NOUVEAU VOCABULAIRE.

PROPRIÉTÉ.

NOUVEAU VOCABULAIRE,

OU

DICTIONNAIRE

PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

AVEC LA PRONONCIATION A COTÉ DE CHAQUE MOT,

CONTENANT UNE DÉFINITION CLAIRE ET PRÉCISE
DE TOUS LES MOTS;
LEUR GENRE, ET LES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS DANS LESQUELLES ILS SONT OU PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS
TANT DANS LEUR SENS PROPRE QUE DANS LE SENS FIGURÉ.

PAR J.-F. ROLLAND.

18me ÉDITION,

Revue par Mr A. P.***

AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE D'ACCEPTIONS DE MOTS DE TOUS GENRES,
DE PLUSIEURS TERMES NOUVEAUX DE SCIENCES ET ARTS, ET DE REMARQUES ET OBSERVATIONS
GRAMMATICALES SUR LES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE.



LIBRAIRIE CLASSIQUE DE PERISSE FRÈRES.

Lyon, Grande rue Mercière, 33. | Paris, Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

IMPRIMERIE D'ANTOINE PERISSE, A LYON.

1844

AVERTISSEMENT.

Le Dictionnaire dont nous donnons une nouvelle édition, est déjà connu depuis quelques années de la manière la plus avantageuse. Neuf éditions considérables qui se sont écoulées rapidement, prouvent d'une manière non douteuse que le Public a apprécié le travail de l'Auteur.

En effet, le *Dictionnaire de M. Rolland* est remarquable par la clarté et la précision de ses définitions. On y trouve sur chaque mot des exemples nombreux et bien choisis, qui en font ressortir les différens sens et en déterminent l'emploi; la prononciation dans les cas douteux y est indiquée, et toutes les difficultés grammaticales y sont résolues dans des notes placées à la suite des articles qui en réclament.

Le nouvel Éditeur, pour donner à ce Vocabulaire toute la perfection désirable, a donc eu peu de chose à retoucher à ce qui existait. Cependant, à l'exemple des *Laveaux*, des *Wailly*, des *Noël*, il a cru indispensable d'ajouter au travail de M. Rolland plusieurs mots nouveaux, qui, sans avoir reçu encore la sanction de l'Académie, n'en sont pas moins autorisés par l'usage et par nos meilleurs auteurs modernes; mais il a eu soin d'indiquer leur récente origine. La nomenclature des objets de sciences et d'arts avait besoin d'être revue et étendue; maintenant elle est beaucoup plus complète, et l'on trouvera tous les termes techniques qu'il n'est pas permis d'ignorer et dont l'usage est en quelque sorte journalier.

Ces améliorations étant aussi incontestables que le succès des éditions précédentes, nous ne craignons pas d'avancer que ce Dictionnaire est maintenant non-seulement un excellent classique qui ne le cède en mérite à aucun autre du même genre, mais que c'est aussi, pour le négociant, l'artiste, l'homme du monde, un Lexique commode qui peut tenir lieu de tous les grands Dictionnaires de notre langue dont le format est très-embarrassant, et dont le prix d'ailleurs n'est pas à la portée de tout le monde.

TABLE DES CONJUGAISONS.

Ce qui forme différentes conjugaisons par rapport à tous les verbes, ce sont les diverse terminaisons de toutes les parties du verbe, et principalement de l'infinitif. Or, l'infinitif de nos verbes se termine en *er*, *ir*, *oir* ou *re*, comme *aimer*, *punir*, *devoir*, *lire*, etc. Ce qui fait en général quatre conjugaisons. Cependant comme les verbes en *ir* et en *re* se conjuguent différemment aux mêmes temps et aux mêmes personnes, on peut distinguer jusqu'à onze conjugaisons.

Il y a dans notre langue deux verbes qui servent à conjuguer en grande partie tous les autres : ce sont *avoir* et *être*. Voilà pourquoi on les appelle *verbes auxiliaires*, du mot latin *auxilium*, aide, secours.

Dans la table qui va suivre, nous conjuguerons en même temps *avoir*, *aimer*, *être*. Au verbe *avoir*, nous joindrons le substantif *soin*, afin que les jeunes gens voient que *j'ai* avec un substantif, marque un présent, et qu'avec un participe, il marque un passé, etc. Après le verbe *être*, nous mettrons le participe *aimé*; par ce moyen, on aura le passif du verbe *aimer*, et l'on verra plus aisément l'emploi des verbes auxiliaires.

CONJUGAISON DES VERBES.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Avoir (soin)	Aimer	Être (aimé, ée.)

PARTICIPE.

Eu, eue	Aimé, ée	Été.

PARFAIT.

Avoir *eu*	Avoir aimé	Avoir été.

GÉRONDIF PRÉSENT.

Ay*ant*	Aim*ant*	Ét*ant*.

GÉRONDIF PASSÉ.

Ayant *eu*	Ayant aimé	Ayant été.

INDICATIF.

PRÉSENT ABSOLU.

J'ai (soin)	J'aime	Je suis (aimé, ée.)
Tu as	Tu aim*es*	Tu es.
Il, elle a	Il, elle aim*e*	Il, elle est.
Nous av*ons*	Nous aim*ons*	Nous sommes.
Vous av*ez*	Vous aim*ez*	Vous êtes.
Ils, elles ont	Ils, elles aim*ent*	Ils, elles sont.

IMPARFAIT ou PRÉSENT RELATIF.

J'av*ais* (soin)	J'aim*ais*	J'étais (aimé, ée.)
Tu av*ais*	Tu aim*ais*	Tu étais.
Il av*ait*	Il aim*ait*	Il était.
Nous av*ions*	Nous aim*ions*	Nous étions.
Vous av*iez*	Vous aim*iez*	Vous étiez.
Ils av*aient*	Ils aim*aient*	Ils étaient.

PARFAIT DÉFINI.

J'eus (soin)	J'aim*ai*	Je fus (aimé, ée.)
Tu eus	Tu aim*as*	Tu fus.
Il eut	Il aim*a*	Il fut.
Nous eû*mes*	Nous aim*âmes*	Nous fûmes.
Vous eû*tes*	Vous aim*âtes*	Vous fûtes.
Ils eu*rent*	Ils aim*èrent*	Ils furent.

PARFAIT INDÉFINI.

J'ai eu (soin)	J'ai aimé	J'ai été (aimé, ée.)
Tu as eu	Tu as aimé	Tu as été.
Il a eu	Il a aimé	Il a été.
Nous avons eu	Nous avons aimé	Nous avons été.
Vous avez eu	Vous avez aimé	Vous avez été.
Ils ont eu	Ils ont aimé	Ils ont été.

PARFAIT ANTÉRIEUR.

J'eus eu (soin)	J'eus aimé	J'eus été (aimé, ée.)
Tu eus eu	Tu eus aimé	Tu eus été.
Il eut eu	Il eut aimé	Il eut été.
Nous eûmes eu	Nous eûmes aimé	Nous eûmes été.
Vous eûtes eu	Vous eûtes aimé	Vous eûtes été.
Ils eurent eu	Ils eurent aimé	Ils eurent été.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avais eu (soin)	J'avais aimé	J'avais été (aimé, ée.)
Tu avais eu	Tu avais aimé	Tu avais été.
Il avait eu	Il avait aimé	Il avait été.
Nous avions eu	Nous avions aimé	Nous avions été.
Vous aviez eu	Vous aviez aimé	Vous aviez été.
Ils avaient eu	Ils avaient aimé	Ils avaient été.

FUTUR SIMPLE ou ABSOLU.

J'aur*ai* (soin)	J'aimer*ai*	Je ser*ai* (aimé, ée.)
Tu aur*as*	Tu aimer*as*	Tu ser*as*
Il aur*a*	Il aimer*a*	Il ser*a*.
Nous aur*ons*	Nous aimer*ons*	Nous ser*ons*.
Vous aur*ez*	Vous aimer*ez*	Vous ser*ez*.
Ils aur*ont*	Ils aimer*ont*	Ils ser*ont*.

FUTUR COMPOSÉ, ANTÉRIEUR ou RELATIF.

J'aurai eu (soin)	J'aurai aimé	J'aurai été (aimé, ée.)
Tu auras eu	Tu auras aimé	Tu auras été.
Il aura eu	Il aura aimé	Il aura été.
Nous aurons eu	Nous aurons aimé	Nous aurons été.
Vous aurez eu	Vous aurez aimé	Vous aurez été.
Ils auront eu	Ils auront aimé	Ils auront été.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

J'aur*ais* (soin)	J'aimer*ais*	Je ser*ais* (aimé, ée.)
Tu aur*ais*	Tu aimer*ais*	Tu ser*ais*.
Il aur*ait*	Il aimer*ait*	Il ser*ait*.
Nous aur*ions*	Nous aimer*ions*	Nous ser*ions*.
Vous aur*iez*	Vous aimer*iez*	Vous ser*iez*.
Ils aur*aient*	Ils aimer*aient*	Ils ser*aient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurais eu (soin)	J'aurais aimé	J'aurais été (aimé, ée.)
Tu aurais eu	Tu aurais aimé	Tu aurais été.
Il aurait eu	Il aurait aimé	Il aurait été.
Nous aurions eu	Nous aurions aimé	Nous aurions été
Vous auriez eu	Vous auriez aimé	Vous auriez été.
Ils auraient eu	Ils auraient aimé	Ils auraient été.

Autrement.

J'eusse eu (soin)	J'eusse aimé	J'eusse été (aimé, ée.)
Tu eusses eu	Tu eusses aimé	Tu eusses été.
Il eût eu	Il eût aimé	Il eût été.
Nous eussions eu	Nous eussions aimé	Nous eussions été.
Vous eussiez eu	Vous eussiez aimé	Vous eussiez été
Ils eussent eu	Ils eussent aimé	Ils eussent été.

IMPÉRATIF.

PRESENT ou FUTUR.

Point de première personne.

A*ie* (soin)	Aime	Sois (aimé, ée.)
Qu'il a*it*	Qu'il aime	Qu'il soit.
A*yons*	Aimons	Soyons.
A*yez*	Aimez	Soyez.
Qu'ils a*ient*	Qu'ils aiment	Qu'ils soient.

SUBJONCTIF ou CONJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Que j'a*ie* (soin)	Que j'aim*e*	Que je sois (aimé, ée.)
Que tu a*ies*	Que tu aim*es*	Que tu sois.
Qu'il a*it*	Qu'il aim*e*	Qu'il soit.
Que nous a*yons*	Que nous aim*ions*	Que nous soyons.
Que vous a*yez*	Que vous aim*iez*	Que vous soyez.
Qu'ils a*ient*	Qu'ils aim*ent*	Qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Que j'eu*sse* (soin)	Que j'aim*asse*	Que je fusse (aimé, ée.)
Que tu eu*sses*	Que tu aim*asse*	Que tu fusses.
Qu'il e*ût*	Qu'il aim*ât*	Qu'il fût.
Que nous eu*ssions*	Que nous aim*assions*	Que nous fussions.
Que vous eu*ssiez*	Que vous aim*assiez*	Que vous fussiez.
Qu'ils eu*ssent*	Qu'ils aim*assent*	Qu'ils fussent.

PARFAIT.

Que j'aie eu (soin)	Que j'aie aimé	Que j'aie été (aimé, ée.)
Que tu aies eu	Que tu aies aimé	Que tu aies été.
Qu'il ait eu	Qu'il ait aimé	Qu'il ait été.
Que nous ayons eu	Que nous ayons aimé	Que nous ayons été.
Que vous ayez eu	Que vous ayez aimé	Que vous ayez été.
Qu'ils aient eu	Qu'ils aient aimé	Qu'ils aient été.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse eu (soin)	Que j'eusse aimé	Que j'eusse été (aimé, ée.)
Que tu eusses eu	Que tu eusses aimé	Que tu eusses été.
Qu'il eût eu	Qu'il eût aimé	Qu'il eût été.
Que nous eussions eu	Que nous eussions aimé	Que nous eussions été.
Que vous eussiez eu	Que vous eussiez aimé	Que vous eussiez été.
Qu'ils eussent eu	Qu'ils eussent aimé	Qu'ils eussent été.

Remarque. L'imparfait de l'indicatif, les parfaits composés, *j'ai aimé*, *j'eus aimé*, *que j'aie aimé*, les plusque-parfaits, les futurs et les conditionnels, se conjuguant de même dans toutes les conjugaisons, pour abréger, nous ne mettrons que la première personne de ces temps; on conjuguera les autres personnes comme dans *aimer*.

Conjugaisons en ir.

INFINITIF.

PRÉSENT.

1	2	3	4
Finir	Sentir	Ouvrir	Tenir.

PARTICIPE.

Fini	senti	ouvert	tenu.

PARFAIT.

Avoir fini	avoir senti	avoir ouvert	avoir tenu.

GÉRONDIF PRÉSENT.

Finissant	sentant	ouvrant	tenant.

GÉRONDIF PASSÉ.

Ayant fini	Ayant senti	ayant ouvert	ayant tenu.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je finis	sens	ouvre	tiens.
Tu finis	sens	ouvres	tiens.
Il finit	sent	ouvre	tient.
Nous finissons	sentons	ouvrons	tenons.
Vous finissez	sentez	ouvrez	tenez.
Ils finissent	sentent	ouvrent	tiennent.

IMPARFAIT.

Je finissais	sentais	ouvrais	tenais.

PARFAIT DÉFINI.

Je finis	sentis	ouvris	tins.
Tu finis	sentis	ouvris	tins.
Il finit	sentit	ouvrit	tint.
Nous finîmes	sentîmes	ouvrîmes	tînmes.
Vous finîtes	sentîtes	ouvrîtes	tîntes.
Ils finirent	sentirent	ouvrirent	tinrent.

PARFAIT INDÉFINI.

J'ai fini	senti	ouvert	tenu.

PARFAIT ANTÉRIEUR.

J'eus fini	senti	ouvert	tenu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avais fini	senti	ouvert	tenu.

FUTUR SIMPLE.

Je finirai	sentirai	ouvrirai	tiendrai.

FUTUR COMPOSÉ.

J'aurai fini	senti	ouvert	tenu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je finirais	sentirais	ouvrirais	tiendrais.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurais fini	senti	ouvert	tenu.
Ou j'eusse fini	senti	ouvert	tenu.

IMPÉRATIF.

Finis	sens	ouvre	tiens.
Qu'il finisse	sente	ouvre	tienne.
Finissons	sentons	ouvrons	tenons.
Finissez	sentez	ouvrez	tenez.
Qu'ils finissent	sentent	ouvrent	tiennent.

SUBJONCTIF ou CONJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je finisse	sente	ouvre	tienne.
Que tu finisses	sentes	ouvres	tiennes.
Qu'il finisse	sente	ouvre	tienne.
Que nous finissions	sentions	ouvrions	tenions.
Que vous finissiez	sentiez	ouvriez	teniez.
Qu'ils finissent	sentent	ouvrent	tiennent.

IMPARFAIT.

Que je finisse	sentisse	ouvrisse	tinsse.
Que tu finisses	sentisses	ouvrisses	tinsses.
Qu'il finît	sentît	ouvrît	tînt.
Que nous finissions	sentissions	ouvrissions	tinssions.
Que vous finissiez	sentissiez	ouvrissiez	tinssiez.
Qu'ils finissent	sentissent	ouvrissent	tinssent.

PARFAIT.

Que j'aie fini	senti	ouvert	tenu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse fini	senti	ouvert	tenu.

Verbes en oir *et en* re

INFINITIF.

PRÉSENT.

	1	2	3
Devoir	Plaire	Paraître	Réduire.

PARTICIPE.

Dû	plu	paru	réduit.

PARFAIT.

Avoir dû	Avoir plu	Avoir paru	Avoir réduit.

GÉRONDIF PRÉSENT.

Devant	plaisant	paraissant	réduisant.

GÉRONDIF PASSÉ.

Ayant dû	Ayant plu	Ayant paru	Ayant réduit.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je dois	plais	parais	réduis.
Tu dois	plais	parais	réduis.
Il doit	plaît	paraît	réduit.
Nous devons	plaisons	paraissons	réduisons.
Vous devez	plaisez	paraissez	réduisez.
Ils doivent	plaisent	paraissent	réduisent.

IMPARFAIT.

Je devais	plaisais	paraissais	réduisais.

PARFAIT DÉFINI.

Je dus	plus	parus	réduisis.
Tu dus	plus	parus	réduisis.
Il dut	plut	parut	réduisit.
Nous dûmes	plûmes	parûmes	réduisîmes.
Vous dûtes	plûtes	parûtes	réduisîtes.
Ils durent	plurent	parurent	réduisirent.

PARFAIT INDÉFINI.

J'ai dû	plu	paru	réduit.

PARFAIT ANTÉRIEUR.

J'eus dû	plu	paru	réduit.

PLUSQUE-PARFAIT

J'avais dû	plu	paru	réduit.

FUTUR SIMPLE.

Je devrai	plairei	paraîtrai	réduirai.

FUTUR COMPOSÉ.

J'aurai dû	plu	paru	réduit.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je devrais	plairais	paraîtrais	réduirais.

CONDITIONNEL PASSE.

J'aurais dû	plu	paru	réduit.
Ou J'eusse dû	plu	paru	réduit.

IMPÉRATIF.

Dois	plais	parais	réduis.
Qu'il doive	plaise	paraisse	réduise.
Devons	plaisons	paraissons	réduisons.
Devez	plaisez	paraissez	réduisez.
Qu'ils doivent	plaisent	paraissent	réduisent.

SUBJONCTIF ou CONJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je doive	plaise	paraisse	réduise.
Que tu doives	plaises	paraisses	réduises.
Qu'il doive	plaise	paraisse	réduise.
Que nous devions	plaisions	paraissions	réduisions
Que vous deviez	plaisiez	paraissiez	réduisiez.
Qu'ils doivent	plaisent	paraissent	réduisent.

IMPARFAIT.

Que je dusse	plusse	parusse	réduisisse.

PARFAIT.

Que j'aie dû	plu	paru	réduit.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse dû	plu	paru	réduit.

Verbes pronominaux

INFINITIF.

PRÉSENT.

4	5
Se plaindre	Se rendre.

PARTICIPE.

Plaint	rendu.

PARFAIT.

S'être plaint	s'être rendu.

GERONDIF PRÉSENT.

Se plaignant	se rendant.

GÉRONDIF PASSÉ.

S'étant plaint	s'étant rendu.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je me plains	je me rends.
Tu te plains	tu te rends.
Il se plaint	il se rend.
Nous nous plaignons	nous nous rendons
Vous vous plaignez	vous vous rendez.
Ils se plaignent	Ils se rendent.

IMPARFAIT.

Je me plaignais	je me rendais.

PARFAIT DÉFINI.

Je me plaignis	je me rendis.

PARFAIT INDÉFINI.

Je me suis plaint	je me suis rendu.

PARFAIT ANTÉRIEUR.

Je me fus plaint	je me fus rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Je m'étais plaint	je m'étais rendu.

FUTUR SIMPLE.

Je me plaindrai	je me rendrai

FUTUR COMPOSÉ.

Je me serai plaint	je me serai rendu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je me plaindrais	je me rendrais.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Je me serais plaint	je me serais rendu.
Ou je me fusse plaint	je me fusse rendu.

IMPÉRATIF.

Plains-toi	rends-toi.
Qu'il se plaigne	qu'il se rende.
Plaignons-nous	rendons-nous.
Plaignez-vous	rendez-vous.
Qu'ils se plaignent	qu'ils se rendent.

SUBJONCTIF ou CONJONCTIF

PRÉSENT.

Que je me plaigne	que je me rende.

IMPARFAIT.

Que je me plaignisse	que je me rendisse

PARFAIT.

Que je me sois plaint	que je me sois rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que je me fusse plaint	que je me fusse rendu.

Verbe impersonnel.

Indicatif. *Présent.*	Il faut.
Imparfait.	Il fallait.
Parfait défini.	Il fallut.
Parfait indéfini.	Il a fallu.
Parfait antérieur.	Il eut fallu.
Plusque-parfait.	Il avait fallu.
Futur simple.	Il faudra.
Futur composé.	Il aura fallu.
Conditionnel présent.	Il faudrait.
Conditionnel passé.	Il aurait *ou* il eût fallu.
Subjonctif. *Présent.*	Qu'il faille.
Imparfait.	Qu'il fallût.
Parfait.	Qu'il ait fallu.
Plusque-parfait.	Qu'il eût fallu.
Gérondif passé.	Ayant fallu.

Les autres temps et l'impératif ne sont pas en usage.

Remarques sur avoir.

1.° *Avoir*, sert à se conjuguer lui-même dans les Temps composés ; *j'ai eu*, *j'avais eu* *j'aurais eu*, *etc.*

2.° *Avoir*, sert à conjuguer les Temps composés du Verbe *être : j'ai été*, *j'eus été*, *j'avais été*, *etc.*

3.° *Avoir*, sert à conjuguer les Temps composés des Verbes actifs avec régime simple de la plupart des Verbes actifs sans régime simple, et des verbes neutres, comme *j'ai donné*, *j'avais parlé à*, *j'avais excellé.*

Remarques sur être.

Etre, sert à conjuguer, 1.° les verbes passifs dans tous les Temps : *être aimé*, *est aimé*, *etc.*

2.° Les Temps composés des Verbes pronominaux, et de quelques verbes actifs sans régime : *je me suis blessé*, *je suis sorti*, *j'étais arrivé*, *etc.*

3.° Le Verbe *être*, avec le Participe, ne marque pas dans les Verbes passifs le même temps qu'il marque dans les Verbes pronominaux et dans les Verbes actifs qui prennent *être*.

Dans les Verbes passifs, je *suis* avec le Participe, marque un Présent : *il est aimé* (amatur); j'*étais*, un Imparfait : *il était loué* (laudabatur); je *serai*, un Futur absolu, *il sera estimé* (æstimabitur), etc.

Dans les Verbes pronominaux, et dans les Verbes actifs ou neutres qui prennent *être* : je *suis*, avec le Participe, désigne un Parfait indéfini : *je me suis imaginé* (putavi), *je suis venu*, (veni). *J'étais*, avec le Participe, marque un plusque-parfait ; *je m'étais imaginé*, (putaveram); *j'étais venu* (veneram), etc.

4.° Souvent le Verbe *être* et le Participe employés sans régime, ne forment pas un Verbe passif ; ils ne font que marquer l'état du sujet : *la maison est bâtie*, *les lettres sont écrites*, *le voleur est pris.* Si l'on traduisait en latin ces mots, on ne pourrait pas les traduire par *domus ædificatur*, *litteræ scribuntur*, *fur capitur :* il faudrait, *domus ædificata est*, *litteræ scriptæ sunt*, *fur captus est.*

Mais si le Verbe *être* et le Participe avaient un régime, il faudrait traduire, *le livre est écrit par votre frère :* liber à fratre tuo scribitur. *Ma maison est bâtie par votre père*, domus mea à patre tuo ædificatur, etc.

5.° Les Verbes qui, sans être passifs ni pronominaux, prennent *être* aux Tem[illegible] composés, sont : *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, *décéder*, *entrer*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rester*, *sortir*, *tomber*, *venir*, et ses composés *devenir*, *intervenir*, *parvenir*, *revenir* et *survenir*, excepté *contrevenir* et *subvenir*, qui se conjuguent avec *avoir.* Ces verbes expriment un changement de lieu ou d'état : ils se conjuguent comme les Verbes pronominaux, excepté qu'on n'y emploie que le Pronom sujet, je *suis arrivé*, j'*étais venu ;* au lieu que le pronominal *se rendre*, fait, je me *suis rendu*, je m'*étais rendu*, *etc.*

Suivant quelques auteurs, *sortir* prend *avoir* et *être.* Voyez ce verbe.

6.° Les Verbes suivans prennent indifféremment *avoir* ou *être : accourir*, *périr*, *apparaître comparaître*, *disparaître*, *croître*, *décroître*, *accroître*, *recroître.*

D'autres Verbes prennent *être* ou *avoir*, suivant la manière dont ils sont employés : tels sont *accoucher*, *cesser*, *convenir*, (*Contrevenir et subvenir*, quoique composés de *venir*, se conjuguent avec *avoir*). *Courir*, *demeurer*, *descendre*, *échapper*, *monter*, *passer.* Voyez ces différens verbes.

EXPLICATION

DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CE DICTIONNAIRE.

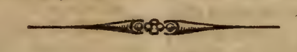
— indique que le mot doit être répété, ou en sépare les différentes acceptions.

* indique les remarques et observations sur la langue française.

» indique que l'*h* est aspirée.

adj.	adjectif *ou* adjectivement.
adj. des deux g. .	adjectif des deux genres.
adj. num. . . .	adjectif numéral.
adv.	adverbe, adverbial *ou* adverbialement.
coll.	collectif.
conj.	conjonction.
fam.	familier *ou* familièrement.
fig. Au fig. . . .	figurément. Au figuré.
loc.	locution
p. *ou* part. . . .	participe.
pl. *ou* plur. . .	pluriel.
pop.	populaire *ou* populairement.
prép.	préposition.
prov.	proverbialement.
s. f.	substantif féminin.
s. m.	substantif masculin.
sing.	singulier
T. t.	terme.
v. a.	verbe actif.
v. n.	verbe neutre.
v. pr. . . .	verbe pronominal.

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE.



A

A, s. m. Première lettre de l'alphabet, et la première des cinq voyelles. Il est long et grave : *Un grand A, deux petits a.* — On dit figurément de quelqu'un qui est fort ignorant, qu'*il ne sait ni* a *ni* b.

A, troisième pers. du sing. du présent de l'ind. du v. *Avoir*, est bref : *Il a.*

A, préposition, est bref et prend un accent grave ; il répond au datif des latins : *Dieu donne à l'homme ;* par extension, il s'emploie pour d'autres prépositions ; pour Après : *Arracher poil à poil.* — D'après : *A votre accent on vous croirait étranger.* — Avec : *Travailler à l'aiguille.* — Dans, en : *Vivre à Paris, être à sa place.* — Par : *On juge à sa mine ;* — Pour : *Prendre à témoin.* — Selon, suivant : *Un habit à la mode.* — Sous : *Fouler aux pieds.* — Sur : *Monter à cheval.* — Vers : *Il tire à sa fin.*

A, entre deux noms de nombre, signifie entre *ou* environ : *Un homme de 40 à 50 ans.* — Il sert aussi à marquer le temps : *Se lever à six heures.* — Le lieu : *Se tenir à l'entrée du bois.* — La situation : *A droite, à gauche.* — La posture, le geste : *Etre à genoux, prier à mains jointes.* — La manière de vivre, de s'habiller, de se mettre, de marcher, etc. *Vivre à la française, s'habiller à l'espagnole ; un homme à soutane ; marcher à petits pas.* — La qualité d'une chose : *De l'or à 34 carats.* — La quantité : *Il en a à foison.* — Le prix et la valeur d'une chose : *Du vin à 20 sous le litre.* — La mesure ou le poids dont on se sert pour la débiter : *Vendre du vin à la pinte ; vendre de la viande à la livre.*

A s'emploie aussi pour désigner la cause mouvante, le moyen qui fait agir : *Moulin à vent.* — Le motif pour lequel on agit : *Il l'a dit à bonne intention.* — L'état et la disposition d'une chose : *Des fruits à garder.* — L'usage auquel une chose est propre : *Terre à froment.* — Ce qu'une chose est propre ou destinée à contenir : *Un sac à ouvrage*, pour dire, un sac à mettre de l'ouvrage. — Ce qu'il est convenable de faire, et le bon ou le mauvais traitement qu'un homme, qu'une chose mérite : *C'est un avis à suivre ; c'est un homme à récompenser ; c'est un livre à retenir par cœur.* — Ce qui peut arriver d'une chose, à quoi elle peut servir, et de quoi une personne est capable : *C'est une affaire à vous perdre ; c'est une entreprise à vous faire honneur, il est homme à se fâcher.*

A, joint avec un nom, sert à former des adverbes, ou des façons de parler adverbiales : *A tort et à travers ; vivre à peu de frais.* — Joint avec un verbe à l'infinitif, il s'explique quelquefois par le gérondif du même verbe : *On diroit à le voir*, pour dire, en le voyant. Et toutes les autres façons de parler semblables peuvent se résoudre de même. — Quelquefois aussi il s'explique par *de quoi*, et par *de raison pour* : *Verser à boire ; il n'y a pas à balancer.* — Il se joint encore à l'infinitif des verbes dans divers autres sens : *Il s'emporta à lui dire, jusqu'à lui dire ; s'amuser à causer ; c'est à vous à parler.* — Il s'emploie enfin dans une infinité de phrases : *Arriver à bord ; coucher à la belle étoile ; se tourner à bien, à mal*, etc.

* La rencontre de deux *a* offre un *hiatus* désagréable, qu'il faut éviter. Il alla *à* Paris, il se transporta *à* Alep.

* A et DE. Ces deux prépositions ne peuvent jamais être sous-entendues avant leur régime. On dit : il s'amuse *à lire* et *à faire* des vers ; et non : il s'amuse *à lire* et *faire* des vers.

ABACO. Voyez ABAQUE.

ABAISSE, s. f. (*a-bè-ce*) Pâte qui fait dessous ou le fond d'une pièce de pâtisserie.

ABAISSEMENT, s. m. (*a-bè-ce-man*) Diminution de hauteur. Au fig., humiliation, diminution de crédit ou d'honneur.

ABAISSER, v. act. É, ÉE, p. (*a-bè-cé*) Faire aller en bas. — Diminuer de la hauteur. — Fig. Déprimer, humilier, ravaler.

s'ABAISSER, v. pr. Lorsqu'il est joint à la particule *à*, signifie s'avilir, se dégrader. *S'abaisser à des choses indignes de soi.* Lorsqu'il est joint à la préposition *devant*, il signifie s'humilier. *S'abaisser devant la majesté de l'Etre suprême.*

ABAISSEUR, s. m. (*a-bè-ceur*) t. d'anat. Nom qui se donne à différens muscles, dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés. Il est aussi adj. *Muscle abaisseur.*

ABAIT, s. m. (*abè*) t. de pêche. Appât.

ABALOURDIR, v. a. Rendre lourd, stupide. Fam.

ABANDON, s. m. Etat où est une personne, une chose délaissée. — Négligence aimable dans le discours ou les manières. — Résignation. — Oubli de soi-même. — *Laisser à l'abandon*, loc. adverb. Laisser en désordre, à la merci de...

ABANDONNÉ, ÉE, adject. (*a-ban-do-né*) Délaissé, désert. — Au fig. Perdu de débauches. — En t. de vénerie, se dit d'un chien qui prend le devant sur une meute, et s'abandonne sur la bête.

ABANDONNEMENT, s. m. (*a-ban-do-ne-man*) Délaissement entier. Il se dit de l'acte d'abandonner : *Faire un abandonnement de tous ses biens* ; et de l'état de la chose abandonnée : *Il est dans l'abandonnement de tous ses amis.* — Sans régime, il signifie déréglement des mœurs. *Vivre dans l'abandonnement.*

ABANDONNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ban-do-né*) Quitter, délaisser entièrement. — *Une succession*, y renoncer. — *Les médecins ont abandonné ce malade*, ont cessé de le voir ou ne lui ordonnent plus de remèdes. — Laisser en proie, exposer, livrer; alors il est toujours suivi de la préposition *à*...

s'ABANDONNER, v. pr. Se laisser aller, se livrer à quelque chose sans aucune retenue, sans aucune réserve : *S'abandonner à la débauche, à ses passions. — à la Providence*, s'y soumettre entièrement. — *à la fortune*, laisser aller les choses au hasard.

ABAQUE, s. m. (*a-bak*) Tablettes dont les anciens se servoient pour compter. — Buffet où l'on renfermoit les vases destinés aux repas. — En t. d'architecture, la partie supérieure ou le couronnement du chapiteau d'une colonne.

ABAS, s. masc. (*a-bace*) Poids en usage en Perse pour peser les pierres précieuses. Il est moins fort d'un huitième que le carat.

ABASOURDIR, v. a. I, IE, p. (*a-ba-zour-dir*) Etourdir. — Consterner, accabler. Fam.

ABÂTARDIR, v. a. I, IE, p. Faire déchoir une chose de son état naturel, la faire dégénérer, l'altérer. Il ne se dit qu'au figuré.

s'ABÂTARDIR, v. pr. Dégénérer, déchoir. Il se dit au propre et au figuré.

ABÂTARDISSEMENT, s. m. (*a-bâ-tar-di-ce-man*) Altération d'une chose qui déchoit de son état naturel : *Abâtardissement d'un plant de vigne* ; et au fig. : *Abâtardissement du courage.*

ABAT-CHAUVÉE, s. fém. (*a-ba-chô-vé-e*) Laine de moindre qualité.

ABAT-FOIN, s. masc. Ouverture au-dessus d'un râtelier par où l'on jette le foin.

ABATIS, s. m. (*a-ba-ti*) Plusieurs choses abattues. — En terme de boucherie : le cuir, la graisse, les tripes, etc., des bêtes tuées. — En t. de cuisine, les pieds, la tête, le cou, les ailerons, etc., des volailles.

ABAT-JOUR, s. m. (*a-ba-jour*) Sorte de fenêtre en forme de soupirail, dont l'appui a son embasement en talus pour recevoir le jour d'en haut, au pl. *abat-jour.*

ABATTAGE, s. masc. L'action d'abattre les bois. — Frais qu'on paie pour ce travail.

ABATTANT, s. m. (*a-ba-tan*) Dessus de table, sorte de volet en usage chez les marchands, qui s'élève ou s'abat, suivant le jour que l'on veut donner au lieu où l'on vend.

ABATTÉE, s. f., t. de marine. Mouvement de rotation que les vents ou les courans donnent à un vaisseau.

ABATTELLEMENT, s. m. (*a-ba-tè-le-man*) t. de commerce. Sentence des consuls du Levant portant interdiction contre ceux qui désavouent leurs marchés, ou qui refusent de payer leurs dettes.

ABATTEMENT, s. m. (*a-ba-te-man*) Affaiblissement, diminution de force ou de courage.

ABATTEUR, s. m. (*a-ba-teur*) Qui abat, qui fait ou se vante de faire de grandes choses. Fig. fam.

ABATTOIR, s. m. Lieu où l'on tue les bestiaux.

ABATTRE, v. a. U, UE, part. et adj. (*a-ba-tre*) Il se conjugue comme *Battre.* Mettre à bas, renverser par terre, faire tomber. — Fig. Affaiblir, diminuer, abaisser, faire perdre les forces, le courage. — Faire cesser : *Petite pluie abat grand vent.* — *Abattre du bois*, au trictrac, mettre à bas des dames pour caser; et fig. et fam. expédier beaucoup d'affaires en peu de temps. On dit de même pop. *Abattre de la besogne.* — En t. de mar., il se dit d'un vaisseau qui s'écarte de sa route par la force du vent et des courans : alors il est neutre.

s'ABATTRE, v. pr. S'apaiser, en parlant du vent. — Tomber, en parlant d'un cheval. — Fig. Perdre courage; mais on dit plutôt *se laisser abattre*, et alors il régit la prép. *à* : *Il se laisse abattre à la moindre affliction.*

ABATTURES, s. f. pl. (*a-ba-tu-re*) terme de chasse. Foulures qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé.

ABAT-VENT, s. m. (*a-ba-van*) Charpente qui garantit du vent et de la pluie les ouvertures d'une maison, d'un clocher. — Grand paillasson qui sert à rompre les vents qui nuisent aux plantes.

ABAT-VOIX, s. m. (*a-ba-voa*) Le dessus d'une chaire à prêcher.

ABBATIAL, ALE, adj. (*a-ba-ci-al, a-le*) Appartenant à un abbé ou à une abbesse.

ABBAYE, s. f. (*a-bé-i*) Monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. — Les bâtimens de ce monastère.

ABBÉ, s. m. (*a-bé*) Celui qui possède une abbaye. — On appelle communément *abbé*, tout homme qui porte un habit ecclésiastique, quoiqu'il n'ait point d'abbaye.

ABBESSE, s. f. (*a-bè-ce*) Celle qui possède ou gouverne une abbaye.

A B C, s. f. (*a-bé-cé*) Petit livre contenant l'alphabet et la combinaison des lettres pour apprendre à lire aux enfans. — Fig. Le commencement d'un art, d'une science, d'une affaire.

ABCÉDER, v. n. (*ab-cé-dé*) t. de méd. Se résoudre en abcès.

ABCÈS, s. m. (*ab-cè*) Tumeur formée par un amas d'humeurs corrompues.

ABDALAS, s. m. pl. (*ab-da-lâ*) Religieux Persans.

ABDICATION, s. f. (*ab-di-ka-cion*) Action d'abdiquer; se dit de celui qui abdique, et de la chose abdiquée : *L'abdication de Dioclétien. L'abdication de l'empire.*

ABDIQUER, v. act. É, ÉE, p. (*ab-di-ké*) Renoncer volontairement à une dignité souveraine, à des fonctions éminentes. En parlant des places inférieures, on dit *se démettre.* — Abdiquer se met aussi d'une manière absolue : — *Ce prince a abdiqué.*

ABDOMEN, s. m. (*ab-do-mène*) Partie de bas-ventre qui renferme les intestins.

ABDOMINAL, ALE, adj. Qui appartient à l'abdomen.

ABDOMINAUX, s. m. pl. Poissons qui ont des arêtes et des nageoires sous l'abdomen.

ABDUCTEUR, s. m. et adj. (*ab-duk-teur*) t. d'anatomie. Muscles dont la fonction est de mouvoir en dehors les parties auxquelles ils sont attachés.

ABDUCTION, s. f. (*ab-duk-cion*) t. d'anatomie. L'action de mouvoir en dehors. — t. de logique. Manière d'argumenter.

ABÉCÉDAIRE, s. m. (*a-bé-cé-dère*) Livre élémentaire, destiné à apprendre aux enfans les lettres de l'alphabet. — Il est aussi adj. des deux g. *Livre abécédaire.*

ABECQUER ou ABÉQUER, v. a. É, ÉE, (*a-bé-ké*) mettre à un jeune oiseau la nourriture dans le bec. Il est fam.

ABÉE, s. fém. Ouverture par où coule l'eau qui fait aller un moulin.

ABEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Espèce de mouche qui fait la cire et le miel.

ABÉNÉVIS, s. m., t. de féodalité. Concession pour détourner les eaux.

ABERRATION, s. fém. (*a-bèr-ra-cion*) t. d'astron. Mouvement apparent fort petit qu'on observe dans les étoiles.—Au fig. Ecart de l'esprit, du jugement, qui produit une erreur.

ABÊTIR, v. a. I, IE, p. (*a-bè-tir*) Rendre stupide. — Il est aussi n. *Il abêtit tous les jours.*

AB HOC et AB HAC. (*à-bo-ké-ta-bak*) t. emprunté du latin. Confusément, sans ordre, sans raison, à tort et à travers. Fam.

ABHORRER, v. act. É, ÉE, part. et adjec. (*a-bor-ré*) avoir en horreur, en aversion.

ABIGEAT, s. m., t. de jurispr. emprunté du latin. Vol d'un troupeau de bétail.

ABÎME, s. m. Gouffre très-profond. — L'enfer. — Fig. Tout ce qui est extrême ou impénétrable à la raison : *Abîme de douleur, abîme des perfections de Dieu.* — Cave à l'usage des chandeliers. — Milieu de l'écu, t. de blason.

ABÎMER, v. a. E, ÉE, p. et adj. Renverser, précipiter dans un abîme. — Au fig. Gâter, détruire, ruiner. — v. n. Tomber dans un abîme.

s'ABÎMER, v. pr. Se plonger, s'adonner exclusivement à : *S'abîmer dans l'étude.* — Se ruiner, se perdre.

AB-INTESTAT. Voyez INTESTAT.

AB-IRATO, loc. lat. Par un homme en colère : *Un testament ab-irato est nul.*

ABJECT, ECTE, adj. (*ab-jèk, èk-te*) Méprisable, bas, vil. Il se dit des personnes et des choses.

ABJECTION, s. fém. (*ab-jèk-cion*) Abaissement, l'état de mépris, d'avilissement où est une personne.

ABJURATION, s. fém. (*ab-ju-ra-cion*) Action d'abjurer. Il se dit et de celui qui abjure, *faire abjuration*, et de la chose qu'il abjure, *abjuration de l'hérésie.* — Acte qui atteste l'abjuration.

ABJURER, v. a. É, ÉE, p. (*ab-ju-ré*) Renoncer par serment et acte public à une erreur religieuse, ou à une mauvaise doctrine. — On l'emploie quelquefois absolument : *Il a abjuré.* — Fig. Renoncer à... *Abjurer une opinion, un sentiment.*

ABLACTATION, s. f. Action de sevrer un enfant, du latin *ablactatio.*

ABLAIS, s. m. (*a-blè*) t. de pratique. Dépouille de blé.

ABLATIF, s. masc. (*a-bla-tife*) t. de grammaire. Le sixième cas dans les langues où les noms se déclinent.

ABLE, s. m. ou ABLETTE, s. f. (*a-ble, a-blè-te*) Petit poisson d'eau douce.

ABLÉGAT, s. masc. (*a-blé-ga*) Qui fait les fonctions du légat.

ABLÉGATION, s. f. Sorte de bannissement que les Romains avoient droit de prononcer contre leurs enfans.

ABLERET, s. m. (*a-ble-rè*) Filet pour pêcher les ables.

ABLETTE, s. f. Voyez ABLE.

ABLUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-blu-é*) Laver, vieux langage. — Passer légèrement une liqueur sur du parchemin ou du papier pour faire revivre l'écriture.

ABLUTION, s. f. (*a-blu-cion*) Action d'abluer. Ce mot est particulièrement consacré aux cérémonies de la messe. — Le vin que le prê-

tre prend après la communion, ainsi que le vin et l'eau qu'il reçoit ensuite sur les doigts.

ABNÉGATION, s. f. (*ab-né-ga-cion*) Renoncement à soi-même, détachement de tout pour ne s'occuper que de Dieu.

ABOI ou ABOIEMENT, s. m. (*a-boa*, *a-boa-man*) Cri du chien.

ABOIS, s. m. pl. (*a-boâ*) Dernière extrémité où le cerf est réduit par les chasseurs. — Au fig., on dit d'une personne qui est dans un état désespéré, *elle est aux abois.*

ABOLIR, v. a. I, IE, p. Annuler, mettre hors d'usage, mettre au néant.

s'ABOLIR, v. pr. Devenir nul, cesser d'être en usage.

ABOLISSEMENT, s. m. (*a-bo-li-ce-man*) Anéantissement. Il n'est usité qu'en parlant des lois et des coutumes.

ABOLITION, s. f. (*a bo li-cion*) Anéantissement, extinction d'une loi, d'une coutume, d'un impôt.

ABOMASUS ou ABOMASUM, s. m. (*a-bo-ma-zuce*) L'un des quatre estomacs des animaux ruminans.

ABOMINABLE, adject. des deux g. Exécrable, détestable, qui est en horreur. Il se dit des personnes et des choses. — Par exagération, il se dit souvent de ce qui n'est que désagréable : *Un temps abominable.*

ABOMINABLEMENT, adv. (*a-bo-mi-na-ble-man*) D'une manière abominable.

ABOMINATION, s. f. (*a-bo-mi-na-cion*) Détestation, exécration. — Il se dit aussi de ce qui est l'objet de l'abomination : *C'est une abomination.* — *Abomination de la désolation*, phrase tirée de l'Ecriture. On s'en sert pour exprimer les plus grands excès de l'impiété, la plus grande profanation.

ABONDAMMENT, adv. (*a-bon-da-man*) En abondance.

ABONDANCE, s. fém. Grande quantité. — Richesse; douceurs de la vie : *Le commerce répand partout l'abondance.* — On dit fam. *parler d'abondance*, pour dire parler sans préparation; et *parler avec abondance*, pour dire être fertile en pensées, en expressions en tournures. — Richesse de style.

ABONDANT, ANTE, adj. (*a-bon-dan*, *an-te*) Qui abonde : *Récolte abondante. Pays abondant en toutes sortes de biens.*

* *Abondant* ne se dit des personnes qu'avec le régime : *Il est abondant en paroles, en comparaisons.* Ainsi, ce seroit une faute de dire *un auteur abondant.*

D'ABONDANT, adv. De plus, outre cela. Il est vieux.

ABONDER, v. n. (*a-bon-dé*) Avoir ou être en grande quantité. — Fig. *Abonder en son sens*, être fort attaché à son opinion.

ABONNÉ, s. masc. ÉE, s. fém. Celui qui est abonné. Celle qui est abonnée.

ABONNEMENT, s. m. (*a-bo-ne-man*) Convention ou marché qui se fait à un prix fixe, pour un temps déterminé.

ABONNER, v. a. É, ÉE, p. Faire un abonnement.

s'ABONNER, v. pr. Prendre un abonnement pour son compte.

ABONNIR, v. a. I, IE, p. (*a-bo-nir*) Rendre bon, rendre meilleur.

s'ABONNIR, v. n. et pr. Devenir meilleur : *Le vin s'abonnit en tonneau.*

ABORD, s. m. (*a-bor*) Accès. Il se dit proprement de l'approche et de l'entrée d'un port : *Ce port est de facile* ou *de difficile abord.* — Et fig. des personnes qu'on aborde : *Il a l'abord facile.* — Affluence : *Un grand abord de monde, de toutes sortes de denrées.* — *A l'abord*, en l'abordant : *Il me parut froid à l'abord.*

D'ABORD, adv. Dès le premier instant, aussitôt, avant tout. — On dit aussi *de premier abord*, *de prime abord.*

ABORDABLE, adj. des deux g. Accessible, qu'on peut aborder. Il se dit des lieux, et fig. des personnes.

ABORDAGE, s. masc. Action d'aborder un vaisseau ennemi. — Choc de deux vaisseaux. — *Aller à l'abordage*, c'est-à-dire, chercher à joindre un vaisseau, pour l'accrocher et s'en emparer.

ABORDER, v. n. (*a-bor-dé*) Aller à bord, prendre terre : *Le vent étoit si fort que nous ne pûmes aborder.* On dit aussi *aborder au rivage*, *aborder dans une île.* — *Aborder d'un lieu*, en approcher.

ABORDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Approcher, joindre. — Fig. Accoster quelqu'un, approcher de quelqu'un pour lui parler. — Traiter, discuter : *Aborder un sujet, une question.*

ABORIGÈNES, s. m. pl. Les habitans originaires d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir.

ABORNEMENT, s. m. (*a-bor-ne-man*) Action d'aborner, l'effet de cette action.

ABORNER, v. act. É, ÉE, p. (*a-bor-né*) Mettre des bornes à un terrain.

ABORTIF, IVE, adj. (*a-bor-tife*) Avorté, venu avant le temps, ou qui n'a point acquis la perfection, la maturité. — Qui provoque l'avortement : méd.

ABOUCHEMENT, s. m. (*a-bou-che-man*) Entrevue, conférence de deux ou plusieurs personnes. Il vieillit. — En anat. Rencontre de l'orifice de deux vaisseaux.

ABOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-bou-ché*) Réunir des personnes dans un lieu pour conférer ensemble.

s'ABOUCHER, v. pr. Se trouver en un lieu, pour conférer avec quelqu'un.

ABOUCHOUCHOU, s. m. Espèce de drap qui se fabrique en Provence.

ABOUEMENT ou ABOÛMENT, s. m. (*a-bou-man*) Assemblage de menuiserie.

ABOUQUEMENT, s. m. (*a-bou-ke-man*) Action d'abouquer.

ABOUQUER, v. a. (*a-bou-ké*) t. de salines. Mettre du sel nouveau sur du vieux.

ABOUT, s. m. (*a-bou*) Extrémité de toute pièce de bois coupée à l'équerre et façonnée en talus.

ABOUTER, v. n., t. de charpente. Joindre bout à bout deux pièces de bois.

ABOUTÉ, ÉE, adj. t. de blason. Il se dit des différentes pièces d'armoiries qui se répondent par les pointes.

ABOUTIR, v. n. Toucher par un bout. — Fig. Tendre à une chose. — Il se dit aussi des apostèmes et des abcès, lorsqu'ils viennent à crever, et que le pus en sort.

ABOUTISSANT, ANTE, adject. (*a-bou-ti-çan*, *an-te*) Qui aboutit. — s. masc. pl. *Les tenans et les aboutissans d'une maison*, *d'une affaire*, les côtés par où une maison tient et aboutit à d'autres maisons; les circonstances et dépendances d'une affaire.

ABOUTISSEMENT, s. masc. (*a-bou-ti-ce-man*) Action d'aboutir. Il ne se dit guère que d'un abcès qui vient à crever.

ABOYANT, ANTE, adj. (*a-bo-ian*, *an-te*) Qui aboie.

ABOYER, v. n. (*a-boa-ié*) Japper. Il ne se dit au propre que d'un chien. Il régit *à*, *contre* et *après*. *Un chien qui aboie à la porte*, aux *voleurs*, contre *les passans*, après *tout le monde*. — Au fig. Crier après quelqu'un, le presser, le poursuivre importunément. — Fam. Aspirer avidement à...

ABOYEUR, s. m. Chien qui aboie à la vue du sanglier sans en approcher. — Fig. et fam. Médisant, satirique. — Qui aspire avidement à...

ABRAQUER, v. n. (*a-bra-ké*) t. de mar. Tirer de main en main un cordage pour le tendre.

ABRASION, s. f., t. de méd. Irritation.

ABRÉGÉ, s. masc. Ouvrage, écrit qui renferme d'une manière sommaire la substance d'un plus grand. — *En abrégé*, loc. adv. En raccourci.

ABRÉGEMENT, s. m. (*a-bré-je-man*) Action d'abréger. Vieux mot.

ABRÉGER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*a-bré-jé*) Rendre plus court. — On s'en sert aussi quelquefois absolument : *Vous êtes trop long*, *abrégez*.

ABREUVER, v. a. É, ÉE, p. (*a-breu-vé*) Faire boire, en parlant des bêtes, et particulièrement des chevaux. — Il se dit aussi de l'effet de la pluie sur la terre lorsqu'elle la pénètre. — Fig. *Abreuver quelqu'un de chagrin*, lui faire éprouver beaucoup de chagrin.

s'ABREUVER, v. pr., ne s'emploie qu'au fig. *S'abreuver de larmes*, *de fiel et d'amertume*. — *S'abreuver de sang*, le répandre avec plaisir.

ABREUVOIR, s. m. (*a-breu-voar*) Endroit où l'on mène boire les bestiaux.

ABRÉVIATEUR, s. m. Celui qui abrége.

ABRÉVIATION, s. fém. (*a-bré-vi-a-cion*) Retranchement de quelques lettres d'un mot, pour écrire plus vite et en moins d'espace.

ABRI, s. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert du vent, de la pluie, etc. — Plage où les vaisseaux sont en sûreté contre les vents. — Fig. Asile, lieu où l'on est en sûreté, et généralement tout ce qui garantit d'un danger : *La solitude est un abri contre les embarras du monde*, *la pauvreté est un abri contre la cupidité*.

A L'ABRI, loc. adv. A couvert. — On dit fig. *se mettre à l'abri de la persécution*. — Il se dit aussi de ce qui sert à mettre à couvert : *Etre à l'abri d'un bois.*

ABRICOT, s. m. (*a-bri-ko*) Fruit à noyau.

ABRICOTIER, s. m. (*a-bri-ko-tié*) Arbre qui produit les abricots.

ABRITER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-bri-té*) t. de jardin. Mettre à l'abri.

ABRIVENT, s. m. (*a-bri-van*) Paillasson qu'on emploie pour garantir du vent.

ABRIVER, v. n., t. de mar. Arriver au rivage. Il est vieux.

ABROGATION, s. f. (*a-bro-ga-cion*) Action d'abroger.

ABROGER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*a-bro-jé*) Rendre nul, abolir, en parlant de lois, de priviléges, de coutumes.

s'ABROGER, v. pr. S'abolir : *Cette loi s'est abrogée d'elle-même.*

ABROTONE, s. f. ou AURONE. Plante fibreuse et toujours verte.

ABROUTI, IE, adj., t. d'eaux et forêts, qui se dit des bois dont les bourgeons ont été broutés par les bestiaux.

ABRUPTO, *Ab abrupto*, *ex abrupto*, mots empruntés du latin. Brusquement, sans préparation : *Exorde ex abrupto*, impétueux, brusque.

ABRUTIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre bête et stupide.

s'ABRUTIR, v. pron. Devenir comme une brute.

ABRUTISSEMENT, s. m. (*abru-ti-ce-man*) L'état d'une personne abrutie : *Cet homme est tombé dans un grand abrutissement.*

ABSCISSE, s. f. (*ab-ci-ce*) t. de géom. Portion de l'axe d'une courbe.

ABSCISSION, s. f. (*ab-ci-cion*) t. de chirurgie. Retranchement de quelque partie molle du corps.

ABSENCE, s. f. (*ab-san-ce*) Eloignement d'une personne qui n'est point dans le lieu de sa résidence ordinaire. — Défaut de présence. — On appelle fig. *absence d'esprit*, la distrac

tion, le manque d'attention. — On l'emploie quelquefois absolument : *Il a souvent des absences.* — Des auteurs modernes ont dit *l'absence des lois*, *des vertus.*

ABSENT, ENTE, adject. (*ab-san*, *an-te*) Qui est éloigné de sa demeure ordinaire. — Il se dit fig. pour distrait : *Son esprit est quelquefois absent.* — Il est quelquefois substantif, mais il ne se dit qu'au pluriel : *Les absens ont souvent tort.*

* Il régit la préposition *de* en parlant des lieux, mais non pas des personnes.

s'ABSENTER, v. pr. (*ab-san-té*) S'éloigner d'un lieu : *S'absenter de chez soi*, *d'auprès de sa femme.*

ABSINTHE, s. fém. Plante médicinale qui t très-amère.

ABSOLU, UE, adj. (*ab-so-lu*, *ue*) Indépendant, souverain. — Impérieux. — On dit, dans le didactique, *absolu*, par opposition à *relatif.*

ABSOLUMENT, adverbe. (*ab-so-lu-man*) D'une manière absolue, sans restriction, sans bornes, sans partage. — Entièrement. — On dit, en t. de grammaire, qu'un verbe se prend absolument, pour dire, qu'on ne lui donne point de régime. — *Absolument parlant*, à en juger en gros.

ABSOLUTION, s. f. (*ab-so-lu-cion*) Jugement qui déclare innocent un accusé. — L'action par laquelle le prêtre remet les péchés en vertu des paroles sacramentelles qu'il prononce.

ABSOLUTISME, s. m. Système d'un gouvernement absolu. Mot nouv.

ABSOLUTISTE, s. m. Partisan de l'absolutisme. Mot nouv.

ABSOLUTOIRE, adj. des deux g. (*ab-so-lu-toa-re*) Qui porte absolution : *Bref absolutoire.*

ABSORBANT, ANTE, adj. (*ab-sor-ban*) Qui a la propriété d'absorber. — Au pluriel, il s'emploie substantivement : *Prendre des absorbans.*

ABSORBER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*ab-sor-bé*) Engloutir. — Il se dit aussi en parlant des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs. *Le noir absorbe toutes les autres couleurs*, etc. — Fig. Consumer, détruire. — On dit d'un homme profondément appliqué à quelque chose, qu'*il est absorbé.* — On dit aussi, *il est tout absorbé en Dieu.*

s'ABSORBER, v. pr. Se perdre, s'abîmer : *Les eaux s'absorbent dans les sables.*

ABSORPTION, s. f. (*ab-sor-pcion*) L'action d'absorber. Peu usité.

ABSOUDRE, v. a. (*ab-sou-dre*) *J'absous*, *tu absous*, *il absout. Nous absolvons*, *vous absolvez*, *ils absolvent. J'absolvais. J'ai absous. J'absoudrai. J'absoudrais. Absous. Qu'il absolve. Absolvant. Absous*, *oute.* Il n'a point de prétérit simple, ni d'imparfait du subjonctif. Déclarer par jugement juridique un homme innocent du crime dont il est accusé. — Remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence.

ABSOUTE, s. fém. (*ab-soû-te*) Absolution publique et solennelle qui se donne le jeudi saint.

ABSTÈME, s. m. et f. Celui ou celle qui ne boit point de vin.

s'ABSTENIR, v. pr. [Il se conjugue comme *Tenir.*] S'empêcher de faire quelque chose. — Se priver de l'usage de quelque chose.

ABSTENSION, s. f. Répudiation d'un héritage par un héritier indirect.

ABSTERGENT, s. m. et adj. (*abs-tèr-jan*) t. de méd. Absorbant, émollient.

ABSTERGER, v. a. É, ÉE, p. (*abs-tèr-jé*) t. de chirurgie. Nettoyer une plaie, un ulcère.

ABSTERSIF, IVE, adj. (*abs-tèr-cife*) Propre à absterger.

ABSTERSION, s. f. (*abs-tèr-cion*) L'action d'absterger.

ABSTINENCE, s. f. (*abs-ti-nan-ce*) L'action de s'abstenir de quelque chose, ou l'effet de cette action. — Privation volontaire de certaines choses, surtout du boire et du manger. — *Jours d'abstinence*, jours où il est défendu de manger de la viande.

ABSTINENT, ENTE, adj. Sobre, modéré dans le boire et le manger. Peu usité.

ABSTRACTIF, IVE, adj. Qui sert à exprimer des idées abstraites : *Terme abstractif.* Il est peu usité.

ABSTRACTION, s. f. (*abs-trak-cion*) t. didactique. Séparation que l'esprit fait d'une qualité, d'une propriété, etc., d'avec le sujet auquel elle est inhérente. — Il se dit aussi dans le langage ordinaire : *Abstraction faite des circonstances, l'action ne laisse pas d'être blâmable.* — Au pl. Distractions : *Cet homme a des abstractions.*

ABSTRACTIVEMENT, adv. (*abs-trak-ti-ve-man*) Par abstraction.

ABSTRAIRE, v. a. (*abs-trè-re*) Détacher par la pensée une chose du sujet auquel elle est inhérente. On dit plus communément et mieux, *faire abstraction de....*

ABSTRAIT, AITE, p. (*abs-trè*, *è-te*) Il est aussi adj. Séparé par l'abstraction. — Trop métaphysique, trop éloigné des idées communes : *Discours abstrait.* — En parlant des personnes, tout occupé d'un objet et distrait pour le reste. — Il est aussi subst. : *L'abstrait et le concret.*

ABSTRUS, USE, adj. (*Abs-tru*, *uze*) Qui est difficile à entendre, en parlant des sciences.

ABSURDE, adject. des deux g. Qui est évidemment contre la raison et contre le sens commun. Il se dit des choses et des actions, et se place ordinairement après le substantif. — On dit fam. qu'*un homme est absurde*, pour

dire, qu'il dit habituellement des absurdités. — Il est quelquefois subst. : *Tomber dans l'absurde.*

ABSURDEMENT, adv. (*ab-sur-de-man*) D'une manière absurde.

ABSURDITÉ, s. f. Vice, défaut de ce qui est absurde. — Chose absurde. — Il se dit aussi des personnes : *Il est d'une absurdité rare.*

ABUS, s. masc. (*a-bu*) Mauvais usage que l'on fait d'une chose. *Abus de pouvoir.* — Pris absolument, il se dit de toutes sortes d'actions contraires à l'ordre, à l'équité : *Réformer les abus.* — *Abus manifeste.* — Erreur : *C'est un abus de croire...* — En jurisprudence, entreprise injuste d'une juridiction sur les droits d'une autre.

ABUSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-bu-zé*) Tromper. — v. n. User mal, user autrement qu'on ne doit : *Abuser de son crédit.* Il ne s'emploie point sans régime.

s'ABUSER, v. pr. Se tromper.

ABUSEUR, s. m. (*a-bu-zeur*) Qui abuse, qui trompe. Fam.

ABUSIF, IVE, adj. (*a-bu-zife, i-ve*) Qui est contraire aux règles.

ABUSIVEMENT, adv. (*a-bu-zi-ve-man*) D'une manière abusive.

ABUTER, v. n. Jeter des quilles ou des palets vers un but convenu, pour décider celui qui jouera le premier.

ABUTILON, s. m. Plante de la famille des mauves; ses fleurs sont jaunes.

ABYME. *Voy.* ABÎME.

ACABIT, s. m. (*a-ka-bi*) Qualité bonne ou mauvaise. Il ne se dit guère que des fruits. Fam.

ACACIA, s. m. Arbre de haute tige.

ACADÉMICIEN, s. m. (*a-ka-dé-mi-cien*) Philosophe de la secte de Platon. — Membre d'une académie.

ACADÉMIE, s. f. (*a-ka-dé-mie*) Lieu près d'Athènes, où s'assembloient Platon et ses sectateurs. — La secte même de ces philosophes. — Compagnie de personnes qui font profession de belles-lettres, de sciences ou de beaux arts. — Le lieu où s'assemblent les académiciens. — Lieu où l'on apprend à monter à cheval, à faire des armes et différens autres exercices. — Maison de jeu. — En t. de peinture, c'est une figure entière dessinée d'après le modèle vivant.

ACADÉMIQUE, adj. des deux g. (*a-ka-dé-mi-ke*) Qui appartient ou qui convient à des académiciens.

ACADÉMIQUEMENT, adv. *a-ka-dé-mi-ke-man*) D'une manière académique.

ACADÉMISTE, s. m. (*a-ka-dé-mis-te*) Celui qui suit les exercices d'une académie d'escrime, d'équitation, etc.

ACAGNARDER, v. a. et pron. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Accoutumer à une vie fainéante. Fam. — Il s'emploie le plus souvent avec le pronom personnel : *S'acagnarder auprès du feu, au cabaret.*

ACAJOU, s. m. Arbre d'Amérique.

ACANTHACÉ, ÉE, adj. (*a-kan-ta-cé*) Il se dit des plantes épineuses.

ACANTHE, s. f. (*a-kan-te*) Plante qu'on nomme aussi *branche ursine.* — Ornement d'architecture, qui imite les feuilles de cette plante.

ACARIÂTRE, adj. des deux g. (*a-ka-ri-â-tre*) Bourru, fantasque, bizarre. Il suit son subst. : *Un esprit acariâtre.*

ACARNE, s. m. (*a-kar-ne*) Poisson de mer de la figure et de la grandeur du rouget, mais blanc. — Espèce de chardon à fleur large et jaune.

ACATALECTE ou ACATALECTIQUE, adj. des deux g. Il se dit des vers latins qui sont exactement parfaits, et qui n'ont pas une seule syllabe de trop ou de trop peu.

ACATALEPSIE, s. fém. (*a-ka-ta-lep-ci-e*) Maladie du cerveau qui ôte l'intelligence. — Doctrine de quelques philosophes qui doutaient de tout.

ACATALEPTIQUE, adj. des deux g. Privé d'intelligence. — s. m. Partisan de l'acatalepsie ou du pyrrhonisme.

ACAULE ou INTIGÉE, adj. fém. Il se dit d'une plante qui n'a pas de tige, ou qui l'a très-courte.

ACCABLANT, ANTE, adj. (*a-ka-blan, an-te*) Qui accable, ou qui est capable d'accabler. *Un poids accablant, une nouvelle accablante.* — Fig. Importun : *Visites accablantes.*

ACCABLEMENT, s. m. (*a-ka-ble-man*) Etat d'une personne dont l'esprit ou le corps est accablé par la fatigue, la maladie ou un excès d'affliction. — Fig. Surcharge d'affaires.

ACCABLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ka-blé*) Abattre par la pesanteur, faire succomber sous le poids : *La maison est tombée et les a tous accablés; ils ont été accablés sous les ruines.* On dit aussi à peu près dans le même sens, *ils furent accablés par le nombre, par la multitude.* Il se dit aussi par exagération pour surcharger : *Il portoit un fardeau dont il étoit accablé.* — On dit fig., *les affaires l'accablent; accabler de reproches, de bienfaits; se laisser accabler par le mal, par la douleur, par la tristesse.* — Il se dit aussi avec le pronom personnel : *S'accabler de travail.*

ACCAPAREMENT, s. m. (*a-ka-pa-re-man*) Action d'accaparer. Il s'emploie surtout au pluriel : *La police doit empêcher les accaparemens.* — Il se dit aussi des choses accaparées : *On a trouvé chez lui un accaparement de farines.*

ACCAPARER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ka-pa-ré*) Faire amas de denrées pour les vendre plus cher. Il ne se dit que dans un sens odieux.

ACCAPAREUR, EUSE, s. (*a-ka-pa-reur*) Qui accapare.

ACCASTILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Le château de l'avant et le château de l'arrière du vaisseau.

ACCASTILLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Etablir deux châteaux sur un vaisseau.

ACCÉDER, v. neut. (*ak-cé-dé*) t. de droit public. Entrer dans des engagemens contractés par d'autres puissances : *Accéder à un traité.*

* Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, et ne se dit qu'en parlant des princes. On ne dit point *accéder à un parti.*

ACCÉLÉRATEUR, TRICE, adj. (*ak-cé-lé-ra-teur*) Qui accélère : *Muscle accélérateur; forces accélératrices.*

ACCÉLÉRATION, s. f. (*ak-cé-lé-ra-cion*) Augmentation de vitesse. — Prompte expédition.

ACCÉLÉRER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*ak-cé-lé-ré*) Augmenter la vitesse. Hâter, presser : *Accélérer un mouvement, un travail; accélérer le dénoûment, la fin d'une affaire.*

ACCENSE, s. f., t. de jurisprudence. Dépendance d'un bien.

ACCENSER, v. a. É, ÉE, p. Joindre un bien à un autre. — Réunir sous la même division.

ACCENSES, s. m. plur. (*ak-san-ce*) Officiers publics à Rome, dont la fonction répondoit à celle de nos huissiers.

ACCENT, s. m. (*ak-san*) Elévation plus ou moins forte de la voix sur certaines syllabes. —Prononciation particulière à un peuple, à une province. — Petite marque sur les voyelles. — Au plur. il s'emploie en poésie pour *sons* : *Les doux accens de sa voix.*

ACCENTUATION, s. f. (*ak-çan-tu-a-cion*) Manière d'accentuer.

ACCENTUER, v. a. É, ÉE, p. (*ak-çan-tu-é*) Mettre des accens sur les voyelles qui doivent en recevoir. Il est aussi neutre.

ACCEPTABLE, adj. des deux g. (*ak-cèp-ta-ble*) Qu'on peut accepter. Il se dit plus ordinairement avec la négative : *Ces conditions ne sont pas acceptables.*

ACCEPTANT, ANTE, adj. (*ak-cèp-tan, ante*) Qui accepte.

ACCEPTATION, s. fém. (*ak-cèp-ta-cion*) Action par laquelle on reçoit volontairement ce qui est proposé, offert, donné.

ACCEPTER, v. a. É, ÉE, p. (*ak-cèp-té*) Agréer ce qui est offert. — *Accepter une lettre de change*, c'est promettre par écrit de la payer.

ACCEPTEUR, s. m. (*ak-cèp-teur*) Celui qui accepte une lettre de change.

ACCEPTILATION, s. f. (*ak-cèp-ti-la-cion*) t. de jurisprudence. Quittance qu'on donne sans recevoir de l'argent.

ACCEPTION, s. f. (*ak-cèp-cion*) Distinction, préférence : *La justice ne fait acception de personne.* — Signification d'un mot, sens dans lequel il se prend. *Ce mot a plusieurs acceptions.*

ACCÈS, s. m. (*ak-cè*) Abord, facilité ou difficulté d'approcher : *Place de facile* ou *difficile accès.* — On dit *avoir accès auprès de quelqu'un*, pour dire, avoir la facilité de l'approcher. — Emotion de la fièvre et tout le temps qu'elle dure. — Il se dit aussi des attaques, du retour et redoublement périodique de certaines maladies, comme la rage, la folie, etc. — Au figuré. Mouvement intérieur et passager : *Il a des accès de dévotion.*

ACCESSIBLE, adj. des deux g. (*ak-cè-cible*) Qui peut être abordé, dont on peut approcher. Il se dit également des lieux et des personnes.

ACCESSION, s. f. (*ak-cè-cion*) Consentement par lequel on entre dans un engagement déjà contracté par d'autres. — Approbation d'un acte quelconque. — Il signifie aussi ce qui survient de plus, ce qui augmente quelque chose. *Accession de droits, de richesses.*

ACCESSIT, s. m. (*ak-cè-cite*) mot lat. Récompense accordée à l'écolier qui approche le plus du prix. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

ACCESSOIRE, s. m. et adj. (*ak-cè-çoa-re*) Ce qui est une suite, une dépendance de la chose principale. — Au pl. et en terme d'anatomie, nerfs qui naissent de la moëlle du cou, et s'étendent par filets des deux côtés. — t. de peinture. Hors d'œuvres ou épisodes d'un tableau.

ACCESSOIREMENT, adv. (*ak-cè-çoa-re-man*) Par suite.

ACCIDENT, s. m. (*ak-ci-dan*) Cas fortuit, événement imprévu. Il se prend toujours en mal, quand il n'est accompagné d'aucune épithète qui en détermine le sens en bien. — En t. de philosophie, ce qui est en telle sorte dans un sujet, qu'il peut n'y pas être sans que le sujet soit détruit. — En t. de théologie, les catholiques appellent *accidens*, la figure, la couleur, la saveur, etc, qui restent après la consécration. — En t. de médecine, symptôme, ce qui accompagne une maladie, ou qui survient et qui cesse avec la cause. — En t. de peinture, *accident de lumière*, c'est le jour qui ne vient pas de la lumière principale, mais d'une fenêtre opposée, d'un flambeau, etc.

Par accident, manière de parler adverbiale. Par hasard.

ACCIDENTEL, ELLE, adject. (*ak-ci-dan-tèl*) Qui arrive par accident, par hasard. — t. de philosophie. Qui n'existe pas essentiellement dans un sujet.

ACCIDENTELLEMENT, adv. (*ak-ci-dan-tè-le-man*) Par hasard.

ACCISE, s. f. (*ak-ci-se*) Taxe qui se lève sur les boissons en Angleterre.

ACCLAMATION, s. f. (*a-kla-ma-cion*) Cri de joie, d'approbation. — On dit, *élire par acclamation*, quand les voix se réunissent tout d'un coup pour l'élection d'un sujet. — On

dit, dans le même sens, qu'*une loi*, *un avis passent par acclamation.* — Manière de donner son suffrage dans certaines assemblées.

ACCLAMPER, v. a. É, ÉE, p. (*a-klan-pé*) t. de marine. Fortifier un mât, une vergue, en y attachant des pièces de bois par les côtés.

ACCLIMATER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-kli-ma-té*) Accoutumer à un nouveau climat: *Il faut du temps pour acclimater une plante étrangère.* On dit aussi *s'acclimater*, pour dire se faire à un nouveau climat.

ACCOINTANCE, s. f. (*a-koin-tance*) Liaison familière et quelquefois illicite. Fam.

s'ACCOINTER, v. p. (*s'a-koin-té*) Hanter, fréquenter: *S'accointer d'un fripon.* Peu usité.

ACCOISEMENT, s. m. (*a-koà-ze-man*) t. de médecine. Calme: *L'accoisement des humeurs.*

ACCOISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-koa-sé*) Calmer, apaiser. Il est vieux. — On dit en t. de médecine, *accoiser les humeurs.*

ACCOLADE, s. f. (*a-ko-la-de*) Embrassement. Il est fam. — Trait de plume qui joint plusieurs articles pour n'en faire qu'un. — *Accolade de lapereaux*, deux lapereaux servis ensemble. — Une des principales cérémonies anciennement observées dans la réception d'un chevalier.

ACCOLAGE, s. m. (*a-ko-la-ge*) t. de jardin. Travail qui consiste à attacher aux échalas les sarmens de la vigne.

ACCOLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ko-lé*) Jeter les bras au cou de quelqu'un en signe d'affection. L'embrasser. Il vieillit, et ne se dit plus aujourd'hui qu'en plaisantant. — Joindre plusieurs articles par le moyen d'une accolade. — *Accoler la vigne*, la relever et la lier à l'échalas. — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel: *Il y a des plantes, telles que la vigne, le houblon, qui s'accolent d'elles-mêmes.*

ACCOLURE, s. fém. (*a-ko-lu-re*) Lien de paille pour accoler la vigne.

ACCOMMODABLE, adj. des deux g. (*a-ko-mo-da-ble*) Qui peut s'accommoder, en parlant d'un différend, d'une querelle.

ACCOMMODAGE, s. m. (*a-ko-mo-da-ge*) Apprêt des viandes. — Arrangement des cheveux: *Je dois deux accommodages à mon perruquier.*

ACCOMMODANT, ANTE, adj. (*a-ko-mo-dan*) Qui est complaisant, traitable.

ACCOMMODEMENT, s. m. (*a-ko-mo-de-man*) Ajustement que l'on fait pour sa commodité dans une maison. Dans ce sens il est peu usité. — Au fig. Arrangement qui termine un différend: *faire un accommodement à l'amiable.* — Il se dit aussi des moyens, des expédiens qu'on trouve pour concilier les esprits, terminer les affaires.

ACCOMMODER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ko-mo-dé*) Procurer de la commodité. — Arranger, agencer. — Apprêter à manger. En ce sens, il se prend aussi neutralement. — Terminer à l'amiable. — Réconcilier. — Conformer, faire convenir. — Bien traiter ses hôtes, ses chalands. — Ajuster, peigner. — Céder ou vendre. — *Accommoder ses affaires*, les mettre en meilleur état. — Par ironie, maltraiter.

s'ACCOMMODER, v. pr. Se conformer à... — Prendre sa commodité, ses aises. — Etre d'un facile accommodement. En ce sens, il régit *de*: *Je m'accommode de tout.* — Se finir paisiblement, se terminer en bien: *Cette affaire s'est accommodée.* — S'approprier. On dit encore *s'accommoder*, pour dire, accommoder ses affaires.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE, s. (mouillez le *gn*) Qui accompagne la voix avec un instrument.

ACCOMPAGNEMENT, s. m. (mouillez le *gn*) Action d'accompagner. — t. de musique. Les accords dont on accompagne la voix qui chante le sujet, ou l'instrument qui le joue. — Ce qui est joint à une chose comme une suite nécessaire. — En t. de blason, ce qui est autour de l'écu et lui sert d'ornement.

ACCOMPAGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Aller de compagnie avec quelqu'un. — Suivre ou reconduire par honneur. — Conduire en cérémonie. — Escorter. — Assortir, convenir. Il prend alors l'adv. *bien*: *Cette garniture accompagne bien une robe.* — Joindre, ajouter une chose à une autre: *Accompagner un bienfait de manières obligeantes.* — Il se dit aussi en musique, des instrumens qui accompagnent la voix.

s'ACCOMPAGNER, v. pr. Mener quelqu'un avec soi pour quelque dessein. Il se prend le plus souvent en mauvaise part. — On dit absolument, *s'accompagner*, lorsqu'en chantant on fait soi-même des accords sur un instrument.

ACCOMPLIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*a-kon-plir*) Achever entièrement. — Effectuer, exécuter. — Au participe, lorsqu'il se prend adjectiv., il a le sens de parfait: *Un homme accompli* est celui qui possède toutes les bonnes qualités au suprême degré.

s'ACCOMPLIR, v. pr. S'effectuer.

ACCOMPLISSEMENT, s. m. (*a-kon-pli-ce-man*) Achèvement, exécution entière.

* *L'accomplissement d'un dessein, d'un vœu, d'un traité.* Ce mot ne s'emploie jamais au pluriel.

ACCON, s. m. (*a-kon*) t. de mar. Petit bateau plat pour aller sur la vase.

ACCORD, s. m. (*a-kor*) Convention, accommodement. — Union d'esprit, conformité de volonté. En ce sens, on peut l'employer avec la particule *de*: *Ils sont d'accord.* — Convenance, proportion: *Il y a un merveilleux accord entre toutes les parties du monde.* — En t. de grammaire, concordance des mots. — En

t. de musique, l'union de deux ou de plusieurs sons entendus à la fois, et formant harmonie. — *Instrument d'accord*, monté au ton où il doit être. — Au pl. Conventions préliminaires d'un mariage. — On dit poétiquement d'*agréables accords*, pour dire, des vers agréables.

D'ACCORD, interjection. J'y consens, je l'avoue.

ACCORDABLE, adj. des deux g. (*a-kor-da-ble*) Qui peut s'accorder.

ACCORDAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Cérémonies qui se font pour la signature d'un contrat de mariage. Il est populaire : dites, *les accords*.

ACCORDANT, ANTE, adj. (*a-kor-dan*) t. de musique. Qui s'accorde bien : *Tons accordans.*

ACCORDÉ, ÉE, s. Celui et celle qui sont engagés pour le mariage. Au singulier, il ne se dit guère qu'au fém.

ACCORDER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*a-kor-dé*) Mettre d'accord, concilier. — t. de gramm. Mettre les mots comme ils doivent être les uns à l'égard des autres : *Accorder l'adjectif avec le substantif.* — On dit en musique, *accorder sa voix avec un instrument*, *accorder un luth*, etc. — Octroyer, concéder. — Reconnaître pour vrai : *Je vous accorde cette proposition.*

* Dans ce dernier sens, *accorder* régit *que* avec l'indicatif, si la phrase est affirmative ; et avec le subjonctif, si elle est négative : *J'accorde que cela est, je n'accorde pas que cela soit.*

s'ACCORDER, v. pr. Être d'accord, d'intelligence. Il se dit aussi de la conformité des esprits et des humeurs, et généralement de toutes les choses qui ont du rapport entr'elles.

ACCORDEUR, s. masc. (*a-kor-deur*) Celui qui fait métier d'accorder les instrumens de musique.

ACCORDOIR, s. masc. (*a-kor-doar*) Outil pour accorder les instrumens de musique.

ACCORE, adj. Très-escarpé. *Côte accore* : — s. m. Espèce d'étai pour soutenir et appuyer un vaisseau lorsqu'on le construit.

ACCORER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ko-ré*) t. de marine. Appuyer, soutenir.

ACCORNÉ, ÉE, adj. (*a-kor-né*) t. de blason. Il se dit des animaux qui ont des cornes d'une autre couleur que le corps.

ACCORT, ORTE, adj. (*a-kor*) Qui est civil, complaisant, qui s'accommode à l'humeur des autres. Il est vieux et fam.

ACCOSTABLE, adj. des deux g. (*a-kos-table*) Facile à aborder. Il est fam. et s'emploie le plus souvent avec la négative. *Cet homme n'est pas accostable.*

ACCOSTER, v. a. (*a-kos-té*) Aborder quelqu'un pour lui parler. Fam.

s'ACCOSTER, v. pr. Hanter, fréquenter quelqu'un. Fam. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part : *Il s'est accosté d'un intrigant.*

ACCOTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ko-té*) Appuyer. Fam. On dit aussi *s'accoter.*

ACCOTOIR, s. m. (*a-ko-toar*) Appui. — L'accotoir sert pour s'appuyer de côté, et l'accoudoir pour s'appuyer en avant.

ACCOUCHÉE, s. f. (*a-kou-ché-e*) Femme qui vient de mettre un enfant au monde.

ACCOUCHEMENT, s. m. (*a-kou-che-man*) Enfantement. — Action d'accoucher une femme.

ACCOUCHER, v. n. É, ÉE, p. (*a-kou-ché*) Mettre un enfant au monde. Dans ce sens, il prend l'auxiliaire *être* : *Sa femme est accouchée.* — Fig. et fam. Mettre un ouvrage au jour. — Il est aussi actif, et signifie aider à une femme à accoucher ; alors il prend le verbe *avoir* : *Ce chirurgien a accouché ma sœur.*

ACCOUCHEUR, s. m. (*a-kou-cheur*) Celui dont la profession est d'accoucher les femmes.

ACCOUCHEUSE, s. f. (*a-kou-cheu-ze*) On dit plutôt *sage-femme.*

s'ACCOUDER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'a-kou-dé*) S'appuyer du coude. *S'accouder sur une table.*

ACCOUDOIR, s. masc. (*ak-ou-doar*) Appui pour le coude. Voyez ACCOTOIR.

ACCOUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-kou-é*) Frapper le cerf au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret.

ACCOUPLE, s. fém. (*a-kou-ple*) Lien avec lequel on attache deux chiens ensemble.

ACCOUPLEMENT, s. m. (*a-kou-ple-man*) Assemblage par couple, en parlant des animaux.

ACCOUPLER, v. act. É, ÉE, p. (*a-kou-plé*) Joindre deux choses ensemble. — *Accoupler les bœufs*, les mettre ensemble sous le joug. — En parlant de quelques animaux, apparier ensemble le mâle et la femelle.

ACCOURCIR, v. a. I, IE, p. (*a-kour-cir*) Rendre plus court, retrancher de la longueur. — *Accourcir son chemin*, prendre un chemin plus court.

s'ACCOURCIR, v. pr. Devenir plus court.

ACCOURCISSEMENT, s. m. (*a-kour-ci-ce-man*) Diminution de longueur. Il n'est guère en usage qu'en parlant d'un chemin et des jours.

ACCOURIR, v. n. U, UE, p. Il se conjugue comme *courir*, si ce n'est qu'il reçoit également l'un et l'autre des verbes auxiliaires *être* et *avoir*. *J'ai accouru, je suis accouru.* Courir, venir promptement.

ACCOURSE, s. fém. (*a-kour-ce*) t. de mar. Passage pour aller de la poupe à la proue.

ACCOUTREMENT, s. m. (*a-kou-tre-man*) Habillement extraordinaire et ridicule.

ACCOUTRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-kou-tré*) Habiller d'une manière extraordinaire et ridicule. — On dit aussi *s'accoutrer.*

ACCOUTUMANCE, s. f. (*a-kou-tu-man-ce*) Coutume, habitude. Vieux mot.

ACCOUTUMER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-kou-tu-mé*) Faire prendre une coutume, une habitude. Il signifie aussi avoir coutume, et alors il est neutre, et n'a guère d'usage qu'avec le verbe *avoir*: *Il a accoutumé d'aller*, *de faire*. On l'emploie cependant quelquefois avec le verbe *être*, alors il régit *à*. *Je suis accoutumé à me lever de bonne heure.*

s'ACCOUTUMER, v. pr. Contracter une habitude.

A L'ACCOUTUMÉE. Façon de parler adverbiale. A l'ordinaire. Fam.

ACCOUVÉ, ÉE, adj. (*a-kou-vé*) Qui garde le coin du feu. Fam.

ACCRÉDITER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-kré-di-té*) Donner du crédit. — Fig. Autoriser, rendre plus vraisemblable. — *Accréditer une nouvelle, une calomnie.*

s'ACCRÉDITER, v. pr. S'acquérir du crédit.

ACCROC, s. m. (*a-kro*) Déchirure que fait ce qui accroche. — Il se dit aussi de la chose qui accroche. — Fig. et fam. Difficulté, embarras qui retarde une affaire.

ACCROCHE, s. f. (*a-kro-che*) Difficulté, embarras, retardement dans une affaire. Il est fam. et moins usité qu'*accroc*.

ACCROCHEMENT, s. m. (*a-kro-che-man*) Action d'accrocher: *Accrochement de deux voitures.*

ACCROCHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-kro-ché*) Attacher, suspendre à un clou, à un crochet. — Fig. Retarder, arrêter. — Fig. et fam. Attraper par adresse. — Jeter des grappins pour venir à l'abordage d'un vaisseau ennemi.

s'ACCROCHER, v. pr. S'attacher, s'arrêter à quelque chose.

ACCROIRE, v. n. (*a-kroâ-re*) Il n'est usité qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et il signifie faire croire ce qui n'est pas: *Vous nous en voudriez faire accroire.* — Il est quelquefois actif. *Il a voulu lui faire accroire cette fable.* Il vieillit. Il vaut mieux se servir du verbe *croire*. — *S'en faire accroire*, présumer trop de soi-même.

ACCROISSEMENT, s. m. (*a-kroâ-ce-man*) Augmentation, agrandissement. — Droit par lequel une chose accroît à une personne ou à un fonds.

ACCROÎTRE, v. a. U, UE, p. et adj. (*a-kroâ-tre*) [Il se conjugue comme *Croître*] Augmenter, rendre plus grand, plus étendu. — v. n. Aller en augmentant, s'augmenter. Il prend indifféremment *avoir* ou *être*. Le second est plus usité. — *Accroître à...* t. de droit. Revenir au profit de quelqu'un.

s'ACCROÎTRE, v. pr. S'augmenter: *Sa fortune, son crédit, son pouvoir s'accroissent tous les jours.*

s'ACCROUPIR, v. pr. (*s'a-krou-pir*) Se tenir assis sur les talons.

ACCROUPISSEMENT, s. m. (*a-krou-pi-ce-man*) L'état d'une personne accroupie.

ACCRUE, s. fém. (*a-kru-e*) t. de coutume. Qui se dit d'une terre sur laquelle un bois limitrophe s'est étendu. — L'augmentation que reçoit une terre par la retraite d'une rivière.

ACCUEIL, s. m. (*a-keuil*, mouillez l'*l*) Réception bonne ou mauvaise qu'on fait à quelqu'un. — *Faire accueil*, se prend toujours en bonne part.

ACCUEILLANT, TE, adj. (*ll* mouillées) Qui fait un bon accueil.

ACCUEILLIR, v. a. I, IE, p. (*à-keu-llir*, ll *mouillées*) Il se conjugue comme *Cueillir*. Recevoir bien ou mal quelqu'un qui vient à nous. Employé sans épithète, il se prend en bonne part: *Le prince l'a accueilli.* — Il se dit aussi des choses: *Il a fort mal accueilli cette demande.* — Il se dit fig. de tous les accidens fâcheux qui arrivent à quelqu'un: *Etre accueilli par la tempête.*

ACCUL, s. m. (*a kule*) Lieu qui n'a point d'issue. — Piquets qu'on enfonce en terre pour retenir le canon quand il recule après avoir tiré. —Petite anse dans la mer.

ACCULEMENT, s. m. (*à-ku-le-man*) t. de marine. Courbure des varangues.

ACCULER, v. a. É, ÉE, part. (*a-ku-lé*) Pousser quelqu'un et le réduire dans un endroit où il ne puisse plus reculer. — On dit aussi: *Les chiens ont acculé le sanglier.*

s'ACCULER, v. pr. Se ranger en un coin, de manière à n'être pas pris par derrière.

ACCUMULATEUR, s. masc. (*a-ku-mu-la-teur*) Celui qui accumule.

ACCUMULATION, s. f. (*a-ku-mu-la-cion*) Amas de plusieurs choses. — *Accumulation de droits*, augmentation de droits sur quelque chose.

ACCUMULER, v. a. (*a-ku-mu-lé*) Amasser et mettre en monceau. — Fig. *Accumuler crime sur crime*, ajouter crime sur crime.

s'ACCUMULER, v. pr. S'augmenter: *Les difficultés s'accumulent.*

ACCUSABLE, adj. des deux g. (*a-ku-za-ble*) Qui peut être accusé. Peu usité.

ACCUSATEUR, TRICE, s. (*a-ku-za-teur*) Celui ou celle qui accuse quelqu'un en justice: *Se rendre, se porter accusateur.*

ACCUSATIF, s. m. (*a-ku-za-tife*) Le quatrième cas dans les langues où les noms se déclinent.

ACCUSATION, s. f. (*a-ku-za-cion*) Action en justice, par laquelle on accuse quelqu'un. — Reproche d'une faute, d'un défaut.

ACCUSÉ, s. m. Celui qui est accusé en justice: *L'accusateur et l'accusé.*

ACCUSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ku-zé*) Rendre une plainte en justice contre quelqu'un. — Imputer quelque faute, quelque défaut. — *Accuser un acte de faux*, soutenir

qu'un acte est faux. — *Accuser son jeu*, en déclarer ce que les règles veulent qu'on déclare. — *Accuser juste* ou *faux*, être exact dans un récit ou ne l'être pas. — *Accuser la réception d'une lettre ou d'un paquet*, marquer qu'on les a reçus.

s'ACCUSER, v. pr. Se déclarer coupable d'une faute. — *S'accuser en confession*, déclarer ses péchés.

ACENS, s. m. (*a-çan-ce*) Terre ou héritage quelconque tenu à cens.

ACENSEMENT, s. m. (*a-çan-ce-ment*) Action de donner à cens.

ACENSER, v. act. (*a-çan-cé*) Donner ou prendre à cens un fonds de terre, une maison.

ACÉPHALE, adj. des deux g. (*a-cé-fa-le*) Sans tête, sans chef: *Monstre*, *statue acéphale*; et fig. *Concile*, *secte acéphale*.

ACÉRAIN, adj. Qui tient de l'acier.

ACERBE, adj. des deux g. Âpre.

ACERBITÉ, s. fém. Dureté, âpreté. Il est peu usité.

ACÉRER, v. a. (*a-cé-ré*) Mettre de l'acier avec du fer, afin de rendre celui-ci propre à couper.

ACÉRÉ, ÉE, p. et adj. Rendu tranchant par le moyen de l'acier. Quelques écrivains ont dit fig. *une plume acérée*; *les traits acérés de la calomnie*.

ACESCENCE, s. f. Disposition à l'acidité.

ACESCENT, ENTE, adj. Qui approche de l'acidité.

ACÉTABULE, s. masc. Petit vase. — Sinus d'une coquille. — Cavité d'un os qui reçoit un autre os.

ACÉTATE ou ACÉTITE, s. m., t. de chimie. Sel formé par l'union de l'acide acétique avec différentes bases.

ACÉTEUX, EUSE, adj. (*a-cé-teu*, *eu-ze*) Qui tient du goût du vinaigre. — Plante acéteuse.

ACÉTIQUE, adj. *Acide acétique*, vinaigre où le principe acidifiant est en excès.

ACHALANDER, v. a. É, ÉE, p. (*a-cha-lan-dé*) Procurer des chalands, donner des pratiques.

s'ACHALANDER, v. pr. Se procurer des chalands.

ACHARNEMENT, s. m. (*a-char-ne-man*) Fureur opiniâtre avec laquelle des animaux se battent les uns contre les autres. Il se dit aussi des hommes. — Fig. Animosité opiniâtre.

ACHARNER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*a-char-né*) Exciter, animer, irriter.

s'ACHARNER, v. pr. S'attacher avec fureur, avec opiniâtreté.

ACHAT, s. m. (*a-cha*) Acquisition à prix d'argent. — La chose achetée. — Il se dit plus ordinairement des choses considérables, telles que terres, maisons, etc. Pour les objets de moindre importance, on dit plutôt *emplette*.

ACHE, s. f. Herbe qui ressemble au persil.

ACHÉE, s. f. Ver de terre pour amorcer le poisson. On l'appelle aussi *laiche*.

ACHEMENS, s. m. plur. (*a-che-man*) Lambrequins découpés.

ACHEMINÉ, ÉE, adj. Dégourdi, presque dressé. Il se dit d'un cheval.

ACHEMINEMENT, s. masc. (*a-che-mi-ne-man*) Ce qui est propre à faire parvenir à la fin qu'on se propose, disposition, préparation.

ACHEMINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-che-mi-né*) Mettre en état de pouvoir réussir : *Cet événement peut acheminer la paix.* — Faire avancer vers un but : *Cela vous acheminera aux honneurs.*

s'ACHEMINER, v. pr. Se mettre en chemin. — Fig. *Cette affaire s'achemine*, est en bon train.

ACHÉRON, s. m. Fleuve des enfers, suivant la fable, et poét. l'enfer même.

ACHETER, v. a. É, ÉE, p. (*a-che-té*) *J'achète*, *j'achetais*. Acquérir quelque chose à prix d'argent : *Acheter un cheval de quelqu'un. Acheter des marchandises à un marchand.* — Fig. Se procurer avec peine : *J'ai acheté ces honneurs au prix de mon repos.*

* *S'acheter* pour *acheter* est un gasconisme : *Je me suis acheté un manchon* ; dites : *j'ai acheté.*

ACHETEUR, s. m. Celui qui achète.

ACHEVÉ, ÉE, adj. Accompli, parfait. — Quand il se rapporte aux personnes, on le prend aussi en mauvaise part : *C'est un fou achevé.*

ACHÈVEMENT, s. m. (*a-chè-ve-man*) Fin, exécution entière, accomplissement d'une chose. — Au fig. Perfection donnée à force de travail.

ACHEVER, v. a. É, ÉE, part. (*a-che-vé*) Finir une chose commencée. *Il a achevé son entreprise ; les bâtimens sont achevés.* — Il se dit aussi des personnes. Porter le dernier coup à quelqu'un déjà blessé. — Fig. Ruiner complètement. — Il est aussi neutre, et prend la prép. *de* avant un verbe : *Achever de dîner.*

s'ACHEVER, v. pr. Se finir, se terminer.

ACHILLE, s. m. (*a-chi-le*) *Tendon d'achille*, gros tendon qui aboutit à la plante des pieds.

ACHILLÉE, s. f. (*a-chil-lé-e*) Plante radiée qui croît sur les montagnes, espèce de jacobée.

ACHIRE, s. m. Genre de poissons sans nageoires pectorales.

ACHOPPEMENT, s. m. (*a-cho-pe-man*) Il ne se dit guère que dans cette phrase : *Pierre d'achoppement*, pour dire, occasion de faillir, de tomber dans l'erreur.

ACHORES, s. m. pl. (*a-ko-re*) Petits ulcères qui viennent à la tête et aux joues, espèce de teigne qui attaque principalement les enfans.

ACHROMATIQUE, adj. des deux g. (*a-kro-ma-ti-ke*) Qui laisse voir les objets sans couleurs étrangères : *Lunette achromatique.*

ACHRONIQUE, adj. (*a-kro-ni-ke*) t. d'astronomie. Il se dit d'un astre opposé au soleil dans son lever ou son coucher.

ACICULAIRE, adj. des deux g. Fait en forme d'aiguille : *Cristal aciculaire.*

ACIDE, s. m. (*a-ci-de*) Substance dont la saveur est piquante, aigre ; un des sels qu'on appelle primitifs.

ACIDE, adj. des deux g. Qui a une saveur qui tire sur l'aigre.

ACIDIFIABLE, adj. des deux g. Qui peut être converti en acide.

ACIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est acide.

ACIDULE, adj. des deux g. Qui a un goût légèrement acide.

ACIDULER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ci-du-lé*) Rendre acidule.

ACIER, s. m. (*a-cié*) Fer raffiné et purifié par la trempe.

ACIÉRIE, s. f. Manufacture d'acier.

ACOLYTAT, s. m. (*a-ko-li-ta*) Le plus haut des quatre ordres mineurs.

ACOLYTE, s. m. Celui qui a reçu l'acolytat, et dont l'office est de servir le prêtre à l'autel, etc.

ACOMAT, s. m. Arbre dont le bois est propre à la construction des navires.

ACONIT, s. m. (*a-ko-ni-te*) Espèce de plante vénéneuse.

ACOQUINANT, ANTE, adj. (*a-ko-ki-nan*) Qui acoquine, qui attire. Il est fam.

ACOQUINER, v. a. (*a-ko-ki-né*) Attirer, attacher, faire contracter une habitude d'oisiveté et de fainéantise. Fam.

s'ACOQUINER, v. pr. S'attacher trop, s'adonner trop. Il régit *auprès*, *en*, *dans*, *à* : *Il s'est acoquiné auprès de cette femme*, *en ce pays*, *dans cette ville*, *au jeu.* Il est familier.

ACORE ou ACORUS, s. m. Plante médic.

ACOTYLÉDONE, adj. des deux g. Il se dit des plantes dont l'embryon n'a pas de lobes, tels que les champignons, etc. Il se prend aussi subst. *Les acotylédones.*

ACOUSMATE, s. m. (*a-kous-ma-te*) Bruit de voix humaines ou d'instrumens qu'on s'imagine entendre dans l'air.

ACOUSTIQUE, s. f. (*a-kous-ti-ke*) Théorie des sons et de leurs propriétés.

ACOUSTIQUE, adj. des deux g. *Nerf acoustique*, nerf qui va à l'oreille : — Qui sert à augmenter le son : *Instrument acoustique*, *voûte acoustique.*

ACQUÉREUR, s. m, (*a-ké-reur*) Celui qui acquiert, surtout des biens immeubles. Il n'a point de féminin. En parlant d'une femme, on se sert d'une périphrase : *Elle a acquis toutes les terres du canton.*

ACQUÉRIR, v. a. (*a-ké-rir*) *J'acquiers*, *tu acquiers*, *il acquiert ; nous acquérons*, *vous acquerez*, *ils acquièrent. J'acquérais. J'acquis. J'ai acquis. J'acquerrai. Acquiers. Que j'acquière. Que j'acquisse. Acquérant. Acquis*, *acquise.* Faire acquisition de quelque chose d'utile ou d'agréable : *Acquérir une terre*, *de la gloire*, etc. Il ne s'emploie qu'en parlant de choses avantageuses. — On dit aussi *s'acquérir* : *Il s'est acquis beaucoup d'amis.*

ACQUÊT, s. m. (*a-ké*) t. de prat. Bien immeuble acquis par achat. — Au plur. Biens tant meubles qu'immeubles qu'on a acquis.

ACQUÊTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ké-té*) t. de palais. Acquérir.

ACQUIESCEMENT, s. m. (*a-ki-è-ce-man*) Consentement.

ACQUIESCER, v. n. (*a-ki-é-cé*) Consentir par amour de la paix. Se soumettre.

ACQUIS, s. m. (*a-ki*) Savoir, talens : *Cet homme a beaucoup d'acquis.*

ACQUISITION, s. f. (*a-ki-zi-cion*) Action d'acquérir. — La chose acquise.

ACQUIT, s. m. (*a-ki*) Quittance, décharge. — *Par manière d'acquit*, négligeamment. — Au billard, premier coup pour se mettre en passe. — *Acquit-à-caution*, billet ou certificat que les commis d'un bureau donnent pour faire passer librement un ballot à sa destination.

ACQUITTEMENT, s. m. L'action d'acquitter.

ACQUITTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ki-té*) Rendre quitte, libérer de dettes. — Payer. — Fig. *Acquitter sa conscience*, faire ce qu'on croit être obligé de faire en conscience. Décharger d'une accusation : *Le tribunal l'a acquitté.*

s'ACQUITTER, v. pr. Se libérer. Il se dit ordinairement des obligations que l'on remplit : *Je me suis acquitté de mon devoir envers vous.*

ACRE, s. f. (*a-kre*) Mesure de terre contenant environ un arpent et demi.

ÂCRE, adj. des deux g. (*â-cre*) Mordicant, corrosif. *Fruit*, *humeur âcre.*

ÂCRETÉ, s. f. (*â-creté*) Qualité mordicante et piquante : *L'âcreté d'un fruit. L'âcreté des humeurs.* — Fig. *Il a de l'âcreté dans l'humeur.*

ACRIMONIE, s. f. (*a-kri-mo-ni-e*) Âcreté : *L'acrimonie du sel*, *des humeurs.*

ACRIMONIEUX, EUSE, adj. (*a-kri-mo-ni-eu*) Qui a de l'acrimonie.

ACROBATE, s. m. (*a-kro-bate*) Danseur de corde.

ACROMION, s. m. Partie de l'omoplate qui reçoit la clavicule.

ACRONYQUE, adj. (*a-kro-ni-ke*) t. d'astronomie, se dit du lever et du coucher d'une étoile, au moment où le soleil se couche.

ACROSTICHE, s. m. (*a-kros-ti-che*) Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom qu'on a pris pour sujet, et dont chaque vers commence par une des lettres de ce nom, prises de suite. — Il est aussi adj. des deux genres : *Vers acrostiches.*

ACROTÈRES, s. m. pl. (*a-kro-tè-re*) Piédestaux que l'on met dans les balustrades.

ACTE, s. m. (*ak-te*) Action d'un agent, opération. — Mouvement vertueux de l'ame, surtout ceux qui regardent la religion : *Acte de foi, de contrition*, etc. — Tout ce qui se fait par le ministère d'un officier de justice. — Ecrit fait au greffe ou devant un notaire. — *Acte sous seing-privé*, convention passée entre des particuliers, sans être revêtue de l'autorité publique. — Dispute publique où l'on soutient des thèses. — Partie d'une pièce de théâtre. — *Actes*, au pl. se dit des décisions faites par autorité publique, et rédigées dans des registres publics. — *Les Actes des apôtres*, livre canonique écrit par S. Luc.

ACTEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. — Fig. Celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire. On dit aussi dans des parties de jeu, de plaisir, *il nous manque un acteur*. Il est fam. *Actrice* ne se dit point au figuré.

ACTIF, IVE, adj. (*ak-tife*) Qui agit ou qui a la vertu d'agir. — Il se dit par opposition à *passif*. *Dettes actives*, les sommes dont on est créancier ; *dettes passives*, celles dont on est débiteur. — *Avoir voix active et passive*, pouvoir élire et être élu. — Qui agit avec promptitude, avec force : *Le feu est le plus actif des élémens*. — Fig. Agissant, diligent, laborieux. — En t. de grammaire, il se dit des verbes qui veulent être suivis d'un substantif servant à exprimer le terme de l'action : *Aimer Dieu*. — Il est aussi subst. m. *Conjuguer l'actif*.

ACTION, s. f. (*ak-cion*) Mouvement de quelque partie ou de quelque chose qui agit et produit quelque effet : *L'action du feu sur le bois*. — Il se dit, par rapport à la morale, de tout ce qu'on fait : *Bonne action, action louable, action répréhensible*. — Combat, rencontre entre des troupes : on dit d'une armée, qu'*elle commence à entrer en action*, pour dire qu'elle commence à agir, à entreprendre. — La véhémence, la chaleur à dire ou à faire quelque chose : *Parler avec action*. — *Etre en action*, être en mouvement, se remuer, s'agiter souvent. — Contenance, mouvement du corps, gestes d'un orateur : *Cet orateur n'a point d'action*. — Demande, poursuite en justice : *Intenter une action*. — Droit de faire cette demande : *Avoir action contre quelqu'un*. — Sujet principal d'une pièce de théâtre ou d'un poème épique. — Somme qu'on a mise dans une compagnie de commerce, ou dans quelque autre société utile, et à proportion de laquelle on doit avoir part au profit général de la même société. — *Actions de grâces*, remercîment, témoignage de reconnaissance.

ACTIONNAIRE, s. m. (*ak-cio-nè-re*) Celui qui a une ou plusieurs actions dans une compagnie de commerce.

ACTIONNER, v. a, É, ÉE, p. (*ak-cio-né*) Intenter une action en justice contre quelqu'un.

ACTIVEMENT, adv. (*ak-ti-ve-man*) D'une manière active. — t. de grammaire. Dans un sens actif.

ACTIVER, v. a. É, ÉE, p. (*ak-ti-vé*) Mettre en activité. — Accélérer.

ACTIVITÉ, s. f. (*ak-ti-vi-té*) Faculté active, vertu d'agir. — Fig. Diligence, promptitude, vivacité dans l'action, dans le travail.

ACTUEL, ELLE, adj. (*ak-tu-èl, è-le*) Effectif, réel. — Il signifie aussi présent. — On dit en style didactique, *grâce actuelle, péché actuel*, par opposition à grâce habituelle, péché originel.

ACTUELLEMENT, adv. (*ak-tu-è-le-man*) Présentement.

ACUMINÉ, ÉE, adj. t. de botanique. Qui se rétrécit tout-à-coup en pointe.

ACUTANGLE, adj. t. de géom. Il se dit d'un triangle qui a ses trois angles aigus.

ACUTANGULAIRE, adj. Il se dit de toute figure de géométrie, dont les angles sont aigus.

ACUTANGULÉ, ÉE, adj. t. de botanique. Ayant les angles aigus.

ADAGE, s. m. Proverbe. — Maxime de quelque ancien. Ce mot ne s'emploie plus que dans le style familier. Du latin *adagium*.

ADAGIO, adv. t. de musique, qui marque un mouvement lent, moins lent cependant que le *largo*. Il se dit aussi subst. de l'air même : *Un bel adagio*.

ADAMIQUE, adj. (*a-da-mi-ke*) On appelle *terre adamique*, une terre qui provient d'un dépôt que font les eaux de la mer, lors de leur reflux.

ADAMITES ou ADAMANS, s. m. Sectaires qui alloient nus comme Adam avant le péché.

ADAPTATION, s. f. (*a-dap-ta-cion*) Action d'adapter. Il n'est guère en usage.

ADAPTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-dap-té*) Appliquer, ajuster une chose à une autre. — Il se dit aussi de l'application qu'on fait d'un mot, d'un passage à une personne, à un sujet : *Ce vers de Virgile lui est bien adapté*. — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *Cet exorde peut s'adapter à plusieurs sujets*.

ADATIS, s. m. Mousseline des Indes.

ADDITION, s. f. (*ad-di-cion*) Ce qui est ajouté à quelque chose. — En t. de prat. *Informer par addition*, ajouter une nouvelle information à la première. — La première règle d'arithmétique, qui apprend à ajouter ensemble plusieurs nombres. — Au pl. t. d'impr. Petites notes que l'on place à la marge d'une page imprimée.

ADDITIONNEL, ELLE, adj. (*ad-di-cio-nel*) Qui est ajouté, qui doit être ajouté.

ADDITIONNER, v. a, E, ÉE, p. (*ad-di-cio-né*) Ajouter plusieurs nombres ensemble pour en savoir le total.

ADDUCTEUR, s. m. et adj. (*ad-duk-teur*) t. d'anat. Il se dit des muscles dont la fonction est de mouvoir en dedans les parties auxquelles ils sont attachés.

ADDUCTION, s. f. (*ad-duk-cion*) t. d'anat. Mouvement en dedans.

ADEMPTION, s. f. (*a-danp-cion*) t. de droit. Révocation d'un legs.

ADÉNOGRAPHIE, s. f. Description des glandes.

ADÉNOIDES, adj. pl. Glanduleux.

ADÉNOLOGIE, s. f. Partie de la médecine qui traite des glandes.

ADÉNOTOMIE, s. f. Dissection des glandes.

ADENT, s. m. (*a-dan*) Entaille en forme de dent pour mieux lier et assembler des pièces de bois.

ADÉPHAGIE, s. f. (*a-dé-fa-jie*) Appétit vorace, insatiable.

ADEPTE, s. m. (*a-dèp-te*) Celui qui est initié dans les mystères d'une secte ou d'une science, et surtout de l'alchimie.

ADÉQUAT, ATE, adj. (*a-dé-kouate*) t. dogmat. Entier, total. *Idée adéquate*, du lat. *adæquatus*.

ADEXTRÉ, ÉE, adj. (*a-dèks-tré*) t. de blason, qui se dit des pièces qui en ont une autre à leur droite.

ADHÉRENCE, s. f. (*a-dé-ran-ce*) Union d'une chose à une autre. — Fig. Attachement à un mauvais parti, à une mauvaise opinion. — En t. de phys., propriété qu'ont certains corps de s'attacher à d'autres.

ADHÉRENT, ENTE, adj. (*a-dé-ran*, *ante*) Qui est attaché à quelque chose : *Les branches sont adhérentes au tronc.* — Contigu. — s. m. Celui qui est du sentiment, du parti de quelqu'un. Il s'emploie ordinairement au plur. et se prend en mauvaise part.

ADHÉRER, v. n. (*a-dé-ré*) Etre attaché à quelque chose, contre quelque chose. En ce sens il est peu usité. — Fig. Etre du sentiment ou du parti de quelqu'un. — En t. de pratique, confirmer un premier acte par un subséquent.

ADHÉSION, s. f. (*a-dé-zion*) Union, jonction. *Adhésion de deux corps.* — Fig. Action d'adhérer : *Adhésion à un traité.*

AD HONORES. (*a-do-no-rèce*) Mots empruntés du latin. Ils se disent de ceux qui sont décorés d'un titre sans en faire les fonctions, ou sans en avoir les appointemens.

ADIANTE, s. m. Plante capillaire très-bonne dans les maux de poitrine. Elle croît contre les murailles.

ADIAPHORISTE, s. m. (*a-dia-fo-riste*) Luthérien mitigé qui reconnaissait l'autorité de l'Eglise catholique.

ADIEU, t. de civilité et d'amitié, dont on se sert en prenant congé les uns des autres. Il se dit aussi de toutes les choses auxquelles on renonce : *Dire adieu aux plaisirs, aux muses.* — Il est aussi subst. : *Un éternel adieu.*

ADIPEUX, EUSE, adj. (*a-di-peu*, *eu-ze*) t. d'anat. Il se dit de certains vaisseaux et de certaines membranes qui se distribuent à la graisse. Du lat. *adiposus*, gras.

ADIRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-di-ré*) t. de palais. Perdre, égarer.

ADITION, s. f. (*a-di-cion*) t. de droit. Il ne se dit qu'en cette phrase : *Adition d'hérédité*, acceptation d'un héritage.

ADJACENT, ENTE, adj. (*ad-ja-can*, *an-te*) Qui est situé auprès, qui est aux environs. Il ne s'emploie guère qu'avec les substantifs *pays*, *lieux*, *terres*, *îles*.

ADJECTIF, s. m. (*ad-jèk-tife*) t. de grammaire. Mot que l'on joint aux substantifs pour les modifier ou les caractériser. *L'adjectif s'accorde toujours avec le substantif.* — Il s'emploie aussi quelquefois adjectivement : *Un nom adjectif.*

ADJECTION, subst. f. (*ad-jèk-cion*) t. dogm. Jonction de quelque corps à un autre.

ADJECTIVEMENT, adv. (*ad-jèk-ti-ve-man*) Dans un sens adjectif.

ADJOINDRE, v. a. JOINT, OINTE, part. Joindre avec... Il ne se dit que des personnes.

ADJOINT, s. m. Celui qui est joint à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

ADJONCTION, s. f. (*ad-jonk-cion*) t. de palais. Jonction d'une ou de plusieurs personnes à une autre. *Il n'y a qu'à prononcer une adjonction de commissaires.*

ADJUDANT, s. m. (*ad-ju-dan*) Officier militaire, subordonné à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

ADJUDICATAIRE, s. m. et f. (*ad-ju-di-ca-tè-re*) Celui ou celle à qui l'on adjuge.

ADJUDICATIF, IVE, adj. (*ad-ju-di-ka-tife*) qui adjuge.

ADJUDICATION, s. f. (*ad-ju-di-ka-cion*) Acte de justice par lequel on adjuge de vive voix ou par écrit.

ADJUGER, v. a. É, ÉE, p. (*ad-ju-jé*) Déclarer par jugement qu'une chose contestée entre deux parties, appartient de droit à l'une des deux. — Attribuer, délivrer à quelqu'un par autorité de justice : *On lui adjugea les meubles.*

ADJURATION, s. f. (*ad-ju-ra-cion*) Formule dont l'Eglise se sert dans les exorcismes; action d'adjurer.

ADJURER, v. a. É, ÉE. (*ad-ju-ré*) Commander au nom de Dieu de faire ou de dire quelque chose. — On l'emploie aussi dans le sens de sommer quelqu'un de dire, de déclarer.

ADMETTRE, v. a. MIS, ISE, part. Il se conjugue comme *Mettre*. Recevoir quelqu'un, le faire participer à quelque avantage. — Reconnaître pour véritable. — *Admettre à faire preuve*, consentir qu'on fasse preuve. — En t. de finance, passer en compte.

ADMINICULE, s. m. Ce qui aide à faire preuve en justice. — En méd., ce qui peut servir à faciliter le bon effet d'un remède. — Plusieurs écrivains modernes l'ont employé dans le langage ordinaire.

ADMINISTRATEUR, s. m. TRICE, s. f. Celui ou celle qui régit les biens, les affaires d'une communauté, d'un hôpital, etc. Il se dit aussi d'un homme chargé de quelque partie du gouvernement.

ADMINISTRATIF, IVE, adj. Qui administre, qui a rapport à l'administration.

ADMINISTRATION, s. f. (*ad-mi-nis-tra-cion*) Gouvernement, direction, conduite. — *Administration de la justice*, son exercice avec l'autorité publique. — *Administration des sacremens*, l'action de les conférer.

ADMINISTRATIVEMENT, adv. Suivant les formes administratives. — Par autorité administrative.

ADMINISTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ad-mi-nis-tré*) Gouverner, régir. — *Administrer la justice*, la rendre. — *Administrer les sacremens*, les conférer. — En t. de pratique, *administrer des témoins, des preuves, des titres*, les fournir.

ADMIRABLE, adj. des deux g. Qui attire l'admiration. On s'en sert quelquefois par ironie dans le style familier. Alors il ne se dit que des personnes.

ADMIRABLEMENT, adv. D'une manière admirable.

ADMIRATEUR, TRICE, s. m. et f. Qui admire ou qui a coutume d'admirer.

ADMIRATIF, IVE, adj. (*ad-mi-ra-tife*) Qui marque admiration. Il n'est guère en usage que dans ces phrases : *Point admiratif, particule admirative.*

ADMIRATION, s. f. (*ad-mi-ra-cion*) Sentiment de celui qui regarde une chose comme merveilleuse dans son genre. — Il se dit aussi de la chose et surtout de la personne admirée : *Il est l'admiration de son siècle.* On ne l'emploie pas au plur. On dit *être en admiration*, mais sans régime.

ADMIRER, v. a. É, ÉE, p. (*ad-mi-ré*) Considérer avec surprise, avec étonnement ce qui paraît merveilleux. — Il se dit aussi par ironie : *J'admire votre tranquillité, votre sang-froid.*

s'ADMIRER, v. pr. Avoir de l'admiration pour soi-même.

ADMISSIBLE, adj. des deux g. (*ad-mi-cible*) Valable, recevable, qui peut être admis.

ADMISSION, s. f. (*ad-mi-cion*) Action par laquelle on est admis.

ADMITTATUR, s. m. Mot latin. Certificat donné à ceux qui aspirent aux ordres, pour marquer qu'ils sont capables d'être reçus.

ADMONÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*ad-mo-né-té*) t. de prat. Faire une remontrance à huis clos, avec défense de récidiver.

ADMONITEUR, s. m. Celui qui avertit, qui donne avis.

ADMONITION, s. f. Action d'admonéter, avertissement.

ADNÉ, ÉE, adj. t. de botan. Immédiatement attaché, en faisant ou paraissant faire corps.

ADOLESCENCE, subst. f. (*a-do-lé-çan-ce*) L'âge qui est depuis la puberté jusqu'à la majorité, c'est-à-dire depuis quatorze ans jusqu'à vingt-cinq. Il ne se dit guère que des garçons.

ADOLESCENT, TE, s. (*a-do-lé-çan*) Jeune garçon, Jeune fille — adj. qui est dans l'adolescence.

ADONIEN, adj. m. Vers grec ou lat., composé d'un dactyle et d'un spondée.

ADONIS, s. m. (*a-do-nice*) Plante qui approche de la renoncule et qui vient dans les blés. — Jeune garçon extrêmement beau.

ADONISER, v. a. É, ÉE, part. (*a-do-ni-zé*) Parer avec affectation.

s'ADONISER, v. pr. S'ajuster pour paraître plus jeune ou plus beau. Fam.

s'ADONNER, v. pr. É, ÉE, p. Se plaire particulièrement à quelque chose, s'y appliquer avec chaleur. — *S'adonner à un lieu, à une personne*, les fréquenter. — On dit encore fam., *si votre chemin s'y adonne, vous viendrez chez moi ;* c'est-à-dire, si c'est votre chemin. — En t. de marine, *le vent adonne*, commence à être favorable. En ce sens, il est neutre.

ADOPTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-dop-té*) Prendre quelqu'un pour fils ou pour fille. — Fig. Considérer et regarder comme sien. — Choisir de préférence.

ADOPTIF, IVE, adj. (*a-dop-tife*) Qui est adopté.

ADOPTION, s. f. (*a-dop-cion*) Action d'adopter. — Choix, préférence.

ADORABLE, adj. des deux g. Digne d'être adoré : *Dieu seul est adorable.* — Il se dit, abusivement et par exagération, de ce que l'on estime ou de ce que l'on aime extrêmement.

ADORATEUR, s. m. Celui qui adore : *Les adorateurs de Dieu.* Dans ce sens on dit aussi *adoratrice.* — On dit abusivement et par exagération, qu'*une femme a beaucoup d'adorateurs.* — Racine l'a employé adjectivement : *Un peuple adorateur.*

ADORATION, s. f. (*a-do-ra-cion*) Action par laquelle on adore. — *Adoration du pape*, hommage que les cardinaux lui rendent après son élection. — Abusivement et par exagération, amour extrême. Quelques écrivains ont dit *être en adoration devant...*

ADORER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-do-ré*) Rendre à Dieu le culte qui lui est dû. — Il ne signifie quelquefois que rendre de très-profonds respects en se prosternant : *Esther adora Assuérus.*

Assuérus. — Abusivement et par exagération, aimer avec une passion excessive.

ADOS, s. m. (*a-dò*) t. de jardinage. Terre qu'on élève en talus le long de quelque mur bien exposé.

ADOSSER, v. a., É, ÉE, p. (*a-do-cé*) Mettre le dos contre quelque chose. — Fig. Appuyer contre. — On dit aussi *s'adosser.*

ADOUBER, v. n. Toucher, au trictrac ou aux échecs, une pièce pour la ranger et non pour la jouer. Il n'est en usage qu'au présent: *j'adoube*

ADOUCIR, v. a. I, IE, p. Rendre doux, tempérer l'âcreté. — *Adoucir sa voix*, parler d'un ton moins aigre ou moins élevé. — *Adoucir une expression*, la corriger, la tempérer. — Rendre moins fâcheux et plus supportable. — En peinture, *adoucir les traits d'une figure*, les rendre plus tendres, plus délicats. — Fig. Apaiser.

s'ADOUCIR, v. pr. Devenir plus doux. — Fig. S'apaiser.

ADOUCISSAGE, s. m. (*a-dou-ci-sage*) t. de teinturier; action de rendre une couleur moins vive.

ADOUCISSANT, ANTE, adj. et s. m. Remède qui adoucit.

ADOUCISSEMENT, s. m. (*a-dou-ci-ce-man*) Action par laquelle une chose est adoucie. — Etat d'une chose adoucie. — Au fig. Soulagement, diminution de peine, de douleur. — Accommodement, tempérament, correctif. — Il se dit même du temps: *Il y a quelque adoucissement dans le temps*, le temps n'est plus si rude.

ADOUCISSEUR, s. m. Ouvrier qui polit une glace.

ADOUÉ, ÉE, adj. t. de chasse. Accouplé, apparie.

AD PATRES. Mots latins. *Il est allé ad patres*, pour dire, il est mort. Fam.

ADRAGANT, s. m. Espèce de gomme.

AD REM, locution latine. *Répondre ad rem*, répondre convenablement. Fam.

ADRESSANT, ANTE, adj. Qui s'adresse, qui est adressé. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase: *Lettres-patentes adressantes au parlement.*

ADRESSE, s. f. (*a-drè-ce*) Indication, désignation d'une personne ou d'un lieu. — Le dessus d'une lettre ou d'un paquet. — *Bureau d'adresse*, lieu où l'on s'adresse pour diverses choses qui regardent la société et le commerce. — Lettre de félicitation, d'adhésion ou de demande adressée à une autorité constituée. — Dextérité, soit pour les choses du corps, soit pour celles de l'esprit. — *Tour d'adresse*, tour de subtilité de main, tour de finesse d'esprit.

ADRESSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-dré-cé*) Envoyer directement à... — *Adresser le discours*, *la parole à quelqu'un*, parler directement à quelqu'un. — *Adresser ses pas vers un endroit*, y aller. — v. n. Toucher droit où l'on vise.

s'ADRESSER, v. pr. Aller trouver directement quelqu'un, avoir recours à lui.

ADROIT, OITE, adj. Qui a de l'adresse, de la dextérité. — Fin, rusé.

ADROITEMENT, adv. d'une manière adroite.

ADULATEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui flatte bassement et par intérêt. Ce mot dit plus que *flatteur*; il annonce quelque chose de plus bas et de plus rampant.

ADULATION, s. f. (*a-du-la-cion*) Flatterie lâche et basse.

ADULER, v. a. (*a-du-lé*) Flatter bassement. Il est de peu d'usage.

ADULTE, s. et adj. des deux g. Qui est parvenu à l'adolescence. Il n'a guère d'usage que dans les phrases suivantes: *Il n'était pas encore adulte. Une personne adulte. Le baptême des adultes.* — Il se dit aussi des plantes qui touchent au dernier état de leur accroissement.

ADULTÉRATION, s. f. (*a-dul-té-ra-cion*) t. de jurispr. Action de gâter et de dépraver ce qui est pur: *L'adultération des monnaies.*

ADULTÈRE, adj. des deux g. Qui viole la foi conjugale. Il se dit des personnes et des choses. *Une femme adultère, une flamme adultère.* — s. m. Violation de la foi conjugale. — Celui qui la viole.

ADULTÉRER, v. a. (*a-dul-té-ré*) t. de pharmacie. Altérer, falsifier.

ADULTÉRIN, RINE, adj. Qui est né d'un adultère: *Des enfans adultérins.*

ADUSTE, adj. des deux g. Qui est brûlé en parlant des humeurs du corps humain.

ADUSTION, s. f. t. de médecine. Etat de ce qui est brûlé.

ADVENTICE, adj. t. de jardinier. Qui croît sans avoir été semé. — Accidentel, accessoire.

ADVENTIF, IVE, adj. (*ad-van-tife*) t. de jurispr. Il se dit des biens qui arrivent, ou par succession collatérale, ou par la libéralité d'un étranger.

ADVERBE, s. m. t. de gramm. Mot indéclinable, qui se joint avec les verbes et avec les adjectifs, pour en exprimer les manières ou les circonstances.

ADVERBIAL, ALE, adj. Qui tient de l'adverbe.

ADVERBIALEMENT, adv. (*ad-ver-bi-a-le-man*) D'une manière adverbiale.

ADVERBIALITÉ, s. f. Qualité d'un mot qui est considéré comme adverbe.

ADVERSAIRE, s. (*ad-ver-cè-re*) Qui est d'un parti opposé, d'une opinion contraire. Il est peu usité au féminin.

ADVERSATIF, IVE, adj. (*ad-ver-ça-tife*) t. de gramm. Qui marque quelque opposition quelque différence entre ce qui précède et ce qui suit. *Mais* est une particule adversative

ADVERSE, adj. f. (*ad-vèr-ce*) Contraire. Il ne se dit que dans ces deux phrases : *Fortune adverse*, *partie adverse*. Cette dernière phrase ne se dit qu'en style de pratique, et signifie la personne contre qui l'on plaide.

ADVERSITÉ, s. f. (*ad-ver-ci-té*) L'état d'une fortune malheureuse. — Au plur. Accidens fâcheux.

ADYNAMIE, s. fém., t. de méd. Faiblesse causée par maladie, état d'atonie.

ADYNAMIQUE, adj. Qui cause l'adynamie : *Fièvre adynamique*, nom d'une fièvre appelée autrement *fièvre putride*.

AÉRER, v. a. É, ÉE, part. (*a-é-ré*) Donner de l'air, mettre en plein air, chasser le mauvais air.

AÉRÉ, ÉE, adject. Qui est en bel air, en bon air. Il ne se dit qu'en parlant de la situation d'une maison : *Maison bien aérée.*

AÉRIEN, IENNE, adj. Qui est d'air, qui appartient à l'air. *Un corps aérien.*

AÉRIFICATION, s. f. Action de convertir des corps en air.

AÉRIFORME, adj. des deux g. Qui a les propriétés physiques de l'air.

AÉROGRAPHIE, s. fém. (*a-é-ro-gra-fi-e*) Description, théorie de l'air.

AÉROLITHES, s. f. plur. (*a-é-ro-lite*) Pierres météoriques, ou tombées du ciel.

AÉROLOGIE, s. f. Traité sur l'air.

AÉROMANCIE, s. f. L'art de deviner par le moyen de l'air.

AÉROMÈTRE, s. m. Instrument pour mesurer la densité de l'air.

AÉROMÉTRIE, s. fém. Science qui a pour objet les propriétés de l'air, et qui en mesure et calcule les effets.

AÉRONAUTE, s. m. Qui voyage dans les aérostats.

AÉROSTAT, s. m. (*a-é-ros-ta*) Ballon rempli d'un fluide plus léger que l'air, au moyen duquel plusieurs personnes peuvent s'élever et se soutenir dans l'atmosphère.

AÉROSTATIQUE, adj. des deux g. (*a-é-ros-ta-ti-ke*) Qui appartient aux aérostats.

AÉTITE, s. fém. Espèce de pierre nommée aussi *Pierre d'aigle*, parce qu'on prétend qu'elle se trouve dans les nids des aigles.

AFFABILITÉ, s. f. (*a-fa-bi-li-té*) Qualité des personnes qui reçoivent et écoutent avec bonté et douceur.

AFFABLE, adj. des deux g. (*a-fa-ble*) Qui a de l'affabilité : *C'est un homme fort affable. Il est affable à tout le monde* ou *envers tout le monde.* — *Affabilité* et *affable* se disent rarement d'égal à égal, et jamais d'inférieur à supérieur.

AFFABLEMENT, adv. (*a-fa-ble-man*) Avec affabilité. Il est peu usité.

AFFABULATION, s. f., t. didactique. Sens moral d'une fable.

AFFADIR, v. a. I, IE, p. (*a-fa-dir*) Rendre fade. — Causer une sensation désagréable au palais, à l'estomac, par quelque chose de fade. — On dit fig. en parlant des ouvrages d'esprit, *affadir un discours par des flagorneries : Les louanges outrées affadissent le cœur.*

AFFADISSEMENT, s. m. (*a-fa-di-ce-man*) Effet que produit la fadeur.

AFFAIBLIR, v. act. I, IE, p. (*a-fè-blir*) Rendre faible, diminuer ou abattre les forces.

s'AFFAIBLIR, v. pr. Devenir plus faible.

AFFAIBLISSANT, ANTE, adj. (*a-fè-bli-çan*) Qui affaiblit.

AFFAIBLISSEMENT, s. m. (*a-fè-bli-ce-man*) Diminution de forces. Il se dit des forces du corps, d'un État, d'un parti.

AFFAIRE, s. f. (*a-fè-re*) Tout ce qui est le sujet de quelque occupation. — Procès. — Tout ce qu'on a à discuter, à démêler avec quelqu'un. — Soin, peine, embarras, démêlé. — Action de guerre. — *Avoir affaire de*, en parlant des choses, avoir besoin de.... Il ne se dit guère en ce sens que par ironie, et dans le style fam. : *Qu'ai-je à faire de toutes ces querelles.* — *Avoir affaire à* ou *avec quelqu'un*, avoir à lui parler, à traiter avec lui de quelque chose. — *Avoir affaire de quelqu'un*, avoir besoin de lui. — *C'est mon affaire, ce sont mes affaires*, cela me regarde, me concerne. — Enfin il s'emploie pour exprimer toutes sortes de choses, et on le substitue souvent à la place des termes propres. Ainsi, en parlant d'une entreprise, on dit que *c'est une affaire aisée* ou *malaisée.* — Au pl. il se dit de tout ce qui concerne la fortune et les intérêts de l'État et des particuliers. — On appelle *homme d'affaires* un homme chargé de faire les affaires de quelqu'un : *C'est mon homme d'affaires.*

AFFAIRÉ, ÉE, adj. (*a-fè-ré*) Qui a bien des affaires. Fam.

AFFAISSEMENT, s. masc. (*a-fè-ce-man*) Abaissement de quelque chose causé par sa pesanteur. Au fig. Accablement.

AFFAISSER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*a-fè-cé*) *Les pluies affaissent les terres.* — Faire ployer, faire courber sous le faix : *Une trop grande charge a affaissé le plancher.*

s'AFFAISSER, v. pr. S'abaisser par sa propre pesanteur. — On dit figur. d'un vieillard qui se courbe, qu'*il s'affaisse sous le poids des années.*

AFFAITAGE, s. m. (*a-fé-ta-je*) L'action de dresser un oiseau de proie.

AFFAITER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fé-té*) Apprivoiser un oiseau de proie. — *Affaiter un bâtiment*, en réparer le faîte.

AFFAITEUR, s. m. (*a-fé-teur*) Celui qui dresse un oiseau de proie.

AFFALER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-fa-lé*) t. de marine. Abaisser. — *Vaisseau affalé*,

vaisseau arrêté sur la côte, par le défaut des vents ou par le courant.

AFFAMER, v. a. (*a-fa-mé*) Ôter, retrancher les vivres, causer la faim : *Affamer une ville.* — On dit fig. d'un grand mangeur, qu'*il affame toute une table.*

AFFAMÉ, ÉE, part. et adj. Pressé par la faim. — Fig. Qui a de l'avidité pour quelque chose : *Affamé de gloire.* — Fig. *Ecriture affamée*, trop déliée.

AFFANURES, s. fém. pl. (*à-fa-nu-re*) Blé qu'on donne aux moissonneurs au lieu d'argent.

AFFÉAGEMENT, s. masc. (*a-fé-a-je-man*) Action d'afféager.

AFFÉAGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fé-a-jé*) t. de coutume. Donner en fief.

AFFECTATION, s. f. (*a-fèk-ta-cion*) Manière singulière de parler et d'agir éloignée du naturel. *Elle est pleine d'affectation.* — Dessein marqué de. — Prétention à quelque chose. Il s'emploie quelquefois au pluriel : *On ne sauroit la corriger de ses affectations.*

AFFECTER, v. act. (*a-fèk-té*) Destiner et appliquer une chose à un certain usage. — Marquer une espèce de prédilection et d'attachement pour certaines choses, ou pour certaines personnes. — Faire les choses avec dessein ou avec ostentation. — Rechercher une chose avec ambition. — En t. de droit, hypothéquer. — En t. de médecine, faire une impression fâcheuse. — Fig. Toucher, faire impression. Dans ce sens, on dit *s'affecter.*

AFFECTÉ, ÉE, part. et adj. Qui a de l'affectation, trop recherché, trop étudié : *Un geste affecté, manières affectées.* — Affligé, offensé. — En médecine, *être affecté de la poitrine*, avoir mal à la poitrine.

AFFECTIF, IVE, adj. (*a-fèk-tife*) t. de dévotion. Qui touche, qui émeut.

AFFECTION, s. fém. (*a-fèk-cion*) Amour. Sentiment qui fait qu'on aime quelque personne, qu'on se plaît à quelque chose. — En t. de méd., impression fâcheuse.

AFFECTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fèk-ci-o-né*) Aimer, avoir de l'affection pour quelque personne, pour quelque chose.

* On ne dit pas *affectionner* d'égal à égal, et encore moins d'inférieur à l'égard de son supérieur, si ce n'est dans le sens passif, et seulement dans cette phrase : *Ce serviteur est fort affectionné à son maître.*

s'AFFECTIONNER, v. pr. — *S'affectionner à une personne, à une chose*, y mettre son affection. — *S'affectionner quelqu'un*, se l'attacher.

AFFECTUEUSEMENT, adv. (*a-fèk-tu-eu-ze-man*) D'une manière affectueuse.

AFFECTUEUX, EUSE, adj. (*a-fèk-tu-eu, eu-ze*) Qui marque beaucoup d'affection. *Discours affectueux paroles affectueuses.*

* On ne le dit point des personnes, excepté peut-être dans cette phrase : *Un orateur pathétique et affectueux.*

AFFÉRENT, ENTE, adj., t. de droit. Il ne se dit qu'en cette phrase : *Part* ou *portion afférente*, celle qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis.

AFFERMER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fer-mé*) Donner ou prendre à ferme.

AFFERMIR, v. act. I, IE, p. (*a-fer-mir*) Rendre ferme et stable. — Fig. Rendre plus assuré, plus inébranlable.

s'AFFERMIR, v. pr. Devenir plus ferme, plus consistant.

AFFERMISSEMENT, s. m. (*a-fer-mi-ce-man*) Action d'affermir. Etat d'une chose affermie. Il n'a guère d'usage qu'au fig. *Affermissement de l'Etat, de l'autorité, des lois.*

AFFÉTÉ, ÉE, adj. Qui a de l'afféterie, qui a quelque chose de trop recherché.

AFFÉTERIE, s. f. Manière recherchée de parler ou d'agir.

AFFETTO ou AFFETTUOSO. adv. t. de musiq. Avec une expression tendre.

AFFICHE, s. f. (*a-fi-che*) Placard, feuille écrite ou imprimée, pour avertir le public de quelque chose. — *Affiches, petites affiches*, feuilles périodiques qui annoncent les maisons à vendre ou à louer, les avis divers, etc.

AFFICHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fi-ché*) Attacher un placard pour avertir le public de quelque chose. — *Afficher le bel esprit*, se donner pour bel esprit. — *Afficher sa honte*, rendre publique une action qui nous déshonore. — On dit aussi *s'afficher pour bel esprit, pour impie*, ou simplement *s'afficher ;* alors il se prend en mauvaise part.

AFFICHEUR, s. m. (*a-fi-cheur*) Celui qui affiche des placards au coin des rues.

AFFIDÉ, ÉE, adj. et s. m. (*a-fi-dé*) A qui l'on se fie.

AFFILER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-fi-lé*) Donner le fil à un instrument qui coupe, l'aiguiser. — *Avoir la langue bien affilée*, avoir beaucoup de babil. Fam.

AFFILIATION, s. f. (*a-fi-li-a-cion*) Espèce d'association.

s'AFFILIER, v. pr. (*s'a-fi-li-é*) S'associer, *S'affilier à un corps.*

AFFINAGE, s. m. (*a-fi-na-je*) L'action par laquelle on affine, on purifie les métaux, le sucre, etc.

AFFINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fi-né*) Rendre plus fin, plus délié, plus pur. — On dit aussi *s'affiner : L'or s'affine dans la fournaise.* — v. n., t. de marine. Devenir plus serein.

AFFINERIE, s. fém. (*a-fi-ne-ri-e*) Lieu où l'on affine. — Espèce de petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal. — Fer affilé et mis en rouleau.

AFFINEUR, s. m. (*a-fi-neur*) Celui qui affine l'or et l'argent.

AFFINITÉ, s. fém. (*a-fi-ni-té*) Alliance. — Conformité, rapport, liaison. — En chimie, disposition que des substances ont à s'unir ensemble.

AFFINOIR, s. m. (*a-fi-noar*) Instrument au travers duquel on fait passer le lin ou le chanvre pour l'affiner.

AFFIQUET, s. masc. (*a-fi-kè*) Petit bâton creux qui soutient l'aiguille quand on travaille. — Parures, ajustemens de femme. Il est fam. et ne se dit qu'au pluriel.

AFFIRMATIF, IVE, adj. (*a-fir-ma-ti-fe*) Qui affirme, qui soutient une chose pour vraie: *Proposition affirmative.* On dit aussi subst. *l'affirmative.*

AFFIRMATION, s. f. (*a-fir-ma-cion*) t. de palais. Assurance avec serment. — En t. de logique, expression par laquelle une proposition affirme.

AFFIRMATIVEMENT, adv. D'une manière affirmative, avec assurance.

AFFIRMER, v. act. É, ÉE, p. (*a-fir-mé*) Assurer, soutenir qu'une chose est vraie. — Au palais, assurer avec serment.

* Il régit la conjonction *que*, avec l'indicatif quand le sens est affirmatif : *J'affirme que cela est ;* et le subjonctif quand le sens est négatif : *Je n'affirme pas que cela soit ainsi.*

AFFLEURAGE, s. m. (*a-fleu-ra-je*) Action d'affleurer. — t. de boulanger. Bonne mouture.

AFFLEUREMENT, s. m. Extrémité d'une veine de houille.

AFFLEURER, v. a. et n. É, ÉE, p. Réduire deux corps contigus à un même niveau.

AFFLICTIF, IVE, adj. (*a-flik-tife*) Il ne se dit qu'au féminin, et dans cette phrase : *Peine afflictive*, peine corporelle imposée par la justice.

AFFLICTION, s. f. (*a-flik-cion*) Chagrin, abattement d'esprit. — Malheur, disgrâce. En ce sens seulement, il s'emploie au plur. : *Recevoir les afflictions de la main de Dieu.*

AFFLIGEANT, ANTE, adj. (*a-fli-jan, an-te*) Qui cause de l'affliction.

AFFLIGER, v. a. (*a-fli-jé*) Causer de la douleur, de la peine, du déplaisir.

AFFLIGÉ, ÉE, p. et adj. Qui a de l'affliction, du chagrin. — Il s'emploie aussi comme subst. : *Cette pauvre affligée ; consoler les affligés.*

s'AFFLIGER, v. pr. S'attrister.

AFFLUENCE, s. f. (*a-flu-an-ce*) Concours et chute d'eaux, d'humeurs, etc. — Fig. Grande abondance de biens, grand concours de monde.

AFFLUENT, ENTE, adj. (*a-flu-an, ante*) Il se dit d'une rivière qui se jette dans une autre. — Il est aussi s. m., et dit de l'endroit où une rivière se jette dans une autre rivière.

AFFLUER, v. n. (*a-flu-e*) Se rendre en un même canal. —Fig. Abonder, arriver en abondance, survenir en grand nombre.

AFFOLER, v. a. (*a-fo-lé*) Etre excessivement passionné. Il n'est d'usage que dans le style fam. et au part. *Il est affolé de sa femme.* — En t. de marine, il se dit d'une aiguille de boussole qui n'indique pas exactement le nord. — On dit aussi, *s'affoler de quelqu'un* ou *de quelque chose.*

AFFORAGE, s. m. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin.

AFFOUAGE, s. m. (*a-fou-a-je*) t. de coutume. Droit de prendre du bois dans une forêt pour son chauffage.

AFFOURCHE, (*a-four-che*) t. de marine. *Ancre d'affourche*, qui sert à affourcher un vaisseau.

AFFOURCHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fourché*) t. de marine. Disposer deux ancres en les jetant à la mer, de manière que les câbles forment une espèce de fourche.

AFFRANCHI, IE, s. m. et f. (*a-fran-chi, ie*) C'était, parmi les Romains, un esclave, qui on avoit donné la liberté.

AFFRANCHIR, v. a. I, IE, p. (*a-franchir*) Mettre en liberté. — Décharger, exempter. —Fig. Délivrer. —*Affranchir une lettre*, en payer le port au bureau d'où elle part. —*Affranchir un héritage*, le libérer d'une rente, d'un charge.

s'AFFRANCHIR, v. pr. Se délivrer de quelque chose : *S'affranchir d'un devoir.*

AFFRANCHISSEMENT, s. m. (*a-fran-chice-man*) Action d'affranchir, l'effet de cette action. — Mise en liberté des esclaves chez les Romains. — Exemption, décharge.

AFFRES, s. f. pl. (*a-fre*) Frayeur extrême. Il n'est en usage qu'au pl. et dans cette phrase : *Les affres de la mort.*

AFFRÉTEMENT, s. m. (*a-fré-te-man*) Convention pour le louage d'un vaisseau.

AFFRÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fré-té*) Prendre un vaisseau à louage.

AFFRÉTEUR, s. m. (*a-fré-teur*) Celui qui prend un vaisseau à louage.

AFFREUSEMENT, adv. (*a-freu-ze-man*) D'une manière affreuse.

AFFREUX, EUSE, adj. (*a-freu, euze*) Effroyable, horrible, qui fait frayeur.

AFFRIANDER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fri-an-dé*) Rendre friand. — Attirer par quelque chose d'agréable au goût, et fig. par quelque chose d'utile et d'agréable. Fam.

AFFRICHER, v. n. Laisser en friche.

AFFRIOLER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fri-o-lé*) Attirer par quelque chose d'agréable. Fam.

AFFRONT, s. m. (*a-fron*) Injure, outrage. — Déshonneur, honte.

AFFRONTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-fron-té*) Attaquer avec hardiesse, avec intrépidité. — Fig. *Affronter la mort*, *les hasards*, etc., s'y exposer hardiment. — Tromper sous prétexte de bonne foi. Il est bas et il vieillit.

AFFRONTÉ, ÉE, adj. t. de blason. Il se dit de deux animaux qui se regardent.

AFFRONTERIE, s. f. (*a-fron-te-ri-e*) Tromperie. Il n'est plus usité.

AFFRONTEUR, EUSE, s. (*a-fron-teur*) Qui affronte, qui trompe. Fam.

AFFUBLEMENT, s. m. (*a-fu-ble-man*) Voile, habillement. Il s'emploie ironiquement, et désigne un vêtement extraordinaire, ridicule.

AFFUBLER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fu-blé*) Mettre à quelqu'un un habillement extraordinaire, ridicule. Fam. — On s'en sert plus ordinairement avec le pronom personnel : *S'affubler d'un manteau.*

AFFÛT, s. m. (*a-fû*) Machine de bois servant à soutenir le canon, et à le faire rouler. — L'endroit où l'on se poste pour attendre le gibier. — Fig. *Etre à l'affût*, épier l'occasion.

AFFÛTAGE, s. m. (*a-fû-ta-je*) La peine, le soin, l'industrie d'affûter un canon, — d'aiguiser des outils tranchans. — Collection de tous les outils nécessaires à un ouvrier pour travailler.

AFFÛTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-fû-té*) Mettre le canon sur son affût. — Aiguiser.

AFIN. Conjonction qui dénote la fin pour laquelle on fait quelque chose.

* Elle régit *de* avec l'infinitif, et *que* avec le subjonctif : *Il étudie afin de s'instruire*, ou *afin qu'il soit instruit.* On doit éviter de réunir dans une même phrase les deux régimes.

AFIOUME, s. m. Lin du Levant.

AFRICAIN, AINE, adj. (*a-fri-kin*, *a-fri-kai-ne*) Qui est d'Afrique.

AGA, s. m. Chez les Turcs, commandant. *Aga des janissaires.*

AGAÇANT, ANTE, adj. (*a-ga-çan*) Qui agace, qui excite : *Manières agaçantes.* On ne le dit point des personnes.

AGACE, s. f. Oiseau qu'on nomme autrement *Pie.*

AGACEMENT, s. m. (*a-ga-ce-man*) Effet que les fruits verts et les acides font sur les dents quand on les mange. — On dit en médecine l'*agacement des nerfs*, pour exprimer une irritation intérieure, qu'on attribue au système nerveux.

AGACER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ga-cé*) Causer un agacement. En ce sens, il ne se dit qu'étant joint avec le mot *dent* : *Le verjus agace les dents.* — Fig. Exciter par quelques paroles, par quelques actions. — Chercher à plaire par des manières attrayantes.

AGACERIE, s. f. Les petites manières dont une femme se sert pour s'attirer l'attention de quelqu'un. Il se dit ordinairement au pluriel.

AGAPES, s. f. pl. Repas que les anciens chrétiens faisaient dans leurs églises.

AGAPÈTES, s. f. pl. Vierges qui, dans la primitive Eglise, vivaient en communauté sans faire de vœux.

AGARIC, s. m. (*a-ga-rike*) Plante parasite de la nature du champignon, qui s'attache au tronc des arbres.

AGASILLIS, s. m. Arbrisseau qui produit la gomme ammoniaque.

AGATE, s. f. Pierre précieuse demi-transparente.

AGATIS, s. m. (*a-ga-ti-ce*) t. de pratique. Dommage causé par les bêtes.

AGE, s. m. La durée ordinaire de la vie. — *Age d'homme*, l'âge viril. — Ses différens degrés. — Le temps qu'il y a qu'on est en vie : *A l'âge de trente ans.* — Vieillesse, âge fort avancé : *C'est un homme d'âge.* — Il se dit aussi des animaux : *Cheval hors d'âge*, qui n'a plus les marques auxquelles on reconnaît l'âge des chevaux. — Il signifie encore siècle, temps : *Il fut l'ornement de son âge.* — Division historique du temps : *Les quatre âges du monde* ; *l'âge d'or*, *l'âge d'argent*, *l'âge d'airain*, *l'âge de fer.* — Fig. *L'âge d'or*, un temps heureux ; *l'âge de fer*, un temps dur. — En t. d'astronomie, *l'âge de la lune* ; le temps qui s'est écoulé depuis que la lune était nouvelle.

AGÉ, ÉE, adj. Qui a un certain âge : *Un homme âgé de 30 ans.* — Sans régime, il signifie vieux : *C'est un homme âgé.*

AGENCE, s. f. (*a-jan-ce*) La charge, l'emploi d'agent. — Lieu où sont établis ses bureaux.

AGENCEMENT, s. m. (*a-jan-ce-man*) Manière d'arranger, de mettre en ordre. — En peinture, *l'agencement des groupes*, la liaison des groupes ou des figures d'un même groupe.

AGENCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-jan-cé*) Ajuster, accommoder, arranger. Il fam. et ne se dit que des petites choses.

AGENDA, s. m. (*a-jin-da*) mot emprunté du latin. Mémoire des choses qu'on a à faire. — Petit livret où on les écrit.

s'AGENOUILLER, v. pr. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Se mettre à genoux. On dit aussi, *faire agenouiller.*

AGENOUILLOIR, s. m. (mouillez les *ll* Petit banc sur lequel on s'agenouille.

AGENT, s. m. (*a-jan*) En t. de philosophie, tout ce qui agit, tout ce qui opère. — Celui qui fait les affaires d'un État, d'un prince, d'un ordre, d'un particulier. — *Agent de change et de banque*, celui dont l'emploi est de s'entremettre entre les négocians, pour faciliter leurs opérations de banque.

AGÉOMÉTRIE, s. f. Défaut, ignorance de la géométrie.

AGGLOMÉRATION, s. f. (*a-glo-mé-ra-cion*) Assemblage par pelotons : *L'agglomération des neiges, des sables.*

s'AGGLOMÉRER, v. pr. (*s'a-glo-mé-ré*) S'assembler, se grossir par pelotons.

AGGLUTINANT, ANTE, s. et adj. et AGGLUTINATIF, IVE, adj. t. de médecine. Qui agglutine. *Emplâtre agglutinatif*, qui produit la réunion des chairs.

AGGLUTINATION, s. f. (*a-glu-ti-na-cion*) Action d'agglutiner.

AGGLUTINER, v. a, É, ÉE, p. (*a-glu-tiné*) Réunir les peaux, les chairs; les consolider.

AGGRAVANT, ANTE, adj. (*a-gra-van*) Qui rend plus grief. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase: *Circonstances aggravantes.*

AGGRAVE, s. m. (*a-gra-ve*) Seconde fulmination solennelle d'un monitoire.

AGGRAVER, v. a. É, ÉE, p. (*a-gra-vé*) Rendre plus grief.

s'AGGRAVER, v. pr. Devenir plus grave: *Sa faute s'est aggravée.*

AGILE, adj. des deux g. Léger, dispos.

AGILEMENT, adv. Avec agilité.

AGILITÉ, s. f. Légèreté, grande facilité à se mouvoir.

AGIO, s. m. Excédent qu'on prend sur une somme, pour se dédommager de la perte qu'il pourrait y avoir à essuyer. — Il signifie plus généralement aujourd'hui, spéculation sur les effets de commerce en papier, et dont le cours est variable.

AGIOTAGE, s. m. Profit excessif et usuraire qu'on prend pour convertir en argent comptant quelque promesse, quelque billet ou rescription. — Trafic sur la hausse ou la baisse des effets publics.

AGIOTER, v. n. (*a-jio-té*) Faire l'agiotage.

AGIOTEUR, s. m. Celui qui agiote.

AGIR, v. n. Etre en action. — Faire quelque chose. En ce sens, il ne prend point de régime: *Il n'est jamais sans agir.* — Agir sur, opérer, produire quelque effet, faire quelque impression. — *Agir pour*, négocier, s'employer en quelque affaire. — *Agir en*, se conduire, se comporter. — *Agir contre*, poursuivre en justice. Il s'emploie aussi impersonnellement: *Il s'agit.* On ne peut pas retrancher *il*, et dire l'*affaire dont s'agit.* — *En agir*, est un barbarisme; on n'agit pas de quelque chose. C'est donc une faute de dire *votre frère en a mal agi avec moi;* dites *votre frère a mal agi avec moi.*

AGISSANT, ANTE, adj. (*a-ji-çan*) Qui se donne beaucoup de mouvement. — Qui agit, qui opère avec force, avec efficacité.

AGITATEUR, s. m. Celui qui cherche à exciter du trouble, de la fermentation parmi le peuple ou dans une assemblée.

AGITATION, s. f. (*a-ji-ta-cion*) Mouvement, ébranlement, secouement, trouble, inquiétude, impatience qui se manifestent dans une assemblée, dans une ville. — Fig. Trouble que les passions causent dans l'ame.

AGITER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ji-té*) Mouvoir, ébranler, secouer. — Fig. Troubler: *La colère l'agite.* — Discuter: *Agiter une question.* — On a dit récemment, *agiter le peuple*, pour dire, chercher à le porter à quelque mouvement séditieux.

s'AGITER, v. pr. Se tourmenter, s'inquiéter, se troubler. — Il se dit aussi du mouvement des flots.

AGNAT, s. m. (*ag-na*) t. de droit. On appelle *agnats* les collatéraux descendans par mâles, d'une même souche masculine.

AGNATION, s. f. (*ag-na-cion*) Qualité des agnats.

AGNATIQUE, adj. (*ag-na-ti-ke*) Qui appartient aux agnats. *Ligne agnatique.*

AGNEAU, s. m. (mouillez le *gn*) Le petit d'une brebis lorsqu'il ne passe pas un an. — Homme ou animal fort doux.

AGNEL, s. m. (mouillez le *gn*) Monnaie d'or du temps de Louis IX.

AGNELER, v. n. (mouillez le *gn*) Mettre bas, en parlant de la brebis.

AGNELET, s. m. (mouillez le *gn*) Petit agneau. Il est vieux.

AGNELINE, adj. f. (mouillez le *gn*) Laine des agneaux: *Laine agneline.*

AGNELINS, s. m. pl. Peaux d'agneaux qui ont encore la laine. — Les laines des agneaux qui n'ont pas été tondus.

AGNÈS, s. f. (*a-gnè-ce*, mouillez le *gn*) jeune fille très-innocente: *C'est une agnès.*

AGNUS, s. m. (*ag-nuce*) Cire bénite par le pape, sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. — Petite image de piété ornée de broderie pour les enfans.

AGNUS CASTUS ou VITEX, s. m. Plante dont la semence est très-rafraîchissante.

AGONIE, s. f. Le dernier combat de la nature contre la mort. Il ne se dit qu'en parlant de l'homme. — Fig. Extrême angoisse, grande peine d'esprit.

AGONISANT, ANTE, adj. (*a-go-ni-zan, ante*) Qui est à l'agonie. Il est aussi subst.: *Prier pour les agonisans.*

AGONISER, v. n. Etre à l'agonie.

AGONISTIQUE, s. f. Partie de la gymnastique qui avait rapport aux combats.

AGONOTHÈTE, s. m. Officier qui présidait chez les Grecs aux jeux sacrés.

AGRAFE, s. f. Crochet qui sert à attacher, en passant dans un anneau qu'on appelle *porte.* — *Agrafe de diamans*, agrafe enrichie de diamans.

AGRAFER, v. a. É, ÉE, p. (*a-gra-fé*) Attacher avec une agrafe.

AGRAIRE, adj. f. Qui a rapport aux terres: *Loi agraire*, loi qui, chez les Romains, partageait les terres conquises entre les citoyens ou les soldats.

AGRANDIR, v. a. I, IE, p. Rendre plus grand, plus étendu. Fig. Rendre plus grand en biens, en dignité, en fortune.

s'AGRANDIR, v. pr. Etendre son logement, ses possessions.

AGRANDISSEMENT, s. m. (*a-gran-di-ce-man*) Accroissement, augmentation. — Fig. Augmentation en biens, en fortune.

AGRÉABLE, adj. des deux g. et s. m. Qui plaît. — *Avoir pour agréable*, agréer.

AGRÉABLEMENT, adv. (*a-gré-a-ble-man*) D'une manière agréable.

AGRÉER, v. a. É, ÉE, p. (*a-gré-é*) Recevoir favorablement. — Trouver bon. Devant un verbe, il régit *que* et le subj. : *Je vous prie d'agréer que j'aille...* — En t. de mar. Fournir les agrès d'un vaisseau. — v. n. Plaire, être au gré : *Cela ne lui agrée pas.*

AGRÉEUR, s. m. t. de marine. Celui qui fournit les agrès d'un vaisseau.

AGRÉGAT, s. m. (*a-gré-ga*) t. didactique. Assemblage.

AGRÉGATION, s. f. (*a-gré-ga-cion*) Admission dans un corps, dans une compagnie. — t. de phys. Assemblage de parties sans liaison. — t. de chimie. Adhérence.

AGRÉGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-gré-jé*) Associer quelqu'un à un corps, à une compagnie. — *Agrégé* est aussi subst. *Agrégé en droit.*

AGRÉMENT, s. m. (*a-gré-man*) Qualité par laquelle une chose est agréable. *Les agrémens du corps consistent dans un assemblage de traits fins que l'humeur et l'esprit animent.* —Plaisir, satisfaction : *Les agrémens de la cour, de la promenade, de l'étude.* — Récréation, amusement : *Cette mère ne donne aucun agrément à sa fille.* — Approbation, consentement : *Il ne veut rien faire sans l'agrément de sa famille.* — Au plur. Ornemens d'habits. — Divertissemens de musique ou de danse joints à des pièces de théâtre. — Dans la musique, tout ce qui est capable de rendre un chant plus agréable.

AGRÈS, s. m. pl. (*a-grè*) Tout ce qui est nécessaire pour mettre un vaisseau en état de naviguer, tels que voiles, cordes, etc. *Agrès et apparaux*, les agrès et l'artillerie d'un vaisseau. En général, tout son équipement.

AGRESSEUR, s. m. (*a-grè-ceur*) Celui qui attaque le premier.

AGRESSION, s. f. (*a-grè-cion*) Action de celui qui a été le premier à attaquer.

AGRESTE, adj. des deux g. Rustique, sauvage : *Lieu agreste.* Il est plus d'usage au figuré. *Mœurs agrestes.* — *Plantes agrestes*, qui viennent dans les champs sans culture.

AGRICOLE, adj. des deux g. Qui s'adonne à l'agriculture: *Peuple agricole.*

AGRICULTEUR, s. m. Celui qui cultive la terre.

AGRICULTURE, s. f. L'art de cultiver la terre.

AGRIE, s. f. Espèce de dartre qui corrode la peau, et fait tomber le poil.

s'AGRIFFER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'a-gri-fé*) S'attacher avec des griffes. Il est pop.

AGRIPAUME, s. f. (*a-gri-pô-me*) Plante qu'on nomme aussi *Cardiaque.* Elle est bonne dans les palpitations et autres maladies du cœur.

AGRIPPER, v. act. É, ÉE, p. (*a-gri-pé*) Prendre, saisir avidement. Il est bas.

AGRONOME, s. m. Versé dans la théorie de l'agriculture.

AGRONOMIE, s. fém. Théorie de l'agriculture.

AGRONOMIQUE, adj. Qui concerne l'agronomie.

AGROUPER, v. act. É, ÉE, part. Voyez GROUPER, qui est plus usité.

AGUERRIR, v. act. I, IE, p. (*a-ghé-rir*) Accoutumer à la guerre, à ses fatigues; et fig. à quelque chose qui paraît d'abord pénible. — On dit aussi *s'aguerrir* au propre et au figuré. *Ces troupes se sont aguerries. Il s'est aguerri à la plaisanterie.*

AGUETS, s. m. pl. (*a-ghè*) *Etre*, *se tenir aux aguets*, épier l'occasion pour surprendre ou pour n'être pas surpris.

AH! (*à*) Interjection qui marque la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc.

AH-AH, s. m. Ouverture de mur sans grille et à niveau de l'allée d'un jardin, avec un fossé au pied.

AHAN, s. m. (*à-an*) Cri que le besoin de respirer arrache à ceux qui font un travail extrêmement pénible. — Peine de corps, grand effort. Popul.

AHANER, v. n. (*a-a-né*) avoir bien de la peine en faisant quelque chose Popul.

AHEURTEMENT, s. m. Obstination. Attachement opiniâtre à un avis, etc.

s'AHEURTER, v. pr. É, ÉE, part. et adj. (*s'a-heur-té*) S'opiniâtrer, s'obstiner.

AHI! (*a-i*) Exclamation de douleur.

AHURIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*a-u-rir*) Etourdir, étonner, troubler quelqu'un au point qu'il ne sait ce qu'il doit faire. Fam.

AIDANT, ANTE, part. actif du verbe *Aider.* Il ne se dit que dans la phrase suivante : *Dieu aidant.*

AIDE, s. fém. (*è-de*) Secours, assistance qu'une personne donne à une autre. — Il se dit aussi des secours et des grâces de Dieu, de l'utilité qu'on tire de certaines choses, de celui dont on reçoit du secours et de la chose dont on en tire.

A L'AIDE, adv. *Crier à l'aide*, crier au secours.

AIDE, s. m. Celui qui aide à un autre. *Aide de camp*, *de cérémonies*, *de cuisine*, etc.

AIDES, s. f. pl. Subsides qui étoient établis sur le vin et sur les autres boissons. — *Cour des aides*, compagnie qui jugeait en dernier ressort les affaires concernant ces subsides. — t. de manége. Toutes les choses dont on se sert pour bien manier un cheval.

AIDER, v. a. É, ÉE, p. (*é-dé*) Secourir, assister. *Aider quelqu'un dans ses besoins, l'aider de sa bourse, de son crédit.* — *Aider* prend la préposition *à*, lorsqu'il signifie secourir un homme trop chargé. *Aidez un peu à ce pauvre homme.* — Contribuer à.... *Il n'a pas peu aidé à cette affaire, à cette entreprise.* — *Aider à la lettre*, suppléer à ce qui n'est pas exprimé dans une phrase, dans un discours.

s'AIDER DE... v. pr. Se servir d'une chose, en faire usage.

AIE! interj. Exclamation de douleur.

AIEUL, s. m. (*a-ieule*) Le père du père ou de la mère; et alors il fait *aïeuls.* Hors de là, on dit et on écrit *aïeux*, pour signifier en général ceux dont on descend, qui ont vécu longtemps avant nous. Le mot d'*aïeul* n'a point de composé au delà de ceux de *bisaïeul* et de *trisaïeul.* On dit *quatrième aïeul, cinquième aïeul*, etc.

AIEULE, s. fém. La mère du père ou de la mère.

AIGLE, s. m. (*è-gle*) Le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie. — Fig. Homme d'un génie, d'un talent supérieur. — *Yeux d'aigle*, yeux vifs et perçans. — Représentation en cuivre d'un aigle ayant les ailes étendues pour servir de pupitre au milieu du chœur d'une église. — On appelle *grand aigle*, le plus grand format des cartons et des papiers.

AIGLE, s. fém. Enseigne des légions romaines: *Les aigles romaines.* — Figure de l'oiseau de proie dans les armoiries et les devises. — Constellation.

AIGLON, s. m. (*è-glon*) Le petit de l'aigle. — En blason, jeune aigle sans bec et sans serres. On dit aussi *aiglette.*

AIGLURES, s. mas. plur. (*è-glu-res*) t. de fauconnerie. Taches rousses semées sur le dos de l'oiseau.

AIGRE, adj. des deux g. (*è-gre*) Acide piquant au goût. — *Voix aigre*, aiguë et perçante. — En peinture, *couleurs aigres*, celles qui ne sont pas liées par des passages qui les accordent. — Il se dit aussi des métaux dont les parties ne sont pas bien liées. — Fig. Rude, fâcheux. *Un esprit, un ton aigre. C'est une personne bien aigre.* Il est aussi subst. *Tirer sur l'aigre.*

AIGRE DE CÈDRE, s. m. Liqueur qui se fait avec du jus de citron ou de cédrat.

AIGRE-DOUX, OUCE, adj. (*è-gre-dou*) Se dit des fruits qui ont un goût mêlé d'aigre et de doux. Il se dit aussi fig. du ton de voix et du style, quand on parle ou qu'on écrit d'une manière aigre et douce. — Au pl. *aigre* est invariable: *Des oranges aigre-douces.*

AIGREFIN, s. m. (*è-gre-fin*) t. de mépris. Homme qui vit d'industrie. Fam.

AIGRELET, ETTE, adj. (*è-gre-lè*) Un peu aigre.

AIGREMENT, adv. (*è-gre-man*) D'une manière aigre. Il ne s'emploie qu'au fig.

AIGREMOINE, s. f. (*è-gre-moa-ne*) Sorte d'herbe médicinale qui croît dans les champs le long des haies.

AIGREMORE, s. m. (*è-gre-mo-re*) Charbon pulvérisé pour les feux d'artifice.

AIGRET, ETTE, adj. (*è-grè, è-te*) Un peu aigre. Il est peu usité. On dit plutôt *aigrelet.*

AIGRETTE, s. f. (*è-grè-te*) Oiseau qui ressemble à un héron, et qui a sur la tête une plume blanche et droite. — Ornement de tête, panache d'un casque, d'un cheval, d'un lit. — *Aigrette lumineuse*, faisceau de rayons divergens.

AIGREUR, s. fém. (*è-greur*) Qualité de ce qui est aigre. — Figur. Disposition à offenser par des paroles piquantes. — Au pluriel, rapport des alimens mal digérés. — En gravure, tailles où l'eau forte a trop mordu.

AIGRIR, v. a. I, IE, part. et adj. (*è-grir*) Rendre aigre. — Fig. Irriter: *L'indigence nous aigrit.*

s'AIGRIR, v. pron. Devenir aigre. — Fig. S'irriter.

AIGU, UE, adj. (*é-gu, gu-e*) Qui se termine en pointe ou en tranchant. — En t. de grammaire, *accent aigu*, petit accent qui va de droite à gauche. — En t. de géométrie, *angle aigu*, angle qui est moins ouvert que l'angle droit. — Il se dit fig. des sons clairs et perçans, et d'une douleur vive et piquante. — *Maladie, fièvre aiguë*, maladie, fièvre violente et dangereuse, qui se termine bientôt.

AIGUADE, s. f. (*é-ga-de*) Lieu où l'on envoie faire provision d'eau douce pour les vaisseaux: *On trouve dans cette île une aiguade excellente.* — L'eau même dont on fait provision: *Nous fîmes aiguade à cette île.* En ce sens, il est peu usité. On dit plus communément, *nous fîmes de l'eau.*

AIGUAIL, s. m. (mouill. *l*) t. de chasse. Rosée du matin.

AIGUAYER, v. a. (*é-ghé-ié*) Baigner, laver dans l'eau.

AIGUE-MARINE, s. fém. (*è-ghe-ma-rine*) Pierre précieuse, de couleur de vert de mer, très-rapprochée de l'émeraude.

AIGUIÈRE, s. f. (*é-ghi-ère*) Vase fort ouvert, qui a une anse et un bec, et qui sert à mettre de l'eau.

AIGUIÉRÉE, s. f. (*é-ghi-é-ré-e*) Plein une aiguière.

AIGUILLADE, s. f. (*é-guilla-de*, mouillez les *ll*) Gaule dont se servent les laboureurs pour conduire leurs bœufs.

AIGUILLE, s. f. (*é-gui-lle*, mouillez les *ll*) Petite verge de fer ou d'autre métal, pointue par un bout et percée par l'autre, qui sert pour coudre, pour broder, etc. — Il se dit aussi de différentes sortes de petites verges de fer ou d'autre métal qui servent à différens usages. *Aiguille à tricoter*, *de cadran de montre*, etc. — Obélisque, clocher très-pointu. — Poisson de mer long et menu, qui a la tête extrêmement pointue.

AIGUILLÉE, s. f. (*é-gui-llé-e*, mouillez les *ll*) Certaine étendue de fil, de soie ou de laine, coupée de la longueur qu'il la faut pour travailler à l'aiguille.

AIGUILLER, v. a. (*é-gui-llé*, mouillez les *ll*) Ôter la cataracte de l'œil.

AIGUILLETER, v. a. É, ÉE, p. (*é-gui-lle-té*, mouillez les *ll*) Attacher des aiguillettes. — *Aiguilleter des lacets*, les ferrer. — t. de marine. Joindre, lier bout à bout.

AIGUILLETIER, s. m. (*é-gui-lle-tié*, mouillez les *ll*) Ouvrier qui ferre les aiguillettes.

AIGUILLETTE, s. f. (*é-gui-llè-te*, mouillez les *ll*) Tresse, cordon, ruban, etc., ferré par les deux bouts. — Fig. Morceau de chair coupé en long. *Une aiguillette de canard.*

AIGUILLIER, s. m. (*é-gui-llié*, mouillez les *ll*) Etui où l'on met les aiguilles. — Artisan qui fait les aiguilles, les alênes.

AIGUILLON, s. masc. (*é-gui-llon*, mouillez les *ll*) Bâton pointu pour piquer les bœufs et les exciter au travail. — Dard des abeilles, etc. — Fig. Tout ce qui incite à quelque chose.

AIGUILLONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-gui-llo-né*, mouillez les *ll*) Piquer les bœufs avec l'aiguillon. — Il n'est guère d'usage qu'au figuré, et signifie inciter, exciter.

AIGUISEMENT, s. masc. (*é-ghi-ze-man*) L'action d'aiguiser.

AIGUISER, v. act. É, ÉE, p. (*é-gui-zé*) Rendre aigu, plus pointu, plus tranchant. — Fig. *Aiguiser l'appétit*, *l'esprit*, donner plus d'appétit, faire avoir plus d'esprit.

AIL, s. m. (mouillez l'*l*) Au pl. *aulx*. Espèce d'ognon d'une odeur très-forte, qui vient par petites gousses. L'assemblage de ces gousses s'appelle *tête d'ail*.

* L'Académie ne donne d'exemple que du singulier. Il vaut donc mieux éviter de se servir du pluriel.

AILE, s. f. (*èle*) Ce qui sert aux oiseaux et à quelques insectes à voler et à se soutenir en l'air. — Partie charnue d'un oiseau cuit, qui prend depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses : *Une aile de perdrix. Le haut de l'aile, le bas de l'aile.* — Il se dit aussi de diverses choses par analogie : *Les ailes d'un moulin à vent*, les châssis garnis de toiles que le vent fait mouvoir. — *Les ailes d'un bâtiment*, les deux parties jointes au corps principal de l'édifice. — *Les ailes d'une église*, les bas côtés. — *Les ailes d'une armée*, les deux côtés. — Fig. et poétiquement, *les ailes du temps*, *du vent.*

AILE, s. f. Espèce de bière anglaise qui se fait sans houblon.

AILÉ, ÉE, adj. (*é-lé*) Qui a des ailes. Il ne se dit guère que de certains animaux à qui il n'est pas ordinaire d'avoir des ailes. *Serpens*, *poissons ailés*, etc.

AILERON, s. m. (*è-le-ron*) Extrémité de l'aile d'un oiseau. — Petites planches qui font tourner les roues des moulins à eau. — Nageoires de quelques poissons. *Les ailerons d'une carpe.*

AILLADE, s. fém. (*a-llade*, mouillez les *ll*) Sauce faite avec de l'ail.

AILLEURS, adv. de lieu. (*a-lleur*, mouillez les *ll*) Dans un autre lieu, d'un autre côté.

D'AILLEURS, adverbe. D'un autre lieu. — D'une autre cause, pour un autre objet. — De plus, outre cela.

AIMABLE, adj. des deux g. (*é-ma-ble*) Qui a les qualités nécessaires pour se faire aimer. Il s'emploie quelquefois subst., mais par ironie, en parlant de ceux qui mettent beaucoup d'importance à plaire par des talens frivoles : *Il fait l'aimable.*

AIMANT, s. m. (*é-man*) Pierre qui a la propriété d'attirer le fer.

AIMANT, ANTE, adj. Porté à aimer.

AIMANTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-man-té*) Frotter avec de l'aimant.

AIMANTIN, INE, adj. (*é-man-tin*) Qui tient de l'aimant. Il est peu usité. On dit plutôt *magnétique.*

AIMER, v. a. É, ÉE, part et. adj. (*é-mé*) Avoir de l'affection, de l'attachement pour une personne, pour une chose. — Mis absolument et sans régime, il ne se dit guère que de la passion de l'amour. — Prendre plaisir à... *Il aime à jouer.* — *Aimer mieux*, préférer.

s'AIMER, v. pr. Aimer sa propre personne. — Se plaire dans un lieu.

AINE, s. f. (*é-ne*) La partie du corps humain qui est entre le haut de la cuisse et le bas-ventre.

AÎNÉ, ÉE, adj. et subst. (*é-né*) Le premier né des enfans, et par extension, toute personne plus âgée qu'une autre.

AÎNESSE, s. f. (*é-nè-ce*) Primogéniture, priorité d'âge entre frères et sœurs. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Droit d'aînesse.*

AINS, (*ince*) conj. Mais. Il est vieux, et n'est plus usité.

AINSI, adv. (*in-ci*) En cette manière, de cette façon. — Par conséquent. — Il sert aussi à marquer un souhait qu'on fait pour quelqu'un. *Ainsi le Ciel vous soit propice.* — *Ainsi soit-il*, manière de demander l'accomplissement de ce qu'on souhaite. — *Comme ainsi soit*, vu

que, cela étant ainsi. — *Ainsi que*, de même que, de la manière que.

AIR, s. m. (*èr*) Un des quatre élémens. Il se dit aussi par rapport à la température et à la qualité de l'air. *Air doux*, *bon air*, *mauvais air*. — Vent : *Il ne fait point d'air*. — Manière, façon : *Il a bon air*. — Ressemblance : *Il a beaucoup de votre air*. — En t. de manége, allure du cheval. — En t. de musique, suite de tons qui composent un chant. Il se dit aussi du chant et des paroles tout ensemble. — *Avoir l'air bon*, *l'air mauvais*, paraître bon, mauvais. * On dit d'une femme, *elle a l'air bon*, *mauvais*, parce que *bon* et *mauvais* modifient *air*; mais en parlant d'une poire, on dit, *elle a l'air bonne*, *l'air mauvaise*, parce que ces adjectifs modifient *poire*, et qu'on sous-entend le verbe *être*, c'est-à-dire, *elle a l'air* d'être *bonne*. Par la même raison on dit, *cette robe a l'air bien faite ; cette terre a l'air ensemencée*, *cette viande a l'air cuite*. — *Aller prendre l'air*, aller se promener, aller dans le grand air. — *Changer d'air*, changer de séjour. — *Par air*, par vanité. — *Se donner des airs*, prendre un ton, des manières au-dessus de sa fortune. — *Contes*, *menaces en l'air*, sans fondement.

AIRAIN, s. m. (*é-rin*) Métal de couleur rougeâtre, composé de cuivre et d'étain. — Fig. *Un siècle d'airain*, un temps malheureux. — *Front d'airain*, qui ne rougit de rien. — *Cœur d'airain*, homme dur et impitoyable.

AIRE, s. fém. (*è-re*) Place qu'on a unie et préparée pour y battre les grains. — Nid des oiseaux de proie. — En architecture, l'espace contenu entre les murs d'un bâtiment. — En t. de marine, *une aire de vent*, l'espace marqué dans la boussole pour chacun des trente-deux vents. — En géométrie, l'espace qu'une figure renferme.

AIRÉE, s. f. (*è-rée*) La quantité de gerbes qu'on met en une fois dans l'aire.

AIRELLE ou MYRTILLE, s. f. (*è-rè-le*) Arbrisseau qui porte une petite baie molle et noirâtre, dont on fait usage en médecine.

AIRER, v. n. (*è-ré*) Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie.

AIS, s. m. (*ès*) Planche de bois destinée à quelque usage.

AISANCE, s. fém. (*è-zan-ce*) Facilité dans les actions, les discours, les manières. — Fortune, commodités de la vie : *Etre dans l'aisance*. — Au plur. Lieu destiné aux besoins naturels.

AISE, s. f. (*è-ze*) Etat d'une personne qui n'est pas gênée. — Satisfaction intérieure : *Il est ravi d'aise*. — Au plur. Commodités de la vie. *Aimer ses aises*, *chercher ses aises*. — *A l'aise*, adv. Commodément, sans peine.

AISE, adject. des deux genres. Qui a de la joie, qui est content : *Je suis bien aise de vous voir*.

AISÉ, ÉE, adj. (*è-zé*) Facile, commode. — Assez riche, à son aise. — Exempt de contrainte, de gêne : *Manières aisées*. — *Taille aisée*, taille libre et dégagée. — *Un homme n'est pas aisé*, lorsqu'il est difficile de vivre avec lui. *Un homme aisé* est un homme qui a de l'aisance.

AISÉMENT, adv. (*é-zé-man*) Facilement.

AISSELIER, s. masc. (*è-ce-lié*) t. de charp. Pièce de bois pour cintrer.

AISSELLE, s. fém. (*è-cè-le*) Le dessous du bras, à l'endroit où il se joint à l'épaule.

AISSETTE, s. f. ou AISSEAU, s. m. (*é-cè-te* ou *é-ço*) Petite hache pour couper les fossettes des tonneaux.

AITIOLOGIE, s. f. (*é-ti-o-lo-ji-e*) Partie de la médecine qui traite des causes des maladies.

AJONC, s. m. Jonc marin, genet épineux.

AJOURÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces percées à jour.

AJOURNEMENT, s. m. (*a-jour-ne-man*) t. de palais. Assignation. — Renvoi d'une délibération à un autre jour indiqué.

AJOURNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-jour-né*) Assigner quelqu'un à certain jour en justice. — Renvoyer une délibération, une affaire à un autre jour.

AJOUTAGE, s. m. t. de fondeur. Chose ajoutée à une autre.

AJOUTER, v. a., É, ÉE, p. et adj. Mettre quelque chose de plus. Joindre une chose à une autre. — *Ajouter foi*, croire.

AJUSTAGE, s. m. t. de monnayeur. Action d'ajuster les monnaies.

AJUSTEMENT, s. m. (*a-jus-te-man*) Action par laquelle on ajuste quelque chose. — Accommodement. — Parure.

AJUSTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-jus-té*) Rendre juste un poids, une mesure, etc. — Accommoder une chose pour la joindre à une autre. — Rendre propre à... — Concilier, accorder. — Embellir par des ajustemens. — Viser juste. — En t. de manége, *ajuster un cheval sur les voltes*, le dresser.

s'AJUSTER, v. pr. Se préparer, se mettre en état de faire quelque chose. — S'accorder. — Se parer. — Cadrer. — *S'ajuster au temps*, s'y accommoder.

AJUSTEUR, s. m. t. de monnayeur. Celui qui ajuste les monnaies.

AJUSTOIR, s. m. (*a-jus-toar*) Petite balance où l'on pèse et ajuste les monnaies avant de les marquer.

AJUTAGE ou AJOUTOIR, subst. m. Petit tuyau que l'on soude au tuyau de plomb d'une fontaine, pour en former le jet.

ALABASTRITE, s. f. Faux albâtre. Pierre blanche transparente comme de la cire. On en fait des vases.

ALAMBIC, s. m. (*a-lan-bik*) Sorte de vaisseau qui sert à distiller. — Fig. *Cette affaire a*

passé à l'alambic, a été examinée avec beaucoup de soin.

ALAMBIQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-lan-bi-ké*) Il n'est d'usage qu'au figuré, et presque toujours avec le pronom personnel : *S'alambiquer l'esprit*, le fatiguer par une trop grande application à des choses abstraites ou subtiles. — Au part. *Discours alambiqué*, subtil, raffiné. — v. n. Chercher de vaines subtilités.

ALAN, s. m. Gros chien propre à chasser le sanglier.

ALARGUER, v. n. (*a-lar-ghé*) t. de marine. Se mettre au large, s'éloigner de la côte ou de quelque vaisseau.

ALARMANT, ANTE, adj. (*a-lar-man*) Qui alarme : *La situation de cette ville est alarmante. Le cri de cet oiseau est lugubre et alarmant.*

ALARME, s. f. Cri, signal pour faire courir aux armes. —Emotion causée dans un camp, etc., par l'approche des ennemis. —Fig. Frayeur subite. — Inquiétude, souci, chagrin. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel.

ALARMER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lar-mé*) Donner l'alarme, causer de l'émotion, de l'épouvante, de l'inquiétude.

s'ALARMER, v. pr. S'inquiéter, s'effrayer : *Il s'alarme sans cesse.*

ALARMISTE, s. m. Celui qui répand à dessein des nouvelles alarmantes. Mot nouveau.

ALATERNE, s. m. Arbrisseau toujours vert, à feuilles alternes, dont on fait des palissades.

ALBÂTRE, s. m. Pierre d'une grande blancheur, de la nature du marbre, mais plus transparente. —Fig. et poét. Extrême blancheur.

ALBERGE, s. f. (*al-ber-je*) Espèce de petite pêche dont la pulpe est ferme.

ALBERGEAGE ou ALBERGEMENT, s. m. (*al-ber-ja-je*) Bail à emphytéose. Il est vieux.

ALBERGIER, s. m. (*al-ber-jié*) Arbre qui produit les alberges.

ALBIQUE, s. f. (*al-bi-ke*) Espèce de craie.

ALBRAN, s. m. Jeune canard sauvage.

ALBUGINÉ, ÉE, adj. t. d'anatomie. Il se dit de certaines membranes blanches.

ALBUGINEUX, EUSE, adj. (*al-bu-ji-neû, eu-ze*) t. d'anat. Qui est de couleur blanche.

ALBUGO, s. f. Tache blanche qui se forme à l'œil sur la cornée.

ALBUM, s. m. (*al-bo-me*) mot latin. Petit livre en blanc. — Cahier sur lequel les voyageurs prient les personnes qu'ils considèrent, d'écrire quelque sentence, accompagnée de leur nom. Au pl. *Album.*

ALCADE, s. m. (*al-ca-de*) mot emprunté de l'arabe. Juge en Espagne.

ALCAHEST, s. masc. (*al-ka-est*) mot emprunté de l'arabe par les alchimistes. Dissolvant universel.

ALCAIQUE, adj. (*al-ka-i-ke*) Se dit d'un vers grec inventé par Alcée et adopté par les latins.

ALCALESCENCE, s. fém. La putréfaction, l'effet produit par les alcalis.

ALCALESCENT, ENTE, adj. Qui tend à l'alcalescence.

ALCALI ou ALKALI, s. m., t. de chimie. Sel que l'on retire des cendres des plantes après qu'elles ont été brûlées.

ALCALIN, INE, adject. (*al-ka-lin*) Qui a quelques-unes des propriétés des alcalis.

ALCALISATION, s. f. (*al-ka-li-za-cion*) t. de chimie. Action d'alcaliser. — Effet de cette action.

ALCALISER, v. a. É, ÉE, p. (*al-ka-li-zé*) t. de chimie. Dégager par la violence du feu d'un sel neutre, la partie acide qui y étoit contenue, de manière qu'il ne reste plus que la partie alcaline.

ALCANTARA, s. m. Ordre militaire d'Espagne, institué en 1170.

ALCHIMIE, s. fém. Art chimérique de la transmutation des métaux, auquel on donne aussi le nom de *Science* ou *Philosophie hermétique.*

ALCHIMILLE, s. f. ou PIED DE LION, s. m. (mouillez les *ll*) Plante.

ALCHIMIQUE, adj. (*al-chi-mi-ke*) Qui appartient à l'alchimie.

ALCHIMISTE, s. m. Celui qui cultive l'alchimie.

ALCOHOL, s. m. (*al-ko-ole*) t. de chimie. Esprit de vin. — Autrefois poudre extrêmement divisée.

ALCOHOLISER, v. a. É, ÉE, p. (*al-ko-o-li-zé*) t. de chimie. Réduire en l'état d'alcohol ; réduire en poudre très-fine.

ALCORAN, ou mieux CORAN, s. m. Livre qui contient la loi de Mahomet.

ALCOVE, s. fém. (*al-ko-ve*) Enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer un lit.

ALCYON, s. m. ou MARTIN-PÊCHEUR (*al-ci-on*) Oiseau de mer.

ALCYONIEN, adj. (*al-ci-o-ni-in*) *Jours alcyoniens*, sept jours avant et sept jours après le solstice d'hiver, pendant lesquels, dit-on, l'alcyon fait son nid et la mer est calme.

ALDÉBARAM, s. m. (*al-dé-ba-rame*) Nom d'une étoile fixe de la première grandeur, qui est dans l'œil du taureau.

ALDERMAN, s. m. (*al-der-manne*) Officier de police en Angleterre.

ALÉATOIRE, adject., t. de palais : *Contrat aléatoire*, qui dépend d'un événement incertain.

ALECTORIENNE, s. f. (*a-lèk-to-ri-è-ne*) Pierre qu'on trouve dans l'estomac ou le foie d'un vieux coq.

ALÈGRE, adj. des deux g. Qui est dispos, agile, gai. Fam.

ALÉGREMENT, adv. (*a-lé-gre-man*) D'une manière alègre. Il vieillit.

ALÉGRESSE ou **ALLÉGRESSE**, s. f. (*a-lé-grè-ce*) Joie qui éclate au dehors. Il se dit plus ordinairement d'une joie publique.

ALÊNE, s. f. Poinçon de fer pour percer le cuir.

ALÉNÉ, ÉE, adject., t. de botanique. Terminé en pointe fine, comme une alêne.

ALÊNIER, s. m. (*a-lê-nié*) Celui qui fait et vend des alênes. — Sorte de crible.

ALENTOUR, adv. (*a-lan-tour*) Aux environs.

ALENTOURS, s. m. pl. Lieux circonvoisins. — Il se dit aussi de ceux qui vivent familièrement avec une personne : *Si vous voulez obtenir quelque chose d'un homme en place, assurez-vous de ses alentours.*

ALÉRION, s. m., t. de blason. Petit aiglon qu'on représente avec des ailes étendues et sans bec ni pieds.

ALERTE, interj. Vite, debout, soyez sur vos gardes.

ALERTE, adj. Vigilant, gai, vif.

ALERTE, s. f. Alarme.

ALETTE, s. fém. (*a-lè-te*) t. d'architecture. Petite aile ou côté.

ALEVIN ou **ALEVINAGE**, s. m. (*a-le-vin*) Petit poisson qui sert à peupler les étangs.

ALEVINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-le-vi-né*) Jeter de l'alevin dans un étang.

ALEXANDRIN, adj. m. (*a-lèk-çan-drin*) *Vers alexandrin*, vers français de douze syllabes.

ALEXIPHARMAQUE ou **ALEXITÈRE**, s. m. et adj. des deux g. Il se dit des remèdes contre les venins.

ALEZAN, ANE, adj. et s. m. De couleur fauve, tirant sur le roux. Il ne se dit qu'en parlant des chevaux.

ALÈZE, s. f. Petit drap qu'on met sous les malades.

ALEZÉ, ÉE, adj., t. de blas. Accourci.

ALGALIE, s. fém. Instrument de chirurgie. Sonde creuse qu'on introduit dans la vessie pour en faire sortir l'urine.

ALGANON, s. m. Petite chaîne que portent les galériens.

ALGARADE, s. fém. Sortie brusque contre quelqu'un, avec bravade et bruit. Fam.

ALGAROT, s. m. Poudre émétique.

ALGÈBRE, s. f. (*al-jè-bre*) Science du calcul des grandeurs, représentées par des lettres de l'alphabet. — On dit fig. d'une chose difficile à comprendre, que *c'est de l'algèbre.*

ALGÉBRIQUE, adj. des deux g. (*al-jé-bri-ke*) qui appartient à l'algèbre.

ALGÉBRISTE, s. m. Celui qui est versé dans l'algèbre.

ALGORITHME, s. m. (*al-go-rit-me*) t. didactique. L'art de calculer.

ALGUAZIL, s. m (*al-goua-zil*) Archer espagnol, mot qui a passé de l'arabe à l'espagnol, et qui se dit par plaisanterie en français des gens qui sont chargés de faire des arrestations.

ALGUE, s. fém. (*al-ghe*) Sorte d'herbe qui croît dans la mer.

ALIBANIES, s. fém. pl. Toile de coton des Indes orientales.

ALIBI, s. m. Mot latin qui signifie *ailleurs*. *Prouver son alibi*, prouver qu'on étoit ailleurs quand s'est commis le crime dont on est accusé. Il ne prend point d'*s* au pluriel.

ALIBIFORAIN, s. m. Fam. Mauvaise défaite. Il s'emploie communément au pl. : *Chercher des alibiforains.*

ALIBORON, s. masc. Ignorant qui fait l'entendu. Fam.

ALICHON, s. m. Planche de bois où tombe l'eau pour faire tourner un moulin à eau.

ALIDADE, s. fém. Règle mobile qui tourne sur le centre d'un instrument, avec lequel on prend la mesure des angles.

ALIÉNABLE, adj. des deux g. Qui se peut aliéner. Il ne se dit qu'avec la négative : *Cette terre n'est pas aliénable.*

ALIÉNATION, s. f. (*a-li-é-na-cion*) Action d'aliéner. — Vente, transfert d'une propriété. — Fig. *Aliénation des volontés, des esprits*, éloignement que des personnes ont les unes pour les autres. — *Aliénation d'esprit*, égarement d'esprit, folie.

ALIÉNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-li-é-né*) Vendre, transférer à un autre la propriété d'un fonds, ou ce qui tient lieu de fonds. — Fig. *Aliéner les affections, les cœurs, les esprits*, faire perdre la bienveillance, l'affection, l'estime. — *Aliéner l'esprit*, rendre fou.

ALIGNEMENT, s. masc. (*a-li-gne-man*, mouillez le *gn*) Action d'aligner. — Ligne tirée, pour rendre droite une muraille, une rue, une allée.

ALIGNER, v. act. É, ÉE, p. (*a-li-gné*, mouillez le *gn*) Ranger, dresser sur une même ligne. *Aligner des bâtimens, des soldats.* — En t. de vénerie, couvrir une femelle : *Le loup aligna la louve.*

ALIMENT, s. m. (*a-li-man*) Nourriture. — Tout ce qui nourrit, soutient le corps. Au pl. t. de jurisp. tout ce qu'il faut pour nourrir et entretenir une personne : *Un père doit les alimens à ses enfans.* — Fig. *Les sciences sont l'aliment de l'esprit.*

ALIMENTAIRE, adj. des deux g. (*a-li-man-tère*) qui est destiné pour les alimens : *Pension, provision alimentaire.* — *Plantes alimentaires*, servant à la nourriture de l'homme.

ALIMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-li-man-té*) Nourrir, fournir les alimens nécessaires. Il n'est usité qu'en t. de pratique. — Fig. *Alimenter la haine, la guerre civile*, etc.

ALIMENTEUX, EUSE, adj. (*a-li-man-teu*, *eu-ze*) t. de médecine. Qui nourrit.

ALINÉA, loc. adv. lat. *A la ligne.* — Il est aussi substantif, et ne prend point d'*s* au plur.

ALIQUANTE, adj. f. (*a-li-kouan-te*) t. de mathém. Il se dit des parties qui ne sont pas exactement contenues dans un tout. *Deux est une partie aliquante de sept.*

ALIQUOTE, adj. f. (*a-li-ko-te*) *Partie aliquote*, partie contenue un certain nombre de fois juste dans un tout. — Il est aussi subst. *Deux est l'aliquote de huit.*

ALITER, v. a. É, ÉE, p. (*a-li-té*) Réduire à garder le lit. *La fièvre l'a alité.*

s'ALITER, v. pr. Se mettre au lit pour cause de maladie.

ALIZE, s. f. Petit fruit rouge aigrelet.

ALIZÉS, adj. m. pl. *Vents alizés*, vents qui règnent entre les deux tropiques, et qui soufflent toujours du même côté.

ALIZIER, s. m. (*a-li-zié*) Arbre qui porte des alizes.

ALKALI. Voyez ALCALI.

ALKERMÈS, s. m. (*al-ker-mè-ce*) Préparation dont le kermès est la base.

ALLAITEMENT, s. m. Action d'allaiter. Il se dit des personnes et des animaux.

ALLAITER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lè-té*) Nourrir de son lait : *Une mère qui allaite son enfant. Une chienne qui allaite ses petits.*

ALLANT, s. m. (*a-lan*) Qui va, qui vient. Il n'a point de fém. et n'est d'usage qu'au pl. *Les allans et les venans.*

ALLANT, ANTE, adj. Qui aime à aller, à courir. *C'est un homme allant.*

ALLÈCHEMENT, s. masc. (*a-lè-che-man*) Moyen par lequel on allèche. Il est vieux.

ALLÉCHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lé-ché*) Attirer par le plaisir, la séduction.

ALLÉE, s. f. (*a-lé-e*) Passage entre deux murs dans une maison. — Promenade en longueur, bordée d'arbres ou de verdure. — *Allées et venues*, les pas, les démarches que l'on fait pour une affaire.

ALLÉGATION, s. fém. (*a-lé-ga-cion*) Citation d'une autorité, d'un fait. — Simple proposition d'une chose qu'on met en avant.

ALLÉGE, s. f. (*a-lé-je*) Petit bateau qui en suit un plus grand pour le décharger de ce qu'il y a de trop.

ALLÉGEANCE, s. f. (*a-lé-jan-ce*) Adoucissement. Il est vieux.

ALLÉGEMENT, s. m. (*a-lé-je-man*) Diminution de poids. *Donner allégement à un plancher, à un bateau.* — Au fig. Soulagement.

ALLÉGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lé-jé*) Décharger une partie du fardeau. — Fig. Soulager dans le mal, dans la douleur.

ALLÉGIR, v. a. I, IE, p. Diminuer en tout sens. *Allégir une planche.*

ALLÉGORIE, s. fém. (*al-lé-go-ri-e*) Figure de réth. Fiction qui présente un objet à l'esprit pour lui en désigner un autre.

ALLÉGORIQUE, adj. des deux g. (*al-lé-go-ri-ke*) Qui appartient à l'allégorie.

ALLÉGORIQUEMENT, adv. (*al-lé-go-ri-ke-man*) D'une manière allégorique.

ALLÉGORISER, v. a. É, ÉE, p. (*al-lé-go-ri-zé*) Expliquer selon le sens allégorique. — Donner un sens allégorique.

ALLÉGORISEUR, s. m. Celui qui allégorise. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

ALLÉGORISTE, s. m. Celui qui est versé dans l'explication des allégories.

ALLÉGRETTO, t. de musique emprunté de l'italien, et diminutif d'*Allégro.*

ALLÉGRO, adv. (*àl-lé-gro*) t. de musique emprunté de l'italien, qui indique un mouvement vif et gai. — Il est aussi s. m. et signifie l'air même. *Jouer un allégro.*

ALLÉGUER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*a-lé-ghé*) Citer une autorité. *Alléguer un passage, un auteur, une loi. Il allègue faux.* On dit plus ordinairement *citer.* — Mettre en avant, avancer. *Alléguer des excuses. Il allégua pour ses raisons que...* avec l'indicatif.

ALLELUIA, s. m. Mot hébreu qui signifie *louez le Seigneur.* Il ne prend point d'*s* au pl. —Petite plante qui fleurit vers Pâques.

ALLEMAND, ANDE, adj. Qui est d'Allemagne. — s. m. et fém. Né en Allemagne. — *L'allemand*, la langue des Allemands.

ALLEMANDE, s. f. (*a-le-man-de*) Pièce de musique ou danse prise des Allemands.

ALLER, v. n. (*a-lé*) *Je vais, tu vas, il va. Nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. Je suis allé. J'allai. J'irai. J'irais. Va. Que j'aille. Que j'allasse. Allant. Allé.* On dit quelquefois *je fus, j'ai été, j'avais été, j'aurais été*, pour *j'allai, je suis allé, j'étais allé, je serais allé.* L'impératif *va* prend une *s*, quand il est suivi du pronom *y*; *vas-y*; mais quand après *y* il suit un verbe, *va* s'écrit sans *s* : *Va y donner ordre.* — Devant *en*, *va* est suivi d'un *t. Va-t-en.*

Ce verbe a beaucoup de significations différentes, voici les principales : Se mouvoir, se transporter d'un lieu à un autre : *Aller vite, aller à Paris.* — Se mouvoir ou être mu vers quelque endroit : *Les rivières vont à la mer.* — S'avancer vers... *Aller aux ennemis.* — *Aller au feu*, s'exposer au feu des ennemis. — Recueillir : *Aller aux opinions.* — S'adresser à... *Aller aux tribunaux.* — Il se dit du mouvement des choses artificielles : *Cette montre va trente heures.* — Il sert encore à marquer l'état bon ou mauvais de certaines choses : *Comment va votre santé ? Les affaires vont mal.* — Il se dit aussi de ce qui sied bien ou mal : *Cet habit lui va bien.* — Suivi d'un infinitif, il signifie se mettre en mouvement pour... Être

sur le point de... *Aller se promener*, *le jour va finir.* — Suivi du gérondif, il sert à lui donner plus de force : *L'intérêt va croissant.* — Mis à l'impératif, il sert à faire des souhaits ou des imprécations : *Allez en paix ; Va, malheureux.* On s'en sert quelquefois pour donner plus de force à l'expression : *N'allez pas vous imaginer*, ne vous imaginez pas. — Joint à la particule *y*, et employé à l'impersonnel, il sert à marquer de quoi il s'agit, de quelle importance est la chose dont on parle : *Il y va de l'intérêt public : Songez qu'il y va de votre vie.* — Au futur et au conditionnel, on supprime *y* : *Avez-vous été à Paris ? J'irai. Irons-nous à Versailles ? Nous irons.* — Au fig. Conduire : *Ce chemin va à la ville.* — Tendre à... *Aller à la gloire*, *à sa perte.* — *Se laisser aller*, ne pas faire la résistance qu'on pourrait ou qu'on devrait. *Se laisser aller au torrent de la coutume.* — On dit absol. qu'*un homme se laisse aller*, pour dire qu'il est facile.

s'EN ALLER, v. pr. Partir, sortir d'un lieu. — S'écouler, se dissiper, s'évaporer. — *S'en aller*, se dit aussi en parlant du déclin de la vie, des approches de la mort. — Il se dit encore de tout ce qui se dissipe, se consume, s'use en quelque manière que ce soit. — *S'en aller d'une carte*, s'en défaire.

* *S'en aller*, se conjugue comme *aller*, *je m'en vais.* Dans les temps composés, la particule *en* doit être placée entre le pronom personnel et le verbe auxiliaire : *Je m'en suis allé*, et non pas entre l'auxiliaire et le participe : *Je me suis en allé.*

ALLER, s. m. *Le pis aller*, le pis qu'il puisse arriver. *L'aller et le venir*, l'allée et la venue. — On dit adv. *au pis aller*, pour marquer le plus grand mal qu'il puisse arriver d'une chose.

ALLÉSER, v. a. É, ÉE, (*a-lé-zé*) Agrandir le calibre d'un canon.

ALLÉSOIR, s. masc. (*a-lé-zoar*) Machine, instrument pour aléser. — Outil de serrurier pour calibrer un trou.

ALLESURE, s. f. (*a-lè-zu-re*) Ce sont les parties du métal enlevées en allésant un canon.

ALLEU, s. m. Il n'a d'usage qu'avec le mot *franc* : *Franc-alleu*, terre exempte de tous droits seigneuriaux. Il est vieux.

ALLIAGE, s. m. Union de plusieurs métaux ou demi-métaux par la fusion. — Il se met aussi au fig. : *Il y a peu de vertus humaines sans quelque alliage.*

ALLIAIRE, s. f. (*a-li-è-re*) Plante crucifère qui a le goût et l'odeur de l'ail.

ALLIANCE, s. f. (*a-li-an-ce*) Union par mariage. — Affinité spirituelle entre parrains et marraines. — Confédération qui se fait entre les Etats pour leurs intérêts communs. — Fig. Union et mélange de plusieurs choses : *Faire une alliance du sacré et du profane.* — Bague de mariage.

ALLIÉ, s. m. (*a-li-é*) Celui qui est joint à un autre par affinité. — Celui qui est confédéré : *Ce prince est allié de la France.* En ce sens, il se dit au fém. : *Cette république est notre alliée.*

ALLIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-li-é*) Mêler, incorporer ensemble. Fig. Joindre, mêler : *Allier le plaisir avec le devoir.*

s'ALLIER, v. pr. S'unir par mariage. — Se liguer pour un commun intérêt, en parlant des Etats. — Se combiner en parlant des métaux.

* *S'allier*, dans le sens de s'unir par mariage, prend *à* ou *avec* : *S'allier à une bonne famille* ou *avec une bonne famille.* Le premier est préférable. Au fig. *avec* vaut mieux.

ALLIER, s. m. (*a-lié*) Sorte de filet à prendre des perdrix. Il est plus usité au pluriel qu'au singulier.

ALLITÉRATION, s. f. (*al-li-té-ra-cion*) Figure de rhétorique, qui consiste dans la répétition affectée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes : *Je m'instruisis mieux par fuite que par suite.*

ALLOBROGES, s. m. pl. (*al-lo-bro-je*) Ancien nom des peuples de la Savoie. — Fig. et fam. rustre, grossier, qui a le sens de travers. Dans cette acception, il ne s'emploie qu'au singulier. *C'est un franc allobroge.*

ALLOCATION, s. f. (*al-lo-ka-cion*) Action d'allouer. — Article alloué.

ALLOCUTION, s. f. (*al-lo-ku-cion*) Harangue que les généraux et les empereurs romains faisoient à leurs troupes. — Médailles où ils sont représentés parlant à des soldats. — Discours du pape aux cardinaux.

ALLODIAL, ALE, adj. Il se disait des terres qui étaient en franc-alleu.

ALLODIALITÉ, s. f. (*al-lo-di-a-li-té*) t. de droit. Qualité de ce qui est allodial.

ALLONGE, s. f. Pièce mise pour allonger.

ALLONGEMENT, s. m. (*a-lon-je-man*) Augmentation de longueur, ce qui est ajouté à la longueur de quelque chose. — Il se dit fig. des lenteurs affectées et recherchées dans les affaires. Peu usité.

ALLONGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-lon-jé*) Faire qu'une chose soit ou paraisse plus longue, plus étendue. — Faire durer davantage : *Allonger le temps.* — *Allonger un coup d'épée*, porter un coup d'épée, en allongeant le bras. — Fig. *Allonger le parchemin*, faire de longues écritures, dans le dessein d'en tirer plus de profit ; tirer un procès en longueur, par des formalités et des chicanes. — *Allonger la courroie*, porter les profits d'une charge, d'un emploi plus loin qu'ils ne devraient aller. — User d'une grande économie dans la dépense.

ALLOUABLE, adj. (*a-lou-a-ble*) Qui peut être alloué.

ALLOUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lou-é*) Approuver, passer une dépense portée dans un

compte. — Accorder : *Allouer une indemnité.*

ALLUCHON, s. m. (*a-lu-chon*) Pointe ou dent qui sert au mouvement des machines qu'on fait mouvoir par des roues.

ALLUMÉ, ÉE, adj. (*a-lu-mé*) Qualité d'un objet auquel on a mis le feu. — t. de blason. Il se dit des yeux qui sont d'un autre émail que le corps de l'animal.

ALLUMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-lu-mé*) Mettre le feu à quelque chose de combustible. *Allumer un fagot, de la chandelle, les bougies, un flambeau, le feu* ou *du feu*, pour dire le bois qui est dans le foyer. — On dit fig. *allumer la guerre, une passion, la colère*, etc., être la cause de la guerre, exciter une passion, la colère, etc.

s'ALLUMER, v. pr. Prendre feu, s'enflammer.

ALLUMETTE, s. f. (*a-lu-mè-te*) Petit brin de bois soufré par les deux bouts, et servant à allumer des chandelles, etc.

ALLUMEUR, s. m. Qui allume.

ALLURE, s. f. (*a-lu-re*) Démarche, façon de marcher, surtout en parlant des chevaux. — Fig. il se dit de la manière dont un homme se conduit dans une affaire. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

ALLUSION, s. fém. (*al-lu-zion*) Figure de rhétorique, par laquelle on fait sentir la convenance, le rapport que des choses ou des personnes ont l'une avec l'autre.

* *Allusion* s'emploie sans article, on dit, *l'orateur a fait allusion à ce qui s'est passé.*

ALLUVION, s. f. (*al-lu-vion*) Accroissement de terrain produit par les eaux quand elles se retirent ou changent de cours.

ALMADIE, s. fém. Petite barque d'écorce d'arbres dont se servent certaines nations sauvages.

ALMAGESTE, s. m. Collection d'observations astronomiques.

ALMANACH, s. m. (*al-ma-na*) Calendrier qui contient tous les jours de l'année, les lunaisons, les éclipses, etc.

ALMANDINE, s. f. Espèce de rubis.

ALMOUDE ou ALMUDE, s. f. Mesure de Portugal pour les huiles.

ALMUCANTARAT ou ALMICANTARAT, s. m., t. d'astron. Petit cercle parallèle à l'horizon.

ALOÈS, s. m. (*a-lo-èce*) Arbre qui croît dans les Indes, et dont le bois est odoriférant. — Plante qui vient en Arabie.

ALOÉTIQUE, adj. des deux g. Remède où il entre beaucoup d'aloès.

ALOGNE, s. f. Voyez BOUÉE.

ALOI, s. m. (*a-loa*) Le titre légal que l'or et l'argent doivent avoir. — Fig. Bonne ou mauvaise qualité d'une chose.

ALOPÉCIE, s. f. Pelade, maladie qui fait tomber le poil.

ALORS, adv. (*a-lor*, et devant une voyelle, *a-lorz*) En ce temps-là. — *Alors comme alors*, quand on sera en ce temps-là, on avisera à ce qu'il faudra faire. Fam. — *C'était la mode d'alors*, c'était alors la mode. — En poésie, on dit *alors que*, pour *lorsque*.

ALÔSE, s. fém. (*a-lô-ze*) Poisson de mer, qui remonte au printemps dans les rivières.

ALOUCHI, s. m. Gomme de l'arbre qui produit la canelle blanche.

ALOUETTE, s. f. (*a-lou-è-te*) Petit oiseau qui fait son nid dans les champs. — *Alouette hupée*, sorte d'alouette qu'on nomme autrement *Cochevis*. — *Terres à alouettes*, terres sablonneuses.

ALOURDIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre lourd, appesantir. Il n'a guère d'usage qu'au participe, ou aux temps formés du participe, et ne se dit que des personnes. Fam.

ALOUVI, IE, adj. Insatiable, qu'on ne peut rassasier. Pop. et peu usité.

ALOYAGE, s. m. (*a-loa-ia-je*) Alliage et mélange de métaux.

ALOYAU, s. m. (*a-loa-io*) Pièce de bœuf coupée le long du dos.

ALOYER, v. a. (*a-loa-ié*) Donner à l'or et à l'argent l'aloi requis par les lois.

ALPAGNE, s. m. (mouillez le *gn*) Animal fort semblable aux lamas et aux vigognes, excepté qu'il a les jambes plus courtes.

ALPAM, s. masc. Arbrisseau des Indes toujours vert.

ALPES, s. f. pl. Montagnes d'Italie.

ALPHA, s. m. (*al-fa*) Première lettre de l'alphabet grec. — Fig. Commencement.

ALPHABET, s. m. (*al-fa-bè*) Recueil de toutes les lettres d'une langue. — Petit livre qui les contient. — Fig. Commencemens, premiers élémens d'une science.

ALPHABÉTIQUE, adj. des deux g. (*al-fa-bé-ti-ke*) Qui est selon l'ordre de l'alphabet.

ALPHANET, s. masc. Oiseau de proie, qui sert au vol de la perdrix.

ALPHONSIN ou ALFONSIN, s. m. Instrument de chirurgie propre à tirer les balles du corps.

ALPHOS, s. m. (*al-fo-ce*) sorte de lèpre qui donne à la peau une blancheur extraordinaire.

ALPIOU, s. m., t. de jeu. Mot tiré de l'italien : *Faire un alpiou*, c'est doubler sa mise après l'avoir gagnée.

ALPISTE, s. m. Plante, espèce de chiendent dont on nourrit les serins.

ALQUIFOUX, s. m. Mine de plomb sulfureuse.

ALTE. Voyez HALTE.

ALTÉRABLE, adj. Qui peut être altéré.

ALTÉRANT, ANTE, adj. (*al-té-ran*) Qui altère, qui cause de la soif. — s. m. Remède dont l'action est insensible, et auquel on attri-

bue néanmoins la vertu d'opérer un changement avantageux dans l'économie animale.

ALTÉRATIF, IVE, adj., t. de chimie. Ce qui altère, apporte du changement aux choses : *Liqueur altérative.*

ALTÉRATION, s. f. (*al-té-ra-cion*) Changement en mal dans l'état d'une chose. — Fig. Émotion d'esprit. — Falsification des monnaies, par l'excès de l'alliage. — Grande soif.

ALTERCATION, s. f. (*al-ter-ka-cion*) Débat, contestation entre deux ou plusieurs personnes. On disait autrefois, *altercas*, s. m.

ALTÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*al-té-ré*) Changer l'état d'une chose en mal. — En style didactique, il signifie seulement changer l'état d'une chose. — On dit fig. : *Altérer l'amitié*, causer du refroidissement dans l'amitié : *Altérer les esprits*, exciter de l'émotion dans les esprits. Il se dit toujours en mauvaise part : *Altérer un discours*, le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé. — *Altérer les monnaies*, les falsifier par un faux alliage. — Causer de la soif.

s'ALTÉRER, v. pr. Se détériorer, en parlant des choses physiques et morales qui sont susceptibles de changement. *Le vin s'altère à l'air; les bonnes coutumes, les mœurs s'altèrent peu à peu.*

ALTERNAT, s. m. Action d'alterner, liberté d'alterner.

ALTERNATIF, IVE, adj. (*al-ter-na-tife, i-ve*) Il se dit de deux choses qui agissent continuellement l'une après l'autre : *Ces deux pièces ont un mouvement alternatif.* — En logique, *proposition alternative*, proposition qui contient deux parties opposées. — On appelle *charge alternative*, celle où deux personnes entrent tour-à-tour en exercice.

ALTERNATIVE, s. f. Succession de deux choses qui reviennent tour-à-tour. — Option entre deux choses offertes.

ALTERNATIVEMENT, adv. Tour-à-tour, et l'un après l'autre.

ALTERNE, adj. des deux g., t. de géométrie : *Angles alternes*, ceux qu'une ligne forme de différens côtés avec deux parallèles qu'elle coupe. — En botan., il se dit des feuilles qui partent des deux côtés de la tige sans correspondance de position.

ALTERNÉ, ÉE, adj., t. de blason, qui se dit des pièces qui se correspondent.

ALTERNER, v. n. (*al-ter-né*) Faire une chose tour-à-tour entre deux personnes.

ALTESSE, s. f. (*al-tè-ce*) Titre d'honneur qu'on donne à certains princes, en parlant et en écrivant.

ALTIER, IÈRE, adject. (*al-tié*) Superbe, fier.

ALTIMÉTRIE, s. f. Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer les hauteurs.

ALTO, s. m. Instrument de musique, du genre du violon, mais plus gros.

ALUCO, s. m. Espèce de hibou.

ALUDE, s. f. Basane colorée dont on couvre les livres.

ALUDEL, s. m., t. de chimie. Assemblage de tuyaux qui s'emboîtent les uns dans les autres.

ALUINE. Voyez ABSINTHE.

ALUMELLE, s. f. (*a-lu-mè-le*) Lame de couteau. Il vieillit.

ALUMINE, s. f., t. de chimie. Terre argileuse qui sert de base à l'alun.

ALUMINEUX, EUSE, adj. Qui est d'alun, ou qui tient de la nature de l'alun.

ALUN, s. m. Sulfate d'alumine, sel formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec l'alumine.

ALUNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-lu-né*) Tremper dans l'eau d'alun.

ALUNIÈRE, s. f. Endroit où l'on travaille l'alun.

ALVÉOLAIRE, adj. des deux g. (*al-vé-o-lè-re*) Qui appartient aux alvéoles.

ALVÉOLE, s. m. Petite cellule où loge l'abeille dans un rayon de miel. — Petite cavité où la dent est placée.

AMABILITÉ, s. f. Caractère d'une personne aimable.

AMADES, s. masc. pl., t. de blason. Trois listes plates parallèles.

AMADIS, s. m. (*a-ma-di-ce*) Bouts de manches qui se boutonnent sur le poignet.

AMADOU, s. m. Mèche faite avec une espèce d'agaric ou de champignon, qui s'allume à la moindre étincelle.

AMADOUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ma-dou-é*) Flatter, caresser pour attirer à soi. Fam.

AMAIGRIR, v. a. I, IE, p. (*a-mé-grir*) Rendre maigre. — v. n. Devenir maigre. On dit plus ordinairement *maigrir*.

AMAIGRISSEMENT, s. m. (*a-mé-gri-ce-man*) Diminution d'embonpoint.

AMALGAME, s. m. ou AMALGAMATION, s. f., t. de chimie. Union d'un métal ou d'un demi-métal avec le mercure. — Fig. Mauvais mélange; confusion de plusieurs choses. Fam.

AMALGAMER, v. a. É, ÉE, p. Unir l'or, l'argent, l'étain, etc., avec le mercure. — Mélanger, confondre.

AMANDE, s. f. Fruit de l'amandier. — Semence de tous les fruits à noyau. — Dragées.

AMANDÉ, s. m. Sorte de boisson faite avec du lait et des amandes.

AMANDIER, s. m. (*a-man-dié*) Arbre qui porte les amandes.

AMANT, ANTE, subst. (*a-man*) Celui ou celle qui aime avec passion une personne d'un autre sexe.

AMARANTHE, s. f. (*a-ma-ran-te*) Fleur d'automne d'un rouge de pourpre. — Il est

aussi

aussi adj. des deux g. et se dit des étoffes de couleur d'amaranthe.

AMARANTHINE, s. f. Sorte d'anémone.

AMARINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ma-ri-né*) t. de marine. Envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un vaisseau pris.

AMARQUE, s. f. (*a-mar-ke*) Tonneau flottant, ou mât qu'on élève sur une roche, pour indiquer un écueil.

AMARRAGE, s. m. (*a mâ-ra-je*) t. de marine. L'ancrage du vaisseau, ou l'attache de ses agrès avec des cordages.

AMARRE, s. fém. (*a-mâ-re*) t. de marine. Cordage servant à l'amarrage.

AMARRER, v. a. É, ÉE, p. (*a-mâ-ré*) Lier, attacher avec une amarre.

AMARYLLIS, s. f. Plante de la famille des narcisses.

AMAS, s. m. (*a-mâ*) Assemblage de choses ou de personnes : *Amas de pierres. Un amas de peuple.*

AMASSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ma-cé*) Faire un amas, mettre ensemble. —Il s'emploie quelquefois sans régime, et signifie alors thésauriser : *C'est un avare qui ne pense qu'à amasser;* on sous-entend *de l'argent.* —Assembler beaucoup de personnes. — Relever de terre ce qui est tombé ; en ce sens il vieillit, et on dit *ramasser.*

s'AMASSER, v. pr. S'accumuler.

AMASSETTE, s. f. (*a-ma-cè-te*) Morceau de bois pour amasser les couleurs broyées.

AMATELOTER, v. a. Mettre les matelots deux à deux pour s'entr'aider.

AMATEUR, s. m. Celui qui a beaucoup d'attachement pour quelque chose. — Celui qui aime les beaux arts sans en faire son état.

* Quelques écrivains modernes ont dit *amatrice* au fém. D'autres pensent que l'on doit dire *une femme amateur*, comme on dit *une femme auteur.*

AMATIR, v. a. t. d'orfévre. Rendre mat l'or ou l'argent, lui ôter le poli.

AMAUROSE, s. f. *Voyez* Goutte sereine.

AMAZONE, s. f. Femme d'un courage mâle et guerrier. — Chez les anciens, femmes guerrières, appelées *Amazones*, parce que dès leur enfance on leur brûlait une mamelle pour les rendre plus propres à tirer de l'arc; du grec *α* priv. et *μαζὸς*, mamelle.

AMBACT, s. m. t. de féodalité. Territoire dont le possesseur avait haute et basse justice.

AMBAGES, s. f. pl. (*an-ba-ge*) Circuit et embarras de paroles. Il est peu usité.

AMBALARD, s. m. (*an-ba-lar*) Brouette de papetier pour transporter la pâte.

AMBARE, s. m. (*an-ba-re*) Arbre des Indes. — Poisson d'Afrique.

AMBASSADE, s. f. (*an-ba-ça-de*) Mission, emploi, fonction d'un ambassadeur. — Fam. Message entre particuliers : *Je ne me charge point de cette ambassade.*

Rolland Dict.

AMBASSADEUR, s. m. (*an-ba-ça-deur*) Celui qui est envoyé en ambassade par une puissance à une autre puissance, avec caractère de représentation. — Fig. et en plaisantant, personne que l'on emploie à faire quelque message : *Vous m'avez envoyé un habile ambassadeur.*

AMBASSADRICE, s. f. (*an-ba-ça-dri-ce*) La femme d'un ambassadeur. — Fig. et fam. Femme chargée de traiter quelque affaire entre particuliers.

AMBE, s. m. Deux numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble.

AMBESAS, s. m. (*an-be-za-ce*) t. de trictrac. C'est quand les deux dés amènent deux as. On dit plus communément *beset.*

AMBI, s. m. Instrument de chirurgie, propre à réduire une luxation du bras.

AMBIANT, ANTE, adj. (*an-bi-an*) t. de physique. Qui entoure, qui enveloppe : *Fluide, air ambiant.*

AMBIDEXTRE, adj. des deux g. (*an-bi-dèxs-tre*) Qui se sert également des deux mains.

AMBIGU, UE, adj. (*an-bi-gu, gu-e*) Douteux, qui peut avoir double sens.

AMBIGU, s. m. Repas où l'on sert en même temps la viande et le fruit. — Fig. Mélange de choses opposées.

AMBIGUITÉ, s. f. (*an-bi-gu-i-té*) Défaut de ce qui est ambigu.

AMBIGUMENT, adv. (*an-bi-gu-man*) D'une manière ambiguë.

AMBITIEUSEMENT, adv. (*an-bi-cieu-ze-man*) Avec ambition.

AMBITIEUX, EUSE, adj. (*an-bi-cieu, eu-ze*) Qui a de l'ambition : *Un homme ambitieux.* — Il se dit aussi de tout ce qui tient à l'ambition : *Esprit, caractère ambitieux.* — *Ornemens ambitieux*, ornemens trop recherchés, trop affectés. — Il est aussi subst. : *Un ambitieux.*

AMBITION, s. f. (*an-bi-cion*) Désir immodéré d'honneur, de gloire, d'élévation, de distinction. — Il se prend aussi en bonne part, mais alors il faut en détourner le sens par une épithète : *Noble ambition, ambition louable*, etc.

* *Ambition* ne régit pas les noms, mais les verbes. On dit, *l'ambition d'acquérir de la gloire ;* mais on ne dit pas, *une noble ambition de gloire.*

AMBITIONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-bi-cio-né*) Rechercher avec ardeur, avec empressement.

AMBLE, s. m. (*an-ble*) Allure d'un cheval entre le pas et le trot, du latin *ambulare.*

AMBLER, v. n. Aller l'amble. Il vieillit.

AMBLEUR, s. m. (*an-bleur*) Ancien officier de la petite écurie du roi.

AMBLYGONE, adj. m. (*an-bli-go-ne*) Obtus-angle, qui a un angle obtus.

C

AMBLYOPIE, s. f. (*an-bli-o-pi-e*) t. de médecine. Obscurcissement et affaiblissement de la vue.

AMBON, s. m. (*anbon*) Tribune, jubé d'une église.

AMBOUTIR, v. a. (*an-bou-tir*) Rendre une pièce de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

AMBOUTISSOIR, s. m. (*an-bou-ti-çoar*) Outil d'orfévre pour amboutir.

AMBRE, s. m. (*an-bre*) Substance résineuse et inflammable. *L'ambre jaune*, nommé aussi *succin* ou *carabé*, est congelé et transparent, l'*ambre gris* est spongieux et très-odoriférant; quand on emploie le mot sans épithète, c'est ce dernier qu'on veut désigner : *Sentir l'ambre, essence d'ambre.* — Dans le lang. fig. et fam., *un homme fin comme l'ambre*, signifie *un homme très-pénétrant.*

AMBRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-bré*) Parfumer avec de l'ambre.

AMBRETTE, s. f. (*an-brè-te*) Petite fleur d'une odeur agréable, et qui sent l'ambre. — *Poire d'ambrette*, espèce de petite poire qui a quelque odeur d'ambre.

AMBROISIE, s. f. sans pl. (*an-broa-si-e*) C'est, selon la fable, la nourriture ordinaire des dieux.

AMBULANCE, s. f. Hôpital militaire attaché à un corps d'armée.

AMBULANT, ANTE, adj. (*an-bu-lan*) Allant, marchant. *Commis ambulant*, *hôpital ambulant.*

AMBULATOIRE, adj. des deux g. (*an-bu-la-toa-re*) Il se dit d'une juridiction qui n'est pas fixe en un même lieu.

AME, s. f. Principe de la vie dans tous les êtres vivans : *Ame végétative*, *ame sensitive*, *ame raisonnable.* — Il se dit plus particulièrement du principe spirituel des pensées, des sentimens de l'homme : *Les facultés de l'ame*, *l'ame est immortelle.* — Conscience : *Il a l'ame bourrelée.* — On dit absolument, qu'*un homme n'a point d'ame*, pour dire, qu'il n'a ni cœur ni sentiment. — Il signifie aussi personne : *Il y a cent mille ames dans cette ville.* — On dit d'un orateur qui sent ce qu'il dit, qu'*il a de l'ame.* — *Donner de l'ame à un ouvrage*, *à un tableau*, etc., exprimer vivement les choses qu'on y représente. — Fig. Tout ce qui anime, tout ce qui est le mobile de... : *La bonne foi est l'ame du commerce.* — En parlant de devises, on appelle *ame*, les paroles qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps de la devise. — *L'ame du canon*, le creux où l'on met la poudre et le boulet. — Petit morceau de bois droit qu'on met dans le corps d'un instrument de musique sous le chevalet, pour soutenir la table. — Figures de plâtre ou de terre qui servent à celles qu'on jette en bronze ou autre métal. — *Avoir l'ame sur les lèvres*, être près d'expirer. — *Rendre l'ame*, mourir.

AMÉ, ÉE, adj. Aimé. Vieux mot qui n'était en usage qu'en style de chancellerie, dans les lettres et dans les ordonnances du roi.

AMÉLIORATION, s. f. (*a-mé-li-o-ra-çion*) Progrès vers le bien. — Action d'améliorer.

AMÉLIORER, v. a. É, ÉE, p. (*a-mé-li-o-ré*) Rendre une chose meilleure. Il se dit principalement en parlant des réparations qu'on fait à un bâtiment, à un domaine.

AMEN. (*â-mène*) Mot emprunté de l'hébreu. Ainsi soit-il. — Il s'emploie fam. pour dire qu'on consent à quelque chose.

AMÉNAGEMENT, s. m. L'action d'aménager.

AMÉNAGER, v. a. Débiter le bois en bois de chauffage, de charpente ou autrement.

AMENDABLE, adj. des deux g. (*a-men-da-ble*) Qui est sujet à l'amende.

AMENDE, s. f. (*a-man-de*) Peine pécuniaire imposée par la justice. — *Amende honorable*, aveu public d'une faute, d'un crime, avec demande de pardon.

AMENDEMENT, s. m. (*a-man-de-man*) Changement en mieux. — Modification apportée à un arrêté, à une loi, pour les rendre plus précis, plus clairs ou plus significatifs. — Engrais des terres.

AMENDER, v. a. É, ÉE, p. (*a-man-dé*) t. de palais. Condamner à une amende. — Rendre meilleur, corriger; dans ce sens il est plus usité avec le pronom personnel : *Il faut espérer qu'il s'amendera.* — Fam. *Amender les terres*, les améliorer. — v. n. Devenir en meilleur état, en parlant d'un malade. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'avec la négative. — Baisser de prix, devenir à meilleur marché.

AMENÉ, s. m. t. de droit. Ordre d'amener.

AMENER, v. a. É, ÉE, p. (*a-me-né*) Mener, faire venir au lieu où l'on est. — Tirer à soi. — Fig. Introduire, mettre en usage, faire condescendre à... Il se dit aussi des choses qui se succèdent ordinairement : *Ce vent nous amènera la pluie.* — En t. de mar. *Amener les voiles*, les abaisser. — *Amener un vaisseau*, *un cap*, s'en approcher, se mettre vis-à-vis de lui. — Il est encore v. n. et signifie *se rendre.*

AMÉNITÉ, s. f. Agrément, en parlant d'un lieu, d'une situation agréable, etc. — On l'emploie plus fréquemment au fig. pour exprimer la douceur, l'affabilité du caractère : *Cet homme est plein d'aménité.*

AMENUISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-me-nui-zé*) Rendre plus menu, moins épais.

AMER, ÈRE, adj. (*a-mèr*) Qui a une saveur rude et désagréable. — Fig. Douloureux : *Il est bien amer à un père de voir ses enfans révoltés contre lui.* — Fig. Piquant, offensant : *Satire*, *critique amère.* On dit aussi fig. *douleur amère*, vive, profonde ; *larmes amères*, qui par-

tent d'une grande douleur, etc. — s. m. Remède amer, ce qui est amer. — Fiel de quelques animaux, et principalement des poissons : *Crever l'ame d'une carpe, d'un brochet.*

AMÈREMENT, adv. (*a-mè-re-man*) Avec amertume. Il ne se dit qu'au figuré. Douloureusement. — D'une manière mordante.

AMERTUME, s. f. Saveur amère. — Fig. Affliction, déplaisir, peine d'esprit. Il n'a de pluriel qu'en ce sens : *Les amertumes de la vie.* — Il se dit encore fig. de ce qu'il y a de piquant, de mordant : *Une critique pleine d'amertume.*

AMETHYSTE, s. f. Pierre précieuse de couleur violette.

AMEUBLEMENT, s. m. (*a-meu-ble-man*) Meubles nécessaires pour garnir une chambre, un cabinet, etc.

AMEUBLIR, v. a. I, IE, t. de pratique et de coutume. Rendre meuble, rendre de nature mobiliaire. — En t. d'agriculture, donner plusieurs labours à une terre pour l'amollir et la fertiliser.

AMEUBLISSEMENT, s. m. Action d'ameublir, et ce qui est ameubli.

AMEULONER, v. a. (*a-meu-lo-né*) Mettre en meule du blé, du foin.

AMEUTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. t. de chasse. Mettre des chiens en meute, pour bien chasser. — Fig. Exciter à la sédition. — Attrouper et animer plusieurs personnes pour un mauvais dessein.

AMI, IE, s. Celui ou celle avec qui on est lié d'une affection réciproque : *Les vrais amis sont rares.* — On dit *ami de table, de bouteille, de débauches*, celui avec qui on n'a d'autres liaisons que celles fondées sur la table et la débauche. — *Ami de cour*, celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié. — *Ami de la faveur, de la fortune*, celui qui ne s'attache qu'à ceux qui sont en faveur, en fortune, etc. — C'est aussi un t. de familiarité ou de mépris, en parlant à des personnes fort inférieures. — En t. de négoce, correspondant, personne avec laquelle on est en liaison et en commerce d'affaires : *J'ai fait cette négociation pour compte d'ami.* — Il se dit aussi des animaux et des choses inanimées : *Le chien est l'ami de l'homme ; l'ormeau est l'ami de la vigne ; le vin est l'ami de l'estomac.* — *Amie* s'est dit autrefois pour signifier une maîtresse. — *M'amie*, par abrégé de mon *amie*. Fam. — *Mie* se dit aussi par abrégé d'*amie*. Fam.

AMI, IE, adj. des deux g. Propice, favorable. Il n'a guère d'usage qu'en poésie, *les destins amis, la fortune amie.* — En t. de peinture, *couleurs amies*, dont les nuances s'unissent agréablement.

A MI, adv. A moitié, au milieu.

AMIABLE, adj. des deux g. Doux, gracieux. — *Amiable compositeur* celui qui accommode un différend par la voie de la douceur. — *A l'amiable*, loc. adv. Par la voie de la douceur sans procès. *Vendre à l'amiable*, vendre de gré à gré.

AMIABLEMENT, adv. (*a-mi-a-ble-man*) D'une manière amiable.

AMIANTE, s. m. Matière minérale filamenteuse et incombustible.

AMICAL, ALE, adj. (*a-mi-kal*) Inspiré par l'amitié : *Conseil amical, exhortations amicales.* Il n'est pas usité au pluriel masculin.

AMICALEMENT, adv. (*a-mi-ka-le-man*) D'une manière amicale.

AMICT, s. m. (*a-mi*) Linge bénit que le prêtre met sur sa tête ou sur ses épaules, quand il s'habille pour dire la messe.

AMIDON, s. m. Pâte tirée de la fleur de froment, dont on fait la poudre pour les cheveux, et l'empois.

AMIDONIER, s. m. (*a-mi-do-nié*) Celui qui fait l'amidon.

A-MI-LA, t. de musique, par lequel on désigne la note *la*.

AMINCIR, v. a. I, IE, part. Rendre plus mince.

AMINEUR, s. m. t. de gabelle. Mesureur de sel.

AMIRAL, s. m. Officier supérieur qui commande en chef les forces navales. — Chef d'une escadre, d'une flotte. — Le principal vaisseau d'une flotte. Il est aussi adj. *Vaisseau amiral.*

AMIRAUTÉ, s. f. (*a-mi-rô-té*) Etat et office d'amiral. — Le siége de la juridiction de l'amiral.

AMITIÉ, subst. f. Affection que l'on a pour quelqu'un, et qui d'ordinaire est mutuelle. — Il se dit aussi de l'instinct qui porte les animaux à s'attacher aux hommes : *Ce chien a bien de l'amitié pour son maître.* — On dit fam. *Faites-moi l'amitié de...* Faites-moi le plaisir. — En t. de peinture : *Amitié des couleurs*, convenance des couleurs. — Au pl. Caresses, paroles obligeantes : *Il m'a fait mille amitiés.* Il ne se dit au pluriel qu'en ce sens.

AMMAN, s. m. Titre qu'on donne en Suisse aux chefs de quelques cantons.

AMMEISTRE, s. m. Autrefois l'échevin de Strasbourg.

AMMI, s. m. Sorte de graine aromatique.

AMMITE, s. f. Petite concrétion calcaire globuleuse.

AMMON, (corne d') Coquille en spirale.

AMMONIAC, AQUE, adj. (*a-mo-ni-ak*) On le joint au mot *Sel*, pour désigner un sel neutre formé par l'union du sel marin et de l'alcali volatil. Les chimistes modernes l'appellent *Muriate ammoniacal.* — Il y a aussi une gomme-résine qu'on nomme *Gomme ammoniaque.*

AMMONIACAL, adj. t. de chimie nouvelle. D'ammoniaque, qui vient de l'ammoniaque *Muriate ammoniacal.*

AMMONIAQUE, s. f. t. de chimie. Autrefois *Alcali volatil.*

AMNIOS, s. m. (*am-ni-oce*) t. d'anat. Enveloppe du fœtus.

AMNISTIE, s. f. (*am-nis-ti-e*) Pardon accordé par le souverain aux rebelles et aux déserteurs.

AMODIATEUR, s. m. Qui prend une terre à ferme. Il est peu usité.

AMODIATION, s. f. (*a-mo-di-a-cion*) Bail à ferme d'une terre.

AMODIER, v. a. É, ÉE, p. (*a-mo-di-é*) Affermer une terre en grain ou en argent.

AMOINDRIR, v. a. I, IE, p. Diminuer, rendre moindre. — v. n. Devenir moindre.

AMOINDRISSEMENT, s. m. (*a-moin-dri-ce-man*) Diminution.

AMOISES, s. f. pl. (*a-moâ-ze*) Pièces de bois qui embrassent les sous-faîtes, etc., pour les affermir.

AMOLETTES, s. f. pl. (*a-mo-lè-te*) t. de mar. Trou où l'on passe les barres du cabestan et du virevau.

AMOLLIR, v. a. I, IE, p. (*a-mo-lir*) Rendre mou et maniable. — Fig. Rendre mou et efféminé. — *S'amollir*, v. pr. Devenir mou. — Fig. S'affaiblir, devenir efféminé.

AMOLLISSEMENT, s. m. (*a-mo-li-ce-man*) Action d'amollir.

AMONCELER, v. a. É, ÉE, part. *J'amoncelle. J'amoncelais.* Entasser, mettre plusieurs choses en un monceau.

AMONT. (*a-mon*) t. de batelier. En remontant. — *Vent d'amont*, vent d'orient. — En t. de fauconnerie, on dit que *l'oiseau tient amont*, pour dire qu'il se soutient en l'air. Du lat. *Ad montem.*

AMORCE, s. f. Appât pour prendre des poissons, des oiseaux, etc. — Poudre à canon qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu. — Fig. Tout ce qui attire agréablement, en flattant les sens ou l'esprit. Du lat. *Ad morsus.*

AMORCER, v. a. É, ÉE, p. (*a-mor-cé*) Garnir d'amorce. — Attirer avec une amorce. — Fig. Attirer par des choses qui flattent l'esprit ou les sens. — En t. de serrurier, ôter quelque chose du fer avant de le percer entièrement.

AMORÇOIR, s. m. (*a-mor-çoar*) Sorte de tarière dont divers ouvriers se servent pour commencer des trous.

AMORTIR, v. a. I, IE, p. Rendre moins vif, moins ardent, moins violent : *Amortir le feu, la fièvre, un coup, les herbes ;* et fig. *les passions.* Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *Le coup s'amortit contre sa botte.* — — *Amortir les couleurs*, en amortir la vivacité. — *Amortir une rente, une pension*, les éteindre, en payant le capital, ou le droit d'amortissement.

AMORTISSABLE, adj. des deux g., t. de coutume. Qu'on peut amortir.

AMORTISSEMENT, s. m. (*a-mor-ti-ce-man*) t. de prat. Rachat, extinction d'une pension, d'une rente. — Autrefois faculté accordée aux gens de mainmorte, de devenir propriétaires. — t. d'architecture. Ce qui termine, ce qui finit le comble d'un bâtiment. Il se dit aussi par extension de tous les ornemens qui terminent des ouvrages d'architecture.

AMOUR, s. m. Vif attachement : *Amour de Dieu, de la patrie, de la gloire, de la vertu, des richesses, des plaisirs, paternel, filial*, etc. — Passion d'un sexe pour l'autre. Dans ce sens, on le fait quelquefois féminin au sing. et toujours au pl. : *De nouvelles amours.* — Amours au pl. se dit de tout ce qu'on aime avec passion : *Les tableaux, les livres sont ses amours.* Il se dit aussi des personnes : *Etre avec ses amours*, être avec l'objet que l'on aime. Fam. — *Amour de soi*, sentiment légitime qui porte tout homme à veiller à son existence, à son bien-être. Il n'est blâmable que quand il est porté à l'excès ; alors c'est *l'amour-propre.*

AMOUR, s. m. Cupidon, divinité de la fable.

AMOUR-PROPRE, s. m. Amour de soi-même porté à l'excès. — Sentiment qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que de tout autre. — Orgueil. — Vaine gloire.

s'AMOURACHER, v. pr. É, ÉE, p. S'engager en de folles amours. Fam.

AMOURETTE, s. f. (*a-mou-rè-te*) Amour passager et sans grande passion.

AMOUREUSEMENT, adv. (*a-mou-reu-ze-man*) Avec amour.

AMOUREUX, EUSE, adj. (*a-mou-reu, eu-ze*) Qui aime d'amour. — Enclin à aimer d'amour. — Qui marque de l'amour. — Qui a une grande passion pour quelque chose : *Etre amoureux de la gloire.* — Il est aussi subst. quand il se prend pour *amant ;* mais dans ce sens il est populaire.

AMOVIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est amovible.

AMOVIBLE, adj. des deux g. Qui peut être ôté d'un poste. Qui peut être destitué : *Vicaire amovible.* Il ne se dit guère qu'en matière ecclésiastique. — On dit aussi *place amovible, poste amovible.*

AMPÉLITE, s. f. Terre noire et bitumineuse dont les charpentiers se servent pour tracer des lignes. On l'appelle aussi *terre à vigne*, parce qu'elle est un excellent engrais pour les vignes.

ANPHIARTHROSE, s. f. (*an-fi-ar-trô-ze*) t. d'anat. Articulation mixte.

AMPHIBIE, s. m. et adj. des deux g. (*an-fi-bi-e*) Animal qui vit sur la terre et dans l'eau.

AMPHIBIOLITHE, s. m. Amphibie pétrifié.

AMPHIBLESTROIDE, s. f. (*an-fi-blès-tro-*

i-de) t. d'anat. Tunique de l'œil, molle, blanche et glaireuse.

AMPHIBOLOGIE, s. f. (*an-fi-bo-lo-ji-e*) Discours ambigu qui peut recevoir deux sens différens, et même contraires.

* L'*amphibologie* vient de la tournure de la phrase, c'est-à-dire, de l'arrangement des mots, et non de ce que les termes sont équivoques.

AMPHIBOLOGIQUE, adj. des deux g. (*an-fi-bo-lo-ji-ke*) Ambigu, à double sens.

AMPHIBOLOGIQUEMENT, adv. (*an-fi-bo-lo-ji-ke-man*) D'une manière amphibologique.

AMPHIBRANCHIES, s. f. pl. (*an-fi-bran-chi-e*) Espaces autour des glandes des gencives, qui humectent la trachée-artère et l'estomac.

AMPHICTYONS, s. m. pl. (*an-fik-ti-on*) Représentans des villes grecques qui avaient droit de suffrage dans le conseil général de la nation.

AMPHIGOURI, s. m. (*an-fi-gou-ri*) Discours qui n'a ni ordre ni sens.

AMPHIGOURIQUE, adj. des deux g. (*an-fi-gou-ri-ke*) Obscur, burlesque, sans suite: *Un style amphigourique.*

AMPHIPOLE, s. m. (*an-fi-po-le*) Magistrat de Syracuse.

AMPHIPROSTYLE, s. m. (*an-fi-pro-sti-le*) Temple chez les anciens, qui avait quatre colonnes à la face de devant, et autant à celle de derrière.

AMPHISCIENS, s. m. plur. (*an-fi-ci-ein*) t. de géographie. Habitans de la zone torride, dont l'ombre tombe tantôt vers le midi, tantôt vers le nord.

AMPHISMILE, s. m. (*an-fis-mi-le*) t. d'anatomie. Instrument pour disséquer les os.

AMPHITHÉATRE, s. m. (*an-fi-té-â-tre*) Vaste édifice bâti en rond, où les Romains assistaient aux combats des gladiateurs et des bêtes. — Parmi nous, lieu élevé vis-à-vis la scène.

AMPHITRYON, s. m. Nom propre d'un général thébain, qui est devenu le nom appellatif ou commun des gens qui donnent à manger.

AMPHORE, s. f. (*an-fo-re*) Vase à deux anses qui servait de mesure pour les liquides chez les Romains; il contenait environ 24 litres.

AMPLE, adj. des deux g. (*an-ple*) Étendu en longueur et en largeur : *Un manteau fort ample.* — Il se dit fig. de plusieurs choses, par rapport à l'étendue et à la durée morale : *Un ample discours, un ample traité.*

AMPLEMENT, adv. (*an-ple-man*) D'une manière ample.

AMPLEUR, s. f. (*an-pleur*) Etendue de ce qui est ample.

AMPLEXICAULE, adject. Il se dit d'une feuille dont la base embrasse la tige.

AMPLIATIF, IVE, adject. (*an-pli-a-tife*) Qui augmente, qui ajoute : *Bref ampliatif.*

AMPLIATION, s. fém. (*an-pli-a-cion*) Le double d'un acte. — *Lettres d'ampliation*, en chancellerie, lettres qui expliquaient les moyens qu'on avait omis dans une requête civile.

AMPLIER, v. act. Augmenter ; peu usité. — t. de palais. Différer : *Amplier le terme d'un paiement.*

AMPLIFICATEUR, s. m. (*an-pli-fi-ka-teur*) Celui qui amplifie. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

AMPLIFICATION, s. f. (*an-pli-fi-ka-cion*) t. de rhétorique. Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. — Exagération.

AMPLIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pli-fi-é*) Etendre, augmenter par le discours. — Exagérer.

AMPLITUDE, s. f. (*an-pli-tu-de*) Dans le jet des bombes, c'est la ligne comprise entre le point d'où part la bombe, et celui où elle va tomber. — En astronomie, c'est l'arc de l'horizon compris entre le vrai levant et le vrai couchant, et le point où un astre se lève ou se couche.

AMPOULE, s. f. (*an-pou-le*) Petites enflures qui se font sur la peau, et qui sont pleines d'eau. — *La sainte ampoule*, fiole où l'on conservait l'huile pour le sacre des rois de France.

AMPOULÉ, ÉE, adj. (*an-pou-lé*) Enflé. Il ne se dit guère qu'au figuré, et seulement en parlant de prose ou de vers : *Style ampoulé, vers ampoulés.*

AMPOULETTE, s. f. (*an-pou-lè-te*) t. de marine. Horloge de sable. — Cheville de bois qui ferme la lumière de la bombe.

AMPUTATION, s. f. (*an-pu-ta-cion*) t. de chirurgie. Retranchement : *Faire l'amputation d'un bras.*

AMPUTER, v. a., t. de chirurgie. Couper.

AMULETTE, s. m. (*a-mu-lè-te*) Remède, figure ou caractères qu'on porte sur soi, auxquels la crédulité ou la superstition attribue beaucoup de vertus.

AMURER, v. act. (*a-mu-ré*) t. de marine. Bander les cordages des voiles.

AMURES, s. f. pl. (*a-mû-re*) t. de marine. Trous pratiqués pour amurer.

AMUSANT, ANTE, adj. (*a-mu-zan*) Qui amuse agréablement, qui divertit.

AMUSEMENT, s. masc. (*a-mu-ze-man*) Ce qui amuse ou qui sert à amuser. — Promesses trompeuses : *Tout ce que vous me dites là n'est qu'un amusement.* En ce sens, il est peu usité, quoique le verbe *Amuser* ait cette signification.

AMUSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-mu-zé*) Divertir, donner de l'agrément. — Distraire — arrêter inutilement, faire perdre le temps. —

Tromper par de fausses promesses, de vaines espérances : *Il l'amuse de belles paroles.*

s'AMUSER, v. pr. S'occuper par simple divertissement, et pour ne pas s'ennuyer. Il régit *de* et *à* : *Il s'amuse de tout. S'amuser au jeu.*

AMUSETTE, s. f. (*a-mu-zè-te*) Petit amusement. Fam.

AMUSEUR, s. m. Qui amuse, qui détourne es autres du travail. Il est peu usité.

AMUSOIRE, s. f. Ce qui amuse et distrait. Il est peu usité.

AMYGDALES, s. f. pl. (*a-mig-da-le*) Glandes en forme d'amande, qui sont aux deux côtés de la gorge sous la luette.

AMYGDALOIDE, s. f. Pierre figurée, qui ressemble à une amande.

AN, s. m. Durée de la révolution de la terre autour du soleil, pendant laquelle cet astre semble parcourir les 12 signes du zodiaque : l'an est divisé en douze mois. — *L'an du monde*, l'an depuis la création. — *L'an de grâce*, depuis la naissance de J. C. — *Le jour de l'an*, le premier jour de l'an. — *Bon jour*, *bon an*, façon de parler proverbiale et fam. — *Bon an*, *mal an*, compensation faite des mauvaises années avec les bonnes. — *Par an*, chaque année. Voyez ANNÉE.

ANA, s. m. Recueil de pensées détachées, de traits d'histoire, etc.

ANABAPTISTES, s. m. pl. (*a-na-ba-tis-te*) Hérétiques qui ne baptisent les enfans qu'à l'âge de raison.

ANACAMPTIQUE, adj. des deux g. (*a-na-kanp-ti-ke*) t. d'optique. Qui réfléchit les rayons de lumière. — Il se dit aussi en parlant de la réflexion des sons.

ANACARDE, s. m. Fruit qui s'emploie en médecine. Il a du rapport avec la noix d'Acajou.

ANACATHARTIQUE, adj. et s. (*a-na-ka-tar-ti-ke*) Remède qui excite l'expectoration.

ANACHORÈTE, s. m. (*a-na-ko-rè-te*) Ermite, moine qui vit seul dans un désert. — Fig. Homme qui vit retiré du monde.

ANACHRONISME, s. m. (*a-na-kro-nis-me*) Faute contre la chronologie, qui consiste à faire vivre quelqu'un dans un temps où il n'existait point, ou à placer un fait dans un siècle où il n'est pas arrivé.

ANACLASTIQUE, s. f. et adj. (*a-na-klas-ti-que*) C'est la même chose que *Dioptrique.*

ANACRÉONTIQUE, adj. des deux g. (*a-na-kré-on-ti-ke*) Qui est dans le goût des odes d'Anacréon.

ANAGALLIS, s. m. Voyez MOURON.

ANAGOGIE, s. f. (*a-na-go-ji-e*) t. de théologie. Ravissement ou élévation de l'ame vers les choses divines.

ANAGOGIQUE, adj. des deux g. Mystique.

ANAGRAMMATISER, v. a. Faire des anagrammes.

ANAGRAMMATISTE, s. m. Qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME, s. f. (*a-na-gra-me*) Arrangement de lettres d'un mot, disposées de telle sorte qu'elles font un autre mot et un autre sens.

ANALECTES, s. m. pl. Fragmens choisis d'un auteur.

ANALÈME, s. m., t. d'astronomie. Projection orthographique de la sphère sur le colure des solstices.

ANALEPTIQUE, adj. des deux g. (*a-na-lèp-ti-ke*) Remède qui fortifie. — s. f. Partie de l'art de conserver la santé, ou de l'hygiène.

ANALOGIE, s. f. Rapport, proportion, ressemblance : *Le fer et l'aimant ont de l'analogie entre eux. L'analogie du fer avec l'aimant. Il ne faut pas toujours conclure par analogie.*

ANALOGIQUE, adj. des deux g. (*a-na-lo-ji-ke*) Qui a de l'analogie.

ANALOGIQUEMENT, adv. (*a-na-lo-ji-ke-man*) D'une manière analogique.

ANALOGISME, s. masc. Argument de la cause à l'effet. — Comparaison de l'analogie qu'il y a entre diverses choses.

ANALOGUE, adject. des deux g. (*a-na-loghe*) Qui a de l'analogie avec une autre chose.

ANALYSE, s. f. (*a-na-li-ze*) La réduction, la résolution d'un corps dans ses principes *Faire l'analyse d'une plante, d'un minéral.* — Fig. *Faire l'analyse d'un raisonnement, d'un discours*, le réduire dans ses parties principales, pour en mieux connaître l'ordre et la suite. — En mathém. l'art de résoudre les problèmes par l'algèbre. — En logique, la méthode de résoudre, qui remonte des conséquences aux principes, des effets aux causes. — En t. de chimie, l'art de séparer des corps naturels, les autres corps dont ils sont composés.

ANALYSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-na-li-zé*) Faire l'analyse. Il se dit principalement des productions de l'esprit.

ANALYSTE, s. m. (*a-na-lis-te*) t. de mathématiques. Qui est versé dans l'analyse.

ANALYTIQUE, adj. des deux g. (*a-na-li-ti-ke*) Qui tient de l'analyse : *Méthode analytique.*

ANALYTIQUEMENT, adv. (*a-na-li-ti-ke-man*) Par analyse, par voie analytique.

ANAMORPHOSE, s. f. (*a-na-mor-fô-ze*) Tableau qui, à différentes distances, représente différens objets.

ANANAS, s. m. (*a-na-nâ*) Plante qui vient originairement du Pérou ; elle porte un fruit très-estimé qui a le même nom.

ANAPESTE, s. m. Sorte de pied dans la poésie grecque ou latine, composé de deux brèves et une longue.

ANAPHORE, s. f. (*a-na-fô-re*) Figure de rhétorique. Répétition.

ANAPLÉROSE, s. f., t. de chir. Restauration des chairs. Peu usité.

ANARCHIE, s. f. Etat sans chef et sans aucune forme de gouvernement. — Confusion générale, désordre porté à l'excès : *Tomber dans l'anarchie*, *sortir de l'anarchie.*

ANARCHIQUE, adj. des deux g. (*a-nar-chi-ke*) Qui tient de l'anarchie.

ANARCHISTE, s. Partisan de l'anarchie. — adj. Se dit des opinions.

ANASARQUE, s. fém. (*a-na-zar-ke*) Enflure de tout le corps.

ANASTOMOSE, s. fém. (*a-nas-to-mô-ze*) t. d'anatomie. L'endroit où une veine se joint avec une autre veine ou avec une artère.

s'**ANASTOMOSER**, v. pr. Se joindre par les extrémités, en parlant des veines.

ANATE, ou **ATTOLE**, s. f. Sorte de teinture rouge des Indes.

ANATHÉMATISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-na-té-ma-ti-zé*) Frapper d'anathème, excommunier.

ANATHÈME, s. m. (*a-na-tè-me*) Excommunication : *Frapper d'anathème. Prononcer anathème contre.... Dire anathème à...* — Il se dit aussi des personnes, et signifie excommunié.

ANATOCISME, s. m. Usure qui consiste à prendre l'intérêt de l'intérêt.

ANATOMIE, s. f. Dissection du corps d'un animal. — L'art de disséquer : *Etudier l'anatomie.* — *Faire l'anatomie d'une plante*, la disséquer, afin d'examiner de quelles parties elle est composée. — Fig. Discussion particulière et exacte de quelque sujet que ce soit : *Faire l'anatomie d'un discours.*

ANATOMIQUE, adj. des deux g. (*a-na-to-mi-ke*) Qui appartient à l'anatomie.

ANATOMIQUEMENT, adv. (*a-na-to-mi-ke-man*) D'une manière anatomique.

ANATOMISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-na-to-mi-zé*) Faire l'anatomie d'un corps. — Fig. *Anatomiser un livre*, *un discours*, en examiner toutes les parties en détail.

ANATOMISTE, s. m. Celui qui est versé en anatomie.

ANATRON, s. m. Voyez NATRON.

ANCÊTRES, s. m. pl. Les aïeux, ceux de qui on descend. Il ne se dit que de ceux qui sont au-dessus du grand père, et seulement dans les familles illustres ; dans les autres on doit dire, *mes aïeux.* — Tous ceux qui ont vécu avant nous, en parlant seulement d'une même nation.

ANCHE, s. f. Petit tuyau plat, par lequel on souffle dans les hautbois, dans les bassons, etc. — Demi-tuyau de cuivre qui se met dans les tuyaux d'orgue. — Conduit par lequel la farine tombe dans la huche du moulin.

ANCHÉ, s. m., t. de blason. Il se dit d'un cimeterre recourbé.

ANCHIFLURE, s. fém. Trou de ver à une douve, t. de tonnelier.

ANCHILOPS, s. masc. (*an-chi-lopse.* Tumeur flegmoneuse à l'angle de l'œil, qui dégénère en abcès : quand cet abcès s'ouvre, il prend le nom d'*égilops.*

ANCHOIS, s. m. (*an-choa*) Petit poisson de mer.

ANCIEN, IENNE, adj. Qui est depuis long-temps. Il se dit par opposition à nouveau et à moderne. — Qui n'est plus en charge : *Un ancien juge.* — Il est aussi subst. m. en parlant de ceux qui ont vécu en des siècles fort éloignés de nous : *Un ancien disait.* — C'est encore un terme de dignité : *Les anciens d'Israël.* — Il se dit encore de celui qui a été reçu dans une charge ou dans une compagnie avant un autre : *Je suis son ancien.*

ANCIENNEMENT, adv. (*an-ciè-ne-man*) Autrefois, dans les siècles passés.

ANCIENNETÉ, s. f. (*an-ciè-ne-té*) Qualité d'une chose ancienne. — Priorité de réception dans une compagnie. — *Dé toute ancienneté*, toujours, depuis très-long-temps. On dit plus souvent et mieux, *de toute antiquité.*

ANCILES, s. m. plur. Boucliers sacrés que les Romains croyaient être tombés du ciel, et comme des gages de la durée de leur empire.

ANCIPITE, ÉE, adj. t. de botanique. Comprimé, ayant deux bords opposés, plus ou moins tranchans.

ANCOLIE, s. f. Plante dont la fleur imite les serres de l'aigle.

ANCONÉ, s. m. t. d'anatomie. Un des muscles qui servent à étendre l'avant-bras.

ANCRAGE, s. m. Lieu propre et commode pour ancrer.

ANCRE, s. f. Instrument en fer à double crochet, qu'on jette au fond de l'eau pour arrêter et fixer les vaisseaux où l'on veut. — Barre de fer dont on affermit les murailles.

* On ne l'emploie au pl. que dans les phrases suivantes : *Croiser les ancres. Un vaisseau qui a perdu toutes ses ancres.* On dit, *jeter l'ancre*, *lever l'ancre*, et non pas *les ancres*, quand même on en jette plusieurs.

ANCRER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*an-kré*) Jeter l'ancre. Il est peu en usage. On dit plutôt, *mouiller.*

s'**ANCRER**, v. pr. Fig. S'établir avec ténacité : *Il s'est ancré dans cette maison.* Fam.

ANCRURE, s. f. Petit pli qui se fait à l'étoffe que l'on tond.

ANDA, s. m. Arbre du Brésil.

ANDABATE, s. m. Gladiateur qui combattoit les yeux bandés.

ANDAILLOTS, s. m. plur. (mouillez les *ll*) t. de marine. Anneaux qui servent à amarrer une voile.

ANDAIN, s. m. Étendue qu'un faucheur

peut abattre à chaque pas qu'il avance. — Rangée de foin fauché.

ANDANTÉ, adv. (*an-dan-té*) t. de musique emprunté de l'italien, pour indiquer qu'un air doit être joué d'un mouvement modéré. — Il est aussi subst. m. *Jouer un andanté.*

ANDANTINO, adv. t. de musique. Mouvement moins lent que l'andanté.

ANDOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Boyau de porc, rempli, farci d'autres boyaux ou de la chair du même animal.

ANDOUILLER, s. m. (mouillez les *ll*) Petite corne qui vient au bois du cerf.

ANDOUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) petite andouille.

ANDROGYNE, s. m. et f. (*an-dro-ji-ne*) Qui est des deux sexes. Hermaphrodite.

ANDROIDE, s. m. (*an-dro-i-de*) Automate en figure humaine, qui agit et qui parle.

ANDROMÈDE, s. f. Constellation de l'hémisphère septentrional. — Genre d'arbrisseau de l'Amérique septentrionale.

ANDROSACÉ, s. m. Plante apéritive.

ÂNE, s. m. Bête de somme qui a de fort grandes oreilles. — Fig. Stupide, ignorant, esprit lourd et grossier. — *Contes de peau d'âne*, petits contes fabuleux qu'on fait aux enfans.

ANÉANTIR, v. a. I, IE, p. Réduire au néant. — Par exagération, détruire absolument: *Anéantir une fortune.*

s'ANÉANTIR, v. pr. Se dissiper, devenir presque à rien. — Fig. et en t. de dévotion, s'humilier profondément devant Dieu, par connaissance qu'on a de son néant.

ANÉANTISSEMENT, s. m. (*a-né-an-ti-ce-man*) Réduction au néant. — Fig. Abaissement, renversement, destruction.

ANECDOTE, s. f. (*a-nèk-do-te*) Particularité secrète ou peu connue. — Il est aussi adj., mais dans cette seule phrase: *L'histoire anecdote de Procope.*

ANECDOTIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport aux anecdotes.

ÂNÉE, s. f. (*â-né*) La charge d'un âne.

ANÉMOCORDE, s. m. Espèce de clavecin à vent.

ANÉMOMÈTRE, s. m. Instrument qui sert à mesurer la force du vent.

ANÉMONE, s. f. Fleur printanière.

ANÉPIGRAPHE, adj. Sans titre: *Un livre anépigraphe.*

ÂNERIE, s. f. Grande ignorance de ce qu'on devrait savoir.

ÂNESSE, s. f. (*â-nè-ce*) Femelle d'un âne. Il ne se dit qu'au propre. On ne dit point d'une femme stupide et ignorante, qu'*elle est une ânesse.*

ANETH, s. m. (*a-nè*) Plante qui ressemble au fenouil.

ANÉVRISME s. m. t. de médecine. Tumeur causée par la dilatation ou par l'ouverture d'une artère.

ANFRACTUEUX, EUSE, adj. (*an-frak-tu-eû, eû-ze*) Plein de détours et d'inégalités: *Chemin anfractueux.* Peu usité.

ANFRACTUOSITÉS, s. f. pl., t. d'anatomie. Eminences ou cavités inégales qui se trouvent dans la surface des os.

ANGAR, s. m. Voy. HANGAR.

ANGE, s. m. Créature purement spirituelle ou intellectuelle. — Fig. Personne extraordinairement pieuse. — *Chanter comme un ange*, chanter très-bien. Fam. — Il se dit aussi de deux boulets de canon attachés ensemble par une chaîne ou par une barre de fer.

ANGE, s. m. Poisson de mer qui ressemble à la raie.

ANGÉLIQUE, adj. des deux g. (*an-jé-li-ke*) Qui appartient à l'ange. — *La salutation angélique*, l'Ave Maria. — Fig. Très-parfait, excellent.

ANGÉLIQUE, s. f. Plante fort odorante dont on confit la tige. — Instrument de musique à cordes, qui tient du luth et du téorbe.

ANGÉLIQUEMENT, adv. (*an-jé-li-ke-man*) D'une manière angélique. Peu usité.

ANGELOT, s. m. Petit fromage qui se fait en Normandie. — Monnaie qui a eu cours en France sous Philippe de Valois.

ANGELUS, s. m. (*an-jé-luce*) Prière chrétienne qui se fait le matin, à midi et le soir.

ANGINE, s. f. (*an-ji-ne*) Maladie de la gorge, nommée aussi *Esquinancie.*

ANGIOLOGIE, s. f., t. d'anat. La partie qui traite des vaisseaux du corps humain.

ANGIOSPERME, adject. des deux g., t. de botanique. Il se dit des plantes dont la semence est enveloppée dans une capsule différente de leur calice.

ANGIOTOMIE, s. f., t. d'anat. Dissection des vaisseaux du corps humain.

ANGLAIS, AISE, s. (*an-glè*) Né en Angleterre. — s. m. Langue anglaise: *Savoir l'anglais.*

ANGLAISE, s. f. (*an-glè-ze*) Danse. — Air de contredanse anglaise.

ANGLE, s. masc. Ouverture de deux lignes qui se touchent en un point. — Fig. *Angles d'un bataillon*, coins d'un bataillon.

ANGLÉ, ÉE, adject., t. de blason. Il se dit d'une croix en sautoir, quand il y a des figures mouvantes qui sortent des angles.

ANGLET, s. m. (*an-glè*) t. d'archit. Petite cavité creusée en angle droit.

ANGLEUX, EUSE, adj. (*an-gleû, eû-ze*) *Noix angleuse*, noix qu'on détache avec peine de sa coquille.

ANGLICAN, ANE, adj. Qui a rapport à la religion dominante en Angleterre. — Il est aussi subst. en parlant des personnes: *Ce ministre est un anglican.*

ANGLICISME, s. masc. Façon de parler et d'écrire propre à la langue anglaise.

ANGLOMANE, s. m. Admirateur ou imitateur outré de ce qui se fait en Angleterre.

ANGLOMANIE, s. f. Manie portée à l'excès d'admirer ou d'imiter les Anglais.

ANGOISSE, s. f. (*an-goa-ce*) Grande affliction d'esprit. — *Poire d'angoisse*, poire d'un goût très-âpre. — Instrument de fer que les voleurs mettent dans la bouche pour empêcher de crier.

ANGON, s. m. Javelot des anciens Francs.

ANGORA, s. m. et adj. Chat à poils longs, originaire d'Angora, ville d'Asie.

ANGUICHURE, s. f. Bande de cuir qui sert à porter un cor de chasse.

ANGUILLADE, s. f. (*an-ghi-lla-de*, mouillez les *ll*) Coup que l'on donne à quelqu'un avec une peau d'anguille ou avec un mouchoir tortillé. Fam.

ANGUILLE, s. f. (*an-ghi-lle*, mouillez les *ll*) Poisson d'eau douce, long et menu comme un serpent.

ANGUILLÈRE, s. f. (*an-ghi-llè-re*, mouillez les *ll*) Vivier où l'on conserve les anguilles.

ANGUILLERS, s. m. pl., ou ANGUILLÉES, s. f. pl. (*an-ghi-llé*, mouillez les *ll*) Canaux à fond de cale pour l'écoulement des eaux.

ANGULAIRE, adj. des deux g. (*an-gu-lè-re*) Qui a un ou plusieurs angles. — *Pierre angulaire*, première pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment. — s. f. Artère qui passe au grand angle de l'œil. — Veine qui, de l'angle interne de l'œil, vient aboutir à la jugulaire externe.

ANGULEUX, EUSE, adj. (*an-gu-leû, eû-se*) Dont la surface a plusieurs angles.

ANGUSTICLAVE, s. m. Tunique que portaient les chevaliers romains.

ANGUSTIÉ, ÉE, adj. Etroit, serré. Il ne se dit que d'un chemin.

ANHÉLATION, s. fém. (*a-né-la-cion*) t. de méd. Respiration courte et fréquente.

ANHÉLER, v. n. (*a-né-ler*) t. de verrerie. Entretenir le feu à une chaleur convenable.

ANHIMA, s. m. (*a-ni-ma*) Oiseau de proie aquatique du Brésil.

ANICROCHE, s. f. Difficulté, obstacle qui accroche une affaire. Il est familier.

ÂNIER, IÈRE, s. m. et f. (*â-nié*) Celui ou celle qui conduit des ânes.

ANIL, s. m. Plante dont on tire l'indigo.

ANILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de blason, figure de deux crochets adossés et liés ensemble. — Fer de moulin qui supporte la meule courante. — Filet de la vigne, des pois.

ANIMADVERSION, s. f. (*a-ni-mad-ver-cion*) Improbation, censure, correction publique, verbale. — Haine : *L'animadversion publique.*

ANIMAL, s. m. Être organisé et doué de sensibilité. — Fig. Personne stupide et grossière.

ANIMAL, ALE, adj. Qui appartient à l'animal : *Vie animale. Les facultés animales.* — En t. d'histoire naturelle, *règne animal*, la classe des animaux. — Dans le langage de l'Écriture, sensuel, charnel, par opposition à spirituel.

ANIMALCULE, s. m. Petit animal qu'on ne peut voir qu'à l'aide du microscope.

ANIMALISATION, s. fém. (*a-ni-ma-li-za-cion*) t. de méd. Changement des alimens en la substance de l'animal.

ANIMALITÉ, s. f., t. d'histoire naturelle, ce qui constitue l'animal.

ANIMATION, s. f. (*a-ni-ma-cion*) Union de l'ame au corps : *Animation du fœtus.*

ANIMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ni-mé*) Mettre l'ame, le principe de la vie dans un corps organisé. — On dit fig., *le zèle de Dieu l'anime.* — *Animer quelqu'un de son esprit*, lui faire passer ses idées. — Donner de la vivacité, de l'action : *Rien ne peut l'animer.* — Donner de la sensibilité : *Cela serait capable d'animer une statue.* — Donner de la force à un ouvrage d'esprit : *Il faudrait animer cet ouvrage.* — Encourager, exciter : *Animer des soldats au combat.* — Irriter, mettre en colère : *Animer une personne contre une autre.*

s'ANIMER, v. pr. S'exciter, s'encourager à... — On dit fig., *son teint*, *ses yeux s'animent*, prennent un nouvel éclat.

ANIMOSITÉ, s. f. (*a-ni-mo-zi-té*) Sentiment vif et permanent de haine contre quelqu'un.

ANIS, s. m. (*a-ni*) Plante odoriférante. — Sorte de dragée faite avec de l'anis.

ANISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ni-zé*) Donner le goût d'anis, mettre une couche d'anis : *Liqueur anisée ; gâteau anisé.*

ANISETTE, s. f. (*a-ni-zè-te*) Liqueur composée avec de l'anis.

ANKYLOGLOSSE, s. m. Vice du filet de la langue lorsqu'il est trop court.

ANKYLOSE, s. f. (*an-ki-lo-ze*) Maladie des articulations qui les prive de leur mouvement en les tenant toujours roides.

ANNAL, ALE, adj. (*an-nal*) t. de pratique. Qui ne dure ou qui n'est valable que pendant un an.

ANNALES, s. f. pl. (*an-na-le*) Histoire qui rapporte les événemens année par année. — Dans le style soutenu, histoire.

ANNALISTE, s. m. (*an-na-liste*) Celui qui écrit des annales.

ANNATE, s. f. (*an-na-te*) Droit que l'on payait au pape pour les bulles des évêchés et des abbayes, et qui consistait dans le revenu d'une année.

ANNEAU, s. m. (*a-no*) Cercle d'une ma-

tière dure qui sert à attacher quelque chose. — Bague. — Fig. Boucles formées par la frisure des cheveux. — *Anneau de Saturne*, corps lumineux en forme de cercle qui environne la planète de Saturne.

ANNÉE, s. f. (*a-née*) Durée de la révolution de la terre autour du soleil pendant laquelle cet astre semble parcourir successivement les douze signes du zodiaque. A en juger par les seules apparences, cette révolution se fait en 365 jours, c'est ce laps de temps qu'on appelle *année solaire :* on l'appelle aussi *année civile*, parce que c'est sur cette base que les peuples mesurent le temps ; calculée avec plus de précision par les observations astronomiques, on trouve qu'elle est réellement de 365 jours 5 heures 49 minutes, et c'est ce temps qu'on appelle *année astronomique*. — *L'année lunaire* est le temps de douze ou treize révolutions de la lune autour de la terre. — On appelle *bonne* ou *mauvaise année*, celle où les récoltes sont bonnes ou mauvaises. — *Les belles années*, les années de la jeunesse.

ANNELÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui est pourvu d'un anneau.

ANNELER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ne-lé*) Friser les cheveux, les boucler. Il est vieux.

ANNELET, s. m. (*a-ne-lè*) t. d'architecture et de blason. Petit anneau.

ANNELURE, s. f. (*a-ne-lu-re*) Frisure de cheveux par boucles. Il est vieux.

ANNEXE, s. f. (*a-nèk-ce*) Bien uni à un autre ou qui en dépend. — Église dépendant d'une cure.

ANNEXER, v. a. É, ÉE, p. (*a-nèk-cé*) Joindre, attacher. Il n'a d'usage qu'en parlant d'une terre, d'un droit, d'un emploi. *Annexer une chapelle à une cure.*

ANNIHILATION, s. fém. (*an-ni-i-la-cion*) Anéantissement. Il est vieux.

ANNIHILER, v. a. É, ÉE, p. Anéantir. Il est vieux.

ANNIVERSAIRE, adj. des deux g. (*a-ni-ver-cè-re*) Qui se fait d'année en année, le même jour. — s. m. Cérémonie annuelle pour rappeler un fait mémorable — Jour où on la fait. — Service que l'on fait tous les ans pour un mort.

ANNONCE, s. f. (*a-non-ce*) Avis par lequel on annonce quelque chose au public, verbalement ou par écrit. — Il se dit aussi des publications de mariage.

ANNONCER, v. a. É, ÉE, p. Faire savoir. *Annoncer une bonne, une mauvaise nouvelle.* — Prédire : *Les prophètes ont annoncé la venue de Jésus-Christ.* — *Annoncer quelqu'un*, se dit lorsqu'un domestique prévient son maître de l'arrivée de quelqu'un : *Un domestique m'annonça, et j'entrai.* — On dit aussi, *s'annoncer : Cet intrigant s'était annoncé par des manières insinuantes et polies.*

ANNONCIATION, s. f. (*a-non-ci-a-cion*) Message de l'ange Gabriel à la Vierge Marie, pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. — Le jour auquel l'Église célèbre ce mystère.

ANNOTATEUR, s. m. (*a-no-ta-teur*) Celui qui fait des notes, des remarques.

ANNOTATION, s. f. (*a-no-ta-cion*) Note, remarque que l'on fait sur un livre pour en éclaircir quelques passages. — Inventaire de biens saisis par autorité de justice.

ANNOTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-no-té*) t. de pratique. Dresser l'état des biens saisis par autorité de justice.

ANNUAIRE, s. m. (*a-nu-è-re*) Sorte de calendrier où l'on donne quelques détails sur l'état physique et politique d'une ville ou d'un département.

ANNUEL, ELLE, adj. (*a-nu-èl*) Qui dure un an, qui revient tous les ans.

ANNUEL, s. masc. Messe que l'on fait dire d'année en année pour une personne morte.

ANNUELLEMENT, adv. (*a-nu-è-le-man*) Par chaque année.

ANNUITÉ, s. f. (*a-nu-i-té*) Remboursement annuel d'une partie du capital ajoutée aux intérêts jusqu'à extinction de la dette.

ANNULAIRE, adj. des deux g. (*a-nu-lè-re*) Qui a rapport à l'anneau : *Doigt annulaire*, quatrième doigt. — *Eclipse annulaire*, celle où il reste autour du disque du soleil un cercle ou anneau lumineux.

ANNULATION, s. f. (*a-nu-la-cion*) Action d'annuler.

ANNULER, v. act. É, ÉE, p. (*a-nu-lé*) t. de pratique. Rendre nul.

ANOBLI, IE, part. et adj. Il est aussi substantif : *Les nouveaux anoblis.*

ANOBLIR, v. a. Rendre noble. Donner des titres de noblesse.

* Il ne faut pas confondre ce verbe avec *ennoblir*, qui signifie rendre plus considérable, plus illustre. *Anoblir* ne se dit que des personnes : *Il y a des charges qui anoblissent. Ennoblir* s'applique aux choses : *Les sciences, les lettres ennoblissent la nation qui les cultive.* — *Anoblir* exprime un changement d'état social ; *ennoblir*, un changement d'état moral.

ANOBLISSEMENT, s. m. (*a-no-bli-ce-man*) Action d'anoblir.

ANODIN, INE, adj., t. de médecine. Qui adoucit et calme les douleurs. — Il est aussi subst. : *Des anodins.*

ANOMAL, ALE, adj. Irrégulier. Se dit des verbes dont la conjugaison n'est pas régulière. On l'emploie aussi en médec., en botanique : *Maladies anomales, plantes anomales.*

ANOMALIE, s. f., t. de grammaire. Irrégularité dans la conjugaison ou dans la déclinaison. — t. d'astron. Distance du lieu vrai ou moyen d'une planète à l'aphélie ou à l'apogée.

ANOMALISTIQUE, adj. (*a-no-ma-lis-ti-ke*) t. d'astron. *Année anomalistique*, temps que

la terre emploie à revenir au même point de son orbite.

ANOMIES, s. f. pl. (*a-no-mi-e*) Coquilles fossiles, dont on ne connaît point les analogues vivans.

ÂNON, s. m. (*â-non*) Le petit de l'ânesse.

ÂNONNER, v. n. (*â-no-né*) Lire ou répondre en hésitant. Il est fam.

ANONYME, adj. des deux g. (*a-no-ni-me*) Qui est sans nom : *Auteur, lettre anonyme.* — Il est aussi subst. : *Un anonyme.*

ANORDIE, s. f. Tempête de vent du nord dans le golfe du Mexique.

ANOREXIE, s. f. (*a-no-rek-cie*) Dégoût des alimens par dérangement d'estomac.

ANOSMIE, s. fém. Diminution ou perte de l'odorat.

ANSE, s. f. (*an-ce*) La partie de certains vases ou ustensiles, par laquelle on les prend pour s'en servir, et qui est ordinairement courbée en arc. — Espèce de golfe peu profond.

ANSÉATIQUE. Voyez HANSÉATIQUE.

ANSETTE, s. f. (*an-cè-te*) Petite anse.

ANTAGONISTE, s. m. Adversaire, celui qui est opposé à un autre. Ce mot n'a point de féminin. On dit, en parlant d'une femme, *vous avez là un charmant antagoniste.* — En anatomie, *muscles antagonistes*, ceux qui ont des fonctions contraires.

ANTALE, s. m. Coquillage en tuyau.

ANTALGIQUE, s. et adj. des deux g., t. de médecine. Qui calme les douleurs.

ANTAN, s. m. Vieux mot, qui signifie l'année précédente, le temps passé.

ANTANACLASE, s. f. (*an-ta-na-kla-ze*) Figure de rhétorique. Répétition d'un même mot pris en différens sens.

ANTANAGOGE, fig. de rhétoriq. qui consiste à rétorquer un argument contre celui qui s'en sert.

ANTARCTIQUE, adj. des deux g. (*an-tark-ti-ke*) Qui est opposé au pôle arctique.

ANTÉCÉDEMMENT, adv. (*an-té-cé-da-man*) Avant. Il est peu usité.

ANTÉCÉDENT, ENTE, adject. (*an-té-cé-dan*) Qui est auparavant.

ANTÉCÉDENT, s. m. Les faits précédens, mot nouveau. — t. de gram. Le nom ou le pronom qui précède et régit le relatif *qui.* — t. de logique. La première partie d'un argument qu'on appelle *Enthymème.* — t. de math. Le premier des deux termes d'un rapport par opposition à *conséquent* qui est le second.

ANTECHRIST, s. m. (*an-te-kri*) Qui est opposé à Jésus-Christ. Séducteur qui viendra à la fin du monde pour corrompre les fidèles.

ANTÉDILUVIEN, IENNE, adject. Qui a précédé le déluge.

ANTENNE, s. f. (*an-tè-ne*) t. de marine. Vergue allongée, mobile pour soutenir les voiles. — Au plur. Cornes que plusieurs insectes portent sur la tête.

ANTÉOCCUPATION, s. f. Figure de rhétorique. Voyez ANTICIPATION.

ANTÉPÉNULTIÈME, adj. des deux g. Qui précède la pénultième. — Il est aussi s. f. *L'antépénultième est longue.*

ANTÉRIEUR, EURE, adj. Qui est avant *Ce contrat est antérieur à l'autre.*

ANTÉRIEUREMENT, adv. (*an-té-rieu-re-man*) Précédemment.

ANTÉRIORITÉ, s. f. Priorité de temps. Il n'a guère d'usage qu'en pratique.

ANTES, s. m. pl., t. d'architecture. Pilastres qu'on mettait autrefois au coin des murs des édifices.

ANTESCIENS. Voyez ANTISCIENS.

ANTESTATURE, s. f., t. de guerre. Retranchement établi à la hâte pour disputer le terrain.

ANTHELMINTIQUE, adj. des deux g. (*an-tel-min-ti-ke*) Il se dit des remèdes contre les vers.

ANTHERA, s. f., t. de pharmacie. Le jaune qui est au milieu de la rose.

ANTHÈRE, s. f., t. de botanique. Sommet ou partie supérieure de l'étamine.

ANTHÈSE, s. fém., t. de botan. Temps où tous les organes d'une fleur ont pris leur parfait accroissement.

ANTHOLOGIE, s. f. (*an-to-lo-ji-e*) Choix de fleurs; et il se dit d'un recueil de petites pièces de poésies choisies.

ANTHRAX, s. m. (*an-trakce*) t. de médecine. Tumeur rouge accompagnée d'une vive douleur et qu'on nomme vulgairement *charbon.*

ANTHROPOLOGIE, s. f.; t. d'anatomie. Description du corps humain — Figure par laquelle on attribue à Dieu des actions, des affections humaines.

ANTHROPOMORPHITES, s. m. pl. (*an-tro-po-mor-fi-te*) Hérétiques qui attribuaient à Dieu une figure humaine.

ANTHROPOPHAGE, s. m. et adj. des deux g. (*an-tro-po-fa-je*) Qui mange de la chair humaine.

ANTI, préposition empruntée du grec, qui entre dans la composition de plusieurs mots ; elle signifie opposé, contraire : *Anti-scorbutique*, etc. — Elle vient aussi du mot latin *ante*, et marque alors antériorité de temps ou de lieu : *Anti-date*, *anti-chambre*, etc.

ANTIAPOPLECTIQUE, s. m. et adj. des deux g. Remède contre l'apoplexie.

ANTIARTHRITIQUE, adj. et s. m. Remède contre la goutte.

ANTIASTHMATIQUE ou ANTHASTHMATIQUE, s. masc. et adj. des deux g. Remède contre l'asthme.

ANTICHAMBRE, s. fém. (*an-ti-chan-bre*) Pièce qui précède la chambre.

ANTICHRÈSE, s. f. (*an-ti-krè-ze*) Convention par laquelle celui qui emprunte de l'argent, engage un bien, et en cède les revenus pour les intérêts de la somme qu'on lui prête.

ANTICHRÉTIEN, ENNE, s. et adj. (*an-ti-kré-ti-ein*) Opposé à la doctrine chrétienne.

ANTICIPATION, s. f. (*an-ti-ci-pa-cion*) En t. de palais, action par laquelle on anticipe. — Usurpation faite sur les biens ou sur les droits d'autrui. — Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur réfute d'avance les choses qui lui peuvent être objectées. — *Par anticipation*, façon de parler adverbiale. Par avance.

ANTICIPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-ti-ci-pé*) Prévenir, devancer. — *Anticiper un appel*, faire assigner l'appelant qui diffère de relever son appel. — v. n. Usurper sur autrui: *Anticiper sur son voisin.* — *Anticiper sur ses revenus*, les manger d'avance.

ANTICOEUR, s. m. Maladie du cheval.

ANTIDATE, s. f. Fausse date. Antérieure à la véritable.

ANTIDATER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ti-da-té*) Mettre une antidate.

ANTIDOTE, s. m. Contre-poison.

ANTIENNE, s. f. (*an-tiè-ne*) Sorte de verset que le chantre dit en tout ou en partie dans l'office de l'Eglise.

ANTIÉPILEPTIQUE, s. masc. et adj. des deux g. Bon contre l'épilepsie.

ANTIFÉBRILE, s. m. et adj. des deux g. Remède contre la fièvre.

ANTIGORIUM, s. masc. (*an-ti-go-ri-ome*) Gros émail dont se servent les faïenciers.

ANTI-LAITEUX, EUSE, adj., t. de méd. Propre à faire passer le lait, ou à guérir les maladies laiteuses.

ANTILOGIE, s. f. (*an-ti-lo-ji-e*) t. didactique. Contradiction dans un discours.

ANTIMOINE, s. m. (*an-ti-moa-ne*) Demi-métal aigre et cassant, d'une couleur blanche, assez semblable à celle de l'étain ou de l'argent.

ANTIMONIAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'antimoine.

ANTINOMIE, s. f. Contradiction véritable ou apparente entre deux lois.

ANTINOÜS, s. m. Constellation.

ANTIPAPE, s. m. Faux pape, concurrent d'un pape légitime.

ANTIPATHIE, s. f. (*an-ti-pa-ti-e*) Aversion, répugnance naturelle que l'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose.

ANTIPATHIQUE, adj. des deux g. (*an-ti-pa-ti-ke*) Contraire, opposé. Il ne se dit point des personnes, mais des choses qui ont rapport aux personnes: *Humeurs, caractères antipathiques.*

ANTIPÉRISTALTIQUE, adj. des deux g. Mouvement dépravé des intestins qui se fait de bas en haut.

ANTIPÉRISTASE, s. f., t. didact. Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE, s. m. et adj. des deux g., t. de médec. Contre la peste.

ANTIPHLOGISTIQUE, adject. et s., t. de médecine. Il se dit des remèdes propres à calmer l'effervescence du sang, à diminuer l'ardeur de la fièvre.

ANTIPHONAIRE ou **ANTIPHONIER**, s. m. (*an-ti-fo-nè-re*) Livre d'église, où les antiennes sont notées.

ANTIPHRASE, s. f. (*an-ti-frâ-ze*) Figure par laquelle on emploie un mot dans un sens contraire à sa véritable signification. En parlant d'un fripon, on dit par antiphrase: *Cet honnête homme.*

ANTIPODE, s. m. Celui qui habite dans un lieu diamétralement opposé à un autre. En ce sens, il s'emploie plus ordinairement au pl. — Il se dit aussi des lieux. — Fig. Opposé, contraire. *Cet homme est l'antipode du bon sens.*

ANTIPTOSE, s. f., t. de grammaire. Position d'un cas pour un autre.

ANTIQUAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de mépris dont on se sert en parlant de certaines choses anciennes et de peu de valeur.

ANTIQUAIRE, s. m. Savant dans la connaissance des monumens antiques.

ANTIQUE, adj. des deux g. (*an-ti-ke*) Fort ancien. — Il se dit aussi par raillerie des personnes avancées en âge: *C'est une beauté antique.* — Il se dit encore dans un sens d'éloge: *Ouvrage d'une simplicité, d'une majesté antique.*

ANTIQUE, s. fém. Monument curieux qui nous est resté de l'antiquité. — *A l'antique*, adv. A la manière antique.

ANTIQUITÉ, s. f. (*an-ti-ki-té*) Grande ancienneté. — Il se prend aussi pour tous ceux qui ont vécu dans des siècles fort éloignés du nôtre. *L'antiquité a cru que...* — Il se dit aussi des choses qui nous restent de l'antiquité. En ce sens, il se dit d'un monument plus considérable qu'une *antique*. Une statue est une *antique*, un amphithéâtre est une *antiquité*. Il s'emploie particulièrement au pl.: *Les antiquités de Rome.*

ANTISCIENS, s. m., t. de géogr. Peuples de chaque côté de l'équateur et dont les ombres sont opposées.

ANTISCORBUTIQUE, adject. des deux g. (*an-ti-skor-bu-ti-ke*) Contre le scorbut.

ANTISEPTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*an-ti-cèp-ti-ke*) Contre la gangrène.

ANTISPASE, s. f. (*an-ti-spa-ze*) Révulsion, retour d'humeurs.

ANTISPASMODIQUE, s. masc. et adj. des deux g. Remède contre les convulsions.

ANTISPASTIQUE, s. m. et adj. des deux g., t. de méd. Qui détourne les humeurs.

ANTISTROPHE, s. f. (*an-ti-stro-fe*) Une des stances des chœurs des pièces dramatiques chez les Grecs.

ANTITHÈSE, s. f. (*an-ti-tè-ze*) Figure de rhétorique, par laquelle un orateur oppose, dans une même période, des choses contraires les unes aux autres, soit par les pensées, soit par les termes.

ANTITHÉTIQUE, adj. (*an-ti-té-ti-ke*) Qui tient de l'antithèse.

ANTONOMASE, s. f. (*an-to-no-ma-ze*) Figure de rhétorique, qui met un nom appellatif au lieu du nom propre. *L'orateur romain*, Cicéron.

ANTRE, s. m. Caverne, grotte faite par la nature. *Antre obscur*, *antre profond*.

s'ANUITER, v. pr. (*s'a-nui-té*) S'exposer à être surpris en chemin par la nuit.

ANUS, s. m. (*a-nû-ce*) t. d'anatomie. Le fondement, ou l'extrémité de l'intestin nommé *Rectum*.

ANXIÉTÉ, s. f. (*ank-ci-é-té*) Perplexité, travail, peine et embarras d'esprit. — t. de médecine. Grand malaise.

AORISTE, s. masc. (*ô-ris-te*) t. de gramm. grecque, qui marque un prétérit indéfini. — Dans la langue française, il se dit du prétérit qui n'est pas formé du verbe auxiliaire *avoir* ou *être* : *Je lus*, *je pensai*, etc.

AORTE, s. f. (*a-ôr-te*) Artère qui sort du ventricule gauche du cœur, et va se ramifier dans toutes les parties du corps.

AOÛT, s. m. (*oû*) Huitième mois de l'année. — Avec l'article *le*, il signifie la moisson : *Avant l'août*. — *La mi-août*, le quinzième jour du mois d'août.

AOÛTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-oû-té*) Mûrir. — Il n'est guère d'usage qu'au part.

AOÛTERON, s. m. (*oû-te-ron*) Moissonneur. Il est peu usité.

APAGOGIE, s. f. (*a-pa-go-ji-e*) Démonstration d'une proposition par l'absurdité de la proposition contraire.

APAISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pè-zé*) Adoucir, calmer la colère d'une personne, l'émotion, l'agitation, la violence de certaines choses.

s'APAISER, v. pr. S'adoucir, se calmer, devenir plus tranquille.

APALACHINE, s. f. Plante de la Floride. On l'emploie dans les rhumatismes.

APALATH, s. m. Plante qui s'emploie dans la médecine et pour les parfums.

APANAGE, s. m. Ce que les souverains donnent à leurs puînés pour leur tenir lieu de partage. — Il se dit fig. des choses qui sont les suites et les dépendances d'une autre : *Les infirmités sont l'apanage de la nature humaine.*

APANAGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pa-na-jé*) Donner un apanage.

APANAGISTE, s. m. Qui a un apanage.

APANTHROPIE, s. f. (*a-pan-tro-pi-e*) Misanthropie causée par une maladie.

APARTÉ, s. m. (point d'*s* au pl.) Mot lat. Ce qu'un acteur dit sur la scène, de manière à être entendu des spectateurs, mais qu'on suppose n'être pas entendu des autres acteurs.

APATHIE, s. f. (*a-pa-ti-e*) État d'une ame qui n'est susceptible d'aucune émotion.

APATHIQUE, adj. des deux g. (*a-pa-ti-ke*) Qui est insensible à tout.

APEPSIE, s. f. Défaut de digestion.

APERCEVABLE, adj. des deux g. Qui peut être aperçu. Il est peu usité.

APERCEVOIR, v. a. ÇU, UE, p. (*a-pèr-ce-voar*) [Il se conjugue comme *Recevoir*] Commencer à voir, découvrir.

s'APERCEVOIR, v. pr. Connaître, remarquer. Il régit *que* devant les verbes et *de* devant les noms.

APERÇU, s. m. Exposé sommaire d'une affaire. — Première vue non approfondie d'un affaire. — Estimation approximative.

APÉRITIF, IVE, s. m. et adj. (*a-pé-ri-tife*) Qui facilite les sécrétions et les déjections, et qui ouvre et désobstrue.

APÉTALE, adj. t. de botanique. Qui n'a point de pétale.

APETISSEMENT, s. m. (*a-pe-ti-ce-man*) Diminution de grandeur. Il n'est d'usage, ainsi que le verbe *apetisser*, qu'en parlant des objets vus dans le lointain.

APETISSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pe-ti-cé*) Rendre plus petit, accourcir : *L'éloignement apetisse les objets.* On dit plus communément *Rapetisser.* — v. n. et v. pr. Devenir plus petit.

APHÉLIE, s. m. (*a-fé-li-e*) Le point de l'orbite d'une planète où elle se trouve dans sa plus grande distance du soleil. — Il est aussi adj. : *La terre est aphélie.*

APHÉRÈSE, s. f. (*a-fé-rè-ze*) Retranchement de quelque chose au commencement d'un mot. — Opération de chirurgie qui retranche du corps ce qu'il y a de superflu.

APHONIE, s. f. (*a-fo-ni-e*) t. de médecine. Extinction de voix causée par une maladie.

APHORISME, s. m. (*a-fô-ris-me*) Proposition qui, en peu de mots, renferme une maxime générale : *Aphorisme de médecine*, *de droit.*

APHORISTIQUE, adj. (*a-fo-ris-ti-ke*) Qui appartient à l'aphorisme.

APHTE, s. m. (*af-te*) Petit ulcère qui vient dans la bouche.

APHYLLE, adj. des deux g. (*a-fi-le*) t. de botan. Dépourvu de feuilles.

API, s. m. Petite pomme rouge d'un côté, blanche de l'autre.

APIQUER, v. n. (*a-pi-ké*) t. de marine. Il se dit quand un vaisseau approche de l'ancre

qui est mouillée, et que le cable commence à se roidir et à être perpendiculaire.

A PIC, adv. Perpendiculairement : *Rocher coupé à pic*, sans talus.

APITOYER, v. a. (*a-pi-toa-ié*) Exciter la pitié : *Rien n'a pu l'apitoyer sur mon sort.* — On dit aussi, *s'apitoyer*. Fam.

APLANIR, v. a. I, IE, p. Rendre uni ce qui étoit inégal. — Fig. *Aplanir les difficultés*, les lever. — On dit aussi *s'aplanir*, au propre et au figuré.

APLANISSEMENT, s. m. (*a-pla-ni-ce-man*) Réduction d'un terrain inégal à un plan uni.

APLATIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre plat.

s'APLATIR, v. pr. Devenir plat.

APLATISSEMENT, s. m. (*a-pla-ti-ce-man*) L'effet produit dans un corps aplati par le choc, par l'impression d'un autre corps.

APLESTER ou APLESTRER, v. a. (*a-plès-té*) Déplier ou étendre les voiles pour recevoir le vent et se disposer à partir.

APLETS, s. m. pl. Filets pour la pêche du hareng.

APLOMB, s. m. (*a-plon*) Ligne perpendiculaire à l'horizon. — *Avoir de l'aplomb*, se tenir ferme, droit. — Fig. Avoir de l'assurance dans le caractère.

APNÉE, s. f. (*ap-né-e*) t. de médecine. Défaut de respiration.

APOCALYPSE, s. f. Révélation. Livre du Nouveau Testament, qui contient les révélations faites à saint Jean. — Fig. *Style d'apocalypse*, style obscur.

APOCOPE, s. f. Retranchement de quelque chose à la fin d'un mot. *Negoti* pour *Negotii.* — t. d'anat. Fracture ou coupure dans laquelle une portion de l'os est séparée ou enlevée.

APOCRISIAIRE, s. m. (*a-po-kri-zi-è-re*) Nom qu'on donnait anciennement aux députés des princes et des églises.

APOCROUSTIQUE, s. m. t. de médecine. Médicament destiné à chasser les humeurs malignes.

APOCRYPHE, adj. des deux g. (*a-po-kri-fe*) Mot pris du grec qui signifie inconnu, caché. Il n'est d'usage au propre, qu'en parlant de certains livres que l'Eglise ne reçoit pas comme canoniques. — On le dit par extension des historiens et des histoires dont l'autorité est suspecte : *Auteur*, *histoire*, *nouvelle apocryphe.*

APODICTIQUE, adj. des deux g. (*a-po-dik-ti-ke*) t. didact. Démonstratif, évident.

APOGÉE, s. m. et adj. (*a-po-jé-e*) t. d'astr. Le point où une planète se trouve à sa plus grande distance de la terre. — Le plus haut degré d'élévation dans les prospérités humaines : *L'apogée de la gloire*, *de la fortune.*

APOGRAPHE, s. m. et adj. (*a-po-gra-fe*) Copie d'un écrit, d'un original. Il est opposé à *autographe.*

APOLLINAIRE, adj. (*a-po-li-nè-re*) En l'honneur d'Apollon : *Jeux apollinaires.*

APOLLON, s. m. Dieu du Parnasse. — On dit d'un poète sans talent, qu'*il fait des vers en dépit d'Apollon.*

APOLOGÉTIQUE, adj. des deux g. (*a-po-lo-jé-ti-ke*) Qui contient une apologie: *Discours apologétique.* — Il se met subst. en parlant de l'apologie de Tertullien pour les chrétiens : *Tertullien dans son Apologétique.*

APOLOGIE, s. f. (*a-po-lo-ji-e*) Discours par écrit ou de vive voix, pour la justification, pour la défense de quelqu'un ou de quelque ouvrage.

APOLOGISTE, s. m. (*a-po-lo-jis-te*) Celui qui fait une apologie.

APOLOGUE, s. m. (*a-po-lo-ghe*) Fable morale et instructive.

APONÉVROSE, s. f. t. d'anat. Expansion membraneuse d'un muscle, d'un tendon.

APONÉVROTIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à une aponévrose.

APOPHTHEGME, s. m. (*a-pof-tèg-me*) Parole mémorable de quelque personne illustre. — Il se dit aussi de tout discours qui a l'air de sentence ou de maxime : *Il ne parle que par apophtegmes.* En ce dernier sens, il se prend ordinairement en mauvaise part.

APOPHYGE, s. f. t. d'arch. L'endroit où la colonne sort de sa base et commence à monter.

APOPHYSE, s. f. (*a-po-fi-ze*) Excroissance osseuse. Il se dit aussi en botanique des excroissances que l'on observe sur certaines parties des plantes.

APOPLECTIQUE, adj. (*a-po-plèk-ti-ke*) Qui a rapport à l'apoplexie : *Symptômes apoplectiques. Eau apoplectique.* — On l'emploie aussi subst. : *C'est un apoplectique.*

APOPLEXIE, s. f. (*a-po-plèk-ci-e*) Maladie qui attaque le cerveau, et qui ôte tout-à-coup le mouvement et le sentiment.

APOSIOPÈSE, s. f. Figure de rhétorique, autrement appelée *Réticence.*

APOSTASIE, s. f. (*a-pos-ta-zi-e*) Abandon public d'une religion pour une autre. Il se dit particulièrement de la religion catholique.

APOSTASIER, v. n. (*a-pos-ta-zi-é*) Renoncer à sa religion, à ses vœux.

APOSTAT, s. m. (*a-pos-ta*) Celui qui abandonne sa religion. — Il est aussi adj. en parlant d'un religieux qui renonce à ses vœux : *Moine apostat.*

APOSTÈME, s. m. Enflure extérieure avec putréfaction. Voy. APOSTUME.

APOSTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pos-té*) Mettre quelqu'un dans un poste pour observer ou exécuter quelque chose. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

APOSTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite

note à la marge d'un écrit, ou addition faite au bas d'une lettre. Dans ce dernier sens, on dit aussi *post-scriptum.*

APOSTILLER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Mettre des remarques à la marge d'un écrit : *Apostiller un livre, un mémoire.* On ne dit pas *apostiller une lettre*, mais *mettre une apostille à une lettre.*

APOSTOLAT, s. m. (*a-pos-to-la*) Le ministère d'apôtre.

APOSTOLIQUE, adj. des deux g. (*a-pos-to-li-ke*) Qui vient, qui procède des apôtres ou du pape. *Doctrine, vie, zèle, église, bref, nonce apostolique.*

APOSTOLIQUEMENT, adv. (*a-pos-to-li-ke-man*) A la façon des apôtres.

APOSTROPHE, s. f. (*a-pos-tro-fe*) Figure de rhétorique, par laquelle on adresse la parole à une personne, et même à une chose inanimée. —Trait mortifiant adressé à quelqu'un : *Essuyer une apostrophe.* — En t. de gram. Petite marque en forme de virgule, qui indique la suppression d'une voyelle, comme dans ces mots, *l'Eglise, l'Etat.*

APOSTROPHER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pos-tro-fé*) Détourner son discours pour adresser la parole à une personne ou à une chose, comme si c'était une personne : *Le prédicateur, au milieu de son sermon, apostropha la croix.* — *Apostropher quelqu'un*, lui adresser la parole pour lui dire quelque chose de désagréable.

APOSTUME, s. masc. C'est la même chose qu'*apostème.* Dans le langage ordinaire, on dit *apostume ;* les médecins disent *apostème.*

APOSTUMER, v. n. É, ÉE, p. (*a-pos-tu-mé*) Se former en abcès. On dit plus ordinairement *suppurer.*

APOTHÈME, s. m., t. de géométrie élémentaire. C'est la perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

APOTHÉOSE, s. f. (*a-po-té-o-ze*) Déification chez les Romains : *L'apothéose d'Auguste.* — Réception fabuleuse des anciens héros parmi les dieux. — Il se dit aussi, par hyperbole, des honneurs extraordinaires rendus à une personne : *Le public a fait son apothéose.*

APOTHICAIRE, s. m. (*a-po-ti-kè-re*) Celui qui prépare et qui vend des remèdes pour les malades. On appelle, dans les hôpitaux, *apothicairesse*, la sœur qui a soin de l'apothicairerie, mais on ne doit pas désigner ainsi la femme d'un apothicaire.

APOTHICAIRERIE, s. fém. (*a-po-ti-kè-re-ri-e*) Magasin de drogues d'apothicaire. — Science de l'apothicaire. Peu usité. On dit plutôt *Pharmacie.*

APOTOME, s. m., t. d'algèbre. Différence de deux quantités incommensurables. — t. de musique. Ce qui reste d'un ton majeur après qu'on en a ôté un limma.

APÔTRE, s. m. Nom des douze disciples que Jésus-Christ choisit pour gouverner l'Eglise après lui. — Celui qui a le premier prêché la foi dans un pays. — On dit prov., *faire le bon apôtre*, pour, contrefaire l'homme de bien.

APOZÈME, s. masc., t. de pharm. Potion médicinale faite d'une décoction d'herbes.

APPARAÎTRE, v. n. PARU, UE, p. (*a-pa-rè-tre*) Il se conjugue comme *Paraître*, avec cette différence qu'*apparaître* prend les deux auxiliaires *être* et *avoir*, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état. — D'invisible se rendre visible. Il ne se dit que des substances spirituelles : *Le Seigneur apparut à Moïse. Ce spectre lui a apparu* ou *lui est apparu.* — En parlant de négociation, *faire apparaître de son pouvoir*, donner communication de ses pouvoirs dans les formes.

APPARAT, s. m. (*a-pa-ra*) Eclat, pompe qui accompagne certains discours, certaines actions : *Harangue, discours d'apparat. Il est venu dans un grand apparat.* — Ostentation : *Il ne fait rien qu'avec un grand apparat.*

APPARAUX, s. m. pl. (*a-pa-rô*) t. de mar. Agrès et artillerie d'un vaisseau.

APPAREIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Assemblage de choses destinées à produire de l'éclat, de la pompe, de la solennité. — Ce qu'il faut pour panser une plaie. — t. de physique. Collection d'instrumens pour faire une expérience.

APPAREILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de marine. Action d'appareiller, effet de cette action.

APPAREILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Joindre deux choses pareilles. — t. d'archit. Donner des mesures justes pour tailler les pierres, suivant les places où elles doivent être posées. — v. n., t. de marine. Disposer tout ce qui est nécessaire pour mettre un vaisseau à la voile.

APPAREILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Ouvrier qui trace le trait et la coupe des pierres.

APPAREMMENT, adv. (*a-pa-ra-man*) Selon les apparences. Vraisemblablement.

APPARENCE, s. f. (*a-pa-ran-ce*) L'extérieur, ce qui paraît au dehors. — Vraisemblance, probabilité. — *Sauver les apparences*, faire en sorte qu'une conduite irrégulière ne paraisse pas au dehors. — *En apparence*, adv. Extérieurement.

APPARENT, ENTE, adj. (*a-pa-ran*) Qui est visible, évident. — Spécieux, qui n'est pas tel qu'il paraît être. — Remarquable, considérable. Il ne s'emploie en ce sens qu'avec le superlatif. *La maison la plus apparente de la ville. C'est un des hommes les plus apparents de la cour.*

APPARENTER, s'APPARENTER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'a-pa-ran-té*) Entrer dans une famille. Il ne s'emploie qu'avec les adv. *bien* ou *mal : Il s'est bien* ou *mal apparenté.*

APPARIEMENT, s. m. (*a-pa-ri-man*) Action d'apparier.

APPARIER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pa-ri-é*) Mettre ensemble deux choses qui sont pareilles. — Mettre ensemble le mâle avec la femelle, en parlant des pigeons, des tourterelles, des serins. — On dit aussi que *les pigeons, les tourterelles s'apparient*, lorsqu'ils s'associent par paires.

APPARITEUR, s. m. (*a-pa-ri-teur*) Espèce de sergent dans les cours ecclésiastiques. — Bedeau d'une université.

APPARITION, s. f. (*a-pa-ri-cion*) manifestation d'un objet invisible : *L'apparition d'un esprit.* — Manifestation visible d'un objet, d'un phénomène qui n'avait point encore paru : *L'apparition d'une comète.* — On dit famil. d'un homme qui n'a demeuré que très-peu de temps dans un lieu, qu'*il n'y a fait qu'une courte apparition.*

APPAROIR, v. n. (*a-pa-roar*) t. de palais. Etre évident. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, et à la troisième personne du singulier de l'indicatif : *Il appert par un tel acte. Il a fait apparoir de son bon droit.* A l'infinitif, il prend toujours le verbe *faire.*

APPARTEMENT, s. m. (*a-par-te-man*) Logement composé de plusieurs pièces.

APPARTENANCE, s. f. (*a-par-te-nan-ce*) Dépendance, ce qui appartient à une chose, ce qui en dépend : *Ce moulin est une des appartenances de cette terre.* — En t. de droit, on dit, en parlant d'une maison, *les appartenances et dépendances.*

APPARTENANT, ANTE, adj. (*a-par-te-nan*) Qui appartient de droit.

APPARTENIR, v. n. (*a-par-te-nir*) [Il se conjugue comme *Tenir.*] Etre de droit à quelqu'un. — Avoir une relation nécessaire ou de convenance : *Cette question appartient à la philosophie.* — Etre parent. — Etre attaché à quelqu'un, être domestique de quelqu'un. — On dit impersonnellement, *il appartient*, il convient. — En t. de formule, *ainsi qu'il appartiendra*, selon qu'il sera convenable.

APPAS, s. m. pl. (*a-pâ*) Charmes puissans ; ce qui plaît, ce qui attire. — On dit fig. *Les appas de la gloire, de la vertu*, etc. *Le eu a de grands appas.*

APPÂT, s. m. (*a-pâ*) Pâture, mangeailles qu'on met à des piéges pour y attirer différens animaux. — Fig. Tout ce qui attire, qui engage à faire quelque chose.

APPÂTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pâ-té*) Attirer avec un appât. — Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux. — Donner à manger à quelqu'un qui ne peut pas se servir de ses mains.

APPAUMÉ, adj. (*a-pô-mé*) t. de blason. Il se dit d'un écu chargé d'une main étendue qui montre la paume.

APPAUVRIR, v. a. I, IE, p. (*a-pô-vrir*) Rendre pauvre. — *Appauvrir un sol*, le rendre moins fertile. — *Appauvrir une langue*, en retrancher des mots et des façons de parler.

s'APPAUVRIR, v. pr. Devenir pauvre.

APPAUVRISSEMENT, s. m. (*a-pô-vri-ce-man*) L'état de pauvreté où l'on tombe peu à peu. — Il se dit fig. d'une langue devenue moins abondante. On dit aussi fig. *l'appauvrissement du sang.*

APPEAU, s. m. (*a-pô*) Sifflet avec lequel on contrefait le cri des oiseaux pour les faire tomber dans les filets. — Oiseau qui, par son chant, en attire d'autres dans le piége.

APPEL, s. m. (*a-pèl*) Dénomination à haute voix des personnes qui doivent se trouver dans une assemblée, à une revue. — Signal qui se fait avec le tambour ou la trompette pour assembler les soldats. — *Appel de fonds*, demande de nouveaux fonds. — Recours à un tribunal supérieur. — Défi, cartel, provocation qu'on fait à quelqu'un de se battre en duel.

APPELANT, ANTE, adj. (*a-pe-lan*) Qui appelle d'un jugement. — Il est aussi subst. : *L'appelant et l'intimé.* — Oiseau qui sert pour appeler les autres, et les faire venir dans les filets : *Un bon appelant.* On dit aussi *Appeau.*

APPELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-pe-lé*) *J'appelle, j'appelais, j'ai appelé, j'appellerai.* Nommer, dire le nom d'une personne, d'une chose : *Comment appelez-vous cet homme ?* — Désigner une personne ou une chose par quelque qualité bonne ou mauvaise : *J'appelle un vrai ami, celui qui...* Faire l'appel de ceux qui doivent se trouver dans une assemblée. On dit à peu près en ce sens, *appeler une cause*, pour dire ou lire tout haut le nom des parties, afin qu'elles viennent plaider. — Se servir de la voix ou de quelque signe pour faire venir quelqu'un : *Je l'appelle, et il ne vient point.* — Envoyer chercher, faire venir, *appeler un médecin.* En ce sens, on dit souvent *faire appeler.* — *Appeler en duel*, faire un appel à quelqu'un pour se battre avec lui. — Il se dit aussi du cri dont les animaux se servent pour faire venir à eux ceux de leur espèce, et de toutes choses dont le son avertit de se trouver en un lieu. — Citer, faire venir devant le juge. — On dit fig., *les affaires, l'honneur m'appellent.* — Il se dit aussi, en style de dévotion, des inspirations que Dieu nous envoie : *Il ne faut pas résister quand Dieu nous appelle.* — *Etre appelé à un état*, avoir du penchant, des dispositions pour un état. — v. n. Interjeter appel. — On dit fig. et fam. qu'*on en appelle*, quand on ne consent pas à une chose, ni à une proposition.

s'APPELER, v. pr. Porter le nom de... *Il s'appelle Jean.*

APPELLATIF, adj. (*a-pèl-la-tife*) t. de gramm. *Nom appellatif*, nom qui convient à toute une espèce. *Homme, arbre*, etc., sont des noms appellatifs.

APPELLATION, s. f. (*a-pèl-la-cion*) t. de palais. Appel d'un jugement.

APPENDICE ou APPENDIX, s. m. (*a-pein-di-ce*) Supplément qui se met à la fin d'un ouvrage. — En botanique, prolongement du pétiole. — *Appendice vermiculaire* ou *vermiforme*, petit intestin qui se trouve sur le côté du fond du *cæcum*. Il est féminin au pluriel.

APPENDICULÉ, ÉE, adj. t. de botanique. Garni d'un ou de plusieurs appendices.

APPENDRE, v. a. DU, UE, p. (*a-pan-dre*) Suspendre à une voûte, à des piliers. Il ne se dit guère que des choses que l'on offre, que l'on consacre dans une église, dans un temple, en signe de reconnaissance. *Appendre une offrande à une chapelle, des étendards à la voûte d'un temple.*

APPENTIS, s. m. (*a-pan-ti*) Petit bâtiment adossé contre un plus considérable et dont le toit n'a de pente que d'un côté.

APPERT (IL) Voyez APPAROIR.

APPESANTIR, v. a. I, IE, p. (*a-pe-zan-tir*) Rendre plus pesant. — Il se dit fig. en parlant des fonctions de l'esprit : *L'âge ne lui a point encore appesanti l'esprit.*

s'APPESANTIR, v. pr. Devenir plus lourd. — Fig. *S'appesantir sur un sujet*, en parler trop longuement.

APPESANTISSEMENT, s. m. (*a-pe-zan-ti-ce-man*) L'état d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit. Sans régime, il ne se dit que du corps : *Il est dans un grand appesantissement.*

APPÉTENCE, s. f. (*a-pé-tan-ce*) Désir par instinct.

APPÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pé-té*) Désirer vivement et par instinct : *L'estomac appète les viandes.*

APPÉTISSANT, ANTE, adj. (*a-pé-ti-çan*) Qui donne de l'appétit, qui excite l'appétit : *Un mets appétissant.*

APPÉTIT. s. m. (*a-pé-ti*) Inclination, faculté par laquelle l'ame se porte à désirer quelque chose pour la satisfaction des sens : *Appétit sensuel.* — Plus ordinairement, désir de manger. — Fig. et fam. Désir d'une chose quelconque : *Appétit des richesses, des honneurs.* — *A l'appétit*, expression adv. et fam. Par envie d'épargner : *A l'appétit d'un écu il a laissé mourir son cheval.*

APPLAUDIR, v. a. et n. I, IE, p. (*a-plô-dir*) Battre des mains en signe d'approbation. — Fig. Approuver, et le marquer d'une manière quelconque.

s'APPLAUDIR, v. pr. Se féliciter.

APPLAUDISSEMENT, s. m. (*a-plô-di-ce-man*) Grande approbation marquée de quelque manière que ce soit.

APPLICABLE, adj. des deux g. (*a-pli-ka-ble*) Qui doit ou peut être appliqué : *Une amende applicable aux pauvres.*

APPLICATION, s. f. (*a-pli-ka-cion*) L'action de mettre une chose sur une autre : *L'application d'un emplâtre sur une plaie.* — Adaptation d'un passage, d'une maxime, etc. : *L'application est juste.* — Attention soutenue à l'étude.

APPLIQUE, s. f. (*a-pli-ke*) Chose qu'on adapte à un objet pour l'orner. — En orfévrerie, on appelle *pièce d'applique*, tout ce qui est à charnière, à coulisse, etc.

APPLIQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-pli-ké*) Mettre une chose sur une autre : *Appliquer des couleurs sur une toile.* — Adapter : *Appliquer une maxime, un passage*, etc. — Destiner, consacrer : *Appliquer une amende aux pauvres.* — Famil. *Appliquer un soufflet*, donner un soufflet.

s'APPLIQUER, v. pr. Apporter une extrême attention à quelque chose. — S'approprier, s'attribuer, prendre pour soi.

APPOINT, s. m. (*a-point*) Monnaie qu'on ajoute pour compléter une somme. — En t. de banque, somme qui fait le solde total d'un compte : *J'ai un appoint de six cents francs à tirer sur Paris.*

APPOINTÉ, ÉE, adj., t. de jurispr. Qui doit être jugé sur rapport. — *Soldat appointé*, soldat qui reçoit une haute paie. — *Employé appointé*, celui qui reçoit des appointemens. — t. de blason. Se dit des pièces qui se touchent par les pointes.

APPOINTEMENT, s. m. (*a-poin-te-man*) Règlement en justice sur une affaire. — Salaire qu'on donne à un officier, à un commis. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. *Il a touché ses appointemens.*

APPOINTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-poin-té*) Régler par appointement en justice. — *Appointer un commis*, lui donner des appointemens. En ce sens il est peu usité.

APPORT, s. m. (*a-por*) Marché où l'on apporte des denrées pour les vendre. — Au pl. Biens apportés en mariage par une femme.

APPORTAGE, s. m. Peine et salaire de celui qui apporte quelque fardeau.

APPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-por-té*) Porter du lieu d'où l'on vient à celui où l'on est. — Au fig. *Apporter en mariage cinquante mille francs de dot.* — Causer, produire : *La guerre n'apporte que du dommage.* Alléguer, citer : *Apporter de bonnes raisons.* — Employer : *Apporter beaucoup de précautions.* — Annoncer : *Apporter une bonne nouvelle.*

APPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-po-zé*) Appliquer, mettre : *Apposer un cachet, les scellés.*

APPOSITION, s. f. (*a-po-zi-cion*) L'action d'apposer : *On a fait l'apposition du scellé.* Il ne se dit guère que dans cette phrase. — t. de gramm. et de rhétorique. Union d'un substantif à un autre, pour marquer un attribut particulier : *Attila, le fléau de Dieu.*

APPRÉCIABLE, adj. Qu'on peut apprécier. Se dit surtout des sons.

APPRÉCIATEUR, TRICE, s. (*a-pré-ci-a-teur*) Celui qui apprécie. Il ne se dit guère qu'au fig. et avec une épithète : *Juste appréciateur du mérite.* Le féminin est peu usité.

APPRÉCIATIF, IVE, adj. (*a-pré-ci-a-tife*) Qui marque l'appréciation.

APPRÉCIATION, s. f. (*a-pré-ci-a-cion*) Estimation. — Action d'apprécier.

APPRÉCIER, v. a, É, ÉE, p. (*a-pré-ci-é*) Estimer, évaluer une chose, en fixer la valeur et le prix. — Fig. *Apprécier un livre, le mérite de quelqu'un.*

APPRÉHENDER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pré-an-dé*) Craindre, avoir peur : *Appréhender les voleurs, le froid, le péril. Il appréhende de se présenter devant vous. On appréhende que la fièvre ne revienne.* — t. de palais. Prendre, saisir en parlant d'une prise de corps.

APPRÉHENSIF, IVE, adject. Timide, qui craint. Il est vieux et n'est plus usité.

APPRÉHENSION, s. f. (*a-pré-an-cion*) Crainte : *Etre dans l'appréhension. Avoir de l'appréhension. Dans l'appréhension qu'il a qu'on ne le trompe.* — En t. de logique, c'est l'idée qu'on prend d'une chose sans en porter alors aucun jugement.

APPRENDRE, v. act. PRIS, ISE, p. (*a-pren-dre*) [Il se conjugue comme *Prendre*] Acquérir quelque connaissance qu'on n'avait pas. — Enseigner, donner à quelqu'un quelque connaissance qu'il n'avait pas, faire savoir. — Mettre quelque chose dans sa mémoire : *Apprendre un sermon.*

APPRENTI, IE, s. (*a-pran-ti*) Celui ou celle qui apprend un métier. — Fig. Personne peu habile dans les choses dont elle se mêle. On écrivait autrefois *apprentif* au masc. et *apprentive* au fém.

APPRENTISSAGE, s. m. (*a-pran-ti-ça-je*) Etat d'un apprenti. — Le temps de cet état. — Fig. Essai, épreuve de ce qu'on a appris ; et il se dit principalement des épreuves que l'on hasarde : *Ce chirurgien fait son apprentissage sur le corps de ce malheureux.* — On dit fig. : *Faire l'apprentissage de la guerre, du crime, du malheur.*

APPRÊT, s. m. (*a-pré*) Préparatif. Dans ce sens, il ne se dit qu'au pl. : *Faire de grands apprêts.* — Assaisonnement des viandes. — Manière d'apprêter les cuirs, les étoffes, etc. — Fig. Affectation : *Il y a trop d'apprêt dans son style, dans ses manières.* Dans ces deux dernières acceptions, il ne s'emploie qu'au singulier.

APPRÊTE, s. f. (*a-pré-te*) Petite tranche longuette de pain avec laquelle on mange les œufs à la coque. Il vieillit. On dit plus communément *Mouillette.*

APPRÊTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-pré-té*) Préparer, mettre en état. — t. d'arts et métiers, donner l'apprêt ou la dernière façon. — Assaisonner les mets. — Fig. *Apprêter à rire*, donner occasion de rire. — *Cartes apprêtées*, cartes arrangées pour tromper au jeu. — *Air apprêté*, air affecté.

s'APPRÊTER, v. pr. Se préparer, se mettre en état de faire quelque chose.

APPRÊTEUR, s. m. (*a-pré-teur*) t. d'arts et de manufactures. Celui qui apprête, qui fait les préparations.

APPRIVOISER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-pri-voa-zé*) rendre doux et moins farouche : *Apprivoiser un lion.* — Fig. en parlant des personnes, rendre plus doux, plus traitable.

s'APPRIVOISER, v. pr. S'accoutumer, se familiariser. — Fig. *S'apprivoiser avec le danger, avec le vice*, s'y habituer.

APPROBATEUR, TRICE, s. (*a-pro-ba-teur*) Celui ou celle qui approuve.

APPROBATIF, IVE, adj. (*a-pro-ba-ti-fe*) Qui marque l'approbation.

APPROBATION, s. f. (*a-pro-ba-cion*) Action d'approuver, consentement. — Jugement témoignage favorable et avantageux.

APPROCHANT, ANTE, adj. (*a-pro-chan*) Qui a quelque ressemblance ou rapport : *Deux couleurs fort approchantes l'une de l'autre. Style approchant de celui des anciens.*

APPROCHANT, prép. Environ, à-peu-près. Fam.

APPROCHE, s. f. (*ap-ro-che*) Mouvement par lequel on s'avance vers un lieu ou vers une personne. Il se dit aussi de tout ce qui avance ou paraît avancer vers nous : *L'approche de la nuit.* — En parlant des choses dont l'arrivée s'annonce par plusieurs effets, on le met ordinairement au pl. : *Les approches de la mort.* — En t. de guerre, il s'emploie aussi au pl. et signifie travaux que l'on fait pour avancer vers une place qu'on attaque.

APPROCHER, v. act. É, ÉE, p. (*a-pro-ché*) Avancer auprès. — Fig. *Approcher un grand*, être en faveur auprès de lui. — v. n. Devenir proche : *L'heure approche.* — Avancer : *Empêchez qu'il n'approche.* — Avoir quelque convenance, quelque rapport : *Ces deux couleurs approchent fort l'une de l'autre.*

s'APPROCHER, v. pr. S'avancer vers... Devenir proche : *Le moment s'approche.*

APPROFONDIR, v. a. I, IE, p. (*a-pro-fon-dir*) Rendre plus profond. — Fig. Examiner à fond, pénétrer bien avant dans la connaissance de quelque chose : *Approfondir une affaire, les sciences.*

APPROPRIATION, s. f. (*a-pro-pri-a-cion*) Action de s'approprier.

APPROPRIER, v. act. É, ÉE, p. (*a-pro-pri-é*) Ajuster, agencer, rendre propre. En ce sens il vieillit. — Fig. Proportionner, conformer : *Approprier les lois d'un peuple à ses mœurs.*

s'APPROPRIER, v. pr. Usurper la propriété d'une chose.

APPROUVER, v. a. É, ÉE, p. (*a-prou-vé*) Donner son consentement à une chose : *Le père n'a pas voulu approuver ce mariage.* —Juger louable, digne d'estime : *Approuver un procédé, la conduite de quelqu'un.* — Autoriser par un témoignage authentique.

APPROVISIONNEMENT, s. m. (*a-pro-vi-zio-ne-man*) Fourniture des choses nécessaires à une armée, à une flotte, à un hôpital, etc.

APPROVISIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pro-vi-zio-né*) Faire un approvisionnement.

APPROXIMATIF, IVE, adj. Qui approche : *Compte approximatif.*

APPROXIMATION, s. f. (*a-prok-ci-ma-cion*) t. de mathém. Opération par laquelle on approche toujours de plus en plus de la valeur d'une quantité cherchée sans la trouver exactement. — *Par approximation*, loc. adv. A peu près.

APPUI, s. m. (*a-pui*) Soutien, support. — Fig. Faveur, aide, secours, protection : *Il est l'appui de sa maison.* Il se dit des personnes et des choses : *Hauteur d'appui*, ce qui n'est élevé qu'autant qu'il le faut pour s'appuyer dessus. — *Point d'appui* ou simplement *appui*, point fixe sur lequel un levier est appuyé.

APPUI-MAIN, s. m. Baguette dont les peintres se servent pour appuyer la main qui tient le pinceau. Au plur. *Appuis-main.*

APPUYER, v. a. É, ÉE, part. (*a-pui-ié*) Soutenir par le moyen d'un appui. *Appuyer une muraille par des piliers.* — Poser sur... : *Appuyer ses coudes sur une table.* — Fig. Protéger, aider, favoriser. — v. n. Poser, être porté : *Le plancher appuie sur le mur.* — Peser sur quelque chose : *Appuyer sur le burin.* — Fig. Insister. — v. p. Se soutenir sur quelque chose, s'y reposer. — Fig. Faire fonds sur quelque chose, sur la protection de quelqu'un : *S'appuyer de l'autorité des anciens*, *sur le crédit*, *la faveur de quelqu'un*, ou simplement *sur quelqu'un.* —Fig. et fam., *s'appuyer sur un roseau*, sur quelqu'un qui n'a aucun pouvoir.

ÂPRE, adj. des deux g. (*â-pre*) Désagréable au goût et au toucher. — Difficile, raboteux, en parlant des chemins. — Fig. Rude, violent. *Humeur âpre*, *le combat fut des plus âpres.* — Avide, cupide : *Homme âpre au gain.*

ÂPREMENT, adv. (*â-pre-man*) D'une manière âpre.

APRÈS, (*a-prè*) prép. de temps, d'ordre et de lieu ; quelquefois adv. par ellipse. Ensuite : *L'année après.* — Contre : *Crier après quelqu'un.* — Sur : *Ils sont deux chiens après un os.* — A la poursuite : *Courir après les voleurs.* — Fig. *Courir après les honneurs.* — Sur le modèle de... : *Tableau d'après Raphaël.* — *Etre après une chose*, s'en occuper. — *Etre après quelqu'un*, le presser. — *Attendre après quelqu'un*, l'attendre impatiemment. — *Après tout*, tout bien considéré. — *Après coup*, trop tard. — *Ci-après*, ensuite, dans la suite.

APRÈS-DEMAIN, adv. de temps. (*a-prè-de-mein*) Il se dit du second jour après celui où l'on est.

APRÈS-DÎNÉE, s. f. L'espace de temps qui est depuis le dîner jusqu'au soir. Au pl. *Après-dînées* * Voyez APRÈS-SOUPÉE.

APRÈS-MIDI, s. f. Le temps qui est depuis midi jusqu'à la nuit. Au pl. *Après-midi.*

APRÈS-SOUPÉE, s. f. Le temps d'entre le souper et le coucher : *Une belle après-soupée.* * On dit aussi, au masculin et sans épithète : *Où irez-vous passer l'après-souper* ou *l'après-soupé. Ils passent tous leurs après-soupés ensemble. Après-dînée* s'emploie dans le même sens, au masculin.

ÂPRETÉ, s. f. Qualité de ce qui est âpre.

APSIDE, s. f. (*ap-ci-de*) t. d'astronomie. Les deux points de l'orbite d'une planète, dans lesquels elle se trouve, soit à la plus grande, soit à la plus petite distance du soleil ou de la terre. La grande apside s'appelle plus communément *apogée* ou *aphélie*, et la petite apside, le *périhélie* ou le *périgée.*

APTE, adj. des deux g. — En style de palais : *Apte à contracter*, *à posséder*, celui qui a les qualités nécessaires pour contracter, pour posséder.

APTÈRES, s. m. pl., t. d'hist. nat. Insectes sans vertèbres et sans ailes.

APTITUDE, s. f. Disposition naturelle à quelque chose.

APUREMENT, s. m. (*a-pu-re-man*) Reddition finale d'un compte, par laquelle le comptable est reconnu quitte.

APURER, v. a. É, ÉE, p. (*a-pu-ré*) Faire l'apurement d'un compte.

APYRE, adj. des deux g., t. de chimie. Qui a la propriété de résister au feu.

APIREXIE, s. f. (*a-pi-rèk-ci-e*) t. de médecine. Intermission ou cessation de la fièvre.

AQUARELLE, s. f. (*a-kou-a-rè-le*) t. de peint. Peinture en couleur à l'eau. Du latin *Aqua.*

AQUATILE, adj. (*a-koua-ti-le*) t. de botan. Submergé ou flottant à la surface de l'eau.

AQUA-TINTA, s. f. (*a-koua-tin-ta*) Gravure qui imite le dessin au lavis.

AQUATIQUE, adj. des deux g. (*a-koua-ti-ke*) Marécageux, plein d'eau. Il se dit aussi de ce qui croît, qui se nourrit dans l'eau : *Plante*, *oiseau aquatique.*

AQUEDUC, s. m. (*a-ke-duk*) Canal pour conduire l'eau d'un lieu à un autre.

AQUEUX, EUSE, adj. (*a-keu*, *euze*) Qui est de la nature de l'eau : *Fruit aqueux*, *humeur aqueuse.*

AQUILA-ALBA, s. m. (*a-kui-la-al-ba*) t. de chimie. C'est le mercure sublimé doux.

AQUILIN, adj. (*a-ki-lin*) Courbé en bec d'aigle. Il ne se dit que dans cette phrase : *Nez aquilin.*

AQUILON, s. m. (*a-ki-lon*) Vent du nord. — Au pl. et poét. Tous les vents froids et orageux.

ARABE, s. m. Qui est d'Arabie. — Le langage des Arabes : *Savoir l'arabe.* — On dit fig. d'un homme avare : *C'est un arabe.* — Il est aussi adjectif : *Grammaire arabe, chiffres arabes.*

ARABESQUE, adj. des deux g. (*a-ra-bès-ke*) Dans le genre des *Arabes.*

ARABESQUES, s. f. pl. t. de peinture et de sculpture. Entrelacemens de feuillages et de figures de caprice.

ARABIQUE, adj. des deux g. (*a-ra-bi-ke*) Qui est d'Arabie. Il ne se dit que de la gomme et du golfe de ce nom : *Gomme arabique. Golfe arabique.*

ARACHNOIDE, s. f. et adj. (*a-rak-no-i-de*) t. d'anat. Membrane très-fine qui enveloppe toute la substance du cerveau. — Il se dit aussi d'une des membranes de l'œil.

ARACK, s. m. (*a-rak*) Liqueur spiritueuse que l'on tire du sucre dans les Indes-Orientales.

ARAIGNÉE, s. f. (mouillez le *gn*) Insecte à huit pieds qui se nourrit de mouches.

ARAMBER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ran-bé*) t. de marine. Accrocher un vaisseau pour venir à l'abordage.

ARASEMENT, s. m. (*a-ra-ze-man*) t. de maçonnerie et de menuiserie. Action d'araser. — Pièces égales en hauteur, unies et sans saillies.

ARASER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ra-zé*) t. de maçonnerie. Mettre de niveau un mur.

ARATOIRE, adj. des deux g. (*a-ra-toa-re*) Qui sert à l'agriculture.

ARBALESTRILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument qui sert en mer à prendre la hauteur des astres.

ARBALÈTE, s. f. Arc d'acier monté sur un fût. Du lat. *Arcus*, arc, *Balista*, trait.

ARBALÉTRIER, s. m. (*ar-ba-lé-trié*) Soldat qui était armé d'une arbalète.

ARBITRAGE, s. m. Jugement d'un différend par arbitres.

ARBITRAIRE, adj. des deux g. (*ar-bi-trè-re*) Qui dépend de la volonté de chacun, qui n'est pas fixé par la loi.

ARBITRAIREMENT, adv. (*ar-bi-trai-re-man*) D'une façon arbitraire et despotique.

ARBITRAL, ALE, adj. Il n'est guère d'usage qu'en ces deux phrases : *Sentence arbitrale, jugement arbitral*, pour dire une sentence rendue par des arbitres.

ARBITRALEMENT, adv. (*ar-bi-tra-le-man*) Par arbitres.

ARBITRATION, s. n. Estimation.

ARBITRE, s. m. Juge que des personnes choisissent de part et d'autre pour terminer leur différend. — Maître absolu : *Vous êtes l'arbitre de ma fortune, de mon sort. Dieu est l'arbitre de la vie et de la mort.* — *Libre arbitre*, faculté de l'ame pour se déterminer plutôt à une chose qu'à une autre.

ARBITRER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-bi-tré*) Décider en qualité d'arbitre.

ARBORER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-bo-ré*) Planter quelque chose haut et droit, à la manière des arbres : *Arborer un étendard.* — Fig. Se déclarer ouvertement pour quelque parti.

ARBOUSE, s. f. (*ar-bou-ze*) Fruit de l'arbousier.

ARBOUSIER, subst. m. (*ar-bou-zié*) Arbre dont les fruits ressemblent aux cerises.

ARBRE, s. m. Plante ligneuse, à tige épaisse, élevée, nue à sa base, et couronnée de branches et de feuilles. — Principale pièce de plusieurs machines : *L'arbre d'un moulin, d'un pressoir*, etc. — Fig. *Arbre généalogique*, figure tracée en forme d'arbre, d'où sortent comme d'un tronc diverses branches qui marquent tous les descendans d'une famille. — *Arbre de Diane* ou *philosophique.* Les chimistes appellent ainsi de l'argent uni ou amalgamé avec du mercure.

ARBRISSEAU, s. m. (*ar-bri-çô*) Plante ligneuse dont la tige plus faible que celle de l'arbre, se subdivise en rameaux dès sa base ; tels sont les *noisetiers*, les *sureaux.*

ARBUSTE, s. m. Petit arbrisseau : *Les rosiers, le groseiller sont des arbustes.*

ARC, s. m. (*ark*) Arme servant à tirer des flèches. — t. d'archit. Cintre. — t. de géométrie. Portion de cercle.

ARC DE TRIOMPHE ou ARC TRIOMPHAL. Au plur. *Arcs de triomphe.* Grande porte faite en arc, ornée de bas-reliefs et d'inscriptions, pour conserver la mémoire d'une grande action.

ARCADE, s. f. (*ar-ka-de*) Ouverture en forme d'arc.

ARCANE, s. m. t. d'alchimie. Opération mystérieuse. — Remède secret.

ARCANSON, s. m. Espèce de résine desséchée au feu.

ARCASSE, s. f. Culasse du navire. — Moufle d'une poulie.

ARC-BOUTANT, s. m. (*ar-bou-tan*) Au pl. *Arcs-boutans.* Pilier qui finit en demi-arc, et qui sert à soutenir une voûte.

ARC-BOUTER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-bou-té*) Soutenir, appuyer.

ARC-DOUBLEAU, s. m. (*ark-dou-blô*) t. d'architect. Arcade qui a de la saillie sur le creux d'une voûte. Au pl. *Arcs doubleaux.*

ARCEAU, s. m. (*ar-çô*) Arc. Il se dit en parlant des voûtes : *L'arceau d'une voûte.*

ARC-EN-CIEL, s. m. (*ar-kan-cièl*) Météore qui paraît dans les nues, comme une bande de différentes couleurs, courbée en arc. Au pl. on écrit *arcs-en-ciel*, et l'on prononce *arc-en-ciel* sans faire sentir l'*s*.

ARCHAISME, s. m. (*ar-ka-ïs me*) Expression antique, tour de phrase suranné.

ARCHAL, (FIL D') Fil de laiton passé à la filière. Voyez FIL.

ARCHANGE, s. m. (*ar-kan-je*) Ange d'un ordre supérieur.

ARCHANGÉLIQUE, adj. Qui a rapport à un archange.

ARCHE, s. f. L'espace qui est entre deux piles d'un pont. — *Arche de Noé*, sorte de vaisseau où Noé et sa famille se sauvèrent du déluge. — *Arche d'alliance*, espèce de coffre où l'on gardait les tables de la loi.

ARCHÉE, s. f., t. de chimie, peu usité aujourd'hui. Feu central regardé comme le principe de la vie dans tous les végétaux.

ARCHELET, s. m. (*ar-che-lè*) Petit archet pour les ouvrages de tour dont se servent les orfévres, horlogers, etc.

ARCHÉOLOGIE, s. f. (*ar-ké-o-lo-jie*) Science des monumens antiques.

ARCHÉOLOGUE, s. m. (*ar-ké-o-lo-gue*) Savant versé dans l'archéologie.

ARCHER, s. m. (*ar-ché*) Homme de guerre, combattant avec l'arc. Il n'y en a plus qu'en Turquie et chez les Asiatiques. — On donnait aussi ce nom à certains petits officiers de justice ou de police qui étaient employés à la sûreté publique.

ARCHET, s. m. (*ar-chè*) Sorte de petit arc tendu avec des crins, pour tirer du son de certains instrumens. — Sorte de châssis de bois tourné en arc, que l'on met sur les berceaux des enfans pour soutenir une couverture au-dessus de leur tête. — Châssis courbés en arc, sous lesquels on fait suer des malades. — Arc d'acier, aux deux bouts duquel il y a une corde attachée, dont les ouvriers se servent pour tourner et pour percer.

ARCHÉTYPE, s. m. (*ar-ké-ti-pe*) Modèle. Vieux mot qui n'a plus d'usage que dans cette phrase : *L'Archétype du monde*, l'idée de Dieu, sur laquelle il a créé le monde. — t. de monnaie. Etalon général sur lequel on étalonne les étalons particuliers.

ARCHEVÊCHÉ, s. masc. Territoire où s'étend la juridiction d'un archevêque. — Le palais de l'archevêque.

ARCHEVÊQUE, s. m. (*ar-che-vè-ke*) Prélat métropolitain, qui a un certain nombre d'évêques pour suffragans.

ARCHI, mot emprunté du grec, qui, joint à d'autres mots, sert à marquer une prééminence : *Archi-duc ;* ou dans le style fam. un grand excès dans la chose dont on parle : *Archi-fou*, très-fou.

ARCHIDIACONAT, s. m. (*ar-chi-di-a-ko-na*) Dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ, s. m. (*ar-chi-di-a-ko-né*) L'étendue du territoire soumis à la juridiction d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE, s. m. (*ar-chi-di-a-kre*) Ecclésiastique pourvu d'une dignité qui lui donne une sorte de juridiction sur les curés de la campagne.

ARCHIDUC, s. m. (*ar-chi-duke*) Titre de dignité qui n'est en usage aujourd'hui qu'en parlant des princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCHÉ, s. m. Apanage d'un archiduc.

ARCHIDUCHESSE, s. f. (*ar-chi-du-chè-ce*) Femme d'un archiduc, ou princesse revêtue de cette dignité par elle-même.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE, adj. (*ar-ki-é-pis-ko-pal*) Qui a rapport à la dignité d'archevêque.

ARCHIÉPISCOPAT, s. m. (*ar-ki-é-pis-ko-pa*) La dignité d'archevêque.

ARCHIMANDRITAT, s. m. (*ar-chi-man-dri-ta*) Dignité d'archimandrite.

ARCHIMANDRITE, s. m. Supérieur d'un monastère dans l'Église grecque. Ce mot signifie *chef du troupeau*.

ARCHIPEL, s. m. Etendue de mer entrecoupée de plusieurs îles : *Archipel du Mexique*. On appelle particulièrement *Archipel*, la portion de la Méditerranée que les anciens nommaient la *mer Egée*. On disait autrefois, *Archipélage* ou *Archipélague*.

ARCHIPOMPE, s. f., t. de marine. Retranchement carré fait à fond de cale pour conserver les pompes.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE, adj. Qui regarde l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE, s. masc. Curé qui avait la prééminence sur les autres curés.

ARCHIPRÊTRÉ, s. m. Etendue de la juridiction d'un archiprêtre dans un certain territoire.

ARCHITECTE, s. m. Celui qui exerce l'architecture ; celui qui conduit la construction d'un bâtiment.

ARCHITECTONIQUE, adj. et s. f. L'art de la construction. — En t. de physique, ce qui donne à quelque chose une forme régulière.

ARCHITECTONOGRAPHE, s. m. (*ar-chi-tèk-to-no-gra-fe*) Celui qui fait la description de quelque bâtiment.

ARCHITECTONOGRAPHIE, s. f. Description d'un bâtiment.

ARCHITECTURE, s. f. L'art de construire, de disposer et d'orner un édifice. — Disposition, ordonnance d'un bâtiment. — *Architecture militaire*, l'art de fortifier les places. — *Architecture navale*, l'art de construire les vaisseaux. — *Architecture hydraulique*, l'art de bâtir dans l'eau et de construire tous les ouvrages

mécaniques où l'action d'un fluide quelconque est employée comme puissance motrice.

ARCHITRAVE, s. f., t. d'architecture. Partie de l'entablement entre la frise et le chapiteau des colonnes.

ARCHITRAVÉ, ÉE, adj., t. d'archit. *Corniche architravée*, dont on a supprimé la frise.

ARCHITRICLIN, s. m. (*ar-chi-tri-klin*) t. d'antiquité. Celui qui était chargé de l'ordonnance d'un festin.

ARCHIVES, s. f. pl. Anciens titres, chartes, ou autres papiers importans. — Lieu où l'on garde ces sortes de titres.

ARCHIVISTE, s. m. Garde des archives.

ARCHIVOLTE, s. m., t. d'archit. Bande large qui fait saillie sur le nu du mur, qui suit le cintre d'une arcade, et qui va d'un imposte à l'autre.

ARCHONTAT, s. m. (*ar-kon-ta*) Dignité de l'archonte. Durée de cette dignité.

ARCHONTE, s. m. (*ar-kon-te*) Principal magistrat d'Athènes.

ARCHURES, s. f. pl. Pièces de menuiserie qui sont au-devant des meules de moulin.

ARÇON, s. m. (*ar-çon*) Une des deux pièces de bois courbées en cintre, qui soutiennent la selle d'un cheval. — *Perdre les arçons*, *vider les arçons*, être désarçonné ou renversé de cheval. — t. de chapelier. Espèce d'archet pour travailler la laine.

ARÇONNER, v. a. (*ar-ço-né*) t. de chap. Préparer, battre la laine avec l'arçon.

ARCTIQUE, adj. des deux g. (*ark-ti-ke*) Septentrional : *Pole, cercle arctique.*

ARCTURUS, s. masc. (*ark-tu-ruce*) Étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier.

ARDASSES, s. fém. pl. Soies grossières de Perse.

ARDASSINES, s. fém. plur. Belles soies de Perse.

ARDÉLION, s. m. Homme qui fait le bon valet, et qui a plus de paroles que d'effet. Fam.

ARDEMMENT, adv. (*ar-da-man*) Avec ardeur. Il ne se dit que figurément : *Aimer, désirer ardemment.*

ARDENT, ENTE, adj. (*ar-dan*) Qui est en feu, enflammé : *Brasier ardent.* — Qui enflamme, qui brûle : *Miroir ardent.* — Fig. Violent, véhément. — Il signifie aussi fig. très-actif, et se dit des animaux comme des hommes. — Il se dit encore fig. du poil roux : *Poil ardent.* — *Chapelle ardente*, luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil.

ARDENT, s. m. Exhalaison enflammée qui paraît fort près de terre, et ordinairement le long des eaux pendant l'automne. — On appelait autrefois *ardens* les personnes attaquées d'un mal épidémique qui brûlait.

ARDER v. a. Brûler. Vieux mot.

ARDEUR, s. f. Chaleur extrême : *Ardeur du soleil.* — Chaleur âcre et piquante dans certaines maladies : *Ardeur de la fièvre.* — Fig. Chaleur, vivacité avec laquelle on se porte à quelque chose. — Il se dit aussi de l'extrême activité de quelques animaux : *Ce cheval a trop d'ardeur.*

ARDILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Pointe de fer ou d'autre métal au milieu d'une boucle, et servant à arrêter la courroie que l'on passe dans la boucle.

ARDOISE, s. f. (*ar-doa-ze*) Pierre tendre et bleuâtre, qui se sépare par feuilles, et qui est propre à couvrir les maisons.

ARDOISÉ, ÉE, adj. (*ar-doa-zé*) Qui tire sur la couleur d'ardoise.

ARDOISIÈRE, s. f. (*ar-doa-ziè-re*) Carrière d'où l'on tire l'ardoise.

ARDU, UE, adj. Escarpé, d'un abord difficile. — On l'emploie principalement au fig. *Question ardue.* Vieux mot.

ARE, s. m. (*a-re*) Unité des nouvelles mesures de surface. Elle contient cent mètres carrés, ou environ 26 toises carrées.

AREC, s. m. (*a-rèk*) Sorte de palmier qui croît dans les Indes.

ARÈNE, s. f. Sable. En ce sens, il est vieux. — On appelait *arène* chez les anciens, l'endroit couvert de sable où se faisaient les combats des gladiateurs et ceux des bêtes. — Fig. *Descendre dans l'arène*, se présenter au combat.

ARÉNER, v. n. (*a-ré-né*) t. d'archit. S'affaisser faute d'avoir été construit sur un fond solide.

ARÉNEUX, EUSE, adj. (*a-ré-neû, eû-ze* Sablonneux. Il est vieux.

ARÉOLE, s. fém. Petite aire ou surface. — Cercle lumineux qui paraît quelquefois autour de la lune.

ARÉOMÈTRE, s. m. Instrument dont on se sert pour mesurer la densité ou la pesanteur des fluides.

ARÉOPAGE, s. m. Tribunal d'Athènes, célèbre par sa réputation de sagesse. — On dit fig. d'une compagnie respectable, *c'est un aréopage.* — On le dit encore d'une assemblée de juges, de magistrats, et quelquefois par ironie, et en plaisantant.

ARÉOPAGITE, s. m. Juge de l'aréopage.

ARÉOSTYLE, s. masc., t. d'architecture. Edifice dont les colonnes sont éloignées les unes des autres.

ARÉOTECTONIQUE, s. f. Partie de l'architecture militaire qui regarde l'attaque et la défense.

ARÉOTIQUE, s. m. et adj., t. de médecine. Remède propre à raréfier les humeurs.

ARER, v. n. (*a-ré*) t. de marine. Il se dit d'un vaisseau quand il traîne l'ancre.

ARÊTE, s. f. Os en forme d'épine, qui sou-

tient la chair des poissons.— t. d'architect. Angle saillant que forment deux faces : *Pièce de bois taillée à vive arête*, celle dont tous les angles sont bien marqués.

ARÊTIER, s. m. (*a-rê-tié*) t. de couvreur. Pièce de bois qui forme l'arête ou l'angle des toits qui sont en pavillon.

ARÊTIÈRES, s. f. pl. Couches de plâtre ou de mortier que les couvreurs mettent aux angles saillans d'un comble couvert en tuiles.

ARGANEAU. Voyez ORGANEAU.

ARGÉMONE, s. fém. Plante aussi nommée *pavot épineux*.

ARGENT, s. m. (*ar-jan*) Métal blanc, le plus estimé après l'or. — Monnaie, de quelque métal qu'elle soit. — *Argent blanc*, monnaie d'argent.

ARGENTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ar-jan-té*) Couvrir de feuilles d'argent.

ARGENTERIE, s. f. (*ar-jan-te-rie*) Vaisselle et autres ustensiles d'argent.

ARGENTEUR, s. m. Ouvrier qui argente un ouvrage.

ARGENTEUX, EUSE, adj. (*ar-jan-teû*) Qui a beaucoup d'argent. Il est fam.

ARGENTIER, s. m. (*ar-jan-tié*) Officier chargé, dans les grandes maisons, de distribuer certains fonds d'argent.

ARGENTIN, INE, adj. (*ar-jan-tin*) Qui tient de l'argent pour le son et la couleur : *Cloche au son argentin ; couleur argentine.* — En poésie on dit *onde argentine*, en parlant d'une eau brillante et limpide.

ARGENTINE, s. f. (*ar-jan-ti-ne*) Plante dont le dessous des feuilles est d'un blanc luisant et comme argenté. — t. d'hist. naturelle, poisson de la division des abdominaux.

ARGENTURE, s. f. Argent mince appliqué à la surface des ouvrages. — L'art d'argenter.

ARGILE, s. f. Terre onctueuse, tenace et ductile, qui a la propriété de se durcir considérablement au feu.

ARGILEUX, EUSE, adj. (*ar-ji-leû*) Qui tient de l'argile : *Terre argileuse.*

ARGOT, s. m. (*ar-go*) Langage des gueux et des filoux, qui n'est intelligible qu'entre eux. — t. de jard. Le bois qui, dans un arbre, est au-dessus de l'œil.

ARGOTER, v. a. (*ar-go-té*) t. de jardinage. Couper une branche à un ou deux yeux au-dessus de sa mère branche.

ARGOULET, s. m. (*ar-gou-lè*) Autrefois Carabin. — Fam. Homme de néant.

ARGOUSIN, s. m. (*ar-gou-zin*) Bas-officier de galère qui veille sur les forçats.

ARGUE, s. f. (*ar-ghe*) t. de tireur d'or. Machine en forme de cabestan, qui sert à dégrossir le lingot.

ARGUER, v. a. (*ar-ghé*) t. de tireur d'or. Il se dit de l'action de passer l'or et l'argent à l'argue pour les dégrossir.

ARGUER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-gu-é*) Reprendre, contredire. Il n'est plus guère d'usage qu'au palais : *Arguer une pièce de faux.*

ARGUMENT, s. m. (*ar-gu-man*) t. de logique. Raisonnement par lequel on tire une conséquence d'une proposition. On appelle *argument ad hominem*, celui qui tire sa force des circonstances relatives à la personne même à qui on l'adresse. — Conjecture, indice, preuve : *J'en tire un grand argument contre lui.* — Abrégé, sommaire d'un livre, d'un chapitre.

ARGUMENTANT, s. m. (*ar-gu-man-tan*) Celui qui argumente dans un acte public.

ARGUMENTATEUR, s. m. (*ar-gu-man-ta-teur*) Celui qui aime à argumenter : *Argumentateur continuel.* Il ne se dit qu'en mauvaise part.

ARGUMENTATION, s. f. Manière de faire les argumens.

ARGUMENTER, v. n. (*ar-gu-man-té*) Faire un ou plusieurs argumens, prouver par argumens.

ARGUS, s. m. (*ar-gûce*) C'était, suivant la fable, un homme qui avait cent yeux. — Fig. Espion domestique très-clairvoyant.—*Des yeux d'argus*, très-pénétrans.

ARGUTIE, s. f. (*ar-gu-cie*) Subtilité d'esprit, argument pointilleux. Il est peu usité.

ARGYROPÉE, s. f. (*ar-ji-ro-pée*) t. d'alchimie. Art de faire de l'argent.

ARIANISME, s. m. Hérésie d'Arius, qui niait l'égalité de substance du Fils avec le Père dans la Sainte-Trinité.

ARIDE, adj. des deux g. Sec, stérile. — On dit fig. *Esprit*, *sujet aride.*

ARIDITÉ, s. f. Sécheresse. Il se dit au propre et au fig. — t. de dévotion. Etat d'insensibilité, de dégoût ; en ce sens seulement il se dit au pluriel : *Les aridités de la prière.*

ARIENS, ARIENNES, s. pl. (*ari-ins*, *ari-ènes*) Sectaires d'Arius.

ARIETTE, s. f. (*a-ri-è-te*) t. de musique. Air léger et détaché.

ARISTARQUE, s. m. (*a-ris-tar-ke*) Nom d'un des commentateurs d'Homère. — Il s'emploie fig. pour exprimer un critique sévère, mais équitable.

ARISTÉ, ÉE, adj. t. de botan. Garni d'une ou de plusieurs arêtes.

ARISTOCRATE, s. m. et adj. Partisan de l'aristocratie.

ARISTOCRATIE, s. f. (*a-ris-to-kra-cie* Etat politique où le pouvoir souverain est exercé par les nobles ou les personnes les plus considérables de l'Etat.

ARISTOCRATIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à l'aristocratie.

ARISTOCRATIQUEMENT, adv. D'une manière aristocratique.

ARISTODÉMOCRATIE, s. f. (*a-ris-to-dé-mo-kra-cie*) Etat où la noblesse et le peuple gouvernent conjointement.

ARISTODÉMOCRATIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à l'aristodémocratie.

ARISTOLOCHE, s. f. Plante dont il y a plusieurs espèces, presque toutes en usage dans la médecine.

ARISTOTÉLISME, s. m. Philosophie d'Aristote.

ARITHMÉTICIEN, s. m. (*a-rit-mé-ti-cien*) Celui qui sait, qui professe l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE, subst. f. (*a-rit-mé-ti-ke*) Science des nombres, art de calculer.

ARITHMÉTIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à l'arithmétique : *Proposition, progression arithmétique.*

ARITHMÉTIQUEMENT, adv. (*a-rit-mé-ti-ke-man*) D'une manière arithmétique.

ARLEQUIN, s. m. (*ar-le-kin*) Bateleur, bouffon ayant un masque noir et un vêtement chargé de pièces de différentes couleurs.

ARLEQUINADE, s. f. Bouffonnerie d'Arlequin.

ARMADILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite flotte que le roi d'Espagne entretenoit pour empêcher les étrangers de commercer dans ses possessions. — Petit bâtiment de mer espagnol.

ARMARINTHE ou CACHRYS, s. f. Plante d'une odeur aromatique.

ARMATEUR, s. m. Celui qui arme à ses frais un ou plusieurs vaisseaux pour aller en course. — Il se dit aussi du capitaine qui commande le vaisseau. — Le vaisseau même.

ARMATURE, subst. f. Assemblage de différentes barres de fer pour soutenir les parties d'un ouvrage de mécanique. — Croûte métallique et luisante qui couvre les pierres figurées.

ARME, s. f. Instrument qui sert à attaquer ou à se défendre : *Arme offensive, arme défensive.* — *Armes blanches*, le sabre, l'épée, la baïonnette. — *Armes à feu*, les fusils, les pistolets, etc. — Au pl. La profession de la guerre : *Il est né pour les armes. Suivre, quitter les armes.* — Entreprise de guerre : *L'heureux succès de nos armes.* — Armure complète d'un homme de guerre: *Endosser les armes.* — *Faire* ou *tirer des armes*, s'exercer à l'escrime. — *Maître en fait d'armes*, ou *Maître d'armes*, celui qui enseigne à faire des armes. — *Homme d'armes*, cavalier armé de toutes pièces. — *Faire ses premières armes*, faire sa première campagne. — *Suspension d'armes*, cessation de toute hostilité. — *Aux armes*, cri par lequel on avertit une troupe de gens de guerre de prendre les armes. — Fig. Tout ce qui sert à combattre une erreur, une passion. — En t. de blas. marque propre et héréditaire à chaque maison noble.

ARMÉE, s. fém. Grand nombre de troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général.

ARMELINE, s. fém. Peau très-fine et fort blanche qui vient de la Laponie.

ARMEMENT, s. m. (*ar-me-man*) Action de lever des troupes, et de faire de grands amas de provisions de guerre et de bouche. — *Armement d'un vaisseau*, ce qui sert à armer un vaisseau. — *Armement d'une troupe*, les armes dont elle est armée.

ARMÉNIEN, IENNE, s. Qui est d'Arménie.

ARMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ar-mé*) Fournir, revêtir d'armes. — Donner occasion de prendre les armes. — Garnir une chose avec une autre qui y ajoute de la force : *Armer une poutre de barres de fer.* — *Armer un vaisseau*, l'équiper. — v. n. Lever des troupes. — Prendre les armes.

s'ARMER, v. pr. Se munir d'armes. — Fig. Se munir, se précautionner contre les choses qui peuvent nuire : *S'armer contre le froid.* — On dit aussi, *s'armer de courage, de patience*, etc. — *A main armée*, avec force et les armes à la main.

ARMET, s. m. (*ar-mè*) Armure de tête, casque. Il n'est d'usage qu'en parlant des anciens chevaliers errans.

ARMILLAIRE, adj. (*ar-mil-lè-re*) Il n'est d'usage que dans cette phrase : *Sphère armillaire*, c'est-à-dire, sphère évidée et composée de plusieurs cercles, pour représenter la disposition du ciel et le mouvement des astres.

ARMILLES, s. fém. pl. (*ar-mi-le*) Petites moulures qui entourent, en façon d'anneau, le chapiteau dorique.

ARMISTICE, s. m. Suspension d'armes.

ARMOGAN, s. masc., t. de marine. Temps propre pour naviguer. Il n'est usité que dans la Méditerranée.

ARMOIRE, s. f. (*ar-moa-re*) Meuble de bois pour serrer des hardes.

ARMOIRIES, s. f. pl. (*ar-moa-ri-e*) Voy. ARMES, t. de blason.

ARMOISE, s. f. (*ar-moa-ze*) Plante odoriférante, autrement appelée *Herbe de la St-Jean.*

ARMOISIN ou ARMOSIN, s. m. (*ar-moa-zin*) Taffetas faible et peu lustré.

ARMON, s. m. Les deux pièces du train d'un carrosse, entre lesquelles le gros bout du timon est placé.

ARMORIAL, s. m. Livre contenant les armoiries d'un État, d'une province.

ARMORIER, v. a. É, ÉE, p. Appliquer des armoiries sur quelque chose.

ARMORISTE, s. m. Celui qui fait des armoiries ; qui sait, qui enseigne le blason.

ARMURE, s. f. Armes défensives qui couvrent et joignent le corps, comme la cuirasse, le casque, etc. — Plaque de fer qu'on attache à un aimant, et qui en augmente la force.

ARMURIER, s. m. (*ar-mu-rié*) Celui qui fabrique ou qui vend des armes.

AROMATE, s. m. Tout parfum tiré des végétaux.

AROMATIQUE, adj. des deux g. Qui a l'odeur des aromates.

AROMATISATION, s. fém. (*a-ro-ma-ti-za-cion*) t. de pharmacie. Mélange de quelques aromates avec d'autres choses, pour donner à celles-ci une odeur agréable.

AROMATISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ro-ma-tisé*) Mêler des aromates avec quelque chose. Voyez AROMATISATION.

AROMATITE, s. fém. Pierre précieuse qui ressemble à la myrrhe par sa couleur et son odeur.

AROME, s. m., t. de chimie. Principe odorant de chaque plante, autrefois *esprit recteur*.

ARONDE, ou **ARONDELLE**, s. f. Hirondelle. — *Queue d'aronde*, pièce de bois taillée en forme de queue d'hirondelle pour être assemblée dans une entaille de même forme.

ARPÉGE, s. m. Leçon et exemple d'arpégement : *Recueil d'arpéges et de solféges*. Quelques-uns disent *arpeggio*, qui est un mot italien, et qui a la même signification qu'*Arpége*.

ARPÉGEMENT, s. m. (*ar-pé-je-man*) t. de musique. Manière de frapper successivement et rapidement tous les sons d'un accord, au lieu de les frapper à la fois.

ARPÉGER, v. n. É, ÉE, p. (*ar-pé-jé*) Faire des arpégemens.

ARPENT, s. m. (*ar-pan*) Etendue de terre de cent perches carrées, à raison de 18 pieds par perche. Il répond, dans les nouvelles mesures, à environ 51 ares.

ARPENTAGE, s. m. (*ar-pan-ta-je*) Mesurage des terres par arpent. — L'art de les mesurer. — Action d'arpenter.

ARPENTER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-pan-té*) Mesurer des terres par arpent. — Fig. et fam. Marcher vite et à grands pas.

ARPENTEUR, s. m. (*ar-pan-teur*) Celui qui fait profession d'arpenter.

ARQUEBUSADE, s. fém. (*ar-ke-bu-za-de*) Coup d'arquebuse. — *Eau d'arquebusade*, eau composée dont on se sert contre les coups de feu et autres contusions.

ARQUEBUSE, s. f. (*ar-ke-bu-ze*) Ancienne arme à feu. — Lieu où s'exerçaient les arquebusiers.

ARQUEBUSER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-ke-bu-zé*) Tuer à coup d'arquebuse.

ARQUEBUSERIE, s. f. Métier d'arquebusier.

ARQUEBUSIER, s. m. (*ar-ke-bu-zié*) Soldat qui était armé d'une arquebuse. — Armurier.

ARQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ar-ké*) Courber en arc. — v. n. et pr. Fléchir, se courber en arc.

ARRACHEMENT, s. m. (*â-ra-che-man*) Action d'arracher. — *Arrachement d'une voûte*, endroits par où elle commence à se former en cintre. — On le dit aussi des pierres qu'on arrache d'un mur à distances égales, lorsqu'on veut y joindre un autre mur, afin de faire liaison.

D'ARRACHE-PIED, adv. Tout de suite, sans intermission.

ARRACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*â-ra-ché*) Détacher avec effort ce qui tient à quelque chose : *Arracher les arbres d'un jardin, un clou d'une muraille*. — On arrache une chose à une personne, à un être sensible : *Arracher une dent à un homme*. Lorsque la chose que l'on arrache est tirée d'un être insensible, on construit le verbe *arracher* avec la préposition *de*. On *arrache une dent d'un cadavre, une plume de l'aile d'un oiseau*. — Fig. *On arrache une personne de sa retraite, un homme à ses passions, à ses plaisirs*. — Fig. *Arracher de l'argent à quelqu'un*, en obtenir avec peine ; *arracher une personne à l'étude, de l'étude, du jeu*, l'en détourner, l'en détacher. — On dit aussi, *il est bien difficile d'arracher au jeu un homme qui l'aime avec passion*. — On dit encore fig. *arracher une opinion de l'esprit de quelqu'un. On ne saurait lui arracher une parole de la bouche*. — v. pr. *S'arracher une épine du pied*, la tirer. — On dit fig. d'un homme, d'un ouvrage fort recherché, qu'*on se l'arrache des mains*.

ARRACHEUR, s. m. Qui arrache. Il ne se dit que dans ces deux phrases : *Arracheur de dents, de cors*.

ARRACHIS, s. m., t. de jurisprudence forestière. Enlèvement frauduleux du plant des arbres.

ARRAISONNER, v. a. Chercher à amener quelqu'un à un avis. Il est fam. et de peu d'usage.

ARRANGEMENT, s. m. (*â-ran-je-man*) Ordre, état de ce qui est arrangé. — Disposition, ordre d'un discours. — Economie, esprit d'ordre dans la dépense. — Conciliation. Mesure qu'on prend pour finir une affaire. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel : *Prendre des arrangemens pour payer ses dettes*.

ARRANGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ran-jé*) Mettre dans l'ordre convenable. — *Arranger un procès, une affaire*, les terminer à l'amiable. — On dit *s'arranger chez soi*, rendre sa maison propre et commode. — *S'arranger ensemble*, s'accorder.

ARRENTEMENT, s. masc. (*â-ran-te-man*) Action de donner ou de prendre à rente.

ARRENTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ran-té*) Donner quelque héritage à rente.

ARRÉRAGER, v. n. Laisser accumuler plusieurs années d'une rente : *Ne laissez pas*

arrérager cette redevance. — *Il ne faut pas se laisser arrérager*, laisser courir sur soi plusieurs années d'arrérages.

ARRÉRAGES, s. masc. pl. (*â-ré-ra-je*) Ce qui est arriéré d'une rente, d'un loyer, etc.

ARRESTATION, s. f. (*â-rès-ta-cion*) Action d'arrêter quelqu'un. — Prise de corps. — Etat de celui qui est arrêté : *Il est en arrestation, en état d'arrestation.*

ARRÊT, s. m. (*â-ré*) Jugement d'une cour souveraine. — Décision de particuliers : *Ses paroles sont des arrêts.* — Saisie, soit de la personne, soit des biens : *Faire arrêt sur la personne et sur les biens de quelqu'un.* — L'action du cheval quand il s'arrête ; celle du chien couchant, lorsqu'il arrête le gibier. — Petite pièce de fer qui arrête le ressort d'une arme à feu. — Petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge n'aille trop vite. — On dit fig. d'un homme volage, léger, qu'*il n'a point d'arrêt.* — *Mettre aux arrêts*, défendre à un homme de guerre de sortir de chez lui.

ARRÊTÉ, s. m. (*â-ré-té*) Résolution prise dans une assemblée délibérante. — Décision d'une autorité administrative. — *Arrêté de compte*, règlement de compte.

ARRÊTE-BOEUF, s. masc. (*â-rè-te-beufe*) Plante dont les longues racines arrêtent les bœufs en labourant.

ARRÊTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Empêcher la continuation d'un mouvement, le cours, le progrès de quelque chose, l'écoulement de quelque liqueur. — *Arrêter ses yeux*, *ses regards sur quelque chose*, regarder fixement ; et fig. *Arrêter sa pensée sur quelque chose*, réfléchir sur quelque chose avec attention. — Fixer une chose qui est mobile : *Arrêter un volet que le vent agite.* — Saisir par voie de justice. — Prendre prisonnier. — Retenir à son service : *Arrêter un domestique.* — S'assurer de quelque chose pour son service, pour son usage : *Arrêter des chevaux, une maison.* — Résoudre et déterminer quelque chose. — *Arrêter un compte*, le régler. — v. n. Cesser de marcher et demeurer en un lieu pour quelque temps : *Nous arrêtâmes en tel endroit.*

s'ARRÊTER, v. pr. Cesser d'aller. — Tarder, s'amuser : *Il s'arrête à tous les coins.* — Fig. Se déterminer, se fixer : *Il s'est arrêté à cette proposition.* — Avoir égard, faire attention : *Il s'arrête à des apparences.* — *S'arrêter en beau chemin*, abandonner une entreprise dont la réussite paraît assurée.

ARRÊTISTE, s. m. (*â-ré-tis-te*) Compilateur ou commentateur d'arrêts.

ARRHEMENT, s. m. (*â-re-man*) Action d'arrher.

ARRHER, v. a. É, ÉE, p. (*â-ré*) S'assurer de quelque chose en donnant des arrhes.

ARRHES, s. fém. pl. (*a-re*) Argent donné pour assurance de l'exécution d'un marché.

ARRIÈRE, adv. En demeure, en retard. Il se dit toujours avec *en* : *Ce fermier est en arrière de trois quartiers.* — On dit fig. et fam. d'une affaire, qu'*elle ne va ni en avant ni en arrière*, pour dire qu'elle est toujours dans le même état.

ARRIÈRE, s. m. (*â-riè-re*) Le derrière ou la poupe d'un vaisseau.

ARRIÉRÉ, s. m. (*â-rié-ré*) t. de finance : *Mettre à l'arriéré*, *mettre dans l'arriéré*, suspendre pour un temps le paiement de certaines dettes.

ARRIÈRE-BAN, s. m. Assemblée de gentilshommes, autrefois convoquée par le prince, pour le servir à la guerre.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, s. f. Boutique de plein pied après la première boutique : *Des arrière-boutiques.*

ARRIÈRE-CORPS, s. m. (*â-riè-re-kor*) t. d'archit. La partie d'un bâtiment qui est derrière une autre partie.

ARRIÈRE-COUR, s. f. Petite cour, qui, dans un corps de bâtiment, sert à dégager les appartemens : *Des arrière-cours.*

ARRIÈRE-FAIX, s. m. (*a-riè-re-fè*) Membranes où le fœtus est enveloppé dans la matrice.

ARRIÈRE-FIEF, s. m. (*â-riè-re-fièfe*) Fief mouvant d'un autre fief.

ARRIÈRE-GARANT, s. m. Garant du garant : *Des arrière-garans.*

ARRIÈRE-GARDE, s. fém. Dernière partie d'une armée marchant en bataille : *Des arrière-gardes.*

ARRIÈRE-GOÛT, s. m. Goût désagréable que laissent dans la bouche certains alimens ou certaines liqueurs : *Ce vin laisse un arrière-goût.*

ARRIÈRE-LIGNE, s. f., t. d'art militaire. La seconde ligne d'une armée.

ARRIÈRE-MAIN, s. m., t. de jeu de paume. Coup du revers de la main : *J'ai gagné la partie par un bel arrière-main. Il a l'arrière-main belle. Des arrière-mains.* — En t. de manége, tout le train de derrière du cheval.

ARRIÈRE-NEVEU, s. m. Fils du neveu. — Dans le style soutenu, *nos arrière-neveux*, la postérité la plus reculée.

ARRIÈRE-PENSÉE, s. f. Pensée intérieure ou secrète qu'on ne laisse pas voir, qui détermine une action, une conduite : *Des arrière-pensées.*

ARRIÈRE-PETIT-FILS, s. m. et ARRIÈRE-PETITE-FILLE, s. f. Le fils ou la fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

ARRIÈRE-POINT, s. masc. (*a-riè-re-poin*) t. de couture. Point d'avant en arrière.

ARRIÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*â-rié-ré*) Différer : *Arriérer un paiement.*

S'ARRIÉRER, v. pr. Demeurer derrière : *L'infanterie s'arriéra.* — Fig. Être en arrière pour les paiemens : *Ce fermier s'arrière toutes les années.*

ARRIÈRE-SAISON, s. f. (*â-riè-re-cè-zon*) A la fin de l'automne. — Au fig. Le commencement de la vieillesse.

ARRIÈRE-VASSAL, s. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur.

ARRIÈRE-VOUSSURE, s. fém. Espèce de voûte qui couronne l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte : *Des arrière-voussures.*

ARRIMAGE, s. m. (*â-ri-ma-je*) Arrangement de la cargaison d'un navire.

ARRIMER, v. a. É, ÉE, p. (*â-ri-mé*) Arranger la cargaison d'un navire.

ARRIMEURS, s. m. pl. Préposés à l'arrimage.

ARRISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ri-zé*) t. de marine. Abaisser, descendre les vergues.

ARRIVAGE, s. masc. (*a-ri-va-je.*) Abord des vaisseaux, des marchandises dans un port. Il se dit plutôt des bateaux de rivière que des bâtimens de mer.

ARRIVÉE, s. f. (*a-ri-vée*) Action d'arriver. — Venue d'une personne, d'un objet dans un lieu. — Temps de cette venue.

ARRIVER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*a-ri-vé*) Aborder, approcher de la rive. — En t. de marine. Venir sur... : *Ce vaisseau arriva sur l'autre, et lui lâcha toute sa bordée.* — Parvenir dans un lieu, au terme de son voyage. On dit quelquefois *nous arrivons*, pour dire, nous sommes sur le point d'arriver. — Survenir : *Il nous arriva compagnie. Il est arrivé un grand malheur.* — Fig. Parvenir à... : *Cet homme est arrivé à son but.* — Il se dit aussi impersonnellement : *La première fois qu'il vous arrivera de mentir, vous serez puni.*

ARROCHE, ou BONNE-DAME, s. f. (*â-ro-che*) Plante potagère.

ARROGAMMENT, adv. (*â-ro-ga-man*) Avec arrogance.

ARROGANCE, s. f. (*â-ro-gan-ce*) Morgue jointe à des manières hautaines et impérieuses.

ARROGANT, ANTE, s. et adj. (*â-ro-gan*) Fier, hautain : *Ton arrogant. C'est un arrogant; un arrogant personnage.*

s'ARROGER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'a-ro-jé*) S'attribuer quelque chose mal à propos et avec insolence.

ARROI, s. m. (*â-ro-a*) Train, équipage. Il est vieux et inusité.

ARRONDIR, v. a. I, IE, p. (*â-ron-dir*) Rendre rond. — Figur. *Arrondir une phrase, une période*, lui donner du nombre, de l'harmonie. — En peinture, faire sentir la rondeur, la saillie.

ARRONDISSEMENT, s. m. (*a-ron-di-ce-man*) L'action d'arrondir. — Etat de ce qui est arrondi. — Au fig. *L'arrondissement d'une période*, l'ordre, l'arrangement des mots qui rend une phrase, une période harmonieuse. — L'une des parties du territoire d'un département de la France : *Arrondissement communal.* — On dit aussi *un arrondissement de justice de paix.*

ARROSAGE, s. m. (*a-ro-za-je*) *Canaux d'arrosage*, canaux pratiqués pour conduire les eaux sur des terrains trop secs.

ARROSEMENT, s. m. (*a-ro-ze-man*) L'action d'arroser.

ARROSER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ro-zé*) Humecter, mouiller quelque chose en versant de l'eau dessus. — On dit qu'*une rivière arrose un pays*, pour dire qu'elle y passe. — On dit aussi fig. : *Arroser de larmes.*

ARROSOIR, s. m. (*a-ro-zoar*) Vase fait pour arroser.

ARRUGIE, s. f. (*a-ru-ji-e*) Canal pour l'écoulement des eaux d'une mine.

ARS, s. m. pl. Membres, en parlant d'un cheval : *Saigner un cheval des quatre ars.* Il se dit aussi de l'intervalle qui sépare la poitrine de l'articulation de l'épaule avec le bras.

ARSENAL, s. m. (*ar-ce-nal*) [au pl. *Arsenaux*] Lieu destiné pour mettre toutes sortes d'instrumens de guerre, soit pour la terre, soit pour la mer.

ARSÉNIATES, s. m. pl., t. de chimie. Sels formés par la combinaison de l'acide arsenique avec différentes bases.

ARSENIC, s. m. (*ar-ce-ni*) Demi-métal aigre et cassant, d'un gris brillant, assez semblable au fer, répandant une forte odeur d'ail par l'action du feu. C'est un poison mortel.

ARSENICAL, ALE, adject. (*ar-ce-ni-kal*) qui tient de la qualité de l'arsenic : *Un poison arsenical. Les esprits arsenicaux. Des vapeurs arsenicales.*

ARSENIQUE, adj. des deux g., t. de chimie moderne, qui veut dire la même chose qu'*arsenical : Acide arsenique.*

ARSINS, adj. m. pl. *Bois arsins*, bois sur pied où le feu a pris.

ART, s. m. (*ar*) Méthode de bien faire un ouvrage selon certaines règles. — *Arts libéraux*, ou *beaux arts*, ceux où l'esprit a la principale part. — *Arts mécaniques*, qui dépendent surtout de la main. — On dit quelquefois simplement *les arts*, pour désigner les beaux arts : *Mener une vie tranquille dans le sein des arts et des plaisirs honnêtes.* — *Arts*, dans le langage des universités, les humanités et la philosophie. C'est en ce sens qu'on appelle *maître-ès-arts*, celui qui est passé maître en cette partie de littérature ; et *la faculté des arts*, les régens d'une université qui enseignent les humanités et la philosophie. — *Les maîtres de*

l'art, *les gens de l'art*, ceux qui sont regardés comme les plus habiles dans un art, ou dans une science. — Fig. Adresse, industrie : *Agir, se conduire avec art ; l'art de plaire, de bien vivre ; s'insinuer avec art*, etc. — Il se dit aussi par opposition à nature : *L'art perfectionne la nature.*

ARTÈRE, s. f. Vaisseau du corps de l'animal, qui porte le sang du cœur vers ses extrémités, où il est repris par les veines pour être reporté au cœur.

ARTÉRIEL, ELLE, adj. Qui appartient à l'artère : *Sang artériel.*

ARTÉRIOLE, s. f. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE, s. f., t. d'anatomie. Partie de la médecine et de l'anatomie qui traite des artères.

ARTÉRIOTOMIE, s. fém., t. d'anatomie. Ouverture de l'artère avec la lancette.

ARTHRITIQUE, adj. des deux g. (*ar-tri-tike*) t. de médecine. Il se dit des maladies qui attaquent les jointures, comme la goutte, etc., et des remèdes propres pour ces maladies.

ARTHRODYNIE, s. f. t. de méd. Douleur chronique des articulations.

ARTICHAUT, subst. m. (*ar-ti-chô*) Plante potagère.

ARTICLE, s. m. Jointure des os. Il se dit principalement de la jointure des os des pieds et des mains de l'homme. — En t. de botan., jointure d'une partie d'une plante avec une autre partie de cette plante. — Petite partie d'un écrit. — *A l'article de la mort*, au dernier moment de la vie. — *Article de foi*, point de croyance en matière de religion. — On dit aussi d'un homme trop crédule, qu'*il croit tout comme article de foi.* Fam. — En t. de gramm., particule ajoutée à un nom, pour en marquer le genre : tels sont *le*, *la*, *les*. — En t. de finance et de commerce, petite partie d'un compte. Chaque somme portée séparément dans un compte en recette ou en dépense est un *article* de ce compte : *Examiner un compte par article. Article de recette, article de dépense.* — En t. de palais, circonstances et particularités sur lesquelles on se propose d'interroger une personne en justice. On le joint ordinairement au mot *fait* : *Interroger quelqu'un sur faits et articles.*

ARTICULAIRE, adj. des deux g. (*ar-ti-ku-lè-re*) t. de méd. Qui a rapport aux jointures des os : *Maladie articulaire.*

ARTICULATION, s. f. (*ar-ti-ku-la-cion*) Jointure des os. — t. de palais. *Articulation de faits*, déduction de faits article par article. — *Articulation de la voix*, prononciation distincte des mots : *Il n'a pas l'articulation de la voix bien nette.*

ARTICULER, v. a. É, ÉE, p. (*ar-ti-ku-lé*) Déduire par article : *Articuler des faits.* On dit aussi : *Articuler un fait*, pour dire affirmer positivement et circonstancier un fait. — Prononcer distinctement les mots, syllabe par syllabe. — En anatomie, il s'emploie avec le pronom personnel, et signifie se joindre.

ARTIFICE, s. m. Art, industrie. — Plus ordinairement ruse, déguisement, fraude. — Préparation de poudre et de matières inflammables, dont on fait des *feux d'artifice.*

ARTIFICIEL, ELLE, adj. Qui se fait par art. Il est opposé à naturel. — *Jour artificiel*, l'espace du temps qui est depuis le lever du soleil jusqu'au coucher, tandis que le *jour naturel* est toujours de 24 heures.

ARTIFICIELLEMENT, adv. (*ar-ti-fi-ci-è-le-man*) Avec art.

ARTIFICIER, s. m. (*ar-ti-fi-cié*) Celui qui fait des feux d'artifice.

ARTIFICIEUSEMENT, adv. (*ar-ti-fi-ci-eu-ze-man*) D'une manière artificieuse. Il est opposé à naturellement.

ARTIFICIEUX, EUSE, adj. (*ar-ti-fi-ci-eu*) Plein d'artifice et de finesse. Il se dit des personnes et des choses : *Homme artificieux ; conduite artificieuse.*

ARTILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) t. de marine. Garni : *Un vaisseau artillé de toutes pièces.*

ARTILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Tout l'attirail de guerre, qui comprend les canons, les mortiers, les bombes, etc. Cependant en disant une *pièce d'artillerie*, on désigne particulièrement un canon. — Corps des officiers et soldats qui servent à l'artillerie.

ARTILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui sert dans l'artillerie. En parlant des officiers, on dit : *Un officier d'artillerie.*

ARTIMON, s. m. t. de marine. Mât de la poupe ou de l'arrière d'un vaisseau. C'est le plus petit de tous.

ARTISAN, s. m. (*ar-ti-zan*) Ouvrier dans un art mécanique. — Fig. Celui qui est l'auteur, la cause de quelque chose : *Il est l'artisan de sa fortune.*

ARTISON, s. m. (*ar-ti-zon*) Insecte qui ronge les étoffes, les pelleteries, le bois.

ARTISONNÉ, ÉE, adj. (*ar-ti-zo-né*) Se dit du bois troué par les vers.

ARTISTE, s. m. Celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les arts libéraux : *Un peintre, un architecte sont des artistes.* Dans ces derniers temps, on a dit *artiste* pour *acteur ;* c'est un néologisme vicieux.

ARTISTEMENT, adv. (*ar-tis-te-man*) Avec art et industrie.

ARUSPICE, s. m. Ministre de la religion chez les anciens, dont la fonction consistait à chercher des pronostics de l'avenir dans les mouvemens de la victime avant le sacrifice, et dans l'inspection de ses entrailles après la cérémonie.

ARYTÉNOIDES, s. m. pl. (*a-ri-té-no-i-de*)

t. d'anat. Ce sont deux petits cartilages pairs du larynx.

ARYTHME, s. m. (*a-rit-me*) t. de médecine. Irrégularité du pouls.

ARZEL, adj. t. de manège. Il se dit d'un cheval marqué de blanc aux pieds de derrière, depuis le sabot jusqu'au boulet.

AS, s. m. (*ace*) Point seul marqué sur un des cotés d'un dé, ou sur une carte.

ASBESTE, s. m. Pierre incombustible de la nature de l'amiante.

ASCARIDES, s. m. pl. (*as-ka-ri-de*) Petits vers ronds des intestins.

ASCENDANT, ANTE, adj. (*a-çan-dan*) Qui va en montant. — En généalogie, il se dit des personnes dont on est né : *Ligne ascendante.* Il est aussi subst. : *Le mariage est défendu entre les descendans et les ascendans en ligne directe.* — En astronomie, il se dit des astres qui s'élèvent sur l'horizon.

ASCENDANT, s. m. Point du ciel ou degré du signe qui monte sur l'horizon. — Fig. Pouvoir, autorité, supériorité qu'une personne a sur l'esprit d'une autre. — Bonheur au jeu : *Il a un grand ascendant sur moi au jeu, il me gagne toujours.*

ASCENSION, s. f. (*a-çan-cion*) Elévation. — Elévation miraculeuse de J. C., lorsqu'il monta au Ciel. — Jour où les chrétiens célèbrent cette fête. — t. de physique. Action par laquelle un fluide monte dans les tuyaux.

ASCENSIONNEL, ELLE, adj. (*a-çan-ci-o-nèl*) t. d'astronomie : *Différence ascensionnelle*, différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique.

ASCÈTE, s. m. (*a-cè-te*) Celui qui s'est consacré d'une manière particulière aux exercices de la piété.

ASCÉTIQUE, adj. des deux g. (*à-cé-ti-ke*) Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle : *Vie ascétique, auteur ascétique.*

ASCIENS, s. m. pl. (*as-ci-ein*) t. de géographie. Il se dit des habitans de la zone torride, qui n'ont point d'ombre le jour de l'année où le soleil est perpendiculairement sur leurs têtes.

ASCITE, s. f. (*a-ci-te*) t. de méd. Hydropisie du bas-ventre.

ASCLÉPIADE, adj. m. Vers grec et latin composé d'un spondée, de deux coriambes et d'un ïambe.

ASCLÉPIAS, subst. m. (*as-klé-pi-ace*) ou DOMPTE-VENIN. Plante vulnéraire.

ASIARCHAT, s. m. (*a-zi-ar-ka*) Magistrature annuelle jointe au sacerdoce, et qui donnait le droit de présider aux jeux sacrés, célébrés en commun par les villes d'Asie.

ASIARQUE, s. m. (*a-zi-ar-ke*) Celui qui était revêtu de l'asiarchat.

ASIATIQUE, adj. des deux g. (*a-zi-a-ti-ke*) Qui appartient à l'Asie. Il se dit particulièrement du style, du luxe, des mœurs. — *Style asiatique*, style diffus et chargé d'ornemens inutiles ; *luxe asiatique*, luxe excessif ; *mœurs asiatiques*, mœurs efféminées.

ASILE ou ASYLE, s. m. (*a-zi-le*) Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs et aux criminels. — Tout lieu où l'on trouve un abri contre les poursuites de la justice, les persécutions, etc. — Au fig. Secours, protection, ressource. Il se dit des personnes et des choses : *Dans son malheur il a trouvé un asile dans la maison de son ami. Vous êtes mon asile.*

ASINE, adj. f., t. de pratique, qui n'est d'usage que dans cette phrase : *Bête asine*, un âne, une ânesse.

ASPALATHE, s. m. (*as-pa-la-te*) Sorte de bois odoriférant qui approche du bois d'aloès.

ASPECT, s. m. (*as-pèk*) Vue d'un objet. — Perspective d'un site. — Situation des planètes les unes à l'égard des autres. — On dit fig. : *Ce projet, cette entreprise se présente sous de fâcheux aspects.*

ASPERGE, s. f. Sorte de légume.

ASPERGER, v. a. É, ÉE, p. (*as-pèr-jé*) Arroser par petites gouttes avec une branche d'arbre ou un goupillon. Il n'est d'usage que dans les rites de la religion.

ASPERGÈS, s. m. (*as-pèr-jèce*) Goupillon à jeter de l'eau bénite. En ce sens, il est du style famil. — Le temps où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite.

ASPÉRITE, s. f. Rudesse. On le dit aussi au fig. du style et du caractère.

ASPERSION, s. fém. (*as-pèr-cion*) Action d'asperger.

ASPERSOIR, s. m. Goupillon.

ASPHALTE, s. masc. (*as-fal-te*) Sorte de bitume dont on fait un ciment qui résiste à l'eau.

ASPHODÈLE, s. m. (*as-fo-dè-le*) Plante liliacée.

ASPHODÉLÉES ou ASPHODÉLOIDES, s. f. pl., t. de botaniq. Famille des asphodèles.

ASPHYXIE, s. f. (*as-fik-ci-e*) t. de méd. Privation subite des signes de la vie.

ASPHYXIÉ, ÉE, s. et adj. Frappé d'asphyxie.

ASPIC, s. m. (*as-pik*) Petit serpent dont la morsure est très-dangereuse. — t. de botan. Espèce de lavande d'une odeur très-forte.

ASPIRANT, ANTE, adj. (*as-pi-ran*) Qui aspire. Il n'est usité que dans cette phrase : *Pompe aspirante*, qui enlève l'eau en l'attirant.

ASPIRANT, s. m. Celui qui aspire à quelque chose, qui désire y parvenir.

ASPIRATION, s. f. (*as-pi-ra-cion*) Action d'attirer l'air extérieur en dedans. En ce sens, il est opposé à *expiration.* — Action des pompes aspirantes. — t. de gramm. Manière de prononcer en aspirant. — Fig. En matière de dévotion, élévation de l'ame à Dieu.

ASPIRER, v. a. É, ÉE, p. (*as-pi-ré*) Attirer l'air avec la bouche. Il est l'opposé d'*expirer*. —En t. de gramm., prononcer de la gorge, en sorte que la prononciation soit fortement marquée. — v. n. Fig. Prétendre à quelque chose : *Aspirer aux honneurs*, *à un emploi*.

ASPRE, s. m. Petite monnaie de Turquie dont un cent vaut la piastre.

ASSA, s. f. (*a-ça*) Plante ombellifère : on distingue l'*assa-dulcis*, qui est le benjoin, et l'*assa-fœtida*, gomme visqueuse et amère, qui a une odeur d'ail.

ASSAILLANT, s. masc. (mouillez les *ll*) Celui qui attaque. Il ne se dit au singulier qu'en parlant de tournois ; et au pluriel, *les assaillans* sont ceux qui attaquent une place.

ASSAILLIR, v. a. I, IE, p. (mouillez les *ll*) *J'assaille*, *tu assailles*, *il assaille* ; *nous assaillons*, *vous assaillez*, *ils assaillent*. *J'assaillais*. *J'assaillirai*. *J'assaillirais*. *Que j'assaille*. *Que j'assaillisse*. Attaquer vivement. — Il se dit aussi au fig. : *L'orage nous assaillit*.

ASSAINIR, v. a. I, IE, p. Rendre sain.

ASSAINISSEMENT, s. m. (*a-cè-ni-ce-man*) Action d'assainir, et son effet.

ASSAISONNEMENT, s. m. (*a-cè-zo-ne-man*) Mélange des ingrédiens qui servent à assaisonner. — Fig. Manière agréable dont on accompagne ce qu'on fait ou ce qu'on dit.

ASSAISONNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-cè-zo-né*) Accommoder un mets avec des ingrédiens qui flattent le goût. Il se dit fig. des manières agréables, honnêtes, douces, etc., dont on accompagne ce qu'on dit, ce qu'on fait.

ASSAKI, s. f. Titre de la sultane favorite du Grand-Seigneur.

ASSASSIN, s. m. (*a-ça-cin*) Meurtrier de guet-apens, de dessein formé, en trahison.

ASSASSIN, INE, adj. Qui tue, qui assassine : *Fer assassin* ; et fig. *Yeux assassins*. *Une mouche assassine*. Il n'est guère que du style badin.

ASSASSINAT, s. m. (*a-ça-ci-na*) Meurtre en trahison et de guet-apens.

ASSASSINER, v. a. É, ÉE. p. (*a-ça-ci-né*) Tuer de dessein formé. — Par extension, outrager, excéder de coups. — Fig. Importuner excessivement.

ASSATION, s. f. (*a-ça-cion*) t. de pharmacie. Coction des médicamens dans leur propre suc, sans addition d'aucune liqueur.

ASSAUT, s. m. (*a-cô*) Attaque pour emporter une ville. — *Faire assaut*, se battre au fleuret pour s'exercer. — Fig. Sollicitation vive et pressante : *J'ai soutenu plusieurs assauts pour cette affaire*. *Résister aux assauts des passions*. — On dit aussi fig. *faire assaut d'esprit*.

ASSEMBLAGE, s. m. (*a-çan-bla-je*) Amas et union de plusieurs choses qu'on joint ensemble. — Manière d'assembler les bois de menuiserie et les pièces principales qui servent à cet effet. — t. de manége : *Assembler un cheval*, rapprocher le train de derrière de celui de devant. — t. de librairie. Mettre par ordre les feuilles imprimées. — Il se dit aussi des choses morales : *Son caractère est un assemblage de bonnes et de mauvaises qualités*.

ASSEMBLÉE, s. f. (*a-çan-blé-e*) Nombre de personnes réunies dans un même lieu. — Bal particulier. — Rendez-vous des chasseurs pour déjeûner.

ASSEMBLER, v. a. É, ÉE, p. (*a-çan-blé*) Mettre ensemble. — v. pr. Se réunir.

ASSENER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ce-né*) Porter un coup rude et violent.

ASSENTIMENT, s. m. Consentement volontaire donné à une proposition, à un acte. Plus ordinairement, approbation intérieure et forcée, que l'on donne à une chose évidemment vraie.

ASSENTIR, v. n. Donner son assentiment. Il est peu usité.

ASSEOIR, v. a. ASSIS, ISE, p. (*a-çoar*) *J'assieds*, *tu assieds*, *il assied* ; *nous asseyons*, *vous asseyez*, *ils asseyent*. *J'asseyais*. *J'assis*. *J'assiérai* ou *J'asseyerai*. *J'assiérais* ou *j'asseyerais*. *Assieds*, *asseyez*. *Que j'asseye*. *Que j'assisse*. *En asseyant*. Mettre sur un siége. Il s'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel : *S'asseoir*, *il s'assit*. — t. de bâtim. Poser sur quelque chose de ferme : *Asseoir les fondemens d'une maison sur le roc*. — Fig. *Asseoir une rente*, placer une rente. — *Asseoir un canon*, le placer. — *Asseoir un jugement*, fonder un jugement sur quelque raison.

ASSERMENTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-cèr-man-té*) Assujettir sous la foi du serment : *Assermenter un fonctionnaire public*.

ASSERTION, s. f. (*a-cèr-cion*) t. didactique. Proposition qu'on avance comme vraie. — En style de pratique, affirmation en justice. Il est peu usité.

ASSERVIR, v. a. I, IE, p. (*a-cèr-vir*) Assujettir. —Fig. *Asservir ses passions*, les dompter. — v. pr. S'assujettir.

ASSERVISSEMENT, s. masc. Esclavage. Il s'emploie surtout au figuré.

ASSESSEUR, s. masc. (*a-cè-ceur*) Officier adjoint à un juge principal pour juger avec lui, et qui préside en son absence.

ASSETTE, s. f. Marteau avec une tête d'un côté, et un tranchant de l'autre.

ASSEZ, adv. (*a-cé*, et devant une voyelle *a-cez*) Suffisamment.

ASSIDU, DUE, adj. (*a-ci-du*) Exact à se trouver où le devoir appelle. — Qui a une application continuelle à quelque chose. — Qui rend des soins continuels à quelqu'un.

* Ce mot se construit avec *auprès* devant les noms de personnes et avec *à* avant les noms de choses et les verbes : *Etre assidu auprès du prince*, *à son devoir*, *à faire sa cour*.

ASSIDUITÉ, s. f. (*a-ci-du-i-té*) Exactitude. — Application continuelle à... — *Avoir de l'assiduité auprès d'un ministre*, lui faire sa cour.

ASSIDÛMENT, adv. (*a-ci-du-man*) D'une manière assidue.

ASSIÉGEANT, ANTE, adj. (*a-cié-jan*) Qui assiége : *Les troupes assiégeantes.* —Il est plus ordinairement subst. et ne se dit qu'au pl. : *Les assiégeans furent repoussés.*

ASSIÉGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-cié-jé*) Faire le siége d'une place. Il se dit aussi des personnes qui sont enfermées dans une place assiégée. — Fig. Enfermer, environner : *Les eaux nous ont assiégés. Les créanciers, les malheurs l'assiégent.* — Fig. Importuner par une présence continuelle : *Cet homme m'assiége tous les jours.*

ASSIÉGÉS, s. masc. pl. Ceux qui sont dans une ville assiégée.

ASSIENTE, s. f. (*a-cien-te*) Mot emprunté de l'espagnol, qui signifie une compagnie de commerce pour la fourniture des nègres.

ASSIETTE, s. fém. (*a-cière*) Situation, manière d'être placé : *Ce malade ne peut trouver une bonne assiette.* En ce sens, on dit plus souvent et mieux *situation.* — Situation d'un corps solide posé sur un autre : *L'assiette d'une pierre, d'une poutre.* — Situation d'une maison, d'un fort : *L'assiette de cette place est avantageuse.* — En t. de manége, la situation du cavalier sur la selle. — Fig. Etat et disposition de l'esprit : *Il n'est pas aujourd'hui dans son assiette.* — Manière d'asseoir les impôts. — Fonds sur lequel une rente est assise. — Sorte de vaisselle plate qu'on sert à table devant chaque personne.

ASSIETTÉE, s. f. Plein une assiette : *Une assiettée de soupe* : Il est pop. On dit plus ordinairement *une assiette de soupe.*

ASSIGNABLE, adj. des deux g. Qui peut être déterminé avec précision.

ASSIGNAT, s. m. (*a-ci-gna*, mouillez le *gn*) Constitution d'une rente sur un héritage. — Papier monnaie créé en France en 1786, et annulé en 1796.

ASSIGNATION, s. f. (*a-ci-gna-cion*, mouillez le *gn*) Destination de certains fonds pour le paiement de quelque somme. — Exploit qui assigne à comparaître en justice. — Rendez-vous.

ASSIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ci-gné*, mouillez le *gn*) Placer un paiement sur certains fonds. — Indiquer : *On ne saurait assigner la véritable cause de cet événement.* — Donner un exploit pour comparaître en justice.

ASSIMILATION, s. f. (*a-ci-mi-la-cion*) t. de physique. Action par laquelle les choses sont rendues semblables.

ASSIMILER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ci-mi-lé*) Rendre semblable ou présenter comme semblable. — Comparer. — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel.

ASSISE, s. f. (*a-ci-ze*) t. de maçonnerie. Rang de pierres de taille. *Ils sont à la première, à la seconde assise.*

ASSISES, s. f. plur. Séances des juges pour juger des causes. — Place, temps où ces séances ont lieu. — Séance d'un juge supérieur dans le siége d'un juge inférieur : *On tient les assises dans un tel lieu.*

ASSISTANCE, s. f. (*a-cis-tan-ce*) En t. de pratique. Présence. — Aide, secours. — Il se dit aussi d'une compagnie assemblée en quelque lieu : *Son discours ravit toute l'assistance.*

ASSISTANT, ANTE, adj. (*a-cis-tan*) Qui est présent. — Qui aide. — *Prêtre assistant*, prêtre qui sert ou accompagne le prêtre qui dit la messe. — Il est aussi subst : *Tous les assistans furent édifiés.*

ASSISTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-cis-té*) Secourir, aider. — On dit aussi *Etre assisté de quelqu'un*, ou *se faire assister par quelqu'un*, être accompagné par quelqu'un. Il n'est guère d'usage qu'au palais. — v. n. Etre présent à...

ASSOCIATION, s. fém. (*a-ço-ci-a-cion*) Union de plusieurs personnes qui se joignent ensemble pour un but, un intérêt commun. Dans le commerce on dit *société* plutôt qu'*association.*

ASSOCIÉ, ÉE, s. Qui est d'une association. — Qui est en société avec quelqu'un.

ASSOCIER, v. act. É, ÉE, p. (*a-ço-ci-é*) Donner, prendre pour associé. Recevoir dans une compagnie de commerce. On dit aussi *associer une chose à une autre : Associer la tendresse à la vertu.*

s'ASSOCIER, v. p. Entrer en société d'intérêt avec quelqu'un. — Hanter, fréquenter, se lier avec... : *Il ne faut pas qu'un jeune homme s'associe avec toutes sortes de gens. S'associer avec des brigands.*

ASSOGUE, s. f. (*a-ço-ghe*) Mot espagnol, qui signifie vif-argent. On donne ce nom à certains gallions d'Espagne, parce qu'ils portent du vif-argent aux Indes occidentales.

ASSOLEMENT, s. m. (*a-ço-le-man*) Action ou manière d'assoler.

ASSOLER, v. a. (*a-ço-lé*) t. d'agriculture. Diviser en différentes soles les terres labourables d'une ferme pour les ensemencer ou les laisser reposer.

ASSOMMER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ço-mé*) Tuer avec quelque chose de pesant, comme une massue, des pierres, etc. — Battre avec excès. — Fig et fam. Incommoder, importuner, affliger à l'excès.

ASSOMMOIR, s. m. Massue pour assommer les bêtes. — Bâton plombé.

ASSOMPTION, s. f. (*a-çonp-cion*) Enlèvement de la sainte Vierge Marie au Ciel. — Jour auquel l'Eglise en célèbre la fête. — t. de

logique. Seconde proposition d'un syllogisme, autrement appelée *la mineure.*

ASSONANCE, s. fém. (*a-ço-nan-ce*) Ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots : *Dans la prose, il ne suffit pas d'éviter les rimes, il faut aussi éviter les assonances : Or* et *aurore*, *peur* et *heure* sont des assonances.

ASSONANT, ANTE, adj., t. de gramm. qui se dit des mots, des syllabes qui ont un son presque semblable.

ASSORTIMENT, s. masc. (*a-çor-ti-man*) Convenance : *L'assortiment de ces couleurs est bien entendu.* Assemblage complet de certaines choses qui conviennent ensemble : *Un assortiment de diamans.* — En t. de commerce, fonds de marchandises d'un même genre, composé d'un très-grand nombre de sortes.

ASSORTIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*a-çor-tir*) Mettre plusieurs choses ensemble, en sorte qu'elles se conviennent. Il se dit fig. des personnes. — Fournir de toute sorte de choses convenables : *Assortir un magasin.* — v. n. Convenir à... : *Ces deux couleurs n'assortissent* ou *ne s'assortissent pas ensemble.*

ASSORTISSANT, ANTE, adj. (*a-çor-ti-çan*) Qui convient. Qui assortit bien : *Couleur assortissante.*

ASSOUPIR, v. a. I, IE, p. (*a-çou-pir*) Endormir à demi. Disposer au sommeil. — Adoucir, suspendre, diminuer pour un temps : *Assoupir la douleur.* — Fig. Empêcher l'éclat, les progrès, les suites de quelque chose : *Assoupir une affaire, une sédition.*

s'ASSOUPIR, v. pr. S'endormir d'un sommeil peu profond.

ASSOUPISSANT, ANTE, adj. (*a-çou-pi-çan*) Qui assoupit. — En t. de médecine, il se prend substantivement.

ASSOUPISSEMENT, s. masc. (*a-çou-pi-ce-man*) L'état d'une personne assoupie. — Fig. Nonchalance extrême, grande négligence pour ses devoirs, pour ses intérêts.

ASSOUPLIR, v. a. I, IE, p. (*a-çou-plir*) Rendre souple : *Assouplir une étoffe, un cheval ;* et fig. *le caractère de quelqu'un.*

ASSOURDIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*a-çour-dir*) Rendre sourd. — En peinture, c'est diminuer la lumière et les détails dans les demi-teintes.

ASSOUVIR, v. a. I, IE, p. (*a-çou-vir*) Rassasier pleinement, apaiser une faim vorace.— Il s'emploie aussi au figuré : *Assouvir sa vengeance.* On dit aussi : *S'assouvir de carnage, de sang, de cruautés.*

ASSOUVISSEMENT, s. masc. (*a-çou-vi-ce-man*) Etat de ce qui est assouvi : *L'assouvissement de la faim.* — Fig. *L'assouvissement des passions.*

ASSUJETTIR, v. a. I, IE, p. (*a-çu-jé-tir*) Soumettre. — On dit fig. *Assujettir ses passions*, les soumettre à la raison. — Astreindre à quelque chose : *Je ne veux pas m'assujettir à cela.* On dit aussi *s'assujettir à des devoirs, à des usages.* — En mécanique, arrêter une chose de telle sorte qu'elle soit stable et sans mouvement.

ASSUJETTISSANT, ANTE, adject. (*a-çu-jé-ti-çan*) Qui astreint, qui est gênant.

ASSUJETTISSEMENT, s. m. (*a-çu-jé-ti-ce-man*) Contrainte, sujétion.

ASSURANCE, s. fém. (*a-çu-ran-ce*) Certitude ou grande probabilité. — Etat où l'on est hors de péril : *Je l'ai mis en lieu d'assurance.* — Promesse, obligation, nantissement : *Je vous donnerai vos assurances.* — t. de commerce. Acte ou traité par lequel, moyennant une somme, on répond des pertes que des négocians pourraient faire sur mer. Il se dit aussi de la garantie de la valeur des maisons incendiées : *Compagnie d'assurance.* — Hardiesse : *Il parle avec assurance.*

ASSURÉMENT, adv. (*a-çu-ré-man*) Certainement.

ASSURER, v. a. (*a-çu-ré*) Donner pour sûr, affirmer : *Je vous en assure* ou *je vous l'assure. Il leur a assuré qu'une telle chose était vraie.* — Rendre témoignage de... — Faire qu'une chose ne périclite point. — *Assurer une dette, un vaisseau*, en garantir la perte. Voy. ASSURANCE. — On dit aussi *assurer une muraille, un plancher*, l'étayer. — *Assurer la main*, la rendre ferme et sûre, en parlant de l'adresse de la main pour bien faire les opérations de chirurgie, ou pour bien écrire. — Faire qu'on n'ait point peur.

* Ce verbe régit *que* et l'indicatif, si le sens est affirmatif : *J'assure que cela est ;* et le subj. quand le sens est négatif : *Je n'assure pas que cela soit ainsi.* Il régit aussi l'infinitif sans préposition.

s'ASSURER, v. pr. —*S'assurer en quelqu'un*, se confier en lui. — *S'assurer de quelqu'un*, de sa protection. — *S'assurer d'une personne*, l'arrêter, l'emprisonner. — *S'assurer de quelque chose*, prendre ses précautions pour en être le maître : *Ce général s'est assuré de tel poste.* — *S'assurer d'un fait*, s'en procurer la certitude.

ASSURÉ, ÉE, part. et adj. Hardi, san crainte.

ASSUREUR, s. m. (*a-çu-reur*) Celui qui pour une certaine somme, assure les vaisseaux, les maisons, etc.

ASTER, s. m. (*as-tèr*) Sorte de plante.

ASTÉRIE, s. f. (*as-té-ri-e*) Pierre précieuse étoilée, qui est une variété du saphir ou du rubis d'Orient.

ASTÉRISME, s. m., t. d'astron. Constellation. Assemblage de plusieurs étoiles.

ASTÉRISQUE, s. m. (*as-té-ris-ke*) Petite marque

marque en forme d'étoile pour indiquer un renvoi.

ASTHMATIQUE, s. et adj. des deux g. (*as-ma-ti-ke*) Qui est attaqué d'un asthme.

ASTHME, s. m. (*as-me*) Sorte de maladie qui consiste dans une grande difficulté de respirer.

ASTIC, s. m. Gros os de cheval qui sert aux cordonniers à lisser le cuir.

ASTICOTER, v. a. Contrarier, tourmenter pour des bagatelles. Il est pop.

ASTRAGALE, s. m., t. d'archit. Petite moulure ronde qui entoure le haut du fût d'une colonne. — Plante légumineuse. — t. d'anat. Un des os du talon.

ASTRAL, ALE, adj. Qui appartient aux astres.

ASTRE, s. m. Corps céleste, opaque ou lumineux : *Le mouvement des astres*, *le cours des astres*. On appelle le soleil, *l'astre du jour ;* et la lune, *l'astre de la nuit.* — On dit fig. par analogie aux opinions absurdes des astrologues, *être né sous un astre favorable*, *sous un astre ennemi*, pour dire être né heureux ou malheureux.

ASTRÉE, s. f. Nom poétique de la justice.

ASTREINDRE, v. a. EINT, EINTE, p. Assujettir. Il s'emploie surtout avec le pronom personnel : *S'astreindre à un travail assidu.*

ASTRICTION, s. f. (*as-trik-cion*) Effet produit par un astringent.

ASTRINGENT, ENTE, adj. et s. m. (*as-trin-jan*) Qui resserre.

ASTROITE, s. f. (*as-tro-i-te*) t. d'hist. nat. Corps pierreux couvert de figures d'étoiles.

ASTROLABE, s. m. Instrument pour observer la hauteur des astres.

ASTROLOGIE, s. f. (*as-tro-lo-jie*) Art chimérique, suivant les règles duquel on croyait pouvoir connaître l'avenir par l'inspection des astres.

ASTROLOGIQUE, adj. des deux g. (*as-tro-lo-ji-ke*) Qui appartient à l'astrologie.

ASTROLOGUE, s. m. (*as-tro-lo-ghe*) Qui fait profession de l'astrologie.

ASTRONOME, s. m. Qui sait l'astronomie.

ASTRONOMIE, s. f. Connaissance du ciel et des phénomènes célestes.

ASTRONOMIQUE, adj. des deux g. (*as-tro-no-mi ke*) Qui appartient à l'astronomie.

ASTUCE, s. f. Finesse jointe à la méchanceté.

ASTUCIEUSEMENT, adv. Avec astuce.

ASTUCIEUX, EUSE, adj. (*as-tu-ci-eu*) Qui a de l'astuce.

ASYMPTOTE, s. f. (*a-cin-ptote*) t. de géométr. Ligne droite dont une ligne courbe s'approche continuellement et à l'infini sans jamais la rencontrer.

ASYNDÉTON, s. m., t. de rhétorique. Fig. qui consiste à retrancher les conjonctions copulatives, pour rendre le discours plus rapide.

ATABALE, s. m. Sorte de tambour dont se servent les Maures.

ATARAXIE, s. f. (*a-ta-rak-ci-e*) t. de philosophie. Tranquillité d'ame.

ATAXIE, s. f. (*a-tak-ci-e*) t. de médecine. Irrégularité dans les crises et les accès des fièvres.

ATAXIQUE, adj. Irrégulier : *Fièvre ataxique*, celle qu'on appelait autrefois *fièvre maligne.*

ATELIER, s. m. (*a-te-lié*) Lieu de travail. — Il se prend aussi collectivement pour tous les ouvriers qui travaillent sous un même maître.

ATELLANES, s. f. pl. Pièces comiques et satiriques des Romains.

ATÉMADOULET, s. m. (*a-té-ma-dou-lè*) Titre du premier ministre de Perse.

ATERMOIEMENT, s. m. (*a-tèr-moa-man*) t. de pratique. Accommodement d'un débiteur avec ses créanciers pour les payer à certains termes.

ATERMOYER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*a-ter-moa-ié*) t. de prat. et de commerce. Prolonger les termes d'un paiement. — Il s'emploie aussi avec le pronom pers. et signifie s'accommoder avec ses créanciers.

ATHANOR, s. m. (*a-ta-nor*) t. de chimie. Ancien fourneau à l'usage des chimistes.

ATHÉE, s. m. (*a-té-e*) Celui qui ne reconnait point de Dieu. — Il est aussi adj. : *Un sentiment athée.* Peu usité.

ATHÉISME, s. m. Opinion des athées.

ATHÉNÉE, s. m. Lieu où s'assemblent des savans et des gens de lettres. — Société de savans.

ATHÉROME, s. m. (*a-té-ro-me*) t. de chirurgie. Sorte d'abcès.

ATHLÈTE, s. m. (*at-lè-te*) Celui qui combattait dans les jeux solennels de la Grèce. — Fig. Homme robuste et adroit. — *Athlètes de la foi*, les martyrs.

ATHLÉTIQUE, s. f. (*at-lé-ti-que*) C'était une branche de la gymnastique des anciens. — Il est aussi adj. des deux g. Qui appartient à l'athlète.

ATHLOTHÈTE, s. m. (*at-lo-tè-te*) Officier qui présidait au combat des athlètes.

ATINTER, v. a. et v. pr., É, ÉE, part. (*a-tin-té*) Parer avec affectation. Il est pop.

ATLANTE, s. m. Statue qui tient lieu de colonne pour porter les entablemens.

ATLANTIQUE, adj. Il se dit de la partie de l'Océan qui est entre l'Afrique et l'Amérique.

ATLAS, s. m. (*at-lâce*) Recueil de cartes géographiques. — t. d'anat. Première vertèbre du cou.

ATMOSPHÈRE, s. f. (*at-mos-fè re*) Réunion de particules très déliées dont un corps est environné. Se dit surtout du soleil et de la terre :

Atmosphère solaire. Atmosphère terrestre. — Seul et sans épithète *atmosphère* s'entend toujours de celle de la terre c'est-à-dire de cette masse d'air dont la terre est enveloppée et où se forment les météores. — *Atmosphère électrique*, fluide subtil qui est en mouvement autour d'un corps électrisé.

ATMOSPHÉRIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à l'atmosphère.

ATOME, s. m. (*a-tô-me*) Corps qu'on regarde comme indivisible, à cause de sa petitesse. — Au pl. Petite poussière que l'on voit voler en l'air aux rayons du soleil.

ATONIE, s. f. Faiblesse, relâchement des fibres.

ATOURS, s. m. pl. Parure des femmes. Il ne se dit que par moquerie. —*Dame d'atours*, dame qui coiffe et habille la reine, les princesses.

ATOUT, s. m. (*a-tou*) t. de jeu de cartes. Couleur qui emporte les autres.

ATRABILAIRE, adj. des deux g. (*a-tra-bi-lè-re*) Il se dit de celui qu'une bile noire et aduste rend triste et chagrin. — Il est aussi subst. : *C'est un atrabilaire.*

ATRABILE, s. f. t. de méd. Bile noire.

ATRAMENTAIRE, s. f. (*a-tra-man-tè-re*) Nom donné à une pierre de vitriole.

ÂTRE, s. m. Foyer d'une cheminée.

ATROCE, adj. des deux g. Qui est d'une méchanceté, d'une férocité abominables : *Injure atroce.*

ATROCEMENT, adv. (*a-tro-ce-man*) Avec atrocité.

ATROCITÉ, s. f. Action atroce. — Caractère de ce qui est atroce.

ATROPHIE, s. f. (*a-tro-fi-e*) t. de méd. Amaigrissement excessif, consomption.

ATROPHIÉ, ÉE, adj. (*a-tro-fi-é*) t. de méd. Consumé, amaigri : *Bras atrophié.*

s'ATTABLER, v. pr. Se mettre à table pour y demeurer long-temps. Fam.

ATTACHANT, ANTE, adj. Qui attache, qui fixe fortement l'attention.

ATTACHE, s. f. (*a-ta-che*) Lien, courroie. —fig. Tout ce qui occupe l'esprit ou qui engage le cœur. : *Cette passion est une furieuse attache pour lui.* — Fig. Application, ardeur : *Avoir de l'attache à l'étude, au jeu.* — *Chien d'attache*, chien que l'on tient attaché pendant le jour, pour l'empêcher de mordre les passans.

ATTACHEMENT, s. m. (*a-ta-che-man*) Sentiment qui fait qu'on s'attache fortement à quelque personne, à quelque chose. — Grande application.

ATTACHER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*a-ta-ché*) Joindre une chose à une autre, de manière qu'elle y tienne. — Fig. Lier par quelque chose qui engage. — Fig. Appliquer : *Les mathématiques attachent beaucoup.*

s'ATTACHER, v. pr. Se prendre à quelque chose. — Fig. S'appliquer. — Demeurer ferme à quelque chose. — *S'attacher à ses intérêts*, aimer trop ses intérêts. — On dit aussi, *s'attacher à quelqu'un, aux pas de quelqu'un.*

ATTAQUABLE, adj des deux g. Qui peut être attaqué : *La place n'est attaquable que de ce côté-là.*

ATTAQUANS, s. m. pl. (*a-ta-kan*) Qui attaque : *Les attaquans furent repoussés.*

ATTAQUE, s. f. (*a-ta-ke*) L'action d'attaquer l'ennemi. — Assaut. — Travaux qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée. — Fig. Certaines paroles dites exprès pour disposer quelqu'un à accorder quelque chose, ou pour sonder son intention, etc. — Il se dit fig. des accès de certaines maladies : *Attaque de goutte, d'apoplexie.* Quand on dit simplement *il a eu une attaque*, on entend parler d'une *attaque d'apoplexie.*

ATTAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ta-ké*) Assaillir, être agresseur. — Offenser le premier. — Fig. et fam. : *Attaquer quelqu'un de conversation*, lui adresser la parole.

s'ATTAQUER A..., v. pr. Se déclarer contre, offenser ouvertement.

ATTEINDRE, v. a. (*a-tin-dre*) *J'atteins. J'atteignais. J'atteignis. J'atteindrai.* Toucher à une chose qui est à une distance assez considérable pour qu'on ne puisse pas y toucher facilement. — Joindre quelqu'un qui marchait devant. — Fig. Parvenir à quelque chose : *Atteindre à la perfection.* — Fig. Egaler.

ATTEINT, EINTE, part. et adj. Frappé : *Atteint d'un coup de pierre, d'une maladie.* — Accusé, prévenu de crime; dans ce sens il ne s'emploie guère qu'avec convaincu : *Atteint et convaincu de vol.*

ATTEINTE, s. f. (*a-tin-te*) Coup dont on est atteint. — Coup qu'un cheval se donne ou reçoit. — Il se dit fig. des attaques de certaines maladies. — Fig. *Atteinte mortelle*, impression vive et douloureuse. — On dit encore figur. : *Porter atteinte à la réputation de quelqu'un*, dire quelque chose qui lui porte préjudice.

ATTELAGE, s. m. (*a-te-la-je*) Assemblage de chevaux, de bœufs, pour traîner une voiture, une charrette, une charrue.

ATTELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-te-lé*) Attacher des chevaux à une voiture, à une charrette, etc. : *Dites au cocher qu'il attelle les chevaux au carrosse*, ou simplement *qu'il attelle.* On dit aussi *atteler un carrosse, un charriot.*

ATTELLE, s. m. (*a-tè-le*) Petit ais qu'on lie autour d'un membre rompu, pour le tenir en état jusqu'à sa guérison. — Au pl. Lattes courbées qu'on attache aux colliers des chevaux de harnais.

ATTELOIRE, s. f. Cheville au timon d'une charrette, pour arrêter les traits des chevaux.

ATTENANT, ANTE, adj. (*a-te-nan*) Contigu, tout proche : *Sa maison est attenante de la mienne.*

ATTENANT, prép. et adv. Joignant, tout contre. Il est peu usité.

ATTENDRE, v. a. et n. DU, DUE, part. (*a-tan-dre*) [Il se conjugue sur *rendre*] Etre dans l'attente de quelque chose qu'on croit devoir arriver. — Il se joint souvent avec la préposition *après* : — *Attendre après quelqu'un.* Fam. — Il régit *que* et le subjonctif, et non pas l'infinitif sans prép. : *J'attends qu'il vienne*, et non pas *je l'attends venir.* — Espérer, se promettre. — Ne pas craindre : *C'est où je l'attends, c'est là que je l'attends.*

s'ATTENDRE, v. pr. Se tenir comme assuré de quelque chose, compter sur quelqu'un ou sur quelque chose. — *En attendant*, adv. Cependant, jusqu'à ce que.

ATTENDRIR, v. a. I, IE, (*a-tan-drir*) Rendre tendre et facile à manger. — Fig. Disposer l'ame à la compassion, à l'amitié.

s'ATTENDRIR, v. pr. Devenir plus tendre. — Devenir sensible.

ATTENDRISSANT, ANTE, adj. (*a-tan-dri-çan*) Qui attendrit. Il ne se dit qu'au fig. : *Paroles attendrissantes.*

ATTENDRISSEMENT, s. m. (*a-tan-dri-ce-man*) Sentiment par lequel on s'attendrit.

ATTENDU, particule indécl. Vu, eu égard à... : *Attendu son âge.*

ATTENDU QUE, conj. Vu que, puisque.

ATTENTAT, s. m. (*a-tan-ta*) Entreprise contre les lois dans une occasion importante.

ATTENTATOIRE, adj. des deux g. (*a-tan-ta-toa-re*) Qui va contre l'autorité d'une juridiction.

ATTENTE, s. f. (*a-tan-te*) L'état de celui qui attend, et le temps pendant lequel il est à attendre. — Espérance, opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose. — *Pierres d'attente*, pierres qui, d'espace en espace, avancent au bout d'un mur pour faire liaison avec une autre bâtisse. On le dit fig. d'une affaire, d'un ouvrage d'esprit dont il n'y a qu'une partie achévée, et qui fait attendre une continuation. — *Table d'attente*, pierre, cadre ou lame de métal où l'on a dessein de mettre quelque chose.

ATTENTER, v. n. É, ÉE, p. (*a-tan-té*) Former une entreprise contre les lois dans une chose capitale. *Attenter à la vie de quelqu'un.*

ATTENTIF, IVE, adj. (*a-tan-ti-fe*) Qui a de l'attention, de l'application.

ATTENTION, s. f. (*a-tan-cion*) Application d'esprit. — Soin officieux, obligeant : *Il m'a accablé d'attentions.* Il ne se dit au plur. qu'en ce sens.

ATTENTIVEMENT, adv. (*a-tan-ti-ve-man*) Avec attention.

ATTÉNUANT, ANTE, adj. (*a-té-nu-an*) t. de médecine : *Remède atténuant*, celui qui divise les humeurs trop épaisses et les rend fluides. — Il est aussi subst. : *Les atténuans.*

ATTÉNUATION, s. fém. (*a-té-nu-a-cion*) Diminution de forces. Il n'est d'usage que dans cette phrase : *Il est dans une grande atténuation.* — t. de pratique. Diminution des charges contre un accusé.

ATTÉNUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-té-nué*) Diviser en très-petites parties. — Diminuer de forces, d'embonpoint : *Je suis atténué.* — t. de méd. Diviser les humeurs, les rendre fluides. — En t. de jurisprudence, rendre moins grave.

ATTÉRAGE, s. m. (*a-té-ra-je*) t. de marine. L'endroit où un vaisseau peut prendre terre.

ATTÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-té-ré*) Abattre, renverser par terre. — Fig. Ruiner entièrement. — Accabler, affliger excessivement. — v. n. Prendre terre : *Nous atterâmes à tel endroit.* On dit aussi en ce sens *atterir.*

ATTÉRISSEMENT, s. m. (*a-té-ri-ce-man*) Amas de terre, de sable, apporté par les eaux.

ATTESTATION, s. f. (*a-tès-ta-cion*) Action de donner un témoignage. — L'écrit que l'on fait pour donner ce témoignage.

ATTESTER, v. a. É, ÉE, p. (*a-tès-té*) Assurer, certifier. — Prendre à témoin.

ATTICISME, s. m. (*at-ti-cis-me*) Délicatesse, finesse de goût particulière aux Athéniens : *L'atticisme était chez les Grecs ce que l'urbanité était chez les Romains.*

ATTICURGES, s. fém. pl. (*a-ti-kur-je*) t. d'architect. Colonnes carrées.

ATTIÉDIR, v. a. I, IE, p. (*a-tié-dir*) Rendre tiède ce qui était chaud : *Cette eau est trop chaude, il faut l'attiédir avec de l'eau froide.* *Tiédir* signifie, au contraire, rendre tiède ce qui était froid. — Fig. *Attiédir l'amitié.*

s'ATTIÉDIR, v. pr. Devenir tiède. — Fig. En matière de dévotion, avoir moins de ferveur.

ATTIÉDISSEMENT, s. m. (*a-tié-di-ce-man*) Tiédeur, relâchement. Il ne se dit qu'au fig. : *L'attiédissement de l'amitié, de la dévotion.*

ATTIFER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-ti-fé*) Orner, parer. Il se dit fam. de la coiffure des femmes, et s'emploie surtout avec le pronom personnel : *Les femmes sont long-temps à s'attifer.*

ATTIFET, s. m. (*a-ti-fè*) Ornement de tête pour les femmes. Il est vieux.

ATTIQUE, adject. des deux g. Qui est à la façon du pays d'Athènes : *Colonne attique.* — *Sel attique*, ce qui paraît avoir quelque rapport aux bons mots et à la raillerie fine des Athéniens : *Cet ouvrage est rempli de sel attique.*

ATTIQUE, s. m., t. d'architecture. Petit étage au-dessus de tous les autres, lequel a ses ornemens particuliers.

ATTIQUE-FAUX, s. m., t. d'architecture.

Espèce de piédestal placé au-dessous de la base des colonnes.

ATTIRAIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Grande quantité et diversité de choses nécessaires à certains usages : *Attirail de chasse, de voyage, d'artillerie, de cuisine*, etc. — Par dénigrement, bagage superflu et inutile. — Ce mot n'a pas ordinairement de pluriel ; s'il en a un, c'est *attirails*, et non pas *attiraux*.

ATTIRANT, ANTE, adj. (*a-ti-ran*) Qui attire. Il n'est d'usage qu'au fig. : *Manières attirantes*.

ATTIRER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ti-ré*) Tirer à soi. On dit fig., *attirer quelqu'un dans son parti. Attirer l'ennemi dans une embuscade. Sa beauté, ses manières agréables lui attirent tous les cœurs.*

s'ATTIRER, v. pr. Gagner, obtenir, se causer : *S'attirer l'affection, l'estime, une querelle, du chagrin*, etc.

ATTISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-ti-zé*) Approcher les tisons l'un de l'autre pour qu'ils brûlent mieux. — Au fig. Aigrir les esprits déjà irrités les uns contre les autres.

ATTITRER, v. act. É, ÉE, p. (*a-ti-tré*) Charger quelqu'un d'un emploi. Il ne s'emploie ordinairement qu'au participe, pris adj. : *Marchand attitré*, auquel on achète ordinairement ; et souvent en mauvaise part : *Des témoins, des assassins attitrés*, subornés, apostés.

ATTITUDE, s. f. (*a-ti-tu-de*) Position du corps. Il se dit surtout en parlant de sculpture et de peinture. — On l'emploie souvent au lieu de posture, qui est un terme moins noble. — On dit fig., *l'attitude du respect, de la crainte.*

ATTOLES ou ATTOLONS, s. m. pl. Amas d'îles dans un archipel.

ATTOMBISSEUR, s. m. (*a-ton-bi-ceur*) t. de fauconnerie. Oiseau qui attaque le héron dans son vol.

ATTOUCHEMENT, s. m. (*a-tou-che-man*) Action de toucher. — *Point d'attouchement*, t. de géométrie, point où une ligne droite touche une ligne courbe.

ATTRACTIF, IVE, adj. (*a-trak-tife*) Qui a la propriété d'attirer.

ATTRACTION, s. f. (*a-trak-cion*) Action d'attirer, ou état de ce qui est attiré.

ATTRACTIONNAIRE, s. m. (*a-trak-cio-nè-re*) t. de physique. Partisan du système de l'attraction.

ATTRAIRE, v. act. (*a-trè-re*) Attirer. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif.

ATTRAIT, s. masc. (*a-trè*) Ce qui attire agréablement : *L'attrait du plaisir.* — Penchant, inclination : *Il a beaucoup d'attrait pour la musique.* En ce sens et dans le précédent, il ne s'emploie jamais au pl. — Au pl. Charmes, appas, beauté. — On dit en t. de dévot. : *Les attraits de la grâce*, pour dire les douceurs intérieures que la grâce fait quelquefois sentir.

ATTRAPE, s. f. (*a-tra-pe*) Tromperie. Il est du style familier. — t. de marine. Corde qui empêche que le vaisseau ne se couche plus qu'il ne faut quand il est en carène.

ATTRAPER, v. act. É, ÉE, p. (*a-tra-pé*) Prendre à une trape, à un piége. — Atteindre en courant. — Prendre sur le fait, surprendre : *Je l'ai attrapé à me voler.* — Fig. et fam. Surprendre artificieusement, tromper. — Prendre, gagner : *Attraper un rhume.* Fam. — Pénétrer : *Attraper le sens, la pensée d'un auteur.* — Saisir et dépeindre avec fidélité ce qui distingue une personne : *Vous avez très-bien attrapé les traits, le caractère, les manières de votre ami.*

ATTRAPETTE, s. f. Tromperie légère. Il est fam. et badin.

ATTRAPOIRE, s. f. (*a-tra-poa-re*) Piége pour attraper les animaux. Il est peu usité en ce sens. — Fig. et fam. Tour de finesse dont on se sert pour surprendre, pour tromper quelqu'un.

ATTRAYANT, ANTE, adj. (*a-trè-ian*) Qui attire agréablement : *Discours attrayant, accueil attrayant.*

ATTREMPÉ, adj. m. (*a-tran-pé*) t. de fauconnerie. Il se dit d'un oiseau qui n'est ni gras ni maigre.

ATTRIBUER, v. a. É, ÉE, p. *a-tri-bu-é*) Attacher, annexer : *Attribuer à une charge des appointemens, des priviléges.* — Rapporter, imputer : *Nous ne devons attribuer nos malheurs qu'à nous-mêmes.* — Accorder : *On lui attribue des qualités, des vertus.*

s'ATTRIBUER, v. pr. S'approprier, s'emparer : *Il s'attribue l'honneur de cette action.*

ATTRIBUT, s. masc. (*a-tri-bu*) Ce qui est propre et particulier à chaque sujet. — En t. de peint. Symbole. — En logique, ce qui s'affirme ou se nie d'un sujet, d'une proposition.

ATTRIBUTIF, IVE, adj. (*a-tri-bu-tife*) t. de palais. Qui attribue : *Jugement attributif.*

ATTRIBUTION, s. f. (*a-tri-bu-cion*) Concession de quelques prérogatives en vertu de lettres du prince. — Au pl. Partie de l'administration assignée à une fonction ou à un fonctionnaire public : *Les attributions du ministère des finances.*

ATTRISTANT, ANTE, adj. (*a-tris-tan*) Qui attriste : *Nouvelles attristantes.*

ATTRISTER, v. a. É, ÉE, p. Affliger. On dit aussi *s'attrister.*

ATTRITION, s. f. (*a-tri-cion*) Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte des peines.

ATTROUPEMENT, s. m. (*a-trou-pe-man*) Assemblée tumultueuse de gens sans autorité.

ATTROUPER, v. act. É, ÉE, p. (*a-trou-pé*) Assembler plusieurs personnes en troupe. — On dit aussi *s'attrouper.*

AU, (*ô*) Particule formée par contraction de la préposition *à* et de l'article *le*. Elle s'emploie avec les noms masculins qui commencent

par une consonne. — Au pluriel, on met *aux* pour *à les*.

AUBADE, s. f. (*o-ba-de*) Concert de musique donné vers l'aube du jour à la porte ou sous les fenêtres d'une personne. Celui qu'on donne le soir s'appelle *sérénade*. — Il se dit fig. et à contre sens d'une insulte, d'un vacarme qu'on fait à quelqu'un. Fam.

AUBAIN, s. m. (*o-bin*) Etranger qui n'est pas naturalisé.

AUBAINE, s. f. (*o-bè-ne*) Droit de succession aux biens d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé : *Droit d'aubaine*. — Fig. Tout avantage inespéré qui arrive à quelqu'un.

AUBE, s. f. (*o-be*) La pointe du jour. Il ne se met pas seul ; on ne dit pas, *je me suis levé à l'aube*, mais *je me suis levé à l'aube du jour*. — Long vêtement de toile blanche que portent les prêtres dans certaines fonctions.

AUBÉPIN, s. m. AUBÉPINE, s. f. Ce dernier est plus usité. Petit arbrisseau épineux qui produit de petites fleurs blanches.

AUBÈRE, adj. des deux g. (*o-bè-re*) Il se dit d'un cheval dont le poil est couleur de la fleur du pêcher, entre le blanc et le bai.

AUBERGE, s. f. (*o-bèr-je*) Maison où l'on trouve en payant, la nourriture et le logement. — A Malte, c'était le lieu où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun.

AUBERGINE, s. f. (*o-bèr-ji-ne*) Plante qui porte un fruit oblong de la forme du concombre.

AUBERGISTE, s. m. (*o-bèr-jis-te*) Celui qui tient auberge.

AUBERON, s. m. (*o-be-ron*) Petit morceau de fer rivé au moraillon, qui entre dans une serrure, et au travers duquel passe le pène pour la fermer.

AUBIER, s. m. (*o-bié*) Arbre fort dur qui ressemble un peu au cornouiller. — C'est aussi le bois tendre qui est entre l'écorce et le tronc d'un arbre.

AUBIFOIN, s. m. (*o-bi-foin*) Plante qui croît dans les blés, et qu'on nomme aussi *bluet*, parce que sa fleur est bleue.

AUBIN, s. m. (*o-bin*) Allure d'un cheval entre l'amble et le galop.

AUBINET, s. m. Pont de cordes à l'avant des vaisseaux marchands.

AUCUN, CUNE, adj. (*o-kun*) Nul, pas un. Il s'emploie avec la seule négation *ne*, et en retranchant *pas* : *Vous n'avez aucun moyen de réussir dans cette affaire*. Il se dit subst. : *Je ne connais aucun de vos juges*. Il s'emploie rarement au plur. dans le sens négatif. On dit cependant, *il ne m'a rendu aucuns soins* ; *il n'a fait aucunes dispositions*, *aucuns préparatifs*. — Sans négation, il s'emploie au pl. : *Il a obtenu ce qu'il voulait sans aucuns frais*. — *Aucuns*, en style de palais, signifie quelques-uns.

AUCUNEMENT, adv. (*o-ku-ne-man*) Nullement, en aucune manière : *Je n'en veux aucunement*. Il est peu usité. Il s'emploie aussi sans négative, en t. de palais, pour dire *en quelque sorte*, *à certains égards* : *Le tribunal ayant aucunement égard à la demande*.

AUDACE, s. f. (*o-da-ce*) Hardiesse excessive. Il se prend en mauvaise part, à moins qu'on n'y joigne quelque épithète ou un autre substantif : *Noble audace. Il y montra l'audace d'un héros*.

AUDACIEUSEMENT, adv. (*o-da-ci-eû-se-man*) Avec audace. D'une manière insolente. — Il se prend aussi quelquefois en bonne part : *Il se jeta audacieusement au milieu des ennemis*.

AUDACIEUX, EUSE, adject. (*o-da-cieû*) Qui a de l'audace. Il se prend en bonne et en mauvaise part. On dit fig., *discours*, *projet audacieux*. — Il est aussi subst. et ne se prend qu'en mauvaise part.

AUDIENCE, s. f. (*o-di-an-ce*) Temps que les princes, les ministres, etc., donnent à ceux qui ont à leur parler. — Séance dans laquelle les juges écoutent les causes. — L'assemblée de ceux à qui l'on donne audience. — Lieu où se donne l'audience.

AUDIENCIER, adj. et s. m. (*o-di-an-cié*) *Huissier audiencier*, celui qui appelle les causes pour être plaidées et jugées. — *Grand audiencier*, officier de la chancellerie qui faisait le rapport au chancelier, des lettres de grâce, de noblesse.

AUDITEUR, s. m. (*o-di-teur*) Celui qui écoute quelque discours dans quelque assemblée publique. — On appelle aussi *auditeurs*, ceux qui sont attachés à un tribunal, à une cour, avant d'être juges ou conseillers en titre. — *Auditeur des comptes*, officier de la chambre des comptes, qui était chargé de v et d'examiner les comptes qui s'y rendaient qui lui étaient renvoyés. — Secrétaire de no ciature : *L'auditeur du nonce*. — *Auditeur Rote*. Voyez Rote.

AUDITIF, IVE, adj. (*o-di-tife*) Qui appa tient à l'organe de l'ouïe : *Nerf auditif*.

AUDITION, s. f. (*o-di-cion*) t. de prat. *Audition des témoins*, *de compte*.

AUDITOIRE, s. m. (*o-di-toa-re*) Lieu où l'on plaide dans les petites justices. — Assemblée de tous ceux qui écoutent une personne qui parle en public.

AUGE, s. f. (*ô-je*) Pierre ou pièce de bois creusée, qui sert à donner à boire et à manger aux chevaux, etc. — Grand vaisseau de bois dans lequel les maçons délaient leur plâtre. — Au pl. Certaines rigoles de bois ou de pierres, qui servent à faire tomber l'eau sur la roue d'un moulin pour la faire tourner.

AUGEE, s. f. (*o-jé-e*) Ce que peut contenir une auge de maçon.

AUGET, s. m. (*o-jè*) Petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux nourris en cage.

AUGITE, s. f. Sorte de pierre précieuse d'un vert pâle.

AUGMENT, s. m. (*og-man*) t. de droit. Il ne se dit que dans cette phrase : *Augment de dot*, qui est ce que la loi donnait à la femme veuve sur les biens de son mari.

AUGMENTATIF, IVE, adj. (*og-men-ta-tife*) t. de grammaire. *Particule augmentative*, particules qui servent à augmenter le sens des noms et des verbes, comme *très*, *fort*, etc.

AUGMENTATION, s. f. (*og-man-ta-cion*) Accroissement, addition d'une chose à une autre de même nature.

AUGMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*og-man-té*) Accroître, agrandir. Rendre plus considérable en nombre, en élévation, en puissance. — Il se dit aussi des personnes : *Augmenter un domestique*, *un commis*, augmenter leur salaire. — v. n. et v. pr. Croître : *Ses biens augmentent* ou *s'augmentent.*

AUGURAL, ALE, adj. Qui appartient à l'augure : *Bâton augural. Robe augurale.*

AUGURE, s. m. (*o-gu-re*) Présage, signe par lequel les païens prétendaient juger de l'avenir. — C'était, chez les Romains, un homme chargé d'observer le vol, le chant et la façon de manger des oiseaux, pour en tirer des présages.—Tout ce qui semble présager une chose.

AUGURER, v. a. É, ÉE, p. (*ô-gu-ré*) Tirer un présage, une conjecture.

AUGUSTE, adj. des deux g. (*ô-gus-te*) Grand, respectable, digne de vénération.

AUJOURD'HUI, adv. de temps. (*o-jour-d'hui*) Le jour où l'on est : *Il arrive aujourd'hui. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous connaissons.* — A présent, au temps où nous sommes : *Cela se pratiquait autrefois, mais aujourd'hui on en use autrement.* — Il est aussi subst. : *Aujourd'hui passé, ils ne seront plus reçus à leurs offres.*

AULIQUE, s. f. (*o-li-ke*) Thèse que soutenait un étudiant en théologie pour parvenir au doctorat.

AULIQUE, adj. des deux g. (*o-li-ke*) Conseil suprême de l'empire en Allemagne.

AUMAILLES, adj. f. pl. (mouillez les *ll*) Dans notre ancienne jurisprudence, on appelait *bêtes aumailles*, les bêtes à cornes, comme bœufs, vaches, taureaux.

AUMÔNE, s. f. (*o-mô-ne*) Ce qu'on donne aux pauvres par charité. — Peine pécuniaire ordonnée par la justice : *Il a été condamné à une aumône.*

AUMÔNER, v. a. É, ÉE, p. (*o-mô-né*, t. de prat. Donner par aumône ensuite d'une condamnation.

AUMÔNERIE, s. f. Charge d'aumônier : *La grande Aumônerie de France.* — Bénéfice claustral pour la distribution des aumônes.

AUMÔNIER, IÈRE, adj. (*o-mô-nié*) Qui fait souvent l'aumône aux pauvres.

AUMÔNIER, s. m. Prêtre attaché à la maison d'un grand, à une communauté, pour distribuer les aumônes, dire la messe, et remplir les autres fonctions ecclésiastiques.

AUMUSSE, s. f. (*o-mû-ce*) Fourrure que les chanoines portent sur le bras.

AUNAGE, s. m. Mesurage à l'aune.

AUNAIE, s. f. (*o-nè*) Lieu planté d'aunes.

AUNE ou AULNE, s. m. Arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides.

AUNE, s. f. (*o-ne*) Ancienne mesure de trois pieds huit pouces de longueur. — La chose mesurée : *Une aune de drap.*

AUNÉE, s. f. Plante médicinale.

AUNER, v. a. É, ÉE, p. (*o-né*) Mesurer à l'aune.

AUNEUR, s. m. (*o-neur*) Officier qui avait l'inspection sur l'aunage.

AUPARAVANT, adv. Qui marque priorité de temps : *Un mois auparavant.*

* Cet adverbe ne doit jamais être suivi d'un régime ni d'un *que*. Ainsi l'on ne peut pas dire, *j'arriverai auparavant vous*, mais *j'arriverai avant vous ; elle dansera auparavant que de chanter*, mais *elle dansera avant de chanter.*

AUPRÈS, préposition de lieu. (*o-prè*) Tout proche : *Sa maison est auprès de la mienne.* — On dit aussi, *être auprès d'un grand seigneur*, pour dire être attaché à son service ; et qu'*un homme est bien auprès d'une personne puissante*, pour dire qu'il est dans ses bonnes grâces. — Au prix, en comparaison : *Votre mal n'est rien auprès du sien.* — Il est quelquefois adv. : *Pour voir cela, il faut être auprès* ou *tout auprès.*

AURÉOLE, s. f. (*o-ré-o-le*) Cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des saints. — Degré de gloire qui distingue les saints dans le Ciel.

AURICULAIRE, adj. des deux g. (*o-ri-ku-lè-re*) *Témoin auriculaire*, qui a ouï de ses propres oreilles ce qu'il dépose. — *Confession auriculaire*, qui se fait en secret à un prêtre.

AURIFIQUE, adj. (*o-ri-fi-ke*) Les alchimistes appellent *Vertu aurifique*, la puissance de changer quelque chose en or.

AURIPEAU, s. m. (*o-ri-pô*) Clinquant, cuivre battu en feuilles minces.

AURIQUE, adj. f. *Voiles auriques*, qui ont un de leurs côtés attaché au mât.

AURONE, s. f. (*o-ro-ne*) Plante qui ressemble à l'absynthe, et qui a presque les mêmes qualités.

AURORE, s. f. Lumière qui paraît avant que le soleil soit sur l'horizon. Les païens en ont fait une déesse. — Fig. Chose qui commence : *L'aurore de la vie, l'aurore d'un beau règne.* — Le levant : *Du couchant à l'aurore.* — *Couleur d'aurore*, espèce de jaune doré. En ce sens, il est aussi adj. : *Satin aurore.* — *Aurore*

boréale, phénomène lumineux qui paraît quelquefois dans le ciel du côté du nord.

AUSONIE, s. f. (*o-zo-ni-e*) Ancien nom de l'Italie, encore employé par les poëtes.

AUSPICE, s. m. (*os-pi-ce*) Chez les Romains, présage tiré du vol des oiseaux. — Fig. *Sous d'heureux auspices*, ayant la fortune favorable. — *Sous les auspices de quelqu'un*, sous la conduite, l'appui de quelqu'un.

AUSSI, adv. (*o-ci*) Pareillement, de même : *Vous le voulez, et moi aussi.* — Encore, de plus : *Prends aussi cela.* — C'est pourquoi : *Il n'aime personne, aussi n'est-il pas aimé.* — Autant, également : alors il exige après lui la conjonction *que* : *Il est aussi sage que vaillant.* Quelquefois on supprime le *que* par ellipse : *Ce livre est estimable, mais il y en a d'aussi bons.* — *Aussi-bien que*, de même que, autant que. — *Aussi-bien*, sert encore à rendre raison d'une proposition précédente : *Je ne veux point y aller, aussi-bien il est trop tard.* — *Aussi peu que*, pas plus, pas davantage que....

AUSSITÔT, adv. de temps (*ô-ci-tô*) Dans le moment, sur l'heure. — *Aussitôt qu'il aura fait*, dès qu'il aura fait.

AUSTER, s. m. (*ô-ster*) Vent du midi.

AUSTÈRE, adj. des deux g. (*o-stè-re*) Rigoureux à l'égard des sens : *Règle austère, vertu austère.* — Sévère, rude : *Homme austère.* — Qui a une saveur âpre et astringente : *La plupart des fruits verts sont d'un goût austère.*

AUSTÈREMENT, adv. (*os-tè-re-man*) Avec austérité.

AUSTÉRITÉ, s. f. (*os-té-ri-té*) Mortification des sens : *Faire de grandes austérités.* — Sévérité : *L'austérité de Caton, l'austérité de ses mœurs.*

AUSTRAL, ALE, adj. (*os-tral*) Méridional. Il n'a point de pl. au masculin.

AUTAN, s. m. (*o-tan*) Vent du midi. Il ne se dit guère qu'en poésie et ordinairement au pl.

AUTANT, adv. qui sert à marquer égalité : *Je suis autant que vous.* — *A la charge d'autant*, à la charge de la pareille. — On dit fam. *C'est un homme mort, ou autant vaut.* — *Autant que*, selon que. — *D'autant que*, parce que. — *Autant comme autant*, en grande quantité. Fam. — *Autant bien que, autant mal que*, aussi bien, aussi mal. Il vieillit ; et à sa place on se sert d'*aussi.* — En partie : *Cela vous soulagera d'autant.* — *D'autant plus* ou *d'autant mieux, d'autant moins*, adv. de comparaison.

AUTEL, s. m. (*o-tel*) Espèce de table destinée à l'usage des sacrifices. — On dit fig. *les autels*, pour dire la religion : *Attaquer, respecter les autels.* — *Le maître autel*, le principal autel d'une église. — *Le Saint Sacrement de l'autel*, l'Eucharistie. — *Le sacrifice de l'autel*, la messe. — Fig. *Elever autel contre autel*, faire un schisme dans l'Eglise ; et par extension, il se dit aussi d'une compagnie qui se divise en deux partis. — On dit même fig. et par abus, d'un homme qui est digne des plus grands honneurs, qu'*il mérite qu'on lui élève des autels.*

AUTEL, s. m. Constellation de l'hémisphère méridional.

AUTEUR, s. m. (*o-teur*) Celui qui est la première cause de quelque chose : *L'auteur de la nature.* — Inventeur : *L'auteur d'un projet.* — *L'auteur d'un crime*, celui qui l'a commis. — Celui qui a composé un livre, qui a fait quelque ouvrage d'esprit. Dans ce sens, il est des deux genres : *Il* ou *elle en est l'auteur. Une femme auteur.* — Il se prend aussi pour l'ouvrage composé par un auteur : *Lire un auteur.* — t. de droit, ceux de qui l'on descend ou de qui l'on a acquis des possessions ou quelque droit : *Les auteurs de sa race* : *On lui disputait la possession d'une terre, il a fait appeler ses auteurs en garantie.* — Celui ou celle de qui on tient une nouvelle : *Je vous nomme mon auteur.*

AUTHENTICITÉ, s. fém. (*o-tan-ti-ci-té*) Qualité de ce qui est authentique.

AUTHENTIQUE, adj. des deux g. (*o-tan-ti-ke*) Revêtu de toutes les formes requises : *Pièce, contrat, écrit, témoignage authentique.* — Incontestable : *Une histoire authentique.* — Il est aussi subst. f. L'original : *J'ai vu l'authentique et la copie.*

AUTHENTIQUES, s. f. pl. Nom donné à certaines lois du droit romain : *Les authentiques de Justinien.*

AUTHENTIQUEMENT, adv. (*o-tan-ti-ke-man*) D'une manière authentique.

AUTHENTIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*o-tan-ti-ké*) t. de prat. Rendre un acte authentique.

AUTOCÉPHALE, s. masc. (*o-to-cé-fa-le*) Noms que les Grecs donnaient aux évêques qui n'étaient point sujets à la juridiction des patriarches.

AUTOCRATE, TRICE, s. (*o-to-kra-te*) Mot tiré du grec. Qui gouverne par lui-même. Titre que prend celui ou celle qui gouverne en Russie.

AUTOCRATIE, s. f. (*o-to-kra-ci-e*) Gouvernement absolu d'un seul ; tel est celui de Russie.

AUTOCTHONE, s. m. (*o-tok-to-ne*) Premier habitant d'un pays. Il a le même sens qu'*Aborigènes.*

AUTO-DA-FÉ, s. masc. (*o-to-da-fé*) Mot emprunté de l'espagnol. Exécution solennelle d'un jugement de l'inquisition. Il ne prend pas d'*s* au plur.

AUTOGRAPHE, adj. des deux g. (*o-to-gra-fe*) Qui est écrit de la main même de l'auteur. — Il est aussi subst. masc.

AUTOMATE, s. m. et adject. (*o-to-ma-te*) Machine qui a en soi les principes de son mou-

vement. Il se dit surtout des machines qui, par des ressorts internes, imitent le mouvement des corps animés. — Fig. Homme stupide.

AUTOMNAL, ALE, adj. (*o-tom-nal*) Qui est de l'automne, qui vient, qui croît en automne : *Fièvres automnales*, *fruits automnaux*.

AUTOMNE, s. des deux g. (*o-to-ne*) Celle des quatre saisons de l'année qui est entre l'été et l'hiver.

* *Automne* est masculin quand l'adj. précède : *Un bel automne ;* et féminin quand l'adj. suit : *Une automne froide et pluvieuse*. *Automne* suivi d'un adj. ne redevient masculin que quand un verbe se trouve entre deux : *L'automne a été trop sec.*

AUTONOME, adj. des deux g. Titre des villes grecques qui avaient le privilége de se gouverner par leurs propres lois.

AUTONOMIE, s. fém. Liberté dont jouissaient, sous les Romains, les villes qui se gouvernaient par leurs propres lois.

AUTOPSIE, s. f. (*o-top-ci-e*) Cérémonie des anciens mystères, où les initiés se flattaient d'être admis à contempler la Divinité. Les médecins ont employé ce mot dans le sens de contemplation, et l'on appelle *autopsie cadavérique*, l'inspection de toutes les parties d'un cadavre, et par extension la description de l'état de ces différentes parties.

AUTORISATION, s. f. (*o-to-ri-za-cion*) t. de pratique. Acte par lequel un mari, un tuteur autorise.

AUTORISER, v. a. É, ÉE, p. (*o-to-ri-zé*) Donner autorité, pouvoir de faire.

s'AUTORISER, v. pr. Acquérir de l'autorité : *Les coutumes s'autorisent par le temps.*

AUTORITÉ, s. f. (*o-to-ri-té*) Puissance légitime : *L'autorité souveraine*, *l'autorité des lois*, *des magistrats*, *l'autorité du père sur ses enfans.* — Influence que la supériorité donne sur les esprits : *L'esprit*, *la science*, *la raison*, *l'expérience*, *les richesses*, *les talens donnent de l'autorité.* — Sentiment d'un auteur ou d'une personne illustre. — *Agir d'autorité*, d'une manière impérieuse. — *De son autorité privée*, sans avoir droit de le faire.

AUTOUR, prép. qui sert à marquer la situation de ce qui environne. — Auprès. — Il est aussi adv. : *Ici autour*, ici près.

AUTOUR, s. m. (*o-tour*) Oiseau de proie.

AUTOURSERIE, s. fém. (*o-tour-ce-ri-e*) L'art d'élever et de dresser des autours.

AUTOURSIER, s. m. (*o-tour-cié*) Celui qui élève et dresse des autours.

AUTRE, pronom relatif des deux g. (*o-tre*) Qui marque distinction et différence : *Prendre l'un pour l'autre.* — On dit fam. : *Nous autres*, *vous autres.* — Il marque quelquefois une personne indéterminée : *J'aime mieux que vous l'appreniez d'un autre.* — Il signifie aussi plus excellent, meilleur, de plus grande conséquence : *C'est bien un autre vin*, *une autre affaire.* — Il marque encore la ressemblance : *C'est un autre Alexandre.* On dit fam. et par ellipse, *à d'autres*, c'est-à-dire, adressez-vous à d'autres, je ne crois pas ce que vous dites. — On dit encore fam. de quelqu'un que l'on connaît beaucoup, *que l'on n'en connaît point d'autre.* Voyez UN.

AUTREFOIS, adv. Anciennement.

AUTREMENT, adv. (*o-tre-man*) D'une autre façon. — Sinon, sans quoi. — Précédé de la négative *pas*, il signifie guère : *C'est un homme qui n'est pas autrement riche.* Fam.

* Quand *autrement* régit la conjonction *que*, la négative *ne* est indispensable : *Les hommes jugent de la réalité*, *de l'existence de toute chose*, *tout autrement qu'ils ne devraient*, et non *tout autrement qu'ils devraient.*

AUTRE-PART, adv. (*o-tre-par*) Ailleurs. — *D'autre part*, d'ailleurs, de plus.

AUTRUCHE, s. f. (*o-tru-che*) Espèce de grand oiseau fort haut sur ses jambes, qui a le cou fort long et les pieds faits comme ceux d'un chameau ; elle est très-vorace, et se nourrit d'herbes, d'orge, de fèves et d'os ; elle avale aussi du fer et des cailloux ; c'est ce qui fait dire d'un grand mangeur, qu'*il a un estomac d'autruche.*

AUTRUI, s. m. (*o-trui*) Les autres personnes. Il n'a point de pluriel.

AUVENT, s. m. (*o-van*) Petit toit en saillie, attaché ordinairement au-dessus des boutiques pour garantir de la pluie.

AUVERNAT, s. m. (*o-vèr-na*) Vin rouge et fumeux qui vient d'Orléans.

AUXILIAIRE, adj. des deux g. (*ok-ci-li-è-re*) Qui aide, dont on tire du secours : *Armée auxiliaire. Troupes auxiliaires.* — En t. de grammaire, il se dit des verbes qui servent à former plusieurs temps des autres verbes : *Avoir* et *être* sont les verbes auxiliaires de la langue française.

s'AVACHIR, v. pr. Devenir lâche, mou. Ce mot est du style familier, et se dit particulièrement des femmes trop grasses.

AVAL, s. m., t. de négoce. Engagement qu'on met au bas d'un billet, par lequel on s'oblige d'en payer le contenu, en cas qu'il ne soit pas acquitté par celui qui l'a souscrit.

AVAL, t. de rivière. En descendant. Il est opposé à *Amont.* — *Vent d'aval*, vent du couchant. — *A vau-l'eau*, en suivant le courant de l'eau. — Fig et fam. *Cette affaire est allée à vau-l'eau*, n'a pas réussi.

AVALAGE, s. m. L'action de faire descendre un bateau sur une rivière. — Route que suivent les bateaux. — t. de tonnelier. Action de descendre les vins dans les caves.

AVALAISON, s. f. (*a-va-lè-zon*) Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies.

AVALANCHE ou AVALANGE, s. f. Nom qu'on donne dans les Alpes à des masses énor-

mes de neige qui se détachent des montagnes et tombent dans les vallons. On les nomme *lavange* dans les Pyrénées.

AVALANT, ANTE, adj. t. de rivière. Qui suit le cours de l'eau.

AVALER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-va-lé*) Faire passer par le gosier, dans l'estomac, quelque aliment, quelque liqueur ou autre chose. — Faire descendre : *Avaler du vin dans la cave.* Il est pop. — v. n. Aller en descendant, suivre le courant, en parlant d'un bateau. — v. pr. Descendre trop bas : *Le ventre de cette jument s'avale.*

AVALEUR, s. m. Celui qui avale avec avidité. Il ne se dit qu'en plaisantant.

AVALIES, subst. f. pl. Laines de peaux de moutons.

AVALOIRE, s. f. (*a-va-loa-re*) Grand gosier. Fam. Pièce de harnais de chevaux.

AVANCE, s. f. L'espace de chemin qu'on a devant quelqu'un. — Ce qui se trouve déjà de fait ou de préparé dans une affaire, dans un ouvrage. — Partie de bâtiment qui anticipe sur une rue : *On vous fera abattre cette avance.* — Paiement avant le terme. — Fig. *Faire des avances*, faire les premières démarches dans un accommodement.

D'AVANCE ou PAR AVANCE, et non pas A L'AVANCE, adv. Par anticipation.

AVANCEMENT, s. m. (*a-van-ce-man*) Progrès en quelque matière que ce soit. — Etablissement de fortune : *Procurer l'avancement de quelqu'un.* — *Avancement d'hoirie*, ce qui se donne par avance à un fils, à un héritier. Ce mot n'a de pluriel en aucun sens.

AVANCER, v. a. (*a-van-cé*) Pousser en avant. Il est opposé à différer, retarder. — Faire du progrès en quelque chose. — Payer par avance. — Débourser du sien pour quelqu'un. — Mettre en avant une chose. — v. n. Aller en avant. — Aller trop vite : *Cette montre avance.* — Anticiper. — Sortir de l'alignement. — Fig. Faire du progrès. — v. pr. Aller en avant. — Fig. Faire du progrès. — En matière d'affaire et de négociation, mettre en avant quelque chose qui engage en quelque sorte.

AVANCÉ, ÉE, p. et adj. *Un homme avancé en âge*, qui commence à vieillir. — On dit que *l'année, la saison, la nuit, le jour sont bien avancés*, pour dire qu'on est bien avant dans l'année, la saison, la nuit, le jour. — On dit de même que *les arbres, les fruits, les fleurs sont bien avancés*, pour marquer que les arbres, les fruits, les fleurs poussent avant le temps ordinaire. — *Jeune homme avancé, esprit avancé*, jeune homme qui a fait de bonne heure de grands progrès dans ses études, dont l'esprit s'est développé avant le temps. — En t. de fortification, *un ouvrage avancé*, qui est avant les autres et qui les couvre.

AVANIE, s. f. Vexation que les Turcs font à ceux d'une autre religion que la leur, pour en tirer de l'argent. — Affront qu'on fait de gaieté de cœur à quelqu'un.

AVANT, (*a-van*) préposition qui sert à marquer priorité de temps ou d'ordre : *Avant dîner. Il faut mettre ce chapitre avant l'autre.* — *Avant* se joint aussi à un autre mot, pour faire signifier à ce mot quelque chose d'antérieur, qui est en avant : *L'avant-corps d'un bâtiment.*

AVANT QUE, conjonction qui régit ordinairement le subjonctif : on ne met jamais de négation entre le *que* et le verbe. Dites : *Avant qu'il parte*, et non *avant qu'il ne parte.*

* Devant un infinitif on dit *avant de* ou *avant que de*; cependant on emploie de préférence *avant de.*

AVANT, adv. de lieu qui marque mouvement et progrès : *N'allez pas plus avant.* — Il se dit aussi par rapport au temps : *Bien avant dans la nuit.* — *En avant*, adv. de lieu et de temps. Plus loin, ensuite : *Aller en avant; de ce jour-là en avant.* — *Mettre en avant*, proposer, alléguer.

AVANT, en t. de mar. est employé subst. : *L'avant du vaisseau*, la proue. *Le château d'avant*, le château de proue.

AVANTAGE, s. m. Ce qui est utile, profitable, favorable à quelqu'un. — Supériorité. — Ce qu'un père donne de plus à un de ses enfans. — En matière de jeu, ce qu'un homme qui joue mieux qu'un autre lui donne, pour rendre la partie à peu près égale.

AVANTAGER, v. a. É, ÉE, p. (*a-van-ta-jé*) Donner des avantages à quelqu'un par dessus les autres.

AVANTAGEUSEMENT, adv. (*a-van-ta-jeu-ze-man*) D'une manière avantageuse.

AVANTAGEUX, EUSE, adj. (*a-van-ta-jeu*) Qui présente, qui procure des avantages. — *Taille avantageuse*, grande. — *Couleur, parure avantageuse*, qui sied bien. — *Homme avantageux*, confiant et présomptueux.

AVANT-BEC, s. m. (*a-van-bèk*) On donne ce nom aux deux éperons des piles d'un pont.

AVANT-BRAS, s. m. (*a-van-bra*) Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet.

AVANT-CORPS, s. m. (*a-van-kor*) Corps de maçonnerie, qui est en saillie sur la face d'un bâtiment. *Des avant-corps.*

AVANT-COUR, s. f. Espèce de cour par laquelle on passe pour entrer dans les autres cours d'un grand bâtiment : *L'avant-cour d'un château. Des avant-cours.*

AVANT-COUREUR, s. m. Celui qui va devant quelqu'un pour l'annoncer. — Fig. Tout ce qui précède et annonce une chose : *Les tremblemens de terre, la peste, la famine, doivent être les avant-coureurs du jugement dernier.*

AVANT-COURRIÈRE, s. f. (*a-van-kou-*

rière) Il n'est d'usage qu'en poésie, en parlant de l'aurore : *L'avant-courrière du soleil, du jour.*

AVANT-DERNIER, ÈRE, adj. (*a-van-der-nié*) Pénultième, qui est avant le dernier. *Les avant-derniers, les avant-dernières.*

AVANT-GARDE, s. f. La partie la plus avancée d'une armée qui marche en bataille. *Des avant-gardes.*

AVANT-GOÛT, s. m. (*a-van-goû*) Le goût qu'on a par avance de quelque chose d'agréable. Il ne se dit qu'au fig. : *Avant-goût des fruits de la paix. Avant-goût du bonheur céleste. Des avant-goûts.*

AVANT-HIER, adv. de temps. (*a-van-ti-èr*) Qui marque le pénultième jour avant celui où l'on est.

AVANT-MAIN, s. m., t. de jeu de paume. Coup poussé du devant de la raquette : *Les avant-mains.* — t. de manége. Le devant du cheval.

AVANT-MUR, s. m. Mur placé devant un autre. *Des avant-murs.*

AVANT-PÊCHE, s. f. Pêche précoce.

AVANT-PIEU, s. m., t. d'architect. Bout de bois carré placé sur le pieu qu'on enfonce. *Les avant-pieux.*

AVANT-POSTE, s. m. Poste en avant le plus près de l'ennemi. *Les avant-postes.*

AVANT-PROPOS, s. m. Préface, introduction. — Ce qu'on dit avant de venir au fait quand on raconte quelque chose.

AVANT-QUART, s. m. (*a-van-kar*) Coup que sonnent quelques horloges avant l'heure, la demie, etc. *Des avant-quarts.*

AVANT-SCÈNE, s. f. (*a-van-cè-ne*) Chez les anciens, partie du théâtre où jouaient les acteurs ; chez nous, la partie qui est en avant des décorations, et qui s'avance jusqu'à l'orchestre. *Des avant-scènes.*

AVANT-TOIT, s. m. Toit en saillie. *Des avant-toits.*

AVANT-TRAIN, s. m. Le train qui comprend les deux roues de devant et le timon d'une voiture. *Des avant-trains.*

AVANT-VEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Le jour qui est immédiatement avant la veille. *Des avant-veilles.*

AVARE, adj. des deux g. Qui a trop d'attachement aux richesses, qui craint de se dessaisir de ce qu'il possède. — On dit fig., *la nature lui a été* ou *ne lui a pas été avare de ses dons*, pour, il n'a pas reçu ou il a reçu de grands avantages de la nature. — On dit aussi, *être avare de louanges*, louer difficilement ; *être avare du temps*, n'aimer point à en perdre. — Il est aussi subst. : *C'est un avare.*

AVARICE, subst. f. Amour excessif des richesses.

AVARICIEUX, EUSE, s. et adj. des deux g. (*a-va-ri-cieu*) Qui est avare : *Un avaricieux, humeur avaricieuse.*

AVARIE, s. f., t. de marine. Dommage arrivé à un vaisseau ou aux marchandises dont il est chargé. — Droit de mouillage qu'un vaisseau paie dans un port.

AVARIÉ, ÉE, adj. Il se dit des marchandises qui ont été endommagées dans le vaisseau pendant le voyage.

AVÉ ou AVÉ MARIA, s. m., t. lat. qui n'a point de plur. C'est ainsi qu'on appelle la salutation de l'ange à la Vierge. — Les grains d'un chapelet sur lesquels on dit l'*Ave.*

AVEC, (*a-vèk*) prép. conjonct. Ensemble, conjointement. — Il s'emploie fam. sans régime : *Prenez ce livre et partez avec.* — Il sert aussi à marquer la matière, l'instrument et la manière qu'on emploie à faire une chose. — *Avecque* se disait autrefois en poésie pour *avec*. — Il est quelquefois précédé de la préposition *de* ; alors il marque la différence : *Distinguer l'ami d'avec le flatteur.* — Il s'emploie aussi pour contre : *Il s'est battu avec moi. La France était en guerre avec l'empereur.*

AVEINDRE, v. act. VEINT, EINTE, p. (*a-veín-dre*) Tirer une chose du lieu où elle se trouve. Il est vieux et fam.

AVELANÈDE, s. f. Cosse du gland.

AVELINE, s. f. Espèce de grosse noisette.

AVELINIER, s. masc. (*a-ve-li-nié*) Arbre qui porte les avelines.

AVENAGE, s. m. Redevance en avoine.

AVENANT, ANTE, adj. (*a-ve-nan*) Qui a bon air et bonne grâce. — En t. de jurisprud. Qui tombe en partage : *La part avenante à un héritier.* — *A l'avenant*, adv. A proportion. Il est fam.

AVÉNEMENT, s. m. (*a-vé-ne-man*) Venue, arrivée. Il se dit, en parlant de Jésus-Christ, pour signifier le temps auquel il s'est manifesté aux hommes, et celui où il doit paraître pour les juger : *Le premier avénement, le second avénement.* — Élévation à une dignité suprême : *A son avénement à la couronne, au pontificat.*

AVENIR, v. n. U, UE, p. Arriver par accident. Il ne se conjugue que dans les troisièmes personnes : *Il avint, il aviendrait. Les cas qui aviendront.* Il est peu usité.

AVENIR, s. m. Temps futur. — En style poétique et oratoire, on personnifie quelquefois l'avenir : *L'avenir vous contemple.* — En t. de pratique, c'est une assignation pour comparaître en justice.

A L'AVENIR, adv. Désormais.

AVENT, s. masc. (*a-van*) Temps consacré par l'Église pour se préparer à la fête de Noël : *Prêcher l'Avent.* On dit au pl. *les Avents de Noël.*

AVENTURE, s. f. (*a-van-tu-re*) Ce qui arrive inopinément. — Dans les romans de

chevalerie, entreprise hasardeuse. — On dit d'un homme qui aime les entreprises extraordinaires, *c'est un homme qui aime les aventures.* — Hasard : *C'est grande aventure si je n'en viens pas à bout.* — *Errer à l'aventure*, sans dessein, sans savoir où l'on veut aller. — *Faire toutes choses à l'aventure*, sans réflexion. — *Mal d'aventure*, qui vient au bout des doigts avec inflammation et abcès. — *Dire la bonne aventure*, prédire ce qui doit arriver à quelqu'un. — *Mettre de l'argent à la grosse aventure*, le placer sur un vaisseau, au risque de le perdre par naufrage ou par les corsaires. — *A l'aventure*, adv. Au hasard. — *D'aventure*, *par aventure*, adv. Par hasard. Fam.

AVENTURER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*a-van-tu-ré*) Hasarder. — On dit aussi, *s'aventurer*, se hasarder.

AVENTUREUX, EUSE, adj. (*a-van-tu-reû, eûse*) Qui hasarde. Il vieillit.

AVENTURIER, s. m. (*a-van-tu-rié*) Qui cherche les aventures, les occasions de la guerre, sans être enrôlé dans aucun corps. En ce sens, il a vieilli. — Qui vit d'intrigue. Dans cette acception, on dit aussi au féminin, *aventurière.*

AVENTURINE, s. f. (*a-van-tu-ri-ne*) Sorte de pierre précieuse d'un jaune brun semé de petits points d'or.

AVENUE, s. f. Passage. — Allée plantée d'arbres au-devant d'une maison.

AVÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*a-vé-ré*) Prouver qu'une chose est vraie.

AVERSE, s. fém. (*a-vèr-ce*) Pluie subite et abondante. Il est fam.

AVERSION, s. f. (*a-ver-cion*) Haine, antipathie, répugnance naturelle. — En t. de méd. l'action de détourner les humeurs vers une partie opposée.

AVERTIN, s. m. Vieux mot. Maladie d'esprit qui rend furieux, opiniâtre.

AVERTIR, v. a. I, IE, p. Donner avis. Informer de... : *Il est bien averti*, bien informé de ce qui se passe. — t. de manége : *Avertir un cheval*, le réveiller lorsqu'il se néglige.

AVERTISSEMENT, s. m. (*a-vèr-ti-ce-man*) Avis. — Petite préface. — Première pièce pour l'instruction des juges.

AVEU, s. masc. Reconnaissance verbale ou par écrit d'avoir fait ou dit quelque chose. — Témoignage. — Approbation, consentement. — Reconnaissance que le vassal donnait à son seigneur de fief, pour raison des terres qu'il tenait de lui. — *Homme sans aveu*, vagabond.

AVEUER ou AVUER, v. a., t. de chasse. Suivre de l'œil une perdrix.

AVEUGLE, s. et adj. des deux g. Qui est privé de l'usage de la vue. — Au fig. qui ne considère rien, qui ne fait nulle réflexion. Il se dit des personnes et des choses : *L'ambition, la colère le rend aveugle. Amour aveugle.* — On appelle *obéissance, soumission, confiance aveugle*, une obéissance, une soumission, une confiance entière. — On dit encore figur. que *le sort et la fortune sont aveugles*, pour dire qu'ils favorisent souvent des personnes qui ne le méritent point. — *A l'aveugle, en aveugle*, adv. Aveuglément.

AVEUGLEMENT, s. m. (*a-veu-gle-man*) Privation de la vue. Inus. Voyez CÉCITÉ, qui est le mot propre. — Fig. Erreur, obscurcissement de la raison.

AVEUGLÉMENT, adv. Sans rien examiner.

AVEUGLER, v. a. É, ÉE, p. (*a-veu-glé*) Rendre aveugle. Il est peu usité en ce sens. On dit plutôt, *cette maladie l'a rendu aveugle*, et non pas *l'a aveuglé.* — Il s'emploie ordinairement pour éblouir : *La trop grande lumière aveugle.* — Fig. Oter la raison : *Les passions nous aveuglent.*

s'AVEUGLER, v. pr. Il ne s'emploie qu'au figuré. Renoncer à l'exercice de sa raison : *Il faut s'aveugler pour ne pas voir ce danger.* On dit aussi *S'aveugler sur les défauts, sur la conduite de quelqu'un.*

A L'AVEUGLETTE, adv. A tâtons. Fam.

AVIDE, adj. des deux g. Qui désire quelque chose avec beaucoup d'ardeur. Il se dit proprement du désir immodéré de boire et de manger, et s'emploie sans régime. On ne dit pas *avide de pain, de viande*, etc. — Au fig. il régit la prép. *de* : *Etre avide de gloire, d'honneur*, etc. — Très-intéressé : *C'est un homme avide.*

AVIDEMENT, adv. Avec avidité.

AVIDITÉ, s. f. Désir ardent et insatiable.

AVILIR, v. act. I, IE, p. Rendre vil et méprisable : *Le crime avilit. Il a laissé avilir sa charge, sa dignité.* — On l'emploie quelquefois dans le sens de déprécier : *L'abondance de cette marchandise l'a avilie.* — Son plus grand usage est avec le pronom personnel : *Il s'est avili par ses bassesses.*

AVILISSANT, ANTE, adj. Qui avilit.

AVILISSEMENT, s. m. (*a-vi-li-ce-man*) Action d'avilir. — Effet qui en résulte.

AVINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-vi-né*) Imbiber de vin : *Aviner une cuve.*

AVIRON, s. m. Sorte de rame pour diriger les bateaux sur les rivières.

AVIS, s. m. (*a-vi*, et devant une voyelle, *a-viz*) Opinion, sentiment : *Dire son avis, aller aux avis.* — Conseil, délibération : *Ne rien faire que par bon avis.* — Avertissement : *Je profiterai de l'avis que vous me donnez.* — *Lettre d'avis*, lettre que les marchands s'écrivent pour donner avis de quelque expédition. — *Avis au lecteur*, avertissement à la tête d'un livre ; et prov. accident qui peut servir d'instruction. — *Avis de parens*, délibération de parens sur les affaires d'un mineur. — *Avis se* dit encore dans le sens de conseil : *Avis ami-*

cal, *paternel*, *charitable.* Il s'emploie surtout u plur. : *Donner de bons avis.*

AVISÉ, ÉE, adj. Prudent, circonspect.

AVISER, v. a. É, ÉE, p. (*a-vi-zé*) Donner avis. En ce sens, il n'est plus usité que dans quelques phrases proverbiales : *Un fou avise bien un sage.* — Apercevoir d'assez loin : *Je l'avisai dans la foule.* Fam. — v. n. Faire réflexion, faire attention : *Avisez à ce que vous avez à faire.*

s'AVISER, v. pr. Penser, imaginer : *Il ne s'avise de rien. Il s'avisa d'un bon moyen.*

AVISO, s. m. Petit bâtiment léger, destiné à porter des dépêches.

AVITAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action d'avitailler. — Approvisionnement de vivres et de munitions.

AVITAILLER, v. act. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Mettre des vivres et des munitions dans un camp, une place, un vaisseau.

AVIVAGE, s. m. Première façon que les miroitiers donnent à la feuille d'étain pour qu'elle reçoive le vif-argent.

AVIVER, v. a. É, ÉE, p. (*a-vi-vé*) Donner du lustre au marbre, aux métaux. — *Aviver les couleurs*, les rendre plus vives, plus éclatantes.

AVIVES, s. fém. pl. Glandes qui sont à la gorge des chevaux, et qui, venant à s'enfler, leur causent une maladie qu'on appelle aussi les *avives.*

AVIVOIR, s. m. Outil de doreur.

AVOCASSER, v. n. (*a-vo-ka-cé*) t. de mépris. Exercer la profession d'avocat sans honneur et sans profit. Il est fam.

AVOCAT, s. m. (*a-vo-ka*) Celui qui fait profession de défendre des causes en justice. — *Avocat général*, magistrat qui plaide dans une cour supérieure pour le roi ou pour l'intérêt public. — *Avocat du roi*, magistrat qui faisait les mêmes fonctions dans un tribunal inférieur, et dont les attributions sont aujourd'hui dévolues au procureur du roi. — *Avocat consultant*, qui ne plaide pas, mais qui donne seulement son avis et son conseil. — Fig. Celui qui intercède pour un autre. En ce sens on dit aussi *avocate* : *L'avocate des pécheurs*, la sainte Vierge.

AVOINE, ou AVEINE, s. fém. (*a-voa-ne*, *a-vè-ne*) le premier est plus usité. Sorte de grain qui sert de nourriture aux chevaux. — Ce mot n'a de pluriel qu'en parlant de la plante même lorsqu'elle est encore sur terre : *Les avoines sont belles.*

AVOIR, v. a. EU, EUE, p. *J'ai*, *tu as*, *il a* ; *nous avons*, *vous avez*, *ils ont. J'avais. J'eus. J'ai eu. J'aurai. J'aurais. Aie*, *ayez. Que j'aie*, *que tu aies*, *qu'il ait* ; *que nous ayons*, *que vous ayez*, *qu'ils aient. Que j'eusse. Que j'aie eu. Que j'eusse eu. Ayant. Ayant eu.* Posséder de quelque manière que ce soit : *Avoir du bien*, *un emploi*, *une dignité.* — Il se joint à un grand nombre de noms employés sans article ou avec l'article : *Avoir faim*, *soif*, etc. ; *de la joie*, *du plaisir*, etc. — Se procurer : *On a des vivres à bon marché.* — Il se met avec la préposition *à* devant un infinitif, et sert à marquer l'état, la disposition, la volonté où l'on est de faire ce que l'infinitif du verbe signifie : *J'ai à vous remercier.* — Il s'emploie aussi à l'impersonnel dans le sens d'*être*, et se joint toujours à la particule *y* : *Il y a un an.* — Il est aussi verbe auxiliaire, et sert à former la plupart des prétérits des autres verbes : *Avoir lu.* — Il est aussi auxiliaire de lui-même : *J'ai eu raison.*

AVOIR, s. m. (*a-vo-ar*) Ce qu'on possède de bien : *C'est tout son avoir.* Fam.

AVOISINER, v. a. É, ÉE, p. (*a-voa-zi-né*) Etre proche, être voisin. Il ne se dit que de la proximité du lieu. — On dit en poésie, qu'*un rocher avoisine les cieux*, pour dire qu'il est très-élevé.

AVORTEMENT, s. m. (*a-vor-te-man*) Accouchement avant terme. Voyez AVORTER.

AVORTER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*a-vor-té*) Accoucher avant terme, par accident ou par suite d'un crime ; si une femme accouche par une cause imprévue, on dit qu'*elle a fait une fausse couche.* — Avorter se dit aussi des femelles des animaux. — On le dit encore par extension des fruits que quelque accident empêche de parvenir à maturité. — Fig. Echouer, en parlant d'une affaire, d'une entreprise : *Cet accident fit avorter l'entreprise.*

AVORTON, s. m. Enfant, animal né avant terme. — Il se dit par extension des animaux qui sont fort au-dessous de leur grandeur naturelle. — Il se dit, dans le même sens, des arbres et des plantes. — On dit fig. d'un petit homme mal fait : *C'est un avorton.* — Il se dit aussi des productions d'esprit trop précipitées.

AVOUÉ, s. m. Vieux mot. Autrefois, on appelait ainsi un seigneur qui se chargeait d'être le protecteur, le défenseur des droits d'une église. — *Avoué* se dit aujourd'hui de celui qui représente, auprès des tribunaux, les parties plaidantes. C'est le même ministère que celui de procureur.

AVOUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-vou-é*) Reconnaître qu'une chose est. — Autoriser : *J'avoue tout ce qui s'est fait.* — *Avouer un enfant*, *un ouvrage*, s'en reconnaître le père, l'auteur. — *Avouer un homme*, déclarer qu'on l'approuve en tout ce qu'il fait ou qu'il fera. — v. pr. Se reconnaître : *Il s'avoue coupable.* — *S'avouer de quelqu'un*, c'est en appeler au témoignage de quelqu'un de qui l'on dit être connu. — *S'avouer d'une religion*, confesser qu'on professe cette religion.

AVOYER, s. m. (*avo-ié*) Premier magistrat dans quelques cantons suisses.

AVRIL, s. m. (l'*l* se prononce) Le quatrième mois de l'année.

AXE, s. m. (*ak-ce*) Ligne droite qui passe par le centre d'une sphère ou d'un globe. — *Axe du monde*, *de la terre*, ligne qu'on suppose passer par le centre de la terre ou du monde. — *Axe d'une courbe*, t. de géométrie, ligne droite qui divise une courbe en deux parties égales.

AXIFUGE, adj. Corps qui tend à s'éloigner de l'axe autour duquel il se meut. — La force qui lui donne cette tendance.

AXILLAIRE, adj. des deux g. (*ak-cil-lè-re*) Qui appartient à l'aisselle : *Glandes axillaires.* — Il se dit en t. de botanique, des fleurs, des fruits, quand ils naissent dans l'angle entre la branche et la tige.

AXIOME, s. m. (*ak-ci-ô-me*) Vérité fondamentale qui n'a pas besoin de démonstration pour être admise

AXIPÈTE, adj. Qui s'approche de l'axe.

AXONGE, s. f. (*ak-zon-je*) La graisse la plus molle et la plus humide des animaux.

AZAMOGLAN, s. m. Enfant étranger chargé dans le sérail des plus basses fonctions.

AZÉDARAC, s. m. (*a-zé-da-rake*) Arbre dont les fleurs sont disposées en rose. On le nomme encore *Acacia d'Egypte* ou *faux sycomore.*

AZEROLE, s. f. Petit fruit rouge et acide comme celui de l'épine-vinette.

AZEROLIER, s. m. (*a-ze-ro-lié*) Arbre épineux qui porte les azeroles.

AZI, s. m. Présure de lait et de vinaigre.

AZICOS, s. m., t. de méd. Troisième rameau du tronc ascendant de la veine-cave.

AZIMUT, s. m., t. d'astronomie. C'est tantôt l'angle compris entre le méridien d'un lieu et un cercle vertical quelconque, et tantôt ce cercle vertical même.

AZIMUTAL, adj. m. Qui représente ou qui mesure les azimuts.

AZOTE, s. m. (*a-zo-te*) Base d'un gaz qui compose la plus grande partie de l'air atmosphérique, et qui ne peut entretenir ni la respiration ni la combustion.

AZUR, s. m. Sorte de minéral dont on fait un bleu fort beau. — La couleur de ce minéral. — On dit *l'azur des cieux*, *un ciel d'azur*, en parlant d'un ciel sans nuage. En t. de blason, émail bleu des armoiries.

AZURÉ, ÉE, adj. De couleur d'azur. — On dit en poésie, *la voûte azurée*, pour dire le ciel ; *les plaines azurées*, pour dire la mer.

AZYME, adj. des deux g. (*a-zi-me*) Qui est sans levain. — Ce mot, au plur., est subst. : *La fête des azymes.*

B

B, s. m. (*bé* ou *be*) Seconde lettre de l'alphabet. — pop. *Etre marqué au B*, être borgne, bossu ou boiteux.

BABEL. Nom oriental de Babylone. La confusion des langues eut lieu pendant la construction de la tour de Babel ; de là vient qu'on dit fig. en parlant d'une assemblée où règne une grande confusion d'opinions, de discours : *C'est la tour de Babel.* Fam.

BABEURRE, s. m. (*ba-beu-re*) Liqueur séreuse, que laisse le lait quand la partie grasse est convertie en beurre.

BABIL, s. m. (mouillez l'*l*) Abondance de paroles dites pour le plaisir de parler : *Le babil peut être parfois agréable, mais le caquet est toujours ridicule.*

BABILLARD, ARDE, s. et adj. (*ba-bi-llar*, mouillez les *ll*) Qui aime à parler beaucoup. — Qui ne saurait garder le secret.

BABILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Parler beaucoup pour le seul plaisir de parler. — On le dit aussi de la corneille lorsqu'elle crie, et d'un limier lorsqu'il donne de la voix.

BABINES, s. f. pl. Lèvres. Il ne se dit proprement que de quelques animaux, comme des vaches, des singes. Plusieurs disent improprement, *babouines.*

BABIOLE, s. f. Jouet d'enfant. — Il se dit fig. de toutes sortes de choses puériles, et ne s'emploie en ce sens qu'au plur.

BÂBORD, s. m. (*bâ-bor*) t. de marine. Le côté gauche d'un vaisseau en partant de la poupe. — Il est opposé à *stribord*, qui signifie le côté droit.

BABOUCHES, s. f. pl. Sorte de pantoufle.

BABOUIN, s. m. Espèce de gros singe.

BABOUIN, OUINE, s. Se dit d'un jeune enfant badin et étourdi.

BAC, s. m. (*bake*) Grand bateau plat servant à passer une rivière, au moyen d'une corde qui la traverse : *Passer la rivière dans un bac.* On dit aussi par abréviation, *passer le bac.*

BACALAS ou BACALAR, s. m., t. de marine. Pièce de bois clouée sur la couverture de la poupe.

BACALIAU, s. m. (*ba-ka-li-o*) Morue sèche.

BACASSAS, s. m. Bateau qui ressemble par la proue à une pirogue.

BACCALAURÉAT, s. m. (*ba-ka-lo-ré-a*) Le premier degré qu'on prend dans une faculté pour parvenir au doctorat. — Dignité de bachelier.

BACCHANAL, s. m. (*ba-ka-nal*) Grand bruit, tapage. Fam. Du latin *Bacchanalia*, Bacchanales.

BACCHANALES, s. f. plur. Fête que les païens célébraient en l'honneur de Bacchus.

BACCHANTE, s. f. (*ba-kan-te*) Femme qui célébrait la fête des bacchanales. — Fig. Femme emportée et furieuse.

BACCHUS, s. m. Dieu du vin, selon la fable. On dit en poésie, la *liqueur de Bacchus*, le *jus de Bacchus*, pour dire le vin.

BACCIFÈRE, adj. des deux g. (*bak-ci-fè-re*) t. de botan. Il se dit des plantes qui portent des baies.

BACCIFORME, adj. t. de botan. Qui ressemble à une baie.

BACHA. Voyez PACHA.

BÂCHE, s. f. Grosse toile dont on couvre les charrettes, les bateaux.

BACHELIER, s. m. (*ba-che-lié*) Celui qui est promu au baccalauréat.

BÂCHER, v. a. Couvrir avec une bâche.

BACHIQUE, adj. des deux g. (*ba-chi-ke*) Qui appartient à Bacchus.

BACHOT, s. m. (*ba-cho*) Petit bateau.

BACHOTAGE, s. m. Conduite d'un bachot. — Emploi d'un bachoteur.

BACHOTEUR, s. m. Batelier qui conduit un bachot.

BACILE, s. m. t. de botan. Plante vivace qu'on appelle aussi *Perce-pierre* ou *Crête-marine*.

BÂCLAGE, (*bâ-kla-je*) Arrangement des bateaux dans un port. — Droit payé pour cet arrangement. — Fermeture d'un port par des chaînes.

BÂCLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bâ-klé*) Fermer intérieurement une porte, une croisée avec une barre. — Fermer l'entrée d'un port avec une chaîne, etc. — *Affaire bâclée*, c'est-à-dire terminée. Fam.

BADAUD, AUDE, s. (*ba-dô*) Niais, qui admire tout, qui s'amuse de tout.

BADAUDER, v. n. (*ba-dô-dé*) S'amuser à regarder dans les rues tous les objets qui s'offrent à la vue. Fam. — Niaiser. Fam.

BADELAIRE, s. fém. (*ba-de-lè-re*) Vieux mot, t. de blas., qui signifie épée courte, large et recourbée.

BADIANE ou ANIS DE LA CHINE, s. f. Fruit d'une plante de la Chine dont on fait d'excellentes liqueurs.

BADIGEON, s. masc. (*Ba-di-jon*) Couleur jaunâtre dont on peint les murailles.

BADIGEONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-di-jo-né*) Peindre avec du badigeon.

BADIN, INE, adj. et s. m. (*badin*) Folâtre, qui s'amuse à des bagatelles.

BADINAGE, s. m. Action de badiner. — Bagatelle, chose peu importante. — Fig. Manière particulière d'agir : *Ce valet est fait au badinage de son maître.* — Agrément dans le style, dans la conversation.

BADINANT, s. m. (*ba-di-nan*) Cheval surnuméraire dans un attelage.

BADINE, s. f. Canne mince et légère. — Au pl. Pincettes légères.

BADINER, v. n. (*ba-di-né*) Faire le badin. — Il se dit aussi en parlant d'une sorte de galanterie et d'agrément qu'on met dans la conversation, dans la manière d'écrire : *Cet homme badine agréablement dans ses lettres.* — Voltiger, en parlant d'ajustemens : *Cette dentelle badine.* — v. a. Plaisanter quelqu'un : *On peut le badiner, il ne se fâche pas.*

BADINERIE, s. fém. Bagatelle, chose frivole.

BAFOUER, v. act. É, ÉE, p. (*ba-fou-é*) Traiter injurieusement et avec mépris.

BÂFRE, s. f. (*bâ-fre*) Repas abondant. — L'action de manger. Pop.

BÂFRER, v. n. (*bâ-fré*) Manger avec excès. Il est bas.

BÂFREUR, s. m. Gourmand. Il est bas.

BAGACE, s. f. Voyez BAGASSE.

BAGAGE, s. m. Equipage de voyage ou de guerre. — Fig. et fam. : *Plier bagage*, déloger furtivement.

BAGARRE, s. f. (*ba-ga-re*) Grand bruit causé ordinairement par une querelle. — Embarras de voitures. Il est fam.

BAGASSE, s. f. Canne à sucre dont on a exprimé le suc par le moulin. — Tige d'indigo retirée de la cuve.

BAGATELLE, s. f. (*ba-ga-tè-le*) Chose de peu de prix et peu nécessaire. — Fig. Chose frivole.

BAGATELLE, interj. Point du tout. Je n'en crois rien, je ne le crains pas : *Il vous maltraitera, bagatelle !*

BAGNE, s. masc. (mouillez le *gn*) Lieu où l'on renferme les forçats après le travail.

BAGNOLETTE, s. fém. (mouillez le *gn.*) Coiffure de femme qui n'est plus en usage.

BAGUE, s. f. (*ba-ghe*) Anneau que l'on met au doigt. — Anneau qu'on suspend vers le bout d'une carrière où se font des courses, et que ceux qui courent tâchent d'emporter avec le bout de la lance.

BAGUENAUDE, s. f. (*ba-ghe-nô-de*) Fruit du baguenaudier.

BAGUENAUDER, v. n. (*ba-ghe-nô-dé*) S'amuser à des choses frivoles. Fam.

BAGUENAUDIER, s. m. (*ba-ghe-nô-dié*) Arbrisseau.

BAGUENAUDIER, s. m. Celui qui s'amuse à des choses frivoles. Il est fam. — Espèce de jeu d'enfant.

BAGUER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-ghé*) Arrêter avec du fil les plis d'une robe.

BAGUETTE, s. f. (*ba-ghè-te*) Verge, houssine, bâton fort menu. Il y a des baguettes d'armes à feu, de fusée, de tambour, etc. — *Baguette divinatoire*, branche de coudrier

fourchue, avec laquelle on prétend découvrir les mines, les sources, la trace des voleurs, etc. — t. d'architecture. Petite moulure ronde en forme de baguette. — Fig. *Commander à la baguette*, impérieusement.

BAGUIER, s. masc. (*ba-ghié*) Petit coffret pour serrer des bagues.

BAHUT, s. m. (*ba-u*) Grand coffre dont le couvercle est en voûte. — En t. d'architecture, le profil bombé de l'appui d'un quai, d'un parapet, etc.

BAHUTIER, s. m. (*ba-u-tié*) Artisan qui fait des bahuts.

BAI, BAIE, adject. (*bè*) Qui est d'un poil rouge-brun. Il ne se dit que du poil des chevaux, et du cheval qui a ce poil : *Ce cheval a le poil bai. Un cheval bai.*

BAIE, s. f. (*bè*) Rade où les vaisseaux sont à l'abri du vent. — Ouverture qu'on laisse dans les murs pour y mettre une porte ou une fenêtre. — Petit fruit mou et charnu de certains arbres : *Baie de genièvre, de laurier*, etc. — Tromperie : *C'est un grand donneur de baies.* Fam.

BAIGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn.*) Mettre dans le bain. — Fig. mouiller : *Baigner son lit de larmes.* — On dit aussi fig. qu'*une rivière baigne les murs d'une ville*, pour dire qu'elle coule le long des murs d'une ville. — v. n. Etre entièrement plongé, tremper long-temps.

se BAIGNER, v. pr. Prendre un bain. — On dit fig. qu'*un tyran se baigne dans le sang*, pour dire qu'il se plaît à verser le sang. On dit aussi qu'*un homme est baigné dans son sang*, pour dire qu'il perd beaucoup de sang.

BAIGNEUR, EUSE, s. (mouillez le *gn*) Qui se baigne. — Qui tient des bains publics.

BAIGNOIRE, s. f. (mouillez le *gn.*) Cuve pour prendre le bain.

BAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Au pl. *Baux.* Contrat par lequel on donne une terre à ferme, ou une maison à louage.

BAILE, s. masc. (*bè-le*) Titre que prenoit l'ambassadeur de Venise résidant à Constantinople.

BAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de marine. Demi-barrique.

BÂILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) L'action de bâiller. — t. de gramm. Même sens que *hiatus*, mais moins usité.

BÂILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Respirer en ouvrant la bouche fortement et involontairement. — Fig. S'entr'ouvrir, être mal joint : *Une porte, une fenêtre qui bâille.*

BAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) t. de pratique. Donner, livrer. — On dit fam. : *Vous me la baillez belle*, vous voulez m'en faire accroire.

BAILLET, adj. m. (mouillez les *ll*) Il se dit d'un cheval qui a le poil roux tirant sur le blanc.

BAILLEUL, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui remet les os rompus ou disloqués.

BÂILLEUR, s. masc. (mouillez les *ll*) Qui bâille : *C'est un grand bâilleur.*

BAILLEUR, BAILLERESSE, s. m. et f. (mouillez les *ll*) t. de pratique. Qui donne à bail. — Qui fournit des fonds.

BAILLI, s. masc. (mouillez les *ll*) Officier qui rendait la justice. — Titre de dignité dans l'ordre de Malte, au-dessus de celui de commandeur.

BAILLIAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Tribunal qui rendait la justice avec le bailli ou en son nom. — Etendue de cette juridiction. — Maison dans laquelle le bailli ou son lieutenant rendait la justice.

BAILLIVE, s. f. (mouillez les *ll*) Femme de bailli.

BÂILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Ce qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier, ou dans la gueule d'une bête pour l'empêcher de mordre.

BÂILLONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Mettre un bâillon.

BAIN, s. m. (*bin*) Eau ou autre liqueur dans laquelle on se baigne. — Cuve où l'on prend le bain. — *Bain-Marie.* Eau bouillante où l'on met dans un vase ce que l'on veut faire chauffer, cuire ou distiller. — Au plur., eau naturellement chaude où l'on va se baigner : *Les bains de Plombières.* — Lieu destiné pour se baigner. — Chaque fois qu'on se baigne : *J'ai pris plus de cent bains.*

BAÏONNETTE, s. f. (*ba-io-nè-te*) Espèce de poignard qui se met au bout d'un fusil. Cette arme a été inventée à Baïonne.

BAÏOQUE, s. f. (*ba-io-ke*) Petite monnaie d'Italie.

BAIRAM, s. m. (*bè-rame*) Fête solennelle des Turcs à la fin du ramadan, ou de leur jeûne.

BAISEMAIN, s. m. (*bè-ze-min*) Hommage que le vassal rendait au seigneur du fief, en lui baisant la main. — s. masc. plur. Civilités, complimens. Il est fém. dans cette phrase, *à belles baisemains.* Fam.

BAISEMENT, s. m. (*bè-ze-man*) Action de baiser. Il ne se dit que dans cette phrase, *baisement des pieds du pape.*

BAISER, v. a. É, ÉE, p. (*bè-zé*) Appliquer sa bouche sur le visage ou sur la main de quelqu'un. On le dit aussi des choses sur lesquelles on applique la bouche en signe de vénération. — *Je vous baise les mains*, t. de compliment et de civilité. Il vieillit.

se BAISER, v. pr. Se dit fig. et fam. de certaines choses qui se touchent : *Des pains qui se baisent dans le four.*

* **BAISER**, s. masc. Action de celui qui baise. — *Baiser de Judas*, baiser d'un traître.

BAISEUR, EUSE, s. (*bè-zeur*) qui se plaît à baiser : *Un grand baiseur.* Fam.

BAISOTTER, v. a. (*bè-zo-té*) Donner souvent de petits baisers. Il est fam.

BAISSE, s. f. (*bè-ce*) Diminution de prix dans les effets publics.

BAISSER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*bè-cé*) Mettre plus bas. — *Baisser les yeux*, regarder en bas. — *Baisser la voix*, parler plus bas. — *Baisser les marchandises*, en diminuer le prix. — *Baisser la main à un cheval*, pousser un cheval à toute bride. — Fig. *Baisser pavillon devant quelqu'un*, lui céder, déférer. — v. n. Aller en diminuant : *La rivière a baissé. Le jour baisse.* — Fig. s'affaiblir, diminuer : *Ce vieillard baisse. Son esprit, son crédit, sa faveur baisse.* — *Tête baissée*, hardiment.

SE **BAISSER**, v. pr. Se courber.

BAISSIÈRE, s. f. (*bé-ciè-re*) Reste du vin lorsqu'il approche de la lie.

BAISURE, s. f. (*bè-zû-re*) L'endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

BAJOIRE, s. f. (*ba-joa-re*) Médaille empreinte de deux têtes en profil.

BAJOUE, s. f. Partie de la tête du cochon, depuis l'œil jusqu'à la mâchoire.

BAL, s. m. Assemblée pour danser. Il fait au pl. *bals*.

BALADIN, INE, s. (*ba-la-din*) Farceur. — Autrefois danseur de théâtre.

BALAFRE, s. f. Grande blessure et cicatrice au visage.

BALAFRER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-la-fré*) Blesser en faisant une balafre.

BALAI, s. m. (*ba-lè*) Instrument servant à nettoyer, à ôter les ordures d'une rue, d'une chambre, etc.

BALAIS, adj. masc. (*ba-lè*) *Rubis balais*, sorte de rubis qui est couleur de vin fort paillet.

BALANCE, s. fém. Instrument pour peser. — On dit fig., *mettre dans la balance*, examiner en comparant. — *Etre en balance*, être en suspens, ne savoir quel parti prendre. — En t. de commerçant, état final ou solde du livre de compte. — *Balance du commerce*, résultat général du commerce actif et passif d'une nation. Il se dit aussi en t. de politique, de l'espèce d'équilibre qui résulte entre les états, de leurs forces, leurs alliances, leurs traités : *La balance de l'Europe.* — Signe du zodiaque.

BALANCÉ, s. m. Pas de danse où le corps se balance d'un pied sur l'autre en temps égaux.

BALANCEMENT, s. m. (*ba-lan-ce-man*) Mouvement d'un corps, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. — En musique, tremblement.

BALANCER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-lan-cé*) Tenir en équilibre. — Tenir en suspens : *Balancer la victoire.* — Compenser : *Balancer les pertes par les gains.* — Fig. Examiner les raisons pour et contre. — En peinture, distribuer également les groupes. — v. n. Etre en suspens.

SE **BALANCER**, v. pr. Se pencher en marchant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. — Aller de bas en haut, de haut en bas sur une balançoire. — En parlant d'un oiseau de proie, se tenir en l'air sans presque remuer les ailes.

BALANCIER, s. m. (*ba-lan-cier*) Pièce qui par son balancement, règle le mouvement d'une horloge. — Machine qui sert à monnayer. — Long bâton dont se servent les danseurs de corde pour garder l'équilibre. — Ouvrier qui fait des balances.

BALANCINES, s. f., t. de marine. Corde qui de la tête du mât passe dans une poulie au bout de la vergue.

BALANÇOIRE, s. f. (*ba-lan-çoa-re*) Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, et sur laquelle on se balance. — Corde attachée par les deux bouts à deux arbres ou à deux poteaux, au milieu de laquelle on se balance.

BALANDRAN ou **BALANDRAS**, s. masc. Casaque de campagne dont on se servait autrefois.

BALANDRE, s. f., t. de marine. Sorte de bâtiment de mer.

BALANT, s. m. (*ba-lan*) t. de marine. La partie de la corde qui n'est point halée, c'est-à-dire qui n'est ni roide, ni bandée.

BALASSE, s. f. Espèce de paillasse, formée de balle d'avoine enfermée dans une toile.

BALAUSTE, s. f. (*ba-los-te*) Fleur du balaustier. Elle est astringente.

BALAUSTIER, s. m. (*ba-los-tié*) Grenadier sauvage.

BALAYAGE, s. m. (*ba-lé-ia-ge*) Action de balayer ; son effet. — Salaire du balayeur.

BALAYER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-lé-ié*) Ôter les ordures d'un lieu avec le balai. — On dit figur. que *le vent du nord balaie l'air*, pour dire qu'il en chasse les nuages. — *Balayer l'ennemi*, le mettre en fuite. On dit aussi dans le même sens, *balayer la mer*, *un pays*, etc.

BALAYEUR, EUSE, s. (*ba-lé-ieur*) Qui balaie.

BALAYURES, s. f. pl. (*ba-lé-iû-re*) Les ordures qui ont été amassées avec le balai. — *Balayures de mer*, ce qu'elle jette sur les bords.

BALBUTIEMENT, s. m. (*bal-bu-ci-man*) L'action de balbutier.

BALBUTIER, v. n. É, ÉE, p. (*bal-bu-ci-é*) Prononcer imparfaitement, en hésitant et en articulant avec peine. — Fig. Parler sur un sujet, confusément et sans connaissance. — Il est quelquefois actif : *Balbutier un compliment.*

BALCON, s. m. Espèce de petite terrasse en saillie

saillie, attachée à un bâtiment, environnée d'une balustrade. — Grille de fer qu'on met à une fenêtre, quoiqu'il n'y ait aucune saillie.

BALDAQUIN, s. m. Espèce de dais qu'on porte sur le Saint Sacrement dans les processions. — Ouvrage de sculpture et d'architecture en forme de dais au-dessus d'un autel. — On dit aussi *le baldaquin d'un catafalque*, *un lit à baldaquin*.

BALEINE, s. f. (*ba-lè-ne*) Poisson de mer d'une grandeur extraordinaire. — Corne pliante et forte, tirée des fanons ou barbes de la baleine. — Constellation de l'hémisphère méridional.

BALEINEAU, s. m. (*ba-lé-nô*) Petit de la baleine.

BALÈVRE, s. f. Lèvre inférieure. — t. d'architecture. Excédant d'une pierre sur une autre près d'un joint, dans la douelle d'une voûte ou dans le parement d'un mur.

BALI, s. m. Langue savante des Brames.

BALISE, s. f. (*bali-ze*) Pieu, tonneau mis à l'entrée des ports, à l'embouchure des rivières et autres lieux, pour indiquer les endroits périlleux.

BALISIER, s. masc. (*ba-li-zié*) Plante des Indes.

BALISTE, s. f. Machine de guerre des anciens pour lancer des pierres.

BALISTIQUE, s. f., t. d'artillerie. Art de mesurer le jet des bombes.

BALIVAGE, s. m. Choix et marque des baliveaux à conserver.

BALIVEAU, s. m. (*ba-li-vô*) Jeune arbre réservé dans la coupe des bois taillis.

BALIVERNE, s. f. Discours frivole. Il est familier.

BALIVERNER, v. n. (*ba-li-vèr-né*) S'occuper de balivernes. Il est fam.

BALLADE, s. f. (*ba-la-de*) Ancienne poésie française composée de trois couplets et d'un envoi sur les mêmes rimes et terminés par le même refrain. — On appelle fig. et fam. *le refrain de la ballade*, un discours qu'on répète souvent.

BALLARIN, s. m. Espèce de faucon.

BALLE, s. f. (*ba-le*) Petite pelote ronde, pour jouer à la paume. — Petites boules de plomb dont on charge certaines armes à feu. — *Balle d'avoine*, petite enveloppe qui couvre le grain de l'avoine. — Gros paquet de marchandises lié de cordes et enveloppé de toiles. — t. d'imprimerie. Instrument qui sert à mettre l'encre sur les formes.

BALLER, v. n. Danser. Il est vieux.

BALLET, s. m. (*ba-lè*) Espèce d'opéra en danse et en pantomime.

BALLON, s. masc. (*ba-lon*) Vessie enflée d'air et recouverte de cuir dont on se sert pour jouer. — t. de chimie. Gros matras, ou bouteille ronde qui sert de récipient dans quelques opérations chimiques. — Aérostat. *Voy. ce mot.*

BALLOT, s. m. (*ba-lo*) Paquet de meubles ou de marchandises. C'est un diminutif de *balle*.

BALLOTTADE, s. f. (*ba-lo-ta-de*) t. de manége. Saut d'un cheval entre les piliers en jetant les quatre pieds en l'air.

BALLOTTAGE, s. m. (*ba-lo-ta-je*) Action de ballotter dans une élection.

BALLOTTE, s. fém. (*ba-lo-te*) Petite balle dont on se sert pour donner les suffrages.

BALLOTTES, s. f. pl. Vaisseaux de bois où l'on met la vendange.

BALLOTTER, v. n. É, ÉE, p. (*ba-lo-té*) Se servir de ballottes pour donner les suffrages. — En t. de jeu de paume, peloter. *Voyez* ce mot qui est plus usité. — v. a. Fig. *Ballotter une affaire*, la discuter. — Fig. *Ballotter quelqu'un*, se jouer de lui.

BALLOTIN, s. m. Petit ballot.

BALOURD, OURDE, s. (*ba-lour*) t. de mépris. Grossier, stupide.

BALOURDISE, s. f. (*ba-lour-di-ze*) Caractère de balourd. — Chose faite ou dite sans esprit et mal à propos.

BALSAMINE, s. f. (*bal-za-mi-ne*) Plante et fleur de jardin.

BALSAMIQUE, s. et adj. des deux g. (*bal-za-mi-ke*) Qui a la propriété du baume.

BALUSTRADE, s. f. Assemblage de plusieurs balustres servant d'ornement et de clôture. — Toute sorte de clôture qui est à jour et à hauteur d'appui.

BALUSTRE, s. m. Petit pilier façonné. — Il se dit quelquefois pour *balustrade : Le balustre d'un autel, d'une chapelle.*

BALUSTRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. Orner d'une balustrade. Peu usité.

BALZAN, adj. m. Il se dit d'un cheval noir ou bai qui a des marques blanches aux pieds. Ces marques se nomment *balzanes*.

BAMBIN, s. masc. (*ban-bin*) Nom qu'on donne à un enfant. Fam.

BAMBOCHADE, s. f. Tableau dont le sujet est pris parmi le bas peuple.

BAMBOCHE, s. fém. (*ban-bo-che*) Marionnette plus grande qu'à l'ordinaire. — Personne de petite taille : *Cette femme n'est qu'une bamboche.* — Espèce de canne qui a des nœuds et qui vient des Indes.

BAMBOU, s. masc. (*ban-bou*) Arbre qui croît dans les Indes, et qui est de la nature du roseau.

BAN, s. m. Proclamation faite à cri public pour ordonner ou pour défendre quelque chose. — Proclamation qui se fait dans l'église, pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. — Il se disait aussi de l'assemblée de la noblesse lorsqu'elle était con-

voquée par le prince. — Exil, bannissement : *Il lui a été enjoint de garder son ban.*

BANAL, ALE, adj., t. qui se disait des choses à l'usage desquelles le seigneur de fief avait droit d'assujettir ses vassaux, afin qu'ils lui payassent certains droits : *Four*, *moulin banal.* Au pl. *Fours*, *moulins banaux.* — Fig. Trivial, commun : *Louanges banales ; compliment banal.* — On dit aussi fig. : *Témoin banal*, qui est toujours prêt à servir à tout le monde. — *Cœur banal*, qui paraît aimer tout le monde.

BANALITÉ, s. f. Droit qu'avait le seigneur de fief d'assujettir ses vassaux à moudre à son moulin, à cuire à son four.

BANANE, s. f. Fruit du bananier.

BANANIER ou FIGUIER D'ADAM, s. masc. (*ba-na-nié*) Espèce de roseau qui porte un fruit bon à manger.

BANC, s. m. (*ban*) Siége étroit et long de bois ou de pierre : *Etre sur les bancs*, *se mettre sur les bancs*, suivre les leçons d'un professeur. — Ecueil, roche cachée sous l'eau, ou grand amas de sable dans la mer.

BANCAL, ALE, s. et adj. Qui a une jambe ou les deux jambes tortues. Pop.

BANCROCHE, s. et adj. des deux g. Bancal. Fam.

BANDAGE, s. m. Lien qui sert à bander. — La façon de bander quelque chose. — Brayer pour les hernies. — Bandes de fer ou d'autre métal, qui entourent des roues ou autres machines semblables.

BANDE, s. f. Lien plat et large pour bander. — Ornement plus long que large qu'on joint à des meubles. — Les côtés intérieurs d'un billard. — En t. de blas., une des pièces de l'écu. — Troupe, compagnie : *Une bande de voleurs. Les oiseaux vont par bandes.* — On le disait autrefois pour signifier des troupes de gens de guerre : *Les bandes espagnoles.* — Parti ou ligue : *Il est d'une autre bande.* — *Bandes ligamenteuses*, t. d'anatomie. Trois bandes adhérentes à la tunique membraneuse du cœcum.

BANDEAU, s. m. (*ban-dô*) Bande qui sert à ceindre le front et la tête. — Bande qu'on met sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir. — Fig. *Avoir un bandeau sur les yeux*, être prévenu ou aveuglé par la passion. — *Arracher le bandeau*, détromper. — *Bandeau royal*, diadème.

BANDELETTE, s. f. (*ban-de-lè-te*) Petite bande.

BANDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ban-dé*) Lier et serrer avec une bande. — Tendre avec effort : *Bander un arc. Le vent bandait les voiles ;* et fig. *Bander l'esprit*, *avoir l'esprit bandé.* — t. de jeu de paume : *Bander une balle*, pousser avec la raquette, dans les filets, une balle qui roule sur le pavé. — Fig. SE BANDER, se roidir contre quelqu'un. — v. n. Etre tendu.

BANDEREAU, s. m. (*ban-de-rô*) Cordon qui sert à pendre la trompette en bandoulière.

BANDEROLE, s. fém. Espèce d'étendard pour servir d'ornement.

BANDIÈRE, s. f., t. dont on se sert quelquefois pour bannière. Il est vieux.

BANDINS, s. masc. pl. Lieux où l'on s'appuie quand on est debout sur la poupe du vaisseau.

BANDIT, s. masc. (*ban-di*) Vagabond malfaisant. — Libertin. — Se dit par extension des gens sans aveu.

BANDOULIER, s. masc. (*ban-dou-lié*) Brigand qui vole dans les montagnes.

BANDOULIÈRE, s. f. Bande de cuir qui sert aux cavaliers pour porter leurs mousquetons. — On disait, *donner la bandoulière à quelqu'un*, l'établir garde dans une terre ; *ôter la bandoulière à un garde*, le casser.

BANDURE, s. f. Plante d'Amérique.

BANIANS, s. m. pl. Idolâtres des Indes qui croient à la métempsycose.

BANLIEUE, s. f. (*ban-lieu*) Certaine étendue de pays autour d'une ville, et qui en dépend.

BANNE, s. fém. (*ba-ne*) Grosse et grande toile étendue sur les bateaux pour garantir les marchandises.

BANNER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-né*) Couvrir avec une banne.

BANNERET, adj. et s. m. (*ba-ne-rè*) Celui qui avait droit de bannière à la guerre.

BANNETON, s. m. Coffre percé pour conserver le poisson dans l'eau.

BANNETTE, s. f. Sorte de panier fait de menus brins de bois.

BANNI, s. m. Qui a encouru le bannissement.

BANNIÈRE, s. f. (*ba-niè-re*) Enseigne, drapeau. En ce sens, il vieillit. — Etendard d'une église, d'une confrérie, que l'on porte aux processions. — Fig. et fam. : *Se ranger sous la bannière de quelqu'un*, se ranger de son parti.

BANNIR, v. a. I, IE, p. (*ba-nir*) Condamner par autorité de justice à sortir d'un état, d'une province, d'un ressort, etc. — Chasser, éloigner, exclure. — Il se dit au figuré dans le sens d'éloigner de soi, *bannir toute honte*, *le chagrin*, *une idée de son souvenir*, etc.

BANNISSABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être banni. Il est fam.

BANNISSEMENT, s. m. (*ba-ni-ce-man*) Condamnation à être banni par autorité de justice. Effet qui en résulte.

BANQUE, s. fém. (*ban-ke*) Trafic d'espèce contre du papier. — Fonction de celui qui fait ce commerce. — Lieu où il l'exerce. — Compagnie autorisée qui reçoit l'argent des particu-

liers, et qui paie un intérêt aux déposans. — En certains jeux, fonds d'argent que celui qui tient le jeu a devant lui.

BANQUEROUTE, s. f. Insolvabilité feinte ou réelle d'un négociant. — On dit fam. et fig., *faire banqueroute*, manquer à ce qu'on a promis.

* Ce terme est injurieux, et se prend ordinairement en mauvaise part. On dit plus honnêtement *faillite*, qui, au reste, diffère encore de *banqueroute*, en ce que ce dernier signifie la cessation du commerce, et *faillite*, seulement la cessation de paiement. Faire *banqueroute*, c'est fermer boutique; faire *faillite*, c'est manquer de payer aux échéances, se déclarer hors d'état de payer.

BANQUEROUTIER, IÈRE, s. (*ban-ke-rou-tié*) Négociant qui fait banqueroute. On ne s'en sert que par injure ou par mépris. Dans les autres cas, on dit *failli*.

BANQUET, s. m. (*ban-kè*) Repas magnifique où assistent des personnes de haute distinction. — En t. de dévotion, *le banquet des élus*, *de l'Agneau*, c'est la joie de la béatitude céleste; *le sacré banquet*, la sainte Eucharistie.

BANQUETER, v. neut. Faire un banquet. Fam.

BANQUETTE, s. f. (*ban-kè-te*) Sorte de banc rembourré. — Endroit relevé d'un chemin, d'un pont, où il n'y a que les gens à pied qui passent. — Appui de pierre pratiqué dans l'épaisseur d'une croisée, et dans l'intérieur des appartemens. — t. de fortification. Petite élévation derrière le parapet d'un bastion.

BANQUIER, s. m. (*ban-kié*) Celui qui fait la banque. — En certains jeux, celui qui tient le jeu contre les autres.

BANS, s. masc. pl. (*ban*) t. de chasse. Lits des chiens.

BANSE, s. f. Grande manne carrée et profonde pour transporter des marchandises.

BANVIN, s. m. Droit qu'avait un seigneur de vendre le vin de son cru dans sa paroisse, à l'exclusion de tout autre, pendant le temps marqué par la coutume.

BAPAUME, s. m., t. de marine. Etat d'un vaisseau en calme plat.

BAPTÊME, s. m. (*ba-tè-me*) Celui des sept sacremens de l'Eglise par lequel on est fait chrétien.

BAPTISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ba-ti-zé*) Conférer le baptême.

BAPTISMAL, ALE, adject. (*bap-tis-mal*) Qui appartient au baptême: *Innocence baptismale*. — *Fonts baptismaux*, réservoir où l'on conserve l'eau dont on se sert pour le baptême.

BAPTISTÈRE, s. m. (*ba-tis-tè-re*) C'était une petite église bâtie auprès des cathédrales pour y baptiser.

BAPTISTÈRE ou BAPTISTAIRE, adject. Qui concerne le baptême: *Registre baptistère* registre où l'on met les noms de ceux qu'on baptise. *Extrait baptistère*, extrait qu'on tire de ce registre. Dans ce dernier sens, il s'emploie subst.: *Il justifie par son baptistère qu'il est majeur.*

BAQUET, s. m. (*ba-kè*) Petit cuvier de bois qui a les bords fort bas.

BARAGOIN, s. m. Langage corrompu. — Il se dit aussi abusivement d'une langue qu'on n'entend pas.

BARAGOUINAGE, s. m. Il se dit dans le sens de baragouin; mais il exprime plus particulièrement une manière de parler vicieuse, embrouillée, qui rend ce qu'une personne dit difficile à comprendre.

BARAGOUINER, v. n. Parler en termes impropres et de manière à ne pouvoir se faire comprendre. — Il se dit abusivement d'une langue qu'on n'entend pas: *Ces étrangers baragouinaient entre eux.* — Par extension, prononcer confusément, parler inintelligiblement. En ce sens, il est actif.

BARAGOUINEUR, EUSE, s. Qui parle mal une langue.

BARAQUE, s. f. Hutte que font les soldats pour se mettre à couvert. — Petit logement ou réduit couvert, pour servir de magasin et de retraite aux ouvriers. — Par dénigrement, maison mal bâtie.

BARAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ba-ra-ké*) Faire des baraques pour s'y loger. — *Se baraquer*, v. pr. Se mettre dans des baraques. Il ne se dit que des soldats.

BARAT, s. Voyez BARATTERIE.

BARATTE, s. fém. (*ba-ra-te*) Vaisseau de bois pour battre le beurre.

BARATTER, v. a. É, ÉE, p. Battre le lait dans une baratte pour faire le beurre.

BARATTERIE, s. f. (*ba-ra-te-ri-e*) Tromperie d'un patron de navire, par déguisement de marchandises ou fausse route.

BARBACANE, s. f. Petite ouverture pratiquée dans les murs pour l'écoulement des eaux, ou pour tirer à couvert sur l'ennemi.

BARBARE, adj. des deux g. Cruel. — Fig. Sauvage: *C'est un peuple barbare.* — En gram. il se dit des termes qui sont impropres: *Cette manière de parler est barbare.* — On appelle *barbare*, une langue qui est rude et qui choque l'oreille: *Les Iroquois parlent une langue fort barbare.* — Il est aussi subst. dans le sens de cruel et de sauvage, et s'emploie plus ordinairement au pluriel.

BARBAREMENT, adv. (*bar-ba-re-man*) D'une manière barbare. Peu usité.

BARBARESQUE, adj. des deux g. Qui appartient aux peuples de Barbarie: *Navires barbaresques.* — Il est aussi subst. et signifie le peuples mêmes: *Les Barbaresques.*

BARBARIE, s. f. Cruauté, inhumanité. — Manque de politesse, ignorance. — *Barbarie de langage*, façons de parler grossières et impropres.

BARBARISME, s. m. Faute qu'on fait contre la pureté de la langue, en se servant des mots inconnus et inusités.

BARBE, s. f. Poil du menton et des joues. — *Jeune barbe*, t. de mépris, jeune homme. — *Faire quelque chose à la barbe de quelqu'un*, en sa présence et comme en dépit de lui. Fam. — *Faire la barbe à quelqu'un*, être plus habile que lui. Fam. — Il se dit aussi des longs poils de certains animaux : *Barbe de bouc*, *de chat*. — *Barbe de coq*, les deux petits morceaux de chair qui pendent sous le bec des coqs. — *Barbe de baleine*, les fanons d'une baleine; et en parlant de quelques autres poissons plats, tels que le turbot, la sole, etc., on appelle *barbes*, les cartilages qui leur servent de nageoires. — Fig. *Barbes d'épi*, les pointes des épis. — *Barbes de plumes*, les petits filets qui tiennent au tuyau des plumes. — *Sainte-Barbe*, endroit d'un vaisseau où l'on tient la poudre.

BARBE, s. m. et adj. Cheval de Barbarie, contrée d'Afrique.

BARBE-DE-BOUC, s. fém. Plante laiteuse qui croît dans les prés : elle est stomachique et vulnéraire.

BARBE-DE-CHÈVRE, s. fém. Plante qui porte de petites fleurs blanches.

BARBE-DE-JUPITER, s. f. Arbrisseau.

BARBE-DE-MOINE, s. fém. Plante. Elle pousse des filets rouges aussi déliés que des cheveux.

BARBE-DE-RENARD, s. fém. Plante épineuse.

BARBEAU, s. m. (*bar-bo*) Poisson d'eau douce. — Petite plante qui vient dans les blés, qu'on appelle aussi *bluet*.

BARBÉIER ou FASIER, v. n. (*bar-bé-ié*) t. de marine. Il se dit du battement que font les voiles lorsque le vent ne les frappe ni dedans ni dessus.

BARBELÉ, ÉE, adj. Il se dit des traits ou flèches qui ont des dents ou pointes dans leurs ferrures.

BARBET, ETTE, s. (*bar-bè, è-te*) Chien à poil long et frisé.

BARBETTE, s. f. (*bar-bè-te*) Plate-forme d'où l'on tire le canon à découvert. — Guimpe qui couvre le sein d'une religieuse.

BARBICHON, s. m. Petit barbet.

BARBIER, s. m. (*bar-bié*) Celui dont la profession est de faire la barbe.

BARBIFÈRE, adj., t. de bot. Qui porte de la barbe.

BARBILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit barbeau.

BARBON, s. m. Vieillard, t. de mépris. — On dit d'un jeune homme trop sérieux pour son âge, *qu'il fait le barbon*.

BARBOTE, s. f. Poisson de rivière.

BARBOTER, v. n. (*bar-bo-té*) Il se dit des canards, quand ils cherchent dans la bourbe de quoi manger.

BARBOTEUR, s. m. Canard domestique.

BARBOTINE, s. f. Plante vermifuge. On l'appelle aussi *semen contra*.

BARBOUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Mauvaise peinture. — Ecriture mal formée. — Au fig. Raisonnement embrouillé.

BARBOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez *ll*) Salir. — Peindre grossièrement. — *Barbouiller du papier*, écrire beaucoup, mais très-mal, ou écrire des choses inutiles, sans esprit et sans goût. — *Barbouiller un récit*, le rendre d'une manière confuse et embrouillée.

BARBOUILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Artisan qui peint à la brosse les murailles, etc. — Au fig. Mauvais peintre, méchant écrivain.

BARBU, UE, adj. Qui a beaucoup de barbe, en parlant d'un homme; et en parlant d'une femme, il signifie seulement qui a de la barbe.

BARBUE, s. f. Poisson de mer du genre des turbots. — Nielle sauvage, plante.

BARCALON, s. m. Titre du premier ministre de Siam.

BARD, s. m. (*bar*) Civière à bras.

BARDANE, s. f. ou GLOUTERON, s. m. Plante qui croît dans les prairies, le long des chemins.

BARDE, s. fém. Ancienne armure dont on couvrait un cheval de bataille. — Tranche de lard fort mince que l'on met sur la volaille.

BARDE, s. masc. Poète celte ou gaulois qui chantait les héros.

BARDEAU, s. m. (*bar-dô*) Morceau de planche mince dont on couvre les maisons. — Mulet provenant d'un cheval et d'une ânesse.

BARDELLE, s. fém. (*bar-dè-le*) Espèce de selle de grosse toile piquée de bourre, dont on se sert dans les manéges d'Italie.

BARDER, v. a. É, ÉE, p. (*bar-dé*) Armer et couvrir de Bardes : *Barder un cheval*. — Mettre une tranche mince de lard sur une volaille. — Charger des pierres, du bois, etc., sur un bard.

BARDEUR, s. m. Qui porte un bard.

BARDIS, s. m., t. de marine. Séparation de planches qu'on fait à fond de cale pour charger des blés.

BARDIT, s. m. Chant de guerre des anciens Germains.

BARDOT, s. m. (*bar-dô*) Petit mulet. — Fig. Celui sur qui les autres se déchargent de leur tâche, ou qu'ils prennent pour l'objet de leurs railleries.

BARET, s. masc. (*ba-rè*) Cri de l'éléphant ou du rhinocéros.

BARGUIGNAGE, s. m. (*bar-ghi-gna-je*, mouillez le *gn*) Difficulté à se résoudre, à prendre un parti. Il est fam.

BARGUIGNER, v. n. (*bar-ghi-gné*, mouillez le *gn*) Avoir de la peine à se déterminer. Il est fam.

BARGUIGNEUR, EUSE, s. (mouillez le *gn*) Qui barguigne. Il est familier.

BARIL, s. m. (*ba-ri*, et quand ce mot termine la phrase, *ba-ril*, en mouillant un peu l'*l* final) Petit tonneau. — Ce qu'il contient.

BARILLARD, s. m. (mouillez les *ll*) Officier de galère qui a soin du vin et de l'eau.

BARILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Petit baril. — t. d'anat. Cavité derrière le tambour de l'oreille. — t. d'hydraul. Corps de pompe où agit le piston. — t. d'horlogerie. Tambour qui contient le grand ressort.

BARIOLAGE, s. m. Assemblage bizarre de diverses couleurs. Il est fam.

BARIOLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ba-ri-o-lé*) Peindre de diverses couleurs mises sans règle. Fam.

BARLÉRIA, s. f. Plante d'Amérique.

BARLONG, ONGUE, adj. (*bar-lon*, *onghe*) Plus long d'un côté que de l'autre.

BARNACHE, s. f. Oiseau de passage, espèce d'oie qui se trouve sur les côtes de la mer.

BAROMÈTRE, s. m. Instrument servant à faire connaître la pesanteur de l'atmosphère et ses variations, et qui marque les changemens de temps.

BARON, ONNE, s. Titre de noblesse au-dessous de celui de comte.

BARONNET, s. m. (*ba-ro-nè*) En Angleterre, classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers.

BARONNIE, s. f. Terre d'un baron.

BAROQUE, adj. des deux g. (*ba-ro-ke*) Il se dit des perles qui ne sont pas parfaitement rondes. — Fig. Bizarre, inégal. *Esprit baroque*.

BAROTS, s. m. pl. Voyez Bau.

BARQUE, s. f. (*bar-ke*) Petit bateau. — Fig. *Conduire la barque*, conduire quelque entreprise, quelque affaire. — *Conduire bien sa barque*, conduire bien ses affaires. — *La barque de Caron*, *la barque fatale*, se prend fig. et poétiq. pour la mort. — Dans le style fam. on dit quelquefois *la barque à Caron*.

BARQUEROLLE, s. f. (*bar-ke-ro-le*) Petit bâtiment sans mât pour le cabotage.

BARRAGE, s. m. (*ba-ra-je*) Droit qu'on levait sur les bêtes de somme et sur les chariots pour l'entretien des chemins.

BARRAGER, s. m. (*ba-ra-jé*) Celui qui recevait le droit de barrage.

BARRE, s. f. (*bâ-re*) Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue. — Trait de plume que l'on passe sur quelque partie d'un écrit pour l'effacer, ou sous quelques mots pour les faire remarquer. — Banc de sable qui barre une rivière ou un port. — Sorte de barrière où se tiennent les défenseurs et les personnes appelées devant les tribunaux ou une assemblée nationale. — t. de blason. Une des pièces de l'écu.

BARREAU, s. m. (*ba-rô*) Espèce de barre. — Lieu où plaident les avocats. — Le corps des avocats. — *Quitter le barreau*, quitter la profession d'avocat.

BARRER, v. a. É, ÉE, p. (*bâ-ré*) Fermer par derrière avec une barre. — Garnir, fortifier d'une barre. — Tirer des traits de plume sur quelque écrit. — *Barrer le chemin*, fermer le passage. — Fig. *Barrer le chemin à quelqu'un*, mettre obstacle à l'avancement de sa fortune. — *Barrer les veines d'un cheval*, y mettre le feu, afin d'arrêter l'écoulement des humeurs. — Il se dit aussi en t. de blason : *Barré d'argent et de gueules*.

BARRES, s. f. pl. Jeu de course entre des jeunes gens. — Partie de la mâchoire du cheval sur laquelle le mors appuie.

BARRETTE, s. f. (*ba-rè-te*) Espèce de petit bonnet que portent les nobles à Venise. — Bonnet rouge des cardinaux.

BARRICADE, s. f. (*bâ-ri-ka-de*) Retranchement fait avec des barriques remplies de de terre, des arbres, des charrettes, des chaînes, etc.

BARRICADER, v. a. É, ÉE, p. (*bâ-ri-ka-dé*) Faire des barricades. — Fermer et appuyer une porte avec quelque chose qui empêche d'entrer. — On dit aussi *se barricader*. — Au fig. S'enfermer dans une chambre pour ne voir personne.

BARRIÈRE, s. f. (*Ba-riè-re*) Assemblage de plusieurs pièces de bois ou de fer servant à fermer un passage. — Lieu où sont établis les bureaux d'entrée, et où les commis reçoivent les droits. — Enceinte que l'on faisait autrefois pour les combats. — Ce qui sert de borne et de défense : *Le Rhin forme une barrière entre la France et l'Allemagne*. — Fig. Empêchement, obstacle.

BARRIQUE, s. f. (*bâ-ri-ke*) Gros tonneau.

BARRURE, s. f. (*bâ-ru-re*) t. de luthier. La barre du corps d'un luth.

BARSES, s. f. pl. (*Bar-ce*) Boîtes d'étain pour apporter le thé de la Chine.

BARTAVELLE, s. f. (*bar-ta-vè-le*) Espèce de grosse perdrix rouge.

BARYTE, s. f. t. de chimie. Substance alcaline, appelée autrefois *terre pesante*.

BAS, BASSE, adj. (*bâ*, *bâ-ce*) Qui a peu de hauteur. — Il se dit aussi d'un lieu peu ou point élevé : *Salle basse ;* ou d'un lieu moins élevé qu'un autre : *La Basse-Normandie*, *la*

Basse-Bretagne, etc., parce que ces pays sont dans des lieux plus bas que les pays qui les entourent. — On dit *ce bas monde*, pour dire ici-bas, sur la terre. — Fig. Vil, méprisable, sans grandeur : *Il a la mine basse. Actions, inclinations basses. Ame basse.* — Ce qui est de moindre dignité, de moindre valeur : *Bas-officier, bas or.* — *Bas, prix*, prix médiocre. — *Vue basse*, qui ne distingue les objets que de près. — *Voix basse*, qu'on ne peut entendre de loin. — *Parler d'un ton bas*, peu élevé. — Fig. *Forcer quelqu'un à parler d'un ton plus bas*, réprimer son arrogance. — *Style bas*, trivial. On dit qu'une *expression est basse*, pour dire qu'il n'y a que le peuple qui s'en serve. — *Basse latinité*, le langage des auteurs latins du dernier temps. — *Faire main-basse*, tuer, passer au fil de l'épée. — *Le temps est bas*, menace de pluie. — En t. de musique, il est opposé à haut ou aigu.

BAS, s. masc. Partie inférieure de certaines choses : *Le bas du visage, le bas du pavé.* — Fig. *Il y a du haut et du bas dans son esprit, dans son humeur*, etc. Il y a de grandes inégalités.

BAS, adv. qui a différentes significations. *Mettre bas les armes*, poser les armes. — *Mettre chapeau bas*, l'ôter. — *Mettre bas*, faire des petits, en parlant des animaux. — *Parler bas*, doucement. — *Etre fort bas*, être bien malade. — On dit fam. qu'*un homme est percé bas*, pour dire qu'il n'a point d'argent. — *A bas*, par terre. — Il se dit par opposition à *en haut* : *Il est en bas.* — Fig. *Traiter un homme de haut en bas*, le traiter avec fierté. — *Par bas*, dans la partie la plus basse d'une maison : *Etre logé par bas.* — *Là-bas, ici-bas*, adv. *Allez là-bas, venez ici-bas.* — *Ici-bas*, signifie aussi sur terre, dans ce monde : *Les choses d'ici-bas sont périssables.*

BAS, s. m. (*ba*) Vêtement pour couvrir la jambe et le pied.

BASALTE, s. masc. Pierre noire fort dure dont on se sert pour essayer la pureté de l'or et de l'argent. On l'appelle aussi *pierre de touche.*

BASANE, s. f. Peau de mouton tannée.

BASANÉ, ÉE, adj. Halé, noirâtre : *Teint basané.*

BASCULE, s. f. (*bas-ku-le*) Machine dont un bout s'élève lorsqu'on pèse sur l'autre. — Jeu d'enfans.

BASE, s. f. (*bâ-ze*) La partie d'une chose qui lui sert comme de fondement et de support. — En architecture, ce qui soutient le fût de la colonne. — En géométrie, le côté du triangle opposé à l'angle qui est regardé comme le sommet. — En Botanique, bas des fleurs, des feuilles et des tiges. — En chimie, substance qui, combinée avec un sel, forme un acide. — En méd. Le principal ingrédient qui entre dans la composition d'un remède. — Fig. Appui, soutien : *La justice est la base de toute autorité. La bonne foi est la base du commerce.* — On dit aussi fig. : *La base d'un système*, pour dire le principal fondement d'un système.

BASER, v. a. (*bâ-zé*) Appuyer comme sur une base. Il ne se dit qu'au fig. : *Il faut baser le droit public sur les principes de la morale.*

BAS-FONDS, s. m. pl. Terrain bas et enfoncé. — t. de mar. Fonds où il y a peu d'eau.

BASILAIRE, s. f. (*ba-zi-lè-re*) t. d'anatomie. C'est ainsi qu'on appelle l'artère formée par l'union des deux vertébrales sur l'extrémité de l'os occipital.

BASILIC, s. m. (*ba-zi-lik*) Plante d'une odeur très-aromatique. — Serpent fabuleux qui tue de son regard.

BASILICON, s. m. (*ba-zi-li-kon*) Onguent suppuratif.

BASILIQUE, s. f. (*ba-zi-li-ke*) Nom qu'on donne à certaines églises principales : *La basilique de St-Pierre.* — Veine qui monte le long de la partie interne de l'os du bras, jusqu'à l'axillaire où elle se rend. — Au pl. Lois romaines que l'empereur Basile a fait traduire en grec.

BASIN, s. m. (*ba-zin*) Etoffe croisée, dont la chaîne est de fil, et la trame de coton.

BASIOGLOSSE, subst. m. (*ba-zi-o-glo-ce*) t. d'anat. Muscle abaisseur de la langue.

BASOCHE, s. f. *ba-zo-che*) Juridiction que tenaient les clercs de procureurs du parlement de Paris.

BASQUE, s. f. (*ba-s-ke*) Pan d'un habit.

BASQUE, s. m. Qui est né en Biscaye : *Aller, courir comme un Basque*, fort vite.

BAS-RELIEF, s. m. (*bâ-re-lièf*) Sculpture qui a peu de saillie.

BASSE, s. f. (*bâ-ce*) La partie la plus basse en musique. — La personne même qui chante cette partie. — Il se dit aussi de quelques instrumens : *Une basse de viole, de violon.* Cette dernière s'appelle aussi *basse* tout court.

BASSE-CONTRE, s. f. t. de musique. *Basse* dans ses deux premières acceptions. — Au pl. *Basses-contre.*

BASSE-COUR, s. f. Au pl. *Basses-cours.* Cour d'une maison de campagne où l'on élève la volaille, etc. — Cour séparée de la principale cour, et destinée pour les écuries, les équipages, etc.

BASSE-LISSE, s. f. Sorte de tapisserie dont les chaînes sont horizontales.

BASSEMENT, adv. (*ba-ce-man*) D'une manière basse : *Se conduire bassement.*

BASSES, s. f. pl. (*ba-ce*) Bancs de sable, ou rochers cachés sous l'eau.

BASSESSE, s. fém. (*ba-cè-ce*) Il ne se dit qu'au fig. des sentimens, des actions, des manières indignes d'un honnête homme : *Bassesse d'ame, de cœur. Il agit avec bassesse.* — Il se

dit aussi de la naissance et de l'extraction, pour dire qu'elle est vile. — On dit encore *bassesse au style*, pour marquer qu'il est populaire.

BASSES-VOILES, s. f. pl. (*bâ-ce-voa-le*) La grande voile et celle de misaine.

BASSET, s. masc. (*bà-cè*) Chien de chasse qui a les jambes fort courtes et tortues. — Il se dit aussi, dans le langage fam. d'un petit homme dont les jambes et les cuisses sont trop courtes par rapport à sa taille.

BASSE-TAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Au plur. *Basses-tailles*, t. de musique. Partie de basse qui se chante ou qui se joue sur l'instrument. — La personne qui chante cette partie. — En sculpture, il signifie la même chose que *bas-relief*.

BASSE-TERRE, s. f., t. de marine. Côte sous le vent.

BASSETTE, s. f. (*ba-cè-te*) Jeu de cartes.

BASSILE, s. f. Plante dont les feuilles ressemblent à celles du pourpier.

BASSIN, s. m. (*ba-cin*) Espèce de grand plat rond ou ovale. — Les deux plats d'une balance. — Pièce d'eau : *Le grand bassin des Tuileries.* — Pierre taillée en bassin, qui reçoit les eaux d'une fontaine. — L'endroit d'un port de mer où les vaisseaux jettent l'ancre. — En t. d'anat. la partie inférieure du tronc. — *Bassin oculaire*, instrument de chirurgie. — On dit figur. d'une belle plaine entourée de montagnes, et dont la forme approche de la rondeur, que *c'est un beau bassin.*

BASSINE, s. f. (*ba-ci-ne*) Sorte de bassin large et profond, dont se servent les apothicaires, les chimistes, etc.

BASSINER, v. act. É, ÉE, p. (*ba-ci-né*) Chauffer avec une bassinoire. — Fomenter en mouillant avec une liqueur tiède. — En t. de jardin. Arroser légèrement.

BASSINET, s. m. (*ba-ci-nè*) Pièce creuse de la platine d'une arme à feu où l'on met l'amorce. — t. d'anat. Petite cavité au milieu des reins. — Plante, espèce de renoncule.

BASSINOIRE, s. f. (*ba-ci-noa-re*) Bassin de métal ayant un couvercle percé de plusieurs trous, et servant à chauffer le lit.

BASSON, s. masc. (*ba-çon*) Instrument de musique. Basse de hautbois. — Il se dit aussi de celui qui en joue.

BASTANT, ANTE, p. et adj. (*bas-tan*) Qui suffit : *Cela est bastant.* Inusité.

BASTE, s. m. As de trèfle au jeu de l'hombre.

BASTER, v. neut. (*bas-té*) Suffire. Il n'est plus d'usage que dans cette phrase : *Baste pour cela*, passe pour cela. Fam.

BASTERNE, s. f. Char des anciens peuples du Nord attelé de bœufs.

BASTIDE, s. f. Nom qu'on donne en Provence aux maisons de plaisance.

BASTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Autrefois château à plusieurs tours. Ce nom était resté à un château bâti dans Paris, qui servait de prison d'état, et qui a été démoli en 1789.

BASTILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) t. de blas. Pièces garnies de créneaux renversés qui regardent la pointe de l'écu.

BASTINGUE, s. fém. (*bas-tin-ghe*) Toiles matelassées, qui, dans les combats, servent sur les vaisseaux à cacher à l'ennemi ce qui se fait sur le pont, et à parer les balles de fusil.

SE BASTINGUER, v. pr. É, ÉE, p. Tendre des bastingues.

BASTION, s. m. Ouvrage de fortification un peu avancé hors du corps de la place.

BASTIONNÉ, ÉE, adj. qui a des bastions.

BASTONNADE, s. f. (*bas-to-na-de*) Coups de bâton.

BASTUDE, s. f. Filet pour pêcher dans les étangs salés.

BAS-VENTRE, s. m. (*ba-van-tre*) La partie la plus basse du ventre.

BAT, s. m. (*ba-te*) Vieux mot. Queue de poisson.

BÂT, s. masc. (*bâ*) Selle pour les bêtes de somme.

BATAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Combat général de deux armées. — Espèce de jeu de cartes.

BATAILLÉ, ÉE, adj. t. de blason. Cloche dont le battant est d'un autre émail que la cloche.

BATAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Il ne se dit plus qu'au fig. Contester, disputer. Fam.

BATAILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) Corps d'infanterie formant une division de régiment.

BÂTARD, ARDE, s. et adj. (*bâ-tar*) Qui est né hors de légitime mariage. — En parlant des animaux, né de deux espèces différentes. — En t. de jardinage, il se dit de toute plante sauvage qui n'est point cultivée, et des fruits qui ne sont pas de la véritable espèce dont ils portent le nom. — *Porte bâtarde*, qui n'est ni petite, ni porte cochère. — *Lettre* ou *écriture bâtarde*, qui est entre la ronde et l'italique. On dit aussi subst., *bâtarde.*

BÂTARDEAU, s. m. (*bâ-tar-dô*) Espèce de digue faite de pieux, d'ais et de terre, pour détourner l'eau.

BÂTARDIÈRE, s. f. Plant d'arbres greffés qu'on élève dans une pépinière.

BÂTARDISE, s. f. (*bâ-tar-di-ze*) Etat de celui qui est bâtard.

BATEAU, s. m. (*ba-tô*) Espèce de barque dont on se sert sur les rivières. — *Bateau de bois*, *de charbons*, *de foins*, chargé de bois, de charbons, de foins. — La menuiserie d'un corps de carrosse.

BATELAGE, s. m. Métier de bateleur.

BATELÉE, s. f. La charge d'un bateau.

BATELET, s. m. (*ba-te-lè*) Petit bateau.

BATELEUR, EUSE, s. Faiseur de tours de passe-passe, danseur de corde, etc.

BATELIER, IÈRE, s. (*ba-te-lié*) Celui ou celle qui conduit un bateau.

BÂTER, v. a. É, ÉE, p. (*bâ-té*) Mettre un bât sur une bête de somme.

BÂTI, s. masc., t. de menuis. Assemblage de différentes parties, comme montans, traverses, etc. — Gros fil pour joindre ensemble l'étoffe et la doublure. — Couture à grands points.

BÂTIER, s. m. (*bâ-tié*) Artisan qui fait des bâts pour les bêtes de somme.

BATIFOLER, v. n. (*ba-ti-fo-lé*) Jouer à la manière des enfans. Fam.

BÂTIMENT, s. m. (*bâ-ti-man*) Edifice. — Navire, vaisseau.

BÂTIR, v. a. I, IE, part. et adj. (*bâ-tir*) Edifier, construire. — Fig. Etablir : *Il a bâti sa fortune sur les ruines d'un autre.* — Figur. *Bâtir en l'air*, se mettre des chimères dans la tête, former des projets sans fondement.

BÂTISSE, s. f. (*bâ-tice*) L'état ou l'entreprise d'un bâtiment, quant à la maçonnerie.

BÂTISSEUR, s. m. (*bâ-ti-ceur*) Qui aime à bâtir. Il est fam. On le dit par mépris d'un mauvais architecte.

BATISTE, s. f. Espèce de toile très-fine.

BÂTON, s. m. (*bâ-ton*) Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main, servant à divers usages. — Marque de certaines dignités : *Bâton de maréchal*, *bâton pastoral.* — Il se dit aussi de diverses choses qui ont la forme d'un petit bâton : *Bâton de cire d'Espagne.* — Fig. *Bâton de vieillesse*, celui ou celle qui sert d'appui à une vieille personne, et qui l'assiste dans tous ses besoins. — *Bâton à deux bouts*, bâton ferré par les deux bouts. — Fig. et prov. *Le tour du bâton*, profit casuel et souvent illicite d'un emploi. — *A bâton rompu*, à diverses reprises.

BÂTONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bâ-to-né*) Donner des coups de bâton. — Rayer : *Bâtonner un article.*

BÂTONNET, s. m. (*bâ-to-nè*) Petit bâton qui sert à un jeu d'enfans.

BÂTONNIER, s. m. (*bâ-to-nié*) Celui qui garde le bâton d'une confrérie. — *Bâtonnier des avocats*, celui qu'ils choisissent pour être leur chef pendant un certain temps.

BATRACHITE, s. f. Pierre vaste et creuse représentant un œil dans son milieu.

BATTAGE, s. m. (*ba-tage*) L'action de battre le blé, le temps qu'on y emploie.

BATTANT, s. m. (*ba-tan*) Espèce de marteau qui pend dans le milieu d'une cloche, et qui la fait sonner. — Partie d'une porte qui s'ouvre en deux.

BATTANT, ANTE, adj. *Métier battant*, actuellement employé. — *Porte battante*, qui se referme d'elle-même. — On dit adverb. *Un habit tout battant neuf*, pour dire un habit neuf. Fam.

BATTE, s. f. (*ba-te*) Instrument pour battre ou aplanir quelque matière : *Batte de plâtriers*, *de jardiniers*, *de maçons.* — Sabre de bois dont Arlequin se sert. — *Batte à beurre*, bâton rond pour battre le beurre.

BATTELLEMENT, s. m. (*ba-tè-le-man*) t. de maçonnerie. Dernier rang de tuiles par où un toit s'égoutte.

BATTEMENT, s. m. (*ba-te-man*) Il n'est guère d'usage que dans les phrases suivantes : *Battement de mains*, se dit de l'action de battre des mains en signe d'approbation. — *Battement de cœur*, *d'artères*, *d'ailes*, *du pouls*, palpitation, mouvement.

BATTERIE, s. f. (*ba-te-ri-e*) Querelle où il y a des coups donnés. — Il se dit aussi de plusieurs pièces d'artillerie disposées pour tirer contre l'ennemi, ou du lieu où on les établit. — Fig. Moyen qu'on emploie pour réussir dans une affaire : *Dresser de bonnes batteries*, *changer de batteries.* On dit dans le même sens, *démonter les batteries de quelqu'un*, rendre ses moyens inutiles. — Pièce d'acier qui couvre le bassinet des armes à feu. — Manière de battre le tambour. — Certaine manière de jouer sur la guitare. — *Batterie de cuisine*, ustensiles qui servent à la cuisine, et qui sont ordinairement de cuivre battu.

BATTEUR, s. m. (*ba-teur*) Qui aime à battre. Fam. — *Batteur en grange*, celui qui bat le blé. — *Batteur d'or*, ouvrier qui bat ce métal. — *Batteur de pavé*, fainéant qui n'a d'autre occupation que de se promener dans les rues.

BATTOIR, s. m. (*ba-toar*) Palette à long manche pour jouer à la paume. — Palette de bois pour battre la lessive.

BATTOLOGIE, s. f. (*ba-to-lo-ji-e*) t. de grammaire. Vice d'élocution. Superfluité de paroles, répétition inutile de la même chose.

BATTRE, v. a. (*ba-tre*) *Je bats*, *tu bats*, *il bat ; nous battons*, *vous battez*, *ils battent. Je battais. Je battis. Je battrai. Bats. Battant. Battu.* Frapper, donner des coups pour faire du mal. — *Battre les ennemis*, les vaincre. — *Battre une ville en ruine*, *une muraille en brèche*, tirer dessus pour la ruiner, pour faire brèche. — Fig. *Battre un homme en ruine*, le réduire à ne savoir plus que répondre. *Battre en ruine un système*, *un argument*, l'attaquer avec des raisons si fortes qu'on n'y puisse rien opposer. — Il se dit aussi de diverses choses sur lesquelles on touche fortement avec différens instrumens ; *Battre une tapisserie*, pour

la nettoyer ; *un noyer*, pour en faire tomber les noix ; *du papier*, *du blé*, etc. — On dit qu'*une rivière bat les murs d'une ville*, pour dire qu'elle passe tout auprès. — *Battre monnaie*, la fabriquer. — *Battre les cartes*, les mêler. — *Battre la mesure*, la marquer en haussant et baissant la main. — *Battre le tambour*, *la caisse*, frapper dessus avec deux petites baguettes. — *Battre la campagne*, courir deçà et delà afin d'avoir des nouvelles des ennemis : et fig. Parler sans ordre, déraisonner dans le délire de la maladie. — *Battre un bois*, *une laine*, les parcourir en chassant.

BATTRE, v. n. *Le cœur lui bat.* Il a des palpitations, et fig. Il a peur. — *Battre des ailes*, se dit des oiseaux qui agitent leurs ailes en signe de plaisir, et *battre de l'aile*, se dit d'un oiseau fatigué ou blessé qui ne peut remuer qu'une aile. On dit aussi fig. qu'*un homme ne bat plus que d'une aile*, pour dire qu'il est mal dans ses affaires. — *Le soleil bat à plomb sur...*, darde ses rayons sur... *Le tambour bat*, se fait entendre. — On dit fig. *Mener quelqu'un tambour battant*, le traiter sans aucun ménagement. — *Battre des mains*, applaudir. — *Battre froid à quelqu'un*, lui faire un mauvais accueil. — *Battre en retraite*, se dit en t. de guerre, des troupes qui se retirent du combat, et fig. de quelqu'un qui commence à se détacher du monde.

SE BATTRE, v. pr. Combattre.

BATTU, UE, p. et adj. *Avoir les yeux battus*, comme meurtris. — *Avoir les oreilles battues de quelque chose*, être fatigué de l'entendre. — *Chemin battu*, fort fréquenté. — On dit fig., *les routes battues*, pour dire les procédés ordinaires, les moyens connus.

BATTUE, s. f. (*ba-tu-e*) t. de chasse. Action de battre un bois pour en faire sortir le gibier. Troupe de gens qui font cette action.

BATTURE, s. f. (*ba-tu-re*) Espèce de dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre. — Au pl. Bancs de sable ou rochers presque à fleur d'eau.

BAU ou BARROT, s. m. (*bô*, *ba-ro*) t. de marine. Solive pour affermir les bordages et soutenir les tillacs.

BAUBI, s. m. (*bo-bi*) Chien dressé au lièvre, au renard, au sanglier.

BAUD, s. m. (*bô*) Chien courant dont la race vient de Barbarie.

BAUDET, s. m. (*bo-dè*) Âne. — Fig. et par injure, on appelle ainsi un homme stupide. — Au pl. Tréteaux des scieurs de long.

BAUDIR, v. a. I, IE, p. (*bo-dir*) t. de chasse. Exciter les chiens du cor et de la voix. On baudit aussi les oiseaux.

BAUDRIER, s. m. (*bo-drié*) Large bande de cuir ou d'étoffe qui pend en écharpe, et qui sert à porter l'épée.

BAUDRUCHE, s. f. (*bo-druche*) Pellicule de boyau de bœuf, dont se servent les batteurs d'or pour réduire l'or en feuilles.

BAUGE, s. f. (*bo-je*) Lieu fangeux où le sanglier se retire. — Mortier de terre grasse mêlée de paille. — *A bauge*, locution adverbiale. En abondance. Il est pop.

BAUME, subst. m. (*bô-me*) Herbe odoriférante. — Liqueur qui découle de certains arbres. — Certaines compositions propres à guérir les plaies. — Pâte de senteur. — En chimie et en pharmacie, certaines préparations : *Baume de soufre.* — Fig et fam. Consolation : *Cette nouvelle a été pour moi un baume.*

BAUQUE, s. f. (*bo-ke*) Herbe à feuille étroite, qui vient dans les étangs salés.

BAVARD, ARDE, (*ba-var*) adj. qui s'emploie d'ordinaire subst. Qui parle sans discrétion et sans mesure. Il est du style fam.

BAVARDAGE, s. m. Action de bavarder. — Propos insignifians. Il est fam.

BAVARDER, v. n. (*ba-var-dé*) Parler excessivement de choses frivoles ou qu'on devrait tenir secrètes. Il est du style fam.

BAVARDERIE, s. fém. Défaut du bavard. Fam.

BAVAROISE, s. f. (*ba-va-roa-ze*) Infusion de thé avec du sirop de capillaire : *Prendre une bavaroise.*

BAVE, s. f. Salive qui découle de la bouche. — Espèce d'écume que jettent certains animaux. — Liqueur visqueuse qui est dans la coque du limaçon.

BAVER, v. n. (*ba-vé*) jeter de la bave.

BAVETTE, s. f. (*ba-vè-te*) Petite pièce de toile que les enfans portent devant l'estomac sur leurs vêtemens pour les garantir de la bave. — On dit figur. qu'*un homme est encore à la bavette*, pour dire qu'il est encore trop jeune pour les choses dont il s'agit.

BAVEUSE, s. fém. (*ba-veu-ze*) Poisson de mer toujours couvert d'une sorte de bave.

BAVEUX, EUSE, adj. (*ba-veu*) Qui bave : *Enfant baveux.* — *Omelette baveuse*, peu cuite.

BAVOCHÉ, ÉE, adject., t. de gravure et d'imprimerie. Il se dit d'un trait de burin, d'un caractère qui n'est pas bien net.

BAVOCHURE, s. fém. Défaut de ce qui est bavoché.

BAVOIS, s. m. Tableau qui contenait l'évaluation des droits seigneuriaux.

BAVOLET, s. m. (*ba-vo-lè*) Coiffure de villageoise.

BAVURE, s. f. (*ba-vu-re*) Petite trace des joints des pièces d'un moule.

BAYER, autrefois BÉER, v. n. (*bé-ié*) Tenir la bouche ouverte, en regardant longtemps quelque chose. — Fig. et fam. Désirer avec avidité. Peu usité.

BAYEUR, EUSE, s. (*bé-ieur*, *eû-ze*) Qui regarde avec avidité.

BAZAR, s. masc. Sorte de marché public

dans l'Orient. — Lieu où l'on renferme les esclaves. — Espèce de foire perpétuelle.

BDELLIUM, s. m. (*bdé-li-ome*) Arbre des Indes et de l'Arabie heureuse, qui donne une gomme appelée de même.

BÉANT, ANTE, (*bé-an*) part. de l'ancien verbe *Béer.* Il s'emploie comme adj. pour signifier grande ouverture : *Le lion vint à lui la gueule béante. Gouffre béant. Gueule béante*, c'est-à-dire, ouverte.

BÉAT, ATE, s. (*bé-a*) Dévot ou qui fait le dévot. Il ne se prend guère que dans ce dernier sens. — Homme qui, dans une partie de jeu ou de repas, se trouve exempt de jouer avec les autres et de payer sa part.

BÉATIFICATION, s. f. (*bé-a-ti-fi-ka-cion*) Acte par lequel le pape béatifie.

BÉATIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*bé-a-ti-fi-é*) Mettre au nombre des bienheureux.

BÉATIFIQUE, adj. (*bé-a-ti-fi-ke*) Qui rend bienheureux : *Vision béatifique*, dont nous jouirons dans le Ciel. Il ne se dit que dans cette phrase.

BÉATILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Menues choses qu'on met dans les pâtés, comme ris de veau, crêtes de coq, etc.

BÉATITUDE, s. f. Félicité éternelle.

BEAU, (on dit BEL devant un s. m. qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré) BELLE, adject. (*bô*, *bè-le*) Se dit d'un objet qui plaît à la vue, à l'ouïe, à l'esprit ou au cœur par des qualités qui le rapprochent de la perfection de son espèce : *Un bel homme ; un beau palais ; un beau concert ; un beau discours.* On dit, *le beau monde*, pour signifier les gens les plus polis. — *Un bel âge*, un grand âge. — *Le bel âge*, le temps de la jeunesse. — Il se prend quelquefois pour grand : *Faire beau feu. Il a eu belle peur.* — Il se prend encore pour bon, heureux, favorable, etc. — Il se prend aussi pour honnête, bienséant : *Cela n'est pas beau à un jeune homme.* — Il se dit quelquefois ironiquement dans un sens fort contraire à sa propre signification. — Il se joint aussi à des termes de mépris et d'injures. — Enfin, il se joint à divers termes par une espèce de redondance : *Il s'en alla un beau matin, une belle nuit. Il l'a déchiré à belles dents. Il l'a vendu à beaux deniers comptans.* — *Beau* et *belle* se prennent quelquefois subst. : *Le beau, le souverain beau*, etc. On dit *une belle*, pour signifier une femme qui a de la beauté : mais on ne dit *un beau* que dans un sens ironique. — *Il fait beau*, il fait beau temps. — *Il fait beau voir*, il est agréable de voir. — *Bien et beau*, façon de parler adv. et pop. Tout-à-fait, entièrement. — *De plus belle*, tout de nouveau. — *Tout beau*, arrêtez. — *En beau*, locut. adv. Sous un point de vue favorable : *Peindre une chose en beau.*

BEAUCOUP, (*bô-kou*, et devant une voyelle, *bô-koup*) adv. de quantité et de temps. Quantité, grand nombre, plusieurs, long-temps, extrêmement. De *bella copia*, même sens.

* *Beaucoup*, dans le sens de plusieurs, ne s'emploie seul que quand il est précédé d'un pronom personnel ou du relatif *en*. On dit, *vous étiez beaucoup*, *il y en a beaucoup*, mais on ne dira point, *beaucoup ont pensé.* Il faut, *beaucoup de personnes ont pensé.*

Beaucoup est précédé de la préposition *de*, quand il est après un adj. Nous disons, *il est beaucoup plus grand*, et *il est plus grand de beaucoup.*

BEAU-FILS, s. m. (*bô-fi*, et devant une voyelle ou à la fin des phrases, *bô-fis*) Fils du mari ou de la femme qu'on épouse. — Gendre. Au pl. *Beaux-fils.*

BEAU-FRÈRE, s. m. Celui qui a épousé notre sœur, ou dont nous avons épousé la sœur ou la belle-sœur. Au pl. *Beaux-frères.*

BEAU-PÈRE, s. m. Celui qui a épousé notre mère, ou de qui nous avons épousé le fils ou la fille. — Au pl. *Beaux-pères.*

BEAUPRÉ, s. m. (*bô-pré*) Nom d'un des mâts d'un vaisseau. Il est couché sur l'éperon, et le plus avancé sur la proue.

BEAU-REVOIR, s. m. (*bô-re-voar*) t. de chasse. Action de voir facilement l'empreinte du pied d'un animal sur le terrain humide : *Il fait beau-revoir*, quand la terre est humide ; *mauvais-revoir*, quand elle est sèche.

BEAUTÉ, s. f. (*bô-té*) Qualité de ce qui est beau : *La beauté de ce pays est remarquable.* En parlant des personnes, ce mot s'entend particulièrement des agrémens de la physionomie ; dans ce sens on dit, *cette femme est d'une rare beauté.* — On dit aussi, dans le même sens, *c'est une rare beauté ;* alors *beauté* signifie la femme même qui est belle. — Dans le sens absolu on dit, *la beauté du ciel*, *la beauté des fleurs*, etc. — Au pl. Réunion de plusieurs belles choses : *Les beautés de cet ouvrage sont sans nombre.*

BEC, s. m. (*bèk*) La partie qui tient lieu de bouche aux oiseaux. — Il se dit aussi fig. de la pointe de certaines choses : *Bec de plume*, *d'alambic*, etc. — Pointes de terre qui se rencontrent au confluent de deux rivières : *Le Bec-d'Ambès*, *le Bec-d'Allier.* — Fig. et fam. *Avoir bon bec*, *le bec bien affilé*, parler beaucoup, avec facilité, et une hardiesse accompagnée quelquefois de malignité. — *Il n'a que du bec*, que du babil. — *Coup de bec*, trait satirique. — *Se défendre du bec*, se défendre de paroles. — *Faire le bec à quelqu'un*, l'instruire. — *Blanc-bec*, jeune homme, t. de mépris. Au pl. *Blancs-becs.* — *Bec à bec*, adv. Nez à nez, en face l'un de l'autre. Fam.

BÉCARRE, s. m. (*bé-kâ-re*) Caractère de musique en forme de petit carré, qu'on met au-devant d'une note qui avait été haussée ou baissée d'un demi-ton, pour la rétablir dans

son ton naturel. — Il est aussi adj. : *Cette note est bécarre.*

BÉCASSE, s. f. (*bé-ka-ce*) Oiseau de passage à long bec.

BÉCASSEAU, s. masc. (*bé-ka-çô*) Sorte de petite bécasse.

BÉCASSINE, s. f. (*bé-ka-ci-ne*) Oiseau plus petit que la bécasse et le bécasseau.

BECCARD ou **BÉCARD**, s. m. (*bé-kar*) La femelle du saumon.

BEC-D'ÂNE, s. m. (*bé-dâ-ne*) t. de serrurier. Ciseau plus épais que large pour ouvrir les mortaises. Au pl. *Becs-d'âne.*

BEC-DE-CANNE, s. masc., t. de serrurier. Petite serrure qui s'ouvre avec un bouton. — Au pl. *Becs-de-canne.*

BEC-DE-CORBIN, s. m. On donne ce nom, dans les arts, à tout ce qui est recourbé et terminé en pointe. Il y a plusieurs instrumens de ce nom. — *Canne à bec-de-corbin*, dont la pomme est faite en bec-de-corbin. — Le pl. est *becs-de-corbin.*

BEC-DE-GRUE. Voyez Géranium.

BEC-DE-LIÈVRE, s. m. Personne qui a la lèvre d'en-haut fendue.

BEC-FIGUE, s. m. (*bèk-fi-ghe*) Petit oiseau. Au pl. on écrit *Bec-figues.*

BÊCHE, s. f. Outil de jardinage.

BÊCHER, v. act. É, ÉE, p. (*béché*) Remuer la terre avec la bêche.

BÉCHET, s. m. (*bé-chè*) Espèce de chameau.

BÉCHIQUE, s. m. et adj. (*bé-chi-ke*) t. de méd. Il se dit des plantes propres à guérir la toux.

BECQUÉE, s. f. (*bé-ké-e*) Ce qu'un oiseau prend avec le bec pour donner à ses petits. — Mangeaille qu'on met dans le bec d'un oiseau.

BECQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*bé-ke-té*) Donner des coups de bec.

SE BECQUETER, v. p. Se battre ou se caresser avec le bec.

BÉCUNE, s. f. Poisson de mer qui ressemble au brochet, mais beaucoup plus gros. Il est aussi dangereux que le requin.

BEDAINE, s. f. (*be-dè-ne*) Gros ventre. Il est fam.

BEDEAU, s. m. (*be-dô*) Bas-officier dans les églises, les universités.

BÉDÉGAR, s. m. Excroissance spongieuse qui se forme sur l'églantier.

BEDON, s. masc. Vieux mot qui signifiait tambour. — Fam. *Gros bedon*, homme gros et gras.

BÉE, adj. f. Il ne s'emploie que dans cette phrase : *Gueule bée*, qui se dit des tonneaux défoncés par un bout. Du verbe Béer.

BÉER. Voyez Bayer.

BÉ-FA-SI, t. de musique, par lequel on distingue le ton de *si.*

BEFFROI, s. m. (*bé-froa*) Tour ou clocher d'où l'on fait le guet, et où l'on sonne l'alarme. — Cloche du beffroi.

BÉGAIEMENT, s. m. (*bé-ghé-man*) L'action de bégayer.

BÉGAYER, v. neut. É, ÉE, p. (*bé-ghé-ié*) Couper les mots et répéter les syllabes en parlant, par un défaut d'organe. Il est quelquefois act. : *Il n'a fait que bégayer son discours.*

BÉGU, UE, adj. Il se dit d'un cheval qui marque, quoiqu'il ait passé l'âge.

BÈGUE, s. et adject. des deux g. (*bè-ghe*) Qui bégaie.

BÉGUEULE, s. fém. (*bé-gheu-le*) t. injur. Femme ridicule, impertinente. Fam.

BÉGUEULERIE, s. fém. Le caractère, les airs d'une bégueule.

BÉGUIN, s. m. (*bé-ghin*) Coiffe d'enfant

BÉGUINE, s. f. (*bé-ghi-ne*) Nom de certaines religieuses des Pays-Bas. — Il se dit par mépris d'une dévote superstitieuse et minutieuse. Fam.

BÉGUM, s. f. (*bé-gome*) Titre d'honneur donné aux princesses de l'Indostan.

BÉHEN, s. masc. Plante du Levant dont on distingue plusieurs espèces.

BEIGE, s. f. (*bè-je*) Sorte de serge.

BEIGNET, s. m. (*bè-gnè*) Tranche de fruit entourée de pâte frite à la poêle.

BÉJAUNE, s. m. (*bé-jô-ne*) t. de fauconnerie. Oiseau tout jeune. — Il se dit par application des apprentis en tous les arts et sciences. — Ignorance, ineptie. Fam.

BEL, BELLE. Voyez Beau.

BÉLANDRE, s. f. Petit bâtiment de transport.

BÊLANT, ANTE, adj. Qui bêle.

BÊLEMENT, s. m. (*bè-le-man*) Le cri des moutons.

BÉLEMNITE, s. f. Espèce de fossile.

BÊLER, v. n. (*bê-lé*) Il se dit du cri naturel des moutons.

BEL-ESPRIT, s. m. Homme qui se pique d'esprit, qui affecte d'en montrer. Au pl. on écrit en deux mots séparés *beaux esprits.* On l'emploie aussi adjectivement pour les deux genres : *Un homme, une femme bel-esprit.*

BELETTE, s. f. (*belète*) Petit animal sauvage qui vit de chasse, de volaille.

BELIER, s. m. (*be-lié*) mâle de la brebis. — Machine de guerre des anciens, pour battre et renverser les murailles. — Le premier des douze signes du zodiaque. — Pièce de bois ou de fonte qui sert à enfoncer les pieux. — *Belier hydraulique*, machine qui sert à élever l'eau d'une rivière.

BELIÈRE, s. f. Anneau qui est au-dedans d'une cloche pour y suspendre le battant.

BELÎTRE, s. m. Coquin, gueux, homme de néant.

BELLADONA ou BELLE-DAME, s. fém. Plante calmante et narcotique.

BELLÂTRE, s. m. et adj. (*bé-lâ-tre*) Qui a un faux air de beauté.

BELLE-DE-JOUR, s. f. Espèce de lis.

BELLE-DE-NUIT ou JALAP, s. f. Plante qui porte des fleurs rouges ou jaunes. Elles s'ouvrent la nuit et se ferment le jour. Le pl. est *Belles-de-nuit*.

BELLE-FILLE, s. f. Fille du mari ou de la femme qu'on épouse. — Femme du fils.

BELLEMENT, adv. (*bè-le-man*) Doucement. Il est fam. et de peu d'usage.

BELLE-MÈRE, s. f. Celle que notre père a épousée en secondes noces, ou celle dont nous avons épousé le fils ou la fille.

BELLE-SOEUR, s. f. Celle dont on a épousé le frère ou la sœur.

BELLIGÉRANT, ANTE, adj. (*bèl-li-jé-ran*) Qui fait la guerre. Il s'emploie ordinairement au fém. et au pl. *Puissances belligérantes*.

BELLIQUEUX, EUSE, adj. (*bèl-li-keú*) Guerrier, martial.

BELLOT, OTTE, adj. (*bè-lo, ote*) Diminutif de beau. Il ne se dit que des enfans: *Cet enfant est bellot*. Fam.

BELVÉDER, s. m. Petit pavillon construit sur la partie la plus élevée d'une maison, d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

BÉMOL, s. m. et adj., t. de musique. Caractère de musique en forme de petit *b*, qu'on met devant une note pour la baisser d'un demi-ton.

BEN, s. m. Arbre de l'Inde, qui donne une huile qui ne devient jamais rance.

BÉNARDE, s. f. et adj. Serrure qui s'ouvre des deux côtés.

BÉNÉDICITÉ, s. m. Mot latin qui a passé dans notre langue. Prière avant le repas.

BÉNÉDICTE, s. m., t. de pharmacie. Electuaire purgatif.

BÉNÉDICTION, s. f. (*bé-né-dik-cion*) Action par laquelle le prêtre bénit les assistans, en faisant sur eux le signe de la croix. — Action par laquelle un père et une mère bénissent leurs enfans. — Grâce, faveur du Ciel: *Dieu l'a comblé de bénédictions*. — Vœux qu'on fait pour la prospérité de quelqu'un. — On dit que *la mémoire d'un homme est en bénédiction*, pour dire qu'on ne se souvient de lui qu'en louant sa piété, sa vertu, etc.

* En parlant de la bénédiction du Saint-Sacrement, on dit: *Recevoir la bénédiction*, *assister à la bénédiction*

BÉNÉFICE, s. m. Privilége accordé par le prince ou par les lois. — Profit, avantage. — Titre, dignité ecclésiastique, accompagnés de revenus. — Le lieu même où est l'église et le eu du bénéfice. — *Bénéfice d'âge*, émancipation et droit de gouverner son bien. — *Bénéfice d'inventaire*, acte par lequel on accepte une succession sans être obligé de payer les dettes, que jusqu'à la concurrence des biens qui la composent, pourvu qu'on ait fait inventaire dans le temps déterminé par la loi.

BÉNÉFICIAIRE, adj. des deux g. (*bé-né-fi-ci-è-re*) Il se dit d'un héritier par bénéfice d'inventaire.

BÉNÉFICIAL, ALE, adj. Qui concerne les bénéfices: *Matière bénéficiale*.

BÉNÉFICIER, s. m. (*bé-né-fi-ci-é*) Qui a un bénéfice.

BÉNÉFICIER, v. n. Tirer du profit.

BENET, s. et adj. m. (*be-nè*) Niais, facile à duper.

BÉNÉVOLE, adject. des deux g. Favorablement disposé: *Lecteur bénévole*. Fam.

BÉNI, IE, part. Voyez Bénir.

BÉNIGNEMENT, adv. (*bé-ni-gne-man*, mouillez le *gn*) D'une manière bénigne.

BÉNIGNITÉ, s. f. (mouillez le *gn*) Bonté accompagnée de douceur et d'indulgence.

BÉNIN, BÉNIGNE, adj. (*bé-nin*, *bé-ni-gne*, mouillez le *gn*) Doux, humain: *Un naturel doux et bénin*. *Humeur bénigne*. Il ne se dit guère des personnes que par dérision: *C'est le plus bénin de tous les maris*. — Fig. Favorable, propice: *Le ciel bénin*, *influences bénignes*.

BÉNIR, v. act. Consacrer au culte divin avec certaines cérémonies. — Donner la bénédiction en faisant le signe de la croix. — Louer avec respect et reconnaissance: *Bénissez Dieu de la grâce qu'il vous a faite*. — Il se dit aussi des choses qui rappellent quelque agréable souvenir: *Je bénis le moment où je vous ai vu*. — Rendre heureux, faire prospérer. Il ne se dit que de Dieu: *Dieu bénit le travail de ces gens-là*.

Bénit, ite, part. et adject. Consacré au culte divin par la bénédiction du prêtre: *Eau bénite*, *pain bénit*.

Béni, ie, autre part. qui a toutes les autres significations de son verbe.

BÉNITIER, s. m. (*bé-ni-tié*) Vase à mettre de l'eau bénite.

BENJAMIN, s. m. Fils plus chéri que ses frères et ses sœurs. Fam.

BENJOIN, s. m. Gomme aromatique qui découle d'un arbre des Indes.

BENNE, s. f. Petit vaisseau qui sert à charger les bêtes de somme pour transporter des grains, de la chaux, etc.

BENOITE, s. fém. (*be-noa-te*) Plante qui croît le long des haies, dans les lieux sombres et incultes.

BENZOATE, s. m., t. de chimie. Sel formé par l'union de l'acide benzoïque avec différentes bases.

BENZOIQUE, adj. (*ben-zo-i-ke*) t. de chimie : *Acide benzoïque*, acide tiré du benjoin.

BÉQUILLARD, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui porte des béquilles. Fam.

BÉQUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Sorte de bâton qui a par le bout d'en-haut une petite traverse, sur laquelle les gens infirmes s'appuient pour marcher.

BÉQUILLER, v. a. (mouillez les *ll*) t. de jardinage. Faire un petit labour dans une planche ou dans une caisse.

BÉQUILLON, s. m. (mouillez les *ll*) t. de fleuriste. Petite feuille qui finit en pointe. — En t. de fauconnerie, le bec des oiseaux.

BERBERIS. Voyez EPINE-VINETTE.

BERCAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Bergerie. Il ne se dit guère qu'au fig. : *Ramener au bercail une brebis égarée*, pour dire convertir un pécheur.

BERCE, s. m. Petit oiseau.

BERCE ou FAUSSE-BRANC-URSINE, s. f. Plante dont il y a plusieurs espèces.

BERCEAU, s. m. (*bèr-co*) Petit lit des enfans à la mamelle. — Fig. Commencement d'une chose, lieu où elle a commencé : *La peinture était encore à son berceau. L'Egypte a été le berceau des arts.* — Voûte en treillage qui règne le long d'une allée. — t. d'archit. Voûte en plein cintre.

BERCER, v. a. É, ÉE, p. (*ber-cé*) Agiter doucement le berceau d'un enfant pour l'endormir. — Fig. et fam. Amuser par de vaines promesses.

BERCHE, s. f., t. de marine. Petite pièce de canon de fonte verte.

BERGAME, s. f. Sorte de tapisserie.

BERGAMOTE, s. fém. Espèce de poire. — Orange très-odorante, dont on tire l'essence du même nom.

BERGE, s. f. Bord escarpé d'une rivière. — Petite chaloupe étroite dont on se sert sur quelques rivières.

BERGER, ÈRE, s. (*ber-jé*) Celui ou celle qui garde les brebis. — *L'étoile du berger*, la planète de Vénus.

BERGÈRE, s. f. Grand fauteuil avec coussin.

BERGERETTE, s. f. (*ber-je-rète*) Vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE, s. f. Lieu où l'on enferme les brebis. — Au pl. Poésies pastorales.

BERGERONNETTE, s. f. (*ber-je-ro-nè-te*) Jeune bergère. — Petit oiseau noir et blanc ; hochequeue.

BERLE, s. f. Plante ombellifère.

BERLINE, s. f. Espèce de carrosse.

BERLINGOT, s. m. (*bèr-lin-go*) Berline coupée. On dit plus ordinairement *Brelingot.*

BERLUE, s. f. (*bèr-lû-e*) Eblouissement passager. Fam. — Fig. et fam. : *Avoir la berlue*, juger mal des choses

BERME, s. f., t. de fortification. Chemin entre le pied du rempart et le fossé.

BERMUDIENNE, s. f. Plante des îles Bermudes.

BERNABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être berné et moqué.

BERNACLE, s. f. Coquillage.

BERNE, s. f. Espèce de jeu, où quatre personnes, tenant les quatre bouts d'une couverture, mettent quelqu'un au milieu et le font sauter en l'air. — t. de marine. *Mettre le pavillon en berne*, le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau.

BERNEMENT, s. m. (*bèr-ne-man*) Action de berner.

BERNER, v. act. É, ÉE, p. Faire sauter quelqu'un en l'air par le moyen d'une couverture. — Fig. Tourner en ridicule.

BERNEUR, s. m. Celui qui berne.

BERNESQUE ou BERNIESQUE, adj. (*bèr-nès que*) Il se dit d'un style approchant du burlesque, mais plus soigné.

BÉRYL, s. m. Pierre précieuse, verdâtre et transparente. — Aigue-marine.

BESACE, s. f. (*be-za-ce*) Espèce de sac formant deux poches. — Fig. et fam. : *Etre à la besace*, à la mendicité. De *bis saccus.*

BESACIER, s. masc. (*be-za-cié*) t. de mépris. Qui porte une besace.

BESAIGRE, adj. des deux g. (*be-zè-gre*) Il se dit du vin qui s'aigrit, parce qu'il est au bas. De *bas aigre.*

BESAIGUE, s. fém. (*be-zè-gu-e*) Outil de charpentier, tout en fer et taillant par les deux bouts.

BESANT, s. m. (*be-zan*) Ancienne monnaie de l'empire de Constantinople. — t. de blason. Pièce d'or ou d'argent.

BESET, s. masc. (*be-zè*) t. de trictrac. C'est amener deux as avec les deux dés.

BESI, s. m. (*be-zi*) Nom de plusieurs espèces de poires.

BESICLES, s. fém. pl. (*be-zi-kle*) Sorte de lunettes qui se mettent sur le nez.

BESOGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Travail, ouvrage. Il est fam.

BESOIN, s. m. (*be-zoin*) Indigence, nécessité : *Etre dans le besoin. Pourvoir un malade de ce dont il a besoin*, et non pas *de ce qu'il a besoin*, et encore moins *de ce qui lui fait besoin.* Ce dernier est un gasconisme. — Nécessité naturelle. — *Avoir besoin*, avoir faute, avoir affaire.

BESSON, ONNE, adj. Jumeau. Il vieillit.

BESTIAIRE, s. masc. Chez les Romains, homme destiné à combattre les bêtes.

BESTIAL, ALE, adj. Qui tient de la bête.

BESTIALEMENT, adv. En vraie bête.

BESTIAUX. Voyez BÉTAIL.

BESTIOLE, s. f. Petite bête. — Fig. et fam. Jeune personne qui a peu d'esprit.

BESTION, s. m., t. de marine. Le bec ou la pointe de l'éperon d'un vaisseau à l'avant des porte-vergues.

BÉTA, s. m., t. familier. *Un gros bêta*, un homme qui est très-bête.

BÉTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) [Au pl. *Bestiaux.*] Troupeau de bêtes qu'on mène paître : on ne le dit que des bœufs, vaches, moutons, brebis et chèvres.

BÊTE, s. f. Animal irraisonnable. — *Bêtes fauves*, les cerfs, les chevreuils, les daims. — *Bêtes noires*, les sangliers. — *Bêtes puantes*, les renards, les blaireaux. — *Bête de charge* ou *de somme*, celles qui portent ou qui tirent. — Fig. Personne stupide et qui n'a point d'esprit. — Jeu de cartes. — Somme qu'on a perdue en faisant la bête : *Ma bête est sur le jeu.*

BÉTEL, s. m. Plante des Indes.

BÊTEMENT, adv. (*bè-te-man*) En bête, sottement, stupidement.

BÉTILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Sorte de mousseline des Indes.

BÊTISE, s. f. (*bê-ti-ze*) Ignorance crasse, stupidité, sottise.

BÉTOINE, s. f. (*bè-toane*) Plante dont on fait un grand usage en médecine.

BÉTON, s. m., t. de maçon. Sorte de mortier pour les fondemens d'un bâtiment.

BETTE, s. f. (*bè-te*) Plante potagère qu'on appelle aussi *poirée.*

BETTE-RAVE ou BETTERAVE, s. f. (*bète-ra-ve*) Espèce de poirée nommée ainsi, parce que sa racine, qui est fort grosse, ressemble à celle de la rave.

BÉTUSES, s. fém. pl. Tonneaux à demi ouverts qui servent au transport des poissons vivans.

BÉTYLE, s. m. Pierres dont on faisait les anciennes idoles.

BEUGLEMENT, s. m. (*beu-gle-man*) Cri du bœuf, de la vache et du taureau.

BEUGLER, v. n. (*beu-glé*) Pousser des beuglemens.

BEURRE, s. m. (*beu-re*) Crême épaissie à force d'être battue. — *Beurre noir*, fondu et noirci dans la poêle. — *Lait de beurre*, lait qui demeure dans la baratte après qu'on a ôté le beurre. — En chimie, il s'applique à quelques préparations : *Beurre d'antimoine*, *d'arsenic*, etc. Les nouveaux chimistes l'appellent *muriate d'antimoine*, *d'arsenic*, etc.

BEURRÉ, s. m. (*beu-ré*) Espèce de poire fondante : *Une poire de beurré.*

BEURRÉE, s. f. (*beû-ré-e*) Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre.

BEURRIER, IÈRE, s. (*beu-rié*) Qui vend du beurre.

BEUVANTE, s. f. Droit qu'un maître de barque ou de navire se réserve, lorsqu'il donne sa barque ou son navire à fret.

BÉVUE, s. f. Méprise.

BEY, s. m. (*bé*) Gouverneur d'une ville chez les Turcs.

BÉZESTAN, s. m. Marché public en Turquie.

BÉZOARD, s. m. (*bé-zoar*) Concrétion pierreuse qui se trouve dans l'estomac de certains animaux. — *Bézoard fossile*, pierre qui ressemble au véritable bézoard.

BIAIS, s. m. (*biè*) Travers, ligne oblique : *Cette maison est de biais.* — Fig. Les diverses faces d'une affaire, les divers moyens dont on peut se servir pour réussir à quelque chose.

BIAISEMENT, s. masc. Manière d'aller en biaisant. — Fig. Détour pour tromper.

BIAISER, v. n. (*biè-zé*) Etre de biais. — Fig. N'agir pas sincèrement.

BIBERON, s. m. Celui qui aime le vin et qui en boit volontiers. Fam. — Petit vase qui a un petit bec ou tuyau par lequel on boit.

BIBLE, s. f. L'Ecriture-Sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament.

BIBLIOGRAPHE, s. m. (*bi-bli-o-gra-fe*) Qui est versé dans la connaissance des livres des éditions, etc.

BIBLIOGRAPHIE, s. f. (*bi-bli-o-gra-fi-e*) Science du bibliographe.

BIBLIOMANE, s. m. Celui qui a la bibliomanie.

BIBLIOMANIE, s. f. Passion d'avoir des livres.

BIBLIOPHILE, s. m. (*bi-bli-o-fi-le*) Celui qui aime les livres.

BIBLIOTHÉCAIRE, s. m. (*bi-bli-o-té-kère*) Celui qui est préposé pour avoir soin d'une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE, s. f. (*bi-bli-o-tè-ke*) Lieu où sont rangés des livres. — L'assemblage d'une grande quantité de livres. — Sorte d'armoire où l'on met les livres. — Recueils et compilations d'ouvrages de même nature : *Bibliothèque des Pères.* — On dit fig. d'un homme très-savant, que *c'est une bibliothèque vivante.*

BIBLIQUE, adj. Conforme au style de la Bible. — *Société biblique*, pour la propagation de la Bible.

BIBUS, s. m. (*bi-bûce*) t. de mépris. Rien, chose de nulle valeur, qui ne mérite pas attention : *Propos de bibus*, *affaire de bibus.*

BICAPSULAIRE, adj., t. de bot. Il se dit d'un fruit qui a deux capsules.

BICEPS, s. m. (*bi-cepce*) t. d'anat. Muscle dont la partie supérieure est divisée en deux.

BICHE, s. f. La femelle du cerf.

BICHET, s. m. (*bi-chè*) Ancienne mesure pour le blé et autres grains.

BICHON, ONNE, s. Sorte de petit chien qui a le poil long et le nez court.

BICONJUGUÉE, adj. f., t. de botan. Il se dit d'une feuille dont le pétiole commun se di-

vise en deux rameaux chargés chacun de deux folioles.

BICOQUE, s. f. (*bi-ko-ke*) Maison petite et de chétive apparence. — Ville ou place mal fortifiée et sans défense.

BICORNU, UE, adj. Il se dit d'une plante garnie de deux pointes semblables à des cornes.

BICOTYLÉDONE, adj. des deux g., t. de bot. Il se dit des plantes qui ont deux lobes.

BICUSPIDÉ, ÉE, adj. Il se dit d'une feuille fendue en deux à son sommet.

BIDENTÉ, adject. m., t. de botan. Il se dit d'un calice à deux dents.

BIDET, s. m. (*bi-dè*) Petit cheval. — Meuble de garde-robe qui sert à la propreté.

BIDON, s. m. Espèce de broc de bois dont on se sert sur les vaisseaux. — Vase de fer blanc dans lequel les soldats vont chercher de l'eau.

BIEN, s. m. Ce qui est bon, utile, avantageux, convenable : *Le bien public ; il faut aller au bien de la chose ; rendre le bien pour le mal.* — Religion, probité : *C'est un homme de bien.* — Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre ou autrement : *Avoir du bien.* On appelle fig. *biens du corps*, la santé, la force ; *biens de l'esprit*, les talens ; et *biens de l'ame*, les vertus. — *Faire du bien à quelqu'un*, lui faire quelque avantage, lui tendre des secours. — On dit d'une chose dont on reçoit quelque avantage, quelque soulagement, qu'*elle fait grand bien : Cette succession a fait grand bien à ses affaires. La saignée lui a fait grand bien.*

BIEN, adv. Qui marque un certain degré de perfection, un état heureux et avantageux : *Il se porte bien. Tout va bien.* — Beaucoup, fort, extrêmement. — Avec le verbe *Vouloir*, il sert à marquer approbation et consentement : *Allez, je le veux bien.* — A peu près, environ. — Quelquefois il s'emploie pour donner plus de force à ce qu'on dit : *Auriez-vous bien l'assurance de le nier* : — On dit d'une femme qu'*elle est bien ?* pour dire qu'elle est d'une figure agréable. — *Venir à bien*, réussir. — On dit aussi *faire bien*, pour, être dans l'ordre convenable : *Ce morceau fait bien dans cet endroit.*

BIEN QUE, conj. Encore que, quoique.

BIEN-AIMÉ, ÉE, s. et adj. Fort chéri.

BIEN DIRE, s. m. Il se dit fam. de quelqu'un qui se pique de bien parler : *Quand il se met sur son bien-dire.*

BIEN-ÊTRE, s. m. Ce qui contribue à faire vivre à l'aise et commodément. — Situation tranquille et satisfaisante du corps ou de l'esprit.

BIENFAISANCE, s. fém. (*bien-fè-zan-ce*) Inclination à faire du bien.

BIENFAISANT, ANTE, adj. (*bien-fè-zan*) Qui aime à faire du bien.

BIENFAIT, s. masc. (*bien-fè*) Bien qu'on fait à quelqu'un. — Grâce, faveur : *Combler quelqu'un de bienfaits.* On dit aussi, *les bienfaits du ciel, de la terre, de la rosée.*

BIENFAITEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui fait du bien à quelqu'un.

BIEN-FONDS, s. m. Immeubles. Au plur. *biens-fonds.*

BIENHEUREUX, EUSE, adj. (*bien-neureu*) Fort heureux. — Qui jouît de la béatitude éternelle : *Esprits bienheureux.* En ce sens, il est quelquefois subst. — Il signifie aussi *béatifié.*

BIENNAL, ALE, adject. (*bi-en-nal*) Qui dure deux ans.

BIENSÉANCE, s. f. Convenance des discours et des actions avec les lieux, les temps et les personnes.

BIENSÉANT, ANTE, adj. (*bien cé-an*) Conforme à la bienséance.

BIENTENANT, ANTE, s. (*bien-te-nan*) t. de pratique. Qui tient les biens d'une succession. Au pl. *Bien-tenans.*

BIENTÔT, adv. de temps (*bien-tô*) Dans peu, dans peu de temps.

BIENVEILLANCE, s. f. (mouillez les *ll*) Affection, bonne volonté, disposition favorable envers quelqu'un. Il ne se dit que du supérieur à l'égard de l'inférieur.

BIENVEILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui a de la bienveillance.

BIENVENU, UE, s. Arrivé à propos, que l'on reçoit avec plaisir : *Soyez le bienvenu.*

BIENVENUE, s. f. Il se dit de la réception de quelqu'un dans un corps : *Payer sa bienvenue.*

BIENVOULU, UE, adj. Aimé, estimé.

BIÈRE, s. f. Cercueil.

BIÈRE, s. f. Espèce de boisson faite avec du blé ou de l'orge et du houblon.

BIÈVRE, s. m. Espèce de castor.

BIEZ, s. masc. (*biè*) Canal qui conduit les eaux pour les faire tomber sur la roue d'un moulin.

BIFÈRE, adj., t. de botan. Qui fleurit deux fois par an.

BIFFER, v. a. É, ÉE, p. (*bi-fé*) Effacer ce qui est écrit.

BIFIDE, adj., t. de botan. Découpé profondément en deux parties.

BIFLORE, adj., t. de botan. Il se dit des plantes dont les fleurs sont posées deux à deux sur chaque pédoncule.

BIFURCATION, s. f. (*bi-fur-ka-cion*), t. d'anatomie. Il se dit d'une partie qui se divise en deux. — Il se dit en botan. de l'endroit où une partie se divise en deux, et forme une espèce de fourche.

BIFTECK, s. m. (mot anglais) Tranche de bœuf saisie dans le beurre.

BIFURQUÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui se divise en fourche.

BIGAME, s. et adj. des deux g. Qui est marié à deux personnes en même temps.

BIGAMIE, s. f. Mariage avec deux personnes en même temps. — Etat du bigame.

BIGARADE, s. f. Espèce d'orange acide et amère.

BIGARREAU, s. m. (*bi-ga-rô*) Grosse cerise d'une chair ferme.

BIGARREAUTIER, s. m. (*bi-gâ-ro-tié*) Arbre qui porte les bigarreaux.

BIGARRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bi-ga-ré*) Diversifier de couleurs tranchantes ou mal assorties.

BIGARRURE, s. f. (*bi-gâ-ru-re*) Variété de couleurs tranchantes ou mal assorties.

BIGÉMINÉE, adj. f, t. de botanique. Se dit des fleurs qui croissent au nombre de quatre, deux à deux sur le même pédoncule.

BIGLE, adj. des deux g. et s. Louche.

BIGLER, v. n. Loucher.

BIGORNE, s. f. Enclume à deux bouts.

BIGORNER, v. a. (*bi-gor-né*) Forger du fer en rond sur la bigorne.

BIGOT, OTE, s. et adj. (*bi-go*) Faux dévot, hypocrite.

BIGOTERIE, s. f. Vice du bigot.

BIGOTISME, s. m. Caractère du bigot.

BIGUER, v. a. (*bi-ghé*) Changer, troquer: *Biguer un cheval.*

BIGUES, s. fém. pl. (*bi-ghe*) t. de marine. Pièces de bois qui soutiennent des machines pour mâter.

BIJON, s. m. Gomme-résine qu'on extrait par incision du mélèze.

BIJOU, s. m. Petit ouvrage précieux qui sert à l'ornement ou à la parure. — On dit d'une jolie maison, que *c'est un vrai bijou.*

BIJOUTERIE, s. f. Profession de bijoutier.

BIJOUTIER, s. m. (*bi-jou-tié*) Celui qui fait ou qui vend des bijoux.

BIJUGUÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des feuilles qui sont composées de quatre folioles disposées deux à deux sur un pétiole commun.

BILAN, s. masc. Livre où les marchands et les banquiers écrivent leurs dettes actives et passives. — *Déposer, donner son bilan*, faire banqueroute.

BILBOQUET, s. masc. (*bil-bo-kè*) Instrument fait au tour, qui sert à un petit jeu d'adresse.

BILE, s. f. Humeur animale dont la sécrétion se fait dans le foie. —Fig. Colère: *Décharger sa bile sur...*

BILIAIRE, adj. des deux g. (*bi-li-è-re*) t. d'anat. Il se dit des conduits de la bile.

BILIEUX, EUSE, s. et adj. (*bi-li-eû, eû-ze*) Qui abonde en bile. — Il se dit fig. d'un homme colère.

BILL, s. m. (*bil*) t. anglais. Projet de loi présenté au parlement d'Angleterre. — La loi elle-même.

BILLARD, s. m. (mouillez les *ll*) Jeu. — La table sur laquelle on joue. — Le lieu où l'on joue.

BILLARDER, v. n. (mouillez les *ll*) Toucher deux fois la bille, ou pousser les deux billes à la fois: *On perd le coup quand on billarde.*

BILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite boule d'ivoire pour jouer au billard. — *Faire une bille*, la mettre dans la blouse. — Gros bâton pour serrer les cordes des ballots.

BILLEBARRER, v. a. É, ÉE, (mouillez les *ll*) Bigarrer par un mélange bizarre de différentes couleurs. Fam.

BILLEBAUDE, s. f. (mouillez les *ll*) Confusion. Il est du style familier. — *A la billebaude*, sans ordre, en confusion.

BILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Serrer avec une bille.

BILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Petite lettre missive, où on se dispense des formules ordinaires. — Ecrit imprimé ou à la main, pour donner des avis au public ou aux particuliers: *Billet de mariage, d'enterrement.* — Ecrit par lequel on s'engage de payer une certaine somme.

BILLETÉ, ÉE, adj., t. de blason. Pièces chargées de billettes.

BILLETER, v. a. É, ÉE, part. et adj. Etiqueter.

BILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de blason. Pièce d'armoirie en forme de petit carré long, qui est quelquefois de métal et quelquefois de couleur.

BILLEVESÉE, s. f. (mouillez les *ll*) Discours frivole, conte vain et ridicule. Il est du style familier.

BILLION, s. m. (*bilion*) Mille millions.

BILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Monnaie de cuivre pur ou mêlé d'un peu d'argent. — Monnaie défectueuse. — Le lieu où on la porte. — Verge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts.

BILLONNAGE, subst. m. (mouillez les *ll*) Trafic illicite de celui qui billonne.

BILLONNEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de billonner.

BILLONNER, v. n. (mouillez les *ll*) Substituer des espèces défectueuses à la place des bonnes.

BILLONNEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui fait métier de billonner.

BILLOT, s. m. (mouillez les *ll*) Tronçon d'arbre gros et court, avec ou sans pieds, pour couper dessus. — Bâton qu'on met en travers au cou des chiens, pour les empêcher de chasser et d'entrer dans les vignes.

BILOCULAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. Qui a deux loges.

BIMBELOT, s. m. (*bin-be-lo*) Jouet d'enfans.

BIMBELOTIER, subst. m. (*bin-be-lo-tié*) Marchand de jouets d'enfans.

BINAGE, s. m. Action de biner.

BINAIRE, adj. des deux g. (*bi-nè-re*) Qui est composé de deux unités : *Nombre binaire.*

BINARD, s. m. (*bi-nâr*) Chariot à quatre roues d'égale hauteur, pour les grands fardeaux.

BINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bi-né*) t. d'agriculture. Donner à la terre un second labour, mais beaucoup plus léger que le premier. — v. n. Dire deux messes par jour : *Ce curé a la permission de biner.*

BINET, s. m. (*bi-nè*) Petit instrument de métal pour brûler une chandelle jusqu'au bout.

BINETTE, s. f. Instrument pour biner.

BINOCLE, s. m. Télescope au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps.

BINÔME, s. m., t. d'algèbre. Quantité algébrique composée de deux termes.

BIOGRAPHE, s. m. (*bi-o-gra-fe*) Auteur qui a écrit la vie particulière d'un ou de plusieurs personnages célèbres.

BIOGRAPHIE, s. f. (*bi-o-gra-fi-e*) Science du biographe.

BIPARTI, IE, adj., t. de botan. Il se dit d'une feuille fendue au delà du milieu.

BIPÉDAL, ALE, adj. Qui a la mesure de deux pieds.

BIPÈDE, s. m. et adj. des deux g. Il se dit des animaux à deux pieds.

BIPINNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun a deux rameaux portant des folioles.

BIQUE, s. f. (*bi-ke*) Chèvre. Fam.

BIQUET, s. m. (*bi-kè*) Petit d'une bique. — Trébuchet pour peser la monnaie d'or et d'argent.

BIQUETER, v. a. Peser avec le biquet.

BIRAMBROT, s. m. (*bi-ran-bro*) Espèce de soupe avec de la bière, du sucre et de la muscade.

BIRÊME, s. f. Vaisseau ancien, qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

BIRIBI, s. m. Jeu de hasard.

BIRLOIR, s. m. Tourniquet qui sert à retenir un châssis de fenêtre levé.

BIS, BISE, adj. (*bi*, *bi-ze*) Brun. Il ne se dit proprement que du pain ou de la pâte : *Pain bis*, *pâte bise.*

BIS, adv. pris du lat. (*bi-ce*) Il signifie qu'il faut recommencer ce qu'on a dit, chanté ou joué.

BISAGE, s. m. (*bi-za-je*) t. de teinturier. Il se dit de la teinture d'une étoffe qui a déjà eu une autre couleur.

BISAIEUL, s. m. (*bi-za-ieul*) Père de l'aïeul ou de l'aïeule.

BISAIEULE, s. f. (*bi-za-ieu-le*) Mère de l'aïeul ou de l'aïeule.

BISANNUEL, ELLE, adj. (*bi-za-nu-èl*) Il se dit des plantes qui ne subsistent que deux ans.

BISBILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Querelle, dissension. Il est fam.

BISCAIEN, s. m. Espèce de fusil qui porte fort loin.

BISCAPIT, s. m. Double emploi dans un compte. Vieux mot.

BISCHÉ, adj. m. Il se dit d'un œuf couvé, où l'on voit de petites fractures à l'endroit par où le petit doit éclore.

BISCORNU, UE, adj. Qui a une forme irrégulière. — Fig. Baroque : *Esprit biscornu.* Fam.

BISCOTIN, s. m. (*bis-co-tin*) Petit biscuit très-dur.

BISCUIT, s. m. (*bis-kui*) Pain cuit deux fois, dont on fait provision pour les voyages sur mer. — Espèce de pâtisserie faite avec de la farine, des œufs et du sucre. — Porcelaine sans vernis.

BISE, s. f. (*bi-ze*) Vent du nord.

BISEAU, s. m. (*bi-zo*) Extrémité coupée en talus. Il se dit d'une glace, d'un diamant, etc. — Ce qui tient et arrête la pierre d'une bague dans le chaton. — Outil de menuisier. — Baisure.

BISER, v. n. (*bi-zé*) t. d'agriculture. Devenir bis : *Les blés bisent.* — *Biser une étoffe*, la reteindre.

BISET, s. m. (*bi-zè*) Pigeon sauvage, dont la chair est plus noire que celle des autres.

BISETTE, s. f. (*bi-zè-te*) Espèce de petite dentelle de bas prix.

BISEXE, adj. (*bi-cèkce*) t. de botan. Qui réunit les deux sexes.

BISMUTH, s. m. (*bis-mute*) Demi-métal d'un blanc jaunâtre et fort pesant.

BISON, s. m. Buffle, bœuf sauvage.

BISQUAIN, s. m. (*bis-kin*) Peau de mouton préparée et garnie de sa laine.

BISQUE, s. f. (*bis-ke*) t. de jeu de paume. Avantage qu'un des joueurs donne à l'autre. — Potage garni de béatilles.

BISSAC, s. m. (*bi-çake*) Sorte de besace. — Fig. *Etre au bissac*, être réduit à la mendicité.

BISSE, s. f. (*bi-ce*) t. de blason. Serpent.

BISSEXTE, s. m. (*bi-cèks-te*) Addition qui se fait, tous les quatre ans, d'un jour, au mois de février.

BISSEXTIL, ILE, adj. (*bi-cèks-til*) Il se dit de l'année où se rencontre le bissexte.

BISTOQUET, s. m. (*bis-to-kè*) Instrument du jeu de billard.

BISTORTE, subst. f. Plante ainsi nommée parce que ses racines sont tortues.

BISTOURI, s. m. Instrument tranchant de chirurgie.

BISTOURNÉ, ÉE, adj. *Jambes bistournées*, jambes torses. Il est pop.

BISTRE, s. m. Suie cuite et détrempée pour laver les dessins.

BITERNÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun se partage au sommet en trois rameaux terminés chacun par trois folioles.

BITORD, s. m. (*bi-tor*) Menue corde à deux fils pour renforcer les manœuvres.

BITTER, v. a. (*bi-té*) t. de marine. *Bitter le câble*, c'est lui faire faire un tour sur les bittes.

BITTES, s. f. pl. (*bi-te*) t. de marine. Pièces de bois pour amarrer les câbles.

BITTON, s. m. (*bi-ton*) Pièce de bois pour amarrer une galère.

BITUME, s. m. Substance huileuse d'une odeur forte, tantôt solide, tantôt liquide.

BITUMINEUX, EUSE, adj. (*bi-tu-mi-neu, eu-ze*) Qui a les qualités du bitume.

BIVAC. Voyez Bivouac.

BIVALVÉ, s. f., t. d'hist. nat. Coquillage qui a deux parties jointes par une sorte de charnière : *Les moules et les huîtres sont des bivalves.*

BIVALVE, adj. Qui a deux valves : *Fruit bivalve*, celui qui se sépare en deux.

BIVAQUER. Voyez Bivouaquer.

BIVEAU, s. m. Instrument de bois en forme d'équerre à branches immobiles.

BIVIAIRE, adj. (*bi-vi-è-re*) Il se dit d'une place où deux chemins aboutissent.

BIVOIE, s. f. (*bi-voa*) Lieu où deux chemins aboutissent.

BIVOUAC ou BIVAC, s. m. (*bi-vouak, bi-vak*) Mot emprunté de l'allemand, qui signifie garde extraordinaire qu'on fait la nuit pour la sûreté d'un camp.

BIVOUAQUER ou BIVAQUER, v. n. Passer la nuit à l'air, au bivouac.

BIZARRE, adj. des deux g. (*bi-za-re*) Fantasque, capricieux. — Extraordinaire.

BIZARREMENT, adv. (*bi-za-re-man*) D'une façon bizarre.

BIZARRERIE, s. f. (*bi-za-re-ri-e*) Humeur bizarre, caprice. — En parlant des choses, singularité excessive : *La bizarrerie des modes.*

BLAFARD, ARDE, adj. (*bla-far*) Pâle. Il ne se dit guère que d'une couleur terne et d'une lumière faible.

BLAIREAU ou TAISSON, s. m. (*blè-rô*) Quadrupède carnassier qui se cache sous terre. Sa chair est bonne à manger.

BLÂMABLE, adj. Digne de blâme.

BLÂME, s. m. (*blâ-me*) Sentiment ou discours par lequel on condamne une personne ou une action.

BLÂMER, v. a. É, ÉE, p. (*blâ-mé*) Reprendre, condamner, désapprouver.

BLANC, ANCHE, adj. (*blan*) Qui est de la couleur de la neige. — Il se dit aussi des choses qui ne sont pas tout-à-fait blanches, pour les distinguer de celles de même espèce qui sont d'une autre couleur. — *Vin blanc, poivre blanc*, etc. — Il se dit encore par opposition à *sale* : *Linge blanc.* — Il se joint aussi à plusieurs subst. dont on ne peut le séparer sans altérer la signification qu'ils ont ensemble : *Fer blanc, argent blanc*, etc. — *Armes blanches*, épées, hallebardes, par opposition aux armes à feu. — *Vers blancs*, non rimés.

BLANC, s. m. La couleur blanche. — Sorte de fard. — Marque blanche que l'on met à un but : *Tirer au blanc.* — *Blanc-signé, blanc-seing*, papier blanc, signé au bas, que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à sa volonté : *Procuration en blanc*, où l'on a laissé en blanc le nom de celui qui doit en être chargé. — Il se dit aussi des peuples qui ont le teint blanc ou même olivâtre, à la différence des noirs.

BLANC-BEC, s. m. (*blan-bèk*) t. de mépris. Jeune homme sans expérience.

BLANC-DE-BALEINE, s. m. (*blan-de-ba-lè-ne*) Cervelle de baleine préparée dont on fait usage en médecine.

BLANCHAILLE, s. f. collect. (mouillez les *ll*) Fretin, menu poisson.

BLANCHÂTRE, adj. des deux g. (*blan-châ-tre*) Tirant sur le blanc.

BLANCHE, s. f. Note de musique qui vaut deux noires.

BLANCHEMENT, adv. (*blan-che-man*) *Tenir les enfans blanchement*, les changer souvent de linge.

BLANCHERIE ou BLANCHISSERIE, s. f. Lieu où l'on blanchit les toiles, la cire.

BLANCHET, s. m. (*blan-chè*) t. d'impr. Morceau de drap qu'on met entre le grand et le petit tympan. — t. de pharm. Morceau de drap blanc pour filtrer.

BLANCHEUR, s. f. La couleur blanche.

BLANCHÎMENT, s. masc. (*blan-chi-man*) L'action de blanchir, l'effet qui en résulte.

BLANCHIR, v. a. I, IE, p. Rendre blanc. — Laver le linge sale. — Fig. Faire paraître innocent un accusé. — v. n. Devenir blanc : *Cette toile blanchit.* — Il se dit aussi des personnes. On dit qu'*un homme blanchit*, quand ses cheveux deviennent blancs. — Fig. Vieillir dans une profession, dans une occupation : *Blanchir dans les armes, sur les livres.*

BLANCHISSAGE, s. m. (*blan-chi-ça-je*) L'action et l'effet de blanchir du linge.

BLANCHISSANT, ANTE, adj. (*blan-chi-çan*) Qui blanchit, qui paraît blanc. Il ne se dit guère qu'en poésie, en parlant de la mer agitée : *Des flots écumeux et blanchissans.*

BLANCHISSERIE. Voyez BLANCHERIE.

BLANCHISSEUR, EUSE, s. (*blan-chi-ceur*) Celui, celle qui blanchit du linge.

BLANC-MANGER, s. m. Substance animale en gelée apprêtée avec une émulsion d'amandes douces, de l'eau de fleur d'orange et de l'huile essentielle de citron.

BLANQUE, s. f. (*blan-ke*) Espèce de jeu en forme de loterie.

BLANQUETTE, s. fém. (*blan-kè-te*) Petite poire d'été. — Petit vin blanc de Languedoc. — Fricassée de veau ou d'agneau à la sauce blanche.

BLAQUE, s. f. Vessie où l'on met du tabac. Il est pop.

BLASER, v. a. É, ÉE, p. (*bla-zé*) Affaiblir les sens, surtout celui du goût, par un usage excessif : *Les excès l'ont blasé.* — On dit fig. : *Il est blasé sur les plaisirs.*

SE BLASER, v. pr. S'user par l'excès des plaisirs et à force de boire des liqueurs fortes. — Il s'emploie au fig.

BLASON, s. m. (*bla-zon*) Science des armoiries.

BLASONNER, v. a. É, ÉE, p. (*bla-zo-né*) Peindre, expliquer les armoiries.

BLASPHÉMATEUR, s. masc. (*blas-fé-ma-teur*) Celui qui blasphème.

BLASPHÉMATOIRE, adj. des deux g. Qui contient des blasphèmes : *proposition blasphématoire.*

BLASPHÈME, s. m. (*blas-fê-me*) Parole impie.

BLASPHÉMER, v. n. É, ÉE, p. (*blas-fé-mé*) Proférer un blasphème. — Il est aussi actif : *Blasphémer le nom de Dieu.*

BLATIER, s. m. (*blâ-tié*) Petit marchand de blé.

BLAUDE, s. fém. Espèce de surtout fait de grosse toile, que les charretiers portent par-dessus leurs vêtemens.

BLÉ, s. masc. Plante qui produit le grain dont on fait le pain. — Le grain seul. — *Blé de Turquie* ou *Maïs*, plante à gros grains, qui sert de nourriture à une grande partie des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. — *Blé de vache* ou *Mélampirum*, plante qui croît dans les blés, et dont les bœufs et les vaches sont avides.

BLÈCHE, adj. et subst., t. injurieux. Homme mou et sans fermeté. Fam.

BLEIME, s. f. (*blè-me*) Mal qui attaque le sabot du cheval.

BLÊME, adj. des deux g. Pâle.

BLÊMIR, v. n. Il est vieux. Aujourd'hui on dit *pâlir*.

BLESSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*blè-cé*) Frapper, donner un coup qui fait plaie, fracture, ou contusion. — Causer quelque incommodité : *Mes souliers me blessent.* — Fig. Faire tort, porter dommage : *Cette démarche blesse nos intérêts.* — *Blesser quelqu'un*, l'offenser, lui déplaire. — On dit aussi fig. : *Cet objet blesse la vue ; des nudités, des paroles déshonnêtes blessent la pudeur ; blesser l'honneur, la réputation, l'amitié, la bonne foi.*

SE BLESSER, v. pr. Se faire du mal par accident. — En parlant d'une femme grosse accoucher avant terme.

BLESSURE, s. f. (*blè-çu-re*) Plaie, contusion, fracture. L'impression que fait un coup qui entame ou qui meurtrit les chairs. — Fig. Violente impression que les passions font sur l'ame. — Il se dit aussi des choses qui offensent l'honneur.

BLET, BLETTE, adject. (*blè, blè-te*) Qui est trop mûr, en parlant des fruits.

BLETTE, s. f. Voyez BETTE.

BLEU, EUE, adject. De la couleur du ciel quand il est sans nuages.

BLEU, s. m. La couleur bleue.

BLEUÂTRE, adj. Tirant sur le bleu.

BLEUIR, v. a. I, IE, p. Rendre bleu.

BLIN, s. m. Pièce de bois pour assembler les mâts.

BLINDER, v. a. É, ÉE, p., t. de guerre. Garnir de blindes une tranchée.

BLINDES, s. f. pl. Pièces de bois entrelacées pour soutenir les fascines d'une tranchée, et mettre les travailleurs à couvert.

BLOC, s. m. (*blok*) Amas de marchandises estimées toutes ensemble. — *En bloc*, en gros. — Gros morceau de marbre brut. — *Bloc de plomb*, billot sur lequel les graveurs posent l'ouvrage qu'ils veulent graver.

BLOCAGE, s. m. (*blo-ka-je*) t. de maçonnerie. Menu moellon qui sert à remplir les vides. On dit aussi *blocaille*. — En t. d'imprimerie, lettre renversée mise à la place d'une autre.

BLOCUS, s. masc. (*blo-kuce*) t. de guerre. Action de bloquer une place, pour qu'il n'y entre aucune espèce de secours.

BLOND, ONDE, adj. (*blond*) D'une couleur entre le doré et le châtain clair : *Un homme blond, cheveux blonds.* — Il se dit aussi subst. des personnes.

BLOND, s. m. La couleur blonde : *Cheveux d'un beau blond.*

BLONDE, s. f. Espèce de dentelle de soie.

BLONDIN, INE, subst. Qui a les cheveux blonds. — On appelle fig. et fam. *beaux blondins*, les jeunes gens qui font les beaux.

BLONDIR, v. n. Devenir blond, en parlant des épis et de la moisson. Style poét.

BLONDISSANT, ANTE, adj. (*blon-di-çan*) Qui blondit. Il ne se dit guère qu'en poésie : *Epis blondissans.*

BLOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*blo-qué*) n de guerre. Cerner de toutes parts une place afin que rien ne puisse s'y introduire. — , d'imprimerie. Mettre une lettre renversée à l

place d'une autre. — t. de maçon. Remplir de menus moellons les vides entre les pierres. — t. de jeu de billard. Pousser de force une bille dans une blouse.

BLOT, s. m. (*blo*) t. de marine. Instrument qui sert à mesurer le chemin que fait un vaisseau. — t. de fauconnerie. Chevalet où repose l'oiseau.

SE BLOTTIR, v. pr. I, IE, p. (*se blo-tir*) S'accroupir, se ramasser : *Se blottir dans un coin. Les perdrix se blottissent devant le chien qui les arrête.*

BLOUSE, s. f. (*blou-ze*) Blaude, surtout de toile avec ou sans ceinture. — On appelle ainsi chaque trou des coins et des côtés d'un billard.

BLOUSER, v. a. É, ÉE, p. (*blou-zé*) t. de jeu de billard. Faire entrer la bille de son adversaire dans une blouse. — *Se blouser*, mettre sa propre bille dans la blouse. — Fils et fam. Se tromper.

BLOUSSE, s. f. Laine courte qui ne peut être que cardée.

BLUET ou BARBEAU, s. masc. (*blu-è*) Plante qui croît dans les blés.

BLUETTE, s. f. (*blu-è-te*) Etincelle. — On dit fig. qu'*il y a quelque bluette d'esprit dans un ouvrage*, pour dire qu'il y a quelques petits traits d'esprit.

BLUTEAU ou BLUTOIR, s. m. (*blu-tô*) Instrument pour passer la farine.

BLUTER, v. a. É, ÉE, p. (*blu-té*) Passer la farine par le bluteau.

BLUTERIE, s. fém. Lieu où les boulangers blutent la farine.

BOA, s. m., t. d'hist. natur. Serpent sans venin et de la plus grande espèce.

BOBÈCHE, s. f. Partie du chandelier où se met la bougie ou la chandelle. — Petit cylindre creux avec un rebord qu'on met dans un chandelier, pour empêcher que la chandelle ou la bougie ne le gâte.

BOBINE, s. f. Espèce de fuseau sur lequel on dévide de la soie, de l'or, etc.

BOBINER, v. a. (*bo-bi-né*) Dévider de la soie, du fil, etc., sur la bobine.

BOBO, s. m. Mot pris du langage des enfans. Léger mal : *Faire bobo* ou *du bobo à un enfant. Un petit bobo.*

BOCAGE, s. m. Bosquet, petit bois.

BOCAGER, ÈRE, adject. (*bo-ka-jé*) Qui hante les bois. Il n'a guère d'usage qu'en poésie. Il vieillit.

BOCAL, s. m. Au pl. *Bocaux*. Bouteille de verre à col court. — Espèce de boule de verre remplie d'eau pour rassembler la lumière sur un point.

BOCARD, s. m. (*bo-kâr*) Machine pour écraser la mine avant de la fondre.

BOCARDER, v. a. É, ÉE, p. (*bo-kar-dé*) passer au bocard.

BOCHET, s. m. (*bo-chè*) t. de médecine et de pharmacie. Seconde décoction des bois sudorifiques.

BODRUCHE, s. f. Sorte de parchemin très-fin fait de boyau de bœuf.

BOEUF, s. m. (*beu-fe*) [Au pl. *Bœufs*, et se prononce *beû*] Genre de quadrupèdes ruminans. — Chair du bœuf. — Il se dit par injure, d'un homme stupide et hébété. — *OEil-de-bœuf*, lucarne ronde ou ovale dans la couverture d'un bâtiment. On dit au plur. des *œils-de-bœuf*.

BOGUE, s. fém. Enveloppe piquante de la châtaigne.

BOHÈME ou BOHÉMIEN, IENNE, subst. (*boâ-me*, *boâ-mien*) Vagabond qui court le pays en disant la bonne aventure. Quand on veut parler d'un homme ou d'une femme de la Bohême, on doit dire un homme de Bohême, etc., et l'on prononce alors *bo-è-me*.

BOIARD, s. m. (*bo-iar*) Seigneur russe.

BOIRE, v. a. BU, UE, p.; BUVANT, p. prés. (*boâ-re*) *Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Bois. Qu'il boive. Que je busse. Je boirais.* Avaler un liquide. — S'enivrer : *Il est sujet à boire.* — Fig. *Boire un affront*, souffrir une injure sans murmurer. — *Le papier boit*, lorsque l'encre perce à travers.

BOIRE, s. m. Ce qu'on boit. *Le boire et le manger.*

BOIS, s. m. (*boa*, et devant une voyelle, *boas*) La substance dure et compacte des arbres. — Un lieu planté d'arbres. — Les cornes d'un cerf. — Au jeu de trictrac et de quilles, on appelle *bois*, les dames et les quilles : *Abattre du bois.* — *Bois mort*, séché sur pied. — *Mort-bois*, de peu de valeur pour les ouvrages. — *Bois de lit*, tout ce qui compose la menuiserie d'un lit.

Bois-gentil, s. masc. Arbrisseau qui porte de petites baies rouges qui purgent violemment.

Bois-puant. Voyez Anagiris.

Bois-de-Sainte-Lucie ou Mahaleb, s. m. Arbre dont le bois est d'une odeur agréable.

BOISAGE, s. m. (*boa-za-je*) Le bois d'une menuiserie.

BOISER, v. a. É, ÉE, p. (*boa-zé*) Garnir de menuiserie. — *Terre bien boisée*, terre bien garnie de bois.

BOISERIE, s. f. (*boa-ze-ri-e*) Ouvrage de menuiserie dont on couvre les murs d'une chambre, d'un cabinet.

BOISEUX, EUSE, adj. (*boa-zeû*) De la nature du bois : *Racine boiseuse.*

BOISILIER, s. m. (*boa-zi-lié*) t. de marine. Coupeur de bois.

BOISSEAU, s. m. (*boa-çô*) Ancienne mesure pour les choses solides.

BOISSELÉE, s. f. (*boa-ce-lé-e*) La mesure d'un boisseau.

BOISSELIER, s. m. (*boa-ce-lié*) Artisan qui fait des boisseaux, etc.

BOISSON, s. fém. (*boa-çon*) Tout liquide que l'on boit. — Il se dit souvent, dans un sens plus particulier, en parlant du vin : *Il a toute sa boisson en cave.*

BOÎTE, s. f. (*boa-te*) Sorte d'ustensile fait de bois fort mince ou de carton, avec un couvercle, et servant à divers usages. — Il se dit aussi de divers petits ustensiles d'or, d'argent, etc., qui ont un cercle. — Ce qui est contenu dans une boîte. — Espèce de petit mortier de fonte qu'on charge de poudre.

BOITER, v. n. (*boa-té*) Marcher en baissant d'un côté.

BOITEUX, **EUSE**, adj. et s. (*boa-teu, eu-ze*) Qui boite.

BOÎTIER, s. m. (*boa-tié*) Boîte portative où les chirurgiens mettent plusieurs sortes d'onguens.

BOKEY, s. m. (*bo-kè*) Petite voiture légère.

BOL, s. m. Sorte de vase dont l'ouverture est fort large. Jatte creuse et fort évasée : *Bol de punch.* — Terre argilleuse, friable, astringente, employée en médecine.

BOL ou **BOLUS**, s. m. (*bole, bo-luce*) Petite boule médicamenteuse qu'on avale d'une seule fois.

BOLAIRE, adj. (*bo-lè-re*) Nature de la terre argileuse appelée *bol* : *Terre bolaire.*

BOMBANCE, s. f. (*bon-ban-ce*) Somptuosité en bonne chère. Il est familier.

BOMBARDE, s. f. (*bon-bar-de*) Ancienne machine de guerre pour lancer des pierres. — Espèce de canon gros et court qui servait au même usage. — Galiote à bombes. — Un des jeux de l'orgue qui est extrêmement bruyant.

BOMBARDEMENT, s. m. (*bon-bar-de-man*) L'action de jeter des bombes.

BOMBARDER, v. a. É, ÉE, p. (*bon-bar-dé*) Lancer des bombes dans une place.

BOMBARDIER, s. m. (*bon-bar-dié*) Celui qui lance des bombes.

BOMBASIN, s. m. (*bon-ba-zin*) Etoffe de soie. — Futaine à deux envers.

BOMBE, s. f. (*bon-be*) Gros boulet creux rempli de poudre qu'on lance au moyen d'un mortier, et qui va faire explosion à sa destination. — Fig. *La bombe est près de crever*, quelque complot va éclater, etc.

BOMBEMENT, s. m. (*bon-be-man*) Convexité. — t. de méd. Bourdonnement dans les oreilles.

BOMBER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bon-bé*) Rendre convexe. — v. n. Etre ou devenir convexe.

BOMBIATES, s. m. plur., t. de chimie. Sels formés par la combinaison de l'acide bombique avec différentes bases.

BOMBIQUE, adj. des deux g. (*bon-bi-ke*) t. de chimie. Il se dit de l'acide qu'on retire du ver à soie : *Acide bombique.*

BOMERIE, s. f., t. de commerce de mer. Contrat ou prêt à la grosse aventure; c'est-à-dire que le prêteur se soumet aux risques de la mer et de la guerre.

BON, **BONNE**, adj. Qui a en soi toutes sortes de perfections. En ce sens, il ne se dit que de Dieu : *Dieu est souverainement bon.* — En parlant des choses, qui est excellent, exquis dans son genre ; et il se dit, tant des ouvrages de la nature que des ouvrages de l'art et des qualités de la nature : *Du bon vin, un bon air, de bons fruits, un bon fusil, de bons livres.* — En parlant des personnes, qui excelle en quelque chose, en quelque profession : *Bon capitaine, bon médecin.* — Indulgent, humain, facile et commode à vivre : *Il est d'un bon commerce.* En ce sens, on dit en bonne part, *un homme bon et compatissant ; c'est un très-bon homme.* — *Un bon homme, une bonne femme*, se prend au contraire en mauvaise part, et signifie un homme ou une femme de peu d'esprit. — Propre à... : *C'est un homme bon à mille choses.* — Avantageux, convenable : *Cela ne présage rien de bon. Le temps est bon pour semer.* — *Trouver bon*, approuver. — *Tenir bon*, résister. — *Bon compagnon*, bon vivant. — *Bon apôtre*, fin, rusé. — *Bonne lieue*, grande lieue. — *Bon jour*, jour de fête. — *Bonne année*, année abondante. — *De bonne heure*, tôt: *Tâchez de venir de bonne heure.* — *Il est de bonne heure*, il n'est pas tard. — *Vous venez à la bonne heure*, à propos. — *A la bonne heure*, soit, j'y consens. — *Avoir une bonne main*, écrire bien. — *Cette affaire est en bonne main*, entre les mains d'une personne qui saura bien la conduire. — *De bonne main*, de bonne part. — *Jouer bon jeu, bon argent*, sérieusement. — *Il est de bon compte*, fidèle dans les comptes qu'il rend. — *Mettre quelqu'un sur le bon pied*, le réduire à faire ce qu'il doit.

* Le comparatif de *bon* est *meilleur*, et non pas *plus bon ;* son superlatif est *très-bon* et *le meilleur*, et non pas *le plus bon.* On ne dit *plus bon* qu'en ce sens : *Il n'est plus bon à rien*, pour dire, *il ne vaut plus rien.*

BON, s. m. Bonne qualité, ce qu'il y a de bon dans la personne ou dans la chose dont il s'agit : *Cet homme a du bon ; il y a du bon dans ce livre.* — Il signifie aussi ce qu'il y a de bon, d'avantageux, d'important, de principal en quelque chose : *Le bon de l'affaire est que...* — Gain, profit : *Il y a tant de bon.* — La garantie, l'assurance par écrit d'une chose promise : *Le bon du prince, d'un ministre, d'un banquier ;* l'agrément du prince, le consentement par écrit d'un ministre, l'acceptation d'un banquier.

BON, adv. ou plutôt interj. *Bon, voilà qui va bien.* — *Tout de bon*, sérieusement.

BONACE, s. f. Calme de la mer.

BONASSE, adj. des deux g. (*bo-na-ce*) Simple et sans malice. Il est fam.

BONBANC, s. m. (*bon-ban*) Pierre blanche des carrières de Paris, propre à faire des ornemens, des colonnes.

BONBON, s. m. Friandises.

BONBONNIÈRE, s. f. Boîte à bonbons.

BON-CHRÉTIEN, s. (*bon-kré-tien*) Espèce de grosse poire.

BOND, s. m. (*bon*) Saut, rejaillissement que fait un corps élastique lorsqu'étant tombé à terre il se relève par l'effet de son élasticité. — Fig. et fam. *Prendre la balle au bond*, saisir l'instant favorable. — *Aller par sauts et par bonds*, se dit au propre des chevaux et autres animaux qui vont quelquefois en sautant. Il se dit aussi d'un jeune homme qui ne fait que sauter et gambader. — Au fig. Parler ou agir sans ordre et sans suite.

BONDA, s. m. Arbre d'Afrique, dont on fait de grands canots. C'est le plus grand et le plus haut de tous les arbres.

BONDE, s. f. Trou rond par où l'on remplit un tonneau. — Pièce de bois qui sert à retenir ou à lâcher l'eau d'un étang. — Bondon. *Voyez* ce mot.

BONDIR, v. n. Faire un ou plusieurs bonds: *Les boulets de canon bondissent sur le pavé.* — Il se dit aussi de certains animaux: *Un cheval qui bondit.* — On dit fig. que *le cœur bondit*, quand il est soulevé par quelque dégoût: *Cela fait bondir le cœur.*

BONDISSANT, ANTE, adj. (*bon-di-çan*) Qui bondit. Il ne se dit que des chèvres et des agneaux qui bondissent dans les champs.

BONDISSEMENT, s. m. (*bon-di-ce-man*) Mouvement de ce qui bondit. — Au fig. Nausée, soulèvement de cœur.

BONDON, s. m. ou BONDE, s. f. Grosse cheville de bois dont on bouche le trou par où l'on remplit un tonneau. — Trou où l'on place cette cheville.

BONDONNER, v. a. É, ÉE, p. (*bon-do-né*) Boucher avec un bondon.

BONDONNIÈRE, s. f. (*bon-do-niè-re*) Tarière avec laquelle on forme l'ouverture du bondon.

BONDRÉE ou BUSE, s. f. Oiseau de proie.

BONDUC, s. m. (*bon-duk*) Arbrisseau épineux de l'Inde.

BON-HENRI, s. m. Voyez PATE-D'OIE.

BONHEUR, s. m. (*bo-neur*) Félicité, état, événement heureux, prospérité. — *Par bonheur*, loc. adv. Heureusement.

BONHOMIE, s. f. (*bo-no-mi-e*) Bonté naturelle qui se fait remarquer à l'extérieur. — Au pluriel, propos un peu simples.

BONIFICATION, s. f. (*bo-ni-fi-ka-cion*) Amélioration.

BONIFIER, v. a, É, ÉE, p. (*bo-ni-fi-é*) Mettre en meilleur état.

BONITE, s. f. Poisson de mer qui a le goût du maquereau.

BONJOUR, subst. m. Manière de parler dont on se sert pour saluer quelqu'un. Elle est du style fam. et ne s'emploie guère que de supérieur à inférieur ou d'égal à égal.

BONNE, s. f. (*bo-ne*) nom qu'on donne à la gouvernante d'un enfant. Fam.

BONNEAU, s. m. Morceau de bois ou de liége qui flotte sur l'eau, et désigne l'endroit où les ancres sont mouillées.

BONNE-AVENTURE, s. f. Aventure heureuse. — Vaine prédiction faite d'après l'inspection de la main.

BONNE-DAME, s. f. Voyez ARROCHE.

BONNE-FORTUNE, s. f. Avantage inattendu.

BONNE-GRÂCE, s. f. Draperies qui accompagnent les rideaux d'un lit. Au pl. *Bonnes-grâces.*

BONNEMENT, adv. (*bo-ne-man*) De bonne foi, simplement, naïvement.

BONNET, s. m. (*bo-nè*) Vêtement de tête. — *Bonnet carré*, bonnet de prêtre. — C'est aussi une marque de dignité pour les membres des universités: *Prendre le bonnet*, se faire recevoir docteur.

BONNETADE, s. f. (*bo-ne-ta-de*) Salut, révérence. Il est inusité.

BONNETER, v. a. É, ÉE. p. Rendre des devoirs assidus. Fam. et inus.

BONNETERIE, s. f. (*bo-ne-te-ri-e*) Le métier de bonnetier.

BONNETIER, s. m. (*bo-ne-tié*) Celui qui fait ou vend des bonnets, des bas, etc.

BONNETTE, s. f. (*bo-nè-te*) t. de fortification. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, avec un parapet et une palissade au-devant. Cet ouvrage s'appelle plus communément *Flèche.* — Au pl. t. de marine. Petites voiles dont on se sert lorsqu'il y a peu de vent.

BONSOIR, s. m. Terme dont on se sert pour saluer quelqu'un le soir.

BONTÉ, s. f. Qualité de ce qui est bon: *La bonté du vin, d'un terroir.* — Qualité morale qui porte à faire du bien: *Le propre de la bonté est de se faire aimer.* — Il sert aussi pour exprimer ce qui se fait par pure honnêteté, par pure civilité: *La bonté que vous avez eue de m'écrire.* — Il signifie encore trop grande facilité: *La bonté du père est cause de la perte du fils.*

BONZE, s. m. Prêtre chinois ou japonais.

BOOT, s. m. (*bout*) t. de mar. Nom donné aux chaloupes dans la mer Baltique.

BOOTÈS, s. m. (*bo-o-tèce*) Nom qu'on donne à la constellation du Bouvier.

BOQUILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Bûcheron. Il est vieux.

BORACIQUE, adj. des deux g., t. de chimie. Qui vient du borax, qui est tiré du borax : *Acide boracique.*

BORATE, s. m., t. de chimie. Sel formé par l'union de l'acide boracique avec différentes bases.

BORAX, s. m. (*bo-rakce*) Matière saline propre à faciliter la fusion des métaux.

BORBORYGME ou BORBORISME, s. m. (*bor-bo-righ-me*) Bruit excité dans les intestins par des vents.

BORD, s. m. (*bor*) L'extrémité d'une chose, ce qui la termine. — Ruban ou galon dont on borde certaines parties de l'habillement. — Rive, rivage : *Arriver à bord.* — En t. de mar., vaisseau : *Ce capitaine le régala sur son bord.* — *Vaisseau de haut bord*, grand bâtiment à voiles. — *Vaisseau de bas bord*, galère, bâtiment plat. — *Rouge bord*, verre plein de vin. — Fig. *Etre sur le bord du précipice*, être sur le point d'être ruiné ; *sur le bord de la fosse*, être près de mourir ; *avoir un mot sur le bord des lèvres*, être près de se le rappeler. — On dit poétiquement, *les bords indiens*, *les sombres bords.* — *Bord à bord*, loc. adv., jusqu'aux bords, se dit des liqueurs lorsqu'elles remplissent toute la capacité de ce qui les contient.

BORDAGE, s. m. Revêtement de planches qui couvre le vaisseau par dehors.

BORDAT, s. m. Petite étoffe qu'on fabrique en Egypte.

BORDAYER, v. n. (*bor-dé-ié*) t. de marine. Aller de côté et d'autre lorsque le vent est contraire. On dit plus souvent et mieux *Louvoyer.*

BORDÉ, s. m. Galon d'or, d'argent ou de soie, pour border.

BORDÉE, s. f. Décharge de tous les canons rangés d'un des côtés du vaisseau. — Route d'un vaisseau qui louvoie. — On dit fig. *une bordée d'injures*, ou simplement *une bordée.* Fam.

BORDELIÈRE, s. f. Poisson des lacs de Savoie, ainsi nommé parce qu'il côtoie le rivage.

BORDER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*bordé*) Garnir les extrémités de quelque chose que ce soit : *Border un manteau.* On dit par extension qu'*une rivière borde une forêt*, lorsqu'elle coule le long de ses bords ; qu'*un chemin est bordé de précipices*, etc. — En t. de marine, *border les côtes*, les côtoyer. — *Border une voile*, l'attacher en bas. — *Border un vaisseau*, le suivre d'un côté afin de l'observer.

BORDEREAU, s. m. (*bor-de-rô*) Mémoire de divers articles qui composent une somme.

BORDIER, adj. (*bor-dié*) t. de mar. *Vaisseau bordier*, celui qui a un côté plus fort que l'autre. — *Propriétaire bordier*, dont le champ borde un chemin.

BORDIGUE, s. f. (*bor-di-ghe*) Espace retranché avec des claies sur le bord de la mer pour prendre du poisson.

BORDURE, s. f. Ce qui borde quelque chose et lui sert d'ornement. — t. d'armoiries. Brisure qui entoure tout l'écu.

BORÉAL, ALE, adj. Qui est du côté du *Pôle boréal. Aurore boréale.*

BORÉE, s. m. Vent du nord. Il n'est usité qu'en poésie : *L'impétueux Borée*, *le souffle de Borée.*

BORGNE, s. et adj. des deux g. (mouillez le *gn*) Celui, celle qui ne peut voir que d'un œil. — Fig. et fam. Certains lieux peu fréquentés : *Maison borgne*, *cabaret borgne.* — *Conte borgne*, conte mal fait, qui n'a ni liaison ni ensemble. — *Compte borgne*, qui n'est pas clair.

BORIQUE, adj., t. de chimie, composé d'oxygène et de bore : *Acide borique.*

BORNAGE, s. m., t. de palais. L'action de planter des bornes dans une terre.

BORNE, s. f. Pierre ou autre marque qui sert à séparer un champ d'avec un autre. — Pierres mises le long des murs pour empêcher qu'ils ne soient endommagés par les voitures. — Au pl. Ce qui sépare un état, une contrée d'une autre. — Fig. Tout ce qui est regardé comme les limites de chaque chose : *Mettre des bornes à son ambition. Franchir les bornes du respect.*

BORNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bor-né*) Mettre des bornes. — Limiter, resserrer dans un certain espace. — Fig. Modérer : *Borner ses désirs.* — On dit aussi : *C'est un homme qui sait se borner.* — Fig. *Avoir l'esprit borné*, être capable de peu de chose : *ses vues sont bornées*, il a peu d'ambition ; *fortune bornée*, médiocre.

BORNOYER, v. a. É, ÉE, p. (*bor-noa-ié*) Placer des limites pour séparer deux champs. Regarder d'un seul œil une surface pour juger son alignement.

BOSAN, s. m. (*bo-zan*) Breuvage turc fait avec du millet bouilli dans de l'eau.

BOSEL, s. m., t. d'architecture. Membre rond qui est la base des colonnes.

BOSPHORE, s. m. (*bos-fô-re*) Espace de mer entre deux terres, qui sert de communication à deux mers.

BOSQUET, s. m. (*bos-kè*) Petit bois, petite touffe de bois.

BOSSAGE, s. m., t. d'architecture. Pierre saillante laissée exprès pour y tailler quelque ouvrage de sculpture.

BOSSE, s. f. (*bo-ce*) Grosseur extraordinaire au dos ou à l'estomac, qui vient de mauvaise conformation. — Certaines grosseurs des chameaux, dromadaires, etc. — Enflure occasionée par une contusion. — Elévation dans toute superficie qui devrait être plate. — En

t. de sculpture, relief d'une figure : *Dessiner la bosse.* — Au pluriel, t. de marine. Bouts de corde, ayant des nœuds à leurs extrémités.

BOSSELAGE, s. m. (*bo-ce-la-je*) t. d'orfévre. Travail en bosse.

BOSSELER, v. a. (*boce-lé*) Travailler en bosse. — *Bosselé*, *ée*, part. En agriculture, il se dit de certaines feuilles de plantes qui ont des éminences à grandes mailles et creuses en dessous.

BOSSELURE, s. f., t. de botanique. Ciselure naturelle qu'on voit sur certaines feuilles.

BOSSEMAN, s. masc. (*bo-ce-man*) Second contre-maître dans un vaisseau.

BOSSER, v. a. (*bo-cé*) Mettre l'ancre sur les bossoirs.

BOSSETTE, s. f. (*bo-cè-te*) Ornement en bosse, attaché aux deux côtés du mors du cheval.

BOSSOIRS ou BOSSEURS, s. m. pl. (*bo-çoar*, *bo-ceur*) Deux fortes pièces de bois qu servent à élever et soutenir les ancres quand elles sont levées.

BOSSU, UE, adj. et s. Qui a une bosse au dos ou à l'estomac.

BOSSUER, v. a. É, ÉE, p. (*bo-çu-é*) Faire des bosses à la vaisselle d'argent en la laissant tomber.

BOSTANGI-BACHI, s. m. Intendant des jardins du grand-seigneur.

BOSTON, s. m. Sorte de jeu de cartes.

BOSTRYCHITE, s. f. Pierre figurée, qui ressemble à la chevelure d'une femme.

BOSUEL, s. m. Nom de la seule tulipe qui ait de l'odeur.

BOT, adj. m. (*bo*) Contrefait, en parlant du pied d'un homme. — BOT, s. m. Celui qui a le pied contrefait. — Petit vaisseau des Indes sans pont. — Gros vaisseau flamand.

BOTANIQUE, s. f. (*bo-ta-ni-ke*) Science qui traite des plantes et de leurs propriétés.

BOTANISTE, s. m. Celui qui est versé dans la botanique.

BOTRYS, s. m. (*bo-trice*) Plante anti-hystérique, espèce de pate-d'oie.

BOTRYTE, s. masc. Sorte de cadmie brûlée qui ressemble à une grappe de raisin.

BOTTE, s. f. (*bo-te*) Faisceau, assemblage de plusieurs pièces de même nature : *Botte de paille*, *d'asperges*, etc. — *Botte de soie*, l'assemblage de plusieurs écheveaux de soie liés ensemble. — Fam. Grande quantité de plusieurs choses : *Une botte de lettres*, *une botte de paperasses.* — t. de chasse. La longe avec laquelle on mène le limier au bois. — t. d'escrime. Coup que l'on porte avec un fleuret, ou avec une épée, à celui contre qui on se bat. — Marche-pied d'une voiture. — Tonneau d'une certaine grandeur. — Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe. — Au pl. La terre qui s'attache aux souliers quand on marche dans un terrain gras, etc

BOTTELAGE, s. m. (*bo-te-la-je*) Action de botteler.

BOTTELER, v. act. É, ÉE, p. (*bo-te-lé*) Lier en bottes.

BOTTELEUR, s. m. (*bo-te-leur*) Qui fait des bottes de foin, de paille.

BOTTER, v. a. É, ÉE, p. (*bo-té*) Faire des bottes : *Ce cordonnier botte bien.* — Mettre les bottes à quelqu'un : *Appelez, qu'on me vienne botter* ; et mettre ses bottes soi-même : *Je vais me botter.*

BOTTIER, s. m. (*bo-tié*) Cordonnier qui fait des bottes.

BOTTINE, s. f. (*bo-ti-ne*) Petite botte d'un cuir doux et souple.

BOUC, s. m. (*bouk*) Le mâle de la chèvre. — Peau de bouc pleine de vin ou d'huile : *Un bouc d'huile.*

BOUCAGE, s. m. Plante ombellifère. Ses semences et ses racines sont apéritives, vulnéraires, etc.

BOUCAN, s. m. Lieu où les sauvages font fumer leurs viandes. — Gril destiné à cet usage.

BOUCANER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-ka-né*) Faire sécher de la viande ou du poisson à la fumée. — v. n. Aller à la chasse des bœufs sauvages.

BOUCANIER, s. m. (*bou-ka-nié*) Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages.

BOUCARO, s. m. Espèce de terre sigillée rougeâtre qui vient d'Espagne.

BOUCASSIN, s. m. Etoffe de coton.

BOUCAUT, s. m. (*bou-ko*) Tonneau de moyenne grandeur pour mettre des marchandises : *Un boucaut de tabac.*

BOUCHARDE, s. f. Ciseau de sculpteur en marbre.

BOUCHE, s. f. Partie du visage par où l'homme parle et mange. — Il se dit aussi par rapport à l'organe du goût : *Cet aliment rend la bouche amère.* — Il se dit des personnes mêmes, par rapport à la nourriture : *Il a tous les jours cinquante bouches à nourrir.* — Il se dit encore en parlant de certains animaux, et surtout du cheval : *Il a la bouche fine*, *il n'a pas de bouche.* — L'ouverture par où le boulet sort du canon. — *Bouche à feu*, pièce d'artillerie. — Au plur. Les embouchures par où de grands fleuves se déchargent dans la mer : *Les Bouches-du-Rhône.* — On dit fig., *n'oser ouvrir la bouche*, n'oser parler ; *fermer la bouche à quelqu'un*, le faire taire. — *Dire quelque chose de bouche à quelqu'un*, s'expliquer soi-même de vive voix. — On dit qu'*une nouvelle va de bouche en bouche*, pour dire qu'elle court partout. — On appelle poétiquement la Renommée, *la déesse aux cent bouches.*

BOUCHÉE, s. f. Petit morceau de quelque

chose à manger qui peut être contenu dans la bouche.

BOUCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bou-ché*) Fermer une ouverture. — *Boucher un passage, un chemin, un défilé*, les embarrasser par quelque chose qui empêche d'y passer. — *Faire boucher les vues d'un édifice*, en faire murer les fenêtres. — Fig. *Esprit bouché*, à qui on ne peut rien faire comprendre.

BOUCHER, s. m. (*bou-ché*) Celui qui tue des bœufs, des moutons, pour en vendre la chair. — Fig. Homme cruel, sanguinaire.

BOUCHÈRE, s. f. Femme d'un boucher.

BOUCHERIE, s. f. Lieu où l'on tue les bestiaux, et où l'on en débite la viande. — On dit *viande de boucherie*, en parlant de la viande qui s'y vend, pour la distinguer de la volaille et du poisson. — Fig. Tuerie, massacre.

BOUCHET, s. m. (*bou-chè*) Boisson composée d'eau, de sucre et de cannelle.

BOUCHE-TROU, s. m. Celui qu'on charge d'une chose à défaut d'une personne plus capable. Au pl. *Bouche-trous*. Fam.

BOUCHON, s. m. Ce qui sert à boucher une bouteille ou quelqu'autre vase. — Poignée de paille ou de foin tortillé pour frotter ou bouchonner le corps d'un cheval. — *Mettre du linge en bouchon*, le chiffonner et le mettre tout en un tas. — Rameau de verdure qu'on attache à une maison, pour faire connaître qu'on y vend du vin. — Cabaret.

BOUCHONNER, v. a. É, ÉE, p. (*boucho-né*) Mettre en bouchon, chiffonner. — *Bouchonner un cheval*, le frotter avec un bouchon de paille.

BOUCHOT, s. masc. Sorte de parc que l'on construit avec des claies, sur le bord de la mer, pour y arrêter le poisson.

BOUCLE, s. f. Sorte d'anneau de métal de diverses formes ayant une petite traverse et un ardillon au milieu pour serrer une courroie ou une ceinture. — *Boucle d'oreille*. Anneau qu'on porte aux oreilles. — Fig. Anneaux que font des cheveux frisés.

BOUCLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. Mettre une boucle, attacher avec une boucle. — *Boucler un port*, en fermer l'entrée.

BOUCLIER, s. m. (*bou-klié*) Arme défensive des anciens. — Fig. En parlant des personnes, défenseur, protecteur : *Ce général est le bouclier de l'Etat.*

BOUCON, s. masc. (de l'italien *Boccone*, morceau). Appât empoisonné, destiné à détruire les animaux nuisibles.

BOUDER, v. n. et a. É, ÉE, p. (*bou-dé*) Témoigner de l'humeur. Faire mauvaise mine.

BOUDERIE, s. f. Action de bouder.

BOUDEUR, EUSE, adj. et s. Qui boude.

BOUDIN, s. m. Boyau rempli de sang et de graisse de porc. — En t. d'archit. Gros cordon de la base d'une colonne. — En t. de mineur, fusée où il entre des matières combustibles. — Petite valise qu'on met sur le dos d'un cheval.

BOUDOIR, s. masc. Petit cabinet décoré où l'on se retire quand on veut être seul.

BOUE, s. f. La fange des rues et des chemins. — Le pus qui sort d'un abcès. — Fig. *Tirer quelqu'un de la boue*, le tirer d'un état misérable. — *Ame de boue*, ame basse. — *Traîner dans la boue*, vilipender. — Au pl. Espèce de limon près des sources d'eaux minérales, où l'on se plonge pour la guérison de quelques maladies.

BOUÉE, s. f., t. de marine. Morceau de bois ou baril vide attaché à un cordage, qui indique les écueils ou l'endroit où est jetée l'ancre.

BOUEUR, s. m. Celui qui enlève dans un tombereau les boues d'une ville.

BOUEUX, EUSE, adject. (*bou-eû, eû-ze*) Couvert de boue.

BOUFFANT, ANTE, adj. Qui paraît gonflé : *Etoffe, garniture bouffante.*

BOUFFÉE, s. f. (*bou-fé-e*) Action subite et passagère de diverses choses : *Bouffée de vent, de fumée.* — *Bouffée de vin, d'ail.* — *Bouffée de fièvre*, accès qui n'a pas de suite. — Fig. et fam. Accès, boutade : *Il n'étudie que par bouffées ; avoir des bouffées d'humeur, de gaîté, de dévotion.*

BOUFFER, v. n. (*bou-fé*) Enfler les joues exprès et par jeu. En ce sens, il n'est guère usité. — *Bouffer de colère*, être en colère au point d'en avoir les traits altérés. fam. — Il se dit aussi d'une étoffe que l'air gonfle.

BOUFFETTE, subst. f. (*bou-fè-te*) Petite houppe de rubans qui sert d'ornement. — Troisième voile du grand mât des galères.

BOUFFIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*bou-fir*) Enfler, en parlant des chairs. — v. n. Devenir enflé. On dit fig. d'un homme plein d'orgueil, qu'*il est bouffi d'orgueil.* — *Style bouffi*, ampoulé.

BOUFFISSURE, s. f. (*bou-fi-çu-re*) Enflure des chairs. — Fig. Bouffissure de style, le défaut d'un style ampoulé.

BOUFFON, s. m. (*bou-fon*) Qui fait ou dit des choses qui excitent à rire. — *Servir de bouffon*, servir de sujet de moquerie, de risée.

BOUFFON, ONNE, adj. Plaisant, facétieux : *Répartie bouffonne.*

BOUFFONNER, v. n. (*bou-fo-né*) Faire le bouffon. Il n'est que du langage familier, et se prend le plus souvent en mauvaise part, à moins qu'on n'y ajoute quelque adoucissement : *Il bouffonne agréablement.*

BOUFFONNERIE, s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit pour faire rire.

BOUGE, s. m. Petit cabinet auprès d'une chambre. — Logement malpropre. — La par

tie la plus élevée d'une futaille, du moyeu d'une roue.

BOUGEOIR, s. m. (*bou-joar*) Espèce de chandelier fort bas et avec un manche.

BOUGER, v. n. (*bou-jé*) Se remuer, se mouvoir. Il est plus usité avec la négative : *Je ne bougerai pas de ce lieu.* On supprime assez souvent *pas*, et on dit qu'*un homme ne bouge d'un lieu*, pour dire qu'il y est fort assidu.

BOUGETTE, s. f. (*bou-jè-te*) Petit sac de cuir qu'on porte en voyage.

BOUGIE, s. f. Chandelle de cire.

BOUGIER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-ji-é*) Passer de la bougie allumée sur le bord de quelque étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile.

BOUGONNER, v. n. Murmurer, gronder entre ses dents. Il est pop.

BOUGRAN, s. m. Toile forte et gommée, employée pour les habits d'homme.

BOUILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui bout: *Eau bouillante.* — Fig. Prompt, vif, ardent : *Esprit bouillant, jeunesse bouillante.*

BOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Longue perche avec laquelle les pêcheurs remuent la vase et troublent l'eau.

BOUILLI, s. m. (mouillez les *ll*) Viande cuite avec de l'eau.

BOUILLIE, s. f. (mouillez les *ll*) Lait et farine bouillis ensemble qu'on donne ordinairement pour nourriture aux enfans.

BOUILLIR, v. n. et irrég. I, IE, part. et adj. (mouillez les *ll*) *Je bous, tu bous, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais. Je bouillis. Je bouillirai. Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille. Que je bouillisse. Bouillant; bouilli, ie.* Il se dit proprement des liqueurs qui, par la chaleur ou par quelque fermentation, sont mises en mouvement et s'élèvent en globules. — Il se dit aussi des choses qu'on fait cuire dans l'eau ou dans quelque autre liqueur. — Il se dit encore du vaisseau où l'on fait cuire quelque chose : *Le pot bout.* — On dit. fig. d'un jeune homme ardent et fougueux, que *le sang lui bout dans les veines.*

BOUILLOIRE, s. f. (mouillez les *ll*) Vaisseau pour faire bouillir l'eau.

BOUILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Bulle qui s'élève d'un liquide qui bout. — Eau bouillie avec de la viande ou avec des herbes. — Effet de la violente agitation d'un liquide : *L'eau sortait à gros bouillons.* — Gros plis ronds qu'on fait faire à quelques étoffes. — Fig. Ardeur, impétuosité : *Les bouillons de la colère.*

BOUILLON-BLANC, s. m. ou MOLÈNE, s. f. Plante vulnéraire très-commune.

BOUILLONNANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui bouillonne.

BOUILLONNEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) L'état d'une liqueur qui bouillonne.

BOUILLONNER, v. n. (mouillez les *ll*) Il se dit des eaux et des autres liqueurs, lorsqu'elles sortent ou qu'elles s'élèvent par bouillons.

BOUILLOTTE, s. f. (mouillez les *ll*) Jeu de cartes. Espèce de brelan à cinq personnes, où l'on cède sa place quand on a perdu sa cave.

BOUIS. Voyez BUIS.

BOULAIE, s. f. (*bou-lè*) Lieu planté de bouleaux.

BOULANGER, ÈRE, s. (*bou-lan-jé*) Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain.

BOULANGER, v. a. É, ÉE, p. Pétrir du pain et le faire cuire.

BOULANGERIE, s. f. Art de faire le pain. — Lieu où il se fait.

BOULE, s. f. Corps rond en tous sens. — Certains arbrisseaux taillés en forme de boule : *Boule de myrte, de chèvre-feuille.* — Fig. *Tenir pied à boule*, être assidu à ses devoirs, à son ouvrage.

BOULEAU, s. masc. (*bou-lô*) Arbre qui pousse une partie de ses branches par longs et menus brins : *Un balai de bouleau.*

BOULE-DOGUE, s. masc. Espèce de gros chien. Au pl. *Boules-dogues.*

BOULER, v. n. (*bou-lé*) Se dit des pigeons qui enflent la gorge. — Il se dit aussi, en t. d'agricult., des grains à la racine desquels il se forme une espèce de bulbe.

BOULET, s. m. (*bou-lè*) Boule de fer servant à charger une pièce d'artillerie. — *Boulet rouge*, boulet qu'on a fait rougir au feu avant que de le mettre dans le canon. — Fig. *Tirer à boulet rouge sur quelqu'un*, en parler mal, sans ménagement. — *Boulet ramé*, deux boulets joints ensemble par une barre de fer ou une chaîne. — La jointure qui est au-dessus du paturon de la jambe d'un cheval.

BOULETÉ, ÉE, adj., t. de manége. Il se dit d'un cheval dont le boulet est hors de sa situation naturelle.

BOULETTE, s. f. (*bou-lè-te*) Petite boule. — t. de cuisine. Petite boule de viande hachée.

BOULEUX, s. m. (*bou-leû*) Terme qui signifie cheval trapu, qui n'est propre qu'au service de fatigue.

BOULEVARD, s. masc. (*bou-le-var*) Rempart. — Fig. Place forte qui met un grand pays à couvert de l'invasion des ennemis. — Promenade plantée d'arbres autour d'une ville.

BOULEVERSEMENT, s. m. (*bou-le-ver-ce-man*) Renversement, désordre, au propre et au figuré.

BOULEVERSER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-le-ver-cé*) Renverser entièrement, ou simplement déranger, confondre plusieurs choses qui étaient en ordre. — On dit fig. *Bouleverser un état, l'esprit, la tête.*

BOULICHE, s. f. Grand vase de terre dont on se sert sur les vaisseaux.

BOULIER, s. m. (*bou-lié*) t. de marine. Filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés.

BOULIMIE, s. f. Faim excessive, accompagnée de faiblesses et de dépérissement.

BOULIN, s. masc. Trous pratiqués dans les colombiers pour servir de nid aux pigeons. — Pots de terre faits exprès pour servir de retraite à des pigeons. — Dans les bâtimens, on appelle *trous de boulins*, les trous où l'on met les pièces de bois qui portent les échafauds.

BOULINE, s. f., t. de marine: *Aller à la bouline*, se dit d'un vaisseau qui a le vent de travers et qui va sur le côté.

BOULINER, v. n. É, ÉE, p. (*bou-li-né*) Aller à la bouline. — v. a. Voler, dérober, en parlant d'un soldat ou autre qui dérobe dans un camp. Il est pop.

BOULINEUR, s. m. (*bou-li-neur*) Voleur. Il est populaire et ne se dit que d'un soldat ou autre qui vole dans un camp.

BOULINGRIN, s. m. Pièce de gazon avec des bordures en glacis.

BOULINGUE, s. fém. (*bou-lin-ghe*) Petite voile au haut du mât.

BOULINIER, s. m. (*bou-li-nié*) t. de marine. On dit qu'*un vaisseau est bon* ou *mauvais boulinier*, quand il va bien ou mal à la bouline.

BOULOIR, s. m. (*bou-loar*) Instrument pour remuer la chaux quand on l'éteint.

BOULON, s. m. Cheville de fer qui a une tête ronde à un bout, et à l'autre une ouverture où l'on passe une clavette.

BOULONNER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-lo-né*) t. de charpenterie. Arrêter une pièce de charpente avec un boulon.

BOUQUE, s. f. (*bou-ke*) t. de navigation. Passage étroit.

BOUQUER, v. n. et a. (*bou-ké*) Il se dit proprement d'un singe, lorsqu'on le contraint de baiser quelque chose. — Fig. Céder à la force. Il est bas.

BOUQUET, s. m. (*bou-kè*) Assemblage de fleurs liées ensemble. — Assemblage de certaines choses liées ensemble: *Bouquet de plumes*, *de paille*, paille qu'on met à la queue ou au cou des chevaux pour marquer qu'ils sont à vendre. — *Bouquet de bois*, petite touffe de bois de haute-futaie. — En t. d'artificier: Gerbe de fusées qui partent en même temps et qui terminent un feu d'artifice. — Fig. Petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête. — Parfum qui distingue les vins: *Ce vin a du bouquet.*

BOUQUETIER, s. masc. (*bou-ke-tié*) Vase pour mettre des fleurs.

BOUQUETIÈRE, s. fém. Celle qui fait des bouquets pour les vendre.

BOUQUETIN, s. m. Bouc sauvage.

BOUQUIN, s. m. (*bou-kin*) Vieux bouc. — Lièvre et lapin mâle. — Vieux livre dont on fait peu de cas.

BOUQUINER, v. neut. Chercher, lire de vieux livres.

BOUQUINEUR, s. m. (*bou-ki-neur*) Celui qui cherche de vieux livres.

BOUQUINISTE, s. m. (*bou-ki-nis-te*) Celui qui fait le commerce de vieux livres.

BOURACAN, s. masc. Sorte de gros camelot.

BOURBE, s. f. Espèce de boue qui se trouve au fond des eaux croupissantes.

BOURBEUX, EUSE, adj. (*bour-beû*, *eû-ze*) Plein de bourbe.

BOURBIER, s. m. (*bour-bié*) Lieu creux et plein de bourbe. — Fig. Mauvaise affaire d'où il est malaisé de se tirer. — Fange du vice, crapule.

BOURBILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Pus épaissi qui sort d'un abcès.

BOURCER, v. a. (*bour-cé*) t. de marine. Voyez CARGUER.

BOURCETTE, s. f. Voyez MACHE.

BOURDAINE, s. f. (*bour-dè-ne*) Arbrisseau fort commun dans les bois.

BOURDALOUE, ou **BOURDALOU**, s. m. Ruban attaché avec une boucle à la forme d'un chapeau. — Sorte de pot de chambre oblong.

BOURDE, s. fém. Mensonge, défaite. Il est pop. — En t. de marine, voile que l'on met quand le temps est tempéré.

BOURDILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) Sorte de bois refendu propre à faire des futailles.

BOURDON, s. masc. Bâton de pélerin. — Mâle de l'abeille. — Espèce de grosse mouche qui se mêle avec les abeilles. — t. de musique. *Bourdon de musette*, *de cornemuse et de vielle*, le ton qui sert de basse-continue dans ces instrumens. — *Bourdon d'orgue*, un des jeux de l'orgue. — *Faux-bourdon*, pièce de musique dont toutes les parties se chantent note contre note. — t. d'imprimerie. Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots.

BOURDONNÉ, ÉE, adj. (*bour-do-né*) t. de blason. Il se dit des croix garnies aux extrémités de pommes ou bâtons semblables à ceux des pélerins.

BOURDONNEMENT, s. m. (*bour-do-ne-man*) Bruit que font les bourdons et autres insectes. — Fig. Bruit sourd. — Bruit continuel dans l'oreille.

BOURDONNER, v. n. (*bour-do-né*) Il se dit pour exprimer le bruit que font certains insectes, comme bourdons, mouches, etc.

BOURG, s. m. (*bourk*) Gros village.

BOURGADE, s. f. Petit bourg.

BOURGEOIS, OISE, s. (*bour-joa*) Habitant d'une ville ayant droit de bourgeoisie. — Roturier, par opposition à gentilhomme. — Par mépris, homme qui n'a nul usage du monde. — Dans le langage des ouvriers, le *bourgeoi* est celui qui leur donne de l'ouvrage.

BOURGEOIS, OISE, adj. (*bour-joa, a-ze*) *Caution bourgeoise*, caution solvable. — *Manières bourgeoises*, manières communes.

BOURGEOISEMENT, adv. (*bour-joa-ze-man*) D'une manière bourgeoise.

BOURGEOISIE, s. f. (*bour-joa-zie*) Qualité de bourgeois. — Les bourgeois mêmes, dans le sens collectif.

BOURGEON, s. m. (*bour-jon*) Bouton qui pousse aux arbres. — Nouveau jet de la vigne. — Petite élevure ou pustule qui vient au visage.

BOURGEONNER, v. n. (*bour-jo-né*) Jeter des bourgeons au printemps. — Figur. *Le front lui bourgeonne.* — BOURGEONNÉ, ÉE, p. et adj. *Front, visage bourgeonné.*

BOURGMESTRE, s. m. (*bour-ghe-mes-tre*) Un des premiers magistrats de quelques villes d'Allemagne et de Suisse.

BOURGOGNE, s. f. Nom qu'on donne en quelques endroits au sainfoin. — On dit aussi au masculin, par ellipse, *du Bourgogne*, pour dire du vin de Bourgogne.

BOURGUIGNOTE, s. f. (*bour-ghi-gno-te*, mouillez le *gn*) Ancien casque de fer. — Sorte de bonnet garni qu'on donne aux soldats pour les garantir des coups de sabre.

BOURRACHE, s. f. Plante expectorante et béchique.

BOURRADE, s. fém. (*bou-ra-de*) Atteinte qu'un lévrier donne à un lièvre qu'il court. — Coup donné avec le bout d'un fusil.

BOURRAS, s. m. Sorte de gros drap qu'on nomme aussi *bure*.

BOURRASQUE, s. f. (*bou-ras-ke*) Tourbillon de vent impétueux et de peu de durée. — Fig. Redoublement subit de quelque mal, ou d'une vexation imprévue et de peu de durée. — Caprice et mauvaise humeur de quelqu'un.

BOURRE, s. f. (*bou-re*) Poil de plusieurs animaux que les tanneurs détachent des peaux qu'ils préparent. — Ce qu'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre et le plomb. — Etoffe dont la chaîne est toute de soie et la trame toute de bourre de soie. — *Bourre lamice*, la partie la plus grossière de la laine. — *Bourre de soie*, la partie la plus grossière de la soie.

BOURREAU, s. m. (*bou-rô*) Exécuteur de la haute justice. — Fig. Cruel, inhumain.

BOURRÉE, s. f. (*bou-rée*) Fagot de menues branches. — Sorte de danse. — Air sur lequel on la danse.

BOURRELER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-re-lè*) Tourmenter cruellement. Il n'a d'usage qu'au fig. : *La conscience bourrelle les méchans.*

BOURRELET ou BOURLET, s. m. (*bou-re-lè*) Espèce de bandeau rembourré dont on ceint le front des enfans. — Coussin qu'on met sur la tête pour porter des fardeaux. — Enflure qui survient autour des reins des hydropiques. — t. d'artil. Cercle de métal qui renforce l'extrémité d'une pièce de canon, du côté de son ouverture. — t. de jard. Nœud qui se forme au bas des greffes des arbres.

BOURRELIER, s. masc. (*bou-re-lié*) Celui qui fait les harnais.

BOURRER, v. a. É, ÉE, p. (*bou-ré*) Mettre la bourre après la charge dans une arme à feu. — Fig. et fam. *Bourrer quelqu'un dans une dispute*, le presser vivement. — Donner des coups avec la crosse d'un fusil, maltraiter. Fam. — Il se dit aussi d'un chien qui, en poursuivant un lièvre, lui donne un coup de dent et lui arrache du poil.

BOURRICHE, s. f. (*bou-ri-che*) Panier où l'on envoie du gibier, de la volaille.

BOURRIQUE, s. f. (*bou-ri-ke*) Âne, ânesse. — Tout méchant petit cheval. — Fig. et fam. Personne ignare et sans instruction, soit homme, soit femme. — Machine sur laquelle les couvreurs mettent l'ardoise, quand ils travaillent sur les toits.

BOURRIQUET, s. masc. (*bou-ri-kè*) Petit ânon. Il se dit plus particulièrement d'un âne de petite taille et de peu de valeur. — Tourniquet qui sert à monter ce que l'on tire du fond d'une mine. — Civière de maçon.

BOURRIR, v. n., t. de chasse. Il se dit du bruit que fait la perdrix en prenant son vol.

BOURRU, UE, adj. (*bou-ru*) Bizarre, fâcheux : *Un mari bourru. Avoir l'humeur bourrue.* Il ne s'emploie pas au fém. en parlant des personnes, et l'on ne dit point *une femme bourrue*, mais *d'un caractère*, *d'un esprit bourru.* — *Vin bourru*, sorte de vin blanc nouveau qui n'a point bouilli.

BOURSE, s. f. (*bour-ce*) Petit sac qui s'ouvre et qui se ferme avec des cordons, et où l'on met l'argent qu'on veut porter sur soi. — Pension fondée dans un collége ou dans un séminaire pour l'entretien d'un étudiant. — Double carton couvert d'étoffe, où l'on met le corporal. — t. de botan. Ce qui termine les branches à fruits des arbres à pepins. — Lieu où s'assemblent les marchands et les banquiers pour traiter de leurs affaires. — Petit sac de taffetas noir, où l'on enfermait autrefois ses cheveux par-derrière. — Longue poche de réseau, qu'on met à l'entrée d'un terrier pour prendre les lapins qu'on chasse au furet. — *Avoir la bourse, tenir la bourse*, avoir le maniement de l'argent. — *Faire bourse commune*, fournir chacun à la dépense. — *Sans bourse délier*, sans donner de l'argent.

BOURSE-A-PASTEUR, s. f. ou TABOURET, s. m. Plante astringente et bonne dans les hémorragies.

BOURSIER, s. m. (*bour-cié*) Celui qui est doté d'une bourse dans un collége ou dans un séminaire.

BOURSIER, IÈRE, s. Ouvrier qui fait et vend des bourses.

BOURSILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Contribuer chacun d'une petite somme pour quelque dépense. Il est fam.

BOURSON, s. m. Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte ou d'un pantalon. On dit aussi, mais moins bien, *bourseron.*

BOURSOUFFLAGE, s. m. Enflure de style.

BOURSOUFFLER, v. a. (*bour-çou-flé*) Enfler, en parlant de la peau et des parties molles du corps.

BOURSOUFFLÉ, ÉE, part. et adj. Fig. et fam. En parlant du style : *Style boursoufflé.* — On dit subst. d'un homme gras et replet, que *c'est un gros boursoufflé.* Fam.

BOURSOUFFLURE, s. f. Enflure, au propre et au figuré.

BOUSARDS, s. m. pl. Fiente de cerf.

BOUSE ou **BOUZE**, s. f. Fiente de bœuf ou de vache.

BOUSILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de maçon. Mélange de chaume et de terre détrempée pour faire des murailles de clôture. — Fig. et fam. Ouvrage mal fait.

BOUSILLER, v. n. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Maçonner en bousillage. — v. a. Fig. et fam. Faire mal un ouvrage.

BOUSILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Celui, celle qui construit en bousillage. —Fig. et fam. Mauvais ouvrier.

BOUSIN, s. m. (*bou-zin*) Croûte de terre qui est attachée à la pierre de taille et qu'il faut ôter.

BOUSSOIR, s. m., t. de mar. Pièce de bois pour lever les ancres.

BOUSSOLE, s. f. Cadran dont l'aiguille aimantée se tourne toujours vers le nord. — Fig. Guide, conducteur.

BOUSTROPHÉDON, s. m. (*bous-tro-fé-don*) Mot emprunté du grec. Manière d'écrire alternativement de droite à gauche, et de gauche à droite, sans discontinuer le sens.

BOUSURE, s. f. (*bou-zu-re*) Composition pour blanchir les monnaies.

BOUT, s. m. (le *t* ne se prononce que devant une voyelle) L'extrémité d'un corps. — Ce qui garnit l'extrémité de certaines choses. — Il se dit aussi en parlant du temps et des choses qui ont de la durée, et il en signifie la fin : *Le bout de l'année. C'est une affaire dont il ne verra jamais le bout. Le bout d'un discours.* — *Bout d'homme*, homme extrêmement petit. Fam. — *Le haut bout*, *le bas bout*, la place la plus ou la moins honorable. — Fig. *Tenir le haut bout*, primer. — *Tenir le bon bout*, être nanti. — *Avoir vent de bout*, en t. de marine, avoir le vent contraire. *Aller bout au vent*, aller contre le vent. — *Avoir un mot sur le bout de la langue*, être sur le point de se le rappeler. — *Rire du bout des dents* s'efforcer de rire quoiqu'on n'en ait point envie. — *Au bout du compte*, adv. Tout considéré, après tout. — *A bout*, adv. dont on se sert en diverses phrases : *Pousser un homme à bout*, le réduire à ne savoir plus que faire et dire. *Venir à bout d'un dessein*, *d'une entreprise*, réussir dans un dessein, dans une entreprise. *Venir à bout de quelqu'un*, l'amener à ce qu'on veut. — *De bout en bout*, adv. D'une extrémité à l'autre. — *Haïe au bout*, adv. Encore davantage. — *A tout bout de champ*, adv. A tout propos. — *D'un bout à l'autre*, adv. Depuis le commencement jusqu'à la fin.

BOUTADE, s. f. Caprice, saillie d'esprit et d'humeur.

BOUTANT, adj. m. (*bou-tan*) t. d'archit. *Arc-boutant*, pilier qui finit en demi-arc et qui soutient une voûte. — *Pilier boutant*, pilier qu'on appuie contre un bâtiment pour le maintenir.

BOUTARGUE, s. f. (*bou-tar-ghe*) Œufs de poisson salé, confits dans du vinaigre.

BOUTE, s. f., t. de mar. Tonneau d'eau douce pour l'équipage d'un vaisseau.

BOUTÉ, ÉE, adj., t. de manége. Il se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne.

BOUTÉE, s. f., t. d'archit. Ouvrage pour soutenir la poussée d'une voûte, d'une terrasse.

BOUTE-EN-TRAIN, s. m. Au pl. *Boute-en-trains.* Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres, et qu'on nomme autrement *tarin.* — Fig. et fam. Celui qui excite les autres à la joie, au divertissement.

BOUTE-FEU, s. m. Incendiaire. Il est peu usité en ce sens. — Instrument de canonnier pour mettre le feu au canon. — Celui qui met le feu au canon. — Fig. Celui qui sème des discordes et des querelles.

BOUTE-HORS, s. m. Jeu ancien. — On dit fig. de deux hommes qui tâchent à se débusquer l'un l'autre de quelque emploi, qu'*ils jouent au boute-hors.*

BOUTEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Vase de verre de capacité médiocre, à large ventre et à cou étroit, propre à contenir une liqueur. — La liqueur qui est contenue dans une bouteille. — Vessie pleine d'air.

BOUTER, v. act. (*bou-té*) Mettre. Il est vieux, et n'est employé que par le bas peuple. — v. n. Il se dit d'un vin qui pousse au gras.

BOUTEROLLE, s. f. (*bou-te-ro-le*) Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée. — Partie de la garniture d'une serrure.

BOUTEROUE, s. fém. Il se dit des pierres qu'on met à côté des portes ou le long des murailles, pour empêcher qu'elles ne soient endommagées par les voitures.

BOUTE-SELLE, s. m., t. de guerre. Signal pour avertir de monter à cheval.

BOUTE-TOUT-CUIRE, s. m., t. bas et fam. Dissipateur.

BOUTILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Officier qui a l'intendance du vin dans la maison d'un prince.

BOUTIQUE, s. fém. (*bou-ti-ke*) Lieu où les marchands vendent leurs marchandises, et où les artisans travaillent. — Toutes les marchandises dont une boutique est garnie. — *Fermer boutique*, quitter sa profession, ou seulement le commerce en détail. — *Garde-boutique*, marchandise qui n'a plus de débit.

BOUTIQUIER, s. m. Il ne se dit que par mépris en parlant des petits marchands tenant boutique.

BOUTIS, s. m., t. de chasse. Lieu où un sanglier a fouillé avec son boutoir.

BOUTISSE, s. f. (*bou-ti-ce*) Pierre placée en long dans un mur, de manière que sa largeur paraisse au dehors. Il est aussi adj.: *Pierre boutisse.*

BOUTOIR, s. m. (*bou-toar*) Instrument avec lequel les maréchaux parent le pied d'un cheval avant de le ferrer. — Groin d'un sanglier. — Couteau de tanneur, à deux manches, pour écharner, débourrer.

BOUTON, s. masc. Le petit bourgeon que poussent les arbres et les plantes. — Fig. Certaines bulbes qui viennent quelquefois aux différentes parties du corps. — Petit rond de métal ou de bois couvert de soie, de fil, etc., servant à attacher ensemble les différentes parties d'un habillement. — Il se dit de plusieurs autres choses qui ont la figure d'un bouton d'habit: *Bouton de serrure*, *de fleuret.* — Fig. et prov. *Serrer le bouton à quelqu'un*, le presser vivement sur quelque chose. — *Bouton de feu*, bouton de fer rougi au feu dont les chirurgiens et les maréchaux se servent en plusieurs opérations. — *Bouton* ou *bouton de fin*, dans les essais, la petite portion d'or ou d'argent qui reste après l'opération de la coupelle.

BOUTONNER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*bou-to-né*) Il ne se dit que des arbres et des plantes qui commencent à pousser des boutons. — v. a. Passer les boutons d'un habit dans les boutonnières. — On dit aussi absolument, *Se boutonner.* — Fig. *Homme boutonné*, homme mystérieux et caché.

BOUTONNERIE, s. fém. (*bou-to-ne-ri-e*) Marchandise de boutonnier.

BOUTONNIER, s. m. (*bou-to-nié*) Celui qui fait ou vend des boutons.

BOUTONNIÈRE, s. f. (*bou-to-niè-re*) Petite entaille faite dans un habit pour y passer les boutons.

BOUT-SAIGNEUX, s. m. Le cou d'un veau, d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie: *Bout-saigneux de veau*, *de mouton. Bout-saigneux*, tout seul, s'entend de celui du mouton.

BOUTS-RIMÉS, s. m. pl. Rimes données pour en faire des vers. — *Bout-rimé* au sing. Pièce de vers faite avec des bouts-rimés.

BOUTURE, s. f. Branche séparée de l'arbre et mise en terre pour lui faire pousser des racines.

BOUVARD, s. m. (*bouvard*) Marteau dont on se servait autrefois pour frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVEMENT, s. m. Outil avec lequel les menuisiers font les moulures de leurs ouvrages.

BOUVERIE, s. f. Etable à bœufs, en parlant des étables qui sont dans les marchés publics.

BOUVET, s. m. (*bou-vè*) Sorte de rabot à faire des rainures.

BOUVIER, IÈRE, s. (*bou-vié*) Qui conduit, qui garde les bœufs. — C'est aussi le nom d'une constellation.

BOUVILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Jeune bœuf.

BOUVREUIL, s. m. (mouillez l'*l* finale) Espèce d'oiseau de la grosseur d'une alouette.

BOUZIN. Voyez Bousin.

BOXER, v. n. Mot emprunté de l'anglais. Se battre à coups de poings.

BOXEUR, s. m. Mot emprunté de l'anglais. Homme accoutumé à se battre à coups de poings.

BOYAU, s. m. (*boa-io*) Intestin. Conduit par où passe ce qui sort de l'estomac. — Chemin en zigzag pour approcher d'une place sans être vu. — Conduit de cuir pour l'eau. — Fig. et prov. Lieu étroit: *Cette chambre n'est qu'un boyau.* — *Corde à boyau*, corde d'instrument de musique faite des boyaux de certains animaux.

BOYAUDIER, s. m. (*boa-io-dié*) Celui qui prépare et file des cordes à boyau.

BRACELET, s. m. (*bra-ce-lè*) Ornement que les femmes portent au bras.

BRACHER ou BRASSÉIER, v. a. (*bra-ché*, *bra-cé-ie*) t. de marine. Tendre ou détendre les branles.

BRACHET, s. m. (*bra-chè*) Sorte de chien de chasse.

BRACHIAL, ALE, adj. (*bra-ki-al*) t. d'anat. Se dit de ce qui a rapport au bras: *Muscle brachial*, *artère brachiale.*

BRACHYCATALECTIQUE, adject., t. de poésie ancienne. Il se dit d'un vers auquel il manque un pied.

BRACHYGRAPHE, s. m. (*bra-ki-gra-fe*) Celui qui écrit par abréviations.

BRACHYGRAPHIE, s. m. (*bra-ki-gra-fi-e*) Art d'écrire par abréviations.

BRACHYPNÉE, s. f. *bra-kip-né-e*) t. de médecine. Respiration courte.

BRACMANE, Bramine, Bramin ou Brame, s. m. Philosophe ou prêtre indien. Le second est le plus usité.

BRACON, s. m. (*bra-kon*) Appui qui soutient une porte d'écluse.

BRACONNER, v. n. (*bra-ko-né*) Chasser furtivement sur les terres d'autrui.

BRACONNIER, s. m. (*bra-ko-nié*) Celui qui braconne. — Celui qui, sans ménagement, tue le plus de gibier qu'il peut.

BRACTÉE ou **FEUILLE FLORALE**, s. f. Il se dit des petites feuilles qui naissent avec les fleurs, et qui sont toujours différentes du reste des feuilles.

BRACTÉIFÈRE ou **BRACTÉTÉ, ÉE**, adj. Qui porte une ou plusieurs bractées ou en est accompagné.

BRACTÉOLE, s. f. Feuille d'or, rognure de feuille d'or.

BRADYPEPCIE, s. f. (*bra-di-pep-cî-e*) t. de méd. Digestion lente et imparfaite.

BRAGUE, s. fém. (*bra-ghe*) t. de marine. Bordage qui sert à retenir l'affût d'un canon et qui borne son recul.

BRAGUETTE, s. f. (*bra-ghè-te*) t. de mar. Cordage du mât de hune, pour les guinder.

BRAI, s. m. (*brè*) Sorte de goudron.

BRAIE, s. fém. (*bra-ie*) Linge dont on enveloppe le derrière des enfans. — Autrefois, culotte.

BRAILLARD, ARDE, adj. (mouillez les *ll*) Il est plus ordinairement subst. Qui parle fort haut, beaucoup, et mal-à-propos.

BRAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Parler fort haut, beaucoup, et mal-à-propos.

BRAILLEUR, EUSE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Qui braille.

BRAIMENT ou **BRAIRE**, s. m. (*brè-man*, *brè-re*) Le cri des ânes.

BRAIRE, v. n. (*brè-re*) Il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et à la troisième personne de certains temps: *Il brait*, *ils braient; il braira; il brairait.* Il ne se dit que pour signifier le cri de l'âne.

BRAISE, s. f. (*brè-ze*) Bois réduit en charbons ardens. — Charbons que les boulangers tirent de leur four, et qu'ils éteignent ensuite pour les vendre.

BRAISIER, s. m. (*brè-sié*) Huche où les boulangers mettent la braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE, s. f. (*brè-zië-re*) Espèce de grand vase de cuivre dans lequel les boulangers étouffent la braise avant de la mettre dans le braisier. — Vaisseau qui sert à faire cuire sur la braise.

BRAMER, v. n. (*bra-mé*) Il ne se dit que du cri du cerf.

BRAMINE. Voyez Bracmane.

BRAN, s. m. Matière fécale. — *Bran de son*, la plus grosse partie du son. — *Bran de scie*, la poudre du bois que l'on scie.

BRANCARD, s. m. (*bran-kar*) Espèce de lit portatif sur lequel on transporte un malade tout couché. — Partie du train des carrosses. — Machine pour transporter des pierres ou autres choses très-pesantes. — Les deux pièces de bois d'une voiture entre lesquelles le cheval est attelé.

BRANCHAGE, s. m. Toutes les branches d'un arbre.

BRANCHE, s. fém. Le bois que pousse le tronc d'un arbre. — En t. d'anatomie, les petites veines et les petites artères qui tiennent aux grosses. — Les familles différentes qui sortent d'une source commune: *La branche aînée*, *la branche cadette.* — Il se dit encore des différentes parties d'un commerce, des différens objets d'une science: *Une bonne branche de commerce*, *les différentes branches des mathématiques.* — On dit fig. *Sauter de branche en branche*, passer légèrement d'un sujet à l'autre, sans s'arrêter à aucun. — On dit aussi fig. d'un homme qui est dans un état incertain, qu'*il est comme l'oiseau sur la branche.* — Fig. *Il vaut mieux s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches*, au chef qu'aux subalternes. — *Branches*, au pl. Les deux parties du bois d'un cerf. — Les deux pièces de fer qui tiennent au mors du cheval, et où la bride est attachée.

BRANCHER, v. a. (*bran-ché*) Pendre à la branche d'un arbre. — En t. de chasse, il est neutre et se dit des oiseaux qui se perchent sur des branches d'arbre.

BRANCHE-URSINE, s. f. Voyez Acanthe.

BRANCHIER, adj. m. (*bran-chié*) Jeune oiseau de proie qui ne vole encore que de branche en branche.

BRANCHIES, s. f. pl. Organes respiratoires des poissons.

BRANCHU, UE, adj. Qui a beaucoup de branches.

BRANDADE, s. fém. Ragoût provençal fait de merluche.

BRANDE, s. fém. Sorte de petit arbuste qui croît dans les campagnes incultes. — Campagne pleine de ces arbustes.

BRANDEBOURG, s. f. Casaque à manches. — Il est aussi m. et signifie une espèce de boutonnière d'or ou d'argent.

BRANDEVIN, s. m. (*bran-de-vin*) t. emprunté de l'allemand. Eau-de-vie de grain.

BRANDEVINIER, IÈRE, subst. (*bran-de-vi-nié*) Qui vend de l'eau-de-vie dans un camp, dans les rues.

BRANDILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de brandiller. — Mouvement qui en résulte. Fam.

BRANDILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez

les *ll*) Mouvoir de-çà et de-là. — On dit aussi se Brandiller, v. pr.

BRANDILLOIRE, s. f. Espèce d'escarpolette.

BRANDIR, v. a. I, IE, p. et adj. Secouer, agiter dans sa main. — En t. de charpenterie, arrêter, affermir.

BRANDON, s. m. Flambeau de paille tortillée. — Paille au bout d'un bâton qu'on enfonce dans quelques héritages, pour marquer qu'ils sont saisis. — Corps enflammés qui s'élèvent d'un incendie. — On dit fig. et dans le style élevé, *les brandons de la discorde*, *de la guerre civile*.

BRANDONNER, v. a. (*bran-do-né*) Planter des brandons dans un champ, pour marquer qu'il est saisi.

BRANLANT, ANTE, adj. (*bran-lan*) Qui branle, qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. — On dit fig. et fam. d'une chose mal assurée, que *c'est un château branlant*.

BRANLE, s. masc. Mouvement de ce qui branle. — Danse de plusieurs personnes qui se tiennent par la main. — L'air sur lequel on danse un branle. — Espèce de lit suspendu dont on se sert dans les vaisseaux. — Figur. *Etre en branle*, *mettre en branle*, être ou mettre en mouvement. — On dit aussi fig. *donner le branle à une affaire*, la mettre en train, la faire avancer.

BRANLE-BAS, s. m., t. de marine. Ordre de détendre tous les branles ou lits.

BRANLEMENT, s. m. (*bran-le-man*) Mouvement de ce qui est en branle.

BRANLER, v. a. É, ÉE, p. (*bran-lé*) Agiter, remuer, faire aller de-çà et de-là. — v. neut. Etre agité, pencher de côté et d'autre. — Fig. et fam. *Branler au manche*, être sur le point de quitter un parti, de perdre un poste. — *N'oser branler devant quelqu'un*, être dans une crainte continuelle devant lui. Fam.

BRANLOIRE, s. f. (*bran-loa-re*) Bascule sur laquelle deux personnes s'enlèvent tour-à-tour.

BRAQUE, s. m. (*bra-ke*) Espèce de chien de chasse. — Fig. et fam. Etourdi, écervelé: *Ce jeune homme est un braque*.

BRAQUEMART, s. m. (*bra-ke-mar*) Epée courte et large qu'on portait autrefois le long de la cuisse.

BRAQUEMENT, s. m. (*bra-ke-man*) Situation de ce qui est braqué.

BRAQUER, v. act., É, ÉE, p. (*bra-ké*) Tourner d'un côté en visant: *Braquer un canon*, *une lunette*.

BRAQUES, s. f. pl. (*bra-ke*) Pinces d'une écrevisse.

BRAS, s. m. (*bra*, et devant une voyelle *braz*) Partie du corps humain qui tient à l'épaule. — Fig. Puissance: *Le bras de Dieu*. — *Le bras séculier*, puissance temporelle. — Fig. Vaillance et exploits militaires: *Tout cède à l'effort de son bras*. — Canal, division d'une rivière: *Le Rhin se divise en plusieurs bras*. — Partie de mer qui passe entre deux terres. — *Bras de balance*, *de levier*, les deux parties de la balance, du levier, qui sont de côté et d'autre du point d'appui. — *Bras de fauteuil*, partie sur laquelle on appuie les bras. — Sorte de chandeliers qu'on attache à un mur, et qui avaient primitivement la figure d'un bras. — En t. de pêche, les nageoires d'une baleine. — *Vivre de ses bras*, de son travail. — Fig. *Demeurer les bras croisés*, rester oisif. — *Se jeter entre les bras de quelqu'un*, se mettre sous sa protection. — *Recevoir à bras ouverts*, avec joie. — *Avoir quelqu'un sur les bras*, à sa charge. — On dit aussi fig. qu'*Un homme est le bras droit d'un autre*, pour dire qu'il est le principal instrument dont cet autre se sert. — loc. adv. *A bras*, à force de bras. *A tour de bras*, de toute sa force. — *A pleins bras*, à la brassée. — *Bras dessus*, *bras dessous*, adv., avec amitié, avec intimité. Fam.

BRASER, v. a. É, ÉE, p. (*bra-zé*) t. de serrurier. Joindre deux morceaux de fer ensemble par le moyen d'une soudure.

BRASIER, s. m. (*bra-zié*) Feu de charbons ardens. — Bassin de métal où l'on met de la braise pour échauffer une chambre.

BRASILLER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Faire griller un peu de temps sur la braise. — En t. de marine, il se dit des feux et de la lumière que la mer jette pendant la nuit.

BRASQUE, s. f. (*bras-ke*) Mélange d'argile et de charbon pilé dont on enduit l'intérieur des fourneaux de fonderie.

BRASSAGE, s. m. Droit du fermier des monnaies pour les frais de la fabrication. — Façon donnée aux métaux.

BRASSARD, s. m. (*bra-çar*) Armure qui couvrait le bras d'un gendarme. — Espèce de garniture de cuir dont on se couvre le bras pour jouer au ballon.

BRASSE, s. f. (*bra-ce*) Mesure de la longueur de deux bras étendus, environ 16 décimètres un quart. — *Pain de brasse*, gros pain de vingt à vingt-cinq livres.

BRASSÉE, s. f. (*bra-cé-e*) Autant qu'on peut contenir entre ses bras.

BRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*bra-cé*) Remuer à force de bras plusieurs choses afin qu'elles s'incorporent ensemble. — Fig. Tramer, négocier secrètement: *Brasser une trahison*. En ce sens, il vieillit.

BRASSERIE, s. fém. (*bra-ce-ri-e*) Lieu où l'on fait de la bière.

BRASSEUR, EUSE, s. (*bra-çeur*) Qui brasse de la bière et la vend en gros.

BRASSICOURT, adj. m. Cheval qui a naturellement les jambes arquées.

BRASSIÈRES, s. f. plur. (*bra-ciè-re*) Petite camisole qui soutient le corps des enfans.

BRASSIN, s. m. Cuve à bière. — Quantité de bière qu'elle contient.

BRASURE, s. fém. (*bra-zu-re*) Endroit où deux pièces de fer sont brasées.

BRAVACHE, s. m. Faux brave, fanfaron. Il est fam.

BRAVADE, s. fém. Parole, action par laquelle on brave quelqu'un. — Feinte bravoure.

BRAVE, adj. des deux g. Vaillant, courageux. En ce sens, il est souvent subst. : *Tous nos braves se signalèrent dans cette occasion.* — Il se prend aussi en mauvaise part : *C'est un faux brave; il est toujours entouré de braves*, de spadassins. — Dans le style fam. il signifie aussi *honnête*, mais seulement lorsqu'il est placé devant le subst. : *C'est un brave homme ;* car *un homme brave* est un homme intrépide qui affronte le danger.

BRAVEMENT, adv. (*bra-ve-man*) D'une manière brave, vaillamment. — Habilement, adroitement. Fam.

BRAVER, v. a. É, ÉE, p. (*bra-vé*) Regarder avec mépris, avec hauteur. — Affronter : *Braver le danger.*

BRAVERIE, s. f. Magnificence en habits. Vieux, inus.

BRAVO, t. emprunté de l'italien, dont on se sert pour applaudir. Au pl. *Bravos.*

BRAVOURE, s. f. Valeur éclatante. — Au pl. Les actions de valeur : *Il raconte ses bravoures à tout le monde.* Il n'est que du style critique ou comique.

BRAYER, s. m. (*bra-ié*) Bandage pour les descentes ou hernies.

BRAYER, v. act. É, ÉE, p. (*bré-ié*) Enduire un vaisseau de brai ou goudron.

BRAYETTE, s. f. (*bra-iè-te*) La fente de devant d'un haut-de-chausses.

BRÉANT, s. m. ou **BRUANT**, s. m. Petit oiseau qui a le bec gros et court, et dont le plumage est vert-jaune.

BREBIS, s. f. (l'*s* ne se prononce que devant une voyelle) La femelle du belier. — Fig. Dans le langage de l'Ecriture, un chrétien, en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur.

BRÈCHE, s. f. Ouverture faite par force à une muraille, à une haie, etc. — *Battre en brèche*, c'est battre une muraille avec du canon pour y faire une brèche. — Petite fracture faite au tranchant d'un couteau, etc. — Fig. Tort, dommage : *C'est une brèche à l'honneur, à la réputation.*

BRÈCHE, s. f. Sorte de marbre fort dur.

BRÈCHE-DENT, s. et adj. des deux g. (*brè-che-dan*) Qui a perdu quelqu'une des dents de devant. — Au pl. on écrit *des brèche-dents.*

BRECHET, s. m. (*bre-chè*) La partie de la poitrine où aboutissent les côtes.

BREDI-BREDA, expression adv. Trop à la hâte. Fam.

BREDINDIN, s. m., t. de mar. Petit palan pour enlever de médiocres fardeaux.

BREDOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. du jeu de trictrac. L'on dit *avoir la bredouille, être en bredouille*, être en état de pouvoir gagner les deux trous, etc.

BREDOUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de bredouiller.

BREDOUILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Parler d'une manière peu distincte. — Il est aussi act. dans le style fam. : *Il m'a bredouillé un mauvais compliment.*

BREDOUILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Celui ou celle qui bredouille.

BREF, **BRÈVE**, adj. (*brèfe*) Court, de peu de durée, de peu d'étendue. — Autrefois petit : *Pepin-le-Bref.* — *Syllabe brève*, syllabe qu'on prononce en n'appuyant guère dessus. En ce sens, il est aussi subst. : *Une brève et une longue.*

BREF, adv. Enfin, en un mot.

EN BREF, adv. En peu de mots. Il vieillit.

BREF, s. m. (*brèfe*) Lettre du pape. — Petit livret qui marque quel office les ecclésiastiques doivent dire chaque jour.

BRÉGE, s. f. **BREGIN** ou **BERGEN**, s. m. t. de mar. Espèce de filet à mailles étroites.

BRELAN, s. m. Sorte de jeu de cartes, appelé aujourd'hui *bouillotte.*

BRELANDER, v. n. (*bre-lan-dé*) Jouer continuellement à quelque jeu de cartes que ce soit.

BRELANDIER, IÈRE, s. (*bre-lan-dié*) t. injurieux qui se dit d'un homme ou d'une femme qui joue continuellement aux cartes.

BRELANDINIER, IÈRE, s. (*bre-lan-di-nié*) Marchand qui étale au coin des rues.

BRELLE, s. f. (*brè-le*) Assemblage de pièces de bois en radeau, dont on forme un train pour le faire flotter.

BRELOQUE, s. f. (*bre-lo-ke*) Curiosité de peu de valeur : *Il vend bien cher ses breloques.* On appelle aussi *breloques*, un assemblage de plusieurs petits meubles ou bijoux, comme étuis, ciseaux, tenant à une chaîne commune. — Batterie de tambour pour avertir les soldats de se rendre à la distribution des vivres.

BRELUCHE, s. fém. Droguet de fil et de laine.

BRÊME, s. f. Poisson d'eau douce.

BRENEUX, EUSE, adj. (*bre-neû*) Sali de matière fécale.

BREQUIN, s. m. Mèche du vilebrequin.

BRÉSIL, s. m. (*bré-zil*) Bois rouge, très-compact et très-lourd, qui vient du Brésil, et dont on se sert pour la teinture.

BRÉSILLER, v. act. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Rompre par petits morceaux. Fam.

BRÉSILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Bois de Brésil le moins estimé.

BRESSIN, s. m. (*bre-cin*) Cordage pour hisser et amener une vergue ou une voile.

BRESTE, s. f. Chasse aux petits oiseaux, à la glu et avec un appât.

BRÉTAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Etre dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes et de tirer l'épée. Il se prend toujours en mauvaise part.

BRÉTAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui aime à brétailler.

BRETAUDER, v. a. Couper les oreilles à un cheval. — v. n. Tondre inégalement.

BRETELLE, s. f. (*bre-tè-le*) Tissu de chanvre, de fil, ou courroie dont on se sert à divers usages.

BRETESSÉ, ÉE, adj., t. de blason. Crénelé alternativement, haut et bas.

BRETTE, s. f. (*brè-te*) Longue épée. On ne le dit guère qu'en plaisanterie.

BRETTÉ, ÉE, adj. (*brè-té*) Se dit d'un outil qui a des dents : *Marteau bretté.*

BRETTER ou BRETTELER, v. a. É, ÉE, p. Travailler avec un instrument bretté : *Bretteler une pierre, un mur.*

BRETTEUR, s. m. (*brè-teur*) Qui aime à se battre. Fam.

BRETTURE, s. f. (*brè-ture*) Dentelure à l'extrémité d'un instrument pour bretter. — Traces que laisse cet instrument sur l'objet travaillé.

BREUIL, s. masc. (mouillez l'*l* finale) t. d'eaux et forêts. Bois taillis ou buisson enfermé de haies, où les bêtes se retirent. — Au pl. Petites cordes qui servent à carguer des voiles.

BREUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) t. de marine. Carguer les voiles.

BREUVAGE, s. masc. Boisson, liqueur à boire. — Certaines médecines que l'on donne à des chevaux, des bœufs, des vaches, etc.

BRÈVE, s. f. Voyez Bref.

BREVET, s. m. (*bre-vè*) Expédition non scellée, par laquelle le prince accorde une grâce ou une dignité. — *Obligation par brevet*, obligation dont il n'est point resté de minute chez le notaire. — *Brevet d'apprentissage*, acte passé par-devant notaire, par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement. — *Brevet de retenue*, par lequel le roi accordait une somme sur une charge. — *Brevet d'invention*, brevet accordé aux auteurs d'une nouvelle découverte, pour leur en assurer la propriété et l'exercice exclusif pendant un certain temps.

BREVETAIRE, s. m. (*bre-ve-tè-re*) t. qui n'avait d'usage qu'en parlant du porteur d'un brevet du roi, en matière bénéficiale.

BREVETER, v. a. É, ÉE, p. (*bre-ve-té*) donner à quelqu'un le brevet d'un office.

BRÉVIAIRE, s. m. (*bré-viè-re*) Office que doivent lire chaque jour ceux qui sont dans les ordres sacrés. — Le livre qui contient cet office.

BRÉVIPÈDES, s. m. pl. Nom collectif des oiseaux à pieds courts et peu propres à la marche. Du latin *brevis pes*, m. s.

BRÉVIPENNES, s. m. pl. Nom collectif des oiseaux qui ont des ailes trop courtes pour voler. Du lat. *Brevis penna*, m. s.

BRÉVIROSTRES, s. m. pl. Nom collectif des oiseaux à bec court et gros. Du lat. *Brevis, rostrum.*

BRIBE, s. f. Gros morceau de pain. — Au pl. Morceaux de viande que les valets serrent, ou que l'on donne aux pauvres. Ce mot est fam.

BRICOLE, s. f. (*bri-ko-le*) Partie du harnais d'un cheval de carrosse, qui passe sous les coussinets, et qui s'attache de côté et d'autre aux boucles du poitrail. — t. de jeu de paume. Retour de la balle, quand elle a frappé une des murailles des côtés. — t. de jeu de billard. Retour de la bille, après avoir frappé une bande. — Au pl. Longes de cuir des porteurs de chaise, etc. — Rets pour prendre des cerfs, des daims. — Fig. et adv. *Jouer de bricole, par bricole*, en parlant des personnes, user de voies trompeuses et détournées.

BRICOLER, v. n. (*bri-co-lé*) jouer de bricole, à la paume et au billard. — Fam. N'aller pas droit dans une affaire.

BRICOLIER, s. masc. Cheval attelé à une chaise de poste, à côté du cheval de brancard.

BRIDE, s. f. La partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire, et qui est composée de la têtière, des rênes et du mors. — Les rênes seules. — Diverses choses qui servent à l'habillement. — Ce qui sert à tenir une boutonnière en état. — t. d'archit. Lien pour empêcher une pièce de bois de se fendre. — Fig. *Tenir quelqu'un en bride*, l'empêcher de faire ce qu'il veut ; *lui lâcher la bride*, ne le plus retenir, l'abandonner à sa propre conduite. — On dit aussi fig., *lâcher la bride à ses passions*, s'abandonner entièrement à ses passions. — *Aller bride en main*, avec circonspection.

BRIDER, v. a. É, ÉE, p. (*bri-dé*) Mettre la bride à un cheval. — Ceindre et serrer étroitement : *Ce béguin bride trop cet enfant.* — *Brider le nez à quelqu'un avec un fouet*, lui en donner à travers le visage. — Fig. *Brider par un contrat*, lier par les clauses d'un contrat.

BRIDON, s. m. Bride légère qui n'a qu'un petit mors brisé au milieu.

BRIEF, IÈVE, adject. (*bri-èfe*) Court, de peu de durée, prompt. Il n'est en usage qu'en style de pratique.

BRIÈVEMENT, adv. (*bri-è-ve ment*) — manière briève et courte.

BRIÈVETÉ, s. f. Le peu de durée de quelque chose.

BRIFER, v. a. É, ÉE, p. (*bri-fé*) t. bas et pop. Manger avidement.

BRIFEUR, EUSE, s., t. pop. Celui ou celle qui brife.

BRIGADE, s. f. Division d'une compagnie de cavalerie sous les ordres d'un brigadier. — Plusieurs bataillons ou escadrons d'une armée, sous le commandement d'un officier général.

BRIGADIER, s. m. (*bri-ga-dié*) Celui qui commande une brigade.

BRIGAND, s. masc. (*bri-gan*) Voleur de grands chemins. — Par extension, ceux qui font des exactions et des concussions.

BRIGANDAGE, s. masc. Volerie sur les grands chemins. — Par extension, concussion, exaction, rapine.

BRIGANDEAU, s. m. (*bri-gan-do*) Un petit brigand. Fam.

BRIGANDER, v. n. (*bri-gan-dé*) Voler, vivre en brigand.

BRIGANDINE, s. f. Cotte de mailles.

BRIGANTIN, s. m. Petit vaisseau à voiles et à rames pour aller en course.

BRIGNOLE, s. f. Sorte de prune desséchée qu'on tire de Brignoles, ville de Provence.

BRIGUE, s. fém. (*bri-ghe*) Poursuite vive qu'on fait par le moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts. — Cabale, faction.

BRIGUER, v. act. É, ÉE, p. (*bri-ghé*) Poursuivre par brigue pour obtenir quelque chose. — Rechercher avec ardeur, avec empressement.

BRIGUEUR, s. m. Qui brigue. Peu usité.

BRILLAMMENT, adv. (mouillez les *ll*) D'une manière brillante.

BRILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui brille, qui a un grand éclat. — Il se dit fig. des choses morales et spirituelles : *Actions, pensées brillantes.*

BRILLANT, s. m. Éclat, lustre : *Ce diamant a plus de brillant que l'autre.* — On dit fig. qu'*il y a du brillant dans un poème*, *dans une pièce d'éloquence.* — On dit aussi figur. qu'*une pièce d'éloquence est pleine de faux brillans*, pour dire qu'elle est pleine de pensées ingénieuses, mais frivoles, fausses ou mal appliquées au sujet. — Diamant taillé à facettes.

BRILLANTER, v. a. (mouillez les *ll*) Tailler des diamans à facettes. — BRILLANTÉ, ÉE, p. et adj. *Style, ouvrage brillanté*, style, ouvrage plein de faux brillans.

BRILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Reluire, avoir de l'éclat. — Il se dit fig. de la gloire, des vertus, des belles qualités, et des productions de l'esprit. — Il se dit aussi d'un chien de chasse qui quête et qui bat beaucoup de pays.

BRIMBALE, s. f. (*brin-ba-le*) Levier qui sert à faire aller une pompe.

BRIMBALER, v. a. É, ÉE, p. (*brin-ba-lé*) Agiter, secouer par un branle réitéré. Il se dit principalement des cloches, quand on les sonne mal et en désordre. Fam.

BRIMBORIONS, s. m. pl. (*brin-bo-ri-on*) Colifichets, babioles. Fam.

BRIN, s. masc. Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre : *Brin d'herbe*, etc. — Scion de plante ou d'arbuste : *Brin de romarin*, *de fagot.* — Il se dit aussi de la tige des arbres quand elle est droite : *Un beau brin de chêne.* — On dit encore, *brin de cheveu*, *de poil*, *de crin*, *de paille*, *de bois*, etc. — On dit fig. et fam. : *Il n'a pas un brin d'estime*, *un brin d'amitié pour moi.* — *Bois de brin*, qui n'a pas été fendu par la scie. — *Brin à brin*, adv. Successivement, l'un après l'autre.

BRIN D'ESTOC, s. masc. Long bâton ferré par les deux bouts.

BRINDILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite branche à fruit qui porte des feuilles ramassées en touffe.

BRINGUE, s. f. (*brin-ghe*) t. de man. Petit cheval sans apparence.

BRIOCHE, s. f. Sorte de pâtisserie.

BRION, s. m. Mousse qui croît sur l'écorce des chênes et autres arbres.

BRIOTTE, s. f. (*bri-o-te*) Sorte d'anémone à peluche.

BRIQUE, s. f. (*bri-ke*) Terre argileuse et rougeâtre, pétrie et moulée, puis cuite au feu, dont on se sert pour bâtir.

BRIQUET, s. m. (*bri-kè*) petite pièce de fer pour tirer du feu d'un caillou. *Battre le briquet pour allumer la chandelle.* — Espèce de chien.

BRIQUETAGE, s. m. (*bri-ke-ta-je*) Ouvrage en briques. — Enduit qui imite la brique : *Revêtir un mur de briquetage.*

BRIQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*bri-ke-té*) Imiter la brique avec un enduit.

BRIQUETERIE, s. f. (*bri-ke-te-ri-e*) Lieu où l'on fait de la brique.

BRIQUETIER ou BRIQUETEUR, s. masc. (*bri-ke-tié*) Celui qui fait ou vend de la brique.

BRIS, s. m. (*brice*) t. de palais, fracture. Il n'est d'usage qu'en parlant de la rupture d'un scellé ou d'une porte. On appelle aussi *bris de prison*, une simple évasion de prison. — Pièces d'un vaisseau qui s'est brisé en donnant contre les rochers ou sur les bancs. — En t. de blason, c'est une bande de fer propre à tenir une porte sur ses gonds.

BRISANS, s. m. pl. (*bri-zan*) t. de mar. Vagues de la mer poussées impétueusement contre la côte. — Ecueils à fleur d'eau.

BRISCAMBILLE, s. f. Jeu de cartes.

BRISE, s. f. (*bri-ze*) t. de mar. Petits vent frais et périodiques de certains parages.

BRISE-COU, s. m. Escalier dangereux et fort roide. Fam. — En t. de manége, celui à qui on fait monter les jeunes chevaux pour les accoutumer au cavalier. On dit aussi *casse-cou.*

BRISÉES, s. f. pl. (*bri-zé-e*) Branches que le veneur rompt aux arbres, et qu'il sème dans son chemin pour reconnaître l'endroit où est la bête, et où on l'a détournée. — Branches qu'on coupe dans un taillis, ou à de grands arbres, pour marquer les bornes des coupes. — On dit fig. : *Suivre les brisées de quelqu'un*, suivre son exemple ; *Aller sur ses brisées*, courir sur son marché, entrer en rivalité avec lui.

BRISEMENT, s. m. (*bri-ze-man*) il se dit des flots qui se brisent contre un rocher, une digue, etc. — Fig. En matière de piété, *brisement de cœur*, véhémente douleur de ses péchés.

BRISER, v. act. É, ÉE, p. (*bri-zé*) Rompre, mettre en pièces. On dit au fig. d'un peuple opprimé, qu'*il a brisé ses fers.* — Fatiguer, incommoder par une agitation trop rude. *Les cahots de la voiture m'ont tout brisé.* — v. n. En t. de marine, heurter avec impétuosité. — En t. d'armoiries, ajouter une pièce d'armoiries à l'écu des armes pleines d'une maison, afin de distinguer les branches cadettes de la branche aînée. — *Chevron brisé*, dont la tête est séparée. — Fam. *Brisons là-dessus*, n'en parlons pas davantage.

SE BRISER, v. pr. Etre mis en pièces, se casser. — Il se dit aussi de plusieurs ouvrages dont les pièces sont jointes et se plient.

BRISEUR, s. m. Qui brise. On ne s'en sert que dans ce cas, *briseurs d'images*, pour signifier les iconoclastes, anciens hérétiques.

BRISE-VENT, s. m. (*bri-ze-van*) Terme d'agriculture. Clôture pour arrêter l'effort du vent.

BRISIS, s. m. (*bri-zice*) t. d'architecture. L'angle que forme un comble brisé, tel que les mansardes.

BRISOIR, s. m. (*bri-zoar*) Instrument pour briser du chanvre et de la paille.

BRISQUE, s. f. Sorte de jeu de cartes.

BRISURE, s. fém. (*bri-zu-re*) Fracture. — Partie fracturée : *Brisure de boiserie.* — t. de blason. Toute pièce d'armoiries que les cadets ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sont.

BROC, s. masc. (*bro*, et *brok* à la fin d'une phrase) Grand vase pour mettre le vin. — *De bric et de broc*, adv. De-çà et de-là, d'une manière et d'une autre. Fam.

BROCANTER, v. n. (*bro-kan-té*) Acheter, revendre et troquer divers objets.

BROCANTEUR, s. m. Celui qui brocante.

BROCARD, s. m. (*bro-kar*) Moquerie, raillerie piquante et injurieuse.

BROCARDER, v. a. É, ÉE, p. Lancer des brocards contre quelqu'un. Fam.

BROCARDEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui lance des brocards.

BROCART, s. masc. (*bro-kar*) Étoffe brochée de soie, d'or ou d'argent.

BROCATELLE, s. f. (*bro-ka-tè-le*) Etoffe de grosse soie ou de coton. — Marbre d'Italie qui est jaune et violet ou rougeâtre. — Autre sorte de marbre de plusieurs couleurs.

BROCHANT, adj. m. (*bro-chan*) t. de blason. Se dit des pièces qui passent sur d'autres.

BROCHE, s. fém. Ustensile de cuisine, où l'on passe la viande que l'on veut faire rôtir. — Espèce de cheville de bois pointue, pour boucher le trou d'un tonneau qu'on a percé. — Petites verges de fer à l'usage des fileuses au rouet et des tricoteuses. — Pointe de fer qui est dans la serrure, et qui doit entrer dans le trou d'une cléf forée. — Baguette de bois pour enfiler diverses choses, comme des cierges, etc. — Petite verge de fer qui sort du milieu d'un carton qu'on met pour tirer au blanc. — Au pl., en t. de chasse, défenses du sanglier. On donne encore ce nom à divers outils.

BROCHÉE, s. f. Toute la quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche.

BROCHER, v. a. (*bro-ché*) Enrichir d'argent, d'or, de soie le fond d'une étoffe. — Plier et coudre les feuilles d'un livre avec une simple couverture de papier. — Fig. Ecrire, composer à la hâte. — t. de maréchal, Enfoncer les clous qui maintiennent le fer du cheval.

BROCHET, s. m. (*bro-chè*) Poisson d'eau douce.

BROCHETON, s. m. Petit brochet.

BROCHETTE, s. f. (*bro-chè-te*) Petite broche pour assujettir la viande qu'on fait rôtir. — Petit bâton pour donner à manger aux oiseaux.

BROCHEUR, EUSE, s. Qui broche des livres.

BROCHOIR, s. m. Marteau de maréchal, pour brocher.

BROCHURE, s. f. (*bro-chu-re*) Action de brocher des livres. — Ouvrage de peu de feuilles, lesquelles sont seulement cousues ensemble.

BROCOLI, s. masc. (*bro-ko-li*) Espèce de chou qui nous vient d'Italie.

BRODEQUIN, s. m. Sorte de chaussure antique qui couvrait le pied et une partie de la jambe. — Chaussure dont se servent les comédiens quand ils jouent des tragédies. — Fig. *Chausser le brodequin*, faire une tragédie, ou se servir, dans tout autre ouvrage, d'un style tragique, ampoulé, boursouflé. Dans ce dernier cas, il se dit ironiquement.

BRODEQUINS, s. m. pl. Espèce de bottines à l'usage des dames. — Torture qu'on faisait subir aux accusés.

BRODER, v. a. É, ÉE, p. (*bro-dé*) Tra-

vailler avec l'aiguille sur quelque étoffe, et y faire des ouvrages d'or ou de soie en relief. — Fig. *Broder un conte*, *une nouvelle*, l'amplifier, l'embellir.

BRODERIE, s. fém. Ouvrage de celui qui brode. — Au figuré, circonstance qu'on ajoute à un conte, à une nouvelle pour l'embellir.

BRODEUR, EUSE, s. Qui brode.

BROIE ou BROYE, s. fém. (*broa*) ou MAQUE. Instrument pour briser le chanvre. — t. de blason. Espèce de feston.

BROIEMENT, s. m. (*broa-man*) L'action de broyer, de réduire en poudre.

BROMOS, s. m. Plante détersive et vulnéraire.

BRONCHADE, s. f. Faux pas que fait un cheval.

BRONCHER, v. neut. (*bron-ché*) Faire un faux pas. — Fig. Faire une faute, faillir: *Il ne faut pas broncher devant lui.*

BRONCHES, s. fém. pl., t. d'anatomie. Ce sont les subdivisions de la trachée-artère dans le poumon.

BRONCHIAL, ALE, adj. (*bron-chi-al*) t. d'anatomie. Qui appartient aux bronches: *Artère bronchiale.*

BRONCHOCÈLE, s. m. (*bron-ko-cè-le*) t. de médecine. Goître.

BRONCHOTOMIE ou LARYNGOTOMIE, s. f. (*bron-ko-to-mi-e*) t. de chirurgie. Incision faite à la trachée-artère.

BRONZE, s. m. Alliage de cuivre, d'étain et de zinc. — Figure de bronze: *Voilà un beau bronze.* — On dit *le grand*, *le moyen*, *le petit bronze*, pour dire les grandes, les moyennes et les petites médailles de bronze. — *Cœur de bronze*, fort dur.

BRONZER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*bronzé*) Peindre en couleur de bronze. — Teindre en noir des gants, des souliers pour le deuil.

BROQUART, s. m. (*bro-kar*) Bête fauve d'un an.

BROQUETTE, s. f. (*bro-kè-te*) Petit clou à tête large. Il s'emploie plus ordinairement au pluriel: *Acheter des broquettes.*

BROSSAILLES. Voyez BROUSSAILLES.

BROSSE, s. f (*bro-ce*) Vergette pour nettoyer les habits. — Gros pinceau dont on se sert pour coucher ou pour étendre les couleurs.

BROSSER, v. a. É, ÉE, p. (*bro-cé*) Nettoyer avec une brosse.

BROSSER, v. neut. Parcourir les endroits les plus épais d'une forêt: *Brosser dans les forêts, dans les bois.*

BROSSIER, s. masc. (*bro-cié*) Ouvrier qui fait ou qui vend des brosses.

BROU ou BROUT, s. m. Enveloppe verte des fruits à coquille.

BROUÉE, s. fém. Pluie subite et de courte durée.

BROUET, s. m. (*brou-è*) Bouillon au lait et au sucre. — Mauvais ragoût.

BROUETTE, s. f. (*brou-è-te*) Petit tombereau à une roue, qu'un homme pousse devant lui. — Chaise roulante traînée par un homme.

BROUETTER, v. act. É, ÉE, p. (*brou-é-té*) Transporter dans une brouette. — Mener dans une petite chaise à deux roues.

BROUETTEUR, s. m. Celui qui traîne des hommes dans une brouette.

BROUETTIER, s. m. (*brou-è-tié*) Celui qui transporte des terres ou d'autres fardeaux dans une brouette.

BROUHAHA, s. m. (*brou-a-a*) Bruit confus qui s'élève dans un spectacle, dans une assemblée nombreuse. Fam.

BROUI, s. m. Sorte de chalumeau dont les émailleurs se servent pour souffler la flamme de la lampe sur l'émail qu'ils veulent faire fondre.

BROUILLAMINI, s. m. (mouillez les *ll*) Désordre, brouillerie, confusion. Fam.

BROUILLARD, s. m. (mouillez les *ll*, le *d* ne se prononce jamais) Vapeur épaisse et ordinairement froide, qui obscurcit l'air. — Il s'emploie au fig., surtout en poésie. — Sorte de registre, où les marchands écrivent les affaires de leur commerce jour par jour, pour les transcrire ensuite sur le journal.

BROUILLARD, adject. m. Se dit d'un papier gris qui boit.

BROUILLE, s. f. Brouillerie. Il est pop.

BROUILLER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (mouillez les *ll*) Mettre pêle-mêle, mêler. — Fig. Mettre de la confusion et du désordre. — Fig. et fam. *Brouiller les cartes*, chercher à mettre du trouble, à embrouiller les affaires. — *Brouiller deux personnes*, *deux amis*, les mettre en mauvaise intelligence. — v. n. Faire les choses avec confusion, soit par ignorance, soit par malice.

SE BROUILLER, v. pr. S'embarrasser, se troubler en parlant. — Cesser d'être amis. — *Le temps se brouille*, se couvre de nuages.

BROUILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Querelle, dissension.

BROUILLON, ONNE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Qui ne fait que brouiller.

BROUILLON, s. m. Ce qu'on écrit d'abord pour le mettre ensuite au net. — Livre ou journal qui n'est pas tout-à-fait au net. On dit plus communément *Brouillard.* Voyez ce mot.

BROUIR, v. a. I, IE, p. Il se dit d'un coup de soleil qui brûle les feuilles, les fleurs et les fruits attendris par une gelée blanche.

BROUISSURE, s. f. (*brou-i-çu-re*) Dommage qu'éprouvent les fruits quand ils sont brouis.

BROUSSAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Les épines, les ronces qui croissent dans le endroits incultes

BROUSSIN D'ÉRABLE, s. m. Excroissance qui vient sur l'érable.

BROUT, s. m. (*brou*) Ce que poussent au printemps les jeunes bois taillis.

BROUTANT, **ANTE**, adj. Qui broute. — *Bête broutante*, le cerf, le daim, le chevreuil, le chamois, etc.

BROUTER, v. a. É ÉE, p. et adj. (*brouté*) Paître, manger l'herbe.

BROUTILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Menues branches dont on fait les fagots. — Fig. et fam. Petites choses de peu de valeur, de peu d'importance.

BROYER, v. a. É, ÉE, p. (*broa-ié*) Piler, réduire en poudre.

BROYEUR, s. m. Celui qui broie.

BROYON, s. m. (*broa-ion*) Molette avec laquelle les imprimeurs broient le vernis et le noir dont se compose leur encre. — Piége pour prendre les bêtes fauves.

BRU, s. f. Belle-fille, femme du fils.

BRUCOLAQUE, s. m. Nom que les Grecs donnent au cadavre d'un excommunié.

BRUGNON, s. m. (*bru-gnon*, mouillez le *gn*) Espèce de pêche. Quelques-uns disent *brignon* à cause de brignole, d'autres disent *brugnole* à cause de brugnon ; mais l'usage veut qu'on dise *brignole* et *brugnon*.

BRUINE, s. f. Petite pluie fine et froide.

BRUINER, v. impers. (*brui-né*) Il se dit de la bruine qui tombe.

Bruiné, ée, part. Il n'a d'usage qu'en parlant des blés : *Les blés ont été bruinés*, c'est-à-dire, gâtés par la bruine.

BRUIRE, v. neut. Rendre un son confus, sourd et prolongé. Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif, aux troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif, *il bruyait*, *ils bruyaient*, et au part. prés. *bruyant*, *ante*, dans les autres temps on dit *faire du bruit*.

BRUISSEMENT, s. masc. (*brui-ce-man*) Bruit confus et prolongé : *Le bruissement des vagues*, *un bruissement d'oreilles*.

BRUIT, s. m. (*brui*) Son ou assemblage de sons, abstraction faite de toute articulation distincte et de toute harmonie : *Grand bruit*, *bruit sourd*. — Nouvelle : *Le bruit court que...* Eclat que font certaines choses dans le monde : *Cette affaire fait du bruit*. — Démêlé, querelle : *Ils ont eu du bruit ensemble*. — Murmure, sédition : *Il y a bien du bruit dans la ville*. — Réputation, renommée : *Elle a mauvais bruit*. — *Loin du bruit*, loin du tumulte et du commerce du monde. — *Sans bruit*, tout doucement. — *Faire beau bruit*, gronder, se fâcher, s'emporter. — *A grand bruit*, avec ostentation. — *A petit bruit*, secrètement, sans éclat.

BRÛLANT, **ANTE**, adject. (*brû-lan*) Qui brûle. — Fig. *Style brûlant*, vif, animé.

BRÛLÉ. Voyez Bruler.

BRÛLEMENT, s. m. (*brû-le-man*) Action de brûler. Il est peu usité.

BRÛLER, v. a. (*brûlé*) Consumer par le feu : *Brûler une maison*. Faire du feu de quelque chose : *En ce pays-là, on ne brûle que du charbon de terre*. — Echauffer excessivement : *La fièvre le brûle*. *Le soleil lui a brûlé le teint*. — Il se dit aussi par extension en parlant de l'effet que fait un froid excessif : *La gelée a brûlé la racine des arbres*. — *Brûler la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet. — v. n. Etre consumé par le feu. — Etre chaud : *Les mains lui brûlent*. — Souhaiter avec ardeur : *Je brûle de vous revoir*. — *Tirer à brûle pourpoint*, à bout portant ; et fig. *Un argument à brûle pourpoint*, un argument convaincant.

se Bruler, v. pr. Etre brûlé : *On ne peut toucher cela sans se brûler*.

Brulé, ée, part. et adj. *Pain brûlé*, pain trop cuit. — Fig. *Cerveau brûlé*, homme qui porte tout à l'excès, fanatique. — Il est aussi subst. : *Il sent ici le brûlé*.

BRÛLEUR, s. masc. Il n'est guère en usage qu'en cette phrase : *Brûleur de maisons*, incendiaire.

BRÛLOT, s. m. (*brûlo*) Bâtiment plein de matières combustibles, et destiné à incendier les vaisseaux. — On dit fig. et fam. d'un homme ardent, inquiet, etc., que *c'est un brûlot*.

BRÛLURE, s. f. Impression que le feu fait sur la peau ou sur quelque autre chose.

BRUMAL, **ALE**, adject. Qui vient l'hiver : *Plante brumale*.

BRUME, s. f., t. de mar. Brouillard épais.

BRUMEUX, adj. (*bru-meû*) Couvert de brume : *Temps brumeux*.

BRUN, **UNE**, adj. De couleur tirant sur le noir.

Brun, Brune, s. Qui a les cheveux bruns.

Brun, s. m. Couleur brune.

sur la Brune. Vers le commencement de la nuit. — On dit : *Il commence à faire brun* pour dire, la nuit approche.

BRUNÂTRE, adj. Tirant sur le brun.

BRUNELLE, s. f. (*bru-nè-le*) Plante vulnéraire, astringente et détersive.

BRUNET, **ETTE**, s. (*bru-nê*) dimin. de *brun*. — *Brunettes*, petites chansons tendres et faciles à chanter.

BRUNI, s. masc. Il se dit par opposition à *mat*, et indique la couleur brillante que prend l'or ou l'argent parfaitement poli.

BRUNIR, v. a. I, IE, p. Rendre de couleur brune. — Polir, lisser. — v. n. Devenir de couleur brune.

BRUNISSAGE, s. m. Ouvrage du brunisseur.

BRUNISSEUR, s. masc. (*bru-ni-ceur*) Qui brunit les ouvrages d'or et d'argent.

BRUNISSOIR, s. m. (*bru-ni-çoar*) Instrument d'acier pour brunir.

BRUNISSURE, s. f. Façon qu'on donne à une teinture pour la rendre plus brune.

BRUSC, s. m. (*brusk*) Arbrisseau.

BRUSQUE, adject. des deux g. Prompt et rude, incivil: *Femme*, *humeur*, *réponse brusque.*

BRUSQUEMENT, adv. (*brus-ke-man*) D'une manière brusque.

BRUSQUER, v. a. É, ÉE, p. (*brus-ké*) Offenser quelqu'un par des paroles rudes et inciviles. — *Brusquer une place de guerre*, l'emporter d'emblée. — *Brusquer une affaire*, la faire vite, sans ménagement.

BRUSQUERIE, s. f. (*brusquerie*) Insulte, action de brusquer quelqu'un.

BRUT, UTE, adj. (le *t* final se prononce) Âpre, raboteux, qui n'est pas travaillé. *Sucre*, *diamant brut*, *pierre brute.* — Il se dit fig. des ouvrages d'esprit qui ne sont qu'ébauchés. — Il se dit aussi des personnes qui manquent de politesse et de culture, et des choses où ce défaut se manifeste: *C'est un homme absolument brut*; *il a les manières brutes.*

Brut, t. de commerce, qui désigne le poids d'une marchandise pesée avec son emballage. Il est opposé à *net*, qui exprime le poids de la marchandise séparée de tout ce qui sert à la contenir.

BRUTAL, ALE, adject. Tenant de la bête brute. Grossier, féroce: *Homme*, *courage brutal; passion brutale.* — Il est aussi subst.: *C'est un brutal.*

BRUTALEMENT, adv. Avec brutalité.

BRUTALISER, v. a. É, ÉE, p. (*bru-ta-li-zé*) Outrager quelqu'un avec des paroles dures et brutales. Fam.

BRUTALITÉ, s. f. Vice du brutal, férocité. — Passion, action, parole brutale.

BRUTE, s. fém. Animal privé de raison. — On le dit d'un homme qui n'a ni esprit ni raison.

BRUTE-BONNE, s. f. Espèce de poire.

BRUTIER, s. masc. (*bru-tié*) Oiseau de proie.

BRUYANT, ANTE, adj. (*bru-iant*, *iante*) Qui fait du bruit: *Homme bruyant.* — Se dit aussi d'un lieu où l'on fait du bruit: *Rue bruyante.*

BRUYÈRE, s. f. (*bru-iè-re*) Petit arbuste qui croît dans les terres incultes. — Le lieu où il croît.

BUANDERIE, s. f. Lieu où il y a un fourneau et des cuviers pour faire la lessive.

BUANDIER, IÈRE, s. (*bu-an-dié*) Celui ou celle qui fait le premier blanchîment des toiles neuves.

BUBALE, s. m. Quadrupède ruminant dont les cornes sont à doubles courbures.

BUBE, s. fém. Petite élevure, pustule qui vient sur la peau.

BUBON, s. m. Tumeur phlegmoneuse qui vient aux aines, aux aisselles et au cou.

BUBONOCÈLE, s. m., t. de chirurgie. Hernie causée par la chute de l'épiploon.

BUCCAL, ALE, adj. t. d'anat. Qui a rapport à la bouche: *Nerf buccal.*

BUCCELLATION, s. f. (*buk-cel-la-cion*) t. de chimie. Division en gros morceaux.

BUCCIN, s. m. Coquillage qui a la forme d'un cornet.

BUCCINATEUR, s. m., t. d'anat. Muscle des machoires qui agit lorsqu'on sonne de la trompette en enflant les joues. Du lat. *buccinator.*

BUCÉPHALE, s. m. Nom du cheval d'Alexandre. — Dans le style badin, cheval de parade; et par ironie, rosse.

BÛCHE, s. f. (*bû-che*) Pièce de gros bois de chauffage. — On dit fig. et fam. d'un homme stupide, que *c'est une bûche.* — Espèce de flibot dont les Anglais et les Hollandais se servent pour la pêche. — Instrument à cordes.

BÛCHER, s. m. (*bû-ché*) Le lieu où l'on serre le bois à brûler. — Grand amas de bois sur lequel on mettait anciennement les corps morts pour les brûler.

BÛCHERON, s. masc. Celui qui travaille à abattre du bois dans une forêt.

BÛCHETTE, s. f. (*bû-chè-te*) Menu bois que les pauvres ramassent dans les forêts.

BUCOLIQUE, adj. des deux g. (*bu-ko-li-ke*) Se dit des poésies pastorales. Il est aussi s. f. pl.: *Les Bucoliques de Virgile.* — On appelle aussi *bucoliques* un ramas de choses de peu de conséquence. Fam.

BUDGET, s. m. (*bud-jè*) t. empr. de l'anglais. Etat des dépenses arrêtées pour une administration pendant une année.

BUÉE, s. f. Lessive. Il est vieux.

BUFFET, s. m. (*bu-fè*) Armoire pour enfermer la vaisselle et le linge de table. — Table où l'on met une partie de la vaisselle qui doit servir à un repas: *Dresser le buffet.* — Il signifie aussi la vaisselle même: *Un beau buffet de vermeil doré.* — *Buffet d'orgues*, menuiserie où sont enfermées les orgues. — Petit orgue tout entier, c'est-à-dire, le buffet et tout ce qu'il renferme, tuyaux, soufflets, clavier, etc.

BUFFLE, s. masc. (*bu-fle*) Espèce de bœuf qui a les cornes renversées en arrière. — Cuir du buffle préparé. — Espèce de veste faite de cuir préparé, que portait la cavalerie.

BUFFLÉTERIE, s. f. (*bu-flé-terie*) Ensemble des pièces de l'équipement d'un soldat, qui sont en buffle ou en cuir.

BUGLE, s. f. Plante vulnéraire.

BUGLOSE, s. f. (*bu-glo-ze*) Plante à peu près de même nature que la bourrache.

BUGRANE, s. f. Voyez Arrête-Boeuf.

BUIRE, s. f. Vase à mettre des liquides.

BUIS, s. m. (*bui*) Arbrisseau toujours vert, et dont le bois est très-dur.

BUISART ou BUSART, s. masc. Oiseau de proie.

BUISSON, s. m. Touffe d'arbrisseaux sauvages et épineux. — Arbre fruitier nain auquel on a donné la forme d'un buisson. — Bois de peu d'étendue, par opposition à forêt. On dit plus souvent et mieux *bosquet*.

BUISSON ARDENT ou PYRACANTHE, s. masc. Arbrisseau épineux qui porte de jolies petites baies rouges.

BUISSONNEUX, EUSE, adj. Couvert de buissons.

BUISSONNIER, ÈRE, adject. Il n'a guère d'usage que dans ces phrases : *Lapins buissonniers*, qui ont leur terrier dans les buissons. — *Faire l'école buissonnière*, se promener au lieu d'aller à l'école.

BULBE, s. f., t. de bot., Ognon de plante.

BULBEUX, EUSE, adject. (*bul-beû*) Qui participe de la nature des bulbes, qui a une bulbe pour racine : *Plante bulbeuse.*

BULBIFÈRE, adj. des deux g., t. de bot. Il se dit des plantes qui portent des bulbes sur leurs tiges.

BULBIFORME, adj. des deux g. Qui a la forme d'une bulbe.

BULBONAC, s. masc., (*bul-bo-nak*) ou Lunaire. Plante dont on mange la racine.

BULLAIRE, s. m. (*bu-lè-re*) Recueil de plusieurs bulles des papes.

BULLE, s. f. (*bu-le*) Lettre du pape expédiée en parchemin, et scellée en plomb. — Constitution de quelques empereurs : *La bulle d'or.* — Petite boule qu'on pendait à Rome au cou des enfans. — En physique, *bulle d'eau* ou *bulle d'air*, petite boule d'eau qui contient de l'air.

BULLÉ, ÉE, adj. (*bu-lé*) Qui est en forme authentique : *Expédition, commission bullée.*

BULLÉE ou BULLEUSE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des feuilles bosselées en dessus, creuses en dessous.

BULLETIN, s. m. Petit billet sur lequel on donne son suffrage pour une élection. — Ecrit par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une chose importante : *Le bulletin d'une armée, de la maladie d'un prince.*

BULTEAU, s. m. (*bul-tô*) Arbre en boule. Ce mot est peu usité.

BUNIAS, s. m. Navet sauvage.

BUPRESTE, s. f. Insecte ailé qui a un aiguillon comme la guêpe.

BURALISTE, s. m. Celui qui est préposé à un bureau de loterie, de paiement, de recette, etc.

BURAT, s. masc. (*bu-ra*) La bure la plus grossière.

BURATINE, s. f. Etoffe dont la chaîne est de soie, et la trame de grosse laine.

BURE, s. f. (*bu-re*) Etoffe grossière faite de laine, qu'on appelle aussi *bureau.* — Puits de mines.

BUREAU, s. masc. Table sur laquelle on compte de l'argent, ou sur laquelle on écrit. — Espèce de table à plusieurs tiroirs et tablettes, où l'on enferme des papiers. — Lieu destiné pour travailler à l'expédition de certaines affaires : *Le bureau des finances.* — Les personnes mêmes qui travaillent à un bureau. —*Avoir du crédit au bureau*, auprès des commis d'un bureau. — *Le vent du bureau, l'air du bureau*, les apparences bonnes ou mauvaises du succès d'une affaire. — *Ce procès est sur le bureau*, on commence à y travailler.

BUREAUCRATIE, s. f. (*bu-ro-kra-ci-e*) Pouvoir, influence des gens de bureau dans une administration. Il se prend en mauvaise part.

BUREAUCRATIQUE, adj. des deux g. Qui tient à la bureaucratie. Il se prend en mauvaise part : *C'est une décision bureaucratique.*

BURELÉ, adj., t. de blason. Il se dit d'un écu composé de burèles.

BURÈLES, s. fém. pl., t. de blason. Faces d'émail différent diminuées en nombre pair.

BURET, s. m. Sorte de poisson d'où l'on tirait autrefois la pourpre.

BURETTE, s. fém. (*bu-rè-te*) Il se dit des petits vases où l'on met le vin et l'eau pour dire la messe.

BURGALÈSE, s. fém. (*bur-ga-lè-ze*) Laine qu'on tire de Burgos.

BURGANDINE, s. f. Nacre, écaille d'un limaçon nommé *Burgau.*

BURGAU, s. m. (*bur-gô*) Espèce de limaçon des îles Antilles, qui donne la plus belle nacre.

BURGRAVE, s. masc. Seigneur d'une ville en Allemagne.

BURGRAVIAT, s. m. (*bur-gra-vi-a*) Dignité de burgrave.

BURIN, s. m. Instrument d'acier pour graver. — On dit d'un excellent graveur, qu'*il a le burin beau*, pour dire qu'il grave bien.

BURINER, v. act. É, ÉE, p. (*bu-ri-né*) Travailler au burin, graver.

BURLESQUE, adj. des deux g. (*bur-lès-ke*) Bouffon, facétieux, plaisant, extravagant : *Vers burlesques, mine burlesque.*

Burlesque, s. m. Style bouffon.

BURLESQUEMENT, adv. (*bur-lès-ke-man*) D'une manière burlesque.

BURSAL, adj. qui ne s'emploie qu'avec le

mot *édit*, en parlant des édits que le prince fait pour tirer de l'argent dans une nécessité publique : *Edit bursal*, *édits bursaux*.

BUSART. Voyez Buisart.

BUSC, s. m. (*buske*) Sorte de lame d'acier ou de baleine pour maintenir un corset.

BUSE, s. f. (*bu-ze*) Oiseau de proie qu'on nomme aussi *boudrée*. — Fig. Sot, ignorant. — En t. de mineur, tuyau de bois ou de plomb, qui sert de communication entre les puits dans les mines, et qui y conduit l'air.

BUSQUER, v. act. É, ÉE, part. (*bus-ké*) Chercher : *Busquer fortune*. En ce sens, il est vieux. — Mettre un busc dans un corps de jupe.

BUSQUIÈRE, s. fém. (*bus-kiè-re*) Espace vide d'un corset où l'on met le busc.

BUSSARD, s. m. (*bu-çar*) Vaisseau de bois à mettre du vin ou de l'eau-de-vie.

BUSTE, s. m. Ouvrage de sculpture, représentant une figure humaine qui n'a que la tête, les épaules, et la poitrine, sans les bras.

BUSTROPHE, s. fém. (*bus-tro-fe*) Voyez Boustrophédon.

BUT, s. masc. (on prononce le *t*) Point où l'on vise, auquel on veut atteindre. — Fig. La fin qu'on se propose : *C'est mon but*. — *Aller au but*, aller directement à la fin qu'on se propose. — *Il a rempli son but*, pour dire il a réussi, est une faute grossière. — Fig. et fam. *De but en blanc*, adv., inconsidérément. — *But à but*, également.

BUTE, s. fém. Instrument de maréchal qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTÉE, s. fém. Massif de pierre aux deux bouts d'un pont pour résister à la poussée des arcades.

BUTER, v. n. É, ÉE, p. (*bu-té*) Frapper au but. — Fig. et fam. Tendre à quelque fin. — Broncher, en parlant d'un cheval qui a les jambes faibles. — v. pr. Se fixer, se déterminer : *Je me bute à cela*. — En parlant de deux personnes qui sont toujours contraires l'une à l'autre, on dit *que ce sont des gens qui se butent*.

BUTIN, s. masc. sans pl. Argent, hardes, bestiaux, etc., qu'on enlève à l'ennemi.

BUTINER, v. n. (*bu-ti-né*) Faire du butin. — On dit fig. et poétiq. que *les abeilles vont butiner sur les fleurs*.

BUTIREUX, EUSE, adj. (*bu-ti-reû*) Qui est de la nature du beurre.

BUTOR, s. masc. Gros oiseau de proie. — Fig. Homme stupide. On dit en ce sens, *butorde* au féminin.

BUTTE, s. f. (*bu-te*) Petit tertre, motte de terre relevée par la nature ou par artifice. — Petite élévation de terre ou de maçonnerie au milieu de laquelle on place le but où l'on tire. — Fig. *Etre en butte à*... Etre exposé à...

BUTTER, v. act. É, ÉE, p. (*bu-té*) t. de maçonnerie. Soutenir un mur, une voûte, par le moyen d'un arc-boutant pour les empêcher de s'écarter. — t. de jardinage. Garnir un arbre tout autour du pied avec des mottes de terre.

BUTTIÈRE, adj. f. (*bu-tiè-re*) Il se dit de certaines arquebuses avec lesquelles on tire au blanc : *Arquebuse buttière*. On l'emploie aussi subst. : *Une buttière*.

BUTTURE, s. f., t. de chasse. Grosseur à la jointure du pied du chien.

BUVABLE, adject. des deux g. Qui se peut boire : *Ce vin-là n'est pas buvable*. Fam. — *Potable*, qui a le même sens, est plus du bel usage.

BUVEAU, s. masc. (*bu-vô*) Instrument de maçon pour prendre et pour tracer des angles.

BUVETIER, s. masc. (*bu-ve-tié*) Celui qui tient la buvette.

BUVETTE, s. f. (*bu-vè-te*) Lieu où les officiers de judicature vont se rafraîchir.

BUVEUR, s. m. Celui qui boit. Il se dit plus ordinairement de celui qui aime le vin, qui est sujet au vin, et qui en boit beaucoup : *C'est un buveur*; *c'est un grand buveur*. On appelle *buveur d'eau* celui qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé. On dit aussi au fém. : *Buveuse d'eau*, *grande buveuse d'eau*. Fam.

BUVOTTER, v. n. (*bu-vo-té*) Boire du vin à petits coups et souvent. Fam.

BY, s. m. (*bi*) Grand fossé qui aboutit à la bonde d'un étang, et en reçoit les eaux quand on le vide.

BYSSE ou BYSSUS, s. m. (*bi-ce*) Ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, signifie une matière précieuse dont certains vêtemens étaient tissus.

C

C, s. m. Troisième lettre de l'alphabet. Un petit *c*; un grand *C*. Il se prononce devant *a*, *o*, *u*, comme le *k* : *Cabaret*, *colonne*, *cuve*. Mais devant *e* et *i*, il se prononce comme l'*s*; on le prononce aussi de la même manière devant *a*, *o*, *u*, quand on met une cédille dessous, comme en ces mots : *Çà*, *façon*, *reçu*. Le *c* prend encore le son du *g* adouci, comme *second*, *Claude*. L'usage est partagé pour *secret*, *secrétaire* et les dérivés.

Employée comme signe numérique, cette lettre isolément exprime le nombre cent.

ÇA, adv. tantôt de mouvement et tantôt de repos: *Venez çà*, pour dire venez ici. — *Çà et là*, *de-çà et de-là*, de côté et d'autre. — *En de-çà de...* Le côté le plus proche de celui qui parle. — *Au delà de...* le côté le plus éloigné. — *Par de-çà*, *de de-çà*, de ce côté-ci.

ÇA est quelquefois interjection, pour exciter et encourager à faire quelque chose: *Çà, travaillons.*

ÇA se prend quelquefois pour *cela;* mais il est populaire et fam.: *Qu'est-ce que ça vaut? Donnez-moi ça?*

CAABLÉ, adj. m. Il se dit du bois abattu par le vent.

CABAL ou CABAN, s. masc. Marchandise qu'on prend de quelqu'un à moitié, au tiers, au quart de profit.

CABALE, s. f. Tradition chez les Juifs, touchant l'interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament. — Art chimérique de commercer avec les esprits, les sylphes, etc. — Complot de plusieurs personnes qui ont un même dessein. Il se prend en mauvaise part. — La troupe même de ceux qui sont de la cabale.

CABALER, v. n. (*ka-ba-lé*) Faire des menées sourdes, intriguer, comploter. Il se prend en mauvaise part.

CABALEUR, s. m. Qui cabale.

CABALISTE, s. m. Savant dans la cabale des Juifs.

CABALISTIQUE, adj. des deux g. (*ka-ba-lis-ti-ke*) Qui appartient à la cabale des Juifs, ou à l'art de la cabale: *Science*, *livres cabalistiques.*

CABANE, s. fém. Maisonnette couverte de chaume. — Hutte faite à la hâte. — Petite chambre dans les coches d'eau. — Au plur. Grandes cages fermées où l'on met couver de petits oiseaux.

CABANON, s. m. Petite cabane, petite hutte. — Petite cabane où l'on met les vauriens dans les hôpitaux. Le peuple dit par corruption: *Galbanon.*

CABARET, s. m. (*ka-ba-rè*) Taverne, lieu où l'on vend du vin en détail. — *Cabaret borgne*, mauvais petit cabaret peu fréquenté. — Plateau sur lequel on met des tasses à café.

CABARET, s. m. ou OREILLE D'HOMME. Plante dont l'odeur est forte et aromatique. On s'en sert en médecine.

CABARETIER, IÈRE, s. (*ka-ba-re-tié*) Qui tient cabaret.

CABAS, s. m. (*ka-bâ*) Panier de jonc, où l'on met des figues et des raisins secs. — Par plaisanterie, vieille voiture.

CABASSET, s. m. (*ka-ba-cè*) vieux mot. Espèce de morion ou armure de tête.

CABESTAN, s. m. (*ka-bes-tan*) t. de marine. Espèce de tourniquet, dont le mouvement sert à rouler ou à dérouler un câble.

CABIAI, s. m. Quadrupède demi-amphibie qui ressemble au cochon d'Inde.

CABILLAUD, s. m. (mouillez les *ll*) Morue fraîche.

CABILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Il se dit des tribus ou associations de familles en Arabie et en Abyssinie, qu'on nomme *horde* en Tartarie.

CABILLOTS, s. m. pl. (mouillez les *ll*) t. de mar. Petites chevilles de bois qui servent à tenir la balancine de la vergue de hune, quand les perroquets sont serrés.

CABINET, s. m. (*ka-bi-nè*) Pièce d'un appartement destinée à l'étude, à la retraite, à mettre des tableaux, des médailles, etc. — Tout ce qui est contenu dans le cabinet: *Il vend son cabinet.* — *Homme de cabinet*, homme qui aime l'étude. — Petite pièce sans cheminée et quelquefois sans fenêtre. — Espèce de buffet à plusieurs layettes ou tiroirs. — *Cabinet d'orgue*, espèce d'armoire dans laquelle il y a un orgue. — Conseil secret d'un souverain: *Le cabinet de France*, *d'Angleterre.* On dit aussi *les secrets du cabinet*, *intrigue de cabinet.* — Petit lieu couvert dans un jardin, soit de treillage, de maçonnerie ou de verdure. — *Cabinet d'aisance*, lieu où sont placées les latrines.

CÂBLE, s. m. (*kâ-ble*) Grosse corde.

CÂBLEAU, s. m. (*kâ-blô*) Petit câble.

CÂBLER, v. a. É, ÉE, p. Assembler plusieurs cordes pour n'en faire qu'une.

CABOCHE, s. f. Tête. *Bonne caboche*, bonne tête. Fam. — Petit clou à tête large.

CABOCHON, s. m. Pierre précieuse qu'on n'a fait que polir sans la tailler.

CABOSSE, s. f. (*ka-bo-ce*) Gousse qui renferme les amandes du cacao.

CABOTAGE, s. m. t. de mar. Navigation le long des côtes. — Connaissance des côtes: *Entendre le cabotage.*

CABOTER, v. n. (*ka-bo-té*) t. de marine. Naviguer le long des côtes.

CABOTEUR ou CABOTIER, s. m. (*ka-bo-tié*) Bâtiment dont on se sert pour caboter.

SE CABRER, v. pr. Se dresser sur les pieds de derrière, en parlant d'un cheval. — Fig. S'emporter de dépit, de colère.

CABRI, s. m. Jeune chevreau.

CABRIOLE, s. f. Saut agile et très-élevé. — Saut vif que le cheval fait sans aller en avant.

CABRIOLER, v. n. (*ka-bri-o-lé*) Faire la cabriole ou des cabrioles.

CABRIOLET, s. m. (*ka-bri-o-lè*) Voiture légère à deux roues.

CABRIOLEUR, s. m. Faiseur de cabrioles.

CABRIONS, s. m. pl. Pièces de bois qu'on met derrière les affûts des canons.

CABRON, s. m. Peau de cabri.

CABUS, adj. m. (*ka-bu*) Pommé. Il ne se dit qu'avec le mot *chou*.

CACA, s. m. Terme dont on se sert lorsqu'on veut désigner d'une manière enfantine une chose sale.

CACABER, v. n. (*ka-ka-bé*) On s'en sert pour exprimer le cri de la perdrix.

CACADE, s. f. Décharge du ventre. Il est inusité. — Fig. Entreprise manquée par imprudence ou par lâcheté : *Il a fait une cacade.* Il est bas et populaire.

CACAO, s. m. Sorte d'amande qui forme le principal ingrédient de la composition appelée *chocolat.*

CACAOYER ou CACAOTIER, s. m. (*ka-ka-o-ié*) Arbre qui produit le cacao.

CACAOYÈRE ou CACAOTIÈRE, s. f. Lieu planté de cacaoyers.

CACHALOT, s. m. (*ka-cha-lo*) Très-grand poisson de mer.

CACHE, s. f. (*ka-che*) Lieu secret propre à cacher quelque chose. Fam.

CACHECTIQUE, adj. des deux g. (*ka-kek-ti-ke*) Qui est attaqué de cachexie.

CACHEMIRE, s. masc. Schall fait avec la laine des moutons de la vallée du même nom dans l'Inde. On fabrique aujourd'hui des cachemires français à l'imitation des cachemires des Indes.

CACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-ché*) Mettre une chose en lieu où l'on ne puisse pas la découvrir. — Couvrir : *Cacher un tableau.* — Céler, dissimuler : *Cacher son nom*, etc. — Fig. *Cacher sa marche*, *son jeu*, cacher ses desseins, ses vues.

SE CACHER, v. pr. Se retirer dans un lieu où l'on ne soit pas vu. — *Se cacher de quelqu'un*, lui cacher ce qu'on fait. — *Se cacher à quelqu'un*, ne pas se faire voir à lui. —*Esprit caché*, dissimulé. — *Vie cachée*, solitaire et retirée.

CACHET, s. m. (*ka-chè*) Petit sceau avec lequel on ferme des lettres, des billets. — Empreinte formée sur la cire avec le cachet. —*Lettre à cachet volant*, lorsque le cachet mis sur l'enveloppe, ne la ferme pas. — *Lettre de cachet*, autrefois lettre du roi contenant un ordre secret de sa part. — Fig. *Il y a mis son cachet*, on y reconnaît sa manière, on voit qu'il en est l'auteur.

CACHETER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-che-té*) *Je cachette*, *je cachetais.* Appliquer un cachet sur quelque chose.

CACHETTE, s. f. (*ka-chè-te*) Petite cache. Il est fam. — *En cachette*, adv. A la dérobée.

CACHEXIE, s. f. (*ka-kèk-ci-e*) t. de méd. Mauvaise disposition du corps causée par la dépravation des humeurs.

CACHIMENTIER, s. m. (*ka-chi-man-tié*) Arbre des îles Antilles : son fruit s'appelle *cachiment.*

CACHOLONG, s. m. Agate blanche demi-transparente.

CACHOS, s. m. (*ka-cho*) Plante du Pérou employée contre la pierre.

CACHOT, s. m. (*ka-cho*) Lieu étroit, bas et obscur d'une prison.

CACHOTTERIE, s. f. Manière mystérieuse d'agir ou de parler, pour cacher des choses peu importantes.

CACHOU, s. m. Suc exprimé d'une espèce de palmier des Indes.

CACIQUE, s. m. (*ka-ci-ke*) Nom qu'on donnait aux princes du Mexique.

CACIS, s. m. Espèce de groselier dont le fruit est noir. — Ratafia qu'on fait avec son fruit et ses feuilles.

CACOCHYME, s. m. et adj. des deux g. (*ka-ko-chi-me*) t. de méd. De mauvaise complexion. — Il se dit fig. pour exprimer la bizarrerie de l'esprit.

CACOCHYMIE, s. f., t. de méd. Dépravation des humeurs.

CACOÈTHE, adj. (*ka-ko-è-te*) t. de méd. Epithète qui se donne aux ulcères malins et invétérés.

CACOGRAPHIE, s. fém. (*ka-ko-gra-fi-e*) Manière vicieuse d'écrire les mots d'une langue. — Recueil de phrases où les mots sont mal ortographiés.

CACOLOGIE, s. fém. Manière vicieuse de construire les phrases. — Recueil de phrases mal construites.

CACOPHONIE, s. f. (*ka-ko-fo-ní-e*) Rencontre de syllabes qui font un son désagréable à l'oreille. — Il se dit aussi des voix et des instrumens qui chantent et qui jouent sans être d'accord.

CACOTROPHIE, s. f. (*ka-ko-tro-fi-e*) t. de médecine. Nutrition dépravée.

CACTIER, s. m. (*ka-ktier*) Plante grasse, vivace, munie d'aiguillons et sans feuilles.

CACTOIDES, s. f. pl. (*ka-kto-ïde*) t. de botanique. Famille de cactier.

CADASTRE, s. m. État des propriétés d'un pays, comprenant leur plan, leur étendue, leur qualité, leur valeur, pour asseoir les impôts fonciers.

CADASTRER, v. a. É, ÉE, part. Mesurer l'étendue des biens, en lever le plan.

CADAVÉREUX, EUSE, adj. (*ka-da-vé-reû*) Qui tient du cadavre : *Teint cadavéreux*, *odeur cadavéreuse.*

CADAVRE, s. m. Corps mort. Il ne se dit que du corps humain, et particulièrement de celui des personnes tuées ou exécutées à mort.

CADEAU, s. m. (*ka-do*) Présent. — Traits de plume autour des exemples des maîtres d'écriture.

CADENAS, s. masc. (*ka-de-na*) Espèce de serrure qu'on applique et qu'on ôte quand on veut. — Espèce de coffre d'or ou de vermeil doré, où l'on mettait le couteau, la cuillère, la fourchette, etc., qu'on servait à la table du roi et des princes.

CADENASSER, v. a. É, ÉE, part. (*ka-de-na-cé*) Fermer avec un cadenas.

CADENCE, s. f. (*ka-dan-ce*) Conformité des mouvemens d'un danseur avec la mesure de la musique. — En parlant de la voix et des instrumens, tremblement soutenu qui se fait à la fin d'une mesure. — En musique, la terminaison d'une phrase harmonique par un repos. — Dans le discours, la fin ou la chute d'une période ou d'un de ses membres, qui a une certaine harmonie qui contente l'oreille. — En poésie, harmonie d'un vers, d'une période : *Ces vers, ces périodes ont de la cadence.* — Il se dit, en t. de manége, de la mesure que le cheval doit garder, pour qu'il y ait de la justesse dans tous ses mouvemens.

CADENCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-dan-cé*) *Cadencer ses périodes*, les rendre nombreuses et agréables à l'oreille. — *Cadencer ses pas*, les régler comme un danseur.

CADÈNE, s. f. Chaîne de fer pour attacher les forçats. Il est vieux. — Sorte de tapis qui vient du Levant.

CADENETTE, s. f. (*ka-de-nè-te*) Longue tresse de cheveux derrière la tête.

CADET, ETTE, adj. (*ka-dè*) Puîné, puînée : *Fils cadet*, *fille cadette.* — Le plus jeune de tous les enfans : *Le cadet de toute la famille.* — Il est aussi subst. et se dit par extension de deux hommes qui ne sont pas frères, et dont l'un est moins âgé que l'autre : *Je suis son cadet.* — Il se dit aussi des personnes d'un même corps, par rapport au temps où elles y ont été reçues. — Jeune gentilhomme qui servait librement comme simple soldat.

CADETTE, s. f. (*ka-dè-te*) Pierre de taille propre pour paver.

CADETTER, v. a. (*ka-dè-té*) Paver avec des cadettes.

CADI, s. m. Juge des causes civiles chez les Turcs.

CADIS, s. m. (*ka-di*) Serge de laine de bas prix.

CADISÉ, s. m. Sorte de droguet croisé et drapé qui se fabrique dans le Poitou.

CADMIE, s. f., t. de chimie. Enduit ou suie métallique qui s'attache aux parois intérieurs des fourneaux où l'on fond les métaux.

CADOGAN ou CATOGAN, s. m. Nœud qui retrousse les cheveux et les relève près de la tête.

CADOLE, s. fém., t. de serrurier. Loquet d'une porte

CADRAN, s. m. Horloge solaire. — Partie extérieure d'une montre sur laquelle l'aiguille, par son mouvement, marque l'heure.

CADRATURE, s. f., t. d'horlogerie. Assemblage des pièces qui font marcher les aiguilles du cadran.

CADRE, s. m. Bordure de bois, de bronze, etc., dans laquelle on enchâsse des tableaux, des estampes, etc.

CADRER, v. n. (*ka-dré*) Avoir de la convenance, du rapport : *La réponse ne cadre pas avec la demande.* On ne le dit que des choses.

CADUC, UQUE, adj. (*ka-duke*) Vieux, cassé. Il se dit proprement de l'homme ou de ce qui appartient à l'homme : *Devenir caduc*, *âge caduc.* — Il se dit aussi d'une maison près de tomber en ruine : *Maison vieille et caduque.* — *Mal caduc*, épilepsie. — En t. de palais, *legs caduc*, legs qui n'a pas lieu, faute d'héritiers ou de fonds, ou faute d'accomplir certaines conditions. — *Voix caduque*, celle qui n'est pas comptée dans un suffrage. — En t. de botanique, il se dit des parties des plantes qui tombent les premières.

CADUCÉE, s. masc. Verge accolée de deux serpens, que les poètes donnent à Mercure. — Bâton couvert de velours et de fleurs de lis d'or que portaient les hérauts d'armes.

CADUCITÉ, s. f. Etat d'un homme caduc. — Il se dit aussi d'une maison. — En style de palais, *caducité d'un legs*, se dit lorsqu'un legs devient caduc.

CAFARD, ARDE, adj. et subst. (*ka-far*, le *d* ne se prononce jamais au masc.) Hypocrite, bigot. — *Damas cafard*, damas mêlé de soie et de fleuret.

CAFARDERIE, s. f. Hypocrisie.

CAFÉ, s. m. C'est la graine ou noyau du fruit ou baie que donne un arbre de l'Arabie. — On appelle aussi café la liqueur qu'on a préparée avec ce noyau. — Lieu public où l'on prend du café, des liqueurs, etc.

CAFETAN, s. m. Robe de distinction en usage chez les Turcs.

CAFETIER, s. m. (*ka-fe-tié*) Celui qui tient un café. On dit aujourd'hui *limonadier.*

CAFETIÈRE, s. f. Vase qui sert à faire le café.

CAFIER, s. m. (*ka-fié*) Arbre qui produit le café.

CAGE, s. f. Petite logette de bâtons d'osier ou de fil de fer pour mettre des oiseaux. — Fig. Maison étroite et retirée. — *La cage d'une maison et d'un escalier*, les quatre gros murs d'une maison, et les murs qui enferment un escalier. — Fig. et fam. *Mettre un homme en cage*, le mettre en prison.

CAGNARD, ARDE, s. et adj. (mouillez le *gn*, le *d* ne se prononce jamais au masc.) Fai-

néant, paresseux. Il se dit plus souvent des hommes que des femmes.

CAGNARDER, v. n. (mouillez le *gn*) Mener une vie fainéante. Fam.

CAGNARDISE, s. fém. (mouillez le *gn*) Fainéantise, paresse. Fam.

CAGNEUX, EUSE, adj. (mouillez le *gn*) Qui a les genoux tournés en dedans : *Cet homme est cagneux; il a les jambes cagneuses.*

CAGOT, OTE, s. et adj. (*ka-go*) Qui a une dévotion fausse, mal entendue.

CAGOTERIE, s. f. Action, manière d'agir du cagot.

CAGOTISME, s. m. Esprit, caractère, manière de penser du cagot.

CAGOU, s. m. Homme qui vit d'une manière obscure et mesquine. Il est bas.

CAGOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Volute qui sert d'ornement au haut de l'éperon d'un vaisseau.

CAGUE, s. f. (*ka-ghe*) Sorte de bâtiment hollandais.

CAHIER, s. masc. (*ka-ié*) Assemblage de feuilles de papier ou de parchemin jointes ensemble.—Résultat des délibérations d'un corps : *Cahiers des états, de l'assemblée du clergé.* — *Cahiers de frais*, mémoire des frais.

CAHIN-CAHA, adv. Tant bien que mal. Il est familier.

CAHOT, s. m. (*ka-o*) Saut que fait une voiture en roulant sur un chemin raboteux. — Au fig. Accident, choc imprévu, des événemens : *Nous avons éprouvé bien des cahots dans cette affaire.*

CAHOTAGE, s. m. Mouvement fréquent causé par les cahots.

CAHOTER, v. a. É, ÉE. p. (*ka-o-té*) Causer des cahots.

CAHUTTE, s. fém. Petite loge, cabane, maisonnette.

CAÏEU, s. m. (*ka-ieu*) Rejeton des ognons qui portent fleur. — Fleur qui en vient.

CAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Oiseau de passage qui a le plumage grivelé, et dont la chair est délicate.

CAILLÉ, s. m. (mouillez les *ll*) Présure. Lait caillé.

CAILLEBOTIS, s. m. Sorte de treillis fait de petites pièces de bois entrelacées, qu'on place au milieu des ponts d'un vaisseau pour donner de l'air.

CAILLEBOTTE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite masse de lait caillé.

CAILLE-LAIT ou GALLIUM, s. m. Plante qui fait cailler le lait.

CAILLEMENT, s. masc. (mouillez les *ll*) Etat de ce qui se caille : *Caillement de lait, caillement de sang.*

CAILLER, v. a. É, ÉE, p et adj. (mouillez les *ll*) Figer, coaguler, épaissir. On dit aussi *Se cailler.*

CAILLETAGE, s. m. Bavardage de caillettes.

CAILLETEAU, s. masc. (mouillez les *ll*) Jeune caille.

CAILLETER, v. n. Babiller beaucoup sur des choses frivoles.

CAILLETTE, s. fém. (mouillez les *ll*) *Caillette* et *caillette de quartier*, femme frivole et babillarde. On le dit aussi d'un homme : *Cet homme est une vraie caillette.* — La partie de l'estomac du veau, de l'agneau, etc., où se trouve la présure qui fait cailler le lait.

CAILLOT, s. masc. (mouillez les *ll*) Petite masse de sang caillé.

CAILLOT-ROSAT, s. m. Espèce de poire.

CAILLOU, s. m. (mouillez les *ll*) Pierre très-dure qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier.

CAILLOUTAGE, s. masc. (mouillez les *ll*) Ouvrage fait avec des cailloux.

CAIMACAN, s. m. (*ka-i-ma-kan*) Lieutenant du grand-visir.

CAIMAN, s. m. Espèce de crocodile.

CAIMANDER, v. n. É, ÉE, p. (*ké-man-dé*) Vieux mot. Mendier. — Il est aussi actif au figuré : *Caimander des récompenses.* Ce mot est familier.

CAIMANDEUR, EUSE, s. (*ké-man-deur*) Vieux mot. Mendiant. Il est pop.

CAISSE, s. f. (*kè-ce*) Espèce de coffre de bois pour mettre des marchandises. — Tambour. — Lieu où les financiers, banquiers, etc., mettent leur argent. — *Tenir la caisse*, avoir le maniement de l'argent. — Machine de bois carrée où l'on met des orangers et d'autres arbres. — En t. d'anatomie : *Caisse du tambour*, cavité demi-sphérique qui se trouve au fond du trou auditif externe de l'oreille.

CAISSIER, s. m. (*ké-cié*) Celui qui tient la caisse d'un banquier, etc.

CAISSON, s. m. (*ké-çon*) Chariot couvert pour conduire les munitions à l'armée.

CAJOLER, v. act. É, ÉE, p. (*ka-jo-lé*) Flatter, louer. — En t. de marine, mener un navire contre le vent par le moyen du courant.

CAJOLERIE, s. f. Louange qui sent la flatterie.

CAJOLEUR, EUSE, s. Qui cajole.

CAJUTE, s. f. Lit dans un vaisseau.

CAL, s. m. Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux. Au pl. *cals.*

CALADE, s. f., t. de manége. Pente d'un terrain élevé par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval au petit galop, pour lui apprendre à plier les hanches et à former son arrêt.

CALAISON, s. f. (*ka-lè-zon*) Profondeur d'un vaisseau, depuis le premier pont jusqu'à fond de cale.

CALAMBOUR, s. m. (*ka-lan-bour*) Espèce de bois d'aloès ou *Agalocum.*

CALAMENT, s. m. (*ka-la-man*) Plante céphalique.

CALAMINE, s. f. ou PIERRE CALAMINAIRE. Substance minérale qu'on allie au cuivre rouge pour en faire le laiton.

CALAMISTRER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-la-mis-tré*) Friser avec un soin minutieux. Peu usité.

CALAMITE, s. f. Pierre d'aimant. — Boussole.

CALAMITÉ, s. f. Grand malheur qui afflige une grande étendue de pays, un royaume, une ville. — Infortune extrême qui accable un particulier.

CALAMITEUX, EUSE, adj. (*ka-lami-teû*) Misérable. Ce mot ne se dit guère qu'en parlant des temps de peste, de guerre, de famine, etc.

CALANDRE, s. f. Machine pour presser et lustrer les draps. — Sorte de grive ou d'alouette. — Ver qui ronge les blés.

CALANDRER, v. a. É, ÉE, (*ka-lan-dré*) Faire passer par la calandre.

CALANDREUR, s. m. Ouvrier qui calandre les étoffes.

CALATRAVA, s. m. Nom d'un ordre militaire d'Espagne.

CALCAIRE, adj. des deux g. (*kal-kè-re*) Que le feu peut changer en chaux.

CALCANEUM, s. m., t. d'anatomie. Le deuxième et le plus grand des os du tarse, celui qui forme le talon.

CALCÉDOINE, s. f. (*kal-cé-doa-ne*) Agate d'une couleur trouble et comme remplie de nuages.

CALCINATION, s. f. (*kal-ci-na-cion*) Action de calciner. — Ses effets.

CALCINER, v. a. É, ÉE, p. (*kal-ci-né*) Réduire en chaux ou en poudre impalpable par le moyen du feu. — Par extension, il se dit de tout ce qui éprouve une violente action du feu.

CALCUL, s. m. (*kal-ku-le*) Supputation, compte. — En médecine, il signifie la pierre qui se forme dans les reins et dans la vessie.

CALCULABLE, adj. des deux g. Qui se peut calculer.

CALCULATEUR, s. m. Qui calcule.

CALCULER, v. a. É, ÉE, p. (*kal-ku-lé*) Supputer, compter : *Calculer des sommes.* On le dit aussi absolument : *Après avoir bien calculé, je trouve que...*

CALE, s. f. Morceau de bois plat qu'on met sous une poutre, une table, pour qu'elle soit de niveau. — Châtiment assez ordinaire dans les vaisseaux, qui consiste à suspendre un homme à la vergue du grand mât, et à le plonger plusieurs fois dans la mer. — Abri entre deux pointes de terre ou de rocher. — *Fond de cale*, le lieu le plus bas d'un vaisseau. — Plomb qui sert à précipiter l'hameçon au fond de l'eau dans la pêche de la morue.

CALEBASSE, s. masc. (*kal-ba-ce*) Fruit du calebassier, espèce de concombre. — Bouteille faite d'une courge vidée et desséchée. On met des calebasses vidées et bouchées sous les aisselles pour apprendre à nager.

CALEBASSIER, s. m. (*ka-le-ba-cié*) Arbre de l'Amérique.

CALÈCHE, s. f. Espèce de carrosse découvert. — Ancienne coiffure de femme.

CALEÇON, s. m. (*ka-le-çon*) Vêtement de toile qu'on met sous la culotte.

CALÉFACTION, s. fém. *ka-lé-fak-cion*) t. didactique. Action du feu qui cause de la chaleur.

CALEMBOURG, s. m. (*ka-lan-bour*) Jeu de mots fondé sur leur double sens. Il est famil.

CALEMBREDAINE, s. f. Bourde, vain propos, faux-fuyant. Fam.

CALENDER, s. m. (*ka-lan-dèr*) Nom de certains religieux turcs ou persans, la plupart vagabonds.

CALENDES, s. f. pl. (*ka-lan-de*) Premier jour de chaque mois chez les Romains. — Assemblées des curés de campagne, par ordre de l'évêque.

CALENDRIER, s. m. (*ka-lan-drié*) Livre ou tableau qui contient l'ordre et la suite de tous les jours de l'année.

CALENTURE, s. f. (*ka-lan-tû-re*) Fièvre chaude assez commune sur mer.

CALEPIN, s. m. Recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne a composé pour son usage. Ce mot était originairement le nom d'un grammairien et d'un dictionnaire qu'il a composé.

CALER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-lé*) Assurer, mettre d'aplomb avec une cale : *Il faut caler le pied de cette table.* — t. de marine. Baisser : *Caler les voiles.* — Fig. Céder, se soumettre : *Il a été forcé de caler les voiles.* — v. n. Enfoncer dans l'eau : *Ce navire est trop chargé, il calera.*

CALFAT, s. m. (*kal-fa*) t. de marine. Celui qui calfate un vaisseau. — Instrument qui sert à calfater.

CALFATAGE, s. m. Ouvrage du calfat.

CALFATER, v. a. (*kal-fa-té*) Boucher les trous et les fentes d'un vaisseau avec de l'étoupe, et l'enduire de poix, de suif, de goudron, afin d'empêcher l'eau d'y pénétrer.

CALFATEUR, s. m. Celui qui calfate. On le nomme aussi *calfat.*

CALFATIN, s. m. Celui qui sert le calfateur.

CALFEUTRAGE, s. m. Ouvrage de celui qui calfeutre.

CALFEUTRER, v. a. É, ÉE, p (*kal-feû-tré*) Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre, avec des lisières ou du drap.

CALIBÉ. Voyez CHALIBÉ.

CALIBRE, s. m. La grandeur de l'ouverture ou canon, d'une arme à feu. — La grosseur de la balle, du boulet. — t. d'architecture. Volume, grosseur : *Ces deux colonnes sont du même calibre.* — Fig. Qualité, état respectif des personnes : *Ils ne sont pas tous deux de même calibre.*

CALIBRER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-li-bré*) Donner le calibre, évaluer la grosseur.

CALICE, s. masc. Vase sacré où se fait la consécration du vin. — t. de botanique. Enveloppe extérieure de la fleur.

CALICÉ, ÉE, adj. Environné d'un calice : *Fleur calicée*, douée d'un calice, par opposition à *fleur incalicée.*

CALICINAL, ALE, adj. t. de botanique. Qui appartient au calice.

CALICOT, s. m. (*ca-li-ko*) Sorte de toile de coton moins fine que la percale.

CALICULE, s. m., t. de botanique. Rang de petites écailles qu'on observe sur la base de certains calices.

CALICULÉ, ÉE, adject., t. de botanique. Qui a un calicule.

CALIFE, s. m. Titre des premiers souverains mahométans. Ils réunissaient le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

CALIFOURCHON, s. masc. Il ne s'emploie qu'adv. et avec la prép. *à* : *Etre à califourchon*, être assis jambe de-çà, jambe de-là.

CÂLIN, INE, adj. et s. Doucereux. — Qui caresse pour obtenir. — Indolent. Fam.

CÂLINER, v. act. et n. (*kâ-li-né*) Caresser pour obtenir.

SE CALINER, v. pr. Vivre dans l'inaction, prendre ses aises. Fam.

CALIORNE, s. f., t. de marine. Gros cordage passé dans des moufles, qui sert à enlever des fardeaux considérables.

CALLEUX, EUSE, adj. (*kal-leu*) Où il y a des callosités : *Ulcère calleux.* — *Corps calleux*, la partie qui couvre les deux ventricules du cerveau.

CALLIGRAPHE, s. m. (*ka-li-gra-fe*) Copiste qui mettait au net. — Qui a une belle écriture.

CALLIGRAPHIE, s. f. (*ka-li-gra-fie*) Connaissance des anciens manuscrits. — Art de bien écrire.

CALLIGRAPHIQUE, adj. (*ka-li-gra-fike*) Qui a rapport à la calligraphie.

CALLOSITÉ, s. f. (*kal-lo-zi-té*) Chair solide et sèche qui s'engendre sur les bords d'un ulcère.

CALMANDE, s. fém. Sorte d'étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin.

CALMANT, s. m. (*kal-man*) Remède qui calme les douleurs. — Il est aussi adj. : *Remède calmant*, *potion calmante.*

CALMAR ou CORNET, s. masc. Espèce de poisson qui a plusieurs choses communes avec le polype et la sèche. — Etui où l'on met les plumes à écrire. Il est vieux en ce sens.

CALME, adj. des deux g. Tranquille, sans agitation : *La mer est calme. Le ciel est calme et serein.* — Fig. *Esprit calme*, *vie calme et tranquille.*

CALME, s. m. Bonace. — Fig. Tranquillité : *Je vis ici dans un grand calme.*

CALMER, v. a. É, ÉE, p. (*kal-mé*) Apaiser, rendre calme, au propre et au figuré : *Calmer la tempête*, *calmer les esprits.* On dit aussi, *la mer se calme*, *sa colère se calme.* — v. neut., t. de marine. Devenir calme : *Le vent*, *la mer commence à calmer.* On dit aussi en médecine, *un remède propre à calmer.*

CALOMNIATEUR, TRICE, subst. Qui calomnie.

CALOMNIE, s. f. Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur.

CALOMNIER, v. act. É, ÉE, p. (*ka-lom-ni-é*) Blesser l'honneur de quelqu'un par de fausses imputations. — On le dit aussi des choses : *On a calomnié ma conduite*, *mes intentions.*

CALOMNIEUSEMENT, adv. (*ka-lom-ni-eu-ze-man*) Avec calomnie.

CALOMNIEUX, EUSE, adj. (*ka-lom-ni-eu*) Qui contient des calomnies : *Discours calomnieux*, *accusation calomnieuse.*

CALORIFÈRE, adj. Qui transmet la chaleur.

CALORIFIQUE, adj. Qui produit de la chaleur : *Rayons calorifiques.*

CALORIMÈTRE, s. m. Instrument pour mesurer la quantité de calorique spécifique des corps.

CALORIQUE, s. masc. (*ka-lo-ri-ke*) t. de chimie. Fluide très-subtil, répandu dans l'espace ; principe de la chaleur.

CALOT : *Figure à Calot*, grotesque, ridicule. *Calot* était un célèbre graveur en grotesque.

CALOTTE, s. fém. (*ka-lo-te*) Petit bonnet qui ne couvre que le haut de la tête. — *Calotte à oreilles*, grande calotte qui couvre les oreilles. — *Calotte rouge*, de cardinal : *Le pape a donné la calotte à quelqu'un*, il l'a fait cardinal.

CALOYER, s. m. (*ka-loa-ié*) Moine grec de l'ordre de Saint Basile.

CALQUE, s. m. (*kal-ke*) Trait léger d'un dessin qui a été calqué.

CALQUER, v. a. É, ÉE, p. (*kal-ké*) Copier un dessin, en passant une pointe sur tous les traits, afin qu'ils s'impriment sur un papier vernis, ou sur une planche de cuivre.

CALUMET, s. m. (*ka-lu-mè*) Grande pipe

en usage chez les sauvages, qu'ils présentent comme un symbole de paix.

CALUS, s. m. (*ka-lu-ce*) Nœud formé d'une humeur épaissie, et qui rejoint les parties d'un os rompu. — Fig. Endurcissement d'esprit et de cœur. — En t. de botanique, il se dit de certains gonflemens que l'on rencontre dans les articulations des tiges des plantes.

CALVAIRE, s. masc. (*kal-vè-re*) Mont de la Palestine où Jésus-Christ a été crucifié. — Petite élévation où l'on plante une croix.

CALVILLE, s. masc. (*kal-vi-le*) Espèce de pomme : *Calville blanc.*

CALVINISME, s. m. Doctrine religieuse de l'hérésiarque Calvin.

CALVINISTE, s. m. et f. Sectateur de Calvin.

CALVITIE, s. f. (*kal-vi-ci-e*) Etat d'une tête chauve, effet de la chute des cheveux.

CAMAÏEU, s. m. Espèce de pierre fine qui est de deux couleurs. — Il se dit plus particulièrement d'un tableau peint avec une seule couleur : *Peindre en camaïeu.*

CAMAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Au pl. *Camails.* Sorte de petit manteau qui couvre depuis les épaules jusqu'à la ceinture, et que les évêques et autres ecclésiastiques portent par-dessus le rochet.

CAMARA, s. f., t. d'anatomie. La calotte du crâne.

CAMARADE, s. m. Compagnon de profession, d'étude, de bonheur ou de malheur. Se dit surtout entre militaires, écoliers, valets etc. — C'est aussi un t. de familiarité. — On l'emploie également au féminin : *Elle avait dans son couvent une camarade charmante.*

CAMARD, ARDE, s. et adj. (*ka-mar*) Qui a le nez plat et écrasé.

CAMBISTE, s. m. (*kan-biste*) Celui qui fournit des lettres de change ou qui en accepte.

CAMBOUIS, s. m. (*kan-boui*) Vieux-oing avec lequel on engraisse les roues, et qui se noircit par le frottement.

CAMBRER, v. a. É, ÉE, p. Courber légèrement. — On dit aussi *se cambrer.*

CAMBRURE, s. f. (*kan-bru-re*) Courbure légère.

CAME, s. f. Genre de coquillages bivalves.

CAMÉE, s. m. Pierre composée de différentes couches, et sculptée en relief.

CAMELÉE, s. f. Arbrisseau dont le fruit donne un suc purgatif.

CAMÉLÉON, s. m. Petit animal de la famille des lézards. Les anciens ont cru qu'il changeoit de couleur selon les corps dont il approchait. — Figur. Homme qui change aisément d'avis et de parti. — t. d'astronomie. Constellation de l'hémisphère méridional.

CAMÉLÉOPARD, s. m. Voyez GIRAFE.

CAMELINE, s. fém. Plante dont la graine fournit de l'huile, et la tige de la filasse.

CAMELOT, s. m. (*ka-me-lo*) Etoffe de poil de chèvre, mêlé de laine, de soie, etc.

CAMELOTINE, s. f. Petite étoffe mêlée de poil et de fleuret, travaillée à la manière du camelot.

CAMELOTTE, s. f., t. d'imprimerie et de librairie. Ouvrage de peu de valeur et mal exécuté.

CAMÉRIER, s. m. (*ka-mé-rié*) Officier de la chambre du pape.

CAMÉRISTE, s. f. Dame de chambre d'une princesse espagnole.

CAMERLINGAT, s. m. (*ka-mer-lin-ga*) Dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE, s. m. (*ka-mer-lin-ghe*) Cardinal qui préside la chambre apostolique.

CAMION, s. m. Fort petite épingle. — Petit tombereau.

CAMISADE, s. fém. (*ka-mi-za-de*) Attaque nocturne faite par des soldats qui pour se reconnaître mettaient une chemise par-dessus leurs armes; de *camisa*, chemise.

CAMISARD, s. m. (*ka-mi-zâr*) Nom de certains fanatiques des Cévennes.

CAMISOLE, s. f. (*ka-mi-zo-le*) Chemisette.

CAMOMILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Plante employée dans la médecine.

CAMOUFLET, s. m. (*ka-mou-flè*) Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement au nez de quelqu'un, avec un cornet de papier allumé. — Fig. et fam. Affront, mortification.

CAMP, s. m. (*kan*) Lieu où une armée séjourne et se loge sous des tentes ou sous des baraques. — L'armée campée. — Figur. *L'alarme est au camp*, on craint quelque disgrâce, quelque malheur. — *Camp volant*, petite armée qui tient la campagne pour faire des courses sur l'ennemi. — *Aide de camp*, officier destiné à porter les ordres d'un général. — Anciennement, lice où l'on faisait entrer les champions, pour y vider leur différend par les armes.

CAMPAGNARD, ARDE, adj. (*kan-pa-gnâr*, mouillez le *gn*) Qui demeure ordinairement aux champs. — Il est aussi subst. et se dit avec quelque sorte de mépris d'un homme qui n'a pas les manières et la politesse du grand monde.

CAMPAGNE, s. f. (*kan-pa-gne*, mouillez le *gn*) Plaine, grande étendue de pays plat et découvert. — Les champs, ce qui est hors des villes : *Demeurer à la campagne.* — Mouvement des troupes : *Les armées sont en campagne.* — Le temps que les troupes sont en campagne : *La campagne a été longue.* — *Pièce de campagne*, petite pièce d'artillerie. — Fig. *Battre la campagne*, s'écarter de son sujet, déraisonner. — *Mettre des personnes en campagne*, les faire agir pour le succès d'une affaire.

CAMPANE, s. f. (*kan-pa-ne*) Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé avec de petits ornemens en forme de cloche. — En t. d'architecture.

ture, corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite.

CAMPANIFORME, adj. des deux g. Il se dit d'une fleur dont la figure imite celle d'une cloche.

CAMPANILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) t. d'archit. La partie supérieure d'un dôme.

CAMPANULACÉES, s. f. pl., t. de botan. Famille des campanules.

CAMPANULE, s. f. Plante laiteuse, dont la fleur a la forme d'une cloche.

CAMPÈCHE, s. m. (*kan-pè-che*) Arbre de l'Amérique, dont le bois est employé pour la teinture.

CAMPEMENT, s. m. (*kan-pe-man*) L'action de camper. — Le camp même.

CAMPER, v. n. É, ÉE, p. (*kan-pé*) Qui asseoit son camp en un lieu pour s'y arrêter un ou plusieurs jours : *Nous campâmes dans la plaine.* — Il est aussi actif : *Ce général campa son armée près de la rivière.* —v. pr. Se placer, se mettre en certaine posture : *Se camper dans un fauteuil. Il restait là campé sur ses jambes.* Il est fam.

CAMPESTRE, s. masc. Espèce de caleçons dont les soldats romains se servaient dans leurs exercices.

CAMPHORATA, s. f. Plante médicinale.

CAMPHORATE, s. masc. (*kan-fo-ra-te*) t. de chimie. Sel formé par l'union de l'acide camphorique avec différentes bases.

CAMPHORIQUE, adj. des deux g. (*kan-fo-ri-ke*) Qui tient du camphre.

CAMPHRE, s. m. (*kan-fre*) Sorte de gomme très-odorante qui sort d'une espèce de laurier qui croît aux Indes-orientales.

CAMPHRÉ, ÉE, adj. (*kan-fré*) Où l'on a mis du camphre : *Esprit-de-vin camphré, eau-de-vie camphrée.*

CAMPHRÉE, s. f. Plante médicinale.

CAMPHRIER, s. m. (*kan-frié*) Laurier d'où l'on tire le camphre.

CAMPINE, s. f. (*kan-pi-ne*) Espèce de petite poularde fine.

CAMPO, s. m. Laine d'Espagne.

CAMPOS, s. m. (*kan-pô*) Congé qu'on donne à des écoliers. Fam.

CAMUS, USE, s. et adj. (*ka-mu*) Qui a le nez court et plat. — Fig. et fam. Homme qui a été trompé dans son attente.

CANACOPOLE, s. masc. Simple catéchiste qui travaille au salut des Indiens.

CANADE, s. m. Oiseau d'Amérique qui passe pour le plus beau des volatiles.

CANAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de mépris, par lequel on désigne la plus basse populace; et par extension, il se dit des gens de tout état que l'on regarde comme n'ayant ni honneur, ni probité, ni délicatesse. — Il se dit quelquefois, en plaisantant, des petits enfans qui font du bruit : *Faites taire cette petite canaille.*

CANAL, s. m. Au pl. *Canaux.* Conduit par où l'eau passe. — Pièce d'eau étroite et longue qui sert d'ornement à un jardin. — Le lit d'une rivière. — Conduit d'eau d'un lieu à un autre, pour la commodité du commerce. — Lieu où la mer se resserre entre deux rivages. — Fig. Voie, moyen, entremise dont on se sert pour quelque chose : *Vous ne réussirez dans cette affaire que par ce canal.*

CANALICULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des parties des plantes creusées longitudinalement en forme de canal.

CANAPÉ, s. m. Grand siége à dossier, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir.

CANAPSA, s. masc. Espèce de havre-sac de cuir pour mettre les outils.

CANARD, s. m. (*ka-nar*) Oiseau aquatique plus petit que l'oie. — Chien barbet.

CANARDER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-nar-dé*) t. milit. Tirer sur quelqu'un d'un lieu où l'on est à couvert.

CANARDIÈRE, s. f. Lieu préparé dans un marais pour prendre des canards sauvages dans des nasses. — Grand fusil pour les tirer de loin. — Endroit d'un château d'où l'on pouvait tirer en sûreté sur l'ennemi.

CANARI, s. m. Serin des îles Canaries.

CANCANIAS, s. masc. Etoffe de soie des Indes orientales.

CANCEL, s. m. (Quelques-uns disent *chancel.*) Partie du chœur d'une église entre le grand-autel et la balustrade.

CANCELLATION, s. f. Action de canceller.

CANCELLER, v. a. É, ÉE, p. (*kan-cel-lé*) t. de palais. Annuler une écriture en la biffant par des traits de plume.

CANCER, s. m. (*kan-cèr*) Espèce de tumeur maligne qui dégénère en ulcère. — Un des signes du zodiaque.

CANCÉREUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature du cancer.

CANCRE, s. m. Ecrevisse de mer. — Homme d'une avarice sordide.

CANDÉLABRE, s. m. Grand chandelier à branches, fait à l'antique. — t. d'architect. Couronnement en forme de balustre.

CANDEUR, s. f. Pureté d'ame.

CANDI, adj. m. Il se dit du sucre dépuré et réduit en forme de cristal.

CANDIDAT, s. m. (*kan-di-da*) Pretendant à quelque dignité ou grade. Du lat. *candidatus*, vêtu de blanc ; parce que chez les Romains celui qui aspirait à une charge, était vêtu de blanc.

CANDIDE, adject. des deux g. Qui a la candeur.

CANDIDEMENT, adv. Avec candeur.

CANDIR, v. a. I, IE, p. Faire fondre et durcir du sucre jusqu'à ce qu'il soit candi. On

dit aussi *se candir*, en parlant des confitures dont le sucre en vieillissant se cristallise.

CANE, s. f. Oiseau aquatique. — Femelle du canard.

CANE-PETIÈRE, s. f. Oiseau de la grandeur d'un faisan, très-bon à manger.

CANÉPHORE, s. f. Chez les anciens, jeunes filles qui portaient dans des corbeilles les objets destinés au sacrifice. — Plante de Madagascar.

CANEPIN, s. masc. (*ka-ne-pin*) Pellicule très-mince d'une peau de mouton, dont on fait des gants de femme.

CANETER, v. n. (*ka-ne-té*) Marcher comme un canard. Il est vieux.

CANETON, s. m. Le petit d'une cane, en parlant d'un mâle.

CANETTE, s. f. (*ka-nè-te*) Le petit d'une cane, en parlant d'une femelle. — t. de blason. Cane représentée sans pieds. — Petite cane. — Petit fuseau sur lequel on dévide de la soie. — Mesure pour la bière dans les Pays-Bas.

CANEVAS, s. m. (*ka-ne-vâ*) Grosse toile claire pour lever un dessin à l'aiguille. — Fig. Premier projet d'un ouvrage d'esprit.

CANGRÈNE. Voyez GANGRÈNE.

CANICA, s. f. Cannelle sauvage.

CANICHE, s. m. Race de chiens de l'espèce du barbet.

CANICULAIRE, adj. des deux g. (*ka-ni-cu-lè-re*) Se dit des jours pendant lesquels la canicule se lève et se couche avec le soleil: *Jours caniculaires.*

CANICULE, s. f. Constellation, autrement nommée le *Grand-Chien*, qui depuis le 24 juillet jusqu'au 23 août, se lève et se couche avec le soleil, et à laquelle un préjugé populaire attribue les grandes chaleurs. — Le temps des jours caniculaires.

CANIF, s. m. (*ka-nif*) Petit instrument tranchant pour tailler des plumes.

CANIN, INE, adj. Il n'est d'usage qu'au fém. Qui tient du chien: *Dent canine*. Il se dit de deux dents pointues qui servent à inciser les alimens. *Faim canine*, qu'on ne peut apaiser.

CANIVEAU, s. m. (*ka-ni-vô*) Gros pavé qui traverse le milieu d'un ruisseau, d'une cour, d'une rue, pour laisser écouler l'eau.

CANNAGE, s. m. (*ka-na-je*) Mesurage des étoffes qui se fait à la canne.

CANNAIE, s. f. Lieu planté de cannes.

CANNE, s. f. (*ka-ne*) Roseau qui a des nœuds. — Bâton dont on se sert pour s'appuyer. — Mesure qui contient une aune deux tiers de Paris. — *Canne à sucre*, roseau dont on extrait le sucre. — *Canne d'Inde*, balisier.

CANNEBERGE, s. f. (*ka-ne-ber-je*) Plante marécageuse qui porte de petites baies d'un goût agréable.

CANNELAS, s. masc. (*ka-ne-lâ*) Dragée faite avec de la cannelle.

CANNELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-ne-lé*) t. d'architecture. Faire des cannelures.

CANNELLE, s. f. (*ka-nè-le*) Ecorce aromatique et odoriférante d'un arbre qui croît dans l'Inde. — Bois creux, ou robinet de cuivre qu'on met à une cuve ou à un tonneau pour en faire sortir le vin. — *Mettre une chose en cannelle*, la briser en petits morceaux.

CANNELLIER, s. masc. (*ka-nè-lié*) Arbre d'où l'on tire la cannelle.

CANNELURE, s. f. (*ka-ne-lu-re*) Petite cavité creusée le long du fût d'une colonne, d'un pilastre, etc.

CANNETILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Fil d'or ou d'argent tortillé.

CANNIBALE, s. m. (*ka-ni-ba-le*) Peuple de l'Amérique, qui mange de la chair humaine. — Homme féroce et cruel.

CANON, s. m. Grosse et longue pièce d'artillerie. — Il se dit aussi de tous les canons d'une armée ou d'une place: *On a pris le canon des ennemis.* — La partie des autres armes à feu où l'on met la poudre et le plomb. — Divers tuyaux: *Canon de seringue*, *de clef*, *d'arrosoir*, etc. — Règle ou décision des conciles sur la foi, sur la discipline: *Les canons de l'Eglise*, *les saints canons.* — *Droit canon*, la science du droit ecclésiastique. En ce sens, il est adjectif. — Prières de la messe qui contiennent les paroles sacramentelles. — En t. de musique, fugue perpétuelle. — En t. d'imprimerie, il se dit de plusieurs sortes de gros caractères.

CANONIAL, ALE, adj. Il se dit des prières que les ecclésiastiques sont obligés de dire chaque jour: *Office canonial*, *heures canoniales.* — Qui a rapport à un canonicat: *Maison canoniale*, *titre canonial.*

CANONICAT, s. m. (*ka-no-ni-ka*) Bénéfice d'un chanoine.

CANONICITÉ, s. f. Qualité de ce qui se canonique. Il ne se dit que des livres canoniques.

CANONIQUE, adj. des deux g. (*ka-no-ni-ke*) Qui est selon les canons: *Doctrine canonique.* — *Livres canoniques*, ceux qui sont contenus dans le canon des livres de l'Ecriture-Sainte.

CANONIQUEMENT, adv. (*ka-no-ni-ke-man*) Suivant les canons.

CANONISATION, s. f. (*ka-no-ni-za-cion*) Déclaration par laquelle le pape canonise. — Cérémonie qui accompagne cette déclaration.

CANONISER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-no-ni-zé*) Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles de l'Eglise. — Fig. et fam. Louer avec excès.

CANONISTE, s. m. Qui est versé dans le droit canon.

CANONNADE, s. f. (*ka-no-na-de*) Décharge prolongée de canons.

CANONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-no-né*) Battre à coups de canon.

CANONNIER, s. m. (*ka-no-nié*) Celui dont la profession est de servir le canon.

CANONNIÈRE, s. f. (*ka-no-niè-re*) Petite ouverture dans une muraille pour tirer des coups de mousquets sans être vu. — Espèce de tente qui ne forme qu'un toit. — Bâton de sureau dont on a ôté la moelle, et qui sert de jouet aux enfans.

CANOT, s. masc. (*ka-no*) Petit bateau fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre. — Petite chaloupe.

CANSCHY, s. m. Arbre du Japon dont l'écorce sert à faire du papier.

CANTAL, s. m. Fromage ainsi nommé du mont *Cantal* en Auvergne.

CANTANETTES, s. f. pl. Petites ouvertures rondes près du gouvernail, qui éclairent le gavon.

CANTATE, s. f. Petit poème fait pour être mis en musique. — Pièce de musique vocale.

CANTATILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite cantate.

CANTATRICE, s. f. Mot emprunté de l'italien, chanteuse de profession.

CANTHARIDE, s. fém. Espèce de mouche qui, réduite en poudre, s'emploie en médecine, et particulièrement dans les vésicatoires.

CANTHUS, s. m. (*kan-tuce*) t. d'anatomie. Le coin ou l'angle de l'œil.

CANTINE, s. f. Petit coffre à compartimens pour porter des bouteilles en voyage. — Dans les places de guerre, c'est un lieu où l'on vend aux soldats du vin et de l'eau-de-vie.

CANTINIER, m. (*kan-ti-nié*) Qui tient une cantine où il vend du vin et de l'eau-de-vie aux soldats.

CANTIQUE, s. m. (*kan-ti-ke*) Chant à la gloire de Dieu. — *Cantiques spirituels*, chansons faites sur des matières de dévotion.

CANTON, s. m. Certaine partie d'un pays ou d'une ville. — *Les cantons suisses*, les Etats qui composent le corps helvétique. — En t. de blason, quartier qui est moindre que le quartier ordinaire de l'écu.

CANTONADE, s. f. Le coin du théâtre. — *Parler à la cantonade*, parler à un personnage qui n'est pas vu des spectateurs.

CANTONNÉ, ÉE, adjec. Mis en cantonnement. — En t. de blason. Accompagné de figures dans les cantons. — En t. d'architecture, il se dit d'un bâtiment dont l'encoignure est ornée d'une colonne ou d'un pilastre angulaire, ou de bossages, ou de quelque autre corps qui excède le nu du mur.

CANTONNEMENT s. m, (*kan-to-ne-man*) Action de cantonner les troupes. — Lieu où elles sont cantonnées.

CANTONNER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*kan-to-né*) Il se dit des troupes qu'on distribue en plusieurs endroits ou cantons pour la commodité de leur subsistance.

SE CANTONNER, v. pr. Se retirer dans un lieu pour y être en sûreté.

CANTONNIÈRE, s. f. (*kan-to-niè-re*) Pièce de la tenture d'un lit, qui couvre les colonnes du pied du lit.

CANULE, s. f. Tuyau qu'on met au bout d'une seringue. — Tuyau d'or ou d'argent qu'on insère dans une plaie qui suppure.

CAP, s. m. (*kap*) Tête. En ce sens, il n'est usité que dans ces phrases : *De pied en cap*, et fam. *Parler cap à cap.* — Promontoire, pointe de terre élevée qui s'avance vers la mer. — *Doubler un cap*, le passer. — Éperon ou avant du vaisseau : *Avoir le cap à terre.* — *Cap mouton* ou *cap de mouton*, t. de marine. Billot de bois taillé en forme de poulie, dans lequel on pousse les rides, et qui reçoit les haubans, etc.

CAPABLE, adj. des deux g. Qui a les qualités requises pour quelque chose : *C'est un homme capable de gouverner.* — Qui a l'âge compétent pour une charge, pour un emploi : *Il est capable d'exercer cette charge.* — Il se prend quelquefois en mauvaise part : *Cet homme est capable de tout.* — Susceptible : *Il est capable d'amitié*, *de reconnaissance.* — Habile, intelligent : *C'est un homme capable.* — Il est quelquefois subst. : *Faire le capable*, faire l'habile homme. — *Avoir l'air capable*, avoir l'air d'un homme qui présume trop de son habileté. — En parlant des choses, il ne se dit guère qu'avec *tenir*, *contenir* : *Une salle capable de contenir cent personnes.*

CAPACITÉ, s. f. Etendue d'esprit, de connaissance, habileté, aptitude. — En parlant des choses, profondeur et largeur.

CAPARAÇON, s. m. Couverture que l'on met sur les chevaux.

CAPARAÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-pa-ra-ço-né*) Mettre un caparaçon.

CAPE, s. f. Manteau à capuchon qu'on portait autrefois : *Rire sous cape*, en se moquant de quelqu'un, et en tâchant de n'être pas aperçu. — T. de marine. La grande voile du grand mât : *Mettre à la cape*, ne se servir que de la grande voile, portant le gouvernail sous le vent, pour laisser aller le vaisseau à la dérive.

CAPÉER, v. n. (*ka-pé-é*) t. de marine. Mettre à la cape.

CAPELER, v. a. (*ka pelé*) t. de marine. Mettre quelque chose que ce soit par-dessus la tête des mâts.

CAPELET, s. masc. (*ka-pe-lè*) Enflure qui vient au train de derrière d'un cheval, à l'extrémité du jarret.

CAPELINE, s. f, t. de chirurgie. Bandage pour soutenir un appareil.

CAPIGI, s. m. Portier du sérail.

CAPILLAIRE, adj. des deux g. (*ka-pi-lè-re*) Délié comme des cheveux : *Plante, tuyau, veine capillaire.* — Il est s. m. en parlant des herbes capillaires : *Les bons capillaires viennent de Montpellier.*

CAPILOTADE, s. fém. Ragoût fait de morceaux de volailles et de viande déjà cuites.

CAPISCOL, s. m. Doyen d'un chapitre dans quelques provinces.

CAPITAINE, s. m. (*ka-pi-tè-ne*) Chef d'une compagnie de gens de guerre. — Commandant d'un vaisseau. — *Capitaine de port*, celui qui commande dans un port. — Il se dit aussi d'un général d'armée, par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement : *Ce prince était un grand capitaine.*

CAPITAINERIE, s. fém. (*ka-pi-tè-ne-rí-e*) Charge de capitaine des chasses. — Etendue de sa juridiction. — Lieu où il demeure.

CAPITAL, ALE, adj. Premier, principal, le plus important : *Point capital, vérités capitales.* — On appelle *lettres capitales* les grandes lettres qu'on met au commencement des livres, des chapitres, des phrases, des noms propres. — Il se dit aussi d'un crime qui mérite le dernier supplice, et du supplice même : *Crime capital, peine capitale.* — *Les sept péchés capitaux*, ceux qui sont regardés comme la source des autres. — *Ennemi capital*, ennemi mortel.

CAPITAL, s. m. Le principal d'une dette, d'une rente : *Il a payé les intérêts, mais il doit encore le capital.* — Argent placé à constitution de rente : *Il n'a pas de fonds de terre, mais beaucoup de capitaux.* — Ce qu'il y a de principal, de plus important. — On dit, *faire son capital de...* en faire sa principale affaire.

CAPITALE, s. f. Ville principale d'un Etat, d'une province. — Lettre majuscule.

CAPITALISTE, s. m. Celui qui a des capitaux et qui les fait valoir.

CAPITAN, s. m., t. de mépris. Fanfaron.

CAPITAN-PACHA, s. m. Amiral turc.

CAPITANE, s. f. La première galère d'une flotte turque, celle qui est montée par le commandant.

CAPITATION, s. f. (*ka-pi-ta-cion*) Taxe par tête.

CAPITEL, s. masc. Extrait d'une lessive de cendre et de chaux vive qui entre dans la composition du savon.

CAPITEUX, EUSE, adj. (*ka-pi-teû*) Qui porte à la tête : *Vin capiteux.*

CAPITOLE, s. m. Ancien temple de Rome consacré à Jupiter.

CAPITON, s. m. Soie grossière.

CAPITOUL, s. masc. Nom qu'on donnait à Toulouse à ce qu'on appelait *échevins* en d'autres villes.

CAPITOULAT, s. masc. (*ka-pi-tou-la*) Dignité de capitoul.

CAPITULAIRE, adj. des deux g. (*ka-pi-tu-lè-re*) Qui appartient à un chapitre : *Acte, assemblée, résolution capitulaire.*

CAPITULAIREMENT, adv. (*ka-pi-tu-lè-re-man*) En chapitre.

CAPITULAIRES, s. m. pl. Ordonnances, règlemens de nos anciens rois sur les matières civiles et ecclésiastiques, rédigées par chapitres.

CAPITULANT, s. et adj. m. (*ka-pi-tu-lan*) Qui a voix dans un chapitre.

CAPITULATION, s. f. (*ka-pi-tu-la-cion*) Traité qu'on fait pour la reddition d'une place. — Conditions que les électeurs, dans la vacance de l'empire, proposent à celui qui a été élu empereur, et qu'il signe avant que d'être reconnu.

CAPITULE, s. m. Petite leçon qui se dit à la fin de certains offices. — t. de botanique. Assemblage globuleux et terminal de fleurs, de fruits, serrés les uns contre les autres, sans supports particuliers manifestes.

CAPITULÉ, ÉE, adject., t. de botanique. Ramassé en capitule.

CAPITULER, v. n. (*ka-pi-tu-lé*) Traiter de la reddition d'une place. — Entrer en traité sur quelque affaire, venir à un accommodement.

CAPIVERT, s. masc. Animal amphibie du Brésil.

CAPON, s. m. Hypocrite qui dissimule pour arriver à ses fins. Fam. — Lâche, poltron. Pop. — t. de marine. Crochet qui sert à lever l'ancre, quand le cable est coupé.

CAPONER, v. n. (*ka-po-né*) Faire le capon. Fam. — t. de marine. Mettre le capon à une ancre.

CAPONNIÈRE, s. fém. (*ka-po-niè-re*) t. de fortification. Logement sous terre, d'où les soldats tirent sans être vus.

CAPORAL, s. m. Sous-officier d'infanterie au-dessous du sergent.

CAPOSER, v. n. (*ka-po-zé*) Amarrer le gouvernail d'un vaisseau pour suivre l'abandon du vent.

CAPOT, s. et adj. (*ka-po*) t. du jeu de piquet. Se dit de celui qui ne fait pas une levée. — Fig. et fam. *Demeurer capot*, être confus en voyant ses espérances frustrées.

CAPOTE, s. f. Espèce de manteau avec un capuchon que les soldats portent pendant l'hiver.

CÂPRE, s. f. (*kâ-pre*) Bouton de la fleur du câprier, que l'on confit dans le vinaigre. On ne l'emploie guère qu'au pluriel : *Manger des câpres.*

CÂPRE, s. masc. Vaisseau armé en guerre pour faire la course.

CAPRICE, s. m. Sentiment vif et passager, volonté subite et changeante. — Saillie d'es-

prit et d'imagination. Alors il se prend en bonne part : *Ce poète ne compose que de caprice.* — Pièce de musique, de poésie, de peinture, etc., où l'auteur, s'abandonnant à son génie, ne suit d'autres règles que son imagination.

CAPRICIEUSEMENT, adv. (*ka-pri-ci-eu-ze-man*) Par caprice. Il est peu usité.

CAPRICIEUX, EUSE, s. et adj., (*ka-pri-ci-eu*) Fantasque : *Esprit capricieux*, *homme capricieux.*

CAPRICORNE, s. m. Un des signes du zodiaque.

CÂPRIER, s. m. (*kâ-prié*) Arbrisseau qui produit des câpres.

CAPRISANT, adj. m. (*ka-pri-zan*) t. de méd. Il se dit d'un pouls dur et inégal.

CAPRON, s. m. Grosse fraise.

CAPSE, s. f. Boîte qui sert au scrutin d'une compagnie : *La capse de Sorbonne.*

CAPSULAIRE, adj. des deux g. (*kap-çu-lè-re*) En capsule, qui forme des capsules : *Ligament capsulaire*, *fruit capsulaire.*

CAPSULE, s. f., t. de botan. Partie de la plante qui renferme les semences. — t. d'anat. Membrane qui enveloppe les articulations et différens petits vaisseaux.

CAPTAL, s. masc. Vieux mot qui signifiait *chef.*

CAPTATEUR, s. m. Celui qui, par ruse ou par adresse, tâche de surprendre des testamens ou donations.

CAPTATION, s. f. (*kap-ta-cion*) t. de jur. Action de capter les donations, testamens, etc.

CAPTATOIRE, adj., t. de droit. Obtenu par captation.

CAPTER, v. a. É, ÉE, p. (*kap-té*) Employer adroitement tous les moyens de parvenir à quelque chose, chercher à obtenir par voie d'insinuation : *Capter la bienveillance, les suffrages de...* Il se prend ordinairement en mauvaise part.

CAPTIEUSEMENT, adv. (*kap-cieu-ze-man*) D'une manière captieuse.

CAPTIEUX, EUSE, adj. (*kap-ci-eu*) Qui tend à surprendre par quelque belle apparence. Il ne se dit que des raisonnemens, des discours, etc. : *Terme*, *argument captieux. Proposition captieuse.*

CAPTIF, IVE, adject. (*kap-tif*) Qui a été fait esclave à la guerre, en parlant des guerres anciennes. — Réduit à l'esclavage par les puissances barbaresques. — On dit fig., *ame captive*, *raison captive.* — *Tenir captif*, tenir dans une extrême sujétion.

CAPTIVER, v. a. É, ÉE, p. (*kap-ti-vé*) Rendre captif. Il ne se dit qu'au fig. — Assujettir : *Vous ne sauriez captiver cet esprit.* — On dit aussi, *captiver la bienveillance de quelqu'un*, se rendre maître de sa bienveillance.

CAPTIVITÉ, s. f. Privation de liberté, esclavage. — Fig. Grande sujétion.

CAPTURE, s. f. Prise au corps par ordre de justice. — Prise que font les soldats à la guerre. — Saisie de marchandises prohibées.

CAPTURER, v. a. Faire une capture.

CAPUCE, s. m. Petit capuchon.

CAPUCHON, s. m. Couverture de tête qui fait partie de l'habillement des moines. — En t. de botanique, alongement creux et conique qui se trouve à la partie postérieure de plusieurs fleurs, comme celles de la capucine, du pied-d'alouette, etc. On appelle aussi *éperon* ce même allongement.

CAPUCINE, s. m. Plante potagère dont la fleur est terminée par une production allongée en forme de capuchon. — *Couleur capucine* celle qui ressemble à cette fleur.

CAPUT MORTUUM. Voyez Tête-morte.

CAQUAGE, s. m. (*ka-ka-je*) Action de caquer les harengs. — Façon qu'on leur donne.

CAQUE, s. f. (*ka-ke*) Espèce de baril.

CAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-ké*) Arracher les entrailles du hareng pour le mettre dans la caque. — Mettre le hareng en caque. On dit plus ordinairement *encaquer.*

CAQUET, s. m. (*ka-kè*) Babil. — Fig. et fam. *Rabattre* ou *rabaisser le caquet de quelqu'un*, confondre par ses raisons, ou faire taire par autorité un homme qui parle mal-à-propos ou insolemment. — Au pl. Propos futiles et médisans. Voyez Babil.

CAQUETAGE, s. m. Action de caqueter. — Caquets.

CAQUÈTE, s. f. (*ka-kè-te*) Sorte de baquet où les marchandes de poissons mettent leurs carpes.

CAQUETER, v. n. (*ka-ke-té*) Babiller. — Il signifie au propre, le bruit que font les poules quand elles veulent pondre.

CAQUÈTERIE, s. f. (*ka-kè-te-ri-e*) Action de babiller. Il se dit principalement au pl. pour signifier *caquets : D'éternelles caquèteries.*

CAQUETEUR, EUSE, s. (*ka-ke-teur*) Qui babille beaucoup.

CAQUETOIRE, s. f. (*ka-ke-toa-re*) Chaise basse qui a le dos fort haut, et qui n'a point de bras.

CAR, conjonct. qui marque qu'on va énoncer la cause, la raison de ce qu'on vient d'avancer.

CARABÉ, s. m. Ambre jaune dont on se sert en médecine.

CARABIN, s. m. Nom qu'on donnoit autrefois à un cavalier armé d'une carabine ; aujourd'hui on dit, *carabinier.* — Fig. Celui qui se contenta de hasarder quelque chose au jeu, et qui se retira aussitôt, perte ou gain. — Celui qui, dans une dispute, ne fait que jeter quelques mots vifs, et puis se tait ou s'en va.

CARABINADE, s. f. Un tour de carabin. Il est fam.

CARABINE, s. f. Fusil de cavalier, court, léger, à calibre cannelé.

CARABINER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-ra-bi-né*) Tracer en dedans d'un canon de fusil des lignes creuses, telles qu'il y en a dans les carabines.

CARABINER, v. n. Combattre à la façon des carabins. Il n'est plus d'usage en ce sens. On dit *aller en tirailleur*. Jouer en carabin. Inus.

CARABINIER, s. m. (*ka-ra-bi-nié*) Cavalier armé d'une carabine.

CARACHE ou CARAG, s. m. Tribut que les chrétiens et les juifs paient au Grand-Seigneur.

CARACOL, s. m., t. d'archit. *Escalier en caracol*, en limaçon.

CARACOLE, s. f. Mouvement rond ou en demi-rond qu'on fait faire à un cheval.

CARACOLER, v. n. (*ka-ra-co-lé*) Faire des caracoles.

CARACOLY, s. m. Sorte de tombac.

CARACTÈRE, s. m. Empreinte, marque, particulièrement les figures dont on se sert dans l'écriture ou dans l'impression. — Écriture d'une personne : *J'ai reconnu votre caractère.* — Fonte de lettres dont se servent les imprimeurs. — Titre, dignité : *Caractère d'ambassadeur.* — On dit d'un homme qui n'a point de mission, d'autorité, que *c'est un homme sans caractère.* — Il se dit aussi dans le langage familier, d'un homme qui prend toutes les impressions qu'on veut lui donner, à qui on fait faire ce qu'on veut, etc. — Effet du baptême et du sacerdoce : *Ce sont des sacremens qui impriment un caractère ineffaçable.* — Ce qui distingue une personne d'une autre à l'égard des mœurs et de l'esprit. — T. de botan. Marque essentielle qui distingue une plante de toute autre. — Signes dont les chimistes se servent pour représenter en abrégé les substances qui servent à leurs opérations.

CARACTÉRISER, v. n. É, ÉE, p. (*ka-rak-té-ri-zé*) Marquer le caractère d'une personne, d'une passion, d'un vice, d'une vertu, etc.

CARACTÉRISME, s. m., t. de botan. Ressemblance et conformité des plantes avec quelques parties du corps humain. Peu usité.

CARACTÉRISTIQUE, adject. des deux g. (*ka-rak-té-ris-ti-ke*) Qui caractérise : *Signe, lettre caractéristique.*

CARAFE, s. f. Sorte de bouteille en verre blanc ou de cristal, pour mettre de l'eau ou des liqueurs.

CARAFON, s. m. Petite caraffe. — Vaisseau dans lequel on met un flacon avec de la glace pour faire rafraîchir une liqueur.

CARAGACH, s. m. Coton de Smyrne.

CARAGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Résine aromatique dont on use en médecine.

CARAITE, s. m. Juif qui s'attache à la lettre de l'Écriture, et qui rejette les traditions.

CARAMBOLAGE, s. m. Coup de billard qui consiste à toucher deux billes avec la sienne.

CARAMBOLER, v. n. Faire un carambolage.

CARAMEL, s. m. Sucre fondu au feu et à demi brûlé.

CARAMOUSSAL ou CARAMOUSSAT, s. m. Vaisseau marchand de Turquie, qui a la poupe fort élevée.

CARANGUE, s. f. Poisson blanc et plat qui se pêche vers les Antilles.

CARAPACE, s. f. Écaille de la tortue et du caret.

CARAQUE, s. f. (*ka-ra-ke*) Sorte de vaisseau portugais qui sert également à la guerre et au commerce.

CARAT, s. m. (*ka-ra*) Certain titre, certain degré de pureté dans l'or. — Poids de quatre grains pour les diamans. — Fig. et prov. on dit d'un homme qui est sot au plus haut degré : *Il est sot à trente-six carats.* — Il se dit aussi des petits diamans qui se vendent au poids.

CARAVANE, s. f. Troupe de marchands, de voyageurs ou de pélerins, qui vont de compagnie pour se garantir des voleurs. — Fig. et fam. *Marcher en caravane*, aller de compagnie. — Nombre de vaisseaux marchands qui vont de conserve. — Au pl. Les campagnes que les chevaliers de Malte étaient obligés de faire sur mer.

CARAVANIER, s. m. (*ka-ra-va-nié*) Celui qui, dans les caravanes, conduit les bêtes de somme.

CARAVANSÉRAL ou CARAVANSÉRAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Hôtellerie dans le Levant, où les caravanes sont reçues gratuitement, ou pour un prix modique.

CARAVELLE, s. f. (*ka-ra-vè-le*) Navire portugais rond et de grandeur médiocre.

CARBATINE, s. f. Peau de bête nouvellement écorchée.

CARBET, s. m. (*kar-bè*) Grande case commune des sauvages des Antilles au milieu de leurs habitations.

CARBONATE, s. m., t. de chimie Nom générique des sels formés par l'union de l'acide carbonique avec différentes bases.

CARBONCLE, s. m. Espèce de flegmon enflammé et souvent pestilentiel. — Rubis.

CARBONE, s. m., t. de chimie. Charbon pur.

CARBONÉ, ÉE, adj. Qui tient du carbone.

CARBONIQUE, adj. des deux g. (*kar-bo-ni-ke*) t. de chimie. *Acide carbonique*, acide formé par la combinaison du carbone avec l'oxigène.

CARBONISATION, s. f. Action de mettre le bois dans l'état de charbon.

CARBONISER, v. a. É, ÉE, p. Réduire en charbon.

CARBONNADE, s. fém. (*kar-bo-na-de*) Viande grillée sur les charbons.

CARBURE, s. m., t. de chimie. Combinaison du carbone non oxigéné avec différentes bases.

CARCAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Crier, en parlant des cailles.

CARCAN, s. m. Cercle de fer avec lequel on attache un criminel, par le cou, à un poteau. — Espèce de chaîne ou de collier de pierreries.

CARCASSE, s. f. (*kar-ka-ce*) Ossemens décharnés, mais encore joints, du corps d'un animal. — Charpente d'un vaisseau en construction. — Débris d'un vaisseau échoué. — Sorte de bombe remplie d'artifice.

CARCINOMATEUX, EUSE, adj. (*kar-ci-no-ma-teu*) Qui tient de la nature du cancer : *Ulcère carcinomateux*.

CARCINOME, s. m., t. de médecine. Synonyme de *cancer*.

CARDAMINE, s. fém. ou Cresson des prés. Plante apéritive et antiscorbutique.

CARDAMOME, s. m. (*kar-da-mo-me*) Graine médicinale et très-aromatique.

CARDASSE, s. f. (*kar-da-ce*) *Raquette* ou *figuier d'Inde*, espèce de cactier. Plante grasse dont les fruits, quoique de bonne qualité, donnent une couleur de sang à l'urine de ceux qui en ont mangé. — Peigne pour carder la bourre de soie.

CARDE, s. f. Côte charnue de certaines plantes bonnes à manger. — Peigne d'un cardeur.

CARDER, v. a. É, ÉE, p. (*kar-dé*) Peigner de la laine ou des ouvrages de laine avec des chardons ou des cardes.

CARDEUR, EUSE, s. Qui carde.

CARDIAIRE, adj. (*kar-di-è-re*) Qui naît dans le cœur de l'homme : *Ver cardiaire*.

CARDIALGIE, s. f., t. de méd. Douleur d'estomac avec nausées et défaillance.

CARDIALOGIE, s. f., t. d'anatomie. Partie de la splanchnologie, qui traite des différentes parties du cœur.

CARDIAQUE, s. masc. et adj. des deux g. (*kar-di-a-ke*) Il se dit des remèdes propres à fortifier le cœur. — En anatomie, il se dit de ce qui appartient au cœur : *Glandes cardiaques*.

CARDIER, s. m. Ouvrier qui fait et vend des cardes.

CARDINAL, s. m. Un des soixante et dix prélats qui composent le sacré collége.

CARDINAL, ALE, adj. Principal : *Les quatre points cardinaux*, l'est, le sud, le nord et l'ouest. —*Vents cardinaux*, vents qui soufflent de ces points. — *Les quatre vertus cardinales*, la justice, la prudence, la tempérance et la force. — *Nombres cardinaux*, nombres indéclinables qui désignent une quantité sans marquer l'ordre, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, etc

CARDINALAT, s. m. (*kar-di-na-la*) Dignité de cardinal.

CARDINALE, s. f. Plante qui vient d'Amérique. On la cultive dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs.

CARDON, s. masc. Plante qui ressemble à celle de l'artichaut, mais qui ne porte point de fruit : on en mange les côtes.

CARÊME, s. m. Temps de jeûne et d'abstinence qui comprend quarante-six jours entre le mardi-gras et le jour de Pâques. — Tous les sermons d'un prédicateur pendant un carême.

CARÊME-PRENANT, s. m. Expression populaire. Les trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres, et surtout le mardi-gras. — Au pl. Ceux qui courent en masque, mal habillés, dans les rues, pendant les jours gras.

CARÉNAGE, s. m. L'action de caréner, ou l'effet de cette action. —Endroit où elle a lieu.

CARENCE, s. f., t. de pratique. Manque de meubles : *Procès-verbal de carence*, qui constate qu'un débiteur ne possède pas de quoi payer une dette.

CARÈNE, s. f. La quille et les flancs du vaisseau jusqu'à fleur d'eau. — t. de botanique. Nom que l'on donne au pétale inférieur des fleurs papilionacées.

CARÉNÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des parties des plantes creusées en gouttières.

CARÉNER, v. a. É, ÉE, part. (*ka-ré-né*) Mettre un vaisseau sur le flanc pour le raccommoder. — Le calfater, le radouber.

CARESSANT, ANTE, adj. (*ka-rè-çan*) Qui aime à caresser.

CARESSE, s. f. (*ka-rè-ce*) Témoignage d'affection que l'on marque à quelqu'un par ses actions ou par ses paroles. — On dit fig. qu'*Il ne faut pas se fier aux caresses de la fortune*.

CARESSER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-rè-cé*) Faire des caresses.

CARET, s. m. (*ka-rè*) Sorte de tortue. — Gros fil pour faire des cordages.

CARGAISON, s. f. (*kar-ghè-zon*) t. de marine. Marchandises qui font la charge entière d'un vaisseau.

CARGUE, s. f. (*kar-ghe*) Cordes qui servent à trousser et accourcir les voiles. — Embarcation hollandaise à fond plat.

CARGUER, v. a. É, ÉE, part. (*kar-ghé*) Trousser et accourcir les voiles. — v. n. Pencher d'un côté en naviguant. En ce sens il est peu usité.

CARGUEUR, s. m., t. de marine. Poulie qui sert à amener et à guinder le perroquet.

CARIATIDE. Voyez Caryatide.

CARIBOU, s. m. Animal sauvage du Canada, dont on mange la chair.

CARICATURE, s. f. Mot emprunté de l'italien. Charge en peinture. Ce mot s'applique

principalement aux figures grotesques et entièrement disproportionnées.

CARIE, s. f., Pourriture qui attaque les parties osseuses. — Maladie des arbres, des blés.

CARIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-rié*) Gâter, pourrir. — *Bois carié*, celui qui est piqué des vers. — On dit aussi, *se carier*.

CARILLON, s. m. (Mouillez les *ll*) Battement de cloches à coups précipités avec quelque sorte de mesure et d'accord. — Fig. Crierie, grand bruit. — *A double carillon*, façon de parler adverbiale. Fort, beaucoup. Fam.

CARILLONNER, v. n. (mouillez les *ll*) Sonner en carillon.

CARILLONNEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui carillonne.

CARIQUEUSE, s. fém., t. de chirurgie. *Tumeur cariqueuse*, qui ressemble à une figue.

CARISEL, s. m. (*ka-ri-zel*) Espèce de canevas.

CARISTADE, s. f., t. inusité. Aumône.

CARLIN, s. m. Petite monnaie d'argent de Naples qui vaut environ 8 sous. — Petit chien.

CARLINGUE, s. f. (*kar-lin-ghe*) Pièce de bois sur laquelle porte le pied d'un mât.

CARME, s. m. ou CARMÉLITE, s. f. Religieux de l'ordre du Mont-Carmel.

CARMELINE, adj. Qui se dit de la seconde espèce de laine qu'on tire de la vigogne.

CARMES, t. de trictrac. Coup où avec les deux dés on amène deux quatre.

CARMIN, s. m. Drogue d'une couleur rouge fort vive dont on fait usage dans la peinture.

CARMINATIF, IVE, adj. (*kar-mi-na-tife*) t. de médecine, qui se dit des remèdes contre les vents.

CARNAGE, s. m. Massacre, tuerie. Il se dit principalement des hommes. — A la chasse, on le dit des animaux : *On a fait un grand carnage de cerfs, de sangliers*, etc.

CARNASSIER, IÈRE, adj. (*kar-na-cié*) Qui se nourrit de chair crue et en est fort avide. Dans ce sens, il se dit des animaux. — Qui mange beaucoup de viande, en parlant des hommes. — s. m. pl. Ordre d'animaux de la classe des mammifères, à dents incisives, canines et molaires.

CARNASSIÈRE, s. f. (*kar-na-ciè-re*) Petit sac où l'on met le gibier qu'on a tué à la chasse.

CARNATION, s. f. (*kar-na-cion*) t. de peinture. Représentation de la chair de l'homme par le coloris. — Dans le langage ordinaire, il se dit du teint d'un homme, d'une femme : *Une belle carnation.*

CARNAVAL, s. m. Temps destiné aux divertissemens, qui commence le jour des Rois, et finit le mercredi des Cendres.

CARNE, s. f. Angle extérieur d'une pierre, d'une table.

CARNÉ, ÉE, adj., t. de fleuriste. Qui est de couleur de chair vive : *Une anémone carnée.*

CARNÈLE, s. f. La bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie, et qui renferme la légende.

CARNELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*karne-lé*) Faire la carnèle autour d'une pièce de monnaie.

CARNET, s. m. (*kar-nè*) Livret portatif en blanc destiné à prendre des notes journalières.

CARNIFICATION, s. f. (*kar-ni-fi-ka-cion*) t. de méd. Changement des os en chair.

SE CARNIFIER, v. pr. (*se kar-ni-fi-é*) Se convertir en chair.

CARNIFORME, adj. des deux g. Qui a la forme, l'apparence de la chair.

CARNIVORE, adj. des deux g. et s. m. pl. Qui se nourrit de chair.

CARNOSITÉ, s. f. (*kar-no-zi-té*) t. de chirurgie. Excroissance de chair qui se forme au bord d'une plaie.

CAROLUS, s. masc. (*ka-ro-luce*) Ancienne monnaie qui valait dix deniers.

CARONCULES, s. f. pl., t. d'anat. Petites chairs glanduleuses qui se trouvent dans plusieurs parties du corps. — *Caroncule lacrymale*, petite masse rougeâtre et oblongue, située entre l'angle interne des paupières et le globe de l'œil. — En botanique, appendice charnu sur certaines plantes.

CAROTIDAL, ALE, adject. Qui a rapport aux carotides.

CAROTIDES, adj. et s. f. pl., t. d'anatomie. Les deux artères qui conduisent le sang au cerveau.

CAROTIQUE, s. m. (*ka-ro-ti-ke*) t. d'anatomie. On donne ce nom au trou de l'os temporal qui donne passage à l'artère carotide. — adj. des deux g. Qui a rapport au carus.

CAROTTE, s. fém. Racine potagère. — *Carotte de tabac*, assemblage de feuilles de tabac, roulées les unes sur les autres en forme de carotte.

CAROTTER, v. n. (*ka-ro-té*) Jouer mesquinement. Il est pop.

CAROTTIER, IÈRE, s. Qui joue timidement, et risque peu à la fois. Il est pop.

CAROUBE ou CAROUGE, s. m. Fruit du caroubier.

CAROUBIER, s. m. (*ka-rou-bié*) Arbre d'Italie.

CARPE, s. f. Poisson d'eau douce.

CARPE, s. masc., t. d'anat. La partie qui est entre le bras et la paume de la main ; le poignet.

CARPEAU, s. m. (*kar-pô*) Poisson qui a toutes les dimensions et les caractères de la carpe ; mais il devient plus gros et plus gras. Sa chair est fort délicate.

CARPETTE, s. f. (*kar-pè-te*) Gros drap, appelé autrement *tapis d'emballage*.

CARPILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Très-petite carpe.

CARPOLITHE, s. fém., t. de naturaliste. Fruits pétrifiés, tels que noix, glands, etc.

CARQUOIS, s. m. (*kar-koa*) Etui à flèches.

CARRARE, s. m. (*ka-ra-re*) Nom de lieu qu'on donne à du marbre de la côte de Gênes.

CARRE, s. f. (*ka-re*) — *Carre d'un chapeau*, le haut de la forme. — *Carre d'un habit*, le haut de la taille. — *Carre d'un soulier*, le bout. — *Avoir une bonne carre*, avoir les épaules bien larges et bien fournies. Il est populaire.

CARRÉ, ÉE, adject. (*ka-ré*) Qui est d'une figure à quatre côtés et à quatre angles droits. — *Nombre carré*, celui qui résulte d'un nombre multiplié par lui-même. — *Racine carrée*, le nombre qui, multiplié par lui-même, produit un nombre carré. — *Période carrée*, période de quatre membres. On le dit par extension de toute période nombreuse et bien soutenue. — *Etre carré des épaules*, large des épaules.

CARRÉ, s. m. Figure carrée. — *Carré de mouton*, pièce du quartier de devant, lorsque le collet et l'épaule en sont dehors. — En t. de monnaie, morceau d'acier où est gravé en creux ce qui doit être en relief sur la médaille ou sur la monnaie.

CARREAU, s. m. (*kâ-rô*) Pavé plat, fait de terre cuite, de pierre, de marbre, etc. — *Coucher quelqu'un sur le carreau*, l'étendre sur la place mort ou très-blessé. — *Demeurer sur le carreau*, demeurer sur la place. — Une des couleurs du jeu de cartes, marquée par de petits carreaux rouges. — Coussin carré dont on se sert pour s'asseoir ou pour se mettre à genoux. — Fer à repasser de tailleur. — *Carreau de vitre*, pièce de verre que l'on emploie aux fenêtres. — *Carreau d'arbalète*, flèche dont le fer avait quatre pans. — *Brochet carreau*, fort gros brochet. — Sorte d'opilation qui presse l'estomac, la poitrine, et qui rend le ventre dur et tendu.

CARREFOUR, s. m. (*ka-re-four*) Endroit où se croisent plusieurs chemins ou plusieurs rues.

CARRÉGER, v. n. (*ka-ré-jé*) t. de mar. usité dans la Méditerranée. Louvoyer.

CARRELAGE, s. m. (*ka-re-la-je*) Ouvrage de celui qui pose les carreaux. — Les carreaux, et ce qu'il en coûte pour les faire poser.

CARRELER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-re-lé*) Paver avec des carreaux. — *Carreler des souliers*, les raccommoder.

CARRELET, s. m. (*kâ-re-lè*) Poisson de mer plat, et qui a de petites taches rouges. — Sorte de filet. — Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe.

CARRELETTE, s. f. Lime plate pour polir le fer.

CARRELEUR, s. m. (*kâ-re-leur*) Ouvrier qui pose les carreaux.

CARRELURE, s. f. (*kâ-re-lu-re*) Semelles neuves qu'on met à de vieux souliers.

CARRÉMENT, adv. (*ka-ré-man*) En carré, à angle droit.

CARRER, v. a. É, ÉE, p. (*kâ-ré*) Donner une figure carrée. — En géométrie, trouver un carré égal à une surface curviligne.

SE **CARRER**, v. pr. Marcher avec un air d'importance, de fierté. Fam.

CARRIER, s. masc. (*kâ-rié*) L'ouvrier qui travaille à tirer la pierre des carrières, ou l'entrepreneur qui les fait ouvrir.

CARRIÈRE, s. f. (*kâ-riè-re*) Lieu fermé de barrières pour faire des exercices. — On dit d'un cheval de manége, qu'*il a bien fourni sa carrière*, pour dire qu'il a bien fourni sa course. — Fig. *Se donner carrière*, se laisser emporter par l'envie de dire ou de faire quelque chose. — Fig. Le cours de la vie; le temps qu'on exerce une charge. — Fig. *Ouvrir à quelqu'un une belle carrière*, lui donner l'occasion de paraître et d'exercer ses talens. — Lieu d'où l'on tire de la pierre.

CARRIK ou CARRIQUE, s. m., t. emprunté des Anglais. Redingote à plusieurs collets.

CARRIOLE, s. f. (*ka-ri-o-le*) Petite charrette couverte.

CARROSSE, s. masc. (*kâ-ro-ce*) Voiture à quatre roues, fermée et suspendue.

CARROSSÉE, s. f. Quantité de personnes que contient un carrosse. Il est fam. et se dit ordinairement en plaisantant.

CARROSSIER, s. m. (*kâ-ro-cié*) Faiseur de carrosses. On dit plus ordinairement *sellier*. — Cheval propre à tirer le carrosse.

CARROUSEL, s. m. (*kâ-rou-zel*) Espèce de tournois consistant ordinairement en joutes, en courses de char, etc. — Le lieu du carrousel.

CARRURE, s. f. (*ka-ru-re*) La largeur du dos à l'endroit des épaules.

CARTAYER, v. n. (*kar-té-ié*) Mettre une ornière entre les deux chevaux et les deux roues du carrosse.

CARTE, s. f. Petit carton fin coupé en carré long, qui est marqué de quelque figure ou de quelque couleur, et dont on se sert pour jouer à divers jeux. — Ce que les joueurs laissent pour la dépense des cartes. — *Carte de géographie*, grande feuille de papier qui représente la position des parties du globe terrestre, ou de quelque région ou province particulière. — Mémoire de la dépense d'un repas chez un traiteur. — Fig. *Brouiller les cartes*, semer la division, apporter du trouble. — *Donner*

carte blanche à quelqu'un, lui donner plein pouvoir d'agir. — *Perdre la carte*, se troubler, se confondre dans ses idées.

CARTEL, s. masc. Défi par écrit pour un combat singulier. — Règlement fait entre deux partis ennemis pour la rançon des prisonniers. — t. d'architect. Petits cartouches qui servent à décorer les frises, les panneaux. — Pendule qui s'attache contre un mur.

CARTELLE, s. fém. Grosses planches qui portent les meules d'un moulin. — Manière de débiter le bois par petites planches. — Peau préparée pour écrire de la musique.

CARTERON. Voyez QUARTERON.

CARTÉSIANISME, s. m. (*kar-té-zi-a-nis-me*) Philosophie de Descartes.

CARTÉSIEN, s. m. Philosophe attaché aux principes de Descartes.

CARTHAME, s. m. (*kar-ta-me*) Plante médicinale.

CARTIER, s. m. (*kar-tié*) Celui qui fait ou qui vend des cartes à jouer.

CARTILAGE, s. m., t. d'anat. Substance blanchâtre, dure, élastique, polie, privée de sentiment, qui se trouve aux extrémités des os.

CARTILAGINEUX, EUSE, adj. (*kar-ti-la-ji-neu*) De la nature du cartilage.

CARTISANE, s. f. Fil, soie, or ou argent tortillé sur de petits morceaux de carton fin qui font relief dans les broderies.

CARTON, s. masc. Feuille épaisse et forte, faite de plusieurs feuilles collées ensemble ou d'une pâte composée de rognures de papier. — Boîte en carton. — Feuillet d'impression qu'on refait, à cause de quelques fautes qu'on veut corriger ou de quelques changemens qu'on veut y faire. — Dessin en grand qui sert de modèle pour peindre à fresque, ou pour travailler en tapisserie.

CARTONNER, v. act. (*kar-to-né*) Couvrir un livre en carton. Mettre un carton ou des cartons à un livre.

CARTONNIER, s. m. (*kar-to-nié*) Celui qui fait et vend du carton ou des boîtes en carton.

CARTOUCHE, s. m. Ornement de sculpture ou de peinture.

CARTOUCHE, s. f. La charge d'une arme à feu. — Congé absolu ou limité, donné à un militaire par son régiment.

CARTULAIRE, s. masc. (*kar-tu-lère*) Recueil d'actes, titres, etc., d'un monastère, d'un chapitre.

CARUS, s. m. (*ka-ru-ce*) t. de médecine. Affection soporeuse, profond assoupissement sans fièvre.

CARVI, s. m. Plante dont la semence et la racine ont un goût âcre et aromatique; l'une et l'autre sont stomachiques et vermifuges.

CARYATIDE, s. f. Figure de femme qui soutient une corniche sur sa tête.

CARYBDE, s. m. Goufre vers les côtes de Sicile.

CAS, s. m. (*kâ*, et devant une voyelle *kaz*) Accident, aventure, conjoncture, occasion. — En matière criminelle, fait, action. *Cas grave*, *énorme*. — Estime : *Faire cas de quelqu'un.* — T. de grammaire, qui signifie les différentes désinences des noms dans les langues où les noms se déclinent. Il n'y a point de cas proprement dit dans la langue française. — *Au cas que*, si. — *En cas de...* en fait de, en matière de... — *En tout cas*, quoi qu'il arrive, à tout événement. — *Cas réservés*, certains péchés dont l'absolution est réservée à l'évêque, ou même au pape. — *Cas de conscience*, difficulté, question sur ce que la religion permet ou défend en certains cas.

CAS, CASSE, adj. (*ka*, *ka-ce*) Qui sonne le cassé : *Voix casse et enrouée.* Le masculin n'est plus en usage.

CASANIER, IÈRE, s. et adj. Qui aime à demeurer chez lui par esprit de fainéantise. — On dit aussi, *mener une vie casanière*, *avoir l'humeur casanière.*

CASAQUE, s. f. (*ka-za-ke*) Surtout à larges manches.

CASAQUIN, s. m. (*ka-za-kin*) Déshabillé court pour la commodité.

CASCADE, s. f. Chute d'eau bruyante. — Fig. Discours où l'auteur passe tout d'un coup d'une chose à l'autre sans aucune liaison. — Fig. *Nouvelle qu'on ne sait que par cascades*, qui a passé auparavant par plusieurs bouches.

CASE, s. f. (*ka-ze*) Cabane des nègres en Amérique. — On l'emploie aussi au jeu de trictrac pour désigner chacune des places marquées par une flèche.

CASÉEUX, ÉEUSE, adj. De la nature du fromage.

CASEMATE, s. f. (*ka-ze-ma-te*) t. de fortification. Lieu voûté sous terre pour défendre la courtine et les fossés.

CASEMATÉ, adj. *Bastion casematé*, bastion où il y a des casemates.

CASER, v. n. (*ka-zé*) t. du jeu de trictrac. Faire une case, la remplir avec deux dames. — Fam. *Se caser*, s'établir.

CASERNE, s. f. (*ka-zèr-ne*) Bâtiment pour loger des soldats.

CASERNEMENT, s. m. (*ka-zèr-ne-man*) Action de caserner.

CASERNER, v. n. et a. É, ÉE, p. (*ka-zèr-né*) Loger dans des casernes.

CASEUX, EUSE, adject. (*ka-zeu*, *euze*) Voyez CASÉEUX.

CASIER, s. m. (*ka-zié*) Dessus de bureau divisé en plusieurs cases pour y placer des papiers.

CASILLEUX, adj. m. (mouillez les *ll*) Il se

dit du verre qui se casse au lieu de se couper, quand on y applique le diamant.

CASIMIR, s. m. (*ka-zi-mir*) Drap très-mince et croisé.

CASQUE, s. m. (*kas-ke*) Arme défensive pour la tête. — Les botanistes appellent *fleurs en casque*, celles qui, par leur forme, ressemblent à cette armure. — En t. de blason, la représentation d'un casque sur l'écusson des armoiries.

CASQUETTE, s. f. (*kas-kè-te*) Sorte de bonnet de drap ou d'étoffe, garni ordinairement d'une visière.

CASSADE, s. f. Mensonge par plaisanterie ou par défaite. Fam. — t. de jeu. Au brelan, *faire une cassade*, faire un renvoi avec vilain jeu.

CASSAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Première façon qu'on donne à la terre, en l'ouvrant au printemps.

CASSANT, ANTE, adj. (*ka-çan*) Fragile, qui se casse aisément. — Il se dit aussi de certains métaux aigres, et particulièrement du fer. — *Poires cassantes* ou *qui ont la chair cassante*, par opposition à *poires fondantes*.

CASSATION, s. f. (*ka-ça-cion*) t. de pratique. Jugement qui annulle des actes et des procédures.

CASSE, s. f. (*kâ-ce*) Action de casser un officier : *Craindre la casse*, craindre d'être cassé. — *Lettres de casse*, l'ordre du roi pour casser un officier. — Moelle purgative renfermée dans la gousse longue et boiseuse d'un arbre qui vient en Egypte et dans les Indes. — En t. de fonderie, bassin dans lequel est reçu le métal fondu qui découle du fourneau. — En t. d'imprimerie, longue caisse partagée en divers petits carrés, dont chacun contient une sorte de lettre d'un même caractère.

CASSEAU, s. m., t. d'imprimerie. La moitié de la casse.

CASSE-COU, s. m. (*kâ-ce-kou*) Lieu dangereux où il est aisé de tomber. — En t. de manége, ceux qui montent les chevaux jeunes ou vicieux. — Echelle double qui n'a qu'une queue pour la soutenir, au lieu d'une seconde échelle jointe à la première par un boulon.

CASSE-CUL, s. m. (*kâ-ce-cul*) Chute qu'on fait sur le derrière. Il est pop.

CASSE-NOISETTE, s. m. (*kâ-ce-noa-zè-te*) Petit instrument pour casser des noisettes. Au pluriel on écrit des *casse-noisettes*.

CASSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kâ-cé*) Briser, rompre. — *Casser un testament*, *un contrat*, etc., les annuler. — *Casser des trouves*, les licencier. — *Casser un officier*, le chasser du service. — Affaiblir, en parlant des choses qui ruinent la santé. — Fam. et fig. *Se casser la tête pour faire quelque chose*, faire quelque chose avec une application opiniâtre et fatigante. — *Se casser le cou*, *casser le cou à quelqu'un*, gâter ses affaires et ruiner sa fortune.

SE CASSER, v. pr. Se rompre, se briser. — Fig. S'affaiblir, devenir vieux.

CASSEROLE, s. f. Sorte de vase ou poêlon de cuisine.

CASSE-TÊTE, s. m. Au plur. *Casse-têtes*. Tout ce qui demande une grande contention d'esprit. Il est fam. — On le dit aussi d'un vin fumeux. — Espèce d'arme particulière aux sauvages de l'Amérique.

CASSETIN, s. m. (*ka-ce-tin*) t. d'imprimerie. Chacun des carrés de la casse.

CASSETTE, s. f. (*kâ-cè-te*) Petit coffre. — *La cassette du roi*, la somme que le garde du trésor royal portait au roi le premier de chaque mois.

CASSEUR, s. m. (*kâ-ceur*) Celui qui casse. Ce mot n'est usité que dans quelques locutions familières, telles que *grand casseur de raquettes*, pour désigner un homme vigoureux ; *grand casseur d'assiettes*, pour fanfaron.

CASSIDOINE, s. f. (*ka-ci-doa-ne*) Pierre précieuse dont les anciens faisaient des vases.

CASSIE, s. f. (*ka-ci-e*) Arbre apporté des Indes, et qui croît à présent dans nos contrées méridionales.

CASSIER, s. m. (*kâ-cié*) L'arbre qui porte la casse. — T. d'imprimerie. Armoire, rayons à mettre les casses.

CASSINE, s. f. (*ka-ci-ne*) Dans le midi de la France, petite maison de campagne.

CASSIOPÉE, s. f. Constellation de l'hémisphère septentrional.

CASSIS. Voyez CACIS.

CASSOLETTE, s. f. (*ka-ço-lè-te*) Espèce de réchaud où l'on met les parfums pour les faire brûler. — L'odeur même qui s'exhale de la cassolette. — Ironiquement. Mauvaise odeur.

CASSONADE, s. f. Sucre qui n'est point encore raffiné, qui n'a point eu la dernière préparation par laquelle on le durcit, on le blanchit et on le met en pain. Autrefois on disait *castonade* et *cassonade ;* mais ce dernier mot est aujourd'hui le seul reçu.

CASSURE, s. fém. Endroit où un corps est cassé.

CASTAGNETTES, s. f. pl. (*kas-ta-gnè-te*, mouillez le *gn*) Instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés : *Jouer des castagnettes.*

CASTE, s. f. Tribu des idolâtres des Indes orientales : *Les castes sont distinguées par les naissances*, *les occupations*, *et les usages.*

CASTELOGNE, s. f. (*kas-te-lo-gne*, mouillez le *gn*) couverture de lit de laine très-fine.

CASTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite querelle, différend. Fam.

CASTINE, s. fém. Pierre blanchâtre qu'on mêle avec la mine de fer qu'on veut faire fondre, pour en absorber l'acide sulfurique.

CASTOR, s. m. Animal amphibie à quatre pieds qui vit en société, construit son logement, et dont le poil sert à faire des chapeaux. — Le chapeau même fait avec ce poil. — *Demi-castor*, chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de castor.

CASTOREUM, s. m., t. de pharmacie. Matière tirée du castor, propre à fortifier la tête, les parties nerveuses, etc.

CASTORINE, s. m. Sorte d'étoffe de laine.

CASTRAMÉTATION, s. f. (*kas-tra-mé-ta-cion*) Art de camper des anciens.

CASTRAT, s. m. (*kas-tra*) Celui qui conserve une voix semblable à celle des enfans et des femmes.

CASTRATION, s. f. (*kas-tra-cion*) Opération de chirurgie.

CASUALITÉ, s. f. (*ka-zu-a-li-té*) Qualité de ce qui est casuel.

CASUEL, ELLE, adj. (*ka-zu-èl*) Fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. — Pop. Fragile, aisé à se casser. — *Parties casuelles*, droits qui revenaient au roi pour les charges de judicature ou de finance, quand elles changeaient de titulaire.

CASUEL, s. m. Revenus d'une cure qui ne sont point fixes, tels que les baptêmes, les enterremens. — On dit aussi, *le casuel d'une charge*, *d'un emploi*.

CASUELLEMENT, adv. (*ka-zu-è-le-man*) Par hasard. Il est peu usité.

CASUISTE, s. m. Théologien qui résout les cas de conscience.

CATACAUSTIQUE, s. f., t. de mathém. Courbe formée par des rayons réfléchis.

CATACHRÈSE, s. f. (*ka-ta-krè-ze*) Métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme, comme, *ferré d'argent*, *à cheval sur un bâton*.

CATACLYSME, s. m. Grande inondation.

CATACOMBES, s. f. pl. Grottes souterraines, dans lesquelles on enterrait les morts : *Les catacombes de Rome.*

CATACOUSTIQUE, s. f. (*ka-ta-kous-ti-ke*) Science qui a pour objet les sons réfléchis. On la nomme aussi *cataphonique.*

CATADIOPTRIQUE, s. f. (*ka-ta-di-op-tri-ke*) Science qui a pour objet les effets réunis de la catoptrique et de la dioptrique. Il est aussi adjectif.

CATADOUPE ou CATADUPE, s. f. Cataracte, chute d'un fleuve.

CATAFALQUE, s. m. (*ka-ta-fal-ke*) Décoration funèbre élevée au milieu d'une église, pour y placer le cercueil ou la représentation d'un mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs.

CATAGMATIQUE, s. et adj. des deux g. (*ka-tag-ma-ti-ke*) t. de médecine, qui se dit des médicamens propres à souder les os cassés et à former le calus.

CATAIRE, s. f. Voyez HERBE AU CHAT.

CATALECTES, s. m. pl. Fragmens, petites pièces d'auteurs anciens.

CATALECTIQUE, adject., t. de poésie ancienne. Il se dit des vers auxquels il manque une syllabe.

CATALEPSIE, s. fém. Maladie où l'on reste tout-à-coup sans mouvement, sans sentiment, mais avec la respiration libre.

CATALEPTIQUE, adj. des deux g. (*ka-ta-lep-ti-ke*) Qui est attaqué de la catalepsie.

CATALOGUE, s. m. (*ka-ta-lo-ghe*) Liste, dénombrement.

CATALOTIQUE, adj. Voyez CATULOTIQUE.

CATALPA, s. masc. Arbre à fleurs en grappes, blanches et pourprées.

CATANANCE, s. f. Plante médicinale.

CATAPLASME, s. m. (*ka-ta-plas-me*) Emplâtre propre à fomenter, à fortifier, à amollir et à résoudre.

CATAPUCE ou EPURGE, s. f. Plante; violent purgatif.

CATAPULTE, s. f. Ancienne machine de guerre pour lancer des pierres, des traits.

CATARACTE, s. f. Chute des eaux d'une rivière lorsqu'elles se précipitent avec fracas d'un endroit très-élevé. — Grande abondance d'eaux tombées du ciel, en parlant du déluge. — Affection du cristallin qui, en le rendant opaque, obscurcit ou fait perdre la vue.

SE CATARACTER, v. pr. Se couvrir d'une cataracte, en parlant des yeux. — *Cataracté*, part. plus en usage que le verbe.

CATARRHAL, ALE, adj. (*ka-ta-ral*) Qui tient du catarrhe : *Fièvre catarrhale.*

CATARRHE, s. masc. (*ka-ta-re*) Fluxion d'humeurs qui tombe sur quelque partie du corps. — Gros rhume.

CATARRHEUX, EUSE, adj. (*ka-tâ-reû*) Sujet aux catarrhes.

CATASTROPHE, s. f. (*ka-tas-tro-fe*) Dernier et principal événement d'une tragédie. — Fig. Fin malheureuse. Événement funeste.

CATÉCHISER, v. a. É, ÉE, p. (*ka-té-chi-zé*) Instruire des mystères de la foi. — Figur. Tâcher de persuader quelque chose à quelqu'un. Fam.

CATÉCHISME, s. masc. Instruction sur les mystères de la foi. — Le livre qui contient cette instruction.

CATÉCHISTE, s. m. Celui qui enseigne le catéchisme aux enfans.

CATECHISTIQUE, adject. des deux g. Qui est en forme de catéchisme.

CATÉCHUMÉNAT, s. m. (*ka-té-ku-mé-na*) Le temps pendant lequel on était au rang des catéchumènes.

CATÉCHUMÈNE, s. m. (*ka-té-ku-mè-ne*) Dans la primitive Eglise, on donnait ce nom à celui que l'on instruisait pour le disposer au baptême.

CATÉGORIE, s. f. Classe dans laquelle on

range des choses de même genre, de même nature. Il se dit aussi des personnes.

CATÉGORIQUE, adj. des deux g. (*ka-té-go-ri-ke*) Qui est dans l'ordre, selon la raison. — Précis, clair: *Réponse catégorique.*

CATÉGORIQUEMENT, adv. (*ka-té-go-ri-ke-man*) A propos, selon la raison, d'une manière catégorique.

CATÉROLES, s. f. pl. Terriers où les lapins font leurs petits.

CATHARES, s. m. pl. Sectes d'hérétiques qui se disaient plus purs que les autres chrétiens.

CATHARTIQUE, s. et adject. des deux g. (*ka-tar-ti-ke*) t. de pharmacie. Purgatif.

CATHÉDRALE, s. et adj. f. (*ka-té-dra-le*) Principale église d'un évêché où siége l'évêque.

CATHÉDRANT, s. m. (*ka-té-dran*) Théologien qui préside à une thèse.

CATHÉRÉTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*ka-té-ré-ti-ke*) Médicament qui ronge les chairs surabondantes.

CATHÉTER, s. masc. (*ka-té-tèr*) Sonde creuse et recourbée qu'on introduit dans la vessie pour en faire sortir l'urine et pour y faire des injections.

CATHÉTÉRISME, s. masc. Introduction du cathéter dans la vessie.

CATHOLICISME, s. m. Religion catholique. — Foi à cette religion.

CATHOLICITÉ, s. f. Il se dit, soit de la doctrine de l'Eglise catholique, soit des personnes qui en font profession. — Il se prend aussi pour tous les pays catholiques.

CATHOLICON, s. m. Remède composé de plusieurs sortes d'ingrédiens, qu'on dit être propre à toutes sortes de maladies.

CATHOLIQUE, adj. des deux g. (*ka-to-li-ke*) Qui est universel, répandu partout. Il ne se dit que de l'Eglise romaine et de ce qui lui appartient: *La foi, la religion, l'Eglise catholique.* Ce mot est aussi substantif: *Un catholique.*

CATHOLIQUEMENT, adv. (*ka-to-li-ke-man*) Conformément à la foi de l'Eglise catholique.

CATI, s. masc. Apprêt propre à rendre les étoffes plus fermes et plus lustrées.

EN CATIMINI, adv. En cachette. Il est familier.

CATIN, s. m. Bassin dans lequel est reçu un métal fondu.

CATIR, v. a. Donner le cati à une étoffe.

CATON, s. m. Nom d'un Romain célèbre. On le donne à un homme très sage, ou qui affecte de l'être.

CATOPTRIQUE, s. f. et adj. des deux g. (*ka-top-tri-ke*) Science qui explique les effets de la réflexion de la lumière.

CATULOTIQUE, adject., t. de médecine. Cicatrisant: *Remèdes catulotiques.* — s. m. *Appliquer un catulotique.*

CAUCHEMAR, s. masc. (*kô-che-mar*) Oppression nocturne si grande, qu'on ne peut ni respirer, ni crier, et durant laquelle il semble qu'on ait un poids sur la poitrine.

CAUCHOIS, adj. (*kô-choa*) On donne cette épithète à de gros pigeons qui viennent du pays de Caux.

CAUDATAIRE, s. m. (*ko-da-tè-re*) Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal.

CAUDÉ, ÉE, adj. (*kô-dé*) t. de blason, qui se dit des comètes et des étoiles qui ont une queue. — En botanique, il se dit des graines terminées par un filet grêle, long, flexible et velu, provenant de l'accroissement du style.

CAUDEBEC, s. m. (*kô-de-bèk*) Chapeau de laine, dont la première fabrique a été dans la ville de Caudebec.

CAULESCENT, ENTE, adject. Il se dit des plantes qui forment une tige en s'élevant comme un arbrisseau.

CAULICOLES, s. f. pl. (*kô-li-ko-le*, t. d'archit. Tiges roulées en volute. On les nomme aussi *Tigettes.*

CAULINAIRE, adj. des deux g., t. de botan. Qui naît immédiatement sur la tige.

CAURIS ou CORIS, s. m. Petite coquille qui sert de monnaie dans plusieurs contrées de l'Inde et de l'Afrique.

CAUSALITÉ, s. f. (*kô-za-li-té*) t. didact. Manière dont une chose agit.

CAUSATIF, IVE, adject. (*kô-za-tif*) t. de gramm.: *Particule, conjonction causative*, dont on se sert pour rendre raison de ce qui a été dit: *car, parce que.*

CAUSE, s. f. (*kô-ze*) Principe, ce qui fait qu'une chose est. — Motif, sujet, occasion, raison. — T. de prat. Droit cédé à un autre: *Ses héritiers* ou *ayans-cause.* — Intérêt: *La cause de l'Etat.* — Procès qu'on plaide à l'audience: *Gagner, perdre sa cause.* — *Prendre le fait et cause de quelqu'un*, se déclarer pour quelqu'un. — *Etre cause de*, être la cause: *Les remèdes dont on l'a accablé, sont cause de sa mort.*

A CAUSE DE, prép. En considération de. — *A cause que*, conj. Parce que.

CAUSER, v. act. É, ÉE, p. (*kô-zé*) Etre cause. — v. n. S'entretenir familièrement avec quelqu'un: *Causer de choses et d'autres, de la pluie, du beau temps, de la littérature, de la musique.* — Parler trop, parler inconsidérément: *Ne lui dites que ce que vous voudrez que tout le monde sache, car il aime à causer.* — Parler avec malignité: *Votre conduite est indiscrète, on en cause.*

CAUSERIE, s. fém. (*kô-ze-ri-e*) Entretien familier et long sur des choses de peu d'importance. — Propos indiscret: *Il a gâté son affaire par ses causeries.*

CAUSEUR, EUSE, s. et adj. (*kô-zeur*, *eû-ze*) Qui aime à causer. — Indiscret.

CAUSTICITÉ, s. f. (*kos-ti-ci-té*) Qualité de ce qui est caustique. — Fig. Inclination à dire ou à écrire des choses mordantes.

CAUSTIQUE, s. masc. et adj. des deux g. (*kôs-ti-ke*) Brûlant, corrosif : *Remède, herbe caustique.* — Fig. Mordant, satirique : *Il est caustique. Il a l'humeur caustique.* — s. f. En géométrie, c'est la courbe sur laquelle se rassemblent les rayons réfléchis ou rompus par une surface.

CAUTÈLE, s. f. (*kô-tè-le*) Finesse, ruse. Il est vieux. — T. de droit. Précaution. Il n'a d'usage que dans cette phrase : *Absolution à cautèle.*

CAUTELEUSEMENT, adv. (*kô-te-leu-ze-man*) Avec ruse, avec finesse. Il se prend toujours en mauvaise part.

CAUTELEUX, EUSE, adj. (*kô-te-leû*, *eû-ze*) Rusé, fin. Il se prend toujours en mauvaise part.

CAUTÈRE, s. masc. (*kô-tè-re*) Ouverture qu'on fait dans la chair pour y établir une suppuration. — Bouton du feu caustique employé pour produire cet effet.

CAUTÉRÉTIQUE, adj. des deux g. (*kô-té-ré-ti-ke*) qui brûle les chairs.

CAUTÉRISATION, s. f. (*kô-té-ri-za-cion*) Action de brûler avec un cautère.

CAUTÉRISER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kô-té-ri-zé*) Brûler de la manière que font les caustiques. — Fig. *Conscience cautérisée*, conscience corrompue, endurcie.

CAUTION, s. fém. (*kô-cion*) Sûreté qu'on donne pour l'exécution de quelque engagement. — Celui qui répond, qui s'oblige pour un autre. — Fig. *Etre* ou *se rendre caution d'une chose*, assurer, garantir qu'une chose est arrivée ou arrivera. — *Il est sujet à caution*, il ne faut pas se fier à lui. — *Nouvelle sujette à caution*, douteuse.

CAUTIONNEMENT, s. m. (*kô-cio-ne-man*) Somme ou bien qu'on engage pour garantie de sa responsabilité. — Acte par lequel on s'oblige pour un autre.

CAUTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*kô-cio-né*) Se rendre caution.

CAVAGNOLE, subst. masc. (*ka-va-gno-le*, mouillez le *gn*) Jeu de hasard.

CAVALCADE, s. f. Marche de gens à cheval avec ordre, pompe et cérémonie. — Simple promenade à cheval.

CAVALCADOUR, adj. m. *Ecuyer cavalcadour*, officier du roi qui a soin des chevaux et de l'équipage de l'écurie.

CAVALE, s. f. Jument, femelle du cheval.

CAVALERIE, s. f. Gens de guerre à cheval.

CAVALIER, s. m. (*ka-va-lié*) Homme qui est à cheval : *Etre bon, mauvais cavalier*, se tenir bien ou mal à cheval. — On dit d'une femme : *Elle est bonne cavalière.* — Homme de guerre dans une compagnie de gens à cheval. — On dit d'un jeune homme leste et bien fait, *c'est un joli cavalier.* — Pièce de fortification de terre fort élevée où l'on met du canon.

CAVALIER, IÈRE, adj. *Air cavalier, mine cavalière*, air libre, aisé, dégagé. —*Réponse, manière cavalière*, un peu brusque et hautaine. — *Propos cavalier*, trop libre. — *A la cavalière*, adv. En cavalier, trop librement.

CAVALIÈREMENT, adv. D'une manière hautaine, brusque, inconsidérée.

CAVALQUET, s. m. Manière de sonner de la trompette en traversant une ville.

CAVATINE, s. f., t. de musique. Air mesuré et fort court, dont on coupe quelquefois le récitatif d'une scène.

CAVE, s. f. Lieu souterrain pour serrer le vin. — Sorte de caisse où l'on met des liqueurs pour les transporter sûrement d'un lieu à un autre. — Fonds d'argent que chacun des joueurs met devant soi à certains jeux.

CAVE, adj., t. d'anat. *Veine cave*, le plus gros de tous les vaisseaux du corps humain, qui rapporte au cœur le sang des extrémités. — En t. d'astronomie, *lune cave*, mois lunaire de vingt-neuf jours.

CAVEAU, s. masc. (*ka-vô*) Petite cave. — Lieu souterrain dans les églises, destiné aux sépultures.

CAVECÉ, adj. des deux g. *Un cheval rouan cavecé de noir*, qui a la tête noire.

CAVEÇON ou CAVESSON, s. m. Demi-cercle de fer qui se met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter et les dresser.

CAVÉE, s. f. Chemin creux.

CAVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-vé*) Creuser, miner. — En t. de jeu, c'est faire fonds d'une certaine quantité d'argent. — *Caver au plus fort*, mettre au jeu autant d'argent que celui qui en a le plus. —Fig. et fam. Porter tout à l'extrême.

CAVERNE, s. f. Antre vaste et profond. — Fig. Lieu où se rendent des fripons, des scélérats : *Cette maison est une caverne de brigands.*

CAVERNEUX, EUSE, adj. (*ka-ver-neu*) Plein de cavernes.

CAVERNOSITÉ, s. f. Espace vide dans une caverne.

CAVET, s. m. (*ka-vè*) t. d'archit. et de menuiserie. Moulure rentrante dont le profil est d'un quart de cercle.

CAVIAR ou CAVIAL, s. m. Nom qu'on donne aux œufs d'esturgeon salés.

CAVILLATION, s. f. (*ka-vil-la-cion*) Sophismes, vaines subtilités. Il est vieux.

CAVIN, s. m., t. de guerre. Chemin creux propre à favoriser les approches d'une place.

CAVITÉ, s. f. Vide dans un corps solide.

CE, **CET**, **CETTE**, et au pl. **CES**, pronoms démonstratifs adj. qui indiquent les personnes ou les choses.

On met *Ce* devant les noms qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré, et *Cet* devant ceux qui commencent par une voyelle ou l'*h* muet : *Ce cheval*, *ce héros*, *cet oiseau*, *cet homme.* — Il est quelquefois pronom démonstratif substantif, et signifie la chose dont on parle : *Ce que je vous dis.* — On le met aussi devant la particule *en* ou devant le verbe *être : C'en est fait. C'est vous.*

CÉANS, adv. (*cé-an*) Ici dedans. Il ne se dit que de la maison où l'on est quand on parle : *Le maître de céans.*

CECI, pron. démonst. qui se dit pour *cette chose-ci. Voyez* Cela.

CÉCITÉ, s. f. L'état d'une personne aveugle. *Cécité* se dit au propre, et *aveuglement* au figuré.

CÉDANT, **ANTE**, s. (*cé-dan*) t. de pratique. Qui cède son droit.

CÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-dé*) Laisser, abandonner à... *Céder sa place*, *le pas*, *le haut du pavé.* — Transporter à... *Céder ses droits*, *ses prétentions.* — v. n. Se soumettre. — Acquiescer. — Se reconnaître inférieur : *Il lui cède en mérite*, *en expérience ; le céder à quelqu'un en science*, *en vertu.* — Se laisser fléchir : *Céder aux prières*, *aux pleurs*, *aux instances de quelqu'un.* — *Céder à la douleur*, se laisser vaincre par la douleur. — En parlant de choses matérielles, on le dit aussi pour s'affaisser, rompre : *Cette poutre ne tardera pas à céder. La voûte est trop chargée*, *elle commence à céder.*

CÉDILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite virgule qu'on met au-dessous du c quand il précède un *a*, un *o* ou un *u*, afin qu'on le prononce comme un s : *Garçon*, *reçu*, *venez çà.*

CÉDRAT, s. m. (*cé-dra*) Nom d'une espèce de citron et de l'arbre qui le porte.

CÈDRE, s. m. Arbre odoriférant. — Espèce de citron, dont se fait une boisson que l'on nomme *aigre de cèdre.*

CÉDULE, s. f. Ecrit, billet sous seing-privé, par lequel on reconnaît devoir quelque somme. Dans le discours ordinaire, on se sert plutôt du mot de billet. — En t. de palais, *cédule évocatoire*, signification faite à quelqu'un.

CEINDRE, v. a. EINT, EINTE, p. et adj. Entourer, environner : *Se ceindre les reins*, se les serrer avec un cordon. — On dit poét. *Ceindre le diadème. Ceindre la tiare.*

CEINTRAGE, s. m., t. de marine, qui se dit de tous les cordages qui environnent un vaisseau.

CEINTURE, s. f. Ruban, cordon, etc., avec quoi on se ceint par le milieu du corps. — Bord d'en haut d'une culotte ou d'une jupe. — Endroit du corps où l'on attache la ceinture. — On dit aussi, *ceinture de muraille*, etc. — *Ceinture de deuil* ou *funèbre*, ce qu'on appelle autrement *litre.*

CEINTURIER (*cin-tu-rié*) et **CEINTURONNIER**, s. m. Faiseur ou vendeur de ceintures, ceinturons et baudriers.

CEINTURON, s. m. Sorte de ceinture à laquelle il y a des pendans attachés où l'on passe l'épée.

CELA, pronom démonst. qui signifie cette chose-là : *Cela est bon.* — Seul, il exprime, comme *ceci*, une chose qu'on tient et qu'on montre ; mais quand il est opposé à *ceci*, le premier se dit d'une chose plus éloignée, et le second d'une qui est plus proche : *Je n'aime pas ceci*, *donnez-moi cela.* — Il se dit fam. des personnes. On dit d'un enfant, *cela est heureux*, *cela ne fait que jouer.*

CÉLADON, s. m. Homme à beaux sentimens, en matière de galanterie. — adj. Vert pâle : *Ruban céladon.*

CÉLÉBRANT, s. m. (*cé-lé-bran*) Celui qui dit la messe, qui officie.

CÉLÉBRATION, s. fém. (*cé-lé-bra-cion*) L'action de célébrer. Il n'a guère d'usage que dans les phrases suivantes : *Célébration de la messe*, *d'une fête*, *d'un mariage*, *d'un concile.*

CÉLÈBRE, adj. des deux g. Fameux, renommé. Il dit moins qu'*illustre*, et il est plus noble que *fameux.* Seul, il se prend toujours en bonne part : *Un auteur célèbre.* On dit aussi, *un homme célèbre par ses crimes.*

CÉLÉBRER, v. a., É, ÉE, p. (*cé-lé-bré*) Exalter, louer avec éclat, publier avec éloge. — Solenniser : *Célébrer les fêtes.* — *Célébrer la messe*, la dire. Dans ce sens, on dit aussi absolument, *célébrer* : *Le prêtre n'a pas encore célébré.* — *Célébrer un mariage*, le faire avec les cérémonies requises. — *Célébrer des noces*, les faire avec éclat. — *Célébrer un concile*, le tenir.

CÉLÉBRITÉ, s. f. Grande réputation. — Solennité.

CÉLER, v. a. É, ÉE, part. (*cé-lé*) Taire, cacher : *Céler un secret*, *un dessein.* — *Se faire céler*, faire dire qu'on n'est pas chez soi.

CÉLERI, s. m. Plante potagère.

CÉLÉRITÉ, s. f. Vitesse, promptitude dans l'exécution.

CÉLESTE, adj. des deux g. Qui appartient au ciel. — On appelle poétiquement les astres, *les célestes flambeaux.* — Il se dit encore de tout ce qui appartient au Ciel, pris pour le séjour des bienheureux : *Les esprits célestes.* — Divin : *Don céleste.* — Par exagération, excellent, extraordinaire.

CÉLIAQUE, adj. des deux g. (*cé-lia-ke*) Il se dit d'un flux de ventre et d'une artère qui se partage vers le foie et la rate : *Artère*, *céliaque.*

CÉLIBAT, s. masc. (*cé-li-ba*) L'état d'une personne qui n'est pas mariée.

CÉLIBATAIRE, s. m. (*cé-li-ba-tè-re*) Qui vit dans le célibat, quoique d'âge et d'état à pouvoir se marier. — On dit d'une fille, qu'*elle vit dans le célibat*, qu'*elle garde le célibat*, mais non pas qu'*elle est célibataire*.

CELLE, pron. f. Voyez Celui.

CELLÉRIER, IÈRE, subst. (*cé-lé-rié*) Religieux ou religieuse qui, dans un couvent, prend soin de la dépense de bouche.

CELLIER, s. masc. (*cé-lié*) Lieu au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre le vin.

CELLULAIRE, adj. des deux g. (*cé-lu-lè-re*) t. d'anatomie, qui se dit des parties du corps humain qui contiennent plusieurs petites cellules : *Membrane*, *tissu cellulaire*.

CELLULE, s. f. (*cé-lu-le*) Petite chambre d'un religieux, d'une religieuse. — Alveole des abeilles. — Petite cavité du cerveau. — T. de botan. Espèce de capsule où sont logées les semences.

CELLULEUX, EUSE, adj., t. d'anat. et de botan. Dont l'intérieur est divisé en plusieurs cellules ou petites cavités inégales.

CELTIQUE, s. m. et adj. des deux. g. Il se dit de la langue et des monumens des Celtes, anciens peuples de la Gaule.

CELUI, masc. **CELLE**, f.; au plur. **CEUX**, **CELLES**, pron. démonst. Il se dit des personnes et des choses : *L'homme dont je vous ai parlé, c'est celui que vous voyez là. Le meilleur acier dont on se sert en France*, *c'est celui d'Allemagne*.

CELUI-CI, **CELLE-CI**; au pl. **CEUX-CI**, **CELLES-CI**, pronom démonstr. Pour *cet homme-ci*, *cette chose-ci*.

CELUI-LÂ, **CELLE-LÂ**; au pl. **CEUX-LÂ**, **CELLES-LÂ**, pron. démonst. Pour *cet homme-là*, *cette chose-là*. Il s'oppose quelquefois à *celui-ci : Ceux-ci prétendent que... Ceux-là soutiennent que... Prenez celui-ci, laissez celui-là*.

Quand on a nommé deux personnes ou deux choses, et qu'on emploie ensuite les pronoms *celui-ci* et *celui-là; celui-ci* se rapporte au terme le plus prochain, et *celui-là* au terme le plus éloigné.

CÉMENT, s. masc. Mélange de brique en poudre, de soufre, de sel, de charbon pilé pour purifier les métaux au feu.

CÉMENTATION, s. f. (*cé-man-ta-cion*) t. de chimie. Action de cémenter; ses effets.

CÉMENTATOIRE, adj. des deux g. (*cé-man-ta-toa-re*) t. de chimie. Qui est relatif à la cémentation.

CÉMENTER, v. a., É, ÉE, p. Purifier les métaux au feu avec le cément. — v. pr. Se cémenter.

CÉNACLE, s. m. Il n'a d'usage qu'en style de l'Ecriture-Sainte, pour signifier ce que nous nommons aujourd'hui *salle à manger*.

CENCHRITE, s. f. (*cen-krite*) Pierre composée de petits grains pétrifiés.

CENDRE, s. f. (*san-dre*) La poudre qui reste du bois et des autres matières combustibles, après qu'elles ont été brûlées et consumées par le feu. — Au pl. il se dit de la cendre bénite, dont le prêtre marque le front des fidèles en forme de croix le premier jour de carême. — *Réduire en cendres un pays*, le désoler, le ravager. — *Feu caché sous la cendre*, passion qui n'est pas bien éteinte. — *Cendre de plomb*, menu plomb.

CENDRÉ, ÉE, adj. (*san-dré*) Qui est de couleur de cendre : *Cheveux cendrés*.

CENDRÉE, s. fém. (*san-dré-e*) Ecume de plomb. — Menu plomb pour la chasse. — Cendre dont on se sert pour faire des coupelles.

CENDREUX, EUSE, adj. (*san-dreu*) Qui est plein de cendres. — En t. de serrurier, *un fer cendreux* est celui qui, étant poli, paraît piqué de petits points.

CENDRIER, s. masc. (*san-drié*) Partie du fourneau qui est au-dessous de la grille, dans laquelle tombent les cendres.

CÈNE, s. f. Le souper que Notre-Seigneur fit avec ses apôtres la veille de sa passion. — La communion des calvinistes.

CENELLE, s. f. (*ce-nè-le*) Fruit du houx, qui est petit et rouge.

CÉNOBITE, s. masc. Religieux qui vit en communauté.

CÉNOBITIQUE, adj. des deux g. (*cé-no-bi-ti-ke*) Qui appartient au cénobite : *Vie cénobitique*.

CÉNOTAPHE, s. masc. (*cé-no-ta-fe*) Tombeau vide, dressé à la mémoire d'un mort enterré ailleurs, ou dont on ne peut trouver le corps.

CENS, s. m. (*sance*) Redevance que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient.

CENSE, s. f. (*san-ce*) Métairie, ferme dans le nord de la France.

CENSÉ, ÉE, adj. (*san-cé*) Réputé.

CENSEUR, s. m. (*san-ceur*) Magistrat de l'ancienne Rome qui tenait un registre du nombre des citoyens, et qui surveillait leur conduite. — Celui qui reprend, qui contrôle les actions d'autrui. Il se prend en bonne ou en mauvaise part, et c'est l'épithète qui le détermine. Sans épithète, il se prend en mauvaise part. — Critique qui juge les ouvrages d'esprit. On appelle aussi *censeurs* ceux à qui le gouvernement confie la censure des livres. — *Censeur d'un collége*, celui qui y a la surveillance des études.

CENSIER, adj. (*san-cié*) A qui le cens est dû : *Seigneur censier*.

CENSIER, IÈRE, s. Qui tient une cense à ferme.

CENSITAIRE, s. m. (*san-ci-tè-re*) Celui qui doit le cens et rente.

CENSIVE, s. fém. (*san-ci-ve*) Redevance qu'on devait à un seigneur de fief. — L'étendue d'un fief.

CENSUEL, ELLE, adj. (*san-cuèl*) Qui a rapport au cens.

CENSURABLE, adj. des deux g. (*san-çu-rable*) Qui mérite censure : *Action, conduite, proposition censurable.*

CENSURE, s. f. (*san-çu-re*) Chez les anciens Romains, la dignité et la fonction de censeur. — Jugement sur les ouvrages ou les actions d'autrui. — Blâme. — En matière de dogme, jugement qui porte condamnation. — Excommunication, interdiction d'exercice.

CENSURER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*san-çu-ré*) Reprendre. — En matière de dogme, *censurer un livre*, *une proposition*, c'est déclarer qu'un livre, qu'une proposition contiennent des erreurs.

CENT, adj. numéral. (*san*) Nombre contenant dix fois dix. Il est quelquefois s. m. : *Un cent d'œufs.*

* Cent au plur. prend la marque ordinaire du plur., sauf le cas où il est suivi d'un autre nombre. Ainsi l'on écrit, *trois cents volumes*, *trois cent cinquante chevaux.*

CENTAINE, s. f. (*san-tè-ne*) Nombre collectif qui renferme cent unités. — *A centaines*, *par centaines*, adv. En grande quantité.

CENTAINE, s. f. Le brin de fil ou de soie qui lie un écheveau.

CENTAURE, s. m. (*san-tô-re*) Animal fabuleux, moitié homme et moitié cheval. — Une des constellations australes.

CENTAURÉE, s. fém. (*san-tô-ré-e*) Plante dont il y a de deux sortes, la grande et la petite. Les fleurs de cette dernière sont d'un grand usage en médecine.

CENTENAIRE, adj. des deux g. (*san-te-nè-re*) Qui a cent ans, qui contient cent ans : *Nombre, possession, prescription centenaire.* — Il est aussi subst. on dit *un centenaire* pour désigner un vieillard centenaire.

CENTENIER, s. m. (*san-te-nié*) Capitaine de cent hommes : *Le Centenier de l'Evangile.*

CENTIARE, s. masc. (*san-ti-a-re*) La centième partie de l'are.

CENTIÈME, s. et adject. des deux g. (*san-tiè-me*) Nombre ordinal de cent.

CENTIGRAMME, s. m. (*san-ti-gra-me*) Mesure de pesanteur, la centième partie du gramme.

CENTILITRE, s. m., mesure de capacité. Centième partie du litre.

CENTIME, s. masc. (*san-ti-me*) Centième partie du franc.

CENTIMÈTRE, s. m. (*san-ti-mè-tre*) Mesure de longueur, la centième partie du mètre.

CENTINODE, s. f. Voyez Renouée.

CENTON, s. m. (*san-ton*) Habit fait de divers morceaux. — Ouvrage de poésie composé de vers ou partie de vers empruntés de quelque auteur célèbre. — Par extension, ouvrage rempli de morceaux pillés de côté et d'autre.

CENTRAL, ALE, adj. (*san-tral*) Qui est dans le centre : *Point central*, le point du centre. — *Feu central*, le feu que quelques philosophes ont cru être au centre de la terre. — *Force centrale*, la force par laquelle un corps se meut, tend à s'éloigner ou à s'approcher d'un centre.

CENTRALISATION, s. f. (*san-tra-li-za-cion*) Mot nouveau qui n'est usité que dans cette phrase : *Centralisation des pouvoirs*, leur union dans un petit nombre de personnes.

CENTRALISER, v. a. É, ÉE, p. (*san-tra-li-zé*) Réunir dans un centre commun.

CENTRE, s. m. (*san-tre*) Le point du milieu d'un cercle ou d'une sphère. — Il se dit aussi en parlant d'une figure ovale, carrée, etc. — *Centre de gravité*, le point par lequel un corps étant suspendu, ses parties demeurent en équilibre. — Le lieu où les choses tendent naturellement : *Chaque chose tend à son centre.* — Milieu : *Le centre de la France, d'une ville.* — Fig. *Le centre des affaires*, le lieu où se traitent la plupart des affaires : *Paris est le centre des affaires.* — On dit aussi fig. : *Le centre des arts, de la politesse.* — *Etre dans son centre*, où l'on se plaît, où l'on aime à être ; et dans le sens contraire, *être hors de son centre.*

CENTRIFUGE, adj. des deux g. (*san-tri-fu-ge*) t. de physique. Qui tend à éloigner du centre : *Force centrifuge.*

CENTRIPÈTE, adj. des deux g. (*san-tri-pè-te*) t. de physique. Qui tend à approcher du centre : *Force centripète.*

CENTUMVIR, s. m. (*san-tome-vir*) Officier de l'ancienne Rome, établi pour juger certaines affaires civiles.

CENTUMVIRAL, ALE, adj. (*san-tome-vi-ral*) Qui appartenait aux centumvirs.

CENTUMVIRAT, s. m. (*san-tome-vi-ra*) Dignité de centumvir.

CENTUPLE, s. m. (*san-tu-ple*) Cent fois autant.

CENTUPLER, v. act. (*san-tu-plé*) Rendre cent fois plus grand.

CENTURIATEURS, s. m. pl. (*san-tu-ri-a-teur*) Luthériens de Magdebourg, qui ont composé une histoire ecclésiastique divisée par siècle.

CENTURIE, s. fém. (*san-tu-ri-e*) Distribution des parties d'un tout par centaine : *Le peuple romain fut distribué par centuries.* — *Les*

centuries de Nostradamus, ses prédictions rangées par centaines de quatrains ou de sixains.

CENTURION, s. m. (*san-tu-rion*) Centenier, capitaine de cent hommes, chez les anciens Romains.

CEP, s. m. (*cèpe*) Pied de vigne. — Il se disait autrefois au pluriel pour liens, chaînes: *Avoir les ceps aux pieds et aux mains.*

CÉPEAU, s. m. Souche de bois sur laquelle on frappait autrefois la monnaie.

CÉPÉE, s. f. Touffes de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche.

CEPENDANT, adv. (*ce-pan-dan*) Pendant ce temps-là.

CEPENDANT, conj. Néanmoins, nonobstant cela.

CÉPHALALGIE, s. f. (*cé-fa-lal-ji-e*) t. de médecine. Vive douleur de tête produite par quelque cause passagère.

CÉPHALÉE, s. f. (*cé-fa-lé-e*) t. de médecine. Douleur de tête invétérée.

CÉPHALIQUE, adj. des deux g. (*cé-fa-li-ke*) t. de méd. Qui appartient à la tête: *Remède céphalique*, contre les maux de tête.

CÉPHÉE, s. m. (*cé-fé-e*) Constellation de l'hémisphère septentrional.

CÉRAT, s. m. (*cé-ra*) Espèce de pommade ou d'onguent dont la cire est la base.

CÉRATOGLOSSE, s. m. Muscle de la langue qui la tire de côté et en arrière.

CERCEAU, s. m. (*cer-çô*) Au pl. *Cerceaux.* Cercle de bois qui sert à relier les tonneaux. — Sorte de filet pour prendre les oiseaux. — Au pluriel, plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie.

CERCELLE, s. f. Voyez SARCELLE.

CERCLE, s. m., t. de géométrie. Plan renfermé dans une ligne dont tous les points sont à égale distance du centre. — Ligne circulaire qui renferme ce plan et qu'on nomme circonférence. — Cerceau: *Cercle à tonneau. Faire des cercles. Cercle de fer.* — Fig. *Cercle vicieux*, faux raisonnement où l'on suppose le principe que l'on doit prouver. — Fig. Assemblée: *Tenir cercle, briller dans les cercles.* — Les Etats qui forment ensemble le corps politique d'Allemagne: *Les dix cercles de l'empire.*

CERCLER, v. a. Mettre des cercles à un tonneau, à une cuve, etc.

CERCUEIL, s. m. (*cerkeuil*, mouillez l'*l*) Bière, espèce de coffre où l'on met le corps d'une personne morte. — On dit fig. d'un homme dont quelque accident a causé la mort, que *c'est ce qui l'a mis au cercueil.*

CÉRÉALE, adj. f. Se dit des plantes qui produisent des grains farineux propres à faire du pain, telles que le froment, le seigle.

CÉRÉBRAL, ALE, adj., t. d'anatomie. Qui appartient au cerveau.

CÉRÉMONIAL, s. m. Livre où sont contenus l'ordre et les règles des cérémonies ecclésiastiques. — Usage réglé en chaque cour, touchant les cérémonies politiques. — Usage des cérémonies entre particuliers. — *Etre fort sur le cérémonial*, être pointilleux et difficile sur les cérémonies.

CÉRÉMONIE, s. f. Formes extérieures et régulières du culte religieux. — Formalités qu'on observe dans les actions solennelles, pour les rendre plus éclatantes. — *En cérémonie*, avec pompe et grand appareil. — Façons civiles et respectueuses qui se font entre particuliers. Il se prend quelquefois en mauvaise part, et signifie civilité importune et outrée: *C'est un grand faiseur de cérémonies.* — *Sans cérémonie*, sans façon.

CÉRÉMONIEUX, EUSE, adj. (*cé-ré-mo-ni-eu*) Qui fait trop de cérémonies.

CÉRÈS, s. f. (*cé-rèce*) Déesse de la fable, qui présidait aux moissons. — Poétiquement, le blé.

CERF, s. m. (*cèr*) Espèce de bête fauve dont les cornes sont branchues.

CERFEUIL, s. m. (mouillez l'*l*) Plante potagère à feuilles profondément découpées, assez semblables à celles du persil.

CERF-VOLANT, s. m. (*cèr-vo-lan*) Espèce d'escarbot, insecte volant. — Machine faite avec du papier collé sur des baguettes, que les enfans font aller en l'air par le moyen d'une ficelle. Au plur. *Cerfs-volans.*

CERISAIE, s. f. (*ce-ri-zé*) Lieu planté de cerisiers.

CERISE, s. fém. (*ce-ri-ze*) Fruit rouge à noyau. — Couleur de ce fruit.

CERISIER, s. masc. (*ce-ri-zié*) Arbre qui produit les cerises.

CERNE, s. m. Rond tracé sur la terre. Il est vieux. — Rond livide autour des yeux ou d'une plaie.

CERNEAU, s. m. (*cèr-nô*) Moitié de noix tirée de sa coque verte: *Manger des cerneaux.*

CERNER, v. a. É, EE, p. et adj. (*cèr-né*) Faire un cerne autour de quelque chose. — *Cerner une place*, lui ôter toute communication, tout moyen de secours extérieurs. — *Cerner des noix*, faire des cerneaux, tirer le cerneau hors de la coque. — On dit qu'*une personne a les yeux cernés*, quand elle les a abattus.

CERTAIN, AINE, adj. (*cèr-tin*) En parlant des choses, indubitable, vrai: *La nouvelle est certaine.* En ce sens, il se met toujours après le substantif. — Préfixe, déterminé: *L'assemblée doit se tenir à jour certain.* — En parlant des personnes, assuré: *Je suis certain.* — Il s'emploie aussi au lieu du pronom *quelque*, et se met devant le substantif: *Certaines personnes.* — Il est quelquefois substantif, et signifie chose certaine: *Quitter le certain pour l'incertain.*

CERTAINEMENT, adv. (*cèr-tè-ne-man*) Assurément, indubitablement.

CERTES, adv. (*cèr-te*) Très-certainement.

CERTIFICAT, s. masc. (*cèr-ti-fi-ca*) Ecrit pour certifier la vérité d'une chose.

CERTIFICATEUR, s. m. Qui certifie une caution, une promesse, un billet.

CERTIFICATION, s. f. (*cèr-ti-fi-ka-cion*) t. de palais. Assurance par écrit en matière d'affaires.

CERTIFIER, v. act. É, ÉE, part. (*cèr-ti-fi-é*) Témoigner qu'une chose est vraie. — *Certifier une caution*, répondre d'une caution, se rendre en quelque manière caution de la caution.

CERTITUDE, s. f. Conviction, pleine assurance : *J'ai la certitude de cet événement.* — Stabilité : *Il n'y a nulle certitude dans les faveurs de la fortune.*

CÉRUMEN, s. m. (*cé-ru-mène*) Matière jaunâtre ou espèce de cire qui se forme dans les oreilles.

CÉRUMINEUX, EUSE, adj. (*cé-ru-mi-neu*) Qui tient de la cire : *Glandes cérumineuses.*

CÉRUSE, s. f. (*cé-ru-ze*) ou BLANC DE PLOMB. Plomb que le vinaigre a converti en une espèce de rouille blanche.

CERVAISON, s. f. (*cèr-vè-zon*) Temps où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVEAU, s. m. (*cèr-vô*) Substance molle, renfermée dans le crâne, etc. — Fig. Esprit : *Cerveau débile.* — *Cerveau brûlé*, imagination ardente et déréglée.

CERVELAS, s. m. (*cèr-ve-la*) Espèce de grosse et courte saucisse remplie de chair salée et d'épices.

CERVELET, s. m. (*cèr-ve-lè*) La partie postérieure du cerveau.

CERVELLE, s. f. (*cèr-vè-le*) La partie blanche, molle et spongieuse du cerveau. — Fig. et fam. Entendement, jugement : *C'est un homme sans cervelle.*

CERVICAL, ALE, adj., t. d'anatomie. Qui appartient au cou : *Glandes cervicales. Nerfs cervicaux.*

CERVOISE, s. fém. (*cèr-voa-ze*) Sorte de boisson faite avec du grain et des herbes. Inus.

CÉSARIENNE, adj. f. (*cé-za-ri-è-ne*) *Opération césarienne*, accouchement par incision.

CESSANT, ANTE, adj. (*cè-çan*) Qui cesse : *Toute affaire cessante.*

CESSATION, s. f. (*cè-ça-cion*) Intermission, discontinuation : *Cessation de travail.*

CESSE, s. f. (*cè-ce*) Il n'est guère employé qu'avec la préposition *sans*, et il signifie *toujours* : *Travailler sans cesse.*

CESSER, v. n. et a. É, ÉE, p. (*cè-cé*) Discontinuer : *N'avoir point de cesse*, ne point cesser. Fam.

* *Cesser*, pris activement, se conjugue avec *avoir* : *Ils ont cessé leur poursuite. Cesser*, pris neutralement, se conjugue tantôt avec *avoir*, tantôt avec *être* : *Sa fièvre a cessé* ou *est cessée. Avoir* est préférable et plus usité.

CESSIBLE, adj. des deux g. (*cé-ci-ble*) Qui peut être cédé. Il se dit surtout au palais : *Droit cessible.*

CESSION, s. f. (*cè-cion*) Transport, abandon à quelqu'un : *Faire cession de ses biens.*

CESSIONNAIRE, s. m. et adj. des deux g. (*cé-cio-nè-re*) Qui accepte une cession, un transport. — Celui qui a fait cession de ses biens en justice.

CESTE, s. m. Espèce de gantelet de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat.

CÉSURE, s. f. (*cé-zû-re*) t. de poésie. Repos qui, dans les vers alexandrins, se fait après la sixième syllabe ; et après la quatrième, dans les vers de dix syllabes. — Dans les vers grecs et latins, syllabe qui finit un mot et qui commence un pied.

CET. Voyez CE.

CÉTACÉ, ÉE, adj., t. d'hist. nat. Il se dit des grands poissons. — Il est aussi subst. : *La baleine est du genre des cétacés, un des plus grands cétacés.*

CÉTÉRAC, s. m. (*cé-té-rake*) Plante capillaire de la famille des fougères.

CHA, s. m. Sorte de taffetas très-léger que les Chinois portent l'été.

CHABLER, v. a. Attacher un câble à une pièce de bois pour la lever.

CHABLIS, s. m. (*cha-bli*) Bois abattus dans les forêts par le vent.

CHABOT, s. m. (*cha-bo*) Espèce de poisson qui a la tête plus grosse que le reste du corps.

CHACONNE, s. fém. (*cha-kone*) t. de musique. Air de symphonie. — Danse sur cet air.

CHACUN, UNE, pron. distrib. sans pl. (*cha-kun*) Chaque personne ou chaque chose. Il se prend aussi collectivement : *Chacun en parle.*

CHAFOUIN, OUINE, s. et adj. Qui est maigre, de petite taille ou de mine basse. Familier.

CHAGRIN, s. m. Peine, affliction. — Aigreur, colère, dépit. — Espèce de cuir grenu, fait de peau de mulet ou d'âne. — Certaine étoffe de soie qui a des grains comme le chagrin.

CHAGRIN, INE, adj. Triste, mélancolique, désagréable : *Esprit chagrin, humeur chagrine.*

CHAGRINANT, ANTE, adj. (*cha-gri-nan*) Qui chagrine.

CHAGRINER, v. a. É, ÉE, p. (*cha-gri-né*) Causer du chagrin.

SE CHAGRINER, v. pr. S'attrister.

CHAÎNE, s. f. (*chéne*) Lien composé d'anneaux entrelacés. — Peine des galères : *En-*

voyer à la chaîne. — La troupe des criminels condamnés aux galères : *La chaîne est partie.* — *Chaîne de montagnes*, suite de montagnes. — Fig. et poét. Servitude, captivité : *Ces peuples ont rompu leur chaîne.* — Fig. Enchaînement : *La chaîne des vérités, des idées.* On dit aussi, *une chaîne d'occupations*, pour dire une suite d'occupations. — T. de tisseranderie et de draperie. Fils tendus sur le métier pour faire de la toile ou du drap. — En t. d'architecture, espèce de pilier de pierre de taille, qui entre dans la construction d'un mur, et qui sert à le fortifier et à le lier.

CHAÎNÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Formé de parties attachées bout à bout.

CHAÎNETTE, s. f. (*ché-nè-te*) Petite chaîne d'une bride, d'une montre.

CHAÎNON, s. m. (*ché-non*) Anneau d'une chaîne.

CHAIR, s. fém. (*chèr*) Substance molle et sanguine qui est entre la peau et les os de l'animal. — En t. de l'Ecriture-Sainte, l'humanité, la nature humaine, un corps humain : *Le Verbe s'est fait chair, il s'est revêtu de notre chair, la résurrection de la chair.* — L'homme terrestre opposé à l'homme spirituel : *Ecouter la chair et le sang.* — Concupiscence : *Les aiguillons de la chair.* — *Chair*, considérée comme aliment, se dit aussi des poissons, des fruits, mais plus ordinairement des oiseaux et des animaux terrestres : *Chair de brochet, de melon, de pêche, de champignon, de bœuf*, etc. — *Chair blanche*, de volaille. — *Chair noire*, de gibier.

CHAIRE, s. f. (*chè-re*) Siége épiscopal. — *Chaire apostolique* ou *de St-Pierre*, le Saint-Siége. — Tribune élevée d'un prédicateur ou d'un professeur. — Charge d'un professeur public : *Chaire de mathématiques.* — *Eloquence de la chaire*, qui convient au prédicateur. — *Avoir des talens pour la chaire*, pour prêcher. — *Interdire la chaire à quelqu'un*, lui défendre de prêcher ou d'enseigner.

CHAISE, s. f. (*chè-ze*) Siége à dos. — *Chaise à porteur.* — Espèce de siége fermé et couvert, dans lequel on se fait porter par deux hommes. — *Chaise percée*, siége où l'on se met pour faire ses nécessités naturelles. *Chaise de poste*, voiture à deux roues, moins légère que le cabriolet.

CHALAND, ANDE, s. (*cha-lan*) Il se dit de ceux qui achètent ordinairement chez un même marchand. — Acheteur. — Bateau plat pour transporter des marchandises. — *Pain chaland*, sorte de gros pain assez blanc et fort massif. En ce sens, *chaland* est adjectif.

CHALANDISE, s. f. (*cha-lan-di-ze*) Habitude d'acheter chez un marchand. — Au pl. *Chalands.* En ce sens il est vieux.

CHALASIE, s. f. (*ka-la-zi-e*) Relâchement des fibres de la cornée.

CHALASTIQUE, s. masc. adj. des deux g. (*ka-las-ti-ke*) Il se dit des remèdes relâchans.

CHALCITE, s. m. (*kal-ci-te*) Minéral qui tient de l'airain.

CHALCOGRAPHE, s. m. (*kal-ko-gra-fe*) Graveur en airain, et en général graveur sur métaux.

CHALCOGRAPHIE, s. f. (*kal-ko-gra-fi-e*) L'art de graver sur l'airain et sur les autres métaux.

CHALDAÏQUE, adj. des deux g. (*kal-da-i-ke*) Qui appartient aux Chaldéens, anciens peuples de Babylone : *La langue chaldaïque.* On dit aussi subst. : *Le chaldéen.*

CHALET, s. masc. (*cha-lè*) Petit bâtiment dans la Suisse, où l'on fait des fromages.

CHALEUR, s. f. Qualité de ce qui est chaud. Fig. Ardeur, vivacité, zèle, véhémence. — La saison chaude.

CHALEUREUX, EUSE, adj. (*cha-leu-reu*) Qui a beaucoup de chaleur naturelle. Il est peu usité, et ne se dit que des personnes.

CHALIBÉ, ÉE, adj. (*ka-li-bé*) Il se dit des préparations où il entre de l'acier.

CHÂLIT, s. m. (*châ-li*) Bois de lit. Il vieillit.

CHALOIR, v. n. (*cha-loar*) Il ne s'emploie qu'à l'impers. et ne se dit guère que dans cette phrase, *il ne m'en chaut*, pour dire, il ne m'importe. Il est vieux.

CHALON, s. m. Grand filet pour la pêche.

CHALOUPE, s. fém. Petit bâtiment de mer fort léger, pour le service des vaisseaux.

CHALUMEAU, s. m. (*cha-lu-mô*) Tuyau de paille, de roseau, etc. — En poésie, toutes sortes de flûtes et instrumens à vent qui composent une musique champêtre : *Au son des chalumeaux.*

CHAMADE, s. f. Signal donné par les assiégés avec le tambour ou la trompette, pour demander à capituler.

CHAMAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Se battre avec grand bruit. Fam. — Fig. et fam. Disputer, contester avec beaucoup de bruit. — On dit aussi *se chamailler.*

CHAMAILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Mêlée, combat où l'on chamaille. Fam.

CHAMARRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*cha-mâ-ré*) orner un habit, un meuble de galons, de dentelles, etc. Il a vieilli en ce sens, et ne se dit plus qu'en mauvaise part, pour signifier orner, parer d'une manière ridicule.

CHAMARRURE, s. f. (*cha-mâ-rû-re*) Ornement, parure bizarre et ridicule.

CHAMBELLAGE, s. m. (*cham-bé-la-je*) Droit que le vassal devait au seigneur féodal en certaines mutations.

CHAMBELLAN, s. m. (*chan-bè-lan*) Officier de la chambre d'un prince.

CHAMBOURIN, s. m. Espèce de pierre qui sert à faire le faux cristal.

CHAMBRANLE, s. m. (*chan-bran-le*) Ornement de menuiserie ou de pierres, qui entoure les portes, les fenêtres, les cheminées.

CHAMBRE, s. f. (*chan-bre*) Chacune des pièces d'une maison, principalement celles où l'on couche. — *Garder la chambre*, être indisposé et ne pouvoir sortir. — *Chambre*, pris absolument, s'entendait autrefois de la chambre du roi : *Gentilhomme de la chambre.* — Lieu des assemblées, des cours de justice, des Etats, etc. : *Chambre des enquêtes, des vacations, des comptes, la grand'chambre.* — Dans le parlement d'Angleterre, il y a *la chambre haute* ou des pairs, *la chambre basse* ou des communes. Il se dit aussi des personnes composant ces assemblées : *La chambre des pairs, la chambre des députés.* — Il se dit encore de plusieurs bureaux où l'on traite différentes affaires : *Chambre du commerce*; *chambre ecclésiastique ;* à Rome, *chambre apostolique ;* en Allemagne, *chambre impériale*, etc. — *Chambre d'une mine*, l'endroit de la mine où l'on met la poudre. — *Chambre d'une cloche et autres ouvrages de fonderie*, vide qui s'y est fait à la fonte, lorsque la matière n'a pas coulé également partout. — *Chambre d'un mortier, d'un canon*, espace ovale qu'on pratique en les fondant, et où l'on met la poudre pour lui donner plus de force. — *Chambre obscure*, en t. d'optique, espèce de boîte dans laquelle, par le moyen de verres disposés d'une certaine façon, on voit ce qui se passe au dehors.

CHAMBRÉE, s. fém. (*chan-bré-e*) Nombre de soldats qui logent ensemble. — Produit d'une recette à la comédie.

CHAMBRELAN, s. m. (*chan-bre-lan*) Ouvrier en chambre sans droit de maîtrise. Pop.

CHAMBRER, v. n. É, ÉE, p. (*chan-bré*) Etre dans la même chambre. — v. a. *Chambrer quelqu'un*, le tenir enfermé, le tirer à l'écart pour lui parler. Fam.

CHAMBRETTE, s. f. (*chan-brè-te*) Petite chambre. Fam.

CHAMBRIER, s. m. (*chan-brié*) C'était un officier claustral dans quelques monastères. — *Grand-chambrier*, autrefois celui qui avait l'intendance de la chambre du roi.

CHAMBRIÈRE, s. f. (*chan-bri-è-re*) Servante de personnes d'une fortune médiocre. — En t. de manége, grand fouet pour châtier les chevaux. — Bâton mobile placé sous une charrette pour supporter la charge et soulager le limonier.

CHAME Voyez Came.

CHAMEAU, s. m. (*cha-mô*) Animal haut de jambes, qui a le cou fort long, et la tête petite, les oreilles courtes, et une espèce de bosse sur le dos.

CHAMELIER, s. m. (*cha-me-lié*) Qui conduit des chameaux.

CHAMOIS, s. masc. (*cha-moa*) Espèce de chèvre sauvage. — C'est aussi la peau préparée de cet animal. Couleur tirant sur l'isabelle.

CHAMOISER, v. a. (*cha-moa-zé*) Préparer les peaux de chamois.

CHAMOISERIE, s. f. (*cha-moa-ze-rie*) Lieu où l'on prépare les peaux de chamois.

CHAMOISEUR, s. m. (*cha-moa-zeur*) Celui qui prépare les peaux de chamois.

CHAMP, s. m. (*chan*, le *p* ne se prononce jamais) Pièce de terre labourable sans clôture. — Etendue qu'embrasse une lunette d'approche : *Cette lunette a trop peu de champ.* — Fig. Occasion, sujet, matière : *On lui a donné un beau champ pour acquérir de la gloire. Voici un beau champ pour l'histoire.* — Fig. Un fond sur lequel on peint, on grave, on représente quelque chose. — En mécan., *Roue de champ*, celle qui est horizontale, et dont les dents sont perpendiculaires. — *Champ de bataille*, place où se livre le combat entre deux armées. — Fig. *Il a bien pris son champ de bataille*, il a pris ses avantages pour réussir. — Fig. *Le champ de bataille lui a demeuré.* Il a eu l'avantage dans une dispute. — *Champ clos*, lieu enfermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, avec la permission du prince ou du magistrat. — Au pl. il signifie toutes sortes de terres, tant labourables que prés, bois, bruyères, etc. : *Mener les vaches aux champs.* — Il se dit aussi de tous les lieux qui ne sont point dans les villes ou dans les faubourgs : *Maison des champs.* — Fig. *Courir les champs*, être fou. — Fam. *Avoir la clef des champs*, la liberté d'aller où l'on veut. — On dit fig. et fam. d'une personne qui se fâche aisément, *qu'un rien la met aux champs.* — *Sur-le-champ*, adv. Sur l'heure même, sans délai. — *A tout bout de champ*, adv A chaque moment, à tout propos.

CHAMPAGNE, s. m. Vin de Champagne : *Le champagne mousseux.*

CHAMPART, s. m. (*chan-part*) Droit que les seigneurs de fief avaient de lever une certaine portion des produits d'un champ.

CHAMPÉ, adject., t. de blason, se dit du champ ou fond de l'écu : *Champé d'or.*

CHAMPEAUX, s. m. pl. (*chan-pô*) Prés, prairies.

CHAMPÊTRE, adj. des deux g. (*chan-pê-tre*) Qui appartient aux champs, écarté des villes et des autres habitations : *Maison, vie, musique champêtre.*

CHAMPI, s. m. (*chan-pi*) Papier propre pour les châssis.

CHAMPIGNON, s. masc. (mouillez le *gn*) Plante spongieuse qui vient sans racine, et en très-peu de temps. — Au pl. Certaines excroissances de chair spongieuses qui se forment dans les plaies et dans quelques parties du

corps. — Bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle.

CHAMPION, s. m. (*chan-pion*) Autrefois celui qui combattait en champ clos. — Aujourd'hui on appelle, par raillerie, un homme qu'on estime peu vaillant, *un vaillant champion*.

CHANCE, s. f. Probabilité pour ou contre. — Fig. Heureuse fortune. — Disgrâce, malheur. — Sorte de jeu de dés.

CHANCELANT, ANTE, adj. (*chan-ce-lan*) Qui chancelle. — Fig. *Esprit chancelant*, irrésolu. — *Fortune chancelante*, mal assurée.

CHANCELER, v. n. (*chan-ce-lé*) *Je chancelle, je chancelais.* Etre peu ferme sur ses pieds, pencher de côté et d'autre, comme si on allait tomber. — Il se dit fig. dans les choses morales, et signifie n'être pas ferme, n'être pas assuré : *Il chancelle dans ses réponses. Sa fortune chancelle.*

CHANCELIER, s. m. (*chan-ce-lié*) Chef de la justice. — Celui qui a les sceaux. — Les princes, les églises cathédrales, les universités avaient aussi des *chanceliers*.

CHANCELIÈRE, s. f. La femme du chancelier. — Caisse de bois garnie de peau d'ours, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver.

CHANCELLEMENT, s. masc. (*chan-cè-le-man*) Action de chanceler. Peu usité.

CHANCELLERIE, s. f. (*chan-cè-le-ri-e*) Lieu où s'expédient les affaires qui regardaient les sceaux. — Maison du chancelier.

CHANCEUX, EUSE, adject. (*chan-ceû*) Dont le résultat est incertain : *Cette entreprise est fort chanceuse.* — Qui est en bonheur. Il est pop. — Fam. et par ironie, malheureux.

CHANCIR, v. n. I, IE, p. Moisir. Il ne se dit guère que des choses qui se mangent. — On dit aussi, *se chancir*.

CHANCISSURE, s. f. C'est le commencement de la moisissure.

CHANCRE, s. m. Ulcère malin qui ronge la partie du corps sur laquelle il s'est formé. — En t. de jardinage, maladie qui ronge les arbres.

CHANCREUX, EUSE, adj. (*chan-kreû*) Qui tient de la malignité du chancre.

CHANDELEUR, s. f. Fête de la présentation de Jésus-Christ au Temple.

CHANDELIER, s. m. (*chan-de-lié*) Celui qui fait ou vend de la chandelle. — Ustensile où l'on met la chandelle. — Fig. *Etre placé sur le chandelier*, occuper une place éminente, surtout dans l'Eglise.

CHANDELLE, s f. (*chan-dè-le*) Petit cylindre de suif avec une mèche au centre. — Fig. *La chandelle brûle*, le temps se passe.

CHANFREIN, s. masc. Partie de la tête du cheval qui est entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. — T. d'archit. Pan oblique formé par l'arête abattue d'une pierre ou d'une pièce de bois.

CHANFREINER, v. a. É, ÉE, p. et adj (*chan-frè-né*) t. de menuisier. Couper, tailler en chanfrein.

CHANGE, s. m. Troc d'une chose contre une autre. — Lieu établi pour changer les espèces. — Banque, l'état de banquier. — Le prix que le banquier prend pour l'argent qu'il fait remettre. — L'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. — T. de vénerie. On dit qu'*une bête donne le change*, lorsque, pour se dérober aux chiens, elle leur donne une autre bête à chasser. — Fig. *Donner le change à quelqu'un*, détourner adroitement quelqu'un du dessein et des vues qu'il peut avoir, en lui donnant lieu de croire une chose pour une autre.

CHANGEANT, ANTE, adj. (*chan-jan*) Variable, muable, qui change facilement. — *Taffetas changeant*, qui paraît de différentes couleurs, parce que la trame est d'une couleur et la chaîne d'une autre.

CHANGEMENT, s. m. (*chan-je-man*) Mutation, action de changer.

CHANGER, v. a. É, ÉE, part. (*chan-jé*) Donner une chose pour en prendre une autre. — Convertir une chose en une autre. — v. n. Quitter une chose pour une autre. Il se dit, tant au figuré qu'au propre, et il ne s'emploie qu'avec la préposition *de* : *Changer d'habit.* On dit aussi par ellipse, *changer*, pour dire, changer de linge, d'habillement, lorsqu'on est mouillé par la pluie ou par la sueur : *Je suis rentré chez moi pour changer.* On dit encore *changer d'avis*, *changer en bien*, *en mal*, *en beau*, *du tout au tout*, *du blanc au noir.* — *Changer de main*, t. de manége. Tourner et porter la tête d'un cheval d'une main à l'autre ; c'est-à-dire, de droite à gauche ou de gauche à droite. — Il se met quelquefois absolument : *Le temps va changer.* — On dit qu'*un homme est bien changé*, pour dire qu'il a le visage bien changé, soit par l'âge, soit par la maladie, ou qu'il a changé entièrement de mœurs et de conduite.

CHANGEUR, s. m. Qui fait profession de changer les monnaies.

CHANOINE, s. m. (*cha-noa-ne*) Celui qu possède un canonicat.

CHANOINESSE, s. f. (*cha-noa-nè-ce*) Fille qui possède une prébende dans un chapitre de filles.

CHANOINIE, s. f. (*cha-noa-ní-e*) Canonicat. Inusité.

CHANSON, s. f. Vers que l'on chante sur quelque air. — Fig et fam. Sornette, discours ou raison frivole.

CHANSONNER, v. act. É, ÉE, p. (*chan-ço-né*) Faire des chansons contre quelqu'un.

CHANSONNETTE, s. f. (*chan-ço-nè-te*) Petite chanson.

CHANSONNIER, IÈRE, s. (*chan-ço-nié*)

Qui fait des chansons. Fam. — Recueil de chansons.

CHANT, s. masc. (*chan*) Élévation et inflexion de voix sur différens tons, avec modulation : *Chant agréable, harmonieux, triste, lugubre.* — On dit aussi : *Le chant des oiseaux, du coq, de la cigale.* — Manière de chant. — *Plain-chant*, le chant ordinaire de l'Eglise. — En parlant des poèmes épiques, on appelle *chant*, ce que dans d'autres poèmes on appelle *livre*.

CHANTANT, ANTE, adj. (*chan-tan*) Qui se chante aisément, propre à être mis en chant.

CHANTEAU, s. m. (*chan-tô*) Morceau coupé d'un grand pain. — Le morceau de pain bénit qu'on envoie à celui qui doit le rendre à l'église le dimanche suivant. — Morceau d'étoffe. — Pièce du fond d'un tonneau.

CHANTEPLEURE, s. f. Sorte d'entonnoir. — Fente pratiquée dans un mur pour laisser écouler les eaux.

CHANTER, v. a. É, ÉE, p. (*chan-té*) Former avec la voix une suite de sons variés et modulés. — Il se dit aussi des oiseaux et de la cigale. — Publier, célébrer. — *Pain à chanter*, petit pain rond sans levain, dont on se sert pour célébrer la messe ou pour cacheter les lettres.

CHANTERELLE, s. f. (*chan-te-rè-le*) La corde la plus déliée d'un violon, et qui a le son le plus aigu. — Oiseau mis dans une cage pour en attirer d'autres dans les filets.

CHANTEUR, EUSE, s. Personne qui chante habituellement ou qui fait métier de chanter.

* On donne le nom de *cantatrices* aux femmes qui chantent dans les concerts, les opéras, et l'on appelle *chanteuses* celles qui chantent et vendent des chansons dans les rues. — Les hommes qui chantent le plain-chant à l'église, s'appellent *chantres* et non *chanteurs*.

CHANTIER, s. m. (*chan-tié*) Place où l'on arrange le bois de charpente, de charronnage ou à brûler. — Le lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler. — Pièces de bois sur lesquelles on place les tonneaux dans les caves. — On dit d'un vaisseau que l'on construit, qu'*il est sur le chantier*. On dit aussi fig. et fam. d'un ouvrage de littérature ou d'art auquel on travaille, qu'*il est sur le chantier*.

CHANTIGNOLE, s. fém. (*chan-ti-gno-le*, mouillez le *gn*) Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

CHANTONNER, v. a. Chanter à demi-voix. Fam.

CHANTOURNÉ, s. m. Pièce d'un lit qui se met entre le dossier et le chevet.

CHANTOURNER, v. a. (*chan-tour-né*) Couper en dehors une pièce de bois, de fer ou de plomb, suivant un profil ou dessin donné.

CHANTRE, s. m. Celui dont la fonction est de chanter dans l'église au service divin. Il se dit fig. et poétiq. d'un poète : *Le chantre de la Thrace*, Orphée ; *le chantre thébain*, Pindare. — On appelle aussi fig. et poétiq. les rossignols et autres oiseaux, *les chantres des bois*.

CHANTRERIE, s. f. Office de chantre.

CHANVRE, s. m. Plante qui produit le chenevis, et dont l'écorce sert à faire de la filasse. — Filasse du chanvre.

CHAOS, s. m. (*ka-ô*, et devant une voyelle *ka-oz*) Au propre, l'état où toutes choses étaient dans l'instant de la création. — Fig. Toute sorte de confusion.

CHAPE, s. f. Vêtement d'église qui s'agrafe par-devant, et va jusqu'aux talons. — Couvercle d'un alambic ou de plats qu'on veut tenir chauds. — Partie par laquelle une boucle tient au soulier ou à la ceinture.

CHAPÉ, adj., t. de blason. Il se dit de l'écu qui s'ouvre en chape ou en papillon.

CHAPEAU, s. m. (*cha-pô*) Coiffure des hommes, certaines coiffures de diverses formes à l'usage des femmes. — *Chapeau de cardinal*, sorte de chapeau rouge, marque de la dignité de cardinal. — *Chapeau de fleurs*, couronne de fleurs, etc. — *Mettre chapeau bas*, se découvrir. — *Oter son chapeau à quelqu'un*, le saluer. — *Coup de chapeau*, salutation. — Fam. Homme : *Il y avait là plusieurs femmes et pas un chapeau.*

CHAPEAU-CHINOIS, s. m. Instrument de musique en forme de calotte, avec des grelots et des sonnettes. Au pl. *Chapeaux-chinois.*

CHAPELAIN, s. masc. Bénéficier titulaire d'une chapelle. — Prêtre payé pour dire la messe chez un prince.

CHAPELER, v. act. É, ÉE, p. (*cha-pe-lé*) Ôter le dessus de la croûte du pain.

CHAPELET, s. m. (*cha-pe-lè*) Certain nombre de grains enfilés sur lesquels on dit des *Ave Maria.* — Couple d'étrivières garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle pour monter à cheval. — Machine qui sert à élever les eaux.

CHAPELIER, s. m. (*cha-pe-lié*) Celui qui fait ou vend des chapeaux.

CHAPELIÈRE, s. fém. Celle qui vend des chapeaux, ou la femme du chapelier.

CHAPELLE, s. f. (*cha-pè-le*) Petite église. Partie d'une église consacrée à quelque dévotion particulière : *La chapelle de la Ste Vierge.* — Lieu particulier pratiqué dans un château, dans une maison, pour y dire la messe. — Tous les musiciens attachés à une église. — Toute l'argenterie dont on se sert dans une chapelle. — *Chapelle ardente*, l'appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation d'un défunt, avec un très-grand nombre de cierges allumés. — Voûte d'un four.

CHAPELLENIE, s. f. (*cha-pè-le-ni-e*) Chapelle. Bénéfice d'un chapelain.

CHAPELURE, s. f. Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant.

CHAPERON, s. m. Ancienne coiffure commune aux hommes et aux femmes. — Espèce de coiffe dont on couvre la tête des oiseaux de proie. — Le haut d'une muraille de clôture fait en forme de toit. — L'ornement relevé en broderie qui est au dos de la chape. — Personne âgée qui accompagne une jeune fille par décence.

CHAPERONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj (*cha-pe-ro-né*) Mettre un chaperon : *Chaperonner une muraille, un oiseau de proie. Oiseau chaperonné.*

CHAPIER, s. m. (*cha-pié*) Celui qui porte chape. — Armoire où l'on serre les chapes.

CHAPITEAU, s. m. (*cha-pi-tô*) Partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. — En t. de menuiserie, corniches et autres couronnemens qui se posent au-dessus des buffets, des armoires, etc. —En chimie, vaisseau qu'on place au-dessus de l'*alambic*.

CHAPITRE, s. m. Division d'un livre. — Fig. La matière, le sujet dont on parle : *Puisque nous sommes sur ce chapitre, je vous dirai que...* — Corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale. — Assemblée de chanoines, de religieux ou religieuses pour traiter de leurs affaires. — Lieu où se tient ordinairement cette assemblée. — Fig. *N'avoir pas voix au chapitre*, n'avoir pas grand crédit.

CHAPITRER, v. a. É, ÉE, p. (*cha-pi-tré*) Réprimander en plein chapitre. Il n'a guère d'usage au propre. — Fig et fam. Réprimander une personne.

CHAPON, s. m. Coq châtré. — Sarmens de l'année que les vignerons détachent pour servir de plant. — *Le vol du chapon*, autrefois l'étendue de terre qui était autour de la maison seigneuriale.

CHAPONNEAU, s. m. Jeune chapon.

CHAPONNER, v. a. É, ÉE, p. (*cha-poné*) Châtrer un jeune coq.

CHAQUE, adj. des deux g. sans pl. (*cha-ke*) Tout individu, tout objet de la même espèce.

* *Chaque* veut toujours son substantif après lui ; ainsi, au lieu de dire, *le prix est de six francs chaque*, dites, *de six francs chacun.*

CHAR, s. m. Voiture à deux roues dont les anciens se servaient dans les combats, dans les jeux, dans les triomphes, etc. — Il se dit quelquefois pour chariot. — Fig. *S'attacher au char de quelqu'un*, s'attacher à sa fortune. — Poétiq. Carrosse magnifique. — On dit aussi poétiq. *le char du soleil, le char de la lune.*

CHAR-A-BANC, s. m. Sorte de voiture à quatre roues, longue et basse, qui n'a qu'un banc sur lequel on s'assied de côté. Au plur. *chars-à-banc.*

CHARADE, s. f. Espèce de logogryphe.

CHARANÇON, s. m. Petit ver qui ronge les blés dans les greniers.

CHARBON, s. m. Morceau de bois embrasé, qui ne jette plus de flammes : *Charbon ardent.* — Tronçon de jeune bois qu'on brûle à demi, et qu'on éteint pour le rallumer quand on en aura besoin. — *Charbons de terre*, sorte de fossile dur et inflammable qui remplace le bois et le charbon. — Espèce de gros furoncle. — Tumeur qui paraît à ceux qui sont frappés de la peste. — Maladie de plusieurs plantes graminées, que l'on appelle aussi *carie* ou *nielle.*

CHARBONNÉE, s. f. Morceau de porc ou de bœuf grillé sur le charbon.

CHARBONNÉ, ÉE, adj. Attaqué de la maladie du charbon, en parlant des plantes.

CHARBONNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*char-bo-né*) Noircir avec du charbon. — Fig. Dessiner grossièrement.

CHARBONNEUX, EUSE, adj. (*char-boneu*) t. de médecine. Qui tient du charbon pestilentiel.

CHARBONNIER, IÈRE, s. (*char-bo-nié*) Qui fait ou vend du charbon. — Lieu où l'on serre le charbon.

CHARBONNIÈRE, s. f. Lieu où l'on fait le charbon dans les bois.

CHARBOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) t. d'agriculture, qui se dit de l'effet que la nielle produit sur les blés.

CHARBULLE, s. f. Sorte de nielle.

CHARCUTER, v. a. É, ÉE, p. (*char-ku-té*) Couper malproprement la viande à table. — Il se dit aussi d'un chirurgien qui opère mal.

CHARCUTERIE, s. f. Etat, commerce du charcutier.

CHARCUTIER, IÈRE, s. (*char-ku-tié*) Qui vend de la chair de porc.

CHARDON, s. m. Plante dont la tête est couverte de piquans. — Plante qui sert à carder la laine. — *Chardon bénit*, plante sudorifique et cordiale. — *Chardon étoilé.* Voyez CHAUSSE-TRAPE. — Au pl. Pointes de fer en forme de dards, que l'on place sur le haut d'une grille pour empêcher de la franchir.

CHARDONNER, v. a. (*char-do-né*) Carder la laine avec des chardons.

CHARDONNERET, s. m. (*char-do-ne-rè*) Petit oiseau à tête rouge, qui a les ailes marquetées de jaune et de brun, et qui a un joli ramage.

CHARDONNETTE ou CARDONNETTE, s. f. Artichaut sauvage.

CHARGE, s. f. Faix, fardeau. Ce que peut porter une personne, un animal, un vaisseau, etc. — Figur. Ce qui met dans la nécessité de quelque dépense : *C'est une grande charge que six enfans.* — *Etre à charge à quelqu'un*, lui causer de la dépense ou de l'incommodité. — Imposition : *Il faut payer les charges.* — Obligation, condition onéreuse : *Les charges excèdent le revenu.* — Office : *Charge de finance.* —Commission, ordre qu'on donne à quelqu'un.

— Soin, garde : *Cette chose est à ma charge.* — *Femme de charge*, domestique qui, dans les grandes maisons, a soin du linge, de l'argenterie, etc. — En t. de guerre, le choc de deux troupes qui en viennent aux mains. — Ce qu'on met de poudre et de plomb, etc., dans une arme à feu pour un coup. — Cataplasme pour les chevaux. — Fig. Preuves et indices qu'il y a contre un accusé : *Informer à charge et à décharge*, informer pour et contre l'accusé. — T. de peinture. Exagération des parties les plus marquées. — En poésie, l'exagération d'un ridicule. — *A la charge*, adv. A condition : *A la charge de payer. J'y consens, à la charge qu'il vienne* ou *qu'il viendra ; ou j'y consentais* ou *j'y avais consenti, à la charge qu'il vînt* ou *qu'il viendrait.*

CHARGÉ, ÉE, adj. Qui porte une charge. — On dit fig. : *Il revint chargé d'honneurs*, pour *comblé d'honneurs.* — *Couleur chargée*, pour *couleur foncée.* — *Temps chargé*, couvert de nuages. — *Yeux chargés*, enflés, pleins d'humeur.

CHARGEMENT, s. masc. (*char-je-man*) Cargaison d'un vaisseau. — L'acte qui en constate les objets.

CHARGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*char-jé*) Mettre une charge sur... Poser sur... *Cette poutre charge trop cette muraille.* — *Charger une arme à feu*, y mettre ce qu'il faut de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup. — Fig. *Charger un discours de figures, de citations*, y en mettre trop. — *Charger sa mémoire de quelque chose*, s'appliquer à la retenir. — *Charger sa conscience de quelque chose*, s'en rendre responsable devant Dieu. — *Charger un homme de coups, d'injures*, le battre avec excès, lui dire beaucoup d'injures. — Imposer une condition onéreuse : *Charger les peuples d'impôts.* — Attaquer les ennemis en campagne. — Donner ordre ou commission. — Déposer contre quelqu'un : *Les témoins le chargent.* — *Charger un registre de telle ou telle chose*, la marquer sur le registre. — Exagérer. — T. de blason. Mettre des pièces sur d'autres.

SE CHARGER, v. pr. Se mettre un fardeau sur les épaules, etc. — Prendre le soin, la conduite de quelque chose.

CHARGEUR, s. m. Qui charge.

CHARGEURE, s. fém. (*char-jû-re*) t. de blason. Pièces qui en chargent d'autres.

CHARIOT, s. m. (*cha-riô*) Voiture à quatre roues. — Constellation.

CHARITABLE, adject. des deux g. Qui fait l'aumône. — Qui a de la charité pour son prochain. — Qui part d'un principe de charité : *Secours charitable.*

CHARITABLEMENT, adv. (*cha-ri-ta-ble-man*) D'une manière charitable, avec charité.

CHARITÉ, s. fém. L'une des trois vertus théologales. Amour que nous avons pour Dieu ou pour notre prochain en vue de Dieu. — Aumône ; en ce sens seul il a un pluriel. — Assemblée ou congrégation de personnes pieuses pour secourir les pauvres. — La maison où sont ces pauvres. — *Charité de cour*, perfidie de courtisan.

CHARIVARI, s. m. Bruit tumultueux de poêlons, chaudrons, etc., accompagné de cris et de huées que l'on fait la nuit devant la maison d'une veuve âgée qui se remarie. — Fig. Toute sorte de bruit, de crierie entre petites gens. — Mauvaise musique.

CHARLATAN, s. m. Vendeur de drogues. — Médecin hâbleur. — Fig. Celui qui cherche à en imposer par de belles paroles.

CHARLATANER, v. a. É, ÉE, p. (*char-la-ta-né*) Tâcher de tromper par de belles paroles. Il est fam.

CHARLATANERIE, s. f. Hâblerie, discours artificieux pour tromper quelqu'un.

CHARLATANISME, s. m. Manége du charlatan.

CHARMANT, ANTE, adj. Agréable, qui plaît extrêmement, qui ravit.

CHARME, s. m. Enchantement, sortilége. Fig. Attrait, appas. Dans ce dernier sens, il est plus usité au plur.

CHARME, s. m. Arbre de haute tige, qui pousse des branches dès sa racine.

CHARMER, v. act. É, ÉE, p. (*char-mé*) Produire un effet extraordinaire par charme. — Figur. Plaire extrêmement. — *Charmer la douleur, l'ennui*, en suspendre le sentiment.

CHARMILLE, s. f. collectif. (mouillez les *ll*) Plant de petits charmes.

CHARMOIE, s. f. (*char-moa*) Lieu planté de charmes.

CHARNAGE, s. masc. Temps auquel il est permis de manger de la viande. Inusité.

CHARNEL, ELLE, adj. Sensuel, qui aime les plaisirs des sens.

CHARNELLEMENT, adv. (*char-nè-le-man*) D'une manière sensuelle.

CHARNEUX, EUSE, adj. (*char-neû*) Qui est composé de chair.

CHARNIER, s. m. (*char-nié*) Lieu couvert auprès des églises paroissiales, où l'on mettait autrefois les os des morts. — Lieu où l'on garde des chairs salées.

CHARNIÈRE, s. f. Deux pièces de fer ou d'autre métal qui sont jointes ensemble par une broche qui les traverse.

CHARNU, UE, adj. Bien fourni de chair : *Bras charnu.* Il se dit aussi des plantes et des fruits.

CHARNURE, s. fém. La chair de l'homme considérée suivant ses qualités : *Charnure ferme, charnure molle.*

CHAROGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Corps corrompu d'une bête morte.

CHARPENTE, s. f. (*char-pan-te*) Ouvrage de grosses pièces de bois taillées et équarries. — Il se dit fig. des parties principales d'un ouvrage d'esprit : *La charpente d'un poème.*

CHARPENTER, v. a. (*char-pan-té*) Equarrir des pièces de bois. Il est peu usité en ce sens. — Figur. Couper d'une manière maladroite.

CHARPENTERIE, s. fém. Art du charpentier.

CHARPENTIER, s. m. (*char-pan-tié*) Artisan qui travaille en charpente.

CHARPIE, s. f. Filamens de linge usé pour mettre sur les plaies.

CHARRÉE, s. f. (*châ-ré-e*) Cendre qui a servi à faire la lessive.

CHARRETÉE, s. fém. (*châ-re-té-e*) La charge d'une charrette.

CHARRETIER, IÈRE, s. (*châ-re-tié*) Qui conduit une charrette. — adj. f. Par où peut passer une charrette : *Porte charretière.*

CHARRETTE, s. f. (*châ-rè-te*) Voiture à deux roues et à deux limons, qui ordinairement a deux ridelles.

CHARRIAGE, s. m. (*châ-ri-a-je*) Action de charrier. — Prix de la voiture.

CHARRIER, v. a. É, ÉE, p. (*châ-ri-é*) Voiturer dans une charrette ou chariot. — Fig. Entraîner : *La rivière charrie du sable.* En ce sens, on dit neutralement : *La rivière charrie*, entraîne des glaçons. — Fig. et fam. : *Charrier droit*, se conduire avec prudence, avec sagesse.

CHARROI, s. masc. (*châ-roa*) Action de charrier. — Prix qu'on paye pour faire ainsi transporter. — Au pl. Corps destinés à transporter les bagages ou l'artillerie d'une armée.

CHARRON, s. m. (*châ-ron*) Artisan qui fait des trains de carrosse, des charrettes, etc.

CHARRONNAGE, s. masc. (*châ-ro-na-je*) Ouvrage de charron.

CHARROYER, v. a. (*cha-roa-ier*) Transporter sur des charrettes.

CHARRUE, s. f. (*châ-ru-e*) Machine à labourer la terre. — L'étendue de terre que peut labourer par an une charrue.

CHARTIL, s. m. Corps de la charrette. — Longue charrette pour transporter les gerbes dans la grange. — Lieu couvert sous lequel on serre les chariots, etc.

CHARTRE, s. f. Prison. Il est vieux. *Chartre privée*, t. de pratiq. Prison sans autorité de justice. —Dépérissement, maigreur : *Tomber en chartre.*

CHARTRE ou CHARTE, s. f. Anciens titres, etc. Lois constitutionnelles d'un Etat. — *Chartre* ou *charte partie*, t. de marine. Acte conventionnel que fait le propriétaire d'un vaisseau avec un marchand qui charge dessus des marchandises pour un pays étranger.

CHARTREUSE, s. f. La maison qu'habitent des Chartreux. — Petite maison de campagne isolée, solitaire.

CHARTREUX, EUSE, s. Religieux et religieuse de l'ordre de saint Bruno.

CHARTRIER, s. m. (*char-trié*) Lieu où l'on conserve les chartres d'une abbaye, etc.

CHAS, s. m. Le trou d'une aiguille.

CHÂSSE, s. f. (*châ-ce*) Coffre où l'on garde les reliques des saints. — En t. d'arts, tout ce qui sert à tenir une chose enchâssée.

CHASSE, s. f. (*cha-ce*) Action de chasser le gibier ou les animaux malfaisans. — Les chasseurs, les chiens et tout l'équipage. — Le gibier qu'on prend. — Au jeu de paume, le lieu où la balle finit son premier bond. — *Chasse morte*, se dit fig. d'une affaire commencée que l'on ne poursuit pas. — *Donner la chasse aux ennemis, aux vaisseaux ennemis*, les poursuivre. — *Un vaisseau prend chasse*, lorsqu'ayant rencontré un vaisseau ennemi plus fort que lui, il se retire à pleines voiles pour éviter le combat. — *Un vaisseau soutient chasse*, lorsqu'en prenant chasse, il continue de tirer sur le vaisseau qui le poursuit.

CHASSÉ, s. m. (*cha-cé*) C'est le nom d'un pas de danse.

CHASSE-BOSSE, s. f. Voyez CORNEILLE.

CHASSE-COUSIN, s. m. Méchant vin. Il est du style familier. — Figur. et fam. Tout ce qui peut éloigner les importuns.

CHASSELAS, s. m. (*cha-ce-lâ*) Sorte de raisin blanc.

CHASSE-MARÉE, s. m. Navire, voiturier qui apporte la marée. — Les huîtres que les chasse-marées apportent, s'appellent *Huîtres de chasse.*

CHASSER, v. a. É, ÉE, p. (*cha-cé*) Mettre dehors avec violence. — Faire marcher devant soi. — Congédier, renvoyer. — Pousser quelque chose en avant. — Poursuivre le gibier. En ce dernier sens, *chasser* peut se mettre absolument. — En t. de marine, poursuivre un vaisseau afin de s'en emparer. — *Un vaisseau chasse sur ses ancres*, lorsqu'il a mouillé sur un fond de mauvaise tenue, et que l'ancre ne tient point. — *Une voiture chasse bien*, lorsqu'elle roule avec facilité.

CHASSERESSE, s. f. Il n'est guère d'usage qu'en poésie : *Diane la chasseresse.*

CHASSEUR, EUSE, subst. (*cha-ceur*) Qui chasse habituellement, ou qui aime à chasser. — Domestique dans une terre, occupé à chasser pour son maître. — Soldat armé à la légère.

CHASSIE, s. f. (*chá-cí-e*) Humeur gluante qui sort des yeux malades.

CHASSIEUX, IEUSE, s. et adj. (*cha-cieu*) Qui a de la chassie aux yeux.

CHÂSSIS, s. masc. (*châ-ci*) Assemblage de pièces de bois, de fer pour encadrer, conte-

nir. — *Châssis d'une table*, ce qui soutient le dessus d'une table. — Espèce de cadre sur lequel on applique un tableau, une toile, etc. — Carré de fer qui enferme les caractères que l'on veut mettre sous presse.

CHASTE, adj. des deux g. Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie.

CHASTEMENT, adv. (*chas-te-man*) D'une manière chaste.

CHASTETÉ, s. f. Vertu par laquelle on est chaste.

CHASUBLE, s. f. (*cha-zu-ble*) Ornement du prêtre qui célèbre la messe.

CHASUBLIER, s. masc. (*cha-zu-blié*) Qui fait des ornemens d'église.

CHAT, s. m. CHATTE, s. f. (*cha*) Animal domestique qui prend les rats et les souris. — Au pl. Folles fleurs de certains arbres, entre autres des noyers, des coudriers, des saules, etc.

CHÂTAIGNE, s. f. (*châ-tè-gne*, mouillez le *gn*) Sorte de fruit dont la substance est farineuse, et l'écorce de couleur brune tirant un peu sur le rouge.

CHÂTAIGNERAIE, s. f. (*châ-tè-gne-rê*, mouillez le *gn*) Lieu planté de châtaigniers.

CHÂTAIGNIER, s. masc. (*châ-tè-gnié*, mouillez le *gn*) Arbre qui produit des châtaignes.

CHÂTAIN, adj. m. Qui est de couleur de châtaigne: *Poil châtain clair, cheveux châtains*. Il est invariable, quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie: *Des cheveux châtain clair*.

CHÂTEAU, s. m. (*châ-tô*) Petite forteresse. — Maison seigneuriale située à la campagne. — *Château de poupe* ou *château d'arrière*, et *château de proue* ou *château d'avant*, l'espèce de logement qui est élevé sur la poupe et sur la proue d'un vaisseau, au-dessus du dernier pont. — *Château d'eau*, bâtiment qui ne renferme que des réservoirs.

CHÂTELAIN, s. m. Celui qui commandait dans un château. En ce sens, il est vieux. — Celui qui avait une terre seigneuriale, avec droit de justice: *Seigneur châtelain*. — *Juge châtelain*, juge du seigneur châtelain. Dans ces dernières phrases il est adjectif.

CHÂTELÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de plusieurs châteaux.

CHÂTELET, s. m. (*châ-te-lè*) Petit château fort. — Il se disait de deux anciens châteaux de Paris: *Le grand châtelet*, lieu où l'on rendait la justice; et *le petit châtelet*, qui servait de prison. — Tribunal où se jugeaient, à Paris, les affaires civiles et criminelles en première instance.

CHÂTELLENIE, s. fém. (*châ-tè-le-ní-e*) Seigneurie et juridiction du seigneur châtelain. — Etendue de pays qui était sous sa juridiction.

CHAT-HUANT, s. m. (*cha-u-an*) Sorte de hibou qui mange les souris et les petits oiseaux. Au pl. *chats-huans*.

CHÂTIER, v. a. É, ÉE, p. (*châ-ti-é*) Punir. — Fig. en parlant du style, polir, retoucher, rendre plus exact. On ne l'emploie guère qu'au participe: *Son style n'est pas assez châtié*.

CHATIÈRE, s. f. Trou qu'on laisse à une porte pour donner passage aux chats.

CHÂTIMENT, s. m. (*châ-ti-man*) Punition. — Correction.

CHATON, s. m. Petit chat. — La partie d'une bague, d'un poinçon, dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée. — T. de botan. Assemblage de petites feuilles ou d'écailles florales, fixées sur un axe commun grêle: *Le saule, le peuplier, le noyer, etc., ont des fleurs en chaton*.

CHATOUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de chatouiller. — Certaine impression agréable qu'on sent quelquefois.

CHATOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Causer par un attouchement léger un tressaillement qui provoque ordinairement à rire. — Fig. Dire des choses qui flattent. — Flatter agréablement les sens: *Le vin chatouille le palais, la musique chatouille les oreilles*.

CHATOUILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Fort sensible au chatouillement. — *Cheval chatouilleux*, trop sensible à l'éperon, qui le fuit et n'y obéit pas d'abord. — Fig. *Etre chatouilleux*, s'offenser aisément. — *Affaire, question chatouilleuse*, qu'il faut traiter avec circonspection.

CHAT-PARD, s. m. (*cha-pâr*) Quadrupède qui ressemble beaucoup au chat par la forme du corps, et au léopard pour les couleurs.

CHÂTRER, v. a. É, ÉE, p. (*châ-tré*) Mettre un animal hors d'état de produire. — Fig. *Châtrer un livre*, en retrancher ce qui choque les bonnes mœurs, la religion ou le gouvernement, etc.

CHATTEMITE, s. f. (*cha-te-mi-te*) Il se dit d'une personne qui affecte une contenance douce et flatteuse pour tromper. Fam.

CHATTER, v. n. (*cha-té*) Il se dit seulement d'une chatte qui fait ses petits.

CHAUD, AUDE, adj. (*chô, chô-de*) Qui a, qui donne de la chaleur. — On dit fig. d'un écrivain, d'un peintre, qu'*il est chaud dans sa composition*, pour dire que sa composition est vive et animée. — Prompt, facile à se mettre en colère: *Il est chaud et emporté*. — Ardent, vif, empressé: *Ami chaud*. — Récent: *Cela est encore tout chaud*. — *Fièvre chaude*, qui cause le délire.

CHAUD, s. masc. Chaleur: *Il fait chaud, avoir chaud*. — On dit qu'*il faisait chaud à*

une affaire, *à un combat*, pour dire que le combat a été meurtrier.

CHAUDE, s. f. Les serruriers disent : *Donner une bonne chaude*, ou *une chaude suante*, ou *une petite chaude*, pour exprimer les différens degrés de chaleur qu'ils donnent à leur fer. — T. de verrerie. Point de cuisson que l'on donne à la matière propre à faire des verres. — *A la chaude*, adv. Sur l'heure, dans le premier mouvement.

CHAUDEAU, s. masc. (*chô-dô*) Sorte de brouet ou de bouillon.

CHAUDEMENT, adv. (*chô-de-man*) En sorte que la chaleur se puisse conserver. — Fig. Avec chaleur, vivacité.

CHAUDIÈRE, s. fém. (*chô-diè-re*) Grand vaisseau de cuivre pour faire chauffer ou cuire quelque chose.

CHAUDRON, s. m. (*chôdron*) Petite chaudière.

CHAUDRONNÉE, s. f. (*chô-dro-né-e*) Ce qu'un chaudron peut contenir.

CHAUDRONNERIE, s. f. (*chô-dro-ne-ri-e*) Marchandise de chaudronnier.

CHAUDRONNIER, IÈRE, s. (*chô-dro-nié*) Celui qui fait, qui vend des chaudrons, et autres ustensiles de cuisine en fer ou en cuivre.

CHAUFFAGE, s. masc. (*chô-fa-je*) Ce qui chauffe. — Consommation annuelle de bois ou autres combustibles. — *Bois de chauffage*, bois à brûler.

CHAUFFE, s. f. (*chô-fe*) t. de fonderie. Lieu où se jette et se brûle le bois employé à la fonte des pièces.

CHAUFFE-CIRE, s. m. Officier de chancellerie, qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller.

CHAUFFE-LIT, s. m. Machine pour chauffer un lit. Voyez Bassinoire.

CHAUFFER, v. act. É, ÉE, p. (*chô-fé*) Donner de la chaleur. — v. n. Recevoir de la chaleur : *Le four*, *le bain chauffe*.

se CHAUFFER, v. pr. S'approcher du feu pour en recevoir la chaleur.

CHAUFFERETTE, s. fém. (*chô-fe-rè-te*) Boîte doublée en tôle, dans laquelle on met du feu pour se tenir les pieds chauds.

CHAUFFERIE, s. fém. (*chô-fe-ri-e*) Forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres.

CHAUFFEUR, s. m. (*chô-feur*) Qui souffle un feu de forge. — Brigand qui chauffe les pieds de sa victime pour lui arracher l'aveu du lieu où elle a caché son argent.

CHAUFFOIR, s. masc. (*chô-foar*) Salle où l'on se chauffe en commun. — Au pl. Linges chauds avec lesquels on couvre, on essuie un malade qui transpire.

CHAUFOUR, s. m. (*chô-four*) Grand four à cuire la chaux. On dit plus ordinairement *four à chaux*.

CHAUFOURNIER, s. m. (*chô-four-nié*) Ouvrier qui fait la chaux.

CHAULAGE, s. m. Action de chauler le blé.

CHAULER, v. a. É, ÉE, p. (*chô-lé*) Préparer des blés avec l'eau de chaux pour les semer.

CHAUMAGE, s. m. (*chô-ma-je*) Action de couper le chaume, ou le temps où on le coupe.

CHAUME, s. m. (*chô-me*) Paille qui reste sur pied après la moisson. — Fig. Toiture en chaume ; chaumière : *Vivre sous le chaume*.

CHAUMER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*chô-mé*) Couper, arracher le chaume : *Chaumer un champ*.

CHAUMIÈRE, s. f. (*chô-miè-re*) Petite maison couverte de chaume.

CHAUMINE, s. f. Petite chaumière. Peu usité.

CHAUSSANT, ANTE, adj. Qui se chausse facilement, en parlant des bas. Peu usité.

CHAUSSE, s. fém. (*chô-ce*) Pièce d'étoffe que les docteurs de l'université portent sur l'épaule. C'est ce qu'on appelle *chaperon*. — Morceau de drap en forme de capuchon pointu pour passer les liqueurs. — *Chausse d'aisance*, le tuyau des latrines. — Sorte de filet pour la pêche. — Au pl. Culotte. En ce sens, il n'est plus usité que dans quelques proverbes.

CHAUSSÉE, s. f. (*chô-cée*) Levée de terre pour retenir l'eau d'une rivière. — Levée qui se fait dans les lieux bas, marécageux, pour servir de chemin. — *Le rez-de-chaussée*, le niveau du terrain. — Voyez Rez.

CHAUSSE-PIED, s. m. (*chô-ce-pié*) Long morceau de cuir ou de corne pour chausser plus facilement un soulier. Au plur. *Chausse-pied*.

CHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*chô-cé*) Fournir de chaussure : *Ce cordonnier chausse une grande partie de la ville ;* ou sans régime, *ce cordonnier chausse bien*, *chausse mal*. — Revêtir les jambes, les pieds de la chaussure : *On est obligé de le chausser*. — *Chausser le cothurne*, composer des tragédies, enfler son style. — v. n. Aller bien à la jambe ou au pied : *Ce bas*, *ce soulier chausse bien*.

se CHAUSSER, v. pr. Mettre ses bas, ses souliers. — Fig. et fam. : *Se chausser une opinion dans la tête*, s'entêter d'une opinion. Il se prend toujours en mauvaise part.

CHAUSSE-TRAPE, s. f. (*chô-ce-tra-pe*) Pièce de fer à quatre pointes fortes et aiguës, dont une est toujours debout, qu'on jette dans les avenues d'un camp, etc., pour enferrer les hommes et les chevaux. — Piége à renard. — Espèce de chardon, appelé autrement *chardon étoilé*. Au pluriel, *chausse-trapes*.

CHAUSSETTE, s. f. (*chô-cè-te*) Sorte de bas sans pied.

CHAUSSON, s. m. Chaussure de fil, de laine, etc., pour le pied seulement. — Espèce de

soulier plat à semelle de feutre, dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes, etc. — Espèce de tourte de pommes.

CHAUSSURE, s. f. Ce que l'on met aux pieds pour se chausser, souliers, bottes, etc.

CHAUVE, adj. des deux g. (*chô-ve*) Qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère.

CHAUVE-SOURIS, s. fém. (*chô-ve-sou-ri*) Sorte d'oiseau nocturne qui a des ailes membraneuses, et qui ressemble à une souris. Au plur. on écrit des *chauves-souris.*

CHAUVIR, v. n. (*chô-vir*) En parlant des chevaux, des ânes et des mulets: *Chauvir des oreilles*, les dresser.

CHAUX, s. f. (*chô*) Pierre calcinée par le feu. — *Chaux vive*, celle qui sort du fourneau. — *Chaux éteinte*, celle qui a été mêlée avec de l'eau, ou qui a perdu ses propriétés à l'air. — En t. de chimie, métaux calcinés, changés en une substance semblable à une terre qu'on nomme aussi *oxide* : *Chaux d'étain.*

CHAVIRER, v. n., t. de marine. Il se dit d'un vaisseau qui se renverse en revirant de bord. Il se dit aussi d'un bateau.

CHÉBEC, s. m. (*ché-bèk*) Bâtiment à voiles et à rames en usage sur la Méditerranée.

CHEF, s. m. (*chèf*) Tête. Il ne se dit que de l'homme, et n'est guère en usage qu'en parlant de la tête des saints : *Le chef de S. Jean*, ou en poésie, *le chef couronné de lauriers.* — Fig. Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, d'une armée. — En t. de blason, pièce qui est au haut de l'écu, et qui en occupe le tiers. — En t. de chirurgie, espèce de bandage. — *Les chefs d'une accusation*, les articles, les divers points d'une accusation. — *De son chef*, de son mouvement, de son autorité; et en parlant d'héritages, de son côté.

CHEF-D'OEUVRE, s. m. (*ché-deu-vre*) Ouvrage que font les ouvriers pour faire preuve de leur capacité dans le métier où ils veulent se faire passer maîtres. — Fig. Ouvrage parfait en quelque genre que ce soit. Le pluriel est *chefs-d'œuvre*, qu'on prononce comme au singulier.

CHEFECIER. Voyez CHEVECIER.

CHEF-LIEU, s. m. Lieu principal. Au plur. on écrit *chefs-lieux.*

CHEIK ou CHEICK, s. m. Chef de tribu chez les Arabes.

CHÉLIDOINE, s. f. (*ké-li-doa-ne*) Voyez ECLAIRE.

CHEMIN, s. m. Voie, route, espace par où l'on va d'un lieu à un autre. — Fig. Moyen qui mène à quelque fin : *La vertu est le vrai chemin de la gloire et du bonheur.* — Figur. *Chemin faisant*, en même temps, par occasion. — *Aller le droit chemin*, agir sans détour. — *Suivre le chemin battu*, les usages établis. — *Montrer le chemin à quelqu'un*, donner l'exemple. — *Faire son chemin*, parvenir. — *S'arrêter en beau chemin*, quand le succès paraît sûr. — *Couper chemin à quelque chose*, en arrêter, en empêcher le cours, le progrès. — *Chemin de velours*, chemin sur une pelouse; et fig. et fam. Voie facile et agréable. — Fig. et par menace, *Je le trouverai en mon chemin*, je trouverai occasion de lui nuire; et, *Il me trouvera en son chemin*, je le traverserai dans ses desseins. — *Chemin couvert*, t. de fortification. Chemin sur le bord extérieur du fossé, où le soldat est à couvert du feu des assiégeans. — *Chemin des rondes*, t. de fortification. Chemin entre le rempart et la muraille du corps de la place par où passent les officiers qui font la ronde. — Pop. *Chemin de Saint-Jacques*, la voie lactée.

CHEMINÉE, s. f. L'endroit où l'on fait le feu dans les maisons, et où il y a un tuyau par où passe la fumée. — Fig. et fam. *Faire quelque chose sous la cheminée*, en cachette, et sans observer les formes en usage.

CHEMINER, v. n. (*che-mi-né*) Marcher, aller, faire du chemin. — Fig. *Cheminer droit*, ne point faire de fautes. — On dit fig. qu'*Un homme sait cheminer*, pour dire qu'il sait aller à ses fins. — On dit encore fig. d'une affaire qui va son train, *Elle chemine;* d'un discours bien suivi, bien coulant, *Cela chemine bien.*

CHEMISE, s. f. (*che-mi-ze*) Vêtement de toile ou de coton que l'on porte sur la peau. — En t. de fortification, muraille de maçonnerie qui revêt le rempart. — Fig. *Mettre quelqu'un en chemise*, le ruiner entièrement. — *Vendre*, *engager*, *jouer*, *manger jusqu'à sa chemise*, vendre, engager, jouer tout ce qu'on a.

CHEMISETTE, s. f. (*che-mi-zè-te*) Espèce de vêtement court qu'on porte sur la chemise.

CHEMOSIS, s. m. (*che-mo-zice*) Maladie inflammatoire de l'œil.

CHÊNAIE, s. f. (*ché-nè*) Lieu planté de chênes.

CHENAL, s. m. Courant d'eau bordé de terre, par lequel les vaisseaux peuvent passer. — Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin ou d'une forge.

CHENAPAN, s. m. Mot tiré de l'allemand. Vaurien, bandit. Fam.

CHÊNE, s. m. Arbre qui produit le gland.

CHÊNEAU, s. m. (*ché-nô*) Jeune chêne.

CHÊNEAU, s. m. Conduit de plomb, autrefois de chêne, qui recueille les eaux d'un toit et les porte dans la gouttière.

CHENET, s. m. (*che-nè*) Ustensile de cheminée pour soutenir le bois qu'on y brûle.

CHÊNE-VERT, s. m. Arbre, espèce de chêne qui conserve ses feuilles vertes.

CHENEVIÈRE, s. f. Champ semé de chenevis, champ où croît le chanvre.

CHENEVIS, s. m. (*che-ne-vi*) Graine de chanvre.

CHENEVOTTE, s. f. (*che-ne-vo-te*) Partie boiseuse du chanvre dépouillé de la filasse.

CHENEVOTTER, v. n. (*che-ne-vo-té*) t. d'agriculture. Pousser du bois faible comme des chenevottes.

CHENIL, s. m. (*che-ni*) Lieu où l'on met les chiens de chasse. — Fig. Logement sale et vilain.

CHENILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Insecte qui ronge les feuilles et les fleurs des plantes et des arbres. — Tissu de soie velouté qui imite a chenille et sert dans les broderies, etc.

CHENILLETTE, s. fém. (mouillez les *ll*) Genre de plante légumineuse.

CHENU, UE, adj. Qui est tout blanc de vieillesse. Il n'est plus usité qu'en poésie, et signifie couvert de neige : *Les Alpes chenues.*

CHEPTEL ou CHEPTEIL, s. m. (*chè-tel*) t. de jurisprudence. Bail de bestiaux, dont le profit se partage entre le preneur et le bailleur.

CHER, ÈRE, adj. (*chèr*) Qui est tendrement aimé. — Qui coûte beaucoup. — On dit qu'*un marchand est cher,* lorsqu'il vend à plus haut prix que les autres.

CHER, adv. A haut prix. — Fig. *Vendre bien cher sa vie*, se bien défendre.

CHERCHE ou CERCHE, s. f., t. d'architecture. Trait d'un arc surbaissé, rampant, ou de quelque autre figure tracée par des points.

CHERCHER, v. n. É, ÉE, p. (*cher-ché*) Se donner du mouvement, du soin, de la peine pour trouver : *Chercher quelqu'un, quelque chose, des moyens, des excuses, la gloire, la fortune, du soulagement.* — On dit sans article, *chercher noise, querelle, malheur ;* et neut. *Chercher à se faire battre.* — Tâcher de découvrir en fouillant : *Chercher de l'or dans les entrailles de la terre ;* et fig. *la vérité, la solution d'un problème.* — Tenter, essayer : *Cet homme cherche à vous tromper.* — Il se dit figurément des choses inanimées : *L'eau cherche un passage. L'aiguille aimantée cherche le nord.*

CHERCHEUR, EUSE, s. Qui cherche. Il se prend ordinairement en mauvaise part : *Chercheur de trésor, de pierre philosophale, d'aventures.*

CHÈRE, s. f. Tout ce qu'on sert dans un repas, sous le rapport de la quantité, de la qualité et de l'apprêt : *Faire bonne chère.* — Accueil, réception. En ce sens il n'est plus d'usage que dans cette phrase : *Il ne sait quelle chère lui faire.*

CHÈREMENT, adv. (*chè-re-man*) A haut prix. — Tendrement.

CHÉRIF, s. masc. (*chérif*) Chez les Turcs, descendant de Mahomet. — Prince chez les Arabes et chez les Maures.

CHÉRIR, v. act. I, IE, p. et adj. Aimer endrement.

CHÉRISSABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être chéri. Il est peu usité. On dit plus souvent et mieux, *aimable.*

CHERLESKER, s. m. Lieutenant général des armées ottomanes.

CHERTÉ, s. f. Prix excessif des choses qui sont à vendre.

CHÉRUBIN, s. m. Ange du second chœur de la première hiérarchie.

CHERVIS, s. masc. (*cher-vi*) Plante potagère.

CHÉTIF, IVE, adj. (*ché-tif*) Vil, méprisable. — Mauvais, qui n'a pas la qualité qu'il doit avoir.

CHÉTIVEMENT, adv. (*ché-ti-ve-man*) D'une manière chétive.

CHEVAL, s. m. Au pl. *Chevaux.* Animal à quatre pieds, qui hennit, propre à porter et à tirer. — *Tirer à quatre chevaux*, écarteler. — *Être à cheval sur...* être à califourchon. — On dit fig. d'un homme stupide, grossier, brutal, que *C'est un cheval.* — *Cheval fondu*, jeu d'enfans, où plusieurs sautent l'un après l'autre sur le dos d'un d'entre eux qui se tient courbé en forme de cheval. — *Cheval de bois*, figure de bois sur laquelle on apprend à voltiger. — *Cheval de frise*, machine de guerre, qui consiste en une grosse pièce de bois traversée de longues pointes qu'elle présente de tous côtés. — En astronomie, *Petit cheval*, constellation de l'hémisphère septentrional. — Au pluriel, il se prend quelquefois pour des gens de guerre à cheval : *Une armée de vingt mille hommes de pied, et de six mille chevaux.* — *Chevau-légers*, se disait autrefois d'une compagnie d'ordonnance de la garde du roi. On disait au singulier, *un chevau-léger.*

CHEVALEMENT, s. m. Sorte d'étaie pour soutenir les poutres dans les bâtimens qu'on reprend en sous-œuvre.

CHEVALER, v. a. (*che-va-lé*) Etayer un mur pour le reprendre en sous-œuvre.

CHEVALERESQUE, adj. des deux g. Qui tient de la chevalerie : *Bravoure, franchise chevaleresque.*

CHEVALERIE, s. fém. Dignité et grade de chevalier : *Ordre de chevalerie.*

CHEVALET, s. m. (*che-va-lè*) Sorte de supplice chez les anciens. Il ne se dit qu'en parlant des martyrs. — Morceau de bois fort mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, etc. — Instrument de bois, sur lequel les peintres posent les tableaux pour y travailler. — *Tableau de chevalet*, petit tableau ou de moyenne grandeur travaillé et fini avec grand soin. — Etaies qu'on met aux bâtimens qu'on veut reprendre en sous-œuvre. Il se dit aussi de plusieurs autres machines qui servent dans les arts et métiers.

CHEVALIER, s. m. (*che-va-lié*) Celui qui est reçu dans un ordre militaire : *Chevalier de Malte. Chevalier de St-Louis.* — *Se faire le*

chevalier de quelqu'un, prendre sa défense avec chaleur. — *Chevalier d'industrie*, homme qui vit d'adresse. — Chez les anciens Romains, l'ordre des chevaliers tenait le second rang dans la république. — Pièce du jeu des échecs.

CHEVALINE, adj. fém. En style de prat.: *Bête chevaline*, cheval ou jument.

CHEVANCE, s. f. Le bien qu'on a. Il est vieux.

CHEVAUCHANTES, adj. fém. pl., t. de botanique. Il se dit des feuilles en gouttières, appuyées les unes sur les autres.

CHEVAUCHÉE, s. f. (*che-vô-chée*) Tournée à cheval qu'étaient obligés de faire certains officiers pour satisfaire aux devoirs de leur charge.

CHEVAUCHER, v. n. (*che-vô-ché*) Aller à cheval. Il est vieux. — Il se dit fig. en terme d'imprimerie, des lettres qui sortent de la ligne à laquelle elles appartiennent.

CHEVECIER, s. m. (*che-ve-cié*) Titre de dignité dans quelques collégiales.

CHEVELÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit d'une tête dont les cheveux sont d'autre émail que la tête.

CHEVELU, UE, adj. Qui porte de longs cheveux. — *Racines chevelues*, celles qui poussent des filets très-déliés.

CHEVELU, s. m. Filets déliés qui sont aux racines des plantes.

CHEVELURE, s. f. Les cheveux de la tête. — Rayons d'une comète. — *Chevelure de Bérénice*, constellation de l'hémisphère septentrional. — Poétiq. Les feuilles des arbres : *Les arbres ont perdu leur chevelure.*

CHEVER, v. act. (*che-vé*) t. de joaillier. Creuser une pierre par-dessous, afin d'éclaircir sa couleur.

CHEVET, s. m. (*che-vê*) Long oreiller sur lequel on appuie sa tête lorsqu'on est dans le lit. — En t. d'architecture, *chevet d'église*, la partie qui termine le chœur d'une église.

CHEVÊTRE, s. m. Licou. Il est vieux. — Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux d'un plancher. — Bandage pour la fracture et la luxation de la mâchoire inférieure.

CHEVEU, s. m. Poil de la tête humaine. — On dit fig. qu'*Une chose fait dresser les cheveux à la tête*, pour dire qu'elle fait horreur. — Fig. et fam. *Tirer par les cheveux une comparaison, un raisonnement*, en faire une application forcée et peu naturelle.

CHEVILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Morceau de bois ou de métal qui va en diminuant, pour boucher un trou, ou pour faire des assemblages, etc. — *Cheville ouvrière*, grosse cheville de fer qui joint le train du devant d'un carrosse avec la flèche; et figur. le principal agent d'une affaire. — Petit morceau de bois qui sert à tendre ou à détendre les cordes des luths, des violons, etc. — *Cheville du pied*, la partie de l'os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied. — Fig. Tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou pour la rime. — Au plur. en t. de vénerie, les andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

CHEVILLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Joindre, assembler avec des chevilles. — En poésie, *vers chevillés*, vers chargés de mots inutiles. — En t. de vénerie, *tête de cerf bien chevillée*, qui a beaucoup d'andouillers bien rangés.

CHEVIR, v. n. Venir à bout de quelqu'un, lui faire faire ce qu'on veut. Il est vieux et populaire.

CHÈVRE, s. f. Femelle du bouc. — Machine pour élever des fardeaux. — Une des constellations septentrionales.

CHEVREAU, s. m. (*che-vrô*) Le petit d'une chèvre. On l'appelle aussi *Cabri.*

CHÈVRE-FEUILLE, s. m. (mouillez les *ll*) Arbrisseau qui porte des fleurs odoriférantes: *Un berceau de chèvre-feuille.*

CHEVRETTE, s. f. (*che-vrè-te*) Femelle du chevreuil. — Petite écrevisse de mer qu'on appelle aussi *crevette.* — Petit chenet bas avec une seule pomme.

CHEVREUIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Bête fauve plus petite que le cerf, et qui a quelque chose de la figure de la chèvre.

CHEVRIER, s. m. (*che-vrié*) Qui mène paître les chèvres.

CHEVRILLARD, s. m. (mouillez les *ll*) Petit chevreuil, faon de chevrette.

CHEVRON, s. m. Pièce de bois qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise d'un toit. — En t. de blason, deux pièces plates assemblées, dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu.

CHEVRONNÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces ou de tout l'écu chargé de chevrons.

CHEVROTEMENT, s. m., t. de musique. Cadence formée par secousses et en tremblotant.

CHEVROTER, v. n. É, ÉE, p. (*che-vro-té*) Faire des chevreaux. — Chanter par secousses et en tremblant.

CHEVROTIN, s. m. Peau de chevreau corroyée.

CHEVROTINE, s. f. Balle de petit calibre à tirer le chevreuil.

CHEZ (*ché*, et devant une voyelle *chez*) préposition qui signifie en la maison de... *J'ai été chez vous. Je viens de chez vous.* — On dit subst. *Avoir un chez soi.* — Parmi : *Chez les Grecs.*

CHIAOUX, s. m. (*chi-a-ou*) Espèce d'huissier chez les Turcs.

CHIASSE, s. f. (*chi-a-ce*) Ecume de métaux. — Excrémens de la mouche, du ver.

CHICANE, s. f. Subtilité captieuse en matière de procès. —Fig. Subtilité captieuse dont on se sert dans les disputes de l'école.

CHICANER, v. n. É, ÉE, p. (*chi-ca-né*) User de chicane en procès. — Disputer, contester sans motif. *Chicaner au jeu, sur la moindre chose;* en ce sens il est aussi act. *Chicaner ses voisins.* — En t. de guerre, *Chicaner le terrain*, le disputer pied à pied. — En t. de marine: *Chicaner le vent*, le prendre en louvoyant.

CHICANERIE, s. f. Tour de chicane.

CHICANEUR, EUSE, s. Qui chicane, qui aime à chicaner.

CHICANIER, IÈRE, s. (*chi-ka-nié*) Qui vétille sur les moindres choses. Fam.

CHICHE, adj. des deux g. Trop ménager. — On dit fig. qu'*Un homme est chiche de ses paroles, de ses pas*, etc. — Chétif, mesquin. — *Pois chiche*, sorte de pois.

CHICHEMENT, adv. (*chi-che-man*) Avec avarice.

CHICON, s. m. Laitue romaine.

CHICORACÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des plantes qui tiennent de la nature de la chicorée.

CHICORÉE, s. f. Plante potagère.

CHICOT, s. m. (*chi-ko*) Reste d'arbre qui sort un peu de terre, coupé ou abattu par le vent. — Morceau de dent rompue qui reste dans l'alvéole. — Petit morceau de bois rompu.

CHICOTER, v. n. (*chi-ko-té*) Contester sur des bagatelles. Il est pop.

CHICOTIN, s. m. Suc amer dont on frotte le bout des mamelles des nourrices pour sevrer les enfans.

CHIEN, CHIENNE, s. Animal domestique qui aboie. Il se dit fig. et fam. des personnes et des choses, par injure et par mépris: *Quel chien de poète! Quelle chienne de musique!*

Chien, s. m. Pièce qui tient la pierre d'une arme à feu. — *Grand, petit chien*, deux constellations de l'hémisphère septentrional.

CHIENDENT, s. m. (*chien-dan*) Herbe qui jette en terre de longues racines, et que les chiens mangent pour se purger.

CHIEN-MARIN, s. m. Sorte de poisson de mer. Voyez Requin.

CHIENNER, v. neut. (*chiè-né*) Faire des chiens.

CHIER, v. neut. É, ÉE, p. (*chi-é*) Se décharger le ventre des gros excrémens. Cette expression est basse et populaire.

CHIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui chie. Il est bas et populaire.

CHIFFE, s. f. (*chi-fe*) t. de mépris. Etoffe faible et mauvaise qui n'a point de consistance.

CHIFFON, s. m. (*chi-fon*) Vieux morceau de linge ou d'étoffe. — Chose de quelque apparence, mais de peu de valeur.

CHIFFONNER, v. a. É, ÉE, p. (*chi-foné*) Froisser.

CHIFFONNIER, IÈRE, subst. (*chi-fo-nié*) Qui fait métier de ramasser des chiffons par la ville. — Vétilleux et tracassier.

CHIFFONNIÈRE, s. f. (*chi-fo-niè-re*) Petite table dont les femmes se servent pour le dépôt de leurs ouvrages.

CHIFFRE, s. m. (*chi-fre*) Caractère dont on se sert pour marquer les nombres. — *Chiffre arabe*, 1, 2, 3, etc. — *Chiffre romain*, I, II, III, etc. — Manière secrète d'écrire par le moyen de certains mots ou caractères dont on est convenu avec ceux à qui l'on écrit. — Arrangement de deux ou de plusieurs lettres capitales de noms, entrelacées l'une dans l'autre.

CHIFFRER, v. act. É, ÉE, p. (*chi-fré*) Marquer par chiffres. — Ecrire en chiffres.

CHIFFREUR, s. m. Celui qui possède l'art de compter avec des chiffres. Il est populaire.

CHIGNON, s. masc. (*chi-gnon*, mouillez le *gn*) Le derrière du cou. — Cheveux que les femmes retroussent sur le derrière de la tête.

CHIMÈRE, s. f. Monstre fabuleux. — Fig. imagination vaine et sans fondement. — Idée creuse et favorite.

CHIMÉRIQUE, adj. des deux g. (*chi-méri-ke*) Qui se repaît de chimères: *Esprit chimérique.* — Dénué de fondement: *Prétention, dessein chimérique.* On l'emploie aussi subst.: *Ne prenez pas le chimérique pour le vrai.*

CHIMIE, s. f. Science qui a pour objet l'analyse et la composition des corps, la connaissance de leur propriété et l'action intime qu'ils exercent les uns sur les autres.

CHIMIQUE, adj. des deux g. (*chi-mi-ke*) Qui appartient à la chimie: *Opération, remède chimique.*

CHIMISTE, s. m. Qui travaille à la chimie qui sait bien la chimie.

CHINA, Voyez Squine.

CHINCILLA, s. m. (*chin-ci-la*) Animal du Pérou, de la grosseur d'un écureuil, et dont la pelleterie est estimée.

CHINER, v. a. É, ÉE, p. Former des dessins en mélangeant les fils de la chaîne d'une étoffe.

CHINOIS, OISE, adj. (*chi-noa, noa-ze*) Qui vient de la Chine, qui est dans le goût des ouvrages de la Chine.

CHIOURME, s. f. collectif. Les forçats et autres qui rament sur une galère.

CHIPAGE, s. m. Apprêt que les tanneurs donnent à de certaines peaux.

CHIPER, v. a. (*chi-pé*) Donner aux peaux l'apprêt que l'on appelle *chipage.*

CHIPOTER, v. n. (*chi-po-té*) Faire lentement et à diverses reprises ce qu'on a à faire. Vétiller. Il est familier.

CHIPOTIER,

CHIPOTIER, IÈRE, s. (*chi-po-tié*) Qui chipote. Il est fam.

CHIQUE, s. fém. (*chi-ke*) Espèce de ciron qui entre dans la chair, et y cause des démangeaisons insupportables. — Petite boule de marbre ou de pierre dont les enfans se servent pour jouer. — Espèce de tabac à mâcher.

CHIQUENAUDE, s. f. (*chi-ke-nô-de*) Coup que l'on donne du doigt du milieu, lorsqu'après l'avoir plié et roidi contre le pouce, on le lâche sur la partie qu'on veut frapper.

CHIQUER, v. a. et n. Mâcher du tabac.

CHIQUET, s. m. (*chi-kè*) Parcelle. Il n'est d'usage que dans cette phrase, *Chiquet à chiquet*, peu à peu. Fam.

CHIRAGRE, s. f. (*ki-ra-gre*) t. de médecine. Goutte qui attaque les mains. — s. m. Celui qui en est attaqué. Il est de peu d'usage.

CHIRITE, s. fém. (*ki-ri-te*) Stalactite, qui représente une main.

CHIROGRAPHAIRE, adj. des deux g. (*ki-ro-gra-fè-re*) Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé.

CHIROLOGIE, s. f. (*ki-ro-lo-jie*) Art d'exprimer ses pensées par des mouvemens et des figures qu'on fait avec les doigts.

CHIROMANCIE, s. fém. (*ki-ro-man-ci-e*) L'art chimérique de prédire par l'inspection de la main.

CHIROMANCIEN, IENNE, subst. (*ki-ro-man-ci-ein*) Qui fait profession de prédire par l'inspection de la main.

CHIRURGICAL, ALE, adj. Qui appartient à la chirurgie.

CHIRURGIE, s. f. Art qui enseigne à faire diverses opérations de la main sur le corps de l'homme, pour la guérison des blessures, des plaies, des fractures, etc.

CHIRURGIEN, s. m. Celui qui exerce la chirurgie. — Poisson de mer qui a, près des ouïes, deux arêtes fort tranchantes.

CHIRURGIQUE, adj. de deux g. (*chi-rur-i-que*) qui appartient à la chirurgie.

CHISTE, s. m. Voyez Kyste.

CHITE, s. f. Sorte de toile des Indes.

CHIURE, s. fém. Il ne se dit que des excrémens des mouches.

CHLAMYDE, s. f. (*kla-mi-de*) Espèce de manteau des anciens, retroussé sur l'épaule droite. La chlamyde était l'habit militaire des patriciens, la toge était l'habit qu'ils portaient dans Rome.

CHLORE, s. m. (*klo-re*) t. de chimie. Acide muriatique oxigéné.

CHLOROSE, s. f. (*klo-ro-ze*) t. de médecine. Pâles couleurs, maladie.

CHOC, s. m. (*choa*) Heurt d'un corps contre un autre. — Combat de deux troupes de gens de guerre. — Fig. *Le choc des passions, le choc des opinions.*

Rolland Dict.

CHOCOLAT, s. m. Pâte solide faite de cacao, de sucre et de cannelle. — Dissolution de cette pâte dans de l'eau ou du lait.

CHOCOLATIER, s. m. Qui fait et vend du chocolat.

CHOCOLATIÈRE, s. fém. Vase où l'on fait dissoudre du chocolat dans de l'eau.

CHOEUR, s. m. (*keur*) Troupe de musiciens qui chantent ensemble. — Morceau de musique à plusieurs parties, qui est chanté par le chœur. — Partie d'une église séparée de la nef. — Les prêtres qui chantent au chœur. — *Les neuf chœurs des anges*, les neuf ordres d'anges qui forment la hiérarchie céleste. — *Enfant de chœur*, jeune enfant qui chante au chœur. — *Religieuses, dames de chœur*, religieuses proprement dites, pour les distinguer des sœurs converses.

CHOIR, v. n. (*choar*) Tomber. Il est fam. et ne se dit guère qu'à l'infinitif.

CHOISIR, v. a. I, IE, part. et adj. (*choa-zir*) Elire, préférer une personne ou une chose à une autre. Il est quelquefois neutre : *Vous avez encore à choisir de prendre ou de laisser.*

CHOIX, s. m. (*choa*) Action de choisir : *Faire un bon choix.* — Faculté de pouvoir choisir.

CHOLAGOGUE, s. m. et adj. des deux g. (*ko-la-go-gue*) t. de médecine. Qui est propre à chasser la bile.

CHOLÉDOLOGIE, s. f. (*ko-lé-do-lo-ji-e*) Traité sur la bile et les canaux de la bile. Il est inusité.

CHOLÉDOQUE, adj. m. (*ko-lé-do-ke*) *Le canal cholédoque*, qui conduit la bile du foie dans l'intestin duodenum.

CHÔMABLE, adj. des deux g. Qui doit être chômé : *Fête chômable.*

CHÔMAGE, s. m. L'espace de temps qu'on est sans travailler.

CHÔMER, v. n. É, ÉE, p. (*chô-mé*) Ne rien faire faute d'ouvrage ou par paresse. — *Les terres chôment*, on les laisse reposer. — *Un moulin chôme*, il ne va pas. — *Chômer de quelque chose*, manquer de quelque chose. — v. a. Fêter, solenniser un jour en ne travaillant pas.

CHONDRILLE, s. f. (*kon-drille*, mouillez les *ll*) Plante chicoracée. Elle est apéritive et rafraîchissante.

CHONDROLOGIE, s. f. (*kon-dro-lo-ji-e*) t. d'anatomie. Traité des cartilages.

CHOPINE, s. fém. Mesure de liquides qui tient la moitié d'une pinte. — La mesure et la quantité de vin qui sont contenus dans la chopine.

CHOPINER, v. n. (*cho-pi-né*) Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine. Il est bas.

L

CHOPPER, v. n. (*cho-pé*) Faire un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose. — Fig. Faire une faute grossière. Il vieillit.

CHOQUANT, ANTE, adj. (*cho-kan*) Offensant, désagréable : *Air choquant, paroles choquantes.*

CHOQUER, v. act. É, ÉE, p. (*cho-ké*) Donner un choc, heurter : *Choquer le verre à table*, ou absolument *choquer.* — *Se choquer*, s'attaquer, en parlant de deux troupes de gens de guerre. — Figur. Offenser. — Déplaire. — Etre contraire à... *Cela choque le bon sens, la bienséance, l'honneur.*

CHORÉGE, s. masc. (*ko-ré-je*) Celui qui, chez les Grecs, présidait à la dépense des spectacles.

CHORÉGRAPHIE, s. fém. (*ko-ré-gra-fi-e*) Art de noter les pas et les figures d'une danse.

CHORÉVÊQUE, s. m. (*ko-ré-vê-ke*) Anciennement certains prélats qui faisaient quelques fonctions épiscopales à la campagne. — Aujourd'hui, dignité dans quelques chapitres d'Allemagne.

CHORION, s. m. (*ko-ri-on*) t. d'anat. Une des membranes du fœtus.

CHORISTE, s. m. (*ko-ris-te*) Qui chante dans les chœurs.

CHOROBATE, s. m. (*ko-ro-ba-te*) Niveau des anciens, composé d'une double équerre comme un T.

CHOROGRAPHIE, s. fém. (*ko-ro-gra-fi-e*) Description, représentation d'un pays.

CHOROGRAPHIQUE, adject. des deux g. (*ko-ro-gra-fi-ke*) Qui appartient à la chorographie.

CHORUS, (*ko-ruce*) Chœur. Mot emprunté du latin : *Faire chorus*, répéter en chœur ce qui vient d'être chanté par une seule voix. — Fig. Donner son approbation à ce qui vient d'être dit.

CHOSE, s. f. (*cho-ze*) Il se dit indifféremment de tout ce qui existe, sa signification se déterminant par la matière dont on traite : *Dieu a créé toutes choses. Le monde, l'univers est une chose admirable. Faire de belles, de grandes choses. Les choses humaines. Pourquoi tant s'agiter pour des choses que le hasard distribue? L'état des choses, le cours des choses, un ordre de choses, veiller à sa chose. La chose publique. Un style fort de choses.* — Il est quelquefois opposé à personne : *Cela se dit des personnes et des choses.* — *Quelque chose* s'emploie souvent comme un seul mot; alors il est toujours masculin : *On m'a dit quelque chose qui est très-plaisant.* Mais s'il y avait un adjectif entre *quelque* et *chose*, alors il serait féminin : *Il a reçu quelque bonne chose.*

* On dit *peu de chose*, tantôt au pluriel, tantôt au singulier : *Il est peu de choses plus agréables. Il se contente de peu de chose*, et non pas *de peu de choses.* La raison de cette différence, c'est que dans la première phrase, *peu de chose* est employé d'une manière définie et déterminée, et que dans la seconde on le dit dans un sens indéterminé, indéfini.

CHOU, s. m., au pl. *Choux.* Plante potagère. — *Chou-chou, mon chou, mon petit chou*, t. de caresse pour les enfans. Fam. — *Chou-chou-là*, terme de chasseur, pour exciter un chien à quêter. — *Chou-pille*, autre terme pour exciter le chien à se jeter sur le gibier. *Choupille* est aussi le nom du chien qui n'est bon que pour quêter sous le fusil. Il fait au plur. *Choux-pille.* — *Chou-croute*, chou fermenté et assaisonné dont on fait un grand usage en Allemagne et en Suisse. — *Chou-de-chien*, plante purgative. — *Chou-fleur, Chou-navet, Chou-rave*, plantes potagères.

CHOUCAS, s. m. Espèce de corbeau dont le plumage noir a des reflets verts et violets.

CHOUETTE, s. f. (*chou-è-te*) Oiseau de nuit qui tient beaucoup du hibou et du chat-huant. On dit, au jeu de piquet, *faire la chouette*, pour dire jouer seul contre deux ou contre plusieurs. — Fig. et fam. *Etre la chouette des autres*, être en butte au mépris et aux railleries des autres.

CHOUQUET, s. m. (*Chou-kè*) t. de marine. Gros billot de bois qui sert à chaque brisure des mâts pour les emboîter l'un dans l'autre.

CHOYER, v. a. É, ÉE, p. (*choa-ié*) Conserver avec soin. — *Choyer quelqu'un*, le ménager, avoir soin de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse le choquer. — *Se choyer trop* ou *pas assez*, avoir trop ou trop peu d'attention à ce qui regarde la santé et les aises de la vie. Il est fam.

CHRÊME, s. m. (*kré-me*) Huile sacrée mêlée de baume, et servant aux onctions que l'on fait dans l'administration des sacremens : *Le saint carême.*

CHRÉMEAU, s. m. (*kré-mô*) Petit bonnet qu'on met sur la tête de l'enfant après l'onction du saint chrême.

CHRÉTIEN, IENNE, subst. et adj. (*cré-tien*) Qui est baptisé et fait profession de la foi de Jésus-Christ. — Qui appartient aux chrétiens : *La religion, la foi, la morale chrétienne. Mener une vie chrétienne.*

CHRÉTIENNEMENT, adv. (*kré-tiè-ne-man*) D'une manière chrétienne.

CHRÉTIENTÉ, s. f. Les pays chrétiens.

CHRIE, s. f. (*kri-e*) t. de rhétorique. Narration, amplification qu'on donne à faire aux écoliers.

CHRIST, s. m., (*kriste*, lorsqu'il est seul, mais lorsqu'il est joint au nom de *Jésus*, on prononce *jé-zu-kri*) Ce mot veut dire *oint*; mais on ne s'en sert que pour signifier le Messie; il est devenu un nom propre à Notre-Seigneur. — On dit, en parlant de tableaux et de

sculpture, un *Christ*, pour dire une figure de Notre-Seigneur attaché à la croix.

CHRISTE MARINE, ou plutôt CRISTE MARINE, s. f. Plante marine.

CHRISTIANISME, s. m. (*kris-ti-a-nis-me*) La religion de notre Seigneur Jésus-Christ.

CHROMATIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*kro-ma-ti-ke*) t. de musique. Qui procède par plusieurs semi-tons de suite : *Genre chromatique.*

CHROME, s. m. Demi-métal découvert en 1796, très-cassant, dont toutes les combinaisons sont colorées.

CHROMIQUE, adj. (*kro-mi-ke*) t. de chimie. Dont le chrome est la base.

CHRONIQUE, s. f. (*kro-ni-ke*) Histoire dressée suivant l'ordre des temps. — *Chronique scandaleuse*, mauvais bruits, discours médisans.

CHRONIQUE, adj. des deux g., t. de méd. *Maladie chronique*, c'est celle qui dure longtemps, l'hydropisie par exemple, la pulmonie, le scorbut.

CHRONIQUEUR, s. m. (*kro-ni-keur*) Auteur de chronique. Il vieillit.

CHRONOGRAMME ou CHRONOGRAPHE, s. m. (*kro-no-gra-me*) Inscription dans laquelle les lettres numérales forment la date de l'événement dont il s'agit.

CHRONOLOGIE, s. f. Science des époques historiques.

CHRONOLOGIQUE, adj. des deux g. (*kro-no-lo-ji-ke*) Qui appartient à la chronologie : *Table chronologique.*

CHRONOLOGISTE, s. m. Celui qui sait, qui enseigne la chronologie, qui écrit sur la chronologie.

CHRONOLOGUE, s. m. (*kro-no-lo-gue*) Chronologiste. Il vieillit.

CHRONOMÈTRE, s. m. (*kro-no-mè-tre*) Nom générique des instrumens qui servent à mesurer le temps. Les horloges, les montres sont des *chronomètres.*

CHRYSALIDE, s. f. (*kri-sa-li-de*) Etat d'une chenille renfermée dans sa coque avant de se transformer en papillon.

CHRYSANTHÉMUM, s. m. (*kri-zan-té-mome*) Plante qu'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur. Elle est d'un jaune doré.

CHRYSOCOLLE, s. f. (*kri-zo-co-le*) Matière que l'eau entraîne et détache des mines de cuivre, d'or, d'argent et de plomb. — On a aussi donné ce nom au borax.

CHRYSOLITHE, s. f. (*kri-zo-li-te*) Pierre précieuse d'un jaune d'or mêlé d'une légère teinte de vert.

CHRYSOPÉE, s. f. (*kri-zo-pé-e*) L'art de faire de l'or selon les alchimistes.

CHRYSOPRASE, s. f. (*kri-zo-pra-ze*) Pierre précieuse d'un vert clair mêlé d'une nuance de jaune.

CHUCHETER, v. neut. Il se dit du cri du moineau.

CHUCHOTEMENT, s. m. (*chu-cho-te-man*) Action de chuchoter. Fam.

CHUCHOTER, v. n. (*chu-cho-té*) Parler bas à l'oreille de quelqu'un. Fam.

CHUCHOTERIE, s. f. Entretien de ceux qui se parlent à l'oreille. Fam.

CHUCHOTEUR, EUSE, s. Qui a coutume de chuchoter.

CHUT. (*chute*) Particule dont on se sert pour avertir de faire silence. Fam.

CHUTE, s. f. Action de tomber : *Il est tombé de son haut, et a fait une lourde chute.* Il se dit aussi des choses. — *Chute d'eau*, cascade. — *Chute d'humeurs*, débordement d'humeurs qui tombent du cerveau. — *Chute des feuilles*, la saison où les feuilles tombent. — Fig. Disgrâce, malheur. — Faute envers Dieu : *La chute du premier homme.* — En parlant d'un sonnet, d'un madrigal, d'une épigramme, la pensée qui les termine. — En parlant d'une période, la cadence et l'harmonie avec laquelle cette période finit. — *La chute d'une pièce de théâtre*, son mauvais succès.

CHYLE, s. m. (*chi-le*) Suc blanchâtre qui se forme de la partie la plus subtile des alimens digérés.

CHILIFÈRE, adj. (*chi-li-fè-re*) Il se dit des vaisseaux qui portent le chyle.

CHYLIFICATION, s. f. (*chi-li-fi-ka-cion*) Formation du chyle.

CI, adverbe de lieu qui ne s'emploie jamais seul. Il se met après les noms, les pronoms, et désigne la personne ou la chose la plus proche : *Celui-ci, ce livre-ci.* En t. de palais on le met avant les adj. et les adv. : *Le mémoire ci-joint, les témoins ci-présens, ci-contre, ci-après*, etc. Dans le discours ordinaire, on dit : *Le mémoire ici joint, les témoins ici présens.* — Il se met après les prépositions *par* et *entre. Par-ci, par-là ; entre-ci et demain.* Il se met avant les prépositions *dessus, dessous, devant, après. Ci-dessus, ci-dessous*, etc.

CIBLE ou CIBE, s. f. Planche ou but contre lequel on tire : *Tirer à la cible.*

CIBOIRE, s. m. (*ci-boa-re*) Vase sacré où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion des fidèles.

CIBOULE, s. f. Petit ognon bon à manger en salade et en ragoût.

CICATRICE, s. f. Marque des plaies après leur guérison. — On dit fig., *l'affront est passé, mais la cicatrice reste.*

CICATRISER, v. a. É, ÉE, p. (*ci-ka-tri-zé*) Fermer, en parlant d'une plaie : *Ce remède cicatrise les plaies.* — Faire des cicatrices : *La petite vérole lui a cicatrisé le visage.*

SE CICATRISER, v. pr. Se former en cicatrice.

CICÉRO, s. m. Caractère d'imprimerie entre le saint-augustin et la philosophie.

CICEROLE, s. f. Espèce de pois chiche.

CICERONE, s. m. Nom que l'on donne en Italie à ceux qui font voir les curiosités d'une ville.

CICÉRONIEN, IENNE, adj. A la manière de Cicéron : *Style cicéronien.*

CYCLAMEN. Voyez PAIN DE POURCEAU.

CICUTAIRE ou CIGUE ASIATIQUE, s. fém. Plante.

CID, s. m. (*cide*) Mot emprunté de l'arabe. Chef, commandant.

CIDRE, s. m. Boisson fermentée, faite de jus de pomme.

CIEL, s. m. Au pl. il fait *Cieux.* La partie supérieure du monde qui environne tous les corps, et dans laquelle se meuvent les astres. — Les astres : *Les influences du ciel.* — L'air : *Ciel serein.* — Le séjour des bienheureux : *Gagner le Ciel.* — Dieu lui-même, la Providence : *Grâces au Ciel, c'est un arrêt du Ciel.* — Climat, pays : *Changer de ciel.* — Le dais sous lequel on porte le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu. — Le haut d'un lit. Dans cette dernière acception, comme dans la suivante, on dit *Ciels* au pl. et non pas *Cieux.* — En t. de peinture, c'est la partie du tableau qui représente l'air.

CIERGE, s. m. Chandelle de cire à l'usage de l'église. — *Cierge pascal*, qu'on allume pendant les fêtes de Pâques.

CIERGE DU PÉROU, s. m. Plante épineuse, qui n'a ni branches ni feuilles, et qui s'élève très-haut.

CIGALE, s. f. Insecte volant, qui fait dans les champs un bruit aigre et importun : *Le chant de la cigale.* — *Cigale de mer*, qui ressemble à la langouste.

CIGARRE, s. m. Feuille de tabac roulée, propre à fumer.

CIGOGNE, s. f. (*ci-go-gne*, mouillez le *gn*) Gros oiseau de passage, à long cou, bec et pattes rouges. Autrefois on écrivait *cicogne.*

CIGUE, s. f. (*ci-gu-e*) Herbe vénéneuse qui ressemble au persil. — Suc de cette herbe : *Socrate but de la ciguë.*

CIL, s. m. (mouillez l'*l*) Poil des paupières. Il se dit plus ordinairement au pluriel. — T. de botanique. Poils naissans du bord même d'une partie quelconque, et rangés sur une seule ligne.

CILIAIRE, adj. des deux g. (*ci-li-è-re*) t. d'anatomie. Qui appartient, qui a rapport aux cils. Il se dit aussi de certains ligamens qui sont dans le globe de l'œil.

CILICE, s. m. Camisole de crin que l'on porte sur la chair par mortification.

CILIÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Garni de cils.

CILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de ciller les yeux.

CILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Fermer les yeux et les rouvrir dans le moment. — Il se dit quelquefois absolument : *Personne n'ose ciller devant lui*, n'ose remuer. Fam.

CILLER, v. n. *Un cheval cille, commence à ciller*, à avoir quelque poils blancs aux paupières, au-dessus des yeux.

CIMBALAIRE, s. f. (*cin-ba-lè-re*) Plante rampante, espèce de linaire.

CIME, s. f. Sommet. — En t. de botanique, le haut de la tige des arbres et des herbes.

CIMENT, s. m. (*ci-man*) Espèce de mortier fait de brique ou de tuile battue et pilée. Les peintres, les orfévres, les verriers, les faïenciers ont des cimens qui leur sont propres.

CIMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*ci-man-té*) Joindre avec du ciment. — Figur. Confirmer affermir : *Cimenter la paix.*

CIMETERRE, s. m. (*ci-me-tè-re*) Grand coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté.

CIMETIÈRE, s. m. (*ci-me-tiè-re*) Lieu destiné à enterrer les morts. — Fig. En parlant d'un pays dont l'air est mortel pour les étrangers, on dit que *C'est leur cimetière.*

CIMEUX, EUSE, adj., t. de botan. Disposé en cime : *Plante cimeuse.*

CIMIER, s. m. (*ci-mié*) Ornement qu'on portait au haut du casque. — T. de blason. Figure de quelque animal ou chose qui se met au-dessus du timbre. — Pièce de bœuf prise sur le quartier de derrière. On dit aussi, *du cimier de cerf.*

CIMOLIE, s. fém. Espèce d'argile qui vient d'une île nommée *Cimolis.* — Il est aussi adj. *Matière cimolie*, dépôt qui se trouve sur les pierres à aiguiser.

CINABRE, s. m. Combinaison de soufre et de mercure, qui forme un corps solide d'un beau rouge.

CINÉRAIRE, adj. (*ci-né-rè-re*) *Urne cinéraire*, celle où les anciens renfermaient les cendres des corps brûlés après la mort.

CINÉRATION, s. f. Réduction en cendres par la violence du feu. *Incinération* est plus usité.

CINGLAGE, s. m. Chemin qu'un vaisseau fait ou peut faire en 24 heures.

CINGLER, v. n. É, ÉE, p. (*cin-glé*) Naviguer à pleines voiles. — v. a. Frapper avec quelque chose de pliant : *cingler le visage d'un coup de fouet.* — On dit d'un vent froid et perçant, qu'*il cingle le visage.* On le dit aussi de la grêle, de la neige, de la pluie.

CINNAMOME, s. m. (*ci-na-mo-me*) Sorte d'aromate des anciens, qu'on croit être la cannelle.

CINQ, adj. num. des deux g. (Le *q* ne se prononce point, quand *cinq* est suivi de son

substantif commençant par une consonne : *Cinq chevaux ;* dans les autres cas il se prononce.) Il est quelquefois substantif : *Un cinq de chiffre. — Un cinq*, au jeu de cartes, est une carte qui a cinq marques.

CINQUANTAINE, s. f. collectif (*cin-kan-tè-ne*) Nombre de cinquante.

CINQUANTE, adj. num. des deux g. (*cin-kan-te*) Nombre composé de cinq dizaines.

CINQUANTENIER, s. m. (*cin-kan-te-nié*) Celui qui commande cinquante hommes.

CINQUANTIÈME, adj. des deux g. (*cin-kantième*) Nombre d'ordre. — Il est quelquefois subst. : *Le cinquantième*, la cinquantième partie d'un tout.

CINQUIÈME, adject. des deux g. (*cin-kième*) Nombre d'ordre. — s. f. La cinquième classe d'un collége. — Il est aussi s. m. et signifie la cinquième partie d'un tout. — On appelle aussi *cinquième*, l'écolier qui étudie dans la classe de cinquième.

CINQUIÈMEMENT, adv. (*cin-kiè-me-man*) En cinquième lieu.

CINTRE, s. m. Figure en arcade. — Arcade de bois sur laquelle on bâtit les voûtes de pierres.

CINTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*cin-tré*) Faire un cintre. Bâtir en cintre, faire un ouvrage en cintre.

CIOUTAT, s. m. Sorte de raisin assez semblable au chasselas.

CIPP, s. m. (*ci-pe*) t. d'architecture et d'antiquaire. Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on gravait autrefois des inscriptions. — Chez les anciens, instrument qui servait à tourmenter les criminels et les esclaves.

CIRAGE, s. m. Action de cirer, effet de cette action. — Préparation pour enduire la chaussure.

CIRCÉE, s. f. Plante vulnéraire.

CIRCONCIRE, v. a. CIS, ISE, p. *Je circoncis ; nous circoncisons. Je circoncirai. Que je circoncise.* Couper le prépuce.

CIRCONCIS, s. m. (*cir-con-ci*) Celui qui a subi la circoncision.

CIRCONCISION, s. fém. (*cir-kon-ci-zion*) L'action par laquelle on circoncit. — Fête de la Circoncision de Jésus-Christ.

CIRCONFÉRENCE, s. f. (*cir-kon-fé-ran-ce*) Le tour d'un cercle. — Toute sorte d'enceinte, quoiqu'elle ne soit pas parfaitement ronde.

CIRCONFLEXE, adj. m. (*cir-kon-flèk-ce*) Il se dit d'un accent qui se met sur les voyelles longues, comme dans *âcre*, *voûte*, *dôme*.

CIRCONLOCUTION, s. f. (*cir-kon-lo-ku-cion*) Périphrase, circuit de paroles.

CIRCONSCISSE, adj. des deux g., t. de botanique. Qui s'ouvre transversalement.

CIRCONSCRIPTION, s. f. (*cir-kons-krip-cion*) Ce qui borne la circonférence des corps.

CIRCONSCRIRE, v. a. CRIT, ITE, part. Mettre des limites.

CIRCONSPECT, ECTE, adj. (*cir-kons-pèk*) Discret, retenu.

CIRCONSPECTION, s. f. (*cir-kons-pèk-cion*) Prudence, retenue.

CIRCONSTANCE, s. f. Certaine particularité qui accompagne un fait. — En style de pratique, on dit, en parlant d'une terre, d'une maison, d'une affaire, d'un procès, *les circonstances et dépendances*, pour dire tout ce qui en dépend.

CIRCONSTANCIEL, adj. m., t. de grammaire. Qui indique les modifications du verbe.

CIRCONSTANCIER, v. a. É, ÉE, part. (*cir-kons-tan-cié*) Marquer, détailler les circonstances.

CIRCONVALLATION, s. f. (*cir-kon-va-lâ-cion*) Fossé que les assiégeans font autour de leur camp et autour de la ville qu'ils assiégent. Il s'emploie ordinairement avec le mot *ligne* : *Ligne de circonvallation.*

CIRCONVENIR, v. a. NU. UE, p. Tromper artificieusement par des détours : *Circonvenir les juges.*

CIRCONVENTION, s. f. (*cir-kon-van-cion*) Tromperie artificieuse.

CIRCONVOISIN, INE, adj. (*cir-kon-voa-zin*) Il n'est guère d'usage qu'au pl. et signifie qui est autour, auprès : *Lieux circonvoisins*, *nations circonvoisines.*

CIRCONVOLUTION, s. f. (*cir-kon-vo-lu-cion*) Plusieurs tours faits autour d'un centre commun.

CIRCUIT, s. m. (*cir-kui*) Enceinte, tour. — Figur. *Circuit de paroles*, tout ce qu'on dit avant de venir au fait.

CIRCULAIRE, adj. des deux g. (*cir-ku-lè-re*) Rond. Ce qui va en rond. — *Lettre circulaire*, lettre faite pour informer diverses personnes d'une même chose. En ce sens, il s'emploie aussi substantivement : *Ecrire une circulaire.*

CIRCULAIREMENT, adv. (*cir-ku-lè-re-man*) En rond.

CIRCULANT, ANTE, adj. verbal. Mot nouveau. Qui circule : *Billets circulans. Espèces circulantes.*

CIRCULATION, s. fém. (*cir-ku-la-cion* Mouvement de ce qui circule. — En chimie distillation réitérée. — Fig. *Circulation de l'argent*, mouvement de l'argent qui passe d'une main à l'autre.

CIRCULATOIRE, adj. Il se dit des vaisseaux qui servent à faire la distillation par la circulation.

CIRCULER, v. n. (*cir-ku-lé*) Se mouvoir circulairement en revenant au même point. Il se dit particulièrement du sang. — On le dit aussi figur. de l'argent, des effets publics, etc. : *Faire circuler de l'argent*, *des billets*, etc.

CIRE, s. f. Matière molle et jaunâtre qui

reste du travail des abeilles, après qu'on en a exprimé le miel. — *Cire vierge*, la cire qu'on tire des ruches sans qu'elle ait été fondue sur le feu. — Bougie. *Dans cette maison on ne brûle que de la cire.* — Luminaire d'une église : *Les funérailles ont coûté tant pour la cire.* — *Cire d'Espagne*, composition de laque et autres matières qu'on forme en petits bâtons pour cacheter les lettres. — Humeur épaissie et jaune qui se forme dans les oreilles.

CIRER, v. a. É, ÉE, p. Enduire de cire. — Appliquer le cirage sur le cuir.

CIRIER, s. m. (*ci-rié*) Celui qui fabrique et vend des cierges, de la bougie.

CIROÈNE, s. m. (*ci-ro-è-ne*) Espèce d'emplâtre pour les foulures et contusions sans ouvertures.

CIRON, s. m. Très-petit insecte. — Petite ampoule que forme un ciron.

CIRQUE, s. m. (*cir-ke*) Lieu destiné chez les anciens Romains pour les jeux publics.

CIRRHE, s. m., t. de botanique. Filament simple ou rameux, tel que ceux qui naissent des tiges de la vigne.

CIRRHÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a la forme ou remplit les fonctions du cirrhe.

CIRRHEUX, EUSE, adject., t. de botan. Terminé en cirrhe.

CIRRHIFÈRE, adj., t. de botan. Qui porte un ou plusieurs cirrhes.

CIRSAKAS, s. masc. Etoffe des Indes, en soie et coton.

CIRURE, s. f. Enduit de cire préparée.

CISAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) t. de monnaie. Couper avec les cisailles les pièces fausses, légères.

CISAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Gros ciseaux à couper des plaques de métal. — Au sing. Rognures de monnaie.

CISALPIN, INE, adj. (*ci-zal-pin*) Qui est en-deçà des Alpes.

CISEAU, s. m. (*ci-zô*) Instrument de fer pour travailler le bois, la pierre, les métaux. — *Ouvrage de ciseau*, de sculpture. On dit d'un habile sculpteur, qu'*Il a le ciseau excellent, délicat.*

CISEAUX, s. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches tranchantes. Il est quelquefois singulier : *On n'a pas encore mis le ciseau dans cette étoffe.* — Poët. *Le ciseau de la Parque.*

CISELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ci-ze-lé*) Former sur les métaux des figures avec le ciselet. — *Velours ciselé*, velours à fleurs, à ramages.

CISELET, s. m. (*ci-ze-lè*) Petit ciseau.

CISELEUR, s. masc. (*ci-ze-leur*) Ouvrier dont le métier est de ciseler.

CISELURE, s. f. (*ci-se-lu-re*) L'ouvrage ciselé. — L'art du ciseleur.

CISOIRS, s. m. pl. (*ci-zoar*) Gros ciseaux à manche dont se servent les orfévres, chaudronniers, ferblantiers, etc.

CISSOÏDAL, ALE, adj. Qui appartient à la cissoïde.

CISSOÏDE, s. f., t. de géom. Ligne courbe, qui, en s'approchant de son asymptote, représente une feuille de lierre.

CISTE, s. m. Plante dont quelques espèces donnent le *Ladanum*.

CISTOPHORE, s. masc. (*cis-to-fo-re*) t. d'antiquités. Médailles où l'on voit des corbeilles.

CISTRE. Voyez SISTRE.

CITADELLE, s. f. (*ci-ta-dè-le*) Forteresse qui commande à une ville.

CITADIN, INE, s. Bourgeois, habitant d'une cité. Il n'est guère d'usage qu'en parlant des habitans de certaines villes d'Italie, pour les distinguer des nobles.

CITATION, s. f. (*ci-ta-cion*) Assignation devant un juge. — Allégation d'un passage, d'un fait.

CITÉ, s. f. Ville. Son plus grand usage est dans la poésie et dans le style oratoire. — Il se prend, en quelques villes, pour la partie la plus ancienne de la ville et où est l'église épiscopale.

CITER, v. a. É, ÉE, p. (*ci-té*) Ajourner, appeler pour comparaître devant un magistrat. — Alléguer : *Citer un passage.* — Nommer : *Citer son auteur.*

CITÉRIEUR, EURE, adj. Qui est en-deçà, plus près de nous.

CITERNE, s. f. Réservoir sous terre pour recevoir et garder l'eau de la pluie.

CITERNEAU, s. m. (*ci-ter-nô*) Petite citerne où l'eau s'épure avant de passer dans la citerne.

CITISE, s. masc. (*ci-ti-ze*) Arbrisseau qui porte des fleurs légumineuses.

CITOYEN, ENNE, s. (*ci-toa-ien*) Habitant d'une cité, d'un pays libre. — Qui aime son pays : *C'est un bon citoyen.*

CITRATE, s. m., t. de chim. Sel formé par la combinaison de l'acide citrique avec différentes bases.

CITRIN, INE, adj. Qui est de couleur de citron.

CITRIQUE, adj. (*ci-tri-ke*) t. de chimie. *Acide citrique*, acide de citron.

CITRON, s. masc. Sorte de fruit de forme ovale, de couleur jaune pâle, plein d'un jus acide. — Il se dit aussi de la couleur de citron : *Taffetas citron.*

CITRONNAT, s. m. Confiture d'écorces de citron.

CITRONNÉ, ÉE, adj. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron.

CITRONNELLE, s. f. (*ci-tro-nè-le*) Espèce

de liqueur faite avec de l'eau-de-vie et du citron. — Plante.

CITRONNIER, s. m. (*ci-tro-nié*) Arbre qui produit le citron.

CITROUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Sorte de fruit qui vient extrêmement gros, et qui rampe à terre avec sa tige et ses feuilles: *Potage à la citrouille.*

CIVADIÈRE, s. f. Voile du mât de beaupré.

CIVE, s. f. Plante potagère.

CIVET, s. m. (*ci-vè*) Ragoût de lièvre ou de lapin.

CIVETTE, s. f. (*ci-vè-te*) Petite cive qu'on mange dans la salade.

CIVETTE, s. fém. Animal qui ressemble à une grosse fouine. — Liqueur épaisse et odoriférante qu'on tire de cet animal.

CIVIÈRE, s. f. Espèce de brancard.

CIVIL, ILE, adj. Qui regarde et qui concerne les citoyens. — En t. de palais, il se dit par opposition à criminel: *Procès civil.* — Honnête, poli: *Manières civiles. Il faut être civil avec tout le monde.*

CIVILEMENT, adv. (*ci-vi-le-man*) En matière civile. — Avec politesse.

CIVILISATION, s. f. Action de civiliser. — Etat de ce qui est civilisé.

CIVILISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ci-vi-li-zé*) Rendre sociable, adoucir les mœurs: *Le christianisme a civilisé les peuples barbares.* Rendre civile une matière criminelle.

CIVILITÉ, s. f. Honnête. Manière civile de vivre et de converser dans le monde: *Un homme plein de civilité.* — Il se dit aussi des paroles civiles, des complimens, etc.: *Il m'a accablé de civilités.* — Petit et ancien livre qui enseigne les règles de la civilité.

CIVIQUE, adj. (*ci-vi-ke*) Qui concerne le citoyen: *Vertus civiques.* — *Couronne civique;* elle était de chêne, et se donnait, chez les Romains, à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen dans un assaut, dans une bataille.

CIVISME, s. m. Dévouement pour la patrie.

CLABAUD, s. m. (*kla-bô*) Il se dit d'un chien de chasse qui crie mal à propos sur les voies. — Figur. Bavard, qui parle beaucoup et mal à propos.

CLABAUDAGE, s. m. (*kla-bô-da-je*) Bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent. — Criaillerie sans motif. Fam.

CLABAUDER, v. n. (*kla-bô-dé*) Aboyer fréquemment et sans sujet. — Figur. et fam. Crier, faire du bruit mal à propos.

CLABAUDERIE, s. fém. (*kla-bô-de-ri-e*) Criaillerie importune et sans sujet.

CLABAUDEUR, EUSE, s. (*kla-bô-deur*) Qui crie beaucoup et mal à propos.

CLAIE, s. f. (*klè*) Ouvrage d'osier à claire-voie, en forme de carré long.

CLAIR, AIRE, adj. (*klèr*) Eclatant, lumineux: *La lune est claire.* — Qui reçoit beaucoup de jour: *Cette chambre est bien claire.* — Luisant, poli: *Vaisselle fort claire.* — En matière de couleurs, moins foncé, plus approchant du blanc: *Vert clair, rouge clair.* — Transparent, qui n'est point trouble: *Des vitres bien claires, vin clair.* — Qui a peu de consistance: *Ce sirop est trop clair.* — Qui n'est pas assez serré: *Toile claire.* — Net et aigu: *Les enfans ont la voix claire.* — Intelligible et aisé à comprendre: *Idée claire.* — Evident, manifeste: *Son droit est clair.* — Clair, s. m. Clarté, lumière: *Le clair de lune.* — On dit: *Il fait clair, il ne fait pas clair,* pour dire, il fait jour, il ne fait pas jour. — Au pl. les parties les plus éclairées d'un tableau: *Il y a dans ce tableau des clairs admirables.* — Clair, adv. D'une manière claire et distincte: *Voir clair, entendre clair.* — Au fig. on dit: *Cet homme y voit clair,* pour dire qu'il a l'esprit pénétrant. — *Parler clair,* pour, parler franchement et sans détour. — *Tirer une affaire au clair,* la débrouiller.

* *Clair,* adj., se place quelquefois devant un adj. verbal, alors il se prend adv.; en sorte qu'on écrit, *des épis clair-semés, des fleurs clair-semées,* etc. On n'écrit *clairs* au plur. que quand ce mot est pris substantivement, comme quand on dit des *clairs-obscurs.*

CLAIRE, s. fém. (*klè-re*) Dans l'affinage, les cendres lavées ou les os calcinés dont on se sert pour faire les coupelles.

CLAIRÉE, s. f. Sucre clarifié. — Au plur. Réservoirs des marais salans.

CLAIREMENT, adv. (*klè-re-man*) D'une manière claire, distinctement.

CLAIRET, ETTE, adj. dim. (*klè-rè*) *Vin clairet,* vin rouge clair, par opposition à un autre plus foncé. — *Eau clairette,* liqueur.

CLAIRE-VOIE, s. f. (*klè-re-voa*) Ouverture faite dans le mur d'un parc, et qui n'est fermée que par une grille ou par un fossé. — Espace trop large des solives d'un plancher. — Il se dit aussi de toutes sortes de tissus qui ne sont pas serrés. — *Semer à claire-voie,* jeter la semence en terre, de telle sorte que les grains soient écartés les uns des autres.

CLAIRIÈRE, s. f. (*klé-riè-re*) Endroit d'une forêt tout-à-fait dégarni d'arbre. Endroit plus clair d'un tissu.

CLAIR-OBSCUR, s. masc., t. de peinture. Distribution de la lumière et des ombres dans un tableau. — Art de faire cette distribution.

CLAIRON, s. m. (*klé-ron*) Sorte de trompette, dont le son est aigu et perçant.

CLAIR-SEMÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas semé près à près. — On dit fig. d'un livre où il y a quelques beaux traits, mais de loin à loin, que *Les beautés y sont clair-semées.*

CLAIRVOYANCE, s. f. (*klèr-voa-ian-ce*) Sagacité et pénétration. Il est peu usité.

CLAIRVOYANT, ANTE, adj. (*klèr-voa-ian*) Eclairé et pénétrant dans les affaires.

CLAMESI, s. m. Acier du Limousin.

CLAMEUR, s. fém. Grand cris, ordinairement tumultueux. — *Clameur de haro.* Terme de justice usité autrefois en Normandie, pour dire citation devant le juge.

CLAMEUSE, adj. f. Il se dit d'une chasse qui se fait avec grand bruit.

CLAMP, s. m., t. de marine. Pièce de bois appliquée contre un mât pour le fortifier.

CLAMPONIER ou CLAPONIER, s. et adj. m. Il se dit d'un cheval qui a les paturons longs, effilés et trop plians.

CLANDESTIN, INE, adj. Qui se fait en secret et contre les lois.

CLANDESTINE ou HERBE CACHÉE, s. fém. Plante dont les feuilles sont en partie cachées dans la terre.

CLANDESTINEMENT, adv. (*klan-des-ti-ne-man*) D'une manière clandestine.

CLANDESTINITÉ, s. f., t. de palais. Vice de ce qui est clandestin.

CLAPET, s. m. (*kla-pè*) Petite soupape à charnière.

CLAPIER, s. m. (*kla-pié*) Petits trous creusés exprès, où les lapins se retirent. — Machine de bois où l'on nourrit des lapins domestiques. — On appelle *lapins de clapier*, ou simplement *clapiers*, les lapins élevés dans ces sortes de machines, et par extension, les mauvais lapins.

CLAPIR, v. n. Il se dit du cri du lapin.

SE CLAPIR, v. pr. Se cacher dans un trou. Il se dit spécialement du lapin.

CLAPOTAGE, s. m. Légère agitation des eaux de la mer.

CLAQUE, s. f. (*kla-ke*) Coup du plat de la main. — Espèce de sandale qu'on met par-dessus le soulier pour se garantir de l'humidité.

CLAQUEDENT, s. m. (*kla-ke-dan*) Il se dit d'un misérable qui tremble de froid. Il est bas. — Braillard.

CLAQUEMENT, s. m. (*kla-ke-man*) *Claquement des dents*, le bruit que font les dents d'une personne qui tremble de froid. — *Claquement des mains*, le bruit que font les mains, en les frappant l'une contre l'autre.

CLAQUEMURER, v. a. É, ÉE, p. (*kla-ke-mu-ré*) Renfermer, resserrer dans une étroite prison. — v. pr. *Se claquemurer*, se renfermer. Fam.

CLAQUE-OREILLE, s. m. Chapeau à bords pendans. — Celui qui le porte. Il est bas.

CLAQUER, v. n. (*kla-ké*) Faire un bruit aigu et éclatant : *Claquer des mains, faire claquer un fouet.*

CLAQUET, s. masc. (*kla-kè*) Petite latte, dans un moulin, qui est sur la trémie, et qui, battant sur la meule, fait du bruit. — *Claquet de moulin*, babillard. Fam.

CLARETTE, s. m. Espèce de vin blanc clair mousseux : *Clarette de Die.*

CLARIFICATION, s. f. (*kla-ri-fi-ka-cion*) L'action par laquelle on rend une liqueur claire.

CLARIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*kla-ri-fié*) Rendre claire une liqueur trouble.

CLARINE, s. f. Sonnette qu'on pend au cou des animaux qu'on fait paître dans les forêts.

CLARINÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des animaux qui ont des sonnettes.

CLARINETTE, s. f. (*kla-ri-nè-te*) Sorte de hautbois. — Il se dit aussi de celui qui joue de cet instrument.

CLARTÉ, s. f. Lumière, splendeur : *La clarté du jour, du soleil, de la lune, d'une lampe.* — La transparence : *La clarté du vin, du verre.* — Fig. Netteté de l'esprit : *Parler, écrire avec clarté.*

CLASSE, s. f. (*klâ-ce*) Ordre suivant lequel on range diverses personnes, diverses choses. — Fig. Rang qu'on donne au mérite par rapport à certaines sciences ou professions. — Différentes salles d'un collége, dans chacune desquelles s'assemblent les écoliers qui prennent la même leçon sous un même maître. — Il se dit aussi des écoliers qui étudient en même classe. — Temps que les écoliers sont assemblés pour prendre la leçon.

CLASSEMENT, s. m. Action de classer : *Classement des matières.* — Etat de ce qui est classé.

CLASSER, v. a. É, ÉE, p. (*kla-cé*) Ranger, distribuer par classes. Il se dit des personnes et des choses.

CLASSIFICATION, s. fém. Mot nouveau. Action de classer, ou l'effet de cette action.

CLASSIQUE, adj. (*kla-ci-ke*) A l'usage des classes : *Livres classiques.* — *Auteur classique*, auteur ancien, approuvé, et qui fait autorité sur une certaine matière.

CLATIR, v. n., t. de chasse. Il se dit d'un chien qui, en poursuivant le gibier, redouble son cri. Il est peu usité.

CLAUDE, s. m. (*klô-de*) Sot, imbécile *C'est un Claude.* Il est fam.

CLAUDICATION, s. fém. (*klô-di-ka-cion*) Action de boiter.

CLAUSE, s. f. (*klô-ze*) Disposition particulière d'un édit, d'un contrat.

CLAUSTRAL, ALE, adj. (*klôs-tral*) Appartenant au cloître : *Discipline claustrale.*

CLAVÉ, ÉE, adj., t. de botan. Grossissant de la base au sommet : *Racine clavée.*

CLAVEAU, s. m. ou CLAVELÉE, s. f. (*kla-vô*) Maladie contagieuse qui attaque les moutons.

CLAVEAUX, s. m. pl. Pierres qui ferment le dessus d'une fenêtre carrée ou d'une corniche.

CLAVECIN, s. m. Instrument de musique

CLAVELÉ, ÉE, adj. Qui a le claveau.

CLAVELÉE. Voyez CLAVEAU.

CLAVETTE, s. f. (*kla-vè-te*) Espèce de clou plat que l'on passe dans l'ouverture d'un boulon, d'une fiche pour les fixer.

CLAVICULE, s. f., t. d'anat. Chacun des deux os qui ferment la poitrine par en haut, et qui l'attachent aux deux épaules.

CLAVIER, s. m. (*kla-vié*) Chaîne servant à tenir plusieurs clefs ensemble. — Rangée des touches d'une épinette, d'un clavecin.

CLAVIFORME, adj. des deux g., t. de botanique. Qui est en forme de massue.

CLAYON, s. m. (*klé-ion*) Petite claie pour faire égoutter des fromages.

CLAYONNAGE, s. m. (*klé-io-na-je*) Assemblage fait en forme de claie pour soutenir des terres.

CLEF, s. f. (*klé*, même devant une voyelle. Plusieurs auteurs écrivent *clé*) Instrument fait ordinairement de fer ou d'acier, pour ouvrir et fermer une serrure. — Fig. Places fortes de la frontière : *Calais est une des clefs de la France.* — Fig. *La grammaire est la clef des sciences*, y sert d'introduction. — *Clef d'un ouvrage*, *d'un système*, ce qui est nécessaire pour avoir l'intelligence d'un ouvrage, d'un système. — En architecture, *clef de voûte*, la pierre du milieu qui ferme la voûte. — *Clef de pistolet*, *de carabine*, etc., l'instrument avec lequel on les bande. — *Clef de montre*, instrument qui sert à la monter. — *Clef de lit*, morceau de fer avec lequel on tourne les vis pour monter ou démonter le bois de lit. — *Clef d'épinette*, *de clavecin*, instrument avec lequel on tourne les chevilles d'une épinette et d'un clavecin, pour tendre ou pour relâcher les cordes. — *Clef d'un pressoir*, la vis qui sert à serrer et lâcher le pressoir. — *Clef de musique*, marque qui sert à faire connaître l'intonation des notes, par rapport à leur position. — *Clef de chiffre*, l'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer et à déchiffrer les dépêches secrètes. — Fig. *Les clefs de St-Pierre*, l'autorité du Saint-Siége. — *La puissance des clefs*, la puissance de lier et de délier. — *Les clefs des trésors de l'Eglise*, le pouvoir d'accorder des indulgences.

CLÉMATITE, s. f. *Herbe aux gueux*, arbrisseau grimpant, sarmenteux, à fleurs odoriférantes.

CLÉMENCE, s. f. (*klé-man-ce*) Vertu qui porte à pardonner.

CLÉMENT, **ENTE**, adj. (*klé-man*) Qui a de la clémence.

CLÉMENTINES, s. et adj. f. pl. (*klé-man-ti-ne*) Recueil des décrétales de Clément V, fait par Jean XXII. — Recueil de pièces apocryphes faussement attribuées à saint Clément, évêque de Rome.

CLENCHE. Voyez CLINCHE.

CLEPSYDRE, s. f. (*klep-ci-dre*) Horloge d'eau qui servait à mesurer le temps chez les anciens. On appelle encore ainsi plusieurs de leurs machines hydrauliques.

CLERC, s. m. (*klèr*) Celui qui, par la tonsure, est entré dans l'état ecclésiastique. — Celui qui écrit et travaille dans l'étude d'un notaire, d'un avoué.

CLERGÉ, s. m. Le corps des ecclésiastiques.

CLÉRICAL, **ALE**, adj. Appartenant à l'ecclésiastique.

CLÉRICALEMENT, adv. (*klé-ri-ka-le-man*) D'une manière cléricale.

CLÉRICATURE, s. f. L'état ou condition du clerc.

CLICHAGE, s. m. Action de clicher.

CLICHÉ, s. m. Planche d'imprimerie obtenue par le clichage.

CLICHER, v. a. Faire tomber avec force une matrice sur du métal en fusion, pour tirer l'empreinte de cette matrice.

CLIENT, **ENTE**, s. (*kli-an*, *ante*) Celui qui a chargé de sa cause un homme de loi. — Chez les Romains, celui qui se mettait sous la protection d'un citoyen puissant.

CLIENTÈLE, s. f. (*kli-an-tè-le*) Tous les cliens d'un avocat, d'un procureur. — Protection que le patron accorde à ses cliens.

CLIGNEMENT, s. masc. (mouillez le *gn*) L'action de cligner les yeux.

CLIGNE-MUSETTE, s. f. Jeu d'enfans qui se cachent et se font chercher par l'un d'entre eux.

CLIGNER, v. a. É, ÉE, part. (*kli-gné*, mouillez le *gn*) Il ne se dit que des yeux. Fermer l'œil à demi.

CLIGNOTEMENT, s. m. (mouillez le *gn*) Mouvement involontaire et continuel des paupières.

CLIGNOTER, v. n. (*kli-gno-té*, mouillez le *gn*) Remuer et baisser les paupières fréquemment.

CLIMAT, s. m. (*kli-ma*) t. de géographie. Partie du globe de la terre comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur. — La ligne qui marque sur le globe la division des climats. — Plus ordinairement, pays, région, eu égard à la température de l'air : *Climat chaud*, *froid*, *tempéré*.

CLIMATÉRIQUE, adj. des deux g. (*kli-ma-té-ri-ke*) Il se dit de chaque septième année de la vie humaine, et particulièrement de la soixante-troisième.

CLINCAILLE, **CLINCAILLERIE**, **CLINCAILLIER**. Voyez QUINCAILLE, etc.

CLINCHE ou **CLENCHE**, s. f. Morceau de fer qui sert à soulever un loquet.

CLIN-D'OEIL, s. m. Prompt mouvement de la paupière qu'on baisse et qu'on relève au même instant. — *Faire un clin-d'œil à quelqu'un*, lui faire un signe. — Fig. *En un clin-*

d'œil, en moins d'un clin-d'œil, en un moment, en fort peu de temps.

CLINIQUE, adj. des deux g. (*kli-ni-ke*) Il se dit de celui qui recevait le baptême au lit de mort. — *Médecine clinique*, celle qu'on exerce auprès du lit des malades.

CLINOPODIUM ou FAUX-BASILIC. Voyez BASILIC.

CLINQUANT, s. m. (*klin-kan*) Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies. Fig. — Faux brillant, en parlant d'un ouvrage d'esprit.

CLIQUART, s. m. (*kli-kar*) Pierre très-estimée pour bâtir.

CLIQUE, s. f. (*kli-ke*) Société de gens qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. Il est familier.

CLIQUETER, v. n. (*kli-ke-té*) Faire un bruit qui imite le claquet d'un moulin quand il est en mouvement.

CLIQUETIS, s. m. (*kli-ke-ti*) Bruit que font les armes en choquant les unes contre les autres. — Craquement des os.

CLIQUETTE, s. f. (*kli-kè-te*) Sorte d'instrument fait de deux os ou de deux morceaux de bois, dont on tire quelque son mesuré, en agitant la main : *Jouer des cliquettes.*

CLISSE, s. f. (*kli-ce*) Clayon.

CLISSÉ, ÉE, adj. (*kli-cé*) Qui est garni de clisses.

CLIVER, v. a. É, ÉE, p. (*kli-vé*) t. de lapidaire. *Cliver un diamant*, le fendre avec adresse au lieu de le scier.

CLOAQUE, s. f. (*klo-a-ke*) Conduit pour faire écouler les eaux et les immondices d'une ville, en parlant des ouvrages des anciens; en français, on dit *égout.*

CLOAQUE, s. m. Lieu destiné à recevoir les immondices. — Fig. Maison sale et infecte, personne puante : *Cette maison, cet homme est un cloaque.* — On dit aussi fig. : *Cloaque d'impureté, de toutes sortes de vices.*

CLOCHE, s. f. Instrument de fonte creux, ouvert, évasé, d'où l'on tire du son au moyen d'un battant suspendu au milieu. — Vase de terre dont on couvre les plantes pour les garantir du froid. — Ustensile de cuisine pour faire cuire des fruits. — Ampoule ou vessie qui se fait sur la première peau. — En botan. *Fleurs en cloche*, fleurs monopétales dont la figure approche de celle d'une cloche. — *A cloche-pied*, adv. Sur un seul pied.

CLOCHEMENT, s. m. Action de clocher, de boiter.

CLOCHER, s. m. (*klo-ché*) Bâtiment élevé au-dessus d'une église, pour placer des cloches.

CLOCHER, v. n. (*klo-ché*) Boiter en marchant. — Fig. Etre défectueux : *Ce raisonnement cloche. — Ce vers cloche*, la mesure n'y est pas.

CLOCHETTE, s. fém. (*klo-chè-te*) Petite cloche. — Fleur jaune.

CLOISON, s. f. (*kloa-zon*) Séparation en planches ou en maçonnerie légère. — En t. de botanique, membranes qui divisent l'intérieur des fruits, et qui forment des loges et des cellules.

CLOISONNAGE, s. masc. (*kloa-zo-na-je*) Toute sorte d'ouvrage de cloison.

CLOÎTRE, s. m. (*kloâ-tre*) Galerie d'un monastère, ayant quatre côtés, avec un jardin et une cour au milieu. — Le monastère lui-même : *Vivre dans un cloître.* — Enceinte de murailles où logent des chanoines.

CLOÎTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kloâ-tré*) Contraindre à entrer dans un monastère et à y prendre l'habit.

CLOÎTRIER, s. m. (*kloâ-trié*) Religieux fixé dans un monastère.

CLOPIN-CLOPANT. Expression proverbiale. En clopinant. Il est familier.

CLOPINER, v. n. (*klo-pi-né*) Marcher avec peine et en clochant un peu. Fam.

CLOPORTE, s. m. Insecte qui a quatorze pates, et qui s'engendre ordinairement sous les pierres ou dans les murailles.

CLOQUE, s. f. (*klo-ke*) Espèce de maladie qui attaque les feuilles du pêcher.

CLORE ou CLORRE, v. a. Ce verbe, quant aux temps simples, n'a d'usage qu'aux trois personnes du singulier du présent : *Je clos, tu clos, il clôt* ; au futur de l'indicatif, *je clôrai*, et au conditionnel présent, *je clôrais.* Fermer : *Clore les passages.* — Fig. *Clore la bouche à quelqu'un*, l'empêcher de parler. — *Clore l'œil*, dormir. — Environner de haies, de fossés, etc. *Clore un jardin, un parc*, etc. — Achever, terminer : *Clore une affaire, un traité*, etc.

Clos, ose, part. et adj. *Porte close.* — *A huis clos*, à portes fermées. — Fig. *A yeux clos*, aveuglément et sans examiner.

CLOS, s. m. (*klô*) Espace de terre cultivée environnée de murailles, de haies.

CLOSEAU, s. f. (*klo-zô*) Petit jardin de paysan clos de haies.

CLOSSEMENT. Voyez GLOUSSEMENT.

CLOSSER. Voyez GLOUSSER.

CLÔTURE, s. f. Enceinte de murailles. — Obligation que les religieuses ont de ne point sortir de leur monastère : *Faire vœu de clôture.* — On dit aussi, *la clôture d'un compte, d'un inventaire, d'une assemblée.*

CLOU, s. m. Petit morceau de fer qui a une tête et une pointe, et qui sert à attacher ou à pendre quelque chose. — Furoncle.

CLOU DE GIROFLE, s. m. Fruit du giroflier, qui a la forme d'un clou.

CLOUER, v. a. É, ÉE, part. (*klou-é*) Attacher avec des clous.

CLOUTER, v. a. É, ÉE, part. (*klou-té*)

Garnir de clous. Il ne se dit qu'en parlant des petits clous d'or ou d'argent dont on garnit certains objets de luxe.

CLOUTERIE, s. f. Commerce de clous. — Lieu où on les fabrique.

CLOUTIER, s. m. (*klou-tié*) Faiseur ou vendeur de clous.

CLOUTIÈRE, CLOUIÈRE ou CLOUVIÈRE, s. f. Pièce de fer percée, où l'on fait les têtes de clou.

CLUB, s. m. (*klub* ou *klob*) Mot emprunté de l'anglais. Assemblée de personnes qui se réunissaient certains jours fixes pour s'occuper des affaires publiques.

CLUBISTE, s. m. Membre d'un club.

CLUSE, s. f. (*klu-ze*) Le cri avec lequel le fauconnier parle à ses chiens, lorsque l'oiseau a remis la perdrix dans le buisson.

CLUSER, v. a. (*klu-zé*) *Cluser la perdrix*, c'est exciter les chiens à la faire sortir du buisson.

CLYMÈNE, s. f. (*kli-mè-ne*) Plante qui approche de l'épurge.

CLYSTÈRE, s. m. (*klis-tè-re*) Lavement. On se sert plus ordinairement du mot *lavement*.

COACCUSÉ, s. masc. (*ko-a-ku-zé*) Accusé avec un ou plusieurs autres.

COACTIF, IVE, adj. (*ko-ak-tif*) Qui a droit de contraindre : *Pouvoir coactif.*

COACTION, s. f. (*ko-ak-cion*) t. de jurisprudence. Contrainte, violence qui ôte la liberté du choix.

COADJUTEUR, s. m. Prélat adjoint à un autre prélat, pour lui aider à faire ses fonctions, et qui est destiné à lui succéder. — On disait aussi *Coadjutrice*, en parlant d'une abbesse ou d'une prieure.

COADJUTORERIE, s. fém. La dignité de coadjuteur ou coadjutrice.

COAGULATION, s. f. (*ko-a-gu-la-cion*) Etat d'une chose coagulée, ou action par laquelle elle se coagule.

COAGULER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-a-gu-lé*) Cailler, figer. — On dit aussi *se coaguler.*

COAGULUM, s. m., t. de chimie. Coagulation.

SE COALISER, v. pron. (*se ko-a-li-zé*) Se réunir pour défendre une cause, une opinion, un parti.

COALITION, s. f. (*ko-a-li-cion*) en t. de physique, union intime de plusieurs substances. — Fig. Réunion de différens partis, ligue de plusieurs puissances.

COASSEMENT, s. m. (*ko-a-ce-man*) Cri des grenouilles.

COASSER, v. n. (*ko-a-cé*) Crier, en parlant des grenouilles.

COASSOCIÉ, ÉE, adj. et s. (*ko-a-ço-ci-é*) Qui est associé avec un ou plusieurs autres.

COATI, s. m. Quadrupède de l'Amérique, assez semblable à un ours et de la grosseur d'un chat.

COBALT ou COBOLT, s. masc. Demi-métal dont on tire l'arsenic. Substance minérale qui a la propriété de donner une couleur blanche au verre.

COCA, s. m. Arbrisseau du Pérou, dont les feuilles sont odoriférantes.

COCAGNE, s. f. Il n'est d'usage que dans les phrases suivantes : *Pays de cocagne*, pays fertile, abondant en toutes choses : *Mât de cocagne*, espèce de mât lisse et glissant au haut duquel sont suspendus des prix abondans et variés pour celui qui parvient à y grimper. — Petit pain de pastel pour la teinture.

COCARDE, s. f. Nœud de rubans ou morceau d'étoffe taillé en rond, qui se met au chapeau.

COCASSE, adj. des deux g. (*ko-ka-ce*) Qui dit ou qui fait des choses plaisantes, risibles. Popul.

COCCUS. Voyez KERMÈS.

COCCYX, s. m. (*kok-cice*) t. d'anat. Petit os qui termine l'os *sacrum.*

COCHE, s. m. Autrefois carrosse non suspendu, dans lequel on voyageait. — *Coche d'eau*, grand bateau pour aller d'une ville à l'autre. — Les personnes qui sont dans le coche : *Le coche dîne dans telle hôtellerie.*

COCHE, s. f. Entaille faite en un corps solide. — *Coche d'une arbalète*, où s'arrête la corde quand on bande l'arbalète. — *Coche d'une flèche*, où entre la corde de l'arc. — Pop. Truie vieille et grasse. — Fig. et pop. Femme très-grasse.

COCHENILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Décoction faite avec la cochenille pour teindre en cramoisi ou en écarlate.

COCHENILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit insecte d'Amérique, dont le suc donne la plus belle écarlate. On appelle aussi *cochenille* le suc de cet insecte. Il est différent du *kermès.*

COCHENILLER, v. act. (mouillez les *ll*) Teindre avec de la cochenille.

COCHER, s. m. (*ko-ché*) Celui qui conduit un carrosse ou toute autre voiture de cette espèce. — Constellation de l'hémisphère septentrional.

COCHER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-ché*) Il se dit du coq qui couvre la poule.

COCHET, s. m. (*kochè*) Petit coq.

COCHEVIS, s. m. (*ko-che-vi*) Sorte d'alouette huppée.

COCHLÉARIA ou HERBE AUX CUILLERS, s. m. (*ko-klé-a-ri-a*) Plante antiscorbutique.

COCHON, s. m. Porc, pourceau. — T. de métallurgie. Mélange impur de métal et de scories, qui bouche quelquefois les fourneaux. — Gonflement ou soulèvement des cendres dans

la coupelle. — Animal plus petit que le lapin, et qui grogne comme un cochon.

COCHONNÉE, s. f. Ce qu'une truie fait de petits cochons en une portée.

COCHONNER, v. n. (*ko-cho-né*) Il se dit d'une truie qui fait ses petits. — v. a. Faire salement et grossièrement un ouvrage. Fam.

COCHONNERIE, s. f. Malpropreté. — Chose mal faite. — Action, paroles indécentes. Fam.

COCHONNET, s. m. (*ko-cho-nè*) Boule à douze faces. — Petite boule qui sert de but au jeu de boule.

COCO, s. m. Fruit du cocotier.

COCON, s. m. Coque qui renferme le ver à soie, quand il a achevé de filer.

COCOTIER, s. m. (*ko-ko-tié*) Arbre de la famille des palmiers.

COC-SIGRUE, s. f. Sauterelle aquatique.

COCTION, s. f. (*kok-cion*) Action de faire cuire. — L'effet de cette action. — Il se dit proprement de la digestion des alimens dans l'estomac. — On dit aussi *la coction des humeurs.* — *Coction des métaux*, la manière dont ils se perfectionnent dans le sein de la terre.

COCYTE, s. m. (*ko-ci-te*) Suivant la fable, un des fleuves de l'enfer. — Poét. L'enfer même.

CODE, s. m. Recueil de lois, constitutions, ordonnances.

CODÉCIMATEUR, s. m. Celui qui percevait des dîmes avec un autre seigneur.

CODÉTENTEUR, s. m., t. de jurisprudence. Celui qui retient, avec un autre, une somme, une succession, etc.

CODICILLAIRE, adj. des deux g. (*ko-di-ci-lè-re*) Qui est contenu dans un codicille : *Legs, cause codicillaire.*

CODICILLE, s. m. (*ko-di-ci-le*) Disposition écrite, par laquelle un testateur ajoute ou change quelque chose à son testament.

CODILLE, s. masc. (mouillez les *ll*) t. de jeu : *Gagner codille*, gagner sans avoir fait jouer.

CODONATAIRE, adj. des deux g. (*ko-do-na-tè-re*) Associé conjoint avec un autre dans une même donation.

COECUM, s. m. (*cé-kome*) t. d'anat. emprunté du latin. Un des gros intestins.

COEFFICIENT, s. masc. (*ko-é-fi-ci-an*) t. d'algèbre. Nombre ou quantité connue qui est au devant d'une quantité algébrique, et qui la multiplie.

COEMPTION, s. fém. (*ko-anp-cion*) Achat réciproque.

COERCIBLE, adj. des deux g., t. de physique. Qui peut être rassemblé et retenu dans un certain espace.

COERCITIF, IVE, adj. (*ko-èr-ci-tif*) t. de palais. Qui a le pouvoir de contraindre.

COERCITION, s. f. (*ko-èr-ci-cion*) t. de palais. Droit qu'on a de contraindre quelqu'un à faire son devoir.

CO-ÉTAT, s. masc. (*ko-é-ta*) Il se dit d'un Etat, d'un prince qui partage la souveraineté avec un autre.

CO-ÉTERNEL, ELLE, adj. Qui existe de toute éternité avec un autre.

COEUR, s. m. (*keur*) Partie noble de l'animal, située dans la partie gauche de la poitrine, dans laquelle on croit communément que réside le principe de la vie. — Il se considère quelquefois comme le siége des passions : *Cœur oppressé, serré de douleur, de tristesse.* — Il se dit par opposition à esprit : *Ce discours plaît à l'esprit, et ne touche pas le cœur.* — Inclination de l'ame : *Bon, mauvais cœur.* — On le dit pour l'estomac : *Mal de cœur.* — Fig. Courage : *Il a du cœur.* — Affection : *Il a le cœur des peuples, des soldats.* — Intérieur, disposition de l'ame : *Dieu sonde les cœurs.* — Une des quatre couleurs du jeu de cartes : *Roi de cœur.* — Milieu : *Cœur d'une ville, de l'hiver, d'un arbre, d'un fruit.* — *Avoir à cœur, prendre à cœur une affaire*, s'y intéresser vivement. — *Avoir une chose sur le cœur*, en avoir du ressentiment. — *L'ami du cœur*, celui que l'on aime le plus tendrement. — *Mon cœur, mon petit cœur*, t. de tendresse. — *Ouvrir son cœur à quelqu'un*, faire voir tout ce qu'on a dans la pensée. — *Parler à cœur ouvert*, franchement. — *Cet homme est tout cœur*, il est généreux, sensible, etc. — *De grand cœur*, volontiers. — *A contre-cœur*, contre son inclination. — *Par cœur*, de mémoire. — Fam. : *Faire dîner quelqu'un par cœur*, ne lui rien garder pour dîner.

COEXISTENCE, s. f. Existence de plusieurs choses en même temps.

COEXISTER, v. n. Exister ensemble.

COFFIN, s. m. Petit panier d'osier. Il est vieux.

SE COFFINER, v. pr. (*se co-fi-né*) il se dit des œillets dont les feuilles se frisent au lieu de demeurer étendues.

COFFRE, s. m. (*ko-fre*) Meuble propre à serrer et enfermer de l'argent, des hardes, etc. — *Coffre-fort*, coffre de fer ou de bois fort épais, garni de fer en dedans, et qui se ferme avec de grosses serrures, où l'on serre ce qu'on a de plus précieux. Le pl. est *coffres-forts.* — *Le coffre du carrosse*, la partie du carrosse sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir. — En t. de chirurgie, la capacité, l'espace qui est enfermé sous les côtes.

COFFRER, v. act. (*ko-fré*) Emprisonner. Familier.

COFFRET, s. m. (*ko-frè*) Petit coffre.

COFFRETIER, s. m. (*ko-fre-tié*) Ouvrier qui fait des coffres, des malles.

COGNASSE, s. f. (*ko-gna-ce*, mouillez le *gn*) Coing sauvage.

COGNASSIER, s. m. (*ko-gna-cié*, mouillez le *gn*) Arbre qui porte des coings ou des cognasses.

COGNAT, s. masc. (*kog-na*) Il se dit de ceux qui sont unis par des liens de parenté, surtout du côté des femmes.

COGNATION, s. f. (*kog-na-cion*) Lien de parenté entre tous les descendans d'une même souche.

COGNATIQUE, adj. Il se dit d'une succession où les cognats parviennent au défaut des mâles.

COGNÉE, s. f. (*ko-gné-e*, mouillez le *gn*) Outil de fer acéré, plat et tranchant.

COGNE-FÉTU, s. m. (*ko-gne-fé-tu*, mouillez le *gn*) Celui qui se donne bien de la peine pour ne rien faire. Il est pop.

COGNER, v. act. É, ÉE, part. (*ko-gné*, mouillez le *gn*) Frapper pour faire entrer : *kogner un clou, une cheville.* Fam. — Se Cogner, v. pr. Se heurter contre quelque chose. Il est pop.

COHABITATION, s. f. (*ko-a-bi-ta-cion*) t. de jurisprudence. Etat des époux qui vivent ensemble.

COHABITER, v. n. (*ko-a-bi-té*) Vivre ensemble comme mari et femme.

COHÉRENCE, s. f. (*ko-é-ran-ce*) Liaison, connexion d'une chose avec une autre.

COHÉRENT, ENTE, adj. (*ko-é-ran*) Qui a de la cohérence : *Ce raisonnement est cohérent dans toutes ses parties.*

COHÉRITIER, IÈRE, s. (*ko-é-ri-tié*) Qui hérite avec un autre.

COHÉSION, s. f. (*ko-é-zion*) t. de physique. Adhérence, force par laquelle des corps sont unis entre eux.

COHOBATION, s. f. (*ko-o-ba-cion*) Opération de chimie. Voyez Cohober.

COHOBER, v. a. (*ko-o-bé*) t. de chimie. C'est remettre sur son marc une liqueur distillée, pour la faire distiller de nouveau.

COHORTE, s. f. (*ko-or-te*) Corps d'infanterie parmi les Romains. — Troupe de toutes sortes de gens. — Poét. Toutes sortes de gens de guerre.

COHUE, s. f. (*ko-û-e*) Lieu où se tenaient, dans quelques provinces, les petites-justices. — Fig. Assemblée où tout le monde parle en confusion. — Grande foule.

COI, COITE, adj. (*koa*) Tranquille, calme, paisible : *Se tenir, demeurer coi.*

COIFFE ou **COEFFE**, s. f. (*koa-fe*) Espèce de vêtement de la tête, surtout pour les femmes. — *Coiffe de nuit* ou *bonnet de nuit*, coiffe de toile que quelques hommes mettent dans leur bonnet de nuit. — *Coiffe de chapeau*, coiffe de taffetas ou de treillis, dont on garnit le dedans des chapeaux. — Membrane que quelques enfans apportent sur leur tête en venant au monde. — Partie membraneuse du cochon. — T. de botanique. Sorte de calice.

COIFFER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*koa-fé*) Couvrir la tête, la parer. — v. n. Aller bien ou mal, en parlant d'une perruque, d'un chapeau, etc. : *Ce chapeau coiffe bien.* — *Coiffer une bouteille*, couvrir de poix le bouchon après l'avoir ficelé. — Se Coiffer, v. pr. Se couvrir la tête. — Orner, parer sa tête. — Fig. *Se coiffer de quelqu'un, d'une opinion*, se préoccuper, s'entêter de quelqu'un, d'une opinion. — *Vin coiffé, bière coiffée*, où l'on a mêlé quelque autre liqueur. — *Etre né coiffé, avec la coiffe*, être fort heureux. Prov.

COIFFEUR, EUSE, s. (*koa-feur*) Qui fait métier de coiffer les femmes.

COIFFURE, s. f. (*koa-fu-re*) Couverture et ornement de tête. — Manière dont les femmes se coiffent.

COIN, s. m. Angle. L'endroit où se fait la rencontre de deux côtés de quelque chose. — Pièce de fer ou de bois, taillée en angle aigu. — En t. de monnaie, morceau d'acier trempé et gravé dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles. — Petite partie ou portion d'un logis. — Endroit qui n'est pas exposé à la vue. — Poinçon qui sert à marquer de la vaisselle. — En parlant d'un bas, endroit où le tissu se divise, et qui couvre la cheville du pied. — On dit fig. qu'*Une chose est marquée au bon coin*, pour dire qu'elle est des meilleures de son espèce. — *Regarder du coin de l'œil*, à la dérobée. Fam. — *Tenir bien son coin dans une compagnie*, s'y faire estimer. Familier.

COIN ou **COING**, s. m. (*koin*) Gros fruit jaune en forme de poire.

COINCIDENCE, s. f. (*ko-in-ci-dan-ce*) Etat de deux choses qui coïncident. — En t. d'optique, qui tombe en un même point.

COINCIDER, v. n. (*ko-in-ci-dé*) t. de géométrie. S'ajuster l'un sur l'autre. — Il se dit fig. en parlant des événemens : *Ces deux circonstances ont coïncidé*, sont arrivées ensemble.

COING. Voyez Coin.

COITE. Voyez Couette.

COL, s. m. (On écrit *cou*, quand il s'agit de la partie du corps qui joint la tête aux épaules. *Voyez* Cou) — *Col de chemise, de rabat*, la partie supérieure de la chemise, du rabat. — Espèce de cravate sans pendans. — Passage étroit entre deux montagnes.

COLARIN, s. m. Frise du chapiteau de la colonne toscane et de la dorique.

COLATURE, s. f., t. de pharmacie. Séparation d'une liqueur d'avec quelque impureté ou matière première. C'est une filtration moins exacte que celles qui se font en chimie. — La liqueur ainsi filtrée.

COLCHIQUE ou TUE-CHIEN, s. m. (*kol-chi-ke*) Plante bulbeuse qu'on croit être mortelle aux chiens.

COLCOTAR, s. m. Substance qui reste au fond de la cornue qui a servi à distiller l'huile de vitriol.

COLÉRA-MORBUS, s. m. Mot emprunté du latin. Epanchement de bile subit, qui cause un débordement par haut et par bas. On l'appelle vulgairement *Trousse-galant.*

COLÈRE, s. f. Il ne s'emploie pas au pluriel. Passion par laquelle l'ame se sent vivement émouvoir contre ce qui la blesse. — On dit figur., *la colère de Dieu*, *du Ciel.* — Fig. *La mer est en colère*, est fort agitée.

COLÈRE, adj. des deux g. Qui est sujet à se mettre en colère.

COLÉRIQUE, adj. des deux g. (*ko-lé-ri-ke*) Enclin à la colère. Il n'est guère usité que dans le style didactique.

COLLIART, s. m. (*ko-li-ar*) Sorte de poisson assez semblable à la raie.

COLIBRI, s. m. Très petit oiseau des Indes. — Fam. Personne de petite taille, et qui n'a rien que de frivole dans le caractère.

COLIFICHET, s. m. (*ko-li-fi-chè*) Babiole, bagatelle. Ce mot s'emploie ordinairement au pluriel. — Petits ornemens mal placés. — Petits ornemens mis mal à propos dans les ouvrages d'esprit. — T. de monnaie. Petite machine dont se servent les ajusteurs pour pouvoir écouaner les espèces.

COLIN-MAILLARD, s. m. Sorte de jeu où l'un des joueurs a les yeux bandés, et s'appelle *Colin-maillard.*

COLIQUE, s. f. (*ko-li-ke*) Maladie qui cause des tranchées dans le ventre.

COLIR ou COLI, s. m. Officier de la Chine qui a droit d'entrer dans les maisons pour s'instruire de ce qui s'y passe.

COLISÉE, s. m. (*ko-li-zée*) Célèbre amphithéâtre de Rome.

COLLABORATEUR, TRICE, s. (*kol-la-bo-ra-teur*) Qui travaille conjointement avec un autre à un même ouvrage.

COLLAGE, s. m. (*ko-la-ge*) Préparation donnée au papier lorsqu'on l'imprègne de colle. — Action de coller des papiers de tenture.

COLLATAIRE, s. m. (*kol-la-tè-re*) Celui à qui on a conféré un bénéfice.

COLLATÉRAL, ALE, adj. (*ko-la-té-ral*) Qui concerne la parenté hors de la ligne directe, soit descendante, soit ascendante. — En t. de géographie, *points collatéraux*, les points qui sont au milieu des deux points cardinaux.

COLLATÉRAL, s. m. Parent collatéral : *Il n'a que des collatéraux pour héritiers.*

COLLATEUR, s. m. (*kol-la-teur*) Celui qui a droit de conférer un bénéfice.

COLLATIF, IVE, adj. (*kol-la-tif*) Qui se confère. Il ne se dit qu'en matières bénéficiales : *Bénéfice collatif.*

COLLATION, s. f. (*kol-la-cion*) Droit de conférer un bénéfice. — En t. de pratique, l'action de conférer la copie d'un écrit avec l'original. — Léger souper des jours de jeûne.

COLLATIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*kol-la-cio-né*) Conférer un écrit avec l'original, ou deux écrits ensemble. — En t. de librairie, examiner s'il ne manque point à un livre quelque feuille ou feuillet.

COLLATIONNER, v. n. (*kol-la-cio-né*) Faire le repas qu'on appelle collation.

COLLE, s. f. (*ko-le*) Matière gluante et tenace dont on se sert pour joindre deux choses, et pour faire qu'elles tiennent ensemble. — Pop. Menterie, chose controuvée.

COLLECTE, s. f. (*ko-lèk-te*) Autrefois levée des deniers de la taille et autres impositions. — Oraison que le prêtre dit avant l'épître. — Quête destinée à quelque œuvre de bienfaisance.

COLLECTEUR, s. m. (*ko-lèk-teur*) Autrefois celui qui faisait la collecte.

COLLECTIF, IVE, adj. (*ko-lèk-tife*) t. de grammaire, par lequel on désigne plusieurs personnes ou choses sous un nom singulier : *Peuple*, *multitude*, *armée*, sont des termes collectifs.

COLLECTION, s. f. (*ko-lèk-cion*) Recueil de choses qui ont du rapport entre elles : *Collection de livres*, *de tableaux.*

COLLECTIVEMENT, adv. (*ko-lek-ti-ve-man*) Dans un sens collectif : *L'homme*, c'est-à-dire, tous les hommes pris *collectivement.*

COLLÉGATAIRE, s. m. et f. Celui ou celle à qui un legs a été fait en commun avec une ou plusieurs personnes.

COLLÉGE, s. m. (*ko-lé-je*) Compagnie de personnes notables qui sont en même dignité : *Collége des cardinaux*, *des électeurs.* — Lieu destiné pour enseigner les lettres, les sciences les langues, etc.

COLLÉGIAL, ALE, adj. (*ko-lé-ji-al*) Il n'est guère en usage qu'au fém. : *Eglise collégiale*, ou subst. *Une collégiale.* Il se disait d'un chapitre de chanoines sans siége épiscopal.

COLLÈGUE, s. m. (*ko-lè-ghe*) Qui remplit la même fonction.

COLLER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-lé*) Joindre avec de la colle. — Enduire de colle. — En t. de billard, *Coller une bille*, la pousser de manière qu'elle demeure contre la bande. — *Avoir les yeux collés sur une chose*, la regarder attentivement et long-temps.

COLLERETTE, s. fém. (*ko-le-rè-te*) Petit collet de batiste, de gaze, etc., que les femmes mettent autour du cou. — En t. de botanique, enveloppe commune ou partielle des ombellifères.

COLLET, s. m. (*ko-lè*) Partie de l'habille-

ment qui est autour du cou. — T. de botan. Partie d'une plante où finit la racine et où commence la tige. — T. de chasse. Lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc. — *Sauter au collet de...* *Prendre*, *saisir au collet*, saisir au cou pour faire violence, arrêter, faire prisonnier. — *Prêter le collet à quelqu'un*, se présenter pour combattre corps à corps contre lui; et fig. Lui tenir tête à quelque chose que ce soit.

COLLETER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ko-le-té*) Prendre quelqu'un au collet pour le jeter par terre. On dit aussi *se colleter*. Il est fam. — v. n. Tendre des collets pour prendre le gibier.

COLLETIN, s. m. Pourpoint sans manches, dont on se servait autrefois. — Collier de pélerin couvert de coquilles.

COLLEUR, s. m. Celui qui colle du papier peint sur les murs d'une chambre.

COLLIER, s. m. (*ko-lié*) Rangée de perles ou d'autres choses de même nature, que les dames portent au cou pour se parer. — Cercle de fer, d'argent, etc., qui se met autour du cou des esclaves ou des chiens. — Chaîne d'or qui se donne à ceux qu'on fait chevaliers de quelque ordre. — Marque naturelle en forme de cercle qu'on voit au cou de quelques animaux. — Partie du harnais qu'on met au cou des chevaux de charrette ou de labour.

COLLIGER, v. a. É, ÉE, part. (*kol-li-gé*) Faire un recueil des endroits notables d'un livre. Il est vieux.

COLLINE, s. f. (*ko-li-ne*) Petite montagne en pente douce. — Poét. *La double colline*, le Parnasse.

COLLIQUATIF, IVE, adj. (*kol-li-koua-tif*) Qui décompose les humeurs.

COLLIQUATION, s. f. (*kol-li-koua-cion*) t. de médecine. Dissolution ou décomposition des humeurs.

COLLISION, s. f. (*kol-li-zion*) t. de physique. Choc de deux corps.

COLLOCATION, s. fém. (*kol-lo-ka-cion*) T. de pratique. Action par laquelle on range les créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. — *Collocation utile*, celle qui procure au créancier colloqué son paiement, par opposition à celle qui ne produit point de paiement, faute de fonds.

COLLOQUE, s. m. (*kol-lo-ke*) Dialogue, entretien libre et familier. — Conférence entre deux partis opposés. — Il se dit aussi de la conférence tenue à Poissy entre les catholiques et les protestans.

COLLOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*kol-lo-ké*) Ranger des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés.

COLLUDER, v. n. (*kol-lu-dé*) t. de palais. S'entendre avec sa partie au préjudice d'un tiers.

COLLUSION, s. fém. (*kol-lu-zion*) Intelligence secrète au préjudice d'un tiers.

COLLUSOIRE, adj. des deux g. (*kol-lu-zoa-re*) t. de pratique. Qui se fait par collusion : *Procédure collusoire.*

COLLUSOIREMENT, adv. (*kol-lu-zoa-re-man*) D'une manière collusoire.

COLLYRE, s. m. (*ko-li-re*) t. de médecine. Remède extérieur qui s'applique sur les yeux.

COLOMBAGE, s. m. (*ko-lon-ba-je*) Rang des olives posées à plomb dans une cloison de charpente.

COLOMBE, s. f. Pigeon. Ce mot est consacré à la poésie et au style soutenu : *La tendre colombe.* — Il s'emploie au lieu de *pigeon*, dans toutes les phrases tirées ou imitées de l'Ecriture-Sainte. — Espèce de varlope ou de rabot renversé.

COLOMBIER, s. m. (*ko-lon-bié*) Bâtiment en forme de tour où l'on nourrit des pigeons. — Sorte de papier.

COLOMBIN, s. m. Mine de plomb pur.

COLOMBIN, INE, adj. Qui est d'une couleur approchante du gris-de-lin. Ce mot est vieux ; on dit aujourd'hui *gorge-de-pigeon.*

COLOMBINE, s. f. Fiente de pigeon qui fournit un très-bon engrais.

COLON, s. m. Celui qui cultive une terre pour son propre profit. — Habitant des colonies. — T. d'anat. L'un des gros intestins qui suit le cœcum.

COLONEL, s. m. Qui commande un régiment.

COLONELLE, adj. et s. f. (*ko-lo-nè-le*) Il se dit de la première compagnie d'un régiment qui n'a point d'autre capitaine que le colonel.

COLONIAL, ALE, adj. Au pl. *coloniaux.* Qui concerne la colonie.

COLONIE, s. f. Nombre de personnes des deux sexes envoyées d'un pays pour en habiter un autre. — Lieu habité par une colonie.

COLONISATION, s. f. Action d'établir une colonie.

COLONNADE, s. f. collectif. (*ko-lo-na-de*) Rang de colonnes pour servir d'ornement à un grand édifice, etc.

COLONNE, s. f. (*ko-lo-ne*) Pilier de forme ronde, pour soutenir ou pour orner un bâtiment. — Il y a aussi de grandes colonnes qui sont indépendantes des bâtimens, et que l'on élève dans les places publiques : *La colonne Trajane.* — *Les colonnes d'Hercule*, les deux montagnes du détroit de Gibraltar. — *Colonnes d'un lit*, les piliers d'un lit. — *Livre imprimé par colonnes*, où les lignes ne sont pas de toute la largeur de la page : *Ce dictionnaire est à deux colonnes.* On dit qu'*Une armée marche sur plusieurs colonnes*, pour, qu'elle marche sur plusieurs lignes. — Fig. Appui, soutien : *Les bons généraux sont les colonnes de l'Etat.* — On dit aussi fig. que *la force et la justice sont les deux colonnes de l'Etat.* — En t. de physique, une quantité de matière fluide,

de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminées réellement ou par la pensée : *Colonne d'air, d'eau.*

COLOPHANE, s. m. (*ko-lo-fa-ne*) Résine dont les joueurs d'instrumens à cordes se servent pour frotter les crins de leur archet.

COLOQUINTE, s. f. (*ko-lo-kin-te*) Espèce de concombre à fruits amers. C'est un violent purgatif.

COLORANT, ANTE, adj. (*ko-lo-ran*) Qui colore, qui donne de la couleur.

COLORER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ko-lo-ré*) Donner la couleur ou de la couleur. On dit aussi *se colorer.* — Fig. Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais.

COLORIER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-lo-rié*) Employer les couleurs dans un tableau.

COLORIS, s. m. (*ko-lo-ri*) Effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs dans les tableaux, principalement pour les figures humaines. — Il se dit aussi d'un teint frais et vermeil : *Voilà un beau coloris.* — On le dit encore des fruits : *Voilà des pêches d'un beau coloris.*

COLORISATION, s. f. Changement de couleur des substances dans les opérations de chimie.

COLORISTE, s. m. Peintre qui entend bien le coloris : *C'est un bon coloriste.*

COLOSSAL, ALE, adj. De grandeur démesurée : *Figure colossale.* Au pl. il n'est d'usage qu'au féminin.

COLOSSE, s. m. (*ko-lo-ce*) Statue d'une grandeur démesurée. — Fig. et fam. Homme de fort grande stature.

COLOSTRE ou COLOSTRUM, s. m., t. de médecine. Premier lait qui sort du sein des femmes après leur délivrance.

COLPORTAGE, s. m. Profession de colporteur.

COLPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*kol-por-té*) Faire le métier de colporteur. — *Colporter une nouvelle*, la raconter partout.

COLPORTEUR, s. m. Celui qui porte dans les maisons des marchandises pour les vendre, ou qui crie ou vend dans les rues des marchandises, des papiers publics.

COLUMELLE, s. f., t. de botan. Axe vertical matériel de quelques fruits, qui persiste après la chute de leurs autres parties.

COLUMELLÉ, ÉE, adj., t. de botanique. *Fruit columellé*, pourvu d'une columelle.

COLURE, s. m. Il se dit de deux grands cercles de la sphère qui coupent l'équateur et le zodiaque en quatre parties égales et qui servent à marquer les saisons.

COLZA ou COLSAT, s. m. Espèce de chou sauvage, d'où l'on tire une huile bonne à brûler, et à d'autres usages.

COMA, s. m. Maladie soporeuse.

COMATEUX, EUSE, adj. (*ko-ma-teu*) Qui produit ou annonce le coma.

COMBAT, s. m. (*kon-ba*) Action d'attaquer et de se défendre. — Fig. Etat de trouble et de souffrance : *La vie de l'homme est un combat perpétuel.* — Fig. Contrariétés, oppositions qu'on éprouve : *Il faut rendre bien des combats pour vaincre ses passions.* — Dispute, contestation : *Combat de civilité, d'esprit.* — Opposition et contrariété de certaines choses entre elles : *Combat des humeurs dans le corps, des élémens, des vents.* — Au plur. Jeux publics des anciens : *Les jeux olympiques, ceux du cirque*, etc. — *Etre hors de combat*, n'être plus en état de combattre. Il se dit au propre et au figuré.

COMBATTANT, s. m. (*kon-ba-tan*) Soldat en état de combattre. — Oiseau de passage.

COMBATTRE, v. a. TU, TUE, p. et adj. (*kon-ba-tre*) [Il se conjugue comme *Battre*] Attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque. — On dit fig. *Combattre les difficultés, ses passions, les raisons, les opinions de quelqu'un ; combattre contre les vents, contre la faim, la soif.* — *Combattre avec quelqu'un de civilité, d'honnêteté*, disputer à qui sera plus civil, plus honnête. — *Ce remède combat le mal*, agit fortement contre lui.

COMBIEN, adv. de quantité. (*kon-bi-en*) *Il y a je ne sais combien de gens*, beaucoup de gens. — *Combien vaut cela ?* de quel prix est cela ? — *En combien de temps ?* en quel espace de temps ? — A quel point : *N'ignorez pas combien je vous estime.* — Il se met aussi subst. dans le style familier. — *Combien que*, conjonction. Quoique. Il est vieux.

COMBINAISON, s. f. (*kon-bi-nè-zon*) Assemblage de plusieurs choses disposées entre elles. — En t. de chimie, union intime par laquelle les parties de deux corps se pénètrent et se joignent pour former un nouveau corps.

COMBINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-biné*) Assembler plusieurs choses en les disposant deux à deux ; et par extension, les arranger de toutes les manières dont elles peuvent être arrangées ensemble. — En t. de chimie, mélanger. — *Armée combinée*, composée de différentes nations.

COMBLE, s. m. Ce qui peut tenir au-dessus du bord d'une mesure déja pleine de choses sèches. — Faîte d'un bâtiment. — Fig. Le dernier point de quelque chose : *Le comble des honneurs, de l'infortune.* — *Pour comble*, pour surcroît. — *De fond en comble*, entièrement.

COMBLE, adj. des deux g. *Plein jusqu'au comble*, en parlant d'une mesure de choses sèches. — On dit aussi fig. : *Lorsque la mesure des crimes est comble, on a tout à craindre de la vengeance divine.*

COMBLEMENT, s. m. Action de combler.

COMBLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-blé*) Remplir un vaisseau par-dessus les bords. — Fig. *Combler la mesure*, faire quelque nouvelle

nouvelle faute impardonnable. — Remplir un creux, un vide : *Combler un fossé.* — Fig. *Combler une personne de biens*, lui faire de grands biens. — On dit dans le même sens, *Combler de bienfaits, de grâces, d'honneurs.*

COMBLÈTE, s. f. (*kon-blè-te*) Fente qui est au milieu du pied du cerf.

COMBRIÈRE, s. f. Filet pour prendre des thons et autres grands poissons.

COMBUGER, v. act. É, ÉE, p. Remplir d'eau des futailles pour les imbiber avant que de les employer.

COMBUSTIBLE, adj. des deux g. (*kon-bus-ti-ble*) Qui est disposé à brûler aisément.

COMBUSTION, s. fém. Entière décomposition d'une chose par l'action du feu. — Fig. : Désordre, tumulte : *Toute la ville est en combustion.*

COMÉDIE, s. fém. Pièce de théâtre dans laquelle on représente quelque action de la vie commune, que l'on suppose s'être passée entre des personnes de condition privée. — L'art de composer la comédie : *Il entend bien la comédie.* — Toutes sortes de pièces de théâtre, la tragédie, la pastorale, etc. — Lieu où l'on joue la comédie. — Fig. Actions qui ont quelque chose de plaisant ou de ridicule : *Ces messieurs nous donnent la comédie.* — Feinte : *Tout cela n'est qu'une pure comédie.*

COMÉDIEN, IENNE, s. Qui joue la comédie sur un théâtre public. — Fig. Hypocrite.

COMESTIBLE, s. m. Tous les alimens qui conviennent à l'homme. Les comestibles sont chers. — On l'emploie quelquefois comme adj. : *Denrées comestibles.*

COMÈTE, s. f. Corps lumineux qui paraît extraordinairement dans le ciel, avec une traînée de lumière. — Espèce de jeu de cartes. — En t. de blason, étoile à queue ondoyante, qu'on représente avec huit rayons.

COMÉTÉ, ÉE, adj., t. de blason, qui se dit des pièces qui ont des rayons ondoyans et mouvans du chef.

COMICES, s. m. pl. Assemblées des anciens Romains qui avaient pour objet les affaires publiques. —Lieu où se tenaient ces assemblées.

COMINGE, s. fém. Bombe d'une grosseur considérable.

COMIQUE, adject. des deux g. (*ko-mi-ke*) Qui appartient à la comédie : *Poète, pièce, sujet comique.* — Plaisant, propre à faire rire : *Aventure comique.* — s. m. Le genre comique, le style comique.

COMIQUEMENT, adv. (*ko-mi-ke-man*) D'une manière comique, plaisante.

COMITE, s. m. Officier préposé pour faire travailler la chiourme d'une galère.

COMITÉ, s. m., t. emprunté des Anglais. Bureau composé de plusieurs personnes pour examiner une affaire. — Fam. Réunion de quelques amis : *Nous dînerons en petit comité.*

COMMA, s. m., t. de musique. Différence du ton majeur au ton mineur. — En t. d'imprimerie, ponctuation qui se marque avec deux points l'un sur l'autre.

COMMAND, s. masc., t. de jurisprudence. Celui qui a chargé un autre d'acquérir pour lui : *Déclaration de command.*

COMMANDANT, s. et adj. (*ko-man-dan*) Qui commande dans une place, ou qui commande des troupes.

COMMANDE, s. f. (*ko-man-de*) *Ouvrage de commande*, ouvrage qu'un ouvrier a fait exprès pour quelqu'un qui lui en a donné l'ordre. — Les ouvriers et les entrepreneurs disent : *On m'a fait une bonne commande, une commande considérable*, etc. — Fig. *Maladie de commande*, feinte et supposée.

COMMANDEMENT, s. masc. (*ko-man-de-man*) Ordre que donne celui qui commande, qui a droit de commander. — En t. de palais, exploit par lequel un huissier commande, au nom de la justice, de payer, de vider les lieux, etc. — Autorité : *Il a le commandement sur les troupes.* — Loi, précepte : *Les commandemens de Dieu.*

COMMANDER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-man-dé*) Ordonner. — *Commander une armée*, la conduire en chef. — *Commander la ville, la citadelle*, dominer sur ces places. — On dit aussi qu'*Une place forte commande à tout un pays*, pour dire qu'elle le tient en respect, et qu'*Une éminence, une montagne commande une place*, pour dire qu'elle est dans une situation élevée d'où l'on peut tirer dans la place de haut en bas. — Avoir autorité, gouverner. Dans ce sens, il est neutre, et régit *à* ou *dans* : *Le père commande à ses enfans. Il commande dans la ville.* On dit, *commander sur mer.* — Fig. *Commander à ses passions.*

COMMANDERIE, s. fém. (*ko-man-de-rie*) Bénéfice affecté à un ordre militaire.

COMMANDEUR, s. m. (*ko-man-deur*) Chevalier d'un ordre militaire, pourvu d'une commanderie.

COMMANDITAIRE, s. masc. (*ko-man-di-tè-re*) Celui qui a une commandite.

COMMANDITE, s. f. (*ko-man-di-te*) Société de deux marchands, dont l'un donne son argent, et l'autre ses soins et son industrie.

COMME, adv. de comparaison (*ko-me*) De même que, ainsi que. — *Comme si*, de même que si. — *Comme aussi*, t. de pratique, pour dire, *et pareillement.* — *Comme en effet*, expression confirmative. — Presque : *Il est comme mort.* — En quelque façon : *La lumière est comme l'ame des couleurs.* — De quelle manière : *Voici comme* ou *comment l'affaire se passat* — Tant que, autant que : *Rien n'encou-*

rage les gens de lettres comme de voir les lettres en honneur. — Lorsque : *Comme j'entrais, il arriva.* — *Comme ainsi soit que*, ancienne façon de parler. Puisque.

COMMÉMORAISON, s. f. (*ko-mé-mo-rè-zon*) Mémoire que l'Eglise fait d'un saint le jour que l'on célèbre une autre fête.

COMMÉMORATION, s. f. (*ko-mé-mo-ra-cion*) Commémoraison ; mais il ne se dit que du jour des Morts.

COMMENÇANT, ANTE, s. (*ko-man-çan*) Qui est encore aux premiers élémens d'un art, d'une science.

COMMENCEMENT, s. masc. (*ko-man-ce-man*) Ce par où chaque chose commence. — *Prendre commencement*, commencer. — Principe, cause première. — Au pluriel, premières leçons, premières instructions en quelque art ou en quelque science. — *Au commencement*, adv. : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.*

COMMENCER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-man-cé*) Entreprendre, donner le commencement à quelque chose : *Commencer un bâtiment, un ouvrage.* — *Commencer l'année*, être encore dans les premiers temps de l'année. — Donner les premières leçons. — Il est aussi neutre, et s'emploie quelquefois impersonnellement.

* Ce verbe régit *à* ou *de* : *à* est préférable devant une consonne, et *de* devant une voyelle : *A peine a-t-on commencé à vivre, qu'il faut songer à mourir. Il avait commencé d'écrire une lettre.* On ne peut pas employer les deux régimes dans une même phrase. Il se construit aussi avec *par* : *Assez de gens se mêlent de réformer le monde ; mais presque personne ne commence par se réformer soi-même.* Quand il est pris impersonnellement, il est toujours suivi de la préposition *à : Il commence déjà à faire jour.*

COMMENDATAIRE, adj. des deux g. (*ko-man-da-tè-re*) Qui possède un bénéfice en commende : *Abbé commendataire.*

COMMENDE, s. f. (*ko-man-de*) Titre de bénéfice que le pape donnait à un ecclésiastique nommé par le roi, pour une abbaye régulière, avec permission au commendataire de disposer des fruits pendant sa vie.

COMMENSAL, adj. Au pl. *Commensaux.* (*ko-man-çal*) Il se dit de ceux qui mangent à la même table.

COMMENSALITÉ, s. fém. Droit des commensaux du roi.

COMMENSURABILITÉ, s. f. (*ko-man-çu-ra-bi-li-té*) t. de géométrie. Rapport de nombre à nombre entre deux grandeurs qui ont une mesure commune.

COMMENSURABLE, adj. des deux g. (*ko-man-çu-ra-ble*) t. de géométrie. Il se dit de deux grandeurs qui ont une mesure commune.

COMMENT, adv. (*ko-man*) De quelle sorte ? de quelle manière ? Pourquoi ? — Il est quelquefois subst. : *J'ignore le comment.*

COMMENTAIRE, s. m. (*ko-man-tè-re*) Eclaircissement, observations et remarques sur un livre pour en faciliter l'intelligence. — Fig. Interprétation maligne qu'on donne aux discours ou aux actions de quelqu'un. — Il se prend aussi pour mémoires historiques : *Les commentaires de César, de Montluc.*

COMMENTATEUR, s. masc. (*ko-man-ta-teur*) Celui qui fait un commentaire.

COMMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-man-té*) Expliquer les endroits obscurs d'un ouvrage : *Commenter Horace.* — v. n. Interpréter malignement les discours ou les actions d'autrui : *On commente beaucoup sur sa conduite.* — Ajouter malignement à la vérité de la chose : *Il en dit plus qu'il n'y en a, il commente un peu.*

COMMER, v. n. (*ko-mé*) Vieux mot inusité. Faire des comparaisons.

COMMÉRAGE, s. f. Propos et conduite de commère. Fam.

COMMERÇABLE, adject. des deux g. (*ko-mer-ça-ble*) Qui peut être commercé avec facilité.

COMMERÇANT, ANTE, s. (*ko-mèr-çan*) Qui trafique en gros.

COMMERCE, s. m. (*ko-mèr-ce*) Trafic, négoce de marchandises. — Le corps des commerçans. — Correspondance ordinaire avec quelqu'un : *Etre en commerce de lettres.* — Il se dit aussi de toutes les relations, les communications que les hommes ont les uns avec les autres : *Le commerce de la vie ; commerce d'esprit.* — On dit qu'*Un homme est d'un agréable commerce*, pour dire qu'il est d'agréable société ; et *d'un commerce sûr*, pour dire qu'on peut se fier à lui, lui confier ses secrets.

COMMERCER, v. n. (*ko-mèr-cé*) Faire le commerce.

COMMERCIAL, ALE, adj. Qui appartient au commerce : *Système commercial, effets commerciaux.*

COMMÈRE, s. f. (*ko-mè-re*) Celle qui a tenu un enfant sur les fonts. Elle a ce nom tant à l'égard de celui avec qui elle l'a tenu, qu'à l'égard du père et de la mère de l'enfant. — Fam. Femme qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier, et qui parle de tout à tort et à travers. — Il se dit aussi fam. d'une femme hardie et rusée que rien n'empêche d'aller à ses fins : *C'est une maîtresse commère.*

COMMETTANT, s. m. (*ko-mè-tan*) Celui qui charge un autre d'une affaire.

COMMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. et adj. (*ko-mè-tre*) [Il se conjugue comme *Mettre*] Faire, en parlant d'une faute, d'un péché, d'un crime. — Employer, préposer à... — Confier. — *Commettre quelqu'un*, l'exposer à recevoir quelque déplaisir. On dit, dans le même sens, *se commettre.*

COMMINATOIRE, adj. des deux g. (*ko-mi-na-toa-re*) t. de pratique. Clause d'un acte, qui contient quelque menace en cas de contravention : *Sentence*, *peine comminatoire.*

COMMIS, s. m. (*ko-mi*) Aide subalterne dans les bureaux ou dans les affaires de commerce ou de finance.

COMMISE, s. f. (*ko-mi-ze*) Terme qui n'était d'usage qu'en matière féodale : *Fief tombé en commise*, que le seigneur avait droit de réunir faute de devoirs rendus par le vassal

COMMISÉRATION, s. fém. (*ko-mi-zé-ra-cion*) Pitié, sentiment de compassion.

COMMISSAIRE, s. m. (*ko-mi-cè-re*) Celui qui est commis pour exercer une fonction, une autorité, faire observer les ordonnances de police, surveiller la marche et l'équipement des troupes, etc. : *Commissaire de police*, *des guerres*, etc.

COMMISSION, s. f. (*ko-mi-cion*) Fonctions commises : *Commission honorable.* —Brevet de nomination. — Réunion de commissaires, assemblée chargée spécialement d'une chose. — Charge donnée à quelqu'un de faire quelque chose. — Commerce du commissionnaire, et droit qu'il reçoit pour son salaire. — Message par des gens à gage et autres inférieurs. — Faute commise, on dit, *péché de commission*, par opposition à *péché d'omission.*

COMMISSIONNAIRE, s. m. (*ko-mi-cio-nè-re*) Celui qui achète ou qui vend par commission, pour le compte d'un autre. — Celui qui fait les commissions, les messages.

COMMISSOIRE, adject. des deux g., t. de urisprudence. Il se dit d'une clause dont l'inexécution opère la nullité d'un contrat.

COMMISSURE, s. f., t. didact. Il se dit du point d'union de quelques parties du corps humain : *Commissure des lèvres.*

COMMITTIMUS, s. m. Mot latin. *Lettres de committimus*, lettres de chancellerie que le roi donnait à ceux qui avaient leurs causes commises aux requêtes du palais.

COMMITTITUR, s. m. Mot lat., t. de formule, qui se disait d'une ordonnance du conseil, pour commettre un rapporteur.

COMMODAT, s. masc. (*ko-mo-da*) t. de jurisprudence. Prêt gratuit d'une chose qu'il faut rendre en nature après un certain temps.

COMMODATAIRE, s. m. et f. Qui emprunte à titre de commodat.

COMMODE, adj. des deux g. (*ko-mo-de*) Qui procure des commodités, des facilités : *Maison commode*, *chambre commode.* — En parlant des personnes, qui est d'une société douce et aisée, d'un bon commerce. — Trop indulgent, trop facile : *Mari commode*, qui ferme les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme — Relâché : *Dévotion*, *morale commode.*

COMMODE, s. f. Espèce d'armoire à tiroirs.

COMMODÉMENT, adv. (*ko-mo-dé-man*) D'une manière commode.

COMMODITÉ, s. f. (*ko-mo-di-té*) Chose état, situation commode. —Au pl. Latrines.

COMMOTION, s. fém. (*ko-mo-cion*) t. de méd. Secousse violente. — Ebranlement intérieur. — Fig. Agitation subite causée dans les esprits.

COMMUABLE, adj. des deux g. Qui peut être changé : *Peine commuable.*

COMMUER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-mu-é*) Changer. Il n'est guère en usage qu'en parlant d'une peine ou d'un vœu : *Commuer la peine des galères en celle du bannissement.*

COMMUN, MUNE, adj. (*ko-mun*) Dont la jouissance appartient à tout le monde : *Puits*, *passage*, *escalier commun.* —Qui concerne tout le monde : *Ennemi*, *intérêt*, *péril commun.* — Général, universel : *Le bruit commun.* — Qui se pratique ordinairement : *L'usage en est fort commun.* — Abondant : *Les melons sont communs cette année.* — De peu de valeur : *Ce marchand n'a rien que de commun.* — Médiocre : *C'est un auteur*, *un poète très-commun.* — *Le sens commun*, le bon sens. — *Lieux communs*, t. de rhétorique, propositions générales, principes généraux d'où l'on prend les argumens et les preuves. — Matières triviales et rebattues. — *En commun*, adv. Ensemble : *Vivre en commun.*

COMMUN, s. m. Il se dit d'une société entre deux ou plusieurs personnes : *Il faut prendre cette dépense sur le commun.* — Le plus grand nombre : *Le commun des hommes.* — Il se dit, dans les grandes maisons, des domestiques : *Le vin*, *le dîner du commun.* — *Homme du commun*, d'une classe, d'un mérite obscurs.

COMMUNAL, ALE, adj. Qui est commun aux habitans d'un ou plusieurs villages : *Revenu communal*, *biens communaux.*

COMMUNAUTÉ, s. f. (*ko-mu-nô-té*) Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. — Il se disait aussi de certains corps laïques : *Communauté des procureurs*, *des notaires.* — Société de biens entre époux.

COMMUNAUX, s. m. pl. (*ko-mu-nô*) Pâturages où les habitans d'un ou plusieurs villages ont droit d'envoyer leurs troupeaux.

COMMUNE, s. f. (*ko-mu-ne*) Corps des habitans d'une ville, d'un bourg ou d'un village. — Maison où s'assemblent les autorités civiles d'une commune. — s. f. pl. Autrefois les milices bourgeoises, et les milices de la campagne. — *Chambre des communes*, la seconde des deux chambres du parlement d'Angleterre.

COMMUNÉMENT, adv. (*ko-mu-né-man*) Ordinairement, généralement.

COMMUNIANT, s. m. (*ko-mu-ni-an*) Qui communie, ou qui est en âge de pouvoir communier.

COMMUNICABLE, adj. des deux g. (*ko-mu-ni-ca-ble*) Qui peut se communiquer. — On dit que *deux rivières sont communicables*, quand elles peuvent être jointes par un canal.

COMMUNICATIF, IVE, adj. (*ko-mu-ni-ka-tif*) qui se communique facilement : *Le bien est de soi communicatif.* — On dit d'un homme qui fait part de ses pensées, de ses connaissances, qu'*il est communicatif.*

COMMUNICATION, s. f. (*ko-mu-ni-ka-cion*) Action de communiquer ou effet de cette action. — Commerce, familiarité et correspondance. — Moyen par lequel deux choses se communiquent. — Figure de rhétorique par laquelle l'orateur paraît communiquer avec ses auditeurs.

COMMUNIER, v. n. É, ÉE, p. (*ko-mu-ni-é*) Recevoir le sacrement de l'Eucharistie. — v. a. L'administrer.

COMMUNION, s. f. (*ko-mu-ni-on*) Union de plusieurs personnes dans une même foi. — Réception du corps de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. — Antienne qui se chante pendant que le prêtre communie.

COMMUNIQUER, v. act. É, ÉE, p. (*ko-mu-ni-ké*) Rendre commun à... faire part de... — Donner communication de quelque chose. — v. n. Avoir commerce et relation : *Communiquer avec les savans, avec les ennemis.* — Avoir communication, en parlant de deux appartemens, etc. : *Cette chambre communique à l'autre.* — On dit aussi, *Ces deux appartemens se communiquent.*

SE COMMUNIQUER, v. pr. Se rendre familier, entrer facilement en discours et en conversation avec quelqu'un : *C'est un prince qui se communique aisément.*

COMMUTATIF, IVE, adj. (*ko-mu-ta-tif*) Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Justice commutative*, celle où il s'agit de l'échange d'une chose contre une autre, en rendant autant qu'on reçoit.

COMMUTATION, s. fém. (*ko-mu-ta-cion*) Changement. Il n'est en usage qu'en cette phrase : *Commutation de peine.*

COMPACITÉ, s. f. (*kon-pa-cité*) t. didactique. Qualité de ce qui est compacte.

COMPACT, s. m., t. de droit. Convention faite avec le pape, ou confirmée par lui.

COMPACTE, adj. des deux g. (*kon-pak-te*) t. didactique. Qui est condensé, dont les parties sont fort serrées : *Corps compacte, substance compacte.* — *Editions compactes*, éditions d'ouvrages volumineux qu'on réduit à un très-petit nombre de volumes, en les imprimant en petits caractères.

COMPAGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Femme ou fille en liaison d'amitié avec une autre de même condition. — Femme mariée par rapport à son mari. — Il se dit aussi des tourterelles : *La tourterelle gémit quand elle a perdu sa compagne.* — Il se dit aussi fig. des choses : *La médiocrité, compagne du repos.*

COMPAGNIE, s. f. (mouillez le *gn*) Assemblée de plusieurs personnes qui sont en conversation, ou en quelque espèce de société et de liaison. — Société de marchands. — Nombre de gens de guerre sous un capitaine. — Il se dit aussi d'un corps ou d'une assemblée de personnes établies pour certaines fonctions, principalement d'un corps de magistrats. — On dit, *une compagnie de perdrix*, pour dire une bande de perdrix. — *Bête de compagnie*, personne qui aime à faire comme les autres. fam.

COMPAGNON, s. m. (mouillez le *gn*) Camarade, associé. — *Traiter quelqu'un de pair à compagnon*, le traiter comme son égal. — Garçon qui travaille chez un maître.

COMPAGNONAGE, s. m. (mouillez le *gn*) Le temps qu'on est compagnon dans un métier.

COMPARABLE, adject. des deux g. (*kon-pa-ra-ble*) Qui peut être mis en comparaison.

COMPARAISON, s. f. Action de comparer ; résultat de cette action. — Discours par lequel on marque la ressemblance entre deux personnes ou deux choses. — Similitude, figure dont se servent les poètes et les orateurs. — Parallèle entre deux personnes ou deux choses. — Confrontation de deux écritures l'une avec l'autre. — *Pièce de comparaison*, pièce reconnue que l'on compare avec d'autres contestées. — *En comparaison*, au prix, à l'égard.

COMPARAÎTRE, v. neut. (*kon-pa-ré-tre*) Paraître devant un juge.

* Il prend pour auxiliaire le verbe *avoir : Il a comparu.* L'Académie n'en donne pas d'exemple avec le verbe *être.* M. de Wailly dit qu'il prend indifféremment *être* ou *avoir : Il est comparu* ou *il a comparu.* Ce dernier est plus sûr et plus autorisé.

COMPARANT, ANTE, adject. et s., t. de pratique. Qui comparaît devant un juge.

COMPARATIF, IVE, adj. (*kon-pa-ra-tif*) Il se dit des choses qu'on peut mettre en parallèle : *Tableau comparatif des richesses des nations.* — T. de gramm. par lequel on exprime le degré qui est entre le positif et le superlatif : *Nom, adverbe comparatif.* — Il est aussi subst. masculin.

COMPARATIVEMENT, adv. (*kon-pa-ra-ti-ve-man*) Par comparaison à quelque chose. Il n'est d'usage que dans le style didactique.

COMPARER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-pa-ré*) Examiner le rapport qu'il y a entre une chose et une autre. — Egaler, juger égal. — Confronter des écritures.

COMPAROIR, v. neut., (*kom-pa-roar*) t. de palais. Comparaître en justice : *Etre assigné à comparoir.*

COMPARSE, s. f. (*kon-par-ce*) Entrée des

quadrilles dans un carrousel. — Au pluriel, personnages muets qui ne font que figurer sur la scène.

COMPARTIMENT, s. m. (*kon-par-ti-man*) Assemblage de plusieurs figures disposées avec symétrie. — Dorures à petits fers, sur le plat ou sur le dos des livres.

COMPARTITEUR, s. m. (*kon-par-ti-teur*) t. de palais. Celui des juges dont l'avis contraire à celui du rapporteur, partage l'opinion du tribunal.

COMPARUTION, s. f. (*kon-pa-ru-cion*) Action de comparaître en justice.

COMPAS, s. m. (*kon-pâ*) Instrument ordinairement composé de deux branches, pour décrire des cercles et prendre des distances. — En t. de marine, c'est la boussole.

COMPASSEMENT, s. m. (*kon-pâ-ce-man*) Action de compasser, ou l'effet de cette action.

COMPASSER, v. a. É, ÉE, part. et adj (*kon-pa-cé*) Mesurer avec le compas. — Bien proportionner une chose. — En t. de guerre, *Compasser des feux*, c'est les disposer de manière qu'ils fassent tous leur effet en même temps. — Fig. *Compasser ses actions*, *ses démarches*, les bien régler.

COMPASSION, s. f. (*kon-pâ-cion*) Pitié, commisération.

COMPATERNITÉ, s. f., t. de droit. Alliance spirituelle entre le parrain et la marraine, et le père et la mère de l'enfant ; c'est ce qu'on appelle communément *compérage*.

COMPATIBILITÉ, s. f. (*kon-pa-ti-bi-li-té*) Qualité, état de ce qui est compatible. Il s'emploie le plus souvent avec la négative.

COMPATIBLE, adj. des deux g. (*kon-pa-ti-ble*) Qui peut s'accorder avec un autre : *Humeurs compatibles*, *charges compatibles*.

COMPATIR, v. n. (*kon-pa-tir*) Etre touché de compassion pour les maux d'autrui. — Souffrir les faiblesses de son prochain avec indulgence. — Il se dit aussi des personnes et des choses qui conviennent l'une avec l'autre. En ce sens, il se met plus ordinairement avec la négative : *Il est si bizarre*, *que personne ne veut compatir avec lui. Ces deux projets ne peuvent compatir l'un avec l'autre.*

COMPATISSANT, ANTE, adj. (*kon-pa-ti-çan*) Sensible, porté à la compassion : *Cœur compatissant*, *ame compatissante.*

COMPATRIOTE, s. m. et f. (*kon-pa-tri-o-te*) Qui est du même pays.

COMPENDIUM, s. m. (*kon-pin-di-ome*) Mot emprunté du latin qui signifie abrégé.

COMPENSATION, s. f. (*kon-pan-ça-cion*) Action de compenser, dédommagement.

COMPENSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-pan-cé*) Faire une estimation par laquelle une chose tienne lieu du prix d'une autre. — Balancer, réparer : *Le gain de cette année compense la perte de la précédente.*

COMPÉRAGE, s. m. (*kon-pé-ra-je*) Affinité de deux personnes qui ont tenu ensemble un enfant sur les fonts de baptême, soit entre eux, soit à l'égard du père et de la mère de l'enfant. Fam.

COMPÈRE, s. m. (*kon-pè-re*) Celui qui a tenu un enfant sur les fonts de baptême, par rapport à la marraine, au père et à la mère de cet enfant. — Celui qui est d'intelligence avec un escamoteur.

COMPÉTEMMENT, adv. (*kon-pé-ta-man*) D'une manière compétente.

COMPÉTENCE, s. f. (*kon-pé-tan-ce*) Droit qui rend un juge compétent. — On dit figur. d'un homme qui n'est pas capable de juger d'un ouvrage, d'une matière, que *ce n'est pas de sa compétence.* — Concurrence ou prétention d'égalité.

COMPÉTENT, ENTE, adj. (*kon-pé-tan*) t. de pratique. Qui appartient, qui est dû : *Portion compétente.* — Suffisant, convenable : *Age compétent.* — *Juge compétent*, juge qui a droit de juger, de connaître d'une affaire. — Il se dit aussi fig. d'un homme qui a toute la connaissance qu'il faut pour bien juger de quelque chose. — *Partie compétente*, capable de contester en justice.

COMPÉTER, v. n. (*kon-pé-té*) t. de palais. Appartenir.

COMPÉTITEUR, s. masc. (*kon-pé-ti-teur*) Concurrent, qui brigue la même charge qu'un autre.

COMPILATEUR, s. masc. (*kon-pi-la-teur*) Qui compile.

COMPILATION, s. f. (*kon-pi-la-cion*) Recueil de morceaux de différens auteurs.

COMPILER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*kon-pi lé*) Faire une compilation.

COMPITALES, s. f. pl. (*kon-pi-ta-le*) Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des dieux Lares ou Pénates.

COMPLAIGNANT, ANTE, s. et adject. (*kon-plè-gnan*, mouillez le *gn*) t. de pratique. Qui se plaint en justice.

COMPLAINTE, s. f. (*kon-plain-te*) Plainte en justice. — Au pl. Lamentations. En ce sens, il vieillit.

COMPLAIRE, v. n. (*kon-plè-re*) Se conformer au goût, à l'humeur de quelqu'un pour lui plaire. — SE COMPLAIRE, v. pr. Se plaire, se délecter en soi-même, en ses ouvrages.

COMPLAISAMMENT, adv. (*kon-plè-za-man*) Avec complaisance.

COMPLAISANCE, s. fém. (*kon-plè-zan-ce*) Douceur et facilité d'esprit, qui fait qu'on se conforme aux volontés d'autrui. — Amour propre : *Se regarder avec complaisance.* — Effets et marques de la complaisance : *Avoir de la complaisance*, *des complaisances pour quel-*

qu'un. *Lâche complaisance, complaisance criminelle.* — Au pluriel, dans les termes de l'Écriture, il signifie quelquefois amour, affection: *Dieu a mis toutes ses complaisances en son Fils.*

COMPLAISANT, ANTE, s. et adj. (*kon-plè-zan*) Qui a de la complaisance.

COMPLANT, s. m. (*kon-plan*) Plusieurs pièces de terre plantées de vignes et d'arbres.

COMPLÉMENT, s. m. (*kon-plé-man*) Ce qui s'ajoute à une chose pour lui donner sa perfection. — On dit, en comptabilité, *le complément de la somme, le complément de la dot.*

COMPLET, ÈTE, (*kon-plè*) Entier, achevé, parfait. —Il est quelquefois subst.: *Le complet d'un régiment. Le non complet des troupes.*

COMPLÈTEMENT, adv. (*kon-plè-te-man*) D'une manière complète. — s. m. Action de rendre complet: *Le complètement des hommes de cette compagnie.*

COMPLÉTER, v. a. Rendre complet.

COMPLÉTIF, IVE, adj., t. de gramm. Qui complète: *Phrase complétive.*

COMPLEXE, adj. des deux g. (*kon-plèk-ce*) Opposé à simple. Qui embrasse plusieurs choses.

COMPLEXION, s. f. (*kon-plèk-cion*) Tempérament, constitution du corps. — Humeur, inclination.

COMPLEXIONNÉ, ÉE, adject. (*kon-plèk-cio-né*) t. de médecine. Qui est d'un certain tempérament.

COMPLICATION, s. f. (*kon-pli-ka-cion*) Assemblage, concours de choses de différente nature: *Complication de crimes, de maladies, de malheurs.*

COMPLICE, s. et adject. des deux g. (*kon-pli-ce*) Qui a part au crime d'un autre.

COMPLICITÉ, s. f. (*kon-pli-ci-té*) Participation au crime d'un autre.

COMPLIES, s. f. pl. (*kon-pli-e*) La dernière partie de l'office du jour.

COMPLIMENT, s. m. (*kon-pli-man*) Paroles civiles, obligeantes, pleines d'affection ou de respect, selon les diverses personnes et les diverses rencontres. — Joint à une épithète odieuse, il se prend à contre-sens: *Vous lui avez fait là un mauvais compliment.* — Il est quelquefois opposé à l'intention réelle: *Il vous fait des offres de service, c'est par compliment.* — *Sans compliment*, franchement.

COMPLIMENTAIRE, s. m. (*kon-pli-man-tè-re*) Dans une société marchande, c'est celui des associés sous le nom duquel se font toutes les opérations de commerce.

COMPLIMENTER, v a. É, ÉE, p. (*kon-pli-man-té*) Faire compliment. — On l'emploie aussi absolument; alors il signifie faire des façons, des cérémonies.

* Dans le sens actif, il ne se dit guère que des complimens d'apparat, et se prend toujours en bonne part: *Le maire alla complimenter le prince.* Pour les particuliers, on dit: *Je suis allé faire compliment* ou *mon compliment à...*

COMPLIMENTEUR, EUSE, s. (*kon-pli-man-teur*) Qui fait trop de complimens.

COMPLIQUÉ, ÉE, adj. (*kon-pli-ké*) Qui n'est pas simple, qui est mêlé, embrouillé: *Maladie, affaire, pièce de théâtre compliquée.*

COMPLIQUER, v. a. É, ÉE, p. Réunir, mêler ensemble plusieurs choses. — Embrouiller: *Compliquer une affaire.* — On dit aussi *se compliquer.*

COMPLOT, s. m. (*kon-plo*) Mauvais dessein formé entre plusieurs personnes.

COMPLOTER, v. act. É, ÉE, p. (*kon-plo-té*) Faire un complot, conspirer. Il s'emploie souvent absolument et sans régime.

COMPONCTION, s. fém. (*kon-ponk-cion*) Douleur, regret d'avoir offensé Dieu.

COMPONÉ, ÉE, adj. (*kon-po-né*) t. de blason. Il se dit des bordures, bandes, sautoirs, etc., qui sont composés de pièces carrées d'émaux alternés.

COMPONENDE, s. f. (*kon-po-nan-de*) On appelle ainsi la composition qui se fait sur les droits dus à la cour de Rome, quand on veut obtenir quelque dispense ou les provisions d'un bénéfice.

COMPORTEMENT, s. m. (*kon-por-te-man*) Manière d'agir, de vivre, de se comporter. Il vieillit.

COMPORTER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*kon-por-té*) Être en proportion, en rapport: *Sa fortune ne comporte pas une si grande dépense.* — SE COMPORTER, v. pr. Se conduire bien ou mal. — T. de pratique: *Acheter une maison telle qu'elle se comporte*, telle qu'elle est.

COMPOSÉ, s. m. Ce qui résulte de l'assemblage, de l'union de plusieurs parties. Il se dit dans le physique et dans le moral: *La thériaque est un composé d'un grand nombre de drogues. Cet homme est un composé d'ignorance et de présomption.*

COMPOSÉ, ÉE, adj. (*kon-po-zé*) Formé de plusieurs: *Mot composé*, formé de deux mots joints ensemble, comme: *Passe-temps, abat-jour.* — Compliqué: *Fleur, machine composée. Mouvement composé.* — On appelle un *homme composé*, celui qui affecte un air grave et sérieux.

COMPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-po-zé*) Former un tout de l'assemblage de plusieurs choses. — Faire un ouvrage d'esprit. En ce sens, il est aussi neutre: *Il compose bien ou mal. Composer en vers, en grec, pour les prix.* — En t. d'imprimerie, c'est assembler les caractères pour en former des mots. — En t. de musique, faire quelque air, quelque chant. — On dit *Composer son air, son geste, sa*

contenance, *son visage*, *ses actions*, les accommoder à l'état où l'on veut paraître. — v. n. S'accommoder, s'accorder sur quelque différend, en traiter à l'amiable. On dit aussi *Composer avec sa conscience, avec les principes.* — En t. de guerre, capituler, convenir pour la reddition d'une place.

Se composer, v. pr. Concerter sa mine, son geste.

COMPOSITE, s. masc. et adj. des deux g. (*kon-po-zi-te*) Un des cinq ordres d'architecture : *Ordre*, *chapiteau*, *base composite. Le composite participe du corinthien et de l'ionique.*

COMPOSITEUR, s. m. (*kon-po-zi-teur*) Qui compose en musique, en imprimerie. — *Amiable compositeur*, celui qui termine un différend.

COMPOSITION, s. f. (*kon-po-zi-cion*) Action de composer quelque chose : *Composition d'un tableau*, *d'un poème. Cet auteur est occupé à la composition d'un nouvel ouvrage.* — L'ouvrage même composé : *Une belle*, *une savante composition.* — Devoir que fait un écolier sur un sujet donné. — L'art d'unir les différentes parties de la musique, suivant les règles. — En t. de peinture, art et manière dont un peintre traite son sujet. — Mélange de certaines drogues. — Accommodement : *Venir à composition.* — Convention que fait une place qui se rend. On dit plus ordinairement *capitulation.* — En t. d'imprimerie, arrangement des lettres. — *Homme de bonne composition*, à qui il est aisé de faire faire ce que l'on veut ; *de difficile composition*, qui se tient trop ferme, qu'il est mal aisé de réduire au point où l'on veut.

COMPOSTEUR, s. m. (*kon-pos-teur*) t. d'imprimerie. Instrument sur lequel le compositeur arrange les lettres.

COMPOTE, s. f. (*kon-po-te*) Fruits cuits avec du sucre. — Manière d'accommoder des pigeons. — *Viande en compote*, trop cuite.

COMPOTIER, s. m. Vase dans lequel on sert les compotes.

COMPRÉHENSIBLE, adj. des deux g. (*kon-pré-an-cible*) Concevable, intelligible. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative.

COMPRÉHENSION, s. f. (*kon-pré-an-cion*) Faculté de comprendre. — En style didactique, connaissance entière et parfaite.

COMPRENDRE, v. act. PRIS, ISE, p. (*kon-pran-dre*) [Il se conjugue comme *Prendre*] Contenir, renfermer en soi. — Faire mention. — Fig. Concevoir. — *Y compris*, *non compris*, en y comprenant, sans y comprendre.

COMPRESSE, s. f. (*kon-prè-ce*) Linge en plusieurs doubles pour le pansement des plaies.

COMPRESSIBILITÉ, s. f. (*kon-prè-ci-bi-li-té*) Qualité d'un corps qui peut être comprimé.

COMPRESSIBLE, adject. des deux g. (*kon-prè-ci-ble*) t. didactique. Qui peut être comprimé : *L'air est compressible*, *l'eau ne l'est pas.*

COMPRESSIF, IVE, adj., t. de chirurgie. Ce qui sert à comprimer.

COMPRESSION, s. f. (*kon-prè-cion*) Action de comprimer, l'effet de cette action.

COMPRIMER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-primé*) Presser avec violence, resserrer. — Fig. : *Comprimer un parti*, *une faction*, l'empêcher d'agir, d'éclater.

COMPROMETTRE, v. n. MIS, ISE, p. (*kon-pro-mè-tre*) [Il se conjugue comme *Mettre*] Consentir réciproquement, par acte, de se rapporter au jugement d'arbitres. — On dit activement, *compromettre quelqu'un*, c'est-à-dire, l'exposer à recevoir quelque chagrin. — *Compromettre son autorité*, *sa fortune*, etc., les exposer.

Se compromettre, v. pr. Exposer son crédit, son honneur, etc., en se commettant et s'engageant mal à propos.

COMPROMIS, s. masc. (*kon-pro-mi*) Acte par lequel deux personnes promettent de se rapporter de leurs différends au jugement d'arbitres. — Fig. : *Mettre quelqu'un en compromis*, le compromettre. On dit figur. dans le même sens, *mettre la dignité*, *l'autorité de quelqu'un en compromis.*

COMPTABILITÉ, s. fém. (*kon-ta-bi-li-té*) Obligation de rendre compte. — Manière, art de rendre, d'établir des comptes : *Il entend bien la comptabilité.*

COMPTABLE, s. masc. et adj. des deux g. (*kon-ta-ble*) Qui est assujetti à rendre compte. — On dit fig. : *On est comptable à sa patrie de ses talens.*

COMPTANT, adj. et s. m. (*kon-tant*) *Argent comptant* ou *du comptant*, argent qui est en espèces, et qu'on compte sur-le-champ.

COMPTE, s. m. (*kon-te*) Calcul, nombre, total des choses comptées. — Papier qui contient le calcul de ce qu'on a donné. — *Rendre compte de sa gestion*, fournir l'état de recette et de dépense des biens dont on a eu l'administration. — On dit par extension, *rendre compte d'une affaire*, rapporter ce qu'on a fait dans une affaire et en rendre raison. — *Compte rond*, où il n'entre pas de fraction. — *Au compte de quelqu'un*, selon qu'il suppose la chose. — *Mettre un livre*, *une aventure sur le compte de quelqu'un*, les lui attribuer. — *Prendre sur son compte*, se charger de faire. — *Faire le compte à un domestique*, le renvoyer en lui payant ses gages. — *Avoir à bon compte*, à bon marché. — *Trouver son compte*, son profit, son avantage. — *Faire* ou *tenir compte de quelqu'un*, *de quelque chose*, l'estimer, en faire cas. — *Etre loin de son compte*, du succès qu'on s'était promis. — *Au bout du compte*,

tout considéré, après tout. Fam. — *Donner à compte*, ou subst. *un à-compte*, donner quelque chose sur une somme due. Quelques-uns n'en font qu'un mot : *Un acompte.* — *Cour des comptes*, cour souveraine, où l'on rend compte des deniers de l'Etat.

COMPTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-té*) Nombrer, calculer. — Réputer, estimer. — *Compter parmi ses aïeux*, avoir au nombre de ses aïeux. — v. n. Venir à compte : *J'ai compté avec lui.* — Croire, se proposer : *Il compte partir demain.* — *Compter sur quelqu'un*, faire fond sur lui. On dit dans le même sens : *Compter sur ses forces*, *sur sa jeunesse*, *sur son crédit.*

COMPTOIR, s. m. (*kon-toar*) Longue table de marchand, à tiroirs. — Chambre où travaillent les commis d'un négociant. — Bureau général ou factorerie de marchands en Afrique ou dans les Indes.

COMPULSER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-pul-cé*) Parcourir, prendre connaissance des registres, des livres, des papiers de quelqu'un. — En prendre communication judiciairement.

COMPULSOIRE, s. m. (*kon-pul-çoa-re*) Ordre judiciaire de communiquer des pièces.

COMPUT, s. m. (*kon-pute*) t. de chronologie. Supputation de temps qui servent à régler le calendrier.

COMPUTISTE, s. m. (*kon-pu-tis-te*) Celui qui travaille au comput.

COMTE, s. m. (*kon-te*) Celui qui est revêtu d'une dignité au-dessus de celle de baron. — On appelle *comtesse*, la femme d'un comte, ou celle qui, de son chef, possède un comté.

COMTÉ, s. m. (*kon-té*) Titre d'une terre en vertu duquel celui qui en est le seigneur porte la qualité de comte.

CONCASSER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*kon-ka-cé*) Briser et réduire en petites parties : *Concasser du poivre*, *de la cannelle*, *du sucre.*

CONCATÉNATION, s. f., t. didactique. Enchaînement, liaison. Il est peu usité. — Figure de rhétorique. Espèce de gradation.

CONCAVE, adj. des deux g. Il se dit d'une surface ou d'une circonférence courbe, creuse : *Miroir concave.* — Il est aussi subst. : *Le concave d'un globe.*

CONCAVITÉ, s. f. Cavité d'un corps.

CONCÉDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-cé-dé*) Accorder. Il ne se dit guère que des grâces, droits, priviléges, etc., qu'un souverain accorde à ses sujets.

CONCENTRATION, s. fém. (*kon-cen-tra-cion*) t. didactique. L'action de concentrer, ou l'effet de cette action. — En t. de chimie, il se dit d'une opération par laquelle on rapproche, sous un moindre volume, les parties d'un corps qui étaient étendues dans un fluide. — Fig. *La concentration de l'autorité*, *des pouvoirs.*

CONCENTRER, v. a., É, ÉE, p. et adj. (*kon-çan-tré*) t. didactique. Réunir au centre. — Fig. *Concentrer sa colère*, ne la pas laisser paraître. — *Concentrer ses affections dans un seul objet*, les rapporter à un seul objet. — On dit aussi, *se concentrer.* — *Acide concentré*, acide très-fort. — *Homme concentré en lui-même*, qui ne se communique point, et qui ne laisse pas apercevoir ce qui se passe dans son ame.

CONCENTRIQUE, adj. des deux g. (*kon-çan-tri-ke*) t. didactique. Il se dit de plusieurs cercles qui ont un même centre.

CONCEPT, s. m. (*kon-cèp*) t. didactique. Idée, simple vue de l'esprit.

CONCEPTION, s. f. (*kon-cèp-cion*) L'action par laquelle un enfant est conçu dans l ventre de sa mère. — Fête de la Conception de la sainte Vierge. — Il se dit fig. des pensées que l'esprit humain forme sur quelque sujet : *Rare*, *riche conception.* — Il se dit aussi de la faculté de comprendre et de concevoir les choses : *Conception vive*, *dure.*

CONCERNANT. (*kon-cèr-nan*) Qui concerne. Participe que l'usage a rendu invariable, et qui signifie la même chose que *touchant* : *Les règlemens concernant la perception des impôts.*

CONCERNER, v. a. É, EE, p. (*kon-cèr-né*) Appartenir, avoir rapport à... *Cette affaire vous concerne.* — *Concerner* ne peut pas s'employer passivement.

CONCERT, s. masc. (*kon-cèr*) Harmonie composée de plusieurs voix, ou de plusieurs instrumens, ou de deux ensemble. — Lieu où l'on entend un concert. On dit fig. *un concert de louanges* ; et poét. *Le concert des oiseaux.* Fig. Intelligence, union de personnes qui tendent à une même fin. — *De concert*, adv. D'intelligence.

CONCERTANT, ANTE, s. Qui chante ou joue sa partie dans un concert : *Il y avait douze concertans.* Il n'est pas usité au féminin.

CONCERTER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*kon-cèr-té*) Répéter ensemble une pièce de musique. — v. n. Faire un concert. — Figur. Conférer ensemble pour exécuter un dessein, pour faire réussir une entreprise. On dit aussi dans ce sens, *se concerter sur... avec...* — *Homme*, *air concerté*, composé, trop étudié, affecté.

CONCERTO, s. m., t. de musique emprunté de l'italien. Pièce de symphonie. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

CONCESSION, s. f. (*kon-cè-cion*) Don que fait le souverain, de quelque grâce, de quelque privilége. — Figure de rhétorique par laquelle on accorde quelque chose à son adversaire mais pour en tirer sur-le-champ avantage contre lui.

CONCESSIONNAIRE, s. m. (*kon-cè-cio-nè-re*) Qui a obtenu une concession.

CONCETTI, s. masc. pl. Mot emprunté de l'italien. Il se dit des pensées brillantes et sans justesse. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

CONCEVABLE, adj. des deux g. Qui se peut comprendre.

CONCEVOIR, v. a. et n. ÇU, UE, part. (*kon-ce-voar*) *Je conçois, nous concevons, ils conçoivent. Je concevais. J'ai conçu. Je conçus. Je concevrai. Je concevrais. Conçois. Que je conçoive; concevez; que nous conçussions; qu'ils conçoivent, qu'ils conçussent; concevant.* Il ne se dit proprement que d'une femme, et signifie devenir grosse. — Il se dit aussi des femelles des animaux, en parlant de l'espèce en général : *Les brebis, les cavales conçoivent au printemps.* — Fig. Entendre bien une chose, s'en faire une juste idée : *Je conçois ce projet, ce dessein.* En ce sens, il est aussi neutre : *Il conçoit facilement. Il a de la peine à concevoir.* — On dit aussi fig., *concevoir de l'espérance* ou *des espérances, de la haine, de la jalousie,* etc. — Inventer : *Il a conçu un beau plan.* — Exprimer : *Il fallait concevoir cette clause en termes plus clairs.*

CONCHE, s. f. Second réservoir des marais salans.

CONCHOÏDE, s. f. (*kon-cho-i-de*) t. de géométrie. Ligne courbe qui s'approche toujours d'une ligne droite sans jamais la couper.

CONCHYLE, s. m. (*kon-ki-le*) Coquillage dont on tire la pourpre.

CONCHYLIOLOGIE, s. f. (*kon-ki-li-o-lo-ji-e*) Partie de l'histoire naturelle, qui traite des coquillages.

CONCHYTES, s. f. pl. (*kon-ki-te*) Coquilles pétrifiées.

CONCIERGE, s. m. et f. Qui a la garde d'un château, d'une prison, etc.

CONCIERGERIE, s. f. La charge de concierge. — Lieu où il demeure. — Prison au palais de justice de Paris.

CONCILE, s. m. Assemblée de plusieurs évêques, légitimement convoqués pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. — Décrets et canons qui émanent du concile.

CONCILIABULE, s. m. Assemblée de prélats hérétiques, schismatiques, ou illégitimement convoqués. — Réunion de gens assemblés pour un complot.

CONCILIANT, ANTE, adj. (*kon-ci-li-an*) Qui est propre à la conciliation.

CONCILIATEUR, TRICE, s. Qui concilie des personnes ensemble.

CONCILIATION, s. f. (*kon-ci-li-a-cion*) Action de concilier. — Concordance des passages et des lois qui paraissent contraires; *La conciliation de ces lois n'est pas aisée*

CONCILIER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-ci-lié*) Accorder ensemble des personnes ou des choses contraires. — Attirer, acquérir, en parlant de la disposition favorable des esprits : *Cette action lui a concilié la faveur du prince.* On dit aussi, *se concilier les cœurs.*

CONCIS, ISE, adj. (*kon-ci*) Qui est court, resserré. Il ne se dit que du style et du discours : *Discours, style concis.*

CONCISION, s. f. (*kon-ci-zion*) Qualité de ce qui est concis. Il ne se dit que du style.

CONCITOYEN, ENNE, s. (*kon-ci-toa-ien*) Citoyen, citoyenne d'une même ville.

CONCLAMATION, s. f. (*kon-kla-ma-cion*) Chez les anciens Romains, action d'appeler, au son de la trompette, un mort par son nom.

CONCLAVE, s. m. Lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. — L'assemblée même. On dit, *le conclave d'un tel pape*, pour dire le conclave où un tel pape a été élu.

CONCLAVISTE, s. m. Celui qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal.

CONCLUANT, ANTE, adj. (*kon-klu-an*) Qui conclut, qui prouve bien.

CONCLURE, v. a. CLU, UE, p. *Je conclus, tu conclus, il conclut* ou *conclud; nous concluons, vous concluez, ils concluent. Je concluais. Je conclurai. Je conclurais. Conclus. Qu'il conclue. Que je conclusse, qu'il conclût.* Achever, terminer. — v. n. Tirer une conséquence. — Venir à la conclusion. — Proposer les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. — Juger, donner son avis.

CONCLUSIF, IVE, adj. Qui conclut, qui termine. *Car* est une conjonction conclusive.

CONCLUSION, s. f. (*kon-klu-zion*) Fin d'une affaire, d'un discours. — Conséquence que l'on tire d'un raisonnement. — Au pl. Ce que les parties demandent par des requêtes, ce à quoi conclut un rapporteur, un avocat.

CONCOCTION, s. f. (*kon-kok-cion*) Digestion des alimens. Il est inusité. On dit *coction.*

CONCOMBRE, s. m. (*konkon-bre*) Espèce de fruit de forme longue, qui vient sur couches.

CONCOMITANCE, s. fém., t. dogmatique. Accompagnement, union. Il ne se dit guère que dans cette phrase adverbiale : *Par concomitance.*

CONCOMITANT, ANTE, adj. (*kon-ko-mi-tan*) t. dogmatique. Qui accompagne : *Grâce concomitante.*

CONCORDANCE, s. f. Convenance, rapport. — En t. de gramm. Manière d'accorder les mots les uns avec les autres, suivant les règles de chaque langue.

CONCORDANT, s. m. (*kon-kor-dan*) t. de musique. Voix qui est entre la taille et la basse taille.

CONCORDAT, s. m. (*kon-kor-da*) Transaction, accord en matières ecclésiastiques.

CONCORDE, s. f. Union de cœurs et de volontés, bonne intelligence.

CONCORDER, v. n. Etre d'accord, tendre au même but.

CONCOURIR, v. n. [Il se conjugue comme *Courir.*] Coopérer, agir conjointement: *Concourir à une élection.* — Etre en concurrence pour obtenir quelque chose: *Concourir pour une place, pour un prix.* — En t. de physique et de géométrie, se rencontrer.

CONCOURS, s. m. (*kon-kour*) Action par laquelle on concourt: *Mettre au concours une chaire de droit, de médecine*, la mettre à la dispute entre plusieurs prétendans pour la donner à celui qui aura le plus de capacité. — Affluence de monde. — Rencontre, en t. de physique et de grammaire.

CONCRET, ÈTE, adj. (*kon-krè*) t. didactique. Il se dit par opposition à *abstrait*, et pour exprimer les qualités unies à leur sujet: *Pieux est un terme concret; piété est un terme abstrait.* — Il se dit, en chimie, pour exprimer une chose fixée ou coagulée: *Sel volatil concret.*

CONCRÉTION, s. f. (*kon-kré-cion*) t. de physique. Amas de plusieurs parties qui se réunissent en une masse solide: *Concrétion saline, pierreuse.*

CONCUBINAGE, s. m. Commerce illégitime entre un homme et une femme non mariés.

CONCUBINAIRE, s. m. (*kon-ku-bi-nè-re*) Qui entretient une concubine.

CONCUBINE, s. f. Celle qui n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle était sa femme.

CONCUPISCENCE, s. f. (*kon-ku-pi-çan-ce*) Inclination de la nature corrompue, qui nous porte au mal.

CONCUPISCIBLE, adj. (*kon-ku-pi-ci-ble*) t. dogmatique. *Appétit concupiscible*, c'est celui par lequel l'ame se porte à un bien sensible.

CONCURREMMENT, adv. (*kon-cu-ra-man*) Par concurrence. — Conjointement, ensemble.

CONCURRENCE, s. fém. (*kon-ku-ran-ce*) Prétention de plusieurs personnes à la même chose: *Entrer en concurrence, être en concurrence avec quelqu'un. Leur concurrence les a brouillés.* — *Jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de...* Jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie.

CONCURRENT, ENTE, s. (*kon-ku-ran*) Qui poursuit une même chose, et en même temps qu'un autre.

CONCUSSION, s. f. (*kon-ku-cion*) Vexation par laquelle un officier public exige au delà de ce qui lui est dû.

CONCUSSIONNAIRE, s. m. (*kon-ku-cio-nè-re*) Qui fait des concussions.

CONDAMNABLE, adj. des deux g. (*kon-da-na-ble*) Qui mérite d'être condamné.

CONDAMNATION, s. f. (*kon-da-na-cion*) Jugement qui condamne. — Chose à laquelle on est condamné. — Figur. *Passer condamnation*, convenir qu'on a tort.

CONDAMNER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-da-né*) Rendre un jugement contre quelqu'un. — Blâmer, désapprouver. — *Condamner une porte*, la fermer d'une telle sorte qu'on ne puisse plus l'ouvrir. On dit aussi, *se condamner.*

CONDENSABILITÉ, s. f., t. de physique. Propriété qu'ont les corps condensables.

CONDENSABLE, adj., t. de physique. Qui peut être condensé.

CONDENSÂTEUR, s. m., t. de physique. Machine pour condenser l'air.

CONDENSATION, s. f. (*kon-dan-ça-cion*) t. de physique. Action par laquelle un corps est rendu plus dense, plus compacte, plus serré.

CONDENSER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*kon-dan-cé*) Rendre plus dense, plus compacte, plus serré: *Le froid condense les corps.* — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel: *L'air se condense aisément.*

CONDESCENDANCE, s. f. (*kon-dé-çan-dan-ce*) Complaisance qui fait qu'on se rend aux sentimens, aux volontés de quelqu'un.

CONDESCENDANT, ANTE, adj. (*kon-dé-çan-dan*) Qui a de la condescendance.

CONDESCENDRE, v. n. (*kon-dé-çan-dre*) Se rendre aux sentimens d'autrui, ou compatir à ses faiblesses.

CONDICTION, s. f., t. de palais. Revendication d'un objet volé, usurpé.

CONDIGNE, adj. f., t. de théologie: *Satisfaction condigne*, égale à la faute.

CONDISCIPLE, s. m. (*kon-di-ci-ple*) Compagnon d'étude.

CONDIT, s. m., t. de pharmacie. Il se dit de toutes sortes de confitures.

CONDITION, s. f. (*kon-di-cion*) Nature, état et qualité d'une chose ou d'une personne: *La condition des choses humaines est d'être périssables.* — État d'un homme considéré par rapport à sa naissance: *Etre de grande condition, de médiocre condition.* — *Homme de condition*, de naissance illustre. — Profession, état dont on est: *Chacun doit vivre selon sa condition.* — Domesticité: *Il est en condition.* — Clause, charge d'un traité. — Parti avantageux ou désavantageux qu'on fait à quelqu'un dans une affaire. — *A condition que*, conjonction qui régit ordinairement le subjonctif, et quelquefois le futur et le conditionnel présent. — *Vendre une chose sous condition*, en s'engageant à la reprendre si elle ne convient pas. — *Condition sine quâ non*, formule latine qui signifie condition dont rien ne peut dispenser.

CONDITIONNÉ, ÉE, adj. Qui a les condi-

tions requises. Il ne s'emploie guère qu'avec *bien* ou *mal* : *Marchandises bien* ou *mal conditionnées.*

CONDITIONNEL, ELLE, adj. (*kon-di-cio-nel*) Qui renferme une condition, une clause.

CONDITIONNELLEMENT, adv. (*kon-di-cio-nè-le-man*) A la charge de certaine condition.

CONDITIONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-di-cio-né*) Donner à une chose les conditions requises.

CONDOLÉANCE, s. f. Il n'est guère d'usage qu'en ces phrases : *Compliment de condoléance*, *lettre de condoléance*, compliment qui se fait, lettre qui s'écrit pour témoigner la part qu'on prend à la douleur de quelqu'un.

CONDOR, s. m. Oiseau du Pérou, le plus grand des volatiles.

SE CONDOULOIR, v. pr. Participer à la douleur de quelqu'un. Il est vieux, et ne s'emploie qu'à l'infinitif.

CONDUCTEUR, TRICE, s. Qui conduit. — s. m. Instrument de chirurgie dont on se sert dans l'opération de la taille. — Corps qui dirige et transmet la matière électrique.

CONDUCTION, s. f. Vieux mot qui signifiait action de prendre à loyer.

CONDUIRE, v. a. DUIT, TE, p. Mener, guider : *Conduire des voyageurs*, *un troupeau.* — *Conduire l'eau*, la faire aller d'un endroit à un autre par des rigoles, par des canaux. — Avoir inspection sur un ouvrage, en avoir la direction : *Conduire un bâtiment* ; et figur. *Conduire un dessein*, *une intrigue*, etc. — Commander, servir de chef, régir, gouverner : *Conduire une armée. Ce Père conduit bien sa famille. Conduire la conscience de quelqu'un.* — Accompagner quelqu'un par honneur, par civilité, ou pour sûreté. — v. pr. Se comporter bien ou mal.

CONDUIT, s. m. (*kon-dui*) Tuyau, canal.

CONDUITE, s. f. Action de conduire, de mener, de guider : *Conduite d'un aveugle*, *d'un convoi*, *d'un troupeau.* — Exécution, direction d'un ouvrage, d'un projet : *Conduite d'un poème épique*, *d'un bâtiment*, *d'une affaire.* — Gouvernement : *Avoir la conduite d'un Etat*, *d'une armée.* — Inspection qu'on a sur les mœurs, la conduite de quelqu'un : *Etre chargé de la conduite d'un prince.* — Manière d'agir, de se gouverner : *Il a une bonne*, *une mauvaise conduite.* — Suite de tuyaux ou d'aqueducs : *Cette conduite a coûté beaucoup d'argent. Conduite* n'a de pluriel que dans ce dernier sens : *Grandes conduites d'eau.*

CONDYLE, s. m. (*kon-di-le*) t. d'anatom. Eminence d'une articulation.

CONDYLOME, s. m. (*kon-di-lo-me*) t. de médecine. Excroissance de chair.

CÔNE, s. m., t. de mathématiques. Corps solide dont la base est un cercle, et qui se termine en pointe : *Les pains de sucre sont faits en cône.* — Moule de fer fondu, de forme conique. — En t. de botanique, certaines parties des plantes qui ont la figure d'un cône. Ce mot est particulièrement consacré aux fruits des pins, des sapins, etc.

CONFABULATION, s. f. (*kon-fa-bu-la-cion*) Vieux mot. Entretien familier.

CONFABULER, v. n. (*kon-fa-bu-lé*). Vieux mot. S'entretenir familièrement.

CONFECTION, s. f. (*kon-fek-cion*) t. de pharmacie. Certaine composition faite de plusieurs drogues pour servir de médicament. — Achèvement. — En t. de pratique, *la confection d'un inventaire*, l'action de faire un inventaire.

CONFÉDÉRATIF, IVE, adj. (*kon-fé-dé-ra-tif*) Qui appartient à la confédération, où il y a confédération.

CONFÉDÉRATION, s. f. (*kon-fé-dé-ra-cion*) Ligue, alliance entre des corps, des partis, des villes, de petits princes ou de petits Etats.

SE CONFÉDÉRER, v. pr. (*se kon-fé-dé-ré*) Se liguer ensemble.

CONFÉDÉRÉ, ÉE, adj. Allié par confédération. — Il est aussi subst. : *Les confédérés.* On ne le dit point au sing. On dit, *un des confédérés*, et non pas un *confédéré.*

CONFÉRENCE, s. f. (*kon-fé-ran-ce*) Comparaison de deux choses : *Conférence des coutumes*, *des textes*, *des passages*, etc. En ce sens, il ne se dit guère qu'au palais et parmi les savans. — Entretien de deux ou plusieurs personnes sur quelque affaire en matière sérieuse. — Assemblée où l'on traite d'affaires ecclésiastiques. On donne le même nom aux discours, en forme de dissertations, qui en sont le résultat : *Conférences d'Angers*, *de Paris.*

CONFÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-fé-ré*) Comparer : *Conférer les lois*, *les coutumes*, *un auteur avec un autre*, *des passages*, *les temps*, etc. Il ne se dit guère, en ce sens, qu'au palais et parmi les savans. — Pourvoir à un bénéfice : *Il a droit de conférer ce bénéfice.* — Donner, accorder : *Conférer des dignités*, *des grâces.* On dit aussi, *les sacremens confèrent la grâce.* — v. n. Parler ensemble, raisonner de quelque affaire, de quelque point de doctrine.

CONFERVE ou CONFERVA, s. masc., t. de bot. Herbe aquatique de la famille des algues, sorte de filets verts et déliés qui surnagent sur les eaux.

CONFESSE, subst. (*kon-fè-ce*) Confession qu'on fait au prêtre. Il n'a ni genre, ni article : *Aller*, *être à confesse*, etc.

CONFESSER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-fé-cé*) Avouer de soi-même. — Déclarer ses péchés à un prêtre. En ce sens, on dit aussi, *se con-*

fesser. — Ouïr un pénitent en confession. — *Confesser Jésus-Christ*, *la foi*, avouer que l'on est chrétien, faire profession publique de la foi de Jésus-Christ, jusqu'à s'exposer aux persecutions.

CONFESSEUR, s. m. (*kon-fè-ceur*) Celui qui a confessé la foi de Jésus-Christ jusqu'à souffrir les tourmens sans mourir. On appelle aussi *confesseur*, tous les saints qui n'ont point été martyrs : *Ce n'est pas un martyr*, *c'est un confesseur.* — Prêtre qui a pouvoir d'ouïr en confession.

CONFESSION, s. fém. (*kon-fè-cion*) Aveu qu'on fait d'une chose. — Déclaration de ses péchés à un prêtre. — *Confession de foi*, déclaration de la foi qu'on professe.

CONFESSIONNAL, s. m. (*kon-fè-cio-nal*) Siége où le prêtre entend la confession. — Au pl. *confessionnaux.*

CONFIANCE, s. f. Espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose : *Mettre sa confiance en quelqu'un* ou *en quelque chose*, *dans les richesses.* — Assurance qu'on a de la probité, de la discrétion de quelqu'un : *Prendre confiance en quelqu'un.* — Liberté honnête qu'on prend en certaines occasions : *Aborder quelqu'un avec confiance.* — Sécurité, hardiesse : *Parler en public*, *aller au combat avec confiance.* — Présomption. — *Homme de confiance*, qu'on emploie dans les affaires les plus délicates et les plus secrètes.

CONFIANT, ANTE, adj. (*kon-fi-an*) Disposé à la confiance. — Présomptueux.

CONFIDEMMENT, adv. (*kon-fi-da-man*) En confidence.

CONFIDENCE, s. f. (*kon-fi-dan-ce*) Communication qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret : *Faire confidence de quelque chose à quelqu'un.* — Convention secrète et illicite, par laquelle un homme donne un bénéfice à un autre, à la charge qu'il lui en laissera la disposition et le revenu.

CONFIDENT, ENTE, s. (*kon-fi-dan*) A qui l'on confie ses plus secrètes pensées.

CONFIDENTIAIRE, s. m. (*kon-fi-dan-cière*) Qui tient un bénéfice par confidence.

CONFIDENTIEL, ELLE, adj. (*kon-fi-dan-ciel*) Tout ce qui se dit ou s'écrit en confidence : *Note confidentielle.*

CONFIDENTIELLEMENT, adv. (*kon-fi-dan-ciè-le-man*) D'une manière confidentielle, en confidence.

CONFIER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-fi-é*) Commettre quelque chose à la fidélité et au soin de quelqu'un.

SE CONFIER, v. pron. S'assurer, prendre confiance en... *Se confier en ses forces...*

CONFIGURATION, s. fém. (*kon-fi-gu-racion*) Forme extérieure des corps. — Il se dit, surtout en physique et en chimie, des parties ténues et insensibles qui échappent à la vue.

CONFINER, v. n. É, ÉE, p. (*kon-fi-né*) Toucher aux confins d'un pays : *La France confine avec l'Espagne. Les terres qui confinent à la forêt.* — v. a. Reléguer : *On l'a confiné dans une île.*

SE CONFINER, v. pr. Se retirer volontairement dans un lieu.

CONFINS, s. masc. pl. Limites, extrémités d'un pays.

CONFIRE, v. a. FIT, ITE, p. *Je confis*, *tu confis*, *il confit ; nous confisons*, *vous confisez*, *ils confisent. Je confisais. Je confis. J'ai confit. Je confirai. Confis. Qu'il confise.* Assaisonner et faire cuire des fruits, etc., avec du sucre. — *Confire des cuirs*, leur donner une certaine préparation.

CONFIRMATIF, IVE, adj. Qui confirme.

CONFIRMATION, s. f. (*kon-fir-ma-cion*) Ce qui rend une chose ferme et stable : *Confirmation d'un jugement*, *d'une loi.* — Un des sept sacremens de l'Eglise. — Assurance plus expresse d'une nouvelle qui avait déjà été publiée. — Partie du discours oratoire qui suit la *narration*, et par laquelle on prouve ce qu'on avait avancé.

CONFIRMER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-fir-mé*) Rendre plus ferme, plus stable, affermir davantage : *Confirmer un droit*, *un privilége.* — *On confirme quelqu'un dans une idée*, *dans un projet*, *dans une résolution*, lorsqu'on lui fournit des motifs, des raisons d'y être plus attaché qu'auparavant. — Donner de nouvelles assurances d'une chose : *Confirmer une nouvelle.* — Apporter de nouvelles preuves : *Il a confirmé cette vérité par de grandes autorités.* — Conférer le sacrement de Confirmation.

SE CONFIRMER, v. pr. Se rendre plus assuré, s'affermir : *La nouvelle se confirme. Se confirmer dans un dessein.*

CONFISCABLE, adj. des deux g. Qui est sujet à être confisqué.

CONFISCANT, adj. (*kon-fis-kan*) t. de palais. Sur qui il peut échoir confiscation.

CONFISCATION, s. f. (*kon-fis-ka-cion*) Action de confisquer, adjudication au fisc. — Les choses confisquées.

CONFISEUR, EUSE, s. (*kon-fi-zeur*) Qui fait et vend des confitures.

CONFISQUER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-fis-ké*) Adjuger au fisc. — *Homme confisqué*, dont la santé est désespérée, ou dont la fortune est ruinée. Fam.

CONFIT, s. m. (*kon-fi*) Cuve où le pelletier met confire ses peaux.

CONFITEOR, s. m. Prière qu'on fait avant de se confesser, à la messe, etc.

CONFITURE, s. f. Fruits confits, racines confites au sucre ou au miel. Il se dit presque toujours au pluriel.

CONFITURIER, IÈRE, s. (*kon-fi-tu-rié*) Qui vend des confitures. Peu usité.

CONFLAGRATION, s. fém. Embrasement général : *La conflagration du globe terrestre.*

CONFLIT, s. m. (*kon-fli*) Choc, combat. Vieux mot usité dans cette phrase seulement : *Le conflit des deux armées fut sanglant.* — *Conflit de juridiction*, contestation entre diverses juridictions, dont chacune veut s'attribuer la connaissance d'une affaire.

CONFLUENT, s. masc. L'endroit où se joignent deux rivières.

CONFLUENTE, adj. f. (*kon-flu-an-te*) *Petite vérole confluente*, très-abondante, et dont les grains se touchent.

CONFONDRE, v. a. DU, UE, p. Mêler, brouiller plusieurs choses ensemble. — Prendre une personne ou une chose pour une autre. — Convaincre en humiliant, réduire au silence. — On dit, en terme de civilité, *vos louanges me confondent.* — *Se confondre*, se troubler, s'embrouiller. On dit aussi, *se confondre en excuses, en respects, en cérémonies.*

CONFORMATION, s. f. (*kon-for-ma-cion*) Manière dont est formé un corps organisé.

CONFORME, adject. des deux g. Qui a la même forme, semblable, qui ressemble. Il ne se dit que des choses : *Ces écritures sont conformes. Son humeur est conforme à la vôtre.*

CONFORMÉMENT, adv. (*kon-for-mé-man*) D'une manière conforme.

CONFORMER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-for-mé*) Rendre conforme. — On dit aussi *Se conformer aux inclinations*, *aux façons de vivre de quelqu'un.* — *Corps bien* ou *mal conformé*, dont la conformation naturelle est bonne ou mauvaise.

CONFORMISTE, s. m. Qui fait profession de la religion dominante en Angleterre : *Non-conformistes*, ceux qui y sont d'une autre communion.

CONFORMITÉ, s. fém. Ressemblance : *La conformité de la copie avec l'original.* — Rapport entre des choses conformes : *Conformité d'inclinations*, *d'humeurs*, etc. — Soumission : *Conformité à la volonté de Dieu.* En ce sens, il ne se dit que dans cette phrase. — *En conformité*, adv. Conformément à...

CONFORT, s. m. (*kon-for*) Secours, assistance. Il est vieux.

CONFORTANT, ANTE, **CONFORTATIF**, IVE, adj. Qui fortifie. Ce dernier est le plus usité, et s'emploie aussi subst. : *La thériaque est un excellent confortatif.*

CONFORTATION, s. f. (*kon-for-ta-cion*) Action de fortifier. Il est inusité.

CONFORTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-forté*) Fortifier, corroborer. — Encourager, consoler. En ce sens, il est vieux.

CONFRATERNITÉ, s. f. Rapport entre des personnes d'un même corps.

CONFRÈRE, s. masc. Membre d'un même corps, d'une même compagnie. Il se dit plus particulièrement des personnes associées pour quelque œuvre de piété.

CONFRÉRIE, s. f. Compagnie de personnes associées pour quelque exercice de piété.

CONFRONTATION, s. fém. (*kon-fron-tacion*) Action de confronter.

CONFRONTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-fronté*) Conférer une chose avec une autre. — Mettre en présence les témoins et l'accusé.

CONFUS, USE, adj. (*kon-fu*) Confondu, brouillé, mêlé. — Obscur, embrouillé : *Esprit*, *discours confus.* — Honteux, embarrassé : *Il est demeuré confus.* — Incertain, dont on ne sait aucune particularité : *Bruit confus.*

CONFUSÉMENT, adv. (*kon-fu-zé-man*, D'une manière confuse.

CONFUSION, s. f. (*kon-fu-zion*) Mélange confus, embrouillement. — Désordre, trouble dans les choses morales. — Honte : *Sa lâcheté l'a couvert de confusion.* — Il se dit aussi d'une grande abondance de choses, d'une grande multitude de personnes. — *En confusion*, adv. Confusément, sans ordre, en abondance.

CONGE, s. m. Ancienne mesure pour les liqueurs. — Dans les forges de fer, panier qui sert à transporter la mine de fer.

CONGÉ, s. m. Permission de se retirer définitivement, ou de s'absenter pour un temps : *Donner congé à un soldat*, *à un officier*, etc. Avec les pronoms possessifs *mon*, *son*, *leur*, il signifie renvoyer ou se retirer, et il ne se dit que des domestiques : *Son maître lui a donné son congé. J'ai demandé mon congé.* — Exemption qu'on accorde aux écoliers d'aller en classe : *Jours de congé.* — Permission de faire passer du vin, des marchandises, après avoir payé les droits. — *Prendre congé de quelqu'un*, aller le saluer avant de se mettre en voyage.

CONGÉABLE, adj. des deux g., t. de coutume. Il se disait d'un domaine où le seigneur pouvait toujours rentrer.

CONGÉDIER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-jédi-é*) Renvoyer quelqu'un.

CONGELABLE, adj. Qui peut se congeler.

CONGÉLATION, s. f. (*kon-gé-la-cion*) Action par laquelle le froid durcit les liqueurs. — Etat des liqueurs congelées. — Au pl. Certains corps fluides durcis par une cause quelconque : *Il y a de belles congélations dans son cabinet.*

CONGELER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-je-lé*) Il se dit de l'action par laquelle le froid durcit les liquides. — Fig. Coaguler. — On dit aussi, *se congeler.*

CONGÉNÈRE, adj. des deux g., t. de bot. Qui est du même genre. — t. de chirurgie. Muscles qui concourent au même mouvement.

CONGESTION, s. f. (*kon-jès-tion*) t. de

méd. Amas d'humeurs qui se fait lentement dans quelques parties du corps.

CONGIAIRE, s. m. (*kon-ji-è-re*) Distribution extraordinaire que les empereurs romains faisaient en argent ou en denrées.

CONGLOBATION, s. f. (*kon-glo-ba-cion*) Figure de rhétorique par laquelle on entasse plusieurs preuves les unes sur les autres.

CONGLOBÉ, ÉE, adject., t. d'anat. Il se dit de plusieurs glandes réunies qui n'en font qu'une. — En botan. il se dit des fleurs et des feuilles ramassées en boule.

CONGLOMÉRÉ, ÉE, adj., t. d'anat. Il se dit des glandes réunies en peloton sous une même membrane.

CONGLUTINATION, s. f. (*kon-glu-ti-na-cion*) Action de conglutiner : *La conglutination du sang*, *des humeurs*. — L'état de cette chose.

CONGLUTINER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-glu-ti-né*) Rendre une liqueur gluante et visqueuse.

CONGRATULATION, s. f. (*kon-gra-tu-la-cion*) Félicitation. Ce dernier est plus usité.

CONGRATULER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-gra-tu-lé*) Féliciter quelqu'un sur un événement heureux. On dit plus souvent et mieux, *féliciter*.

CONGRÉ, s. m. Sorte d'anguille de mer.

CONGRÉGANISTE, s. m. et f. Celui ou celle qui est d'une congrégation laïque.

CONGRÉGATION, s. f. (*kon-gré-ga-cion*) Corps de plusieurs personnes religieuses ou séculières vivant sous une même règle. — Assemblée de cardinaux et de prélats destinés à examiner certaines affaires. — *La congrégation des fidèles*, l'Eglise universelle.

CONGRÈS, s. m. (*kon-grè*) Assemblée de ministres de différentes puissances pour traiter de la paix ou d'autres questions politiques. — Assemblée des représentans des Etats-Unis d'Amérique.

CONGRU, UE, adj. Suffisant, convenable. — *Portion congrue*, somme que les gros décimateurs payaient aux curés qui n'avaient pas assez de revenu. — En t. de gramm. *Phrase congrue*, selon les règles de la grammaire. — *Réponse congrue*, précise.

CONGRUENT, ENTE, adj. (*kon-gru-an*) Convenable. Inusité.

CONGRUITÉ, s. f. Convenance. — T. de théol. Efficacité de la grâce de Dieu, qui agit sans détruire la liberté de l'homme.

CONGRÛMENT, adv. *Parler sa langue congrûment*, purement. Il est vieux.

CONIFÈRE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit des arbres dont le fruit approche de la figure d'un cône.

CONILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Espace ménagé aux côtés d'une galère.

CONIQUE, adj. des deux g. (*ko-ni-ke*) Qui a la figure d'un cône. — Qui appartient au cône.

CONJECTURAL, ALE, adj. Fondé sur des conjectures.

CONJECTURALEMENT, adv. (*kon-jèk-tu-ra-le-man*) Par conjecture.

CONJECTURE, s. f. Jugement, opinion que l'on fonde sur quelques apparences.

CONJECTURER, v. a, É, ÉE, p. (*kon-jèk-tu-ré*) Inférer, juger par conjecture.

CONJOINDRE, v. a. (*kon-join-dre*) Unir par mariage.

CONJOINT, OINTE, p. Il est aussi subst. mais alors il ne se dit qu'au pluriel, pour signifier le mari et la femme : *Les conjoints. L'un des conjoints.* — *Degré conjoint*, t. de musique. Deux notes qui suivent immédiatement.

CONJOINTEMENT, adv. (*kon-join-te-man*) Ensemble.

CONJONCTIF, IVE, adj. (*kon-jonk-tif*) t. de gramm. Qui sert à joindre, à unir. *Et*, *ni*, sont des particules conjonctives.

CONJONCTION, s. fém. (*kon-jonk-cion*) Union. — Partie d'oraison qui joint les membres d'un discours. — En t. d'astronomie, rencontre de deux planètes à notre égard dans le même point du zodiaque.

CONJONCTIVE, s. f., t. d'anatomie. Membrane qui forme le blanc de l'œil.

CONJONCTURE, s. f. Occasion, rencontre d'affaires, état, disposition où se trouvent diverses choses en même temps.

SE CONJOUIR, v. pr. Se réjouir avec quelqu'un de quelque chose d'agréable qui lui est arrivé. Il est vieux.

CONJOUISSANCE, s. fém. Action de se conjouir. Il est vieux.

CONJUGAISON, s. fém. (*kon-ju-ghè-zon*) t. de gramm. Manière de conjuguer les verbes. — En t. d'anat. *Conjugaison des nerfs*, conjonction de certaines paires de nerfs.

CONJUGAL, ALE, adject. Qui concerne l'union entre le mari et la femme.

CONJUGALEMENT, adv. (*kon-ju-ga-le-man*) Selon l'union qui doit être entre le mari et la femme.

CONJUGUER, v. a. É, ÉE, part. et adj (*kon-ju-ghé*) t. de gramm. Ecrire ou réciter un verbe avec les différentes inflexions et terminaisons qu'il doit avoir selon les temps et les modes. — On dit aussi, *se conjuguer* : *Ce verbe se conjugue ainsi.* — En anatomie, *Nerfs conjugués*, certaines paires de nerfs qui ont la même origine, et qui concourent aux mêmes fonctions. — En botan. *Feuilles conjuguées*, composées de deux folioles fixées au sommet d'un pétiole commun.

CONJUNGO, s. m., t. pris du latin. *Faire un conjungo*, écrire de suite ce qui doit être séparé. Fam.

CONJURATEUR, s. m. Qui forme, qui

conduit une conjuration. — Prétendu magicien qui se sert de certaines paroles pour chasser les maladies, les tempêtes, etc.

CONJURATION, s. f. (*kon-ju-ra-cion*) Conspiration, complot contre l'Etat, contre le prince. — Paroles dont les magiciens se servent pour conjurer le démon, les tempêtes, etc. — Au plur. il signifie quelquefois prières instantes : *Il se rendit aux pressantes conjurations qu'on lui fit.*

CONJURER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-ju-ré*) Prier instamment. — Exorciser, se servir de certaines prières pour chasser les démons. — Former un complot contre l'Etat : *Conjurer la ruine de son pays.* En ce sens il est plus souvent neutre : *Catilina conjura contre la république.* — On dit, par extension, *Conjurer contre quelqu'un*, méditer sa perte. — Fig. *Conjurer la tempête*, détourner par prudence, par adresse, un malheur dont on est menacé.

CONJURÉS, s. m. pl. Ceux qui sont entrés dans une conjuration.

CONNAISSABLE, adj. des deux g. (*ko-nè-ça-ble*) Qui est aisé à connaître. Il n'est guère d'usage qu'avec la négative : *Il n'est pas connaissable.*

CONNAISSANCE, s. fém. (*ko-nè-çan-ce*) Idée, notion qu'on a de quelque chose, de quelque personne. —Faculté par laquelle l'ame distingue les objets : *Un transport au cerveau lui a ôté toute connaissance. Il a eu connaissance jusqu'à la mort.* — Personnes avec lesquelles on est en liaison. — *Avoir de grandes connaissances*, être très-instruit. — *Pays de connaissance*, maison où l'on connaît ceux qui y sont, et où l'on est connu.

CONNAISSANCES, s. f. pl., t. de chasse. Marques imprimées du pied du cerf, et auxquelles on reconnaît l'âge et la grosseur du cerf que l'on chasse.

CONNAISSEMENT, s. m. (*ko-nè-ce-man*) t. de commerce de mer. Déclaration contenant l'état des marchandises portées dans un vaisseau, signée du capitaine et de l'écrivain.

CONNAISSEUR, EUSE, s. (*ko-nè-ceur*) Qui se connaît à quelque chose. — On dit adj. *un œil connaisseur.*

CONNAÎTRE, v. a. NU, UE, part. et adj. (*ko-nê-tre*) Avoir notion d'une personne ou d'une chose. — Avoir un grand usage de certaines choses, s'y entendre fort bien. — Avoir quelque liaison, quelque habitude avec quelqu'un. — Sentir, éprouver. En ce sens il ne se dit guère qu'avec la négative : *Les anciens ne connaissaient pas la petite vérole.* — On dit d'une personne qu'*elle ne se connaît point*, pour dire que l'orgueil lui fait oublier ce qu'elle est, ou que la passion la met hors d'état de réfléchir sur ce qu'elle dit ou fait. — En t. de manége, on dit qu'*Un cheval connaît la bride, les éperons, les talons*, pour dire qu'il sent avec justesse ce que le cavalier demande. — Discerner les objets, les distinguer. — v. n. Avoir pouvoir, autorité de juger de quelques matières ; en ce sens, il se construit toujours avec *de* ou *en.*

SE CONNAÎTRE, v. pr. *Se connaître à quelque chose* ou *en quelque chose*, savoir en bien juger : *Il se connaît en tableaux, en poésies.*

CONNÉES, adj. f. pl., t. de botanique. Il se dit des feuilles, des anthèses, etc., lorsque ces parties sont réunies pour ne former qu'un corps.

CONNÉTABLE, s. m. (*ko-né-ta-ble*) C'était autrefois, en France, le premier officier militaire de la couronne. — Titre de dignité en Espagne, à Rome.

CONNÉTABLIE, s. f. (*ko-né-ta-bli-e*) On appelait ainsi la justice et juridiction des maréchaux de France.

CONNEXE, adj. (*ko-nek-ce*) t. de palais. Il se dit des choses qui ont une certaine connexion les unes avec les autres.

CONNEXION, s. f. (*ko-nèk-cion*) Liaison que de certaines choses ont les unes avec les autres. — T. d'anatomie, il se dit de l'articulation des os.

CONNEXITÉ, s. f. (*ko-nek-cité*) Disposition de deux choses à être jointes. — Rapport, liaison. Voyez CONNEXION.

CONNIL, s. m. Lapin. Il est vieux.

CONNILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Chercher des subterfuges. Il est vieux.

CONNIVENCE, s. f. (*ko-ni-van-ce*) Complicité par tolérance, et dissimulation d'un mal qu'on peut ou qu'on doit empêcher.

CONNIVER, v. n. (*ko-ni-vé*) Participer à un mal en le tolérant et le dissimulant.

CONOÏDE, s. m., t. de géométrie. Corps ou solide qui tient de la figure d'un cône, et dont le sommet est arrondi.

CONQUE, s. f. (*kon-ke*) Grande coquille concave. — Coquille en spirale, dont, suivant la fable, les Tritons se servaient comme de trompettes. — Cavité externe de l'oreille.

CONQUÉRANT, s. m. (*kon-ké-ran*) Qui a conquis beaucoup de pays, qui a fait beaucoup de conquêtes. — Il est aussi adj. : *Un peuple conquérant, une nation conquérante.*

CONQUÉRIR, v. a. QUIS, ISE, p. et adj. (*kon-ké-rir*) [Il se conjugue comme *Acquérir*] Acquérir par les armes. — On dit aussi figur. : *Conquérir l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un.*

CONQUÊT, s. m. (*kon-kè*) t. de pratique. Bien acquis durant la communauté des époux.

CONQUÊTE, s. f. (*kon-kê-te*) Action de conquérir, et la chose conquise. — On dit fig. : *La conquête des cœurs. Cette beauté fait tous les jours de nouvelles conquêtes.* — *Vivre comme dans un pays de conquête*, vivre à discrétion.

CONQUÊTER, v. act. (*kon-kê-té*) Conquérir. Il est vieux.

CONSACRANT, s. et adj. masc. (*kon-ça-kran*) Evêque qui en sacre un autre.

CONSACRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-ça-kré*) Dédier à Dieu, avec certaines cérémonies : *Consacrer une église.* — Donner, dévouer à Dieu sans aucune cérémonie particulière : *Consacrer le reste de ses jours à Dieu.* — *Consacrer à quelqu'un son temps, ses veilles*, lui dévouer son temps, ses veilles. — On dit encore dans le même sens, *consacrer sa jeunesse, sa vie*, etc., *à l'étude, à la guerre*, etc. — On dit aussi que *l'usage a consacré une façon de parler*, pour dire que l'usage l'a établie. — Prononcer les paroles sacramentelles sur le pain et le vin.

SE CONSACRER, v. pr. Se dévouer.

CONSANGUIN, GUINE, adj. (*kon-sanghin*) Il se dit des frères et sœurs qui ont le même père, par opposition aux *enfans utérins* qui sont de la même mère, et d'un père différent.

CONSANGUINITÉ, s. f. (*kon-çan-ghi-nité*) Parenté du côté du père.

CONSCIENCE, s. f. (*kon-cian-ce*) Sentiment intérieur, par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. — *Faire conscience d'une chose*, en faire scrupule. — En t. de métaphysique, connaissance qu'on a d'une vérité par le sentiment intérieur. — On dit qu'*un homme a de la conscience, qu'il est homme de conscience*, pour dire qu'il est attentif à ne rien faire qui puisse blesser sa conscience. — *En conscience*, adv. En vérité.

CONSCIENCIEUSEMENT, (*kon-cian-cieu-ze-man*) En conscience.

CONSCIENCIEUX, EUSE, adj. (*kon-ciancі-eu*) Qui a la conscience délicate.

CONSCRIPTION, s. fém. (*kons-krip-cion*) Inscription des Français, de vingt à vingt-cinq ans, pour le service militaire. — Levée des hommes qui ont cet âge.

CONSCRIT, s. m. Celui qui est sujet à la conscription militaire. — Il est aussi adj. : *Pères conscrits*, sénateurs romains.

CONSÉCRATEUR. Voyez CONSACRANT.

CONSÉCRATION, s. f. (*kon-cé-kra-cion*) Action par laquelle une chose est consacrée. — Absolument et par excellence, l'action par laquelle le prêtre consacre, quand il célèbre la messe.

CONSÉCUTIF, IVE, adj. (*kon-cé-ku-tif*) Qui se suit sans interruption. Il ne se dit qu'au pl. : *Années consécutives, guerres consécutives.*

CONSÉCUTION, s. f. (*kon-cé-ku-cion*) En astronomie, *mois de consécution*, espace de vingt-neuf jours et demi entre deux conjonctions de la lune avec le soleil.

CONSÉCUTIVEMENT, adv. (*kon-cé-kutive-man*) Sans interruption, selon l'ordre des temps.

CONSEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Avis qu'on donne ou qu'on demande sur ce qu'on doit faire. — Celui qui donne conseil. — Résolution, parti. — Assemblée établie soit pour les affaires importantes de l'Etat, soit pour l'administration de la justice. — En parlant des décrets de la Providence, on dit, *les conseils de Dieu.* — *Conseil de guerre*, assemblée de juges militaires.

CONSEILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Donner conseil.

CONSEILLER, ÈRE, s. (mouillez les *ll*) Qui donne conseil. — Membre d'un conseil : *Conseiller d'Etat, Conseiller de préfecture.*

CONSENTANT, ANTE, adject. (*kon-çantan*) t. de palais. Qui consent.

CONSENTEMENT, s. masc. (*kon-çan-teman*) Acquiescement à quelque chose. — Accord des opinions.

CONSENTIR, v. n. I, IE, p. (*kon-çantir*) Donner son consentement à une chose.

CONSÉQUEMMENT, adverbe, (*kon-cé-kaman*) D'une manière conforme aux principes avoués reconnus : *Agir, parler conséquemment*

CONSÉQUENCE, s. fém. (*kon-cé-kan-ce*) Conclusion tirée d'une ou de deux propositions. — Importance. — Suite qu'une action ou quelque autre chose peut avoir. — *En conséquence*, adv., d'après cela : *J'agirai en conséquence de vos instructions;* ou simplement : *J'agirai en conséquence.*

CONSÉQUENT, s. m. (*kon-cé-kan*) t. de logique. Seconde proposition d'un enthymème. — En t. de mathémat., second terme d'une raison ou d'un rapport. — PAR CONSÉQUENT, expression adverbiale. Donc, par une conséquence naturelle et nécessaire.

CONSÉQUENT, ENTE, adj. (*kon-cé-kan*) Qui agit, qui raisonne conséquemment.

CONSÉQUENTE, s. fém. (*kon-cé-kan-te*) t. de musique. Seconde partie de la fugue.

CONSERVATEUR, TRICE, s. et adj. Qui conserve.

CONSERVATION, s. f. (*kon-cèr-va-cion*) Action par laquelle une personne, une chose est conservée, ou l'effet de cette action. — Lieu où l'on conserve les titres, les hypothèques.

CONSERVATOIRE, adj. des deux g., t. de palais. Qui conserve. — s. m. Ecole gratuite pour l'enseignement de la musique et de la déclamation.

CONSERVE, s. f. Espèce de confiture. — En t. de marine, il se dit d'un vaisseau qui fait route avec un autre pour le secourir ou pour en être secouru. — CONSERVES, s. fém. pl. Lunettes qui grossissent peu les objets, et dont on se sert seulement pour se conserver la vue.

CONSERVER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-cèr-vé*) Garder avec soin, empêcher qu'une

qu'une chose ne se gâte, ne dépérisse : *Conserver des fruits*, *des meubles*, etc. — Figur. *Conserver sa réputation*, *son honneur*, maintenir sa réputation, son honneur sans aucune tache. — On dit aussi, *conserver la mémoire d'un bienfait*, *d'une injure*, pour dire, s'en souvenir. — Ne pas licencier : *Conserver des régimens.* — v. pr. Se garder, ne point se gâter. — Avoir soin de sa santé.

CONSIDENCE, s. f. (*kon-ci-dan-ce*) t. didactique. Affaissement des choses appuyées les unes sur les autres.

CONSIDÉRABLE, adject. des deux g. Qui doit être considéré, qui est important.

CONSIDÉRABLEMENT, adv. (*kon-ci-dé-ra-ble-màn*) Beaucoup, notablement.

CONSIDÉRANT, ANTE, adj. (*kon-ci-dé-ran*) Circonspect. Il est vieux et fam. — s. m. Remarques, réflexions qui précèdent le dispositif d'une loi.

CONSIDÉRATION, s. fém. (*kon-ci-dé-ra-cion*) Action par laquelle on examine. — Circonspection : *Agir sans considération.* — Raison, motif : *Il a fait cela par telle considération.* Il n'a de pluriel qu'en ce sens et dans le suivant : *Diverses considérations l'y ont porté.* — Réflexions, observations : *Considérations sur le commerce.* — Egard qu'on a pour quelqu'un : *En* ou *à votre considération.* — Estime et réputation que méritent les bonnes qualités, ou que la dignité et les places attirent : *C'est un homme de grande considération.*

CONSIDÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*kon-ci-dé-ré*) Regarder, examiner attentivement. — Avoir égard. — Estimer, faire cas : *Il est fort considéré.* — On dit aussi, *c'est un homme que je considère beaucoup*, mais ce n'est qu'en parlant de ses inférieurs.

CONSIGNATAIRE, s. m. (mouillez le *gn*) Dépositaire d'une chose consignée.

CONSIGNATION, s. f. (*kon-ci-gna-cion*, mouillez le *gn*) Dépôt juridique de quelque argent. — Au pl. Bureau public où l'on fait ces dépôts.

CONSIGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Ordre donné à une sentinelle par celui qui la pose. — Dans les places de guerre, homme qui se tient aux portes pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la place.

CONSIGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Faire une consignation. — Donner un ordre à une sentinelle. En ce sens, il est neutre. — On dit fig. : *Consigner un fait dans l'histoire.* — Fig. et fam. : *Je l'ai consigné à la porte*, j'ai donné ordre qu'on ne le laissât point entrer.

CONSISTANCE, s. fém. Etat d'un fluide épaissi. — Etat de stabilité, de permanence : *Les choses du monde n'ont point de consistance.* — Ce qu'une terre contient dans son étendue tant pour le sol de la terre que pour les droits qui lui appartiennent : *Donner un état de la consistance d'une terre.* — *Consistance d'une succession*, tout ce qui la compose. — On dit fig. qu'*un esprit n'a point de consistance*, pour dire qu'il n'est pas ferme dans ses résolutions, et qu'il en change aisément.

CONSISTANT, ANTE, adj. (*kon-cis-tan*) Qui consiste : *Terre consistante en bois.* — En physique, il sert à désigner ce que l'on entend ordinairement par fixe et solide, relativement aux corps, et par opposition à fluide.

CONSISTER, v. n. (*kon-cis-té*) Il se dit d'une chose considérée, en son être, ou en ses propriétés : *La perfection de l'homme consiste dans le bon usage de sa raison.* — Etre composé de... : *Son revenu consiste en terres.*

CONSISTOIRE, s. m. (*kon-cis-toa-re*) Assemblée de cardinaux, convoquée par le pape pour les consulter. — Lieu où se tient cette assemblée. — Assemblée de ministres protestans.

CONSISTORIAL, ALE, adj. Qui appartient au consistoire. — *Bénéfices consistoriaux*, bénéfices dont les bulles sont demandées et expédiées par voie de consistoire.

CONSISTORIALEMENT, adv. (*kon-cis-to-ria-le-man*) En consistoire, selon les formes du consistoire.

CONSOLABLE, adj. des deux g. Qui peut être consolé. Il ne se dit guère qu'avec la négative : *Il n'est pas consolable de cette perte.*

CONSOLANT, ANTE, adj. (*kon-ço-lan*) Qui console.

CONSOLATEUR, TRICE, s. Qui apporte de la consolation : *L'Esprit consolateur*, le Saint-Esprit. — *La consolatrice des affligés*, la sainte Vierge.

CONSOLATION, s. fém. (*kon-ço-la-cion*) Soulagement donné à l'affliction, à la douleur. — Véritable sujet de satisfaction et de joie : *C'est une grande consolation pour un père de voir ses enfans se porter au bien.* — Il se dit quelquefois de la chose ou de la personne qui console : *Dieu doit être toute notre consolation.*

CONSOLATOIRE, adj. des deux g. (*kon-ço-la-toa-re*) Consolant. Il est vieux.

CONSOLE, s. f. Pièce d'architecture et de menuiserie, qui est saillante et ornée, qui sert à soutenir une corniche, un fronton de croisée, etc. — Sorte de meuble placé ordinairement entre deux croisées, sur lequel on pose une pendule, des vases.

CONSOLER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-ço-lé*) Soulager, adoucir l'affliction, la douleur d'une personne. On dit aussi, *se consoler.*

CONSOLIDANT, ANTE, adj. Il se dit des remèdes propres à affermir et cicatriser les parties divisées d'une plaie. Il s'emploie aussi substantivement : *Il faut employer les consolidans*

CONSOLIDATION, s. fém. (*kon-ço-li-da-cion*) En t. de chirurgie, réunion des lèvres d'une plaie quand elle commence à se cicatriser. — En t. de pratique, on dit, *la consolidation de l'usufruit à la propriété*, pour dire la réunion de l'usufruit à la propriété.

CONSOLIDER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-ço-li-dé*) Rendre ferme, solide. Il ne se dit guère au propre que des plaies. — Figur. Affermir une union, un traité. — En t. de pratique, *consolider l'usufruit à la propriété*, réunir l'usufruit à la propriété. — Assigner un fonds pour le paiement d'une dette publique : *Tiers consolidé*, tiers auquel les rentes sur l'Etat ont été réduites.

CONSOMMATEUR, s. masc. (*kon-ço-ma-teur*) Qui consomme. — Qui perfectionne. En ce sens, il ne se dit guère que dans cette phrase : *Jésus-Christ est l'auteur et le consommateur de notre foi.*

CONSOMMATION, s. f. (*kon-ço-ma-cion*) Action de consommer. — Accomplissement, perfection. — Grand usage.

CONSOMMÉ, s. m. Bouillon fort succulent d'une viande extrêmement cuite.

CONSOMMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-ço-mé*) Détruire par l'usage : *Consommer des denrées.* — Achever, accomplir : *Consommer un traité.* — *Sagesse consommée*, parfaite.

CONSOMPTIF, IVE, s. m. et adj. (*kon-çonp-tif*) Il se dit des remèdes propres à consumer les humeurs, les chairs.

CONSOMPTION, s. f. (*kon-çonp-cion*) Il se dit des choses qui se consument. — Phthisie, maladie ordinaire en Angleterre, qui consume et dessèche le poumon.

CONSONNANCE, s. f. (*kon-ço-nan-ce*) Accord de deux sons dont l'union plaît à l'oreille. — En t. de gramm. Uniformité, ressemblance de sons dans la terminaison des mots.

CONSONNANT, adj. (*kon-ço-nan*) t. de musique. Qui est formé par des consonnances : *Accord consonnant.*

CONSONNE, s. f. et adj. (*kon-ço-ne*) Il se dit de toutes les lettres de l'alphabet qui n'ont point de son d'elles-mêmes.

CONSORTS, s. m. pl. (*kon-çor*) t. de prat. Ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, dans une affaire civile.

CONSOUDE, s. f. Plante vulnéraire qui a la vertu de consolider les plaies.

CONSPIRANT, ANTE, adj., t. de physiq. Qui agit sous la même direction, et qui concourt à produire le même effet.

CONSPIRATEUR, s. m. Qui conspire contre l'Etat, contre le prince.

CONSPIRATION, s. f. (*kons-pi-ra-cion*) Conjuration entreprise contre l'Etat. — Il se dit aussi en parlant de quelques affaires particulières, mais toujours en mauvaise part.

CONSPIRER, v. n. (*kons-pi-ré*) Etre uni d'esprit et de volonté pour quelque dessein bon ou mauvais : *Ils conspirent pour le rétablissement de l'ordre. Conspirer contre l'Etat.* — Contribuer à... *Tout conspire à mon bonheur.* — Il est aussi actif : *Conspirer la ruine de l'Etat, la perte de quelqu'un.* — Mis absolument, il signifie toujours, faire une conspiration contre l'Etat ou contre le prince.

CONSPUER, v. a. É, ÉE, p. (*kons-pué*) Cracher sur quelque chose. — Il est fam. et ne s'emploie qu'au figuré pour dire mépriser d'une façon marquée.

CONSTAMMENT, adv. (*kons-ta-man*) Avec fermeté, persévérance.

CONSTANCE, s. f. Vertu par laquelle l'ame est affermie contre la douleur, l'adversité, les tourmens. — Persévérance : *Poursuivre un dessein avec constance.*

CONSTANT, ANTE, adj. (*kons-tan*) Qui a de la constance. — Indubitable.

CONSTATER, v. a. É, ÉE, p. (*kons-ta-té*) Etablir la vérité d'un fait par des preuves convaincantes.

CONSTELLATION, s. f. (*kons-tel-la-cion*) Assemblage d'un certain nombre d'étoiles fixes désignées sous un même nom.

CONSTELLÉ, ÉE, adject., t. d'astrologie. Qui est fait sous certaine constellation : *Anneau constellé.*

CONSTER, v. n. impers. (*kons-té*) Etre évident, certain. Il ne s'emploie guère qu'au palais.

CONSTERNATION, s. fém. (*kons-ter-na-cion*) Etonnement accompagné d'abattement de courage.

CONSTERNER, v. a. É, ÉE, p. Causer, produire la consternation.

CONSTIPATION, s. f. (*kons-ti-pa-cion*) Etat de celui qui ne peut aller librement à la selle.

CONSTIPER, v. a. É, ÉE, p. (*kons-ti-pé*) Causer la constipation.

CONSTITUANT, ANTE, adj., t. de prat. Qui constitue.

CONSTITUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*kons-ti-tu-é*) Composer un tout : *L'ame et le corps constituent l'homme.* — Faire consister en... *Les philosophes constituent le souverain bien dans la vertu.* — Mettre, établir : *Constituer quelqu'un son procureur.* — En t. de palais, *constituer quelqu'un prisonnier*, le mettre en prison. — *Constituer un homme en frais, en dépense*, être cause qu'il fait des frais, de la dépense. — *Constituer une rente, une pension*, créer une rente, une pension. — *Constituer une dot*, l'établir, l'assigner sur tels deniers, sur tel héritage. — *Homme bien ou mal constitué*, de bonne ou de mauvaise complexion.

CONSTITUTIF, IVE, adj. Ce qui constitue essentiellement une chose.

CONSTITUTION, s. f. (*kons-ti-tu-cion*)

Formation, organisation, composition. — Création d'une rente. — Ordonnance, loi : *Les constitutions des empereurs.* — Lois fondamentales d'un Etat. — Tempérament, complexion du corps humain : *Bonne, forte constitution.*

CONSTITUTIONNAIRE, subst. Celui qui adhérait à la constitution *Unigenitus.*

CONSTITUTIONNALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est constitutionnel.

CONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. Appartenant à la constitution, conforme aux principes de la constitution de l'Etat.

CONSTITUTIONNELLEMENT, adv. Conformément à la constitution.

CONSTRICTEUR, s. m., t. d'anat. Nom de quelques muscles, dont l'action est de resserrer quelques parties.

CONSTRICTION, s. f. (*kons-trik-cion*) t. de méd. Resserrement des parties d'un corps.

CONSTRINGENT, ENTE, adj. (*kons-trin-jan*) Qui resserre les parties d'un corps.

CONSTRUCTEUR, s. m. Celui qui construit : *Constructeur de vaisseaux. Cet architecte est bon constructeur.*

CONSTRUCTION, s. f. (*kons-truk-cion*) Arrangement, disposition des parties d'un bâtiment. — On dit fig., *la construction d'un poème, d'une tragédie.* — En t. de grammaire, arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue. — En t. de géométrie, il se dit de la figure qu'on trace, et des lignes qu'on tire pour résoudre un problème.

CONSTRUIRE, v. a. TRUIT, TE, part. Bâtir, faire un édifice : *Construire une maison, un palais.* On dit aussi, *construire un vaisseau.* — Fig. et en t. de grammaire, arranger des mots suivant les règles et l'usage de la langue : *Construire une phrase.* On dit encore figur. *construire un poème*, arranger, disposer toutes les parties d'un poème.

CONSUBSTANTIALITÉ, s. f., t. de théologie. Unité et identité de substance.

CONSUBSTANTIEL, ELLE, adj., t. de théologie. Qui est de même substance.

CONSUBSTANTIELLEMENT, adv. (*kon-subs-tan-ciè-le-man*) t. de théologie. D'une manière consubstantielle.

CONSUL, s. m. Nom de deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la république romaine. — On nommait ainsi, dans quelques villes, des échevins, des juges qui connaissaient des contestations entre des négocians. — Officier envoyé en divers ports, échelles et autres lieux de commerce, pour juger des affaires de négoce entre ceux de sa nation.

CONSULAIRE, adj. des deux g. (*kon-çu-lè-re*) Qui appartient aux consuls romains : *Faisceaux consulaires.* — *Famille consulaire*, où il y a eu un consul romain. — *Provinces consulaires*, celles où l'on n'envoyait pour commander, que des personnes de dignité consulaire.

CONSULAIREMENT, adv. (*kon-çu-lè-re-man*) A la manière des juges-consuls.

CONSULAT, s. m. (*kon-çu-la*) Dignité, charge de consul. — Le temps pendant lequel on exerçait la charge de consul.

CONSULTANT, adj. m. (*kon-çul-tan*) Celui qui donne des conseils, en parlant des avocats et des médecins.

CONSULTATIF, IVE. Que l'on consulte : *Comité consultatif.* — *Avoir voix consultative*, avoir droit de dire son avis, mais sans que cet avis soit compté dans la délibération : *Je n'ai pas voix délibérative dans cette assemblée, je n'ai que voix consultative.*

CONSULTATION, s. f. (*kon-çul-ta-cion*) Conférence tenue sur une affaire, une maladie. — Avis par écrit sur une affaire, une maladie.

CONSULTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-çul-té*) Prendre avis, conseil. — Fig. *Consulter sa conscience, ses forces, son devoir*, examiner s'ils permettent de faire ce qu'on se propose. — On dit aussi, *Consulter ses intérêts, son goût, une affaire, une maladie*, consulter sur ces objets. En ce sens, il se dit aussi au passif : *Cette affaire a été consultée aux meilleurs jurisconsultes.* — v. n. Conférer ensemble, délibérer. — SE CONSULTER, v. pr. Examiner ce qu'on doit faire.

CONSULTEUR DU SAINT-OFFICE, s. m. Docteur commis par le pape pour donner son avis sur des matières de foi ou de discipline.

CONSUMANT, ANTE, adj. (*kon-çu-man*) Qui consume.

CONSUMER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-çu-mé*) Dissiper, détruire, user, réduire à rien. — Perdre, employer à... *J'ai consumé tout mon temps à cet ouvrage.*

SE CONSUMER, v. pr. *Se consumer en procès, en dépenses*, se ruiner. — *Se consumer d'ennui, de regrets*, dépérir d'ennui, de regrets. — On dit aussi absolument : *Il se consume*, il dépérit.

CONTACT, s. m. (*kon-takt*) t. didactique. Attouchement de deux corps.

CONTADIN, s. m. Paysan. Inusité.

CONTAGIEUX, EUSE, adj. (*kon-ta-jieu*) Qui se prend et se communique par contagion : *Fièvre contagieuse.* — Fig. *Exemple contagieux. Erreur contagieuse.*

CONTAGION, s. m. Communication d'une maladie maligne. — Peste. — Il se dit fig. de toutes les mauvaises choses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple : *La contagion des vices, des mauvaises mœurs.*

CONTAMINATION, s. f. (*kon-ta-mi-na-cion*) Souillure. Il est vieux.

CONTAMINER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-ta-mi-né*) Souiller. Il est vieux.

CONTE, s. m. Récit de quelque aventure

vraie ou fabuleuse. — *Conte en l'air*, qui n'a aucune apparence de vérité.

CONTEMPLATEUR, TRICE, s. (*kon-tan-pla-teur*) Qui contemple. Il se dit principalement de celui qui contemple de la pensée seulement. Le féminin est peu usité.

CONTEMPLATIF, IVE, adj. (*kon-tan-pla-tif*) Qui s'attache à contempler par la pensée. — *Vie contemplative*, qui se passe presque toute dans la méditation. — On dit subst., *les contemplatifs*, en parlant de ceux qui se dévouent à la vie d'oraison et de méditation.

CONTEMPLATION, s. fém. (*kon-tan-pla-cion*) Action de contempler. — *En contemplation*, t. de contrats et de traités. En considération. Il est vieux.

CONTEMPLER, v. a. É, ÉE, p. Considérer attentivement. — v. n. Méditer.

CONTEMPORAIN, AINE, adj. (*kon-tan-po-rin*) Qui est du même temps. — *Historiens contemporains*, auteurs qui ont écrit les choses qui se sont passées dans leur temps. — Il est aussi subst. *Les contemporains.*

CONTEMPORANÉITÉ, s. f. Existence dans le même temps.

CONTEMPTEUR, s. m. (*kon-tanp-teur*) Qui méprise : *Contempteur des dieux.* Il n'est que du style soutenu.

CONTEMPTIBLE, adj. des deux g. (*kon-tan-ti-ble*) Vil, méprisable, en parlant des choses. Peu usité.

CONTENANCE, s. f. Capacité, étendue. — Maintien, posture : *Perdre contenance*, avoir l'air très-embarrassé. — Fig. *Faire bonne contenance*, témoigner de la résolution, de la fermeté.

CONTENANT, ANTE, adj. (*kon-te-nan*) Qui contient. — Il est aussi subst. : *Le contenant est plus grand que le contenu.*

CONTENDANT, ANTE, s. et adj. Concurrent, compétiteur. Il se dit plus ordinairement au pluriel et au masculin.

CONTENIR, v. a. NU, UE, part. et adj. [Il se conjugue comme *Tenir.*] Comprendre dans sa capacité, dans son étendue : *Un vase qui contient dix litres.* — Renfermer, en parlant de matières de doctrine, d'érudition : *Ce livre contient toute la doctrine de Platon.* — Retenir dans de certaines bornes : *Contenir la mer par des digues* ; et fig. *Contenir quelqu'un dans le devoir.* — *Contenir ses passions*, les réprimer. On dit aussi *Contenir sa colère, sa haine.*

SE CONTENIR, v. pr. S'empêcher de faire quelque chose, se modérer. — S'abstenir des choses qui peuvent être préjudiciables à la santé.

CONTENT, ENTE, adj. (*kon-tan*) Qui a l'esprit satisfait. — *Avoir l'air content*, faire paraître sur son visage la satisfaction de son esprit. En parlant d'une femme, on dit, *elle a l'air contente*, comme on dit, *elle a l'air bonne.* L'Académie met indifféremment, *elle a l'air content* et *l'air contente.* — *Etre content de quelqu'un, de quelque chose*, en être satisfait. On dit aussi, *être content*, pour dire agréer, acquiescer, consentir : *Je suis content de vous céder cette terre, à la charge...* — *Etre content de sa personne*, avoir trop bonne opinion de soi.

CONTENTEMENT, s. m. (*kon-tan-te-man*) Joie, plaisir, satisfaction. Il n'a point de pluriel.

CONTENTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tan-té*) Satisfaire, rendre content : *Contenter ses parens, ses maîtres*, et fig. *son ambition, ses désirs, sa curiosité.* — v. pr. Etre content : *Se contenter de sa fortune.*

CONTENTIEUSEMENT, adv. (*kon-tan-ci-eu-ze-man*) Avec opiniâtreté, avec dispute.

CONTENTIEUX, EUSE, adj. (*kon-tan-ci-eu*) Qui est en débat. — Qui aime à disputer : *Esprit contentieux.*

CONTENTIF, adj. m. (*kon-tan-tif*) t. de chir. *Bandage contentif*, qui retient les compresses, les topiques sur une partie malade.

CONTENTION, s. f. (*kon-tan-cion*) Débat, dispute. — Chaleur, véhémence dans la dispute : *Disputer avec contention.* — Extrême application d'esprit.

CONTENU, s. m. Ce qui est renfermé dans quelque chose : *Le contenu d'un vase.* — Ce que contient un écrit, un discours.

CONTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-té*) Narrer, faire un conte vrai ou fabuleux. Il n'est que du style familier. Dans le style soutenu, on dit *raconter.*

CONTESTABLE, adj. des deux g. Qui peut être contesté.

CONTESTANT, ANTE, adj. (*kon-tès-tan*) Qui conteste en justice. Il se prend aussi subst. : *Les deux contestans.*

CONTESTATION, s. f. (*kon-tès-ta-cion*) Dispute, débat.

CONTESTE, s. f. t. de palais. Contestation : *Les juges sont en conteste.* Il est vieux.

CONTESTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tes-té*) Disputer, débattre quelque chose, soit en justice, soit autrement. — v. n. Etre en contestation.

CONTEUR, EUSE, s. Qui fait des contes : *Un conteur agréable.* Il est fam. Quand on l'emploie seul, il se prend en mauvaise part, et signifie celui ou celle qui fait des contes et des discours ennuyeux, hors de propos.

CONTEXTURE, s. f. (*kon-tèks-tu-re*) t. didactique. Tissure, enchaînement de plusieurs parties qui forment un corps, un tout : *La contexture d'un drap ; la contexture des muscles, des fibres* ; et figur. : *La contexture d'un discours, d'un ouvrage d'esprit.*

CONTIGU, UË, adj. Qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre deux.

CONTIGUÏTÉ, s. f. (*kon-ti-gu-i-té*) Etat de deux choses qui se touchent.

CONTINENCE, s. f. (*kon-ti-nan-ce*) Vertu qui fait qu'on s'abstient des plaisirs de la chair.

CONTINENT, ENTE, adj. (*kon-ti-nan*) Qui a la vertu de continence : *Il est fort continent.* En ce sens, on ne l'emploie pas au fém. — *Fièvre continente*, qui conserve la même force sans avoir de rémission.

CONTINENT, s. m. (*kon-ti-nan*) Grande étendue de terre ferme.

CONTINGENCE, s. fém. (*kon-tin-jan-ce*) *Selon la contingence des affaires* ou *des cas*, selon ce qui arrivera.

CONTINGENT, ENTE, adj. (*kon-tin-jan*) Qui peut arriver ou n'arriver pas. — *Portion contingente*, qui peut appartenir à quelqu'un dans un partage.

CONTINGENT, s. m. La part que chacun doit recevoir ou fournir.

CONTINU, UE, adj. Dont les parties s'entretiennent et ne sont pas divisées les unes des autres : *Etendue continue.* — Non interrompu dans sa durée : *Travail, bruit continu. Fièvre continue.* — Il est aussi substantif en t. de philosophie : *Le contenu est divisible à l'infini.*

CONTINUATEUR, s. m. Auteur qui continue l'ouvrage d'un autre.

CONTINUATION, s. f. (*kon-ti-nu-a-cion*) L'action par laquelle on continue, et la durée de la chose continuée. — La chose même continuée.

CONTINUE, s. f. Durée sans interruption, on ne s'en sert que dans cette locution adverbiale : *à la continue*, à la longue, à force de continuer. Pop.

CONTINUEL, ELLE, adj. Qui dure sans interruption.

CONTINUELLEMENT, adv. (*kon-ti-nu-è-le-man*) Sans interruption.

CONTINUER, v. act. É, ÉE, p. (*kon-ti-nu-é*) Poursuivre ce qui est commencé : *Continuer son voyage.* — Prolonger : *Continuer une terrasse.* — Prolonger à quelqu'un la possession de quelque chose. —On dit aussi, *continuer quelqu'un dans un emploi.* — v. n. Poursuivre ce qu'on a commencé. — Durer : *Le mauvais temps continue.*

* Il régit *à* ou *de*, suivant que l'oreille le demande. On dit, *quand il vit que personne ne paraissait*, *il continua de faire la guerre*, et non *il continua à faire*, parce que la rencontre des deux *à* ferait une cacophonie.

CONTINUITÉ, s. f. Liaison non interrompue des parties d'un tout.

CONTINUMENT, adv. (*kon-ti-nu-man*) sans interruption.

CONTONDANT, ANTE, adject. (*kon-ton-dan*) Qui blesse, sans percer ni couper, mais par des contusions, comme un bâton, une massue.

CONTORNIATE, adj. f. Qui se dit de certaines médailles de cuivre dont les bords semblent travaillés au tour.

CONTORSION, s. f. (*kon-tor-cion*) Mouvement violent des muscles, des membres. — Au pluriel. Grimaces et postures extraordinaires.

CONTOUR, s. masc., t. de peinture et de sculpture. Ce qui termine les parties d'une figure, et leur donne le tour qu'elles doivent avoir. — Circuit, enceinte.

CONTOURNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*kon-tour-né*) Donner à une figure, ou à un ouvrage d'architecture, le contour qu'ils doivent avoir. — *Tuile contournée*, de travers. — En t. de blason, *contourné* se dit d'une figure d'animal qui, au lieu d'avoir la tête tournée du côté droit de l'écu, l'a tournée du côté gauche.

CONTRACTANT, ANTE, adj. et s. (*kon-trak-tan*) Qui contracte.

* Le subst. ne s'emploie qu'au m. pl. : *Un des contractans*, et non pas *un contractant.* L'adjectif ne se dit également qu'au pl. et avec le mot *parties* : *Les parties contractantes.*

CONTRACTE, adj., t. de grammaire grecque. Qui réunit deux syllabes en une : *Verbe contracte.*

CONTRACTER, v. act. É, ÉE, p. (*kon-trak-té*) Faire un contrat, une convention avec quelqu'un. — *Contracter des dettes*, s'endetter. — *Contracter une maladie*, la gagner. — Acquérir par des actions réitérées une bonne ou mauvaise habitude. — Il se dit aussi des liaisons qui se forment entre deux personnes par une continuelle fréquentation : *Contracter amitié.*

SE CONTRACTER, v. pr. Il se dit des muscles qui se raccourcissent et se resserrent.

CONTRACTILE, adj. des deux g. Qui a de la contractilité.

CONTRACTILITÉ, s. f. Puissance par laquelle un corps revient sur lui-même après avoir été tendu.

CONTRACTION, s. fém. (*kon-trak-cion*) t. de phys. Mouvement des muscles, des nerfs qui se retirent. — En t. de grammaire, réunion de deux syllabes en une : *Lan*, *fan*, *oût*, au lieu de *Laon*, *faon*, *août.*

CONTRACTUEL, ELLE, adj. Qui est stipulé par contrat.

CONTRACTURE, s. f., t. d'anatom. Contraction des membres par le raccourcissement des ligamens. — T. d'archit. Rétrécissement dans la partie supérieure d'une colonne.

CONTRADICTEUR, s. m. Qui contredit.

CONTRADICTION, s. f. (*kon-tra-dik-cion*) Opposition aux opinions et aux discours de quelqu'un. — T. de philosophie. Opposition de deux propositions qui ne peuvent être vraies

à la fois. — Obstacle. — *Esprit de contradiction*, celui qui n'est jamais de l'avis des autres.

CONTRADICTOIRE, adject. des deux g. (*kon-tra-dik-toa-re*) Qui contredit, entièrement opposé : *Proposition contradictoire, terme contradictoire. — Jugement contradictoire*, rendu après que toutes les parties ont été ouïes, ou après qu'elles ont produit.

CONTRADICTOIREMENT, adv. (*kon-tra-dik-toa-re-man*) D'une manière contradictoire, — En présence des parties.

CONTRAIGNABLE, adj. des deux genres. (mouillez le *gn*) t. de palais. Qui peut être contraint à payer.

CONTRAINDRE, v. a. TRAINT, AINTE, p. et adj. : *Je contrains, tu contrains, il contraint ; nous contraignons, vous contraignez, ils contraignent. Je contraignais ; nous contraignions. Je contraindrai. Contrains. Que je contraignisse.* Obliger quelqu'un par violence à faire quelque chose contre son gré. — En t. de pratique, obliger par justice de payer. — Gêner, empêcher de faire ce qu'on voudrait.

* *Contraindre* régit *à* ou *de*. *On le contraignit de faire* ou *à faire telle ou telle chose.* Au passif, il prend toujours *de* : *Ils ont été contraints de se rendre.*

SE CONTRAINDRE, v. pr. Se gêner, se forcer, se violenter.

CONTRAINT, AINTE, adj. (*kon-train*) Gêné Il est opposé à *naturel* : *Posture contrainte.* — Serré, mis à l'étroit : *Etre contraint dans son habit.* — On dit fig., *style contraint, versification contrainte.*

CONTRAINTE, s. fém. (*kon-train te*) Violence qu'on exerce contre quelqu'un pour lui faire faire une chose malgré lui. — Retenue que le respect et la considération obligent d'avoir. — Gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits, dans ses souliers. — En t. de pratique, acte en vertu duquel on peut contraindre un homme en son corps ou en ses biens. Il n'a de pluriel que dans ce dernier sens.

CONTRAIRE, adj. des deux g. (*kon-trère*) Opposé. — Nuisible. — Il est quelquefois subst. : *Vous m'avez dit le contraire.* — *Au contraire*, adv. Tout autrement, d'une manière opposée.

CONTRARIANT, ANTE, adj. Qui se plaît à contrarier.

CONTRARIER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tra-ri-é*) Dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. — Traverser quelqu'un dans ses desseins. — Il se met quelquefois absolument : *Il ne fait que contrarier.* — On dit aussi que *deux choses se contrarient*, pour dire qu'elles sont contraires, opposées l'une à l'autre.

CONTRARIÉTÉ, s. fém. Opposition entre deux choses contraires. — Au pl. Obstacles, empêchemens.

CONTRASTE, s. m., t. de peinture et de sculpture. Différence, opposition, soit entre le caractère des figures, soit entre leurs attitudes, soit entre les couleurs, etc. — *Contraste de caractères, de sentimens*, opposition de caractères, de sentimens. — En littérature, il se dit des idées, des caractères, des tours : *Le contraste de deux idées.* — *L'art des contrastes*, l'art d'allier, de concilier les contrastes.

CONTRASTER, v. n. (*kon-tras-té*) Etre en opposition.

CONTRASTER, v. a. É, ÉE, p. et adj., t. de peinture et de sculpture. Faire un contraste : *Ce peintre sait bien contraster ses têtes.* On dit aussi neut., *ces deux figures contrastent bien ensemble.*

CONTRAT, s. m. (*kon-tra*) Convention rédigée par écrit et notariée. — Toute espèce de convention : *Contrat verbal, tacite.*

CONTRAVENTION, s. fém. (*kon-tra-van-cion*) Infraction, désobéissance à une loi, à une ordonnance, etc.

CONTRA-YERVA, s. f. Plante du Pérou. C'est un contre-poison.

CONTRE, prép. servant à marquer opposition : *Se battre contre quelqu'un.* — Malgré, sans avoir égard. — Auprès, proche. — Il est aussi subst. : *Le pour et le contre.*

CONTRE-ALLÉE, s. f. Allée latérale et parallèle à une allée principale.

CONTRE-AMIRAL, s. m. (*kon-tra-mi-ral*) Le troisième officier d'une flotte, subordonné à l'amiral et au vice-amiral. — Le vaisseau qu'il commande : *Un contre-amiral, des contre-amiraux.*

CONTRE-APPEL, s. m., t. d'escrime. Le contraire de l'appel. — Second appel. Au plur. *contre-appels.*

CONTRE-APPROCHES, s. f. pl. (*kon-tra-pro-che*) Travaux des assiégés pour aller au-devant de ceux des assiégeans.

CONTRE-BALANCER, v. act. É, ÉE, p. (*kon-tre-ba-lan-cé*) Compenser, en parlant de la proportion qui est entre des choses opposées : *Ses bonnes qualités contre-balancent ses défauts.* — Il se dit aussi de deux forces opposées, dont l'une balance l'autre : *Un poids qui en contre-balance un autre.*

CONTREBANDE, s. fém. Tout ce dont le commerce est défendu : *Marchandises de contrebande.*

CONTREBANDIER, IÈRE, s. (*kon-tre-ban-dié*) Qui fait la contrebande.

CONTRE-BAS, adv. (*kon-tre-ba*) t. de maçon, qui signifie de bas en haut ; et *contre-haut*, signifie de haut en bas.

CONTRE-BASSE, s. fém. (*kon-tre-ba-ce*) Grosse basse de violon. — La voix la plus basse.

CONTRE-BATTERIE, s. f. Batterie de canon opposée à une autre. — Fig. Moyens que

l'on prend pour s'opposer aux menées de ses adversaires.

CONTRE-BOUTANT, s. m. Pièce de bois ou pilier de pierre qui arc-boute. Au pl. on écrit *contre-boutans*.

CONTRE-BOUTER, v. a. (*con-tre-bou-té*) Soutenir un mur par un pilier ou un autre mur posé à angle droit.

CONTRECARRER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tre-ka-ré*) S'opposer directement à quelqu'un, à ses sentimens.

CONTRE-CHARME, s. m. Charme contraire, qui détruit un autre charme.

CONTRE-CHÂSSIS, s. m. (*kon-tre-châ-ci*) Châssis placé devant le châssis ordinaire.

CONTRE-COEUR, s. m. (*kon-tre-keur*) Plaque de fer appliquée contre le mur de la cheminée. — *A contre-cœur*, à regret.

CONTRE-COUP, s. m. (*kon-tre-kou*) Répercussion d'un corps sur un autre. — Impression d'un coup faite à une partie opposée à celle qui a été frappée. Il se dit surtout du cerveau. — Fig. Suite, effet d'un événement malheureux.

CONTRE-DANSE, s. f. Sorte de danse vive et légère de plusieurs personnes ensemble. On écrit au plur. *contre-danses*.

CONTREDIRE, v. a. DIT, ITE, p. [Il se conjugue comme *Dire*, excepté à la seconde personne du pl. du présent de l'indicatif, qui fait, *vous contredisez*] Contester, dire le contraire. — En t. de palais, faire des écritures pour détruire les moyens de sa partie adverse.

SE CONTREDIRE, v. pr. Dire ou écrire des choses opposées les unes aux autres.

CONTREDISANT, ANTE, adj. Qui aime à contredire.

CONTREDIT, s. m. (*kon-tre-di*) Réponse contre ce qui a été dit. — Au pl. t. de palais. Ecriture servant de réponse à la production de la partie adverse. — *Sans contredit*, loc. adv. Certainement, sans difficulté.

CONTRÉE, s. f. Certaine étendue de pays: *Ce sont les meilleures terres de la contrée.* — Dans une acception plus générale, région: *Toutes les contrées de l'Asie.*

CONTRE-ÉCART, s. m. (*kon-tré-kar*) t. de blas. Partie d'un écu contre-écartelé.

CONTRE-ÉCARTELER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tré-kar-te-lé*) t. de blason. Diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déjà écartelé.

CONTRE-ENQUÊTE, s. f. Enquête opposée à celle de la partie adverse.

CONTRE-ÉPREUVE, s. fém. Estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée, ou sur un dessin au crayon : *Des contre-épreuves.*

CONRE-ÉPREUVER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-tré-preu-vé*) Faire une contre-épreuve.

CONTRE-ESPALIER, s. m. (*kon-trés-pa-lié*) Rangée d'arbres taillés en espalier, vis-à-vis de l'espalier.

CONTREFAÇON, s. f., t. de négoce. Fraude qu'on fait en contrefaisant ou l'impression d'un livre, ou la manufacture d'une étoffe.

CONTREFACTEUR, s. m. Imprimeur qui contrefait un livre.

CONTREFACTION, s. fém. (*kon-tre-fak-cion*) Il ne se dit qu'en parlant des livres, dans le sens de contrefaçon.

CONTREFAIRE, v. a. FAIT, AITE, p. et adj. (*kon-tre-fè-re*) [Il se conjugue comme *Faire.*] Représenter, en imitant : *Contrefaire quelqu'un.* — *Contrefaire un livre, des draps*, l'imprimer, les imiter. — Déguiser : *Contrefaire son écriture, sa voix.* — Rendre difforme, défiguré : *Les convulsions lui ont contrefait le visage.* — Feindre ce qu'on n'est pas : *Contrefaire l'imbécile.*

SE CONTREFAIRE, v. pr. Dissimuler, feindre.

CONTREFAISEUR, s. masc. (*kon-tre-faizeur*) Qui contrefait les gens, qui imite leurs paroles, leurs gestes, leurs actions.

CONTRE-FINESSE, s. f. Finesse opposée à une autre finesse.

CONTRE-FORT, s. m. (*kon-tre-fôr*) Mur contre-boutant, servant d'appui à un mur chargé d'une terrasse ou d'un rempart : *Des contre-forts.* — Pièce de cuir destinée à renforcer le quartier d'un soulier, le bas de la tige des bottes.

CONTRE-FUGUE, s. f. (*kon-tre-fu-ghe*) t. de musique. Fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre qu'on a établie auparavant.

CONTRE-GARDE, s. f. Fortification au-devant d'un bastion, d'une demi-lune.

CONTRE-HACHER, v. n. É, ÉE, p., t. de gravure et de dessin. Fortifier les ombres par des contre-hachures.

CONTRE-HACHURES, s. f. pl. (*h* asp.) Nouvelles hachures dans un sens contraire aux autres.

CONTRE-HÂTIER, s. m. (*kon-tre-hâ-tié*) Hâtier ou grand chenet de cuisine à crampons: *Des contre-hâtiers.*

CONTRE-HERMINE, s. f. (*kon-trer-mi-ne*) t. de blason. Il se dit d'un champ de sable moucheté d'argent.

CONTRE-ISSANT, adj. (*kon-tri-çan*) t. de blason. Il se dit des animaux adossés, dont la tête et les pieds de devant sortent d'une pièce de l'écu.

CONTRE-JOUR, s. m. Endroit opposé au grand jour. — Situation où le jour naturel nuit à l'effet d'un tableau : *Se placer à contre-jour*, loc. adv.

CONTRE-LATTE, s. f. Latte posée perpendiculairement entre deux chevrons.

CONTRE-LATTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tre-la-té*) Garnir de contre-lattes.

CONTRE-LETTRE, s. f. Acte secret par lequel on déroge à ce qui est porté par un premier acte public.

CONTRE-MAÎTRE, s. m. Officier de marine qui commande sous le maître. — Dans une grande manufacture, celui qui dirige les ouvriers.

CONTREMANDER, v. a. (*kon-tre-man-dé*) Révoquer l'ordre qu'on a donné.

CONTRE-MARCHE, s. f. En t. de guerre, marche contraire à celle qu'on paraissait vouloir faire : *Des contre-marches.*

CONTRE-MARQUE, s. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à de la vaisselle d'argent. — Carte délivrée au spectacle à ceux qui sortent, pour qu'ils puissent rentrer.

CONTREMARQUER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-tre-mar-ké*) Apposer une seconde marque.

CONTRE-MINE, s. f. Ouvrage souterrain pour éventer la mine de l'ennemi, et pour en empêcher l'effet.

CONTRE-MINER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tre-mi-né*) Faire des contre-mines.

CONTRE-MINEUR, s. m. Celui qui travaille à une contre-mine.

CONTRE-MONT, (*kon-tre-mon*) Façon de parler adverbiale. — En haut. — On dit qu'*un bateau va à contre-mont*, lorsqu'il remonte la rivière.

CONTRE-MUR, s. m. Mur bâti le long d'un autre pour le fortifier.

CONTRE-MURER, v. a. Faire un contre-mur.

CONTRE-ORDRE, s. m. (*kon-tror-dre*) Révocation d'un ordre.

CONTRE-PAL, s. m., t. de blas. Pal divisé en deux.

CONTRE-PARTIE, s. f., t. de musique. Partie opposée à une autre. — Partie qui sert de second dessus.

CONTRE-PESER, v. a. É, ÉE, p. Contrebalancer : *Ces raisons ne peuvent contre-peser les autres.* Peu usité.

CONTRE-PIED, s. m., t. de chasse. Voie que prennent les chiens, opposée à celle de la bête. — Fig. Le contraire de quelque chose. Il ne se dit point au plur.

CONTRE-POIDS, s. masc. (*kon-tre-poa*) Poids qui contre-balance d'autres poids. — Long bâton avec lequel les danseurs de corde conservent leur équilibre. C'est la même chose que *balancier.* — Il se dit fig. des qualités qui servent à en contre-balancer d'autres.

CONTRE-POIL, s. m. (*kon-tre-poal*) Le rebours du poil. — *A contre-poil*, adv. Tout au contraire du sens dont le poil est naturellement couché. — Fig. et fam. *Prendre une affaire à contre-poil*, dans un sens contraire à celui où elle devrait être prise.

CONTRE-POINT, s. m. (*kon-tre-poin*) t. de musique. Accord de deux ou plusieurs chants différens.

CONTRE-POINTER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-tre-poin-té*) Piquer des deux côtés avec du fil ou de la soie. — Opposer une batterie à une autre. — Fig. Contrecarrer.

CONTRE-POISON, s. m. (*kon-tre-poa-zon*) Antidote, remède qui empêche l'effet du poison. Il se dit aussi au fig.

CONTRE-PORTE, s. f. Seconde porte pour garantir du vent.

CONTRE-RÉVOLUTION, s. f. Seconde révolution en sens contraire de la première.

CONTRE-SANGLON, s. m. Courroie clouée sur l'arçon de la selle.

CONTRESCARPE, s. f., t. de fortification. Pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la place. — Le chemin couvert et le glacis.

CONTRE-SCEL, s. m. (*kon-tre-cèl*) t. de chancellerie. Sorte de petit sceau.

CONTRE-SCELLER, v. a. É, ÉE, part. (*kon-tre-cé-lé*) Mettre le contre-scel.

CONTRE-SEING, s. m. (*kon-tre-cin*) Signature de celui qui contre-signe.

CONTRE-SENS, s. m. (*kon-tre-çan*) Sens d'un mot pris dans le sens contraire. — Il se dit aussi des étoffes, etc., lorsqu'elles ne sont pas du sens et du côté qu'elles doivent être. — On dit fig. *Prendre le contre-sens d'une affaire.* — *A contre-sens*, façon de parler adverbiale, qui s'emploie dans toutes les significations de *contre-sens.*

CONTRE-SIGNER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez le *gn*) Signer en qualité de secrétaire, au-dessous de celui au nom duquel les lettres sont expédiées. — Mettre sur l'enveloppe d'une lettre le nom d'un ministre, pour indiquer qu'elle vient de son bureau.

CONTRE-TEMPS, s. m. (*kon-tre-tan*) Accident inopiné qui traverse le succès d'une affaire. — Certains pas de danse. — *A contre-temps*, loc. adv. Mal à propos, en prenant mal son temps.

CONTRE-TIRER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tre-ti-ré*) Tirer une estampe sur une autre fraîchement tirée. — Copier un tableau trait pour trait par le moyen d'une toile, d'un papier huilé, etc.

CONTRE-TRANCHÉES, s. f. pl. Tranchées qu'on fait contre les assiégeans.

CONTRE-VAIRÉ, adj., t. de blason. Il se dit des pièces dont les vairs sont opposés.

CONTREVALLATION, s. f. (*kon-tre-val-la-cion*) Fossé et retranchement faits autour d'une place assiégée, pour empêcher les sorties de la garnison.

CONTREVENANT, ANTE, s. (*kon-tre-ve-nan*) t. de pratique. Celui, celle qui contrevient. Il ne se dit guère qu'au pluriel.

CONTREVENIR, v. n. Agir contre quelque loi, quelque obligation.

* Il prend *avoir* dans ses temps composés : *Les infidèles ont souvent contrevenu à leurs traités.*

CONTREVENT, s. m. (*kon-tre-van*) Volet que l'on place en dehors des fenêtres, et qui sert à garantir du vent et de la pluie.

CONTRE-VÉRITÉ, s. f. Ce qu'on dit pour être entendu dans un sens contraire.

CONTRIBUABLE, s. m. Celui qui est sujet aux contributions : *Le rôle des contribuables.*

CONTRIBUER, v. n. É, ÉE, p. (*kon-tri-bu-é*) Avoir part à quelque entreprise. —Payer les impositions ou quelque somme pour les besoins publics. — Il se dit aussi en parlant des sommes qu'on paie aux ennemis pour se garantir du pillage.

CONTRIBUTION, s. f. (*kon-tri-bu-cion*) Paiement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une imposition ou d'une dépense commune. — Paie pour se garantir du pillage militaire. — Ce que chacun des co-héritiers paie à raison de sa part dans une succession.

CONTRISTER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-tris-té*) Rendre triste.

CONTRIT, ITE, adj. (*kon-tri*) t. de théologie. Qui a de la contrition. — Triste, affligé. Fam.

CONTRITION, s. f. (*kon-tri-cion*) Douleur de ses péchés, qui a pour principe l'amour de Dieu.

CONTRÔLE, s. m. Registre qu'on tient pour la vérification d'un rôle. — Office de celui qui tient le contrôle.

CONTRÔLER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-trô-lé*) Mettre sur le contrôle. — Mettre une marque sur les ouvrages d'or et d'argent. — Fig. Critiquer, censurer : *Il contrôle tout* ou *sur tout.*

CONTRÔLEUR, s. m. Préposé au contrôle. — Fig. et en mauvaise part, censeur. En ce dernier sens, il est aussi fém. : *Contrôleuse perpétuelle.* Fam.

CONTROUVER, v. a. É, ÉE, p. Inventer une fausseté pour nuire à quelqu'un.

CONTROVERSE, s. f. Débat, dispute qui se fait sur des points de foi, entre les catholiques et les hérétiques.

CONTROVERSÉ, ÉE, adj. Disputé, débattu de part et d'autre.

CONTROVERSISTE, s. m. Celui qui écrit sur des matières de controverse.

CONTUMACE, s. f. Refus que fait un accusé de comparaître devant le juge : *Il a été condamné par contumace.*

CONTUMACE, s. m. et adj. des deux g. Accusé qui ne comparaît point après avoir été cité en justice.

CONTUMACER, v. a. É, ÉE, p. Instruire la contumace. Ce mot et les précédens ne se disent qu'en matière criminelle. Au civil, on dit, *défaut*, *défaillant* : *Juger*, *condamner par défaut.*

CONTUS, USE, adj. (*kon-tu*) t. de chirurgie. Meurtri, froissé sans être entamé : *Partie contuse.*

CONTUSION, s. f. (*kon-tu-zion*) Meurtrissure.

CONVAINCANT, ANTE, adj. (*kon-vin-kan*) Qui a la force de convaincre.

CONVAINCRE, v. a. CU, UE, p. et adj. (*kon-vin-kre*) [Il se conjugue comme *Vaincre*] Réduire quelqu'un à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait. — *Se convaincre*, s'assurer par soi-même de la vérité d'une chose.

CONVALESCENCE, s. f. (*kon-va-lé-çan-ce*) Etat d'une personne qui relève de maladie. — Temps qui s'écoule depuis la fin de la maladie jusqu'à l'entier rétablissement.

CONVALESCENT, ENTE, adj. (*kon-va-lé-çan*) Qui est en convalescence.

CONVENABLE, adject. des deux g. Qui convient. — Propre, sortable. — Conforme et proportionné.

CONVENABLEMENT, adv. (*kon-ve-na-ble-man*) D'une manière convenable : *Vivre convenablement à son état.*

CONVENANCE, s. f. Rapport, conformité : *Convenance de caractère.* — Rapport d'âge, d'état, de fortune : *Faire un mariage de convenance.* On appelle *raisons de convenance*, des raisons probables et plausibles, ou des raisons de pure bienséance. — On dit aussi d'un homme, qu'*il entend*, qu'*il garde les convenances*, pour dire qu'il connaît les bienséances.

CONVENANT, s. m. (*kon-ve-nan*) Ligue que firent les Ecossais en 1638 pour le maintien de leur religion.

CONVENANT, ANTE, adj. Conforme, bienséant, sortable. Il vieillit.

CONVENIR, v. n. NU, UE, p. [Il se conjugue comme *Venir.*] Demeurer d'accord. — Etre conforme, avoir du rapport. — Etre propre, convenable. — v. imp. Etre expédient, être à propos.

* *Convenir* prend *avoir*, et s'emploie avec la prép. *à* quand il signifie *être convenable* : *Cette maison lui aurait convenu. Ces figures ne conviennent point au sujet.* Lorsque *convenir* signifie *demeurer d'accord*, il se conjugue avec *être*, et s'emploie avec la prép. *de* : *Il est convenu du prix.*

CONVENTICULE, s. m. (*kon-van-ti-ku-le*) Petite assemblée secrète et illicite.

CONVENTION, s. f. (*kon-van-cion*) Accord, pacte que deux ou plusieurs personnes font ensemble. — *Convention nationale*, assemblée qui se forma en France au mois de septembre 1792, et qui y exerça tous les pouvoirs jusqu'en octobre 1795.

CONVENTIONNEL, ELLE, adj. Qui est de convention.

CONVENTIONNELLEMENT, adv. Sous ou par convention.

CONVENTUALITÉ, s. f. (*kon-van-tu-a-li-té*) Etat d'une maison religieuse.

CONVENTUEL, ELLE, adject. (*kon-van-tu-èl*) Qui concerne le couvent, qui lui appartient.

CONVENTUELLEMENT, adv. (*kon-van-tu-è-le-man*) En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse.

CONVERGENCE, s. fém. (*kon-vêr-jan-ce*) t. de géométrie. Etat de deux lignes qui vont en s'approchant.

CONVERGENT, ENTE, adj. (*kon-vêr-jan*) t. de géométrie. Il se dit des lignes qui vont en s'approchant l'une de l'autre.

CONVERGER, v. n., t. de physique. Tendre vers le même point. Il est opposé à *diverger*.

CONVERS, ERSE, adj. (*kon-vêr*) Employé aux œuvres serviles du monastère : *Frère convers, sœur converse.* — On dit en logique, qu'*une proposition est converse d'une autre*, lorsque de l'attribut de la première on fait le sujet de la seconde, et du sujet de la première l'attribut de la seconde.

CONVERSATION, s. f. (*kon-vêr-ça-cion*) Entretien familier.

CONVERSER, v. n. (*kon-vêr-cé*) S'entretenir familièrement avec quelqu'un. — On dit fig. *Converser avec les livres*, *avec les morts*, s'appliquer à l'étude, méditer parmi les tombeaux.

CONVERSION, s. f. (*kon-vêr-cion*) Transmutation : *La conversion des métaux.* — Simple changement de forme : *La conversion des écus en louis.* — En matière de morale et de religion, changement de croyance, de sentimens et de mœurs, de mal en bien. — Mouvement que l'on fait faire aux troupes : *Conversion à droite*, *à gauche.* — T. de logique. Le changement d'une proposition en sa converse.

CONVERSO, s. masc., t. de marine, emprunté du portugais. La partie du tillac où l'on s'assemble pour faire la conversation.

CONVERTIBLE, adj. des deux g., t. de logique : *Proposition convertible*, proposition susceptible de converse, ou de deux termes qui renferment réciproquement une même idée. — Qui peut être converti en une autre chose: *Billet convertible en argent.*

CONVERTIR, v. a. I, IE, part. Changer, transmuer une chose en une autre. — Figur. Faire changer de croyance, de sentimens et de mœurs, de mal en bien. On dit aussi en ce sens, *se convertir.* — *Convertir quelqu'un*, le faire changer de résolution ou d'opinion sur quelque chose. Fam. — CONVERTI, IE, part., est aussi subst. : *Les nouveaux convertis*, *les nouvelles converties.*

CONVERTISSEMENT, s. m. (*kon-vèr-ti-ce-man*) Changement. Il n'est guère d'usage qu'en matière de finances.

CONVERTISSEUR, s. m. (*Con-vér-ti-ceur*) Celui qui s'applique à la conversion des ames. Il est du style familier.

CONVEXE, adj. des deux g. (*kon-vèk-ce*) Il se dit de la surface extérieure de tout ce qui est courbé, par opposition à la surface intérieure qui est creuse et concave.

CONVEXITÉ, s. f. (*kon-vèk-ci-té*) Superficie extérieure d'un corps convexe.

CONVICTION, s. f. (*kon-vik-cion*) Connaissance fondée sur des preuves évidentes. — Son effet sur l'esprit.

CONVIÉ, s. m. Celui qui est invité à un repas.

CONVIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kon-vié*) Inviter à un repas. — Exciter.

CONVIVE, s. m. Qui se trouve à un même repas avec d'autres.

CONVOCATION, s. f. (*kon-vo-ka-cion*) Action de convoquer.

CONVOI, s. m. (*kon-voa*) Transport d'un corps mort. — Cortége qui l'accompagne à la sépulture. — En t. de marine, vaisseau de guerre qui escorte des vaisseaux marchands. — Il se dit aussi d'une flotte marchande avec son escorte. — Vivres et munitions qu'on mène dans un camp.

CONVOITABLE, adject. des deux g. (*kon-voa-table*) Désirable. Il vieillit.

CONVOITER, v. act. É, ÉE, p. Désirer avec avidité, avec une passion déréglée.

CONVOITEUX, EUSE, adject. (*kon-voa-teu*) Qui convoite. Il vieillit.

CONVOITISE, s. f. (*kon-voa-ti-ze*) Désir avide, déréglé; cupidité.

CONVOLER, v. n. (*kon-vo-lé*) *Convoler en secondes*, *en troisièmes noces*, se marier pour la seconde, pour la troisième fois. — On dit aussi, *convoler à un second mariage*, ou absolument, *convoler.* Familier.

CONVOLUTÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit d'une feuille roulée en dedans par un côté, de manière à former le cornet.

CONVOLVULACÉES, s. f. pl., t. de bot. Famille de plantes dont les cotylédons sont contournés.

CONVOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-vo-ké*) Faire assembler les membres d'un corps.

CONVOYER, v. a. É, ÉE, p. (*kon-voa-ié*) Escorter un convoi.

CONVULSIF, IVE, adj. (*kon-vul-cif*) Qui se fait avec convulsion. — Ce qui donne des convulsions.

CONVULSION, s. f. (*kon-vul-cion*) Mouvement irrégulier et involontaire des muscles, avec secousse et violence. — Fig. Effort, mouvement violent et forcé.

CONVULSIONNAIRE, adject. des deux g

(*kon-vul-cio-nè-re*) Qui a des convulsions. — s. m. Fanatiques qui feignaient d'être attaqués de convulsions.

COOBLIGÉ, s. m. Qui est obligé avec un autre dans un contrat.

COOPÉRATEUR, TRICE, s. Qui opère avec quelqu'un.

COOPÉRATION, s. f. (*co-o-pé-ra-cion*) Action de coopérer : *Coopération de la grâce.*

COOPÉRER, v. n. (*ko-o-pé-ré*) Opérer conjointement avec quelqu'un. — *Coopérer à la grâce*, répondre aux mouvemens de la grâce. Le plus grand usage de ce mot est dans les matières de piété.

COOPTATION, s. f. (*ko-op-ta-cion*) Admission extraordinaire dans un corps, accompagnée de dispense.

COOPTER, v. act. É, ÉE, p. (*ko-op-té*) Admettre quelqu'un dans un corps, en le dispensant de quelqu'une des conditions nécessaires.

COORDONNÉES, s. f. pl., t. de géom. Les abscisses et les ordonnées d'une courbe.

COORDONNER, v. a. Combiner, disposer plusieurs choses pour un but, une fin.

COPAHU, s. m. Arbre du Brésil. — Baume tiré par incision de cet arbre.

COPAL, s. m. Gomme d'une odeur agréable, tirée de la Nouvelle-Espagne.

COPARTAGEANT, s. m. (*ko-par-ta-jan*) Celui qui partage avec un autre. Il n'est guère en usage qu'au pl. On a dit au fém. et adj. *les puissances copartageantes.*

COPEAU, s. m. (*ko-pô*) Éclat, morceau de bois tombé sous la hache. — *Vin de copeau*, vin nouveau que l'on fait passer sur des copeaux.

COPERMUTANT, s. m. (*ko-per-mu-tan*) Il se disait de chacun de ceux qui permutaient ensemble un bénéfice.

COPHTE ou COPTE, s. m. (*kof-te*) Chrétien originaire d'Egypte, de la secte des jacobites. — Ancienne langue d'Egypte.

COPIE, s. fém. Ecrit qui a été transcrit d'après un autre. — Imitation des originaux de peinture, sculpture et gravure. — En t. d'imprimerie, l'écrit sur lequel l'imprimeur compose. — On dit fam. d'un homme très-ridicule, que *c'est un original sans copie.*

COPIER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-pi-é*) Faire une copie. — Imiter. — Contrefaire quelqu'un par dérision.

COPIEUSEMENT, adv. (*ko-pi-eu-ze-man*) Avec abondance.

COPIEUX, EUSE, adj. (*ko-pi-eu*) Abondant : *Faire un repas copieux.*

COPISTE, s. m. Celui qui copie, en quelque genre que ce soit.

COPRENEUR, s. m. Qui prend à ferme ou à loyer avec un autre.

COPROPRIÉTAIRE, s. m. et f. (*ko-pro-pri-é-tè-re*) Celui ou celle qui possède, par indivis avec un autre, une maison, etc.

COPTER, v. a. É, ÉE, p. (*kop-té*) Faire battre le battant d'une cloche d'un seul côté.

COPULATIF, IVE, adj., t. de grammaire. *Conjonction copulative*, qui sert à lier les mots entre eux : *Et* est une conjonction copulative.

COQ, s. m. (*kok*) Le mâle de la poule. — Figure de coq qu'on met sur la pointe des clochers. — Pièce d'une montre qui couvre et soutient le balancier. — *Coq des jardins*, plante odorante et stomachique.

COQ-A-L'ÂNE, s. m. Il ne prend pas d'*s* au pl. Discours sans suite, sans liaison, dont les parties n'ont pas plus de rapports qu'un coq et un âne. Fam.

COQUE, s. f. (*ko-ke*) Enveloppe solide et dure de l'œuf, de l'amande, de la noix et de quelques autres fruits. — Enveloppe où se renferment le ver à soie et plusieurs autres insectes. — T. de marine. Faux pli ou boucle qui se fait à une corde.

COQUELICOT, s. m. (*ko-ke-li-ko*) Petit pavot rouge qui croît dans les blés.

COQUELINER, v. n. (*ko-ke-li-né*) Chanter, en parlant du coq. Il est vieux.

COQUELOURDE, s. f. Espèce d'anémone.

COQUELUCHE, s. fém. Capuchon. Il est vieux. — Toux violente et convulsive qui attaque principalement les enfans.

COQUELUCHON, s. m. Espèce de capuchon. Il ne se dit qu'en plaisantant.

COQUEMAR, s. m. Vase à large ventre pour faire bouillir de l'eau.

COQUEREAU, s. m. Petit navire.

COQUERET ou ALKEKENGI, s. m. (*ko-ke-rè*) Plante fort commune dans les haies.

COQUESIGRUE, s. f. (*kok-ci-gru-e*) Oiseau aquatique. — Petit coquillage. — Au pl. choses frivoles, chimériques. Fam.

COQUET, ETTE, adj. (*ko-kè*) Qui cherche à plaire. — COQUETTE, s. f. Une femme coquette : *C'est une coquette.*

COQUETER, v. n. (*ko-ke-té*) Chercher à plaire. Il est fam. — En t. de rivière, faire aller un bateau au vent.

COQUETIER, s. m. (*ko-ke-tié*) Voiturier qui transporte dans les villes des œufs, du beurre et de la volaille. — Petit vase pour manger des œufs à la coque.

COQUETTERIE, s. f. (*ko-kè-te-ri-e*) Afféterie d'une personne qui est coquette.

COQUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. collectif. Petits poissons à coquille, ou testacés. — Amas de coquilles. — Espèce de coquille : *Coquillage marqueté.*

COQUILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Enveloppe dure qui recouvre le corps des animaux testacés. — Coques d'œufs et de noix, quand

elles sont rompues, cassées. — T. d'imprimerie. Lettre mise à la place d'une autre.

COQUILLEUX, EUSE, adj. Plein de coquilles : *Pierre coquilleuse ;* on dit aussi, *pierre coquillière*, et subst., *une coquillière.*

COQUILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Collection de coquilles. — Le lieu où on les rassemble.

COQUIN, INE, s. (*ko-kin*) t. d'injure et de mépris. Fripon, maraud. — Infâme, lâche. — Au fém. Femme de mauvaise vie. — On dit adject. dans le style familier, *métier coquin*, *vie coquine*, métier de fainéant, vie douce, molle et fainéante à laquelle on s'accoutume.

COQUINERIE, s. f. (*ko-ki-ne-ri-e*) Action de coquin. Il est familier.

COR, s. m. Durillon qui vient aux pieds. — Instrument de musique en spirale : *Sonner du cor, donner du cor.*—A COR ET A CRI, loc. adv., avec grand bruit : *Chasser à cor et à cri.* — Figur. : *Vouloir, demander à cor et à cri*, à toute force.

CORAIL, s. m. Au pl. *coraux.* (mouillez l'*l*) Production marine en forme d'arbrisseau ; il est ordinairement rouge, et durcit lorsqu'il est hors de l'eau.

CORALIN, INE, adj. (*ko-ra-lin*) Rouge comme le corail. Peu usité.

CORALINE, s. f. Coquillage bivalve.

CORALLINE, s. f., t. d'histoire naturelle. Sorte de polypier ou de mousse marine.

CORBEAU, s. masc. (*kor-bô*) Gros oiseau d'un plumage noir qui se nourrit ordinairement de charogne. — Fig. Ceux qui enterrent les morts dans un temps de contagion. — Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie pour soutenir une poutre. — *Corbeau de fer*, morceau de fer qui soutient une pièce de bois. — Constellation de l'hémisphère méridional. — T. de marine. Croc de fer pour accrocher les vaisseaux ennemis.

CORBEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Panier d'osier. — Présens de noces que l'époux futur envoie dans une corbeille à la personne qu'il doit épouser. — Ornement d'architecture. Espace rond ou ovale garni de fleurs dans un jardin.

CORBILLARD, s. masc. (mouillez les *ll*) Grand bateau pour aller de Paris à Corbeil. — Espèce de grand carrosse. — Chariot sur lequel on transporte les morts.

CORBILLAT, s. masc. (mouillez les *ll*) Le petit du corbeau.

CORBILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite corbeille. — Espèce de jeu où l'on est obligé de répondre en rimant en *on*.

CORBIN, s. m. Corbeau. Il est vieux.

CORDAGE, s. m. collectif. Toutes les cordes d'un vaisseau. — Manière de mesurer le bois avec une corde. — Cordes qu'on emploie à des trains d'artillerie, ou à faire des machines. — Il se dit quelquefois d'une seule corde.

CORDAT, s. f. (*kor-da*) Grosse toile d'emballage.

CORDE, s. f. Tortis fait de chanvre, de coton, de laine, de soie, etc. — Gros cable tendu en l'air et attaché par les deux bouts, sur lequel certains bateleurs dansent. — Le supplice de la potence : *Il a mérité la corde.* — Corde de chanvre ou autre dont on garnit les arcs et les arbalètes. — En t. de musique, note ou ton qu'il faut toucher ou entonner. — Fig. : *Ne touchez pas à cette corde*, ne parlez pas de cette chose. — *Toucher la grosse corde*, le point le plus important d'une affaire. — Tissu d'une étoffe de laine, abstraction faite du lainage qui le recouvre : *Lorsqu'un drap est usé, on voit la corde.* — *Corde de bois*, certaine quantité de bois à brûler.

CORDEAU, s. m. (*kor-dô*) Petite corde dont on se sert pour les alignemens.

CORDELER, v. a. É, ÉE, p. (*kor-de-lé*) Tresser en forme de corde.

CORDELETTE, s. f. (*kor-de-lè-te*) Petite corde.

CORDELIER, s. m. (*kor-de-lié*) Religieux de la règle de Saint-François d'Assise.

CORDELIÈRE, s. f., t. de blason. Corde à plusieurs nœuds. — Petite tresse à plusieurs nœuds, que les dames portent au cou. — T. d'architecture. Petit ornement taillé en forme de corde sur les baguettes.

CORDELLE, s. fém. (*kor-dè-le*) Corde de moyenne grosseur pour tirer les bateaux.

CORDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kor-dé*) Faire de la corde. — *Corder du tabac*, mettre du tabac en corde. — Lier avec des cordes : *Corder un ballot.* — *Corder du bois*, le mesurer à la corde. — SE CORDER, v. pr. Se dit des raves lorsque la saison commence à passer, et qu'il s'y forme en dedans une espèce de corde.

CORDERIE, s. f. Art de faire des cordes. — Lieu où elles se font.

CORDIAL, ALE, adj. Propre à ranimer les forces, à conforter le cœur. En ce sens, il est aussi subst. : *Un bon cordial, prendre des cordiaux.* — Fig. Plein d'affection, qui part du fond du cœur.

CORDIALEMENT, adv. (*kor-di-a-le-man*) Sincèrement, affectueusement.

CORDIALITÉ, s. fém. Affection franche et sincère.

CORDIER, s. m. (*kor-dié*) Ouvrier qui fait des cordes.

CORDIFORME, adj., t. de botan. Qui a la forme d'un cœur.

CORDON, s. masc. Une des petites cordes dont une plus grosse corde est composée. — Corde faite de fil de coton ou de soie. — Tissu, ruban qui sert à lier, à attacher ou à pendre quelque chose. — Petite cordelette bénite que

portent ceux qui sont de certaines confréries. — Rang de pierres en saillie, qui règne tout autour d'une muraille ou d'un bâtiment. — Le petit bord façonné qui est autour d'une pièce de monnaie. — *Cordon ombilical*, t. d'anat. Lien qui attache l'enfant au placenta, par le nombril. — En t. de botan., saillie formée par le réceptacle d'une graine. — *Cordon bleu*, ruban large, moiré et bleu, auquel est attachée la croix de l'ordre du Saint-Esprit. — *Cordon rouge*, ruban large moiré et couleur de feu, auquel est attachée une croix de l'ordre de Saint-Louis. On appelle *Commandeur de Saint-Louis*, celui qui porte ce cordon. — En t. de guerre, suite de postes garnis de troupes, qui sont à portée de se prêter la main : *Cordon d'observation*, *cordon sanitaire*.

CORDONNER, v. a. É, ÉE, p. (*kor-do-né*) Tortiller en manière de cordon.

CORDONNERIE, s. f. Métier de cordonnier. — Lieu où l'on vend des souliers.

CORDONNET, s. masc. (*kor-do-nè*) Petit cordon ou tresse.

CORDONNIER, s. masc. (*kor-do-nié*) Artisan qui fait des souliers, des bottes.

CORÉE ou CHORÉE, s. masc., t. de poésie grecque et latine. Pied composé d'une longue et d'une brève.

CORIACE, adj. des deux g. Dur comme du cuir. Il se dit particulièrement des viandes difficiles à manger: *Du bœuf coriace*. — Fig. et fam.: *Homme coriace*, homme avare, dur, difficile.

CORIACÉ, ÉE, adj. Qui a la consistance du cuir : *Plante coriacée*.

CORIAMBE, s. m. (*ko-ri-an-be*) t. de poésie grecque et latine. Pied composé de deux brèves entre deux longues.

CORIANDRE, s. f. Plante ombellifère dont on fait les dragées.

CORINTHIEN, ENNE, adj. (*ko-rin-ti-ein*) Il se dit du quatrième ordre d'architecture.

CORIS, s. f. Nom de plusieurs plantes.

CORYSE, s. f. Genre d'insectes hémiptères et aquatiques. — Plante d'agrément à fleurs bleues et rouges.

CORME ou SORBE, s. f. Fruit du cormier.

CORMIER ou SORBIER, s. masc. (*kor-mié*) Grand arbre à fruits rouges en bouquet.

CORMORAN, s. m. Oiseau aquatique.

CORNAC, s. m. On appelle ainsi, aux Indes, le conducteur des éléphans.

CORNALINE, s. f. Pierre précieuse, transparente, rouge ou blanche.

CORNE, s. f. Partie dure qui sort de la tête de quelques animaux, et qui leur sert de défense. — Partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, etc. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier. — Au pl. certaines pointes que les limaçons, quelques serpens et quelques insectes portent sur la tête. — *Bêtes à cornes*, les vaches, les bœufs, les chèvres. En parlant du cerf, on dit *bois*, au lieu de *cornes*. — *Les cornes du croissant*, les pointes du croissant. — *La corne de l'autel*, le coin de l'autel. — *Ouvrage à corne*, ouvrage avancé hors du corps de la place, et qui consiste en une courtine et en deux demi-bastions. — *Corne de cerf*, le bois du cerf mis en œuvre. — Espèce de plante dont on se sert dans la médecine.

CORNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a le luisant et la dureté de la corne.

CORNÉE, s. f. Une des tuniques de l'œil. — Pierre de la nature du jaspe.

CORNEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Oiseau noir comme le corbeau, mais de moindre grosseur. — Plante dont il y a plusieurs espèces.

CORNEMUSE, s. f. Instrument de musique, à vent, composé de deux tuyaux et d'une peau de mouton.

CORNER, v. n. É, ÉE, p. (*kor-né*) Sonner d'un cornet ou d'une corne. — Par dérision, sonner mal du cor. — Parler dans un cornet acoustique pour se faire entendre d'un sourd. — Publier imprudemment quelque nouvelle. En ce sens il est actif, et ne s'emploie que dans le style familier.

CORNET, s. m. (*kor-nè*) Petit cor. — Instrument en forme d'entonnoir, dont les sourds se mettent le petit bout dans l'oreille pour entendre plus facilement. — La partie de l'écritoire dans laquelle on met de l'encre. — Morceau de papier roulé en forme de cornet. — Espèce de petit vase de corne ou d'ivoire, dans lequel on remue les dés, etc. — Espèce d'oublie tortillée en forme de cornet. — Classe de coquilles.

CORNETTE, s. f. (*kor-nè-te*) Coiffure de femme. — Autrefois, étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers. — En t. de marine, enseigne qui distingue les officiers et les vaisseaux. — Pavillon du chef d'escadre. — s. m. Officier d'une compagnie de cavalerie, qui était chargé de porter l'étendard. — Autrefois, officier de certains corps de la maison du roi, mais qui ne portait point d'étendard.

CORNICHE, s. f. Ornement d'architecture en saillie, qui est au-dessus de la frise, et qui sert de couronnement à toutes sortes d'ouvrages d'architecture. — Espèce d'ornement en saillie, qui règne dans une chambre au-dessous du plafond, au haut d'une cheminée, etc.

CORNICHON, s. m. Petite corne. — Petit concombre propre à confire dans le vinaigre.

CORNIÈRE, s. fém. Canal de tuile ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes de toit, et qui en reçoit les eaux.

CORNILLAS, s. m. (mouillez les *ll*) Le petit d'une corneille.

CORNOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Fruit du cornouiller.

CORNOUILLER, s. m. (mouillez les *ll*) Arbre qui porte un fruit longuet en façon d'olive.

CORNU, UE, adj. Qui a des cornes. — Fig. Qui a plusieurs angles ou pointes : *Pain cornu.* — Fig. et fam. *Raisons cornues*, mauvaises raisons. — *Visions cornues*, idées folles et extravagantes.

CORNUE, s. f. Vaisseau de chimie pour les distillations qui demandent un feu violent.

COROLITIQUE, adj. des deux g. (*ko-ro-li-ti-ke*) t. d'architect. Il se dit d'une colonne ornée de feuillages ou de fleurs tournées en spirale autour du fût.

COROLLAIRE, s. m. (*ko-ro-lè-re*) Conséquence qu'on tire d'une ou de plusieurs propositions déjà démontrées.

COROLLE, s. f., t. de botan. Partie la plus apparente de la fleur. Enveloppe immédiate des étamines et du pistil.

COROLLIFÈRE, adj. Qui a ou porte une corolle.

CORONAIRE, adj. (*ko-ro-nè-re*) t. d'anat. qui se dit des artères et des veines cardiaques.

CORONAL, ALE, adj., t. d'anat. qui a rapport à la partie antérieure du front.

CORONÉ, s. m., t. d'anatomie. Eminence pointue de l'os de la mâchoire inférieure.

CORONILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Arbuste qui croît dans les pays chauds.

CORONOÏDE, adj. des deux g. (*ko-ro-no-i-de*) t. d'anat. Semblable au bec d'une corneille.

CORPORAL, s. m. Linge bénit, sur lequel on met le calice et l'hostie.

CORPORALIER, s. m. (*kor-po-ra-lié*) Espèce d'étui dans lequel on serre le corporal. On dit plus communément, *bourse.*

CORPORATION, s. fém. (*kor-po-ra-cion*) Association autorisée de personnes de même profession.

CORPOREL, ELLE, adj. Qui a un corps. — Qui appartient au corps.

CORPORELLEMENT, adv. (*kor-po-rè-le-man*) D'une manière corporelle, qui a rapport au corps.

CORPORIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*kor-po-ri-fié*) Supposer un corps à qui n'en a pas. — T. de chimie. Mettre, fixer en corps les parties éparses d'une substance.

CORPS, s. m. (*kor*, et devant une voyelle, *korz*) Substance étendue et impénétrable : *Corps naturel*, *corps physique*, *corps aèrien.* — Corps animé ou ayant une ame : *Corps vivant. L'animal est composé de corps et d'ame.* — La partie du corps humain qui est entre le cou et les hanches, et qui en est comme le tronc. — La capacité du corps : *Il a un coup d'épée dans le corps.* — Fig. Principale partie des choses artificielles : *Corps de luth*, *d'un vaisseau*, etc. — Cette partie de certains habillemens, qui est depuis le cou jusqu'à la ceinture. — *Corps mort*, ou simplement *corps*, cadavre. — *Corps saint*, le corps d'un saint. — *Corps glorieux*, l'état d'un corps qui est dans la gloire céleste. — *Corps* se dit aussi d'une armée entière, ou d'un certain nombre de gens de guerre. — *Corps-de-garde*, certain nombre de soldats posés en un lieu pour faire la garde. — Le lieu où l'on pose les soldats pour faire la garde. — *Corps-de-logis*, étendue de bâtiment composée de plusieurs pièces, et considérée séparément des pavillons, ailes, etc. — Figur. Union de plusieurs personnes qui vivent sous les mêmes lois : *Corps politique de l'État*, *corps de métiers.* — Figur. Recueil, assemblage de plusieurs pièces d'un ou de divers auteurs : *Corps de droit civil*, *d'histoire*, *des poètes latins.* — Solidité, épaisseur de certaines choses qui sont ordinairement un peu minces : *Ce papier, cette étoffe, n'ont pas de corps.* — Dans les devises, c'est la figure représentée ; on appelle *ame*, les paroles qui l'accompagnent. — *A corps perdu*, adv., sans crainte du danger. — *A son corps défendant*, avec répugnance, malgré soi. — *Répondre corps pour corps*, s'engager entièrement pour un autre. — *Ce vaisseau a péri corps et biens*, tout a péri.

CORPULENCE, s. f. (*kor-pu-lan-ce*) La taille de l'homme par rapport à sa grandeur, et particulièrement à sa grosseur.

CORPUSCULAIRE, adj. des deux g. (*kor-pus-ku-lè-re*) t. didactique. Qui est relatif aux corpuscules : *Physique*, *philosophie corpusculaire.*

CORPUSCULE, s. m. Petit corps : *Les atomes sont des corpuscules.*

CORRECT, ECTE, adj. (*ko-rèk*) Où il n'y a point de faute, en parlant de l'écriture et du langage. — *Auteur correct*, exact dans les faits, dans les dates, dans son style. — *Dessin correct*, selon toutes les règles.

CORRECTEMENT, adv. (*ko-rèk-te-man*) Selon les règles.

CORRECTEUR, s. m. (*ko-rèk-teur*) Qui corrige, qui reprend. — *Correcteur d'imprimerie*, celui qui corrige les épreuves.

CORRECTIF, s. m. (*ko-rèk-tif*) Ce qui a la vertu de tempérer, de corriger. — Fig. Adoucissement qu'on emploie dans le discours, pour faire passer favorablement quelque proposition, quelque expression trop forte ou trop hardie ; telles sont les expressions : *En quelque façon*, *pour ainsi dire*, *s'il m'est permis d'user de ce mot.*

CORRECTION, s. f. (*ko-rèk-cion*) Action de corriger. — Réprimande. — Châtiment. — Pouvoir de reprendre, de châtier : *Les enfans sont sous la correction du père.* — Qualité de ce qui est correct : *Correction du style.* — T. d'imprimerie. Ce que l'on écrit à la marge ou entre les lignes d'une épreuve ou d'un manuscrit, pour les corriger. — Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur se reprend pour dire

quelque chose de plus fort que ce qu'il vient de dire. — *Sauf correction* ou *sous correction*, adverbe qu'on emploie comme correctif, pour adoucir ce qu'on peut dire de trop fort.

CORRECTIONNEL, ELLE, adj. Qui appartient à la correction. Il se dit des lois et des peines qui concernent les délits.

CORRÉGIDOR, s. m. En Espagne, premier officier de justice.

CORRÉLATIF, IVE, adject. (*ko-ré-la-tif*) t. didact. Qui marque une relation commune et réciproque entre deux choses.

CORRÉLATION, s. f. (*ko-ré-la-cion*) Relation réciproque entre deux choses.

CORRESPONDANCE, s. f. (*ko-res-pon-dan-ce*) Conformité, accord entre deux personnes pour certaines choses : *Il y a une grande correspondance de sentimens entre eux.* — Relation que des marchands ont pour leur commerce. — Relations, liaisons que des personnes ont ensemble par lettres. — Les lettres elles-mêmes : *J'ai lu sa correspondance.*

CORRESPONDANT, ANTE, adj. (*ko-res-pon-dan*) Il se dit des choses qui ont du rapport entre elles.

CORRESPONDANT, s. m. Marchand qui est en commerce réglé avec un autre marchand. — Celui avec qui on est en société dans un commerce réglé de lettres pour affaires ou pour nouvelles.

CORRESPONDRE, v. n. (*ko-res-pon-dre*) Répondre par ses sentimens, par ses actions, aux sentimens, aux actions des autres : *Correspondre à l'affection de quelqu'un.* — v. a. Avoir une correspondance de lettres avec quelqu'un. — v. pr. Se rapporter, symétriser ensemble : *Ces deux pavillons se correspondent.*

CORRIDOR, s. m. (*ko-ri-dor*) Galerie étroite qui sert de passage.

CORRIGER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-ri-jé*) Ôter un défaut, des défauts; il se dit des personnes et des choses. — Réparer : *Corriger l'injustice du sort.* — On dit d'un joueur adroit et fripon, qu'*il corrige la fortune.* — Châtier : *Le père corrige ses enfans.* — Tempérer : *Le vin corrige la crudité de l'eau.* — v. pr. S'amender, devenir meilleur : *Se corriger de ses vices, de ses défauts.*

CORRIGIBLE, adj. des deux g. (*ko-ri-ji-ble*) Qui peut être corrigé. Il ne se dit guère qu'avec la négative.

CORROBORATIF, IVE, s. m. et adj. (*ko-ro-bo-ra-tif*) t. de méd. Qui a la vertu de fortifier : *Remède corroboratif.*

CORROBORER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-ro-bo-ré*) Fortifier. Peu usité.

CORRODANT, ANTE, adj. (*ko-ro-dan*) Qui corrode, qui ronge.

CORRODER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-ro-dé*) Ronger peu à peu. Il se dit de l'effet des poisons, des humeurs malignes.

CORROI, s. m. (*ko-roa*) La façon que le corroyeur donne aux cuirs. — Massif de terre glaise pour retenir l'eau.

CORROMPRE, v. a. PU, UE, p. et adj. (*ko-ron-pre*) [Il se conjugue comme *Rompre*] Gâter, altérer, changer en mal. Il se dit au propre et au figuré : *Les grandes chaleurs corrompent la viande. Corrompre les mœurs.* — *Corrompre un juge, des gardes, des témoins*, les gagner à force d'argent ou par quelque autre moyen. — *Corrompre un texte, un passage*, l'altérer. — SE CORROMPRE, v. pr. Se gâter, s'altérer, au propre et au figuré.

CORROSIF, IVE, s. m. et adj. (*ko-ro-zif*) Qui ronge.

CORROSION, s. f. (*ko-ro-zion*) L'action et l'effet de ce qui est corrosif.

CORROYER, v. a. (*ko-roa-ié*) Donner aux cuirs le dernier apprêt. — *Corroyer un bassin*, y mettre un massif de terre glaise pour retenir l'eau. — *Corroyer le fer*, le battre à chaud prêt à fondre. *Corroyer* signifie aussi, en t. de forgeron, l'action de souder ensemble plusieurs barres de fer, de manière à n'en faire qu'une. — *Corroyer le bois*, en ôter la superficie grossière. — *Corroyer du mortier*, mêler ensemble la chaux et le sable.

CORROYEUR, s. m. (*ko-roa-ieur*) Artisan qui corroie les cuirs.

CORRUDE, s. f. (*ko-ru-de*) Espèce d'asperge sauvage.

CORRUPTEUR, TRICE, s. et adj. (*ko-rup-teur*) Qui corrompt l'esprit, les mœurs, le goût.

CORRUPTIBILITÉ, s. f. (*ko-rup-ti-bi-li-té*) Qualité par laquelle un corps physique est sujet à corruption.

CORRUPTIBLE, adj. des deux g. (*ko-rup-ti-ble*) Sujet à corruption. — Fig. Il se dit de celui qui peut se laisser corrompre, pour faire quelque chose contre son devoir.

CORRUPTION, s. f. (*ko-rup-cion*) Altération dans les qualités principales, dans la substance d'une chose. — Putréfaction, pourriture. — Fig. Dépravation dans les mœurs. — Changement vicieux qui se trouve dans le texte, dans le passage d'un livre.

CORS, s. m. pl. Cornes qui sortent des perches du cerf.

CORSAGE, s. m. La taille du corps depuis les épaules jusqu'aux hanches. — Il se dit aussi du cerf, des chevaux.

CORSAIRE, s. m. (*kor-cè-re*) Celui qui commande un vaisseau armé en course. — Le vaisseau même. — Pirate. — Fig. Dur, impitoyable, inique.

CORCELET, s. masc. (*kor-ce-lè*) Cuirasse légère. — La partie intérieure du corps des insectes.

CORSET, s. m. (*kor-cè*) Corps de jupe. — Petit corps que les femmes mettent sous leur vêtement.

CORTÉGE, s. m. Suite de personnes qui accompagnent en cérémonie.

CORTÈS, s. m. plur. Assemblée des États en Espagne. — Membre de cette assemblée.

CORTICAL, ALE, adj. *Substance corticale*, a partie extérieure du cerveau. — En t. de botanique, qui appartient. Qui tient à l'écorce.

CORTINE, s. f. Nom d'un trépied d'airain consacré à Apollon.

CORTIQUEUX, adj. m., t. de botan. Il se dit d'un fruit dur ou coriace extérieurement, et charnu ou pulpeux intérieurement.

CORTUSE. Voyez Oreille d'ours.

CORUSCATION, s. fém. (*ko-rus-ka-cion*) t. de physique. Eclat de lumière.

CORVÉABLE, s. et adj. des deux g. Sujet à la corvée.

CORVÉE, s. f. Dans l'ancienne jurisprudence, service que le paysan devait à son seigneur, soit en journées de corps, soit en journées de voitures et de chevaux. — Travail qu'on fait sans profit, et comme à regret.

CORVETTE, s. f. (*kor-vè-te*) Petit bâtiment léger dont on se sert en mer pour aller à la découverte.

CORYMBE, s. m. (*ko-rin-be*) t. de botan. qui se dit des fleurs ramassées en forme de bouquets aux sommités des tiges de certaines plantes.

CORYMBEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Disposé en corymbe.

CORYMBIFÈRE, adj. des deux g. (*ko-rin-bi-fè-re*) t. de botan. Qui porte des corymbes.

CORYPHÉE, s. m. (*ko-ri-fée*) Celui qui, chez les Grecs, était à la tête des chœurs dans les pièces de théâtre. — Fig. Celui qui se distingue le plus dans une profession. — Chef d'une secte, d'un parti.

CORYZA ou CORYZE, s. m. (*ko-ri-za*) t. de médecine. Distillation d'une humeur âcre de la tête dans les narines.

COSAQUES, s. m. pl. (*ko-za-ke*) Peuples du sud de la Russie d'Europe.

CO-SÉCANTE, s. f., t. de géométrie. La sécante du complément d'un angle à 90 degrés.

CO-SEIGNEUR, s. m. Celui qui possédait un fief avec un autre.

CO-SINUS, s. m., t. de géomét. Le sinus du complément d'un angle à 90 degrés.

COSMÉTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*kos-mé-ti-ke*) Drogues, préparations qui servent à l'embellissement de la peau : *Drogues cosmétiques*.

COSMIQUE, adj. Il se dit des aspects des planètes par rapport à la terre.

COSMIQUEMENT, adv. Quand le soleil se lève et se couche : *Cette étoile se lève et se couche cosmiquement*.

COSMOGONIE, s. f. Science ou système de la formation de l'univers.

COSMOGRAPHE, s. m. (*kos-mo-gra-fe*) Qui est versé dans la cosmographie.

COSMOGRAPHIE, s. f. (*kos-mo-grâ-fi-e*) Description du monde entier.

COSMOGRAPHIQUE, adject. des deux g. (*kos-mo-gra-fi-ke*) Appartenant à la cosmographie.

COSMOLABE, s. m. Instrument de mathématiques pour mesurer le globe.

COSMOLOGIE, s. f., t. didact. Science des lois générales du monde physique.

COSMOLOGIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à la cosmologie.

COSMOPOLITE, s. m. Citoyen du monde. Celui qui ne reconnaît point de patrie.

COSMORAMA, s. m. Tableau du monde et de ses parties.

COSSE, s. f. Enveloppe de certains légumes, comme pois, fèves, lentilles, etc. : *Des cosses de pois*. — Le fruit de quelques arbustes : *Cosse de genêt*. — *Parchemin en cosse*, peau de mouton dont on a fait tomber la laine. — T. de marine. Espèce d'anneau de fer concave, dont on garnit les boucles de cordes, pour empêcher que celles qu'on y passe ne les coupent.

COSSER, v. neut. Il se dit des beliers qui heurtent la tête les uns contre les autres.

COSSON, s. masc. Espèce de charanson qui ronge le blé. — Nouveau sarment qui croît sur le cep de la vigne, après qu'elle a été taillée.

COSSU, UE, adject. *Pois bien cossus*, *fèves bien cossues*, qui ont des cosses grandes ou épaisses. — Fig. et prov. Riche : *Homme cossu*, *maison cossue*.

COSTAL, ALE, adj. t. d'anat. Qui appartient aux côtes.

COSTUME, s. m. Usage de différens temps, de différens lieux, auquel le peintre est obligé de se conformer. — Manière d'habillement : *Costume de petit maître*. — Habillement distinctif d'un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions.

COSTUMER, v. a. É, ÉE, p. Habiller, vêtir selon le costume.

COSTUMIER, s. m. (*ko-stu-mié*) Celui qui fait ou qui vend des costumes de théâtre ou de bal.

CO-TANGENTE, s. f. (*ko-tan-jante*) t. de géométrie. La tangente du complément d'un angle à 90 degrés.

COTE, s. f. (*ko-te*) Marque numérale dont on se sert pour mettre en ordre les pièces d'un inventaire, d'un procès. — *Cote mal taillée*, composition qu'on fait en gros, sur plusieurs sommes, sur plusieurs prétentions. — Part que chacun doit payer d'une imposition : *Payer sa cote*.

CÔTE, s. f. (*kô-te*) Os courbé et plat qui s'étend de l'épine du dos à la poitrine. — Fig. Race, extraction : *Nous sommes tous de la côte d'Adam*.

d'Adam. — Il se dit aussi de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec les côtes des animaux : *Côtes de melon.* — *Côtes d'un vaisseau*, les pièces qui sont jointes à la quille. — *Gardes-côtes*, hommes, vaisseaux destinés à à garder les côtes. — Penchant d'une montagne et d'une colline. — Rivage de la mer. — *Côte à côte*, adv. A côté l'un de l'autre. — *A mi-côte*, adv. Au milieu du penchant d'une montagne.

CÔTÉ, s. m. Partie gauche ou droite de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche. — Endroit, partie d'une chose : *Attaquer la place du côté le plus faible.* — Ligne de parenté : *Ils sont parens du côté du père.* — Parti. *Le côté des ennemis. Le bon côté.* — T. de géométrie : *Les côtés d'une figure*, les lignes qui en forment la circonférence. — *A côté*, prép. Au côté, à droite ou à gauche, auprès. — On dit fig. qu'*un homme est à côté* ou *marche à côté d'un autre*, pour marquer l'égalité de naissance, de mérite, etc. — *Donner à côté*, s'éloigner du but : *En tirant il a donné à côté. Il s'est trompé dans cette affaire, il a donné à côté.* — *De côté*, adv. De biais, de travers, obliquement. — *Regarder de côté*, avec dédain. — *Mettre une chose de côté*, la mettre en réserve ; et fig. omettre d'en parler.

COTEAU, s. masc. (*ko-tô*) Penchant d'une colline depuis le haut jusqu'au bas.

CÔTELETTE, s. f. (*kô-te-lè-te*) Petite côte. *Côtelette de mouton, de veau*, etc.

COTER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-té*) Marquer suivant l'ordre des lettres ou des nombres, ou simplement marquer.

COTERIE, s. f. Société de quartier, société qu'on fréquente souvent. Il se dit particulièrement d'une société de plaisir. Fam. — Réunion de beaux esprits, de cabaleurs littéraires.

COTHURNE, s. m. (*ko-tur-ne*) Chaussure dont les acteurs se servaient anciennement pour jouer dans les tragédies. — *Chausser le cothurne.* Jouer la tragédie, composer des tragédies.

COTICE, subst. fém., t. de blason. Bande étroite.

CÔTIER, s. m. et adj. (*kô-tié*) qui a la connaissance, la pratique d'une côte.

CÔTIÈRE, s. f. Suite de côtes de mer. — Planche de jardinage en talus.

COTIGNAC, s. m. (*ko-ti-gniak*, en mouillant le *gn*) Confiture faite avec des coings.

COTILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Cotte de dessous à l'usage des femmes du commun. — Sorte de danse.

COTIR, v. a. I, IE, p. Meurtrir. Il est populaire, et ne se dit que des fruits.

COTISATION, s. f. (*ko-ti-za-cion*) Action de cotiser, ou imposition faite par cote.

COTISER, v. a. É, ÉE, p. (*ko-ti-zé*) Taxer à quelqu'un la part qu'il doit payer pour une imposition. — *Se cotiser*, s'imposer une quote-part pour faire une dépense commune.

COTISSURE, s. f. (*ko-ti-çu-re*) Meurtrissure des fruits.

COTON, s. m. Espèce de laine produite par le cotonnier, arbuste. — Espèce de duvet qui vient sur certains fruits et sur quelques plantes. — Certaine bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques autres arbres. — Fig. et poét. Le poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens.

SE COTONNER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se ko-to-né*) Commencer à se couvrir de coton ou de duvet. — En parlant des fruits, des artichauts, des raves, devenir molasse et spongieux. — *Cheveux cotonnés*, très-courts et très-frisés comme ceux des nègres.

COTONNEUX, EUSE, adj. (*ko-to-neu*) Qui est devenu molasse et comme spongieux : *Pommes, poires cotonneuses.*

COTONNIER, s. mas. (*ko-to-nié*) Arbuste des Indes, qui produit le coton.

COTONNINE, s. f. Toile de gros coton.

CÔTOYER, v. act. (*kô-toa-ié*) Aller côte à côte de quelqu'un. — *Côtoyer une forêt, une rivière*, aller tout le long d'une forêt, d'une rivière.

COTRET, s. masc. (*ko-trè*) Petit faisceau court de menu bois.

COTTE, s. fém. (*ko-te*) Jupe. Il ne se dit que de l'habillement que portent les paysans et les femmes du commun. — *Cotte d'armes*, casaque qui se portait autrefois par-dessus la cuirasse. — *Cotte de mailles*, chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer. — *Cotte morte*, l'argent, les habits, etc., de certains religieux après leur mort.

COTTERON, s. masc. Petite cotte courte et étroite. Il est vieux.

COTULA, s. f. Plante radiée. Elle est vulnéraire et astringente.

CO-TUTEUR, s. m. Celui qui est tuteur avec un autre.

COTYLE, s. f. (*ko-ti-le*) Mesure romaine pour les liqueurs.

COTYLE, s. m., t. d'anat. Cavité d'un os, dans laquelle un autre os s'articule.

COTYLÉDON, s. m. ou NOMBRIL DE VÉNUS. (*ko-ti-lé-don*) Plante qui croît sur les rochers et sur les vieilles murailles.

COTYLÉDONS ou LOBES, s. m. pl., t. de botanique. Lobes charnus qu'on remarque dans la plupart des semences prêtes à germer.

COTYLOÏDE, adject. (*ko-ti-lo-ï-de*) t. d'anat. On donne cette épithète à la cavité de l'os des îles.

COU, s. m. La partie du corps qui joint la tête aux épaules. — Fig. *Le col* ou *le cou d'une bouteille*, *le col* ou *le cou d'un matras*, cette partie longue et étroite par où on emplit et on

vide ces vases. — Dans la poésie, pour éviter la rencontre des voyelles, on dit quelquefois *col* au lieu de *cou*. On le dit aussi dans quelques phrases du langage ordinaire : *Il a le col court*.

COUARD, s. m. Poltron. Il est vieux.

COUARDISE, s. f. Lâcheté, poltronerie. Il est vieux.

COUCHANT, adj. m. (*kou-chan*) Qui se couche. Il n'est d'usage que dans ces deux phrases : *Soleil couchant*, près de descendre sous l'horizon. *Chien couchant*, qui se couche sur le ventre pour arrêter les perdrix, les cailles, etc.

COUCHANT, s. m. La partie occidentale de la terre. — L'endroit où le soleil se couche.

COUCHE, s. f. Lit. Il ne se dit, en ce sens, que dans le style poétique et dans quelques façons de parler, comme, *la couche nuptiale*, *la couche royale*. — Le temps pendant lequel les femmes demeurent au lit à cause de l'enfantement : *Elle est en couche ; relever de couche. Elle a fait ses couches à Paris.* — L'enfantement : *Heureuse, fâcheuse couche.*—*Fausse couche*, couche avant terme. — Linge dont on enveloppe les petits enfans. — En t. de jardinage, planche relevée, pour semer certaines fleurs qui viennent de différentes graines. — Il se dit encore des fruits et des viandes, etc., dont on veut faire quelque composition, et qu'on met par lits : *Il faut mettre une couche de fraises, puis une couche de groseilles, puis une couche de sucre.* — Enduit de couleurs ou de métaux pour peindre, bronzer ou dorer : *Donner une première couche, plusieurs couches.* — A de certains jeux, ce que l'on met d'argent sur une carte.

COUCHÉE, s. f. Lieu où on loge la nuit en voyageant. — Le souper et le logement des voyageurs dans l'hôtellerie.

COUCHER, v. act. É, ÉE, p. (*kou-ché*) Mettre quelqu'un au lit. — Etendre sur... — Incliner : *Couchez un peu votre papier.* — Renverser, tuer : *Il coucha son homme par terre.* — Il se dit aussi des choses inanimées : *La pluie couche les blés.* — *Coucher en joue*, mirer avec une arme à feu l'objet qu'on veut atteindre. — v. n. Etre étendu pour prendre son repos. — Loger, passer la nuit en quelque endroit en y prenant du repos.

* *Coucher*, employé comme v. a. ou comme v. n., ne prend que l'auxiliaire *avoir* : *Il a couché dans sa maison.* Racine a fait une faute en disant dans les Plaideurs : *Il y serait couché.* Ce verbe ne peut s'ordonner avec l'auxiliaire *être*, que lorsqu'on s'en sert sous le rapport du verbe pronominal.

SE COUCHER, v. pr. Se mettre au lit, ou s'étendre tout de son long sur quelque chose. — En parlant des astres, descendre sous l'horizon : *Le soleil s'est couché sans nuages.*

COUCHER, s. m. sans pl. (*kou-ché*) Action de se coucher. — Garniture d'un lit, comme matelas, lit de plume, etc. Il ne prend d'épithète que dans cette acception : *Un bon, un mauvais coucher.* — L'usage du lit, la façon dont on est couché. — On dit aussi *le coucher du soleil et des astres*, pour, le temps où ils se couchent sous l'horizon.

COUCHETTE, s. f. (*kou-chè-te*) Petit lit sans rideaux.

COUCHEUR, EUSE, s. Personne qui couche avec une autre ; on dit, *c'est un bon coucheur, une mauvaise coucheuse*, suivant que la personne est commode ou incommode dans le lit.

COUCHIS, s. m. (*kou-chi*) Poutre, sable et terre qui sont sous le pavé d'un pont.

COUCI-COUCI, t. fam. A peu près, ni bien ni mal.

COUCOU, s. m. Oiseau gros comme un pigeon, qui a tiré son nom de son chant. — Fraisier qui fleurit beaucoup et ne produit point de fruit.

COUDE, s. m. La partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie. — L'endroit de la manche qui couvre le coude. — Angle que fait, en certains endroits, un chemin, une muraille, une rivière.

COUDÉE, s. f. L'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. — Mesure prise sur cette étendue, qui est d'un pied et demi. — *Avoir ses coudées franches*, être au large ; et fig. pouvoir agir sans gêne, sans contrainte.

COUDE-PIED, s. m. (*kou-de-pié*) La partie supérieure du pied qui se joint à la jambe.

COUDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kou-dé*) Plier en forme de coude.

COUDOYER, v. a. É, ÉE, p. (*kou-doa-ié*) Heurter quelqu'un du coude.

COUDRAIE, s. f. (*kou-dré*) Lieu planté de coudriers.

COUDRE. Voyez COUDRIER.

COUDRE, v. a. SU, UE, p. *Je couds, tu couds, il coud ; nous cousons. Je cousais. J'ai cousu. Je cousis. Je coudrai. Couds. Que je cousisse, qu'il cousît. Cousant.* Attacher et joindre deux ou plusieurs choses ensemble avec du fil, de la soie, etc., passés dans une aiguille. — On dit neut., *ce tailleur coud bien.* — On dit figurément, *coudre des passages, des textes.*

COUDREMENT, s. m. Action de coudrer les cuirs.

COUDRER, v. act., t. de tann. Brasser les cuirs dans une cuve au tan.

COUDRETTE, s. fém. (*kou-drè-te*) Coudraie. Il est vieux.

COUDRIER, s. m. (*kou-drié*) Noisetier.

COUENNE, s. f. (*koua-ne*) Peau du cochon après qu'il a été brûlé et raclé. — t. de méd.

Peau épaisse qui se forme sur le sang tiré des veines.

COUENNEUX, EUSE, adj. (*koa-neu*) De la nature de la couenne : *Sang couenneux*, qui se couvre d'une couenne.

COUETTE, s. f. (*kouè-te*) Lit de plume. Il est vieux.

COULAGE, s. m. Perte, diminution des liqueurs qui s'écoulent des tonneaux.

COULAMMENT, adv. (*kou-la-man*) D'une manière coulante, aisée, en parlant du style.

COULANT, ANTE, adj. (*kou-lan*) Qui coule aisément. Il se dit au propre et au fig. : *Ruisseau coulant. Style coulant.* — *Nœud coulant*, nœud qui se serre et se desserre sans se dénouer. — On dit d'un homme avec qui il est facile de traiter les affaires, qu'*il est coulant en affaires*.

COULANT, s. m. Diamant ou pierre précieuse enfilée dans un cordon, que les femmes portent au cou.

COULÉ, s. m., t. de musique. Passage léger d'une note à une autre. — Pas de danse.

COULÉE, s. f. Caractère d'écriture penchée, dont toutes les lettres se tiennent. — Il est aussi adj. : *Ecriture coulée.*

COULEMENT, s. m. (*kou-le-man*) Flux d'une chose liquide. En ce sens il est peu usité. — T. d'escrime. Attaque qui se fait en glissant la lame de son épée le long de celle de son adversaire.

COULER, v. n. (*kou-lé*) Fluer. Suivre sa pente, en parlant d'un liquide. — On dit qu'*un tonneau coule*, quand la liqueur qui est dedans s'enfuit. — *Couler bas*, *à fond*, s'enfoncer dans l'eau, en parlant d'un vaisseau. — Circuler : *Le sang coule dans les veines.* — En parlant des choses solides, glisser : *L'échelle n'avait pas assez de pied, elle coula.* — *La vigne coule*, quand le raisin qui commençait à se nouer, tombe ou se dessèche. On le dit aussi des melons, des figues, etc. — En t. de danse, glisser doucement. — Il se dit fig. du temps qui passe : *Les jours, les années coulent insensiblement.* — Il se dit aussi fig. de ce qui est écrit d'une manière aisée et coulante, ou de tout ce qu'on fait suivant son génie, son caractère : *Ces vers coulent bien. Cela coule de source.* — On le dit encore des personnes qui passent sans faire de bruit, crainte d'être aperçues : *Les troupes coulèrent le long du fossé.* On dit aussi en ce sens, *se couler* : *Je me suis coulé dans la foule.* — Passer légèrement sur.... *Il n'a fait que couler sur ce fait, sur cette circonstance.*

COULER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Passer une chose liquide au travers du linge, du sable, etc. — Fondre, jeter en moule. — *Couler une glace*, en faire couler la matière fondue sur une table préparée exprès. — Faire glisser adroitement ; mettre doucement en quelque endroit, ou parmi quelque chose. — *Couler à fond un vaisseau*, le submerger ; et figur. *Couler un homme à fond*, le ruiner.

COULEUR, s. f. Impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps. On dit au masculin, *le couleur de feu*, *le couleur de rose*, etc., pour dire ce qui a la couleur du feu, de la rose, etc. Il s'emploie aussi comme adj. : *Un ruban couleur de feu.* — Toute autre couleur que le noir, le gris, le blanc, etc., en parlant d'étoffes et d'habits. — Drogue dont on se sert pour la peinture et pour la teinture. — Il se dit, en t. de blason, des cinq couleurs, azur, gueules, sinople, sable et pourpre. — Le teint du visage : *Bonne ou mauvaise couleur. Il est haut en couleur.* — Il se dit aussi des viandes, des fruits, lorsqu'ils se colorent par l'effet de la cuisson. — Au jeu de cartes, pique, trèfle, cœur et carreau. — Fig. Prétexte, apparence : *Il l'a trompé sous couleur d'amitié.* — Au pl. livrées. Il est vieux.

COULEUVRE, s. f. Espèce de reptile du genre des serpens.

COULEUVREAU, s. masc. Petit de la couleuvre.

COULEUVRÉE ou BRIOINE, s. f. Plante sarmenteuse et rampante. Elle est purgative, vermifuge et incisive.

COULEVRINE, s. f. Pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires.

COULIS, s. masc. (*kou-li*, et devant une voyelle *kou-liz*) Suc d'une chose consommée à force de cuire, passé par une étamine. — Il est adj. dans cette phrase : *Vent coulis*, vent qui se glisse au travers des fentes et des trous.

COULISSE, s. f. (*kou-li-ce*) Longue rainure par laquelle on fait couler un volet, une porte, etc. — Pièces de décoration que l'on fait avancer et reculer dans les changemens de théâtre. — Le lieu où ces coulisses sont placées.

COULOIR, s. m. (*kou-loar*) Ustensile pour couler le lait en le tirant. — En t. d'anatomie : *Les couloirs de la bile*, etc. — Passage de dégagement d'un appartement à un autre.

COULOIRE, s. f. Vaisseau troué pour passer les liqueurs. — Espèce de filière dans laquelle on tire le laiton.

COULPE, s. f. Faute. Il n'est d'usage qu'en matière de religion. Il signifie la souillure, la tache du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu.

COULURE, s. f. Accident qui fait que les fruits ne se nouent pas.

COUP, s. m. (*kou*, et devant une voyelle *koup*) Impression que fait un corps sur un autre en le frappant. — Marque des coups qu'on a reçus. — Décharge et bruit que font les armes à feu lorsqu'on les tire. — La charge d'une arme à feu. — Certaines manières de jouer et certaines rencontres qui se font dans le jeu. — Il signifie aussi *fois* : *Le premier coup, le second*

coup. — *Coup de feu*, blessure faite par une arme à feu. — *Coup d'épée dans l'eau*, effort inutile. — Fig. *Coup de bec*, *de langue*, médisance, raillerie piquante. — *Coup de grâce*, dernier coup qu'on porte à quelqu'un pour achever de le perdre. — *Coup de sang*, épanchement qui se fait dans le cerveau par la rupture subite de quelques vaisseaux sanguins. — *Coup fourré*, se dit dans l'escrime, quand chacun des deux hommes qui se battent donne un coup et en reçoit un autre en même temps. — *Coup de filet*, le jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson. — *Coup de soleil*, impression violente du soleil ardent. — *Coup de main*, t. de guerre. Attaque subite et imprévue. — *Coup de tonnerre*, le bruit qui accompagne ou suit un éclair. — *Coup de fortune*, *de bonheur*, événement extraordinaire et imprévu. On dit aussi à peu près dans le même sens, *coup du Ciel*, *de la Providence*. — *Coup de foudre*, événement imprévu et accablant. — *Coup de théâtre*, changement subit de décorations. — *Coup d'essai*, première action, premier ouvrage. — *Coup de maître*, coup d'habile homme. — *Coup d'État*, utile à l'État. Il se dit aussi d'une action qui décide d'une grande affaire. — *Coup de tête*, d'un grand jugement. On appelle aussi *coup de tête*, une action étourdie; et dans ce sens on dit aussi, *un coup de sa tête*. — *Coup d'œil*, regard. Il fait au pluriel, *coups d'œil*. Voyez *OEillade*. — *Sans coup férir*, sans se battre. — Fig. *Détourner*, *rompre le coup*, empêcher qu'une chose préjudiciable ne se fasse. — Fig. *Faire son coup*, *manquer son coup*, réussir ou ne pas réussir dans une entreprise. — *Faire un mauvais coup*, une mauvaise action. — *Frapper les grands coups dans une affaire*, employer les moyens sûrs et décisifs. — *Tout-à-coup*, adv. Soudainement. — *Tout d'un coup*, adv. Tout en une fois. — *A coup sûr*, adv. Certainement. — *Coup sur coup*, adv. Immédiatement, l'un après l'autre. — *Après coup*, adv. Trop tard. — *A tous coups*, adv. A tous propos. — *Pour le coup*, *à ce coup*, adv. Pour cette fois-ci. — *Encore un coup*, adv. Encore une fois.

COUPABLE, s. m. et adj. des deux g. Qui a commis quelque faute ou crime.

COUPANT, s. m. La partie coupante d'un instrument tranchant.

Coupant, ante, adj. Qui coupe.

COUPÉ, s. m. Pas de danse. — Sorte de carrosse coupé par-devant.

COUPE, s. f. Action de couper: *La coupe des bois*, *des pierres*, etc. — Il se dit aussi de certains fruits: *Vendre un melon à la coupe*. — Au jeu de cartes, séparation qu'un des joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne a mêlé. — Fig. *La coupe d'un ouvrage*, sa distribution. — Fig. et fam. *Etre sous la coupe de quelqu'un*, sous sa dépendance.

Coupe, s. f. Tasse, sorte de vase plus large que profond. — On dit fig. *La coupe des maux*, *des afflictions*. — *Boire la coupe jusqu'à la lie*, essuyer une mortification tout entière. En astronomie, constellation de l'hémisphère méridional.

COUPEAU, s. m. (*kou-pô*) Sommet d'une montagne. Il vieillit.

COUPE-CU, s. m. *Jouer à coupe-cu*, jouer une seule partie sans donner de revanche.

COUPE-GORGE, s. m. Lieu où il est dangereux de passer, à cause des voleurs. — Fig. Académie de jeu où l'on trompe. — Endroit où il se commet des friponneries.

COUPE-JARRET, s. m. Brigand, assassin.

COUPELLE, s. f. (*kou-pè-le*) Petit vaisseau pour purifier l'or et l'argent par l'action du feu. — Fig. *Mettre à la coupelle*, *passer à la coupelle*, mettre à une rigoureuse épreuve, passer par un examen sévère.

COUPELLER, v. a. (*kou-pè-lé*) Passer les métaux à la coupelle.

COUPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kou-pé*) Trancher, diviser. — Tailler suivant les règles de l'art. — Traverser, diviser: *Une chaîne de montagnes coupe toute cette province*. — *Couper la bourse à quelqu'un*, lui voler adroitement sa bourse. — *Couper la gorge*, tuer, massacrer. — *Couper l'eau*, la fendre en nageant. — *Couper chemin à quelqu'un*, se mettre au-devant de lui pour l'empêcher de passer. — Fig. *Couper chemin au mal*, en arrêter le cours. — *Couper les vivres à une armée*, fermer les avenues, pour empêcher qu'on ne lui porte des vivres. — *Couper les vivres à quelqu'un*; lui ôter les moyens de subsister. — *Couper dans le vif*, couper jusque dans la chair vive; et fig. toucher à ce qu'il y a de plus sensible. — *Couper la parole à quelqu'un*, l'interrompre, en prenant la parole. — *Couper un cheval*, le châtrer.

Couper, v. n. Séparer un jeu de cartes en deux, avant que celui qui a la main donne. — Au jeu du lansquenet, prendre cartes et se mettre au nombre des joueurs. — Fig. et fam. *Couper court*, abréger. — En t. de chasse, il se dit des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête. — En t. de danse, c'est faire un coupé.

se Couper, v. pr. S'entamer la chair avec quelque chose de tranchant. — En parlant des chevaux, s'entre-tailler, s'entamer le boulet. — On dit que *deux chemins se coupent*, pour dire qu'ils se croisent, se traversent. — Fig. Se contredire en parlant. — *Pays coupé*, traversé de fossés, de canaux et de rivières. — *Style coupé*, dont les périodes sont courtes et peu liées.

COUPERET, s. m. (*kou-pe-rè*) Couteau fort large de boucherie et de cuisine.

COUPEROSE, s. f., t. de chimie. Sulfate des métaux, autrement *vitriol martial*.

COUPEROSÉ, ÉE, adj. Gâté de bourgeons et de rougeurs : *Visage couperosé.*

COUPE-TÊTE, s. m. Sorte de jeu où des enfans sautent de distance en distance les uns par-dessus les autres.

COUPEUR, EUSE, subst. Qui coupe les grappes en vendange. On distingue les *coupeurs* et les *hotteurs*. — Qui prend cartes au lansquenet. — *Coupeur de bourses*, filou.

COUPLE, s. f. Deux choses de même espèce mises ensemble : *Une couple d'œufs*, *de chapons*, etc. Il ne se dit jamais des choses qui vont nécessairement ensemble, comme les souliers, les bas, les gants, etc.; alors on dit *une paire*. — Lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble.

Couple, s. masc. Il se dit de deux personnes unies ensemble par mariage : *Beau couple. Heureux couple. Couple bien assorti.* — Il se dit aussi de deux animaux ; mais il est tantôt masculin et tantôt féminin : *Un couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière ; *une couple* de pigeons ne sont pas suffisans pour six personnes.

COUPLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kou-plé*) Attacher des chiens de chasse avec une couple. — Loger deux personnes ensemble.

COUPLET, s. m. (*kou-plè*) Certain nombre de vers qui fait le tout ou partie d'une chanson. — En t. de serrurerie, il se dit de deux pates de fer à queue d'aronde, unies par deux charnières.

COUPLETER, v. a. É, ÉE, p. Faire une chanson contre quelqu'un. Inus.

COUPOIR, s. m. (*kou-poar*) Instrument pour couper et rogner.

COUPOLE, s. f. L'intérieur, la partie concave d'un dôme.

COUPON, s. m. Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile. — Il se dit de certains papiers portant intérêt, et dont on coupe une partie à chaque échéance.

COUPURE, s. f. Séparation, division faite par un corps tranchant. — En t. de guerre, retranchemens, fossés, palissades.

COUR, s. f. Espace clos et découvert, ordinairement à l'entrée d'une maison.

Cour, s. fém. Les officiers, les principaux seigneurs qui accompagnent ordinairement un roi. — Le lieu où est le souverain avec sa suite. — L'air et la manière de vivre à la cour : *Il entend, il sait bien sa cour.* — Les respects et les assiduités qu'on rend à quelqu'un : *Faire la cour aux grands.* — *Homme de cour*, courtisan. — Plusieurs siéges de justice où l'on plaide. — *Mettre hors de cour*, renvoyer les parties comme n'y ayant pas lieu à plaider.

COURAGE, s. m. Disposition par laquelle l'ame se porte à entreprendre quelque chose de hardi. — Il se dit aussi des animaux : *Le courage du lion est remarquable.* — Il se prend encore pour affection : *Je vous servirai de grand courage.* — Quelquefois il signifie dureté de cœur. — *Courage* mis absolument, est une espèce de particule exhortative.

COURAGEUSEMENT, adv. (*kou-ra-jeu-ze-man*) Avec courage.

COURAGEUX, EUSE, adj. (*kou-ra-jeu*) Qui a du courage.

COURAMMENT, adv. (*kou-ra-man*) Sans hésiter : *Lire, écrire couramment.*

COURANT, ANTE, adj. (*kou-ran*) Qui court : *Eau courante*, *chien courant.* — On dit aussi dans le sens figuré : *Monnaie courante*, *année courante*, pour, la monnaie qui a cours, l'année qui s'écoule. — *Tout courant*, loc. adv. Sans peine, sans hésiter.

Courant, s. m. Certaine quantité d'un fluide qui se meut dans une même direction. — *Le courant de l'eau*, le fil de l'eau. — Fig. *Le courant du marché*, le prix actuel que se vendent les denrées. — *Le courant des affaires*, les affaires ordinaires, par opposition aux affaires extraordinaires. — *Le courant du monde* la manière ordinaire du monde. — En matière de rentes, le terme qui court.

COURANTE, s. f. Espèce de danse. — Le chant sur lequel les pas en sont mesurés. — Popul. Diarrhée. — Ecriture rapide qui se fait par abréviation.

COURBATU, UE, adj. Qui a la courbature.

COURBATURE, s. fém. Maladie du cheval provenant de fatigue et d'échauffement. — Il s'emploie aussi pour signifier, dans les hommes, une lassitude douloureuse dans les membres.

COURBE, adj. des deux g. Qui approche de la fig. d'un arc.

Courbe. s. f. Ligne courbe : *Tracer une courbe.* — Pièce de bois cintrée qui sert aux ouvrages de charpenterie, et principalement aux vaisseaux. — Enflure qui vient aux jambes des chevaux.

COURBER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kour-bé*) Rendre courbe ce qui était droit. — Il est quelquefois neutre, et signifie plier : *Courber sous le faix.*

se Courber, v. pr. Devenir courbé, se plier. — Figur. *Se courber devant quelqu'un*, lui céder, plier sous sa volonté.

COURBETTE, s. f. (*kour-bè-te*) t. de manége. Mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant, et se rabattant aussitôt. — Fig. *Faire des courbettes*, être bas et rampant devant quelqu'un. Fam.

COURBURE, s. f. Etat d'une chose courbée. — T. de géométrie, quantité dont une courbe s'écarte de la ligne droite.

COURCAILLET, s. masc. (mouillez les *ll*) Appeau des cailles.

COURCIVE, s. f. Demi-pont que l'on fait de l'avant à l'arrière des deux côtés de certains bâtimens qui ne sont pas pontés.

COURÇON, s. f., t. d'artill. Bandes pour serrer les moules d'un canon.

COURÉE, s. f., t. de marine. Composition de suif, de soufre, de résine, etc., dont on frotte les vaisseaux pour les voyages de long cours.

COUREUR, s. m. Qui est léger à la course. Qui court bien. — Homme qui par désœuvrement ne reste jamais chez lui, et va sans cesse de côté et d'autre. — Domestique qui court à pied pour faire des messages pressés. — Cheval de selle qui a la queue coupée, la taille légère et dégagée. — Au plur. Cavaliers détachés du gros, soit pour découvrir, soit pour aller à la petite guerre.

COURGE, s. f. Plante rampante. — Espèce de corbeau de pierre ou de fer qui porte le faux manteau d'une cheminée.

COURIR, v. n. *Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent. Je courais. Je courus. Je courrai. Je courrais. Cours. Qu'il coure. Que je courusse.* Aller avec vitesse: *Courir* ou *courre la poste.* — Aller plus vite que le pas: *Vous allez trop vite, vous ne marchez pas, vous courez.* — Il se dit fig. de toute action précipitée, de tout ce qu'on fait trop vite: *Lisez doucement, ne courez pas. Il écrit cela en courant.* — Ravager, piller: *Les pirates courent la mer.* — Aller çà et là sans s'arrêter long-temps en chaque endroit: *Il ne fait que courir.* — Couler, s'écouler: *L'eau qui court*; et fig., *le temps court insensiblement; les gages, les intérêts, les délais courent depuis un tel jour.* — Etre en vogue: *La mode qui court.* — Se répandre, en parlant d'un bruit, d'une nouvelle, d'une maladie. — *Courir aux armes*, prendre les armes en hâte, pour quelque alarme. — *Courir à sa perte, à sa ruine*, se conduire de manière à se perdre, à se ruiner promptement. — *Courir après les honneurs, les richesses*, les rechercher avec ardeur. — *Courir sur le marché de quelqu'un*, enchérir sur lui. — *Courir sus à quelqu'un*, le poursuivre. Il est vieux.

* *Courir*, dans le sens de *aller avec vitesse*, prend l'auxiliaire *avoir.* Ainsi on ne doit pas imiter Racine, qui a dit: Il en était sorti lorsque *j'y suis couru;* il fallait: Il en était sorti quand *j'y suis accouru.* On dit indifféremment, *j'ai accouru* ou *je suis accouru*; mais *je suis couru* est une faute.

Courir, v. a. u, ue, p. et adj. Poursuivre à la course avec dessein d'attraper: *Courir quelqu'un pour le prendre, le courir l'épée dans les reins. Courir* ou *courre le cerf.* — *Courir une charge*, la poursuivre avec ardeur. — *Courir fortune, risque, hasard de...* être en péril de... — *Courir même fortune*, être dans les mêmes intérêts, dans la même situation d'affaires. — S'efforcer de se distinguer dans un état, une profession: *Courir la carrière des armes, des lettres.* — *Courir la même carrière*, avoir les mêmes prétentions. — *Courir le pays, le monde*, voyager. — *Courir la mer*, pirater. — *Courir sa vingtième année*, l'avoir commencée.

COURLIS ou Courlieu, s. m. Oiseau aquatique.

COURONNE, s. f. Ornement qui entoure la tête, pour marque d'honneur ou en signe de joie. *Couronne de lauriers, de fleurs.* — Ornement de tête que les rois, princes ou seigneurs portent pour marque de leur dignité. — Fig. Souveraineté: *Abdiquer la couronne.* — Fig. Etat régi par un roi: *La couronne d'Espagne.* — La tonsure cléricale. — Chapelet qui n'a qu'une dizaine. — La partie la plus basse du paturon d'un cheval. — Météore qui paraît en forme de cercle lumineux autour du soleil ou de la lune. — En t. de jardinier, espèce de greffe. — Fig. *La couronne des martyrs*, la gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi.

COURONNEMENT, s. masc. (*kou-ro-ne-man*) Cérémonie pour couronner les souverains. — *Couronnement d'un vaisseau*, la partie d'un vaisseau qui est au-dessus de la poupe. — Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, d'un vase. — Fig. Accomplissement, perfection de quelque chose.

COURONNER, v. a. (*kou-ro-nié*) Mettre une couronne sur la tête de quelqu'un. — Fig. Faire honneur, récompenser. — Fig. Apporter la dernière perfection, mettre le dernier ornement à quelque chose. — *Ces arbres se couronnent*, vieillissent et se dessèchent par la tête.

COURONNÉ, ÉE, part. et adject.: *Têtes couronnées*, les empereurs et les rois. — *Ouvrage couronné*, t. d'archit. Ouvrage avancé vers la campagne, fait en forme de couronne, pour défendre les approches d'une place. — *Cheval couronné*, qui s'est souvent blessé aux genoux en tombant, et à qui le poil du genoux est tombé.

COURRE, v. a. Poursuivre quelque chose pour l'attraper: *Courre le cerf, le lièvre, la bague, la poste; courre* ou *courir sus.*

COURRIER, s. masc. (*kou-rié*) Celui qui court la poste pour porter les dépêches. — Tout homme qui court la poste à cheval, à franc étrier.

COURRIÈRE, s. fém. (*kou-riè-re*) Il ne se dit guère qu'en poésie: *La renommée enfin, cette prompte courrière.* La lune est appelée *l'inégale courrière des nuits.*

COURROIE, s. f. (*kou-roa*) Bande de cuir longue et étroite.

COURROUCER, v. a. É, ÉE, p. (*kou-roucé*) Mettre en courroux, irriter.

se Courroucer, v. pr. Se mettre en colère. — On dit fig., *la mer se courrouce*, est très-agitée.

COURROUX, s. m. (*kou-rou*) Colère. Il est du style soutenu : *Le courroux du Ciel.* — Il se dit aussi de la mer et de quelques animaux nobles et féroces : *Le courroux de la mer, du lion.*

COURS, s. m. (*kour*) Mouvement d'une eau qui va d'un lieu à un autre : *Le cours d'un fleuve, d'une rivière, d'un torrent*, etc. — Leur direction : *Détourner le cours d'un ruisseau.* — Mouvement réel ou apparent du soleil et des astres. — On dit fig., *le cours des années, de la vie, des affaires.* — Progrès : *Le cours de ses victoires.* — Etude que l'on fait de suite d'une science, ou les écrits dans lesquels est contenue la science : *Cours de philosophie, de mathématiques.* — Il se dit encore des choses qui sont en vogue, et de la monnaie. — Etendue en longueur : *Tapisserie de six aunes de cours.* — Lieu agréable pour s'y promener en carrosse. — *Cours de ventre*, dévoiement. — *Cours du marché*, le prix auquel se vendent les choses dans le marché.

COURSE, s. f. (*kour-ce*) Action de celui qui court. — Acte d'hostilité sur le pays ennemi ou sur la mer. — Voyage qu'on fait pour quelqu'un. — Ce qu'on donne à un courrier pour les frais du voyage et pour le récompenser de sa peine. — Démarche : *J'ai fait plusieurs courses pour cette affaire.* — Fig. *Etre à la fin de sa course*, être à la fin de sa vie. — On dit poétiq., *la course du soleil, de la lune. La course précipitée du temps.*

COURSIER, s. m. (*kour-cié*) Grand cheval de bataille. — En t. de marine, le passage de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. On dit aussi, *la coursie.* — Canon qui est sous le coursier.

COURSIÈRE, s. f. Pont-levis qui, pendant le combat, sert à communiquer d'une partie du vaisseau à l'autre.

COURSON, s. m. Branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux. — Branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le jardinier conserve lorsqu' il est obligé de couper les autres.

COURT, OURTE, adj. (*kour*) Qui a peu de longueur : *Cheveux courts.* — Qui ne dure guère : *La vie est courte.* — *Avoir la vue courte*, ne pas voir de loin. — On dit d'un prédicateur, qu'*il est court*, pour dire qu'il est succinct, qu'il ne parle pas long-temps. — Fig. *Etre court d'argent*, en avoir peu. — *Etre court de mémoire*, manquer de mémoire. — *Rester court*, ne plus savoir ce qu'on voulait dire. — *Le chemin le plus court*, ou simplement *le plus court*, le moyen de terminer plus promptement quelque chose. — *Tenir quelqu'un de court*, lui donner peu de liberté.

COURTAGE, s. m. Négociation d'un courtier.

COURTAUD, AUDE, s. (*kour-tô*) Qui est de taille courte, grosse et ramassée. — On appelle ainsi par mépris un garçon de boutique. — Adj. *Cheval, chien courtaud*, à qui l'on a coupé la queue et les oreilles.

COURTAUDER, v. a. É, ÉE, p. (*kour-tô-dé*) Couper la queue. Il ne se dit que du cheval.

COURT-BOUILLON, s. m. Mélange d'eau, de vinaigre et d'épices, pour apprêter le poisson. Au plur. *Courts-bouillons.*

COURTE-BOTTE, s. m. Petit homme. T. badin et pop.

COURTE-HALEINE, s. f. Maladie, autrement nommée *asthme.*

COURTE-POINTE, s. f. Couverture de lit piquée et de parade. Au pl. *Courtes-pointes.*

COURTIER, s. masc. (*kour-tié*) Celui qui s'entremet entre les négocians pour la vente de leurs marchandises, ou pour leur faire trouver de l'argent : *Courtier de change, courtier de vins.*

COURTILIÈRE, s. f. Insecte qui se forme dans le fumier, et qui fait beaucoup de dégât dans les jardins.

COURTINE, s. f. Rideau de lit. Vieux mot. — En t. de fortification, le mur qui est entre deux bastions, et qui en joint les flancs. — En t. d'archit. Façade de bâtiment comprise entre deux pavillons.

COURTISAN, s. m. (*kour-ti-zan*) Qui est attaché à la cour, qui fréquente la cour. — Celui qui courtise, qui cherche à plaire.

COURTISANE, s. f. (*kour-ti-za-ne*) Femme publique chez les anciens. On les appelle encore ainsi en Italie.

COURTISER, v. a. É, ÉE, p. (*kour-ti-zé*) Faire la cour à quelqu'un dans l'espérance d'en obtenir quelque chose. — Fig. *Courtiser les muses*, s'adonner aux belles-lettres, particulièrement à la poésie.

COURTOIS, OISE, adj. (*kour-toa*) Civil, gracieux. Il vieillit.

COURTOISEMENT, adv. (*kour-toa-ze-man*) D'une manière courtoise. Il vieillit.

COURTOISIE, s. f. (*kour-toa-zi-e*) Civilité, honnêteté. Il est fam.

COUS ou COYER, s. m. Pierre à aiguiser.

COUSIN, INE, s. (*kou-zin*) Il se dit de ceux qui sont issus, soit des deux frères, soit des deux sœurs, soit du frère ou de la sœur. — Il se dit quelquefois fig. et fam. de ceux qui sont bons amis. — Titre d'honneur donné par les rois de France aux princes de leur sang, à des princes étrangers, aux cardinaux et à quelques prélats.

Cousin, s. m. Sorte de moucheron piquant et fort importun.

COUSINAGE, s. m. (*kou-zi-na-je*) Parenté entre cousins. — Toute l'assemblée des parens. Il est fam.

COUSINER, v. a. É, ÉE, part. (*kou-zi-né*) Appeler quelqu'un cousin. — Cousiner, v. n.

Il se dit des parasites qui vont visiter des parens vrais ou prétendus, pour vivre quelque temps chez eux. Il est fam.

COUSINIÈRE, s. f. (*kou-zi-niè-re*) Gaz, dont on entoure un lit pour garantir des cousins.

COUSOIR, s. m. (*kou-zoar*) Espèce de petite table sur laquelle on coud les livres.

COUSSIN, s. m. (*kou-cin*) Sorte de sac rempli de plume, de bourre ou de crin, pour s'appuyer ou s'asseoir.

COUSSINET, s. masc. (*kou-ci-nè*) Petit coussin.

COUSU, UE, adj. et part. du v. COUDRE.

COÛT, s. m. (*koû*) Ce qu'une chose coûte. Il est vieux.

COÛTANT, adj. m. (*koû-tan*) Il ne se dit qu'en cette phrase : *Prix coûtant*, prix qu'une chose a coûté.

COUTEAU, s. masc. (*kou-tô*) Instrument composé d'une lame et d'un manche, et qui sert à couper, surtout à table. — *Couteau de chasse*, courte épée qui, d'ordinaire, ne tranche que d'un côté. — *Couteau de tripière*, couteau qui tranche des deux côtés.

COUTELAS, s. m. (*kou-te-la*) Épée courte et large qui ne tranche que d'un côté.

COUTELIER, IÈRE, s. (*kou-te-lié*) Qui fait et vend des couteaux, ciseaux et autres instrumens tranchans.

COUTELIÈRE, s. f. Etui pour mettre plusieurs couteaux. Il est peu usité.

COUTELLERIE, s. f. (*kou-tè-le-ri-e*) Métier de coutelier. — Les ouvrages que font ou débitent les couteliers.

COÛTER, v. n. (*koû-té*) Etre acheté un certain prix. — Etre cause de dépense, de perte, de douleur, de peine, de soin. — On dit absol., *les procès*, *les voyages coûtent*; et impersonnellement, *il en coûte beaucoup pour parvenir.*

COÛTEUX, EUSE, adj. (*koû-teû*) Qui engage à de la dépense.

COUTIER, s. m. (*kou-tié*) Ouvrier qui fait des coutils.

COUTIÈRES, s. fém. pl. Gros cordages qui soutiennent les mâts d'une galère.

COUTIL, s. m. (*kou-ti*) Espèce de toile.

COUTRE, s. m. Fer tranchant de la charrue.

COUTRIER, s. m. Espèce de charrue pour faire un labour profond et retourner les terres.

COUTUME, s. f. Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, etc. — Fig. Ce qui arrive souvent aux choses inanimées : *Ce pommier a coutume de donner beaucoup de fruits.* — Certain droit municipal qui a force de loi. — Ce qui a passé en obligation par une pratique fréquente. — Ce qu'on pratique en de certains pays et en de certaines choses. — Certains droits et impôts qui se paient en quelques passages et ailleurs. — *La coutume d'un pays*, le recueil du droit coutumier d'un pays.

COUTUMIER, IÈRE, adj. (*kou-tu-mié*) Qui a accoutumé de faire. Fam. — Qui appartient à la coutume : *Droit*, *pays coutumier.*

COUTUMIER, s. m. Recueil de coutumes.

COUTURE, s. f. Assemblage de deux choses qui se fait par le moyen de l'aiguille ou de l'alène, et avec du fil, de la soie, etc. — L'action et l'art de coudre. — La façon dont une chose est cousue, ou bien ou mal. — La cicatrice qui reste d'une plaie, ou les grandes marques que laisse la petite-vérole sur le visage. — Fig. *Son armée a été battue à plate couture*, a été entièrement défaite.

COUTURÉ, ÉE, adj. Qui porte des marques semblables à des coutures : *Il est tout couturé de petite-vérole.*

COUTURIER, s. m. (*kou-tu-rié*) t. d'anatomie. Nom d'un muscle de la jambe.

COUTURIÈRE, s. f. Qui travaille en couture.

COUVAIN, s. m. (*kou-vin*) On nomme ainsi les vers et les nymphes des abeilles qui ne sont pas encore convertis en mouches.

COUVAISON, s. fém. Temps où couve la volaille.

COUVÉE, s. f. Tous les œufs qu'un oiseau couve en même tems, ou les petits qui en sont éclos.

COUVENT, s. m. (*kou-van*) Monastère. — Tous les religieux ou toutes les religieuses qui sont dans un même monastère.

COUVER, v. a. É, ÉE, p. (*kou-vé*) Il se dit des oiseaux qui se tiennent sur les œufs pour les faire éclore. — On le dit absolument : *Cette poule veut couver.* — Fig. et fam. *Couver quelqu'un des yeux*, l'observer et le regarder avec tendresse et affection. — On dit aussi fig. *Couver de mauvais desseins.*

COUVER, v. n. Faire des progrès insensibles. Il se dit du feu, des vapeurs, des humeurs; et fig. d'une conspiration, d'un dessein, d'une guerre. — On dit quelquefois avec le pronom personnel, *il se couve quelque chose de fort dangereux.*

COUVERCLE, s. m. Ce qui sert à couvrir un vase, une boîte.

COUVERT, s. m. (*kou-vèr*) La nappe avec les serviettes, couteaux, cuillers, etc., dont on couvre la table et le buffet. — Plus particulièrement, l'assiette, la serviette, etc., qu'on sert pour chaque personne. — Logement où l'on est à l'abri. — Lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre. — Enveloppe d'une lettre : *Cela est arrivé sous le couvert du ministre.*

A COUVERT, adv. A l'abri; et fig. En sûreté : *A couvert de la pluie*, *de l'orage*, *de ses ennemis*, *du blâme*, *de la calomnie.*

COUVERT, TE, Voyez COUVRIR.

COUVERTE, s. fém. Email qui couvre une

terre cuite mise en œuvre. Il se dit particulièrement de la porcelaine.

COUVERTEMENT, adv. (*kou-vèr-te-man*) Secrètement et en cachette. Inusité.

COUVERTURE, s. f. Ce qui sert à couvrir certaines choses : *Couverture de lit, de chaises, de siéges, d'un livre*, etc. — Figur. Prétexte : *Sous couverture d'amitié.*

COUVERTURIER, s. m. (*kou-vèr-tu-rié*) Qui fait ou vend des couvertures de lit : *Marchand couverturier.*

COUVET, s. m. (*kou-vè*) Pot à anse où l'on met du feu, et dont les femmes pauvres se servent au lieu de chauferettes.

COUVEUSE, s. f. (*kou-veu-ze*) Poule qui couve.

COUVI, adj. m. Qui se dit d'un œuf à demi couvé ou gâté.

COUVRE-CHEF, s. m. Sorte de coiffure de toile que portent les paysannes. — En chirurgie, bandage pour la tête.

COUVRE-FEU, s. m. Ustensile de cuivre ou de fer qu'on met sur le feu, pour le couvrir et le conserver la nuit. — Coup de cloche qui marque l'heure de se retirer. Il n'a pas de pluriel.

COUVRE-PIED, s. m. (*kou-vre-pié*) Petite couverture d'étoffe qui ne s'étend que sur une partie du lit, et qui sert à couvrir les pieds.

COUVREUR, s. m. Artisan dont le métier est de couvrir des maisons.

COUVRIR, v. a. (*Je couvre, tu couvres, il couvre ; nous couvrons, vous couvrez, ils couvrent. Je couvrais. Je couvris. Je couvrirai. Couvre. Qu'il couvre. Que je couvrisse.* Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner. — Mettre en quantité sur... *Couvrir un habit d'or, la campagne de gens de guerre, de morts, une table de louis.* — Revêtir : *Couvrir les pauvres.* — Cacher, dissimuler : *Couvrir ses desseins, son jeu.* — On dit fig., *couvrir de gloire, d'applaudissement, de honte*, etc. — *Couvrir une carte*, mettre de l'argent dessus. — *Couvrir une enchère*, enchérir au-dessus de quelqu'un. — *Couvrir sa marche*, la cacher. — Il se dit aussi des animaux mâles qui s'accouplent avec leurs femelles.

se Couvrir, v. pr. Mettre son chapeau sur sa tête. — S'obscurcir, en parlant du temps. — Fig. *Se couvrir de gloire*, acquérir beaucoup de gloire.

Couvert, erte, p. et adj. Dissimulé, caché : *Un homme couvert. Haine couverte.* — Vêtu, paré : *Il n'est couvert que de serge.* — *Mots couverts*, ambigus. — *Vin couvert*, fort rouge. — *Pays couvert*, rempli de bois. — On dit aussi fig. *Couvert de gloire, de louanges, de honte, de crimes*, etc.

CO-VENDEUR, s. m. Qui vend avec un autre une chose possédée en commun.

CRABE, s. m. Poisson de mer à coquille.

CRABIER, s. m. (*kra-bié*) Oiseau d'Amérique, qui se nourrit de crabes.

CRAC. Mot qui exprime le bruit que font certains corps durs, soit en se frottant violemment, soit en éclatant. Fam. — Maladie des oiseaux de proie. — Interjection familière pour marquer la soudaineté d'un fait, d'un événement : *Crac, le voilà parti.* Fam.

CRACHAT, s. m. (*kra-cha*) Flegme, salive qu'on crache. — Croix, décoration d'un ordre, brodée sur l'habit.

CRACHEMENT, s. m. (*kra-che-man*) Action de cracher.

CRACHER, v. a. É, ÉE, p. (*kra-ché*) Rejeter de la bouche quelque chose qui incommode. Il se prend souvent absolument : *Il ne fait que cracher.* — Fig. et pop. *Cracher des injures, du grec et du latin*, etc.

CRACHEUR, EUSE, s. Qui crache souvent.

CRACHOIR, s. m. (*kra-choar*) Vase dans lequel on crache.

CRACHOTEMENT, s. m. (*kra-cho-te-man*) Action de crachoter.

CRACHOTER, v. n. fréquentatif. (*kra-choté*) Cracher souvent et peu à la fois.

CRAIE, s. f. (*kré*) Pierre tendre et blanche propre à marquer.

CRAINDRE, v. a. CRAINT, AINTE, p. Il n'est pas usité au féminin (*krain-dre*). *Je crains, tu crains, il craint ; nous craignons, vous craignez, ils craignent. Je craignais, vous craigniez. Je craignis. Je craindrai. Crains. Que je craigne. Que je craignisse. Craignant.* Redouter, appréhender, avoir peur : *Pourquoi craindre la mort, si vous avez bien vécu ?* — Révérer, respecter : *Craindre Dieu, son père, sa mère. Cet homme est craignant Dieu.* — On dit que *les arbres craignent le froid*, pour dire que le froid leur est contraire.

* *Craindre* régit *de* et l'infinitif, et *que* avec le subjonctif. Alors il doit être suivi de la particule *ne* : *Il craignait qu'on désapprouvât à Rome tout ce qui s'était fait*, il fallait *qu'on ne désapprouvât*, etc. Il est des cas où la particule *ne* doit être suivie de *pas* ; voici la règle donnée par M. de Wailly. Quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le verbe régi, on retranche *pas* : *Je crains que sa maladie ne devienne mortelle.* Mais si on souhaite cette chose, on met *que ne pas* : *Je crains que mon père ne puisse pas arriver ce soir.*

CRAINTE, s. f. (*krain-te*) Appréhension, peur. — *Crainte servile*, crainte qui naît de la seule appréhension du châtiment. — *Crainte filiale*, qui naît d'amour et de respect. — *De crainte de, de crainte que*, façon de parler qui sert de conjonction. De peur que. — On dit aussi simplement, *crainte d'accident, crainte de pis.*

CRAINTIF, IVE, adj. (*krain-tif*) Timide, peureux.

CRAINTIVEMENT, adv. (*krain-ti-ve-man*) Avec crainte. Il est peu usité.

CRAMOISI, s. m. (*kra-moa-zi*) Sorte de teinture qui rend les couleurs plus vives et plus durables. — Rouge foncé.

Cramoisi, ie, adj. Qui est teint en cramoisi.

CRAMPE, s. fém. (*kran-pe*) Contraction convulsive et douloureuse qui se fait sentir principalement à la jambe et aux pieds. — *Goutte-crampe*, espèce de goutte subite et qui dure peu. *Crampe* est alors pris adjectivement.

CRAMPON, s. m. (*kran-pon*) Pièce de fer recourbée.

CRAMPONNER, v. a. É, ÉE, p. (*kran-poné*) Attacher avec un crampon. — *Cramponner un cheval*, le ferrer avec des fers à crampons.

se Cramponner, v. pr. S'attacher fortement à quelque chose pour n'en être point arraché. Fam. — Au part. il se dit, en t. de blason, des pièces qui ont à leurs extrémités une demi-potence.

CRAMPONNET, s. m. (*kran-po-nè*) Petit crampon.

CRAN, s. m. Entaille faite dans un corps dur pour accrocher ou arrêter quelque chose : *Les crans d'une crémaillère.*

CRÂNE, s. masc. (*krâ-ne*) t. d'anat. Boîte osseuse qui renferme le cerveau.

CRÂNOLOGIE, s. f. Connaissance hypothétique des facultés intellectuelles et morales d'après la forme du crâne.

CRAPAUD, s. m. (*kra-pô*) Petit animal venimeux qui ressemble à la grenouille.

CRAPAUDAILLE, s. f. Voy. Crépodaille.

CRAPAUDIÈRE, s. fém. (*kra-pô-diè-re*) Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. — Fig. et fam. Lieu bas, humide, sale, etc.

CRAPAUDINE, s. f. (*kra-pô-di-ne*) Dent ou un palais de poisson pétrifié. — Plante vulnéraire qui croît dans les lieux incultes. — Morceau de fer creux dans lequel entre le gond d'une porte. — Plaque de plomb mise à l'entrée d'un tuyau de bassin. — *A la crapaudine*, manière d'accommoder les pigeons.

CRAPOUSSIN, INE, s. (*kra-pou-cin*) Personne petite et contrefaite. Il est bas.

CRAPULE, s. f. Excès de boire et de manger, passé en habitude. Fam.

CRAPULER, v. n. (*kra-pu-lé*) Vivre dans la crapule. Il est peu usité.

CRAPULEUX, EUSE, adj. (*kra-pu-leu*) Qui aime la crapule. Fam.

CRAQUELIN, s. m. (*kra-ke-lin*) Pâtisserie qui craque sous les dents lorsqu'on la mange.

CRAQUEMENT, s. m. (*kra-ke-man*) Bruit que produisent certains corps en craquant.

CRAQUER, v. n. (*kra-ké*) Il se dit pour exprimer le bruit que font certains corps en frottant violemment, ou en éclatant. — Pop Mentir, hâbler.

CRAQUERIE, s. f. (*kra-ke-ri-e*) Menterie, hâblerie. Il est populaire.

CRAQUETER, v. n. fréquent. (*kra-ke-té*) Craquer souvent et avec petit bruit. — Il se dit du cri de quelques oiseaux : *La cigogne craquette.*

CRAQUEUR, EUSE, s. (*kra-keur*) Qui ne fait que mentir ou se vanter faussement. Il est populaire.

CRASSANE, s. f. Sorte de poire d'hiver.

CRASSE, s. f. (*kra-ce*) Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'animal. — *Crasse des métaux*, certaine ordure qui sort des métaux en fusion. — *Crasse du collége, de l'école*, rusticité ; défaut de politesse de ceux qui ont toujours demeuré dans le collége, et qu n'ont guère fréquenté le monde. — Naissanc obscure : *Il est né dans la crasse.* — Avaric sordide : *Il a toujours vécu dans la crasse.* Fam.

Crasse, adj. fém. Grossière, épaisse. — Il ne se dit qu'au fig. et dans cette phrase : *Ignorance crasse*, grossière et inexcusable.

CRASSES, s. f. pl. Écailles qui se séparent de quelques métaux lorsqu'on les frappe à coups de marteau.

CRASSEUX, EUSE, s. et adj. (*kra-ceu*) Couvert de crasse. — Fig. et fam. Sordidement avare.

CRATÈRE, s. m. Vase des anciens où l'on mettait le vin et l'eau pour le service. — La bouche d'un volcan.

CRATICULER, v. a. É, ÉE, p. (*kra-ti-ku-lé*) t. de peinture et de gravure. Réduire, par le moyen de plusieurs carreaux, un tableau ou un dessin, pour le copier.

CRAVACHE, s. f. Fouet court et d'une seule pièce, à l'usage des cavaliers.

CRAVAN, s. masc. Oiseau aquatique de la grosseur d'un canard, et dont le plumage est noir. — Coquillage qui s'attache aux vaisseaux qui sont long-temps en mer.

CRAVATE, s. m. Cheval de Croatie. On dit aujourd'hui *Croate*. Voyez ce mot.

Cravate, s. fém. Linge, mousseline qui se met autour du cou, et qui se noue par-devant.

CRAYON, s. m. (*kré-ion*) Petit morceau de pierre colorée, pour tracer des lignes, pour dessiner. — Le portrait d'une personne fait avec le crayon. — Fig. La description qu'on fait de quelque personne. — La première idée, le premier dessin d'un tableau qu'on trace avec du crayon. — Il se dit aussi fig. des ouvrages d'esprit : *Ce n'est encore qu'un crayon.*

CRAYONNER, v. a. É, ÉE, p. (*kré-ion-né*) Dessiner avec le crayon. — Dessiner grossièrement, mettre seulement les premiers traits.

CRAYONNEUR, s. m., t. de dénigrement. Qui crayonne : *Ce n'est pas un peintre, c'est un crayonneur.*

CRAYONNEUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature du crayon : *Terre crayonneuse.*

CRÉANCE, s. f. Ce qu'un souverain confie à son ministre pour en traiter avec un autre souverain. — *Lettre de créance* ou *en créance*, lettre qui porte créance. — Dette active. — *Chien de bonne créance*, en t. de vénerie, chien sûr; en t. de fauconnerie, *oiseau de peu de créance*, oiseau peu sûr. — Il s'emploie quelquefois pour croyance : *La créance des juifs, des chrétiens.*

CRÉANCIER, IÈRE, s. (*kré-an-cier*) A qui il est dû.

CRÉAT, s. m. (*kré-a*) Sous-écuyer d'une académie à monter à cheval.

CRÉATEUR, s. masc. Qui crée et tire du néant : *Dieu est le créateur de toutes choses.* — Par extension et abusivement, inventeur dans quelque genre que ce soit. — Créateur, trice, s'emploie aussi adjectivement : *Génie créateur, puissance créatrice.*

CRÉATION, s. f. (*kré-a-cion*) Action par laquelle Dieu crée. — Fig. Nouvel établissement : *La création d'un tribunal.*

CRÉATURE, s. f. Etre créé. — Personne : *Cet homme est la meilleure créature du monde.* — Il se dit plus ordinairement des femmes, et souvent en mauvaise part : *Cette femme est une méchante créature. C'est une créature de mauvaise vie.* — Fig. Celui qui doit sa fortune à un grand, à un ministre, etc.

CRÉCELLE, s. f. (*kré-cè-le*) Moulinet de bois dont on se sert au lieu de cloches le jeudi et le vendredi de la semaine sainte.

CRÉCERELLE, s. f. (*kré-ce-rè-le*) Oiseau de proie.

CRÈCHE, s. f. Mangeoire des bœufs, des brebis, etc. — *La sainte crèche*, la crèche où Notre-Seigneur fut mis au moment de sa naissance dans l'étable de Bethléem.

CRÉDENCE, s. f. (*kré-dan-ce*) Petite table à côté de l'autel, sur laquelle on met les burettes, etc.

CRÉDIBILITÉ, s. fém. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Motifs de crédibilité*, motifs que l'on a pour croire une chose.

CRÉDIT, s. m. (*kré-di*) Réputation où l'on est d'être solvable. — Fig. Autorité, pouvoir, considération : *Avoir du crédit sur l'esprit de quelqu'un.* — *Lettre de crédit*, avec laquelle le porteur peut toucher de l'argent de ceux à qui elle est adressée. — *Faire crédit*, donner des marchandises, sans exiger qu'on paie sur-le-champ. — *A crédit*, inutilement, sans profit : *Personne ne vous sait gré de ce que vous faites, vous travaillez à crédit.* — *Avancer une chose à crédit*, sans preuve, sans fondement.

CRÉDITER, v. a. Coucher par écrit sur un journal la somme que l'on doit, ou celle que quelqu'un a payée.

CRÉDITEUR, s. m. Créancier inscrit sur le registre d'un banquier, d'un marchand.

CREDO, s. m. Le Symbole des Apôtres.

CRÉDULE, adj. des deux g. Qui croit trop facilement.

CRÉDULITÉ, s. f. Facilité à croire sur un fondement bien léger.

CRÉER, v. a. É, ÉE, p. (*kré-é*) Tirer du néant, donner l'être, faire une chose de rien : *Dieu a créé le ciel et la terre.* — Abusivement et par extension, il se dit des choses dont les hommes sont les inventeurs : *Il a créé son art.* — Etablir : *Créer un tribunal.* — Contracter : *Créer des dettes.* — Constituer : *Créer une rente.*

CRÉMAILLÈRE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument de cuisine qu'on attache à la cheminée, et qui sert à pendre les chaudrons, les marmites. — Fers qui se mettent à des chaises et des lits de repos, pour abaisser et relever le dossier.

CRÉMAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande.

CRÊME, s. f. La partie la plus grasse du lait, avec laquelle on fait le beurre. — Fig. et fam. Ce qu'il y a de meilleur en quelque chose, comme dans un ouvrage d'esprit, ou dans une affaire d'intérêt. — *Crême fouettée*, celle qui, à force d'être battue, se change en écume. — Fig. Ce qui n'a que l'apparence sans solidité. — Mets composé de lait et d'œufs. — *Crême de tartre*, sorte de sel tiré du tartre de vin.

CRÉMENT, s. m. (*kré-man*) t. de grammaire. Augmentation d'une ou de plusieurs syllabes dans un mot. Il ne se dit que dans les langues anciennes.

CRÊMER, v. n. (*kré-mé*) Il se dit du lait quand il s'y forme de la crême.

CRÊMIÈRE, s. fém. Femme qui vend de la crême.

CRÉNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des parties dont le bord a des dents arrondies sans pointes manifestes.

CRÉNEAU, s. m. (*kré-no*) Dentelure pratiquée au haut des anciens murs de ville ou de château pour voir au dehors et pouvoir tirer sur l'ennemi sans être à découvert.

CRÉNELAGE, s. masc. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kré-ne-lé*) Faire des crénaux, des dents, des entailles.

CRÉNELURE, s. f. Dentelure faite en forme de crénaux.

CRÉNULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a des crénelures petites et fréquentes.

CRÉOLE, s. m. et f. Européen d'origine, né en Amérique.

CRÉOPHAGES, s. m. pl., t. d'hist. natur. Famille d'insectes carnassiers.

CRÉPAGE, s. m. Apprêt que l'on donne au crêpe.

CRÊPE, s. m. Sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire. — On le dit absolument du crêpe qu'on met au chapeau quand on porte le deuil. *Crêpe lisse*, qui n'est pas frisé.

CRÊPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*krê-pé*) Friser en manière de crêpe. — On dit aussi, *se crêper.*

CRÉPI, s. m. Enduit sur une muraille avec du mortier fait de chaux et de gros sable.

CRÉPIN, s. m. (*kré-pin*) *Saint-crépin*, sac contenant les outils d'un cordonnier qui court le pays. — Fig. et pop.: *Porter* ou *perdre son saint-crépin*, c'est porter ou perdre tout ce qu'on a.

CRÉPINE, s. f. Frange tissue et ouvragée par le haut.

CRÉPIR, v. a. I, IE, p. Faire un crépi sur une muraille. — *Crépir du cuir*, lui faire venir le grain. — *Crépir le crin*, le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSURE, s. f. Action de crépir.

CRÉPITATION, s. f. (*kré-pi-ta-cion*) Bruit redoublé d'une flamme vive qui pétille. Ce mot n'est usité que parmi les savans.

CRÉPODAILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Crêpe fort délié et très-clair.

CRÉPON, s. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie un peu frisée.

CRÉPU, UE, adj. Qui frise, qui se crêpe naturellement. Il ne se dit guère que des cheveux. — En t. de botan., il se dit des feuilles dont le bord est très-ondulé, et chargé de petites rides très-rapprochées.

CRÉPUSCULE, s. masc. Lumière qui reste après le soleil couché et qui précède son lever.

CRÉQUIER, s. m. (*kré-kié*) Prunier sauvage. — En t. de blason, chandelier à sept branches.

CRESSON, s. m. (*krè-çon*) Sorte d'herbe anti-scorbutique qui croît dans les eaux vives.

CRESSONNIÈRE, s. fém. (*kré-ço-niè-re*) Lieu où croît le cresson.

CRÉTACÉ, ÉE, adj. Qui tient de la nature de la craie.

CRÊTE, s. fém. Morceau de chair rouge qui vient sur la tête de certains oiseaux et dentelée. — La huppe que quelques oiseaux ont sur la tête. — Partie relevée qui se trouve sur la tête de quelques serpens. — Rangée d'arêtes que quelques poissons ont vers la tête. — Le haut de la terre qui est relevée sur le bord des fossés dans les champs : *La crête d'un fossé.* — Il se dit aussi de la partie la plus élevée d'une montagne, d'un rocher. — Fig. et fam. : *Lever la crête*, s'enorgueillir, s'en faire accroire; *Baisser la crête*, perdre de son orgueil, de ses forces; *Rabattre la crête à quelqu'un*, rabattre de son orgueil. — Au pluriel, arêtières de plâtre dont on scelle les tuiles faîtières.

CRÊTE-DE-COQ, s. f. Espèce de pédiculaire très-commune dans les prés.

CRÊTÉ, ÉE, adject. Qui a une crête : *Coq bien crêté.*

CRÊTELER, v. n. (*krê-te-lé*) Se dit du cri de la poule quand elle a pondu.

CRÉTINS, s. m. pl. Nom qu'on donne dans quelques contrées voisines des Alpes à des individus imbéciles qui ont ordinairement un goître énorme.

CRETONNE, s. fém. (*kre-to-ne*) Sorte de toile blanche.

CREUSER, v. act. É, ÉE, p. (*kreu-zé*) Rendre creux. — Fig. Approfondir quelque chose. — On dit absolument, *creuser en terre* ou *sous terre.* — On dit aussi, *creuser dans une matière*, *dans une affaire.* — *Se creuser le cerveau*, se fatiguer à approfondir certaine matière.

CREUSET, s. masc. (*kreu-zè*) Vaisseau de terre dans lequel on fait fondre les métaux. — Fig. Épreuve : *Sa vertu a été mise au creuset.*

CREUX, EUSE, adj. (*kreu*) Qui a une cavité intérieure : *Bâton creux*, *statue creuse.* — Profond : *Un fossé très-creux.* — Fig. Visionnaire, chimérique : *Esprit*, *cerveau creux.* — *Avoir les yeux creux*, fort enfoncés dans la tête. — *Songer creux*, rêver profondément à des choses chimériques. En ce sens, *creux se* prend adverbialement.

CREUX, s. masc. (*kreu*) Cavité. — Moule pour mouler ou pour imprimer quelque figure de relief.

CREVAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Repas où l'on se pique de manger avec excès. Il est bas.

CREVASSE, s. f. (*kre-va-ce*) Fente qui se fait à une chose qui s'entrouvre : *Il y avait une crevasse à la muraille. Avoir des crevasses aux pieds*, *aux mains.*

CREVASSER, v. a. É, ÉE, p. (*kre-va-cé*) Faire occasioner des crevasses.

SE CREVASSER, v. pr. Se fendre.

CRÈVE-COEUR, s. m. (*krè-ve-keur*) Grand déplaisir mêlé de dépit. Fam. Il n'a pas de pluriel.

CREVER, v. a. É, ÉE, p. (*kre-vé*) Faire éclater. Rompre avec effort : *Les eaux ont crevé la digue.* — *Crever un cheval*, le fatiguer si fort, qu'il en meure ou qu'il en soit outré. — Fig. et fam. Soûler : *Il les creva de bonne chère.* — On dit aussi fig., *se crever de travail*, *de fatigue*, *de bonne chère*, travailler, boire et manger avec excès.

CREVER, v. n. S'ouvrir et se rompre par un effort violent. — On dit fig. et fam., *crever de rire*, rire avec excès. — *Crever de biens*, regor-

ger de biens. — *Crever d'orgueil*, *de dépit*, *de rage*, *d'envie*, être rempli d'orgueil, de dépit, etc. — Mourir : *Il avala du poison, et en creva.* Fam.

* Il ne s'emploie point aux temps composés.

CREVETTE, s. f. (*kre-vè-te*) Petite écrevisse de mer.

CRI, s. m. Voix haute et poussée avec effort. — Il se dit aussi de la voix ordinaire de certains oiseaux : *Cri de la corneille*, *de la chouette*. — Manifestation publique d'improbation : *Il n'y a qu'un cri contre lui.* — *Cri public*, opinion vivement prononcée dans le public pour ou contre une personne. — Fig. Plainte, gémissement : *Les cris de la veuve*, *de l'orphelin.* On dit aussi *le cri de la nature*, *de la conscience.* — Proclamation de la part du magistrat, etc.

CRIAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Crier beaucoup et sans sujet. Il est fam.

CRIAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Crierie qui recommence souvent. Fam.

CRIAILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Qui criaille. Il est familier.

CRIANT, ANTE, adj. (*kri-an*) Qui excite à se plaindre hautement : *Injustice criante.*

CRIARD, ARDE, s. et adj. (*kri-ar*) Qui crie souvent pour peu de chose. — *Dettes criardes*, menues dettes.

CRIARDE, s. f. Grosse toile gommée qui fait du bruit lorsqu'on la froisse.

CRIBLE, s. m. Instrument pour nettoyer le blé.

CRIBLER, v. a. É, ÉE, p. (*kri-blé*) Nettoyer le blé avec le crible. — Figur. *Criblé de coups*, couvert de blessures. — *Criblé de dettes*, accablé de dettes. Fam.

CRIBLEUR, s. m. Qui crible le blé.

CRIBLEUX, adj. m. (*kri-bleu*) t. d'anat. : *Os cribleux*, petit os qui est au haut du nez, et qui est percé comme un crible.

CRIBLURE, s. fém. Ordure séparée du blé par le crible.

CRIBRATION, s. fém. (*kri-bra-cion*) t. de chimie. Séparation des parties les plus subtiles d'un corps d'avec les plus grossières.

CRIC, s. m. (*kri*) Machine à roue de fer avec une manivelle, propre à lever de terre de lourds fardeaux. — Poignards des Malais et autres insulaires de l'Inde.

CRIC-CRAC. (*krik-krak*) Mot pour exprimer le bruit que fait une chose que l'on déchire, qui éclate ou qui se casse.

CRICOÏDE, adj. (*kri-ko-i-de*) t. d'anat. Il se dit d'un des cartilages du larynx.

CRIÉE, s. f. Proclamation judiciaire et publique pour la vente des biens.

CRIER, v. n. É, ÉE, p. (*kri-é*) Jeter un ou plusieurs cris. — Il se dit figur. d'une chose dure, qui, se frottant rudement contre d'autres, rend un son aigre. — Prononcer quelques paroles d'un ton de voix élevé : *Crier aux armes*, *au secours*. *Il ne saurait disputer sans crier.* *Crier miséricorde*, *crier merci.* — Se plaindre hautement et avec aigreur : *Tout le monde crie de cela* ou *contre cela. Vous ferez crier toute la ville.* — On dit aussi figur. que *le sang du juste crie vengeance*, pour dire qu'il demande vengeance. — Blâmer publiquement : *Il crie partout contre moi.* — Proclamer par autorité de justice : *On a crié à son de trompe*, etc. — Annoncer à pleine voix dans les rues une chose qu'on vend, qu'on demande : *Crier du vin à cinq sous.*

CRIERIE, s. f. Bruit qu'on fait en criant. Il est familier.

CRIEUR, EUSE, s. Qui crie, qui fait du bruit. Il se dit aussi de ceux qui vont crier par la ville, pour avertir qu'il y a quelque chose à vendre, que l'on a perdu ou trouvé quelque chose.

CRIME, s. m. Action méchante et punissable par les lois. — Péché mortel. — Il se dit par exagération dans le discours ordinaire : *C'est un crime d'avoir arraché ces plantes.*

CRIMINALISER, v. act. É, ÉE, p. (*kri-mi-na-li-zé*) t. de prat. Rendre criminel.

CRIMINALISTE, s. m. Auteur qui a écrit sur les matières criminelles.

CRIMINEL, ELLE, adj. Coupable de quelque crime, et en parlant des choses, condamnable. — Il se prend aussi substantivement : *Un criminel.*

CRIMINELLEMENT, adv. (*kri-mi-nè-le-man*) D'une manière criminelle.

CRIN, s. m. Poil long et rude du cou et de la queue des chevaux. — Nom qu'on donne dans les mines à une interruption du filon, causée par l'approche d'un banc de pierre.

CRINIÈRE, s. f. Tout le crin qui est sur le cou d'un cheval, d'un lion. — Il se dit figur. d'une vilaine chevelure, d'une vilaine perruque.

CRINON, s. masc. Petit ver qui s'engendre sous la peau.

CRIQUE, s. f. (*kri-ke*) Petit port où de petits vaisseaux peuvent se retirer.

CRIQUET, s. m. (*kri-kè*) Petit cheval faible et de vil prix.

CRISE, s. f. (*kri-ze*) Effort que fait la nature dans les maladies, pour se débarrasser de la matière qui les cause. — On dit figur. qu'*une affaire est dans sa crise*, pour dire qu'elle est sur le point d'être décidée de manière ou d'autre.

CRISPATION, s. f. (*kris-pa-cion*) Resserrement des choses qui se replient sur elles-mêmes par l'approche du feu ou par quelque autre cause. — En médecine, effet à peu près pareil, qui arrive dans les entrailles, dans les nerfs, etc.

CRISPER, v. act. É, ÉE, p. Causer de la crispation. On dit aussi, *se crisper.*

CRISSER, v. a. Produire un son aigre en grinçant fortement les dents.

CRISTAL, s. masc. Pierre transparente. — Espèce de verre net et clair comme le vrai cristal. — On dit poét. : *Le cristal des eaux, des fontaines.* — En t. de chim. certaines matières congelées en forme de cristal.

CRISTALLIN, s. m. (*kri-sta-lin*) Partie de l'œil, de la forme et de la grosseur d'une lentille, qui a la transparence du cristal.

CRISTALLIN, INE, adj. Qui est de la nature du cristal : *Corps cristallin.* — Transparent comme du cristal : *Eaux cristallines.*

CRISTALLISATION, s. f. (*kris-ta-li-za-cion*) Action de se cristalliser. — Corps cristallisé.

CRISTALLISER, v. a. É, ÉE, p. (*kris-ta-li-zé*) Congeler en manière de cristal. — On dit aussi, *se cristalliser.*

CRISTALLOGRAPHE, s. m. Celui qui sait la cristallographie.

CRISTALLOGRAPHIE, s. f. Science qui enseigne les formes propres à tous les corps du règne minéral.

CRITERIUM, s. m. (*kri-té-ri-ome*) t. dogmatique. Marque de la vérité.

CRITIQUABLE, adj. des deux g. (*kri-ti-ka-ble*) Qui peut être critiqué.

CRITIQUE, s. f. (*kri-ti-ke*) L'art, la faculté de juger d'un ouvrage d'esprit. — Discussion des faits obscurs, des dates incertaines, de la pureté des textes, etc. — Dissertation faite pour examiner un ouvrage d'esprit. — Censure maligne de la conduite d'autrui ou de ses ouvrages.

Critique, s. m. Celui qui examine des ouvrages d'esprit pour en porter son jugement. — Censeur qui blâme tout.

Critique, adj. des deux g. qui a rapport à la critique : *Dissertation critique.* — Disposé à la censure : *Esprit critique.* — Qui doit amener une crise dans une maladie : *Jour critique.* — Dangereux, difficile à passer : *Moment, circonstances critiques.*

CRITIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*kri-ti-ké*) Censurer. — On dit aussi neutral., *il critique sur tout.*

CROASSEMENT, s. m. (*kro-a-ce-man*) Cri du corbeau.

CROASSER, v. n. (*kro-a-cé*) Crier, en parlant du corbeau : et figur. en parlant d'un mauvais poète.

CROATES, s. m. pl. Nom de peuple. Espèce de milice originaire de la Croatie, appelée autrefois *Cravates.*

CROC, s. m. (*kro*) Instrument à une ou plusieurs pointes courbées, pour tenir ou soutenir quelque chose. — Longue perche au bout de laquelle il y a un crochet de fer : *Croc de batelier.* — Certaines dents de quelques animaux : *Les crocs d'un mâtin, d'un cheval.* — Fig. et pop. Suppôt de mauvais lieux et de jeux défendus. — Au plur. grandes moustaches recourbées en forme de crochet.

CROC. (*krok*) Mot du style familier, servant à exprimer le bruit que font sous la dent les choses sèches et dures.

CROC-EN-JAMBE, s. m. Tour de lutte pour faire manquer le pied à celui avec qui l'on est aux prises, et pour le faire tomber. — Fig. et fam. L'adresse avec laquelle on supplante quelqu'un. Il n'a pas de pluriel.

CROCHE, adj. des deux g. Courbé, tortu.

Croche, s. f. Note de musique, crochue par un bout. — Au pl. Tenailles de forgeron.

CROCHET, s. m. (*kro-chè*) Petit croc. — Instrument à peser, nommé autrement *peson* ou *romaine.* — Instrument de chirurgie. — Dents aiguës et perçantes de quelques animaux, des chevaux, des chiens, etc. — Au plur. Ce que les porte-faix s'attachent sur le dos pour porter leurs fardeaux. — Divers outils d'arts et métiers, en forme de crochet. — En t. d'imprimerie, figure [ ] pour marquer une espèce de parenthèse, etc. — Il se dit aussi de certaines figures courbées qui servent à lier deux ou plusieurs articles. On dit aussi *Accolade.* — En t. de botanique, poils durs et recourbés en hameçon. — Petites boucles de cheveux que les femmes placent sur le front.

CROCHETER, v. a. É, ÉE, p. (*kro-che-té*) Ouvrir une porte avec un crochet.

CROCHETEUR, s. m. Porte-faix. — On dit aussi *Crocheteur de serrures, de portes*, celui qui les crochète pour voler.

CROCHU, UE, adj. Un peu recourbé. — On dit fig. que *quelqu'un a les mains crochues*, lorsqu'il est sujet à dérober. — Il se dit aussi d'un cheval qui a les jarrets trop près l'un de l'autre.

CROCODILE, s. m. Animal quadrupède et amphibie.

CROIRE, v. a. CRU, UE, p. (*kroa-re*) *Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. Je croyais, nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. Crois, qu'il croie. Que je croie. Que nous croyions. Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.* Estimer une chose véritable. — Ajouter foi à quelqu'un. — Estimer, penser, présumer, avoir opinion que... — On dit aussi, *se croire : Il se croit habile.* — v. n. Avoir la foi : *Croire en Dieu.* — En ce sens, il est aussi actif : *Croire l'Evangile.*

CROISADE, s. f. Ligue contre les infidèles et les hérétiques; ceux qui entraient dans cette ligue s'appelaient *croisés*, parce qu'ils portaient une croix sur leurs habits.

CROISÉE, s. f. (*kroa-zé-e*) Fenêtre, ouverture pour donner du jour à un bâtiment. — La menuiserie garnie de vitres qui sert à fermer la fenêtre.

CROISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kroa-zé*) Disposer quelque chose en forme de croix. — Traverser : *Un lièvre qui croise le chemin.* — Fig. *Croiser quelqu'un*, le traverser dans ses desseins. — Rayer, en passant la plume sur une écriture. — *Etoffe croisée*, celle dont les fils sont entrelacés. — *Demeurer les bras croisés*, rester oisif.

Croiser, v. n. Il se dit des robes, des habits, etc., dont les côtés passent l'un sur l'autre. — En t. de marine, aller et venir plusieurs fois, en traversant le même espace.

se Croiser, v. pr. S'engager par un vœu solennel dans une croisade. — Se traverser.

CROISÉS. Voyez Croisade.

CROISETTE, s. f. (*kroa-zè-te*) Plante.

CROISEUR, s. m. (*kroa-zeur*) Capitaine ou vaisseau qui rôde sur une côte pour la garder ou pour pirater.

CROISIÈRE, s. f. (*kroa-ziè-re*) t. de mar. Action de croiser. — Certaine étendue de mer dans laquelle les vaisseaux croisent.

CROISILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Traverse d'une croix, d'une croisée.

CROISSANCE, s. fém. (*kroa-çan-ce*) Augmentation successive de grandeur.

CROISSANT, s. m. (*kroa-çan*) Figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. — Fig. et poét. *L'empire du croissant*, l'empire turc, à cause du croissant qu'il a dans ses armes. — Instrument de jardinier pour tondre les palissades. — Branches de fer recourbées qu'on scelle dans les jambages des cheminées, pour y mettre les pelles à feu, les pincettes, etc.

CROISSANT, ANTE, adj. (*kroa-çan*) Qui croît, qui va en augmentant.

CROISURE, s. f. (*kroa-zû-re*) Tissure d'une étoffe croisée.

CROÎTRE, v. n. CRÛ, ÛE, p. (*kroa-tre*) Devenir plus grand, en parlant des animaux et des végétaux. — Augmenter de quelque manière que ce soit : *La lune, la rivière croît.* — Multiplier : *Sa famille est bien crûe, a bien crû ; il a six enfans.* — Il se dit aussi des herbes, des plantes, des fruits, etc. ; et alors il signifie venir et être produit.

CROIX, s. f. (*kroa*, et devant une voyelle, *kroaz*) Espèce de gibet où l'on attachait autrefois les criminels pour les faire mourir. — Fig. Affliction que Dieu nous envoie. — Figure de bois, d'argent, etc., représentant la croix de Jésus-Christ. — *Signe de croix*, signe que les chrétiens font avec la main en forme de croix : *Faire le signe de la croix.* — *Croix de par Dieu*, l'*a*, *b*, *c*, ou l'alphabet pour apprendre à lire. Figur. Le commencement de quelque chose.

CROMORNE, s. masc. Tuyau des jeux de l'orgue à l'unisson de la trompette.

CRON, s. m. Sable ou amas de petites coquilles qui se trouvent dans le sein de la terre.

CRONE, s. m., t. de marine. Machine qui sert, dans les ports, pour charger et décharger les navires. — Endroits au fond de l'eau, couverts de racines d'arbres, d'herbages, et qui servent de retraite au poisson.

CROQUANT, s. m. (*kro-kan*) Homme de néant. Il est fam. et peu usité. — *Croquans*, certains paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV et sous Louis XIII.

CROQUANT, ANTE, adj. Qui croque sous la dent.

CROQUE-AU-SEL, façon de parler adv. On dit, *manger quelque chose à la croque-au-sel*, pour dire, la manger sans autre assaisonnement que le sel.

CROQUE-NOTE, s. m. Au pl. *Croque-notes*, t. de mépris. Musicien qui lit couramment la musique la plus difficile, mais sans sentiment, sans goût. Fam.

CROQUER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*kro-ké*) Faire du bruit sous la dent. — v. a. Manger des choses qui font du bruit sous la dent. — Fam. Manger avidement. — En t. de peinture, peindre ou dessiner grossièrement et à la hâte. Il se dit fig. des ouvrages d'esprit, où l'on n'a pas mis la dernière main.

CROQUET, s. m. (*kro-kè*) Sorte de pain d'épice mince et sec.

CROQUEUR, s. m. (*kro-keur*) st. burlesque. Celui qui attrape, qui croque.

CROQUIGNOLE, s. fém. (*kro-ki-gno-le*, mouillez le *gn*) Chiquenaude sur le nez.

CROQUIS, s. masc. (*kro-ki*) t. de peinture. Esquisse, première pensée d'un peintre. — On le dit aussi des ouvrages d'esprit restés imparfaits.

CROSSE, s. f. (*kro-ce*) Bâton pastoral d'évêque ou d'abbé. — Bâton courbé par le bout, avec lequel on pousse une balle, une pierre, etc. — Dans un fusil la partie courbe qu'on appuie contre l'épaule en tirant.

CROSSÉ, ÉE, adj. Qui a droit de porter la crosse.

CROSSER, v. a. É, ÉE, p. (*kro-cé*) Pousser une balle, une pierre avec une crosse. — v. n. Fig. et fam. Traiter avec un grand mépris : *C'est un homme à crosser.*

CROSSETTE, s. f. (*kro-cè-te*) t. d'agriculture. Branche de vigne où on laisse un peu de bois de l'année précédente.

CROSSEUR, s. m. Qui crosse.

CROTALAIRE, s. f. (*kro-ta-lè-re*) Plante dont la semence est purgative.

CROTAPHITE, adj. (*kro-ta-fi-te*) Il se dit d'un muscle de la mâchoire inférieure.

CROTTE, s. f. (*kro-te*) Boue. — Fiente de certains animaux, comme brebis, chèvres, lapins, etc.

CROTTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kro-té*) Salir avec de la crotte. On dit aussi, *se crotter* ; et adj., *poète crotté*, méchant poète.

CROTTIN, s. m. (*kro-tin*) Excrémens des chevaux, des moutons, etc.

CROULANT, ANTE, adj. (*krou-lan*) Qui croule : *Edifice croulant.*

CROULEMENT, s. masc. (*krou-le-man*) Éboulement.

CROULER, v. n. (*krou-lé*) Tomber en s'affaissant. — Il est aussi v. a. en t. de marine : *Crouler un bâtiment*, le lancer. — *Crouler la queue*, se dit en t. de chasse, d'un cerf qui fuit.

CROULIER, IÈRE, adj. (*krou-lié*) Il se dit des terres dont le fond est mouvant.

CROUP, s. m., t. emprunté de l'anglais. Espèce d'angine trachéale qui attaque les enfans, et les suffoque souvent.

CROUPADE, s. fém., t. de manége. Saut plus relevé que la courbette.

CROUPE, s. f. Les hanches et le haut des fesses de certains animaux, principalement des bêtes de monture. — Sommet d'une montagne. — Intérêt dans une entreprise de finance.

CROUPÉ, ÉE, adj. *Cheval bien croupé*, qui a une belle croupe.

CROUPIER, s. m. (*krou-pié*) Qui est de part au jeu avec celui qui tient la carte ou le dé. — Celui qui prend part à une entreprise de commerce ou de finance, et qui en partage les profits. — A la bassette, celui qui assiste le banquier et qui l'avertit des cartes qu'il passe.

CROUPIÈRE, s. f. Morceau de cuir rembourré que l'on passe sous la queue d'un cheval. — En t. de marine, câble qui arrête un vaisseau par son arrière.

CROUPION, s. masc. Extrémité du bas de l'échine de l'homme. — Partie où tiennent les plumes de la queue d'un oiseau.

CROUPIR, v. n. I, IE, p. Se corrompre faute de mouvement, en parlant des eaux. — Il se dit aussi des enfans au maillot, et des personnes malades qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linge. — Fig. *Croupir dans le vice*, etc., y demeurer long-temps.

CROUPISSANT, ANTE, adject. (*krou-pi-çan*) *Eaux croupissantes*, qui croupissent.

CROUPISSEMENT, s. m., t. de médecine. État de différentes matières qui croupissent dans le corps humain.

CROUPON, s. m. Cuir de bœuf ou de vache, qui n'a ni tête ni ventre.

CROUSTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite croûte de pain. Fam.

CROUSTILLER, v. neut. (mouillez les *ll*) Manger des croustilles après le repas, en buvant par intervalle. Il est fam.

CROUSTILLEUSEMENT, adv. (mouillez les *ll*) D'une manière croustilleuse. Il est populaire.

CROUSTILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Plaisant, drôle. — Plus ordinairement un peu trop libre : *Conte croustilleux.*

CROÛTE, s. f. (*kroû-te*) Partie extérieure du pain durcie par la cuisson. — La pâte cuite qui enferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc. — Il se dit aussi de tout ce qui s'attache et se durcit sur quelque chose, comme le tartre qui se forme autour d'un muid, la gale qui se sèche. — Mauvais tableau.

CROÛTELETTE, s. f. (*kroû-te-lè-te*) Croustille.

CROÛTIER, s. m. (*kroû-tié*) Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes.

CROÛTON, s. masc. Morceau de pain qui a plus de croûte que de mie.

CROYABLE, adj. des deux g. (*kroa-ia-ble*) Qui peut ou qui doit être cru. Il se dit plus souvent avec la négative ou en interrogeant.

CROYANCE, s. f. (*kroa-ian-ce*) Persuasion où l'on est de la vérité d'une chose : *Croyance fondée sur l'évidence, sur l'autorité. J'ai cette croyance.* — Sentiment, opinion : *Cela arrivera contre la croyance de tout le monde.* — On dit aussi, *avoir croyance en quelqu'un, en ce qu'il dit.* — Ce qu'on croit dans une religion.

CROYANT, ANTE, s. Qui croit ce que la religion enseigne. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *Abraham est le père des croyans.*

CRU, s. m. Terroir où quelque chose croît : *Voilà du vin de mon cru. Ces denrées sont d'un bon cru.* — Accroissement : *Voilà le cru des arbres de cette année.*

CRU, UE, adject. Qui n'est point cuit. — Difficile à digérer. — *Soie crue* ou *écrue*, ni lavée, ni teinte. — *Cuir cru*, qui n'est point préparé. — Il se dit, en médecine, des humeurs qui ne sont pas assez cuites par la chaleur naturelle : *Les humeurs sont crues.* — On le dit figur. d'une parole, d'une nouvelle fâcheuse, qu'on ne prend pas la peine d'adoucir : *Une parole bien crue. Il lui annonça cette nouvelle toute crue.* — *A cru*, adv. Sur la peau nue.

CRUAUTÉ, s. f. (*kru-ô-té*) Inhumanité, inclination à répandre ou à voir répandre le sang. — Action cruelle, ou simplement, chose fâcheuse et insupportable : *Quelle cruauté de se voir trahi par ses amis !* — Fig. Rigueur. *La cruauté du sort*, etc.

CRUCHE, s. fém. Vase de terre ou de grès anse. — Fig. et fam. Homme stupide.

CRUCHÉE, s. f. Ce que peut contenir une cruche.

CRUCHERIE, s. fém. Bêtise. Il est fam. et peu usité.

CRUCHON, s. m. Petite cruche.

CRUCIAL, ALE, adj., t. de chir. Fait en croix : *Incisions cruciales.*

CRUCIFÈRE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit des plantes dont les fleurs sont disposées en croix.

CRUCIFIEMENT, s. m. (*kru-ci-fi-man*) L'action de crucifier. — Tableau où le crucifiement de Jésus-Christ est représenté.

CRUCIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*kru-ci-fi-é*) Attacher à une croix. — Au fig. Mortifier ses passions, sa chair.

CRUCIFIX, s. m. (*kru-ci-fi*) Figure ou représentation de Jésus-Christ en croix.

CRUCIFORME, adj. des deux g. En forme de croix.

CRUDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est cru. — *Crudité des humeurs*, mauvaise qualité des humeurs qui ne sont pas digérées. — Au pl., indigestion : *Ces viandes causent des crudités.* — *Manger des crudités*, des mets crus et indigestes. — Paroles sincères, mais désobligeantes. Peu usité. — En peinture, il se dit des lumières, des couleurs trop entières et trop fortes.

CRUE, s. f. (*kru-e*) Augmentation : *La crue des eaux.* — Croissance, en parlant des arbres et même des hommes.

CRUEL, ELLE, adj. Inhumain, impitoyable, qui aime le sang. — Il se dit aussi de quelques animaux; et fig. du sort, de la fortune. — En parlant des choses, fâcheux, douloureux, insupportable.

CRUELLEMENT, adv. (*kru-è-le-man*) Avec cruauté.

CRÛMENT, adv. (*krû-man*) D'une manière dure, sans ménagement.

CRURAL, ALE, adj., t. d'anat. Qui appartient à la cuisse.

CRUSTACÉ, ÉE, s. m. et adj., t. d'histoire naturelle. Il se dit des animaux couverts d'une écaille divisée par des jointures différentes.

CRUZADE, s. f. Monnaie d'argent de Portugal, de la valeur d'environ 2 fr. 70 c.

CRYPTE, s. f. (*krip-te*) Lieu souterrain où l'on enterrait les morts dans certaines églises. — t. d'anat. Partie qui présente un orifice en forme de petite fosse.

CRYPTOGAME, adj. des deux g., t. de botanique. Il se dit des plantes dont les organes sexuels sont cachés ou douteux.

C-SOL-UT, t. de musique, par lequel on désigne la note *ut*.

CUBATION, s. f. Action de cuber.

CUBATURE, s. f., t. de géométrie. Art ou action de mesurer l'espace que comprend un solide, comme un cône, une sphère, etc.

CUBE, s. masc. Corps solide qui a six faces carrées égales. — Il est quelquefois adj. : *Pied cube, racine cube.*

CUBER, v. a., t. de géométrie. Réduire un solide en cube.

CUBIQUE, adj. des deux g. (*ku-bi-ke*) Qui appartient au cube : *Figure cubique.*

CUBITAL, ALE, adject. Qui appartient au coude : *Nerf cubital. Muscles cubitaux.*

CUBITUS, s. masc. (*ku-bi-tuce*) t. d'anat. emprunté du latin. Os de l'avant-bras.

CUBOÏDE, s. m. (*ku-bo-i-de*) t. d'anat. Un des os du tarse.

CUCUBALE, s. fém. Plante employée dans les pertes de sang. On la nomme encore *la paresseuse* ou *la couchée*, parce qu'elle est rampante.

CUCULLAIRE, s. m. et adject. (*ku-ku-lè-re*) Muscle entre l'occiput et la nuque du cou.

CUCURBITACÉ, ÉE, adj. et s. f. pl. t. de botan. Il se dit des plantes dont les fruits approchent de celui de la courge, du melon, de la calebasse, etc.

CUCURBITAINS, s. m. pl. (*ku-kur-bi-tin*) Vers plats qui ressemblent à des pepins de courge, et qui se forment dans les intestins.

CUCURBITE, s. f. Vaisseau pour distiller.

CUEILLE, s. f. (*keu-lle*, mouillez les *ll*) t. de mar. qui signifie un lé de toile.

CUEILLERET, s. m. (*keu-lle-rè*, mouillez les *ll*) t. de pratique. Etat des cens et rentes dus à une seigneurie.

CUEILLETTE, s. fém. (*keu-llè-te*, mouillez les *ll*) Récolte annuelle des fruits d'une terre — Deniers recueillis dans une quête.

CUEILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Qui cueille. Peu usité.

CUEILLIR, v. act. I, IE, part. (*keu-llir*, mouillez les *ll*) *Je cueille. Je cueillais. Je cueillis. Je cueillerai. Je cueillerais. Que je cueille. Cueillant.* Détacher des fruits de leurs branches, des fleurs de leurs tiges. — t. de mar.. *Cueillir un cordage*, le plier en rond sur lui-même. — Fig. *Cueillir des palmes, des lauriers*, remporter des victoires.

CUEILLOIR, s. m. (*keu-lloar*, mouillez les *ll*) Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille.

CUIDER, s. m. Long panier à fruit.

CUIDER, v. act. (*kui-dé*) Croire, penser. Vieux mot.

CUILLÈRE, s. f. (*ku-llè-re*, mouillez les *ll*) Ustensile de table et de cuisine. On écrit aussi *cuiller;* mais alors l'*e* final se fait sentir fortement comme dans *fer, mer.*

CUILLERÉE, s. f. (*ku-lle-rée*, mouillez les *ll*) Ce que contient une cuillère.

CUILLERON, s. m. (*ku-lle-ron*, mouillez les *ll*) La partie creuse d'une cuillère. — En t. de botan. il se dit des parties qui ont la forme d'une cuillère.

CUILLIER, s. m. (*ku-llié*, mouillez les *ll*) Oiseau du genre du héron, appelé vulgairement *Spatule.*

CUINE, s. fém., t. de chimie. Vaisseau de grès pour distiller l'eau-forte.

CUIR, s. m. La peau des animaux quand elle est épaisse et surtout quand elle est cor-

royée. — *Cuir bouilli*, cuir cuit et préparé pour différens usages.

CUIRASSE, s. f. (*kui-ra-ce*) Armure de fer qui couvre le corps. — *Le défaut de la cuirasse*, endroit où elle finit; et fig. endroit faible d'un homme, d'un écrit. — Fig. *Endosser la cuirasse*, prendre le parti des armes.

CUIRASSÉ, ÉE, adject. Qui porte une cuirasse. — Fig. Bien préparé à tout.

CUIRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*kui-ra-cé*) Revêtir d'une cuirasse.

CUIRASSIER, s. m. (*kui-ra-cié*) Cavalier armé d'une cuirasse.

CUIRE, v. a. CUIT, ITE, p. et adj. Préparer par le feu des alimens ou autres choses pour divers usages. — Il se dit aussi des fruits que le soleil mûrit, et de l'action de la chaleur naturelle sur les viandes ou sur les humeurs.

Cuire, v. n. Etre préparé par le feu: *La viande cuit.* — Etre facile ou difficile à cuire: *Ces légumes cuisent bien* ou *ne cuisent pas bien.* — Faire cuire du pain: *Ils sont obligés d'aller cuire au four banal.* — Causer une douleur âpre et aiguë: *La main me cuit.*

CUISANT, ANTE, adj. (*kui-zan*) Qui cause une douleur âpre et aiguë. — On le dit aussi des peines d'esprit: *Des soucis, des remords cuisans.*

CUISINE, s. f. (*kui-zi-ne*) Endroit de la maison où l'on apprête les viandes. — L'art de les apprêter. — Les gens qui servent dans une cuisine: *Il mène avec lui sa cuisine.*

CUISINER, v. n. (*kui-zi-né*) Apprêter les viandes. Il est familier.

CUISINIER, IÈRE, s. (*kui-zi-nié*) Qui fait la cuisine.

CUISSARD, s. m. (*kui-çar*) Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses.

CUISSE, s. f. (*kui-ce*) Partie du corps d'un animal, depuis la hanche jusqu'au jarret.

CUISSON, s. f. Action de cuire ou de faire cuire. — Douleur causée par un mal qui cuit.

CUISSOT, s. m. (*kui-ço*) Cuisse de cerf, de sanglier ou de quelque autre bête fauve.

CUISTRE, s. masc. Nom donné par injure aux valets de colléges. — Homme pédant et grossier.

CUITE, s. f. Cuisson, en parlant des choses qui ne se mangent pas: *Cuite de briques, de plâtre.* — Ce qu'on peut cuire en une fois: *Ce boulanger a fait trois cuites.*

CUIVRE, s. m. Métal rougeâtre.

CUIVRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. Imiter la dorure avec du cuivre en feuilles.

CUL, s. m. (*ku*) Le derrière, les fesses et le fondement. — Il se dit aussi de quelques animaux: *Le cul d'un singe.* — Fig. Le fond ou le derrière d'une chose: *Le cul d'un verre*, le *cul d'une charrette.*

Cul-de-basse-fosse, s. m. Cachot, souterain.

Cul-de-jatte, s. m. Au pl. *Culs-de-jatte.* Celui qui, étant mutilé des jambes et des cuisses, se traîne le derrière dans une jatte, en s'aidant de ses bras. — Celui qui ne peut marcher.

Cul-de-lampe, s. m. Au pl. *Culs-de-lampe.* Ornement d'architecture. — Fleuron, ornement à la fin d'un livre, d'un chapitre, etc.

Cul-de-sac, s. m. Rue sans issue.

CULASSE, s. f. (*ku-la-ce*) La partie de derrière d'un canon, d'un mousquet, d'un fusil.

CULBUTE, s. f. Saut qu'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté. — Chute. — On dit fig. et fam. d'un homme qui, d'une grande fortune, est tombé dans la pauvreté, qu'*il a fait une grande culbute.*

CULBUTER, v. a. É, ÉE, p. (*kul-bu-té*) Renverser quelqu'un, cul par-dessus tête. — Fig. Ruiner, détruire quelqu'un. — v. n. Tomber. — Fig. Perdre tout-à-coup ses places, sa considération, sa fortune: *Ce ministre a culbuté.*

CULÉE, s. f. Massif de pierres qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont et toute leur poussée.

CULER, v. n. (*ku-lé*) t. de marine. Aller en arrière.

CULERON, s. m. Partie de la croupière sous la queue du cheval.

CULIER, adj. m. (*ku-lié*) Il se dit du gros boyau qui se termine à l'anus.

CULIÈRE, s. f. Sangle de cuir au derrière du cheval, pour empêcher la selle de remonter.

CULMIFÈRE, adj. des deux g., t. de botanique. Il se dit des plantes dont la tige est un chaume.

CULMINANT, adj. m. (*kul-mi-nan*) Il se dit du point où un astre est le plus haut sur l'horizon.

CULMINATION, s. f. (*kul-mi-na-cion*) t. d'astronomie. Moment du passage d'un astre par le méridien.

CULMINER, v. n. ((*kul-mi-né*) Passer par le méridien.

CULOT, s. m. (*ku-lo*) L'oiseau le dernier éclos d'une couvée. — L'animal le dernier né d'une portée. — Figur. et fam. Le dernier né d'une famille, le dernier reçu d'une compagnie. — La partie métallique restée au fond du creuset après la fusion, et qui s'est séparée des scories. — La partie inférieure des lampes d'église.

CULOTTE, s. f. (*ku-lo-te*) La partie du vêtement de l'homme, qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. — *Culotte de pigeon*, la partie de derrière d'un pigeon. — *Culotte d'un pistolet*, le fer ou le métal, rond et creux, qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet.

CULOTTER, v. a. Mettre en culotte. Faire des culottes. — *Se culotter*, v. pr.

CULPABILITÉ, s. f. État d'une personne coupable ou supposée telle.

CULTE, s. m. Honneur rendu à Dieu par des actes de religion. — On dit, en parlant de l'idolâtrie, *le culte des faux dieux.*

CULTELLATION, s. f., t. de géométrie. Manière de mesurer par l'instrument universel.

CULTIVABLE, adj. des deux g. Propre à la culture. Il ne s'emploie qu'avec la particule négative : *Ce terrain n'est pas cultivable.*

CULTIVATEUR, s. m. Qui cultive la terre.

CULTIVATEUR, TRICE, adj. Il se dit des peuples et des nations : *Peuple cultivateur, nation cultivatrice.*

CULTIVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*kul-ti-vé*) Donner des façons à la terre pour la rendre plus fertile. — Fig. *Cultiver les sciences, les arts*, s'y adonner. — *Cultiver l'esprit, la mémoire*, les exercer. — *Cultiver quelqu'un, cultiver la connaissance, l'amitié de quelqu'un*, prendre les soins nécessaires pour entretenir et augmenter sa bienveillance, son amitié.

CULTURE, s. f. Façon qu'on donne à la terre pour la rendre plus fertile. — Il se dit aussi, au figuré, du soin qu'on prend des arts et de l'esprit.

CUMIN, s. m. (*ku-min*) Plante ombellifère d'Afrique.

CUMULATIF, IVE, adj. (*ku-mu-la-tif*) t. de jurisprudence. Qui se fait par accumulation : *Droit cumulatif.*

CUMULATIVEMENT, adv. Par accumulation.

CUMULER, v. a. É, ÉE, part. (*ku-mu-lé*) Assembler, réunir plusieurs objets : *Cumuler des droits, des preuves, des places.*

CUNÉIFORME, adj. des deux g. (*ku-né-i-for-me*) t. d'anat. et de botan. Qui a la forme d'un coin : *Os, feuille cunéiforme.*

CUNETTE ou CUVETTE, s. f. (*ku-nè-te*) t. de fortification. Fossé de dix-huit à vingt pieds de large, pratiqué dans le milieu d'un fossé sec.

CUPIDE, adj. des deux g. Qui a de la cupidité, qui désire sans modération d'acquérir des richesses : *Homme cupide.*

CUPIDITÉ, s. f. Désir immodéré des richesses. — Concupiscence.

CURABLE, adj. des deux g. Qui peut être guéri : *Maladie curable.* Il est inusité.

CURAGE, s. m. Action de nettoyer, ou l'effet de cette action. — Plante, espèce de persicaire, qu'on nomme aussi *poivre d'eau.*

CURATELLE, s. f. (*ku-ra-tè-le*) Pouvoir et charge de curateur.

CURATEUR, TRICE, s. Qui est établi par justice pour administrer les biens de quelqu'un.

CURATIF, IVE, adj. (*ku-ra-tif*) Propre à guérir.

CURATION, s. f. (*ku-ra-cion*) t. de médecine. Traitement d'une maladie.

CURCUMA, s. m. Safran d'Inde, plante dont on se sert dans la jaunisse, l'hydropisie et quelques autres maladies.

CURE, s. f. Soin, souci. Il est vieux en ce sens. — En médecine, traitement d'une maladie. — Remède qu'on donne à un oiseau pour le purger. — Bénéfice ayant charge d'ames et la conduite spirituelle d'une paroisse. — Logement du curé.

CURÉ, s. m. Prêtre pourvu d'une cure.

CURE-DENT, s. m. Au pl. *Cure-dents.* (*ku-re-dan*) Instrument avec lequel on se nettoie les dents.

CURÉE, s. f. Pâture qu'on donne aux chiens de chasse.

CURE-OREILLE, s. masc. Au plur. *Cure-oreilles.* Instrument propre à se curer les oreilles.

CURER, v. a. É, ÉE, p. (*ku-ré*) Nettoyer un puits, un fossé, etc. — Purger un oiseau de proie.

CURETTE, s. f. (*ku-rè-te*) Instrument de chirurgie, en forme de petite cuillère allongée.

CUREUR, s. m. Qui nettoie. Il n'a d'usage que dans cette phrase : *Cureur de puits.*

CURIAL, ALE, adj. Il se dit de ce qui concerne une cure.

CURIE, s. f. Subdivision de la tribu chez les Grecs et chez les Romains.

CURIEUSEMENT, adv. (*ku-ri-eu-ze-man*) Avec curiosité, soigneusement, exactement.

CURIEUX, EUSE, adj. (*ku-ri-eu*) Qui a beaucoup d'envie et de soin d'apprendre, de voir, etc. — En parlant des choses, il signifie rare, nouveau, extraordinaire. — Il est quelquefois subst. : *Un curieux indiscret.*

CURION, s. m. Prêtre institué par Romulus, pour avoir soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque tribu.

CURIOSITÉ, s. f. (*ku-ri-o-zi-té*) Passion, désir de voir, d'apprendre, etc. — Il se prend plus particulièrement pour un trop grand empressement de savoir les secrets, les affaires d'autrui. — Chose rare et curieuse.

CURSEUR, s. masc., t. de mathém. Petit corps qui glisse dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle. — T. de mar. Bois qui traverse la flèche de l'arbalète.

CURSIVE, adj. f. *Lettres cursives, écriture cursive*, lettres courantes, écriture courante.

CURULE, adj. des deux g. *Chaise curule*, siége d'ivoire qui servait à certains magistrats romains.

CURURES, s. f. plur. Ce qu'on trouve au fond d'un puits, d'un égoût qu'on nettoie.

CURVATEUR, adj. et s. m., t. d'anatomie. Qui courbe.

CURVILIGNE, adj. des deux g. (*kur-vi-li-*

gne) Qui est formé par une ou par plusieurs lignes courbes.

CURVITÉ, s. f. C'est la même chose que *Courbure*, qui est plus usité.

CUSCUTE, s. f. Plante parasite, barbe de moine.

CUSPIDÉ, ÉE, adj., t. de botan. Terminé en pointe.

CUSSONNÉ, ÉE, adject. Il se dit du bois mangé des vers appelés *cussons*.

CUSTODE, s. fém. Religieux qui fait les fonctions du Provincial absent. — Rideau ou courtines qui sont dans quelques églises à côté du maître-autel. — Le pavillon qu'on met sur le ciboire, où l'on garde les hosties consacrées.

CUSTODINOS, s. m. Confidentiaire. Il est du style familier.

CUTANÉ, ÉE, adj. Qui appartient à la peau : *Maladie cutanée*.

CUTICULE, s. f. Petite peau très-mince, appelée communément *épiderme*.

CUTTER, s. m. Navire à un mât, ayant peu de bois hors de l'eau, et marchant avec beaucoup de vitesse. Sa construction nous vient des Anglais.

CUVE, s. f. Grand vaisseau pour fouler la vendange, pour faire la bière, etc.

CUVEAU, s. m. (*ku-vô*) Petite cuve.

CUVÉE, s. f. Ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve.

CUVELAGE, s. m. L'opération par laquelle on revêt de planches l'intérieur des puits qui descendent dans les mines, pour empêcher l'éboulement des terres.

CUVELER, v. a. É, ÉE, p. (*ku-ve-lé*) Revêtir de planches le puits d'une mine.

CUVER, v. n. É, ÉE, p. (*ku-vé*) Demeurer dans la cuve, en parlant du vin qui se fait. — v. a. *Cuver son vin*, dormir, reposer après avoir bu avec excès. Fam.

CUVETTE, s. f. (*ku-vè-te*) Vase dont on se sert pour se laver les mains ou rincer les verres. — Vaisseau de plomb destiné à recevoir les eaux d'un chêneau, et à les conduire dans le tuyau de descente.

CUVIER, s. m. (*ku-vié*) Cuve où l'on fait la lessive.

CYANITHE, s. fém. Nom que les chimistes donnent à la pierre connue sous le nom de *schorl bleu*.

CYATHE, s. m. (*ci-a-te*) Mesure romaine qui contenait autant de vin qu'on en pouvait boire d'un seul trait.

CYCLE, s. m. (*ci-kle*) Cercle, période. *Cycle solaire*, *lunaire*.

CYCLIQUE, adj. des deux g. (*ci-kli-ke*) Il se dit des poètes qui composent de petits ouvrages, tels que les chansons. — Il se dit aussi des poésies mêmes.

CYCLOÏDE, s. f. (*ci-clo-i-de*) t. de géométrie. Ligne courbe que décrit un point de la circonférence d'un cercle qui avance en roulant sur un plan.

CYGNE, s. masc. (*ci-gne*, mouillez le *gn*) Gros oiseau aquatique, blanc et à long cou. — Grand poète : *Le cygne de Mantoue*, Virgile ; *le cygne Thébain*, Pindare. — Figur. : *Le chant du cygne*, les derniers vers d'un poète. — Constellation de l'hémisphère septentrional.

CYLINDRACÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui approche de la forme du cylindre.

CYLINDRE, s. masc. (*ci-lin-dre*) Corps de figure longue et ronde, et d'égale grosseur partout. — Gros rouleau de pierre ou de bois pour écraser les mottes d'une terre labourée. — *Cylindres* ou *rouleaux*. Nom d'une classe de coquillages.

CYLINDRIQUE, adj. des deux g. (*ci-lin-dri-ke*) Qui a la forme d'un cylindre.

CYMAISE, s. f. (*ci-mè-ze*) t. d'archit. Partie supérieure d'un entablement.

CYMBALAIRE, s. f. (*cin-ba-lê-re*) Plante rampante et fort commune, espèce de muflier.

CYMBALE, s. f. (*cin-ba-le*) Chez les anciens, instrument de musique fait d'airain. — Aujourd'hui on appelle *cymbales*, deux plateaux creux de cuivre qu'on frappe l'un contre l'autre avec mélodie.

CYMOPHANE, s. fém. Ce nom qui signifie *lumière flottante*, a été donné, par les chimistes modernes, à une pierre composée qui se rapproche de la télésie.

CYNIQUE, adj. des deux g. et s. m. (*ci-ni-ke*) Il se dit d'une secte de philosophes, à qui on reprochait d'être mordans et sans pudeur comme les chiens. — Obscène : *Discours cynique*.

CYNISME, s. m. Doctrine des philosophes cyniques. — Caractère du cynique. — Impudeur, licence effrénée.

CYNOGLOSSE. Voyez LANGUE DE CHIEN.

CYPÉROÏDES, s. f. pl. (*ci-pé-ro-i-de*) t. de bot. Famille de plantes marécageuses.

CYPRÈS, s. masc. (*ci-prè*) Arbre toujours vert, qui s'élève droit et en pointe. — En poésie, il se prend quelquefois pour le symbole de la mort.

CYSTHÉPATIQUE, adj. des deux g. (*cis-té-pa-ti-ke*) t. d'anat. Il se dit d'un des conduits de la bile.

CYSTIQUES, s. f. et adj. pl. (*cis-ti-ke*) t. d'anat. Qui appartient à la vésicule du fiel : *Artères cystiques*.

CYTISE, s. m. (*ci-ti-ze*) Arbrisseau à fleurs papilionacées et disposées en grappes.

CYZICÈNE, s. masc. (*ci-zi-cè-ne*) Grande salle à manger chez les Grecs.

CZAR, s. m. (*kzar*) Titre qu'on donne au souverain de Russie.

CZARINE, s. fém. (*kza-ri-ne*) Épouse du czar, ou princesse qui est souveraine de son chef.

CZAROWITZ, s. m. Fils du czar.

D

D, s. m. Lettre consonne, la quatrième de l'alphabet. A la fin d'un mot, devant un autre mot qui commence par une voyelle, il se prononce ordinairement comme T, comme dans ces exemples: *C'est un grand affronteur. Il entend à demi-mot.* Il n'y a guère d'exception à cette règle que dans ces phrases: *Le froid et le chaud; le froid est excessif*, où le *d* ne se fait point sentir.

DA, particule qui ne se met jamais qu'après une affirmative ou une négative: *Oui-da*; *nanni-da.* Il est familier.

D'ABORD, adv. Voyez Abord.

DACAPO, s. m., t. de musique. Mot ital. pour indiquer une reprise au commencement.

DACTYLE, s. m. (*dak-ti-le*) Pied de vers grec ou latin, composé d'une longue et de deux brèves.

DADA, s. m., t. enfantin. Cheval.

DADAIS, s. masc. (*da-dè*) Niais, nigaud. Familier.

DAGORNE, s. f. Vache qui a perdu une corne. — Il se dit par dérision, et bassement, d'une vieille femme.

DAGUE, s. fém. (*da-ghe*) Espèce de poignard.

DAGUER, v. n. (*da-ghé*) t. de fauconnerie. Voler à tire-d'aile.

DAGUES, s. f. pl. Premier bois du cerf.

DAGUET, s. m. (*da-ghè*) Jeune cerf qui porte son premier bois.

DAIGNER, v. a. (*dè-gné*, mouillez le *gn*) Avoir pour agréable, faire la faveur de..., condescendre. Il est toujours suivi d'un infinitif: *Daignez m'écouter.*

DAIM, s. m. (*din*) Bête fauve d'une grandeur moyenne entre le cerf et le chevreuil. Sa femelle se nomme *daine.* Les chasseurs prononcent *dine.*

DAIS, s. m. (*dè*) Poêle en forme de ciel de lit que l'on tend dans l'appartement des princes. — Poêle qu'on tend dans les églises sur le grand autel. — Poêle soutenu par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte le Saint-Sacrement.

DALLE, s. f. (*da-le*) Tablette de pierre dure. — *Dalle de poisson*: c'est la même chose que *Darne.* — *Dalle de pompe*, petit canal qu'on met sur le pont d'un vaisseau pour recevoir l'eau.

DALMATIQUE, s. f. (*dal-ma-ti-ke*) Vêtement que portent les diacres et sous-diacres quand ils servent le prêtre à la messe.

DALOT, s. masc. (*da-lô*) Canal pour faire écouler les eaux d'un navire.

DAM, s. m. (*dan*) Dommage. Il n'a guère d'usage qu'en ces façons de parler: *A son dam, à votre dam.* — *La peine du dam*, la peine des damnés, en tant qu'ils sont privés de la vision béatifique.

DAMAS, s. masc. (*da-mâ*) Étoffe de soie à fleurs. — Espèce de prune. — *Acier de Damas*, acier d'une trempe excellente dont il se fait un grand débit à Damas. On dit, en ce sens, *mon sabre est un vrai damas.*

DAMASONIUM, s. m. ou Flûte de berger. Plante aquatique.

DAMASQUINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*da-mas-ki-né*) Enchâsser de petits filets d'or ou d'argent dans l'acier.

DAMASQUINERIE, s. f. L'art de damasquiner.

DAMASQUINEUR, s. m. Celui qui damasquine.

DAMASQUINURE, s. f. Travail de ce qui est damasquiné.

DAMASSER, v. act. (*da-ma-cé*) Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de damas.

Damassé, ée, p. et adj. *Linge damassé.* — Il est aussi subst.: *Un service de damassé.*

DAMASSURE, s. fém. L'ouvrage du linge damassé.

DAME, s. f. Femme d'un seigneur. — Titre que l'on donnait aux femmes de qualité et aux religieuses, et qui s'étend aujourd'hui à toutes les femmes d'une condition honnête. — *Dame* est encore une espèce d'adverbe qui sert à affirmer ou à marquer de la surprise. Il est pop. — Au jeu de trictrac et au jeu de dames, petites pièces plates et rondes avec lesquelles on joue. — Au jeu des échecs, la seconde pièce du jeu. — Carte à jouer sur laquelle est peinte la figure d'une dame. — Au pl. Digues d'un canal.

DAME-JEANNE, s. f. (*da-me-ja-ne*) Grosse bouteille recouverte en paille ou en osier.

DAMER, v. a. É, ÉE, p. (*da-mé*) t. du jeu de dames. Mettre une dame sur une autre dame. — Fig. et pop. *Damer le pion à quelqu'un*, le supplanter en quelque chose.

DAMERET, s. m. (*da-me-rè*) Jeune homme qui fait le beau.

DAMIER, s. m. (*da-mié*) Échiquier.

DAMNABLE, adj. des deux g. (*da-na-ble*) Qui peut attirer la damnation éternelle. — Pernicieux, détestable, abominable.

DAMNABLEMENT, adv. (*da-na-ble-man*) D'une manière damnable.

DAMNATION, s. f. (*dâ-na-cion*) Punition des damnés.

DAMNÉ, NÉE, s. Qui subit les peines de l'enfer.

DAMNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dâ-né*) Condamner aux peines de l'enfer.

SE DAMNER, v. pronom. S'exposer à être damné.

DAMOISEAU ou DAMOISEL, s. m. (*da-moa-zô*) Autrefois jeune gentilhomme. Aujourd'hui il ne se dit plus que par ironie d'un homme qui fait le beau, le galant auprès des femmes.

DAMOISELLE, s. f. (*da-moa-zè-le*) Titre que l'on donnait aux filles nobles dans les actes publics.

DANCHÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces terminées par des pointes en forme de dents.

DANDIN, s. m. (*dan-din*) Niais, décontenancé. Il est fam.

DANDINEMENT, s. m. (*dan-di-ne-man*) Mouvement de celui qui dandine ou se dandine. Fam.

DANDINER, v. n. et pr. (*dan-di-né*) Branler le corps comme font ceux qui n'ont point de contenance. — S'occuper à des bagatelles, à des niaiseries, au lieu de faire ce qu'on a à faire. — Se dandiner. Il est fam.

DANGER, s. m. (*dan-jé*) Péril, risque : *Il y a du danger à passer la rivière.* — Inconvénient : *Quel danger y a-t-il de lui parler ?*

DANGEREUSEMENT, adv. (*dan-jé-reu-ze-man*) Avec danger.

DANGEREUX, EUSE, adj. (*dan-je-reu*) Qui met en danger : *Mal dangereux.* — En parlant des personnes à qui l'on ne peut se fier sans danger : *Cet homme est dangereux, ne vous fiez pas à lui.*

DANS. (*dan*) Préposition de lieu, qui signifie *en* : *Etre dans la chambre.* — On s'en sert aussi pour marquer le temps : *Dans trois jours d'ici.* — On s'en sert encore pour marquer l'état, la disposition du corps, de l'esprit, etc. : *Il était dans l'accès de sa fièvre.* — Avec, selon : *Agir dans de bonnes vues. Cela est vrai dans les principes d'Aristote.*

DANSE, s. fém. (*dan-ce*) Mouvement du corps en cadence, au son de la voix ou des instrumens. — Air à danser. — Manière de danser.

DANSER, v. n. É, ÉE, p. (*dan-cé*) Mouvoir le corps en cadence, à pas mesurés, et au son de la voix ou des instrumens. — Il est aussi actif : *Danser un branle.*

DANSEUR, EUSE, s. Qui danse. — Qui fait profession de danser. — *Danseur de corde*, celui dont la profession est de danser sur la corde.

DARD, s. m. (*dâr*) Bâton armé d'un fer aigu et qu'on lance avec la main. — Aiguillon des reptiles, des insectes. — T. de botanique. Pistil.

DARDER, v. a. É, ÉE, p. (*dar-dé*) Lancer un corps quelconque comme on lancerait un dard : *Darder un javelot*; et figur. : *Le soleil dardait ses rayons.* — Frapper, blesser avec un dard.

DARDILLER, v. n. Pousser son dard, en parlant de certaines fleurs.

DARIOLE, s. f. Petite pièce de pâtisserie.

DARIQUE, s. f. (*da-ri-ke*) Ancienne monnaie des Perses.

DARNE, s. f. Tranche d'un poisson, tel que saumon ou alose.

DARSE, s. f. La partie intérieure d'un port, qu'on ferme avec une chaîne.

DARTRE, s. f. Maladie de la peau.

DARTREUX, EUSE, adj. (*dar-treu*) Qui est de la nature de la dartre.

DASSERI, s. masc. Ministre de la religion dans les Indes.

DATAIRE, s. m. (*da-tè-re*) Officier de la cour de Rome, qui préside à la daterie.

DATE, s. f. Ce qui marque le temps où une chose a été faite.

DATER, v. a. É, ÉE, p. Mettre la date.

DATERIE, s. fém. Le lieu et le tribunal de Rome où s'expédient les actes pour les bénéfices.

DATIF, s. m. (*da-tif*) t. de grammaire. Le troisième cas dans les langues où les noms se déclinent.

DATION, s. f. (*da-cion*) t. de droit. Action de donner non gratuite.

DATISME, s. m. Répétition ennuyeuse de synonymes pour exprimer la même chose.

DATIVE, adj. fém. *Tutelle dative*, tutelle nommée par autorité de justice à défaut de l'avoir été par testament.

DATTE, s. f. (*da-te*) Fruit du dattier.

DATTIER, s. m. (*da-tié*) Palmier qui porte les dattes.

DATURE, s. f. Plante.

DAUBE, s. f. (*dô-be*) Assaisonnement de certaines viandes. — La viande même, assaisonnée de cette sorte.

DAUBER, v. a. É, ÉE, part. (*do-bé*) Battre à coups de poing. — Fig. Railler, médire. Il est pop.

DAUBEUR, s. masc. (*do-beur*) Qui raille, qui médit. Il est fam.

DAUPHIN, s. m. (*do-fin*) Gros poisson de mer. — Constellation de l'hémisphère septentrional. — Le fils aîné des rois de France; sa femme se nomme *Dauphine*.

DAVANTAGE, adv. Plus.

DAVÉRIDION, s. m. Huile d'aspic.

DAVIER, s. m. (*da-vié*) Instrument de den-

tiste pour arracher les dents. — Outil de tonnelier.

DE, préposition servant à marquer plusieurs rapports divers : *Une tabatière d'or*, *un morceau de pain*, *le livre de Charles*. — Pendant : *Il est arrivé de nuit*. — Sur : *Parlons de cette affaire*. — Depuis : *De Rome à Lyon*. — *De par*, espèce de formule, pour dire au nom de, par l'autorité de.

DÉ, s. m. Petit morceau d'os ou d'ivoire, de figure cubique, dont chaque face est marquée de différens points, depuis un jusqu'à six. — Petit instrument de cuivre, d'ivoire, etc., qu'on met au bout du doigt, pour pousser l'aiguille quand on coud. — En architecture, cube de pierre, de bois ou de marbre qui fait la partie du milieu d'un piédestal. — Petit cube de pierre sur lequel on met des vases.

DÉALBATION, s. f. (*dé-al-ba-cion*) t. de chimie. Changement de couleur noire en blanche par la force du feu.

DÉBÂCLAGE, s. m. Action de débâcler.

DÉBÂCLE, s. f. (*dé-bâ-kle*) Rupture subite des glaces, après qu'une rivière a été prise long-temps. — Débarrassement d'un port quand on retire les vaisseaux vides, pour approcher du rivage ceux qui sont chargés. — Révolution subite dans les affaires de quelqu'un : *Cette perte a occasioné la débâcle de sa fortune*.

DÉBÂCLER, v. a. É, ÉE, p. (*débâ-clé*) Débarrasser les ports. — v. n. Il se dit d'une rivière, quand les glaces viennent à se rompre et à suivre le cours de l'eau : *La rivière a débâclé cette nuit*.

DÉBÂCLEUR, s. m. Officier de ville qui commande sur les ports, quand il faut débâcler.

DÉBAGOULER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ba-goulé*) Dire indiscrètement tout ce qui vient à la bouche. Il est très-bas.

DÉBAGOULEUR, s. m. Celui qui débagoule. Il est très-bas.

DÉBALLAGE, s. m. (*dé-ba-la-ge*) Action de déballer.

DÉBALLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ba-lé*) Défaire une balle, une caisse.

DÉBANDADE, s. f. Il n'est usité que dans cette façon de parler adv. : *A la débandade*, confusément, sans ordre.

DÉBANDEMENT, s. m. (*dé-ban-de-man*) Action des troupes qui se débandent.

DÉBANDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ban-dé*) Détendre : *Débander un arc*, *un pistolet*. — Oter une bande : *Débander une plaie*.

se Débander, v. pr. En t. de guerre, rompre les rangs, se séparer, se disperser sans ordre. — Il se dit aussi des armes dont le ressort se détend de lui-même. — Fig. *Se débander l'esprit*, donner un peu de relâche à son esprit après une longue application.

DÉBANQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ban-ké*) t. de jeu. Gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui.

DÉBAPTISER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ba-ti-zé*) Renoncer au baptême : *Il se ferait plutôt débaptiser que de faire telle chose*, pour marquer la répugnance qu'on a à faire une chose. Fam. — On dit aussi fam. qu'*un homme s'est débaptisé*, pour dire qu'il a changé de nom.

DÉBARBOUILLER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Nettoyer le visage.

DÉBARCADOUR, s. m. Lieu marqué pour le débarquement des marchandises d'un vaisseau.

DÉBARDAGE, s. m. Action de débarder.

DÉBARDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bar-dé*) Tirer du bois de dessus les bateaux ou de la rivière, et le porter sur le bord.

DÉBARDEUR, s. m. Homme de journée qui débarde.

DÉBARQUEMENT, s. m. (*dé-bar-ke-man*) Action par laquelle on débarque : *Troupes de débarquement*, destinées pour faire une descente en pays ennemi.

DÉBARQUER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-bar-ké*) Sortir d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. Il prend ordinairement l'auxiliaire *avoir*. On dit aussi qu'*un homme est nouvellement*, *fraîchement débarqué*. — v. a. Tirer hors d'un vaisseau. — *Au débarquer*, au moment du débarquement. — On dit subst. : *Un nouveau débarqué*.

DÉBARRAS, s. m. (*dé-bâ-ra*) Délivrance de ce qui incommodait : *Enfin, j'ai vendu cette marchandise, c'est un grand débarras*.

DÉBARRASSER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-bâ-ra-cé*) Oter l'embarras, tirer d'embarras, au propre et au figuré. — *Se débarrasser*, se dégager, se tirer d'embarras.

DÉBARRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bâ-ré*) Oter la barre qui ferme une entrée.

DÉBAT, s. m. (*dé-ba*) Différend, contestation : *Etre en débat de quelque chose*. *Vider un débat*.

DÉBÂTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bâ-té*) Oter le bât.

DÉBATTRE, v. a. TU, UE, part. et adj. (*dé-ba-tre*) [Il se conjugue comme *Battre*.] Contester, disputer. — v. pr. S'agiter, se tourmenter.

DÉBAUCHE, s. f. (*dé-bô-che*) Excès dans le boire et dans le manger. — Incontinence outrée. — Honnête réjouissance dans un repas. En ce sens, il est toujours accompagné d'une épithète : *Honnête débauche*, *agréable débauche*. — Habitude du libertinage.

DÉBAUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bô-ché*) Jeter dans la débauche. — Corrompre la fidélité de quelqu'un, le détourner de son devoir. — *Débaucher un domestique*, *des soldats*

les engager à quitter un service pour celui d'un autre. — Faire quitter une occupation sérieuse, pour un divertissement honnête : *Je viens vous débaucher.* — On dit aussi, *se débaucher*, et il s'emploie en bonne et en mauvaise part. — On dit subst., *un vieux débauché.*

DÉBAUCHEUR, CHEUSE, s. Celui ou celle qui débauche.

DÉBET, s. m. (*dé-bèt*) t. de finance. Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte : *Payer en débets.*

DÉBIFFER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bi-fé*) Affaiblir, déranger, gâter. Il est fam. et ne s'emploie qu'au participe. *Être tout débiffé. Visage, estomac débiffé.*

DÉBILE, adj. des deux g. Faible, affaibli. — On dit fig, *cerveau, mémoire débile.*

DÉBILEMENT, adv. (*dé-bi-le-man*) D'une manière débile.

DÉBILITATION, s. fém. (*dé-bi-li-ta-cion*) Affaiblissement.

DÉBILITÉ, s. f. Faiblesse, abattement.

DÉBILITER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bi-li-té*) Rendre débile.

DÉBILLARDER, v. a. (mouillez les *ll*) t. de charpent. Dégrossir, emporter les plus gros morceaux d'une pièce de bois.

DÉBILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Détacher les chevaux qui tirent les bateaux.

DÉBIT, s. m. (*dé-bi*) Vente, trafic. — Fig. Facilité ou difficulté de parler : *Il a un beau débit, un débit pénible, désagréable.* — Exploitation de bois en poutre, merrains, planches, etc.

DÉBITANT, ANTE, s. (*dé-bi-tan*) Qui débite quelque marchandise.

DÉBITER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bi-té*) Vendre. — Fig. Répandre des nouvelles. — Réciter, déclamer : *Débiter un rôle, un discours.* — Exploiter le bois : *Débiter le bois en planches, en madriers*, etc. Il se dit aussi du marbre, des pierres, etc. — T. de commerce. Porter au débit d'un compte.

DÉBITEUR, EUSE, s. Qui débite. Il ne se dit qu'au figuré et en mauvaise part : *Débiteur de sornettes.*

DÉBITEUR, TRICE, s. Qui doit.

DÉBLAI, s. m. (*dé-blè*) Les terres que l'on a enlevées pour mettre un terrain de niveau. — On dit fig. et fam. quand on s'est débarrassé de quelqu'un ou de quelque chose qui incommodait, *voilà un beau déblai.*

DÉBLAYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-blé-ié*) Débarrasser.

DÉBLOQUER, v. a. É, ÉE, p., t. d'imprimerie. Remplacer par d'autres les lettres bloquées. — T. d'art milit. Faire lever un blocus.

DÉBOIRE, s. m. (*dé-boa-re*) Mauvais goût qui reste d'une liqueur après qu'on l'a bue. — Fig. Chagrin, dégoût, mortification.

DÉBOÎTEMENT, s. m. (*dé-boa-te-man*) Dislocation. Il se dit en parlant des os déplacés.

DÉBOÎTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-boa-té*) Disloquer un os, le faire sortir de sa place. — Déjoindre une porte, une cloison. — On dit aussi, *se déboîter.*

DÉBONDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bon-dé*) Oter la bonde. — v. n. Sortir avec impétuosité, avec abondance : *L'eau a débondé cette nuit ;* et fig., *ses pleurs long-temps retenus débondent à la fin.*

SE DÉBONDER, v. pr. Se répandre avec violence : *L'étang s'est débondé.*

DÉBONDONNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bon-do-né*) Oter le bondon d'un muid, d'un tonneau.

DÉBONNAIRE, adj. des deux g. (*dé-bo-nè-re*) Doux, bienfaisant. Il n'est d'usage, dans le style sérieux, qu'en parlant des princes : *Louis le Débonnaire. C'est un prince débonnaire.* Hors de là, il ne se dit qu'en plaisantant.

DÉBONNAIREMENT, adv. (*dé-bo-nè-re-man*) Avec bonté. Il vieillit.

DÉBONNAIRETÉ, s. f. (*dé-bo-nè-re-té*) Bonté, douceur. Il vieillit.

DÉBORD, s. m. (*dé-bor*) t. de méd. Débordement : *Débord de bile, d'humeurs.*

DÉBORDEMENT, s. m. (*dé-bor-de-man*) Action par laquelle une rivière se déborde. — Il se dit aussi des humeurs : *Debordement de bile.* — Fig. Dissolution, débauche. — Irruption d'un peuple barbare.

DÉBORDÉ, ÉE. Voyez DÉBORDER.

DÉBORDER, v. a. Oter le bord. — En t. de guerre, avoir plus de front et plus d'étendue : *La première ligne des ennemis débordait la nôtre.* — DÉBORDÉ, ÉE, part et adj. Débauché, dissolu.

DÉBORDER, v. n. (*dé-bor-dé*) Sortir hors du bord. Il se dit proprement des rivières. — T. de mar. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé.

SE DÉBORDER, v. pr. Sortir de son lit, en parlant d'une rivière. — Il se dit aussi des humeurs du corps humain, et particulièrement de la bile. — Fig. *Se déborder en injures*, vomir des injures.

DÉBORDOIR, s. m. (*dé-bor-doar*) Outil de plombier et de tonnelier.

DÉBOSSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bo-cé*) Il se dit du câble d'un vaisseau dont on démarre la bosse qui le retient.

DÉBOTTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-bo-té*) Tirer les bottes à quelqu'un. — On dit aussi, *se débotter.*

DÉBOUCHÉ, s. m. Débouchement.

DÉBOUCHEMENT, subst. m. (*dé-bou-che-man*) Action de déboucher. — Fig. Moyen de

se défaire utilement de billets, de marchandises : *On a trouvé un débouchement pour ces marchandises*. On dit plus ordinairement *débouché*.

DÉBOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bou-ché*) Ôter ce qui bouche. — En t. de médecine, évacuer, ôter les obstructions. — v. n. Sortir d'un défilé. — *Au déboucher*, à la sortie.

DÉBOUCLER, v. a, É, ÉE, p. (*dé-bou-klé*) Ôter la boucle : *Déboucler une cuirasse*. — *Déboucler une jument*, ôter les boucles qu'on lui avait mises pour empêcher qu'elle ne fût saillie. — *Déboucler des cheveux*, en défaire les boucles.

DÉBOUILLI, s. m. (mouillez les *ll*) t. de teinturier. Opération pour éprouver la qualité du teint d'une étoffe, ou pour lui rendre sa première blancheur.

DÉBOUILLIR, v. a. I, IE, p. (mouillez les *ll*) t. de teinturier. Faire bouillir, pour éprouver la teinture d'une étoffe.

DÉBOUQUEMENT, s. m. (*dé-bou-ke-man*) Sortie d'un vaisseau hors du détroit.

DÉBOUQUER, v. n. (*dé-bou-ké*) t. de marine. Sortir d'un détroit.

DÉBOURBER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bour-bé*) Ôter la bourbe, ôter de la bourbe.

DÉBOURRER, v. a. É, ÉE, p. (*de-bou-ré*) Ôter la bourre. — On dit fig. et fam., *débourrer un jeune homme*, lui faire perdre le mauvais ton qu'il avait. — *Débourrer un cheval*, l'assouplir par l'exercice du trot.

se Débourrer, v. pr. Se façonner, prendre les manières du monde. Fam.

DÉBOURS, s. m. Déboursé.

DÉBOURSÉ, s. masc. Avance, argent déboursé.

DÉBOURSEMENT, s. m. (*dé-bour-ce-man*) Action de débourser.

DÉBOURSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bour-cé*) Tirer de l'argent de sa bourse pour un paiement, etc.

DEBOUT, adv. (*de-bou*) Sur pied, sur ses pieds. — *Debout*, levez-vous. — *Mettre du bois debout*, de sa hauteur. — *Mettre un tonneau debout*, sur un de ses fonds. — En t. de marine, il se dit d'un vent absolument contraire : *Nous eûmes le vent debout en sortant du port*. — On dit d'un vieux bâtiment, qu'*il est encore debout*, pour dire qu'il subsiste encore. — *Contes à dormir debout*, récits ennuyeux. — On dit que *des marchandises passent debout par une ville*, lorsqu'elles y passent sans être déchargées.

DÉBOUTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bou-té*) t. de pratique. Déclarer, par sentence, que quelqu'un est déchu de la demande qu'il a faite en justice.

DÉBOUTONNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bou-to-né*) Faire sortir les boutons des boutonnières.

se Déboutonner, v. pr. Ôter ses boutons des boutonnières. — Fig. et fam. *Se déboutonner*, parler librement. — On dit prov., *rire, manger à ventre déboutonné*, avec excès.

se DÉBRAILLER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Se découvrir la gorge, l'estomac avec indécence.

DÉBREDOUILLER, v. a., n. et pr. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) t. de trictrac. Faire ôter la bredouille.

DÉBRIDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bri-dé*) Ôter la bride à un cheval. — On dit aussi absolument, *il est temps de débrider*. — Fig. et fam. Faire quelque chose avec précipitation. — *Sans débrider*, sans ôter la bride au cheval. — Fig. et fam. Tout de suite et sans interruption.

DÉBRIS, s. m. (*dé-bri*) Reste dispersé d'une chose brisée, détruite en partie : *Il ne put rien sauver du débris de son vaisseau*. — Fig. Reste d'une grande fortune, d'une armée mise en déroute. — Dégât que de grands équipages font dans les hôtelleries.

DÉBROUILLEMENT, s. masc. (mouillez les *ll*) Action de débrouiller.

DÉBROUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Mettre l'ordre dans les choses qui étaient en confusion. — Fig. Eclaircir une affaire, une question.

DÉBRUTIR, v. a. I, IE, p. Dégrossir. Il se dit des glaces et du marbre.

DÉBÛCHER, v. n. (*dé-bû-ché*) Sortir du bois : *Le cerf a débûché*. On dit aussi act., *débûcher le cerf*. — Il est encore subst. : *Il se trouva au débûcher*.

DÉBUSQUEMENT, s. m. (*dé-bus-ke-man*) Action de débusquer.

DÉBUSQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bus-ké*) Chasser d'un poste avantageux. — Fig. et fam. Faire ôter à quelqu'un un emploi auquel on vise soi-même.

DÉBUT, s. m. (*dé-bu*) Le premier coup à certains jeux. — Fig. Commencement d'une entreprise, d'un discours, etc. — Premier ouvrage, coup d'essai.

DÉBUTANT, ANTE, s. m. et f. Qui débute. Il ne se dit qu'en parlant des acteurs et actrices qui paraissent pour la première fois sur un théâtre.

DÉBUTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-bu-té*) Ôter du but, d'auprès du but : *Débuter une boule*.

Débuter, v. n. Jouer le premier coup à de certains jeux, pour savoir à qui jouera le premier. — Fig. Faire les premières démarches dans une profession, dans une entreprise, etc.

DE ÇA. Voyez Ça.

DÉCACHETER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ka-che-té*) Ouvrir ce qui est cacheté.

DÉCADE, s. f. Dizaine. Il ne se dit guère que d'une histoire dont les livres sont partagés en dizaines.

DÉCADENCE, s. f. (*dé-ka-dan-ce*) Disposition à la chute, commencement de ruine : *Ce palais s'en va en décadence*) En ce sens il est peu usité. On dit plutôt, *tomber en ruine.* — Fig. Tout ce qui va vers le déclin : *Décadence d'un empire*, *des lettres*, etc.

DÉCAGONE, s. m. Figure qui a dix angles et dix côtés. — Il est aussi adjectif : *Bassin décagone.*

DÉCAGRAMME, s. m. Poids qui équivaut à dix grammes.

DÉCAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kè-cé*) Tirer d'une caisse.

DÉCALITRE, s. m. Mesure de capacité, égale à dix litres.

DÉCALOBÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Qui a dix lobes.

DÉCALOGUE, s. m. (*dé-ca-lo-ghe*) Les dix commandemens de Dieu.

DÉCALQUER, v. a. (*dé-kal-ké*) Tirer une contre-épreuve d'un dessin.

DÉCAMÉRON, s. m. Ouvrage dans lequel on raconte les entretiens de dix jours.

DÉCAMÈTRE, s. m. Mesure de longueur égale à dix mètres.

DÉCAMPEMENT, s. m. (*dé-kan-pe-man*) L'action de décamper.

DÉCAMPER, v. n. (*dé-can-pé*) Lever le camp. — Fig. Partir promptement, s'enfuir.

DÉCANAT, s. m. (*dé-ca-na*) Dignité de doyen. — Le temps de la durée de cette dignité.

DÉCANTATION, s. fém. (*dé-kan-ta-cion*) t. de chimie et de pharmacie. Action de verser une liqueur en inclinant doucement le vaisseau.

DÉCANTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kan-té*) t. de chimie et de pharmacie. Verser doucement un liquide pour séparer le résidu.

DÉCAPARTI, IE, adj., t. de botanique. Divisé en dix parties.

DÉCAPER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ka-pé*) t. de chimie. Enlever le vert-de-gris du cuivre. — v. n., t. de marine. Passer un cap.

DÉCAPÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Qui a dix pétales.

DÉCAPHYLLE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a dix feuilles.

DÉCAPITATION, s. f. (*dé-ca-pi-ta-cion*) Action de décapiter.

DÉCAPITER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-ca-pi-té*) Couper la tête par ordre de justice.

DÉCARRELER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ka-re-lé*) Ôter les carreaux d'un plancher.

DÉCASTYLE, s. m., t. d'archit. Edifice qui a dix colonnes de face.

DÉCASYLLABE, adj. des deux g. (*dé-ka-ci-la-be*) Il se dit des vers français de dix syllabes.

DÉCATIR, v. a. Ôter le cati.

DÉCATISSAGE, s. m. Action de décatir. — Effet de cette action.

DÉCAVER, v. a. Gagner à certains jeux de cartes toute la cave ou mise d'un joueur.

DÉCÉDER, v. neut. É, ÉE, p. (*dé-cé-dé*) Mourir de mort naturelle. Il ne se dit que des personnes. Il prend l'auxiliaire *être* aux temps composés.

DÉCÈLEMENT, s. m. (*dé-cè-le-man*) Action de déceler. Peu usité.

DÉCELER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ce-lé*) Découvrir ce qui est caché. Il se dit des choses et des personnes. On dit aussi, *se déceler.*

DÉCEMBRE, s. m. (*dé-çan-bre*) Le dernier mois de l'année.

DÉCEMMENT, adv. (*dé-ça-man*) D'une manière décente.

DÉCEMVIR, s. m. (*de-cème-vir*) Un des dix magistrats créés par la république romaine en certaines occasions.

DÉCEMVIRAL, ALE, adj. (*dé-cème-vi-ral*) Qui appartient aux décemvirs.

DÉCEMVIRAT, s. m. (*dé-cème-vi-ra*) Dignité de décemvir. — Le temps que durait cette dignité.

DÉCENCE, s. f. (*dé-çan-ce*) Bienséance, honnêteté extérieure.

DÉCENNAL, ALE, adj. (*dé-cè-nal*) Qui dure ou qui revient tous les dix ans.

DÉCENT, ENTE, adj. (*dé-çan*) Qui est selon les règles de la bienséance.

DÉCEPTION, s. f. (*dé-cèp-cion*) Tromperie, séduction. Il n'est guère d'usage qu'au palais.

DÉCERNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cèr-né*) Ordonner juridiquement, par autorité publique : *On décerna de grandes peines contre eux. Décerner des récompenses. Le sénat lui décerna le triomphe.*

DÉCÈS, s. m. (*dé-cè*) Mort naturelle d'une personne.

DÉCEVABLE, adj. des deux g. Sujet à être trompé. Il est vieux.

DÉCEVANT, ANTE, adject. (*dé-ce-van*) Qui trompe : *Espoir décevant. Paroles décevantes.*

DÉCEVOIR, v. act. ÇU, UE, p. (*dé-ce-voar*) *Je déçois, tu déçois, il déçoit ; nous décevons, vous décevez, ils déçoivent. Je décevais. Je déçus. Je décevrai. Je décevrais. Déçois. Qu'il déçoive. Que je déçusse.* Séduire, tromper par quelque chose de spécieux et d'engageant. Il est plus usité au passif qu'à l'actif : *Il a été déçu par de belles promesses.*

DÉCHAÎNEMENT, s. m. (*dé-ché-ne-man*) Il n'est guère d'usage que dans le figuré, et signifie emportement extrême.

DÉCHAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ché-né*) Détacher de la chaîne. — Fig. Exciter, ani-

mer, irriter contre quelqu'un. — On dit aussi figur. en parlant d'un grand orage, qu'*il semblait que tous les vents étaient déchaînés.* — *Se déchaîner contre quelqu'un*, s'emporter avec violence contre lui.

DÉCHANTER, v. n. (*dé-chan-té*) Rabattre de ses prétentions. Il est fam.

DÉCHAPERONNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cha-pe-ro-né*) Ôter le chaperon. Il ne se dit que des oiseaux de proie.

DÉCHARGE, s. fém. Action de décharger : *Décharge d'un ballot, d'une charrette, d'un bateau*, etc. — Il se dit aussi d'un coup ou de plusieurs coups d'armes à feu : *La sentinelle fit sa décharge. La décharge de la mousqueterie.* — *Décharge de coups de bâton*, bastonnade. — Le trou par lequel se décharge l'eau d'un bassin, d'un étang, d'une fontaine. — Acte par lequel on décharge quelqu'un d'une obligation. — Ce que les témoins disent pour décharger un accusé. — Lieu dans une maison, destiné à serrer ce qui n'est pas d'un usage ordinaire. — *Décharge des humeurs*, l'écoulement des humeurs. — *Décharge de la conscience*, l'acquit de la conscience. — Soulagement : *Ce sera une décharge pour l'Etat.*

DÉCHARGEMENT, s. m. (*dé-char-je-man*) Action de décharger. Il se dit surtout des vaisseaux et des marchandises dont ils étaient chargés.

DÉCHARGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-char-jé*) Ôter un fardeau du lieu où il est. — Tenir, déclarer quitte d'une dette, d'un impôt, etc. — *Décharger une arme à feu*, la tirer, ou en ôter la charge avec un tire-bourre. — *Décharger un registre*, y mettre une quittance de ce qu'on a reçu. — *Décharger un accusé*, porter témoignage en sa faveur. — *Décharger un coup de poing, de bâton, de sabre*, le donner de toute sa force. Fam. — Fig. *Décharger son cœur*, découvrir les sujets de douleur ou de plainte qu'on a. — *Décharger sa conscience*, satisfaire à une chose à laquelle on se croit obligé. — *Décharger quelqu'un d'un soin, d'une commission*, l'en dispenser. — *Décharger sa colère sur quelqu'un*, lui faire sentir les effets de sa colère.

SE DÉCHARGER, v. pron. Mettre bas le fardeau que l'on porte. — En parlant des rivières, se jeter dans une autre rivière, dans la mer. — En parlant des couleurs, se déteindre.

DÉCHARGEUR, s. masc. Qui décharge les marchandises. — Dans l'artillerie, officier qui a soin de décharger les poudres et autres munitions.

DÉCHARNÉ, ÉE, adj. Qui est privé de chair, qui n'a que la peau sur les os. — Fig. Sec à l'excès, en parlant du style.

DÉCHARNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*dé-char-né*) Oter la chair de dessus les os. — Amaigrir : *Cette maladie l'a fort décharné.*

DÉCHASSER, v. act. Faire sortir de force une cheville. — T. de danse. Chasser à droite après avoir chassé à gauche.

DÉCHAUMER, v. a. (*dé-chô-mé*) t. d'agriculture. Défricher une terre, ou la retourner avec la charrue pour enterrer le chaume qui est resté après la moisson.

DÉCHAUSSEMENT, s. m. (*dé-chô-ce-man*) Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes, quand on les laboure au pied, et qu'on ôte quelque peu de la terre qui est sur les racines.

DÉCHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-chô-cé*) Ôter la chaussure à quelqu'un. En ce sens, on dit aussi, *se déchausser.* — Ôter la terre qui est autour du pied des arbres. — *Déchausser les dents*, les découvrir et les détacher de la gencive. — *Déchausser un mur*, en dégrader les fondations.

DÉCHAUSSOIR, s. m. (*dé-chô-çoar*) Instrument pour déchausser les dents.

DÉCHAUSSURES, s. f. pl. (*dé-chô-çure*) Lieu où a gratté le loup et où il gîte.

DÉCHÉANCE, s. f. Perte d'un droit.

DÉCHET, s. masc. (*dé-chè*) Diminution d'une chose, ou en elle-même ou en sa valeur.

DÉCHEVELER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-che-ve-lé*) Mettre en désordre la coiffure de quelqu'un.

DÉCHIFFRABLE, adj. des deux g. (*dé-chi-fra-ble*) Qui peut être déchiffré.

DÉCHIFFREMENT, s. masc. (*dé-chi-fre-man*) Il se dit de l'action de déchiffrer, d'expliquer ce qui est écrit en chiffre.

DÉCHIFFRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-chi-fré*) Expliquer ce qui est écrit en chiffre. — Fig. Lire ce qui est malaisé à lire, pénétrer quelque chose d'obscur, d'embarrassé, de secret. — *Déchiffrer quelqu'un*, le deviner, sa pensée. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

DÉCHIFFREUR, s. m. (*dé-chi-freur*) Qui a la clef d'un chiffre. — Qui a le talent de déchiffrer des lettres sans en avoir le chiffre.

DÉCHIQUETER, v. a. É, ÉE, p. Découper en faisant diverses taillades.

DÉCHIQUETURE, s. f. Taillades faites à une étoffe.

DÉCHIRAGE, s. m. L'action de dépecer de vieux bateaux.

DÉCHIRANT, ANTE, adj. (*dé-chi-ran*) Fig. Qui déchire le cœur.

DÉCHIREMENT, s. m. (*dé-chi-re-man*) Action de déchirer. — Fig. Douleur vive et amère. — *Déchirement d'entrailles*, violente colique.

DÉCHIRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-chi-ré*) Rompre, mettre en pièces, sans ins-

trument tranchant : *Déchirer du papier, de la toile, une étoffe. Le tigre déchire sa proie.* — *Déchirer un bateau*, le dépecer. — On dit fig., *Douleurs qui déchirent l'estomac; situation qui déchire le cœur; Etat déchiré par diverses factions.* — Fig. Offenser outrager par des médisances.

DÉCHIRURE, s. f. Rupture faite en déchirant.

DÉCHOIR, v. n. U, UE, p. et adj. (*dé-choar*) *Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* Il n'a point d'imparfait. *Je déchus. Je décherrai. Je décherrais. Que je déchusse. Que je déchoie, que tu déchoies.* Tomber dans un état moins bon que celui où l'on était : *Déchoir de son rang*, etc. — On dit d'un homme avancé en âge, qu'*il commence à déchoir*, lorsque ses facultés commencent à s'affaiblir. — Il se dit quelquefois des choses, mais seulement de celles qui ont rapport aux personnes, et alors il signifie diminuer : *Son crédit commence à déchoir.* — En t. de marine, dériver, sortir de la route. Ce verbe prend *être* ou *avoir* aux temps composés : *Il est déchu, il a déchu.*

DÉCHOUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-chou-é*) t. de marine. Remettre à flot un vaisseau échoué.

DÉCIARE, s. m. Mesure de superficie, qui contient la dixième partie de l'are.

DÉCIDÉMENT, adverbe. (*dé-ci-dé-man*) D'une manière décidée.

DÉCIDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ci-dé*) Résoudre, porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée. — Déterminer une personne : *Il m'a décidé à partir.* — Terminer ce qui était en contestation. — v. n. Ordonner, disposer : *Les juges décident de la fortune et de la vie des hommes. Décider surtout à tort et à travers.* — Porter son jugement avec trop de présomption et de confiance : *Il décide trop hardiment. Il aime à décider.* — *Se décider*, prendre son parti. — *Homme décidé*, d'un caractère ferme.

DÉCIDU, UE, adj., t. de botan. Qui tombe après la fécondation.

DÉCIGRAMME, s. m. Mesure de pesanteur, qui est la dixième partie du gramme.

DÉCILITRE, s. m. Mesure de capacité, qui est la dixième partie du litre.

DÉCIMABLE, adj. des deux g. Qui est sujet aux décimes. Inusité.

DÉCIMAL, ALE, adj., t. d'arith. *Fraction décimale*, fraction dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc., d'unités. —*Calcul décimal*, calcul de ces sortes de fractions. On dit subst, *une décimale.*, pour une fraction décimale.

DÉCIMATEUR, s. m. Celui qui avait droit de lever la dîme dans une paroisse.

DÉCIMATION, s. f. (*dé-ci-ma-cion*) Action de décimer.

DÉCIME, s. f. Dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour une affaire importante. — s. m. Monnaie, dixième partie du franc.

DÉCIMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ci-mé*) De dix soldats coupables n'en punir qu'un que le sort désigne.

DÉCIMES, s. m. pl. Ce que les bénéficiers payaient tous les ans au roi.

DÉCIMÈTRE, s. m. Mesure de longueur, la dixième partie du mètre.

DÉCINTREMENT, s. m. (*dé-cin-tre-man*) Action de décintrer.

DÉCINTRER, v. a. (*dé-cin-tré*) Oter les cintres d'une voûte.

DÉCINTROIR, s. m. (*dé-cin-troar*) Marteau à deux taillans.

DÉCISIF, IVE, adj. (*dé-ci-zif*) Qui décide : *Combat décisif.* Il se dit aussi des personnes, et se prend ordinairement en mauvaise part : *Il est un peu trop décisif*, il décide trop hardiment.

DÉCISION, s. f. (*dé-ci-zion*) Résolution, jugement. Il se dit également, et des personnes qui décident, et des matières qui sont décidées.

DÉCISIVEMENT, adv. (*dé-ci-zi-ve-man*) d'une manière décisive.

DÉCISOIRE, adj. m. (*dé-ci-zoa-re*) t. de pratique. *Serment décisoire*, qui décide un différend.

DÉCISTÈRE, s. m. Mesure à bois, la dixième partie du stère.

DÉCLAMATEUR, s. m. Celui qui récite en public. *Bon, mauvais déclamateur*, orateur qui soigne plus les paroles et la prononciation que la composition et les pensées. — Celui qui déclame, qui exagère. — Il est aussi adj. : *Ton, style déclamateur.*

DÉCLAMATION, s. fém. (*dé-kla-ma-cion*) Prononciation et action de celui qui déclame. — Pièce d'éloquence composée pour être déclamée. — Affectation des termes pompeux et figurés dans un sujet qui ne les comporte pas. — Invective contre quelqu'un.

DÉCLAMATOIRE, adj. des deux g. (*dé-kla-ma-toa-re*) Qui appartient à la déclamation: *Art déclamatoire.* — Qui ne renferme que des déclamations. En ce sens il ne se prend qu'en mauvaise part : *Style déclamatoire.*

DÉCLAMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kla-mé*) Réciter à haute voix et d'un ton d'orateur. — v. n. Invectiver, parler avec chaleur contre quelqu'un, contre quelque chose.

DÉCLARATIF, IVE, adj. (*dé-kla-ra-tif*) t. de pratique. Qui contient une déclaration : *Acte déclaratif.*

DÉCLARATION, s. fém. (*dé-kla-ra-cion*) Action de déclarer. — Acte, discours par le-

quel on déclare. — Loi, ordonnance. — Dénombrement, énumération.

DÉCLARATOIRE, adj. des deux g. (*dé-kla-ra-toa-re*) t. de pratique. Il se dit d'un acte par lequel on déclare juridiquement quelque chose : *Sentence déclaratoire.*

DÉCLARER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-kla-ré*) Manifester, faire connaître : *Déclarer ses intentions.* — Manifester par acte public : *On l'a déclaré coupable.*

SE DÉCLARER, v. pr. S'expliquer. — Se manifester, se faire connaître. — Prendre parti dans une guerre commencée. — Se tourner du côté de quelqu'un, prendre son parti.

DÉCLAVER, v. a. (*dé-kla-vé*) t. de musique. Ôter une clef pour en substituer une autre.

DÉCLIC, s. m. Espèce de belier pour enfoncer des pieux.

DÉCLIN, s. m. (*dé-klin*) Etat d'une chose qui penche vers sa fin. — Ressort d'une arme à feu.

DÉCLINABLE, adj., t. de grammaire. Qui peut être décliné.

DÉCLINAISON, s. f. (*dé-kli-nè-zon*) t. de grammaire. Manière de décliner les noms, dans les langues qui ont des cas. — T. d'astronomie. Il se dit des astres, en parlant de leur éloignement de l'équateur. — En parlant de l'aimant, il signifie son éloignement du nord, du pôle.

DÉCLINANT, adj. (*dé-kli-nan*) *Cadran dé-cli-nant*, qui ne regarde pas directement quelqu'un des points cardinaux.

DÉCLINATOIRE, adj. des deux g. (*dé-kli-na-toa-re*) t. de pratique. Dont l'effet est de décliner une juridiction. —Il est aussi s. m. : *Un déclinatoire.*

DÉCLINER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kli-né*) En t. de grammaire, faire passer un nom par tous ses cas. — *Décliner son nom*, dire son nom dans un lieu où l'on n'est pas connu. Fam. — *Décliner une juridiction*, t. de pratique, ne vouloir pas reconnaître la juridiction d'un tribunal. — v. n. Déchoir, pencher vers sa fin. — En parlant de la boussole, s'éloigner du nord. — En parlant des astres, s'éloigner de l'équateur. — En t. de gnomonique, on dit qu'*un mur décline*, lorsqu'il s'écarte un peu du point cardinal qu'il regarde le plus.

DÉCLIVE, adj. Qui va en pente : *Terrain déclive.*

DÉCLIVITÉ, s. f. Situation d'une chose qui est en pente : *La déclivité d'un terrain.* Ce mot n'est guère d'usage que parmi les savans

DÉCLOÎTRER, v. a. É, ÉE, p. Faire quitter le cloître à un religieux. — v. pr. *Se décloîtrer*, quitter le cloître.

DÉCLORE, v. a. (*dé-klo-re*) Ôter la clôture. — *Déclos, ose* p. Il ne se dit que des lieux qui sont ordinairement clos : *Ce parc est déclos.*

DÉCLOUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-klou-é*) Arracher des clous qui attachent quelque chose. — Détacher ce qui est cloué.

DÉCOCHEMENT, s. m. (*dé-ko-che-man*) Action de décocher une flèche. Inusité.

DÉCOCHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ko-ché*) Tirer une flèche.

DÉCOCTION, s. f. (*dé-kok-cion*) Eau dans laquelle on a fait bouillir des herbes, des racines, des drogues, etc.

DÉCOIFFER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-koa-fé*) Ôter, défaire la coiffure d'une femme. — Déranger les cheveux. — *Décoiffer une bouteille*, ôter l'enveloppe de filasse qui entoure le bouchon.

DÉCOLLATION, s. f. (*dé-ko-la-cion*) Action par laquelle on coupe le cou, en parlant seulement du martyre de saint Jean-Baptiste.

DÉCOLLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ko-lé*) Couper le cou à quelqu'un. — Détacher une chose qui était collée. — En t. de jeu de billard, *décoller une bille*, l'éloigner de la bande. — *Se décoller*, se détacher après avoir été collé.

DÉCOLLETER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ko-le-té*) Découvrir la gorge. Il se dit surtout au part. : *Cette femme est trop decolletée.* — *Habit trop décolleté*, qui ne couvre pas assez le cou.

DÉCOLORER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*dé-ko-lo-ré*) Ôter la couleur. — Au part. Qui a perdu sa couleur : *Teint décoloré.* — On dit fig. dans le style critique, *style décoloré.*

DÉCOMBRER, v. a. (*dé-kon-bré*) Ôter les décombres, les immondices, etc.

DÉCOMBRES, s. m. plur. (*dé-kon-bre*) Pierres et menus plâtres qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment.

DÉCOMPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kon-po-zé*) t. de chimie. Séparer les parties dont un corps est composé. — En mécanique, *décomposer le mouvement d'un corps*, changer ce mouvement en deux ou plusieurs autres, dont on peut supposer qu'il est formé. — On dit fig., *décomposer une idée, un discours.*

DÉCOMPOSITION, s. fém. (*dé-kon-po-zi-cion*) t. de chimie. Dissolution, résolution d'un corps mixte dans ses principes. — En mécanique, *décomposition d'un mouvement*, l'action de le décomposer.

DÉCOMPTE, s. m. (*dé-kon-te*) Ce qu'on a à rabattre sur une somme que l'on paie. — Fig. *Il trouvera bien du décompte dans cette affaire*, elle ne sera point aussi avantageuse qu'il l'espère.

DÉCOMPTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kon-té*) Rabattre d'une somme. — v. n. Fig. Rabattre de l'opinion qu'on avait d'une personne, d'une chose.

DÉCONCERTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-kon-cer-té*) Troubler un concert de voix ou d'instrumens. — Fig. Rompre les mesures prises par quelqu'un. — Fig. Troubler quelqu'un, lui faire perdre contenance. On dit aussi en ce sens, *se déconcerter*.

DÉCONFIRE, v. a. FIT, ITE, p. Défaire entièrement dans une bataille. Il est vieux. — Fig. et fam. Réduire quelqu'un à ne savoir plus que dire.

DÉCONFITURE, s. f. Entière défaite. Il est vieux. — Fig. et fam. Ruine entière d'un négociant.

DÉCONFORT, s. m. (*dé-kon-for*) Désolation, découragement. Il est vieux.

DÉCONFORTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-con-for-té*) Décourager.

SE DÉCONFORTER, v. pron. Perdre courage, s'affliger, se désoler. Il vieillit.

DÉCONSEILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Dissuader. Peu usité.

DÉCONTENANCER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kon-te-nan-cé*) Faire perdre contenance à quelqu'un. — v. pr. Perdre contenance. — *Etre décontenancé*, perdre contenance, ou par soi-même n'en avoir point.

DÉCONVENUE, s. f. Malheur, mauvais succès. Il est fam.

DÉCOR, s. m. Ce qui sert à décorer. — Ensemble des décorations d'un théâtre.

DÉCORATEUR, s. m. Qui fait des décorations.

DÉCORATION, s. fém. (*dé-ko-ra-cion*) t. d'architecture, de peinture, de sculpture. Embellissement, ornement. — En parlant du théâtre, représentation qu'on y voit des lieux où l'action est supposée se passer. — En parlant des personnes, marque d'honneur, de dignité.

DÉCORDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kor-dé*) Détortiller, séparer les cordons dont une corde est composée.

DÉCORER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ko-ré*) Orner, parer, donner à quelqu'un la marque d'une dignité.

DÉCORTICATION, s. fém. (*dé-kor-ti-ka-cion*) Action de peler les branches, les racines.

DÉCORUM, s. m. (*dé-ko-rome*) t. latin qui ne se dit que dans cette phrase : *Garder le décorum*, les bienséances, les apparences.

DÉCOUCHER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-kou-ché*) Coucher hors de chez soi. — v. a. Etre cause que quelqu'un quitte le lit où il couche : *Je ne veux pas vous découcher.*

DÉCOUDRE, v. a. SU, UE, p. et adj. [Il se conjugue comme *Coudre*] Défaire quelque couture; défaire ce qui était cousu. — On dit fig. et fam., *ses affaires se décousent*, *commencent à se découdre*, ses affaires commencent à aller mal; *leur amitié commence à se découdre*, à se refroidir. — v. n. *En découdre*, en venir aux mains. Fam. — *Style décousu*, qui n'a point de liaison.

DÉCOULANT, ANTE, adj. (*dé-kou-lan*) Qui découle, d'où découle. Il n'est usité que dans cette phrase de l'Ecriture-Sainte : *La terre de promission était une terre découlante de lait et de miel.*

DÉCOULEMENT, s. m. (*dé-kou-le-man*) Flux, mouvement de ce qui découle lentement, goutte à goutte.

DÉCOULER, v. n. (*dé-kou-lé*) Couler. Il ne se dit que des choses liquides qui tombent peu à peu et de suite. — On dit fig., *c'est de Dieu que découlent toutes les grâces.*

DÉCOUPER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kou-pé*) Couper en petites parties. — *Découper un chapon*, *une poularde*, etc., les dépecer, pour en servir à tous les convives. En ce sens il est quelquefois neutre : *Ce sont les dames qui découpent aujourd'hui.* — *Découper des étoffes*, les couper avec art, à petites taillades. — *Découper des cartes*, *du papier*, etc., les couper de manière à représenter quelque figure. — *Découper une image*, *une estampe*, séparer les figures du fond.

DÉCOUPEUR, EUSE, s. Qui travaille en découpure.

DÉCOUPLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-cou-plé*) Détacher des chiens couplés. — *Jeune homme bien découplé*, de belle taille. Il est fam.

DÉCOUPLER, s. m. Action de détacher des chiens.

DÉCOUPURE, s. f. Petite taillade qu'on fait à une étoffe, à de la toile, à du papier. — La chose même découpée.

DÉCOURAGEANT, ANTE, adj. Qui décourage : *Événement décourageant.*

DÉCOURAGEMENT, s. m. (*dé-kou-ra-je-man*) Perte de courage, abattement de cœur

DÉCOURAGER, v. a. É, ÉE, p. et adj (*dé-cou-ra-jé*) Abattre le courage. — Faire perdre l'envie, le courage de faire quelque chose : *On l'a découragé de cette entreprise.* — v. pr. *Se décourager*, perdre courage.

DÉCOURS, s. m. (*dé-kour*) Décroissement de la lune. — Déclin d'une maladie.

DÉCOUSURE, s. f. L'endroit décousu d'un linge, d'une étoffe.

DÉCOUVERT, TE. Voyez DÉCOUVRIR.

DÉCOUVERTE, s. f. Action de découvrir, d'inventer, ou la chose même découverte. — On dit en t. de guerre, *Aller* ou *envoyer à la découverte du pays*, *des ennemis.*

DÉCOUVRIR, v. a. VERT, ERTE, part. [Il se conjugue comme *Couvrir*] Oter ce qui couvrait une chose ou une personne. — Fig. Parvenir à connaître ce qui était tenu caché. — Déclarer ce qu'on tenait secret ou caché. — Commencer d'apercevoir : *On découvrit les vaisseaux de l'armée ennemie.* — Faire une dé-

couverte q elconque. — *Découvrir une frontière*, la dégarnir de troupes.

Découvert, te, p. et adj. *Pays découvert*, où il y a peu d'arbres. — *A deniers découverts*, argent comptant. — *A visage découvert*, sans détour. — *A découvert*, loc. adv., sans être couvert. — Fig. Clairement, sans ambiguïté.

se Découvrir, v. pr. Ôter son chapeau. — Fig. Faire ou laisser connaître ses sentimens. — En t. d'escrime, ne se pas mettre bien en garde.

DÉCRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kra-cé*) Ôter la crasse : *Décrasser les mains, la peau*, etc. En parlant de soi, on dit, *se décrasser les mains, le visage, le corps ;* et non pas, *décrasser son corps, son visage, ses mains.* — *Décrasser du linge*, le laver dans une première eau. — Fig. et fam. Polir, rendre moins grossier : *Il faut lui faire voir bonne compagnie pour le décrasser.* — Donner quelque relief : *Il a acheté cette charge pour se décrasser.*

DÉCRÉDITEMENT, s. m. (*dé-kré-di-te-man*) Action de décréditer.

DÉCRÉDITER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*dé-kré-dité*) Oter le crédit. — Faire perdre la considération, l'autorité. — On dit aussi, *se décréditer* : *Il s'est décrédité par sa mauvaise conduite.* — *Remède décrédité*, qui n'a plus de succès.

DÉCRÉPIT, ITE, adj. (*dé-kré-pi*) Extrêmement vieux.

DÉCRÉPITATION, s. f. (*dé-kré-pi-ta-cion*) t. de chimie. Il se dit du bruit que font les sels dans le feu. — La calcination d'un sel, jusqu'à ce qu'il ne pétille plus.

DÉCRÉPITER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-kré-pi-té*) t. de chimie. Calciner un sel jusqu'à ce qu'il ne pétille plus. — v. n. Pétiller, faire du bruit.

DÉCRÉPITUDE, s. f. Vieillesse extrême et infirme.

DÉCRET, s. m. (*dé-krè*) Ordre : *Les décrets de la Providence.* — Ordonnance du juge, qui porte ordinairement prise de corps ou saisie des biens. — Recueil d'anciens canons des conciles, des constitutions des papes, et des sentences des Pères : *Décret de Gratien.*

DÉCRÉTALE, s. f. Lettre écrite par les anciens papes.

DÉCRÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kré-té*) t. de palais. Décerner un décret. — *Décréter une terre, une maison*, en poursuivre la vente par décret, pour payer des créanciers, et pour la sûreté des acquéreurs. — v. n. Rendre un décret.

DÉCRI, s. m. Cri public pour défendre le cours de quelque monnaie ou le débit d'une marchandise. — Perte de réputation et de crédit.

DÉCRIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-kri-é*) Défendre par cri le cours de quelque chose. Il se dit surtout des monnaies. — Fig. Oter la réputation et l'estime. — *Homme décrié*, perdu de réputation.

DÉCRIRE, v. a. I, ITE, p. [Il se conjugue comme *Ecrire.*] Représenter, dépeindre par le discours. — T. de géométrie. *Décrire une courbe*, la tracer.

DÉCROCHER, v. a. É, ÉE, p. Détacher une chose qui était accrochée.

DÉCROIRE, v. a. (*dé-kroa-re*) Ne croire pas. Il n'est guère d'usage qu'en l'opposant au mot *croire* : *Je ne crois ni ne décrois.* Fam.

DÉCROISSEMENT, s. m. (*dé-kroa-ce-man*) Diminution : *Le décroissement de la rivière des jours.*

DÉCROÎTRE, v. n. CRU, UE, p. (*dé-kroa-tre*) Diminuer : *La rivière est décrue. La rivière a décru de deux pouces.*

DÉCROTTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kro-té*) Oter la crotte.

DÉCROTTEUR, s. m. (*de-kro-teur*) Celui qui décrotte.

DÉCROTTOIRE, s. fém. (*dé-kro-toa-re*) Brosse pour décrotter.

DÉCRUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-kru-é*) Préparer le fil par une lessive, avant la teinture.

DÉCRUMENT, s. m. (*dé-cru-man*) Action de décruer.

DÉCRUSEMENT, s. m. (*dé-kru-ze-man*) Action de décruser.

DÉCRUSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-kru-zé*) Mettre des cocons dans de l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec facilité. — Il se dit aussi d'une certaine préparation que les teinturiers donnent à la soie avant de la teindre.

DÉCUIRE, v. a. CUIT, ITE, p. Corriger l'excès de la cuisson. Il ne se dit que des sirops et confitures où l'on met de l'eau pour les rendre plus liquides, quand ils sont trop cuits. — On dit aussi, *se décuire*, dans cette phrase : *Les confitures se décuisent*, se liquéfient trop, faute d'avoir été assez cuites.

DÉCUPLE, s. masc. Dix fois autant. Il est aussi adjectif.

DÉCUPLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cu-plé*) Rendre dix fois plus grand.

DÉCURIE, s. f. Chez les Romains, troupe de dix hommes, de dix soldats.

DÉCURION, s. m. Officier qui commandait dix hommes.

DÉCURRENT, ENTE, adj., t. de botan. Il se dit des feuilles dont les bords se prolongent sur la tige.

DÉCURSIF, adj., t. de botan. Il se dit du style qui, paraissant partir du sommet de l'o-

vaire, descend en rampant sur un de ses côtés.

DÉCURTATION, s. f., t. de botan. Maladie des végétaux qui fait périr le sommet des nouveaux jets; on l'appelle aussi *couronnement.*

DÉCUSSATION, s. f. (*dé-ku-ça-cion*) t. de géométrie et d'optique. Concours, rencontre de deux ou plusieurs lignes ou rayons.

DÉDAIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-dè-gné*, mouillez le *gn*) Marquer une sorte de mépris.— Négliger une chose à cause du peu de cas qu'on en fait. — Il est aussi neutre : *Il dédaigne de nous servir.*

DÉDAIGNEUSEMENT, adv. (mouillez le *gn*) Avec dédain.

DÉDAIGNEUX, EUSE, adj. (*dé-dè-gneu*, mouillez le *gn*) Qui marque du dédain. — Il est aussi substantif.

DÉDAIN, s. masc. (*dé-din*) Mépris présomptueux.

DÉDALE, s. m. Labyrinthe. — On dit fig., *le dédale des lois, des procédures.*

DÉDAMER, v. n. (*dé-da-mé*) t. de jeu de dames. Déplacer une des dames qui sont au premier rang.

DÉDANS, s. masc. La partie intérieure de quelque chose.

DEDANS, adv. de lieu. (*de-dan*) Dans l'intérieur. — Il est quelquefois préposition, et alors il ne s'emploie qu'avec *au* ou *par. Il passa au dedans* ou *par dedans la ville.*

DÉDICACE, s. f. Consécration d'une église. — Fête annuelle qui se fait en mémoire de cette consécration. — Adresse d'un livre qu'on fait à quelqu'un par une épître.

DÉDICATOIRE, adject. (*dé-di-ka-toa-re*) *Epître dédicatoire*, épître qu'on met à la tête d'un livre pour le dédier à quelqu'un.

DÉDIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-di-é*) Consacrer au culte divin. — Adresser un ouvrage par une épître. — Destiner à une profession sainte.

DÉDIRE, v. a. DIT, ITE, p. [Il se conjugue comme *Dire*, excepté à la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, où il fait, *vous dédisez*] Désavouer quelqu'un de ce qu'il s'est avancé de dire ou de faire pour nous.

SE DÉDIRE, v. pr. Se rétracter, ne pas tenir sa parole.

DÉDIT, s. m. (*dé-di*) Révocation d'une parole donnée. — La peine dont on est convenu entre deux ou plusieurs personnes, contre celui qui se dédira.

DÉDOMMAGEMENT, s. m. (*dé-do-ma-je-man*) Réparation d'un dommage.

DÉDOMMAGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-do-ma-jé*) Indemniser, réparer le dommage.

DÉDORER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-do-ré*) Ôter la dorure.

SE DÉDORER, v. pr. Perdre sa dorure.

DÉDOUBLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-dou-blé*) Ôter la doublure. — On dit en t. de l'art militaire, *dédoubler les rangs, les files;* et *dédoubler une compagnie*, pour dire en faire deux compagnies.

DÉDUCTION, s. f. (*dé-duk-cion*) Soustraction. — Narration, énumération en détail. — Suite de raisonnemens par lesquels on arrive à la preuve d'une proposition.

DÉDUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. Soustraire, rabattre. — Faire l'énumération, détailler par le discours : *Déduire ses raisons.* — Inférer, tirer comme conséquence.

DÉESSE, s. f. Divinité fabuleuse.

SE DÉFÂCHER, v. pr. É, ÉE, p. (*se dé-fâ-ché*) S'apaiser après s'être mis en colère. Familier.

DÉFAILLANCE, s. f. (mouillez les *ll*) Faiblesse, évanouissement. — t. d'ancienne chimie, qui se dit d'un sel que l'humidité de l'air rend liquide : *De l'huile de tartre par défaillance.* On dit aujourd'hui *liquescence.*

DÉFAILLANT, ANTE, s. (mouillez les *ll*) t. de pratique. Qui manque à comparaître en justice. — adj. *Une ligne défaillante*, qui n'existe plus, qui est éteinte.

DÉFAILLIR, v. n. (mouillez les *ll*) [Il n'est plus guère usité qu'au plur. du présent, *nous défaillons;* à l'imparfait, *je défaillais*, au préterit, *je défaillis, j'ai défailli*; et à l'infinitif, *défaillir*]. Manquer. Il est vieux, en ce sens. — Dépérir, s'affaiblir.

DÉFAIRE, v. a. FAIT, AITE, p. et adj. (*dé-fè-re*) [Il se conjugue comme *Faire*] Détruire ce qui est fait. — Faire mourir. — Tailler en pièces. — Délivrer, dégager : *Défaites-moi de cet importun.* — Amaigrir, exténuer : *Sa maladie l'a bien défait.* — Fig. Effacer par un plus grand éclat, par plus de mérite et de beauté. En ce sens, il est impropre.

SE DÉFAIRE, v. pr. — *Se défaire d'un domestique*, le congédier. — *Se défaire de son ennemi*, le faire mourir. — *Se défaire d'une chose*, la vendre. — *Se défaire d'une mauvaise habitude*, s'en corriger. — *Ce vin se défait*, s'affaiblit.

DÉFAITE, s. f. (*dé-fè-te*) Déroute d'une armée. — Debit, facilité de se défaire de quelque chose : *Marchandise de bonne* ou *mauvaise défaite.* En ce sens, il n'a pas de pl. — Excuse artificieuse.

DÉFALCATION, s. fém. (*dé-fal-ka-cion*) Déduction d'une petite somme sur une plus grande.

DÉFALQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fal-ké*) Rabattre d'une somme.

DÉFAUT, s. m. (*dé-fô*) Imperfection. — En t. de prat., manquement à l'assignation donnée. — En t. de chasse, *chien en défaut*, Qui a perdu les voies de la bête. — *Au défaut*

de..., au lieu, à la place de... — *Défaut des côtes*, l'endroit où elles se terminent. — *Le défaut de la cuirasse*, intervalle entre elle et les autres pièces de l'armure; et fig. et fam., le faible d'un homme.

DÉFAVEUR, s. f. Cessation de faveur.

DÉFAVORABLE, adject. des deux g. Qui n'est point favorable.

DÉFAVORABLEMENT, adv. D'une manière défavorable.

DÉFÉCATION, s. f. (*dé-fé-ka-cion*) t. de chimie et de pharmacie. Dépuration d'une liqueur, qui se fait par la chute spontanée des parties qui la rendaient trouble.

DÉFECTIF, adj. masc. (*dé-fèk-tif*) t. de gramm.: *Verbe défectif*, verbe qui n'a pas tous ses temps ou tous ses modes.

DÉFECTION, s. f. (*dé-fek-cion*) Abandonnement d'un parti auquel on est lié.

DÉFECTUEUSEMENT, adv. (*dé-fèk-tu-eu-ze-man*) D'une manière défectueuse.

DÉFECTUEUX, EUSE, adj. (*dé-fèk-tu-eu*) Qui a des défauts, qui manque des conditions requises. Il ne se dit que des choses.

DÉFECTUOSITÉ, s. f. Vice, défaut.

DÉFENDEUR, ERESSE, s. (*dé-fan-deur*) t. de palais. A qui on fait une demande en justice. Il est opposé à *demandeur*.

DÉFENDRE, v. a. DU, UE, p. (*dé-fan-dre*) Protéger, soutenir quelqu'un. On dit aussi, *défendre sa patrie*, *sa vie*, *son honneur*, etc. — Garantir: *La montagne défend cette maison du froid.* — Prohiber, interdire. — En t. de pratique, fournir des défenses aux demandes de sa partie. En ce sens, il est neutre: *Il a été condamné, faute de défendre.*

SE DÉFENDRE, v. pr. Repousser la force par la force. — S'excuser de faire quelque chose. — Se disculper.

DÉFENDS, s. m. (*dé-fan*) t. de jurisprudence: *Bois*, *prés*, *vignes en défends*, qu'il est défendu de couper, où il est défendu de laisser entrer des bestiaux, etc.

DÉFENDU, UE. Voyez DÉFENDRE.

DÉFENSE, s. f. (*dé-fan-ce*) Protection, soutien. — Prohibition. — *Se mettre en défense*, en état de se défendre. — *Une place est de défense*, peut soutenir un siége. — *Ce bois est en défense*, dans un état tel que les bestiaux ne peuvent y aller.

DÉFENSES, s. f. pl. En t. de fortification, ce qui sert à mettre à couvert ceux qui défendent une place. — En t. de pratique, ce qu'on répond par écrit à la demande de sa partie. — Jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'un autre jugement. — Les dents qui sortent de la gueule du sanglier.

DÉFENSEUR, s. m. (*dé-fan-ceur*) Qui défend, qui protége.

DÉFENSIF, IVE, adj. (*dé-fan-cif*) Fait pour la défense: *Armes défensives. Ligne défensive.* — En t. de méd., il est adj. et subst. et se dit de certains médicamens toniques. — *Défensive*, s'emploie substant.: *Être*, *se tenir sur la défensive*, ne faire simplement que se défendre.

DÉFÉQUER, v. a., É, ÉE, p. (*dé-fé-ké*) Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur.

DÉFÉRENCE, s. fém. (*dé-fé-ran-ce*) Respect, égard qu'on a pour quelqu'un et qui fait qu'on acquiesce à ce qu'il désire.

DÉFÉRENT, ENTE, adj. (*dé-fé-ran*) Qui cède: *Esprit doux et déférent.*

DÉFÉRENT, adj. (*dé-fé-ran*) Qui porte *Cercles*, *vaisseaux déférens.*

DÉFÉRENT, s. m. Marque du lieu où s'est fabriquée une monnaie.

DÉFÉRER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-fé-ré*) Céder, condescendre. — v. a. Donner, décerner. — Dénoncer: *Déférer quelqu'un en justice.* — *Déférer le serment à quelqu'un*, s'en rapporter à son serment.

DÉFERLER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-fèr-lé*) t. de marine. Déployer les voiles.

DÉFERRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fè-ré*) Ôter le fer dont une chose est garnie: *Déferrer une caisse*, *une roue.* — *Déferrer un cheval*, lui enlever les fers du pied. — Fig. et fam. Rendre muet, confus.

SE DÉFERRER, v. pr. Perdre son fer. — Fig. et fam. Se déconcerter.

DÉFETS, s. m. pl. (*dé-fè*) t. de librairie. Feuilles isolées et superflues d'un ouvrage, celles qui restent après que les assemblages sont faits.

DÉFEUILLAISON, s. f. (mouillez les *ll*) t. de botanique. Chute ou temps de la chute des feuilles.

DÉFEUILLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. Ôter les feuilles des arbres.

DÉFI, s. m. Appel, provocation au combat — Toute sorte de provocation.

DÉFIANCE, s. f. Soupçon, crainte d'être trompé. — Crainte qu'une chose n'ait pas toutes les qualités requises: *Il a une juste défiance de ses forces.*

DÉFIANT, ANTE, adj. Soupçonneux.

DÉFICIT, s. m. (*dé-fi-cit*) Mot emprunté du latin, pour signifier ce qui manque. Il ne prend pas d'*s* au pl.

DÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fi-é*) Provoquer quelqu'un au combat. — Il se dit aussi de toute autre sorte de provocation: *Défier quelqu'un à boire*, *à la paume*, etc. — Mettre quelqu'un à pis faire: *Je vous défie de me frapper*; et dans un sens plus doux: *Je vous défie de deviner qui m'a dit telle chose.* — En t. de marine, *défier l'ancre à bord*, empêcher qu'elle ne touche le bord; *le vent défie la côte*, vient de la côte.

SE DÉFIER, v. pron. Se donner de garde de quelqu'un, de quelque chose. — *Se défier de*

Q

soi-même, *de ses forces*, *de son esprit*, n'avoir pas grande confiance en soi-même, en ses propres forces, en sa capacité.

DÉFIGURER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*dé-fi-gu-ré*) Gâter la figure, rendre difforme. — Il se dit figur. des ouvrages d'esprit.

DÉFILÉ, s. m. Passage étroit.

DÉFILER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fi-lé*) Ôter le fil qui était passé dans quelque chose. En ce sens, on dit aussi, *se défiler*. — Aller l'un après l'autre, en sorte qu'il y ait peu de personnes de front. Il ne se dit proprement qu'en parlant d'une marche de troupes.

DÉFINI, IE, adject. Déterminé, expliqué d'une manière précise : *Nombre défini*, *question définie*. — T. de botan. : *Pistils définis*, *étamines définies*, dont le nombre peut aisément se compter. Dans le sens contraire, on dit *indéfini*.

DÉFINIR, v. a. I, IE, p. et adj. Marquer, déterminer. — Expliquer l'essence et la nature d'une chose. — Décider. — *Définir un homme*, le faire connaître par ses qualités bonnes ou mauvaises.

DÉFINITEUR, s. m. Celui qui, dans un ordre religieux, est préposé pour assister le général ou le provincial.

DÉFINITIF, IVE, adj. (*dé-fi-ni-tif*) Qui décide, qui règle : *Sentence définitive*, qui juge le fond d'un procès. — *En définitif*, loc. adv. Par jugement définitif. — Enfin : *En définitive*.

DÉFINITION, s. f. (*dé-fi-ni-cion*) Explication de la nature d'une chose par son genre et par sa différence. — Décision, règlement.

DÉFINITIVEMENT, adv. (*dé-fi-ni-ti-ve-man*) En jugement définitif.

DÉFINITOIRE, s. masc. (*dé-fi-ni-toa-re*) Lieu où s'assemblent les définiteurs.

DÉFLAGRATION, s. f. (*dé-fla-gra-cion*) t. de chimie. Action de brûler avec flammes.

DÉFLEGMATION, s. f. (*dé-flèg-ma-cion*) Action de déflegmer.

DÉFLEGMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-flèg-mé*) t. de chimie. Enlever la partie aqueuse une substance.

DÉFLEURAISON, s. f. (*dé-fleu-rè-zon*) t. de botanique. Chute ou temps de la chute des fleurs.

DÉFLEURIR, v. n. I, IE, p. Perdre sa fleur. — v. a. Faire tomber la fleur des arbres.

DÉFLEXION, s. fém. (*dé-flèk-cion*) t. de physique. Action par laquelle un corps se détourne de son chemin.

DÉFLUER, v. n., t. d'astronomie. S'éloigner de plus en plus.

DÉFONCEMENT, s. m. (*dé-fon-ce-man*) Action de défoncer.

DÉFONCER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fon-cé*) Ôter le fond des tonneaux, des futailles. — *Défoncer un terrain*, le fouiller à quelque profondeur, en ôter les pierres et y mettre du fumier. — *Défoncer un cuir de vache*, le fouler aux pieds, après qu'il a été mouillé. — *Se défoncer*, manquer par le fond.

DÉFORMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-for-mé*) Gâter la forme.

DÉFOURNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-four-né*) Tirer du four.

DÉFRAYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-frè-ié*) Payer la dépense de quelqu'un.

DÉFRICHEMENT, s. m. (*dé-fri-che-man*) Ce qu'on fait pour mettre en valeur une terre inculte. — Terrain défriché.

DÉFRICHER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (*dé-fri-ché*) Arracher les mauvaises herbes d'un champ, pour le cultiver ensuite. — Fig. Eclaircir, démêler une affaire.

DÉFRICHEUR, s. m. Qui défriche.

DÉFRISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-fri-zé*) Défaire la frisure.

DÉFRONCER, v. a. (*dé-fron-cé*) Déplisser. — Fig. *Défroncer le sourcil*, se dérider le front, prendre un air serein.

DÉFROQUE, s. f. (*dé-fro-ke*) Meubles et effets qu'un moine laisse en mourant. — Il se dit fam. et par extension, des meubles et effets de tout autre particulier, lorsque quelqu'un en profite autrement que par droit de succession.

DÉFROQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-fro-ké*) Ôter le froc, faire quitter la vie monacale. — *Se défroquer*, se prend en mauvaise part, en parlant d'un religieux qui quitte l'habit de moine.

DÉFUNER, v. a., t. de mar. Dégarnir un mât de ses cordages et de ses manœuvres.

DÉFUNT, UNTE, subst. et adj. (*dé-fun*) Mort, décédé.

DÉGAGEMENT, s. masc. (*dé-ga-je-man*) Action par laquelle une chose est dégagée. — Issue secrète et dérobée, qui sert à la commodité du logement.

DÉGAGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ga-jé*) Retirer ce qui avait été engagé, donné en hypothèque ou en nantissement. — *Dégager un soldat*, obtenir son congé. — *Dégager sa parole*, tenir sa parole, ou retirer une parole qu'on n'avait donnée que sous condition. — *Dégager la tête*, *la poitrine*, les rendre plus libres. — Débarrasser, en retirant d'un lieu une personne qui s'y trouvait engagée. — On dit d'un habit qui fait bien paraître la taille, qu'*il la dégage*.

SE DÉGAGER, v. pr. Se retirer d'un lieu périlleux et difficile.

DÉGAÎNE, s. fém. (*dé-ghè-ne*) Il ne se dit que dans cette phrase proverbiale, basse et ironique, *d'une belle dégaine*, pour dire, d'une façon ridicule.

DÉGAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ghè-né*)

Tirer une épée de son fourreau. Dans cette acception active, il est peu usité. — v. n. Tirer l'épée : *Il n'aime pas à dégaîner.* — On dit subst., *brave jusqu'au dégaîner.*

DÉGAÎNEUR, s. m. Bretteur, spadassin.

DÉGANTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-gan-té*) Ôter les gants.

DÉGARNIR, v. a. I, IE, p. et adj. Ôter la garniture de quelque chose. — Ôter les meubles d'une maison, d'une chambre. — *Dégarnir une place*, en ôter une grande partie de la garnison ou des munitions. — *Dégarnir un arbre*, en ôter les branches inutiles.

DÉGÂT, s. m. (*dé-ga*) Ruine, ravage. — Consommation de vivres qui se fait avec désordre et sans économie.

DÉGAUCHIR, v. a. I, IE, p. (*dé-gô-chir*) Dresser un ouvrage en bois, en pierre, en retranchant ce qu'il a d'irrégulier.

DÉGAUCHISSEMENT, s. m. (*dé-gô-chi-ce-man*) Action de dégauchir.

DÉGEL, s. m. Adoucissement de l'air qui résout la glace.

DÉGELER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-je-lé*) Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être. On dit neutral. : *La rivière dégèle*, et impersonnellement, *il dégèle.*

se Dégeler, v. pr. Cesser d'être gelé.

DÉGÉNÉRATION, s. f. (*dé-jé-né-ra-cion*) Etat de ce qui dégénère.

DÉGÉNÉRER, v. neut. É, ÉE, p. et adj. (*dé-jé-né-ré*) Devenir inférieur par la reproduction : *Dégénérer de ses ancêtres*, ne pas suivre leurs bons exemples. — S'abâtardir, en parlant des animaux et des plantes. — Figur. Changer de bien en mal.

DÉGINGANDÉ, ÉE, adj. (*dé-jin-gan-dé*) Il se dit, dans le style familier, d'un homme dont la contenance et la démarche sont mal assurées. Fam.

DÉGLUER, v. a. (*dé-glu-é*) Ôter la glu, se débarrasser de la glu. — *Se dégluer les yeux*, ôter la chassie qui colle les paupières.

DÉGLUTITION, s. f. (*dé-glu-ti-cion*) t. de médecine. Action d'avaler.

DÉGOBILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Vomir le vin et les viandes qu'on a pris avec excès. Il est bas.

DÉGOBILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Le vin et les viandes qu'on a vomis. Il est bas.

DÉGOISER, v. a. (*dé-goa-zé*) Chanter, en parlant des oiseaux. Il est vieux en ce sens. — Fig. et fam. Parler plus qu'il ne faut, dire ce qu'il ne faut pas dire.

DÉGONFLER, v. a. Dissiper le gonflement.

DÉGORGEMENT, s. m. (*dé-gor-je-man*) Epanchement des eaux retenues. — Il se dit aussi de l'épanchement de la bile et des autres humeurs.

DÉGORGEOIR, s. m. (*dé-gor-joar*) Instrument pour nettoyer la lumière d'un canon.

DÉGORGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-gor-jé*) Déboucher un passage engorgé. — On dit aussi neutr., *cet égoût a dégorgé.* — Laver les étoffes pour les débarrasser du savon et de l'alun qu'elles contiennent.

se Dégorger, v. pr. S'épancher, se décharger. — Se purger du goût de marée ou de bourbe, en parlant du poisson.

DÉGOTER, v. a. Déplacer, chasser de son poste. Style fam. et badin.

DÉGOURDIR, v. a. I, IE, p. et adj. Redonner de la chaleur à ce qui était engourdi par le froid : *Se dégourdir les mains.* — *Faire dégourdir de l'eau*, la faire légèrement chauffer. — Fig. et fam. en parlant d'un jeune homme, le façonner, le polir. — On dit subst., *c'est un dégourdi*, c'est un homme à qui on n'en fait point accroire. Il est fam.

DÉGOURDISSEMENT, s. m. Action par laquelle les membres engourdis se dégourdissent.

DÉGOÛT, s. m. (*dé-goû*) Manque de goût d'appétit. — Répugnance, aversion pour une chose ou pour une personne. — Déplaisir, chagrin.

DÉGOÛTANT, ANTE, adj. (*dé-goû-tan*) Qui donne du dégoût, de l'aversion. — Figur. Qui cause du déplaisir.

DÉGOÛTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-goû-té*) Ôter l'appétit. — Fig. Donner de l'éloignement pour une personne ou pour une chose. On dit subst., *faire le dégoûté*, faire le difficile, le délicat.

se Dégoûter, v. pr. Prendre du dégoût, de l'aversion.

DÉGOUTTANT, ANTE, adj. (*dé-gou-tan*) Qui dégoutte.

DÉGOUTTER, v. n. (*dé-gou-té*) Couler goutte à goutte.

DÉGRADATION, s. fém. (*dé-gra-da-cion*) Destitution ignominieuse du grade où l'on est. — Dégât fait dans des bois. — Dépérissement d'une maison, d'un mur, etc. — Fig. Avilissement : *La dégradation des ames est une suite de la servitude.* — En t. de peinture, affaiblissement de la lumière et des couleurs d'un tableau.

DÉGRADER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-gra-dé*) Démettre ignominieusement d'un grade. — Faire du dégât dans des bois. — Affaiblir insensiblement la lumière ou les couleurs d'un tableau. — Fig. Avilir. On dit aussi dans ce sens, *se dégrader.*

DÉGRAFER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-gra-fé*) Détacher une agrafe.

DÉGRAISSAGE, s. m. (*dé-grè-ça-je*) Action de dégraisser.

DÉGRAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-grè-cé*) Ôter la graisse de quelque chose. — Ôter les ta-

ches faites par la graisse.— Fig. Ôter une partie des grandes richesses mal acquises.

DÉGRAISSEUR, s. m. (*dé-grè-ceur*) Qui dégraisse les habits, les étoffes.

DÉGRAISSOIR, s. m. (*dé-grè-çoar*) Instrument qui sert à tordre la laine qu'on retire de l'eau de savon.

DÉGRAPPINER, v. a. (*dé-gra-pi-né*) t. de mar. Retirer un vaisseau de dessus la glace, par le moyen des grappins.

DÉGRAS, s. m. (*dé-grâ*) Huile de poisson qui a servi à passer des peaux en chamois.

DÉGRAVOÎMENT, s. m. (*dé-gra-voa-man*) Effet d'une eau courante qui déchausse les murs, les pilotis, etc.

DÉGRAVOYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-gra-voa-ié*) Déchausser des murs, des pilotis, en parlant de l'effet des eaux courantes.

DEGRÉ, s. m. Marche d'un escalier. — Il se dit fig. des emplois, titres, charges, dignités par où l'on s'élève successivement à de plus grandes. — Dans les universités, grade : *Degré de maître-ès-arts*, *de bachelier*, etc. — En t. de philosophie, la différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles : *Degré de chaleur*, *degré de mouvement*. — En parlant des qualités bonnes ou mauvaises, on dit, *le plus haut*, *le dernier degré*. — Les différentes parties dans lesquelles le baromètre et le thermomètre sont divisés. — La proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parens à l'égard de la tige qui leur est commune. — *Degré de juridiction*, tout tribunal dont on peut appeler à un autre. — En géométrie, la trois cent soixantième partie de la circonférence d'un cercle. — *Degré décimal du méridien*, nom donné à la centième partie du quart du méridien, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures.

DÉGRÉER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-gré-é*) Ôter les agrès d'un vaisseau.

DÉGRÈVEMENT, s. m. Action de dégrever.

DÉGREVER, v. a. É, ÉE, p. Exempter quelqu'un de payer une partie de ses impositions.

DÉGRINGOLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-grin-go-lé*) Descendre plus vite qu'on ne voudrait. Fam.

DÉGRISER, v. a. (*dé-gri-zer*) Faire passer l'ivresse. — Fig. Détruire l'illusion, faire cesser le charme. Fam.

DÉGROSSAGE, s. m. Action de dégrosser.

DÉGROSSER, v. a. (*dé-gro-cé*) Diminuer la grosseur d'un lingot qu'on veut faire passer à la filière.

DÉGROSSIR, v. a. I, IE, p. (*dé-gro-cir*) Ôter le plus gros de la matière, pour commencer à lui donner la forme projetée. — Figur. Commencer à débrouiller une affaire.

DÉGUENILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) Dont les habits sont en lambeaux.

DÉGUERPIR, v. a. I, IE, p. (*dé-ghèr-pir*) t. de pratique. Abandonner la possession d'un immeuble. On le dit aussi absolument. — v. n. Fig. et fam. *Déguerpir d'un lieu*, en sortir par quelque motif de crainte.

DÉGUERPISSEMENT, s. m. (*dé-ghèr-pi-ce-man*) Action de déguerpir.

DÉGUEULER, v. n. (*dé-gheu-lé*) Vomir par suite d'un excès, d'une débauche. Il est bas.

DÉGUIGNONNER, v. a. (*dé-ghi-gno-né*, mouillez le *gn*) Ôter le guignon, le malheur, surtout au jeu. Il est fam.

DÉGUISEMENT, s. m. (*dé-ghi-ze-man*) Ce qui sert à déguiser une personne. — Etat d'une personne déguisée. — Fig. Dissimulation, artifice pour cacher la vérité.

DÉGUISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ghi-zé*) Travestir une personne de telle sorte, qu'il soit difficile de la reconnaître. — On dit fig., *déguiser sa voix*, *la vérité*, etc.

se Déguiser, v. pr. Se travestir. — Fig. Se montrer tout autre que l'on n'est.

DÉGUSTATION, s. fém. (*dé-gus-ta-cion*) Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant.

DÉGUSTER, v. a. É, ÉE, part. Goûter une boisson pour en connaître la qualité.

DÉHÂLER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-â-lé*) Ôter l'impression du hâle sur le teint.

se Déhaler, v. pr. Perdre le hâle.

DÉHANCHÉ, ÉE, adj. Qui a les hanches disloquées. Il se dit des hommes et des chevaux.

DÉHARDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ar-dé*) t. de chasse. Lâcher des chiens liés quatre à quatre ou six à six.

DÉHARNACHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ar-na-ché*) Ôter les harnais à un cheval.

DÉHISCENCE, s. f., t. de botanique. La manière dont s'ouvre une partie close de toute part.

DEHORS, (*de-or*) adv. de lieu. Hors de. Il est opposé à *dedans* : *Il est allé dehors.* — *Porter la pointe des pieds en dehors*, marcher de manière que les pieds soient bien ouverts. — *Dehors* est aussi quelquefois préposition : *Il passa par-dehors la ville.*

Dehors, s. m. Partie extérieure de quelque chose. — *Les dehors d'une maison*, les avenues, avant-cour, parc, etc. — *Les dehors d'une place*, les fortifications extérieures d'une place. — Au fig., les apparences : *Il sauve les dehors.*

DÉICIDE, s. m. (*dé-i-ci-de*) Action de tuer un Dieu. Ce mot n'est d'usage qu'en parlant du crime des Juifs qui condamnèrent à mort Notre-Seigneur.

DÉIFICATION, s. fém. (*dé-i-fi-ka-ci-on*) Action de déifier, apothéose.

DÉIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-i-fi-é*) Admettre au nombre des dieux.

DÉISME, s. m. Sentiment de déiste.

DÉISTE, s. m. et f. Qui reconnaît un Dieu, mais qui ne reconnaît aucune religion révélée.

DÉITÉ, s. f. Dieu ou déesse de la fable. Il n'est d'usage qu'en poésie ; en prose, on dit, *divinité*.

DÉJÀ, adv. de temps. (*dé-jà*) Dès cette heure. — Auparavant.

DÉJECTION, s. f. (*dé-jèk-cion*) Evacuation des matières stercorales. —Les excrémens.

SE DÉJETER, v. pr. É, ÉE, p. (*se dé-je-té*) Il se dit du bois qui se courbe, s'enfle et s'étend.

DÉJEÛNER, v. n. (*dé-jeû-né*) Faire le repas qu'on appelle *le déjeûner*.

DÉJEUNER ou **DÉJEUNÉ**, s. m. Petit repas du matin. — *Déjeûner-dîner*, grand déjeûner qui tient lieu de dîner. — Plateau garni de tasses, soucoupes, etc.

DÉJOINDRE, v. a. JOINT, OINTE, p. (*dé-join-dre*) Séparer ce qui était joint, en parlant des ouvrages de menuiserie, de maçonnerie, etc. — On dit aussi, *se déjoindre*.

DÉJOUER, v. a. (*dé-jou-é*) *Déjouer un projet*, en empêcher l'exécution. — *Déjouer un complot*, en prévenir les effets. — Il se dit aussi des personnes : *Déjouer quelqu'un*.

DÉJOUER, v. n. (*dé-jou-é*) t. de marine. Il se dit d'un pavillon qui voltige au gré du vent. — Mal jouer, n'être pas à son jeu.

DÉJUC, s. masc. Le temps du lever des oiseaux. Il est vieux.

DÉJUCHER, v. n. (*dé-ju-ché*) Il se dit des poules qui sortent du juchoir. — Fig. et fam. Chasser d'un lieu haut et élevé. En ce sens il est aussi actif.

DE LA. Voyez LA.

DÉLABREMENT, s. m. (*dé-la-bre-man*) État d'une chose délabrée.

DÉLABRER, v. a. (*dé-la-bré*) Déchirer. — Il se dit fig. d'une armée : *Les fatigues ont délabré son armée.* — *Délabré, ée*, p. et adj. Tout en désordre, en mauvais état : *Un bien délabré*, *une maison délabrée.* — On dit aussi d'un homme ruiné, que *ses affaires sont délabrées.*

DÉLACER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-la-cé*) Défaire un lacet.

DÉLAI, s. m. Retardement, remise.

DÉLAISSEMENT, s. m. (*dé-lè-ce-man*) Manque de tout secours. — En t. de palais, abandonnement d'un héritage.

DÉLAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lé-cé*) Abandonner. — En t. de prat. Quitter une chose dont on était en possession : *Délaisser un héritage.* On dit aussi, *délaisser des poursuites, une action commencée.*

DÉLARDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-lar-dé*) t. d'archit. Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier, ou piquer avec le marteau le lit d'une pierre.

DÉLASSEMENT, s. m. (*dé-lâ-ce-man*) Repos, relâche qu'on prend pour se délasser de quelque travail.

DÉLASSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lâ-cé*) Ôter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las : *Le sommeil délasse.* — On dit aussi, *se délasser d'une longue fatigue*, *d'une longue application.*

DÉLATEUR, s. m. Accusateur, dénonciateur. On dit au fém., *délatrice.*

DÉLATION, s. f. (*dé-la-cion*) Accusation dénonciation.

DÉLATTER, v. a. (*dé-la-té*) Ôter les lattes de dessus un toit.

DÉLAVÉ, ÉE, adj. Qui se dit des couleurs faibles et blafardes : *Une pierre délavée. Ce bleu est trop délavé.*

DÉLAVER, v. a. É, ÉE, p., t. de teinture. Délayer trop une couleur.

DÉLAYANT, s. m. (*dé-lé-ian*) Remède qui rend les humeurs plus fluides.

DÉLAYEMENT, s. masc. (*dé-lè-ie-man*) Action de délayer.

DÉLAYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lé-ié*) Détremper. — Fig. *Délayer une pensée*, l'exprimer longuement.

DELEATUR, s. m. Mot emprunté du latin, et qui ne prend pas d'*s* au plur., t. d'imprim. Signe indiquant qu'il faut supprimer.

DÉLECTABLE, adj. des deux g. Agréable, qui plaît.

DÉLECTATION, s. f. (*dé-lèk-ta-cion*) Plaisir que l'on goûte avec réflexion.

DÉLECTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lèk-té*) Divertir, réjouir. Il ne se dit guère qu'en style de morale mystique.

SE DÉLECTER, v. pr. Prendre plaisir à quelque chose. Fam. et peu usité.

DÉLÉGATION, s. fém. (*dé-lé-ga-cion*) Commission donnée à quelqu'un pour connaître, pour juger. — Acte par lequel on donne à une personne une somme à recevoir d'une autre.

DÉLÉGATOIRE, adj. Il se dit des rescrits ou commissions, par lesquels le pape commet des juges pour connaître de certaines affaires.

DÉLÉGUÉ, s. m. Celui qui a reçu une délégation.

DÉLÉGUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lé-ghé* Députer, commettre avec pouvoir d'agir. — Assigner un fonds pour le paiement d'une dette.

DÉLESTAGE, s. m. Action de délester un vaisseau.

DÉLESTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lès-té*) Ôter le lest d'un vaisseau.

DÉLESTEUR, s. m. Qui est chargé de faire délester les vaisseaux.

DÉLÉTÈRE, adj. des deux g. Qui tue, qui cause la mort.

DÉLIBÉRANT, ANTE, adj. (*dé-li-bé-ran*) Qui délibère.

DÉLIBÉRATIF, IVE, adj. (*dé-li-bé-ra-tif*) *Genre délibératif*, genre de discours par lequel l'orateur veut persuader ou dissuader une chose mise en délibération. — *Avoir voix délibérative*, avoir voix de suffrage dans une assemblée. Il est opposé à *voix consultative*.

DÉLIBÉRATION, s. f. (*dé-li-bé-ra-cion*) Examen et discussion d'une affaire entre plusieurs personnes. — Résolution.

DÉLIBÉRÉ. Voyez DÉLIBÉRER.

DÉLIBÉRÉMENT, adv. (*dé-li-bé-ré-man*) D'une manière délibérée.

DÉLIBÉRER, v. n. (*dé-li-bé-ré*) Mettre en délibération, consulter en soi-même ou avec les autres : *Délibérer sur une affaire importante, sur une question. Il a été long-temps à délibérer si...* — Prendre une résolution, se déterminer : *On délibéra d'aller aux ennemis.*

DÉLIBÉRÉ, ÉE, p. et adj. *Air délibéré*, aisé, libre. — *Faire une chose de propos délibéré*, à dessein.

DÉLIBÉRÉ, s. m., t. de pratique. Dernière résolution que les juges prennent sur l'examen des pièces.

DÉLICAT, ATE, adj. (*dé-li-ka*) Délicieux, agréable au goût. — Fig. Qui juge finement. — Difficile à contenter. — Susceptible, aisé à blesser. — Délié, fin : *Peau délicate, ouvrage délicat.* — Faible : *Santé délicate.* — *Affaire délicate*, difficile et dangereuse.

DÉLICATEMENT, adv. (*dé-li-ka-te-man*) D'une manière délicate.

DÉLICATER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-li-ka-té*) Traiter avec mollesse. On dit aussi, *se délicater.*

DÉLICATESSE, s. f. (*dé-li-ka-tè-ce*) Qualité d'une chose ou d'une personne délicate. — Mollesse. — Au pl. *Les délicatesses de la langue*, ses finesses. *Les délicatesses de la table*, les mets délicats.

DÉLICES, s. m. au sing. et s. f. au plur. Plaisir, volupté. Il s'emploie rarement au sing.

DÉLICIEUSEMENT, adv. Avec délices.

DÉLICIEUX, EUSE, adj. (*dé-li-ci-eu*) Extrêmement agréable. — Exquis, parfait.

SE DÉLICOTER, v. pr. (*se dé-li-co-té*) t. de manége. Il se dit d'un cheval qui se défait de son licou.

DÉLIÉ, ÉE, adj. Grêle, mince, menu. — On dit fig., *esprit délié*, *homme délié*, qui a beaucoup de finesse, de pénétration, d'habileté. Il se prend quelquefois en mauvaise part.

DÉLIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-li-é*) Détacher, défaire ce qui lie quelque chose. — Fig. Absoudre. — *Délier d'un serment*, en dégager.

DÉLINÉATION, s. fém. (*dé-li-né-a-cion*) Description faite avec de simples traits.

DÉLINQUANT, s. m. (*dé-lin-kan*) t. de pratique. Celui qui est coupable d'un délit.

DÉLINQUER, v. n. (*dé-lin-ké*) t. de pratique, qui n'est guère d'usage qu'au prétérit. Contrevenir à la loi.

DÉLIQUESCENCE, s. f. (*dé-li-kuès-çan-ce*) t. de chimie. Qualité de ce qui est déliquescent.

DÉLIQUESCENT, ENTE, adj. (*dé-li-kuès-çan*) t. de chimie. Il se dit d'une substance qui a la propriété de s'emparer de l'humidité de l'air, et de se résoudre en liqueur au moyen de cette humidité : *Sel déliquescent.*

DÉLIRANT, ANTE, adj. Qui est en délire. Il ne se dit qu'au fig. : *Une imagination délirante.*

DÉLIRE, s. m. Égarement d'esprit causé par maladie. — On dit fig., *le délire des passions, de l'imagination*, etc.

DÉLIT, s. m. (*dé-li*) Crime. — *En flagrant délit*, sur le fait. — *Corps du* ou *de délit*, ce qui constate le crime commis, comme l'effraction en matière de vol, etc. — En t. d'architecture, le côté différent du lit qu'une pierre avait dans la carrière.

DÉLITER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-li-té*) t. d'arch. Poser des pierres dans un sens contraire à celui qu'elles avaient dans la carrière.

DÉLITESCENCE, s. f. (*dé-li-tés-çan-ce*) t. de médecine. Reflux subit de l'humeur morbifique de dehors en dedans, qui fait disparaître tout d'un coup une tumeur.

DÉLIVRANCE, s. fém. Affranchissement, action par laquelle on met en liberté. — Action par laquelle on livre quelque chose entre les mains de quelqu'un.

DÉLIVRE, s. m. Arrière-faix.

DÉLIVRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-li-vré*) Mettre en liberté, affranchir de quelque mal, de quelque incommodité. — Livrer, mettre entre les mains.

DÉLOGEMENT, s. m. (*dé-lo-je-man*) Action de déloger.

DÉLOGER, v. n. É, ÉE, part. (*dé-lo-jé*) Quitter un logement pour aller loger ailleurs. — Décamper, sortir d'un lieu, d'une place qu'on occupe. — v. a. Ôter un logement à quelqu'un, lui faire quitter son logement, son appartement. — En t. de guerre, faire quitter un poste.

DÉLOYAL, ALE, adj. (*dé-loa-ial*) Perfide, sans foi, sans parole.

DÉLOYALEMENT, adv. (*dé-loa-ia-le-man* Avec perfidie.

DÉLOYAUTÉ, s. f. (*dé-loa-io-té*) Perfidie infidélité.

DELPHINIUM, s. m. (*del-fi-ni-ôme*) C'est le pied-d'alouette, plante.

DELTOÏDE, adj. (*del-to-i-de*) t. d'anato-

mie, qui se dit d'un muscle qui sert à élever le bras en haut. — En t. de botanique, il se dit d'une feuille dont le contour décrit un triangle.

DELTOTON ou TRIANGLE, s. m. Constellation du nord.

DÉLUGE, s. m. Inondation, grand débordement d'eau. Il se dit surtout du déluge universel. — On dit fig., *un déluge de feu*, *de maux*, *de sang*, *de larmes*.

DÉLUSTRER, v. a. Ôter le lustre.

DÉLUTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-lu-té*) Ôter le lut qui colle les vaisseaux chimiques.

DÉMAGOGIE, s. f. Faction populaire.

DÉMAGOGIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à la faction populaire.

DÉMAGOGUE, s. masc. (*dé-ma-go-ghe*) Chef d'une faction populaire. — Il se dit aussi de ceux qui forment cette faction.

DÉMAIGRIR, v. a. I, IE, p. (*dé-mè-grir*) t. de charpenterie et de maçonnerie. Retrancher quelque chose d'une pièce de bois, d'une pierre.

DÉMAILLOTTER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter du maillot.

DEMAIN, (*de-mein*) adv. de temps, servant à marquer le jour qui suit celui où l'on est : *Il arrive demain*, *demain au matin*, et plus ordinairement *demain matin. Il m'a remis à demain.* — On l'emploie quelquefois subst., mais sans article : *Demain est un jour de fête.*

DÉMANCHEMENT, s. m. Action de démancher.

DÉMANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-man-ché*) Ôter le manche d'un instrument. — On dit aussi, *se démancher* : *Une cognée qui se démanche.* — Fig. et fam. *Affaire qui se démanche*, qui commence à aller mal. — *Parti qui commence à se démancher*, qui commence à se désunir, à se détruire.

DÉMANCHER, v. n. Avancer la main vers le haut du manche du violon ou du violoncelle : *Il démanche aisément.*

DEMANDE, s. f. Action par laquelle on demande. — Question. — Action qu'on intente en justice.

DEMANDER, v. a. É, ÉE, p. (*de-man-dé*) Prier quelqu'un d'accorder quelque chose. — Faire une demande en justice. — Chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. — Interroger. — Désirer, avoir besoin : *Cela demande de grands soins.* — Il est aussi v. n. : *Il demande toujours*, *il demande à tout le monde.*

DEMANDEUR, EUSE, s. Qui fait métier de demander, importun.

DEMANDEUR, ERESSE, s., t. de palais. Qui forme une demande en justice.

DÉMANGEAISON, s. f. (*dé-man-jè-zon*) Espèce de picotement entre cuir et chair, qui excite à se gratter. — Fig. et fam. Désir, envie immodérée.

DÉMANGER, v. n. et imp. (*dé-man-jé*) Éprouver une démangeaison.

DÉMANTÈLEMENT, s. m. (*dé-man-tè-le-man*) L'action de démanteler, ou l'état d'une place démantelée.

DÉMANTELER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-man-te-lé*) Démolir les murailles d'une ville.

DÉMANTIBULER, v. a. (*dé-man-ti-bu-lé*) Rompre la mâchoire. Il ne se dit plus qu'au fig. et dans le style fam., en parlant des meubles rompus : *Cette armoire est démantibulée.*

DÉMARCATION, s. f. (*dé-mar-ka-cion*) *Ligne de démarcation*, ligne qui marque les limites d'un département, d'un empire, d'une contrée. — Il s'emploie aussi fig. : *Il faut, dans un état bien constitué, qu'il y ait une ligne de démarcation bien marquée entre les différens pouvoirs.*

DÉMARCHE, s. fém. Allure, manière de marcher. — Fig. Manière d'agir, conduite.

DÉMARIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ma-ri-é*) Déclarer un mariage nul. — On dit aussi, *se démarier.* Fam.

DÉMARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-mar-ké*) Ôter une marque. — v. n. En t. de manége, il se dit d'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a.

DÉMARRAGE, s. m., t. de marine. Agitation de la mer qui démarre un vaisseau, qui rompt ses amarres.

DÉMARRER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-ma-ré*) t. de mar. Quitter l'ancrage, partir. — Fig. et fam. Changer de place. Il ne se dit guère qu'avec la négative : *Ne démarrez pas de là.* — v. a. Détacher : *Démarrer le canon de place.*

DÉMASQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-mas-ké*) Ôter à quelqu'un le masque qu'il a sur le visage. — Fig. Faire connaître une personne telle qu'elle est. — On dit, au propre et au fig., *se démasquer.*

DÉMASTIQUER, v. a. (*dé-mas-ti-ké*) Ôter le mastic.

DÉMÂTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-mâ-té*) Abattre, rompre le mât d'un vaisseau. — On dit d'un vaisseau dont la tempête a rompu les mâts, qu'*il a démâté.* Alors ce verbe est neutre.

DÉMÊLÉ, s. m. Querelle, contestation.

DÉMÊLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-mê-lé*) Tirer et séparer les choses qui sont mêlées ensemble. — Fig. Distinguer : *Démêler le vrai d'avec le faux.* — Apercevoir, reconnaître : *Démêler quelqu'un dans la foule.* — Débrouiller, éclaircir : *Démêler une affaire.* — Contester, quereller, débattre : *Qu'avez-vous à démêler ensemble?* — On dit aussi, *se démêler d'une affaire*, *d'un embarras*, s'en tirer heureusement.

DÉMEMBREMENT, s. masc. (*dé-man-bre-man*) Action de démembrer. Il ne se dit qu'au figuré : *Le démembrement d'une terre*, *d'un*

État. — La chose démembrée : *Cette terre est un démembrement d'un tel duché.*

DÉMEMBRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-man-bré*) Arracher les membres d'un corps. — Fig. Séparer en une ou plusieurs parties : *On a démembré la Pologne.*

DÉMÉNAGEMENT, s. m. (*dé-mé-na-je-man*) Transport de meubles d'une maison à une autre où l'on va loger.

DÉMÉNAGER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-mé-na-jé*) Ôter, déplacer ses meubles d'une maison d'où l'on déloge, pour les transporter dans une autre où l'on va s'établir. — Il se dit aussi absolument : *Il a déménagé.* — Figur. et fam. ortir de force du lieu où l'on est.

DÉMENCE, s. f. (*dé-man-ce*) Folie, aliéation d'esprit.

SE DÉMENER, v. pr. (*se dé-me-né*) Se débattre, s'agiter. Il est familier.

DÉMENTI, s. m. (*dé-man-ti*) Discours par lequel on dit à un homme qu'il en a menti. — Fig. et fam. Affront de ne pas réussir.

DÉMENTIR, v. a. I, IE, p. (*dé-man-tir*) Dire à quelqu'un qu'il a menti. — Faire voir qu'une chose n'est pas vraie : *C'est une chose que l'expérience dément tous les jours.* — On dit fig. *Démentir sa naissance, son caractère, sa profession.*

SE DÉMENTIR, v. pr. Fig. S'écarter de son caractère. — On le dit aussi fig. des bâtimens, de la menuiserie, etc., et alors il signifie se dégrader, se déjoindre.

DÉMÉRITE, s. m. Ce qui rend digne de blâme ou de punition.

DÉMÉRITER, v. neut. (*dé-mé-ri-té*) Faire une chose qui prive de la bienveillance de quelqu'un. Il s'emploie le plus souvent avec la négative. — En t. dogmatique, faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu.

DÉMESURÉ, ÉE, adj. Qui excède la mesure ordinaire. — Dans les choses morales, extrême, excessif. Cet adjectif suit toujours le substantif.

DÉMESURÉMENT, adverbe. (*dé-me-zu-ré-man*) Excessivement.

DÉMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. et adj. (*dé-mè-tre*) [Il se conjugue comme *Mettre*] Disloquer. — Déposer, destituer.

SE DÉMETTRE, v. pr. Se défaire d'une charge, d'un emploi, d'une dignité. — En t. de chirurgie, se disloquer.

DÉMEUBLEMENT, s. m. (*dé-meu-ble-man*) Action de démeubler.

DÉMEUBLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-meu-blé*) Dégarnir de meubles.

DEMEURANT, ANTE, adj. (*de-meu-ran*) Qui est logé en tel ou tel endroit. *Demeurante* est un t. de pratique.

AU DEMEURANT, loc. adv. Au reste, au surplus. Il est familier.

DEMEURE, s. f. Habitation. — Le temps pendant lequel on habite en un lieu. — État de permanence : *Cela n'est pas à demeure.* — En t. de palais, retardement du temps qui court au delà du terme où l'on doit payer, etc.

DEMEURER, v. n. É, ÉE, p. (*de-meuré*) Faire sa demeure. *Demeurer à la campagne.* — Fig. Être permanent : *Il demeure toujours dans le même état.* — Rester : *Il n'y est rien demeuré. Il est demeuré en chemin.* On dit aussi, *demeurer interdit, confus*, etc. — Tarder : *Il demeure long-temps à venir.* — S'arrêter : *Demeurez là jusqu'à mon retour.* — *Demeurer en arrière, en reste*, rester débiteur. — *Demeurer court* ou *tout-court*, s'arrêter faute de mémoire. — *Demeurer sur son appétit*, se retenir de manger quand on a encore appétit. — Figur. *Demeurer en beau chemin*, s'arrêter au moment le plus favorable de faire fortune. — On dit aussi fig. : *La victoire nous est demeurée, l'affront leur en est demeuré ;* nous avons eu la victoire, ils en ont eu l'affront. — On dit encore qu'*une affaire n'en demeurera pas là*, pour dire qu'elle aura des suites. — *Demeurons-en là*, n'en parlons plus.

* *Demeurer* prend *avoir* quand il signifie *faire sa demeure : Il a demeuré à Paris. Demeurer* pour *rester*, prend *être : Il est demeuré dix mille hommes sur la place. Il est demeuré muet.*

DEMI, IE, adj. sing. Qui contient la moitié du tout. — Après le subst., il en prend le genre, mais non le nombre : *Deux heures et demie.* — Lorsqu'il précède le subst., il est toujours indéclinable : *Demi-pistole, demi-livre.* — Il se met encore devant plusieurs subst. qui dénotent quelque qualité, et alors il signifie qu'il participe à cette qualité : *Demi-dieu.* Devant plusieurs adjectifs, il signifie *presque : Il est demi-fou.*

DEMIE, s. f. La moitié d'un entier. — Il s'emploie quelquefois au subst. pour signifier demi-heure : alors il reçoit un pluriel : *Cette horloge sonne les heures et les demies.*

A DEMI, adv. En partie, à moitié : *Faire les choses à demi.*

DEMI-LUNE, s. f., t. de fortification. Ouvrage en triangle dans les dehors d'une place de guerre. Au plur., on écrit des *demi-lunes.*

DEMI-MÉTAL, s. m. Substance minérale qui a plusieurs propriétés des vrais métaux.

DEMI-SETIER, s. m. (*de-mi-ce-tié*) Mesure de liqueur qui contient le quart d'une pinte, d'un litre. — La quantité de liqueur contenue dans le demi-setier.

DÉMISSION, s. f. (*dé-mi-cion*) Acte par lequel on se démet d'une charge, etc.

DÉMISSIONNAIRE, s. Celui, celle qui se démet d'une charge, d'un emploi.

DÉMOCRATE, s. m. Qui est attaché aux principes de la démocratie.

DÉMOCRATIE, s. f. (*dé-mo-kra-ci-e*) Gouvernement populaire.

DÉMOCRATIQUE, adj. des deux g. (*dé-mo-kra-ti-ke*) Qui appartient à la démocratie.

DÉMOCRATIQUEMENT, adv. (*dé-mo-kra-ti-ke-man*) D'une manière démocratique.

DEMOISELLE, s. f. (*de-moa-zè-le*) Terme devenu commun à toutes les filles d'honnête famille, et par lequel on les distingue des femmes mariées. — Poule de Numidie. — Insecte à quatre ailes. — Pièce de bois ferrée par un bout, dont les paveurs se servent pour enfoncer les pavés; on l'appelle autrement *Hie*.

DÉMOLIR, v. a. I, IE, p. Détruire, abattre, ruiner. Il ne se dit que des bâtimens.

DÉMOLITION, s. f. (*dé-mo-li-cion*) L'action de démolir. — Au plur. les matériaux qui restent de ce qu'on démolit.

DÉMON, s. m. Diable, malin esprit. — Il se dit fig. de celui qui tourmente les autres : *C'est un vrai démon.* — *Il a de l'esprit comme un démon*, beaucoup d'esprit. Fam. — Dans le sens des anciens, génie, esprit, soit bon, soit mauvais : *Le démon de Socrate.* — On s'en sert encore en d'autres façons de parler, surtout en poésie : *Le démon de la guerre*, *le démon des combats.*

DÉMONÉTISATION, s. f. (*dé-mo-né-ti-za-cion*) Action de démonétiser.

DÉMONÉTISER, v. a. Ôter à un papier, à une monnaie la valeur qu'ils avaient.

DÉMONIAQUE, s. et adj. des deux g. (*dé-mo-ni-a-ke*) Possédé du malin esprit. — Fig. Colère, emporté.

DÉMONOGRAPHE, s. m. (*dé-mo-no-gra-fe*) Auteur qui a écrit sur les démons.

DÉMONOMANIE, s. f. Traité sur les démons. — Espèce de mélancolie où l'on croit être possédé du démon.

DÉMONSTRATEUR, s. m. Qui démontre.

DÉMONSTRATIF, IVE, adj. Qui démontre : *Preuve démonstrative*, *pronom démonstratif.* — Il se dit aussi de celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange et le blâme : *Genre démonstratif.* — En gramm. *Pronom démonstratif*, qui sert à indiquer quelque chose : *Celui-là*, *celle-ci.*

DÉMONSTRATION, s. fém. (*dé-mons-tra-cion*) Preuve évidente et convaincante. — Marque, témoignage : *Démonstration d'amitié.* — Leçons que donnent quelques professeurs, en faisant voir la chose même qu'ils expliquent.

DÉMONSTRATIVEMENT, adv. (*dé-mons-tra-ti-ve-man*) D'une manière démonstrative et convaincante.

DÉMONTER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-mon-té*) Ôter à quelqu'un sa monture. — On dit qu'*un cheval a démonté son homme*, pour dire qu'il l'a jeté par terre. — En parlant de meubles, de machines, désassembler les différentes parties qui les composent. — Fig. Mettre en désordre, déconcerter : *Cette objection le démonta.* — *Démonter un canon*, l'ôter de dessus son affût, ou le mettre à coups de canon hors d'état de servir. — *Démonter son visage* ou *se démonter le visage*, paraître à volonté triste, joyeux, etc.

DÉMONTRABLE, adj. des deux g., t. didactique. Qui peut être démontré.

DÉMONTRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*dé-mon-tré*) Prouver d'une manière évidente et convaincante. — En anatomie, en botanique, en histoire naturelle, faire voir aux yeux la chose dont on parle, comme les parties du corps humain, les plantes, etc.

DÉMORALISATION, s. f. (*dé-mo-ra-li-za-cion*) Action de démoraliser.

DÉMORALISER, v. a. Mot nouveau. Rendre immoral.

DÉMORDRE, v. neut. Quitter prise, après avoir mordu. Il se dit particulièrement des chiens, des loups, etc. — Fig. et fam. Se départir d'une entreprise, d'un dessein, etc.

DÉMOUVOIR, v. a. (*dé-mou-voar*) t. de palais. Faire que quelqu'un se désiste d'une prétention. Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif.

DÉMUNIR, v. a. I, IE, part. Ôter les munitions d'une place.

DÉMURER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-mu-ré*) Ouvrir ce qui était muré.

DÉNAIRE, adject. des deux g. (*dé-nè-re*) Qui a rapport au nombre dix.

SE DÉNANTIR, v. pr., t. de jurisprudence. Abandonner les nantissemens qu'on avait reçus. — Se dépouiller de ce qu'on a.

DÉNATTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-na-té*) Défaire ce qui était en natte : *Dénatter des cheveux.*

DÉNATURER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-na-tu-ré*) Changer la nature d'une chose. — *Dénaturer son bien*, le vendre pour faire des acquêts dont on ait la libre disposition. — *Dénaturer une question*, en changer l'état. — *Dénaturer un fait*, en présenter les circonstances d'une manière contraire à la vérité.

DÉNATURÉ, ÉE, p. et adj. Qui manque de tendresse et d'affection pour ses propres parens : *Enfant*, *père dénaturé.* — En parlant des choses, qui est contraire aux sentimens naturels d'affection et de tendresse : *Action barbare et dénaturée.*

DENDRITE, s. f. (*dan-dri-té*) t. d'histoire naturelle. Pierre sur laquelle on trouve des représentations de végétaux.

DENDROÏDE, s. f. (*dan-dro-ï-de*) Plante qui croît comme les arbres. — Au pl. Fossiles

ramifiés, plantes pétrifiées. On dit aussi, *dendrolites*.

DÉNÉGATION, s. f. (*dé-né-ga-cion*) Action par laquelle on dénie quelque chose en justice.

DÉNÉRAL, s. m. Plaque ronde qui sert de modèle aux monnayeurs, pour la grandeur et le poids de l'espèce qu'ils fabriquent.

DÉNI, s. m. Refus d'une chose due. Il n'est d'usage qu'en ces phrases : *Déni d'alimens, de justice, de renvoi.*

DÉNIAISER, v. act. (*dé-niè-zé*) Rendre quelqu'un moins niais. —Tromper un sot. Il est fam.

Déniaisé, ée, p. et quelquefois s. : *C'est un déniaisé*, un homme adroit et rusé. Ce mot n'est que du style fam.

DÉNICHER, v. a. É, ÉE, p. (*déniché*) Ôter du nid. — Fig. et fam. Faire sortir par force de quelque poste. — v. n. S'évader, s'enfuir.

DÉNICHEUR, s. m. Qui déniche les petits oiseaux. Il n'est guère d'usage au propre. — Figur. et fam. *Dénicheur de merles*, chevalier d'industrie.

DÉNIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ni-é*) Nier. Il n'est guère d'usage qu'en ces phrases : *Dénier un fait, un crime, une dette, un dépôt.* — Refuser quelque chose que la bienséance ne veut pas qu'on refuse : *Ne me déniez pas votre secours. On lui a dénié les alimens.* Il vieillit.

DENIER, s. m. (*de-nié*) Espèce de monnaie qui valait la douzième partie d'un sou, et qui était aussi monnaie de compte : *Six deniers, trois deniers.* — Intérêt d'une somme principale : *Le denier vingt*, le cinq pour cent. *Le denier vingt-cinq*, le quatre pour cent. *Le denier de l'ordonnance*, l'intérêt que la loi permet de stipuler. — *Denier fort*, taux qui excède le taux ordinaire des intérêts. — Poids de vingt-quatre grains. — Certaine part qu'on a dans une affaire : *Il a un denier dans les fermes*, la douzième partie d'un vingtième. — *Denier de poids*, la vingt-quatrième partie de l'once. — *Denier de fin* ou *de loi*, t. de monnaie, qui sert à marquer le degré de bonté d'un argent. — *Denier à Dieu*, arrhes qu'on donne pour un marché. —*Denier Saint-Pierre*, tribut que l'Angleterre payait autrefois au pape. — Au pluriel, somme d'argent : *Les deniers publics*, etc. — *A deniers découverts*, ceux que l'on offre réellement, et dont on fait exhibition en offrant un paiement.

DÉNIGREMENT, s. m. (*dé-ni-gre-man*) Action de dénigrer. — État de mépris où tombe celui qui est dénigré.

DÉNIGRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ni-gré*) Chercher à diminuer la réputation de quelqu'un, le prix de quelque chose.

DÉNOMBREMENT, s. masc. (*dé-non-bre-man*) Compte et détail de personnes et de choses.

DÉNOMBRER, v. a. (*dé-non-bré*) Faire un dénombrement.

DÉNOMINATEUR, s. m., t. d'arithmétique. Nombre inférieur d'une fraction qui indique en combien de parties, est divisée l'unité : *Dans la fraction* 3/4 *le dénominateur est* 4.

DÉNOMINATIF, IVE, adj. Qui dénomme : *Terme dénominatif.*

DÉNOMINATION, s. f. (*dé-no-mi-na-cion*) Nom qui marque la qualité principale des personnes ou des choses.

DÉNOMMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-no-mé*) t. de pratique. Nommer une personne dans un acte de justice.

DÉNONCER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-non-cé*) Déclarer, publier. — Déférer en justice.

DÉNONCIATEUR, s. masc. Celui qui dénonce.

DÉNONCIATION, s. f. (*dé-non-cia-cion*) Déclaration. — Délation, accusation.

DÉNOTATION, s. fém. Désignation d'une chose par certains signes. Il est vieux.

DÉNOTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-no-té*) Désigner, indiquer.

DÉNOUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-nou-é*) Défaire un nœud. —Fig. Rendre plus souple, plus agile : *L'exercice dénoue les membres.* — Démêler, développer. Il se dit surtout des pièces de théâtre.

se Dénouer, v. pr. Se lâcher, se défaire, en parlant d'un nœud. —Devenir plus souple, au physique et au moral : *Cet enfant se dénoue. Ce jeune homme était lourd, pesant ; mais il commence à se dénouer.* — Fig. Se démêler, se développer.

DÉNOÛMENT, s. masc. (*dé-noû-man*) Il n'est d'usage qu'au figuré. Ce qui développe le nœud d'une pièce, d'une affaire, d'une intrigue. — *Le dénoûment d'une difficulté*, sa solution.

DENRÉE, s. f. (*dan-rée*) Tout ce qui se vend pour la nourriture des hommes et des animaux.

DENSE, adj. des deux g. (*dance*) t. didactique. Épais, compacte.

DENSITÉ, s. f. (*dan-ci-té*) t. didactique. Qualité de ce qui est dense.

DENT, s. f. (*dan*) Petit os qui tient à la mâchoire de l'animal, et qui lui sert à inciser les alimens et à les mâcher. — *Dents de lait*, les premières dents qui viennent aux enfans. *Dents de sagesse*, les quatre dernières molaires qui viennent entre vingt et trente ans. — *Fausses dents*, dents artificielles qu'on met à la place de celles qui manquent. —Fig. et fam. *Parler entre ses dents*, ne pas parler distinctement. — *Prendre le mors aux dents*, se dit au propre d'un cheval qui s'emporte ; et au figur.

de celui qui s'affranchit de toute contrainte, ou de celui qui, après avoir négligé quelque temps son devoir ou ses affaires, s'y porte ensuite avec ardeur. — Figur. et fam. *Montrer les dents à quelqu'un*, lui résister, lui faire tête. — *Etre sur les dents*, très-harassé. Il se dit des hommes et des animaux. — *Rire du bout des dents*, sans en avoir envie. — *Donner un coup de dent à quelqu'un*, dire un mot qui le pique; et *le déchirer à belles dents*, en médire cruellement. — *Ne pas desserrer les dents*, ne pas dire un seul mot. — *Dents d'éléphant*, les défenses de l'éléphant. — Il se dit de plusieurs choses qui ont des pointes, et qui sont faites à peu près en forme de dents : *Les dents d'un peigne, d'une scie, d'un râteau, d'une lime*, etc. — Il se dit encore des brèches qui sont au tranchant d'une lame.

DENT-DE-CHIEN, s. f. Plante de la famille des lis.

DENT-DE-LION, s. f. Plante vulgairement appelée *Pissenlit*.

DENTAIRE, s. f. (*dan-tè-re*) Plante vulnéraire et détersive; on n'emploie que la racine.

DENTALE, adj. f. (*dan-ta-le*) Il se dit de certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents : D, T, etc. *sont des lettres dentales.*

DENTALE, s. fém. Petit coquillage qui a la forme d'une dent.

DENTÉ, ÉE, adj. (*dan-té*) Qui a des dents. Il n'est d'usage qu'en parlant de certaines choses qui ont des pointes qu'on appelle des dents : *Roue dentée.* — En t. de botanique, découpé en pointes serrées les unes contre les autres.

DENTÉE, s. f. Coup de dent : *Le lévrier a donné une dentée au loup.*

DENTELAIRE, s. f. (*dan-te-lè-re*) Plante odorante et amère qu'on emploie avec succès contre les cancers et les maux de dents.

DENTELÉ, ÉE, adj. (*dan-te-lé*) Taillé en forme de dents. — En t. de botanique, découpé en pointes un peu écartelées.

DENTELER, v. a. Faire des entailles en forme de dents.

DENTELLE, s. f. (*dan-tè-le*) Sorte de passement, ainsi nommé, parce que les premières qu'on fit étaient en forme de dents : *Dentelle de fil, de soie, d'or*, etc. Il se prend plus ordinairement pour la dentelle de fil.

DENTELURE, s. f. (*dan-te-lû-re*) Ouvrage de sculpture fait en forme de dents. — — Au pl. Découpures faites en forme de dents, quelque chose que ce soit.

DENTICULE, s. m. (*dan-ti-ku-le*) Sorte d'ornement d'architecture, consistant en plusieurs petites pièces coupées carrément et également.

DENTICULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Dont les dents sont très-petites.

DENTIER, s. m. (*dan-tié*) Rang de dents. Il est vieux.

DENTIFRICE, s. m. (*dan-ti-fri-ce*) Remède propre à frotter et à nettoyer les dents.

DENTISTE, s. m. (*dan-tis-te*) Chirurgien qui ne s'occupe que de ce qui concerne les dents.

DENTITION, s. f. (*dan-ti-cion*) t. de médecine. La sortie naturelle des dents.

DENTURE, s. f. (*dan-tu-re*) Ordre dans lequel les dents sont rangées. — En t. d'horlogerie, le nombre de dents qu'on donne à chaque roue.

DÉNUDATION, s. f. (*dé-nu-da-cion*) t. de chirurgie. État d'un os qui paraît à découvert.

DÉNUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-nué*) Priver, dégarnir des choses regardées comme nécessaires. — Au part. Dépourvu : *Dénué de biens, de secours, d'esprit, d'agrémens*, etc.

DÉNÛMENT, s. masc. (*dé-nû-man*) Dépouillement, privation.

DÉPAQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pa-ke-té*) Défaire, développer un paquet.

DÉPAREILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter l'une de deux ou de plusieurs choses pareilles.

DÉPARER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pa-ré*) Ôter ce qui pare : *Déparer un autel.* — Rendre moins agréable : *La façon dont elle se met, la dépare.*

DÉPARIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pa-ri-é*) Ôter l'une des deux choses qui font une paire. — *Déparier des pigeons*, séparer le mâle de la femelle.

DÉPARLER, v. n. (*dé-par-lé*) Cesser de parler. Il ne se dit qu'avec la négative, et dans le style fam. : *Il ne déparle point.*

DÉPART, s. m. (*dé-par*) Action de partir : *Être sur son départ*, près de partir. — T. de chimie. Opération par laquelle on sépare les métaux.

DÉPARTAGER, v. a. (*dé-par-ta-gé*) t. de palais. Faire cesser le partage des opinions en augmentant le nombre des opinans.

DÉPARTEMENT, s. m. (*dé-par-te-man*) — Distribution. — *Département des quartiers*, en parlant des troupes. — *Département de la guerre, de la marine*, etc., en parlant des différentes affaires d'État. — Il se dit aussi des lieux départis et distribués, surtout dans la marine : *Le département de Brest, de Toulon*, etc. — Division du territoire français administrée par un préfet.

DÉPARTEMENTAL, ALE, adj. Qui a rapport au département, qui est du département.

DÉPARTIE, s. f. Départ. Il est vieux.

DÉPARTIR, v. a. I, IE, p. Distribuer, partager. — v. pr. Se désister : *Il s'est départi*

de sa demande. — *Se départir de son devoir*, s'en écarter.

DÉPASSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pa-cé*) Retirer ce qui était passé : *Dépasser un lacet*, le retirer des œillets où on l'avait passé. — Passer outre, au delà.

DÉPAVER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pa-vé*) Ôter le pavé qui est en œuvre.

DÉPAYSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pé-i-zé*) Tirer quelqu'un de son pays, et le faire passer dans un autre. On dit aussi, en ce sens, *se dépayser. Cette famille s'est dépaysée.* — Fig. Tirer d'un lieu avantageux. — Donner de fausses idées à quelqu'un, pour empêcher qu'il ait connaissance, qu'il soit au fait de quelque affaire.

DÉPÉCEMENT, s. m. (*dé-pè-ce-man*) Action de dépecer.

DÉPECER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-pe-cé*) Mettre en pièces.

DÉPECEUR, s. m. Celui qui achète les vieux bateaux pour les dépecer.

DÉPÊCHE, s. f. Lettre concernant les affaires publiques : *Il a reçu sa dépêche. Les dépêches des ambassadeurs.*

DÉPÊCHER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-pê-ché*) Expédier promptement. — Renvoyer quelqu'un avec les expéditions qu'il attend : *Expédier un courrier*, l'envoyer en diligence. *On a dépêché à Rome.* — *Dépêcher quelqu'un*, s'en défaire en le tuant.

SE DÉPÊCHER, v. pr. Se hâter : *Dépêchez-vous de partir.*

DÉPEINDRE, v. a. PEINT, EINTE, part. Décrire et représenter par le discours.

DÉPENAILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) Déguenillé, couvert de haillons. Fam.

DÉPENAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) État d'une personne dépenaillée. Fam.

DÉPENDAMMENT, adv. (*dé-pan-da-man*) D'une manière dépendante. Il prend la préposition *de* : *Souvent l'ame agit dépendamment des organes.*

DÉPENDANCE, s. f. (*dé-pan-dance*) Sujétion, subordination. — Il se dit aussi des terres qui relèvent, qui dépendent d'une autre : *Cette terre était de la dépendance de la mienne.* — Au plur. il se dit de tout ce qui fait partie d'une terre, d'un héritage, et de tout ce qui appartient à une affaire ou à quelque autre chose : *Vendre une terre avec toutes ses appartenances et dépendances. Je sais cette affaire et toutes ses dépendances.*

DÉPENDANT, ANTE, adj. (*dé-pan-dan*) Qui dépend, qui relève. — En t. de marine, *tomber en dépendant*, arriver à petites voiles.

DÉPENDRE, v. a. DU, UE, p. (*dé-pan-dre*) Détacher, ôter une chose de l'endroit où elle était pendue.

DÉPENDRE, v. n. Être sous la domination ou sous l'autorité de quelqu'un. — Relever : *Sa terre dépend de la mienne.* — Provenir, procéder : *L'effet dépend de la cause.* — S'ensuivre : *La conclusion dépend des prémisses.* — On dit aussi imp., *il dépend de moi de..*, il ne tient qu'à moi de...

DÉPENS, s. m. pl. (*dé-pan*) t. de pratique. Les frais qui se font dans la poursuite d'une affaire. — On dit fig. : *Faire la guerre à ses dépens ; vivre aux dépens d'autrui ; il est devenu sage à ses dépens ; il ne faut rien faire aux dépens de son honneur ; je le servirai aux dépens de ma vie.*

DÉPENSE, s. f. (*dé-pan-ce*) L'argent qu'on emploie à quelque chose. — Articles d'un compte, qui contiennent ce qui a été dépensé par celui qui le rend. — Lieu où, dans les maisons particulières, on serre le fruit, la vaisselle, etc. — On le nomme *office* dans les grandes maisons. — *Faire la dépense*, être chargé du détail de ce qui se dépense dans une maison. — *Faire de la dépense*, dépenser beaucoup. — *Se mettre en dépense*, faire une dépense qui n'est pas ordinaire. — Fig. et fam. *Faire une grande dépense d'esprit*, étaler de l'esprit mal à propos.

DÉPENSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pan-cé*) Employer de l'argent à quelque chose. — On l'emploie aussi au neutre : *Dépenser en habits, en chevaux*, etc.

DÉPENSIER, IÈRE, s. et adj. (*dé-pan-sié*) Qui dépense excessivement. — Celui qui est chargé du soin de la dépense dans un couvent. — Celui qui distribue les vivres dans un vaisseau.

DÉPERDITION, s. f. (*dé-pèr-di-cion*) Perte qui cause dépérissement.

DÉPÉRIR, v. n. I, IE, p. Diminuer, se ruiner ; il prend *être* ou *avoir* pour auxiliaire. — Déchoir, tomber en ruine.

DÉPÉRISSEMENT, s. m. (*dé-pé-ri-ce-man*) État de décadence.

DÉPÊTRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pê-tré*) Débarrasser les pieds : *Dépêtrer un cheval qui s'est embarrassé dans ses traits. Se dépêtrer d'un bourbier.* — Fig. Délivrer : *Se dépêtrer d'un importun.*

DÉPEUPLEMENT, s. m. (*dé-peu-ple-man*) Action par laquelle on dépeuple.

DÉPEUPLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-peu-plé*) Dégarnir un pays d'habitans. On dit aussi, *dépeupler un étang, un pays de gibier, une forêt, une pépinière*, etc.

DÉPHLEGMER, v. a. (*dé-fle-ghe-mé*) t. de chimie. Ôter d'un liquide l'eau qu'il contient, concentrer.

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE, adj. (*dé-flo-gi-sti-ké*) t. de physique. Dégagé de tout principe inflammable.

DÉPIÉCER, v. a. Démembrer.

DÉPILATIF, IVE, adj. (*dé-pi-la-tif*) Qui fait tomber le poil, les cheveux.

DÉPILATION, s. f. (*dé-pi-la-cion*) Action ou effet de dépiler.

DÉPILATOIRE, s. masc. (*dé-pi-la-toa-re*) Drogue pour dépiler.

DÉPILER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pi-lé*) Ôter le poil, le faire tomber avec une pâte composée de certaines drogues. — *Se dépiler*, v. pr., Perdre son poil.

DÉPIQUER, v. a. (*dé-pi-ké*) Faire cesser le dépit. — *Se dépiquer*, cesser d'être fâché. Fam.

DÉPIT, s. masc. (*dé-pi*) Fâcherie, chagrin mêlé de colère, et qui dure peu. — *En dépit de lui*, malgré lui. — On dit, en parlant d'un mauvais écrivain, qu'*il écrit en dépit du bon sens ;* et d'un mauvais poète, qu'*il écrit en dépit de Minerve.*

DÉPITER, v. a. É, ÉE, p. Causer du dépit : *Cette perte l'a dépité.* — SE DÉPITER, v. pr. Prendre du dépit, se fâcher : *Se dépiter contre quelqu'un.*

DÉPLACEMENT, s. m. (*dé-pla-ce-man*) Changement de place.

DÉPLACER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-pla-cé*) Ôter une chose de sa place. — Fig. Ôter à quelqu'un son emploi. — Au part. Placé dans un poste qui ne convient pas : *Il est déplacé dans cet emploi.* — En parlant des choses, peu convenable : *Propos déplacé.*

DÉPLAIRE, v. n. Etre désagréable. — Fâcher, donner du chagrin. — Il s'emploie aussi impers. : *Il me déplaît fort de sortir.* — v. pr. S'ennuyer, se chagriner, s'attrister. — Il se dit aussi des animaux ; et fig. des plantes à qui le sol n'est pas propre : *Ces plantes se déplaisent dans cet endroit.*

DÉPLAISANCE, s. f. (*dé-plè-zan-ce*) Répugnance, dégoût. On ne l'emploie guère que dans cette phrase : *Prendre quelqu'un en déplaisance.*

DÉPLAISANT, ANTE, adj. (*dé-plè-zan*) Désagréable, qui fâche, qui chagrine.

DÉPLAISIR, s. m. (*dé-plè-zir*) Chagrin, douleur d'esprit. — Mécontentement.

DÉPLANTER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-plan-té*) Ôter un arbre, une plante de terre pour les planter ailleurs.

DÉPLANTOIR, s. m. (*dé-plan-toar*) Outil pour déplanter.

DÉPLÂTRER, v. a. Ôter le plâtre.

DÉPLIER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-pli-é*) Étendre une chose qui était pliée.

DÉPLISSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pli-cé*) Défaire les plis faits à l'aiguille. — On dit aussi, *se déplisser* : *Cet habit se déplisse*, les plis s'en défont.

DÉPLOIEMENT, s. m. (*dé-ploi-man*) Action de déployer.

DÉPLORABLE, adj. des deux g. Digne de compassion. Il ne se dit que des choses.

DÉPLORABLEMENT, adv. (*dé-plo-ra-ble-man*) D'une manière déplorable.

DÉPLORER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-plo-ré*) Plaindre avec de grands sentimens de compassion. Il ne se dit que des choses : *Déplorer la disgrâce, la mort de quelqu'un.*

DÉPLOYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ploa-ié*) Étendre, déplier : *Déployer ses étendards.* — Fig. *Déployer toute son éloquence*, en faire parade. — *Rire à gorge déployée*, de toute sa force.

DÉPLUMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (Ôter les plumes. — *Oiseau déplumé*, qui a perdu ses plumes, qui a mué. — v. pr. Perdre ses plumes.

DÉPOLIR, v. a. Ôter le poli.

DÉPONENT, adj. m. (*dé-po-nan*) t. de grammaire. On s'en sert en parlant de certains verbes latins qui ont la signification active et la terminaison passive.

DÉPOPULARISER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-po-pu-la-ri-zé*) Faire perdre l'affection du peuple. — On dit aussi, *se dépopulariser.* Mot nouveau.

DÉPOPULATION, s. f. (*dé-po-pu-la-cion*) État d'un pays dépeuplé.

DÉPORT, s. m. (*dé-por*) Droit qu'avait un seigneur féodal et certains évêques, de jouir du revenu d'un fief ou d'une cure la première année après la mort du possesseur. — T. de pratique : *Sans déport*, sans délai.

DÉPORTATION, s. fém. (*dé-por-ta-cion*) C'était dans l'ancienne Rome, un bannissement perpétuel, avec interdiction du feu et de l'eau. — En France, bannissement dans un lieu déterminé.

DÉPORTEMENT, s. m. (*dé-por-te-man*) Conduite, manière de vivre. Il se prend ordinairement en mauvaise part, et ne se dit qu'au pluriel.

DÉPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-por-té*) Condamner à la déportation. — Transporter dans le lieu déterminé pour cet exil. — On dit subst., *un déporté.*

SE DÉPORTER, v. pr., t. de palais. Se désister, se départir.

DÉPOSANT, ANTE, adj. (*dé-po-zan*) Qui dépose et affirme en justice — Il est aussi subst. : *Tous les déposans disent la même chose.*

DÉPOSER, v. neut. É, ÉE, p. (*dé-po-zé*) Destituer d'un emploi, d'une dignité. — Confier, remettre : *Déposer une somme entre les mains de... ;* et fig. *Déposer ses secrets dans le sein d'un ami.* — Quitter une dignité, une charge. — Mettre en dépôt. — *Déposer un corps dans une église*, etc. — Il se dit aussi des liqueurs dont les parties hétérogènes se séparent : *Cette eau a déposé beaucoup de sable ;*

et neut. *Cette liqueur a beaucoup déposé.* — v. n. Dire en témoignage ce qu'on sait d'un fait.

DÉPOSITAIRE, s. m. et f. (*dé-po-zi-tè-re*) Celui ou celle à qui on confie un dépôt. — Dans les communautés religieuses, celui ou celle qui avait la garde de l'argent. — On dit fig., *il est le dépositaire de mes secrets.*

DÉPOSITION, s. f. (*dé-po-zi-cion*) Destitution, privation d'une charge. — Ce qu'un témoin dépose par-devant le juge.

DÉPOSSÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-po-cé-dé*) Ôter la possession.

DÉPOSSESSION, s. fém. (*dé-po-cè-cion*) t. de palais. Action de déposséder.

DÉPOSTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pos-té*) Chasser d'un poste.

DÉPÔT, s. m. (*dé-pô*) Ce qu'on a donné en garde à quelqu'un. — Action de déposer. — Lieu où l'on dépose des archives, des marchandises, etc. —T. de médecine. Amas d'humeurs en quelque endroit du corps. — Sédiment que les liqueurs laissent au fond d'un vase.

DÉPÔTER, v. a. É, ÉE, p. Ôter une plante d'un pot où elle est.

DÉPOUDRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pou-dré*) Ôter, faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque.

DÉPOUILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) La peau d'un animal. — Ce qu'on a remporté sur l'ennemi par la victoire. — *La dépouille des champs*, *des vergers*, la récolte des blés, des fruits de l'année.

DÉPOUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de dépouiller. État de celui qui a été dépouillé de ses biens, ou qui s'en est privé lui-même. — État abrégé d'un inventaire.

DÉPOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter à quelqu'un ses habits. — Ôter la peau à un lièvre, à un lapin, etc. — Découvrir la chair ou les os. — Ôter les fruits ou les feuilles d'un arbre. — Recueillir : *Il a dépouillé pour mille écus de blé.* —Fig. priver : *Dépouiller un homme de son bien.* — Quitter : *Dépouiller tout sentiment d'humanité.* — *Dépouiller un inventaire*, en faire un état abrégé. — *Dépouiller un compte*, en faire un extrait.

SE DÉPOUILLER, v. pr. Il se dit des animaux qui quittent leurs peaux, et des arbres qui quittent leurs feuilles. — On dit aussi au fig., *se dépouiller de haine*, *d'envie*, *de toute prévention.*

DÉPOURVOIR, v. a. VU, UE, p. et adj. (*dé-pour-voar*) Dégarnir de ce qui est nécessaire. Il n'est guère usité qu'au prétérit et à l'infinitif. — On dit de quelqu'un, qu'*il est dépourvu d'esprit*, *de raison*, *de sentimens*, pour dire qu'il n'a point d'esprit, de raison, etc.

AU DÉPOURVU, expression adv. Sans être pourvu des choses nécessaires, sans être préparé.

DÉPRAVATION, s. fém. (*dé-pra-va-cion*) Corruption : *Dépravation du goût*, *des mœurs.* — En t. de médecine, lésion notable des fonctions naturelles du corps.

DÉPRAVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-pra-vé*) Corrompre, pervertir.

DÉPRÉCATIF, IVE, adj., t. de théologie. Manière d'administrer quelques-uns des sacremens en forme de prière.

DÉPRÉCATION, s. f. (*dé-pré-ka-cion*) Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un. — Prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute.

DÉPRÉCIATION, s. f. (*dé-pré-ci-a-ci-on*) État d'une chose dépréciée.

DÉPRÉCIER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pré-ci-é*) Rabaisser le mérite d'une personne, la valeur d'une chose.

DÉPRÉDATEUR, s. m. et adj. Qui fait des déprédations.

DÉPRÉDATION, s. f. (*dé-pré-da-cion*) Vol, pillage fait avec dégât.

DÉPRÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pré-dé*) Piller avec dégât.

DÉPRENDRE, v. a. PRIS, PRISE, part. (*dé-pran-dre*) [Il se conjugue comme *Prendre*] Détacher. — v. pr. Se dégager, au propre et au figuré.

DÉPRESSION, s. f. *dé-pré-cion*) t. de physique. Abaissement par la pression. — Il s'emploie aussi fig. : *Vivre dans la dépression.* — En t. de chirurgie, enfoncement d'un des os du crâne qui a été fracturé. — T. d'astronom. *Dépression de l'horizon*, abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai.

DÉPRI, s. m., t. de pratique. Remise qu'on demandait au seigneur du fief, pour les lods et les ventes d'une terre qu'on voulait acquérir.

DÉPRIER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-pri-é*) Contremander des personnes invitées. — Demander une remise au seigneur.

DÉPRIMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-pri-mé*) Rabaisser, avilir. — Au part. on dit en t. de botanique, qu'*un corps est déprimé*, lorsque son sommet se rapproche de sa base. — On le dit aussi d'un corps dont le sommet forme un enfoncement plus ou moins concave.

DÉPRISER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-pri-zé*) Témoigner qu'on fait peu de cas d'une chose.

DEPUIS, prép. de temps, de lieu et d'ordre : *Depuis quatre heures jusqu'à sept. Depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Depuis le plus grand jusqu'au plus petit.* — Il est aussi adv. de temps : *Je ne l'ai point vu depuis. Qu'est-il arrivé depuis ?* — *Depuis peu*, depuis peu de temps. — *Depuis quand ?* Depuis quel temps ? — *Depuis que*, depuis le temps que.

* *Du depuis* est une faute ; le *du* est de trop. *Depuis ici*, *depuis là*, *depuis cet endroit*, pour dire *d'ici*, *de là*, *de cet endroit*, sont autant

d'expressions vicieuses. C'est encore une faute de dire, *depuis moi*, *depuis lui*. On ne dit *depuis lui* que dans ce sens : *Tous les auteurs qui ont écrit depuis lui.* En général, *depuis* ne régit pas les personnes.

DÉPURATIF, IVE, s. m. et adj. (*dé-pu-ra-tif*) Qui est propre à dépurer le sang.

DÉPURATION, s. f. (*dé-pu-ra-cion*) Action de dépurer ; effet de cette action.

DÉPURATOIRE, adj. des deux g. (*dé-pu-ra-toa-re*) Qui sert à dépurer.

DÉPURER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-pu-ré*) Rendre plus pur.

DÉPUTATION, s. f. (*dé-pu-ta-cion*) Envoi avec commission. — Le corps de députés.

DÉPUTÉ, s. m. Envoyé par une nation, par un prince, par une compagnie, etc.

DÉPUTER, v. a. É, ÉE, p. (*dépu-té*) Envoyer avec commission de... Il ne se dit point d'un simple particulier, mais d'un corps ou d'une personne en place.

DÉRACINEMENT, s. m. Action de déraciner.

DÉRACINER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ra-ci-né*) Arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines. — Fig. *Déraciner un mal*, le guérir entièrement. — *Déraciner des abus*, *des erreurs*, les extirper.

DÉRADER, v. n. (*dé-ra-dé*) t. de marine. Il se dit d'un vaisseau qui quitte la rade où il avait mouillé.

DÉRAISON, s. fém. (*dé-rè-zon*) Défaut de raison.

DÉRAISONNABLE, adj. des deux g. (*dé-rè-zo-na-ble*) Qui n'est pas équitable, qui est contraire à la droite raison.

DÉRAISONNABLEMENT, adv. (*dé-rè-zo-na-ble-man*) Sans raison.

DÉRAISONNER, v. n. (*dé-rè-zo-né*) Tenir des discours dénués de raison.

DÉRANGEMENT, s. m. (*dé-ran-je-man*) Désordre, état des choses dérangées. — On dit fig., *le dérangement de ses affaires*, *de sa santé*, etc.

DÉRANGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ran-jé*) Ôter de sa place. — Fig. Troubler, mettre en désordre. — *Cet homme se dérange*, n'est plus aussi réglé.

DÉRAPER, v. n. É, ÉE, p. (*dé-ra-pé*) t. de marine. Arracher l'ancre du fond.

DÉRATER, v. a. Ôter la rate. Pop.

DÉRAYURE, s. fém. Sillon fait entre deux champs pour les séparer.

DERECHEF, adv. (*de-re-chèf*) Une autre fois, de nouveau. Il vieillit.

DÉRÉGLEMENT, s. m. (*dé-ré-gle-man*) Désordre, opposition aux règles de la morale. — État des choses hors du cours de la nature et des règles de l'art.

DÉRÉGLÉMENT, adv. Sans règle.

DÉRÉGLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ré-glé*) Troubler, mettre dans le désordre. On dit aussi, *se dérégler.*

DÉRIDER, v. a. É, ÉE, p. Ôter les rides. — Fig. Réjouir, causer une joie et un plaisir qui paraissent sur le visage : *Cette nouvelle lui dérida le front.* On dit aussi en ce sens, *se dérider.*

DÉRISION, s. f. (*dé-ri-zion*) Moquerie.

DÉRISOIRE, adj. des deux g. Qui tient de la dérision : *Proposition dérisoire.*

DÉRIVATIF, IVE, adj., t. de méd. *Saignée dérivative*, saignée qui détourne les humeurs vers un endroit voisin.

DÉRIVATION, s. f. (*dé-ri-va-cion*) Origine qu'un mot tire d'un autre. — Détour qu'on fait prendre au sang, à quelque humeur, aux eaux.

DÉRIVE, s. f., t. de marine. Le sillage que fait un vaisseau détourné de sa route par les vents et les courans.

DÉRIVÉ, s. m., t. de gramm. Mot qui tire son origine d'un autre.

DÉRIVER, v. n. É, ÉE, p. S'éloigner du bord. — S'écarter de la route que l'on tient en mer. — Tirer son origine de... *C'est de là que dérivent tous nos maux. Ce mot dérive du grec.* Dans cette dernière acception, *dériver* est quelquefois v. a. *D'où dérivez-vous ce mot-là ?* d'où le faites-vous dériver ?

DERME, s. La peau de l'homme.

DERMOLOGIE, s. f., t. d'anat. Partie de la somatologie qui traite de la peau.

DERNIER, IÈRE, adj. (*der-nié*) Qui est après tous les autres, ou après quoi il n'y a plus rien. — Ce qu'il y a d'extrême en chaque genre, soit en bien, soit en mal. — *L'année dernière*, qui précède immédiatement celle où l'on parle. Dans cette acception, on met le subst. le premier ; mais dans les autres, on met ordinairement l'adj. avant le subst : *Dans la dernière assemblée*, *dans la dernière guerre.* — *Mettre la dernière main à un ouvrage*, l'achever. — *En dernier lieu*, adv. Dernièrement, enfin. — Il est quelquefois subst. : *Ne vouloir jamais avoir le dernier*, ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier, ou vouloir toujours répliquer dans une dispute.

* Le relatif après *dernier*, comme après *premier*, régit le verbe au subjonctif : *C'est une des dernières épîtres que saint Paul ait écrites* et non pas *a écrites.*

DERNIÈREMENT, adv. de temps. (*der-niè-re-man*) Depuis peu.

DÉROBER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Prendre en cachette ce qui appartient à autrui. — On dit fig., *dérober à un auteur une pensée saillante*, se l'approprier. — *Dérober à quelqu'un la gloire d'une belle action*, lui ôter l

gloire qui lui est due. — Soustraire : *Dérober un homme à la fureur du peuple.* — *Dérober sa marche*, faire une marche sans que l'ennemi l'aperçoive ; et fig. cacher les moyens dont on se sert pour aller à ses fins.

DÉROBÉ, ÉE, p. et adj. *Escalier dérobé*, qui sert à dégager un appartement, pour y pouvoir entrer et en pouvoir sortir sans être vu. — *Faire une chose à ses heures dérobées*, prendre sur ses occupations ordinaires le temps de la faire. — *A la dérobée*, adv. En cachette.

se Dérober, v. pr. Se sauver de quelque chose, l'éviter. — *Se dérober à la vue*, disparaître. — *Se dérober d'une compagnie*, s'en retirer sans mot dire.

DÉROCHER ou DÉROQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ro-ché*, *dé-ro-qué*) t. de faucon. Faire précipiter d'un roc en poursuivant. — *Dérocher* ou *Décaper*, emporter par le moyen de quelques substances corrosives la superficie brune des métaux, et par ce moyen, faire reparaître la couleur et le brillant du métal.

DÉROGATION, s. f. (*dé-ro-ga-cion*) Acte par lequel on déroge à une loi, à un contrat.

DÉROGATOIRE, adj. des deux g. (*dé-ro-ga-toa-re*) Qui déroge.

DÉROGEANCE, s. fém. (*dé-ro-jan-ce*) En style de chancellerie, acte par lequel on déroge à la noblesse.

DÉROGEANT, ANTE, adj. (*dé-ro-jan*) Qui déroge.

DÉROGER, v. n. Statuer quelque chose de contraire à ce qui avait été statué : *Il n'y a que le souverain qui puisse déroger aux lois.* — Faire quelque chose de contraire à quelque acte. — *Déroger à la noblesse*, ou simplement *déroger*, faire quelque chose qui, par les lois du pays, fait déchoir de la noblesse.

DÉROIDIR, v. a. I, IE, p. (*dé-roa-dir*) Ôter la roideur : *Déroidir du lin.* — On dit fig. : *Son caractère se déroidit.*

DÉROMPRE, v. a. (*dé-ron-pre*) Il se dit d'un oiseau de proie qui, fondant sur un autre, le heurte si rudement, qu'il rompt son vol et le fait tomber.

DÉROUGIR, v. a. I, IE, p. Ôter la rougeur. — v. n. et pr. Devenir moins rouge.

DÉROUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter la rouille : *Dérouiller des armes.* — Fig. et fam. Façonner, polir : *La bonne compagnie dérouillera l'esprit de votre fils.* — On dit aussi *se dérouiller*, au propre et au figuré.

DÉROULER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-rou-lé*) Étendre ce qui étoit roulé.

DÉROUTE, s. f. Fuite de troupes qui ont été défaites. — Fig. Désordre, dépérissement des affaires.

DÉROUTER, v. act. É, ÉE, p. Détourner quelqu'un de sa route ; et fig. et fam., rompre ses mesures, le déconcerter.

DERRIÈRE, (*dé-riè-re*) Préposition locale opposée à *devant*, et qui marque ce qui est après une chose ou une personne. — Fig. et fam. *Porte de derrière*, échappatoire, faux-fuyant. — Il se met quelquefois sans régime, et alors il est adv. : *Il marche derrière.* — Fig. *Laisser quelqu'un bien loin derrière*, le surpasser, avoir beaucoup d'avantage sur lui.

DERRIÈRE, s. m. La partie postérieure : *Le derrière de la maison.* — Les fesses et le fondement.

DERVIS ou DERVICHE, s. m. Espèce de moine chez les Turcs.

DES. (*dè*, et devant une voyelle *dèz*) Particule qui est mise pour *de les.*

* Lorsque l'adjectif précède le substantif, on ne dit pas *des*, mais *de*. Ainsi il faut dire, *de savans auteurs* et *des auteurs savans.* Cependant on dit, *des jeunes gens*, *des bons mots*, etc., parce que *jeunes gens*, *bons mots*, etc., sont regardés comme un seul mot.

DÈS, prép. de temps et de lieu. Depuis. — *Dès demain*, pas plus tard que demain. — *Dès que*, conj. Aussitôt que. *Dès que le soleil fut levé.* Il signifie aussi *puisque : Dès que vous le souhaitez.*

DÈS LA. Voyez La.

DÉSABUSEMENT, s. masc. (*dé-za-bu-ze-man*) Action de désabuser, ou l'effet de cette action.

DÉSABUSER, v. a. É, ÉE, p. Détromper de quelque fausse croyance. — *Être désabusé des grandeurs*, être détrompé de l'estime qu'on y attachait. — On dit aussi, *se désabuser d'une chose.*

DÉSACCORDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-za-kor-dé*) Rompre, détruire l'accord des cordes d'un instrument de musique.

DÉSACCOUPLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-za-kou-plé*) Détacher des choses accouplées.

DÉSACCOUTUMANCE, s. f. (*dé-za-kou-tu-man-ce*) Perte de quelque coutume, ou de quelque habitude. Il est vieux.

DÉSACCOUTUMER, v. a. É, ÉE, p. Faire perdre une coutume, une habitude.

DÉSACHALANDER, v. a. É, ÉE, p. Faire perdre les pratiques d'un marchand.

DÉSAFOURCHER, v. n. (*dé-za-four-ché*) t. de marine. Lever l'ancre d'affourche, et rester sur une seule ancre pour être plus tôt prêt à appareiller.

DÉSAGRÉABLE, adj. des deux g. Qui déplaît.

DÉSAGRÉABLEMENT, adv. (*dé-za-gré-a-ble-man*) D'une manière désagréable.

DÉSAGRÉER, v. n. (*dé-za-gré-é*) Déplaire. Il ne se dit point des personnes.

Désagréer, v. act. É, ÉE, p., t. de marine. Ôter les agrès d'un vaisseau.

DÉSAGRÉMENT, s. m. (*dé-za-gré-man*) Chose

Chose désagréable ; sujet de chagrin, de dégoût.

DÉSAIRER, v. a. (*dé-zè-ré*) Tirer les oiseaux de l'aire où on les nourrit.

DÉSAJUSTER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-za-us-té*) Déranger ce qui était ajusté. Il se dit au propre et au figuré.

DÉSALTÉRER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-zal-té-ré*) Ôter la soif.

DÉSANCHER, v. act. (*dé-zan-ché*) Ôter l'anche d'un hautbois.

DÉSANCRER, v. n. Lever l'ancre.

DÉSAPPAREILLER, v. a. (mouillez les *ll*) On dit plus ordinairement, *dépareiller*. — En t. de marine, il signifie le contraire d'*appareiller*.

DÉSAPPARIER, v. a. (*dé-za-pa-ri-é*) Séparer un couple en parlant des oiseaux.

DÉSAPPOINTER, v. a. É, ÉE, p. Ôter du rôle des soldats. Il est vieux. — *Etre désappointé*, trompé dans ses espérances.

DÉSAPPRENDRE, v. a. PRIS, ISE, part. (*dè-za-pran-dre*) [Il se conjugue comme *Prendre*] Oublier ce qu'on avait appris.

DÉSAPPROBATEUR, TRICE, subst. et adj. Qui désapprouve.

DÉSAPPROBATION, s. f. (*dé-za-pro-ba-cion*) Action de désapprouver.

DÉSAPPROPRIATION, s. f. (*dé-za-pro-pri-a-cion*) Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose.

SE **DÉSAPPROPRIER**, v. pron. É, ÉE, p. Renoncer à la propriété.

DÉSAPPROUVER, v. a. (*dé-za-prou-vé*) Blâmer, trouver mauvais.

DÉSARÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*dè-zar-ço-né*) Mettre hors des arçons. — Fig. et fam. Confondre quelqu'un dans une dispute, le mettre hors d'état de répondre.

DÉSARGENTER, v. a. É, ÉE, p. (*dè-zar-jan-té*) Ôter l'argent d'une chose argentée. — *Désargenter quelqu'un*, le dégarnir d'argent. Familier.

DÉSARMEMENT, s. m. (*dé-zar-me-man*) Licenciement de gens de guerre. — L'action d'ôter les armes et les agrès d'un vaisseau.

DÉSARMER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zar-mé*) Ôter les armes à quelqu'un. — *Désarmer des vaisseaux de guerre*, les dégarnir de leur artillerie et de leurs agrès. — Fig. Apaiser la colère, faire cesser le ressentiment. — v. n. Poser les armes, congédier les troupes, cesser de faire la guerre.

DÉSARRIMER, v. a. (*dé-za-ri-mé*) Changer l'arrimage.

DÉSARROI, s. m. (*dé-za-roa*) Désordre dans les affaires. — Renversement de fortune. Il n'est d'usage qu'avec les prépositions *en* et *dans* : *Etre en désarroi. Ses affaires sont dans un grand désarroi.*

DÉSASSEMBLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-za-çan-blé*) t. de charpent. Séparer ce qui est joint par assemblage.

DÉSASSORTIR, v. a. I, IE, part. et adj. (*dè-za-çor-tir*) Ôter quelqu'une des choses qui étaient assorties.

DÉSASTRE, s. m. Grand malheur.

DÉSASTREUSEMENT, adv. D'une manière désastreuse.

DÉSASTREUX, EUSE, adj. (*dé-zas-treû*) Funeste, malheureux. Il n'est guère d'usage que dans la poésie et dans le style soutenu.

DÉSAVANTAGE, s. m. (*dé-za-van-ta-je*) Infériorité en quelque genre que ce soit, dans le combat, la dispute, etc. Il se dit des personnes et des choses : *L'infanterie a bien du désavantage, en rase campagne, contre la cavalerie. Le désavantage du poste, des armes, du vent.* — Préjudice, dommage : *C'est à son désavantage.*

DÉSAVANTAGEUSEMENT, adv. D'une manière désavantageuse.

DÉSAVANTAGEUX, EUSE, adj. (*dé-za-van-ta-jeu*) Qui cause ou peut causer du préjudice, du dommage.

DÉSAVEU, s. m. Action ou acte par lequel on désavoue.

DÉSAVEUGLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-za-veu-glé*) Détromper d'une erreur, guérir d'une passion.

DÉSAVOUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-za-vou-é*) Nier d'avoir fait ou dit quelque chose. — Ne vouloir pas reconnaître une chose pour sienne. — Déclarer qu'on n'a pas donné ordre : *Désavouer un ambassadeur, un procureur.*

DESCELLER, v. a. É, ÉE, p. (*dè-cè-lé*) Détacher ce qui est scellé.

DESCENDANCE, s. fém. (*dé-çan-dan-ce*) Extraction.

DESCENDANT, ANTE, adj. (*dé-çan-dan*) t. d'anat. Qui descend : *Aorte descendante.* En astronomie, *signes descendans*, ceux par lesquels le soleil paraît descendre. — En généalogie, *ligne descendante*, la postérité de quelqu'un.

DESCENDANS, s. m. pl. La postérité.

DESCENDRE, v. n. (*dé-çan-dre*) [Il prend l'auxiliaire *être*] Aller de haut en bas : *Descendre de cheval, d'un arbre, d'une montagne*, etc. *Un bateau qui descend.* On dit aussi activ., *descendre une montagne ; les bateaux qui descendent la rivière.* — Fig. Déchoir d'un rang. — Fig. S'abaisser : *Descendre jusqu'à la prière.* — S'étendre de haut en bas : *Ses cheveux lui descendent jusqu'à la ceinture.* — T. de musique. *Descendre d'un ton, d'une quinte*, baisser d'un ton, d'une quinte. — T. de guerre. Faire une irruption par mer et par terre. — Se transporter dans un lieu pour quelque opération de justice. — Etre issu de...

DESCENDRE, v. a. DU, UE, p. [Il prend l'auxiliaire *avoir.*] Ôter d'un lieu haut, mettre plus bas.

DESCENTE, s. f. (*dé-çan-te*) Action de descendre. — Action par laquelle on descend quelque chose. — La pente par laquelle on descend. — Visite d'un lieu par autorité de justice. — Irruption des ennemis. — En t. de chirurgie, Hernie.

DESCRIPTIF, IVE, adj. (*ès-crip-tif*) Par lequel on décrit : *Poème descriptif.*

DESCRIPTION, s. f. (*dès-krip-cion*) Discours par lequel on décrit, on dépeint. — Inventaire qui comprend le nombre et la qualité des meubles, etc. — Livre qui contient l'état présent d'une province, d'un royaume, etc.

DÉSEMBALLAGE, s. m. (*dé-zan-ba-la-je*) Action de désemballer.

DÉSEMBALLER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-zan-ba-lé*) Défaire une balle, en tirer ce qui y était emballé.

DÉSEMBARQUEMENT, s. m. (*dé-zan-bar-ke-man*) Action de désembarquer.

DÉSEMBARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-bar-ké*) Tirer hors du vaisseau.

DÉSEMBOURBER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-zan-bour-bé*) Tirer hors de la bourbe.

DÉSEMPARER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*dé-zan-pa-ré*) Abandonner le lieu où l'on est. — Il est quelquefois act. : *Désemparer la ville.* — *Désemparer un vaisseau*, le démâter.

DÉSEMPENNÉ, ÉE, adj. (*dé-zan-pen-né*) Dégarni de plumes. Il est vieux.

DÉSEMPESER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-e-zé*) Ôter l'empois du linge, en le faisant tremper.

DÉSEMPLIR, v. a. I, IE, p. (*dé-zan-plir*) Vider en partie. — Il est aussi n. et n'est guère d'usage qu'avec la négative : *Sa maison ne désemplit pas.* — v. pr. Devenir moins plein.

DÉSENCHAÎNER, v. a. (*dé-zan-ché-né*) Ôter de la chaîne.

DÉSENCHANTEMENT, s. m. Action par laquelle on désenchante.

DÉSENCHANTER, v. a. (*dé-zan-chan-té*) Rompre l'enchantement, le faire finir. — Fig. Guérir d'une passion.

DÉSENCLOUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-klou-é*) *Désenclouer un cheval*, lui ôter un clou qui le faisait boiter. — *Désenclouer un canon*, ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière.

DÉSENFLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-flé*) Ôter ce qui fait qu'une chose est enflée. — v. n. et pr. Cesser d'être enflé.

DÉSENFLURE, s. f. (*dé-zan-flu-re*) Cessation d'enflure.

DÉSENGRENER, v. a. É, ÉE, p. Dégager des corps engrenés l'un dans l'autre.

DÉSENIVRER, v. a, É, ÉE, p. (*dé-zan-ni-vré*) Faire passer l'ivresse. — v. n. Cesser d'être ivre : *Il ne désenivre point.*

DÉSENNUYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-nui-é*) Divertir, chasser l'ennui. On dit aussi, *se désennuyer.*

DÉSENRAYER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-ré-ié*) Ôter la corde ou la chaîne qui empêche une roue de tourner.

DÉSENRHUMER, v. a. É, ÉE, p. *dé-zan-ru-mé*) Ôter le rhume, faire cesser le rhume. On dit aussi, *se désenrhumer.*

DÉSENROUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-rou-é*) Ôter l'enrouement. — *Se désenrouer*, cesser d'être enroué.

DÉSENSEVELIR, v. a., I, IE, p. (*dé-zan-ce-ve-lir*) Ôter le linceul qui enveloppe un mort.

DÉSENSORCELER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-sor-ce-lé*) Délivrer de l'ensorcellement.

DESENSORCELLEMENT, s. m. (*dé-zan-sor-cè-le-man*) Action de désensorceler.

DÉSENTÊTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zan-tê-té*) Tirer quelqu'un de l'entêtement où il est : *C'est une opinion dont il faut essayer de le désentêter*, *dont il ne peut se désentêter.*

DÉSERT, ERTE, adj. (*dé-zèr*) Inhabité, peu fréquenté.

DÉSERT, s. m. Lieu inhabité.

DÉSERTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zer-té*) Abandonner un lieu. — Quitter le service militaire sans congé.

DÉSERTEUR, s. m. Soldat qui quitte le service sans congé. — On dit figur., *déserteur de la foi*, *de la bonne cause.*

DÉSERTION, s. f. (*dé-zer-cion*) Abandonnement. Il se dit surtout des soldats qui désertent. — On dit figur., *nous ne vous pardonnerons pas votre désertion.* — *Désertion d'appel*, t. de pratique. Abandonnement d'appel, faute de le relever dans le temps prescrit.

DÉSESPÉRADE, s. f. *A la désespérade*, à la manière d'un désespéré. Il est inusité.

DÉSESPÉRANT, ANTE, adj. (*dé-zès-pé-ran*) Qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin.

DÉSESPÉRÉMENT, adv. (*dé-zès-pé-ré-man*) éperdument, avec excès.

DÉSESPÉRER, v. n. (*dé-zès-pè-ré*) Perdre l'espérance : *Je désespère de venir à bout de cette affaire. Déserpérer de la miséricorde de Dieu.* — *Désespérer d'un malade*, n'avoir pas d'espérance qu'il guérisse. *Désespérer de quelqu'un*, n'espérer pas qu'il se corrige. — Désespérer, v. a. Tourmenter, affliger au dernier point. — On dit aussi, *se désespérer.* — Désespéré, ée, part. et adj. Figur. et par exagération, *être désespéré*, être fâché, avoir regret : *Je suis désespéré de vous avoir fait attendre.* — Il est aussi subst. : *Un désespéré*, un furieux. En ce

sens on dit, *se battre en désespéré*, *agir en désespéré*, etc.

DÉSESPOIR, s. m. sans pl. (*dé-zès-poar*) Perte de toute espérance. — Extrême abattement de l'ame. — Fig. et par exagération, *être au désespoir*, être bien fâché : *Je suis au désespoir de ne pouvoir faire ce que vous désirez de moi.* — Ce qui cause le désespoir : *Il est le désespoir de sa famille.* — Chose si parfaite qu'elle passe pour inimitable : *L'église de Saint-Pierre de Rome est le désespoir de tous les architectes.*

DÉSHABILLÉ, s. m. (mouillez les *ll*) Habillement négligé pour garder la chambre. Il n'est guère d'usage qu'en parlant des femmes et avec la prép. *en* ou *dans* : *Elle était en déshabillé*, *paraître dans son déshabillé.*

DÉSHABILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter à quelqu'un les habits dont il est vêtu. — v. n. et pron. Ôter ses habits : *Il a été trois mois sans déshabiller* ou *sans se déshabiller.* Le premier n'est que du langage familier.

DÉSHABITÉ, ÉE, adj. (*dé-za-bi-té*) Qui n'est plus habité.

DÉSHABITUER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*dé-za-bi-tu-é*) Désaccoutumer, faire perdre l'habitude.

DÉSHÉRENCE, s. f. (*dé-zé-ran-ce*) t. de jurisprudence : *Droit de déshérence*, droit qu'avait un seigneur haut-justicier de s'emparer d'un bien lorsqu'il n'y avait point d'héritiers.

DÉSHÉRITER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zé-ri-té*) Priver de sa succession.

DÉSHONNÊTE, adj. des deux g. (*dé-zo-nê-te*) Qui est contre la pudeur, contre la bienséance.

DÉSHONNÊTEMENT, adv. (*dé-zo-nê-te-man*) D'une manière déshonnête.

DÉSHONNÊTETÉ, s. f. (*dé-zo-nê-te-té*) Vice de ce qui est déshonnête. Il est peu usité.

DÉSHONNEUR, s. m. (*dé-zo-neur*) Honte, opprobre.

DÉSHONORABLE, adj. des deux g. Qui cause du déshonneur.

DÉSHONORER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zo-no-ré*) Perdre d'honneur, de réputation. — *Déshonorer sa famille*, lui faire déshonneur par sa conduite. — *Déshonorer ses ancêtres*, dégénérer de leur vertu.

DÉSIGNATIF, IVE, adj. (mouillez le *gn*) Qui désigne.

DÉSIGNATION, s. fém. (*dé-zi-gna-cion*, mouillez le *gn*) Dénotation d'une chose par des marques qui la font connaître. — Nomination et destination expresse.

DÉSIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zi-gné*, mouillez le *gn*) Dénoter une chose par des marques qui la font connaître. — Marquer précisément : *Désigner le temps et le lieu.* — Nommer : *Désigner son successeur.*

DÉSINCORPORER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zin-cor-po-ré*) Séparer une chose du corps auquel elle avait été incorporée.

DÉSINENCE, s. fém. (*dé-zi-nan-ce*) t. de grammaire. Terminaison.

DÉSINFATUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zin-fa-tu-é*) Détromper quelqu'un de ce dont il avait été infatué.

DÉSINFECTER, v. a. Ôter l'infection.

DÉSINTÉRESSEMENT, s. m. (*dé-zin-té-rè-ce-man*) Détachement de son propre intérêt.

DÉSINTÉRESSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-zin-té-rè-cé*) Mettre une personne hors d'intérêt, en lui donnant ce qu'elle pourrait tirer d'une affaire. — Au part. Qui ne fait rien par intérêt, par passion : *C'est un homme désintéressé. Juge désintéressé.* — *Action désintéressée*, exempte d'intérêt personnel.

DÉSIR, s. m. Souhait. Mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas.

DÉSIRABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être désiré.

DÉSIRER, v. a. É, ÉE, p. Souhaiter, porter ses désirs vers quelque chose. On dit, *désirer de faire* ou *désirer faire quelque chose.* La première expression est la plus usitée. — *Il y a quelque chose à désirer dans une personne*, *dans un ouvrage*, il y manque quelque chose.

DÉSIREUX, EUSE, s. (*dé-zi-reu*) Qui désire avec ardeur. Il n'est guère usité que dans le style soutenu.

DÉSISTEMENT, s. m. (*dé-zis-te-man*) Action de se désister.

SE DÉSISTER, v. pr. (*se dé-zis-té*) Se départir de quelque chose, y renoncer.

DÈS LORS, adv. (*dè-lor*) Dès ce moment-là.

DESMOLOGIE, s. fém. (*dès-mo-lo-ji-e*) t. d'anat. Traité des ligamens.

DÉSOBÉIR, v. n. I, IE, p. (*dé-zo-bé-ir*) Manquer à obéir à celui qui a droit de commander : *Je ne veux pas être désobéi.*

DÉSOBÉISSANCE, s. f. (*dé-zo-bé-i-çan-ce*) Défaut d'obéissance.

DÉSOBÉISSANT, ANTE, adj. (*dé-zo-bé-i-çan*) Qui désobéit.

DÉSOBLIGEAMMENT, adv. (*dé-zo-bli-ja-man*) D'une manière désobligeante.

DÉSOBLIGEANT, ANTE, adj. (*dé-zo-bli-jan*) Qui désoblige.

DÉSOBLIGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zo-bli-jé*) Faire du déplaisir à quelqu'un.

DÉSOBSTRUCTIF, s. masc. (*dé-zobs-truk-tif*) Remède qui guérit les obstructions.

DÉSOBSTRUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zobs-tru-é*) Détruire une obstruction. — Fam. Dégager de ce qui embarrasse : *Désobstruer une rue*, *un canal*, *un passage.*

DÉSOCCUPATION, s. f. (*dé-zo-cu-pa-cion*) Etat d'une personne désoccupée.

se DÉSOCCUPER, v. pron. É, ÉE, p. (*se dé-zo-ku-pé*) Se débarrasser de ce qui occupait. Il est plus usité au participe.

DÉSOEUVRÉ, ÉE, adj. (*dé-seu-vré*) Qui n'a rien à faire, qui ne sait point s'occuper.

DÉSOEUVREMENT, s. masc. (*dé-zeu-vre-man*) Etat d'une personne désœuvrée.

DÉSOLANT, ANTE, adj. (*dé-so-lan*) Qui désole.

DÉSOLATEUR, s. m. Qui ravage, qui détruit. Il ne se dit que des personnes.

DÉSOLATION, s. f. (*dé-zo-la-cion*) Ruine entière, destruction. — Extrême affliction.

DÉSOLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-zo-lé*) Ravager, ruiner. — Causer une grande affliction. — Ennuyer, importuner à l'excès.

DÉSOPILATIF, IVE, adj. (*dé-zo-pi-la-tif*) Qui est propre à désopiler.

DÉSOPILATION, s. f. (*dé-zo-pi-la-cion*) Débouchement de quelque partie obstruée.

DÉSOPILER, v. act. (*dé-zo-pi-lé*) Déboucher, ôter les obstructions. — *Désopiler la rate*, réjouir, faire rire. Fam.

DÉSORDONNÉ, ÉE, adj. (*dé-zor-do-né*) Déréglé. — Excessif.

DÉSORDONNÉMENT, adv. (*dé-zor-do-né-man*) D'une manière désordonnée. — Excessivement.

DÉSORDONNER, v. a. (*dé-zor-do-né*) Mettre en désordre.

DÉSORDRE, s. m. Manque d'ordre, dérangement. — Déréglement de mœurs. — Trouble, égarement d'esprit. — Pillage, dégât.

DÉSORGANISATEUR, s. m. et adj. Qui désorganise.

DÉSORGANISATION, s. f. (*dé-zor-ga-ni-za-cion*) Action de désorganiser, ou état de ce qui est désorganisé.

DÉSORGANISER, v. a. (*dé-zor-ga-ni-zé*) Détruire les organes. — Fig. Troubler l'ordre, détruire l'organisation d'un corps politique. — On dit aussi, *se désorganiser*, au propre et au figuré.

DÉSORIENTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zo-ri-an-té*) Faire perdre la connaissance du véritable côté du ciel où le soleil se lève. — Fig. Déconcerter.

DÉSORMAIS, adv. de temps. (*dé-zor-mè*) Dorénavant.

DÉSOSSEMENT, s. masc. (*dé-zo-ce-man*) Action de désosser.

DÉSOSSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-zo-cé*) Ôter les os : *Désosser un lièvre.* — Il se dit aussi de certains poissons dont on a ôté les arêtes : *Carpe désossée.*

DÉSOURDIR, v. a. I, IE, p. Défaire ce qui a été ourdi. Il est de peu d'usage.

DESPOTE, s. m. Qui gouverne despotiquement. — Gouverneur de certains États : *Despote de Servie.*

DESPOTIQUE, adj. des deux g. (*dès-po-ti-ke*) Absolu et arbitraire.

DESPOTIQUEMENT, adv. (*dès-po-ti-ke-man*) D'une manière despotique.

DESPOTISME, s. m. Autorité absolue et arbitraire. — Fig. Autorité qu'on s'arroge.

DESPUMATION, s. fém. (*dès-pu-ma-cion*) t. de chimie et de pharmacie. Action d'ôter l'écume qui se forme à la surface d'un liquide.

DESPUMER, v. a. É, ÉE, p. (*des-pu-mé*) t. de pharmacie. Ôter l'écume.

DESQUAMATION, s. fém. (*des-koua-ma-cion*) Action d'ôter les écailles d'un poisson.

DESSAIGNER, v. a. (*dé-cè-gné*) mouillez le *gn*) Laver les cuirs qui sont saigneux et chargés d'ordures.

se DESSAISIR, v. pr. (*se dé-cè-zir*) Relâcher, abandonner ce que l'on avait en sa possession.

DESSAISISSEMENT, s. m. (*dé-cè-zi-ce-man*) L'action par laquelle on se dessaisit.

DESSAISONNER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cè-zo-né*) t. d'agriculture. Ne pas suivre l'ordre des saisons qu'on a accoutumé d'observer pour la culture des terres.

DESSALER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ça-lé*) Faire qu'une chose ne soit plus si salée.

DESSANGLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-çan-glé*) Lâcher ou défaire les sangles.

DESSÉCHANT, ANTE, adj. (*dé-cé-chan*) Qui dessèche : *Vent desséchant.*

DESSÈCHEMENT, s. m. (*dé-cè-che-man*) Action de dessécher. — État d'une chose desséchée.

DESSÉCHER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cé-ché*) Rendre sec : *Le vent a desséché la terre.* — Mettre à sec : *Dessécher un marais.* — Figur. *L'étude des sciences abstraites dessèche l'esprit.*

DESSEIN, s. m. (*dé-cin*) Projet, résolution, intention de faire quelque chose. — Projet, plan d'un ouvrage : *Le dessein d'un poème, d'un tableau.* — *A dessein*, adv. Tout exprès.

DESSELLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cé-lé*) Ôter la selle de dessus un cheval.

DESSERRE, s. f. (*dé-cè-re*) Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Être dur à la desserre*, avoir de la peine à payer. Fam.

DESSERRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-cé-ré*) Relâcher ce qui est serré.

DESSERT, s. m. (*dé-cèr*) Le fruit et tout ce que l'on a accoutumé de servir à table avec le fruit.

DESSERTE, s. f. (*dé-cèr-te*) Les viandes, les mets qu'on a ôtés de dessus la table. — Service que fait, dans une église, un prêtre commis à la place du titulaire.

DESSERVANT, s. m. (*de-cèr-van*) Celui qui dessert un bénéfice.

DESSERVIR, v. a. I, IE, p. (*dé-cèr-vir*) Ôter les plats de dessus la table. — Nuire à quelqu'un. — S'acquitter des obligations attachées à une cure.

DESSICCATIF, IVE, adj. (*dé-ci-ka-tif*) t. de médecine. Qui dessèche.

DESSICCATION, s. f. (*dé-ci-ka-cion*) t. de chimie. Opération par laquelle on enlève à des substances l'humidité qu'elles contiennent.

DESSILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ouvrir. Il ne se dit qu'en parlant des yeux et des paupières. — Figur. *Dessiller les eux à quelqu'un*, le désabuser.

DESSIN, s. masc. (*dé-cin*) Représentation faite au crayon ou à la plume, d'un paysage, d'un morceau d'architecture, etc. — L'art qui enseigne à bien faire ces représentations. —Délinéation, contour des figures d'un tableau. — Plan d'un bâtiment.

DESSINATEUR, s. m. (*dé-ci-na-teur*) Celui dont la profession est de dessiner.

DESSINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ci-né*) Faire le premier trait d'une figure. — Il se dit aussi de tout ce qu'on représente sur le papier avec un crayon ou avec la plume.

DESSOLER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-ço-lé*) Ôter la sole d'un cheval. — En t. d'agriculture, dessaisonner.

DESSOUDER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-çou-dé*) Ôter, fondre la soudure. On dit aussi, *se dessouder*.

DESSOÛLER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-çou-lé*) Faire qu'on cesse d'être soûl. — v. n. Cesser d'être ivre. Il s'emploie avec la négative : *Il ne dessoûle jamais*. Il est pop.

DESSOUS, (*de-çou*) adv. de lieu, qui sert à marquer la situation d'une chose qui est sous une autre : *On le cherchait sur le lit, il était dessous. Ci-dessous gît.* — Employé comme préposition, il signifie *sous*. *On a tiré cela de dessous la table.* — *Au-dessous*, prép. de lieu et d'ordre. Plus bas, moindre. Il est aussi adverbe.

Dessous, s. m. La partie de dessous d'une chose. *Le dessous d'une table.* — *Avoir le dessous dans une affaire*, avoir du désavantage.

DESSUS, adv. (*de-çu*) Sur. — *Par-dessus*, prép. Sur, au delà, outre. — *Au-dessus*, prép. Plus haut qu'un autre lieu, qu'un autre corps. Par delà. — *Là-dessus*, sur cela, sur ces mots, etc. *Là-dessus il nous quitta.*

Dessus, s. masc. La partie supérieure : *Le dessus d'une table.* — Suscription d'une lettre. — En t. de musique, la partie qui est la plus haute, et qui est opposée à la basse. — *Pardessus de viole*, instrument plus petit que la viole, et qui monte plus haut. — *Avoir le dessus*, l'avantage.

DESTIN, s. m. (*dès-tin*) Fatalité. Les philosophes païens appelaient ainsi un enchaînement nécessaire de causes subordonnées les unes aux autres, qui produisait un effet. — Les poëtes disent indifféremment, *le destin* et *les destins*. — Le sort particulier de chaque personne ou de chaque chose. En ce sens, on dit plus souvent et mieux, *destinée*.

DESTINATION, s. f. (*dès-ti-na-cion*) Disposition que l'on fait de quelque chose dans son esprit. — *Se rendre à sa destination*, se rendre au lieu où l'on est appelé pour remplir quelques fonctions.

DESTINÉE, s. f. Destin. Il est plus en usage en prose que *destin*, et il se prend ordinairement au singulier pour l'effet du destin. — *Finir sa destinée*, sa vie.

DESTINER, v. a. É, ÉE, p. (*des-ti-né*) Fixer dans son esprit la destination de quelqu'un ou de quelque chose. — Préparer, réserver. — On dit aussi, *se destiner à...*

DESTITUABLE, adj. des deux g. Qui peut être destitué.

DESTITUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*des-ti-tu-é*) Déposer, priver quelqu'un d'une charge, d'un emploi. — Au part. Dépourvu : *Destitué de secours, de bon sens, de raison.*

DESTITUTION, s. f. (*dès-ti-tu-cion*) Privation d'une charge, d'un emploi.

DESTRIER, s. m. (*dès-trié*) Vieux mot qui signifiait cheval de bataille.

DESTRUCTEUR, s. m. Celui qui détruit. — Il est aussi adjectif : *Un animal destructeur.* — On dit fig., *un sytème destructeur*. Quelques auteurs modernes ont dit au fém., *destructrice*. *Destructive* a le même sens, la même énergie, et bien plus de douceur.

DESTRUCTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui peut être détruit.

DESTRUCTIF, IVE, adj. (*dès-truk-tif*) Qui détruit, qui cause la destruction : *Principe destructif. Cause destructive.*

DESTRUCTION, s. f. (*dès-truk-cion*) Ruine totale.

DÉSUDATION, s. f. (*dé-çu-da-cion*) t. de médecine. Sueur abondante et excessive.

DÉSUÉTUDE, s. f. (*dé-çu-é-tu-de*) État d'anéantissement où se trouve une loi, un reglement, par le non usage.

DÉSUNION, s. fém. Démembrement, disjonction. — Fig. Mésintelligence.

DÉSUNIR, v. a. I, IE, p. et adj. Déjoindre, séparer ce qui était uni. — Fig. Rompre la bonne intelligence. — Au part., *cheval désuni*, qui traîne les hanches, qui galope à faux.

DÉTACHEMENT, s. m. (*dé-ta-che-man*) Dégagement d'une passion, d'une opinion, etc. — Troupes de soldats tirés d'un corps pour quelque expédition.

DÉTACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-ta-ché*) Séparer d'une chose ce qui y était

attaché ou joint : *Détacher un forçat, un tableau.* — Ôter ce qui sert à attacher : *Détacher une épingle.* — Tirer d'un corps d'armée des soldats pour une expédition. — Fig. Dégager de quelque attachement, d'une passion, d'une opinion. — En t. de peinture, faire ressortir et paraître en relief les objets représentés dans un tableau.

se Détacher, v. pr. Se délier, se défaire. — En t. de guerre et de marine, se séparer : *Ce régiment se détacha du corps de l'armée. Deux vaisseaux se détachèrent de la flotte.* — Fig. Se dégager d'une passion, etc. — On dit aussi, *se détacher du monde.* — En t. de fortifications, *pièces détachées*, celles qui ne tiennent point au corps de la place.

DÉTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) En parlant des marchandises, il ne se dit qu'adverbialement : *Vendre, débiter en détail*, vendre, débiter par le menu. — En parlant d'affaires, récit de ce qui est arrivé, accompagné de toutes ses circonstances : *Faire le détail d'une affaire, d'un siége, d'un combat*, etc.

DÉTAILLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Couper en pièces : *Détailler un bœuf, un mouton.* — Vendre en détail. — Raconter avec toutes les circonstances.

DÉTAILLANT, TE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Marchand qui vend en détail.

DÉTAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Détaillant. Peu usité.

DÉTALAGE, s. m. Action de détaler.

DÉTALER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-ta-lé*) Resserrer la marchandise qu'on avait étalée. — v. n. Fig. et pop. Se retirer promptement et malgré soi.

DÉTALINGUER, v. n. (*dé-ta-lin-ghé*) t. de marine. Ôter le câble d'une ancre.

DÉTAPER, v. a. (*dé-ta-pé*) *Détaper un canon*, le déboucher pour le tirer.

DÉTEINDRE, v. a. TEINT, EINTE, p. Faire perdre la couleur à quelque chose. — v. pr. Perdre sa couleur.

DÉTELER, v. a. et v. n. É, ÉE, p. *Je dételle. J'ai dételé. Je dételierai.* Détacher des chevaux attelés.

DÉTENDRE, v. a. U, UE, p. (*dé-tan-dre*) Relâcher ce qui était tendu. — Ôter une chose du lieu où elle était tendue. — Fig. *Détendre son esprit*, le relâcher après une grande application.

DÉTENIR, v. a. NU, UE, p. et adj. Retenir ce qui n'est pas à soi. — *Détenir quelqu'un en prison*, l'y retenir. — On dit subst., *un détenu.*

DÉTENTE, s. f. (*dé-tan-te*) Pièce d'acier qui sert au ressort des armes à feu. — L'action de cette espèce de ressort, quand il vient à se détendre.

DÉTENTEUR, TRICE, s. (*dé-tan-teur*) t. de pratique. Qui retient, qui possède de fait ou de droit.

DÉTENTION, s. fém. (*dé-tan-cion*) L'état d'une personne, d'une chose arrêtée et saisie par justice.

DÉTERGENT, ENTE, adj. et s. Il se dit des remèdes qui nettoient.

DÉTERGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tèr-jé*) t. de méd. Nettoyer : *déterger une plaie.*

DÉTÉRIORATION, s. f. (*dé-té-rio-racion*) Action par laquelle on dégrade quelque chose, et l'état de la chose dégradée.

DÉTÉRIORER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-té-rio-ré*) Dégrader, gâter, rendre pire.

DÉTERMINANT, ANTE, adj. Qui détermine, qui sert à déterminer.

DÉTERMINATIF, IVE, adj. (*dé-tèr-mina-tif*) t. de grammaire. Qui détermine la signification d'un mot.

DÉTERMINATION, s. f. (*dé-tèr-mi-nacion*) Résolution qu'on prend après avoir balancé entre deux partis. — T. de physique. Action de la chose qui détermine : *La détermination du mouvement.*

DÉTERMINÉ. Voyez Déterminer.

DÉTERMINÉMENT, adv. (*dé-tèr-mi-néman*) Résolument, absolument. — Expressément, précisément. — Courageusement, hardiment.

DÉTERMINER, v. a. (*dé-tèr-mi-né*) Fixer les bornes, les limites de quelque chose. — — Décider en matière de doctrine, de jurisprudence, de gouvernement : *L'Église a déterminé ce point.* On dit aussi, *déterminer le succès d'une affaire, d'une bataille*, etc. — Faire prendre une résolution. — T. de philosophie. Donner une certaine qualité, une certaine façon d'être à ce qui de soi-même n'a pas plutôt celle-là qu'une autre : *Déterminer un corps au mouvement* ou *au repos.* — T. de grammaire. *Déterminer un mot à un sens*, ou *en déterminer le sens*, en faire connaître la vraie signification. — v. n. Résoudre, former une résolution, prendre une résolution : *Il a déterminé de rebâtir sa maison.* On dit aussi dans le même sens, *se déterminer à...* — Déterminé, ée, p. et adj. Résolu, fixé. — Adonné à quelque chose : *Joueur, chasseur déterminé.* — Hardi, courageux : *Soldat, air déterminé.* — On dit subst., *c'est un déterminé*, un méchant, un emporté, capable de tout faire.

DÉTERRER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tè-ré*) Exhumer, retirer un corps de la sépulture. — Fig. Découvrir une chose qui était cachée. — On dit subst., *il a le visage d'un déterré.*

DÉTERSIF, IVE, adj. (*dé-tèr-cif*) t. de médecine. Il se dit d'un remède qui nettoie, qui purifie.

DÉTESTABLE, adj. des deux g. Exécrable : *Crime détestable.* Il se dit, par exagération,

de ce qui est très-mauvais dans son genre : *Vers détestables. Vin détestable.*

DÉTESTABLEMENT, adv. (*dé-tès-ta-ble-man*) Très-mal.

DÉTESTATION, s. f. (*dé-tès-ta-cion*) Horreur qu'on a de quelque chose.

DÉTESTER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tès-té*) Avoir en horreur.

DÉTIRER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-ti-ré*) Étendre en tirant : *Détirer des dentelles.*

DÉTISER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-ti-zé*) Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Détiser un feu*, lever les tisons du feu.

DÉTONATION, s. f. (*dé-to-na-cion*) t. de chimie. Inflammation violente et subite accompagnée de bruit, telle que celle de la poudre à canon et du nitre.

DÉTONER, v. n. (*dé-to-né*) t. de chimie. S'enflammer subitement, avec bruit.

DÉTONNER, v. n. É, ÉE, p. Sortir du ton qu'on doit garder pour bien chanter. — Fig. En parlant des ouvrages d'esprit, ne pas s'accorder avec le ton général qui y règne.

DÉTORDRE, v. a, DU, UE, p. Déplier ce qui était tors. —*Se détordre le pied, le bras, le poignet*, s'y faire du mal, par l'extension violente d'un nerf ou d'un muscle.

DÉTORQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tor-ké*) *Détorquer un passage*, lui donner un sens différent du naturel.

DÉTORS, ORSE, adj. *Soie détorse.*

DÉTORSE, s. f., t. de chirurgie. Violente extension d'un muscle.

DÉTORTILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Défaire ce qui était tortillé.

DÉTOUPILLONNER, v. a. É, ÉE, part. mouillez les *ll*) Ôter les branches inutiles d'un oranger.

DÉTOUR, s. m. Sinuosité : *Les détours d'une rivière.* — Endroit qui va en tournant : *Il l'attaqua au détour de la rue.* — Chemin qui éloigne du chemin ordinaire : *Faire un grand détour.* — Fig. Adresse, subtilité pour éluder un péril, pour venir à bout de ce qu'on veut faire.

DÉTOURNER, v. a. (*dé-tour-né*) Éloigner, écarter. — Soustraire frauduleusement. — Fig. Distraire de quelque occupation. — Fig. Donner à un passage, à un mot, une autre signification que celle qu'il doit avoir : *Détourner le sens d'une loi.* — Dissuader : *Détourner d'un dessein*, etc. — v. n. Quitter le droit chemin : *Détournez à gauche.* — DÉTOURNÉ, ÉE, p. et adj. Peu fréquenté, écarté : *Rues, chemins détournés.* — Secret, caché : *Moyens détournés.*

SE DÉTOURNER, v. pr. Prendre à dessein ou par hasard un chemin plus long que le chemin ordinaire.

DÉTRACTER, v. a. et n. (*dé-trak-té*) Médire avec violence.

DÉTRACTEUR, s. m. Qui médit.

DÉTRACTION, s. f. (*dé-trak-cion*) Médisance.

DÉTRANGER, v. a. Chasser les animaux qui nuisent aux plantes.

DÉTRAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tra-ké*) Faire perdre à un cheval ses bonnes allures. — En parlant d'une machine, d'une montre, la dérégler. — Figur. et fam. Détourner d'un train de vie réglée. On dit aussi, *se détraquer* : *Cette montre se détraque ; l'estomac se détraque.*

DÉTREMPE, s. f. (*dé-tran-pe*) t. de peinture. Couleur délayée avec de l'eau et de la gomme. — Peinture en détrempe.

DÉTREMPER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-tran-pé*) Délayer dans quelque liqueur. — Ôter la trempe à de l'acier.

DÉTRESSE, s. f. (*dé-trè-ce*) Angoisse, peine d'esprit. — En t. de marine, *signal de détresse*, signal qui annonce qu'un vaisseau est en danger et a besoin de secours.

DÉTRIMENT, s. m. (*dé-tri-man*) Dommage, préjudice.

DÉTRITER, v. a. *Détriter les olives*, les passer sous la meule pour en extraire l'huile.

DÉTROIT, s. m. (*dé-troa*) Endroit où la mer est serrée entre deux terres. — Passage serré entre deux montagnes.

DÉTROMPER, v. a. É, ÉE, p. et adj (*dé-tron-pé*) Désabuser, tirer d'erreur. — v. r. Se désabuser.

DÉTRÔNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-trô-né*) Chasser du trône.

DÉTROUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-trou-cé*) Détacher ce qui était troussé, et le laisser pendre en bas. — Fig. Voler, enlever par violence.

DÉTROUSSEUR, s. masc. (*dé-trou-ceur* Voleur qui détrousse les passans. Il est vieux.

DÉTRUIRE, v. a. TRUIT, ITE, p. Démolir, abattre, ruiner : *Détruire un édifice.* — Fig. *L'âge détruit la beauté.* — Décréditer : *On l'a détruit dans votre esprit.* — v. pr. Il se dit au propre et au fig. : *Ce bâtiment se détruit. Cette opinion se détruit.*

DETTE, s. m. (*dè-te*) La somme d'argent que l'on doit. — *Dette active*, celle qu'on a droit d'exiger de quelqu'un. — *Dette passive*, celle qu'on est obligé de payer. — *Dette hypothécaire*, hypothéquée sur une maison. — *Dette privilégiée*, par laquelle on a un privilége spécial. — *Dette exigible*, qui peut s'exiger actuellement. — *Dette véreuse*, dont le paiement n'est pas sûr. — *Dettes criardes*, petites sommes qu'on doit à des ouvriers, à des marchands.

DEUIL, s. m. (mouillez l'*l*) Affliction, tristesse, douleur qu'on ressent de la mort de quelqu'un. — Il se prend aussi pour l'habit

noir, le crêpe, etc., qu'on porte en signe de douleur de la mort d'un parent, etc. — La dépense qui se fait pour prendre le deuil; le temps qu'il dure. — Les parens qui assistent aux funérailles de quelqu'un.

DEUTÉRONOME, s. m. Nom du cinquième livre du Pentateuque.

DEUX, adj. (*deu*) Nombre qui double l'unité: *Deux hommes*, etc. Il est quelquefois subst. *Un deux de chiffre.*

DEUXIÈME, adj. des deux g. (*deu-ziè-me*) Second. Ce dernier est plus usité.

DEUXIÈMEMENT, adv. (*deu-ziè-me-man*) En second lieu.

DÉVALER, v. a. et n. (*dé-va-lé*) Descendre: *Dévaler du vin à la cave. Dévaler de sa chambre.* Il est vieux.

DÉVALISER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-va-li-zé*) Dérober à quelqu'un ses hardes.

DEVANCER, v. act. É, ÉE, p. (*de-van-cé*) Gagner le devant, arriver avant un autre. — Précéder dans l'ordre du temps: *L'aurore devance le soleil.* — Fig. Surpasser, avoir l'avantage.

DEVANCIER, IÈRE, s. (*de-van-cié*) Prédécesseur. Au pl. aïeux, ancêtres.

DEVANT, préposition de lieu. (*de-van*, et devant une voyelle, *de-vant*) Vis-à-vis: *Devant le feu.* — Prép. d'ordre: *Marcher devant un autre.* — En présence: *Cela fut dit devant des témoins.* — On dit subst., *prendre*, *gagner le devant*, partir avant quelqu'un; et fig., *prendre les devans*, prévenir. — *Aller au-devant de quelqu'un*, à sa rencontre. — Fig. *Aller au-devant du mal*, le prévenir. — *Ci-devant*, adv. Précédemment.

* Les prépositions *avant* et *devant* ne s'emploient plus l'une pour l'autre. Ainsi ne dites point, *il faut mettre ordre à ses propres affaires* devant de *ou* devant que *de pouvoir arranger celles des autres.* Il faut dire, *avant de* ou *avant que de pouvoir*, etc.

DEVANT, s. m. La partie antérieure d'une chose, d'une personne.

DEVANTIER, s. m. (*de-van-tié*) Tablier. Il est vieux et pop.

DEVANTIÈRE, s. f. Long tablier ou jupe fendue que porte une femme quand elle va à cheval.

DEVANTURE, s. f. t. d'Archit. Devant d'un siège d'aisance, d'une mangeoire d'écurie. — Partie extérieure d'une boutique.

DÉVASTATEUR, TRICE, s. et adj. Qui dévaste.

DÉVASTATION, s. fém. (*dé-vas-ta-cion*) Désolation, ruine d'un pays.

DÉVASTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dé-vasté*) Désoler, ruiner un pays.

DÉVELOPPÉE, s. fém., t. de géométrie. Courbe par le développement de laquelle on peut supposer qu'une autre courbe est formée.

DÉVELOPPEMENT, s. m. (*dé-ve-lo-pe-man*) Action ou effet de développer.

DÉVELOPPER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-ve-lo-pé*) Ôter l'enveloppe, déployer. — Fig. Éclaircir, débrouiller. — En t. d'archit., *développer un édifice*, en représenter, par des dessins, les plans, élévations, coupes, etc.

SE DÉVELOPPER, v. pr. S'étendre, en parlant des troupes. — Fig. s'éclaircir, se débrouiller, en parlant d'une affaire.

DEVENIR, v. n. NU, UE, p. [Il se conjugue comme *Venir*] Commencer à être ce qu'on n'était pas. — *Devenir à rien*, se réduire à rien. Fam. — On dit, *je ne sais ce que tout ceci deviendra*, pour marquer l'incertitude où l'on est de ce qui doit arriver, de la chose dont on parle. — On dit à peu près dans le même sens, *que deviendrai-je? que devenez-vous?* où irai-je? que voulez-vous faire?

DÉVANTER, v. a. (*dé-van-té*) t. de marine. Ôter le vent de dessous ou de dedans une voile.

DÉVERGUER, v. a. (*dé-vêr-ghé*) t. de mar. Ôter les voiles qui sont en vergues.

DÉVERROUILLER, v. act. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Ôter le verrou.

DEVERS, prépos. de lieu. (*de-vêr*, et devant une voyelle *de-vêrz*) Du côté de... Il est vieux. Aujourd'hui on dit *vers*. — *Par-devers le juge*, au tribunal du juge. — *Par-devers*, suivi des pronoms personnels, sert à marquer possession: *Retenir des papiers par-devers soi.*

DÉVERS, ERSE, adj. (*dé-vêr*) Qui n'est pas d'aplomb: *Mur dévers.*

DÉVERSER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*dé-vêr-cé*) Pencher, incliner: *Ce mur déverse.* — On dit activ., *déverser une pièce de bois*, la pencher, l'incliner. — *Du bois déversé* est du bois qui est gauche.

DÉVERSOIR, s. m. (*dé-vêr-çoar*) Endroit de la conduite de l'eau d'un moulin, où l'eau se perd quand il en a trop.

SE DÉVÊTIR, v. pr. TU, UE, p. [Il se conjugue comme *Vêtir.*] Se dégarnir d'habits.

DÉVÊTISSEMENT, s. m. (*dé-vê-ti-ce-man*) t. de jurisprudence. Dessaisissement.

DÉVIATION, s. f. (*dé-vi-a-cion*) Action par laquelle un corps se détourne de son chemin. — Fig. Détour: *Il a suivi, sans déviation, les bons principes.*

DÉVIDAGE, s. m. Action de dévider.

DÉVIDER, v. a. É, ÉE, part. (*dé-vi-dé* Mettre le fil en écheveau ou en peloton.

DÉVIDEUR, EUSE. Qui dévide du fil.

DÉVIDOIR, s. m. (*dé-vi-doar*) Instrument pour dévider.

DÉVIER, v. n. (*dé-vi-é*) Se détourner de la bonne route. — Fig. *Il n'a jamais dévié des principes de la justice.* — On dit aussi fig., *se dévier de la bonne route.*

DEVIN, s. m. (*de-vin*) Qui fait profession de prédire les choses à venir, et de découvrir les choses cachées. Ce mot n'a point de féminin ; on dit, *devineresse*.

DEVINER, v. a. É, ÉE, p. (*de-vi-né*) Prédire les choses à venir. — Plus ordinairement, juger par conjecture : *Il a deviné ma pensée* ; ou neut., *devinez d'où je viens*. — *Deviner une énigme*, en trouver le mot.

DEVINERESSE, s. f. (*de-vi-ne-rè-ce*) Femme qui se mêle de prédire les choses à venir.

DEVINEUR, s. m. Devin. Il est fam.

DEVIS, s. m. (*de-vice*) Discours, propos familier ; dans ce sens, vieux et inus. — État détaillé des ouvrages et de la dépense qu'il faut faire pour bâtir une maison.

DÉVISAGER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-vi-za-jé*) Défigurer, déchirer le visage.

DEVISE, s. f. (*de-vi-ze*) Figure accompagnée de paroles allégoriques. La figure s'appelle *le corps*, et les paroles *l'ame de la devise*.

DEVISER, v. n. (*de-vi-zé*) S'entretenir familièrement. Il est vieux.

DÉVOIEMENT, s. m. (*dé-voa-man*) Flux de ventre.

DÉVOILEMENT, s. m. (*dé-voa-le-man*) Action par laquelle on découvre ce qui était caché sous des voiles. Il ne se dit qu'au fig. : *Le dévoilement des mystères*.

DÉVOILER, v. a. É, ÉE, p. (*dé-voa-lé*) Lever, ôter le voile. — Relever une religieuse de ses vœux. — Fig. Découvrir une chose cachée, secrète.

DEVOIR, v. a. DÛ, UE, p. (*de-voar*) *Je dois, tu dois, il doit ; nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais. Je dus. J'ai dû. Je devrai. Je devrais. Que je doive. Que je dusse.* Être obligé de payer quelque chose. — Être obligé à quelque chose par la loi, par la bienséance, par la justice, etc. : *Les enfans doivent du respect à leurs père et mère. On doit tenir sa parole*, etc. — Il se dit aussi pour marquer qu'il y a une espèce de justice, de raison, qu'une chose soit : *Un bon ouvrier doit être plus employé qu'un autre.* — Il marque encore qu'une chose arrivera infailliblement : *Tous les hommes doivent mourir* ; ou simplement, qu'il y a appparence qu'une chose est ou qu'elle sera : *Il doit faire beau à la campagne ; le courrier doit arriver demain.* — Il indique l'intention : *Je dois sortir demain.* — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *On se doit à soi-même de respecter les bienséances.*

DEVOIR, s. masc. Ce à quoi l'on est obligé par la loi, par la coutume, etc. — En t. de collége, le thème, la version, etc., que le régent donne à faire à sa classe. — *Rendre ses devoirs à...* Rendre visite à... *Se mettre en devoir de...* se disposer à faire quelque chose. — *Derniers devoirs*, les honneurs funèbres.

DÉVOLE, s. f., t. de jeu de cartes, opposé à *vole*, qui se dit lorsque la personne qu fait jouer ne fait aucune levée.

DÉVOLU, UE, adj. Acquis, échu par certains droits.

DÉVOLU, s. m. Ce mot n'a d'usage qu'en parlant d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui en est en possession. — Fig. *Jeter un dévolu sur quelque chose*, y prétendre, tâcher de l'obtenir.

DÉVOLUTAIRE, adj. (*dé-vo-lu-tè-re*) Qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE, adject. (*dé-vo-lu-tif*) *Appel dévolutif*, qui saisit de la connaissance d'une affaire un juge supérieur.

DÉVOLUTION, s. fém. (*dé-vo-lu-cion*) Acquisition d'un droit dévolu.

DÉVORANT, ANTE, adj. (*dé-vo-ran*) Qui dévore. — On dit fig., *appétit dévorant*, *flamme dévorante*, etc.

DÉVORER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-vo-ré*) Déchirer sa proie avec les dents. — Manger goulument, avidement ; en ce sens il est neutre : *Cet homme dévore.* — Fig. Détruire, consumer : *Le temps dévore tout. Le chagrin le dévore.* — *Dévorer un livre*, le lire avec empressement. — *Dévorer une personne des yeux*, les tenir fixement attachés sur elle. — *Dévorer ses larmes*, les retenir. — *Dévorer un affront*, en cacher le ressentiment.

DÉVOT, OTE, adj. et subst. (*dé-vo*) Qui a de la dévotion. Sans épithète, il s'entend des faux dévots. — Ce qui excite à la dévotion *Chant dévot.*

DÉVOTEMENT, adverbe. (*dé-vo-te-man*) D'une manière dévote.

DÉVOTIEUX, EUSE, adj. (*dé-vo-cieu*) Dévot. Il est vieux.

DÉVOTIEUSEMENT, adv. (*dé-vo-cieu-ze-man*) Dévotement. Il est vieux.

DÉVOTION, s. f. (*dé-vo-cion*) Piété, attachement au service de Dieu. — Les exercices de la dévotion. — Au pl. *Faire ses dévotions*, communier. — *A dévotion*, à volonté. — Fig. Entière disposition à faire la volonté de quelqu'un : *Il est à ma dévotion.*

DÉVOUEMENT, s. m. (*dé-voû-man*) Abandonnement entier aux volontés d'un autre, disposition à le servir. — Cérémonie religieuse des anciens, par laquelle un citoyen s'offrait volontairement aux divinités infernales, etc. : *Le dévouement de Codrus.*

DÉVOUER, v. act. É, ÉE, p. (*dé-vou-é*) Dédier, consacrer, donner sans réserve.

SE DÉVOUER, v. pr. Se consacrer entièrement. — *Être entièrement dévoué à quelqu'un*, être prêt à suivre ses volontés en toutes choses.

DÉVOYER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*dé-voa-ié*) Détourner du chemin. Il vieillit. — Fig. et fam. *Il s'est dévoyé du chemin de la*

vérité, il a quitté le chemin de la vérité. — Causer un flux de ventre : *Les fruits l'ont dévoyé.* — *Tuyau dévoyé*, qui se détourne de sa ligne droite.

DEXTÉRITÉ, s. f. (*dèks-té-ri-té*) Adresse des mains ; et fig. adresse de l'esprit.

DEXTRE, s. f. (*dèxs-tre*) Main droite. Il est vieux. — T. de blason. *Le côté dextre*, le côté droit.

DEXTREMENT, adv. (*dèks-tre-man*) Avec dextérité. Il est vieux.

DEXTROCHÈRE, s. m., t. de blason. Il se dit d'un bras, soit nu, soit garni d'un fanon.

DEY, s. m. (*dè*) Le chef des gouvernemens d'Alger, de Tunis et de Tripoli.

DIA. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche.

DIABÈTES, s. m. (*di-a-bè-tè-ce*) Flux d'urine surabondante et opiniâtre.

DIABÉTIQUE, adj. des deux g. Qui a une fréquence d'urine.

DIABLE, s. m. Démon, esprit malin, mauvais ange. — Fig. Un méchant homme : *C'est un diable.* — *En diable*, *en diable et demi*, façons de parler adv. familières, qui signifient fort, extrêmement, excessivement. — On dit fam., *c'est un bon diable*, c'est un bon garçon ; *un pauvre diable*, un misérable, un gueux.

DIABLEMENT, adv. (*dia-ble-man*) Excessivement. Il est fam.

DIABLERIE, s. f. Sortilége, maléfice. — Fam. Mauvais effet dont on ne connaît point la cause.

DIABLESSE, s. f. (*dia-blè-ce*) t. d'injure, qui se dit d'une méchante femme. — On dit fam., *bonne*, *pauvre diablesse*, dans le même sens qu'on dit, *bon*, *pauvre diable.*

DIABLEZOT. (*dia-ble-zo*) Exclamation qui signifie, je ne suis pas assez sot. Inus.

DIABLOTIN, s. m. (*dia-blo-tin*) Petite figure de diable. — Méchant petit enfant. — Au pl. Petites tablettes de chocolat couvertes de petites dragées de nonpareilles.

DIABOLIQUE, adj. des deux g. (*dia-bo-li-ke*) Qui est du diable, qui vient du diable. — Fig. Extrêmement méchant.

DIABOLIQUEMENT, adv. (*dia-bo-li-ke-man*) Par une méchanceté diabolique.

DIABOTANUM, s. m. (*dia-bo-ta-nome*) Emplâtre pour dissoudre les loupes.

DIACADMIAS, s. m. Emplâtre dont la cadmie est la base.

DIACARTAME, s. masc. Electuaire purgatif.

DIACHYLON, s. m. Emplâtre composé de mucilages.

DIACODE, s. m. Nom d'un sirop fait avec des têtes de pavot blanc.

DIACONAT, s. m. (*dia-co-na*) Le second des ordres sacrés.

DIACONESSE, s. f. (*di-a-ko-nè-ce*) On appelait ainsi, dans la primitive église, les veuves et les filles destinées à certains ministères ecclésiastiques.

DIACOPÉE, s. f. Fracture du crâne.

DIACOUSTIQUE, s. f. (*di-a-kous-ti-ke*) Art de juger de la réfraction et de la propriété des sons, selon qu'ils passent dans un fluide plus ou moins dense.

DIACRE, s. masc. (*di-a-kre*) Celui qui est promu au second des ordres sacrés.

DIADELPHES, adj. f. pl., t. de botanique Il se dit des étamines réunies en deux corps par leurs filets, un de ceux-ci pouvant être solitaire.

DIADELPHIQUE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit des plantes ou fleurs dont les étamines sont diadelphes.

DIADÈME, s. m. (*di-a-dè-me*) Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté chez les anciens. — Poétiq. Royauté.

DIAGLAUCIUM, s. m. (*di-a-glo-ci-ome*) Collyre contre le mal d'yeux.

DIAGNOSTIQUE, s. m. et adj. (*di-ag-nos-ti-ke*) t. de méd. Il se dit des signes et des symptômes qui indiquent la nature et les causes d'une maladie.

DIAGONAL, ALE, adj., t. de mathématiques. Qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé, en passant par le centre : *Une ligne diagonale.* On dit aussi subst., *une diagonale.*

DIAGONALEMENT, adv. (*di-a-go-na-le-man*) D'une manière diagonale.

DIAGRÈDE, s. m. Préparation de la scammonée avec du coing et du soufre.

DIAIRE, adj., t. de méd. Il se dit d'une fièvre qui ne dure qu'un jour. On la nomme plus communément *éphémère.*

DIALECTE, s. m. Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation.

DIALECTICIEN, s. m. (*di-a-lèk-ti-ci-in*) Qui sait la dialectique. — Qui raisonne bien sur toutes choses.

DIALECTIQUE, s. f. (*di-a-lèk-ti-ke*) Logique, art de raisonner.

DIALECTIQUEMENT, adv. (*di-a-lèk-ti-ke-man*) En dialecticien.

DIALOGIQUE, adj. des deux g. (*di-a-lo-ji-ke*) Qui a la forme du dialogue.

DIALOGISME, s. m. L'art du dialogue.

DIALOGISTE, s. m. Qui fait un dialogue.

DIALOGUE, s. m. (*di-a-lo-ghe*) Entretien de deux ou de plusieurs personnes. — Ouvrage de littérature en forme de dialogue.

DIALOGUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*di-a-lo-ghé*) Faire parler entre elles plusieurs personnes. Il n'est guère d'usage qu'au passif.

DIAMANT, s. m. (*di-a-man*) Pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de

toutes. — *Diamant rosette* ou *rose*, taillé à facettes par-dessus, et plat par-dessous. —*Diamant brillant*, taillé à facettes par-dessus et par-dessous.

DIAMANTAIRE, s. m. (*di-a-man-tè-re*) Ouvrier qui taille les diamans. On dit plus communément, *lapidaire*.

DIAMARGARITON, s. m., t. de pharmacie. Poudre dont les perles préparées font le principal ingrédient.

DIAMÉTRAL, ALE, adj. Appartenant au diamètre. *Ligne diamétrale.*

DIAMÉTRALEMENT, adv. (*di-a-mé-tra-le-man*) D'un bout du diamètre à l'autre. — Fig. Il se dit des choses qui sont contraires l'une à l'autre.

DIAMÈTRE, s. m. (*di-a-mè-tre*) Ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point, en passant par le centre.

DIAMORUM, s. m. (*di-a-mo-rome*) t. de pharmacie. Sirop de mûres.

DIANDRE ou DIANDRIQUE, adj., t. de botanique. Il se dit des fleurs et plantes qui sont pourvues de deux étamines.

DIANE, s. f. Déesse des forêts, suivant la fable. — Poétiq. La lune. — T. militaire : *Battre la diane*, c'est battre le tambour à la pointe du jour pour éveiller les soldats.

DIANTRE, s. m. Mot très-familier dont on se sert pour éviter l'emploi du mot *Diable*.

DIANUCUM, s. m. (*di-a-nu-kome*) t. de pharmacie. Rob fait avec des noix.

DIAPALME, s. m. Emplâtre dessicatif dont la décoction du palmier est la base.

DIAPASME, s. m. Poudre propre à parfumer le corps.

DIAPASON, s. m. (*di-a-pa-zon*) t. de musique. Étendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir, depuis le ton le plus bas jusqu'au plus haut.

DIAPÉDÈSE, s. m., t. de médecine. Éruption de sang par les pores des vaisseaux.

DIAPHANE, adj. des deux g. (*di-a-fa-ne*) Transparent, qui donne passage à la lumière. Il ne se dit que dans le sens propre, et des corps qui ne laissent passer la lumière que par des pores invisibles : *L'eau est diaphane. La gaze est* transparente, *et n'est pas* diaphane.

DIAPHANÉITÉ, s. fém. (*di-a-fa-né-i-té*) Transparence : *La diaphanéité de l'eau, du verre*, etc.

DIAPHÉNIX, s. m. (*di-a-fé-nikce*) Électuaire purgatif.

DIAPHORÈSE, s. f. Évacuation d'humeurs par les pores de la peau.

DIAPHORÉTIQUE, adj. des deux g. (*di-a-fo-ré-ti-ke*) t. de médecine. Il se dit des remèdes qui agissent par la transpiration.

DIAPHRAGMATIQUE, adj. des deux g. (*di-a-frag-ma-ti-ke*) t. d'anatomie. Qui a rapport au diaphragme.

DIAPHRAGME, s. m. (*di-a-frag-me*) t. d'anatomie. Muscle qui sépare la poitrine du bas-ventre. — Cloison qui sépare les deux narines. — T. de botan. Cloison transversale qui partage un fruit capsulaire. — T. d'optique. Espèce de planchers qui traversent les tuyaux des grandes lunettes, et qui sont percés par le milieu.

DIAPRÉ, ÉE, p. du verbe *Diaprer*, qui n'est plus en usage. Varié de plusieurs couleurs. Il vieillit.

DIAPRUN, s. m. (*di-a-prun*) Électuaire de prunes.

DIAPRURE, s. f. Variété de couleurs. Il est vieux.

DIARRHÉE, s. f. (*di-â-ré-e*) Dévoiement.

DIARRHODON, s. m. (*di-â-ro-don*) t. de pharmacie. Composition dans laquelle il entre des roses.

DIARTHROSE, s. f., t. d'anat. Espèce d'articulation.

DIASCORDIUM, s. m. (*di-as-kor-di-ome*) t. de pharmacie. Opiat de scordium.

DIASOSTIQUE, s. f. (*di-a-zos-ti-ke*) Partie de la médecine qui regarde la conservation de la santé.

DIASTASE, s. f. Luxation.

DIASTOLE, s. f. Mouvement naturel et ordinaire du cœur lorsqu'il se dilate.

DIASTYLE, s. m. (*di-as-ti-le*) t. d'architecture. Édifice dont les colonnes sont éloignées l'une de l'autre de trois de leur diamètre.

DIATESSARON, s. masc. (*di-a-tè-ça-ron*) t. de musique ancienne, qui désigne l'intervalle que nous appelons *quarte*. — T. de pharmacie. Remède qui s'emploie contre les maladies froides du cerveau et de l'estomac.

DIATHÈSE, s. f. (*di-a-tè-ze*) t. de médecine. Disposition, constitution du corps.

DIATONIQUE, adj. des deux g. (*di-a-to-ni-ke*) Qui procède par les tons naturels de la gamme.

DIATONIQUEMENT, adv. (*di-a-to-ni-ke-man*) Suivant l'ordre diatonique.

DIATRAGACANTHE, s. masc. Électuaire composé surtout de gomme adragante.

DIATRIBE, s. f. Dissertation. — Critique amère et violente.

DICÉLIES, s. f. pl. Sortes de farces ou de scènes libres, conservées de l'ancienne comédie.

DICHOTOMAL, adj. masc. (*di-ko-to-mal*) t. de botan. Il se dit du péduncule qui naît de l'angle formé par deux rameaux de la tige dichotome.

DICHOTOME, adj. (*di-ko-to-me*) t. de botan. Il se dit d'une tige qui se divise et subdivise par bifurcation, en sorte qu'on n'y distingue point un tronc principal. — En t. d'astro-

nomie, il se dit de la lune quand on n'en voit que la moitié.

DICHOTOMIE, s. f. (*di-ko-to-mi-e*) t. d'astronomie. État de la lune quand on n'en voit que la moitié.

DICLINE, adj., t. de botanique. Il se dit des plantes dont les organes sexuels sont divisés sur diverses fleurs.

DICOTYLÉDONÉ, adj. f., t. de botanique. Il se dit d'une plante dont la semence se sépare, en germant, en deux cotylédons.

DICTAME, s. m. Sorte d'herbe qu'on dit avoir la vertu de guérir les plaies.

DICTAMEN, s. m. (*dik-ta-mène*) t. dogmat. Le sentiment intérieur de la conscience.

DICTATEUR, s. m. Souverain magistrat qu'on nommait à Rome dans les temps difficiles.

DICTATURE, s. f. Dignité de dictateur.

DICTÉE, s. fém. Ce qu'on dicte pour être écrit par un seul ou en même temps par plusieurs.

DICTER, v. act. É, ÉE, p. (*dik-té*) Prononcer mot à mot ce qu'on veut qu'un autre écrive. — Fig. Suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire. — Inspirer, soit en bien, soit en mal. — Prescrire : *Dicter des lois.*

DICTION, s. f. (*dik-cion*) Élocution. La partie du style qui regarde le choix des paroles.

DICTIONNAIRE, s. masc. (*dik-cio-nè-re*) Recueil de tous les mots d'une langue ou d'une science, mis par ordre. — Il se dit aussi des autres recueils faits par ordre alphabétique, sur des matières de poésie, de géographie, d'histoire, etc.

DICTON, s. m. Mot ou sentence qui a passé en proverbe. — Fam. Raillerie.

DICTUM, s. m. (*dik-tome*) Mot emprunté du latin. Le dispositif d'une sentence, d'un arrêt; cette partie d'une sentence ou d'un arrêt, qui contient ce que le juge prononce et ordonne.

DIDACTIQUE, adj. des deux g. (*di-dak-ti-ke*) Qui est propre à instruire. — Il est aussi subst. : *Le didactique*, le genre didactique. — *La didactique*, s. f. L'art d'enseigner.

DIDYNAME, adj. f., t. de botan. Il se dit des étamines qui, étant au nombre de quatre, sont disposées en deux parties, dont l'une est plus grande que l'autre.

DIDYNAMÉE, s. f., t. de botan. Classe de plantes didynames.

DIDYNAMIQUE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a les étamines didynames.

DIÉRÈSE, s. f. (*di-è-rè-ze*) t. de chirurgie. Opération par laquelle on sépare les parties dont l'union est contre l'ordre naturel. — T. de grammaire. Division d'une diphthongue en deux syllabes. — Signe orthographique composé de deux points qui se placent sur une voyelle, pour indiquer qu'elle doit être prononcée séparément d'une autre voyelle qui l'accompagne.

DIÉRÉTIQUE, adj. des deux g., t. de médecine. Qui a la vertu de diviser.

DIERVILLE, s. m. (*di-èr-vi-le*) Arbrisseau du genre du chèvre-feuille.

DIÈSE ou DIÉSIS, s. m., t. de musique. Marque qui, étant mise devant une note, la fait hausser d'un demi-ton. — Il est aussi adject. *Cette note est dièse.*

DIÉSER, v. a. É, ÉE, p. (*di-é-zé*) t. de musique. Marquer d'un dièse.

DIÈTE, s. f. Régime de vie qui règle le boire et le manger. — *Faire diète*, s'abstenir de manger, ou manger peu. — Assemblée des États en Allemagne, en Suède. — Assemblée qui se tenait dans quelques ordres religieux entre deux chapitres généraux, pour ce qui regardait leur discipline.

DIÉTÉTIQUE, s. f. (*di-é-té-ti-ke*) t. de méd. Partie de la médecine qui règle la manière de vivre, le régime, la diète. — Il est aussi adj. et se dit de certains remèdes sudorifiques et dessicatifs.

DIEU, s. m. Le premier et le souverain Être, par qui tous les autres sont et subsistent. — Il se dit encore abusivement des fausses divinités du paganisme. En ce sens, il se dit surtout au pluriel. — *Dieu! bon Dieu! mon Dieu!* sortes d'exclamations.

DIFFAMANT, ANTE, adj. (*di-fa-man*) Qui diffame, qui déshonore : *Discours diffamant.*

DIFFAMATEUR, s. m. (*di-fa-ma-teur*) Celui qui diffame.

DIFFAMATION, s. fém. (*di-fa-ma-cion*) Action par laquelle on diffame quelqu'un.

DIFFAMATOIRE, adj. des deux g. (*di-fa-ma-toa-re*) Il se dit des écrits, des discours qui tendent à diffamer : *Libelle, discours diffamatoire.*

DIFFAMER, v. a. É, ÉE, p. (*di-fa-mé*) Décrier, déshonorer, perdre de réputation. — *Lion diffamé*, se dit, en t. de blason, d'un lion sans queue.

DIFFÉREMMENT, adv. (*di-fé-ra-man*) Diversement, d'une manière différente : *Il a rapporté l'affaire différemment.* Il s'emploie aussi avec la préposition *de* : *Les princes agissent différemment des particuliers.*

DIFFÉRENCE, s. f. (*di-fé-ran-ce*) Diversité, dissemblance. — En logique, la qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre. — En mathématiques, l'excès d'une quantité sur une autre.

DIFFÉRENCIER, v. a. É, ÉE, p. (*di-fé-ran-cié*) Distinguer, mettre de la différence. — En mathématiques, *différencier une quantité*, en prendre la partie infiniment petite.

DIFFÉREND ou DIFFÉRENT, s. m. Débat, contestation. — La chose contestée.

DIFFÉRENT, ENTE, adject. (*di-fé-ran*) Divers, dissemblable.

DIFFÉRENTIEL, ELLE, adj. (*di-fé-ran-ciel*) t. de mathémat. Il n'est d'usage que dans ces phrases : *Quantité différentielle*, infiniment petite ; et *calcul différentiel*, calcul de ces sortes de quantités. — On dit subst., *une différentielle*, pour *une quantité différentielle.*

DIFFÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*di-fé-ré*) Retarder, remettre à un autre temps : *Différer une affaire, un paiement.* — On dit aussi neut., *partez sans différer ; ne différez point de vous convertir.*

Différer, v. n. Être différent. — N'être pas du même avis.

DIFFICILE, adj. des deux g. (*di-fi-ci-le*) Qui ne peut être fait qu'avec difficulté : *Travail difficile.* — *Homme difficile*, homme malaisé à contenter. — *Temps difficile*, temps de guerre, de désordre, etc.

DIFFICILEMENT, adv. Avec difficulté.

DIFFICULTÉ, s. f. (*di-fi-kul-té*) Ce qui rend une chose difficile, ce qu'il y a de difficile en quelque chose. — Empêchement, opposition, obstacle : *Faire naître des difficultés.* — Objection : *Proposer, résoudre une difficulté.* — Obscurité, doute : *Ce passage latin offre beaucoup de difficultés.* — Contestation : *Ils ont eu quelques difficultés ensemble.* En ce sens, il est fam. — *Faire difficulté de quelque chose*, y avoir de la répugnance. — *Faire des difficultés sur quelque chose, former une difficulté, des difficultés*, alléguer les raisons contre. — *Sans difficulté*, adv. Indubitablement, sans doute.

DIFFICULTUEUX, EUSE, adj. (*di-fi-kul-tu-eu*) Qui trouve des difficultés à tout, qui fait des difficultés sur tout : *Homme, esprit difficultueux.*

DIFFORME, adj. des deux g. (*di-for-me*) Laid, défiguré, qui n'a pas la figure ou les proportions qu'il devrait avoir : *Visage difforme, bâtiment difforme.* — Il se dit figur. des choses morales : *Rien n'est si difforme que le vice.*

DIFFORMER, v. a. É, ÉE, p. (*di-for-mé*) t. de palais. Ôter la forme : *Difformer une médaille, une planche.*

DIFFORMITÉ, s. f. (*di-for-mi-té*) Défaut dans les proportions. — Il se dit fig. des choses morales : *La difformité du vice.*

DIFFRACTION, s. f. (*di-frak-cion*) t. d'optique. Inflexion ou détour que subissent les rayons de lumière, en rasant la surface d'un corps.

DIFFUS, USE, adj. (*di-fu*) Qui est trop étendu dans ses discours : *Cet homme plaide bien, mais il est diffus.* — *Style diffus*, style lâche et trop étendu. — Il se dit, en botan., des plantes dont les tiges ou rameaux sont épars et ouverts.

DIFFUSÉMENT, adverbe. (*di-fu-zé-man*) D'une manière diffuse.

DIFFUSION, s. f. (*di-fu-zion*) t. de phys. Action par laquelle un fluide se répand, effet de cette action. — État d'un fluide répandu : *Diffusion de lumière.* — Fig. Effet de ce qui est diffus : *Diffusion de style.*

DIGASTRIQUE, adj. (*di-gas-tri-ke*) t. d'anatomie. Il se dit de certains muscles qui ont deux portions charnues attachées bout à bout.

DIGÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*di-jé-ré*) Faire la digestion des alimens qu'on a pris. — Fig. Examiner, discuter. — Fig. Souffrir, supporter : *Digérer un affront.* — v. n., t. de chimie. Cuire à feu lent.

DIGESTE, s. m. Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains.

DIGESTEUR, s. m. Machine propre à cuire promptement des viandes, et à tirer de la gelée des os mêmes.

DIGESTIF, IVE, adj. (*di-ges-tif*) Qui aide à la digestion. — Il est aussi subst : *Un bon digestif.* — Qui mûrit les plaies et les amène à suppuration : *Onguent digestif.*

DIGESTION, s. fém. (*di-jès-tion*) Coction des viandes dans l'estomac. — t. de chim. Espèce de coction lente de certaines matières, qui se fait, dans une liqueur, à une chaleur douce. — Fig. *Ce traitement est de dure digestion*, difficile à supporter. — *Tumeur de facile digestion*, facile à mûrir.

DIGITALE, s. fém. Plante dont la fleur approche de la figure d'un dé à coudre. — adj. f. pl. Il se dit des cavités légères qu'on observe à la face interne des os du crâne.

DIGITÉ, ÉE, adject., t. de botan. Il se dit des feuilles découpées en forme de doigt.

DIGLYPHE, s. masc., t. d'architec. Console ou corbeau qui a deux gravures.

DIGNE, adj. des deux g. (*di-gne*, mouillez le *gn*) Qui mérite : *Digne de louange, de mépris. Il n'est pas digne qu'on fasse rien pour lui.* — *C'est un digne homme*, un fort honnête homme.

DIGNEMENT, adv. (*di-gne-man*, mouillez le *gn*) Selon ce qu'on mérite. Il ne se dit que du bien.

DIGNITAIRE, s. m. (*di-gni-tè-re*, mouillez le *gn*) Qui est revêtu d'une dignité.

DIGNITÉ, s. f. (*di-gni-té*, mouillez le *gn*) Mérite, importance : *La dignité du sujet, de la matière.* — Noblesse, gravité dans la manière de parler et d'agir. — Élévation, distinction éminente. — Charge, office considérable.

DIGRESSION, s. fém. (*di-grè-cion*) Ce qui est dans un discours hors du principal sujet. — Au pl., en astronomie, les distances apparentes des planètes inférieures au soleil.

DIGUE, s. f. (*di-ghe*) Amas de terre, de

pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau. — Fig. Obstacle.

DIGUER, v. a., t. de manége. — *Diguer un cheval*, lui donner de l'éperon.

DIGYNE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a deux pistils, ou deux styles.

DILACÉRATION, s. fém. (*di-la-cé-ra-cion*) Action de dilacérer.

DILACÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*di-la-cé-ré*) Déchirer, mettre en pièces avec violence.

DILAPIDATEUR, TRICE, s. et adj. Qui dilapide.

DILAPIDATION, s. fém. (*di-la-pi-da-cion*) Dépense folle et désordonnée.

DILAPIDER, v. a. É, ÉE, p. (*di-la-pi-dé*) Dépenser follement et avec désordre. — Voler les deniers publics.

DILATABILITÉ, s. f., t. de physique. Propriété de ce qui est dilatable.

DILATABLE, adj. des deux g., t. de physique. Qui peut être dilaté, étendu.

DILATATEUR, s. m., t. d'anat. Nom de plusieurs muscles.

DILATATION, s. f. (*di-la-ta-cion*) Extension, relâchement. — En t. de chirurgie, opération par laquelle on agrandit une plaie, ou une ouverture naturelle qu'un vice de conformité a rendue trop petite.

DILATATOIRE, s. masc. (*di-la-ta-toa-re*) Instrument de chirurgie pour dilater, ou pour ouvrir quelque cavité.

DILATER, v. a. É, ÉE, p. (*di-la-té*) Élargir, étendre.

SE DILATER, v. pr. Occuper un plus grand espace : *L'air se dilate par la chaleur.*

DILATOIRE, adj. des deux g. (*di-la-toa-re*) t. de pratique. Qui fait différer : *Exception dilatoire.*

DILAYER, v. act. É, ÉE, p. (*di-lé-ié*) Différer, remettre à un autre temps. Il est vieux.

DILECTION, s. f. (*di-lèk-cion*) t. de théologie. Amour, charité. Peu usité.

DILEMME, s. masc. (*di-lè-me*) Argument qui contient deux propositions contraires.

DILIGEMMENT, adverbe. (*di-li-ja-man*) Promptement, avec diligence.

DILIGENCE, s. f. (*di-li-jan-ce*) Prompte exécution. — Soin, recherche exacte. — Voiture publique qui va plus vite que les voitures ordinaires. — En t. d'affaires, poursuite.

DILIGENT, ENTE, adj. (*di-li-jan*) Expéditif. — Soigneux, vigilant.

DILIGENTER, v. n. (*di-li-jan-té*) Agir avec diligence. On dit plus communément, *se diligenter.* — Il est quelquefois actif : *Il faut diligenter cette affaire.*

DILUVIEN, IENNE, adj. Qui a rapport au déluge.

DIMACHERE, s. m. Gladiateur qui combattait avec deux poignards.

DIMANCHE, s. m. Premier jour de la semaine, consacré au service de Dieu.

DÎME, s. f. Tribut de la dixième partie des produits de la terre, qu'on payait à l'Église ou aux seigneurs.

DIMENSION, s. f. (*di-man-cion*) Étendue des corps. — Fig. et fam. *Prendre des dimensions dans une affaire*, prendre les mesures nécessaires pour réussir.

DIMÈTRE, adject. des deux g., t. de poésie grecque et latine. Qui est de deux mesures, ou de quatre pieds.

DIMINUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*di-mi-nu-é*) Amoindrir, rendre plus petit. — v. n. Devenir moindre.

DIMINUTIF, IVE, adject. (*di-mi-nu-tif*) Terme qui diminue ou adoucit la force du mot dont il est formé : *Maisonnette* est un terme diminutif de *maison.* — On dit aussi subst. *un diminutif.*

DIMINUTION, s. fém. (*di-mi-nu-cion*) Amoindrissement, rabais, retranchement d'une partie de quelque chose. — En t. de musique, roulade.

DIMISSOIRE, s. m. (*di-mi-çoa-re*) Lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres par un autre évêque.

DIMISSORIAL, ALE, adj. qui n'a d'usage que dans cette phrase : *Lettres dimissoriales*, qui contiennent un dimissoire.

DINANDERIE, s. f. Il se dit de toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune. La dinanderie tire son nom de la ville de Dinant, où il y a beaucoup de manufactures en cuivre.

DÎNATOIRE, adj. des deux g. Qui a rapport au dîner : *L'heure dînatoire*, l'heure de dîner. — *Déjeûner dînatoire*, qui tient lieu du dîner. Fam.

DINDE, s. m. et fém. Coq d'Inde, poule d'Inde. On dit *un dinde*, pour signifier le mâle, et *une dinde*, pour signifier la femelle.

DINDON, s. m. Coq d'Inde.

DINDONNEAU, s. m. (*din-do-no*) Petit dindon.

DINDONNIER, IÈRE, s. Gardeur, gardeuse de dindons.

DÎNÉE, s. f. Le repas ou la dépense qu'on fait à dîner dans les voyages. — Le lieu où l'on va dîner en voyageant.

DÎNER, v. n. (*di-né*) Prendre le repas que l'on nomme dîner.

DÎNER ou DÎNÉ, s. m. Repas qu'on faisait autrefois à midi, et qui se fait actuellement beaucoup plus tard. — La viande et les autres mets qui composent le dîner.

DÎNEUR, s. m. Celui dont le repas principal est le dîner. — Grand mangeur : *C'est un beau dîneur.*

DIOCÉSAIN, AINE, s. et adj. (*dio-cé-zin*) Qui est du diocèse.

DIOCÈSE, s. m. Certaine étendue de pays sous la juridiction d'un evêque.

DIONYSIAQUES, s. f. pl. (*di-o-ni-zi-a-ke*) Fête chez les Grecs en l'honneur de Bacchus.

DIOPTRIQUE, s. f. (*di-op-tri-ke*) Science qui est une des parties de l'optique, et qui explique les effets de la réfraction de la lumière. Il est aussi adj.

DIORAMA, s. m. Sorte de Panorama éclairé par une lumière mobile.

DIPÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a deux pétales.

DIPHTHONGUE, s. f. (*dif-ton-ghe*) t. de grammaire. Réunion de deux sons qui ne font qu'une syllabe, comme *bien*, *ciel*.

DIPHYLLE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit d'une plante ou d'une tige qui ne porte que deux feuilles.

DIPLOÉ, s. m., t. d'anat. Substance spongieuse qui se trouve entre les deux tables du crâne.

DIPLOMATE, s. m. Qui connaît la diplomatie.

DIPLOMATIE, s. fém. (*di-plo-ma-ci-e*) Science des rapports, des intérêts de puissance à puissance.

DIPLOMATIQUE, s. fém. (*di-plo-ma-ti-ke*) L'art de reconnaître les diplômes authentiques. — La partie de la politique qui traite du droit des gens. — Il est aussi adj. : *Recueil diplomatique*. — *Corps diplomatique*, le corps des ambassadeurs étrangers qui sont dans un État.

DIPLÔME, s. m. Charte. — Lettres-patentes du souverain.

DIPTÈRE, s. m., t. d'architecture. Édifice entouré de deux rangs de colonnes, et qui en a huit à la face de devant, et autant à celle de derrière.

DIRE, v. a. *Je dis*, *tu dis*, *il dit*; *nous disons*, *vous dites*, *ils disent*. *Je disais*, *nous disions*. *Je dirai*, *tu diras*, *il dira*; *nous dirons*. *Je dirais*. *Dis*. *Que je dise*. *Que je disse*. *Disant*. Exprimer, énoncer, expliquer, faire entendre par la parole. — Réciter : *Dire sa leçon*. — Juger : *Je ne sais que dire de tout cela*. — En poésie, chanter : *Je dirai vos exploits*. — *Dire la messe*, la célébrer. — *On dit que...* C'est le bruit, l'opinion commune que... — Fig. Faire connaître, signifier : *Cela veut dire que...* — *Trouver à dire*, à reprendre, ou qu'il manque quelque chose. — Dit, ite, p. Prononcé, conclu : *C'est une chose dite*. — Surnommé : *Charles V*, *dit le Sage*. — *Soi-disant*, t. de palais, qu'on emploie quand on ne veut pas reconnaître les qualités que prend quelqu'un. Il se dit aussi par raillerie et par mépris.

DIRE, s. m., t. de pratique. Ce qu'une des parties a avancé. — *Le bien-dire*, l'élégance dans le discours.

DIRECT, ECTE, adj. Droit, sans détour : *Ligne directe*, la ligne des ascendans et descendans. — On dit qu'*une harangue est directe*, quand l'auteur fait parler ou haranguer les personnages eux-mêmes.

DIRECTE, s. f. Vieux mot. L'étendue du fief d'un seigneur direct.

DIRECTEMENT, adverbe. (*di-rèk-te-man*) Tout droit, en ligne directe. — Fig. *S'adresser directement à quelqu'un*, lui parler sans entremise. — Fig. *Directement opposé*, entièrement opposé.

DIRECTEUR, TRICE, s. Qui conduit, qui règle. — Qui a soin de la conscience de quelqu'un. — Qui préside à de certaines compagnies.

DIRECTION, s. f. (*di-rèk-cion*) Conduite. — Emploi de directeur : *Il a la direction des domaines nationaux*. — *Direction de l'aimant*, propriété qu'a l'aimant de tourner toujours une de ses extrémités vers le nord.

DIRECTOIRE, s. m. (*di-rèk-toa-re*) Ordre pour régler la manière de dire l'office et la messe pour l'année courante. — En quelques pays, espèce de tribunal chargé d'une direction civile ou militaire.

DIRIGER, v. a. É, ÉE, p. (*di-ri-jé*) Conduire, régler. — *Diriger ses pas*, *sa course*, etc., tourner d'un certain côté ses pas, sa course, etc.

DIRIMANT, ANTE, adject. (*di-ri-man*) t. de droit canonique : *Empêchement dirimant*, défaut qui emporte la nullité d'un mariage.

DISCALE, s. m., t. de commerce. Déchet du poids d'une marchandise qui se vend au poids.

DISCALER, v. n. (*dis-ka-lé*) Les teinturiers en soie se servent de cette expression, pour marquer la perte du poids que la soie fait par la cuite.

DISCERNEMENT, s. m. (*di-cèr-ne-man*) Distinction que l'on fait d'une chose d'avec une autre. — Fig. Faculté de juger sainement des choses.

DISCERNER, v. a. É, ÉE, p. (*di-cèr-né*) Distinguer une chose d'une autre, ou en juger par comparaison : *Discerner le flatteur d'avec l'ami*, *le bon du mauvais*, *le vrai du faux*.

DISCIPLE, s. m. (*di-ci-ple*) Qui apprend d'un maître quelque science ou quelque art libéral.

DISCIPLINABLE, adj. des deux g. (*di-ci-pli-na-ble*) Docile, capable d'être instruit.

DISCIPLINE, s. f. (*di-ci-pli-ne*) Instruction, éducation. — Règlement, ordre, conduite. — Fouet de cordelettes ou de chaînes, etc. — Les coups de discipline.

DISCIPLINER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*di-ci-pli-né*) Instruire, former, régler.

DISCOBOLE, s. m. Athlète qui faisait profession de l'exercice du disque ou palet.

DISCONTINUATION, s. fém. (*dis-kon-ti-nu-a-cion*) Interruption.

DISCONTINUER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-kon-ti-nu-é*) Interrompre une chose commencée. — v. n. Cesser : *La pluie a discontinué.*

DISCONVENANCE, s. f. Différence, disproportion : *Il y a une grande disconvenance entre eux. Disconvenance d'âge, de qualité, d'humeur*, etc.

DISCONVENIR, v. n. Ne pas convenir, ne pas demeurer d'accord d'une chose. Il prend *être* aux temps composés.

DISCORD, s. m. (*dis-kor*) Discorde. Il est vieux.

DISCORD, adj. Qui n'est point d'accord : *Clavecin discord.*

DISCORDANCE, s. f. Qualité de ce qui est discordant : *Discordance des tons, des couleurs*, etc. — On dit fig., *discordance des esprits, des caractères.*

DISCORDANT, ANTE, adj. (*dis-kor-dan*) Qui n'est point d'accord : *Instrument discordant, voix discordante.* — Fig. *Humeurs discordantes*, incompatibles.

DISCORDE, s. f. Dissension, division, entre deux ou plusieurs personnes. — Divinité fabuleuse, qui préside aux dissensions. — Fig. *Pomme de discorde*, sujet, cause de division.

DISCORDER, v. n. (*dis-kor-dé*) t. de musique. Être discordant.

DISCOUREUR, EUSE, s. Grand parleur, grande parleuse. Il se prend ordinairement en mauvaise part. Lorsqu'un homme parle facilement et assez agréablement, mais sans grande solidité, on dit que *c'est un beau discoureur.*

DISCOURIR, v. n. [Il se conjugue comme *courir*) Parler sur une matière avec quelque étendue : *Discourir de* ou *sur quelque affaire.* — *Ne faire que discourir*, ne dire que des choses frivoles et inutiles.

DISCOURS, s. m. (*dis-kour*, et devant une voyelle *diskourz*) Propos, assemblage de paroles pour exprimer ce que l'on pense. — Harangue. — Paroles vaines et sans effet : *Il promet beaucoup, mais ce n'est que discours.*

DISCOURTOIS, OISE, adj. (*dis-kour-toa*) Qui n'est pas courtois. Il est vieux.

DISCOURTOISIE, s. f. (*dis-kour-toa-zi-e*) Manque de courtoisie. Il est vieux.

DISCRÉDIT, s. m. (*dis-kré-di*) Diminution, perte de crédit : *Ses lettres de change sont dans le discrédit.*

DISCRÉDITÉ, ÉE, adj. Qui est tombé en discrédit : *Papier discrédité.*

DISCRÉDITER, v. a. Faire perdre le crédit. Il ne se dit que des choses : *Discréditer une marchandise.*

DISCRET, ÈTE, adject. (*dis-crè*) Avisé, prudent, judicieux, qui sait se taire et parler à propos. — Il se dit quelquefois des choses : *En user d'une manière discrète.* — Qui sait garder le secret. — En mathématiques, *quantité discrète*, composée de plusieurs parties séparées les unes des autres. — En t. de médecine, *petite vérole discrète*, celle dont les boutons ne se touchent point.

DISCRÈTEMENT, adv. (*dis-krè-te-man*) D'une manière discrète, sagement.

DISCRÉTION, s. f. (*dis-kré-cion*) Judicieuse retenue, circonspection. — Habitude de garder les secrets. — Ce qu'on gage ou ce qu'on joue sans le marquer précisément, et qu'on laisse à la volonté du perdant. — *Se rendre à discrétion*, se soumettre à la volonté du vainqueur. — *Vivre à discrétion*, se dit des soldats qui vivent chez leurs hôtes sans autre règle que leur volonté. — *Se mettre à la discrétion de quelqu'un*, se livrer entièrement à sa volonté. — *Se remettre à la discrétion de quelqu'un*, s'en rapporter à son jugement pour une affaire.

DISCRÉTIONNAIRE, adj. (*di-skré-cio-nère*) Qui est laissé à la discrétion, à la volonté de quelqu'un : *Pouvoir discrétionnaire*, pouvoir qu'ont les juges de prononcer une peine plus ou moins rigoureuse.

DISCRÉTOIRE, s. masc. (*dis-kré-toa-re*) Lieu où se tiennent les assemblées des supérieurs de certaines communautés.

DISCRIMEN, s. m., t. de chirurgie. Bandage pour la saignée du front.

DISCULPATION, s. f. (*dis-kul-pa-cion*) Action de disculper ou de se disculper.

DISCULPER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-kul-pé*) Justifier d'une faute imputée. On dit aussi, *se disculper.*

DISCURSIF, IVE, adj. (*dis-kur-cif*, t. de logique. Qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. Il est vieux et inusité.

DISCUSSIF, IVE, adj. (*dis-ku-cif*) t. de médecine. Qui résout, qui dissipe.

DISCUSSION, s. f. (*dis-ku-cion*) Examen, recherche exacte. — Dispute, contestation. — *Faire une discussion de biens*, une recherche et vente en justice des biens d'un débiteur.

DISCUTER, v. act. (*dis-ku-té*) Examiner une question, une affaire avec soin. — En t. de palais, rechercher et faire vendre les biens d'un débiteur.

DISERT, ERTE, adj. (*di-zèr*) Qui parle aisément et avec quelque élégance.

DISERTEMENT, adverbe. (*di-zèr-te-man*) D'une manière diserte.

DISETTE, s. f. (*di-zè-te*) Nécessité, manque de quelque chose nécessaire.

DISETTEUX, EUSE, adj. Qui manque des choses nécessaires. Il est vieux.

DISEUR, EUSE, s. (*di-zeur*) Celui, celle qui dit : *Diseur de bons mots, de nouvelles, de riens*, etc. — Fam. *Beau diseur*, qui affecte de bien parler.

DISGRÂCE, s. fém. Privation des bonnes grâces d'une personne puissante. — Infortune, malheur.

DISGRACIER, v. a. (*dis-gra-cié*) Priver quelqu'un de ses bonnes grâces. — DISGRACIÉ, ÉE, p. et adj. Qui n'est plus en faveur : *Ministre disgracié.* — *Disgracié de la nature* ou simplement *disgracié*, qui a quelque chose de difforme.

DISGRACIEUSEMENT, adv. D'une manière disgracieuse.

DISGRACIEUX, EUSE, adj. (*dis-gra-cieû*) Désagréable.

DISGRÉGATION, s. f. (*dis-gré-ga-cion*) t. d'optique. Dispersion des rayons de lumière. — Action de fatiguer la vue par trop d'éclat : *Le blanc cause la disgrégation de la vue.*

DISJOINDRE, v. a. JOINT, OINTE, p. (*dis-join-dre*) Séparer des choses qui étaient jointes. Il ne se dit point des choses matérielles : *Disjoindre une instance en justice.* — En musique, *degré disjoint*, la marche d'une note à une autre, qui ne la suit pas immédiatement dans la gamme.

DISJONCTIF, IVE, adj. (*dis-jonk-tif*) t. de grammaire. *Conjonction, particule disjonctive*, qui, en joignant les membres d'une phrase, sépare les choses qu'on dit. *Ou*, *soit*, sont des particules disjonctives. — On dit aussi subst., *une disjonctive.*

DISJONCTION, s. f. (*dis-jonk-cion*) t. de jurispr. Séparation de deux causes.

DISLOCATION, s. f. (*dis-lo-ka-cion*) Déboîtement d'un os. — *Dislocation d'une armée*, distribution de ses corps en différens lieux.

DISLOQUER, v. a. et pr. É, ÉE, p. et adj. (*dis-lo-ké*) Démettre, déboîter les os. — *Disloquer une armée*, la diviser, l'éparpiller.

DISPARAÎTRE, v. n. PARU, UE, part. (*dis-pa-ré-tre*) Cesser de paraître. — Se retirer promptement, se cacher. — Il se dit fig. d'une chose qu'on avait et qui tout-à-coup ne se trouve plus : *J'avais des gants, ils ont disparu.*

* Il prend ordinairement l'auxiliaire *avoir.* L'Académie n'en donne qu'un exemple avec le verbe *être* : *Je n'ai fait que tourner la tête, il est disparu, il a disparu.*

DISPARATE, s. f. Écart, inégalité dans la conduite ou dans les discours. — Il est aussi adj. : *Voilà des choses bien disparates.*

DISPARITÉ, s. f. Inégalité, différence entre des choses qui peuvent se comparer.

DISPARITION, s. f. (*dis-pa-ri-cion*) Action de disparaître.

* Plusieurs disent et écrivent *disparution*, vraisemblablement à cause du participe *disparu* ; mais *disparition* est le seul généralement adopté et le plus analogue pour l'orthographe à *apparition* dont il est l'opposé.

DISPARTE ou DISPASTE, s. f. Machine à deux poulies.

DISPENDIEUX, IEUSE, adject. (*dis-pandi-eû*) Qui ne se fait qu'avec beaucoup de dépense.

DISPENSAIRE, s. masc. (*dis-pan-cè-re*) Traité de la préparation des remèdes. — Lieu où on les distribue aux indigens.

DISPENSATEUR, TRICE, s. (*dis-pan-çateur*) Qui distribue. Il se dit particulièrement de Dieu, de la Providence, des souverains, des ministres : *Dieu, dispensateur des grâces. Sage, juste dispensateur des bienfaits du prince.*

DISPENSATION, s. f. (*dis-pan-ça-cion*) Distribution.

DISPENSE, s. f. (*dis-pan-ce*) Exemption de la règle ordinaire. — Permission.

DISPENSER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-pan-cé*) Exempter de la règle ordinaire. — Départir, distribuer : *Dispenser des récompenses.* On dit aussi, *se dispenser.*

DISPERME, adj., t. de botan. Il se dit des fruits qui renferment deux graines.

DISPERSER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-per-cé*) Répandre, jeter çà et là. — Mettre en désordre, dissiper.

DISPERSION, s. f. (*dis-pèr-cion*) Action de disperser.

DISPONIBLE, adj. des deux g., t. de droit. Il se dit des biens dont on peut disposer.

DISPOS, adj. m. (*dis-pô*) Léger, agile. Il ne s'emploie pas au féminin.

DISPOSER, v. a. et pr. É, ÉE, p. et adj. (*dis-po-zé*) Arranger, mettre dans un certain ordre. — Préparer à quelque chose. — *Disposer quelqu'un à pardonner une offense.* On dit aussi, *disposer quelqu'un pour la purgation, pour prendre les eaux.* — v. n. Faire de quelque chose ou de quelqu'un ce que l'on veut. — Donner, vendre, aliéner.

DISPOSITIF, IVE, adject. (*dis-po-zi-tif*) Préparatoire : *Remède dispositif.* Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase. — Il est aussi substantif, et signifie le prononcé d'une sentence, etc.

DISPOSITION, s. f. (*dis-po-zi-cion*) Arrangement : *Disposition des lieux, des troupes, de la bataille, d'un discours, d'un poëme*, etc. — Action par laquelle on dispose de quelque chose, ou l'effet qui en résulte : *Disposition testamentaire.* — Pouvoir de disposer : *Cela est* ou *n'est pas en ma disposition.* — Inclination, génie, aptitude : *C'est un enfant qui a beaucoup de disposition au bien.* — Sentimens où l'on est à l'égard de quelqu'un : *Il a de très-bonnes dispositions pour vous.* — État où l'on est à l'égard de quelque chose, dessein, résolution : *Je l'ai laissé dans la disposition de sortir.* — Ce qui dénote quelque préparation, quelque acheminement à quelque chose de prochain : *Ce pouls marque de la disposition à la*

fièvre. — *Être en bonne* ou *mauvaise disposition*, se porter bien ou mal.

DISPROPORTION, s. f. (*dis-pro-por-cion*) Inégalité, manque de proportion entre des choses comparées : *Il y a entre eux une grande disproportion d'âge.*

DISPROPORTIONNÉ, ÉE, adj. Qui manque de proportion.

DISPUTABLE, adj. des deux g. Qui peut être disputé.

DISPUTAILLER, v. act. (mouillez les *ll*) Disputer souvent et pour des choses peu importantes. Il est fam.

DISPUTE, s. fém. Débat, contestation. — Exercice dans les écoles publiques.

DISPUTER, v. n. É, ÉE, p. (*dis-pu-té*) Être en débat, en contestation. — Agiter des questions de part et d'autre. — *Le disputer à quelqu'un en valeur, en érudition, en richesses*, etc., l'égaler en valeur, etc. — v. a. Contester pour emporter ou pour conserver quelque chose : *Disputer un prix, un rang, une qualité, le pas, la préséance.* On dit aussi, *disputer son bien, sa vie, son honneur.* — *Disputer le terrain*, en t. de guerre, se battre de poste en poste, se défendre l'un après l'autre. — Au fig., se défendre le mieux qu'il est possible dans une contestation. — En t. de marine, *disputer le vent*, mettre tout en usage pour gagner l'avantage du vent. — On dit bien, *se disputer l'honneur, la gloire de faire une chose ;* mais *se disputer*, sans régime, est un gasconisme : *Ils se sont long-temps disputés ;* dites, *ils ont long-temps disputé.*

DISPUTEUR, s. m. Qui aime à disputer.

DISQUE, s. m. (*dis-ke*) Sorte de palet rond et plat avec lequel les anciens s'exerçaient. — On dit aussi, *le disque du soleil, de la lune.* — C'est encore un t. de botanique, qui se dit de la partie des fleurs radiées qui en occupe le centre.

DISQUISITION, s. f. (*dis-ki-zi-cion*) t. didactique. Examen, recherche exacte de quelque vérité dans les sciences.

DISSECTION, s. f. (*di-cèk-cion*) Action de celui qui dissèque un corps, ou l'état d'un corps disséqué.

DISSEMBLABLE, adj. des deux g. (*di-çan-blable*) Qui n'est point semblable.

DISSEMBLANCE, s. f. (*di-çan-blan-ce*) Manque de ressemblance.

DISSÉMINER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*di-cé-mi-né*) Répandre çà et là : *L'auteur de la nature a disséminé la lumière dans l'espace.* — Fig. *Disséminer les erreurs par des écrits.*

DISSENSION, s. f. (*di-çan-cion*) Discorde, querelle.

DISSÉQUER, v. a. É, ÉE, p. (*di-cé-ké*) t. d'anatomie. Faire l'anatomie d'un corps. — On le dit aussi par extension, en parlant des simples et des fruits dont on veut examiner la structure.

DISSÉQUEUR, s. m. (*di-cé-keur*) Celui qui dissèque. Il ne se dit guère qu'avec un adjectif : *Un bon, un habile disséqueur.*

DISSERTATEUR, s. m. (*di-cèr-ta-teur*) Qui disserte. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part : *C'est un ennuyeux dissertateur.*

DISSERTATION, s. fém. (*di-cèr-ta-cion*) Discours où l'on examine soigneusement quelque matière.

DISSERTER, v. a. (*di-cèr-té*) Faire une dissertation sur...

DISSIDENCE, s. f. Mot nouveau. Scission.

DISSIDENT, s. m. Qui n'est pas de la religion dominante. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel : *En Angleterre, les presbytériens sont des dissidens.*

DISSIMILAIRE, adj. des deux g. (*di-ci-mi-lè-re*) t. didactique. Qui n'est pas de même genre, de même espèce.

DISSIMILITUDE, s. f. Figure de rhétorique qui consiste à tirer des argumens de choses dissemblables ou différentes.

DISSIMULATEUR, s. m. (*di-ci-mu-la-teur*) Qui dissimule. Il est peu usité.

DISSIMULATION, s. f. (*di-ci-mu-la-cion*) Déguisement. — Art de cacher ses sentimens, ses desseins.

DISSIMULÉ, ÉE, adj. Faux, artificieux. Il est quelquefois subst. ; mais seulement au féminin : *C'est une dissimulée.*

DISSIMULER, v. a. É, ÉE, p. (*di-ci-mu-lé*) Cacher ses sentimens, ses desseins. — Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir : *Dissimuler une injure, un affront.* Il se prend aussi absolument : *Savoir dissimuler.*

DISSIPATEUR, TRICE, s. (*di-ci-pa-teur*) Dépensier, prodigue.

DISSIPATION, s. f. (*di-ci-pa-cion*) Action de dissiper, ou par laquelle une chose se dissipe. — État d'une personne dissipée. — Distraction de l'esprit : *Il vous faut de la dissipation.*

DISSIPER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*di-ci-pé*) Disperser, écarter : *Le soleil dissipe les nuages.* — Détruire : *Dissiper une armée.* — Consumer : *Dissiper son bien.* — Fig. Apaiser. *Dissiper une faction.* — Chasser, éloigner : *Dissiper la crainte, l'ennui.* On dit aussi, *dissiper de faux bruits, dissiper des illusions*, les détruire. — Distraire, détourner l'esprit de l'application. On dit aussi, *se dissiper : Le brouillard se dissipe ; cette illusion s'est dissipée. Avoir l'esprit dissipé*, ne donner attention ni à ce qu'on dit, ni à ce qu'on fait. — *Homme dissipé*, trop répandu dans le monde, et plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs. On dit dans le même sens, *mener une vie dissipée.*

DISSOLU, UE, adj. (*di-ço-lu*) Impudique, débauché. — En parlant des choses, lascif, qui

porte au déréglement : *Mots dissolus, vie dissolue.*

DISSOLUBLE, adj. des deux g. (*di-ço-lu-ble*) t. de chimie. Qui peut être dissous.

DISSOLUMENT, adv. (*di-ço-lu-man*) D'une manière dissolue.

DISSOLUTIF, IVE, adj. Qui a la vertu de dissoudre.

DISSOLUTION, s. f. (*di-ço-lu-cion*) Séparation des parties d'un corps qui se dissout : *La dissolution des simples, des métaux*, etc. — *La dissolution du corps et de l'ame*, leur séparation. — *Dissolution d'un mariage*, rupture du lien conjugal. — Débauche, déréglement de mœurs.

DISSOLVANT, ANTE, adj. (*di-çol-van*) t. de chimie. Qui a la vertu de dissoudre.

Dissolvant, s. m., t. de chimie. Corps propre à opérer une dissolution.

DISSONNANCE, s. f. (*di-ço-nan-ce*) t. de musique. Faux accord.

DISSONNANT, ANTE, adj. (*di-ço-nan*) t. de musique. Qui n'est point d'accord.

DISSOUDRE, v. a. SOUS, OUTE, part. (*di-çou-dre*) *Je dissous ; nous dissolvons. Je dissolvais. J'ai dissous. Je dissoudrai. Dissolvez. Que je dissolve.* Pénétrer un corps solide, et en séparer toutes les parties : *L'eau dissout le sucre.* — *Dissoudre un mariage*, le rompre. — On dit aussi, *se dissoudre* : *Le fer se dissout dans l'eau forte*, se combine avec elle. — Fig. *Cette société se dissout*, se rompt, se sépare.

DISSUADER, v. n. É, ÉE, p. (*di-çua-dé*) Détourner quelqu'un de l'exécution d'un dessein.

DISSUASION, s. f. (*di-çu-a-zion*) Effet des raisons qui dissuadent. Peu usité.

DISSYLLABE, s. m. et adj. des deux g. (*di-ci-lu-be*) t. de grammaire. Qui n'a que deux syllabes.

DISTANCE, s. f. L'espace, l'intervalle d'un lieu à un autre. — On le dit aussi du temps. — Différence : *Du Créateur à la créature, la distance est infinie.*

DISTANT, ANTE, adj. (*dis-tan*) Éloigné.

DISTENDRE, v. a. DU, UE, p. Causer une tension violente.

DISTENSION, s. f. (*dis-tan-cion*) t. de chirurgie. Il ne se dit qu'en parlant des nerfs qui sont trop tendus.

DISTILLATEUR, s. m. (*dis-ti-la-teur*) Qui fait profession de distiller.

DISTILLATION, s. f. (*dis-ti-la-cion*) Action de distiller. Chose distillée.

DISTILLATOIRE, adj. des deux g. Qui a rapport aux distillations.

DISTILLER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-ti-lé*) Extraire par l'alambic l'esprit, le suc de quelque chose. — Fig. Épancher, répandre : *Distiller sa rage, son venin.* — v. n. Dégoutter : *On vit des gouttes d'eau qui distillaient de la voûte.*

DISTILLERIE, s. f. Lieu où l'on fait des distillations en grand.

DISTINCT, INCTE, adj. (*dis-tink*) Différent, séparé d'un autre. — Clair, net.

DISTINCTEMENT, adv. (*dis-tink-te-man*) Nettement, clairement.

DISTINCTIF, IVE, adj. (*dis-tink-tif*) Qui distingue : *Marque distinctive.*

DISTINCTION, s. f. (*dis-tink-cion*) Action de distinguer. — Division, séparation : *Écrire sans distinction de chapitres.* — Différence : *Faire distinction des personnes.* — Préférence, prérogative : *Traiter quelqu'un avec distinction.* Mérite, éclat de naissance, illustration d'emploi : *Homme, officier de distinction, emploi de distinction.* — Explication de divers sens qu'une proposition peut recevoir : *Bonne, mauvaise distinction.*

DISTINGUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*dis-tin-ghé*) Discerner par les sens, par l'opération de l'esprit : *Distinguer les sons, les odeurs, le bien et le mal. Distinguer la fausse monnaie et la bonne. Distinguer l'ami d'avec le flatteur.* — Diviser, séparer, marquer la différence : *Distinguer les temps, les lieux*, etc. — *Distinguer une proposition*, en marquer les différens sens. — *La vertu, le mérite, les charges distinguent un homme*, le tirent de la classe commune. On dit en ce sens, *se distinguer par ses talens, par sa valeur.*

DISTIQUE, s. m. (*dis-ti-ke*) On appelle ainsi deux vers latins ou deux vers grecs qui renferment un sens.

Distique, adj. des deux g., t. de botanique. Il se dit des épis, des tiges qui ont des fleurs, des feuilles disposées sur deux rangs opposés.

DISTORSION, s. f. (*dis-tor-cion*) Il se dit d'une partie du corps qui n'est pas dans sa situation naturelle : *Distorsion de la bouche, des yeux*, etc.

DISTRACTION, s. f. (*dis-trak-cion*) Inapplication causée par des idées étrangères à l'objet qui nous occupe. — En parlant d'affaires, démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout.

DISTRAIRE, v. a. (*dis-trè-re*) [Il se conjugue comme *Traire*] Tirer, séparer une partie d'un tout. — Détourner de quelque application, d'un dessein, d'une résolution. — v. pr. Se détourner, se divertir.

DISTRAIT, AITE, part. et adj. Il se dit d'un homme qui n'a point d'attention à ce qu'on lui dit.

DISTRIBUER, v. a. É, ÉE, p. (*dis-tri-bu-é*) Départir, partager entre plusieurs. — Diviser, disposer, ranger. — En t. de palais, *distribuer un procès*, le donner à un juge pour le rapporter.

DISTRIBUTEUR, TRICE, adj. Qui distribue.

DISTRIBUTIF, IVE, adj. *Justice distributive*, celle qui rend à chacun ce qui lui appartient. — Il se dit aussi en t. de grammaire et de logique ; *Sens distributif* est opposé à *sens collectif*.

DISTRIBUTION, s. f. (*dis-tri-bu-cion*) L'action de distribuer, ou l'effet de cette action. — Figure de rhétorique qui partage et distribue par ordre les principales qualités d'un sujet. — En peinture, *une belle distribution*, une belle ordonnance.

DISTRIBUTIVEMENT, adv., t. de logique. Dans le sens distributif.

DISTRICT s. m. (*dis-trik*) t. de pratique. Étendue de juridiction. — Fig. *Cela n'est pas de mon district*, de ma compétence.

DIT, s. m. (*di*) Bon mot, apophthegme, en parlant des dits des anciens.

Dit, ite, p. et adj. Voyez Dire.

DITHYRAMBE, s. m. (*di-ti-ran-be*) Chez les Grecs, sorte de poésie consacrée à Bacchus.

DITHYRAMBIQUE, adj. des deux g. (*di-ty-ran-bi-que*) Qui appartient au dithyrambe.

DITON, s. m., t. de musique. Intervalle composé de deux tons.

DITRIGLYPHE, s. m. (*di-tri-gli-fe*) t. d'archit. L'espace qui est entre deux triglyphes.

DIURÉTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*di-u-ré-ti-ke*) Qui fait uriner.

DIURNAL, s. m. Livre qui contient une partie de l'office canonial de chaque jour.

DIURNE, adject. des deux g., t. d'astron. D'un jour: *Mouvement diurne de la terre*.

DIVAGATION, s. fém. Action de s'écarter d'une question. Il se dit surtout au pl. : *Il se perd dans des divagations*.

DIVAGUER, v. n. (*di-va-ghé*) S'écarter de l'objet d'une question.

DIVAN, s. m. C'est, en Turquie, le conseil du grand-seigneur.

DIVE, adj. f. Vieux mot. Divine.

DIVERGENCE, s. fém. *di-vèr-jan-ce*) t. de géom. et d'optique. État de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant.

DIVERGENT, ENTE, adject. (*di-vèr-jan*) t. de géométrie. Il se dit des lignes qui vont en s'écartant l'une de l'autre. — En t. de botan. il se dit des rameaux d'une plante qui s'écartent, en partant, d'un centre commun.

DIVERGER, v. n. Se dit des lignes des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre.— Fig. Des opinions qui sont opposées ou qui s'écartent de la question.

DIVERS, ERSE, adj. (*di-vèr*) Différent, dissemblable: *Ils sont de divers sentimens*, *d'opinion diverse*. — Plusieurs.

DIVERSEMENT, adv. (*di - vèr - ce - man*) Différemment, en diverses manières.

DIVERSIFIABLE, adject. des deux g. Qui peut se diversifier.

DIVERSIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*di-vèr-ci-fi-é*) Varier, changer de plusieurs façons.

DIVERSION, s. fém. (*di-vèr-cion*) Action par laquelle on détourne. Il se dit ordinairement avec le mot *Faire*: *Entrer dans le pays ennemi pour faire diversion* ; et fig. : *Le désir de la gloire a fait dans son cœur diversion à l'amour*.

DIVERSITÉ, s. f. Variété, différence : *Diversité de fortune*, *d'humeur*, *d'opinion*.

DIVERTIR, v. a. I, IE, p. (*di-vèr-tir*) Détourner, distraire. Il vieillit en ce sens. — Voler, dérober. — Désennuyer, réjouir. — v. pr. Se réjouir, prendre du plaisir.

DIVERTISSANT, ANTE, adj. (*di-vèr-ti-çan*) Qui divertit, qui réjouit.

DIVERTISSEMENT, s. m. (*di-vèr-ti-ce-man*) Récréation, plaisir. — *Divertissement de deniers*, emploi qu'on fait d'une somme d'argent à un usage différent de celui auquel elle était destinée.

DIVIDENDE, s. m. (*di-vi-dan-de*) t. d'arith. Nombre à diviser. — En t. de commerce, produit d'une action. — Part dans une répartition.

DIVIN, INE, adject. Qui est de Dieu, qui lui appartient. — Fig. Ce qui semble être au-dessus des forces de la nature. — Abusivement, excellent dans son genre : *Ouvrage divin*.

* Cet adjectif n'est pas susceptible d'être modifié. Ainsi, ce vers de Boileau n'est pas correct :

Sans la langue, en un mot, l'auteur *le plus divin*, etc.

DIVINATION, s. f. (*di-vi-na-cion*) Art prétendu de prédire l'avenir.

DIVINATOIRE, adj. Qui a rapport à la divination.

DIVINEMENT, adv. (*di-vi-ne-man*) Par la puissance de Dieu. — Fig. et par exagération, excellemment, parfaitement : *Ce sculpteur travaille divinement*.

DIVINISER, v. a. É, ÉE, p. (*di-vi-ni-zé*) Reconnaître pour divin. — Fig. Exalter outre mesure.

DIVINITÉ, s. f. Essence, nature divine — Dieu même. — Faux dieux des païens. — Fig. et abusivement, une belle femme.

DIVIS. Voyez l'opposé Indivis.

DIVISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Partager. — Fig. Mettre en discorde, désunir.

DIVISEUR, s. m. (*di-vi-zeur*) t. d'arith. Nombre par lequel on en divise un autre.

DIVISIBILITÉ, s. fém. (*di-vi-zi-bi-li-té*) t. didactique. Qualité de ce qui peut être divisé.

DIVISIBLE, adj. des deux g. (*di-vi-zi-ble*) Qui peut se diviser.

DIVISION, s. f. (*di-vi-zion*) Séparation, partage. — Fig. Désunion, discorde. — En t. de rhétorique, distribution d'un discours en plusieurs parties. — Une des quatre premières règles d'arithmétique. — En t. de guerre, par-

tie d'une armée entière qui est campée en ordre de bataille. — Partie distincte d'un bataillon qui défile. — En t. de marine, certain nombre de vaisseaux d'une armée navale, commandée par un officier général. — En t. d'imprimerie, *tiret*.

DIVORCE, s. m. Rupture de mariage. — Fig. Séparation volontaire d'avec les choses auxquelles on était fort attaché : *Il a fait divorce avec les plaisirs*, *avec le monde*.

DIVORCER, v. n. É, ÉE, p. (*di-vor-cé*) Faire divorce. — On dit subst., *un divorcé*, *une divorcée*.

DIVULGATION, s. fém. (*di-vul-ga-cion*) Action de divulguer, ou état d'une chose divulguée.

DIVULGUER, v. a. É, ÉE, p. (*di-vul-ghé*) Rendre public ce qui était secret.

DIVULSION, s. f., t. de chirurgie. Séparation causée par une tension violente.

DIX, adj. numéral des deux g. (L'*x* ne se prononce pas devant une consonne ou un *h* aspiré; il se prononce comme un *z* devant une voyelle, et comme une *s* initiale quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos.) Nombre pair composé de deux fois cinq, et qui suit immédiatement le nombre de neuf. — Il est quelquefois subst. : *Un dix de carreau.* Dans le discours ordinaire, il se prend pour dixième : *Innocent X. Le dix du mois.*

DIXIÈME, adj. des deux g. (*di-zi-è-me*) Nombre d'ordre. — s. m. Dixième partie d'un tout.

DIXIÈMEMENT, adv. (*di-zi-è-me-man*) En dixième lieu.

DIXME, s. f. Voyez Dîme.

DIZAIN, s. m. (*di-zin*) Ouvrage de poésie composé de dix vers. — Il se dit aussi d'un chapelet composé de dix grains.

DIZAINE, s. f. (*di-zè-ne*) Total composé de dix.

DIZEAU, s. m. (*di-zo*) Il se dit de dix gerbes, de dix bottes de foin.

DIZENIER, s. masc. (*di-ze-nie*) Chef d'une dizaine.

D-LA-RÉ, t. de musique, par lequel on désigne le ton de *ré*.

DOCILE, adj. des deux g. Qui est propre à recevoir instruction, qui a de la disposition à se laisser conduire et gouverner.

* Cet adj. ne régit point les personnes. On ne dit pas, *les enfans doivent être dociles à leurs pères*, mais *aux volontés*, *aux ordres*, *aux avis de leurs pères.*

DOCILEMENT, adv. Avec docilité.

DOCILITÉ, s. f. Qualité par laquelle on est docile.

DOCIMASTIQUE ou DOCIMASIE, s. fém. (*do-ci-mas-ti-ke*) t. de chimie. L'art d'essayer en petit les mines.

DOCTE, s. m. et adj. des deux g. Savant : *Un homme docte.* On dit aussi, *un livre docte*, *une docte dissertation.*

DOCTEMENT, adv. Savamment.

DOCTEUR, s. m. Qui est promu, dans une université, au plus haut degré de quelque faculté. — Fam. Savant, habile homme.

DOCTORAL, ALE, adj. des deux g. Appartenant au docteur.

DOCTORAT, s. masc. (*dok-to-ra*) Degré, qualité de docteur.

DOCTORERIE, s. f. Acte pour être reçu docteur en théologie.

DOCTRINAIRE, s. masc. (*dok-tri-nè-re*) Prêtre de la doctrine chrétienne. — Métaphysicien qui par des doctrines philosophiques espère contenir les passions politiques.

DOCTRINAL, ALE, adj. Il se dit des avis que les théologiens donnent en matière de doctrine : *Avis doctrinal.*

DOCTRINE, s. f. Savoir, érudition. — Ce qu'enseigne une religion : *La doctrine de l'Evangile.* On dit aussi, *bonne doctrine*, *fausse doctrine.* — *Doctrine* ne se dit point au plur. à moins que l'on ne parle de systèmes différens les uns des autres : *Comparer entre elles les doctrines des anciens.*

DOCUMENT, s. m. (*do-ku-man*) t. de prat. Titres, preuves par écrit, enseignement.

DODÉCAÈDRE, s. masc., t. de géometrie. Corps solide, régulier, dont la surface est formée de douze pentagones réguliers.

DODÉCAFIDE, adj., t. de botan. Divisé en douze.

DODÉCAGONE, s. m., t. de géometrie. Polygone régulier à douze côtés égaux.

DODÉCAGYNE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a douze pistils, styles ou stygmates sessiles.

DODÉCAPARTI, IE, adject., t. de botan. Divisé en douze parties.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a douze pétales.

DODINAGE, s. m. Second bluteau destiné séparer les gruaux du gros son.

se DODINER, v. pr. (*se do-di-né*) Avoir beaucoup de soin de sa personne. Fam.

DODO, s. m. On dit, en parlant aux enfans, *faire dodo*, pour dire *dormir.*

DODU, UE, adj. Gras, potelé. Fam.

DOGAT, s. m. (*do-ga*) Dignité de doge. — Temps qu'on a été doge.

DOGE, s. m. On appelait ainsi le chef de la république de Venise, et celui de la république de Gênes.

DOGMATIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*dog-ma-ti-ke*) Qui appartient au dogme. — *Ton dogmatique*, ton d'un homme qui affecte de dogmatiser.

DOGMATIQUEMENT, adv. (*dog-ma-ti-ke-man*) D'une manière dogmatique. — D'un ton décisif et sentencieux.

DOGMATISER, v. n. Enseigner une doctrine fausse ou dangereuse. — Débiter ses opinions d'un air trop décisif.

DOGMATISEUR, s. m. (*dog-ma-ti-zeur*) Qui dogmatise. Il se prend toujours en mauvaise part.

DOGMATISTE, s. masc. Qui établit des dogmes.

DOGME, s. m. Point de doctrine, enseignement reçu, et servant de règle.

DOGUE, s. m. (*do-ghe*) Gros chien, fort et courageux, dont le museau est court et plat, le nez retroussé, les lèvres épaisses et pendantes. — *Dogue d'amures*, pièces de bois placées sur les côtés du navire, etc., pour amurer la grande voile.

DOGUIN et DOGUINE, subst. (*do-ghin*) Mâle et femelle de petits dogues.

DOIGT, s. m. (*do-a*) Chacune des cinq parties mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme. Il se dit aussi du singe, du canard, de la bécasse, etc. — Il se prend encore pour marquer une petite mesure qui contient à peu près l'épaisseur du pouce. — On dit, *le doigt de Dieu*, *le doigt de la Providence*, pour signifier le dessein particulier de Dieu, de la Providence dans certains événemens. — Fig. et fam. : *Faire toucher quelque chose au doigt*, la faire voir clairement. — *Être servi au doigt et à l'œil*, ponctuellement.

DOIGTER, v. n. (*doa-té*) Hausser et baisser les doigts sur un instrument.

Doigter, s. m. Action, manière de doigter.

DOIGTIER, s. m. (*doa-tié*) Ce qui sert à couvrir un doigt.

DOITÉE, s. f. (*doi-té-e*) Petite quantité de fil, aiguillée qui sert à régler la grosseur du fil.

DOL, s. m. Tromperie, fraude. Il est vieux et n'est plus en usage qu'au palais.

DOLÉANCE, s. f. Plainte. Son principal usage est au plur., et il n'est plus que du style familier.

DOLEMMENT, adv. (*do-la-man*) D'une manière dolente. Fam.

DOLENT, ENTE, adj. (*do-lan*) Triste, affligé. Il ne se dit guère qu'en plaisanterie et pour se moquer.

DOLER, v. a. É, ÉE, p. (*do-lé*) t. d'art. Égaler, aplanir.

DOLIMAN, s. m. Habit turc, en usage au théâtre.

DOLLAR, s. masc. (*do-lar*) Monnaie des États-Unis, qui vaut environ 5 fr. 42 c. de France.

DOLOIRE, s. f. (*do-loa-re*) Instrument de tonnelier qui sert à unir le bois. — Instrument de maçon pour corroyer la chaux et le sable. — Pièce de blason.

DOM ou DON, titre d'honneur qui vient du latin *Dominus*. Il était d'usage, en France pour certains ordres religieux qui n'existent plus, et se donnait, en Espagne et en Portugal, à la plus haute noblesse. Aujourd'hui, il est devenu presque aussi commun que celui de *monsieur* en France, surtout en Espagne.

DOMAINE, s. m. (*do-mè-ne*) Biens-fonds, héritage. On dit par analogie, *le domaine d'une science*, *d'un art*.

DOMANIAL, ALE, adject. Qui est du domaine.

DÔME, s. m. Ouvrage d'architecture élevé en rond. — Ustensile pour les distillations.

DOMERIE, s. f. Titre que prennent quelques abbayes, qui sont ou qui étaient des espèces d'hôpitaux.

DOMESTICITÉ, s. f. État de domestique.

DOMESTIQUE, adj. des deux g. (*do-mes-ti-ke*) Qui est de la maison : *Vie domestique*, *affaires domestiques*. — Il est quelquefois opposé à étranger : *Guerre domestique*. — Il se dit aussi des animaux privés qui demeurent dans les maisons : *Le chien est un animal domestique*.

Domestique, s. m. et f. Serviteur, servante. Tous les serviteurs d'une maison pris collectivement : *Il a changé tout son domestique*. — L'intérieur de la maison : *Je ne veux pas qu'on sache ce qui se fait dans mon domestique*.

DOMESTIQUEMENT, adv. (*do-mes-ti-ke-man*) A la manière d'un domestique. Il est inusité.

DOMICILE, s. m. Logis où l'on fait sa demeure ordinaire.

se DOMICILIER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se do-mi-ci-lié*) Se fixer dans un domicile. Il ne s'emploie guère que dans les temps formés du participe : *Il s'est domicilié dans cette ville*. *Il est domicilié*.

DOMINANT, ANTE, adj. (*do-mi-nan*) Qui domine. Il ne se dit que des choses qui ont rapport aux personnes : *Goût dominant*, *passion dominante*.

Dominante, s. f., t. de musique. C'est la note qui fait la quinte au-dessus de la note tonique ou fondamentale. — *La sous-dominante*, celle qui fait la quarte, etc.

DOMINATEUR, s. m. Qui domine. Il ne s'emploie guère que dans le style soutenu : *Le dominateur de l'univers*, *les dominateurs des nations*. Quelques écrivains ont dit au féminin, et dans le même sens, *Dominatrice*.

DOMINATION, s. f. (*do-mi-na-cion*) Puissance, empire. — Un des ordres de la hiérarchie des anges.

DOMINER, v. n. É, ÉE, part. (*do-mi-né*) Commander : *Dominer sur les mers*. *Il veut dominer partout*. — Il se dit fig. des lieux élevés d'ou l'on découvre une grande étendue de pays : *Ce château domine sur toute la plaine*. — On dit aussi fig., *il faut que la raison domine sur les passions*, *domine dans toutes nos*

actions. — Il se dit encore fig. de ce qui paraît le plus parmi plusieurs choses, de ce qui se fait le plus remarquer, de ce qui est le plus fort : *La bile domine dans son tempérament.* — Il s'emploie aussi activement : *Cette montagne domine la ville. Il faut que la raison domine les passions.*

DOMINICAIN, AINE, adj. Religieux, religieuse de l'ordre de St-Dominique.

DOMINICAL, ALE, adj. Qui est du Seigneur : *Oraison*, *lettre dominicale.* — Il se prend quelquefois subst. : *Prêcher les dominicales*, les sermons du dimanche.

DOMINO, s. m. Camail noir que les ecclésiastiques portent pendant l'hiver. — Sorte d'habit de bal. — Sorte de jeu.

DOMINOTERIE, s. f. Marchandise de papiers marbrés et colorés.

DOMINOTIER, s. m. (*do-mi-no-tié*) Marchand de dominoterie et estampes.

DOMMAGE, s. m. (*do-ma-je*) Perte, préjudice. On dit absolument, *c'est dommage*, *c'est grand dommage*, pour dire, c'est fâcheux. Il est familier.

DOMMAGEABLE, adj. des deux g. (*do-ma-ja-ble*) Qui apporte du dommage.

DOMPTABLE ou DOMTABLE, adj. des deux g. (*don-ta-ble*) Qu'on peut dompter, qu'on peut adoucir. Il ne s'emploie guère que avec la négative : *Ce cheval n'est pas domptable.*

DOMPTER ou DOMTER, v. a. É, ÉE, p. Subjuguer, vaincre : *Dompter une nation.* — Assujettir : *Dompter un cheval ;* et figur. *nos passions*, etc.

DOMPTEUR ou DOMTEUR, s. m. *Hercule est appelé le dompteur des monstres, des nations.* Il ne se dit point absolument.

DOMPTE-VENIN ou ASCLÉPIAS, s. m. Plante ainsi nommée, parce qu'elle est un préservatif contre le venin.

DON, s. m. Présent, gratification. — Grâce, avantage : *Les dons du Ciel*, *de la nature.* — Certaine aptitude qu'on a à quelque chose. — *Avoir le don des larmes*, pleurer à volonté. Fam. — On dit aussi abusiv., *il a le don de déplaire*, *de se faire haïr de tout le monde.*

DONATAIRE, s. m. et f. (*do-na-tè-re*) Celui ou celle à qui on a fait une donation.

DONATEUR, TRICE, s. Qui fait une donation.

DONATION, s. f. (*do-na-cion*) Don par acte public.

DONC. (Le *c* se prononce quand *donc* est précédé d'une virgule, ou suivi d'une voyelle.) Particule qui sert à marquer la conclusion d'un raisonnement : *Il est votre père*, *donc vous devez le respecter.*

DONDON, s. f., t. familier, qui se dit d'une femme ou d'une fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur.

DONJON, s. m. Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour.

DONJONNÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des châteaux qui ont des tourelles.

DONNANT, ANTE, adj. (*do-nan*) Qui aime à donner. Il ne s'emploie qu'avec la négative : *Il n'est pas donnant.*

DONNE, s. f. Action de distribuer les cartes au jeu : *Perdre sa donne.*

DONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*do-né*) Faire don : *Donner son bien aux pauvres.* On dit aussi, *donner un festin*, *une fête*, *un bal ;* et neut. devant les verbes, *donner à dîner*, *à souper*, etc. — Livrer, mettre entre les mains : *Donner un paquet.* — Octroyer, accorder : *Donner permission*, *du délai.* — Attribuer : *On lui en donna tout le blâme*, *tout l'honneur*, *toute la gloire.* — Apporter, présenter : *Donner des siéges*, *à boire*, etc. — Payer : *J'en donne vingt francs.* — Causer, procurer : *Cela lui a donné la fièvre. Donner du chagrin*, *du dépit.* — *Donner la main à quelqu'un*, lui tendre la main par civilité pour l'aider à marcher ; dans une autre acception, épouser. — *Donner les mains*, acquiescer, consentir. — *Donner jour*, l'assigner. — *Donner parole*, promettre. — *Donner un bon tour à quelque chose*, l'interpréter favorablement. — *Donner jour à une affaire*, la faire naître. — *Donner la loi*, l'imposer. — *Donner chasse* ou *la chasse à...* Poursuivre. — v. n. Heurter, frapper, toucher : *Donner contre un écueil.* — Aller à la charge contre l'ennemi. — Au jeu de cartes, en donner à chacun des joueurs. — *Donner à penser*, *à songer*, donner sujet de penser. — *Donner à entendre*, faire comprendre. — *Donner à parler*, donner matière de discourir. Il se prend toujours en mauvaise part. — *Donner dans une embuscade*, y tomber. — *Donner dans le piége*, *dans le panneau*, se laisser tromper. — *Cet appartement donne sur la rue*, a vue sur la rue. — *Ne savoir où donner de la tête*, ne savoir que devenir. — — En parlant des fruits de la terre, rapporter abondamment : *Les fruits ont assez bien donné cette année.*

SE DONNER, v. pr. *Se donner des airs affectés*, des manières au-dessus de son état. — *Se donner garde* ou *de garde de quelqu'un*, s'en défier. — *Se donner garde de faire quelque chose*, s'en abstenir soigneusement. — *Se donner l'honneur d'une chose*, s'en attribuer l'honneur. — On dit aussi, *se donner de la peine*, *du bon temps*, etc. — En mathématiques, on appelle *quantités données*, ou simplement *données*, les quantités connues, qui servent à découvrir les quantités inconnues d'un problème.

DONNEUR, EUSE, subst. (*do-neur*) Qui donne. Il est familier.

DONT. (*don*) Particule qui se met au lieu de *de qui*, *duquel*, *de laquelle*. — Il se dit aussi pour *avec lequel*, *avec laquelle*, *avec lesquels*, *avec lesquelles*. — Il se dit encore pour *de quoi*.

* *Dont* doit être préféré à *de qui* devant un pronom. Ma mère *dont* vous connaissez la tendresse. *De qui* doit être préféré à *dont* devant un nom. Ma mère, *de qui* la tendresse vous est connue. Hors de là, *de qui* doit être préféré à *dont*. *Dont* ne doit jamais être éloigné du nom auquel il se rapporte.

DONZELLE, s. f. (*don-zè-le*) t. de mépris. Fille ou femme d'un état médiocre, et dont les mœurs sont suspectes. Il est fam. — Poisson de mer.

DORADE, s. f. Poisson de mer, qui a des écailles de couleur d'or. — Constellation.

DORÉNAVANT, (*do-ré-na-van*) adv. de temps, par contraction de *d'ores-en-avant*. Désormais, à l'avenir.

DORER, v. a. É ÉE, p. et adj. (*do-ré*) Couvrir d'or. — On dit poét., *le soleil dore la cime des montagnes*, les éclaire; *les moissons commencent à se dorer*, à jaunir. — Au part. Jaune tirant sur l'or.

DOREUR, EUSE, s. Celui ou celle dont le métier est de dorer.

DORIEN, adj. m. Qui se dit d'un des modes de la musique des anciens, et d'un dialecte de la langue grecque.

DORIQUE, adj. (*do-ri-ke*) Il se dit d'un des cinq ordres d'architecture.

DORLOTER, v. a. É, ÉE, p. (*dor-lo-té*) Traiter délicatement. — v. pr. *Se dorloter*, chercher ses aises. Il est familier.

DORMANT, ANTE, adj. (*dor-man*) Il ne se dit point au propre d'un homme qui dort. — Au fig. *Eau dormante*, qui ne coule point. — *Verre*, *châssis dormant*, qui ne s'ouvre point. — *Pène dormant*, qui ne peut s'ouvrir ni se fermer qu'avec la clé. — *Pont dormant*, qui ne se lève point, par opposition à pont-levis. — On le dit subst. des martyrs appelés *Les sept dormans*.

DORMEUR, EUSE, subst. Qui aime à dormir.

DORMEUSE, s. fém. Sorte de voiture de voyage, où l'on peut s'étendre comme dans un lit.

DORMIR, v. n. *Je dors*, *tu dors*, *il dort*; *nous dormons*, *vous dormez*, *ils dorment*. *Je dormais*. *Je dormis*. *Je dormirai*. *Dors*. *Que je dorme*. *Que je dormisse*. Reposer, être dans le sommeil. — Fig. Agir négligemment, laisser perdre ses droits faute d'agir. — Il se dit aussi des eaux qui ont peu ou point de mouvement. On dit aussi subst., *le dormir*.

DORMITIF, IVE, s. m. et adj. (*dor-mi-tif*) Qui provoque à dormir. On dit mieux, *soporatif*.

DOROIR, s. masc. (*do-roar*) Petite brosse pour dorer la pâtisserie avec du jaune d'œuf.

DORONIC, s. m. Plante radiée.

DOROPHAGE, s. m. (*do-ro-fa-je*) Qui vit de présens. Il est vieux.

DORSAL, ALE, adj., t. d'anat. Qui appartient au dos : *Vertèbres dorsales*, *muscles dorsaux*. — On dit subst., *le grand dorsal*.

DORSIFÈRE, adject. des deux g., t. de botan. Qui porte sur le dos les parties de la fructification.

DORTOIR, s. masc. Corps de bâtiment où couchent les religieux ou les religieuses. — Dans les pensions, grande salle où il y a plusieurs lits.

DORURE, s. f. Or fort mince appliqué sur la superficie de quelque ouvrage pour le dorer. — L'art de dorer.

DORYCHNIUM, s. masc. (*do-rik-ni-ome*) Plante légumineuse.

DOS, s. masc. (*do*, et devant une voyelle *doz*) La partie de derrière du corps de l'homme, laquelle prend depuis le cou jusqu'aux reins. — On dit fig., *le dos d'un couteau*, *d'un livre*, etc. — *Tourner le dos dans une bataille*, s'enfuir; et figur., *tourner le dos à quelqu'un*, le quitter, l'abandonner : *Dans la mauvaise fortune*, *la plupart des amis vous tournent le dos*. Il se dit aussi des choses : *La fortune lui a tourné le dos*. — Figur. et fam. *Avoir* ou *se mettre quelqu'un à dos*, l'avoir pour ennemi; *avoir quelqu'un sur son dos*, l'avoir à sa charge; et *le porter sur son dos*, en être importuné.

DOS D'ÂNE, s. m. Chose en talus des deux côtés.

DOSE, s. f. (*do-ze*) Certaine quantité de chacune des drogues qui entrent dans un remède. On le dit, par extension, de diverses autres choses : *Dose de sucre*, *de poivre*, etc., et fig. et fam. : *Une dose de jalousie*.

DOSSERET, s. masc. (*do-ce-rè*) t. d'archit. Pilastre saillant.

DOSSIER, s. m. (*do-cié*) Partie d'une chaise pour appuyer le dos. — Pièce d'un bois de lit. — En t. de pratique, une liasse de pièces de procédure.

DOT, s. f. sans pl. (*do-te*) Le bien qu'une femme apporte en mariage.

DOTAL, ALE, adj. Qui appartient à la dot : *Fonds dotal*, *deniers dotaux*.

DOTATION, s. f. Action de doter. — Biens donnés en dot à un établissement.

DOTER, v. a. É, ÉE, p. (*do-té*) Donner une dot à une fille qui se marie ou se fait religieuse. — Assurer un revenu à une communauté.

DOUAIRE, s. masc. (*dou-è-re*) Ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage.

DOUAIRIER, s. m. (*dou-è-rié*) t. de pratique. Il se dit d'un enfant qui se tient au

douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père.

DOUAIRIÈRE, s. f. (*dou-è-riè-re*) Veuve qui jouit du douaire. Il ne se dit que des personnes d'un rang distingué.

DOUANE, s. fém. Lieu où se portent les marchandises pour acquitter certains droits. — Le droit même qui se paie à la douane : *Payer la douane.*

DOUANIER, s. m. Commis à la douane.

DOUBLAGE, s. m., t. de marine. Second bordage qu'on met à des vaisseaux destinés à des voyages de long cours.

DOUBLE, adj. des deux g. Qui vaut, qui contient, qui pèse une fois autant. — Il se dit aussi des choses plus fortes, de plus grande vertu que les autres de même nature : *Encre double*, etc. — Il se dit encore de deux choses semblables qui sont en même endroit : *Double porte*, etc. — Fig. En parlant des personnes, dissimulé, traître. — *Fête double*, dont l'office est plus solennel que dans les autres fêtes. — *Une double fête*, jour où deux fêtes se rencontrent ensemble. — *Mot à double entente*, qui a deux sens différens. — Il est aussi subst. et signifie une fois autant : *Payer le double.* — *Au double*, beaucoup plus.

DOUBLE, s. m. Monnaie ancienne, qui valait deux deniers.

DOUBLÉ, s. m., t. de jeu de billard. Coup par lequel on touche une bille assez fort pour la faire aller d'une bande à la bande ou à la blouse opposée.

DOUBLEAU, s. m. (*dou-blô*) t. d'archit. : *Arc-doubleau*, voûte qui joint un pilier à un autre.

DOUBLE-FEUILLE, s. f. Sorte de plante dont la fleur est disposée en épis.

DOUBLEMENT, adv. (*dou-ble-man*) Pour deux raisons, en deux manières : *Doublement blâmable.*

DOUBLEMENT, s. m., t. de pratique. Une fois autant : *Enchérir par doublement.* — En t. de guerre, augmentation des rangs et des files d'un bataillon.

DOUBLER, v. act. É, ÉE, p. (*dou-blé*) Mettre le double. — Joindre une étoffe contre l'envers d'une autre. — *Doubler le pas*, aller plus vite. — *Doubler les rangs, les files*, y mettre le double de ce qui a coutume d'y être. — *Doubler un vaisseau*, lui faire un doublage de cuivre ou de planches. — *Doubler un cap*, passer au delà.

DOUBLET, s. masc. (*dou-blè*) Deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre avec une feuille colorée mise entre deux, pour imiter les émeraudes, les rubis, etc. — T. du jeu de trictrac. C'est quand les deux dés amènent les mêmes points. — T. de jeu de billard. (Voyez Doublé.)

DOUBLETTE, s. fém. (*dou-blè-te*) Un des jeux de l'orgue, qui sonne l'octave au-dessus du prestant.

DOUBLON, s. m. Monnaie d'Espagne, que nous appelons *pistole.* — En t. d'imprimerie, faute qui consiste à composer deux fois de suite un ou plusieurs mots.

DOUBLURE, s. f. Etoffe dont une autre est doublée.

DOUCEÂTRE, adj. des deux g. (*dou-çâ-tre*) Qui est d'une douceur fade.

DOUCEMENT, adv. (*dou-ce-man*) D'une manière douce. — Avec peu de bruit : *Heurter doucement.* — Délicatement : *Cette affaire veut être menée doucement.* — Paisiblement : *Tout s'est passé fort doucement.* — Sans éclat : *C'est une chose qu'il faut faire doucement.* — Lentement : *Vous marchez bien doucement.* — Médiocrement bien : *Comment se porte ce malade ? tout doucement.* — On le dit aussi par une espèce de réprimande : *Vous parlez bien haut, doucement !*

DOUCEREUX, EUSE, adj. (*dou-ce-reû*) Qui est doux sans être agréable : *Vin doucereux.* — Fig. Qui paraît trop doux et affecté : *Homme doucereux.* — *Vers doucereux*, *lettre doucereuse*, d'une galanterie fade. — On dit aussi subst. d'un homme qui cherche à plaire par des galanteries fades, *c'est un doucereux.*

DOUCET, ETTE, s. et adj. (*dou-cè*) Diminutif de *doux* ; il ne se dit que des personnes, et il n'a guère d'usage que dans ces exemples familiers : *Faire le doucet*, *la doucette* ; *mine doucette* ; *c'est une petite doucette.*

DOUCETTE, s. fém. Plante. Sorte de mâche.

DOUCETTEMENT, adv. (*dou-cè-te-man*) Doucement, il est populaire.

DOUCEUR, s. f. Qualité de ce qui est doux : *La douceur du sucre, du miel* ; et par analogie, *la douceur de la voix, du style.* — Egalité d'humeur, façon d'agir douce et éloignée de toute sorte de violence : *Un homme d'une douceur admirable. La douceur de son caractère.* — Petit profit, gratification. En ce sens, il est fam. — En t. de gravure, il se dit des parties de l'estampe les plus délicates, les moins chargées de tailles et les plus éclairées.

DOUCHE, s. f. Espèce de bain ou de fomentation qu'on fait sur une partie malade avec de l'eau versée de haut.

DOUCHER, v. act. É, ÉE, p. (*dou-ché*) Donner la douche.

DOUCINE, s. f., t. d'archit. Moulure ondoyante, moitié convexe et moitié concave.

DOUÈGNE, s. f. Voyez Duègne.

DOUELLE, s. f. (*dou-è-le*) t. d'archit. Il se dit de la coupe des pierres propres à faire des voûtes, de la courbure d'une voûte.

DOUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dou-é*) t. de pratique. Donner, assigner un douaire. — Avantager, favoriser, pourvoir, orner :

Dieu l'a doué d'une grande vertu; la nature l'a doué de divers talens.

DOUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de manufacture de drap. Mauvaise fabrication d'étoffe, provenant de ce que toutes les trames ne sont pas de la même qualité.

DOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Manche creux d'une baïonnette. Il se dit de toute espèce de bout de tuyau creux qui sert à recevoir un manche de bois.

DOUILLET, ETTE, adj. (mouillez les *ll*) Tendre et délicat. — En parlant des personnes, délicat avec affectation; en ce sens, il est aussi substantif.

DOUILLETTE, s. fém. (mouillez les *ll*) Robe ouatée.

DOUILLETTEMENT, adverbe. (mouillez les *ll*) D'une manière douillette.

DOULEUR, s. f. Mal que souffre le corps. — Fig. Peine de l'esprit et du cœur.

SE DOULOIR, v. pron. (*se dou-loar*) Se plaindre. Il est vieux.

DOULOUREUSEMENT, adv. (*dou-lou-reu-ze-man*) Avec douleur.

DOULOUREUX, EUSE, adj. (*dou-lou-reu*) Qui cause de la douleur, qui marque de la douleur: *Mal douloureux, plaintes douloureuses.* — Il se dit aussi des parties du corps qu'on ne peut toucher sans y causer de la douleur: *Il a le pied douloureux.* — Fig. Ce qui cause de la peine, du chagrin.

DOUTE, s. m. Raison, motif qui fait que l'on doute. — Incertitude. — Scrupule. — *Sans doute*, adv., assurément.

DOUTER, v. n. Être dans l'incertitude.

* Le *que* après *douter* régit le subjonctif: *Je doute qu'il veuille le faire.* S'il est employé avec la négative ou dans le sens interrogatif, on met devant le verbe régi, *ne*: *Je ne doute pas qu'il ne le fasse. Doutez-vous qu'il n'obéisse?*

SE DOUTER, v. pron. Conjecturer, soupçonner.

DOUTEUSEMENT, adv. (*dou-teu-ze-man*) Avec doute.

DOUTEUX, EUSE, adj. (*dou-teu*) Incertain, dont il y a lieu de douter. — Ambigu: *Réponse douteuse.* — Il se dit aussi en parlant des personnes sur qui l'on ne peut compter. — En t. de gramm., qui n'est pas d'un genre déterminé, ou dont la prosodie est incertaine.

DOUVAIN, s. masc. Bois propre à faire des douves.

DOUVE, s. f. Planche servant à la construction d'un tonneau.

DOUVE, s. fém. Plante qui croît dans les lieux humides, et qui fait périr les moutons qui en mangent.

DOUX, OUCE, adj. (*dou*, et devant une voyelle *douz*) Dont la saveur est agréable au goût, comme le miel, le sucre. — Qui flatte agréablement l'oreille: *Voix douce; le doux murmure des eaux.* — Qui a une odeur suave: *Haleine douce, doux parfum.* — Qui n'a rien de rude au toucher: *Peau douce.* — Qui est d'une température agréable, qui n'est ni trop chaud ni trop froid: *Air doux, temps doux.* — Tranquille: *Doux sommeil, doux repos, mener une vie douce.* — Il se dit aussi figur. de l'humeur et de l'esprit, et signifie humain, traitable, clément. — En parlant des métaux, dont les parties sont bien liées, et qui se plient aisément sans se casser. — *Vin doux*, qui n'a pas encore cuvé. — *Taille-douce*, gravure faite sur des planches de cuivre avec le burin ou avec l'eau forte. — *Style doux*, aisé et coulant, qui n'a rien de rude. — *Voiture douce*, *cheval doux*, qui ne fatigue pas. — *Pente douce*, insensible. — *Tout doux*, façon de parler adv. dont on se sert pour reprendre quelqu'un qui s'emporte trop.

DOUZAIN, s. m. Petite pièce de monnaie ancienne, qui valait douze deniers.

DOUZAINE, s. fém. collectif. (*dou-zè-ne*) Nombre de douze, assemblage de choses de même nature au nombre de douze. — Fig. et fam. *Poète, peintre à la douzaine*, de peu de mérite.

DOUZE, adj. numéral des deux g. Dix et deux. — Quelquefois il se prend pour douzième. — *In-douze, livre in-12*, dont chaque feuille est pliée en douze feuillets ou vingt-quatre pages.

DOUZIÈME, s. m. et adj. des deux g. Qui est immédiatement après le onzième.

DOUZIÈMEMENT, adv. (*dou-ziè-me-man*) douzième lieu.

DOXOLOGIE, s. f. (*dok-co-lo-ji-e*) t. de bréviaire, qui se dit du *Gloria Patri*, et du dernier verset d'une hymne.

DOYEN, s. m. (*doa-ien*) Le plus ancien en réception dans un corps. — Titre de dignité dans l'Eglise et dans l'université. — *Doyen d'âge*, le plus ancien selon l'âge.

DOYENNÉ, s. m. (*doa-iè-né*) Dignité de doyen dans une église. — Nom d'une poire: *Poire de doyenné.*

DRACHME, s. f. (*drag-me*) Monnaie d'argent chez les Grecs, qui pesait la huitième partie d'une once. Il signifie aujourd'hui le poids qu'on nomme encore *Gros.*

DRACONCULE, s. m. (*dra-kon-ku-le*) Petit ver qui s'engendre sous la peau; on le nomme aussi *Crinon.*

DRAGAN, s. m. L'extrémité de la poupe d'une galère.

DRAGÉE, s. f. Amande, pistache couvertes de sucre durci. — Menu plomb pour la chasse. — Mélange de divers grains qu'on laisse croître en herbe pour le donner aux chevaux.

DRAGEOIR, s. m. (*dra-joar*) Espèce de boîte dans laquelle on servait autrefois des dragées sur la fin du repas.

DRAGEON, s. masc. (*dra-jon*) Bouture, bourgeon qui pousse au pied des arbres et des plantes.

DRAGEONNER, v. n. (*dra-jo-né*) Pousser des drageons.

DRAGON, s. m. Monstre fabuleux. — Fig. Personne vive et turbulente, qui se plaît à faire du mal. — Petit enfant mutin et méchant. — Tache qui vient à la prunelle des yeux des hommes et des chevaux. — Constellation de l'hémisphère boréal. — *Dragon infernal*, le démon. — Au pluriel, sortes de troupes qui combattent tantôt à pied, tantôt à cheval.

DRAGONNE, s. f. Ornement en or ou en soie qui se met à la poignée d'un sabre ou d'une épée.

DRAGONNÉ, ÉE, adj. (*dra-go-né*) t. de blason. Il se dit des animaux représentés avec une queue de dragon.

DRAGUE, s. f. (*dra-ghe*) Instrument fait en pelle recourbée, qui sert à tirer du sable des rivières et à curer des puits.

DRAGUER, v. a. (*dra-ghé*) Nettoyer avec la drague le fond d'un canal, d'une rivière.

DRAMATIQUE, adj. des deux g. (*dra-ma-ti-ke*) Il se dit des ouvrages faits pour le théâtre : *Genre, pièce, poète dramatique.* — s. m. Le genre dramatique.

DRAMATISTE, s. m. Qui compose des ouvrages de théâtre. Peu usité.

DRAMATURGE, s. m. Auteur de drame ou tragédie bourgeoise. Il se prend toujours en mauvaise part.

DRAME, s. masc. Poëme composé pour le théâtre, et représentant une action, soit comique, soit tragique. — Dans une acception moderne, sorte de pièce de théâtre, qui n'est ni comédie ni tragédie. On l'appelle aussi *tragédie bourgeoise* ou *comédie larmoyante.*

DRAP, s. m. (*dra*) Étoffe de laine. On dit aussi, *drap d'or*, *drap de soie ;* mais quand le mot *drap* est mis seul, on entend toujours qu'il est de laine. — Pièce de toile qu'on met dans un lit pour y coucher. — *Drap mortuaire*, pièce de drap ou de velours noir, etc., dont on couvre la bière ou le cénotaphe au service des morts.

DRAPEAU, s. m. (*dra-pô*) Haillon, vieux morceau de linge ou d'étoffe. — Enseigne d'un régiment d'infanterie. — Au pl. Ce qui sert à emmailloter un enfant. — Fig. *Se ranger sous les drapeaux de quelqu'un*, prendre son parti.

DRAPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dra-pé*) Couvrir de drap, en parlant des carrosses, etc., qu'on couvre de deuil. — En peinture et en sculpture, habiller une figure. — Fig. et fam. Railler fortement quelqu'un. — Au part. et en botan. il se dit des feuilles et des tiges de quelques plantes qui les ont velues, épaisses, et d'un tissu serré.

DRAPERIE, s. f. Manufacture de draps, art de faire des draps. — Trafic et commerce de draps. — En t. de peinture, représentation des étoffes et des habits.

DRAPIER, s. m. (*dra-pié*) Marchand ou fabricant de drap.

DRASTIQUE, adj. des deux g. (*dras-ti-ke*) Il se dit des remèdes dont l'action est prompte et vive : *Purgatif drastique.*

DRAYER, v. a. (*drè-ier*) t. de corroyeur. Enlever de la peau la chair de l'animal qui y est restée.

DRAYOIRE, s. f. (*drè-ioa-re*) Couteau de corroyeur, qui sert à drayer.

DRAYURE, s. f. (*drè-iure*) Cuir tanné, enlevé de la peau du côté de la chair.

DRÉGE ou **DRÈCHE**, s. f. Marc de l'orge qui s'emploie pour faire de la bière.

DREGER, v. a. Séparer la graine de lin de la tige : *Dréger du lin.*

DRELIN, mot inventé pour imiter le bruit d'une sonnette.

DRESSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*dre-cé*) Lever, tenir droit : *Dresser la tête.* — Faire tenir droit : *Dresser un mât.* — Ériger, élever : *Dresser des statues.* — Aplanir, rendre uni : *Dresser une allée, une terrasse.* — Instruire, former, façonner : *Dresser un écolier.* — *Dresser un lit*, le monter. — *Dresser une batterie de canon*, mettre une batterie en état, et fig., *dresser ses batteries*, prendre des mesures pour réussir dans quelque projet. — *Dresser un piége*, le tendre. — *Dresser un plan, la minute d'un acte*, faire un plan, faire la minute d'un acte. — *Dresser un projet*, le mettre par écrit. — On dit neutral., *les cheveux lui dressèrent à la tête*, cela lui fit horreur.

DRILLE, s. m. (mouillez les *ll*) *Bon drille*, signifie familièrement bon compagnon. — Il signifiait autrefois soldat.

Drille, s. f. Chiffon de toile pour faire du papier. — Foret d'horloger.

DROGMAN, s. masc. Interprète dans les échelles du Levant.

DROGUE, s. f. (*dro-ghe*) Marchandises que vendent les épiciers pour l'usage de la médecine et pour la teinture. — Fig. et fam. Ce qui est mauvais dans son espèce : *Ce marchand ne vend que de la drogue.*

DROGUER, v. a. É, ÉE, p. (*dro-ghé*) Médicamenter, donner trop de remèdes. On dit aussi, *se droguer.*

DROGUERIE, s. f. collectif. (*dro-ghe-ri-e*) Toutes sortes de drogues.

DROGUET, s. m. (*dro-ghè*) Espèce d'étoffe faite ordinairement de laine et de fil. On fait aussi du droguet de soie.

DROGUIER, s. m. (*dro-ghié*) Armoire où l'on met différentes sortes de drogues. — Boîte portative remplie de drogues.

DROGUISTE, s. m. (*dro-ghis-te*) Vendeur de drogues : *Marchand droguiste.*

DROIT, OITE, adj. (*droa*) Qui n'est pas courbe. — Perpendiculaire à l'horizon. — Qui n'est pas couché, qui est debout. — Ce qui est opposé à gauche. — Fig. Juste, équitable. — *A droite*, adv. A main droite. — *A droite et à gauche*, de tous côtés.

Droit, s. m. Ce qui est juste. — Justice. — Loi écrite ou non écrite. — Jurisprudence. — Autorité, pouvoir. — Prérogative, privilége. — Salaire ordonné pour certaines vacations. — Prétention fondée sur quelque titre, ce qui appartient à quelqu'un en vertu d'un titre légitime. — Impositions établies pour les besoins de l'État. — *A bon droit*, adv., avec raison, avec justice. — *A tort ou à droit*, sans examiner si une chose est juste ou injuste.

Droit, adv. Directement. Par le plus court chemin.

DROITEMENT, adv. (*droa-te-man*) Équitablement, judicieusement.

DROITIER, IÈRE, adj. (*droa-tiè*) Qui se sert de la main droite. Il est opposé à *gaucher*.

DROITURE, s. f. Équité, justice.

en Droiture, adv. Directement.

DRÔLE, adj. des deux g. Gaillard, plaisant. — Il est aussi subst. : *Un drôle de corps*, un homme fort plaisant. Fam. — Il se prend souvent en mauvaise part. On dit d'un mauvais sujet, d'un insolent, d'un homme fin, rusé, dont il faut se méfier, *c'est un drôle*. Fam.

DRÔLEMENT, adv. (*drô-le-man*) D'une manière drôle. Il est familier.

DRÔLERIE, s. fém. Chose drôle, trait de bouffonnerie. Fam.

DROMADAIRE, s. m. (*dro-ma-dè-re*) Espèce de chameau.

DROPAX, s. m. (*dro-pak-ce*) Espèce d'emplâtre de poix et d'huile.

DROSSART, s. m. (*dro-çar*) Nom d'un chef de justice en Hollande et à Liége.

DROSSE, s. f., t. de marine. Corde pour mouvoir le canon.

DROUINE, s. f. Havre-sac de chaudronnier.

DROUSSETTES, s. f. plur. (*drou-cè-te*) Grandes cardes pour travailler la laine.

DRU, UE, adj. Il se dit des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler d'un nid. — Fig. Vif, gai. — En parlant des blés, des herbes, du bois, etc., épais, touffu : *Ces blés sont fort drus.* On dit aussi, *une pluie drue et menue.*

Dru, pris adverbialement, signifie en grande quantité, et fort près à près : *La pluie tombait dru et menu. Ces blés sont semés bien dru.*

DRUIDE, s. m. Nom des anciens prêtres gaulois.

DRYADE, s. f. Nymphe des bois.

DRYOPTÉRIDE, s. f. Sorte de fougère.

DU, particule qui tient lieu de la préposition *de* et de l'article *le*.

DÛ, s. m. (*dû*) Ce qui est dû. — Devoir, ce à quoi on est obligé.

DUBITATIF, IVE, adj. Qui sert à exprimer le doute.

DUBITATION, s. f. Figure de rhétorique, par laquelle un orateur feint de douter de ce qu'il veut prouver, afin de prévenir les objections qu'on peut lui faire.

DUC, s. m. (*duk*) Titre de dignité, la première parmi la noblesse de France. — Il se dit aussi de quelques princes souverains : *Le duc de Modène*, etc. — Autrefois, chefs et généraux d'armée. — Oiseau nocturne.

DUCAL, ALE, adj. Qui appartient à un duc : *Manteau ducal.*

DUCAT, s. m. (*du-ka*) Pièce d'or fin, ou d'argent, dont la valeur est différente suivant le pays. — adj. *Or ducat*, or qui est au titre du ducat.

DUCATON, s. m. Demi-ducat. Espèce de monnaie d'argent.

DUCHÉ, s. m. Terre, seigneurie à laquelle le titre de duc est attaché.

DUCHESSE, s. f. (*du-chè-ce*) Femme d'un duc. — Espèce de lit de repos, qui a un dossier comme un fauteuil.

DUCTILE, adj. des deux g. Qui se peut étendre avec le marteau. Il ne se dit guère que des métaux.

DUCTILITÉ, s. f. Propriété qu'ont les métaux de s'étendre en tous sens sous les coups de marteau.

DUÈGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Gouvernante. — Vieille femme chargée de la conduite d'une jeune personne.

DUEL, s. m. (*du-èl*) Combat singulier. — T. de gramm. dans la langue grecque et dans quelques autres, pour marquer deux personnes, deux choses, dans les noms et dans les verbes.

DUELLISTE, s. m. (*du-é-lis-te*) Celui qui est coupable de duel, qui aime à se battre en duel.

DUIRE, v. n. Convenir, plaire. Inusité.

DULCAMARA ou DOUCE-AMÈRE. Voy. Solanum.

DULCIFICATION, s. f. (*dul-ci-fi-ka-cion*) t. de chimie. Action de dulcifier.

DULCIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*dul-ci-fi-é*) t. de chimie. Tempérer la violence des acides, en y joignant de l'esprit de vin.

DULIE, s. f. *Le culte de dulie*, le culte qu'on rend aux saints.

DÛMENT, adv. (*dû-man*) D'une manière convenable, selon la raison, selon les formes. Il ne se dit guère qu'en t. de pratique.

DUNES, s. fém. Collines sablonneuses qui s'étendent le long des bords de la mer. Son plus grand usage est au pluriel.

DUNETTE, s. f. (*du-nè-te*) Le plus haut étage de l'arrière d'un grand vaisseau.

DUO, s. m., t. de musique. Il ne prend pas d'*s* au pluriel. Morceau de musique fait

pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instrumens.

DUODÉNUM, s. m. (*du-o-dé-nome*) t. d'anatomie. Un des intestins.

DUPE, s. f. Qui est trompé ou facile à tromper. — Sorte de jeu de cartes.

DUPER, v. a. É, ÉE, p. Tromper.

DUPERIE, s. f. Tromperie, fourberie.

DUPLICATA, s. m. Le double d'une dépêche, d'un brevet. Il ne prend pas d'*s* au plur.

DUPLICATIF, IVE, adj. Qui double, qui opère la duplication.

DUPLICATION, s. fém. (*du-pli-ka-cion*) t. de géométrie. *La duplication du cube*, le problème par lequel on demande de trouver un cube double d'un autre.

DUPLICATURE, s. f., t. d'anatomie. Il se dit de certaines parties qui se replient sur elles-mêmes, ou de l'endroit où elles sont doubles.

DUPLICITÉ, s. f. Il se dit des choses qui sont doubles, et qui devraient être simples : *Ce verre cause duplicité d'objets.* — Au fig., mauvaise foi : *Il y a de la duplicité dans ses actions.*

DUPLIQUE, s. f. (*du-pli-ke*) t. de pratique. Réponse à des répliques.

DUPLIQUER, v. n. (*du-pli-ké*) t. de pratique. Fournir des dupliques. Il n'est en usage qu'avec le verbe *répliquer* : *Quand on a répliqué, dupliqué, il faut plaider.*

DUR, URE, adj. Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer : *Dur comme fer.* — Il se dit par opposition à tendre, mou : *Pain dur, lit dur.* — Inhumain, insensible : *Homme dur, ame dure.* — Rude, austère : *Mener une vie dure.* — Difficile : *Dur à émouvoir.* — *Avoir l'oreille dure*, être un peu sourd. — *Style dur*, peu coulant. — *Tête dure*, qui ne comprend que difficilement. — *Paroles dures*, offensantes. — *Vin dur*, âpre. — *Temps dur*, où tout le monde a de la peine à vivre. — *Dur* s'emploie aussi adv. On dit d'un homme un peu sourd, qu'*il entend dur ;* et fam. d'un homme trop crédule, qu'*il croit dur comme fer tout ce qu'on lui dit.* — *Coucher sur la dure*, sur la terre, sur le plancher ou sur des planches.

DURABLE, adj. des deux g. Qui doit durer long-temps.

DURACINE, s. f. Espèce de pêche.

DURANT, (*du-ran*) préposition servant à marquer la durée du temps. — Il se met quelquefois après le nom qu'il régit : *Sa vie durant.*

DURCIR, v. a. I, IE, p. Rendre dur. — v. n. et pr. Devenir dur.

DURCISSEMENT, s. m. (*dur-ci-ce-man*) Etat de ce qui est durci. Mot nouveau.

DURÉE, s. f. Espace de temps qu'une chose dure.

DUREMENT, adv. (*du-re-man*) D'une manière dure, avec dureté.

DURE-MÈRE, s. f. Membrane extérieure qui enveloppe le cerveau.

DURER, v. n. (*du-ré*) Continuer d'être. — Durer long-temps.

DURET, ETTE, adj. (*du-rè*) Diminutif de *dur* : *Ce mouton est un peu duret. Cette poularde est durette.* Fam.

DURETÉ, s. f. Fermeté, solidité, ce qui fait qu'une chose est difficile à pénétrer, à entamer : *Dureté du fer, du marbre.* — Humeur qui s'amasse et qui s'endurcit : *Elle a une dureté au sein.* — Fig. Rudesse, insensibilité, inhumanité. — Au pl. Discours durs et offensans.

DURILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Espèce de petit calus ou de dureté.

DURIUSCULE, adj. des deux g. Diminutif. Un peu dur.

DUSIL ou DISI, s. m. Cheville pour boucher le trou d'un tonneau.

DUUMVIR, s. m. (*du-ome-vir*) Ancien magistrat chez les Romains.

DUUMVIRAT, s. m. (*du-ome-vi-ra*) Qualité du duumvir.

DUVET, s. m. (*du-vè*) La menue plume des oiseaux. — Fig. Le premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens. — Espèce de coton qui vient sur certains fruits.

DUVETEUX, adj. (*du-ve-teu*) Il se dit des oiseaux qui ont beaucoup de duvet proche de la chair.

DYNAMIQUE, s. f. (*di-na-mi-ke*) Science des forces ou puissances qui meuvent les corps.

DYNASTE, s. m. t. d'hist. ancienne. Petit souverain qui dépendait d'un autre.

DYNASTIE, s. f. Suite de rois, de princes qui ont régné dans un pays, ou de souverains d'une même famille.

DYSCOLE, adj. des deux g. (*dis-ko-le*) Il se dit de celui qui s'écarte de l'opinion reçue, ou d'une personne avec qui il est difficile de vivre.

DYSPEPSIE, s. f. (*dis-pèp-cì-e*) t. de méd. Digestion pénible, dépravée.

DYSPNÉE, s. f. (*dis-pné-e*) t. de méd. Difficulté de respiration.

DYSSENTERIE, s. f. (*di-çan-te-rí-e*) Dévoiement avec douleur d'entrailles, flux de sang.

DYSSENTÉRIQUE, adj. des deux g. (*di-çan-té-ri-ke*) Qui appartient à la dyssenterie.

DYSURIE, s. fém. (*di-zu-rí-e*) t. de méd. Difficulté d'uriner.

E

E, s. m. Cinquième lettre de l'alphabet, et la seconde des voyelles.

On distingue dans la langue française trois sortes d'*e* : l'*è* ouvert, l'*e* muet, l'*é* fermé. Par exemple, dans le mot *fermeté*, le premier *e* est ouvert, le second est muet, et le troisième est fermé.

On distingue encore deux *e* ouverts : le grave, tel qu'il est dans *succès* ; et l'aigu, tel qu'il est dans la seconde syllabe de *trompette*.

EAU, s. f. (*ô*) Un des quatre élémens des anciens. Liquide transparent, insipide et inodore que le froid rend solide et que la chaleur réduit en vapeur. — Il se prend aussi pour pluie, mer, rivière, lac, étang. — Au plur. Eaux minérales : *Aller aux eaux.* — Humeurs, sérosités : *Les eaux qui distillent du cerveau.* — Sueur : *Etre tout en eau.* — Pop. Urine : *Faire de l'eau.* — Liqueur artificielle : *Eau rose, eau-de-vie, eau de senteur.* — Lustre brillant qu'ont les perles, les diamans et autres pierreries : *Ces perles sont d'une belle eau*, etc. — Il signifie suc, en parlant de quelques fruits, tels que la pêche, la poire, etc. : *Cette poire a beaucoup d'eau.* — *Eau douce*, eau des rivières, des étangs, etc., qui n'est pas salée comme celle de la mer. — *Faire eau*, se dit d'un vaisseau dans lequel l'eau s'introduit. — En t. de marine, *faire de l'eau en quelque lieu*, y aller pour se fournir d'eau bonne à boire. — Fig. *Revenir sur l'eau*, rétablir ses affaires. — Fig. *Battre l'eau*, perdre sa peine. — *Les eaux sont basses*, il y a peu d'eau dans les rivières ; et fig. et fam., il n'y a plus d'argent dans la bourse.

EAUX ET FORÊTS, s. f. plur. Juridiction en matière de pêche, de chasse, de bois et de rivières.

s'ÉBAHIR, v. pr. I, IE, part. S'étonner, être surpris. Il vieillit.

ÉBAHISSEMENT, s. m. (*é-ba-i-ce-man*) Étonnement, surprise. Il vieillit.

ÉBARBER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bar-bé*) Ôter les parties excédantes et superflues de quelque chose : *Ebarber du papier, des plumes*, etc. — En t. de gravure en taille-douce, enlever la petite lèvre ou barbe qui reste au bord de la taille, afin que le trait paraisse net.

ÉBARBOIR, s. m. (*é-bar-boar*) Outil qui sert à ébarber.

ÉBAROUI, IE, adj., t. de marine. Desséché. — *Vaisseau ébaroui*, dont le bordage est desséché par le soleil ou par le vent.

ÉBATS, s. m. pl. (*é-ba*) Passe-temps, divertissement : *Prendre ses ébats.* Il est fam.

ÉBATTEMENT, s. m. (*é-ba-te-man*) Ebats. Il est vieux, et ne se dit qu'en raillant.

s'ÉBATTRE, v. pr. Se réjouir, se divertir. Il est vieux.

ÉBAUBI, IE, adj. (*é-bô-bi*) Etonné, surpris d'admiration. Il est pop. et ne s'emploie qu'en plaisantant.

ÉBAUCHE, s. fém. (*é-bô-che*) Ouvrage de peinture et de sculpture qui n'est que commencé. — Il se dit fig. des ouvrages d'esprit : *Cette pièce n'est pas achevée, ce n'est qu'une ébauche.*

ÉBAUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bô-ché*) t. de peinture et de sculpture. Donner les premiers traits. — Il se dit fig. des ouvrages d'esprit.

ÉBAUCHOIR, s. m. (*é-bô-choar*) Outil de bois ou d'ivoire dont les sculpteurs se servent pour ébaucher. — Outil de charpentier, de cordier.

s'ÉBAUDIR, v. pr. Se réjouir avec excès. Il est vieux, et ne se dit qu'en plaisantant.

ÉBAUDISSEMENT, s. m. (*é-bô-di-ce-man*) Action de s'ébaudir. Il est vieux.

ÉBE, s. f., t. de marine. Reflux.

ÉBÈNE, s. f. Bois de l'ébénier.

ÉBÉNER, v. a. (*é-bé-né*) Donner à du bois la couleur de l'ébène.

ÉBÉNIER, s. m. (*é-bé-nié*) Arbre qui vient dans les Indes et en Afrique, et dont le bois est fort dur et ordinairement noir.

ÉBÉNISTE, s. m. Ouvrier qui travaille en ébène, et en autres bois précieux, ou en ouvrage de marqueterie.

ÉBÉNISTERIE, s. f. Métier de l'ébéniste. — Il se dit aussi des ouvrages qu'il fait : *Travailler en ébénisterie.*

ÉBLOUIR, v. a. I, IE, p. Troubler la vue par une trop grande lumière. — Fig. Surprendre l'esprit par quelque chose de brillant, de spécieux. — Tenter, séduire : *Les grandeurs l'ont ébloui.*

ÉBLOUISSANT, ANTE, adj. (*é-blou-i-çan*) Qui éblouit, au propre et au fig.

ÉBLOUISSEMENT, s. m. (*é-blou-i-ce-man*) Difficulté de voir, causée par trop de lumière, par quelque vapeur, ou par quelque cause intérieure.

ÉBORGNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bor-gné*, mouillez le *gn*) Rendre borgne. — Par exagération, faire grand mal à l'œil. — Fig. et fam. : *Cet arbre, ce mur éborgne cette chambre*, lui ôte une partie de son jour, de sa vue.

ÉBOUILLIR, v. a. I, IE, p. (mouillez les *ll*) Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et au participe. Diminuer à force de bouillir.

ÉBOULEMENT, s. masc. (*é-bou-le-man*) Chute de la chose qui s'éboule.

ÉBOULER, v. n. et s'ÉBOULER, v. pron. É, ÉE, p. Tomber en ruine.

ÉBOULIS, s. m. (*é-bou-li*) Chose qui s'est éboulée : *Eboulis de sable, de terre*, etc.

ÉBOURGEONNEMENT, s. m. (*é-bour-jo-ne-man*) Retranchement de bourgeons superflus des arbres fruitiers.

ÉBOURGEONNER, v. a. É, ÉE, part. (*é-bour-jo-né*) Ôter des bourgeons des arbres.

ÉBOURIFFÉ, ÉE, adj. (*é-bou-ri-fé*) Il se dit des personnes dont le vent a mis en désordre la coiffure, les cheveux, etc. Fam.

ÉBOURRER, v. a. (*é-bou-ré*) t. de chapel. et de corroyeur. Ôter la bourre.

ÉBOUSINER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bou-zi-né*) t. de maçonnerie. Ôter le bousin d'une pierre.

ÉBRANCHEMENT, s. m. (*é-bran-che-man*) Action d'ébrancher un arbre, ou l'effet de cette action.

ÉBRANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bran-ché*) Dépouiller un arbre de ses branches.

ÉBRANLEMENT, s. m. (*é-bran-le-man*) Secousse par laquelle une chose est ébranlée : *Ebranlement d'un mur, du cerveau.* — On dit fig., *l'ébranlement de sa fortune.*

ÉBRANLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*é-bran-lé*) Donner des secousses à quelque chose. — Fig. Emouvoir, étonner.

s'ÉBRANLER, v. pr. En parlant des troupes, se mettre en mouvement pour attaquer. — Il se dit aussi des troupes qui commencent à faire quelque mouvement pour prendre la fuite.

ÉBRASEMENT, s. masc. (*é-bra-ze-man*) Elargissement de la baie d'une porte.

ÉBRASER, v. a. É, ÉE, part. (*é-bra-zé*) t. d'archit. Elargir en dedans la baie d'une porte, d'une croisée.

ÉBRÉCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-bréché*) Faire une brèche : *Ebrécher un couteau, un rasoir. S'ébrécher une dent.* Il ne se dit que dans ces phrases.

ÉBRENER, v. a. É, ÉE, p. Ôter les matières fécales d'un enfant. Il est bas.

ÉBRILLADE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de manége. Secousse qu'on donne avec la bride à un cheval pour le retenir ou le faire tourner. Il est vieux.

ÉBROUEMENT, s. m. (*é-brou-man*) Sorte d'éternument du cheval.

ÉBROUER, v. a. (*é-brou-é*) Laver, passer dans l'eau une toile, une étoffe.

s'ÉBROUER, v. pron., t. de manége. Il se dit d'un cheval qui fait un ronflement à la vue des objets qui l'effraient.

ÉBRUITER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*é-brui-té*) Divulguer, rendre public. — On dit aussi, *s'ébruiter.*

ÉBUARD, s. m. (*é-bu-ar*) Coin de bois fort dur qui sert à fendre des bûches.

ÉBULLITION, s. f. (*é-bu-li-cion*) Maladie qui cause sur la peau des élevures ou taches rouges. — Mouvement que prend un liquide qui bout sur le feu. — Il se dit, en chimie, de deux matières qui, en se pénétrant, font paraître des bulles d'air.

ÉCACHEMENT, s. m. Froissure, contusion, brisure d'un corps dur.

ÉCACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-ka-ché*) Ecraser, froisser : *Ecacher une noix.* — *Nez écaché*, camus et aplati.

ÉCAILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Partie dure qui couvre la peau de certains poissons et insectes. — Coque dure qui couvre des poissons nommés *testacées. Ecaille de tortue. L'écaille d'une huître.* On appelle absolument *écaille*, de l'écaille de tortue. — En peinture, on dit qu'*un tableau tombe par écailles*, quand, par vétusté, il s'en détache des parcelles. — t. de botan. Croûte dure des pommes de pin.

ÉCAILLER, ÈRE, s. (mouillez les *ll*) Qui vend et qui ouvre des huîtres.

ÉCAILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Ôter l'écaille d'un poisson. — ÉCAILLÉ, ÉE, p. et adj. A qui on a ôté les écailles : *Carpe écaillée.* Il se prend aussi dans un sens contraire, et signifie couvert d'écailles : *Animaux écaillés.*

s'ÉCAILLER, v. pr. Tomber par écailles : *Ce tableau s'écaille.*

ÉCAILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Qui se lève par écailles.

ÉCALE, s. f. Couverture extérieure de certains fruits : *Écale de noix.* On dit aussi, *écale d'œufs, de pois, de fèves.*

ÉCALER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ka-lé*) Ôter l'écale. — On dit aussi, *s'écaler.*

ÉCANG, s. m. (*é-kang*) Morceau de bois pour écanguer.

ÉCANGUER, v. a. (*é-kan-ghé*) Faire tomber la paille du lin, du chanvre.

ÉCANGUEUR, s. m. (*é-kan-gheur*) Ouvrier qui écangue.

ÉCARBOUILLER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Écacher, écraser. Il est pop.

ÉCARLATE, s. fém. Couleur rouge et fort vive. — L'étoffe même teinte ainsi.

ÉCARLATINE. Voyez SCARLATINE.

ÉCARQUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) L'action d'écarquiller : *Écarquillement des jambes.* Il est familier.

ÉCARQUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Écarter, ouvrir : *Écarquiller les jambes, les yeux.* Il est familier.

ÉCARRIR. Voyez ÉQUARRIR.

ÉCART, s. m. (*é-kar*) L'action de s'écarter : *Pour éviter le coup, il fit un écart.* — *Mon cheval a pris* ou *s'est donné un écart*, s'est estropié en faisant un écart. — T. de jeu. Les cartes qui ont été écartées. — Fig. *Faire*

un écart dans un discours, s'écarter mal à propos de son sujet. — *Cet homme est sujet à faire des écarts*, n'a pas une conduite bien réglée. — *A l'écart*, adv., en lieu détourné. — A quartier, à part. — Fig. *Mettre à l'écart*, faire abstraction.

ÉCARTELER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kar-te-lé*) Mettre en quatre quartiers; supplice qu'on faisait souffrir aux criminels de lèse-majesté au premier chef, en les tirant à quatre chevaux. — v. n., t. de blason. Partager l'écu en quatre.

ÉCARTEMENT, s. m. Séparation de ce qui doit être joint.

ÉCARTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-kar-té*) Séparer : *Écarter les jambes.* — Dissiper, éloigner, chasser au loin, disperser : *Écarter la foule.* — Détourner : *Ecarter quelqu'un du droit chemin.* — Éparpiller : *Ce fusil écarte son plomb ;* ou neut., *ce fusil écarte.* — T. de jeu de cartes. Mettre à part des cartes dont on ne veut point se servir, pour en prendre d'autres.

s'Écarter, v. pr. S'éloigner : *S'écarter de la foule.* — Se détourner.

ECBOLIQUE, adj. des deux g. (*ec-bo-li-ke*) Il se dit des remèdes qui accélèrent l'accouchement.

ECCATHARTIQUE. Voy. Eccorthatique.

ECCE-HOMO, s. m. Tableau qui représente Jésus-Christ devant Pilate.

ECCHYMOSE, s. f. (*é-ki-mo-ze*) t. de chirurgie. Meurtrissure, contusion légère et superficielle.

ECCLÉSIASTE, s. m. (*é-klé-zias-te*) Nom d'un des livres sapientiaux de l'Ancien Testament.

ECCLÉSIASTIQUE, adj. des deux g. (*é-clé-zi-as-ti-ke*) Qui appartient à l'Église. — Qui est d'Église. — Il est aussi subst. : *Un ecclésiastique.* — *L'Ecclésiastique*, un des livres de l'Écriture-Sainte.

ECCLÉSIASTIQUEMENT, adv. (*é-klé-zi-as-ti-ke-man*) En ecclésiastique.

ECCOPROTIQUE, adj. des deux g. (*é-ko-pro-ti-ke*) t. de médecine. Il se dit des purgatifs doux.

ECCORTHATIQUE, adj. des deux g. (*é-kor-ta-ti-ke*) Il se dit des remèdes contre les obstructions.

ECCRINOLOGIE, s. f. (*é-kri-no-lo-ji-e*) Partie de la médecine qui traite des sécrétions.

ÉCERVELÉ, ÉE, s. et adj. Qui a l'esprit léger, évaporé, sans jugement.

ÉCHAFAUD, s. m. (*é-cha-fô*) Assemblage de pièces de bois formant plancher sur lequel les ouvriers montent pour travailler. — Espèce d'amphithéâtre pour voir commodément les cérémonies publiques. — Espèce de théâtre où l'on exécute les criminels.

ÉCHAFAUDAGE, s. m. (*é-cha-fô-da-je*) Construction d'échafauds pour bâtir, etc. — Fig. Grands préparatifs que l'on fait pour peu de chose.

ÉCHAFAUDER, v. n. (*é-cha-fô-dé*) Dresser un échafaud, des échafauds. — Fig. et fam. *S'échafauder*, faire de grands préparatifs pour peu de chose.

ÉCHALAS, s. m. (*é-cha-la*) Bâton qu'on fiche en terre pour soutenir la vigne et les arbustes.

ÉCHALASSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-cha-la-cé*) Garnir une vigne d'échalas.

ÉCHALIER, s. m. (*é-cha-lié*) Clôture d'un champ faite avec des branches d'arbres, pour en fermer l'entrée aux bestiaux.

ÉCHALOTE, s. f. (*é-cha-lo-te*) Plante, espèce d'ail.

ÉCHAMPIR, v. a. I, IE, p. (*é-chan-pir*) t. de peinture. Contourner une figure, un feuillage, un ornement, en séparant les contours d'avec le fond.

ÉCHANCRER, v. a. (*é-chan-kré*) Tailler, vider, couper en dedans en forme d'arc et de croissant. — Échancré, ée, part. et adj., en t. de botan., se dit des feuilles dont le sommet paraît comme coupé en cœur.

ÉCHANCRURE, s. fém. Coupure faite en dedans en forme de demi-cercle.

ÉCHANDOLE, s. f. Petit ais pour couvrir les toits.

ÉCHANGE, s. m. Troc d'une chose pour une autre. Il se dit surtout des immeubles. — *En échange*, à la place de...

ÉCHANGEABLE, adj. des deux g. Qui peut être échangé.

ÉCHANGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-chan-jé*) Faire un échange.

ÉCHANSON, s. m. Officier qui servait à boire à un prince.

ÉCHANSONNERIE, s. f. (*é-chan-ço-ne-ri-e*) Lieu où est la boisson du roi.

ÉCHANTILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit morceau d'une chose qui sert de montre pour la faire connaître. Il se dit surtout des étoffes. — On le dit figur. des ouvrages d'esprit : *Par l'échantillon vous jugerez de la pièce.*

ÉCHANTILLONNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Conférer un poids, une mesure avec sa matrice originale.

ÉCHANVRER, v. a. (*é-chan-vré*) Ôter les plus grosses chenevottes de la filasse.

ÉCHAPPADE, s. f. (*é-cha-pa-de*) t. de graveur en bois. Accident qui arrive, lorsqu'en forçant la résistance du bois, l'outil échappe et va faire un sillon sur une partie déjà tracée.

ÉCHAPPATOIRE, s. f. (*é-cha-pa-toa-re*) Défaite, subterfuge. Il est familier.

ÉCHAPPE, s. f. Action de mettre en liberté des oiseaux, pour lâcher sur eux des oiseaux de proie.

ÉCHAPPÉE, s. f. (*é-cha-pée*) Action imprudente d'un jeune homme qui sort de son devoir. — *Faire quelque chose par échappée*, par intervalles, et comme à la dérobée. — *Echappée de vue*, vue resserrée entre des montagnes, des bois, etc. — *Echappée de lumière*, t. de peinture. Lumière qu'on suppose passer entre deux corps très-proches l'un de l'autre, et qui éclaire quelque partie du tableau. — En t. d'archit., on appelle *échappée*, une hauteur suffisante pour passer facilement au-dessous de la rampe d'un escalier.

ÉCHAPPEMENT, s. m. (*é-cha-pe-man*) t. d'horlogerie. Palette de la roue de rencontre.

ÉCHAPPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-cha-pé*) Éviter. — v. n. Se tirer, se sauver de... *Échapper du naufrage*, *échapper d'un danger*. — *Échapper à...*, n'être pas saisi, aperçu. *Échapper à la fureur*, *à la poursuite des ennemis. Cet insecte échappe à la vue.* — *Laisser échapper l'occasion*, perdre l'occasion. — On dit aussi, *laisser échapper un secret*. — *Rien n'échappe à la prévoyance*, *aux lumières de cet homme*, il prévoit tout.

* *Échapper* pour *éviter*, prend *avoir* : Il *a échappé le danger*, *la mort*. Il prend *être* ou *avoir*, quand il signifie n'être pas saisi, aperçu. *Le cerf a échappé* ou *est échappé aux chiens.* On dit, *ce mot lui est échappé*, pour, il a dit ce mot sans y penser; et, *ce que je voulais vous dire m'a échappé*; c'est-à-dire, j'ai oublié de vous le dire, ou j'ai oublié ce que je voulais vous dire.

s'Échapper, v. pr. Se sauver : *Il s'est échappé des prisons.* — S'emporter inconsidérément. — On dit aussi dans le même sens et à l'impersonnel : *Il m'est échappé de*, etc.

ÉCHARDE, s. f. Piquant de chardon ou petit éclat de bois qui entre dans la chair.

ÉCHARDONNER, v. a. É, ÉE, p. Arracher les chardons d'un champ.

ÉCHARNER, v. a. (*é-char-né*) t. de corroyeurs. Ôter la chair et la graisse qui restent attachées à la peau.

ÉCHARNURE, s. f. Restes de chair ôtés d'un cuir qu'on prépare.

ÉCHARPE, s. f. Large bande de taffetas, d'étoffe ou de point, etc., que l'on portait autrefois de la droite à la gauche, en forme de baudrier, et qu'on a portée depuis en forme de ceinturon. — Parmi les gens de guerre, la couleur de l'écharpe marquait la nation ou le parti : *Les Français portaient l'écharpe blanche.* — Fig. *Changer d'écharpe*, changer de parti. — *Le canon tire en écharpe*, de biais. — Bande de taffetas ou de toile passée au cou pour soutenir un bras blessé. — Sorte de vêtement que les femmes portent sur l'épaule.

ÉCHARPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-char-pé*) Faire une grande blessure avec un cimeterre : *Ce régiment a été écharpé*, presque entièrement détruit.

ÉCHARS, SE, adj. (*é-char*) Chiche, trop économe, vieux mot. — *Pièce de monnaie écharse*, qui n'est pas du titre ordonné. — t. de marine. *Vents échars*, vents faibles, qui passent subitement d'un rumb à l'autre.

ÉCHARSETÉ, s. f. (*é-char-se-té*) Défaut d'une pièce de monnaie écharse.

ÉCHASSE, s. f. (*écha-ce*) Large règle de bois dont se servent les appareilleurs.

Échasses, s. f. pl. Longs bâtons avec une espèce d'étrier, ou un fourchon de bois dans lequel on met les pieds, pour marcher dans des marais.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE, adj. (*é-chô-bou-lé*) Qui a des échauboulures.

ÉCHAUBOULURE, s. f. (*é-chô-bou-lu-re*) Petites élevures rouges qui viennent sur la peau.

ÉCHAUDÉ, s. m. (*échô-dé*) Espèce de pâtisserie faite de pâte échaudée. — Petit siége pliant ou de campagne.

ÉCHAUDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-chô-dé*) Laver avec de l'eau chaude. — Tremper dans l'eau chaude. — Jeter de l'eau chaude sur quelque chose.

s'Échauder, v. pr. Être attrapé, recevoir quelque perte, quelque mal dans une affaire. Fam.

ÉCHAUDOIR, s. m. (*é-chô-doar*) Lieu où l'on échaude. Il se dit aussi des vaisseaux qui servent à cet usage.

ÉCHAUFFAISON, s. f. (*é-chô-fè-zon*) Mal causé par une chaleur excessive et qui paraît par une ébullition.

ÉCHAUFFANT, ANTE, adj. (*é-chô-fan*) Qui augmente trop la chaleur animale : *Les épiceries sont échauffantes.*

ÉCHAUFFÉ, s. m. *Sentir l'échauffé*, exhaler une certaine odeur, causée par une chaleur excessive ou par la fermentation.

ÉCHAUFFEMENT, s. m. (*é-chô-fe-man*) L'action d'échauffer, ou l'effet de cette action.

ÉCHAUFFER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-chô-fé*) Donner de la chaleur — Fig. *Échauffer la bile*, mettre en colère, impatienter. — Il est quelquefois neutre. — S'Échauffer, v. pr. Devenir chaud. — Fig. Se mettre en colère, s'emporter, se passionner.

ÉCHAUFFOURÉE, s. f. (*é-chô-fou-ré-e*) Entreprise mal concertée, téméraire, malheureuse. Fam. — Rencontre imprévue à la guerre. Fam.

ÉCHAUFFURE, s. f. (*é-chô-fu-re*) Petite rougeur, petite élevure qui vient sur la peau dans une échauffaison.

ÉCHAUGUETTE, s. f. (*é-chô-ghè-te*) Guérite en lieu haut et éminent dans une place

sorte, pour découvrir ce qui se passe aux environs.

ÉCHAULER, (*é-chô-lé*) Voyez CHAULER.

ÉCHÉANCE, s. f. Le terme où échoit le paiement d'une chose due.

ÉCHEC, s. masc. (*é-chèk*) t. du jeu des échecs, lorsque l'on attaque le roi, en sorte qu'il est obligé de se retirer ou de se couvrir. — On dit *échec et mat*, quand le roi ne peut ni se retirer ni se couvrir. — Fig. Perte considérable que font des troupes. — On dit aussi, *c'est un grand échec à sa faveur, à sa fortune, à son honneur*, etc. — Fig. *Tenir en échec*, empêcher d'agir, tenir en crainte.

ÉCHECS, s. m. pl. (*é-ché*) Jeu qui se joue par deux personnes sur un damier, avec huit pièces et huit pions de chaque côté. — Pièces avec lesquelles on le joue.

ÉCHELAGE, s. m., t. de jurispr. Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui pour faire des réparations.

ÉCHELETTE, s. fém. (*é-che-lè-te*) Petite échelle qu'on attache au bât d'un cheval.

ÉCHELIER, s. masc. Échelle à une seule branche.

ÉCHELLE, s. f. (*é-chè-le*) Machine de bois portative pour monter et pour descendre : *On y monte avec une échelle; monter à une échelle.* — *Échelle de corde*, corde disposée en forme d'échelle. — Ligne divisée en plusieurs espaces pour mesurer les distances dans les plans, les cartes géographiques. — En peinture, ligne divisée en parties égales et proportionnelles. — *Les échelles du Levant*, places de commerce sur les côtes dans les mers du Levant.

ÉCHELON, s. m. Petite pièce de bois qui traverse l'échelle et sert de degré pour monter. — Fig. Moyen de s'élever.

ÉCHELONNER, v. a. É, ÉE, p., t. d'art militaire. Ranger par échelons.

ÉCHENAL, ÉCHENEAU, ÉCHENET, s. m. Gouttière de bois pour recevoir l'eau de dessus les toits.

ÉCHENILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) L'action d'ôter les chenilles des arbres.

ÉCHENILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter les chenilles des arbres.

ÉCHENO, s. m., t. de fonderie. Bassin de terre sèche où le métal tombe pour couler de là dans le moule.

ÉCHEVEAU, s. m. (*é-che-vô*) Fil, soie, laine, repliés en plusieurs tours, afin qu'ils ne se mêlent point.

ÉCHEVELÉ, ÉE, adj. Qui a les cheveux épars. Il se dit plus communément d'une femme que d'un homme.

ÉCHEVIN, s. masc. (*é-che-vin*) Officier qui était chargé des affaires communes d'une ville.

ÉCHEVINAGE, s. m. Charge d'échevin. — Terme qu'elle durait.

ÉCHIFFRE, s. m. (*é-chi-fre*) t. d'archit. Mur rampant sur lequel portent les marches et la rampe d'un escalier.

ÉCHILLON, s. m. (mouillez les *ll*) t. de marine. Nuée noire, trombe.

ÉCHINE, s. f. L'épine du dos. — En t. d'archit., c'est la même chose qu'*Ove*.

ÉCHINÉE, s. f. Morceau du dos d'un cochon.

ÉCHINER, v. a. É, ÉE, p. (*é-chi-né*) Rompre l'échine. — Fam. *Échiner de coups*, battre outrageusement. — Figur. Tuer, assommer dans une mêlée. Il est bas.

ÉCHINITE, s. f. Oursin de mer pétrifié.

ÉCHINOPHORA, s. fém. (*é-chi-no-fo-ra*) Plante ombellifère.

ÉCHINOPHTHALMIE, s. f. (*é-chi-nof-tal-mi-e*) t. de chirurgie. Inflammation des paupières.

ÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. (*é-chi-ke-té*) t. de blason. Fait en forme d'échiquier.

ÉCHIQUIER, s. m. (*é-chi-kié*) Tablier divisé en plusieurs carrés de deux couleurs. — C'était le nom d'une ancienne juridiction en Normandie. — Filet carré.

ÉCHO, s. m. (*é-ko*) Répétition distincte du son répercuté par un corps. — Le lieu où se fait l'écho. — Celui qui répète ce qu'un autre dit.

ÉCHO, s. f. Nymphe de la fable.

ÉCHOIR, v. n. CHU, UE, p. (*é-choar*) [Il prend *être* aux temps composés.] Au présent de l'indicatif, il n'est guère en usage qu'à la troisième personne du singulier, *il échoit*, qu'on prononce quelquefois, *il échet. J'échus. J'écherrai. J'écherrais. Que j'échusse. Échéant.* — Arriver par succession, par donation, par sort, ou par cas fortuit : *Il lui est échu un lot, une succession.* — Il se dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses : *Le premier terme échoit dans un mois.* — Il se dit encore, à l'impersonnel, des peines imposées à ceux qui contreviennent aux lois : *Il n'y échoit aucune peine afflictive.* — T. de pratique. — Il se construit quelquefois avec les adv. *bien* et *mal*; et alors il se dit des personnes et signifie rencontrer fortuitement : *Vous ne sauriez que bien échoir.* En ce sens il est fam. — *Si le cas y échoit*, si l'occasion s'en présente. Fam.

ÉCHOMÈTRE, s. m. (*é-ko-mè-tre*) Règle pour mesurer la durée des sons.

ÉCHOMÉTRIE, s. f. (*é-ko-mé-tri-e*) Art de faire des voûtes où il y ait des échos.

ÉCHOPPE, s. f. (*é-cho-pe*) Petite boutique en appentis, et adossée contre une muraille. — Pointes dont les graveurs se servent pour graver sur le vernis dur.

ÉCHOPPER, v. n. (*é-cho-pé*) Graver avec l'échoppe.

ÉCHOUEMENT, s. m. (*é-chou-man*) Choc d'un vaisseau contre un banc de sable ou un bas-fond.

ÉCHOUER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*é-chou-é*) Donner sur le sable, sur un écueil, dans un endroit où il n'y a pas assez d'eau pour flotter : *Le vaisseau échoua sur un banc de sable. On trouva une baleine qui avait échoué à la côte* ou *sur la côte.* — Il est quelquefois actif et pron. : *Ce pilote échoua son vaisseau. Il a mieux aimé s'échouer que de se laisser prendre.* — Fig. Ne pas réussir à ce qu'on a entrepris : *Cette affaire a échoué.*

ÉCIMER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ci-mé*) Couper la cime des arbres.

ÉCLABOUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kla-bou-cé*) Faire rejaillir de la boue sur une personne.

ÉCLABOUSSURE, s. f. (*é-kla-bou-çu-re*) Boue que l'on fait rejaillir sur quelqu'un.

ÉCLAIR, s. m. (*é-klèr*) Éclat de lumière subit et de peu de durée. Il se dit principalement de celui qui précède le tonnerre. — Fig. *Passer comme un éclair*, passer vite, ne durer guère. — En chimie, lumière étincelante qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

ÉCLAIRAGE, s. m. (*é-klè-ra-je*) Illumination habituelle d'un lieu.

ÉCLAIRCIE, s. f. (*é-klèr-ci-e*) t. de mar. Endroit clair qui paraît au ciel en temps de brume.

ÉCLAIRCIR, v. a. I, IE, p. (*é-klèr-cir*) Rendre clair.—Rendre luisant ce qui est terne. — En parlant des couleurs, rendre moins foncé. — Rendre moins épais. — Diminuer le nombre. — Fig. Rendre évident, intelligible. — *Éclaircir un doute*, *une difficulté*, les résoudre. —*Éclaircir quelqu'un*, l'instruire d'une vérité, d'une chose dont il doutait.

ÉCLAIRCISSEMENT, s. m. (*é-klèr-ci-ce-man*) Explication d'une chose obscure. — En matière de querelle, explication que l'on demande à un homme.

ÉCLAIRE, s. f. (*é-klè-re*) Plante appelée autrement *Chélidoine.*

ÉCLAIRER, v. n. impersonnel. (*é-klè-ré*) Faire des éclairs.

Éclairer, v. a. É, ÉE, p. et adj. Répandre de la clarté. — Fig. Donner de l'intelligence, de la clarté à l'esprit. — Épier, observer. — En t. de peinture, distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence. — *Éclairer à quelqu'un*, apporter de la lumière à quelqu'un pour lui faire voir clair : *Éclairez à monsieur.* — Briller : *Les yeux des chats éclairent pendant la nuit.* Quelques-uns disent improprement, *éclairer le feu*, pour *allumer le feu* ; c'est un barbarisme. — *Escalier bien éclairé*, qui a un grand jour. — Fig. *C'est un homme très-éclairé*, qui a beaucoup de connaissances.

ÉCLAIREUR, s. masc., t. de guerre. Soldat qui va à la découverte.

ÉCLAMÉ, adj. m. Il se dit d'un serin qui a l'aile rompue ou la pate cassée.

ÉCLANCHE, s. fém. La cuisse du mouton, séparée du corps de l'animal ; on l'appelle plus ordinairement *gigot.*

ÉCLAT, s. m. (*é-kla*) partie d'un morceau de bois brisé en long. — Il se dit aussi des pierres, de la brique, des bombes, des grenades, etc.

Éclat, s. m. Lueur brillante : *Éclat du soleil*, *des couleurs*, *des yeux*, *du teint.* — Fig. Gloire, splendeur, magnificence : *Action d'éclat. Il aime l'éclat et la pompe.* — Bruit : *L'éclat de tonnerre. Un grand éclat de voix.* — On dit aussi, *un éclat de rire. Il lui prit un éclat de rire. Ils firent de grands éclats de rire.* — Rumeur, scandale : *Cette affaire fait beaucoup d'éclat.*

ÉCLATANT, ANTE, adj. (*é-kla-tan*) Qui a de l'éclat, au propre et au figuré : *Lumière éclatante*, *gloire éclatante.* — Qui fait un bruit perçant : *Voix éclatante.*

ÉCLATER, v. n. É, ÉE, part. (*é-kla-té*) Se briser par éclats. On dit aussi *s'éclater.* — Faire un grand bruit. — Avoir de l'éclat, briller. En ce sens, il se dit fig. de l'esprit, de la gloire, etc. : *Son nom*, *sa gloire*, *éclatent par tout le monde.* — On dit aussi fig., *éclater de rire.* — *Éclater en injures*, *en reproches*, s'emporter jusqu'à des injures, des reproches. — Venir à la connaissance de tout le monde : *Leur inimitié a éclaté.* — Faire paraître son ressentiment : *Ce fut pour lors qu'il éclata.*

ÉCLECTIQUE, adj. des deux g. (*e-klèk-ti-ke*) Il se dit des philosophes qui, sans adopter de système particulier, choisissent les opinions les plus vraisemblables.

ÉCLEGME, s. m. (*é-klèg-me*) t. de pharmacie. Médicament pectoral, de consistance épaisse, qu'on fait sucer aux malades.

ÉCLIPSE, s. f. Obscurcissement d'un astre par l'interposition d'un autre : *Eclipse de soleil*, *éclipse totale*, *éclipse annulaire.* — Fig. Obscurcissement passager : *Il n'y a point de gloire éclatante qui ne soit sujette à souffrir, de temps en temps, quelque éclipse.* — Fig. et fam. : *Faire une éclipse*, s'absenter tout d'un coup.

ÉCLIPSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-klip-cé*) Cacher, couvrir en tout ou en partie. — Il se dit fig. du mérite : *Molière éclipsa les auteurs comiques de son temps.*

s'Éclipser, v. pron. Il se dit d'un astre qui souffre éclipse. — Fig. et fam. S'absenter, disparaître. Il se dit des personnes et des choses.

ÉCLIPTIQUE, s. f. (*é-klip-ti-ke*) Ligne ou cercle qui partage le zodiaque dans toute sa longueur, et que le soleil ne quitte jamais. — Il est aussi adj., et signifie qui a rapport aux éclipses : *Conjonction écliptique. Termes écliptiques.*

ÉCLISSE, s. fém. (*é-kli-ce*) Ais fort mince que l'on couche le long d'un os fracturé, pour l'affermir et le soutenir. — Petit rond d'osier sur lequel on met égoutter le lait caillé pour en faire des fromages. — Bois de fente qui sert à faire des seaux.

ÉCLISSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kli-cé*) Mettre des éclisses à un membre fracturé.

ÉCLOPPÉ, ÉE, adj. (*é-klo-pé*) Boiteux, estropié. Il se dit aussi fam. de toutes sortes d'infirmités qui réduisent en quelque langueur. — En t. de blason, il se dit d'une partition dont une pièce paraît rompue.

ÉCLORE, v. n. OS, OSE, p. *Il éclot; ils éclosent. Il éclora. Il éclorait. Qu'il éclose.* [Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés, et n'a guère d'usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de quelque temps.] Sortir de la coque, en parlant des animaux qui naissent d'un œuf. Il se dit aussi des fleurs qui commencent à s'épanouir; et fig. des pensées, des desseins: *Son projet était près d'éclore.* — Fig. *Le jour vient d'éclore, commence d'éclore*, vient de paraître, commence à paraître.

ÉCLUSE, s. f. (*é-klu-ze*) Ouvrage de maçonnerie ou de charpenterie, ayant une ou plusieurs portes qui se lèvent et se baissent pour retenir et lâcher l'eau. — La porte qui se hausse et se baisse.

ÉCLUSÉE, s. f. (*é-klu-zé-e*) La quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée.

ÉCLUSIER, s. masc. (*é-klu-zié*) Celui qui gouverne une écluse.

ÉCOBANS, s. m. pl. Voyez ÉCUBIER.

ÉCOFRAI, s. m. (*é-ko-frè*) Table d'artisan pour tailler et préparer leurs ouvrages.

ÉCOINSON, s. m. (*é-koin-çon*) t. d'archit. Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre. — Petit bureau de forme triangulaire, lequel se place dans les angles des appartemens.

ÉCOLÂTRE, s. m. (*é-ko-lâ-tre*) Ecclésiastique d'une cathédrale, établi pour enseigner la théologie.

ÉCOLE, s. f. Lieu où l'on enseigne les belles-lettres et les sciences. — *Petites écoles*, lieux où l'on montre à lire, à écrire, etc. — *Ecole polytechnique*, destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie militaire, et les autres branches du service public. — Vaisseau que l'on fait armer pour l'instruction des jeunes marins. — Il se prend, en quelques phrases, pour théologie, philosophie: *Ce sont des termes de l'école. Saint Thomas d'Aquin est l'ange de l'école.* — Secte ou doctrine de quelques particuliers: *L'école d'Epicure, de Platon*, etc. — Les peintres fameux d'un pays, ou leurs différentes manières de peindre: *L'école de Rome, de Florence*, etc. *L'école du Titien, de Raphaël.* — On dit fig. qu'*on s'instruit à l'école du malheur.* — Fam. *Etre en bonne école* ou *à bonne école*, avec des gens très-capables de nous instruire.

ÉCOLIER, IÈRE, s. (*é-ko-lié*) Qui va à l'école. — Qui apprend quelque chose sous un maître. — *Ce n'est encore qu'un écolier*, il est peu habile dans sa profession. — *Faire une faute d'écolier*, qui marque beaucoup d'incapacité ou d'inexpérience.

ÉCONDUIRE, v. a. DUIT, TE, p. Eloigner quelqu'un d'une maison, d'une société: *Il s'était introduit dans cette société, il en a été éconduit.* — Se défaire adroitement d'un solliciteur importun.

ÉCONOMAT, s. m. (*é-ko-noma*) Charge, office d'économe. En ce sens, il est peu usité. — Administration des revenus d'un bénéfice vacant.

ÉCONOME, adj. des deux g. Ménager.

ÉCONOME, s. m. et f. Celui ou celle qui a soin de la dépense d'une maison.

ÉCONOMIE, s. fém. Ordre qu'on apporte dans la dépense d'une maison. — *Economie rurale*, administration des biens de la campagne. — *Economie politique*, administration des États. — *Economie animale*, l'harmonie qui est entre les différentes parties, les différentes qualités du corps physique. — Il se dit encore fig. de la disposition d'un dessin, de la distribution d'un discours, d'une pièce d'éloquence, etc.

ÉCONOMIQUE, adj. des deux g. (*é-ko-nomi-ke*) Qui concerne l'économie, le gouvernement d'une famille.

ÉCONOMIQUE, s. f. Partie de la philosophie morale qui regarde le gouvernement d'une famille.

ÉCONOMIQUEMENT, adv. (*é-ko-no-mi-ke-man*) Avec économie.

ÉCONOMISER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ko-nomi-zé*) Administrer avec économie.

ÉCONOMISTE, s. m. Celui qui s'occupe de l'économie politique, d'agriculture et de tout ce qui tend à enrichir les États et à soulager les peuples.

ÉCOPE, s. f. Espèce de pelle creuse à rebord, dont on se sert pour vider l'eau des bateaux.

ÉCOPERCHE, s. fém. Machine pour élever des pierres, des fardeaux, etc.

ÉCORCE, s. fém. Peau d'un arbre ou d'une plante boiseuse. — On dit aussi écorce de certains fruits: *Écorce de citron, d'orange*, etc. — Fig. Superficie, apparence: *Il ne faut pas s'arrêter à l'écorce.*

ÉCORCER, v. a., É, ÉE, p. (*é-kor-cé*) Ôter l'écorce du bois.

ÉCORCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kor-ché*) Dépouiller un animal de sa peau. — Emporter

déchirer, ôter une partie de la peau d'un animal, ou de l'écorce d'un arbre : *Vous m'avez écorché la jambe.* — Fig. Exiger beaucoup plus qu'il ne faut pour des droits, salaires ou marchandises. — On dit d'une viande et d'une boisson rudes au palais, qu'*elles écorchent le palais*; d'une voix aigre, d'une méchante musique, et d'un parler rude et barbare, qu'*ils écorchent les oreilles.* — Figur. et fam. *Écorcher une langue*, la parler mal.

ÉCORCHERIE, s. f. Lieu où l'on écorche les bêtes. — Fig. et fam. Hôtellerie où l'on fait payer trop cher.

ÉCORCHEUR, s. m. Qui écorche les bêtes mortes. — Fig. et fam. Qui exige trop.

ÉCORCHURE, s. f. Enlèvement superficiel de la peau.

ÉCORE, s. f., t. de marine. Côte escarpée. On l'emploie aussi adject. : *Côte écore.*

ÉCORNER, v. act. É, ÉE, p. (*é-kor-né*) Rompre une corne. — Il se dit aussi des choses qui ont des angles : *Écorner une table*, *une pierre.* — Fig. et fam. Diminuer.

ÉCORNIFLER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kor-ni-flé*) Chercher à manger aux dépens d'autrui. Il est fam.

ÉCORNIFLERIE, s. f. Action d'écornifler. Il est fam.

ÉCORNIFLEUR, EUSE, s. Parasite. Fam.

ÉCORNURE, s. f. Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'une table, etc.

ÉCOSSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ko-cé*) Tirer de la cosse.

ÉCOSSEUR, EUSE, s. Qui écosse.

ÉCOT, s. m. (*é-ko*) Quote-part que doit chaque personne pour un repas commun. — Dépense que l'on fait dans une auberge pour un repas. — La compagnie des personnes qui mangent ensemble dans un cabaret. — Tronc d'arbre où il reste encore des bouts de branches coupées.

ÉCOTARD, s. m. (*é-ko-tar*) t. de marine. Pièce de bois qui porte les haubans.

ÉCOTÉ, ÉE, adject., t. de blason. Il se dit des troncs et des branches dont les menues branches ont été coupées.

ÉCÔTER, v. a. É, ÉE, p. Ôter les côtes des feuilles de tabac.

ÉCOUANE, s. f., t. de monnaie. Sorte de lime.

ÉCOUANER, v. act., É, ÉE, p. (*é-kou-a-né*) t. de monnaie. Réduire les espèces d'or et d'argent au poids ordonné.

ÉCOUER, v. a. (*é-kou-é*) Couper la queue à quelque animal.

ÉCOUET, s. masc. (*é-kou-è*) t. de marine. Grosse corde qui sert à amurer la grande voile et la voile de misaine.

ÉCOUFLE, s. m. Sorte de milan.

ÉCOULEMENT, s. m. (*é-kou-le-man*) Le flux, le mouvement de ce qui s'écoule. — Fig. *Écoulement de lumière, de la grâce.*

ÉCOULER, v. n. et pr. É, ÉE, p. (*é-kou-lé*) Couler d'un lieu dans un autre. — Figur. Passer, se dissiper. — Diminuer, s'échapper.

ÉCOURGEON, s. masc. (*é-kour-jon*) Orge carré ou d'automne, ou de prime.

ÉCOURTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-kour-té*) Rogner, couper trop court. — *Écourter un chien, un cheval*, leur couper la queue et les oreilles. — Il se dit aussi absolument d'un homme qui a les cheveux coupés fort courts : *Vous voilà bien écourté.* Fam.

ÉCOUTE, s. f. Lieu où l'on écoute sans être vu. Il est plus ordinaire au pl. — Fig. et fam., *Être aux écoutes*, être attentif à remarquer ce qui se passe dans une affaire, etc. — t. de marine. Cordage à deux branches propres à tenir les voiles tendues.

ÉCOUTER, v. act. É, ÉE, p. (*é-kou-té*) Ouïr avec attention, prêter l'oreille pour ouïr. — Donner quelque croyance ou quelque consentement à ce que quelqu'un propose, ou prendre plaisir à l'entendre. — On dit aussi figur., *écouter la raison*, *la voix de la nature*, etc.

s'ÉCOUTER, v. pron. Être trop attentif à sa santé. — *S'écouter parler*, parler lentement et avec affectation. — En t. de manége, *mouvemens écoutés*, faits avec justesse et précision.

ÉCOUTEUX, adj. masc. (*é-kou-teu*) t. de manége. Il se dit d'un cheval distrait par les objets qui le frappent.

ÉCOUTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Ouverture du tillac pour descendre dans le fond.

ÉCOUVETTE, s. f. (*é-kou-vè-te*) Vergette. Il est vieux.

ÉCOUVILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) Vieux linge attaché à un long bâton, pour nettoyer un four, un canon.

ÉCOUVILLONNER, v. act. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Se servir de l'écouvillon.

ÉCPHRACTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*èk-frak-ti-ke*) t. de méd. Apéritif.

ÉCRAN, s. m. Sorte de meuble dont on se sert l'hiver pour se garantir de l'ardeur du feu.

ÉCRANCHER, v. a. (*é-kran-ché*) — *Écrancher les faux plis d'un drap*, les effacer.

ÉCRASER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*écra-zé*) Aplatir et briser par le poids de quelque chose, ou par quelque effort. — Fig. *Écraser quelqu'un*, le ruiner, le détruire, l'éclipser, l'obscurcir. — *Nez écrasé*, trop aplati. — *Comble écrasé*, trop bas. — *Taille écrasée*, trop courte.

ÉCRÊMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é kré-mé*) Ôter la crême de dessus le lait. — Fig. et fam. *Écrêmer une affaire*, *une bibliothèque* en tirer tout ce qu'il y a de meilleur.

ÉCRÊTER, v. act. É, ÉE, p. (*é-kré-té*) t. de guerre. Enlever la crête, le sommet d'un ouvrage, tel qu'une muraille, une palissade, etc.

ÉCREVISSE, s. f. (*é-kre-vi-ce*) Poisson qui est du genre des testacées. — Signe du zodiaque, nommé autrement *le Cancer.*

s'ÉCRIER, v. pr. (*s'é-kri-é*) Faire un grand cri, une exclamation.

ÉCRILLE, s. f. Sorte de claie pour empêcher le poisson de sortir d'un étang.

ÉCRIN, s. m. (*é-krin*) Petit coffre où l'on met des bagues, des pierreries.

ÉCRIRE, v. a. IT, ITE, p. *J'écris, tu écris, il écrit; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais. J'ai écrit. J'écrivis. J'écrirai. J'écrirais. Écris. Que j'écrive. Que j'écrivisse.* Tracer des lettres, des caractères. — Mander par lettres missives. — Fig. Composer un ouvrage d'esprit. — Enseigner par écrit. — S'engager par écrit. — En t. de pratique, mettre par écrit ses raisons. — Orthographier. *Comment écrivez-vous ce mot?* — Il se dit aussi particulièrement du style: *Cet homme parle bien, mais il écrit mal.*

ÉCRIT, s. m. (*é-kri*) Ce qui est écrit sur du papier. — Acte. — Au plur. Ouvrage d'esprit. — Leçons, cahiers qu'on écrit sous un professeur qui les dicte. — *Mettre par écrit*, ou fam., *coucher par écrit*, écrire.

ÉCRITEAU, s. masc. (*é-kri-tô*) Inscription en grosses lettres, pour donner un avis au public.

ÉCRITOIRE, s. fém. (*é-kri-toa-re*) Ce qui contient les choses nécessaires pour écrire, encre, papier, etc. — Encrier.

ÉCRITURE, s. f. Caractères écrits. — Manière de former les caractères. — Écrit pour défendre une cause. — *L'Écriture-Sainte, l'Écriture* ou *les Écritures*, le Vieux et le Nouveau Testament.

ÉCRIVAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Méchant auteur qui écrit beaucoup. Il est fam. On dit aussi *écrivassier.*

ÉCRIVAIN, s. m. (*é-kri-vin*) Qui montre à écrire. — Qui compose un livre. — Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, etc. — Dans les vaisseaux, l'officier qui tient registre de tout ce qui y est, et de la dépense.

ÉCROU, s. m. Trou dans lequel entre la vis en tournant. — Article du registre des emprisonnemens, contenant le jour et la cause pour laquelle on a mis quelqu'un en prison.

ÉCROUELLES, s. f. pl. (*é-krou-è-le*) Tumeur causée par des humeurs froides, surtout à la gorge.

ÉCROUER, v. act. É, ÉE, p. (*é-krou-é*) Écrire, sur le registre des emprisonnemens, le jour, la cause, et par qui un homme a été mené en prison.

ÉCROUES, s. fém. pl. On appelait ainsi le rôle de la dépense de bouche de la maison du roi.

ÉCROUIR, v. a. I, IE, p., t. d'art. Battre un métal à froid pour le rendre plus dense, et pour lui donner du ressort.

ÉCROUISSEMENT, s. masc. (*é-krou-i-ce-man*) Action d'écrouir, ou l'effet de cette action.

ÉCROULEMENT, s. m. (*é-krou-le-man*) Action de s'écrouler.

s'ÉCROULER, v. pr. É, ÉE, p. Tomber en s'affaissant.

ÉCROÛTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-krou-té*) Ôter la croûte du pain.

ÉCRU, UE, adj. *Soie écrue*, qui n'a point été mise à l'eau bouillante. — *Fil écru*, qui n'a point été lavé.

ÉCRUES DE BOIS, s. f. pl. Bois nouvellement crus sur des terres labourables.

ECSARCOME, s. m. (*èk-çar-ko-me*) t. de chirurgie. Excroissance charnue.

ECTHYMOSE, s. fém. (*èk-ti-mo-ze*) t. de méd. Agitation et dilatation du sang.

ECTROPION, s. m., t. de méd. Renversement de la paupière inférieure. On l'appelle communément *éraillement.*

ECTYLOTIQUE, adj. des deux g. (*èk-ti-lo-ti-ke*) t. de méd. Il se dit des remèdes propres à consumer les callosités et les durillons.

ECTYPE, s. fém. (*èk-ti-pe*) t. d'antiquaire. Copie, empreinte d'une médaille, d'un cachet ou copie figurée d'une inscription.

ÉCU, s. m. Espèce de bouclier que les cavaliers portaient autrefois. — En t. de blason, champ où l'on pose les pièces et les meubles des armoiries. — Pièce de monnaie d'argent.

ÉCUBIER, s. m. (*è-ku-bié*) t. de marine. Trou rond au côté de l'avant d'un vaisseau, par lequel on fait passer le câble pour mouiller.

ÉCUEIL, s. m. (*é-keuil*, mouillez *l*) Rocher dans la mer. — Fig. Chose dangereuse pour la vertu, l'honneur, etc.

ÉCUELLE, s. fém. (*é-kuè-le*) Pièce de vaisselle qui sert à mettre du bouillon, du potage, etc.

ÉCUELLÉE, s. f. (*é-kuè-lé-e*) Plein une écuelle.

ÉCUISSER, v. act. É, ÉE, p. (*é-kui-cé*) Faire éclater un arbre en l'abattant.

ÉCULER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ku-lé*) Il se dit des bottes et des souliers qui s'abaissent par derrière sur le talon: *Éculer des souliers.* — On dit aussi *s'éculer: Un soulier trop petit s'écule facilement.*

ÉCUMANT, ANTE, adj. (*é-ku-man*) Qui écume. Il s'emploie élégamment en poésie: *L'onde écumante.*

ÉCUME, s. fém. Mousse blanchâtre qui se

forme sur une liqueur agitée. — Bave de quelques animaux. — Sueur qui s'amasse sur le corps du cheval.

ÉCUMER, v. n. É, ÉE, part. (*é-ku-mé*) Jeter de l'écume. — v. a. Ôter l'écume de ce qui bout sur le feu. — Fig. *Écumer les mers*, exercer la piraterie. — Fig. et fam. Prendre çà et là : *Il va partout écumer des nouvelles.*

ÉCUMEUR, s. m. Il ne se dit qu'au fig. : *Écumeur de mer*, pirate, corsaire. — *Écumeur de marmites*, parasite.

ÉCUMEUX, EUSE, adj. (*é-ku-meu*) Qui jette de l'écume : *Flots écumeux.* Ce mot est du style poétique.

ÉCUMOIRE, s. f. (*é ku-moa-re*) Ustensile de cuisine qui sert à écumer.

ÉCURAGE, s. m. Action d'écurer.

ÉCURER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ku-ré*) Nettoyer la vaisselle, la batterie de cuisine.

ÉCUREUIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Petit quadrupède des bois à longue queue.

ÉCUREUR, EUSE, s. Qui écure.

ÉCURIE, s. f. Lieu d'une maison destiné à loger des chevaux. —Train, équipage qui comprend écuyers, pages, carrosses, etc., d'un prince.

ÉCUSSON, s. m., t. de blason. Ecu d'armoiries. —En t. de jardinage, espèce de greffe. — Platine de métal qui sert à orner l'entrée d'une serrure. — En t. de marine, ornement qu'on place à l'arrière d'un vaisseau.

ÉCUSSONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ku-ço-né*) t. de jardinage. Enter en écusson.

ÉCUYER, s. m. (*é-kui-ié*) Autrefois gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. — Titre que portait, dans ces derniers temps, un simple gentilhomme ou un anobli. — Intendant de l'écurie d'un prince. — Celui qui enseigne à monter à cheval. — *Etre bon écuyer*, monter bien à cheval. — Celui qui donne la main à une dame. —T. de jardinage. Piquet mis à un arbre pour le conduire dans sa crue. — Faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne. — *Ecuyer tranchant*, officier qui coupe les viandes à la table d'un prince. — *Ecuyer de bouche*, *de cuisine*, maître cuisinier d'un prince.

EDDA, s. f. Nom d'un recueil mythologique des peuples du nord.

ÉDEN, s. m. (*é-din*) Nom que l'Ecriture-Sainte donne au paradis terrestre.

ÉDENTER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-dan-té*) User, rompre les dents d'une scie, d'un peigne. — *Vieille édentée*, vieille femme qui n'a plus de dents.

ÉDIFIANT, ANTE, adj. (*é-di-fi-an*) Qui porte à la vertu et à la piété.

ÉDIFICATION, s. f. *é-di-fi-ka-cion*) Action de bâtir, en parlant des temples. — Il se dit aussi fig. des sentimens de piété et de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par le discours.

ÉDIFICE, s. m. Bâtiment, en parlant des temples, des palais et autres grands bâtimens publics. Il se dit aussi au fig. : *L'édifice d'une fortune immense.*

ÉDIFIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-di-fi-é*) Bâtir, en parlant des temples et autres grands bâtimens publics. — Il se dit fig. par opposition à *détruire* : *Il détruit au lieu d'édifier.* — Fig. Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple ou par le discours. — Satisfaire par ses procédés. — *Mal édifié*, scandalisé.

ÉDILE, s. m. Magistrat romain qui avait inspection sur les édifices publics, sur les jeux, etc.

ÉDILITÉ, s. f. Magistrature de l'édile.

ÉDIT, s. m. (*é-di*) Loi, ordonnance du souverain.

ÉDITEUR, s. m. Celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'un autre.

ÉDITION, s. f. (*é-di-cion*) Publication d'un livre : *Première*, *seconde édition.* — Impression : *Ce livre est de l'édition des Elzévirs.* — Il se dit aussi par rapport à l'éditeur : *Saint Augustin*, *de l'édition d'Erasme.*

ÉDREDON, s. m. Duvet de l'Eider, oiseau du nord.

ÉDUCATION, s. fém. (*é-du-ka-cion*) Le soin qu'on prend de l'instruction des enfans. Il se dit aussi des animaux utiles à l'homme : *L'éducation des abeilles*, *des vers à soie.* — On dit aussi, *l'éducation des plantes.*

ÉDULCORATION, s. f. (*é-dul-ko-ra-cion*) Action d'édulcorer.

ÉDULCORER, v. a. É, ÉE, p. (*é-dul-ko-ré*) Enlever les parties salines d'une substance. — En t. de pharmacie, ajouter du sucre ou du sirop à certains remèdes pour les rendre plus agréables au goût.

ÉFAUFILER, v. a. É, ÉE, p. (*é-fô-fi-lé*) Tirer la soie d'un bout d'étoffe.

EFFAÇABLE, adj. des deux g. (*é-fa-ça-ble*) Qui peut être effacé. Il est peu usité.

EFFACER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-fa-cé*) Rayer, ôter la figure, l'image, les couleurs, les traits de quelque chose. — On dit figur., *effacer les idées*, *effacer de la mémoire.* — *Effacer la gloire de ses ancêtres*, la surpasser. — En t. de danse, d'escrime, etc., il signifie tenir une partie du corps dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce.

EFFAÇURE, s. f. (*é-fa-çu-re*) Rature. Peu usité.

EFFANER, v. a. É, ÉE, part. (*é-fa-né*) t. d'agriculture. Ôter les feuilles qui peuvent porter obstacle à la maturité des fruits.

EFFARER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-fa-ré*) Troubler quelqu'un. — On dit aussi, *s'ef-*

farer : Il s'effare de peu de chose. — En t. de blason, *cheval effaré*, qui est levé sur ses pieds.

EFFAROUCHER, v. a. et v. pr. É, ÉE, p. (*é-fa-rou-ché*) Épouvanter, effrayer, faire éloigner. — Figur. Donner de l'éloignement, dégoûter.

EFFECTIF, IVE, adj. (*é-fèk-tif*) Qui est réellement et de fait.

EFFECTIVEMENT, adv. (*é-fèk-ti-ve-man*) Réellement, en effet.

EFFECTUER, v. a. É, ÉE, p. (*é-fèk-tu-é*) Mettre à effet, à exécution.

EFFÉMINER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-fé-mi-né*) Rendre faible comme une femme. — On dit subst., *c'est un efféminé.*

EFFENDI, s. m. (*é-fin-di*) Homme de loi chez les Turcs. *Reis effendi*, chancelier turc.

EFFERVESCENCE, s. f. (*é-fer-vè-çan-ce*) Mouvement qui s'excite dans une liqueur dans laquelle il se fait une combinaison de substances. — Fig. Émotion vive et passagère dans les ames, dans les esprits.

EFFET, s. m. (*é-fè*) Ce qui est produit par quelque cause. — Exécution d'une chose. — Portion du bien d'un particulier, d'un homme d'affaires. En ce sens il est plus usité au plur. — *Effets civils*, droits, avantages accordés aux regnicoles par les lois civiles. — *En effet*, adv., réellement. — *Pour cet effet, à cet effet*, pour l'exécution de quoi. — *A quel effet*, à quelle intention, pourquoi ? — *A l'effet de...* pour l'exécution de...

EFFEUILLAISON, s. f. (mouillez les *ll*) Action de dépouiller une plante de ses feuilles.

EFFEUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Ôter les feuilles. — On dit aussi, *s'effeuiller.*

EFFICACE, adj. des deux g. (*é-fi-ca-ce*) Qui produit son effet. Il n'est guère usité que dans ces phrases : *Remède efficace, moyen efficace, grâce efficace.*

Efficace, s. f. La force, la vertu de quelque cause : *L'efficace d'un remède.*

EFFICACEMENT, adv. (*é-fi-ca-ce-man*) D'une manière efficace.

EFFICACITÉ, s. f. (*é-fi-ca-ci-té*) Il signifie la même chose qu'*efficace* ; mais il est beaucoup plus usité.

EFFICIENT, ENTE, adj. (*é-fi-ci-an*) Qui produit un effet. Il n'est usité qu'en cette seule phrase : *Cause efficiente.*

EFFIGIE, s. f. (*é-fi-ji-e*) Figure, représentation d'une personne. — *Exécuter un criminel en effigie*, mettre sur l'échafaud un tableau qui le représente souffrant le supplice auquel il a été condamné.

EFFILÉ, s. m. Espèce de frange dont on garnit le linge pour le deuil.

EFFILER, v. a. (*é-fi-lé*) Défaire un tissu fil à fil. — On dit aussi, *s'effiler.* — Effilé, ée, part et adj. Grand et mince, menu, étroit délié, long.

EFFILURE, s. f. Fils ôtés d'un tissu, d'une étoffe.

EFFIOLER, v. a. É, ÉE, p. (*é-fiô-lé*) Ôter la feuille des blés lorsque avant l'hiver elle pousse trop fort. Il se dit, en plusieurs endroits, pour *effaner* ou *effeuiller.*

EFFLANQUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-flan-ké*) Rendre les flancs creux et abattus. Il ne se dit proprement que des chevaux maigris par l'excès du travail ou le défaut de nourriture.

EFFLEURER, v. a. É, ÉE, p (*é-fleu-ré*) Ne faire simplement qu'enlever la superficie. — Fig. Toucher légèrement une matière sans l'approfondir.

EFFLEURIR, v. n. I, IE, part., t. de chimie. Tomber en efflorescence.

EFFLORESCENCE, s. f. (*é-flo-rè-çan-ce*) t. de chimie. Sorte de moisissure à la surface des métaux. — Élevure sur la peau.

EFFLUENCE, s. f., t. de physique. Émanation de rayons électriques.

EFFLUENT, ENTE, adj., t. de physique. Émané de la matière électrique, et sortant d'un corps en forme de bouquet ou d'aigrette.

EFFONDREMENT, s. m. (*é-fon-dre-man*) t. de jardinage. Action d'effondrer des terres.

EFFONDRER, v. a. É, ÉE, p. (*é-fon-dré*) Fouiller des terres en y mêlant de l'engrais. — Enfoncer, rompre, briser : *Effondrer un coffre.* — Vider : *Effondrer un chapon.*

EFFONDRILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Les parties grossières qui restent au fond d'un vase dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose.

s'EFFORCER, v. pr. (*s'é-for-cé*) Employer toute sa force à faire quelque chose. — Figur. Employer son industrie pour parvenir à une fin.

EFFORT, s. m. (*é-for*) Action faite en s'efforçant. — L'ouvrage qui est produit par une action où l'on s'est efforcé de faire tout ce qu'on pouvait. Il se dit surtout de l'esprit et des productions de l'art : *Cet ouvrage est un effort de l'esprit, un des plus grands efforts de l'art.* — *Ce cheval a un effort*, s'est blessé en faisant un effort.

EFFRACTION, s. fém. (*é-frak-cion*) t. de pratique. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober.

EFFRAYANT, ANTE, adj. (*é-fré-ian*) Qui effraie.

EFFRAYER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-fré-ié*) Donner de la frayeur.

s'Effrayer, v. pr. S'étonner, prendre de la frayeur. — Au part. il se dit, en t. de blason, d'un cheval qui est dans une action rampante.

EFFRÉNÉ, ÉE, adj. (*é-fré-né*) Qui est sans retenue. Il ne se dit qu'au figuré, et des

choses qui ont rapport aux personnes : *Luxe effréné ; jalousie , ambition effrénée.*

EFFRITER, v. a. É, ÉE, p. (*é-fri-té*) t. de jardinage. Épuiser une terre.

s'**Effriter**, v. pr. S'épuiser : *La terre s'effrite, faute d'engrais.*

EFFROI, s. m. (*é-froa*) Frayeur, épouvante.

EFFRONTÉ, ÉE, s. et adj. (*é-fron-té*) Impudent, qui n'a honte de rien.

EFFRONTÉMENT, adv. (*é-fron-té-man*) D'une manière effrontée ; impudemment.

EFFRONTERIE, s. f. (*é-fron-te-ri-e*) Impudence.

EFFROYABLE, adj. des deux g. (*é-froa-ia-ble*) Qui cause de l'effroi. — Par exagération, extrêmement difforme. —Excessif, prodigieux: *Dépense effroyable.*

EFFROYABLEMENT, adv. (*é-froa-ia-ble-man*) D'une manière excessive et prodigieuse.

EFFUMER, v. a., t. de peinture. Rendre les objets moins prononcés, leur donner de la légèreté, et répandre comme une espèce de vapeur qui empêche d'en discerner les détails.

EFFUSION, s. f. (*é-fu-zion*) Épanchement : *Effusion de sang.* — Fig. *Effusion du cœur*, démonstration vive et affectueuse.

ÉFOURCEAU, s. m. (*é-four-cô*) Machine pour transporter des fardeaux très-pesans.

ÉGAGROPILE, s. f. Pelote de poils qui se forment dans l'estomac de quelques quadrupèdes.

ÉGAL, ALE, adj. Pareil, semblable. — *Tout lui est égal*, tout lui est indifférent. — Fig. Qui est toujours le même : *Esprit, caractère égal.* — Uni, qui n'est point raboteux : *Chemin égal.* — Uniforme : *Style égal.* —Il est aussi substantif : *D'égal à égal. Vivre avec ses égaux.* — *A l'égal de*, autant que, aussi-bien que.

ÉGALÉ, ÉE, adj., t. de fauconnerie. *Oiseau égalé*, moucheté.

ÉGALEMENT, s. m. (*éga-le-man*) Distribution préalable qui se fait avant partage entre des enfans héritiers de leur père ou mère, qui avait donné en avancement d'hoirie aux uns plus qu'aux autres.

Également, adv. D'une manière égale. — Autant, pareillement.

ÉGALER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ga-lé*) Rendre égal : *La mort égale tous les hommes.* — Rendre uni : *Égaler une allée.* — Être égal, se rendre égal à quelqu'un. — *Égaler quelqu'un à un autre*, prétendre qu'il lui est égal. On dit aussi, en ce sens, *s'égaler à quelqu'un.*

ÉGALISATION, s. f. (*é-ga-li-za-cion*) t. de pratique. Action par laquelle on égalise le partage des lots.

ÉGALISER, v. a. É, EE, p. (*é-ga-li-zé*) t. de pratique. Rendre égal : *Égaliser les lots d'un partage.* — Rendre uni : *Égaliser un chemin raboteux.*

ÉGALITÉ, s. f. Conformité, uniformité.

ÉGALURES, s. f. plur., t. de fauconnerie. Mouchetures blanches qui sont sur le dos d'un oiseau.

ÉGARD, s. m. (*é-gar*) Considération, attention. — *Avoir égard*, considérer. — *Eu égard*, ayant égard.

a l'Égard, espèce de prép. Pour ce qui regarde. — Par comparaison, par proportion. — *A différens égards*, *sous divers égards*, sous différentes vues. — *A cet égard*, par rapport à cet objet.

Égard, s. m. On appelait autrefois *Maîtres-égards*, dans les communautés de marchands, ceux qui étaient choisis pour avoir inspection sur les autres. On a dit depuis, *Maîtres et gardes.* — Nom d'un tribunal à Malte.

ÉGAREMENT, s. m. (*é-ga-re-man*) Méprise d'un voyageur qui s'égare de son chemin. Il s'emploie plus ordinairement au fig. : *Les égaremens des philosophes.* — Il se dit aussi du déréglement des mœurs : *Il est revenu des égaremens de sa jeunesse.* — *Égarement d'esprit*, aliénation d'esprit.

ÉGARER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-ga-ré*) Mettre hors du droit chemin. — Figur. Jeter dans l'erreur. —*Égarer la bouche d'un cheval*, la lui gâter en le menant mal. — *La maladie, le chagrin lui a égaré l'esprit*, le lui a troublé. — Il se dit aussi d'une chose qu'on ne trouve pas, et qui néanmoins n'est pas perdue : *J'ai égaré ces papiers.*

s'**Égarer**, v. pr. S'écarter de son chemin. — Figur. Se tromper dans ce qui regarde la morale ou la foi. — S'éloigner du sujet que l'on traite.

ÉGARROTÉ, ÉE, adj., t. de manége. Il se dit d'un cheval blessé au garrot.

ÉGAYER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ghè-ié*) Réjouir, rendre gai. — *Égayer un ouvrage, son style*, le rendre plus agréable. — En t. de jardinage, ôter les branches qui étouffent trop un arbre. — *Égayer du linge*, le laver dans l'eau claire pour en faire sortir tout le savon.

ÉGIDE, s. f. C'est ainsi que l'on nomme le bouclier ou la cuirasse de Pallas. — Fig. ce qui met à couvert : *Il est mon égide contre mes ennemis.*

ÉGILOPS, s. m. (*é-ji-lopce*) t. de chirurgie. Petit ulcère de l'angle interne de l'œil.

ÉGLANTIER, s. m. (*é-glan-tié* (Sorte de rosier sauvage, qui vient dans les buissons.

ÉGLANTINE, s. f. Fleur de l'églantier.

ÉGLISE, s. f. (*é-gli-ze*) L'assemblée des fidèles. — On donne aussi le nom d'*église* aux parties de l'Église universelle, en les distinguant par les noms des lieux. *L'Église d'Orient, d'Occident*, etc. — Temple consacré à Dieu,

lieu destiné à la célébration du service divin. — L'état ecclésiastique. — *Cour d'Église*, la juridiction de l'évêque ou de l'archevêque.

ÉGLOGUE, s. f. (*é-glo-ghe*) Sorte de poésie pastorale.

ÉGOÏSER, v. n. (*é-go-i-zé*) Parler trop de soi.

ÉGOÏSME, s. m. (*é-go-is-me*) Amour-propre qui consiste à parler trop de soi, ou qui rapporte tout à soi.

ÉGOÏSTE, s. m. et f. (*é-go-i-ste*) qui a le vice de l'égoïsme.

ÉGORGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-gor-jé*) Couper la gorge, tuer, massacrer.

s'ÉGOSILLER, v. pr. Se faire mal au gosier à force de crier. Il se dit aussi d'un oiseau qui chante beaucoup et fort haut.

ÉGOUT, s. m. (*é-gou*) Chute, écoulement des eaux. — Cloaque, conduit par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. — On dit qu'*une plaie*, *un ulcère est l'égout du corps*; et figur. qu'*une ville est l'égout du pays*, pour dire qu'elle est le lieu où se rendent les gens de mauvaise vie.

ÉGOUTTER, v. n. É, ÉE, p. (*é-gou-té*) Tomber goutte à goutte : *Laisser égoutter un fromage.* — *Égoutter des terres*, y faire des saignées pour les dessécher. On dit aussi avec le pronom personnel : *Ce fromage s'égouttera peu à peu.*

ÉGOUTTOIR, s. m. Ais sur lequel on fait égoutter la vaisselle.

ÉGRAPPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-gra-pé*) t. d'agriculture. Dépouiller la grappe de son raisin.

ÉGRATIGNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*é-gra-ti-gné*, mouillez le *gn*) Entamer, déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle, etc. — En t. de peinture, il se dit d'une manière de peindre à fresque. — *Égratigner une étoffe de soie*, lui donner une certaine façon avec la pointe d'un fer.

ÉGRATIGNURE, s. fém. (*é-gra-ti-gnu-re*, mouillez le *gn*) Légère blessure qui se fait en égratignant. — La marque qui demeure sur la peau quand on a été égratigné.

ÉGRAVILLONNER, v. act. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) t. de jardinage. Lever des arbres en motte, et en retrancher une partie de la terre avant de les replanter.

ÉGRENER, v. act. É, ÉE, p. (*é-gre-né*) Faire sortir le grain de l'épi, de la grappe. — On dit aussi, *s'égrener.*

ÉGRILLARD, ARDE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Vif, éveillé. Fam.

ÉGRISER, v. a. É, ÉE, p. (*é-gri-zé*) Ôter les parties brutes d'un diamant.

ÉGRUGEOIR, s. m. (*é-gru-joar*) Petit vaisseau dans lequel on égruge, ou brise le sel avec un pilon. — Instrument qui sert à peigner le bout du chanvre femelle.

ÉGRUGER, v. act. É, ÉE, p. (*é-gru-jé*) Mettre en poudre dans l'égrugeoir.

ÉGUEULER, v. a. É, ÉE, p. (*é-gheu-lé*) Casser le haut du goulot d'un vaisseau de terre ou de verre.

s'ÉGUEULER, v. pr. S'égosiller. Il est pop. — En parlant d'une pièce d'artillerie, s'altérer à la bouche.

ÉGYPTIEN, IENNE, subst. (*é-gip-ci-ein*) D'Égypte. — Sorte de vagabonds qu'on appelle aussi *Bohémiens.*

EH! Interjection d'admiration, de surprise.

ÉHANCHÉ. Voyez DÉHANCHÉ.

ÉHERBER, v. a. Voyez SARCLER.

ÉHONTÉ, ÉE, adject. (*é-on-té*) Qui est sans honte. Il est vieux.

ÉHOUPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ou-pé*) Couper la cime d'un arbre.

ÉJACULATION, s. f. (*é-ja-cu-la-cion*) En t. de dévotion, prière fervente.

ÉJECTION, s. f. (*é-jèk-cion*) t. de méd. Expulsion, évacuation. — T. de prat. Expulsion.

ÉLABORATION, s. fém. (*é-la-bo-ra-cion*, t. de physique et de méd. Action d'élaborer : *L'élaboration du chyle.*

ÉLABORER, v. a. É, ÉE, p. (*é-la-bo-ré*) Préparer, perfectionner les sucs, en parlant des opérations de la nature. On dit aussi *s'élaborer* : *Le sang s'élabore.*

ÉLABOURÉ, ÉE, p. du verbe *élabourer*, qui n'est plus en usage. Travaillé. Il ne se dit qu'en plaisantant, et dans cette phrase : *Artistement élabouré.*

ÉLAGUER, v. act. É, ÉE, p. (*é-la-ghé*) Ébrancher. — Fig. Ôter les inutilités, les superfluités d'un ouvrage d'esprit : *Cet exorde a besoin d'être élagué.*

ÉLAN, s. masc. Animal à quatre pieds, du genre du cerf, mais plus gros et plus fort.

ÉLAN, s. m. Mouvement subit avec effort. — Au pl. Mouvemens affectueux ou douloureux de l'ame.

ÉLANCEMENT, s. m. (*é-lan-ce-man*) Impression que fait, en quelque partie du corps, une douleur subite et de peu de durée. — Mouvement affectueux et subit : *Élancement de l'ame vers Dieu.*

s'ÉLANCER, v. pr. É, ÉE, p. et adject. (*s'é-lan-cé*) Se jeter en avant avec impétuosité. — Il est aussi neutre, et alors il n'est usité qu'à la troisième personne, et se dit de la douleur aiguë que l'on souffre : *Le doigt m'élance.* — Au part. il se dit en t. de blas. d'un cerf couvert, et par dérision, d'une personne qui a la taille trop effilée. — *Cheval élancé*, efflanqué. — *Arbre élancé*, qui a beaucoup de hauteur et peu de grosseur.

ÉLARGIR, v. a. I, IE, p. Rendre plus large. — Fig. Agrandir : *Élargir la sphère de nos connaissances.* — *Élargir quelqu'un*, le mettre hors de prison. — En t. de guerre, *élargir ses quartiers*, les étendre davantage.

s'**Élargir**, v. pr. Devenir plus large : *Le chemin s'élargit en cet endroit.* — On dit de quelqu'un qu'*il s'élargit*, pour dire qu'il prend plus de terrain, qu'il agrandit sa terre, son parc, etc. : *Il s'est élargi du côté de...* — On dit aussi neut. : *Le visage lui est élargi.* En ce sens il est fam.

ÉLARGISSEMENT, s. masc. (*é-lar-ji-ce-man*) Augmentation de largeur : *Élargissement d'un canal, d'une allée, d'une route ;* il n'est guère d'usage que dans ces sortes de phrases. — Délivrance de prison.

ÉLARGISSURE, s. f. (*é-lar-ji-çu-re*) Largeur qu'on ajoute à un habit, etc.

ÉLASTICITÉ, s. fém. Propriété d'un corps qui a du ressort.

ÉLASTIQUE, adj. des deux g. (*é-las-ti-ke*) Qui a du ressort ou qui produit le ressort : *Corps, vertu élastique.*

ÉLATÉRIUM, s. m. (*é-la-té-ri-ome*) Suc de concombre sauvage.

ÉLECTEUR, s. m. Celui qui élit. — Prince de l'empire qui avait droit de voter à l'élection de l'empereur d'Allemagne. Sa femme se nommait *Électrice.*

ÉLECTIF, IVE, adj. (*é-lèk-tif*) Qui se fait par élection. — *Royaume électif*, royaume où le roi se fait par élection.

ÉLECTION, s. f. (*é-lèk-cion*) Action d'élire, choix fait par plusieurs personnes. — Tribunal qui jugeait les différends touchant les tailles, aides et gabelles. — L'étendue du ressort de ce tribunal. — En t. de pratique, *faire élection de domicile*, indiquer un lieu où l'on recevra les assignations et autres actes judiciaires. — *Vases d'élection*, les prédestinés, et par excellence, saint Paul.

ÉLECTORAL, ALE, adj. Qui appartient à l'électeur, aux électeurs. — *Prince électoral*, fils aîné d'un électeur.

ÉLECTORAT, s. m. (*é-lèk-to-ra*) Dignité d'électeur. — Pays soumis à un électeur.

ÉLECTRICITÉ, s. fém. Propriété des corps qui, étant frottés, en attirent d'autres. — Fluide électrique dont l'accumulation manifestée par des étincelles fait éprouver des commotions plus ou moins fortes et dont les effets sont analogues et même identiques à ceux du tonnerre.

ÉLECTRIQUE, adj. des deux g. (*é-lèk-tri-ke*) Qui a rapport à l'électricité.

ÉLECTRISABLE, adj. des deux g. (*é-lèk-tri-za-ble*) Qui peut être électrisé.

ÉLECTRISATION, s. f. (*é-lèk-tri-za-cion*) Action par laquelle on électrise un corps.

ÉLECTRISER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*é-lèk-tri-zé*) Communiquer la faculté électrique. — Fig. Animer, enflammer.

ÉLECTROMÈTRE, s. m. Instrument qui sert à déterminer la quantité et la force de l'électricité.

ÉLECTROPHORE, s. masc. Instrument de physique qui conserve, pendant un temps très-long, l'électricité qu'on lui a donnée.

ÉLECTROSCOPE, s. m. Instrument pour connaître l'électricité de l'air.

ÉLECTUAIRE, s. m. (*é-lèk-tu-è-re*) Opiat fait avec des ingrédiens choisis : *La thériaque, le mithridate sont des électuaires.*

ÉLÉGAMMENT, adverbe. (*é-lé-ga-ment*) Avec élégance.

ÉLÉGANCE, s. f. Choix, politesse de langage. — Goût fin et délicat qui se fait sentir dans les arts. — Recherche dans la parure. — *L'élégance de la taille*, sa grâce et sa noblesse. — T. de mathématiques. Simplicité, facilité.

ÉLÉGANT, ANTE, adjectif. (*é-lé-gan*) Choisi, poli : *Discours élégant.* — Il se dit aussi de tous les ouvrages des arts susceptibles d'élégance : *Parure élégante.* — *Taille élégante*, qui réunit la grâce et la noblesse. — Il est aussi subst. et signifie recherché dans son ton, ses manières et sa parure : *C'est un élégant, une élégante.*

ÉLÉGIAQUE, adj. des deux g. (*é-lé-ji-a-ke*) Qui appartient à l'élégie.

ÉLÉGIE, s. f. (*é-lé-ji-e*) Petit poème triste et tendre.

ÉLÉMENT, s. m. (*é-lé-man*) Corps simple qui entre dans la composition des corps mixtes. — Au pl. Principes d'un art, d'une science : *Élémens de grammaire, de géométrie.* — En chimie, les parties les plus simples dont les corps sont composés.

ÉLÉMENTAIRE, adj. des deux g. (*é-lé-man-tè-re*) Qui appartient à l'élément : *Feu élémentaire, corps élémentaire.* — *Ouvrage élémentaire*, qui contient les élémens d'une science.

ÉLÉMI, s. m. Résine d'Amérique.

ÉLÉOSACCHARUM, s. m. (*é-lé-o-ça-ka-rome*) Huile essentielle, incorporée avec du sucre.

ÉLÉPHANT, s. m. (*é-lé-fan*) Le plus grand des quadrupèdes, qui a une trompe et dont les dents principales, quand elles sont détachées de la gueule de l'animal, fournissent l'*ivoire.*

ÉLÉPHANTIASIS, s. f. (*é-lé-fan-ti-a-zice*) Maladie, espèce de lèpre des anciens, qui rendait la peau rude et dure comme celle de l'éléphant.

ÉLÉPHANTIN, INE, adj. (*é-lé-fan-tin*) *Livres éléphantins*, tablettes d'ivoire qui con-

tenaient les actes du gouvernement de l'ancienne Rome.

ÉLÉPHAS, s. m. Plante.

ÉLÉVATION, s. f. (*é-lé-va-cion*) Exhaussement. — Représentation d'une face de bâtiment dessinée au crayon, à la plume, etc. Il se dit par opposition à *plan*. — Fig. Constitution en dignité. — Mouvement vif et affectueux de l'ame vers Dieu. — Grandeur de courage, noblesse de sentimens. — Noblesse et sublimité du style. — *Élévation de l'hostie*, ou simplement *l'élévation*, quand le prêtre élève l'hostie à la messe. — *Élévation du pole*, sa hauteur sur l'horizon. — *Élévation du pouls*, battement plus fort qu'à l'ordinaire. — *Élévation de voix*, le passage d'un ton à un ton plus haut.

ÉLÉVATOIRE, s. m. (*é-lé-va-toa-re*) Instrument de chirurgie pour relever les os, lorsqu'ils ont été enfoncés.

ÉLÈVE, s. m. Disciple formé par un maître en l'art de peinture, sculpture, architecture, etc. — On dit par extension, *c'est mon élève*, pour dire, c'est un homme que j'ai instruit.

ÉLEVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-le-vé*) Hausser, mettre plus haut. — Fig. *Élever la voix*, parler plus haut qu'à l'ordinaire. — *Élever son style*, prendre un style plus noble. — *Élever son ame à Dieu*, porter ses pensées vers Dieu. — On dit aussi fig., *élever quelqu'un aux charges, aux dignités, aux honneurs*. — Construire, bâtir. — Nourrir un enfant. — On le dit aussi des animaux, et même des arbres et des plantes. — Instruire, donner de l'éducation.

s'Élever, v. pr. Se hausser. — Fig. *S'élever contre quelqu'un*, se déclarer contre lui, contre ce qu'il propose. — S'enorgueillir. — Survenir : *Il s'éleva une tempête, une sédition.*

ÉLEVURE, s. f. Petite bube, bouton qui vient sur la peau.

ÉLIDER, v. a. É, ÉE, p. (*é-li-dé*) t. de grammaire. Faire une élision.

s'Élider, v. pr. Souffrir une élision.

ÉLIGIBILITÉ, s. f. Capacité d'être élu.

ÉLIGIBLE, adj. des deux g. Qui peut être élu.

s'ÉLIMER, v. pron. É, ÉE, p. (*s'é-li-mé*) S'user à force d'être porté.

ÉLIMINATION, s. f., t. d'alg. Action d'éliminer.

ÉLIMINER, v. a., t. d'algèbre. Faire disparaître : *Éliminer les inconnues d'une équation.* — Mettre dehors : *Éliminer un importun.* Peu usité.

ÉLINGUE, s. f. (*é-lin-ghe*) t. de marine. Grosse corde avec un nœud coulant, qui sert à entourer les fardeaux pour les mettre dans un vaisseau ou pour les en tirer.

ÉLIRE, v. a. LU, UE, p. [Il se conjugue comme *Lire.*] Choisir, en parlant des personnes.

ÉLISION, s. f. (*é-li-zion*) t. de gram. Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle.

ÉLITE, s. fém. Ce qu'il y a de plus excellent en chaque genre, et de plus digne d'être choisi.

ÉLIXATION, s. fém. (*é-lik-ça-cion*) t. de pharmacie. Opération par laquelle on fait bouillir un remède dans une liqueur convenable et à petit feu.

ÉLIXIR, s. m. (*é-lik-cir*) Liqueur spiritueuse extraite des parties d'une ou de plusieurs substances. — Fig. Ce qu'il y a de meilleur dans un discours, dans un ouvrage.

ELLE, pronom personnel fém. (*è-le*) Il est toujours relatif.

ELLÉBORE, s. m. (*èl-lé-bo-re*) Plante médicinale que les anciens croyaient propre à guérir la folie.

ELLÉBORINE, s. f. (*èl-lé-bo-ri-ne*) Plante.

ELLIPSE, s. f. (*èl-lip-se*) t. de grammaire. Retranchement d'un ou de plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction. — En t. de géométrie, courbe qu'on forme en coupant obliquement un cône droit par un plan qui le traverse entièrement.

ELLIPSOÏDE, s. m. Solide de révolution que forme l'ellipse en tournant sur un de ses axes.

ELLIPTIQUE, adj. des deux g. (*èl-lip-ti-ke*) Qui tient de l'ellipse.

ELME, (feu-saint) s. m. Nom qu'on donne à certains feux qui voltigent sur la surface des eaux, et qui s'attachent quelquefois aux mâts d'un vaisseau.

ÉLOCUTION, s. f. (*é-lo-ku-cion*) Partie de la rhétorique, qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots. Il se prend communément pour la manière dont on s'exprime.

ÉLOGE, s. masc. Louange qu'on donne à quelqu'un ou à quelque chose. — Panégyrique, discours à la louange de quelqu'un, ou simples louanges.

ÉLOIGNEMENT, s. m. (*é-loa-gne-man*, mouillez le *gn*) Action par laquelle on éloigne, ou on s'éloigne, ou l'effet de cette action. — Antipathie, aversion. — Absence. — Distance de lieu ou de temps : *L'éloignement de nos maisons, des siècles.* — Lointain : *Dans l'éloignement on voit des troupeaux.*

ÉLOIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-loa-gné*, mouillez le *gn*) Écarter une personne ou une chose d'une autre. — Retarder, différer. — Aliéner : *Éloigner les cœurs, les esprits.* — On dit aussi, qu'*une personne n'est pas éloignée de faire quelque chose*, pour dire qu'elle n'y témoigne pas de la répugnance, ou même qu'elle

y a de la disposition. — s'Éloigner, v. pr. Se retirer loin d'un lieu. — *S'éloigner de son devoir;* fig., y manquer.

ÉLONGATION, s. fém. (*é-lon-ga-cion*) t. d'astronomie. Angle compris entre le lieu du soleil vu de la terre, et le lieu d'une planète aussi vue de la terre.

ÉLONGER, v. a., t. de marine. Se placer le long de quelque chose : *Notre escadre élongeait celle des ennemis.*

ÉLOQUEMMENT, adv. (*é-lo-ka-man*) Avec éloquence.

ÉLOQUENCE, s. f. (*é-lo-kan-ce*) L'art de bien dire, d'émouvoir et de persuader.

ÉLOQUENT, ENTE, adj. (*élo-kan*) Qui est doué, rempli d'éloquence. — Fig. *Larmes éloquentes*, qui persuadent mieux que tout ce qu'on pourrait dire. On dit aussi, qu'*il y a un silence plus éloquent que les paroles.*

ÉLU, s. m. Prédestiné à la vie éternelle. — Autrefois officier d'une élection : sa femme s'appelait *Élue.*

ÉLUCIDATION, s. fém. (*é-lu-ci-da-cion*) t. didactique. Éclaircissement, explication. Il est peu usité.

ÉLUCUBRATION, s. f. (*é-lu-ku-bra-cion*) t. didactique. Il se dit d'un ouvrage composé à force de veilles et de travail.

ÉLUDER, v. a. É, ÉE, p. (*é-lu-dé*) Éviter avec adresse.

ÉLYSÉE, s. m. (*é-li-zée*) t. de mythologie. Séjour où il n'y a d'admis que les héros et les hommes vertueux après leur mort. — Il est quelquefois adj. : *Les champs Élysées.*

ÉMAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Composition de verre calciné, de sel, de métaux, qu'on applique sur l'or, l'argent, etc. — Ouvrage émaillé : *Il est curieux en émaux.* — On dit fig. et poét., *l'émail d'un parterre, d'une prairie.* En ce sens, *émail* n'a pas de pluriel. — *Émail des dents*, la superficie luisante qui couvre la partie osseuse de la dent. — *Émaux*, au pluriel, se dit aussi des couleurs et des métaux en armoiries.

ÉMAILLER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Orner, embellir avec de l'émail, appliquer de l'émail. — Fig. et poét. Orner, embellir : *La nature a émaillé ces prairies d'une variété admirable de fleurs.*

ÉMAILLEUR, s. masc. (mouillez les *ll*) Ouvrier qui travaille en émail.

ÉMAILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Art d'émailler. — Ouvrage de l'émailleur.

ÉMANATION, s. f. (*é-ma-na-cion*) L'action d'émaner. — Quelquefois la chose qui émane.

ÉMANCIPATION, s. fém. (*é-man-ci-pa-cion*) Acte juridique par lequel on est émancipé.

ÉMANCIPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-man-ci-pé*) Mettre un mineur en état de jouir de ses revenus. Mettre un fils ou une fille hors de la puissance paternelle.

s'Émanciper, v. pr. Fig. Prendre trop de liberté, trop de licence.

ÉMANER, v. n. É, ÉE, p. (*é-ma-né*) Tirer son origine; sortir; découler, avec cette différence, qu'*émaner* désigne proprement la source, et que *découler* indique spécialement un canal par où elle passe : *Le Saint-Esprit émane du Père et du Fils; la lumière émane du soleil; les odeurs émanent des corps.* On dit aussi qu'*un jugement est émané d'un tel tribunal.*

ÉMARGEMENT, s. m. (*é-mar-je-man*) Action d'émarger, où ce qui est porté en marge d'un compte, d'un mémoire, etc.

ÉMARGER, v. a. É, ÉE, part. (*é-mar-jé*) Porter quelque chose en marge d'un compte, d'un inventaire.

EMBABOUINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ba-boui-né*) Engager quelqu'un, par des caresses, à faire ce qu'on souhaite de lui. Il est bas.

EMBALLAGE, s. m. (*an-ba-la-je*) Action d'emballer. — Choses qui servent à emballer.

EMBALLER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ba-lé*) Empaqueter, mettre dans une balle.

EMBALLEUR, s. masc. (*an-ba-leur*) Qui emballe des marchandises. — Pop. Hâbleur.

EMBARCADÈRE, s. masc., t. de marine, emprunté de l'espagnol. Lieu propre pour embarquer.

EMBARCATION, s. f. Il se dit en général de tout bâtiment de mer; mais plus particulièrement d'un petit navire à un ou deux mâts.

s'EMBARDER, v. pr. (*s'an-bar-dé*) t. de marine. S'éloigner.

EMBARGO, s. masc. (*an-bar-go*) Mot emprunté de l'espagnol. Défense faite aux vaisseaux marchands de sortir des ports.

EMBARQUEMENT, s. m. (*an-bar-ke-man*) Action de s'embarquer ou d'embarquer quelque chose.

EMBARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bar-ké*) Mettre dans une barque, dans un navire. — Fig. Engager : *On l'a embarqué dans une méchante affaire.*

s'Embarquer, v. pr. Entrer dans un vaisseau ou dans quelque autre bâtiment pour faire route. — Fig. S'engager : *S'embarquer au jeu, dans une mauvaise affaire.*

EMBARRAS, s. m. (*an-bâ-ra*) Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage. — Figur. Confusion de plusieurs choses difficiles à débrouiller. — Peine que donnent une multitude d'affaires qui surviennent toutes à la fois. — Grande importance mise à de petites choses. — Irrésolution. — En t. de médecine, commencement d'obstruction.

EMBARRASSANT, ANTE, adj. (*an-bâ-ra-çan*) Qui cause de l'embarras.

EMBARRASSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-bâ-ra-cé*) Causer de l'embarras. — Empêcher la liberté du mouvement. — Fig. Rendre obscur. — Mettre en peine.

s'EMBARRASSER, v. pr. Se causer de l'embarras. — *S'embarrasser d'une affaire*, s'en inquiéter. — S'emplir : *Sa poitrine s'embarrasse.*

EMBARRURE, s. f. (*an-bâ-ru-re*) t. de chirurgie. Espèce de fracture du crâne.

EMBASEMENT, s. masc. (*an-ba-ze-man*) t. d'archit. Espèce de piédestal continu sous la masse d'un bâtiment.

EMBÂTER, v. act. É, ÉE, p. (*an-bâ-té*) Faire un bât pour une bête de somme. — Fig. et fam. Charger quelqu'un d'une chose qui l'incommode.

EMBATTAGE, s. m. (*an-bâ-ta-je*) Application de bandes de fer sur une roue.

EMBATTES, s. m. plur. (*an-ba-te*) Vents réglés qui soufflent sur la Méditerranée après la canicule.

EMBATTRE, v. a. TU, UE, p. (*an-ba-tre*) t. de maréchal. Couvrir une roue avec des bandes de fer.

EMBAUCHAGE, s. m. Action d'embaucher.

EMBAUCHER, v. act. É, ÉE, p. (*en-bô-ché*) Engager un ouvrier dans un atelier. Il est fam. — Enrôler un homme par adresse.

EMBAUCHEUR, s. m. (*an-bô-cheur*) Celui qui embauche un ouvrier ou qui enrôle un homme pour l'armée. Fam.

EMBAUMEMENT, s. m. (*an-bô-me-man*) Action d'embaumer un corps mort.

EMBAUMER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bô-mé*) Remplir de baume et d'autres drogues un corps mort, pour en empêcher la corruption. — Parfumer : *Ces fleurs embaument la chambre.*

EMBÉGUINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bé-ghi-né*) Envelopper la tête de linge ou d'autre chose en forme de béguin. — Figur. et fam. Mettre quelque chose dans la tête de quelqu'un : *On l'a embéguiné de cette femme. Il s'est laissé embéguiner de cette opinion.* Il se prend toujours en mauvaise part.

EMBELLE, s. f., t. de mar. Partie du milieu d'un vaisseau dans sa longueur.

EMBELLIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*an-bé-lir*) Rendre beau, orner. — *Embellir un conte, une histoire*, les orner aux dépens de la vérité, ou par des détails intéressans. — v. n. Devenir beau.

EMBELLISSEMENT, s. m. (*an-bé-li-ce-man*) L'action par laquelle on embellit. — La chose même qui fait l'embellissement.

s'EMBERLUCOQUER, v. pr. (*s'an-bèr-lu-ko-ké*) t. pop. Se coiffer d'une opinion.

EMBESOGNÉ, ÉE, adj. (*an-be-zo-gné*, mouillez le *gn*) Occupé à quelque affaire. Il est fam. et se dit par plaisanterie.

EMBLAVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bla-vé*) Semer une terre en blé.

EMBLAVURE, s. f. (*an-bla-vu-re*) Terre ensemencée de blé.

EMBLÉE, s. f. (*an-blé-e*) Ce mot ne se dit qu'adverbialement avec la préposition *de*, et signifie du premier effort : *Emporter une ville d'emblée*, et fig. *une affaire*, en venir à bout promptement.

EMBLÉMATIQUE, adj. des deux g. (*an-blé-ma-ti-ke*) Qui tient de l'emblème.

EMBLÈME, s. m. (*an-blè-me*) Espèce de figure symbolique, qui est d'ordinaire accompagnée de quelques paroles sentencieuses.

EMBLER, v. a. (*an-blé*) Ravir avec violence ou par surprise. Vieux mot.

s'EMBOIRE, v. pr. BU, UE, p. (*s'an-boa-re*) t. de peinture. S'imbiber.

EMBOISER, v. a. É, ÉE, p. (*an-boa-zé*) Engager quelqu'un, par de petites flatteries, à faire ce qu'on souhaite de lui. Il est populaire.

EMBOISEUR, EUSE, s. (*an-boa-zeur*) Qui emboise. Il est populaire.

EMBOÎTEMENT, s. m. (*an-boa-te-man*) Action d'emboîter.

EMBOÎTER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*an-boa-té*) Enchâsser une chose dans une autre.

EMBOÎTURE, s. f. (*an-boa-tu-re*) L'endroit où les choses s'emboîtent. — Insertion d'une chose dans une autre : *Emboîture bien faite.*

EMBOLISME, s. m. (*an-bo-lis-me*) t. d'astronomie. Intercalation.

EMBOLISMIQUE, adj. des deux g. (*an-bo-lis-mi-ke*) t. de chronol. Intercalaire.

EMBONPOINT, s. m. (*an-bon-poin*) État d'une personne un peu grasse et en bonne santé.

EMBORDURER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bor-du-ré*) Mettre une bordure à un tableau. Il est peu usité.

EMBOSSER, v. a. (*an-bo-cé*) t. de marine. Amarrer, fixer un navire contre le vent, le courant.

EMBOSSURE, s. fém. (*an-bo-çu-re*) t. de marine. Nœud que l'on fait sur une manœuvre, et auquel on ajoute un amarrage.

EMBOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bou-ché*) *Emboucher une trompette, un cor*, les mettre à sa bouche, afin d'en tirer le son. — *Emboucher un cheval*, lui faire un mors convenable à sa bouche. — *Emboucher quelqu'un*, fam. le bien instruire de ce qu'il a à dire. — *Être mal embouché*, parler impertinemment, dire des injures ou des paroles indécentes. Fam.

s'EMBOUCHER, v. pr. Il ne se dit que d'une rivière qui se jette dans une autre ou qui se décharge dans la mer. — Au part., en t. de blason, cornet, trompe, cor dont le bout est d'un émail différent de celui du cor, etc.

EMBOUCHOIR, s. masc. (*an-bou-choar*) Instrument de bois pour élargir les bottes. —

Bout d'une trompette ou d'un cor qui se sépare, et qu'on applique lorsqu'on veut en sonner.

EMBOUCHURE, s. f. (*an-bou-chu-re*) Entrée d'une rivière dans la mer, ou dans une autre rivière. — Partie du mors qui entre dans la bouche d'un cheval. — Ouverture d'un canon. — Partie de certains instrumens que l'on met dans la bouche pour en jouer ou pour en sonner. — Manière de les emboucher.

EMBOUQUER, v. n. (*an-bou-qué*) t. de marine. Entrer dans un détroit, dans un canal.

EMBOURBER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*an-bour-bé*) Mettre dans un bourbier. — Fig. et fam. Engager dans une mauvaise affaire. — On dit aussi, *s'embourber*, au propre et au fig.

EMBOURRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*an-bou-ré*) Garnir de bourre. On dit plus communément, *rembourrer*.

EMBOURSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-bour-cé*) Mettre en bourse.

EMBOUTÉ, ÉE, adj. (*an-bou-té*) t. de blason. Il se dit des pièces qui ont un cercle ou une virole d'argent à leur extrémité.

EMBRANCHEMENT, s. m. (*an-bran-che-man*) t. de charpentier. Ce qui lie les empanons avec le coyer. — Nœuds des soudures de tuyaux. — L'endroit où se réunissent plusieurs chemins qui se croisent.

EMBRAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bra-ké*) t. de marine. Tirer une corde à force de bras dans le vaisseau.

EMBRASEMENT, s. m. (*an-bra-ze-man*) Grand incendie. — Figur. Combustion, grand trouble dans un état.

EMBRASER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-bra-zé*) Mettre en feu. — On dit fig. *l'amour de Dieu embrase les cœurs. La guerre a embrasé toute l'Europe.*

s'EMBRASER, v. pr. Prendre feu. Au propre et au fig.

EMBRASSADE, s. f. (*an-bra-ça-de*) Action de deux personnes qui s'embrassent.

EMBRASSEMENT, s. m. (*an-bra-ce-man*) Action d'embrasser.

EMBRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bra-cé*) Serrer avec les deux bras en signe d'amitié. — Fig. Environner, ceindre. — Contenir, renfermer. — Entreprendre une affaire, se charger d'en prendre le soin : *Il embrasse toutes les affaires qu'on lui propose.* — On dit aussi fig., *embrasser un parti*, *un état*, *une profession*, *la cause*, *la querelle de quelqu'un.* — Au part. il se dit en t. de blason, d'un écu parti, coupé ou tranché d'une seule émanchure qui s'étend d'un flanc à l'autre.

s'EMBRASSER, v. pr. Se presser dans les bras l'un de l'autre, se tenir confondus, unis.

EMBRASURE, s. f. (*an-bra-zu-re*) Ouverture pratiquée dans les bastions pour tirer le canon. — L'espace qui est en dedans, aux ouvertures des murailles, à l'endroit des fenêtres ou des portes. — Biais qu'on donne à l'épaisseur des murs, à l'endroit des fenêtres.

EMBRENER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bre-né*) Salir de matière fécale. Il est bas.

EMBROCATION, s. f. (*an-bro-ka-cion*) t. de chirurgie. Espèce de fomentation.

EMBROCHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-bro-ché*) Mettre en broche ou à la broche.

EMBROUILLEMENT, s. masc. (mouillez les *ll*) Embarras, confusion.

EMBROUILLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Mettre de la confusion, de l'obscurité.

s'EMBROUILLER, v. pr. S'embarrasser, perdre le fil de sa pensée, de son discours.

EMBRUINÉ, ÉE, adj. Gâté, brûlé par la bruine.

EMBRUMÉ, ÉE, adj. (*an-bru-mé*) Chargé de brouillards.

EMBRUNCHER, v. a. (*an-brun-ché*) Attacher des chevrons, des solives, les uns sur les autres. — Couvrir de tuiles, et par extension, couvrir de quoi que ce soit.

EMBRUNIR, v. a. (*an-bru-nir*) t. de peinture. Rendre brun.

EMBRYOLOGIE, s. f. (*an-bri-o-lo-ji-e*) t. de médecine. Traité sur l'embryon.

EMBRYON, s. m. (*an-bri-on*) Fœtus qui commence à se former. — Il se dit, en botanique, des plantes et des fruits qui ne sont pas encore développés dans les germes des semences et des boutons des arbres qui les contiennent.

EMBRYOTOMIE, s. f. (*an-bri-o-to-mi-e*) t. de chirurgie. Dissection anatomique du fœtus.

EMBRYULKIE, s. f. (*an-bri-ul-kie*) Opération par laquelle on tire le fœtus à l'aide d'instrumens, dans les accouchemens contre nature.

EMBÛCHE, s. f. (*an-bû-che*) Entreprise secrète pour surprendre quelqu'un. Il est plus usité au pluriel : *Dresser des embûches.*

s'EMBÛCHER, v. pr., t. de vénerie : *Le cerf s'embûcha*, rentra dans le bois.

EMBUSCADE, s. f. (*an-bus-ka-de*) Embûche dressée dans un lieu couvert pour surprendre les ennemis.

s'EMBUSQUER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'an-bus-ké*) Se mettre en embuscade.

ÉMENDER, v. a. É, ÉE, p. (*é-man-dé*) t. de palais. Corriger, réformer. Peu usité.

ÉMERAUDE, s. f. (*é-me-rô-de*) Pierre précieuse de couleur verte.

ÉMERGENT, adj. (*é-mèr-jan*) t. de physique. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *Rayons émergens.*

ÉMERI, s. m. Pierre dure et grisâtre, qui sert à polir les métaux et les pierres.

ÉMERILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit oiseau de proie. — Petite pièce de canon. — Instrument de cordier.

ÉMERILLONNÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) Gai, vif comme l'émerillon. Il est fam.

ÉMÉRITE, adj. Il se dit de celui qui, ayant exercé un emploi pendant un certain temps, le quitte pour jouir des honneurs et de la récompense de ses services : *Professeur émérite.*

ÉMERSION, s. f. (*é-mèr-cion*) t. d'astronomie. Il se dit des planètes qui, après avoir été cachées, commencent à reparaître.

ÉMERVEILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Donner de l'admiration, étonner. Il n'est guère d'usage qu'au passif : *J'en suis tout émerveillé.*

s'ÉMERVEILLER, v. pr. Avoir de l'admiration, s'étonner. Familier.

ÉMÉTIQUE, s. m. (*é-mé-ti-ke*) Vomitif, qui est une préparation d'antimoine. — Il est aussi adj. : *Poudre émétique.*

ÉMÉTISER, v. a. É, ÉE, p. (*é-mé-ti-zé*) Mêler de l'émétique dans une boisson.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE, s. m. et adj. des deux g. Il se dit des remèdes qui évacuent par haut et par bas.

ÉMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. (*é-mè-tre*) Mettre en circulation : *Émettre du papier-monnaie.* — On dit aussi, *émettre un vœu, une opinion.* — *Émettre un appel*, t. de palais, interjeter un appel.

ÉMEUT, s. m. (*é-meu*) t. de fauconnerie. Excrément de l'oiseau.

ÉMEUTE, s. f. Tumulte séditieux, soulèvement dans le peuple.

ÉMEUTIR, v. n. Fienter. Il n'est plus d'usage qu'en t. de fauconnerie.

ÉMIER ou ÉMIETTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-mié*) Réduire du pain en miettes.

ÉMIGRANT, ANTE, s. et adj. (*é-mi-gran*) Qui émigre.

ÉMIGRATION, s. f. (*é-mi-gra-cion*) Action d'émigrer.

ÉMIGRÉ, ÉE, s. Qui a émigré.

ÉMIGRER, v. n. É, ÉE, p. (*é-mi-gré*) Quitter son pays pour s'établir dans un autre. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

ÉMINCER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*é-min-cé*) Couper de la viande en tranches fort minces. Il ne s'emploie guère qu'au part. : *Du mouton émincé.* On dit aussi subst., *une émincée de poularde.*

ÉMINEMMENT, adv. (*é-mi-na-man*) Par excellence, au plus haut point.

ÉMINENCE, s. f. (*é-mi-nan-ce*) Hauteur, lieu élevé. — Titre d'honneur qu'on donne aux cardinaux.

ÉMINENT, ENTE, adj. (*é-mi-nan*) Haut, élevé. — Excellent et surpassant tous les autres. — Imminent : *Danger, péril éminent.*

ÉMINENTISSIME, adj. superlatif (*é-mi-nan-ti-cime*) Titre d'honneur donné aux cardinaux.

ÉMIR, s. m. Titre de dignité que les mahométans donnent à ceux de la race de Mahomet.

ÉMISSAIRE, s. m. (*é-mi-cè-re*) Celui qui est envoyé secrètement pour découvrir quelque chose, pour semer des bruits. Il se prend ordinairement en mauvaise part. — Homme qui, sans avoir été envoyé, a une correspondance secrète avec un parti, avec des étrangers.

ÉMISSION, s. f. (*é-mi-cion*) t. didactique. Action d'émettre : *Émission de papier-monnaie.* — Action par laquelle une chose est poussée en dehors. — En t. de jurisprudence canonique, *émission des vœux*, prononciation solennelle des vœux.

EMMAGASINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ma-ga-zi-né*) Mettre en magasin.

EMMAIGRIR, v. a. Voyez AMAIGRIR.

EMMAILLOTTER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Mettre un enfant dans son maillot.

EMMANCHEMENT, s. masc. (*an-man-che-man*) t. de dessin. Il se dit des jointures des membres au tronc d'une figure, et de la jonction des parties d'un membre les unes aux autres.

EMMANCHER, v. a. É, ÉE, part. (*an-man-ché*) Mettre un manche. — Au part. il se dit en t. de blason, des haches, faux, etc., qui ont un manche d'un émail différent.

EMMANCHEUR, s. m. (*an-man-cheur*) Qui emmanche un instrument.

EMMANNEQUINER, v. a. É, ÉE, part. (*an-ma-ne-ki-né*) Mettre de petits arbres dans des mannequins.

EMMANTELÉ, ÉE, adj. *Corneille emmantelée*, qui est de plumage gris cendré sur les ailes, et noir sous le ventre.

EMMARINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ma-ri-né*) Garnir un vaisseau de l'équipage nécessaire pour le monter.

EMMÊLÉ, ÉE, adj. (*an-mê-lé*) Brouillé, confus.

EMMÉNAGEMENT, s. m. (*an-mé-na-je-man*) Action de s'emménager.

s'EMMÉNAGER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'an-mé-na-jé*) Mettre en ordre les meubles transportés d'une maison dans une autre. — Se pourvoir de meubles de ménage.

EMMÉNAGOGUES, s. m. pl. et adj. des deux g. (*an-mé-na-go-ghe*) Il se dit des médicamens qui provoquent les règles.

EMMENER, v. a. É, ÉE, p. (*an-me-né*) Mener du lieu où l'on est en quelque autre.

EMMENOTTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-me-no-té*) Mettre des menottes, des fers aux mains d'un prisonnier.

EMMIELLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*an-miè-lé*) Enduire de miel. — Mettre du miel dans une liqueur. — *Paroles emmiellées*, discours flatteur, d'une douceur affectée.

EMMIELLURE

EMMIELLURE, s. f. (*an-miè-lu-re*) Sorte de cataplasme pour les chevaux.

EMMITOUFFLER, v. a. É, ÉE, p. (*an-mi-tou-flé*) Envelopper quelqu'un de fourrures et autres choses. Fam.

EMMORTAISER, v. a. É, ÉE, part. (*an-mor-tè-zé*) Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois.

EMMOTTÉ, ÉE, adj. Il se dit des arbres dont la racine est environnée d'une motte de terre.

EMMUSELER, v. a. É, ÉE, p. (*an-mu-ze-lé*) Mettre une muselière.

ÉMOI, s. m. (*é-moi*) Émotion, souci, inquiétude. Il est vieux.

ÉMOLLIENT, ENTE, adj. et s. m. plur. (*é-mo-li-an*) t. de médecine. Qui amollit.

ÉMOLUMENT, s. m. (*é-mo-lu-man*) Profit, avantage, appointemens. — Au pl. Profits et avantages casuels qui proviennent d'une charge, par opposition aux revenus fixes.

ÉMOLUMENTER, v. n. (*é-mo-lu-man-té*) Gagner. Il est inusité.

ÉMONCTOIRES, s. m. plur. Glandes ou ouvertures destinées à la décharge des humeurs.

ÉMONDER, v. act. É, ÉE, p. (*é-mon-dé*) Couper les branches superflues d'un arbre. — Nettoyer les grains.

ÉMONDES, s. f. plur. Branches superflues qu'on retranche des arbres.

ÉMOTION, s. f. (*é-mo-cion*) Mouvement excité dans les humeurs, dans les esprits, dans l'ame. — Disposition à une sédition.

ÉMOTTER, v. a. (*é-mo-té*) Briser les mottes d'un champ.

ÉMOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-mou-ché*) Chasser les mouches.

ÉMOUCHET, s. masc. (*é-mou-chè*) Nom du mâle de l'épervier.

ÉMOUCHETTE, s. f. (*è-mou-chè-te*) Réseau qui sert à garantir les chevaux des mouches.

ÉMOUCHOIR, s. m. (*é-mou-choar*) Queue de cheval attachée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches.

ÉMOUDRE, v. a. LU, UE, part. [Il se conjugue comme *Moudre.*] Aiguiser sur une meule.

ÉMOULEUR, s. m. Celui qui fait le métier d'émoudre les couteaux, etc.

ÉMOUSSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-mou-cé*) Rendre moins tranchant, moins perçant. En ce sens on dit aussi, *s'émousser.* — Fig. *Les afflictions émoussent l'esprit*, abattent l'esprit. On dit aussi, *l'oisiveté émousse le courage.* — Ôter la mousse des arbres.

ÉMOUSTILLER, v. a. É, ÉE, p. Donner de la vivacité. — Exciter à la gaieté, mettre de bonne humeur. Fam.

ÉMOUVOIR, v. a. MU, UE, p. et adj. (*é-mou-voar*) [Il se conjugue comme *Mouvoir.*] Mettre en mouvement, agiter, soulever les flots de la mer. — Exciter les passions.

s'**ÉMOUVOIR**, v. pr. Se sentir ému. — Se soulever, se troubler. — S'agiter, en parlant des flots de la mer.

EMPAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Garnir de paille : *Empailler des chaises.* — Envelopper de paille : *Empailler des marchandises.* — Remplir de paille : *Empailler des animaux.*

EMPAILLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui empaille.

EMPALEMENT, s. masc. (*an-pa-le-man*) Espèce de supplice en usage chez les Turcs.

EMPALER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pa-lé*) Enfoncer un pal aigu dans le fondement d'un homme, et le faire sortir par les épaules.

EMPAN, s. m. (*an-pan*) Sorte de mesure, qui est depuis l'extrémité du pouce jusqu'à celle du petit doigt, quand ces deux extrémités sont aussi éloignées l'une de l'autre qu'elles peuvent l'être : *Long d'un empan, de deux empans.*

EMPANACHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pa-na-ché*) Garnir d'un panache.

EMPANNER, v. a. (*an-pa-né*) t. de mar. Mettre un vaisseau en panne.

EMPAQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pa-ke-té*) Mettre en un paquet. — Il se dit fig. et fam. des personnes qui sont pressées dans un carrosse, dans un coche, etc. : *Nous étions six empaquetés dans ce carrosse.*

s'**EMPAQUETER**, v. pr. S'envelopper.

s'**EMPARER**, v. pr. (*s'an-pa-ré*) Se saisir d'une chose, s'en rendre maître. — Il se dit fig. des passions : *Quand l'amour, l'ambition, la jalousie ou la haine se sont emparés de l'ame d'un homme, ils y font les plus grands ravages.* — On dit aussi, *s'emparer de l'esprit de quelqu'un.*

EMPASME, s. m. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps.

EMPASTELER, v. act. (*an-pas-te-lé*) t. de teinturier. Donner le bleu aux étoffes avec le pastel.

EMPATEMENT, s. masc. (*an-pa-te-man*) t. d'architecture. Épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur. — Il se dit aussi des pièces de bois qui servent de base à une grue.

EMPÂTEMENT, s. masc. (*an-pâ-te-man*) État de ce qui est pâteux ou empâté : *L'empâtement de la langue, des mains.*

EMPÂTER, v. act. É, ÉE, p. (*an-pâ-té*) Remplir de pâte : *Cela m'a empâté les mains.* — Rendre pâteux : *Cela empâte la langue, la bouche.* — Il signifie aussi engraisser la volaille. — En peinture, *empâter les couleurs*, les coucher avec l'abondance et la consistance nécessaires pour être maniées d'une façon moelleuse.

EMPAUMER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pô-mé*) Recevoir une balle à plein dans le milieu de la paume de la main ou du battoir, et la pousser fortement. — Fig. et fam. Se rendre maître de l'esprit d'une personne. — *Empaumer une affaire*, la bien prendre. — *Empaumer la parole*, s'emparer de la parole.

EMPAUMURE, s. f. (*an-pô-mu-re*) t. de vénerie. Le haut de la tête du cerf où il y a trois ou quatre andouillers. — Partie du gant qui couvre la paume de la main.

EMPEAU, s. m. (*an-pô*) Ente en écorce.

EMPÊCHEMENT, s. m. (*an-pê-che-man*) Obstacle, opposition.

EMPÊCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-pê-ché*) Mettre, apporter obstacle à... : *Empêcher un mariage*. Suivi d'un verbe, il régit la préposition *de* avec l'infinitif : *Je l'empêcherai bien de partir*, ou bien la conjonction *que* avec le subjonctif : *La pluie empêcha qu'on n'allât se promener. Je n'empêche pas qu'il fasse ce qu'il voudra.*

s'Empêcher de..., v. pr. Se défendre, s'abstenir de... — Au part. Embarrassé, occupé.

EMPEIGNE, s. f. (*an-pè-gne*, mouillez le *gn*) La partie de dessus d'un soulier.

EMPELLEMENT, s. m. (*an-pè-le-man*) Bonde ou pale pour retenir ou faire sortir l'eau d'un étang, d'un lac.

EMPELOTÉ, ÉE, adj. *Oiseau empeloté*, qui ne peut digérer les alimens qu'il a avalés.

EMPENNELLE, s. fém. (*an-pè-nè-le*) t. de mar. Petite ancre qu'on mouille au-devant d'une grande, et qui y est attachée.

EMPENNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pè-né*) Il ne se dit que des flèches, et signifie les garnir de plumes.

EMPEREUR, s. m. (*an-pe-reur*) Souverain d'un empire.

EMPESAGE, s. m. (*an-pe-za-je*) L'action d'empeser. — Façon dont une chose est empesée.

EMPESER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-pe-zé*) Mettre de l'empois. — En t. de marine, *empeser une voile*, la mouiller, parce qu'elle est trop claire, et que le vent passe au travers. — Au part. Qui a un air trop composé, affecté : *Homme, style empesé.*

EMPESEUR, EUSE, s. (*an-pe-zeur*) Qui empèse.

EMPESTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-pès-té*) Infecter de peste. — Empuantir, répandre une odeur fétide.

EMPÊTRER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*an-pê-tré*) Embarrasser, engager. Il se dit proprement des pieds : *Ce cheval s'est empêtré dans ses traits.* — On dit fig., *empêtrer quelqu'un dans une mauvaise affaire.*

EMPÉTRUM, s. m. (*an-pé-trome*) Plante.

EMPHASE, s. f. (*an-fa-ze*) Manière pompeuse de s'exprimer et de prononcer. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

EMPHATIQUE, adj. des deux g. (*an-fa-ti-ke*) Qui a de l'emphase.

EMPHATIQUEMENT, adv. (*an-fa-ti-ke-man*) D'une manière emphatique.

EMPHRACTIQUE ou EMPLASTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*an-frak-ti-ke*) Il se dit des médicamens visqueux, par opposition aux *Ecphractiques.*

EMPHYSÉMATEUX, EUSE, adj. (*an-fi-zé-ma-teu*) Qui est de la nature de l'emphysème.

EMPHYSÈME, s. masc. (*an-fi-zè-me*) t. de médecine. Maladie qui fait enfler le corps; tumeur pleine d'air.

EMPHYTÉOSE, s. f. (*an-fi-té-o-ze*) Bail à longues années, pour dix, vingt, trente années, et qui peut durer jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans.

EMPHYTÉOTE, s. m. et f. (*an-fi-té-o-te*) Celui, celle qui jouit d'un fonds par bail emphytéotique.

EMPHYTÉOTIQUE, adj. des deux g. (*an-fi-té-oti-que*) Qui appartient à l'emphytéose.

EMPIÈTEMENT, s. m. Action d'empiéter. Ses effets.

EMPIÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pi-é-té*) Usurper dans l'héritage d'autrui. — Fig. Entreprendre sur quelqu'un au-delà du droit qu'on a. En ce sens, il est neutre. — En t. de fauconnerie, il se dit de l'autour qui arrête le gibier avec la serre.

EMPIFFRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pi-fré*) Faire manger excessivement. — Rendre excessivement gras et replet. Il est fam. On dit aussi *s'empiffrer.*

EMPILEMENT, s. m. (*an-pi-le-man*) Action d'empiler.

EMPILER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pi-lé*) Mettre en pile.

EMPIRE, s. masc. (*an-pi-re*) Commandement, puissance, autorité : *Avoir, prendre de l'empire sur quelqu'un.* On dit aussi *l'empire de la raison, des passions. Avoir de l'empire sur soi-même*, savoir commander à ses passions. — *Traiter quelqu'un avec empire*, le traiter avec orgueil. — Domination, monarchie; *L'empire des Assyriens.* — Le temps que dure le règne d'un empereur. — L'étendue des pays qui sont sous la domination d'un empereur. Il se dit encore plus particulièrement et absolument de l'empire d'Allemagne.

EMPIRER, v. act. É, ÉE, p. (*an-pi-ré*) Rendre pire. — V. n. Devenir pire.

EMPIRIQUE, adj. des deux g. (*an-pi-ri-ke*) Qui ne s'attache qu'à l'expérience, et qui ne suit pas la méthode ordinaire de l'art : *Médecin empirique.* Il est aussi subst. masc., et signifie charlatan.

EMPIRISME, s. m. (*an-pi-ris-me*) Médecine pratique d'après la seule expérience.

EMPLACEMENT, s. m. (*an-pla-ce-man*) Lieu, place considérée comme propre à y faire un bâtiment, un jardin, etc. — L'action de placer certaines choses dans le lieu qui leur est destiné : *Emplacement du sel dans les greniers.*

EMPLASTIQUE. Voyez EMPHRACTIQUE.

EMPLÂTRE, s. m. (*an-plâ-tre*) Onguent étendu sur un morceau de linge, de peau, etc., pour l'appliquer sur la partie malade et affligée. — Fig. et fam. Personne incapable d'agir : *C'est un pauvre emplâtre.*

EMPLETTE, s. fém. (*an-plè-te*) Achat de marchandises.

EMPLIR, v. a. I, IE, p. Rendre plein.

s'EMPLIR, v. pr. Devenir plein.

EMPLOI, s. masc. (*an-ploa*) Usage qu'on fait de quelque chose. — Occupation, fonction d'une personne qu'on emploie : *Donner de l'emploi à quelqu'un.* — Charge, office : *Emploi civil, militaire. Aspirer aux emplois.* — *Emploi d'une somme*, mention qu'on en fait dans un compte.

EMPLOYER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ploa-ié*) *J'emploie, tu emploies, il emploie ; nous employons, vous employez, ils emploient. J'employais, vous employiez, ils employaient. J'emploierai. J'emploierais. Que j'emploie, que nous employions, que vous employiez. Que j'employasse. Employant.* Mettre en usage. — Donner de l'occupation, de l'emploi à un homme.

s'EMPLOYER, v. pr. S'occuper, s'appliquer, agir. — On dit subst., *un employé.*

EMPLUMER, v. a. É, ÉE, p. (*an-plu-mé*) Garnir de plumes : *Emplumer un clavecin.* — Fig. et fam. : *Il s'est emplumé dans cet emploi*, il s'est enrichi dans cet emploi.

EMPOCHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-po-ché*) Mettre en poche. Il est fam.

EMPOIGNER, v. a. (*an-poa-gné*) Prendre et serrer avec le poing. — EMPOIGNÉ, ÉE, part. Se dit en t. de blason, des flèches ou javelots, au moins au nombre de trois, liés ensemble par le milieu.

EMPOIS, s. m. (*an-poa*) Espèce de colle faite avec de l'amidon.

EMPOISONNEMENT, s. m. (*an-poa-zo-ne-man*) Action d'empoisonner.

EMPOISONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-poa-zo-né*) Donner du poison pour faire mourir : *Empoisonner quelqu'un.* — Infecter de poison : *Empoisonner des viandes, une fontaine, des armes*, etc. — Figur. Rapporter une chose en y donnant un tour malin. — Figur. Corrompre l'esprit ou les mœurs. — v. n. Faire mourir par une qualité vénéneuse : *Il y a des champignons qui empoisonnent.* — Exhaler des vapeurs infectes. En ce sens il est aussi actif.

EMPOISONNEUR, EUSE, s. (*an-poa-zo-neur*) Qui empoisonne. — On le dit fig. d'un méchant cuisinier, et d'un homme qui débite une doctrine pernicieuse : *C'est un empoisonneur public.*

EMPOISSER. Enduire de poix. Voyez POISSER.

EMPOISSONNEMENT, s. m. (*an-poa-ço-ne-man*) Action par laquelle on peuple un étang.

EMPOISSONNER, v. act. É, ÉE, p. (*an-poa-ço-né*) Peupler, garnir de poissons.

EMPORTÉ, ÉE, s. et adject. (*an-por-té*) Violent, colère, fougueux.

EMPORTEMENT, s. m. (*an-por-te-man*) Mouvement déréglé, violent, causé par quelque passion : *Emportement de colère, d'amour, de joie.* — Mis absolument, il signifie *emportement de colère.*

EMPORTE-PIÈCE, s. m. Instrument propre à découper.

EMPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-por-té*) Enlever, ôter d'un lieu. — Entraîner, arracher. — *Cette maladie l'a emporté*, il en est mort. — *Ce remède emporte la fièvre*, la guérit et la chasse. — Figur. en parlant des passions, jeter dans quelque excès blâmable : *La colère l'emporta bien loin.* — Gagner, obtenir : *Cet homme a tant de crédit qu'il emporte tout ce qu'il veut.* — Avoir le dessus : *Cet avis l'emporta. Virgile et Horace l'emportent sur tous les poètes latins.* — Peser davantage. — Attirer, entraîner par une suite nécessaire : *L'exil emporte la confiscation des biens.* — Fig. *Emporter la balance*, prévaloir. — *Emporter une place*, s'en rendre maître.

s'EMPORTER, v. pr. Se fâcher violemment, se livrer à la colère.

EMPOTER, v. a. (*an-po-té*) Mettre dans un pot.

EMPOUILLE, s. f., t. de prat. (mouillez les *ll*) Fruits pendans, moissons sur pied, par opposition à *Dépouille*, qui est la récolte enlevée. Il est vieux.

EMPOURPRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pour-pré*) Colorer de pourpre. Il vieillit.

EMPREINDRE, v. act. EINT, EINTE, p. (*an-preindre*) Imprimer une figure sur quelque chose. — Il se dit aussi au fig. : *Ce sont des sentimens que la nature a empreints dans tous les hommes.* Il n'est guère usité qu'au participe passé *empreint.*

EMPREINTE, s. f. (*an-prein-te*) Impression, marque, figure de ce qui est empreint. — Il se dit aussi au fig. : *Mettre dans son ouvrage l'empreinte de son génie.* — Au pl. Pierres sur lesquelles on trouve la figure de plantes, de poissons, etc.

MPRESSÉ, ÉE, adj. (*an-pré-cé*) Qui agit avec ardeur pour réussir, qui veut tout faire. On dit aussi, *un air empressé*, *des manières empressées*.

EMPRESSEMENT, s. m. (*an-prè-ce-man*) Action d'une personne qui s'empresse, mouvement que se donne celui qui recherche une chose avec ardeur.

s'EMPRESSER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'an-pré-cé*) Agir avec ardeur. Se donner du mouvement pour le succès d'une affaire : *S'empresser à faire sa cour*, *s'empresser de parler*.

EMPRISONNEMENT, s. m. (*an-pri-zo-ne-man*) Action par laquelle quelqu'un est mis en prison, ou l'effet de cette action.

EMPRISONNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-pri-zo-né*) Mettre en prison.

EMPRUNT, s. m. (*an-prun*) L'action d'emprunter, ou la chose qu'on emprunte. — Fig. *Beauté*, *vertu d'emprunt*, qui ne sont pas naturelles.

EMPRUNTER, v. a. (*an-prun-té*) Demander et recevoir en prêt : *J'ai emprunté mille francs à mon frère.* — Fig. Se servir de... : *Emprunter le nom*, *le bras*, *la plume*, *le crédit de quelqu'un.*

Emprunté, ée, p. et adj. *Nom emprunté*, déguisé, faux. — *Air emprunté*, embarrassé, contraint.

EMPRUNTEUR, EUSE, s. Qui emprunte, accoutumé à emprunter.

EMPUANTIR, v. a. I, IE, p. (*an-pu-an-tir*) Infecter, répandre une mauvaise odeur.

EMPUANTISSEMENT, s. m. (*an-pu-an-ti-ce-man*) État d'une chose qui s'empuantit.

EMPYÈME, s. masc. (*an-piè-me*) Amas de pus dans quelque cavité du corps, et particulièrement dans la poitrine.

EMPYRÉE, s. m. et adj. (*an-pi-re-e*) Il se dit du Ciel le plus élevé, le séjour des bienheureux : *L'empyrée*, *le Ciel empyrée.*

EMPYREUMATIQUE, adject. des deux g. (*an-pi-reu-ma-ti-ke*) Qui a une odeur de brûlé.

EMPYREUME, s. m. (*an-pi-reu-me*) Odeur désagréable que prennent les liqueurs distillées à trop grand feu.

ÉMULATEUR, s. m. Qui est touché d'émulation. Il n'est d'usage que dans le style soutenu : *On est l'émulateur d'un personnage célèbre.*

ÉMULATION, s. f. (*é-mu-la-cion*) Espèce de jalousie qui excite à égaler ou à surpasser quelqu'un en quelque chose de louable.

ÉMULE, s. m. Concurrent, antagoniste : *Les écoliers*, *les ouvriers*, *les gens de lettres ont des émules.* — Il se dit aussi de deux hommes d'un mérite égal : *Ces deux princes étaient émules.* — Il se dit quelquefois au fém. : *Carthage était l'émule de Rome.*

EMULGENT, ENTE, adject. (*é-mul-jan*) t. d'anat. Il se dit des artères et des veines des reins.

ÉMULSIF, IVE, adj. Il se dit des semences, qui fournissent de l'huile par expression.

ÉMULSION, s. f. (*é-mul-cion*) Sorte de potion rafraîchissante.

ÉMULSIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-mul-cio-né*) Mêler une potion dans une émulsion.

EN, (*an*) prép. qui sert à marquer le lieu, le temps, l'état, la manière, le motif, la fin, et signifie *dans*, *durant*, *pendant*, *avec*, *pour*, *selon*, etc. *En*, joint aux gérondifs, sert à marquer le temps et la manière. — En, pron. relatif, répond à *de* : *Cette affaire est délicate*, *le succès en est douteux.* — *En* a encore plusieurs autres usages. — *En tant que*, t. de pratique, selon que : *En tant que besoin sera.*

ÉNALLAGE, s. f. (*é-na-la-je*) t. de grammaire latine. Figure qui consiste à employer un mode, un temps pour un autre.

ÉNARTHROSE, s. f. (*é-nar-tro-ze*) Cavité d'un os dans laquelle est reçue la tête d'un autre os.

ENCADREMENT, s. m. (*an-ca-dre-man*) Action d'encadrer, ou effet de cette action.

ENCADRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-ka-dré*) Mettre dans un cadre.

ENCAGER, v. a. É, ÉE, part. (*an-ka-jé*) Mettre en cage. — Figur. et par plaisanterie, mettre en prison.

ENCAISSEMENT, s. m. (*an-kè-ce-man*) Action d'encaisser, ou l'effet de cette action. — *Faire un chemin par encaissement*, y faire des tranchées qu'on remplit de cailloux. — *Faire un jardin par encaissement*, y planter des arbres dans des trous qu'on a remplis de bonne terre.

ENCAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-kè-cé* Mettre en caisse. — On dit qu'*une rivière est encaissée*, lorsque les bords en sont fort escarpés.

ENCAN, s. m. Cri public qui se fait par un huissier pour vendre les meubles à l'enchère.

s'ENCANAILLER, v. pr. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Avoir commerce avec de la canaille.

ENCANTHIS, s. m. (*an-kan-tice*) t. de médecine. Tumeur de la caroncule lacrymale située au grand coin de l'œil.

ENCAPÉ, ÉE, adj., t. de marine. Il se dit d'un navire, lorsqu'il se trouve entre deux caps.

s'ENCAPUCHONNER, v. pr. É, ÉE, part. (*s'an-ka-pu-cho-né*) Se couvrir la tête d'une sorte de capuchon. Fam.

ENCAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ka-ké*) Mettre dans une caque : *Encaquer du hareng.* —Fig. et fam. Presser et entasser dans une voiture.

s'ENCASTELER, v. pr. É, ÉE, p (*s'an-*

cas-te-lé) Il se dit d'un cheval qui a le talon trop serré.

ENCASTELURE, s. fém. (*an-kas-te-lu-re*) t. d'hippiatrique. Douleur dans le pied de devant d'un cheval, causée par l'étrécissement de la corne des quartiers.

ENCASTILLAGE, s. m. (Mouillez les *ll*) t. de marine. La partie du vaisseau qui est hors de l'eau.

ENCASTILLEMENT, s. masc. (mouillez les *ll*) Action d'encastiller, l'effet de cette action.

ENCASTILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Enchâsser.

ENCASTREMENT, s. m. (*an-kas-tre-man*) Action ou effet d'encastrer.

ENCASTRER, v. a. É, ÉE, part. (*an-kas-tré*) Enchâsser, unir quelque chose à une autre par le moyen d'une entaille.

ENCAUME, s. m. (*an-kô-me*) Pustule causée par une brûlure.

ENCAUSTIQUE, s. f. et adj. des deux g. (*an-kôs-ti-ke*) Il se dit d'une peinture dont les couleurs sont préparées avec de la cire.

ENCAVEMENT, s. masc. Action d'encaver.

ENCAVER, v. a. É, ÉE, p. Mettre en cave. Il ne se dit que du vin et autres boissons.

ENCAVEUR, s. m. Celui qui encave.

ENCEINDRE, v. a. CEINT, EINTE, p. et adj. (*an-cein-dre*) Environner, entourer : *Enceindre une ville de murailles.* — *Femme enceinte*, femme grosse.

ENCEINTE, s. fém. (*an-cin-te*) Circonférence, contour, clôture.

ENCENS, s. m. (*an-çan*) Substance résineuse et odorante qu'on brûle dans les temples en l'honneur de la divinité. Fig. Louange, flatterie.

ENCENSEMENT, s. m. (*an-çan-ce-man*) Action d'encenser. Il ne se dit qu'au propre.

ENCENSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-çan-cé*) Donner de l'encens : *Encenser l'autel*, *le célébrant.* — Fig. *Encenser quelqu'un*, le flatter par des louanges. On dit aussi, *encenser la fortune.*

ENCENSEUR, s. m. (*an-çan-çeur*) Qui donne de l'encens. Il ne se dit qu'au fig.

ENCENSOIR, s. m. (*an-çan-çoar*) Espèce de cassolette dont on se sert dans les églises pour encenser. — Constellation de l'hémisphère austral. — Figur. *Mettre la main à l'encensoir*, entreprendre sur l'autorité de l'Eglise.

ENCÉPHALE, adj. des deux g. (*an-cé-fa-le*) Il se dit des vers qui s'engendrent dans la tête.

ENCÉPHALIQUE, adj. (*an-cé-fa-li-ke*) Qui est dans la tête.

ENCHAÎNEMENT, s. m. (*an-ché-ne-man*) Il n'est guère d'usage qu'au propre ; au fig. liaison, suite de plusieurs choses de même nature, de même qualité.

ENCHAÎNER, v. a. É, ÉE, part. (*an-ché-né*) Lier et attacher avec une chaîne. — Fig. Captiver : *Sa bonté enchaîne tous les cœurs.* — Il se dit aussi des choses, des propositions, etc., qu'on lie les unes aux autres, de manière qu'elles dépendent les unes des autres : *Il a enchaîné toutes ses propositions.* — On dit aussi, *s'enchaîner* : *Les vérités s'enchaînent les unes aux autres.*

ENCHAÎNURE, s. f. (*an-ché-nu-re*) Enchaînement. Il ne se dit que des ouvrages de l'art.

ENCHANTEMENT, s. masc. (*an-chan-te-man*) L'effet de prétendus charmes. — Au pl. il signifie l'action même de l'enchanteur : *Les enchantemens de Médée.* — On dit fig., *les enchantemens de l'amour*, *de la poésie.* — Fig. Tout ce qui est merveilleux et surprenant.

ENCHANTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-chan-té*) Charmer, ensorceler. — Figur. Surprendre, séduire, tromper. — Ravir en admiration. — Au part. Fait par enchantement ; et fig., merveilleux, extraordinairement beau.

ENCHANTEUR, TERESSE, s. (*an-chan-teur*) Qui enchante par des paroles magnifiques. — Qui trompe par son faux langage, par ses artifices. — Qui plaît extrêmement. — Il est quelquefois adj. : *Style*, *regard enchanteur.*

ENCHAPERONNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-cha-pe-ro-né*) Couvrir la tête d'un chaperon.

ENCHÂSSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-châ-cé*) Mettre dans une châsse : *Enchâsser des reliques.* En ce sens il est peu usité. —Entailler, mettre dans du bois, de la pierre, de l'or, de l'argent, etc. — Fig. *Enchâsser un passage dans un discours*, l'y placer.

ENCHÂSSURE, s. f. (*an-châ-çu-re*) Action par laquelle une chose est enchâssée. — L'effet de cette action.

ENCHAUSSÉ, adj. (*an-chô-cé*) t. de blason. C'est le contraire de *Chapé.*

ENCHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-chô-cé*) t. de jardinage. Couvrir des légumes de paille pour les faire blanchir ou pour les préserver de la gelée.

ENCHÈRE, s. f. (*an-chè-re*) Offre que l'on fait au-dessus de quelqu'un pour une chose qui se vend par justice au plus offrant, ou que l'on baille à ferme. — *Folle enchère*, peine que doit porter celui qui a fait une enchère téméraire.

ENCHÉRIR, v. a. I, IE, p. (*an-ché-rir*) Faire une offre au-dessus de quelqu'un. — Rendre une marchandise plus chère : *Ce marchand a enchéri ses denrées.* — v. n. Devenir cher, hausser de prix. — Figur. Surpasser en quelque chose : *Néron enchérit sur Tibère en cruautés.* — On dit qu'*un mot enchérit sur un autre*, pour dire qu'il ajoute à l'idée que l'autre exprime.

ENCHÉRISSEMENT, s. m. (*en-ché-ri-ce-man*) Haussement de prix.

ENCHÉRISSEUR, s. m. (*an-ché-ri-ceur*) Qui met une enchère.

ENCHEVAUCHURE, s. f. (*an-che-vo-chu-re*) t. d'art. Jonction par feuillure ou recouvrement.

ENCHEVÊTRER, v. a. É, ÉE, p. (*en-che-vê-tré*) Mettre un chevêtre, un licou. Peu usité. — Fig. Embarrasser, gêner. — *Périodes enchevêtrées*, embarrassées, embrouillées.

s'Enchevêtrer, v. pr. Il se dit d'un cheval qui engage un pied dans la longe de son licou. — Figur. et fam. Prendre un engagement, se mettre dans une position dont on a peine à se tirer : *Il s'est enchevêtré mal à propos dans cette affaire. Il s'enchevêtra dans un raisonnement dont il eut peine à se tirer.*

ENCHEVÊTRURE, s. f. (*an-che-vê-tru-re*) Assemblage de solives dans un plancher pour environner le foyer d'une cheminée. — En t. d'hippiatrique, mal qu'un cheval se fait à un pied en l'engageant dans la longe de son licou.

ENCHIFRENEMENT, s. m. (*an-chi-fre-ne-man*) Embarras dans le nez, causé ordinairement par un rhume de cerveau.

ENCHIFRENER, v. a. É, ÉE, p. (*an-chi-fre-né*) Causer un enchifrenement.

ENCHIRIDION, s. masc. (*an-ki-ri-dion*) Manuel; petit livre portatif, contenant des préceptes et des remarques précieuses.

ENCHYMOSE, s. fém. (*an-ki-mo-ze*) t. de médecine. Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés, comme il arrive dans la colère, la surprise, etc.

ENCLAVE, s. f. (*an-cla-ve*) Les limites d'une terre, d'une juridiction.—Terre enclavée dans une autre.

ENCLAVEMENT, s. m. (*an-kla-ve-man*) L'effet d'enclaver.

ENCLAVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-kla-vé*) Enfermer une chose dans une autre.

ENCLIN, INE, adj. (*an-klin*) Porté de son naturel à quelque chose. Ce mot se dit plutôt du mal que du bien : *Il est enclin à l'ivrognerie.*

ENCLITIQUE, s. fém. (*an-kli-ti-ke*) t. de grammaire grecque. Particule qui s'appuie si bien sur le mot précédent, qu'elle ne semble faire qu'un avec lui.

ENCLORE, v. a. CLOS, OSE, p. et adj. (*an-klo-re*) Clore de murailles, de haies, de fossés, etc.

ENCLOS, s. m. (*an-klo*) Espace contenu dans une enceinte. — L'enceinte même.

ENCLOUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-klou-é*) Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou quand on le ferre. — Enfoncer de force un clou dans la lumière d'un canon, pour empêcher les ennemis de s'en servir.

ENCLOUURE, s. f. (*an-klou-ûre*) Incommodité d'un cheval encloué. — Figur. et fam. Obstacle, difficulté, embarras.

ENCLUME, s. f. (*an-klu-me*) Masse de fer sur laquelle on bat les métaux pour leur donner la forme que l'on veut. — Fig. *Remettre un ouvrage sur l'enclume*, lui donner une meilleure forme. — En anatomie, osselet de l'organe de l'ouïe.

ENCLUMEAU ou ENCLUMOT, s. m. Petite enclume portative.

ENCOCHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ko-ché*) Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.

ENCOCHURE, s. f., t. de marine. Extrémité des vergues où l'on amarre le bout des voiles.

ENCOFFRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ko-fré*) Enfermer dans un coffre avec avidité, et même avec quelque sorte d'avarice, d'injustice.

ENCOIGNURE, s. fém. (*an-ko-gnu-re*, mouillez le *gn*) Endroit où aboutissent deux murailles qui font un coin. — Armoire qu'on place dans ce coin.

ENCOLURE, s. f. (*an-ko-lu-re*) Partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. — Fig. et fam. à l'égard des hommes, air, apparence. Il se prend ordinairement en mauvaise part : *Il a l'encolure d'un sot, d'un fripon.*

ENCOMBRE, s. m. (*an-kon-bre*) Empêchement, embarras. Il est vieux.

ENCOMBREMENT, s. masc. (*an-kon-bre-man*) Action d'encombrer, ou l'effet de cette action.

ENCOMBRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-kon-bré*) Embarrasser une rue ou autre lieu de gravois, de pierres, etc.

ENCONTRE, s. f. (*an-kon-tre*) Aventure. Vieux mot. — *A l'encontre*, préposition qui signifie *contre*. Il est vieux. — On dit fig. et fam., *aller à l'encontre de quelque chose*, s'y opposer, y être contraire.

ENCORBELLEMENT, s. m. (*an-kor-bè-le-man*) t. d'archit. Saillie portant à faux au delà du nu d'un mur, comme une console, un corbeau, etc.

ENCORE, (*an-ko-re*) adv. de temps, qui s'emploie pour le passé, pour le présent et pour l'avenir : *Il vivait encore l'an passé ; il vit encore ; c'est un homme à vivre encore vingt ans.* — De nouveau, de plus, du moins. — En poésie, on écrit *Encore* ou *Encor.* — *Encore que*, conjonction. Quoique.

ENCORNÉ, ÉE, adj. (*an-kor-né*) Qui a des cornes : *Belier encorné.* Fam. — *Javart encorné*, javart qui vient sous la corne du cheval.

ENCOURAGEANT, TE, adj. Qui encourage.

ENCOURAGEMENT, s. m. (*an-kou-ra-je-man*) Ce qui encourage.

ENCOURAGER, v. a. É, ÉE, part. (*an-kou-ra-jé*) Donner courage, exciter, animer.

ENCOURIR, v. a. RU, UE, p. (*an-kou-*

rir) [Il se conjugue comme *courir.*] Attirer sur soi, mériter, tomber en... Il se prend toujours en mauvaise part : *Encourir une peine, le déshonneur, la haine de quelqu'un.*

ENCRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-kra-cé*) Rendre crasseux.

s'ENCRASSER, v. pr. Se remplir de crasse. — Fig. et fam. S'avilir en se mésalliant, ou en fréquentant mauvaise compagnie.

ENCRE, s. f. (*an-kre*) Liqueur ordinairement noire dont on se sert pour écrire. —Composition noire et épaisse dont on se sert pour imprimer. — *Encre de la Chine*, Composition sèche et noire qui vient de la Chine, et dont on se sert pour dessiner.

ENCRIER, s. m. (*an-krié*) Petit vase pour mettre de l'encre.

ENCROUÉ, adj. (*an-kroué*) Il se dit d'un arbre qui est tombé sur un autre lorsqu'on l'abattait, et qui s'est embarrassé dans ses branches : *Bois encroués.*

ENCROÛTER, v. a., t. d'archit. Couvrir d'une croûte. — On dit fig., *homme encroûté de préjugés.*

ENCUIRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-kui-ra-cé*) Mettre une cuirasse à quelqu'un. — S'ENCUIRASSER, se dit de la peau, des métaux, lorsque la crasse s'y amasse et s'y épaissit.

ENCULASSER, v. a. (*an-ku-la-cé*) Mettre la culasse au canon d'une arme à feu.

ENCUVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ku-vé*) Mettre dans une cuve.

ENCYCLIQUE, adj. des deux g. (*an-ci-kli-ke*) Circulaire : *Lettre encyclique.*

ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*an-ci-klo-pé-di-e*) t. didactique. Enchaînement de toutes les sciences. — Livre qui traite de toutes les sciences.

ENCYCLOPÉDIQUE, adj. des deux g. (*an-ci-klo-pé-di-ke*) Qui comprend toutes les sciences.

ENDÉMIQUE, adj. des deux g. (*an-dé-mi-ke*) Il se dit de ce qui est particulier à un peuple, à une nation : *Maladie endémique.*

ENDENTÉ, ÉE, adj. (*an-dan-té*) t. de blason. Il se dit d'une pièce composée de triangles alternés de divers émaux.

ENDETTER, v. a. É, ÉE, p. Charger de dettes. — v. pr. Faire des dettes.

ENDÊVER, v. n. (*an-dê-vé*) Avoir grand dépit de quelque chose. Il est populaire.

ENDIABLER, v. n. Il ne se dit guère qu'en ce sens : *Faire endiabler quelqu'un.* Il est pop.

s'ENDIMANCHER, v. pr. (*s'an-di-man-ché*) t. familier et de plaisanterie. Mettre ses habits du dimanche.

ENDIVE, s. f. (*an-di-ve*) Plante potagère du nombre des chicorées.

ENDOCTRINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-dok-tri-né*) Instruire. Il est fam.

ENDOMMAGER, v. a. É, ÉE, p. (*an-do-ma-jé*) Apporter du dommage à... Il ne se dit que des choses.

ENDORMEUR, s. m. (*an-dor-meur*) Il ne se dit qu'au figuré. Flatteur, enjôleur. Il est familier.

ENDORMIR, v. a. I, IE, p. (*an-dormir*) [Il se conjugue comme *dormir.*] Faire dormir. — Fig. Amuser, dans le dessein de tromper. — Engourdir.

s'ENDORMIR, v. pr. Commencer à dormir. — Fig. et fam. Négliger une affaire. — On dit aussi fig., *s'endormir dans le vice.* — *Esprit endormi*, paresseux.

ENDOS, s. m. Endossement. Il est vieux.

ENDOSSE, s. f. (*an-do-ce*) Le faix et toute la peine de quelque chose. Fam.

ENDOSSEMENT, s. m. (*an-do-ce-man*) Ce que l'on écrit au dos d'un acte, et surtout d'une lettre de change.

ENDOSSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-do-cé*) Mettre sur son dos : *Endosser la cuirasse.* — Fig. et fam. Charger quelqu'un d'une chose désagréable. — Mettre son nom au dos d'une lettre de change.

ENDOSSEUR, s. masc. (*an-do-ceur*) Celui qui met son nom sur le dos d'une lettre de change pour la transporter à un autre.

ENDROIT, s. m. (*an-droa*) Lieu, place, partie d'un espace, d'un ouvrage d'esprit, et le beau côté d'une étoffe, opposé à l'envers : *Voilà l'endroit de cette étoffe.*

ENDUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. (*an-dui-re*) Couvrir d'un enduit.

ENDUIT, s. m. (*an-dui*) Couche de chaux, de plâtre, etc.

ENDURANT, ANTE, adj. (*an-du-ran*) Qui souffre aisément les injures. Il s'emploie ordinairement avec la négative.

ENDURCIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*an-dur-cir*) Rendre dur. Rendre fort : *Le travail endurcit le corps.* — Accoutumer à ce qui est dur, fâcheux, pénible. — Rendre impitoyable, insensible.

s'ENDURCIR, v. pr. Devenir dur. — S'accoutumer à quelque chose de pénible. — On dit fig., *s'endurcir dans le vice, au crime.*

ENDURCISSEMENT, s. m. (*an-dur-ci-ce-man*) Il n'a point d'usage au propre. — Il signifie fig. l'état d'une ame qui n'a plus de sentiment pour la vertu.

ENDURER, v. a. É, ÉE, p. (*an-du-ré*) Souffrir. — Supporter avec patience.

ÉNÉORÈME, s. f., t. de méd. Substance légère qui nage au milieu de l'urine.

ÉNERGIE, s. fém. Force, efficace, vertu *Énergie de l'ame, discours pleins d'énergie.*

ÉNERGIQUE, adj. des deux g. (*é-nèr-ji-ke*) Qui a de l'énergie : *Style, discours énergique.*

ÉNERGIQUEMENT, adverbe. (*é-nèr-ji-ke-man*) D'une manière énergique.

ÉNERGUMÈNE, s. m. et fém. Possédé du démon, tourmenté par l'esprit malin.

ÉNERVER, v. a. É, ÉE, p. (*é-nèr-vé*) Affaiblir par la débauche ou par quelque autre cause.

ENFAITEAU, s. m. (*an-fè-tô*) Tuile creuse qui se met sur le faîte d'une maison.

ENFAÎTEMENT, s. m. (*an-fè-te-man*) Table de plomb qui se met sur le faîte des maisons couvertes d'ardoises.

ENFAÎTER, v. act. É, ÉE, p. (*an-fè-té*) Couvrir le faîte d'une maison avec de la tuile ou du plomb, etc.

ENFANCE, s. f. (*an-fan-ce*) L'âge depuis la naissance jusqu'à douze ans ou environ. — Puérilité. — *Être en enfance*, *tomber en enfance*, se dit d'une vieille personne qui est imbécile. — Fig. Commencement : *L'enfance du monde.*

ENFANT, s. des deux g. (*an-fan*) Fils ou fille par relation au père et à la mère. — Jeune garçon ou jeune fille qui est dans l'enfance : *Voilà un bel enfant, une belle enfant.* — T. de flatterie ou de familiarité : *Mon enfant. C'est un bon enfant.*

ENFANTEMENT, s. m. (*an-fan-te-man*) Action d'enfanter.

ENFANTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-fan-té*) Accoucher d'un enfant ; on s'en sert d'ordinaire absolument et sans régime. — Il se dit fig. des productions de l'esprit : *Il enfante tous les ans un volume. C'est souvent la vanité qui enfante les systèmes.*

ENFANTILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Discours, manières qui ne conviennent qu'à un enfant. Il ne se dit que des personnes qui ont passé l'enfance : *Faire des enfantillages. Tous ces discours ne sont qu'enfantillage.*

ENFANTIN, INE, adj. (*an-fan-tin*) Qui est d'enfant : *Visage enfantin, voix enfantine.*

ENFARINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-fa-ri-né*) Poudrer de farine. — On dit fam. qu'*un homme est enfariné de quelque chose, d'une science*, etc., pour dire qu'il n'en a qu'une légère teinture ; et qu'*il est enfariné d'une opinion, d'une mauvaise doctrine*, pour dire qu'il en est un peu imbu, prévenu.

ENFER, s. m. (*an-fer*) Lieu destiné pour le supplice des damnés. — Figur. Les démons, les puissances de l'enfer : *L'enfer en gémit.* — On dit fig. d'un lieu où l'on se déplaît, où il y a beaucoup de confusion et de désordre, que *c'est un enfer.* — T. de chimie. Vaisseau propre à calciner le mercure. — Au pl. Lieu où étaient les ames que Notre-Seigneur délivra après sa mort. — Lieu où les païens croyaient que les ames allaient après la mort.

ENFERMER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*an-fer-mé*) Mettre quelqu'un dans un lieu d'où il ne puisse sortir. — Serrer une chose dans un lieu qui ferme. — Environner, clore de toutes parts : *Enfermer un parc de murailles.* — Fig. Contenir, comprendre : *Cet ouvrage enferme beaucoup de vérités.* On dit absolument, *c'est un homme à enfermer*, à mettre dans un hôpital de fous, dans un lieu de correction.

s'ENFERMER, v. pr. — *S'enfermer dans une place*, y demeurer pour la défendre pendant un siége. — *S'enfermer dans un cloître*, se faire religieux. — *S'enfermer*, se retirer dans son cabinet et n'y vouloir voir personne. — On dit subst., *sentir l'enfermé*, sentir mauvais pour n'avoir pas été à l'air depuis long-temps. On dit aussi et mieux, *sentir le renfermé.*

ENFERRER, v. act. É, ÉE, p. (*an-fèré*) Percer avec une épée, une pique, etc.

s'ENFERRER, v. pron. Se jeter sur l'épée de son ennemi. — Figur. Se nuire inconsidérément à soi-même par ses paroles, par sa conduite.

ENFILADE, s. f. (*an-fi-la-de*) Longue file de chambres sur une même ligne. — On dit fig. et fam., *une longue enfilade de discours, de raisonnemens ennuyeux*, etc. — Il se dit, au jeu de tric-trac, d'un jeu mis dans un tel état, qu'on ne peut presque éviter de perdre le tour.

ENFILER, v. a. É, ÉE, p. (*an-fi-lé*) Passer un fil par le trou d'une aiguille. — *Enfiler un chemin*, prendre un chemin et le suivre. — Fig. et fam. *Enfiler un discours*, s'engager dans un long discours. — *Le canon enfile la tranchée*, la bat en ligne droite. — *S'enfiler* se dit, au jeu de tric-trac, dans le sens d'*enfilade.*

ENFIN, adv. (*an-fin*) En un mot, pour conclusion.

ENFLAMMER, v. act. É, ÉE, part. (*an-fla-mé*) Allumer, mettre en feu. — Figur. Échauffer : *Le vin enflamme le sang.* — Exciter, irriter : *Vos paroles ont enflammé sa colère.* — On dit aussi *s'enflammer*, au propre et au figuré.

ENFLÉCHURES, s. f. pl. (*an-flé-chu-re*) t. de marine. Cordes qui traversent les haubans, et qui servent d'échelons pour monter aux hunes.

ENFLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-flé*) Augmenter le volume d'une chose en la remplissant de vent, de fluide, etc. : *Enfler un ballon.* — Fig. Augmenter : *Enfler le courage.* — Enorgueillir : *La prospérité l'a extrêmement enflé.* — Fig. et fam. *Enfler son style*, écrire d'un style ampoulé. — v. n. et v. pr. Augmenter de grosseur, de volume, au propre et au fig.

ENFLURE, s. fém. (*an-flu-re*) Tumeur, bouffissure. — Fig. *L'enflure du cœur*, l'orgueil, la vanité. — On dit aussi figur., *l'enflure du style*, le vice d'un style ampoulé.

ENFONCEMENT, s. m. (*an-fon-ce-man*)

Ce qui paraît de plus éloigné, de plus reculé dans un lieu enfoncé. — L'action d'enfoncer, de rompre, de briser.

ENFONCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-fon-cé*) Pousser vers le fond, faire pénétrer bien avant. — Rompre, briser. — *Enfoncer un bataillon*, le percer, le rompre. — En t. de tonnelier, *enfoncer un tonneau*, y mettre des fonds. — En t. d'orfévre, faire plus creux. — v. n. Aller au fond.

s'ENFONCER, v. pr. Pénétrer bien avant. — Fig. Se donner tout entier à quelque chose : *S'enfoncer dans l'étude, dans la débauche, dans la crapule.* — *Esprit enfoncé dans la matière*, homme épais et stupide.

ENFONCEUR, s. m. (*an-fon-ceur*) Il n'est usité que dans cette phrase : *Enfonceur de portes ouvertes*, homme qui se vante d'avoir fait une chose très-facile, comme si elle eût été fort difficile.

ENFONÇURE, s. f. collectif. (*an-fon-çu-re*) Toutes les pièces qui forment le fond d'une futaille. — Assemblage des ais que l'on met au bois d'un lit pour en soutenir la paillasse, les matelas.

ENFORCIR, v. a. I, IE, p. (*an-for-cir*) Rendre plus fort. — v. neut. et pron. Devenir plus fort.

ENFOUIR, v. a. I, IE, p. (*an-fou-ir*) Cacher en terre. — Fig. *Enfouir ses talens*, les laisser inutiles.

ENFOUISSEMENT, s. masc. Action d'enfouir.

ENFOUISSEUR, s. m. Qui enfouit.

ENFOURCHEMENT, s. m. (*an-four-che-man*) Sorte de greffe. — T. d'architecture. Angle formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

ENFOURCHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-four-ché*) Monter à cheval, jambe de-çà, jambe de-là.

ENFOURCHURE, s. f., t. de chasse. Tête de cerf dont le bois se termine en fourche. — T. de manége, partie du corps entre les cuisses.

ENFOURNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-four-né*) Mettre dans le four. — v. n. Figur. et fam. *Bien* ou *mal enfourner*, commencer bien ou mal.

ENFREINDRE, v. a. EINT, EINTE, p. (*an-frain-dre*) Transgresser, violer, contrevenir à... : *Enfreindre une loi, un traité.*

ENFROQUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-fro-ké*) Faire moine. Il ne se dit qu'en plaisanterie et par mépris.

s'ENFUIR, v. pr. I, IE, p. (*s'en-fuir*) [Il fait au prétérit défini, *je me suis enfui*, etc., *ils se sont enfuis*, et non *ils s'en sont enfuis*, ce qui est une faute grossière.] Fuir. — Fig. S'écouler, en parlant d'une liqueur, du temps.

ENFUMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-fu-mé*) Noircir, incommoder par la fumée. — *Enfumer des renards*, les obliger, par la fumée, à sortir de leurs terriers. On dit de même, *Enfumer des mouches à miel.*

ENGAGEANT, ANTE, adj. (*an-gaj-an*) Insinuant, attirant.

ENGAGEMENT, s. masc. (*an-ga-je-man*) L'action d'engager, ou l'effet de cette action. — Promesse par laquelle on s'engage. — Enrôlement d'un soldat, ou l'argent qu'il reçoit en s'enrôlant.

ENGAGER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ga-jé*) Mettre en gage. — Donner pour assurance. — On dit fig. : *Engager sa foi, sa parole*, etc. — Amener quelqu'un à faire une chose par la persuasion. — *Engager le combat*, obliger à combattre.

* *Engager* se construit ordinairement avec *à* : *Je l'ai engagé à venir.* Cependant on peut employer *de*, pour éviter plusieurs *a* ou la rencontre de plusieurs voyelles : *Il l'engagea de venir à Paris.*

s'ENGAGER, v. pron. S'obliger à servir quelqu'un pour un certain temps. — S'enrôler. — S'endetter. — Former, contracter un engagement. — S'empêtrer. — *S'engager dans un bois, dans un défilé*, y entrer trop avant.

ENGAGISTE, s. masc. (*an-ga-gis-te*) Qui jouit d'un domaine par engagement.

ENGAÎNÉ, ÉE, adject., t. de botan. Il se dit d'une tige enveloppée d'une membrane.

ENGAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ghé-né*) Mettre dans une gaîne.

ENGALLAGE, s. m. Action d'engaller.

ENGALLER, v. a. Teindre ou préparer une étoffe avec la noix de galle.

ENGEANCE, s. f. (*an-jan-ce*) Race. Il ne se dit proprement que de quelques animaux domestiques, et particulièrement des canes, des poules, etc. — Il ne se dit des hommes qu'en mauvaise part et par injure : *Maudite engeance.*

ENGELURE, s. f. (*an-ge-lu-re*) Enflure causée par le froid.

ENGENDRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-jan-dré*) Produire son semblable. — Fig. Causer, produire. Il ne se prend qu'en mauvaise part : *Le jeu engendre les querelles.*

s'ENGENDRER, v. pr. Être produit.

ENGER, v. a. É, ÉE, p. (*an-jé*) Embarrasser, charger. Il est vieux.

ENGERBER, v. a. É, ÉE, p. (*an-jèr-bé*) Mettre en gerbe. — Entasser des choses les unes sur les autres.

ENGIN, s. masc. (*an-jin*) Industrie. Vieux mot. — Machine composée, qui sert à élever ou à soutenir des fardeaux. — Autrefois, machines de guerre. — En t. de pêche, il se dit de toutes sortes de filets.

ENGLOBER, v. a. É, ÉE, p. (*an-glo-bé*)

Réunir plusieurs choses pour en former un tout.

ENGLOUTIR, v. a. I, IE, p. (*an-glou-tir*) Avaler gloutonnement. — Fig. Absorber. — Consumer, dissiper des biens, des richesses.

ENGLUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-glu-é*) Enduire de glu.

ENGONCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-gon-cé*) Rendre la taille contrainte, gênée.

ENGORGEMENT, s. m. (*an-gor-je-man*) Embarras dans un conduit.

ENGORGER, v. a. É, ÉE, p. (*an-gor-jé*) Boucher le passage par où les eaux doivent s'écouler. — v. pr. Se boucher.

ENGOUEMENT, s. m. (*an-goû-man*) État de celui qui est engoué. — Fig. Prévention, entêtement.

ENGOUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-gou-é*) Embarrasser le passage du gosier.

s'Engouer, v. pron. S'entêter, se passionner pour... : *S'engouer de quelqu'un, de quelque chose.*

s'ENGOUFFRER, v. pr. (*s'an-gou-fré*) Il se dit des tourbillons de vent, lorsqu'ils entrent dans quelque endroit, et des eaux qui se perdent dans quelque ouverture de la terre.

ENGOULER, v. a. É, ÉE, p. (*an-gou-lé*) Prendre tout d'un coup avec la gueule. Il est pop. — Au part. Il se dit, en t. de blason, des pièces dont les extrémités entrent dans des gueules d'animaux.

ENGOURDIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*an-gour-dir*) Rendre comme perclus : *Le froid engourdit les mains.* — On dit fig. : *L'oisiveté engourdit l'esprit.* On dit aussi, *s'engourdir*, au propre et au figuré.

ENGOURDISSEMENT, s. m. (*an-gour-di-ce-man*) État de quelque partie du corps qui est engourdie. — Il se dit aussi figur. de l'esprit.

ENGRAIS, s. masc. (*an-grè*) Lieu couvert d'herbages où l'on met engraisser certains animaux. — Pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser. — Fumier dont on amende les terres.

ENGRAISSEMENT, s. m. Action d'engraisser.

ENGRAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*an-grè-cé*) Faire devenir gras : *Engraisser des bœufs.* — Faire devenir fertile, en parlant des terres. — Salir de graisse : *Engraisser ses habits.* — v. n. Devenir gras.

s'Engraisser, v. pr. Devenir gras. — Devenir sale et crasseux. — S'épaissir. — Contracter une certaine qualité graisseuse, en parlant des liqueurs. — Fig. S'enrichir : *S'engraisser des misères publiques.*

ENGRANGER, v. a. É, ÉE, p. (*angran-jé*) Serrer des grains dans la grange.

ENGRAVEMENT, s. m. (*an-gra-ve-man*) État d'un bateau engravé.

ENGRAVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-gra-vé*) Engager un bateau dans le sable, de sorte qu'il ne flotte plus. On dit aussi, *s'engraver.*

ENGRÊLÉ, ÉE, adject. (*an-grê-lé*) t. de blason. Il se dit de certaines pièces de l'écu dentelées tout autour.

ENGRÊLURE, s. f. (*an-grê-lu-re*) Petits points très-étroits que l'on met à une dentelle. — en t. de blason, il signifie bordure engrêlée.

ENGRENAGE, s. m. (*en-gre-na-ge*) Disposition de plusieurs roues qui engrènent les unes dans les autres.

ENGRENER, v. a. É, ÉE, p. (*an-gre-né*) Commencer à mettre son blé dans la trémie pour moudre. — *Engrener des chevaux*, les nourrir de bon grain. — *Engrener de la volaille*, l'engraisser avec du grain. — Engrener, v. n. et v. pr. Action d'une roue dont les dents entrant dans celles d'une autre lui communiquent le mouvement. — *Engrener la pompe*, t. de marine. Faire jouer la pompe pour vider l'eau.

ENGRENURE, s. f. (*an-gre-nu-re*) t. d'horlogerie. Il se dit d'une roue dont les dents doivent entrer dans celles d'une autre : *Une engrenure bien faite.*

ENGRI, s. m. (*an-gri*) Espèce de tigre d'Éthiopie.

s'ENGRUMELER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'an-gru-me-lé*) Se mettre en grumeaux.

ENHARDIR, v. a. I, IE, p. (*an-har-dir*, *h* aspiré) Encourager, rendre hardi.

ENHARMONIQUE, adj. des deux g. (*an-ar-mo-ni-ke*) t. de mus. Qui procède par deux quarts de ton et une tierce majeure.

ENHARNACHER ou HARNACHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-har-na-ché*) Mettre le harnais à un cheval. — Au part. Fig. et par plaisanterie, bizarrement vêtu.

ENHERBER, v. a. Mettre en herbe. — Autrefois, empoisonner.

ÉNIGMATIQUE, adj. des deux g. (*é-nigh-ma-ti-ke*) qui tient de l'énigme.

ÉNIGMATIQUEMENT, adv. (*é-nigh-ma-ti-ke-man*) D'une manière énigmatique.

ÉNIGME, s. f. (*é-nigh-me*) Définition, exposition d'une chose en termes obscurs. — Fig. Discours dont on ne pénètre pas bien le sens. — Il se dit aussi de toutes les choses dont on ne peut deviner les motifs, les causes : *Sa conduite est une énigme pour moi.*

ENIVRANT, ANTE, adj. (*an-ni-vran*) Qui enivre. *Vin enivrant* : et fig. *Louanges enivrantes.*

ENIVREMENT, s. m. (*an-ni-vre-man*) État d'une personne ivre. Il n'a d'usage qu'au fig. : *L'enivrement des passions.*

ENIVRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ni-vré*) Rendre ivre. — Fig. Aveugler, éblouir, rem-

plir de vanité. — v. pr. Devenir ivre. — On dit fig. : *Cet homme s'enivre de la trop bonne opinion qu'il a de lui-même.* — On dit aussi *s'enivrer d'espérance.*

ENJAMBÉE, s. f. (*an-jan-bé-e*) L'espace qu'on enjambe. — L'action qu'on fait pour enjamber.

ENJAMBEMENT, s. m. (*an-jan-be-man*) t. de poésie. Il se dit lorsque le sens commencé dans un vers finit dans une partie du vers suivant.

ENJAMBER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-jan-bé*) Étendre la jambe pour passer par-dessus ou au delà de quelque chose. — v. n. Marcher à grands pas. — Figur. Avancer sur... *Ces solives n'enjambent pas assez sur la poutre.* — Usurper, empiéter. — *Homme haut enjambé*, qui a les jambes fort longues.

ENJAVELER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ja-ve-lé*) *J'enjavelle. J'enjavelai. J'enjavellerai.* Mettre en javelle des blés, des avoines et autres grains.

ENJEU, s. m. Ce que l'on met au jeu.

ENJOINDRE, v. a. JOINT, OINTE, p. (*an-join-dre*) Ordonner expressément.

ENJOINTÉ, ÉE, adject. *Oiseau court enjointé*, qui a les jambes courtes.

ENJÔLER, v. a. É, ÉE, p. (*an-jô-lé*) Attirer, tromper par de belles paroles. Il est familier.

ENJÔLEUR, EUSE, s. (*an-jô-leur*) Qui surprend et qui attire par des paroles flatteuses.

ENJOLIVEMENT, s. m. (*an-jo-li-ve-man*) Ornement, ajustement qui rend une chose plus jolie.

ENJOLIVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-jo-li-vé*) Rendre joli. Il ne se dit point des personnes.

ENJOLIVEUR, s. m. (*an-jo-li-veur*) Qui pare, qui enjolive, qui fait, qui vend des enjolivures.

ENJOLIVURE, s. f. (*an-jo-li-vu-re*) Enjolivement qu'on fait à de petits ouvrages de peu de valeur.

ENJOUÉ, ÉE, adject. (*an-jou-é*) Qui est d'humeur gaie, badine. — Il se dit aussi des productions d'esprit qui sont fort gaies.

ENJOUEMENT, s. m. (*an-joû-man*) Gaieté.

ENKIRIDION. Voyez ENCHIRIDION.

ENKISTÉ, ÉE, adj. (*an-kis-té*) t. de médecine. Il se dit d'un corps enfermé dans une membrane : *Pierre enkistée.*

ENLACEMENT, s. masc. (*an-la-ce-man*) Action d'enlacer, ou l'effet de cette action.

ENLACER, v. a. É, ÉE, p. (*an-la-cé*) Passer des cordons, des lacets l'un dans l'autre. — *Enlacer des papiers*, les passer tous dans un même lacet.

ENLAIDIR, v. a. I, IE, p. (*an-lè-dir*) Rendre laid. — v. n. Devenir laid.

ENLAIDISSEMENT, s. m. (*an-lè-di-ce-man*) Action d'enlaidir.

ENLARMER, v. act. Ajouter de grandes mailles au filet.

ENLÈVEMENT, s. m. (*an-lè-ve-man*) Action d'enlever une personne malgré elle, ou une chose malgré son propriétaire.

ENLEVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-le-vé*) Lever en haut. — Ravir, emporter, emmener par force. — Fig. Transporter d'admiration, charmer. — Ôter de manière qu'il ne reste aucun vestige : *Enlever des taches.* — *Enlever des marchandises*, se hâter de les acheter avant les autres. — On dit fig. que *la mort a enlevé un jeune homme à la fleur de son âge ;* que *la peste, la fièvre l'a enlevé en peu de jours.*

ENLEVURE, s. f. (*an-le-vu-re*) On dit aujourd'hui *Élevure.* Petite vessie ou bube qui vient sur la peau.

ENLIGNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-li-gné*, mouillez le *gn*) t. d'architecture et d'autres arts. Placer sur une même ligne plusieurs corps contigus.

ENLUMINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-lu-mi-né*) Colorier une estampe. — Rendre le teint rouge et enflammé : *Le vin lui a enluminé la figure.*

ENLUMINEUR, EUSE, s. (*an-lu-mi-neur*) Qui fait le métier d'enluminer des estampes, des cartes de géographie.

ENLUMINURE, s. fém. (*an-lu-mi-nu-re*) L'art d'enluminer. — L'ouvrage de l'enlumineur. — Il se dit figur. des ornemens du discours ; mais il se prend en mauvaise part : *Il a répandu dans son poème du brillant, de l'enluminure*, des ornemens peu naturels et recherchés.

ENNÉAGONE, s. m. (*en-né-a-go-ne*) t. de géométrie. Figure de neuf côtés.

ENNEMI, IE, s. et adj. (*è-ne-mi*) Qui hait quelqu'un, qui lui veut du mal. — Absolument, au singulier et au pluriel, le parti contraire, qui fait guerre ouverte. — En parlant des choses, qui a de l'aversion pour... Qui est opposé à... : *Ennemi des procès, des cérémonies, de la confusion*, etc. — Il se dit aussi des animaux et même des choses qui ont de l'antipathie, de la contrariété entre elles. *Le chat est ennemi de la souris. L'orgueil est ennemi des vertus.* — On dit poét. , *la fortune ennemie, les vents ennemis.*

ENNOBLIR, v. a. I, IE, p. (*an-no-blir*) Rendre plus considérable, plus illustre. Il ne se dit qu'au fig. : *Les sciences, les beaux arts ennoblissent une langue.*

ENNOIE, s. m. C'est le serpent amphisbène, ou serpent à deux têtes.

ENNUI, s. m. (*an-nui*) Langueur d'esprit causée par une chose qui déplaît par elle-même ou par sa durée, ou par la disposition dans

laquelle on se trouve. — Au pl. Chagrin, déplaisir, souci.

ENNUYANT, ANTE, adj. (*an-nui-ian*) Qui ennuie. On ne se sert plus guère du mot *ennuyant* pour les personnes; on dit plutôt *ennuyeux*.

ENNUYER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-nui-ié*) Lasser l'esprit par quelque chose de désagréable. — On dit aussi *s'ennuyer*, et impersonnellement, *il m'ennuie de ne vous point voir*.

ENNUYEUSEMENT, adv. (*an-nui-ieu-ze-man*) Avec ennui.

ENNUYEUX, EUSE, s. et adj. (*an-nui-ieu*) Qui ennuie. Il se dit des personnes et des choses. *Voyez* ENNUYANT.

ÉNODÉ, ÉE, ou ÉNOUÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui n'a pas de nœud. C'est le contraire de *noueux*.

ÉNONCÉ, s. m. *Faux énoncé*, chose avancée sans preuve.

ÉNONCER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-non-cé*) Exprimer ce qu'on a dans la pensée.

s'ÉNONCER, v. pr. S'exprimer : *S'énoncer bien* ou *mal*.

ÉNONCIATIF, IVE, adj. (*é-non-ci-a-tif*) t. de palais. Qui énonce : *Terme énonciatif*.

ÉNONCIATION, s. f. (*é-non-ci-a-ci-on*) Expression simple. — Manière de s'énoncer. — En logique, proposition qui nie ou qui affirme.

ENORGUEILLIR, v. a. et pr. I, IE, p. (*an-nor-gheu-llir*, mouillez les *ll*) Rendre ou devenir orgueilleux : *Les succès enorgueillissent; s'enorgueillir de son savoir*.

ÉNORME, adj. des deux g. Démesuré : *Grandeur énorme*. Au figur. il se prend toujours en mauvaise part : *Crime énorme*, *avarice énorme*.

ÉNORMÉMENT, adv. (*é-nor-mé-man*) Excessivement.

ÉNORMITÉ, s. f. Excès dans la grandeur ou la grosseur de la taille. — Fig. Atrocité : *L'énormité d'un crime*.

ÉNOUER, v. a. Éplucher une étoffe, en ôter les nœuds.

ENQUÉRANT, ANTE, adj. (*an-ké-ran*) Qui s'enquiert avec trop de curiosité. Peu usité.

s'ENQUÉRIR, v. pr. QUIS, ISE, p. (*s'an-ké-rir*) *Je m'enquiers, tu t'enquiers, il s'enquiert; nous nous enquérons, vous vous enquérez, ils s'enquièrent. Je m'enquérais. Je m'enquis. Je m'enquerrai. Je m'enquerrais. Enquiers-toi, qu'il s'enquière. Que je m'enquière. Que je m'enquisse.* S'informer, faire recherche. Le participe n'est plus d'usage qu'en style de pratique.

ENQUÊTE, s. f. (*an-kè-te*) Recherche qui se fait par ordre de justice.

s'ENQUÊTER, v. pron. (*s'an-ké-té*) S'enquérir.

ENQUÊTEUR, s. m. (*an-ké-teur*) Officier commis pour faire des enquêtes.

ENRACINER, v. n. ou s'ENRACINER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*an-ra-ci-né*) Prendre racine. — On dit fig., *il ne faut pas laisser enraciner les abus, les mauvaises habitudes*, etc.

ENRAGEANT, ANTE, adj. (*an-ra-jan*) Qui cause beaucoup de peine, un chagrin violent. Il est familier.

ENRAGER, v. n. (*an-ra-jé*) Il se dit fig. et fam. de celui qui souffre une douleur excessive. — Il se dit aussi d'un besoin vif et pressant, et accompagné de douleur. — Être dans une grande colère : *Il est enragé contre lui.* — Il se dit encore d'un dépit, d'un déplaisir grand et sensible : *Il enrage de dépit.* —Avec le verbe *faire*, il devient actif : *Il a une méchante femme qui le fait enrager.* — ENRAGÉ, ÉE, p. et adj. *Chien enragé*, chien qui a la rage; et fig. et fam., *douleur enragée*, *mal enragé*, douleur extrême, mal violent. — On dit subst., *c'est un enragé*, c'est un homme fougueux et impétueux.

ENRAIEMENT, s. m. Action d'enrayer.

ENRAYER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*an-ré-ié*) Garnir une roue de rais. — Arrêter une roue par les rais. — En t. d'agriculture, tracer le premier sillon. — Figur. et fam. S'arrêter : *Vous faites trop de dépenses, je vous conseille d'enrayer.*

ENRAYURE, s. f. (*an-ré-iu-re*) Ce qui sert à enrayer.

ENRÉGIMENTER, v. a., É, ÉE, p. (*an-ré-ji-man-té*) Incorporer dans un régiment; de plusieurs compagnies séparées, former un régiment.

ENREGISTREMENT ou ENREGÎTREMENT, s. m. Action d'enregistrer. — L'acte qui s'écrit sur une déclaration, sur un édit, etc., pour faire foi qu'ils ont été enregistrés. — L'impôt mis sur certains actes.

ENREGISTRER, v. a. É, ÉE, p. (*an-re-jis-tré*) Mettre une chose sur les registres.

ENRHUMER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*an-ru-mé*) Causer un rhume, le gagner.

ENRICHIR, v. a. I, IE, p. (*an-ri-chir*) Rendre riche. — Orner par quelque chose de précieux : *Enrichir une montre de pierreries.* — On dit fig., *enrichir un ouvrage d'esprit, un poëme*, etc. — *Enrichir une langue*, la rendre plus abondante par de nouveaux mots ou de nouvelles phrases. — v. pr. Devenir plus riche, plus orné. — On dit fig., *la mémoire s'enrichit par la lecture.*

ENRICHISSEMENT, s. m. (*an-ri-chi-ce-man*) Ornement qui enrichit, au propre et au figuré. Peu usité.

ENRÔLEMENT, s. m. (*an-rô-le-man*) Action d'enrôler ou de s'enrôler. —L'acte où l'enrôlement est écrit.

ENRÔLER, v. a. É, ÉE, part. (*an-rô-lé*)

Mettre sur le rôle. Il se dit particulièrement des gens de guerre. — v. pr. Se faire soldat. —On dit fam., *s'enrôler dans une compagnie*, *dans une société*.

ENROUEMENT, s. m. (*an-roû-man*) État de celui qui est enroué.

ENROUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*an-rou-é*) Rendre la voix rauque et moins nette. — On dit aussi, *s'enrouer* : *Il s'est enroué à force de parler.*

ENROUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Rendre rouillé. — On dit fig., *l'oisiveté enrouille l'esprit.* —v. pr. Amasser de la rouille: *Le fer s'enrouille.*

ENROULEMENT, s. m. (*an-rou-le-man*) t. d'architecture et de jardinage. Ce qui est tourné en spirale.

ENROULER, v. a. Rouler une chose dans une autre.

ENRUE, s. fém. (*an-ru*) t. d'agriculture. illon fort large, composé de plusieurs raies e terre relevées par la charrue : *Labourer en enrue.*

ENSABLEMENT, s. m. (*an-ça-ble-man*) Amas de sable formé par un courant d'eau ou par le vent.

ENSABLER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ça-blé*) Faire échouer sur le sable. — On dit aussi, *s'ensabler.*

ENSACHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ça-ché*) Mettre dans un grand sac.

ENSAISINEMENT, s. m. (*an-cè-zi-ne-man*) Acte par lequel on ensaisine.

ENSAISINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-cè-zi-né*) *Ensaisiner un contrat ;* il se disait d'un seigneur censier, lorsque par un acte il reconnaissait un acquéreur pour son nouveau tenancier.

ENSANGLANTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-çan-glan-té*) Tacher de sang. — Il se dit aussi au figuré : *Ce prince a ensanglanté son règne*, il a été cruel.

ENSEIGNE, s. f. (*an-cè-gne*, mouillez le *gn*) Marque, indice. On s'en sert plus ordinairement au pluriel : *Donner de bonnes enseignes, de fausses enseignes.* —Tableau que l'on attache ou que l'on pend à la maison d'un marchand. —Autrefois, drapeau d'infanterie. — La charge de celui qui porte le drapeau : *Avoir une enseigne.* — *Marcher sous les enseignes de quelqu'un*, suivre son parti. — *A bonnes-enseignes*, à bon titre, à juste titre.

Enseigne, s. m. Celui qui porte le drapeau.

ENSEIGNEMENT, s. m. (*an-cè-gne-man*, mouillez le *gn*) Instruction, préceptes. Il se dit plus ordinairement en parlant des choses morales : *Donner de bons enseignemens.* —Art d'enseigner : *Avoir la pratique de l'enseignement.* — En t. de pratique, les pièces qui servent à prouver, à établir un droit. On ne le dit guère seul : *Fournir des titres et enseignemens.*

ENSEIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-cè-gné*, mouillez le *gn*) Instruire. — Montrer quelque science, en donner des leçons. — Indiquer, faire connaître.

ENSELLÉ, ÉE, adj. (*an-cè-lé*) *Cheval ensellé*, qui a le dos un peu enfoncé comme le siége d'une selle. — *Vaisseau ensellé*, dont le milieu est bas et les extrémités sont relevées.

ENSEMBLE, adv. (*an-çan-ble*) L'un avec l'autre. — s. m. Ce qui résulte de l'union des parties différentes qui composent un tout.

ENSEMENCEMENT, s. m. (*an-ce-man-ce-man*) L'action d'ensemencer.

ENSEMENCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-ce-man-cé*) Jeter de la semence dans une terre.

ENSERRER, v. a. É, ÉE. p. (*an-cé-ré*) Enfermer, enclore. Il est vieux, et n'a d'usage qu'en poésie. — Mettre dans une serre : *Enserrer des orangers.*

ENSEVELIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*an-ce-ve-lir*) Envelopper un corps mort dans un linceul. — Fig. *Être enseveli dans l'oubli*, être entièrement oublié. — v. pron. Fig. *S'ensevelir sous les ruines d'une place*, s'y faire tuer, en la défendant jusqu'à l'extrémité. —*S'ensevelir dans la solitude*, se retirer entièrement du monde.

ENSEVELISSEMENT, s. m. (*an-ce-ve-li-ce-man*) Action d'ensevelir.

ENSIFORME, adj. des deux g., t. de bot. Allongé, aigu, et ayant la forme d'une épée.

ENSIMAGE, s. m., Action d'ensimer.

ENSIMER, v. a. (*an-ci-mé*) Humecter de graisse ou d'huile une étoffe, afin de la tondre plus aisément.

ENSORCELER, v. act. É, ÉE, part. (*an-çor-ce-lé*) Jeter un sort sur quelqu'un.

ENSORCELEUR, EUSE, s. Qui ensorcelle.

ENSORCELLEMENT, s. m. (*an-çor-cè-le-man*) Action d'ensorceler, ses effets.

ENSOUFRER, v. act. É, ÉE, p. (*an-çou-fré*) Enduire de soufre. On dit plus communément, *soufrer.*

ENSOUPLE ou ENSUPLE, s. f. Rouleau autour duquel on roule ce qui doit servir de chaîne à une étoffe.

ENSUITE, adv. (*an-çui-te*) Après. — Il est aussi prép. : *Ensuite de cela*, *ensuite de quoi.*

ENSUIVANT, adj. (*an-çui-van*) t. de pratique. Vieux mot qui marque postériorité de temps : *Le dimanche*, *le mois ensuivant*, etc.

s'ENSUIVRE, v. pr. (*s'an-sui-vre*) Suivre, être après. — Dériver, procéder. — On s'en sert souvent à l'impersonnel : *Il s'ensuit de là que... Il s'ensuivrait de cette proposition que...*

ENTABLEMENT, s. m. (*an-ta-ble-man*) t. d'archit. La saillie qui est au haut des murs d'un bâtiment, et qui en soutient la couver-

ture. — L'architrave, la frise et la corniche prises ensemble.

ENTABLER, v. n. s'Entabler, v. pr. (*an-ta-blé*) t. de manége. Il se dit d'un cheval dont les hanches devancent les épaules.

ENTACHER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ta-ché*) Infecter, gâter. Il est vieux, et ne se dit qu'au part. : *Être entaché de lèpre ;* et fig. *d'avarice.*

ENTAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Coupure faite dans le bois, la chair, etc.

ENTAILLER, v. act. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Faire une entaille.

ENTAILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Entaille : *Faire une entaillure. Entaille* est plus usité.

ENTAME. Voyez Entamure.

ENTAMER, v. a. É, ÉE, p. (*an-ta-mé*) Faire une petite incision. — Ôter une petite partie d'une chose entière. — Fig. Commencer : *Entamer une affaire, un discours*, etc. — *Entamer un corps de troupes*, commencer à le rompre.

ENTAMURE, s. f. (*an-ta-mu-re*) Petite déchirure, petite incision. — Premier morceau qu'on coupe d'un pain. Quelques-uns disent improprement, *entame. — L'entamure d'un jambon*, l'ouverture d'un jambon.

EN TANT QUE. Conjonction dont on se sert pour spécifier et pour restreindre quelque idée, quelque proposition.

ENTASSEMENT, s. m. (*an-ta-ce-man*) Amas de choses entassées : *Entassement de pierres, de livres*, et fig. *de citations, d'idées.*

ENTASSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-ta-cé*) Mettre en tas. — Fig. Accumuler. — Au part. on dit fam. qu'*un homme est entassé*, pour dire qu'il est contraint dans sa taille, qu'il a la tête enfoncée dans les épaules.

ENTE, s. fém. (*an-te*) Greffe. — L'arbre même où l'on fait une ente. — Manche d'un pinceau. — En t. de chasse, oiseau empaillé, que l'on expose dans quelque endroit pour attirer d'autres oiseaux.

ENTÉLÉCHIE, s. f. (*an-té-lé-chi-e*) t. didactique. Perfection d'une chose.

ENTENDEMENT, s. m. (*an-tan-de-man*) Faculté de l'ame par laquelle on conçoit. — Sens, jugement.

ENTENDEUR, s. masc. (*an-tan-deur*) Qui conçoit bien. Il n'est d'usage qu'en quelques phrases proverbiales : *A bon entendeur, peu de paroles.*

ENTENDRE, v. a. (*an-tan-dre*) Ouïr, recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe. — Fig. Comprendre, concevoir : *Entendre le sens d'un auteur, les passages les plus difficiles. — Entendre à demi-mot*, entendre facilement. — *Entendre finesse, malice à quelque chose*, y donner un sens fin, malin. — *N'entendre ni rime ni raison*, refuser, par humeur, de se rendre à ce qu'on propose de plus raisonnable. — v. n. Donner son consentement, approuver : *Entendre à un mariage, à une affaire.* — Vouloir : *J'entends que vous le fassiez. — Donner à entendre*, insinuer.

s'Entendre, v. pron. *S'entendre avec quelqu'un*, être d'intelligence avec lui. — *S'entendre à quelque chose*, s'y connaître.

ENTENDU, UE, p. et adj. Intelligent. — On dit aussi subst., *il fait l'entendu.* — En parlant des choses, bien ordonné, fait avec art, avec goût : *Bâtiment, meuble bien entendu. — Bien entendu*, adv., sans doute, assurément. — *Bien entendu que*, espèce de conjonction. A condition que...

ENTENTE, s. f. (*an-tan-te*) Interprétation qu'on donne à un mot équivoque. — En t. d'art, intelligence dans la distribution.

ENTER, v. a. É, ÉE, p. (*an-té*) Greffer. — Fig. *Cette famille est entée sur une autre*, elle y est entrée, et en a pris le nom et les armes. — Au part. et en t. de blason, partitions, bandes, pals qui entrent les uns dans les autres.

ENTÉRINEMENT, s. m. (*an-té-ri-ne-man*) Action d'entériner.

ENTÉRINER, v. a. É, ÉE, p. (*an-té-ri-né*) t. de pratique. Ratifier légalement un acte.

ENTÉROCÈLE, s. f. (*an-té-ro-cè-le*) t. de chirurgie. Espèce de hernie.

ENTÉROLOGIE, s. fém. (*an-té-ro-lo-ji-e*) t. de médecine. Traité sur les intestins.

ENTERREMENT, s. masc. (*an-tè-re-man*) Inhumation, cérémonie avec laquelle on met un corps en terre. — Obsèques, funérailles.

ENTERRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-té-ré*) Inhumer un corps mort. — Enfouir, mettre dans la terre. — Fig. *Enterrer son secret, ses talens*, les tenir cachés. — Au part. *Maison enterrée*, maison dont la situation est trop basse.

ENTÊTEMENT, s. m. (*an-té-te-man*) Attachement obstiné à ses idées.

ENTÊTER, v. a. (*an-té-té*) Envoyer à la tête des vapeurs incommodes. — Figur. *Les louanges entêtent*, donnent de la vanité, de l'orgueil. — Préoccuper, prévenir en faveur d'une personne ou d'une opinion. — Entêté, ée, p. et adj. Opiniâtre, prévenu. — On dit subst., *c'est un entêté.* — s'Entêter, v. pr. S'opiniâtrer. — Se préoccuper, se laisser prévenir.

ENTHOUSIASME, s. m. (*an-tou-zias-me*) Vive émotion, exaltation de l'ame. — Admiration outrée.

ENTHOUSIASMER, v. a. É, ÉE, p. (*an-tou-zias-mé*) Charmer, ravir en admiration. — On dit aussi, *s'enthousiasmer.*

ENTHOUSIASTE, s. m. et f. (*an-tou-ziaste*) Visionnaire fanatique. — Admirateur outré.

ENTHIMÈME, s. m. (*an-ti-mê-me*) t. de logique. Espece d'argument qui ne consiste que dans l'antécédent et le conséquent.

s'ENTICHER, v. pr. É, ÉE, part. et adj. Avoir un goût prononcé pour... : *S'enticher d'une opinion.* Son plus grand usage est au participe : *Entiché d'opinions dangereuses, d'erreurs, d'avarice.*

ENTIER, IÈRE, adject. (*an-tié*) Complet dans toutes ses parties. — Il s'applique aussi aux choses morales : *Vivre dans un entier détachement des choses du monde.* — Opiniâtre. — *Cheval entier*, qui n'est pas hongre. — On dit subst., *ce temple est encore dans son entier ; remettre les choses en leur entier.* — *En entier*, adv. Entièrement.

ENTIÈREMENT, adv. (*an-tiè-re-man*) Tout-à-fait.

ENTITÉ, s. f. (*an-ti-té*) t. didactique. Qui constitue l'essence d'une chose.

ENTOILAGE, s. m. (*an-toa-la-je*) Toile ou mousseline servant de monture à une dentelle, etc.

ENTOILER, v. a. É, ÉE, p. (*an-toa-lé*) Mettre de l'entoilage à un ajustement. — *Entoiler une estampe*, la coller sur une toile.

ENTOIR, s. m. Couteau pour enter.

ENTOMOLITHES, s. masc. pl. Pierres empreintes de formes d'insectes.

ENTOMOLOGIE, s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des insectes.

ENTOMOLOGISTE, s. masc. Celui qui s'occupe de l'entomologie.

ENTONNER, v. a. É, ÉE, part. (*an-to-né*) Verser une liqueur dans un tonneau. — Mettre en ton. — Chanter les premières parties d'une hymne, d'un psaume, etc.

s'ENTONNER, v. pr. Il se dit du vent lorsqu'il entre avec impétuosité dans un lieu étroit.

ENTONNOIR, s. masc. (*an-to-noar*) Instrument avec lequel on entonne une liqueur. — En anatomie, conduit du cerveau. — T. de chirurgie. Instrument pour conduire le cautère actuel sur l'os unguis dans l'opération de la fistule lacrymale.

ENTORSE, s. f. (*an-tor-ce*) C'est la même chose que *détorse.*

ENTORTILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action d'entortiller. — L'état d'une chose entortillée. — Fig. Embarras, confusion du style.

ENTORTILLER, v. a. et pr. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Envelopper en tortillant. — Fig. Embarrasser, confondre les membres d'une période. — *Style entortillé*, embarrassé.

ENTOURAGE, s. m. Ornemens qui entourent un bijou : *Un entourage de perles.*

ENTOURER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-tou-ré*) Environner, ceindre.

ENTOURNURE, subst. f. (*an-tour-nu-re*) Échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'épaule.

ENTOURS, s. m. pl. (*an-tour*) Environs, circuit. Il n'a d'usage qu'au pl. : *Les entours d'une place.* — Fig. *Les entours de quelqu'un*, ceux qui vivent dans sa familiarité.

s'ENTR'ACCUSER, v. pr. (*'an-tra-ku-zé*) S'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE, s. m. Intervalle entre deux actes d'un drame. Ce qui se chante, se joue ou se représente entre les actes d'une pièce de théâtre.

s'ENTR'AIDER, v. pr. (*s'an-trè-dé*) S'aider mutuellement.

ENTRAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Intestins. — Fig. Affection tendre : *Entrailles paternelles.* — Il se dit aussi des lieux les plus profonds de la terre.

s'ENTR'AIMER, v. pr. (*s'an-trè-mé*) S'aimer l'un l'autre.

ENTRAÎNANT, ANTE, adj. Qui entraîne. Il ne se dit qu'au figuré : *Style entraînant, éloquence entraînante.*

ENTRAÎNEMENT, s. masc. Force qui entraîne : *L'entraînement de l'habitude, des passions.*

ENTRAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*an-tré-né*) Traîner avec soi : *Un torrent a entraîne tous ces arbres.* — Fig. Tout ce qui nous porte à quelque chose avec force et comme malgré nous : *L'éloquence entraîne les esprits.*

ENTRAIT, s. m. (*an-trè*) t. de charp. Pièce de bois qui lie deux parties opposées dans la couverture d'un bâtiment.

s'ENTR'APPELER, v. pr. (*s'an-tra-pe-lé*) S'appeler l'un l'autre.

ENTRAVAILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) t. de blason. Il se dit des oiseaux qui ont un bâton passé entre les ailes ou les pieds.

ENTRAVER, v. a. É, ÉE, p. (*an-tra-vé*) Mettre des entraves : *Entraver un cheval.* — Fig. Embarrasser la marche de quelque chose : *Des formes trop minutieuses entravent les affaires.*

s'ENTR'AVERTIR, v. pr. (*s'an-tra-vèr-tir*) S'avertir mutuellement.

ENTRAVES, s. fém. pl. (*an-tra-ve*) Liens qu'on met aux pieds des chevaux. — Fig. Obstacle, empêchement. En ce sens, on le dit quelquefois au singulier : *La jeunesse, naturellement emportée, a besoin de quelque entrave qui la retienne.*

ENTRE, prép. (*an-tre*) Au milieu, parmi, dans. La voyelle s'élide devant les verbes réc. qui commencent par une voyelle : *S'entr'accorder ;* et à volonté devant *eux*, *elles* : *Entr'eux, entr'elles*, ou *entre eux, entre elles.*

ENTRE AUTRES, façon de parler adv. qui indique une désignation particulière d'une personne ou d'une chose, parmi d'autres personnes ou d'autres choses.

ENTRE-BAILLÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas entièrement fermé.

ENTRE-BAILLER, v. act. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Entr'ouvrir un peu.

s'ENTRE-BAISER, v. pr. (*s'an-tre-bè-ze*) Se baiser l'un l'autre.

ENTRECHAT, s. masc. (*an-tre-cha*) t. de danse. Saut pendant lequel on croise plusieurs fois les jambes : *Battre des entrechats.*

S'ENTRE-CHOQUER, v. pr. (*s'an-tre-cho-ké*) Se choquer l'un l'autre. — Fig. Se contredire avec aigreur.

ENTRE-COLONNE ou ENTRE-COLONNEMENT, s. masc., t. d'architecture. Espace entre deux colonnes. Les architectes ne se servent guère de ce mot qu'au pluriel.

ENTRE-CÔTE, s. masc. Morceau de bœuf coupé entre deux côtes.

ENTRECOUPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-tre-kou-pé*) Couper en divers endroits. — On dit fig., *un discours entrecoupé de citations ; ses soupirs entrecoupent sa voix.*

s'ENTRECOUPER, v. pr. Il se dit des chevaux et autres animaux qui se blessent en se frottant un pied contre l'autre quand ils marchent.

ENTRE-DEUX, s. m. (*an-tre-deu*) Partie qui est au milieu des deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguïté.

s'ENTRE-DONNER, v. pr. (*s'antre-do-né*) Se donner mutuellement quelque chose.

ENTRÉE, s. f. (*an-tré-e*) Le lieu par où l'on entre : *L'entrée d'une ville*, *d'une maison*, etc. — On dit aussi, par extension, *l'entrée d'un soulier*, *d'un chapeau*, etc. — L'action d'entrer : *A son entrée dans la prison*, etc. — Réception solennelle : *On fit à ce prince une magnifique entrée.* — Séance : *Avoir entrée aux États.* — Fig. Occasion, ouverture : *Le luxe a donné entrée à beaucoup de désordres.* — Commencement : *A l'entrée de l'hiver.* — Certains mets qui se servent au commencement du repas. — Le droit qu'on paie pour les marchandises qui entrent dans une ville, dans une province, etc. — *Entrée de ballet*, partie d'un ballet, laquelle y tient le même lieu que les entr'actes dans les pièces dramatiques. — *D'entrée*, adv. D'abord. — *D'entrée de jeu*, dès le commencement du jeu.

ENTREFAITES, s. f. plur. (*an-tre-fè-te*) *Dans* ou *sur ces entrefaites*, pendant ce temps-là.

s'ENTRE-FRAPPER, v. pr. (*s'an-tre-fra-pé*) Se frapper l'un l'autre.

ENTREGENT, s. m. (*an-tre-jan*) Manière adroite de se conduire dans le monde. Il est familier.

s'ENTR'ÉGORGER, v. pron. (*s'an-tré-gor-jé*) S'égorger l'un l'autre.

ENTRELACEMENT, s. masc. (*antre-la-ce-man*) État de plusieurs choses entrelacées.

ENTRELACER, v. a. É, ÉE, p. (*an-tre-la-cé*) Enlacer l'un dans l'autre. — On dit fig., *entrelacer un discours de citations.*

ENTRELACS, s. m. pl. (*an-tre-la*) t. d'archit., qui se dit de plusieurs cordons ou chiffres enlacés l'un dans l'autre.

ENTRELARDER, v. a. É, ÉE, p. (*an-tre-lar-dé*) Mettre du lard entre des chairs. — Fig. et fam. : *Entrelarder un discours de passages grecs ou latins*, les y insérer. — Au part., *viande entrelardée*, mêlée de gras et de maigre.

ENTRE-LIGNE, s. f. (*an-tre-li-gne*, mouillez le *gn*) Espace entre deux lignes. — Ce qui est écrit dans cet espace. On dit plus ordinairement *interlignes.* Voyez ce mot.

ENTRE-LUIRE, v. n. (*an-tre-lui-re*) Luire à demi.

s'ENTRE-MANGER, v. pr. (*s'an-tre-man-jé*) Se manger l'un l'autre.

ENTREMÊLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-tre-mê-lé*) Insérer, mêler une chose avec une autre, au propre et au figuré. — On dit aussi, *s'entremêler dans une affaire.* Fam.

ENTREMETS, s. masc. Ce qui se sert sur table avant le fruit.

ENTREMETTEUR, EUSE, s. (*an-tre-mè-teur*) Qui s'emploie dans une affaire entre deux ou plusieurs personnes. On ne s'en sert guère au féminin qu'en mauvaise part.

S'ENTREMETTRE, v. pr. (*s'an-tre-mè-tre*) S'employer pour une chose qui regarde l'intérêt d'un autre.

ENTREMISE, s. f. (*an-tre-mi-ze*) Interposition, médiation.

s'ENTRENUIRE, v. pr. (*s'an-tre-nui-re*) Se nuire l'un à l'autre.

ENTREPAS, s. m. (*an-tre-pâ*) Allure du cheval, qui approche de l'amble.

s'ENTREPERCER, v. pr. (*s'an-tre-pèr-cé*) Se percer l'un l'autre.

ENTREPOSER, v. a. É, ÉE, p. Mettre des marchandises dans un entrepôt.

ENTREPOSEUR, s. masc. (*an-tre-po-zeur*) Commis chargé de la garde d'un entrepôt.

ENTREPÔT, s. m. (*an-tre-po*) Lieu où l'on met en dépôt des marchandises.

ENTREPRENANT, ANTE, adj. (*an-tre-pre-nan*) Hardi, téméraire.

ENTREPRENDRE, v. a. (*an-tre-pran-dre*) [Il se conjugue comme *prendre.*] Prendre la résolution de faire une chose. — S'engager à faire une chose sous certaines conditions. — *Entreprendre quelqu'un*, le pousser, le railler. — *Entreprendre sur...* Usurper, attenter à... — ENTREPRIS, ISE, part. et adj. Embarrassé, perclus : *J'ai la tête tout entreprise.*

ENTREPRENEUR, EUSE, s. (*an-tre-pre-neur*) Qui entreprend à forfait quelque ouvrage. — Architecte qui entreprend un édifice.

ENTREPRISE, s. f. (*an-tre-pri-ze*) Dessein formé ; ce qu'on a entrepris. — Violence, action injuste.

s'ENTRE-QUERELLER, v. pr. (*s'an-tre-ke-rè-lé*) Se quereller l'un l'autre.

ENTRER, v. n. É, ÉE, part. (*an-tré*) [Il prend l'auxiliaire *être*.] Passer du dehors au dedans. — *Entrer en religion*, se faire religieux ou religieuse. — *Entrer en condition*, devenir domestique de quelqu'un. — *Entrer en charge*, prendre une charge. — *Entrer dans le monde*, commencer à y paraître. — Pénétrer bien avant dans quelque chose : *Le coup entra bien avant dans les chairs.* — On dit à peu près dans le même sens, qu'*un bruit entre dans la tête*, pour dire qu'il étourdit ; et fig., qu'*on ne saurait rien faire entrer dans la tête d'un homme*, pour dire qu'on ne saurait lui rien faire comprendre. — *Entrer en discours*, *en matière*, commencer un discours, une matière. — *Entrer en procès*, etc., commencer un procès, etc. — *Entrer dans la pensée*, *dans les sentimens de quelqu'un*, les pénétrer, s'y conformer. — *Entrer dans une affaire*, y prendre part, soit pour la conduite, soit pour en tirer du profit. — *Entrer dans les affaires*, être intéressé dans les affaires de finance. — On dit aussi figur. *entrer dans les secrets*, *dans les plaisirs*, *dans les intérêts*, *dans la douleur de quelqu'un*, y avoir part, y prendre part. — Il s'emploie encore impersonnellement dans différentes phrases : *Il entre de l'esprit de vitriol dans ce remède ; il entre bien de l'homme en cela*, etc.

s'ENTRE-RÉPONDRE, v. pr. (*s'an-tre-ré-pon-dre*) Se répondre l'un à l'autre.

s'ENTRE-SECOURIR, v. pr. Se secourir mutuellement.

ENTRE-SOL, s. m. (*an-tre-çol*) Logement pratiqué dans la hauteur d'un étage. — Plus communément, logement pratiqué dans la partie supérieure du rez-de-chaussée. On le faisait autrefois féminin. Le pl. ne prend pas d'*s*.

s'ENTRESUIVRE, v. pr. (*s'an-tre-sui-vre*) Aller de suite l'un après l'autre.

ENTRE-TAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de danse. Pas qui se fait en jetant un pied à la place de l'autre.

s'ENTRE-TAILLER, v. pr. (mouillez les *ll*) Il se dit d'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre en marchant.

ENTRE-TAILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Blessure que se fait lui-même un cheval qui s'entre-taille.

ENTRE-TEMPS, s. m. (*an-tre-tan*) Intervalle qui s'écoule entre deux actions. Peu usité.

ENTRETÈNEMENT, s. m. (*an-tre-tè-ne-man*) Subsistance, ce qu'on donne à quelqu'un pour vivre, pour s'habiller, etc. Il est vieux. On ne dit plus aujourd'hui qu'*Entretien*.

ENTRETENIR, v. a. TENU, UE, part. (*an-tre-te-nir*) Arrêter et tenir ensemble : *Cette pièce de bois entretient toute la charpente.* — Tenir en bon état : *Entretenir un bâtiment.* — Faire subsister, rendre durable : *Entretenir la paix*, *la désunion*, etc. — Fournir les choses nécessaires à la subsistance : *Entretenir sa maison*, *une armée.* — *Entretenir quelqu'un*, discourir avec lui. — *Entretenir un homme d'espérances*, *de belles promesses*, l'amuser en lui promettant beaucoup. — *Entretenir un grand train*, *un grand équipage*, avoir beaucoup de valets, de chevaux.

s'Entretenir, v. pr. Se tenir réciproquement : *Ces deux pièces de bois s'entretiennent.* — Se fournir des choses nécessaires : *Il s'entretient d'habits*, *de linge*, etc. — Se conserver : *Il y a des arbres qui s'entretiennent toujours verts.* — Parler, converser : *Ils s'entretiennent de bagatelles.* On dit aussi, *s'entretenir avec soi-même*, *s'entretenir avec Dieu.*

ENTRETIEN, s. m. (*an-tre-tien*) Ce qu'on donne à quelqu'un pour la nourriture et les autres besoins de la vie. Il se dit plus ordinairement de ce qui est nécessaire à l'habillement. — Ce que l'on dépense pour maintenir une chose en état. — Conversation.

ENTRETOILE, s. f. (*an-tre-toa-le*) Réseau ou dentelle qu'on met entre deux bandes de toile pour servir d'ornement.

ENTRETOISE, s. f. (*an-tre-toa-ze*) Pièce de bois mise entre d'autres pièces pour les soutenir. — *Entretoise croisée*, assemblage en forme de sautoir.

s'ENTRETUER, v. pr. Se tuer l'un l'autre.

ENTREVOIR, v. a. VU, UE, p. (*an-tre-voar*) [Il se conjugue comme *voir*.] Voir imparfaitement ou en passant. — Prévoir confusément ce qui doit arriver. — S'Entrevoir, v. pr. Avoir une entrevue.

ENTREVOUS, s. masc. (*an-tre-vou*) t. de maçonnerie. L'intervalle d'une solive à une autre, dans un plancher. — Espaces garnis de plâtre qui sont entre les poteaux d'une cloison.

ENTREVUE, s. f. Visite concertée entre deux ou plusieurs personnes pour se voir, pour parler d'affaires.

ENTR'OUÏR, v. a. Ouïr imparfaitement.

ENTR'OUVRIR, v. a. VERT, ERTE, p. et adj. (*an-trou-vrir*) Ouvrir un peu. — On dit aussi, *s'entrouvrir.*

ENTURE, s. f. (*an-tu-re*) L'endroit où l'on place une ente. — Au pl. Petites pièces de bois qui en traversent une grosse, pour former des échelons des deux côtés, comme dans les roues des carrières.

ÉNULA-CAMPANA, s. f. Plante. Voyez Aunée.

ÉNUMÉRATIF, IVE, adj. Qui énumère.

ENUMÉRATION, s. f. (*é-nu-mé-ra-cion*) Dénombrement.

ÉNUMÉRER, v. a. É, ÉE, p. Dénombrer.

ENVAHIR, v. a. I, IE, part. et adj. (*en-va-ir*) Prendre par force et injustement.

ENVAHISSEMENT, s. m. (*an-va-i-ce-man*) L'action d'envahir.

ENVELOPPE, s. f. (*an-ve-lo-pe*) Ce qui sert à couvrir, à entourer un objet. — *Écrire sous l'enveloppe de quelqu'un*, mettre sous son adresse des lettres qui sont pour un autre. — T. de fortific. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre. — En t. de botan. c'est la même chose que *tégument*.

ENVELOPPEMENT, s. m. (*an-ve-lo-pe-man*) Action d'envelopper.

ENVELOPPER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*an-ve-lo-pé*) Couvrir d'une enveloppe. — Fig. Cacher, déguiser. — Environner, entourer : *Envelopper l'ennemi.* — Comprendre : *Envelopper quelqu'un dans une accusation.* — Au part. *Discours, raisonnement enveloppé*, obscur, embarrassé. — *Se trouver enveloppé dans une mauvaise affaire*, s'y trouver engagé, embarrassé.

ENVENIMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*an-ve-ni-mé*) Infecter de venin. — *Envenimer une plaie*, la rendre plus difficile à guérir. — Fig. *Envenimer les discours*, les rendre d'une manière odieuse. — *Envenimer l'esprit de quelqu'un*, l'aigrir, l'irriter.

ENVERGUER, v. a. É, ÉE, p. (*an-vér-ghé*) t. de mar. Attacher les voiles aux vergues.

ENVERGURE, s. f. (*an-vér-gu-re*) t. de marine. Arrangement des voiles avec les vergues et les mâts. — Longueur des ailes déployées d'un oiseau.

ENVERS, prép. (*an-vér*) A l'égard de... *Charitable envers les pauvres.*

ENVERS, s. m. Le côté le moins beau d'une étoffe.

A L'ENVERS, adv. En sens contraire.

A L'ENVI, adv. Avec émulation.

ENVIE, s. f. (*an-vi-e*) Déplaisir que l'on a du bien d'autrui. — Désir, volonté. — Besoin. — Marque que des enfans apportent quelquefois en naissant. — Petit filet enlevé de la peau autour de l'ongle.

ENVIEILLIR, v. act. I, IE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Faire paraître vieux. Il n'est guère usité qu'au part. et au figur. : *Erreurs, habitudes envieillies.*

ENVIER, v. act. É, ÉE, part. (*an-vi-é*) Avoir du déplaisir du bien d'autrui. — Désirer.

ENVIEUX, EUSE, s. et adj. (*an-vi-eu*) Qui porte envie.

ENVINÉ, ÉE, adj. Il se dit d'un vase qui a contracté l'odeur du vin.

ENVIRON, adv. et prép. (*en-vi-ron*) A peu près : *Il y a environ deux heures.* Il se construit souvent avec la prép. *de* : *Son armée était d'environ vingt mille hommes.* Ce serait dire deux fois la même chose, que de dire, d'*environ vingt* ou *vingt-cinq mille hommes*; cependant c'est une faute assez ordinaire. *Vingt* ou *vingt-cinq*, étant un nombre incertain, ne souffre pas qu'on mette *environ*. Ainsi il faut dire, *son armée était de vingt* ou *vingt-cinq mille hommes*, ou *d'environ vingt mille hommes.*

ENVIRONNER, v. act., É, ÉE, p. et adj. (*an-vi-ro-né*) Entourer.

ENVIRONS, s. m. pl. Lieux d'alentour.

ENVISAGER, v. a. É, ÉE, p. (*an-vi-za-jé*) Regarder une personne au visage. — Fig. Examiner, considérer en esprit.

ENVOI, s. masc. (*an-vou*) Action par laquelle on envoie. Il se dit particulièrement des marchandises.

s'ENVOILER, v. pr. (*s'an-voa-lé*) Se courber, se déjeter.

ENVOISINÉ, ÉE, adj. (*an-voa-zi-né*) Qui a des voisins. Il est fam.

s'ENVOLER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'an-vo-lé*) S'enfuir en volant. — Fig. Passer rapidement, en parlant du temps.

ENVOYÉ, s. m. (*an-voa-ié*) Ministre d'un prince dans la cour d'un autre prince, sans caractère de représentation. — *Envoyée*, la femme d'un envoyé.

ENVOYER, v. a. É, ÉE, p. (*an-voa-ié*) *J'envoie, tu envoies, il envoie ; nous envoyons, vous envoyez, ils envoient. J'envoyais. J'envoyai. J'ai envoyé. J'enverrai. J'enverrais.* Donner ordre, faire en sorte qu'une personne aille, ou qu'une chose soit portée en un certain lieu. Il se dit aussi dans les choses morales : *Les biens et les maux que Dieu nous envoie.* — On dit aussi fig., *le vin envoie des fumées à la tête.*

ÉOLIEN ou ÉOLIQUE, adj. Nom d'un des cinq dialectes de la langue grecque.

ÉOLIPYLE, s. m. (*é-o-li-pi-le*) t. de physique. Boule de cuivre, de fer, etc., qui a une petite ouverture, et qui, étant remplie d'eau et approchée du feu, lance avec force la vapeur de cette eau.

ÉPACTE, s. fém. Nombre de jours qu'on ajoute à l'année lunaire pour l'égaler à l'année solaire. On s'en sert pour trouver le jour de Pâques et les fêtes mobiles.

ÉPAGNEUL, EULE, subst. (*é-pa-gneul*, mouillez le *gn*) Chien à long poil dont la race vient d'Espagne.

ÉPAIS, AISSE, adject. (*é-pè*) Qui a de l'épaisseur. — Fig. Lourd, pesant, grossier. — Serré : *Bois épais.* — En parlant d'une chose liquide, qui prend une consistance moins claire, plus ferme. — Il est quelquefois subst., et signifie épaisseur : *Cette pierre a un pied d'épais.* — Il est encore adv. : *Il a neigé épais de trois doigts.*

ÉPAISSEUR, s. f. (*é-pè-ceur*) La profondeur d'un corps solide : *L'épaisseur d'un mur.* — On dit aussi, *l'épaisseur d'une forêt, des brouillards.*

ÉPAISSIR, v. a. I, IE, p. (*é-pè-cir*) Rendre épais. — v. n. et pr. Devenir épais.

ÉPAISSISSEMENT, s. m. (*é-pè-ci-ce-man*) Condensation : *L'épaississement du sang.* — *Épaississement de la langue*, l'embarras de la langue d'un homme qui parle difficilement.

ÉPAMPREMENT, s. m. (*é-pan-pre-man*) L'action d'épamprer.

ÉPAMPRER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pan-pré*) Ôter de la vigne les pampres inutiles.

ÉPANCHEMENT, s. m. (*é-pan-che-man*) Écoulement d'un fluide. — Effusion : *Épanchement de cœur, de joie.*

ÉPANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pan-ché*) Verser doucement, répandre. — Fig. *Épancher son cœur*, l'ouvrir avec sincérité.

ÉPANDRE, v. a. DU, UE, part. Jeter çà et là, éparpiller.

s'ÉPANDRE, v. pr. S'étendre.

ÉPANORTHOSE, s. f. (*é-pa-nor-to-ze*) Figure de rhétorique par laquelle on feint de rétracter ce que l'on a avancé, pour dire quelque chose de plus fort.

ÉPANOUIR, v. a. I, IE, p. et adj. Il se dit des feuilles qui commencent à sortir des boutons et des fleurs, lorsque les pétales commencent à sortir du calice : *La chaleur épanouit les fleurs. Cette fleur est entièrement épanouie.* Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *Cette rose commence à s'épanouir.* — *Épanouir la rate*, réjouir. Il est familier. — On dit aussi fig., *son visage, son front s'épanouit*, se déride, devient serein.

ÉPANOUISSEMENT, s. m. (*é-pa-nou-i-ce-man*) Action de s'épanouir. — Au figur. : *Épanouissement de la rate, du cœur.*

ÉPARCET, s. masc. (*é-par-cè*) Espèce de foin dont la graine tient lieu d'avoine et d'orge.

s'ÉPARER, v. pr. (*s'é-pa-ré*) t. de manége. Il se dit d'un cheval, lorsqu'il détache des ruades.

ÉPARGNANT, ANTE, adj. (*é-par-gnan*, mouillez le *gn*) Qui ménage.

ÉPARGNE, s. fém. (*é-par-gne*, mouillez le *gn*) Économie dans la dépense. — Ménagement que l'on fait du temps. — Autrefois le trésor public ; aujourd'hui, le trésor royal.

ÉPARGNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-par-gné*, mouillez le *gn*) Ménager la dépense. — Fig. *Épargner sa peine, ses pas*, les ménager, s'exempter d'agir. — *Épargner quelqu'un*, ne lui pas faire tout le mauvais traitement qu'on pourrait. — *Ne m'épargnez pas*, employez-moi librement. — On dit aussi, *épargnez-moi le chagrin, la douleur, la confusion, la honte.* — *Cet homme n'épargne personne*, médit de tout le monde. — *S'épargner*, ménager ses soins, ses pas, son crédit. — Se priver des choses nécessaires. — *C'est un avare qui s'épargne tout.*

ÉPARPILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action d'éparpiller, ou l'état de ce qui est éparpillé.

ÉPARPILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Disperser çà et là. — *Éparpiller son argent*, fig. et fam. l'employer en folles dépenses. — En t. de peinture, disperser.

ÉPARS, ARSE, adj. (*é-pâr*) Épandu çà et là en divers endroits.

ÉPARVIN ou ÉPERVIN, s. m., t. d'hippiatrique. Tumeur dure qui vient aux jarrets d'un cheval.

ÉPATÉ, ÉE, adject. *Verre épaté*, qui a le pied cassé. — *Nez épaté*, large et gros.

ÉPAULARD, s. m. (*é-pô-lar*) Grand poisson de mer, de la forme d'un dauphin, mais beaucoup plus gros.

ÉPAULE, s. f. (*é-pô-le*) Partie la plus élevée du bras chez l'homme, et de la jambe de devant chez les quadrupèdes. — T. de fortification : *Épaule d'un bastion*, le flanc d'un bastion. — Fig. et fam. : *Regarder quelqu'un par-dessus l'épaule*, le regarder avec mépris. — *Cela me fait hausser les épaules*, me choque, ne m'inspire que du mépris. — *Je porte cet homme sur mes épaules*, il me déplaît. — *Prêter l'épaule à quelqu'un*, lui aider, le soutenir. — *Pousser le temps avec l'épaule*, gagner du temps.

ÉPAULÉE, s. f. (*é-pô-lé-e*) Effort qu'on fait de l'épaule pour pousser quelque chose. — Fig. et fam. : *Faire une chose par épaulée*, à diverses reprises et négligemment.

ÉPAULEMENT, s. m. (*é-pô-le-man*) t. de fortification. Espèce de rempart fait de fascines et de terre.

ÉPAULER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pô-lé*) En parlant des bêtes à quatre pieds, disloquer l'épaule. En ce sens, on dit aussi, *ce cheval s'est épaulé.* — Figur. Aider, soutenir. — *Épauler des troupes*, les mettre à couvert du canon.

ÉPAULETTE, s. f. (*é-pô-lè-te*) Partie du vêtement couvrant l'épaule ; galon d'or ou d'argent que porte sur l'épaule un militaire en grade.

ÉPAULIÈRE, s. f. (*é-pô-liè-re*) Partie de l'armure d'un cavalier qui couvre et défend l'épaule.

ÉPAURE, s. f. (*é-pô-re*) Solive qui sert à faire la levée d'un bateau foncet.

ÉPAVE, adj. des deux g. Il se dit de choses égarées, et dont on ne connaît point le maître : *Cheval épave, biens épaves.*

ÉPAVES, s. f. pl. Ce qui est égaré. — Il se dit aussi des choses que la mer jette sur les côtes. — *Droit d'épaves*, droit qu'avait un seigneur de s'approprier les choses égarées.

ÉPEAUTRE, s. m. (*é-pô-tre*) Espèce de blé fort en usage en Allemagne.

ÉPÉE, s. f. Arme offensive et défensive. — Profession militaire : *Il a quitté la robe pour l'épée.* — Fig. et fam. : *Emporter une chose à la pointe de l'épée*, après de grands efforts. — *Donner un coup d'épée dans l'eau*, faire une démarche inutile. — On dit fig. d'un homme adroit et vaillant, que *c'est une bonne épée.* — Par mépris, *traîneur d'épée*, bretteur.

ÉPEICHE, s. fém. (*é-pè-che*) Pie rouge, oiseau.

ÉPELER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pe-lé*) Nommer les lettres de l'alphabet, et en former des syllabes, etc.

ÉPELLATION, s. f. (*é-pè-la-cion*) Action, art d'épeler.

ÉPENTHÈSE, s. f. (*é-pan-tè-ze*) Insertion d'une lettre dans un mot latin. *Relligio* pour *Religio*.

ÉPERDU, UE, adj. Troublé par la crainte ou par quelque autre passion.

ÉPERDUMENT, adv. Violemment.

ÉPERLAN, s. m. Petit poisson de mer.

ÉPERON, s. m. Petite branche de fer ou d'autre métal, armée de pointes pour piquer le cheval, afin qu'il aille plus vite. — Rides qui se voient au coin de l'œil des personnes qui vieillissent. — Ergot de certains animaux. — La pointe qui fait la proue des galères, les parties de l'avant du vaisseau. — Sorte de fortification en angle saillant. — Tout ouvrage en pointe, qui sert à rompre le cours de l'eau. — Ouvrage de maçonnerie terminé en pointe, fait en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille pour les soutenir. — En t. de botan., pointes de certaines fleurs.

ÉPERONNÉ, ÉE, adj. (*é-pe-ro-né*) Qui a des éperons : *Un coq éperonné. Une fleur éperonnée. Il a les yeux éperonnés.*

ÉPERONNIER, s. m. (*é-pe-ro-nié*) Artisan qui fait et vend des éperons, des mors, des étriers, etc.

ÉPERVIER, s. m. (*é-pèr-vié*) Oiseau de fauconnerie. — Filet à prendre du poisson. — Bandage pour les fractures du nez.

ÉPHÈBE, s. m. (*é-fè-be*) Jeune homme arrivé à l'âge de puberté.

ÉPHÈDRE, s. masc. (*é-fè-dre*) Chez les anciens, athlète sans antagoniste, qui était obligé de se battre contre le dernier vainqueur.

ÉPHÈDRE, s. m. Arbrisseau.

ÉPHÉLIDES, s. f. pl. (*é-fé-li-de*) Taches larges, rudes et noirâtres, que cause quelque inflammation.

ÉPHÉMÈRE, adject. des deux g. (*é-fé-mère*) Qui ne dure qu'un jour : *Fièvre, fleur éphémère.* — On dit fig., *ouvrages, productions éphémères; succès éphémère.* — Il est aussi substantif, et se dit de plusieurs espèces de mouches, dont la vie est d'une très-courte durée.

ÉPHÉMÉRIDES, s. f. pl. (*é-fé mé-ri-de*) Tables astronomiques, par lesquelles on détermine, pour chaque jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque.

ÉPHESTRIE, s. f. (*é-fès-tri-e*) Nom d'un habit et d'une fête chez les Grecs.

ÉPHÈTES, s. m. pl. (*é-fè-te*) Certains magistrats à Athènes, institués pour juger les meurtriers.

ÉPHIALTE, s. m. (*é-fi-al-te*) Asthme ou oppression nocturne. — Cauchemar.

ÉPHOD, s. m. (*é-fod*) Espèce de ceinture à l'usage des prêtres hébreux.

ÉPHORES, s. m. pl. (*é-fo-re*) Magistrats de Lacédémone.

ÉPI, s. m. La tête du tuyau de blé, dans laquelle est le grain. — Espèce de bandage que les chirurgiens nomment encore *spica.* — Boucle de poil qui se forme quelquefois naturellement entre les deux yeux d'un cheval. — Crochets de fer que l'on met sur un mur ou sur des balustrades pour empêcher de passer.

ÉPIALE, adj., t. de médecine. *Fièvre épiale*, espèce de fièvre continue.

ÉPIAN, (vulgairement *pian*) s. m. Maladie commune en Amérique.

ÉPICARPE, s. m., t. de médecine. Topique qu'on applique au poignet : *Épicarpe fébrifuge.*

ÉPICAUME, s. m. (*é-pi-kô-me*) t. de chirurgie. Ulcère à la prunelle.

ÉPICE, s. f. Sorte de drogue aromatique chaude et piquante, dont on se sert pour assaisonner les viandes. Il ne s'emploie guère qu'au pl. : *Fines, bonnes épices.* — Autrefois, ce qui était dû aux juges pour le jugement d'un procès par écrit.

ÉPICÈNE, adj. des deux g. Il se dit des mots communs aux deux sexes : *Enfans, parens*, sont des mots *épicènes.*

ÉPICER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-pi-cé*) Assaisonner avec des épices.

ÉPICÉRASTIQUE, s. m. et adj. des d. g. (*é-pi-cé-ras-ti-ke*) t. de médecine. Il se dit des médicamens qui adoucissent l'acrimonie des humeurs.

ÉPICERIE, s. fém. Nom collectif qui comprend toutes sortes d'épices et de plus le sucre, le café, les drogues, etc. — Commerce d'épicier.

ÉPICIER, IÈRE, s. (*é-pi-cié*) Qui vend des épiceries.

ÉPICRÂNE, s. m. (*é-pi-krâ-ne*) Membrane qui enveloppe le crâne.

ÉPICURIEN, ENNE, adj. (*é-pi-ku-ri-in*) Qui appartient au système d'Épicure : *Morale épicurienne.* — ÉPICURIEN, s. Sectateur d'Épicure. — Voluptueux.

ÉPICURISME, s. m. Doctrine, morale d'Épicure.

ÉPICYCLE, s. m. (*é-pi-ci-kle*) t. d'astronomie. Petit cercle dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle.

ÉPICYCLOÏDE, s. fém. (*é-pi-ci-klo-i-de*) t. de géom. Courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, qui roule sur la partie concave ou convexe d'un autre cercle.

ÉPIDÉMIE, s. f., t. de méd. Maladie qui attaque un grand nombre de personnes à la fois. On dit figur., *il y a des épidémies morales.*

ÉPIDÉMIQUE, adj. des deux g. (*é-pi-dé-mi-ke*) Qui tient de l'épidémie : *Mal, maladie épidémique.*

ÉPIDÉMIUM, s. masc. (*é-pi-dé-mi-o-me*) Plante rafraîchissante.

ÉPIDERME, s. m. Première peau de l'animal, et la plus mince. — En t. de botanique, peau mince qui sert d'enveloppe générale et extérieure aux différentes parties des plantes. On l'appelle aussi *surpeau.*

ÉPIER, v. n. É, ÉE, p. et adject. (*é-pié*) Monter en épi.

ÉPIER, v. a. É, ÉE, p. Observer secrètement les actions, les discours de quelqu'un. On dit aussi *épier, l'occasion, le moment.*

ÉPIERRER, v. a. É, ÉE, p. Ôter les pierres d'un jardin, d'un champ, d'un pré.

ÉPIEU, s. m. Long bâton garni de fer pour la chasse au sanglier.

ÉPIGASTRE, s. m., t. d'anat. Partie supérieure du bas-ventre.

ÉPIGASTRIQUE, adj. des deux g. (*é-pi-gas-tri-ke*) Qui appartient à l'épigastre.

ÉPIGEONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pi-jo-né*) t. de maçonnerie. Employer le plâtre un peu serré.

ÉPIGLOTTE, s. f. (*é-pi-glo-te*) t. d'anat. Petit cartilage qui ferme la glotte. On la nomme autrement *luette.*

ÉPIGRAMMATIQUE, adject. des deux g. (*é-pi-gra-ma-ti-ke*) Qui est de la nature de l'épigramme : *Style épigrammatique.*

ÉPIGRAMMATISTE, s. m. (*é-pi-gra-ma-tis-te*) Qui compose des épigrammes.

ÉPIGRAMME, s. fém. (*é-pi-gra-me*) Petite pièce de poésie, qui consiste ordinairement dans une seule pensée, dont la force est presque toute dans le dernier vers. — Il se dit aussi d'un trait piquant lancé dans la conversation ou par écrit.

ÉPIGRAPHE, s. f. (*é-pi-gra-fe*) Inscription qu'on met sur un bâtiment. — En ce sens on dit plus souvent *inscription.* — Sentence mise au frontispice d'un livre.

ÉPIGYNE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit des étamines, des pétales, etc., insérés sur le pistile ou sur l'ovaire

ÉPILATOIRE, adj. des deux g. (*é-pi-la-toa-re*) Qui sert à épiler.

ÉPILEPSIE, s. f. (*é-pi-lèp-ci-e*) Genre de spasme ou maladie nerveuse avec convulsions, où l'on perd tout-à-coup l'usage des sens et de l'entendement. — On l'appelle aussi *mal caduc, haut mal.*

ÉPILEPTIQUE, adj. des deux g. (*é-pi-lèp-ti-ke*) Qui appartient à l'épilepsie. — Il est aussi subst. et signifie celui qui est sujet à l'épilepsie.

ÉPILER. Voyez Dépiler.

ÉPILLET, s. m. (mouillez les *ll*) t. de botanique. On donne ce nom à de petits épis, dont sont ordinairement composés les grands épis.

ÉPILOGUE, s. m. (*é-pi-lo-ghe*) Conclusion d'un discours oratoire ou d'un poëme.

ÉPILOGUER, v. n. É, ÉE, p. (*é-pi-lo-ghé*) Fig. Censurer, trouver à redire. — Il est quelquefois actif : *Epiloguer les actions d'autrui.* Il est fam.

ÉPILOGUEUR, s. m. (*é-pi-lo-gheur*) Qui aime à épiloguer. Fam.

ÉPINARDS, s. m. pl. (*é-pi-nâr*) Herbe potagère dont la graine est renfermée dans une capsule *épineuse* d'où elle a pris son nom.

ÉPINCETER, v. a. (*é-pin-ce-té*) t. de fauconnerie. *Épinceter le bec et les serres d'un oiseau,* lui faire le bec et les serres.

ÉPINÇOIR, s. m. (*é-pin-çoar*) Gros marteau pour tailler les pavés.

ÉPINE, s. f. Espèce d'arbrisseau dont les branches ont des piquans. — Le piquant même de cet arbrisseau et de quelques autres arbres. — Fig. Embarras, obstacle. — Au pl. Difficultés. — *Épine du dos*, suite de vertèbres qui règnent le long du dos de l'homme. — Fig. et fam. *Être sur les épines*, être dans de grandes inquiétudes. — *Se tirer une épine du pied*, se débarrasser d'un souci, d'une affaire désagréable. — *Marcher sur les épines*, rencontrer des difficultés à tout moment. — Au pl., t. de chimie. Cuivre hérissé de pointes après le ressuage.

ÉPINE-ARABIQUE, s. f. Plante.

ÉPINE-VINETTE, s. fém. Arbrisseau qui porte un fruit rouge et aigre.

ÉPINETTE, s. f. Sorte de petit clavecin. — Cage en bois où l'on renferme les volailles qu'on veut engraisser. — Hameçon qui se fait avec des épines d'arbre.

ÉPINEUX, EUSE, adj. (*é-pi-neu*) Qui a des piquans. — Fig. en parlant des choses, plein de difficultés : *Affaires épineuses.* — En parlant des personnes, qui fait des difficultés sur tout : *Homme, esprit épineux.*

ÉPINGARE, s. m. Pièce de canon qui ne porte pas plus d'une livre de balle.

ÉPINGLE, s. f. (*é-pin-gle*) Petit brin de

fil de laiton avec une pointe et une tête servant à attacher. — Au pl. Ce qu'on donne à une femme quand on fait quelque traité avec le mari. — Fig. et fam. *Être tiré à quatre épingles*, ajusté avec une affectation contrainte.

ÉPINGLETTE, s. fém. Épingle pour déboucher la lumière du fusil et pour percer les gargousses.

ÉPINGLIER, IÈRE, s. (*é-pin-glié*) Qui fait ou vend des épingles.

ÉPINIÈRE, adj. f. Qui appartient à l'épine du dos : *Moelle, artère épinière.*

ÉPINIERS, s. m. pl., t. de chasse. Bois ou fourrées d'épines, où se retirent les bêtes noires.

ÉPINOCHE, s. m. Les épiciers donnent ce nom au café de la meilleure qualité.

ÉPINYCTIDES, s. f. plur. (*é-pi-nik-ti-de*) Pustules qui s'élèvent la nuit sur la peau.

ÉPIPHANIE, s. f. (*é-pi-fa-ni-e*) Fête de l'adoration des Rois.

ÉPIPHONÈME, s. m. (*é-pi-fo-nè-me*) Figure de rhétorique. Exclamation sentencieuse.

ÉPIPHORE, s. f. (*é-pi-fo-re*) t. de méd. Flux de larmes habituel.

ÉPIPHYSE, s. f. (*é-pi-fi-ze*) t. d'anat. Éminence cartilagineuse unie au corps d'un os.

ÉPIPLÉROSE, s. f. (*é-pi-plé-ro-ze*) t. de méd. Réplétion excessive des artères.

ÉPIPLOCÈLE, s. f. t. de méd. Hernie causée par la chute de l'épiploon.

ÉPIPLOÏQUE, adj. des deux g. (*é-pi-plo-i-ke*) Qui appartient à l'épiploon. *Artère, veine épiploïque.*

ÉPIPLOMPHALE, s. fém. (*é-pi-plon-fale*) t. de méd. Hernie du nombril, causée par la sortie de l'épiploon.

ÉPIPLOON, s. m., t. d'anat. Membrane graisseuse qui couvre une partie des intestins.

ÉPIQUE, adject. des deux g. (*é-pi-ke*) Il se dit d'un poème où le poète raconte une action héroïque. — On dit aussi, *un poète épique.*

ÉPISCOPAL, ALE, adj. Qui appartient à l'évêque.

ÉPISCOPAT, s. m. (*é-pis-ko-pa*) Dignité d'évêque.

ÉPISCOPAUX, s. masc. pl. (*é-pis-ko-pô*) Nom qu'on donne en Angleterre à ceux qui tiennent pour l'épiscopat. Il se dit par opposition à *Presbytériens.*

ÉPISODE, s. m. (*é-pi-zo-de*) Action que le poète emploie pour étendre l'action principale d'un poème épique.

ÉPISODIQUE, adj. des deux g. (*é-pi-zo-di-ke*) Qui appartient à l'épisode.

ÉPISPASTIQUE, adject. des deux g. (*é-pis-pas-ti-ke*) Il se dit des remèdes qui attirent fortement les humeurs.

ÉPISSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pi-cé*) Entrelacer une corde avec une autre.

ÉPISSOIR, s. m. (*é-pi-çoar*) Instrument pour épisser.

ÉPISSURE, s. f. (*é-pi-çu-re*) t. de marine. Entrelacement de deux bouts de corde au lieu d'un nœud.

ÉPISTÉMONARQUE, s. m. (*é-pis-tè-mo-nar-ke*) Ancien officier dans l'Église grecque, qui avait l'inspection de tout ce qui appartenait à la loi.

ÉPISTOLAIRE, adj. des deux g. (*é-pis-to-lè-re*) Qui appartient à l'épître : *Genre, style épistolaire.* — s. m. pl. Auteurs anciens dont les lettres ont été recueillies.

ÉPISTYLE, s. f. (*é-pis-ti-le*) Ancien terme d'architecture. Architrave.

ÉPITAPHE, s. f. (*é-pi-ta-fe*) Inscription qu'on met sur un tombeau, ou qui est faite pour être mise sur un tombeau.

ÉPITASE, s. f. (*é-pi-ta-ze*) Dans l'ancienne poésie, partie d'un poème dramatique, laquelle contient les incidens qui font le nœud de la pièce.

ÉPITHALAME, s. m. (*é-pi-ta-la-me*) Poème à l'occasion d'un mariage.

ÉPITHÈME, s. m. (*é-pi-tè-me*) t. de pharmacie. Remède topique.

ÉPITHÈTE, s. f. Nom adjectif, qui désigne quelque qualité du nom substantif auquel il est joint.

ÉPITHYME ou ÉPITHYM, s. masc. Plante parasite qui se trouve sur le thym.

ÉPITIÉ, s. m. Petit retranchement de planches dans un coin du vaisseau.

ÉPITOGE, s. f. Ancien chaperon des présidens à mortier. — Autrefois manteau que les Romains mettaient sur la toge.

ÉPITOME, s. m. Mot tiré du grec. Abrégé d'un livre, particulièrement d'une histoire.

ÉPÎTRE, s. f. Lettre missive. Il ne se dit guère que des lettres des anciens. — Certaines lettres en vers. — Leçon qui se dit à la messe avant l'évangile.

ÉPITROPE, s. m. Espèce d'arbitre chez les Grecs modernes. — Nom d'une figure de rhétorique, qui consiste à accorder quelque chose qu'on peut nier, afin de faire recevoir plus facilement ce qu'on veut persuader.

ÉPIZOOTIE, s. f. (*é-pi-zo-o-ci-e*) Maladie contagieuse des bestiaux.

ÉPIZOOTIQUE, adj. des deux g. (*é-pi-zo-o-ti-ke*) Qui tient de l'épizootie.

ÉPLORÉ, ÉE, adj. Qui est tout en pleurs. Il se dit surtout des femmes : *Elle entra tout éplorée.*

ÉPLOYÉ, ÉE, adj. (*é-ploa-ié*) t. de blason, qui a les ailes étendues.

ÉPLUCHEMENT, s. m. (*é-plu-che-man*) Action d'éplucher.

ÉPLUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-plu-ché*) Nettoyer. Il se dit particulièrement des herbe

et des graines. — Fig. *Éplucher un ouvrage*, *la vie de quelqu'un*, rechercher ce qu'il peut y avoir de mauvais.

ÉPLUCHEUR, EUSE, s. Qui épluche. — Il se dit aussi au figuré : *C'est un grand éplucheur de mots.*

ÉPLUCHURES, s. f. plur. Ordures qu'on a ôtées.

ÉPODE, s. fém., t. de poésie lyrique des Grecs. La troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode. — *Les épodes d'Horace*, le dernier des livres de ses poésies lyriques.

ÉPOINTÉ, ÉE, adj. (*é-poin-té*) t. de manége et de chasse : *Cheval épointé*, qui s'est démis les hanches. *Chien épointé*, qui s'est cassé les os des cuisses.

ÉPOINTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-poin-té*) Ôter la pointe à quelque instrument.

ÉPOIS, s. m. pl. (*é-poa*) Cors qui sont au sommet de la tête du cerf.

ÉPOMIS ou ÉPOMIDE, s. fém., t. d'anat. Partie supérieure de l'épaule qui va jusqu'au cou.

ÉPONGE, s. f. Substance marine, légère, molle et très-poreuse attachée aux rochers dans la mer, dont on se sert pour nettoyer et laver certaines choses. — Ce qui forme le talon des animaux. — *Passer l'éponge sur un écrit*, *sur un tableau*, l'effacer; et fig. : *Passer l'éponge sur une action*, l'oublier, n'en parler plus. — Fig. *Presser l'éponge*, contraindre à restitution.

ÉPONGER, v. act. É, ÉE, p. (*é-pon-jé*) Nettoyer avec une éponge.

ÉPONTILLES, s. fém. pl. (mouillez les *ll*) Pièces de bois placées entre l'entre-pont et dans la cale d'un vaisseau pour soutenir les poutres.

ÉPOPÉE, s. f. Caractère, genre du poème épique.

ÉPOQUE, s. f. (*é-po-que*) Point fixe dont on se sert dans la chronologie. — Date, moment.

ÉPOUDRER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pou-dré*) Ôter la poudre de dessus les hardes.

s'ÉPOUFFER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'é-pou-fé*) S'enfuir secrètement. Il est pop.

ÉPOUILLER, v. act. et pr. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Ôter les poux.

ÉPOUMONER, v. a. et pr. É, ÉE, part. (*é-pou-mo-né*) Fatiguer les poumons.

ÉPOUSAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Célébration du mariage.

ÉPOUSÉE, s. fém. (*é-pou-zée*) Celle qu'un homme vient d'épouser ou qu'il va épouser.

ÉPOUSER, v. act. É, ÉE, p. (*é-pou-zé*) Prendre en mariage. — Fig. Prendre les intérêts ou le parti de quelqu'un.

ÉPOUSEUR, s. m. (*é-pou-zeur*) Celui qu'on sait être en disposition de se marier. Il est familier.

ÉPOUSSETER, v. act. É, ÉE, p. (*é-pou-ce-té*) Vergeter. — Fig. et fam. Battre.

ÉPOUSSETTES, s. fém. pl. (*é-pou-cè-te*) Brosse ou vergette. Il vieillit.

ÉPOUVANTABLE, adj. des deux g. Qui cause de l'épouvante. — Étrange, excessif.

ÉPOUVANTABLEMENT, s. masc. (*é-pou-van-ta-ble-man*) D'une manière épouvantable. — Extrêmement, avec excès.

ÉPOUVANTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Il fait au pl. *épouvantails*. Haillon suspendu pour épouvanter des oiseaux. — Personne laide à faire peur. — Chose qui fait peur sans pouvoir faire du mal.

ÉPOUVANTE, s. fém. Grande et soudaine peur, causée par quelque chose d'imprévu.

ÉPOUVANTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pou-van-té*) Causer de l'épouvante. — v. pr. Prendre l'épouvante.

ÉPOUX, OUSE, s. (*é-pou*) Conjoint par mariage.

ÉPREINDRE, v. a. PREINT, EINTE, p. Presser quelque chose pour en tirer le suc.

ÉPREINTES, s. f. pl. Douleur causée par une matière âcre, qui donne de fausses envies d'aller à la selle. — En t. de chasse, fiente des loutres et de quelques autres animaux.

s'ÉPRENDRE, v. pr. PRIS, ISE, p. (*s'é-pran-dre*) [Il se conjugue comme *prendre*] Se laisser surprendre par une passion. Il n'a guère d'usage qu'au part.

ÉPREUVE, s. f. Essai, expérience. — En t. d'imprimerie, la feuille d'impression qu'on envoie à l'auteur, pour en corriger les fautes avant de la tirer. — Premières feuilles qu'on tire d'une estampe. — *Cette cuirasse est à l'épreuve du mousquet*, le mousquet ne la perce point. — *Cet homme est à l'épreuve de tout* ou *à toute épreuve*, d'une fidélité incorruptible.

ÉPRIS, SE, p. d'*Éprendre*.

ÉPROUVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-prouvé*) Essayer. — Connaître par expérience.

ÉPROUVETTE, s. fém. (*é-prou-vète*) Certaine sonde de chirurgien. — Instrument avec lequel on éprouve la qualité de certaines choses.

EPTACORDE, s. Voyez Heptacorde.

EPTAGONE, s. Voyez Heptagone.

ÉPUCER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pu-cé*) Ôter les puces.

ÉPUISABLE, adj. des deux g. (*é-pui-zable*) Qui peut être épuisé. Peu usité.

ÉPUISEMENT, s. m. (*é-pui-ze-man*) Dissipation de forces et d'esprit. — Il se dit aussi des finances, lorsqu'elles ont été épuisées par des dépenses excessives.

ÉPUISER, v. a. É, ÉE, p. (*é-pui-zé*) Ta-

rir, mettre à sec : *Épuiser un puits ;* et figur. *le trésor public. Ses débauches ont épuisé ses forces.* — *Épuiser une matière*, ne rien omettre. — On dit aussi, *s'épuiser.*

ÉPULIE, s. f., t. de chirurgie. Excroissance de chair qui se forme aux gencives des dents molaires.

ÉPULONS, s. m. pl. Prêtres de l'ancienne Rome, qui présidaient aux festins qu'on faisait en l'honneur des dieux.

ÉPULOTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*é-pu-lo-ti-ke*) t. de méd. Il se dit des remèdes propres à cicatriser les plaies.

ÉPURATION, s. f. (*é-pu-ra-cion*) Action d'épurer : *L'épuration des métaux.*

ÉPURE, s. f., t. d'architecture. Dessin en grand de quelque édifice.

ÉPUREMENT, s. m. (*é-pu-re-man*) Action de rendre pur, plus pur.

ÉPURER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*é-pu-ré*) Rendre plus pur. — v. pr. Devenir plus pur. — Figur. Se perfectionner. — *Sentimens épurés*, nobles et détachés de tout intérêt.

ÉPURGE, s. fém. Herbe qui purge violemment.

ÉQUARRIR, v. act. I, IE, p. (*é-ka-rir*) Tailler en angles droits : *Équarrir une pierre.*

ÉQUARRISSAGE, s. m. (*é-ka-ri-ça-je*) t. de charpent. État de ce qui est équarri.

ÉQUARRISSEMENT, s. m. (*é-ka-ri-ce-man*) L'action d'équarrir.

ÉQUATEUR, s. m. (*é-koua-teur*) Un des grands cercles de la sphère, également distant des deux pôles.

ÉQUATION, s. f. (*é-koua-cion*) t. d'astronomie. Différence entre l'heure moyenne de la pendule, et l'heure vraie indiquée par le cadran solaire. — T. d'algèbre. Expression ou formule qui indique une égalité de valeur entre des quantités différemment exprimées.

ÉQUERRE, s. f. (*é-kè-re*) Instrument pour tracer un angle droit.

ÉQUESTRE, adj. des deux g. (*é-kès-tre*) *Statue équestre*, d'une personne à cheval. — *L'ordre équestre*, l'ordre des chevaliers romains. — La noblesse du second rang en Pologne.

ÉQUIANGLE, adj. des deux g. (*é-kui-an-gle*) t. de géom. Il se dit des figures dont les angles sont égaux à ceux d'un autre.

ÉQUIDISTANT, ANTE, adj. (*é-kui-dis-tan*) *Lignes équidistantes*, également distantes.

ÉQUILATÉRAL, ALE, adj. (*é-kui-la-té-ral*) t. de géométrie. Il se dit du triangle qui a les côtés égaux.

ÉQUILATÈRE, adj. des deux g. (*é-kui-la-tè-re*) t. de géom. qui se dit des figures dont les côtés sont égaux à ceux d'une autre.

ÉQUILIBRE, s. m. (*é-ki-li-bre*) Égalité de poids, de force. — On dit fig., *mettre, tenir dans l'équilibre*, dans l'égalité.

ÉQUIMULTIPLE, adj. des deux g. (*é-kui-mul-ti-ple*) t. d'arithmétique. C'est le nom que l'on donne aux nombres qui contiennent leurs sous-multiples autant de fois l'un que l'autre.

ÉQUINOXE, s. m. (*é-ki-nok-ce*) Temps de l'année où les nuits et les jours sont égaux.

ÉQUINOXIAL, ALE, adj. (*é-ki-nok-ci-al*) Qui appartient à l'équinoxe.

ÉQUIPAGE, s. m. (*é-ki-pa-je*) Train, suite de chevaux, de valets, de voitures, etc. — Carrosse et chevaux : *Il a un bel équipage.* — *Être en bon* ou *en mauvais équipage*, bien ou mal vêtu. — Les soldats et les matelots d'un vaisseau.

ÉQUIPÉE, s. f. (*é-ki-pé-e*) Action, entreprise imprudente.

ÉQUIPEMENT, s. m. (*é-ki-pe-man*) Action d'équiper. — Provision de tout ce qui est nécessaire à un vaisseau.

ÉQUIPER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*é-ki-pé*) Pourvoir des choses nécessaires une personne, une flotte, un vaisseau, etc. — Au part., en t. de blason, il se dit d'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages.

ÉQUIPOLLENCE, s. f. (*é-ki-pol-lan-ce*) t. didactique. *Équipollence des propositions*, propositions qui équivalent l'une à l'autre.

ÉQUIPOLLENT, ENTE, adj. (*é-ki-pol-lan*) Qui vaut autant que... — Il est aussi subst., et signifie égal en valeur. — *A l'équipollent*, adv., à proportion, à l'avenant.

ÉQUIPOLLER, v. a. et v. n. É, ÉE, part. (*é-ki-pol-lé*) t. de commerce. Valoir autant que...

ÉQUIPONDÉRANCE, s. f. Égalité de tendance vers un centre commun.

ÉQUITABLE, adj. des deux g. (*é-ki-ta-ble*) Qui a de l'équité. Il se dit des personnes et des choses.

ÉQUITABLEMENT, adv. (*é-ki-ta-ble-man*) D'une manière équitable.

ÉQUITATION, s. f. (*é-ki-ta-cion*) L'art de monter à cheval.

ÉQUITÉ, s. f. (*é-ki-té*) Justice, droiture — Quelquefois justice exercée, non selon la rigueur des lois, mais avec une modération et un adoucissement raisonnables.

ÉQUIVALENT, ENTE, s. m. et adj. (*é-ki-va-lan*) Qui est de même prix, de même valeur.

ÉQUIVALOIR, v. n. (*é-ki-va-loar*) [Il se conjugue comme *Valoir.*] Être de même prix, de même valeur. Il est peu usité à l'infinitif.

ÉQUIVOQUE, s. f. (*é-ki-vo-ke*) Double sens d'un mot, d'une phrase.

ÉQUIVOQUE, adj. des deux g. Qui a un double sens. — Sur quoi on peut faire des jugemens opposés.

ÉQUIVOQUER, v. n. (*é-ki-vo-ké*) User d'équivoque.

ÉRABLE, s. m. Arbre.

ÉRADICATIF, IVE, adj. (*é-ra-di-ka-tif*) t. de médecine, qui se dit des remèdes qui emportent une maladie et ses causes.

ÉRADICATION, s. f. (*é-ra-di-ka-cion*) t. de physique. L'action d'arracher par la racine.

ÉRAFLER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ra-flé*) Écorcher légèrement. Effleurer.

ÉRAFLURE, s. f. Écorchure légère.

ÉRAILLEMENT, s. m. Voyez ECTROPION.

ÉRAILLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (mouillez les *ll*) Il se dit des toiles et des étoffes dont le tissu est relâché ou effilé.

ÉRAILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Il se dit d'une étoffe éraillée.

ÉRATER, v. a. É, ÉE, p. Ôter la rate.

ÈRE, s. f., t. de chronologie. Point fixe d'où l'on commence à compter les années chez les différens peuples : *La naissance de Jésus-Christ est l'ère des chrétiens.*

ÉRECTEUR, s. m. et adj., t. d'anatomie. Il se dit des muscles qui servent à élever certaines parties.

ÉRECTION, s. f. (*é-rèk-cion*) Institution, établissement. — Action d'ériger, d'élever : *L'érection d'une statue, d'un monument.*

ÉREINTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-rin-té*) Fouler ou rompre les reins.

ÉRÉMITIQUE, adj. des deux g. (*é-ré-mi-ti-ke*) D'ermite : *Vie érémitique*, vie que mènent les solitaires dans le désert.

ÉRÉSIE, s. f. Espèce de plante.

ÉRÉSIPÉLATEUX. Voyez ÉRYSIPÉLATEUX.

ÉRÉSIPÈLE. Voyez ÉRYSIPÈLE.

ÉRÉTHISME, s. m. (*é-ré-tis-me*) t. de médecine. Irritation.

ERGO-GLU, expression familière pour se moquer des grands raisonnemens qui ne concluent rien.

ERGOT, s. m. (*er-go*) Ongle de derrière du pied de quelques animaux. — Maladie qui attaque le seigle. — Espèce de corne molle qui se trouve derrière le boulet du cheval, et qui est recouverte par le poil du fanon. — Nom des espèces de cornes qui viennent sur les épis de plusieurs graminées, le plus communément sur ceux du seigle.

ERGOTÉ, ÉE, adj. Qui a des ergots. — *Seigle ergoté*, attaqué de la maladie nommée *ergot*.

ERGOTER, v. n. (*er-go-té*) Pointiller, chicaner. — Fam. Trouver à redire à tout.

ERGOTERIE, s. f. ERGOTISME, s. m. Chicane sur des bagatelles. Fam.

ERGOTEUR, s. m. Pointilleux. Fam. On ne le dit guère des femmes. L'Académie met pourtant dans ses exemples, *c'est une ergoteuse.*

ÉRIDAN, s. m. Nom d'une constellation de l'hémisphère austral.

ÉRIGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ri-jé*) Consacrer, élever. — *S'ériger en...* S'attribuer une autorité, un droit, etc., qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas.

ÉRIGNE ou ÉRINE, s. f. Petit instrument terminé par un crochet, dont on se sert pour élever les parties que l'on veut disséquer.

ERMIN, s. m. (*èr-min*) Droit de douane dans les échelles du Levant.

ERMITAGE, s. m. Habitation d'un ermite. — Fig. Lieu écarté et solitaire, maison écartée et champêtre.

ERMITE, s. m. Solitaire qui s'est retiré dans un désert pour y servir Dieu.

ÉRODÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des feuilles dont le bord est très-inégalement denticulé.

ÉROSION, s. f. (*é-ro-zion*) t. de médecine. Action de toute liqueur acide qui ronge quelque substance.

ÉROTIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à l'amour : *Délire, poème érotique.*

ÉROTOMANIE, s. f. Délire passionné.

ERRANT, ANTE, adj. (*er-ran*) Vagabond. — Celui qui est dans l'erreur en matière de foi : *Nos frères errans.* — *Étoiles errantes*, les planètes, par opposition aux étoiles fixes.

ERRATA, s. m. (*er-ra-ta*) t. emprunté du latin. Listes des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

ERRATIQUE, adj. des deux g. (*er-ra-ti-ke*) t. de méd. Irrégulier : *Fièvre erratique.*

ERRE, s. f. Train, allure : *Aller grand'erre*, aller bon train, aller vite.; et fig., faire trop grande dépense. — En t. de mar., marche d'un vaisseau. — Au pl. Traces ou voies du cerf. — Au figur. *Suivre les erres*, *marcher sur les erres de quelqu'un*, tenir la même conduite que lui, suivre les mêmes voies ; et en parlant d'affaires, *reprendre les premières*, *les dernières erres*, recommencer à travailler sur une affaire, et la reprendre où on l'avait laissée.

ERREMENS, s. m. pl. (*er-re-man*) Erres. Il ne se dit qu'au figuré, et en parlant d'affaires. On le dit plus ordinairement qu'*Erres*.

ERRER, v. n. (*er-ré*) Aller à l'aventure. — Se tromper, avoir une fausse opinion.

ERREUR, s. f. (*er-reur*) Fausse opinion. — Faute, méprise. — Au pl. Longs voyages remplis de traverses : *Les erreurs d'Ulysse.* — Déréglement dans les mœurs : *Les folles erreurs de la jeunesse.*

ERRHIN, adj. (*er-rin*) t. de méd. Se dit des remèdes qu'on introduit dans les narines pour faire éternuer, moucher, et quelquefois pour arrêter l'hémorragie du nez.

ERRONÉ, ÉE, adj. (*er-ro-né*) Qui con-

tient de l'erreur : *Sentiment erroné ; opinion, proposition erronée.*

ERS, s. m. ou VESCE NOIRE, s. f. Plante légumineuse.

ÉRUCAGE, s. f. (*é-ru-ka-je*) Plante.

ÉRUCTATION, s. f. (*é-ruk-ta-cion*) t. de méd. Éruption des vents de l'estomac par la bouche, et souvent avec bruit.

ÉRUDIT, ITE, adj. (*é-ru-di*) Qui a beaucoup d'érudition. — Il s'emploie aussi subst., et quelquefois en mauvaise part : *Ce n'est qu'un érudit.*

ÉRUDITION, s. f. (*é-ru-di-cion*) Grande étendue de savoir. — Remarque, recherche savante, curieuse.

ÉRUGINEUX, EUSE, adj. (*é-ru-ji-neu*) Qui tient de la rouille du cuivre, ou qui lui ressemble.

ÉRUPTION, s. f. (*é-rup-cion*) Il se dit de la sortie des boutons et pustules. — Il se dit aussi de toute sortie prompte et avec efforts : *L'éruption du Vésuve.*

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE, adj. (*é-ri-zi-pé-la-teu*) Qui tient de l'érysipèle.

ÉRYSIPÈLE, s. m. (*é-ri-zi-pè-le*) Maladie inflammatoire de la peau. Autrefois on écrivait *érésipèle.*

ÈS, prép. [contraction de *en* et de *les*] Dans les. Ce mot n'est usité que dans cette locution : *Maître-ès-arts.*

ESCABEAU, s. m. ou ESCABELLE, s. f. (*ès-ka-bô*) Siége de bois sans bras ni dossier.

ESCACHE, s. m. Mors ovale de cheval.

ESCADRE, s. f. Nombre de vaisseaux de guerre sous un même chef.

ESCADRON, s. m. Troupe de cavalerie.

ESCADRONNER, v. n. (*ès-ka-dro-né*) Se mettre en escadron.

ESCALADE, s. f. Attaque d'une place par surprise, en franchissant les murs ou les remparts avec des échelles.

ESCALADER, v. act. É, ÉE, p. (*ès-ka-la-dé*) Attaquer, emporter par escalade. — On dit aussi, *escalader une maison, une muraille.*

ESCALE, s. f., t. de mar. *Faire escale dans un port*, y mouiller, y relâcher.

ESCALIER, s. m. (*ès-ka-lié*) Degrés, la partie du bâtiment qui sert à monter et à descendre.

ESCALIN, s. m. (*ès-ka-lin*) Pièce de monnaie des Pays-Bas, valant environ 60 centimes.

ESCAMOTER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-ka-mo-té*) Faire disparaître par un tour de main, sans qu'on s'en aperçoive, comme font les joueurs de gobelets. — Par extension, dérober subtilement.

ESCAMOTEUR, s. m. Qui escamote.

ESCAMPER, v. n. (*ès-kan-pé*) Fuir, décamper. Il est vieux et populaire.

ESCAMPETTE, s. f. (*ès-kan-vè-te*) Il n'est d'usage que dans cette phrase populaire : *Il a pris la poudre d'escampette*, il s'est enfui.

ESCAP, s. m., t. de fauconnerie : *Faire escap à un oiseau*, lui faire connaître son gibier.

ESCAPADE, s. f. Action d'un cheval qui s'emporte malgré son cavalier. — Fig. et fam. Echappée : *C'est une escapade d'écolier.*

ESCAPE, s. f., t. d'archit. Fût d'une colonne, la partie la plus proche de la base.

ESCARBALLE, s. f. (*ès-kar-ba-le*) Dent d'éléphant, du poids de vingt livres et au-dessous.

ESCARBILLARD, ARDE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Éveillé, gai. Il est fam.

ESCARBOT, s. m. (*ès-kar-bô*) Insecte.

ESCARBOUCLE, s. f. Espèce de rubis d'un rouge foncé et très-éclatant.

ESCARCELLE, s. f. (*ès-kar-cè-le*) Grande bourse à l'antique. Ce mot n'est plus guère d'usage qu'en plaisanterie.

ESCARGOT, s. m. (*ès-kar-gô*) Espèce de limaçon à coquille. — On le dit d'un homme malfait.

ESCARLINGUE ou CONTRE-QUILLE, s. f. (*ès-kar-lin-ghe*) t. de marine. C'est la même chose que *Carlingue.*

ESCARMOUCHE, s. f. Combat qui se fait par de petits détachemens.

ESCARMOUCHER, v. n. (*ès-kar-mou-ché*) Combattre par escarmouche. — Il se dit des disputes et contestations.

ESCARMOUCHEUR, s. m. Qui va à l'escarmouche.

ESCAROLE, s. f. ; ou plutôt SCAROLE Voyez ENDIVE.

ESCAROTIQUES ou ESCHAROTIQUES, s. m. plur. et adj. des deux g. (*ès-ka-ro-ti-ke*) Il se dit des remèdes caustiques.

ESCARPE, s. f., t. de fortification. Mur intérieur du fossé, celui qui est du côté de la place.

ESCARPEMENT, s. m. (*ès-kar-pe-man*) t. de fortification. Pente rapide.

ESCARPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ès-kar-pé*) Couper droit un rocher, une montagne. —*Rocher escarpé*, rude, de difficile accès.

ESCARPIN, s. m. (*ès-car-pin*) Soulier à simple semelle. — Au pl. Espèce de torture où l'on serrait les pieds.

ESCARPOLETTE, s. f. (*ès-kar-pô-lè-te*) Espèce de siége suspendu par des cordes, sur lequel on se met pour se balancer.

ESCARRE, s. f. (*ès-kâ-re*) Croûte noire qui se forme sur la peau, les plaies et les ulcères, par l'application de quelque caustique. — Fig. Ouverture faite avec violence et fracas.

ESCAVESSADE, s. f. (*ès-ka-ve-ça-de*) t. de manége. Secousse du cavesson, lorsqu'on veut presser le cheval d'obéir.

ESCHILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Météore fort dangereux des mers du Levant.

ESCIENT, s. masc. (*é-cian*) On dit, *à bon escient*, *à son escient*, pour dire sciemment. Il vieillit.

ESCLAIRE, s. m. (*es-klè-re*) t. de fauconnerie. Oiseau d'une belle longueur.

ESCLANDRE, s. m. Insulte avec scandale. Vieux mot qui s'emploie encore quelquefois dans ces phrases : *Il lui fit un grand esclandre ; faire esclandre*, quereller en public.

ESCLAVAGE, s. m. État, condition d'un esclave. — Il se dit fig. des passions : *L'amour est un esclavage.* — En t. de metteurs en œuvre, collier de pierreries à un ou plusieurs rangs.

ESCLAVE, s. et adj. des deux g. (*ès-kla-ve*) Qui est en servitude. — Fig. *Être esclave de la faveur*, *de la fortune*, *de ses passions.* — *On est esclave dans cet emploi*, il ne laisse pas de liberté. — *Être esclave de sa parole*, tenir religieusement ce qu'on a promis.

ESCOBARDER, v. n. Mot nouveau. User de subterfuges. Il est fam.

ESCOBARDERIE, s. f. Subterfuge, échappatoire. Il est fam.

ESCOFFION, s. m. (*ès-ko-fion*) Coiffure de tête pour les femmes du peuple. Vieux mot pop.

ESCOGRIFFE, s. masc. (*ès-ko-gri-fe*) Qui prend hardiment sans demander. — Homme de grande taille et mal bâti, dont on veut se moquer. T. burlesque.

ESCOMPTE, s. m. (*ès-kon-te*) Remise que fait au payeur celui qui veut être payé avant l'échéance.

ESCOMPTER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-kon-té*) Faire l'escompte.

ESCOPERCHE, s. fém., t. de mécanique. Machine pour élever des fardeaux.

ESCOPETTE, s. f. (*ès-co-pè-te*) Arme à feu. Il est vieux.

ESCOPETTERIE, s. f. (*ès-ko-pè-te-ri-e*) Décharge de plusieurs escopettes.

ESCORTE, s. f. Compagnie pour la sûreté de ceux qui marchent : *Faire escorte*, servir d'escorte.

ESCORTER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-kor-té*) Accompagner pour mettre en sûreté.

ESCOUADE, s. f. (*ès-koua-de*) Détachement de gens de pied.

ESCOUP, s. m. Pelle creuse pour jeter de l'eau le long du vaisseau.

ESCOURGÉE, s. f. (*ès-kour-jé-e*) Fouet fait de plusieurs courroies de cuir.

ESCOURGEON, s. m. (*ès-kour-jon*) Sorte d'orge hâtive, qu'on fait manger en vert aux chevaux.

ESCOUSSE, s. f. (*ès-kou-ce*) Course qui sert à s'élancer avec plus de force. Fam.

ESCRIME, s. f. Art de faire des armes.

ESCRIMER, v. n. (*ès-kri-mé*) S'exercer avec des fleurets. — Fig. *S'escrimer sur une question*, disputer sur un point de science.

ESCRIMEUR, s. m. Qui entend l'art d'escrimer.

ESCROC, s. m. (*ès-krok*) Fripon ; fourbe.

ESCROQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-kro-ké*) Tirer quelque chose d'une personne par fourberie.

ESCROQUERIE, s. f. (*ès-kro-ke-ri-e*) Action d'escroquer.

ESCROQUEUR, EUSE, s. (*ès-kro-keur*) Qui escroque. On ne le dit jamais qu'avec un régime.

É-SI-MI, t. de musique, par lequel on désigne le mode ou le ton de *Mi.*

ESPACE, s. m. (*ès-pa-ce*) Étendue de lieu depuis un point jusqu'à un autre. — Il se dit aussi de l'étendue du temps. — Fig. *Se promener dans les espaces imaginaires*, se former des visions. — En t. d'imprimerie, ce qui sert à séparer les mots. En ce sens il est féminin.

ESPACEMENT, s. m. (*ès-pa-ce-man*) t. d'architecture. Distance entre un corps et un autre.

ESPACER, v. a. É, ÉE, part. (*ès-pa-cé*) Ranger les choses de manière à laisser entre elles l'espace nécessaire.

ESPADON, s. m. Grande et large épée. — C'est aussi le nom d'un poisson.

ESPADONNER, v. n. (*ès-pa-do-né*) Se servir de l'espadon.

ESPAGNOLETTE, s. f. (*ès-pa-gno-lè-te*, mouillez le *gn*) Sorte de ratine fine. —Ferrure pour les fenêtres.

ESPALE, s. f. C'est, dans une galère, l'espace qui est entre le premier banc des rameurs et la poupe.

ESPALIER, s. m. (*ès-pa-lié*) Rangée d'arbres dont les branches sont étendues contre un mur. — Rameur qui est le premier d'un banc dans une galère.

ESPALMER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-pal-mé*) Enduire de suif fondu le dessous d'une galère. En parlant d'un vaisseau, on dit, *caréner.*

ESPARGOUTTE, s. f. ou PETIT MUGUET, s. m. Plante. On emploie ses fleurs contre l'esquinancie.

ESPATULE, s. f. ou GLAÏEUL PUANT, s. m. Plante purgative et résolutive. — Instrument de chirurgie.

ESPÈCE, s. f., t. de logique. Ce qui est sous le genre, et contient sous soi plusieurs individus. — Sorte. Il se dit des choses et des personnes : *Voilà des poires d'une bonne espèce. Quelle espèce d'homme nous avez-vous amené ?* On ne le dit d'un homme que par dérision. — En t. de jurisprud., cas particulier sur lequel il faut opiner : *Voici l'espèce.* — Diverses pièces de monnaie : *Faire un paiement en belles espèces.* — Dans les phrases où il est

mis par opposition à *argent*, il signifie denrée : *Si je ne le paie en argent, je le paierai en espèces*, comme *blés*, *vins*, etc. — Dans le sacrement de l'Eucharistie, les apparences du pain et du vin après la transsubstantiation. — Dans la philosophie scolastique, les images, les représentations des objets sensibles. — T. de pharmacie. Poudres composées.

ESPÉRANCE, s. f. Attente d'un bien qu'on désire. — La personne ou la chose de laquelle on espère : *Vous êtes toute mon espérance. C'est là mon unique espérance.* — Une des trois vertus théologales.

ESPÉRER, v. act. É, ÉE, p. (*ès-pé-ré*) Attendre un bien qu'on désire. — On dit aussi neut., *espérer en Dieu. J'espère gagner mon procès. J'espère que vous reviendrez bientôt.*

* Comme ce verbe ne porte à l'idée qu'une chose future, ce serait une faute que de le joindre à un verbe placé au présent ; ainsi ne dites pas : *J'espère que Pauline se porte bien. J'espère que vous en êtes persuadé.* Pour les choses présentes, on se sert de *croire*, *penser*, *se flatter*. *Je crois que Pauline se porte bien. Je me flatte que vous en êtes persuadé.*

ESPIÈGLE, adj. et s. Fin, éveillé. Fam.

ESPIÈGLERIE, s. f. Petite malice que fait un enfant vif et éveillé. Il est fam.

ESPINGOLE, s. f., t. de marine. Fusil fort court à canon évasé, et qu'on charge de plusieurs balles.

ESPION, s. m. Qui épie.

ESPIONNAGE, s. m. Métier d'espion.

ESPIONNER, v. a. et v. neut. É, ÉE, p. (*ès-pio-né*) Servir d'espion. — Observer les démarches.

ESPLANADE, s. fém. Espace uni et découvert au-devant d'une place fortifiée.

ESPOIR, s. m. (*ès-poar*) Espérance.

ESPONTON, s. m. Demi-pique que portaient les officiers d'infanterie.

ESPRINGALE, s. f. (*ès-prin-ga-le*) Espèce de fronde dont on se servait autrefois dans les armées.

ESPRIT, s. m. (*ès-pri*) Substance incorporelle : *Dieu est un pur esprit.* — Vertu surnaturelle qui remue l'ame : *Ce n'est pas l'esprit de Dieu qui agit en lui, c'est l'esprit du démon.* — L'ame de l'homme : *Rendre l'esprit*, mourir. — Les facultés de l'ame raisonnable : *Cultiver son esprit.* — Facilité de l'imagination et de la conception : *Il a beaucoup d'esprit.* — Pensées ingénieuses : *Il y a bien de l'esprit dans ce discours.* — Humeur, caractère : *Esprit doux, esprit turbulent.* — Disposition, aptitude qu'on a à quelque chose : *Il a l'esprit des affaires.* — Motif, manière d'agir : *Esprit de paix, de vengeance.* — *Le Saint-Esprit*, la troisième personne de la Sainte Trinité. — *L'ordre du Saint-Esprit*, l'ordre des chevaliers institué par Henri III. — Le sens d'un auteur, son caractère. — En chimie, fluide très-subtil ou vapeur très-volatile. — Au pl. Petits corps légers, subtils et invisibles, qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal.

ESQUICHER, v. n. et v. pron., t. de jeu. Éviter de prendre, en donnant sa carte la plus faible. — Fig. et fam. Éviter de dire son avis.

ESQUIF, s. m. (*ès-kif*) Petit canot d'usage en mer.

ESQUILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Éclat d'un os fracturé.

ESQUINANCIE, s. f. (*ès-ki-nan-cie*) Espèce de maladie qui fait enfler la gorge.

ESQUINE, s. f. (*ès-ki-ne*) t. de manège : *Fort d'esquine*, c'est-à-dire, des reins.

ESQUINE, s. f. Plante. On dit plus ordinairement, *squine*.

ESQUIPOT, s. masc. (*ès-ki-pô*) Espèce de tire-lire ou de petit tronc qui est dans la boutique des barbiers.

ESQUISSE, s. f. (*ès-ki-ce*) Crayon d'un ouvrage de peinture. — Première ébauche coloriée. — Modèle que fait un sculpteur, en terre ou en cire. — Il se dit aussi en parlant d'ouvrages d'esprit : *L'esquisse d'un ouvrage.*

ESQUISSER, v. act. É, ÉE, p. (*ès-ki-cé*) t. de peinture. Faire une esquisse.

ESQUIVER, v. act. É, ÉE, p. (*ès-ki-vé*) Éviter adroitement quelque coup. Il s'emploie quelquefois neutralement. — Il se dit aussi des personnes, des rencontres, des affaires : *Esquiver un importun, une fâcheuse occasion.*

s'Esquiver, v. pr. Se tirer subtilement d'une compagnie, d'un endroit où l'on ne veut pas demeurer.

ESSAI, s. m. (*é-cè*) Épreuve qu'on fait de quelque chose. — Opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal. — Échantillon. — Premières productions d'esprit. — *Coup d'essai*, premier essai que l'on fait en quelque chose.

ESSAIE, s. f. Racine des Indes pour teindre en écarlate.

ESSAIM, s. masc. (*é-cin*) Volée de jeunes mouches à miel, qui se séparent des vieilles pour aller ailleurs. — Il se prend aussi figur. *Il sortit du Nord plusieurs essaims de barbares.*

ESSAIMER, v. n. (*é-cé-mé*) Il se dit des ruches d'où il sort un essaim.

ESSANGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-çan-jé*) Laver du linge sale avant de le mettre dans le cuvier à lessive.

ESSARTER, v. act. É, ÉE, p. (*é-çar-té*] Défricher en arrachant les bois, les épines.

ESSAYER, v. a. É, ÉE, p. (*é-cè-ié*) Faire l'essai de quelque chose : *Essayer de l'or, un cheval, un habit;* et fig. *Essayer ses forces.* — — v. n. Tâcher. — *Essayer d'une personne*,

d'une chose, voir si l'on pourra s'en accommoder.

s'Essayer, v. pron. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose.

ESSAYEUR, s. m. (*é-cè-ieur*) Préposé à l'essai des monnaies, et des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication.

ESSE, s. f. (*è-ce*) Cheville ou crochet de fer en forme d'S.

ESSEAU, s. m. (*é-çô*) Petite hache recourbée. — Ais pour couvrir les toits.

ESSENCE, s. f. (*ès-çan-ce*) Ce qui constitue la nature d'une chose. — En t. de chimie, huile très-subtile qu'on tire des plantes.

ESSÉNIENS, s. m. plur. Fameuse secte de philosophes juifs.

ESSENTIEL, ELLE, adj. (*ès-çan-ciel*) Qui appartient à l'essence d'une chose. — Absolument nécessaire. — Important. — *Homme*, *ami essentiel*, sur lequel on peut compter. — Il est aussi subst.: *Voilà l'essentiel de la chose.*

ESSENTIELLEMENT, adv. (*ès-çan-ciè-le-man*) *Dieu est essentiellement bon*, Dieu est bon par son essence. — Il se dit aussi en matière importante : *Il m'a obligé essentiellement.*

ESSERA ou SORA, s. m. Mot arabe qui exprime une maladie dans laquelle il se fait, sur tout le corps, une éruption soudaine de tubercules rougeâtres.

ESSIEU, s. m. (*è-cieu*) Pièce de bois ou de fer, passant dans le moyeu des roues d'une charrette, d'un carrosse.

ESSIMER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ci-mé*) t. de fauconnerie. Amaigrir un oiseau pour le mettre en état de mieux voler.

ESSONNIER, s. m. (*é-ço-nié*) t. de blason. Double orle qui couvre l'écu dans le sens de la bordure.

ESSOR, s. m. (*ès-çor*) Vol que prend un oiseau de proie en montant fort haut en l'air. — Fig. *Prendre l'essor*, se tirer de la sujétion où l'on était. — *Donner l'essor à son esprit*, *à sa plume*, parler ou écrire avec quelque sorte d'élévation ou de liberté.

ESSORANT, ANTE, adj. (*é-ço-ran*) t. de blason. Il se dit des oiseaux qui n'ouvrent l'aile qu'à demi pour prendre le vent, et qui regardent le soleil.

ESSORER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ço-ré*) Exposer à l'air pour sécher.

s'Essorer, v. pron. Prendre l'essor. — Au part. en t. de blason, il se dit des toits des maisons d'un émail différent de celui des bâtimens.

ESSORILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Couper les oreilles : *Essoriller un chien.* — Figur. et fam. Couper les cheveux fort courts.

ESSOUFFLER, v. a. É, ÉE, p. (*é-çou-flé*) Mettre presque hors d'haleine.

ESSOURISSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-çou-ri-cé*) t. de manége. Couper un cartilage nommé *souris*, qui est dans les naseaux du cheval.

ESSUCQUER, v. a. É, ÉE, p. (*é-çu-ké*) Tirer le moût d'une cuve.

ESSUI, s. m. (*é-çui*) Lieu où l'on étend ce que l'on veut faire sécher.

ESSUIE-MAIN, s. masc. (*é-çui-min*) Linge qui sert à essuyer les mains.

ESSUYER, v. a. É, ÉE, p. (*é-çui-é*) Ôter l'eau, la sueur, la poussière, etc.—Fig. *essuyer ses larmes*, se consoler. — *Essuyer les larmes de quelqu'un*, le consoler. — Sécher, en parlant du vent et du soleil. — Figur. Être exposé à... : *Essuyer le canon d'une place.* — Souffrir, endurer : *Essuyer des affronts*, *des reproches des injustices.*

EST, s. m. (*èste*) La partie du monde qui est à notre soleil levant. — Le vent qui vient de ce côté-là.

ESTACADE, s. fém. Espèce de digue pour fermer l'entrée d'un port ou détourner le cours d'une rivière.

ESTAFETTE, s. fém. (*ès-ta-fè-te*) Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre.

ESTAFIER, s. m. (*ès-ta-fié*) En Italie, domestiques qui portent la livrée, et qui marchent en manteau. — On le dit aussi par ironie de tout laquais grand et robuste.

ESTAFILADE, s. fém. Coupure faite sur le visage. — Fam. Coupure à un manteau, à une robe, etc.

ESTAFILADER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-ta-fi-la-dé*) Faire une estafilade. Il est pop.

ESTAME, s. f. Ouvrage de fils de laine enlacés par mailles les unes dans les autres.

ESTAMINET, s. m. (*ès-ta-mi-nè*) Assemblée de buveurs et de fumeurs. — Le lieu même de l'assemblée. Cet usage vient des Pays-Bas ; à Paris, on dit *Tabagie.*

ESTAMPE, s. fém. (*ès-tam-pe*) Image que l'on tire sur du papier, sur du vélin, avec une planche de cuivre ou de bois, qui est gravée. — Outil de serrurier, de maréchal, etc.

ESTAMPER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-tan-pé*) Faire une empreinte.

ESTAMPILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Marque qui se met au lieu de signature, ou avec la signature même, sur des brevets, etc.

ESTAMPILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Marquer avec une estampille.

ESTANC, adj., t. de marine. Bien clos.

ESTER, v. n. (*ès-té*) Il n'a d'usage qu'au palais : *Ester en jugement*, plaider en son nom.

ESTÈRE, s. f. Natte de jonc qui vient de Provence, d'Italie et du Levant.

ESTERLET, s. m. (*ès-ter-lè*) Oiseau aquatique de la côte d'Arcadie.

ESTERLIN, s. m. (*ès-tèr-lin*) t. d'orfévre. Poids de vingt-huit grains et demi.

ESTIMABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être estimé.

ESTIMATEUR, s. m. Qui détermine la valeur d'une chose. — On dit aussi fig. *Juste estimateur du mérite, de la vertu, des ouvrages d'esprit*, etc.

ESTIMATIF, adj. m. Il se dit d'un devis d'expert nommé pour estimer des réparations d'ouvrages.

ESTIMATION, s. fém. (*ès-ti-ma-cion*) Prisée.

ESTIME, s. f. Cas que l'on fait d'une personne ou d'une chose. Il n'a point de plur. — En t. de marine, il se dit du calcul que le pilote fait tous les jours du sillage du navire.

ESTIMER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-timé*) Priser quelque chose, en déterminer la valeur. — Faire cas de... — Penser, présumer. En ce sens, il est aussi neutre.

ESTIOMÈNE, adj. des deux g. Ce mot signifie rongeant, et se dit des ulcères.

ESTIVAL, ALE, adject., t. de botan. Qui naît ou qui produit en été.

ESTIVE, s. f., t. de marine. Contre-poids pour balancer la charge d'une galère.

ESTOC, s. m. (*ès-tok*) Autrefois épée longue et étroite, qui ne servait qu'à percer. — Pointe d'une épée : *Frapper d'estoc et de taille.* — Ligne d'extraction : *Il est de bon estoc.* Fam. — *Brin d'estoc*, long bâton ferré par un bout. — En t. d'eaux et forêts, *couper un arbre à blanc estoc*, le couper à fleur de terre.

ESTOCADE, s. f. Autrefois longue épée. — Aujourd'hui grand coup d'épée allongé que dans la salle d'armes on appelle *Botte.* — Fig. et fam. Demande que fait un importun, un escroc.

ESTOCADER, v. n. (*ès-to-ka-dé*) Porter des estocades. — Fig. et fam. Disputer.

ESTOMAC, s. m. (*ès-to-ma*) La partie de l'animal qui reçoit les alimens, et où ils se cuisent et se digèrent. Il se dit plus ordinairement de l'homme. — Partie extérieure du corps qui répond à la poitrine et à l'estomac.

s'ESTOMAQUER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'ès-to-ma-ké*) Se tenir offensé contre quelqu'un. Fam.

ESTOMPE, s. f. Instrument garni de peau avec lequel on étend le trait d'un crayon.

ESTOMPER, v. a. (*ès-ton-pé*) t. de peinture. Se servir de l'estompe.

ESTRAC, adj. m., t. de manége : *Cheval estrac*, qui a peu de corps et de ventre, qui est étroit de boyaux. Il est vieux.

ESTRADE, s. f. Chemin. — *Battre l'estrade*, battre la campagne avec de la cavalerie, pour avoir des nouvelles des ennemis. — Lieu plus elevé que le reste de la chambre, où l'on met un lit.

ESTRAGON, s. masc. Herbe odoriférante qu'on met dans les salades.

ESTRAMAÇON, s. m. Ancienne épée. Il n'est plus d'usage que dans cette phrase : *Coup d'estramaçon*, coup du tranchant de l'épée.

ESTRAMAÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-tra-ma-ço-né*) Donner des coups d'estramaçon. Il n'a guère d'usage.

ESTRAPADE, s. f. Arbre ou espèce de potence, au haut de laquelle on élève les criminels pour les laisser tomber à quelques pieds de la terre. — Le supplice même.

ESTRAPADER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-tra-pa-dé*) Faire souffrir l'estrapade. Il est peu usité.

ESTRAPER, v. a. É, ÉE, p. (*ès-tra-pé*) t. d'agricult. — *Estraper le chaume*, couper ce qu'il en reste après la moisson.

ESTRAPOIRE, s. f. (*ès-tra-poa-re*) Sorte de faucille pour couper le chaume.

ESTROPIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ès-tro-pié*) Ôter l'usage d'un membre. — En t. de peinture, de sculpture, on dit, *estropier une figure*, n'y pas observer les proportions. — *Estropier un passage, une pensée*, en retrancher une partie essentielle qui en altère le sens.

ESTURGEON, s. m. (*ès-tur-jon*) Gros poisson de mer, qui monte dans les rivières comme les saumons.

ÉSULE, s. f. (*é-zu-le*) Plante qui purge la bile et la pituite.

ET, (*è*, le *t* ne se prononce jamais) Conjonction copulative.

ET CÆTERA. (*èt-cé-té-ra*) Et autres personnes, et autres choses.

ÉTABLAGE, s. m. Ce qu'on paie pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une écurie.

ÉTABLE, s. f. Lieu où l'on met des bœufs, des vaches, des brebis, etc.

ÉTABLER, v. a. É, ÉE, part. (*é-ta-blé*) Mettre dans une étable.

ÉTABLI, s. m. Grosse table pour le travail des menuisiers, serruriers, etc.

ÉTABLIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre stable. — Mettre dans un emploi avantageux. — Donner commencement à quelque chose : *Établir des lois, des opinions*, etc. *Établir un mot, une façon de parler.* — Instituer : *Établir un tribunal.* — Constituer : *Il a été établi juge dans cette affaire.* — *Établir un fait*, l'exposer. — *Établir une proposition, son droit*, les prouver.

s'Établir, v. pr. Se fixer en un lieu, se faire un établissement. — En parlant d'un mot, passer en usage.

ÉTABLISSEMENT, s. m. (*é-ta-bli-ce-man*) Action d'établir. — Ce qui est établi pour l'u-

tilité publique. — État, poste avantageux. — Institution.

ÉTAGE, s. m. Espace entre deux planchers dans un bâtiment. — Fig. Degré d'élévation : *Il y a des esprits, des gens de tout étage.*

ÉTAGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ta-jé*) Ranger par étages. Il ne se dit guère que de la coupe des cheveux.

ÉTAI, s. m. (*é-té*) t. de marine. Grosse corde.

ÉTAIE, s. f. (*é-té*) Pièce de bois dont on se sert pour appuyer une muraille, une poutre, etc. — En t. de blason, chevron qui n'a que la moitié de la largeur ordinaire.

ÉTAIM, s. m. (*é-tin*) La partie la plus fine de la laine cardée.

ÉTAIN, s. m. (*é-tin*) Métal blanc et léger. Il n'a point de pluriel.

ÉTAL, s. m. (au plur. *Étaux*) Table sur laquelle on vend de la chair de boucherie.

ÉTALAGE, s. m. Exposition des marchandises qu'on veut vendre. — Droit pour la permission d'étaler. — Fig. Ajustement, parure. — Fig. *Faire étalage de son esprit, de ses richesses*, en faire parade avec affectation.

ÉTALE, adj. Il se dit de la mer, quand elle ne monte ni ne baisse.

ÉTALER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ta-lé*) Exposer en vente dans une boutique. — Figur. Montrer avec ostentation. — En t. de marine, *Étaler la marée*, c'est mouiller pendant un vent et une marée contraires à la course du vaisseau, en attendant une marée favorable.

ÉTALIER, s. masc. (*é-ta-lié*) Boucher qui vend de la viande sur l'étal.

ÉTALINGUER, v. a. É, ÉE, part. (*é-ta-lin-ghé*) t. de marine. *Étalinguer les câbles*, c'est les amarrer à l'organeau de l'ancre.

ÉTALON, s. m. Cheval entier qui sert à couvrir des cavales. — Modèle de poids et de mesures réglé par la loi.

ÉTALONNAGE ou ÉTALONNEMENT, s. m. Action d'étalonner des poids.

ÉTALONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ta-lo-né*) Imprimer une marque sur un poids, pour certifier qu'il est ajusté sur l'étalon.

ÉTALONNEUR, s. m. (*é-ta-lo-neur*) Préposé à l'étalonnage.

ÉTAMAGE, s. m. Action d'étamer, ou état de ce qui est étamé.

ÉTAMBORD ou ÉTAMBOT, s. m. (*é-tan-bor, é-tan-bô*) t. de marine. Pièce de bois qui soutient le château de poupe et le gouvernail.

ÉTAMBRAIE, s. m. (*é-tan-brê*) Pièce de bois qui sert à arrêter et à affermir le mât.

ÉTAMER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ta-mé*) Enduire d'étain le dedans des vaisseaux de cuivre. — *Étamer une glace*, y mettre le tain.

ÉTAMEUR, s. m. Ouvrier qui étame.

ÉTAMINE, s. f. Tissu peu serré pour passer la farine et autres poudres. — Il se dit aussi des choses qui sont examinées en détail et à la rigueur : *Passer par l'étamine.* — Petite étoffe mince qui n'est pas croisée. — Au plur. Petits filets qui s'élèvent du centre de la fleur et qui portent des sommets, où est enfermée une poussière qui féconde les graines.

ÉTAMINIER, s. m. (*é-ta-mi-nié*) Celui qui fait de l'étamine.

ÉTAMPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tan-pé*) t. de maréchal. *Etamper un fer de cheval*, y faire les huit trous.

ÉTAMURE, s. f. L'étain dont se sert le chaudronnier pour étamer ses ouvrages.

ÉTANCHEMENT, s. m. (*é-tan-che-man*) Action d'étancher.

ÉTANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tan-ché*) Arrêter l'écoulement d'une chose liquide qui s'enfuit par quelque ouverture. — Fig. *Étancher ses larmes*, cesser de pleurer. — *Étancher les larmes de quelqu'un*, faire cesser ses pleurs. — *Étancher la soif*, apaiser la soif. — On dit aussi fig., *étancher la soif des honneurs, des richesses*, la satisfaire.

ÉTANCHOIR, s. m. (*é-tan-choar*) Petit couteau dont on se sert pour garnir d'étoupes les fentes d'une futaille.

ÉTANÇON, s. m. Pièce de bois qui soutient une muraille.

ÉTANÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tan-ço-né*) Soutenir par des étançons.

ÉTANFICHE, s. f., t. de carrière. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble.

ÉTANG, s. m. (*é-tan*) Grand amas d'eau où l'on nourrit du poisson.

ÉTANT, s. m. (*é-tan*) t. d'eaux et forêts. Il se dit du bois qui est debout sur sa racine : *Arbre en étant.*

ÉTAPE, s. f. Lieu où l'on décharge les denrées. — Amas de vivres et de fourrages pour les troupes. — Lieu où s'en fait la distribution. — Ce qu'on distribue aux troupes pour leur subsistance.

ÉTAPIER, s. m. (*é-ta-pié*) Celui qui fournit et qui distribue l'étape aux gens de guerre.

ÉTAT, s. m. (*é-ta*, le *t* ne se prononce que devant une voyelle, et seulement dans le discours soutenu) Disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose, une affaire. — Liste, registre. — Mémoire, inventaire. — Manière somptueuse, simple ou modeste dont on s'habille : *Les femmes de toutes les classes portent aujourd'hui un grand état.* — Train, dépense : *Tenir un grand état.* — Profession, condition. — Office, charge, etc. — Gouvernement d'un peuple vivant sous un prince ou en république. — Les pays qui sont sous une même domination. — *L'État ecclésiastique*, les États du Pape. — *Mettre les choses en état*,

au point où elles doivent être. — *Tenir une chose en état*, la tenir prête, ou la tenir ferme afin qu'elle ne branle pas. — *Coup d'État*, parti vigoureux qu'un prince est obligé de prendre contre ceux qui troublent l'État, ou action qui décide de quelque chose d'important pour le bien de l'État. — Au pl. Assemblée des différens ordres qui composent une nation, une province : *États généraux*.

ÉTAT-MAJOR, s. masc. Corps des principaux officiers. Au pl. États-majors.

ÉTAU, s. m. (*é-tô*) Machine nécessaire à plusieurs ouvriers, pour tenir fermes et serrées les pièces qu'ils travaillent.

ÉTAYEMENT, s. masc. (*é-tè-man*) Action d'étayer, ou l'état de ce qui est étayé.

ÉTAYER, v. a. É, ÉE, part. (*é-té-ié*) Appuyer avec des étaies. On dit figur., *étayer la fortune chancelante de quelqu'un*.

ÉTÉ, s. m. La plus chaude des quatre saisons de l'année.

ÉTEIGNOIR, s. m. (*é-tè-gnoar*, mouillez le *gn*) Instrument creux en forme d'entonnoir, pour éteindre la chandelle.

ÉTEINDRE, v. a. TEINT, EINTE, p. et adj. (*é-tin-dre*) Faire cesser l'action du feu : *Éteindre le feu*, *une chandelle*. On dit aussi, *le feu*, *la chandelle s'éteint*. — Fig. Affaiblir : *Éteindre les couleurs d'un tableau*. — Amortir : *Éteindre l'ardeur de la fièvre*. — Faire cesser : *Éteindre la guerre*. — Abolir. — *Éteindre une race*, l'exterminer entièrement. — *Éteindre une dette*, *une rente*, en rembourser le montant, le principal. — *Yeux éteints*, sans feu et sans vivacité. — *Voix éteinte*, faible, qu'on a peine à entendre.

ÉTENDAGE, s. m. (*é-tan-da-je*) t. d'imprimerie. Cordes étendues ou perches sur lesquelles on fait sécher les feuilles imprimées.

ÉTENDARD, s. m. (*é-tan-dar*) Enseigne de la cavalerie. — On appelle *Étendard* sur les galères, ce qu'on appelle *Pavillon* sur les vaisseaux. — Fig. *Suivre les étendards de quelqu'un*, *combattre sous les étendards de quelqu'un*, embrasser son parti. — *Lever l'étendard*, se faire chef de faction. — *Arborer l'étendard de la dévotion*, en faire profession ou parade. — Pétale supérieure des fleurs papilionacées.

ÉTENDOIR, s. masc. (*é-tan-doar*) t. d'imprimerie. Instrument qui sert à placer les feuilles imprimées sur l'étendage.

ÉTENDRE, v. a. DU, UE, part. et adj. (*é-tan-dre*) Déployer en long et en large. — Allonger. — Augmenter, agrandir. — *Étendre ses troupes*, *son armée*, leur donner plus de terrain, plus de front.

s'ÉTENDRE, v. pr. Tenir un certain espace : *Sa terre s'étend jusqu'à tel endroit*; et fig. : *Son nom s'étend par toute l'Europe*. — Durer. — S'agrandir. — *S'étendre sur un sujet*, en parler fort au long.

ÉTENDUE, s. f. (*é-tan-du-e*) Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur. Il se dit aussi du temps ; et figur. de plusieurs choses, du pouvoir, de l'autorité, de l'esprit, de la voix, etc. Il n'a point de plur.

ÉTERNEL, ELLE, adj. Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin : *Dieu est éternel*. Dans ce sens, il est quelquefois subst. et se dit seulement de Dieu : *La loi de l'Éternel*. — Sans cesse, sans fin : *Les peines de l'enfer sont éternelles*. — *Causeur éternel*, homme qui parle trop.

ÉTERNELLE, s. f. Plante dont les fleurs se conservent long-temps.

ÉTERNELLEMENT, adv. (*é-tèr-nè-le-man*) Sans commencement et sans fin. — Continuellement.

ÉTERNISER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tèr-ni-zé*) Rendre éternel. — Faire durer long-temps des choses désagréables.

ÉTERNITÉ, s. f. Durée qui n'a ni commencement ni fin : *L'éternité de Dieu*. — Durée qui a eu un commencement et n'a point de fin : *Éternité de bonheur*, *de tourmens*. — Un fort long temps : *Ces bâtimens dureront une éternité*. — *De toute éternité*, de temps immémorial.

ÉTERNUER, v. n. (*é-tèr-nu-é*) Faire un éternument.

ÉTERNUMENT, s. masc. (*é-tèr-nu-man*) Mouvement subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, par lequel l'air est chassé avec violence du fond du nez.

ÉTÉSIEN, adj. m. (*é-té-zi-in*) *Vents étésiens*, qui soufflent régulièrement dans certaines saisons.

ÉTÉSIES, s. m. pl. Il signifie la même chose que *vents étésiens*. Cette dernière expression est la plus usitée.

ÉTÊTEMENT, s. m. (*é-tê-te-man*) Action d'étêter un arbre.

ÉTÊTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-té-té*) Couper la tête d'un arbre.

ÉTEUF, s. m. (*é-teû*, en poésie, et devant une voyelle, *éteuf*) Petite balle avec laquelle on joue à la longue paume.

ÉTEULE ou ESTEUBLE, s. f. Chaume.

ÉTHER, s. m. (*é-tèr*) L'étendue immense d'une substance subtile et fluide, dans laquelle on suppose que sont les corps célestes. — On donne aussi ce nom à une liqueur très-volatile.

ÉTHÉRÉ, ÉE, adj. (*é-té-ré*) Qui est composé de cette substance fluide et subtile nommée *éther* : *Substance éthérée*. — Poét. *Région*, *voûte éthérée*, le ciel.

ÉTHIOPS ou ÉTHIOPS MINÉRAL, s. m. Préparation de mercure et de soufre. Les chimistes modernes l'appellent *Oxide de mercure sulfuré noir*.

ÉTHIQUE, s. f. (*é-ti-ke*) Morale. — *Les Étiques d'Aristote*, ses ouvrages moraux.

ETHMOÏDAL, ALE, adj. (*ète-mo-i-dal*) Qui appartient à l'os ethmoïde.

ETMOÏDE, s. m. (*ète-mo-i-de*) t. d'anatomie. Un des os du crâne.

ETHNARQUE, s. m. (*ète-nar-ke*) Qui commandait dans une province. — On appelait *Ethnarchie*, la province où l'*Ethnarque* commandait.

ETHNIQUE, adj. des deux g. (*ète-ni-ke*) Les auteurs ecclésiastiques emploient ce mot pour dire païen, idolâtre. — En t. de grammaire, *mot ethnique*, celui qui désigne l'habitant d'un certain pays ou d'une certaine ville.

ÉTHOLOGIE, s. f. (*é-to-lo-ji-e*) Traité sur les mœurs et les manières.

ÉTHOPÉE, s. f. (*é-to-pé-e*) Figure de rhétorique. Peinture et description des mœurs et des passions de quelqu'un.

ÉTIER, s. m. (*é-tié*) Fossé qui se dégorge dans la mer. — Le canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salans.

ÉTINCELANT, ANTE, adj. (*é-tin-ce-lan*) Qui étincelle.

ÉTINCELÉ, adj., t. de blason. Semé d'étincelles.

ÉTINCELER, v. n. (*é-tin-ce-lé*) Jeter des éclats de lumière.

ÉTINCELLE, s. f. (*é-tin-cè-le*) Petite parcelle de feu. — Il se dit figur. des lumières de l'esprit.

ÉTINCELLEMENT, s. m. (*é-tin-cè-le-man*) Éclat de ce qui étincelle.

ÉTIOLEMENT, s. m. (*é-tio-le-man*) t. de botan. Altération des plantes ou des branches qui s'étiolent.

s'ÉTIOLER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*s'é-ti-o-lé*) Il se dit des plantes faibles et menues pour être trop serrées.

ÉTIOLOGIE, s. f. Partie de la médecine qui traite des causes des maladies.

ÉTIQUE, adj. des deux g. (*é-ti-ke*) Atteint de consomption. — Maigre, atténué.

ÉTIQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ti-ke-té*) Mettre une étiquette.

ÉTIQUETTE, s. f. (*é-ti-kè-te*) Petit écriteau qu'on attache sur des sacs, etc. — *Juger sur l'étiquette*, sans avoir examiné les pièces, les raisons. — Cérémonial de chaque cour.

ÉTIRER, v. a. (*é-ti-ré*) Étendre, allonger. — *Étirer le fer*, l'allonger sur l'enclume en le forgeant à chaud.

ÉTISIE, s. f. (*é-ti-zi-e*) Maladie qui dessèche tout le corps.

ÉTITE, s. fém. Pierre ferrugineuse, au-dedans de laquelle il y a une et quelquefois deux cavités.

ÉTOC, s. m., t. de bot. Souche morte
Rolland Dict.

ÉTOFFE, s. f. (*é-to-fe*) Ouvrage de soie de laine, etc. — Fig. et fam. Dispositions heureuses : *Il y a de l'étoffe dans ce jeune homme.* — Condition : *Des gens de même étoffe.* Fam.

ÉTOFFER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-to-fé*) Mettre de l'étoffe, de la matière dans la quantité, et de la qualité qu'il faut, à quelque ouvrage de manufacture. — Garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Il se dit principalement d'un lit, d'un carrosse, etc. — *Homme étoffé*, bien vêtu, bien meublé. Fam. On dit dans le même sens, *une maison bien étoffée.*

ÉTOILE, s. f. (*é-toa-le*) Corps lumineux qui brille au ciel pendant la nuit. On le dit surtout des étoiles fixes. — *Étoile du berger* ou *du matin*, la planète de Vénus. — *Loger, coucher à la belle étoile*, dehors. — Destin, fatalité : *Étoile heureuse, malheureuse.* — Marque blanche sur le front d'un cheval. — En t. d'imprimerie, astérisque. — L'endroit où se réunissent plusieurs allées d'un parc ou plusieurs routes d'une forêt.

ÉTOILÉ, s. m. (*é-toa-lé*) t. de chirurgie. Espèce de bandage.

ÉTOILÉ, ÉE, adj. Semé d'étoiles. — En t. de botanique, il se dit des feuilles, des fleurs, des pois qui sont composés d'une seule pièce à plusieurs divisions, ou de plusieurs pièces disposées en étoiles. — *Bouteille étoilée* dont la fêlure est en forme d'étoile.

s'ÉTOILER, v. pr. É, ÉE, p. Se fêler en forme d'étoile.

ÉTOLE, s. f. Bande d'étoffe que les prêtres se mettent au cou dans les fonctions ecclésiastiques, et qui pend des deux côtés par-devant jusqu'à mi-jambes.

ÉTONNAMMENT, adverbe. (*é-to-na-man*) D'une manière étonnante. Fam.

ÉTONNANT, ANTE, adj. (*é-to-nan*) Qui étonne.

ÉTONNEMENT, s. m. (*é-to-ne-man*) Surprise. — Admiration. — Figur. Ébranlement, secousse.

ÉTONNER, v. act. É, ÉE, p. (*é-to-né*) Surprendre par quelque chose d'inopiné. — Fig. Ébranler. — v. pr. Être étonné.

ÉTOUFFANT, ANTE, adj. (*é-tou-fan*) Qui étouffe. — Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire mal.

ÉTOUFFEMENT, s. masc. (*é-tou-fe-man*) Difficulté de respirer.

ÉTOUFFER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*é-tou-fé*) Suffoquer, faire perdre la respiration, la vie. — Fig. Supprimer, cacher, dompter : *Étouffer ses soupirs, ses remords, ses chagrins.* — *Étouffer une affaire, une querelle*, empêcher qu'elles n'éclatent. — Détruire, dissiper, faire cesser : *Étouffer une révolte.* — v. n. Avoir la respiration empêchée. — On dit

fig. et fam., *étouffer de rire*, rire avec excès.

ÉTOUFFOIR, s. m. (*é-tou-foar*) Espèce de cloche ou de boîte faite de métal, dont on se sert pour étouffer et éteindre les charbons.

ÉTOUPE, s. fém. Partie la plus grossière du chanvre, du lin.

ÉTOUPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tou-pé*) Boucher avec de l'étoupe : *Étouper les fentes d'un tonneau.* — En t. de chapelier, fortifier les endroits faibles d'un chapeau.

ÉTOUPILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. d'artificier. Mèche de coton filé et roulé dans de la poudre.

ÉTOUPILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Garnir les artifices d'étoupilles.

ÉTOURDERIE, s. f. Action inconsidérée, 'habitude de faire des actions d'étourdi.

ÉTOURDI, IE, s. et adject. Qui agit sans considérer ce qu'il fait. — *A l'étourdie*, adv. A la manière d'un étourdi, inconsidérément.

ÉTOURDIMENT, adverbe. (*é-tour-di-man*) Inconsidérément.

ÉTOURDIR, v. a. DI, IE, p. Causer dans le cerveau quelque ébranlement qui trouble, qui suspend en quelque sorte la fonction des sens. — Fatiguer par le bruit. — Fig. Causer de l'étonnement, de l'embarras. — *Étourdir la douleur*, l'endormir, la calmer. — v. pr. Se préoccuper, s'entêter. — *S'étourdir sur quelque chose*, s'empêcher d'y penser.

ÉTOURDISSANT, ANTE, adj. (*é-tour-di-can*) Qui étourdit.

ÉTOURDISSEMENT, s. m. (*é-tour-di-ce-man*) Ébranlement causé par quelque chose qui étourdit. —Fig. Trouble que cause un malheur, une nouvelle.

ÉTOURNEAU, s. m. (*é-tour-nô*) Oiseau. — Cheval d'un poil gris jaunâtre. — Par raillerie, jeune homme qui veut faire le capable.

ÉTRANGE, adj. des deux g. Qui n'est pas dans l'ordre et dans l'usage commun.

ÉTRANGEMENT, adv. (*é-tran-je-man*) D'une manière étrange. — Excessivement.

ÉTRANGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tran-jé*) Chasser d'un lieu, en parlant des pigeons, des loups, du gibier. — Il se dit fam. des personnes. — On dit aussi *s'étranger*.

ÉTRANGER, ÈRE, s. et adj. Qui est d'une autre nation, d'une autre famille, d'une autre compagnie, etc. — *Ce fait est étranger à la cause*, n'y a aucun rapport. — *Je suis étranger à cette affaire, à cette intrigue*, je n'y ai pris aucune part. — En médecine, on appelle *corps étrangers*, tout ce qui se trouve contre nature dans le corps de l'animal.

ÉTRANGETÉ, s. f. Vieux mot. Caractère de ce qui est étrange.

ÉTRANGLEMENT, s. m. (*é-tran-gle-man*) t. de médecine. Resserrement excessif. — Filet très-délié, qui unit les deux parties qui composent le corps de quelques insectes, tels que l'araignée, la guêpe, etc.

ÉTRANGLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-tranglé*) Faire perdre la respiration et la vie en pressant le gosier. — Fig. Trop resserrer, ne pas donner l'étendue nécessaire. — On dit, dans le même sens, *étrangler un ouvrage.* — *Étrangler une affaire*, la juger trop à la hâte.

ÉTRANGUILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Inflammation du gosier et des amygdales dans les chevaux. — *Poires d'étranguillon*, espèce de poire fort âpre.

ÉTRAPE, s. fém. Petite faucille qui sert couper le chaume.

ÉTRAPER, v. act.. (*é-tra-pé*) *Étraper un chaume*, le couper avec une étrape.

ÉTRAQUE, s. f., t. de marine. Largeur du bordage.

ÉTRAQUER, v. a. Suivre sur la neige les traces d'un animal jusqu'à son gîte.

ÉTRAVE, s. f. ou ÉTABLURE, ou ÉTABLE, t. de marine. Pièce de bois courbe qui forme la proue d'un vaisseau.

ÊTRE, v. auxiliaire. *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais. Je fus. J'ai été. Je serai. Je serais. Sois, soyez. Que je sois, que tu sois, qu'il soit; que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient. Que je fusse. Que j'aie été. Que j'eusse été. Étant, ayant été.* Exister. — Il sert à attribuer quelque chose à un sujet par des adjectifs ou par des adverbes auxquels il se joint : *Il est sage, grand, vertueux, fou; il n'est pas savant; il est couché, il est debout. Cela est bien.* — Il sert aussi à marquer le temps qu'on emploie à quelque chose : *Il sera long-temps à cet ouvrage.* — Il sert quelquefois, avec la préposition *en*, à comparer, à marquer la similitude, la conformité des choses : *Il en est des peintres comme des poètes, ils ont la liberté de feindre.* — Il se dit encore de ce qui peut arriver, de ce qui peut s'ensuivre de quelque chose : *Il l'a traité outrageusement, et il n'en a rien été.* — Appartenir : *Cette maison est à moi.* — Il sert à marquer l'origine d'une chose, le lieu d'où elle vient, l'auteur qui l'a faite, de quelle profession il est, la patrie de quelqu'un : *Ce vin est de Bourgogne, ce tableau est du Titien*, etc. — Faire partie d'une chose : *Cet effet est de la succession.* — Entrer en part, en société, s'intéresser : *J'y suis pour un tiers.* — Il se dit aussi du point, de l'état où est une affaire : *Où en sommes-nous à cette heure?* Se trouver en un lieu : *Je ne serai pas à l'assemblée.* — Se rendre auprès de quelqu'un, ou faire ce que quelqu'un souhaite : *Attendez un moment, je suis à vous.* En ce sens il est familier. — Il sert encore à marquer le sentiment, l'opinion : *Je suis pour un tel. Je suis pour cette opinion.* — On l'emploie souvent comme impersonnel; alors il

régit *de* avec l'infinitif : *Il est bon*, *il est utile de faire*... On dit encore impersonnellement, *il est*, pour *il y a*. — Les prétérits du verbe *être* s'emploient souvent pour ceux du verbe *aller*. On dit, *j'ai été*, pour *je suis allé*. — Un des principaux usages de ce verbe est d'être auxiliaire, et de servir à former les verbes passifs, et à conjuguer quelques verbes neutres et tous les verbes qui prennent le pronom personnel, étant joint avec leur participe : *Je suis aimé*, *il est venu*, *il s'en est allé*. Il sert aussi à conjuguer, en quelques temps, tous les verbes actifs qu'on met impersonnellement.

* Dans le style soutenu, on dit, *il est*, pour *il y a*; mais *il n'est* ne peut s'employer pour *il n'y a*, que quand, par ces mots, on veut moins exclure la chose que la qualité de la chose dont il est question. *Il n'y a*, ou *Il n'est rien dans le monde de si dangereux qu'une mauvaise langue*. La négative tombe moins sur *rien* que sur *de si dangereux*. On ne veut point dire qu'il n'existe aucune chose dans le monde ; on dit, au contraire, que de toutes celles qui existent, la mauvaise langue est la plus dangereuse.

* *Est-ce-que*. Il ne faut jamais dire, *est-ce que vous n'avez pas vu*, etc. *Est-ce que* est un solécisme, parce qu'il n'a point de nominatif; il faut dire, *n'avez-vous point vu ?*...

ÊTRE, s. m. Ce qui est. — *Être de raison*, par opposition à *être réel*, ce qui n'existe que dans l'imagination de celui qui le forme. — *Le non être*, le néant. — Existence : *Dieu nous a donné l'être*. — Au pl. Les degrés, corridors, salles, chambres, etc., d'une maison : *Il connaît les êtres*.

ÉTRÉCIR, v. a. I, IE, p. Rendre étroit.

s'ÉTRÉCIR, v. pr. Devenir plus étroit.

ÉTRÉCISSEMENT, s. m. (*é-trè-ci-ce-man*) action d'étrécir. — État de ce qui est étréci.

ÉTREINDRE, v. a. TREINT, EINTE, p. serrer fortement en liant. — On dit figur., *étreindre les nœuds*, *les liens d'une amitié*, *d'une alliance*.

ÉTREINTE, s. f. Serrement. Il est vieux.

ÉTRENNE, s. f. (*é-trè-ne*) Présent qu'on fait le premier jour de l'année. — Le premier argent que les marchands reçoivent dans la journée, dans la semaine. — Le premier usage qu'on fait d'une chose.

ÉTRENNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tré-né*) Donner des étrennes. — Être le premier qui achète d'un marchand. — Avoir le premier usage d'une chose qui n'a point encore servi. — v. n. Il se dit du premier argent que reçoit un marchand de sa marchandise dans la journée, etc. : *Aujourd'hui je n'ai pas étrenné*.

ÉTRÉSILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Pièce de bois qui sert d'appui ou d'arc-boutant.

ÉTRÉSILLONNER, v. act. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Mettre des étrésillons.

ÉTRIER, s. m. (*é-trié*) Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal qui pend à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. — En t. de chirurgie, bandage dont on se sert pour la saignée du pied. — *Courir à franc étrier*, courir la poste à cheval. — *Avoir le pied à l'étrier*, être prêt à partir; et fig. et fam., entrer dans le chemin de la fortune. — *Être ferme sur ses étriers*, n'être pas aisé à ébranler dans ses résolutions. — *Faire perdre les étriers à quelqu'un*, le déconcerter.

ÉTRIÈRE, s. f. Petit morceau de cuir qui sert à tenir les étriers relevés en arrière.

ÉTRIGUÉ, ÉE, adj. (*é-tri-ghé*) Il se dit d'un chien haut sur ses pates et fluet.

ÉTRILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse attachée à la peau et au poil des chevaux. — Pop. Cabaret où l'on fait payer trop cher.

ÉTRILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Frotter avec l'étrille. — Fig. et fam. Battre. — Pop. Faire payer trop cher.

ÉTRIPER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tri-pé*) Ôter les tripes d'un animal.

ÉTRIQUÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas assez d'ampleur : *Un habit étriqué*. Fam.

ÉTRIVIÈRE, s. f. Courroie servant à porter les étriers. — *Donner des coups d'étrivières*, *les étrivières*, battre, frapper avec des étrivières ; et fig. et fam., maltraiter extrêmement, et d'une manière déshonorante.

ÉTROIT, OITE, adj. (*é-troa*) Qui a peu de largeur. — Fig. Intime : *Étroite amitié*. — *Génie étroit*, *esprit étroit*, de peu d'étendue. — *Prendre quelque chose dans le sens étroit*, dans toute la rigueur de la lettre. — En morale et en jurisprudence, il se dit par opposition à *relâché* : *Conscience étroite*, *étroite défense*. — En t. de l'Écriture, *la voie étroite*, *le chemin étroit*, la voie, le chemin du Ciel, par opposition à *la voie large*, qui est le chemin de la perdition. — *A l'étroit*, adv., dans un espace étroit. — Figur. *Être à l'étroit*, *réduit à l'étroit*, être pauvre, n'avoir pas toutes les commodités de la vie.

ÉTROITEMENT, adv. (*é-troa-te-man*) A l'étroit. — Fig. A la rigueur. — Extrêmement : *Étroitement uni*.

ÉTRON, s. m. Matière fécale qui a quelque consistance. Il se dit de celle de l'homme et de quelques animaux. On évite de se servir de ce mot dans la bonne conversation.

ÉTRONÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tron-ço-né*) t. de jardinage. Couper entièrement la tête à un arbre.

ÉTROUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*é-trou-cé*) Adjuger en justice. Il est vieux.

ÉTRUFFÉ, ÉE, adj. (*é-tru-fé*) t. de chasse. Il se dit d'un chien devenu boiteux par quelque défaut de la cuisse.

ÉTRUFFURE, s. f. (*é-tru-fu-re*) État d'un

chien dont la cuisse ne prend plus de nourriture.

ÉTUDE, s. f. Travail, application d'esprit. — Par extension, soin particulier qu'on apporte pour parvenir à une chose : *La bonne chère fait toute son étude.* — Connaissances acquises avec application d'esprit : *Il a de l'étude.* — *Achever ses études*, faire ses humanités et sa philosophie. — Dessins et essais particuliers des grands peintres : *Étude de Raphaël, de Michel-Ange.* — Lieu où les gens de pratique mettent leurs papiers, et font leurs écritures.

ÉTUDIANT, s. m. (*é-tu-di-an*) Écolier qui étudie.

ÉTUDIER, v. act. et n. (*é-tu-di-é*) Travailler pour apprendre les sciences, les lettres : *Il étudie nuit et jour. Étudier un auteur, une science, une affaire.* — Apprendre par cœur : *Étudier sa leçon.* — Méditer, préparer : *Étudier ce qu'on doit dire.* — Fig. Observer l'humeur, le génie, les inclinations d'une personne. — *S'étudier à...*, v. pr. S'appliquer, s'exercer à... *Il s'étudie à plaire.* — ÉTUDIÉ, ÉE, p. et adj. Feint, affecté : *Joie, douleur étudiée, style étudié*, affecté, recherché.

ÉTUDIOLE, s. f. Petit buffet à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table pour y serrer des papiers d'étude.

ÉTUI, s. m. Sorte de boîte ajustée à la figure de quelque chose que l'on veut conserver. — Petit meuble de poche dans lequel on met des aiguilles, des épingles.

ÉTUVE, s. f. Lieu pavé de pierre et voûté que l'on échauffe par le feu pour faire suer. — Petit four où l'on met sécher des confitures, etc.

ÉTUVÉE, s. f. Certaine manière de préparer les viandes, le poisson.

ÉTUVEMENT, s. m. (*é-tu-ve-man*) Action d'étuver.

ÉTUVER, v. a. É, ÉE, p. (*é-tu-vé*) Laver en appuyant doucement. Il ne se dit guère qu'en parlant des plaies.

ÉTUVISTE, s. m. Qui tient bains et étuves. On dit aujourd'hui *Baigneur.*

ÉTYMOLOGIE, s. f. (*é-ti-mo-lo-ji-e*) Origine, dérivation d'un mot.

ÉTYMOLOGIQUE, adj. des deux g. (*é-ti-mo-lo-ji-ke*) Qui regarde les étymologies.

ÉTYMOLOGISTE, s. m. (*é-ti-mo-lo-jis-te*) Qui travaille sur les étymologies, qui sait les étymologies.

EUBAGES, s. m. pl. Nom d'une classe de druides, qui s'occupaient surtout de la physique, de l'astronomie et de la divination.

EUCHARISTIE, s. f. (*eu-ka-ris-ti-e*) Le saint sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, du grec εὐχαριστία, action de grâces.

EUCHARISTIQUE, adj. des deux g. (*eu-ka-ris-ti-ke*) Qui appartient à l'eucharistie.

EUCOLOGE, s. m. Livre où se trouve l'office de l'Église.

EUCRASIE, s. f. (*eu-kra-si-e*) t. de méd. Bon tempérament.

EUDIOMÈTRE, s. m. Instrument de physique, destiné à mesurer la pureté de l'air.

EULOGIES, s. f. pl. Choses bénites.

EUMÉNIDES, s. f. pl. Furies.

EUNUQUE, s. m. (*eu-nu-ke*) Homme mutilé.

EUPATOIRE, s. m. (*eu-pa-toa-re*) Nom de plusieurs plantes médicinales.

EUPHÉMISME, s. m. (*eu-fé-mis-me*) Figure de rhétorique, qui consiste à adoucir, à voiler les expressions désagréables, tristes ou déshonnêtes.

EUPHONIE, s. f. (*eu-fo-ni-e*) Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument. — T. de grammaire. Ce qui rend la prononciation plus douce et plus coulante. On dit par euphonie, *si l'on*, pour *si on ; ton amitié*, pour *ta amitié.*

EUPHONIQUE, adj. des deux g. (*eu-fo-ni-ke*) t. de gramm. Qui produit l'euphonie.

EUPHORBE, s. m. (*eu-for-be*) Arbrisseau de Mauritanie du genre des tithymales, dont la gomme résineuse purge les sérosités, dissout les humeurs, etc.

EUROPE, s. f. Une des quatres parties du monde.

EUROPÉEN, ENNE, s. et adj. (*eu-ro-pé-in, pé-è-ne*) Qui est de l'Europe.

EURYTHMIE, s. f. (*eu-rit-mi-e*) t. d'archit. Bel ordre, belle proportion.

EUSTYLE, s. m., t. d'archit. Espace convenable entre deux colonnes.

EUX. Plur. du pronom personnel *lui.*

ÉVACUANT, ANTE, ou ÉVACUATIF, IVE, adj. et s. m., t. de méd. Qui évacue.

ÉVACUATION, s. f. (*é-va-ku-a-ci-on*) t. de médecine. Décharge d'humeurs ou d'excrémens. — Il se dit aussi des matières évacuées. — Il se dit encore quand on parle d'une place évacuée, en conséquence d'un traité de capitulation, etc.

ÉVACUER, v. a. É, ÉE, p. (*é-va-ku-é*) Vider, faire sortir : *Évacuer la bile, les mauvaises humeurs.* — On dit aussi en ce sens, *S'évacuer.* — Il se dit aussi d'une garnison qu'on fait sortir d'une place par un traité, etc.

s'ÉVADER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'é-va-dé*) S'échapper furtivement.

ÉVAGATION, s. f. (*é-va-ga-cion*) t. de dévotion. Suite de distraction.

ÉVALUATION, s. f. (*é-va-lu-a-cion*) Appréciation, estimation.

ÉVALUER, v. a. É, ÉE, part. (*é-va-lu-é*) Apprécier, réduire à un certain prix.

ÉVANGÉLIQUE, adj. des deux g. (*é-van-jé-li-ke*) Qui est selon l'Évangile ou de l'Évangile.

ÉVANGÉLIQUEMENT, adv. (*é-van-jé-li-ke-man*) D'une manière évangélique.

ÉVANGÉLISER, v. act. É, ÉE, part. (*é-van-jé-li-zé*) Prêcher l'Evangile. — Il est aussi neutre.

ÉVANGÉLISTE, s. m. Chacun des quatre auteurs sacrés que Dieu a choisis et inspirés pour écrire l'Évangile.

ÉVANGILE, s. m. La loi et la doctrine de Jésus-Christ. — Livre qui contient la vie et la doctrine de Jésus-Christ. — Partie des évangiles que le prêtre dit à la messe.

s'ÉVANOUIR, v. pr. I, IE, p. Tomber en défaillance. — Disparaître : *La gloire du monde s'évanouit en un moment.* — On dit aussi, *faire évanouir*, dans l'une et l'autre acception.

ÉVANOUISSEMENT, s. m. (*é-va-nou-i-ce-man*) Défaillance.

ÉVAPORATION, s. f. (*é-va-po-ra-cion*) Dissipation lente d'une partie de l'humidité d'une liqueur. — Fig. Légèreté d'esprit, de caractère.

ÉVAPORER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-va-po-ré*) *Évaporer son chagrin*, *sa bile*, soulager son chagrin, sa colère. — s'ÉVAPORER, v. pr. Se résoudre en vapeur. — Fig. *S'évaporer en vaines idées*, *en chimères*, ne se mettre que des chimères dans la tête. — On dit aussi, *sa colère s'évapore en menaces.* — *Ce jeune homme commence à s'évaporer*, à se dissiper. — On dit subst., *c'est un évaporé*, un étourdi.

ÉVASEMENT, s. masc. État de ce qui est évasé.

ÉVASER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-va-zé*) Élargir une ouverture. — *Nez évasé*, dont les narines sont trop ouvertes. — v. pr. Prendre de la circonférence.

ÉVASIF, IVE, adj. (*é-va-zif*) Qui sert à éluder : *Réponse évasive.*

ÉVASION, s. f. (*é-va-zion*) Fuite secrète.

ÉVÊCHÉ, s. m. L'étendue, le district d'un diocèse sujet à un évêque. — Dignité épiscopale. — Palais de l'évêque.

ÉVEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Avis donné à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse : *Donner l'éveil.* Il est familier.

ÉVEILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Faire cesser le sommeil. — Fig. Donner de la gaieté, rendre plus agissant et plus vif. — On dit aussi, *éveiller les talens*, *l'envie.* — v. pr. Cesser de dormir. — ÉVEILLÉ, ÉE, p. et adj. Fig. Gai, vif : *Il a l'esprit éveillé.* — Ardent, soigneux : *Il est fort éveillé sur ses intérêts.* — Il est aussi subst. : *Un éveillé*, *une petite éveillée.* Il est familier.

ÉVÉNEMENT, s. m. (*é-vé-ne-man*) Issue, succès de quelque chose. — Aventure remarquable. — *A tout événement*, adv., à tout hasard, quoi qu'il arrive.

ÉVENT, s. m. (*é-van*) Mauvais goût d'un aliment, d'une liqueur qui commence à s'altérer. — *Mettre à l'évent*, mettre à l'air. — En t. d'artillerie, différence du diamètre d'un boulet à celui du calibre d'une pièce. — Au plur. Conduits d'air dans les fourneaux de fonderies.

ÉVENTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Petit instrument dont on se sert pour s'éventer.

ÉVENTAILLISTE, s. m. (mouillez les *ll*) Qui fait ou vend des éventails.

ÉVENTAIRE, s. m. (*é-van-tè-re*) Plateau d'osier sur lequel les marchandes portent les fruits et les herbes qu'elles vendent.

ÉVENTÉ, ÉE, s. et adj. Qui a l'esprit léger : *C'est un éventé*, *c'est une femme bien éventée.*

ÉVENTER, v. a. É, ÉE, p. (*é-van-té*) Donner du vent en agitant l'air. — Exposer au vent. — Donner de l'air, déboucher, ouvrir : *Éventer une mine.* — Fig. *Éventer un secret*, *un complot*, le découvrir. — *Éventer la mine*, *la mèche*, découvrir une affaire secrète. — *Éventer les voiles*, t. de marine. Mettre le vent dans les voiles pour faire route. — v. pr. Se corrompre, s'altérer par le moyen de l'air.

s'ÉVENTILLER, v. pr. (mouillez les *ll*) t. de fauconnerie. Il se dit de l'oiseau lorsqu'il se secoue et s'égaie en se soutenant en l'air.

ÉVENTOIR, s. m. (*é-van-toar*) Sorte d'éventail grossier dont on se sert pour allumer des charbons.

ÉVENTRER, v. act. É, ÉE, p. (*é-van-tré*) Fendre le ventre d'un animal pour en tirer les intestins.

ÉVENTUEL, ELLE, adj. (*é-van-tu-èl*) Fondé sur un événement incertain.

ÉVENTUELLEMENT, adv. (*évan-tu-è-le-man*) D'une manière éventuelle.

ÉVÊQUE, s. m. (*é-vè-ke*) Prélat chargé de la conduite d'un diocèse. — *Évêque in partibus*, évêque pourvu d'un évêché dont le territoire est au pouvoir des infidèles.

ÉVERSIF, IVE, adj. Qui renverse, détruit.

ÉVERSION, s. fém. (*é-vèr-cion*) Ruine, renversement d'une ville, d'un État.

s'ÉVERTUER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'é-vèr-tu-é*) S'exciter soi-même à quelque chose de louable.

ÉVEUX, adj. (*é-veu*) Il se dit d'un terrain qui retient l'eau et qui devient comme de la boue.

ÉVICTION, s. f. (*é-vik-cion*) t. de palais. Action d'évincer.

ÉVIDEMMENT, adv. (*é-vi-da-man*) D'une manière évidente.

ÉVIDENCE, s. f. (*é-vi-dan-ce*) Qualité de ce qui est évident. — *Mettre en évidence*, faire connaître clairement.

ÉVIDENT, ENTE, adj. Clair, manifeste.

ÉVIDER, v. act. É, ÉE, part. (*é-vi-dé*)

En t. de blanchissage, faire sortir l'empois qu'on a mis dans le linge. — En t. de tailleur, échancrer. — En t. de fourbisseur, de serrurier, de tourneur, etc., faire une certaine cannelure à un ouvrage, pour le rendre ou plus léger ou plus agréable.

ÉVIER, s. m. (*é-vié*) Pierre creusée et percée d'un trou par où s'écoulent les eaux d'une cuisine.

ÉVILASSE, s. m. Sorte de bois d'ébène de Madagascar.

ÉVINCER, v. a. É, ÉE, part. (*é-vin-cé*) t. de palais. Déposséder juridiquement.

ÉVIRÉ, adj., t. de blas. Il se dit des animaux qui n'ont point de marque de sexe.

ÉVITABLE, adj. des deux g. Qui peut être évité : *Ce malheur n'était pas évitable.* On dit plus ordinairement, *était inévitable.*

ÉVITÉE, s. f., t. de marine. Largeur assez considérable d'une rivière ou d'un canal, pour qu'un vaisseau puisse y tourner librement.

ÉVITER, v. act. É, ÉE, p. (*é-vi-té*) Fuir quelque chose de nuisible, de désagréable. — En t. de marine, il se dit quand un vaisseau présente l'avant au point d'où le vent soufle ; alors on dit qu'*il évite au vent* : s'il le présente au courant des flots, on dit qu'*il évite à marée.* — Quelques écrivains l'ont employé dans le sens d'*épargner* ; mais cette acception n'est point autorisée par l'Académie, ni conforme à la véritable signification d'*éviter*, qui veut dire *fuir.*

ÉVOCABLE, adj. des deux g., t. de palais. Qui se peut évoquer.

ÉVOCATION, s. f. (*é-vo-ka-cion*) Action d'évoquer. — En t. de pratique, l'action de tirer une cause d'un tribunal pour la porter à un autre.

ÉVOCATOIRE, adj. des deux g. (*é-vo-ka-toa-re*) Qui a la vertu d'évoquer. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Cédule évocatoire.*

ÉVOLUTION, s. f. (*é-vo-lu-cion*) Mouvement que font des troupes pour prendre une nouvelle position.

ÉVOQUER, v. act. É, ÉE, p. (*é-vo-ké*) Appeler, faire venir à soi en parlant des ames, des esprits : *On dit que les nécromanciens évoquent les ames des morts.* — Tirer une cause d'un tribunal à un autre.

ÉVULSION, s. f., t. de chirurgie. Action d'arracher.

EX, préposition latine qui entre dans la composition de plusieurs mots français, et sert à marquer ce qu'une personne a été, le poste qu'elle a occupé : *Ex-ministre*, *ex-député.*

EXACT, ACTE, adj. (*èg-zakt*) Régulier, ponctuel, soigneux. — Il se dit aussi des choses qui se font avec tout le soin et toute la ponctualité possibles : *Exacte recherche*, etc.

EXACTEMENT, adv. (*èg-zak-te-man*) D'une manière exacte.

EXACTEUR, s. m. (*èg-zak-teur*) Qui est commis pour exiger des droits, et qui les exige au delà de ce qui est dû.

EXACTION, s. f. (*èg-zak-cion*) Action par laquelle on exige durement plus qu'il n'est dû.

EXACTITUDE, s. fém. (*èg-zak-ti-tu-de*) Soin que l'on apporte pour faire exactement les choses.

EXAGÉRATEUR, s. m. (*èg-za-jé-ra-teur*) Qui exagère : *C'est un grand exagérateur.*

EXAGÉRATIF, IVE, adj. (*èg-za-jé-ra-tif*) Qui exagère, qui amplifie : *Rapport*, *terme exagératif.*

EXAGÉRATION, s. f. (*èg-za-jé-ra-cion*) Hyperbole, discours qui exagère.

EXAGÉRER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*èg-za-gé-ré*) Amplifier, grossir les récits, les louanges ou la satire.

EXALTATION, s. f. (*èg-zal-ta-cion*) Élévation du pape au pontificat. — En chimie, *exaltation des sels*, *des soufres*, *des métaux*, opération par laquelle on les sépare, on les purifie au plus haut degré dont ils sont capables. — En astrologie, *exaltation d'une planète*, quand elle est dans le siége où les astrologues prétendent qu'elle a le plus de vertu et d'influence. — Fig. *L'exaltation des esprits*, *l'exaltation du style*, exagération dans les idées, les sentimens ; extrême chaleur d'imagination.

EXALTER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*èg-zal-té*) Louer, vanter avec excès. — En t. de chimie, rendre plus pur, plus subtil. — En alchimie, rendre un métal plus parfait qu'il n'était. — Au part. Ardent, exagéré : *Tête exaltée*, *esprit exalté.*

EXAMEN, s. m. (*èg-za-mène*) Recherche, discussion exacte. — Questions qu'on fait à quelqu'un, pour connaître sa capacité. —*Examen à futur*, t. de palais. Examen de témoins fait par précaution avant qu'il y ait procès formé.

EXAMINATEUR, s. m. (*èg-za-mi-na-teur*) Qui a la commission d'examiner.

EXAMINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*èg-za-mi-né*) Faire l'examen d'une chose ou d'une personne. — Regarder attentivement.

s'EXAMINER, v. pr. S'étudier, se sonder, se considérer attentivement l'un l'autre. — S'user en parlant d'un habit, du linge. Dans ce sens, il est fam. — Au part. : *Habit*, *linge examiné*, bien usé.

EXANTHÉMATEUX, EUSE, adj. (*èg-zan-té-ma-teu*) t. de méd. Qui appartient à l'exanthème.

EXANTHÈME, s. masc. (*èg-zan-tè-me*) Terme de méd. Éruption cutanée.

EXANTLATION, s. f. (*èg-zant-la-cion*) Action de faire sortir l'air ou l'eau de quelque endroit par le moyen d'une pompe.

EXARCHAT, s. m. (*èg-zar-ka*) Partie de l'Italie où commandait l'exarque.

EXARQUE, s. m. (*èg-zar-ke*) On appelait ainsi celui qui commandait en Italie pour les empereurs de Constantinople. — Dans l'Eglise grecque, dignité ecclésiastique au-dessous de celle de patriarche.

EXASPÉRATION, s. f. (*èg-zas-pé-ra-cion*) Action d'exaspérer.

EXASPÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zas-pé-ré*) Aigrir, irriter à l'excès.

EXAUCER, v. act. É, ÉE, p. (*èg-zô-cé*) Écouter favorablement une prière, et accorder ce qu'on demande.

EXCAVATION, s. f. (*eks-ka-va-cion*) Action de creuser. — Creux qui a été fait dans quelque terrain.

EXCÉDANT, ANTE, adj. (*èk-cè-dan*) Qui excède : *Sommes excédantes.* — Il est aussi subst. : *L'excédant d'une somme.*

EXCÉDER, v. act. É, ÉE, p. (*èk-cé-dé*) Aller au delà de certaines bornes. — En t. de palais, battre outrageusement. — Fatiguer, lasser la patience. — v. pr. Faire quelque chose jusqu'à l'excès : *S'excéder de débauche, de travail*, etc.

EXCELLEMMENT, adv. (*èk-cè-la-man*) D'une manière excellente.

EXCELLENCE, s. f. (*èk-cé-lan-ce*) Le degré le plus élevé de la perfection. — Titre d'honneur que l'on donne aux ambassadeurs, aux ministres d'État, etc. — *Par excellence*, adv. Excellemment, à merveille. — Il se dit aussi de ceux qui ont tellement excellé dans un certain genre, qu'une dénomination commune est devenue pour eux une sorte de nom propre et particulier ; ainsi, en parlant de Salomon, de saint Paul, on dit : *Le Sage par excellence*, *l'Apôtre par excellence.* — *L'Être par excellence*, Dieu.

EXCELLENT, ENTE, adject. (*èk-cé-lan*) Qui est très-bon, qui est d'une perfection rare. Cet adject. étant une sorte de superlatif, on ne dit pas *très-excellent.*

EXCELLENTISSIME, adj. des deux g. (*èk-cé-lan-ti-ci-me*) Qui est plus qu'excellent. Il est familier.

EXCELLER, v. neut. (*èk-cé-lé*) Avoir un certain degré de perfection au-dessus de la plupart des personnes d'une même profession, ou au-dessus de la plupart des choses d'un même genre.

EXCENTRICITÉ, s. fém. (*èk-çan-tri-ci-té*) t. d'astronomie. Distance qu'il y a entre le centre et le foyer de l'ellipse que décrit une planète.

EXCENTRIQUE, adject. des deux g. (*èk-çan-tri-ke*) Il se dit de deux ou de plusieurs cercles engagés l'un dans l'autre, qui ont un centre différent.

EXCEPTÉ, sorte de préposit. (*èk-cèp-té*) Hors, à la réserve de...

EXCEPTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*èk-cèp-té*) Ne point comprendre dans un nombre, dans une règle.

EXCEPTION, s. f. (*èk-cèp-cion*) Action par laquelle on excepte. — T. de palais. Moyen qu'on apporte pour se défendre d'une demande, pour n'y pas répondre. — *A l'exception de...* sorte de préposition. Excepté, hormis.

EXCÈS, s. masc. (*èk-cè*) Ce qui passe les bornes de la raison, de la bienséance. — Au pl., et mis absolument, débauche, déréglement. — L'excédant d'une quantité sur une autre. — En t. de pratique, outrage, violence. — *A l'excès, jusqu'à l'excès*, adverbe. Au delà des bornes de la raison.

EXCESSIF, IVE, adj. (*èk-cé-cif*) Qui passe la règle, les bornes de la raison.

EXCESSIVEMENT, adv. (*èk-cé-ci-ve-man*) Avec excès, d'une manière excessive.

EXCIPER, v. neut. (*èk-ci-pé*) t. de palais. Alléguer une exception en justice. On dit, *exciper de...*

EXCITATEUR, s. m., t. de physique. Instrument pour tirer l'étincelle électrique sans danger.

EXCITATIF, IVE, adj. et s. m. (*èk-ci-ta-tif*) t. de méd. Qui est propre à exciter : *Remède excitatif.* Il n'est guère usité qu'en médecine.

EXCITATION, s. f. (*èk-ci-ta-cion*) Action de ce qui excite. Il est peu usité.

EXCITEMENT, s. m. (*èk-ci-te-man*) t. de médecine. Rétablissement de l'énergie et de l'action du cerveau, interrompues par le sommeil.

EXCITER, v. a. É, ÉE, p. (*èk-ci-té*) Provoquer, émouvoir. — Encourager. — Causer, faire naître.

EXCLAMATIF, IVE, adj., t. de gram. Qui marque l'exclamation : *Point exclamatif*, *phrase exclamative.*

EXCLAMATION, s. f. (*èks-kla-ma-cion*) Cri que l'on fait par admiration, par joie, par indignation, etc. — *Point d'exclamation*, point qu'on met après une exclamation, *hélas !*

EXCLURE, v. act. CLU, UE, ou CLUS, USE, p. (*èks-clu-re*) *J'exclus, tu exclus, il exclut ; nous excluons. J'excluais. J'exclus. J'exclurai. J'exclurais. Qu'il exclue. Que j'exclusse.* Empêcher d'être admis dans une compagnie. — Retrancher d'une compagnie. — Empêcher d'obtenir une charge, une dignité, etc. — Priver, écarter.

EXCLUSIF, IVE, adj. (*èks-klu-zif*) Qui a la force d'exclure. — *Goût exclusif* qu'on a pour une chose à l'exclusion d'une autre : *Droit*, *privilége exclusif.*

EXCLUSION, s. f. (*èks-klu-zion*) Acte qui exclut, action d'exclure.

EXCLUSIVEMENT, adv. (*èks-klu-zi-ve-man*) En excluant, à l'exception.

EXCOMMUNICATION, s. f. (*èks-ko-mu-ni-ka-cion*) Censure ecclésiastique qui retranche de la communion de l'Église.

EXCOMMUNIER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-ko-mu-ni-é*) Retrancher de la communion de l'Église. — On dit subst., *un excommunié*.

EXCORIATION, s. fém. (*èks-ko-ri-a-cion*) t. de chirurgie. Légère écorchure de la peau.

EXCORIER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-ko-ri-é*) t. de chir. Écorcher la peau.

EXCRÉMENT, s. m. (*èks-kré-man*) Tout ce qui est évacué du corps de l'animal, et particulièrement les matières fécales. — On appelle fig. et par mépris, *excrément de la terre*, *de la nature*, *du genre humain*, une personne vile et méprisable.

EXCRÉMENTEUX, EUSE, ou EXCRÉMENTIEL, ou EXCRÉMENTITIEL, ELLE, adj., t. de méd. Qui tient de l'excrément.

EXCRÉTION, s. fém. (*èks-kré-cion*) t. de méd. Action par laquelle la nature pousse au dehors les humeurs nuisibles. — Il se dit aussi des matières mêmes qui sont évacuées. — En t. de botan., liqueur superflue que les plantes poussent au dehors.

EXCRÉTOIRE, adj. des deux g. (*èks-kré-toa-re*) *Vaisseaux*, *tuyaux*, *conduits excrétoires*, pour l'excrétion.

EXCROISSANCE, s. f. (*èks-croa-çan-ce*) Superfluité de chair qui s'engendre en quelque partie du corps de l'animal. — Il se dit aussi, en botanique, des parties monstrueuses qui se manifestent sur certaines parties des plantes, telles que les loupes sur certains arbres, etc.

EXCURSION, s. f. (*èks-kur-cion*) Course, irruption sur le pays ennemi.

EXCUSABLE, adj. des deux g. (*èks-ku-za-ble*) Qui peut être excusé. Il se dit des personnes et des choses.

EXCUSATION, s. f. (*èks-ku-za-cion*) t. de jurisprudence. Raison alléguée pour être déchargé d'une tutelle, etc.

EXCUSE, s. fém. (*èks-ku-se*) Raison pour s'excuser ou pour excuser quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait. — T. de civilité dont on se sert envers quelqu'un pour le porter à avoir de l'indulgence pour quelque faute légère. Il n'est guère d'usage qu'avec le verbe *Faire* : *Je vous en fais mille excuses.* On ne dit point *demander excuse*, c'est un vrai gasconisme ; on peut dire : *Je vous demande pardon* ou *je vous prie de m'excuser.*

EXCUSER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-ku-zé*) Donner des raisons pour se justifier ou pour justifier quelqu'un. — Admettre les raisons que quelqu'un allègue pour se justifier. — Pardonner, tolérer. — *Excusez-moi*, t. de civilité, quand on contredit quelqu'un. — v. pron. Se justifier d'une faute. — *S'excuser de faire une chose*, s'en dispenser.

EXCUSSION, s. f. (*èks-ku-cion*) Secousse.

EXÉAT, s. m. (*eg-zé-ate*) Mot pris du latin. Permission par écrit qu'un évêque donne à un ecclésiastique, son diocésain, pour aller faire, dans un autre diocèse, les fonctions de son ministère.

EXÉCRABLE, adj. des deux g. (*èg-zé-kra-ble*) Détestable, dont on doit avoir horreur : *Crime exécrable.* — Il se dit, par exagération, des choses extrêmement mauvaises : *Ces vers sont exécrables.*

EXÉCRABLEMENT, adv. (*èg-zé-kra-ble-man*) D'une manière exécrable.

EXÉCRATION, s. f. (*èg-zé-kra-cion*) Horreur qu'on a de ce qui est exécrable. — Au pl. Impiété, profanation.

EXÉCRER, v. a. (*èg-zé-kré*) Avoir en exécration. Il est peu usité.

EXÉCUTABLE, adj. (*èg-zé-ku-ta-ble*) Qui peut être exécuté.

EXÉCUTER, v. act. É, ÉE, p. (*èg-zé-ku-té*) Mettre à effet. — Saisir les meubles de quelqu'un par justice. — Punir de mort. — *Exécuter une musique*, la jouer. — *Exécuter un ballet*, le danser. — *Exécuter militairement un pays*, exercer des rigueurs contre un pays ennemi qui ne se soumet pas aux contributions exigées. — *S'exécuter de soi-même*, ou absolument, *s'exécuter*, vendre son bien pour payer ses dettes, sans attendre des frais. — Se déterminer volontairement à faire, contre ses propres intérêts, ce que l'équité, l'honneur ou la prudence demandent.

EXÉCUTEUR, TRICE, s. (*èg-zé-ku-teur*) Qui exécute. — *Exécuteur testamentaire*, celui, celle qu'un testateur charge de l'exécution de son testament. — *Exécuteur de la haute justice*, le bourreau.

EXÉCUTIF, IVE, adject. Qui fait exécuter les lois.

EXÉCUTION, s. f. (*èg-zé-ku-cion*) Action d'exécuter. — On dit d'un peintre, d'un graveur, etc., que *son exécution est facile*, *agréable*, *lourde*, *pincée*, etc., pour dire que ses ouvrages sont exécutés facilement, etc. Ce mot reçoit toutes les épithètes d'éloge et de blâme. — *Homme d'exécution*, capable d'exécuter hardiment quelque chose. — En t. de guerre, *Exécution militaire* se dit soit des soldats qu'on punit de mort, soit des bourgs et des villages contre lesquels on exerce les rigueurs de la guerre, faute d'avoir payé les contributions demandées par une armée.

EXÉCUTOIRE, adject. des deux g. (*èg-zé-ku-toa-re*) t. de pratique. Qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire. — Il est aussi subst. m. et signifie l'acte qui donne le pouvoir, etc.

EXÈDRE, s. m. (*èg-zè-dre*) Chez les anciens, lieu où s'assemblaient les gens de lettres.

EXÉGÈSE, s. f. (*èg-zé-jè-ze*) Explication, exposition claire.

EXÉGÈTES, s. m. pl. (*èg-zé-jète*) Jurisconsultes d'Athènes, que les juges consultaient dans les grandes affaires.

EXÉGÉTIQUE, s. f. (*èg-zé-jé-ti-ke*) Manière de trouver en nombre ou en ligne les racines d'une équation.

EXEMPLAIRE, adj. des deux g. (*èg-zan-plè-re*) Qui donne l'exemple, qui peut servir d'exemple.

EXEMPLAIRE, s. m. Modèle. En ce sens, il est vieux. — Copie imprimée d'un ouvrage.

EXEMPLAIREMENT, adv. (*èg-zan-plè-re-man*) D'une manière exemplaire.

EXEMPLE, s. m. (*èg-zan-ple*) Ce qui peut servir de modèle : *Bon, mauvais exemple.* — Chose pareille à celle dont il s'agit, et qui sert pour l'autoriser, pour la confirmer : *Alléguer, citer un exemple.* — *Par exemple*, adv. qui sert à confirmer ce qu'on a dit, à faire une comparaison.

EXEMPLE, s. f. Modèle sur lequel l'écolier qui apprend à écrire, forme ses caractères. — Lignes que l'écolier forme sur ce modèle.

EXEMPT, EMPTE, adject. (*èg-zan*) Qui n'est point assujetti à quelque chose. — s. m. pl. Les ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui ne sont point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPT, s. m. Officier de certaines compagnies de gardes.

EXEMPTER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zan-té*) Rendre exempt. — Dispenser.

EXEMPTION, s. f. (*èg-zan-cion*) Privilége qui exempte, immunité.

EXERCER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zér-cé*) Dresser, instruire : *Exercer des soldats, des acteurs.* — Pratiquer : *Exercer un art, une profession.* On dit aussi, *exercer l'hospitalité* et *exercer sa cruauté.* — Faire de l'exercice : *Exercer son corps, ses jambes.* — On dit aussi fig., *exercer son éloquence, son esprit, son industrie.* — *Exercer la patience de quelqu'un*, mettre sa patience à l'épreuve. — *Exercer une charge*, en faire les fonctions. — *Exercer son droit*, en user. — *Dieu se plaît à exercer les bons*, pour dire qu'il leur envoie des afflictions, afin de les exercer à la patience, et de leur donner occasion de mériter.

s'EXERCER, v. pron. S'appliquer à quelque chose, s'en occuper.

EXERCICE, s. masc. (*èg-zér-ci-ce*) Action par laquelle on s'exerce. — Pratique : *Exercice de piété.* — Travail pour s'exercer le corps : *L'exercice est bon pour la santé.* — Fonction d'une charge. — Fig. Peine, fatigue, embarras : *S'il m'attaque, je lui donnerai bien de l'exercice.* — Au pl. ce que l'on apprend dans les académies, comme monter à cheval, faire des armes, etc. — Dans les colléges, espèces de thèses sur les belles-lettres.

EXÉRÈSE, s. f. (*èg-zé-rè-ze*) t. de chirurgie. Opération de chirurgie, par laquelle on retranche du corps humain ce qui est étranger ou nuisible.

EXERGUE, s. m. (*èg-zèr-ghe*) Petit espace qui est pratiqué au bas du type d'une médaille, et qui en est séparé par une ligne.

EXERT, ERTE, adj. (*èg-zèr*) t. de botan. Il se dit des étamines qui s'élèvent au-dessus de la corolle.

EXFOLIATIF, IVE, adj. (*èks-fo-li-a-tif*) Il se dit des remèdes propres à exfolier les os cariés.

EXFOLIATION, s. fém. (*èks-fo-li-a-cion*) t. de chir. Ce qui arrive à l'os quand il s'exfolie. — Il se dit aussi des parties de plantes quand elles se détachent par feuillets desséchés de dessus une autre partie.

S'EXFOLIER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'èks-fo-li-é*) t. de chirurgie. Il se dit des os dont il s'enlève de petites parcelles par feuilles et par éclats.

EXFUMER, v. a., t. de peint. Éteindre les couleurs qui paraissent trop ardentes.

EXHALAISON, s. f. (*èg-za-lè-zon*) Vapeur qui s'exhale de quelque corps.

EXHALATION, s. f. (*èg-za-la-cion*) t. de chimie. Opération par laquelle on fait élever et dissiper les parties volatiles des substances.

EXHALER, v. a. É, ÉE, part. (*èg-za-lé*) Pousser hors de soi des vapeurs, des odeurs, etc. — Fig. Soulager, faire dissiper, faire évaporer : *Exhaler sa colère, sa douleur en menaces.* — v. pr. S'évaporer. — Fig. *Sa douleur s'est exhalée en plaintes.*

EXHAUSSEMENT, s. m. (*èg-zo-ce-man*) t. d'architecture. Élévation.

EXHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zo-cé*) t. d'architecture. Élever.

EXHÉRÉDATION, s. f. (*èg-zé-ré-da-cion*) t. de jurisprudence. Action par laquelle on exclut de l'hérédité.

EXHÉRÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zé-ré-dé*) t. de jurisprudence. Déshériter.

EXHIBER, v. a. É, ÉE, part. (*èg-zi-bé*) t. de prat. Représenter des papiers en justice : *Exhiber un contrat, des titres.*

EXHIBITION, s. f. (*èg-zi-bi-cion*) t. de pratique. Représentation de papiers en justice.

EXHORTATION, s. f. (*èg-zor-ta-cion*) Discours par lequel on exhorte. — Discours chrétien et pieux qu'on fait en style familier pour exhorter à la dévotion.

EXHORTER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zor-té*)

Exciter à quelque chose : *Je l'ai exhorté à nous venir voir.* — On dit dans le même sens, qu'*un prêtre, un confesseur exhorte quelqu'un à la mort.*

EXHUMATION, s. fém. (*èg-zu-ma-cion*) Action d'exhumer un corps par ordre de justice.

EXHUMER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zu-mé*) t. de pratique. Déterrer un corps par ordre du juge.

EXIGEANT, ANTE, adj. (*èg-zi-jan*) Qui est dans l'habitude d'exiger trop de devoirs, d'attentions.

EXIGENCE, s. fém. (*èg-zi-jan-ce*) *Selon l'exigence du cas, du temps, des affaires*, selon que le cas, le temps, les affaires le requièrent.

EXIGER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zi-jé*) Demander quelque chose en vertu d'un droit. — Fig. Obliger à de certains devoirs, en parlant des choses morales.

EXIGIBLE, adj. des deux g. (*èg-zi-ji-ble*) Qui peut être exigé.

EXIGU, UE, adj. (*èg-zi-gu, guë*) Fort petit : *Un repas exigu.* Il est familier.

EXIGUITÉ, s. f. Modicité, petitesse. *L'exiguité de la fortune.*

EXIL, s. m. (*èg-zil*) Bannissement ordonné par autorité souveraine. — Fig. Le lieu où demeure un homme accoutumé d'être plus agréablement ailleurs.

EXILER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*èg-zi-lé*) Envoyer en exil. — Reléguer.

s'Exiler, v. pr. S'éloigner, se retirer. — On dit aussi subst., *un exilé.*

EXILITÉ, s. f. (*èg-zi-li-té*) Petitesse, faiblesse. Peu usité.

EXISTANT, ANTE, adj. (*èg-zis-tan*) Qui existe.

EXISTENCE, s. f. (*èg-zis-tan-ce*) État de ce qui existe. — Manière de vivre.

EXISTER, v. n. (*èg-zis-té*) Être actuellement : *Toutes les créatures qui existent.* — *Cette dette n'existe plus*, est éteinte.

EXODE, s. m. Un des livres de l'Ancien Testament.

EXOINE, s. f. (*èg-zoa-ne*) t. de jurisprudence. Acte qui prouve l'impossibilité où est un homme de comparaître en personne.

EXOMOLOGÈSE, s. f. (*èg-zo-mo-lo-jè-ze*) t. d'histoire ecclésiastique. Confession pour les péchés publics.

EXOMPHALE, s. f. ou Omphalocèle. (*èg-zon-fa-le*) t. de chirurgie. Hernie du nombril.

EXOPHTHALMIE, s. f. (*èg-zof-tal-mi-e*) t. de chirurgie. Sortie de l'œil hors de son orbite.

EXORABLE, adj. des deux g. Qui peut être fléchi par des prières. Il est peu usité.

EXORBITAMMENT, adv. (*èg-zor-bi-ta-man*) Excessivement.

EXORBITANT, ANTE, adj. (*èg-zor-bi-tan*) Excessif.

EXORCISER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zor-ci-zé*) Conjurer, se servir des paroles et des cérémonies de l'Église pour chasser les démons.

EXORCISME, s. m. (*èg-zor-cis-me*) Paroles et cérémonies dont on se sert pour chasser les démons.

EXORCISTE, s. m. (*èg-zor-cis-te*) Celui qui exorcise. — C'est aussi celui qui a reçu un des quatre ordres mineurs.

EXORDE, s. masc. (*èg-zor-de*) Première partie d'un discours oratoire.

EXOSTOSE, s. f. (*èg-zos-to-ze*) t. de chirurgie. Tumeur de l'os dont la substance se gonfle.

EXOTIQUE, adj. des deux g. (*èg-zo-ti-ke*) Qui vient des pays étrangers : *Plante exotique. Terme exotique.*

EXPANSIBILITÉ, s. f. Faculté expansible.

EXPANSIBLE, adj. des deux g. (*èks-pan-ci-ble*) t. didactique. Qui est capable d'expansion.

EXPANSIF, IVE, adj. Qui a la force d'étendre ou de s'étendre. — *Ame expansive*, qui aime à épancher ses sentimens.

EXPANSION, s. f. (*èks-pan-cion*) Action ou état d'un corps qui se dilate. — En anatomie, prolongement de quelque partie.

EXPATRIER, v. n. É, ÉE, part. (*èks-pa-tri-é*) Obliger quelqu'un de quitter sa patrie. Il s'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel.

s'Expatrier, v. pr. Abandonner sa patrie pour s'établir ailleurs.

EXPECTANT, ANTE, s. et adj. (*èks-pèk-tan*) Qui a droit d'attendre. — *Médecine expectante*, qui attend, pour agir, les opérations de la nature.

EXPECTATIF, IVE, adj. (*èks-pèk-ta-tif*) Qui donne droit d'attendre, d'espérer. Il n'est guère en usage qu'en cette phrase : *Grâce expectative.*

EXPECTATION, s. fém. (*èks-pèk-ta-cion*) Attente. Il n'est plus usité.

EXPECTATIVE, s. fém. (*èks-pèk-ta-ti-ve*) Espérance fondée sur quelque promesse. — Espèce de droit de survivance que l'on donne en certains pays. — Lettre, bref du pape qui, avant le concordat, donnait assurance à un homme de le pourvoir d'un certain bénéfice quand il viendrait à vaquer. — Acte de théologie que soutenait un étudiant, lorsqu'un licencié prenait le bonnet de docteur.

EXPECTORANT, ANTE, s. et adj. (*èks-pèk-to-ran*) t. de médecine. Il se dit des remèdes qui font expectorer.

EXPECTORATION, s. fém. (*ès-pèk-to-ra-cion*) Évacuation par les crachats, etc.

EXPECTORER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pèk-*

to-ré) Chasser par les crachats les humeurs qui étaient attachées aux bronches.

EXPÉDIENT, s. m. (*èks-pè-di-an*) Moyen de terminer une affaire. — *Il est expédient*, il est à propos. En ce sens il est adj.

EXPÉDIER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pé-di-é*) Hâter l'exécution d'une chose. — Faire mourir vite. — *Expédier une personne*, terminer les affaires qui la regardent. — *Expédier un courrier*, envoyer un homme chargé de dépêches. — *Expédier des marchandises*, les envoyer. — Il se dit aussi des lettres, des provisions, des brevets, etc., pour dire, les revêtir de toutes les formes nécessaires.

EXPÉDITIF, IVE, adj. (*èks-pé-di-tif*) Qui expédie promptement les affaires dont il est chargé.

EXPÉDITION, s. f. (*èks-pè-di-cion*) Action par laquelle on expédie. — Copie d'un acte de justice. — Entreprise de guerre. — Diligence. — Au pl. Dépêches.

EXPÉDITIONNAIRE, s. et adj. m. (*èks-pé-di-cio-nè-re*) Il ne se dit guère qu'en cette phrase : *Banquier expéditionnaire en cour de Rome*, qui en fait venir des expéditions. — Qui fait des copies officielles.

EXPÉRIENCE, s. fém. (*èks-pé-rian-ce*) Épreuve. — Connaissance des choses acquise par un long usage. Il n'a de plur. qu'en parlant des expériences de physique : *Cours d'expériences.*

EXPÉRIMENTAL, ALE, adj. (*èks-pé-ri-man-tal*) Qui est fondé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTER, v. act., É, ÉE, p. et adj. (*èks-pé-ri-man-té*) Éprouver par expérience un remède, une recette, etc. — Au part. Instruit par expérience.

EXPERT, ERTE, adj. (*èks-pér*) Fort versé en quelque art qui s'apprend par expérience.

EXPERT, s. m. Personne nommée par autorité de justice, pour examiner, estimer, etc.

EXPERTISE, s. f. Visite et opération des experts.

EXPIATION, s. fém. (*èks-pi-a-cion*) Action par laquelle on expie. — Certaines cérémonies que les Romains faisaient pour apaiser la colère du Ciel marquée par des prodiges.

EXPIATOIRE, adj. des deux g. (*èks-pi-a-toa-re*) Qui expie : *Sacrifice expiatoire.*

EXPIER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pi-é*) Réparer un crime envers Dieu, une faute envers les hommes.

EXPILATION, s. f. (*èks-pi-la-cion*) t. de jurisprudence. Action de celui qui soustrait les biens d'une succession avant que personne se soit déclaré héritier.

EXPIRANT, ANTE, adj. Qui expire.

EXPIRATION, s. f. (*èks-pi-ra-cion*) La fin d'un terme dont on est convenu de part et d'autre. — En t. de physique, action par laquelle on rend l'air qu'on a attiré dans les poumons par l'aspiration.

EXPIRER, v. n. É, ÉE, p. (*èks-pi-ré*) Mourir. — Fig. Prendre fin. — v. a. Rendre l'air aspiré.

* Le participe ne s'emploie qu'en parlant d'une chose qui est finie et qui avait une durée. Ainsi on dit, *le temps est expiré*, *la trève est expirée ;* mais on ne dit pas d'un homme qui vient de mourir, qu'*il est expiré ;* on dit, *il est expirant*, *il a expiré à telle heure.*

EXPLÉTIF, IVE, adj. (*èks-plé-tif*) t. de grammaire, qui se dit de certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires au sens.

EXPLICABLE, adj. des deux g. (*èks-pli-ka-ble*) Qui peut être expliqué. Son plus grand usage est avec la négative : *Ce passage n'est pas explicable.*

EXPLICATIF, IVE, adj. (*èks-pli-ca-tif*) Qui explique le sens de quelque chose.

EXPLICATION, s. f. (*èks-pli-ka-cion*) Discours par lequel on explique un sens obscur. — Simple interprétation que l'on fait d'un auteur. — *Avoir une explication avec quelqu'un*, le faire expliquer sur quelque chose. — *Demander à quelqu'un l'explication d'une injure*, lui demander raison tête-à-tête d'une injure qu'on a reçue.

EXPLICITE, adj. des deux g. (*èks-pli-ci-te*) t. didactique. Clair, formel, distinct. C'est le contraire d'*implicite.*

EXPLICITEMENT, adv. (*èks-pli-ci-te-man*) En termes formels et clairs.

EXPLIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pli-ké*) Éclaircir un sens obscur. — Interpréter un auteur. — Enseigner. — Déclarer, donner à entendre quelque chose : *Expliquer ses intentions*, etc. — v. pr. Expliquer ce qu'on pense, rendre plus clair ce qu'on a dit. — *S'expliquer avec quelqu'un*, avoir un éclaircissement avec lui.

EXPLOIT, s. masc. (*èks-ploa*) Action de guerre signalée et mémorable. — Acte pour assigner.

EXPLOITABLE, adj. des deux g. (*èks-ploa-ta-ble*) Qui peut être saisi et vendu par justice. — Qui peut être débité, cultivé, etc.

EXPLOITANT, adj. masc. (*èks-ploa-tan*) Qui exploite. Il ne se dit que des huissiers.

EXPLOITATION, s. f. (*èks-ploa-ta-cion*) Action d'exploiter des terres, des bois, des mines, etc.

EXPLOITER, v. n. É, ÉE, part. (*èks-ploa-té*) Faire quelque exploit. En ce sens, il ne se dit qu'en plaisantant. — Faire les fonctions d'huissier. — v. a. Abattre, en parlant des bois. — Faire valoir, en parlant d'une terre, d'une ferme, etc.

EXPLOITEUR, s. m. (*èks-ploa-teur*) Celui qui fait exploiter.

EXPLORATEUR, s. m. (*èks-plo-ra-teur*) Celui qui va à la découverte. — Celui qu'on envoie dans une cour étrangère, pour en découvrir les sentimens, etc.

EXPLORER, v. a. Vieux mot qu'on a voulu rajeunir et qui signifiait examiner avec attention, implorer, demander instamment.

EXPLOSION, s. f. (*èks-plo-zion*) Bruit, éclat subit et impétueux que produit la poudre à canon et les mélanges de salpêtre et de soufre lorsqu'ils s'enflamment. On dit fig, *l'explosion de la colère*, *du ressentiment*.

EXPONENTIEL, ELLE, adj. (*èks-po-nanciel*) t. d'algèbre. Qui a un exposant.

EXPORTATEUR, s. m. (*èks-por-ta-teur*) Celui qui exporte.

EXPORTATION, s. f. (*èks-por-ta-cion*) t. de commerce. Action de transporter des marchandises hors d'un pays.

EXPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-porté*) Transporter des marchandises hors d'un État.

EXPOSANT, ANTE, s. (*èks-po-zan*) t. de pratique. Celui ou celle qui expose ses prétentions dans un acte. — En arithmétique, nombre qui exprime le rapport de deux autres. — En algèbre, le nombre qui exprime le degré d'une puissance.

EXPOSÉ, s. m. Ce qui est exposé à un juge dans une requête.

EXPOSER, v. a. É, ÉE, part. (*èks-po-zé*) Mettre en vue. — Placer, tourner de certain côté : *Exposer au nord.* — Déduire, expliquer, faire connaître : *Exposer un fait*, *sa commission.* — Mettre en péril. — *Exposer de la fausse monnaie*, la débiter. — *Exposer un enfant*, le mettre dans un chemin pour en être déchargé. — v. pr. Se mettre en péril, se hasarder.

EXPOSITION, s. f. (*èks-po-zi-cion*) Action par laquelle une chose est exposée en vue. — Situation qui a rapport aux divers aspects du soleil. Narration, récit, déduction d'un fait. — Interprétation, explication.

EXPRÈS, ESSE, adj. (*èks-prè*) Qui est en termes formels.

Exprès, s. m. Homme envoyé pour porter une lettre, un ordre.

Exprès, adv. A dessein.

EXPRESSÉMENT, adv. (*èks-pré-cé-man*) D'une manière expresse.

EXPRESSIF, IVE, adj. (*èks-pré-cif*) Où y a beaucoup d'expression.

EXPRESSION, s. f. (*eks-pré-cion*) Action par laquelle on exprime le suc de quelque chose. — Manière dont on se sert pour exprimer ce qu'on veut dire. — En t. de peinture et de sculpture, représentation vive et naturelle s passions.

EXPRIMABLE, adj. des deux g. (*èks-primable*) Qui peut être exprimé. Il ne se dit guère qu'avec la négation.

EXPRIMER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pri-mé*) Tirer le suc d'une chose en la pressant. — Énoncer par le discours ce qu'on a dans l'esprit. — On dit aussi, *s'exprimer.*

EX PROFESSO, adv. Mots empruntés du latin. Exprès, avec grande attention.

EXPROPRIATION, s. f. Privation, exclusion de la propriété.

EXPROPRIER, v. a. Priver, exclure de la propriété.

EXPULSER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-pul-sé*) t. de médecine. Pousser dehors, faire évacuer. — t. de pratique. Chasser, déposséder.

EXPULSIF, IVE, adj. (*èks-pul-sif*) t. de médecine. Qui pousse au dehors : *Remède expulsif.*

EXPULSION, s. f. (*èks-pul-cion*) Action par laquelle on est chassé d'un lieu.

EXPURGATOIRE, adj. (*èks-pur-ga-toa-re*) Il se dit d'un catalogue de livres qui sont défendus à Rome jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés.

EXQUIS, ISE, adj. (*èks-ki*) Excellent dans son espèce.

EXSICCATION, s. f. (*èks-ci-ca-cion*) t. de chimie. Desséchement.

EXSUCCION, s. f., t. de médecine et de physique. Action de sucer, d'ôter le suc.

EXSUDATION, ou EXUDATION, s. f. (*èks-çu-da-cion*) Action de suer.

EXSUDER, v. n. (*èks-çu-dé*) t. de physique et de médecine. Sortir en manière de sueur : *Le sang exsude quelquefois par les pores.*

EXTANT, ANTE, adj. (*èks-tan*) t. de pratique. Qui est en nature.

EXTASE, s. fém. (*èks-ta-ze*) Ravissement d'esprit. — Fig. Admiration. — En t. de méd., sorte de maladie qui prive de toute espèce de sentiment et de mouvement.

s'EXTASIER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*s'èks-ta-zi-é*) Être ravi en extase. — On dit dans le même sens, *être extasié.*

EXTATIQUE, adj. des deux g. (*èks-ta-tike*) Qui est causé par l'extase : *Transport*, *ravissement extatique.*

EXTENSEUR, s. et adj. masc. (*èks-tanceur*) t. d'anat. qui se dit des muscles qui servent à étendre les parties.

EXTENSIBILITÉ, s. f. (*èks-tan-ci-bi-li-té*) Qualité de ce qui est extensible.

EXTENSIBLE, adj. des deux g. (*èks-tan-cible*) t. didact. Qui peut s'étendre.

EXTENSION, s. f. (*èks-tan-cion*) t. didactique. Étendue. — En chirurgie, action par laquelle on étend une partie luxée, pour remettre les os dans leur situation naturelle. — — L'action de ce qui s'étend : *Extension du bras.* — Relâchement qui arrive à un nerf, lorsque par quelque effort il vient à s'étendre

plus qu'il ne faudrait. — Augmentation : *Extension d'autorité.* — Explication dans un sens plus étendu : *Extension d'une loi*, *d'une clause.*

EXTÉNUATION, s. f. (*èks-té-nu-a-cion*) Affaiblissement. — On dit aussi, *L'exténuation d'un crime*, *d'un fait*, etc.

EXTÉNUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*èks-té-nu-é*) Affaiblir peu à peu. — En t. de prat., affaiblir, diminuer.

EXTÉRIEUR, EURE, adj. (*èks-té-ri-eur*) Qui est au dehors.

EXTÉRIEUR, s. m. Ce qui paraît au dehors : *L'extérieur d'un bâtiment*, *un homme d'un bel extérieur.*

EXTÉRIEUREMENT, adv. (*èks-té-ri-eu-re-man*) A l'extérieur.

EXTERMINATEUR, s. et adj. m. (*èks-ter-mi-na-teur*) Qui extermine.

EXTERMINATION, s. f. (*èks-ter-mi-na-cion*) Destruction entière.

EXTERMINER, v. a. É, ÉE, part. (*èks-tèr-mi-né*) Détruire entièrement : *Exterminer les loups*, *les voleurs.* — On dit fig. : *Exterminer les vices.*

EXTERNE, adj. des deux g. (*èks-tèr-ne*) Qui est au dehors. — s. m. Celui qui, dans les colléges et dans les académies, n'y est pas en pension, et qui vient de dehors pour suivre les exercices ou étudier.

EXTINCTION, s. f. (*èks-tink-cion*) Action d'éteindre, ou état de ce qui s'éteint. — *Extinction de voix*, impossibilité de produire des sons. — Fig. Entière cessation d'action des facultés naturelles. — *Extinction d'une race*, *d'une maison*, etc., sa fin. — *Extinction d'un crime*, sa rémission, son absolution. — *Extinction d'une rente*, son amortissement.

EXTIRPATEUR, s. m. (*èks-tir-pa-teur*) Qui extirpe.

EXTIRPATION, s. f. (*èks-tir-pa-cion*) Action de déraciner. — On dit fig. : *L'extirpation des vices*, *des abus.*

EXTIRPER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-tir-pé*) Arracher jusqu'à la racine, les mauvaises herbes. — T. de chir. Arracher : *Extirper un cancer*, *une loupe.* — Fig. Détruire entièrement : *Extirper les vices.* — *Extirper une famille*, *une race*, l'exterminer.

EXTORQUER, v. a. É, ÉE, p. (*èks-tor-ké*) Obtenir par force, par menaces.

EXTORSION, s. f. (*èks-tor-cion*) Exaction violente. — Concussion.

EXTRAC, adj. m., t. de manége. Il se dit d'un cheval qui a peu de corps et de ventre. On dit aussi *Estrac.*

EXTRACTIF, IVE, adject. Il ne s'emploie guère qu'au féminin et dans cette phrase, *Particule extractive.*

EXTRACTION, s. f. (*èks-trak-cion*) Opération de chimie, par laquelle on tire les principes des corps mixtes. — T. de chirurgie, Action de tirer, d'extraire la pierre de la vessie. — T. d'arithmétique. Opération par laquelle on tire les racines des nombres. — Origine d'où quelqu'un tire sa naissance.

EXTRADITION, s. fém. (*èks-tra-di-cion*) Action de remettre des prisonniers au gouvernement dont ils dépendent.

EXTRADOS, s. m. (*èks-tra-doce*) t. d'archit. Côté extérieur d'une voûte, opposé à la douelle.

EXTRADOSSÉ, ÉE, adj. (*èks-tra-do-cé*) t. d'archit. : *Voûte extradossée*, celle dont le dehors n'est pas brut.

EXTRAIRE, v. a. TRAIT, AITE, p. (*èks-trère* [Il se conjugue comme *Traire*] t. de chimie. Tirer quelque chose d'un corps mixte. — Tirer d'un livre, d'un registre, d'un acte, les passages dont on a besoin. — T. d'arithmét. : *Extraire la racine carrée*, *la racine cubique d'un nombre*, le diviser en telle sorte qu'on ait la racine carrée, la racine cubique pour quotient. — *Extraire un livre*, *un procès*, en faire un abrégé, un sommaire.

EXTRAIT, s. m. (*èks-tré*) t. de chimie et de pharmacie. Partie d'une substance qui en a été tirée par un dissolvant convenable. — Abrégé, sommaire d'un livre, d'un procès, etc. — Ce qu'on extrait de quelque livre, de quelque registre : *Extrait baptistaire*, *mortuaire.*

EXTRAJUDICIAIRE, adject. des deux g. (*èks-tra-ju-di-ci-è-re*) t. de procédure. Actes qui ne sont point relatifs à un procès actuellement pendant en justice.

EXTRAJUDICIAIREMENT, adv. Hors de la forme ordinaire des jugemens.

EXTRA-MUROS, loc. adv. latine. Hors des murs : *Maison extra-muros.*

EXTRAORDINAIRE, adject. des deux g. (*èks-tra-or-di-nè-re*) Qui n'est pas selon l'usage ordinaire. — Singulier, ridicule, bizarre. — s. m. Ce qui ne se fait pas ordinairement. — Ce qui est outre la dépense ordinaire.

EXTRAORDINAIREMENT, adv. D'une manière extraordinaire. — Bizarrement. — Extrêmement.

EXTRAPASSÉ, ÉE, adj. (*èks-tra-pa-cé*) t. de peinture. Ce qui n'est point contenu dans les bornes indiquées par la nature.

EXTRAVAGAMMENT, adv. (*èks-tra-va-ga-man*) D'une manière extravagante. Peu usité.

EXTRAVAGANCE, s. f. (*èks-tra-va-gan-ce*) Bizarrerie, folie. — Discours extravagant, action extravagante.

EXTRAVAGANT, ANTE, s. et adj. (*èks-tra-va-gan*) Fou, bizarre, fantasque : *Homme*, *discours extravagant.* — *Extravagantes*, certaines constitutions des papes recueillies et ajoutées au corps du droit canon.

EXTRAVAGUER, v. n. (*èks-tra-va-ghé*) Penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison.

EXTRAVASATION ou EXTRAVASION, s. f. (*èks-tra-va-sa-cion*) t. de médecine. Action par laquelle le sang sort de ses vaisseaux. — On le dit aussi en botan. de l'épanchement de la sève, ou du suc propre, qui produit quelquefois des excroissances, comme les galles de chêne, ou se répand sur le tronc des arbres sous la forme de gomme ou de résine, comme sur le cerisier, le prunier, etc.

s'EXTRAVASER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*s'èks-tra-va-sé*) t. de médecine. Il se dit proprement du sang et des humeurs qui sortent de leurs vaisseaux, et se répandent sous la peau.

EXTRAVASION. Voyez EXTRAVASATION.

EXTRAXILLAIRE, adj. des deux g., t. de botan. Qui ne naît pas dans l'aisselle même des feuilles.

EXTRÊME, adj. des deux g. (*èks-trê-me*) Qui est au souverain degré : *Un froid extrême.*— Qui pousse les choses au dernier point, en parlant des personnes : *Il est extrême en tout.* —s. m. Opposé, contraire. —En mathém. : *Les extrêmes d'une proportion*, le premier et le dernier terme.

EXTRÊMEMENT, adv. (*èks-trê-me-man*) Beaucoup, au dernier point.

EXTRÊME-ONCTION, s. f. Un des sept sacremens de l'Église.

EXTREMIS (IN) Locution latine. t. de pratique : *Disposition in extremis*, faite dans les derniers momens de la vie.

EXTRÉMITÉ, s. f. (*èks-tré-mi-té*) Le bout d'une chose. — Le dernier moment : *Attendre à l'extrémité.* — Les derniers momens de la vie : *Il est à l'extrémité.* — On le dit fig. des villes : *Cette place est à l'extrémité*, elle ne peut plus tenir. — Le plus triste état où l'on puisse être réduit. — Excès : *Il passe sans cesse d'une extrémité à l'autre.* — Excès de violence, d'emportement : *Se porter aux dernières extrémités.* — *Pousser quelqu'un à l'extrémité*, le pousser à bout. — Violence.

EXTRINSÈQUE, adj. des deux g. (*èks-trin-cè-ke*) t. didactique. Qui vient de dehors. — *Valeur extrinsèque*, celle que le souverain donne aux monnaies indépendamment du poids.

EXTUMESCENCE, s. f. (*èks-tu-mè-çan-ce*) t. de méd. Commencement d'enflure.

EXUBÉRANCE, s. fém. (*èg-zu-bé-ran-ce*) Surabondance, abondance inutile : *Exubérance de style.*

EXUBÉRANT, ANTE, adj. Surabondant.

EXUDATION. Voyez EXSUDATION.

EXULCÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*èg-zul-cé-ré*) Causer des ulcères. — On dit aussi en méd., EXULCÉRATION *et* EXULCÉRATIF.

EX VOTO, s. m. Expression empruntée du latin. Il se dit des tableaux qu'on place dans une église en mémoire d'un vœu fait en maladie, en péril.

EZTÉRI, s. m. Pierre de la Nouvelle-Espagne, qui a beaucoup de rapport avec le jaspe sanguin.

F

F, s. fém. suivant l'ancienne appellation qui prononçait *effe*, et s. m. suivant l'appellation moderne qui prononce *fe*. Cette dénomination, qui est la plus naturelle, est aujourd'hui la plus usitée.

Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle se prononce, pour l'ordinaire, aussi-bien devant les mots qui commencent par une consonne, que devant ceux qui commencent par une voyelle : *Soif brûlante. Soif ardente. Etre piqué jusqu'au vif. Pièce de bœuf. Il est veuf de sa troisième femme.*

FA, s. m. Quatrième note de la gamme.

FABAGO ou FAUX CAPRIER, s. masc. Plante vermifuge.

FABLE, s. f. Chose feinte et inventée pour instruire. — Le sujet, l'argument d'un poëme épique, d'un drame. — Toutes les fables de l'antiquité payenne : *Il est savant dans la fable.* — Fausseté. — On dit qu'*un homme est la fable de la ville*, pour dire qu'il est la risée de tout le monde.

FABLIAU, s. m. (*fa-bli-ô*) Ancien conte en vers.

FABRÈGUE, s. f. (*fa-brè-ghe*) Plante dont les feuilles ressemblent à celles du serpolet.

FABRICANT, s. m. (*fa-bri-kan*) Qui tient une fabrique.

FABRICATEUR, s. m. (*fa-bri-ka-teur*) Il ne se dit que dans ces phrases : *Fabricateur de fausses monnaies, de faux actes, de calomnies, de nouvelles.*

FABRICATION, s. f. (*fa-bri-ka-cion*) Action par laquelle on fabrique. Il se dit principalement de la monnaie : *Fabrication des écus, des louis d'or.* On dit aussi, *la fabrication de la fausse monnaie ;* et fig., *la fabrication d'un faux acte.*

FABRICIEN, s. m. (*fa-bri-cien*) Qui a soin du temporel d'une église.

FABRIQUE, s. f. (*fa-bri-ke*) Construction d'une église. — Tout ce qui appartient à une église paroissiale. — Il se dit aussi de ceux qui sont chargés de l'administration des revenus d'une église. —Façon de certains ouvrages

— Lieu où l'on fabrique. — Au plur., t. de peinture. Édifices, ruines d'architecture, dont on orne les fonds des tableaux.

FABRIQUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*fa-bri-ké*) Faire certains ouvrages de main. — Fig. Controuver, inventer. Il se prend toujours en mauvaise part : *Fabriquer un testament, une calomnie.*

FABULEUSEMENT, adv. (*fa-bu-leu-ze-man*) D'une manière fabuleuse. Peu usité.

FABULEUX, EUSE, adj. (*fa-bu-leu*) Feint, controuvé.

FABULISTE, s. m. Auteur qui a écrit des fables.

FAÇADE, s. f. Face d'un grand bâtiment, principalement celle où est l'entrée. On dit aussi, *la façade du côté du jardin, de la cour,* etc. *Façade latérale.*

FACE, s. f. Visage. Il ne se dit guère au sérieux qu'en parlant de Dieu. — Superficie des choses corporelles : *La face de la terre.* — Devant ou côté d'un bâtiment. — En géométrie, on appelle *face* d'un corps ou d'un solide, une des figures qui composent sa superficie. — *Les aces d'un bastion,* les deux côtés qui sont entre les flancs et la pointe d'un bastion. — Fig. État, situation des affaires. — *En face*, adv., en présence : *Dire en face.* Il signifie aussi vis-à-vis : *Ce château a en face un fort beau canal.* — *A la face*, en présence de... : *A la face de la justice.* — *De prime face*, d'abord. Il est vieux. — *Face à face*, l'un devant l'autre.

FACÉ, ÉE, adj. *Homme bien facé*, qui a le visage plein et une belle représentation. Il est familier.

FACER, v. a. É, ÉE, p. (*fa-cé*) t. du jeu de la bassette. Amener, pour face, une carte qui est la même que celle sur laquelle un joueur a mis son argent.

FACÉTIE, s. f. (*fa-cé-ci-e*) Bouffonnerie, plaisanterie.

FACÉTIEUSEMENT, adv. (*fa-cé-ci-eu-ze-man*) D'une manière bouffonne.

FACÉTIEUX, EUSE, adj. (*fa-cé-cieu*) Plaisant, qui fait rire.

FACETTE, s. f. diminutif. (*fa-cè-te*) Petite face. — L'un des côtés d'un corps qui a plusieurs petites faces : *Diamant taillé à facettes.*

FACETTER, v. a. É, ÉE, p. (*fa-cé-té*) Tailler à facettes un diamant.

FÂCHER, v. a. É, ÉE, p. (*fâ-ché*) Mettre en colère. — Causer du déplaisir.

SE FACHER, v. pr. Prendre du chagrin, se mettre en colère. — On dit impers., *il me fâche de...*, je suis chagrin, affligé de...

FÂCHERIE, s. f. Déplaisir. Il vieillit.

FÂCHEUX, EUSE, adj. (*fâ-cheu*) Qui donne du chagrin. — Pénible, difficile. — Bizarre. — s. m. Homme incommode, importun, ennuyeux.

FACIENDE, s. fém. (*faci-an-de*) Cabale, intrigue. Fam.

FACILE, adj. des deux g. Aisé à faire : *Esprit, génie facile*, qui fait tout sans peine. — *Style facile*, naturel et aisé. — Condescendant : *C'est un homme d'une humeur traitable, facile.* — Il se prend quelquefois en mauvaise part : *Il est si facile, qu'on lui fait faire tout ce qu'on veut. Mari facile, femme facile.*

FACILEMENT, adv. (*fa-ci-le-man*) Avec facilité.

FACILITÉ, s. f. Manière facile de faire, de dire, etc. — Indulgence excessive.

FACILITER, v. a. É, ÉE, p. (*fa-ci-li-té*) Rendre facile.

FAÇON, s. f. (*fa-çon*) Manière dont une chose est faite, la forme qu'elle a. — Travail de l'artisan qui a fait quelque ouvrage. — Labour que l'on donne à la terre, à la vigne. — Manière d'agir, de penser, etc. — Composition : *Ces vers sont de ma façon.* — Air, mine, maintien : *Avoir bonne* ou *mauvaise façon.* — Manière d'agir, contrainte et embarrassante par trop de cérémonies : *Faire des façons.* — Soin excessif. — Attention : *Cela ne mérite pas qu'on y apporte tant de façons.* — Afféterie, minauderie. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel.

DE FAÇON QUE, adv. Tellement que, de manière que.

FACONDE, s. f. Vieux mot qui signifie éloquence.

FAÇONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fa-ço-né*) Donner la façon à un ouvrage, l'embellir. — En t. d'agriculture, labourer. — Fig. Former l'esprit, les mœurs. — Accoutumer.

FAÇONNIER, IÈRE, adj. (*fa-ço-nié*) Qui est incommode par trop de cérémonies.

FAC SIMILÉ, s. m., t. emprunté du latin, pour signifier l'imitation d'une écriture. Il ne prend pas d's au pluriel.

FACTEUR, s. m. Faiseur : *Facteur d'orgues, de clavecins.* — Celui qui est chargé de quelque négoce pour quelqu'un. — [illegible] distribue à leurs adresses les [illegible]. — T. de calcul. Chacune des quantités dont est formé un produit.

FACTICE, adj. des deux g. Contrefait par art. Il est opposé à *naturel* : *Fleur, fruit, pierre factice ;* et fig., *goût factice.*

FACTIEUX, EUSE, s. et adj. (*fak-cieu*) Qui se plaît à faire des cabales.

FACTION, s. f. (*fak-cion*) Le guet que fait une sentinelle. — Parti, cabale.

FACTIONNAIRE, s. m. et adj. (*fak-cio-nè-re*) Soldat en faction.

FACTORERIE, s. f. C'est, dans les Indes-Orientales, le bureau où sont les facteurs des compagnies de commerce.

FACTOTON ou FACTOTUM, s. m. Qui

s'ingère de tout dans une maison. Il est familier, et ne se dit qu'en dénigrement.

FACTUM, s. m. (*fak-ton*) Au plur. *Factums.* Mémoire qui contient les faits d'un procès. Aujourd'hui on ne dit plus que *Mémoire.*

FACTURE, s. f. Mémoire d'un marchand, qui contient la quantité et le prix des marchandises qu'il envoie. — Dans les arts, façon dont une chose est faite. — T. d'orgue. Grosseur des tuyaux.

FACULE, s. f., t. d'astronomie. Tache lumineuse qu'on aperçoit quelquefois sur le soleil. Il est opposé à *Macule*, qui sont les endroits obscurs du disque du soleil.

FACULTATIF, IVE, adj. Qui donne la faculté : *Bref facultatif.*

FACULTÉ, s. f. Puissance, vertu naturelle : *Les facultés de l'ame.* — Talent ; facilité que lon a à bien faire quelque chose : *La faculté de bien parler, de bien dire*, etc. — Le pouvoir ou le droit de faire une chose : *La faculté de disposer de son bien.* — Propriété dans les plantes : *Faculté réfrigérative.* — Dans les universités, corps des professeurs qui enseignent certaines sciences : *La faculté de droit, de méecine, des arts*, etc. — Au pluriel, les biens, es moyens, etc., de chaque particulier.

FADAISE, s. f. (*fa-dè-ze*) Niaiserie.

FADE, adject. des deux g. Insipide, sans goût. — Fig. Qui n'a rien de vif, d'agréable.

FADEUR, s. f. Qualité de ce qui est fade, au propre et au figuré. — Louange fade : *Dire des fadeurs. Voilà une grande fadeur.*

FAGOT, s. m. (*fa-gô*) Faisceau de menu bois. — Au pl. Fadaise, sornettes.

FAGOTAGE, s. m. Travail d'un faiseur de fagots.

FAGOTER, v. a. É, ÉE, part. (*fa-go-té*) Mettre en fagots. — Figur. et fam. Mettre en mauvais ordre, mal arranger.

FAGOTEUR, s. m. Faiseur de fagots.

FAGOTIN, s. m. (*fa-go-tin*) Singe habillé. — Valet d'opérateur qui amuse le peuple. — Fig. Mauvais plaisant.

FAGOUE, s. f. Glandule qui est au haut de la poitrine des animaux, et que, dans les veaux, on appelle *Ris de veau.*

FAGUENAS, s. m. (*fa-ghe-na*) Odeur fade et mauvaise, sortant d'un corps malpropre et malsain.

FAIBLE, adject. des deux g. (*fè-ble*) Qui manque de force. — Défectueux. — *Homme faible*, qui manque de fermeté. — *Esprit faible*, qui reçoit facilement toutes sortes d'impressions. — *Courage faible*, timide. — *Mémoire faible*, qui oublie facilement. — *Ouvrage faible*, qui n'a que des pensées communes.

Faible, s. m. Ce qu'il y a de moins fort dans une chose : *Le faible d'une place. Voilà le faible de la cause.* — Fig. Principal défaut de quelqu'un, sa passion dominante.

FAIBLEMENT, adv. (*fè-ble-man*) Avec faiblesse, d'une manière faible.

FAIBLESSE, s. f. (*fè-blè-ce*) Manque de force. — Défaillance, évanouissement. — On dit fig., *faiblesse d'esprit, de jugement*, etc. — Fig. *Avoir du faible* ou *de la faiblesse pour quelqu'un*, avoir un grand penchant pour lui, une grande disposition à excuser ses défauts.

FAIBLIR, v. n. (*fè-blir*) Perdre de sa force, de son ardeur.

FAÏENCE, s. f. (*fa-ian-ce*) Sorte de poterie de terre fine vernissée.

FAÏENCERIE, s. f. (*fa-ian-ce-rie*) Lieu où la faïence se fabrique.

FAÏENCIER, IÈRE, s. (*fa-ian-cié*) Celui ou celle qui fait ou vend de la faïence.

FAILLIBILITÉ, s. fém. (mouillez les *ll*) Possibilité de se tromper.

FAILLIBLE, adj. des deux g. (mouillez les *ll*) Qui est sujet à l'erreur, qui peut se tromper.

FAILLIR, v. n. (mouillez les *ll*) [Ce verbe n'est plus d'usage qu'au présent de l'infinitif, au parfait simple et aux temps composés, tant de l'indicatif que du subjonctif : *Je faillis, nous faillîmes, j'ai failli, j'avais failli, j'eusse failli.*] Faire quelque chose contre son devoir. — Errer, se tromper. — Finir, manquer. — Faire banqueroute. — Être sur le point de... : *Il a failli mourir. Il a failli tomber.* — *Failli, ie*, part. qui est seulement en usage dans le sens de *finir.* — *A jour failli*, à jour fini. — Il est aussi subst. en parlant d'un marchand qui a fait banqueroute : *C'est un failli.*

FAILLITE, s. f. (mouillez les *ll*) Banqueroute non frauduleuse.

FAILLOISE, s. f. (*fa-loa-ze*) t. de marine. Lieu où le soleil se couche.

FAIM, s. f. (*fin*) Désir et besoin de manger. — *Faim canine*, maladie dans laquelle on a toujours faim, sans pouvoir se rassasier. — *Mourir de faim*, manquer des choses nécessaires à la vie. — Fig. Avidité, désir ardent : *La faim insatiable des richesses, des honneurs.*

FAIM-VALLE, s. f. (*fin-va-le*) Maladie qui vient aux chevaux.

FAÎNE, s. f. Le fruit du hêtre.

FAINÉANT, ANTE, s. et adj. (*fé-né-an*) Paresseux.

FAINÉANTER, v. n. (*fé-né-an-té*) Être fainéant. Il est familier.

FAINÉANTISE, s. f. Paresse.

FAIRE, v. a. FAIT, AITE, part. et adj. (*fè-re*) *Je fais, tu fais, il fait ; nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais. Je fis. J'ai fait. Je ferai. Je ferais. Fais. Que je fasse. Que je fisse. Faisant.* Créer, former, produire, fabriquer, composer. Il se dit généralement de toutes les productions de l'art et des ouvrages d'esprit. — Opérer, exécuter. — Pratiquer, commettre. — Observer, mettre en pratique.

pratique. —User, disposer. — Agir, travailler, venir à bout. — Construire. — Tâcher de... — Dire, publier. — Amasser. — Constituer. — Entreprendre. — Causer, attirer, exciter. — Pratiquer, etc., et une foule d'autres acceptions qu'il serait trop long de détailler ici. — FAIRE, v. n. Être convenable, être bienséant : *Ces deux choses font bien ensemble.* — FAIRE, v. impers. Il marque la nature, l'état, la disposition, les qualités de certaines choses. — SE FAIRE, v. pr. Être praticable, devenir, s'habituer, se perfectionner. — Au part. *Homme fait*, d'un âge mûr. — *Homme bien fait*, beau, de belle taille, de bonne mine. — *Homme malfait*, mal bâti.

* *Ne faire que*, devant l'infinitif, a un sens différent, selon que cet infinitif est précédé ou non de la prép. *de* : *Ne faire que sortir et rentrer*, c'est sortir et rentrer continuellement ; *Ne faire que de sortir*, c'est être sorti depuis peu de temps.

FAIRE, s. m. En t. de peinture, sculpture et gravure, manière de peindre, de sculpter et de graver : *Ce tableau est d'un beau faire.*

FAISABLE, adj. des deux g. (*fè-za-ble*) Qui se peut faire.

FAISAN, s. m. (*fé-zan*) Espèce de coq sauvage qui se nourrit dans les bois. La femelle s'appelle *Poule faisane.*

FAISANCES, s. f. pl. (*fé-zan-ce*) Il se dit de tout ce qu'un fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir, sans diminution du prix du bail.

FAISANDEAU, s. m. (*fé-zan-dô*) Jeune faisan.

SE FAISANDER, v. pr. É, ÉE, p. (*se fé-zan-dé*) Il se dit du gibier qu'on garde, afin qu'il acquière du fumet.

FAISANDERIE, s. f. (*fè-zan-de-ri-e*) Lieu fermé où l'on élève des faisans.

FAISANDIER, s. m. (*fè-zan-dié*) Celui qui nourrit et élève des faisans.

FAISCEAU, s. m. (*fé-çô*) Amas de certaines choses liées ensemble. — On appelait *aisceaux*, chez les anciens Romains, des verges liées ensemble avec une hache au milieu.

FAISEUR, EUSE, s. (*fe-zeur*) Ouvrier, ouvrière. On dit fig., *ces vers sont d'un bon faiseur.*

FAIT, s. m. (*fèt*, au pl. *fé*) Action. — Le cas et l'espèce dont il s'agit. — Ce qui est propre et convenable à quelqu'un. — *Voie de fait*, violence dont on use sans avoir égard à la justice. — *Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre dans le temps même d'une action qu'il veut cacher. — *Prendre fait et cause pour quelqu'un*, intervenir en cause pour lui. — *De fait*, adv. En effet, certainement. — *En fait de...*, prép., en matière de... — *Tout-à-fait*, adv., entièrement.

FAIT, TE. Voyez FAIRE.

FAÎTAGE, s. masc. (*fé-ta-je*) t. d'archit. Pièce de bois qui fait le sommet de la charpente d'un bâtiment. — Table de plomb creuse que les couvreurs mettent au haut d'un toit. — En t. de jurisprudence féodale, droit qui se payait annuellement au seigneur, par chaque propriétaire, pour le faîte de sa maison.

FAITARDISE, s. f. (*fè-tar-di-ze*) Fainéantise. Il est vieux.

FAÎTE, s. m. (*fè-te*) Le comble d'un édifice. — Sommet des arbres. — On dit fig., *le faîte des honneurs, des grandeurs, de la gloire.* Voyez SOMMET.

FAÎTIÈRE, s. f. (*fè-tiè-re*) Tuile courbe dont on couvre le faîte d'un toit.

FAIX, s. m. (*fé*, et devant une voyelle *féz*) Charge, fardeau. — On dit fig., *le faix des affaires, du gouvernement.*

FAKIR ou FAQUIR, s. m. Espèce de religieux mahométans.

FALACA, s. f. Pièce de bois sur laquelle on attache ceux à qui l'on donne la bastonnade. — La bastonnade même.

FALAISE, s. f. (*fa-lè-ze*) Terres et roches escarpées le long des bords de la mer.

FALAISER, v. n. (*fa-lè-zé*) t. de marine. Il se dit de la mer, quand elle vient se briser sur une falaise.

FALARIQUE, s. f. (*fa-la-ri-ke*) Les anciens désignaient par ce mot, tantôt une espèce de dard composé d'artifices, qu'on tirait avec l'arc contre les tours d'une place assiégée pour y mettre le feu, tantôt une poutre ferrée à plusieurs pointes et chargée d'artifices qu'on jetait avec la baliste ou la catapulte.

FALBALA, s. m. Bandes d'étoffes plissées et mises pour ornement sur les habits des femmes et sur les meubles.

FALCADE, s. f., t. de manége. Espèce de courbette.

FALCIDIE, QUARTE-FALCIDIE, s. f., t. de jurisprudence. Droit qu'avait un héritier de retrancher un quart sur les legs, quand ils excédaient les trois quarts de la succession.

FALCIFORME, adj., t. de botanique. Qui a la forme d'une faux.

FALLACE, s. f. (*fal-la-ce*) Tromperie. Il est vieux.

FALLACIEUSEMENT, adv. (*fal-la-ci-euze-man*) Avec tromperie. Il est vieux.

FALLACIEUX, EUSE, adj. (*fal-la-ci-eu*) Trompeur. Il est vieux.

FALLOIR, v. n. impersonnel. (*fa-loir*) *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu. Il faudra. Qu'il faille.* Être de nécessité, de devoir, de bienséance. — Avec la particule *en* et le pronom *se*, il se dit dans le sens de *manquer* : *Il s'en faut, il s'en fallait.*

FALOT, s. m. (*fa-lo*) Grande lanterne.

FALOT, OTE, adj. Impertinent, ridicule, drôle, plaisant, *Conte falot.* — Il est aussi

substantif, en parlant des personnes : *Il fait le falot.*

FALOTEMENT, adv. (*fa-lo-te-man*) D'une manière bien falote. Inusité.

FALOURDE, s. f. Gros fagot.

FALQUER, v. n. (*fal-ké*) t. de manége : *Faire falquer un cheval*, le faire couler deux ou trois temps sur les hanches, en formant un arrêt ou demi-arrêt.

FALSIFICATEUR, s. m. (*fal-ci-fi-ka-teur*) Qui falcifie.

FALCIFICATION, s. f. (*fal-ci-fi-ka-cion*) Action par laquelle on falcifie. — La chose falcifiée.

FALCIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*fal-ci-fié*) Contrefaire. — Altérer par un mauvais mélange.

FALTRANCK, s. m. On donne ce nom aux plantes vulnéraires de Suisse.

FALUN, s. m. Assemblage de coquilles brisées qu'on trouve en masse à une certaine profondeur de terre, et qu'on emploie en engrais comme la marne.

FALUNER, v. a. É, ÉE, part. (*fa-lu-né*) t. d'agriculture. Répandre du falun sur une terre.

FÂME, s. f. (*fâ-me*) Renommée. Il est vieux.

FAMÉ, ÉE, adj. Il ne se dit qu'avec *bien* ou *mal*, et par rapport aux mœurs : *Bien famé, mal famé.*

FAMÉLIQUE, s. masc. et adj. des deux g. (*fa-mé-li-ke*) Qui est travaillé d'une faim extraordinaire et presque continue.

FAMEUX, EUSE, adj. (*fa-meu*) Renommé, célèbre.

SE FAMILIARISER, v. pr. É, ÉE, p. (*se fa-mi-li-a-ri-zé*) Se rendre familier : *Se familiariser avec quelqu'un.* — S'accoutumer : *Se familiariser avec la douleur.* — *Se familiariser avec une langue, un auteur*, les entendre sans peine.

FAMILIARITÉ, s. fém. Manière de vivre familièrement avec quelqu'un.

FAMILIER, IÈRE, adj. (*fa-mi-lié*) Qui vit avec quelqu'un librement et sans façon. — On dit subst., *il fait trop le familier.* — *Air familier, manières familières*, trop libres. — *Style familier*, naturel et aisé, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation. — En parlant des choses, qui est devenu facile par une grande habitude, par un long usage : *Cette langue lui est familière.*

FAMILIÈREMENT, adv. (*fa-mi-liè-re-man*) D'une manière familière.

FAMILIERS, s. m. pl. (*fa-mi-lié*) Officiers de l'inquisition.

FAMILLE, s. f. collectif. (mouillez les *ll*) Toutes les personnes d'un même sang. — Race, maison. — En parlant des grands d'Italie, il se dit de tous les domestiques d'une maison : *La famille d'un cardinal.* — T. d'histoire naturelle. Assemblage de plusieurs genres ou espèces qui ont entre eux un grand nombre de rapports.

FAMILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) t. de fauconnerie. Qui veut toujours manger.

FAMINE, s. f. Disette publique de pain et des autres choses nécessaires à la nourriture.

FANAGE, s. m. Action de faner l'herbe d'un pré fauché. — Le salaire même du fanage. — Tout le feuillage d'une plante.

FANAISON, s. f. (*fa-nè-zon*) Temps de faner le foin.

FANAL, s. m. Grosse lanterne dont les vaisseaux se servent dans la navigation. — Feu qu'on allume pendant la nuit sur les tours et à l'entrée des ports.

FANATIQUE, s. et adj. des deux g. (*fa-na-ti-ke*) Fou, extravagant, qui croit avoir des inspirations. — Qui est emporté par un zèle outré et cruel pour des opinions religieuses. — Qui se passionne à l'excès pour un parti, pour une opinion, pour un auteur, etc.

FANATISER, v. a. É, ÉE, p. (*fa-na-ti-zé*) Rendre fanatique. Mot nouveau.

FANATISME, s. m. Erreur du fanatique. Entêtement ou zèle outré et bizarre.

FANE, s. f., t. de jardinage. La feuille de la plante.

FANER, v. act. É, EE, p. et adj. (*fa-né*) Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché pour la faire sécher. — Flétrir.

SE FANER, v. pron. Se flétrir, se sécher. — Fig. *Cette femme commence à se faner.*

FANEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fane les foins.

FANFAN, s. m. Petit enfant, expression enfantine et caressante.

FANFARE, s. f. Air de trompette et d'autres instrumens de musique, en signe de réjouissance.

FANFARON, s. et adj. m. Qui fait le brave et ne l'est pas. — Il se dit aussi de celui qui se vante trop en quelque chose que ce soit, et qui veut passer pour plus qu'il n'est en effet.

FANFARONNADE, s. f. (*fan-fa-ro-na-de*) Rodomontade.

FANFARONNERIE, s. f. (*fan-fa-ro-ne-ri-e*) Habitude de faire des fanfaronnades : *C'est pure fanfaronnerie.*

FANFRELUCHE, s. f., t. de mépris, qui se dit d'un ornement vain et frivole et de peu de valeur.

FANGE, s. f. Boue, bourbe. — Il se dit fig. des gens sans considération et sans fortune : *Il s'est tiré de la fange.* — Il se dit aussi d'une vie honteuse, d'une conduite déréglée : *Cet homme vit dans la fange.*

FANGEUX, EUSE, adj. (*fan-jeu*) Plein de fange, de boue.

FANION, s. m., t. de guerre. Espèce d'étendard.

FANON, s. m. Peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. — Manipule que les prêtres et les diacres portent au bras. — Au pl. Les barbes d'une baleine. — Les deux pendans de la mitre des évêques. — En t. de chirurgie, appareil que l'on met à une jambe ou à une cuisse fracturée.

FANTAISIE, s. f. (*fan-tè-zi-e*) Autrefois, imagination. — Aujourd'hui, désir singulier, goût passager. — Humeur, volonté : *Vivre à sa fantaisie.* — Chose inventée à plaisir, et dans laquelle on a plutôt suivi le caprice que les règles de l'art : *Fantaisie de peintre, de poète.*

FANTASMAGORIE, ou **PHANTASMAGORIE**, s. f. Art de faire paraître des fantômes par une illusion d'optique.

FANTASQUE, adj. des deux g. (*fan-tas-ke*) Capricieux, bizarre : *Homme fantasque, opinion fantasque.*

FANTASQUEMENT, adv. (*fan-tas-ke-man*) D'une manière fantasque et bizarre.

FANTASSIN, s. m. (*fan-ta-cin*) Soldat à pied : *Un bon fantassin.*

FANTASTIQUE, adj. des deux g. (*fan-tas-ti-ke*) Chimérique, imaginaire.

FANTÔME, s. m. (*fan-tô-me*) Spectre, vaine image qu'on croit voir. — Chimère qu'on se forme dans l'esprit. — Fig. Ce qui n'a que l'apparence : *Ce prince n'a nul pouvoir, ce n'est qu'un fantôme de prince.*

FANUM, s. m. (*fa-nome*) Mot emprunté du latin. Temple ou monument que les païens élevaient aux empereurs après leur apothéose.

FAON, s. m. (*fan*) Le petit d'une biche ou d'un chevreuil.

FAONNER, v. n. (*fa-né*) Il se dit des biches, des femelles des chevreuils, qui mettent bas leur faon.

FAQUIN, s. m. (*fa-kin*) t. de mépris et d'injure. Homme de néant, ou qui fait des actions indignes d'un honnête homme. — Figure d'un homme de bois contre laquelle on courait autrefois avec une lance pour s'exercer.

FAQUINERIE, s. f. (*fa-ki-ne-ri-e*) Action de faquin. Il est familier.

FAQUIR. Voyez Fakir.

FARAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) t. de marine. Petit banc de sable séparé d'un plus grand par un petit canal.

FARCE, s. f. Mélange de diverses viandes ou d'herbes, d'œufs, etc., hachés menu.

Farce, s. f. Comédie plaisante et bouffonne. — Toute action plaisante et ridicule.

FARCEUR, s. m. Comédien qui ne joue que des farces. — Homme qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire.

FARCIN, s. m. (*far-cin*) Sorte de gale qui vient aux chevaux, aux mulets.

FARCINEUX, **EUSE**, adject. (*far-ci-neu*) Qui a le farcin : *Cheval farcineux.*

FARCIR, v. act. I, IE, p. et adj. Remplir de farce. — Fig. et fam. Remplir : *Farcir un livre, un discours, un plaidoyer de citations, de passages.* — On dit aussi, *se farcir l'estomac de viandes.*

FARD, s. m. (*far*) Composition artificielle qu'on met sur le visage. — En matière d'éloquence, faux ornemens. — Fig. Feinte, dissimulation. On l'emploie ordinairement avec la prép. *sans* : *Parlez-moi sans fard.*

FARDEAU, s. m. (*far-dô*) Faix, charge. — Dans les mines, les terres et les roches qui menacent d'ébouler. — Il se dit fig. des grands emplois qui sont accompagnés de plusieurs obligations, et qui demandent beaucoup de soin et de travail pour s'en acquitter.

FARDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*far-dé*) Mettre du fard. — Fig. Donner à une chose un faux lustre pour en cacher les défauts. — *Farder son discours*, le remplir de faux ornemens.

FARFADET, s. m. (*far-fa-dè*) Esprit follet, dans l'opinion du peuple. — Fig. Homme frivole.

FARFOUILLER, v. n. et v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Fouiller avec désordre. Il est familier.

FARGUES, s. f. pl. (*far-ghe*) t. de marine. Planches qu'on élève sur le plat-bord d'un vaisseau, pour dérober à l'ennemi ce qui se passe sur le pont.

FARIBOLE, s. f. Chose frivole et vaine : *Ce sont des fariboles.* Fam.

FARINACÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Qui est de la nature de la farine.

FARINE, s. f. Grain réduit en poudre.

FARINET, s. m. (*fa-ri-nè*) Dé à jouer qui n'a qu'une de ses faces marquée de points.

FARINEUX, **EUSE**, adj. (*fa-ri-neu*) Qui est blanc de farine. — Qui tient de la nature de la farine. En ce sens il est aussi subst. — Qui se couvre d'une poussière blanche : *Peau, dartre farineuse.*

FARINIER, s. m. (*fa-ri-nié*) Marchand de farine.

FARLOUZE, s. f. (*far-lou-ze*) Espèce d'alouette qui fait son nid dans les prés.

FAROUCHE, adj. des deux g. Sauvage, qui n'est point apprivoisé. Il se dit des bêtes. — Par extension il se dit des personnes, et signifie misanthrope, peu traitable, peu sociable. — On dit aussi, *Air, regard farouche.*

FASCE, s. f. (*fa-ce*) t. de blason. Une des pièces honorables de l'écu.

FASCÉ, **ÉE**, adj. (*fa-cé*) t. de blason, qui se dit d'un écu chargé de fasces égales en largeur et en nombre.

FASCICULE, s. m. (*fa-ci-ku-le*) Ce qu'on peut porter d'herbes sous le bras. Quelques-uns disent *brassée.*

FASCICULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Ramassé en faisceau.

FASCIÉ, ÉE, adj. (*fa-cié*) t. de conchyliologie. Qui est marqué de bandes.

FASCIES, s. f. pl. (*fa-cie*) Bandes, cercles sur la coquille.

FASCINAGE, s. m. (*fa-ci-na-je*) Ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATION, s. f. (*fa-ci-na-cion*) Charme, ensorcellement qui empêche de voir les choses telles qu'elles sont.

FASCINE, s. fém. (*fa-ci-ne*) Gros fagot de branchages, dont on se sert pour combler les fossés, etc.

FASCINER, v. act. É, ÉE, p. (*fa-ci-né*) Ensorceler par une sorte de charme. — Fig. Éblouir par un faux éclat.

FASÉOLE, s. fém. (*fa-zé-o-le*) Espèce de fève.

FASIER, v. n. (*fa-zi-é*) t. de marine. Il se dit des voiles où le vent ne donne pas bien : *Les voiles fasient.*

FASTE, s. masc. sans pluriel. Vaine ostentation.

FASTES, s. masc. pl. Calendrier des anciens Romains. — *Fastes consulaires*, tables où les noms de tous les consuls sont rangés dans leur ordre chronologique. — Fig. Registres publics contenant de grandes et mémorables actions.

FASTIDIEUSEMENT, adv. (*fas-ti-di-eu-ze-man*) D'une manière fastidieuse.

FASTIDIEUX, EUSE, adj. (*fas-ti-di-eu*) Qui cause de l'ennui.

FASTIGIÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des rameaux ou des fleurs qui se terminent à la même hauteur. — Dans quelques auteurs, qui s'élève en pointes pyramidales.

FASTUEUSEMENT, adv. (*fas-tu-eu-ze-man*) Avec faste.

FASTUEUX, EUSE, adj. (*fas-tu-eu*) Plein de faste et d'ostentation.

FAT, s. et adj. m. (*fate*) Impertinent plein de complaisance pour lui-même.

FATAL, ALE, adj. Il n'a point de plur. au masc. Qui porte avec soi une destinée inévitable. — Funeste, malheureux.

FATALEMENT, adv. (*fa-ta-le-man*) Par fatalité, par un malheur extraordinaire.

FATALISME, s. m. Doctrine qui attribue tout au destin.

FATALISTE, s. m. Philosophe qui n'admet d'autre cause de l'univers, et dans l'univers, que la *fatalité* ou le *destin.*

FATALITÉ, s. fém. Destinée inévitable. Ce mot n'a pas de pluriel.

FATIDIQUE, adj. des deux g. (*fa-ti-di-ke*) Qui déclare ce que les destins ont ordonné.

FATIGANT, ANTE, adj. (*fa-ti-gan*) Qui donne de la fatigue. — Ennuyeux, importun.

FATIGUE, s. f. (*fa-ti-ghe*) Travail pénible et capable de lasser. — Lassitude causée par le travail. — On appelle *Homme de fatigue*, un homme capable de résister à la fatigue. On dit dans le même sens, *un cheval de fatigue*, *un manteau de fatigue.*

FATIGUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fa-ti-ghé*) Donner de la fatigue. — Fig. Importuner. — v. n. Se donner de la fatigue. On dit aussi, *se fatiguer.*

FATRAS, s. m. (*fâ-trâ*) Amas confus de choses frivoles et inutiles.

FATUAIRE, s. m. (*fa-tu-è-re*) t. d'antiquité. Enthousiaste qui, se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUITÉ, s. f. Impertinence, sottise. — Vice du fat.

FATUM, s. m. (*fa-tome*) Mot emprunté du latin, pour signifier le destin, dans la doctrine des fatalistes.

FAUBERT, s. m. (*fô-bèr*) Espèce de balai pour nettoyer un navire.

FAUBERTER, v. a. (*fô-ber-té*) t. de mar. Nettoyer un navire avec le faubert.

FAUBOURG, s. m. (*fô-bour*, le *g* ne se prononce jamais) Partie d'une ville au delà de ses portes et de son enceinte.

FAUCHAGE, s. m. (*fô-cha-je*) L'action de faucher.

FAUCHAISON, s. f. (*fô-chè-zon*) Temps où l'on fauche les prés.

FAUCHE, s. f. (*fô-che*) Le temps de faucher et le produit du fauchage.

FAUCHÉE, s. f. (*fô-chê-e*) Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour.

FAUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*fô-ché*) Couper avec la faux. — Fig. *La mort fauche tout*, détruit tout.

FAUCHER, v. n., t. de manége. Il se dit d'un cheval qui traîne en demi-rond une des jambes de devant.

FAUCHET, s. m. (*fô-chè*) Râteau de bois qui sert aux faneurs et aux batteurs en grange.

FAUCHEUR, s. m. (*fô-cheur*) Ouvrier qui fauche.

FAUCHEUX, s. m. (*fô-cheu*) Espèce d'araignée qui a le corps petit et les jambes fort grandes.

FAUCILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument pour scier les blés.

FAUCILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite faucille dont on se sert pour couper le menu bois, les broussailles.

FAUCON, s. masc. Oiseau de proie. — Espèce de canon dont le boulet pèse une livre.

FAUCONNEAU, s. m. (*fô-kô-nô*) Petite pièce d'artillerie. — La plus haute pièce de bois d'une machine à élever les fardeaux ; elle est posée en travers avec une poulie à chaque bout.

FAUCONNERIE, s. fém. Art de dresser les faucons et autres oiseaux de proie. — Chasse

avec l'oiseau de proie. — Lieu où sont ces oiseaux.

FAUCONNIER, s. m. (*fô-ko-ni-é*) Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie.

FAUCONNIÈRE, s. f. (*fô-ko-niè-re*) Sac ou gibecière, dans laquelle les fauconniers portent leurs menues hardes.

FAUFILER, v. a. É, ÉE, p. (*fô-fi-lé*) Assembler avec du fil et à longs points des pièces d'étoffe ou de toile avant de les coudre définitivement. — Fig. *Se faufiler avec quelqu'un*, se lier d'amitié, d'intérêt.

FAULDES, subst. f. pl. (*fôl-de*) t. d'eaux et forêts. Fosses où l'on fait le charbon.

FAUNE, s. m. (*fô-ne*) Dieu champêtre des Romains.

FAUSSAIRE, s. masc. (*fo-cè-re*) Celui qui altère des actes, ou qui en fait de faux.

FAUSSE-BRAIE, s. f. (*fô-ce-brè*) t. de fortification. Chemin couvert qui règne autour de l'escarpe sur le bord du fossé, du côté de la place. Au pl. *fausses-braies*.

FAUSSE-CLEF, s. f. Clef contrefaite. Au pl. *fausses-clefs*.

FAUSSE-COUCHE, s. fém. Accouchement avant terme. Au pl. *fausses-couches*.

FAUSSE-COUPE, s. f. Coupe mal faite.

FAUSSEMENT, adv. (*fô-ce-man*) Contre la vérité.

FAUSSE-MONNAIE, s. fém. Monnaie contrefaite.

FAUSSE-QUINTE (*fô-ce-kinte*) s. f., t. de musiq. Quinte diminuée d'un semi-ton.

FAUSSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fô-cé*) Faire courber un corps solide. — Enfreindre, violer ; *Fausser sa parole.*

FAUSSET, s. m. (*fô-cè*) Dessus aigre, ordinairement forcé. — Petite brochette de bois pour boucher le trou que l'on fait à un tonneau pour goûter le vin.

FAUSSETÉ, s. f. (*fô-ce-té*) Qualité d'une chose fausse. — Chose fausse. — Duplicité, hypocrisie.

FAUSSURE, s. f. (*fô-çu-re*) t. de fonderie. Courbure d'une cloche où commence son plus grand élargissement.

FAUTE, s. f. (*fô-te*) Manquement contre le devoir, contre la loi, contre les règles d'un art. — Imperfection. — Manque, disette : *Faute d'argent*, *de blé.* — *Faire faute*, manquer, être absent. — *Sans faute*, immanquablement.

FAUTEUIL, s. m. (mouillez l'*l*) Grande chaise avec un dossier à bras.

FAUTEUR, TRICE, s. (*fô-teur*) Celui, celle qui favorise un parti, une opinion.

FAUTIF, IVE, adj. (*fô-tif*) Sujet à faillir, à manquer. — Plein de fautes, en parlant des choses.

FAUVE, adj. des deux g. (*fô-ve*) Qui tire sur le roux. — Il est aussi subst. et se dit pour *bêtes fauves*, comme cerfs, daims, biches, chevreuils.

FAUVETTE, s. f. (*fô-vè-te*) Petit oiseau.

FAUX, s. f. (*fô*) Instrument pour couper l'herbe des prés.

FAUX, FAUSSE, adj. Qui n'est pas véritable. — Supposé, altéré ou contre la bonne foi — *Faux contrat*, *fausse promesse.* — Feint, contrefait : *Faux cheveux.* — Infidèle, perfide : *Faux ami.* — Qui affecte de beaux sentimens pour tromper : *Homme faux.* — Qui n'a pas de justesse dans l'esprit : *C'est un esprit faux.* — Discordant : *Faux accord*, *faux ton.*

* Cet adj. est du nombre de ceux qui prennent une signification différente, selon qu'ils sont placés avant ou après le subst. : *Une fausse porte*, est une issue ménagée pour se dérober aux importuns sans être vu : *Une porte fausse*, est un simulacre de porte en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture, etc.

FAUX, s. m. Il est opposé à *Vrai : Discerner le vrai d'avec le faux. Crime de faux.* Il est aussi adv. : *Raisonner*, *chanter faux.* — *A faux*, adv. Injustement. — *Cette poutre porte à faux*, n'est pas d'aplomb. — Fig. *Ce raisonnement porte à faux*, est fondé sur une chose qui n'est pas vraie.

FAUX-FEU, s. m. Se dit, en parlant d'une arme à feu, lorsque l'amorce prend et que l'arme ne tire pas. — Au pl. Certains signaux que l'on fait avec des amorces de poudre. Alors on écrit *faux-feux.*

FAUX-FRAIS, s. m. pl. Frais d'un procès qui n'entrent point en taxe. — Menues dépenses.

FAUX-FUYANT, s. m. (*fô-fui-ian*) Endroit détourné. — Figur. Défaite, subterfuge : *User de faux-fuyans.*

FAUX-MARCHER, s. m. En vénerie, se dit de la biche, qui biaise en marchant.

FAUX-SAUNAGE, s. masc. (*fô-ço-na-je*) Vente du faux sel.

FAUX-SAUNIER, s. m. (*fô-ço-nié*) Celui qui vend du faux sel.

FAUX-SEMBLANT, s. m. (*fô-çan-blan*) Apparence trompeuse.

FAVEUR, s. f. Grâce, bienfait. — Bienveillance. — Crédit. — Il se dit aussi par opposition à *rigueur de justice* : *Les juges l'ont traité avec faveur.* — Au pl. Nom de certains rubans très-étroits. — *En faveur de...* en considération de... à l'avantage, au profit de... — *A la faveur de...*, par le moyen, par l'aide de...

FAVORABLE, adj. des deux g. Propice, avantageux.

FAVORABLEMENT, adv. (*fa-vo-ra-ble-man*) D'une manière favorable.

FAVORI, ITE, s. Celui, celle qui tient le premier rang dans la faveur d'un roi. — On

dit figur. et poét., *les favoris de la fortune*, *des muses*.

FAVORI, ITE, adject. Qui plaît plus que toute autre chose du même genre.

FAVORISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fa-vo-ri-zé*) Traiter favorablement, appuyer de son crédit. — Être favorable : *Le temps nous a favorisés*.

FÉAGE, s. m., t. de jurisprudence. Contrat d'inféodation. — Tenure en fief.

FÉAL, adj. Au pl. *Féaux*. Vieux mot qui signifie fidèle, et qui est en usage dans les lettres royaux. — On dit aussi fam., *c'est son féal*, son meilleur ami.

FÉBRICITANT, s. et adj. (*fé-bri-ci-tan*) Qui a la fièvre.

FÉBRIFUGE, s. masc. et adj. Remède qui chasse la fièvre.

FÉBRILE, adj. des deux g. Il se dit de tout ce qui a rapport à la fièvre : *Cause*, *chaleur*, *délire*, *symptôme fébrile*.

FÉCALE, adj. f. Il ne se dit guère que dans cette phrase : *Matière fécale*, pour signifier les gros excrémens de l'homme.

FÈCES, s. fém. pl. En chimie, sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur qui a fermenté.

FÉCIAL, s. m. Au pl. *féciaux*. Prêtre qui, chez les Romains, intervenait dans les déclarations de guerre, ou les négociations de paix.

FÉCOND, ONDE, adj. (*fé-kon*) Qui produit beaucoup par voie de génération. Par extension, fertile, abondant. — Fig. *Esprit fécond*, qui produit beaucoup ; *sujet fécond*, qui fournit beaucoup.

FÉCONDANT, ANTE, adj. Qui féconde.

FÉCONDATION, s. f. Action par laquelle une chose est rendue féconde.

FÉCONDER, v. a. É, ÉE, p. (*fé-kon-dé*) t. de physique. Rendre fécond.

FÉCONDITÉ, s. f. Qualité par laquelle une chose est féconde.

FÉCULE, s. fém., t. de pharmacie. Poudre blanche qui se sépare du suc exprimé de certaines racines. — Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur.

FÉCULENCE, s. fém. (*fé-ku-lan-ce*) t. de médecine. Sédiment des urines.

FÉCULENT, ENTE, adj. (*fé-ku-lan*) t. de pharmacie et de chimie. Il se dit des liqueurs qui déposent une lie.

FÉDÉRALISER, v. a. É, ÉE, p. (*fé-dé-ra-li-zé*) Faire adopter le système ou le gouvernement fédératif.

FÉDÉRALISME, s. m. Système, doctrine du gouvernement fédératif.

FÉDÉRALISTE, s. m. Partisan du gouvernement fédératif.

FÉDÉRATIF, IVE, adj. Qui appartient, qui a rapport à une alliance, à une confédération : *République fédérative*.

FÉDÉRATION, s. f. (*fé-dé-ra-cion*) Alliance, union.

FÉDÉRÉ, s. m. Membre d'une fédération.

FÉE, s. f. Génie, divinité imaginaire.

FÉER, v. a. É, ÉE, p. (*fé-é*) Enchanter. Vieux mot.

FÉERIE, s. f. Pouvoir magique des fées.

FEINDRE, v. a. FEINT, EINTE, part. et adj. Simuler, faire semblant : *Feindre une maladie ;* et neut. *Il feignit d'être en colère*. — Inventer, controuver. — v. n. Dissimuler. — Hésiter à faire quelque chose, en faire difficulté. Il ne s'emploie ordinairement qu'avec la négative : *Il n'a pas feint de lui déclarer*. En ce sens il vieillit. — Boiter : *Ce cheval feint du pied*.

FEINTE, s. f. Dissimulation, déguisement, artifice. — En t. de musique, on appelle *feinte*, l'altération d'une note ou d'un ton par un dièse ou un bémol.

FEINTISE, s. f. (*fin-ti-ze*) Feinte, déguisement. Il est vieux.

FÊLE, s. f. Barre de fer creuse pour tirer le verre fondu des creusets, et pour le souffler.

FÊLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*fé-lé*) Fendre un vase, en telle sorte que les pièces en demeurent encore jointes. On dit aussi, *se féler*. — Fig. et fam. *Avoir la tête fêlée*, être un peu fou.

FÉLICITATION, s. fém. (*fé-li-ci-ta-cion*) Action de féliciter. Il s'emploie ordinairement avec le mot *compliment* ou *lettre* : *Un compliment de félicitation*, *une lettre de félicitation*.

FÉLICITÉ, s. f. Béatitude, grand bonheur. Ce mot n'a de pluriel qu'en poésie, et dans cette phrase consacrée par l'usage : *Les félicités de ce monde sont peu durables*.

FÉLICITER, v. a. É, ÉE, p. (*fé-li-ci-té*) Faire compliment à quelqu'un.

SE FÉLICITER, v. pr. S'applaudir, se savoir bon gré.

FÉLON, ONNE, adj. Rebelle, traître. — Cruel. En ce sens, il est vieux.

FÉLONIE, s. f. Rébellion d'un vassal contre son seigneur.

FELOUQUE, s. f. (*fe-lou-ke*) Petit bâtiment de bas-bord et à rames, en usage sur la Méditerranée.

FÊLURE, s. f. Fente d'une chose fêlée.

FEMELLE, s. f. (*fe-mè-le*) L'animal qui conçoit et porte les petits. — Ce mot se dit aussi des femmes, par opposition aux hommes, mais seulement en matière de généalogie et de succession : *Dans quelques coutumes*, *les mâles excluent les femelles*. Hors de là il ne se dit qu'en plaisanterie : *Ne vous fiez pas à cette femme*, *c'est une dangereuse femelle*. — Il est aussi adj. *Serin*, *palmier*, *chanvre femelle*. —

On appelle *plante* ou *fleur femelle*, celle qui, dépourvue d'étamines, n'a que l'organe sexuel féminin, c'est-à-dire un ou plusieurs pistils.

FÉMININ, INE, adj. des deux g. Qui appartient à la femme : *Sexe féminin.* — Qui ressemble à la femme : *Visage féminin. Voix féminine.* — En gramm. il se dit du genre opposé au masculin : *Le genre féminin.* En ce sens il est aussi subst. : *Le masculin et le féminin.*

FÉMINISER, v. a. É, ÉE, p. (*fé-mi-ni-zé*) t. de gramm. Faire du genre féminin certains mots originairement masculins. Peu usité.

FEMME, s. f. (*fa-me*) La femelle de l'homme. — Celle qui est ou qui a été mariée. — *Bonne femme*, femme douce, complaisante. On le dit aussi, par mépris, d'une femme âgée, ou d'une femme simple, crédule, superstitieuse.

FEMMELETTE, s. f. (*fa-me-lè-te*) t. de mépris. Femme faible et d'un esprit borné.

FÉMUR, s. m. t. d'anatomie pris du latin. Os de la cuisse.

FENAISON, s. f. (*fe-nè-zon*) Saison où l'on coupe les foins.

FENDANT, s. m. (*fan-dan*) Coup donné du tranchant d'une épée du haut en bas. Il est vieux. — Fam. *Faire le fendant*, le fanfaron.

FENDERIE, s. f. (*fan-de-ri-e*) t. des forges de fer. Art et action de fendre le fer et de le séparer en verges, après qu'il a été mis en barre. — Lieu où l'on fait agir tout ce qui sert à la fenderie. — Machines destinées à fendre le fer.

FENDEUR, s. masc. (*fan-deur*) Celui qui fend.

FENDILLÉ, ÉE, adj. t. de botanique. Il se dit d'une écorce qui a beaucoup de petites fentes ou crevasses longitudinales.

FENDOIR, s. m. (*fan-doar*) Outil qui sert à fendre, à diviser.

FENDRE, v. a. DU, UE, p. (*fan-dre*) Couper, diviser en long ou autrement : *Fendre du bois. La gelée fend les pierres.* — On dit fig. d'un grand bruit, qu'*il fend la tête.* —

FENDRE, v. n. Il ne s'emploie qu'au fig. : *La tête me fend. Le cœur me fend de douleur.*

SE FENDRE, v. pr. Se diviser, s'entr'ouvrir.

FENESTRÉ, ÉE, adj., t. de botan. Percé de trous à jour.

FENÊTRAGE, s. m. collectif. Toutes les fenêtres d'une maison. — Disposition pour les fenêtres d'une maison.

FENÊTRE, s. f. Ouverture faite dans un mur pour donner du jour. — Nom de deux cavités qui composent la caisse du tambour de l'oreille.

FENIL, s. m. (mouillez l'*l*) Lieu où l'on serre le foin.

FENOUIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Plante aromatique. — La graine de cette plante.

FENOUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil. — Espèce de pomme.

FENTE, s. f. (*fan-te*) Petite ouverture en long. — Espèce de greffe : *Greffer en fente.* — Au plur. Gerçures ou intervalles vides de rochers qui accompagnent souvent les filons métalliques, et sont quelquefois remplis de mine.

FENTON ou FANTON, s. m. (*fan-ton*) Ferrure destinée à servir de chaîne aux tuyaux des cheminées.

FENUGREC, s. m. Plante légumineuse.

FÉODAL, ALE, adject. Qui concerne les fiefs.

FÉODALEMENT, adv. (*féo-da-le-man*) En vertu du droit de fief.

FÉODALITÉ, s. f., t. d'ancienne jurisprudence. Qualité de fief. — Foi et hommage dus au seigneur du fief.

FER, s. m. Métal dur, d'un gris clair, susceptible d'un poli brillant. — Poétiq. Épée, poignard. — Instrument de fer pour repasser le linge. — *Fer de cheval*, ou absolument *fer*, celui dont on garnit la corne des pieds des chevaux. — *Fer à cheval*, t. de fortification. Ouvrage fait en demi-cercle autour d'une place. Escalier à deux rampes et à demi-cercle. — Au plur. Chaînes, menottes. — Instrumens et outils de fer qui servent à divers usages : *Fer à briser, à dorer, pour découper*, etc. — Fig. et poét. État d'esclavage : *Le peuple rompit ses fers.*

FER-BLANC, s. m. (*fér-blan*) Fer en lame mince, recouvert d'étain.

FERBLANTIER, s. m. (*fér-blan-tié*) Ouvrier qui travaille en fer-blanc.

FER-CHAUD, s. m. (*fér-chô*) Maladie qui consiste dans une chaleur violente qui monte de l'estomac jusqu'à la gorge.

FÉRIAL, ALE, adj. Qui regarde la férie : *Office férial.*

FÉRIE, s. f., t. d'Eglise pour désigner les différens jours de la semaine. On appelle le lundi, *la seconde férie*; le mardi, *la troisième férie*, etc. Le dimanche et le samedi gardent leur nom, et ne s'appellent point la première, la septième férie. — Chez les Romains, on donnait ce nom aux jours pendant lesquels il y avait cessation de travail, ordonnée par la religion.

FÉRIR, v. a. Frapper. Vieux mot qui n'est plus en usage qu'en cette phrase : *Sans coup férir.*

FERLER, v. a. É, ÉE, p. (*fer-lé*) t. de marine. Plier entièrement les voiles.

FERMAGE, s. m. Prix dont on est convenu pour une ferme : *Payer les fermages.* Il se dit ordinairement en parlant des biens ruraux, et *loyer* par rapport aux maisons.

FERMAIL, s. masc. (mouillez l'*l*) Agrafe, crochet. Il est vieux.

FERMANT, ANTE, adj. (*fèr-man*) Il n'est usité que dans ces phrases : *A jour fermant, à portes fermantes.*

FERME, adject. des deux g. Qui tient fixement à quelque chose. — Qui se tient sans chanceler, sans s'ébranler : *Être ferme à cheval.* — Fixe, assuré, en parlant du regard, de la voix, de la contenance. — Fort, robuste : *Avoir les reins fermes.* — Compacte, solide, par opposition à *mou. Terrain ferme.* — Figur. constant, inébranlable. — *Terre ferme*, le continent. — *Style ferme*, fort et énergique. — *De pied ferme*, sans bouger d'un lieu. Il est aussi adv. et signifie fortement. — On dit absolument, *ferme!* pour dire, ayez du courage.

FERME, s. fém. Convention par laquelle le propriétaire d'un héritage, etc., en abandonne la jouissance pour un certain prix. — La chose donnée à ferme ; et dans ce sens, il se dit des métairies et des autres héritages. — Décoration du fond d'un théâtre. — En t. de charpentier, assemblage de plusieurs pièces de bois.

FERMEMENT, adv. (*fèr-me-man*) D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. — Avec assurance. — Constamment, invariablement.

FERMENT, s. m. (*fèr-man*) t. didactique. Levain. — On dit fig., *ferment de discorde, de haine, de guerre civile.*

FERMENTATIF, IVE, adj. (*fèr-man-ta-tif*) Qui a la vertu de fermenter.

FERMENTATION, s. f. (*fèr-man-ta-cion*) t. didactique. Mouvement interne qui s'excite dans un liquide, par lequel les parties se décomposent pour former un nouveau corps. — Fig. Division des esprits, des partis.

FERMENTER, v. n. É, ÉE, p. (*fèr-man-té*) t. didact. S'agiter par le moyen du ferment. — Fig. *Les têtes, les esprits fermentent*, sont dans l'agitation.

FERMER, v. a. É, ÉE, p. (*fèr-mé*) Clore ce qui est ouvert : *Fermer une porte, un livre*, etc. — Enclore : *Fermer une ville, un parc.* — *Fermer une parenthèse*, marquer le crochet qui la termine : et fig. et fam. terminer une digression trop longue, et revenir à son sujet. — *Fermer la porte sur quelqu'un*, après qu'il est entré ou sorti. — *Fermer la porte à quelqu'un*, l'empêcher d'entrer. — *Fermer la marche*, marcher le dernier à une cérémonie. — *Fermer une lettre, un paquet*, les plier, les cacheter. — *Fermer les ports, les passages d'un pays*, empêcher que personne n'y entre, n'en sorte. — Fig. *Fermer le chemin à quelqu'un*, ôter à quelqu'un les moyens de faire quelque chose. — *Fermer la bouche à quelqu'un*, lui imposer silence, le convaincre de manière qu'il ne puisse répliquer. — *Fermer les yeux à la lumière*, se refuser à l'évidence. — *Fermer les yeux sur une chose*, faire semblant de ne la pas voir. — En t. de manége, *fermer une volte*, changer de main. — v. neutre et v. pron. Être clos.

FERMETÉ, s. f. État de ce qui est ferme, solide. — Qualité d'un corps compacte. — Fig. Constance, courage dans l'adversité.

FERMETURE, s. f. Ce qui sert à fermer. — En t. de serruriers, c'est la même chose que *pêne*.

FERMIER, IÈRE, s. (*fèr-mié*) Celui, celle qui prend à ferme.

FERMOIR, s. m. (*fèr-moar*) Agrafes qui servent à tenir un livre fermé.

FÉROCE, adj. des deux genr. Farouche et cruel.

FÉROCITÉ, s. fém. Caractère de ce qui est féroce.

FERRAILLE, s. f. collectif. (mouillez les *ll*) Vieux morceaux de fer.

FERRAILLER, v. neut. (mouillez les *ll*) Faire beaucoup de bruit avec des lames d'épée. — Il se dit aussi de ceux qui font profession de se battre. — Figur. et fam. Disputer fortement.

FERRAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Qui fait profession de se battre.

FERRANDINE, s. f. (*fè-ran-di-ne*) Étoffe légère dont la chaîne est de soie, et la trame de laine.

FERRANDINIER, s. m. (*fè-ran-di-nié*) Ouvrier qui fabrique les ferrandines.

FERRANT, adj. m. (*fè-ran*) Qui ferre. Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Maréchal ferrant.*

FERREMENT, s. m. (*fè-re-man*) Instrument de fer : *On le surprit avec des limes sourdes, des crochets de fer et autres ferremens. Les ferremens d'un chirurgien.*

FERRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fè-ré*) Garnir de fer. — Attacher des fers aux pieds d'un cheval. — Au part. *Chemin ferré*, construit avec des cailloux ; et fig. : *Style ferré*, qui a de la dureté. — Fig. et fam. *Homme ferré* ou *ferré à glace*, très-habile dans la matière dont il parle.

FERRET, s. m. Diminutif (*fè-ré*) Fer d'aiguillette.

FERREUR, s. masc. (*fè-reur*) Qui ferre : *Ferreur d'aiguillettes.*

FERRIÈRE, s. f. (*fè-riè-re*) Sac de cuir dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval.

FERRONNERIE, s. f. (*fè-ro-ne-ri-e*) Lieu où l'on vend, où l'on fabrique les gros ouvrages de fer. — Menus ouvrages de cloutier.

FERRONNIER, IÈRE, subst. (*fè-ro-nié*) Qui vend de la ferronnerie.

FERRUGINEUX, EUSE, adj. (*fè-ru-ji-neu*) Qui tient de la nature du fer. — Qui contient des particules de ce métal : *Eaux ferrugineuses.*

FERRURE, s. f. (*fè-ru-re*) Garniture de fer. — Action de ferrer les chevaux. — La manière dont on les ferre.

FERTÉ, s. f. Vieux mot qui signifiait forteresse, et qui s'est conservé dans les noms de plusieurs lieux : *La Ferté-Milon. La Ferté-Gaucher.*

FERTILE, adject. des deux g. Fécond, qui produit beaucoup : *Champ fertile.* Il se dit aussi des personnes : *Il est fertile en expédiens.* — Fig. *Esprit fertile*, qui produit facilement quantité de choses. — *Sujet fertile*, sur lequel il y a beaucoup de choses à dire.

FERTILEMENT adverbe. (*fèr-ti-le-man*) Abondamment.

FERTILISATION, s. fém. Action de fertiliser.

FERTILISER, v. a. É, ÉE, p. (*fèr-ti-li-zé*) Rendre fertile.

FERTILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est fertile, au propre et au figuré.

FÉRULE, s. f. Petite palette de bois ou de cuir, avec laquelle on frappe dans la main des écoliers lorsqu'ils ont fait quelque faute. — Fig. *Être sous la férule de quelqu'un*, être sous sa correction.

FERVEMMENT, adv. (*fèr-va-man*) Avec ferveur.

FERVENT, ENTE, adj. (*fèr-van*) Qui a de la ferveur, du zèle. Il ne se dit qu'en matière de piété et de dévotion.

FERVEUR, s. f. Ardeur, zèle avec lequel on se porte aux choses de piété, de charité, etc.

FERZE, s. f., t. de marine. Lé de toile.

FESCENNINS, adj. (*fé-cè-nin*) t. d'antiquité. Il se dit d'une sorte de vers libres et grossiers qu'on chantait à Rome dans les fêtes.

FESSE, s. f. (*fè-ce*) la partie charnue du derrière de l'homme et du singe. On dit aussi, en t. de manége, *les fesses d'un cheval.*

FESSE-CAHIER, s. m. On appelle ainsi par mépris celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. Il est familier.

FESSE-MATHIEU, s. m. Usurier. Fam.

FESSÉE, s. f. (*fè-cé-e*) Coups de main ou de verges donnés sur les fesses. Il est fam.

FESSER, v. a. É, ÉE, p. (*fè-cé*) Fouetter.

FESSEUR, EUSE, s. (*fè-ceur*) Fouetteur. Il est fam.

FESSIER, IÈRE, adj. Qui appartient aux fesses : *Muscles fessiers.* — Il est aussi subst. : *Un gros fessier.*

FESTIN, s. m. Repas somptueux.

FESTINER, v. a. É, ÉE, p. (*fès-ti-né*) Faire festin. Il est vieux.

FESTON, s. masc. Faisceau de feuilles, de fleurs et de fruits liés ensemble. — Au pl. Ornement d'architecture.

FESTONNER, v. a. É, ÉE, p. (*fès-to-né*) Découper en festons.

FESTOYER, v. a. É, ÉE, p. (*fès-toa-ié*) Bien recevoir quelqu'un. Il est fam.

FÊTE, s. f. Jour consacré particulièrement au service de Dieu. — Réjouissance publique et particulière : *Faire fête à quelqu'un*, lui faire un bon accueil. — *Se faire fête de quelque chose*, se promettre d'avance d'en avoir du plaisir.

FÊTER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*fê-té*) Chômer, célébrer une fête. — Féliciter, complimenter, faire un accueil favorable.

FETFA, s. m. Mot turc ou arabe, qui signifie mandement du muphti, très-respecté même du grand-seigneur.

FÉTICHE, s. m. et adj. Espèce d'idoles, objet du culte superstitieux des nègres.

FÉTIDE, adj. des deux g. Qui a une odeur forte et désagréable.

FÉTIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est fétide.

FÉTU, s. m. Brin de paille.

FÉTU-EN-CUL ou **PAILLE-EN-CUL**, s. m. Oiseau de la grosseur d'un pigeon. On le nomme encore *oiseau des tropiques.*

FEU, s. m. Un des quatre élémens des anciens, le seul qui ne soit pas décomposé, matière très-subtile, principe de la chaleur, de la lumière et de l'électricité. — Le feu que l'on fait avec le bois et autres matières combustibles. — Ce mot se prend aussi pour cheminée. — Garniture de feu. — Famille logée dans une même maison, etc. — *Armes à feu*, fusil, pistolet, etc. — *Coup de feu*, blessure que font les armes à feu. — Il se dit aussi des météores enflammés, de la foudre et des éclairs. — Inflammation, ardeur : *Le feu de la fièvre.* — Fig. Ardeur des passions : *Le feu de la colère, de la discorde*, etc. — Brillant éclat de certaines choses : *Le feu d'un diamant, les yeux pleins de feu.* — Vivacité de l'esprit : *Cet orateur est plein de feu.* — On appelle poétiquement les astres, *les feux de la nuit.*

FEU, EUE, adj. Il ne se dit que de ceux qui sont morts depuis peu de temps : *Le feu roi, la feue reine.* Ce mot n'a point de pl., et même il n'a pas de féminin lorsqu'il est placé avant l'article ou avant le pronom possessif : *Feu la reine, feu ma mère.*

FEUDATAIRE, s. m. et f. (*feu-da-tè-re*) Qui possède un fief, et qui doit foi et hommage au seigneur.

FEUDISTE, s. m. et adj. Homme versé dans la matière des fiefs.

FEUILLAGE, s. m. collectif. (mouillez les *ll*) Toutes les feuilles d'un arbre. — Branches d'arbres couvertes de feuilles. — Ornement qu les imite.

FEUILLAISON, s. f. (mouillez les *ll*) t. de

botanique, par lequel on indique le renouvellement annuel des feuilles.

FEUILLANS, s. m. pl. Religieux qui vivent sous la règle de S. Bernard.

FEUILLANTINE, s. fém. (mouillez les *ll*) Sorte de pâtisserie.

FEUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Partie de la plante, qui en garnit les tiges et les rameaux. Il se dit des arbres, des plantes et des fleurs. On appelle *feuilles composées*, celles qui portent des folioles sur un même filet. — Il se dit aussi du papier; et de l'or, de l'argent, du cuivre battu, etc. — En t. de chirurgie, petite superficie qui se détache quelquefois d'un os offensé. — Un des châssis d'un paravent. — *A la chute des feuilles*, à la fin de l'automne. — *Vin de deux feuilles*, *de trois feuilles*, du vin de deux ans, de trois ans.

FEUILLÉ, ÉE, adject. Garni de feuilles. — En t. de blason, il se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail différent.

FEUILLÉE, s. fém. Couvert, abri en feuillage.

FEUILLE-MORTE, s. m. et adj. Couleur qui tire sur celle des feuilles sèches.

FEUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) t. de peinture. Représenter les feuilles d'un arbre.

FEUILLER, s. m. (mouillez les *ll*) Manière dont un peintre rend les feuilles.

FEUILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Partie d'une feuille de papier, qui contient deux pages. — Au pl. en t. de botan., espèce de lames qui tapissent la surface interne des chapeaux des agarics.

FEUILLETAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Manière de feuilleter la pâtisserie.

FEUILLETER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Tourner les feuillets d'un livre. — Consulter des livres. — *Pâtisserie feuilletée*, celle dont la pâte en cuisant se lève et se divise en feuilles.

FEUILLETON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite feuille. — Coupon de journal.

FEUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) Vaisseau contenant un demi-muid de vin ou environ.

FEUILLU, UE, adj. (mouillez les *ll*) Qui a beaucoup de feuilles.

FEUILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Entaillure dans laquelle les fenêtres et les portes s'enfoncent un peu pour fermer juste.

FEURRE, s. m. (*feu-re*) [On disait autrefois *foarre*] Paille de toute sorte de blé.

FEURS, s. m. pl., t. de jurisprudence. Frais faits pour la culture des terres.

FEUTRAGE, s. m. Action par laquelle on feutre le poil ou la laine.

FEUTRE, s. m. Espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée. — Par dérision, mauvais chapeau. — Bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle.

FEUTRER, v. a. É, ÉE, p. (*feu-tré*) Remplir de bourre. — En t. de chapelier, façonner le poil d'un chapeau.

FÈVE, s. f. Plante légumineuse. — On dit aussi *fèves de café*. — Espèce de maladie de la bouche du cheval.

FÉVEROLE, s. f. Diminutif. Petite fève.

FÉVRIER, s. m. (*fé-vrié*) Second mois de l'année.

FI, Espèce d'interjection qui marque du mépris ou du dégoût.

FIACRE, s. masc. Cocher de carrosse de louage. — Le carrosse même.

FIANÇAILLES, s. fém. plur. (mouillez les *ll*) Promesse de mariage en présence d'un prêtre.

FIANCER, v. act. É, ÉE, p. (*fi-an-cé*) Promettre mariage en présence d'un prêtre. — *Faire les cérémonies des fiançailles.* — On dit subst., *le fiancé*, *la fiancée.*

FIAT, mot latin. Espèce d'interjection qui marque le désir qu'une chose soit faite, qu'une chose arrive.

FIBRE, s. fém. Filamens déliés dont sont composées les parties du corps de l'animal. — Longs filets des plantes.

FIBREUX, EUSE, adj. (*fi-breu*) Qui a des fibres.

FIBRILLE, s. fém. (*fi-bri-le*) t. d'anatomie. Petite fibre.

FIC, s. m., t. de chirurgie. Espèce de tumeur ou d'excroissance charnue, en forme de figue.

FICELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fi-celé*) *Je ficelle. Je ficelais. J'ai ficelé. Je ficellerai.* Lier avec de la ficelle.

FICELLE, s. f. (*fi-cè-le*) Petite corde.

FICELLIER, s. m. (*fi-cè-lié*) Devidoir sur lequel on met de la ficelle.

FICHANT, ANTE, adject. (*fi-chan*) t. de fortification: *Feu fichant*, feu qui, partant du flanc d'un bastion, entre dans la face du bastion voisin.

FICHE, s. f. Petit morceau de fer servant aux pentures des portes, etc. — Marque que l'on donne au jeu, et à laquelle on assigne une certaine valeur. — Sorte d'outil.

FICHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fi-ché*) Faire entrer par la pointe. — Au part. Fixé. — Fig. et fam.: *Il a les yeux fichés en terre.* — En t. de blason, il se dit des croix et des croisettes qui ont le pied aiguisé.

FICHET, s. m. (*fi-chè*) Petite fiche avec laquelle on marque, au trictrac, les parties gagnées.

FICHU, UE, adject., t. bas et de mépris. Malfait, impertinent.

FICHU, s. m. Mouchoir de cou pour les femmes.

FICHURE, s. f., t. de marine. Trident avec lequel on darde le poisson dans l'eau.

FICOÏDES, s. m. pl. (*fi-ko-i-de*) Nom d'un genre de plantes exotiques, dont il y a beaucoup d'espèces.

FICTIF, IVE, adject. (*fik-tif*) Qui représente par fiction, *monnaie fictive.*

FICTION, s. f. (*fik-cion*) Invention fabuleuse. Mensonge, dissimulation.

FICTIVEMENT, adv. Par fiction.

FIDÉICOMMIS, s. m. (*fi-de-i-ko-mi*) t. de jurisprudence. Disposition par laquelle un testateur charge son héritier de rendre la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse, soit dans un certain temps, soit dans un certain cas, etc.

FIDÉICOMMISSAIRE, s. m. et adj. (*fi-dé-i-ko-mi-cè-re*) Qui est chargé d'un fidéicommis.

FIDÉJUSSEUR, s. m. (*fi-dé-ju-ceur*) t. de palais. Celui qui s'oblige de payer pour un autre qui ne paierait pas.

FIDÉJUSSION, s. f. (*fi-dé-ju-cion*) Cautionnement.

FIDÈLE, adj. des deux g. Loyal, qui garde sa foi, en parlant des personnes : *Fidèle à son roi, fidèle à sa parole.* — Qui conserve fidèlement ce qu'on lui a confié : *Dépositaire fidèle. Mémoire fidèle.* — En parlant des choses, conforme à la vérité : *Récit fidèle.* — Qui est dans la vraie religion : *Peuple fidèle.* Il est aussi subst. en ce sens, mais il n'est d'usage qu'au pluriel.

FIDÈLEMENT, adv. (*fi-dè-le-man*) D'une manière fidèle.

FIDÉLITÉ, s. f. Vertu qui consiste à garder fidèlement sa parole, ses promesses. — Exactitude à remplir ses devoirs. — Vérité, exactitude.

FIDUCIAIRE, s. m. (*fi-du-ci-è-re*) Qui est chargé, par le testateur, de remettre à quelqu'un une succession en tout ou en partie.

FIEF, s. m. (*fi-èfe*) t. d'ancienne jurisprudence. Domaine noble, relevant d'un souverain.

FIEFFER, v. a. É, ÉE, p. (*fiè-fé*) Bailler en fief. — On dit adj. : *Fripon fieffé*, qui l'est au suprême degré.

FIEL, s. masc. (*fi-èl*) Liqueur jaunâtre et amère contenue dans un petit réservoir attaché au foie. — Fig. Haine, animosité. — Fig. *Se nourrir de fiel et d'amertume*, passer sa vie dans la tristesse et dans le chagrin.

FIENTE, s. fém. (*fi-an-te*) Excrément de bête.

FIENTER, v. n. (*fi-an-té*) Pousser dehors la fiente par les voies naturelles.

SE **FIER**, v. pr. (*se fi-é*) Mettre sa confiance : *Se fier à quelqu'un, en quelqu'un.* — On dit ironiquement, *fiez-vous-y, fiez-vous à cela*, pour dire, gardez-vous de vous y fier.

FIER, IÈRE, adj. (*fièr*) Hautain, audacieux : *OEil fier, mine fière.* On dit famil. : *Faire le fier*, affecter de la fierté. — Quelquefois il se prend en bonne part, et signifie qui a quelque chose de grand, de hardi, de majestueux : *Démarche noble et fière.* On dit aussi, dans le même sens, en t. de peinture, *touche fière, composition fière.* — Grand, fort, considérable : *Fier coup de tonnerre.* En ce sens, il est pop.

FIER-A-BRAS, s. m. Fanfaron qui fait le brave et le furieux. Il est pop.

FIÈREMENT, adv. (*fiè-re-man*) D'une manière hautaine et altière.

FIERTÉ, s. fém. Caractère de celui qui est fier. Il se prend quelquefois en bonne part : *Il a une noble fierté.*

* Il ne s'emploie point au plur., et l'on dit de plusieurs, *leur fierté* et non pas *leurs fiertés.*

FIERTÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des poissons dont on voit les dents.

FIÈVRE, s. f. Maladie provenant de l'intempérie du sang ou des humeurs : *Fièvre continue, intermittente, quotidienne.* Il ne s'emploie au pl. que parmi le peuple qui dit, *avoir les fièvres*, pour dire, avoir la fièvre. On dit cependant, *il a beaucoup couru de ces fièvres-là cette année.* — Fig. Inquiétude, émotion.

FIÉVREUX, EUSE, adj. (*fié-vreu*) Qui cause la fièvre : *Il y a des fruits qui sont fiévreux.* Il ne se dit point des personnes.

FIÉVROTTE, s. f. (*fié-vro-te*) Petite fièvre. Il est fam. et pop.

FIFRE, s. m. Petite flûte. Il signifie aussi celui qui en joue.

FIGEMENT, s. m. (*fije-man*) Action, état d'un liquide qui se fige.

FIGER, v. a. É, ÉE, p. (*fi-jé*) Congeler, condenser par le froid. On dit aussi, *se figer.*

FIGUE, s. f. (*fi-ghe*) Fruit du figuier.

FIGUERIE, s. f. (*fi-ghe-ri-e*) Lieu destiné pour les figuiers.

FIGUIER, s. m. (*fi-ghié*) Arbre dont la fleur est renfermée dans le fruit.

FIGURANT, ANTE, s. (*fi-gu-ran*) Danseur, danseuse qui figure au théâtre dans les ballets.

FIGURATIF, IVE, adj. (*fi-gu-ra-tif*) Qui est la représentation, la figure de quelque chose.

FIGURATIVEMENT, adv. (*fi-gu-ra-ti-ve-man*) D'une manière figurative.

FIGURE, s. fém. Forme extérieure d'une chose matérielle. —Visage de l'homme. — État bon ou mauvais où une personne est dans le monde à l'égard de ses affaires, de son crédit, etc. En ce sens, on dit sans article, *faire figure*, être dans une situation considérable, pa-

raître beaucoup, faire beaucoup de dépense. — Représentation d'une personne en peinture, en sculpture, en gravure. — Symbole : *L'agneau pascal était une figure de l'Eucharistie.* — En t. de rhétor., tour de mots ou de pensées qui anime ou orne le discours.

FIGURÉMENT, adv. (*fi-gu-ré-man*) Dans le sens figuré.

FIGURER, v. a. (*fi-gu-ré*) Représenter par la peinture, par la sculpture, etc. — Représenter comme symbole.

FIGURÉ, ÉE, part. et adject. *Danse figurée*, composée de différens pas et de différentes figures. — *Sens figuré*, sens métaphorique. *Style figuré*, style plein de figures de rhétorique. — *Pierres figurées*, où sont naturellement empreintes des figures d'animaux, de plantes, etc.

FIGURER, v. n. Avoir de la convenance, de la symétrie avec une autre chose, *ces deux pavillons figurent fort bien l'un avec l'autre.* — On dit aussi fig. dans le même sens, *ces danseuses figurent bien ensemble.* — Faire figure : *Il a figuré dans le monde.*

SE FIGURER, v. pr. S'imaginer, se mettre quelque chose dans l'esprit.

FIGURINES, s. f. pl., t. de peinture. Figures très-petites.

FIGURISME, s. masc. Opinion de ceux qui regardent les événemens de l'Ancien Testament comme autant de figures de ceux du Nouveau.

FIGURISTE, s. m. Qui suit le figurisme.

FIL, s. m. (l'*l* final se prononce) Petit brin long et délié qui se tire de l'écorce du chanvre, du lin, etc. — Ces mêmes brins tortillés entre les doigts avec le fuseau ou le rouet. — Petits brins longs et déliés que les vers à soie, les chenilles et les araignées tirent de leurs corps. — Métaux tirés en long d'une manière si déliée qu'il semble que ce soit du fil : *Fil d'argent, d'archal, de fer.* — Fibres des plantes, veines dans les pierres. — Tranchant d'un instrument qui coupe. — Le courant de l'eau. — Suite, liaison entre les idées, entre les choses : *Le fil d'un discours*; *le fil d'une affaire.* — On dit poét., *le fil de la vie, le fil de nos jours.*

FILAGE, s. m. Manière de filer la laine, la soie.

FILAGRAMME, s. m. Ouvrage d'orfévrerie fait avec des fils ronds extrêmement délicats. — Figures tracées dans le papier.

FILAMENT, s. m. (*fi-la-man*) Petit fil ou brin long semblable à celui de l'écorce du chanvre. Il se dit des plantes, des herbes, des nerfs et des muscles.

FILAMENTEUX, EUSE, adj. (*fi-la-manteu*) t. de botan. Qui a des filamens. Il ne se dit que des plantes.

FILANDIÈRE, s. f. Femme ou fille dont le métier est de filer. — *Les sœurs filandières*, les Parques.

FILANDRES, s. f. pl. Filets blancs et longs qui volent en l'air en automne, et qui s'attachent aux haies, au chaume, aux herbes, etc. — Filets blancs qui paraissent dans les plaies des chevaux. — Longues fibres de la viande. — Petits vers qui incommodent les faucons et autres oiseaux.

FILANDREUX, EUSE, adj. (*fi-lan-dreu*) Rempli de filandres : *Viandes filandreuses.*

FILASSE, s. f. (*fi-la-ce*) Filament que l'on tire de l'écorce du chanvre.

FILASSIER, IÈRE, s. (*fi-la-cié*) Celui, celle qui façonne ou qui vend les filasses.

FILATEUR, s. masc. Entrepreneur de filature.

FILATURE, s. f. Lieu où l'on prépare et où l'on file le coton, la soie, etc.

FILE, s. f. Suite ou rangée de choses ou de personnes l'une après l'autre.

FILÉ, s. m. Il se dit de l'or et de l'argent tiré à la filière.

FILER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*fi-lé*) Faire du fil. Il est aussi neut. en ce sens : *Filer au rouet, au fuseau. Les vers à soie, les araignées filent.* — En t. de marine, *filer le cable*, le lâcher peu à peu. — *Filer une intrigue, une scène*, les conduire progressivement et avec art. — On dit poét. : *Les Parques lui filent de beaux jours*, il mène une vie heureuse. — v. n. Couler lentement : *Cette liqueur file.* — Aller de suite l'un après l'autre : *Faire filer des troupes sur un pont.*

FILERIE, s. fém. Lieu où l'on file le chanvre.

FILET, s. m. (*fi-lè*) Fil délié, petit fil. — Ligament élastique et musculeux qui paraît sous la langue. Lorsqu'il est trop long, on le coupe aux enfans. — Petits fils des plantes et des herbes. — Petite quantité : *Filet d'eau.* — *Filet de voix*, petite voix. — Rets pour prendre du poisson ou des oiseaux. — Espèce de petite bride.

FILEUR, EUSE, s. Qui file.

FILIAL, ALE, adj. Qui appartient au fils : *Respect filial, crainte filiale.*

FILIALEMENT, adv. (*fi-lia-le-man*) D'une manière filiale.

FILIATION, s. f. (*fi-li-a-cion*) Descendance du fils ou de la fille à l'égard du père et de ses aïeux. — On dit figur., *la filiation des idées*, pour dire, l'enchaînement, la liaison des idées.

FILICITÉ, s. fém. Pierre figurée imitant la fougère.

FILICULÉ, s. f. Plante capillaire.

FILIÈRE, s. f. Morceau d'acier percé d'un ou de plusieurs trous, par lesquels on fait passer l'or, etc., qu'on file. — T. de naturaliste. Veine de métal.

FILIFORME, adject. des deux g., t. de botanique. Délié et flexible comme un fil.

FILIGRANE, Voyez Filagramme.

FILIPENDULE, s. fém. (*fi-li-pan-du-le*) Plante qui croît dans les bois. — Il est aussi adj.: *Racine filipendule*, composée de tubercules charnus attachés au bas de la tige ou entre eux: *Graine filipendule*, hors de sa loge.

FILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. relatif, qui se dit d'une personne du sexe féminin, par rapport au père et à la mère. — *Petite fille*, fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. — *Belle-fille*, la femme du fils, ou la fille d'un autre lit. — Il se dit aussi pour marquer simplement le sexe féminin: *Elle est accouchée d'une fille.* — Il se dit encore par opposition à femme mariée: *Elle est encore fille.* — Ce mot employé tout seul et sans addition, se prend ordinairement en mauvaise part, pour une fille débauchée: *C'est une fille.* — Poét. *Les filles de mémoire*, les Muses.

FILLETTE, s. f., diminutif. (mouillez les *ll*) Petite fille. Il est fam.

FILLEUL, EULE, subst. (mouillez les *ll*) T. relatif, qui se dit de celui qui a été tenu sur les fonts de baptême, par rapport au parrain et à la marraine qui l'ont tenu.

FILOCHE, s. f. Espèce de tissu, de filet de corde, soie ou fil.

FILON, s. m. Veine métallique.

FILOSELLE, s. fém. (*fi-lo-zèle*) Espèce de grosse soie.

FILOU, s. masc. Qui vole avec adresse. Il se dit aussi de ceux qui trompent au jeu.

FILOUTER, v. a. É, ÉE, p. (*fi-lou-té*) Voler avec adresse.

FILOUTERIE, s. f. Action de filou.

FILS, s. m. (*fi*, et devant une voyelle ou à la fin des phrases, *fis*) T. relatif, qui se dit d'un enfant mâle par rapport au père et à la mère. — Il se dit aussi seulement pour marquer le sexe masculin: *Elle est accouchée d'un fils.* — T. d'amitié, qu'on dit à un enfant sans être son père: *Venez, mon fils, que je vous embrasse.* — Petit-fils, le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. — *Beau fils*, celui qui n'est fils que par alliance.

FILTRATION, s. f. (*fil-tra-cion*) Action de filtrer.

FILTRE, s. masc. Papier, éponge, linge, etc., au travers desquels on fait passer une liqueur pour la clarifier. — En anatomie, organes qui filtrent et séparent quelque humeur de la masse du sang.

FILTRE. Breuvage. Voyez Philtre.

FILTRER, v. a. É, ÉE, p. (*fil-tré*) Passer une liqueur par le filtre. Il est aussi neut. et pronominal.

FILURE, s. f. Qualité de ce qui est filé.

FIN, s. fém. Terme, ce qui termine. Il est opposé à *commencement.* — But, motif. — Mort. — *A la fin*, adv. Enfin.

FIN, FINE, adj. Délié, menu. — Excellent en son genre: *Or fin*, *couleur fine.* — En parlant des choses d'esprit, subtil, délicat. — En parlant des personnes, habile, avisé, rusé. — On dit subst., *le fin d'une affaire*, pour dire le point décisif et principal.

FINAGE, s. m., t. de prat. Étendue d'un territoire jusqu'aux confins d'un autre.

FINAL, ALE, adj. Qui finit, qui termine. *État*, *compte final.* — *Cause finale*, ce qu'on se propose pour but. — Qui dure jusqu'à la fin de la vie: *Persévérance finale.* — *Lettre finale*, la dernière d'un mot. — *La finale*, la dernière syllabe d'un mot; en musique, dernière note d'une pièce.

FINALEMENT, adv. (*fi-na-le-man*) En dernier lieu.

FINANCE, s. fém. Argent comptant. En ce sens, il est fam. — Somme d'argent qu'on paie pour obtenir une charge. — Au pl., trésor public. — L'art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions. — On dit aussi *la finance*, pour dire les financiers.

FINANCER, v. a. É, ÉE, p. (*fi-nan-cé*) Débourser de l'argent: *Vous ne finirez point cette affaire sans financer.* Fam.

FINANCIER, s. m. (*fi-nan-cié*) Qui manie les finances, ou qui est dans les affaires des finances.

FINANCIÈRE, adj. f. *Écriture financière*, écriture de lettres rondes.

FINASSER, v. n. (*fi-na-cé*) Agir avec une mauvaise finesse. Il est fam.

FINASSERIE, s. f. (*fi-na-ce-ri-e*) Mauvaise finesse. Il est fam.

FINASSEUR, EUSE, s. (*fi-na-ceur*) Qui use de mauvaise finesse. Il est fam.

FINAUD, AUDE, s. et adj. (*fi-no*) Qui est rusé dans de petites choses. Il est fam. et ne se dit qu'en mauvaise part.

FINEMENT, adv. (*fi-ne-man*) Avec finesse.

FINESSE, s. f. (*fi-nè-ce*) Qualité de ce qui est fin, délié: *La finesse d'une étoffe.* — Il se dit aussi des choses d'esprit: *La finesse d'une pensée.* — Ruse, artifice.

FINET, ETTE, adj. Diminutif de *fin.* Il est peu usité.

FINIMENT, s. m. (*fi-ni-man*) t. de peinture. Perfection d'un ouvrage dans tous ses détails.

FINIR, v. a. I, IE, p. Achever, terminer. — Mettre la dernière main: *Finir un ouvrage.* — *En finir*, mettre à fin une contestation. Il est fam. — v. n. Prendre fin. — Mourir. — Au part. Achevé, parfait. — Limité, déterminé, borné: *Nombre fini*, *être fini.* — On dit subst. en parlant des ouvrages terminés avec soin: *Le beau fini de ce tableau.*

FINITO, s. m., t. emprunté du latin Arrêté ou état final d'un compte.

FIOLE, s. f. Petite bouteille de verre.

FIRMAMENT, s. m. (*fir-ma-man*) Le ciel où l'on suppose que sont les étoiles fixes. — En poésie, *les feux du firmament*, les étoiles.

FIRMAN, s. m. Décret du Grand-Seigneur. Dans les Indes-Orientales, passe-port ou permission de trafiquer que l'on accorde aux marchands étrangers.

FISC, s. m. (*fiske*) le trésor du prince, de l'État. Les officiers chargés de conserver les droits du fisc.

FISCAL, ALE, adj. Qui appartient au fisc: *Loi fiscale. Matière fiscale.* — Autrefois, *procureur*, *avocat fiscal*, officiers qui avaient soin de la conservation des droits d'un seigneur haut-justicier, et des intérêts du public dans l'étendue de la seigneurie.

FISCALITÉ, s. f. Qualité, état de ce qui est fiscal.

FISSIPÈDE, adj. des deux g. (*fi-ci-pè-de*) Il se dit des quadrupèdes qui ont le pied divisé en plusieurs doigts.

FISSURE, s. fém. (*fi-çu-re*) t. de chirurgie. Fracture longitudinale d'un os.

FISTULE, s. fém. Ulcère dont l'entrée est étroite, et le fond ordinairement large.

FISTULEUX, EUSE, adj. (*fis-tu-leu*) t. de médecine. Qui est de la nature de la fistule. — En t. de botan., Il se dit des tiges et des feuilles faites en tuyau.

FIXATION, s. f. (*fik-ça-cion*) Opération de chimie par laquelle un corps volatil est rendu fixe. — Détermination du prix de quelque marchandise que ce soit.

FIXE, adj. des deux g. (*fik-ce*) Qui ne se meut point. — Certain, déterminé. — On dit subst., *les fixes*, pour dire les étoiles fixes.

FIXEMENT, adv. (*fik-ce-man*) D'une manière fixe.

FIXER, v. a. É, ÉE, p. (*fik-cé*) Arrêter, déterminer. — En t. de physique, rendre solide. — *Fixer les regards sur quelqu'un*, les arrêter sur lui. — *Fixer les regards de quelqu'un*, devenir l'objet de son attention. — *Fixer un esprit*, faire qu'il ne varie plus. On dit. aussi, *fixer une personne volage*, *inconstante.*

* *Fixer* ne peut être employé pour *regarder attentivement;* ainsi il serait vicieux de dire dans ce sens, *fixer quelqu'un.*

SE FIXER, v. pr. S'arrêter, se déterminer à quelque chose.

FIXITÉ, s. f. (*fik-ci-té*) Propriété qu'ont quelques corps de n'être point volatilisés par l'action du feu.

FLACHE, s. f. Pavé enfoncé ou brisé par quelque roue. — T. de charpenterie. Ce qui paraît de l'endroit où était l'écorce du bois.

FLACHEUX, EUSE, adj. (*fla-cheu*) Bois où il y a des flaches.

FLACON, s. m. (*fla-kon*) Espèce de bouteille à bouchon de même matière.

FLAGELLANS, s. m. pl. (*fla-jèl-lan*) Fanatiques qui se flagellaient en public.

FLAGELLATION, s. f. (*fla-jèl-la-cion*) Action de flageller: *La flagellation de Notre-Seigneur*, le supplice que les Juifs firent souffrir à Jésus-Christ en le flagellant.

FLAGELLER, v. a. É, ÉE, p. (*fla-jèl-lé*) Fouetter. Il n'a d'usage qu'en parlant de Jésus-Christ et des martyrs.

FLAGEOLET, s. m. (*fla-jo-lè*) Petite flûte dont le son est clair et aigu.

FLAGORNER, v. a. (*fla-gor-né*) Flatter, en faisant de faux rapports. Fam.

FLAGORNERIE, s. fém. Flatterie basse et accompagnée de faux rapports. Fam.

FLAGORNEUR, EUSE, s. Qui flagorne. Il est fam.

FLAGRANT, adj. masc. (*fla-gran*) Il n'est d'usage qu'en cette phrase: *Flagrant délit*, délit où l'on est pris sur le fait.

FLAINE, s. f. Espèce de coutil.

FLAIR, s. m. (*flèr*) t. de chasse: *Ce chien a le flair bon*, c'est-à-dire, l'odorat subtil.

FLAIRER, v. a. É, ÉE, p. (*flè-ré*) Sentir par l'odorat. — Figur. et fam. Pressentir, prévoir.

FLAIREUR, s. m. (*flè-reur*) Parasite. Il est familier.

FLAMBANT, ANTE, adj. (*flan-ban*) Qui flambe: *Un tison flambant.*

FLAMBART, s. m. (*flan-bar*) Charbon à demi consumé, qui jette encore de la flamme et de la fumée. — En t. de marine, météores ou feux follets qui s'attachent aux mâts.

FLAMBE, s. f. Plante. C'est l'iris.

FLAMBEAU, s. masc. (*flan-bô*) Espèce de torche de cire. — Chandelles ou bougies: *Allumez les flambeaux.* — Chandelier: *Flambeau d'argent*, *de cuivre*, etc. — Poét. *Le flambeau du jour*, le soleil. *Les flambeaux de la nuit*, la lune, les étoiles.

FLAMBER, v. a. É, ÉE, p. (*flan-bé*) Passer par le feu ou par-dessus le feu. — Au part., fig. et par plaisanterie, ruiné, perdu. — FLAMBER, v. n. Jeter de la flamme.

FLAMBERGE, s. f. (*flan-bèr-je*) Épée. Il ne se dit qu'en plaisantant.

FLAMBOYANT, ANTE, adj. (*flan-boa-ian*) Qui flamboie: *Épée*, *comète flamboyante.*

FLAMBOYER, v. n. (*flan-boa-ié*) Jeter un grand éclat, briller.

FLAMINE, s. m. Prêtre chez les Romains ainsi nommé d'un voile qu'il avait droit de porter comme une marque de sa dignité.

FLAMME, s. f. (*fla-me*) La partie la plus lumineuse du feu qui s'élève au-dessus de la matière qui brûle. — Fig. et poét. Passion de l'amour. — En t. de marine, banderole longue et étroite que l'on arbore au haut du grand

mât. — Instrument d'acier avec lequel on saigne les chevaux. — Au plur. Les tourmens de l'enfer, ou du purgatoire : *Les flammes éternelles ou de l'enfer. Les flammes du purgatoire.*

FLAMMÈCHE, s. fém. (*fla-mè-che*) Petite parcelle de matière combustible qui s'élève en l'air tout enflammée.

FLAN, s. m. Sorte de tarte faite avec de la crême, etc. — T. de monnaie. Pièce de métal taillée en rond.

FLANC, s. m. (*flan*, et devant une voyelle *flank*) Partie de l'animal depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches. — Il se dit aussi du côté de diverses choses : *Flanc d'un vaisseau, d'un bastion*, etc.

FLANCONNADE, s. f., t. d'escrime. Botte de quarte forcée qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

FLANDRIN, s. m. Sobriquet que l'on donne à un homme grand et fluet, sans contenance. Fam.

FLANELLE, s. f. (*fla-nè-le*) Étoffe légère de laine.

FLANQUANT, ANTE, adject. (*flan-kan*) t. de fortification : *Angle, bastion flanquant*, d'où l'on peut voir le pied de quelque autre partie des fortifications d'une place, et en défendre les approches.

FLANQUER, v. act. É, É, p. (*flan-ké*) t. d'architect. militaire. Garnir, fortifier. Se dit de la partie d'une fortification qui sert de défense à une autre. — Au part. en t. de blason, il se dit des pals, arbres et autres figures qui en ont d'autres à leur côté.

FLAQUE, s. f. (*fla-ke*) Petite mare d'eau croupissante.

FLAQUÉE, s. f. (*fla-ké-e*) Certaine quantité d'eau qu'on jette avec impétuosité contre quelque chose. Il est fam.

FLAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*fla-ké*) Jeter avec impétuosité de l'eau ou autre liqueur contre quelque chose. Il est fam.

FLASQUE, adj. des deux g. (*flas-ke*) Mou, sans force.

FLATIR, v. a., se conj. sur *finir*. Battre une pièce de monnaie pour lui donner l'épaisseur qu'elle doit avoir.

FLATOIR, s. m. (*fla-toar*) Instrument pour flatir.

FLÂTRER, v. a. É, ÉE, p. (*flâ-tré*) Appliquer un fer chaud sur le front d'un chien pour le garantir de la rage.

FLATTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fla-té*) Louer excessivement dans le dessein de plaire. — Peindre une personne plus belle qu'elle n'est. — Excuser par une mauvaise complaisance. — Tromper en déguisant la vérité. — Caresser : *Flatter un enfant, un chien.* — Délecter : *La musique flatte l'oreille.* — *Flatter quelqu'un d'une chose*, la lui faire espérer. — *Flatter sa douleur, son ennui*, en adoucir le sentiment.

SE FLATTER, v. pron. S'entretenir dans l'espérance, s'amuser de l'espérance de quelque chose.

FLATTERIE, s. f. (*fla-te-ri-e*) Louange fausse, donnée dans le dessein de se rendre agréable.

FLATTEUR, EUSE, s. et adj. (*fla-teur*) Qui loue avec excès pour plaire, pour séduire. — Il est aussi adj. et signifie, qui tient de la flatterie. — Il se dit encore élégamment des choses qui donnent une agréable espérance, ou causent un honnête plaisir. — *Miroir flatteur*, où l'on se voit plus beau qu'on n'est. — *Il a toujours quelque chose de flatteur à dire*, quelque chose d'obligeant.

FLATTEUSEMENT, adv. (*fla-teu-ze-man*) D'une manière flatteuse.

FLATUEUX, EUSE, adj. (*fla-tu-eu*) Venteux : *Alimens flatueux.*

FLATUOSITÉS, s. fém. pl. (*fla-tu-o-zi-té*) Vents dans le corps.

FLÉAU, s. m. (*flé-ô*) Instrument qui sert à battre le blé. — Fig. Maux que Dieu envoie pour châtier les hommes : *La peste, la guerre et la famine sont trois fléaux de Dieu.* — Il se dit aussi des personnes : *Attila est appelé le fléau de Dieu ; cet enfant est le fléau de son père.* — Verge de fer où sont attachés les deux bassins d'une balance. — Barre de fer à bascule pour fermer les portes cochères.

FLÈCHE, s. f. Trait qui se décoche avec un arc ou une arbalète. — Longue pièce de bois qui joint le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. — Partie d'un clocher qui est en pyramide, etc. — Ouvrage de fortification. — T. de Géom. *Flèche d'un arc*, la ligne qui passe par le milieu de l'arc, et qui est perpendiculaire à la corde. — Constellation.

FLÉCHIR, v. a. I, IE, p. Ployer, courber : *Fléchir le genou.* — Fig. Émouvoir, attendrir : *Fléchir ses juges.* — v. n. Se ployer, se courber : *Cette poutre commence à fléchir.* — On dit fig., *fléchir sous le joug.* — Cesser de persister dans des sentimens de dureté ou de fermeté.

FLÉCHISSEMENT, s. m. (*flé-chi-ce-man*) Action de fléchir : *Fléchissement de genoux.*

FLÉCHISSEUR, adj. et s. m. (*flé-chi-ceur*) t. d'anat. qui se dit des muscles destinés à faire fléchir certaines parties.

FLEGMAGOGUE, s. m. et adj. des deux g. (*flèg-ma-go-ghe*) Il se dit des médicamens qui purgent la pituite.

FLEGMASIE, s. f., t. de méd. Grande chaleur ; inflammation.

FLEGMATIQUE, adj. des deux g. (*flèg-ma-ti-ke*) Pituiteux. — Fig. Homme de sang-froid. En ce sens, il est quelquefois subst.

FLEGME, s. m. Pituite, partie aqueuse du

sang. — Au pl. Pituite épaisse que l'on jette en crachant. — Fig. Qualité d'un esprit posé, patient, qui se possède. En ce sens, il ne se dit point au pl. — En chimie, partie aqueuse que la distillation dégage des corps.

FLEGMON, s. m. Tumeur pleine de sang.

FLEGMONEUX, EUSE, adject. (*flèg-mo-neu*) Qui est de la nature du flegmon.

FLÉTRIR, v. act. I, IE, p. et adj. Faner, ternir. En ce sens, il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *Les fleurs se flétrissent. Sa beauté commence à se flétrir.* — Fig. Déshonorer, diffamer. — Marquer d'un fer chaud.

FLÉTRISSURE, s. fém. (*flé-tri-çu-re*) État d'une chose flétrie. —Tache à la réputation.— Marque d'un fer chaud imprimé par ordre de justice, sur l'épaule d'un criminel.

FLEUR, s. f. Production des plantes et des arbres qui précède le fruit et produit ordinairement la graine. — Figur. Lustre, éclat, fraîcheur. — Petite blancheur qui paraît sur la peau de quelques fruits, comme des prunes, des raisins, etc. — La première vue, le premier usage d'une chose nouvelle : *Il a eu la fleur de ce meuble.* — Élite, choix : *La fleur de la chevalerie.* Dans toutes ces acceptions figurées, *fleur* ne se dit qu'au singulier. — Ornement, embellissement : *Des fleurs de rhétorique.* Cette phrase ne se dit guère qu'en mauvaise part. — *Fleur de farine*, la partie la plus subtile de la farine. — En t. de corroyeur, *fleur* se dit du côté de la peau d'où l'on a enlevé le poil ou la laine : l'autre côté se nomme *chair.* —Au pl., t. d'ancienne chimie. Substances que l'action du feu a élevées : *Fleurs de soufre, de benjoin.* — Règles, purgations des femmes. En ce sens, il se dit pour *flueurs*, et il vieillit. — *Fleurs blanches*, certaines maladies des femmes.

à Fleur, adv. Au niveau. — On dit d'une médaille parfaitement conservée, qu'*elle est à fleur de coin.*

FLEUR DE LA PASSION, s. f. Plante.

FLEUR DE LIS. Voyez Lis.

FLEURAISON, s. fém. (*fleu-rè-zon*) t. de botanique. Temps dans lequel les plantes fleurissent.

FLEURDELISER, v. a. É, ÉE, p. (*fleur-de-li-zé*) Couvrir de fleurs de lis. — Marquer d'une fleur de lis, avec un fer chaud, par ordre de justice.

FLEURÉ, FLEURETÉ, FLEURONNÉ, ÉE, adj., t. de blason, qui se disent des pièces terminées en fleurs ou bordées de fleurs.

FLEURER, v. neut. (*fleu-ré*) Exhaler une odeur.

FLEURET, s. masc. (*fleu-rè*) Fil de soie la plus grossière. — Ruban fait de ce fil. — Épée sans pointe et sans tranchant, pour apprendre à faire des armes. — Pas de danse.

FLEURETTE, s. fém., dimin. (*fleu-rè-te*) Petite fleur. — Figur. Cajolerie que l'on dit à une femme. Il ne s'emploie qu'au pl.

FLEURIR, v. n. I, IE, p. et adj. Pousser des fleurs. — Fig. Être en crédit, en honneur. — On appelle *teint fleuri*, un teint qui a la fraîcheur et l'éclat que donnent la jeunesse et la santé. — *Discours fleuri, style fleuri*, discours, style qui est rempli d'ornemens.

* Quand on se sert de ce verbe dans le sens figuré, il fait *florissait* à l'imparfait de l'indicatif, et *florissant*, au part.

FLEURISSANT, ANTE, adj. (*fleu-ri-çan*) Qui pousse des fleurs. — Au fig. on dit *florissant.* Voyez ce mot.

FLEURISTE, s. masc. et adj. Qui aime les fleurs, qui prend plaisir à les cultiver. — Il se dit aussi d'un peintre qui s'adonne particulièrement à peindre les fleurs : *Ce peintre est un excellent fleuriste.*

FLEURON, s. m. Espèce de représentation de fleurs servant d'ornement. — On dit figur., *c'est le plus beau fleuron de sa couronne*, un de ses plus beaux priviléges, un de ses plus grands revenus.

FLEURONNÉ, ÉE, ou FLOSCULEUX, EUSE, adj., t. de botan. Composé d'une agrégation de fleurons.

FLEUVE, s. m. Grande rivière qui se jette immédiatement dans la mer.

FLEXIBILITÉ, s. f. (*flèk-ci-bi-li-té*) Qualité de ce qui est flexible. Au prop. et au fig.

FLEXIBLE, adj. des deux g. (*flèk-ci-ble*) Souple, qui plie aisément. On dit fig., *un caractère flexible.*

FLEXION, s. f. (*flèk-cion*) État de ce qui est fléchi. — En t. d'anat. Mouvement opéré par les muscles fléchisseurs.

FLEXUEUX, EUSE, adj., t. de botan. Qui forme plusieurs courbures ou flexions sur un même plan.

FLIBOT, s. m. (*fli-bo*) Petit vaisseau qui ne passe pas cent tonneaux.

FLIBUSTIER, s. masc. (*fli-bus-tié*) Pirates qui couraient les mers d'Amérique, et qui étaient de toute nation.

FLOCON, s. m. Petite touffe de choses légères : *flocon de laine, de soie, de neige.*

FLORAISON, s. fém. État des arbres en fleurs.

FLORAL, ALE, adject., t. de botan. Qui appartient à la fleur ou qui l'accompagne.

FLORAUX, adj. m. pl. (*flo-rô*) *Jeux floraux*, jeux des anciens en l'honneur de Flore, déesse des fleurs.

FLORÉE, s. f. Sorte d'indigo moyen qui sert pour la teinture en bleu.

FLORENCE, s. m. (*flo-ran-ce*) Espèce de taffetas.

FLORENCÉ, ÉE, adj. (*flo-ran-cé*) t. de blason, qui se dit d'une pièce terminée en fleur de lis.

FLORÈS (*flo-rèce*). Terme emprunté du latin, qui n'a d'usage en français qu'en cette phrase : *Faire florès*, faire une dépense d'éclat, sans avoir de quoi la soutenir long-temps. Il est fam.

FLORIN, s. m. Pièce de monnaie. — Monnaie de compte.

FLORIPARE, adject., t. de botanique. *Bourgeon floripare*, qui ne produit que des fleurs.

FLORISSANT, ANTE, adj. (*flo-ri-çan*) Il n'est d'usage qu'au figuré. Qui est en honneur, en crédit, en vogue.

FLOSCULEUX. Voyez Fleuronné.

FLOT, s. m. (*flo*) Eau agitée, vague. — Le flux et le reflux de la mer. — On dit qu'*un vaisseau est à flot*, *qu'on l'a mis à flot*, pour dire qu'il a assez d'eau pour naviguer. — Train de bois. — Au pl. houppes en flocons de laine, dont on orne la têtière des mulets. — Fig. Foule : *Il fend des flots d'auditeurs.* — On dit aussi, *le sang coule à grands flots*, avec abondance.

FLOTTABLE, adj. des deux g. (*flo-ta-ble*) Il se dit des rivières sur lesquelles le bois peut flotter.

FLOTTAGE, s. m. (*flo-ta-ge*) Conduite du bois sur l'eau lorsqu'on le fait flotter.

FLOTTAISON, s. fém. (*flo-tè-zon*) t. de marine. La partie du vaisseau qui est à fleur d'eau.

FLOTTANT, ANTE, adj. (*flo-tan*) Qui flotte. — Fig. Incertain, irrésolu.

FLOTTE, s. f. (*flo-te*) Nombre de vaisseaux qui vont ensemble.

FLOTTEMENT, s. m. (*flo-te-man*) t. de guerre. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui la dérange de la ligne droite.

FLOTTER, v. n. (*flo-té*) Être porté sur l'eau sans aller à fond. — Fig. Chanceler, être irrésolu. — Être agité : *Ses cheveux flottent au gré des vents.*

Flotter, v. a. é, ée, part. et adj. : *Flotter du bois*, le faire descendre sur la rivière en le mettant à flot. On dit adj. en ce sens, *bois flotté.*

FLOTTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite flotte.

FLOU, sorte d'adv., t. de peint. : *Peindre flou*, d'une manière tendre et légère. Il est aussi subst. et adj.

FLUATE, s. m., t. de chimie. Sel formé par l'acide fluorique combiné avec différentes bases.

FLUCTUATION, s. f. (*fluk-tu-a-cion*) t. de chirurgie. Mouvement d'un fluide épanché. — On le dit fig. des opinions, des effets publics, etc.

FLUCTUEUX, EUSE, adj. Qui est agité de mouvemens violens et contraires. Il est peu usité.

FLUER, v. n. (*flu-é*) Couler, s'épancher.

FLUET, ETTE, adj. (*flu-è*) Mince et délicat.

FLUEURS, s. f. plur., t. de médecine. Les règles, écoulement menstruel. Il vieillit, et ne se dit guère que dans cette phrase : *Flueurs blanches.* On dit plus ordinairement *fleurs.*

FLUIDE, adj. des deux g. Qui est coulant. — Il est aussi subst. : *L'air est un fluide.*

FLUIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est fluide, *La fluidité de l'eau.*

FLUORIQUE, adject., t. de chimie. *Acide fluorique*, qui dissout le verre.

FLUORS, s. masc. plur. Cristaux de différentes couleurs, qui imitent les pierres précieuses.

FLÛTE, s. fém. Instrument de musique. — Vaisseau de charge pour porter des vivres et des munitions.

FLÛTE DE BERGER, s. f. ou **DAMASONIUM**, s. m. Plante aquatique.

FLÛTÉ, ÉE, adj. *Voix flûtée*, douce.

FLÛTER, v. n. (*flû-té*) Jouer de la flûte. Il ne se dit guère qu'en plaisanterie et par mépris. — Pop. Boire.

FLÛTEUR, EUSE, s. Qui joue de la flûte, t. de mépris et peu usité, surtout au féminin.

FLUVIAL, LE, adj. Qui concerne les fleuves.

FLUX, s. m. (*flu*, et devant une voyelle, *fluz*) Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. — En t. de médecine, dévoiement. — En chimie, matières qui facilitent la fusion. — En certains jeux de cartes, suite de plusieurs cartes de même couleur.

FLUXION, s. fém. (*fluk-cion*) Écoulement d'humeurs. — C'est aussi un t. de mathém. Le calcul des fluxions.

FLUXIONNAIRE, adj. des deux g. (*fluk-ci-o-nè-re*) Qui est sujet aux fluxions.

FOERRE, ou **FOARRE**, s. m. Paille longue de toute sorte de blé.

FOETUS, s. masc. (*fé-tu-ce*) Animal formé dans le ventre de sa mère.

FOI, s. f. (*foa*) La première des trois vertus théologales. — L'objet de la foi chrétienne. — Probité, fidélité à sa parole. — Croyance. Témoignage, assurance. — *De bonne foi*, adv. Sincèrement.

FOIE, s. m. (*foa*) t. d'anatomie. Un des viscères de l'animal. — En t. de chimie, combinaison.

FOIN, s. m. Herbe fauchée et séchée pour la nourriture des bestiaux. — Cette herbe avant d'être fauchée.

Foin. Sorte d'interjection, qui marque le dépit et la colère. Il est pop.

FOIRE, s. f. (*foa-re*) Grand marché public qui se tient en certains temps. — Présen,

qu'on fait au temps de la foire. — Cours de ventre. Pop.

FOIRER, v. n. (*foa-ré*) Rendre des excrémens fluides. Pop.

FOIREUX, EUSE, s. et adj. (*foa-reu*) Qui a le cours de ventre. Pop.

FOIS, s. f. (*foa*) t. qui sert à désigner la quantité et le temps des choses dont on parle: *Une fois, deux fois*, etc. — *A la fois, tout à la fois*, en même temps, tout d'un coup, tout ensemble.

FOISON, s. f. qui n'a point de pl. (*foa-zon*) Grande quantité, en parlant de choses qui semblent pulluler et ne point s'épuiser. — *A foison*, adv. Abondamment.

FOISONNER, v. n. (*foa-zo-né*) Abonder: *Cette province foisonne en blé.* — En parlant de certains animaux, on dit qu'*ils foisonnent beaucoup.*

FOL ou FOU, FOLLE, adj. Qui a perdu le sens. Il est aussi subst. — Gai, badin. — Simple, crédule. — Il se dit aussi de tout ce qui n'est pas fait avec raison, avec prudence: *Folle entreprise.*

* On écrit et l'on prononce *fol* devant une voyelle, et *fou* devant une consonne. *Fol* précède toujours le substantif, *fou* le suit toujours, excepté dans cette phrase unique: *Un fou rire*, pour dire un rire dont on n'est pas le maître. *Folle* peut suivre ou précéder; il faut pourtant consulter l'oreille.

FOLÂTRE, s. et adj. des deux g. (*fo-lâ-tre*) Qui s'amuse à badiner.

FOLÂTRER, v. neut. (*fo-lâ-tré*) Badiner, faire des actions folâtres.

FOLÂTRERIE, s. f. Action folâtre. Il est de peu d'usage.

FOLIACÉ, ÉE, adj., t. de botan. Mince, membraneux, de la nature de la feuille.

FOLIAIRE, adj. des deux g., t. de botan. Appartenant ou tenant à la feuille.

FOLIATION, s. fém., t. de botan. Assemblage des feuilles ou pétales qui composent la feuille même.

FOLICHON, ONNE, s. et adject. Folâtre, badin.

FOLICHONNER, v. n. Folâtrer. Fam.

FOLIE, s. f. Aliénation d'esprit. — Imprudence. — Faute de jugement. — Passion excessive et déréglée pour quelque chose. — Au pl. Excès, écart de conduite: *Faire des folies.*

FOLIÉ, ÉE, adj. Garni de feuilles. — T. de chimie. Réduit, préparé en petites feuilles.

FOLIFORME, adj. des deux g., t. de botan. Qui ressemble à une feuille.

FOLIPARE, adj. des deux g., t. de botan. Qui ne produit que des feuilles.

FOLIO, s. m. Mot emprunté du latin: il ne prend pas d's au pl. On appelle *folio recto*, la première page d'un feuillet, et *folio verso* le revers.

FOLIOLES, s. f. pl., t. de botanique. Petites feuilles qui font partie des feuilles composées.

FOLLEMENT, adv. (*fo-le-man*) Extravagamment, imprudemment.

FOLLET, ETTE, adj., diminutif. (*fo-lè*) Qui s'amuse par gaieté à de petites badineries. Il est fam. — *Poil follet*, le premier poil qui vient au menton, et le duvet des petits oiseaux. — *Feu follet*, espèce de météore. — *Esprit follet*, ou simplement *follet*, sorte de lutin, qui, suivant le préjugé populaire, se divertit sans faire de mal.

FOLLICULAIRE, adj. des deux g. Qui publie des feuilles périodiques. Il se prend ordinairement en mauvaise part. Il est aussi subst.: *Ce folliculaire est ennuyeux.*

FOLLICULE, s. f. Enveloppe membraneuse dans laquelle sont contenues les graines des plantes.

FOLLICULE, s. m., t. d'anat. Membrane qui renferme une cavité d'où part un conduit excrétoire.

FOLLICULEUX, EUSE, adj., t. d'anat. Il se dit des parties qui tiennent de la nature du follicule.

FOMENTATION, s. fém. (*fo-man-ta-cion*) Remède qu'on applique extérieurement sur une partie malade pour adoucir, fortifier, résoudre, etc.

FOMENTER, v. act. É, ÉE, p. Appliquer des fomentations sur une partie malade. — Entretenir, faire durer. Il se prend toujours en mauvaise part: *Ce remède fomente le mal au lieu de le guérir.* — En ce sens, on dit fig., en bien et en mal, mais plus communément en mal: *Fomenter l'amitié, la paix, la division, la mauvaise intelligence, une querelle*, etc.

FONCÉ, ÉE, adj. Riche. Fam. — Il se dit aussi d'un habile homme dans une science, dans une matière. — *Couleur foncée*, fort chargée.

FONCER, v. n. Payer, fournir, débourser. Il n'est plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale: *Foncer à l'appointement*, fournir aux dépenses nécessaires. — Fondre, attaquer impétueusement: *Nous fonçâmes sur l'ennemi.*

FONCET, s. m. Nom d'un des plus grands bateaux de rivière.

FONCIER, IÈRE, adj. (*fon-cié*) Qui concerne le fonds d'une terre: *Seigneur foncier, rente foncière.* — Habile, qui a un fonds de science: *Cet homme est foncier dans le droit.*

FONCIÈREMENT, adv. (*fon-ciè-re-man*) A fond, dans le fond.

FONCTION, s. f. (*fonk-cion*) Action de celui qui remplit le devoir de sa charge. — Il

se dit fig. de l'estomac et des viscères du corps humain.

FONCTIONNAIRE, s. (*fonk-cio-nè-re*) Celui ou celle qui remplit une fonction.

FOND, s. m. (*fon*) l'endroit le plus bas d'une chose creuse. — *Couler un vaisseau à fond*, le faire aller au fond de l'eau. — *Fond de cale*, la partie la plus basse de l'intérieur d'un vaisseau. — Fig. *Couler quelqu'un à fond*, le perdre, ruiner entièrement sa fortune. — Ce qu'il y a de plus retiré dans un lieu, dans un pays. — En matière d'affaires, de procès, etc., ce qu'il y a de plus essentiel, de plus considérable. — Fig. Ce qu'il y a de plus intérieur, de plus caché dans le cœur de l'homme. — *Faire fond sur quelqu'un*, compter sur lui. — Il se dit aussi des étoffes, des tableaux, etc. — *A fond.* adv. Jusqu'au fond. — *De fond en comble*, entièrement. — *Au fond*, *dans le fond*, dans le principal.

* Il ne faut pas confondre *fond* avec *fonds*, Ce sont deux choses différentes. Voyez FONDS.

FONDAMENTAL, ALE, adj. (*fon-da-man-tal*) Qui sert de fondement, d'appui. — Premier, principal, essentiel, capital.

FONDAMENTALEMENT, adv. (*fon-da-man-ta-le-man*) Sur de bons fondemens.

FONDANT, ANTE, adj. (*fon-dan*) Qui a beaucoup d'eau : *Poire fondante.* — *Remèdes fondans*, ceux qui rendent les humeurs fluides. En ce sens, *fondant* est aussi subst. — Il est encore subst. en métallurgie, et se dit de toute substance qui accélère la fusion des mines.

FONDATEUR, TRICE, s. Qui a fondé un établissement.

FONDATION, s. f. (*fon-da-cion*) Action de fonder. — Base, fondement d'un édifice. — Établissement. Commencement. — Fonds légués pour quelque usage.

FONDEMENT, s. masc. (*fon-de-man*) Le fossé que l'on fait pour commencer à bâtir. — La maçonnerie qu'on y élève. — Fig. Ce qui sert de base. — Cause, motif. — L'anus.

FONDER, v. a. É, ÉE, part. (*fon-dé*) Jeter les fondemens. — *Fonder une ville*, être le premier à la bâtir, et fig. : *Fonder un empire*, être le premier à le former. — Fig. Établir sur quelque principe. — Donner un fonds pour quelque établissement. — v. neut. Faire fond sur quelque chose.

FONDERIE, s. f. Lieu où l'on fond les métaux. — Art de les fondre.

FONDEUR, s. m. Ouvrier qui fond les métaux.

FONDRE, v. a. DU, UE, p. et adj. Liquéfier une substance solide. — Figur. *Fondre un ouvrage dans un autre*, l'y renfermer. — v. n. Se liquéfier : *La neige fond au soleil.* — Maigrir. — S'abîmer, s'écrouler. — Tomber impétueusement, *fondre sur l'ennemi avec fureur.* — *Fondre en larmes*, pleurer amèrement.

FONDRIÈRE, s. f. Ouverture dans la superficie de la terre, faite par des ravines d'eau ou par quelque autre accident. — Terrain marécageux où l'on s'embourbe.

FONDS, s. m. (*fon*, et devant une voyelle *fonz*) Le sol d'un champ. — Somme d'argent, destinée à quelque usage. — Capital d'un bien. — Il se dit fig. de l'esprit, des mœurs, du savoir, de la capacité d'un homme : *Il a un grand fonds d'esprit*, *de probité*, *de malice.* — *Biens-fonds*, les biens réels, comme les fonds de terre, les maisons. — *Le fonds et le très-fonds*, espèce de pléonasme, le fonds et tout ce qui en dépend. — *Placer à fonds perdus*, à rente viagère.

FONGIBLE, adj. des deux g., t. de jurisprudence. Il se dit des choses qui se consomment et qui se règlent par nombre, poids et mesure, comme les grains, le vin, l'huile, etc.

FONGUEUX, EUSE, adj. (*fon-gheu*) Qui est de la nature du fongus : *Ulcère fongueux*, *chairs fongueuses.*

FONGUS, s. m. (*fon-guce*) t. emprunté du latin. Excroissance charnue, molle et spongieuse, qui vient sur une plaie.

FONTAINE, s. fém. (*fon-tè-ne*) Eau vive qui sort de terre. — Le corps d'architecture qui sert pour l'écoulement des eaux d'une fontaine. — Vaisseau où l'on garde de l'eau. — Il se dit aussi du robinet par où coule l'eau d'une fontaine, ou le vin d'un tonneau. — *Fontaine de la tête* ou *fontanelle*, endroit au haut de la tête où aboutissent les sutures.

FONTAINIER, s. m. Qui fait ou vend des fontaines, qui a soin des fontaines publiques.

FONTANELLE, s. f. Voyez FONTAINE.

FONTANGE, s. f. Nœud de ruban que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure.

FONTE, s. f. Action de fondre. — Une certaine composition de métaux. — En t. d'imprimerie, corps complet d'une même sorte de caractère. — En t. de peinture, on dit qu'*un tableau est d'une bonne fonte*, pour dire que les passages des teintes sont suffisamment liés. — Au pl., en t. de sellier, fourreaux de cuir fort que l'on attache à l'arçon de la selle pour y mettre des pistolets.

FONTICULE, s. m., t. de chirurgie. Petit ulcère artificiel pour procurer un écoulement d'humeurs.

FONTS ou FONTS BAPTISMAUX, s. m. plur. (*fon*) Grand vaisseau de marbre ou de pierre où l'on conserve l'eau pour baptiser. — *Tenir un enfant sur les fonts*, en être parrain ou marraine.

FOR, s. m. Juridiction : *For ecclésiastique.* — *Le for intérieur* ou *de la conscience*, le jugement de sa propre conscience.

FORAIN, AINE, adj. (*fo-rin*) Qui est de dehors, qui n'est pas du lieu : *Marchand forain.* — *Traite foraine*, droit qu'on prend sur des marchandises qui entrent dans un État ou qui en sortent.

FORBAN, s. m. Corsaire exerçant la piraterie sans commission d'aucun prince.

FORÇAGE, s. masc., t. de monnaie. Excédant d'une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances.

FORÇAT, s. m. (*for-ça*) Criminel que la justice a condamné à servir sur des galères.

FORCE, s. f. Vigueur, faculté naturelle d'agir vigoureusement. — Puissance : *La force d'un État.* — Impétuosité : *La force de l'eau.* — Solidité : *La force d'une poutre.* — Violence, contrainte : *User de force.* — Énergie : *Ce mot a beaucoup de force.* — On dit aussi, *la force de l'éloquence*, *du raisonnement*, etc. — Pénétration d'esprit. — Fermeté de courage. — *Maison de force*, où l'on renferme les gens de mauvaises mœurs. — *Force majeure*, puissance supérieure à laquelle on ne peut résister. — *La force de la vérité*, le pouvoir que la vérité a sur l'esprit des hommes. — *La force du sang*, mouvement secret de la nature entre les personnes les plus proches. — Au plur. il se dit non-seulement au propre de la vigueur naturelle du corps ; mais aussi au figuré, de celle de l'esprit et du pouvoir, du bien, du crédit et de l'autorité qu'on a dans le monde. — Les troupes d'un État. — *Force mouvante*, se dit de la force qui produit un mouvement, et de l'instrument mécanique qui aide et qui redouble cette force. — *Les forces de l'État*, tout ce qui contribue à rendre un État puissant. — *A force ouverte*, *de vive force*, avec violence ; *à toute force*, par toutes sortes de moyens. — *Force* est aussi une espèce d'adverbe qui signifie beaucoup, en grande quantité : *Il a force argent*, *force amis.* Fam. — On dit aussi en ce sens, *à force de soins*, *de peines*, *de sollicitations*, *d'empressemens*, *d'importunités*, etc., pour dire par beaucoup de soins, de peines, de sollicitations, d'importunités, etc. — *A force de prier*, *de presser*, en priant, en pressant beaucoup.

FORCÉMENT, adv. Par force.

FORCENÉ, ÉE, s. et adj. Furieux et hors de sens.

FORCEPS, s. m., t. de chirurgie, emprunté du latin. Tenailles, tenettes.

FORCER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*for-cé*) Contraindre, violenter : *Forcer quelqu'un à faire* ou *de faire quelque chose.* Au passif il régit toujours *de* : *Ils ont été forcés de céder au nombre.* — Prendre par force. — Rompre avec violence. — *Forcer un cheval*, le faire trop courir. — *Forcer une bête*, la prendre avec des chiens de chasse, après l'avoir réduite aux abois. — *Forcer nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. — *Forcer de voiles*, faire force de voiles. — Au part. *Style forcé*, qui n'est pas naturel. — *Donner un sens forcé à un passage*, *à un auteur*, l'interpréter dans un autre sens que le vrai. — En t. de peinture, exagéré.

FORCES, s. f. pl. Grands ciseaux pour tondre les draps, etc.

FORCLORE, v. a. CLOS, OSE, p. (*for-klo-re*) t. de palais. Exclure.

FORCLUSION, s. f. (*for-klu-zion*) Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps.

FORER, v. a. É, ÉE, p. (*fo-ré*) Percer : *Forer une clef*, *un canon de pistolet.*

FORESTIER, IÈRE, adj. (*fo-rès-tié*) Qui a rapport aux forêts : *Administration*, *loi forestière.*

FORESTIER, s. m. Qui a quelque charge dans l'administration des forêts.

FORÊT, s. f. (*fo-rêt*) Grande étendue de pays couverte de bois.

FORET, s. m. (*fo-rè*) Petit instrument d'acier avec lequel on perce un tonneau.

FORFAIRE, v. n. (*for-fè-re*) Faire quelque chose contre le devoir. — *Forfaire un fief*, le rendre confiscable de droit au profit du seigneur féodal. En ce sens il est actif.

FORFAIT, s. m. (*for-fè*) Grand crime. — Marché par lequel un homme s'engage de faire une chose pour un certain prix, à perte ou à gain.

FORFAITURE, s. fém. (*for-fè-tu-re*) t. de pratique. Prévarication d'un magistrat.

FORFANTE, s. m. Mot pris de l'italien. Hâbleur, charlatan. Il est familier.

FORFANTERIE, s. f. Hâblerie, charlatanerie.

FORGE, s. f. Lieu où l'on fond le fer tiré de la mine, et où on le met en barre. — La boutique d'un maréchal. — Fourneau et enclume d'un serrurier, d'un armurier, etc.

FORGEABLE, adject. des deux g. Qui peut être forgé : *La fonte n'est pas forgeable.*

FORGER, v. a. É, ÉE, p. (*for-jé*) Donner la forme à un métal par le moyen du feu et du marteau. — Fig. Inventer, controuver. — *Se forger des chimères*, imaginer des choses sans fondement. — v. n. Se dit d'un cheval qui frappe les fers de devant avec ceux de derrière.

FORGERON, s. m. Qui travaille aux forges, et qui bat le fer sur l'enclume.

FORGEUR, s. m. Qui forge. — Figur. Qui invente une fausseté.

FORHUIR, v. n., t. de chasse. Sonner du cor pour appeler les chiens.

FORJETER, v. n. (*for-je-té*) Il se dit d'un bâtiment qui s'avance hors de l'alignement.

FORLANCER, v. a. É, ÉE, p., t. de chasse. Faire sortir une bête de son gîte.

FORLIGNER, v. (*for-li-gné*, mouillez le

gn) Dégénérer de la vertu de ses ancêtres. Il est vieux.

FORLONGER, v. n. (*for-lon-jé*) Il se dit des bêtes qui, étant chassées, s'éloignent de leur pays ordinaire. — On le dit aussi du cerf, quand il a bien de l'avance sur les chiens : *Ce cerf forlonge* ou *se forlonge.*

SE FORMALISER, v. pr. (*se for-mali-zé*) S'offenser, trouver à redire, se scandaliser.

FORMALISTE, s. m. et adj. des deux g. Qui se tient exactement aux formes. — Façonnier, vétilleux. En ce sens il est familier.

FORMALITÉ, s. f. Manière ordinaire de procéder en justice.

FORMARIAGE, s. m., t. de jurisprudence. Mariage contracté sans la permission du seigneur. Inusité.

FORMAT, s. m. (*for-ma*) t. de librairie. Forme, dimension d'un livre.

FORMATION, s. f. (*for-ma-cion*) Action par laquelle une chose est formée et produite. — T. de gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot.

FORME, s. f. Configuration des corps. — En t. de théologie, partie essentielle des sacremens : *Les paroles sont la forme.* — Manière, façon d'agir, etc. — Modèle de bois sur lequel on fait un chapeau, un soulier. — Partie du chapeau qui est faite sur le modèle de bois. — Banc garni d'étoffe et rembourré. — Stalle de chœur. — Tumeur calleuse qui vient au paturon d'un cheval. — En t. d'imprimerie, châssis dans lequel sont arrangés les caractères. — En t. de jurisprudence, certaines règles établies pour les procédures et actes de justice. — En t. de peinture, sculpture et gravure, l'idée générale des surfaces, des contours des objets. — T. de logique. *Argument en forme*, selon les règles que la logique prescrit. — *Pour la forme*, adv. Afin d'observer les cérémonies ordinaires.

FORMEL, ELLE, adj. (*for-mèl*) Exprès, précis.

FORMELLEMENT, adv. (*for-mè-le-man*) En termes exprès.

FORMER, v. a. É, ÉE, p. (*for-mé*) Donner l'être et la forme. — Produire : *Les exhalaisons forment le tonnerre.* — Faire : *Former des vœux.* — Fabriquer, façonner : *Le potier forme les vases.* — *Former un projet*, le concevoir dans son esprit. — *Former une difficulté*, la proposer. — *Former un corps d'armée*, le composer. —*Former un jeune homme*, l'instruire, le façonner par l'instruction. —*Former un siége*, commencer le siége d'une place.

SE FORMER, v. pr. Être produit, recevoir la forme. — S'instruire : *Il se formera avec le temps.*

FORMERET, s. m. (*for-me-rè*) Arc, ou nervure d'une voûte gothique.

FORMICANT, ANTE, adj., t. de médecine. Il se dit d'un pouls petit, faible et fréquent.

FORMIDABLE, adj. des deux g. Qui est à redouter : *Une armée formidable*, qui inspire une grande crainte. *Un cri formidable.*

FORMIER, s. m. Qui fait et vend des formes de souliers.

FORMIQUE, adj. des deux g., t. de chimie. Il se dit d'un acide particulier qu'on extrait des fourmis.

FORMUER, v. a. É, ÉE, p. (*for-mu-é*) t. de vénerie. Faire passer la mue à un oiseau.

FORMULAIRE, s. m. (*for-mu-lè-re*) Livres de formules.

FORMULE, s. f. Modèle qui contient les termes formels dans lesquels un acte solennel est conçu : *Recueil de formules.* — Ordonnance de médecin.

FORNICATEUR, TRICE, s. Qui commet le péché de fornication.

FORNICATION, s. fém. (*for-ni-ka-cion*) Commerce illégitime entre personnes non mariées, ni liées par aucun vœu.

FORNIQUER, v. n. (*for-ni-ké*) Commettre le péché de fornication. Il est de peu d'usage.

FORPAÎTRE ou FORPAISER, v. n. On ne l'emploie qu'à l'infinitif. Il se dit des bêtes qui vont chercher leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.

FORS, préposition. Excepté, hormis. Il est vieux.

FORSENANT, adj. m. (*for-ce-nan*) t. de chasse. Il se dit d'un chien courant qui a beaucoup d'ardeur.

FORT, FORTE, adj. (*for*) Robuste, vigoureux.— En parlant des choses, Capable de porter un poids ou de résister au choc : *Poutre, étoffe très-forte.* — En état de résister à l'ennemi : *Place forte.* — Touffu : *Les blés sont forts.* — Rude, difficile. — Impétueux, violent : *Forte pluie*, *vent fort.* — Âcre, piquant au goût : *Odeur forte.* — Puissant, considérable : *Son parti est le plus fort.* — Fig. dans les choses morales, grand, violent, extrême : *Avoir une forte inclination*, *une forte passion pour quelque chose.* —Bien fondé : *Cette raison est forte.* — Habile, expérimenté : *Il est fort sur l'histoire.* — *Expression forte*, énergique. — *Tête forte*, capable des plus grandes affaires. — *Esprit fort*, homme qui se pique de ne pas croire les vérités de la religion. — *Se faire fort*, se rendre caution, se rendre garant.

FORT, s. masc. L'endroit le plus fort d'une chose. — L'endroit le plus touffu d'un bois. — Fig. La chose en quoi on excelle particulièrement. —Temps où une chose est dans son plus haut point. — Forteresse.

FORT, adv. Vigoureusement. — Beaucoup.

FORTEMENT, adv. (*for-te-man*) Avec vigueur.

FORTÉ-PIANO. Voyez PIANO.

FORTERESSE, s. fém. (*for-te-rè-ce*) Lieu fortifié.

FORTIFIANT, ANTE, adj. (*for-ti-fi-an*) Qui augmente les forces.

FORTIFICATION, s. f. (*for-ti-fi-ka-cion*) Ouvrage qui rend une place forte. — L'art et l'action de fortifier.

FORTIFIER, v. a. É, ÉE, part. (*for-ti-fi-é*) Rendre fort. — Donner plus de force.

SE FORTIFIER, v. pr. Devenir plus fort.

FORTIN, s. m. dimin. Petit fort.

FORTITRER, v. n. (*for-ti-tré*) t. de chasse. Éviter de passer dans les lieux où il y a des relais. Il se dit du cerf.

FORTRAIRE, v. a. Voler, détourner quelque chose. Il est vieux.

FORTRAIT, AITE, adj. (*for-trè*) Fatigué. Il se dit d'un cheval.

* FORTRAITURE, s. f. (*for-trè-tu-re*) Fatigue outrée d'un cheval.

FORTUIT, ITE, adj. (*for-tui*) Qui arrive par hasard.

FORTUITEMENT, adv. (*for-tui-te-man*) Par hasard.

FORTUNE, s. f. Cas fortuit, hasard. — Bonheur : *Il est en fortune.* — Malheur : *Contre fortune bon cœur.* — Avancement, établissement dans les biens, dans les choses, dans les honneurs : *Grande fortune*, *faire fortune.* — État, condition où l'on est : *Se contenter de sa fortune.* — Déesse des païens, à laquelle ils attribuaient leurs bons et leurs mauvais succès. — Fig. *Encenser la fortune*, s'attacher à ceux qui sont en faveur.

FORTUNÉ, ÉE, adj. Heureux. Peu usité en prose. — Ce mot ne doit jamais être employé dans le sens de *riche*, c'est un barbarisme de dire un *homme fortuné* pour désigner un homme qui a de la fortune.

FORUM, s. m. (*fo-rome*) Place de l'ancienne Rome, où se tenait le marché.

FORURE, s. f., t. de serrurier. Trou fait avec un foret.

FOSSE, s. f. (*fo-ce*) Creux large et profond dans la terre. — Trou dans lequel on enterre. — *Basse-fosse*, cachot très-profond dans une prison.

FOSSÉ, s. m. (*fo-cé*) Fosse creusée en long pour enfermer un espace.

FOSSETTE, s. f. diminutif. (*fo-cè-te*) Petit creux que les enfans font en terre, pour jouer à qui y fera tenir plus de noix, etc. — Petit creux au bout du menton ou au milieu de la joue.

FOSSILE, s. f. et adj. des deux g. (*fo-ci-le*) Il se dit de toutes les substances qui se tirent du sein de la terre, et il s'emploie ordinairement au plur.

FOSSOYER, v. a. É, ÉE, p. (*fo-çoa-ié*) Faire des fosses. — Entourer de fossés.

FOSSOYEUR, s. m. (*fo-çoa-ieur*) Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts.

FOU. Voyez FOL.

Fou, s. m. Oiseau des Antilles.

FOUACE, s. f. Sorte de galette.

FOUAGE, s. m. Redevance qui se paie par chaque feu.

FOUAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de vénerie. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier : c'est ce que l'on appelle *curée* à la chasse du cerf.

FOUAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Donner souvent de grands coups de fouet. Il est fam.

FOUDRE, s. f. Fluide électrique qui sort avec fracas et sous forme de feu de la nue où il était accumulé. — Fig. Courroux de Dieu. — *Les foudres de l'Eglise*, *du Vatican*, l'excommunication.

* Ce mot, féminin au propre, devient masculin dans quelques expressions figurées ; l'on dit : *Ce héros est un foudre de guerre ; Jupiter est armé du foudre.* — *Un foudre d'éloquence*, un grand orateur.

FOUDRE, s. m. Grand tonneau d'Allemagne.

FOUDROIEMENT, s. m. (*fou-droa-man*) Action par laquelle une personne ou une chose est foudroyée.

FOUDROYANT, ANTE, adj. (*fou-droa-ian*) Qui foudroie. — Figur. et poét. *Bras foudroyant*, *épée foudroyante.*

FOUDROYER, v. a. É, ÉE, part. (*fou-droa-ié*) Frapper de la foudre. — Fig. Battre à coups de canon et de mortier. — On dit aussi fig., *foudroyer les vices.*

FOUÉE, s. f. Sorte de chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit à la clarté du feu.

FOUET, s. masc. (*fouè*) Corde, lanière de cuir attachée à un bâton pour fouetter. — Coups de verges dont on châtie les enfans.

FOUETTER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (*fouè-té*) Donner des coups de fouet. — On dit neut., *le vent fouette*, quand il souffle avec impétuosité sur quelque chose, en quelque lieu. Fam. — On dit aussi que *le canon fouette en quelque lieu*, quand il donne en quelque lieu sans obstacle.

FOUETTEUR, s. m. (*fouè-teur*) Celui qui fouette. Il ne s'emploie qu'avec un adjectif : *Ce maître d'école est un grand fouetteur.*

FOUGADE ou FOUGASSE, s. f. Espèce de petite mine.

FOUGER, v. n. (*fou-jé*) t. de chasse. Il se dit du sanglier qui arrache des plantes avec son boutoir.

FOUGERAIE, s. f. (*fou-je-ré*) Lieu planté de fougère.

FOUGÈRE, s. f. Plante des bois.

FOUGON, s. m. La cuisine d'un vaisseau.

FOUGUE, s. f. (*fou-ghe*) Mouvement violent et impétueux. — Ardeur, impétuosité de la jeunesse. — Enthousiasme des poètes. —

Mât, *vergue*, *perroquet de fougue*, d'artimon. — Au pl. Petites fusées volantes.

FOUGUEUX, EUSE, adj. (*fou-gheu*) Qui est sujet à entrer en fougue; violent, emporté.

FOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Travail qu'on fait en fouillant dans la terre.

FOUILLE-AU-POT, s. m. Petit marmiton. T. bas. Au pl. *Fouille-au-pot.*

FOUILLE-MERDE, s. m. Espèce de scarabée qui vit d'ordure. T. bas.

FOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Creuser pour chercher quelque chose. — *Fouiller quelqu'un*, chercher soigneusement dans ses poches, dans ses habits. — Il est aussi neutre: *Fouiller dans un champ*, *dans sa poche*, *dans les livres*; et fig., *dans l'avenir*, *dans les cœurs.*

FOUINE, s. f. Espèce de grosse belette.

FOUIR, v. act. I, IE, p. Creuser la terre: *Fouir un puits.* — On dit aussi neutral., *il faut fouir bien avant.*

FOULANT, ANTE, adject. (*fou-lan*) Qui foule. — *Pompe foulante.*

FOULE, s. f. Presse, multitude de personnes qui s'entrepoussent. — Fig. *Une foule d'affaires*, *de raisons*, *de pensées*, une multitude d'affaires, de raisons, de pensées. — Dans les arts et métiers, action de fouler: *La foule des draps*, *des chapeaux*, etc. — *En foule*, *à la foule*, adv. En se pressant, en grande quantité, en grande multitude: *Ils entrèrent tous à la foule*, *en foule.*

FOULÉES, s. f. pl., t. de chasse. Traces légères que la bête laisse de son pied.

FOULER, v. a. É, ÉE, p. (*fou-lè*) Presser quelque chose qui cède: *Fouler l'herbe*, *la vendange.* — Figur. *Fouler aux pieds*, traiter avec mépris. — Opprimer par des exactions, surcharger: *Fouler le peuple.* — Blesser, offenser: *Les selles neuves foulent les chevaux. Cette chute lui a foulé le nerf.* — En t. de vénerie, faire battre ou parcourir un terrain par un limier. — Donner un certain apprêt aux draps, aux chapeaux.

FOULERIE, s. fém. Lieu où l'on foule les draps, les cuirs, etc.

FOULON, s. m. Artisan qui foule les draps.

FOULQUE, s. f. (*foul-ke*) sorte de poule d'eau.

FOULURE, s. f. Contusion. — Au pl., t. de chasse. Marques du pied du cerf.

FOUR, s. masc. Lieu voûté en rond, avec une seule ouverture par-devant, où l'on fait cuire le pain, etc. — Lieu où est le four. — Lieu voûté et ouvert par en haut, où l'on fait cuire la chaux, la brique, etc.

FOURBE, s. et adj. des deux g. Qui trompe avec adresse, avec finesse. Il est peu usité.

FOURBE, s. f. Tromperie.

FOURBER, v. act. É, ÉE, p. (*fourbé*) Tromper par de mauvaises finesses.

FOURBERIE, s. f. Ruse basse et vile.

FOURBIR, v. act. I, IE, p. Polir des armes.

FOURBISSEUR, s. m. (*four-bi-ceur*) Artisan qui fourbit et monte les armes.

FOURBISSURE, s. f. (*four-bi-çu-re*) Action de fourbir.

FOURBU, UE, adj. Il se dit des chevaux qui perdent tout-à-coup l'usage des jambes.

FOURBURE, s. fém. Maladie d'un cheval fourbu.

FOURCHE, s. f. Instrument de bois ou de fer à branches ou pointes par le bout.

FOURCHER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*four-ché*) Se séparer en deux ou trois par l'extrémité. — On dit aussi, *se fourcher: Ses cheveux se fourchent.* — On dit qu'*une famille n'a pas fourché*, pour dire qu'elle n'a fait qu'une seule branche.

FOURCHET, s. m. Apostème entre deux doigts de la main.

FOURCHETTE, s. f. (*four-chè-te*) Ustensile de table. — Partie du pied du cheval plus élevée que le dedans du pied, et qui finit au talon. — Nom de plusieurs instrumens.

FOURCHON, s. m. Une des pointes de la fourche où de la fourchette. — En t. de jardinier, l'endroit d'où sortent les branches.

FOURCHU, UE, adj. Qui se fourche.

FOURGON, s. m. Espèce de charrette dont on se sert ordinairement dans les armées et dans les voyages. — Longue perche de bois garnie de fer, qui sert à remuer et à accommoder le bois et la braise dans le four.

FOURGONNER, v. n. É, ÉE, p. (*four-go-né*) Remuer avec le fourgon. — Figur. et fam. Fouiller maladroitement, en mettant sens dessus dessous.

FOURMI, s. fém. Insecte qui fait ordinairement sa demeure sous terre.

FOURMILIÈRE, s. f. (*four-mi-liè-re*) Lieu où se retirent les fourmis. — Il se dit aussi fig. d'un grand nombre de personnes, d'une grande quantité d'insectes.

FOURMI-LION ou **FORMICA-LEO**, s. m. Insecte qui se nourrit de fourmis. Il ressemble au cloporte.

FOURMILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Picotement incommode.

FOURMILLER, v. neut. (mouillez les *ll*) Abonder. Il est fam. — Ressentir un certain picotement incommode entre cuir et chair.

FOURNAISE, s. fém. (*four-nè-ze*) Grand four. — Feu ardent.

FOURNEAU, s. m. (*four-nô*) Vaisseau propre à contenir du feu. — Creux fait en terre et chargé de poudre pour faire sauter une muraille, etc.

FOURNÉE, s. f. Quantité de pains, de pierres à chaux, de tuiles, qu'on peut faire cuire à la fois dans un four.

FOURNIER, IÈRE, s. (*four-nié*) Qui tient un four public.

FOURNIL, s. m. (*four-ni*) Le lieu où est le four, et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT, s. m. (*four-ni-man*) Étui dont les soldats et les chasseurs se servent pour mettre la poudre.

FOURNIR, v. act. I, IE, part. et adj. Pourvoir, garnir. — Livrer, donner. — Achever, parfaire. — En t. de pratique, *fournir les dépenses*, *les griefs*, les produire. — Figur. *Cet homme a bien fourni sa carrière*, *sa course*, a vécu avec honneur et avec estime jusqu'à la fin. — v. n. Subvenir, contribuer en tout ou en partie. — Suffire : *Je ne saurais fournir à ce travail.*

FOURNISSEMENT, s. m. (*four-ni-ce-man*) t. de commerce. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société.

FOURNISSEUR, s. m. (*four-ni-ceur*) Celui qui entreprend de faire la fourniture de quelque marchandise.

FOURNITURE, s. f. Provision. — Ce qui est fourni. — Fines herbes dont on garnit les salades.

FOURRAGE, s. m, collectif. (*foû-ra-je*) Paille et herbe qu'on donne aux bestiaux. — Action de couper le fourrage.

FOURRAGER, v. n. É, ÉE, p. (*foû-ra-jé*) Couper et amasser du fourrage. — v. a. Ravager : *Fourrager tout un pays.*

FOURRAGEUR, s. m. (*foû-ra-jeur*) Celui qui va au fourrage.

FOURREAU, s. m. (*foû-rô*) Gaîne, étui. — Robe d'enfant. — En t. d'histoire naturelle, il se dit des ailes de plusieurs insectes. — *Faux fourreau*, s. masc. Ce qui se met sur le véritable fourreau de l'épée, pour le garantir de la pluie.

FOURRER, v. act. (*foû-ré*) Mettre parmi d'autres choses. — Insérer hors de propos. — Introduire : *Je ne sais qui l'a fourré dans cette maison.* — Garnir de fourrure. — Fig. *Fourrer quelque chose dans l'esprit de quelqu'un*, le lui faire comprendre avec peine. Ce verbe, dans toutes les acceptions précédentes, est du style familier.

FOURRÉ, ÉE, part. et adj. *Pays fourré*, rempli de bois. — *Coups fourrés*, coups portés et reçus en même temps; et figur. mauvais office dont on ne se défie pas. — *Médaille*, *pièce d'or ou d'argent fourrée*, dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans de cuivre.

SE FOURRER, v. pr. S'introduire dans une maison, s'engager dans une affaire. Il est familier.

FOURREUR, s. m. (*foû-reur*) Celui qui fait, vend ou conserve des fourrures.

FOURRIER, s. m. (*fou-rié*) Sous-officier d'infanterie chargé du logement, des vivres de sa compagnie.

FOURRIÈRE, s. f. (*foû-riè-re*) Lieu où l'on mettait le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes. — Office de celui qui fournissait ce bois.

FOURRURE, s. f. (*foû-ru-re*) Peau de bête préparée et garnie de son poil. — Robe fourrée.

FOURVOIEMENT, s. m. (*four-voa-man*) Erreur de celui qui s'égare de son chemin. Il est peu usité.

FOURVOYER, v. act., É, ÉE, p. (*four-voa-ié*) Égarer, détourner du chemin. — On dit aussi, *se fourvoyer.*

FOUTEAU, s. masc. (*fou-tô*) Arbre qu'on nomme ordinairement *Hêtre.*

FOUTELAIE, s. f. Lieu planté de fouteaux ou hêtres.

FOYER, s. m. (*foa-ié*) Âtre. Lieu où l'on fait le feu. — Au théâtre, salon où l'on se réunit pour se chauffer, pour causer, etc. — Chaleur interne qui cause la fièvre. — Dans un miroir ardent, le point où les rayons se réunissent. — On dit fig., *Foyer d'une maladie.* — Au pl. Fig. Maison.

FRAC ou FRAQUE, s. m. Habit à basques étroites.

FRACAS, s. masc. (*fra-ka*) Rupture avec bruit et violence. — Il se dit aussi de tout ce qui se fait avec désordre et avec bruit, encore qu'il n'y ait rien de rompu, et de ce qui fait beaucoup d'éclat dans le monde.

FRACASSER, v. a. É, ÉE, p. (*fra-ka-cé*) Briser en plusieurs pièces.

FRACTION, s. f. (*frak-cion*) Action par laquelle on rompt. En ce sens il ne se dit que de l'eucharistie : *Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la fraction de l'hostie.* — Nombre qui contient une, ou plusieurs parties de l'unité.

FRACTIONNAIRE, adj. des deux g. (*frak-cio-nè-re*) t. d'arithmétique. Qui contient des fractions.

FRACTURE, s. f. Rupture avec effort. — En chirurgie, rupture faite à un os par la violence de quelque cause externe.

FRACTURER, v. a. É, ÉE, p. et adj., t. de chirurgie. Faire une fracture.

FRAGILE, adj. des deux g. Aisé à rompre. — Fig. Qui n'est pas solidement établi : *Une fortune fragile.* — *Homme fragile*, sujet à tomber en faute.

FRAGILITÉ, s. f. Disposition à être facilement cassé. — Figur. Inconstance, instabilité. — Facilité à tomber en faute.

FRAGMENT, s. m. (*frag-man*) Morceau de quelque chose qui a été cassé. — Fig. Petite partie qui est restée d'un livre, d'un traité.

FRAI, s. m. (*frè*) L'action de frayer, en parlant des poissons. — Altération par le frottement, en parlant des monnaies.

FRAÎCHEMENT, adv. (*fré-che-man*) Avec fraîcheur, au frais.

FRAÎCHEUR, s. fém. (*fré-cheur*) Frais, agréable. — Au pl. Froidure : *Il a fait cette année des fraîcheurs qui ont nui à la vigne.* — Fig. *Fraîcheur des fleurs, du teint, des couleurs*, leur éclat et leur vivacité.

FRAÎCHIR, v. n. (*fré-chir*) t. de marine. Il se dit du vent qui devient fort.

FRAIRIE, s. f. (*fré-ri-e*) Partie de divertissement et de bonne chère. Fam.

FRAIS, FRAÎCHE, adj. (*frè*) Médiocrement froid, qui tempère la grande chaleur. *Vent frais, matinée fraîche.* — Il signifie aussi absolument froid : *Au printemps les matinées sont fraîches.* — Récent. — Délassé, qui a recouvré ses forces par le repos. — Coloré et vif, en parlant du visage et du teint. — Qui n'a point été salé : *Du beurre, du saumon frais.* — *Bouche fraîche*, humide et écumeuse, en parlant d'un cheval.

FRAIS, FRAÎCHE, adv. Nouvellement, récemment : *Beurre frais battu. Salade fraîche cueillie.* Fam.

FRAIS, s. m. Fraîcheur. — En t. de mar., qualité du vent : *Petit frais*, vent faible. *Joli frais*, vent plus fort. *Bon frais*, le meilleur vent qu'on puisse désirer. *Grand frais*, celui qui commence à inquiéter.

Frais, s. m. pl. Dépense, dépens.

FRAISE, s. f. (*frè-ze*) Fruit du fraisier. — Le mésentère du veau et de l'agneau. — Espèce de collet plissé. — Rang de pieux qui garnit une fortification. — Outil des ouvriers en fer. — En t. de chasse, forme des meules et des pierrières de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

FRAISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*frè-zé*) Plisser à la manière d'une fraise. — En t. de fortification, garnir de pieux un bastion.

FRAISETTE, s. f. (*frè-zè-te*) Petite fraise d'étoffe.

FRAISIER, s. masc. (*frè-zié*) Plante rampante à fruit très-agréable, de la famille des rosacées.

FRAISIÈRE, s. fém. (*frè-ziè-re*) Terrain planté de fraisiers.

FRAISIL, s. m. (*frè-zi*) Cendre du charbon de terre dans une forge.

FRAMBOISE, s. fém. (*fran-boa-ze*) Petit fruit rouge ou blanc d'un goût très agréable.

FRAMBOISER, v. a. É, ÉE, p. Accommoder avec du jus de framboises.

FRAMBOISIER, s. m. (*fran-boa-zié*) Arbrisseau épineux qui produit la framboise.

FRANC, s. m. (*fran*) Nom de l'unité monétaire actuelle en France, en Italie, etc., valant un peu plus de vingt sous.

FRANC, FRANCHE, adjectif. Libre. — Exempt d'impositions, de charges. — Sincère, loyal. — Devant le subst. il signifie vrai : *Il parle son franc patois.* En ce sens il se joint à toutes sortes de termes injurieux, et il se dit par énergie, et pour leur donner encore plus de force : *Un franc sot, une franche coquette.* — Entier, complet : *Deux jours francs.* — Il se dit aussi des arbres qui portent du fruit doux sans avoir été greffés, par opposition à *sauvageon*, qui se dit des arbres qui ne portent que des fruits âpres, à moins qu'ils n'aient été greffés : *Noisetier franc.* En ce sens on dit subst., *enter franc sur franc.* — En t. de sculpture, peinture, etc., *pinceau, ciseau franc*, libre, hardi, aisé. — *Avoir son franc parler*, avoir acquis la liberté de dire ce qu'on pense.

Franc, adv. Ouvertement, sans déguiser sans biaiser. — Entièrement.

FRANÇAIS, AISE, s. et adj. (*fran-cè*) Né en France. — Qui appartient aux Français. — *Parler le français*, la langue française. — *Parler français*, expliquer précisément son intention sur une affaire, parler avec autorité et d'un ton menaçant.

FRANC-ALLEU. Voyez Alleu.

FRANC-ARCHER, s. m. *Francs-Archers.* Sorte de milice établie par Charles VII. Voyez Archer.

FRANCATU, s. m. Sorte de pomme.

FRANC-ÉTABLE, s. m., t. de marine. On dit que *deux vaisseaux s'abordent de franc-étable*, pour dire qu'ils s'approchent de manière à s'enferrer par leurs éperons.

FRANC-FIEF. Voyez Fief.

FRANCHEMENT, adv. (*fran-che-man*) Avec exemption de toutes charges. — Sincèrement.

FRANCHIR, v. a. I, IE, part. Passer en sautant par-dessus. — Passer hardiment des lieux difficiles : *Franchir les montagnes, les fleuves.* — Passer au delà : *Franchir les bornes d'un pays ;* et fig., *les bornes du devoir, de la pudeur.* — *Franchir les obstacles*, les surmonter.

FRANCHISE, s. f. (*fran-chi-ze*) Exemption, immunité. — Droit d'asile attaché à certains lieux. — Il se dit aussi du lieu même et signifie asile. — Liberté. En ce sens il est vieux. — Sincérité, candeur.

FRANCISCAIN, s. m. Religieux cordelier de l'ordre de St-François.

FRANCISER, v. a. É, ÉE, p. (*fran-ci-zé*) Donner une terminaison française à un mot d'une autre langue.

FRANC-MAÇON, s. masc. Membre de la franc-maçonnerie. Au pl. *Francs-Maçons.*

FRANC-MAÇONNERIE, s. f. Société mystérieuse dont les membres se reconnaissent à certains signes.

FRANCOLIN, s. m. (*fran-ko-lin*) Espèce de perdrix.

FRANC-PARLER, s. m. Liberté de dire tout ce qu'on pense : *Avoir son franc-parler.*

FRANC-QUARTIER, s. m. (*fran-kar-tié*

de blason. Le premier quartier de l'écu qui est à la droite du côté du chef.

FRANC-RÉAL, s. m. Sorte de poire.

FRANC-SALÉ, s. m. Droit de prendre à la gabelle certaine quantité de sel sans payer.

FRANGE, s. fém. Tissu à filets, servant d'ornement aux meubles, aux vêtemens, etc.

FRANGER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*fran-jé*) Garnir de franges. —En botanique, *une feuille frangée* est celle qui est découpée sur le bord d'une manière très-fine.

FRANGER ou FRANGIER, s. m. (*fran-jé*) Ouvrier qui fait la frange.

FRANGIPANE, s. f. Pièce de pâtisserie faite de crême, d'amandes, etc. Quelques-uns disent *franchipane*; c'est un barbarisme.

FRANQUE, adj. f. (*fran-ke*) On appelle *langue franque*, un jargon mêlé de français, d'italien, d'espagnol et d'autres langues, usité dans le Levant.

FRANQUETTE, s. f. (*fran-kè-te*) Il n'a d'usage que dans cette phrase familière: *A la bonne franquette*, franchement.

FRAPPANT, ANTE, adj. Qui fait une vive impression.

FRAPPE, s. f. (*fra-pe*) Empreinte que le balancier fait sur la monnaie.

FRAPPEMENT, s. m. (*fra-pe-man*) Il ne se dit que de l'action de Moïse frappant le rocher pour en faire sortir de l'eau.

FRAPPER, v. act. É, ÉE, p. (*fra-pé*) Donner un ou plusieurs coups. — Faire impression sur les sens, sur l'esprit: *Le son me frappe l'oreille. Cet objet m'a frappé l'imagination.* — *Frapper de la monnaie, des médailles*, imprimer sur le métal préparé pour la monnaie ou pour les médailles, la marque ou l'empreinte qu'on veut leur donner. — Au part. *Médaille bien frappée*, bien marquée. — *Vers bien frappés*, bien faits. — *Être frappé d'un anathème*, excommunié. —*Être frappé à mort*, être malade à n'en pouvoir échapper. *Être frappé d'étonnement*, être saisi d'étonnement. — *Avoir l'imagination frappée d'une chose*, en avoir l'imagination remplie et blessée.

Frapper, s. m. (*fra-pé*) t. de musique. Un des mouvemens pour battre la mesure.

FRAPPEUR, EUSE, subst. (*fra-peur*) Qui frappe. Il est fam.

FRAQUE, s. m. Voyez Frac.

FRASQUE, s. f. (*fras-ke*) Action extravagante et faite avec éclat. Il est fam.

FRATER, s. m. (*fra-ter*) Garçon chirurgien. Il ne se dit que par mépris, et ne prend pas d'*s* au pluriel.

FRATERNEL, ELLE, adj. Qui est propre à des frères. — *Charité fraternelle*, charité que nous devons avoir les uns pour les autres, comme enfans du même père par le baptême. — *Correction fraternelle*, faite en secret et avec l'esprit de charité.

FRATERNELLEMENT, adv. (*fra-tèr-nè-le-man*) D'une manière fraternelle.

FRATERNISER, v. n. (*fra-tèr-ni-zé*) Vivre fraternellement.

FRATERNITÉ, s. f. Relation de frère à frère. — Union fraternelle. — Figur. Liaison étroite.

FRATRICIDE, s. m. Celui qui tue son frère ou sa sœur. Le crime même.

FRAUDE, s. f. (*frôde*) Tromperie.

FRAUDER, v. a. É, ÉE, part. (*frô-dé*) Tromper. En ce sens il vieillit. — Frustrer par quelque fraude.

FRAUDEUR, EUSE, s. Qui fraude.

FRAUDULEUSEMENT, adv. (*frô-du-leu-ze-man*) Avec fraude.

FRAUDULEUX, EUSE, adj. (*frô-du-leu*) Enclin à la fraude. En ce sens il est peu usité. — Fait avec fraude: *Banqueroute frauduleuse.*

FRAXINELLE, s. fém. Plante à feuilles de frêne.

FRAYER, v. a. É, ÉE, p. (*fré-ié*) Marquer, tracer: *Frayer le chemin.* — Frôler, toucher légèrement: *Le cerf fraie sa tête aux arbres.* — *Frayer le chemin à quelqu'un*, lui donner les moyens, l'exemple de faire quelque chose. — *Se frayer un passage*, s'ouvrir un passage. — On dit aussi, *se frayer le chemin à un emploi, à une dignité.*

Frayer, v. n. S'approcher pour la multiplication de l'espèce, en parlant des poissons. — S'user par le frottement: *Cet écu a beaucoup frayé.* — Figur. et fam. Convenir, s'accorder: *Ces deux hommes ne fraient pas ensemble.*

FRAYEUR, s. f. (*fré-ieur*) Peur, crainte.

FRAYOIR, s. m. (*fré-ioar*) t. de chasse. Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a frotté son bois.

FREDAINE, s. f. (*fre-dè-ne*) Folie de jeunesse. Il est fam. et se dit plus souvent au pluriel.

FREDON, s. m. Tremblement cadencé de la voix dans le chant.

FREDONNER, v. n. (*fre-do-né*) Faire des fredons.

FRÉGATE, s. f. Vaisseau de guerre de haut bord et léger à la voile. — Oiseau de mer dont le vol est très-rapide.

FREIN, s. masc. Mors, partie de la bride d'un cheval. — Fig. Tout ce qui retient dans le devoir.

FRELAMPIER, s. m. (*fre-lan-pié*) Allumeur de lampes. Vieux mot. — Homme de rien. Pop.

FRELATER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*fre-la-té*) Mêler quelque chose dans le vin pour le faire paraître plus agréable.

FRELATERIE, s. f. Altération dans les liqueurs ou dans les drogues, pour les faire paraître plus agréables ou meilleures.

FRÊLE, adj. des deux g. Fragile, faible.

Frêle, s. f. Nom qu'on donne dans plusieurs pays à de jeunes filles, et qui répond à demoiselle.

FRELON, s. m. Sorte de grosse guêpe.

FRELUCHE, s. f. Petite houppe de soie sortant d'un bouton.

FRELUQUET, s. m. (*fre-lu-kè*) Homme léger, frivole. Il est familier.

FRÉMIR, v. n. Être ému avec quelque espèce de tremblement causé par la crainte ou par quelque autre passion : *Frémir d'horreur*, *de crainte*. — Il se dit aussi de l'eau près de bouillir, et de la mer, quand elle commence à s'agiter.

FRÉMISSEMENT, s. m. (*fré-mi-ce-man*) Espèce d'émotion, tremblement qui vient de quelque passion violente. — Commencement d'agitation dans les corps : *Frémissement de l'air.*

FRÊNE, s. m. Sorte de grand arbre, dont le bois est sans nœuds et a les fibres très-longues.

FRÉNÉSIE, s. f. (*fré-né-zi-e*) Égarement d'esprit, fureur violente. — Il se dit fig. de toutes sortes d'extrémités où l'on s'abandonne par l'emportement de quelque passion.

FRÉNÉTIQUE, subst. et adj. des deux g. *fré-né-ti-ke*) Atteint de frénésie, furieux.

FRÉQUEMMENT, adv. (*fré-ka-man*) Souvent.

FRÉQUENCE, s. f. Réitération fréquente. — *Fréquence du pouls*, la rapidité de ses battemens.

FRÉQUENT, ENTE, adj. (*fré-kan*) Qui arrive souvent.

FRÉQUENTATIF, s. et adj. m. (*fré-kan-ta-tif*) t. de grammaire qui se dit d'un verbe dont la signification marque l'action fréquente de son primitif : *Criailler est un verbe fréquentatif.*

FRÉQUENTATION, s. f. (*fré-kan-ta-cion*) Communication fréquente avec quelqu'un.

FRÉQUENTER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*fré-kan-té*) Visiter souvent une personne, aller souvent dans un lieu.

FRÈRE, s. m. Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. — Il se dit aussi de tous les hommes en général, comme étant tous sortis d'un même père. — *Frère de lait*, l'enfant de la nourrice et son nourrisson qu'elle a nourris du même lait. — *Faux frère*, qui trahit une société ou l'un de ses membres.

FRESAIE, s. f. (*fre-zè*) Oiseau de nuit.

FRESQUE, s. f. (*frés-ke*) Peinture appliquée sur une muraille fraîchement enduite.

FRESSURE, s. fém. collectif. (*frè-çu-re*) Certaines parties de quelques animaux, telles que le foie, le cœur, la rate et le poumon.

FRET, s. m. (*frè*) Louage d'un vaisseau pour aller sur mer.

FRÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*fré-té*) Louer ou prendre à louage un vaisseau.

FRÉTEUR, s. m. Propriétaire d'un vaisseau qui le donne à louage.

FRÉTILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui frétille.

FRÉTILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Mouvement de ce qui frétille.

FRÉTILLER, v. n. (mouillez les *ll*) S'agiter par des mouvemens vifs et courts. Fam.

FRETIN, s. m. (*fre-tin*) Il se dit du menu poisson ; et fig. et fam., des choses de rebut.

FRETTE, s. f. (*frè-te*) Lien de fer qui environne le moyeu d'une roue.

FRETTÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces couvertes de bâtons en sautoirs, qui forment des losanges.

FREUX, s. m. (*freu*) Oiseau, espèce de corneille qu'on nomme encore *Grolle.*

FRIABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est friable.

FRIABLE, adj. des deux g. Qui peut aisément être réduit en poudre.

FRIAND, ANDE, s. et adj. (*fri-an*) Qui aime les bons morceaux et qui s'y connaît. — Capable de tenter : *C'est un morceau friand.*

FRIANDISE, s. f. (*fri-an-di-ze*) Goût pour les mets délicats. — Au plur. Certaines choses délicates à manger, comme sucreries, pâtisseries, etc.

FRICANDEAU, s. m. (*fri-kan-dô*) Tranche de veau lardée.

FRICASSÉE, s. fém. (*fri-ka-cé-e*) Viande fricassée.

FRICASSER, v. act. É, ÉE, p. (*fri-ka-cé*) Faire cuire promptement, avec certains assaisonnemens, de la viande coupée par morceaux. — Fig. et pop. Dissiper en bonne chère et en débauche.

FRICASSEUR, s. m. (*fri-ka-ceur*) Qui fait des fricassées, en parlant d'un cuisinier peu habile.

FRICHE, s. f. Pièce de terre qu'on laisse quelque temps sans culture.

en Friche, adv. Sans culture.

FRICOT, s. m., t. bas et populaire, qui se dit de toute espèce de mets préparés pour être mangés, mais particulièrement de la viande.

FRICTION, s. f. (*frik-cion*) Frottement modéré fait en quelque partie du corps.

FRIGIDITÉ, s. fém., t. de jurisprudence. État d'impuissance physique.

FRIGORIFIQUE, adj. des deux g. (*fri-go-ri-fi-ke*) Qui produit du froid.

FRIGOTTER, v. n. Il se dit du chant du pinson.

FRILEUX, EUSE, adj. (*fri-leu*) Fort sensible au froid.

FRIMAS, s. m. (*fri-mâ*) Grésil, brouillard froid et épais qui se glace en tombant.

FRIME, s. f., t. pop. Mine, semblant.

FRINGANT, ANTE, adj. (*frin-gan*) Vif, alerte, fort éveillé. Il est fam. — On dit aussi subst., *il fait le fringant*, pour dire, il se donne toutes sortes d'airs. — *Cheval fringant*, qui a beaucoup d'ardeur et de vivacité.

FRINGUER, v. n. (*frin-ghé*) Danser, sautiller. Il est vieux. — FRINGUER, v. a. É, ÉE, p. Vieux mot. Rincer : *Fringuer un verre.*

FRIPER, v. act. É, ÉE, p. (*fri-pé*) Chiffonner, gâter, user. Il est familier.

FRIPERIE, s. f. Métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. — Le lieu où logent ceux qui font ce métier. — Les habits et meubles qui ont déjà servi.

FRIPE-SAUCE, s. m. Goinfre. Il est bas.

FRIPIER, IÈRE, s. (*fri-pié*) Qui fait le métier d'acheter et de vendre de vieux habits.

FRIPON, ONNE, s. Fourbe, qui n'a ni honneur ni probité. — *Petit fripon*, enfant espiègle. — *Friponne*, coquette. — Il est aussi adj. : *Air fripon*, *œil fripon*, éveillé, coquet.

FRIPONNEAU, s. m. (*fri-po-nô*) Diminutif de fripon. Il est fam.

FRIPONNER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*fri-po-né*) Escroquer.

FRIPONNERIE, s. f. (*fri-po-ne-ri-e*) Action de fripon.

FRIQUET, s. masc. (*fri-kè*) Moineau de la plus petite espèce. — Ustensile pour tirer la friture de la poêle.

FRIRE, v. a. FRIT, ITE, p. et adj. Il n'a que les temps suivans : *Je fris*, *tu fris*, *il frit*, sans pl. *Je frirai*, etc. *Je frirais*, etc. Impératif, *fris*, le participe et les temps formés du participe. Cuire, faire cuire dans la friture : *Frire une sole*, *frire des œufs.* — Il est aussi neutre : *Une carpe qui frit ; le beurre frit dans la poêle.*

FRISE, s. f. (*fri-ze*) Pièce d'architecture qui est entre l'architrave et la corniche. — Sorte d'étoffe de laine à poil frisé. — Machine qui sert à la friser. — En t. de guerre, *cheval de frise*, grosse pièce de bois garnie de pieux ferrés.

FRISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*fri-zé*) Crêper, boucler. — Fig. Toucher superficiellement. — v. n. Être frisé : *Ses cheveux frisent naturellement.*

FRISOTTER, v. a. É, ÉE, p. (*fri-zo-té*) Friser menu. Il est familier.

FRISQUETTE, s. f. (*fris-kè-te*) t. d'imprimerie. Châssis qui empêche que ce qui doit demeurer blanc ne soit maculé.

FRISSON, s. m. Tremblement causé par le froid. — Fig. Émotion que cause la peur.

FRISSONNEMENT, s. m. (*fri-ço-ne-man*) Léger tremblement causé par les approches de la fièvre.

FRISSONNER, v. neut. (*fri-ço-né*) Avoir le frisson. — Fig. Être ému par quelque passion.

FRISURE, s. f. (*fri-zu-re*) Façon de friser. — État de ce qui est frisé.

FRITILLAIRE, s. f. (*fri-ti-lè-re*) Plante dont la fleur ressemble à la tulipe.

FRITTE, s. fém. (*fri-te*) t. de verrerie. Cuisson de la matière du verre. — Mélange de sable et de sel dont on fait le verre.

FRITURE, s. f. Action et manière de frire. — Beurre et huile qui servent à frire. — Poisson frit.

FRIVOLE, adject. des deux g. Vain et léger.

FRIVOLITÉ, s. f. Caractère de ce qui est frivole.

FROC, s. m. (*froke*) Partie de l'habit monacal qui couvre la tête. — Par extension, tout l'habit monacal.

FROID, s. m. (*froa*) Qualité opposée au chaud. — Fig. Air sérieux et composé. — Indifférent.

FROID, FROIDE, adj. Qui participe à la nature du froid. — Fig. Sérieux, modéré. — Fig. En matière d'ouvrages d'esprit, qui n'a point d'agrément, qui ne touche point.

A FROID, adv. Sans mettre au feu.

FROIDEMENT, adv. (*froa-de-man*) De telle sorte qu'on est exposé au froid. — Figur. D'une manière sérieuse et réservée.

FROIDEUR, s. f. (*froa-deur*) Qualité de ce qui est froid. — Fig. Froid accueil, indifférence.

FROIDIR, v. a. I, IE, p. (*froa-dir*) et SE FROIDIR, v. pr. Devenir froid : *Votre bouillon froidit. Les viandes se froidissent.* On dit plus communément *refroidir* : *Ne laissez pas refroidir votre bouillon.*

FROIDURE, s. f. (*froa-du-re*) Froid répandu dans l'air. — Poét. L'hiver.

FROISSEMENT, s. m. (*froa-ce-man*) Action de froisser.

FROISSER, v. act. É, ÉE, part. (*froa-cé*) Meurtrir par une impression violente. — Chiffonner.

FROISSURE, s. f. Impression qui demeure à une partie qui a été froissée.

FRÔLEMENT, s. m. (*frô-le-man*) Action de frôler, effet de cette action.

FRÔLER, v. a. É, ÉE, p. (*frô-lé*) Toucher légèrement en passant.

FROMAGE, s. m. Laitage caillé et égoutté.

FROMAGER, ÈRE, s. (*fro-ma-jé*) Qui fait, qui vend des fromages.

FROMAGERIE, s. f. Manufacture de fromages.

FROMENT, s. m. (*fro-man*) La meilleure espèce de blé.

FROMENT-LOCAR. Voyez ÉPEAUTRE.

FROMENTACÉE, adj. f. (*fro-man-ta-cé-e*) t. de botan. Il se dit des plantes qui ont du rapport au froment.

FRONCEMENT, s. masc. (*fron-ce-man*) Action de froncer. Il ne se dit que des sourcils.

FRONCER, v. a. É, ÉE, p. (*fron-cé*) Rider : *Froncer le sourcil.* — Plisser : *Froncer une jupe.*

FRONCIS, s. m. Plis que l'on fait à une robe, à une chemise.

FRONDE, s. f. Tissu de corde qui sert à lancer des pierres. — En t. de chirurgie, espèce de bandage. — Sous la minorité de Louis XIV, le parti opposé à la cour, ou plutôt au cardinal Mazarin.

FRONDER, v. act. É, ÉE, p. (*fron-dé*) Lancer des pierres avec une fronde. — Jeter une chose avec violence. — Fig. Critiquer hautement.

FRONDEUR, s. m. Qui lance des pierres avec une fronde. — Fig. Qui aime à blâmer, à critiquer.

FRONT, s. m. (*fron*) Partie supérieure du visage. — Fig. Tout le visage : *On lit sur son front.* — Le devant de la tête de quelques animaux : *Le front d'un cheval*, *d'un bœuf*, etc. — Figur. Impudence : *N'avoir point de front*, n'avoir ni honte ni pudeur. — Étendue que présente la face d'une armée. — *De front*, adv. Par-devant. — Côte-à-côte.

FRONTAL, ALE, adj., t. d'anat. Qui est du front : *Os frontal. Nerf frontal. Veine frontale. Muscles frontaux.*

FRONTAL, s. m. Bandeau qu'on met sur le front.

FRONTEAU, s. m. (*fron-tô*) Bandeau appliqué sur le front, que portaient les Juifs, et sur lequel était écrit le nom de Dieu ou quelque passage de l'Écriture-Sainte.

FRONTEAU ou FRONTAIL, s. m. Partie de la têtière des chevaux.

FRONTIÈRE, s. f. Limites, confins d'un pays. — Il est aussi adj. : *Ville frontière.*

FRONTISPICE, s. m. Face principale d'un grand bâtiment. — Titre d'un livre.

FRONTON, s. m. En t. d'architecture, ornement triangulaire. — En t. de marine, cadre placé à la poupe d'un vaisseau qui porte les armes du roi, et quelquefois la figure qui donne le nom au vaisseau. C'est ce qu'on appelle communément *miroir.*

FROTTAGE, s. m. (*fro-ta-je*) Le travail de celui qui frotte.

FROTTEMENT, s. m. (*fro-te-man*) Action de deux choses qui se frottent.

FROTTER, v. a. É, ÉE, p. (*fro-té*) Passer à plusieurs reprises un corps sur un autre. — Oindre. — Fig. et fam. Battre, frapper.

FROTTEUR, s. masc. (*fro-teur*) Celui qui frotte les planchers.

FROTTOIR, s. m. (*fro-toar*) Linge pour se frotter le corps. — Brosse pour frotter le plancher des appartemens.

FROUER, v. n. (*frou-é*) Faire un sifflement à la pipée pour attirer les oiseaux.

FRUCTIFÈRE, adj., t. de botan. Qui porte ou peut produire du fruit.

FRUCTIFICATION, s. fém. (*fruk-ti-fi-ka-cion*) t. de botan. L'œuvre de la fécondation du germe et de la maturation des fruits.

FRUCTIFIER, v. n. (*fruk-ti-fié*) Rapporter du fruit. — Figur. Produire un effet avantageux.

FRUCTIFORME, adj. des deux g. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

FRUCTUEUSEMENT, adv. (*fruk-tu-eu-ze-man*) Utilement, avec fruit.

FRUCTUEUX, EUSE, adj. (*fruk-tu-eu*) Utile, profitable, lucratif.

FRUGAL, ALE, adj. Qui se contente de peu pour sa nourriture. Il n'a point de pl. au masculin.

FRUGALEMENT, adv. (*fru-ga-le-man*) Avec frugalité.

FRUGALITÉ, s. f. Simplicité de mœurs et de vie ; sobriété.

FRUGIVORE, adj. des deux g. Qui se nourrit de végétaux.

FRUIT, s. m. (*frui*) Production des arbres et des plantes, il se dit plus particulièrement des fruits charnus, tels que les poires, les pommes, etc. — On dit par extension : *Les fruits de la chasse, de la pêche.* — Le dessert. En ce sens, il n'a point de plur. : *Servir le fruit. On est au fruit.* — Figur. L'enfant qu'une femme porte dans ses flancs : *Elle est délivrée de son fruit.* — Fig. Utilité, profit. — Effet bon ou mauvais : *Voilà le fruit de vos soins, de vos haines.* — En t. de maçonnerie, diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'élève. — Au pl. Revenus d'une terre, d'une place.

FRUITAGE, s. m. Toutes sortes de fruits. Inusité.

FRUITÉ, ÉE, adject., t. de blason. Il se dit des arbres chargés de fruits d'un émail différent.

FRUITERIE, s. fém. ou FRUITIER, s. m. Lieu où l'on conserve le fruit.

FRUITIER, adj. m. (*frui-tié*) Qui porte du fruit : *Arbre, jardin fruitier.*

FRUITIER, IÈRE, subst. Qui fait métier de vendre du fruit.

FRUSQUIN, s. m. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes. Il est pop.

FRUSTE, adject. *Médaille fruste*, dont le temps a dépoli la surface.

FRUSTRATOIRE, adj. des deux g. (*frus-tra-toa-re*) t. de palais. Fait pour frustrer, pour tromper : *Exceptions frustratoires.*

Frustratoire, s. m. Vin où l'on a mis du sucre et de la cannelle.

FRUSTRER, v. act. É, ÉE, p. (*frus-tré*) Priver quelqu'un d'une chose due ou attendue : *On l'a frustré de son salaire.* On dit aussi, *frustrer l'espérance, les espérances de quelqu'un.*

FRUTICULEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Qui est petit et ligneux.

FRUTIQUEUX, EUSE, adj., t. de botan. Qui est ligneux et assez grand pour mériter le nom d'arbrisseau.

FUGACE, adj. des deux g., t. de médecine. De courte durée.

FUGITIF, IVE, s. et adj. (*fu-ji-tif*) Qui fuit ou qui a fui hors de sa patrie, du lieu de son établissement, sans oser y retourner. — On dit poét., *onde fugitive.*

FUGUE, s. f. (*fu-ghe*) t. de musique. Répétition du même sujet.

FUIE, s. f. Espèce de petit colombier.

FUIR, v. n. I, IE, p. *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuyais. Je fuis. Je fuirai. Je fuirais. Fuis. Qu'il fuie. Que je fuisse. Fuyant.* Courir pour se sauver d'un péril. — *Le temps fuit*, passe vite. — *Ce vase fuit*, coule par une fêlure. — En t. de peinture, en parlant des lointains : *Cette chose fuit bien* ou *mal*, l'éloignement en est bien ou mal ménagé. — v. act. Éviter. — *Se fuir soi-même*, chercher à éviter les remords ou l'ennui.

* Le participe n'est pas usité au fém. On ne dit pas : *Les occasions que j'ai fuies*; dites : *Les occasions que j'ai évitées.*

FUITE, s. f. Action de fuir. — On dit fig., *la fuite du vice, la fuite de l'occasion.* — En t. de palais, délai, retardement artificieux.

FULGURATION, s. fém. (*ful-gu-ra-cion*) Synonyme d'*éclair* dans l'opération de la coupelle.

FULIGINEUX, EUSE, adj. (*fu-li-ji-neu*) Il n'est d'usage que dans cette phrase : *Vapeurs fuligineuses*, qui portent avec elles une espèce de suie.

FULIGINOSITÉ, s. f. Matière noire produite par la flamme des matières grasses.

FULMINANT, ANTE, adj. (*ful-mi-nan*) Qui fulmine, qui fait grand bruit.

FULMINATION, subst. f. (*ful-mi-na-cion*) t. de droit canon. Publication avec certaines formalités. — En t. de chimie, explosion.

FULMINER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (*ful-mi-né*) t. de droit canon. Publier avec certaines formalités. — v. n. S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces. Il est fam. —*Fulminer* ou *faire fulminer*, se dit, en chimie, de l'explosion causée par le feu.

FUMAGE, s. m. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé.

FUMANT, ANTE, adj. (*fu-man*) Qui jette de la fumée. — Fig. *Il est tout fumant de colère*, il est dans un grand emportement de colère. Cet adjectif suit toujours le nom qu'il modifie.

FUMÉE, s. f. Vapeur épaisse qui sort d'un corps qui brûle, des viandes chaudes, ou des corps humides qu'on échauffe. — On dit fig. : *La fumée de la gloire.* — Fig. *S'en aller en fumée*, se réduire à rien ; *se repaître de fumée*, de vaines espérances. — Au pl. Vapeurs qu'on croit s'élever des entrailles au cerveau. —Fiente des cerfs et des autres bêtes fauves.

FUMER, v. n. (*fu-mé*) Jeter de la fumée : *Ce bois n'est pas sec, il fume beaucoup.* On dit aussi qu'*une chambre*, qu'*une cheminée fume*, lorsque la fumée, au lieu de sortir par le tuyau de la cheminée, se rabat et entre dans la chambre. — Exhaler une vapeur humide : *Au printemps on voit les marécages fumer.* — Popul. Être de mauvaise humeur.

Fumer, v. act. é, ée, p. et adj. Pendre, exposer à la fumée des viandes pour les sécher : *Fumer des jambons.* — Prendre du tabac en fumée ; en ce sens, il est aussi neut. — Épandre du fumier sur une terre cultivée : *Fumer un champ.*

FUMERON, s. m. Morceau de charbon de bois qu'on n'a pas laissé assez brûler, et qui jette de la fumée.

FUMET, s. m. (*fu-mè*) Vapeur agréable qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes.

FUMETERRE, s. f. (*fu-me-tè-re*) Plante fort commune dans les champs.

FUMEUR, s. m. Qui est accoutumé à fumer du tabac.

FUMEUX, EUSE, adj. (*fu-meu*) Qui envoie des vapeurs à la tête : *Vin fumeux.*

FUMIER, s. m. (*fu-mié*) Paille qui a servi de litière aux bestiaux, et qui est mélangée avec leur fiente. — Toute espèce d'engrais.

FUMIGATION, s. f. (*fu-mi-ga-cion*) Action de brûler quelque aromate pour en répandre la fumée.

FUMIGATOIRE, adj. (*fu-mi-ga-toa-re*) Propre à produire de la fumée.

FUMIGER, v. a. (*fu-mi-jé*) Faire recevoir à un corps suspendu les vapeurs d'un autre corps qui fume.

FUMISTE, s. m. Ouvrier dont la profession est d'empêcher les cheminées de fumer.

FUMIVORE, adj. Qui consume la fumée : *Cheminée fumivore.*

FUNAMBULE, s. m., t. d'histoire ancienne. Danseur de corde.

FUNÈBRE, adj. des deux g. Qui appartient aux funérailles. — Figur. Sombre, triste. — *Oiseaux funèbres*, certains oiseaux nocturnes, tels que le hibou, etc.

FUNÉRAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Derniers devoirs rendus aux morts.

FUNÉRAIRE, adj. des deux g. (*fu-né-rè-*

re) Qui concerne les funérailles : *Frais funéraires.* Il n'est usité qu'en cette phrase.

FUNESTE, adj. des deux g. Malheureux, sinistre.

FUNESTEMENT, adv. (*fu-nès-te-man*) D'une manière funeste.

FUNICULAIRE, adj des deux g., t. de mécanique. Composé de cordes : *Machine funiculaire.*

FUNIN, s. m. collectif. (*fu-nin*) t. de marine. Cordage d'un vaisseau.

FUR. *Au fur et à mesure*, *à fur et mesure*, loc. adv. A mesure que. Fam.

FURET, s. m. (*fu-rè*) Petit quadrupède carnivore de la famille des martes. — Fig. et fam. Homme qui s'enquiert de tout.

FURETER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*fu-re-té*) Chasser au furet. — Chercher partout avec soin.

FURETEUR, s. m. Celui qui furette.

FUREUR, s. f. Rage, frénésie, manie. — Violent transport de colère. — Agitation, émotion qui paraît dans un animal irrité. —*La fureur d'un lion*, *d'un taureau.* — En parlant des choses inanimées, violente agitation : *La fureur des vents*, *des flammes*, etc. — Passion démesurée : *Il a la fureur du jeu.* — Transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même : *Fureur prophétique*, *poétique*, etc.

FURFURACÉ, ÉE, adj., t. de médecine. Qui ressemble à du son : *Teigne furfuracée.*

FURIBOND, ONDE, s. et adj. (*fu-ri-bon*) Furieux. — Sujet à des emportemens de colère.

FURIE, s. f. Emportement de colère. — Impétuosité de courage.—Mouvement violent et impétueux de quelques animaux, et de certaines choses inanimées : *Le lion en furie*, *la furie de la tempête.* — État le plus violent d'une chose : *Dans la furie du combat*, *de la fièvre.* — Divinités infernales chez les païens. On dit d'une femme extrêmement violente et méchante, que *c'est une vraie furie.*

FURIEUSEMENT, adv. (*fu-ri-eu-ze-man*) Avec furie. Il n'est guère d'usage en ce sens. — Extrêmement. Il est familier.

FURIEUX, EUSE, adj. (*fu-rieu*) Qui est en furie : *Il est furieux.* En ce sens il est aussi subst. : *C'est un furieux.* Il se dit aussi de quelques animaux : *Un lion furieux.* — Violent, impétueux : *Vent furieux. Furieux combat.* — Excessif, extraordinaire. En ce sens il est fam. et précède toujours le subst. : *Un furieux mangeur.* — En t. de blason, il se dit d'un taureau élevé sur ses pieds.

FURIN, s. m. (*fu-rin*) t. de mar. *Mener un vaisseau en furin*, se dit lorsque les pilotes-côtiers le conduisent hors du port pour lui faire éviter des écueils.

FUROLLES, s. f. pl. (*fu-ro-le*) Exhalaisons enflammées qui paraissent quelquefois sur terre et sur mer.

FURONCLE, s. m., t. de chirurgie. Tumeur inflammatoire, appelée vulgairement *clou.*

FURTIF, IVE, adj. (*fur-tif*) Qui se fait en cachette.

FURTIVEMENT, adv. (*fur-ti-ve-man*) A la dérobée.

FUSAIN, s. m. (*fu-zin*) Arbrisseau qui vient le long de haies. — Charbon fait de ses branches et servant de crayon.

FUSAROLLE, s. f., t. d'archit. Petit ornement taillé en forme de collier sous l'ove des chapiteaux.

FUSEAU, s. m. (*fu-zô*) Petit instrument de bois dont les femmes se servent pour filer, pour faire de la dentelle.

FUSÉE, s. f. Le fil qui est autour du fuseau. — Pièce de feu d'artifice.

FUSELÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit d'un écu chargé de fusées. En architecture, *colonne fuselée*, celle dont le renflement est trop sensible.

FUSER, v. n. (*fu-zé*) t. de physique et de médecine. S'étendre, se répandre.

FUSIBILITÉ, s. f. (*fu-zi-bi-li-té*) Qualité de ce qui est fusible; disposition à se fondre.

FUSIBLE, adj. des deux g. (*fu-zi-ble*) Qui peut être fondu.

FUSIFORME, adj., t. de botanique. En forme de fuseau.

FUSIL, s. m. (*fu-zi*) Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. — La pièce d'acier qui couvre le bassinet d'une arme à feu. — Arme à feu longue de plusieurs pieds. — Verge d'acier pour aiguiser les couteaux.

FUSILIER, s. m. (*fu-zi-lié*) Soldat qui a pour arme un fusil.

FUSILLADE, s. f. (mouillez les *ll*) Plusieurs coups de fusil tirés à la fois, dans une bataille, dans un combat.

FUSILLER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Tuer à coups de fusil.

FUSION, s. f. (*fu-zion*) Fonte.

FUSTE, s. f. Petit vaisseau long et de bas-bord, qui va à voiles et à rames.

FUSTET, s. m. (*fus-tè*) Arbre dont le bois est jaunâtre et veiné. On s'en sert en médec. et pour la teinture.

FUSTIGATION, s. f. (*fus-ti-ga-cion*) Action de fustiger.

FUSTIGER, v. act. É, ÉE, p. (*fus-ti-jé*) Battre à coups de fouet.

FÛT, s. m. (*fû-te*) Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil. — En t. d'architecture, partie de la colonne qui est entre la base et le chapiteau. — Tonneau où l'on met le vin.

FUTAIE, s. fém. (*fu-té*) Forêt composée de grands arbres.

FUTAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Vais-

seau de bois à mettre du vin. — Il se dit aussi collectivement, pour signifier une grande quantité de tonneaux.

FUTAINE, s. f. (*fu-tè-ne*) Étoffe de fil et de coton.

FUTÉ, ÉE, adj. Fin, rusé, adroit. Familier.

FUTÉE, s. f. Espèce de mastic.

F-UT-FA, t. de musique, pour désigner le ton de *fa*.

FUTILE, adj. des deux g. Frivole.

FUTILITÉ, s. fém. Caractère de ce qui est futile. — Chose inutile.

FUTUR, URE, adject. Qui est à venir. — En t. de pratique, *les futurs époux*, *les futurs conjoints*, les deux personnes qui contractent ensemble pour se marier ensuite. — En t. de logique, *le futur contingent*, ce qui peut arriver ou n'arriver pas.

FUTUR, s. m., t. de grammaire. Le temps du verbe qui marque une action à venir.

FUTURITION, s. f. (*fu-tu-ri-cion*) t. didactique. Marque de ce qui doit arriver.

FUYANT, ANTE, adj. (*fui-ian*) Il se dit en peinture de tout ce qui, comparé à un autre objet, paraît s'enfoncer dans le tableau.

FUYARD, ARDE, adj. (*fui-iar*) Qui s'enfuit : *Animaux fuyards*, *troupes fuyardes*. — Il est aussi substantif, et ne s'emploie qu'au pluriel, en parlant des gens de guerre qui s'enfuient du combat : *Poursuivre les fuyards*.

G

G, s. m. Lettre consonne. Elle a trois prononciations : 1.° celle *ghe* devant les voyelles *a*, *o*, *u*, et les consonnes *l*, *r* : *galon*, *gosier*, *guttural*, *glorieux*, *gracieux* ; 2.° celle de *je* devant les voyelles *e*, *i* : *genou*, *gibier* : 3.° celle de *k* dans *gangrène*, et à la fin des mots devant une voyelle ou une *h* muette : *long accès*, *rang honorable*. *G* est muet dans *vingt*, *étang*. *Gn* a une prononciation mouillée dans *signal*, *digne*, etc. ; mais au commencement des mots il se prononce comme *ghe-ne* : *Gnomonique*.

GABARE, s. fém. Petit bâtiment large et plat pour remonter les rivières. — Espèce de bateau propre à transporter les cargaisons des navires. — Bâtimens ancrés dans les ports, pour la visite des vaisseaux qui entrent ou qui sortent. — Bateau de pêcheur. — Sorte de filet.

GABARI ou GABARIT, s. m., t. de marine. Modèle de vaisseau sur lequel les charpentiers travaillent. — Il désigne quelquefois simplement un contour vertical de la carène.

GABARIER, s. m. (*ga-ba-rié*) Conducteur d'une gabare, ou porte-faix qui sert à la décharger.

GABATINE, s. f. *Donner de la gabatine à quelqu'un*, le tromper. Il est fam.

GABELAGE, s. m. Espace de temps que le sel devait demeurer dans le grenier avant d'être mis en vente. Certaine marque que les commis mettaient parmi le sel, pour reconnaître s'il était de grenier.

GABELER, v. a. É, ÉE, p. Faire sécher du sel dans les greniers de la gabelle.

GABELEUR, s. masc. Employé dans la gabelle.

GABELLE, s. fém. (*ga-bè-le*) Impôt sur le sel. — Grenier où il se vendait.

GABIE, s. f., t. de marine, qui n'est usité que sur la Méditerranée. Hune qui est au haut du mât.

GABIER, s. m. Matelot que l'on place sur la hune pour y faire le guet.

GABION, s. m. Espèce de panier haut et large qu'on remplit de terre, et dont on se sert dans les siéges pour couvrir les travailleurs, etc.

GABIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-bio-né*) Couvrir avec des gabions.

GABORDS, s. m. pl., t. de marine. Planches d'en bas qui font le bordage extérieur du vaisseau.

GÂCHE, s. f. (*gâ-che*) Pièce de fer dans laquelle entre le pêne d'une serrure. — Anneaux de fer qui sont scellés dans un mur pour soutenir et attacher les tuyaux de descente, etc. — Spatule dont se servent les pâtissiers.

GÂCHER, v. a. (*gâ-ché*) Détremper, délayer. Il ne se dit que du mortier et du plâtre que l'on délaie pour maçonner. — Vendre à vil prix. Pop.

GACHETTE, s. f. (*ga-chè-te*) Petite pièce d'une serrure, qui se met sur le pêne. — Morceau de fer coudé qui fait partir la détente d'un fusil.

GÂCHEUR, s. m. Apprenti maçon qui gâche le mortier, le plâtre. — Marchand qui donne à trop bas prix. Pop.

GÂCHEUX, EUSE, adj. Bourbeux.

GÂCHIS, s. m. (*gâ-chi*) Saleté causée par quelque liquide.

GADOUARD, s. m. (*ga-dou-ar*) Celui qui tire la gadoue et la transporte.

GADOUE, s. f. Matière fécale qu'on tire d'une fosse d'aisances.

GAFFE, s. f. (*ga-fe*) Perche avec un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe.

GAFFER, v. act. É, ÉE, p. (*ga-fé*) Accrocher avec une gaffe.

GAGE, s. m. (*ga-je*) Ce que l'on remet à quelqu'un pour sûreté d'une dette. Il ne se dit proprement que des meubles, mais on l'étend aussi aux immeubles et aux biens-fonds. — Assurance

surance, preuve. — Ce qu'on dépose en main-tierce, dans un pari, un jeu, etc. — Au plur. Salaire des domestiques.

GAGEABLE, adj. des deux g. Que l'on peut gager.

GAGER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-jé*) Parier. — Donner des gages, des appointemens.

GAGERIE, s. f. (*ga-je-rí-e*) *Saisie-gagerie*, t. de pratique. Saisie privilégiée de meubles sans transport, qui se fait sans lettre, sans condamnation et même sans obligation par écrit.

GAGEUR, EUSE, s. Qui gage.

GAGEURE, s. f. (*ga-jú-re*) Promesse que les personnes qui gagent, se font réciproquement de payer ce dont elles conviennent en gageant. — La chose gagée.

GAGISTE, s. m. Qui est gagé de quelqu'un sans être son domestique.

GAGNAGE, s. m. (mouillez le *gn*) Pâtis, lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes fauves. — Au plur. Fruits des terres emblavées.

GAGNANT, s. m. (mouillez le *gn*) Celui qui gagne au jeu. Il ne se dit qu'au pluriel : *Un des gagnans*, et non pas *un gagnant.*

GAGNE-DENIER, s. m. (mouillez le *gn*) Qui gagne sa vie par le travail de son corps sans savoir de métier. — Au pl. on écrit *gagne-deniers.*

GAGNE-PAIN, s. m. Ce qui fait subsister quelqu'un.

GAGNE-PETIT, s. masc. Remouleur. Il ne prend pas d'*s* au pl.

GAGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Faire un gain, tirer un profit. — Obtenir, remporter : *Il a gagné le prix de la course.* — Il se joint quelquefois avec la préposition *sur*, pour marquer sur qui l'on remporte l'avantage : *Il a gagné le prix sur un tel.* — *Gagner quelque chose sur quelqu'un*, lui persuader quelque chose, en obtenir quelque chose. — *Gagner quelqu'un*, lui gagner son argent au jeu. — S'emparer, se rendre maître. — Figur. Acquérir. — Mériter. — Parvenir à... arriver à... — Attirer quelqu'un à son parti, se le rendre favorable : *Il faut gagner cet homme à quelque prix que ce soit.* — Corrompre : *Gagner les juges*, *les gardes.* — *Gagner temps* ou *gagner du temps*, ménager le temps, employer le temps pour avancer ou pour différer. — *Gagner chemin*, *pays*, avancer, faire du chemin. — *Gagner le devant* ou *les devans*, faire diligence pour arriver plus tôt qu'un autre. — *Gagner le vent*, prendre le dessus du vent. — *La nuit nous gagne*, la nuit s'approche.

GAGUI, s. f. (*ga-ghi*) Femme ou fille, et qui a beaucoup d'embonpoint et d'enjouement. Il est familier.

GAI, GAIE, adj. (*ghé*) Joyeux : *Homme gai.* — Qui réjouit : *Air gai.* — *Chambre gaie*, claire et en belle vue — *Vert gai*, qui n'est pas foncé. — En t. de blason, *cheval gai*, qui n'a ni selle ni bride. — *Gai*, adv. *Allons gai.*

GAIAC, s. m. (*ga-iak*) Arbre d'Amérique.

GAIEMENT ou GAÎMENT, adv. (*ghé-man*, Joyeusement, de bon cœur.

GAIETÉ ou GAÎTÉ, s. f. (*ghé-té*) Joie, belle humeur. — Parole ou action folâtre. — *De gaieté de cœur*, de propos délibéré. — On dit d'un auteur qui écrit d'une manière agréable et enjouée, qu'*il a de la gaieté dans son style.* — *Ce cheval a de la gaieté*, de la vivacité.

GAILLARD, ARDE, adj. (mouillez les *ll*) Joyeux avec démonstration. — Sain et délibéré. — Un peu évaporé. — Qui est entre deux vins. — En parlant des choses, hardi, extraordinaire *L'action est gaillarde. Vent gaillard*, un peu frais. — Il est aussi subst., et se dit au féminin, d'une femme peu scrupuleuse, trop libre.

GAILLARD, s. m., t. de marine. Élévation qui est sur le tillac du vaisseau.

GAILLARDE, s. f. Ancienne danse. — Caractère d'imprimerie, entre le petit-romain et le petit-texte.

GAILLARDEMENT, adv. (mouillez les *ll*) Joyeusement. — Légèrement, hardiment.

GAILLARDISE, s. f. (mouillez les *ll*) Gaieté. Il n'est usité que dans ces phrases : *Il a fait cela par gaillardise*, *par pure gaillardise. Ce n'est qu'une pure gaillardise.* — Fig. *Dire des gaillardises*, des choses trop libres.

GAIN, s. masc. Profit, lucre. — Heureux succès, avantage que l'on a dans une entreprise : *Le gain de la bataille.* — *Gain de cause* se dit en matière de procès, et figur. dans les disputes.

GAÎNE, s. f. (*ghé-ne*) Étui de couteau. — En t. d'architecture, scabellon d'où paraît sortir quelque partie d'une statue. — En t. de botanique, pétales qui forment une espèce de fourreau.

GAÎNIER, s. masc. (*ghé-nié*) Ouvrier qui fait des gaînes.

GAÎNIER, s. m. Arbre des pays chauds.

GALA, s. m. Fête, réjouissance : *Jour*, *habit de gala.*

GALACTITE, s. f. Pierre fine, de couleur laiteuse.

GALACTOPHAGE, adj. des deux g. Qui vit de lait.

GALAMMENT, adv. (*ga-la-man*) D'une manière galante. — De bonne grâce. — Adroitement.

GALANT, ANTE, adj. (*ga-lan*) Qui a de la probité, civil, de bonne compagnie. En ce sens, il précède toujours le substantif : *C'est un galant homme.* — Qui cherche à plaire aux dames : dans ce sens, on met *galant* après le substantif : *C'est un homme galant.* On dit à peu près dans la même acception : *Avoir l'esprit galant*, *l'humeur galante.* — Agréable, de bon goût : *Habit galant.* — Au féminin, il se prend en mauvaise part : *Une femme galante*

est une femme qui a des intrigues, et qui ne se conduit pas régulièrement.

GALANT, s. m. Amant, amoureux. Fam.

GALANTERIE, s. f. Politesse dans l'esprit et dans les manières. — Commerce amoureux et illégitime. — Petits présens que l'on se fait dans la société.

GALANTIN, s. masc. Homme ridiculement galant auprès des femmes.

GALANTINE, s. f. ou PERCE-NEIGE, plante, genre de Narcissoïdes. — Mets composés de viandes délicates.

GALANTISER, v. a. (*ga-lan-ti-zé*) Faire le galant auprès des dames. Il est vieux et inusité.

GALAXIE, s. f. (*ga-lak-ci-e*) Nom grec de la voie lactée.

GALBANUM, s. m. (*gal-ba-nome*) Espèce de gomme tirée d'une plante du même nom. — *Donner du galbanum*, tromper par de fausses promesses. Pop.

GALBE, s. m. Ornement d'architecture, qui consiste dans un élargissement fait avec grâce.

GALE, s. fém. Espèce de pustules qui viennent sur la peau, et qui sont accompagnées de démangeaison. — Maladie des végétaux.

GALÉ, s. m. Arbres et arbrisseaux du genre des amentacées.

GALÉACE, s. f. Vaisseau d'une construction particulière, qui va à voiles et à rames.

GALÉE, s. f., t. d'imprimerie. Planche avec rebord, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

GALEFRETIER, s. masc. (*ga-le-fre-tié*) t. d'injure, qui se dit d'un homme de néant et sans biens. Il est pop.

GALÉGA, s. m. Plante pectorale. Genre de légumineuse.

GALÈNE, s. f. Mine de plomb.

GALÉNIQUE, adj. des deux g. (*ga-lé-ni-ke*) Qui est suivant la méthode du médecin Galien : *Pharmacie galénique*.

GALÉNISME, s. m. Doctrine de Galien, célèbre médecin de l'antiquité.

GALÉNISTE, adj. et subst. Attaché à la doctrine de Galien : *Médecin galéniste*.

GALÉOPSIS, s. m. Plante labiée.

GALÈRE, s. f. Bâtiment de mer à voiles et à rames. — Au pl. Peine des criminels condamnés à ramer sur les galères, à travailler dans les ports. — Prov. et fig. Lieu où l'on a beaucoup à souffrir. — Espèce de rabot. — Grand râteau pour ratisser les allées d'un jardin.

GALERIE, s. f. Pièce d'un bâtiment où l'on peut se promener à couvert. Corridor, etc. — Dans un jeu de paume, espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs. — Ceux mêmes qui sont dans la galerie : *La galerie a jugé que...* — Travail que font les assiégeans pour approcher d'une place à couvert de la mousqueterie. — Route que les mineurs pratiquent sous terre pour pouvoir découvrir des filons.

GALÉRIEN, s. m. Qui est condamné aux galères.

GALERNE, s. f. Vent froid entre le nord et le couchant.

GALET, s. masc. Certains cailloux polis et plats que la mer pousse sur quelque plage. — Espèce de jeu.

GALETAS, s. m. (*ga-le-ta*) Logement au plus haut étage d'une maison. — Tout logement pauvre et mal en ordre.

GALETTE, subst. fém. (*ga-lè-te*) Gâteau plat.

GALEUX, EUSE, s. et adj. (*ga-leu*) Qui a la gale. — Il se dit aussi des arbres et des plantes : *Un arbre galeux. Une plante galeuse.*

GALIMAFRÉE, s. f. Fricassée composée de restes de viandes. Il est pop.

GALIMATIAS, s. m. (*ga-li-ma-tia*) Discours embrouillé et confus.

GALION, s. m. Grand vaisseau qu'on emploie à faire le voyage d'Espagne aux Indes Occidentales.

GALIOTE, s. f. Petit bâtiment de mer à rames et à voiles. — Long bateau couvert pour voyager sur des rivières.

GALIPOT, s. m. Résine liquide qu'on tire du pin par incision.

GALLATE, s. m., t. de nouv. chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide gallique avec différentes bases.

GALLE, s. fém. (*ga-le*) Excroissances qui viennent sur les feuilles et les tiges des arbres et autres plantes. — *Noix de galle*, excroissance que produit sur les chênes la piqûre de certain insecte.

GALLICAN, ANE, adj. (*ga-li-kan*) Français, qui concerne l'Eglise de France : *Eglise gallicane*.

GALLICISME, s. m. (*ga-li-cis-me*) Construction propre et particulière à la langue française : *Il vient de mourir*, *il va venir*, sont des gallicismes. — Façon de parler de la langue française, transportée dans une autre langue.

GALLIQUE, adj., t. de chimie. *Acide gallique*, qu'on tire de la noix de galle.

GALOCHE, s. f. Chaussure de cuir que l'on porte par-dessus des souliers. — On appelle aussi *galoche*, une chaussure dont le dessus est de cuir, et la semelle de bois. — En t. de marine, poulie à moufle plat.

GALON, s. masc. Tissu d'or, d'argent, de soie, etc., en forme de ruban.

GALONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ga-lo-né*) Orner ou border de galons.

GALOP, s. m. (*ga-lo*) La plus élevée et la plus rapide des allures du cheval.

GALOPADE, s. f. Action de galoper. — Espace qu'on parcourt en galopant.

GALOPER, v. act. É, ÉE, p. (*ga-lo-pé*) Faire aller au galop : *Galoper un cheval.* — *Galoper quelqu'un*, le poursuivre. Fam. — v. n. Aller au galop. Il se dit du cheval et du cavalier. — Figur. et fam. Courir beaucoup pour quelque affaire.

GALOPIN, s. m. Petit garçon que l'on envoie çà et là. — Par extension et par mépris, homme de néant. Il est fam.

GALOUBET, s. m. (*ga-lou-bè*) Petite flûte à trois trous.

GALUCHAT, s. m. (*ga-lu-cha*) Peau garnie de tubercules aplatis, et qu'on colore en vert pour couvrir les boîtes et les étuis destinés à contenir des bijoux.

GALVANIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport au galvanisme.

GALVANISME, s. m. Phénomène analogue à celui de l'électricité, action des piles métalliques sur les nerfs, même après la mort de l'animal.

GALVAUDER, v. a. É, ÉE, p. (*gal-vô-dé*) Maltraiter de paroles. Il est famil. et peu usité.

GAMBADE, s. fém. (*gan-ba-de*) Saut sans art et sans cadence.

GAMBADER, v. n. Faire des gambades.

GAMBILLER, v. n. (mouillez les ll) Remuer les jambes de côté et d'autre, en parlant des petits enfans. Fam.

GAMBIT, s. masc. (*gan-bi*) t. du jeu d'échecs.

GAMELLE, s. f. (*ga-mè-le*) Grande jatte de bois, à l'usage des soldats et des matelots.

GAMME, s. f. (*gâ-me*) Table contenant les notes de musique disposées selon l'ordre des tons naturels.

GANACHE, s. f. La mâchoire inférieure du cheval et du mouton. — On dit famil. d'un homme qui a l'esprit pesant, que *c'est une ganache.*

GANCHE, s. f. Sorte de potence ou d'estrapade chez les Turcs.

GANER, v. n. (*ga-né*) t. du jeu de l'hombre. Laisser aller la main.

GANGLIFORME, adj. des deux g. Qui a la figure, la forme d'un ganglion.

GANGLION, s. m. (*gan-gli-on*) t. d'anat. Assemblage de plusieurs nerfs qui se rencontrent. — Petite tumeur sans douleur d'un tendon ou d'un muscle.

GANGRÈNE, s. f. (*kan-grè-ne*) Commencement de mortification, de destruction de quelque partie du corps.

se GANGRENER, v. pron. É, ÉE, p. (*se kan-gre-né*) Tomber en gangrène.

GANGRÉNEUX, EUSE, adject. (*kan-gré-neu*) Qui est de la nature de la gangrène.

GANGUE, s. f. (*gan-ghe*) Roche à laquelle un métal minéral est attaché dans le sein de la terre.

GANIVET, s. m. (*ga-ni-vè*) Instrument de chirurgie en forme de canif.

GANO, t. du jeu de l'hombre, qui signifie Laissez-moi venir la main.

GANSE, s. f. (*gan-ce*) Cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc. — Il se dit plus communément de cette sorte de cordonnet, en tant qu'il sert de boutonnière.

GANT, s. m. (*gan*) Partie de l'habillement qui sert à couvrir la main.

GANTELÉE, s. f. Plante.

GANTELET, s. m. (*gan-te-lè*) Gant couvert de lames de fer par le dehors de la main. — En t. de chirurgie, espèce de bandage.

GANTER, v. a. É, ÉE, p. (*gan-té*) Mettre des gants. — v. neut. *Ces gants gantent bien*, sont bien justes à la main.

GANTERIE, s. fém. Art, profession de gantier.

GANTIER, IÈRE, s. (*gan-tié*) Qui fait ou vend des gants.

GARANCE, s. f. Plante dont la racine sert à teindre en rouge. On s'en sert aussi en médecine. Elle est apéritive.

GARANCER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-ran-cé*) Teindre en garance.

GARANT, ANTE, s. (*ga-ran*) Caution. Il se dit fig. d'un auteur dont on cite un passage, et de quelqu'un dont on tient une nouvelle. Ce mot ne s'emploie au féminin qu'en style de négociation : *La Suède s'est rendue garante du traité.* Hors de là, on dit d'une femme comme d'un homme, qu'*elle est garant.*

GARANTIE, s. f. Obligation de garantir. — Dédommagement auquel on s'oblige.

GARANTIR, v. a. Se rendre garant. — Assurer. — *Garantir de...* — Préserver. — *Garanti*, *ie*, part., lequel en t. de palais se prend subst. : *Le garanti exerce son recours contre le garant.*

GARAS, s. m. Toile de coton.

GARBIN, s. m. Vent du sud-ouest.

GARCETTES, s. f. pl. (*gar-cè-te*) t. de marine. Tresses faites de fil de caret, de vieux cordages.

GARÇON, s. masc. Enfant mâle. — Célibataire. — Valet. — Ouvrier qui travaille chez un maître.

GARÇONNIÈRE, s. f. Petite fille qui aime à hanter les garçons. Il est bas.

GARDE, s. f. Guet, action d'observer ce qui se passe pour n'être point surpris. — Gens de guerre qui font la garde. — Femme qui sert les malades. — Commission de garder. — Protection : *A la garde de Dieu.* — T. d'escrime. Manière de tenir le corps et l'épée, telle que

l'on puisse attaquer et se défendre. — Partie d'une épée qui sert à couvrir la main. — Au plur. Garniture qui se met dans une serrure pour empêcher que toutes sortes de clefs ne l'ouvrent — Feuillet blanc au commencement et à la fin d'un volume. — *Prendre garde*, avoir soin, veiller sur quelqu'un, sur quelque chose. — *Se donner de garde*, se précautionner. — *Être*, ou *se mettre*, ou *se tenir en garde contre...* se défier de... — Fam. *Monter une garde à quelqu'un*, le réprimander vivement. — *Ce fruit est de bonne garde*, se garde long-temps. — *La grand'garde*, corps de cavalerie qui se met à la tête d'un camp. — *Garde avancée*, autre corps que l'on met encore au delà de la grand'garde.

GARDE, s. m. Homme armé destiné pour faire la garde auprès d'un roi, d'un prince, d'un officier général, etc. : *Un garde du corps.* En parlant de la compagnie, *garde* est féminin : *La garde écossaise.* — Personne chargée de garder quelqu'un, afin d'empêcher qu'il n'échappe. — Ce mot se joint avec plusieurs autres.

GARDE-BOURGEOISE, s. f. Même droit l'égard des bourgeois que la garde-noble à égard des nobles.

GARDE-BOUTIQUE, s. m. Marchandise qu'on ne saurait vendre.

GARDE-CHAMPÊTRE, s. masc. Celui qui est chargé de veiller à la conservation des propriétés rurales.

GARDE-CHASSE, s. masc. Commis pour veiller à la conservation du gibier. Au plur., *ardes-chasse.*

GARDE-CÔTE, s. m. Milice préposée pour garder le pays qui est sur la côte de la mer. — Vaisseau destiné à garder les côtes. Au plur., *gardes-côtes.*

GARDE-DES-SCEAUX, s. m. En France, grand officier chargé de la garde des sceaux de l'État ; ministre de la justice.

GARDE-FEU, s. m. Grille de fer qu'on met devant une cheminée.

GARDE-FOU, s. m. Balustres ou barrières que l'on met au bord des ponts, des quais et des terrasses, pour empêcher de tomber en bas. Au pl., *garde-fous.*

GARDE-MAGASIN, s. m. Officier commis pour la garde des magasins. Au plur., *gardes-magasins.*

GARDE-MANGER, s. m. Lieu pour serrer la viande et autres choses servant à la nourriture. Il ne prend pas d'*s* au plur.

GARDE-MEUBLE, s. m. Lieu où l'on garde des meubles.

GARDE-NOBLE, s. f. Le droit qu'un père ou une mère noble, survivant l'un à l'autre, avaient de jouir du bien de leurs enfans, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un certain âge, à la charge de les entretenir et de payer leurs dettes et sans être tenu de rendre aucun compte.

GARDE-NOTE, s. m. Ancien titre des notaires. Au plur., *gardes-notes.*

GARDE-ROBES, s. f. Chambre destinée à mettre les habits, le linge, etc. Il se dit aussi de tous les habits et linges qui sont dans la garde-robes. — Lieu où l'on met la chaise percée. Au plur., *garde-robes.*

Garde-Robe, s. f. Plante.

GARDER, v. a. É, ÉE, p. (*gar-dé*) Conserver : *Dans les chaleurs on ne peut garder la viande.* — Ne se point dessaisir. — Réserver pour un autre temps. — *Garder un malade*, se tenir auprès de lui pour l'assister dans ses besoins. — *Garder un prisonnier*, prendre garde qu'il ne s'évade. — *Garder son rang*, le soutenir avec dignité. — Veiller à la conservation, à la sûreté : *Garder un bois*, *une vigne*, *un pays.* — Conserver, défendre, protéger. — Préserver, garantir. — Observer.

se Garder, v. pr. Se conserver : *Ces fruits se gardent.* — Se donner de garde, se défier : *Gardez-vous des embûches de vos ennemis.*

GARDEUR, EUSE, s. Qui garde. Il ne se dit qu'en ces phrases : *Gardeur de cochons*, *gardeuse de vaches.*

GARDIEN, IENNE, subst. Qui garde, qui protége. — Supérieur d'un couvent de religieux de St-François.

GARDON, s. m. Petit poisson blanc d'eau douce.

GARE, impératif du verbe *Garer.* On s'en sert familièrement par manière d'interjection pour avertir de se ranger, de se détourner, de prendre garde à soi.

Gare, s. f. (*ga-re*) Lieu destiné sur les rivières pour y retirer les bateaux.

GARENNE, s. f. (*ga-rè-ne*) Lieu où l'on conserve des lapins.

GARENNIER, s. m. (*ga-rè-nié*) Celui qui a soin d'une garenne.

GARER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-ré*) t. de rivière. — *Garer un bateau*, l'attacher dans une gare. — *Garer un train de bois*, le lier.

se Garer, v. pr. Se préserver de quelqu'un de quelque chose. Il est fam.

se GARGARISER, v. pr. É, ÉE, p. (*se gar-ga-ri-zé*) Se laver la gorge avec quelque liqueur, etc.

GARGARISME, s. masc. Liqueur pour se gargariser. — Action de se gargariser.

GARGOTAGE, s. m. Repas malpropre. Viande mal apprêtée. Il est pop.

GARGOTE, s. f. Endroit où l'on donne à manger à bas prix. — Tout lieu où l'on mange malproprement.

GARGOTER, v. n. Hanter les gargotes. Boire et manger malproprement.

GARGOTIER, IÈRE, s. (*gar-go-tié*) Qui tient une gargote. — Qui apprête mal à manger.

GARGOUILLADE, s. f. (mouillez les *ll*) Pas de danse.

GARGOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Endroit d'une gouttière par où l'eau tombe.

GARGOUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Bruit que fait l'eau dans la gorge, dans les entrailles, etc.

GARGOUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Barboter dans de l'eau, en parlant des enfans. Il est populaire.

GARGOUILLIS, s. masc. (mouillez les *ll*) Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. Il est familier.

GARGOUSSE, s. f. (*gar-gou-ce*) t. d'artillerie. Charge de poudre pour un canon.

GARNEMENT, s. m. (*gar-ne-man*) libertin, vaurien. Il est fam. et se dit communément avec quelque épithète : *C'est un mauvais garnement.*

GARNIR, v. a, I, IE, p. et adj. Pourvoir de ce qui est nécessaire.

SE GARNIR, v. pr. Se saisir : *Il se garnit de tout ce qu'il trouve.* — Se munir : *Se garnir contre le froid.*

GARNISAIRE, s. m. (*gar-ni-zè-re*) Homme mis en garnison chez les contribuables en retard.

GARNISON, s. f. (*gar-ni-zon*) Nombre de soldats qu'on met dans une place pour la défendre. On dit, sans article, *laisser garnison.* — Lieu où l'on va en garnison. — Sergens ou gendarmes envoyés dans une maison pour y garder des meubles saisis, etc.

GARNITURE, s. f. Ce qui est mis pour garnir ou pour orner quelque chose. — Assortiment complet de quelque chose que ce soit. — Ce que les femmes mettent sur leur tête, soit dentelle, soit linge uni. — T. d'imprimerie. Bois qui servent à séparer les pages et à former les marges.

GAROU, s. m. Il n'est d'usage qu'avec le mot *loup* : *Loup garou.* Voyez ce mot.

GAROU ou LAURÉOLE, s. m. Petit arbrisseau toujours vert, dont les feuilles et l'écorce sont un puissant caustique.

GAROUAGE, s. m. Il ne se dit qu'en cette phrase : *Aller en garouage*, pour dire en des lieux de débauche. Pop.

GARROT, s. m. (*ga-ro*) Partie du corps du cheval, supérieure aux épaules. — Bâton court dont on se sert pour serrer des nœuds de corde.

GARROTTER, v. act. É, ÉE, part. (*ga-ro-té*) Attacher avec de forts liens.

GARS, s. m. Garçon. Fam. v. m.

GARUM, s. m. (*ga-rome*) Saumure dans laquelle on conserve le poisson.

GARUS, s. m. (*ga-ruce*) Élixir bon pour l'estomac.

GASCON, ONNE, adject. et s. Qui est de Gascogne. — Fanfaron, hâbleur. En ce sens il est familier.

GASCONISME, s. m. Construction vicieuse de la langue, et qui est tirée de la manière de parler des Gascons.

GASCONNADE, s. f. Fanfaronnade, vanterie outrée.

GASCONNER, v. n. (*gas-ko-né*) Dire des gasconnades. — Parler avec la prononciation gasconne. Il est familier.

GASPILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Action de gaspiller.

GASPILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Dissiper son bien par toutes sortes de dépenses inutiles.

GASPILLEUR, EUSE, (mouillez les *ll*) Qui gaspille.

GASTER, s. m. Mot emprunté du grec, qui signifie *bas-ventre.* — L'estomac.

GASTRIQUE, adj. des deux g. (*gas-tri-ke*) t. de méd. Qui appartient à l'estomac : *Artère, suc, liqueur gastrique.*

GASTRITIS, s. f. ou GASTRITE. Inflammation de l'estomac.

GASTROCNÉMIENS, s. m. pl., t. d'anatomie. Muscles jumeaux qui forment la majeure partie du gras de la jambe.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE, adj. des deux g. t. d'anatomie. Qui tient à l'estomac et à l'épiploon.

GASTROMANIE, s. fém. Passion pour la bonne chère.

GASTRONOME, s. masc. Qui écrit sur la bonne chère, qui aime la bonne chère.

GASTRONOMIE, s. f. Traité de la bonne chère.

GASTRORAPHIE, s. f. (*gas-tro-ra-fi-e*. t. de chirurgie. Suture qu'on fait pour réunir les plaies profondes du bas-ventre.

GASTROTOMIE, s. f., t. de chirurgie. Ouverture que l'on fait au ventre par une incision qui pénètre dans sa capacité.

GÂTEAU, s. m. (*gâ-tô*) Espèce de pâtisserie. — Fig. *Partager le gâteau*, partager le profit.

GÂTE-ENFANT, s. m. et f. Celui ou celle qui, par trop d'indulgence, gâte un enfant.

GÂTE-MÉTIER, s. m. Celui qui donne sa marchandise ou sa peine à trop bas prix, et diminue ainsi le profit de son métier. Fam.

GÂTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*gâ-té*) Endommager, détériorer. — Salir, tacher. — *Gâter quelqu'un*, être trop indulgent pour lui, entretenir ses défauts par trop de complaisance. — *Se gâter*, v. pr. Se corrompre.

GAUCHE, adj. des deux g. (*gô-che*) Qui est opposé à *droit* : *Le côté gauche, la main gauche.* Il est aussi subst. : *Vous prendrez la droite, et je prendrai la gauche.* — Fig. Malfait, mal tourné : *Cet homme a l'esprit gauche.* — *A gauche*, adv., du côté gauche. — Fig. *Prendre une chose à gauche*, la prendre de travers

GAUCHEMENT, adv. (*gô-che-man*) D'une manière gauche, maladroite.

GAUCHER, ÈRE, adj. (*gô-ché*) Qui se sert ordinairement de la main gauche. — Il est aussi substantif.

GAUCHERIE, s. f. Maladresse. Fam.

GAUCHIR, v. n. (*gô-chir*) Détourner tant soit peu le corps pour éviter quelque coup. — Figur. *Gauchir dans une affaire*, n'y agir pas franchement.

GAUCHISSEMENT, s. m. (*gô-chi-ce-man*) Action de gauchir, ou l'effet de cette action.

GAUDE, s. f. (*gô-de*) Plante qui sert à teindre en jaune. — Espèce de bouillie qu'on fait avec de la farine de maïs ou blé de Turquie.

se **GAUDIR**, v. pr. (*se gô-dir*) Se réjouir. Il est vieux.

GAUFRE, s. f. (*gô-fre*) Rayon, gâteau de miel. — Pièce de pâtisserie.

GAUFRER, v. a. É, ÉE, p. (*gô-fré*) Imprimer des figures sur des étoffes avec des fers.

GAUFREUR, s. m. (*gô-freur*) Ouvrier qui gaufre les étoffes.

GAUFRIER, s. m. (*gô-frié*) Machine de fer dans laquelle on fait cuire des gaufres.

GAUFRURE, s. fém. (*gô-frû-re*) Empreinte faite sur une étoffe avec des fers.

GAULE, s. fém. (*gô-le*) Grande perche. — doussine pour faire aller un cheval.

GAULER, v. act. É, ÉE, p. (*gô-lé*) Battre un arbre avec une gaule, pour en faire tomber le fruit.

GAULIS, s. m. (*gô-li*) t. de vén. Branches d'un taillis qu'on a laissé croître.

GAULOIS, OISE, adj. (*gô-loa*) Qui est de la Gaule ou des Gaules, ancien nom de la France. — On dit prov. d'un homme franc, sincère, *c'est un bon, un vrai Gaulois*. — On dit dans le même sens, *probité, franchise gauloise*. — En fait de langage, on dit subst. d'un vieux mot, d'une vieille façon de parler : *C'est du gaulois*.

GAUPE, s. f. (*gô-pe*) t. d'injure et de mépris, qui se dit d'une femme malpropre. Il est bas et populaire.

GAURES, s. masc. pl. (*gô-re*) Nom qu'on donne, dans la Perse et aux Indes, aux restes encore subsistans de la secte de Zoroastre.

se **GAUSSER**, v. a. É, ÉE, p. (*se gô-cé*) Se moquer. Il est popul.

GAUSSEUR, EUSE, s. (*gô-ceur*) Qui a coutume de railler les autres. Fam.

GAVION, s. m. Gosier. Il est pop.

GAVOTTE, s. f. Air de danse. — La danse même.

GAZ, s. m. (prononcez le z) t. de chimie et de physique. Il se dit de tous les fluides aériformes.

GAZE, s. f. Étoffe fort claire.

GAZELLE, s. f. (*ga-zè-le*) Bête fauve.

GAZER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-zé*) Mettre une gaze sur quelque chose. — Fig. *Gazer un conte, une histoire*, en adoucir ce qu'il y aurait de trop libre, d'indécent.

GAZETIER, s. m. (*ga-ze-tié*) Celui qui compose une gazette. — Celui qui la donne à lire.

GAZETIN, subst. masc. (*ga-ze-tin*) Petite gazette.

GAZETTE, s. f. (*ga-zè-te*) Feuille volante qui contient les nouvelles de divers pays, et qui se distribue à des jours fixes.

GAZEUX, EUSE, adj. (*ga-zeû*) t. de chimie et de physique. Qui est de la nature du gaz.

GAZIER, subst. m. (*ga-zié*) Ouvrier en gaze.

GAZOMÈTRE, s. m., t. de chimie. Instrument pour mesurer la quantité de gaz employée dans une opération.

GAZON, s. m. Terre couverte d'herbe courte et menue. — Au pl. Mottes de terre carrées, couvertes de gazon.

GAZONNEMENT, s. m. (*ga-zo-ne-man*) Action de gazonner.

GAZONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ga-zo-né*) Revêtir de gazon.

GAZONNEUX, EUSE, adj.

GAZONNANT, TE, t. de botan. Qui imite le gazon.

GAZOUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Ramage des oiseaux. — Petit bruit agréable que font les ruisseaux qui coulent sur un lit de cailloux.

GAZOUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Il se dit des jeunes oiseaux qui commencent à chanter. — Bruit que font les petits ruisseaux en coulant sur les cailloux.

GEAI, s. masc. (*jè*) Oiseau d'un plumage bigarré, auquel on apprend à parler.

GÉANT, ANTE, s. (*jé-an*) Qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes.

GEINDRE, v. neut. (*jin-dre*) Gémir, se plaindre sans cesse pour la moindre incommodité. Il est fam.

GÉLATINE, s. f., t. de chimie. Substance animale qui, dissoute dans l'eau bouillante, prend la forme de gelée en se refroidissant.

GÉLATINEUX, EUSE, adj. (*jé-la-ti-neu*) Qui ressemble à une gelée.

GELÉE, s. f. Grand froid qui glace l'eau.— *Gelée blanche*, petite bruine blanche qui, dans l'hiver et le matin, paraît sur les herbes, sur les toits. — Suc de viande ou de végétaux, réduit par l'art à la consistance d'une colle claire et transparente : *Gelée de viande, gelée de groseilles*.

GELER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*je-lé*) Glacer. — Par exagération, causer du froid. On dit fig. d'un homme dont l'accueil est très-

froid, qu'*il gèle ceux qui l'abordent.* — v. n. S'endurcir par le froid, se glacer : *La rivière a gelé.* — Avoir très-froid : *Cette chambre est si froide qu'on y gèle.* — Il ne se dit point des personnes. Ce serait une faute de dire, *je me gèle, quoique auprès d'un bon feu*; on doit dire, *je gèle, quoique auprès d'un bon feu.* —Il s'emploie aussi impersonnellement : *Il gèle, il a gelé bien serré.* — *Se geler*, v. pron. Se glacer.

GELINE, s. f. Poule. Il est vieux.

GELINOTTE, s. fém. Petite poule sauvage qui ressemble à la perdrix.

GÉLIVURE, s. f. Dommage qui arrive aux arbres par de fortes gelées.

GÉMEAU, s. m. (*jé-mo*) Jumeau. Il n'est d'usage qu'au pl. : *Le signe des Gémeaux*, un des douze signes du zodiaque.

GÉMINÉ, ÉE, adj., t. de palais. Réitéré : *Commandemens, arrêts géminés.* — En t. de botan., naissant deux sur le même support : *Feuilles géminées.*

GÉMIR, v. n. Exprimer sa douleur d'une voix plaintive et non articulée : *Gémir de ses péchés. Gémir sur les malheurs de...* — On dit fig., *gémir sous le joug, sous la tyrannie.* — Cri de certains animaux : *La colombe et la tourterelle gémissent.* — Il se dit aussi des choses inanimées : *Le navire gémissait sous les coups des vagues.* — On dit aussi que *des machines gémissent dans l'air*, pour exprimer le bruit qu'elles font quand elles sont mises en activité.

GÉMISSANT, ANTE, adject. (*jé-mi-çan*) Qui gémit : *Ton gémissant.*

GÉMISSEMENT, s. masc. (*jé-mi-ce-man*) Plainte douloureuse.

GEMMATION, s. f. Formation des bourgeons : *La gemmation de la vigne.* Il se dit de toutes les plantes vivaces et ligneuses.

GEMME, adj. m. (*jè-me*) Il se dit du sel qu'on tire des mines.

GEMMIPARE, adj. des deux g., t. de botanique. Qui produit des bourgeons.

GÉMONIES, s. f. pl., t. d'antiquité. Lieu destiné, chez les Romains, au supplice des criminels.

GÉNAL, ALE, adj., t. d'anat. Qui appartient aux joues.

GÊNANT, ANTE, adj. Qui gêne.

GENCIVE, s. f. (*jan-ci-ve*) La chair qui est autour des dents.

GENDARME, s. m. (*jan-dar-me*) Cavalier de certaines compagnies d'ordonnance. — Au pl. Bluettes qui portent du feu.

SE GENDARMER, v. pron. É, ÉE, p. (*se jan-dar-mé*) S'emporter mal à propos pour une faute légère. Il est fam.

GENDARMERIE, s. f. collectif. (*jan-dar-me-ri-e*) Corps des gendarmes.

GENDRE, s. masc. (*jan-dre*) Celui qui a épousé la fille de quelqu'un.

GÊNE, s. f. Torture. — Fig. Contrainte, peine d'esprit. — Situation pénible et incommode. — Manque d'argent passager, état voisin de la pauvreté.

GÉNÉALOGIE, s. f. (*jé-né-a-lo-ji-e*) Dénombrement des ancêtres de quelqu'un.

GÉNÉALOGIQUE, adj. des deux g. (*jé-né-a-lo-ji-ke*) Qui appartient à la généalogie.

GÉNÉALOGISTE, s. masc. Qui dresse les généalogies.

GÊNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*jê-né*) Embarrasser, tenir en contrainte : *Gêner le commerce, l'industrie.* — Presser, comprimer : *Mes souliers me gênent.* — Mettre quelqu'un dans une situation qui l'empêche d'agir, de parler : *La présence de mon père me gênait.* — *Se gêner*, v. pr. Se retenir, se contraindre.

GÉNÉRAL, ALE, adj. Universel, commun à un très-grand nombre de personnes ou de choses. — *Parler en termes généraux*, d'une manière vague et indécise. — Il se prend aussi substantiv. en parlant d'un grand nombre : *Le général n'y est point intéressé.*

EN GÉNÉRAL, adv. En commun, d'une manière générale.

GÉNÉRAL, s. m. Chef, celui qui commande en chef. — Il se dit aussi du supérieur général d'un ordre religieux.

GÉNÉRALAT, s. m. (*jé-né-ra-la*) Dignité de général. — Temps que dure son commandement.

GÉNÉRALE, s. f. *Battre la générale.* Batterie de tambour pour avertir les troupes de se tenir prêtes à marcher ou à combattre.

GÉNÉRALEMENT, adv. (*jé-né-ra-le-man*) En général, universellement.

GÉNÉRALISATION, s. f. (*jé-né-ra-li-za-cion*) Action de généraliser.

GÉNÉRALISER, v. a. É, ÉE, p. (*jé-né-ra-li-zé*) Rendre général. — En t. de mathém. et de physique, donner plus d'étendue à une hypothèse, à une formule.

GÉNÉRALISSIME, s. m. (*jé-né-ra-li-ci-me*) Celui qui commande dans une armée, même aux généraux.

GÉNÉRALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est général. — Au pl., *généralités* se dit des discours qui n'ont pas un rapport précis au sujet. — Il se disait aussi de l'étendue de la juridiction d'un bureau des trésoriers de France.

GÉNÉRATEUR, TRICE, adj., t. de géométrie. Il se dit de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface ou quelque solide par son mouvement.

GÉNÉRATIF, IVE, adject. (*jé-né-ra-tif*) Qui appartient à la génération : *Faculté, vertu générative.*

GÉNÉRATION, s. f. (*jé-né-ra-cion*) Action d'engendrer. — Postérité. — Filiation. — Tous ceux qui vivent dans un même temps : *La*

génération présente. — Production : *Génération des plantes*, *des métaux*, etc.

GÉNÉREUSEMENT, adv. (*jé-né-reu-ze-man*) D'une manière noble et généreuse. — Courageusement, vaillamment.

GÉNÉREUX, EUSE, adj (*jé-né-reu*) Magnanime. — Libéral. — En parlant de quelques Animaux, hardi : *Un lion généreux.* — *Vin généreux*, agréable, de bonne qualité.

GÉNÉRIQUE, adj. des deux g. (*jé-né-ri-ke*) , didact. Qui appartient au genre.

GÉNÉROSITÉ, s. f. (*jé-né-ro-zi-té*) Magnanimité, libéralité.

GENÈSE, s. fém. Premier livre de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse a écrit l'histoire de la création du monde et celle des patriarches.

GENESTROLE, s. f. Plante. Espèce de genêt dont on se sert pour teindre en jaune.

GENÊT, s. m. (*je-né*) Arbuste qui a les fleurs jaunes.

Genêt, s. m. Cheval d'Espagne entier, de petite taille.

GÉNETHLIAQUES, s. m. pl. (*jé-nèt-li-a-ke*) Astrologues qui dressent des horoscopes. — Il est aussi adj. : *Poèmes, discours généthliaques.*

GENETTE, s. f. (*je-nè-te*) Espèce de mors autrefois en usage. — *Aller à cheval à la genette*, avec des étriers fort courts.

GENEVRIER, s. m. Voyez Genièvre.

GÉNIE, s. m. Esprit bon ou mauvais qui, selon l'opinion des anciens, accompagnait les hommes depuis leur naissance jusqu'à leur mort. — Esprit qui présidait à un lieu : *Génie de Rome.* — On dit aussi, *le génie de la peinture*, *de la poésie*, *de la musique.* — Talent, disposition naturelle : *Il a du génie pour les affaires*, *pour la poésie*, etc. — Art de fortifier, d'attaquer, de défendre une place. — Exercice de cet art. — Corps des ingénieurs. — *Génie d'une langue*, son caractère propre et distinctif. — *C'est un grand génie*, il a un grand génie. — On dit aussi, *c'est un génie étroit*, *un petit génie.* — *Travailler de génie*, faire quelque chose de sa propre invention.

GENIÈVRE, s. m. Arbuste odoriférant et toujours vert, qui porte un petit fruit rond et noir comme le laurier. — La graine même du genièvre.

GENIPAIER, s. m. Arbre des Antilles.

GÉNISSE, s. f. (*jé-ni-ce*) Jeune vache qui n'a point porté.

GÉNITAL, ALE, adj., t. didact. Qui sert à la génération.

GÉNITIF, s. m. (*jé-ni-tif*) Deuxième cas des langues où les noms se déclinent.

GÉNITURE, s. f. Enfans. Il est vieux.

GENOU, s. m. Partie du corps humain, qui joint la cuisse avec la jambe par-devant. — On le dit aussi des animaux : *Le genou du cheval*, *du chameau*, etc. — T. de mécanique. Boule emboîtée de sorte qu'elle peut tourner sans peine dans tous les sens.

GENOUILLÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des plantes qui sont articulées et fléchies, ou susceptibles de flexion.

GENOUILLÈRE, s. fém. (mouillez les *ll*) Partie de l'armure ou de la botte qui sert à couvrir le genou.

GENOUILLET. (mouillez les *ll*) Voyez Grenouillet.

GENOUILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) t. de botan. Qui a des nœuds.

GENRE, s. m. (*jan-re*) Ce qui est commun à diverses espèces, ce qui a sous soi plusieurs espèces différentes : *Sous le genre animal sont compris l'homme et la bête.* — Il se prend quelquefois simplement pour espèce : *Il y a divers genres d'animaux.* — *Le genre humain*, les hommes. — Espèce, sorte, manière : *Cela est excellent en son genre.* — Manière, goût particulier dans lequel travaille un peintre, un sculpteur, etc. *Calot et Téniers ont excellé dans leur genre.* — *Peintres de genre*, qui ne peignent ni l'histoire ni le portrait. — Style, manière d'écrire : *Le genre sublime*, *simple*, etc. — T. de grammaire. *Il y a en latin trois genres : le masculin, le féminin et le neutre. La langue française n'a point de genre neutre.*

GENS, s. (l'*s* final se fait sentir quand ce mot se prononce seul, ou qu'il est devant une voyelle). Personne. Il n'a point de sing. Il est masculin quand l'adjectif le suit, et fém. quand il le précède : *Voilà des gens bien fins. Ce sont de fines gens.* On dit néanmoins, *tous les gens de bien.* On met *toutes*, quand *gens* est précédé par un adjectif de terminaison féminine : *Toutes les vieilles gens.* Si après le mot *gens* il se trouve un pronom, un adjectif ou un participe qui s'y rapporte, on les met au masculin : *Les bonnes gens ne savent ce qu'ils veulent. Ce sont les plus sottes gens qu'on ait jamais vus. Les vieilles gens sont soupçonneux.* — Domestiques : *Tous mes gens sont malades.* — Ceux qui sont d'un même parti : *Nos gens ont battu les ennemis.* — Ceux qui sont d'une même partie de promenade, de jeu, etc. : *Tous nos gens sont arrivés.* — Suivi de la préposition *de*, il désigne une profession, une qualité commune à plusieurs : *Gens d'épée*, *de lettres*, *de finance*, etc. — On appelait *gens du roi*, les procureurs et avocats-généraux, les procureurs et avocats du roi.

* *Gens* ne se dit d'un nombre déterminé que quand il est joint à un adj. : *Dix jeunes gens ;* ou lorsqu'il signifie *domestiques* : *Il arriva avec trois de ses gens.* Mais on ne dira pas, *j'ai vu quatre gens*, *six gens ;* il faut dire, *quatre*, *six personnes.* On dit bien, *il y a mille gens qui*

se minent la santé, parce que *mille* est pris comme un nombre indéterminé ; car s'il y avait numériquement mille gens, il faudrait dire *mille personnes.*

GENT, s. f. (*jan*) Nation. On ne s'en sert que dans la poésie : *La gent qui porte le turban*, les Turcs. — Au plur. il n'est usité que dans cette phrase : *Le droit des gens.*

GENT, ENTE, adj. Propre, bien fait. Il est vieux.

GENTIANE, s. fém. (*jan-ci-a-ne*) Plante dont la racine est tonique et stomachique.

GENTIL, adj. masc. (*jan-ti*) Celui qui ne croit pas à la religion révélée, en parlant des anciens, pour les distinguer des païens qui adoraient de faux dieux. Il est ordinairement subst. et du nombre pluriel.

GENTIL, ILLE, adj. (Au masculin la lettre *l* ne se prononce point devant une consonne. Au féminin les deux *ll* se mouillent.) Joli, agréable, délicat.

GENTILHOMME, s. m. (mouillez l'*l*) Au plur. *Gentilshommes.* (*jan-ti-zo-me*) Celui qui est noble de race.

GENTILHOMMERIE, s. f. (mouillez l'*l*) La qualité de gentilhomme.

GENTILHOMMIÈRE, s. f. (mouillez l') Petite maison de gentilhomme à la campagne. C'est un terme de dénigrement.

GENTILITÉ, s. f. coll. (*jan-ti-li-té*) Nations païennes. — La profession d'idolâtrie.

GENTILLÂTRE, s. m. (mouillez les *ll*) Petit gentilhomme sans richesse et sans considération.

GENTILLESSE, s. f. (mouillez les *ll*) Grâce, agrément. — Au pl. il se dit de certains tours de souplesse, de petits ouvrages délicats.

GENTIMENT, adv. (*jan-ti-man*) Joliment. Il est fam. et ne se dit même ordinairement que par dérision.

GÉNUFLEXION, s. f. (*jé-nu-flèk-cion*) L'action de fléchir le genou.

GÉOCENTRIQUE, adj. des deux g. (*jé-o-çan-tri-ke*) t. d'astronomie. Qui appartient à une planète vue de la terre.

GÉODE, s. f. Espèce de pierre d'aigle qui renferme un noyau mobile dans sa cavité intérieure.

GÉODESIE, s. f. (*jé-o-dé-zi-e*) Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer et à diviser les terres.

GÉODÉSIQUE, adj. des deux g. (*jé-o-dé-zi-ke*) Qui a rapport à la géodésie.

GÉOGRAPHE, s. masc. (*jé-o-gra-fe*) Qui sait la géographie. —Qui fait des cartes de géographie.

GÉOGRAPHIE, s. f. (*jé-o-gra-fi-e*) Science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre.

GÉOGRAPHIQUE, adj. des deux g. (*jé-o-gra-fi-ke*) Qui appartient à la géographie.

GEÔLAGE, s. m. (*jeô-la-je*) Droit qui se paie au geôlier d'une prison.

GEÔLE, s. f. (*jô-le*) t. de palais. Prison.

GEÔLIER, ÈRE, subst. (*jô-lié*) Celui ou celle qui a la garde d'une prison. — *Geôlière* femme du geôlier.

GÉOLOGIE, s. fém. Histoire naturelle du globe.

GÉOLOGIQUE, adj. (*jé-o-lo-jik*) Qui rapport à la géologie.

GÉOLOGUE, s. masc. (*jé-o-lo-ghe*) Savant versé dans la géologie.

GÉOMANCIE, s. f. Art de deviner par des points tracés au hasard sur la terre, etc.

GÉOMANCIEN, IENNE, s. (*jé-o-man-cien*) Qui pratique la géomancie.

GÉOMÉTRAL, adj. m. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Plan géométral*, où toutes les lignes d'une figure sont marquées sans aucun raccourcissement.

GÉOMÈTRE, s. m. Qui sait la géométrie.

GÉOMÉTRIE, s. f. Science qui a pour objet les grandeurs, leur mesure, leurs rapports.

GÉOMÉTRIQUE, adj. des deux g. (*jé-o-mé-tri-ke*) Qui appartient à la géométrie. — *Esprit géométrique*, esprit juste, méthodique, etc.

GÉOMÉTRIQUEMENT, adv. (*jé-o-mé-tri-ke-man*) D'une manière géométrique.

GÉOPONIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à l'agriculture.

GÉORGIQUES, s. f. plur. (*jé-or-ji-ke*) Ouvrage d'esprit qui a rapport à la culture de la terre : *Les Géorgiques de Virgile.*

GÉRANIUM, s. m. (*jé-ra-ni-ôme*) Plante. C'est le bec-de-grue.

GÉRANT, TE, adj. et s. Qui gère, qui administre.

GÉRARDE, s. f. Plante. Genre de personées.

GERBE, s. f. Faisceau de blé coupé.— *Gerbe d'eau*, jets d'eau réunis en forme de gerbe. — *Gerbe de feu*, fusées qui, partant ensemble, représentent l'aspect d'une gerbe.

GERBÉE, s. f. Botte de paille où il reste encore quelques grains.

GERBER, v. a. É, ÉE, p. (*jér-bé*) Mettre en gerbe. — Mettre dans une cave les pièces de vin les unes sur les autres.

GERBIÈRE ou MEULE, s. f. Tas de foin, de froment ou d'avoine, auquel on donne une forme pyramidale ou conique, et qu'on couvre de paille longue pour les conserver.

GERCE, s. f. Insecte qui ronge les habits et les livres.

GERCER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*jér-cé*) Faire de petites fentes ou crevasses à la peau. — On dit aussi que *le soleil, la sécheresse gercent la terre.* — v. n. et pr. *Les lèvres gercent* ou *se gercent au froid.*

GERÇURE, s. f. (*jér-çu-re*) Fente aux lè-

vres et aux mains. — Il se dit, par extension, des fentes qui se font dans le fer, dans le bois ou dans la maçonnerie.

GÉRER v. a. É, ÉE, part. (*jé-ré*) t. de palais. Gouverner, conduire, administrer. — *Gérer les affaires d'un autre, une tutelle.*

GERFAUT, s. m. (*jèr-fô*) Oiseau de proie, du genre des faucons.

GERMAIN, AINE, adj. (*jèr-min*) *Cousin germain, cousine germaine.* Il se dit de deux personnes qui sont sorties des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. — *Issu de germain*, se dit de deux personnes sorties de deux cousins germains.

GERMANDRÉE, s. f. Plante.

GERMANIQUE, adj. des deux g. (*jèr-ma-ni-ke*) Qui appartient aux Allemands.

GERMANISME, s. m. Façon de parler propre à la langue allemande.

GERME, s. m. Partie de la semence dont se forme la plante. — Première pointe qui sort du grain, de l'amande, etc., lorsque les plantes commencent à pousser. — Figur. Cause.

GERMER, v. n. É, ÉE, p. (*jèr-mé*) Produire le germe au dehors. — Fig. *La parole de Dieu a germé dans son cœur*, a commencé à y fructifier.

GERMINATION, s. f. (*jèr-mi-na-cion*) t. de botan. Premier développement des parties du germe.

GÉROCOMIE, s. f. Hygiène des vieillards.

GÉRONDIF, s. m. (*je ron-dif*) t. de grammaire. En notre langue c'est une espèce de participe indéclinable, auquel on joint souvent la préposition *en.*

GERZEAU, s. m. (*jèr-zô*) Mauvaise herbe qui croît dans les blés.

GÉSIER, s. m. (*jé-zié*) Second estomac de certains oiseaux.

GÉSINE, s. f. Vieux mot, pour dire les couches d'une femme, ou le temps qu'elle est en couche.

GÉSIR, v. n. Vieux mot, d'où vient *gît.*

GESSE, s. f. (*jè-ce*) Plante à fleur légumineuse.

GESTATION, s. f. (*jès-ta-cion*) Exercice en usage chez les Romains. — Il signifie aussi tout le temps que les femelles des animaux portent leurs petits.

GESTE, s. m. Action du corps, surtout des bras et des mains dans la déclamation.

GESTES, s. m. pl. Actions mémorables. Il est vieux.

GESTICULATEUR, s. m. Qui fait trop de gestes.

GESTICULATION, s. f. (*jès-ti-ku la-cion*) Action de gesticuler.

GESTICULER, v. neut. (*jès-ti-cu-lé*) Faire trop de gestes en parlant

GESTION, s. fem. Administration particulière. *La gestion d'une tutelle.*

GÉUM, s. m. (*jé-ôme*) Plante vulnéraire.

GIBBEUX, EUSE, adj. (*ji-beu*) t. de médecine. Bossu, élevé. Il se dit aussi en botanique de feuilles charnues dont les deux côtés sont convexes.

GIBBOSITÉ, s. f. (*ji-bo-zi-té*) t. de médecine. Courbure de l'épine du dos qui fait les bossus. — En t. de botanique, élévation qui se trouve sur les plantes.

GIBECIÈRE, s. f. Bourse de cuir où les chasseurs mettent le plomb, la poudre, etc. — Sac à l'usage des escamoteurs : *Tours de gibecière.*

GIBELET, s. m. (*ji-be-lè*) Petit foret.

GIBELINS, s. m. pl. (*ji-be-lin*) Nom d'une faction attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes en Italie, dans le cours des 12e, 13e et 14e siècles.

GIBELOTTE, s. f. (*ji-be-lo-te*) Espèce de fricassée de poulets, de lapins, etc.

GIBERNE, s. f. Partie de l'équipement d'un soldat, où se mettent les cartouches.

GIBET, s. m. (*ji-bè*) Potence.

GIBIER, s. m. (*ji-bié*) Il se dit de certains animaux qu'on prend à la chasse, et bons à manger, comme perdrix, bécasses, lièvres, etc.

GIBOULÉE, s. f. Pluie de peu de durée, quelquefois mêlée de grêle.

GIBOYER, v. n. (*ji-boa-ié*) Chasser avec l'arquebuse.

GIBOYEUR, s. m. (*ji-boa-ieur*) Qui chasse beaucoup.

GIGANTESQUE, s. m. et adj. des deux g. (*ji-gan-tès-ke*) Qui tient du géant : *Taille, figure gigantesque.* On dit fig., *des expressions gigantesques.*

GIGANTOMACHIE, s. f., t. d'antiquité. Il signifie combat des géans.

GIGOT, s. m. (*ji-go*) Cuisse de mouton. — Il se dit aussi des jambes de derrière du cheval, et pop. des personnes.

GIGOTTER, v. n. (*ji-go-té*) Il se dit de tout animal qui secoue les jarrets en mourant, et des enfans qui remuent continuellement les jambes.

GIGOTTÉ, ÉE, adject. En t. de manége, *cheval bien gigotté*, c'est-à-dire, dont les membres sont bien fournis. — En t. de vénerie, chien gigotté, c'est-à-dire, qui a les cuisses rondes et les hanches larges.

GIGUE, s. f. (*ji-ghe*) Grande fille dégingandée. Il est bas. — Air de musique fort gai. — Danse sur cet air.

GILET, s. m. (*ji-lè*) Sorte de camisole.

GILLE, s masc. (*ji-le*) Personnage des petits spectacles, dont le caractère est la niaiserie. — Homme qui a l'air, le maintien d'un niais : *C'est un Gille.*

GIMBLETTE, s. f. (*jin-blè-te*) Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme d'anneau.

GINGEMBRE, s. m. (*jin-jan-bre*) Plante des Indes, dont les racines sont d'un goût approchant de celui du poivre.

GINGEOLE, s. f., t. de marine. Endroit d'une galère vers la poupe, où se place la boussole.

GINGLYME, s. m. (*jin-gli-me*) t. d'anatomie. Espèce d'articulation avec mouvement en deux sens opposés.

GINGUET, ETTE, adj. (*jin-ghé*) Qui a peu de force: *Vin ginguet.* En ce sens il est aussi s. m.: *Boire du ginguet.* — Il se dit fig. et fam. d'un esprit mince: *C'est un esprit bien ginguet.* — *Habit ginguet*, trop court.

GINSENG, s. m. Plante étrangère.

GIRAFE, s. f. Quadrupède d'Afrique dont les jambes de derrière sont plus courtes que celles de devant. C'est le plus grand des mammifères connus.

GIRANDE, s. f. En t. de fontainier, amas de tuyaux d'où l'eau jaillit. En t. d'artificier, assemblage de fusées volantes qui partent en même temps.

GIRANDOLE, s. f., t. de fontainier. Girande. — Chandelier à plusieurs branches. — Assemblage de diamans. — *Girandole* ou *Lustre d'eau*, plante.

GIRASOL, s. masc. Pierre précieuse, sorte d'opale.

GIRAUMONT, s. m. (*ji-ro-mon*) Plante des Indes-Occidentales employée contre les crachemens de sang et les maux de poitrine.

GIROFLE, s. m. Embryon des fleurs desséchées du giroflier, qui a la figure d'un petit clou. Il s'emploie le plus souvent avec le mot *clou*: *Clou de girofle.*

GIROFLÉE, s. f. Fleur très-belle et très-odorante. — La plante qui la porte.

GIROFLIER, s. m. (*ji-ro-flié*) Arbre qui porte le clou de girofle.

GIRON, s. m. Espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise. — Fig. *Le giron de l'Église*, la communion de l'Église catholique. — En t. de blason, espèce de triangle. — En t. d'architecture, la partie de la marche sur laquelle on pose le pied en montant ou en descendant.

GIRONNÉ, adj. m. (*ji-ro-né*) t. de blas. Il se dit d'un écu où il y a quatre girons d'un émail, et quatre d'un autre.

GIROUETTE, s. f. Banderolle de fer-blanc, mise sur un pivot en un lieu élevé, en sorte qu'elle tourne au moindre vent et en indique la direction. — Fig. Homme qui change à toute heure de sentiment.

GISANT, ANTE, adj. (*ji-zan*) Couché.

GISEMENT, s. m. (*ji-ze-man*) t. de marine. Il se dit de la situation des côtes de la mer.

GÎT, troisième personne du présent de l'indicatif du v. n. *Gésir*, qui n'est plus en usage, et qui signifiait être couché. On dit encore: *Nous gisons, ils gisent. Il gisait.* — *Ci gît*, formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. — *Gît*, signifie aussi fig. et fam. consiste: *Tout gît en cela.*

GÎTE, s. m. Lieu où l'on demeure. — Lieu où l'on couche ordinairement. — Lieu où le lièvre repose. — Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile.

GÎTER, v. n. É, ÉE, p. (*ji-té*) Demeurer, coucher. Il est pop.

GIVRE, s. m. Gelée blanche qui s'attache aux arbres, aux buissons, etc. — En t. d'armoiries, ce mot est féminin, et signifie serpent.

GLABRE, adj., t. de bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont lisses et sans poils.

GLAÇANT, ANTE, adj. Qui glace: *Froid glaçant.* — Fig. *Abord glaçant*, *politesse glaçante.*

GLACE, s. f. Eau congelée et durcie par le froid. — Matière dure et transparente dont on fait des miroirs. — Liqueur ou fruit glacé. — Fig. Air de froideur, indifférence: *Avoir un cœur de glace*, être insensible.

GLACER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*gla-cé*) Congeler, en parlant du froid sur les liquides. — Par extension, causer un froid très-vif: *Cet air glace le visage.* — On dit fig. que *la peur glace le sang dans les veines*, que *la vieillesse glace le sang.* — On dit aussi fig. d'un homme qui a l'abord extrêmement froid, que *son abord glace.* — *Glacer des pâtes*, *des cerises*, etc., les enduire d'une croûte de sucre qui est lissée comme de la glace. — v. n. et v. pr. Se congeler.

GLACEUX, EUSE, adject. (*gla-ceu*) t. de joaillier, qui se dit des pierreries qui ne sont pas absolument nettes, qui ont quelques glaces.

GLACIAL, ALE, adject. Qui est extrêmement froid. — On dit fig., *air glacial*, *réception glaciale.* Il n'a point de pluriel au masculin.

GLACIER, s. m. Montagne de glace: *Les glaciers des Alpes.* — Limonadier qui vend des glaces.

GLACIÈRE, s. f. Grand creux fait en terre où l'on conserve de la glace. — On dit fig., qu'*une chambre est une glacière*, pour dire qu'elle est extrêmement froide.

GLACIS, s. m. (*gla-ci*) Talus, pente douce et unie. — En peint., couleur légère et transparente.

GLAÇON, s. m. Morceau de glace.

GLADIATEUR, s. m. Homme armé qui, pour le plaisir du peuple romain, combattait dans l'arène contre un autre homme ou contre une bête féroce.

GLAÏEUL, s. m. Plante à feuilles longues, étroites et pointues comme un glaive.

GLAIRE, s. f. (*glè-re*) Humeur visqueuse. — Le blanc de l'œuf quand il n'est pas cuit.

GLAIREUX, EUSE, adj. (*glè-reu*) Plein de glaires.

GLAISE, s. f. (*glè-ze*) Terre grasse que l'eau

ne pénètre point. — Il est quelquefois adj. : *Terre glaise.*

GLAISER, v. a. É, ÉE, p. (*glè-zé*) Enduire de glaise. — *Glaiser des terres*, les engraisser avec de la glaise.

GLAISEUX, EUSE, adj. (*glè-zeu*) Qui est de la nature de la glaise.

GLAISIÈRE, s. fém. (*glè-ziè-re*) Endroit d'où l'on tire de la glaise.

GLAIVE, s. m. Coutelas, épée tranchante. Il n'est guère d'usage que dans la poésie et dans le style soutenu : *Dieu lui a mis le glaive entre les mains. Le glaive de la justice. Le glaive vengeur.* — *La puissance du glaive*, le droit de vie et de mort. — *Glaive spirituel*, juridiction de l'Église, pouvoir qu'elle a de retrancher de la communion des fidèles.

GLANAGE, s. m. Action de glaner.

GLAND, s. m. (*glan*) Fruit du chêne. — Ouvrage de fil qui a la forme de ce fruit. — *Gland de mer*, espèce de coquille. — *Gland de terre*, la gesse sauvage.

GLANDE, s. f., t. d'anat. Partie de la forme d'un gland qui sert à filtrer les humeurs du corps. — Tumeur accidentelle qui se forme en quelque partie du corps.

GLANDÉ, ÉE, adj. Il se dit des chevaux dont les glandes de dessous la ganache sont enflées : *Cheval glandé, jument glandée.*

GLANDÉE, s. f. Récolte du gland.

GLANDULE, s. f. Petite glande.

GLANDULEUX, EUSE, adj. (*glan-du-leu*) Composé de glandes.

GLANE, s. fém. Poignée d'épis que l'on ramasse dans un champ après que le blé en a été emporté. — Petites poires qui sont arrangées près-à-près sur une même branche. — Ognons attachés de la sorte à une torche de paille.

GLANER, v. a. É, ÉE, p. (*gla-né*) Ramasser des épis de blé après la moisson. — Fig. et fam. Faire de petits gains dans une affaire où un autre en a fait de grands. — Traiter une matière qui semble épuisée par d'autres.

GLANEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui glane.

GLANURE, s. f. Ce que l'on glane.

GLAPIR, v. n. Il se dit proprement de l'aboi aigre des petits chiens et des renards ; et fig. du son aigre de la voix d'une personne, quand elle parle ou qu'elle chante.

GLAPISSANT, ANTE, adj. (*gla-pi-çan*) Qui glapit : *Une voix glapissante.*

GLAPISSEMENT, s. m. (*gla-pi-ce-man*) Le cri des renards et des petits chiens. — Fig. Cri perçant et aigu, en parlant des personnes.

GLAS, s. m. Le son d'une cloche que l'on tinte pour une personne qui vient d'expirer : *Sonner le glas.* Il n'est plus usité.

GLAUBER, s. m. *Sel de Glauber*, sulfate de soude.

GLAUCIENNE, s. f. (*glô-ciène*) Plante, genre de papavéracées.

GLAUCOME, s. m. (*glo-kome*) t. de médecine. Maladie de l'œil causée par l'épaississement de l'humeur vitrée.

GLAUQUE, adj. (*glô-ke*) t. de bot. D'un vert blanchâtre.

GLAUX, s. masc. (*glô*) Voyez HERBE AU LAIT.

GLÈBE, s. f. Le fonds d'une terre : *Serfs de la glèbe.*

GLÈNE, s. fém., t. d'anat. Cavité peu profonde d'un os, dans laquellle s'emboîte la tête d'un autre os.

GLÉNOÏDAL, ALE ou GLÉNOÏDE, adj., t. d'anat. *Cavités glénoïdales*, qui servent à l'emboîtement d'un os dans un autre.

GLETTE, s. f. (*glè-te*) Litharge. Oxyde de plomb.

GLISSADE, s. fém. (*gli-ça-de*) Action de glisser involontairement.

GLISSANT, ANTE, adject. (*gli-çan*) Sur quoi l'on glisse facilement sans pouvoir s'y tenir ferme.

GLISSÉ, s. m. Pas de danse. — Il s'emploie aussi adj. : *Pas glissé.*

GLISSEMENT, s. m. (*gli-ce-man*) Action de glisser.

GLISSER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*gli-cé*) Il se dit lorsque le pied vient tout d'un coup à couler sur quelque chose de gras ou d'uni. — On dit aussi, *glisser sur la glace par divertissement.* — Il se dit encore de plusieurs sortes de choses. *L'échelle glissa. Cela m'a glissé des mains.* — Fig. Passer légèrement sur une matière. — Faire peu d'impression. — v. a. Mettre, couler adroitement une chose en un endroit. — Fig. Insinuer dans les esprits. — On dit *se glisser*, au propre et au figuré.

GLISSEUR, s. masc. Celui qui glisse sur la glace. Fam.

GLISSOIRE, s. fém. (*gli-çoa-re*) Chemin frayé sur la glace pour y glisser.

GLOBE, s. m. Corps sphérique. — *Les globes célestes*, les astres. — *Globe terrestre*, globe d'airain, de carton, etc., sur la superficie duquel sont dépeintes les régions de la terre. — *Globe céleste*, celui sur lequel sont dépeintes les constellations avec leurs étoiles. — La terre : *La formation du globe.* — Les peuples les nations qui habitent le globe : *Ces fléaux terribles ont souvent bouleversé notre globe.* — En t. d'artillerie, *Globe de feu*, toute sorte d'artifice sphérique.

GLOBEUX, EUSE, adj., t. de botan. Arrondi en globe.

GLOBULAIRE, s. f. (*glo-bu-lère*) Plante dont les feuilles sont ramassées en forme de petites boules.

GLOBULE, s. m., dimin. Petit globe.

GLOBULEUX, EUSE, adj. (*glo-bu-leu*) Composé de globules.

GLOIRE, s. f. (*gloa-re*) [Il n'a point de pl. excepté en t. de peinture.] Honneur, estime, dus à la vertu, au mérite. — Éclat, splendeur. — *Vaine gloire*, orgueil, sotte vanité. — Béatitude céleste. — En t. de peinture, représentation du ciel ouvert, avec la Trinité, les anges et les bienheureux. — *Faire gloire de quelque chose*, s'en faire honneur ou en tirer vanité.

GLORIEUSEMENT, adverb. (*glo-ri-eu-ze-man*) D'une manière glorieuse.

GLORIEUX, EUSE, adj. Qui donne, qui procure la gloire: *Bataille*, *paix*, *action glorieuse*. — *Rang glorieux*, rang élevé, et non pas rang qui donne de la gloire. — En parlant des hommes pleins de vanité: *Un homme glorieux*. En ce sens, il est aussi subst.

GLORIFICATION, s. f. (*glo-ri-fi-ka-cion*) Élévation de la créature à la gloire éternelle.

GLORIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*glo-ri-fi-é*) Honorer. Il ne se dit qu'en parlant de la gloire qu'on rend à Dieu. — On dit aussi que *Dieu glorifie les saints*, pour dire qu'il les rend participans de la gloire et de la béatitude éternelles.

SE GLORIFIER, v. pr. Faire gloire de quelque chose, en tirer vanité.

GLORIOLE, s. f. Vanité qui a pour objet de petites choses.

GLOSE, s. f. (*glo-ze*) Explication des mots obscurs d'une langue. — Commentaires ou notes servant à l'éclaircissement d'un texte. — Petit ouvrage de poésie, sorte de parodie.

GLOSER, v. a. É, ÉE, p. (*glo-zé*) Expliquer par une glose. — v. n. Donner un mauvais sens à une action, à un discours.

GLOSEUR, EUSE, s. (*glô-zeur*) Qui interprète tout en mal.

GLOSSAIRE, s. m. (*glô-cè-re*) Dictionnaire servant à l'explication de certains mots peu connus.

GLOSSATEUR, s. m. (*glô-ça-teur*) Auteur qui a glosé un livre.

GLOSSITE, s. f. Inflammation de la langue.

GLOSSOCATOCHE, s. m. (*glo-ço-ka-to-che*) Instrument de chirurgie dont on se sert pour abaisser la langue, afin d'examiner le fond de la bouche.

GLOSSOCOME, s. m. (*glô-ço-ko-me*) Boîte où l'on met un membre fracturé, proprement, *coffret à languette*.

GLOSSOPÈTRE, s. masc. (*glô-çô-pè-tre*) Pierre précieuse qui a la forme d'une langue.

GLOTTE, s. f. (*glo-te*) t. d'anatomie. Petite fente du larynx, par laquelle entre et sort l'air que nous respirons.

GLOUGLOU, s. m. Bruit que fait une liqueur lorsqu'on la verse d'une bouteille. Il n'est guère usité que dans les chansons à boire.

GLOUGLOUTER ou GLOUGLOTER, v. n. (*glou-glou-té*) Il exprime le cri des dindons.

GLOUSSEMENT, s. m. (*glou-ce-man*) Cri de la poule qui glousse.

GLOUSSER, v. n. (*glou-cé*) Il se dit proprement du cri de la poule qui veut couver, ou qui appelle ses poussins.

GLOUTERONS, s. m. Voyez BARDANE.

GLOUTON, ONNE, s. et adj. Qui mange avec avidité et avec excès.

GLOUTONNEMENT, adv. (*glou-to-ne-man*) Avec avidité, d'une manière gloutonne.

GLOUTONNERIE, s. f. (*glou-to-ne-ri-e*) Vice de celui qui est glouton.

GLU, s. f. Composition visqueuse et tenace avec laquelle on prend des oiseaux.

GLUANT, ANTE, adj. (*glu-an*) Visqueux comme la glu.

GLUAU, s. m. (*glu-o*) Petite branche enduite de glu pour prendre des oiseaux.

GLUER, v. act. É, ÉE, p. (*glu-é*) Rendre gluant. — Frotter de glu.

GLUI, s. m. Grosse paille de seigle dont on couvre les toits.

GLUTEN, s. m. (*glu-tène*) t. d'hist. natur. Matière qui lie ensemble les parties qui composent un corps solide.

GLUTINANT, s. m., t. de méd. Remède qui attache comme de la glu.

GLUTINATIF, IVE, adj. Propre à réunir les parties divisées.

GLUTINATION, s. fém. (*glu-ti-na-cion*) t. de médecine. Action de réunir les parties divisées.

GLUTINEUX, EUSE, adj. (*glu-ti-neu*) Gluant, visqueux: *Suc glutineux*.

GLYCINE, s. f. Plante, genre de légumineuses.

GLYCONIEN, IENNE, ou GLYCONIQUE, adj. (*gli-co-ni-en*) Il se dit d'une sorte de vers grecs ou latins.

GLYPHE, s. m. (*gli-fe*) t. d'archit. Tout canal creusé en rond ou en angle qui sert d'ornement.

GLYPTIQUE, s. f. L'art de graver sur les pierres précieuses.

GNAPHALIUM, s. masc. (*gna-fa-li-ome*) Plante dont la décoction est bonne pour la dyssenterie.

GNOME, s. masc. Noms que les cabalistes donnent à certains génies qu'ils supposent habiter dans la terre, où ils ont la garde des trésors.

GNOMIDE, s. f. Femelle d'un gnome.

GNOMIQUE, adj. des deux g. Sentencieux. Il se dit des poèmes qui contiennent des maximes: *Poème gnomique*.

GNOMON, s. m., t. d'astronomie. Grand style dont on se sert pour connaître la hauteur du soleil.

GNOMONIQUE, s. fém. (*gno-mo-ni-ke*) L'art de tracer des cadrans solaires.

GNOSTIQUES, s. m. plur. Hérétiques des premiers siècles de l'Église, qui se vantaient d'avoir des connaissances et des lumières surnaturelles.

GO. *Tout de go.* Expression populaire, qui signifie sans façon.

GOBBE, s. fém. (*go-be*) Composition en forme de bol, pour empoisonner les chiens.

GOBELET, s. m. (*go-be-lè*) Vase rond, sans anse, qui sert à boire. — Petit vase en fer-blanc à l'usage des escamoteurs.

GOBELINS, s. m. pl. Nom d'une célèbre manufacture de teinture et de tapisserie à Paris.

GOBELOTTER, v. n. fréquent. Boire à plusieurs petits coups. Il est familier, et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

GOBE-MOUCHE, s. masc. Espèce de petit lézard des Antilles. — Figur. et fam. Homme qui n'a point d'avis à lui, ou qui s'occupe niaisement de bagatelles. — Qui reçoit sans examen toutes sortes de nouvelles.

GOBER, v. a. É, ÉE, p. (*go-bé*) Avaler avec avidité et sans savourer. Il est fam. — Fig. Croire légèrement. — Pop. Se saisir de quelqu'un. — En t. de fauconnerie, il se dit d'une manière de chasser les perdrix avec l'autour et l'épervier.

SE GOBERGER, v. pr. (*se go-bèr-jé*) Se moquer. — Se réjouir. Dans ces deux sens il est populaire.

GOBERGES, s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur un lit pour soutenir la paillasse.

GOBET, s. m. (*go-bè*) Morceau que l'on gobe. Il est familier.

GOBETER, v. a. É, ÉE, part. (*go-be-té*) Faire entrer du plâtre entre les joints des moellons d'un mur.

GOBIN, s. m. Bossu. — Il se dit aussi fam. et par mépris des gens qui ne sont pas bossus: *C'est un plaisant gobin.*

GODAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Boire avec excès et à plusieurs reprises. Il est fam.

GODELUREAU, s. m. (*go-de-lu-rô*) Jeune homme qui fait l'agréable auprès des femmes. Il se prend en mauvaise part et fam.

GODENOT, s. m. (*go-de-no*) Petite figure dont les escamoteurs se servent pour amuser les spectateurs. — Fam. et par mépris, petit homme malfait.

GODER, v. n. Plisser, faire de faux plis.

GODET, s. m. (*go-dè*) Petit vase à boire, sans pied ni anse. — Vaisseaux attachés à des roues pour élever l'eau. — Petits vases où les peintres mettent leurs couleurs. — Partie d'une fleur qui soutient et renferme les feuilles.

GODIVEAU, s. m. (*go-di-vô*) Pâté composé d'andouillettes, de hachis de veau et de béatilles.

GODRON, s. m. Plis qu'on fait aux manchettes et coiffures des femmes. — Façon qu'on donne aux bords de la vaisselle d'argent, ainsi qu'aux ouvrages de menuiserie et de sculpture.

GODRONNER, v. a. É, ÉE, p. (*go-dro-né*) Faire des godrons.

GOÊLETTE, s. f., t. de marine. Petit bâtiment anglais.

GOÉMON, s. m. Nom générique de diverses plantes marines, telles que les varecks, les fucus, etc.

GOÉTIE, s. f. (*go-é-ci-e*) Espèce de magie, par laquelle on invoquait les mauvais génies pour nuire aux hommes.

GOFFE, adj. des deux g. (*go-fe*) Malfait, grossier. Il n'est plus usité.

GOGAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Repas joyeux. Il est pop.

GOGO. *Vivre à gogo*, dans l'abondance. Il est familier.

GOGUENARD, ARDE, s. et adj. (*go-ghe-nar*) Bas et mauvais plaisant.

GOGUENARDER, v. n. (*go-ghe-nar-dé*) Faire de mauvaises plaisanteries. Fam.

GOGUENARDERIE, s. f. Mauvaise plaisanterie. Familier.

GOGUETTES, s. f. pl. (*go-ghè-te*) Propos joyeux. Il est fam.

GOINFRE, s. m. Qui met tout son plaisir à manger. Pop.

GOINFRER, v. neut. (*goin-fré*) Manger beaucoup et avidement. Pop.

GOINFRERIE, s. f. (*goin-fre-rie*) Excès de gourmandise. Pop.

GOÎTRE, GOÂTRE ou GOÊTRE, s. m. Tumeur formée entre la peau et la trachée-artère sur la partie extérieure du cou

GOÎTREUX, EUSE, adj. (*goâ-treu*) Qui est de la nature du goître.

GOLFE, s. masc. Partie de mer qui avance dans les terres.

GOMME, s. f. (*go-me*) Suc qui découle de quelques arbres, et qui est soluble dans l'eau. — En t. de jardinage, maladie qui survient à certains arbres.

GOMME-GUTTE, s. fém. Substance résineuse qu'on apporte des Indes, et qui est un violent purgatif; elle sert aussi dans la peinture.

GOMME-RÉSINE, s. f. Substance composée de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit-de vin.

GOMMER, v. a. É, ÉE, part. (*go-mé*) Enduire de gomme.

GOMMEUX, EUSE, adj. (*go-meu*) Qui jette de la gomme.

GOMMIER, s. m. Grand arbre d'Amérique, ainsi nommé à cause de la grande quantité de gomme qu'il fournit.

GOMPHOSE, s. f. (*gon-fô-ze*) t. d'anat. Articulation par laquelle les os sont enfermés dans une cavité comme un clou dans du bois.

GONAGRE, s. f. Goutte aux genoux.

GOND, s. m. (*gon*) Morceau de fer coudé, sur lequel tournent les pentures d'une porte.

GONDOLE, s. f. Petit bateau plat et long, dont on se sert surtout à Venise. — Vaisseau à boire long et étroit.

GONDOLIER, s. m. (*gon-do-lié*) Celui qui mène les gondoles.

GONFALON ou **GONFANON**, s. m., t. de blason. Bannière à trois ou quatre fanons ou pièces pendantes.

GONFALONIER ou **GONFANONIER**, s. m. Celui qui porte le gonfalon.

GONFLEMENT, s. masc. (*gon-fle-man*) Enflure.

GONFLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*gon-flé*) Rendre enflé. — On dit fig., *la fortune l'a gonflé d'orgueil.* — v. n.; et v. pr. *Se gonfler*, s'enfler.

GONIN, adj. masc. *C'est un maître gonin*, un rusé fripon. Pop.

GONIOMÉTRIE, s. f., t. de mathématiques. Art de mesurer les angles.

GONNE, s. f., t. de marine. Futaille.

GORD, s. m. (*gor*) Pêcherie que l'on construit dans une rivière.

GORDIEN, adj. *Nœud gordien*, obstacle qui paraît insurmontable.

GORET, s. masc. (*go-rè*) Petit cochon. Fam. — Balai plat pour nettoyer un vaisseau.

GORGE, s. f. La partie du devant du cou. — Le gosier. — Le cou et le sein d'une femme. — Passage entre des montagnes. — Entrée d'une fortification du côté de la place. — En t. d'architecture, moulure concave. — Pièce de bois tournée qu'on met sur les estampes, les cartes géographiques, etc., pour pouvoir les rouler. — *Couper la gorge à quelqu'un*, le tuer, le massacrer; et figur., le ruiner, le perdre. — *Se couper la gorge avec quelqu'un*, se battre contre lui. — Fig. *Prendre un homme à la gorge*, le contraindre avec violence de faire quelque chose. — Fig. *Se couper la gorge à soi-même*, faire ou dire quelque chose de contraire à ses intérêts. — *Rire à gorge déployée*, de toute sa force.

GORGE-CHAUDE, s. f., t. de fauconnerie. La chair des animaux vivans que l'on donne aux oiseaux de proie.

GORGE-DE-PIGEON, s. f. Couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différens aspects du corps coloré.

GORGÉE, s. f. La quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois.

GORGER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*gor-jé*) Donner à manger avec excès. — Fig. Combler, remplir. Il ne se dit qu'en parlant des richesses : *Ils sont gorgés d'or et d'argent.*

GORGERET, s. m. (*gor-je-rè*) Instrument de chirurgie pour l'opération de la taille.

GORGERETTE, s. f. (*gor-je-rè-te*) Espèce de collerette. Il est vieux.

GORGERIN, s. m. Partie de l'armure qui couvrait la gorge d'un homme d'armes. — En t. d'architecture, petite frise du chapiteau dorique.

GOSIER, s. m. (*go-zié*) La partie intérieure de la gorge par où passent les alimens. — Canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration. On dit d'une femme qui a la voix agréable, qu'*elle a un beau gosier.* — On dit aussi, *le gosier d'un rossignol.*

GOSSAMPIN, s. m. Grand arbre des Indes.

GOTHIQUE, adj. (*go-ti-ke*) Qui vient des Goths : *Architecture*, *écriture gothique.* — Fig. Trop ancien, hors de mode. — Il se prend aussi substantivement.

GOUACHE ou **GOUASSE**, s. f. Peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau et de la gomme.

GOUDRON, s. m. Substance résineuse qui sert à enduire ou calfater les vaisseaux.

GOUDRONNER, v. a. É, ÉE, p. (*gou-dro-né*) Enduire de goudron.

GOUFFRE, s. m. (*gou-fre*) Trou large et profond dans la mer, qui engloutit tout ce qui en approche. — On dit fig., *tomber dans un gouffre de malheurs.*

GOUGE, s. f. Espèce de ciseau de menuisier, de sculpteur, etc.

GOUJAT, s. m. (*gou-ja*) Autrefois valet de cavalier ou de fantassin. — Celui qui porte le mortier avec l'oiseau. — C'est aussi un terme de mépris.

GOUJON, s. m. Petit poisson. — T. d'architecture. Cheville de fer.

GOUJONNER, v. a. (*gou-jo-né*) Réunir, avec des chevilles, deux pièces de bois posées l'une à côté de l'autre.

GOULÉE, s. f. Grosse bouchée. Il est bas.

GOULET, s. m. (*gou-lè*) Autrefois le cou d'une bouteille. On ne dit plus que *goulot.* — Entrée étroite d'un port.

GOULIAFRE, adj. des deux g. Qui mange avidement et malproprement. Terme popul. Il ne s'emploie guère qu'au subst.

GOULOT, s. m. (*gou-lo*) Le cou d'une bouteille, d'une cruche, etc.

GOULOTTE, s. f. (*gou-lo-te*) t. d'architecture. Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux.

GOULU, UE, s. et adj. Qui mange avec avidité.

GOULUE, adj. fém. Les serruriers appellent *tenaille goulue*, une espèce d'étampe qui sert à faire de petits boutons dans les ornemens.

GOULUMENT, adv. (*gou-lu-man*) Avidement.

GOUPILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite cheville pour arrêter quelques parties d'une montre ou d'autres ouvrages semblables.

GOUPILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Aspersoir.

GOUR, s. m. Creux plein d'eau ou produit par une chute d'eau.

GOURD, GOURDE, adj. (*gour*) Qui est comme perclus par le froid. — On dit fig. d'un filou, qu'*il n'a pas les mains gourdes.*

GOURDE, s. f. Courge séchée et vidée, dans laquelle les soldats, les pélerins mettent du vin ou de l'eau. — En t. de chirurgie, hydrocèle composée de deux tumeurs, l'une plus grosse dans le scrotum, l'autre moindre, plus haut.

GOURDIN, s. m. Gros bâton court.

GOURE, s. f. Drogue falsifiée.

GOURER, v. a. É, ÉE, p. Tromper. Il est populaire.

GOUREUR, s. m. Celui qui falsifie les drogues, qui trompe dans un marché.

GOURGANE, s. f. Espèce de petite fève de marais.

GOURGOURAN, s. m. Espèce d'étoffe de soie.

GOURMADE, s. f. Coup de poing. Fam.

GOURMAND, ANDE, s. et adj. (*gourman*) Qui aime à faire bonne chère.

GOURMANDER, v. a. É, ÉE, p. (*gour-man-dé*) Réprimander avec dureté. — *Gourmander un cheval*, le manier rudement de la main. — Fig. *Gourmander ses passions*, s'en rendre maître, les tenir assujetties à la raison.

GOURMANDISE, s. f. (*gour-man-di-ze*) Vice de celui qui est gourmand.

GOURME, s. f. Mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux.

GOURMER, v. a. É, ÉE, p. (*gour-mé*) Mettre la gourmette à un cheval. — Battre à coups de poing.

GOURMET, s. m. (*gour-mè*) Qui sait bien connaître et goûter le vin.

GOURMETTE, s. f. (*gour-mè-te*) Chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors du cheval.

GOUSSAUT ou GOUSSANT, s. et adj. m. Il se dit d'un cheval court de reins. — En t. de fauconnerie, oiseau trop lourd pour la volerie.

GOUSSE, s. f. (*gou-ce*) Fruit capsulaire, oblong, des plantes légumineuses. — *Gousse d'ail*, petite tête d'ail. — Au plur. en t. d'architecture, certains ornemens du chapiteau ionique qui ressemblent à des gousses de fèves.

GOUSSET, s. m. (*gou-cè*) Creux de l'aisselle. — Mauvaise odeur qui s'en exhale. — Petite poche d'une culotte, où l'on met de l'argent. — Petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise à l'endroit de l'aisselle. — Espece de siége ménagé à la portière d'un carrosse, pour asseoir une personne de plus.

GOÛT, s. m. (*goû*) Un des cinq sens. — Saveur : *Viande de bon goût.* — Quelquefois il se prend assez improprement pour odeur : *Ce tabac a un goût de pourri.* — Appétence des alimens, plaisir qu'on trouve à boire et à manger : *Ce malade ne trouve goût à rien.* — Fig. Discernement, finesse de jugement : *Avoir le goût fin, délicat.* — Inclination qu'on a pour certaines personnes, pour certaines choses : *Il a du goût pour cette femme, pour la musique.* — Sentiment agréable ou avantageux qu'on a de quelque chose : *Cet ouvrage est du goût de tout le monde.* — Manière dont une chose est faite : *Ce meuble est de bon goût.* — Caractère d'un auteur, d'un artiste, etc. : *Ces vers sont dans le goût de Malherbe. Ce tableau est dans le goût de Michel-Ange.*

GOÛTER, v. a. É, ÉE, p. (*goû-té*) Discerner les saveurs par le goût. — Tâter d'un aliment, d'une boisson. — Fig. Essayer, éprouver. — Approuver, trouver bon.

Goûter, v. n. (*goû-té*) Faire collation.

Goûter, s. m. (*goû-té*) Collation, repas qu'on fait entre le dîner et le souper.

GOUTTE, s. f. (*goû-te*) Petite partie d'une chose liquide. — *Goutte à goutte*, adv. Goutte après goutte.

GOUTTE, s. fém. Fluxion âcre et douloureuse qui tombe ordinairement sur les jointures.

GOUTTE-SEREINE, s. fém. Maladie qui cause subitement la privation de la vue, etc.

GOUTTELETTE, s. f., diminutif. (*gou-te-lè-te*) Petite goutte de quelque liqueur. Il n'est pas usité.

GOUTTEUX, EUSE, s. et adj. (*gou-teu*) Sujet à la goutte.

GOUTTIÈRE, s. f. (*gou-tiè-re*) Canal par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. — En t. de relieur, creux sur la tranche du livre quand il est rogné. — En t. de chasse, on appelle *gouttières* les raies creuses qui sont le long de la perche du merrain de la tête du cerf.

GOUVERNAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Pièce de bois qui sert à faire aller un navire du côté qu'on veut. — Fig. *Tenir le gouvernail*, gouverner, conduire les affaires.

GOUVERNANCE, s. f. Juridiction établie en quelques villes des Pays-Bas.

GOUVERNANS, s. m. pl. (*gou-vèr-nan*) Ceux qui gouvernent.

GOUVERNANTE, s. fém. La femme d'un gouverneur de province. — Femme qui a le gouvernement d'une province. — Celle qui a soin de l'éducation des enfans ou du ménage, d'un homme veuf, d'un vieux garçon.

GOUVERNEMENT, s. masc. (*gou-vèr-ne-*

man) Charge de gouverneur dans une province, etc. — La ville, le pays qu'il gouverne. — Manière de gouverner : *Gouvernement doux*, *tyrannique*. — Ceux qui gouvernent. — Constitution d'un État.

GOUVERNER, v. a. É, ÉE, p. (*gou-vèr-né*) Régir, conduire avec autorité : *Gouverner un État*. — Avoir l'administration, la conduite de quelque chose : *Gouverner les affaires*, *le ménage*. — On dit neut., *celui qui gouverne en ce pays*, *gouverner avec douceur*, etc. — Avoir soin de... *Gouverner les enfans*, *les malades : Il sait bien gouverner une basse cour*, *les chevaux*, *le vin*, *une cave*. — *Gouverner quelqu'un*, avoir grand crédit, grand pouvoir sur son esprit.

SE GOUVERNER, v. pr. Se conduire bien ou mal.

GOUVERNEUR, s. m. Celui qui commande en chef dans une province. — Celui qui a soin de l'éducation d'un enfant.

GOYAVIER, s. m. (*goa-ia-vié*) Arbre des Indes. Son fruit s'appelle *goyave*.

GRABAT, s. m. (*gra-ba*) Mauvais lit.

GRABATAIRE, adj. des deux g. (*gra-ba-tè-re*) Qui est habituellement malade. Peu usité. — Autrefois, celui qui différait jusqu'à la mort à recevoir le baptême.

GRABUGE, s. m. Querelle, différend. Il est fam.

GRÂCE, s. f. Faveur qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé. — Faveur, crédit : *Être en grâce auprès du prince*. — Secours que Dieu donne aux hommes pour faire leur salut. — Agrément dans les personnes et dans les choses. Il ne s'emploie pas tout seul au singulier : *Cette femme est belle*, *mais elle n'a aucune grâce. Cette femme a des grâces.* — Indulgence, pardon — *Bonne grâce*, petit rideau étroit au chevet d'un lit. — Au pl. Prière que l'on fait à Dieu après le repas : *Dire grâces*, *dire ses grâces*. — Bienveillance, faveur : *Conservez moi l'honneur de vos bonnes grâces*. — Remerciment : *Rendre grâce* ou *rendre grâces d'un bienfait*. — *Faites-moi la grâce de*... Faites-moi le plaisir. — *Faire grâce à quelqu'un*, lui accorder, lui remettre ce qu'il ne pouvait pas demander avec justice. — *De grâce*, adv. Par grâce, par pure bonté.

GRACIABLE, adj. des deux g. Qui est rémissible.

GRACIEUSEMENT, adverbe. (*gra-cieu-ze-man*) D'une manière gracieuse.

GRACIEUSER, v. a. É, ÉE, p. (*gra-cieu-zé*) Faire des démonstrations d'amitié. Il est familier.

GRACIEUSETÉ, s. f. (*gra-cieu-ze-té*) Honnêteté, civilité : *Il m'a fait toutes sortes de gracieusetés*. Fam.

GRACIEUX, EUSE, adj. (*gra-cieu*) Plein de grâces et d'agrémens : *Juridiction gracieuse*, celle que les évêques exercent par eux-mêmes.

GRACILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est grêle. Il ne se dit guère que d'une voix grêle.

GRADATION, s. f. (*gra-da-cion*) Augmentation successive et par degrés. — Figure de rhétorique par laquelle on assemble plusieurs choses qui enchérissent les unes sur les autres. — En peinture, le passage insensible d'une couleur à une autre.

GRADE, s. m. Dignité, degré d'honneur. — Différens degrés que l'on acquiert dans les universités.

GRADIN, s. masc. (*gra-din*) Petit degré qu'on met sur un autel. — Degrés élevés les uns au-dessus des autres.

GRADUATION, s. f. (*gra-du-a-cion*) Division en degrés. — Dans les salines on appelle *graduation* ou *chambre graduée*, un bâtiment destiné à faire évaporer l'eau dans laquelle le sel est dissous.

GRADUÉ, s. m. Qui a pris des degrés dans une université. — Adject. Divisé en degrés. — T. de chimie, *feu gradué*, augmenté par degrés.

GRADUEL, ELLE, adject. Qui va par degrés. — *Psaumes graduels*, ceux que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple. — Il est aussi subst., en t. de liturgie : *Chanter le graduel*.

GRADUELLEMENT, adv. Par degrés.

GRADUER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*gra-dué*) Marquer des degrés de division. — Conférer des degrés dans une université.

GRAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Son cassé ou enroué de la voix.

GRAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Parler ou crier avec une voix enrouée. — En t. de chasse, sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens.

GRAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Les restes ramassés d'un repas. — On appelle, *goût de graillon*, *odeur de graillon*, un goût une odeur de graisse ou de viande brûlée. — Crachat épais.

GRAIN, s. masc. Le fruit et la semence du froment, du seigle, etc. — Fruit de certaines plantes et de certains arbrisseaux : *Grain de raisin*, *de genièvre*, etc. — Par analogie, il se dit de certaines choses faites en forme de grain : *Grain de chapelet*. — Petites parties de certains monceaux. *Grain de sable*, *de sel*. — Il se dit aussi en parlant d'étoffes, de cuir, de pierres : *Cette futaine*, *ce maroquin*, *ce marbre est d'un beau grain*. — Petit poids qui fait la soixante et douzième partie du gros. — En t. de marine, *grain de vent* ou simplement *grain*, tourbillon qui se forme tout-à-coup. — Nuage qui annonce le grain.

GRAINE, s. f. (*grè-ne*) Semence de quel-

ques plantes, telles que les melons, les fleurs, les herbages, etc.

GRAIRIE, s. f. (*grè-ri-e*) Partie d'un bois possédé en commun.

GRAISSAGE, s. m. Action de graisser.

GRAISSE, s. fém. (*grè-ce*) Substance onctueuse répandue en différentes parties du corps de l'animal: *Graisse humaine, graisse de bœuf; faire fondre de la graisse.* — Fig. *La graisse de la terre*, sa substance la plus onctueuse.

GRAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*grè-cé*) Oindre de graisse.

GRAISSEUX, EUSE, adj. (*grè-ceu*) Qui est de la nature de la graisse.

GRAMEN, s. m. (*gra-mène*) Genre de plantes à fleurs de couleur herbeuse et à étamines; la plus commune est le chiendent. Il ne prend pas d'*s* au pl.: *On peut rapporter tous les* gramen *aux plantes fromentacées.*

GRAMINÉES, adj. f. pl.: *Plantes graminées*, qui tiennent de la nature des gramen. — Il est aussi substantif: *Le blé est une graminée.*

GRAMMAIRE, s. f. (*gra-mè-re*) Art qui enseigne à parler et à écrire correctement. — Le livre où sont renfermés les principes de cet art.

GRAMMAIRIEN, s. m. (*gra-mê-ri-in*) Qui sait la grammaire, qui a écrit sur la grammaire.

GRAMMATICAL, ALE, adj. (*gra-ma-ti-kal*) Qui appartient à la grammaire.

GRAMMATICALEMENT, adv. (*gra-ma-ti-ka-le-man*) Selon les règles de la grammaire.

GRAMMATISTE, s. m. Celui qui enseigne la grammaire.

GRAMME, s. masc. Unité des mesures de poids dans le nouveau système; il équivaut à un peu moins de dix-neuf grains.

GRAND, ANDE, adj. (*gran*, et devant une voyelle *grant*) Qui est fort étendu dans ses dimensions. — Qui a commencé à croître: *Cet enfant, cet arbre sont déjà grands.* — Qui surpasse les autres, au physique ou au moral: *Un grand génie.* — Il se prend aussi en mauvaise part: *C'est un grand scélérat.* — Qui est en grande quantité: *Il y a grand monde à ce spectacle.* — Important, principal. — Solennel, pompeux: *Une grande fête, une grande cérémonie.* — Pénible, difficile: *Vous entreprenez là une grande affaire.* — Titre qui se donne à divers princes souverains, aux chefs de certains ordres militaires, à plusieurs officiers principaux: *Le Grand Mogol. Grand-maître de Malte. Grand-juge militaire.* — On retranche quelquefois la lettre *e* du fém. *grande* mis devant certains mots; ainsi on dit, *grand' peine, grand'pitié, grand'mère.*

EN GRAND, loc. adv. De grandeur naturelle: *Faire exécuter une chose en grand*, la faire d'une grandeur convenable, sur un modèle en petit. — Figur. *Penser, agir, travailler en grand*, d'une manière grande, noble, élevée. — *A la grande.* A la manière des grands.

GRAND, s. masc. Sublime: *Il y a du grand dans cette action, dans ce poème.* — Homme élevé en dignité. Il s'emploie surtout au pluriel.

GRANDELET, ETTE, adj. (*gran-de-lè*) Diminutif de *grand*. Il est fam.

GRANDEMENT, adv. (*gran-de-man*) Avec grandeur. — Beaucoup, extrêmement. En ce sens, il est fam.

GRANDESSE, s. f. (*gran-dè-ce*) Qualité d'un grand d'Espagne.

GRANDEUR, s. f. Étendue de ce qui est grand. — Excellence, sublimité, dignité. — Importance. — *La grandeur d'un crime*, son énormité. — Titre d'honneur qu'on donne en quelques Etats aux évêques, etc. — En mathématiques, il se dit de tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution.

GRANDIOSE, s. masc. et adj. des deux g., t. d'arts. Magnifique, pompeux, majestueux.

GRANDIR, v. n. I, IE, p. Devenir grand, croître en hauteur.

GRANDISSIME, adj. des deux g. (*gran-di-ci-me*) Superlatif de *grand*.

GRAND-OEUVRE, s. m. (*gran-teu-vre*) t. d'alchimie. La pierre philosophale.

GRANGE, s. f. Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes.

GRANIT ou GRANITE, s. m. Espèce de pierre fort dure.

GRANITELLE, adj. (*gra-ni-tè-le*) Il se dit du marbre ressemblant au granit.

GRANITIQUE, adj. des deux g. Formé de granit: *Montagne granitique.*

GRANULATION, s. fém. (*gra-nu-la-cion*) Opération par laquelle on réduit les métaux en petits grains, que l'on nomme *grenaille.*

GRANULER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*gra-nu-lé*) Mettre un métal en petits grains.

GRAPHIE, s. f. (*gra-fi-e*) Mot tiré du grec, qui signifie *description*; il entre dans la composition de plusieurs mots français, tels que *géographie, hydrographie*, etc., qui signifient description de la terre, description de l'eau.

GRAPHIQUE, adj. des deux g. (*gra-fi-ke*) t. didactique. Il se dit des descriptions et des opérations rendues sensibles par une figure.

GRAPHIQUEMENT, adv. (*gra-fi-ke-man*) D'une manière graphique.

GRAPHOMÈTRE, s. m. (*gra-fo-mè-tre*) Instrument de mathématiques pour mesurer les angles.

GRAPPE, s. fém. (*gra-pe*) Assemblage de plusieurs grains attachés comme par bouquets

au cep de la vigne. — Il se dit aussi de quelques autres plantes ou arbrisseaux : *Grappe de raisin*, *de groseille*, etc. — Espèce de gale qui vient aux pieds des chevaux. — *Grappe de Hollande*, poudre de garance de Zélande, très-recherchée dans le commerce.

GRAPPILLAGE, s. m. Action de grappiller, de faire de petits gains. Fam. — Manière d'exploiter les mines.

GRAPPILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Cueillir ce qui reste de raisins dans une vigne, après qu'elle a été vendangée. — Fig. et fam. Faire quelque petit gain. — En ce sens, il est quelquefois actif, et se prend ordinairement en mauvaise part.

GRAPPILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Qui grappille.

GRAPPILLON, s. m., dimin. (mouillez les *ll*) Petite grappe prise d'une plus grande.

GRAPPIN, s. m. (*gra-pin*) t. de marine. Ancre à quatre becs. — Instrument de fer à pointes recourbées dont on se sert pour accrocher un vaisseau.

GRAPPINER, v. a. Accrocher un vaisseau avec le grappin.

GRAS, ASSE, adj. (*grâ*) Qui a beaucoup de graisse. — Sali, imbu de graisse. — Trop épaissi : *Vin gras*, *encre grasse*. — Obscène, licencieux. — *Jours gras*, jours où il est permis de manger de la viande. Il se dit particulièrement des derniers jours du carnaval. — Il est quelquefois subst. : *Le gras et le maigre*. — *Manger gras*, *faire gras*, manger de la viande les jours maigres. — *Le gras de la jambe*, l'endroit le plus charnu de la jambe.

GRAS-DOUBLE, s. m. (*gra-dou-ble*) Espèce de tripe qui vient du premier ventricule du bœuf.

GRAS-FONDU, s. m. (*gra-fon-du*) Maladie à laquelle sont sujets les chevaux. Quelques-uns disent *Gras-fondure*.

GRASSEMENT, adv. (*grâ-ce-man*) Commodément, à son aise : *Vivre grassement*. — Payer grassement, généreusement.

GRASSET, ETTE, adj. dimin. (*gra-cè*) Un peu gras. Il est familier.

GRASSETTE, s. f. Plante vulnéraire.

GRASSEYEMENT, s. m. (*gra-cè-ie-man*) Manière dont prononce une personne qui grasseye.

GRASSEYER, v. n. (*gra-cé-ié*) Prononcer certaines consonnes, principalement les *r*, avec difficulté.

GRASSEYEUR, EUSE, s. Qui grasseye.

GRASSOUILLET, ETTE, adj. (mouillez les *ll*) Diminutif de *Grasset*.

GRATERON ou RIÈBLE, s. masc. Plante rude au toucher.

GRATICULER, v. n. (*gra-ti-ku-lé*) t. de peinture et de dessin, qui exprime le moyen qu'on emploie pour conserver dans une copie les proportions de l'original.

GRATIFICATION, s. f. (*gra-ti-fi-ka-cion*) Don, libéralité.

GRATIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*gra-ti-fi-é*) Faire quelque don.

GRATIN, s. m. Partie de la bouillie qui demeure attachée au fond du poêlon.

GRATIOLE, s. f. (*gra-ci-o-le*) Plante purgative. On l'appelle aussi *Petite digitale* ou *herbe à pauvre homme*.

GRATIS, adv. (*gra-tice*) Sans qu'il en coûte rien. Il est quelquefois subst.

GRATITUDE, s. fém. Reconnaissance d'un bienfait reçu.

GRATTE-CUL, s. masc. Espèce de bouton rouge qui se forme de ce qui reste de la rose après que les feuilles en sont tombées : *Cueillir des gratte-culs*.

GRATTELEUX, EUSE, adj. (*gra-te-leu*) Qui a la grattelle.

GRATTELLE, s. fém. (*gra-tè-le*) Menue gale.

GRATTER, v. act. É, ÉE, p. (*gra-té*) Frotter fortement la partie qui démange. — En parlant des animaux, remuer la terre avec les ongles. — Ratisser. — Heurter doucement. — On dit qu'*on gratte à la porte d'un roi par respect*, *et qu'on n'y heurte pas*.

GRATTOIR, s. masc. (*gra-toar*) Instrument propre à gratter le parchemin, le papier, etc.

GRATUIT, TE, adject. (*gra-tui*) Qu'on donne gratis sans y être tenu. — T. de philosophie, *supposition gratuite*, qui n'a aucun fondement. — *Don gratuit*, somme que le clergé de France donnait de temps en temps au roi pour subvenir aux besoins de l'État. — *Méchanceté gratuite*, sans motif, sans intérêt.

GRATUITÉ, s. f. Caractère de ce qui est gratuit. Il ne se dit que de la grâce, de la prédestination.

GRATUITEMENT, adv. (*gra-tui-te-man*) Gratis. — Sans fondement.

GRAVATIER, s. m. (*gra-va-tié*) Charretier qui enlève les gravois.

GRAVE, adject. des deux g. Pesant. En ce sens, on dit subst., *les graves*, pour dire les corps graves. — Sérieux, qui agit, qui parle avec circonspection. — *Auteur grave*, dont les opinions ont du poids. — Important : *Matière grave*. — Qui peut avoir des suites dangereuses. *Affaire*, *maladie grave*. — T. de grammaire. *Accent grave*, qui va de gauche à droite. — En musique, *son grave*, *ton grave*, opposé au ton aigu.

GRAVÉ, ÉE, adj. Voyez GRAVER.

GRAVELÉE, adj. fém. Qui se joint au mot *cendre*. C'est le résultat de la lie de vin calcinée.

GRAVELEUX, EUSE, adj. (*gra-ve-leu*) Sujet à la gravelle : *Être goutteux et graveleux.* Il est aussi subst. : *Les graveleux.* — Plein de sable, de gravier. — *Conte graveleux, conversation graveleuse*, trop libre. Fam.

GRAVELLE, s. f. (*gra-vè-le*) Maladie causée par du sable ou du gravier, qui fait obstruction dans les reins ou dans les ureteres. — En t. de vinaigrier, le marc séparé de la lie du vinaigre.

GRAVELURE, s. f. Discours trop libre. Il est familier.

GRAVEMENT, adv. (*gra-ve-man*) D'une manière grave et composée. — En musique, il se dit d'un mouvement un peu lent.

GRAVER, v. act. et n. É, ÉE, p. et adj. (*gra-vé*) Tracer avec le burin. — Imprimer fortement dans sa mémoire.

GRAVEUR, s. m. Celui qui fait profession de graver.

GRAVIER, s. m. (*gra-viè*) Gros sable mêlé de petits cailloux. — Sable que déposent les urines.

GRAVIR, v. n. Grimper avec effort à quelque endroit escarpé : *Gravir contre un rocher, gravir au haut d'une muraille.* Il se prend aussi act. : *Gravir une montagne.*

GRAVITATION, s. f. (*gra-vi-ta-cion*) t. de physique. Action de graviter.

GRAVITÉ, s. f., t. didactique. Pesanteur. En ce sens, il ne se dit que parmi les savans. Qualité d'une personne sérieuse et grave. — Importance des choses.

GRAVITER, v. n. É, ÉE, p. (*gra-vi-té*) t. de phys. Tendre, peser vers un point.

GRAVOIR, s. masc. (*gra-voar*) Outil avec lequel on fait la rainure des châsses de lunettes.

GRAVOIS, s. masc. (*gra-voa*) Partie grossière du plâtre qu'on a sassé. — Menus débris d'une muraille qu'on a démolie.

GRAVURE, s. fém. Art de graver. — Ouvrage du graveur, et manière de graver.

GRÉ, s. m. Bonne volonté qu'on a de faire une chose : *Il y est allé de son gré, de son bon gré, contre son gré.* — Fig. *Se laisser aller au gré des flots, des vents*, se laisser aller sans résistance au mouvement de l'eau ou du vent. — *Savoir gré, bon gré, mauvais gré à quelqu'un*, être content ou mécontent de ce qu'il a dit ou fait. — *Avoir quelque chose en gré, prendre en gré*, trouver bon quelque chose, y prendre plaisir. Il se dit aussi des personnes : *Il m'a pris fort en gré.* — *De gré à gré*, à l'amiable. — *Bon gré, mal gré*, volontairement ou de force.

GRÈBE, s. m. Oiseau aquatique.

GREC, s. m. GRECQUE, s. f. (*grèk*) Qui est de la Grèce. — Fig. et fam. Fort habile : *Être ou n'être pas grand grec.* — Il est aussi adj. : *Costume grec, la langue grecque.*

GREDIN, s. m. (*gre-din*) Gueux de profession. Fam. — Espèce de chien à long poil.

GREDINERIE, s. fém. Action vile et malhonnête.

GRÉEMENT, ou GRÉMENT, s. m. (*gré-man*) t. de marine. Ce qui sert à gréer un vaisseau.

GRÉER, v. a. É, ÉE, p. (*gré-er*) t. de marine. Pourvoir un vaisseau de tous ses agrès, comme cordages, poulies, vergues, voiles, etc.

GREFFE, s. m. (*grè-fe*) Lieu où l'on expédie les actes de justice.

GREFFE, s. f. Petite branche coupée d'un arbre pour l'enter sur un autre.

GREFFER, v. act. É, ÉE, p. (*gré-fé*) Enter.

GREFFIER, s. m. (*gré-fié*) Celui à qui est confiée la direction d'un greffe.

GREFFOIR, s. m. (*gré-foar*) Petit couteau dont on se sert pour greffer.

GRÉGE, adj. fém. *Soie grége*, telle qu'elle sort de dessus le cocon.

GRÉGEOIS, adj. m. (*gré-joa*) Il n'a d'usage que dans cette phrase : *Feu grégeois*, sorte d'artifice qui brûle même dans l'eau.

GRÉGORIEN, IENNE, adj. (*gré-go-ri-in*) *Année grégorienne*, subsistuée à l'année Julienne en 1582, par Grégoire XIII. — *Chant grégorien*, ordonné par Grégoire I.

GRÈGUES, s. f. pl. (*grè-ghe*) Espèce de haut-de-chausses. Il est vieux.

GRÊLE, adj. des deux g. Long et menu. — *Voix grêle*, aiguë et faible.

GRÊLE, s. fém. Eau de pluie qui, étant congelée en l'air, tombe par grains. — On dit figur., *une grêle de coups, une grêle de traits.*

GRÊLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*gré-lé*) Gâter par la grêle : *L'orage a grêlé les vignes.* — v. impersonnel. Il se dit quand il tombe de la grêle.

GRELIN, s. m., t. de marine. Le plus petit des câbles d'un vaisseau.

GRÊLON, s. m. Gros grain de grêle.

GRELOT, s. m. (*gre-lo*) Petite sonnette de métal creuse et ronde, dans laquelle il y a une petite boule aussi de métal pour la faire résonner.

GRELOTTER, v. n. (*gre-lo-té*) Trembler de froid.

GRÉMIAL, s. m. Ornement pontifical qui se met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GREMIL, s. m. ou HERBES AUX PERLES, s. f. Plante.

GRENADE, s. fém. Fruit du grenadier. — Petite bombe pleine de poudre qu'on lance avec la main.

GRENADIER, s. masc. (*gre-na-dié*) Arbre

qui porte des grenades. — Soldat qui jetait des grenades. — Aujourd'hui on appelle *grenadiers* les soldats qui font partie des compagnies d'élite où l'on place les plus beaux hommes des bataillons d'infanterie.

GRENADILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Voy. FLEUR DE LA PASSION.

GRENAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Métal réduit en menus grains.

GRENAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Mettre un métal en menus grains.

GRENAT, s. m. (*gre-na*) Pierre précieuse. — Sorte d'étoffe de fil et de coton. — L'écorce de citron dont on a exprimé le jus.

GRENAUT, s. masc. (*gre-nô*) Poisson à grosse tête.

GRENELER, v. a. É, ÉE, p. (*gre-ne-lé*) Faire paraître des grains sur quelque chose, comme sur le chagrin.

GRENER, v. n. É, ÉE, p. (*gre-né*) Produire de la graine. — Rendre beaucoup de grains. — v. a. Réduire en petits grains : *Grener du sel*, *grener la cire.*

GRENETERIE, s. f. Commerce du grenetier.

GRENETIER, IÈRE, s. (*gre-ne-tié*) Qui vend des grains et des graines.

GRENETIS, s. m. (*gre-ne-ti*) Petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies.

GRENETTES, s. f. pl. Petites graines fabriquées à Avignon, dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune.

GRENIER, s. m. (*gre-nié*) Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains, de vieux meubles, etc. — Par dénigrement, mauvais logement situé au plus haut étage d'une maison : *Il loge dans un grenier.* — Fig. Pays fertile d'où l'on tire beaucoup de blé : *La Sicile est le grenier de l'Italie.*

GRENOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit animal qui vit ordinairement dans les marais. — En t. d'imprim., partie de la presse qui reçoit le pivot de l'arbre.

GRENOUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Boire souvent et avec excès. Il est pop.

GRENOUILLÈRE, s. f. (mouillez les *ll*) Lieu marécageux où les grenouilles se retirent. — Lieu dont la situation est humide et malsaine

GRENOUILLET ou SCEAU DE SALOMON, s. m. (mouillez les *ll*) Plante qui croît sur les montagnes.

GRENOUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) Plante qui croît dans les marais. C'est une espèce de renoncule.

GRENU, UE, adj. Chargé de grains.

GRÈS, s. masc. (*grè*) Pierre composée de grains de sable plus ou moins fins. — Une sorte de poterie de terre.

GRÉSIL, s. m. (mouillez l'*l*) Petite grêle fort menue et fort dure.

GRÉSILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) État de ce qui est grésillé.

GRÉSILLER, v. imp. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) *Il grésille*, en parlant du grésil qui tombe. — On dit que *le fer se grésille*, lorsqu'en le chauffant il devient comme par petits grumeaux. — v. a. Faire qu'une chose se fronce, se racornisse : *Le feu a grésillé ce parchemin.*

GRÉSILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) La troisième farine des moutures économiques. On l'appelle aussi *gruau.*

G-RÉ-SOL, s. m., t. de musique, par lequel on désigne la note *sol.*

GRESSERIE, s. f. collectif. (*grè-ce-ri-e*) Pierres de grès mises en œuvre. — Pots, vases faits de grès.

GRÈVE, s. f. Lieu uni et plat, couvert de gravier, le long de la mer ou d'une rivière.

GREVER, v. a. É, ÉE, p. (*gre-vé*) Charger quelqu'un de quelque obligation. On dit aussi qu'*une propriété est grevée d'un impôt.*

GRIBLETTE, s. f. (*gri-blè-te*) Tranche de porc frais, qu'on met rôtir sur le gril.

GRIBOUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Mauvaise peinture. — Écriture mal formée. Il est pop.

GRIBOUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) *Jeter une chose à la gribouillette*, au milieu d'une troupe d'enfans qui cherchent à s'en saisir. Il est fam.

GRIÈCHE, adject. Il se joint avec les mots *ortie* et *pie.* — *Ortie grièche*, espèce d'ortie dont la piqûre est très-douloureuse. — *Pie grièche*, petite pie qui a le bec et les ongles crochus ; et fig. et fam. Femme criarde et querelleuse.

GRIEF, IÈVE, adj. (*gri-èf*) Grand, énorme. Il ne se dit qu'en mauvaise part : *Faute*, *peine*, *maladie griève.*

GRIEF, s. m. Dommage que l'on reçoit. — Plainte pour le dommage reçu.

GRIÈVEMENT, adv. (*gri-è-ve-man*) D'une manière griève, excessivement.

GRIÈVETÉ, s. f. Gravité, énormité.

GRIFFADE, s. fém. (*gri-fa-de*) Coup de griffe.

GRIFFE, s. fém. (*gri-fe*) Ongle pointu et crochu de certains animaux. — Fig. et fam. *Je suis sous sa griffe*, sous sa dépendance. — Instrument avec lequel on met l'empreinte d'un nom au lieu de la signature même.

GRIFFER, v. act. É, ÉE, p. (*gri-fé*) t. de faucon. Prendre avec la griffe. — Égratigner. Fam.

GRIFFON, s. m. (*gri-fon*) Oiseau de proie.

— Animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion. — T. de tireur d'or. Lime pour canneler les lingots de cuivre.

GRIFFONNAGE, s. m. (*gri-fo-na-je*) Écriture mal formée.

GRIFFONNER, v. a. et n. É, ÉE, part. Écrire mal. — Dessiner grossièrement.

GRIGNON, s. m. (*grignon*, mouillez le *gn*) Morceau de l'entamure du pain du côté le plus cuit.

GRIGNOTER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Manger doucement en rongeant.

GRIGOU, subst. masc. Gredin, misérable. Familier.

GRIL, s. m. (l'*l* ne se prononce pas dans le discours fam. et se mouille quand on la prononce.) Ustensile de cuisine pour faire rôtir la viande sur le charbon. — Fig. et fam.: *Être sur le gril*, dans une situation fâcheuse de corps ou d'esprit.

GRILLADE, s. f. (mouillez les *ll*) Manière d'apprêter certaines viandes en les faisant griller. — La viande même grillée.

GRILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Opération de métallurgie, qui consiste à faire passer le minéral par plusieurs feux avant de le faire fondre. — Petit tissu de fil de fer mis à une fenêtre, à une porte.

GRILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Barreaux de fer, de bois, qui se traversent les uns et les autres pour fermer une ouverture.

GRILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Rôtir sur le gril. — Brûler: *L'ardeur du soleil grille les plantes. Se griller les jambes auprès du feu.* — Fig. et fam.: *Griller de faire une chose*, désirer avec ardeur de la faire. — On dit aussi *griller d'impatience.* En ce sens il est neutre. — Fermer avec une grille.

GRILLET, s. m. ou GRILLETTE, s. fém. (mouillez les *ll*) t. de blason. Sonnette ronde qu'on met au cou des chiens, et aux jambes des oiseaux de proie.

GRILLETÉ, ÉE, adject. (mouillez les *ll*) t. de blason. Il se dit des oiseaux de proie qui ont aux pieds des sonnettes.

GRILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Espèce de cigale qui aime les lieux chauds et a un cri aigu et perçant.

GRIMACE, s. f. Contorsion du visage. — Fig. Feinte, dissimulation. — Boîte dont le dessus est une espèce de pelote où l'on met des épingles.

GRIMACER, v. n. (*gri-ma-cé*) Faire des grimaces. — Faire un mauvais pli.

GRIMACIER, IÈRE, s. et adj, (*gri-ma-cié*) Qui fait ordinairement des grimaces. — Fig. Hypocrite.

GRIMAUD, s. m. (*gri-mô*) t. de mépris. Écolier des basses classes.

GRIME, s. m. On le disait autrefois, par mépris, d'un petit garçon.

GRIMOIRE, s. m. (*gri-moa-re*) Livre dont on dit que les magiciens se servent pour évoquer les démons. — Fig. et fam. Discours obscur, écriture difficile à lire.

GRIMPANT, ANTE, adj., t. de botan. Il se dit des plantes dont la tige, incapable de se soutenir par elle-même, grimpe sur les corps voisins.

GRIMPER, v. n. (*grin-pé*) Gravir. — S'attacher, s'entortiller en parlant des plantes.

GRIMPEREAU, s. m. (*grin-pe-rô*) Petit oiseau.

GRIMPEURS, s. masc. pl. Ordre d'oiseaux dont les pates ont deux doigts devant et deux derrière.

GRINCEMENT, s. m. (*grin-ce-man*) Action de grincer les dents.

GRINCER, v. a. (*grin-cé*) *Grincer des dents*, les serrer les unes contre les autres, ou de douleur ou de colère.

GRINGOLÉ, ÉE, adj. (*grin-go-lé*) t. de blason, qui se dit des pièces terminées en têtes de serpent.

GRINGOTTER, v. n. (*grin-go-té*) Fredonner comme tous les petits oiseaux. — Il se dit aussi fam. et par plaisanterie, des personnes qui fredonnent mal.

GRIOTTE, s. fém. (*gri-o-te*) Espèce de cerise. — Marbre tacheté de rouge et de blanc.

GRIOTTIER, s. m. (*gri-o-tié*) Espèce de cerisier.

GRIPPE, s. f. (*gri-pe*) Goût capricieux, fantaisie: *Prendre quelqu'un en grippe*, se prévenir contre lui sans motif. Il est fam.

GRIPPER, v. a. (*gri-pé*) Ravir subtilement, en parlant du chat. — Il se dit fig. et pop. des personnes. — *Se gripper*, se froncer, en parlant des étoffes.

GRIPPE-SOU, s. masc. Celui qui est chargé par les rentiers de recevoir leurs rentes; t. familier et de mépris. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

GRIS, ISE, adj. (*gri*) Qui est de couleur mêlée de blanc et de noir. — *Vin gris*, fort paillet. On dit d'un homme à demi ivre, qu'*il est gris.*

GRIS, s. m. Couleur grise. — *Gris-de-perle*, couleur grise qui a un certain éclat de blanc comme les perles. — *Gris-de-lin*, gris mêlé de rouge. — *Petit-gris*, fourrure dont la couleur est grise.

GRISAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de peinture. Façon de peindre avec deux couleurs, l'une claire, l'autre brune. — Mélange de cheveux bruns et blancs, dont on fait des perruques.

GRISAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Barbouiller de gris.

GRISÂTRE, adj. des deux g. (*gri-zâ-tre*) Qui tire sur le gris.

GRISER, v. a. É. ÉE, p. (*gri-zé*) Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre demi-ivre.— On dit aussi, *se griser.*

GRISETTE, s. f. (*gri-zè-te*) Sorte d'étoffe grise de peu de valeur. — Fille ou femme de médiocre condition et de vertu suspecte.

GRISOLLER, v. n. Il se dit du chant de l'alouette.

GRISON, ONNE, s. et adj. (*gri-zon*) Qui est gris, qui grisonne.

GRISONNER, v. n. (*gri-zo-né*) Commencer à avoir les cheveux gris.

GRIVE, s. f. Oiseau blanc et brun, genre de passereau.

GRIVELÉ, ÉE, adject. Mêlé de gris et de blanc.

GRIVELER, v. a. et n. É, ÉE, p. Faire quelques petits profits illicites dans un emploi. Il est vieux, ainsi que *grivelée*, *grivellerie* et *griveleur.*

GRIVOIS, OISE, adj. (*gri-voa*) Libre, vif, trop libre : *Ton grivois. Chansons grivoises.*— s. m. Soldat alerte, gai. — s. f. Vivandière, femme libre et hardie.

GROGNARD, s. m. (*gro-gnar*, mouillez le *gn*) Qui est dans l'habitude de grogner. Il est familier.

GROGNEMENT, s. masc. (*gro-gne-man*, mouillez le *gn*) Cri des pourceaux.

GROGNER, v. n. (*gro-gné*, mouillez le *gn*) Il se dit, dans le sens propre, du cri du pourceau. — Fig. et fam. Gronder, murmurer, être de mauvaise humeur.

GROGNEUR, EUSE, adj. (*gro-gneur*, mouillez le *gn*) Qui grogne par mécontentement, par chagrin. Fam.

GROGNON, adj. des deux g. Qui grogne: *Un homme grognon, une femme grognon.* Il est aussi substantif : *Un grognon, une grognone.* Familier.

GROIN, s. m. Museau de cochon.

GROLLE, s. fém. (*gro-le*) Oiseau nommé aussi *freux.*

GROMMELER, v. n. (*gro-me-lé*) Se plaindre entre ses dents. Gronder sourdement, murmurer.

GRONDEMENT, s. masc. Bruit sourd : *Le grondement du tonnerre.*

GRONDER, v. n. É, ÉE, p. (*gron-dé*) Exhaler sa mauvaise humeur en paroles : *Il gronde contre tous ses domestiques.* — Il se dit fig. du bruit que fait le tonnerre. — v. a. Gourmander de paroles : *Il m'a bien grondé.*

GRONDERIE, s. f. Réprimande faite avec humeur.

GRONDEUR, EUSE, s. et adj. Qui gronde habituellement.

GROS, OSSE, adj. (*gro*) Qui a beaucoup de circonférence et de volume. — Nombreux, considérable : *Une grosse armée. Faire une grosse dépense.* — Epais, par opposition à délié, délicat. — *Femme grosse*, enceinte. — *Grosse viande*, viande de boucherie. — En t. de marine, *gros temps*, mauvais temps. — *La mer est grosse*, est agitée.

* Cet adjectif se place toujours devant le substantif, à moins qu'il ne soit modifié par quelque adverbe de quantité. Alors il se met indifféremment devant ou après : *Un* fort gros *homme* ou *un homme* fort gros. — *Grosse*, après le mot *femme*, a un sens différent de celui qu'il a quand il est placé avant : *Une* grosse *femme est une femme grasse et replète ; une femme* grosse *est une femme enceinte.*

Gros, s. m. La partie la plus grosse. — Ce qu'il y a de principal, etc. — Un poids qui est la huitième partie de l'once. — *Un gros de cavalerie, d'infanterie*, une grande troupe de cavaliers, une grande troupe d'infanterie.

Gros, adv. Beaucoup. — *En gros ;* il se dit par opposition à *en détail : Vendre en gros* — *Tout en gros*, adverbe. Seulement. Il est populaire.

GROS-BEC, s. m. Genre de passereaux fort nombreux.

GROS-BLANC, s. m. Mastic fait de blanc et de colle.

GROS DE NAPLES, GROS DE TOURS, taffetas plus fort et plus épais que les autres.

GROSEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit fruit un peu acide qui vient par grappes.

GROSEILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Arbrisseau qui porte des groseilles.

GROSSE, s. f. (*gro-ce*) Douze douzaines de certaine marchandise. — Expédition d'une obligation, d'un contrat.

GROSSERIE, s. f. (*gro-ce-ri-e*) Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers.

GROSSESSE, s. f. (*gro-cè-ce*) L'état d'une femme enceinte.

GROSSEUR, s. f. (*gro-ceur*) Circonférence, volume de ce qui est gros. — En t. de médecine, tumeur.

GROSSIER, IÈRE, adj. (*gro-cié*) Mal travaillé, qui n'est pas proprement fait. — Quelquefois il est opposé à subtil, délié, délicat : *Traits grossiers, alimens grossiers.* — Fig. Rude, mal poli, peu civilisé : *Homme grossier, mœurs grossières.* — *Faute, erreur grossière*, qui suppose beaucoup d'ignorance ou de sottise.

GROSSIÈREMENT, adv. (*gro-ciè-re-man*) D'une manière grossière. — Sommairement, en gros.

GROSSIÈRETÉ, s. f. (*gro-ciè-re-té*) Rudesse, manque de délicatesse. — Impolitesse. Parole grossière et malhonnête.

GROSSIR, v. a. I, IE, p. (*gro-cir*) Rendre gros. — Faire paraître gros. — Fig. et fam. Exagérer. — v. n. et pron. Devenir gros.

GROSSOYER, v. a. É, ÉE, part. (*gro-çoa-*) Faire la grosse d'un acte.

GROTESQUE, adj. des deux g. (*gro-tès-ke*) Il se dit des figures imaginées par le caprice d'un peintre. — En ce sens, il est aussi subst. et ne s'emploie qu'au plur. : *Peindre des grotesques, peindre en grotesques.* — Fig. Ridicule, extravagant.

GROTESQUEMENT, adv. (*gro-tès-ke-man*) D'une manière extravagante.

GROTTE, s. f. (*gro te*) Antre, caverne.

GROUILLANT, ANTE, adj. mouillez les *ll*) Qui remue. Il est populaire.

GROUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Mouvement et bruit de ce qui grouille : *Le grouillement des intestins.*

GROUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Remuer. Il est pop. — Fourmiller. En ce sens, il se construit toujours avec la particule *de* : *Cela grouille de vers.*

GROUP, s. m., t. de commerce. Sac d'argent ficelé et cacheté qu'on envoie par la poste ou par les messageries.

GROUPE, s. m. t. de sculpture et de peinture. Assemblage de plusieurs objets rapprochés ou unis.

GROUPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*grou-pé*) t. de peint. et de sculpt. Mettre en groupe. — *Grouper des colonnes*, les disposer deux à deux. — v. n. Former un groupe : *Ces figures groupent bien ensemble.*

GRUAU, s. m. (*gru ô*) Grain concassé et dépouillé de son écorce : *Gruau d'avoine, d'orge, de froment.* — Bouillie faite avec du gruau d'avoine.

GRUE, s. f. Gros oiseau de passage. — Fig. et par injure, niais, sot. — Nom d'une constellation de l'hémisphère austral. — Machine de bois pour élever de grosses pierres pour les bâtimens.

GRUER, v. act. É, ÉE, p. Réduire en gruau.

GRUERIE, s. f. Tribunal où se jugeaient les délits et les dommages qui se faisaient dans les forêts.

GRUGER, v. a. É, ÉE, p. (*gru-jé*) Briser quelque chose de dur avec les dents. — Fam. et par plaisanterie. Manger. — Fig. et fam. *Gruger quelqu'un*, manger son bien.

GRUME, s. f., t. d'eaux et forêts. Bois coupé qui a encore son écorce : *Vendre le bois en grume.*

GRUMEAU, s. m. (*gru-mô*) Petite portion de sang ou de lait caillé.

SE GRUMELER, v. pr. É, ÉE, p. (*se gru-me-lé*) Devenir en grumeaux.

GRUMELEUX, EUSE, adj. (*gru-me-leu*) Qui a de petites inégalités dures.

GRUYER, ÈRE, adject. (*gru-ié*) *Faucon gruyer*, dressé à voler la grue. — *Faisan gruyer*, qui ressemble à une grue.

GRUYER, s. m. Qui jugeait en première instance les délits commis dans les forêts. — adj. m. *Seigneur gruyer*, qui avoit un certain droit sur les bois de ses vassaux.

GRUYÈRE, s. m. (*grui-iè-re*) Sorte de fromage qui tire son nom d'une petite ville de Suisse.

GUAIRO. Cri qu'on fait à la chasse des perdrix, en les voyant partir, pour avertir le fauconnier de lâcher l'oiseau.

GUAIS, adj. m. *Hareng guais*, qui n'a ni lait ni œufs.

GUÉ, s. m. (*ghé*) Endroit d'une rivière où l'eau est si basse, qu'on peut le passer sans nager ni s'embourber.

GUÉABLE, adj. des deux g. (*ghé-a-ble*) Où l'on peut passer à gué.

GUÈBRES, s. m. pl. (*ghè-bre*) Nom des restes de l'ancienne nation persane.

GUÈDE, s. f. ou PASTEL, s. m. (*ghè-de*) Plante qui sert dans les teintures.

GUÉDER, v. act. É, ÉE, part. (*ghé-dé*) Teindre à la guède.

GUÉER, v. a. (*ghé-é*) Baigner, laver dans l'eau : *Guéer un cheval, du linge.*

GUELFE, s. m. (*ghèl-fe*) Nom de la faction qui soutint long-temps en Italie les prétentions des souverains pontifes contre celles des empereurs. — Il s'emploie le plus souvent au pl. : *Les Guelfes et les Gibelins.*

GUENILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Haillon, chiffon. — Au pl. Hardes vieilles et usées. — Fig. et fam. Choses de peu de valeur.

GUENILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite guenille.

GUENIPE, s. f. (*ghe-ni-pe*) Femme malpropre et de la lie du peuple. — Coureuse, femme de mauvaise vie.

GUENON, s. f. (*ghe-non*) Femelle du singe. — Il se dit par injure d'une laide femme et d'une femme de mauvaise vie.

GUENUCHE, s. fém. (*ghe-nu-che*) Petite guenon.

GUÊPE, s. f. (*ghê-pe*) Espèce de mouche qui ressemble à l'abeille.

GUÊPIER, s. m. (*ghê-pié*) Lieu où les guêpes construisent les gâteaux alvéolaires.

GUERDON, s. m. (*ghèr-don*) Loyer, salaire, récompense. Il est vieux.

GUERDONNER, v. a. Récompenser. Il est vieux.

GUÈRE, adv. En poésie, GUÈRES, (*ghè-re*) Pas beaucoup, peu. Il s'emploie toujours avec la négative.

GUÉRET, s. m. (*ghé-rè*) Terre labourée et non ensemencée. — Il ne s'emploie guère qu'au pl. — En poésie, toutes les terres propres à porter des grains, soit qu'elles soient ensemencées ou non.

GUÉRIDON, s. m. (*ghé-ri-don*) Petite table ronde à un seul pied.

GUÉRIR, v. a. I, IE, p. (*ghé-rir*) Délivrer de maladie, rendre à la santé. — v. n. et pr. Recouvrer la santé. — Il se dit fig. des passions, des préjugés, des erreurs et des maux de l'esprit.

GUÉRISON, s. f. (*ghé-ri-zon*) Recouvrement de la santé. Il se dit aussi au fig.

GUÉRISSABLE, adj. des deux g. (*ghé-ri-ça-ble*) Qu'on peut guérir.

GUÉRITE, s. f. (*ghé-ri-te*) Petite loge où une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps. — Petit cabinet ouvert de tous les côtés, placé au haut d'une maison.

GUERLIN, s. m., t. de marine. Moyen câble.

GUERRE, s. f. (*ghê-re*) Différend entre deux princes, qui se poursuit par la voie des armes. — Il se dit aussi en parlant des bêtes: *Le loup fait la guerre aux brebis.* — Il se dit encore fig. des choses morales et de tout ce qui a quelque air de combat: *Il faut faire la guerre à ses passions. Les élémens se font la guerre les uns aux autres.* — *Nom de guerre*, nom que prend un soldat en s'enrôlant, ou quelqu'un pour se déguiser et s'empêcher d'être connu. — *Faire la guerre à quelqu'un*, le railler de quelque chose qu'il a fait ou dit.

GUERRIER, IÈRE, adj. (*ghé-rié*) Qui appartient à la guerre: *Travaux guerriers.* — Propre à la guerre: *Nation guerrière.* — subst. Qui fait ou qui a fait la guerre.

GUERROYER, v. n. (*ghé-roa-ié*) Faire la guerre, aimer à disputer, à contester. Il est fam.

GUERROYEUR, s. m. (*ghé-roa-ieur*) Qui fait la guerre. — Il est fam.

GUET, s. m. (*ghè*) Fonction d'un soldat mis en sentinelle. — Troupe de gens de guerre qui font la ronde. — Fig. *Être au guet*, *avoir l'œil*, *l'oreille au guet*, observer ce qui se passe. — Il se dit aussi en parlant des animaux: *Ce chien est de bon guet.* — *Mot du guet*, mot qui se donne à ceux qui font le guet, afin que les personnes du même parti se puissent reconnaître.

GUET-A-PENS, s. m. (*ghé-ta-pan*) Embûche dressée pour assassiner quelqu'un. — Fig. Tout dessein prémédité de nuire.

GUETRE, s. f. (*ghé-tre*) Chaussure qui couvre la jambe et le dessus du soulier.

GUÊTRER, v. act. É, ÉE, p. (*ghé-tré*) Mettre des guêtres.

GUETTER, v. act. É, ÉE, part. (*ghé-té*). Épier à dessein de surprendre. — Fig. et fam. Attendre quelqu'un dans un endroit où il doit passer.

GUEULARD, s. m. (*gheu-lar*) Qui parle beaucoup et fort haut. Il est fam.

GUEULE, s. f. (*gheu-le*) Dans la plupart des quadrupèdes et dans les poissons, ce qu'on appelle bouche dans l'homme. — On dit aussi, *la gueule d'un four*, *d'une cruche*, *d'un sac.* — En t. de botanique, il se dit des fleurs labiées: *Le thym a ses fleurs en gueule.*

GUEULÉE, s. f. (*gheu-lé-e*) Grosse bouchée. — Au pl. fig. et fam. Paroles sales.

GUEULER, v. n. (*gheu-lé*) Parler beaucoup et fort haut. Il est bas.

GUEULER, v. act. É, ÉE, p. Il se dit, en t. de chasse, d'un lévrier qui saisit bien le lièvre avec sa gueule.

GUEULES, s. m. (*gheu-le*) t. de blason. Couleur rouge.

GUEUSAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Canaille, multitude de gueux.

GUEUSAILLER, v. neut. (mouillez les *ll*) Faire métier de gueuser. Il est fam.

GUEUSANT, ANTE, adj. (*gheu-zan*) Qui gueuse actuellement. Il n'est usité qu'en cette phrase: *Gueux gueusant.*

GUEUSE, s. f. (*gheu-ze*) Pièce de fer fondu, qui n'est point encore purifiée.

GUEUSER, v. neut. É, ÉE, p. (*gheu-zé*) Faire métier de demander l'aumône. Fam.

GUEUSERIE, s. f. (*gheu-ze-ri-e*) Indigence, misère. Il est fam.

GUEUX, EUSE, s. et adj. (*gheu*) Indigent, réduit à mendier. — Pris subst. il signifie quelquefois coquin, fripon.

GUHR, s. m. (*gur*) t. par lequel les naturalistes français désignent des terres très-divisées, chargées de métaux.

GUI, s. m. (*ghi*) Plante parasite et toujours verte, qui ne végète point dans la terre, mais dans l'écorce des branches de différens arbres.

GUICHET, s. m. (*ghi-chè*) Petite porte, pratiquée dans une grande.

GUICHETIER, s. m. (*ghi-che-tié*) Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets.

GUIDE, s. m. (*ghi-de*) Qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin. — Fig. Celui qui donne des instructions, des avis. Autrefois on l'employait au fém.: *La Guide des pécheurs*, *la Guide des chemins*, titres de vieux livres. — *Payer les guides*, donner au postillon ce qui lui est adjugé par les règlemens pour chaque poste.

GUIDE, s. f. Lanière de cuir attachée à la bride d'un cheval attelé à un carrosse. Il est plus usité au plur.

GUIDE-ÂNE, s. m. Livret qui contient l'ordre de l'office des fêtes. — Notes que l'on prend ou que l'on donne par écrit pour aider la mémoire. Il ne prend pas d'*s* au plur.

GUIDER, v. a. É, ÉE, p. (*ghi-dé*) Conduire dans un chemin. — Fig. Diriger.

GUIDON, s. m. (*ghi-don*) Petite enseigne d'une compagnie de gendarmes. — Officier qui porte le guidon. — En t. de musique

marque que l'on fait au bout d'une ligne pour indiquer l'endroit où doit être placée la note qui commence la ligne suivante. — *Guidon de renvoi*, croix ou note que l'on fait en ajoutant quelque chose à un écrit pour indiquer le lieu où l'addition doit être placée.

GUIGNARD, s. m. (*ghi-gnar*, mouillez le *gn*) Oiseau de la grosseur d'un merle, bon à manger, et fort délicat.

GUIGNE, s. f. (*ghi-gne*, mouillez le *gn*) Espèce de cerise douce, assez approchante du goût et de la forme d'un bigarreau.

GUIGNER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ghi-gné*, mouillez le *gn*) Regarder sans faire semblant, fermer à demi les yeux en regardant du coin de l'œil.

GUIGNIER, s. m. (*ghi-gnié*, mouillez le *gn*) Arbre qui porte des guignes.

GUIGNON, s. m. (*ghi-gnon*, mouillez le *gn*) Malheur. Il est familier, et se dit principalement au jeu.

GUILDIVE, s. f. (*ghil-di-ve*) Eau-de-vie tirée du sucre.

GUILÉE, s. f. (*ghi-lée*) Pluie soudaine et de peu de durée.

GUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de brasserie. Fermentation par le moyen de laquelle la bière récemment entonnée pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment *levure*.

GUILLAUME, s. m. (mouillez les *ll*) Sorte de rabot.

GUILLEDIN, s. m. (mouillez les *ll*) Cheval hongre anglais qui va l'amble.

GUILLEDOU, s. m. (mouillez les *ll*) *Courir le guilledou*, aller souvent, et particulièrement pendant la nuit, dans les lieux de débauche. Il est populaire.

GUILLEMET, s. m. (mouillez les *ll*) t. d'imprimerie. Double virgule placée au commencement des lignes, pour marquer les citations.

GUILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Il se dit de la bière qui fermente et jette sa levure.

GUILLERET, ETTE, adj. (mouillez les *ll*) Eveillé, léger. Fam. — Fig. et fam. *Habit guilleret*, trop léger pour la saison.

GUILLERI, s. m. (mouillez les *ll*) Chant du moineau.

GUILLOCHER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Faire des guillochis dans un parterre, sur des plates-bandes d'architecture, sur une boîte.

GUILLOCHIS, s. m. (mouillez les *ll*) Ornement formé par des traits de différentes formes, entrelacés les uns dans les autres.

GUILLOTINE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument de supplice pour trancher la tête.

GUILLOTINER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Trancher la tête au moyen de la guillotine. — On dit substantivement, *un guillotiné*.

GUIMAUVE, s. f. (*ghi-mô-ve*) Espèce de mauve.

GUIMBARDE, s. fém. (*ghin-bar-de*) Long chariot pour voiturer des marchandises.

GUIMPE, s. f. (*ghin-pe*) Morceau de toile dont les religieuses se couvrent le cou et la gorge.

GUINDAGE, s. m. (*ghin-da-je*) t. de mar. Action d'élever les fardeaux qui doivent être embarqués sur un vaisseau.

GUINDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ghin-dé*) Lever en haut par le moyen d'une machine. — Figur. *Se guinder l'esprit*, affecter trop d'élévation. — *Il est toujours guindé*, il a toujours l'air contraint.

GUINDERESSE, s. f. (*ghin-de-rè-ce*) t. de marine. Cordage qui sert à guinder et à amener les mâts de hune.

GUINÉE, s. fém. (*ghi-né-e*) Monnaie d'or d'Angleterre de 24 à 25 francs.

GUINGOIS, s. m. (*ghin-goa*) État de ce qui n'est point droit. — *De guingois*, adv. De travers.

GUINGUETTE, s. f. (*ghin-ghè-te*) Petit cabaret hors de la ville.

GUIPURE, s. f. (*ghi-pu-re*) Espèce de dentelle de fil ou de soie, où il y a de la cartisane.

GUIRLANDE, s. f. (*ghir-lan-de*) Couronne, festons de fleurs.

GUISE, s. f. (*ghi-ze*) Manière, façon. — *En guise de...* adv. A la façon, à la ressemblance.

GUITARE, s. f. (*ghi-ta-re*) Instrument de musique à cinq ou six rangs de cordes.

GUITRAN, s. m. (*ghi-tran*) Espèce de bitume dont on enduit les navires.

GUMÈNE, s. f., t. de blason. Câble d'une ancre.

GUSTATIF, IVE, adj. Il se dit du nerf qui sert au goût.

GUSTATION, s. f. (*gus-ta-cion*) Sensation du goût, perception des saveurs.

GUTTURAL, ALE, adj. Qui appartient au gosier, ou qui se prononce du gosier : *G et Q sont des lettres gutturales.*

GYMNASE, s. masc. (*jim-na-ze*) Lieu où les Grecs s'exerçaient à lutter, à jeter le disque, etc.

GYMNASIARQUE, s. m. (*jim-na-zi-ar-ke*) Chef du gymnase.

GYMNASTE, s. m. (*jim-nas-te*) Officier préposé dans le gymnase à l'éducation des athlètes.

GYMNASTIQUE, s. fém. (*jim-nas-ti-ke*) L'art d'exercer le corps pour le fortifier.

GYMNIQUE, adj. des deux g. (*jim-ni-ke*) Jeux publics, où les athlètes combattaient nus.

— s. f. Sciences des exercices qu'on apprenait aux athlètes.

GYMNOPÉDIE, s. fém. (*jim-no-pè-die*) Danse religieuse, surtout à Lacédémone ; les danseurs étaient nus.

GYMNOSOPHISTES, s. m. pl. (*jim-no-ço-fis-te*) Anciens philosophes indiens.

GYNÉCÉE, s. m. (*ji-né-cé-e*) Appartement des femmes chez les Grecs.

GYNÉCOCRATIE, s. f. (*ji-né-ko-kra-ci-e*) État où les femmes peuvent gouverner.

GYNÉCOCRATIQUE, adj. des deux g. (*ji-né-ko-kra-ti-ke*) Qui a rapport à la gynécocratie.

GYPSE, s. m. (*jip-ce*) C'est un synonyme de *plâtre*. Dans l'hist. naturelle, on nomme *gypses* ou *pierres gypseuses*, toutes celles que le feu change en plâtre.

GYPSEUX, EUSE, adj. (*jip-çeu*) Qui est de la nature du gypse.

GYROMANCIE, subst. f. (*ji-ro-man-ci-e*) Divination qui se pratique en marchant en rond.

GYROVAGUE, s. m. (*ji-ro-va-ghe*) Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et qui erraient de monastère en monastère.

H

Les mots dont l'*h* initial s'aspire sont marqués d'un guillemet (»).

H, s. f. suivant l'ancienne appellation, qui prononce *ache* ; et s. m. suivant l'appellation moderne, qui prononce cette lettre comme une simple aspiration, telle qu'elle est dans la première syllabe de *héros*. C'est la huitième lettre de l'alphabet. Au commencement des mots, elle est ou muette ou aspirée. Muette, comme dans *l'homme*, *l'honneur*, elle n'ajoute rien à la voyelle qui la suit ; aspirée, elle fait prononcer du gosier la voyelle qui la suit : ainsi, l'on écrit et l'on prononce *la haine*, et non pas *l'haine* ; *les héros*, et non pas *les zhéros*.

Au milieu d'un mot, entre deux voyelles, l'*h* s'aspire ordinairement, comme dans ces mots : *Ahan*, *aheurter*, *cohue*, *cohorte*.

Quand il est après un *t*, il n'a aucun son particulier.

Après un *c*, il donne la prononciation d'un *k* dans les mots pris de l'hébreu, du grec ou de l'arabe : ainsi, *Chersonèse*, *Melchisédech*, *Chrétien*, se prononcent comme s'ils étaient écrits, *Kersonèse*, *Melkisédeck*, *Krétien*.

Plusieurs mots sont exceptés de cette règle, tels sont les suivans : *Achille*, *Chypre*, *Achéron*, *Chérubin*, etc.

Dans tous les mots purement français, ou qui ne viennent que du latin, *c* et *h* ensemble se prononcent aussi d'une manière molle, comme dans ceux-ci : *Chose*, *chercher*, *vache*, etc.

Quand *h* se trouve après un *p*, ces deux lettres ensemble se prononcent comme *f*, tels que *Séraphin*, *philosophie*, comme si l'on écrivait *Sérafin*, *filosofie*.

» HA, interjection de surprise.

HABEAS CORPUS, mot emprunté du latin. Il se dit d'une loi d'Angleterre, qui donne à un prisonnier accusé de certains délits, le droit de se faire élargir en donnant caution.

HABILE, adj. des deux g. Capable, intelligent, adroit, savant. Ce mot convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit et de la main. Ainsi on dit, *un habile peintre*, *un habile sculpteur* ; mais on ne dit pas, *un habile poète*, *un habile orateur* ; ou si on le dit de ce dernier, c'est lorsqu'il s'est tiré avec habileté, avec dextérité, d'un sujet épineux. — En t. de jurispr. Qui a droit : *Habile à succéder*. * C'est improprement qu'on l'emploie dans le sens d'expéditif, diligent.

HABILEMENT, adv. (*a-bi-le-man*) D'une manière habile.

HABILETÉ, s. f. Capacité, intelligence.

HABILISSIME, adj. des deux g. (*a-bi-li-ci-me*) Superlatif d'*habile*. Il est fam.

HABILITÉ, s. f., t. de pratique. Aptitude. Il n'est usité qu'en cette phrase : *Habilité à succéder*.

HABILITER, v. a. É, ÉE, p. (*a-bi-li-té*) t. de jurisprudence. Rendre quelqu'un capable de faire, de recevoir, etc.

HABILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de rôtisseur. Préparation des volailles ou du gibier, pour les mettre en broche.

HABILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Vêtement.

HABILLER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (mouillez les *ll*) Vêtir. — Faire un habit : *C'est un tel tailleur qui l'habille* ; et neutralement : *Ce tailleur habille bien*. — Donner, faire faire un habit : *Habiller les pauvres*, *des troupes*, etc. — *Cet habit vous habille bien*, est bien fait. — En t. de rôtisseur, préparer les volailles et le gibier. — *Habiller une peau*, la préparer.

s'HABILLER, v. pr. Se vêtir.

HABIT, s. m. (*a-bi*) Vêtement. — Pris absolument, il signifie l'habit de religieux ou de religieuse : *Prendre l'habit*, *prise d'habit*.

HABITABLE, adject. des deux g. Qui peut être habité.

HABITACLE. s. m. (*a-bi-ta-kle*) Demeure. Il ne se dit qu'en quelques phrases de l'Écri-

ture : *L'habitacle du Très - Haut.* — En t. de marine, espèce d'armoire placée devant le poste du timonier, où l'on met les compas et boussoles.

HABITANT, ANTE, adj. (*a-bi-tan*) t. de prat. Qui fait sa demeure en quelque lieu. — Il est aussi subst. et a beaucoup plus d'usage que dans le sens adjectif : *Les habitans de la campagne.* — On dit poét., *les habitans des forêts*, *de l'air*, pour dire les bêtes sauvages, les oiseaux.

HABITATION, s. f. (*a-bi-ta-cion*) Demeure. — Terre que des particuliers cultivent dans une colonie.

HABITER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*a-bi-té*) Faire sa demeure.

HABITUDE, s. fém. Coutume. — Connaissance, fréquentation ordinaire, etc. — *Habitude du corps*, l'air qui résulte généralement du maintien, de la démarche et des attitudes les plus ordinaires d'une personne. — En t. de physique et de médecine, *l'habitude du corps*, signifie la complexion, la disposition du corps, le tempérament.

HABITUÉ, s. m. Ecclésiastique attaché au service d'une paroisse.

HABITUEL, ELLE, adj. Qui s'est tourné en habitude, qui est passé en habitude.

HABITUELLEMENT, adv. (*a-bi-tu-è-le-man*) Par habitude.

HABITUER, v. a. É, ÉE, p. (*a-bi-tu-é*) Accoutumer, faire prendre l'habitude. — v. pr. S'accoutumer, se fixer dans un lieu.

» HÂBLER, v. n. (*hâ-blé*) Parler avec exagération et ostentation.

» HÂBLERIE, s. f. (*hâ-ble-ri-e*) Discours plein d'ostentation, de mensonges.

» HÂBLEUR, EUSE, s. (*hâ-bleur*) Qui a l'habitude de débiter des mensonges, qui parle avec ostentation.

» HACHE, s. f. Instrument tranchant.

» HACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ha-ché*) Couper avec la hache. — Couper en petits morceaux. — En t. de dessinateur et de graveur, faire des hachures.

» HACHEREAU, s. m. dimin. (*ha-che-rô*) Petite cognée.

» HACHETTE, s. fém. (*ha-chè-te*) Petite hache.

» HACHIS, s. m. (*ha-chi*) Mets fait de viande hachée.

» HACHOIR, s. m. (*ha-choar*) Petite table sur laquelle on hache les viandes.

» HACHURE, s. f. En t. de dessinateur et de graveur, traits qui en se croisant, ou même sans se croiser, forment les ombres et les demi-teintes.

» HAGARD, ARDE, adj. (*ha-gar*) Farouche, rude.

HAGIOGRAPHE, adj. des deux g. (*a-ji-o-gra-fe*) Il se dit des livres de la Bible, autres que ceux de Moïse et des prophètes. — Il est aussi subst. en parlant des auteurs qui traitent des choses saintes.

HAGIOLOGIQUE, adj. des deux g. (*a-ji-o-lo-ji-ke*) Qui concerne les saints, les choses saintes.

» HAHA, s. m. Ouverture faite au mur d'un jardin, avec un fossé en dehors, afin de laisser la vue libre.

» HAHÉ, t. de chasse dont on se sert pour arrêter les chiens qui prennent le change, ou qui s'emportent trop.

» HAIE, s. f. (*hé*) Clôture d'épines, ou seulement de branchages entrelacés. — *Haie vive*, haie d'épines ou d'autres plantes qui ont pris racine. — *Se mettre*, *se ranger en haie*, se ranger en ligne droite, côte à-côte.

» HAÏE. Cri des charretiers pour animer leurs chevaux.

» Haïe au bout, adv., qui signifie quelque chose par-dessus.

» HAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Vêtement usé, déchiré. — Vieux lambeau de toile ou d'étoffe.

» HAINE, s. f. (*hè-ne*) Inimitié. — Aversion, répugnance. Ce mot n'a de plur. qu'en vers et dans le discours élevé. — *En haine de...*, par aversion, par ressentiment.

HAINEUX, EUSE, adj. (*hè-neu*) Naturellement porté à la haine.

» HAÏR, v. a. I, IE, p. Il est de deux syllabes à l'infin., et s'écrit avec deux points sur l'*i*. Il retient la même prononciation et la même orthographe dans tous les temps, excepté dans les trois personnes singulières de l'indicatif, où il n'est que d'une syllabe, et où il s'écrit sans les deux points : *Je hais*, *tu hais*, *il hait*, *nous haïssons*, *vous haïssez*, *ils haïssent. Je haïssais. J'ai haï. Je haïrai. Je haïrais. Que je haïsse. Haïssant. Hais*, à l'impér. Vouloir mal à quelqu'un. — Avoir en horreur : *Haïr le vice.* — Avoir de l'aversion, de la répugnance. *Haïr le travail*, *les complimens*, etc.

» HAIRE, s. f. (*hè-re*) Espèce de petite chemise faite de crin, que l'on met sur la peau par esprit de mortification.

» HAÏSSABLE, adj. des deux genr. (*haï-ça-ble*) Qui mérite d'être haï.

» HÂLAGE, s. m. L'action de hâler, de tirer un bateau.

» HALBRAN, s. m. Jeune canard sauvage.

» HALBRENÉ, ÉE, adj. t. de faucon. Il se dit d'un oiseau de vol dont les plumes sont rompues.

» HALBRENER, v. a. (*hal-bre-né*) Chasser aux halbrans.

» HÂLE, s. m. (*hâ-le*) Ardeur du soleil, impression de l'air, qui brunit le teint.

HALEINE, s. f. (*a-lè-ne*) L'air attiré et repoussé par les poumons. — *Avoir beaucoup d'haleine*, la faculté d'être un temps considérable sans respirer. —*Courte haleine*, asthme. — *Gros d'haleine*, se dit d'un cheval qui souffle beaucoup dans l'action, quoiqu'il n'ait point le flanc altéré dans le repos. — Fig. *Haleine de vent*, petit souffle de vent. — Fig. *Tout d'une haleine*, sans intermission. — *Affaire*, *ouvrage de longue haleine*, qui demande beaucoup de temps. — *Discours à perte d'haleine*, vague et importun par sa longueur. — *En haleine*, expression adverb. pour dire en exercice. — Fig. *Tenir quelqu'un en haleine*, dans l'incertitude. — *Se mettre en haleine*, se mettre en train de faire quelque chose. — *Se tenir en haleine*, s'entretenir dans l'habitude de faire quelque chose.

HALENÉE, s. f. (*a-le-né-e*) Respiration accompagnée d'une odeur désagréable.

HALENER, v. a. É, ÉE, p. (*a-le-né*) Sentir l'haleine de quelqu'un. Il est pop. — Il se dit aussi des chiens de chasse, qui sentent la bête. — Fig. et fam. *Halener quelqu'un*, découvrir ce qu'il a dans l'ame.

» HÂLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*hâ-lé*) Noircir, en parlant de l'effet du hâle sur le teint : *Le soleil hâle en été ceux qui voyagent.* — Il s'emploie aussi avec le pronom person. : *Cette dame porte un voile de peur de se hâler.* — Tirer à force de bras et avec une corde Il ne se dit guère que d'un bateau : *Hâler un bateau.* — Exciter. *Hâler les chiens après quelqu'un.* — En t. de marine, *Hâler le vent*, cingler le plus près qu'il est possible vers l'endroit d'où vient le vent.

» HALETANT, ANTE, adj. (*ha-le tan*) Qui souffle comme quand on est hors d'haleine.

» HALETER, v. n. Souffler comme quand on est hors d'haleine.

» HÂLEUR, s. m. Celui qui remonte un bateau.

» HALLAGE, s. m. Droit de halle.

HALLALI. (*a-la-li*) Cri de chasse qui annonce que le cerf est sur ses fins.

» HALLE, s. f. (*ha-le*) Place publique, ordinairement couverte, qui sert à tenir le marché, la foire.

» HALLEBARDE, s. f. (*ha-le-bar-de*) Pique garnie par le haut d'un fer long, large et pointu, traversé d'un autre en forme de croissant.

» HALLEBARDIER, s. m. (*ha-le-bar-dié*) Garde à pied qui porte une hallebarde.

» HALLEBREDA, s. f. t de mépris, qui se dit d'une grande femme mal bâtie, et même quelquefois d'un homme.

» HALLIER, s. m. (*ha-lié*) Buisson fort épais. — Sorte de filet.

» HALO, s. m., t. de physique. Couronne lumineuse que l'on voit quelquefois autour des astres, et principalement du soleil et de la lune.

» HALOIR, s. m. (*ha loar*) Lieu où l'on sèche le chanvre.

» HALOT, s. m. (*ha-lo*) Trou dans une garenne où se retirent les lapins.

» HALOTECHNIE ou HALURGIE, s. fém. Partie de la chimie qui a pour objet les sels.

» HALTE, s. f. Pause que font les gens de guerre dans leur marche. — Repas que l'on fait pendant la halte. — T. militaire, pour faire arrêter les soldats.

» HAMAC, s. m. (*ha-make*) Lit suspendu.

HAMADE ou HAMEYDE, s. f., t. de blas. Fasce formée de trois pièces alésées.

HAMADRYADE, s. fém. (*a-ma-dri-a-de*) Nymphe fabuleuse des bois.

» HAMEAU, s. m. (*ha-mô*) Petit nombre de maisons écartées du lieu où est la paroisse.

HAMEÇON, s. m. (*a-me-çon*) Petit crochet de fer pour prendre du poisson.

HAMEÇONNÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Aigu et courbé comme un hameçon.

» HAMPE, s. f. (*han-pe*) Le bois d'une hallebarde, d'un épieu. — En t. de botan., tige sans feuilles destinée à porter la fleur et les fruits. — En t. de chasse, *la hampe du cerf*, la poitrine du cerf.

» HAN, s. m., t. de relation. Sorte de caravansérail.

» HANCHE, s. f. Partie dans laquelle le haut de la cuisse est emboîté.

HANEBANE, s. f. Voyez JUSQUIAME.

» HANGAR, s. m. Espèce de remise pour les chariots.

» HANNETON, s. m. (*ha-ne-ton*) Insecte ailé.

» HANSCRIT, s. m. Langue savante des Indiens.

» HANSE ou HANSE TEUTONIQUE, s. fém. (*han-ce*) Société de plusieurs villes d'Allemagne et du Nord, qu'on appelle *anséatiques.* Voyez *ce mot.*

» HANSIÈRE, s. fém. (*han-ciè-re*) t. de marine. Cordage que l'on jette aux bâtimens qui veulent venir à bord d'un autre. — Les trois cordes dont un câble d'ancre est composé.

» HANTER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*hanté*) Fréquenter. Il vieillit.

» HANTISE, s. f. (*han-ti-ze*) Fréquentation. Il est vieux et inusité.

» HAPPE, s. f. (*ha-pe*) Demi-cercle de fer dont on garnit un essieu pour le conserver.

» HAPPELOURDE, s. f. (*ha-pe-lour-de*) Pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une vraie pierre précieuse. — Fig. Personne qui a un bel extérieur, mais point d'esprit ; cheval qui a une belle apparence, mais point de vigueur. En ce sens il est vieux et peu usité.

» HAPPER, v. a. É, ÉE, p. (*ha-pé*) Il se dit proprement d'un chien lorsqu'il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui jette. —

Fig. et fam. Saisir, surprendre à l'improviste.

» HAQUENÉE, s. f. (*ha-ke-né-e*) Petite jument qui va l'amble. Peu usité.

» HAQUET, s. m. (*ha-kè*) Espèce de charrette sans ridelles.

» HARANGUE, s. f. (*ha-ran-ghe*) Discours fait à une assemblée, à une personne distinguée. Il est peu usité aujourd'hui; on dit plutôt *discours.* — Fam. Discours ennuyeux et désagréable.

» HARANGUER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*ha-ran-ghé*) Prononcer une harangue en public.

» HARANGUEUR, s. m. (*ha-ran-gheur*) Celui qui harangue. — Fam. Grand parleur, ou homme qui a coutume de faire des remontrances sur tout.

» HARAS, s. m. (*ha-ra*) Lieu destiné à loger des étalons et des jumens, pour élever des poulains.

» HARASSER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ha-ra-cé*) Fatiguer excessivement.

» HARCELER, v. a. É, ÉE, p. (*har-ce-lé*) Agacer, provoquer, importuner par des attaques réitérées. — *Harceler les ennemis*, les fatiguer par de fréquentes attaques.

» HARDE, s. f. Troupe de bêtes fauves. — Lien qui attache les chiens quatre à quatre ou six à six.

» HARDER, v. a. É, ÉE, p. (*har-dé*) t. de chasse. Attacher des chiens quatre à quatre ou six à six.

» HARDES, s. f. pl. Tout ce qui est de l'usage ordinaire pour l'habillement.

» HARDI, IE, adj. Courageux, assuré. — Effronté, par opposition à *modeste: Cette fille a l'air hardi.* — Il se dit aussi de certains ouvrages de l'art, où il paraît quelque chose d'extraordinaire et de grand: *Le dessin de ce tableau est grand et hardi. Voilà une voûte bien hardie.* — *Proposition hardie*, dangereuse ou difficile à soutenir. — *Pensée hardie*, qui a quelque chose de noble et d'heureusement hasardé.

» HARDIESSE, s. f. (*har-di-è-ce*) Courage, assurance. — Témérité, insolence, imprudence. — On dit fig., *la hardiesse d'une pensée, d'une expression.*

» HARDIMENT, adv. (*har-di-man*) Avec hardiesse. — Librement.

» HARENG, s. m. (*ha-ran*) Petit poisson de mer. — *Hareng saur*, hareng salé demi-séché à la fumée.

» HARENGAISON, s. f. (*ha-ran-ghè-zon*) Temps de la pêche du hareng. — La pêche même.

» HARANGÈRE, s. f. (*ha-ran-jè-re*) Celle qui fait métier de vendre des harengs et autres poissons. — Fig. et fam. Femme qui se plaît à quereller et à dire des injures.

» HARGNEUX, EUSE, adj. (*har-gneu*, mouillez le *gn*) Qui est d'humeur chagrine, querelleuse. — Il se dit aussi des animaux qui mordent ou qui ruent.

» HARICOT, s. m. (*ha-ri-ko*) Plante légumineuse. — Ragoût fait avec du mouton et des navets.

» HARIDELLE, s. f. (*ha-ri-dè-le*) Méchant cheval maigre.

HARMALE, s. f. Plante.

HARMATAN, s. m. Vent très-froid qui règne particulièrement sur les côtes de Guinée.

HARMONICA, s. m. Instrument de musique composé de verres de différens timbres.

HARMONIE, s. f. Accord de divers sons. — On le dit aussi d'une voix seule ou d'un seul instrument qui rend des sons agréables.—On le dit, par extension, des vers et même de la prose. — Accord parfait des personnes ou des choses qui concourent à une même fin. — En t. d'anatomie, espèce d'articulation.

HARMONIEUSEMENT, adv. (*ar-mo-ni-euze-man*) Avec harmonie.

HARMONIEUX, EUSE, adject. (*ar-mo-ni-eu*) Qui a de l'harmonie.

HARMONIQUE, adj. des deux g. (*ar-mo-ni-ke*) Qui produit de l'harmonie.

HARMONIQUEMENT, adv. (*ar-mo-ni-ke-man*) Avec harmonie.

HARMONISTE, s. m. Savant dans l'harmonie.

» HARNACHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Mettre le harnais à un cheval.

» HARNAIS, s. m. (*har-nè*) Armure complète d'un homme d'armes. En ce sens il vieillit, et ne se dit plus qu'au fig.: *Endosser le harnais*, embrasser la profession des armes. — *Blanchir sous le harnais*, vieillir dans le métier des armes. — Tout l'équipage d'un cheval de selle, de charrette ou de carrosse. — Les chevaux et tout l'équipage d'un voiturier. — *Cheval de harnais*, de charrette. — Ce qui sert à prendre des oiseaux, à pêcher des poissons d'eau douce.

» HARO, t. de pratique dont on se servait en Normandie pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose.

» HARPAGON, s. m. Avare. Fam.

» SE HARPAILLER, v. pr. (mouillez les *ll*) Il se dit de deux personnes qui se querellent et se jettent l'une sur l'autre. Il est vieux et bas.

» HARPE, s. f. Instrument de musique de forme triangulaire, à cordes inégales, et qu'on touche des deux côtés avec les deux mains en même temps. — *Pincer de la harpe*, jouer de la harpe. — En t. de maçonnerie, pierre d'attente qui sort d'un mur.

» HARPÉ, ÉE, adj. Il se dit d'un lévrier dont l'estomac et la poitrine sont fort bas et le ventre fort élevé.

» HARPER, v. a. et SE HARPER, v. pr. É, ÉE, p. (*har-pé*) Prendre et serrer fortement avec les mains. Inusité. — En t. de manége, il est neut., et se dit d'un cheval qui lève une de ses jambes de derrière plus haut que l'autre sans plier le jarret.

» HARPIE, s. f. Monstre fabuleux ailé, vorace, sale, à visage de femme et ongles crochus. — Il se dit fig. de ceux qui ravissent le bien d'autrui, et fam. d'une méchante femme criarde et acariâtre.

» HARPIN, s. m. Croc de batelier.

» HARPISTE, s. m. Celui qui joue de la harpe.

» HARPON, s. m. Espèce de dard pour la pêche des gros poissons.

» HARPONNER, v. a. É, ÉE, p. (*har-po-né*) Darder, accrocher avec le harpon.

» HARPONNEUR, s. m. (*har-po-neur*) Pêcheur choisi pour lancer le harpon.

» HART, s. f. (*har*) Lien d'osier dont on lie les fagots.

» HASARD, s. m. (*ha-zar*) Sort, cas fortuit. — Péril, risque. — *Jeu de hasard*, où le hasard seul décide. — *Dire quelque chose au hasard*, sans aucune intention précise. — *Parler au hasard*, inconsidérément. — *A tout hasard*, à tout événement. — *Par hasard*, fortuitement.

» HASARDER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ha-zar-dé*) Exposer au hasard, au péril. — *Hasarder une parole*, *une proposition*, la mettre en avant pour voir comment elle sera reçue. — *Hasarder une façon de parler*, se servir d'une façon de parler dont l'usage n'est pas encore bien établi. On dit aussi, *se hasarder*.

» HASARDEUSEMENT, adv. (*ha-zar-deu-se-man*) D'une manière hasardeuse.

» HASARDEUX, EUSE, adject. (*ha-zar-deu*) Hardi. — Périlleux.

» HASE, s. f. (*ha-ze*) La femelle d'un lapin, d'un lièvre.

HAST, s. m. (*as-te*) *Arme d'hast*, toute arme emmanchée au bout d'un long bâton.

HASTÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui ressemble à l'extrémité d'une pique.

» HÂTE, s. fém. (*hâ-te*) Précipitation, promptitude. — *Avoir hâte, avoir une grande hâte*, être extrêmement pressé de faire quelque chose. — *Avec hâte, en hâte*, adv. Promptement, avec diligence. — *A la hâte*, adv. Avec précipitation.

» HÂTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*hâ-té*) Presser, diligenter. — *La chaleur hâte les fruits*, en avance la maturité.

» SE HÂTER, v. pr. Faire diligence.

» HÂTEREAU, s. m. (*hâ-te-ro*) Tranche de foie saupoudrée de poivre et de persil.

» HÂTEUR, s. m. (*hâ-teur*) Officier des cuisines royales.

» HÂTIER, s. m. (*hâ-tié*) Grand chenet de cuisine, garni de chevilles de fer pour soutenir les broches.

» HÂTIF, IVE, adj. (*hâ-tif*) Qui vient avant le temps ordinaire : *Fruit hâtif.* — Fig. *Esprit hâtif*, formé avant l'âge.

» HÂTIVEAU, s. m. (*hâ-ti-vô*) Poire qui mûrit des premières.

» HÂTIVEMENT, adv. Il se dit des fruits hâtifs et des fleurs hâtives.

» HÂTIVETÉ, s. f. (*hâ-ti-ve-té*) Il se dit des fruits et des fleurs qui viennent avant le temps ordinaire.

» HAUBANS, s. m. pl. (*ho-ban*) Grosses cordes pour affermir les mâts.

» HAUBERGEON, s. m. (*ho-bèr-jon*) Petit haubert.

» HAUBERT, s. m. (*ho-bèr*) Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles.

» HAUSSE, s. f. (*hô-ce*) Ce qui sert à hausser. — Augmentation, en parlant du cours des changes et des effets publics.

» HAUSSE-COL, s. m. (*hô-ce-kol*) Petite plaque de cuivre doré que portent au-dessous du cou les officiers d'infanterie, lorsqu'ils sont de service actuel. — Au pl. on écrit des *hausse-col.*

» HAUSSEMENT, s. masc. (*hô-ce-man*) Action de hausser : *Il a fait un haussement d'épaule.*

» HAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*hô-cé*) Élever, rendre plus haut. — Lever en haut : *Hausser le bras*, *la jambe.* — *Hausser la voix*, parler d'un ton plus haut. — Augmenter. — Fig. et fam. *Hausser les épaules*, se dit pour signifier qu'on désapprouve quelque chose, qu'on en est étonné. — Fig. *Hausser le cœur*, *le courage à quelqu'un*, lui donner du cœur, lui élever le courage. — v. n. Devenir ou être plus haut.

» SE HAUSSER, v. pron. S'élever, se mettre plus haut.

» HAUT, HAUTE, adj. (*hô*) Élevé, par opposition à *bas* et à *petit.* — Profond : *L'eau est fort haute en tel endroit.* — En parlant des sons, éclatant. — Excellent, éminent, sublime dans son genre : *Les hauts faits*, *haute vertu.* Grand, magnanime : *Il a l'ame haute.* — Fier : *C'est un homme haut.* — Excessif : *Haute insolence.* — *L'argent est haut*, à un gros intérêt. — *La mer est haute*, agitée. — *Aller en haute mer*, en pleine mer. — *Le Haut-Rhin*, l'endroit où il est le plus près de sa source. — *La Haute-Égypte*, l'endroit où elle est le plus éloignée de la mer.

» HAUT, s. m. Élévation, hauteur : *Cette tour a cent pieds de haut.* — Faîte, sommet.

» HAUT, adv. Hautement. — *Parler haut*, à haute voix. — Figur. *Le prendre bien haut*, parler arrogamment.

» HAUT-A-BAS, s. m. Porte-balle, petit mercier ambulant. Inus.

» HAUT-A-HAUT, s. masc. Cri de chasse pour appeler son camarade, etc.

» HAUTAIN, AINE, adject. Fier, orgueilleux.

» HAUTAINEMENT, adv. (*hô-tè-ne-man*) D'une manière hautaine.

» HAUTBOIS, s. m. (*hô-boa*) Instrument de musique à vent et à hanche. — Celui qui en joue.

» HAUT-BORD, s. m. (*hô-bor*) Les grands vaisseaux s'appellent *vaisseaux de haut-bord.*

» HAUT-DE-CHAUSSES, s. m. Partie du vêtement de l'homme, qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Vieux mot. — C'est ce qu'on appelle aujourd'hui culotte ou pantalon.

» HAUTE CONTRE, s. f. Partie de la musique qui est entre le dessus et la taille. — Celui qui chante la haute-contre. — Au plur. on écrit des *hautes-contre.*

» HAUTE-FUTAIE, s. fém. (*hô-te-fu-té*) *Bois de haute-futaie*, bois qu'on laisse parvenir à sa plus haute croissance.

» HAUTE-LICE, s. f. Fabrique de tapisserie, dont la chaîne est tendue de haut en bas.

» HAUTE-LUTTE, s. f. (*hô-te-lu-te*) Il ne se dit qu'au fig : *Emporter quelque chose de haute-lutte*, d'autorité.

» HAUTEMENT, adv. (*hô-te-man*) Hardiment. — Avec vigueur, à force ouverte.

» HAUTE-PAIE, s. fém. (*hô-te-pé*) Solde plus grande que la solde ordinaire. — Celui qui la reçoit.

» HAUTESSE, s. f. (*hô-tè-ce*) Titre qu'on donne au sultan des Turcs.

» HAUTE-TAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Voix moyenne entre la taille et la haute-contre.

» HAUTEUR, s. fém. (*hô-teur*) Étendue d'un corps en tant qu'il est haut. — Colline, éminence. — Profondeur. — *Hauteur* ou *élévation du pôle*, l'arc du méridien compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est. — Fig. Fermeté. — Arrogance, orgueil. En ce sens, il s'emploie le plus souvent au pl. : *Ses hauteurs lui ont fait beaucoup d'ennemis.*

» HAVE, adj. des deux g. (*ha-ve*) Pâle, maigre.

» HAVERON, s. masc., t. d'agriculture. Avoine sauvage.

» HAVIR, v. a. I, IE, p. Il ne se dit que de la viande, lorsqu'on la fait rôtir à un grand feu, qui la dessèche et la brûle par-dessus sans qu'elle soit cuite en dedans. — On dit aussi, *se havir.*

» HAVRE, s. m. (*ha-vre*) Port de mer. — *Havre d'entrée*, port où les vaisseaux peuvent entrer en tout temps. — *Havre de barre*, celui où les vaisseaux ne peuvent entrer et d'où ils ne peuvent sortir qu'avec la marée, à cause des bancs de roche ou de sable.

» HAVRESAC, s. m. (*ha-vre-çak*) Espèce de sac que les soldats et les ouvriers portent sur le dos quand ils sont en route.

» HÉ, interjection qui sert principalement à appeler et à marquer la douleur.

* On la confond assez souvent avec *Eh* qui a les mêmes significations.

» HEAUME, s. m. (*hô-me*) Casque. Il est vieux.

HEBDOMADAIRE, adj. des deux g. (*èb-do-ma-dè re*) Qui se renouvelle chaque semaine.

HEBDOMADIER, s. m. (*èb-do-ma-dié*) Chanoine qui est de semaine pour officier.

HÉBERGE, s. f. (*é-bèr-ge*) t. de palais. Hauteur d'un bâtiment. — *Jusqu'à son héberge*, jusqu'à son étage.

HÉBERGER, v. a. É, ÉE, p. (*é-ber-jé*) Recevoir chez soi, loger. Ce mot ne se dit qu'en plaisanterie. — *S'héberger*, s'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBÉTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*é-bé-té*) Rendre stupide. — On dit subst., *c'est un hébété.*

HÉBRAÏQUE, adj. des deux g. (*é-bra-i-ke*) Qui appartient aux Hébreux. Il se dit par rapport à la langue.

HÉBRAÏSANT, s. m. (*é-bra-i-zan*) Savant qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque.

HÉBRAÏSME, s. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque.

HÉBREU, s. m. La langue hébraïque. — On dit fig. et fam., *ce que vous dites est de l'hébreu pour moi; vous me parlez hébreu*, pour dire, je n'entends rien à ce que vous dites. — Il est aussi adj. : *Le texte hébreu, le peuple hébreu.*

HÉCATOMBE, s. f. (*é-ka-ton-be*) Sacrifice de cent bœufs, ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisaient les anciens.

HECTARE, s. m. Nouvelle mesure de superficie, qui contient cent ares ou dix mille mètres carrés. Elle équivaut à près de deux grands arpens.

HECTOGRAMME, s. m. Poids nouveau qui contient cent grammes, à peu près trois onces, deux gros, douze grains.

HECTOLITRE, s. m. Nouvelle mesure de capacité qui contient cent litres, environ cent cinq pintes, ou trois minots pour les matières sèches.

HECTOMÈTRE, s. m. Nouvelle mesure linéaire qui contient cent mètres, à peu près cinquante toises, sept pieds, dix pouces, deux lignes.

HÉDYPNOÏS, s. m. (*é-dip-no-ice*) Plante apéritive et vulnéraire.

HÉDYSARUM, s. m. (*é-di-za-rome*) Plante qui croît sur les montagnes. La graine est employée pour nettoyer les ulcères.

HÉGIRE, s. f. Mot arabe qui signifie *fuite*. Ère des Mahométans qui commence à l'année six cent vingt-deux de Jésus-Christ, époque à laquelle Mahomet s'enfuit de la Mecque.

HEIDUQUE, s. m. (*é-du-ke*) Fantassin hongrois. — Autrefois, valet vêtu à la hongroise.

HÉLAS, interjection de plainte. — s. m. *Il fit de grands hélas.*

» HÉLER, v. a. É, ÉE, p. (*hè-lé*) t. de marine. Appeler quelqu'un avec un porte-voix.

HÉLIANTHÈME, s. masc. (*é-li-an-tè-me*) Plante vulnéraire.

HÉLIAQUE, adj. (*é-li-a-ke*) t. d'astronomie. Il se dit d'un astre qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil.

HÉLIASTES, s. m. pl. Nom de certains juges d'Athènes, qui s'assemblaient en plein air au lever du soleil.

HÉLICE, s. f. t. de géométrie et d'architecture. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. — On appelle aussi *hélices*, les petites volutes ou caulicoles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien; et *hélices entrelacées*, celles qui sont tortillées ensemble.

HÉLICOÏDE, adj. des deux genr. Qui a la forme de l'hélice.

HÉLICON, s. m. Grande montagne de la Béotie. — Fig. Le Parnasse.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. des deux g. t. d'astron. Il se dit du lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil.

HÉLIOSCOPE, s. masc. Lunette destinée à regarder le soleil.

HÉLIOTROPE, s. m. ou HERBE AUX VERRUES. Plante. — s. f. Pierre précieuse, espèce de jaspe.

HELLANODICES ou HELLANODIQUES, s. m. pl. (*èl-la-no-di-ce*) Officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

HELLÈNES, s. m. pl. (*èl-lè-ne*) Grecs faisant partie du corps hellénique.

HELLÉNIQUE, adj. (*èl-lé-ni-que*) *Corps hellénique.* C'était le nom distinctif de la ligue que formaient entre elles les différentes cités grecques.

HELLÉNISME, s. m. (*èl-lé-nis-me*) Tour, expression, manière de parler empruntée du grec ou qui tient à cette langue.

HELLÉNISTE, s. m. (*èl-lé-nis-te*) Nom qui, chez les anciens, désignait en même temps les Juifs d'Alexandrie, les Juifs qui parlaient la langue des Septante, les Juifs qui s'accommodaient aux usages des Grecs, et les Grecs qui embrassaient le judaïsme. — Parmi nous, érudit versé dans la langue grecque: *Un savant helléniste.*

HELMINTHIQUES, s. m. pl. et adj. (*èl-min-ti-ke*) t. de médecine. Remède contre les vers.

HÉLOSE, s. f. (*é-lo-ze*) Maladie des yeux. Rebroussement des paupières.

HELVÉTIQUE, adj. des deux g. (*èl-vé-ti-ke*) Qui appartient à la nation suisse.

HELXINÉ, s. f. (*èlk-ci-né*) Plante.

HELXINÉ-CISSAMPELOS. Voy. LISERON.

» HEM! interjection qui sert pour appeler.

» HÉMANTHE, s. f. (*é-man-te*) Plante.

HÉMATITE ou SANGUINE, s. f. Sorte de pierre précieuse.

HÉMATOCÈLE, s. f. Hernie causée par du sang extravasé.

HÉMATOSE, s. f. (*é-ma-to-ze*) t. d'anatomie. Fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang.

HÉMÉROCALLE, s. f. Espèce de lis, dont la fleur est d'un jaune doré.

HÉMI. Mot qui signifie *demi*, et qui commence plusieurs termes de sciences et d'arts.

HÉMICYCLE, s. m. (*é-mi-ci-kle*) Demi-cercle. Il se dit de tout lieu formé en amphithéâtre pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

HÉMINE, s. f. Vaisseau servant de mesure chez les Romains.

HÉMIONITE, s. f. Plante capillaire.

HÉMIPLÉGIE ou HÉMIPLEXIE, s. f., t. de médecine. Paralysie qui n'affecte que la moitié du corps.

HÉMIPTÈRES, s. f. pl. Genres d'insectes, dont les fourreaux ressemblent beaucoup à des ailes.

HÉMISPHÈRE, s. m. (*é-mis-fè-re*) Moitié d'une sphère. — Moitié du globe terrestre.

HÉMISTICHE, s. m. La moitié d'un vers héroïque.

HÉMOPTYQUE, adj. des deux g. (*é-mop-ti-que*) t. de méd. Qui crache le sang.

HÉMOPTYSIE, s. f. (*é-mop-ti-zi-e*) t. de méd. Crachement de sang.

HÉMORRAGIE, s. f. (*é-mo-ra-ji-e*) Perte de sang par le nez, par une plaie, etc.

HÉMORROÏDAL, ALE, adj. (*é-mo-ro-ï-dal*) Qui appartient aux veines dont la dilatation cause les hémorroïdes.

HÉMORROÏDALE ou PETITE CHÉLIDOINE, s. f. Plante bonne contre les hémorroïdes.

HÉMORROÏDES, s f. pl. (*é-mo-ro-i-de*) Dilatation de l'extrémité de la veine hémorroïdale au bout de l'anus, et qui se remplit de sang.

HÉMORROÏSSE, s. f. (*é-mo-ro-i-ce*) Il ne se dit que de la femme malade d'un flux de

sang, qui fut guérie en touchant seulement la robe de Jésus-Christ.

HÉMOSTHASIE, s. f. Stagnation universelle du sang causée par la pléthore.

HÉMOSTATIQUE, adj. (*é-mos-ta-ti-ke*) Il se dit des remèdes qui arrêtent les hémorragies. — Il se prend aussi subst.

HENDÉCAGONE, s. m. Figure qui a onze côtés. Il est aussi adj.

HENDÉCASYLLABE, adj. des deux g. (*an-dé ka-ci-la-be*) Il se dit des vers de onze syllabes.

» HENNIR, v. n. (*ha-nir*) Il se dit du cheval, quand il fait son cri ordinaire.

» HENNISSEMENT, s. m. (*ha-ni-ce-man*) Cri ordinaire du cheval.

HÉPAR, s. m., t. de chimie, emprunté du latin. Foie de soufre.

HÉPATIQUE, adj. des deux g. Qui appartient au foie: *Canal*, *flux hépatique*.

HÉPATIQUE, s. f. Plante employée dans les maladies du foie.

HÉPATITE, s. f. Pierre précieuse. — T. de méd. Inflammation du foie.

HEPTACORDE. Voyez EPTACORDE.

HEPTAGONE. Voyez EPTAGONE.

HEPTAPÉTALÉE, adj. f., t. de botan. Il se dit d'une corolle qui a sept pétales.

HEPTAPHYLLE, adj., t. de botan. Qui a sept folioles.

HÉRALDIQUE, adj. des deux g. (*é-ral-di-ke*) Il n'a d'usage qu'en cette phrase: *Science héraldique*, science du blason et des armoiries.

» HÉRAUT, s. m. (*hé-ro*) Officier qui fait les publications de paix.

HERBACÉE, adj. f., t. de botan. Il se dit des plantes non ligneuses qui périssent après avoir fructifié.

HERBAGE, s. m. Toutes sortes d'herbes. — Pré qu'on ne fauche jamais, où l'on met les bestiaux pour les engraisser.

HERBE, s. f. Toute plante qui perd sa tige en hiver.

HERBE AUX CHATS ou CATAIRE, s. f. Plante vivace.

HERBE AU LAIT, s. f. Plante qui ressemble beaucoup à la dent-de-lion. On croit qu'elle procure du lait aux nourrices.

HERBEILLER, v. n. (mouillez les *ll*) t. de chasse. Il se dit du sanglier qui va paître l'herbe.

HERBER, v. a. É, ÉE, p. (*èr-bé*) Exposer sur l'herbe: *Herber de la toile*.

HERBETTE, s. f., diminutif. (*èr-bè-te*) Herbe courte et menue. Il ne se dit guère qu'en poésie et en style pastoral.

HERBEUX, EUSE, adj. (*èr-beu*) Il se dit des lieux où il croît de l'herbe.

HERBIER, s. masc. (*èr-bié*) Collection de plantes mises entre deux feuilles de papier. — Premier ventricule des animaux qui ruminent.

HERBIÈRE, s. f. Vendeuse d'herbes.

HERBIVORE, adj. Qui se nourrit d'herbe.

HERBORISATION, s. f. (*èr-bo-ri-za-cion*) Action d'herboriser.

HERBORISER, v. n. (*èr-bo-ri-zé*) Aller chercher des plantes dans les champs, dans les bois.

HERBORISEUR, s. m. Celui qui aime à herboriser.

HERBORISTE, s. m. Celui qui connaît les plantes. — Celui qui les vend.

HERBU, UE, adj. Couvert d'herbes.

HERCOTECHTONIQUE, s. f. Art de fortifier les places.

` HERCULE, s. m. Demi-dieu de la fable, célèbre par sa force et ses travaux. On dit d'un homme fort et robuste: *C'est un hercule*. — Constellation de l'hémisphère boréal.

» HÈRE, s. m. Terme qui se dit par mépris d'un homme sans mérite: *Un pauvre hère*. — Espèce de jeu de cartes qu'on appelle aussi *as qui court*.

HÉRÉDITAIRE, adj. des deux g. (*é-ré-di-tè-re*) Qui vient par droit de succession. — On dit fig., *vertu*, *haine héréditaire*.

HÉRÉDITAIREMENT, adv. (*é-ré-di-tè-re-man*) Par droit d'hérédité.

HÉRÉDITÉ, s. f., t. de pratique. Droit de succession. — Biens qu'un homme laisse en mourant.

HÉRÉMITIQUE. Voyez ÉRÉMITIQUE.

HÉRÉSIARQUE, s. m. (*é-ré-zi-ar-ke*) Auteur d'une hérésie.

HÉRÉSIE, s. f. (*é-ré-zi-e*) Dogme contre la foi catholique. — Opinion condamnée par l'Église en matière de religion.

HÉRÉTICITÉ, s. f., t. dogmatique. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique.

HÉRÉTIQUE, adj. des deux g. (*é-ré-ti-ke*) Qui appartient à l'hérésie. — Il est aussi substantif et signifie celui qui soutient une hérésie.

HÉRIGOTÉ, adj., t. de vénerie. Il se dit d'un chien qui a une marque aux jambes de derrière. On dit mieux *herpé*.

HÉRIGOTURE, s. f. Marque aux jambes de derrière des chiens.

» HÉRISSER, v. act. ou se HÉRISSER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*hé-ri-cé*) Se dresser en parlant des cheveux, du poil.

» HÉRISSON, s. m. (*hé-ri-çon*) Petit animal dont la peau est toute couverte d'une sorte de poil long, dur, piquant et fort hérissé. — T. de mécanique. Roue dentelée. — T. de guerre. Poutre garnie de quantité de pointes de fer.

» HÉRISSONNÉ, ÉE, adject. (*hé-ri-ço-né*) t. de blason. Il se dit d'un animal ramassé ou accroupi.

HÉRITAGE, s. m. Ce qui vient par voie de succession. — Immeubles réels, comme terres, maisons.

HÉRITER, v. a. et n. É, ÉE, p. Recueillir une succession. — On dit fig., *il a hérité des vertus de ses ancêtres.*

HÉRITIER, IÈRE, s. (*é-ri-tié*) Celui ou celle que la loi appelle pour recueillir une succession. Il se dit aussi au fig.

HERMAPHRODITE, s. m. et adj. (*èr-ma-fro-di-te*) Se dit des animaux et des plantes qui réunissent les deux sexes. — Il est aussi adj. On dit que *tous les vers de terre sont hermaphrodites.*

HERMÉTIQUE, adj. des deux g. (*èr-mé-ti-ke*) Qui a rapport à la science du grand-œuvre. — *Colonne hermétique*, qui a une tête d'homme pour chapiteau.

HERMÉTIQUEMENT, adv. (*èr-mé-ti-ke-man*) *Vaisseau fermé hermétiquement*, de sa propre matière, par le moyen du feu. — On le dit, par extension, de tout ce qui est bien fermé.

HERMIN, s. masc. Plante labiée : elle est stomachique et propre à ranimer les esprits.

HERMINE, s. f. Petit animal blanc, qui a le bout de la queue noir. — En t. de blason, fourrure.

HERMINÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir.

HERMITAGE. Voyez Ermitage.

HERMITE. Voyez Ermite.

HERMODATE ou HERMODACTE, s. f. Plante dont la fleur ressemble à celle de l'iris.

» HERNIAIRE, adj. m. (*hèr-niè-re*) Il se dit d'un chirurgien qui traite les hernies.

» HERNIE, s. f. Tumeur occasionée par le déplacement d'une partie molle, et surtout des viscères contenus dans la capacité du bas-ventre.

HERNIOLE, s. f. ou TURQUETTE. Plante vulnéraire, propre à dissoudre la pierre ; elle s'emploie aussi pour les hernies.

HÉRODIENS, s. m. pl. Sectaires juifs.

HÉROÏ-COMIQUE, adj. des deux g. (*é-ro-i-ko-mi-ke*) Qui tient de l'héroïque et du comique.

HÉROÏDE, s. f. (*é-ro-i-de*) Épître en vers, composée sous le nom d'un héros.

HÉROÏNE, s. fém. Femme courageuse, et qui a de l'élévation et de la noblesse dans ses sentimens, dans sa conduite.

HÉROÏQUE, adj. des deux g. (*é-ro-i-ke*) Qui appartient au héros : *Action, vertu, courage héroïque.* — Il se dit aussi d'une poésie noble et élevée : *La poésie héroïque.* — *Poème héroïque*, poème épique. — *Vers héroïques*, vers alexandrins. — *Temps héroïques*, temps mêlés de fable et d'histoire, où vivaient les anciens héros.

HÉROÏQUEMENT, adv. (*é-ro-i-ke-man*) D'une manière héroïque.

HÉROÏSME, s. m. (*é-ro-is-me*) Ce qui est propre et particulier au héros.

» HÉRON, s. m. Grand oiseau qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit de poisson.

» HÉRONNEAU, s. m., dimin. (*hé-ro-nô*) Petit héron.

» HÉRONNIER, IÈRE, adj. (*hé-ro-nié*) t. de fauconn : *Faucon héronnier*, dressé à la chasse du héron. — *Oiseau héronnier*, aussi sec et aussi vite que le héron.

» HÉRONNIÈRE, s. f. Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits.

» HÉROS, s. m. (*hé-rô*) selon la mythologie, celui qui est né d'un dieu ou d'une déesse. — Guerrier d'une grande valeur. — Homme qui montre, dans les occasions, une grandeur d'ame peu commune.

HERPE, s. f., t. de médec. Dartre corrosive qui s'étend sur la peau.

Herpes-marines. s. f. pl. Richesses que la mer tire de son sein et jette sur les côtes.

» HERSAGE, s. m. Action de herser.

» HERSE, s. f. (*her-ce*) Instrument de laboureur. — Espèce de grille qui défend l'entrée d'une ville. — Sorte de chandelier d'église.

» HERSER, v. a. É, ÉE, p. (*her-cé*) Passer la herse dans un champ.

» HERSEUR, s. m. Celui qui herse.

HÉSITATION, s. f. (*é-zi-ta-cion*) Incertitude en parlant.

HÉSITER, v. n. (*é-zi-té*) Ne trouver pas facilement ce que l'on veut dire. — Être incertain sur le parti que l'on doit prendre.

HESPÉRIS. Julienne. Plante dont les fleurs sont plus odorantes le soir.

HÉTÉROCLITE, adject. des deux g., t. de gram. Qui est contre les règles communes de la grammaire. — Fig. Irrégulier, bizarre.

HÉTÉRODOXE, adj. des deux g. (*é-té-ro-dok-ce*) t. dogmat. Qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Il est opposé à *orthodoxe.*

HÉTÉRODOXIE, s. f. (*é-té-ro-dok-ci-e*) Opposition aux sentimens orthodoxes.

HÉTÉROGÈNE, adj. des deux g. Qui est de différente nature. — En t. de gramm, *noms hétérogènes*, qui sont d'un genre au singulier, et d'un autre au pl.

HÉTÉROGÉNÉITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROSCIENS, s. m. pl., t. de géogr.

Habitans des zônes tempérées, qui, à midi, ont leur ombre de côté différent.

» **HÊTRE**, s. m. Grand arbre.

HEU! Interjection qui sert à exprimer l'admiration.

HEUR, s. m. Bonne fortune. Il est vieux.

HEURE, s. f. La vingt-quatrième partie du jour, chacune des douze heures du matin et du soir: *L'heure vient de sonner. L'horloge a sonné deux heures.* — Temps convenable et destiné à certaines choses: *Il est l'heure de dîner.* — Certain espace de temps: *J'ai été deux heures à vous attendre.* — Il se dit aussi de toutes sortes de temps. — *Heures perdues*, où l'on n'a rien à faire. — *Heures dérobées*, qu'on dérobe à ses occupations ordinaires. — *Heure indue*, où tout le monde est ordinairement retiré. — *Dernière heure* et *heure dernière*, la mort. — *Il est de bonne heure*, il n'est pas tard. — *D'heure en heure*, adv. De moment en moment. — *A la bonne heure*, adv. Hé bien, soit. — *A cette heure*, adv. présentement. — *Tout à l'heure*, adv. Dans un moment.

HEURES, s. f. pl. Livre de prières.

HEUREUSEMENT, adv. (*eu-reu-ze-man*) D'une manière heureuse.

HEUREUX, EUSE, adject. (*eu-reu*) Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content: *Il n'y a que la vertu qui puisse rendre un homme heureux.* — Celui que la fortune favorise: *Il est heureux au jeu, à la guerre.* — En parlant des choses, qui contribue au bonheur, au contentement: *État heureux, situation heureuse.* — Favorable, propice: *Heureux événement.* — D'un bon présage: *Physionomie heureuse.* — En parlant de l'esprit et des mœurs, bon, excellent, rare en son genre: *Génie heureux, mémoire heureuse, heureux naturel*, etc.

» **HEURT**, s. masc. (*heur-te*) Choc, coup donné en heurtant quelque chose.

» **HEURTER**, v. a. **É, ÉE**, p. (*heur-té*) Choquer, toucher rudement. — Fig. Blesser, choquer: *Cela heurte la raison.* — Contredire: *Heurter quelqu'un de front.* — En t. de peint. mettre la couleur avec dureté. Cette manière d'opérer est propre aux peintures qui doivent être vues de loin. On dit qu'*un dessinateur heurte son ouvrage*, pour dire qu'il n'y met pas la dernière main. — v. n. Frapper à la porte: *Heurtez.* — *Se heurter*, v. pr. Se choquer en se rencontrant.

» **HEURTOIR**, s. masc. (*heur-toar*) Le marteau dont on se sert pour frapper à une porte.

HEXAÈDRE, s. masc. (*èg-za-è-dre*) t. de géométrie. Corps à six faces, et particulièrement le cube.

HEXAGONE, s. masc. et adj. des deux g. (*èg-za-go-ne*) Qui a six angles et six côtés.

HEXAMÈTRE, s. m. et adj. des deux g. (*èg-za-mè-tre*) Il se dit de certains vers grecs ou latins qui ont six mesures.

HEXAPÉTALÉE, adj. f., t. de botanique. Qui a six pétales.

HEXAPHYLLE, adject. des deux g., t. de botan. Qui a six feuilles ou folioles.

HEXAPLES, s. m. pl. (*èg-za-ple*) Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible.

HEXAPTÈRE, adject. des deux g., t. de botan. Qui a six ailes.

HEXASTYLE, adj., t. d'archit. Qui a six colonnes de front.

HIATUS, s. m. (*i-a-tu-ce*) Sorte de bâillement causé par la rencontre de deux voyelles, dont l'une finit un mot et l'autre en commence un autre, sans qu'il y ait d'élision: *Il alla à Athènes.*

» **HIBOU**, s. m. Oiseau nocturne. — Fig. et fam. Homme mélancolique et qui fuit la société.

» **HIC**, s. m. Le nœud, la difficulté d'une affaire: *Voilà le hic.* Fam.

HIDALGO, s. m. Titre que prennent, en Espagne, les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne.

» **HIDEUSEMENT**, adv. (*hi-deu-ze-man*) D'une manière hideuse.

» **HIDEUX, EUSE**, adj. (*hi-deu*) Horrible à voir, affreux, épouvantable.

» **HIE**, s. f. Instrument pour enfoncer le pavé. On l'appelle autrement *demoiselle.* — Le mouton avec lequel on enfonce les pilotis se nomme aussi *hie.*

HIÈBLE, s. f. Plante qui ressemble au sureau. Ses feuilles sont émollientes, résolutives.

HIER, adv. (*ièr*) Qui marque le jour qui précède immédiatement celui où l'on est: *Hier au matin, hier matin.*

» **HIÉRARCHIE**, s. fém. L'ordre des différens chœurs des anges et des divers degrés de l'état ecclésiastique. — On dit par extension, *la hiérarchie des pouvoirs.*

» **HIÉRARCHIQUE**, adject. des deux g. (*hiè-rar-chi-ke*) Qui appartient à la hiérarchie.

» **HIÉRARCHIQUEMENT**, adv. (*hié-rar-chi-ke-man*) D'une manière hiérarchique.

HIÉROGLYPHE, s. m. (*ié-ro-gli-fe*) Symbole, caractère mystérieux dont les anciens Égyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts.

HIÉROGLYPHIQUE, adj. des deux g. (*ié-ro-gli-fi-ke*) Qui appartient à l'hiéroglyphe.

HIÉRONIQUE, adj. des deux g. (*ié-ro-ni-ke*) Sacré. Il se disait de certains jeux célébrés chez les Romains en l'honneur des dieux.

HIÉROPHANTE, s. m. (*ié-ro-fan-te*) Pontife qui présidait aux mystères de Cérès.

HILARITÉ, s. f. Joie douce et calme.

HIPPIATRIQUE, s. f. (*i-pia-tri-ke*) t. didactique. L'art de connaître et de guérir les maladies des chevaux.

HIPPOCENTAURE, s. m. (*i-po-çan-tô-re*) Animal fabuleux, moitié homme et moitié cheval. On l'appelle plus ordinairement *centaure*.

HIPPOCRAS, s. m. Espèce de liqueur.

HIPPOCRÈNE, s. f. Fontaine consacrée aux Muses, qui sortait du mont Parnasse. — *Il a bu des eaux de l'Hippocrène*, il a le talent de la poésie.

HIPPODROME, s. m. (*i-po-dro-me*) Place de Constantinople, où l'on faisait des courses de chevaux.

HIPPOGLOSSE, s. m. (*i-po-glo-ce*) Plante. Voyez LAURIER ALEXANDRIN.

HIPPOGRIFFE, s. m. (*i-po-gri-fe*) Animal fabuleux, qu'on suppose être un cheval ailé.

HIPPOLITHE, s. f. (*i-po-li-te*) Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel du cheval.

HIPPOPOTAME, s. m. (*i-po-po-ta-me*) Cheval marin.

HIRONDELLE, s. f. (*i-ron-dèle*) Oiseau de passage. — Pierre qu'on emploie dans les maladies des yeux.

HIRSUTÉ, adj. des deux g., t. de botanique. Garni de poils longs, roides et non alvéolés.

HISPIDE, adject. des deux g., t. de botan. Garni de poils longs, roides et alvéolés.

» HISSER, v. a. É, ÉE, p. (*hi-cé*) t. de marine. Élever, hausser.

HISTIODROMIE, s. f. L'art de la navigation par le moyen des voiles.

HISTOIRE, s. f. (*is-toa-re*) Narration des actions et des choses dignes de mémoire : *Histoire romaine*, *de France*. — Récit d'aventures particulières : *Il nous a conté l'histoire de sa vie*. — Description des choses naturelles : *Histoire des animaux*, *des plantes*, etc.

HISTORIAL, ALE, adj. *Almanach*, *calendrier historial*, qui marque quelques points d'histoire.

HISTORIEN, s. m. (*is-to-ri-ein*) Celui qui écrit l'histoire.

HISTORIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Enjoliver de divers petits ornemens.

HISTORIETTE, s. f., dimin. (*is-to-ri-è-te*) Conte de peu d'importance.

HISTORIOGRAPHE, s. m. (*is-to-rio-gra-fe*) Celui qui est chargé d'écrire l'histoire d'un pays.

HISTORIQUE, adj. des deux g. (*is-to-ri-ke*) Qui appartient à l'histoire : *Style*, *narration historique*. — On dit, *les temps historiques*, par opposition aux temps fabuleux. — s. m. Le détail des faits dans leur ordre et dans leurs circonstances.

HISTORIQUEMENT, adv. (*is-to-ri-ke-man*) D'une manière historique.

HISTRION, s. m. Bateleur, baladin.

HIVER, s. masc. (*i-vèr*) La saison la plus froide. — Fig. et poét. : *L'hiver de l'âge*, *de la vie*, la vieillesse.

HIVERNAL, ALE, adj. Qui appartient à l'hiver. Qui naît ou produit en hiver.

HIVERNER, v. n. Passer l'hiver en un lieu. Il se dit en parlant des troupes.

HO! interjection qui sert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'admiration.

» HOBEREAU, s. m. (*ho-be-rô*) Petit oiseau de proie. — Fig. et par mépris, petit gentilhomme de campagne.

» HOC, s. m. Sorte de jeu de cartes.

» HOCA, s. m. Jeu de hasard, composé de trente boules ou billets numérotés.

» HOCHE, s. f. Coche, entaillure.

» HOCHEMENT, s. m. (*ho-che-man*) Action de hocher : *Hochement de tête*.

» HOCHEPIED, s. m. (*ho-che-pié*) t. de fauconnerie. Le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

» HOCHEPOT, s. m. Espèce de ragoût.

» HOCHEQUEUE, s. masc. (*ho-che-keu*) Petit oiseau qui remue continuellement la queue.

» HOCHER, v. a. É, ÉE, p. (*ho-ché*) Secouer, branler : *Hocher un prunier pour en faire tomber les prunes*. — *Hocher la tête*, marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose ou qu'on ne s'en soucie guère.

» HOCHET, s. m. (*ho-chè*) Petit instrument qu'on met entre les mains d'un enfant au maillot pour qu'il s'en frotte les gencives.

HOGNER, v. n. (*o-gné*, (mouillez le *gn*) Gronder. Il est pop.

HOIR, s. m. (*oar*) t. de prat. Héritier.

HOIRIE, s. fém. (*oa-ri-e*) t. de pratique. Héritage.

» HOLA ! interjection pour appeler. — adv. Tout beau, c'est assez. — On dit substantivement, *mettre le holà*, *les holà*, apaiser une querelle.

» HOLLANDE, s. f. Une des sept Provinces-Unies.

» HOLLANDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-lan-dé*) — *Hollander des plumes*, les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, de les durcir. — *Batiste hollandée*, plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

HOLOCAUSTE, s. masc. (*o-lo-kos-te*) Sacrifice parmi les Juifs, où la victime était entièrement consumée par le feu. — Victime ainsi sacrifiée.

HOLOTHURIES, s. f. pl. (*o-lo-tu-ri-e*) Espèce de zoophytes.

HOM! Exclamation qui exprime le doute, la méfiance.

» **HOMARD**, s. m. (*ho-mar*) Grosse écrevisse de mer.

HOMBRE, s. m. Sorte de jeu de cartes qui nous vient d'Espagne. — Celui qui y fait jouer.

HOMÉLIE, s. f. Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion.

HOMICIDE, s. m. Meurtrier. — Meurtre. — Il est quelquefois adj. : *Bras*, *complot*, *fer homicide.*

HOMICIDER, v. a. Tuer. Il est vieux.

HOMIOSE, s. f. (*o-mi-o-se*) t. de médecine. Coction du suc nourricier.

HOMMAGE, s. m. (*o-ma-je*) Le devoir que le vassal était tenu de rendre à son seigneur de fief. — Fig. soumission, respect. — Au pl. devoirs, civilités.

HOMMAGÉ, ÉE, adj. Tenu en hommage.

HOMMAGER, s. m. (*o-ma-jé*) Celui qui devait l'hommage.

HOMMASSE, adj. des deux g. (*o-ma-ce*) *Visage*, *taille hommasse*, qui tiennent plus de l'homme que de la femme.

HOMME, s. m. (*o-me*) Animal raisonnable. Sous cette acception, on comprend toute l'espèce humaine; mais on le dit spécialement du sexe masculin. — Il se dit aussi par opposition à *enfant* : *C'est un homme fait.* — Il se dit encore tout seul pour homme de cœur, homme qui a de la fermeté ; *Se montrer homme.* — Joint à un subst. par la particule *de*, il sert à marquer la profession, l'état, les qualités : *Homme de guerre*, *d'église*, *de robe*, *de lettres*, *d'esprit*, etc. — Joint avec un infinitif ou avec un substantif par la particule *à*, il sert à marquer en bien ou en mal de quoi un homme est capable, de quoi un homme est digne : *Il est homme à tout entreprendre ; c'est un homme à parvenir aux premières places.* — Avec les pronoms possessifs, il signifie quelquefois un homme propre et convenable à ce qu'on veut : *C'est mon homme.* — En t. de palais, caution. — En matière de fief, vassal.

HOMMÉE, s. f. Travail qu'un homme peut faire en un jour. — Mesure de terrain en usage dans quelques pays.

HOMOCENTRIQUE, adj. des deux g. (*o-mo-çan-tri-ke*) t. d'astronomie. C'est la même chose que *concentrique.*

HOMOGÈNE, adj. des deux g., t. didact. Qui est de même nature.

HOMOGÉNÉITÉ, s. f., t. didactique. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOLOGATION, s. f. (*o-mo-lo-ga-cion*) t. de pratique. Approbation, ratification d'un acte par autorité de justice.

HOMOLOGUE, adj. des deux g. (*o-mo-loghe*) t. de géom. Il se dit des côtés qui, dans des figures semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux.

HOMOLOGUER, v. a. É, ÉE, p. (*o-mo-lo-ghé*) t. de prat. Approuver, confirmer par autorité de justice.

HOMONYME, adj. des deux g. (*o-mo-ni-me*) t. de gramm. qui se dit des mots pareils qui expriment des choses différentes, tels que *coin* lieu retiré, et *coin* morceau de fer pour fendre du bois.

HOMOPHONIE, s. f. (*o-mo-fo-ni-e*) Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

» **HONGRE**, s. et adj. m. Châtré. Il ne se dit que des chevaux.

» **HONGRER**, v. a. É, ÉE, p. (*hon-gré*) Châtrer un cheval.

HONGROYEUR, s. m. Ouvrier qui façonne le cuir appelé *cuir de Hongrie.*

HONNÊTE, adj. des deux genr. (*o-nê-te*) Vertueux, conforme à l'honneur, à la vertu. — Bienséant, convenable. — Civil, poli. — *Excuse*, *prétexte*, *refus honnête*, plausible, spécieux. — On dit subst. *l'honnête*, pour ce qui est honnête et vertueux.

HONNÊTEMENT, adverbe. (*o-nê-te-man*) D'une manière honnête. — Convenablement.

HONNÊTETÉ, s. f. (*o-nê-te-té*) Attachement sincère à l'honneur, à la probité, à la vertu. — Bienséance. — Civilité. — Manière d'agir obligeante et officieuse. — Chasteté, pudeur, modestie.

HONNEUR, s. m. (*o-neur*) Démonstration extérieure, par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, etc. — Vertu, probité. — Gloire qui suit la vertu, les talens. — En parlant des femmes, pudicité, chasteté. — Au plur. Charges, dignités. — *Parole d'honneur*, promesse à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer. — *Mourir au lit d'honneur*, à la guerre, pour le service de l'Etat. — *Faire les honneurs d'une maison*, recevoir poliment ceux qui y viennent. — *Faire honneur à son siècle*, *à son pays*, *à sa famille*, lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime. — *Faire honneur à ses affaires*, remplir ses engagemens. — *Se faire honneur de quelque chose*, s'en tenir honoré, s'en honorer. — On dit par civilité, par compliment, *j'ai l'honneur de vous saluer*, etc.

» **HONNIR**, v. act. I, IE, p. (*ho-nir*) Couvrir de honte, déshonorer. Il est vieux, et ne se dit plus que par plaisanterie au passif : *Il est honni partout.*

HONORABLE, adject. des deux g. Qui fait honneur, qui attire du respect. — Qui fait un usage décent de sa fortune.

HONORABLEMENT, adv. (*o-no-ra-ble-man*) D'une manière honorable. — Magnifiquement.

HONORAIRE, adj. des deux g. (*o-no-rè-re*) Il se dit des personnes qui, après avoir exercé long-temps certains emplois, en retiennent les honneurs principaux.

Honoraire, s. masc. Rétribution que l'on donne à une personne de profession honorable. Il est plus usité au pluriel.

HONORER, v. act. É, ÉE, p. (*o-no-ré*) Rendre honneur et respect. — Avoir beaucoup d'estime, faire honneur à... : *C'est un homme qui honore son pays.* — *S'honorer*, v. pr. Regarder comme un honneur : *Il s'honore de son estime.*

ad Honores. Expression empruntée du latin. — *Titre*, *place ad honores*, sans fonction et sans émolumens.

HONORIFIQUE, adj. des deux g. (*o-no-ri-fi-ke*) Il se disait des droits qui appartenaient aux seigneurs.

» **HONTE**, s. f. Trouble excité dans l'ame par l'idée de quelque déshonneur. — Opprobre, ignominie.

» **HONTEUSEMENT**, adv. (*hon-teu-ze-man*) D'une manière honteuse.

» **HONTEUX, EUSE**, adj. (*hon-teu*) Qui a de la honte. — Qui cause du déshonneur. — Timide, embarrassé. — *Pauvres honteux*, qui n'osent demander l'aumône publiquement.

HÔPITAL, s. m. Maison fondée pour recevoir les pauvres, les malades, etc.

» **HOQUET**, s. masc. (*ho-kè*) Mouvement convulsif de l'estomac : *Avoir le hoquet.*

» **HOQUETON**, s. m. (*ho-ke-ton*) Casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt. — Archer qui portait le hoqueton.

HORAIRE, adj. des deux g. (*o-rère*) Qui a rapport aux heures.

» **HORDE**, s. f. Peuplade errante. — Troupe, tourbe, multitude.

» **HORION**, s. m. Coup rudement déchargé sur la tête. Il est vieux et bas.

HORIZON, s. m. Grand cercle qui coupe la sphère en deux parties, l'hémisphère supérieur et l'inférieur. — Endroit où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se toucher.

HORIZONTAL, ALE, adj. Parallèle à l'horizon.

HORIZONTALEMENT, adv. (*o-ri-zon-ta-le-man*) Parallèlement à l'horizon.

HORLOGE, s. f. Machine qui marque et sonne les heures.

HORLOGER, ÈRE, s. (*or-lo-jé*) Celui ou celle qui fait des horloges.

HORLOGERIE, s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres.

HORMIS, prép. Hors, excepté.

HOROGRAPHIE, s. f. (*o-ro-gra-fi-e*) Art de faire des cadrans. On dit plus communément, *gnomonique*.

HOROSCOPE, s. m. Observation de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui lui doit arriver dans le cours de sa vie. — Figur. *Faire l'horoscope d'une affaire*, *d'une entreprise*, en prédire le succès, l'issue.

HORREUR, s. f. (*or-reur*) Mouvement de l'ame, causé par quelque chose d'affreux. — Détestation, haine violente. — Saisissement de crainte, de respect : *Une secrète*, *une sainte horreur.* — En parlant des choses, énormité : *L'horreur du crime.* — Au pl. Choses déshonnêtes, actions flétrissantes. — Il se prend quelquefois pour objet d'horreur : *Tout était plein de carnage et d'horreur.* — On dit, dans le langage familier, d'une personne ou d'une chose extrêmement laide, que *c'est une horreur.*

HORRIBLE, adject. des deux g. (*or-ri-ble*) Qui fait horreur. — Extrême, excessif.

HORRIBLEMENT, adv. (*or-ri-ble-man*) D'une manière horrible. — Excessivement.

» **HORS**, prép. (*hor*) Qui marque exclusion : *Hors de la ville. Hors de saison.* — Excepté. *Ils y sont tous allés*, *hors deux ou trois.*

» **HORS-D'OEUVRE**, s. m. Dans les ouvrages d'esprit, digression. — En t. d'architecture, *bâtiment hors-d'œuvre*, détaché du bâtiment principal. — Au pl. Mets qu'on sert à table avant les entrées : *Des hors-d'œuvre.*

» **HORS-OEUVRE**, t. d'architect., qui se dit de la mesure d'un bâtiment, prise depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur.

HORTENSIA, s. f. Très-belle fleur apportée de Chine en Europe par lord Macartney.

HORTOLAGE, s. masc. Partie d'un jardin potager où sont les couches et les plantes basses. — Toutes sortes d'herbes potagères.

HOSPICE, s. m. Autrefois, petite maison religieuse, établie pour recevoir les religieux en voyage ou pendant la guerre. — Hôpital.

HOSPITALIER, IÈRE, adj. (*os-pi-ta-lié*) Qui exerce volontiers l'hospitalité.

HOSPITALITÉ, s. f. Charité qu'on exerce en logeant gratuitement les étrangers. — Chez les anciens, droit réciproque de loger les uns chez les autres.

HOSPODAR, s. m. Titre de dignité chez les Turcs.

HOSTIE, s. f. Toute victime que les Hébreux immolaient à Dieu. — Sorte de pain très-mince et sans levain, que le prêtre offre et consacre à la messe.

HOSTILE, adject. des deux g. Qui est d'un ennemi, qui annonce un ennemi.

HOSTILEMENT, adv. (*os-ti-le-man*) En ennemi.

HOSTILITÉ, s. f. Acte d'ennemi exercé de peuple à peuple.

HÔTE, HÔTESSE, qui tient auberge ou cabaret. Il se dit aussi de ceux qui viennent manger au cabaret. — *Table d'hôte*, où l'on mange plusieurs ensemble, à tant par tête.

HOTEL, s. m. Grande maison d'un prince, d'une personne de grande qualité. — Grande maison garnie où on loge les étrangers en payant. — *Hôtel de ville*, maison publique où l'on s'assemble d'ordinaire pour les affaires de la ville. — *Hôtel des monnaies*, lieu où l'on fabrique les monnaies. — *Hôtel-Dieu*, hôpital ordinaire des malades.

HOTELIER, IÈRE, s. (*ô-te-lié*) Celui ou celle qui tient hôtellerie.

HÔTELLERIE, s. f. (*ô-tè-le-ri-e*) Maison où les voyageurs sont logés pour leur argent. Il vieillit. On dit aujourd'hui auberge, hôtel.

» HOTTE, s. f. (*ho-te*) Sorte de panier qu'on porte sur le dos avec des bretelles. — *Hotte de cheminée*, le haut du manteau d'une cheminée de cuisine, fait en forme de hotte renversée.

» HOTTÉE, s. f. Plein une hotte.

» HOTTEUR, EUSE, subst. Qui porte la hotte.

HOUACHE ou OUAGE, s. m. Sillage du navire.

» HOUBLON, s. masc. Plante sarmenteuse qui entre dans la composition de la bière.

» HOUBLONNER, v. a. É, ÉE, p. (*hou-blo-né*) Mettre du houblon dans la bière.

» HOUBLONNIÈRE, s. f. (*hou-blo-niè-re*) Champ planté de houblon.

» HOUE, s. f. (*hou-e*) Instrument de fer qui a un manche de bois, et qui sert à retourner la terre.

» HOUER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*hou-é*) Labourer avec la houe.

» HOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Sorte de charbon de terre.

» HOUILLÈRE, s. f. Mine de houille.

» HOLE, s. fém., t. de marine. Vague qui reste à la mer après la tempête.

» HOULETTE, s. f. (*hou-lè-te*) Bâton de berger, et instrument de jardinier.

» HOULEUX, EUSE, adj. (*hou-leu*) t. de marine. Il se dit de la mer lorsqu'elle est agitée et couverte de vagues.

» HOUPPE, s. f. (*hou-pe*) Assemblage de plusieurs filets de laine ou de soie.

» HOUPPELANDE, s. f. (*hou-pe-lan-de*) Sorte de casaque.

» HOUPPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*hou-pé*) Faire des houppes. — *Houpper de la laine*, la peigner. — En t. de chasse, appeler son compagnon.

» HOURAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Chasser avec des hourets.

» HOURAILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Meute de mauvais chiens de chasse.

» HOURDAGE, s. m. Maçonnage grossier.

» HOURDER, v. a. (*hour-dé*) Maçonner grossièrement.

» HOURET, s. m. (*hou-rè*) Mauvais petit chien de chasse.

» HOURI, s. f. Nom que les Mahométans donnent aux femmes qui doivent être dans le paradis avec les élus de Mahomet.

» HOURQUE, s. fém. (*hour-ke*) Vaisseau hollandais en forme de flûte.

» HOURVARI, s. m. (*hour-va-ri*) t. de chasse pour faire revenir les chiens sur leurs premières voies, quand ils sont tombés en défaut. — Fam. Grand bruit, grand tumulte.

» HOUSPILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter. Fam.

» HOUSSAGE, s. m. (*hou-ça-je*) L'action de housser.

» HOUSSAIE, s. f. (*hou-cè*) Lieu où il croît quantité de houx.

» HOUSSARD, HOUSARD ou HUSSARD, s. m. Cavalier hongrois. — Sorte de milice à cheval, armée à la légère.

» HOUSSE, s. f. (*hou-ce*) Pièce de drap ou de velours qui couvre la croupe du cheval de selle. — Couverture du siége du cocher. — Étoffe légère dont on couvre les meubles de prix.

» HOUSSER, v. act. É, ÉE, p. (*hou-cé*) Nettoyer avec un houssoir.

» HOUSSINE, s. f. (*hou-ci-ne*) Baguette dont on se sert pour faire aller un cheval, battre des habits ou des meubles.

» HOUSSINER, v. a. (*hou-ci-né*) Frapper avec une houssine.

» HOUSSOIR, s. m. (*hou-çoar*) Balai de houx ou d'autres branchages.

» HOUX, s. m. (*hou*) Arbrisseau toujours vert.

» HOYAU, s. m. (*houa-iô*) Houe à deux fourchons.

» HUARD, s. m. Aigle de mer ou orfraie, oiseau.

» HUCHE, s. f. Grand coffre de bois pour pétrir le pain et pour le serrer. — Coffre où tombe la farine. — Vaisseau qui a la poupe fort élevée.

» HUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*hu-ché*) t. de chasse. Appeler à haute voix ou en sifflant. Il est vieux.

» HUCHET, s. m. (*hu-chè*) Cornet avec lequel on avertit de loin.

HUE. Mot dont les charretiers se servent pour faire avancer leurs chevaux, et particulièrement à droite.

» HUÉE, s. f. Le bruit que des paysans assemblés pour une battue, font après le loup.

— Fig. Cri de dérision qu'une multitude de gens font contre quelqu'un.

» HUER, v. act. É, ÉE, p. (*hu-é*) Faire des huées après le loup ; — fig. Faire des cris de dérision contre quelqu'un.

» HUGUENOT, OTE, s. (*hu-ghe-no*) Nom donné en France aux calvinistes.

» HUGUENOTE, s. fém. Vaisseau de terre sans pied où l'on fait le potage.

» HUGUENOTISME, s. m. (*hu-gue-no-tis-me*) Profession de la religion prétendue réformée.

HUI, adv. de temps, servant à marquer le jour où l'on est. Il est vieux.

HUILE, s. f. Liqueur grasse et onctueuse : *Huile d'olive*, *de noix*, *de chenevis*, etc. — Absolument, il se prend ordinairement pour l'huile d'olive; et c'est dans cette acception qu'on dit *de bonne huile*, *d'excellente huile.* — L'ancienne chimie désignait très-improprement par le mot *huile*, des substances très-différentes des vraies huiles : *Huile de vitriol*, *de tartre*, etc. — *Les saintes huiles*, dont on se sert pour le chrême et l'extrême-onction.

HUILER, v. a. É, ÉE, p. (*ui-lé*) Oindre, frotter avec de l'huile.

HUILEUX, EUSE, adj. (*ui-leu*) Qui est de la nature de l'huile.

HUILIER, s. m. (*ui-lé*) Vase dans lequel on sert l'huile sur la table. — Au pl. Ouvriers qui expriment l'huile de la navette, du chenevis, etc.

HUIS, s. masc. (*ui*) Porte. Il est vieux, et n'est plus d'usage qu'en style de pratique : *Tenir une audience à huis clos*, c'est-à-dire, qui n'est point publique.

HUISSERIE, s. f. (*ui-ce-ri-e*) Assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte.

HUISSIER, s. masc. (*ui-cié*) Officier de la chambre du roi, et des tribunaux de justice.

» HUIT, adj. num. indéclinable. (Le *t* ne se prononce point quand le mot *huit* est suivi immédiatement d'un subst. qui commence par une consonne : *Huit cavaliers* ; dans toutes les autres occasions, le *t* se prononce) Deux fois quatre. Ce mot est aussi subst. : *Un huit de chiffre*, et alors le *t* se prononce toujours.

» HUITAIN, s. m. (*hui-tain*) t. de poésie. Stance de huit vers.

» HUITAINE, s. f. (*hui-tè-ne*) Espace de huit jours.

» HUITIÈME, adj. des deux genr. Nombre d'ordre. — s. m. La huitième partie.

» HUITIÈMEMENT, adverbe. (*hui-tiè-me-man*) En huitième lieu.

HUÎTRE, s. f. Genre de mollusques à coquille bivalve, bon à manger.

» HULOTTE ou HUETTE, s. f. Espèce de chouette, gros oiseau nocturne.

HUMAIN, AINE, adj. (*u-min*) Qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général. — *Les choses humaines*, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet. — *Moyens humains*, dont les hommes peuvent se servir. — En parlant des personnes, doux, affable, sensible à la pitié. — Il se dit subst. au plur pour *hommes*, et n'est guère d'usage que dans le style soutenu ou poétique : *Il n'est pas au pouvoir des humains.* — On dit fam. au sing., *c'est le meilleur humain du monde.*

HUMAINEMENT, adv. (*u-mè-ne-man*) Suivant le pouvoir de l'homme. — Avec douceur, avec humanité.

HUMANISER, v. a. É, ÉE, p. (*u-ma-ni-zé*) Donner des sentimens conformes à l'humanité. — Rendre plus traitable, plus favorable. — *S'humaniser*, v. pr. Se dépouiller de certaines façons trop austères. — Se mettre à la portée des autres.

HUMANISTE, s. m. Celui qui étudie les humanités dans un collége.

HUMANITÉ, s. f. Nature humaine. — Les hommes en général. — Bonté, sensibilité pour les malheurs d'autrui. — Au pl., ce qu'on apprend ordinairement dans les colléges, jusqu'à la philosophie exclusivement.

HUMBLE, adj. des deux g. (*un-ble*) Qui a de l'humilité. — Respectueux envers les autres. — En parlant des choses, qui marque du respect et de la déférence : *Humble prière.* — En poésie, modeste, médiocre, bas, qui est peu élevé de terre : *L'humble vertu*, *l'humble fortune*, *les humbles fougères.*

HUMBLEMENT, adv. (*un-ble-man*) Avec humilité. — Avec modestie, avec respect. On dit en poésie : *La fougère rampe humblement dans le fond des vallées.*

HUMECTANT, ANTE, adj. et s. m. (*u-mek-tan*) Il se dit des alimens et des boissons qui rafraîchissent.

HUMECTATION, s. fém. (*u-mek-ta-cion*) Action d'humecter. — T. de pharmacie. Préparation d'un médicament qui se fait en le laissant tremper dans l'eau.

HUMECTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*u-mèk-té*) Rendre humide, mouiller. — v. pr. *S'humecter*, devenir humide.

» HUMER, v. a. É, ÉE, part. (*hu-mé*) Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine.

HUMÉRUS, s. m. (*u-mé-ru-ce*) t. d'anat L'os du bras depuis l'épaule jusqu'au coude.

HUMEUR, subst. f. Substance fluide d'un corps organisé. — Disposition du tempérament et de l'esprit : *Humeur douce*, *inégale*, *chagrine.* — Fantaisie, caprice : *Être d'humeur à rire* ou *en humeur de faire une chose.* — Chagrin momentané : *Avoir de l'humeur.* — Au pl. certains sucs vicieux qui s'amassent dans le corps, et qui font les maladies.

HUMIDE, adj. des deux g. Qui est d'une substance aqueuse ; il est opposé à *sec*. On dit en poésie, *l'humide élément*, pour dire l'eau ; et, *les humides plaines*, *l'humide sein de l'onde*, *l'humide empire*, pour dire la mer. — Moite, imprégné de quelque vapeur aqueuse. — Il s'emploie aussi substantivement : *L'humide*. — En médecine, *l'humide radical*, l'humeur lymphatique qui abreuve toutes les fibres du corps. — On dit qu'*Un homme a le cerveau humide*, pour dire qu'il a le cerveau chargé de sérosités et de pituite.

HUMIDEMENT, adv. (*u-mi-de-man*) Dans un lieu humide.

HUMIDITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est humide. — Au pl. humeurs, sérosités.

HUMIFUSE, adj. f., t. de botan. Il se dit d'une tige étalée en tous sens sur la terre, sans radication.

HUMILIANT, **ANTE**, adj. (*u-mi-li-an*) Qui donne de la confusion.

HUMILIATION, s. f. (*u-mi-li-a-cion*) Action par laquelle on s'humilie. — Événement par lequel on est humilié.

HUMILIER, v. a. É, ÉE, part. Abaisser, mortifier, donner de la confusion.

HUMILITÉ, s. f. Vertu chrétienne qui nous donne un sentiment intérieur de notre faiblesse. — Fam. Soumission, déférence.

HUMORAL, **ALE**, adj., t. de médecine. Qui vient des humeurs.

HUMORISTE, adj. des deux g. Qui a de l'humeur, avec qui il est difficile de vivre. — s. m. Médecin galéniste.

HUMUS, s. m. (*u-mu-ce*) Terre végétale ou terreau qui recouvre le globe.

» **HUNE**, s. f. Sorte de guérite placée au haut du mât d'un vaisseau d'où le matelot peut découvrir de loin. — Grosse pièce de bois à laquelle une cloche est suspendue.

» **HUNIER**, s. m. (*hu-nié*) Voile du mât de hune. — Le mât qui porte la hune.

» **HUPPE**, s. f. (*hu-pe*) Oiseau de la grosseur d'un merle, dont la tête est ornée d'une touffe de plume, qu'on appelle aussi *huppe*.

» **HUPPÉ**, **ÉE**, adj. (*hu-pé*) Il se dit des oiseaux qui ont une huppe sur la tête. — Fig. et fam. Apparent, considérable : *Une personne huppée*. — Habile : *Les plus huppés y sont pris*.

» **HURE**, s. f. La tête d'un sanglier, d'un saumon, d'un brochet, lorsqu'elle est coupée.

» **HURHAUT**. Mot dont les charretiers se servent pour faire tourner les chevaux à droite.

» **HURLEMENT**, s. m. (*hur-le-man*) Cri du loup et du chien. — Il se dit fig. des cris que font les hommes dans la douleur et l'affliction.

» **HURLER**, v. n. (*hur-lé*) Pousser des hurlemens.

HURLUBERLU, s. et adj. m. Étourdi, inconsidéré, écervelé, pop. — *En hurluberlu*, loc. adv., en étourdi.

» **HUSSARD**. Voyez Houssard.

» **HUTTE**, s. f. (*hu-te*) Petite loge faite avec de la terre, du bois, de la paille, etc.

» se **HUTTER**, v. pr. É, ÉE, p. (*se hu-té*) Faire une hutte pour se loger.

HYACINTHE, s. f. Plante bulbeuse. Voyez Jacinthe. — Pierre précieuse d'un jaune tirant sur le rouge.

HYADES, s. f. pl. (*i-a-de*) Voy. Pléiades.

HYBRIDE, adj. (*i-bri-de*) Se dit des mots tirés de deux langues, comme *Choléra-morbus*, et des animaux et des plantes qui tirent leur origine de deux espèces différentes.

HYDATIDE, s. f. (*i-da-ti-de*) t. de méd. Genre de vers intestinaux. — Vésicule pleine d'eau, qui naît en différentes parties du corps.

HYDRAGOGUE, s. m. et adj. des deux g. (*i-dra-go-ghe*) t. de méd. Il se dit des médicamens qui évacuent du corps les eaux et les sérosités.

HYDRARGYRE, s. m. (*i-drar-ji-re*) t. de méd. Mercure.

HYDRAULIQUE, s. f. et adj. des deux g. (*i-dro-li-ke*) Il se dit de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux.

HYDRE, s. f. (*i-dre*) Serpent d'eau douce venimeux. — Serpent fabuleux qui avait sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une. — Fig. Mal qui augmente à mesure qu'on fait plus d'efforts pour le détruire. — Constellation de l'hémisphère austral.

HYDRÉLÉON, s. m. (*i-dré-lé-on*) t. de pharmacie. Huile et eau battues ensemble.

HYDRENTÉROCÈLE, s. f. (*i-dran-té-ro-cè-le*) t. de chirurgie. Hydropisie du scrotum, compliquée avec descente d'intestins.

HYDROCÈLE, s. f. Hydropisie de scrotum.

HYDROCÉPHALE, s. f. (*i-dro-cé-fa-le*) Hydropisie de la tête.

HYDROCORISE, s. f. Punaise aquatique.

HYDROCOTYLE, s. f. ou **ÉCUELLE** d'eau. (*i-dro-ko-ti-le*) Plante aquatique.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. Science du mouvement des eaux.

HYDROGÈNE, s. m. (*i-dro-gè-ne*) t. de chimie. Un des principes constituans de l'eau. — Adj. *Gaz hydrogène*, air inflammable.

HYDROGÉNÉ, **ÉE**, adj. (*i-dro-gé-né*) t. de chimie. Combiné avec de l'hydrogène.

HYDROGRAPHE, s. m. (*i-dro-gra-phe*) Qui est versé dans l'hydrographie.

HYDROGRAPHIE, s. f. (*i-dro-gra-fi-e*) Description des mers, et art de naviguer.

HYDROGRAPHIQUE, adj. des deux g. (*i-dro-gra-fi-ke*) Qui appartient à l'hydrographie.

HYDROLOGIE, s. f. (*i-dro-lo-ji-e*) Traité des eaux.

HYDROMEL, s. m. (*i-dro-mèl*) Breuvage fait d'eau et de miel.

HYDROMÈTRE, s. m. (*i-dro-mè-tre*) Instrument pour mesurer la pesanteur et la densité de l'eau.

HYDROMPHALE, s. f. (*i-dron-fa-le*) Tumeur aqueuse qui vient au nombril.

HYDROPHOBE, s. m. et f. (*i-dro-fo-be*) t. de méd. Qui a l'eau en horreur. C'est le symptôme de la rage confirmée.

HYDROPHOBIE, s. f. (*i-dro-fo-bi-e*) t. de méd. Horreur de l'eau. — Rage.

HYDROPHTHALMIE, s. fém. (*i-drof-tal-mi-e*) t. de chirurgie. Hydropisie de l'œil.

HYDROPHYLLUM, s. m. (*i-dro-fi-lome*) Plante aquatique.

HYDROPHYSOCÈLE ou HYDROPNEUMATOCÈLE, s. f. (*i-dro-fi-zo-cè-le*) t. de chirurgie. Hydrocèle mêlée d'air.

HYDROPIQUE, s. et adj. des deux genr. (*i-dro-pi-ke*) Malade d'hydropisie.

HYDROPISIE, s. f. (*i-dro-pi-zi-e*) t. de méd. Épanchement d'eau dans quelques parties du corps.

HYDROPOTE, s. m. et f. Qui ne boit que de l'eau.

HYDROSARCOCÈLE ou HYDROSARQUE, s. f. (*i-dro-çar-ko-cè-le*) t. de chirur. Tumeur aqueuse et charnue.

HYDROSCOPE, s. m. Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSCOPIE, s. f. Faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSTATIQUE, s. f. et adj. (*i-dros-ta-ti-ke*) Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des liquides.

HYÈNE, s. f. (*i-è-ne*) Quadrupède carnassier très-féroce, qui ressemble au loup.

HYGIÈNE, s. f. (*i-jiè-ne*) Partie de la médecine qui donne des règles pour la conservation de la santé.

HYGROCIRSOCÈLE, s. fém. (*i-gro-cir-ço-cè-le*) t. de chir. Hernie variqueuse.

HYGROMÈTRE ou HYGROSCOPE, s. m. Instrument de physique qui sert à mesurer le degré de sécheresse et d'humidité de l'air.

HYMEN ou HYMÉNÉE, s. m. (*i-mène*) Divinité du paganisme qui présidait aux noces. — Mariage.

HYMNE, s. m. (*im-ne*) Chez les anciens, sorte de poëme en l'honneur des dieux, des héros. — Il est fém. en parlant des hymnes qui se chantent dans l'église.

HYOÏDE, adj. m. (*i-o-i-de*) t. d'anat. *Os hyoïde*, situé à la racine de la langue.

HYOSCIAME. Voy. JUSQUIAME.

HYPALLAGE, s. f., t. de gramm. Figure par laquelle on semble attribuer à certain mot ce qui appartient à d'autres. Exemple : *Enfoncer son chapeau dans la tête*, pour dire, enfoncer sa tête dans son chapeau.

HYPÉCOON, s. m. Plante narcotique, petite et pliante qui croît parmi les blés.

HYPERBATE, s. f., t. de gramm. Figure qui renverse l'ordre naturel du discours.

HYPERBOLE, s. f. Figure de rhétorique. Exagération excessive. — En géom. Section d'un cône par un plan qui, étant prolongé, rencontre le cône opposé.

HYPERBOLIQUE, adj. des deux g. (*i-pèr-bo-li-ke*) Qui exagère au delà du vrai. — En géom. Qui appartient à l'hyperbole.

HYPERBOLIQUEMENT, adv. (*i-pèr-bo-li-ke-man*) D'une manière hyperbolique dans les deux sens.

HYPERBORÉE ou HYPERBORÉEN, ENNE, adj. Il se dit des nations du Nord.

HYPERDULIE, s. f. *Le culte d'hyperdulie*, celui qu'on rend à la sainte Vierge.

HYPÉRICUM. Voyez MILLEPERTUIS.

HYPERSTÈNE, s. m. (*i-pèr-stène*) Métal nouvellement découvert qui a la pyramide supérieure de ses crystaux terminée par une face très-étroite.

HYPÈTHRE, s. masc., t. d'archit. Édifice temple découvert.

HYPNOBATE, s. m. (*ip-no-bate*) Somnanbule.

HYPNOTIQUE, adj. des deux g. (*ip-no-ti-ke*) Somnifère.

HYPOCONDRE, s. m., t. d'anat. Les parties latérales de la région épigastrique. — Fig. et abusivement, homme bizarre et mélancolique. — Il est aussi adj.

HYPOCONDRIAQUE, adj. des deux g. et s. (*i-po-kon-dri-a-ke*) Malade dont l'indisposition vient du vice des hypocondres. — Fig. Bizarre.

HYPOCRAS, s. m. (*i-po-krace*) Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre et de la cannelle.

HYPOCRISIE, s. f. (*i-po-kri-zi-e*) Fausse apparence de piété. — Affectation d'une probité apparente.

HYPOCRITE, s. (*i-po-kri-te*) Qui affecte des apparences de piété, d'honneur. — Adj. des deux g. Qui tient de l'hypocrisie.

HYPOGASTRE, s. m. (*i-po-gas-tre*) t. d'anat. Partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGASTRIQUE, adject. des deux g. (*i-po-gas-tri-ke*) Qui appartient à l'hypogastre.

HYPOGLOSSES, s. m. pl. et adj. (*i-po-glo-ce*) Nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût.

HYPOGYNE ou HYPOGYNIQUE, adj.

(*i-po-gi-ni-ke*) t. de botan. Corolle, étamine attachée au-dessous de l'ovaire.

HYPOMOCHLION, s. m. (*i-po-mo-kli-on*) t. de mécan. Point d'appui d'un levier.

HYPOPHORE, s. f. (*i-po-fo-re*) t. de chirurgie. Ulcère profond et fistuleux.

HYPOPHTALMIE, s. f. (*i-pof-tal-mi-e*) Inflammation dans l'œil, sous la cornée.

HYPOPYON, s. masc., t. de chir. Amas de pus sous la cornée.

HYPOSTASE, s. f. (*i-pos-ta-ze*) t. de théologie. Substance, personne. — En t. de méd., sédiment des urines.

HYPOSTATIQUE, adj. des deux g. (*i-pos-ta-ti-ke*) t. de théologie : *Union hypostatique*, union du Verbe avec la nature humaine.

HYPOSTATIQUEMENT, adv. (*i-pos-ta-ti-ke-ment*) d'une manière hypostatique.

HYPOTHÉCAIRE, adj. des deux g. Qui a ou qui donne droit à l'hypothèque.

HYPOTHÉCAIREMENT, adv. (*i-po-té-kè-re-man*) Par une action hypothécaire.

HYPOTHÉNAR, s. m. (*i-po-te-nar*) t. d'anat. Muscle de la main et du pied.

HYPOTHÉNUSE, s. fém. (*i-po-té-nu-ze*) t. de géom. Côté opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle.

HYPOTHÈQUE, s. fém. (*i-po-tè-ke*) Droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés pour la sûreté de sa dette.

HYPOTHÉQUER, v. a. É, ÉE, p. (*i-po-té-ké*) Soumettre à l'hypothèque.

HYPOTHÈSE, s. f. (*i-po-tè-ze*) t. de phil. Supposition dont on tire une conséquence. — Système : *L'hypothèse de Ptolémée.* — Proposition comprise sous la thèse générale.

HYPOTHÉTIQUE, adj. des deux g. (*i-po-té-ti-ke*) Fondé sur une hypothèse.

HYPOTHÉTIQUEMENT, adv. (*i-po-té-ti-ke-man*) Par supposition.

HYPOTYPOSE, s. f. (*i-po-ti-po-ze*) Figure de rhét. Peinture vive et frappante.

HYSOPE, s. m. (*i-zo-pe*) Plante aromatique.

HYSTÉRIQUE, adj. des deux g. (*is-té-ri-ke*) Qui a rapport à la matrice : *Passion, remède histérique.*

HYSTÉROCÈLE, s. fém. Descente de matrice.

HYSTÉROLITHE, s. f. Pétrification.

HYSTÉROTOMIE, ou HISTÉROTOMOTOCIE, s. fém., t. de chirurgie. Opération césarienne.

I.

I, s. m. Lettre voyelle, et la neuvième de l'alphabet français.

L'*i* avec deux points, que les imprimeurs appellent ï *tréma*, sert à marquer que cet *ï* doit être détaché, dans la prononciation, de la voyelle précédente, comme dans *aïeul.* (Prononcez *a-i-eul*)

IAMBE, s. et adj. masc. (*i-an-be*) Pied de vers, grec ou latin, composé d'une brève suivie d'une longue. — Vers composé d'iambes.

IAMBIQUE, adj. Composé d'iambes.

IATRALEPTIQUE, s. f. Partie de la médecine qui guérit par les frictions, etc.

IATRIQUE, adj. (*i-a-tri-ke*) Qui appartient à la médecine : *L'art iatrique.*

IATROCHIMIE, s. f. L'art de guérir les maladies avec des remèdes chimiques.

IBIS, s. m. (*i-bice*) Oiseau d'Égypte.

ICELUI, ICELLE, pronom relatif. Celui dont on a parlé auparavant. Il est vieux, et n'est plus usité qu'en style de palais.

ICHNEUMON, s. m. (*ik-neu-mon*) Quadrupède de la grosseur d'un chat. — Insecte qui a quatre ailes et un aiguillon comme l'abeille.

ICHNOGRAPHIE, s. f. (*ik-no-gra-fi-e*) Plan géométral d'un édifice.

ICHNOGRAPHIQUE, adject. des deux g. (*ik-no-gra-fi-ke*) Qui appartient à l'ichnographie.

ICHOR, s. m. (*i-kor*) t. de méd. Sérosité âcre qui découle des ulcères.

ICHOREUX, EUSE, adj. (*i-ko-reu*) t. de chir. Qui se dit du pus séreux et âcre.

ICHTYOCOLLE, s. m. (*ik-ti-o-ko-le*) Grand esturgeon. — s. f. Colle qu'il fournit.

ICHTYOLITHES, s. m. plur. (*ik-ti-o-li-te*) Poissons pétrifiés ; pierres chargées d'empreintes de poissons.

ICHTYOLOGIE, s. f. Partie de l'histoire naturelle, qui traite des poissons.

ICHTYOPHAGE, s. m. et adj. des deux g. (*ik-ti-o-fa-je*) Qui ne vit que de poissons.

ICI, adv. de lieu. En ce lieu ci. — *Jusqu'ici*, jusqu'à présent. — *Ici-bas*, dans ce bas monde.

ICOGLAN, s. masc. (*i-ko-glan*) Page du Grand-Seigneur.

ICONOCLASTE, s. m. Sectaire qui brisait les images.

ICONOGRAPHIE, s. f. (*i-ko-no-gra-fi-e*) Description des images, des tableaux.

ICONOGRAPHIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE, s. m. (*i-ko-no-lâ-tre*) Nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLOGIE, s. f. Explication des images des monumens antiques.

ICONOMAQUE, s. masc. (*i-ko-no-ma-ke*) Hérétique qui combat le culte des images.

ICOSAÈDRE, s. masc., t. de géom. Corps solide qui a vingt faces.

ICTÈRE, s. m., t. de méd. Débordement de bile qui cause la jaunisse.

ICTÉRIQUE, adj. des deux g. (*ik-té-ri-ke*) t. de médecine. Il se dit de ceux qui ont la jaunisse, et des remèdes propres contre cette maladie.

IDÉAL, ALE, adj. et s. m., t. de logique et de métaphysique. Qui existe dans l'idée, qui n'existe que dans l'entendement. — Chimérique. — *Beau idéal*, se dit en t. de peint., de l'accord de toutes les parties d'une figure ou de l'ensemble d'un tableau, avec les qualités requises pour la représentation exacte de la belle nature. L'Académie dit que ce mot n'a pas de pluriel au masculin; cependant Buffon a écrit, *des êtres idéaux.*

IDÉALISME, s. m. Système des philosophes, qui voient en Dieu les idées de toutes choses.

IDÉE, s. fém. Perception de l'ame, notion que l'esprit se forme de quelque chose : *Idée claire*, *confuse ; se former une idée.* — Esquisse d'un ouvrage : *Il en a jeté l'idée sur le papier.* — Souvenir : *J'en ai quelque idée.* — Vision chimérique.

IDEM. Mot latin qui signifie *le même.* On l'emploie pour éviter de répéter ce qu'on vient de dire ou d'écrire.

IDENTIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*i-dan-ti-fi-é*) Comprendre deux choses sous une même idée. On dit aussi, *s'identifier.*

IDENTIQUE, adj. des deux g. (*i-dan-ti-ke*) Le même, qui ne fait qu'un avec un autre.

IDENTIQUEMENT, adverb. (*i-dan-ti-ke-man*) D'une manière identique.

IDENTITÉ, s. f. (*i-dan-ti-té*) t. didactique. Ce qui fait que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une.

IDÉOLOGIE, s. f. (*i-dé-o-lo-gi-e*) Science des facultés intellectuelles de l'homme. — Mot nouveau auquel on attribue quelquefois le sens de *rêverie métaphysique.*

IDÉOLOGUE, s. m. (*i-dé-o-lo-ghe*) Métaphysicien. Il se prend souvent en mauvaise part.

IDES, s. f. pl. (*i-de*) Chez les Romains, le 15 de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et le 13 des autres mois.

IDIOCRASE, s. f. Disposition ou tempérament propre d'un corps.

IDIOGYNE, adj. f. t. de botan. Il se dit des étamines qui sont séparées du pistil.

IDIOME, s. m. Langue propre d'une nation. — Par extension, langage d'une partie d'une nation : *L'idiome provençal.*

IDIOPATHIE, s. f. (*i-di-o-pa-ti-e*) t. de médecine. Maladie propre à une partie du corps. — En morale, inclination particulière pour une chose.

IDIOPATHIQUE, adj. des deux g. (*i-di-o-pa-ti-ke*) Qui appartient à l'idiopathie.

IDIOT, OTE, s. et adj. (*i-di-o*) Stupide, imbécile.

IDIOTISME, s. m. Construction contraire aux règles de la grammaire, mais propre et particulière à une langue.

IDOINE, adj. des deux g. (*i-doa-ne*) t. de palais. Propre à quelque chose. Il est vieux.

IDOLÂTRE, adj. des deux g. Qui adore les idoles. — Fig. Qui aime avec excès. — Il est aussi subst. : *Les idolâtres des Indes.*

IDOLÂTRER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*i-do-lâ-tré*) Adorer les idoles. — v. a., fig. Aimer avec trop de passion.

IDOLÂTRIE, s. f. Adoration des idoles. — Fig. Amour excessif.

IDOLÂTRIQUE, adj. des deux g. (*i-do-lâ-tri-ke*) Qui appartient à l'idolâtrie.

IDOLE, s. f. Statue représentant une fausse divinité. — Fig. Objet d'une passion. — Fig. et fam. Belle personne qui ne paraît point animée. — Il se dit aussi d'une personne stupide.

IDYLLE, s. f. (*i-di-le*) Petit poème qui tient de la nature de l'églogue et qui roule sur un sujet pastoral.

IF, s. m. (*ife*) Arbre toujours vert, à feuilles fort étroites et un peu longues, qui porte un petit fruit rouge et rond.

IGNARE, adj. des deux g. (mouillez le *gn*) Qui n'a point étudié. Fam.

IGNÉ, ÉE, adj. (*ig-né*) t. didactique. Qui est de feu ou de la nature du feu.

IGNICOLE, adj. des deux g. (*ig-ni-ko-le*) Qui adore le feu.

IGNITION, s. f. (*ig-ni-cion*) t. de chimie. État d'un métal rougi au feu.

IGNOBLE, adj. des deux g. (mouillez le *gn*) Qui sent l'homme de basse extraction.

IGNOBLEMENT, adv. (mouillez le *gn*) D'une manière ignoble.

IGNOMINIE, s. f. (mouillez le *gn*) Infamie, grand déshonneur.

IGNOMINIEUSEMENT, adv. (mouillez le *gn*) Avec ignominie.

IGNOMINIEUX, EUSE, adj. (mouillez le *gn*) Qui porte ignominie.

IGNORANCE, s. f. (mouillez le *gn*) Défaut de connaissance, manque de savoir.

IGNORANT, ANTE, s. et adj. (mouillez le *gn*) Qui n'a point de savoir. — Qui ignore certaines choses.

IGNORER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Ne savoir pas. — On dit fam. et neut., *il n'ignore de rien*, il sait tout.

IL, pronom masc. qui désigne la troisième personne. Au pl. *Ils.*

ÎLE, s. f. (*i-le*) Espace de terre entourée d'eau de tous côtés.

ÎLES, s. m. pl. t. d'anatomie. Os qui concourent à la formation du bassin.

ILÉUM ou ILÉON, s. m., t. d'anatomie. Le dernier et le plus long des intestins grêles.

ILIAQUE, adj. des deux g. (*i-li-a-ke*) t. de méd. Il se dit des parties qui ont rapport aux îles : *Muscles*, *artères*, *iliaques*. — *Passion iliaque*, maladie dont le siége est dans l'iléum.

ILLÉGAL, ALE, adj. (*il-lé-gal*) Qui est contre la loi.

ILLÉGALEMENT, adv. (*il-lé-ga-le-man*) D'une manière illégale.

ILLÉGALITÉ, s. f. Caractère de ce qui est illégal.

ILLÉGITIME, adj. des deux g. (*il-lé-ji-time*) Qui n'a pas les conditions requises par les lois. — Injuste, déraisonnable.

ILLÉGITIMEMENT, adv. (*il-lé-ji-ti-meman*) Injustement.

ILLÉGITIMITÉ, s. fém. (*il-lé-ji-ti-mi-té*) Défaut de légitimité.

ILLICITE, adj. des deux g. (*il-li-ci-te*) Qui n'est pas permis.

ILLICITEMENT, adv. (*il-li-ci-te-man*) Contre le droit et la justice.

ILLIMITÉ, ÉE, adj. Qui n'a point de bornes : *Temps*, *espace illimité*.

ILLISIBLE, adj. Voyez INLISIBLE.

ILLUMINATIF, IVE, adj. (*il-lu-mi-natif*) t. de dévotion mystique. *Vie illuminative*, qui a la vertu d'éclairer.

ILLUMINATION, s. f. (*il-lu-mi-na-cion*) Action d'illuminer, ou état de ce qui est illuminé. — Grande quantité de lumières disposées avec symétrie pour une fête. — En t. de dévotion, lumière extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'ame.

ILLUMINÉ, s. m. Visionnaire. — Au pl. Il se dit de certains sectaires qui ont paru en ces derniers siècles.

ILLUMINER, v. a. É, ÉE, p. (*il-lu-miné*) Éclairer, répandre de la lumière sur quelque chose. — Faire des illuminations. — Fig. En matière de religion, éclairer l'esprit, l'ame.

ILLUSION, s. fém. (*il-lu-zion*) Apparence trompeuse. — Pensées chimériques. — Songes, fantômes agréables ou désagréables qui flattent ou qui troublent l'imagination.

ILLUSOIRE, adj. des deux g. (*il-lu-zoa-re*) Captieux, qui tend à tromper : *Contrat*, *demande illusoire*.

ILLUSOIREMENT, adv. (*il-lu-zoa-re-man*) t. de prat. D'une façon illusoire.

ILLUSTRATION, s. f. (*il-lus-tra-cion*) Il se dit en parlant des marques d'honneur dont une famille est illustrée.

ILLUSTRE, adj. des deux g. (*il-lus-tre*) Éclatant, célèbre.

ILLUSTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*il-lus-tré*) Rendre illustre.

ILLUSTRISSIME, adj. des deux g. (*il-lus-tri-ci-me*) Titre d'honneur, très-illustre.

ÎLOT, s. m. (*î-lo*) t. employé dans les ordonnances, pour signifier une petite île.

ILOTE, s. m. A Lacédémone, esclave.

IMAGE, s. f. Représentation de quelque chose en sculpture, en peinture. — Estampe de peu de prix. — Ressemblance. — Idée. — En littérature, description, tableau. — Espèce de métaphore.

IMAGER, ÈRE, s. (*i-ma-jé*) Qui vend des images, des estampes.

IMAGINABLE, adj. des deux g. Qui peut être imaginé.

IMAGINAIRE, adj. des deux g. (*i-ma-jinè-re*) Qui n'existe que dans l'imagination : *Bonheur imaginaire*. — *Malade imaginaire*, personne qui a l'esprit affecté et qui se croit malade sans l'être. — En algèbre, impossible.

IMAGINATIF, IVE, adj. Qui imagine aisément : *Esprit imaginatif*. — *Faculté imaginative*, ou simplement *l'imaginative*, faculté par laquelle on imagine. En ce dernier sens, il est fam.

IMAGINATION, s. fém. (*i-ma-ji-na-cion*) Faculté par laquelle l'ame imagine. — Opinion peu fondée d'une chose. — Fantaisie bizarre.

IMAGINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*i-ma-ji-né*) Se représenter quelque chose dans l'esprit. — Inventer. — *S'imaginer*, v. pr. Se figurer quelque chose sans fondement. — Croire, se persuader.

IMAN, s. m. Ministre de la religion mahométane.

IMARET, s. m. (*i-ma-rè*) t. de relation Hôpital chez les Turcs.

IMBÉCILE, s. et adj. des deux g. (*in-bé-ci-le*) Faible d'esprit.

IMBÉCILITÉ, s. fém. (*in-bé-ci-li-té*) Faiblesse d'esprit.

IMBERBE, adj. des deux g. Qui est sans barbe. — Il se dit aussi en t. de botanique : *Plante imberbe*.

IMBIBER, v. a. É, ÉE, p. (*in-bi-bé*) Pénétrer de quelque liqueur. — *S'imbiber*, v. pr. Devenir imbibé d'eau ou de quelque autre liqueur : *La terre s'imbibe d'eau*. — Pénétrer dans... : *L'huile s'imbibe dans le drap*.

IMBIBITION, s. f. (*in-bi-bi-cion*) La faculté de s'imbiber. — t. de botan. Action par laquelle les feuilles des plantes pompent l'humidité de l'air.

IMBROGLIO, s. m. (Prononcez *Inbroi-llo*, sans faire sentir l'*i* et en mouillant les *ll*) Mot italien. Embrouillement, confusion. Il n'a pas de plur

IMBU, UE, adj. (*in-bu*) Il ne se dit qu'au fig. et signifie qui est rempli, pénétré d'une affaire, d'une doctrine.

IMITABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être imité. Il ne se dit qu'avec la négative.

IMITATEUR, TRICE, s. et adj. Qui imite.

IMITATIF, IVE, adj. Qui imite : *Sons imitatifs, harmonie imitative.*

IMITATION, s. f. (*i-mi-ta-cion*) Action par laquelle on imite. — *A l'imitation*, à l'exemple de.... sur le modèle de....

IMITER, v. a. É, ÉE, p. (*i-mi-té*) Suivre l'exemple. — Prendre le style d'un auteur, la manière et le goût d'un peintre.

* On dit dans un sens physiquement matériel, *imiter l'exemple d'un maître*, soit d'écriture, soit de dessin ; mais au moral, on ne dit pas, *imiter l'exemple de quelqu'un. On suit l'exemple de quelqu'un*, et *l'on imite quelqu'un.*

IMMACULÉ, ÉE, adj. Qui est sans tache de péché. Il ne se dit qu'en parlant de la conception de la sainte Vierge.

IMMANENT, ENTE, adj. (*im-ma-nan*) t. didactique. Qui est continu, constant : *Actions immanentes.*

IMMANGEABLE, adj. des deux g. Qui ne peut se manger.

IMMANQUABLE, adj. des deux g. (*im-man-ka-ble*) Qui ne peut manquer d'être.

IMMANQUABLEMENT, adv. (*im-man-ka-ble-man*) Infailliblement.

IMMARCESSIBLE, adj. des deux g., t. didactique. Qui ne peut se flétrir.

IMMATÉRIALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immatériel.

IMMATÉRIEL, ELLE, adj., t. didactique. Qui est sans aucun mélange de matière.

IMMATRICULATION, s. f. (*im-ma-tri-ku-la-cion*) Action d'immatriculer, ou état de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE, s. f. Enregistrement.

IMMATRICULER, v. a. É, ÉE, p. (*im-ma-tri-ku-lé*) Enregistrer sur la matricule.

IMMÉDIAT, ATE, adj. (*im-mé-di-a*) Qui agit sans milieu. —Qui suit ou qui précède sans aucun intervalle.

IMMÉDIATEMENT, adv. (*im-mé-di-a-te-man*) D'une manière immédiate. — On dit, *immédiatement après*, pour dire aussitôt après, incontinent après.

IMMÉMORIAL, ALE, adj. Qui est si ancien, qu'on n'en sait pas l'origine : *Temps immémorial. Possession immémoriale.*

IMMENSE, adj. des deux g. (*im-man-ce*) Qui est sans bornes, sans mesure : *Dieu est immense.* — Qui est d'une très-grande étendue. — *Ambition immense*, démesurée. — *Une somme immense*, une très-grande somme.

* *Immense* est une espèce de superlatif qui ne comporte pas le plus et le moins, et ne peut admettre de termes de comparaison : *plus immense* serait une faute.

IMMENSÉMENT, adv. (*im-man-cé-man*) D'une manière immense.

IMMENSITÉ, s. fém. (*im-man-ci-té*) Grandeur, étendue immense. Il ne se dit proprement que de Dieu. On dit aussi, *l'immensité de la nature, de l'univers.*

IMMERGER, v. a. É, ÉE, p. (*im-mergé*) Plonger dans un liquide.

IMMERSIF, IVE, adj. Fait par immersion. — On appelle *calcination immersive*, l'épreuve qui se fait de l'or dans l'eau forte, lorsqu'on le purifie par l'inquart.

IMMERSION, s. f. (*im-mèr-cion*) Action d'immerger. — En t. d'astronomie, entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète.

IMMEUBLE, s. m. et adj. des deux g. Il se dit des biens en fonds, ou qui tiennent lieu de fonds.

IMMINEMMENT, adv. (*im-mi-na-man*) D'une manière imminente. Mot nouveau.

IMMINENCE, s. f. (*im-mi-nan-ce*) État de ce qui est imminent.

IMMINENT, ENTE, adj. (*im-mi-nan*) Qui menace, qui ne laisse plus de ressources : *Péril imminent ; ruine, disgrâce imminente.*

s'IMMISCER, v. pr. (*s'im-mi-cé*) S'entremettre, se mêler mal-à-propos d'une affaire. — T. de palais. Il se dit de celui qui est appelé à une succession, et qui en prend les biens comme propriétaire.

IMMIXTION, s. f. (*im-miks-tion*) Action de s'immiscer dans une succession.

IMMOBILE, adject. des deux g. Qui ne se meut point.

IMMOBILIER, IÈRE, adj. (*im-mo-bi-lié*) t. de pratique. Qui concerne les biens immeubles.

IMMOBILISER, v. act. Convertir en immeuble.

IMMOBILITÉ, s. f. État d'une chose qui ne se meut point. — Figur. État d'un homme qui ne se donne sur rien aucun mouvement. — Fermeté d'une ame inébranlable.

IMMODÉRÉ, ÉE, adj. Excessif, violent.

IMMODÉRÉMENT, adv. (*im-mo-dé-ré-man*) Sans modération, avec excès.

IMMODESTE, adj. des deux g. (*im-mo-dès-te*) Qui manque de modestie. — En parlant des choses, qui choque la pudeur.

IMMODESTEMENT, adv. (*im-mo-dès-te-man*) D'une manière immodeste.

IMMODESTIE, s. f. Manque de modestie, de pudeur. — Action immodeste.

IMMOLATION, s. f. (*im-mo-la-cion*) Action d'immoler.

IMMOLER, v. a. É, ÉE, p. (*im-mo-lé*) Offrir en sacrifice. — Fig. *Immoler quelqu'un à*

sa haine, *à son ambition*, le ruiner, le perdre pour satisfaire sa haine, son ambition. —*S'immoler pour quelqu'un*, s'exposer pour son service à perdre sa fortune.

IMMONDE, adj. des deux g. Sale, impur.

IMMONDICE, s. fém. Ordure. Il ne se dit qu'au pl. : *Oter*, *nettoyer les immondices.*

IMMORAL, ALE, adj. Contraire à la morale, sans principes de morale.

IMMORALITÉ, s. fém. État de ce qui est immoral.

IMMORTALISER, v. a. É, ÉE, p. (*im-mor-ta-li-zé*) Rendre immortel dans la mémoire des hommes. — On dit aussi, *s'immortaliser.*

IMMORTALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immortel. — Espèce de vie perpétuelle dans le souvenir des hommes.

IMMORTEL, ELLE, adj. Qui n'est point sujet à la mort. — Il se dit fig. de ce qui doit être d'une très-longue durée. — Il se prend aussi subst. et signifie Dieu. Mais on dit plus souvent et mieux, *l'Éternel*. Les païens appelaient leurs faux dieux, *les immortels.*

IMMORTELLE, s. f. (*im-mor-tè-le*) Plante dont les fleurs ne se fanent point.

IMMORTIFICATION, s. f. (*im-mor-ti-fi-ka-cion*) En t. de dévotion, état d'une personne qui n'est pas mortifiée.

IMMORTIFIÉ, ÉE, adj., t. de dévotion. Qui n'est pas mortifié.

IMMUABLE, adject. des deux g. Qui n'est point sujet à changer.

IMMUABLEMENT, adv. (*im-mu-a-ble-man*) D'une manière immuable.

IMMUNITÉ, s. f. Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc.

IMMUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est immuable.

IMPAIR, AIRE, adj. (*in-pèr*) Qui n'est pas pair, qu'on ne peut pas diviser par deux : 3, 5, sont des *nombres impairs.*

IMPALPABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impalpable.

IMPALPABLE, adj. des deux g. (*in-pal-pa-ble*) si délié qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher.

IMPANATION, s. f. (*in-pa-na-cion*) t. de théologie. Il se dit de l'opinion des luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'Eucharistie.

IMPARDONNABLE, adj. des deux g. (*in-par-do-na-ble*) Qui ne mérite point de pardon : *Une faute impardonnable.*

IMPARFAIT, AITE, adj. (*in-par-fè*) Qui n'est pas achevé. — Qui a des défauts et des imperfections. — En t. de gramm., *préterit imparfait*, ou simplement *l'imparfait*. Temps du verbe qui exprime l'action comme présente relativement à une autre action.

IMPARFAITEMENT, adv. (*in-par-fè-te-man*) D'une manière imparfaite.

IMPARTABLE, adj. des deux g. (*in-par-ta-ble*) t. de palais. Qui ne peut être partagé : *Cet immeuble est impartable.*

IMPARTIAL, ALE, adject. (*in-par-ci-al*) Qui ne prend point les intérêts d'une personne par préférence à ceux d'une autre.

IMPARTIALEMENT, adv. (*in-par-cia-le-man*) Sans partialité.

IMPARTIALITÉ, s. fém. (*in-par-cia-li-té*) Qualité de ce qui est impartial.

IMPASSE, s. f. (*in-pa-ce*) Cul-de-sac.

IMPASSIBILITÉ, s. f. (*in-pa-ci-bi-li-té*) Qualité de ce qui est impassible.

IMPASSIBLE, adj. des deux g. (*in-pa-ci-ble*) Incapable de souffrir.

IMPASTATION, s. f. (*in-pas-ta-cion*) t. de maçonnerie. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. — T. de pharm. Réduction en forme de pâte, d'une poudre ou de quelque autre substance.

IMPATIEMMENT, adv. (*in-pa-ci-a-man*) Avec impatience.

IMPATIENCE, s. f. (*in-pa-ci-an-ce*) Manque de patience; sentiment d'inquiétude, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente d'un bien.

IMPATIENT, ENTE, adj. (*in-pa-cian*) Qui manque de patience. — On dit en poésie, *impatient du joug*, *impatient du frein*, etc.

IMPATIENTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-pa-ci-an-té*) Faire perdre patience.

s'IMPATIENTER, v. pr. Perdre patience.

s'IMPATRONISER, v. pron. É, ÉE, p. (*s'in-pa-tro-ni-zé*) S'introduire dans une maison et y dominer. Il est fam. et se prend ordinairement en mauvaise part.

IMPAYABLE, adj. des deux g. (*in-pé-ia-ble*) Qui ne se peut trop payer. Fam.

IMPECCABILITÉ, s. f. État de celui qui est incapable de pécher.

IMPECCABLE, adj. des deux g. Incapable de pécher.

IMPECCANCE, s. f., t. didact. État d'un homme qui ne commet aucun péché.

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. État de ce qui est impénétrable, au propre et au fig.

IMPÉNÉTRABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être pénétré : *Un cuir impénétrable à l'eau*, et fig. *Un homme impénétrable*, dont on ne peut connaître les pensées, les opinions.

IMPÉNÉTRABLEMENT, adv. (*in-pé-né-tra-ble-man*) D'une manière impénétrable. Il est peu usité.

IMPÉNITENCE, s. f. (*in-pé-ni-tan-ce*) Endurcissement dans le péché. — On appelle *impénitence finale*, l'impénitence dans laquelle on meurt.

IMPÉNITENT, ENTE, s. m. et adj. (*in-pé-ni-tan*) Endurci dans le péché.

IMPENSE, s. f. (*in-pan-ce*) t. de pratique. Dépense qu'on a faite pour améliorer un bâtiment, un héritage.

IMPÉRATIF, IVE, adj. et s. m. (*in-pé-ra-tif*) t. de gramm. qui se dit du mode du verbe qui exprime commandement. — Dans le style fam. Impérieux.

IMPÉRATIVEMENT, adv. (*in-pé-ra-ti-ve-man*) D'une manière impérative.

IMPÉRATOIRE, s. f. (*in-pé-ra-toa-re*) Plante ombellifère. Elle est stomachique et entre dans la thériaque.

IMPÉRATRICE, s. f. La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire.

IMPERCEPTIBLE, adj. des deux g. Ce qui, par sa petitesse, échappe à l'organe de la vue. —Se dit aussi du son, de l'odeur et des transitions.

IMPERCEPTIBLEMENT, adv. (*in-pèr-cèp-ti-ble-man*) Peu à peu, insensiblement.

IMPERDABLE, adject. des deux g. Qui ne saurait se perdre : *Procès, jeu imperdable.* Il est familier.

IMPERFECTION, s. f. (*in-pèr-fèk-cion*) Défaut, manquement.

IMPÉRIAL, ALE, adject. Qui appartient à l'empereur ou à l'empire.

IMPÉRIALE, s. f. Le dessus d'un carrosse ou d'un lit. — Jeu de cartes.

IMPÉRIEUSEMENT, adv. (*in-pé-ri-eu-ze-man*) Avec orgueil.

IMPÉRIEUX, EUSE, adj. (*in-pé-ri-eu*) Altier, hautain.

IMPÉRISSABLE, adj. des deux g. (*in-pé-ri-ça-ble*) t. dict. Qui ne peut périr.

IMPÉRITIE, s. f. (*in-pé-ri-çi-e*) Défaut d'habileté dans une profession.

IMPERMÉABILITÉ, s. f., t. de physique. Qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMÉABLE, adj. des deux g., t. de physique. Il se dit des corps à travers lesquels un fluide ne saurait passer.

IMPERSONNEL, adj. Il se dit d'un verbe irrégulier qui ne se conjugue qu'à la troisième personne du singulier.

IMPERSONNELLEMENT, adv., t. de gram. D'une manière impersonnelle.

IMPERTINEMMENT, adv. (*in-pèr-ti-na-man*) D'une manière impertinente.

IMPERTINENCE, s. fém. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. — Action, parole impertinente.

IMPERTINENT, ENTE, s. et adj. (*in-pèr-ti-nan*) Qui parle ou qui agit contre la raison, contre la discrétion, contre la bienséance. — Il se dit aussi des actions, des discours contraires à la raison, à la bienséance. — En t. de prat. *Fait impertinent*, qui n'a rien de commun avec la chose dont il s'agit.

IMPERTURBABILITÉ, s. f. État de ce qui est imperturbable.

IMPERTURBABLE, adj. des deux g. Tranquille, qui ne peut être ému.

IMPERTURBABLEMENT, adv. D'une manière imperturbable.

IMPÉTRABLE, adj. des deux g. Qu'on peut impétrer.

IMPÉTRANT, ANTE, s. (*in-pé-tran*) t. de pratique. Qui obtient des lettres du prince ou quelque bénéfice.

IMPÉTRATION, s. f. (*in-pé-tra-cion*) Obtention, action par laquelle on impètre.

IMPÉTRER, v. a. É, ÉE, p. (*in-pé-tré*) t. de pratique. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête.

IMPÉTUEUSEMENT, adv. (*in-pé-tu-eu-ze-man*) Avec impétuosité.

IMPÉTUEUX, EUSE, adj. (*in-pé-tu-eu*) Violent, véhément, rapide : *Vent, torrent impétueux.*

IMPÉTUOSITÉ, s. f. Violence, effort de ce qui est impétueux. — Vivacité extrême dans l'esprit, dans l'humeur, dans les manières.

IMPIE, s. et adj. des deux g. Qui n'a point de religion. — En parlant des choses, contraire à la religion.

IMPIÉTÉ, s. f. Mépris pour les choses de la religion. — Au plur. Discours ou actions impies.

IMPITOYABLE, adj. des deux g. (*in-pi-toa-ia-ble*) Qui est sans pitié.

IMPITOYABLEMENT, adv. (*in-pi-toa-ia-ble-man*) D'une manière impitoyable.

IMPLACABLE, adj. des deux g. Que rien ne peut apaiser.

IMPLANTATION, s. f. t. d'anat. Action d'implanter.

IMPLANTER, v. a. (*in-plan-té*) t. d'anat. et de botan. Insérer sur ou dans quelque chose.

IMPLEXE, adj. des deux g. (*in-plèk-ce*) Il se dit d'un poëme où il y a duplicité d'action.

IMPLICATION, s. f. (*in-pli-ka-cion*) t. de prat. Engagement dans une affaire criminelle. — En t. d'école, contradiction.

IMPLICITE, adj. des deux g., t. didactiq. Qui est contenu dans une proposition, non pas en termes clairs et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction.

IMPLICITEMENT, adv. (*in-pli-ci-te-man*) D'une manière implicite.

IMPLIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-pli-ké*) Envelopper, engager. Il se dit en parlant de crime ou de quelque affaire fâcheuse. — Renfermer : *Cela implique contradiction.*

IMPLORER, v. a. É, ÉE, p. (*in-plo-ré*) Demander avec humilité et avec ardeur quelque secours, quelque faveur.

* Il ne régit point les personnes. On dit *implorer Dieu dans ses afflictions.* On ne dit

point *implorer*; mais *invoquer les saints*, ni *implorer le vainqueur*, mais *la clémence du vainqueur*.

IMPOLI, IE, adj. Qui est sans politesse.

IMPOLITESSE, s. fém. (*in-po-li-tè-ce*) Ce qui est contraire à la politesse.

IMPOLITIQUE, adj. Contraire à la politique. Mot nouveau.

IMPORTANCE, s. fém. Ce qui fait qu'une chose est considérable. — *Faire l'homme d'importance*, vouloir passer pour avoir du crédit, du savoir, etc. Fam. — *D'importance*, adv. Très-fort, extrêmement : *Je l'ai querellé d'importance.* Il est fam. et ne se dit qu'en mauvaise part.

IMPORTANT, ANTE, adj. (*in-por-tan*) Qui importe, qui est de conséquence, qui est considérable. — s. m. *Faire l'important*, l'homme de conséquence, se faire trop valoir.

IMPORTATION, s. f. (*in-por-ta-cion*) t. de commerce. Action d'importer les produits d'un autre pays. Il est opposé à *exportation.*

IMPORTER, v. a. (*in-por-té*) Faire arriver dans son pays les productions étrangères. Il est opposé à *exporter.*

Importer, v. n. qui n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes. *Il importe*, *il importait*, etc. Être important. — *N'importe*, *qu'importe*, se dit pour marquer qu'on ne se soucie point de la chose dont il s'agit.

IMPORTUN, UNE, adj. (*in-por-tun*) Fâcheux, incommode. — On dit aussi substant., *c'est un importun.*

IMPORTUNÉMENT, adv. (*im-por-tu-né-man*) D'une manière importune.

IMPORTUNER, v. a. É, ÉE, p. (*in-por-tu-né*) Incommoder, fatiguer par des assiduités ou par des sollicitations.

IMPORTUNITÉ, s. f. Action de la personne qui importune.

IMPOSABLE, adj. des deux g. Qui peut être imposé, qui est sujet aux droits.

IMPOSANT, ANTE, adj. (*in-po-zan*) Qui impose, qui est propre à s'attirer des égards, du respect.

IMPOSER, v. act. É, ÉE, p. (*in-po-zé*) Mettre dessus : *Imposer les mains* ; il ne se dit qu'en parlant des sacremens. — t. d'imprim. Ranger des pages sur un marbre dans la situation où elles doivent être pour être mises sous presse. — Il se dit aussi en parlant des choses fâcheuses et difficiles dont on charge quelqu'un: *Imposer des conditions fâcheuses.* — *Imposer des peines*, ordonner quelque punition. — *Imposer silence*, faire taire. — Mettre quelque impôt. — Inspirer : *Imposer du respect.* On dit aussi absolument *imposer* ou *en imposer*, pour dire inspirer du respect, de la crainte : *C'est un homme dont la présence impose. Sa présence en impose.* — *En imposer à quelqu'un*, le tromper, le surprendre, lui en faire accroire. — Mentir : *Il ne dit pas vrai : il en impose.* — Accuser faussement.

IMPOSITION, s. f. (*im-po-zi-cion*) Action d'imposer les mains. — T. d'imprim. Disposition des pages dans l'ordre où elles doivent être pour le tirage. — Action de mettre un impôt. — L'impôt lui-même.

IMPOSSIBILITÉ, s. f. (*in-po-ci-bi-li-té*) Caractère de ce qui est impossible. — *Impossibilité métaphysique*, se dit de ce qui implique contradiction. — *Impossibilité physique*, de ce qui est impossible selon l'ordre de la nature. — *Impossibilité morale*, de ce qui est vraisemblablement impossible.

IMPOSSIBLE, adj. des deux g. (*in-po-cible*) Qui ne peut être, qui ne peut se faire. — Très-difficile. — On dit substantiv. mais abusivement, *je ne puis pas faire l'impossible*, *tenter l'impossible.* — *Par impossible*, formule qu'on emploie quand on suppose une chose qu'on sait bien être impossible.

IMPOSTE, s. f., t. d'architecture. La dernière pierre du pied droit sur laquelle commence le cintre d'une porte, d'une arcade.

IMPOSTEUR, s. m. Celui qui en impose, qui trompe. — Calomniateur. — Qui débite une fausse doctrine. — Qui tâche de tromper le public. — Il est quelquefois adj. : *Discours imposteur.*

IMPOSTURE, s. f. Calomnie. — Illusion des sens. — Hypocrisie. Il ne s'emploie pas ordinairement au pluriel.

IMPÔT, s. m. (*in-pô*) Droit imposé sur certaines choses.

IMPOTENT, ENTE, adj. (*in-po-tan*) Estropié. — Privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc.

IMPRATICABLE, adj. des deux g. Qui ne se peut faire. — *Homme d'un esprit*, *d'une humeur impraticable*, avec lequel on ne saurait vivre. — *Chemin impraticable*, où l'on ne saurait passer. — *Maison*, *appartement impraticable*, qu'on ne peut habiter.

IMPRÉCATION, s. fém. (*in-pré-ka-cion*) Malédiction, souhait qu'on fait contre quelqu'un.

IMPRÉCATOIRE, adj. Qui se fait avec imprécation.

IMPRÉGNATION, s. f. (*in-prègh-na-cion*) Action d'imprégner.

IMPRÉGNER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*in-pré-gné*, mouillez le *gn*) Charger une liqueur de particules étrangères.

IMPRENABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être pris, en parlant des places de guerre : *Il n'y a point de place imprenable.*

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est imprescriptible.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. des deux g. Qui n'est pas sujet à la prescription.

IMPRESSES, adj. Voyez INTENTIONNELLES.

IMPRESSION, s. f. (*in-prè-cion*) Effet que l'action d'un corps produit sur un autre. — Produit de l'art de l'imprimeur. — Édition. — En t. de peinture, la couleur qui se met sur la toile, et qui sert de première couche à l'ouvrage. — *Peinture d'impression*, celle des peintres de bâtimens, pour la distinguer de la peinture en tableau. — Fig. Opinion qui s'imprime dans l'esprit.

IMPRÉVOYANCE, s. fém. Défaut de prévoyance.

IMPRÉVOYANT, ANTE, adj. Qui manque de prévoyance.

IMPRÉVU, UE, adj. Qu'on n'a pas prévu.

IMPRIMÉ, s. m. Livre, papier imprimé. *Il court un imprimé.*

IMPRIMER, v. a. É, ÉE, part. Faire une empreinte sur quelque chose. — Empreindre des lettres sur du papier, etc., avec des caractères de fonte. En ce sens, il s'emploie aussi neut. *Il imprime bien*, correctement, avec goût. — Il se dit aussi des estampes que l'on tire sur des planches de bois ou de cuivre. *Imprimer en taille-douce*, *en taille de bois.* — On dit qu'*Un homme n'a pas encore imprimé*, pour dire qu'il n'a rien fait imprimer. — En physique, communiquer : *Imprimer du mouvement à un corps.* — Fig. Faire impression dans l'esprit, dans la mémoire, dans le cœur.

IMPRIMERIE, s. f. L'art d'imprimer des livres. — Tout ce qui sert à les imprimer. — Le lieu même où l'on imprime. — *Imprimerie en taille-douce*, où l'on tire des estampes.

IMPRIMEUR, s. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie.

IMPRIMURE, s. f. Enduit d'une toile pour servir au peintre.

IMPROBABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est improbable.

IMPROBABLE, adj. des deux g. Qui n'a point de probabilité.

IMPROBATEUR, TRICE, adj. Qui désapprouve : *Geste improbateur.*

IMPROBATION, s. fém. (*in-pro-ba-cion*) Action d'improuver.

IMPROMPTU, s. m. (*in-promp-tu*) t. pris du latin. Ce qui se fait sur-le-champ, sans préparation. Il ne prend pas d'*s* au plur.

IMPROPRE, adj. des deux g. (*in-pro-pre*) Qui ne convient pas, qui n'est pas juste. Il ne se dit qu'en parlant du langage. *Ce terme-là est impropre.*

IMPROPREMENT, adv. D'une manière impropre, en parlant du langage.

IMPROPRIÉTÉ, s. f. Qualité de ce qui est impropre, en parlant du langage.

IMPROUVER, v. a. É, ÉE, p. (*in-prou-vé*) Désapprouver.

IMPROVISATEUR, TRICE, s. (*in-pro-vi-za-teur*) Qui improvise.

IMPROVISATION, s. f. Action d'improviser. — Qualité de celui qui improvise.

IMPROVISER, v. a. et n. É, ÉE, part. et adj. Faire sans préparation, et sur-le-champ, des vers sur un sujet donné. — On dit aussi : *Discours improvisé.*

IMPROVISTE (A L'), loc. adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins.

IMPRUDEMMENT, adverbe. Avec imprudence.

IMPRUDENCE, s. f. Défaut de prudence. — Action contraire à la prudence. Il n'a de plur. qu'en ce sens.

IMPRUDENT, ENTE, adj. (*in-pru-dan*) Qui manque de prudence : *Homme*, *discours imprudent. Conduite imprudente.*

IMPUBÈRE, s. m. et f., t. de droit. Qui n'a pas atteint l'âge de puberté.

IMPUDEMMENT, adv. Avec impudence.

IMPUDENCE, s. f. (*in-pu-dan-ce*) Effronterie. — Action, parole impudente.

IMPUDENT, ENTE, adj. Insolent, effronté. —Qui blesse la pudeur. —Il est aussi subst. : *C'est un grand impudent.*

IMPUDEUR, s. f. Défaut, manque de pudeur.

IMPUDICITÉ, s. fém. Vice contraire à la chasteté.

IMPUDIQUE, adj. des deux g. (*in-pu-di-ke*) Qui fait des actions contraires à la chasteté. — Il se dit aussi de tout ce qui blesse la chasteté dans les actions ou dans les discours : *Désirs*, *regards impudiques.* — Il est aussi subst., et ne se dit que des personnes.

IMPUDIQUEMENT, adv. (*im-pu-di-ke-man*) D'une manière impudique.

IMPUGNER, v. a. É, ÉE, p. (*in-pu-gné*, mouillez le *gn*) Combattre une proposition, un point de doctrine. Il est vieux.

IMPUISSANCE, s. f. (*in-pui-çan-ce*) Manque de pouvoir pour faire quelque chose. — Incapacité d'avoir des enfans.

IMPUISSANT, ANTE, adj. (*in-pui-çan*) Qui a peu ou point de pouvoir. — Incapable de produire aucun mauvais effet. — Inhabile à la génération.

IMPULSIF, IVE, adj. Qui agit par impulsion : *Force impulsive.*

IMPULSION, s. f. (*in-pul-cion*) Mouvement qu'un corps donne à un autre par le choc. — Fig. Instigation par laquelle on pousse quelqu'un à faire une chose.

IMPUNÉMENT, adv. (*in-pu-né-man*) Avec impunité. — Sans qu'il en arrive d'inconvénient.

IMPUNI, IE, adj. Qui demeure sans punition.

IMPUNITÉ, s. f. Manque de punition de la part de ceux qui ont l'autorité en main.

IMPUR, URE, adj. Qui est mélangé de quelque chose de mauvais. — Fig. Impudique.

IMPURETÉ, s. f. Ce qu'il y a d'impur dans quelque chose. — Fig. Impudicité.

IMPUTATION, s. f. (*in-pu-ta-cion*) t. de finance et de pratique. Compensation d'une somme avec une autre. — Accusation sans preuve, etc. — En t. de religion, application des mérites de Jésus-Christ.

IMPUTER, v. a. (*in-pu-té*) Attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. — On dit aussi : *Imputer à bien*, *à gloire*, *à honneur.* — En t. de finance, appliquer un paiement à une certaine dette.

IN, prép. latine, qui se place devant les mots suivans : *In-folio*, *In-quarto*, etc. — *In* se joint à beaucoup de mots de la langue, et leur donne un sens négatif. Devant les mots dont l'initiale est *b. m. p.*, elle se change en *im;* et devant ceux qui commencent par *l* et *r* elle se change en *il* et *ir*; ex. : *imbiber*, *immatériel*, *impatient*, *illimité*, *irréligieux.*

INABORDABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut aborder : *C'est une plage inabordable.* — On dit d'un homme d'un difficile accès, qu'*il est inabordable.*

INACCESSIBLE, adj. des deux g. (*i-nak-cé-ci-ble*) Dont l'accès est impossible : *Rocher inaccessible.* — Il se dit aussi des personnes qu'on ne peut approcher : *Depuis qu'il est en place il est devenu inaccessible.* — On dit fig., *être inaccessible aux sollicitations*, *à la peur*, etc.

INACCOMMODABLE, adj. des deux g. Qui ne se peut accommoder.

INACCORDABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut accorder.

INACCOSTABLE, adj. des deux g. (*i-na-kos-ta-ble*) Qu'on ne peut accoster. Fam.

INACCOUTUMÉ, ÉE, adj. (*i-na-kou-tu-mé*) Qui n'a pas coutume de se faire.

INACTIF, IVE, adj. Qui n'a point d'activité.

INACTION, s. f. (*i-nak-cion*) Cessation de toute action.

INACTIVITÉ, s. f. Défaut d'activité.

INADMISSIBLE, adj. des deux g. (*i-nad-mi-ci-ble*) Qui n'est pas recevable.

INADVERTANCE, s. f. Défaut d'attention.

INALIÉNABLE, adj. des deux g. Qui ne peut s'aliéner.

INALLIABLE, adj. des deux g. (*i-na-li-a-ble*) Il se dit des métaux qui ne peuvent s'allier l'un avec l'autre.

INALTÉRABLE, adj. des deux g. Qui ne peut s'altérer ou être altéré.

INAMISSIBILITÉ, s. f. (*i-na-mi-ci-bi-li-té*) Qualité de ce qui ne se peut perdre. Il ne se dit qu'en cette phrase : *L'inamissibilité de la justice.*

INAMISSIBLE, adj. des deux g. (*i-na-mi-ci-ble*) Qui ne se peut perdre. Il ne se dit qu'en cette phrase, *grâce inamissible.*

INAMOVIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inamovible.

INAMOVIBLE, adj. des deux g. Qui ne doit point être déplacé ou changé.

INANIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas animé. — Il se dit du défaut de vivacité : *Une personne inanimée.*

INANITION, s. f. (*i-na-ni-cion*) Faiblesse causée par le défaut de nourriture.

INAPERÇU, UE, adjectif. Qui n'est point aperçu.

INAPPLICABLE, adj. des deux g. (*i-na-pli-ka-ble*) Qui ne peut s'appliquer.

INAPPLICATION, s. f. (*i-na-pli-ka-cion*) Défaut d'application.

INAPPLIQUÉ, ÉE, adj. (*i-na-pli-ké*) Qui n'a point d'application.

INAPPRÉCIABLE, adj. des deux g. (*i-na-pré-ci-a-ble*) Qui ne peut être apprécié.

INAPTITUDE, s. f. Défaut d'aptitude.

INARTICULÉ, ÉE, adj. Qui n'est point articulé.

INATTAQUABLE, adj. des deux g. (*i-na-ta-ka-ble*) Qu'on ne peut attaquer.

INATTENDU, UE, adj. (*i-na-tan-du*) Qu'on n'attendait pas.

INATTENTIF, IVE, adj. (*i-na-tan-tif*) Qui n'a point d'attention.

INATTENTION, s. f. (*i-na-tan-cion*) Défaut d'attention.

INAUGURAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'inauguration.

INAUGURATION, s. f. (*i-nô-gu-ra-cion*) Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre, au couronnement des souverains. — On dit, par extension, *l'inauguration d'une statue.* — *Discours d'inauguration*, par lequel un professeur prend possession de sa chaire.

INCAGUER, v. a. (*in-ka-ghé*) Défier quelqu'un, le braver. Il est vieux.

INCALCULABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être calculé.

INCAMÉRATION, s. f. Union de quelque terre au domaine du pape.

INCAMÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ka-mé-ré*) Unir quelque terre au domaine du pape.

INCANDESCENCE, s. f. État d'un corps échauffé et pénétré de feu jusqu'à devenir blanc.

INCANTATION, s. f. (*in-kan-ta-cion*) Cérémonies absurdes des fourbes qui se donnent pour magiciens.

INCAPABLE, adj. des deux g. Qui n'est pas capable : *Il est incapable d'attention*, *de tester.* — *C'est un homme incapable*, malhabile, sans moyens.

INCAPACITÉ, s. f. Défaut de capacité. Il ne se dit que des personnes.

INCARCÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*in-kar-sé-ré*) t. de palais. Mettre en prison.

INCARCÉRATION, s. f. (*in-kar-cé-ra-cion*) t. de palais. Action d'incarcérer.

INCARNADIN, INE, s. m. et adj. (*in-kar-na-din*) Il ne se dit que d'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE, s. m. et adj. (*in-kar-na*) Espèce de couleur entre la couleur de la cerise et celle de la rose.

INCARNATIF, IVE, adj. (*in-kar-na-tif*) t. de chirurg. Il se dit de tout ce qui sert à la réunion des chairs.

INCARNATION, s. f. (*in-kar-na-cion*) Il n'a d'usage qu'en parlant du mystère par lequel le Verbe éternel s'est fait homme.

s'INCARNER, v. pr. É, ÉE, part. et adj. (*s'in-kar-né*) Devenir chair. Il se dit en parlant de l'incarnation du Fils de Dieu. — En t. de chirurgie, il se dit des chairs qui commencent à revenir.

INCARTADE, s. f. Espèce d'insulte qu'une personne fait inconsidérément à une autre. — Au pl. Extravagances, folies.

INCENDIAIRE, s. m. (*in-çan-di-è-re*) Auteur volontaire d'un incendie. — Il est aussi adj. : *Écrivain incendiaire*, qui cherche à exciter une sédition.

INCENDIE, s. m. (*in-çan-di-e*) Grand embrasement. — Figur. Trouble excité dans un État par des factions.

INCENDIER, v. a. É, ÉE, (*in-çan-di-é*) Consumer par le feu.

INCÉRATION, s. f. (*in-cé-ra-cion*) Action d'incorporer de la cire avec quelque autre matière.

INCERTAIN, AINE, adj. (*in-cèr-tin*) Douteux : *L'événement est incertain.* — On dit subst., *quitter le certain pour l'incertain.* — Variable : *Le temps est incertain.* — Indéterminé : *Nombre incertain.* — Irrésolu, qui ne sait pas, qui doute : *Je suis incertain de ce que je dois faire.*

INCERTAINEMENT, adv. (*in-cèr-tè-ne-man*) Avec doute et incertitude.

INCERTITUDE, s. fém. État d'un homme incertain et irrésolu. — Il se dit aussi des choses : *L'incertitude des jugemens humains.* — *L'incertitude du temps*, l'inconstance du temps.

INCESSAMMENT, adv. (*in-cé-ça-man*) Sans délai, au plus tôt.

INCESSIBLE, adj. des deux g. (*in-cé-ci-ble*) t. de jurispr. Qui ne peut être cédé.

INCESTE, s. m. Conjonction illicite entre parens au degré prohibé par la loi.

INCESTUEUSEMENT, adv. Avec inceste, dans l'inceste.

INCESTUEUX, EUSE, s. m. et adj. (*in-cès-tu-eu*) Coupable d'inceste : *Homme incestueux.* — Il se dit aussi des choses : *Commerce incestueux.*

INCHOATIF, IVE, adj. (*in-ko-a-tif*) t. de grammaire : *Verbe inchoatif*, qui exprime le commencement d'une action.

INCIDEMMENT, adv. Par incident.

INCIDENCE, s. fém. (*in-ci-dan-ce*) t. de géom. Chute d'une ligne, d'un corps sur un plan quelconque : *Angle d'incidence.*

INCIDENT, ENTE, adj., t. de palais. Il se dit de certaines difficultés qui surviennent dans les affaires. — En gramm. : *Proposition incidente*, insérée dans une proposition principale dont elle fait partie. — En optique : *Rayon incident*, qui tombe sur une surface réfléchissante.

INCIDENT, s. m. (*in-ci-dan*) Événement qui survient dans le cours d'une entreprise. — T. de prat. Point à débattre, qui naît, qui arrive pendant le cours de la cause principale. — Mauvaise difficulté élevée dans les disputes, dans le jeu, etc.

INCIDENTER, v. n. (*in-ci-den-té*) Faire naître des incidens.

INCINÉRATION, s. f. (*in-ci-né-ra-cion*) Action de réduire en cendres.

INCIRCONCIS, ISE, s. et adj. (*in-cir-con-ci*) Qui n'est point circoncis.

INCIRCONCISION, s. f. Il ne se dit qu'au fig. : *Incirconcision du cœur.*

INCISE, s. f. Petite phrase qui fait partie d'un membre de période.

INCISER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*in-ci-zé*) t. de chir. Faire des taillades sur la chair. — On dit aussi en t. d'agric., *inciser l'écorce d'un arbre pour le greffer.* — Diviser, en parlant de l'action des sucs de l'estomac sur les alimens.

INCISIF, IVE, adj. (*in-ci-zif*) t. de méd. Il se dit des remèdes propres à diviser et atténuer les humeurs. — *Dents incisives*, celles de devant qui sont faites pour couper les alimens.

INCISION, s. fém. (*in-ci-zion*) Coupure, taillade.

INCITATION, s. f. (*in-ci-ta-cion*) Instigation, impulsion. Il n'est guère d'usage qu'en mauvaise part.

INCITER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ci-té*) Induire à faire quelque chose.

INCIVIL, ILE, adj. Qui manque de civilité.

INCIVILEMENT, adv. (*in-ci-vi-le-man*) D'une manière incivile.

INCIVILISÉ, ÉE, adj. Qui n'est point civilisé.

INCIVILITÉ, s. f. Manque de civilité. — Action, parole contraire à la civilité.

INCIVISME, s. m. Manque de civisme.

INCLÉMENCE, s. f. (*in-klé-man-ce*) Ri-

gueur. Il ne se dit que dans ces phrases : *L'inclémence de l'air, du temps, de la saison.* — On dit poét., *l'inclémence des dieux.*

INCLINAISON, s. fém. (*in-cli-nè-zon*) — *Inclinaison d'un plan*, l'angle qu'il fait avec un autre plan.

INCLINANT, adj. masc. (*in-kli-nan*) t. de gnomonique. Il se dit des cadrans solaires tracés sur un plan qui incline du côté du midi. On les appelle aussi *inclinés.*

INCLINATION, s. f. (*in-kli-na-cion*) Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. —Disposition, pente naturelle à faire une chose. — Affection, amour. — Personne ou chose qu'on aime.

INCLINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*in-kli-né*) Baisser, pencher, courber. — v. n. Avoir du penchant pour quelque chose, y être porté : *Incliner à la paix, à un avis.* — Pencher d'un côté : *La victoire inclinait du côté des Français.*

s'Incliner, v. pr. Se pencher. — Baisser la tête par respect.

INCLUS, USE, adj. (*in-klu*) Enfermé : *Billet ci-inclus. Lettre ci-incluse*; et s. l'*incluse.* — T. de botan. Qui n'est point saillant au dehors.

INCLUSIVEMENT, adv. (*in-klu-zi-ve-man*) Y compris.

INCOËRCIBLE, adj. des deux g. Qui n'est pas coërcible.

INCOGNITO, adj. (mouillez le *gn*) Sans être connu. Ce terme est pris de l'italien. — On dit subst., *garder l'incognito.*

INCOHÉRENCE, s. f. (*in-ko-è-ran-ce*) Défaut de liaison.

INCOHÉRENT, ENTE, adj. (*in-ko-é-ran*) Qui manque de liaison : *Les parties de l'eau sont incohérentes*; et fig. : *Ces idées, ces images sont incohérentes.*

INCOMBUSTIBLE, adj. des deux g. (*in-kon-bus-ti-ble*) Qui ne se consume point au feu.

INCOMMENSURABILITÉ, s. f. État de ce qui est incommensurable.

INCOMMENSURABLE, adj. des deux g, (*in-ko-man-çu-ra-ble*) t. de géom. Il se dit de deux quantités qui n'ont point de commune mesure.

INCOMMODE, adj. des deux g. (*in-ko-mo-de*) Il se dit de ce qui gêne de quelque manière que ce soit. — En parlant des personnes, importun.

INCOMMODÉMENT, adv. (*in-ko-mo-dé-man*) Avec incommodité.

INCOMMODER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*in-ko-mo-dé*) Causer de l'incommodité. — Importuner, être à charge. — Au part. il se dit d'une personne qui a une légère indisposition, et d'un vaisseau qui a perdu quelqu'un de ses mâts.

INCOMMODITÉ, s. fém. (*in-ko-mo-di-té*) Peine que cause une chose incommode. — Indisposition, maladie légère.

INCOMMUNICABLE, adject. des deux g. Qui ne peut se communiquer.

INCOMMUTABILITÉ, s. fém., t. de pratique. Il se dit d'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé.

INCOMMUTABLE, adj. des deux g. (*in-ko-mu-ta-ble*) t. de pratique. Qui ne peut être légitimement dépossédé : *Propriétaire incommutable.* — On dit aussi, dans le même sens, *propriété incommutable.*

INCOMMUTABLEMENT, adv. (*in-ko-mu-ta-ble-man*) De manière à ce qu'on ne puisse être dépossédé légitimement.

INCOMPARABLE, adj. des deux g. A quoi rien ne peut être comparé.

INCOMPARABLEMENT, adv. (*in-kon-pa-ra-ble-man*) Sans comparaison.

INCOMPATIBILITÉ, s. f. (*in-kon-pa-ti-bi-li-té*) Antipathie d'humeur, d'esprit. — Impossibilité légale de posséder simultanément deux charges, etc.

INCOMPATIBLE, adject. des deux g. (*in-kon-pa-ti-ble*) Qui n'est pas compatible.

INCOMPÉTEMMENT, adv. (*in-kon-pé-ta-man*) t. de pratique. Par un juge incompétent.

INCOMPÉTENCE, s. f. (*in-kon-pé-tan-ce*) Défaut de compétence.

INCOMPÉTENT, ENTE, adj. (*in-kon-pé-tan*) t. de pratique. Qui n'est pas compétent.

INCOMPLET, ÈTE, adject. (*in-kon-plè*) Qui n'est pas complet.

INCOMPLEXE, adj. des deux g. (*in-kon-plèk-ce*) Qui n'est pas composé.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, s. f. (*in-kon-pré-an-ci-bi-li-té*) État de ce qui est incompréhensible.

INCOMPRÉHENSIBLE, adj. des deux g. Inconcevable, qui ne peut être compris.

INCOMPRESSIBLE, adj. des deux g. (*in-kon-pré-ci-ble*) Qui ne peut être comprimé.

INCONCEVABLE, adj. des deux g. Qui n'est pas concevable.

INCONCILIABLE, adj. des deux g. Qui ne peut pas se concilier : *Faits inconciliables.*

INCONDUITE, s. f. Défaut de conduite.

INCONGRU, UE, adj., t. de grammaire. Qui pèche contre les règles de la syntaxe.

INCONGRUITÉ, s. f. Faute contre la syntaxe : et figur. contre le bon sens et la bienséance.

INCONGRUMENT, adv. (*in-con-gru-man*) Contre les règles de la syntaxe.

INCONNU, UE, s. et adj. (*in-ko-nu*) Qui n'est point connu. — Obscur.

INCONSÉQUENCE, s. f. (*in-kon-cé-kan-ce*) Défaut de conséquence.

INCONSÉQUENT, ENTE, adj. Qui agit,

qui parle contre ses propres principes. — Contradictoire : *Raisonnement inconséquent.*

INCONSIDÉRATION, s. f. (*in-kon-ci-dé-ra-cion*) Légèreté, imprudence. Peu usité.

INCONSIDÉRÉ, ÉE, adj. Étourdi, imprudent : *Homme inconsidéré. Action inconsidérée.*

INCONSIDÉRÉMENT, adv. (*in-kon-ci-dé-ré-man*) D'une manière inconsidérée.

INCONSOLABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut consoler.

INCONSOLABLEMENT, adv. (*in-kon-ço-la-ble-man*) De manière à ne pouvoir être consolé.

INCONSTAMMENT, adv. (*in-kons-ta-man*) Avec inconstance et légèreté.

INCONSTANCE, s. fém. (*in-kons-tan-ce*) Légèreté trop grande, facilité à changer d'opinion, de résolution, de conduite. — Il se dit aussi des choses sujettes à changer : *L'inconstance du temps, des saisons.*

INCONSTANT, ANTE, adj. (*in-kons-tan*) Volage, sujet à changer : *Esprit inconstant.* — On dit aussi, *temps inconstant.*

INCONSTITUTIONALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inconstitutionnel.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. (*in-kons-ti-tu-cio-nèl*) Qui n'est pas constitutionnel.

INCONTESTABLE, adj. Ce qu'on ne saurait contester : *Principe, vérité incontestable.*

INCONTESTABLEMENT, adv. (*in-kon-tès-ta-ble-man*) D'une manière incontestable.

INCONTESTÉ, ÉE, adj. Qui n'est point contesté.

INCONTINENCE, s. f. (*in-kon-ti-nan-ce*) Vice opposé à la vertu de continence. — *Incontinence d'urine*, t. de médecine. Écoulement involontaire de l'urine.

INCONTINENT, ENTE, adj. (*in-kon-ti-nan*) Qui n'a pas la vertu de continence.

INCONTINENT, adv. de temps. Aussitôt, au même instant.

INCONVENANT, ANTE, adj. Qui blesse les convenances.

INCONVÉNIENT, s. m. (*in-kon-vé-nian*) Ce qui survient de fâcheux dans une affaire ou dans un parti que l'on prend.

INCORPORALITÉ, s. f., t. dogmatique. Il se dit de Dieu et des esprits qui n'ont point de corps.

INCORPORATION, s. fém. (*in-kor-po-ra-cion*) Union de deux ou plusieurs choses en un seul corps.

INCORPOREL, ELLE, adj. Qui n'a point de corps. — En t. de palais, *droits incorporels*, choses qu'on ne peut toucher.

INCORPORER, v. a. É, ÉE, (*in-kor-po-ré*) Mêler et unir ensemble quelques matières, et en faire un corps. — On dit aussi, *s'incorporer.*

INCORRECT, ECTE, adj. (*in-kor-rèkt*) Qui n'est pas correct.

INCORRECTION, s. f. (*in-kor-rèk-cion*) Défaut de correction.

INCORRIGIBILITÉ, s. f. Caractère d'une personne incorrigible.

INCORRIGIBLE, adj. des deux g. (*in-kor-ri-ji-ble*) Qui ne se peut corriger.

INCORRUPTIBILITÉ, s. f. (*in-kor-rup-ti-bi-li-té*) Qualité de ce qui incorruptible. — Il se dit fig. d'un homme incapable de se laisser corrompre : *L'incorruptibilité de ce juge.*

INCORRUPTIBLE, adj. des deux g. Qui n'est pas sujet à la corruption. — Fig. Qui est incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir.

INCORRUPTION, s. f. (*in-kor-rup-cion*) t. de physique. État des choses qui ne se corrompent point.

INCOURBE, adj. des deux g., t. de botan. Courbe en dedans.

INCRASSANT, ANTE, s. m. et adj. (*in-kra-çan*) t. de médecine. Il se dit des remèdes qui épaississent le sang.

INCRÉDIBILITÉ, s. f. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose.

INCRÉDULE, adj. des deux g. Qui ne croit que difficilement. — A l'égard des choses de foi, celui qui ne croit point. Il est aussi subst. en ce sens.

INCRÉDULITÉ, s. f. Répugnance à croire ce qui est pourtant croyable. — Manque de foi.

INCRÉÉ, ÉE, adj. Qui existe sans avoir été créé : *Dieu seul est incréé.*

INCRIMINER, v. a. Accuser de culpabilité.

INCROYABLE, adj. des deux g. (*in-kroa-ia-ble*) Qui ne paraît pas digne de foi. — Extraordinaire.

INCROYABLEMENT, adv. D'une manière incroyable.

INCRUSTATION, s. f. (*in-krus-ta-cion*) Action d'incruster. — Enduit pierreux qui se forme autour de quelques corps qui ont séjourné dans les eaux.

INCRUSTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*in-krus-té*) Revêtir de marbre, de jaspe, etc., une muraille. On dit aussi, *s'incruster : L'or s'incruste sur le fer.*

INCUBATION, s. f. (*in-ku-ba-cion*) Action des volatiles qui couvent des œufs.

INCUBE, s. m. En t. de médecine, c'est la même chose que le cauchemar.

INCULPATION, s. f. (*in-kul-pa-cion*) t. de palais. Attribution d'une faute à quelqu'un.

INCULPER, v. a. É, ÉE, p. (*in-kul-pé*) Accuser quelqu'un d'une faute.

INCULQUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-kul-ké*) Répéter, redire souvent une chose à quelqu'un, afin de la lui imprimer dans l'esprit.

INCULTE, adj. des deux g. Qui n'est pas cultivé. — Fig. Qui n'est pas poli.

INCULTURE, s. f. État de ce qui est inculte.

INCURABILITÉ, s. f. État de ce qui est incurable.

INCURABLE, s. et adj. des deux g. Qui ne peut être guéri. Au propre et au fig.: *Mal incurable, défaut incurable.* — Il est aussi subst. en parlant de ceux qui habitent les hôpitaux d'incurables: *C'est un incurable.*

INCURIE, s. fém. Défaut de soin, négligence.

INCURSION, s. f. (*in-kur-cion*) Course de gens de guerre en pays ennemi.

INCUSE, adj. f. (*in-ku-ze*) *Médaille incuse*, celle dont un côté, et même les deux, sont gravés en creux.

INDE, s. m. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo.

INDÉCEMMENT, adv. (*in-dé-ça-man*) Contre la décence.

INDÉCENCE, s. f. (*in-dé-çan-ce*) Manque de décence. — Action ou discours contraire à la décence, à l'honnêteté publique.

INDÉCENT, ENTE, adj. (*in-dé-çan*) Contraire à la décence, contre la bienséance et l'honnêteté.

INDÉCHIFFRABLE, adj. Qui ne se peut lire, deviner. — Obscur, embrouillé.

INDÉCIS, ISE, adj. (*in-dé-ci*) Qui n'est pas décidé. — En parlant des personnes, irrésolu.

INDÉCISION, s. f. (*in-dé-ci-zion*) État d'un homme indécis.

INDÉCLINABLE, adj. des deux g., t. de grammaire. Qui ne saurait être décliné.

INDÉCROTTABLE, adj. des deux g. (*in-dé-kro-ta-ble*) Qui ne peut se décrotter. Il n'a d'usage qu'au figuré: *Animal indécrottable*, homme d'un caractère très-difficile. Familier.

INDÉFECTIBILITÉ, s. f., t. dogmatique. Qualité de ce qui est indéfectible. Il n'a d'usage que dans cette phrase: *L'indéfectibilité de l'Église.*

INDÉFECTIBLE, adj. des deux g., t. dogmatique. Qui ne peut défaillir, cesser d'être: *L'Église est indéfectible.*

INDÉFINI, IE, adj. Dont on ne peut déterminer les bornes. — En t. de grammaire, indéterminé.

INDÉFINIMENT, adv. (*in-dé-fi-ni-man*) D'une manière indéfinie.

INDÉFINISSABLE, adj. des deux g. Qu'on ne saurait définir: *Caractère, homme indéfinissable.*

INDÉHISCENCE, s. f. (*in-dé-i-can-ce*) t. de botan. Privation de la faculté de s'ouvrir.

INDÉHISCENT, ENTE, adj., t. de botan. Qui ne s'ouvre pas.

INDÉLÉBILE, adj. des deux g. Qui ne peut être effacé.

INDÉLÉBILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est indélébile.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE, adj., t. didactique. Il se dit d'une action ou d'un mouvement sur quoi on n'a point réfléchi.

INDEMNISER, v. act. É, ÉE, part. (*in-dame-ni-zé*) Dédommager.

INDEMNITÉ, s. f. (*in-dame-ni-té*) Dédommagement.

INDÉPENDAMMENT, adv. (*in-dé-pan-da-man*) D'une manière indépendante. — Sans aucun égard.

INDÉPENDANCE, s. f. (*in-dé-pan-dan-ce*) État de celui qui est indépendant.

INDÉPENDANT, ANTE, adj. (*in-dé-pan-dan*) Libre de toute dépendance.

INDESTRUCTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE, adj. des deux g. Qui ne peut être détruit.

INDÉTERMINATION, s. f. (*in-dé-tèr-mi-na-cion*) Irrésolution.

INDÉTERMINÉ, ÉE, adject. Indéfini. — Irrésolu.

INDÉTERMINÉMENT, adv. (*in-dé-tèr-mi-né-man*) D'une manière indéterminée, sans spécifier.

INDÉVOT, OTE, s. et adj. (*in-dé-vo*) Qui n'a point de dévotion.

INDÉVOTEMENT, adv. (*in-dé-vo-te-man*) D'une manière indévote.

INDÉVOTION, s. f. (*in-dé-vo-cion*) Défaut de dévotion.

INDEX, s. m. (*in-dèk-ce*) Mot pris du latin, qui signifie table d'un livre. — Catalogue des livres défendus à Rome par les inquisiteurs. — Le doigt le plus proche du pouce.

INDICATEUR, s. et adj. m. Celui qui fait connaître, qui dénonce un coupable. — En t. d'anatomie, muscle de l'index.

INDICATIF, s. m. (*in-di-ka-tif*) t. de gramm. Le premier mode de chaque verbe.

INDICATIF, IVE, adj. Qui indique.

INDICATION, s. f. (*in-di-ka-cion*) Action d'indiquer. — Ce qui indique. — En t. de médecine, ce qui donne à connaître.

INDICE, s. m. Signe apparent et probable qu'une chose est.

INDICIBLE, adj. des deux g. Inexprimable: *Joie, douleur, plaisir indicible.* Fam.

INDICTION, s. f. (*in-dik-cion*) Convocation d'un concile à jour fixe. — En t. de chronologie, espace de quinze années.

INDICULE, s. m. Petit indice. Il est peu usité.

INDIENNE, s. f. (*in-diè-ne*) Toile peinte aux Indes. Ce nom est devenu appellatif, et on le dit de toutes sortes de toiles peintes : *Une belle indienne, une robe d'indienne.*

INDIFFÉREMMENT, adv. (*in-di-fé-ra-man*) Avec indifférence, avec froideur. — Sans distinction.

INDIFFÉRENCE, s. f. (*in-di-fé-ran-ce*) État d'une personne indifférente. — Froideur.

INDIFFÉRENT, ENTE, adj. (*in-di-fé-ran*) Qui se peut faire également bien de différentes manières. — *Actions indifférentes*, qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises. — Qui touche peu, dont on ne se soucie point : *Cet homme lui est fort indifférent.* — Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre. — Qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien. — Il est quelquefois subst., et s'emploie ordinairement au pluriel.

INDIGENCE, s. f. (*in-di-jan-ce*) Extrême pauvreté.

INDIGÈNE, adj. des deux g. et s. Il se dit de tout ce qui est né dans un pays : *Peuples indigènes.*

INDIGENT, ENTE, s. m. et adj. (*in-di-jan*) Nécessiteux, pauvre.

INDIGESTE, adj. des deux g. (*in-di-jès-te*) Qui est difficile à digérer. — Fig. Mal conçu, sans ordre et sans netteté.

INDIGESTION, s. f. Défaut de coction des alimens dans l'estomac.

INDIGÈTE, s. m. Chez les anciens, demi-dieux particuliers d'un pays.

INDIGNATION, s. fém. (*in-di-gna-cion*, mouillez le *gn*) Colère qu'inspire une chose injuste et indigne.

INDIGNE, adj. des deux g. (mouillez le *gn*) Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. On dit subst. et fam., *c'est un indigne.* — Méchant, odieux, condamnable : *Action, traitement indigne.*

INDIGNEMENT, adv. (*in-di-gne-man*, mouillez le *gn*) D'une manière indigne.

INDIGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Exciter l'indignation. — *S'indigner*, s'irriter, se mettre en colère de quelque chose d'injuste et d'indigne.

INDIGNITÉ, s. f. (mouillez le *gn*) Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne d'un emploi, etc. — Énormité : *L'indignité de cette action.* — Outrage, affront. Il n'a de pl. qu'en ce sens : *On lui a fait mille indignités.*

INDIGO, s. m. Plante qui croît dans les Indes. — La couleur bleue qu'on en tire.

INDIGOTERIE, s. f. Lieu où l'on prépare, où l'on fait de l'indigo.

INDIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-di-ké*) Montrer, enseigner.— Marquer : *Indiquer une assemblée à un tel jour.*

INDIRECT, ECTE, adject. (*in-di-rèkt*) Il n'est usité qu'au fig. : *Louanges indirectes*, qu'on donne adroitement sans paraître en avoir le dessein. — *Voies indirectes*, mauvais moyens. — *Vues indirectes*, desseins intéressés et cachés.

INDIRECTEMENT, adv. (*in-di-rèk-te-man*) D'une manière indirecte.

INDISCIPLINABLE, adj. des deux g. (*in-di-ci-pli-na-ble*) Indocile, qui n'est pas capable de discipline.

INDISCIPLINE, s. f. Manque de discipline.

INDISCIPLINÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas discipliné.

INDISCRET, ÈTE, s. et adj. (*in-dis-krè*) Étourdi, imprudent, qui manque de discrétion : *Un homme indiscret; un geste, un mot indiscret.* — Qui ne garde aucun secret.

INDISCRÈTEMENT, adv. (*in-dis-krè-te-man*) D'une manière indiscrète.

INDISCRÉTION, s. fém. (*in-dis-kré-cion*) Manque de discrétion. — Action indiscrète.

INDISPENSABLE, adj. (*in-dis-pan-ça-ble*) Dont on ne peut se dispenser.

INDISPENSABLEMENT, adv. Nécessairement, par un devoir indispensable.

INDISPONIBLE, adj., t. de droit. Il se dit des biens dont les lois ne permettent pas de disposer par testament.

INDISPOSÉ, ÉE, adj. Qui a une légère incommodité. — Prévenu désavantageusement. — Fâché, aigri.

INDISPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*in-dis-po-zé*) Aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable.

INDISPOSITION, s. f. (*in-dis-po-zi-cion*) Incommodité légère. — Disposition peu favorable. — Éloignement pour....

INDISPUTABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être disputé.

INDISSOLUBILITÉ, s. f. (*in-di-ço-lu-bi-li-té*) Qualité de ce qui est indissoluble.

INDISSOLUBLE, adj. des deux g. (*in-di-ço-lu-ble*) Qui ne peut se dissoudre : *L'argent est indissoluble dans l'eau régale.* —Fig. *Union, attachement indissoluble.*

INDISSOLUBLEMENT, adv. (*in-di-ço-lu-ble-man*) D'une manière indissoluble.

INDISTINCT, INCTE, adj. (*in-dis-tink*) Qui n'est pas bien distinct. Il ne se dit guère que des sons et des idées.

INDISTINCTEMENT, adv. D'une manière indistincte. — Sans distinction.

INDIVIDU, s. m. Qui se dit de chaque être organisé.

INDIVIDUALISER, v., t. de dogm. Considérer individuellement, abstraction faite de l'espèce.

INDIVIDUEL, ELLE, adj. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu.

INDIVIDUELLEMENT, adv. (*in-di-vi-du-è-le-man*) D'une manière individuelle.

INDIVIS, ISE, adj. (*in-di-vice*) t. de pratique. Qui n'est point divisé. — *Par indivis*, loc. adv. — En commun, *jouir par indivis.*

INDIVISIBILITÉ, s. f. (*in-di-vi-zi-bi-li-té*) État de ce qui ne peut être divisé.

INDIVISIBLE, adj. des deux g. (*in-di-vi-zi-ble*) Qui ne peut être divisé.

INDIVISIBLEMENT, adv. (*in-di-vi-zi-ble-man*) D'une manière indivisible.

INDIVISION, s. f. (*in-di-vi-zion*) t. de pratique. État de ce qui est indivis.

IN-DIX-HUIT, s. m. Livre dont chaque feuille est pliée en dix-huit feuillets.

INDOCILE, adj. des deux g. Difficile à instruire, à gouverner.

INDOCILITÉ, s. f. Manque de docilité.

INDOLEMMENT, adv. (*in-do-la-man*) D'une manière indolente.

INDOLENCE, s. f. (*in-do-lan-ce*) Nonchalance. — Sorte d'apathie, d'indifférence.

INDOLENT, ENTE, s. et adj. (*in-do-lan*) Nonchalant, sur qui rien ne fait impression. — En t. de médecine, *tumeur indolente*, qui ne cause pas de douleur. — Insensible.

INDOMPTABLE, adj. des deux g. (Le *p* se fait sentir dans la prononciation soutenue) Qu'on ne peut dompter. Plusieurs écrivent *indomtable*.

INDOMPTÉ, ÉE, adj. Qui n'a pu encore être dompté. Plusieurs écrivent *indomté*.

IN-DOUZE, s. m. Il se dit d'un livre dont chaque feuille est pliée en douze feuillets ou vingt-quatre pages.

INDU, UE, adj. Qui est contre la règle, contre l'usage. Il ne se dit guère qu'en cette phrase : *Heure indue*.

INDUBITABLE, adj. des deux g. Dont on ne peut douter, certain, assuré.

INDUBITABLEMENT, adv. (*in-du-bi-ta-ble-man*) Sans doute.

INDUCTION, s. f. (*in-duk-cion*) Instigation, impulsion. — Conséquence que l'on tire. — Énumération de plusieurs choses pour prouver une proposition : *Prouver une chose par induction.*

INDUIRE, v. a. DUIT, TE, p. Porter à faire quelque chose de mauvais. Il n'est guère en usage qu'en ces phrases : *Induire en erreur, à mal faire.* — Tirer une conséquence : *Qu'induirez-vous de là ? J'en veux induire que....*

INDULGEMMENT, adv. (*in-dul-ja-man*) Avec indulgence.

INDULGENCE, s. f. (*in-dul-jan-ce*) Facilité à excuser et à pardonner les fautes. — Rémission des peines que les péchés méritent, et qui est accordée par l'Eglise.

INDULGENT, ENTE, adj. (*in-dul-jan*) Qui a de l'indulgence.

INDULT, s. m. (On prononce un peu le *t*) Lettres par lesquelles le pape accorde la grâce de pouvoir nommer à de certains bénéfices. — Droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et les marchandises qui arrivent d'Amérique.

INDULTAIRE, s. m. Qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

INDÛMENT, adv. (*in-dû-man*) t. de pratique. D'une manière indue.

INDUSTRIE, s. f. Dextérité, adresse à faire quelque chose.

INDUSTRIEL, ELLE, adj. Qui provient de l'industrie, qui est le produit de l'industrie : *Productions industrielles.*

INDUSTRIEUSEMENT, adv. (*in-dus-tri-eu-ze-man*) Avec industrie, avec art.

INDUSTRIEUX, EUSE, adj. (*in-dus-tri-eu*) Qui a de l'industrie, de l'adresse.

INDUTS, s. m. pl. (*in-du*) Ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INÉBRANLABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être ébranlé : *Rocher inébranlable ;* et fig. : *Courage, fermeté inébranlable.* — Fig. Constant, ferme.

INÉBRANLABLEMENT, adv. (*i-né-bran-la-ble-man*) Fermement, d'une manière inébranlable.

INÉDIT, ITE, adj. Qui n'a point été imprimé, publié : *Poëme inédit.*

INEFFABILITÉ, s. f. (*i-né-fa-bi-li-té*) Impossibilité d'exprimer quelque chose par des paroles : *L'ineffabilité des mystères. L'ineffabilité des grandeurs de Dieu.* Il n'est d'usage que dans ces phrases.

INEFFABLE, adj. des deux g. (*i-né-fa-ble*) t. de théologie. Qui ne peut être exprimé par aucune parole. Il ne se dit qu'en parlant de Dieu et des mystères de la religion.

INEFFAÇABLE, adj. des deux g. (*i-né-fa-ça-ble*) Qui ne peut être effacé.

INEFFICACE, adj. des deux g. (*i-né-fi-ca-ce*) Qui ne produit point son effet.

INEFFICACITÉ, s. fém. (*i-né-fi-ka-ci-té*) Manque d'efficacité.

INÉGAL, ALE, adj. Qui n'est point égal. — *Homme, esprit inégal*, d'une humeur bizarre. — *Style inégal*, qui ne se soutient pas. — *Terrain, chemin inégal*, raboteux.

INÉGALEMENT, adv. (*i-né-ga-le-man*) D'une manière inégale.

INÉGALITÉ, s. f. Défaut d'égalité : *Inégalité d'un terrain ;* et fig. : *Inégalité de style, d'esprit, d'humeur.*

INÉLÉGAMMENT, adv. (*i-né-lé-ga-man*) Sans élégance. Il est peu usité.

INÉLÉGANCE, s. fém. Défaut d'élégance : *L'inélégance du style.*

INÉLÉGANT, ANTE, adj. Qui manque d'élégance. Il est peu usité.

INÉLIGIBILITÉ, s. f. Qualité d'une personne inéligible. Peu usité.

INÉLIGIBLE, adj. des deux g. Qui ne peut être élu.

INÉNARRABLE, adj. des deux g. (*i-né-nar-ra-ble*) Qui ne peut être raconté.

INEPTE, adject. des deux g. (*i-nèp-te*) Qui n'a nulle aptitude à certaines choses. — Impertinent, absurde. En ce sens, il se dit des personnes et des choses.

INEPTIE, s. fém. (*i-nèp-ci-e*) Absurdité, sottise, impertinence : *Ce livre est plein d'inepties.*

INÉPUISABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut tarir, qu'on ne peut épuiser : *Source inépuisable.* — Fig. *Richesses inépuisables, bonté inépuisable.*

INÉQUILATÈRE, adj. des deux g., t. de botan. A côtés inégaux.

INÉQUIVALVE, adj. des deux g., t. de botan. Dont les valves sont inégales.

INERME, adject. des deux g., t. de botan. Sans piquans, sans épines.

INERTE, adj. des deux g. Qui est sans ressort, sans activité, sans énergie.

INERTIE, s. f. (*i-ner-ci-e*) t. didact. Qualité de ce qui est inerte, sans action : *Force d'inertie*, propriété qu'ont les corps de rester dans leur état de repos ou de mouvement, jusqu'à ce qu'une force étrangère les en tire. — Figur. Indolence, inaction : *Tomber dans l'inertie.*

INÉRUDIT, ITE, adj. (*i-né-ru-di*) Sans érudition. Il est peu usité.

INESPÉRÉ, ÉE, adj. Imprévu. Il ne se dit qu'en bien : *Succès, bonheur inespéré.*

INESPÉRÉMENT, adv. (*i-nès-pé-ré-man*) Lorsqu'on s'y attend le moins. Il ne se dit que des bons événemens.

INESTIMABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut assez estimer. Il ne se dit que des choses, et non des personnes.

INÉTENDU, UE, adject. (*i-né-tan-du*) t. didactique. Qui n'a point d'étendue.

INÉVIDENT, ENTE, adj. (*i-né-vi-dan*) t. didact. Obscur, qui n'est pas évident.

INÉVITABLE, adj. des deux g. Qui ne se peut éviter : *La mort est inévitable.*

INÉVITABLEMENT, adv. (*i-né-vi-ta-ble-man*) Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter.

INEXACT, ACTE, adject. (*i-nèg-zak*) Qui manque d'exactitude.

INEXACTITUDE, s. f. (*i-nèg-zak-ti-tu-de*) Manque d'exactitude.

INEXCUSABLE, adj. des deux g. (*i-nèks-ku-za-ble*) Qui ne peut être excusé : *Faute inexcusable.* Il se dit aussi des personnes.

INEXÉCUTABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être exécuté : *Votre projet est inexécutable.*

INEXÉCUTION, s. f. (*i-nèg-zé-ku cion*) Manque d'exécution : *Inexécution d'un contrat, d'un traité.*

INEXERCÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas exercé.

INEXISTENCE, s. fém. (*i-nèg-zis-tan-ce*) Défaut d'existence.

INEXIGIBLE, adject. des deux g. Qui ne peut être exigé.

INEXORABLE, adj. des deux g. (*i-nèg-zo-ra-ble*) Qui ne peut être fléchi, apaisé.

INEXORABLEMENT, adv. (*i-nèg-zo-ra-ble-man*) D'une manière inexorable.

INEXPÉRIENCE, s. f. (*i-nèks-pé-ri-an-ce*) Manque d'expérience.

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE, adj. (*i-nègs-pé-ri-man-té*) Qui n'a point d'expérience.

INEXPIABLE, adj. des deux g. (*i-nègs-pi-a-ble*) Qui ne peut s'expier.

INEXPLICABLE, adj. des deux g. (*i-nèks-pli-ka-ble*, qui ne peut être expliqué.

INEXPRIMABLE, adj. des deux g. (*i-nèks-pri-ma-ble*) Que l'on ne peut exprimer par des paroles.

INEXPUGNABLE, adj. des deux g. (*i-nèks-pu-gna-ble*) Qui ne peut être forcé, pris d'assaut : *Fort, ville inexpugnable.* Il ne se dit guère que dans le discours soutenu.

INEXTINGUIBLE, adject. des deux g. (*i-nèks-tin-gui-ble*) Qu'on ne peut éteindre.

INEXTRICABLE, adj. des deux g. (*i-nèks-tri-ka-ble*) Qui ne peut être démêlé.

INFAILLIBILITÉ, s. f. (mouillez les *ll*) Certitude entière. — Impossibilité de se tromper : *L'infaillibilité de l'Église.*

INFAILLIBLE, adj. des deux g. (mouillez les *ll*) Qui est certain et immanquable. — Qui ne peut ni tromper ni errer.

INFAILLIBLEMENT, adv. (mouillez les *ll*) Immanquablement, assurément.

INFAISABLE, adj. des deux g. (*in-fè-za-ble*) Qui ne peut être fait. Fam.

INFAMANT, ANTE, adject. (*in-fa-man*) Qui porte infamie : *Arrêt infamant ; des paroles, des injures infamantes.*

INFAMATION, s. fém. (*in-fa-ma-cion*) Note d'infamie.

INFÂME, adj. des deux g. (*in-fâ-me*) Diffamé, flétri par les lois. On dit subst., *c'est un infâme.* — Honteux. — Indigne : *Action, trafic infâme.* — Sale, malpropre, malséant : *Chambre, habit infâme.*

INFAMIE, s. f. Flétrissure notable à l'honneur. — Action vilaine et honteuse. — Au pl. Paroles injurieuses : *On lui a dit mille infamies.*

INFANT, ANTE, s. (*in-fan*) Titre qu'on

donne aux enfans puînes des rois d'Espagne et de Portugal.

INFANTERIE, s. fém. Il se dit des gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied.

INFANTICIDE, s. m. Meurtre ou meurtrier d'un enfant.

INFATIGABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être lassé par le travail : *Homme, esprit infatigable.*

INFATIGABLEMENT, adv. Sans se lasser.

INFATUATION, s. fém. (*in-fa-tu-a-cion*) Prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

INFATUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-fa-tu-é*) Prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'il n'y ait presque pas moyen de l'en désabuser. — On dit aussi, *s'infatuer.*

INFÉCOND, ONDE, adj. (*in-fê-kon*) Stérile : *Champ, esprit inféconde. Terre inféconde.*

INFÉCONDITÉ, s. f. Manque de fécondité.

INFECT, ECTE, adject. (*in-fèk*) Puant, corrompu.

INFECTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-fèk-té*) Gâter, rendre infect. — Fig. Corrompre l'esprit et les mœurs.

INFECTION, s. fém. (*in-fèk-cion*) Grande puanteur. — Corruption, contagion.

INFÉODATION, s. fém. (*in-fêo-da-cion*) Acte par lequel un seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief.

INFÉODER, v. a., É, ÉE, p. et adj. Donner une terre pour être tenue en fief.

INFÈRE, adject. des deux g., t. de botan. Faisant entièrement corps avec le tube du calice.

INFÉRER, v. act. É, ÉE, p. Tirer une conséquence de quelque proposition.

INFÉRIEUR, EURE, adj. Qui est placé au-dessous. Il est opposé à *supérieur.* — En t. de géographie ancienne, on dit, *la Germanie inférieure, la Germanie supérieure ;* ce qui est la même chose que *Basse-Germanie, Haute-Germanie*, par rapport au cours des rivières. — Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. En ce sens, il est aussi subst. — *Juges inférieurs*, ceux dont il y a appel.

INFÉRIEUREMENT, adv. (*in-fê-ri-eu-re-man*) Au-dessous.

INFÉRIORITÉ, s. f. Rang de l'inférieur à l'égard du supérieur.

INFERNAL, ALE, adj. Qui appartient à l'enfer. — En chimie, *pierre infernale*, matière caustique faite avec de l'argent et de l'esprit de nitre.

INFERTILE, adject. des deux g. Stérile. — Fig. *Esprit infertile*, qui ne produit rien : *Sujet infertile*, qui ne fournit rien à dire

INFERTILITÉ, s. f. Stérilité.

INFESTER, v. a. É, ÉE, part. (*in-festé*) Piller, ravager par des courses fréquentes. — Incommoder, tourmenter.

INFIDÈLE, s. et adj. des deux g. Déloyal, qui ne garde point la foi. — Qui n'a pas la vraie foi : *Les nations infidèles.* — *Mémoire infidèle*, qui n'est pas sûre. — *Rapport, récit infidèle*, où l'on déguise la vérité.

INFIDÈLEMENT, adv. (*in-fi-dè-le-man*) D'une manière infidèle.

INFIDÉLITÉ, s. f. Déloyauté, trahison. — Manque de fidélité. — État de ceux que l'on ne croit pas être dans la vraie religion. — *Infidélité de la mémoire*, le défaut de mémoire.

INFILTRATION, s. fém. (*in-fil-tra-cion*) Action d'une chose qui s'insinue dans les pores des parties solides.

s'INFILTRER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'in-fil-tré*) Passer comme par un filtre.

INFIME, adj. des deux g. Dernier, placé le plus bas. Il n'est plus usité.

INFINI, IE, adject. Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites. En ce sens, il ne se dit que de Dieu et de ses attributs. — Innombrable, très-grand, très-considérable, excellent : *Je vous ai des obligations infinies. Vous jugez de tout avec un goût infini. Une distance infinie.* — Il se prend aussi substantivement : *Le calcul de l'infini.* — *A l'infini*, adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure.

INFINIMENT, adv. (*in-fi-ni-man*) Sans bornes et sans mesure. — Extrêmement : *Il a infiniment d'esprit ; elle a infiniment de grâce.*

INFINITÉ, s. f. Qualité de ce qui est infini. — Grand nombre : *Une infinité de personnes, une infinité de peuple. Une infinité de gens croient.* — *Il y en a une infinité qui soutiennent le contraire.*

INFINITÉSIMAL, ALE, adj., t. de géométrie : *Calcul infinitésimal*, calcul des infiniment petits.

INFINITIF, s. m. (*in-fi-ni-tif*) t. de gram. C'est, dans les verbes, le mode qui ne marque ni nombre ni personnes.

INFIRMATIF, IVE, adj. (*in-fir-ma-tif*) t. de palais. Qui infirme, qui rend nul : *Arrêt infirmatif d'une sentence.*

INFIRME, s. et adj. des deux g. Malade, qui a quelque infirmité. — Figur. Faible, fragile : *L'habitude au vice rend l'homme infirme.*

INFIRMER, v. a. É, ÉE, p. (*in-fir-mé*) t. de palais. Invalider, déclarer nul. — Dans le style didactique, *infirmer une preuve, un témoignage*, montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage.

INFIRMERIE, s. fém. Lieu destiné dans les communautés, dans les colléges, pour les malades.

INFIRMIER, IÈRE, s. (*in-fir-mié*) Qui a soin d'une infirmerie.

INFIRMITÉ, s. f. Indisposition ou maladie habituelle : *La surdité, la cécité sont des infirmités.* — Fig. Faiblesse, fragilité pour le bien, défaut, imperfection : *Il faut supporter les infirmités de son prochain.*

INFLAMMABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inflammable.

INFLAMMABLE, adj. des deux g. (*in-fla-ma-ble*) Qui s'enflamme facilement.

INFLAMMATION, s. f. (*in-fla-ma-cion*) Action qui enflamme une matière combustible. — En t. de méd. Âcreté et ardeur qui surviennent aux parties du corps excessivement échauffées.

INFLAMMATOIRE, adj. des d. g. (*in-fla-ma-toa-re*) Qui enflamme, qui cause l'inflammation : *Maladie inflammatoire.*

INFLÉCHI, IE, adj., t. de bot. Fléchi en dedans. C'est l'opposé de *réfléchi.*

INFLEXIBILITÉ, s. f. Qualité, caractère de ce qui est inflexible.

INFLEXIBLE, adj. des deux g. (*in-flèk-ci-ble*) Qui ne se laisse point fléchir, émouvoir : *Tyran inflexible*, qui ne se laisse point ébranler : *Vertu inflexible. Juge inflexible.*

INFLEXIBLEMENT, adv. (*in-flèk-ci-ble-man*) D'une manière inflexible.

INFLEXION, s. f. (*in-flèk-cion*) *Inflexion de voix*, changement de la voix lorsqu'on passe d'un ton à un autre. — Facilité plus ou moins grande à passer d'un ton à un autre. — T. de grammaire. Manière dont les noms se déclinent et les verbes se conjuguent. — En t. d'optique, c'est la même chose que *diffraction.*

INFLICTIF, IVE, adj. Qui est ou doit être infligé : *Peine inflictive.*

INFLICTION, s. fém. (*in-flik-cion*) Condamnation à une peine inflictive et corporelle.

INFLIGER, v. a. É, ÉE, p. (*in-fli-jé*) Ordonner par sentence une peine.

INFLORESCENCE, s. f. Manière dont les fleurs partent de la tige d'une plante.

INFLUENCE, s. fém. (*in-flu-an-ce*) Vertu qui, selon les astrologues, découle des astres sur les corps sublunaires : *Bénigne, maligne influence.* — Action d'une cause qui aide à produire un effet. — Fig. *Influence de l'esprit, des vertus, des talens.*

INFLUENCER, v. a. É, ÉE, p. Exercer une influence morale : *Influencer les peuples, les opinions.*

INFLUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-flu-é*) Agir par influence : *Le climat agit sur la santé.* — v. n. Faire impression sur l'esprit.

IN-FOLIO, s. masc. Livre dont les feuilles sont pliées en deux feuillets.

INFORMATION, s. fém. (*in-for-ma-cion*) Action de s'informer : *Prendre des informations sur une personne, sur un fait.* — T. de prat. Action d'informer, acte judiciaire qui contient les dépositions des témoins sur un fait.

INFORME, adject. des deux g. Imparfait, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir. Il se dit au propre et au figuré. — *Étoiles informes*, qui n'appartiennent à aucune constellation.

INFORMÉ, s. m., t. de palais. Information.

INFORMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Avertir, instruire. — v. n. Faire enquête. Il n'est guère usité qu'en matière criminelle. — v. pr. S'enquérir.

INFORTIAT, s. m. (*in-for-cia*) Nom du second volume du Digeste compilé sous Justinien.

INFORTUNE, s. f. Malheur, disgrâce.

INFORTUNÉ, ÉE, adj. et s. Malheureux.

INFRACTEUR, s. masc. Celui qui viole une loi, un traité.

INFRACTION, s. f. (*in-frak-cion*) Transgression, contravention à un traité, à une loi, etc.

INFRUCTUEUSEMENT, adv. (*in-fruk-tu-eu-ze-man*) Sans profit, sans utilité.

INFRUCTUEUX, EUSE, adj. (*in-fruk-tu-eu*) Qui ne rapporte point de fruit, ou qui en rapporte fort peu. — Figur. Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité.

INFUNDIBULÉ, ÉE, adject. (*in-fon-di-bu-lé*) t. de botan. Qui est en forme d'entonnoir.

INFUS, USE, adj. (*in-fu*) *Science, sagesse infuse*, que l'on possède sans les avoir acquises par degrés.

INFUSER, v. a. É ÉE, part. (*in-fu-zé*) Mettre tremper une drogue dans un liquide.

INFUSIBLE, adj. des deux g. Il se dit d'un corps qu'on ne peut fondre.

INFUSION, s. f. (*in-fu-zion*) L'action d'infuser. — La liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. — On dit figur., *les apôtres avaient le don des langues par infusion, par l'infusion du Saint-Esprit.*

INGAMBE, adj. des deux g. Léger, dispos, alerte. Il est fam.

s'INGÉNIER, v. pr. (*s'in-jé-nié*) Tâcher de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir. Il est fam.

INGÉNIEUR, s. m. Celui qui invente, qui conduit des travaux pour attaquer ou défendre les places. — On dit aussi, *ingénieur des ponts et chaussées.*

INGÉNIEUSEMENT, adv. (*in-jé-ni-eu-ze-man*) D'une manière ingénieuse.

INGÉNIEUX, EUSE, adject. (*in-jé-ni-eu*) Plein d'esprit, d'invention et d'adresse : *Homme ingénieux.* — En parlant des choses, qui

marque beaucoup d'esprit : *Machine ingénieuse.*

INGÉNU, UE, adj. Naïf, simple, franc.

INGÉNUITÉ, s. f. Naïveté, franchise.

INGÉNUMENT, adverbe. (*in-jé-nu-man*) D'une manière naïve. — Franchement.

s'INGÉRER, v. pron. Se mêler de quelque chose sans en être requis.

INGRAT, ATE, s. et adject. (*in-gra*) Qui manque de reconnaissance : *C'est un ingrat.* Il se dit adject. avec la préposition *envers. Ingrat envers Dieu, envers son bienfaiteur.* — Figur. Stérile, infructueux : *Terre ingrate, travail ingrat.*

INGRATITUDE, s. f. Manque de reconnaissance.

INGRÉDIENT, s. m. (*in-gré-di-an*) Ce qui entre dans la composition d'un remède, d'un mélange, d'un ragoût, etc.

INGUÉRISSABLE, adj. des deux g. (*in-ghé-ri-ça-ble*) Qui ne peut être guéri.

INGUINAL, ALE, adject., t. de chir. Il se dit de tout ce qui regarde l'aine : *Hernie inguinale. Bandage inguinal.*

INHABILE, adj. des deux g. (*i-na-bi-le*) t. de jurispr. Qui n'est pas habile à... — Incapable.

INHABILETÉ, s. f. Manque d'habileté.

INHABILITÉ, s. f., t. de jurisprudence. Incapacité.

INHABITABLE, adj. des deux g. (*i-na-bi-ta-ble*) Qui ne peut être habité.

INHABITÉ, ÉE, adj. (*i-na-bi-té*) Qui n'est point habité.

INHÉRENCE, s. f. (*i-né-ran-ce*) t. de philosophie. Qualité de ce qui est inhérent.

INHÉRENT, ENTE, adj. (*i-né-ran*) Qui, par sa nature, est joint inséparablement à un sujet.

INHIBER, v. a. É, ÉE, p., t. de pratique. Défendre, prohiber.

INHIBITION, s. f. (*i-ni-bi-cion*) t. de pratique. Défense, prohibition.

INHOSPITALIER, IÈRE, adj. (*i-nos-pi-ta-lié*) Qui n'exerce point l'hospitalité. — Inhumain envers les étrangers.

INHOSPITALITÉ, s. f. (*i-nos-pi-ta-li-té*) Défaut d'hospitalité.

INHUMAIN, AINE, adjectif. (*i-nu-main*) Cruel, sans pitié, sans humanité.

INHUMAINEMENT, adv. (*i-nu-mè-ne-man*) Cruellement.

INHUMANITÉ, s. f. Cruauté, barbarie.

INHUMATION, s. f. (*i-nu-ma-cion*) Enterrement.

INHUMER, v. a. É, ÉE, p. (*i-nu-mé*) Enterrer, en parlant du corps humain.

INIMAGINABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être imaginé.

INIMITABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être imité.

INIMITIÉ, s. f. Haine, aversion. — Antipathie, soit dans les animaux, soit dans les végétaux.

ININTELLIGIBLE, adj. des deux g. (*i-nin-tèl-li-ji-ble*) Qui n'est pas intelligible, qu'on ne peut comprendre.

INIQUE, adj. des deux g. (*i-ni-ke*) Injuste, méchant, qui n'a point d'équité.

INIQUEMENT, adv. (*i-ni-ke-man*) Injustement, contre l'équité.

INIQUITÉ, s. f. Injustice, méchanceté. — En t. de l'Écriture, péché.

INITIAL, ALE, adj. Qui commence un mot. — Au plur. m., *initials.*

INITIATION, s. f. (*i-ni-ci-a-cion*) Cérémonie par laquelle on est initié à la connaissance et à la participation de certains mystères.

INITIATIVE, s. f. Droit de choisir, de proposer le premier.

INITIER, v. a. É, ÉE, p. (*i-ni-ci-é*) Chez les anciens païens, admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes qui regardaient le culte particulier de quelque divinité. — On le dit, par extension, de quelque religion que ce soit. — Fig. : *Être initié dans une science*, en avoir quelque teinture. *Être initié dans une société*, y être admis.

INJECTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-jèk-té*) Introduire, avec une seringue, un liquide dans une cavité du corps, et particulièrement dans une plaie.

INJECTION, s. f. Action par laquelle on injecte. — Liquide qu'on injecte.

INJONCTION, s. f. (*in-jonk-cion*) Commandement exprès.

INJURE, s. f. Tort, outrage, ou de fait, ou de paroles. — Paroles offensantes : *Dire des injures à quelqu'un.* — Fig. : *L'injure* ou *les injures du temps, de l'air*, les incommodités du temps, comme le vent, la pluie, etc. — L'effet même du temps, et les calamités inséparables de sa durée : *Beaucoup de connaissances, beaucoup de secrets ont été perdus par l'injure du temps.*

INJURIER, v. act. É, ÉE, part. Offenser quelqu'un par des paroles injurieuses. — *S'injurier*, v. pr., se dire mutuellement des injures.

INJURIEUSEMENT, adv. (*in-ju-ri-eu-ze-man*) D'une manière injurieuse.

INJURIEUX, EUSE, adj. (*in-ju-ri-eu*) Outrageux, offensant.

INJUSTE, adj. des deux g. Qui n'a point de justice, qui est contre la justice. Il se dit des hommes et des choses.

INJUSTEMENT, adverbe. (*in-jus-te-man*) D'une manière injuste.

INJUSTICE, s. f. Action contraire à la justice. — Effets de l'injustice. Il n'a de pluriel qu'en ce sens.

INLISIBLE, adj. des deux g. Qui ne saurait être lu. — Fig. Ouvrage dont la lecture n'est pas supportable. Plusieurs disent et écrivent *illisible*.

INNAVIGABLE, adj. des deux g. Où l'on ne peut naviguer.

INNÉ, ÉE, adj. (*iné-né*) t. didactique. Qui est né avec nous.

INNOCEMMENT, adv. (*i-no-ça-man*) Avec innocence. — Sottement, niaisement.

INNOCENCE, s. f. (*i-no-çan-ce*) État de celui qui est innocent. — Trop grande simplicité. — *L'âge d'innocence*, l'enfance. Ce mot n'a point de pluriel. On dit, même, en parlant de plusieurs, *leur innocence*.

INNOCENT, ENTE, s. et adj. (*i-no-çan*) Qui n'est point coupable. — Homme simple et sans malice: *C'est un innocent.* — Pur et candide. *Ame, esprit innocent.* — Qui ne nuit point: *Remède innocent.* — *Une tourte d'innocens*, de pigeons nouveau-nés.

INNOCENTER, v. a. É, ÉE, part. (*i-no-çan-té*) Déclarer innocent, absoudre.

INNOMBRABLE, adj. des deux g. (*i-non-bra-ble*) Qui ne se peut nombrer.

INNOMBRABLEMENT, adv. (*i-non-bra-ble-man*) D'une manière innombrable.

INNOMÉ, adj. m. (*ine-no-mé*) t. de droit. Qui n'a point de dénomination particulière.

INNOMINÉS, adj. m. pl. (*ine-no-mi-né*) t. d'anatomie. Il se dit de deux os du bassin.

INNOVATEUR, s. m. Celui qui innove. On dit mieux *novateur*.

INNOVATION, s. f. (*ine-no-va-cion*) Introduction de quelque nouveauté dans une coutume, dans un usage, dans un acte: *Les innovations sont dangereuses*.

INNOVER, v. n. É, ÉE, p. (*ine-no-vé*) Introduire quelque nouveauté dans une coutume, dans un usage déjà reçu. — Il se prend activement dans cette phrase: *Il ne faut rien innover*.

INOBSERVANCE ou **INOBSERVATION**, plus usité, subst. f. (*i-nob-cèr-va-cion*) Manque d'obéissance envers les lois, de fidélité à ses promesses.

INOCCUPÉ, ÉE, adj. Qui est sans occupation.

IN-OCTAVO, s. m., t. de librairie. Livre dont chaque feuille se plie en huit feuillets.

INOCULATEUR, s. m. Celui qui fait l'opération de l'inoculation. On a dit au féminin, *Inoculatrice*.

INOCULATION, s. fém. (*i-no-ku-la-cion*) Opération par laquelle on communique artificiellement un virus, et particulièrement celui de la *petite vérole*.

INOCULER, v. a. É, ÉE, p. (*i-no-ku-lé*) Communiquer la petite vérole par inoculation.

INODORE, adj. des deux g. Sans odeur.

INOFFENSIF, IVE, adj. (*i-no-fan-cif*) Qui n'offense personne: *Homme, esprit inoffensif.* Mot nouveau.

INOFFICIEUX, EUSE, adj. (*i-no-fi-cieu*) t. de jurisprudence. — *Testament inofficieux*, où l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur.

INOFFICIOSITÉ, s. fém. (*i-no-fi-cio-zi-té*) t. de jurisprudence. Vice d'un acte inofficieux. — *Action d'inofficiosité*, plainte formée contre un testament inofficieux.

INONDATION, s. f. (*i-non-da-cion*) Débordement d'eaux qui inondent un pays. — Eaux débordées. — Fig. Grande multitude de peuple qui envahit un pays; et par dénigrement, grande multitude de choses: *Une inondation d'écrits, de brochures.*

INONDÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des plantes qui naissent dans l'eau, et qui ne flottent jamais à sa superficie.

INONDER, v. a. É, ÉE, part. (*i-non-dé*) Submerger. — Il se dit fig. des nations, des grandes armées qui envahissent un pays. — On dit aussi fig., *le public est inondé d'une multitude de nouveaux livres.*

INOPINÉ, ÉE, adj. Imprévu.

INOPINÉMENT, adv. (*i-no-pi-né-man*) D'une manière imprévue.

INOUÏ, ÏE, adj. Qui est tel que jusque là on n'avait ouï parler de rien de semblable.

IN-PROMPTU. Voyez IMPROMPTU.

INQUART, s. m. C'est la même chose que *Quartation.*

IN-QUARTO, s. masc. Livre dont chaque feuille se plie en quatre feuillets.

INQUIET, ÈTE, adj. (*in-kiè*) Qui a de l'inquiétude, qui a quelque chose qui le chagrine: *Elle est inquiète de ne point recevoir de nouvelles. Il est inquiet sur cette affaire.* — *Esprit inquiet*, remuant.

INQUIÉTANT, ANTE, adj. Qui cause de l'inquiétude.

INQUIÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-kié-té*) Rendre inquiet. — Troubler quelqu'un dans la possession d'un bien. — Troubler, faire de la peine en quelque chose que ce soit. — v. pron. Se donner à soi-même de l'inquiétude.

INQUIÉTUDE, s. f. (*in-kié-tu-de*) Trouble, agitation d'esprit ou de corps. — Au pl. Petites douleurs qui donnent de l'agitation et de l'impatience, et qui se font sentir ordinairement aux jambes.

INQUISITEUR, s. m. (*in-ki-zi-teur*) Juge de l'inquisition.

INQUISITION, s. f. (*in-ki-zi-cion*) Recherche, enquête. Il est peu usité en ce sens. — Tribunal établi en certains pays pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentimens contraires à la foi.

INSAISISSABLE, adj. des deux g. (*in-cè-zi-ça-ble*) Qui ne peut être saisi.

INSALUBRE, adj. des deux g. Malsain, qui nuit à la santé.

INSALUBRITÉ, s. f. Qualité de ce qui est nuisible à la santé : *L'insalubrité de l'air.*

INSATIABILITÉ, s. f. (*in-ça-cia-bi-li-té*) Avidité de manger qui ne se peut rassasier. — On dit fig., *insatiabilité de gloire, de richesses, d'honneurs.*

INSATIABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être rassasié. On dit au fig., *insatiable de gloire, d'honneurs, de richesses*, etc. : *Avarice insatiable.*

INSATIABLEMENT, adv. (*in-ça-ci-a-ble-man*) D'une manière insatiable.

INSCIEMMENT, adv. (*in-ci-a-man*) Sans savoir, sans connaître. Il est peu usité.

INSCRIPTION, s. fém. (*ins-krip-cion*) Ce qu'on écrit sur les édifices publics, pour conserver la mémoire de quelque événement. — *Inscription en faux*, acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse. — *Inscription hypothécaire*, inscription faite dans des registres publics, pour établir une hypothèque ou un privilége sur des immeubles.

INSCRIRE, v. a. CRIT, ITE, p. Écrire le nom de quelqu'un dans un registre public. — En mathématiques, tracer une figure au dedans d'une autre. — *S'inscrire*, v. pr. Faire écrire son nom sur un registre public. — *S'inscrire en faux contre une pièce*, soutenir en justice qu'elle est fausse.

INSCRUTABLE, adj. des deux g. Impénétrable, qui ne peut être conçu par l'esprit humain. Il ne se dit guère qu'en parlant des desseins de Dieu, des décrets de la Providence.

INSÇU, s. m. (*in-çu*) Sans qu'on en ait connaissance : *A mon insçu, à ton insçu, à votre insçu, à leur insçu, à l'insçu de tout le monde.*

INSECTE, s. m. Nom générique de petits animaux dont le corps est coupé comme par anneaux.

INSENSÉ, ÉE, s. et adj. (*in-çan-cé*) Fou, qui a perdu le sens. Il se dit aussi des choses : *Discours insensé, action insensée.*

INSENSIBILITÉ, s. f. Manque, défaut de sensibilité au physique, et au moral.

INSENSIBLE, adj. des deux g. (*in-çan-cible*) Qui ne sent point, qui n'est point touché de l'impression que l'objet doit faire sur les sens ou sur l'ame. — Imperceptible, dont on peut à peine s'apercevoir.

INSENSIBLEMENT, adv. Peu à peu.

INSÉPARABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être séparé.

INSÉPARABLEMENT, adv. (*in-cé-pa-rable-man*) D'une manière à ne pouvoir être séparé.

INSÉRER, v. a. É, ÉE, part. (*in-cé-ré*) Mettre parmi, ajouter, faire entrer.

INSERMENTÉ, adj. m. (*in-cèr-man-té*) Qui n'a pas prêté un serment prescrit.

INSERTION, s. f. (*in-cèr-cion*) Action par laquelle on insère. — En anatomie, il signifie l'attache et l'union étroite des muscles, des tendons, des vaisseaux avec d'autres parties ; en t. de botanique, l'endroit où la corolle et les étamines sont fixées. — On dit, en grammaire, *l'insertion d'une lettre dans un mot, d'un mot dans un discours.* — *Insertion de la petite vérole*, inoculation.

INSESSION, s. f., t. de médecine. Bain de vapeur que l'on prend assis.

INSIDIEUSEMENT, adv. (*in-ci-di-eu-ze-man*) D'une manière insidieuse.

INSIDIEUX, EUSE, adj. (*in-ci-di-eu*) t. de palais. Qui tend à surprendre quelqu'un.

INSIGNE, adject. des deux g. (*in-ci-gne*, mouillez le *gn*) Signalé, remarquable. — s. m. pl. Marques d'honneur, signes honorables.

INSIGNIFIANCE, s. f. Qualité de ce qui est insignifiant.

INSIGNIFIANT, ANTE, adj. (*in-ci-gni-fi-an*, mouillez le *gn*) Il se dit d'une personne, d'un ouvrage, etc., sans caractère et entièrement insipide.

INSINUANT, ANTE, adj. (*in-ci-nu-an*) Qui a l'adresse et le don d'insinuer quelque chose.

INSINUATIF, IVE, adj. Qui s'insinue. Il se dit des choses et non des personnes.

INSINUATION, s. f. (*in-ci-nu-a-cion*) Discours adroit par lequel on insinue quelque chose. — Autrefois, enregistrement d'un acte.

INSINUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ci-nu-é*) Introduire doucement. — Autrefois, faire enregistrer. — Fig. Faire entendre adroitement. — V. pron. S'introduire adroitement, au propre et au figuré.

INSIPIDE, adj. des deux g. Qui n'a nulle saveur. — Fig. Qui n'a rien qui touche, qui pique : *Poëme, orateur insipide.*

INSIPIDEMENT, adv. (*in-ci-pi-de-man*) D'une manière insipide.

INSIPIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est insipide, au propre et au figuré.

INSISTER, v. n. (*in-cis-té*) Faire instance, persévérer à demander une chose : *Il insista à demander telle chose.* — Appuyer, fonder principalement sur... : *Il insista fort sur cette preuve.*

INSOCIABILITÉ, s. f. Caractère de celui qui est insociable.

INSOCIABLE, adj. des deux g. Fâcheux, incommode.

INSOLATION, s. f. (*in-ço-la-cion*) t. de chimie. Exposition au soleil des matières contenues dans un vaisseau.

INSOLEMMENT, adv. (*in-ço-la-man*, Avec insolence.

INSOLENCE, s. f. (*in-ço-lan-ce*) Effronterie, manque de respect.

INSOLENT, ENTE, s. et adj. (*in-ço-lan*) Effronté, qui perd le respect. — Orgueilleux.

INSOLER, v. a., t. de chimie. Exposer au soleil.

INSOLITE, adj. des deux g., t. de prat. Qui est contre l'usage, contre les règles : *Clause, procédure insolite.*

INSOLUBILITÉ, s. f., t. de chimie. Qualité de ce qui est insoluble.

INSOLUBLE, adj. des deux g. Qui ne peut se résoudre, s'expliquer. — En chimie, ce qui ne peut se dissoudre.

INSOLVABILITÉ, s. fém. Impuissance de payer.

INSOLVABLE, adj. des deux g. Qui n'a point de quoi payer.

INSOMNIE, s. f. Indisposition qui consiste à ne point dormir.

INSOUCIANCE, s. f. Caractère de l'insouciant.

INSOUCIANT, ANTE, adj. Qui ne se soucie et ne s'affecte de rien.

INSOUMIS, ISE, adj. Qui n'est pas soumis.

INSOUTENABLE, adj. des deux g. Qui n'est pas soutenable : *Cause, opinion insoutenable.* — Qui ne peut se supporter : *Vanité insoutenable.*

INSPECTER, v. a. Examiner en qualité d'inspecteur : *Inspecter des travaux, un établissement public.*

INSPECTEUR, s. m. Qui a inspection sur quelque chose.

INSPECTION, s. f. (*ins-pèk-cion*) Action par laquelle on examine quelque chose. — La charge et le soin de veiller à quelque chose.

INSPIRATEUR, adj. Qui inspire : *Génie inspirateur.*

INSPIRATION, s. f. (*ins-pi-ra-cion*) Conseil, suggestion. — La chose même inspirée. — Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Elle est opposée à *expiration.*

INSPIRER, v. a. É, ÉE, p. (*ins-pi-ré*) Faire naître dans l'esprit quelque pensée. — Souffler : *Inspirer de l'air dans les poumons.*

INSTABILITÉ, s. f. Manque de stabilité. Il ne se dit qu'au figuré : *L'instabilité de la fortune*

INSTALLATION, s. f. (*ins-ta-la-cion*) Action par laquelle on est installé dans une charge, dans une dignité.

INSTALLER, v. a, É, ÉE, p. (*ins-ta-lé*) Mettre quelqu'un en possession d'un office, d'un bénéfice. — On dit fam., *s'installer dans une maison.*

INSTAMMENT, adv. (*ins-ta-man*) Avec instance.

INSTANCE, s. fém. Poursuite, sollicitation pressante. — Demande en justice. — T. d'école. Preuve nouvelle ajoutée à celle qu'on a avancée.

INSTANT, ANTE, adject. (*ins-tan*) Pressant : *Instante prière. Le péril est instant.*

INSTANT, s. m. Moment, le plus petit espace de temps : *La gloire de ce monde passe en un instant.* — *A l'instant*, adv. Tout à l'heure, à l'heure même.

INSTANTANÉ, ÉE, adject. Qui ne dure qu'un moment. Quelques-uns écrivent *instantanée*, dans les deux g.

INSTANTANÉITÉ, s. fém., t. didactique. Existence instantanée.

A L'INSTAR, adv., t. de prat. emprunté du latin. A la manière, à l'exemple.

INSTAURATION, s. fém. (*ins-to-ra-cion*) Établissement : *Instauration des jeux olympiques.*

INSTIGATEUR, TRICE, s. Qui incite, qui pousse à faire quelque chose de mauvais.

INSTIGATION, s. f. (*ins-ti-ga-cion*) Sollicitation pressante par laquelle on pousse à faire quelque chose de mauvais.

INSTIGUER, v. a. É, ÉE, p. (*ins-ti-ghé*) Pousser quelqu'un à faire quelque mauvaise action. Peu usité.

INSTILLATION, s. f. Action d'instiller.

INSTILLER, v. a. É, ÉE, p. (*ins-til-lé*) Verser goutte à goutte dans... — On dit fig. : *Instiller une fausse doctrine.*

INSTINCT, s. m. (*ins-tin*) Certain sentiment que la nature a donné aux animaux, pour leur faire connaître et chercher ce qui leur est bon, et éviter ce qui leur est mauvais. — En parlant de l'homme, premier mouvement qui précède la réflexion.

INSTITUER, v. a. É, ÉE, p. (*ins-ti-tu-é*) Établir quelque chose de nouveau. — Établir en charge, en fonction : *Instituer un officier.* — Nommer, faire un héritier par testament.

INSTITUT, s. m. (*ins-ti-tu*) Manière de vivre selon une certaine règle dans une communauté religieuse. — *Institut national des arts et des sciences*, établissement littéraire et scientifique fixé à Paris, pour s'y occuper à perfectionner les sciences et les arts. Il se compose de quatre académies. — INSTITUTS ou INSTITUTES, s. f. pl., se dit des principes du droit romain, rédigés par ordre de l'empereur Justinien.

INSTITUTEUR, TRICE, s. Qui institue, qui établit. En ce sens, il n'a pas de féminin. En parlant d'une femme, on dit *fondatrice.* — Aujourd'hui, celui ou celle qui tient école ou pension pour l'instruction de la jeunesse

INSTITUTION, s. f. (*ins-ti-tu-cion*) Action par laquelle on institue, on établit. — La chose instituée. — *Institution d'héritier*, sa nomination. — Éducation. En ce sens, il est peu usité, et ne se dit qu'en parlant d'un grand : *Institution d'un prince.*

INSTRUCTEUR, s. m. et adj. Qui instruit les nouveaux enrôlés.

INSTRUCTIF, IVE, adj. Qui instruit. Il ne se dit que des choses : *Livre, mémoire instructif. Méthode instructive.*

INSTRUCTION, s. f. (*ins-truk-cion*) Action d'instruire, d'éclairer. — Préceptes qu'on donne pour instruire. — Connaissance qu'on donne de quelques faits ou usages qu'on ignore. — *L'instruction d'un procès*, tout ce qui est nécessaire pour mettre un procès en état d'être jugé. — Au pl. Ordres, mémoires qu'un prince donne à son ambassadeur.

INSTRUIRE, v. act. TRUIT, ITE, p. et adj. Enseigner quelqu'un. — Informer, donner connaissance de quelque chose. — *Instruire un procès*, le mettre en état d'être jugé. — *Instruire le procès de quelqu'un*, lui faire son procès en matière criminelle.

INSTRUMENT, s. m. (*ins-tru-man*) Outil, et généralement tout ce qui sert à faire une chose. — *Instrument de musique*, tout instrument fait pour rendre des sons harmonieux, comme le violon, la harpe, etc. — En t. de pratique, acte public, contrat, etc. : *C'est un instrument authentique.* — On dit figur., *il a été l'instrument de sa vengeance. Ses amis ont été l'instrument de sa fortune*, etc.

INSTRUMENTAL, ALE, adject. (*ins-tru-man-tal*) Il ne se dit guère qu'au fém. et dans ces phrases : *Cause instrumentale*, qui sert d'instrument. — *Musique instrumentale* celle qui est faite par les instrumens.

INSTRUMENTER, v. n. (*ins-tru-men-té*) t. de pratique. Passer des contrats ou autres actes publics.

INSU (à l') ou INSÇU (*in-çu*) Sans qu'on le sache. — Il est aussi subst. *Je veux lui parler à son insu.*

INSUBORDINATION. s. f. (*in-çu-bor-di-na-cion*) Défaut de subordination.

INSUBORDONNÉ, ÉE, adject. Qui a l'esprit d'insubordination.

INSUFFISAMMENT, adverbe. (*in-çu-fi-za-man*) D'une manière qui n'est pas suffisante.

INSUFFISANCE, s. f. Incapacité, manque de suffisance.

INSUFFISANT, ANTE, adj. Qui ne suffit pas.

INSULAIRE, adj. des deux g. (*in-çu-lere*) Habitant d'une île. Il ne se dit guère que des habitans des îles qui sont dans la mer. — Il est aussi subst. : *Les insulaires.*

INSULTANT, ANTE, adj. (*in-çul-tan*) qui insulte.

INSULTE, s. f. Mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser. — *Mettre une place hors d'insulte*, la fortifier de façon qu'elle ne puisse être prise d'emblée.

INSULTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-çul-té*) Maltraiter quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré : *Insulter quelqu'un, l'insulter de parole.* — On dit neutralement, *insulter à...* Prendre avantage du malheur, de la misère d'un homme, pour lui faire quelque offense : *Insulter aux misérables.* On dit aussi, *insulter à la raison, au bon goût*, etc. — Attaquer vivement et à découvert une place de guerre.

INSUPPORTABLE, adj. des d. g. Intolérable, qui ne peut être souffert.

INSUPPORTABLEMENT, adv. (*in-çu-por-ta-ble-man*) D'une manière insupportable.

INSURGÉ, ÉE, adj. et s. (*in-çur-jé*) Qui est en insurrection.

INSURGENS, s. m. pl. (*in-çur-jan*) Nom qu'on donne à certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État. — Aujourd'hui, tous ceux qui se soulèvent contre un gouvernement.

s'INSURGER, v. pr. É, ÉE, p. (*s'in-çur-jé*) Il se dit des peuples qui se soulèvent contre un gouvernement.

INSURMONTABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être surmonté.

INSURRECTION, s. fém. (*in-çu-rèk-cion*) Soulèvement contre le gouvernement. On attache à ce mot une idée de droit, de justice. Dans le cas contraire, on dit *révolte.*

INSURRECTIONNEL, ELLE, adj. (*in-çu-rèk-cio-nèl*) Qui tient de l'insurrection : *Mouvement insurrectionnel.*

INTABULER, v. a. (*in-ta-bu-lé*) Mettre le nom de quelqu'un sur le tableau de la liste des membres d'une compagnie. Peu usité.

INTACT, ACTE, adj. A quoi l'on n'a point touché.

INTARISSABLE, adj. des deux g. (*in-ta-ri-çable*) Qui ne peut se tarir. Il se dit au propre et au figuré.

INTÉGRAL, ALE, adj., t. de mathémat. : *Calcul intégral*, celui par lequel on trouve une quantité finie dont on connaît la partie infiniment petite. — *L'intégrale d'une quantité différentielle*, la quantité finie dont cette différentielle est la partie infiniment petite.

INTÉGRALEMENT, adv. Entièrement.

INTÉGRALITÉ, s. f. État d'une chose entière, complète.

INTÉGRANT, ANTE, adj. (*in-té-gran*) Il ne se dit qu'en cette phrase, *les parties intégrantes*, les parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout.

INTÉGRATION, s. f. (*in-té-gra-cion*) t. de mathématiques. Action d'intégrer.

INTÈGRE, adj. des deux g. Qui est d'une probité incorruptible.

INTÉGRER, v. a. É, ÉE, p. (*in-té-gré*)

t. de mathématiques. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle.

INTÉGRITÉ, s. f. Qualité d'une personne intègre. — État d'un tout qui a toutes ses parties. — État parfait d'une chose saine et non corrompue.

INTÉGUMENT, s. masc. (*in-té-gu-man*) Peaux ou membranes qui couvrent les parties intérieures du corps.

INTELLECT, s. m. (*in-tèl-lèkte*) Terme didactique. La faculté de l'ame qu'on nomme autrement l'entendement.

INTELLECTIF, IVE, adj. (*in-tèl-lèk-tif*) Appartenant à l'intellect. Il n'est guère usité qu'au féminin et dans ces phrases, *faculté*, *puissance intellective*.

INTELLECTION, s. fém. (*in-tèl-lèk-cion*) Action de comprendre, de concevoir. Peu usité.

INTELLECTUEL, ELLE, adj. (*in-tèl-lèk-tuel*) Qui appartient à l'intellect: *Faculté*, *vision intellectuelle*. — Spirituel, par opposition à *matériel*.

INTELLIGEMMENT, adv. (*in-tèl-li-ja-man*) Avec connaissance et intelligence. Il est peu usité.

INTELLIGENCE, s. fém. (*in-tèl-li-jan-ce*) Faculté intellective, capacité d'entendre, de comprendre: *L'homme est doué d'intelligence.* — Connaissance approfondie, compréhension facile: *L'intelligence des langues*, *des affaires.* — Amitié réciproque, union de sentiment: *Être en bonne intelligence.* — Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre: *Ils sont d'intelligence pour vous tromper.* — Substance purement spirituelle: *Dieu est la souveraine intelligence.* — On appelle les anges, *les intelligences célestes.*

INTELLIGENT, ENTE, adject. (*in-tèl-li-jan*) Pourvu de la faculté intellective. — Habile et versé en quelque matière.

INTELLIGIBLE, adj. des deux g. (*in-tèl-li-ji-ble*) Qui peut être ouï facilement et distinctement. — Aisé à comprendre.

INTELLIGIBLEMENT, adv. (*in-tèl-li-ji-ble-man*) D'une manière intelligible.

INTEMPÉRANCE, s. f. (*in-tan-pé-ran-ce*) Il se dit de tout excès, et particulièrement du vice contraire à la sobriété.

INTEMPÉRANT, ANTE, adj. (*in-tan-pé-ran*) Qui a le vice de l'intempérance. — Il est aussi subst.: *L'intempérant ruine sa santé par ses débauches.*

INTEMPÉRIE, s. f. (*in-tan-pé-ri-e*) Déréglement à l'égard de l'air et des humeurs du corps humain.

INTEMPESTIF, IVE, adj. (*in-tan-pès-tif*) Qui n'est pas fait dans un temps convenable, qui est hors de saison.

INTEMPESTIVEMENT, adv. D'une manière intempestive.

INTENDANCE, s. f. (*in-tan-dan-ce*) Direction, administration d'affaires importantes *Il a l'intendance sur cette chose.* — En France, on appelait autrefois *intendance*, la charge ou commission d'un intendant de province. — Le temps que durait l'administration d'un intendant. — District où s'étendait la charge d'un intendant. — Maison où logeait l'intendant.

INTENDANT, s. m. (*in-tan-dan*) Celui qui est préposé pour avoir la direction de certaines affaires: *Intendant de la maison d'un prince*, *des finances*, *de la marine*, *d'une province.*

INTENDANTE, s. f. (*in-tan-dan-te*) La femme d'un intendant d'une province ou de la marine. On ne le dit point des femmes des autres intendans.

INTENSE, adj. des deux g. (*in-tan-ce*) t. de physique. Grand, fort.

INTENSION, s. f. (*in-tan-cion*) t. de physique. Force, véhémence, ardeur.

INTENSITÉ, s. f. (*in-tan-ci-té*) t. didact. Degré d'existence, de force ou d'activité d'une chose: *Intensité de la lumière*, *du son*, *du froid*, etc.

INTENSIVEMENT, adv. (*in-tan-ci-ve man*) Avec force, véhémence.

INTENTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-tan-té*) Commencer: *Intenter une action*, *intenter un procès*, *intenter une accusation contre quelqu'un.*

INTENTION, s. f. (*in-tan-cion*) Dessein, mouvement de l'ame, par lequel on tend à quelque fin: *Avoir intention* ou *l'intention de faire quelque chose.* On dit aussi, *faire une chose à l'intention de quelqu'un.*

INTENTIONNÉ, ÉE, participe du verbe *Intentionner*, qui n'est point en usage. Qui a certaine intention. Il ne se joint guère qu'avec *bien*, *mal* ou *mieux*: *Des hommes malintentionnés.*

INTENTIONNEL, ELLE, adj. (*in-tan-cio-nèl*) Qui appartient à l'intention. — Au plur., *espèces intentionnelles.* Images que les anciens supposaient sortir des corps pour frapper les sens.

INTERCADENCE, s. f. (*in-tèr-ka-dan-ce*) Mouvement déréglé du pouls.

INTERCADENT, ENTE, adj. (*in-tèr-ka-dan*) Il se dit du pouls dont les battemens sont tantôt plus forts, tantôt plus faibles.

INTERCALAIRE, adj. des deux g. (*in-tèr-ka-lè-re*) Qui est inséré et ajouté: *Jour*, *lune*, *vers intercalaires.*

INTERCALATION, s. f. (*in-tèr-ka-la-cion*) Addition d'un jour, dans le mois de février, aux années bissextiles.

INTERCALER, v. a. É, ÉE, part. (*in-tèr-ka-lé*) Insérer.

INTERCÉDER, v. n. (*in-tèr-cé-dé*) Prier solliciter pour quelqu'un.

INTERCEPTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*in-têr-cèp-té*) Surprendre une chose qui va à sa destination : *Intercepter une lettre, un courrier, une nouvelle.* Il ne se dit guère que des lettres par lesquelles on découvre quelque secret. — On dit en physique, *intercepter des rayons de lumière.*

INTERCEPTION, s. f. (*in-têr-cèp-cion*) t. didactique. Interruption du cours direct : *Interception des rayons de lumière.* On ne le dit point dans le sens d'intercepter une lettre.

INTERCESSEUR, s. m. (*in-têr-cè-ceur*) Qui intercède.

INTERCESSION, s. fém. (*in-têr-cè-cion*) Action, prière par laquelle on intercède.

INTERCOSTAL, ALE, adj., t. d'anatomie. Qui est entre les côtes.

INTERCUTANÉ, ÉE, adj. Entre la chair et la peau.

INTERDICTION, s. fém. (*in-têr-dik-cion*) Défense par sentence ou arrêt, à un officier de faire aucune fonction de sa charge, ou à un tribunal de juger. On prononce aussi des *interdictions* contre des prodigues, des insensés.

INTERDIRE, v. a. DIT, ITE, p. (Il se conjugue sur *dire*, excepté qu'à la seconde personne du pl. du présent de l'indicatif, on dit, *vous interdisez.*) Défendre quelque chose à quelqu'un : *On lui a interdit l'entrée de cette maison.* — Défendre aux ecclésiastiques l'exercice de leurs ordres, l'administration des sacremens, etc. — Défendre à des officiers de justice d'exercer leurs fonctions. — En t. de pratique, *interdire un homme*, lui défendre par justice de contracter, de disposer de son bien, pour cause d'incapacité ou de dissipation. — Étonner, troubler, déconcerter. — Au part. Troublé, étonné, déconcerté.

INTERDIT, s. m. (*in-têr-di*) Sentence ecclésiastique, qui défend à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés, etc.

INTÉRESSANT, ANTE, adj. (*in-té-rè-çan*) Qui intéresse.

INTÉRESSÉ, ÉE, s. Celui, celle qui a intérêt à quelque chose. — Qui est fort attaché à ses intérêts : *Homme intéressé, femme intéressée.* On dit aussi, *motif intéressé; vues, démarches intéressées.*

INTÉRESSER, v. a. É, ÉE, part. (*in-té-rè-cé*) Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. — Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire.— *Intéresser le jeu*, le rendre plus attachant par l'appât du gain. — Importer. — Émouvoir, toucher.

s'INTÉRESSER, v. pron. Entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre part à quelque chose.

INTÉRÊT, s. masc. (*in-té-rê*) Ce qui importe à l'honneur, à l'utilité de quelqu'un : *Intérêt public, intérêt général.* — Il se prend quelquefois absolument pour ce qui concerne la seule utilité : *C'est un homme au-dessus de l'intérêt.* — Ce qui concerne l'argent et le gain : *Ce marchand ne songe qu'à l'intérêt.* — Profit qu'on retire de l'argent qu'on a prêté. — Sentiment qui fait qu'on affectionne une personne : *Il est digne de l'intérêt que vous prenez à lui.* — En parlant des ouvrages d'esprit, ce qui attache, ce qui intéresse par les situations, par les sentimens.

INTÉRIEUR, EURE, adj. Qui est au dedans. — *L'homme intérieur,* l'homme spirituel, l'homme recueilli.

Intérieur, s. m. La partie du dedans. — Fig. Les pensées les plus secrètes.

INTÉRIEUREMENT, adv. (*in-té-ri-eu-re-man*) Au dedans.

INTÉRIM, s. m. Mot emprunté du latin, pour signifier l'entre-temps : *Gouverneur par intérim, dans l'intérim.*

INTERJECTION, s. fém. (*in-têr-jèk-cion*) Partie d'oraison dont on se sert pour exprimer les passions, comme la douleur, la colère, la joie, etc. : *Ha! Hélas!* sont des interjections. — En t. de pratique, *interjection d'appel*, action d'appeler d'un jugement.

INTERJETER, v. a. É, ÉE, p. (*in-têr-je-té*) — *Interjeter un appel*, appeler d'un jugement.

INTERLIGNE, s. m. (*in-têr-li-gne*, mouillez le *gn*) L'espace blanc qui reste entre deux lignes. — En t. d'imprimerie, ce qui sert à espacer les lignes. En ce sens, il est féminin.

INTERLINÉAIRE, adj. des deux g. (*in-ter-li-né-ère*) Qui est écrit dans l'interligne.

INTERLOCUTEUR, subst. m. Personnage qu'on introduit dans un dialogue.

INTERLOCUTION, subst. f. (*in-têr lo-ku-cion*) t. de pratique. Jugement préparatoire.

INTERLOCUTOIRE, s. m. et adj. des deux genres. (*in-têr lo-ku-toa-re*) Qui interloque.

INTERLOPE, s. m. Vaisseau marchand qui trafique en fraude. Il est aussi adj.

INTERLOQUER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*in-têr-lo-ké*) t. de pratique. Donner un jugement qui ordonne une instruction préalable pour parvenir au jugement définitif. — Fam. Embarrasser, étourdir, interdire.

INTERMÈDE, s. m. Divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre. — En chimie, substance qu'on joint à une autre pour distiller la seconde.

INTERMÉDIAIRE, s. m. et adj. des deux genres (*in-têr-mé-di-è-re*), t. didactique. Qui est entre deux.

INTERMÉDIAT, ATE, adj. (*in-têr-mé-di-a*) Il se dit d'un intervalle de temps entre deux actions. — *Congrégations intermédiates*, les assemblées qui se tiennent entre deux chapitres.

INTERMÉDIAT, s. m. *Lettres d'intermédiat*, lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMINABLE, adj. des deux g. Qui ne saurait être terminé.

INTERMISSION, s. f. (*in-têr-mi-cion*) Interruption, discontinuation.

INTERMITTENCE, s. f. (*in-têr-mi-tan-ce*) Discontinuation. Il ne se dit que dans cette phrase : *L'intermittence du pouls.*

INTERMITTENT, ENTE, adj. (*in-têr-mi-tan*) Qui discontinue et reprend par intervalles. Il n'est usité que dans ces phrases : *Pouls intermittent; fièvre intermittente; fontaine intermittente.*

INTERNE, adj. des deux g. Qui est au dedans : *Qualité, cause, douleur interne.*

INTERNONCE, s. m. Ministre chargé des affaires de Rome, au défaut d'un nonce.

INTERPELLATION, s. f. (*in-têr-pel-la-cion*) t. de palais. Sommation de répondre sur un fait.

INTERPELLER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ter-vèl-lé*) Sommer quelqu'un de s'expliquer sur un fait.

INTERPOLATEUR, s. m. Celui qui ajoute quelque chose à un manuscrit.

INTERPOLATION, s. f. *in-têr-po-la-cion*) Action d'interpoler.

INTERPOLER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*in-têr-po-lé*) Insérer un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit.

INTERPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*in-têr-po-zé*) Mettre entre deux. — Fig. Employer : *Interposer son autorité, le nom, la faveur, le crédit, la médiation de quelqu'un.*

INTERPOSITION, s. f. (*in-têr-po-zi-cion*) Situation d'un corps interposé entre deux corps. — Intervention d'une autorité supérieure.

INTERPRÉTATIF, IVE, adj. Qui interprète, qui explique.

INTERPRÉTATION, s. fém. (*in-têr-pré-ta-cion*) Explication d'une chose qui paraît ambiguë.

INTERPRÈTE, s. masc. Celui qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre angue. — Truchement. — Celui qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours. En ce sens, il est quelquefois féminin : *L'Église est la seule interprète sûre de l'Écriture-Sainte.* — Celui qui est chargé de déclarer les intentions d'un autre. — Celui qui explique ce que présage quelque chose : *Interprète des songes.*

INTERPRÉTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-têr-pré-té*) Traduire d'une langue en une autre. — Expliquer ce qu'il y a d'obscur dans un auteur. — Prendre en bonne ou en mauvaise part.

INTERRÈGNE, subst. m. (*in-têr-rè-gne*, mouillez le *gn*) Intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi ou de chef dans un État.

INTERROGANT, adj. m. (*in-tè-ro-gan*) Il se dit d'un point figuré ainsi (?), dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation.

INTERROGAT, s. m. (*in-tè-ro-ga*) Demande, question qu'on fait en justice.

INTERROGATIF, IVE, adj., t. de grammaire. Qui sert à interroger : *Quand? où?* sont des particules interrogatives.

INTERROGATION, s. fém. (*in-tè-ro-ga-cion*) Question qu'on fait à quelqu'un. — Figure de rhétorique, par laquelle on interroge

INTERROGATOIRE, s. m. (*in-tè-ro-ga-toa-re*) t. de pratique. Question que fait un juge sur des faits, et les réponses de celui qui est interrogé. — Procès-verbal qui contient ces interrogations et ces réponses.

INTERROGER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*in-tè-ro-jé*) Faire une question, une demande. — Fig. *Interroger sa conscience*, la consulter, l'examiner.

INTERROMPRE, v. a. PU, UE, p. (*in-tèr-ron-pre*) Empêcher la continuation de quelque chose.

INTERRUPTEUR, s. m. Celui qui interrompt.

INTERRUPTION, s. f. (*in-tè-rup-cion*) Action d'interrompre. — État de ce qui est interrompu. — Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même.

INTERSECTION, s. f. (*in-têr-cèk-cion*) t. de géométrie. Point où deux lignes se coupent l'une l'autre.

INTERSTICE, s. m. Intervalle, espace de temps. Il ne se dit qu'en parlant du temps que l'Eglise fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. — En physique, petits espaces entre les molécules des corps.

INTERVALLE, s. m. (*in-têr-va-le*) Espace qu'il y a d'un lieu ou d'un temps à un autre.

INTERVALVAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. Il se dit d'une cloison interposée entre les valves d'un fruit.

INTERVENANT, ANTE, adj. (*in-têr-ve-nan*) t. de pratique. Qui intervient. On dit aussi subst. *l'intervenant.*

INTERVENIR, v. n. NU, UE, part. (Il prend *être* aux temps composés.) Entrer dans une affaire par quelque intérêt que ce soit. — Se rendre médiateur. — Interposer son autorité. — Il se dit, au palais, des jugemens qui se rendent pendant un procès, etc.

INTERVENTION, s. f. (*in-têr-van-cion*) Action par laquelle on intervient dans une affaire controversée, dans un procès, dans un acte, etc.

INTERVERSION, s. f. (*in-têr-vèr-cion*) Renversement, dérangement d'ordre.

INTERVERTIR, v. a. I, IE, p. Déranger, renverser l'ordre.

INTERVERTISSEMENT, s. m. (*in-têr-vèr-ti-ce-man*) Action d'intervertir.

INTESTAT, (*in-tes-ta*) t. de pratique, qui ne se dit qu'en ces deux phrases : *Mourir intestat*, sans avoir fait de testament : *Héritier ab intestat*, d'une personne morte sans avoir fait de testament.

INTESTIN, INE, adj. Qui est interne, qui est dans le corps : *Mouvement intestin*, *chaleur intestine*. — On dit figur., *guerre intestine*, *divisions intestines*.

INTESTIN, s. m. Boyau : *On distingue six intestins dans le corps humain*. Ce mot s'emploie le plus souvent au pluriel : *Les intestins*.

INTESTINAL, ALE, adj., t. d'anatomie. Qui appartient aux intestins : *Canal intestinal*.

INTIGÉE, adj. fém., t. de bot. Sans tige évidente.

INTIMATION, s. f. (*in-ti-ma-cion*) Acte par lequel on intime.

INTIME, adj. des deux g. Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte : *Ami intime*. — Il est quelquefois substantif : *C'est son intime*. Fam.— *Union*, *liaison intime*, très-forte. — *Persuasion intime*, intérieure et profonde. — *Sentiment intime de la conscience*, sentiment de ce qui se passe au dedans de nous.

INTIMÉ, ÉE, s. Celui, celle qui se défend en cause d'appel.

INTIMEMENT, adv. (*in-ti-me-man*) Avec une affection très-particulière. — Intérieurement : *J'en suis intimement convaincu*.

INTIMER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ti-mé*) t. de pratique. Déclarer avec autorité du magistrat. — Appeler en justice.

INTIMIDER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ti-mi-dé*) Donner de la crainte. — *S'intimider*, v. pr. Se troubler, avoir peur.

INTIMITÉ, s. f. Liaison intime.

INTITULER, v. a. É, ÉE, p. (*in-ti-tu-lé*) Donner un titre à un acte, à un livre. — On dit subst., *l'intitulé d'un acte*, le titre qu'on donne à un acte.

INTOLÉRABLE, adj. des deux g. Qui ne peut se tolérer.

INTOLÉRANCE, s. f., t. didactique. Défaut de tolérance en matière de religion.

INTOLÉRANT, ANTE, s. et adj. (*in-to-lé-ran*) t. didactique. Qui manque de tolérance.

INTOLÉRANTISME, s. masc. Système de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur.

INTONATION, s. f. (*in-to-na-cion*) Manière d'entonner un chant. — Ton donné aux syllabes en parlant.

INTORSION, s. f., t. de botanique. Contorsion d'une partie.

INTRADOS, s. m., t. d'archit. Partie intérieure et concave d'une voûte.

INTRAITABLE, adj. des deux g. (*in-tré-ta-ble*) Rude, avec qui l'on ne peut traiter.

INTRANSITIF, IVE, adj. (*in-tran-zi-tif*) t. de gramm. Il se dit des verbes neutres qui expriment des actions qui ne passent point hors du sujet qui agit.

INTRANT, s. m. (*in-tran*) Celui qui était choisi dans l'université de Paris, pour élire le recteur.

IN-TRENTE-DEUX, subst. m. Livre dont chaque feuille est pliée en 32 feuillets.

INTRÉPIDE, adj. des deux g. Incapable d'avoir peur dans le péril.

INTRÉPIDEMENT, adv. (*in-tré-pi-de-man*) D'une manière intrépide.

INTRÉPIDITÉ, s. f. Fermeté inébranlable dans le péril, courage.

INTRIGANT, ANTE, s. et adj. (*in-tri-gan*) Qui se mêle de beaucoup d'intrigues.

INTRIGUE, s. f. (*in-tri-ghe*) Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir une affaire. — Les différens incidens qui forment le nœud d'une pièce de théâtre. — Fam. Embarras, incidens fâcheux : *Il s'est tiré d'intrigue*. — Commerce secret de galanterie.

INTRIGUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-tri-ghé*) Inquiéter. — v. n. Faire des intrigues. — *S'intriguer*, v. pr. Mettre divers moyens en usage pour faire réussir une affaire.

INTRINSÈQUE, adj. des deux g. (*in-trin-cè-ke*) t. de philosophie. Qui est au dedans de quelque chose, et qui lui est propre et essentiel : *Qualité intrinsèque*. — *Valeur intrinsèque des monnaies*, leur valeur par rapport au poids.

INTRINSÈQUEMENT, adv. (*in-trin-cè-ke-man*) D'une manière intrinsèque.

INTRODUCTEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui introduit.

INTRODUCTIF, IVE, adj., t. de palais. Ce qui introduit, ce qui sert comme d'entrée.

INTRODUCTION, s. f. (*in-tro-duk-cion*) Action par laquelle on introduit : *Introduction de la sonde dans la vessie*. — Fig. : *Introduction d'une coutume*, *d'un usage*. — Entrée, acheminement à une science. — Discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage. — En t. de pratique, *introduction d'une instance*, commencement d'une procédure.

INTRODUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. Faire entrer avec précaution. — Fig. Donner cours à.... : *Introduire une coutume*, *un usage*. On dit aussi qu'*une coutume*, *un usage s'introduit*.

INTROÏT, s. m. (*in-tro-ïte*) Prière que le prêtre dit à la messe, quand il est monté à l'autel.

INTROMISSION, s. f. (*in-tro-mi-cion*) t. de physique. Action par laquelle un corps est introduit dans un autre.

INTRONISATION, s. fém. (*in-tro-ni-za-cion*) Action par laquelle on intronise.

INTRONISER, v. a. É, ÉE, p. (*in-tro-ni-zé*) Mettre un évêque dans son siége épiscopal lorsqu'il prend possession de son église.

INTROUVABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut trouver.

INTRUS, USE, adj. (*in-tru*) Établi contre le droit et sans titre dans quelque dignité ou emploi. — On dit subst., *un intrus*.

INTRUSION, s. f. (*in-tru-zion*) Action par laquelle on s'introduit, contre le droit, dans quelque dignité ou charge.

INTUITIF, IVE, adj., t. de théologie. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Vision intuitive de Dieu*, telle que les bienheureux l'ont dans le Ciel.

INTUITION, s. f. (*in-tui-cion*) t. de théol. Il se dit de la vision claire et certaine des bienheureux à l'égard de Dieu.

INTUITIVEMENT, adv. (*in-tui-ti-ve-man*) t. de théol. D'une manière intuitive.

INTUMESCENCE, s. f. (*in-tu-mé-çan-ce*) Action par laquelle une chose s'enfle.

INTUS-SUSCEPTION, s. f. (*in-tus-çu-cèp-cion*) Introduction d'un suc ou d'une matière quelconque dans un corps organisé.

INUSITÉ, ÉE, adj. Qui n'est point usité.

INUTILE, adj. des deux g. Qui n'apporte aucun profit, qui ne produit aucune utilité. — Dont on ne se sert pas : *Un meuble inutile*.

INUTILEMENT, adv. (*i-nu-ti-le-man*) Sans utilité, en vain.

INUTILITÉ, s. f. Manque d'utilité. — Défaut d'emploi, d'occasion de servir : *C'est un homme qu'on laisse dans l'inutilité.* — Chose inutile, chose superflue. En ce sens, il n'est guère d'usage qu'au plur. : *Un discours rempli d'inutilités.*

INVAINCU, adj. Qui n'a point été vaincu. Il n'a d'usage qu'en poésie.

INVALIDE, s. m. et adj. des deux g. Infirme qui ne saurait travailler. Il se dit particulièrement du soldat vieux ou infirme, que son âge et ses blessures mettent hors d'état de servir. — Fig. Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet : *Acte, donation invalide.*

INVALIDEMENT, adv. (*in-va-li-de-man*) D'une manière invalide.

INVALIDER, v. a. É, ÉE, p. (*in-va-li-dé*) t. de pratique. Rendre nul, déclarer, rendre invalide.

INVALIDITÉ, s. f. Manque de validité : *Invalidité d'un contrat.*

INVARIABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui ne varie point.

INVARIABLE, adj. des deux g. Qui n'est point sujet au changement.

INVARIABLEMENT, adv. (*in-va-ri-a-ble-man*) D'une manière invariable.

INVASION, s. fém. (*in-va-zion*) Irruption faite dans le dessein ou de piller un pays ou de l'envahir.

INVECTIVE, s. f. Expression véhémente et injurieuse.

INVECTIVER, v. n. (*in-vek-ti-vé*) Dire des invectives : *Invectiver contre le vice, contre quelqu'un.*

INVENDABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut pas vendre.

INVENDU, UE, adjectif. Qui n'a pas été vendu.

INVENTAIRE, s. m. (*in-van-tère*) Rôle, état, dénombrement par écrit des biens, effets mobiliers, titres et papiers d'une personne. — Vente des meubles contenus dans l'inventaire. En ce sens, on dit mieux *encan*.

INVENTER, v. a. É, ÉE, p. (*in-van-té*) Trouver quelque chose de nouveau par la force de son esprit, de son imagination. — Supposer.

INVENTEUR, TRICE, s. (*in-van-teur*) Qui a inventé. Le fém. est peu usité.

INVENTIF, IVE, adj. (*in-van-tif*) Qui a le génie, le talent d'inventer.

INVENTION, s. f. (*in-van-cion*) Faculté, action d'inventer. — La chose inventée. — Découverte des reliques, et fête que l'Église célèbre en mémoire de cette découverte.

INVENTORIER, v. a. É, ÉE, p. (*in-van-to-ri-é*) Mettre dans un inventaire.

INVERSABLE, adject. des deux g. Qui ne peut verser.

INVERSE, adj. des deux g., t. de logique, de mathématiques et de physique. Il se dit d'un théorème, d'une proposition, d'un rapport pris dans un ordre renversé.

INVERSION, s. f. (*in-vèr-cion*) t. de gram. Changement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés dans le discours ordinaire.

INVERTÉBRÉS, s. m. pl., t. d'hist. nat. Nom de la grande division des animaux dépourvus de la colonne vertébrale osseuse.

INVESTIGATEUR, s. m. Qui fait des recherches.

INVESTIGATION, s. f., t. didactique. Recherche suivie sur un objet. Il est peu usité.

INVESTIR, v. a. I, IE, p. Donner avec de certaines formalités le titre d'un fief et la faculté de le posséder. — Environner de troupes une place de guerre.

INVESTISSEMENT, s. masc. (*in-vès-ti-ce-man*) Action d'investir une place.

INVESTITURE, s. fém. Acte par lequel la possession d'un fief est transmise.

INVÉTÉRER, s'INVÉTÉRER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*s'in-vé-té-ré*) Devenir vieux et difficile à guérir. Il ne se dit qu'en mauvaise part, et en parlant des maladies et des mauvaises habitudes contractées depuis long-temps.

INVINCIBLE, adject. des deux g. Qu'on ne saurait vaincre : *Armée invincible.* — On dit figur., *obstacle invincible.* — *Argument invincible*, où il n'y a point de bonne réplique.

INVINCIBLEMENT, adv. (*in-vin-ci-ble-man*) D'une manière invincible.

IN-VINGT-QUATRE, s. m. Livre dont les feuilles sont pliées en 24 feuillets.

INVIOLABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inviolable. — Prérogative qu'a une personne publique de ne pouvoir être arrêtée, mise en jugement, pour des faits relatifs à ses fonctions.

INVIOLABLE, adj. des deux g. Qu'on ne doit jamais violer : *Serment, droit, asile inviolable.* — En parlant des personnes, qui ne peut être poursuivi en justice, qui ne peut être puni.

INVIOLABLEMENT, adv. (*in-vi-o-la-ble-man*) D'une manière inviolable.

INVISIBILITÉ, s. f. État de ce qui est invisible.

INVISIBLE, adject. des deux g. Qui est de telle nature qu'il ne peut être vu. — Figur. et fam., *devenir invisible*, disparaître subitement sans que personne s'en aperçoive. On le dit aussi des choses.

INVISIBLEMENT, adv. (*in-vi-zi-ble-man*) D'une manière invisible.

INVITATION, s. f. (*in-vi-ta-cion*) Action d'inviter.

INVITATOIRE, s. masc. (*in-vi-ta-toa-re*) Antienne qui se chante au commencement des matines.

INVITER, v. a. É, ÉE, p. Convier, prier de se trouver, d'assister à... — Figur. Exciter, porter à quelque chose.

INVOCATION, s. fém. (*in-vo-ka-cion*) Action d'invoquer. — Dans un poème, vers par lesquels on s'adresse à quelque divinité vraie ou fausse, pour lui demander son secours, sa protection.

INVOLONTAIRE, adj. des deux g. (*in-vo-lon-tè-re*) Qui est contre la volonté : *Action involontaire.* — Qui est indépendant de la volonté : *Mouvement involontaire.*

INVOLONTAIREMENT, adv. (*in-vo-lon-tè-re-man*) Sans le vouloir.

INVOLUCELLE, s. m., t. de botan. Involucre partiel.

INVOLUCRE, s. m., t. de botan. Assemblage de folioles qui entourent le pédoncule.

INVOLUCRÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Pourvu d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE, adj., t. de botanique, qui se dit des gemmations où les rudimens des feuilles sont roulés en dedans.

INVOLUTION, s. f. (*in-vo-lu-cion*) t. de palais. Assemblage d'embarras, de difficultés.

INVOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*in-vo-ké*) Appeler à son secours, à son aide. Il ne se dit que d'une puissance divine ou surnaturelle. — Fig. *Invoquer une loi, un témoignage*, les citer en sa faveur.

INVRAISEMBLABLE, adject. des deux g. (*in-vrè-çan-bla-ble*) Qui n'est pas vraisemblable.

INVRAISEMBLANCE, s. f. (*in-vrè-çan-blan-ce*) Défaut de vraisemblance : *L'invraisemblance de ce fait.* On dit aussi, *ce récit est plein d'invraisemblances.*

INVULNÉRABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être blessé.

IONIEN, IENNE, adject. (*i-o-nien*) Il se dit d'un mode de musique et d'un dialecte grec.

IONIQUE, adj. des deux g. (*i-o-ni-ke*) Il se dit en parlant du troisième ordre d'architecture, et d'une sorte de vers, etc.

IOTA, s. m. (*i-o-ta*) Neuvième lettre de l'alphabet grec. Ce mot, dans notre langue, avec la négation, signifie, pas la moindre chose, rien : *Il n'y a pas un seul* iota *à retrancher.*

IPÉCACUANHA, s. m. (*i-pé-ka-ku-a-na*) Racine du Mexique, en usage en médecine. Elle est rangée au nombre des vomitifs et des altérans.

IPSO FACTO. Expression adv. prise du latin, qui se dit particulièrement de l'excommunication encourue par le seul fait.

IRASCIBLE, adj. des deux g. (*i-ras-ci-ble*) t. de phil. : *L'appétit, la partie, la faculté irascible*, qui porte l'ame à surmonter les difficultés qu'elle rencontre à la poursuite du bien ou à la fuite du mal. — *Caractère irascible*, disposé à se mettre en colère. On dit dans le même sens, *un homme irascible, une femme irascible.*

IRE, s. f. Colère. Il est vieux.

IRIS, s. m. (*i-ri-ce*) Météore qu'on appelle vulgairement *arc-en-ciel.* — Plante. — La partie colorée de l'œil qui environne la prunelle. — Quand on parle d'une divinité païenne ou d'une femme, *Iris* est féminin.

IRIS, s. m. ou PIERRE D'IRIS, s. f. Pierre précieuse dans laquelle on voit les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRONIE, s. f. Figure de rhétorique, par laquelle on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre.

IRONIQUE, adj. des deux g. (*i-ro-ni-ke*) Où il y a de l'ironie.

IRONIQUEMENT, adv. (*i-ro-ni-ke-man*) D'une manière ironique.

IROQUOIS, OISE, s. Qui est né parmi les

Iroquois, peuple d'Amérique. On dit popul. d'un homme bizarre et inepte, que *c'est un Iroquois.*

IRRADIATION, s. fém. (*ir-ra-di-a-cion*) t. didactique. Effusion, émission des rayons d'un corps lumineux.

IRRAISONNABLE, adj. des deux g. (*ir-rè-zo-na-ble*) Qui n'est pas doué de raison. Il ne s'emploie guère que dans le style didactique.

IRRATIONNEL, ELLE, adj. (*ir-ra-cio-nèl*) t. de géom. Il se dit des quantités qui ne peuvent être représentées, ni par des nombres entiers, ni par des fractions.

IRRÉCONCILIABLE, adject. des deux g. (*ir-ré-kon-ci-li-a-ble*) Qui ne peut se réconcilier.

IRRÉCONCILIABLEMENT, adv. (*ir-ré-kon-ci-li-a-ble-man*) D'une manière irréconciliable.

IRRÉCUSABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être récusé.

IRRÉDUCTIBILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est irréductible.

IRRÉDUCTIBLE, adj. des deux g. Il se dit d'une chaux métallique qu'on ne peut réduire en métal. — En algèbre, ce qui ne peut être réduit sous une autre forme plus simple.

IRRÉFLÉCHI, IE, adj. (*ir-ré-flé-chi*) Qui n'est point réfléchi.

IRRÉFORMABLE, adj. des deux g. Qui ne peut être réformé.

IRRÉFRAGABLE, adj. des deux g. Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser: *Docteur, autorité, témoin irréfragable.*

IRRÉGULARITÉ, s. f. Manque de régularité, au propre et au figuré: *L'irrégularité d'un bâtiment, d'un poème, des saisons.* — État d'un clerc, d'un prêtre irrégulier.

IRRÉGULIER, IÈRE, adj. (*ir-ré-gu-lié*) Qui n'est point selon les règles.

IRRÉGULIÈREMENT, adv. (*ir-ré-gu-liè-re-man*) D'une façon irrégulière.

IRRÉLIGIEUSEMENT, adv. (*ir-ré-li-jieu-ze-man*) Avec irréligion.

IRRÉLIGIEUX, EUSE, adj. (*ir-ré-li-jieu*) Contraire à la religion, ou qui blesse le respect qui lui est dû. Il ne se dit que des choses.

IRRÉLIGION, s. f. (*ir-ré-li-jion*) Manque de religion.

IRRÉMÉDIABLE, adj. des deux g. A quoi l'on ne peut remédier.

IRRÉMÉDIABLEMENT, adv. (*ir-ré-mé-i-a-ble-man*) De manière que l'on ne peut y porter de remède.

IRRÉMISSIBLE, adj. des deux g. (*ir-ré-mi-ci-ble*) Qui n'est point pardonnable.

IRRÉMISSIBLEMENT, adv. (*ir-ré-mi-ci-ble-man*) Sans miséricorde.

IRRÉPARABLE, adj. des deux g. Qui ne peut se réparer.

IRRÉPARABLEMENT, adv. (*ir-rê-pa-ra-ble-man*) D'une manière irréparable.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adject. des deux g. (*ir-ré-pré-an-ci-ble*) Où il n'y a rien à reprendre.

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT, adv. (*ir-ré-pré-an-ci-ble-man*) D'une manière irrépréhensible.

IRRÉPROCHABLE, adj. des deux g. Qui ne mérite point de reproche: *Vie, conduite irréprochable.*

IRRÉPROCHABLEMENT, adv. (*ir-ré-pro-cha-ble-man*) D'une manière irréprochable.

IRRÉSISTIBILITÉ, s. fém. Qualité d'une chose à laquelle on ne peut résister.

IRRÉSISTIBLE, adj. des deux g. A quoi l'on ne peut résister. Il ne se dit qu'au figuré: *Charme irrésistible.*

IRRÉSISTIBLEMENT, adv. (*ir-ré-zis-ti-ble-man*) D'une manière irrésistible.

IRRÉSOLU, UE, adject. Qui a peine à se déterminer: *Homme irrésolu, caractère irrésolu.*

IRRÉSOLUMENT, adv. (*ir-ré-zo-lu-man*) D'une manière irrésolue et incertaine.

IRRÉSOLUTION, s. f. (*ir-ré-zo-lu-cion*) État de celui qui demeure irrésolu, qui ne prend point de résolution.

IRRÉVÉREMMENT, adv. (*ir-ré-vé-ra-man*) Avec irrévérence. Peu usité.

IRRÉVÉRENCE, s. fém. (*ir-ré-vé-ran-ce*) Manque de respect, de révérence. Il ne se dit qu'à l'égard de Dieu et de la religion.

IRRÉVÉRENT, ENTE, adj. (*ir-ré-vé-ran*) Qui est contre le respect, contre la révérence qu'on doit. Il ne se dit qu'en matière de religion et des choses saintes.

IRRÉVOCABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrévocable.

IRRÉVOCABLE, adj. des deux g. (*ir-ré-vo-ka-ble*) Qui ne peut être révoqué.

IRRÉVOCABLEMENT, adv. (*ir-ré-vo-ka-ble-man*) D'une manière irrévocable.

IRRIGATION, s. f. Arrosement des terres par des rigoles ou saignées tirées d'une rivière, d'un ruisseau.

IRRITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irritable.

IRRITABLE, adj. des deux g. Qui s'irrite aisément: *Il a le genre nerveux irritable.*

IRRITANT, ANTE, adj. (*ir-ri-tan*) t. de médecine. Qui irrite: *Médicament irritant.* — T. de palais. Qui casse, qui annulle: *Décret irritant.*

IRRITATION, s. f. (*ir-ri-ta-cion*) Action de ce qui irrite les humeurs et les membranes. — État des humeurs irritées.

IRRITER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ir-ri-té*) Exciter la colère. — Augmenter, aigrir: *Irriter la colère de quelqu'un.* — Provoquer, exciter: *Les sauces irritent l'appétit.* — *S'irriter*, se mettre en colère. On dit figur., *la mer commence à s'irriter. Nos maux s'irritent en vieillissant.* — Au part. fig. *Les flots irrités*, agités par la tempête.

IRRORATION, s. f. (*ir-ro-ra-cion*) t. de chimie et de méd. Arrosement.

IRRUPTION, s. fém. (*ir-rup-cion*) Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays, accompagnée de dégâts et de ravages.

ISABELLE, s. m. et adj. des deux g. (*i-za-bè-le*) Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais où le jaune domine.

ISAGONE, adj., t. de géom. Qui est à angles égaux.

ISARD, s. masc. (*i-zar*) Chamois, chèvre sauvage.

ISATIS, s. m. Quadrupède qui tient du renard et du chien. Il habite les pays du Nord.

ISCHION, s. m. (*is-ki-on*) t. d'anat. Un des os du bassin.

ISCHURÉTIQUE. adj. des deux g. (*is-ku-ré-ti-ke*) Propre à guérir l'ischurie.

ISCHURIE, s. f. (*is-ku-ri-e*) t. de médecine. Suppression totale d'urine.

ISIAQUE, adj. (*i-zi-a-ke*) Il ne se dit qu'en parlant d'un célèbre monument de l'antiquité, sur lequel sont représentés les mystères d'Isis: *La table isiaque.*

ISLAMISME, s. m. Mahométisme.

ISOCÈLE, adject. des deux g., t. de géométrie. Il se dit d'un triangle qui a deux côtés égaux.

ISOCHRONE, adj. des deux g. (*i-zo-kro-ne*) Il se dit, en mécanique, des mouvemens qui se font dans le même temps.

ISOCHRONISME, s. m., t. de mécanique. Égalité de durée dans les mouvemens d'un corps.

ISOGONE, adj. des deux g. Qui forme des angles égaux.

ISOLATION, s. f. (*i-zo-la-cion*) t. de physique. Action d'isoler les corps.

ISOLEMENT, s. m. État d'une personne qui vit séparée de la société. — En t. d'architect., distance entre les parties.

ISOLÉMENT, adv. (*i-zo-lé-man*) D'une manière isolée.

ISOLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*i-zo-lé*) Faire qu'un bâtiment ne tienne à aucun autre. — *S'isoler*, se séparer de la société. — Au part. Qui ne tient à rien. — Fig. et fam. *Homme isolé*, libre, indépendant.

ISOPÉRIMÈTRE, adj. des deux g., t. relatif dont on se sert en géométrie, pour signifier des figures dont les circonférences sont égales.

ISRAÉLITE, s. m. (*is-ra-é-li-te*) Nom d'un peuple ancien. — Fig. et fam., *c'est un bon Israélite*, un homme simple et plein de candeur.

ISSANT, ANTE, adj. (*i-çan*) t. de blason. Il se dit des animaux dont il ne paraît que la tête et une partie du corps.

ISSU, UE, part. du verbe *issir*, qui n'est plus en usage. Descendu d'une personne ou d'une race.

ISSUE, s. fém. Sortie, lieu par où l'on sort. — Figur. Succès, événement. — Moyen pour sortir d'une affaire. — Au plur. Les dehors et les environs d'une ville, d'une maison. — Ce qui sort de la mouture après les farines et les gruaux, comme le son, le fleurage, etc. — Les extrémités et les entrailles des animaux, comme les pieds, la tête, le foie. — *A l'issue du sermon, du dîner*, à la sortie du sermon, du dîner.

ISTHME, s. m. Langue de terre qui joint deux terres et qui sépare deux mers.

ITALIQUE, s. m. et adj. (*i-ta-li-ke*) t. d'imprimerie. Caractère qui diffère du caractère romain en ce qu'il est un peu couché.

ITEM, adv. pris du latin, qui signifie de plus. — s. m. Article d'un compte: *C'est un bon item.*

ITÉRATIF, IVE, adj. Fait une seconde, une troisième ou une quatrième fois. Il n'est usité qu'en t. de pratique.

ITÉRATIVEMENT, adverbe. (*i-té-ra-ti-ve-man*) D'une manière itérative.

ITÉRATO, t. de palais: *Sentence d'itérato*, portant contrainte par corps après quatre mois.

ITINÉRAIRE, s. masc. (*i-ti-né-rè-re*(Mémoire de tous les lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre.

IVE MUSQUÉE ou IVETTE, s. f. Plante.

IVOIRE, s. m. (*i-voa-re*) Dent d'éléphant détachée pour être mise en œuvre.

IVRAIE. Voyez IVROIE.

IVRE, adject. des deux g. Qui a le cerveau troublé par les fumées d'une liqueur spiritueuse, et figur. par les passions: *Ivre d'ambition, de vanité, de joie.*

IVRESSE, s. f. (*i-vrè-ce*) L'état d'une personne ivre. — On dit aussi fig., *l'ivresse des passions;* et poét., *la docte ivresse*, l'enthousiasme de la poésie.

IVROGNE, adj. et s. m. (mouillez le *gn*) Qui est sujet à s'enivrer.

IVROGNER, v. n. (mouillez le *gn*) Boire avec excès et souvent. Pop.

IVROGNERIE, s. f. (mouillez le *gn*) Habitude de s'enivrer.

IVROGNESSE, s. fém. (mouillez le *gn*) Femme sujette à s'enivrer. Il est pop.

IVROIE ou IVRAIE, s. f. Mauvaise herbe qui croît parmi le froment.

IXIA, s. f. Plante bulbeuse.

IXION, s. m. Constellation.

J.

J, s. m. Dixième lettre de l'alphabet, il se prononce *ji* d'après l'ancienne appellation, et *je* d'après la nouvelle.

JÀ, adv. Déjà. Il est vieux.

JABLE, s. m. Rainure qu'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces du fond. — Il se dit aussi de la partie des douves d'un tonneau, qui excède les fonds des deux côtés.

JABLER, v. a. É, ÉE, p. (*ja-blé*) Faire le jable des douves.

JABLOIRE, s. f. (*ja-bloa-re*) Outil de tonnelier, propre à jabler.

JABOT, s. m. (*ja-bo*) Espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge, et dans laquelle la nour iture séjourne quelque temps avant de passer dans l'estomac. — Dentelle ou bande de mousseline attachée à l'ouverture d'une chemise au-devant de l'estomac.

JABOTER ou JABOTTER, v. n. (*ja-bo-té*) Caqueter, parler sans cesse. Il est familier.

JACÉE, s. f. Plante vulnéraire.

JACENT, ENTE, adj. (*ja-çan*) t. de palais, qui se dit des biens et des successions auxquels personne n'a droit.

JACHÈRE, s. f. État d'une terre labourable qu'on laisse reposer. — Cette terre même, quand elle repose.

JACHÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*ja-ché-ré*) Donner le premier labour à une terre qu'on a laissé reposer.

JACINTHE ou HYACINTHE, s. f. (*ja-cin-te*) Plante bulbeuse.

JACO, s. m. (*ja-ko*) Nom qu'on donne à plusieurs espèces de perroquets.

JACOBÉE ou HERBE DE S. JACQUES, s. fém. Plante vulnéraire à fleurs radiées.

JACTANCE, s. f. Vanterie. Il ne s'emplo e plus guère que dans le style familier ou critique.

JACULATOIRE, adj. f. (*ja-ku-la-toa-re*) *Oraison jaculatoire*, prière fervente, qui part du cœur.

JADE, s. m. Pierre d'une couleur verdâtre ou olivâtre, fort dure.

JADIS, adv. (*ja-dice*) Autrefois, au temps passé. Il n'est usité qu'en poésie et dans la prose poétique.

JAILLIR, v. n. (mouillez les *ll*) Saillir, sortir impétueusement. Il ne se dit proprement que de l'eau ou de quelque chose de fluide.

JAILLISSANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui jaillit : *Des eaux jaillissantes.*

JAILLISSEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de jaillir.

JAIS ou JAÏET, s. m. (*jé*) Substance bitumineuse solide, et d'un noir luisant. — Verre teint de différentes couleurs, dont on fait divers ouvrages.

JALAGE, s. m. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAP, subst. m. Plante dont la racine est purgative.

JALE, s. f. Grande jatte ou baquet.

JALET, s. m. (*ja-lè*) Petit caillou rond. Il est vieux.

JALON, s. m. Perche qu'on plante en terre pour prendre des alignemens.

JALONNER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ja-lo-né*) Planter des jalons de distance en distance.

JALOUSER, v. a. É, ÉE, p. (*ja-lou-zé*) Avoir de la jalousie contre quelqu'un.

JALOUSIE, subst. f. (*ja-lou-zi-e*) Chagrin qu'on a de voir posséder par un autre un bien qu'on désirerait pour soi. Il se dit plus communément de ce qui a rapport à l'amour. — Sentiment d'envie qu'excite la gloire ou la prospérité d'un concurrent. — Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu.

JALOUX, OUSE, adj. (*ja-lou*) Qui a de la jalousie, surtout en amour. En ce sens, il est aussi subst : *C'est un jaloux.* — Envieux.

JAMAIS, adv. de temps. (*ja-mè*) En aucun temps. Il s'emploie ordinairement avec la négative : *On n'a jamais rien vu de pareil.* — *A jamais, pour jamais*, toujours. — Il est quelquefois subst. et signifie un temps sans fin : *A tout jamais, au grand jamais.* Familier.

JAMBAGE, s. m. (*jan-ba-je*) Pilier de pierre de taille ou de maçonnerie qui soutient l'édifice, sur lequel on pose les grosses poutres. — Assises de pierre qui soutiennent le manteau d'une cheminée. On dit aussi *jambage de porte.* — T. d'écriture. Lignes droites de l'*m*, de l'*n* et de l'*u*.

JAMBE, s. f. (*jan-be*) Partie du corps de l'animal, qui est depuis le genou jusqu'au pied.

JAMBÉ, ÉE, adj. (*jan-bé*) Il ne se dit qu'avec le mot *bien*, et signifie qui a la jambe bien faite. Il est familier.

JAMBETTE, s. f. (*jan-bè-te*) Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche.

JAMBIERS, s. m. pl. (*jan-bié*) t. d'anato-

mie. Muscles qui participent au mouvement du tarse sur la jambe.

JAMBON, s. m. (*jan-bon*) La cuisse ou l'épaule d'un cochon ou d'un sanglier, qui a été salée.

JAMBONNEAU, s. m., diminutif. (*jan-bo-nô*) Petit jambon.

JAN, subst. m., t. du jeu de trictrac : *Petit jan*, les six premières cases; *grand jan*, les six dernières; *jan de retour*, les six premières cases de son adversaire.

JANISSAIRE, s. m. (*ja-ni-cè-re*) Soldat de l'infanterie turque, qui sert à la garde du grand-seigneur.

JANSÉNISME, s. m. Doctrine des jansénistes sur la grâce et la prédestination.

JANSÉNISTE, s. m. Partisan de la doctrine de Jansénius.

JANTE, s. f. Pièce de bois courbée, qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot.

JANTILLES, s. f. pl. Gros ais qu'on applique aux jantes et aux aubes des roues de moulin pour recevoir la chute d'eau.

JANVIER, s. m. (*jan-vié*) Le premier mois de l'année, suivant l'usage commun. Anciennement l'année commençait à Pâques.

JAPON, subst. m. Porcelaine apportée du Japon.

JAPPEMENT, s. m. (*ja-pe-man*) Action de japper. Il ne se dit que des petits chiens.

JAPPER, v. n. (*ja-pé*) Aboyer. Il se dit plus ordinairement du cri des petits chiens.

JAQUE, s. f. (*ja-ke*) Mot ancien qui signifiait un habillement court et serré. — *Jaque de mailles*, armure faite de mailles, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

JAQUEMART, s. m. (*ja-ke-mar*) Figure qui représente un homme armé, et qu'on met quelquefois sur le haut d'une tour pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche de l'horloge.

JAQUETTE, s. f. (*ja-kè-te*) Habillement qui vient jusqu'aux genoux, que portaient autrefois les paysans et gens de petite condition. — Robe de petits garçons avant qu'on leur mette la culotte.

JARDIN, s. m. (*jar-din*) Lieu ordinairement enclos où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc.

JARDINAGE, s. m. Nom collectif. Il se dit de plusieurs jardins qui se trouvent dans un même terrain. — L'art de cultiver les jardins. — Défauts d'un diamant, occasionés par des grains de couleur.

JARDINAL, ALE, adj., t. de botanique. Qui concerne les jardins.

JARDINER, v. n. (*jar-di-né*) Travailler au jardin. Il est familier.

JARDINET, s. m. (*jar-di-nè*) Petit jardin.

JARDINEUSE, adj. (*jar-di-neu-ze*) t. de joailliers. Épithète qu'ils donnent aux émeraudes qui ont quelque chose de sombre et de mal net.

JARDINIER, IÈRE, s. (*jar-di-nié*) Celui ou celle qui cultive un jardin.

JARDINIÈRE, s. fém. Manchette brodée, dont la broderie est basse.

JARDONS, s. m. pl., t. de manége. Tumeurs calleuses qui viennent aux jambes d'un cheval.

JARGON, s. m. Langage corrompu. — Langage particulier d'une certaine sorte de gens : *Le jargon des filous, des coquettes, des petits-maîtres.* — Il se dit aussi, par mépris, des langues étrangères qu'on n'entend pas. — Espèce de diamant jaune.

JARGONNER, v. a. et n. (*jar-go-né*) Parler un langage barbare.

JARRE, s. fém. (*ja-re*) Grand vaisseau de terre pour conserver l'eau sur les vaisseaux. — Fontaine de terre cuite dont on se sert dans les maisons.

JARRET, s. m. (*ja-rè*) La partie du corps humain qui est derrière le genou, et qui lui est opposée. — Endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds. — En t. d'architecture, bosse ou éminence dans une voûte.

JARRETÉ, ÉE, adj. Il se dit de tout quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans.

JARRETIÈRE, s. f. Lien avec lequel on attache ses bas.

JARS, s. m. (*jar*) Le mâle de l'oie.

JAS, s. m., t. de marine. Assemblage de deux pièces de bois qui soutiennent l'ancre droite dans l'eau, afin qu'elle puisse mordre au fond.

JASER, v. n. (*ja-zé*) Causer, babiller. — Fig. et fam. Dire et révéler quelque chose qu'on devait tenir secret. — Il se dit aussi des geais et de quelques autres oiseaux, particulièrement des pies, des perroquets, des merles, qui parlent.

JASERIE, s. f. (*ja-ze-ri-e*) Babil, caquet.

JASEUR, EUSE, s. Causeur, babillard. — Oiseau du genre des grives.

JASMIN, s. m. Arbuste qui produit des fleurs odoriférantes. — Les fleurs mêmes de cet arbuste.

JASPE, s. m. Pierre dure et opaque, de la nature de l'agate.

JASPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*jas-pé*) Bigarrer de diverses couleurs en forme de jaspe. — En t. de botan. on dit qu'*une fleur est jaspée*, quand ses panaches sont courts, étroits, et très-multipliés.

JASPURE, s. f. Action de jasper, ou l'effet de cette action.

JATTE, s. f. (*ja-te*) Vase de bois, de

faïence, de porcelaine, etc., rond et sans rebords.

JATTÉE, s. f. (*ja-té-e*) Plein une jatte.

JAUGE, s. fém. (*jô-je*) Capacité que doit avoir un vaisseau fait pour contenir quelque liqueur ou quelques grains. — Verge divisée par pieds, par pouces et par lignes, avec laquelle on mesure la longueur et la largeur de la futaille. — La futaille qui sert d'échantillon pour ajuster les autres. — Chez les fontainiers, boîte percée de plusieurs trous, qui sert à connaître la quantité de pouces et lignes d'eau que produit une source.

JAUGEAGE, s. m. (*jô-ja-je*) L'action de jauger.

JAUGER, v. a. É, ÉE, p. (*jô-jé*) Mesurer un vaisseau pour voir s'il est de la mesure dont il doit être.

JAUGEUR, s. m. (*jô-jeur*) Celui qui jauge.

JAUNÂTRE, adj. des deux g. (*jô-nâ-tre*) Qui tire sur le jaune.

JAUNE, adj. des deux g. (*jô-ne*) Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. — Il est aussi s. m. et signifie la couleur jaune.

JAUNET, s. m. (*jô-nè*) Petite fleur jaune qui croît dans les prés.

JAUNIR, v. a. I, IE, p. (*jô-nir*) Rendre jaune, teindre en jaune. — v. neut. Devenir jaune.

JAUNISSANT, ANTE, adj. Qui jaunit: *Les moissons jaunissantes.* Il ne se dit que dans la poésie et dans la prose poétique.

JAUNISSE, s. f. (*jô-ni-ce*) Maladie causée par une bile répandue qui jaunit la peau.

JAVART, s. m. (*ja-var*) Tumeur dure et douloureuse qui vient aux chevaux au bas de la jambe.

JAVEAU, s. m. (*ja-vô*) t. d'eaux et forêts. Île formée de sable et de limon, par un débordement d'eau.

JAVELER, v. a. et n. É, ÉE, p. et adj. (*ja-ve-lé*) Mettre les blés en javelles.

JAVELEUR, s. m. Celui qui javelle.

JAVELINE, s. f. Dard long et menu qui se lance.

JAVELLE, s. f. (*ja-vè-le*) Plusieurs poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. — Petits faisceaux de sarment.

JAVELOT, s. m. (*ja-ve-lo*) Dard, arme de trait.

JE, pronom qui signifie *moi*, et qui marque la première personne du singulier.

* Il se place après le verbe dans les phrases qui expriment un doute ou un souhait; ex.: *Que ferai-je pour vous? puissé-je vous rendre heureux!* Remarquez que dans ce dernier cas le verbe change de terminaison, ce serait une faute d'écrire *puissai-je?*

JECTIGATION, s. f. (*jèk-ti-ga-cion*) t. de médecine. Tressaillement qu'on sent au pouls d'un malade, qui indique que le cerveau est attaqué et menacé de convulsions.

JECTISSES, adj. f. pl. *Terres jectisses*, remuées ou rapportées.

JÉHOVAH, s. m. Nom de Dieu en hébreu.

JÉJUNUM, s. m. (*jé-ju-nome*) t. d'anat. Le second intestin grêle.

JÉRÉMIADE, s. f. Plainte fréquente et importune. Il est familier.

JET, s. m. (*jè*) Action de jeter. — *Jet de pierre*, espace que peut parcourir une pierre qu'un homme jette de toute sa force. — *Jet d'un filet*, en parlant d'un filet à pêcher qu'on jette en mer ou dans une rivière pour prendre du poisson. — *Acheter le jet du filet*, tout le poisson qu'on prend dans un coup. — *Jet de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement. — *Jet d'eau*, l'eau qui jaillit hors d'un tuyau. — *Jet d'abeilles*, nouvel essaim d'abeilles qui sort de la ruche. — *Jet de marchandises*, action de jeter les marchandises à la mer pour alléger un vaisseau. — Bourgeons, scions que poussent les arbres, les vignes. — *Canne d'un seul jet*, sans nœuds; et l'on dit absolument *un jet*, pour une canne: *Voilà un beau jet.* — En t. de fonderie, *figure d'un seul jet*, qui a été fondue tout à la fois. — En t. de fauconnerie, menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau.

JETÉ, s. m. Un des pas de la danse.

JETÉE, s. f. Amas de pierres, de sable, de cailloux et d'autres matériaux, liés fortement, et ordinairement soutenus de pilotis, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues. — Amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable.

JETER, v. a. (*je-té*) *Je jette. Je jetais. J'ai jeté. Je jetterai.* Lancer avec la main ou avec quelque autre chose. — Mettre: *Jeter les fondemens d'un édifice;* et fig., *les fondemens d'une institution. Ce mot jette de l'obscurité dans ce discours.* — Répandre: *Jeter de l'huile sur le feu;* et fig., *jeter l'effroi, la terreur, l'épouvante.* — Produire, en parlant des arbres et des plantes: *Cette vigne a bien jeté du bois;* et absolument, *les arbres commencent à jeter.* — Il se dit de l'eau qui jaillit avec impétuosité: *Une fontaine qui jette tant de pieds d'eau.* — On le dit encore d'une plaie, d'un ulcère: *Cette plaie jette beaucoup.* — Faire couler du métal fondu dans quelque moule, afin d'en tirer une figure: *Jeter en sable, en moule.* — *Jeter des larmes*, pleurer. — Fig. et fam., *cela ne se jette pas au moule*, ne se fait pas facilement. — En t. de fauconnerie, on dit *jeter le faucon*, pour dire le laisser partir pour le vol. A l'égard de l'autour, on dit *lâcher*.

SE JETER, v. pr. Se lancer: *Se jeter dans le péril, au cou de quelqu'un, sur son ennemi.*

Les chiens se jetèrent sur le loup. — *Se jeter dans un couvent*, s'y retirer. — Fig. et fam., *se jeter à la tête de quelqu'un*, s'offrir à lui avec empressement et sans être recherché.

JETON, s. m. Pièce ronde et plate, ordinairement de métal, sur laquelle on met des portraits, des armes, des devises, etc., et dont on se sert pour marquer et payer au jeu.

JEU, s. m. Divertissement, récréation. — Plus particulièrement, exercice de récréation soumis à des règles : *Jeu de cartes*, *de dés*, etc. — Les cartes qui viennent, ou les points qu'on amène aux dés : *Il lui est venu beau jeu.* — Ce que l'on met au jeu : *Jouer gros jeu.* — Lieu où l'on joue à certains jeux : *Jeu de paume*, *de boule.* — Ce qui sert à jouer à certains jeux : *Un jeu d'échecs*, *de quilles*, etc. — Manière dont on touche les instrumens de musique. — Manière dont un comédien représente. — Exercice et façon de manier les armes : *Le jeu de la hallebarde*, *de l'espadon*, etc. — En parlant de certaines choses d'art, aisance, facilité : *Donner du jeu à un ressort.* — *Jeu de mots*, certaine allusion fondée sur la ressemblance des mots. — *Jeu de la nature*, pierre à qui la nature a donné une forme extraordinaire. — Au pl. Spectacles publics des anciens, comme les courses, les luttes, etc. — Au pl. En poésie, Divinités allégoriques qui président aux fêtes : *Les ris et les jeux embellissent ces lieux.* — *Jeux d'esprit*, productions d'esprit qui ont plus de gentillesse que de solidité, comme les anagrammes, les énigmes, les bouts-rimés, etc.

JEUDI, s. m. Le cinquième jour de la semaine.

JEUN. Ce terme n'a d'usage que dans cette façon de parler adverbiale : *A jeun*, sans avoir mangé de la journée.

JEUNE, adj. des deux g. Peu avancé en âge. En parlant des personnes, on dit, *jeune homme* au singulier, et *jeunes gens* au pluriel. — Qui a encore quelque chose de la vigueur et de l'agrément de la jeunesse. — Étourdi, évaporé. — Cadet : *Un tel le jeune.* — Il se dit aussi des bêtes, par rapport à l'âge qu'elles ont accoutumé de vivre : *Un jeune chien.* — Il se dit encore des arbres et des plantes.

* Quand *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différens, suivant qu'il est placé avant ou après le substantif. Ainsi, *le jeune Scipion* signifierait que Scipion n'était point âgé : *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de l'ancien.

JEÛNE, s. m. (*jeû-ne*) Abstinence.

JEUNEMENT, adv. (*jeu-ne-man*) Nouvellement. — T. de chasse : *Cerf de dix cors jeunement.*

JEÛNER, v. n. (*jeû-né*) Observer les jeûnes ordonnés par l'Église. — Manger peu ou même moins qu'il ne faut.

JEUNESSE, s. f. (*jeu-nè-ce*) Partie de la vie de l'homme, qui est entre l'enfance et l'âge viril. Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même ceux qui sont de l'âge de vingt ans à trente-cinq ou environ.

JEUNET, ETTE, adj. (*jeu-nè*) Qui est extrêmement jeune. Il est familier, et ne se dit que des personnes.

JEÛNEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui jeûne. Il n'est guère en usage qu'avec l'adjectif *grand.*

JOAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Art, métier, commerce de joaillier.

JOAILLIER, IÈRE, s. (mouillez les *ll*) Ouvrier qui travaille en joyaux, ou qui les vend.

JOCKEY, s. masc. (*jo-kè*) Mot nouveau emprunté de l'anglais. Postillon ou valet de pied.

JOCRISSE, s. m. (*jo-kri-ce*) t. injurieux, qui se dit d'un benêt qui se laisse gouverner, ou qui s'occupe des plus bas soins du ménage. Populaire.

JOIE, s. f. (*joa*) Passion, mouvement vif et agréable que l'ame ressent dans la possession d'un bien, ou effectif, ou imaginaire. On dit, *j'ai bien de la joie à vous voir*, et, *je me fais une joie de vous voir.* — On appelle *Feux de joie*, les feux qu'on fait dans les réjouissances publiques.

JOIGNANT, ANTE, adj. (*joa-gnan*) Qui est si proche qu'il joint : *Maison joignante à la mienne. Champ joignant la prairie.* — Il est quelquefois préposition, et signifie aussi tout proche, sans qu'il y ait rien entre deux : *Une maison joignant*, *tout joignant la sienne.*

JOINDRE, v. act. JOINT, OINTE, p. et adj. Approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se touchent : *Joindre deux ais avec de la colle forte.* En ce sens, il est quelquefois neutre : *Cette porte*, *ces fenêtres*, etc., *ne joignent pas bien.* — Ajouter, mettre une chose avec une autre, en sorte qu'elles fassent un tout : *Joignez cette maison à la vôtre.* — Unir, allier : *Joindre la prudence et la valeur*, ou *à la valeur*, ou *avec la valeur.* — Atteindre, attraper.

SE JOINDRE, v. pr. S'unir : *Il se joignit au parti contraire.* — Se rencontrer, se trouver ensemble : *Ils se joignirent en tel endroit.*

CI-JOINT, façon de parler adverbiale : *Ci-joint le procès-verbal.*

* Lorsque *ci-joint* est précédé du subst. auquel il se rapporte, il se prend toujours adjectivement : *Les mémoires ci-joints*, *la déclaration ci-jointe.* Lorsqu'au contraire il est suivi du substantif, il reste invariable et il a la significat. adverbiale : *Je vous envoie ci-joint sa lettre.*

JOINT, s. m. (*join*) Articulation. — L'endroit où deux os se joignent. Il se dit aussi de quelques autres choses, comme des pierres, des pièces de menuiserie.

JOINTE, s. f., t. de manége. Paturon.

JOINTÉ, ÉE, adject. Il n'a guère d'usage qu'en parlant d'un cheval : *Cheval court-jointé*, *cheval long-jointé*, qui a le paturon trop court et disproportionné, ou qui a cette partie trop longue.

JOINTÉE, s. f. Autant que les deux mains ensemble peuvent contenir.

JOINTIF, IVE, adj. Qui est joint : *Planches jointives.*

JOINTOYER, v. a., É, ÉE, p. (*join-toa-ié*) t. de maçonnerie. Joindre des pierres avec du mortier ou du plâtre.

JOINTURE, s. f. (*join-tu-re*) Joint : *Les jointures du corps.* — Dans les arts mécaniques, l'endroit où deux corps se touchent et se lient : *Quand un ouvrage est bien travaillé, on n'aperçoit pas les jointures.*

JOLI, IE, adject. Gentil, agréable. Il est quelquefois subst : *Le beau est au-dessus du joli.*

JOLIET, ETTE, adj., dimin. de joli. (*jo-li-è*) Il n'a guère d'usage qu'au fém. et dans le discours fam. : *Elle est joliette.*

JOLIMENT, adv. (*jo-li-man*) D'une manière jolie.

JOLIVETÉ, s. f. Il n'a guère d'usage qu'au pl., et il se dit des babioles, et de certains petits ouvrages qui ne sont pas de grand service : *Petites jolivetés.* — Il se dit aussi des gentillesses que font les enfans. Il est vieux.

JONC, s. m. (*jon*, et devant une voyelle *jonk*) Plante marécageuse. — Canne de jonc. — Espèce de bague dont le cercle est égal partout. — *Jonc marin*, espèce de jonc qui a la tige boiseuse et les fleurs jaunes.

JONCAIRE ou JUNCARIA, s. f. (*jon-kè-re*) Plante rameuse, dont les tiges ressemblent à celles du jonc.

JONCHÉE, s. f. Toutes sortes d'herbes, de fleurs et de branchages dont on jonche les rues, les églises, aux jours de cérémonie. — Petit fromage de crême ou de lait caillé.

JONCHER, v. act. É, ÉE, p. (*jon-ché*) Parsemer de joncs, de fleurs, de branchages verts, pour une cérémonie. — On dit fig., *la terre était jonchée de morts.*

JONCHETS, s. m. pl. (*jon-chè*) Certains petits bâtons fort menus en forme de joncs, avec lesquels on joue.

JONCTION, s. fém. (*jonk-cion*) Union, assemblage.

JONGLERIE, s. f. Charlatanerie, tour de passe-passe.

JONGLEUR, s. masc. Autrefois, espèce de ménétrier qui allait dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs, chantant des chansons. — Présentement, joueur de gobelets, faiseur de tours.

JONQUE, s. f. (*jon-ke*) Vaisseau fort en usage dans les Indes.

JONQUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Fleur jaune printanière et odoriférante.

JON-THLASPI, s. m. Plante crucifère. Elle est vulnéraire, détersive et apéritive.

JOUAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Jouer à petit jeu, et seulement pour s'amuser. Il est familier.

JOUBARBE, s. f. Plante qui croît ordinairement sur les toits et sur les murs.

JOUE, s. fém. Partie du visage de l'homme, qui est au-dessous des tempes et des yeux, et qui s'étend jusqu'au menton.

JOUÉE, s. f. Épaisseur de mur dans l'ouverture d'une fenêtre.

JOUER, v. n. (*jou-é*) Se récréer, se divertir : *Ces enfans jouent ensemble.* — S'amuser à un jeu quelconque : *Jouer aux cartes, aux dés*, etc., *en carreau, en cœur.*—Toucher avec art un instrument de musique. — En parlant des machines, avoir l'aisance et la facilité du mouvement : *Ce ressort joue bien.* — *Faire jouer le canon*, le tirer. — *Faire jouer une mine*, y mettre le feu. — *Faire jouer des eaux*, les faire jaillir. — Fig. *Jouer de malheur*, réussir mal dans tout ce qu'on entreprend. — *Jouer de son reste*, prendre un moyen extrême, ou achever de consumer son bien. — *Jouer au plus sûr*, choisir de deux expédiens, celui où il y a le moins de risque. — *Jouer à jeu sûr*, être sûr du succès de ce qu'on entreprend. — *Jouer au fin et au plus fin*, employer l'adresse et la finesse pour venir à bout de ses desseins.

JOUER, v. a. É, ÉE, p. — *Jouer un jeu, une partie*, etc. — Représenter : *Jouer une comédie, une tragédie.* — Railler quelqu'un, le rendre ridicule. — Feindre d'être affligé, d'être surpris, d'être un homme d'importance : *Jouer la douleur, la surprise, l'homme d'importance.* — Contrefaire : *Jouer l'homme de bien.* — Tromper : *Jouer quelqu'un.*

SE JOUER, v. pron. S'amuser. — *Faire une chose en se jouant*, sans application et sans peine. — *Se jouer de la religion, des lois*, la profaner, les mépriser. — *Se jouer de quelqu'un*, se moquer de lui, le railler, l'amuser par de belles paroles.

JOUET, s. m. (*jou-è*) Petite bagatelle que l'on donne aux enfans pour les amuser. — Il se dit fig. d'un homme dont on se moque. — En t. de manége, petite chaînette suspendue à la brisure du canon, qui forme l'embouchure.— On dit fig., *ce vaisseau est le jouet des vents, des flots, des tempêtes.*—*Cet homme est le jouet de la fortune*, il a éprouvé plusieurs revers. — *Il est le jouet de ses passions*, il se laisse emporter par ses passions.

JOUEUR, EUSE, subst. Celui, celle qui joue, qui s'ébat et qui folâtre avec quelqu'un. Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Un rude joueur*, *une rude joueuse*, personne qui, badinant, a coutume de blesser, de faire du mal aux gens avec qui elle joue. — Celui qui joue à quelque jeu qui a des règles : *Joueur de paume*, *de boule*. — Qui a la passion du jeu, qui fait métier de jouer. — *Beau joueur*, qui a des procédés honnêtes au jeu, soit qu'il gagne, soit qu'il perde. — *Joueur d'instrumens*, celui qui joue des instrumens de musique.

JOUFFLU, UE, subst. et adject. Qui a de grosses joues. Il est familier.

JOUG, s. m. (On fait sentir un peu le *g*) Pièce de bois traversant par-dessus la tête des bœufs, et avec laquelle ils sont attelés pour tirer ou pour labourer. — Fig. Servitude, sujétion. — Chez les anciens Romains, pique mise en travers sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle ils faisaient passer leurs ennemis vaincus.

JOUIR, v. n. Avoir l'usage, la possession actuelle de quelque chose. — *Jouir de quelqu'un*, avoir la liberté de l'entretenir. — On dit aussi, *jouir de l'embarras de quelqu'un*, pour dire, s'en amuser.

* Jouir se prend toujours en bonne part; ainsi ne dites pas, *jouir d'une mauvaise santé*, d'une *mauvaise réputation*; il faut dire, *avoir une mauvaise santé*, *une mauvaise réputation*.

JOUISSANCE, s. f. (*jou-i-çan-ce*) Usage et possession de quelque chose.

JOUISSANT, ANTE, adj. (*jou-i-çan*) Qui jouit.

JOUJOU, s. m. Jouet d'enfant. Familier.

JOUR, s. m. Clarté, lumière que le soleil répand lorsqu'il est sur l'horizon, ou qu'il en est proche. — Certaines ouvertures par où le jour, l'air, peuvent passer. — On appelle *le jour* ou *les jours*, les fenêtres et ouvertures des bâtimens, par où vient le jour. — En peinture, ce qui est frappé de la lumière, par opposition à *ombre*. — Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque affaire : *Je vois jour à le servir*. — Fig. La vie : *Perdre le jour*. — Certain espace de temps par lequel on divise les mois et les années. On distingue *le jour naturel*, *le jour artificiel et le jour civil*. Le premier comprend le jour et la nuit; le second se prend depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; le troisième se prend ordinairement, parmi nous, depuis minuit jusqu'au minuit suivant. — Au pl. La vie, l'âge, le temps auquel on vit : *A la fin de nos jours. Nous ne verrons point cela de nos jours*. — *Faux jour*, lumière qui empêche de voir les objets tels qu'ils sont. — Fig. *Mettre une affaire dans un faux jour*, la faire paraître autre qu'elle n'est. — *Se faire jour au travers des ennemis*, se faire passage et ouverture. — *Mettre au jour*, rendre public, divulguer. — Fig. *Les beaux jours*, le temps de la première jeunesse.

JOURNAL, adj. m. *Livre-journal*, *papiers-journaux*, livre, papiers qui contiennent ce qui se perçoit, ce qui se dépense, ce qui se vend chaque jour.

JOURNAL, s. m. Relation, jour par jour, de ce qui se passe ou s'est passé en quelque pays. — Livre où un marchand écrit jour par jour ce qu'il fait. — Ouvrage périodique quelconque : *Journal de Paris*, *des savans*, etc. — Mesure de terre en usage en plusieurs endroits au lieu d'arpent.

JOURNALIER, IÈRE, adj. (*jour-na-lié*) Qui se fait chaque jour. — Inégal, qui est sujet à changer.

JOURNALIER, s. m. Homme travaillant à la journée.

JOURNALISTE, s. m. Celui qui fait un journal.

JOURNÉE, s. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à celle où l'on se couche. — Travail d'un ouvrier pendant un jour. — Chemin qu'on fait d'un lieu à un autre dans l'espace d'une journée. — Il signifie encore jour de bataille, ou la bataille même : *Ce fut une sanglante journée. La journée de Rocroi*.

JOURNELLEMENT, adv. (*jour-nè-le-man*) Tous les jours.

JOUTE, s. f. Combat à cheval d'homme à homme avec des lances, soit à outrance, soit par divertissement. Il se dit aussi des combats sur l'eau par divertissement.

JOUTER, v. n. (*jou-té*) Faire des joutes. — Fig. et fam. Disputer.

JOUTEUR, s. m. Celui qui joute.

JOUVENCE, s. f. (*jou-van-ce*) Jeunesse. Il est vieux. — *Fontaine de jouvence*, fontaine qu'on supposait avoir la vertu de rajeunir.

JOUVENCEAU, s. m. (*jou-van-çô*) Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. On ne le dit qu'en plaisanterie.

JOUVENCELLE, s. f. Jeune fille. Il est du style fam.

JOUXTE, prép. Vieux mot. Proche ou conformément.

JOVIAL, ALE, adj. Gai, joyeux. Il est fam. et n'a pas de pl. au masculin.

JOYAU, s. m. (*joa-iô*) Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries.

JOYEUSEMENT, adv. (*joa-ieu-ze-man*) Avec joie.

JOYEUSETÉ, s. f. Plaisanterie, mot pour rire. Il est vieux.

JOYEUX, EUSE, adj. (*joa-ieu*) Qui a de la joie : *Un homme joyeux*. — Qui donne de la joie : *Une joyeuse nouvelle*.

JUBÉ, s. m. Espèce de tribune dans une église, qui est ordinairement entre la nef et le chœur.

JUBILATION, s. fém. (*ju-bi-la-cion*) Réjouissance, bonne chère. Il ne se dit qu'en plaisantant.

JUBILÉ, s. m. Parmi les Israélites, solennité publique qui se faisait tous les cinquante ans, où chacun rentrait dans son héritage, toutes sortes de dettes étant remises, etc. — Parmi les chrétiens, indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions : *Le grand jubilé n'était autrefois que de cent ans en cent ans ; ensuite de cinquante en cinquante ans ; il est maintenant de vingt-cinq en vingt-cinq ans.*

JUCHER, v. n. É, ÉE, et SE JUCHER, v. pr., p. et adj. (*ju-ché*) Il se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. — Au part., *cheval juché*, dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince.

JUCHOIR, s. m. (*ju-choar*) L'endroit où juchent les poules.

JUDAÏQUE, adj. des deux g. (*ju-da-i-ke*) Qui appartient aux Juifs.

JUDAÏSER, v. n. (*ju-da-i-zé*) Pratiquer en quelques points les cérémonies de la loi judaïque.

JUDAÏSME, s. m. La religion des Juifs.

JUDAS, s. masc. Ouverture pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous.

JUDÉE, s. f. Contrée de l'Asie. On appelle *Bitume de Judée*, celui qui se trouve à la surface de la mer Morte.

JUDELLE, s. f. (*ju-dè-le*) Oiseau aquatique.

JUDICATUM SOLVI, t. de palais, emprunté du latin : *Caution judicatum solvi*, qu'un étranger, demandeur ou appelant, doit donner pour répondre des dépens qui pourraient être prononcés contre lui.

JUDICATURE, s. f. État, condition, profession de juge.

JUDICIAIRE, adj. des deux g. (*ju-di-ci-è-re*) Qui se fait en justice. — En t. de rhétorique, *genre judiciaire*, celui des trois genres d'éloquence, par lequel on accuse ou l'on défend. — *Astrologie judiciaire*, l'art de juger de l'avenir par les astres. — On appelle *pouvoir judiciaire*, le pouvoir de juger et de punir les infractions des lois.

JUDICIAIRE, s. f. La faculté de juger. *Judiciaire fort bonne, excellente*, Fam.

JUDICIAIREMENT, adv. (*ju-di-ci-è-re-ment*) En forme judiciaire.

JUDICIEUSEMENT, adv. (*ju-di-ci-eu-ze-man*) D'une manière judicieuse.

JUDICIEUX, EUSE, adj. (*ju-di-ci-eu*) Qui a le jugement bon. — Fait avec jugement.

JUGE, s. m. Qui a le droit et l'autorité de juger. — Homme préposé par autorité publique, pour rendre justice aux particuliers. — On appelle *juge naturel*, *ordinaire*, celui à qui naturellement, ordinairement et de droit, appartient la connaissance d'une affaire. — *Juge délégué*, celui commis pour connaître d'une affaire particulière. — Celui qui, sans autorité publique, est choisi pour arbitre par des parties pour terminer leurs différends : *Vous serez notre juge.* — On dit aussi : *Les sens sont juges de cela. L'œil, l'oreille en est juge.* — On dit encore qu'*un homme est juge d'une chose*, quand il est capable d'en porter jugement. — *Les Juges*, septième livre de l'Ancien Testament.

JUGE DE PAIX, s. m. Officier de justice et de police, dont la principale fonction consiste à concilier les parties.

JUGEMENT, s. m. (*ju-je-man*) Faculté de l'ame qui juge les choses : *Jugement bon solide.* — Décision prononcée en justice. — Avis, sentiment, opinion. — Approbation ou condamnation de quelque action morale : *Jugement charitable, téméraire.*

JUGER, v. a. et v. n. É, ÉE, p. et adj. (*ju-gé*) Rendre la justice. — Décider une affaire, un différend en justice. — Décider comme arbitre. — Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose : *Il juge bien de la peinture.* — On dit aussi, *bien* ou *mal juger de quelqu'un* ou *de ses actions.* — Faire usage de son jugement, pour dire ou pour affirmer quelque chose. — Conjecturer. — Croire, estimer que... — Être du sentiment, de l'opinion que.... etc. — Comprendre dans son esprit se figurer, s'imaginer.

JUGULAIRE, adj. des deux g. (*ju-gu-lè-re*) Qui appartient à la gorge : *Glande, veine jugulaire.*

JUGULAIRE, s. f. La veine jugulaire : *Saigner à la jugulaire*, pour dire, à la veine jugulaire.

JUGULER, v. a. É, ÉE, p. Étrangler. — Tourmenter, presser, exiger. Pop.

JUIF, IVE, s. Qui professe le judaïsme. — Usurier, marchand qui vend trop cher.

JUILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Le septième mois de l'année.

JUIN, s. m. Le sixième mois de l'année.

JUIVERIE, s. f. Quartier d'une ville, habité par des Juifs. — Fam. Marché usuraire.

JUJUBE, s. f. Fruit du jujubier.

JUJUBIER, s. m. (*ju-ju-bié*) Arbre dont le fruit est pectoral, adoucissant et apéritif.

JULE, s. m. Insecte. — Monnaie en usage en Italie, surtout à Rome.

JULEP, s. m. (*ju-lèp*) Potion médicinale.

JULIEN, ENNE, adj., t. de chronologie usité dans ces phrases : *Calendrier julien, année, période julienne.*

JULIENNE, s. f. Plante, espèce de giroflée. — Sorte de potage fait avec plusieurs sortes d'herbes.

JUMART, s. m. (*ju-mar*) Animal engendré d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, d'un âne et d'une vache, d'un cheval et d'une vache. L'existence de ces sortes de mulets est très-douteuse.

JUMEAU, ELLE, adject. (*ju-mô*) Il se dit de deux ou trois enfans nés d'un même accouchement. — Il se dit aussi de deux fruits joints ensemble. — On dit subst., *un jumeau, des jumeaux.* — Au pl. en anatomie, on donne ce nom à deux muscles; et en chimie, à deu alambics d'une seule pièce, dont l'un sert de récipient à l'autre.

JUMELÉ, ÉE, adject., t. de blason. Toute pièce formée de deux jumelles.

JUMELLES, s. f. pl. (*ju-mè-le*) t. de charpent. Deux pièces de bois qui entrent dans la composition d'un pressoir, d'une presse d'imprimerie, etc. — En t. de blason, deux petites bandes parallèles.

JUMENT, s. fém. (*ju-man*) La femelle du cheval.

JUNCAGO, s. masc. Plante qui croît dans les marais, et qui tient du gramen et du jonc.

JUNTE ou JONTE, s. f. Nom qu'on donne à différens conseils en Espagne.

JUPE, s. fém. Partie de l'habillement des femmes, qui descend de la ceinture jusqu'aux pieds.

JUPITER, s. m. Nom d'une des planètes. — En t. de chimie, étain.

JUPON, s. m. Courte jupe.

JURANDE, s. fém. La charge de juré d'un métier, et le temps durant lequel on l'exerçait : *Les jurandes sont abolies.*

JURAT, s. m. (*ju-ra*) On nommait ainsi, à Bordeaux, les consuls ou échevins.

JURATOIRE, adj. des deux g. (*ju-ra-toare*) Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Caution uratoire.* Serment fait en justice de se représenter en personne, ou de rapporter quelque chose dont on est chargé.

JURÉ, ÉE, adject. Celui ou celle qui avait fait les sermens requis pour la maîtrise : *Écrivain juré, jurée lingère.* — *Ennemis jurés*, ennemis irréconciliables.

JURÉ, s. masc. Celui qui est membre d'un jury.

JUREMENT, s. m. (*ju-re-man*) Serment qu'on fait en vain et sans nécessité. — Au pl. Blasphèmes, imprécations et exécrations.

JURER, v. act. et n. É, ÉE, p. et adject. (*ju-ré*) Affirmer par serment. — Blasphémer. Promettre fortement. — On dit fig. de deux choses dont l'union est choquante, qu'*elles jurent ensemble.*

JUREUR, s. m. Qui jure beaucoup.

JURI ou JURY, s. m. Commission de citoyens appelés pour constater l'existence d'un délit.

JURIDICTION, s. f. (*ju-ri-dik-cion*) pouvoir du juge. — L'étendue des terres où le juge a le pouvoir.

JURIDIQUE, adj. des deux g. (*ju-ri-di-ke*) Qui est dans les formes de la justice.

JURIDIQUEMENT, adv. (*ju-ri-di-ke-man*) D'une manière juridique.

JURISCONSULTE, s. masc. Celui qui fait profession du droit et de donner conseil.

JURISPRUDENCE, s. f. (*ju-ris-pru-dance*) La science du droit.

JURISTE, s. m. Auteur qui a écrit sur les matières de droit.

JURON, s. m. Certaine façon affectée de jurer. Il est famil.

JUS, s. masc. Suc que l'on tire de quelque substance par pression, par coction ou par préparation.

JUSANT, s. m. (*ju-zan*) t. de marine. Reflux de la marée.

JUSQUE, prép. qui marque certains termes de lieu ou de temps, au delà desquels on ne passe point. On écrit quelquefois *jusques*, surtout en poésie.

JUSQUIAME ou HANEBANE, s. f. (*jus-kia-me*) Plante vénéneuse et narcotique.

JUSSION, s. f. (*ju-cion*) Commandement que faisait le roi aux autorités supérieures, pour leur enjoindre de faire une chose qu'elles avaient refusée.

JUSTAUCORPS, s. m. Vêtement à manches, qui descend jusqu'aux genoux, et qui serre le corps.

JUSTE, adj. des deux g. Équitable, qui est conforme au droit, à la raison et à la justice. — Qui juge ou qui agit selon l'équité. — Qui observe exactement les devoirs de la religion. En ce sens, il est souvent subst. : *Dieu est le protecteur du juste.* — En parlant d'une montre, qui marque exactement les heures : *Cette montre est juste.* — Trop étroit : *Habit bien juste.* — Qui a la justesse convenable : *Calcul, voix, balance juste.* — s. m. Habillement de paysanne.

JUSTE, adv. Avec justesse : *Il parle juste.* — Précisément : *Voilà juste l'homme qu'il nous faut.* — *Au juste*, adv. Justement, précisément.

JUSTEMENT, adv. (*jus-te-man*) Avec justice. — Dans la juste proportion.

JUSTESSE, s. fém. (*jus-tè-ce*) Précision exacte : *Justesse de la voix, de l'oreille.* — Il se dit aussi de l'esprit : *Parler avec beaucoup de justesse.* Ce mot n'a point de pluriel.

JUSTICE, s. f. Vertu morale, qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient. — Bon droit, raison. — Magistrats qui renden

la justice. — Juridiction. — Observation exacte des devoirs de la religion. — Il signifie encore la certitude intérieure que Dieu met dans l'ame par sa grâce. — *Justice commutative*, qui concerne le commerce, les échanges et les ventes. — *Justice distributive*, celle par laquelle les magistrats adjugent à chacun ce qui lui appartient, distribuent les récompenses et les peines. — *Rendre la justice*, juger, faire les fonctions de juge. — *Faire justice*, punir corporellement. — *Se faire justice*, se condamner quand on a tort. Il signifie aussi se venger soi-même, se payer par ses mains.

* *Justice* n'a de pluriel que dans cette phrase de l'Écriture : *Je jugerai les justices mêmes*, c'est-à-dire, les jugemens des hommes.

JUSTICIABLE, adj. des deux g. Qui doit répondre devant certains juges.

JUSTICIER, v. a. É, ÉE, p. (*jus-ti-ci-é*) Punir quelqu'un d'une peine corporelle en exécution d'une sentence.

JUSTICIER, s. m. Qui aime à rendre, à faire rendre justice. — Celui qui avait droit de justice en quelque lieu.

JUSTIFIABLE, adj. des deux g. Qui peut être justifié.

JUSTIFIANT, ANTE, adj. (*jus-ti-fi-an*) Qui rend juste intérieurement : *Grâce, foi justifiante*. Il n'est en usage qu'en ces deux phrases.

JUSTIFICATIF, IVE, adj., t. de palais. Qui sert à prouver qu'une chose est ainsi qu'on l'a exposée.

JUSTIFICATION, s. f. (*jus-ti-fi-ka-cion*) Action, procédé par lequel on se justifie. — En t. de l'Écriture-Sainte, l'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. — En t. d'imprimerie, la longueur de la ligne.

JUSTIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*jus-ti-fi-é*) Montrer, prouver qu'un accusé est innocent. — Prouver la bonté, la solidité, la vérité d'une chose : *L'événement a justifié ce conseil.* — Vérifier qu'un fait est comme on l'a posé. — En t. de religion, donner la justice intérieure. — En t. d'imprimerie, donner à la ligne la longueur qu'elle doit avoir.

JUXTA-POSITION, s. fém. (*juks-ta-po-zi-cion*) t. de physique, qui exprime la manière dont les corps augmentent de volume et de quantité, par l'addition de la matière qui s'y ajoute extérieurement.

K

K, s. masc. Lettre consonne, la onzième de l'alphabet. On prononçait *Ka* : et dans la nouvelle appellation, on prononce *Ke*, comme le *C* dur.

KABAK, s. m. Nom qu'on donne, en Moscovie, à des lieux publics où l'on vend du vin, de la bière, etc.

KABIN, s. m. (*ka-bin*) Mariage en usage chez les mahométans, par lequel un homme épouse une femme pour un temps limité.

KACY, s. masc. Arbre dont les nègres font des canots.

KAGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Pâte que font les Italiens avec la plus belle farine de froment.

KAHOUANNE, s. f. (*ka-oua-ne*) Espèce de tortue dont l'écaille s'emploie dans les ouvrages de marqueterie.

KALÉIDOSCOPE, s. m. Cylindre opaque dans la longueur duquel trois verres sont disposés en prisme, de manière à varier à l'infini l'aspect de ce qu'on met dans l'objectif.

KALI, s. m. Plante qui croît au bord de la mer. Ses cendres sont ce qu'on nomme la *soude*.

KAN, s. m. Prince, commandant : *Le kan des Tartares*.

KANASTER, s. m. Panier de jonc ou de canne, dans lequel on met le tabac que l'on envoie d'Amérique en Europe.

KAOLIN, s. masc. Terre qui entre dans la composition de la pâte de la porcelaine.

KARATAS, s. m. Plante d'Amérique, sorte d'aloès dont on tire une espèce de fil qui sert à faire des filets, des hamacs.

KAZINE, s. f., t. de relation. Le trésor du grand-seigneur.

KEIRI ou GIROFLIER JAUNE. Voyez VIOLIER.

KÉRATOGLOSSE, s. m., t. d'anat. Nom d'un muscle de la racine de la langue.

KÉRATOPHYLLON ou KÉRATOPHYTE, s. m. Plante qui croît dans la mer.

KERMÈS, s. m. (*kér-mèce*) Genre d'insectes hémiptères, dont les femelles sont aptères, qui s'attachent aux arbres sous la forme d'une petite excroissance rouge dont on se sert pour teindre en écarlate. — *Kermès minéral* ou *Poudre des chartreux*, préparation d'antimoine d'un grand usage en médecine.

KERMESSE ou KARMESSE, s. f. Foires annuelles de Hollande, qu'on célèbre avec des processions, des mascarades, des danses, etc.

KIASTRE, s. m., t. de chirurgie. Espèce de bandage pour la rotule fracturée en travers.

KILOGRAMME, s. m. Nouvelle mesure de pesanteur, égale à mille grammes, environ deux livres six gros.

KILOLITRE, s. m. Nouvelle mesure de capacité, égale à mille litres.

KILOMÈTRE, s. m. Nouvelle mesure de longueur égale à mille mètres. Il vaut environ

cinq cent treize toises, ce qui est un peu moins que le quart de lieue.

KIOSQUE, s. m. Mot emprunté du turc, qui se dit de certains pavillons qui sont dans des jardins, sur des terrasses.

KIRSCH-WASSER, s. m. Mot allemand, qui signifie *eau de cerises*, et que l'on a adopté en français pour signifier une liqueur faite avec des cerises sauvages.

KOFF, s. m. Sorte de bâtiment hollandais, avec un mât de misaine et le grand mât.

KOUAN, s. m. Plante dont la graine sert pour faire le carmin.

KREMLIN, s. m. Nom du palais des czars à Moscou.

KURTCHIS, s. m. pl., t. de relation. C'est, en Perse, un corps de cavalerie, composé de l'ancienne noblesse.

KUSSIR, s. m. Instrument turc, composé de cinq cordes tendues sur une peau qui couvre une assiette de bois.

KYNANCIE, s. f., t. de médec. Esquinancie inflammatoire.

KYRIELLE, s. fém. (*ki-ri-è-le*) Litanie. — Figur. et fam. Longue suite de choses ennuyeuses.

KYSTE, s. masc., t. d'anat. Membrane en forme de vessie, qui renferme des humeurs liquides, épaisses, etc., contre nature.

KYSTÉOTOMIE ou KYSTIOTOMIE, s. f., t. de chirurgie. Opération qu'on fait à la vessie lorsqu'on en veut tirer l'urine. On l'appelle aussi, *la ponction au périnée*.

KZEL-BACHE, s. m. Ornement de tête des Persans.

L

L, s. m., suivant l'appellation nouvelle, qui se prononce *le*, et s. f. suivant l'appellation ancienne, qui prononçait *elle*. Lettre consonne, la douzième des lettres de l'alphabet

Quand cette lettre est double, et qu'elle est précédée de *ai*, *ei*, *oui*, elle se prononce mouillée, comme en ces mots : *Travailler*, *veiller*, *recueillir*, *fouiller*. Elle se prononce de même dans d'autres mots, où l'*i* n'est précédé ni d'*a*, ni d'*e*, ni d'*ou*, comme dans *fille*, *quille*, *briller*, etc. — On suit la même prononciation dans les mots suivans : *Travail*, *réveil*, *cercueil*, *œil*, *fenouil*, ainsi que dans *péril*, *mil* dans la signification de *millet*. — La lettre *l* finale, précédée d'un *i*, ne se prononce point dans quelques mots, comme *sourcil*, *outil*, *fusil*, etc.

LA, article fém. dont le masc. est *le*.

LA pron. relatif, dont le masc. est *le*.

LÀ, adv. démonstratif. Il est d'un très-grand usage : *Demeurez-là. Cet homme-là.*

De là, de ce lieu-là, de ce point-là. — Il signifie aussi de cette cause-là, de ce sujet-là. — *Deçà* et *delà*, de côté et d'autre. — *Delà*, prép. Plus outre, de l'autre côté : *Delà la rivière*, *les monts ;* en ce sens, il se joint avec les particules *au*, *de* et *par* : *Au delà des mers ; il est de delà les monts ; c'est dix lieues par delà Rome.* — *Au delà et par delà*, encore plus, encore davantage. — *Au delà de...*, plus qu'on ne peut espérer ou croire. — *En delà*, plus loin. — *Dès là*, adv. de temps. Dès lors, de ce temps-là, cela étant. — *Jusque là*, jusqu'à ce temps, ce lieu, ce point.

LA OU. Au lieu que. Il est vieux.

LA LA, expression familière : *Là là, rassurez-vous ; là là, tout beau.*

LA LA, adv. Médiocrement : *Est-il savant ? là là.*

LA, s. m. Sixième note de la gamme de musique.

LABARUM, s. m. (*la-ba-rome*) Mot emprunté du latin. L'étendard impérial sur lequel Constantin fit mettre le monogramme de Jésus-Christ.

LABEUR, s. m. Travail long, pénible et suivi. En ce sens, il vieillit. — En t. d'imprimerie, ouvrage considérable et tiré à un grand nombre d'exemplaires. — *Terres en labeur*, façonnées, cultivées.

LABEURER, v. n. (*la-beu-ré*) Opérer. Il n'est usité que dans ce proverbe : *En peu d'heures Dieu labeure.*

LABIAL, ALE, adj. *Muscle labial*, le muscle orbiculaire des lèvres. — *Offres labiales*, qui ne sont faites que de bouche. — *Lettre labiale*, qui se prononce avec les lèvres. B, P, V, F, M, sont des consonnes *labiales*.

LABIÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit d'une fleur d'une seule pièce partagée comme en deux lèvres, lesquelles ont souvent plusieurs découpures.

LABILE, adj. *Mémoire labile*, peu heureuse, peu fidèle.

LABORATOIRE, s. m. (*la-bo-ra-toa-re*) Lieu où travaillent les chimistes.

LABORIEUSEMENT, adv. (*la-bo-ri-eu-ze-man*) Avec beaucoup de peine et de travail.

LABORIEUX, EUSE, adj. (*la-bo-ri-eu*) Qui travaille beaucoup. — Qui demande un grand travail : *Entreprise laborieuse.*

LABOUR, s. m. La façon qu'on donne aux terres en les labourant.

LABOURABLE, adj. des deux g. Propre à être labouré : *Terres labourables.*

LABOURAGE, s. m. L'art de labourer la terre. — L'ouvrage du laboureur.

LABOURER, v. a. et n. É, ÉE, p. et adj.

(*la-bou-ré*) Remuer la terre avec la charrue, ou la bêche, ou la houe, etc. — Fig. et fam. Avoir beaucoup de peine. — *Ce vaisseau laboure*, touche le fond. — *Cette ancre laboure*, ne tient pas dans le fond où on l'a jetée.

LABOUREUR, s. m. Celui qui laboure ou qui fait métier de labourer la terre.

LABURNE, s. m. ou AUBOURS. Arbre.

LABYRINTHE, s. m. (*la-bi-rin-te*) Lieu coupé de plusieurs chemins, d'allées et de détours, en sorte qu'il est très-difficile d'en trouver l'issue. — Fig. Grand embarras.

LAC, s. m. (*lake*) Grande étendue d'eau dormante.

LACER, v. a. É, ÉE, p. (*la-cé*) Serrer avec un lacet. — Il se dit aussi d'un chien qui couvre sa femelle. — En t. de marine, c'est saisir la voile à la vergue.

LACÉRATION, s. f. (*la-cé-ra-cion*) t. de prat. Action de lacérer un écrit, un livre.

LACÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*la-cé-ré*) Déchirer. — *Lacérer une pièce fausse, un écrit scandaleux.*

LACERNE, s. f., t. d'antiquité. Habit grossier en usage chez les Romains.

LACERON, s. m. Voyez LAITERON.

LACET, s. m. (*la-cè*) Cordon de fil ou de soie, dont les femmes se servent pour serrer leur corps de jupe. — Lacs avec lesquels on prend les perdrix, etc.

LÂCHE, adj. des deux genres. (*lâ-che*) Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré. — Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. — Poltron, qui n'a nul sentiment d'honneur. En ce sens, il est quelquefois subst. — *Style lâche*, languissant, sans nerf. — En t. de botanique, *tige lâche*, dont les parties s'éloignent les unes des autres.

LÂCHEMENT, adv. (*lâ-che-man*) Mollement, avec nonchalance. — D'une manière vile, honteuse.

LÂCHER, v. a. É, ÉE, p. (*lâ-ché*) Faire qu'une chose ne soit plus si tendue, si serrée qu'elle était. — Laisser aller tout à fait. — Fig. et fam. : *Lâcher la bride à quelqu'un*, lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. — *Lâcher la bride à ses passions*, s'y abandonner. — *Lâcher le pied*, s'enfuir. — *Lâcher la main*, céder quelque chose de son intérêt, diminuer du prix qu'on voudrait avoir. — Pop. Donner : *Il lui lâcha un soufflet.* — On dit aussi, *lâcher un coup de pistolet*, etc.

LÂCHETÉ, s. f. Poltronnerie, défaut de courage. — Action basse et indigne. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

LACINIÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des plantes dont les feuilles sont découpées en forme de lanières.

LACIS, s. m. Espèce de réseau de fil ou de soie. — En t. d'anat. Entrelacement de différens vaisseaux du corps humain.

LACONIQUE, adj. des deux g. (*la-ko-ni-ke*) Concis, à la manière des Lacédémoniens : *Discours, style laconique.*

LACONIQUEMENT, adv. (*la-ko-ni-ke-man*) En peu de mots.

LACONISME, s. m. Façon de parler concise, à la manière des Lacédémoniens.

LACRYMAL, ALE, adj. (*la-kri-mal*) t. d'anatomie. Qui appartient aux vaisseaux d'où coulent les larmes. — *Fistule lacrymale*, ulcère au coin de l'œil.

LACRYMATOIRE, s. m. (*la-kri-ma-toa-re*) Petit vase que les anciens Romains mettaient dans les sépulcres, et qui était destiné à y conserver les larmes qui avaient été versées aux funérailles du mort.

LACS, s. m. (On ne prononce point le *c*) Cordon délié. — Nœud coulant propre pour prendre du gibier. — Fig. Piége, embarras. — *Lacs d'amour*, cordons entrelacés d'une certaine manière. — Corde pour abattre les chevaux.

LACTÉ, ÉE, adj. Il n'est d'usage qu'en ces phrases : *Voie lactée*, trace blanche dans le ciel, formée, suivant plusieurs astronomes, par un nombre infini d'étoiles très-éloignées. — *Veines lactées*, petites veines qui contiennent le chyle, et le portent dans le réservoir.

LACUNE, s. f. Le vide qui se trouve dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage.

LADANUM ou LABDANUM, s. m. (*la-da-nome*) Matière gommeuse et résineuse.

LADI ou LADY, s. f. (On prononce en anglais *Lédi*) Titre que les Anglais donnent aux femmes des lords et des chevaliers.

LADRE, adj. des deux g. Attaqué de lèpre. — Fig. et fam. Insensible. — Excessivement avare. — Il est aussi subst., et alors il fait au fém., *ladresse* : *C'est un ladre. C'est une ladresse.*

LADRERIE, s. f. Lèpre, maladie. — Hôpital où l'on reçoit les lépreux. — Fig. et fam. Vilaine et sordide avarice.

LAGOPHTHALMIE, s. f. (*la-gof-tal-mî-e*) t. de médecine. Maladie des paupières, qui sont tellement retirées, que l'œil ne peut être entièrement fermé.

LAGOPUS. Voyez PIED DE-LIÈVRE.

LAGUE, s. f. (*la-ghe*) t. de marine, synonime de *sillage*.

LAGUNE, s. f. Espèce de petit lac ou de flaque d'eau dans des lieux marécageux.

LAHMA. Voyez GLAMA.

LAI, LAIE, s. et adj. (*lè*) Laïque : *Conseiller, patron, frère lai.*

LAI, s. m. Complainte, doléance; vieux mot. Sorte de poésie plaintive.

LAICHE, s. f. (*lè-che*) Mauvaise herbe qui croît dans les prés, et qui blesse la langue des chevaux.

LAID, LAIDE, adj. (*lè*, *lè-de*) Difforme, qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou dans les couleurs requises pour la beauté : *Homme laid*, *chien laid*, *étoffe fort laide.* — En morale, déshonnête, contraire à la bienséance. Familier.

LAIDERON, s. f. (*lè-de-ron*) Jeune fille ou femme qui est laide, mais qui n'est pas sans agrément : *C'est une laideron qui ne déplaît pas. C'est une jolie laideron.* Il est fam.

LAIDEUR, s. f. (*lè-deur*) Difformité. — Il se dit fig. des vices et des actions vicieuses et malhonnêtes : *La laideur du vice.*

LAIE, s. f. (*lè*) La femelle du sanglier. — En t. d'eaux et forêts, route coupée dans une forêt, dans une futaie. — Il se dit aussi, en t. de maçonnerie, d'une denture ou brételure que laisse sur la pierre le marteau que l'on appelle aussi *laie*, lorsqu'on s'en sert pour la tailler.

LAINAGE, s. m. (*lè-na-je*) Marchandise de laine. — La façon qu'on donne aux draps en les tirant avec les chardons pour y faire venir le poil.

LAINE, s. f. (*lè-ne*) Ce qui couvre la peau des moutons. — *Laine d'agnelin*, celle qui provient des agneaux et des jeunes moutons. — *Laine crue*, celle qui n'est point apprêtée. — *Laine de Moscovie*, le duvet qui croît sous le ventre du castor. — On appelle aussi *laine*, les cheveux épais et crépus des nègres.

LAINEUX, EUSE, adject. (*lè-neu*) Qui a beaucoup de laine : *Mouton laineux. Drap laineux. Étoffe laineuse.*

LAINIER, s. m. (*lè-nié*) Marchand qui vend des laines en écheveaux.

LAÏQUE, s. et adj. des deux g. (*la-i-ke*) Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux.

LAIS, s. m. (*lè*) Jeune baliveau.

LAISSE, s. fém. (*lè-ce*) Corde dont on se sert pour mener des lévriers attachés. — Espèce de cordon de chapeau fait de crin, de fil, de soie, etc.

LAISSÉES, s. f. pl. (*lè-cé-e*) t. de vénerie, qui se dit de la fiente du loup et des autres bêtes noires.

LAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*lè-cé*) Quitter. — Ne pas emporter. — Mettre en dépôt. — Abandonner. — Céder. — Léguer par testament. — Passer sous silence : *Je laisse une infinité d'autres preuves.* — Permettre, souffrir, ne pas empêcher. — Cesser, s'abstenir, discontinuer, et alors il ne s'emploie qu'avec la négative : *Il ne laissera pas de lui écrire à ce sujet.* Plusieurs disent dans ce dernier sens : *Ne laissez pas que de.* Il ne faut pas de *que* dans cette expression.

LAISSER-COURRE, s. m., t. de chasse. Lieu ou temps dans lequel on lâche les chiens.

LAIT, s. m. (*lè*) Liqueur blanche qui se forme dans les mamelles de la femme et de la femelle des animaux vivipares. — *Petit lait* ou *lait clair*, sérosité qui tombe du lait lorsqu'il se caille. — *Lait coupé*, dans lequel on a mis une portion d'eau. — Suc blanc qui sort de quelques plantes et de quelques fruits. — Il se dit encore de certaines liqueurs artificielles : *Lait d'amande*, *lait virginal.* — *Frère de lait*, *sœur de lait*, enfans qui ont sucé le même lait. — *Dents de lait*, premières dents qui viennent aux enfans.

LAITAGE, s. masc. Ce qui se fait de lait, beurre, fromage, etc.

LAITE ou LAITANCE, s. f. (*lè-te*) Substance blanche et molle, qui se trouve dans les poissons mâles.

LAITÉ, ÉE, adj. (*lè-té*) Il se dit des poissons qui ont de la laite : *Carpe laitée. Hareng laité.*

LAITÉRIE, s. f. (*lè-te-rî-e*) Lieu où l'on met le lait des vaches, où l'on fait le beurre, la crême, etc.

LAITERON ou LACERON, s. m. (*lè-te-ron*) Plante laiteuse dont on nourrit les lapins domestiques.

LAITEUX, EUSE, adj. (*lè-teu*) Qui a un suc semblable à du lait. — En t. de lapidaire, *Pierre laiteuse*, dont le blanc est trouble.

LAITIER, s. m. (*lè-tié*) t. de fonderie. Matière semblable à du verre qui nage au-dessus du métal fondu.

LAITIÈRE, s. f. (*lè-tiè-re*) Femme qui fait métier de vendre du lait. — Nourrice, vache qui a beaucoup de lait.

LAITON, s. m. (*lè-ton*) Cuivre jaune, mêlé avec la mine de zinc. Passé à la filière, on l'appelle *fil de laiton.*

LAITUE, s. f. (*lè-tu-e*) Herbe potagère.

LAIZE, s. fém. (*lè-ze*) t. de manufacture. Largeur d'une étoffe, d'une toile, etc., entre les deux lisières. On dit aussi *Lé*, substantif masc.

LAMA, s. m. Prêtre tartare.

LAMANAGE, s. m., t. de marine. Travail, profession des mariniers lamaneurs.

LAMANEUR, s. m. Pilote qui connaît particulièrement l'entrée d'un port, et qui y réside pour conduire les vaisseaux étrangers à l'entrée et à la sortie. On le nomme aussi *locman.*

LAMANTIN, s. masc. Poisson vivipare, qui croît jusqu'à la longueur de dix-huit pieds.

LAMBDOÏDE, adj. (*lamb-do-i-de*) t. d'anatomie, qui se dit d'une suture des os du crâne, qui a la forme du λ (*l* des Grecs).

LAMBEAU, s. m. (*lan-bo*) Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. — Il se dit fig. des ou-

vrages d'esprit et de quelques autres objets : *Il ne nous est parvenu que quelques lambeaux de ses écrits. Il a arraché un lambeau de cette succession.*

LAMBEL, s. m., t. de blason. Certaine brisure dont les puînés chargent en chef les armes pleines de leur maison.

LAMBIN, INE, s. (*lan-bin*) Qui agit très-lentement. Il est fam.

LAMBINER, v. n. (*lan-bi-né*) Agir lentement. Il est fam.

LAMBIS, s. m. Gros coquillage des îles de l'Amérique.

LAMBOURDE, s. f. (*lan-bour-de*) Pièce de bois de charpente, qui sert à soutenir les ais d'un plancher. — Sorte de pierre tendre.

LAMBREQUINS, s. m. plur. (*lan-bre-kin*) t. de blason. Ornemens qui pendent du casque autour de l'écu.

LAMBRIS, s. m. (*lan-bri*) Revêtement de menuiserie autour d'une chambre ou sur le plancher d'en haut. Revêtement fait avec de la latte et du plâtre. — Poét. *Le céleste lambris*, le ciel.

LAMBRISSAGE, s. masc. (*lan-bri-ça-je*) Ouvrage du maçon ou menuisier qui a lambrissé.

LAMBRISSER, v. a. É, ÉE, p. (*lan-bri-cé*) Revêtir de lambris.

LAMBRUCHE ou LAMBRUSQUE, s. fém. Espèce de vigne sauvage.

LAME, s. fém. Table de métal fort plate. — Le fer d'une épée, d'un couteau, d'un canif. — En t. de marine, les vagues d'une mer agitée. — Au pl. Clinquans d'or ou d'argent : *Son habit était tout couvert de lames.*

LAMENTABLE, adj. des deux g. (*la-man-ta-ble*) Déplorable, qui mérite d'être pleuré. — Douloureux, qui excite la pitié.

LAMENTABLEMENT, adv. (*la-man-ta-ble-man*) D'un ton lamentable.

LAMENTATION, s. f. (*la-man-ta-cion*) Plainte accompagnée de gémissemens et de cris. Il n'est que du style familier, moqueur ou critique. — *Les lamentations de Jérémie*, sorte de poème que ce prophète a fait sur la ruine de Jérusalem.

LAMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*la-man-té*) Déplorer, regretter avec plaintes et gémissemens. Il vieillit comme verbe actif. — On dit neutralement, *vous avez beau pleurer et lamenter.* Il s'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel : *Il est toujours à se lamenter.*

LAMIE, s. f. Monstre marin d'une grandeur extraordinaire. Il y a des lamies qui pèsent jusqu'à trente milliers.

LAMIER, s. masc. (*la-mié*) Ouvrier qui fait des lames pour les manufactures d'étoffes.

LAMINAGE, s. m. Action de laminer.

LAMINER, v. act. É, ÉE, p. (*la-mi-né*) Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

LAMINEUR, s. masc. Celui qui lamine les métaux.

LAMINOIR, s. m. (*la-mi-noar*) Machine qui sert à laminer.

LAMPADAIRE, s. m. (*lan-pa-dè-re*) Officier qui portait des lampes, des flambeaux devant l'empereur, l'impératrice, etc. — Instrument propre à soutenir des lampes.

LAMPADISTES, s. masc. Chez les Grecs, ceux qui s'exerçaient à la course des flambeaux.

LAMPADOPHORE, s. m. (*lan-pa-do-fo-re*) Mot tiré du grec. Ceux qui portaient les lumières dans les cérémonies religieuses.

LAMPAS, s. m. (*lan-pace*) Tumeur inflammatoire qui survient au palais des chevaux. — Étoffe de soie de la Chine, façonnée à peu près comme les gros de Tours brochés.

LAMPASSÉ, ÉE, adj. (*lan-pa-cé*) t. de blason : *Lion lampassé de gueules*, représenté avec la langue qui sort.

LAMPE, s. f. (*lan-pe*) Vase où l'on met de l'huile avec une mèche pour éclairer.

LAMPÉE, s. f. (*lan-pé-e*) Grand verre de vin. Pop.

LAMPER, v. act. et n. (*lan-pé*) Boire avidement de grands verres de vin. Pop.

LAMPERON, s. m. Languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION, s. m. (*lan-pion*) Petite lampe dont on se sert dans les illuminations.

LAMPROIE, s. f. (*lan-proa*) Poisson de mer qui ressemble à l'anguille.

LAMPSANE, ou HERBE AUX MAMELLES, s. f. (*lanp-ça-ne*) Plante dont le suc est efficace pour guérir les mamelles ulcérées.

LANCE, s. f. Arme à long bois et qui a au bout un fer pointu. — Autrefois, gendarme armé d'une lance : *Une compagnie de cent lances.* — Espèce de spatule dont se servent les sculpteurs en stuc. — Certain météore igné, qui est à peu près de la figure d'une lance.

LANCÉOLÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des feuilles dont l'extrémité se rétrécit comme un fer de lance.

LANCER, v. a. É, ÉE, p. (*lan-cé*) Darder, jeter de force et de roideur avec la main. — On dit, dans le style soutenu, *Dieu lance la foudre. Le soleil lance ses rayons sur la terre.* — Fig. *Lancer des œillades, des regards, des traits de raillerie.* — Il se dit encore des anciennes machines de guerre : *Cette machine lançait de grosses pierres.* — En t. de vénerie, *lancer le cerf*, le faire sortir du fort pour lui donner les chiens. — En t. de marine, *lancer un vaisseau à la mer*, le mettre pour la première fois à la mer au sortir du chantier. —

Ce vaisseau lance babord ou *stribord*, se jette à gauche ou à droite.

se Lancer, v. pr. Se jeter avec impétuosité. — Fig. *Se lancer dans le monde*, se produire dans la société.

LANCETTE, s. f. (*lan-cè-te*) Instrument de chirurgie, servant à ouvrir la veine, à percer un abcès, etc.

LANCIER, s. m. (*lan-cié*) Cavalier dont l'arme est une lance.

LANCINANT, ANTE, adj. (*lan-ci-nan*) *Douleur lancinante*, qui se fait sentir par des élancemens.

LANDAN, s. m. Arbre des îles Moluques.

LANDAU, s. m. Carrosse dont le dessus se lève en deux parties.

LANDE, s. f. Grande étendue de terre où il ne vient que des bruyères, des genêts, etc. Il s'emploie ordinairement au pluriel. — Fig. Endroits secs et ennuyeux qui se trouvent dans un ouvrage.

LANDGRAVE, s. m. Nom de quelques princes d'Allemagne, qui, dans son origine, signifiait juge d'un pays.

LANDGRAVIAT, s. m. État d'un landgrave.

LANDWEHR, s. f. (*land-vèr*) Garde national en Allemagne.

LANDIER, s. m. (*lan-dié*) Grand chenet de fer servant à la cuisine.

LANDIT, s. m. Nom d'une foire qui se tenait à Saint-Denis, près de Paris, et qui était un jour de congé célèbre dans l'université.

LANERET, s. m. (*la-ne-rè*) Lanier mâle.

LANGAGE, s. m. Idiome, manière de parler d'une nation. — Discours, style et manière de parler. — Il se dit, par extension, de tout ce qui sert à faire connaître la pensée sans parler: *Le langage des yeux. Le geste est un langage muet.* — Il se dit encore de la voix, du cri, du chant des animaux: *Les oiseaux ont une sorte de langage. Le langage des bêtes.*

LANGAR, s. m., t. de marine. Bâtiment qui diffère peu du brigantin.

LANGE, s. m. Tout ce qui sert à envelopper les enfans au maillot. Il s'emploie ordinairement au pluriel.

LANGOUREUSEMENT, adv. (*lan-gou-reu-ze-man*) D'une manière langoureuse.

LANGOUREUX, EUSE, adj. (*lan-gou-reu*) Qui est en langueur, qui marque de la langueur.

LANGOUSTE, s. fém. Sorte d'écrevisse de mer. — Espèce de sauterelle.

LANGUE, s. f. (*lan-ghe*) Partie charnue et mobile qui est dans la bouche, le principal organe du goût pour tous les animaux, et de la parole pour l'homme. — L'idiome, les termes et les façons de parler dont se sert une nation. — *Langue vivante,* que tout un peuple parle. — *Langue morte*, celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'est plus que dans les livres. — *Langue mère*, celle qui n'est point formée par imitation ou par corruption d'une autre. — T. de l'ordre de Malte, nation. — Fam. *Avoir la langue bien pendue*, *bien affilée*, parler beaucoup et avec facilité. — Fig. *Mauvaise*, *méchante langue*, *langue de vipère* médisant. — *Coup de langue*, médisance. — *Prendre langue*, s'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, etc. — *Langue de terre*, espace de terre beaucoup plus long que large, environné d'eau de tous les côtés, excepté par un bout. — Il se dit aussi des pièces de terre longues et étroites qui sont enclavées dans d'autres terres.

LANGUE DE BOUC. Voyez Vipérine.

LANGUE DE CERF. Voyez Scolopendre.

LANGUE DE CHIEN, subst. f., ou CYNOGLOSSE. Plante.

LANGUE DE SERPENT, s. f. Plante. — Dents de poisson pétrifiées.

LANGUÉ, ÉE, adj. (*lan-ghé*) t. de blason. Il se dit des oiseaux, aigles, etc., dont la langue sort, et est d'un autre émail que le corps de l'animal.

LANGUETTE, s. f. (*lan-ghè-te*) Il se dit des demi-fleurons, et dans les arts, de tout ce qui est terminé par un appendix long et étroit.

LANGUEUR, s. f. (*lan-gheur*) Abattement, état d'une personne qui languit. — Ennui et peine d'esprit. — Stagnation des affaires, du commerce.

LANGUEYER, v. a. É, ÉE, p. (*lan-ghé-ié*) Visiter la langue d'un porc, pour voir s'il est sain ou ladre.

LANGUEYEUR, s. m. (*lan-ghé-ieur*) Celui qui est commis pour langueyer les porcs.

LANGUIER, s. m. (*lan-ghié*) La langue et la gorge d'un porc, quand elles sont fumées.

LANGUIR, v. n. (*lan-ghir*) Être consumé peu à peu par quelque maladie qui abat les forces. — Souffrir un supplice lent. — Il se dit aussi fig. de l'ennui et des autres peines de l'esprit.: *Languir d'ennui, d'amour, d'impatience.* — Fig. *Les affaires languissent*, traînent en longueur. — *Ces vers languissent*, sont froids et traînans. — *La conversation languit*, on la laisse tomber.

LANGUISSAMMENT, adv. (*lan-ghi-ça-man*) D'une manière languissante.

LANGUISSANT, ANTE, adj. (*lan-ghi-çan*) Qui languit. — *Style, discours languissant*, énervé, faible, qui n'a rien de vif. — *Regards languissans*, qui marquent beaucoup d'abattement ou beaucoup d'amour.

LANICE, adj. f. *Bourre lanice*, qui provient de la laine.

LANIER, s. m. (*la-nié*) Femelle du laneret. Oiseau de leurre, espèce de faucon.

LANIÈRE, s. f. Courroie longue et étroite.

LANIFÈRE, adj. des deux g. Qui porte de la laine. Il se dit des animaux et des plantes qui produisent une matière laineuse et cotonneuse.

LANISTE, s. m., t. d'antiquité. Celui qui achetait, formait ou vendait des gladiateurs.

LANSQUENET, en allemand LANDSKNECHT, s. m. (*lans ke-nè*) On appelait autrefois ainsi un fantassin allemand. Sorte de jeu de cartes.

LANTERNE, s. f. Espèce de boîte transparente où l'on enferme une chandelle, une bougie, de peur que le vent ou la pluie ne l'éteigne. — *Lanterne sourde*, faite de manière que celui qui la porte peut voir sans être vu, et qu'il en cache entièrement la lumière quand il veut. — *Lanterne magique*, machine d'optique qui fait paraître en grand, sur une toile ou sur une muraille blanche, des figures peintes en petit sur des morceaux de verre. — En architecture, tourelle ouverte par les côtés, et posée sur un dôme ou sur le comble d'une maison. — En t. de mécanique, petite roue formée de plusieurs fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'un hérisson ou d'un rouet. — Au pl. Certains cabinets ou tribunes grillées d'où l'on peut voir et écouter sans être vu. — Fam. Fadaises, sots contes, impertinences.

LANTERNER, v. n. (*lan-têr-né*) Être irrésolu en affaires, perdre le temps en des choses de rien. Il est fam. — v. a. Importuner, fatiguer par des discours hors de propos.

LANTERNERIE, s. f. Fadaise, discours frivole. Il est fam. et ne s'emploie qu'au plur.

LANTERNIER, NIÈRE, s. (*lan-têr-nié*) Celui, celle qui fait ou qui vend des lanternes. Il n'est guère en usage au propre. — Fig. et am. Diseur de fadaises. — Homme irrésolu, indéterminé en toutes choses.

LANUGINEUX, EUSE, adj. (*la-nu-ji-neu*) t. de botan. Il se dit des plantes, feuilles, fruits, tiges, etc., qui sont couverts d'une espèce de coton semblable à de la laine.

LAPATHUM, s. m. ou PATIENCE. Plante.

LAPER, v. n. (*la-pé*) Boire en tirant l'eau avec la langue. Il ne se dit proprement que du chien.

LAPEREAU, s. m. (*la-pe-ro*) Jeune lapin.

LAPIDAIRE, s. m. (*la-pi-dê-re*) Ouvrier qui taille les pierres précieuses. — Il est adj. dans cette phrase : *Style lapidaire*, qui se dit du style des inscriptions sur le marbre, sur le cuivre, etc.

LAPIDATION, s. f. (*la-pi-da-cion*) Supplice de ceux qu'on assommait à coups de pierres.

LAPIDER, v. a. É, ÉE, p. (*la-pi-dé*) Assommer à coups de pierres. Ce supplice était usité chez les Juifs : *Ils lapidèrent saint Étienne.*

LAPIDIFICATION, s. f. (*la-pi-di-fi-ka-cion*) Formation des pierres.

LAPIDIFIQUE, adj. des deux g. (*la-pi-di-fi-ke*) Il se dit des substances propres à former les pierres.

LAPIN, s. m. Petit quadrupède rongeur qui creuse sous terre.

LAPINE, s. f. La femelle du lapin.

LAPIS, s. m. (*la-pice*) Sorte de pierre précieuse, qui est de couleur bleue foncée et veinée d'or, et qui n'est point transparente.

LAPMUDE, s. f. Robe de peau de renne.

LAPS, s. m. (*lapce*) t. de droit : *Laps de temps*, écoulement, espace de temps.

LAPS, LAPSE, adj. Tombé. Il ne se dit que de celui qui a quitté la religion catholique, et il n'a d'usage qu'avec le réduplicatif *relaps* : *Il est laps et relaps*, il a quitté plusieurs fois la religion catholique.

LAQUAIS, s. m. (*la-kè*) Valet destiné à suivre son maître ou sa maîtresse.

LAQUE, s. f. (*la-ke*) Sorte de gomme qui vient des Indes-Orientales. — On appelle *couleur de laque*, une couleur rougeâtre qui tire sur le pourpre. — Il se dit, en t. de peinture, de plusieurs sortes de pâtes, même de différentes couleurs, que l'on tire des fleurs, etc. — s. m. Le beau vernis de la Chine noir ou rouge.

LAQUÉAIRE, s. m. (*la-kué-è-re*) Athlète qui d'une main avait un lacet, et de l'autre un poignard.

LARAIRE, s. m. (*la-rè-re*) t. d'antiquité. C'était, chez les Romains, une petite chapelle destinée à placer les dieux Lares.

LARCIN, s. m. (*lar-cin*) Action de celui qui prend furtivement. — La chose dérobée. — Fig. Plagiat.

LARD, s. m. (*lar*) Cette partie grasse qui est entre la couenne et la chair du porc.

LARDER, v. a. É, ÉE, p. (*lar-dé*) Mettre des lardons à de la viande. — Fig. et fam. Percer de plusieurs coups d'épée.

LARDOIRE, s. f. (*lar-doa-re*) Sorte de brochette creusée et fendue par un des bouts, et servant à larder la viande.

LARDON, s. m. Petit morceau de lard coupé en long, dont on pique les viandes. — Fig. et fam. Brocard, mot piquant contre quelqu'un.

LARENIER, s. m. (*la-re-nié*) Pièce de bois qui avance au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau ne coule dans l'intérieur d'un bâtiment.

LARES, s. m. pl. (*la-re*) Les païens appelaient ainsi les dieux domestiques. — On dit en poésie, *les lares*, pour dire, la maison : *Abandonner les lares.* — Les antiquaires l'emploient quelquefois au singulier : *Cette figure représente un dieu lare.*

LARGE, adj. des deux g. Qui a de la largeur. — Il s'est dit autrefois pour libéral. — Il se dit, en peinture, par opposition à mesquin, et pour désigner, surtout, le contraire de la maigreur et de la sécheresse : *Contours, draperies, lumières larges. Une touche, un pinceau large.* — Il est aussi subst. masc. : *Cette étoffe a tant de large.* — En t. de marine, *prendre le large*, gagner la haute mer. — Fig. et fam., *gagner le large*, s'enfuir. — En t. de fauconnerie, *faire large*, se dit de l'oiseau lorsqu'il écarte les ailes, ce qui marque qu'il a de la santé. — En t. de manége, on dit qu'*un cheval va large, trop large*, pour dire qu'il s'étend sur un trop grand terrain ; et qu'*il est large de devant*, pour dire qu'il a beaucoup de poitrail. — *Au large*, adv. Spacieusement. — Fig. et fam., *être au large*, dans l'opulence. — *Au long et au large*, adv. Dans toute l'étendue de la superficie dont on parle.

LARGEMENT, adv. (*lar-ge-man*) Abondamment.

LARGESSE, s. f. (*lar-jè-ce*) Libéralité. Il se dit ordinairement au pluriel. — T. de monnaie : *Largesse de loi*, ce qui excède le titre ordonné par les lois.

LARGEUR, s. f. Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre.

LARGHETTO, adv., t. de musique emprunté de l'italien. Il indique un mouvement moins lent que le mot *largo*, mais plus lent que celui indiqué par le mot *adagio*.

LARGO, adv., t. de musique tiré de l'italien, qui se met à la tête des airs qui doivent être joués d'un mouvement très-lent.

LARGUE, s. m. (*lar-ghe*) t. de marine. *Prendre le largue, tenir le largue*, prendre la haute mer, tenir la haute mer. — Il s'emploie aussi adjectivement : *Vent largue*, celui qui s'écarte au moins d'un quart de vent de la route que l'on tient. — *A la largue*, adv., t. de marine. Loin du bord, loin des autres vaisseaux.

LARGUER, v. a. É, ÉE, p. (*lar-ghé*) t. de marine. Lâcher ou filer le cordage qui retient une voile par le bas. — Il s'emploie aussi pour exprimer l'état du vaisseau. Lorsque ses membres ou ses bordages se séparent, lorsqu'il s'ouvre en quelque endroit, on dit alors que *le vaisseau est largué*.

LARIGOT, s. m. (*la-ri-go*) Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus maintenant en usage.

LARIX. Voyez Mélèze.

LARME, s. f. Goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause ordinaire est l'affliction, la douleur, quelquefois aussi l'attendrissement, la joie. — Goutte ou petite quantité de vin ou de quelque autre liqueur. — Suc qui coule de plusieurs arbres ou plantes quand on les taille, comme le sapin, la vigne et autres.

LARME DE JOB, s. f. Plante.

LARMIER, s. m. (*lar-mié*) t. d'architecture. Saillie hors de l'aplomb de la muraille, et qui sert à empêcher que l'eau ne découle le long du mur. — Dans une corniche, il se dit aussi de la partie qui est le plus en saillie. — Pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis pour empêcher que l'eau ne coule dans l'intérieur de la chambre. — Au pl. Tempes du cheval.

LARMIÈRES, s. f. pl. Fentes qui sont au dessous des yeux du cerf. Il en sort une liqueur jaune, qu'on nomme *larmes du cerf*.

LARMOYANT, ANTE, adj. (*lar-moa-ian*) Qui fond en larmes. — *Comique larmoyant*, espèce de comédie où il y a des situations attendrissantes.

LARMOYER, v. n. (*lar-moa-ié*) Pleurer, jeter des larmes. Fam.

LARRON, RONNESSE, subst. (*lâ-ron*) Celui ou celle qui dérobe subitement. — En t. de librairie, pli d'un feuillet qui, quand on a relié le livre, n'a pas été rogné.

LARRONNEAU, s. masc. (*lâ-ro-nô*) Petit larron. Il est fam.

LARVE, s. fém. Premier état de l'insecte à métamorphoses, au sortir de l'œuf.

LARVES, s. m. pl., t. d'antiquité. Les ames des méchans, qu'on croyoit errer sous des figures hideuses.

LARYNGOTOMIE, s. fém. (*la-rin-go-to-mí-e*) Voyez Bronchotomie.

LARYNX, s. masc. (*la-rynkce*) t. d'anatomie. La partie supérieure de la trachée-artère.

LAS, interjection plaintive. Il est vieux. On dit aujourd'hui *hélas*.

LAS, LASSE, adj. (*lâ*) Qui est fatigué. — Ennuyé de quelque chose.

LASCIF, IVE, adj. (*la-cif*) Fort enclin à la luxure. — Il se dit aussi des choses qui portent à la luxure.

LASCIVEMENT, adv. (*la-ci-ve-man*) D'une manière lascive.

LASCIVETÉ, s. f. (*la-ci-ve-té*) Forte inclination à la luxure. — Ce qui porte, ce qui excite à la luxure.

LASERPITIUM, s. m. (*la-zèr-pi-ciome*) Plante ombellifère.

LASSANT, ANTE, adj. (*la-çan*) Qui fatigue.

LASSER, v. a. É, ÉE, p. (*la-cé*) Fatiguer. — Ennuyer. — On dit aussi, *se lasser*, dans ces deux sens.

LASSITUDE, s. f. (*la-ci-tu-de*) Abattement où l'on se trouve après avoir trop marché ou trop travaillé.

LASTE, s. m., t. de marine. Poids de deux tonneaux.

LATANIER, s. m. (*la-ta-nié*) Arbre du

Brésil et des Antilles. C'est une espèce de palmier.

LATENT, ENTE, adj. (*la-tan*) Caché.

LATÉRAL, ALE, adj. Qui appartient aux côtés de quelque chose. — En t. de botanique, il se dit des feuilles, des fleurs, des stipules, des pédoncules, quand ils ont leur point d'insertion sur les côtés de la tige ou des rameaux.

LATÉRALEMENT, adv. De côté.

LATERE. Voyez LÉGAT *à latere.*

LATICLAVE, s. m. Tunique que portaient à Rome les sénateurs.

LATIN, INE, adj. Qui concerne la langue latine. — Fig. *Le pays latin*, l'université et les colléges. — *L'Église latine*, l'Église d'Occident. — En t. de marine, *voile latine*, faite en forme de triangle rectangle, particulièrement en usage sur la Méditerranée.

LATIN, s. m. La langue latine.

LATINISER, v. a. É, ÉE, p. (*la-ti-ni-zé*) Donner une terminaison latine à un mot d'une autre langue.

LATINISME, s. m. Construction propre à la langue latine.

LATINISTE, s. m. et f. Qui entend et parle bien la langue latine.

LATINITÉ, s. f. Langage latin.

LATITUDE, s. f. En t. de géographie, distance d'un lieu à l'équateur. — En astronom., distance par rapport à l'écliptique.

LATOMIES, s. f. pl., t. d'hist. ancienne. Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

LATRIE, s. fém. Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Culte de Latrie*, celui que l'on rend à Dieu seul.

LATRINES, s. f. pl. Lieux privés.

LATTE, s. f. (*la-te*) Pièce de bois longue, étroite et plate, que l'on cloue sur des chevrons pour poser la tuile ou l'ardoise, ou pour servir à des cloisonnages ou à des lambris.

LATTER, v. a. É, ÉE, p. (*la-té*) Garnir de lattes.

LATTIS, s. m. Arrangement des lattes sur un comble.

LAUDANUM, s. m. (*lô-da-nome*) t. de chimie. Extrait d'opium.

LAUDES, s. fém. plur. (*lô-de*) Partie de l'office divin, qui se dit immédiatement après matines.

LAURÉAT, adj. m. (*lô-ré-a*) Il se dit des poètes qui ont été couronnés publiquement : *Pétrarque est un des poètes lauréats.*

LAURÉOLE, s. f. (*lau-ré-ole*) Plante.

LAURIER, s. m. (*lô-rié*) Arbre toujours vert. Symbole de la victoire. — Fig. *Cueillir*, *moissonner des lauriers*, remporter la victoire sur les ennemis. — *Flétrir ses lauriers*, déshonorer sa victoire. — *Laurier rose*, *laurier thym*, *laurier cerise*, etc. Nom de divers arbustes.

LAVAGE, s. m. Action de laver. — Grande quantité d'eau répandue pour laver. — Alimens ou breuvages où l'on a mêlé plus d'eau qu'il ne fallait. — Dans les mines, opération qui consiste à laver le minéral, pour séparer la partie propre à être fondue de la partie terreuse et pierreuse.

LAVANCHE, LAVANGE et AVALANCHE ou AVALANGE, s. f. Grande quantité de neige qui tombe tout-à-coup des montagnes.

LAVANDE, s. fém. Plante aromatique portant de petites fleurs bleues qui viennent par épis.

LAVANDIER, s. m. (*la-van-dié*) Officier du roi qui avait soin de faire blanchir le linge.

LAVANDIÈRE, s. f. Femme qui lave la lessive.

LAVARET, s. masc. (*la-va-rè*) Espèce de saumon, qui se trouve dans les lacs de Savoie.

LAVASSE, s. fém. (*la-va-ce*) Il se dit de la pluie lorsqu'elle tombe tout-à-coup avec impétuosité et avec abondance.

LAVE, s. f. Matière fondue, et semblable à du verre opaque, qui, dans le temps de l'éruption des volcans, sort de leur sein et forme comme des ruisseaux de feu.

LAVEMENT, s. m. (*la-ve-man*) L'action de laver. Il ne se dit, en ce sens, que de deux cérémonies religieuses : *Le lavement des pieds et celui des autels.* — Clystère.

LAVER, v. a. É, ÉE, p. (*la-vé*) Nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre chose de liquide. — *Laver du papier*, lui donner une certaine préparation qui le rend plus propre à souffrir l'écriture. — *Laver un dessin*, l'ombrer avec de l'encre de la Chine, etc. — Au part., *un cheval de poil bai lavé*, de poil bai clair. — En peinture, *couleur lavée*, faible et déchargée.

LAVETTE, s. fém. (*la-vè-te*) Petit bout de torchon pour laver la vaisselle.

LAVEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui lave.

LAVIS, s. m. (*la-viz*) Manière de laver un dessin.

LAVOIR, s. m. (*la-voar*) Lieu destiné à laver. — Machine dont on se sert pour laver le minéral.

LAVURE, s. f. L'eau qui a servi à laver les écuelles.

LAXATIF, IVE, adj. (*lak-ça-tif*) Qui a la vertu de lâcher le ventre : *Remède laxatif. Tisanne laxative.*

LAXIFLORE, adj. des deux g., t. de bot. Dont les fleurs sont lâches ou écartées les unes des autres.

LAYER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-ié*) t. d'eaux

et forêts. Tracer une laie, une route dans une forêt.

LAYETIER, s. masc. (*lé-ie-tié*) Celui qui fait des layettes, de petites caisses de bois blanc.

LAYETTE, s. f. (*lé-iè-te*) Tiroir d'armoire où l'on serre des papiers. — Petit coffret de bois. — Le linge, les langes, maillot et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né.

LAYEUR, s. m. Celui qui fait des laies, ou qui marque le bois qu'on veut layer.

LAZAGNES, s. f. pl. (*la-za-gne*, mouillez le *gn*) Pâte en forme de ruban, t. de vermicellier.

LAZARET, s. m. (*la-za-ré*) Lieu destiné dans quelques villes, et principalement dans certains ports de la Méditerranée, pour y faire faire quarantaine à ceux qui viennent des lieux infectés ou soupçonnés d'être infectés de peste.

LAZULITE, s. f. Pierre remarquable par sa couleur de bleu d'azur et qui fournit l'*outremer*.

LAZZI, s. m. (*la-zi*) Mot emprunté de l'italien. Jeu muet d'un comédien dans les rôles de valet. — Épigramme, bon mot. Il ne prend pas d'*s* au plur.

LE, article masc. Il fait *la* au fém., et au pl. *les*.

LE, LA, LES, pronoms adj. et relatifs.

LÉ, s. m. La largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. On appelle *demi-lé*, la moitié de la largeur d'un *lé*.

LÉANS, adv. de lieu. (*lé-an*) Là-dedans. Il est vieux. Il était opposé à *céans*.

LÈCHE, s. f. Tranche fort mince de quelque chose à manger. Famil.

LÈCHEFRITE, s. fém. Ustensile de cuisine qui sert à recevoir le jus d'une viande que l'on fait rôtir à la broche.

LÉCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*lé-ché*) Passer la langue sur quelque chose : *Les ours lèchent leurs petits.* — En t. de peinture, finir extrêmement les tableaux, mais d'une façon froide et insipide : *Ce peintre lèche trop ses ouvrages.*

LEÇON, s. fém. Instruction qu'on donne à ceux qui veulent apprendre quelque science, quelque langue. — Ce que le précepteur donne à l'écolier à apprendre par cœur. — Fig. Toute sorte d'instruction que l'on donne à une personne, ou pour sa propre conduite, ou pour traiter de quelque affaire. — *Faire la leçon à quelqu'un*, lui faire une réprimande. — La manière dont le texte d'un auteur est écrit, dont une chose est contée, débitée. — Certains petits chapitres de l'Écriture, ou des prières que l'on récite ou que l'on chante à matines.

LECTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui lit. — Celui ou celle dont la fonction est de lire devant un prince. — Chez quelques religieux, professeur qui enseignait la philosophie, la théologie, etc. — Dans l'Église, un des quatre ordres mineurs.

LECTISTERNES, s. m. pl., t. d'antiquité. Festins auxquels les Romains invitaient les dieux dont les statues étaient posées sur des lits autour d'une table.

LECTURE, s. f. Action de lire. — Habitude de lire.

LÉCYTHE, s. m. (*lé-ci-te*) t. d'antiquité. Vase fait en forme d'une grosse bouteille.

LÉDUM ou LÈDE, s. m. (*lé-dome*) Arbrisseau, espèce de ciste.

LÉGAL, ALE, adj. Qui est selon la loi : *Cérémonies, observations légales.* En ce sens, il ne se dit que de la loi de Moïse. — Qui est selon la loi : *Démarche, procédure légale.*

LÉGALEMENT, adv. (*lé-ga-le-man*) D'une maniere légale.

LÉGALISATION, s. f. (*lé-ga-li-za-cion*) Certification de la vérité d'un acte par autorité publique.

LÉGALISER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-ga-li-zé*) Ajouter à un acte authentique les certificats nécessaires, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort de la juridiction où il a été passé.

LÉGAT, s. m. (*lé-ga*) Cardinal préposé par le pape pour gouverner quelque province de l'État ecclésiastique. — *Légat à latere*, cardinal envoyé extraordinairement par le pape auprès de quelqu'un des princes catholiques.

LÉGATAIRE, s. m. et f. (*lé-ga-tè-re*) Celui ou celle à qui on fait un legs.

LÉGATION, s. f. (*lé-ga-cion*) La charge, l'office, l'emploi du légat. — L'étendue du gouvernement d'un légat. — Temps que durent les fonctions d'un légat *à latere*. — En diplomatie, tout ce qui fait partie d'une ambassade.

LÉGATOIRE, adj. Gouverné par un lieutenant sous les empereurs romains.

LÈGE, adj. des deux g., t. de marine. Il se dit d'un vaisseau qui revient sans charge, à vide, ou qui n'a pas assez de lest.

LÉGENDAIRE, s. m. (*lé-jan-dè-re*) Auteur de légendes.

LÉGENDE, s. f. (*lé-jan-de*) Le livre de la vie des saints. — Liste ennuyeuse. — Inscription gravée autour d'une pièce de monnaie, d'une médaille.

LÉGER, ÈRE, adj. (*lé-jé*) Qui ne pèse guère. — En peinture, ce qui a l'empreinte de la facilité dans le mécanisme de l'art. — En architecture, *ouvrage léger*, bâtiment extrêmement ouvert, et dont la beauté consiste dans la délicatesse des parties qui le composent. — En sculpture, ornemens délicats et qui sont fort recherchés, évidés et en l'air, comme les feuilles des plus beaux chapiteaux,

etc. — Aisé à supporter. — Facile à digérer. — Dispos et agile. — Fig. Volage : *Esprit*, *cœur léger.* — Frivole, peu important. — Superficiel. — Agréable, facile : *Style léger.* — *Vin léger*, qui n'a pas beaucoup de corps, ni beaucoup de couleur. — *Prendre un léger repas*, un repas frugal. — *Avoir le sommeil léger*, s'éveiller au moindre bruit. — *Cheval léger à la main*, qui a la bouche bonne, et qui ne s'appuie pas sur le mors. — *A la légère*, adv. Légèrement : *Être armé*, *être vêtu à la légère ;* au fig. inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. — *Troupes légères*, troupes qu'on emploie hors de ligne, pour reconnaître, harceler et poursuivre l'ennemi.

LÉGÈREMENT, adv. (*lé-jè-re-man*) Avec légèreté, d'une manière légère. — Inconsidérément.

LÉGÈRETÉ, s. f. Qualité de ce qui est léger et peu pesant. — Agilité, vitesse. — Fig. Inconstance, instabilité. — Imprudence.

LÉGION, s. f. Corps de gens de guerre parmi les Romains, composé d'infanterie et d'un moindre nombre de cavalerie. — *Légion d'honneur*, ordre civil et militaire. — Fig. Grand nombre.

LÉGIONNAIRE, s. m. (*lé-jio nè-re*) Soldat dans une légion romaine. — Membre de la légion d'honneur.

LÉGISLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui établit des lois pour tout un peuple.

LÉGISLATIF, IVE, adj. (*lé-jis-la-tif*) Qui a la faculté de faire des lois. Il ne se dit que dans ces phrases : *Pouvoir législatif*, *puissance législative.*

LÉGISLATION, s. f. (*lé-jis-la-cion*) t. de droit public. Droit de faire des lois. — Il se dit aussi du corps même des lois : *Bonne*, *mauvaise législation.*

LÉGISLATURE, s. f. Corps législatif. — Le temps qu'il est en activité.

LÉGISTE, s. m. Jurisconsulte.

LÉGITIMAIRE, adj. des deux g. (*lé-ji-ti-mè-re*) Qui appartient à la légitime : *Droits légitimaires.* — Il est aussi subst. et signifie celui qui a droit à la légitime, ou qui peut y être réduit.

LÉGITIMATION, s. f. (*lé-ji-ti-ma-cion*) Acte par lequel un enfant naturel est légitimé. — Reconnaissance authentique et juridique, en parlant des affaires et des diètes d'Allemagne.

LÉGITIME, adj. des deux genr. Qui a les conditions requises par la loi. — Juste, équitable.

LÉGITIME, s. f. La portion que la loi attribue aux enfans sur les biens de leurs pères et de leurs mères.

LÉGITIMEMENT, adv. (*lé-ji-ti-me-man*) Conformément à la loi, à la justice, à la raison.

LÉGITIMER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-ji-ti-mé*) Donner à un enfant naturel les droits d'un enfant légitime. — Dans les diètes, faire reconnaître publiquement comme authentique et juridique. — On dit, dans ce dernier sens, *se légitimer.*

LÉGITIMITÉ, s. f. État, qualité d'un enfant légitime.

LEGS, s. m. (*lès*) Libéralité laissée par un testateur.

LÉGUER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-ghé*) Donner par testament.

LÉGUME, s. m. Petits fruits qui viennent dans des gousses, comme pois, fèves, etc. — Il se dit aussi généralement de toutes sortes d'herbes potagères et de racines bonnes à manger. Il s'emploie plus ordinairement au pluriel. — En t. de botanique, il est synonyme de *Gousse.*

LÉGUMINEUX, EUSE, adj. (*lé-gu-mi-neu*) t. de botanique. Il se dit des plantes dont le fruit est en gousse. — s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales à étamines périgynes.

LÉICHE, s. f. (*lè-che*) ou RUBANIER, s. m. Herbe des prés qui, mêlée avec le foin, blesse la langue des animaux.

LEMME, s. m. (*lè-me*) t. de mathématiques. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une autre proposition qui doit la suivre.

LÉMURES, s. m. pl. C'est la même chose que *Larves.*

LENDEMAIN, s. m. (*lan-de-mein*) Le jour suivant, le jour d'après.

LENDORE, adj. et s. (*lan-do-re*) Lent et paresseux. Pop.

LÉNIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-ni-fi-é*) t. de médecine. Adoucir.

LÉNITIF, s. m., t. de médecine. Il se dit de tout médicament dont la vertu est d'adoucir et de calmer. — Fig. et fam. Adoucissement, consolation.

LÉNITIF, IVE, adj. Qui adoucit : *Potion lénitive.* — s. m. Remède qui adoucit. — Fig. Consolation, adoucissement. Fam.

LENT, ENTE, adj. (*lan*) Tardif, qui n'agit pas promptement. Il se dit des personnes et des choses : *Fièvre lente*, fièvre interne, dont les mouvemens ne sont pas extrêmement marqués au dehors.

LENTE, s. f. (*lan-te*) Petit œuf qui produit les poux.

LENTEMENT, adv. (*lan-te-man*) Avec lenteur.

LENTEUR, s. f. (*lan-teur*) Manque d'activité et de célérité dans le mouvement et dans l'action. Il se dit aussi fig. : *Lenteur d'imagination*, *lenteur d'esprit.*

LENTICULAIRE, adj. des deux g. (*lan-ti-ku-lè-re*) t. de dioptrique. Qui a la forme d'une lentille : *Verre lenticulaire.*

LENTICULE, s. f. Petite plante qui flotte sur les eaux tranquilles.

LENTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Espèce de légume. — Verre convexe des deux côtés. — Au pluriel, taches de la peau.

Lentille d'eau ou Lentille de marais. Plante.

LENTILLEUX, EUSE, adj. Semé de taches ou lentilles.

LENTISQUE, s. m. (*lan-tis-ke*) Arbre des pays chauds, pistachier.

LÉONIN, INE, adj. (*lé-o-nin*) Propre au lion. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Société léonine,* où le plus fort tire tout l'avantage de son côté. — *Vers léonins*, certains vers latins.

LÉONTOPÉTALON, s. m. Plante des pays chauds, dont la racine a plusieurs vertus médicinales.

LÉOPARD, s. m. (*lé-o-pâr*) Bête féroce à peau marquetée.

LÉPAS, s. m. Coquillage univalve, nommé aussi *Patelle.*

LÉPIDIUM ou PASSERAGE, s. m. (*lé-pi-di-ome*) Plante.

LÈPRE, s. f. Espèce de gale qui couvre tout le corps et qui rend la peau rude et écailleuse. — Maladie des arbres.

LÉPREUX, EUSE, s. et adj. (*lé-preu*) Qui a la lèpre. Il se dit aussi des plantes.

LÉPROSERIE, s. f. (*lé-pro-ze-ri-e*) Hôpital pour les lépreux.

LEQUEL, LAQUELLE, pronom relatif composé de *quel* et de l'article *le*, *la*, et qui a différentes significations, selon les différentes manières dont il est employé. Il signifie quelquefois *quel est celui* : *Lequel aimez-vous le mieux de ces deux tableaux ?* Il signifie aussi *celui*, *celle qui* : *Parmi ces étoffes, choisissez laquelle vous plairait davantage.* Il signifie encore *qui* : *On a ouï trois témoins, lesquels on dit.... Le cheval sur lequel il était monté.* On peut se servir de *lequel* pour éviter toute équivoque ou deux *qui* de suite : *C'est un effet de la divine Providence*, lequel *attira l'admiration de tout le monde. Certaines plantes*, lesquelles *n'ont rien qui les distingue. Lequel* ne se dit plus en poésie. Voyez Qui.

LES, pluriel des articles *le* et *la.*

LÈSE, adj. f. (*lè-ze*) Qui blesse, qui est commis contre : *C'est un crime de lèse-majesté, de lèse-humanité.*

LÉSER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-zé*) Offenser faire tort.

LÉSINE, s. f. (*lé-zi-ne*) Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses.

LÉSINER, v. n. User de lésine.

LÉSINERIE, s. f. Acte de lésine.

LÉSION, s. f. (*lé-zion*) Tort, dommage qu'on souffre en quelque transaction, marché, contrat.

LESSIVE, s. f. (*lé-ci-ve*) Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, qui est entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de cendre de bois ou de soude. — Eau détersive, rendue telle par de la cendre ou autre matière. — Lotion qu'on fait en chimie. — Fam. Grande perte au jeu.

LESSIVER, v. a. É, ÉE, part. (*lé-ci-vé*) Blanchir le linge, faire la lessive. — En t. d'arts, nettoyer et laver avec une eau seconde ou mordante.

LEST, s. m. (*lès-te*) Pierres, sable ou autre matière pesante, dont on charge le fond d'un vaisseau pour le tenir en équilibre.

LESTAGE, s. m., t. de marine. Action de lester un vaisseau.

LESTE, adj. des deux g. Qui a de la légèreté dans ses mouvemens. — Fig. Adroit, habile et agissant. — Peu délicat sur les principes, les égards et les convenances. — Il se dit aussi des choses, dans ce dernier sens : *Propos, réponse leste.*

LESTEMENT, adv. (*lès-te-man*) D'une manière leste. — Avec adresse, avec agilité.

LESTER, v. a. É, ÉE, p. (*lès-té*) t. de marine. Mettre du lest dans un vaisseau.

LESTEUR, s. m. Bateau qui sert à transporter le lest.

LESTRIGONS, s. m. pl. Peuple anthropophage de la Campanie, suivant les poetes anciens.

LÉTHARGIE, s. f. (*lé-târ-ji-e*) Assoupissement profond et contre nature qui ôte l'usage des sens. — Fig. Insensibilité blâmable pour tout ce qui arrive, et extrême nonchalance en toutes choses.

LÉTHARGIQUE, adj. des deux g. (*lé-tar-ji-ke*) Qui tient de la léthargie : *Sommeil, paresse léthargique.*

LETTRE, s. f. Chaque figure, chaque caractère de l'alphabet. — Écriture, manière d'écrire. — Sens littéral, par opposition au sens figuré : *S'attacher à la lettre.* — Épître, missive, dépêche. — *Lettre de change*, traite faite de place en place, par laquelle un banquier ou négociant tire sur son correspondant une somme d'argent au profit d'un tiers, qui en a fourni la valeur par lui ou par un autre. — *Lettre circulaire*, se dit de plusieurs lettres de même teneur écrites et adressées à différentes personnes pour le même sujet. — *Lettre de voiture*, lettre ouverte, qui contient un état des choses qu'un voiturier dénommé est chargé de conduire à la personne à laquelle elles sont envoyées. — Au pl. Certains actes qui s'expédient en chancellerie au nom du prince. — Toute sorte de sciences et de doctrines : *Les belles-lettres, un homme de lettres.* — On entend par

belles-lettres, la grammaire l'éloquence, la poésie. — On appelle par excellence l'Ecriture-Sainte, *les saintes lettres*.

LETTRÉ, ÉE, adj. Qui a de l'érudition. Il est aussi substantif masculin.

LETTRINE, s. f., t. d'imprimerie. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à la marge ou au commentaire. — Les lettres majuscules qui sont au haut d'une page d'un dictionnaire.

LEUCOIUM. Voyez Giroflier.

LEUCOMA, s. m., t. de médecine. Petite tache blanche qui se forme sur la cornée.

LEUCOPHLEGMATIE, s. f. (*leu-ko-flèk-ma-ci-e*) t. de médecine. Espèce d'hydropisie.

LEUR, pronom personnel m. et f. Il signifie *à eux*, *à elles*.

Leur, pronom possessif des deux g. Il signifie *qui appartient à eux*, *à elles*, et se dit principalement des personnes et quelquefois des animaux, des plantes et même des choses inanimées. — Il est aussi pronom adj. des deux genres, et fait au pluriel *leurs*. — Il se prend aussi subst. en le joignant à l'article *le*, *la*, *les* : *Les gens sages conservent leurs amis ; les fous perdent les leurs.* — *Leurs* est quelquefois subst. et signifie parens, amis : *Ils s'intéressent pour eux et pour les leurs.*

* Ne confondez pas *leur* joint au verbe avec *leur* joint au nom. *Leur* joint au verbe, ne prend jamais d'*s* ; *leur* joint au nom, prend un *s*, quand le nom est pluriel.

LEURRE, s. m. (*leû-re*) t. de fauconnerie. Certain morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, dont les fauconniers se servent pour rappeler les oiseaux de fauconnerie, lorsqu'ils ne reviennent pas au réclame. — Fig. Chose dont on se sert artificieusement pour attirer quelqu'un afin de le tromper.

LEURRER, v. a. É, ÉE, p. (*leû-ré*) t. de fauconnerie. Dresser un oiseau au leurre. — Fig. Attirer par quelque chose dont on fait naître l'envie pour tromper.

LEVAIN, s. m. (*le-vin*) Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle. — Particulièrement, morceau de pâte aigrie, qu'on mêle à la pâte du pain pour la faire fermenter. — Par extension, disposition des humeurs à quelque maladie prochaine, et vice qui reste dans les humeurs après la maladie. — Le dissolvant de l'estomac par le moyen duquel se fait la digestion. — Fig. Mauvaises impressions que le péché laisse dans l'ame. — Reste de certaines passions violentes, comme la haine. — Disposition au soulèvement dans l'esprit des peuples.

LEVANT, adj. m. (*le-van*) Qui se lève : *Soleil levant.* — Fig. et prov. *Adorer le soleil levant*, s'attacher toujours à la puissance et à la faveur naissante.

Levant, subst. m. Orient, partie du monde où le soleil se lève. — Pays qui sont à notre orient, comme la Perse, l'Asie-Mineure, la Syrie, etc. : *Les peuples du Levant.*

LEVANTIN, INE, adj. Natif des pays du Levant. — Il est plus ordinairement subst. : *Les Levantins*, *un Levantin.* En parlant des anciens peuples, on dit, *les Orientaux*, mais on ne dit pas *un Oriental.*

LEVANTIS, s. m. Soldat des galères turques.

LÈVE, s. f. Espèce de cuiller de bois à long manche, dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule et la faire passer dans la passe.

LEVÉE, s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses. Il se dit des fruits, et principalement des grains. — Collecte, recette : *Levée des impôts.* — Enrôlement : *Levée de troupes.* — Digue, chaussée. — L'heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. — Au jeu de cartes, main qu'on a levée. — *Levée d'un siége*, la retraite des troupes qui tenaient une place assiégée.

LEVER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*le-vé*) Hausser. — Dresser ce qui était couché ou penché. — Ôter une chose de dessus une autre. — Prendre et couper une partie sur un tout. — Recueillir, amasser. — Fermenter : *Faire lever la pâte.* — *Lever des troupes*, enrôler des soldats, mettre une armée sur pied. — Fig. *Lever le masque*, ne plus se contraindre. — *Lever un obstacle*, le faire cesser. — *Lever le plan d'une place*, le tracer, en prendre les mesures. — *Lever le siége d'une place*, retirer les troupes qui la tenaient assiégée. — *Lever l'étendard de la révolte*, se révolter ouvertement.

Lever, v. n. Il se dit des plantes qui commencent à pousser et à sortir de terre.

se Lever, v. pr. Se mettre debout sur ses pieds. — Sortir du lit. — Paraître sur l'horizon, en parlant des astres.

LEVER, s. m. L'heure, le temps auquel on se lève : *Lever du roi.* On dit aussi, *le lever du soleil*, *de la lune.*

LEVIER, s. masc. (*le-vié*) Bâton, barre de fer propre à remuer quelque fardeau.

LÉVIGATION, s. fém. (*lé-vi-ga-cion*) t. de chimie. Action de léviger, ou effet de cette action.

LÉVIGER, v. a. É, ÉE, p. (*lé-vi-jé*) t. de chimie. Réduire un corps en poudre impalpable.

LEVIS, adj. (*le-vi*) Son seul usage est dans *pont-levis*, pont qui se baisse et se lève pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé.

LÉVITE, s. m. Israélite de la tribu de Lévi ; destiné au service du temple.

LÉVITIQUE, s. m. (*lé-vi-ti-ke*) Nom du troisième livre du Pentateuque.

LEVRAUT, s. m. (*le-vrô*) Jeune lievre. On appelle *levreteaux*, les petits levrauts encore nourris par la mère.

LÈVRE, s. f. Cette partie extérieure de la bouche qui couvre les dents, et qui aide à former la parole. — Au pl. Découpures qui caractérisent les fleurs des plantes labiées. — *Les lèvres d'une plante*, ses bords.

LEVRETTE, s. f. (*le-vrè-te*) La femelle du lévrier.

LÉVRIER, s. m. (*lé-vrié*) Sorte de chien monté sur de hautes jambes, dont on se sert principalement à courre le lièvre.

LEVRON, s. m., diminutif. Jeune lévrier. — Sorte de lévrier de fort petite taille.

LEVÛRE, s. f. Écume de la bière quand elle fermente. — Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder.

LEXICOGRAPHE, s. m. (*lèk-ci-ko-gra-fe*) Auteur d'un dictionnaire.

LEXIQUE, s. masc. et adj. (*lèk-ci-ke*) Mot emprunté du grec, pour dire un dictionnaire. Il se dit principalement des dictionnaires grecs.

LEZ, adv. (*lè*) A côté de, proche de, tout contre. Il est vieux.

LÉZARD, s. m. (*lé-zar*) Petit quadrupède ovipare à longue queue.

LÉZARDE, s. f. Fente, crevasse qui se fait dans un mur.

LÉZARDÉ, ÉE, adj. Fendu, crevassé.

LIAIS, s. m. (*liè*) Sorte de pierre dure. — En t. de tisserand, longues tringles de bois qui soutiennent les lisses.

LIAISON, s. f. (*li-è-zon*) Union, jonction de plusieurs corps ensemble. — Figur. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. — Connexité, rapport que les affaires ont les unes avec les autres. — Attachement et union qui est entre des personnes particulières, ou des états et communautés, etc., soit par amitié, soit par intérêt : *Liaison d'amitié*, *liaison d'intérêt*, etc. En ce sens, *liaisons*, au plur., se prend pour *société*. *Cet homme a des liaisons qui me sont suspectes.* — En t. de cuisine, jaunes d'œufs délayés, ou autres matières propres à épaissir une sauce.

LIAISONNER, v. a. É, ÉE, p. (*liè-zo-né*) t. de maçonnerie. Arranger des pierres de façon que les joints des unes portent sur le milieu des autres. Il se dit aussi des pavés.

LIANE ou LIÈNE, s. f. Nom de plusieurs plantes sarmenteuses qui croissent en Amérique.

LIANT, ANTE, adj. (*li-an*) Souple, facile à mouvoir. — Fig. Doux, complaisant, affable.

LIARD, s. masc. (*liâr*) Petite monnaie de cuivre valant trois deniers.

LIARDER, v. n. Boursiller, lésiner. Fam.

LIASSE, s. fém. Amas de papiers liés ensemble.

LIBAGE, s. m. Gros moellon mal taillé.

LIBANOTIS, s. m. Plante odoriférante.

LIBATION, s. fém. (*li-ba-cion*) Effusion, épanchement, soit de vin, soit d'autre liqueur, que les anciens faisaient autrefois en l'honneur des Dieux.

LIBELLE, s. m. (*li-bèl-le*) Écrit injurieux, diffamatoire.

LIBELLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*li-bèl-lé*) t. de prat. Dresser, motiver. Il n'a guère d'usage qu'en ces phrases : *Libeller un exploit*, *une demande*.

LIBELLISTE, s. m. Auteur d'un libelle.

LIBÉRAL, ALE, adject. Qui aime, qui se plaît à donner. — Digne d'un homme libre. — *Arts libéraux*, ceux où l'esprit a plus de part que le travail de la main. Il se dit par opposition à *arts mécaniques*. — Celui qui est partisan de la liberté.

LIBÉRALEMENT, adv. (*li-bé-ra-le-man*) D'une manière libérale.

LIBÉRALISME, s. m. Doctrine, pratique des idées libérales.

LIBÉRALITÉ, s. f. Vertu par laquelle on est porté à donner. — Le don même que fait une personne libérale. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

LIBÉRATEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui a délivré une personne, un peuple, de prison, de servitude, ou de quelque grand péril.

LIBÉRATION, s. fém. (*li-bé-ra-cion*) t. de jurisprudence. Décharge d'une dette ou d'une servitude.

LIBÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*li-bé-ré*) t. de pratique. Délivrer de quelque chose qui incommodait et était à charge.

SE LIBÉRER, v. pronom. Se décharger d'une dette.

LIBERTÉ, s. fém. Pouvoir d'agir ou de n'agir pas, au physique et au moral. — Indépendance des commandemens d'autrui. — L'état d'une personne de condition libre, par opposition à *servitude* ou à *captivité*. — En parlant d'un état, forme de gouvernement dans lequel la noblesse ou le peuple a le pouvoir souverain. — Pouvoir d'agir conformément à ce qui est permis par les lois. — Manière d'agir libre, familière, hardie. Au singulier, il se dit en bien comme en mal : *Une honnête liberté. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je n'aime pas cette liberté.* Il est opposé à *contrainte*. *Parlons en liberté.* Au plur. il se prend en mauvaise part. : *Se donner, prendre des libertés.* — Franchises et immunités : *Les libertés de l'Église gallicane.*

LIBERTIN, INE, s. et adj. Déréglé dans ses mœurs et dans sa conduite.

LIBERTINAGE, s. m. Débauche et mauvaise conduite. — Irréligion. — Inconstance, légèreté dans le caractère.

LIBERTINER, v. n. (*li-bèr-ti-né*) Vivre dans le libertinage. Il est pop. et ne se dit qu'à l'infinitif.

LIBIDINEUX, EUSE, adj. (*li-bi-di-neu*) Dissolu, livré au plaisir des sens. Il vieillit.

LIBRAIRE, s. m. et adj. (*li-brè-re*) Marchand de livres. En parlant d'une femme, on dit, *une marchande libraire.*

LIBRAIRIE, s. f. (*li-brè-ri-e*) La profession du libraire. — Commerce des livres. — Corps des libraires. — Il signifiait autrefois bibliothèque.

LIBRATION, s. f. (*li-bra-cion*) t. d'astronomie. Balancement apparent de la lune autour de son axe.

LIBRE, adj. des deux g. Qui peut choisir ce qui lui plaît. — Indépendant. — Qui n'est ni esclave, ni captif, ni prisonnier. — Qui n'est nullement contraint. — Exempt, délivré. — Licencieux, indiscret, téméraire. — *Mers libres*, où l'on peut naviguer sans aucune crainte des corsaires. — *Chemin libre*, où l'on peut aller en sûreté. — *Vers libres*, où l'on admet toute espèce de mesure.

LIBREMENT, adv. (*li-bre-man*) Sans contrainte. — Sans circonspection, sans égard.

LICE, s. f. Lieu préparé pour les courses, les combats, les tournois, etc. Il se dit aussi figur. des combats de l'esprit : *Plusieurs poètes entrèrent en lice.* — Sorte de fabrique de tapisserie, qu'on appelle de *haute-lice*, quand le fond sur lequel les ouvriers travaillent est tendu de haut en bas, et de *basselice*, quand il est horizontal. — Femelle d'un chien de chasse.

LICENCE, s. f. (*li-çan-ce*) Permission. En ce sens, il vieillit. — Temps que les bacheliers sont sur les bancs. — Liberté trop grande, contraire au respect, à la retenue et à la modestie. — Déréglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles. — En poésie, liberté qu'un poète se donne contre la règle et l'usage.

LICENCIÉ, s. m. Qui a fait sa licence.

LICENCIEMENT, s. masc. (*li-çan-ci-man*) congé qu'on donne à des troupes dont on n'a plus besoin.

LICENCIER, v. a. É, ÉE, p. (*li-çan-ci-é*) Congédier des troupes.

SE LICENCIER, v. pr. S'émanciper à quelque chose, sortir des bornes du devoir, du respect, de la modestie.

LICENCIEUSEMENT, adv. (*li-çan-cieu-ze-man*) D'une manière licencieuse.

LICENCIEUX, EUSE, adj. (*li-çan-cieu*) Déréglé, désordonné.

LICHEN, s. m. (*li-kène*) Genre d'algues. — Espèce de dartres.

LICITATION, s. fém. (*li-ci-ta-cion*) t. de pratique. Vente au plus offrant, d'un bien qui appartient en commun à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires, et qui ne peut se partager commodément.

LICITE, adject. des deux g. Qui est permis par la loi.

LICITEMENT, adv. (*li-ci-te-man*) Sans aller contre la loi.

LICITER, v. a. É, ÉE, p. (*li-ci-té*) t. de pratique. Vendre par licitation.

LICOL. Voyez LICOU.

LICORNE, s. fém. Animal sauvage qu'on trouve, dit-on, dans la Haute-Ethiopie, et dont la tête est ornée d'une seule corne. Il paraît que c'est un animal fabuleux. — *Licorne de mer*, c'est le narwal. — Constellation.

LICOU, s. m., et LICOL en poésie, devant une voyelle ou à la fin d'un vers. Lien de cuir, de corde, que l'on met autour de la tête des chevaux, des ânes, pour les attacher.

LICTEUR, s. m. Officier armé d'une hache environnée de faisceaux, qui marchait devant les grands magistrats de l'ancienne Rome.

LIE, s. f. Ce qui est de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. — Fig. *Lie du peuple*, la plus basse populace.

LIE, adject. Vieux mot qui signifiait gai, joyeux : *Faire chère lie*, faire bonne chère avec gaieté.

LIÉGE, s. m. Espèce de chêne-vert, dont l'écorce est fort spongieuse et légère. — L'écorce même de cet arbre.

LIÉGER, v. a. É, ÉE, p. (*lié-jé*) *Liéger un filet*, le garnir de morceaux de liége qui le tiennent suspendu dans l'eau.

LIEN, s. m. (*li-en*) Ce qui sert à lier. — Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble : *Le lien du mariage. Les liens du sang et de la nature.* — Au pl. Cordes ou chaînes dont un prisonnier est attaché. — Figur. et poétiq., esclavage.

LIENTERIE, s. f. (*li-an-te-ri-e*) Espèce de dévoiement dans lequel on rend les alimens presque tels qu'on les a pris.

LIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*li-é*) Serrer avec une corde. — Faire un nœud. — Joindre, unir : *Le ciment lie les pierres.* Fig. *L'amitié, l'intérêt nous lie.* — Engager, obliger : *Être lié par sa parole. Lier une partie de promenade*, la projeter, l'arranger. — *Lier conversation, société*, etc., entrer en conversation, faire société, etc. — *Se lier*, v. pr. Former une liaison avec quelqu'un. — Fig. *Se lier par un serment, par un vœu*, s'astreindre à quelque obligation par un serment, par un vœu.

LIERRE, s. m. (*liè-re*) Plante sarmenteuse, rampante : *Le lierre s'attache aux murailles.*

LIESSE, s. f. (*liè-ce*) Joie, gaieté. Vieux mot.

LIEU, s. m. L'espace qu'un corps occupe. — Endroit : *Lieu agréable, affreux, solitaire, écarté*, etc. — Certain endroit désigné : *Nous*

irons sur les lieux. — Place, rang. — Maison ou famille : *Homme de bon lieu, de bas lieu.* — L'endroit, le temps convenable de dire, de faire quelque chose : *Ce n'est pas ici le lieu de parler.* — Endroit, passage d'un livre. — *Un lieu de franchise*, un asile. — Au pl. les aisances, les latrines. — En t. de rhétorique, *lieux oratoires* et *lieux communs*, les sources générales d'où un orateur tire le moyen de traiter son sujet. — On appelle aussi *lieux communs*, certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout. — Il se dit encore des choses usées et triviales. — *Les saints lieux*, les lieux de la Terre-Sainte. — *Mauvais lieu*, maison de débauche. — *Tenir lieu de...*, remplacer, suppléer, valoir autant. — *Au lieu de*, en place de. — *Au lieu que*, tandis que.

LIEUE, s. f. Mesure de distance. La lieue commune de France est de 2282 toises.

LIEUTENANCE, s. f. La charge, l'office de lieutenant.

LIEUTENANT, s. m. (*lieu-te-nan*) Officier qui est immédiatement sous un autre officier en chef, et qui tient son lieu en son absence.

LIÈVRE, s. masc. Animal vif et timide, à longues oreilles, de poil gris-roux. — En astronomie, une constellation de l'hémisphère austral.

LIGAMENT, s. m. (*li-ga-man*) t. d'anat. Parties fibreuses et souples, qui servent à attacher quelque partie du corps à une autre et à la soutenir.

LIGAMENTEUX, EUSE, adj. (*li-ga-man-teu*) Qui tient de la nature du ligament.—T. de botanique. Il se dit des plantes dont les racines sont grosses et entortillées en manière de cordage.

LIGATURE, s. f. Bande de drap dont les chirurgiens serrent le bras, le pied, pour faire l'opération de la saignée. — La manière de lier avec cette bande. — En t. d'imprimerie, plusieurs lettres liées ensemble.

LIGE, adj. (*lije*) Qui était tenu envers le seigneur d'une obligation plus étroite que celle de vassal simple : *Homme lige.*

LIGNAGE, s. masc. (*li-gna-ge*, mouillez le *gn*) Race, famille. Il est vieux.

LIGNAGER, s. m. (*li-gna-jé*, mouillez le *gn*) Celui qui est de même lignage. — Il est aussi adj. Voyez Retrait.

LIGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Étendue en longueur considérée sans largeur ni profondeur. — Suite de mots écrits ou imprimés en ligne droite. — Cordeau, ficelle dont divers ouvriers se servent pour tracer leur ouvrage. — Ficelle ou tissu de crin qui a un hameçon attaché au bout, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. — En t. de guerre, rang, rangée : *L'armée était campée sur trois lignes.* — Retranchement : *Ligne de circonvallation.* — La douzième partie d'un pouce. — *Mettre en ligne de compte*, employer dans un compte. — *Mettre hors ligne*, écrire à la marge. — *Vaisseau de ligne*, grand vaisseau de guerre. — *Ligne équinoxiale*, ou simplement *la ligne*, cercle de la sphère, qui est également distant des deux pôles du monde, et qui s'appelle autrement *l'équateur.* — *Ligne*, en t. de généalogie, se prend pour la suite des descendans d'une race, d'une famille.

LIGNÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Marqué de lignes fines, d'une couleur différente de celle du fond.

LIGNÉE, s. f. (mouillez le *gn*) Race.

LIGNETTE, s. f. (*li-gnè-te*, mouillez le *gn*) Ficelle d'une médiocre grosseur pour faire des filets.

LIGNEUL, s. m. (mouillez le *gn*, et prononçez l'*l* final) Sorte de fil ciré, dont les cordonniers se servent dans leurs ouvrages.

LIGNEUX, EUSE, adj. (*li-gneu*, mouillez le *gn*) De la nature du bois : *Fibres ligneuses.*

se LIGNIFIER, v. pron. (*se li-gni-fi-é*, mouillez le *gn*) Se convertir en bois.

LIGUE, s. f. (*li-ghe*) Union, confédération de plusieurs princes ou états, pour se défendre ou pour attaquer. — Confédération qui se fit en France, sur la fin du seizième siècle, sous prétexte de défendre la religion catholique contre les huguenots. — Complot et cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour quelque dessein. — On donnait le nom de *ligues* aux trois communautés qui composaient le corps des Grisons.

LIGUER, v. a. É, ÉE, p. (*li-ghé*) Unir dans une même ligue.

LIGUEUR, EUSE, s. (*li-gheur*) Celui, celle qui était de la ligue du temps de Henri III et de Henri IV.

LILAS, s. m. Arbrisseau qui fleurit au printemps, et porte de petites fleurs par bouquets.

LILIACÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des plantes dont la fleur ressemble à celle du lis ordinaire.

LILIUM, s. m. (*li-liome*) Liqueur fort propre à rappeler les esprits d'un malade très-faible.

LIMACE, s. f. Machine qu'on appelle aussi *vis d'Archimède*, par le moyen de laquelle on élève l'eau ou un autre liquide. Voyez Limas.

LIMAÇON. Voyez Limas.

Limaçon, s. m. En t. d'anatomie, partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon. Voyez Limas.

LIMAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Les petites parties du métal que la lime fait tomber.

LIMANDE, s. f. Petit poisson de mer fort plat.

LIMAS, s. m. LIMACE, s. f. LIMAÇON, s. m. Sorte d'insecte rampant, de substance

molle et visqueuse, et dont il y a plusieurs espèces.

LIMBE, s. m. (*lin-be*) En t. de mathématiques, bord. — En t. de botanique, partie supérieure d'une fleur.

Limbes, s. m. pl. Le lieu où étaient les ames de ceux qui étaient morts en la grâce de Dieu avant la venue de Notre-Seigneur, et où sont les enfans morts sans baptême.

LIME, s. f. Outil et instrument d'acier. — *Lime sourde*, garnie de plomb, et qui ne fait pas de bruit. — Petit citron qui a une eau fort douce.

LIMER, v. a. É, ÉE, p. (*li-mé*) Polir, amenuiser avec la lime. — Il se dit fig. des pièces de prose et de vers, et il signifie corriger avec soin, polir, perfectionner.

LIMIER, s. masc. (*li-mié*) Gros chien de chasse.

LIMINAIRE, adj. des deux g. (*li-mi-nè-re*) Qui est au commencement d'un ouvrage : *Épître liminaire.* On dit aujourd'hui *préface* ou *épître dédicatoire. Liminaire* ne se dit plus : on ne dit que *préliminaire* avec *discours.*

LIMITATIF, IVE, adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines.

LIMITATION, s. f. (*li-mi-ta-cion*) Fixation, restriction.

LIMITER, v. a. É, ÉE, p. (*li-mi-té*) Donner des limites : *Limiter une province.* — Il se dit plus ordinairement en parlant du prix d'une chose, de l'espace du temps, ou de l'étendue du pouvoir que l'on donne à quelqu'un.

LIMITES, s. f. pl. Bornes qui séparent un territoire, une province d'avec une autre.

LIMITROPHE, adj. des deux g. (*li-mi-tro-fé*) Qui est sur les limites : *Pays, terres limitrophes.*

LIMMA, s. m., t. de musique. Intervalle moindre d'un comma que le semi-ton majeur.

LIMODORE, s. m. Plante apéritive.

LIMOINE, s. f. (*li-moa-ne*) Plante marécageuse.

LIMON, s. m. Boue, terre détrempée, bourbe. — Citron qui a beaucoup de jus. — Chacune des deux grosses pièces de devant d'une charrette, entre lesquelles on attelle un cheval. — En architecture, pièce de bois qui soutient les marches d'un escalier par une de leurs extrémités.

LIMONADE, s. f. Boisson faite avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre.

LIMONADIER, IÈRE, s. (*li-mo-na-dié*) Celui, celle qui fait et qui vend de la limonade, de l'orgeat, etc.

LIMONEUX, EUSE, adject. (*li-mo-neu*) Bourbeux, plein de limon.

LIMONIER, s. masc. (*li-mo-nié*) Cheval qu'on met aux limons. — Arbre qui porte les limons.

LIMOUSIN, s. m. (*li-mou-zin*) Nom des habitans d'une province de France. — Maçon qui fait des murailles avec du moellon et du mortier.

LIMOUSINAGE, s. m. (*li-mou-zi-na-je*) Ouvrage de ces sortes de maçons.

LIMPIDE, adj. des deux genres. (*lin-pi-de*) Clair, net, très-transparent. Il ne se dit que des liqueurs.

LIMPIDITÉ, s. f. (*lin-pi-di-té*) Qualité de ce qui est limpide.

LIMURE, s. f. Action de limer. — L'état d'une chose limée.

LIN, s. m. Plante dont on file l'écorce pour en faire une toile plus fine que celle de chanvre. — *Gris de lin*, couleur qui ressemble à la fleur de lin.

LINAIRE, s. f. ou LIN SAUVAGE. (*li-nè-re*) Plante. Genre de mufliers.

LINCEUL, s. m. Drap de toile qui sert à ensevelir les morts. — Autrefois, draps de lit.

LINÉAIRE, adj. des deux g. (*li-né-è-re*) t. didactique. Qui a rapport aux lignes. — Qui se fait par des lignes : *Problème, perspective linéaire.*

LINÉAL, ALE, adj., t. de jurisprudence. *Succession linéale.*

LINÉAMENT, s. m. (*li-né-a-man*) Traits du visage. Il vieillit.

LINGE, s. m. Toute toile mise en œuvre *Linge de table, linge de corps.*

LINGER, ÈRE, s. (*lin-jé*) Celui, celle qui vend, qui fait du linge.

LINGERIE, s. f. Métier de linger, de lingère. — Le lieu où sont les boutiques des lingers, des lingères. — Le lieu où l'on serre le linge d'une communauté.

LINGOT, s. m. (*lin-go*) Or ou argent en masse, et qui n'est pas mis en œuvre. — T. de chasse. Petit cylindre de fer ou de plomb dont on charge quelquefois le fusil au lieu de balles.

LINGOTIÈRE, s. f. Vaisseau dans lequel on coule les métaux fondus pour les réduire en lingots.

LINGUAL, ALE, adj. (*lin-goual*) Qui appartient, qui a rapport à la langue : *Muscle lingual.* — En t. de grammaire, il se dit des consonnes qui sont produites par les différens mouvemens et les différentes positions de la langue : *d, t, l, n, r, sont des consonnes linguales.*

LINIÈRE, s. f. Terre semée en lin.

LINIMENT, s. m. (*li-ni-man*) t. de médecine. Médicament propre à adoucir, amollir et résoudre en frottant.

LINON, s. masc. Sorte de toile de lin très-claire.

LINOT, TE, s. Petit oiseau gris qui chante très-agréablement.

LINTEAU, s. m. (*lin-tô*) Pièce de bois

qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie.

LION, ONNE, s. (*li-on*) Animal féroce. — On dit fig. d'un homme brave, courageux, que *c'est un lion, un vrai lion.* — Le cinquième signe du zodiaque.

LIONCEAU, s. m. Diminutif. (*li-on-çò*) Le petit d'un lion.

LIONNÉ, adj. En t. de blason, il se dit d'un léopard rampant.

LIPOGRAMMATIQUE, adj. des deux g. (*li-po-gra-ma-ti-ke*) Il se dit des ouvrages où l'on affecte de ne pas faire entrer quelques lettres particulières de l'alphabet.

LIPOME, s. m. Loupe graisseuse.

LIPOTHYMIE, s. f. (*li-po-ti-mi-e*) t. de médecine. Défaillance.

LIPPE, s. f. (*li-pe*) La lèvre d'en bas, lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée. Il est familier.

LIPPÉE, s. f. (*li-pée*) Bouchée. Il est fam. — Repas. En ce sens, il se met presque toujours avec l'épithète de *franche* : *Franche lippée*, bon repas qui n'a rien coûté.

LIPPITUDE, s. f. (*li-pi-tu-de*) t. de méd. Écoulement trop abondant de la châssie.

LIPPU, UE, adj. Celui, celle qui a une grosse lippe. On le dit plus ordinairement au substantif qu'à l'adj. : *Gros lippu.*

LIQUATION, s. f. (*li-koua-cion*) Opération de métallurgie, qui consiste à séparer la portion d'argent contenue dans le cuivre, en y joignant du plomb. La *liquation* s'appelle aussi *ressuage.*

LIQUÉFACTION, s. f. (*li-kué-fak-cion*) Le changement qui survient à un corps, qui de solide devient liquide.

LIQUÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*li-ké-fi-é*) Fondre, rendre liquide. Il s'emploie aussi avec le pronom personnel.

LIQUEUR, s. f. (*li-keur*) Substance fluide et liquide. — Au pl. il se dit des boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin.

LIQUIDANBAR, s. m. (*li-ki-dan-bar*) Résine liquide.

LIQUIDATEUR, s. m. et adj. (*li-ki-dateur*) Chargé de travailler à une liquidation : *Commissaire liquidateur.*

LIQUIDATION, s. f. (*li-ki-da-cion*) Action par laquelle on débrouille ce qui était embarrassé en matière d'affaires : *Liquidation de commerce, de dépens, d'intérêt.*

LIQUIDE, adj. des deux g. (*li-ki-de*) Qui a ses parties fluides et coulantes. — En t. de grammaire, *consonnes liquides*, celles qui, jointes à une autre consonne, sont fort coulantes; tels sont *l*, *m*, *n*, *r*. — En parlant de biens et d'argent, net et clair, qui n'est point sujet à contestation. — Il se prend aussi subst. pour dire alimens, nourritures liquides, telles que le bouillon, les consommés, etc.

LIQUIDER, v. a. É, ÉE, part. (*li-ki-dé*) t. de pratique. Rendre clair, en matière d'affaires, ce qui était embarrassé.

LIQUIDITÉ, s. f. (*li-ki-di-té*) Qualité des corps liquides.

LIQUOREUX, EUSE, adj. (*li-ko-reu*) Il n'a d'usage qu'en parlant de certains vins, qui ont une douceur particulière.

LIRE, v. a. LU, UE, p. *Je lis, tu lis, il lit ; nous lisons, etc. Je lisais ; nous lisions. Je lus ; nous lûmes, vous lûtes, ils lurent. Je lirai. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant.* Parcourir des yeux, et avec la connaissance de la valeur des lettres, ce qui est écrit. — Expliquer un auteur à des auditeurs. — Fig. Pénétrer dans la connaissance de quelque chose d'obscur et de caché.

LIS, s. m. (*lice*) Fleur blanche qui provient d'oignons, et qui a beaucoup d'odeur. — La plante qui produit cette fleur. — Fig. *Un teint de lis*, très-blanc. — En armoiries, *fleurs de lis*, (l'*s* ne se prononce pas). Trois fleurs de lis liées ensemble font les armes de France. — La marque dont on flétrissait autrefois les coupeurs de bourses et autres malfaiteurs, avec un fer chaud qui portait cette empreinte.

LISERAGE, s. m. (*li-ze-ra-je*) Broderie qui se fait autour d'une étoffe, avec un cordonnet d'or ou de soie.

LISERÉ, s. m., t. de broderie. Petite bordure appliquée à une étoffe.

LISERER, v. a. É, ÉE, p. (*li-ze-ré*) Broder des fleurs sur le fond d'une étoffe, avec un cordonnet d'or ou de soie.

LISERON ou LISET, s. masc. Plante grimpante.

LISET ou COUPE-BOURGEON, s. m. (*li-zè*) Insecte qui gâte les nouvelles pousses des arbres fruitiers et de la vigne.

LISEUR, EUSE, s. (*li-zeur*) Celui, celle qui lit. — s. m. Muscle abducteur de l'œil.

LISIBLE, adj. des deux g. (*li-zi-ble*) Qui est aisé à lire.

LISIBLEMENT, adv. (*li-zi-ble-man*) D'une manière lisible.

LISIÈRE, s. f. (*li-ziè-re*) Extrémité de la largeur d'une toile, d'une étoffe. — Cordons attachés par derrière à la robe des petits enfans pour les soutenir et leur aider à marcher. — Extrémités d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre.

LISSE, adject. des deux g. (*li-ce*) Uni, poli.

LISSE, s. f., t. de marine. Longue pièce de bois, qui servait à lier les membres d'un vaisseau. Elles portent divers noms : *Lisse de vibord, de plat bord.*

LISSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*li-cé*)

Rendre lisse. — Au part., *Amandes lissées*, pelées et couvertes de sucre.

LISSOIR, s. m. (*li-çoar*) Instrument avec lequel on lisse le linge, le papier, etc.

LISTE, s. f. Catalogue de plusieurs noms. — *Liste civile*, somme assignée chaque année au roi pour la dépense de sa maison.

LISTEL, s. m., t. d'architect. Moulure carrée qui sert d'ornement. — Espace plein qui est entre les cannelures des colonnes, et qu'on appelle aussi *filet* ou *carré*.

LISTON, s. masc. Terme de blason. Petite bande sur laquelle on écrit la devise.

LIT, s. masc. (*li*) Meuble dont on se sert pour se coucher, pour se reposer, pour dormir : *Un lit bien garni*, *dresser un lit*. — Il se prend quelquefois pour le bois de lit seulement : *Un lit de noyer*, *d'acajou*. — Fig. Tout lieu où l'on se couche : *Un lit de gazon. La terre était son lit.* — *Lit de plume*, coutil rempli de plumes, de la grandeur du lit. — *Lit de parade*, lit tendu dans une chambre, plutôt pour l'ornement que pour l'usage. — Fig. Mariage : *Enfant du premier lit*, *du second lit*. — Fig. Le canal par où coule une rivière. — Couche de quelque chose qui est étendue sur une autre. — *Lit de justice*, trône où le roi était assis lorsqu'il siégeait au parlement.

LITANIES, s. f. pl. Certaines prières que l'Église chante en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des Saints. — Fam. au singulier, longue et ennuyeuse énumération.

LITEAU, s. m. (*li-tô*) t. de chasse. Lieu où le loup se repose pendant le jour. — En t. de charpentier, petite tringle de bois.

LITEAUX, s. m. pl. Raies colorées qui sont à quelque distance des extrémités de certaines serviettes.

LITHARGE, s. f. (*li-tar-je*) Matière qui se fait par le mélange du plomb et de l'écume qui sort de l'argent, lorsqu'on le raffine dans le plomb fondu.

LITHIASIE, s. f. (*li-ti-a-zî-e*) t. de méd. Formation de la pierre dans le corps humain. — Maladie des paupières.

LITHIATES, s. m. pl., t. de chimie. Sels formés par la combinaison de l'acide lithique avec différentes bases.

LITHIQUE, adj. (*li-ti-ke*) t. de chimie. Il se dit d'un acide concret que forme la pierre dans la vessie.

LITHOCOLLE, s. fém. (*li-to-ko-le*) Ciment des lapidaires.

LITHOGRAPHE, s. m. (*li-to-gra-fe*) Celui qui imprime, qui dessine, qui écrit sur des pierres.

LITHOGRAPHIE, s. fém. (*li-to-gra-fi-e*) Description des pierres. — Art d'imprimer avec des planches de pierre imprégnées d'un crayon ou d'une substance grasse, puis imbibées d'eau et touchées d'encre.

LITHOGRAPHIER, v. a. É, ÉE, p. (*li-to-gra-fi-é*) Reproduire un dessin, une écriture par les procédés lithographiques.

LITHOGRAPHIQUE, adj. (*li-to-gra-fi-ke*) Qui a rapport à la lithographie.

LITHOÏDE, adj. des deux g. (*li-to-i-de*) Qui a l'aspect d'une pierre.

LITHOLOGIE, s. f. Partie de l'histoire naturelle qui a les pierres pour objet.

LITHOLOGUE, s. m. (*li-to-lo-ghe*) Auteur qui a écrit sur les terres, sur les pierres.

LITHONTRIPTIQUE, adject. des deux g. (*li-ton-trip-tique*) t. de méd. Il se dit des médicamens qu'on croit capables de dissoudre la pierre dans la vessie.

LITHOPHAGE, s. m. (*li-to-fa-je*) Petit ver qui se trouve dans l'ardoise.

LITHOPHYTE, s. masc. (*li-to-fi-te*) Corps marin de la nature de la pierre, qui ressemble à des plantes ou à des arbrisseaux.

LITHOTOME, s. m. (*li-to-to-me*) Instrument de chirurgie propre à l'opération de la taille.

LITHOTOMIE, s. f. (*li-to-to-mî-e*) t. de chirurgie. Opération de la taille, pour tirer une pierre de la vessie.

LITHOTOMISTE, s. masc. (*li-to-to-mis-te*) Chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille.

LITIÈRE, s. f. Paille ou autre chose semblable, qu'on étend dans les écuries, dans les étables, sous les chevaux, les bœufs, etc., afin qu'ils se couchent dessus. — On dit fig. qu'*un cheval est sur la litière*, quand il est malade ou estropié à ne pouvoir sortir de l'écurie. — On le dit aussi fig. et fam. des personnes. — Sorte de voiture couverte, portée sur deux brancards par deux mulets, l'un devant, l'autre derrière.

LITIGANT, ANTE, adj. (*li-ti-gan*) t. de palais. Qui plaide.

LITIGE, s. m. Contestation en justice. — On s'en sert aussi pour signifier toute sorte de contestation.

LITIGIEUX, EUSE, adj. (*li-ti-jieu*) Qui est ou qui peut être contesté en justice.

LITISPENDANCE, s. f. (*li-tis-pan-dan-ce*) t. de palais. Le temps durant lequel un procès est pendant en justice. Il est vieux.

LITORNE, s. f. Grosse grive.

LITOTE, s. f. Figure de rhétorique, qui consiste à se servir d'une expression faible, pour réveiller l'idée du plus. Lorsque Chimène dit à Rodrigue : *Va, je ne te hais point*, elle veut dire qu'elle l'aime toujours.

LITRE, s. fém. Grande bande noire autour d'une église, en dedans ou en dehors, sur laquelle sont peintes les armoiries du seigneur patron.

LITRE, s. m. Nouvelle mesure de capacité

qui vaut environ une pinte et un vingtième ou un litron et un quart, et contient le cube d'un décimètre.

LITRON, s. m. Ancienne mesure contenant la seizième partie d'un boisseau de Paris, ou trente-six pouces cubes.

LITTÉRAIRE, adj. des deux g. (*li-tê-rè-re*) Qui appartient aux lettres : *Société, journal littéraire.*

LITTÉRAL, ALE, adj. (*li-tê-ral*) Qui est selon la lettre. — En t. de calcul algébrique, *grandeurs littérales*, exprimées par des lettres. Il n'a point de plur. masc.

LITTÉRALEMENT, adv. (*li-tê-ra-le-man*) A la lettre.

LITTÉRALITÉ, s. f. Attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction.

LITTÉRATEUR, s. m. (*li-té-ra-teur*) Celui qui est versé dans la littérature.

LITTÉRATURE, s. f. (*li-tê-ra-tu-re*) Connaissance des règles, des ouvrages littéraires. — Ensemble des productions littéraires d'une nation.

LITURGIE, s. f. Ordre et cérémonies du ervice divin. Il se prend surtout pour les prières et pour les cérémonies de la messe.

LITURGIQUE, adj. (*li-tur-ji-ke*) Qui a rapport à la liturgie.

LIURE, s. f. (*li-u-re*) Câble pour lier les fardeaux dont on charge une charrette. — T. de marine. Plusieurs tours de cordes qui lient deux choses ensemble.

LIVÈCHE ou ACHE DE MONTAGNE, s. f. Plante ombellifère qu'on emploie contre a jaunisse.

LIVIDE, adject. des deux g. Qui est d'une couleur plombée, tachée et chamarrée de noir. Il se dit ordinairement de l'effet produit sur les chairs par une contusion.

LIVIDITÉ, s. f. État de ce qui est livide.

LIVRAISON, s. f. (*li-vrè-zon*) Action de livrer une chose vendue. — En t. de librairie, partie d'un ouvrage qu'on publie en plusieurs fois.

LIVRE, s. m. Plusieurs feuilles de papier écrites à la main ou imprimées, et reliées ensemble. — *Dévorer un livre*, le lire avec avidité. — *Traduire à livre ouvert*, sans hésiter. — *Livre en blanc*, feuilles imprimées d'un ouvrage qui n'est pas encore relié ni broché. — *Livre blanc*, tout de papier blanc. — Registre, papier-journal. — Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire un volume. — Une des principales parties d'un ouvrage. — On dit figur., *le livre de la nature, le livre du monde.*

LIVRE, s. f. Poids ordinairement de seize ces. — Monnaie de compte valant vingt sous.

LIVRÉE, s. f. Habit de couleur, souvent avec galon, que portent les laquais, les cochers. — Tous les gens portant une même livrée. — Tous les laquais en général. — On dit fig., *la livrée de la misère, de la servitude.*

LIVRER, v., a. É, ÉE, part. (*li-vré*) Mettre une chose en la possession de quelqu'un. — Trahir. — Abandonner : *Livrer une ville au pillage.* — *Livrer bataille*, donner bataille. — *Être livré*, être en proie. — v. pr. Se confier, s'abandonner.

LIVRET, s. m., dim. (*li-vrè*) Petit livre. — En arithmétique, table qui contient tous les produits des neuf premiers chiffres.

LIXIVIATION, s. f. (*lik-ci-vi-a-cion*) Opération chimique, qui consiste à laver les cendres pour en tirer les sels alcalis.

LIXIVIEL, ELLE, adj. Qui se dit des sels alcalis tirés par la lixiviation ou le lavage des cendres.

LLAMA, s. m. (mouillez les *ll*) Animal du Pérou, semblable à un petit chameau.

LOBE, s. m. Il se dit proprement du bout de l'oreille, et par analogie, de toute partie détachée du poumon, du foie. — En t. de botanique, les deux parties qui composent la semence et les fruits de certaines plantes.

LOBULE, s. m. Diminutif de lobe.

LOCAL, ALE, adj. Qui a rapport au lieu : *Coutume locale. Mouvement local.*

LOCAL, s. m. Disposition des lieux.

LOCALITÉ, s. f. Particularité ou circonstance locale : *Certaines lois doivent être modifiées par les localités.*

LOCATAIRE, s. m. et f. (*lo-ka-tè-re*) Qui tient une maison ou une portion de maison à louage.

LOCATIF, IVE, adj. Qui regarde le locataire : *Réparations locatives.*

LOCATION, s. f. (*lo-ka-cion*) Action de celui qui donne à ferme, à loyer, ou effet de cette action.

LOCATIS, s. m. Cheval de louage. Il est populaire.

LOCH, s. m. (*lok*) Morceau de bois qui attaché à une corde et jeté à la mer, sert à mesurer la vitesse d'un vaisseau.

LOCHE, s. f. Petit poisson qui vient dans les ruisseaux et dans les petites rivières.

LOCHER, v. n. (*lo-ché*) Il ne se dit qu'en parlant d'un fer de cheval qui branle et qui est près de tomber.

LOCHET, s. m. (*lo-chè*) Bêche étroite.

LOCHIES ou VIDANGES, s. f. pl., t. de médecine. Évacuation qui suit l'accouchement.

LOCHMAN. Voyez LAMANEUR.

LOCUTION, s. f. (*lo-ku-cion*) Expression, façon de parler.

LODS, s. masc. plur. (*lo*) t. de pratique :

Droits de lods et ventes, redevance qu'un seigneur censier avait droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive.

LOF, s. m., t. de marine : *Aller au lof*, aller au plus près du vent.

LOGARITHME, s. masc., t. de mathémat. Nombre pris dans une progression arithmétique, et qui répond à un autre nombre pris dans une progression géométrique.

LOGARITHMIQUE, adj. des deux g. (*lo-ga-rite-mi-ke*) Qui a rapport aux logarithmes. — s. f. Courbe.

LOGE, s. f. Petite hutte faite à la hâte. — Réduit fait de cloisonnage : *Loge d'un portier.* — Réduit où l'on enferme les fous dans les petites maisons, et les bêtes féroces dans une ménagerie. — T. de botanique. Cavité d'un fruit.

LOGEABLE, adj. des deux g. (*lo-ja-ble*) Où l'on peut loger commodément.

LOGEMENT, s. m. (*lo-je-man*) Lieu où on loge ordinairement. — En t. de guerre, sorte de retranchement.

LOGER, v. n. É, ÉE, p. Habiter, demeurer dans une maison. — v. a. Donner le couvert à quelqu'un dans un logis. — v. pr. Se choisir, se faire un logement. — En t. de guerre, se retrancher.

LOGETTE, s. f. (*lo-jè-te*) Petite loge.

LOGEUR, s. masc. Qui tient des logemens garnis.

LOGICIEN, s. m. Celui qui possède la logique. — L'écolier qui étudie en logique.

LOGIQUE, s. f. (*lo-ji-ke*) Science qui enseigne à raisonner juste. — La première des eux classes où l'on enseigne la philosophie.

LOGIQUEMENT, adv. (*lo-ji-ke-man*) Conormément à la logique.

LOGIS, s. m. (*lo-ji*, et devant une voyelle *lo-jiz*) Habitation, maison. — Auberge. — *Corps-de-logis*, partie principale d'un bâtiment, logement détaché de la masse du bâtiment principal.

LOGISTES, s. m. plur., t. d'antiquité. Magistrats d'Athènes, chargés de la révision des comptes.

LOGISTIQUE, s. f. (*lo-jis-ti-ke*) Nom qu'on donnait autrefois à l'algèbre.

LOGOGRAPHIE, s. f. (*lo-go-gra-fi-e*) Art d'écrire aussi vite que l'on parle.

LOGOGRIPHE, s. m. (*lo-go-gri-fe*) Sorte d'énigme dont le mot se décompose en d'autres mots définis qu'on donne à deviner.

LOGOMACHIE, s. f., t. didactique. Dispute de mots.

LOI, s. fém. (*loa*) Règle qui, étant établie par autorité divine ou humaine, oblige les hommes à certaines choses, ou leur en défend d'autres. — Puissance, autorité. — Certaines obligations de la vie civile. En ce sens, on l'emploie plus ordinairement au pluriel : *Les lois de la bienséance, de l'honnêteté*, etc. — Titre auquel les monnaies doivent être fabriquées. — *Faire la loi*, prescrire des lois, en parlant des personnes. — *Faire loi*, être une loi à suivre. Il se dit des choses.

LOIN, adv. de lieu et de temps. A grande distance. Il est aussi préposition de lieu et de temps, et a la même signification que *loin* adv. — Fig. *Revenir de loin*, échapper d'une maladie très-périlleuse, ou de quelque extrême danger. — Fig. *Aller loin*, faire de grands progrès dans les sciences, faire fortune, s'engager beaucoup, en parlant d'affaires et de questions délicates. — *Au loin*, adv. Dans un lieu, dans un pays reculé. — *De loin en loin*, adv. A des intervalles fort éloignés. — *Loin*, *bien loin de* ou *que*, au lieu de, tant s'en faut que.

LOINTAIN, AINE, adj. Qui est fort loin du lieu où l'on est, ou dont on parle.

LOINTAIN, s. m. En t. de peinture, *le lointain d'un tableau*, ce qui paraît le plus loin de la vue.

LOIR, s. m. (*loar*) Petit animal semblable à un rat. On l'appelle aussi *liron.*

LOISIBLE, adj. des deux g. (*loa-zi-ble*) Qui est permis. Il vieillit.

LOISIR, s. m. (*loa-zir*) Temps où l'on n'a rien à faire. — Espace de temps suffisant pour faire quelque chose commodément. — *A loisir*, à son aise, à sa commodité.

LOK. Voyez Looch.

LOMBAIRE, adj. des deux g. (*lon-bè-re*) Qui appartient aux lombes.

LOMBARD, s. m. (*lon-bar*) Établissement où l'on prête sur gage de l'argent à tant par mois.

LOMBES, s. m. pl. (*lon-be*) Partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres et des chairs qui y sont attachées.

LOMBRICAL, adj. m. Au pl., *lombricaux*, t. d'anatomie, qui s'emploie d'ordinaire au pluriel. Il se dit des muscles des doigts et des pieds.

LONCHITIS, s. f. (*lon-ki-tice*) Plante qui ressemble à la fougère.

LONDRINS, s. m. pl. Draps légers qui imitent les draps de Londres.

LONG, LONGUE, adj. (*lon*, *lon-ghe*) Étendu en longueur : *Un champ long et étroit.* — Il se dit aussi relativement à la durée : *En été, les jours sont longs.* — En parlant des personnes, lent, tardif. — *A la longue*, adv. Avec le temps : *A la longue, tout s'use.* — *De longue main*, phrase adverbiale. — Depuis long-temps : *Je le connais de longue main.*

Long, s. m. Longueur : *Cela a dix aunes de long.* — *Le long*, *du long*, *au long*, adv. En côtoyant : *Le long de la rivière*, etc. — Durant : *Il a jeûné tout le long du carême.* — *Au long*, adv. Amplement.

LONGANIMITÉ, s. f. Il se dit proprement

de la clémence de Dieu, qui diffère la punition des méchans. — Dans le style soutenu, vertu qui porte les hommes puissans à souffrir patiemment les injures dont ils pourraient se venger.

LONGE, s. f. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. — Bande de cuir qu'on attache à l'anneau du licou.

LONGER, v. a. É, ÉE, p. (*lon-jé*) t. de guerre et de chasse. Marcher le long d'une rivière, d'un bois, etc. — Au part. en t. de blason, il se dit des oiseaux qui ont des longes d'un autre émail que le corps de l'animal.

LONGÉVITÉ, s. fém. Longue durée de la vie.

LONGIMÉTRIE, s. f., t. de géométrie. Art de mesurer les longueurs.

LONGITUDE, s. fém., t. de géographie, distance d'un lieu au premier méridien. — T. d'astronomie. Distance de deux étoiles, prise sur l'écliptique, en allant du couchant au levant.

LONGITUDINAL, ALE, adj., t. didact. Qui est étendu en long.

LONGITUDINALEMENT, adv. (*lon-ji-tu-di-na-le-man*) En longueur.

LONG-TEMPS, adv. (*lon-tan*) Pendant un long espace de temps.

LONGUE, s. f. Sorte de note de musique. — En t. de gramm. Syllabe longue.

LONGUEMENT, adv. (*lon-ghe-man*) Durant un long temps.

LONGUET, ETTE, adj. diminutif de *long*. (*lon-ghê*) Qui est peu long. Il est familier.

LONGUEUR, s. f. (*lon-gheur*) Étendue en long. — Durée de temps. — Lenteur dans ce qu'on fait, dans les affaires.

LOOCH ou LOOK, s. m. (*lok*) Médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais.

LOPIN, s. m. Morceau de quelque chose à manger, et principalement de viande. Pop.

LOQUACITÉ, s. f. (*lo-koua-ci-té*) Habitude de parler beaucoup. Il se prend toujours en mauvaise part : *Cet homme est d'une loquacité fatigante.*

LOQUE, s. f. (*lo-ke*) Pièce, morceau, guenille, lambeaux : *Son habit est en loques.* Il est fam.

LOQUET, s. m. (*lo-kê*) Sorte de fermeture fort simple. — Au pl. et en t. de commerce, la laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine. Elle est la moins estimée.

LOQUETEAU, s. m. (*lo-ke-tô*) Petit loquet.

LOQUETTE, s. f. (*lo-kè-te*) Petite pièce, petit morceau. Il est pop.

LORD, s. m. (*lor*) Titre d'honneur qu'on donne en Angleterre aux personnes constituées en dignité. Il signifie *seigneur*, et *milord* veut dire *monseigneur*.

LORÉ, ÉE, adject., t. de blason. Il se dit des nageoires qui sont d'un émail différent de celui des poissons.

LORGNER, v. a. É, ÉE, p. (*lor-gné*, mouillez le *gn*) Regarder en tournant les yeux de côté, et comme à la dérobée. — Regarder avec une lunette.

LORGNERIE, s. f. Action de lorgner. Il est familier.

LORGNETTE, s. f. (*lor-gnè-te*, mouillez le *gn*) Petite lunette pour voir les objets peu éloignés.

LORGNEUR, EUSE, subst. (*lor-gneur*, mouillez le *gn*) Qui lorgne.

LORIOT, subst. m. (*lo-ri-o*) Sorte de passereau.

LORMERIE, s. fém. Petits ouvrages de fer travaillés par les cloutiers.

LORS, adv. (*lor*, et *lorce* devant *que*) Alors. Il est vieux. Quelquefois il reçoit la particule *de* à sa suite ; alors, il est prép. et signifie *dans le temps de.* On ne l'emploie guère qu'en t. de pratique et en quelques phrases de formule : *Lors de son élection*, *de son avénement à la couronne*, *de son mariage.* — Joint avec *que*, il est conjonction et signifie *quand.* — *Dès lors*, adv. Dès ce temps-là. — *Pour lors*, en ce temps-là.

LOS, s. m. (*loce*) Louange. Il est vieux.

LOSANGE, s. f. (*lo-zan-je*) Figure à quatre côtés égaux, ayant deux angles aigus et deux autres obtus. — Vitre taillée en losange.

LOSANGÉ, ÉE, t. d'armoiries, qui se dit quand le champ de l'écu est divisé en plusieurs losanges de deux émaux différens.

LOT, s. m. (*lo*) Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes. — Ce que gagne à une loterie celui à qui il échoit un bon billet.

LOTERIE, s. f. Sorte de banque où les lots sont tirés au hasard.

LOTIER, s. m. (*lo-tié*) Plante qui ressemble fort au trèfle.

LOTION, s. f. (*lo-cion*) t. de chimie. Lavage, ablution ; remède qui lave.

LOTIR, v. a. I, IE, p. et adj. Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes.

LOTISSAGE, s. m. (*lo-ti-ça-je*) Action de prendre dans différens endroits d'un tas de métal pulvérisé pour en faire des essais.

LOTISSEMENT, s. m. (*lo-ti-ce-man*) Action de faire des lots de marchandises.

LOTO, s. m. Espèce de jeu qui ressemble à une loterie.

LOTTE, s. f. (*lo-te*) Poisson de rivière fort estimé.

LOTUS ou LOTOS, s. m. Plante qui croît en Egypte.

LOUABLE, adj. des deux g. Qui est digne

de louange : *Action louable.* — T. de médecine. Qui est de la qualité requise : *Du sang, du pus louable.*

LOUABLEMENT, adv. (*lou-a-ble-man*) D'une manière louable.

LOUAGE, s. m. Transport de l'usage de quelque chose pour un certain temps, et à un certain prix.

LOUANGE, s. f. Éloge, discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque action, de quelque chose.

LOUANGER, v. a. É, ÉE, p. (*lou-an-jé*) Louer, donner des louanges. Il ne se dit qu'en mauvaise part et par dérision.

LOUANGEUR, EUSE, s. Qui loue sans cesse et sans discernement.

LOUCHE, adj. des deux g. Qui a la vue de travers. — *Vin louche*, qui est un peu trouble. — *Phrase, expression louche*, équivoque.

LOUCHER, v. n. (*lou-ché*) Avoir la vue de travers.

LOUCHET, s. m. (*lou-chè*) Hoyau propre à fouir la terre.

LOUER, v. a. É, ÉE, part. (*lou-é*) Donner à louage. — Prendre à louage de celui à qui appartient la chose qui est à louer. — Donner des louanges. — V. pr. *Se louer*, Servir ou travailler à prix d'argent. — Se donner des louanges. — *Se louer de quelqu'un*, témoigner qu'on est content de ses procédés.

LOUEUR, EUSE, s. Qui fait métier de donner quelque chose à louage. — Qui donne des louanges à tout propos : *Loueur perpétuel, impertinent. Loueuse à gages.* Peu usité.

LOUGRE, s. m., t. de marine. Espèce de bâtiment marchand.

LOUIS, s. m. (*loui*) Monnaie d'or valant vingt-quatre livres.

LOUP, s. m. (*lou*) Animal sauvage et carnassier qui ressemble à un gros chien. — Sorte d'ulcère qui vient aux jambes. — Masque de velours noir que portaient les dames pour se préserver du hâle. — En t. de librairie, instrument de bois aplati, dont on se sert pour dresser des paquets, quand ils sont cordés. — Constellation de l'hémisphère austral. — Fossé au bout des allées d'un parc, et assez large pour n'être pas franchi par un loup. — *Loup-cervier*, espèce de loup qui ressemble à un grand chat sauvage.

LOUPE, s. f. Tumeur enkistée qui vient sous la peau, et qui augmente quelquefois jusqu'à une grosseur prodigieuse. — Verre convexe qui grossit les objets à la vue. — En t. de botanique, excroissances ligneuses et charnues, qu'on rencontre sur la tige ou les branches des plantes.

LOUPEUX, EUSE, adj. Qui a des loupes.

LOUP-GAROU, s. m. Suivant le peuple, sorcier, esprit malin qui court la nuit sous la forme d'un loup. — Fig. et fam. Homme d'une humeur farouche.

LOUP-MARIN, s. m. Poisson de mer.

LOURD, LOURDE, adj. (*lour*) Pesant, difficile à remuer, à porter. Il se dit aussi des personnes et des animaux qui se remuent pesamment; et alors il est opposé à agile, dispos. — Fig. Difficile et rude à faire : *Lourde besogne, lourde tâche.* — Il se dit aussi fig. de l'esprit; et alors il signifie stupide, grossier *C'est un esprit lourd.*

LOURDAUD, AUDE, subst. (*lour-dô*) Grossier et maladroit.

LOURDEMENT, adv. Pesamment, rudement. — Fig. Grossièrement.

LOURDERIE, s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la bienséance. Familier.

LOURDISE, s. f. (*lour-di-ze*) Lourderie. Il vieillit.

LOURE, subst. f., t. de musique. Sorte de danse grave. — Air de musique.

LOURER, v. a. É, ÉE, p. (*lou-ré*) t. de musique. Il se dit des notes qu'on lie entre elles en les chantant ou en les jouant.

LOUTRE, s. f. Petit animal amphibie de la famille des martres. — subst. m. Chapeau de loutre.

LOUVE, s. f. La femelle du loup. — Outil de fer pour élever une pierre.

LOUVET, ETTE, adject. (*lou-vè*) *Cheval louvet*, qui a le poil approchant de la couleur de celui d'un loup.

LOUVET, s. masc. (*lou-vè*) Maladie qui attaque les bestiaux.

LOUVETEAU, s. m. (*lou-ve-tô*) Petit loup qui est encore sous la mère.

LOUVETER, v. n. (*lou-ve-té*) Il se dit d'une louve qui fait ses petits.

LOUVETERIE, s. f. L'équipage pour la chasse du loup. — Lieu destiné pour loger cet équipage.

LOUVETIER, s. m. *Grand-louvetier*, officier de la maison du roi, qui commande l'équipage pour la chasse du loup.

LOUVOYER, v. n. (*lou-voa-ié*) t. de marine. Faire plusieurs routes sur mer, en portant le cap tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour mieux profiter du vent. — Fig. Se conduire avec adresse sans heurter personne.

LOUVRE, s. m. Palais des rois de France à Paris. — Fig. Maison magnifique.

LOVER, v. a. É, ÉE, part. (*lo-vé*) t. de marine : *Lover un câble*, le mettre en cerceaux, afin qu'il soit en état d'être filé.

LOXODROMIE, s. f. (*lok-ço-dro-mi-e*) t. de marine. La route oblique d'un vaisseau, ou la ligne courbe qu'il décrit, en suivant toujours le même rumb de vent.

LOXODROMIQUE, adj. des deux g. (*lok-ço-dro-mi-ke*) Qui a rapport à la loxodromie : *Ligne loxodromique. Tables loxodromiques.*

LOYAL, ALE, adj. (*loa-ial*) Qui est de la condition requise par la loi, par l'ordonnance : *Marchandise bonne et loyale.* — Plein d'honneur et de probité : *Homme loyal, procédé loyal.*

LOYALEMENT, adv. (*loa-ia-le-man*) Avec fidélité, de bonne foi.

LOYAUTÉ, subst. f. (*loa-iô-té*) Probité, franchise.

LOYER, s. m. (*loa-ié*) Le prix de louage d'une maison. — Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier, pour ses services, pour son travail.

LUBIE, s. f. Caprice extravagant. Fam.

LUBRICITÉ, s. f. Lasciveté.

LUBRIFIER, v. a. (*lu-bri-fi-é*) t. didact. Oindre, rendre glissant.

LUBRIQUE, adj. des deux g. (*lu-bri-ke*) Lascif, impudique.

LUBRIQUEMENT, adv. (*lu-bri-ke-man*) D'une manière lubrique.

LUCARNE, s. f. Ouverture pratiquée au toit pour donner du jour au grenier.

LUCIDE, adj. des deux g. Qui jette de la lumière. — Clair, net. — Fig., on dit *ce fou a des intervalles lucides*, pour exprimer qu'il raisonne assez bien en certains momens.

LUCIFER, s. m. Chez les anciens païens, l'étoile de Vénus, lorsqu'elle précédait le soleil. — Chez les chrétiens, le chef des démons.

LUCRATIF, IVE, adj. (*lu-kra-tif*) Qui apporte du lucre.

LUCRE, s. m. Gain, profit qui se tire de l'industrie, d'un négoce, d'un emploi.

LUETTE, s. f. (*lu-è-te*) Morceau de chair qui est à l'extrémité du palais, à l'entrée du gosier.

LUEUR, s. f. Clarté faible ou affaiblie. — Fig. Légère apparence.

LUGUBRE, adj. des deux g. Funèbre, qui marque de la douleur, qui est propre à inspirer de la douleur : *Voix, plainte, spectacle, appareil lugubre.*

LUGUBREMENT, adv. (*lu-gu-bre-man*) D'une manière lugubre.

LUI, pronom de la troisième personne. Il est du nombre singulier. Quand la préposition *à* est sous-entendue, comme lorsqu'on dit : *Vous lui parlerez*, qui est la même chose que *vous parlerez à lui*, ce pronom est alors commun aux deux genres ; mais en ces deux cas seulement : le premier, lorsqu'il précède le verbe : *J'ai rencontré votre sœur, et je lui ai parlé ;* le second, quand le verbe est à l'impératif : *Si vous rencontrez ma sœur, parlez-lui.* Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin : *C'est lui qui me l'a donné, c'est de lui que je le tiens.*

LUIRE, v. n. *Je luis, tu luis, il luit, nous luisons, vous luisez, ils luisent. Lui*, p. Il n'a pas de fém. : *Je luisais. Je luirai. Je luirais. Luis. Que je luise. Luisant.* Éclairer, répandre de la lumière.

LUISANT, ANTE, adj. (*lui-zan*) Qui luit, qui jette quelque lumière. — Qui a quelque éclat. — s. m. *Le luisant de cette étoffe.* — On dit aussi au fém. en parlant de certaines étoiles luisantes : *La luisante de la Lyre.*

LUMACHELLE, adj. m. *Marbre lumachelle*, rempli d'un amas de petites coquilles.

LUMIÈRE, s. f. Clarté, splendeur, ce qui éclaire, et qui rend les objets visibles. — Bougie ou chandelle allumée : *Apportez-nous de la lumière.* — Ouverture à la culasse d'une arme à feu, par où le feu s'introduit dans le canon. — Dans les instrumens de mathématiques à pinnules, petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. — Fig. Intelligence : *Lumière naturelle.* — Connaissances et talens : *Il a de grandes lumières.* — Tout ce qui éclaire l'esprit : *La lumière de la foi, de l'Evangile.* — On dit d'un homme d'un grand mérite, d'un grand savoir : *C'est la lumière de son siècle.* — On dit d'un ouvrage non encore imprimé, qu'*il n'a pas vu la lumière.* — Poétiquement, *commencer à voir la lumière* ou *la lumière du jour*, naître. — *Jouir de la lumière*, vivre. — *Perdre la lumière, être privé de la lumière*, mourir ou devenir aveugle. — Éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelque affaire. — En t. de blason, yeux de certains animaux qui sont d'un émail différent de celui de l'animal.

LUMIGNON, s. m. (*lu-mi-gnon*, mouillez le *gn*) Le bout de la mèche d'une bougie ou d'une chandelle allumée.

LUMINAIRE, s. m. (*lu-mi-nè-re*) Corps céleste qui éclaire. — Torches et cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. — Pop. La vue.

LUMINEUX, EUSE, adj. (*lu-mi-neu*) Qui a, qui jette, qui répand de la lumière : *Corps lumineux.* Il se dit fig. de l'esprit et des ouvrages d'esprit ; et alors il signifie, qui est rempli de connaissances : *Esprit lumineux ; il y a des traits lumineux dans ce discours.* — *Principe lumineux*, dont on tire de grandes conséquences.

LUNAIRE, adj. (*lu-nè-re*) Qui appartient à la lune : *Mois, année lunaire.*

LUNAIRE, s. f. Plante crucifère.

LUNAISON, s. f. (*lu-nè-zon*) Espace de temps d'une nouvelle lune à l'autre.

LUNATIQUE, adj. des deux g. (*lu-na-tike*) Il se dit d'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux. — Figur. et fam. Personne fantasque et capricieuse. En ce sens, il est aussi subst.

LUNDI, s. m. Le second jour de la semaine.

LUNE, s. f. Planète qui est plus proche de

la terre que toutes les autres. — On dit poét., *lune*, pour dire mois. — T. de chimie. L'argent. — *Pierre de lune*, espèce d'agate nébuleuse, qui réfléchit la lumière, comme fait la lune.

LUNELS, s. m. pl., t. de blason. Il se dit de quatre croissans appointés comme s'ils formaient une rose à quatre feuilles.

LUNETIER, s. m. (*lu-ne-tié*) Faiseur de lunettes pour la vue.

LUNETTE, s. f. (*lu-nè-te*) Verre taillé de telle sorte qu'il soulage la vue, et rend la vision plus nette et plus distincte. — Partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le cristal. — Os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'un chapon, etc. — Rond percé dans un ais pour servir de siége à un privé ou à une chaise percée. — En t. de fortification, petite demi-lune. — *Lunette d'approche, de longue vue* ou *à longue vue*, tuyau garni à ses deux extrémités d'un verre qui grossit les objets éloignés. — Au pl. Deux verres de lunettes assemblés dans une même enchâssure. — En archit. les petits jours réservés dans le berceau d'une voûte et dans la flèche d'un clocher. — Petits ronds de feutre qu'on met à côté des yeux des chevaux de manége.

LUNI-SOLAIRE, adj. des deux g., t. d'astronomie. Il se dit de ce qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune : *Le cycle luni-solaire est de cinq cent trente-deux ans.*

LUNULE, s. f., t. de géom. Figure qui a la forme d'un croissant.

LUNULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui est en forme de croissant.

LUPERCALES, s. fém. pl. Fêtes annuelles des Romains en l'honneur du dieu Pan.

LUPIN, s. m. Plante légumineuse.

LUSTRAL, ALE, adj. *Eau lustrale*, dont les prêtres des anciens païens se servaient pour purifier le peuple.

LUSTRATION, s. f. (*lus-tra-cion*) Cérémonies par lesquelles les païens purifiaient une personne, une ville, un champ.

LUSTRE, s. m. L'éclat que l'on donne à une chose. — Figur. L'éclat que donne la parure, la beauté, le mérite. — Chandelier de cristal à plusieurs branches, qu'on suspend au plancher. — En style poétique, espace de cinq ans.

LUSTRER, v. a. É, ÉE, p. Donner le lustre à une étoffe, à un chapeau, etc.

LUSTRINE, s. f. Étoffe, espèce de droguet de soie.

LUT, s. m. (*lute*) Enduit dont les chimistes se servent pour boucher et pour joindre les vases qu'ils mettent au feu.

LUTATION, s. fém. (*lu-ta-cion*) En t. de chimie, l'action de luter les vaisseaux.

LUTER, v. a. É, ÉE, p. (*lu-té*) Enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu.

LUTH, s. m. (*lute*) Instrument de musique.

LUTHÉRANISNE, s. m. Doctrine de Luther, hérésiarque du seizième siècle.

LUTHÉRIEN, ENNE, subst. Qui suit les sentimens de Luther.

LUTHIER, s. m. (*lu-tié*) Ouvrier qui fait des luths et autres instrumens à cordes.

LUTIN, s. m. Esprit follet. — Fam. Enfant bruyant. — Homme très-agissant.

LUTINER, v. act. É, ÉE, p. (*lu-ti-né*) Tourmenter sans cesse. Il est fam. — v. n. Faire le lutin.

LUTRIN, s. m. Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres de chant.

LUTTE, s. f. (*lu-te*) Sorte d'exercice, de combat, où l'on se prend corps à corps, en s'efforçant de se terrasser.

LUTTER, v. neut. (*lu-té*) Combattre à la lutte. — On dit fig., *lutter contre la tempête contre les vents, contre la fortune, contre la mort*, etc.

LUTTEUR, s. m. (*lu-teur*) Qui combat à la lutte.

LUXATION, s. f. (*luk-ça-cion*) t. de chirurgie. Déboîtement des os hors de leur jointure.

LUXE, s. m. (*luk-ce*) Somptuosité excessive, soit dans les habits, soit dans les meubles, soit dans la table, etc.

LUXER, v. a. É, ÉE, p. (*luk-cé*) t. de chirurgie. Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement.

LUXURE, s. f. (*luk-çu-re*) Incontinence, lubricité.

LUXURIEUX, EUSE, adj. (*luk-çu-rieu*) Qui est adonné à la luxure.

LUZERNE, s. f. Plante à fleurs légumineuses, qui sert de nourriture aux bestiaux.

LUZERNIÈRE, s. fém. Terre semée en luzerne.

LY, s. m. Nom de la mesure itinéraire de la Chine : *Dix lys font une de nos lieues.*

LYCANTHROPE, s. masc. (*li-kan-tro-pe*) Homme qui a l'imagination blessée, et qui croit quelquefois être loup.

LYCANTHROPIE, s. f. Maladie de celui qui est lycanthrope.

LYCÉE, s. masc. Lieu près d'Athènes où Aristote enseignait la philosophie. — On le dit aujourd'hui, par extension, de tout lieu où s'assemblent les gens de lettres. — Collége.

LYCHNIS, s. m. (*lik-nice*) Plante.

LYCIUM, s. masc. (*li-ci-ôme*) Arbrisseau épineux.

LYCOPERSICUM, s. masc. (*li-ko-pèr-ci-kôme*) C'est la pomme dorée, ou pomme d'amour.

LYCOPDE ou MARRUBE AQUATIQUE, s. m. Plante.

LYMPHATIQUE, adj. (*lin-fa-ti-ke*) Qui porte la lymphe dans le corps de l'animal : *Vaisseaux lymphatiques.*

LYMPHE, s. f. (*lin-fe*) t. d'anat. Humeur aqueuse qui se sépare du sang.

LYNX, s. m. (*linkce*) Espèce de chat sauvage qui a la vue très-perçante.

LYRE, s. f. Instrument de musique à cordes, en usage parmi les anciens. — Constellation de l'hémisphère septentrional.

LYRÉE, adj. f., t. de botan. Il se dit d'une feuille dont la partie supérieure du disque est élargie et entière, tandis que l'inférieure se divise en plusieurs lobes qui vont en décroissant.

LYRIQUE, adj. des deux g. (*li-ri-ke*) Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre : *Poème lyrique.* — *Poète lyrique*, celui qui compose des odes, des poésies propres à être mises en musique.

LYSIMACHIE, s. f. Plante, genre de convolvulacées.

M

M, lettre consonne, la treizième de l'alphabet, s. f., suivant l'appellation ancienne, qui prononçait *emme ;* et s. m., suivant l'appellation moderne, qui prononce *me.*

Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle ne rend qu'un son nasal. Ainsi, on prononce *nom*, *parfum*, *faim*, comme s'il y avait *non*, *parfun*, *fain.* Mais dans la plupart des mots étrangers, comme *Abraham*, *Jérusalem*, *Stockholm*, *Amsterdam*, etc., elle se prononce comme si elle était suivie d'un *e* muet. Elle a le son nasal dans *Adam.*

Cette lettre ne se prononce encore que comme *n*, quand elle est au milieu d'un mot, devant *b*, *p* ou *n*. Ainsi, *emblème*, *emploi*, *condamner*, se prononcent *enblème*, *enploi*, *condanner*. Il en faut excepter certains mots, *amnistie*, *Memnon*, *somnifère*, etc., empruntés des autres langues, où elle retient toute sa prononciation.

Lorsque cette lettre est redoublée dans les mots composés de la particule *en*, la première se prononce encore comme *n.* Ainsi, on prononce *emmener*, *emmailloter*, etc., comme si on écrivait *enmener*, *enmailloter*. Hors de là, elle retient sa prononciation ordinaire, comme dans *immédiatement*, *comminatoire.*

MA, adject. pronominal fém. Le masc. est *mon* : *Ma sœur.* Devant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet, on dit, quoique au fém., *mon ame*, *mon humeur.* Voyez MON.

MACARON, s. m. (*ma-ka-ron*) Petite pâtisserie faite de pâte d'amande et de sucre.

MACARONÉE, s. f. Pièce de vers en style macaronique.

MACARONI, s. m. Mot emprunté de l'italien. Pâte faite de farine, de fromage et d'autres ingrédiens. Il ne se dit guère qu'au plur. : *De bons macaronis.*

MACARONIQUE, adj. des deux g. (*ma-ka-ro-ni-ke*) Sorte de poésie burlesque, où des mots de la langue vulgaire prennent une terminaison latine.

MACÉDOINE, s. f. Ragoût composé de différens légumes. — T. de lit. Mélange.

MACÉRATION, s. f. (*ma-cé-ra-cion*) t. de dévotion. Mortification par jeûne, discipline ou autres austérités. — Opération chimique, qui consiste à laisser séjourner une substance pendant quelque temps dans une liqueur.

MACÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-cé-ré*) Mortifier, mater, affliger son corps par diverses austérités, pour l'amour de Dieu. — En t. de médecine et de chimie, faire tremper un corps dans une liqueur.

MACHABÉES, s. m. pl. (*ma-ka-bé-e*) On nomme ainsi les deux derniers livres de l'Ancien Testament.

MÂCHE ou DOUCETTE, s. f. (*mâ-che*) Petite herbe qu'on mange en salade.

MACHECOULIS ou MACHICOULIS, s. m. Ouverture pratiquée dans la saillie des galeries des anciennes fortifications.

MÂCHEFER, s. m. (*mâ-che-fèr*) Scorie qui sort du fer, lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume.

MÂCHELIÈRE, adj. f. (*mâ-che-liè-re*) Il ne se dit que des dents de derrière. On les appelle encore *molaires.* — Il est aussi subst. : *Les mâchelières de dessus.*

MÂCHEMOURE, s. f. Débris du biscuit qu'on donne aux matelots.

MÂCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mâ-ché*) Broyer, moudre avec les dents.

MÂCHEUR, EUSE, s. (*mâ-cheur*) Qui mâche : *Mâcheur de tabac.* — Celui, celle qui mange beaucoup. En ce sens, il est populaire.

MACHIAVÉLIQUE, adj. des deux g. Qui tient du machiavélisme.

MACHIAVÉLISME, s. m. Système de Machiavel ; conduite rusée, astucieuse, perfide, particulièrement dans les affaires de politique.

MACHIAVÉLISTE, s. m. Partisan du système de Machiavel.

MÂCHICATOIRE, s. m. (*mâ-chi-ka-toa-re*) Drogue qu'on mâche sans l'avaler.

MACHICOT, s. m. (*ma-chi-kô*) Chantre d'église.

MACHINAL, ALE, adj. Qui tient de la machine produit par le pur mécanisme ; se dit des

mouvemens naturels où la volonté n'a point de part : *Action machinale.*

MACHINALEMENT, adv. (*ma-chi-na-le-man*) D'une manière machinale.

MACHINATEUR, s. m. Celui qui fait une conspiration secrète contre quelqu'un, et qui use d'adresse pour le tromper.

MACHINATION, s. f. (*ma-chi-na-cion*) Action par laquelle on dresse des embûches à quelqu'un.

MACHINE, s. f. Instrument propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose. — Fig. Invention, intrigue, ruse, adresse d'esprit.

MACHINER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-chi-né*) Former, projeter quelque mauvais dessein.

MACHINISTE, s. m. Celui qui invente ou qui conduit des machines.

MÂCHOIRE, s. f. (*mâ-choa-re*) L'os dans lequel les dents de l'animal sont emboîtées. — Chez les artisans, deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour serrer quelque chose. — Partie du chien du fusil qui porte la pierre.

MÂCHONNER, v. a. É, ÉE, p. (*mâ-cho-né*) Mâcher avec difficulté ou avec négligence.

MÂCHURER, v. a. É, ÉE, p. (*mâ-chu-ré*) Barbouiller. Il est pop. — En t. d'imprimerie, ne pas tirer sa feuille nette.

MACIS, s. m. Écorce intérieure de la noix muscade.

MACLE, s. f. Fruit qui croît dans les marais, et qui flotte sur l'eau. — En t. de blason, manière de losange percée à jour par le milieu.

MAÇON, s. m. Ouvrier qui fait tous les ouvrages des bâtimens où il entre du plâtre, de la chaux, de la pierre, etc.

MAÇONNAGE, s. m. (*ma-ço-na-je*) Travail de maçon.

MAÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-ço-né*) Travailler à un bâtiment en pierre, brique, plâtre, moellon, etc. — Fig. Travailler grossièrement.

MAÇONNERIE, s. f. L'ouvrage du maçon.

MACQUE, s. f. (*ma-ke*) Instrument propre à briser le chanvre.

MACQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-ké*) Briser avec la macque.

MACREUSE, s. f. Oiseau de mer qui ressemble au canard, mais qui est plus gros.

MACULATURE, s. fém., t. d'imprimerie. Feuille si mal imprimée, qu'on ne s'en sert ordinairement qu'à faire des enveloppes. — Feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier.

MACULE, s. fém. Tache, souillure. — T. d'astronomie. Tache obscure qu'on observe sur le disque du soleil.

MACULER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ma-ku-lé*) Tacher, barbouiller. Il ne se dit que des feuilles imprimées et des estampes.

MADAME, s. f., au pl. *mesdames.* Titre d'honneur qu'on ne donnait autrefois qu'aux femmes de qualité, et que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes mariées et aux religieuses. En parlant ou en écrivant à des personnes de distinction, on ajoute la qualité : *Madame la duchesse, madame la marquise.* — Par le mot de *Madame* sans autre suite, on entend la fille aînée du roi, ou la femme de *Monsieur*, premier frère du roi.

MADEMOISELLE, s. f. (*ma-de-moa-zè-le*) Titre qui se donne ordinairement aux personnes du sexe non mariées.

MADONE, s. f., t. emprunté de l'italien, et qui signifie une représentation de la Vierge *La Madone de Lorette.*

MADRAGUE, s. f. (*ma-dra-ghe*) Enceinte faite avec des câbles et des filets pour prendre des thons et autres poissons. Il se dit aussi de la pêche même.

MADRAS, s. m. Étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en coton.

MADRÉ, ÉE, adj. Diversifié de couleurs : *Porcelaine madrée, léopard madré.* — *Bois madré*, qui ne peut se fendre que vers le tronc, parce qu'il est rempli de taches noueuses. — Fig. et fam. en parlant des personnes, rusé, matois, raffiné. En ce sens, il est aussi subst.

MADRÉPORE, s. m. Corps marin pierreux, qui ressemble à des rameaux, à une végétation.

MADRIER, s. m. (*ma-drié*) Sorte d'ais fort épais.

MADRIGAL, s. m. Petite pièce de poésie qui renferme une pensée ingénieuse ou galante.

MADRURE, s. f. Tache ou marque sur la peau de quelque animal. Il se dit aussi des veines du bois qui est madré.

MAESTRAL, s. m. (*mis-tral*) Vent de nord-ouest sur la Méditerranée.

MAESTRALISER, v. n. Tourner à l'ouest, en parlant de la boussole.

MAFFLÉ, ÉE, et MAFFLU, UE, subst. et adj. Qui a de grosses joues. Il est fam.

MAGASIN, s. m. Lieu où l'on serre des marchandises. — Grand amas que l'on fait de certaines choses.

MAGASINAGE, s. m. Temps qu'une marchandise reste dans un magasin.

MAGASINIER, s. m. (*ma-ga-zi-nié*) Celui qui est chargé de la garde, du soin des choses renfermées dans un magasin.

MAGDALÉON, s. m. Petit cylindre de soufre ou d'onguent.

MAGE, s. m. Nom que les Perses et autres peuples orientaux donnaient à certains hommes savans dans l'astrologie et dans la philosophie, et qui avaient l'intendance de la religion.

MAGE ou MAJE, adj. Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Juge mage*, titre qu'on donnait en plusieurs provinces du royaume au lieutenant du sénéchal.

MAGICIEN, ENNE, subst. (*ma-ji-ci-in, ciè-ne*) Celui, celle qui passe, parmi le peuple, pour faire usage de la magie.

MAGIE, s. fém. Art par lequel on prétend produire, contre l'ordre de la nature, des effets merveilleux et surprenans. On l'appelle aussi *magie noire*, par opposition à la *magie blanche* ou *magie naturelle* qui, par des opérations secrètes et inconnues au vulgaire, produit des effets qui paraissent surnaturels et merveilleux. — Illusion qui naît des arts d'imitation : *La magie de la couleur.* — On dit aussi, *la magie du style.*

MAGIQUE, adj. des deux g. (*ma-ji-ke*) Appartenant à la magie. — *Miroir, lanterne magique*, machines par lesquelles on fait voir divers objets surprenans, mais par un artifice purement naturel. — Fig. Qui fait illusion dans les arts d'imitation.

MAGISTER, s. m. (*ma-jis-tèr*) Mot latin. Maître d'école de village.

MAGISTÈRE, s. m. La dignité du grand-maître de Malte. — Le temps de son gouvernement. — En chimie, on donnait autrefois ce nom à tous les précipités. Aujourd'hui on dit *oxide.*

MAGISTRAL, ALE, adj. Qui tient du maître, qui convient à un maître : *Voix magistrale; air, ton magistral.* On ne le dit guère que pour critiquer ou pour se moquer. — En médecine, on appelle *composition magistrale*, les médicamens composés sur-le-champ d'après l'ordonnance du médecin.

MAGISTRALEMENT, adv. (*ma-jis-tra-le-man*) D'une façon magistrale.

MAGISTRAT, s. m. (*ma-jis-tra*) Officier établi pour rendre la justice.

MAGISTRATURE, subst. f. Dignité et charge de magistrat. — Temps pendant lequel on est magistrat. — Ordre entier des magistrats.

MAGNANIME, adj. des deux g. (mouillez le *gn*) Qui a l'ame grande, élevée.

MAGNANIMEMENT, adv. (mouillez le *gn*) D'une manière magnanime.

MAGNANIMITÉ, s. f. (mouillez le *gn*) Vertu de celui qui est magnanime.

MAGNATS, s. m. pl. Grands en Pologne.

MAGNÉSIE, s. f. (*ma-gné-zi-e*, mouillez le *gn*) Terre absorbante, blanche, précipitée de l'eau mère du nitre et d'un alcali fixe.

MAGNÉTIQUE, adj. des deux g. (*ma-gné-ti-ke*, mouillez le *gn*) Qui tient de l'aimant : *Vertu, corps magnétique.*

MAGNÉTISER, v. act. É, ÉE, p. (*ma-gné-ti-zé*, mouillez le *gn*) Communiquer ou développer, mettre en mouvement et en action le magnétisme animal.

MAGNÉTISME, s. m. (mouillez le *gn*) t. de physique. Nom générique, qui se dit des propriétés de l'aimant. — *Magnétisme animal*, fluide animal dont on a cherché, il y a quelques années, à établir l'existence, surtout en agissant sur l'imagination et sur les sens des personnes nerveuses.

MAGNIFICENCE, s. f. (*ma-ni-fi-çan-ce*) Qualité de ce qui est magnifique. — Somptuosité, dépense éclatante. Il ne s'emploie pas au pluriel.

MAGNIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-ni-fi-é*) Exalter, élever la grandeur. Il ne se dit guère que de Dieu : *Mon ame magnifie le Seigneur.* Il est vieux.

MAGNIFIQUE, adj. des deux g. (*ma-ni-fi-ke*) Qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses. — En parlant des choses, splendide, somptueux, pompeux. — *Titres magnifiques*, pompeux, éclatans. — *Promesses magnifiques*, promesses qui font espérer de grandes choses. Il ne se dit guère qu'ironiquement.

MAGNIFIQUEMENT, adv. (*ma-ni-fi-ke-man*) Avec magnificence.

MAGOT, s. masc. (*ma-go*) Gros singe. — Fig. et fam. Homme fort laid. — Figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc. — Amas d'argent caché.

MAHALEB, s. m. Bois de Sainte-Lucie.

MAHEUTRE, s. m. Vieux mot qui signifiait un soldat, et particulièrement un soldat de la Ligue.

MAHOMÉTAN, ANE, s. Celui, celle qui professe la religion de Mahomet. — Il est aussi adject., *la religion mahométane.*

MAHOMÉTISME, s. masc. La religion de Mahomet.

MAHOT, s. m. (*ma-o*) Arbrisseau rampant qui croît dans les Antilles.

MAHUTE, s. f., t. de fauconnerie. La partie des ailes des oiseaux de proie, qui tient au corps.

MAI, s. masc. (*mé*) Le cinquième mois de l'année. — Arbre qu'on plante au premier jour de mai devant la porte de quelqu'un pour lui faire honneur.

MAIDAN, s. m. (*mè-dan*) t. de relation. Dans l'Orient, places où se tiennent les marchés.

MAÏEUR, s. m. (*ma-ieur*) Titre qui, dans quelques villes, répond à celui de maire.

MAIGRE, adj. des deux g. (*mè-gre*) Qui n'a point de graisse ou qui en a très-peu. — *Terre fort maigre*, terroir qui rapporte peu. — *Maigre chère*, mauvaise chère. — *Repas maigre*, où l'on ne sert point de viande. — En littérature, *sujet maigre*, sujet stérile, qui fournit peu ; *Style maigre et décharné*, sans

agrémens, sans ornemens. — *Pinceau, trait, contour maigre*, qui n'est point nourri, large, moelleux. — Au pl., *Jours maigres*, auxquels l'Eglise catholique défend de manger de la viande.

MAIGRE, s. m. (*mè-gre*) La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. — On dit *le maigre*, pour dire les alimens maigres. — *Faire maigre*, s'abstenir de manger de la viande. On dit aussi *traiter en maigre*. — Poisson de mer.

MAIGRELET, ETTE, adject. (*mè-gre-lè*) Diminutif de *maigre*. Il est familier et se dit seulement des enfans et des jeunes personnes.

MAIGREMENT, adv. (*mè-gre-man*) Il n'est pas en usage au propre. — Fam. et fig. Petitement.

MAIGRET, ETTE, adj. (*mè-grè*) Un peu maigre. Familier.

MAIGREUR, s. f. (*mè-greur*) L'état du corps des hommes et des animaux maigres.

MAIGRIR, v. n. I, IE, part. et adj. (*mè-grir*) Devenir maigre.

MAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Petite masse de bois garnie de fer par les deux bouts, qui sert à chasser une boule de buis. — Le jeu même. — Le lieu, l'allée où l'on joue.

MAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit anneau dont plusieurs ensemble font un tissu : *Les mailles d'un filet.* — Il se dit aussi des tissus qui se font à l'aiguille et au métier, comme ceux des bas. — Petits annelets de fer dont on faisait des armures. — Taches qui se forment sur les plumes du perdreau, lorsqu'il devient fort. — Tache qui vient sur la prunelle de l'œil. — Ancienne monnaie de billon, au-dessous du denier.

MAILLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Armer de mailles, en parlant des chiens qu'on mène à la chasse du sanglier. — v. pr. Il se dit des perdreaux à qui les mailles viennent. — Au part., *fer maillé*, treillis de fer qui se met à une fenêtre.

MAILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Marteau à deux têtes, ordinairement de bois.

MAILLETAGE, s. m. (mouillez les *ll*) La surface du doublage de la carène d'un vaisseau, recouverte de clous.

MAILLETER, v. a. (mouillez les *ll*) Couvrir le doublage d'un vaisseau de clous fort près les uns des autres.

MAILLOCHE, s. f. (mouillez les *ll*) Gros maillet de bois.

MAILLOT, s. m. (mouillez les *ll*) Les couches, les langes et les bandes dont on enveloppe un enfant en nourrice.

MAILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de fauconnerie. Taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau de proie.

MAIN, s. f. (*mein*) Partie du corps humain, qui est au bout du bras et qui sert à toucher. — Fig. Puissance, vertu : *C'est un coup de la main de Dieu.* — Dépendance : *Il est sous sa main.* — Il se dit aussi fig. en parlant de l'éducation : *Il est formé de la main d'un tel.* — Levée des cartes : *Il a trois mains.* — Morceau de fer qui est au bout de la corde d'un puits, où l'on passe l'anse du seau. — Petite machine de cuivre qui sert à prendre de l'argent sur un comptoir. — Pièces de fer, dans lesquelles sont passées les soupentes d'un carrosse. — Cordon attaché au dedans du carrosse, pour se soutenir avec la main. — Pieds de perroquets, des oiseaux de fauconnerie, etc. — *Main de papier*, vingt-cinq feuilles de papier pliées ensemble. — T. de botan. Productions filamenteuses par lesquelles la vigne, la clématite, etc., s'accrochent aux corps voisins, et soutiennent la faiblesse de leurs tiges. On les appelle aussi *vrilles*, parce qu'elles sont repliées sur elles-mêmes.— *Lever la main*, affirmer en justice. — *Avoir une belle main*, une belle écriture. — Fig. *Faire tomber les armes des mains de quelqu'un*, l'apaiser. — *Tendre la main à quelqu'un*, lui offrir du secours. — *Donner les mains à quelque chose*, y consentir. — *Donner* ou *prêter la main à quelqu'un*, l'aider, le favoriser. — *Baiser les mains à quelqu'un*, lui faire ses complimens. — *Lâcher la main à un cheval*, lui lâcher la bride. — *Cheval de main*, cheval de maître. — *Coup de main*, coup hardi. — *Homme de main*, d'exécution. — *Être aux mains*, se battre. — *Faire main basse*, passer au fil de l'épée. — *Jeu de main*, coups que des gens se donnent les uns aux autres en badinant. — *Battre des mains*, applaudir. — *Faire sa main*, piller quand on en a l'occasion. — *Mettre la dernière main à un ouvrage*, l'achever, le polir. — *Ouvrage de bonne main*, de main de maître, très - bien fait. — *Main forte*, assistance donnée surtout à la justice. — *Main de justice*, sceptre que le roi porte le jour de son sacre, au bout duquel est une main. — *De main en main*, d'une personne à l'autre. — *De longue main*, depuis long-temps. — *Sous main*, secrètement, en cachette. — *A pleines mains*, abondamment, libéralement. — *En un tour de main*, en aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. — *Tours de mains*, de subtilité et d'adresse qui se font avec les mains.

MAIN-D'OEUVRE, s. f. Le travail de l'ouvrier. Il n'a point de pluriel.

MAIN-LEVÉE, s. f. Liberté qu'on obtient en justice de disposer des choses qui avaient été saisies. Il s'emploie sans article : *Il a eu, il a obtenu main-levée.*

MAIN-MISE, s. f., t. de palais. Saisie.

MAINMORTABLE, adj. des deux g., t. de palais. Qui est de mainmorte.

MAINMORTE, s. fém. État de ceux qui ne pouvaient pas rendre les devoirs auxquels les fiefs obligeaient, et dont les biens n'étaient pas sujets à mutation. — *Gens de mainmorte*, habitans de certains lieux qui étaient dans quelque sorte de servitude.

MAINT, MAINTE, adj. (*mein*, *meinte*) Plusieurs. Il n'est usité que dans la poésie badine ou le langage familier : *Maint auteur*, *maintes fois*. Il se répète : *Par maints et maints travaux ; mainte et mainte conquête.*

MAINTENANT, adv. de temps. (*mein-tenan*) A présent, à cette heure.

MAINTENIR, v. a. NU, UE, p. Soutenir une chose dans le même état. — Affirmer qu'une chose est vraie. — *Se maintenir*, v. pr. Demeurer dans le même état.

MAINTENUE, s. f., t. de pratique. Confirmation par autorité de justice.

MAINTIEN, s. m. (*mein-tien*) Conservation. — Contenance, l'air du visage et le port du corps. — *N'avoir point de maintien*, avoir l'air gauche et embarrassé.

MAIRAIN. Voyez MERRAIN.

MAIRE, s. m. (*mè-re*) Premier officier d'une commune, chef du corps municipal. — *Maire du palais*, sous la première race de nos rois, principal officier qui avait la disposition de toutes les affaires de l'État.

MAIRIE, s. f. (*mè-rí-e*) Charge et dignité de maire. — Le temps qu'il exerce cette charge. — Lieu où loge le maire.

MAIS, conjonction adversative. (*mé*) Elle marque contrariété, exception, différence, augmentation ou diminution. — Elle sert quelquefois de transition : *Mais revenons à notre propos.* — Elle s'emploie quelquefois adv. : *Je n'en puis mais*, ce n'est pas ma faute. Fam. — s. m. *Il ne loue guère sans quelque mais.* — *Des si* et *des mais*, des objections, des difficultés.

MAÏS, s. m. (*ma-ice*) Blé de Turquie.

MAISON, s. f. (*mè-zon*) Logis, bâtiment pour y loger. — Tous ceux qui sont d'une même famille. — Chez les princes, tous les officiers et domestiques d'une maison. — Établissement de commerce : *Il a une maison à Amsterdam. C'est une maison solide.* — Race. Il ne se dit que des races nobles et illustres. Quand on parle de bourgeois, marchands, gens d'affaires, on dit *famille* au lieu de *maison*. — *Les douze maisons du soleil*, les douze signes du zodiaque. — *Maison de ville*, voyez *Hôtel-de-ville*. — *Maison royale*, les princes du sang. — *Maison garnie*, maison meublée à louer en tout ou en partie. — *Les petites-maisons*, hôpital où l'on renferme les fous. — *Garder la maison*, rester chez soi. — *Faire sa maison*, prendre des domestiques, en parlant des princes et des personnes élevées en haute dignité. — *Tenir maison*, tenir ménage. — *Lever maison*, commencer à tenir ménage. — Figur. et fam, *faire maison nette*, chasser tous ses domestiques ; et *faire maison neuve*, en prendre d'autres. — *Faire une bonne maison*, amasser beaucoup de bien. — *Maison d'arrêt*, s. f. Prison.

MAISONNÉE, s. f. (*mè-zo-née*) Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. Il est fam.

MAISONNETTE, s. f. Petite maison.

MAITRE, s. m. (*mé-tre*) Celui qui a des serviteurs des esclaves. — Qui a le droit ou le pouvoir de commander : *Dieu est le maître de l'univers. Un prince absolu est le maître dans ses États. Les maîtres de la maison.* — Celui qui enseigne quelque art ou quelque science : *Maître de musique*, *de dessin.* — *Maître-ès-arts*, celui qui dans une université a reçu le pouvoir d'enseigner. — Celui qui est reçu dans quelque corps de métiers. — Propriétaire : *Il est maître de cette terre.* — Savant expert en quelque art : *Les maîtres de l'art.* — Titre qu'on donne à ceux qui sont revêtus de certaines charges à la cour : *Maître des cérémonies*, *maître des comptes.* — On donne aussi ce titre aux magistrats et aux autres gens de robe. — En t. de marine, premier officier marinier qui commande toute la manœuvre. — *Maître valet*, *maître clerc*, celui qui est le premier entre ses compagnons. — *Petit-maître*, jeune homme avantageux, décisif, qui a des manières libres et étourdies. — On joint quelquefois par exagération le mot de *maître* à certains termes d'injure : *Maître coquin*, *maître fripon.* — Il se dit aussi par civilité : *Nous irons où vous voudrez*, *vous êtes le maître.* — On dit : *Un orateur est maître de son sujet*, *de sa matière*, pour dire qu'il la possède entièrement, qu'il la manie et qu'il la traite comme il lui plaît. — *Maître des hautes œuvres*, exécuteur de la haute justice. — *Maître des basses œuvres*, cureur de retrait, ou vidangeur. — *Se rendre maître des esprits*, *des cœurs*, les gagner. — *Être maître de ses passions*, les dompter, les vaincre, etc. — Au pl. Grands peintres qui ont illustré les écoles : *Les maîtres de l'école vénitienne.* — Cavaliers : *Compagnie de cinquante maîtres.*

MAITRE, TRESSE, adject. Ce qui est le principal de diverses choses : *Le maître-autel*, *la maîtresse-voûte.*

MAITRESSE, s. f. (*mé-trè-ce*) Celle qui a des domestiques, des esclaves. — Celle qui avait droit de maîtrise dans quelque art ou métier. — Celle qui enseigne quelque chose que ce soit. — Fille ou femme recherchée en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un. — *Petite-maîtresse*, femme qui a les mêmes ridicules que le petit-maître. — On dit aussi *maîtresse du logis*, *d'un lieu*, *d'une hôtellerie. Rome fut la maîtresse du monde. Cette femme est maîtresse de ses passions.*

MAÎTRISE, s. fém. (*mé-tri-ze*) Qualité de maître, en fait d'arts et métiers.

MAÎTRISER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-tri-zé*) Gouverner en maître. — Figur. *Maîtriser ses passions*, les dompter.

MAJESTÉ, s. fém. Grandeur suprême. Il se dit proprement, et par excellence, de Dieu. — Par extension, titre particulier qu'on donne aux empereurs, aux rois et à leurs épouses. On dit, en leur parlant, *Votre Majesté*; et en parlant d'eux, *Leurs Majestés*. — On le dit, dans le style oratoire, de tout ce qui a quelque chose de grand, d'auguste: *La majesté d'un temple. La majesté de son front. Il y a de la grandeur, de la majesté dans son style.*

* Faut-il dire, en parlant d'un roi: *Sa Majesté est maître* ou *maîtresse du cœur de ses sujets?* Les sentimens sont partagés. Cependant *maître* est plus suivant la raison et l'usage.

MAJESTUEUSEMENT, adv. (*ma-jès-tu-eu-ze-man*) Avec majesté.

MAJESTUEUX, EUSE, adj. (*ma-jès-tu-eu*) Qui a de la majesté.

MAJEUR, EURE, adj. Qui a atteint l'âge porté par les lois du pays pour user et jouir de ses droits, et pouvoir contracter valablement. — Important, considérable: *Affaire majeure*, *force majeure*, à laquelle on ne peut résister.— En t. de musique, *ton* ou *mode majeur*, ton dont la tierce est majeure, c'est-à-dire, composée de deux tons. — Au jeu de piquet, *tierce*, *quatrième*, *quinte*, *sixième*, *septième majeure*, trois, quatre, cinq, six ou sept cartes d'une même couleur, qui se suivent depuis l'as. On disait anciennement, et l'on dit encore quelquefois: *Tierce major*, *quinte major*.

MAJEURE, s. fém. Première proposition d'un syllogisme. *Majeure ordinaire*, un des actes que l'on soutient en théologie pendant la licence.

MAJOR, s. m. Officier de guerre qui donne aux autres officiers de son corps les ordres qu'il a reçus des commandans. — Il se met aussi adjectivement *État-major*. — T. de jeu de piquet. Voyez MAJEUR.

MAJORAT, s. m. Droit d'aînesse en Espagne. — En France, immeubles inaliénables attachés à un titre de noblesse.

MAJORDOME, s. m. Maître d'hôtel dans les cours d'Italie et d'Espagne. — Sur les galères, officier qui a soin des vivres.

MAJORITÉ, s. fém. L'état de celui qui est majeur. — La charge de major.

MAJUSCULE, s. fém. et adj. des deux g. Il n'est d'usage qu'en cette phrase: *Lettre majuscule*, capitale.

MAL, s. m., au pl. *Maux*. Ce qui est contraire au bien. Il se dit en général de tout ce qui nuit. — Chose désavantageuse que l'on dit de quelqu'un: *Dire du mal de quelqu'un*.— Douleur physique, maladie lente. — Faute, crime. — Dommage, perte, calamité. — Inconvénient, malheur. — Incommodité, peine, travail. En ce sens, il est popul. — *Mal de mer*, incommodité passagère qu'éprouvent ceux qui ne sont pas accoutumés à aller sur mer. — *Prendre quelque chose en mal*, *fort mal*, s'en offenser. — *Tourner une chose en mal*, lui donner un mauvais sens.

MAL, MALE, adject. Méchant, mauvais. Vieux mot qui n'est plus en usage que dans quelques composés, comme *malaise*, *malapeste*, etc.

MAL, adv. De mauvaise manière, autrement qu'il ne se doit.

MALACHIE, s. f. (*malakie*) Genre d'insectes coléoptères.

MALACHITE, s. f. Pierre précieuse verte et opaque.

MALACIE, s. f. Désir excessif de certains alimens. — Maladie ordinaire des femmes enceintes.

MALACOÏDE, s. f. (*ma-la-ko-i-de*) Plante qui croît dans les pays chauds.

MALACTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*ma-lak-ti-ke*) t. de médec., se dit des médicamens émolliens.

MALADE, s. et adj. des deux g. Qui souffre quelque altération dans la santé.—Il se dit fig. de l'esprit et de l'imagination: *C'est un esprit malade*.—On dit par analogie, qu'*un État est malade*, lorsqu'il est mal administré.

MALADIE, s. f. Altération dans la santé.— On dit fig. que *les passions sont les maladies de l'ame*.—Figur. Affection déréglée qu'on a pour quelque chose: *Il a la maladie des médailles*.—*Maladie du pays*, désir violent de retourner en son pays, jusqu'à en être quelquefois malade.

MALADIF, IVE, adj. Valétudinaire, qui est sujet à être malade.

MALADRERIE, s. f. Hôpital anciennement affecté pour les malades de la lèpre. On l'appelle aussi *léproserie*.

MALADRESSE, s. f. Défaut d'adresse. — Fig. Manque d'intelligence dans la conduite.

MALADROIT, TE, s. et adj. (*ma-la-droa*) Qui manque d'adresse.

MALADROITEMENT, adv. (*ma-la-droa-te-man*) Sans adresse.

MALAGUETTE, s. f. (*ma-la-ghè-te*) Espèce de poivre qu'on nomme aussi *graine de paradis*.

MALAI, s. m. (*ma-lé*) Nom de la langue la plus pure de l'Inde orientale.

MALAISE, s. m. (*ma-lè-ze*) État fâcheux, incommode; *Éprouver du malaise* ou *mésaise*. — Figur. *Il est dans le malaise*, il est dans la gêne, dans l'indigence.

MALAISÉ, ÉE, adj. (*ma-lè-zé*) Q est

pas aisé, qui est difficile. — Incommode. — Gêné dans sa fortune : *Riche malaisé.*

MALAISÉMENT, adv. Difficilement.

MALANDRES, s. f. pl. Crevasses et fentes qu'on aperçoit aux plis du genou d'un cheval. — Défectuosités des bois carrés lorsqu'une partie est pourrie.

MALANDREUX, adj. *Bois malandreux*, défectueux, pourri.

MALART, s. masc. (*ma-lar*) Le mâle des canes sauvages.

MALAVISÉ, ÉE, s. et adj. des deux g. Imprudent, irréfléchi.

MALAXER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-lak-cé*) t. de pharmacie. Pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles.

MALBÂTI, IE, s. m. et adj. Mal fait, mal tourné. Il est familier.

MALCONTENT, ENTE, adj. (*mal-kon-tan*) Mal satisfait, mécontent.

MÂLE, s. m. et adj. des deux g. (*mâ-le*) Qui est du sexe masculin : *Enfant mâle, perdrix mâle.* — Fig. Fort et vigoureux : *Courage mâle, voix mâle.* — En t. de botanique, *fleurs mâles*, qui n'ont que des étamines sans pistil.

MALEBÊTE, s. f. Qui est dangereux, et dont on doit se défier. Il est fam.

MALÉDICTION, s. fém. (*ma-lé-dik-cion*) Action de maudire : *Ce père a donné sa malédiction à son fils.* — *Dieu a donné sa malédiction à cette famille*, Dieu l'a abandonnée. — Fig. *La malédiction est sur cette maison, sur cette affaire*, le malheur y paraît attaché.

MALÉFICE, s. masc. Action de nuire aux hommes, aux animaux, aux fruits de la terre par de prétendues opérations magiques.

MALÉFICIÉ, ÉE, adj. Langoureux, tout malade. Il est familier.

MALÉFIQUE, adj. des deux g. (*ma-lé-fi-ke*) t. d'astrologie judiciaire. Il se dit des planètes auxquelles la sottise et la superstition attribuent de malignes influences.

MALEMORT, s. fém. Mort funeste. Il est populaire.

MALENCONTRE, s. f. (*ma-lan-kon-tre*) Malheur, mauvaise fortune. Il est fam.

MALENCONTREUSEMENT, adv. Par malencontre. Il est vieux.

MALENCONTREUX, EUSE, adj. Malheureux, ou qui porte malheur. Fam.

MALENGIN, s. m. (*ma-lan-jin*) Vieux mot qui signifie tromperie.

MAL-EN-POINT, adj. (*ma-lan-poin*) En mauvais état, soit pour la santé, soit pour la fortune. Fam.

MALENTENDU, s. masc. (*ma-lan-tan-du*) Paroles prises dans un autre sens qu'elles n'ont été dites. — Erreur, méprise.

MALEPESTE. Imprécation qui marque l'étonnement. Fam.

MAL-ÊTRE, s. m. État de langueur, indisposition. — État incommode.

MALÉVOLE, adj. des deux g. Qui veut du mal. Fam.

MALFAÇON, s. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage. — Fig. Supercherie.

MALFAIRE, v. n. FAIT, AITE, p. (*mal-fè-re*) Faire de méchantes actions. Il n'es usité qu'à l'infinitif.

MALFAISANCE, s. fém. Disposition à faire du mal à autrui.

MALFAISANT, ANTE, adj. (*mal-fè-zan*) Malin, qui se plaît à malfaire. — En parlant des choses, qui fait du mal, qui est nuisible.

MALFAITEUR, s. m. (*mal-fè-teur*) Qui fait des crimes, de méchantes actions.

MALFAMÉ, ÉE, adj. Qui a mauvaise réputation. Fam.

MALGRACIEUSEMENT, adv. (*mal-gra-ci-eu-ze-man*) D'une manière malgracieuse. Il vieillit.

MALGRACIEUX, EUSE, adj. Rude, incivil. Familier et peu usité.

MALGRÉ, prép. Contre le gré d'une personne. — Nonobstant. — *Malgré que.* Il ne se construit qu'avec le verbe *avoir* : *Malgré qu'il en ait.* Fam.

MALHABILE, adj. des deux g. (*ma-la-bi-le*) Qui n'est point intelligent, qui est peu capable.

MALHABILEMENT, adv. (*ma-la-bi-le-man*) D'une manière malhabile.

MALHABILITÉ, s. fém. Incapacité, maladresse.

MALHERBE, s. f. Plante dont l'odeur est très-forte.

MALHEUR, s. m. (*ma-leur*) Mauvaise fortune, mauvaise destinée. — Désastre, infortune, accident fâcheux. — État de celui qui est malheureux : *Tomber dans le malheur.* — *Par malheur*, adv. Par accident. — C'est aussi une sorte d'interjection : *Malheur aux impies !*

MALHEUREUSEMENT, adv. (*ma-leu-reu-ze-man*) Par malheur, d'une manière malheureuse.

MALHEUREUX, EUSE, adj. Qui n'est pas heureux, infortuné. — En parlant des choses, qui produit, qui amène le malheur : *Événement malheureux.* — *Physionomie malheureuse*, qui semble annoncer le malheur. — *Un malheureux auteur*, mauvais dans son genre. — Insuffisant, disproportionné, par comparaison à ce qu'on devrait ou ce qu'on pourrait avoir. — s. m. Homme misérable, méchant homme.

MALHONNÊTE, adj. des deux g. (*ma-lo-nè-te*) Contraire à la bienséance. — Incivil. — *Malhonnête homme*, manquant de probité et d'honneur.

MALHONNÊTEMENT, adv. (*ma-lo-né-te-man*) D'une manière malhonnête.

MALHONNÊTETÉ, s. f. (*ma-lo-né-te-té*) Incivilité, manque de bienséance.

MALICE, s. f. Inclination à nuire, à malfaire. — Action faite avec malice. — Au plur. Tours de gaieté faits pour se divertir.

MALICIEUSEMENT, adv. Avec malice.

MALICIEUX, EUSE, adjectif. Qui a de la malice.

MALIGNEMENT, adv. (*ma-li-gne-man*, mouillez le *gn*) Avec malignité.

MALIGNITÉ, s. f. (mouillez le *gn*) Inclination à faire du mal, à mal penser, à médire. — Qualité nuisible qui se trouve dans certaines choses.

MALIN, LIGNE, adjectif. Malfaisant, qui prend plaisir à faire, à dire du mal. — Qui a quelque qualité mauvaise, nuisible : *Suc malin.* — *Maligne joie*, joie secrète que l'on a du mal d'autrui. — *Esprit malin*, le diable. — *Fièvre maligne*, provenant d'une atteinte portée au principe des nerfs, par une cause physique ou morale. On l'appelle aujourd'hui *fièvre ataxique*.

MALINE, s. f., t. de marine. Temps des grandes marées à la nouvelle et à la pleine lune.

MALINGRE, adj. des deux g. Qui a peine à recouvrer ses forces et sa santé après une longue maladie. Fam.

MALINTENTIONNÉ, ÉE, adj. (*ma-lin-tan-ci-o-né*) Qui a de mauvaises intentions. — On dit substantivement, *des malintentionnés*.

MALIQUE, adj. des deux g., t. de chimie, qui se dit de l'acide végétal qu'on extrait des pommes.

MALITORNE, s. et adj. des deux g. Maladroit, inepte. Fam.

MALJUGÉ, s. m. Jugement contre le droit et l'équité, mais sans prévarication : *Le maljugé donne lieu à l'appel.*

MALLE, s. fém. (*mâ-le*) Espèce de coffre pour porter des hardes en voyage. — Valise des courriers et des postillons.

MALLÉABILLITÉ, s. f. (*mal-lé-a-bi-li-té*) Qualité de ce qui est malléable.

MALLÉABLE, adj. des deux g. (*mal-lé-a-ble*) Qui se peut battre, forger et étendre à coups de marteau.

MALLÉOLE, s. f. (*mal-lé-o-le*) t. d'anatomie. L'os de la cheville du pied.

MALLETIER, s. m. (*ma-le-tié*) Coffretier, ouvrier qui fait des malles.

MALLETTE, s. f. (*ma-lè-te*) Diminutif de *malle*.

MALLIER, s. m. (*ma-lié*) Cheval destiné à porter la malle des lettres. — Cheval que monte le postillon. — Cheval de brancard d'une chaise de poste.

MALMENER, v. a. É, ÉE, p. (*mal-me-né*) Battre, réprimander, maltraiter. — Il se dit aussi en parlant d'un procès, d'une dispute au jeu.

MALORDONNÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit de trois pièces mises, une en chef et les deux autres parallèles en pointe.

MALOTRU, UE, s., t. d'injure et de mépris. Misérable, maussade, mal fait.

MALPLAISANT, ANTE, adj. (*mal-plè-zan*) Désagréable, fâcheux. Il vieillit.

MALPROPRE, adj. des deux g. Sale et dégoûtant.

MALPROPREMENT, adv. Salement, avec malpropreté. — Grossièrement.

MALPROPRETÉ, s. f. Saleté.

MALSAIN, SAINE, adj. En parlant des personnes, qui n'est pas sain. — En parlant des choses, qui est contraire à la santé.

MALSÉANT, TE, adj. (*mal-cé-an*) Qui est contraire à la bienséance.

MALSEMÉ, adj., t. de vénerie, qui ne se dit que des têtes de daims et de chevreuils, dont les andouillers sont en nombre impair.

MALSONNANT, ANTE, adj. Qui choque, qui répugne. Il se dit, en théologie, des propositions condamnées.

MALT, subst. m. (On prononce l'*l* et le *t*) Orge préparé pour faire de la bière.

MALTÔTE, s. f. Exaction. Il est fam.

MALTÔTIER, s. m. (*mal-tô-tié*) Celui qui exige des droits qui ne sont point dus.

MALTRAITER, v. a. É, ÉE, part. (*mal-trè-té*) Offenser, outrager de coups et de paroles. — Faire éprouver une perte, un dommage.

MALVACÉES, s. f. pl. Se dit des plantes comprises dans la classe des mauves.

MALVEILLANCE, s. f. (mouillez les *ll*) Haine, mauvaise volonté pour quelqu'un.

MALVEILLANT, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui veut du mal à quelqu'un. Il est plus usité au pluriel.

MALVERSATION, s. f. (*mal-vèr-ça-cion*) Délit grave commis dans l'exercice d'une charge.

MALVERSER, v. n. (*mal-vèr-cé*) Se conduire mal dans un emploi, en faisant des profits illicites.

MALVOISIE, s. f. (*mal-voa-zî-e*) Certain vin grec qui est fort doux. — Vin muscat cuit.

MALVOULU, UE, adj. Qui est haï, à qui l'on veut du mal.

MAMAN, s. fém., t. enfantin, qui signifie mère. — *Grand'maman*, grand'mère.

MAMELLE, s. f. (*ma-mè-le*) Partie charnue et glanduleuse où se forme le lait.

MAMELON, s. m. Le petit bout des mamelles. — Petites parties très-délicates et glanduleuses élevées sur la peau. — Petites tuber-

cules que l'on observe sur diverses plantes. — Partie supérieure d'une montagne terminée en pointe.

MAMELONNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui est recouvert de petits tubercules.

MAMELU, UE, s. et adj. Qui a de grosses mamelles. Pop.

MAMELUK ou MAMELOUK, s. m. Cavalier égyptien.

MAMMAIRE, adj. des deux g. Se dit des artères et des veines des mamelles.

MAMMIFÈRES, adj. Qui a des mamelles. s. m. pl. Classe des animaux vivipares.

MANANT, s. m. (*ma-nan*) Homme qui demeure et est habitué en un bourg ou village. On ne l'emploie plus en ce sens. — Rustre.

MANCENILLIER, s. m. (*man-ce-ni-lié*) Arbre vénéneux des Antilles.

MANCHE, s. m. La partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir. — *Manche de la charrue*, partie de la charrue que tient le laboureur. — *Manche d'un instrument de musique*, partie où sont les cordes. — *Manche de couteau*, coquillage bivalve.

MANCHE, s. f. Partie du vêtement dans laquelle on met le bras. — En t. de marine, long tuyau de cuir qui sert à emplir les barriques d'eau. — Tuyau de toile goudronnée, qui sert à conduire l'eau de la pompe hors du vaisseau. — Au pl. Sorte de filets.

MANCHERONS, s. m. pl. Les parties de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure.

MANCHETTE, s. f. (*man-chè-te*) Bande de mousseline ou dentelle plissée qui s'attache au poignet de la chemise.

MANCHON, s. m. Fourrure qu'on portait autrefois, pour garantir les mains du froid.

MANCHOT, OTE, s. (*man-cho*) Estropié de la main ou du bras.

MANDARIN, s. m. (*man-da-rin*) Titre de dignité à la Chine.

MANDAT, s. m. (*man-da*) Rescrit du pape par lequel il mande à un collateur ordinaire de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice vacant. — Procuration pour agir au nom d'un autre. — *Mandat d'amener*, injonction de comparaître devant un juge. — *Mandat d'arrêt*, ordre de conduire quelqu'un dans la maison d'arrêt.

MANDATAIRE, s. m. (*man-da-tè-re*) Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat. — En style de jurisprudence, celui qui est chargé d'une procuration pour agir au nom d'un autre.

MANDEMENT, s. m. (*man-de-man*) Ordre par écrit, et rendu public, de la part d'une personne qui a autorité et juridiction. — Billet portant ordre à un receveur ou fermier de payer quelque somme.

MANDER, v. a. É, ÉE, part. (*man-dé*) Faire savoir ou par lettre ou par message. — Donner avis ou ordre qu'on ait à venir.

MANDIBULE, s. f., t. d'anat. Mâchoire.

MANDILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Casaque que les laquais portaient autrefois.

MANDOLINE, s. f. Petite mandore.

MANDORE, s. f. Instrument de musique à plusieurs cordes.

MANDRAGORE, s. f. Plante narcotique.

MANDRERIE, s. f. Ouvrage de vannier.

MANDRIN, s. masc. (*man-drin*) Chez les serruriers, poinçon qui sert à percer le fer à chaud. — Chez les tourneurs et tabletiers, les pièces sur lesquelles ils assujettissent les ouvrages qui ne peuvent être tournés entre les pointes.

MANDUCATION, s. f. (*man-du-ka-cion*) Il ne se dit que de l'action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

MANÉAGE, s. m., t. de marine. Travail gratuit auquel sont obligés les matelots pour charger ou décharger les planches, le merrain le poisson, etc.

MANÉGE, s. m. Art de dresser les chevaux.—Art de monter un cheval.—Lieu où l'on exerce les chevaux, et où l'on apprend à monter à cheval.—Fig. Certaines manières d'agir adroites et artificieuses.

MANES, s. m. pl. (*mâ-ne*) Nom que les anciens donnaient à l'ombre, à l'âme d'un mort.

MANGANÈSE, s. m. Métal gris-blanc à grain fin, fragile et peu fusible.

MANGEABLE, adj. des deux g. (*mân-jable*) Qui est bon à manger. Il se dit plus ordinairement avec la négative : *Cela n'est pas mangeable.*

MANGEAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques. Il se dit aussi de ce que mangent les hommes. En ce sens, il est pop.

MANGEANT, ANTE, adj. (*man-jan*) Qui mange. Il n'est employé que dans ces phrases du style familier : *Il est bien buvant, bien mangeant. Je l'ai laissée bien buvante et bien mangeante.*

MANGEOIRE, s. f. (*man-joa-re*) L'auge où les chevaux mangent.

MANGER, v. a. É, ÉE, p. (*man-jé*) Mâcher et avaler quelque aliment pour se nourrir. — Dissiper : *Manger son bien.* — Ronger, détruire. — *Manger ses mots*, les mal prononcer. — v. n. Prendre ses repas.

SE MANGER, v. pr. Se dévorer. — En t. de gramm., s'élider.

MANGER, s. m. Ce qu'on mange.

MANGERIE, s. f., t. pop. Action de manger. — Fig. Frais ruineux de chicane.

MANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est en habitude de manger beaucoup.

MANGEURE, s. fém. (*man-jû-re*) Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc.

MANGOUSTE, s. f. Voyez ICHNEUMON.

MANIABLE, adj. des deux g. Qui se manie aisément. — Fig. et fam. Traitable : *Cet homme n'est pas maniable.*

MANIAQUE, s. et adject. des deux genres. (*ma-ni-a-ke*) Furieux, possédé de quelque manie.

MANICANTERIE, s. f. École de chant des enfans de chœur.

MANICHÉENS, s. m. pl. Sectaires chrétiens de Manès qui admettent un bon et un mauvais principe.

MANICHÉISME, s. m. Hérésie des Manichéens.

MANICHORDION, s. m. (*ma-ni-kor-di-on*) Instrument de musique à cordes.

MANIE, s. f. Aliénation d'esprit qui va jusqu'à la fureur. — Passion portée à l'excès.

MANIEMENT, s. m. (*ma-ni-man*) Action de manier. — Fig. Administration : *Le maniement des deniers de l'État.*

MANIER, v. act. É, ÉE, part. (*ma-ni-é*) Prendre, toucher à pleine main. — Recevoir, avoir en son administration. — Fig. *Manier les affaires publiques*, les administrer. — *Manier un esprit*, le tourner, le gouverner comme on veut. — *Manier un cheval*, le faire aller, le mener avec art. —*Manier bien une affaire*, la conduire avec adresse. — *Manier le pinceau*, *le ciseau*, *le burin*, *le marbre*, s'en bien servir, le bien travailler. — adv. *Au manier*, en maniant.

MANIÈRE, s. f. Façon, sorte. — Il se dit aussi de ce qui a l'apparence de la chose qu'on spécifie : *Il vint une manière de demoiselle.* — En peinture, façon de composer et de peindre, propre à chaque peintre : *Ce tableau est peint dans la manière du Guide.* — Au plur. Façon d'agir : *Il a des manières agréables.* — *De manière que*, adv. De sorte que. — *Par manière de dire* ou *par manière de conversation*, sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler.

MANIÉRÉ, ÉE, adj. Qui est remarquable par une affectation singulière : *Style, auteur maniéré.*

MANIFESTATION, s. fém. (*ma-ni-fès-ta-cion*) Action par laquelle on manifeste.

MANIFESTE, adj. des deux g. Notoire, évident.

MANIFESTE, s. masc. Écrit public par lequel un prince, un état rend raison de sa conduite en quelque affaire d'importance.

MANIFESTEMENT, adv. (*ma-ni-fès-te-man*) Clairement, évidemment.

MANIFESTER, v. act. É, ÉE, p. (*ma-ni-fès-té*) Rendre manifeste.

MANIGANCE, s. f. Manœuvre secrète, procédé artificieux. Fam.

MANIGANCER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-ni-gan-cé*) Tramer quelque petite ruse. Fam.

MANIGUETTE. Voyez MALAGUETTE.

MANILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. du jeu d'hombre, du quadrille et du tri. C'est, en noir, le *deux*, et en rouge, le *sept* de la couleur dans laquelle on joue.

MANIOC, s. m. Arbrisseau d'Amérique, dont la racine sert à faire une sorte de pain qu'on nomme *cassave.*

MANIPULATION, s. f. (*ma-ni-pu-la-cion*) Manière d'opérer en chimie et en plusieurs arts.

MANIPULE, s. masc. Bande d'étoffe que le prêtre porte au bras gauche, lorsqu'il célèbre la messe. — Compagnie de soldats chez les anciens Romains. — En t. de médec. Poignée.

MANIPULER, v. a. Opérer avec la main, t. de chimie.

MANIQUE, s. f. (*ma-ni-ke*) Morceau de cuir que certains ouvriers se mettent à la main, pour qu'elle puisse résister au travail.

MANIVEAU, s. m. (*ma-ni-vô*) Petit plateau d'osier. Il ne se dit guère qu'en cette phrase : *Maniveau d'éperlans.*

MANIVELLE, s. f. (*ma-ni-vè-le*) Pièce de fer ou de bois qui sert à faire tourner une machine. — Petit brancard avec cordage et un S, qui sert à élever des matériaux au haut d'un bâtiment.

MANNE, s. f. (*mâ-ne*) Espèce de suc congelé qui se recueille sur les feuilles de certains arbres. — Dans l'Écriture-Sainte, la nourriture que Dieu fit tomber du ciel, pour nourrir les enfans d'Israël dans le désert.

MANNE, s. f. (*ma-ne*) Panier d'osier plus long que large. — *Manne d'enfant*, panier d'osier qui sert de berceau.

MANNEQUIN, s. m. (*ma-ne-kin*) Panier long et étroit, dans lequel on apporte des denrées au marché. — Figure d'homme faite de bois ou d'osier, à l'usage des peintres et des sculpteurs.

MANNEQUINÉ, ÉE, adj., t. de peinture : *Draperies mannequinées*, disposées avec affectation.

MANNETTE, s. f. Petite manne.

MANOEUVRE, s. m. (*ma-neu-vre*) Aide à maçon, à couvreur, etc.

MANOEUVRE, s. fém. En t. de marine, les cordages destinés à manier les voiles et à faire les autres services du vaisseau. — Tout ce qui se fait pour le gouvernement d'un vaisseau. — Mouvement qu'un général fait à la guerre. — Fig. Conduite bonne ou mauvaise qu'on tient dans les affaires du monde.

MANOEUVRER, v. n. (*ma-neu-vré*) t. de marine. Faire la manœuvre. On dit aussi activ., *manœuvrer les voiles* — Il se dit aussi des

mouvemens que des troupes exécutent. — Fig. Employer des moyens pour faire réussir une affaire.

MANOEUVRIER, s. masc. (*ma-nœu-vrié*) Qui entend bien la manœuvre d'un vaisseau.

MANOEUVRIER, IÈRE, adject. Habile à faire des évolutions.

MANOIR, s. m. (*ma-noar*) Demeure, maison. Il est vieux; mais il est encore en usage au palais et dans la poésie familière.

MANOUVRIER, s. m. (*ma-nou-vrié*) Ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée.

MANQUE, s. m. (*man-ke*) Défaut: *Manque de foi, d'argent.* — On dit fam., *de manque*, pour dire de moins: *Il a trouvé, dans ce sac, dix écus de manque.* — *Manque de*, adv. Faute de: *Il n'a pu le faire, manque d'argent, d'amis.* Fam.

MANQUEMENT, s. masc. (*man-ke-man*) Faute d'omission. — Défaut: *Manquement de parole, de foi, de respect.*

MANQUER, v. n. (*man-ké*) Faillir, tomber en faute. — Avoir faute de...: *Manquer d'argent.* — Ne pas faire ce qu'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose: *Manquer à son devoir, à ses amis.* — Tomber, périr: *Cette maison manque par ses fondemens.* — Défaillir: *Le cœur, les jambes lui manquent.* — Omettre, oublier de faire quelque chose: *Je ne manquerai pas de vous avertir.* — Être sur le point de...: *Manquer de tomber.* — Être de moins, n'être pas à sa place. — Faire faillite. — On dit qu'*une arme à feu manque*, pour dire qu'elle ne prend pas feu, ou qu'elle manque à tirer. — *Manquer de parole*, ne pas tenir sa parole. — *Manquer à quelqu'un*, aux égards, au respect qu'on lui doit.

* *Manquer*, accompagné d'une négation, se construit avec *de* et l'infinitif: *Les malheureux n'ont jamais manqué de se plaindre.* On dit cependant sans négation: *Il a manqué de tomber, de se casser le bras*, etc. *Manquer*, sans négation, se construit ordinairement avec *à*: *J'ai manqué à faire ce que je vous avais promis.*

MANQUER, v. act. É, ÉE, p. et adj. — *Manquer quelqu'un*, ne le pas trouver. — *Manquer une belle occasion*, la perdre. — *Manquer une perdrix*, la tirer et ne pas la tuer. — Au part., *ouvrage manqué*, défectueux.

MANSARDE, s. f., t. d'architecture. Toit de bâtiment de l'invention de l'architecte Mansard, dont le comble est presque plat, et les côtés presque à plomb.

MANSUÉTUDE, s. f. Douceur d'ame, bénignité. Il n'est guère usité.

MANTE, s. f. Grand voile noir fort long que portaient les dames de haute qualité dans les cérémonies de deuil.

MANTEAU, s. m. (*man-tô*) Vêtement ample qui se met par-dessus l'habit. — T. de blason. Figure herminée sur laquelle est posé l'écu. — En t. de fauconnerie, il se dit de la couleur des plumes des oiseaux de proie. — *Manteau de cheminée*, la partie de la cheminée qui sert de chapeau au foyer. — Fig. Apparence, prétexte dont on se couvre.

MANTELÉ, ÉE, adject., t. de blason. Il se dit des lions et autres animaux qui ont un mantelet dont il faut spécifier l'émail.

MANTELET, s. m. (*man-te-lè*) Petit manteau. — En t. de guerre, machine composée de plusieurs madriers pour se mettre à couvert des coups de mousquet.

MANTELURE, s. fém. Poil du dos d'un chien, lorsqu'il est d'une autre couleur que celui des autres parties du corps.

MANTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Sorte de mantelet sans coqueluchon.

MANTONNET, s. m. t. de serr. Pièce qui reçoit le bout des loquets.

MANUEL, ELLE, adj. Qui se fait avec la main. — Il est aussi subst. et sert de titre à plusieurs livres qu'on peut porter à la main: *Manuel de dévotion, d'Epictète.*

MANUELLEMENT, adv. (*ma-nu-è-le-man*) De la main à la main.

MANUFACTURE, s. f. Fabrication de certains ouvrages qui se font à la main. — Lieu destiné pour cette fabrication.

MANUFACTURER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-nu-fak-tu-ré*) Faire des ouvrages de manufacture. *Fabriquer* est plus en usage.

MANUFACTURIER, s. m. (*ma-nu-fak-tu-rié*) Ouvrier qui travaille à des ouvrages de manufacture.

MANUMISSION, s. fém. (*ma-nu-mi-cion*) Action d'affranchir les esclaves.

MANUSCRIT, ITE, adject. (*ma-nus-kri*) Écrit à la main. — Il est aussi subst. m.: *J'ai vu ce manuscrit.*

MANUTENTION, s. f. (*ma-nu-tan-cion*) Maintien, conservation en son entier: *La manutention des lois, du commerce, de la discipline.* — Administration, gestion.

MAPPEMONDE, s. fém. (*ma-pe-mon-de*) Carte géographique qui représente les deux hémisphères.

MAQUEREAU, s. m. (*ma-ke-rô*) Poisson de mer sans écailles. — Au plur. Taches qui viennent aux jambes, quand on s'est chauffé de trop près.

MAQUIGNON, s. m. (*ma-ki-gnon*, mouillez le *gn*) Marchand de chevaux. — Fig. et fam. Celui qui s'intrigue pour faire traiter des charges, des emplois, et pour faire des mariages. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

MAQUIGNONNAGE, s. m. (mouillez le *gn*) Métier de maquignon. — Il se dit fig. et fam. et en mauvaise part, de certains commerces secrets.

MAQUIGNONNER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*ma-ki-gno-né*, mouillez le *gn*) User d'artifice pour refaire les chevaux, et les faire paraître meilleurs qu'ils ne sont, à dessein de s'en défaire. — Fig. et fam. S'intriguer pour faire vendre quelque chose à dessein d'en tirer quelque profit,

MARABOUT, s. m. (*ma-ra-bou*) Prêtre mahométan qui dessert une mosquée. — Pop. Homme extrêmement laid. — Cafetière de fer-blanc battu, à ventre très-large, et qu'on nomme autrement *cafetière du Levant*. — En t. de marine, voile dont on se sert sur une galère dans le gros temps.

MARAICHER, s. m. (*ma-rê-ché*) Jardinier qui cultive un marais.

MARAIS, s. m. (*ma-rê*) Terres abreuvées de beaucoup d'eaux qui n'ont point d'écoulement. — *Marais salans*, marais où l'on fait venir de l'eau de la mer pour faire du sel. — A Paris, terroir bas où l'on fait venir des herbages, des légumes, etc.

MARASME, s. m. Maigreur extrême. — Consomption.

MARASQUIN, s. m. Sorte de liqueur.

MARÂTRE, s. f. (*ma-râ-tre*) Belle-mère. Il ne se dit que par manière d'injure, d'une femme qui maltraite les enfans que son mari a eus d'un premier lit, et d'une mère qui n'a point de tendresse pour ses enfans.

MARAUD, AUDE, s. (*ma-rô*) t. d'injure et de mépris. Coquin; fripon.

MARAUDE, s. fém. (*ma-rô-de*) Terme de guerre. Vol commis par les gens de guerre dans les environs d'un camp, ou en s'écartant de l'armée.

MARAUDER, v. n. (*ma-rô-dé*) Aller en maraude.

MARAUDEUR, s. m. (*ma-rô-deur*) Celui qui va en maraude.

MARAVÉDIS, s. masc. Petite monnaie de cuivre qui sert de monnaie de compte en Espagne.

MARBRE, s. m. Sorte de pierre calcaire, extrêmement dure et susceptible de recevoir le poli.

MARBRÉ, ÉE, adj. Qui imite le marbre : *Papier marbré.*

MARBRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*marbré*) Imiter, par la peinture, le mélange et la disposition des différentes couleurs qui se trouvent en de certains marbres.

MARBREUR, EUSE, subst. Artisan qui marbre du papier.

MARBRIER, s. m. (*mar-brié*) Artisan qui scie et polit le marbre.

MARBRIÈRE, s. f. Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE, s. f. L'imitation du marbre sur du papier ou sur la couverture d'un livre

MARC, s. m. (*mar*) Demi-livre. Poids qui contient huit onces. — En t. de palais, *au marc la livre*, au sou la livre, au prorata de ce qui est dû à chaque créancier.

MARC, s. m. Ce qui reste de plus grossier de quelque fruit qu'on a pressé pour en tirer le suc. — Ce qu'on pressure à la fois de raisin ou de pommes.

MARCASSIN, s. masc. Le petit du sanglier qui suit encore la laie.

MARCASSITE, s. f. Pierre minérale composée de fer ou de cuivre et de soufre, d'une figure anguleuse.

MARCHAND, ANDE, s. (*mar-chan*) Qui fait profession d'acheter et de vendre. — Celui, celle qui achète. — Il est aussi adjectif, et signifie qui a les qualités requises pour être vendu : *Blé, vin marchand.* — *Vaisseau marchand*, qui n'est destiné qu'à porter des marchandises. — *Rivière marchande*, navigable. — *Place marchande*, commode pour vendre.

MARCHANDER, v. a. É, ÉE, p. (*marchan-dé*) Demander et débattre le prix de quelque chose. — Fig. et fam. Hésiter, balancer. Il se dit ordinairement avec la négative : *Il ne faut pas tant marchander. Il fit cela sans marchander.* En ce sens, il est neutre.

MARCHANDISE, s. fém. (*mar-chan-di-ze*) Chose dont on trafique. — Trafic.

MARCHE, s. f. Frontière d'un Etat. Il est vieux, et n'a plus d'usage que dans les noms de certains pays, comme *Marche Trévisane*, *Marche d'Ancône*, etc. — Mouvement de celui qui marche. — *Faire une marche forcée*, plus longue que de coutume. — *Faire une fausse marche*, feindre de marcher d'un côté et se tourner d'un autre. — Air de musique qui caractérise la marche des troupes. — Procession, cérémonie solennelle. — Chemin d'un lieu à un autre. — T. d'échecs, mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie. — Fig. Conduite : *Sa marche est équivoque.* — On dit aussi figur., *la marche du cœur humain*, *la marche des affaires.* — On appelle *marche d'un vaisseau*, le degré de vitesse qu'il a. — *Marche d'un poëme*, progrès de l'action dans un poëme. — Degré qui sert à monter et à descendre.

MARCHÉ, s. m. Lieu public où l'on vend. — Vente de ce qui se débite dans le marché. — Assemblée de ceux qui y vendent et qui achètent. — Prix et condition de l'achat. — Fig. *Courir sur le marché de quelqu'un*, entreprendre sur ce que quelque autre personne a ménagé pour soi. — Fig. et fam. *Avoir bon marché de quelqu'un*, en venir facilement à bout. — *Faire bon marché d'une chose*, la prodiguer.

MARCHEPIED, s. m. (*mar-che-pié*) Banquette sur laquelle on pose les pieds.

MARCHER, v. n. (*mar-ché* Aller, s'a

vancer d'un lieu à un autre, par le mouvement des pieds ou de quelque manière que ce soit. — Tenir certain rang dans une cérémonie. — Fig. et fam. : *Marcher droit*, faire bien son devoir, être franc dans ses procédés. — *Ne pas marcher droit dans une affaire*, n'agir pas de bonne foi. — *Cela marche tout seul*, n'a pas besoin de soin, etc. — *Cette affaire ne marche pas*, n'avance point. — *Marcher sur les pas de ses ancêtres*, les imiter. — T. de chapelier : *Marcher l'étoffe d'un chapeau*, la manier, soit à froid, soit à chaud.

MARCHER, subst. m. La manière dont on marche.

MARCHEUR, EUSE, s. Qui marche beaucoup ou qui marche peu. Il ne se dit guère qu'avec une épithète : *Un grand marcheur, un méchant marcheur.* Fam.

MARCOTTE, s. f. (*mar-ko-te*) Branche de vigne, de figuier ou de quelque autre plante qu'on met en terre, afin qu'elle y prenne racine.

MARCOTTER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-ko-té*) Coucher des branches ou des rejetons en terre, pour leur faire prendre racine.

MARDELLE. Voyez MARGELLE.

MARDI, s. m. Le troisième jour de la semaine.

MARE, s. fém. (*ma-re*) Amas d'eau dormante. — Auge circulaire où l'on écrase les olives sous une meule cylindrique qui se meut horizontalement.

MARÉAGE, s. m., t. de marine. Convention entre le maître d'un vaisseau et les matelots, par laquelle ceux-ci s'obligent à faire le service du vaisseau pendant le voyage.

MARÉCAGE, s. m. Terre dont le fond est humide et bourbeux.

MARÉCAGEUX, EUSE, adj. (*ma-ré-ka-ieu*) Plein de marécages.

MARÉCHAL, s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux, et de les traiter quand ils sont malades. — Titres que portent divers officiers militaires. — *Maréchal de camp, des logis.* — *Maréchal de France*, officier dont la fonction est de commander les armées.

MARÉCHALERIE, s. f. L'art du maréchal ferrant.

MARÉCHAUSSÉE, s. f. (*ma-ré-chô-cé-e*) Juridiction abolie. Voy. CONNÉTABLIE. — Compagnie de gens à cheval, qui était établie pour veiller à la sûreté publique. — Aujourd'hui, gendarmerie royale.

MARÉE, s. f. Le flux et reflux de la mer. — Toute sorte de poisson de mer qui n'est pas salé.

MARFIL ou MORFIL, s. m. Dents d'éléphant non débitées. On les appelle *ivoire*, quand elles sont en morceaux ou façonnées en ouvrage.

MARGANITIQUE ou MORGANITIQUE, adj. Il se dit, en Allemagne, du mariage d'un homme avec une femme d'une condition fort inférieure.

MARGE, s. f. Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite : *Grande marge, belle marge. Il faut écrire cela à la marge ou en marge.*—Fig. et fam. *Avoir de la marge*, avoir du temps ou des moyens de reste pour exécuter quelque chose.

MARGELLE, s. f. (*mar-jè-le*) La pierre percée qui borde le tour d'un puits.

MARGER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-gé*) t. d'imprimerie. Compasser les marges d'une feuille à imprimer.

MARGINAL, ALE, adj. Qui est à la marge : *Notes marginales.*

MARGOTTER, v. n. (*mar-go-té*) Il se dit d'un certain cri enroué que font les cailles avant de chanter.

MARGOUILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Gâchis plein d'ordure.—Fig. et fam. *Laisser quelqu'un dans le margouillis*, le laisser dans l'embarras.

MARGRAVE, s. m. Dignité de quelques princes souverains d'Allemagne.

MARGRAVIAT, s. masc. (*mar-gra-via*) État, dignité de margrave.

MARGUERITE, s. f (*mar-ghe-ri-te*) Petite fleur blanche. — *Reine-Marguerite*, plante apportée d'Amérique, et dont la fleur est très-belle.

MARGUILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Emploi de marguillier.

MARGUILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique et l'œuvre d'une paroisse.

MARI, s. m. Époux.

MARIABLE, adj. des deux g. Qui est en âge d'être marié ou mariée. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative : *Elle n'est pas mariable.*

MARIAGE, s. masc. Union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal. — Solennité des noces. — Dot de la mariée; le bien qu'un père donne à son fils en le mariant. — *Mariage de conscience*, où les cérémonies de l'Eglise ont été secrètes.

MARIÉ, ÉE, s. Celui ou celle qui vient d'être marié.

MARIER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-ri-é*) Joindre un homme et une femme par le lien conjugal, suivant les cérémonies de l'Eglise. — Fig. Allier deux choses ensemble : *Marier la vigne avec l'ormeau.* — On dit aussi, *se marier.*

MARIEUR, s. f. Faiseur de mariages. Fam. Ironiq.

MARIN, INE, adj. Qui est de mer. — Qui sert à l'usage de la navigation sur la mer : *Carte marine.*

MARIN, s. m. Homme de marine.

MARINADE, s. f. Saumure qui sert à conserver les mets. — Friture de viande marinée.

MARINE, s. f. Ce qui concerne la navigation. — Tout le corps des officiers, les troupes, les matelots, les vaisseaux, et tout ce qui fait la puissance navale d'une nation. — Goût, odeur de la mer : *Cela sent la marine.* — En t. de peinture, tableau qui représente un port de mer ou quelque vue de la mer.

MARINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ma-ri-né*) Faire cuire du poisson, et l'assaisonner en telle sorte, qu'il puisse se conserver très-long-temps. — Assaisonner certaines viandes pour les rendre mangeables sur-le-champ. — Au part. Altéré, gâté par un trop long séjour sur mer : *Café mariné.* — En t. de blason, il se dit des lions et autres animaux qui ont une queue de poisson.

MARINGOUIN, s. m. Moucheron qui ressemble au cousin, et qui est fort commun dans l'Amérique.

MARINIER, s. m. (*ma-ri-nié*) Celui qui conduit un bâtiment sur les grandes rivières. — *Officiers mariniers*, les sous-officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

MARIONNETTE, s. f. (*ma-rio-nè-te*) Petite figure qui représente des hommes et des animaux, et que l'on fait remuer par artifice, par ressort. — Fig. et fam. Personne légère et frivole.

MARISQUE, s. f. (*ma-ris-ke*) Sorte de grosse figue sans goût.

MARITAL, ALE, adj., t. de pratique. Qui appartient au mari.

MARITALEMENT, adv. (*ma-ri-ta-le-man*) t. de pratique. En mari, comme doit faire un mari.

MARITIME, adj. des deux g. Qui est proche de la mer, ou qui y est relatif.

MARITORNE, s. fém. Femme malbâtie et maussade. Fam.

MARJOLAINE, s. f. (*mar-jo-lè-ne*) Herbe odoriférante.

MARJOLET, s. m. (*mar-jo-lè*) t. de mépris. Petit jeune homme qui fait le galant, qui fait l'entendu. Il est inusité.

MARLI, s. m. Espèce de gaze.

MARMAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Nom collectif. Troupe de petits enfans. Il est fam.

MARMELADE, s. fém. Confiture de fruits presque réduits en bouillie.

MARMENTEAUX, adj. m. pl. (*mar-man-tô*) Bois qu'on réservait pour la décoration d'une terre.

MARMITE, s. f. Pot où l'on fait bouillir les viandes dont on fait du potage.

MARMITEUX, EUSE, s. et adj. (*mar-mi-teu*) Mal partagé du côté de la fortune et du côté de la santé. Pop. Vieux.

MARMITON, s. m. Le plus bas valet de cuisine.

MARMOT, s. masc. (*mar-mo*) Singe qui a une barbe et une longue queue. — Petite figure grotesque de pierre, de bois, etc. — Par mépris, petit garçon. En ce dernier sens, on dit au fém. d'une petite fille, *une marmotte.*

MARMOTTE, s. f. (*mar-mo-te*) Sorte de gros rat de montagne, qui dort durant l'hiver.

MARMOTTER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-mo-té*) Parler confusément entre ses dents. Il est familier.

MARMOUSET, s. m. (*mar-mou-zè*) Petite figure grotesque. — Par dérision, un petit homme mal fait.

MARNE, s. fém. (*mar-ne*) Terre grasse et calcaire, dont on se sert au lieu de fumier pour améliorer les terres en quelques pays.

MARNER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-né*) Répandre de la marne sur un champ, afin de l'engraisser.

MARNEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature de la marne.

MARNIÈRE, s. f. Carrière d'où l'on tire de la marne.

MAROQUIN, s. m. (*ma-ro-kin*) Peau de bouc ou de chèvre apprêtée avec de la noix de galle.

MAROQUINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Façonner du veau en maroquin.

MAROQUINERIE, s. f. (*ma-ro-ki-ne-ri-e*) Art, atelier du maroquinier.

MAROQUINIER, s. masc. Ouvrier qui façonne les peaux en maroquin.

MAROTIQUE, adj. des deux g. (*ma-ro-ti-ke*) Imité de Clément Marot : *Style, vers marotiques.*

MAROTTE, s. fém. (*ma-ro-te*) Espèce de sceptre que portaient autrefois ceux qui faisaient le personnage de fou. — Figur. et fam. L'objet de quelque affection violente et déréglée.

MAROUFLE, s. m., t. d'injure et de mépris. Il se dit d'un fripon.

MAROUFLE, s. f. Sorte de colle.

MAROUFLER, v. act. É, ÉE, p. (*ma-rou-flé*) Enduire le revers d'un tableau peint en huile sur toile d'une colle ou composition nommée *maroufle.*

MARQUANT, ANTE, adject. (*mar-kan*) Qui marque, qui se fait remarquer : *Personne, idée, couleur marquante.*

MARQUE, s. fém. (*mar-ke*) Ce qui sert à désigner ou à distinguer quelque chose. — Empreinte : *La marque de l'étain fin.* — Instrument avec lequel on fait une empreinte. — Trace, impression. — Tache de naissance. — Ornement qui distingue : *Le mortier était la marque des présidens des parlemens de France.* — *Marques d'honneur*, certaines marques de distinction parmi les gens de guerre. — *Homme de marque*, constitué en dignité. — *Marque*

d'infamie, ce qui fait connaître l'infamie de quelqu'un. — Ce qu'on emploie pour se ressouvenir de quelque chose. — Chiffre, figure que les marchands et ouvriers mettent à leurs marchandises et ouvrages. — Signe, indice. — Présage. — Preuve, témoignage.

MARQUER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*mar-ké*) Mettre une empreinte sur une chose pour la distinguer d'une autre. — Faire une impression par quelque coup : *Il a été marqué rudement au front.* — Laisser des traces, des vestiges. — Mettre une marque pour faire souvenir. — Indiquer, donner à connaître. — Spécifier, désigner ce qu'on veut. — Témoigner, donner des marques. — Signaler. — Il est aussi v. n. On dit qu'*un cheval marque encore*, lorsqu'on peut connaître aux dents l'âge qu'il a ; et qu'*il ne marque plus*, quand ces marques cessent de paraître. — *Ce cadran marque* ou *ne marque plus*, le soleil y donne encore ou n'y donne plus. — Fig. *Cet ouvrage marque*, fait sensation dans le public. — Au part., *être marqué au front, à la joue*, etc., y avoir quelque marque. — *Il a été marqué*, la justice l'a fait marquer d'un fer chaud. — *Papier marqué*, qui a l'empreinte d'un timbre, pour servir aux actes qui font foi en justice. — *Dessein marqué*, intention évidente. — On dit, *un goût marqué pour une personne*, *pour la poésie*, *pour la musique*, etc.

MARQUETER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-ke-té*) Marquer de plusieurs taches.

MARQUETERIE, s. f. (*mar-ke-te-ri-e*) Ouvrage de pièces de rapport de diverses couleurs.

MARQUETTE, s. f. (*mar-kè-te*) Pain de cire vierge.

MARQUEUR, s. m. (*mar-keur*) Celui qui marque.

MARQUIS, s. m. (*mar-ki*) Autrefois, seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État. — Aujourd'hui, titre de dignité qui tient le milieu entre le duc et le comte.

MARQUISAT, s. m. (*mar-ki-za*) Titre de dignité attaché à une terre qui était composée d'un certain nombre de fiefs.

MARQUISE, s. f. (*mar-ki-ze*) La femme d'un marquis. — Espèce de tente.

MARRAINE, s. fém. (*ma-rè-ne*) Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême.

MARRI, IE, adj. Fâché. Il vieillit.

MARRON, s. masc. (*mâ-ron*) Espèce de grosse châtaigne très-bonne au goût. — En t. d'imprimerie, ouvrage imprimé furtivement. — *Nègre marron*, qui s'est enfui, qui s'est retiré dans les bois pour y vivre en liberté. — *Cochon marron*, devenu sauvage. — *Marron d'Inde*, le fruit du marronier d'Inde.

MARRONNER, v. a. É, ÉE, p. Friser des cheveux en grosses boucles.

MARRONNIER, s. m. (*mâ-ro-nié*) Arbre qui porte les marrons. — *Marronnier d'Inde*, grand et bel arbre, dont le fruit, qui ressemble à la châtaigne, est d'un goût très-âcre et très-amer.

MARRUBE, s. m. ou BALOTTE (*mâ-ru-be*) Plante médicinale.

MARRUBLASTRE ou FAUX MARRUBE, s. m. Plante vulnéraire.

MARS, s. m. (On prononce l'*s*) Le dieu de la guerre chez les païens. — Une des planètes. — En t. de chimie, le fer. — Le troisième des mois de l'année.

MARS, s. m. pl. (*marce*) Les menus grains qu'on sème au mois de mars.

MARSÈCHE, s. fém. Nom que l'on donne à l'orge en plusieurs provinces.

MARSOUIN, s. masc. Gros poisson de mer qu'on croit être le même que celui appelé anciennement *Dauphin.* — *Gros, vilain marsouin*, homme laid, malbâti et malpropre. Il est populaire.

MARTAGON, s. m. Espèce de lis.

MARTE. MARTRE, s. fém. Espèce de fouine dont la peau s'emploie en fourrure.

MARTEAU, s. m. (*mar-tô*) Outil de fer qui a un manche ordinairement de bois. — Ce qui sert à heurter, à frapper : *Le marteau d'une porte.*

MARTEL, s. m. Marteau. Il n'est guère en usage qu'en cette phrase figurée, *martel en tête*, qui signifie jalousie.

MARTELAGE, s. masc., t. de gruerie. La marque que l'on fait avec un marteau aux arbres qui doivent être abattus.

MARTELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mar-te-lé*) Battre à coups de marteau.

MARTELET, s. m. Petit marteau pour des ouvrages délicats.

MARTIAL, ALE, adj. (*mar-ci-al*) Guerrier. — En chimie et pharmacie, ferrugineux.

MARTIN ou MARTINET-PÊCHEUR, s. m. Petit oiseau de plumage bleu, hantant les eaux et les marécages.

MARTINET, s. m. (*mar-ti-nè*) Espèce d'irondelle. — Petit chandelier plat qui a un manche. — Gros marteau qui est mu par la force d'un moulin. — En t. de marine, cordage à plusieurs branches. — Petite discipline de cordes au bout d'un manche.

MARTINGALE, s. f., t. de manége. Courroie qui empêche le cheval de porter au vent. — *Jouer à la martingale*, c'est jouer toujours tout ce qu'on a perdu.

MARTINISME, s. m. Secte d'illuminés qui se vantent d'entretenir commerce avec les intelligences célestes.

MARTINISTE, s. m. Sectaire. Voyez MARTINISME.

MARTRE. Voyez Marte.

MARTYR, TYRE, s. (*mar-tir*) Celui ou celle qui a souffert la mort pour la véritable religion. — Fig. Qui souffre beaucoup par suite de ses passions, de ses opinions.

MARTYRE, s. m. (*mar-ti-re*) La mort ou les tourmens endurés pour la défense de la vraie religion. — Fig. et par exagération, toutes sortes de peines de corps et d'esprit.

MARTYRISER, v. a. É, ÉE, p. (*mar-ti-ri-zé*) Faire souffrir le martyre. — Fig. Tourmenter cruellement.

MARTYROLOGE, s. m. Catalogue de ceux qui ont souffert le martyre.

MARUM, s. masc. (*ma-rome*) Plante aromatique, bonne pour fortifier l'estomac et la tête.

MASCARADE, s. fém. Déguisement d'une personne qui se masque. — Troupe de gens déguisés et masqués.

MASCARET, s. masc. (*mas-ka-rè*) Sur la Gironde, reflux violent de la mer.

MASCARON, s. m., t. d'architecture. Tête grotesque qu'on met aux portes, aux fontaines, etc.

MASCULIN, INE, adj. (*mas-ku-lin*) Appartenant au mâle : *Sexe, genre masculin.* — *Terminaison masculine*, celle qui ne finit pas par un *e* muet. — *Rimes masculines*, qui ont une terminaison masculine, comme *yeux*, *cœur*, etc.

MASCULINITÉ, s. f. Caractère, qualité de mâle. Inus.

MASQUE, s. m. (*mas-ke*) Faux visage de carton et de cire, dont on se couvre le visage pour se déguiser. — Personne masquée. — Représentation d'un visage d'homme ou de femme dans les ornemens de peinture ou de sculpture. — Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un, pour en prendre le moule et le tirer au naturel. — Fig. Prétexte, fausse apparence. — *Lever le masque*, ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue et sans honte.

MASQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mas-ké*) Mettre un masque sur le visage de quelqu'un, le déguiser. — Figur. Couvrir quelque chose de mauvais sous quelque apparence spécieuse. — Couvrir, cacher une chose de manière qu'on en ôte la vue : *Masquer une maison, une batterie, un pont*, etc. — On dit aussi, *se masquer*, au propre et au figuré.

MASSACRE, s. m. (*ma-ça-kre*) Tuerie, carnage. — En t. de vénerie, la tête du cerf. — Fig. et fam. Mauvais ouvrier.

MASSACRER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ma-ça-kré*) Tuer, assommer des gens sans défense. — Fig. Mal travailler : *Cet ouvrier massacre ce qu'il fait.*

MASSE, s. f. (*ma-ce*) Amas de plusieurs parties qui font corps ensemble. — Corps très-solide : *Masse de plomb.* — Corps informe : *Cet homme n'est qu'une masse de chair.* — En peinture, plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. — Fonds d'argent d'une succession, d'une société. — Gros marteau de fer, etc. — Instrument dont on se sert pour jouer au billard. — Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on porte en certaines cérémonies. — *La masse de l'air*, la totalité de l'air qui pèse sur la terre. — *La masse du sang*, tout le sang qui est dans le corps.

MÂSSE, s. fém. (*mâ-ce*) Certaine somme d'argent qu'on met au jeu.

MASSE D'EAU, s. f. (*ma-ce*) Plante aquatique. Elle est détersive et astringente.

MASSEPAIN, s. m. (*ma-ce-pin*) Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre.

MÂSSER, v. a. (*mâ-cé*) Faire une mâsse au jeu.

MASSICOT, s. m. (*ma-ci-ko*) Mélange de verre et de chaux d'étain, dont on fait le vernis de la faïence.

MASSIER, s. m. (*ma-cié*) Officier qui porte une masse en certaines cérémonies.

MASSIF, IVE, adj. (*ma-cif*) Gros, solide. Il est opposé à *menu*, *délicat.* — Figur. Grossier, lourd.

Massif, s. m. Chose pleine et solide : *Un massif de maçonnerie.* — Plein bois qui ne laisse point de passage à la vue : *Cette allée est terminée par un massif.*

MASSIVEMENT, adv. (*ma-ci-ve-man*) D'une manière massive.

MASSORAH ou MASSORE, s. f. (*ma-ço-ra*) Mot emprunté de l'hébreu, qui signifie *tradition.* — On appelle ainsi une critique du texte de l'Ecriture-Sainte par des docteurs juifs.

MASSUE, s. f. (*ma-çu-e*) Bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre.

MASTIC, s. m. Espece de gomme qui vient d'un arbrisseau appelé *Lentisque.* — Composition dont on se sert pour enduire ou coller certains ouvrages.

MASTICATION, s. f. (*mas-ti-ka-cion*) t. de médecine. Action de mâcher.

MASTICATOIRE, s. m. (*mas-ti-ka-toa-re*) t. de médecine. Remède ou substance qui, étant mâché, fait couler la salive.

MASTIQUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*mas-ti-ké*) Joindre, coller avec du mastic.

MASTOÏDE, adj. des deux g. (*mas-to-i-de*) t. d'anatomie, qui se dit du muscle qui sert à baisser la tête.

MASULIPATAM, s. m. Fine toile de coton des indes.

MASURE, s. f. (*ma-zu-re*) Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. — Figur. Méchante habitation qui menace ruine.

MAT, MATE, adj. (*mate*) Qui n'a point d'éclat. Il ne se dit que des métaux qu'on met en œuvre sans y donner le poli : *Or, argent mat, vaisselle mate.* — En t. de peint., *coloris mat, couleur mate*, qui a perdu son éclat. — *Broderie mate*, trop chargée. — *Pain mat*, lourd, compacte.

MAT, s. m. (*mate*) t. du jeu des échecs. Coup qui réduit le roi à ne pouvoir bouger sans se mettre en nouvel échec.

MÂT, s. m. (*ma*) Grosse et longue pièce de bois arrondi qui s'élève sur un vaisseau, et qui sert à porter les voiles.

MATADOR, s. m., t. du jeu de l'hombre, qui se dit des cartes supérieures. — Fig. et fam. Personne considérable dans son état, dans sa profession.

MATAMORE, s. m. Faux brave.

MATASSE, s. f. Soie en pelote et non filée.

MATASSINS, s. m. pl. (*ma-ta-cin*) Danse bouffonne. — Ceux qui la dansent.

MATELAS, s. m. (*ma-te-là*) Grand coussin rempli de crin, de laine, etc., pour un lit. — Coussins piqués dont on garnit les côtes d'un carrosse.

MATELASSER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-te-là-cé*) Garnir de quelque chose de piqué en façon de matelas.

MATELASSIER, s. m. (*ma-te-la-cié*) Ouvrier qui fait et qui rebat les matelas.

MATELOT, s. m. (*ma-te-lo*) Celui qui sert à la manœuvre d'un vaisseau. — Il se dit aussi d'un vaisseau qui en accompagne un plus grand, et qui est destiné pour le secourir.

MATELOTE, s. f. Mets composé de plusieurs sortes de poissons. — Sorte de danse. — *A la matelote*, à la manière des matelots.

MATER, v. a. É, ÉE, p. (*ma-té*) Mortifier, affaiblir. — Humilier, abattre, tourmenter. — T. du jeu d'échecs. Faire mat.

MÂTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mâ-té*) Garnir un navire de tous ses mâts.

MATÉRIALISME, s. m. Opinion de ceux qui n'admettent point d'autre substance que la matière.

MATÉRIALISTE, s. m. et f. Celui ou celle qui n'admet que la matière.

MATÉRIALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est matière.

MATÉRIAUX, s. m. pl. (*ma-té-ri-ô*) Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment. — Fig. Mémoires, recueils pour servir à l'histoire ou à quelque autre ouvrage d'esprit.

MATÉRIEL, ELLE, adj. Qui est composé de matière. — Grossier, qui a beaucoup de matière et d'épaisseur : *Cet ouvrage est trop matériel.* — Fig. *Cet homme est matériel*, grossier et pesant. — En t. de l'école, il est opposé à *formel*, et il est quelquefois subst. : *Il faut distinguer le matériel du formel.*

MATÉRIELLEMENT, adv. (*ma-té-riè-le-man*) t. de l'école. Qui se dit par rapport à la matière, et par opposition à *formellement.*

MATERNEL, ELLE, adj. Qui est propre à la mère : *Parens, biens maternels*, du côté de la mère. — *Langue maternelle*, du pays où l'on est.

MATERNELLEMENT, adv. (*ma-tèr-nè-le-man*) D'une manière maternelle.

MATERNITÉ, s. f. La qualité de mère.

MATHÉMATICIEN, s. m. (*ma-té-ma-ti-cien*) Qui sait les mathématiques.

MATHÉMATIQUES, s. f. pl. (*ma-té-ma-ti-ke*) Science qui a pour objet la grandeur en général. — Il est quelquefois adjectif : *Démonstration, opération mathématique.*

MATHÉMATIQUEMENT, adv. (*ma-té-ma-ti-ke-man*) Selon les règles des mathématiques.

MATIÈRE, subst. f. Ce dont une chose est faite. — En t. de philosophie, substance étendue et impénétrable, et qui est capable de recevoir toutes sortes de formes. — En t. de médecine, excrémens ou déjections du corps humain. Il se dit aussi du pus qui sort d'une plaie. — Sujet sur lequel on écrit, on parle. — Cause, sujet, occasion. — Il se dit aussi par opposition à *esprit* : *S'élever au-dessus de la matière.* — On appelle, dans les manufactures, *matières premières*, les matières avant qu'elles soient mises en œuvre. — *En matière de....* adv. En fait de.... Quand il s'agit de....

MÂTIN, s. m. Gros chien.

MATIN, s. m. La première partie du jour. *Il se lève de bon matin.* On dit, *demain au matin*, et plus ordinairement *demain matin.* En poésie, *les portes du matin*, l'aurore ou le levant. — Il s'emploie aussi adverb. : *Il s'est levé bien matin.*

MATINAL, ALE, adj. Qui s'est levé matin.

MATINÉE, s. f. Le matin, qui est depuis le point du jour jusqu'à midi.

MÂTINER, v. a. É, ÉE, p. (*mâ-ti-né*) Il se dit d'un mâtin qui couvre une chienne de plus noble espèce. — Fig. et fam. Gourmander, maltraiter de paroles.

MATINES, s. f. pl. La première partie de l'office divin.

MATINEUX, EUSE, adj. (*ma-ti-neu*) Qui est dans l'habitude de se lever matin. Voyez MATINAL.

MATINIER, IÈRE, adj. Qui appartient au matin. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *L'étoile matinière.*

MATIR, v. a. I, IE, p. Rendre mat de l'or ou de l'argent, sans le polir ou le brunir.

MATOIS, OISE, adj. (*ma-toa*) Rusé. Il s'emploie aussi subst. : *Fin matois.* Fam.

MATOU, s. m. Chat entier.

MATRAS, s. m. (*ma-tra*) Vase de verre à long cou dont les chimistes se servent.

MATRICAIRE, s. f. (*ma-tri-kè-re*) Plante céphalique et hystérique.

MATRICE, s. f., t. d'anat. — Fig. en t. de fondeur, moule dans lequel on fond les caractères. — Carrés des médailles ou monnaies gravées avec le poinçon. — Originaux ou étalons des poids et mesures. — En t. de minéral, le lieu où se forment certains minéraux. — *Matrice des rôles*, la copie originale des rôles.

MATRICE, adj. f. *Église matrice*, celle qui est comme la mère de quelques autres églises. — *Langue matrice*, celle qui n'est dérivée d'aucune autre. — *Couleurs matrices*, couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

MATRICULE, subst. f. Le registre, le rôle dans lequel on écrit les noms des personnes qui entrent dans quelque société.

MATRIMONIAL, ALE, adj. Qui appartient au mariage.

MATRONE, s. f. Sage-femme qui accouche es femmes. — Chez les anciens Romains, une femme mariée.

MATTE, s. f. (*ma-te*) Plante; c'est l'herbe du Paraguai. — En métallurgie, matière métallique impure qu'on obtient par la première fonte du minerai.

MATURATIF, IVE, adj. Il se dit des médicamens qui hâtent la formation du pus.

MATURATION, s. f. (*ma-tu-ra-cion*) Progrès successif des fruits ou d'un abcès vers la maturité.

MÂTURE, s. f. (*mâ-tu-re*) Assemblage de tous les mâts d'un vaisseau. — Tout le bois propre à faire des mâts. — Art de mâter les vaisseaux.

MATURITÉ, s. f. État où sont les fruits quand ils sont mûrs. — On dit, en parlant d'un abcès, qu'*il est* ou qu'*il n'est pas à son point de maturité*. — Fig. *Cette affaire est en sa maturité*, est en état d'être conclue. — *La maturité de l'âge, de l'esprit*, l'âge où l'homme est dans sa force, où il a l'esprit mûr, formé, solide, etc. — *Avec maturité*, avec circonspection et jugement.

MATUTINAL, ALE, adj. Qui appartient au matin. Il est peu usité.

MAUDIRE, v. a. DIT, ITE, part. et adj. (*mô-di-re*) *Je maudis, tu maudis, il maudit; nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Je maudirais. Qu'il maudisse. Maudissant.* Dans tout le reste, il se conjugue comme *dire*. Faire des imprécations contre quelqu'un. — En parlant de Dieu, réprouver, abandonner. — Au part. Très-mauvais : *Maudit chemin, maudit jeu.*

MAUDISSON, s. m. (*mô-di-çon*) Malédiction. Pop.

MAUDIT, s. m. (*mô-di*) Réprouvé.

MAUGRÉER, v. n. (*mô-gré-é*) Détester, jurer. Il est pop.

MAUPITEUX, EUSE, adj. (*mô-pi-teu*) Cruel, impitoyable. Il n'a plus d'usage en ce sens. — *Faire le maupiteux*, faire le misérable, se plaindre sans en avoir sujet. Il vieillit.

MAURE. Voyez MORE.

MAUSOLÉE, s. m. (*mô-zo-lé-e*) Tombeau magnifique qu'on élève pour quelque grand personnage. — On l'emploie aussi dans le sens de catafalque.

MAUSSADE, adj. des deux g. (*mô-ça-de*) Qui a mauvaise grâce : *Homme maussade.* — *Habit, bâtiment maussade*, mal fait, mal construit.

MAUSSADEMENT, adv. (*mô-ça-de-man*) D'une manière maussade.

MAUSSADERIE, s. f. *mô-ça-de-ri-e*) Mauvaise grâce. — Figur. Humeur désagréable, chagrin.

MAUVAIS, AISE, adj. (*mô-vè*) Méchant, qui n'est pas bon. — Incommode, nuisible. — Sinistre, funeste. — Fâcheux, dangereux : *Mauvais voisin, mauvais esprit.* — On dit substantivement, *le bon et le mauvais.* — Il est aussi adv. : *Sentir mauvais*, rendre, exhaler une mauvaise odeur. — *Trouver mauvais*, désapprouver.

MAUVE, s. f. (*mô-ve*) Plante médicinale très-commune.

MAUVIETTE, s. f. (*mô-viè-te*) Nom qu'on donne en plusieurs endroits à la grive, au mauvis et à l'alouette, quand elle est grasse.

MAUVIS, s. m. (*mô-vi*) Petite espèce de grive, la meilleure de toutes à manger.

MAXILLAIRE, adj. des deux g. (*mak-cil-lè-re*) t. d'anatomie. Qui appartient aux mâchoires : *Glandes maxillaires.*

MAXIME, s. f. (*mak-ci-me*) Proposition générale qui contient une règle de conduite.

MAXIMUM, s. masc. (*mak-ci-mome*) t. de mathém., emprunté du latin. Le plus haut degré auquel une grandeur puisse atteindre. — Dans le langage ordinaire, le plus haut degré où une chose puisse être portée.

MAZETTE, s. f. (*ma-zè-te*) Méchant petit cheval. — Fig. et fam. Homme qui ne sait pas bien jouer.

ME, pronom personnel des deux g., qui signifie précisément la même chose que *je* et que *moi*, mais qui ne s'emploie que comme régime du verbe. Il s'élide quand le verbe suivant commence par une voyelle : *Vous m'aimez;* et devant les particules *y* et *en* : *Passons à la porte d'un tel, vous m'y laisserez; ne m'en parlez plus.*

MÉANDRE, s. m. En poésie, les sinuosités d'une rivière.

MÉAT, s. m., t. d'anat. Conduit qui livre passage à un liquide.

MÉCANICIEN, s. m. (*mé-ka-ni-cien*) Qui sait la mécanique. — Artiste qui s'applique à la construction des machines en général.

MÉCANIQUE, s. f. (*mé-ka-ni-ke*) La partie des mathématiques qui a pour objet les lois du mouvement, celles de l'équilibre, etc. — Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose.

MÉCANIQUE, adj. des deux g. Il se dit des arts qui ont principalement besoin du travail de la main.

MÉCANIQUEMENT, adv. (*mé-ka-ni-ke-man*). D'une façon mécanique.

MÉCANISME, s. masc. La structure d'un corps, suivant les lois de la mécanique. — On dit figur., *le mécanisme du langage*, *des vers*.

MÉCÈNE, s. m. Nom propre qui est devenu appellatif, et qui se dit d'un homme qui encourage les sciences et les arts.

MÉCHAMMENT, adv. (*mé-cha-man*) Avec méchanceté.

MÉCHANCETÉ, s. f. Penchant à faire du mal. Il ne se dit qu'au singulier : *Leur méchanceté*, et non pas *leurs méchancetés*. — Action méchante. En ce sens, on l'emploie quelquefois au pluriel, mais seulement dans le style fam. : *On lui a fait mille méchancetés*.

MÉCHANT, ANTE, adj. (*mé-chan*) Qui est enclin au mal, qui tend à faire du mal : *Méchant homme*, *méchantes actions*. En ce sens, il est quelquefois subst. — Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. — Chétif, insuffisant. — *Méchante mine*, ignoble et basse. — *Méchante langue*, personne médisante. — *Méchante tête*, personne opiniâtre.

MÈCHE, s. f. Cordon de coton qu'on met dans les lampes avec de l'huile, et dont on fait des chandelles, des bougies, etc. — Corde préparée pour mettre le feu au canon, aux mines. — Matière préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, amadou, etc. — Flèche spirale d'acier qui est à un tire-bouchon. — Partie qui perce dans un villebrequin, une vrille, etc.

MÉCHEF, s. m. Malheur, fâcheuse aventure. Il est vieux.

MÉCHER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-ché*) Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant au moyen d'une mèche enflammée qu'on y introduit.

MÉCHOACAN, s. masc. ou RHUBARBE BLANCHE. Grosse racine qu'on nous apporte de la Nouvelle-Espagne.

MÉCOMPTE, s. masc. (*mé-kon-te*) Erreur de calcul dans un compte — Fig. *Trouver du mécompte*, être trompé dans ses espérances.

SE MÉCOMPTER, v. pr. Se tromper dans un calcul, dans un compte; et figur. dans ses espérances.

MÉCONIUM, s. m. (*mé-ko-ni-ome*) Opium tiré du pavot par expression, et desséché. — En t. de médecine, excrément noir et épais qui s'amasse dans les intestins du fœtus pendant la grossesse.

MÉCONNAISSABLE, adj. des deux g. (*mè-ko-nè-ça-ble*) Qu'on ne peut reconnaitre qu'avec peine.

MÉCONNAISSANCE, s. f. Manque de reconnaissance. Il est vieux.

MÉCONNAISSANT, ANTE, adj. (*mé-ko-nè-çan*) Ingrat qui oublie les bienfaits.

MÉCONNAÎTRE, v. a. NU, UE, p. (*mé-ko-nè-tre*) Ne pas reconnaître. — Figur. Désavouer : *Méconnaître ses parens*.

SE MÉCONNAÎTRE, v. pr. Oublier ce qu'on a été, ce qu'on doit à quelqu'un qui est au-dessus de nous.

MÉCONTENT, ENTE, adj. (*mé-kon-tan*) Qui n'est pas satisfait de quelqu'un. — On dit substant., *les mécontens*, pour dire ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement.

MÉCONTENTEMENT, s. m. (*mé-kon-tan-te-man*) Déplaisir.

MÉCONTENTER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-kon-tan-té*) Rendre mécontent. Il se dit particulièrement de l'inférieur à l'égard du supérieur : *Cet enfant mécontente ses maîtres, ses parens*.

MÉCRÉANT, s. m. (*mé-cré-an*) Qui ne croit point les dogmes de sa religion. — Il se disait autrefois de tous les peuples qui ne sont point de la religion chrétienne, et principalement des mahométans : *Les mécréans*.

MÉDAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Pièce de métal fabriquée en l'honneur de quelque personne illustre, ou pour conserver la mémoire de quelque action mémorable, ou représentant quelque sujet de dévotion. — *Médaille fausse*, qu'on veut faire passer pour antique, et qui ne l'est pas. — *Médaille fruste*, presque effacée. — En t. d'architecture, bas-relief de figure ronde.

MÉDAILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Petit cabinet rempli de tiroirs dans lesquels les médailles sont rangées.

MÉDAILLISTE, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui est curieux de médailles, et qui s'y connaît.

MÉDAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Médaille qui surpasse, en poids et en volume, les médailles ordinaires. — En t. d'archit., il signifie la même chose que *médaille*.

MÉDECIN, s. m. Celui qui exerce la médecine. — Figur. Ce qui remédie à un mal quelconque : *Le temps est le médecin de toutes les douleurs*.

MÉDECINE, s. f. L'art de conserver la santé

et de guérir les maladies. — Potion, breuvage qu'on prend par la bouche pour se purger. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

MÉDECINER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-de-ci-né*) Faire prendre de fréquentes médecines.

MÉDIAIRE, adj. des deux g., t. de botan. Qui occupe le milieu.

MÉDIAN, ANE, adject. Qui est au milieu. *Nerf médian*, *veine médiane*.

MÉDIANOCHE, s. m. Repas en gras qui se fait après minuit sonné, lorsqu'un jour gras succède à un jour maigre.

MÉDIANTE, s. fém., t. de musique. La tierce au-dessus de la note tonique ou principale.

MÉDIASTIN, s. m., t. d'anatomie. Membrane qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche.

MÉDIASTINES, adj. f. pl. Il se dit des artères et des veines qui se distribuent au médiastin.

MÉDIAT, ATE, adj. (*mé-di-a*) Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que par une autre qui est entre deux.

MÉDIATEMENT, adv. (*mé-di-a-te-man*) D'une manière médiate.

MÉDIATEUR, TRICE, s. Qui ménage un accommodement entre deux ou plusieurs personnes. — s. m. Sorte de jeu de cartes.

MÉDIATION, s. f. (*mé-di-a-cion*) Office de médiateur. — Entremise.

MÉDICAL, ALE, adj. Qui appartient à la médecine. Il ne se dit qu'en cette phrase, *la matière médicale*.

MÉDICAMENT, s. masc. (*mé-di-ka-man*) Remède qui se prend par la bouche, ou qui s'applique extérieurement pour la guérison d'un malade.

MÉDICAMENTAIRE, adject. des deux g. (*mé-di-ka-man-tè-re*) Qui traite des médicamens.

MÉDICAMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-di-ka-man-té*) Donner, appliquer des médicamens. — On dit aussi, *se médicamenter*, pour dire prendre des remèdes.

MÉDICAMENTEUX, EUSE, adj. Qui a la vertu des médicamens.

MÉDICINAL, ALE, adj. Qui sert de remède.

MÉDIOCRE, adj. des deux g. Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. Lorsqu'on joint l'adverbe *bien* à *médiocre*, il signifie *au-dessous du médiocre*.

MÉDIOCREMENT, adv. (*mé-di-o-kre-man*) D'une façon médiocre.

MÉDIOCRITÉ, s. f. Qualité de ce qui est médiocre.

MÉDIRE, v. n. (On dit à la seconde personne du pl. du présent de l'indicatif et de l'impératif, *vous médisez*, *médisez*. Quant au reste, il se conjugue comme *Dire*) Dire du mal de quelqu'un sans nécessité.

MÉDISANCE, s. fém. (*mé-di-zan-ce*) Discours au désavantage de quelqu'un tenu sans nécessité.

MÉDISANT, ANTE, s. et adj. (*mé-di-zan*) Qui médit.

MÉDITATIF, IVE, adj. Qui s'applique à méditer. Il se prend aussi substantivement. *Les méditatifs sont ordinairement distraits.*

MÉDITATION, s. f. (*mé-di-ta-cion*) Opération de l'esprit, qui s'applique à approfondir quelque sujet. — Écrits composés sur quelque sujet de dévotion ou de philosophie. — Oraison mentale.

MÉDITER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mé-di-té*) Penser attentivement à faire quelque chose. — Approfondir, examiner. — v. neut. Délibérer, consulter en soi-même. — Faire l'oraison mentale.

MÉDITERRANÉE, adj. f. Qui est au milieu des terres : *Provinces méditerranées*, *mer méditerranée*, ou substantivement, *la Méditerranée*, mer qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar.

MEDIUM, s. m. (*mé-diome*) t. emprunté du latin. Moyen d'accommodement. Fam. — Plante astringente, espèce de campanule.

MÉDOC, s. m. Caillou brillant qui se trouve en France, dans le pays de Médoc. — Vin renommé du même pays.

MÉDULLAIRE, adj. des deux g. (*mé-dul-lè-re*) Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature.

MÉFAIRE, v. n. (*mé-fè-re*) Faire une mauvaise action. Il est vieux, et ne se dit plus qu'au palais.

MÉFAIT, s. m. (*mé-fè*) Action criminelle. Il n'est usité que dans cette phrase familière : *Il a été puni pour ses méfaits.*

MÉFIANCE, s. f. Soupçon en mal.

MÉFIANT, ANTE, adj. (*mé-fi-an*) Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux.

SE MÉFIER, v. pr. (*se mé-fi-é*) Se défier, soupçonner de peu de fidélité.

MÉGARDE, s. f. Inadvertance, inattention. On ne l'emploie que dans cette loc. adverb., *faire une chose par mégarde.*

MÉGÈRE, s. f. L'une des trois furies, selon les mythologistes. — Fig. Femme méchante et emportée.

MÉGIE, s. f. Art de préparer les peaux en blanc.

MÉGISSERIE, s. f. (*mé-ji-ce-ri-e*) Le métier et trafic du mégissier.

MÉGISSIER, s. m. (*mé-ji-cié*) Artisan dont le métier est d'accommoder les peaux en blanc.

MEIGLE, s. f. (*mè-gle*) Pioche de vigneron.

MEILLEUR, EURE, adj. (mouillez les *ll*)

Le comparatif de *bon*. Qui est au-dessus de *bon*. — Il est quelquefois superlatif, et signifie *qui est très-bon ;* et dans cette acception, il s'emploie toujours avec l'article *le : C'est le meilleur homme du monde. C'est le meilleur conseil que je puis* ou *que je puisse vous donner*. — Il se prend quelquefois subst. : *Le meilleur est l'ennemi du bon.*

MEISTRE, s. m., t. de marine. On appelle *mât, arbre de meistre*, le plus grand des deux mâts d'une galère.

MÉLAMPIRUM. Plante. Voyez BLÉ DE VACHE.

MÉLANAGOGUE, s. m. et adj. des deux g. (*mé-la-na-go-ghe*) Il se dit des remèdes que l'on croit propres à purger la bile noire ou mélancolie.

MÉLANCOLIE, s. f. Bile noire ou atrabile. Il est peu usité en ce sens. — Tristesse qu'elle cause. — Amour de la rêverie, de la solitude.

MÉLANCOLIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*mé-lan-ko-li-ke*) En qui domine la mélancolie. — Qui est triste, chagrin. — Qui inspire la mélancolie : *Temps, lieu, entretien mélancolique.*

MÉLANCOLIQUEMENT, adv. (*mé-lan-ko-li-ke-man*) D'une manière triste et mélancolique.

MÉLANGE, s. m. Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. — Recueil de plusieurs ouvrages de littérature.

MÉLANGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mé-lan-jé*) Faire un mélange.

MÉLASSE, s. f. (*mé-la-ce*) Résidu du sucre raffiné, qui ne peut prendre de consistance plus solide que celle du sirop.

MÊLÉE, s. f. Combat opiniâtre où deux troupes de gens de guerre se mêlent l'épée à la main l'une contre l'autre. — Batterie de plusieurs particuliers. — Fig. et fam. Contestation aigre entre plusieurs personnes.

MÊLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mê-lé*) Brouiller ensemble plusieurs choses : *Mêler les drogues, l'or avec l'argent.* On dit aussi, *mêler du cuivre dans de l'argent.* — *Mêler du fil, des écheveaux*, les brouiller ensemble de telle sorte, qu'on ne les puisse aisément dévider ou séparer. — *Mêler les cartes*, les battre ; et fig. et fam. embrouiller les affaires. — *Mêler une serrure*, en fausser quelques pièces. — *Mêler quelqu'un dans une accusation*, l'y comprendre. — Fig. Joindre, unir une chose avec une autre : *Mêler la douceur à la sévérité, l'agréable à l'utile*, etc.

SE MÊLER, v. pr. — *Se mêler dans la foule*, s'y engager. — *Se mêler de quelque chose*, s'occuper de choses qui ne sont pas de la profession qu'on a embrassée. — S'entremettre, s'ingérer mal à propos : *Il se mêle toujours de ce qu'il n'entend pas.*

MELET, s. m. (*me-lè*) Poisson de mer.

MÉLÈZE ou LARIX, s. m. Arbre résineux et haut comme le sapin.

MÉLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes.

MÉLIANTHE, s. masc. Plante, pimprenelle d'Afrique.

MÉLICÉRIS, s. m., t. de méd. et de chir. Tumeur enkistée, qui contient une humeur jaunâtre et épaisse comme du miel.

MÉLILOT, s. masc. (*mé-li-lo*) Plante qui vient dans les champs, et dont les fleurs sont d'une odeur très-agréable.

MÉLINET, s. m. ou CÉRINTHÉE, s. f. (*mé-li-nè*) Plante dont les fleurs représentent en quelque façon un gobelet.

MÉLISSE, s. f. (*mé-li-ce*) Plante médicinale.

MELLITH, s. m. Pierre ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle a quelque rapport au miel par sa saveur.

MÉLOCACTE, s. m. ou MELON-CHARDON, s. m. Plante d'Amérique.

MÉLODIE, s. f. Suite de sons d'où résulte un chant agréable. Il diffère du mot *harmonie*, en ce qu'il ne signifie que l'heureux arrangement des sons que l'on entend successivement dans un même air chanté par la même personne, ou joué sur un même instrument ; au lieu qu'*harmonie* signifie l'accord de plusieurs parties que l'on entend en même temps.

MÉLODIEUSEMENT, adv. (*mé-lo-di-eu-ze-man*) D'une manière mélodieuse.

MÉLODIEUX, EUSE, adj. (*mé-lo-di-eu*) Qui produit de la mélodie.

MÉLOMANE, s. m. Qui aime avec passion la musique.

MÉLOMANIE, s. f. Passion de la musique.

MELON, s. m. Sorte de fruit ou de légume dont la tige rampe sur terre.

MÉLONGÈNE. Voyez AUBERGINE.

MELONNIÈRE, s. f. (*me-lo-niè-re*) L'endroit où l'on fait croître les melons.

MÉMARCHURE, subst. f. Entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas.

MEMBRANE, s. f. (*man-bra-ne*) Partie mince, déliée, servant d'enveloppe à différentes parties du corps de l'animal.

MEMBRANÉ, ÉE, adj., t. de bot. : *Tige membranée*, aplatie à la manière des feuilles.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. (*man-bra-neu*) Qui participe de la membrane.

MEMBRE, s. m. (*man-bre*) Partie extérieure du corps de l'animal, comme le pied, la main, etc. — Fig. Les parties d'un corps politique, d'une compagnie. — Partie d'une période. — En t. d'archit. et au pl. Toutes les parties qui composent les principales pièces. — En t. de marine, *membres* ou *côtes d'un vaisseau*,

seau, les grosses pièces de bois qui font la solidité de sa construction.

MEMBRÉ, ÉE, adj. (*man-bré*) t. de blas. Il se dit des jambes et cuisses des aigles et autres animaux, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de l'animal.

MEMBRU, UE, adj. (*man-bru*) Qui a les membres gros et forts. Il est fam.

MEMBRURE, s. f. (*man-bru-re*) t. de menuiserie. Pièce de bois épaisse dans laquelle on enchâsse les panneaux qui sont des pièces moins épaisses. — Sorte de mesure dans laquelle les voies de bois à brûler sont mesurées sur le port.

MÊME, adj. des deux g. Qui n'est point différent : *Les mêmes raisons.* — Après un pronom personnel, il marque plus expressément la personne dont on parle : *Moi-même*, *vous-même.* — On le met aussi après les subst. qui désignent quelques qualités, quand elles sont au souverain degré : *C'est la bonté même.*

Même, adv. Plus, aussi, encore : *Les magistrats doivent rendre la justice à tous les hommes*, même *à leurs ennemis.* Les poètes mettent quelquefois un *s* à *même*, adv.; mais c'est une licence poétique qu'il ne faut point imiter. — *De même*, *tout de même*, adv. De la même sorte. — *Être à même de....* Être à portée de....

* Il est quelquefois difficile de connaître lorsque *même* est adj. ou quand il est adv. *Même* est adv. toutes les fois qu'on peut mettre à sa place *aussi* ou *de plus*. On reconnaît que *même* a le sens d'*aussi*, quand on peut, sans altérer le sens de la phrase, le placer avant le nom et y joindre la conjonction *et*, comme dans cet exemple : *Les animaux*, *les plantes* même, *étaient au nombre des divinités égyptiennes.*

MÊMEMENT, adv. (*mê-me-man*) Même, de même. Il est vieux.

MEMENTO, s. m., t. emprunté du latin. Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. Il est fam. — Prières de la messe, l'une pour les vivans, l'autre pour les morts.

MÉMOIRE, s. f. (*mé-moa-re*) Faculté par laquelle l'ame conserve le souvenir des choses. — Souvenir, action, effet de la mémoire. — Commémoration d'un saint. — Réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort. — Poétiquement, *Les filles de mémoire*, les muses. — *Le temple de mémoire*, le temple où l'on suppose que les noms des grands hommes sont conservés.

Mémoire, s. m. Écrit pour rappeler le souvenir de quelque chose, ou pour donner des instructions sur une affaire, etc. — État sommaire, compte : *Mémoire de frais.* — Au plur. Relations de faits ou d'événemens particuliers pour servir à l'histoire.

MÉMORABLE, adj. des deux g. Digne de mémoire, remarquable.

MÉMORATIF, IVE, adj. Qui se souvient de quelque chose. Il est vieux.

MÉMORIAL, s. m. Mémoire, placet, en parlant de la cour de Rome, de celle d'Espagne, etc. En ce sens, il fait au plur. *mémoriaux.* — Chose destinée à rappeler la mémoire d'un fait, d'un événement. — En t. de commerce, on appelle *mémorial*, *brouillard* ou *brouillon*, le livre où les négocians écrivent journellement toutes leurs affaires.

MENAÇANT, ANTE, adj. Qui menace.

MENACE, s. f. Parole ou geste dont on se sert pour faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare.....

MENACER, v. a. É, ÉE, p. (*me-na-cé*) Faire des menaces. — Fig. Pronostiquer : *Nous sommes menacés d'un grand hiver.* — *Ce bâtiment menace ruine*, est près de tomber. — Poétiquement, *Ces montagnes menacent les cieux*, sont fort élevées.

MÉNADE, s. f. Bacchante. — Fig. Femme méchante et emportée.

MÉNAGE, s. m. Gouvernement domestique, et tout ce qui concerne l'entretien d'une famille. — Meubles et ustensiles nécessaires à un ménage. Il est fam. — Épargne, économie, conduite que l'on tient dans l'administration de son bien. — Toutes les personnes dont une famille est composée. — *Gâte-ménage*, s. m. sans pluriel. Les domestiques appellent ainsi celui qui porte leur maître à retrancher de sa depense.

MÉNAGEMENT, s. masc. Circonspection, égard que l'on a pour quelqu'un. — *Ménagement des esprits*, l'art de les manier.

MÉNAGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mé-na-gé*) User d'économie dans l'administration de son bien : *Ménager son revenu*; et figur. : *Ménager ses forces*, *sa santé*, etc. — Figur. Conduire, manier avec adresse. — Procurer : *Ménager une entrevue.* — *Ménager des troupes*, ne pas les fatiguer inutilement. — *Ménager les intérêts de quelqu'un*, avoir soin de les conserver. — *Ménager quelqu'un*, prendre garde à ne rien faire dont il puisse se choquer, se rebuter. — *Ménager ses paroles*, parler peu. — *Ménager ses termes*, parler avec circonspection. — *Ménager bien le temps*, faire un bon emploi du temps. — *Ménager un escalier dans un bâtiment*, l'y pratiquer, sans gâter le dessin principal. — *Ménager un terrain*, *une étoffe*, les employer si bien, qu'il n'y ait rien de perdu.

se Ménager, v. pr. Ménager sa santé. — *Se ménager avec tout le monde*, faire en sorte d'être bien avec tout le monde. — *Se ménager une chose*, travailler adroitement à l'obtenir.

MÉNAGER, ÈRE, s. et adj. Qui entend le ménage, l'épargne, l'économie.

Ménagère, s. fém. Servante qui a soin d' ménage de quelqu'un.

MÉNAGERIE, s. f. Bâtiment fait pour y engraisser des bestiaux, des volailles, etc.— Dans les maisons des princes, le lieu où ils tiennent des animaux étrangers et rares.

MENDIANT, s. m. Qui mendie.

MENDICITÉ, s. fém. (*man-di-ci-té*) État d'une extrême indigence où l'on est réduit à mendier.

MENDIER, v. act. É, ÉE, p. Demander l'aumône. — Fig. Rechercher avec empressement et avec quelque sorte de bassesse : *Mendier des suffrages, des louanges....*

MENDOLE, s. f. (*man-do-le*) Poisson de la Méditerranée.

MENEAU, s. m., t. d'archit. Séparation des ouvertures des fenêtres.

MENÉE, s. f. Secrète et mauvaise pratique pour faire réussir quelque dessein. Il se dit le plus souvent au pluriel.

MENER, v. a. É, ÉE, p. (*me-né*) Conduire, guider. — Conduire par force en quelque endroit : *Mener en prison.* — Faire marcher et agir une troupe : *Mener au combat.* — Se faire accompagner de.... ou par.... : *Il mena tout son monde avec lui.* — Donner accès, introduire : *Menez-moi chez les ministres.* — En parlant des animaux, les conduire. — En parlant des marchandises, les voiturer. — *Mener quelqu'un*, le gouverner. — *Mener une affaire*, la diriger.

MÉNÉTRIER, s. m. (*mé-né-trié*) Autrefois, toute sorte de joueurs d'instrumens ; et aujourd'hui, mauvais joueur de violon.

MENEUR, s. m. Celui qui conduit une dame par la main. — Au pl. Ceux qui sont à la tête d'une intrigue, d'une cabale, d'un parti.

MÉNIANTHE ou TRÈFLE D'EAU, s. m. Plante qui croît dans les marais.

MÉNIL, s. m. Vieux mot, qui signifiait *habitation*, et qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieu : *Ménil-Montant. Blanc-Ménil.*

MENIN, s. m. Homme de qualité, attaché particulièrement à la personne du Dauphin.

MÉNINGE, s. f., t. d'anatomie. Tunique qui enveloppe le cerveau.

MÉNISQUE, s. m. (*mé-nis-ke*) t. d'optique. Verre convexe d'un côté, et concave de l'autre.

MÉNOLOGE, s. m. Martyrologe, ou calendrier de l'Église grecque.

MENON, s. m. Chèvre du Levant, dont la peau est très-propre à faire du beau maroquin.

MENOTTE, s. f., diminutif. (*me-no-te*) Il se dit des mains d'un enfant. Il est fam. — Au plur. Anneaux de fer qu'on met aux poignets d'un criminel.

MENSE, s. f. (*man-ce*) Autrefois, table où l'on mangeait. Aujourd'hui, revenu : *Mense abbatiale, conventuelle, commune*, revenu qui est dans le partage de l'abbé, des religieux, et celui dont l'abbé et les religieux jouissent en commun.

MENSONGE, s. m. (*man-çon-je*) Discours avancé contre la vérité, avec dessein de tromper. — Fig. Erreur, vanité, illusion.

MENSONGER, ÈRE, adj. (*man-çon-jé*) Faux, trompeur. Il n'est plus guère en usage qu'en poésie, et ne se dit que des choses.

MENSONGÈREMENT, adv. D'une manière mensongère.

MENSTRUE, s. m. (*mans-tru-e*) t. de chimie. Liqueur propre à dissoudre les corps solides.

MENSTRUEL, ELLE, adj. (*mans-tru-èl*) Qui a rapport aux menstrues.

MENSTRUES, s. f. plur., t. de médecine. Les purgations que les femmes ont tous les mois.

MENSUEL, LE, adj. (*man-suel*) Qu'on fait chaque mois, mot nouv.

MENTAL, ALE, adj. (*man-tal*) Qui se fait en esprit seulement : *Oraison mentale*, qui se fait sans proférer aucune parole : *Restriction mentale*, qu'on fait tacitement au-dedans de soi-même.

MENTALEMENT, adv. (*man-ta-le-man*) D'une manière mentale.

MENTERIE, s. f. (*man-te-ri-e*) Parole ou discours contre la vérité. C'est ordinairement un mensonge léger, badin, ou du moins sans conséquence. Fam.

MENTEUR, EUSE, s. et adj. (*man-teur*) Qui dit une chose fausse, et dont il connaît la fausseté. — Il se dit aussi des choses dont les apparences sont trompeuses.

MENTHE, s. f. (*man-te*) Plante labiée et odoriférante.

MENTION, s. f. (*man-cion*) Témoignage ou rappel par écrit ou de vive voix.

MENTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*man-cio-né*, t. de pratique. Faire mention. Il n'est guère d'usage qu'au participe et aux temps formés du participe.

MENTIR, v. n. (*man-tir*) Dire, affirmer pour vraie une chose que l'on sait bien être fausse.

MENTON, s. m. (*man-ton*) La partie du visage qui est au-dessous de la bouche. — Élévation de figure ronde qui est sous la lèvre postérieure du cheval.

MENTONNIÈRE, s. fém. (*man-to-niè-re*) Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois au masque des dames, et dont elles se couvraient le menton.

MENTOR, s. masc. (*min-tor*) Nom propre qui est devenu appellatif, et qui se dit de celui qui sert de conseil, de guide, et comme de gouverneur à quelqu'un.

MENU, UE, adj. Délié, qui a peu de vo-

nime. — Fig. Qui est de peu de conséquence : *Menus frais.* — *Menus plaisirs*, dépenses d'amusemens et de fantaisie. — *Menus grains*, l'orge, l'avoine, etc. — *Menu rôt*, les cailles, perdreaux, bécassines, etc. — *Menu plomb*, pour tirer aux oiseaux.

Menu, s. m. : *Le menu d'un repas*, le mémoire de ce qui doit y entrer. — *Compter par le menu*, *par les menus*, avec un grand détail.

Menu, adv. En fort petits morceaux : *Hacher menu.*

MENUAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Quantité de petites monnaies, de petits poissons, etc. Il est familier.

MENUET, s. m. (*me-nu-è*) Air à danser. — Sorte de danse grave.

MENUFEUILLÉ, ÉE, adj., t. de botan. Dont les feuilles sont menues.

MENUISERIE, s. f. (*me-nui-ze-ri-e*) L'art du menuisier. — Les ouvrages qu'il fait.

MENUISIER, s. m. (*me-nui-zié*) Artisan qui travaille en bois, pour les ouvrages qui servent dans l'intérieur des maisons.

MÉPHITIQUE, adj. des deux g. (*mé-fi-ti-ke*) Qui a une qualité malfaisante et souvent meurtrière : *Air*, *vapeur méphitique.*

MÉPHITISME, s. m. Qualité méphitique.

MÉPLAT, s. m. (*mé-pla*) t. de peinture. L'indication des plans, des différens objets.

se MÉPRENDRE, v. pr. (*se mé-pran-dre*) [Il se conjugue comme *prendre*] Se tromper, prendre une chose pour une autre.

MÉPRIS, s. m. (*mé-pri*) Sentiment par lequel on juge une personne, une chose indigne d'égard, d'estime. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier : *Je ne mérite pas votre mépris*, et non pas *vos mépris.* — Au pl. Paroles ou actions de mépris : *Je ne suis pas fait pour souffrir vos mépris.* — *Tomber dans le mépris*, tomber dans un état où l'on est regardé avec des sentimens de mépris. — On dit, *le mépris de la vie*, *le mépris de la mort*, *le mépris des richesses*, *des grandeurs*, *des honneurs.* — *Au mépris*, adv. Au préjudice, sans avoir égard.

MÉPRISABLE, adj. des deux g. (*mé-pri-za-ble*) Qui est digne de mépris.

MÉPRISANT, ANTE, adj. (*mé-pri-zan*) Qui marque du mépris.

MÉPRISE, s. f. (*mé-pri-ze*) Erreur de celui qui se méprend.

MÉPRISER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-pri-zé*) Avoir du mépris pour une personne, pour une chose.

MER, s. fém. Amas d'eaux qui environne la terre, et qui s'appelle plus proprement *Océan.* — *Mer* se dit aussi d'une division ou portion particulière de l'Océan : *La mer d'Irlande*, *la mer Méditerranée.* On dit, *l'eau de la mer*, *les côtes de la mer*, avec l'article, et *le poisson de mer*, sans article. On dit aussi sans article, *aller sur mer*, *faire voyage par mer*; *être en haute*, *en pleine mer.* *Une armée de mer.* — *Coup de mer*, tempête de peu de durée. — *La basse mer*, la mer vers la fin de son reflux. — *La pleine mer*, *la haute mer*, la plus éloignée des rivages. — *Mettre en mer*, *mettre à la mer*, faire partir une flotte, un vaisseau.

MERCANTILE, adj. des deux g. Qui concerne le commerce.

MERCANTILEMENT, adv. (*mer-kan-ti-le-man*) D'une manière mercantile.

MERCANTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Négoce de peu de valeur.

MERCENAIRE, adject. des deux g. Celui dont on paie le travail : *Des soldats mercenaires.* — Qui se fait seulement pour le gain et pour le salaire : *Labeur*, *travail mercenaire.*

Mercenaire, substant. (*mer-ce-nè-re*) Ouvrier, artisan, homme de journée qui travaille pour de l'argent. — Homme intéressé et aisé à corrompre.

MERCENAIREMENT, adv. (*mèr-ce-nè-re-man*) D'une façon mercenaire.

MERCERIE, s. f. Marchandises de mercier. — Le corps des merciers.

MERCI, s. f. Qui n'a point de pl. Miséricorde *Crier merci.* — *Être à la merci de quelqu'un*, à sa discrétion. — s. m. Remercîment : *Un grand merci.* Fam. — *Grand merci*, je vous rends grâces. Il vieillit. — *Dieu merci*, grâces à Dieu.

MERCIER, IÈRE, s. (*mèr-cié*) Marchand qui vend en gros ou en détail toutes sortes de marchandises, surtout celles qui servent à l'habillement et à la parure.

MERCREDI, s. m. Le quatrième jour de la semaine.

MERCURE, s. m. Dieu du paganisme. — La planète la plus proche du soleil. — Le vif-argent. — Fig. et fam. Entremetteur de mauvais commerce.

MERCURIALE, s. fém. Assemblée du parlement, qui se tenait le premier mercredi d'après la St-Martin, et le premier mercredi d'après la semaine de Pâques. — Le discours fait ces jours-là par l'un des avocats-généraux. — Fig. Réprimande qu'on fait à quelqu'un. — Au pl. Prix auxquels les grains, farines se vendent au marché. — Plante d'un grand usage en médecine. On en fait un sirop très-estimé, connu sous le nom de *Sirop de longue vie.*

MERCURIEL, ELLE, adject. Qui contient du mercure.

MERCURIFICATION, s. f. (*mèr-ku-ri-fi-ka-cion*) t. d'alchimie, qui indique l'opération par laquelle on tire le mercure des métaux.

MERDAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Troupe de petits enfans. Il est pop.

MERDE, s. f. Excrément, matière fécale de l'homme et de quelques autres animaux. Il est bas, et l'on évite de l'employer dans la conversation. — *Couleur merde d'oie*, couleur entre le vert et le jaune.

MERDEUX, EUSE, adj. (*mèr-deu*) Souillé de merde. Il est bas.

MÈRE, s. f. Femme qui a mis un enfant au monde. — Il se dit aussi des femelles des animaux, lorsqu'elles ont des petits. — Religieuse professe. — On dit fig., *l'Église est la mère des fidèles.* — On dit aussi d'une femme qui fait de grandes aumônes, qu'*elle est la mère des pauvres.* — Fig. Cause : *L'oisiveté est la mère de tous les vices.* — On dit aussi fig., *la Grèce est la mère des beaux-arts.* — Mère, adject. : *Mère goutte*, le plus pur vin qui coule de la cuve avant qu'on ait foulé le raisin. — *Mère laine*, la laine la plus fine qui se tond sur une brebis. — *Mère perle*, grosse coquille de perle qui en renferme quelquefois un grand nombre. — En anatomie, *dure-mère* et *pie-mère*, les deux membranes qui enveloppent le cerveau. — *Langue mère*, qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées.

MÉREAU, s. m. (*mé-rô*) Petite pièce de métal ou de carton, que l'on donnait à chaque chanoine pour marque de son assistance au service divin.

MÉRELLE, s. f. (Quelques-uns disent *marelle*) Jeu d'enfans qui poussent à clochepied un palet entre des lignes.

MÉRIDIEN, s. m. Grand cercle de la sphère, qui passe par les pôles du monde, et par le zénith du lieu duquel il est dit méridien.

MÉRIDIENNE, s. fém. ou **LIGNE MÉRIDIENNE**. Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien. — *Faire la méridienne*, dormir incontinent après le dîner.

MÉRIDIONAL, ALE, adj. Qui est au midi du lieu dont on parle.

MÉRINGUE, s. f. (*mé-rin-ghe*) Espèce de massepain fait de pâte d'œufs, dont on a séparé les blancs, de râpure de citron et de sucre, garni de crême.

MÉRINOS, s. m. Mouton de race d'Espagne. — Étoffe de laine de mérinos qui sert à l'habillement des femmes.

MERISE, s. f. (*me-ri-ze*) Petite cerise sauvage.

MERISIER, s. m. (*me-ri-zié*) Arbre qui porte des merises.

MÉRITANT, ANTE, adj. Qui a beaucoup le mérite.

MÉRITE, s. m. Ce qui rend digne d'estime, ce qui rend digne de récompense ou de punition. Il n'a pas de pluriel, si ce n'est en t. de religion chrétienne : *Les mérites de la Passion de Jésus-Christ. Les mérites des Saints. Dieu nous jugera selon le mérite de nos œuvres* ou *suivant nos mérites ;* et dans quelques phrases où il est pris dans un sens distributif, comme dans celles-ci : *César et Pompée avaient chacun leur mérite ; mais c'étaient des mérites différens. L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le coloris ; deux mérites qui ont chacun leurs partisans.* Hors de là, on dit à plusieurs comme à un seul : *Votre mérite*, et non pas *vos mérites.* — *Se faire un mérite de quelque chose*, en tirer gloire, avantage.

MÉRITER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-ri-té*) Être ou se rendre digne de... — *Cette nouvelle mérite confirmation*, a besoin d'être confirmée. — *Bien mériter de l'Etat, de sa patrie, des lettres*, faire pour son prince, pour sa patrie, pour les lettres des actions dignes de récompense, de louanges. En ce sens, il est neutre.

MÉRITOIRE, adj. des deux g. (*mé-ri-toa-re*) Qui mérite : *OEuvres méritoires.* Il n'est guère usité qu'en style de dévotion.

MÉRITOIREMENT, adv. (*mé-ri-toa-re-man*) D'une manière méritoire.

MERLAN, s. masc. Poisson de mer dont la chair est extrêmement légère.

MERLE, s. m. Oiseau de plumage noir.

MERLETTE, s. fém. (*mèr-lè-te*) t. de blason. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec.

MERLIN, s. m., t. de marine. Cordage à trois fils dont on se sert sur les vaisseaux, à différens usages. — Espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs.

MERLON, s. masc., t. de fortification. La partie du parapet entre deux embrasures.

MERLUCHE, s. f. Sorte de morue sèche. — *Une poignée de merluche*, deux merluches jointes ensemble.

MÉROCÈLE, s. fém. Descente de l'intestin dans la cuisse.

MERRAIN, s. m. Bois de chêne fendu en menues planches. — T. de vénerie. La matière de la perche et du bois du cerf.

MÉRULE. s. f. Espèce de champignon.

MERVEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Chose qui cause de l'admiration. — *Jeune merveille*, jeune personne extrêmement belle. — *Faire merveille*, faire fort bien, en parlant des choses : *Dans ce discours, cette figure fait merveille.* — En parlant des personnes, on dit, *faire des merveilles. Ce prédicateur a fait des merveilles.* — *A merveille*, adv. Parfaitement.

MERVEILLEUSEMENT, adv. (Mouillez les *ll*) Extrêmement, d'une façon merveilleuse.

MERVEILLEUX, EUSE adj. (mouillez

les *ll*) Admirable, surprenant. — Excellent en son genre : *Voilà du vin merveilleux.*

Merveilleux, s. m. Ce qu'il y a de merveilleux, de surprenant dans un poème épique ou dramatique.

Merveilleux, euse, s. Petit-maître, petite-maîtresse. En ce sens, il est fam.

MES, adj. pron. Voyez Mon.

MÉS, particule qui entre dans la composition de plusieurs mots de la langue française, et qui en change la signification en *mal : Mésalliance, mésestimer.*

MÉSAIR, s. m. (*mé-zèr*) t. de manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉSAISE, s. m. (*mé-zè-ze*) Malaise.

MÉSALLIANCE, s. fém. (*mé-za-li-an-ce*) Mariage avec une personne d'une condition fort inférieure.

MÉSALLIER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-za-li-é*) Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang trop inférieur. *Se mésallier* est plus usité.

MÉSANGE, s. f. Petit oiseau.

MÉSARAÏQUE, adj. des deux g. (*mé-za-ra-ï-ke*) t. d'anatomie. Il se dit des veines du mésentère.

MÉSARRIVER, v. n. impers. (*mé-za-ri-vé*) Il se dit d'un accident fâcheux qui arrive à la suite de quelque chose.

MÉSAVENIR, v. n. impers. Mésarriver. Il est peu usité.

MÉSAVENTURE, s. f. (*mé-za-van-tu-re*) Accident malheureux. Fam.

MÉSENTÈRE, subst. m. (*mé-zan-tè-re*) t. d'anat. Membrane qui suit les différentes circonvolutions des intestins ; c'est ce qui est connu, dans le veau, sous le nom de *fraise.*

MÉSENTÉRIQUE, adj. des deux g. (*mé-zan-té-ri-ke*) t. d'anat. Qui appartient au mésentère.

MÉSESTIMER, v. a. É, ÉE, p. (*mé-zès-ti-mé*) Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, le mépriser. — Apprécier une chose au-dessous de sa juste valeur, à la différence de *mal estimer*, qui signifie indifféremment estimer au-dessus ou au-dessous de la valeur.

MÉSINTELLIGENCE, s. f. (*mé-zin-tèl-li-jan-ce*) Défaut d'union, brouillerie, dissension.

MÉSOFFRIR, v. n. (*mé-zo-frir*) Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut.

MESQUIN, INE, adj. (*mès-kin*) Qui fait une dépense bien au-dessous de sa condition : *Homme mesquin.* — Il se dit aussi des choses : *Dépense mesquine.* — En peinture et en plusieurs autres arts, maigre, pauvre, de mauvais goût.

MESQUINEMENT, adv. (*mès-ki-ne-man*) D'une façon sordide et mesquine.

MESQUINERIE, subst. f. (*mes-ki-ne-ri-e*) Épargne sordide. Ce vice est opposé à la libéralité.

MESSAGE, s. m. (*mé-ça-je*) Commission de dire ou de porter quelque chose. — La chose que le messager est chargé de dire ou de porter.

MESSAGER, ÈRE, s. (*mé-ça-jé*) Qui fait un message. — Celui qui porte un paquet d'une ville à l'autre. — Poétiq. *Le messager des dieux*, Mercure. — *La messagère de Junon*, Iris. — *La messagère du jour, du soleil*, l'Aurore. — *Les messagères du printemps*, les hirondelles.

MESSAGERIE, s. fém. (*mé-ça-je-ri-e*) La qualité de messager, avec les droits qui y sont attachés. — Lieu où le messager tient son bureau. — Voiture publique.

MESSE, s. f. (*mè-ce*) Le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait par le prêtre à l'autel.

MESSÉANCE, s. f. (*mè-cé-an-ce*) Manque de bienséance. Il vieillit.

MESSÉANT, ANTE, adj. (*mè-cé-an*) Qui est contraire à la bienséance.

MESSEOIR, v. n. (*mè-çoar*) Ne pas convenir, n'être pas séant. Ce verbe se conjugue comme *seoir* et s'emploie aux mêmes temps.

MESSIE, s. m. (*mé-ci-e*) Le Christ, promis de Dieu dans l'Ancien Testament.

MESSIER, s. m. (*mè-cié*) Paysan commis pour garder les fruits de la terre, quand ils commencent à mûrir.

MESSIRE, s. m. (*mé-ci-re*) Titre d'honneur qui se donnait à des personnes distinguées. — On appelle *Messire-Jean*, une espèce de poire cassante qui mûrit en octobre et en novembre.

MESTRE DE CAMP, s. m. Celui qui commandait un régiment de cavalerie ou de dragons.

MESURABLE, adj. des deux g. Qui peut se mesurer.

MESURAGE, s. m. Action par laquelle on mesure. — Droit pris sur chaque mesure. — Procès-verbal de l'arpenteur, auquel est attaché ordinairement le plan figuré de l'arpentage.

MESURE, s. f. Ce qui sert de règle pour déterminer une quantité. — La quantité comprise dans le vaisseau qui sert de mesure. — En t. de musique, le mouvement qui sert à marquer le temps et les intervalles qu'il faut garder dans le chant. — Dimension. — En poésie, l'arrangement et la cadence d'un certain nombre de syllabes qui composent un vers. — Précautions et moyens qu'on prend pour arriver au but qu'on se propose. — *Mettre un homme hors de mesure*, le déconcerter, déranger ses projets. — *Rompre les mesures de quelqu'un* traverser ses desseins. — *Être hors de*

mesure, n'être plus à portée de faire une chose. — *Ne garder aucune mesure sur rien*, être imprudent, emporté, ne se retenir sur rien. — *Ne point garder de mesure avec quelqu'un*, n'avoir aucun ménagement, aucun égard pour lui. — *A mesure que*, adv. A proportion et en même temps que.... — *Outre mesure*, loc. adv. Avec excès.

MESURER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*me-zu-ré*) Se servir d'une mesure connue pour déterminer l'étendue, la quantité ou capacité de quelque chose que ce soit. — Fig. Proportionner. — *Mesurer des yeux*, *avec les yeux*, juger, par le moyen des yeux, de la distance ou de la grandeur d'un objet. — *Mesurer ses discours*, *ses actions*, *ses démarches*, parler et agir avec sagesse et circonspection. — v. pr. *Se mesurer avec quelqu'un*, vouloir s'égaler à lui, lutter contre lui.

MESUREUR, s. m. Préposé au mesurage de certaines marchandises.

MÉSUSER, v. n. (*mé-zu-zé*) Abuser, faire un mauvais usage.

MÉTACARPE, s. m., t. d'anatomie. La seconde partie de la main entre les doigts et le carpe ou le poignet.

MÉTACHRONISME, s. masc. (*mé-ta-kro-nis-me*) Anachronisme qui consiste à rapporter un fait à un temps antérieur à celui auquel il est arrivé.

MÉTAIL, s. m. Matière composée, dans laquelle il entre des métaux.

MÉTAIRIE, subst. f. (*mé-tê-ri-e*) Bien de campagne affermé.

MÉTAL, s. m. (au pl. *métaux.*) Corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malléable. — En t. de blason, l'or et l'argent par opposition à *émaux*, qui sont les couleurs.

MÉTALEPSE, s. f. (*mé-ta-lèp-ce*) Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent : *Il a vécu*, pour *il est mort;* ou le conséquent pour l'antécédent : *Nous le pleurons*, pour dire *il est mort.*

MÉTALLIQUE, adj. des deux g. (*mé-ta-li-ke*) Qui est de métal. — Il se dit aussi de ce qui concerne les médailles : *Science*, *histoire métallique.* — Il est aussi s. f. : *La métallique*, pour dire *la métallurgie.*

MÉTALLISATION, s. f. (*mé-ta-li-za-cion*) Formation naturelle des métaux.

MÉTALLISER, v. act. É, ÉE, p. (*mé-ta-i-zé*) t. de chimie. C'est faire prendre la forme métallique à une substance.

MÉTALLURGIE, s. f. (*mé-tal-lur-ji-e*) t. didact. Art d'extraire les métaux des mines et de les mettre en œuvre.

MÉTALLURGISTE, s. m. Qui travaille à la métallurgie.

MÉTAMORPHOSE, subst. f. (*mé-ta-mor-fo-ze*) Transformation, changement d'une forme en une autre, en parlant des métamorphoses de la fable. — Fig. Changement extraordinaire dans la fortune et dans les mœurs des particuliers. — Au pl. Diverses transformations qu'éprouvent certains insectes, tels que les chenilles, les vers à soie, etc.

MÉTAMORPHOSER, v. a. É, ÉE, part. (*mé-ta-mor-fo-zé*) Changer d'une forme en une autre. — Fig. *Se métamorphoser en toutes sortes de figures*, changer de manière comme on veut, faire toutes sortes de personnages.

MÉTAPHORE, s. f. (*mé-ta-fo-re*) Figure de rhétorique, par laquelle on transporte un mot de son sens propre et naturel dans un autre sens.

MÉTAPHORIQUE, adj. des deux g. (*mé-ta-fo-ri-ke*) Qui tient de la métaphore.

MÉTAPHORIQUEMENT, adv. (*mé-ta-fo ri-ke-man*) D'une manière métaphorique.

MÉTAPHRASE, s. f. (*mé-ta-fra-ze*) Traduction littérale.

MÉTAPHYSICIEN, subst. m. Qui fait son étude de la métaphysique.

MÉTAPHYSIQUE, s. f. (*mé-ta-fi-zi-ke*) Science qui traite des premiers principes de nos connaissances, des idées universelles, des êtres spirituels. — adj. des deux g. Qui appartient à la métaphysique. — Abstrait.

MÉTAPHYSIQUEMENT, adv. D'une manière métaphysique.

MÉTAPHYSIQUER, v. a. (*mé-ta-fi-zi-ké*) Traiter un sujet métaphysiquement, d'une manière abstraite. Fam.

MÉTAPLASME, s. m. Altération dans un mot, autorisée par l'usage. Ex. : *Malgré ses dents*, pour *ses aidans.*

MÉTASTASE, s. f., t. de médecine. Changement d'une maladie en une autre plus dangereuse.

MÉTATARSE, s. m., t. d'anatomie. La partie du pied qui est entre le coude-pied et les orteils.

MÉTATHÈSE, s. f. (*mé-ta-tè-ze*) Figure de gramm. qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme *berlan* pour *brelan.* — En t. de médecine, transposition des causes morbifiques dans des lieux où elles ne peuvent pas causer beaucoup de dommage, quand on ne peut point les évacuer.

MÉTAYER, ÈRE, s. (*mé-tê-ié*) Celui ou celle qui fait valoir une métairie qui n'est pas à lui.

MÉTEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Froment et seigle mêlés ensemble.

MÉTEMPSYCOSE, s. f. (*mé-tanp-ci-ko-ze*) Passage de l'ame d'un corps dans un autre, selon la doctrine de Pythagore.

MÉTÉORE, s. m. Phénomène qui se forme et qui apparaît dans l'air.

MÉTÉORISME, s. m., t. de méd. Tension et élévation douloureuse du bas-ventre.

MÉTÉOROLOGIE, s. f. Science des météores.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. des deux g. (*mé-té-o-ro-lo-ji-ke*) Qui concerne les météores : *Observations météorologiques.*

MÉTHODE, s. f. (*mé-to-de*) Manière de dire ou de faire une chose avec un certain ordre, et suivant certains principes. — Usage, coutume, habitude.

MÉTHODIQUE, adj. des deux g. (*mé-to-di-ke*) Qui a de la règle et de la méthode. — Qui est fait avec méthode.

MÉTHODIQUEMENT, adv. (*mé-to-di-ke-man*) Avec méthode.

MÉTHODISTE, s. m. Sectaire d'Angleterre. — Auteur, partisan d'une méthode, d'un système, en botanique, en médecine, etc.

MÉTICULEUX, EUSE, adj. Susceptible de petites craintes.

MÉTIER, s. m. (*mé-tié*) Profession d'un art mécanique. — Fig. Toute sorte de professions : *Le métier des armes.* — On dit aussi fig., *faire le métier d'espion, de délateur.* — Espèce de machine qui sert à certaines manufactures : *Métier de tisserand*, etc. — On dit fig. et fam. en parlant des productions de l'esprit : *Quel ouvrage avez-vous sur le métier ?*

MÉTIS, ISSE, s. et adj. (*mé-tice*) Homme né d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne. — Il se dit aussi des animaux qui sont engendrés de deux espèces.

MÉTONOMASIE, s. f. (*mé-to-no-ma-zi-e*) Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme *Ramus* pour *la Ramée!*

MÉTONYMIE, s. f. (*mé-to-ni-mi-e*) Figure de rhétorique, par laquelle on met la cause pour l'effet, le sujet pour l'attribut, etc., comme dans ces exemples : *Il vit de son travail*, pour dire, il vit de ce qu'il gagne en travaillant : *Toute la ville alla au-devant de lui*, au lieu de dire, tous les habitans.

MÉTOPE, s. fém., t. d'architecture. Intervalle qui est entre les triglyphes de l'ordre dorique, et dans lequel on met des ornemens.

MÉTOPOSCOPIE, s. f. L'art de conjecturer par l'inspection des traits du visage.

MÈTRE, s. masc. Mot ancien, qui signifie *vers, poésie.* — Ce qui distingue et caractérise la mesure des vers.

Mètre, s. m. Unité des nouvelles mesures de longueur. — Le mètre est égal à la dix millionième partie de l'arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, ce qui équivaut 3 pieds 11 lignes et demie.

MÉTRÈTE, s. f. Mesure ancienne pour les liquides.

MÉTRIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à la poésie et à la musique ancienne.

MÉTROMANE, s. m. Celui qui a la manie de faire des vers.

MÉTROMANIE, s. fém. La manie de faire des vers.

MÉTROMÈTRE, s. m. Machine pour régler la mesure d'un air de musique.

MÉTROPOLE, s. f. Anciennement, ville capitale d'une province. — Ville avec siége archiépiscopal. — On dit adjectivement, *église métropole*, pour archiépiscopale.

MÉTROPOLITAIN, AINE, adj. (*mé-tro-po-li-tin*) Archiépiscopal : *Église métropolitaine, siége métropolitain.* — Il est aussi subst. et signifie archevêque.

METS, s. m. (*mê*) Tout ce qu'on sert sur table pour manger.

METTABLE, adj. des deux g. (*me-ta-ble*) Qu'on peut mettre. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et son emploi est fort borné : *Cet habit, ce linge, ce manteau n'est pas mettable, n'est plus mettable*, pour dire qu'on ne peut plus le mettre, parce qu'il est trop vieux, mal fait ou hors de mode. Il est fam.

METTEUR EN OEUVRE, s. m. Ouvrier dont la profession est de monter des pierreries.

METTRE, v. a. MIS, ISE, p. *Je mets, tu mets, il met ; nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais. Je mis. Je mettrai. Mets. Que je mette. Que je misse. Mettant.* Poser, placer quelqu'un ou quelque chose dans un certain lieu. — *Mettre la main à l'ouvrage*, le commencer. — *Mettre la dernière main à un écrit*, le perfectionner. — *Mettre la main sur quelqu'un*, le frapper. — *Se mettre à quelque chose*, s'en occuper. — *Se mettre à boire, à crier*, etc., commencer à boire, à crier. — S'habiller : *Il se met singulièrement.*

MEUBLE, adj. des deux g. *Terre meuble*, terre légère, aisée à labourer. — *Biens meubles*, qui peuvent se transporter, qui ne tiennent point lieu de fonds.

Meuble, s. m. Les ustensiles, et tout ce qui sert à garnir, à orner une maison, et qui n'en fait point partie.

MEUBLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Garnir de meubles. — *Meubler une ferme*, la garnir de tout ce qui sert à la faire valoir.

MEUGLEMENT, s. m. Voy. Beuglement.

MEUGLER, v. n. Voyez Beugler.

MEULE, s. f. Corps solide, rond et plat, et qui sert à broyer. — Roue de grès pour aiguiser les couteaux et autres ferremens. — Pile de foin qu'on fait dans les prés. — En t. de vénerie, la racine dure et raboteuse du bois du cerf.

MEULIÈRE (*Pierre de*), s. f. Pierre dont

on fait les meules de moulin. — Sorte de moellon de roche plein de trous et fort dur. — Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres.

MÉUM ou MÉON, s. m. Plante ombellifère, qui ressemble beaucoup au fenouil.

MEUNIER, IÈRE, s. (*meu-nié*) Qui gouverne un moulin à blé.

MEURTRE, s. masc. Homicide, le crime d'une personne qui en tue une ou plusieurs autres injustement et avec violence. — Fig. et fam. : *C'est un meurtre* (c'est grand dommage) *de cueillir des fruits si verts.*

MEURTRIER, IÈRE, s. (*meur-trié*) Qui a commis un meurtre. Il est aussi adj. : *Ame meurtrière, siége meurtrier.*

MEURTRIÈRE, s. f. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeans.

MEURTRIR, v. a. I, IE, p. et adj. Faire une contusion. — Froisser, manier rudement.

MEURTRISSURE, s. f. (*meur-tri-çu-re*) Contusion livide.

MEUTE, s. f., t. collectif. Nombre de chiens courans dressés pour la chasse.

MÉVENDRE, v. a. DU, UE, part. (*mé-van-dre*) Vendre une chose moins qu'elle ne vaut.

MÉVENTE, s. f. (*mé-van-te*) Vente à trop bas prix.

MÉZAIL, s. m. (mouillez l'*l*) t. de blason. Le devant ou le milieu du heaume.

MÉZAIR, s. masc. (*mé-zèr*) t. de manége. Demi-air.

MÉZÉRÉON, s. m. Espèce de lauréole.

MEZZANINE, s. fém. Ordre d'architecture qui comprend deux étages dans sa hauteur : *La galerie du Louvre est une mezzanine.*

MEZZO-TERMINÉ, s. m. (*med-zo-termi-né*) t. pris de l'italien. Parti, moyen pour terminer une affaire embarrassante.

MEZZO-TINTO, s. m., t. de gravure, emprunté de l'italien. Il se dit des estampes en manière noire.

MI, s. m. Note de musique ; c'est la troisième de la gamme.

Mi, particule indéclinable, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et sert à marquer, soit le partage d'une chose en deux portions égales, soit l'endroit où la chose peut être partagée de la sorte : *Mi-parti, mi-partie, mi-jambe.*

MIASMES, s. m. pl., t. de médecine. Particules extrêmement déliées, qui se détachent d'un corps affecté de quelque maladie contagieuse.

MIAULANT, ANTE, adj. Qui miaule.

MIAULEMENT, s. masc. (*miô-le-man*) Le cri du chat.

MIAULER, v. n. (*miô-lé*) Il se dit proprement du chat lorsqu'il crie.

MICA, s. m. Minéral composé qui se trouve dans les granits et autres roches primitives sous la forme de petites lames brillantes et de couleur d'or ou d'argent.

MICHE, s. f. Petit pain blanc.

MICMAC, s. m. Intrigue, pratique secrète, faite à mauvais dessein.

MICOCOULIER, s. masc. (*mi-ko-kou-lié*) Arbre grand et rameux.

MICROCOSME, s. masc. (*mi-kro-kos-me*) t. didactique. Petit monde : *Les philosophes ont dit que l'homme est un microcosme.*

MICROGRAPHIE, s. f. (*mi-kro-gra-fi-e*) Description des objets qu'on ne peut voir qu'au microscope.

MICROMÈTRE, s. m. Instrument qui sert à mesurer entre eux les diamètres des astres ou de très-petites distances.

MICROSCOPE, s. m. Instrument qui grossit tellement les objets, qu'on en distingue aisément jusqu'aux plus petites parties.

MICROSCOPIQUE, adj. des deux g. (*mi-kros-ko-pi-ke*) Qui a rapport au microscope, qui s'observe avec le microscope.

MI-DENIER, s. m. (*mi-de-nié*) t. de droit. Moitié des sommes employées pour impenses et améliorations sur l'héritage de l'un des conjoints par mariage, faites aux dépens de la communauté.

MIDI, s. m. Le milieu du jour. — Un des quatre points cardinaux, qu'on nomme autrement *le Sud.* — *En plein midi*, en plein jour, publiquement. — Plusieurs disent, *sur les midi*, pour *sur le midi ;* c'est un barbarisme.

MI-DOUAIRE, s. m. (*mi-dou-è-re*) t. de palais. Pension que l'on accorde, dans certains cas, à une femme sur les biens de son mari.

MIE, s. f. Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes. — Diminutif d'*amie.* — Nom que les enfans donnaient autrefois à leur gouvernante. On dit plus communément aujourd'hui, *la bonne, ma bonne.*

Mie, particule négative qui signifie *pas, point*, mais qui n'est point en usage.

MIEL, s. m. Suc doux que les abeilles tirent des fleurs.

MIELLEUX, EUSE, adject. (*mié-leu*) Qui tient du miel. — Fig. Se dit ordinairement en mauvaise part, pour fade, doucereux.

MIEN, MIENNE, adj. possessif et relatif. — Il est aussi subst. et signifie le bien qui m'appartient : *Je ne demande que le mien.* — *Les miens*, au pl. Mes proches, mes alliés.

MIETTE, s. f. (*miè-te*) les petites parties qui tombent du pain, quand on le coupe. — Un très-petit morceau de quelque chose à manger. Il est fam.

MIEUX, adv. (*mieu*) Plus parfaitement : *Personne n'entend mieux les affaires que lui.*

— Plus. *J'aime mieux l'un que l'autre.* — Il est quelquefois adj. et signifie *meilleur*, *plus convenable.* — *Il vaut mieux*, il est plus à propos, plus expédient. — *Aller toujours de mieux en mieux*, en faisant toujours quelques progrès vers le bien. — *A qui mieux mieux*, adv. A l'envi l'un de l'autre. Fam. — *Du mieux*, *le mieux*, *tout le mieux que*, *le mieux du monde*, *tout au mieux*, autres façons de parler adv. du style familier. — *Des mieux* est une locution basse. — Il s'emploie aussi quelquefois substant. dans le style familier : *De son mieux*, *de mon mieux. C'est le mieux.*

MIÈVRE, adj. des deux g. Enfant vif, remuant et un peu malicieux. Il est fam.

MIÉVRERIE ou MIÉVRETÉ, s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. Fam.

MIGNARD, ARDE, adj. (*mi-gnar*, mouillez le *gn*) Mignon, délicat. — Mêlé de gentillesse et d'afféterie. Il est fam.

MIGNARDEMENT, adv. (*mi-gnar-de-man*, mouillez le *gn*) D'une manière mignarde.

MIGNARDER, v. a. É, ÉE, p. (*mi-gnar-dé*, mouillez le *gn*) Dorloter, traiter délicatement. Il est famil.

MIGNARDISE, s. f. (*mi-gnar-di-ze*, mouillez le *gn*) Délicatesse des traits du visage. — Affectation de gentillesse, de délicatesse. — Espèce de petit œillet. — Au plur. Attraits, caresses.

MIGNON, ONNE, adj. (mouillez le *gn*) Délicat, joli, gentil. — *Argent mignon*, argent mis en réserve pour quelque dépense superflue. Fam. — subst. Bien-aimé : *C'est le mignon de sa mère.* — Sous Henri III, on appelait ses favoris *ses mignons.*

MIGNONNE, s. f. Caractère d'imprimerie, qui est entre la nompareille et le petit-texte.

MIGNONNEMENT, adv. (*mi-gno-ne-man*, mouillez le *gn*) D'une manière mignonne. — Avec délicatesse.

MIGNONNETTE, s. fém. (*mi-gno-nè-te*, mouillez le *gn*) Dentelle légère. — Petits œillets dont on garnit les plates-bandes. — Poivre concassé en fort petits morceaux.

MIGNOTER, v. a. É, ÉE, p. (*mi-gno-té*, mouillez le *gn*) Traiter délicatement, dorloter. Il est pop.

MIGNOTISE, s. f. Flatterie, caresse. Fam.

MIGRAINE, s. f. (*mi-grè-ne*) Douleur qui occupe la moitié de la tête.

MIGRATION, s. f. (*mi-gra-cion*) Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir, en parlant d'une quantité considérable de peuple.

MIJAURÉE, s. fém. (*mi-jo-ré-e*) Fille ou femme dont les manières sont affectées et ridicules. Fam.

MIL, adj. numéral. Voyez MILLE.

MIL (il faut mouiller l'*l*) ou MILLET, s. m. Sorte de grain fort petit.

MILAN, s. m. Oiseau de proie.

MILIAIRE, adj. des deux g. (*mi-li-è-re*) Qui ressemble à des grains de mil. — *Fièvre miliaire*, accompagnée d'une éruption de très-petits boutons. *Glandes miliaires*, petites glandes situées sous la peau et qui servent à filtrer la sueur.

MILICE, s. f. L'art et l'exercice de la guerre, en parlant des anciens. — Soldatesque, troupe de gens de guerre. — Troupe composée de bourgeois et de paysans, à qui l'on fait prendre les armes en certaines occasions.

MILICIEN, s. m. Soldat de milice.

MILIEU, s. m. Le centre d'un lieu. — Dans une signification moins exacte, tout endroit éloigné des extrémités : *Cette ville est située au milieu de la France.* — Il se dit aussi du temps : *Le milieu de l'été.* — En morale ce qui est également éloigné des deux extrémités vicieuses : *La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice.* — En t. de physique, fluide qui environne les corps. — Fig. Tempérament qu'on prend dans les affaires, pour accommoder des intérêts différens. — *Au milieu de*, dans, parmi : *Il a été élevé au milieu des grandeurs.*

MILITAIRE, adj. des deux g. (*mi-li-tè-re*) Qui concerne les choses de la guerre. — s. m. Un homme de guerre.

MILITAIREMENT, adv. (*mi-li-tè-re-man*) D'une manière militaire.

MILITANTE, adj. f. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *L'Église militante*, l'assemblée des fidèles sur la terre, par opposition à *l'Église triomphante*, qui est l'assemblée des fidèles dans le Ciel.

MILITER, v. n. (*mi-li-té*) Combattre. On ne s'en sert qu'en matière de dispute et au palais : *Cette raison milite pour moi.*

MILLE, adj. num. des deux g. (*mi-le*) Il n'a point de plur. Dix fois cent. — Un grand nombre : *Il lui a donné mille coups.* Dans la supputation des années, quand *mille* est suivi d'un ou de plusieurs nombres, on écrit *mil : L'an mil sept cent neuf.*

MILLE, s. m. Espace de chemin contenant environ mille pas géométriques : *Il courut dix milles.*

MILLE-FEUILLES, s. f. Plante fort commune, excellente pour guérir les blessures et pour arrêter les hémorragies.

MILLE-FLEURS. *Eau de mille-fleurs*, urine de vache reçue dans un vase, pour la prendre ensuite en remède. — *Eau*, *huile de mille-fleurs*, eau, huile distillée de la bouse de vache. — *Rossolis de mille fleurs*, fait de quantité de fleurs distillées.

MILLÉNAIRE, adj. des deux g. (*mil-lé-nè-re*) Qui contient mille. Il est quelquefois substantif, et on s'en sert dans la chronologie pour signifier dix siècles ou mille ans. — Au

pluriel, sectaires qui pensaient que la terre serait, après le jugement dernier, pendant mille ans un paradis pour les élus.

MILLE-PERTUIS, s. m. Plante vulnéraire.

MILLE-PIEDS, s. m. Insecte des Antilles.

MILLERET, s. m. (mouillez les *ll*) Sorte d'agrément dont on borde les bandes qui garnissent les robes des dames.

MILLÉSIME, s. m. (*mil-lé-zi-me*) L'année qui est marquée sur une médaille, sur une pièce de monnaie.

MILLET. Voyez MIL.

MILLIAIRE, s. m. et adj. (*mi-li-è-re*) Bornes sur les grands chemins, éloignées d'un mille l'une de l'autre.

MILLIARD, s. m. (*mi-liar*) Dix fois cent millions.

MILLIASSE, s. f. (*mi-lia-ce*) t. de mépris. Un fort grand nombre. Fam.

MILLIÈME, adj. des deux g. (*mi-liè-me*) Nombre d'ordre qui achève le nombre de mille. — s. m. La millième partie.

MILLIER, s. masc. (*mi-lié*) Nom collectif contenant mille. — Mille livres pesant. — *A milliers*, adv. En très-grande quantité. Il est familier.

MILLIGRAMME, s. m. Mesure de pesanteur. La millième partie du gramme, environ un cinquantième du grain.

MILLIMÈTRE, s. m. Mesure de longueur. La millième partie du mètre; le millimètre ne vaut pas une demi-ligne.

MILLION, s. masc. (*mi-lion*) Dix fois cent mille: *Il a deux millions de biens.*

MILLIONIÈME, adject. num. des deux g. (*mi-lio-niè-me*) Nombre d'ordre qui achève le nombre d'un million.

MILLIONNAIRE, s. et adj. (*mi-lio-nè-re*) Extrêmement riche.

MILORD. Voyez LORD.

MIME, s. m. Espèce de comédie chez les Romains, où l'on se permettait l'imitation libre et indécente des discours et des actions d'un particulier. — Acteur qui jouait dans ces pièces.

MIMOLOGIE, s. f. Imitation de la voix, de la prononciation et du geste d'une autre personne.

MIMOLOGUE, s. masc. Celui qui imite la manière de parler d'une autre personne.

MINAGE, s. m. Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché.

MINARET, s. m. (*mi-na-rè*) Tour faite en forme de clocher, d'où l'on appelle chez les Turcs le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures.

MINAUDER, v. n. (*mi-nô-dé*) Affecter des mines et des manières pour plaire.

MINAUDERIE, s. fém. (*mi-nô-de-rî-e*) Mines et manières affectées. Il se dit plus ordinairement au pl.

MINAUDIER, IÈRE, s. et adj. (*mi-nô-dié*) Celui, celle qui est est dans l'habitude de minauder.

MINCE, adject. des deux g. Qui a fort peu d'épaisseur. — Figur. et fam., *Revenu mince*, modique. — *Raison mince.*, faible. — *Mérite*, *esprit*, *savoir mince*, très-médiocre. — *Noblesse mince*, peu considérable.

MINE, s. f. Air du visage: *Bonne, mauvaise mine.* — Contenance que l'on tient dans quelque intention: *Faire bonne mine.* — Certains mouvemens du visage qui ne sont pas naturels: *Cette femme fait bien des mines.* — Fig. Semblant: *Il fit mine d'en être content.* — *Faire bonne mine à quelqu'un*, lui faire bon accueil. — *Faire la mine*, témoigner qu'on est mécontent.

MINE, s. f. Lieu où se forment les métaux, les minéraux. — Les métaux et minéraux encore mêlés avec la terre, avec la pierre de la mine. — *Mine de plomb* ou *plombagine*, pierre dont on fait des crayons. — Vaisseau qui sert à mesurer. — Ce qui est contenu dans la mine. — Monnaie ancienne chez les Grecs, qui valait cent drachmes. — Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. — On dit fig., *éventer la mine*, pour dire découvrir un complot et empêcher par là qu'il ne réussisse.

MINER, v. a., É, ÉE, p. (*mi-né*) Faire une mine: *Miner un bastion.* — Creuser, caver: *L'eau mine la pierre.* — Fig. Consumer, détruire peu à peu: *Le temps mine tout.*

MINERAI, s. m. (*mi-ne-rè*) Métal combiné avec des substances étrangères.

MINÉRAL, s. m. Au plur. *Minéraux.* Tout corps solide qui n'est pas végétal, ni animal, surtout ceux qui se tirent des mines.

MINÉRAL, ALE, adj. Qui appartient aux minéraux: *Sel minéral. Eaux minérales.*

MINÉRALISATION, s. f. (*mi-né-ra-li-za-cion*) t. de métallurgie. Combinaison de la mine avec du soufre et de l'arsenic.

MINÉRALISER, v. act. (*mi-né-ra-li-zé*) Donner à un métal la forme de minerai.

MINÉRALOGIE, s. f., t. didactique. Connaissance des minéraux.

MINÉRALOGIQUE, adj. des deux g. (*mi-né-ra-lo-ji-ke*) Qui concerne la minéralogie.

MINÉRALOGUE ou MINÉRALOGISTE, s. m. (*mi-né-ra-lo-ghe*) Versé dans la minéralogie.

MINERVE, s. f. Déesse des beaux-arts et de la sagesse, suivant la fable.

MINET, ETTE, s. (*mi-nè*) Petit chat, petite chatte. Il est fam.

MINEUR, s. m. Celui qui fouille la mine.

MINEUR, EURE, s. et adject. Qui n'a pas atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne ou de son bien. — MINEUR,

neure, adj. comparatif. Plus petit : *l'Asie Mineure.* — En matière ecclésiastique, *les quatre ordres mineurs*, ou absolument, *les quatre mineurs*, les quatre petits ordres.

Mineure, s. f., t. de logique. La seconde proposition d'un syllogisme. — Thèse soutenue en théologie pendant la licence.

MINIATURE, s. f. Sorte de peinture très-délicate et en petit.

MINIATURISTE, s. m. Peintre en miniature.

MINIÈRE, s. fém. Mine d'où l'on tire les métaux et les minéraux : *Cela sort de la minière.* On dit plus ordinairement *mine.*

MINIME, adj. des deux g. Très-petit. — Qui est de couleur tannée, fort obscure.

MINIMUM, s. m. (*mi-ni-mome*) t. de mathématiques emprunté du latin, qui signifie le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite.

MINISTÈRE, s. m. Emploi, charge. — Entremise de quelqu'un dans quelque affaire. — Gouvernement d'un ministre d'État. — Les ministres d'État.

MINISTÉRIEL, ELLE, adj. Qui appartient au ministère.

MINISTÉRIELLEMENT, adv. (*mi-nis-té-riè-le-man*) Dans la forme ministérielle.

MINISTRE, s. masc. Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. — Homme public chargé des affaires principales du gouvernement : *Le ministre de la justice, des finances*, etc. — Envoyé d'un prince dans une cour étrangère. — Parmi les luthériens et les calvinistes, celui qui fait le prêche.

MINIUM, s. m. (*mi-ni-ome*) Matière rouge qui se fait avec une chaux de plomb.

MINOIS, s. masc. (*mi-noa*) Visage d'une jeune personne plus jolie que belle. Il est familier.

MINON, s. m. Nom que les enfans donnent aux chats quand ils les appellent.

MINORATIF, s. m., t. de médecine et de pharmacie. Remède qui purge doucement.

MINORITÉ, s. f. État d'une personne mineure, ou le temps pendant lequel on est mineur. On le dit absolument de la minorité des rois. — Le petit nombre, par opposition à *majorité : La minorité ne doit pas l'emporter.*

MINOT, s. m. (*mi-nô*) Vaisseau qui contient la moitié d'une mine. — Ce qui est contenu dans le minot.

MINUIT, s. m. (*mi-nui*) Le milieu de la nuit : *Il est minuit. Sur le minuit.* C'est une faute de dire *sur les minuits.*

MINUSCULE, s. f. et adj. des deux g., t. d'imprimerie. Petite lettre.

MINUTE, s. fém. Petite portion de temps faisant la soixantième partie d'une heure. — Petit espace de temps qui n'est pas précisément déterminé. — Soixantième partie de chaque degré d'un cercle.

Minute, s. f. Écriture extrêmement petite. — Brouillon d'un écrit. — Original d'un écrit, d'un acte, d'un arrêt.

MINUTER, v. a. É, ÉE, part. Dresser le premier écrit de quelque chose qu'on veut mettre ensuite au net. — Fig. Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt.

MINUTIE, s. f. (*mi-nu-ci-e*) Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence.

MINUTIEUX, EUSE, adj. (*mi-nu-cieu*) Qui s'attache aux minuties, et y donne trop d'attention : *Homme bien minutieux.* — On dit aussi *recherches minutieuses, soins minutieux.*

MI-PARTI, IE, adj. Composé de deux parties égales, mais différentes.

MIQUELETS, s. m. pl. (*mi-ke-lè*) Sorte de bandits qui vivent dans les Pyrénées.

MIQUELOT, s. m. (*mi-ke-lo*) Petit garçon qui va en pélerinage à Saint-Michel, et qui se sert de ce prétexte pour mendier.

MIRABELLE, s. f. (*mi-ra-bè-le*) Espèce de petite prune.

MIRACLE, s. m. Effet de la puissance divine contre l'ordre de la nature. — Chose rare, extraordinaire. — Tout ce qui est digne d'admiration. — *A miracle*, adv. Parfaitement bien. Familier.

MIRACULEUSEMENT, adv. (*mi-ra-ku-leu-ze-man*) D'une manière miraculeuse, surprenante.

MIRACULEUX, EUSE, adj. (*mi-ra-ku-leu*) Qui s'est fait par miracle. — Surprenant, merveilleux, admirable.

MIRAILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) t. de blason. Il se dit des ailes des papillons et des queues de paon qui sont de différens émaux.

MIRE, s. f. Bouton placé au bout d'un fusil, d'un canon pour mirer.

MIRÉ, adj., t. de chasse : *Sanglier miré* dont les défenses sont recourbées en-dedans.

MIRER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*mi-ré*) Viser : *Mirer le but, le gibier.*

se Mirer, v. pr. Se regarder dans une chose qui rend l'image des objets qu'on lui présente.

MIRLIFLORE, s. m. Agréable, merveilleux : *C'est un jeune mirliflore.* Fam.

MIRMIDON, s. m. Jeune homme de peu de considération et de petite taille. — Fam. Homme qui s'oublie et qui veut disputer quelque chose à des gens fort au-dessus de lui.

MIROIR, s. m. (*mi-roar*) Glace de verre ou de cristal, qui rend la ressemblance des objets qu'on lui présente. — Fig. *Les yeux sont le miroir de l'ame*, les diverses affections de l'ame se peignent dans les yeux. — En t. de marine, cadre placé à l'arrière du vaisseau et chargé d'armoiries, et quelquefois de la

figure qui donne son nom au vaisseau. — En t. d'eaux et forêts, places entaillées sur la tige d'un arbre, et marquées avec le marteau.

MIROITÉ, ÉE, adj. (*mi-roa-té*) Il se dit des chevaux dont le poil véritablement bai présente des marques plus brunes ou plus claires.

MIROITERIE, s. f. (*mi-roa-te-ri-e*) Commerce de miroirs.

MIROITIER, s. m. (*mi-roa-tié*) Marchand qui fait et qui vend des miroirs, etc.

MIROTON, s. m. Mets composé de tranches de viandes déjà cuites avec divers assaisonnemens.

MIRTILLE. Voyez Airelle.

MISAINE, s. fém. (*mi-zè-ne*) t. de marine. Le mât qui est entre le beaupré et le grand mât d'un vaisseau.

MISANTHROPE, s. m. (*mi-zan-tro-pe*) Celui qui hait les hommes. — Homme bourru, chagrin.

MISANTHROPIE, s. f. (*mi-zan-tro-pi-e*) La haine des hommes. — Humeur bourrue.

MISCELLANÉES, s. f. pl. (*mi-cèl-la-né-e*) Recueil de différens ouvrages de science, de littérature. Il vieillit. On dit plutôt, *mélanges*.

MISCIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier.

MISCIBLE, adj. des deux g. (*mi-ci-ble*) Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose.

MISE, s. f. (*mi-ze*) Ce qu'on met, soit au jeu, soit dans une société de commerce. — Enchère. — Il se dit aussi du cours de la monnaie : *Ces espèces ne sont plus de mise*, n'ont plus de cours. — On le dit encore, dans le même sens, du débit de certaines marchandises : *Ce damas n'est plus de mise.*

MISÉRABLE, s. et adj. des deux g. (*mi-zé-ra-ble*) Malheureux qui est dans la misère, dans la souffrance. — Méchant. — Mauvais dans son genre, méprisable.

MISÉRABLEMENT, adv. (*mi-zé-ra-ble-man*) D'une manière misérable.

MISÈRE, s. f. (*mi-zè-re*) État malheureux, extrême indigence. — Peine, difficulté, incommodité. — Faiblesse et imperfection de l'homme. — Fam. Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur.

MISÉRÉRÉ, s. m. (*mi-zé-ré-ré*) L'espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume cinquantième. — En t. de méd., sorte de colique très-dangereuse.

MISÉRICORDE, s. fém. (*mi-zé-ri-kor-de*) Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. — Bonté de Dieu qui pardonne aux pécheurs. — Grâce, pardon. — Interjection qui marque une grande surprise. — Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stale, et sur laquelle on est en quelque manière assis lorsque le siége est levé.

MISÉRICORDIEUSEMENT, adv. (*mi-zé-ri-kor-di-eu-ze-man*) Avec miséricorde.

MISÉRICORDIEUX, EUSE, adj. Qui est enclin à faire miséricorde.

MISSEL, s. m. (*mi-cèl*) Livre qui contient les prières et les cérémonies de la messe.

MISSION, s. f. (*mi-cion*) Envoi, pouvoir qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose. — Il se dit collectivement des prêtres employés en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens.

MISSIONNAIRE, s. m. (*mi-cio-nère*) Celui qui est employé aux missions pour la conversion, pour l'instruction des peuples.

MISSIVE, adj. f. (*mi-ci-ve*) *Lettre missive*, qui est écrite pour être envoyée à quelqu'un. — On dit subst., *une longue missive.* Alors il est familier, et ne se dit guère que par raillerie.

MITAINE, subst. f. (*mi-tè-ne*) Sorte de gant. — Dans les verreries, plaque de tôle courbe, garnie d'une douille qu'on saisit avec la main. — Au plur. et en t. de pelletier, certaines peaux de castor de qualité inférieure, et qui ne sont guère propres qu'à fourrer des mitaines.

MITE, s. f. Insecte presque imperceptible, et qui s'engendre ordinairement dans le fromage.

MITELLE, s. f. *Petite mitre, sanicle* ou *cortuse d'Amérique*, plante.

MITHRIDATE, s. m. (*mi-tri-da-te*) Espèce de thériaque qui sert d'antidote contre les poisons.

MITIGATION, s. f. (*mi-ti-ga-cion*) Adoucissement.

MITIGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mi-ti-jé*) Adoucir, rendre plus aisé à supporter.

MITON, s. m. Sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras.

MITON-MITAINE. Il ne se dit qu'en cette phrase : *Onguent miton-mitaine*, c'est-à-dire, qui ne fait ni bien ni mal. Il est fam.

MITONNER, v. n. É, ÉE, p. (*mi-to-né*) Faire tremper long-temps sur le feu du pain dans du bouillon : *Le potage mitonne.* — v. a. Dorloter. — Ménager adroitement quelqu'un dans la vue d'en tirer quelque avantage. — *Mitonner une affaire*, la disposer et la préparer doucement pour la faire réussir quand il en sera temps. Il est fam.

MITOYEN, ENNE, adj. (*mi-toa-ien*) *Mur mitoyen*, qui sépare deux maisons, deux héritages. — Figur. *Avis mitoyen*, qui tient le milieu entre deux partis opposés.

MITRAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Toute sorte de petites marchandises de quincaillerie.

— Basse monnaie. — Vieille ferraille dont on charge quelquefois les canons.

MITRE, s. fém. Ornement de tête que portent, en officiant, les évêques, les abbés réguliers, etc.

MITRÉ, ÉE, adj. Qui a droit de porter la mitre.

MITRON, s. m. Garçon boulanger. Il est popul.

MIURE, adj. m., t. de méd. *Pouls miure*, inégal et irrégulier, dont les pulsations vont toujours en diminuant.

MIXTE, adj. des deux g. (*miks-te*) Qui est composé de plusieurs choses de différente nature : *Corps mixte.* En ce sens, il est aussi subst. — *Causes mixtes*, celles qui sont de la compétence de deux tribunaux.

MIXTILIGNE, adj. des deux g. (*miks-ti-li-gne*, mouillez le *gn*) t. de géométrie. Il se dit des figures terminées en partie par des lignes droites et en partie par des lignes courbes.

MIXTION ou MIXTURE, s. f. (*miks-tion*) t. de pharmacie. Mélange de plusieurs drogues pour la composition d'un médicament.

MIXTIONNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*miks-tio-né*) Mêler quelque drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore : *Mixtionner du vin*, *mixtionner un breuvage.* Il se prend plus ordinairement en mauvaise part. — Au part. *vin mixtionné*, celui qui n'est pas naturel.

MNÉMONIQUE, s. f. Art d'exercer la mémoire.

MOBILE, adj. des deux g. Qui se meut ou qui peut être mu. — Figur. Changeant, léger : *Caractère, imagination mobile.*

Mobile, s. masc. Ce qui meut. — *Le premier mobile*, selon les anciens astronomes, est le ciel qui enveloppe et qui fait mouvoir tous les autres cieux. — Fig. Homme qui donne le branle, le mouvement à une affaire, à une compagnie. — Ce qui porte, ce qui excite à faire quelque chose : *L'intérêt est souvent le seul mobile des actions humaines.*

MOBILIAIRE ou MOBILIÈRE, adj. Qui concerne le mobilier : *Contribution mobiliaire.*

MOBILIER, ÈRE, adj. (*mo-bi-lié*) t. de pratique. Qui tient de la nature des meubles : *Effets mobiliers.*

MOBILIER, s. m. Les meubles.

MOBILISATION, MOBILISER. Voyez Ameublissement, Ameublir.

MOBILITÉ, s. f., t. didact. Facilité à être mu. — Fig. Disposition à varier. Inconstance.

MODALE, adj. fém., t. de logique. Il se dit des propositions qui contiennent quelques conditions ou restrictions.

MODE, s. f. Usage régnant et passager qui dépend du goût et du caprice. — Manière : *Chacun vit à sa mode.*

Mode, s. m., t. de grammaire. Mœuf, manière de conjuguer des verbes relativement à ce qu'on veut exprimer. — En t. de philosophie, manière d'être. — En musique, le ton dans lequel une pièce de musique est composée.

MODÈLE, s. m. Exemplaire, patron d'après lequel on travaille. — Objet d'imitation : *La nature est le modèle des arts.* — Homme ou femme d'après lesquels les artistes dessinent ou peignent. — Exemplaire qu'il faut suivre : *L'Énéide et l'Iliade sont de beaux modèles.*

MODELER, v. a. É, ÉE, p. (*mo-de-lé*) t. de sculpture. Imiter en terre molle, en cire ou en plâtre, quelque objet. — Faire en petit la représentation d'un grand ouvrage qu'on projette. — *Se modeler*, v. pronom. Se régler sur..., prendre pour modèle.

MODÉRATEUR, TRICE, subst. Qui a la direction de quelque chose. Il n'est guère usité que dans le style soutenu : *Dieu est le modérateur de l'univers.* — Instrument dont on se sert pour ralentir le mouvement des machines.

MODÉRATION, s. f. (*mo-dé-ra-cion*) Retenue. — Diminution d'un prix fixé.

MODÉRÉ, ÉE, adject. Sage, retenu. — s. m. Celui qui professe des principes modérés.

MODÉRÉMENT, adv. (*mo-dé-ré-man*) Sans excès, avec modération.

MODÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*mo-dé-ré*) Diminuer, adoucir, rendre moins violent. — Retenir dans les limites qui allaient être outrepassées.

se Modérer, v. pr. Se tempérer, se posséder, se contenir.

MODERNE, adj. des deux g. Nouveau, récent, qui est des derniers temps. — On dit subst. en parlant d'auteurs, *les anciens et les modernes.*

MODERNER, v. a. (*mo-dèr-né*) Restaurer à la moderne. Mot nouveau.

MODESTE, adj. des deux g. Qui a, qui marque de la modeste : *Femme, maintien modeste.* — *Couleur modeste*, qui n'est pas éclatante.

MODESTEMENT, adv. Avec modestie.

MODESTIE, s. f. Retenue dans la manière de se conduire et de parler de soi. — Pudeur. Il n'a pas de pluriel.

MODICITÉ, s. f. Petite quantité : *Modicité d'une somme, d'un prix.*

MODIFICATIF, IVE, s. m. et adj., t. de grammaire. Qui modifie : *Terme modificatif.*

MODIFICATION, s. f. (*mo-di-fi-ka-cion*) Restriction, adoucissement d'une proposition, d'une convention. — En terme didactique, manière d'être d'une substance.

MODIFIER, v. a. É, ÉE, part. Modérer adoucir les articles, les clauses d'un contrat d'un édit, d'une loi, etc. — En t. didactique donner un mode, une manière d'être.

MODILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) t. d'architecture. Sorte de petite console qui sert à soutenir la corniche de l'ordre corinthien.

MODIQUE, adj. des deux g. (*mo-di-ke*) Qui est de peu de valeur.

MODIQUEMENT, adv. Avec modicité.

MODULATION, subst. f. (*mo-du-la-cion*) Suite de tons qui forment un chant.

MODULE, s. m., t. d'architecture. Certaine mesure qu'on prend pour régler les proportions d'un ordre d'architecture. — Il se dit aussi du diamètre d'une médaille.

MODULER, v. a. et n. (*mo-du-lé*) Former un chant suivant les règles de l'art.

MOELLE, s. f. (*moa-le*) Substance molle et grasse contenue dans la concavité des os. — Le dedans de certains arbres.

MOELLEUSEMENT, adv. (*moa-leu-ze-man*) Au fig. D'une manière moelleuse.

MOELLEUX, EUSE, adjectif. (*moa-leu*) Rempli de moelle. — Fig. *Discours moelleux*, plein de sens et de bonnes choses. — *Étoffe moelleuse*, qui a du corps et qui est douce quand on la manie. — *Vin moelleux*, qui a beaucoup de corps et qui flatte agréablement le goût. — *Voix moelleuse*, pleine, douce.

MOELLEUX, s. masc., t. de peinture. *Le moelleux dans le dessin*, la douceur des contours. — *Le moelleux dans la touche*, une touche fondue. — *Le moelleux dans la couleur*, un coloris agréable.

MOELLON, subst. m. (*moa-lon*) C'est la moindre pierre qui provient d'une carrière.

MOEUF, s. m. Voyez MODE.

MOEURS, s. f. pl. (*meurs*) Habitude du bien ou du mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie : *Bonnes* ou *mauvaises mœurs*. — On dit absolument, *avoir des mœurs*, avoir de bonnes mœurs ; *n'avoir point de mœurs*, en avoir de mauvaises. — Inclinations, coutumes, lois d'une nation. — En poésie et en peinture, les coutumes des peuples, le caractère des personnages. — En parlant des animaux, leurs inclinations en tout ce qui regarde leur économie.

MOFETTE. Voyez MOUFETTE.

MOHATRA, adj. Il ne se dit que d'un contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce qu'il rachète aussitôt à très-vil prix, mais argent comptant.

MOI (*moa*), pronom de la première personne, et dont *nous* est le pluriel. — *Pour moi*, *quant à moi*, pour ce qui me concerne.

* Quand le pronom *moi* se rencontre avec l'adverbe de lieu *y*, on met *y* avant *moi* ; ainsi l'on dit, *vous allez à la promenade, menez-y moi*, et non *menez-moi-y*. Au contraire, l'adverbe *y*, dans le même cas, se met après le pronom *nous* : *Menez-nous-y*.

MOIGNON, s. m. (*moa-gnon*, mouillez le *gn*) Partie du bras, de la cuisse ou de la jambe, lorsque le reste est coupé.

MOINDRE, adj. comparatif. Plus petit en étendue, en quantité, en qualité : *Cette somme est moindre que l'autre*. — Suivi d'un *que*, il régit le subjonctif : *C'est la moindre satisfaction qu'on lui doive*. — Moins considérable : *Prenez toujours la moindre place*. — Avec l'article et la négative, il signifie *aucun* : *Je n'en ai pas la moindre connaissance*. — Qui n'est pas si bon, ou qui est plus mauvais : *Ce vin-là est moindre que l'autre*.

MOINE, s. m. (*moa-ne*) Religieux qui vit séparé du monde. — Certain meuble de bois où l'on suspend un réchaud plein de braise pour chauffer le lit. — T. d'imprimerie. Mots qui ne paraissent pas à l'impression faute d'une distribution d'encre suffisante sur la forme.

MOINEAU, s. m. (*moa-nô*) Petit oiseau de plumage brun. — En t. de fortification, bastion dont la pointe fait angle obtus.

MOINERIE, s. f. (*moa-ne-rî-e*) Tous les moines. — L'esprit et l'humeur des moines.

MOINESSE, s. f. (*moa-nè-ce*) Religieuse.

MOINILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit religieux.

MOINS, (*moin*, et devant une voyelle *moinz*) Adverbe de comparaison, qui marque diminution, et qui est opposé à *plus*. — Pas tant. — Il s'emploie aussi subst. : *Le moins*, pour dire la moindre chose. — *En moins de rien*, en très-peu de temps. — *A moins de*, à un prix au-dessous : *Je ne le donnerai pas à moins de cent francs*, ou bien sous une certaine condition : *Je ne lui pardonnerai pas à moins d'une rétractation*. — *A moins que*, conjonction qui régit le subjonctif et exige toujours la particule *ne*. — Si ce n'est que : *Il n'en fera rien à moins que vous ne lui parliez*. — *A moins que*, se construit aussi avec l'infinitif et la particule *de* : *Je ne pouvais pas lui parler plus fortement, à moins que de le quereller*. On peut aussi supprimer le *que* : *A moins d'être fou, il n'est pas possible de se conduire ainsi*. — *Au moins, du moins*, sorte de conjonction qui sert à marquer quelque restriction dans les choses dont on parle. — *Sur et tant moins*, t. de pratique. En déduction de..... — *Rien moins*, expression très-usitée en français, et qui a quelquefois deux significations opposées : *Il n'est rien moins que sage*, veut dire, il n'est point sage : *Vous lui devez du respect, car il n'est rien moins que votre père*, c'est-à-dire, il est votre père.

MOIRE, s. fém. (*moa-re*) Étoffe de soie ondée.

MOIRÉ, ÉE, adj. (*moa-ré*) Qui est onde comme la moire.

MOIRER, v. a. Donner à une étoffe unie l'œil et la façon de la moire.

MOIS, s. m. (*moa*, et devant une voyelle *moaz*) Une des douze parties de l'année.

MOISE, s. f. (*moa-ze*) t. de charpentier. Pièce de bois qui sert à lier ensemble d'autres pièces.

MOISI, s. m. Ce qui est moisi.

SE MOISIR, v. pr. I, IE, part. et adj. (*se moa-zir*) Se couvrir d'une certaine mousse blanche qui annonce un commencement de corruption. — Il se dit aussi au neutre et quelquefois à l'actif.

MOISISSURE, s. f. (*moa-zi-çu-re*) Altération d'une chose moisie. — Le moisi.

MOISON, s. f. (*moa-zon*) Les dimensions de tout objet de commerce, pour qu'il soit réputé vendable. — Prix d'une ferme qui se paie en grains.

MOISSINE, s. f. (*moa-ci-ne*) Faisceau de branches de vigne avec les grappes qui y pendent.

MOISSON, s. f. (*moa-çon*) Récolte des blés et autres grains. — Le temps de la moisson. — Poét. Année. — Fig. et poét. *Moisson de lauriers, de gloire*, grand nombre de victoires, beaucoup de gloires.

MOISSONNER, v. act. É, ÉE, p. (*moa-ço-né*) Faire la récolte des blés et autres grains. — On dit fig. et poét. *Moissonner des lauriers. La mort moissonne à son gré des milliers d'hommes.*

MOISSONNEUR, EUSE, s. (*moa-ço-neur*) Celui, celle qui moissonne.

MOITE, adj. des deux g. (*moa-te*) Qui est un peu humide.

MOITEUR, s. f. (*moa-teur*) Humidité.

MOITIÉ, s. f. (*moa-tié*) Partie d'un tout divisé en deux portions égales, ou à peu près égales : *La moitié de cette succession lui appartient.* — Il s'emploie souvent sans article : *Il a moitié dans cette succession.* — *Être de moitié*, être de société avec quelqu'un, partager la perte et le profit. — Fig. et fam. Femme à l'égard de son mari. Peu usité. — adv. A demi : *Pain moitié seigle, moitié froment.* — *A moitié*, en partie, à demi. — *De moitié*, beaucoup trop : *Son discours a été trop long de moitié.*

MOKA, s. masc. Café qui vient de Moka, ville d'Arabie.

MOL. Voyez Mou.

MOLAIRE, adj. f. (*mo-lè-re*) Il se dit des grosses dents situées à la partie postérieure de la mâchoire, qui servent à broyer les alimens.

MOLDAVIQUE ou MÉLISSE DES CANARIES, s. f. Plante qui a le goût et l'odeur de la mélisse.

MÔLE, s. masc. Jetée de pierres à l'entrée d'un port, pour le rendre meilleur, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.

MOLÉCULE, s. f. Très-petite partie d'un corps : *Les molécules de l'air.*

MOLESTER, v. a. É, ÉE, p. (*mo-lès-té*) Vexer, tourmenter : *Molester quelqu'un.* Fam.

MOLETTE, s. f. (*mo-lè-te*) Partie de l'éperon faite en forme d'étoile qui sert à piquer le cheval. — Tumeur molle à la jambe des chevaux. — Morceau de marbre taillé ordinairement en cône, qui sert à broyer des couleurs sur le marbre.

MOLINISME, s. m. Doctrine, opinion de Molina sur la grâce. — On appelle *Molinistes*, les disciples de Molina.

MOLLASSE, adj. des deux g. (*mo-la-ce*) Qui est désagréablement mou au toucher. — *Étoffe mollasse*, qui n'a pas assez de consistance et assez de corps.

MOLLEMENT, adv. (*mo-le-man*) Dans un bon lit, sur un siége bien mollet. — Fig. Faiblement, lâchement. — D'une manière molle et efféminée.

MOLLESSE, s. f. (*mo-lè-ce*) Qualité de ce qui est mou. — Fig. Manque de vigueur et de fermeté d'ame. — Délicatesse d'une vie efféminée : *Vivre dans la mollesse.* — En t. de peinture, *la mollesse des chairs*, imitation vraie de la flexibilité des chairs : *La mollesse du pinceau*, défaut de fermeté dans le maniement du pinceau.

MOLLET, ETTE, adj. (*mo-lè*) diminutif de *mou*. Qui est agréablement mou et doux au toucher. — *Pain mollet*, pain blanc et léger.

MOLLET, s. m. *Le mollet de la jambe*, le gras de la jambe. — Petite frange qu'on met aux lits, aux siéges, etc.

MOLLETON, s. masc. (*mo-le-ton*) Étoffe de laine très-douce.

MOLLIÈRE, s. f. Terres grasses et marécageuses où les chevaux sont en danger d'enfoncer.

MOLLIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*mo-li-fi-é*) t. de méd. Amollir, rendre mou.

MOLLIR, v. n. (*mo-lir*) Devenir mou. — Fig. Manquer de force. — Céder lâchement dans une occasion où il faut avoir de la fermeté.

MOLLUSQUES, s. m. pl. (*mo-lus-ke*) Classe d'animaux sans articulations, ni vertèbres.

MOLY, s. m. (*mo-li*) Plante à laquelle les anciens attribuaient des vertus merveilleuses.

MOLYBDATE, s. masc., t. de chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide molybdique avec différentes bases.

MOLYBDÈNE, s. f. Demi-métal semblable à la plombagine ou carbure de fer, dont on fait des crayons.

MOLYBDIQUE, adj., t. de chimie. Se dit d'un acide dont la molybdène est la base.

MOMENT, s. m. (*mo-man*) Instant ou temps fort court : *Le bon moment*, l'instant favorable. — T. de mécanique. Produit d'une puissance par le bras du levier, suivant lequel il agit. — *A tout moment*, locution adv. Sans

cesse, à toute heure. La poésie permet de dire *à tous momens.* — *Du moment que*, dès que. On dit aussi, *au moment où*, *au moment que.*

MOMENTANÉ, ÉE, adj. (*mo-man-ta-né*) Qui ne dure qu'un moment.

MOMENTANÉMENT, adv. (*mo-man-ta-né-man*) Pour un moment.

MOMERIE, s. f. Mascarade. Il est vieux. — Au figur. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas.

MOMIE, s. f. Corps embaumé par les anciens Égyptiens ou enterré sous les sables mouvans, et qu'on retrouve ensuite desséché.

MOMON, s. masc. Un défi au jeu de dés, porté par des masques.

MON, adj. possessif, qui répond au pronom personnel *moi.* Devant un fém. il fait *ma*; mais lorsque ce féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par *h* sans aspiration, et suit immédiatement le pronom, alors au lieu de *ma*, on dit *mon*: *Mon ame. Mon unique ressource. Mon heure n'est pas venue.* Il fait *mes* au pluriel.

MONACAL, ALE, adj. Appartenant à l'état de moine.

MONACALEMENT, adv. (*mo-na-ka le-man*) D'une façon monacale.

MONACHISME, s. m. (*mo-na-kis-me*) L'état des moines.

MONADE, s. f. Être simple et sans parties dont les Leibnitiens croient que tous les autres êtres sont composés.

MONARCHIE, s. fém. Gouvernement d'un état par un seul chef. — Grand etat gouverné par un seul monarque.

MONARCHIQUE, adj. des deux g. (*mo-nar-chi-ke*) Qui appartient à la monarchie.

MONARCHIQUEMENT, adv. (*mo-nar-chi-ke-man*) D'une manière monarchique.

MONARQUE, s. masc. (*mo-nar-ke*) Celui qui a seul l'autorité souveraine dans un grand État.

MONASTÈRE, s. m. Couvent, lieu où demeuraient les moines.

MONASTIQUE, adj. des deux g. (*mo-nas-ti-ke*) Qui concerne les moines. *Vie, discipline monastique.*

MONAUT, s. m. (*mo-nô*) Qui n'a qu'une oreille: *Chien, chat monaut.*

MONCEAU, s. m. (*mon-çô*) Tas, amas fait en forme de petit mont.

MONDAIN, AINE, s. m. et adj. Qui aime les vanités du monde.

MONDAINEMENT, adv. (*mon-dè-ne-man*) D'une manière mondaine.

MONDANITÉ, s. f. Vanité mondaine. On ne le dit qu'en style de dévotion.

MONDE, s. m. L'univers, le ciel et la terre, et tout ce qui y est compris. — La terre, le globe terrestre. — La totalité, la plupart des hommes. — Les gens, les personnes: *Il ne faut pas accuser le monde légèrement.* Fam. — Certain nombre de personnes: *Il amena avec lui beaucoup de monde.* — La société des hommes dans laquelle on a à vivre: *Le grand, le beau monde. Aimer le monde.* — En t. de dévotion, les hommes qui ont l'esprit du siècle: *Renoncer au monde.* — Les domestiques de quelqu'un: *Il a congédié tout son monde.* — *L'autre monde*, la vie future. — *Le Nouveau-Monde*, l'Amérique.

MONDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mon-dé*) Nettoyer.

MONDIFICATIF, IVE, adj., t. de médecine. Il se dit des remèdes qui servent à nettoyer une plaie.

MONDIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*mon-di-fi-é*) t. de médecine. Nettoyer, déterger.

MONÉTAIRE, s. m. (*mo-né-tè-re*) Celui qui fabriquait les anciennes monnaies, les médailles. — adj. Qui concerne la monnaie.

MONIALE, s. f., t. de droit canon. Religieuse.

MONITEUR, s. m. Celui qui avertit, qui donne des conseils. Il est peu usité.

MONITION, s. f. (*mo-ni-cion*) t. de juridiction ecclésiastique. Avertissement juridique qui se fait par autorité de l'évêque.

MONITOIRE, s. m. (*mo-ni-toa-re*) Lettre d'un official pour obliger ceux qui ont quelque connaissance d'un crime, de venir à révélation.

MONNAIE, s. f. (*mo-né*) Toutes sortes de pièces d'or et d'argent, ou de quelque autre métal servant au commerce, etc. — Le lieu où l'on bat la monnaie. — *Monnaie* se dit particulièrement des petites pièces d'argent ou de billon.

MONNAYAGE, s. m. (*mo-né-ia-je*) Art de fabriquer les monnaies.

MONNAYER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mo-né-ié*) Faire de la monnaie. — Donner l'empreinte à la monnaie.

MONNAYEUR, s. m. (*mo-né-ieur*) Celui qui travaille à la monnaie. — *Faux monnayeur*, celui qui fait de la fausse monnaie.

MONOCLE, s. m. Petite lunette composée d'un seul verre.

MONOCORDE, s. m. Corde tendue sur un instrument de bois, de cuivre, etc., divisée selon certaines proportions pour connaître les différens intervalles des tons.

MONOCOTYLÉDONE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des graines qui n'ont qu'un lobe.

MONOCULE, s. m., t. de chirurgie. Bandage pour la fistule lacrymale.

MONOGRAMME, s. m. Chiffre composé des différentes lettres d'un nom.

MONOLOGUE, s. masc. (*mo-no-lo-ghe*) Scène d'une pièce de théâtre où un acteur parle seul.

MONÔME s. m., t. d'algèbre. Grandeur exprimée sans que celles qui la composent, soient jointes par les signes *plus* ou *moins*.

MONOPÉTALE, adject. des deux g., t. de botanique. Qui n'a qu'un seul pétale.

MONOPHYLLE, adj. m., t. de botanique. se dit d'un calice qui est d'une seule pièce.

MONOPOLE, s. m. Abus de la faculté qu'on s'est procurée de vendre seul des marchandises dont le commerce devrait être libre. — Toutes conventions iniques entre marchands. — Droits onéreux exigés sur les marchandises, sur les denrées.

MONOPOLEUR, s. m. Celui qui cherche à vendre seul quelques marchandises nécessaires à la vie.

MONOPTÈRE, s. m. Temple rond des anciens, sans muraille, et dont la couverture était portée par des colonnes.

MONORIME, s. m. Petit ouvrage de poésie, dont les vers sont tous sur une même rime.

MONOSPERME, adj. des deux g. Qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSYLLABE, s. m. et adj. des deux g. *mo-no-ci-la-be*) t. de grammaire. Qui n'est que d'une syllabe.

MONOSYLLABIQUE, adj. des deux genr. *mo-no-ci-la-bi-ke*) Il se dit des vers dont tous les mots sont des monosyllabes.

MONOTONE, adj. des deux g. Qui est presque toujours sur le même ton.

MONOTONIE, s. f. Uniformité et égalité ennuyeuse de ton dans le discours. — Trop grande uniformité dans le style.

MONS, s. m. (*monce*) Abréviation méprisante du mot *monsieur*.

MONSEIGNEUR, s. m. (mouillez le *gn*) Titre d'honneur que l'on donne aux personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. — On dit au plur., *messeigneurs*.

MONSEIGNEURISER, v. a. Traiter quelqu'un de monseigneur. On s'en sert le plus souvent en plaisanterie.

MONSIEUR, s. m. (*mo-cieu*) Titre que l'on donne par honneur et par civilité aux personnes à qui on parle, à qui on écrit. On dit *messieurs* au plur. — On appelle absolument *Monsieur*, l'aîné des frères du roi de France. — Sorte de grosse prune, d'un beau violet.

MONSTRE, s. m. Animal qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature. — Ce qui est extrêmement laid. — Fig. Cruel et dénaturé. — On dit aussi, *c'est un monstre d'ingratitude*, *d'avarice*. — Poétiq. *Les monstres des forêts*, les bêtes féroces.

MONSTRUEUSEMENT, adv. (*mons-tru-eu-ze-man*) Prodigieusement, excessivement.

MONSTRUEUX, EUSE, adjectif. (*mons-tru-eu*) Qui est d'une conformation contraire à l'ordre de la nature. — Prodigieux, excessif, horrible.

Rolland

MONSTRUOSITÉ, s. f. (*mons-tru-o-zi-té*) Caractère, vice de ce qui est monstrueux. — Chose monstrueuse. Il se dit au propre et au figuré.

MONT, s. masc. (*mon*) Grande masse de terre ou de roche fort élevée. — Quand on dit absolument, *les monts*, on entend ordinairement les Alpes. — Poétiq. *Le double mont*, le Parnasse. — *Mont de piété*, lieu où l'on prête sur des nantissemens, à un intérêt fort modique.

MONTAGE, s. m. Action de monter. — Travail pour monter, salaire de ce travail.

MONTAGNARD, ARDE, s. et adj. (*mon-ta-gnar*, mouillez le *gn*) Qui habite les montagnes.

MONTAGNE, s. f. (*mon-ta-gne*, mouillez le *gn*) Mont, grande masse de terre ou de roche fort élevée.

MONTAGNEUX, EUSE, adj. (*mon-ta-gnieu*, mouillez le *gn*) Où il y a quantité de montagnes : *Pays montagneux ; province*, *région montagneuse*, etc.

MONTANT, ANTE, adj. Qui monte : *La marée montante*.

MONTANT, s. m. (*mon-tan*) Pièce de bois ou de fer qui est posée de haut en bas en certains ouvrages. — Le total d'un compte, d'une recette. — *Ce vin a du montant*, de la force de la vigueur.

MONTÉE, s. f. Petit escalier. — Marche degré. — Lieu qui va en montant. — En t de fauconnerie, il se dit du vol de l'oiseau qui s'élève par degrés.

MONTER, v. n. É, ÉE, p. (*mon-té*) Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était : *Je suis monté dans ma chambre* ; il prend quelquefois le régime du verbe actif : *Il a monté l'escalier*. — Passer d'un poste inférieur à un supérieur : *Il est monté en grade*. — Il se dit aussi d'un écolier qui passe d'une classe à une plus haute : *Il était en troisième il est monté en seconde*. — Parvenir : *Monter au faîte des honneurs*. — S'élever, en parlant de l'air, de l'eau, etc. : *La rivière a monté cette année à une telle hauteur*. — *La chaleur lui a monté au visage*. — Figur. Hausser de prix, croître en valeur : *Le blé est monté*, *a monté jusqu'à vingt francs*. — Croître, s'accroître : *Sa cruauté*, *son avarice montèrent à un tel excès*. — Former un total de... *Toutes ces sommes montent* ou *se montent à...* — *Monter sur un vaisseau*, s'embarquer. — *Monter en chaire*, prêcher. — *Monter à cheval*, manier un cheval, lui faire faire le manége. Ainsi, on dit qu'*un jeune homme apprend à monter à cheval*, pour dire qu'il apprend à bien manier un cheval. — MONTER, v. a. Porter, transporter quelque chose en haut ou l'y élever. — Fig. Inspirer fortement une résolution à quelqu'un : *On lui a monté la tête sur ce*

objet. — *Monter un cheval*, être sur un cheval. *Il monte un cheval blanc.* — *Monter un cavalier*, lui fournir un cheval. — *Monter un ouvrage d'orfèvrerie*, *de menuiserie*, etc., en assembler toutes les pièces. — *Monter un diamant*, le mettre en œuvre. — *Monter une montre*, en bander le ressort.

MONTICULE, s. m., diminutif de *mont.* Petite montagne.

MONT-JOIE, s. f. (*mon-joa*) Monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire. — Autrefois, cri de guerre.

Mont-joie, s. m. Titre que portait le premier roi d'armes de France.

MONTOIR, s. m. (*mon-toar*) Pierre ou billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. — *Le côté du montoir*, le côté gauche du cheval; *le côté hors du montoir*, le côté droit.

MONTRE, s. f. Échantillon, morceau de quelque chose que l'on montre, pour faire voir de quelle nature est le reste. — Ce que les marchands exposent au-devant de leur boutique. — Lieu où les maquignons font voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre; et manière dont ils essaient et conduisent ces mêmes chevaux. — Apparence. — Fig. *Faire montre de son esprit*, *de son érudition*, en faire étalage. — Autrefois, la revue d'une armée, d'un régiment, et la paie qui se donnait aux soldats tous les mois. — Petite horloge de poche. — *Montre d'orgue*, les tuyaux qui paraissent au-dehors.

MONTRER, v. a. É, ÉE, p. (*montré*) Indiquer. — Faire voir, exposer aux yeux. — Laisser paraître: *Montrer un visage gai.* — Donner des marques de quelque chose: *Montrer du courage*, *de la faiblesse.* — Enseigner: *Montrer la grammaire*, *une langue.* — Faire connaître par preuve, prouver par raison. — Figur. *Se faire montrer au doigt*, se faire moquer de tout le monde. — *Montrer les talons*, s'enfuir. Il est pop. — v. pr. *Se montrer*, paraître, se faire voir. — *Se bien* ou *se mal montrer*, avoir une bonne ou une mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté.

MONTUEUX, EUSE, adject. (*mon-tu-eu*) *Pays montueux*, extrêmement inégal, et mêlé, d'espace en espace, de plaines et de collines, etc.

MONTURE, s. fém. Bête sur laquelle on monte pour aller d'un lieu à un autre. — Bois sur lequel sont montés le canon et la platine d'un fusil. On le dit aussi de différens autres ouvrages. — Travail d'un ouvrier qui a monté un ouvrage.

MONUMENT, s. m. (*mo-nu-man*) Marque publique pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre ou de quelque action célèbre. — Tombeau. En ce sens, il n'est d'usage que dans le style soutenu.

se MOQUER, v. pr. É, ÉE, p. (*se mo-ké*) Tourner en ridicule une personne ou une chose. — Mépriser, braver. — On dit fam., *vous vous moquez*, pour dire, vous n'agissez pas, vous ne parlez pas sérieusement.

MOQUERIE, s. f. (*mo-ke-ri-e*) Paroles ou actions par lesquelles on se moque. — Chose absurde, impertinente.

MOQUETTE, s. f. (*mo-kè-te*) Sorte d'étoffe veloutée.

MOQUEUR, EUSE, s. et adj. (*mo-keur*) Celui ou celle qui raille. On dit aussi, *air moqueur*, *humeur moqueuse.*

MORAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Espèce de tenailles avec lesquelles on pince le nez d'un cheval difficile à ferrer.

MORAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Fer plat attaché au couvercle d'un coffre; il porte un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

MORAINE, s. f. (*mo-rè-ne*) Laine détachée par la chaux de dessus la peau des moutons morts de maladie. — Au pl. Vers que l'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

MORAL, ALE, adj. Qui regarde les mœurs. — *Vertus morales*, qui ont pour principe les seules lumières de la raison. — *Assurance*, *certitude morale*, assurance vraisemblable, certitude telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie, fondée sur de fortes probabilités. — On dit subst., *le moral*, pour dire la disposition morale.

MORALE, s. f. La doctrine des mœurs. — Traité de morale.

MORALEMENT, adv. (*mo-ra-le-man*) Suivant les seules lumières de la droite raison. — *Moralement parlant*, vraisemblablement et selon toutes les apparences. On dit aussi, *cela est moralement impossible.*

MORALISER, v. n. (*mo-ra-li-zé*) Faire des réflexions morales.

MORALISEUR, s. m. (*mo-ra-li-zeur*) Qui affecte de parler morale. Il ne se dit guère qu'en plaisanterie.

MORALISTE, s. m. Auteur qui a écrit sur la morale.

MORALITÉ, s. fém. Réflexion morale. — Sens moral enveloppé sous un discours fabuleux. — Caractère moral d'une personne, ses mœurs, ses principes.

MORBIDE, adj. des deux g., t. de peinture, qui se dit de la chair mollement et délicatement exprimée. — En t. de médec., il est synonyme de *morbifique.*

MORBIDESSE, s. fém., t. de peinture

Mollesse et délicatesse des chairs dans une igure.

MORBIFIQUE, adj. des deux g. (*mor-bi-fi-ke*) t. de méd. Qui cause la maladie.

MORCEAU, s. m. (*mor-çô*) Partie d'une chose séparée du tout : *Un morceau d'étoffe*, *de pain*, *de terre*, *de musique.*

MORCELER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*mor-ce-lé*) Diviser par morceaux : *Morceler une terre*, *un héritage.* — Au part. *Style morcelé*, coupé par petites phrases, par opposition à un style périodique et nombreux.

MORDACHE, s. fém. Tenaille propre à remuer le gros bois dans le feu.

MORDACITÉ, s. f., t. didactique. Qualité corrosive d'un acide. — Figur. Médisance aigre et piquante.

MORDANT, ANTE, adj. (*mor-dan*) Qui mord. On appelle *bêtes mordantes*, le sanglier, le blaireau, le renard, le loup, etc. — Fig. *Acide*, *esprit*, *style mordant.*

Mordant, s. m. Vernis qui sert à retenir l'or en feuilles sur le cuivre, etc. — En t. d'imprimerie, petite pièce de bois à deux branches qui sert à arrêter la copie sur le visorium.

MORDICANT, ANTE, adj. (*mor-di-kan*) Âcre, picotant, corrosif. — Figur. Piquant, satirique.

MORDICUS, adv. pris du latin. Avec ténacité : *Soutenir mordicus son opinion.*

MORDIENNE (à la grosse), adv. Sans façon, sans finesse. Il est popul.

MORDILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Mordre légèrement et à plusieurs reprises.

MORDORÉ, ÉE, adject. Couleur brune, mêlée de rouge.

MORDRE, v. act. et n. DU, UE, p. *Je mords*, *tu mords*, *il mord ; nous mordons*, *vous mordez*, *ils mordent. Je mordais. Je mordis. Je mordrai. Mords. Que je morde. Que je mordisse. Mordant.* Serrer avec les dents. — Il se dit aussi des oiseaux, de quelques insectes et de la vermine. — Figur. Médire, censurer avec malignité. — On dit, en poésie, *Mordre la poussière*, pour dire être tué dans un combat.

MORE, s. m. Nom de peuple. — Fig. Dur, peu traitable. — Plusieurs disent au fém. *Moresque*, quelques autres, *Mauresse* ; l'Académie ne met ni l'un ni l'autre.

MOREAU, adj. m. (*mo-rô*) Il se dit d'un cheval extrêmement noir.

MORELLE, s. f. ou Tomate. (*mo-rè-le*) Plante. — Oiseau aquatique.

MORESQUE, adj. des deux g. (*mo-rès-ke*) Qui a rapport aux coutumes des Mores. — s. f. Danse à la manière des Mores. — Sorte de peinture faite de caprice. On dit aussi et plus souvent, *arabesque.*

MORFIL, s. m. Petites parties d'acier presque imperceptibles, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule. — Dents d'éléphant séparées du corps de l'animal, et avant qu'elles soient travaillées.

MORFONDRE, v. a. DU, UE, p. Refroidir, causer un froid qui pénètre.

se Morfondre, v. pr. Se refroidir. — Fig. Perdre du temps à attendre, à poursuivre une entreprise qui ne réussit point.

MORFONDURE, s. fém. Maladie qui vient aux chevaux, lorsqu'ils sont saisis de froid après avoir eu chaud.

MORGELINE ou ALSINE, s. f. Plante qui ressemble au mouron.

MORGUE, s. fém. (*mor-ghe*) Contenance grave et sérieuse où il paraît quelque fierté. — Endroit à l'entrée d'une prison, où le geôlier examine ceux qu'il écroue, afin de pouvoir les reconnaître. — A Paris, lieu où l'on expose à la vue du public les corps morts que l'on trouve dans la rivière ou ailleurs, pour qu'on puisse les reconnaître.

MORGUER, v. a. É, ÉE, p. (*mor-ghé*) Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant.

MORIBOND, ONDE, adj. (*mo-ri-bon*) Qui va mourir.

MORICAUD, AUDE, s. et adj. (*mo-ri-ko* Qui a le teint de couleur brune. Fam.

MORIE, *peau de morie ;* c'est ainsi qu'on appelle la peau des animaux qu'on jette à la voirie.

MORIGÉNER, v. a. É, ÉE, p. Former les mœurs. — Corriger, reprendre, remettre dans le devoir.

MORILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Sorte de champignon.

MORILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Raisin noir. — Au pl. Émeraudes brutes qu'on vend au marc.

MORINE, s. f. Plante de Perse.

MORION, s. m. Sorte d'armure de tête plus légère que le casque. Il ne se dit qu'en parlant de l'armure de l'ancienne chevalerie. — Ancienne punition militaire.

MORNE, adj. des deux g. Triste, pensif, mélancolique. — On dit fig. d'un temps obscur et couvert, que *c'est un temps triste et morne.* On dit aussi *une couleur morne*, *un morne silence.* — s. m. En Amérique, petite montagne.

MORNÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des lions et autres animaux, sans dents, bec, langue, griffes ni queue.

MORNIFLE, s. f. Coup de la main sur le visage. Il est bas.

MOROSE, adject. des deux g. (*mo-ro-ze*) Chagrin, bizarre : *Homme*, *caractère morose.*

MOROSITÉ, s. f. Caractère morose.

MORS, s. m. (*môr*) Partie de la bride qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. — *Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval devenu furieux et insensible au mors, en sorte qu'on ne peut plus le retenir.

MORSURE, s. f. Plaie, meurtrissure faite en mordant.

MORT, s. f. (*mor*) La fin, la cessation de la vie. — Il se dit, par exagération, des grandes douleurs : *La goutte lui fait souffrir mille morts.* — On le dit aussi des grands chagrins : *Ce fils dénaturé lui donne la mort.* — *Mort civile*, privation des droits et des avantages de la société civile. — En t. de religion, on appelle *la mort de l'ame*, l'état où l'ame tombe par le péché. — *Faire une belle mort*, *une mort chrétienne*, mourir avec tous les sentimens d'un vrai chrétien. — *Être à l'article de la mort*, à l'agonie. — *Mettre à mort*, faire mourir.

MORT, TE, s. Celui ou celle qui cesse de vivre.

MORTADELLE, s. f. (*mor-ta-dè-le*) Gros saucisson qui vient d'Italie.

MORTAILLABLE, adj. des deux g. (mouillez les *ll*) Il se disait des serfs dont le seigneur héritait.

MORTAISE, s. f. (*mor-té-ze*) Entaillure faite dans une pièce de bois pour y recevoir un tenon.

MORTALITÉ, s. fém. Condition de ce qui est sujet à la mort. — La mort de quantité d'hommes ou d'animaux qui meurent d'une même maladie.

MORTE-EAU, s. f., t. de marine. Basse marée entre la nouvelle et la pleine lune.

MORTEL, ELLE, adj. Qui cause la mort : *Poison mortel.* — Qui est sujet à la mort : *Tous les hommes sont mortels.* — Extrême, excessif dans son genre : *Haine mortelle.* — Il est aussi subst. et signifie *homme* : *C'est un heureux mortel.*

MORTELLEMENT, adv. (*mor-tè-le-man*) A mort : *Il a été blessé mortellement.* — Grièvement, excessivement.

MORTE-SAISON, s. f. Temps où l'artisan manque d'ouvrage.

MORT-GAGE, s. masc. Gage dont jouit le créancier, sans que les fruits soient imputés sur la dette.

MORTIER, s. m. (*mor-tié*) Mélange de terre, de sable avec de l'eau ou avec de la chaux éteinte dans l'eau. — Sorte de vase de métal, de pierre, etc., dont on se sert pour y piler certaines choses. — Pièce d'artillerie pour lancer des bombes. — Espèce de bonnet rond que le chancelier de France et les présidens des parlemens portaient aux jours de cérémonie, pour marque de leur dignité.

MORTIFÈRE, adj. des deux g. Qui cause la mort : *Poison, suc mortifère.* Il n'est guère d'usage que dans le style didactique.

MORTIFIANT, ANTE, adj. (*mor-ti-fi-an*) Qui mortifie en causant du chagrin, de la confusion.

MORTIFICATION, s. fém. (*mor-ti-fi-ka-cion*) Action par laquelle on mortifie son corps, ses sens, ses passions. — Chagrin qu'on donne à quelqu'un par quelque réprimande ou par quelque procédé dur. — En t. de chirurgie, état des chairs qui sont près de se gangrener.

MORTIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*mor-ti-fi-é*) Faire que la viande devienne plus tendre. — Figur. Affliger son corps par des macérations. — Causer du chagrin à quelqu'un par quelque réprimande, ou par quelque procédé dur et fâcheux.

MORTUAIRE, adjectif des deux g. (*mor-tu-è-re*) Appartenant au service funèbre. Il ne se dit qu'avec *drap*, *extrait* et *registre*.

MORUE, s. f. Poisson de mer dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve. — *Une poignée de morue*, deux morues jointes ensemble.

MORVE, s. f. Excrément visqueux qui sort par les narines. — Maladie contagieuse à laquelle les chevaux sont sujets.

MORVEUX, EUSE, adj. (*mor-veu*) A qui la morve paraît. — *Cheval morveux*, qui a la morve.

MORVEUX, EUSE, s., t. de mépris, en parlant d'un enfant. Il est fam.

MOSAÏQUE, adj. des deux g. (*mo-za-i-ke*) Qui vient de *Moïse.* — s. f. Ouvrage de pièce de rapport qui représente des figures, des paysages, etc.

MOSCATELINE, s. f. ou HERBE MUSQUÉE. Plante qu'on trouve dans les prés et sur le bord des ruisseaux.

MOSQUÉE, s. fém. (*mos-ké-e*) Lieu où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières.

MOT, s. m. (Le *t* ne se prononce que devant une voyelle, et quelquefois à la fin de la phrase.) Parole, terme. — Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles : *Je vous expliquerai cela en deux, trois, quatre mots.* L'usage ne va pas plus loin, et l'on ne dit pas, *en cinq mots.* — Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose. — Sentence, apophthegme. — En t. de guerre, mot donné par le commandant pour que ceux qui sont du même parti puissent se reconnaître. — Dans une énigme, une devise, le nom de la chose décrite. — *Bon mot*, mot ingénieux, vif et plaisant. — *Traîner ses mots*, parler très-lentement. — *Trancher le mot*, après avoir hésité quelque temps, dire nettement ce que l'on pense. — *Prendre quelqu'un au mot*, accepter ses offres. — *En un mot*, adv. En peu de mots. — *Mot à mot*, adv. Sans aucun chan-

gement. — *Mot pour mot*, adv. En rendant le sens de chaque mot : *Traduire mot pour mot.*

MOTELLE ou MOTEILLE, s. f. (*mo-tè-le*) Petit poisson d'eau douce.

MOTET, s. m. (*mo-tè*) Paroles latines à l'usage de l'Eglise, mises en musique.

MOTEUR, TRICE, s. et adj. Qui donne le mouvement : *Dieu est le principal moteur de toutes choses.* — On dit fig., *il fut le principal moteur de cette entreprise.* — Au fém., il ne s'emploie qu'adjectivement : *Vertu*, *faculté*, *puissance motrice.* — En t. de mécanique, on appelle *moteur*, une puissance qui met un corps ou une machine en mouvement.

MOTIF, s. m. Ce qui porte à faire quelque chose. — *Motif de crédibilité*, ce qui porte à croire, surtout en matière de religion.

MOTION, s. f. (*mo-cion*) t. didact. Mouvement, action de mouvoir. — Proposition faite dans une assemblée.

MOTIVER, v. a. É, ÉE, part. (*mo-ti-vé*) Rapporter les motifs d'un avis.

MOTTE, s. f. (*mo-te*) Petit morceau de terre détaché du reste de la terre. — Butte, éminence de terre. En ce sens, il est vieux. — Terre qui tient aux racines d'un arbre qu'on déplante. — Tan qui ne peut plus servir à préparer les cuirs, que les tanneurs accommodent en petits pains ronds, et qu'on brûle dans certains endroits.

SE MOTTER, v. pr. En parlant des perdrix, se cacher derrière des mottes de terre.

MOTUS. (*mo-tuce*) Expression familière, par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire.

MOU, s. m. Poumon de veau ou d'agneau.

MOU, MOLLE, adj. (Autrefois on disait *mol* au singulier masculin, et *mols* au plur.) Qui cède facilement au toucher. — Fig. Qui a peu de vigueur. — Efféminé et gâté par les délices. — Indolent, qui ne prend rien à cœur.

* Il fait au pl. masculin, *mous*, et au fém. *molles*. Le masculin ne doit jamais précéder le subst. ; le féminin peut quelquefois, et quelquefois même il doit marcher devant : *Molle oisiveté*, et non pas *oisiveté molle.*

MOUCHARD, s. m. (*mou-char*) Espion qui s'attache à suivre secrètement une personne pour en donner des nouvelles.

MOUCHE, s. f. Petit insecte ailé. — Petit morceau de taffetas noir que les dames se mettaient autrefois sur le visage. — Constellation de l'hémisphère méridional. — Espion de police. — *Pied de mouche*, écriture mal formée.

MOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*mou-ché*) Presser les narines pour en faire sortir la morve. — Ôter le bout du lumignon d'une chandelle, etc., lorsqu'il l'empêche de bien éclairer. — Espionner : *La police l'a fait moucher.*

MOUCHEROLLE, s. m. Petit oiseau.

MOUCHERON, s. m. Petite mouche. — Lumignon d'une chandelle qui brûle.

MOUCHETER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*mou-che-té*) Faire de petites marques rondes sur une étoffe. — Au part. il signifie la même chose que *Tacheté*, en parlant de certains animaux.

MOUCHETTES, s. fém. pl. (*mou-chè-te*) Instrument pour moucher les chandelles.

MOUCHETURE, s. fém. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. — Il se dit aussi des taches naturelles qui se trouvent sur la peau de quelques animaux.

MOUCHEUR, s. masc. Celui qui mouchait les chandelles au théâtre.

MOUCHOIR, s. masc. (*mou-choar*) Linge dont on se sert pour se moucher.

MOUCHON, s. m. Bout de mèche brûlée.

MOUCHURE, s. f. Bout du lumignon d'une chandelle lorsqu'on l'a mouchée.

MOUDRE, v. a. MOULU, UE, p. et adj. *Je mouds*, *tu mouds*, *il moud ; nous moulons. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Qu'il moule. Moulant.* Broyer, mettre en poudre par le moyen de la meule. — v. n. Moudre du blé.

MOUE, s. f. Grimace que l'on fait par dérision ou par mécontentement.

MOUÉE, s. f. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE, s. f. (*mou-è-te*) Oiseau de mer.

MOUFFETTE ou MOFFETTE, s. f. (*mou-fè-te*) Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les souterrains des mines. — On le dit en général de toutes les exhalaisons dangereuses.

MOUFLARD, ARDE, s. (*mou-flar*) Qui a le visage gros et rebondi. Il est fam.

MOUFLE, s. f. Gros gant de cuir où il n'y a que le pouce de séparé. Vieux mot.

MOUFLE, s. m. Assemblage de plusieurs poulies, par le moyen desquelles on multiplie la force mouvante. — Vaisseau de chimie qui sert à exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche.

MOUFLÉ, ÉE, adj. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Poulie mouflée*, qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres. C'est la même chose que *moufle.*

MOUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Fond propre pour jeter l'ancre.

MOUILLE-BOUCHE, s. f. Espèce de poire qui a beaucoup d'eau.

MOUILLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Tremper, humecter, rendre moite et humide. — En t. de mer, jeter l'ancre pour arrêter le vaisseau. — En t. de grammaire, prononcer mollement les *ll*, le *gn*, comme dans *bataille*, *agneau.*

MOUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) Mor-

ceau de pain long et mince pour manger les œufs frais à la coque.

MOUILLOIR, s. m. (mouillez les *ll*) Petit vase où l'on trempe le bout des doigts en filant.

MOUILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Action de mouiller ou état de ce qui est mouillé.

MOULAGE, s. masc. Action de mouler du bois. — Action de jeter au moule.

MOULE, s. f. Petit poisson à coquille.

Moule, s. m. Matière préparée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc., que l'on y verse tout fondus ou liquides.

MOULER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mou-lé*) Jeter en moule. — *Mouler un bas-relief, une statue*, y appliquer du stuc, du plâtre, afin qu'ils en prennent l'empreinte, et qu'ils puissent servir de moule pour en faire de semblables. — *Mouler du bois*, mesurer une voie de bois dans la membrure. — Fig. et fam. *Se mouler sur quelqu'un*, le prendre pour modèle.

MOULEUR DE BOIS, s. masc. Officier de police qui visite le bois qu'on vend, qui le moule.

MOULIN, s. m. (*mou-lin*) Machine à moudre du grain, etc.

MOULINAGE, s. m. Préparation de la soie, en la faisant passer au moulin.

MOULINÉ, ÉE, adj. Il se dit du bois gâté par les vers.

MOULINET, s. m. (*mou-li-nè*) Diminutif de *moulin*. Il n'est plus en usage dans ce sens. — Tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux. — Certaines machines dont on se sert pour travailler à la monnaie. — *Faire le moulinet avec une épée, un bâton à deux bouts*, les manier en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

MOULINIER, s. m. (*mou-li-nié*) Ouvrier qui met sur le moulin la soie des bobines.

MOULT, adv. Beaucoup, en grande quantité. Il est vieux.

MOULU, UE, adj. et part. Voyez Moudre.

MOULURE, s. f. Ornement d'architecture, simple et uni.

MOURANT, ANTE, adj. (*mou-ran*) Qui se meurt. — Fig. Languissant et passionné : *Yeux mourans.*

Mourant, s. m. Qui meurt.

MOURIR, v. n. MORT, MORTE, p. et adj. [Il prend *être* aux temps composés] *Je meurs, tu meurs, il meurt; nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais. Je mourus. Je mourrai. Je mourrais. Meurs. Que je meure. Que je mourusse.* Cesser de vivre. — On dit par exagération, *mourir de chaud, de froid, d'impatience, de chagrin, de faim*, etc. — On dit encore, *sa gloire, son nom, son ouvrage ne mourra jamais.* — Il se dit des arbres et des plantes : *Ces arbres meurent tous.* — Il se dit encore de certaines choses dont le mouvement finit peu à peu : *Votre feu, la lampe se meurt.* — *Mourir de sa belle mort*, de sa mort naturelle. — *Mourir au lit d'honneur*, être tué à la guerre, en faisant son devoir. — *Mourir dans les formes*, en se faisant traiter selon les règles de la médecine. — *Mourir au péché, à ses passions*, renoncer au péché, vaincre ses passions. — On dit d'un homme qui traîne ses paroles et qui parle trop lentement, que *les paroles meurent dans sa bouche ;* et d'un homme privé des droits et des avantages de la société, qu'*il est mort civilement.*

se Mourir, v. pr. Être sur le point de mourir. — Au participe, on dit d'un homme qui a pris le parti de la retraite, qu'*il est mort au monde.* — On appelle *Mort-bois*, les épines, les ronces et le bois blanc qui ne peut servir aux ouvrages ; et *bois mort*, tout le bois qui est effectivement séché sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre. — On appelle aussi *eau morte*, l'eau qui ne coule point, telle que celle des étangs ; et *morte-eau*, les marées quand elles sont les plus basses : ce que l'on dit par opposition au *vif de l'eau*, qui se dit des marées quand elles sont les plus hautes. — *Argent mort*, dont on ne tire aucun profit. — *Saison morte*, certain temps de l'année où le commerce, les affaires, le débit, ne sont pas si actifs que dans un autre temps.

MOURON ou ANAGALLIS, s. m. Plante qui sert principalement à la nourriture des oiseaux.

MOUSQUET, s. masc. (*mous-kè*) Arme à feu. — On dit fam., *porter le mousquet*, être simple soldat.

MOUSQUETADE, s. f. Coup de mousquet. En ce sens, il vieillit. — Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment. On dit plutôt *Mousquèterie.*

MOUSQUETAIRE, s. m. (*mous-ke-tè-re*) Soldat à pied qui portait le mousquet.

MOUSQUETERIE, s. f. (*mous-ke-te-rî-e*) Décharge de plusieurs mousquets ou fusils tirés en même temps.

MOUSQUETON, s. m. (*mous-ke-ton*) Espèce de fusil dont le canon est court.

MOUSSE, s. f. Espèce d'herbe fort épaisse et fort menue. — Écume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs quand on les bat.

Mousse, adj. des deux g. (*mou-ce*) Il se dit des ferremens dont la pointe et le tranchant sont usés. Il vieillit. On dit *émoussé.*

Mousse, s. masc. Petit garçon servant dans l'équipage d'un vaisseau.

MOUSSELINE, s. f. (*mou-ce-li-ne*) Toile de coton très-fine et très-claire.

MOUSSER, v. n. É, ÉE, p. (*mou-cé*) Il se dit des liqueurs sur lesquelles il se forme de la mousse.

MOUSSERON, s. m. (*mou-ce-ron*) Espèce de petit champignon qui vient sous la mousse au printemps.

MOUSSEUX, EUSE, adj. (*mou-ceu*) Qui fait beaucoup de mousse : *Vin mousseux*.

MOUSSON, s. f. (*mou-çon*) Saison dans laquelle soufflent certains vents réglés et périodiques de la mer des Indes, nommés aussi *moussons*.

MOUSSU, UE, adjectif. (*mou-çu*) Qui est couvert de mousse : *Arbre moussu*.

MOUSTACHE, s. f. Barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. — Poils que les chats, les lions et quelques autres animaux ont autour de la gueule.

MOUSTIQUE, s. f. (*mous-ti-ke*) Petit insecte d'Afrique et d'Amérique dont la piqûre est très-douloureuse.

MOÛT, s. m. (*moû*) Vin doux et nouvellement fait.

MOUTARDE, s. f. Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût ou avec du vinaigre. — La graine même de sénevé.

MOUTARDIER, s. m. (*mou-tar-dié*) Petit vase servant à mettre la moutarde. — Celui qui fait et vend de la moutarde.

MOUTIER, s. m. (*mou-tié*) Église. Il est vieux.

MOUTON, s. m. Belier châtré que l'on engraisse. — Peau de mouton préparée. — Gros billot de bois armé de fer, avec quoi l'on enfonce des pieux. — Au pl. quatre piliers du train d'un carrosse, qui servent à en soutenir les soupentes. — Vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières.

MOUTONNER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*mou-to-né*) Rendre frisé et annelé comme la laine du mouton. Il n'est guère usité qu'au participe : *Tête moutonnée*. — v. n. Il se dit des eaux qui commencent à s'agiter et à blanchir.

MOUTONNIER, IÈRE, adj. (*mou-to-nié*) Qui a la nature et le caractère des moutons. Qui fait ce qu'il voit faire. Il est fam.

MOUTURE, s. fém. L'action de moudre du blé, et le salaire que prend le meunier. — Mélange du froment, du seigle et de l'orge par tiers.

MOUVANCE, s. f. Dépendance d'un fief qui relève d'un autre.

MOUVANT, ANTE, adj. (*mou-van*) Qui a la puissance de mouvoir. En ce sens, il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Force mouvante*. — Il se dit aussi des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, et où l'on enfonce aisément. — Il se disait encore des terres qui relevaient d'un fief. — *Tableau mouvant*, où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. — En t. de blason, il se dit des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu, dont elles semblent sortir.

MOUVEMENT, s. m. (*mou-ve-man*) Transport d'un corps d'un lieu dans un autre. — Changement de poste, marche et contre-marche d'une armée. — Passion ou affection de l'âme : *Mouvement volontaire* ou *involontaire*. — En musique, manière de battre la mesure. — Ressort d'une horloge, d'une montre. — Dans l'art oratoire, figures pathétiques propres à exciter les grandes passions. — Agitation, fermentation dans les esprits, disposition à la révolte : *Il y a des mouvemens dans cette province*. — *Se donner bien du mouvement*, agir, intriguer.

MOUVER, v. a. É, ÉE, p., t. de jardinage. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, y donner une espèce de labour.

MOUVOIR, v. a. MU, UE, p. (*mou-voar*) *Je meus*, *tu meus*, *il meut ; nous mouvons*, *vous mouvez*, *ils meuvent. Je mouvais. Je mus. Je mouvrais. Meus. Que je meuve. Que nous mouvions. Que je musse.* Remuer, faire changer de place. — Dans le moral, exciter, faire agir. — v. pr. Se mettre en mouvement.

MOXA, s. m., mot chinois. Espèce d'absinthe très-velue dont les Chinois brûlent le duvet sur les parties affectées de douleur pour en obtenir la guérison. — *Appliquer le moxa*, brûler légèrement une partie affectée de douleur, au moyen d'une substance de la nature du moxa, pour exciter le genre nerveux et changer le siége d'une irritation.

MOYEN, ENNE, adj. (*moa-ien*) Qui est de médiocre grandeur. — Ce qui est entre deux extrémités. — *Auteurs du moyen âge*, auteurs qui ont écrit depuis la décadence de l'empire romain jusque vers la fin du dixième siècle. — *Auteurs de la moyenne latinité*, auteurs qui ont écrit depuis le règne de Sévère, jusqu'à la décadence de l'empire. — *Médaille de moyen bronze*, médaille de bronze d'une médiocre grandeur.

MOYEN, s. m. Ce qui sert pour parvenir à une fin. — Pouvoir, faculté de faire une chose. — Facultés naturelles : *Cet orateur a de grands moyens*. — Au pl. Richesses, commodités. — En t. de pratique, les raisons qu'on apporte pour obtenir ce qu'on demande.

MOYENNANT, prép. (*moa-ié-nan*) Au moyen de.

MOYENNEMENT, adv. (*moa-iè-ne-man*) Médiocrement. Il est vieux.

MOYENNER, v. a. É, ÉE, p. (*moa-ié-né*) Procurer quelque chose par son entremise. Il vieillit.

MOYEU, s. m. (*moa-ieu*) [Au pl. *moyeux*] Partie du milieu de la roue où l'on emboîte les raies. — Espèce de prune. — Jaune d'œuf.

MOZARABE, s. m. et adj. Chrétien d'Espagne venu des Mores et des Sarrasins. — On

dit aussi, *Mozarabique*, adj. : *Missel mozarabique.*

MUABLE, adj. des deux g. Inconstant, sujet au changement.

MUANCE, s. f., t. de musique. Le changement d'une note en une autre.

MUCILAGE, s. m. Matière épaisse et visqueuse qui sort de certaines plantes.

MUCILAGINEUX, EUSE, adj. (*mu-ci-la-ji-neu*) Qui contient du mucilage.

MUCOSITÉ, s. f. (*mu-ko-zi-té*) Humeur épaisse de la nature de la morve.

MUCRONÉ, ÉE, adj., t. de botan. Terminé brusquement par une pointe aiguë.

MUE, s. f. Le changement qui arrive naturellement aux oiseaux quand le plumage leur tombe. — Les dépouilles d'un animal qui a mué : *La mue du cerf*, le bois qu'il a mis bas. *La mue du serpent*, la peau qu'il laisse. — Temps où ces changemens arrivent. — Lieu obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

MUER, v. n. (*mu-é*) Changer de poil, de plumage. — Il se dit aussi des serpens lorsqu'ils quittent leur peau, et des jeunes garçons dont la voix change.

MUÉ, ÉE, adj. *Oiseau mué. Voix muée.*

MUET, ETTE, s. et adj. (*mué*) Qui ne peut parler. — Qui ne parle point, ou par malice, ou par crainte, ou par honte. Se dit des choses : *Scène muette*, *jeu muet.* — T. de gramm., se dit de l'*h* et de l'*e* qu'on prononce peu ou point.

MUETTE, s. f. (*muè-te*) Maison bâtie dans une capitainerie des chasses, soit pour y garder les mues des cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, quand ils sont en mue.

MUFLE, s. m. L'extrémité du museau de certains animaux, comme le bœuf, le lion, le tigre et le léopard. On dit *groin*, en parlant d'un cochon ; et *museau*, en parlant d'un chien, d'un renard, etc. — *Mufle de veau*, plante. *Mufle de lion*, petite fleur. — Au pl. Ornemens de sculpture qui représentent un mufle.

MUFTI, s. m. Chef de la religion mahométane.

MUGE, s. m. Poisson de mer. — Il y a aussi des *muges* de rivière et d'étang. — *Mugeolant*, sorte de poisson de mer.

MUGIR, v. n. Il se dit proprement du cri des taureaux, des bœufs et des vaches ; et fig. des vents et des flots.

MUGISSANT, ANTE, adject. (*mu-ji-çan*) Qui mugit, au propre et au figuré.

MUGISSEMENT, s. m. (*mu-ji-ce-man*) Cri que font les taureaux et les vaches. — On dit au fig., *Le mugissement de la mer*, *des vagues*, *des vents.*

MUGUET, s. m. (*mu-ghè*) Plante dont la fleur est odoriférante. — Qui affecte d'être paré, galant auprès des dames. En ce sens, il est fam.

MUGUETER, v. a. É, ÉE, p. Faire le galant auprès des dames. Il est fam.

MUID, s. m. (*mui*) Mesure pour les liquides, les grains, le sel, le charbon, etc. — Le vaisseau qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur.

MULÂTRE, s. et adj. des deux g. (*mu-lâ-tre*) Il se dit en parlant de ceux qui sont nés d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse.

MULCTER, v. a. É, ÉE, p., t. de jurisprudence. Condamner à quelque peine, punir.

MULE, s. f. Femelle de même nature que le mulet. — Pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. — Chaussure sans quartier, à l'usage des femmes. — Au plur. Engelures qui viennent aux talons.

MULET, s. m. (*mu-lè*) Animal engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre point. — Poisson de mer. — En t. de marine, vaisseau de moyenne grandeur.

MULETIER, s. m. (*mu-le-tié*) Valet qui panse les mulets, et qui a soin de les charger et de les conduire.

MULETTE, s. f. (*mu-lè-te*) t. de fauconnerie. Le gésier des oiseaux de proie. — En t. de marine, bâtiment de pêcheur en usage en Portugal.

MULOT, s. m. (*mu-lo*) Espèce de rat qui vit sous terre.

MULTICAPSULAIRE, adject. des deux g. t. de botan. Qui a plusieurs capsules.

MULTICAULE, adj., t. de botan. A plusieurs tiges.

MULTIFIDE, adj. des deux g., t. de botan. Il se dit des feuilles des calices et des pétales divisés profondément par plusieurs incisions.

MULTIFLORE, adject. des deux g., t. de botan. Qui porte plusieurs fleurs.

MULTIFORME, adj. Qui a plusieurs formes.

MULTILOBÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Divisé en plusieurs lobes par des sinus obtus.

MULTILOCULAIRE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a plusieurs loges.

MULTINOME, s. m. Voyez POLYNOME.

MULTIPARTI, IE, adj., t. de botanique Divisé profondément en plusieurs lanières oblongues.

MULTIPLE, s. masc. et adj. Il se dit d'un nombre qui en contient plusieurs fois un autre exactement : *Six est multiple de deux.*

MULTIPLIABLE, adj. des deux g. Qui peut être multiplié.

MULTIPLICANDE, s. m., t. d'arithmétique. Nombre à multiplier par un autre.

MULTIPLICATEUR, s. m., t. d'arithmétique. Nombre par lequel on en multiplie un autre.

MULTIPLICATION, s. f. (*mul-ti-pli-ka-cion*) Augmentation en nombre. — Opération d'arithmétique par laquelle on multiplie un nombre par un autre nombre.

MULTIPLICITÉ, s. f. Nombre indéfini de choses diverses.

MULTIPLIER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*mul-ti-pli-é*) Augmenter une quantité, un nombre. — En t. d'arithmétique, répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. — v. n. Croître en nombre. — On dit aussi, *se multiplier*.

MULTITUDE, s. f. Grand nombre: *Multitude d'hommes, d'animaux, de livres. Une grande multitude de peuple. Une multitude de dangers nous environne*, et non pas *nous environnent*. Le verbe doit se rapporter à *multitude*. — Dans le sens absolu et sans régime il signifie, le peuple, le vulgaire: *Il ne faut pas toujours suivre les opinions de la multitude*.

MULTIVALVÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des capsules qui ont plusieurs valves ou panneaux.

MULTIVALVES, s. f. pl. Genre de coquilles et de plantes qui s'ouvrent en plusieurs valves. Il est aussi adj.: *Coquilles multivalves*.

MUNICIPAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitans formant une municipalité. — Qui appartient à la coutume d'un pays particulier: *Lois municipales*.

MUNICIPALITÉ, s. f. Circonscription de terrain administrée par des officiers civils appelés *Municipaux*. — Corps de ces officiers. — Lieu de leur réunion.

MUNICIPE, s. m. Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitans participaient au droit de bourgeoisie romaine.

MUNIFICENCE, s. f. (*mu-ni-fi-can-ce*) Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. Il ne s'emploie que dans le style soutenu: *Munificence royale*.

MUNIR, v. a. I, IE, p. Pourvoir des choses nécessaires. — On dit fig., *se munir de patience, de courage*.

MUNITION, s. f. (*mu-ni-cion*) Provision des choses nécessaires dans une armée. En ce sens, il ne se dit qu'au pl. — *Pain de munition*, le pain que l'on distribue chaque jour aux soldats.

MUNITIONNAIRE, s. m. (*mu-ni-cio-nère*) Celui qui est commis pour avoir soin des munitions nécessaires à la subsistance des troupes.

MUQUEUX, EUSE, adj. (*mu-keu*) Qui a de la mucosité.

MUR, s. m. Ouvrage de maçonnerie destiné à clore. — *Gros mur*, un des murs principaux, sur lesquels porte tout le bâtiment. — *Mur de refend*, qui sépare les pièces de l'intérieur d'un bâtiment. — *Mur d'appui*, qui n'est qu'à hauteur d'appui, environ trois pieds. — — *Mettre un homme au pied du mur*, le forcer de prendre un parti. Fam.

MÛR, MÛRE, adj. Il se dit proprement des fruits de la terre, qui sont en saison d'être cueillis ou mangés. — On dit fig. *âge mûr*, celui qui suit la jeunesse. — *Homme, jugement, esprit mûr*, sage. — *Délibération mûre*, où tout a été pesé.

MURAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Mur. — Dans les mines de charbon de terre, partie de la roche sur laquelle la couche du charbon est appuyée. Elle s'appelle aussi *le sol de la mine*.

MURAL, ALE, adjectif. *Couronne murale*, qu'on donnait chez les Romains à ceux qui, dans un assaut, avaient monté les premiers sur les murs d'une ville assiégée. — En t. de botanique, *plantes murales*, qui croissent sur les murs.

MÛRE, s. f. Fruit du mûrier.

MÛREMENT, adv. (*mû-re-man*) Avec beaucoup de réflexion, d'attention.

MURÈNE, s. f. Poisson de mer, qui ressemble beaucoup à une anguille.

MURER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mu-ré*) Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie.

MUREX, s. m. (*mu-rèkce*) Mot emprunté du latin. Espèce de coquillage hérissé de pointes. — Plante.

MURIATE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide muriatique avec différentes bases.

MURIATIQUE, adj. m. (*mu-ri-a-ti-ke*) Il se dit d'un acide particulier qu'on nommait autrefois *acide marin*.

MÛRIER, s. m. (*mû-rié*) Arbre qui porte les mûres.

MURIQUÉ, ÉE, adj., t. de botan. Couvert de pointes larges et aiguës.

MÛRIR, v. n. I, IE, p. (*mû-rir*) Devenir mûr. — v. a. Rendre mûr. — Il se dit fig. des affaires au neut. et des personnes, tant au neutre qu'à l'actif: *Il faut laisser mûrir cette affaire. C'est un esprit qui mûrira avec le temps*.

MURMURATEUR, s. m. Celui qui murmure.

MURMURE, s. m. Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps. — Plus ordinairement, bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. — Bruit léger des eaux et des vents.

MURMURER, v. n. (*mur-mu-ré*) Se plaindre sourdement. — Il se dit aussi du bruit sourd qui court d'une affaire, d'une nouvelle, et de celui des eaux et des vents.

MURUCUIA, s. m. Plante du Mexique.

MUSARAIGNE, s. f. (*mu-za-rè-gne*, mouillez le *gn*) Petit animal quadrupède.

MUSARD, ARDE, s. et adj. (*mu-zar*) Qui s'arrête, qui s'amuse partout. Il est fam.

MUSC, s. m. (*muske*) Animal gros comme un petit chevreuil. — Liqueur odorante contenue dans une bourse qu'il a près du nombril.

MUSCADE, s. f. Noix aromatique produite par le muscadier.

MUSCADELLE, s. f. (*mus-ka-dè-le*) Espèce de poire qui sent un peu le musc.

MUSCADET, s. m. (*mus-ka-dè*) Sorte de n qui a quelque goût de muscat.

MUSCADIER, s. m. (*mus-ka-dié*) Arbre qui porte la muscade.

MUSCADIN, s. m. (*mus-ka-din*) Pastille à manger, où il entre du musc.

MUSCARI, s. m. Plante bulbeuse, dont les fleurs sont en grelot et d'une odeur agréable.

MUSCAT, ADE, adj. (*mus-ka*) Il se dit de certaines choses qui ont une sorte de parfum : *Raisin, vin muscat. Noix, rose muscade.* On dit subst. *Boire du muscat.*

MUSCLE, s. m. Partie charnue et fibreuse, qui est l'organe des mouvemens de l'animal.

MUSCLÉ, ÉE, adj. Qui a les muscles bien marqués. Il se dit principalement en t. de peinture et de sculpture.

MUSCOSITÉ, s. f. (*mus-ko-zi-té*) Espèce de mousse ou de velouté qui se trouve dans le ventricule des animaux qui ruminent.

MUSCULAIRE, adj. des deux g. (*mus-ku-lè-re*) t. d'anatomie. Qui appartient aux muscles, qui en dépend.

MUSCULE, s. m., t. d'antiq. Machine de guerre des anciens. — s. f. En anatomie, nom de deux veines de la cuisse; l'une interne, l'autre externe.

MUSCULEUX, EUSE, adj. (*mus-ku-leu*) Où il y a beaucoup de muscles. — On dit d'un homme qui a les muscles très-apparens et très-forts, qu'*il est musculeux.*

MUSE, s. f. t. de myth. Chacune des neuf déesses qui président aux arts libéraux : *Invoquer les muses.* — Génie inspirateur, talens poétique : *Sa muse est enjouée, grave*, pour dire que sa poésie est enjouée, grave. — Fig. Les belles-lettres, la poésie. — *Les nourrissons, les favoris des muses*, les poètes. — En t. de vénerie, c'est le commencement du rut des cerfs.

MUSEAU, s. m. (*mu-zô*) Cette partie de la tête du chien et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. — On le dit quelquefois des personnes par mépris ou par plaisanterie, et populairement.

MUSÉE, s. m. Lieu destiné à l'étude, à rassembler les monumens des beaux-arts.

MUSELER. Voyez Emmuseler.

MUSELIÈRE, s. f. (*mu-ze-liè-re*) Ce qu'on met à quelques animaux pour les empêcher de mordre ou de paître, etc.

MUSER, v. n. (*mu-zé*) S'amuser à des riens : *cet homme ne fait que muser.* — En t. de vénerie, il se dit du cerf qui est prêt d'entrer en rut.

MUSEROLLE, s. f. (*mu-ze-ro-le*) La partie de la bride d'un cheval, qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE, s. f. (*mu-zè-te*) Instrument de musique champêtre. — Air fait pour cet instrument.

MUSÉUM, s. m., t. d'antiquité. Lieu consacré aux Muses. Aujourd'hui on lui donne le même sens qu'au mot *Musée.*

MUSICAL, ALE, adj. (*mu-zi-kal*) Qui appartient à la musique.

MUSICALEMENT, adv. (*mu-zi-ka-le-man*) Selon les régles de la musique.

MUSICIEN, IENNE, s. (*mu-zi-ciein*) Celui ou celle qui sait l'art de la musique, ou qui l'exerce.

MUSIQUE, s. f. (*mu-zi-ke*) La science qui traite du rapport et de l'accord des sons. — L'art de composer des chants, des airs. — Le chant même, et concert de voix et d'instrumens. — Corps de musiciens qui ont coutume de jouer ensemble. — *Note de musique*, marque dont on se sert pour faire connaître les divers tons de la musique.

MUSQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mus-ké*) Parfumer avec du musc. Au part. *Fruit musqué*, qui sent un peu le musc. — *Paroles musquées*, obligeantes et flatteuses. Fam. — *Fantaisies musquées*, singulières et bizarres. Familier.

se MUSSER, v. pr. É, ÉE, p. (*mu-cé*) Se cacher. Il est vieux.

MUSSITATION, s. f. Dans les fièvres ataxiques, mouvement des lèvres du malade, qui semble parler à voix basse.

MUSULMAN, s. m. (*mu-zul-man*) Titre que prennent les mahométans, et qui signifie en langage turc, *vrai croyant.* — Il est aussi adj.: *La religion musulmane.*

MUSURGIE, s. f. (*mu-zur-ji-e*) t. de musique. Art d'employer à propos les consonnances et dissonances.

MUTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est sujet à changer.

MUTATION, s. f. (*mu-ta-cion*) t. de jurisprudence. Changement.

MUTILATION, s. f. (*mu-ti-la-cion*) Retranchement d'une partie du corps. — On dit

fig., *la mutilation d'un ouvrage, d'un tableau.*

MUTILER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*mu-ti-lé*) Retrancher, couper, en parlant des membres du corps humain ou de quelque partie d'une statue. — On le dit figur. des ouvrages d'esprit.

MUTIN, INE, s. et adj. Opiniâtre, querelleur, obstiné. — Séditieux.

SE MUTINER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se mu-ti-né*) Se porter à la sédition, à la révolte. — En parlant d'un enfant, refuser obstinément d'obéir.

MUTINERIE, s. f. Révolte, sédition. — Obstination d'un enfant qui refuse d'obéir.

MUTIQUE, adj. des deux g., t. de botan. Sans arêtes. C'est l'opposé d'*aristé.*

MUTISME, s. masc. État d'une personne muette.

MUTUEL, ELLE, adj. Réciproque. — *Les chrétiens doivent être unis par une charité mutuelle.* — *Enseignement mutuel,* par lequel les élèves s'instruisent tour-à-tour.

MUTUELLEMENT, adv. (*mu-tu-è-le-man*) Réciproquement.

MUTULE, s. f., t. d'architecture. Modillon carré dans la corniche de l'ordre dorique.

MYAGRUM, s. m. (*mi-a-grome*) Plante dont la semence fournit une huile propre à adoucir les âpretés de la peau.

MYOLOGIE, s. f. (*mi-o-lo-ji-e*) Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOPE, s. et adjectif. (*mi-o-pe*) Celui ou celle qui a la vue fort courte.

MYOPIE, s. f. (*mi-o-pi-e*) État de ceux qui ont la vue courte.

MYOSOTIS, s. m. ou OREILLE DE SOURIS. Plante.

MYOTOMIE, s. f. (*mi-o-to-mi-e*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

MYRIADE, s. f. (*mi-ri-a-de*) t. d'antiq. Nombre de dix mille.

MYRIAGRAMME, s. m. Mesure de pesanteur de 10,000 grammes, environ 20 livres et demie.

MYRIALITRE, s. m. Mesure de capacité, égale à 10,000 litres.

MYRIAMÈTRE, s. m. Mesure itinéraire, égale à 10,000 mètres, environ deux lieues.

MYRIARE, s. m. Mesure pour les terrains, égale à 10.000 ares, environ 169 arpens.

MYRMÉCIE, s. f. Espèce de verrue.

MYROBOLAN, s. m. (*mi-ro-bo-lan*) Fruit gros comme une prune, qui nous est apporté des Indes.

MYROBOLANIER, s. masc. (*mi-ro-bo-la-n-é*) Arbre toujours vert, qui porte les myrobolans.

MYRRHE s. f. (*mi-re*) Gomme. — Résine odoriférante, qui distille d'un arbre qui croît dans l'Arabie-Heureuse.

MYRRHIS, s. m. CERFEUIL MUSQUÉ ou CICUTAIRE ODORANTE. (*mi-rice* Plante ombellifère, dont les feuilles sont assez semblables à la ciguë.

MYRTE, s. m. (*mir-te*) Arbrisseau toujours vert.

MYRTIFORME, adj., t. d'anatomie. En forme de feuilles de myrte : *Les caroncules myrtiformes.*

MYSTAGOGUE, s. m. (*mis-ta-go-ghe*) Chez les Grecs, prêtre qui initiait aux mystères de la religion.

MYSTÈRE, s. m. (*mis-tè-re*) Chose cachée et secrète. Il se dit proprement en matière de religion : *Les saints mystères*, le sacrifice de la messe. — Figur. Secret dans les affaires. — Difficulté, embarras que l'on fait naître au sujet de quelque chose.

MYSTÉRIEUSEMENT, adv. (*mis-té-rieu-ze-man*) D'une façon mystérieuse.

MYSTÉRIEUX, EUSE, adj. (*mis-té-rieu*) Qui contient quelque mystère, quelque secret, quelque sens caché. Il se dit proprement en matière de religion. — En parlant des personnes, qui fait mystère de choses qui n'en valent pas la peine.

MYSTICITÉ, s. f. (*mis-ti-ci-té*) Recherche profonde en fait de spiritualité.

MYSTIFICATEUR, s. m. Celui qui a l'art de mystifier.

MYSTIFICATION, s. f. (*mis-ti-fi-ka-cion*) Action de mystifier.

MYSTIFIER, v. a. (*mis-ti-fi-é*) Abuser de la crédulité de quelqu'un pour le rendre ridicule.

MYSTIQUE, adj. des deux g. (*mis-ti-ke*) Figuré, allégorique. Il ne se dit que par rapport aux choses de la religion. — Qui raffine sur les matières de dévotion et sur la spiritualité. En ce sens, il s'emploie aussi substantivement.

MYSTIQUEMENT, adv. (*mis-ti-ke-man* Selon le sens mystique.

MYSTRE, s. m. (*mis-tre*) t. d'antiquité. Mesure dont les Grecs se servaient pour les liqueurs.

MYTHOLOGIE, subst. f. (*mi-to-lo-ji-e* Science ou explication de la fable.

MYTHOLOGIQUE, adj. des deux g. (*mi-to-lo-ji-ke*) Qui appartient à la mythologie.

MYTHOLOGISTE ou MYTHOLOGUE, s. m. (*mi-to-lo-jis-te*) Celui qui traite de la fable, qui en explique les allégories.

MYURE, adj. m. (*mi-u-re*) t. de médecine, qui se dit du pouls dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu.

N

N, s. f. suivant l'appellation ancienne, qui prononçait *enne*, et masculin suivant l'appellation moderne, qui prononce *ne*, comme dans la dernière syllabe de *bonne*. Lettre consonne, la quatorzième de l'alphabet.

NABAB, s. m. Prince indien.

NABOT, OTE, s. (*na-bo*) t. de mépris, qui ne se dit que d'une personne de très-petite taille. Il est fam.

NACARAT, adj. indéclin. (*na-ka-ra*) Qui est d'un rouge clair, tirant sur l'orange. — s. m. La couleur nacarat.

NACELLE, s. fém. (*na-cè-le*) Petit bateau qui n'a ni mât ni voile. — Fig. *La nacelle de saint Pierre*, l'Eglise catholique romaine. — T. d'architecture. Membre creux en demi-ovale dans les profils.

NACRE, s. f. Coquille lisse et comme argentée, au dedans de laquelle se trouvent ordinairement les perles. — Son écaille préparée.

NADIR, s. m., t. d'astronomie. Le point du ciel directement opposé au zénith.

NAFFE, s. f. (*na-fe*) *Eau de naffe*, certaine eau de senteur.

NAGE, s. fém. (*na-ge*) *A la nage*, en nageant : *Se sauver à la nage.* — *Se jeter à la nage*, se jeter à l'eau pour nager. — *Être en nage*, tout mouillé de sueur. En ce sens, il est fam.

NAGEOIRE, s. f. (*na-joa-re*) Partie du poisson qui lui sert à nager. — Ce qu'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau, lorsqu'on veut apprendre à nager.

NAGER, v. n. (*na-jé*) Se soutenir sur l'eau par un certain mouvement du corps. — Flotter sur l'eau, sans aller à fond. — En t. de batelier, ramer. — Fig. et fam., *nager en grande eau*, être dans une grande fortune, ou se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires. — *Nager entre deux eaux*, se ménager entre deux partis. — On dit aussi, *nager dans la joie*, *dans les plaisirs*, *dans l'abondance.* — *Nager dans son sang*, être tout couvert de sang.

NAGEUR, EUSE, s. (*na-jeur*) Celui, celle qui sait nager. — Batelier qui rame.

NAGUÈRE ou NAGUÈRES, adv. Depuis peu, il n'y a pas long-temps. Il vieillit, et n'est plus guère usité que dans la poésie et dans le style soutenu.

NAÏADE, s. f. (*na-ia-de*) Fausse divinité que les païens croyaient présider aux fontaines et aux rivières.

NAÏF, IVE, adj. (*na-if*) Naturel, sans fard. En ce sens, il n'est guère usité qu'en poésie. — Qui représente bien la vérité, qui imite bien la nature : *Description, peinture naïve.* — Qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié : *Air naïf, manière naïve.* — En parlant des personnes, trop ingénu dans sa simplicité, un peu niais.

NAIN, NAINE, s. et adject. Qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. — *Arbre nain*, qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, et qu'on élève en buisson. — *OEuf nain*, qui n'a point de jaune.

NAÏRE, s. m. (*na-i-re*) Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles.

NAISSANCE, s. f. (*nè-çan-ce*) Sortie de l'enfant hors du ventre de la mère. — Extraction : *Être de grande, d'illustre naissance.* — Mis absolument, il signifie quelquefois *noblesse. C'est un homme de naissance. C'est un homme sans naissance.* — En parlant des végétaux, le temps où ils commencent à pousser. — En t. d'architecture, il se dit de l'endroit où commencent à paraître une voûte, une poutre, etc. — Fig. commencement : *La naissance du monde, d'un état*, etc. *C'est de là que les désordres, les troubles prirent naissance.*

NAISSANT, ANTE, adject. (*nè-çan*) Qui naît, qui commence à paraître : *Jour naissant, Fleurs naissantes. Passion naissante.* — En t. de blason, *naissant* se dit d'un animal dont la tête paraît au dessus d'une des pièces de l'écu. — En t. de jurisprudence, *propre naissant*, bien dont un fils a hérité de son père qui l'avait acquis.

NAÎTRE, v. n. NÉ, ÉE, p. et adj. (*nê-tre*) [Il prend *être* aux temps composés.] *Je nais, tu nais, il naît; nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Naissant. Que je naisse. Que je naquisse.* Venir au monde : *Un enfant qui vient de naître.* — Recevoir la naissance de... *Il naquit de parens pauvres.* — Il se dit aussi des végétaux qui commencent à pousser. — Commencer à paraître, en parlant du jour. — Fig. Prendre origine, être produit, provenir. — *Naître poète, peintre, musicien*, avoir des dispositions naturelles pour ces arts. — Au part. *Bien né*, né d'une famille honnête, qui a de bonnes inclinations. — *Mal né*, qui a de mauvaises inclinations. — *Mort-né*, mort avant de naître. — *Nouveau-né*, qui est né depuis peu de temps. — *Premier-né*, le premier enfant mâle. En ce sens, il est aussi subst.

NAÏVEMENT, adv. (*na-ï-ve-man*) Avec naïveté.

NAÏVETÉ, s. f. (*na-i-ve-té*) Ingénuité, simplicité d'une personne qui n'use point de déguisement. — Grâce, simplicité naturelle avec laquelle une chose est exprimée selon la vérité et la vraisemblance. — Simplicité niaise

NANAN, subst. m. Mot enfantin, pour signifier des friandises, des sucreries. Il est populaire.

NANKIN, s. m. Étoffe de coton, couleur de chamois, qui se fabrique à Nanquin, ville de la Chine.

NANNA, s. f. Plante d'Amérique. La chair de son fruit, assez semblable à un artichaut, a le goût d'une poire très-succulente.

NANTIR, v. a. I, IE, p. Donner des gages pour assurance d'une dette. — v. pr. En t. de pratique, se saisir d'une chose comme y ayant droit.

NANTISSEMENT, s. m. (*nan-ti-ce-man*) Ce que l'on donne à un créancier pour sûreté de son dû.

NAPÉE, s. f. Nymphe fabuleuse.

NAPEL. Voyez Aconit.

NAPHTE, s. f. (*naf-te*) Espèce de bitume très-subtil et très-ardent, dont on faisait autrefois certaine sorte de feu d'artifice qu'on appelait *feu grégeois*.

NAPPE, s. f. (*na-pe*) Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. — Filet qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans. — *Nappe d'eau*, chute d'eau qui tombe en manière de nappe. — En t. de chasse, peau de cerf sur laquelle on fait la curée aux chiens.

NAQUETER, v. n. (*na-ke-té*) Attendre servilement à la porte de quelqu'un. Fam. Il vient de *naquet*, vieux mot qui signifiait *pauvre valet*.

NARCISSE, s. m. (*nar-cice*) Plante bulbeuse. — Fig. Homme amoureux de sa figure, par allusion au *Narcisse* de la fable.

NARCOTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*nar-ko-ti-ke*) Qui assoupit.

NARD, s. m. (*nar*) Plante odoriférante. — Chez les anciens, parfum qu'ils tiraient de cette plante.

NARGUE, (*nar-ghe*) s. qui n'admet point d'article. Terme de raillerie et de mépris, par lequel on marque le peu de cas que l'on fait de quelqu'un ou de quelque chose : *Nargue de lui.* Il est fam.

NARGUER, v. a. É, ÉE, p. (*nar-ghé*) Faire nargue, braver avec mépris. Il est familier.

NARINE, s. f. L'une des ouvertures du nez par laquelle l'homme respire. — Il se dit aussi en parlant des taureaux, des chevaux, etc.

NARQUOIS, OISE, s. (*nar-koa*) Esprit fin, subtil, rusé, et qui se plaît à tromper les autres. Il est bas et pop. — *Parler narquois*, un langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARRATEUR, s. m. (*nar-ra-teur*) Celui qui raconte quelque chose.

NARRATIF, IVE, adj. (*nar-ra-tif*) Qui appartient à la narration : *Style narratif.* — Il s'emploie quelquefois avec la préposition *de* : *Procès-verbal narratif du fait.*

NARRATION, s. fém. (*nar-ra-cion*) Récit historique ou oratoire.

NARRÉ, s. m. (*nar-ré*) Discours par lequel on raconte quelque chose.

NARRER, v. a. É, ÉE, p. Raconter.

NARVAL, s. m. Gros poisson des mers du Nord.

NASAL, ALE, adj. (*na-zal*) t. de grammaire, qui se dit d'un son modifié par le nez, comme il est en toute syllabe qui se termine par *m* ou par *n* précédés d'une voyelle. En ce sens, il est aussi subst. — En anatomie, muscles, artères, etc., qui font partie du nez.

Nasal, s. m., t. de blason. Partie supérieure de l'ouverture du casque, qui tombait sur le nez du cavalier quand il l'abaissait.

NASALEMENT, adv. (*na-za-le-man*) Avec un son nasal.

NASARD, s. m. (*na-zar*) Jeu de l'orgue, qui imite la voix d'un homme qui chante du nez.

NASARDE, s. f. (*na-zar-de*) Chiquenaude sur le nez. Fam.

NASARDER, v. a. (*na-zar-dé*) Donner des nasardes. Fam.

NASEAU, s. m. (*na-zô*) L'une des ouvertures du nez, par laquelle l'animal respire.

NASI, s. masc. (*na-zi*) Président du sanhédrin chez les juifs.

NASILLARD, ARDE, s. m. et adj. (mouillez les *ll*) Qui nasille, qui parle du nez.

NASILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Parler du nez.

NASILLONNER, v. n. (mouillez les *ll*) Diminutif de *nasiller*.

NASSE, s. fém. (*na-ce*) Instrument d'osier servant à prendre du poisson.

NATAL, ALE, adj., dont le masculin n'a point de plur. Il se dit du lieu, du pays, etc., où l'on a pris naissance.

NATATION, s. f. (*na-ta-cion*) Art ou action de nager.

NATIF, IVE, adj. Il se dit de la ville, du lieu où l'on a pris naissance : *Il est natif de Paris, natif de Lyon.*

NATION, s. f. (*na-cion*) Tous les habitans d'un même État, d'un même pays. — Tous ceux d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger.

NATIONAL, ALE, adj. (*na-cio-nal*) Qui est de toute une nation.

NATIONALEMENT, adv. (*na-cio-na-le-man*) D'une manière nationale.

NATIVITÉ, s. f. Naissance. Il ne se dit que de la naissance de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de S. Jean-Baptiste.

NATRON, s. m. Substance alcaline que l'on trouve en Égypte, et qui est un vrai carbonate de soude.

NATTA, s. masc. Sorte de héatome à base étroite.

NATTE, s. f. (*na-te*) Tissu de paille ou de jonc, servant à couvrir les planchers. — On le dit aussi de toutes sortes de tresses de fil, de soie, de cheveux, etc. : *Une natte d'or et d'argent. Natte de cheveux.*

NATTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*na-té*) Couvrir de nattes. — *Natter des cheveux*, les tresser en natte.

NATTIÉ, s. m. (*na-tié*) Celui qui fait ou vend de la natte.

NATURALIBUS. Mot emprunté du latin, qui n'a d'usage que dans cette phrase : *In naturalibus*, dans l'état de nudité.

NATURALISATION, s. f. (*na-tu-ra-li-zacion*) Action de naturaliser, ou effet des lettres de naturalité.

NATURALISER, v. a., É, ÉE, p. (*na-tu-ra-li-zé*) Donner à un étranger les mêmes droits et les mêmes priviléges dont les naturels du pays jouissent. — *Naturaliser une plante*, la cultiver avec le même succès que dans son pays natal. — Il se dit figur. des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue en une autre.

NATURALISME, s. masc. Caractère de ce qui est naturel.

NATURALISTE, s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle.

NATURALITÉ, s. f. État de celui qui est né dans le pays qu'il habite. — *Droit de naturalité*, droit dont jouissent les naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers. — *Lettres de naturalité*, qui accordent aux étrangers le droit de naturalité.

NATURE, s. f. Tout l'univers, toutes les choses créées. — Ordre qui est répandu dans toutes les choses créées. — Propriété de chaque être particulier. — Mouvement qui porte l'homme vers les choses qui peuvent contribuer à sa conservation. — Lumière qui rend l'homme capable de discerner le bien d'avec le mal. — Ce qui constitue les différentes espèces d'êtres : *La nature divine*, *la nature humaine.* — Il se dit aussi de l'état naturel de l'homme, opposé à l'état de grâce : *La nature est fragile.* — Il se dit encore des productions de la nature, opposées à celles de l'art. — Complexion, tempérament. — Disposition et inclination de l'ame. — Sorte, espèce : *Je n'ai jamais vu d'arbres de cette nature.* — En t. de peinture, sujet naturel sur lequel un peintre travaille : *Peindre d'après nature.* — *Ces meubles sont en nature*, n'ont pas été aliénés, détournés. — *Payer en nature*, avec les productions naturelles d'un sol — *État de pure nature*, état des hommes sauvages, sans société et sans loi. — *Payer le tribut à la nature*, mourir. — *Forcer nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut.

NATUREL, ELLE, adj. Qui appartient à la nature, qui est conforme à son cours ordinaire. — Qui n'est point déguisé, point fardé : *Beauté naturelle.* — Facile, sans contrainte : *Air*, *esprit*, *style naturel.* — En parlant des personnes, aisé et franc. — *Enfans naturels*, qui ne sont pas nés en légitime mariage.

NATUREL, s. m. Propriété naturelle. — Tempérament, complexion corporelle. — Inclination, humeur naturelle. — Sentimens que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfans, et aux enfans pour leurs pères et pour leurs mères : *Mère*, *enfant qui a beaucoup* ou *qui n'a point de naturel.* — Humanité, compassion. — Disposition ou facilité naturelle à certaines choses. — En parlant d'une personne qui a les manières contraintes et affectées, on dit que *c'est une personne qui n'a point de naturel.* — En t. de peinture et de sculpture, il est synonyme de *nature* : *Description d'après le naturel.* — *Cela est peint au naturel*, avec beaucoup de vérité et de ressemblance. — Quelquefois il s'oppose à l'art : *Il y a beaucoup d'art dans tout ce qu'il écrit, mais point de naturel.* — Au pl. *Les naturels d'un pays*, ses habitans originaires.

NATURELLEMENT, adv. (*na-tu-rè-le-man*) Par une impulsion naturelle. — Par les seules forces de la nature. — D'une manière naïve, aisée, naturelle. — Sans déguisement et avec franchise.

NAUFRAGE, s. m. (*nô-fra-je*) Perte d'un vaisseau sur mer. — Fig. Toutes sortes de pertes, de ruines et de malheurs.

NAUFRAGÉ, ÉE, adj. (*nô-fra-jé*) Qui a fait naufrage, en parlant des personnes et des choses. On dit subst., *les naufragés.*

NAULAGE, s. m. (*nô-la-je*) Prix que les passagers paient au maître d'un vaisseau. — Ce que l'on donne à un batelier pour traverser une rivière.

NAUMACHIE, s. f. (*nô-ma-chi-e*) Spectacle d'un combat naval chez les Romains. — Le lieu même où se donnait ce spectacle.

NAUSÉABONDE, adj. (*nô-zé-a-bon-de*) t. de médecine. Qui cause des nausées.

NAUSÉE, s. f. (*nô-zé-e*) Envie de vomir.

NAUTILE, s. m. (*nô-ti-le*) Coquillage de mer univalve.

NAUTIQUE, adj. des deux g. (*nô-ti-ke*) Qui a rapport à la navigation.

NAUTONNIER, s. m. (*nô-to-ni-é*) Qui conduit une barque ou un navire. Il n'est guère en usage qu'en poésie.

NAVAL, ALE, adj. Qui concerne les vaisseaux de guerre. Au masc. il n'a point de plur.

NAVÉE, s. fém. (*na-vé-e*) Charge d'un bateau.

NAVET, s. masc. (*na-vé*) Racine bonne à manger.

NAVETTE, s. f. (*na-vè-te*) Navet sauvage dont la graine donne une huile bonne à brûler. — Petit vase dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs. — Instrument de tisserand. — Petit bâtiment dont se servent quelques Indiens.

NAVICULAIRE, adj. des deux g., t. d'anatomie et de botanique. Qui a la forme d'une nacelle.

NAVIGABLE, adj. des deux g. Il se dit tant des mers que des eaux douces où l'on peut naviguer.

NAVIGATEUR, s. m. Qui a fait de grands voyages sur mer. — Qui entend bien la conduite d'un vaisseau.

NAVIGATION, subst. f. (*na-vi-ga-cion*) Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. — L'art de naviguer.

NAVIGUER, v. n. (*na-vi-ghé*) Aller sur mer ou sur les grandes rivières. On dit aussi, *naviger*.

NAVIRE, s. m. Bâtiment propre pour aller sur mer. En parlant des vaisseaux de guerre, on dit plus ordinairement *vaisseau* que *navire*. — *Navire Argo*, constellation.

NAVRER, v. a. É, ÉE, part. (*na-vré*) Blesser, faire une grande plaie. Il est vieux. — Fig. Affliger extrêmement. En ce sens, il est aussi neutre.

NE. Particule qui rend une proposition négative, et qui précède toujours le verbe; elle est souvent accompagnée de *pas* ou *point*.

NÉANMOINS, adv. Toutefois, pourtant, cependant.

NÉANT, s. m. (*né-an*) Rien. — Fig. et par exagération, peu de valeur dans les choses, manque de naissance et de mérite dans les personnes : *Le néant des grandeurs humaines. C'est un homme de néant.*

NÉBULÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces en forme de nuée.

NÉBULEUX, EUSE, adj. (*né-bu-leu*) Obscurci par des nuages : *Temps, ciel nébuleux.* — *Étoiles nébuleuses*, beaucoup moins brillantes que les autres.

NÉCESSAIRE, adj. des deux g. (*né-cé-cè-re*) Dont on ne peut se passer. — *Effet nécessaire*, qui suit infailliblement quelque chose. — En t. de philosophie, *causes nécessaires, agens nécessaires*, les causes et les agens qui n'agissent pas librement. — *Il est nécessaire*, il faut, il est besoin. — s. m. *Le nécessaire*, tout ce qui est nécessaire pour la subsistance. — Ce qui est essentiel : *Il faut préférer le nécessaire à l'agréable.* — Boîte qui renferme différentes choses nécessaires ou commodes en voyage.

NÉCESSAIREMENT, adv. Par un besoin absolu. — Infailliblement.

—

NÉCESSITANTE, adj. f. (*né-cè-ci-tan-te*) Qui nécessite.

NÉCESSITÉ, s. f. Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable. — Contrainte. — Besoin pressant. — Indigence. — Au plur. Les besoins de la vie. — *De nécessité, de toute nécessité, d'une nécessité absolue*, adv. Nécessairement.

NÉCESSITER, v. act. É, ÉE, p. (*né-cè-ci-té*) Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose.

NÉCESSITEUX, EUSE, adj. (*né-cé-ci-teu*) Indigent, qui manque des choses nécessaires à la vie.

NÉCROLOGE, s. masc. Notice des morts illustres.

NÉCROMANCE ou **NÉCROMANCIE**, s. f. Le prétendu art d'évoquer les morts, pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque autre chose de caché. — Magie en général.

NÉCROMANCIEN, IENNE, s. (*né-kro-man-ciein*) Celui, celle qui se mêle de nécromance. — Magicien.

NÉCROSE, s. f. (*né-kro-ze*) t. de médec. Mortification entière de la chair de quelque partie.

NECTAR, s. m. C'était, selon les anciens, le breuvage des dieux. — Fig. Toute sorte de liqueur agréable.

NEF, s. f. (*nèfe*) Navire. En ce sens, il est vieux. — La partie de l'église qui est depuis le portail jusqu'au chœur. — Vase de vermeil qui était fait en forme de navire, et où l'on mettait les serviettes qui devaient servir à table au roi, à la reine. — *Moulin à nef*, moulin à eau construit sur un bateau.

NÉFASTE, adj. des deux g., t. d'antiquité. *Jours néfastes*, jours consacrés au repos et dans lesquels il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. — Il se disait aussi des jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction et regardés comme funestes en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain.

NÈFLE, s. f. Fruit qui n'est bon à manger que quand il est amolli par le temps.

NÉFLIER, s. m. (*né-flié*) L'arbre qui porte les nèfles.

NÉGATIF, IVE, adj., t. didactique. Qui nie : *Proposition négative. Argument négatif.* — En algèbre, *grandeurs* ou *quantités négatives*, celles qui ont devant elles le signe de la soustraction. — *Négative* s'emploie aussi subst. et signifie proposition qui nie. — Refus. — En t. de grammaire, particule qui sert à nier.

NÉGATION, s. f. (*né-ga-cion*) Action de nier. — T. de grammaire. Particule qui nie. — En t. de philosophie, l'absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable.

NÉGATIVEMENT, adv. (*né-ga-ti-ve-man*) D'une manière négative.

NÉGLIGÉ, s. m. État où est une femme quand elle n'est point parée. — On dit en peinture : *Un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.*

NÉGLIGEMENT, s. masc., t. de peinture. Action de négliger avec dessein.

NÉGLIGEMMENT, adv. (*né-gli-ja-man*) Avec négligence.

NÉGLIGENCE, s. f. (*né-gli-jan-ce*) Nonchalance, faute de soin et d'application. — *Négligence de style*, fautes légères d'un auteur qui ne châtie pas assez son style.

NÉGLIGENT, ENTE, adj. (*né-gli-jan*) Nonchalant, qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir.

NÉGLIGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*né-gli-jé*) N'avoir pas soin de quelque chose comme on devrait. — *Négliger quelqu'un*, le voir rarement. — *Négliger une occasion*, la laisser échapper. — *Se négliger*, v. pr. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté. — Remplir moins exactement son devoir, etc. — Au part. *Style négligé*, peu châtié.

NÉGOCE, s. m. Trafic, commerce de marchandises. On dit *commerce*, et non pas *négoce*, en parlant d'un état, d'une nation. Le *commerce*, et non pas le *négoce de la France.*

NÉGOCIABLE, adj. des deux g. Qui peut se négocier : *Billet négociable.* Il ne se dit point des marchandises.

NÉGOCIANT, s. m. (*né-go-cian*) Qui fait négoce. Il se dit proprement de celui qui achète et vend en gros, et *marchand* de celui qui vend en détail.

NÉGOCIATEUR, s. m. Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un Etat. — Il se dit aussi des personnes qui négocient quelque affaire particulière. En ce sens, on dit aussi *négociatrice.*

NÉGOCIATION, s. f. (*né-go-ci-a-cion*) L'art et l'action de négocier les affaires publiques. — L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. — Il se dit aussi en parlant des affaires particulières. — *Négociation d'un billet*, trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agens de change.

NÉGOCIER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*né-go-ci-é*) Faire négoce, faire trafic : *Négocier en draperie. Négocier des lettres de change, des billets.* — Traiter une affaire avec quelqu'un : *Négocier un mariage, une réconciliation.*

NÈGRE, NÉGRESSE, subst. Nom qu'on donne aux habitans de l'Afrique, du côté de l'Océan, à la différence de ceux du côté de la Méditerranée, qu'on appelle *Mores.* — On donne ce nom, en général, à tous les esclaves noirs employés aux travaux des colonies. — Fam. *Traiter quelqu'un comme un nègre*, avec beaucoup de dureté et de mépris.

NÉGRERIE, s. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

NÉGRIER, adj. *Vaisseau négrier*, qui sert à la traite des nègres.

NÉGRILLON, ONNE, s. (mouillez les *ll*) Petit nègre, petite négresse.

NÉGUS, s. m. (*né-guce*) On appelle l'empereur des Abyssins, *Grand-Négus.*

NEIGE, s. f. (*nè-je*) Vapeur dont les particules s'étant gelées dans l'atmosphère, retombent ensuite par flocons blancs sur la terre. — Fig. Blancheur extrême.

NEIGER, v. impers. (*nè-jé*) Il n'est usité qu'à la troisième personne du singulier. Il se dit de la neige qui tombe : *Il neige bien fort.*

NEIGEUX, EUSE, adj. (*nè-jeu*) Chargé de neige : *Temps neigeux. Saison neigeuse.*

NÉMÉENS, adj. m. pl., t. d'antiq. On nommait ainsi les jeux établis par les Argiens dans la ville de Némée.

NÉNIES, s. fém. pl. Chants funèbres qui se faisaient dans l'ancienne Rome aux funérailles.

NENNI. (*na-ni*) Particule dont on se sert pour répondre négativement. Fam.

NÉNUFAR, s. m. Plante aquatique.

NÉOCORE, s. m. Ce nom signifiait, dans son origine, l'officier public préposé pour la garde et l'entretien des temples ; mais dans la suite, on l'étendit aux villes qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur des empereurs.

NÉOGRAPHE, s. et adj. (*né-o-gra-fe*) Qui admet une orthographe nouvelle.

NÉOGRAPHISME, s. m. Manière d'orthographier contraire à l'usage.

NÉOLOGIE, s. f. Emploi de termes nouveaux, d'anciens mots dans un sens nouveau ou différent de la signification ordinaire.

NÉOLOGIQUE, adj. des deux g. (*né-o-lo-ji-ke*) Qui concerne les mots nouveaux : *Langage, expression néologique.* Il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

NÉOLOGISME, s. masc. Affectation de se servir des termes nouveaux, ou d'employer les mots reçus dans des significations détournées. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part.

NÉOLOGUE, s. m. (*né-o-lo-ghe*) Celui qui fait un usage fréquent des termes nouveaux. Il se prend presque toujours en mauvaise part.

NÉOMÉNIE, subst. f., t. d'astronomie ancienne. Nouvelle lune. — Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de lune.

NÉOPHYTE, s. m. et f. (*né-o-fi-te*) Nouveau converti à la religion chrétienne ; qui est nouvellement baptisé.

NÉPHRÉTIQUE, adj. des deux g. (*né-fré-ti-ke*) *Colique néphrétique*, dont le siége est dans les reins. — Il se dit aussi des remèdes propres à guérir cette maladie : *La graine de lin, la pariétaire, sont néphrétiques* ou *des remèdes néphrétiques.* — Il est aussi subst. fém. :

Il est tourmenté de la néphrétique. — On appelle *néphrétique*, celui qui est tourmenté de la colique néphrétique.

NÉPOTISME, s. m., t. emprunté de l'italien, qui se dit de l'autorité que les neveux d'un pape ont eue quelquefois dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle.

NEPTUNE, s. m. Dieu de la mer selon la fable. — Poét. La mer.

NÉRÉÏDES, s. f. plur. Divinités fabuleuses que les païens croyaient habiter dans la mer.

NERF, s. m. (On ne prononce point l'*f* au plur.; souvent même au singulier on la supprime dans la conversation, comme dans *nerf de bœuf.*) Cordons blanchâtres qui tirent leur origine du cerveau et de la moelle allongée, et qu'on regarde comme les organes des sensations. — Tendons des muscles. — On dit fig., que *l'argent est le nerf de la guerre.* — *Discours sans nerf*, sans force.

NERF-FÉRURE, s. f. Coup qu'un cheval a reçu sur le tendon de la partie postérieure des jambes.

NÉRITE, s. f. Coquillage univalve.

NÉROLI, s. m. Essence tirée de la fleur d'orange.

NERPRUN, s. m. Arbrisseau qui porte un petit fruit noir, dont on fait usage en médecine et dans la teinture.

NERVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*nèr-vé*) Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus après les avoir battus et comme réduits en filasse : *Nerver les arçons d'une selle.*

NERVEUX, EUSE, adj. (*nèr-veu*) Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles : *Bras, corps nerveux.* — Plein de nerfs : *Le pied est la partie du corps la plus nerveuse.* — En t. de médecine, *le genre nerveux*, les nerfs du corps pris collectivement. — Fig. Qui est plein de force et de solidité : *Discours, style nerveux.*

NERVIN, s. m. et adj. Il se dit des remèdes propres à fortifier les nerfs.

NERVURE, s. f. En librairie, les parties élevées qui sont sur le dos d'un livre. — En architecture, moulures des consoles, etc. — En botanique, *nervures des plantes*, les élévations filamenteuses qu'on rencontre sur les feuilles et sur les pétales.

NESTORIANISME, s. m. Hérésie des nestoriens.

NESTORIEN, s. m. Sectateur de Nestorius, qui niait que le Saint-Esprit procédât du Verbe.

NET, NETTE, adj. (*nè*) Propre, qui est sans ordure. — Vide : *Trouver maison nette.* — Uni, poli, sans tache : *Glace bien nette.* — Distinct : *Écriture, impression nette.* — Figur. Qui est clair, pur, aisé : *Style net et facile, expression nette.* — Qui est sans difficulté, sans ambiguïté : *Cela est clair et net.* — *Produit, revenu net*, qu'on retire d'un bien, tous frais faits et charges déduites. — *Faire maison nette*, renvoyer tous ses domestiques. — On dit qu'*un administrateur a l'ame nette*, lorsqu'il administre fidèlement. — *Je veux avoir le cœur net*, je veux m'en éclaircir.

NET, adv. Tout d'un coup. — Fam. Franchement, librement.

NETTEMENT, adv. (*nè-te-man*) Avec netteté. — Fig. D'une manière aisée, claire, intelligible. — Franchement, et sans rien déguiser.

NETTETÉ, s. f. (*nè-te-té*) Qualité par laquelle une chose est nette. — Fig. *Netteté de voix, d'esprit, de style*, etc.

NETTOIEMENT, s. m. (*nè-toa-man*) L'action de nettoyer.

NETTOYER, v. a. É, ÉE, p. (*nè-toa-ié*) Rendre net. — Fig. et ironiquement, prendre et emporter tout ce qui est dans un lieu, en sorte qu'il n'y reste rien. — *Nettoyer la mer de corsaires, les chemins de voleurs*, exterminer les corsaires, les voleurs. — *Nettoyer la tranchée*, en chasser les assiégeans. — *Nettoyer les affaires, le bien d'une maison*, en acquitter les dettes, et en terminer les procès.

NEUF, adj. num. Nombre impair qui suit immédiatement le nombre de huit. L'*f* ne se prononce pas devant un mot qui commence par une consonne : *Neu cavaliers.* Devant une voyelle, il se prononce comme *v* : *Neuv écus.* Mais quand il n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un subst. ni d'un adj., on prononce l'*f* : *De cent qu'ils étaient, ils ne restèrent que neuf. Neuf et demi.* — Il est quelquefois subst. m. : *Un neuf de chiffre.*

NEUF, NEUVE, adj. (*neufe*) Qui est fait depuis peu, ou qui n'a point encore servi, ou qui a peu servi. — Il se dit figur. des personnes qui n'ont point encore d'expérience, et des chevaux qui n'ont point encore servi ou qui ont peu servi. — *Terre neuve*, qui n'a point encore été défrichée ou qui était demeurée longtemps inculte, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. — *Idée neuve, expression neuve*, qui n'a point encore été employée. — Il est employé substant. dans quelques locutions proverbiales et figurées : *Donnez-nous du neuf. Il y a du neuf dans cette idée.* — *A neuf*, adv. comme si c'était neuf. — On dit aussi adv. qu'*un homme a fait habiller ses gens de neuf*, pour dire qu'il leur a fait prendre des habits neufs.

NEUTRALEMENT, adv. (*neu-tra-le-man*) t. de gramm. D'une manière neutre.

NEUTRALISATION, s. f. (*neu-tra-li-za-cion*) Action de neutraliser.

NEUTRALISER, v. a. (*neu-tra-li-zé*) Tempérer, mitiger. — En chimie, rendre neutre un sel par une opération chimique.

NEUTRALITÉ, s. fém. État de celui qui se tient neutre entre deux ou plusieurs partis qui sont en guerre, en différend.

NEUTRE, adj. des deux g. Qui ne prend point de parti entre des puissances qui sont en guerre, ou des personnes qui ont des intérêts opposés. — En t. de gramm., *nom neutre*, qui n'est ni du genre masc. ni du fém. : *Verbe neutre*, qui n'a point de régime, comme *aller*, *venir*, *marcher*, etc. — *Sel neutre*, qui n'est ni acide ni alcali.

NEUVAINE, s. f. (*neu-vè-ne*) Prières qu'on fait pendant neuf jours consécutifs dans une église.

NEUVIÈME, adj. des deux g. Nombre d'ordre qui suit immédiatement le huitième. — Il est aussi subst. : *Il est arrivé le neuvième du mois. Il est intéressé pour un neuvième dans cette affaire.*

NEUVIÈMEMENT, adv. (*neu-viè-me-man*) En neuvième lieu.

NEVEU, s. m. Fils du frère ou de la sœur. — *Petit-neveu*, le fils du neveu. — *Neveu à la mode de Bretagne*, fils du cousin germain ou de la cousine germaine. — Poét. et dans le style soutenu, *nos neveux*, la postérité.

NÉVRITIQUE, adj. des deux g. (*né-vri-ti-ke*) Il se dit des médicamens propres aux maladies des nerfs.

NÉVROLOGIE, s. f. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NEZ, s. m. (*né*) Cette partie éminente du visage qui est entre le front et la bouche, et qui sert à l'odorat. — Tout le visage : *Mettre le nez à la fenêtre.* — Le sens de l'odorat : *Il a un bon nez.* — La partie du vaisseau qui se termine en pointe. — *Parler du nez*, *chanter du nez*, d'une manière désagréable, comme si la voix sortait du nez. — *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, tirer de lui ce qu'on veut savoir. Fam. — On dit figur. et fam. qu'*un homme a bon nez*, *qu'il a le nez fin*, pour dire qu'il a beaucoup de sagacité et de prévoyance.

NEZ COUPÉ ou PISTACHE SAUVAGE. Arbrisseau qui croît dans les lieux incultes, ns les bois.

NI, particule conjonctive et négative.

* *Ni* redoublé, modifiant deux substantifs, exige que le verbe soit au plur. : *Ni la douceur ni la force n'y peuvent rien ;* mais lorsqu'il n'y a qu'un des deux substantifs qui fasse ou qui reçoive l'action, on met le verbe au singulier : *Ni l'une ni l'autre n'est ma mère. Ce ne sera ni M. le duc ni M. le comte qui sera nommé ambassadeur.* Ici l'action ne tombe que sur l'un des deux substantifs, parce qu'on n'a qu'une mère et qu'il ne doit y avoir qu'un ambassadeur.

NIABLE, adject. des deux g. Qui peut être nié.

NIAIS, NIAISE, adj. (*niè*) Il ne se dit, au propre, que des oiseaux de fauconnerie que l'on prend dans le nid et qui n'en sont pas encore sortis. — Fig. Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. Il est aussi subst. en ce sens.

NIAISEMENT, adv. (*niè-ze-man*) D'une façon niaise.

NIAISER, v. n. (*niè-zé*) S'amuser à des choses de rien.

NIAISERIE, s. f. (*niè-ze-ri-e*) Bagatelle, chose frivole. — On s'en sert aussi quelquefois pour exprimer le caractère de celui qui est niais.

NICE, adject. des deux g. Simple, niais. Il vieillit.

NICHE, s. f. Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue. — Tour de malice ou d'espièglerie. Fam.

NICHÉE, s. fém. Les petits oiseaux d'une même couvée.

NICHER, v. n. É, ÉE, p. Il ne se dit proprement que d'un oiseau qui fait son nid. — v. a. Placer en quelque endroit. Il ne se dit guère qu'en plaisantant : *Qui vous a niché en cet endroit ?* — On dit famil., dans le même sens, *se nicher*.

NICHET, s. m. (*ni-ché*) Œuf qu'on met dans les lits préparés pour que les poules y aillent pondre.

NICOTIANE. Voyez TABAC.

NID, s. m. (*ni*, le *d* ne se prononce jamais) Petit logement que les oiseaux se font pour y pondre. — On appelle *aire*, le nid de l'aigle et des autres oiseaux de proie.

NID-D'OISEAU, s. m. Plante.

NIDOREUX, EUSE, adj. (*ni-do-reu*) Qui a une odeur et un goût de pourri et d'œufs couvis.

NIÈCE, s. f. Fille du frère ou de la sœur.

NIELLE, s. f. (*niè-le*) Plante dont il y a plusieurs espèces. — Maladie des grains dont l'effet est que l'épi se convertit en une poussière noire et sans odeur.

NIELLER, v. a. É, ÉE, p. (*niè-lé*) Gâter par la nielle.

NIER, v. a. É, ÉE, p. (*ni-é*) Dire qu'une chose n'est pas vraie : *Nier un fait. Il nie que cela soit.*

* Quand *ne* est avant *nier*, on le répète après le *que* : *Je ne nie pas que je ne l'aie dit.*

NIGAUD, AUDE, s. et adj. (*ni-gô*) Sot et niais. Fam.

NIGAUDER, v. n. (*ni-gô-dé*) Faire des actions de nigaud. — S'amuser à des choses de rien.

NIGAUDERIE, s. f. (*ni-gô-de-ri-e*) Action de nigaud, niaiserie.

NIGROIL ou NÉGUEIL, s. m. (*ni-groal*, *né-gheil*, en mouillant l'*l*) Poisson de mer.

NILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit filet rond qui sort du bois de la vigne quand elle est en fleur.

NILLÉE, adj. fém. (mouillez les *ll*) t. de blason. Il se dit des croix ancrées, plus étroites et plus menues que les croix ordinaires.

NIMBE, s. m. (*nin-be*) Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

NIPPE, s. fém. (*ni-pe*) Il se dit de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. Son usage le plus ordinaire est au plur.

NIPPER, v. a. É, ÉE, p. (*ni-pé*) Fournir des nippes.

NIQUE, s. f. (*ni-ke*) Signe de mépris ou de moquerie. — *Faire la nique*, se moquer de... Fam.

NISANNE, s. f. (*ni-za-ne*) Racine médicinale de la Chine.

NITRATE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitrique avec d'autres substances.

NITRE, s. m. Espèce de sel; c'est la même chose que le salpêtre, appelé par les chimistes modernes, *nitrate de potasse*.

NITREUX, EUSE, adj. (*ni-treu*) Qui sort du nitre: *Terres, eaux nitreuses*.

NITRIQUE, adject., t. de chimie. Il se dit d'un acide formé d'azote et d'oxygène.

NITRITE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitreux avec d'autres substances.

NIVEAU, s. m. (*ni-vô*) Instrument de mathématiques, par le moyen duquel on voit si un plan, un terrain est uni et horizontal. — État d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal: *Prendre le niveau d'un terrain*. — *De niveau*, *au niveau*, adv. Selon le niveau, horizontalement. — Fig. *Être au niveau de...* ou *de niveau avec...* Aller de pair avec.

NIVELER, v. act. É, ÉE, p. (*ni-ve-lé*) Mesurer avec le niveau.

NIVELEUR, s. m. Celui qui fait profession de niveler.

NIVELLEMENT, s. m. (*ni-vè-le-man*) Action de niveler.

NIVETTE, s. f. (*ni-vè-te*) Pêche assez estimée.

NOBILIAIRE, s. m. (*no-bi-li-ère*) Catalogue des maisons nobles.

NOBILISSIME, adj. des deux g. (*no-bi-li-ci-me*) t. d'antiquité. Titre d'honneur accordé dans le Bas-Empire aux Césars et à leurs femmes. — s. m. Dignité créée par Constantin, qui donnait le droit de porter la pourpre.

NOBLE, adj. des deux g. Qui, par sa naissance ou par une concession du souverain, est au-dessus des autres citoyens. Il est aussi substantif en ce sens. — Illustre, relevé, au-dessus des autres choses de même genre: *Ame, cœur, air, taille, style noble*.

NOBLEMENT, adv. (*no-ble-man*) D'une manière noble.

NOBLESSE, s. f. Qualité par laquelle un homme est noble. — Tout le corps des gentilshommes. — Fig. Élévation: *Noblesse d'ame, de style, de pensées*. — On le dit aussi en peinture et en sculpture. Il n'a pas de pluriel.

NOCE, s. f. Mariage. En ce sens, il ne se dit qu'au pl.: *Épouser en premières, en secondes noces*. — Le festin, la danse et les autres réjouissances qui accompagnent le mariage. — Tous ceux qui se sont trouvés à la noce.

NOCHER, s. m. (*no-ché*) Celui qui gouverne un vaisseau. Il est vieux et s'emploie encore quelquefois en poésie.

NOCTAMBULE. Voyez SOMNAMBULE.

NOCTILUQUE, adj. des deux g. (*nok-ti-lu-ke*) Il se dit des corps qui donnent de la lumière la nuit.

NOCTURLABE, s. m. Instrument avec lequel on peut, à toute heure de la nuit, trouver de combien l'étoile du nord est plus haute ou plus basse que le pôle.

NOCTURNE, adj. des deux g. Qui arrive durant la nuit: *Vision nocturne*. — Qui veille pendant la nuit: *Oiseau nocturne*.

NOCTURNE, s. m. Partie de l'office de matines.

NODUS, s. m. (*no-duce*) Tumeur dure qui vient sur les os du corps humain.

NOEL, s. m. Fête de la nativité de Notre-Seigneur: *A la fête de Noël*. — Cantique spirituel fait à l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur: *Chanter des noëls*.

NOEUD, s. m. (*neu*) Enlacement fait de quelque chose de pliant comme ruban, soie, fil, corde, etc. — Fig. Difficulté, point essentiel d'une affaire, d'une question. — Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une pièce dramatique. — Attachement, liaison entre des personnes. — L'excroissance qui vient aux parties extérieures de l'arbre, etc. — Jointure qui se trouve au sarment de la vigne, aux cannes, au fenouil et aux tuyaux de blé. — Jointure des doigts de la main. — Partie du gosier qu'on appelle *Larynx*. — Les os de la queue du cheval, du chien, du chat. — En astronomie, les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'une planète.

NOIR, NOIRE, adj. (*noar*) Qui est de couleur noire. — Qui approche de la couleur noire: *Pain, teint noir*. — Livide, meurtri: *Il est tout noir de coups*. — Obscur: *Nuit noire*. — Sale, crasseux: *Linge noir, mains noires*. — Fig. Triste, morne, mélancolique: *Humeur noire, noir chagrin*. — Méchant, atroce: *Noir attentat, ame noire*.

NOIR, s. m. La couleur noire. — Nègre, par opposition à *blanc*.

NOIRÂTRE, adj. des deux g. (*noa-râ-tre*) Qui tire sur le noir.

NOIRAUD, AUDE, s. et adj. (*noa-rô*) Qui a les cheveux noirs et le teint brun.

NOIRCEUR, s. f. (*noar-ceur*) Qualité par laquelle les choses sont noires. — Tache noire. — Fig. Atrocité : *La noirceur de cet attentat.*

NOIRCIR, v. a. I, IE. p. (*noar-cir*) Rendre noir. — Fig. Diffamer. — v. neut. et pr. Devenir noir.

NOIRCISSURE, s. f. (*noar-ci-çu-re*) Tache de noir.

NOIRE, s. f. Note de musique, qui vaut la moitié d'une blanche.

NOISE, s. f. (*noa-ze*) Querelle, dispute. Fam. : *Chercher noise à quelqu'un.*

NOISETIER, s. m. (*noa-ze-tié*) Arbrisseau qui porte des noisettes, et qu'on appelle autrement *Coudrier.*

NOISETTE, s. f. (*noa-zè-te*) Fruit du noisetier. — Gris approchant de la couleur de la noisette.

NOIX, s. f. (*noa*) Fruit du noyer. — Il se dit aussi de quelques autres fruits qui ressemblent à la noix, comme *noix de galle*, *noix muscade*, etc. — Petite glande qu'on trouve dans une épaule de veau. — Os qui fait l'emboîtement de la cuisse avec la jambe. — En t. de botanique, enveloppe ligneuse d'une ou de plusieurs graines.

NOLI ME TANGERE, s. masc. Mots latins qui signifient, *ne me touchez pas.* Nom donné à quelques plantes piquantes, et à un ulcère très-malin.

NOLIS ou NOLISEMENT, s. m. Fret ou louage d'un vaisseau, d'une barque.

NOLISER, v. a. Fréter : *Noliser un vaisseau.*

NOM, s. m. (*non*) Le terme dont on a accoutumé de se servir pour désigner chaque personne, chaque chose. — En style de pratique, qualité en vertu de laquelle on agit. — Réputation : *Il s'est acquis un grand nom.* — En grammaire, il se dit d'un mot susceptible de nombre et de genre. — *Homme de nom*, *qui a* de la naissance. — *Sans nom*, sans considération, sans crédit. — *Au nom de....* adv. De la part de.... en considération de....

NOMADE, s. et adj. des deux g. Errant, qui n'a point d'habitation fixe.

NOMBRANT, adj. (*non-bran*) Qui nombre : *Nombre nombrant.*

NOMBRE, s. m. Plusieurs unités considérées ensemble. — Quantité indéterminée : *Un grand nombre*, *un petit nombre.* — En t. de grammaire, il se dit des noms et des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs : *Nombre singulier. Nombre pluriel.* — Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de paroles. — *Au nombre*, adv. Parmi, au rang. — *Sans nombre*, en grande quantité.

* *Un grand nombre*, précédé d'un pluriel, demande à sa suite un plur. : *Les ennemis prirent la fuite, un grand nombre se noyèrent dans le Rhin*, et non *se noya.*

NOMBRER, v. a. É, ÉE, p. (*non-bré*) Supputer combien il y a d'unités dans une quantité.

NOMBREUX, EUSE, adj. (*non-breu*) Qui est en grand nombre : *Peuple nombreux.* — Harmonieux, qui a un son et une cadence agréable : *Période nombreuse.*

NOMBRIL, s. m. (*non-bri*) Partie qui est au milieu du ventre de l'homme et de la plupart des animaux.

NOME, s. m. Mot emprunté du grec, qui signifie proprement *loi.* — Ancien poème en l'honneur d'Apollon. — Chant ou air assujetti à une certaine cadence. — Préfecture, gouvernement : *L'Egypte était divisée en trente-six nomes.*

NOMENCLATEUR, s. m. (*no-man-kla-teur*) Chez les Romains, esclave qui nommait les citoyens à ceux qui avaient intérêt de les connaître. — Parmi nous, celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art.

NOMENCLATURE, s. fém. (*no-man-kla-tu-re*) t. d'histoire naturelle. Il se dit de différentes méthodes suivant lesquelles on distribue en classes, ordres, genres et espèces, tout ce qui appartient à l'histoire naturelle. — On le dit par extension, de la collection des mots qui sont propres aux différentes parties des autres sciences ou d'un art.

NOMIE, s. f. Mot tiré du grec, et qui signifie *règle*, *loi.* Il est entré dans la composition de quelques mots français, tels que, *astronomie*, *économie.*

NOMINAL, ALE, adj. Il n'est usité qu'en ces phrases : *Faire l'appel nominal*, appeler successivement par leurs noms tous les membres qui doivent se trouver à une assemblée. — *Prières nominales.* Droit d'être nommé aux prières du prône.

NOMINATAIRE, s. m. (*no-mi-na-tè-re*) Celui qui est nommé par le roi à un bénéfice.

NOMINATEUR, subst. m. Qui a droit de nommer.

NOMINATIF, s. m., t. de grammaire. Le nom tel qu'il est avant que d'être décliné dans les langues qui ont des cas. — En notre langue, ce qu'on appelle en logique le sujet de la proposition.

NOMINATION, s. f. (*no-mi-na-cion*) Action par laquelle on nomme à quelque béné-

fice, à quelque charge. — Le droit de nommer.

NOMMÉMENT, adv. (*no-mé-man*) Spécialement.

NOMMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*nomé*) Donner, imposer un nom. — Dire le nom d'une personne, d'une chose. — Choisir, désigner quelqu'un pour exercer un emploi, une charge. — *Nommer quelqu'un son héritier*, l'instituer son héritier. — *A point nommé*, adv. Précisément, au temps qu'il faut. — *A jour nommé*, adv. Au jour dont on était convenu.

NOMOCANON, s. m. Recueil des constitutions impériales, et des canons qui y sont relatifs.

NOMPAREIL. Voyez Nonpareil.

NON, particule négative, opposée à *oui*. — Il s'emploie aussi subst. : *Il m'a répondu un non bien sec.* — *Non plus*, adv. Pas davantage, pareillement. — Il se joint quelquefois à des noms adjectifs ou substantifs, et à des verbes : *Non-solvable*, *non-valeur*, *fin de non recevoir*.

NONAGÉNAIRE, adj. des deux g. (*nona-jé-nè-re*) Qui a quatre-vingt-dix ans.

NONAGÉSIME, adj. (*no-na-jé-zi-me*) Quatre vingt-dixième. Il n'a d'usage qu'en astronomie : *Le nonagésime degré*, ou simplement *le nonagésime*.

NONANTE, adj. num. des deux g. Nombre composé de neuf dixaines. Dans le discours ordinaire, on dit quatre-vingt-dix.

NONANTIÈME, adj. des deux g. Nombre d'ordre. Dans le discours ordinaire, on dit quatre-vingt-dixième.

NONCE, s. m. Prélat que le pape envoie en ambassade.

NONCHALAMMENT, adv. (*non-cha-la-man*) Avec nonchalance.

NONCHALANCE, s. f. Négligence, manque de soin.

NONCHALANT, ANTE, adj. (*non-cha-lan*) Paresseux, négligent, indolent.

NONCIATURE, s. f. La charge de nonce. — Pays sur lequel s'étend sa juridiction.

NON-CONFORMISTE, s. En Angleterre, celui qui s'écarte de la religion anglicane.

NONE, s. fém. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte.

NONES, s. fém. pl. Chez les Romains, le cinquième jour dans quelques mois, le septième dans d'autres.

NON-JOUISSANCE, s. fém., t. de palais. Privation de jouissance.

NONNAIN, NONNE, s. f. (*no-nin*) Religieuse. Il ne se dit plus qu'en plaisanterie.

NONNETTE, s. f. (*no-nè-te*) Jeune nonnain. Familier. Il ne se dit plus qu'en plaisanterie.

NONOBSTANT, préposition (*no-nobs-tan*) Malgré, sans avoir égard.

NON-OUVRÉ, ÉE, adj. Il se dit des matières, et particulièrement des métaux qui ne sont point travaillés, qui ne sont pas mis en œuvre.

NON-PAIR, adj. (*non-pèr*) Impair. Il est peu usité.

NONPAREIL, LLE, adj. (mouillez l'*l*) Qui excelle par-dessus tous les autres.

NONPAREILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Sorte de petit ruban fort étroit. — Très-petite dragée. — Un des plus petits caractères d'imprimerie.

NON-PLUS-ULTRA, NEC-PLUS-ULTRA. Phrases empruntées du latin. Le terme qu'on ne saurait passer.

NON-RÉSIDENCE, s. f. (*non-ré-zi-dan-ce*) Absence du lieu où l'on devait résider.

NON-SENS, s. m. Phrase qui n'offre aucun sens.

NON-VALEUR, s. f. Manque de valeur. Il se dit d'une terre qui ne rapporte pas ce qu'elle devrait rapporter. — Au pl. Certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever.

NON-USAGE, s. m. Cessation d'usage.

NON-VUE, s. f., t. de marine : *Nous fûmes en risque de périr par non-vue*, parce que la brume était si épaisse, qu'on ne pouvait avoir connaissance du parage.

NORD, s. m. (*nor*) Septentrion, la partie du monde opposée au midi. — Le vent du nord.

NORD-EST, s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'est. — Le vent qui souffle entre le nord et l'est.

NORDESTER, v. n., t. de marine. Décliner ou se tourner du côté du nord-est, en parlant de la boussole.

NORD-OUEST, s. m. (Les marins prononcent et écrivent *nor-ouest*) La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. — Le vent qui souffle entre le nord et l'ouest.

NORDOUESTER, v. n., t. de mar. Décliner vers le nord-ouest, en parlant de la boussole.

NORMAL, ALE, adj. Qui règle, qui dirige : *École normale*, où l'on apprend l'art d'enseigner.

NORMAND, ANDE, s. et adj. De Normandie : *Répondre en Normand*, ne répondre ni oui ni non. — *C'est un fin Normand*, un homme adroit. — *Réponse normande*, ambiguë. — *Réconciliation normande*, réconciliation simulée.

NOSOLOGIE, s. fém. (*no-zo-lo-ji-e*) t. de méd. Partie de la pathologie qui a pour objet la maladie en général, abstraction faite des causes et des symptômes.

NOSTOC, s. m. Plante, espèce de champignon.

NOTA. Terme emprunté du latin, et qui

signifie *Remarquez.* — Il se prend aussi subst., et veut dire, marque mise à la marge d'un écrit : *Mettez ici un nota.*

NOTABLE, adj. des deux g. Remarquable, considérable. — s. masc. plur. Les principaux et les plus considérables d'une ville, d'un État.

NOTABLEMENT, adv. (*no-ta-ble-man*) Grandement, extrêmement, beaucoup.

NOTAIRE, s. m. (*no-tè-re*) Officier public, qui reçoit et qui passe les contrats et autres actes volontaires.

NOTAMMENT, adv. (*no-ta-man*) Spécialement, nommément.

NOTARIAT, s. m. (*no-ta-ri-a*) Charge, fonction de notaire.

NOTARIÉ, adj. *Acte notarié*, passé par-devant notaire.

NOTE, s. f. Marque qu'on fait en quelque endroit d'un livre, pour s'en souvenir. — Remarque, espèce de commentaire sur quelque endroit d'un écrit. — Caractère de musique.

NOTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*no-té*) Remarquer. — Marquer, en mauvaise part : *Noter d'infamie.* — Tracer des caractères de musique. — Au part. *Homme noté*, qui a une mauvaise réputation.

NOTEUR, s. m. Copiste de musique.

NOTICE, s. fém. Il se dit de certains livres faits pour donner une connaissance particulière des dignités, des charges, etc., d'un royaume, d'un pays. — L'extrait raisonné mis à la tête d'un manuscrit.

NOTIFICATION, s. fém. (*no-ti-fi-ka-cion*) Acte par lequel on notifie.

NOTIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*no-ti-fi-é*) Faire savoir dans les formes juridiques, dans les formes reçues.

NOTION, s. fém. (*no-cion*) Connaissance, idée qu'on a d'une chose.

NOTOIRE, adject. des deux g. (*no-toa-re*) Connu, manifeste.

NOTOIREMENT, adv. (*no-toa-re-man*) Évidemment, manifestement.

NOTORIÉTÉ, s. f. Évidence d'un fait généralement reconnue.

NOTRE, adj. possessif des deux g. Qui est à nous. Il fait *nos* au pl. — Il est quelquefois subst. : *Nous défendons le nôtre.* — On dit aussi *les nôtres*, pour dire nos parens, ceux qui sont de notre parti, de notre compagnie. — Quand *notre* précède le subst., l'*o* est bref : *Notre livre ;* et il est long quand il suit l'article : *C'est le nôtre.*

NOUE, s. f. Tuile faite en canal pour l'égout des eaux. — Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux. — Endroit où deux combles se joignent en angle rentrant.

NOUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*nou-é*) Lier en faisant un nœud. — Fig. Lier : *Nouer l'amitié. Nouer une partie.*

SE NOUER, v. pronom. En parlant des arbres à fruit, passer de fleur en fruit.

NOUET, s. m. (*nou-è*) Linge noué dans lequel on a mis quelque drogue pour la faire tremper ou bouillir.

NOUEUX, EUSE, adj. (*nou-eu*) Qui a des nœuds, en parlant du bois.

NOUGAT, s. m. sans pl. (*nou-gha*) Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel : *On a servi du nougat.*

NOULET, s. masc. (*nou-lè*) t. d'architecture. Enfoncement de deux combles qui se joignent.

NOURRAIN, s. m. (*nou-rain*) Petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler. Il est synonyme d'*Alevin.*

NOURRICE, s. f. (*nou-ri-ce*) Femme qui allaite un enfant qui n'est pas le sien. — Il se dit aussi d'une mère qui allaite son enfant.

NOURRICIER, s. m. (*nou-ri-cié*) Le mari d'une nourrice.

NOURRICIER, IÈRE, adj. *Père nourricier*, mari de la nourrice d'un enfant. — Fig. et fam. Homme qui en fait subsister un autre. — *Suc nourricier*, dont les arbres et les plantes se nourrissent.

NOURRIR, v. act. I, IE, part. et adject. (*nou-rir*) Sustenter, servir d'aliment. — Entretenir d'alimens. — Allaiter un enfant. — Fig. Instruire, élever : *Il faut nourrir les enfans dans l'amour de la vertu.* — Former, façonner l'esprit : *La lecture nourrit l'esprit.* — Entretenir : *Le bois nourrit le feu.* — En t. de peinture, *Nourrir le trait*, éviter la maigreur et la sécheresse.

SE NOURRIR, v. pr. Prendre de la nourriture : *L'homme se nourrit de pain et de viande.* — On dit figur. : *L'amour se nourrit d'espérance. Se nourrir de la lecture des bons livres*, etc. — Au part. *Homme bien nourri*, gros et gras. Fam. — *Style nourri*, riche, abondant. — En peinture, *couleur nourrie*, bien empâtée ; *trait nourri*, qui n'est pas trop fin.

NOURRISSAGE, s. m. Soin, manière de nourrir et d'élever les bestiaux.

NOURRISSANT, ANTE, adject. (*nou-ri-çan*) Qui sustente, qui nourrit beaucoup.

NOURRISSON, s. m. (*nou-ri-çon*) Enfant qui est en nourrice. — Fig. *Les nourrissons des muses*, les poètes.

NOURRITURE, s. fém. (*nou-ri-tu-re*) Ce qu'on mange pour se nourrir. — On dit figur. *L'esprit a besoin de nourriture aussi-bien que le corps.* — *Faire des nourritures*, nourrir, élever du bétail.

NOUS, (*nou*) pronom de la première personne, qui est le pl. de *je* ou *moi.*

* *Nous* pour *je* ou *moi* s'emploie par un

souverain dans plusieurs formules ; par les évêques dans leurs mandemens ; et par toutes personnes qui ont caractère et autorité : *Nous tel*, *certifions*, etc.

NOUVEAU ou **NOUVEL**, **NOUVELLE**, adj. (*nou-vô*) Qui commence d'être ou de paraître. On dit *nouveau* devant un nom masculin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, et *nouvel* devant un masculin qui commence par une voyelle ou un *h* muet : *Un nouveau jour. Le nouvel an.* — *Homme nouveau*, celui qui a fait fortune, qui n'a point de naissance. — On dit aussi qu'*un homme est bien nouveau dans le monde*, *bien nouveau dans les affaires*, *dans son métier*, pour dire qu'il n'y est guère expérimenté. — *Nouveau Monde*, l'Amérique. — Il est quelquefois subst. : *Voici du nouveau.* — Il s'emploie aussi adv. pour dire, *nouvellement : Du beurre nouveau battu.* On ne s'en sert pas, en ce sens, avec un substantif féminin. — *De nouveau*, adv. Derechef, une seconde fois.

NOUVEAUTÉ, s. f. (*nou-vô-té*) Qualité de ce qui est nouveau ; ce qu'il y a de nouveau dans une chose. — Chose nouvelle.

NOUVELLE, s. f. (*nou-vè-le*) Le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. — Certains contes, certaines histoires faites et inventées uniquement pour l'amusement du lecteur.

NOUVELLEMENT, adv. (*nou-vè-le-man*) Depuis peu.

NOUVELLETÉ, s. f. (*nou-vè-le-té*) t. de palais. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, tendante à le déposséder.

NOUVELLISTE, s. m. (*nou-vè-lis-te*) Qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter.

NOVALE, s. f. Terre nouvellement défrichée et mise en labour. — On appelait aussi *novales*, la dîme que les curés levaient sur les novales.

NOVATEUR, s. m. Celui qui innove en matière de religion. — Il se dit, par extension, de ceux qui veulent innover dans quelque genre que ce soit.

NOVATION, s. f. (*no-va-cion*) t. de droit. Changement de titre. — Transmutation d'un contrat en un autre, qui déroge au premier et qui change l'hypothèque.

NOVELLES, s. f. pl. (*no-vè-le*) Constitutions de l'empereur Justinien.

NOVEMBRE, s. masc. (*no-van-bre*) Le onzième mois de l'année.

NOVICE, s. m. et f. Qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent. — adj. Peu exercé, peu habile : *Il est encore novice dans son métier.* — On dit aussi, *une maison novice*, *une plume novice.*

NOVICIAT, s. m. (*no-vi-ci-a*) État des novices avant qu'ils fassent profession, et le temps pendant lequel ils sont en cet état. — Fig. Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession.

NOVISSIME, adv. Mot latin. Tout récemment. Fam.

NOYALE, s. f. (*noa-ia-le*) Toile de chanvre écru, très-forte et très-serrée, dont on se sert pour faire des voiles.

NOYAU, s. m. (*noa-iô*) Partie dure et ligneuse qui est renfermée au milieu de certains fruits. — Vis où s'assemblent toutes les marches d'un degré, d'un escalier. — Fig. Origine, principe d'un établissement : *De légers attroupemens ont été le noyau de cette grande révolte.*

NOYER, s. m. (*noa-ié*) Arbre qui porte des noix.

NOYER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Faire mourir dans l'eau ou dans quelque autre liqueur. — Inonder : *Les pluies ont noyé la campagne.* — *Se noyer*, v. pr. Périr dans l'eau. — On dit fig., *se noyer dans la débauche*, *dans les plaisirs*, etc.

NOYON, s. m. (*noa-ion*, et populairement, *néion*) T. du jeu de boule. Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est noyée.

NU, **NUE**, adj. Qui n'est point vêtu. — On dit qu'*un homme va nu-pieds*, *nu-jambes*, *nu-tête*, pour dire qu'il va les pieds nus, etc. On le dit par extension de certaines choses : *Épée nue*, hors de son fourreau. — *Muraille nue*, qui n'est point couverte de tapisserie. — Fig. Sans déguisement : *C'est la vérité toute nue.* — Qui est sans ornement : *Ce tableau est bien nu.* — En t. de peinture et de sculpture, il s'emploie subst. et signifie les figures non drapées, ou les parties des figures qui ne sont pas drapées. — *A nu*, adv. A découvert. — Fig. *Découvrir son cœur à nu*, ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur. — Autrefois on écrivait *nud.*

NUAGE, s. m. Amas de vapeurs élevées en l'air et qui se résolvent ordinairement en pluie. — Figur. Tout ce qui offusque la vue : *Un nuage de poussière.* — Doutes, soupçons.

NUAGEUX, **EUSE**, adj. (*nu-a-jeu*) Couvert de nuages.

NUAISON, s. f. (*nu-è-zon*) t. de marine. Durée du même vent.

NUANCE, s. f. Degrés différens par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. — Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. — Fig. Différence délicate et presque imperceptible entre deux choses du même genre.

NUANCER, v. a. É, ÉE, p. (*nu-an-cé*) Assortir les nuances des couleurs. — On dit figur., *cet auteur sait bien nuancer ses caractères.*

NUBILE, adj. Qui a atteint l'âge de se marier. Il ne se dit guère que des filles.

NUBILITÉ, subst. f. État de celle qui est nubile.

NUDITÉ, s. f. État d'une personne qui est nue. — En t. de peinture, figure nue. En ce sens, il s'emploie communément au pluriel.

NUE, s. f. Nuage. — Fig. *Élever une personne, une action jusqu'aux nues*, la louer excessivement.—Fig. et prov. *Tomber des nues*, être très-surpris.

NUÉE, s. f. Nue, nuage. — Fig. Multitude de personnes, d'oiseaux ou d'animaux qui vont par troupes.

NUEMENT, ou plutôt NÛMENT, adv. (*nu-man*) Sans déguisement. — Immédiatement : *Ce fief relevait nûment de la couronne.*

NUER, v. a. É, ÉE, p. (*nu-é*) Assortir des couleurs par nuances, dans les ouvrages de laine ou de soie.

NUIRE, v. n. *Je nuis, tu nuis, il nuit; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais. Je nuirai. Nuis. Que je nuise. Que je nuisisse.* Faire tort, porter dommage, faire obstacle, empêcher, incommoder. — *Ne pas nuire*, aider, servir, être utile : *Je ne lui nuirai pas à obtenir cette grâce.* Fam.

NUISIBLE, adj. des deux g. (*nui-zi-ble*) Dommageable, qui nuit.

NUIT, s. f. (*nui*) L'espace de temps où le soleil est sous notre horizon. — Poétiq. *La nuit du tombeau, une éternelle nuit*, la mort. — *De nuit*, adv. Pendant la nuit.

NUITAMMENT, adv. (*nui-ta-man*) t. de palais. Il ne se dit qu'en parlant d'un vol, ou de quelque autre mauvaise action faite de nuit.

NUITÉE, s. f. L'espace d'une nuit. — L'ouvrage, le travail d'une nuit. Il est fam.

NUL, NULLE, adj. Aucun, pas un. — Qui n'est d'aucune valeur, en parlant d'un contrat, d'un testament ou autre acte. — *Homme nul*, sans mérite, qui n'est propre à rien.

* *Nul*, dans le sens d'*aucun, pas un*, n'a point de pluriel; mais il en a un quand il signifie *qui n'est d'aucune valeur : Nul de tous ceux qui y ont été n'en est revenu. Les traités sont nuls.*

NULLE, s. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres, pour les rendre plus difficiles à déchiffrer.

NULLEMENT, adv. (*nu-le-man*) En nulle manière. — Au palais, d'une manière nulle.

NULLITÉ, s. f. (*nu-li-té*) Défaut qui rend un acte nul, de nulle valeur. — Fig. Défaut absolu de talens.

NÛMENT. Voyez Nuement.

NUMÉRAIRE, adj. des deux g. (*nu-mè-rè-re*) Il ne se dit que de la valeur fictive des espèces : *L'écu est de trois livres, valeur numéraire.* — s. m. La quantité d'argent monnayé.

NUMÉRAL, ALE, adj. Qui désigne un nombre : *Adjectif numéral. Lettre numérale. I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres numérales dans le chiffre romain.*

NUMÉRATEUR, s. m., t. d'arithmétique. Il désigne, dans une fraction, quel nombre on prend des parties égales dans lesquelles l'unité est supposée divisée : *Dans la fraction* $\frac{1}{100}$ *1 est le numérateur.*

NUMÉRATION, s. f. (*nu-mé-ra-cion*) t. d'arithmétique et de pratique. Action de nombrer, de compter.

NUMÉRIQUE, adj. des deux g. (*nu-mé-ri-ke*) Qui appartient au nombre : *Opération numérique, rapport numérique.*

NUMÉRIQUEMENT, adv. (*nu-mé-ri-ke-man*) En nombre exact.

NUMÉRO, s. masc. Nombre qu'on met sur certaines choses pour les reconnaître. — La cote qu'on met sur quelque chose. — La marque particulière et secrète que les marchands mettent sur leurs marchandises, pour se ressouvenir du prix qu'elles valent. Il ne prend pas d'*s* au plur.

NUMÉROTER, v. act. É, ÉE, p. (*nu-mé-ro-té*) Mettre le numéro ou la cote. Il n'est usité qu'en langage de pratique ou de marchandises.

NUMISMATIQUE, adj. des deux g. (*nu-mis-ma-ti-ke*) Qui a rapport aux médailles antiques. — s. f. La science des médailles.

NUMISMATISTE, s. masc. Celui qui est versé dans la science des médailles.

NUMISMATOGRAPHIE, s. fém. (*nu-mis-ma-to-gra-fi-e*) Description des médailles et des monnaies antiques.

NUMMULAIRE, s. fém. (*nom-mu-lè-re*) Plante, qu'on appelle aussi *Monnayère.*

NUNCUPATIF, adj. m. (*non-ku-pa-tif*) t. de jurisprudence. Il se dit d'un testament fait de vive voix, et non rédigé par écrit.

NUNDINALES, adj. f. plur. (*non-di-na-le*) Nom que les Romains donnaient aux huit premières lettres de l'alphabet; il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché.

NUPTIAL, ALE, adject. (*nup-ci-al*) Qui concerne la cérémonie des noces.

NUQUE, s. fém. (*nu-ke*) Le creux qui est entre la tête et le chignon du cou.

NUTATION, s. f. (*nu-ta-cion*) t. d'astronomie. Mouvement de l'axe de la terre, qui s'approche et s'éloigne alternativement du plan de l'écliptique. — T. de botanique. Direction des fleurs, des plantes, du côté du soleil.

NUTRITIF, IVE, adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment. — *Faculté nutritive*, faculté par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

NUTRITION, s. f. (*nu-tri-cion*) Fonction

naturelle, par laquelle le suc nourricier est converti en notre propre substance. Il se dit aussi des plantes.

NYABEL, s. m. Arbre du Malabar.

NYCTALOPE, subst. (*nik-ta-lo-pe*) Celui, celle qui voit mieux la nuit que le jour.

NYCTALOPIE, s. f. (*nik-ta-lo-pi-e*) Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit.

NYMPHE, s. fém. (*nin-fe*) Divinité fabuleuse. — Poétiq. Jeune fille ou femme belle et bien faite. — En t. d'histoire naturelle, premier degré de métamorphose dans la transformation des insectes.

NYMPHÉE, s. f. (*nin-fé-e*) Les Romains donnaient ce nom aux bains publics.

NYMPHOLEPSIE, s. f. Mélancolie qui fait aimer la solitude des forêts.

O

O, quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles. Il est subst. masculin : *Un grand O, un petit o.* — *Les O de Noël*, neuf antiennes qu'on chante neuf jours avant Noël, à commencer le 15 décembre pour finir le 23.

O, particule qui sert à l'apostrophe : *O mon fils! O mon Dieu!* — C'est aussi une interjection : *O siècle! ô temps! ô mœurs!*

OBCLAVÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a la forme d'une massue renversée.

OBCONIQUE, adj. des deux g., t. de bot. Un peu conique.

OBCORDÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a la forme d'un cœur renversé.

OBÉDIENCE, s. f. (*o-bé-di-an-ce*) Autrefois obéissance. — Congé qu'un supérieur donnait à un religieux pour passer d'un couvent à un autre. — *Ambassadeur d'obédience*, envoyé par le roi vers le pape, pour l'assurer de son obéissance filiale. — *Pays d'obédience*, où le pape nomme aux bénéfices.

OBÉDIENCIEL, ELLE, adj. (*o-bé-di-an-ci-èl*) Qui appartient à l'obédience.

OBÉDIENCIER, s. masc. (*o-bé-di-an-cié*) Religieux qui dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉIR, v. n. I, IE, p. Se soumettre aux ordres de quelqu'un, et les exécuter. — On dit *obéir à la force*, *à la nécessité*; et figur., *il faut que les passions obéissent à la raison.* — En parlant des peuples, des villes, être sujet d'un prince. — On dit d'un cheval qui se laisse manier aisément, qu'*il obéit bien à l'éperon*, *à la main.* — En parlant des choses inanimées, céder, plier : *L'acier obéit plus que le fer.*

OBÉISSANCE, s. f. (*o-bé-i-çan-ce*) Action de celui qui obéit. — Disposition, habitude à obéir, soumission. — *Vivre sous l'obéissance d'un prince*, être sous sa domination.

OBÉISSANT, ANTE, adj. (*o-bé-i-çan*) Qui obéit. — Fig. Souple, maniable, qui se plie facilement : *Du cuir, du bois obéissant.*

OBÉLISQUE, s. m. (*o-bé-lis-ke*) Espèce de pyramide étroite et longue, faite ordinairement d'une seule pierre, et élevée pour servir de monument public.

OBÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-bé-ré*) Endetter. — On dit aussi, *s'obérer.*

OBÉSITÉ, s. f. (*o-bé-zi-té*) t. de médec. Excès d'embonpoint.

OBIER. Voyez Aubier.

OBIT, s. m. (*o-bi*) Service fondé pour le repos de l'ame d'un mort.

OBITUAIRE, adj. (*o-bi-tu-è-re*) *Registre obituaire*, celui qu'on tient dans une église, des obits qui y sont fondés. — s. m. Celui qui est pourvu, en cour de Rome, d'un bénéfice vacant par mort.

OBJECTER, v. a. É, ÉE, p. (*ob-jèk-té*) Opposer une difficulté à une proposition, à un raisonnement.

OBJECTIF, IVE, adj. (*ob-jèk-tif*) Terme d'optique : *Verre objectif*, ou substantivement *l'objectif*, verre d'une lunette destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir. — On dit, en t. de théologie, que *Dieu est notre béatitude objective*, pour dire que Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

OBJECTION, s. f. (*ob-jèk-cion*) Difficulté qu'on oppose à une proposition.

OBJET, s. m. (*ob-jè*) Tout ce qui s'offre à la vue. — Ce qui touche, ce qui affecte les sens. — Ce qui émeut l'ame. — Sujet, motif d'un sentiment, d'une passion, d'une action : *Être l'objet de la raillerie, de la médisance*, etc. *Objet de piété, de tristesse*, etc. — Tout ce qui sert de matière à une science, à un art. — Le but, la fin qu'on se propose.

OBLAT, s. m. (*o-bla*) Laïque qui se dévouait à l'état monastique, et abandonnait en même temps tous ses biens à la communauté où il se retirait. — Autrefois, soldat invalide qui était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale.

OBLATION, s. f. (*o-bla-cion*) Offrande, action par laquelle on offre quelque chose à Dieu, ou la chose qui lui est offerte. — Partie de la messe qui suit immédiatement le *Credo.*

OBLIGATION, s. f. (*o-bli-ga-cion*) Engagement qu'impose le devoir. — Engagement qui naît des services qu'on a reçus de quelqu'un. — Acte par-devant notaire, par lequel on s'oblige de payer une certaine somme dans un certain temps.

OBLIGATOIRE, adj. des deux g. Qui a la force d'obliger suivant la loi.

OBLIGÉ, s. m., t. de jurisprudence. Celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement. — Acte passé entre un apprenti et un maître.

OBLIGEAMMENT, adv. (*o-bli-ja-man*) D'une manière obligeante.

OBLIGEANCE, s. f. Disposition, penchant à obliger.

OBLIGEANT, ANTE, adj. (*o-bli-jan*) Officieux, qui aime à faire plaisir.

OBLIGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-bli-jé*) Engager quelqu'un par un acte, en vertu duquel on puisse l'appeler en justice, s'il n'exécute la chose à laquelle il s'est obligé. — Imposer obligation de dire ou de faire quelque chose. — Porter, exciter, engager à faire quelque chose. — Rendre service. — *Obliger un apprenti*, l'engager pour un certain temps chez un maître pour y apprendre un métier. — Au part. *Récitatif obligé*, avec accompagnement de l'orchestre.

* *Obliger* régit indifféremment *à* ou *de*. Il faut pour le choix consulter l'oreille, et surtout ne pas employer les deux régimes dans la même phrase : *à* est préférable devant une consonne, et *de* devant une voyelle. Dans le sens de rendre service et au passif, il n'est jamais suivi de la préposition *à* : *Il m'a obligé dans mon besoin. Il oblige de bonne grâce. Vous m'obligerez beaucoup de me recommander à mes juges.*

OBLIQUE, adj. des deux g. (*o-bli-ke*) Qui est de biais ou incliné. — Indirect. — Figur. Suspect, frauduleux : *Moyens*, *voies obliques.* — En t. de grammaire et dans les langues où les noms se déclinent, on appelle *cas oblique*, tous les cas, hors le nominatif singulier.

OBLIQUEMENT, adv. (*o-bli-ke-man*) De biais. — Fig. D'une manière frauduleuse. — Indirectement.

OBLIQUITÉ, s. f. (*o-bli-ki-té*) Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre. — Fausseté, astuce : *L'obliquité de sa conduite*, *de ses moyens.*

OBLITÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-bli-té-ré*) Effacer insensiblement et de manière à laisser des traces, en parlant de ce qui a souffert du laps du temps.

OBLONG, OBLONGUE, adj. (*ob-blon*) Qui est beaucoup plus long que large.

OBOLE, s. f. Petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier. — Petit poids qui pèse douze grains. — Fig. très-petit prix : *Je n'en donnerais pas une obole.*

OBOMBRER, v. a. É, ÉE, p. (*o-bon-bré*) t. mystique. Cacher, couvrir de son ombre.

OBOVAL, ALE, adj., t. de botanique. En forme d'ovale renversé.

OBOVÉ, ÉE, adj., t. de botanique. En forme d'œuf dont le gros bout est en haut.

OBREPTICE, adj. des deux g., t. de chancellerie. Il se disait des grâces obtenues en taisant une vérité qui aurait dû être exprimée pour les rendre valables ; au lieu que les *subreptices* étaient celles qui étaient obtenues sur l'exposé d'un fait. Fam.

OBREPTICEMENT, adv. (*o-brèp-ti-ce-man*) D'une manière obreptice.

OBREPTION, s. fém. (*o-brèp-cion*) t. de chancellerie. Réticence d'un fait vrai qui aurait dû être exposé, et qui rendait les lettres obreptices.

OBSCÈNE, adject. des deux g. (*ob-cè-ne*) Qui blesse la pudeur.

OBSCÉNITÉ, s. f. (*ob-cé-ni-té*) Parole, image, action qui blesse la pudeur.

OBSCUR, URE, adj. Sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé. — En parlant des couleurs, ce qui est moins clair, moins vif, plus brun, plus chargé. — Figur. Ce qui n'est pas bien intelligible dans un discours, dans un livre, etc. — Caché, peu connu : *Homme obscur*, *vie obscure.* — En t. de peinture, *clair-obscur*, imitation de l'effet que produit la lumière, en répandant des jours sur les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. En ce sens, il n'a pas de pluriel.

OBSCURCIR, v. a. I, IE, p. Rendre obscur. — Fig. Diminuer la gloire, ternir l'éclat. — On dit aussi figur., *les passions obscurcissent l'entendement.*

s'OBSCURCIR, v. pr. Devenir obscur, au propre et au figuré. — *La vue s'obscurcit dans la vieillesse*, diminue et s'affaiblit.

OBSCURCISSEMENT, s. m. (*obs-kur-ci-ce-man*) Affaiblissement de lumière. Il s'emploie aussi au figuré.

OBSCURÉMENT, adv. (*obs-ku-ré-man*) Avec obscurité, au propre et au figuré.

OBSCURITÉ, s. f. Privation de lumière. — Fig. *L'obscurité des temps*, *de l'avenir*, le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir. — Fig. Défaut de clarté dans le style. — Vie cachée : *Vivre dans l'obscurité.* — On dit, *l'obscurité de sa naissance*, *l'obscurité de sa famille*, pour marquer qu'il est d'une naissance médiocre, d'une famille peu connue.

OBSÉCRATIONS, s. fém. plur. (*ob-cé-kra-cion*) t. d'antiquité. Chez les Romains, prières publiques pour apaiser les dieux.

OBSÉDER, v. act. É, ÉE, p. (*ob-cé-dé*) Être assidu auprès de quelqu'un pour se rendre maître de son esprit. Il se prend en mauvaise part.

OBSÈQUES, s. fém. plur. (*ob-cè-ke*) Funérailles accompagnées de pompe et de cérémonies.

OBSÉQUIEUX, EUSE, adj. Il se dit d'un

homme qui porte à l'excès le respect, les égards, la complaisance.

OBSERVANCE, s. f. Pratique de la règle d'un ordre religieux. — Partie des religieux de l'ordre de Saint-François, qui font profession d'observer la règle plus étroitement que les autres religieux. — *Observances légales*, certaines pratiques ou cérémonies auxquelles on était assujetti par la loi de Moïse.

OBSERVANTIN, s. m. (*ob-cèr-van-tin*) Religieux de l'observance de St-François.

OBSERVATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui accomplit ce qui lui est prescrit par quelque loi. — Celui qui s'applique à observer les divers phénomènes de la nature. En ce sens, on dit adj., *un esprit observateur*.

OBSERVATION, s. f. (*ob-cèr-va-cion*) Remarque sur les phénomènes de la nature. — Objection modérée. — Au plur. Notes sur les écrits de quelque auteur. — *Armée d'observation*, celle qui couvre un siége, et s'oppose aux ennemis pendant qu'une autre attaque la place.

OBSERVATOIRE, s. m. (*ob-cèr-va-toa-re*) Édifice destiné aux observations astronomiques.

OBSERVER, v. a. É, ÉE, p. (*ob-cèr-vé*) Accomplir ce qui est prescrit par quelque loi. — Regarder, considérer avec application. — Remarquer. — Épier. — *S'observer*, être fort circonspect dans ses actions, dans ses paroles.

* On dit au barreau : *Je vous observerai*, pour *je vous ferai observer*. Quelques auteurs ont imité les avocats ; mais cette façon de parler n'est pas assez autorisée : le verbe *observer* ayant pour régime indirect la préposition *à* suivi d'un substantif ou d'un pronom de personne, doit toujours avoir avant lui un des temps du verbe *faire*.

OBSESSION, s. fém. (*ob-cè-cion*) L'état des personnes qu'on croit obsédées du malin esprit. — Figur. Action de celui qui obsède, ou état de celui qui est obsédé.

OBSIDIANE ou OBSIDIENNE, s. f. et adj. Pierre transparente que les anciens employaient au même usage que nos carreaux de vitre.

OBSIDIONAL, ALE, adj. *Couronne obsidionale*, couronne d'herbes, que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siége d'une ville. — *Monnaie obsidionale*, frappée dans une place assiégée, où on lui donne cours pour une valeur beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque.

OBSTACLE, s. m. Empêchement, opposition : *Surmonter un obstacle.* — On dit, sans article : *Faire obstacle à quelqu'un, mettre obstacle à quelque chose.*

OBSTINATION, s. fém. (*obs-ti-na-cion*) Opiniâtreté.

OBSTINÉMENT, adv. (*obs-ti-né-man*) Avec obstination.

OBSTINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*obs-ti-né*) Rendre opiniâtre. Il est fam.

s'Obstiner, v. pr. S'attacher opiniâtrément à quelque chose. — Au part. Qui a de l'obstination. — On dit subst., *un obstiné*.

OBSTRUCTIF, IVE, adj., t. didact. Qui peut causer des obstructions.

OBSTRUCTION, s. f. (*obs-truk-cion*) Engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux et dans les glandes du corps animal.

OBSTRUER, v. a. É, ÉE, p. (*obs-tru-é*) Causer de l'obstruction, former un engorgement, boucher les conduits naturels.

OBTEMPÉRER, verbe n. (*ob-tan-pé-ré*) Obéir. Il est vieux, et n'est plus d'usage qu'au palais.

OBTENIR, v. a. U, UE, p. Faire en sorte, par prière, par persuasion ou sollicitation auprès de quelqu'un, qu'il accorde ce qu'on lui demande. — En matière de science, parvenir à un effet, à un résultat.

OBTENTION, s. f. (*ob-tan-cion*) t. de palais. Il se dit des choses qu'on obtient.

OBTUS, USE, adj. (*ob-tuce*) t. de géométrie. Il se dit d'un angle plus grand qu'un angle droit. — Au figur. *Esprit obtus*, qui a peu de pénétration, qui a peine à concevoir.

OBTUSANGLE, adj. des deux g. (*ob-tu-zan-gle*) Il se dit principalement d'un triangle qui a un angle obtus.

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Dont les angles sont obtus ou émoussés.

OBUS, s. m. (*o-buce*) Petite bombe qu'on lance avec l'obusier.

OBUSIER, s. m. (*o-bu-zié*) Espèce de mortier monté sur un affût à rames, qui se tire horizontalement.

OBVENTION, s. f. (*ob-van-cion*) Impôt ecclésiastique.

OBVIER, v. n. (*ob-vi-é*) Prendre les précautions nécessaires pour prévenir un mal : *Obvier à un malheur*.

OBVOLUTÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des rudimens des feuilles pliées en gouttière par leur face interne.

OCA, s. m. Sorte de racine bonne à manger.

OCCASE, adj. f., t. d'astron. : *Amplitude occase*, l'axe de l'horizon compris entre le point où se couche un astre, et l'occident vrai qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

OCCASION, s. f. (*o-ka-zion*) Rencontre, conjoncture de temps, de lieu, etc. : *Attendre, manquer, ménager l'occasion, les occasions.* On dit sans article, *prendre occasion de...* — Combat et rencontre de guerre. — Sujet, ce qui donne lieu à quelque chose.

OCCASIONEL, ELLE, adj. (*o-ka-zio-nèl*) t. didactique. Qui occasione : *Cause occasionelle.*

OCCASIONELLEMENT, adv. (*o-ka-zio-nè-le-man*) Par occasion.

OCCASIONER, v. a. É, ÉE, p. (*o-ka-zio-né*) Donner occasion.

OCCIDENT, s. m. (*ok-ci-dan*) Celui des quatre points cardinaux du monde, qui est du côté où le soleil se couche. — Cette partie de notre hémisphère qui est au couchant.

OCCIDENTAL, ALE, adj. (*ok-ci-dan-tal*) Qui est à l'occident.

OCCIPITAL, ALE, adj. (*ok-ci-pi-tal*) t. d'anat. Qui appartient à l'occiput.

OCCIPUT, s. m. (*ok-ci-pute*) t. d'anatomie. Le derrière de la tête.

OCCIRE, v. a. IS, ISE, p. (*ok-ci-re*) Tuer. Il est vieux.

OCCISION, s. f. Tuerie. Il est vieux.

OCCULTATION, s. fém. (*o-kul-ta-cion*) t. d'astron. Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune.

OCCULTE, adject. des deux g. (*o-kul-te*) Caché. — *Sciences occultes,* cabale, magie, etc.

OCCUPANT, adj. (*o-ku-pan*) Qui occupe, qui s'empare, qui se met en possession. — Il se dit encore d'un avoué qui agit pour une partie dans un procès.

OCCUPATION, s. fém. (*o-ku-pa-cion*) Affaire à laquelle on est occupé. — *Donner de l'occupation*, donner de l'embarras. — En t. de droit, habitation. — Figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit.

OCCUPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-ku-pé*) Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps. — En t. de guerre, se saisir, s'emparer d'un poste. — Employer, donner à travailler. — *Occuper une maison*, y habiter. — *Occuper la place de quelqu'un*, exercer son emploi. — v. n. En t. de pratique, être chargé d'une affaire en justice.

s'Occuper, v. pr. Travailler, s'appliquer à quelque chose. — *S'occuper de quelque chose*, y penser, chercher les moyens d'y réussir. — *Être occupé de quelque chose*, en faire son occupation ordinaire.

OCCURRENCE, s. f. (*o-ku-ran-ce*) Rencontre, événement fortuit, occasion.

OCCURRENT, ENTE, adj. (*o-ku-ran*) Qui survient : *Cas occurrent, affaires occurrentes.*

OCÉAN, s. m. La grande mer qui environne toute la terre.

OCÉANE, adj. f. Il n'a d'usage que dans cette phrase : *La mer océane.*

OCHLOCRATIE, s. fém. (*o-klo-kra-ci-e*) Gouvernement où l'autorité est entre les mains de la multitude.

OCRE, s. fém. Terre ferrugineuse dont on fait de la couleur jaune.

OCTAÈDRE, s. m., t. de géom. Corps solide à huit faces.

OCTAÉTÉRIDE, s. fém., t. d'astron. et de chronol. Espace, durée de huit ans.

OCTANT, s. m. (*ok-tan*) t. d'astron. Instrument qui contient la huitième partie du cercle. — Distance de quarante-cinq degrés entre deux planètes.

OCTANTE, adj. numéral des deux g. Quatre-vingts. Il est vieux.

OCTANTIÈME, adj. des deux g. Nombre d'ordre. Quatre-vingtième. Il est vieux.

OCTAVE, s. fém. La huitaine pendant laquelle on solennise les fêtes principales de l'année.

Octave, s. fém. En t. de musique, ton éloigné d'un autre de huit degrés. — Consonnance que font deux sons éloignés l'un de l'autre de huit intervalles. — Stance de huit vers dans la poésie italienne.

OCTAVO (IN) s. m. Livre dont chaque feuille est pliée en huit feuillets.

OCTAVON, ONE, subst. Qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne.

OCTIL, adj. m., t. d'astron. *Aspect octil*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque.

OCTOBRE, s. masc. Le dixième mois de l'année.

OCTOGÉNAIRE, s. et adject. des deux g. (*ok-to-jé-nè-re*) Qui a quatre-vingts ans.

OCTOGONE, s. m. et adj. des deux g. Qui a huit angles et huit côtés.

OCTOPÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botan. A huit pétales.

OCTOPHYLLE, adj., t. de botan. Qui a huit pièces ou folioles.

OCTROI, s. m. (*ok-troa*) t. de chancellerie et de finance. Concession. — *Deniers d'octroi*, certains deniers que le roi permettait aux villes de lever sur elles-mêmes pour l'entretien et la réparation des murailles, ponts, chemins, etc. — Droit qui se lève sur le vin et les denrées à l'entrée de certaines villes.

OCTROYER, v. a. É, ÉE, p. (*ok-troa-ié*) Concéder, accorder.

OCTUPLE, adj. des deux g. Qui contient huit fois.

OCULAIRE, adj des deux g. (*o-ku-lè-re*) *Témoin oculaire*, qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux. — *Verre oculaire*, le verre d'une lunette d'approche placé du côté de l'œil; en ce sens, il est aussi subst. m.

OCULAIREMENT, adv. (*o-ku-lè-re-man*) Visiblement. Il est peu usité.

OCULISTE, s. m. et adj. Celui qui fait pro-

fession de traiter les différentes maladies de l'œil.

OCULUS CHRISTI ou OEIL-DE-CHRIST. Plante.

ODALISQUE ou ODALIQUE, s. f. (*o-da-lis-ke*) Femme du sérail destinée aux plaisirs du sultan.

ODE, s. f. Sorte de poème lyrique.

ODÉON, s. m., t. d'antiquité. Espèce de théâtre que Périclès avait fait bâtir dans la ville d'Athènes.

ODEUR, s. f. Senteur. — Fig. et fam. Réputation : *Cet homme est en bonne* ou *en mauvaise odeur.* — Au plur. il se dit toujours des bonnes odeurs : *Il aime, il craint les odeurs.*

ODIEUSEMENT, adv. (*o-di-eu-ze-man*) D'une manière odieuse.

ODIEUX, EUSE, adj. (*o-di-eu*) Haïssable, qui excite l'aversion, l'indignation. — Il est aussi subst. : *On a rejeté sur lui tout l'odieux de cette action.*

ODOMÈTRE, s. m. Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait.

ODONTALGIE, s. f., t. de chirurgie. Douleur des dents.

ODONTALGIQUE, adj. des deux g. (*o-don-tal-ji-ke*) Qui se dit des remèdes propres à calmer la douleur des dents.

ODONTOÏDE, adject. des deux g. Qui a la forme d'une dent.

ODORANT, ANTE, adj. (*o-do-ran*) Qui répand une bonne odeur. Il n'est guère usité qu'en poésie, à la différence d'*odoriférant* qui est plus propre dans la prose.

ODORAT, s. m. (*o-do-ra*) Le sens qui a pour objet les odeurs.

ODORIFÉRANT, ANTE, adj. (*o-do-ri-fé-ran*) Il signifie la même chose qu'*odorant*, et il s'emploie beaucoup plus en prose qu'en poésie.

OECUMÉNICITÉ, s. f. (*é-ku-mé-ni-ci-té*) Qualité de ce qui est œcuménique.

OECUMÉNIQUE, adj. des deux g. (*é-ku-mé-ni-ke*) Universel, de toute la terre habitable. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Concile œcuménique.*

OECUMÉNIQUEMENT, adv. (*é-ku-mé-ni-ke-man*) D'une manière œcuménique.

OEDÉMATEUX, EUSE, adject. (*é-dé-ma-teu*) Qui est attaqué d'œdème, ou qui est de la nature de l'œdème.

OEDÈME, s. m. (*é-dè-me*) Tumeur molle, blanche, sans douleur, etc.

OEIL, s. m. (*euil*, mouillez l'*l*) Au plur. *yeux*, (*ieu*, et devant une voyelle *ieuz*) L'organe de la vue. — *OEil-de-bœuf*, petite lucarne ovale dans la couverture des maisons. On dit au plur. *Des œils-de-bœuf.* — Ouverture qu'on trouve dans plusieurs outils et instrumens : *OEil d'un marteau*, *d'une meule*, *d'un mors.* — En t. de jardinage, le bouton qui annonce une feuille, une branche, un fruit. — Lustre des étoffes, éclat des pierreries, etc. : *Ces étoffes ont un bel œil.* — En t. d'imprimerie, intervalles que laissent entre elles les parties d'une lettre. — Au plur. Certains vides, certains trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans quelques fromages. — Fig. *Avoir de bons yeux*, de la pénétration dans les affaires. — *Avoir l'œil à quelque chose*, en avoir soin, y veiller. — *Avoir l'œil sur quelqu'un*, prendre garde à sa conduite. — *Fermer les yeux sur une chose*, faire semblant de ne pas la voir. — *Commencer à ouvrir les yeux*, commencer à découvrir des choses qu'on avait ignorées auparavant. — *Ouvrir les yeux à quelqu'un sur quelque chose*, lui donner sur cela des lumières, des connaissances qu'il n'avait pas. — *Coup d'œil*, regard prompt et de peu de durée. On dit fig. qu'*un homme a le coup-d'œil excellent*, pour dire qu'il saisit le fond d'une affaire dès le premier examen. — *En un clin-d'œil*, dans un moment. — *A vue d'œil*, sensiblement.

OEIL-DE-BOEUF, s. m. Plante.

OEIL-DE-BOUC, s. m., t. de marine. Phénomène qui paraît comme le bout de l'arc-en ciel, et qui précède quelquefois un ouragan.

OEIL-DE-CHAT, s. m. Espèce d'agate d'un gris de paille.

OEIL-DE-CHRIST, s. m. Plante.

OEILLADE, s. f. (*euil-la-de*, mouillez les *ll*) Regard, coup d'œil furtif.

OEILLÈRE, adj. f. (*eui-llè-re*, mouillez les *ll*) Il se dit des deux dents canines de la mâchoire supérieure. Il est aussi subst. — s. fém. Petite pièce de cuir que l'on attache à la têtière d'un cheval de carrosse pour lui couvrir l'œil.

OEILLET, s. m. (*eui-llet*, mouillez les *ll*) Petit trou qu'on fait à du linge, à des habits, pour passer un lacet. — Fleur odoriférante. — La plante même.

OEILLETON, s. m. (mouillez les *ll*) Rejeton d'œillet et d'artichaut.

OENANTHE, s. f. (*é-nan-te*) Plante.

OENAS, s. m. (*é-na-ce*) Pigeon sauvage.

OENÉLÉUM, s. masc. (*é-né-lé-ome*) t. de pharmacie. Mélange de gros vin et d'huile rosat.

OESOPHAGE, s. m. (*é-zo-fa-je*) t. d'anat. Canal membraneux qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac, dans lequel il conduit les alimens.

OEUF, s. m. (*eufe*, au pl. l'*f* ne se prononce pas) Substance enfermée dans une coque ou dans une membrane dure ou molle, que produisent les femelles de certains animaux, et où se forment leurs petits : *OEuf d'oiseau*, *de poisson*, *d'insecte*, *de reptile.* Quand on parle d'œufs à manger, on entend les œufs de poule.

OEUVÉ, ÉE, adject. (*eu-vé*) Il se dit des

poissons qui ont des œufs : *Carpe œuvée. Hareng œuvé.*

OEUVRE, s. f. (*eu-vre*) Ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent, et qui subsiste après l'action. — Fabrique et entretien d'une église. — Action morale et chrétienne : *Bonne œuvre*, *œuvre méritoire.* — Au pluriel. Productions d'esprit. — *Mettre en œuvre*, employer à quelque usage : *Mettre du bois*, *des pierres en œuvre.* — Il se dit aussi en parlant des pierreries. — On dit en t. d'architecture, *dans œuvre*, pour dire, dans le corps du bâtiment, par opposition à *hors-d'œuvre*, qui veut dire, hors le corps du bâtiment. — En métallurgie, plomb qui contient de l'argent. — En t. de joaillier, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée.

ŒUVRE, s. m. En alchimie, *le grand œuvre*, la pierre philosophale. — Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. — Ouvrage d'un musicien : *Le premier*, *le second œuvre.*

ŒUVRE DE MARÉE, t. de marine. Radoub, carénage que l'on donne aux vaisseaux, soit en haute mer, soit sur un banc, quand la mer est retirée.

OEUVRES MORTES, t. de marine. Parties d'un vaisseau qui sont hors de l'eau.

OEUVRES VIVES, t. de marine. Parties d'un vaisseau qui sont dans l'eau.

OFFENSANT, ANTE, adj. (*o-fan-çan*) Qui offense.

OFFENSE, s. f. (*o-fan-ce*) Injure de fait ou de paroles. — En matière de religion, faute, péché.

OFFENSER, v. a. É, ÉE, p. (*o-fan-cé*) Faire une offense, une injure à quelqu'un. — Blesser. — v. pr. Se piquer, se fâcher.

OFFENSEUR, s. masc. (*o-fan-ceur*) Celui qui offense.

OFFENSIF, IVE, adj. *Armes offensives*, toutes les armes dont on se sert pour attaquer. — *Ligue offensive*, par laquelle deux princes ou deux États s'obligent d'entrer conjointement en guerre contre un autre prince ou contre un autre Etat.

OFFENSIVE, s. fém. (*o-fan-ci-ve*) t. de guerre. Attaque.

OFFENSIVEMENT, adv. (*o-fan-ci-ve-man*) D'une manière offensive.

OFFERTE, s. f. (*o-fèr-te*) La partie de la messe dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant que de consacrer.

OFFERTOIRE, s. m. (*o-fèr-toa-re*) Antienne qui dans la messe précède immédiatement l'offerte. — Il se prend aussi pour l'offerte même.

OFFICE, s. m. (*o-fi-ce*) Devoir de la vie humaine, de la société civile. — Protection, assistance, service. — Le service de l'église, les prières publiques, avec les cérémonies qu'on y fait. — Partie du bréviaire que doit réciter chaque jour celui qui est dans les ordres sacrés. — Charge, emploi. A ce terme est attachée une idée de permanence à vie, d'hérédité ou de vénalité. — Fonction : *Son estomac fait très-bien son office.* — *Le saint office*, l'inquisition.

Office, s. f. Lieu dans une maison, où l'on prépare tout ce qu'on sert sur table pour le dessert. — L'art de faire, de préparer ce qu'on sert sur table pour le dessert.

OFFICIAL, s. m. Juge de cour d'église.

OFFICIALITÉ, s. fém. Juridiction de l'official. — Lieu où l'official rendait la justice.

OFFICIANT, s. et adj. m. (*o-fi-cian*) Qui officie à l'église : *Prêtre officiant.* — Dans les monastères de filles, la religieuse qui est de semaine au chœur se nomme *Officiante.*

OFFICIEL, ELLE, adj. Il se dit de tout ce qui est publié et déclaré par une autorité reconnue : *Proposition*, *réponse*, *nouvelle officielle.*

OFFICIELLEMENT, adv. (*o-fi-ciè-le-man*) D'une manière officielle.

OFFICIER, v. n. (*o-fi-ci-é*) Faire l'office divin à l'église. Dans un sens plus restreint, célébrer une grand'messe, ou présider à l'office divin.

OFFICIER, s. m. (*o-fi-cié*) Qui a un office, une charge. — Celui qui a un grade militaire. — Celui qui, dans une maison, a soin de l'office.

OFFICIEUSEMENT, adv. (*o-fi-ci-eu-zeman*) D'une manière officieuse.

OFFICIEUX, EUSE, adj. (*o-fi-ci-eu*) Qui est prompt à rendre de bons offices. — Il s'emploie quelquefois subst. dans un sens ironique, pour flatteur, empressé : *Il fait l'officieux.* — *Mensonge officieux*, fait pour obliger sans préjudice de personne.

OFFICINAL, ALE, adj., t. de pharmacie : *Compositions officinales*, préparations pharmaceutiques qui se trouvent composées chez les apothicaires.

OFFRANDE, s. fém. (*o-fran-de*) Don que l'on offre à Dieu. — Cérémonie qui se pratique aux grand'messes, où le prêtre présente la patène à baiser, et reçoit les offrandes des fidèles.

OFFRANT, s. (*o-fran*) Celui qui offre. Il n'a pas de fém. et n'est en usage qu'en cette phrase de pratique : *Au plus offrant et dernier enchérisseur.*

OFFRE, s. f. (*o-fre*) Action d'offrir. — Ce que l'on offre.

OFFRIR, v. act. OFFERT, ERTE, p. (*o-frir*) *J'offre*, *tu offres*, *il offre* ; *nous offrons*, *vous offrez*, *ils offrent. J'offrais. J'offris. J'offrirai. J'offrirais. Offre*, *offrez. Que j'offre. Que j'offrisse*, etc. Présenter ou proposer quelque chose à quelqu'un, afin qu'il l'accepte : *Il s'est offert de bonne grâce à y aller*, *d'y aller.*

Il m'a offert de me vendre sa maison. — On dit : *Offrir à Dieu ses peines, ses maux, ses douleurs*, les souffrir pour l'amour de lui. — Présenter à la vue : *Les environs n'offrent de tous côtés que des bois, des rochers escarpés.* — v. pr. Se proposer, se présenter.

OFFUSQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-fus-ké*) Empêcher de voir ou d'être vu. — Éblouir. — Figur. Troubler l'esprit, la raison. — Donner de l'ombrage, déplaire.

OGIVE, s. fém., t. d'architect. Arceau en forme d'arête, qui passe en dedans d'une voûte, d'un angle à l'autre.

OGNON, s. m. (mouillez le *gn*) Partie de la racine de quelques plantes, qui est d'une forme à peu près sphérique. — Plus particulièrement, plante potagère qui a une racine bulbeuse, d'une figure ronde; quand on dit *ognon* tout seul, c'est en ce sens qu'on l'entend. — Dureté douloureuse qui vient aux pieds.

OGNONET, s. m. (*o-gno-nè*, mouillez le *gn*) Sorte de poire d'été.

OGNONIÈRE, s. f. (*o-gno-ni-è-re*, mouillez le *gn*) Terre semée d'ognons.

OGRE, s. m. Monstre imaginaire, qu'on suppose se nourir de chair humaine. — Fig. Grand mangeur : *Manger comme un ogre*, manger avec excès.

OH, interjection qui s'écrit aussi *ho*, et qui marque la surprise ou l'affirmation.

OIE, s. f. (*oa*) Oiseau aquatique, plus gros et plus grand qu'une cane.

PETITE-OIE, s. fém. Le cou, les ailerons, etc., d'une volaille. — Figur. Les bas, le chapeau, et les autres ajustemens nécessaires pour rendre un habillement complet.

OIE D'AMÉRIQUE ou TOUCAN. Constellation de l'hemisphère austral.

OIGNON. Voyez OGNON.

OILLE, s. f. (l'*i* ne se prononce pas, et les deux *ll* se mouillent) Mot qui a passé de l'espagnol dans notre langue. Potage composé de racines et de plusieurs viandes différentes.

OINDRE, v. a. OINT, OINTE, p. *J'oins, tu oins, il oint; nous oignons. J'oignais. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. Que j'oigne. Oignant.* Frotter d'huile ou de quelque autre chose semblable. Il n'est usité qu'en quelques phrases : *Autrefois on oignait les athlètes pour la lutte. Oindre un malade avec les saintes huiles. On oint les évêques à leur sacre. Oindre une tumeur avec de l'onguent pour l'amollir.* — On dit substant., *L'oint du Seigneur*, en parlant de Jésus-Christ.

OING, s. m. (*oin*) Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *Vieux oing*, la graisse de porc dont on se sert pour graisser les roues des voitures.

OISEAU, s. m. (*oa-zô*) Animal à deux pieds, ayant un bec, des plumes et des ailes. — Poétiq. *L'oiseau de Jupiter*, l'aigle. — *L'oiseau de Junon*, le paon. — *L'oiseau de Minerve*, la chouette. — *L'oiseau de Vénus*, le pigeon. — Pop. *L'oiseau de saint Luc*, le bœuf. — Il se prend quelquefois absolument pour un oiseau de proie : *Un oiseau dressé pour la chasse.* — *Oiseau du Paradis*, constellation de l'hémisphère austral. — *A vol d'oiseau*, en ligne droite. — s. m. Petite machine dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules.

OISELER, v. act. É, ÉE, p. (*oa-ze-lé*) t. de fauconnerie. Dresser un oiseau pour le vol. — v. n. Tendre des filets, des gluaux, etc., pour prendre des oiseaux.

OISELEUR, s. m. (*oa-ze-leur*) Celui qui fait métier de prendre des oiseaux.

OISELIER, s. m. (*oa-ze-lié*) Celui dont le métier est de prendre, d'élever et de vendre de petits oiseaux.

OISELLERIE, s. f. (*oa-zè-le-ri-e*) Art de prendre et d'élever les oiseaux.

OISEUX, EUSE, adj. (*oa-zeu*) Fainéant.— *Paroles oiseuses*, entretien de choses vaines et inutiles. Il se dit surtout en style de dévotion : *On rendra compte de toutes les paroles oiseuses.*

OISIF, IVE, adj. (*oa-zif*) Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation : *Homme oisif, vie oisive.* — Il se dit aussi de certaines choses, pour marquer qu'elles ne sont point mises en usage : *Il y a bien des talens oisifs.*

OISILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit oiseau. Il est fam.

OISIVEMENT, adv. (*oa-zi-ve-man*) D'une manière oisive.

OISIVETÉ, s. f. (*oa-zi-ve-té*) État de celui qui est oisif. — Habitude de l'inaction.

OISON, s. m. (*oa-zon*) Le petit d'une oie. — Fig. et fam. Idiot.

OLÉAGINEUX, EUSE, adject. (*o-lé-a-ji-neu*) Huileux, ce qui est naturellement de substance huileuse. Il n'est guère d'usage que dans le style didactique.

OLÉANDRE ou ROSAGE, s. m. ou ROSAGINE, s. f. Arbrisseau aquatique.

OLFACTIF ou OLFACTOIRE, adject. des deux g., t. d'anatomie. Qui a rapport à l'odorat.

OLIBAN, s. m. C'est le premier encens qui découle de l'arbre en larmes nettes de couleur jaunâtre.

OLIBRIUS, s. masc. Pédant, celui qui fait l'entendu. Il est fam.

OLIGARCHIE, s. f. Gouvernement politique, où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes.

OLIGARCHIQUE, adj. des deux g. (*o-li-gar-chi ke*) Qui appartient à l'oligarchie.

OLIGOPHYLLE, adj. des deux g., t. de botan. Qui a peu de feuilles ou de folioles.

OLIGOSPERME, adj. des deux g., t. de botan. Qui porte peu de graines.

OLIM, s. m. plur. Mot emprunté du latin, qui signifie *autrefois*, et dont on se servait pour désigner les anciens registres du parlement : *Consulter les olim.*

OLINDE, s. f. Sorte de lame d'épée.

OLIVAIRE, adj. des deux g., t. de botan. en forme d'olive.

OLIVAISON, s. f. (*o-li-vè-zon*) Saison où l'on fait la récolte des olives.

OLIVÂTRE, adj. des deux g. (*o-li-vâ-tre*) De couleur d'olive, jaune et basané.

OLIVE, s. fém. Fruit de l'olivier. — En t. d'archit., ornement fait en forme d'olive.

OLIVETÉ, s. f. Plante.

OLIVETTES, s. f. pl. (*o-li-vè-te*) Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives. — Sorte de perles fausses.

OLIVIER, s. m. (*o-li-vié*) Arbre qui porte les olives.

OLLAIRE, adj. f. (*o-lè-re*) Il se dit d'une pierre tendre et facile à tailler. On s'en sert à faire des pots.

OLOGRAPHE, adj. des deux g. (*o-lo-gra-fe*) t. de prat. *Testament olographe*, écrit tout entier de la main du testateur.

OLYMPE, s. m. (*o-lin-pe*) Montagne de Thessalie. — En poésie, le ciel, en parlant des dieux du paganisme.

OLYMPIADE, s. f. (*o-lin-pi-a-de*) Espace de quatre ans, à commencer d'une célébration des jeux olympiques à l'autre : *Les Grecs comptaient les années par olympiades.*

OLYMPIENS, adject. plur. (*o-lin-pi-ein*) t. d'antiquité. Nom que l'on donnait à douze divinités, que l'on appelait aussi simplement *les douze ;* savoir : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus ; *Dieux olympiens.*

OLYMPIQUE, adj. (*o-lin-pi-ke*) *Jeux olympiques*, jeux publics, ainsi nommés, parce qu'on les célébrait auprès de la ville d'Olympie, en Grèce.

OMBELLE, s. f. (*on-bè-le*) t. de botanique. Disposition de rameaux qui partent d'une tige et se terminent par un amas de fleurs dont chacun forme une ombelle partielle.

OMBELLÉ, ÉE, adj., t. de botan. En ombelle.

OMBELLIFÈRE, adj. (*on-bè-li-fè-re*) t. de botan. Il se dit des plantes dont la fleur est en ombelle ou en parasol.

OMBILIC, s. m. (*on-bi-lik*) t. d'anat. Synonyme de *nombril.* — T. de botan. Enfoncement qu'on voit aux poires, etc., au bout opposé à la queue.

OMBILICAL, ALE, adject. (*on-bi-li-kal*) Qui appartient, qui a rapport à l'ombilic.

OMBILIQUÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Pourvu d'un ombilic.

OMBRAGE, s. masc. L'ombre que font les arbres, etc. — Fig. Défiance, soupçon.

OMBRAGER, v. a. É, ÉE, p. (*on-bra-jé*) Faire, donner de l'ombrage. — On dit fig. et poétiq. d'un grand capitaine qui a remporté plusieurs victoires, que *les lauriers ombragent sa tête, son front.*

OMBRAGEUX, EUSE, adj. (*on-bra-jeu*) Il se dit des chevaux qui sont sujets à avoir peur, quand ils voient ou leur ombre, ou quelque objet qui les surprend. — Fig. Soupçonneux.

OMBRE, s. f. (*on-bre*) Obscurité causée par un corps opposé à la lumière. — Protection, faveur : *A l'ombre d'un protecteur si puissant.* — Prétexte. En ce sens il ne s'emploie qu'avec la préposition *sous : Il lui a fait un mauvais tour sous ombre d'amitié, sous l'ombre de la dévotion.* — Apparence : *Il n'y a pas ombre de doute. Je n'y vois pas la moindre ombre de difficulté.* On dit en ce sens, *prendre l'ombre pour le corps*, pour dire, prendre l'apparence pour la réalité. — Signe, figure d'une chose à venir. En ce sens, il ne se dit qu'en parlant des choses de l'ancienne loi, par rapport à celles de la nouvelle. — En poésie, et dans le langage des anciens païens, l'ame séparée du corps : *L'ombre d'Achille lui apparut.* — En t. de peinture, couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau, pour représenter les parties des objets les moins éclairées. — On dit figur. d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage, le caractère d'une personne, que *c'est une ombre au tableau.* — Poét. *Les ombres de la nuit*, les ténèbres ; *les ombres de la mort, du tombeau*, la mort, le tombeau. — Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture.

OMBRES, s. f. pl., t. d'antiquité. Les Romains se servaient de ce mot pour désigner les personnes que les convives invités amenaient avec eux.

OMBRE, jeu. Voyez Hombre.

OMBRER, v. act. É, ÉE, p. (*on-bré*) En t. de peinture, distinguer, par le moyen du crayon ou du pinceau, ce qui est supposé frapé de la lumière, de ce qui ne l'est pas.

OMÉGA, s. m. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec. — Figur. La dernière partie de quelque chose : *Cet écolier est toujours l'oméga de sa classe.*

OMELETTE, s. f. (*o-me-lè-te*) OEufs battus ensemble, et cuits dans la poêle avec du beurre. — OEufs battus que l'on jette dans une pièce de vin pour l'éclaircir.

OMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. (*o-mè-tre*) [Il se conjugue comme *mettre*] Manquer à faire ou à dire quelque chose qui est d'obligation ou d'usage, ou que l'on s'était proposé de faire ou de dire.

OMISSION, s. f. (*o-mi-cion*) Manquement à une chose de devoir ou d'usage.

OMNISCIENCE, s. f. (*om-nis-ci-an-ce*) t. dont les théologiens se servent pour exprimer la connaissance infinie de Dieu.

OMOPLATE, s. f. Os de l'épaule, plat et large.

OMPHALOCÈLE. Voyez EXOMPHALE.

OMPHALODES, s. m. ou PETITE-CONSOUDE. (*on-fa-lo-de*) Plante vulnéraire, propre à consolider les plaies.

OMPHALOPTRE ou OMPHALOPTIQUE, adj. (*on-fa-lop-tre*) t. d'optique, qui se dit des verres qui grossissent les objets. On les appelle plus communément *verres convexes* ou *lentilles.*

ON, pronom personnel indéfini, qui marque indéfiniment une ou plusieurs personnes, et qui ne se joint jamais qu'avec la troisième personne singulière du verbe : *On dit que.... On raconte.*

* En certaines occasions, pour la douceur de la prononciation, on met avant *on* l'article *le* dont l'*e* s'élide : *Si l'on savait borner ses désirs, on s'épargnerait bien des maux, et l'on se procurerait beaucoup de biens.*

ONAGRA, s. f. Plante d'Amérique. On la dit astringente et bonne pour arrêter le sang.

ONAGRE, s. m. Âne sauvage. — Ancienne machine de guerre pour jeter des pierres.

ONC, ONCQUES, adv. de temps. Jamais. Il est vieux.

ONCE, s. f. Poids pesant huit gros.

ONCE, s. f. Animal doux et privé, dont on se sert en Perse pour chasser et prendre des gazelles.

ONCIALES, adj. f. pl., t. d'antiquité. Il se dit des grandes lettres dont on se servait autrefois pour les inscriptions et les épitaphes.

ONCLE, s. m. Le frère du père ou de la mère. — *Grand-oncle*, le frère du grand-père ou de la grand'mère. — *Oncle à la mode de Bretagne*, le cousin germain du père ou de la mère.

ONCTION, s. f. (*onk-cion*) Action d'oindre dans l'administration de quelques sacremens, et dans plusieurs cérémonies de l'Eglise romaine. — Il se dit fig. des mouvemens de la grâce, des consolations du Saint-Esprit : *Onction intérieure.* — Fig. Choses qui touchent le cœur et portent à la dévotion : *Il y a de l'onction dans ce discours.* Il est bon de remarquer qu'*onction* ne se dit que des choses et non des personnes. Ainsi ce serait mal parler que de dire, *ce prédicateur a de l'onction.*

ONCTUEUSEMENT, adv. (*onk-tu-eu-zeman*) Avec onction.

ONCTUEUX, EUSE, adj. (*onk-tu-eu*) Qui est d'une substance grasse et huileuse.

ONCTUOSITÉ, s. f. (*onk-tu-o-zi-té*) Qualité de ce qui est onctueux. Il n'est guère usité que dans le style didactique.

ONDE, s. f. Flot, soulèvement de l'eau agitée. — En poésie, l'eau en général, et il se dit principalement de la mer. Les poètes appellent *l'onde noire*, l'eau du Styx et du Cocyte : *Passer l'onde noire.* — Au pl. Ce qui est fait en figure d'onde : *Les ondes d'une moire, des cheveux en ondes.*

ONDÉ, ÉE, adj. Façonné en ondes. — En t. de blason, il se dit d'une pièce qui est formée par des lignes qui vont en ondes.

ONDÉCAGONE, s. m., t. de géométrie. Figure qui a onze côtés et onze angles.

ONDÉE, s. f. Grosse pluie qui vient tou à-coup et qui ne dure pas long-temps.

ONDIN, INE, s. (*on-din*) Suivant les cabalistes, génies élémentaires qui habitent les eaux.

ONDOIEMENT, s. m. (*on-doa-man*) Baptême où l'on n'observe que l'essentiel du sacrement ; les cérémonies se suppléent ensuite.

ONDOYANT, ANTE, adj. (*on-doa-ian*) Qui a un mouvement par ondes : *Vagues ondoyantes.* — Il se dit fig. en peinture, des contours, des draperies.

ONDOYER, v. n. (*on-doa-ié*) Flotter par ondes. Il ne se dit qu'au figuré : *Les flammes ondoient.*

ONDOYER, v. a. É, ÉE, p. Baptiser sans y joindre les cérémonies que l'Eglise pratique.

ONDULATION, s. f. (*on-du-la-cion*) t. de physique. Mouvement par ondes : *Ondulation de l'air. Une pierre jetée dans l'eau y cause des ondulations.*

ONDULATOIRE, adj. des deux g. (*on-du-la-toa-re*) t. de physique. *Mouvement ondulatoire*, par ondulation.

ONDULÉ, ÉE, ou ONDULEUX, EUSE, adj., t. de botan. Ce qui est plissé plus finement que ce qui est ondé.

ONDULER, v. n., t. de physique. Produire un mouvement d'ondulation, avoir un mouvement d'ondulation.

ONÉRAIRE, adj. des deux g. (*o-né-rè-re*) t. de pratique : *Tuteur, syndic onéraire*, comptable.

ONÉREUX, EUSE, adj. (*o-né-reu*) Qui est à charge, incommode.

ONGLE, s. masc. Partie dure qui couvre le dessus du bout des doigts. — Griffe de certains animaux.

ONGLÉ, ÉE, adjectif, t. de blason. Armé d'ongles.

ONGLÉE, s. fém. Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid.

ONGLET, s. m. (*on-glè*) Bande de papier ou de parchemin cousue au dos d'un livre en le reliant, pour y coller les estampes, etc. —

Sorte d'assemblage de menuiserie. — En t. de botan., partie inférieure d'un pétale. — Poinçon d'orfèvre, de graveur.

ONGLETTÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit d'un pétale qui a, à sa partie inférieure, ce rétrécissement notable et souvent discolore qu'on appelle *onglet.*

ONGLETTE, s. fém. Espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

ONGUENT, s. m. (*on-gan*) Médicament de consistance plus molle que dure.

ONIROCRITIE, s. f. (*o-ni-ro-kri-cí-e*) Explication des songes.

ONKOTOMIE, s. f., t. de chirurgie. Ouverture que l'on fait d'une tumeur.

ONOCROTALE, s. m. Oiseau de marais plus grand que le cygne.

ONONIS. Voyez ARRÊTE-BOEUF.

ONOMATOPÉE, s. f., t. de grammaire. Formation d'un mot, dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie.

ONTOLOGIE, s. f., t. didact. Traité de l'être en général.

ONYX, s. masc. (*o-nikce*) Espèce d'agate très-fine, de couleur blanche et brune.

ONZE, adj. num. des deux g. Nombre qui contient dix et un. — Il est aussi subst. : *Le onze du mois.*

* Quoique ce mot commence par une voyelle, l'on prononce et l'on écrit sans élision l'article, la préposition ou la particule qui le précède : *De onze enfans qu'ils étaient, il en est mort dix.*

Remarquez encore que, quand *onze* est précédé par un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration : *Vers les onze heures. Louis onze.*

ONZIÈME, adj. des deux g. Nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième. — Il se prend aussi subst. et signifie la onzième partie d'un tout.

* On écrit également *le onzième et l'onzième.* On prononce *un onzième*, comme si la première syllabe de *onzième* était aspirée.

ONZIÈMEMENT, adv. (*on-ziè-me-man*) En onzième lieu.

OOLITHES, s. m. pl. Pierres composées de petites coquilles pétrifiées qui ressemblent à des œufs de poisson.

OPACITÉ, s. f., t. didactique. Qualité de ce qui est opaque.

OPALE, s. f. Pierre précieuse, du nombre de celles qu'on appelle pierres tendres : *L'opale est de diverses couleurs.*

OPAQUE, adj. des deux g. (*o-pa-ke*) t. didactique. Qui n'est point transparent.

OPÉRA, s. m. (Il n'a point d'*s* au pluriel) Pièce de théâtre en musique, accompagnée de machines et de danses. — Lieu où se représente l'opéra.

OPÉRATEUR, s. masc. Celui qui fait certaines opérations de chirurgie. — Charlatan. Le féminin est *opératrice.*

OPÉRATION, s. f. (*o-pé-ra-cion*) L'action de ce qui opère. — Action méthodique du chirurgien qui opère. — Action et effet d'un remède. — En arithmétique, calcul qu'on fait par les quatre règles. — En t. de guerre, ce qu'on doit faire pendant une campagne.

OPÉRER, v. a. et n. É, ÉE, p. Faire, produire un effet. — Faire une opération de chirurgie, de chimie, de calcul.

OPES, s. m. pl., t. d'architecture. Les trous des boulins qui restent dans les murs.

OPHIOGÈNES, s. m. pl. (*o-fi-o-jè-ne*) t. d'antiquité, qui se disait d'une race d'hommes qui prétendaient être issus d'un serpent.

OPHIOGLOSSE ou LANGUE DE SERPENT, s. m. (*o-fi-o-glo-ce*) Plante.

OPHITE, adj. (*o-fi-te*) Il se dit d'un marbre vert mêlé de filets jaunes, et que l'on tire d'Egypte.

OPHRIS ou DOUBLE-FEUILLE, s. masc. Plante dont on tire un baume très-utile pour les plaies.

OPHTHALMIE, s. f. (*of-tal-mí-e*) t. de médecine et de chirurgie. Inflammation de l'œil.

OPHTHALMIQUE, adj. des deux g. (*of-tal-mi-ke*) Qui concerne les yeux.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f. (*of-tal-mo-gra-fi-e*) t. de médecine et de chirurgie. Traité de l'œil.

OPIAT, s. m. (Le *t* se prononce) Espèce d'électuaire. — Pâte ou poudre rouge dont on se sert pour se nettoyer les dents.

OPILATIF, IVE, adj. (*o-pi-la-tif*) t. de médecine. Qui cause des obstructions.

OPILATION, s. f. (*o-pi-la-cion*) t. de méd. Obstruction.

OPILER, v. a. É, ÉE, p. (*o-pi-lé*) t. de médecine. Causer des obstructions.

OPIMES, adj. f. plur., t. d'antiquité. On donnait cette épithète aux dépouilles que remportait un général d'armée romaine, qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie.

OPINANT, subst. m. (*o-pi-nan*) Celui qui opine dans une délibération.

OPINER, v. neut. (*o-pi-né*) Dire son avis dans une délibération.

OPINIÂTRE, s. m. et adj. des deux genr. (*o-pi-niâ-tre*) Obstiné, entêté. — Qui dure long-temps : *Rhume opiniâtre.*

OPINIÂTRÉMENT, adv. (*o-pi-niâ-tré-man*) Avec opiniâtreté. — Avec fermeté et constance : *Il a défendu opiniâtrément cette place.*

OPINIÂTRER, v. a. É, ÉE, p. (*o-pi-niâ-tré*) Soutenir une proposition avec opiniâtreté.

— *Opiniâtrer un enfant*, l'obstiner. En ce sens, il est fam. — v. pr. S'obstiner.

OPINIÂTRETÉ, s. f. Obstination.

OPINION, s. f. Avis sur une affaire mise en délibération : *Aller aux opinions.* — Sentiment : *C'est là mon opinion.* — Croyance probable. — Jugement que l'on porte d'une personne ou d'une chose.

OPIUM, s. m. (*o-pi-ome*) Suc de pavot. Il est narcotique et soporatif.

OPOBALSAMUM, s. masc. (*o-po-bal-za-mome*) Suc qui coule par incision d'un arbre du Levant, qu'on appelle *baumier.*

OPOPANAX, s. m. (*o-po-pa-nakce*) Suc résineux-gommeux.

OPPORTUN, UNE, adj. (*o-por-tun*) Qui est selon le temps et le lieu.

OPPORTUNITÉ, s. f. (*o-por-tu-ni-té*) Qualité de ce qui est opportun. — Occasion propre, favorable.

OPPOSANT, ANTE, adj. et s. (*o-po-zan*) t. de pratique. Qui s'oppose par forme judiciaire à l'exécution de quelque acte.

OPPOSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*o-po-zé*) Mettre une chose pour faire obstacle à une autre. — Mettre une chose vis-à-vis d'une autre. — Mettre en comparaison, en parallèle. s'Opposer, v. pr. Etre contraire, se rendre contraire. — En t. de pratique, déclarer en forme judiciaire qu'on met empêchement à l'exécution d'un acte. — Au part. Contraire, en parlant des esprits, des humeurs, des caractères.

OPPOSITE, s. masc. (*o-po-zi-te*) Le contraire : *Il est tout l'opposite de son frère.* Il vieillit. — *A l'opposite*, adv. Vis-à-vis.

OPPOSITION, s. f. (*o-po-zi-cion*) Empêchement, obstacle. — Esprit de contrariété. — T. d'astronomie. Distance de cent quatre-vingts degrés d'une planète à une autre. — T. de rhétorique. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires.

OPPRESSER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*o-prè-cé*) Presser fortement, ôter la respiration.

OPPRESSEUR, s. m. (*o-prè-ceur*) Qui opprime, qui fait un mauvais usage de son autorité.

OPPRESSION, s. f. (*o-prè-cion*) État de ce qui est oppressé. — Il se dit aussi de l'action d'opprimer, et de l'état de ce qui est opprimé.

OPPRIMER, v. a. É, ÉE, p. (*o-pri-mé*) Accabler par violence, par autorité. — Au part. il s'emploie quelquefois subst. : *L'oppresseur et l'opprimé.*

OPPROBRE, s. m. (*o-pro-bre*) Ignominie, honte, affront.

OPSIGONE, adj. des deux g., t. didactique, qui se dit de ce qui est produit dans un temps postérieur.

OPTATIF, s. m., t. de grammaire. Mode des verbes, qui sert à faire quelque souhait. Ce mode manque à notre langue ; il ne s'exprime que par le subjonctif.

OPTER, v. a. et neut. É, ÉE, p. (*op-té*) Choisir entre plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble.

OPTICIEN, s. m. Celui qui est versé dans l'optique : *Habile opticien.*

OPTIMISME, s. m., t. didactique. Nom du système des philosophes qui soutiennent que le mieux possible se trouve dans tout ce qui est et qui arrive.

OPTIMISTE, s. m. Celui qui admet l'optimisme.

OPTION, s. f. (*op-cion*) Pouvoir, action d'opter.

OPTIQUE, s. f. (*op-ti-ke*) Partie des mathématiques, qui traite de la lumière et des lois de la vision.

OPTIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à la vision, qui sert à la vue.

OPULEMMENT, adv. (*o-pu-la-man*) Avec opulence.

OPULENCE, s. f. (*o-pu-lan-ce*) Richesse.

OPULENT, ENTE, adj. (*o-pu-lan*) Très-riche.

OPUNTIA, s. f. (*o-pon-cia*) Espèce de cactier qui nourrit la cochenille.

OPUSCULE, s. m. Petit ouvrage de science ou de littérature.

OR, particule dont on se sert pour lier un discours à un autre.

OR, s. m. Métal le plus précieux. — Monnaie d'or : *Payer en or.* — Fig. Richesse, opulence. — Il se dit poétiquement de certaines choses qui sont jaunes et brillantes : *L'or de ses cheveux, des moissons.* — *L'âge d'or, siècle d'or*, les premiers temps du monde.

OR BLANC, s. m. ou PLATINE, subst. f. Métal.

OR-SOL, s. m., t. de banquier, qui signifie le triple de la somme énoncée.

ORACLE, s. m. Réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux. — La divinité même qui rendait des oracles. — Figur. Décision donnée par des personnes d'autorité ou de savoir. — Ces personnes mêmes. — Il se dit aussi figur. des vérités énoncées dans l'Écriture-Sainte ou déclarées par l'Eglise.

ORAGE, s. m. Tempête. — Fig. Malheur dont on est menacé. — Il se dit aussi des reproches et des emportemens que l'on essuie de la part de ses supérieurs.

ORAGEUX, EUSE, adj. (*o-ra-jeu*) Qui cause de l'orage : *Vent orageux.* — Sujet aux orages : *Mer orageuse.* — Où il arrive ordinairement des orages : *Saison orageuse.* — Ce qui est sujet aux troubles, à l'agitation, aux révolutions : *Vie, cour orageuse.*

ORAISON, s. f. (*o-rè-zon*) Discours, as-

semblage de mots qui forment un sens, et qui sont construits suivant les règles grammaticales : *Les parties de l'oraison.* — Ouvrage d'éloquence, composé pour être prononcé en public. Il ne se dit, en ce sens, que des discours des anciens orateurs et de ceux prononcés à la louange des morts, et qu'on nomme *oraisons funèbres.* — Prière adressée à Dieu ou aux saints.

ORALE, adj. fém. Qui passe de bouche en bouche : *Loi, tradition orale.*

ORANGE, s. f. Fruit à pepin, de couleur aune-doré, qui a beaucoup de jus.

ORANGÉ, ÉE, adj. Qui est de couleur d'orange.

ORANGÉ, s. m. La couleur d'orange.

ORANGEADE, s. f. (*o-ran-ja-de*) Boisson qui se fait avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau.

ORANGEAT, s. m. (*o-ran-ja*) Confiture sèche faite d'écorce d'orange.

ORANGER, s. m. (*o-ran-jé*) Arbre toujours vert, qui porte des oranges.

ORANGERIE, s. f. (*o-ran-je-ri-e*) Endroit d'un jardin où l'on place des orangers. — Lieu où on les serre.

ORATEUR, subst. m. Celui qui compose, qui prononce un discours d'éloquence. — *L'orateur romain, le prince des orateurs*, Cicéron.

ORATOIRE, adj. des deux g. (*o-ra-toa-re*) Appartenant à l'orateur.

ORATOIRE, s. masc. Petit lieu, dans une maison, destiné pour y prier Dieu. — Congrégation d'ecclésiastiques.

ORATOIREMENT, adv. (*o-ra-toa-re-man*) D'une manière oratoire.

ORATORIO, s. m. Sorte de drame tiré de la Bible, et mis en musique.

ORBE, adj. des deux g., t. de chirurgie : *Coup orbe*, qui n'entame pas la chair, mais qui fait une grande contusion. — En t. de maçonnerie, *mur orbe*, dans lequel il n'y a ni portes ni fenêtres.

ORBE, s. m., t. d'astron. L'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours.

ORBICULAIRE, adj. des deux g. (*or-bi-ku-lè-re*) t. didact. Qui est rond.

ORBICULAIREMENT, adv. (*or-bi-ku-lè-re-man*) En rond.

ORBITAIRE, adj. des deux g., t. d'anat. Qui a rapport à l'orbite de l'œil.

ORBITE, s. f., t. didact. La route que décrit une planète par son mouvement propre. — En anatom., la cavité dans laquelle l'œil est placé.

ORCANÈTE, s. f. Espèce de buglose.

ORCHESTIQUE, s. et adj. (*or-kès-ti-ke*) Partie de la gymnastique ancienne, qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume.

ORCHESTRE, s. m. (*or-kès-tre*) Dans les théâtres grecs, lieu où l'on dansait. — Dans les théâtres des Romains, lieu où se plaçaient les sénateurs. — Parmi nous, lieu où l'on place la symphonie, et qui sépare le théâtre du parterre.

ORCHIS, s. m. (*or-kice*) Plante.

ORD, ORDE, adj. (*or*) Vilain, sale. Il est vieux.

ORDALIE, s. f. Une des épreuves en usage chez les anciens Francs, sous le nom de *Jugement de Dieu.*

ORDINAIRE, adj. des deux g. (*or-di-nè-re*) Qui a accoutumé d'être, de se faire. — Commun, vulgaire, etc. — En parlant de divers emplois, il se dit par opposition à *extraordinaire : Ambassadeur ordinaire, médecin ordinaire.*

ORDINAIRE, s. masc. Ce qu'on a accoutumé de servir pour le repas. — Ce qu'on a accoutumé de faire : *C'est son ordinaire.* — L'évêque diocésain : *Il s'est pourvu par-devant l'ordinaire.* — Courrier qui part à certains jours précis. — Jour où ce courrier part ou arrive. — *A l'ordinaire*, adv. Suivant la manière accoutumée. — *D'ordinaire, pour l'ordinaire*, adv. Le plus souvent.

ORDINAIREMENT, adv. (*or-di-nè-re-man*) D'ordinaire, pour l'ordinaire.

ORDINAL, adj. m. Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. Il ne se dit que des nombres.

ORDINAND, s. m. (*or-di-nan*) Celui qui se présente à l'évêque pour être promu aux ordres.

ORDINANT, s. m. (*or-di-nan*) Évêque qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION, s. f. (*or-di-na-cion*) Action de conférer les ordres de l'Église.

ORDO, s. m. Petit livret, qui contient la manière dont se doit faire l'office de chaque jour.

ORDONNANCE, s. f. Disposition, arrangement. — Règlement, loi. — En t. de finance, mandement à un trésorier de payer certaine somme. — Ce que prescrit le médecin. — Écrit par lequel le médecin ordonne. — T. de service militaire. Sous-officier et soldat placés près d'un officier supérieur pour porter ses ordres.

ORDONNATEUR, s. m. (*or-do-na-teur*) Celui qui ordonne, qui dispose.

ORDONNÉE, s. fém., t. de géométrie. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Ranger, mettre en ordre. — Commander, prescrire. — *Ordonner de quelque chose*, en dis-

poser. — En t. de finance, donner un mandement de payer certaine somme à quelqu'un. — Conférer les ordres de l'Église.

ORDRE, s. m. Arrangement, disposition des choses mises en leur rang. — Situation, état où est une personne, par rapport à sa fortune, à ses affaires, etc. — Corps qui compose un État : *Il y avait à Rome l'ordre des sénateurs*, *l'ordre des chevaliers*, *l'ordre des plébéiens*. — Devoir, règlement, discipline. — Le commandement d'un supérieur, etc. — Mot que l'on donne aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. — Compagnie de personnes qui font vœu de vivre sous de certaines règles : *Ordre religieux*, *de chevaliers*, etc. — La marque d'un ordre de chevalerie. — Un des sept sacremens. — Terme d'architecture. Proportions et ornemens sur lesquels on règle la colonne et l'entablement : *Il y a cinq ordres d'architecture* : *le toscan*, *le dorique*, *l'ionique*, *le corinthien et le composite*. — *En sous-ordre*, adv. Subordonnément.

ORDURE, s. f. Excrémens, impuretés du corps. — Poussière, duvet, paille, etc., qui s'attachent aux habits, aux meubles, etc. — Fig. Turpitude dans les actions, corruption honteuse dans les mœurs. — Au plur. Paroles obscènes. Fam.

ORDURIER, IÈRE, s. m. et adj. (*or-du-rié*) Qui se plaît à dire des paroles sales et déshonnêtes. Fam.

ORÉE, s. f. Le bord, la lisière d'un bois. Il est vieux.

OREILLARD, ARDE, adj. (mouillez les *ll*) Il se dit d'un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées, et qui les remuent ordinairement en marchant.

OREILLE, s. f. (mouillez les *ll*) L'organe de l'ouïe. — Il se dit aussi figur. de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la figure de l'oreille : *L'oreille d'un soulier*, *d'une charrue*, etc. — Pli au haut ou au bas du feuillet d'un livre. — En t. de botan., appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales.

OREILLE D'ÂNE. Voyez Consoude.

OREILLE D'HOMME. Voyez Cabaret.

OREILLE DE LIÈVRE, s. f. ou BUPLEVRUM ou PERCE-FEUILLE. Plante bonne contre les hernies, surtout celles des enfans.

OREILLE DE MER, s. fém. Espèce de coquillage.

OREILLE D'OURS ou CORTUSE, s. fém. Plante vulnéraire, dont la fleur est très-estimée des curieux.

OREILLE DE SOURIS, s. f. Plante détersive et rafraîchissante.

OREILLÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des poissons et des coquilles dont les oreilles paraissent.

OREILLER, s. m. (mouillez les *ll*) Coussin servant à soutenir la tête quand on est couché.

OREILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit cercle d'or ou d'autre métal, où les dames qui n'ont pas les oreilles percées attachent leurs pendans d'oreilles. — En t. d'anat., *les oreillettes du cœur*, deux cavités du cœur qui sont au-dessus de chaque ventricule.

OREILLONS ou ORILLONS, s. m. pluriel. (mouillez les *ll*) Tumeurs des parotides ou glandes voisines des oreilles.

OREMUS, s. masc., pris du latin. (L'*s* se prononce) Prière, oraison.

ORFÈVRE, s. m. Ouvrier et marchand qui fait et vend des ouvrages d'or et d'argent.

ORFÈVRERIE, s. f. Art des orfèvres. — Ouvrage des orfèvres.

ORFRAIE, s. f. (*or-frè*) Oiseau nocturne que le peuple croit de mauvais augure.

ORFROI, s. m. (*or-froa*) Autrefois, étoffes tissues d'or, et qui s'est conservé dans l'Église pour signifier les paremens d'une chape, d'une chasuble.

ORGANDI, s. m. Sorte de mousseline.

ORGANE, s. m. Partie du corps servant aux sensations et aux opérations de l'animal : *Organe de la vue*, *de l'ouïe*, *de la voix*. — On dit d'une personne qui a la voix nette et forte, qu'*elle a un bel organe*, *un bon organe*. — Fig. Personne dont le prince se sert pour déclarer ses volontés, ou par l'entremise et par le moyen de laquelle on fait quelque chose.

ORGANEAU ou ARGANEAU, s. m. (*or-ga-nô*) t. de marine. Anneau de fer où l'on attache un câble.

ORGANIQUE, adj. des deux g. (*or-ga-ni-ke*) t. de physique : *Corps organique*, qui agit par le moyen des organes.

ORGANISATION, s. f. (*or-ga-ni-za-cion*) Manière dont un corps est organisé. — Figur. Constitution d'un État.

ORGANISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*or-ga-ni-zé*) Former les organes. — Unir un petit orgue à un clavecin. — Figur. Donner à un établissement une forme fixe et déterminée : *Organiser un tribunal*, *une compagnie*. En ce sens, on dit aussi *s'organiser*. — Au part. *Tête bien organisée*, homme dont l'esprit a de la netteté, de la force et de la justesse.

ORGANISTE, s. m. et f. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue.

ORGANSIN, s. m. (*or-gan-cin*) t. de manufacture. Soie torse qui a passé deux fois par le moulin.

ORGANSINER, v. a. É, ÉE, p. (*or-gan-ci-né*) Tordre la soie, et la faire passer deux fois au moulin.

ORGASME, s. m., t. de médecine. Agitation, mouvement des humeurs qui cherchent à s'évacuer.

ORGE, s. f. Sorte de grain. Il est ausssi m., mais dans ces seules phrases : *Orge mondé. Orge perlé.*

ORGEAT, s. masc. (*or-ja*) Boisson rafraîchissante, fabriquée avec de l'eau, du sucre, des amandes et de la graine pilée des quatre semences froides.

ORGEOLET ou ORGELET, s. m. Voyez ORGUEILLEUX, t. de médecine.

ORGIES, s. f. pl. Fêtes consacrées à Bacchus. — Débauches de table ; en ce sens, il a un singulier : *Faire une orgie.*

ORGUE, s. m. ORGUES, au pl. s. f. (*or-ghe*) Le plus grand et le plus vaste de tous les instrumens de musique : *Un bon orgue, de bonnes orgues. Jouer de l'orgue, toucher l'orgue.* — Lieu de l'église où sont placées les orgues. — Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée.

ORGUE DE MER. Substance pierreuse qui croît dans la mer, sur les rochers.

ORGUEIL, s. m. (*or-gheuil*, mouillez l'*l*) Vanité, présomption, opinion trop avantageuse de soi-même. — Il se prend quelquefois en bonne part, et alors il est déterminé par une épithète, comme dans cette phrase : *Un noble orgueil.*

ORGUEILLEUSEMENT, adv. (mouillez les *ll*) D'une manière orgueilleuse.

ORGUEILLEUX, EUSE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Qui a de l'orgueil. — Qui est l'effet de l'orgueil. — On dit figur. et poétiquement : *Les cimes orgueilleuses des forêts. Les flots orgueilleux.*

ORGUEILLEUX, s. masc. Petit bouton qui vient sur la paupière de l'œil. On l'appelle aussi *orgeolet.*

ORIENT, s. m. (*o-ri-an*) Le point du ciel, la partie du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. — Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. — États, provinces de l'Asie-Orientale.

ORIENTAL, ALE, adj. (*o-ri-an-tal*) Qui est du côté de l'orient. — Qui croît en orient, qui vient d'orient.

ORIENTAUX (les) s. m. p. (*o-ri-an-tô*) On le dit des peuples de l'Asie les plus voisins de nous.

ORIENTER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (*o-ri-an-té*) Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir, par rapport aux quatre parties du monde. — *Orienter les voiles*, t. de marine, les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent, et fassent suivre au vaisseau la route qu'on se propose.

s'ORIENTER, v. pr. Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est. — Au fig. Examiner, tâcher de reconnaître ce dont il s'agit, la conduite qu'on tiendra, etc. — Au part. : *Maison bien ou mal orientée*, dans une bonne ou mauvaise exposition à l'égard de l'orient et des autres points cardinaux.

ORIFICE, s. m. Ouverture qui sert comme d'entrée et de sortie à certaines parties du dedans du corps de l'animal. — Entrée étroite de certains vaisseaux de terre, de verre, etc.

ORIFLAMME, s. fém. (*o-ri-fla-me*) Étendard que les anciens rois de France faisaient porter quand ils allaient à la guerre.

ORIGAN, s. masc. Plante sudorifique propre pour les obstructions et les rhumatismes.

ORIGINAIRE, adj. des deux g. (*o-ri-ji-nè-re*) Qui tire son origine de... — Ce qui nous vient d'origine : *C'est un vice originaire dans cette maison.* — En t. de pratique, *demande originaire*, la demande principale.

ORIGINAIREMENT, adv. (*o-ri-ji-nè-re-man*) Primitivement, dans l'origine.

ORIGINAL, ALE, adj. Qui n'est d'après aucun modèle. — *Pensée originale*, neuve, qui n'a été prise d'aucun auteur. — subst. m., et se dit des contrats, traités, actes, et des peintures, sculptures, etc, qui ne sont point faits d'après une copie. — Personne dont on a fait le portrait. — Fig. Auteur qui excelle en quelque genre sans être formé sur aucun modèle. — On dit : *Des écrivains originaux*, pour dire, des écrivains qui, par leur génie, ont formé une langue. — Homme bizarre, singulier.

ORIGINALEMENT, adv. D'une manière originale.

ORIGINALITÉ, s. f. Caractère de ce qui est original : *L'originalité du caractère, l'originalité du style.* — Bizarrerie, singularité d'une personne. Il ne prend de plur. qu'en ce sens.

ORIGINE, s. fém. Principe ou commencement de quelque chose. — Extraction. — Etymologie.

ORIGINEL, ELLE, adj. Qui vient de l'origine. Il ne se dit que dans le langage de la religion : *Justice, grâce originelle, péché originel.*

ORIGINELLEMENT, adv. (*o-ri-ji-nè-le-man*) Dès l'origine, dans l'origine.

ORIGINAL, s. m. L'élan du Canada.

ORILLARD, ARDE. (mouillez les *ll*) Voy. OREILLARD.

ORILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petite oreille. Il n'est en usage qu'au figuré : *Écuelle à orillons*, écuelle à oreilles ; *Bastion à orillons*, bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulemens, pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré. Voyez OREILLONS.

ORIN, s. m., t. de marine. Câble qui tient par un bout à la croisée d'une ancre et par l'autre à la bouée.

ORION, s. m. Constellation de l'hémisphère méridional.

ORIPEAU, s. m. (*o-ri-pô*) Lame de cuivre très-mince, qui de loin a l'éclat de l'or.

ORLE, s. m., t. de blason. Pièce honorable qui est faite en forme de bordure, mais qui ne touche pas les bords de l'écu. — En t. d'architecture, filet sous l'ove d'un chapiteau.

ORME, s. m. Grand arbre.

ORMEAU, s. m. (*or-mô*) Jeune orme. Son plus grand usage est dans la poésie.

ORMILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Nom collectif. Plant de petits ormes.

ORMIN, s. m. Plante labiée.

ORMOIE, s. f. (*or-moa*) Lieu planté d'ormes.

ORNE ou **ORNIER**, s. m. Arbre qu'on appelle autrement *frêne à fleurs*.

ORNEMENT, s. m. (*or-ne-man*) Parure, embellissement. — Figur. Ce qui sert à rendre plus recommandable : *Il est l'ornement de son siècle.* — Au plur. Habits sacerdotaux. En ce sens, il s'emploie au singulier pour un assortiment de chasubles, dalmatiques, chapes, etc. : *Ornement complet. Ornement blanc.* — Dans le discours oratoire, figures dont on se sert pour embellir le discours.

ORNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*or-né*) Parer, embellir : *Orner un appartement ;* et fig. : *Les vertus ornent l'ame.*

ORNIÈRE, s. fém. Trace profonde que les roues d'une charrette, d'un carrosse, font dans les chemins.

ORNITHOGALE, s. m. Plante.

ORNITHOLOGIE, s. f. (*or-ni-to-lo-ji-e*) Mot tiré du grec. Partie de l'histoire naturelle qui se borne à la connaissance des oiseaux. — Traité fait sur cette matière.

ORNITHOLOGISTE, s. masc. (*or-ni-to-lo-jis-te*) Celui qui s'applique à la connaissance des oiseaux.

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE**, s. f. (*or-ni-to-man-ce*) Divination qui se faisait par le moyen du vol des oiseaux.

OROBANCHE, s. f. Plante parasite.

OROBE, s. f. Plante légumineuse.

ORPAILLEUR, s. masc. (mouillez les *ll*) Celui qui tire des paillettes d'or du sable des rivières.

ORPHELIN, INE, s. (*or-fe-lin*) Enfant en bas âge qui a perdu son père et sa mère ou seulement son père.

ORPHIQUE, adj. (*or-fi-ke*) Il se dit d'une vie sage et réglée conformément à la doctrine d'Orphée.

ORPIMENT ou **ORPIN**, s. m. (*or-pi-man*) Oxyde d'arsenic sulfuré qu'on trouve tout formé dans la terre. On s'en sert pour peindre en jaune.

ORPIN, s. m. Plante.

ORQUE. (*or-ke*) Voyez ÉPAULARD.

ORSEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Mousse que les teinturiers emploient avec la chaux et l'urine pour teindre en violet.

ORT, s. m. (*or*) t. de marchand, qui signifie la même chose que *brut ;* mais ce dernier est plus en usage. — *Peser ort*, peser avec l'emballage.

ORTEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Les doigts du pied, et particulièrement le gros doigt.

ORTHODOXE, adject. des deux g. (*or-to-dok-ce*) conforme à la droite et saine opinion en matière de religion. — Il est aussi subst. : *Les orthodoxes et les hérétiques.*

ORTHODOXIE, s. f. (*or-to-dok-ci-e*) Conformité à la saine et droite opinion en matière de religion.

ORTHODROMIE, s. f. (*or-to-dro-mi-e*) t. didactique. Route en droite ligne que fait un vaisseau en suivant le même vent. Il est opposé à *loxodromie.*

ORTHOGONAL, ALE, adj., t. de géométrie. Synonyme de *perpendiculaire.*

ORTHOGRAPHE, s. f. (*or-to-gra-fe*) L'art et la manière d'écrire correctement les mots d'une langue.

ORTHOGRAPHIE, s. f. (*or-to-gra-fi-e*) t. d'architecture. La représentation de l'élévation d'un bâtiment. — Le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification.

ORTHOGRAPHIER, v. a. É, ÉE, part. (*or-to-gra-fi-é*) Écrire les mots correctement.

ORTHOGRAPHIQUE, adject. des deux g. (*or-to-gra-fi-ke*) Qui appartient à l'orthographe.

ORTHOPÉDIE, s. f. (*or-to-pé-di-e*) t. didactique. Art de corriger ou de prévenir, dans les enfans, les difformités du corps.

ORTHOPNÉE, s. f., t. de médec. Oppression qui empêche de respirer.

ORTIE, s. f. Plante sauvage dont la tige et les feuilles sont piquantes. — Mèche que les maréchaux insinuent entre le cuir et la chair d'un cheval pour dégorger la partie.

ORTIVE, adj. f. *Amplitude ortive*, arc de l'horizon qui est entre le point où se lève un astre, et l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTOLAN, s. m. Petit oiseau de passage d'un goût exquis et délicat.

ORVALE ou **TOUTE-BONNE**, s. f. Plante labiée fort commune.

ORVIÉTAN, s. m. Antidote autrefois très-vanté contre tous les poisons. On dit par dénigrement : *Marchand d'orviétan.*

ORYCTOLOGIE ou **ORYCTOGRAPHIE**, s. f. Science des fossiles.

OS, s. m. (Prononcez l'*s*, surtout au singulier et à la fin de la phrase : devant une voyelle *oz*) Partie du corps de l'animal, laquelle est dure, solide, compacte. — On le dit de quelques gros poissons : *Os de baleine*,

de sèche. En parlant des autres poissons, on dit *arêtes*. — En t. de vénerie, les ergots du cerf.

OSCILLATION, s. f. (*o-cil-la-cion*) t. de mécanique. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en sens contraire. — On attribue aussi un mouvement d'*oscillation* à toutes les fibres du corps humain, au moyen duquel elles broient, atténuent les liquides et accélèrent leur circulation.

OSCILLATOIRE, adj. des deux g. (*o-cil-la-toa-re*) Qui est de la nature de l'oscillation : *Mouvement oscillatoire*.

OSCILLER, v. n. (*o-cil-lé*) t. de mécanique. Se mouvoir alternativement en sens contraire. Il se dit particulièrement d'un pendule.

OSEILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Plante potagère d'un goût aigre.

OSER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*o-zé*) Avoir la hardiesse de faire, de dire quelque chose. — *Ne pas oser*, ne pas vouloir faire une chose par circonspection. — v. a. Entreprendre hardiment.

OSERAIE, subst. f. (*o-ze-rè*) Lieu planté d'osiers.

OSIER, s. m. (*o-zié*) Arbrisseau dont les jets ou scions sont fort plians. — Les jets ou scions de cet arbrisseau.

OSMONDE ROYALE ou FOUGÈRE A FLEURS, s. f. Plante dont la racine dissout le sang caillé dans le corps.

OSSELET, s. m. (*o-ce-lè*) Petit os. — Petits os avec lesquels jouent les enfans. — Tumeur osseuse, placée sur la partie inférieure de la jambe d'un cheval, à côté du boulet.

OSSEMENS, s. m. pl. (*o-ce-man*) Amas confus d'os décharnés. Il se dit principalement de ceux des hommes.

OSSEUX, EUSE, adj. (*o-ceu*) t. didact. Qui est de nature d'os.

OSSIFICATION, s. fém. (*o-ci-fi-ka-cion*) Changement insensible des parties membraneuses et cartilagineuses en os.

OSSIFIER (s'), v. prov. É, ÉE, p. (*o-ci-fi-é*) Il se dit de l'opération par laquelle se fait l'ossification.

OSSIFRAGUE, s. m. (*o-ci-fra-ghe*) Grand aigle de mer.

OST, s. m. Armée. Il est vieux.

OSTENSIBLE, adj. des deux g. (*os-tan-ci-ble*) Qui peut être montré.

OSTENSIBLEMENT, adv. (*os-tan-ci-ble-man*) D'une manière ostensible.

OSTENSOIR ou OSTENSOIRE, subst. m. (*os-tan-çoar*) Pièce d'orfévrerie, dans laquelle on met l'hostie pour l'exposer sur les autels.

OSTENTATION, subst. f. (*os-tan-ta-cion*) Affectation de faire parade de quelque avantage.

OSTÉOCOLLE, s. f. (*os-té-o-ko-le*) Pierre qu'on regarde comme des racines d'arbres pétrifiées.

OSTÉOLOGIE, s. fém. Partie de l'anatomie qui enseigne la situation, les noms, les usages, la nature et la figure des os du corps humain. Il se dit aussi de la connaissance des os des autres animaux.

OSTRACÉ, ÉE, s. et adject., t. d'histoire naturelle. Il se dit des poissons qui sont couverts de deux ou plusieurs écailles dures, à la différence des testacées qui n'en ont qu'une.

OSTRACISME, s. m., t. d'antiquité. Loi en vertu de laquelle les Athéniens bannissaient, pour dix ans, les citoyens suspects à la jalousie républicaine.

OSTRACITE, s. fém. Coquille d'huître pétrifiée.

OSTRELIN, s. m. Nom donné aux peuples orientaux par rapport à l'Angleterre et aux villes anséatiques.

OSTROGOT, subst. m. (*os-tro-go*) Nom donné aux Goths qui habitaient les parties orientales de leur pays.

OTAGE, s. m. (*ô-ta-je*) La personne qu'un général ou un prince, etc., remet à ceux avec qui il traite, pour la sûreté de l'exécution d'un traité.

OTALGIE, s. f., t. de médecine. Douleur d'oreille.

OTALGIQUE, adj. des deux g. (*o-tal-ji-ke*) t. de médecine, qui se dit des médicamens propres à guérir les douleurs d'oreille.

OTELLES, s. f. plur. (*o-tè-le*) t. de blason. Bouts de fer de lance dont l'écu est quelquefois chargé.

OTENCHYTE, s. m. (*o-tan-chi-te*) t. de chirurgie. Petite seringue qui sert à injecter des liqueurs dans l'oreille.

ÔTER, v. a. É, ÉE, p. (*ô-té*) Tirer une chose de la place où elle est. — Reprendre ce qu'on a donné. — Faire cesser, faire passer. — Délivrer de.... — Retrancher. — Enlever par force ou par autorité. — Faire perdre l'usage. — Priver de.... — Faire disparaître. — Il s'emploie aussi avec le pronom personnel. — *Ôté* est quelquefois prép. et signifie *hormis*, *excepté* : *Ôté deux ou trois endroits, cet ouvrage est excellent*.

OTHONNE, s. f. (*o-to-ne*) Arbrisseau toujours vert. Sa semence est purgative.

OTTOMANE, s. f. Grand siége qui sert à la fois de sofa et de lit de repos.

OU, conjonction alternative : *Cela est bon ou mauvais*. — Autrement, en d'autres termes : *La logique ou la dialectique*.

* Lorsque plusieurs substantifs ou plusieurs pronoms sont unis par la conjonction *ou*, seule ou répétée, le verbe ne s'accorde toujours qu'avec le dernier substantif, ou avec le dernier pronom, observant cependant que l'usage permet de déroger à cette règle en faveur des

pronoms personnels *moi*, *nous*, *toi*, *vous* : *Ou mon frère ou moi* sortirons. *Vous ou mon frère en* serez *la victime.*

Où, adverbe de lieu. En quel lieu, en quel endroit : *Où suis-je ?* — Dans lequel, auquel : *Le lieu où je suis.* — A quoi : *Où me réduisez-vous ?* — Il se joint aux prépositions *de* et *par* : *D'où a-t-il pris cela ? Par où avez-vous passé ? D'où* s'emploie souvent pour *dont* : *Henri IV regardait la bonne éducation de la jeunesse, comme une chose* d'où *dépend la félicité des royaumes et des peuples.*

* Il y a des occasions où ce serait une faute d'employer *d'où* pour *dont*, et d'autres où l'on ferait mal de se servir de *dont* au lieu de *d'où*. Par exemple, lorsque maison signifie *logis*, on doit dire : *La maison* d'où *il est sorti ;* quand il signifie *race*, on dira : *La maison* dont *il est sorti.*

OUAICHE, s. m. (*ou-è-che*) t. de marine. Sillage d'un vaisseau.

OUAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Brebis. Il n'a plus d'usage qu'au figur. en parlant d'un chrétien par rapport à son pasteur. Son plus grand usage est au plur.

OUAIS. (*ouè*) Sorte d'interjection qui marque de la surprise. Fam.

OUATE, s. f. (*ou-a-te*) Coton très-fin et très-soyeux qu'on met entre deux étoffes. On dit et on écrit *de la ouate*, et *une couverture d'ouate, une jupe doublée d'ouate.*

OUATER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ou-a-té*) Mettre de la ouate entre une étoffe et la doublure.

OUBIER, s. m. (*ou-bié*) Espèce de faucon.

OUBLI, s. m. Manque de souvenir. Il n'a point de pluriel.

OUBLIANCE, s. fém. Oubli, faute de mémoire. Il est vieux.

OUBLIE, s. f. Sorte de pâtisserie fort mince.

OUBLIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ou-bli-é*) Perdre le souvenir de quelque chose. — Laisser quelque chose en quelque endroit, par inadvertance. — Omettre par inattention. — *Oublier une injure*, n'en plus garder de ressentiment. — *Oublier son devoir*, manquer à son devoir. — *Oublier qui l'on est*, se méconnaître. — Ne pas se prévaloir : *Oublier sa grandeur.* — *Faire oublier*, effacer, diminuer l'impression. — Il est aussi neut. dans le premier sens. — On dit encore neut., *il a oublié à chanter*, *à danser*, etc. Il en a perdu l'usage, l'habitude. — *S'oublier*, v. pr. Se méconnaître. — Manquer à son devoir. — Négliger ses intérêts.

OUBLIETTES, s. f. pl. (*ou-bli-è-te*) Autrefois cachot où l'on renfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle.

OUBLIEUR, s. m. (*ou-bli-eur*) Celui qui fait et vend des oublies.

OUBLIEUX, EUSE, adj. (*ou-bli-eu*) Sujet à oublier facilement.

OUEST, s. m. (*oueste*) La partie du monde qui est au soleil couchant. — Le vent qui souffle du côté du couchant.

OUF ! interjection qui marque une douleur subite, l'étouffement, l'oppression.

OUI, particule d'affirmation. Il est opposé à *non*. — Il se prend quelquefois substantivement, et se prononce comme s'il était aspiré : *Le oui et le non.*

OUICOU, s. m. Boisson dont se servent les sauvages de l'Amérique.

OUÏ-DIRE, s. m., indéclinable. Ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne : *Il ne faut point s'arrêter aux ouï-dire*, qu'on prononce sans liaison : *O-ouï-dire*, et non pas *ozouï-dire.*

OUÏE, s. f. (*ou-i-e*) Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. Il ne se dit qu'au singulier : *Avoir l'ouïe bonne, fine, subtile, délicate, dure.*

OUÏES, s. f. pl. Certaines parties de la tête des poissons, qui leur servent à la respiration. — En t. de luthier, ouvertures pratiquées dans la table supérieure des violons et autres instrumens semblables.

OUÏR, v. a. OUÏ, OUÏE, p. et adj. (*ou-ir*) [On ne se sert maintenant de ce verbe qu'au prétérit de l'indicatif, *j'ouïs ;* à celui du subjonctif, que *j'ouïsse ;* à l'infinitif, et dans les temps formés du participe *ouï* et du verbe *avoir.*] Entendre, recevoir les sons par l'oreille. — Donner audience, écouter favorablement, exaucer. — *Ouïr des témoins*, recevoir leurs dépositions.

OUPELOTTE, s. f. Racine médicinale qui nous est apportée de Surate.

OURAGAN, s. m. Le concours, le choc de plusieurs vents.

OURDIR, v. a. I, IE, p. Disposer les fils pour faire la toile. — Fig., *ourdir une trahison*, prendre des mesures pour trahir quelqu'un.

OURDISSOIR, s. m. (*our-di-çoar*) Outil sur lequel certains ouvriers mettent la soie ou le fil lorsqu'ils ourdissent.

OURDISSURE, s. f. Action d'ourdir de la toile.

OURLER, v. a. É, ÉE, p. (*our-lé*) Faire un ourlet à du linge ou à quelque autre étoffe.

OURLET, s. m. (*our-lè*) Le repli que l'on fait à du linge, à des étoffes. — En t. de bot. Repli formé par les organes de la fructification de quelques fougères.

OURS, s. m. (*our-ce*) Animal féroce et fort velu, qui habite ordinairement les pays

froids. — Figur. Homme velu, ou homme qui fuit la société.

Ourse, s. f. La femelle de l'ours. — Constellation de l'hémisphère boréal.

OURSIN, s. masc. (*our-cin*) Classe de coquillages de mer.

OURSINÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Hérissé d'aiguillons très-rapprochés et grêles.

OURSON, s. m. Le petit d'un ours.

OURVARI, s. m., t. de vénerie. Cri pour faire retourner les chiens, quand le cerf a fait un retour.

OUTARDE, s. f. Gros oiseau bon à manger.

OUTARDEAU, s. m. Le petit d'une outarde.

OUTIL, s. masc. (*ou-ti*) Tout instrument dont les artisans se servent pour leur travail.

OUTILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) Qui a des outils.

OUTILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Garnir d'outils : *Il a fallu l'outiller.*

OUTRAGE, s. m. Injure atroce ordinairement accompagnée de violence.

OUTRAGEANT, ANTE, adj. (*ou-tra-jan*) Qui outrage. Il ne se dit que des choses.

OUTRAGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ou-tra-jé*) Faire outrage, offenser cruellement.

OUTRAGEUSEMENT, adv. (*ou-tra-jeu-ze-man*) D'une manière outrageuse. — Avec excès, à outrance.

OUTRAGEUX, EUSE, adj. (*ou-tra-jeu*) Qui fait outrage. Il se dit des personnes et des choses : *Paroles outrageuses. Il est outrageux en paroles.*

OUTRANCE, s. fém. *A outrance*, *à toute outrance*, jusqu'à l'excès.

OUTRE, s. f. Peau de bouc accommodée pour y mettre des liqueurs.

OUTRE, prép. de lieu. Au-delà : *Les voyages d'outre-mer.* — Par-dessus. — Il se joint quelquefois avec la particule *que* : *Outre qu'elle est riche, elle est belle et sage.* — *En outre*, adv. De plus, davantage. — *D'outre en outre*, adv. De part en part.

OUTRECUIDANCE, s. f. Présomption, témérité. Il est vieux.

OUTRECUIDÉ, ÉE, adj. Présomptueux, téméraire. Il est vieux.

OUTRÉMENT, adv. (*ou-tré-man*) D'une manière outrée. Peu us.

OUTREMER, s. m. (*ou-tre-mêr*) Couleur bleue faite avec le lapis pulvérisé.

OUTRE-MESURE, adv. Excessivement.

OUTRE-MOITIÉ, s. f., t. de jurisprudence. Il se dit de ce qui excède la moitié de la valeur de quelque chose : *Lésion d'outre-moitié.*

OUTRE-PASSE, s. f., t. d'eaux et forêts. Abattis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois au delà des limites qui lui ont été marquées.

OUTRE-PASSER, v. act. É, ÉE, p. (*outre-pa-cé*) Aller au delà de....

OUTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*outré*) Accabler, surcharger de travail. — Offenser quelqu'un grièvement. — Porter les choses au delà de la juste raison. — Au part. Excédé de fatigue. — Pénétré, transporté : *Outré de douleur*, *de dépit*, *de colère.* — Exagéré : *Pensée*, *morale outrée*, *sentimens outrés. Cet homme est outré en tout.*

OUVERTEMENT, adv. (*ou-vêr-te-man*) Hautement, franchement, sans déguisement.

OUVERTURE, s. f. Fente, trou. — L'action par laquelle on ouvre. — Figur. Le commencement de certaines choses. — Symphonie par où commence un opéra. — Occasion. — *A l'ouverture du livre*, en l'ouvrant au hasard. — *Ouverture de cœur*, franchise, sincérité. — *Ouverture d'esprit*, facilité de comprendre, d'inventer, d'imaginer.

OUVRABLE, adj. des deux g. *Jour ouvrable*, où les lois de l'Eglise permettent de travailler.

OUVRAGE, s. m. Œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier. — Façon, travail que l'on emploie à faire un ouvrage : *Il y a de l'ouvrage pour plus de trois mois.* — Production de l'esprit : *L'Énéide est un très-bel ouvrage.* — t. de fortification. Toute sorte de travaux avancés au-dehors d'une place.

OUVRAGÉ, ÉE, part. du verbe *ouvrager*, qui n'est point usité. Qui demande beaucoup de travail de la main.

OUVRANT, ANTE, adject. (*ou-vran*) *A porte ouvrante*, au temps que l'on ouvre la porte d'une ville. — *A jour ouvrant*, dès que le jour commence à paraître.

OUVREAUX, s. m. pl. (*ou-vrô*) Ouvertures latérales, par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVRER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ou-vré*) Travailler. Il vieillit. — *Ouvrer la monnaie*, fabriquer, façonner des espèces. — Au part. *linge ouvré*, façonné à petits carreaux, à petites fleurs.

OUVREUR, EUSE, s. Qui ouvre les loges dans une salle de spectacle.

OUVRIER, IÈRE, s. (*ou-vrié*) Celui, celle qui travaille de la main. — On dit figur., *ces vers sont d'un bon ouvrier.*

Ouvrier, ière, adj. *Jour ouvrier*, que le peuple dit plutôt que *jour ouvrable.* — *Cheville ouvrière*, grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse ou d'une berline avec la flèche ou avec les brancards.

OUVRIR, v. a. VERT, ERTE, p. et adj. *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre ; nous ouvrons, etc. J'ouvrais. J'ouvris. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre ; ouvrez. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse*, etc. Faire que ce qui était fermé ne le soit plus. — Entamer, fendre, faire une incision, per-

cer. — Commencer à creuser, à fouiller : *Ouvrir la terre pour faire un fossé.* — Fig. Commencer : *Ouvrir la campagne.* — *Ouvrir les ports, les mers, les chemins*, les rendre libres. — *Ouvrir les bras*, étendre les bras. — *Ouvrir les jambes*, les écarter. — *Ouvrir son cœur à quelqu'un*, lui confier ses plus secrètes pensées. — *Ouvrir un avis*, être le premier à proposer un avis dans une délibération. — *Ouvrir l'esprit*, donner des lumières à l'esprit. — *N'oser ouvrir la bouche*, n'oser parler. — *Commencer à ouvrir les yeux*, à apercevoir des choses qu'on avait ignorées, pour n'y avoir pas fait attention. — *Ouvrir les yeux à quelqu'un sur quelque chose*, lui donner des lumières, des connaissances qu'il n'avait pas auparavant.

Ouvrir, v. n. Ouvrir la porte : *Ouvrez, on a ouvert.* — S'ouvrir : *Cette porte n'ouvre jamais.*

s'Ouvrir, v. pr. N'être plus fermé. — *Les fleurs s'ouvrent au soleil*, s'épanouissent. — *La foule s'ouvrit devant lui*, se serra de côté pour le laisser passer. — *S'ouvrir à quelqu'un*, lui déclarer ce qu'on pense sur quelque chose. — *S'ouvrir un chemin*, se frayer un chemin. — Au part. *Porte ouverte, livre ouvert.* — *Tenir table ouverte*, tenir une table de plusieurs couverts, où l'on reçoit ceux qui se présentent, même sans avoir été priés. — *Le pari est ouvert*, chacun est reçu à parier. — *Ville ouverte*, qui n'est point fortifiée. — *Visage, physionomie ouverte*, air franc et sincère. — *Compte ouvert*, qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles. — *Guerre ouverte*, déclarée. — *A force ouverte*, les armes à la main.

OUVROIR, s. masc. (*ou-vroar*) Lieu où quelques ouvriers travaillent.

OVAIRE, s. masc. (*o-vè-re*) t. d'anatomie. La partie où se forment les œufs dans le ventre de la femelle des animaux.

OVALAIRE, adj. des deux g. (*o-va-lè-re*) Qui est de forme ovale. Il ne se dit qu'en anatomie, du trou dont est percé l'os ischion.

OVALE, adj. des deux g. Qui est à peu près de la figure d'un œuf : *Figure ovale.* — s. masc. Figure ronde et oblongue : *Un grand ovale.*

OVATION, s. f. (*o-va-cion*) Petit triomphe chez les Romains.

OVE, s. m., t. d'archit., d'orfévr., etc. Ornement taillé en forme d'œuf.

OVÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a la forme d'un œuf.

OVICULE, s. m., t. d'architecture. Petit ove.

OVIPARE, adject. des deux g. Il se dit des animaux qui se multiplient par le moyen des œufs.

OVOÏDE, adj. des deux g., t. de botan. Qui ressemble à un œuf.

OXALATE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide oxalique avec différentes bases.

OXALIQUE, adj. des deux g., t. de chimie. Il se dit d'un acide particulier qu'on extrait du suc d'oseille.

OXIDE Voyez Oxyde.

OXYCRAT, s. masc. (*ok-ci-kra*) Mélange d'eau et de vinaigre.

OXYDE, s. m., t. de chimie. Nom générique de tous les corps qui sont unis à une portion d'oxygène trop faible pour les élever à l'état d'acide.

OXYDÉ, ÉE, adjectif. Élevé à l'état d'oxyde.

OXYDER, v. a., t. de chimie. Réduire à l'état d'oxyde.

OXYDULÉ, ÉE, adj. Légèrement oxydé.

OXYGÈNE, s. m., t. de chimie. Corps particulier, qui, dissous dans le calorique, forme le gaz oxygène ou l'air vital, c'est-à-dire, la seule partie de l'air atmosphérique qui entretienne la respiration et la combustion, et qui combinée avec différentes bases, forme les oxides ou les acides.

OXYGÉNÉ, ÉE, adj., t. de chimie. Saturé d'oxygène.

OXYGONE, adj. des deux g. (*ok-ci-go-ne*) t. de géométrie. Il se dit principalement d'un triangle qui a tous ses angles aigus.

OXYMEL, s. m. (*ok-ci-mèl*) Mélange de miel et de vinaigre.

OXYREGMIE, s. f., t. de médecine. Aigreur de l'acide de l'estomac, qui cause des rapports.

OXYRRHODIN, s. m. Liniment d'huile et de vinaigre rosat.

OXYSACCHARUM, s. masc. (*ok-ci-ça-karome*) Sirop fait de sucre et de vinaigre.

OYANT, ANTE, s. et adj., t. de pratique. Celui, celle à qui l'on rend un compte.

OZÈNE, s. m. Ulcère putride du nez qui exhale une odeur très-puante.

P

P, lettre consonne, la seizième de l'alphabet. Il est s. m. : *Un grand* P, *un petit* p.

Quand *h* suit la lettre *p*, ces deux consonnes se prononcent comme *f.* Ainsi, on prononce *philosophe*, *pharmacie*, *œsophage*, comme s'il y avait *filosofe*, *farmacie*, *œsofage*, etc.

PACAGE, s. m. Lieu propre pour nourrir et engraisser les bestiaux. — *Droit de pacage*

droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages.

PACAGER, v. n. (*pa-ka-jé*) t. de coutume. Paître, pâturer.

PACANT, s. m. Manant, rustre. Pop.

PACHA. Voyez BACHA.

PACIFICATEUR, s. m. Celui qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État.

PACIFICATION, s. f. (*pa-ci-fi-ka-cion*) Rétablissement de la paix dans un État, ou entre des particuliers.

PACIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*pa-ci-fi-é*) Apaiser, calmer, en établissant la paix.

PACIFIQUE, adj. des deux g. (*pa-ci-fi-ke*) Qui aime la paix. — Paisible, tranquille. — *Mer pacifique*, qui est au couchant de l'Amérique, et qu'on nomme autrement *Mer du Sud.*

PACIFIQUEMENT, adv. (*pa-ci-fi-ke-man*) D'une manière pacifique. — Tranquillement.

PACOTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite quantité de marchandises qu'il est permis, à ceux qui servent un vaisseau, d'y embarquer pour leur propre compte.

PACTA CONVENTA, s. m. pl. Expression latine qui signifie les conventions que le roi de Pologne et la république s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir.

PACTE, s. m. Convention.

PACTION, s. f. (*pak-cion*) Pacte. Il vieillit.

PADOU, s. m. Ruban tissu moitié de fil et moitié de soie.

PADOUANE, s. f., t. d'antiquité. Médaille parfaitement contrefaite, d'après l'antique, par un graveur de Padoue.

PAGAI, s. m. ou PAGAIE, s. f. (*pa-ghè*) Aviron dont se servent les sauvages pour faire aller leurs pirogues.

PAGANISME, s. m. Idolâtrie, religion des païens.

PAGE, s. f. Un des côtés d'un feuillet de papier ou de parchemin. — L'écriture contenue dans la page même. — Figur. *Hors de page*, hors de la puissance, hors de la dépendance d'autrui.

PAGE, s. m. Jeune gentilhomme servant auprès d'un roi, d'un prince, dont il porte la livrée. — *Un tour de page*, une malice où il y a quelque espièglerie.

PAGNE, s. m. (mouillez le *gn*) Morceau de toile de coton, dont les Nègres et les Indiens, qui vont nus, se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

PAGNON, s. masc. (mouillez le *gn*) Drap noir très-fin, fabriqué à Sedan, auquel on a donné le nom du fabricant.

PAGNOTE, s. m. (mouillez le *gn*) Poltron, lâche. Il est pop.

PAGNOTERIE, s. f. (mouillez le *gn*) Action de pagnote. Il est pop.

PAGODE, s. fém. Temple d'idoles. — Idole qu'on y adore. — Petite figure ordinairement de porcelaine, dont la tête est mobile. — Monnaie d'or en usage dans les Indes.

PAÏEN, ENNE, s. et adj. (*pa-ien*) Idolâtre. Il ne se dit aujourd'hui que des anciens peuples, et par opposition à *Chrétien.*

PAILLASSE, s. f. (mouillez les *ll*) Amas de paille enfermé dans de la toile, pour servir à un lit. — Toile où la paille est enfermée. On dit mieux *Garde-paille.*

PAILLASSE, s. masc. Bouffon qui contrefait gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades.

PAILLASSON, s. m. (mouillez les *ll*) Paillasse plate et piquée entre deux coutils, qu'on met au-devant des fenêtres pour garantir une chambre du soleil, du bruit. — Paille étendue avec de la ficelle le long de quelques perches, et dont les jardiniers se servent pour garantir leurs espaliers de la gelée. — Natte de paille pour s'essuyer les pieds.

PAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Le tuyau et l'épi du blé, du seigle, etc. — Certain défaut de liaison dans la fusion des métaux. — Défaut dans un diamant, qui en diminue l'éclat.

PAILLE-EN-QUEUE, Sorte d'oiseaux.

PAILLÉ, ÉE, adj., t. de blason. Synonyme de *diapré.*

PAILLER, s. masc. (mouillez les *ll*) La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains.

PAILLET, adj. m. (mouillez les *ll*) Il ne se dit que du vin rouge lorsqu'il est peu chargé de couleur.

PAILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) [On disait autrefois *papillote*] Petite parcelle d'or, d'argent, de cuivre, qui est ronde, mince et percée, et qu'on applique sur quelque chose. — Au plur. Parcelles d'or qu'on trouve parmi les sables de quelques rivières. — En t. de botan., petite feuille mince et écailleuse.

PAILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX, adj. m. (mouillez les *ll*) Il se dit du fer et des autres métaux qui ont des pailles.

PAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Grosse paillette. — En t. d'orfèvrerie, c'est un morceau de soudure.

PAIN, s. m. Aliment fait de farine de blé pétrie et cuite. — Fig. Nourriture, subsistance: *Gagner son pain.* — Certaines choses mises en masse: *Pain de sucre*, *de savon*, etc. — *Pain bénit*, pain qui est bénit avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue à la grand'messe dans les églises paroissiales. — *Pain à cacheter*, dont on se sert pour cacheter des lettres. — *Pain à chanter*, pain sans levain que les prêtres consacrent à la messe. — *Pain*

d'épices, composé de miel, de fleur de seigle et des quatre épices. — *Pain de munition*, qu'on distribue aux gens de guerre. — *Pain azyme*, le pain sans levain qu'il était ordonné aux Juifs de manger durant la semaine de Pâques.

PAIN DE COUCOU ou ALLÉLUIA, s. m. Plante.

PAIN DE POURCEAU, s. m. Plante.

PAIR, adj. m. (*pèr*) Égal, semblable, pareil. — Nombre qui se peut diviser en deux parties égales sans fraction. — On dit subst. en t. de comm., *le change est au pair*, il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites et dans les remises d'argent d'un pays à l'autre. — Au pl. les égaux : *Vivre avec ses pairs.* — *De pair*, adv. D'une manière égale : *Il va de pair avec les grands seigneurs.*

PAIR, s. m. Autrefois, duc qui avait séance au parlement de Paris. — Aujourd'hui, membre de la chambre supérieure qui fait partie de l'autorité législative, et qu'on appelle *la Chambre des pairs.* — En Angleterre, seigneur qui a droit de séance ou de suffrage à la chambre haute du parlement.

PAIRE, s. f. (*pè-re*) Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. Il ne se dit guère que de la couple de certains volatiles, comme *une paire de pigeons*, *de tourterelles*, *de dindons.* On dit aussi *une paire de bœufs.* — Il se dit aussi de deux choses de même espèce qui vont nécessairement ensemble : *Paire de gants*, *de bas.* — Chose unique, composée de deux pièces : *Paire de ciseaux.*

PAIREMENT, adv. (*pè-re-man*) t. d'arithmétique : *Nombre pairement pair*, nombre pair, dont la moitié est aussi nombre pair, ou, ce qui revient au même, un nombre qui se peut diviser par quatre.

PAIRIE, s. f. (*pè-ri-e*) Dignité de pair.

PAIRLE, s. m. (*pèr-le*) t. de blason, qui se dit d'un pal mouvant de la pointe de l'écu, et divisé en deux parties égales, qui vont aboutir en forme d'Y aux deux angles du chef.

PAISIBLE, adject. des deux g. (*pè-zi-ble*) Qui est d'humeur douce et pacifique : *C'est un homme paisible.* Il se dit aussi des animaux. — On appelle *lieux paisibles*, les lieux où il n'y a point de bruit, où l'on est en paix. — Qui n'est point troublé dans la possession d'un bien.

PAISIBLEMENT, adverbe. (*pè-zi-ble-man*) D'une manière paisible et tranquille.

PAISSANT, ANTE, adject. (*pè-çan*) t. de blason, qui se dit des vaches, brebis et autres animaux, qui sont représentés ayant la tête baissée.

PAISSON, s. f. collectif. (*pè-çon*) Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, principalement dans les forêts.

PAÎTRE, v. a. et n. (*pê-tre*) *Je pais*, *tu pais*, *il paît*; *nous paissons*, *etc. Je paissais. Je paîtrai. Je paîtrais. Paissez. Que je paisse. Paissant.* Les autres temps ne sont pas en usage. Brouter l'herbe. — *Paître un oiseau*, en t. de fauconnerie, lui donner à manger. — SE PAÎTRE, v. pron. Se nourrir, en parlant des oiseaux carnassiers. On dit fig., *se paître de chimères.* — *Pu*, part. Il n'est d'usage qu'en t. de fauconnerie : *Un faucon qui a pu.*

PAIX, s. fém. (*pè*) L'état d'un peuple qui n'est point en guerre. — Traité de paix. — Quelquefois il se dit pour marquer les lieux où les traités se sont faits : *La paix de Westphalie*, *de Nimègue*, etc. — Concorde dans les familles. — Tranquillité de l'ame. — Calme, silence, éloignement du bruit. — Déesse révérée par les païens. — Patène que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande. — Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton.

PAIX, interject. dont on se sert pour faire faire silence : *Paix-là! Eh! paix donc.*

PAL, s. m. Pieu aiguisé par un bout. Il fait au pl. *paux* ou *pals.*

PALADIN, s. m. Dans les vieux romans seigneur qui suivait Charlemagne à la guerre.

PALAIS, s. m. (*pa-lè*) Maison du roi, prince ou de seigneur. — Par exagération maison magnifique. —Pris absolument, le lieu où se rend la justice. — *Jour de palais*, où l'on plaide au palais. — *Gens de palais*, les juges, avocats, etc. — La partie supérieure du dedans de la bouche : *Se brûler le palais.* — Il se dit aussi de certains animaux dont l'homme se nourrit : *Un palais de bœuf.* — En t. de botanique, partie de la corolle dans plusieurs fleurs.

PALAIS-DE-LIÈVRE. Voyez LAITERON.

PALAMENTE, s. f. (*pa-la-man-te*) Tout le corps des rames d'une galère.

PALAN, s. m., t. de marine. Assemblage de cordes, de moufles et de poulies propres à enlever de pesans fardeaux.

PALANQUE, s. f. (*pa-lan-ke*) Espece de fortification faite avec des pieux.

PALANQUIN, s. m. (*pa-lan-kin*) Chaise dont les personnes considérables se servent dans les Indes pour aller d'un lieu à un autre, en se faisant porter sur les épaules des hommes. — En t. de marine, un petit palan.

PALASTRE, s. m. Boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure, et sur laquelle les parties intérieures sont montées.

PALATALE, adj. f. Il se dit des consonnes qui sont produites par les mouvemens de la langue qui va toucher le palais : *D*, *T*, *L*, *N*, *R*, *sont des consonnes palatales.* On les nomme aussi *linguales.*

PALATIN, s. m. Titre de dignité.

PALATIN, INE, adj., t. d'anatomie. *Les os palatins*, qui servent à former les fosses nasales et les maxillaires. — Il se dit, en général, de tout ce qui a rapport au palais. *Artère palatine. Force palatine.*

PALATINAT, s. m. (*pa-la-ti-na*) Dignité de palatin. — Province qui est sous la domination de l'électeur palatin.

PALATINE, s. fém. Fourrure que les femmes portent sur leur cou en hiver. — Ornement fait de réseau, que les femmes se mettaient autrefois sur le cou.

PALE, s. f. Carton carré, garni ordinairement de toile blanche, et servant à couvrir le calice quand on dit la messe. — Pièce de bois qui sert à une écluse. — Le bout plat d'une rame, d'un aviron.

PÂLE, adj. des deux g. (*pâ-le*) Blême, qui est de couleur tirant sur le blanc. — Il se dit aussi des couleurs déchargées, peu vives. — *Pâles couleurs*, maladies des filles ou des femmes.

PALÉACÉ, ÉE, adj., t. de botan. Garni de paillettes.

PALÉE, s. fém. Rang de pieux enfoncés en terre, pour former une digue, soutenir des terres, etc.

PALEFRENIER, s. m. (*pa-le-fre-nié*) Valet qui panse les chevaux.

PALEFROI, s. m. (*pa-le-froa*) Cheval qui servait ordinairement à une dame, avant l'usage des carrosses. Il est vieux.

PALÉOGRAPHIE, s. f. (*pa-lé-o-gra-fi-e*) Science des écritures anciennes.

PALERON, s. m. Partie de l'épaule du cheval qui est plate et charnue.

PALESTINE, s. fém. Caractère d'imprimerie, qui est entre le gros parangon et le petit-canon.

PALESTRE, s. f., t. d'antiquité. Chez les Grecs et les Latins, lieux publics où les jeunes gens se formaient aux exercices du corps.

PALESTRIQUE, adj. des deux g. (*pa-lès-tri-ke*) Il se dit des exercices qui se faisaient dans les palestres.

PALET, s. m. (*pa-lè*) Pierre plate et ronde avec laquelle on joue en la jetant en l'air, pour la placer le plus près qu'on peut d'un but qu'on a marqué.

PALETTE, s. f. (*pa-lè-te*) Instrument de bois plat qui a un manche, et avec lequel les enfans jouent au volant. — Petit ais fort mince, sur lequel les peintres mettent les couleurs et les mêlent. — Petit plat dans lequel on reçoit le sang de ceux à qui on ouvre la veine. — Ce terme est aussi en usage chez beaucoup d'ouvriers.

PÂLEUR, s. fém. (*pâ-leur*) La couleur de ce qui est pâle. Il ne se dit que des personnes.

PALIER, s. masc. (*pa-lié*) L'endroit d'un escalier, où les marches sont interrompues par une espèce de plate-forme.

PALINDROME, s. m. Sorte de vers ou de discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, soit qu'on le lise de droite à gauche.

PALINDROMIE, s. fém., t. de médecine. Reflux des humeurs viciées vers les parties nobles.

PALINGÉNÉSIE, s. f. (*pa-lin-jé-né-zi-e*) t. de chimie. Ce mot signifie littéralement *régénération*. Action par laquelle, suivant quelques chimistes, les corps organisés, soit végétaux, soit animaux, décomposés par l'analyse chimique, reproduisent un corps semblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins le fantôme, l'image, la forme de ce corps.

PALINOD ou PALINOT, s. m. (*pa-li-no*) Poésie faite en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge.

PALINODIE, s. f. Rétractation de ce qu'on a dit. Il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *chanter* : *On l'a contraint de chanter la palinodie.*

PÂLIR, v. n. I, IE, p. Devenir pâle. — v. a. Rendre pâle.

PALIS, s. masc. Pieu. — Lieu entouré de palis.

PALISSADE, s. f. (*pa-li-ça-de*) Clôture de palis plantés en terre pour la défense d'un poste ou de quelques dehors d'une place de guerre. — Un pieu de la palissade. — Suite d'arbres plantés à la ligne, dont les branches font une espèce de haie.

PALISSADER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pa-li-ça-dé*) Entourer une fortification de palissades. — Dresser des palissades autour des murailles d'un jardin.

PALISSANDRE ou PALIXANDRE, s. m. Bois violet, propre à la marqueterie.

PÂLISSANT, ANTE, adj. Qui pâlit.

PALISSER, v. act. É, ÉE, p. (*pa-li-cé*) t. de jardinier. Attacher le long des murailles d'un jardin les branches des arbres fruitiers.

PALLADIUM, s. m. (*pal-la-di-ome*) Mot emprunté du latin et dérivé du grec, qui signifie *Statue de Pallas*. Comme c'est à la statue de cette déesse que l'antiquité païenne attribuait la conservation de Troie, on a désigné par la suite sous ce nom les objets divers qu'on a regardés comme garantie de l'existence des villes et des empires ; c'est le sens qu'on y attache aujourd'hui.

PALLIATIF, IVE, s. m. et adj. (*pal-li-a-tif*) Qui pallie : *Remède palliatif. Cure palliative.*

PALLIATION, s. f. (*pal-li-a-cion*) Action de pallier.

PALLIER, v. a. É, ÉE, p. (*pal-li-é*) Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, l'excuser, en y donnant quelque couleur favo-

rable. — *Pallier une maladie*, ne la guérir qu'en apparence.

PALLIUM, s. m. (*pal-li-ome*) Mot latin. Ornement fait de laine blanche, semé de croix noires, et bénit par le pape, qui l'envoie aux archevêques pour marque de leur juridiction.

PALMA-CHRISTI, s. m. Espèce de ricin.

PALME, s. f. Branche de palmier. — Fig. Victoire. — *La palme du martyre*, la mort que les martyrs ont soufferte pour la confession de la foi.

PALME, s. m. Mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main.

PALMÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Il se dit des feuilles divisées en plusieurs lanières allongées, de manière à ressembler à une main ouverte.

PALMETTE, s. f. t. d'arch. Ornement en forme de Palmier.

PALMIER, s. m. (*pal-mié*) Arbre qui porte les dattes.

PALMISTE, s. masc. Palmier des îles Antilles.

PALMITE, s. m. La moelle des palmiers.

PALOMBE, s. fém. (*pa-lon-be*) Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

PALON, s. m. Petite pelle ou spatule.

PALONNIER, s. m. (*pa-lo-nié*) Pièce du train d'un carrosse, jointe au train de devant par un anneau de fer.

PALOT, s. m. (*pa-lo*) t. de mépris. Villageois fort grossier. Il est fam.

PALPABLE, adj. des deux g. Qui se fait sentir au toucher. — Fig. Fort évident, fort clair.

PALPABLEMENT, adverbe. D'une manière palpable.

PALPER, v. a. (*pal-pé*) Toucher avec la main, manier. Il est fam.

PALPITANT, ANTE, adject. (*pal-pi-tan*) Qui palpite.

PALPITATION, s. f. (*pal-pi-ta-cion*) Battement déréglé et inégal du cœur.

PALPITER, v. n. (*pal-pi-té*) Se mouvoir d'un mouvement déréglé et fréquent.

PALPLANCHE, s. fém. Pièce de bois qui garnit le devant des fondemens des pilotis d'une digue, d'une jetée.

PALTOQUET, s. m. (*pal-to-kè*) t. de mépris. Homme grossier. Il est pop.

PALUS, s. m. (*pa-luce*) t. de géographie. Marais. Il n'est plus d'usage que joint avec un nom propre de lieu : *Les Palus-Méotides*.

PÂMER, v. n. ou SE PÂMER, v. prov. É, ÉE, p. (*pâ-mé*) Tomber en défaillance. — *Se pâmer de rire*, rire bien fort. — Au part. en t. de blason, il se dit d'un poisson qui a la gueule béante.

PAMOISON, s. f. (*pa-moa-zon*) Défaillance, évanouissement.

PAMPE, s. f. (*pan-pe*) La feuille du blé, de l'orge, etc.

PAMPHLET, s. m. (*pan-flè*) Mot anglais. Brochure. Il se dit le plus souvent par mépris, et dans le style critique.

PAMPRE, s. m. (*pan-pre*) Branche de vigne avec ses feuilles. — En architecture, branche de vigne dont on décore ordinairement les colonnes torses.

PAMPRÉ, ÉE, adj. (*pan-pré*) t. de blas., qui se dit des grappes de raisin attachées à la branche.

PAN, s. m. Partie considérable d'un vêtement, d'un mur, etc. — Un des côtés d'un ouvrage : *Table*, *salière à pans*, *à six pans*. — On appelle aussi *pans*, les facettes d'un diamant.

PANACÉE, s. f. t. d'alch. Remède universel.

PANACHE, s. masc. Assemblage de plumes d'autruche dont on ombrage un casque. — La partie supérieure d'une lampe d'église. — Plumage des oiseaux.

PANACHE DE MER, s. m. Plante.

PANACHER, v. n. et SE PANACHER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. Il se dit des fleurs et des oiseaux qui prennent des couleurs variées.

PANADE, s. f. Pain bouilli dans l'eau ou le bouillon.

SE PANADER, v. pr. (*se pa-na-dé*) Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, à peu près comme un paon quand il fait la roue. Il est fam. On dit plus ordinairement, *se pavaner*.

PANAGE, s. m. Droit que l'on paie au propriétaire d'une forêt, pour avoir la permission d'y mettre des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faîne, etc.

PANAIS, s. m. ou PASTENADE, s. fém. (*pa-nè*) Plante potagère.

PANARD, adj. (*pa-nar*) Il se dit d'un cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARIS, s. m. (*pa-na-ri*) Tumeur flegmoneuse qui vient au bout des doigts.

PANCALIERS, s. m. plur. (*pan-ka-lié*) Choux qui tirent leur nom de la ville de Pancaliers en Piémont, d'où ils nous ont été apportés.

PANCARTE, s. f. Placard affiché pour donner quelque avis au public. — En plaisanterie ou par mépris, toutes sortes de papiers et d'écrits.

PANCHYMAGOGUE, s. m. et adject. des deux g. Il se dit des remèdes qu'on regarde comme capables de purger toutes les humeurs.

PANCRACE, s. m. Jeu composé de cinq exercices gymniques, la lutte, le pugilat, le disque, la course et la danse.

PANCRÉAS, s. m., t. d'anatomie. C'est une des glandes conglomérées qui est située derrière le fond de l'estomac.

PANCRÉATIQUE, adj. des deux g. (*pan-kré-a-ti-ke*) Qui a rapport au pancréas.

PANDECTES, s. f. plur. Recueil des décisions faites par les anciens jurisconsultes romains, auxquelles Justinien, qui les fit compiler, donna force de loi.

PANDÉMIE, PANDÉMIQUE. Synonymes d'*épidémie*, *épidémique*.

PANDORE, s. f. Espèce de luth.

PANDOURE, s. m. Soldats hongrois.

PANDURÉ, ÉE, ou PANDURIFORME, adj., t. de botan. Qui a la forme d'un violon.

PANÉGYRIQUE, s. m. (*pa-né-ji-ri-ke*) Discours oratoire à la louange d'une personne illustre. — Il se prend aussi généralement pour tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un.

PANÉGYRISTE, s. masc. Celui qui fait un panégyrique.

PANER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pa-né*) Couvrir de pain émietté la viande qu'on fait griller ou rôtir. — Au participe, *eau panée*, celle où l'on a fait tremper du pain pour en ôter la crudité.

PANERÉE, s. f. Tout ce qu'un panier peut contenir: *Une panerée de raisins.* Il n'est guère d'usage qu'en parlant des fruits.

PANETERIE, s. f. Le lieu où l'on distribue le pain chez le roi. — Les officiers qui servent à la paneterie.

PANETIER (grand), s. m. (*pa-ne-tié*) Autrefois, grand-officier de la couronne.

PANETIÈRE, s. f. Petit sac dans lequel les bergers ou les bergères portent du pain en allant garder les moutons.

PANICAUT ou CHARDON-ROLAND, ou CHARDON A CENT TETES. Plante.

PANICULE, s. masc., t. de botan. Espèce d'épi qui contient beaucoup de fleurs et de semences.

PANICULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Divisé en panicules.

PANICUM, s. m. (*pa-ni-kome*) Plante qui ressemble au millet, et qui a les mêmes usages et les mêmes propriétés.

PANIER, s. m. (*pa-nié*) Ustensile de ménage fait d'osier, de jonc, etc. — Ce que contient un panier: *Un panier de raisins*, *de pêches*, etc. — Espèce de jupon garni de cercles de baleine pour soutenir les jupes et la robe des femmes: *Les femmes ne portent plus de paniers.*

PANIFICATION, s. f. (*pa-ni-fi-ka-cion*) Conversion des matières farineuses en pain.

PANIQUE, adj. (*pa-ni-ke*) Il n'est d'usage que dans cette phrase: *Terreur panique*, frayeur subite et sans fondement.

PANNE, s. f. (*pa-ne*) Sorte d'étoffe fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. — Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux se trouve garnie au dedans, et principalement au ventre. — T. de charpenterie. Pièce de bois qui sert à soutenir les chevrons d'une couverture. — T. de marine: *Mettre en panne*, disposer les voiles d'un vaisseau de manière à ne pas continuer de faire route. — En t. d'ouvrier, la partie du marteau opposée au gros bout.

PANNEAU, s. m. (*pa-nô*) Pièce de bois ou de vitrage enfermée dans une bordure. — Filet pour prendre des lièvres, des lapins. — Coussinet qu'on met aux côtés d'une selle pour empêcher que le cheval ne se blesse. — Fig. Piége: *Tendre un panneau à quelqu'un. Donner dans le panneau.*

PANNELLE, s. f. (*pa-nè-le*) t. de blason, qui signifie une feuille de peuplier.

PANNETON, s. masc. (*pa-ne-ton*) Partie d'une clef qui entre dans la serrure.

PANNICULE, s. f. (*pa-ni-ku-le*) t. d'anat. Membrane qui est sous la graisse, et dont les muscles du corps sont enveloppés.

PANONCEAU, s. m. (*pa-non-çô*) Écusson d'armoiries mis sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de juridiction.

PANORAMA, s. m. Grand tableau représentant ordinairement une ville, déroulé sur les murs d'une rotonde éclairée par en haut, et dont les spectateurs occupent le centre: ce qui leur fait éprouver l'illusion la plus complète.

PANSAGE, s. m. Action de panser un cheval, etc.

PANSE, s. f. Ventre. Il est familier.

PANSEMENT, s. m. (*pan-ce-man*) Action de panser une plaie. — Soin que l'on prend des chevaux pour leur propreté et leurs besoins.

PANSER, v. a. É, ÉE, p. (*pan-cé*) Lever l'appareil d'une plaie, y appliquer les choses nécessaires. — *Panser un cheval*, l'étriller, le brosser, etc.

PANSU, UE, adj. et s. m. Qui a une grosse panse. Il est familier.

PANTALON, s. m. Culotte longue qui descend jusqu'à la cheville. — Personnage de la comédie italienne. — Fig. et fam. Homme qui prend toutes sortes de figures, et qui joue toutes sortes de rôles pour venir à ses fins.

PANTALONNADE, s. f. Danse de pantalon. — Toutes sortes de bouffonneries, accompagnées de postures badines. — Fausses démonstrations

monstrations de joie, de douleur, de bienveillance. — Subterfuge ridicule pour se tirer d'embarras. Fam.

PANTELANT, ANTE, adj. (*pan-te-lan*) Qui halète, qui est haletant. Il est vieux.

PANTELER, v. n. (*pan-te-lé*) Haleter, avoir la respiration embarrassée et pressée. Il est vieux.

PANTHÉE, adj. f. (*pan-té-e*) Les anciens appelaient *figure panthée*, une statue qui réunissait les symboles ou les attributs des différentes divinités.

PANTHÉISME, s. m. Système de ceux qui admettent pour Dieu le grand tout, l'univers.

PANTHÉON, s. m. (*pan-té-on*) Mot tiré du grec. Temple consacré à tous les dieux à la fois.

PANTHÈRE, s. f. (*pan-tè-re*) Bête féroce.

PANTIÈRE, s. f. (*pan-tiè-re*) Filet qu'on tend à des arbres, pour prendre de certains oiseaux.

PANTIN, s. m. Joujou d'enfant.

PANTINE, s. fém. Certain nombre d'écheaux de soie, liés ensemble pour les teindre.

PANTOGRAPHE. Voyez SINGE.

PANTOIMENT, s. m. (*pan-toa-man*) t. de fauconnerie. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIS, adj. m. (*pan-toa*) Haletant, hors d'haleine.

PANTOMÈTRE, s. masc. Instrument pour mesurer toutes sortes d'angles de longueur ou la hauteur.

PANTOMIME, s. m. Acteur qui exprime toutes sortes de choses par des gestes, par des attitudes, et sans parler. — Il est aussi adj. : *Ballet pantomime.*

PANTOMIME, s. f., t. de l'art dramatique. L'art de parler aux yeux, l'expression muette du visage et des gestes. — Pièce où toute l'action s'exprime par des gestes et sans parler : *xécuter une pantomime.* — Il est aussi adj. : *anse pantomime.*

PANTOUFLE, s. f. Mule, sorte de chaussure légère pour la chambre.

PAON, s. m. (*pan*) Gros oiseau domestique. — Constellation de l'hémisphère austral. — Gros papillon, le plus beau d'Europe.

PAONNE, s. f. (*pa-ne*) Femelle du paon.

PAONNEAU, s. m. (*pa-nô*) Jeune paon.

PAPA, s. m., t. enfantin. Père.

PAPABLE, adj. m. Propre à être élu pape.

PAPAL, ALE, adj. Qui appartient au pape.

PAPAS, s. m. Nom que plusieurs peuples d'Orient donnent à leurs prêtres.

PAPAUTÉ, s. f. (*pa-pô-té*) Dignité de pape.

PAPE, s. m. L'évêque de Rome, chef de l'Eglise catholique.

PAPEGAI, s. m. (*pa-pe-ghè*) Autrefois, perroquet. — Aujourd'hui, oiseau de carte ou de bois peint, planté au bout d'une perche, pour exercer à tirer, soit de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse.

PAPELARD, s. m. (*pa-pe-lâr*) t. d'injure. Hypocrite, faux dévot. Il est fam.

PAPELARDISE, s. fém. Hypocrisie, fausse dévotion. Fam.

PAPELINE, s. f. Sorte d'étoffe tramée de fleuret.

PAPELONÉ, adj. m., t. de blason. Il se dit d'un écu chargé d'une espèce d'écaille.

PAPERASSE, s. f. (*pa-pe-ra-ce*) Papier écrit qui ne sert plus à rien, et qu'on regarde comme inutile.

PAPERASSER, v. n. (*pa-pe-ra-cé*) Passer son temps à remuer, à feuilleter, à arranger des papiers. Il est fam. — Faire des écritures inutiles.

PAPERASSIER, s. m. Homme qui aime à ramasser, à conserver des papiers inutiles.

PAPETERIE, s. f. Manufacture de papier. — Le commerce de papier. — Art de fabriquer le papier.

PAPETIER, s. m. (*pa-pe-tié*) Ouvrier qui fait le papier. — Marchand qui le vend.

PAPIER, s. m. (*pa-pié*) Composition faite de vieux linge pourri, pilé et broyé, et ensuite étendu par feuilles, pour servir à écrire, imprimer, etc. — *Papier-journal*, livre de compte. — Lettres de change, billets payables au porteur, etc. : *Il m'a payé en papier.* — Toutes sortes de titres, renseignemens, mémoires et autres écritures. En ce sens, on ne s'en sert guère qu'au plur. : *Avez-vous apporté vos papiers?* — *Papier-monnaie*, qui a cours comme la monnaie.

PAPILIONACÉ, ÉE, adj., t. de botaniq. Il se dit d'une corolle irrégulière à cinq pétales.

PAPILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Insecte volant qui vient d'un ver ou d'une chenille. — Fig. et fam. Homme léger et volage.

PAPILLONNER, v. neut. (mouillez les *ll*) Voltiger d'objets en objets, sans s'arrêter à aucun. Il est fam.

PAPILLOTAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Effet de ce qui est papilloté.

PAPILLOTE, s. f. (mouillez les *ll*) Morceau de papier, etc., dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles, pour les faire tenir frisés.

PAPILLOTER, v. n. (mouillez les *ll*) Il se dit des yeux lorsqu'un mouvement involontaire les empêche de se fixer sur les objets. — Il se dit aussi d'un tableau qui éblouit par des lumières également brillantes et des couleurs également vives. — Il se dit encore en imprimerie, lorsque le caractère marque double et est embrouillé.

PAPISME, s. m., t. dont les protestans se

servent quand ils parlent de la communion de l'Eglise catholique.

PAPISTE, s. m. Terme dont les protestans se servent pour désigner les catholiques.

PAPYRUS, s. masc. (*pa-pi-ru-ce*) Plante d'Egypte, dont les anciens se servaient pour écrire.

PAQUE, s. f. (*pâ-ke*) Fête solennelle que les Juifs célébraient tous les ans en mémoire de leur sortie d'Egypte.

PAQUE ou mieux PAQUES, s. masc. Fête que l'Eglise célèbre tous les ans en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. — Au plur. il est féminin : *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux : *Pâques closes*, le dimanche de Quasimodo. — *Faire ses Pâques*, communier dans la quinzaine de Pâques.

PÂQUERETTE, s. f. (*pâ-ke-rè-te*) Plante. Voyez MARGUERITE.

PAQUET, s. m. (*pa-kè*) Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. — Fig. Tromperie, malice qu'on fait à quelqu'un. Pop.

PAQUET-BOT, ou mieux PAQUEBOT, s. m. (*pa-ke-bo*) Bâtiment qui passe et repasse d'Angleterre en France, en Hollande ou ailleurs, pour porter les lettres.

PAR. Préposition de lieu ou de temps. En, dans, durant. — Elle sert à marquer le mouvement, le passage : *Il a passé par Paris ; il se promène par la ville.* — Elle désigne la cause, le motif, le moyen, l'instrument, la manière, l'endroit des choses dont on parle, etc. — Elle se joint à plusieurs prépositions et adverbes de lieu, sans rien changer à leur signification : *Par-deçà*, *par-delà*, *par-dedans*, *par-dehors*. — *Par*, en t. de marine, signifie *à* : *Nous étions par trente degrés de latitude*, pour dire : *Nous étions à trente degrés de latitude.* — *De par*, préposition. De la part, par l'ordre, par le commandement : *De par le roi.* — *Par-ci*, *par-là*, adv. En divers endroits, çà et là. — *Par trop*, beaucoup trop. Fam.

* *Par* et les autres particules de ce genre doivent se répéter avant un substantif qui ne présente pas une idée analogue au substantif du membre précédent. On peut dire, *par sa fidélité et sa constance* ; mais il faut dire, *par son génie et par sa bonté.*

PARCE QUE, conjonction qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit.

* Il ne faut pas confondre *parce que*, conjonction, avec ces trois mots *par ce que*, qui signifient *par la chose ou par les choses que : Je vois par ce que vous me dites, qu'on m'a trompé.* Remarquez qu'on doit prendre garde de placer *par ce que* de manière qu'il ne puisse être confondu avec *parce que* conjonction. On évitera toujours l'équivoque, en disant, *par tout ce que*, ou *par les choses que.*

PAR-DEVANT. Terme de formule. En présence de.... : *Un contrat passé par-devant notaire.*

PARABOLAIN, s. m. Nom qu'on donnait aux plus hardis gladiateurs, et qu'on donna dans la suite à des clercs qui affrontaient les plus grands dangers pour secourir les malades.

PARABOLE, s. f. Similitude et allégorie sous laquelle on enveloppe quelque vérité importante. — En géométrie, ligne courbe qui résulte de la section d'un cône par un plan parallèle au côté de ce cône.

PARABOLIQUE, adj. des deux g. (*pa-ra-bo-li-ke*) t. de géométrie. Qui est taillé en figure de parabole : *Un miroir parabolique.*

PARABOLIQUEMENT, adv. En paraboles.

PARACENTÈSE, s. f. (*pa-ra-çan-tè-ze*) t. de médecine. Ponction.

PARACHÈVEMENT, s. m. (*pa-ra-chè-ve-man*) Fin, perfection d'un ouvrage.

PARACHEVER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-ra-che-vé*) Il a la même signification qu'*achever.* Il est vieux.

PARACHRONISME, s. m. (*pa-ra-kro-nis-me*) Espèce d'anachronisme, qui consiste à rapporter un fait à un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé.

PARACLET, s. m. (*pa-ra-klè*) Consolateur. Synonyme de *Saint-Esprit.*

PARADE, s. f. Montre, étalage de quelque chose que ce soit. — Ostentation et vanité. — En t. d'escrime, l'action par laquelle on pare un coup. — Scène burlesque que les bateleurs donnent au peuple à la porte de leur théâtre pour engager à y entrer. — T. de manége. Arrêt d'un cheval qu'on manie.

PARADIGME, s. m., t. de grammaire, qui signifie exemple, modèle.

PARADIS, s. m. (*pa-ra-di*) Jardin délicieux où Dieu mit Adam aussitôt qu'il l'eut créé. — Le séjour des bienheureux qui jouissent de la vision de Dieu.

PARADOXAL, ALE, adj. (*pa-ra-dok-çal*) Qui tient du paradoxe, qui aime le paradoxe : *Opinion paradoxale*, *esprit paradoxal.*

PARADOXE, s. m. (*pa-ra-dok-ce*) Proposition avancée et soutenue contre l'opinion commune. — Il s'emploie aussi adjectivement.

PARAFE ou PARAPHE, s. m. Marque qui est faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après son nom quand on signe quelque acte.

PARAFER ou PARAPHER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-ra-fé*) Mettre un parafe à quelque acte.

PARAGE, s. m. Vieux mot qui signifiait extraction, qualité : *Dame de haut parage.* — En t. de marine, espace de mer où les vaisseaux se trouvent dans leur course.

PARAGRAPHE, s. m. (*pa-ra-gra-fe*) Petite section d'un discours, d'un chapitre, etc. — La marque qu'on appose à cette section.

PARAGUANTE, s. fém. (*pa-ra-gouan-te*

Terme pris de l'espagnol. Présent que l'on fait à quelqu'un en reconnaissance de quelque service qu'il a rendu. Fam.

PARAÎTRE, v. n. et irr. (*pa-rê-tre*) *Je parais, tu parais, il paraît; nous paraissons, vous parraissez, ils paraissent. Je paraissais. Je parus. Je paraîtrai. Je paraîtrais. Parais. Paraissons, paraissez. Que je parusse. Paraissant. Paru.* Être exposé à la vue, se faire voir, se manifester. En ce sens, on le met quelquefois impersonnellement : *Il paraît une comète, un beau livre.* — Éclater, se distinguer, briller, se faire remarquer. — Sembler, avoir l'apparence : *Il paraît savant.* En ce sens, il est aussi impersonnel : *Il paraît que vous vous êtes trompé.*

PARALIPOMÈNES, s. m. plur. Titre d'un livre de la Bible.

PARALIPSE, s. f. Figure de rhétorique, qui consiste à fixer l'attention sur un objet, en feignant de le négliger.

PARALLACTIQUE, adj. des deux g. (*para-lak-ti-ke*) t. d'astronomie. Qui appartient à la parallaxe.

PARALLAXE, s. f. (*pa-ra-lak-ce*) t. d'astronomie. Arc du firmament compris entre le lieu véritable et le lieu apparent de l'astre qu'on observe.

PARALLÈLE, adj. des deux g. (*pa-ra-lè-le*) t. de géométrie, qui se dit d'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne, ou d'une autre surface dans toute son étendue. — Il est aussi subst. fém. et signifie ligne parallèle à une autre.

PARALLÈLE, s. m. Comparaison par laquelle on explique les rapports et les différences que deux choses ou deux personnes ont entre elles.

PARALLÉLIPIPÈDE, s. m., t. de géométrie. Corps solide terminé par six parallélogrammes, dont les opposés sont parallèles entre eux.

PARALLÉLISME, s. masc. État de deux lignes, de deux plans parallèles.

PARALLÉLOGRAMME, s. m., t. de géométrie. Figure dont les côtés opposés sont parallèles.

PARALOGISME, s. masc., t. dogmatique. Faux raisonnement.

PARALYSER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-ra-li-zé*) Rendre paralytique. — Fig. Rendre inutile.

PARALYSIE, s. f. (*pa-ra-li-zi-e*) Privation ou diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire, ou de l'un des deux.

PARALYTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*pa-ra-li-ti-ke*) Atteint de paralysie.

PARAMÈTRE, s. m., t. de géométrie. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe.

PARANGON, s. masc. Modèle, patron. — Comparaison. Il est vieux. — Il est quelquefois adj. : *Un diamant parangon*, un diamant qui n'a aucun défaut. En ce sens, il est aussi subst. — En t. d'imprimerie, caractère.

PARANGONNER, v. a. É, ÉE, p. (*paran-go-né*) Comparer. Il est vieux.

PARANT, ANTE, adj. (*pa-ran*) Qui orne, qui pare.

PARANYMPHE, s. m. (*pa-ra-nin-fe*) Chez les anciens Romains, jeunes garçons qui conduisaient la mariée chez son époux. — Discours solennel, qui se prononce en théologie ou en médecine à la fin de chaque licence.

PARAPET, s. m. (*pa-ra-pè*) Élévation de terre ou de pierre au-dessus d'un rempart, d'une terrasse, d'un pont, etc.

PARAPHERNAUX, adj. m. plur. (*pa-ra-fèr-nô*) t. de droit. *Biens paraphernaux*, qu'une femme se réserve, qui ne font point partie de la dot, et dont le mari n'a pas l'administration.

PARAPHRASE, s. f. (*pa-ra-fra-ze*) Explication plus étendue que le texte. — Fam. Interprétation maligne.

PARAPHRASER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*pa-ra-fra-zé*) Faire des paraphrases. — Amplifier, étendre dans le récit.

PARAPHRASEUR, s. m. Qui fait des paraphrases. Il est fam. et se dit en mauvaise part.

PARAPHRASTE, s. m. Auteur de paraphrases.

PARAPLÉGIE, s. f., t. de médecine. Paralysie universelle.

PARAPLUIE, s. m. Petit pavillon portatif, pour se garantir de la pluie.

PARASANGE, s. f., t. d'antiquité. Mesure itinéraire chez les anciens Perses, 3,750 pas.

PARASÉLÈNE, s. f. Apparence d'une ou plusieurs lunes autour ou à côté de la véritable.

PARASITE, s. masc. (*pa-ra-zi-te*) Écornifleur, qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui. — Fig. et adj., *plante parasite*, qui végète sur une autre, et qui se nourrit de sa substance.

PARASOL, s. m. Petit pavillon portatif pour garantir du soleil.

PARATITLES, s. m. pl. Explication abrégée de quelques titres ou livre du Code ou du Digeste. Les auteurs de ces explications se nomment *Paratitlaires.*

PARATONNERRE, s. masc. Barre de fer terminée en pointe qu'on place sur les édifices, et à laquelle on joint une chaîne de fer pour attirer, sans explosion, la matière du tonnerre.

PARAVENT, s. m. (*pa-ra-van*) Sorte de grands châssis de bois unis par des charnières, garnis d'étoffe ou de papier, dont on se sert dans les chambres en hiver, pour rompre le vent qui vient des portes.

PARC, s. m. (*park*) Grande étendue de terre, entourée le plus souvent de murailles

pour la conservation des bois qui y sont, ou pour le plaisir de la chasse. — Lieu où l'on place l'artillerie, les munitions et les vivres, quand l'armée est en campagne. — Pâtis entourés de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. — Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été quand ils couchent dans les champs. — Lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdir.

PARCAGE, s. m. Séjour des moutons marqués sur des terres labourables.

PARCELLE, s. f. (*par-cè-le*) Petite partie de quelque chose.

PARCE QUE. Voyez PAR.

PARCHEMIN, s. m. (*par-che-min*) Peau de mouton préparée pour écrire, etc.

PARCHEMINERIE, s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin. — L'art de le préparer, et le négoce qui s'en fait.

PARCHEMINIER, s. m. (*par-che-mi-nié*) Ouvrier qui prépare le parchemin, et qui le vend.

PARCIMONIE, s. f. Épargne. Il n'a guère d'usage que dans le style soutenu.

PARCIMONIEUX, EUSE, adj. Économe à l'excès.

PARCOURIR, v. act. RU, UE, p. [Il se conjugue comme *courir*] Aller d'un bout à l'autre, courir çà et là. — *Parcourir un livre, des papiers*, y jeter légèrement la vue.

PARDON, s. masc. Rémission d'une faute, d'une offense. — Certaine prière dont on avertit par trois coups de cloche qu'on sonne à trois reprises, le matin, le soir et à midi. — Au plur. Indulgences que l'Eglise accorde aux fidèles. — Sorte d'interjection qui se dit par ellipse pour, *je vous demande pardon.*

PARDONNABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être pardonné. Il ne se dit que des choses : *Une offense, une chose pardonnable.*

PARDONNER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*par-do-né*) Accorder le pardon, ne garder aucun ressentiment d'une injure, d'une faute. En ce sens, il régit la chose directement, et la personne avec la préposition *à* : *Pardonner une faute. On se pardonne si souvent à soi-même, qu'on devrait bien pardonner quelquefois aux autres.* — Excuser. — Excepter, épargner. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne*, et avec la préposition *à* : *La mort ne pardonne à personne.* — Il s'emploie aussi quelquefois comme un terme de civilité : *Pardonnez-moi si je prends la liberté de....*

PARÉAGE ou PARIAGE, s. m., t. de jurisprudence féodale. Égalité de droit et de possession, que deux seigneurs ont par indivis sur une même terre.

PARÉATIS, s. m. Lettre de chancellerie pour faire exécuter une sentence hors de la juridiction du tribunal où elle avait été rendue, etc.

PARÉGORIQUE, adj. des deux g. (*pa-ré-go-ri-ke*) Qui calme, qui apaise les douleurs.

PAREIL, EILLE, adj. (mouillez l'*l*) Égal, semblable. — On dit subst., *c'est un homme qui n'a pas son pareil.* — *Rendre la pareille*, traiter comme on a été traité.

PAREILLEMENT, adv. (mouillez les *ll*) Semblablement.

PAREIRA BRAVA, s. f. Nom emprunté du portugais, et qui signifie *Vigne sauvage.* Plante du Brésil.

PARÉLIE ou PARHÉLIE, s. m. Météore. Représentation du soleil dans une nuée.

PARELLE ou PATIENCE, s. f. Plante.

PAREMENT, s. m. (*pa-re-man*) Ornement, ce qui orne, ce qui pare. — Les gros bâtons d'un fagot. — En t. de maçonnerie, le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur ; les grosses pierres de taille dont l'ouvrage est revêtu, et les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé.

PARENCHYME, s. m. (*pa-ran-chi-me*) t. d'anat. Nom que l'on donne à la substance propre de chaque viscère. — Moelle ou pulpe des fruits et des plantes.

PARÉNÈSE, s. fém. (*pa-ré-nè-ze*) t. dogmatique. Discours moral, exhortation à la vertu

PARÉNÉTIQUE, adj. des deux g. (*pa-ré-né-ti-ke*) Qui a rapport à la parénèse.

PARENT, ENTE, s. (*pa-ran*) Qui est de même famille. — Au pl. Ceux de qui on descend : *Il est né de parens illustres.* Plus particulièrement, le père et la mère : *Il s'est marié sans le consentement de ses parens.* — *Nos premiers parens*, Adam et Eve.

PARENTAGE, s. masc. (*pa-ran-ta-je*) Parenté. Il vieillit.

PARENTÉ, s. f. (*pa-ran-té*) Consanguinité, — Tous les parens d'une même personne : *Assembler la parenté.*

PARENTÈLE, s. f. (*pa-ran-tè-le*) Tous les parens. Il est vieux. On dit aujourd'hui *parenté.*

PARENTHÈSE, s. f. (*pa-ran-tè-ze*) Paroles formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elles sont insérées. — Les marques dont on se sert dans l'écriture ou dans l'imprimerie, pour enfermer les paroles d'une parenthèse. Ces marques sont ( ).

PARER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-ré*) Orner, embellir. — Empêcher, éviter un coup. — *Parer un cap*, en t. de marine, le doubler, le laisser à côté en passant au delà. — *Parer un câble, une ancre, une barrique*, etc., réparer un câble, une ancre, etc. — *Parer un cuir*, l'apprêter. — Au participe, en t. de pratique, *titre paré*, qui a forme exécutoire.

PARÈRE, s. m. Avis, sentiment de négocians sur des questions de commerce.

PARESSE, s. fém. (*pa-rè-ce*) Fainéantise,

nonchalance, négligence des choses qui sont de devoir.

PARESSEUX, EUSE, s. et adj. (*pa-rè-ceû*) Celui, celle qui aime à éviter l'action, le travail, la peine.

PARFAIRE, v. a. FAIT, AITE, p. (*par-fè-re*) Achever quelque chose, en sorte qu'il n'y ait rien qui y manque. Il ne se dit qu'en t. de pratique et de finance, et il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés: *Son procès lui sera fait et parfait. Parfaire un paiement, une somme.*

PARFAIT, AITE, adj. (*par-fè*) A qui il ne manque rien pour être accompli dans son genre.

PARFAITEMENT, adv. (*par-fè-te-man*) D'une manière parfaite.

PARFILAGE, s. m. (*par-fi-la-je*) L'action de parfiler. — Ce qui en résulte.

PARFILER, v. a. et n. (*par-fi-lé*) Séparer la soie de l'or.

PARFILURE, subst. fém. Produit du parfilage.

PARFOIS, adv. de temps et de nombre. (*par-foa*) Quelquefois. Il est fam.

PARFOURNIR, v. a. I, IE, p. Fournir en entier, achever de fournir.

PARFUM, s. masc. Agréable senteur qui s'exhale de quelque chose d'odoriférant. — La chose même dont il s'exhale une odeur agréable.

PARFUMER, v. a. É, ÉE, p. (*par-fu-mé*) Répandre une bonne odeur dans l'air. — Faire prendre une bonne odeur à quelque chose.

PARFUMEUR, EUSE, s. Qui fait et qui vend des parfums.

PARI, s. m. Gageure. — La somme gagée.

PARIA, s. m. Indien de la dernière caste. Elle est réputée infâme.

PARIADE, s. f., t. de chasse. Saison où les perdrix s'apparient. — Les perdrix appariées.

PARIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pa-ri-é*) Faire un pari, une gageure.

PARIÉTAIRE, s. f. (*pa-ri-é-tè-re*) Plante qui croît sur les murs.

PARIÉTAUX, adject. m. pl. (*pa-ri-é-tô*) t. d'anat. Il se dit des deux os du crâne.

PARIEUR, s. m. Celui qui parie.

PARISIENNE ou SÉDANOISE, s. f. (*pa-ri-ziè-ne*) Nom d'un très-petit caractère d'imprimerie.

PARISIS, adj. des deux g. (*pa-ri-zice*) Nom que l'on donnait autrefois à la monnaie qui se battait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours: *Sous, deniers parisis.*

PARITÉ, s. fém. Égalité entre des choses de même qualité, de même nature. — Comparaison.

PARJURE, s. et adj. des deux g. Qui a fait un faux serment, qui a violé son serment.

PARJURE, s. masc. Faux serment, ou serment violé.

SE PARJURER, v. pr. (*se par-ju-ré*) Violer son serment. — Faire un faux serment en justice.

PARLAGE, s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Il est fam.

PARLANT, ANTE, adject. (*par-lan*) Qui parle. Il ne se dit que figurément: *Portrait parlant*, fort ressemblant. — En t. de blason, *armes parlantes*, celles dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent.

PARLEMENT, subst. m. (*par-le-man*) Du temps des premiers rois de France, assemblée des grands du royaume, pour juger quelque affaire considérable. — Dans les temps postérieurs, cour supérieure qui connaissait en dernier ressort les affaires litigieuses. — *Parlement d'Angleterre*, assemblée des pairs et des députés des provinces et des villes, convoquée par ordre du roi.

PARLEMENTAIRE, adj. (*par-le-man-tè re*) Qui a rapport au parlement: *Coutumes parlementaires.* — Qui est chargé de faire des propositions à l'ennemi en temps de guerre: *Vaisseau parlementaire*, ou simplement *un parlementaire.* — subst. Il signifie aussi celui qui pendant les divisions d'Angleterre tenait le parti du parlement contre le Roi.

PARLEMENTER, v. n. (*par-le-man-té*) Faire et écouter des propositions pour rendre une place. — Figur. En parlant d'affaires, entrer en voie d'accommodement.

PARLER, v. n. (*par-lé*) Proférer, prononcer des mots. — Discourir. — Expliquer ses sentimens, déclarer son intention, sa volonté: *Les muets parlent par signes. Je saurai bien le faire parler.* — Expliquer sa pensée par écrit: *Aristote a très-bien parlé de cette matière.* — Au palais, plaider pour...: *Je parle pour un tel.* — *Parler en l'air*, sans aucun dessein ou sans fondement. — *Parler à un sourd*, à un homme qui est résolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande. — *Parler à cheval à quelqu'un*, avec hauteur, avec empire. Fam. — *Faire parler quelqu'un*, ajouter aux paroles de quelqu'un, leur donner un mauvais sens. — *Trouver à qui parler*, trouver des gens qui nous tiennent tête. — v. act. *Parler français*, etc., s'énoncer en français, en italien, etc. — v. pron.: *La langue française se parle par toute l'Europe.*

PARLER, s. masc. (*par-lé*) Langage, manière de parler.

PARLERIE, s. f. Babil. Il est du style fam., et ne se dit qu'en mauvaise part.

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parle beaucoup : *C'est un parleur*. On le dit plus ordinairement avec une épithète : *C'est un grand parleur, un parleur éternel.*

PARLOIR, s. m. (*par-loar*) Lieu destiné, dans une maison religieuse, pour parler aux personnes de dehors. Il se dit plus ordinairement en parlant des monastères de filles.

PARMESAN, s. m. (*par-me-san*) Fromage qui vient du duché de Parme.

PARMI, prép. Entre, au milieu, dans le nombre de, etc. Cette préposition ne s'emploie qu'avec un pl. indéfini, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif.

PARNASSE, s. masc. (*par-na-ce*) Célèbre montagne de la Phocide, consacrée à Apollon et aux Muses. — Fig. *Monter sur le Parnasse*, s'adonner à la poésie. — *Les nourrissons du Parnasse*, les poètes.

PARODIE, s. f. Ouvrage en vers, fait sur quelque pièce de poésie connue que l'on détourne à un autre sujet et à un autre sens, par le moyen de quelques changemens.

PARODIER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-ro-di-é*) Faire une parodie.

PARODISTE, s. m. Auteur de parodies.

PAROI, s. fém. (*pa-roa*) Muraille, cloison maçonnée. Il vieillit. — On dit *les parois de l'estomac, d'un vase, d'un tube.*

PAROISSE, s. f. (*pa-roa-ce*) Certain territoire dont les habitans sont soumis, pour le spirituel, à la conduite d'un curé. — L'église de la paroisse. — Tous les habitans d'une paroisse.

PAROISSIAL, ALE, adjectif. (*pa-roa-cial*) Appartenant à la paroisse : *Église, messe paroissiale.*

PAROISSIEN, IENNE, s. (*pa-roa-cien*) Habitant dans une paroisse.

PAROLE, s. f. Mot prononcé. — Faculté naturelle de parler. — Le ton de la voix. — Sentence, beau sentiment, mot notable. — Assurance, promesse verbale, par laquelle on s'engage à faire certaine chose. — Proposition que l'on fait : *Parole d'accomodement, de paix.* — Au plur. Discours piquans, aigres, offensans. — Mots d'une chanson. — *Porter la parole*, parler au nom de... — *Couper la parole à quelqu'un*, l'interrompre dans son discours. — *Homme de parole*, qui tient ce qu'il a promis.

PAROLI, s. m. Terme employé dans certains jeux, tels que la bassette, le pharaon, etc. Le double de ce qu'on a joué la première fois. — Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double.

PARONOMASE, s. fém. (*pa-ro-no-ma-ze*) Figure de rhétorique par laquelle on réunit dans une même phrase des mots qui ont à peu près la même consonnance, quoiqu'ils expriment des idées différentes.

PAROTIDE, s. f., t. d'anat. Glande située au-dessous des oreilles. — La tumeur qui occupe ces glandes.

PAROXYSME, s. m. (*pa-rok-cis-me*) t. de médecine. Accès, redoublement de la maladie.

PARPAING, subst. m. (*par-pin*) Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et dont on voit une face de chaque côté du mur.

PARQUE, s. f. (*par-ke*) Selon les anciens païens, les Parques étaient des déesses qui présidaient à la vie des hommes.

PARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*par-ké*) Mettre dans une enceinte : *Parquer des bœufs, des moutons, des chevaux, des huîtres, l'artillerie.* Il est aussi neutre.

PARQUET, s. m. (*par-kè*) Assemblage de pièces de bois, qui font un compartiment sur le plancher d'en bas. — Assemblage de bois sur lequel on applique des glaces. — Espace qui est enfermé par les sièges des juges, et par le barreau où sont les gens de loi. — Partie d'une salle de spectacle plus basse que le théâtre, et où l'on est.

PARQUETAGE, s. m. (*par-kè-ta-je*) Ouvrage de parquet.

PARQUETER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (*par-ke-té*) Mettre du parquet dans un appartement.

PARRAIN, s. m. (*pâ-rin*) Celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême. — Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche. — Dans les ordres militaires, le chevalier qui présente le novice à sa réception. — Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes, choisit pour lui bander les yeux.

PARRICIDE, s. m. (*pâ-ri-ci-de*) Celui qui tue son père; et par extension, sa mère, ou son frère, ou sa sœur, ou ses enfans. — Crime que commet le parricide. — Il est aussi quelquefois adj. : *Dessein, main parricide.*

PARSEMER, v. a. É, ÉE, p. (*par-ce-mé*) Semer, jeter çà et là; répandre. Il ne se dit que des choses qu'on répand pour orner, pour embellir.

PART, s. m. Sans plur. (Le *t* final se prononce) t. de droit. L'enfant dont une femme vient d'accoucher : *Supposition, suppression de part.*

PART, s. fém. (*par*) Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes. — Chose qui, sans être divisée, peut se communiquer à plusieurs personnes : *Avoir part à la faveur du prince.* — Il se dit aussi en parlant de la personne d'où vient quelque chose : *De quelle part viennent ces nouvelles ?* — Intérêt que l'on prend à quelque chose. — *Avoir part à...*, se mêler de..., contribuer à... — *Prendre part*, partager la joie, les chagrins de quel-

qu'un. — *Prendre en bonne* ou *mauvaise part*, trouver bon ou mauvais. —*A part*, adv. Séparément. — *De part en part*, d'un côté à l'autre. — *A la part*, t. de marine. *Être à la part*, avoir sa part des prises qu'on fera sur l'ennemi. — Lieu, endroit : *Je vais quelque part.* — *De part et d'autre*, *de toute part* ou *de toutes parts*, phrases adverbiales dont on se sert en parlant des choses qu'on envisage, qu'on examine par toutes sortes d'endroits. — *La plupart*, le plus grand nombre. — On dit aussi *nulle part*, et non pas *en nulle part.*

PARTAGE, s. m. Division de quelque chose entre plusieurs personnes. — Portion de la chose partagée. — Acte qui contient la division d'une succession. — Fig. Portion de biens et de maux départie aux créatures : *Les maladies et les misères sont le partage du genre humain. L'homme croit avoir la raison en partage.* — Égalité de suffrages parmi des juges, des électeurs, etc.

PARTAGER, v. a. É, ÉE, p. (*par-ta-jé*) Diviser en plusieurs parts pour en faire la distribution : *Partager une succession. Partagez cela entre vous.* — Diviser : *Partager un nombre en deux.* — Donner en partage : *Son père l'a partagé en aîné.* — Séparer en partis opposés. — Prendre part à....

PARTANCE, s. f., t. de marine. Qui se dit du départ d'un vaisseau, d'une flotte.

PARTANT, adv. (*par-tan*) t. de pratique. Par conséquent.

PARTEMENT, s. m. (*par-te-man*) t. de navigation. Direction du cours d'un vaisseau vers l'orient ou l'occident, par rapport au méridien d'où il est parti.

PARTERRE, s. m. (*par-tè-re*) Jardin ou partie d'un jardin ornée de fleurs, de gazon, etc. — Partie d'une salle de spectacle qui est plus basse que le théâtre. — Auditeurs placés dans ce lieu-là.

PARTHÉNON, s. m. (*par-té-non*) t. d'antiquité. Temple de Minerve, à Athènes.

PARTI, s. m. Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt contraire. — Résolution, détermination. — Expédient. — Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. — Profession, genre de vie, emploi. — Troupe de gens de guerre détachée pour battre la campagne, etc. — *Parti bleu*, petit parti de gens de guerre sans aveu. — Personne à marier. — *Prendre le parti de quelqu'un*, en prendre la défense. — *Prendre parti*, s'enrôler dans des troupes.

PARTIAL, ALE, adj. (*par-ci-al*) Qui prend les intérêts d'une personne par préférence à ceux d'une autre. — Dans le didactique, qui appartient à la partie d'un tout : *Eclipse partiale.*

PARTIALEMENT, adv. (*par-ci-a-le-man*) Avec partialité.

SE PARTIALISER, v. pr. (*se par-ci-a-li-zé*) Prendre un parti de manière à ne vouloir pas écouter ce qui est contraire.

PARTIALITÉ, s. f. Attachement aux intérêts d'un parti ou d'une personne, par préférence à une autre.

PARTIBUS (IN). [On sous-entend *infidelium*] *Évêque in partibus*, évêque dans un pays occupé par les infidèles.

PARTICIPANT, ANTE, adj. (*par-ti-ci-pan*) Qui participe à quelque chose.

PARTICIPATION, s. f. (*par-ti-ci-pa-cion*) Action de participer à quelque chose. — Connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire et la part que nous y avons eue.

PARTICIPE, s. m., t. de grammaire. Partie d'oraison, qui est un membre de l'infinitif. — T. de finance, celui qui a part dans un traité : *Les traitans et leurs participes.*

PARTICIPER, v. n. (*par-ti-ci-pé*) Avoir part. — Prendre part, s'intéresser : *Je participe à votre douleur.* En ce sens, il est peu usité, et on dit plus ordinairement, prendre part. — Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il régit *de* : *Cela participe de la nature du feu.*

PARTICULARISER, v. a. É, ÉE, part. (*par-ti-cu-la-ri-zé*) Marquer le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. — En matière criminelle, *particulariser une affaire*, la poursuivre contre un seul de ceux qui y ont eu part.

PARTICULARITÉ, s. f. Circonstance particulière.

PARTICULE, s. fém. Petite partie. — En grammaire, une petite partie du discours, laquelle est ordinairement d'une syllabe, comme sont les conjonctions, les interjections, etc.

PARTICULIER, IÈRE, adj. (*par-ti-ku-lié*) Qui appartient proprement et singulièrement à certaines choses ou à certaines personnes. Il se dit par opposition à *général.* — Singulier, extraordinaire, peu commun. — Il est aussi subst. et signifie une personne privée, par opposition à une communauté, à une société, à une personne publique ou d'un rang très-élevé. — *En particulier*, adv. A part, séparément. — *Être en son particulier*, être retiré dans son cabinet. — *Vivre* ou *se mettre en son particulier*, ne point vivre en pension avec d'autres. — *En mon particulier*, *pour mon particulier*, pour ce qui est de moi.

PARTICULIÈREMENT, adv. (*par-ti-ku-liè-re-man*) Singulièrement. — Spécialement: — En détail.

PARTIE, s. f. Portion d'un tout physique ou moral. — Somme d'argent qui est due : *Acquitter une partie.* — Article d'un compte : *Laisser une partie en souffrance.* — Projet fait entre plusieurs personnes : *Partie de jeu*, *de*

promenade, etc. — Celui qui plaide contre quelqu'un. — Celui qu'on défend en plaidant. — *Partie de jeu*, totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque sorte de jeu. — Au pl. Bonnes qualités : *Il a toutes les parties d'un grand capitaine.* — Mémoire d'un marchand, d'un ouvrier, etc. — Personnes qui contractent ensemble. — *En partie*, loc. adv. pour une part. *Corps de troupes composé en partie de Français, en partie de Suisses.*

PARTIEL, ELLE, adj. (*par-ci-èl*) Qui fait partie d'un tout : *Sommes partielles.*

PARTIELLEMENT, adv. Par parties.

PARTIR, v. act. I, IE, p. Diviser en plusieurs parts. Il est vieux. — Au part. en t. de blason, divisé de haut en bas en parties égales.

PARTIR, v. n. I, IE, p. *Je pars, tu pars, il part ; nous partons. Je partais. Je partis. Pars ; partez*, etc. [Il prend *être* aux temps composés.] Se mettre en chemin, commencer un voyage. — Se mettre à courir ; et en parlant des animaux, des oiseaux, prendre sa course, son vol. — Sortir avec impétuosité. — Tirer son origine. — Emaner. — Il est aussi subst. en t. de manége : *Le partir du cheval.*

PARTISAN, s. m. (*par-ti-zan*) Celui qui est attaché au parti de quelqu'un. — Celui qui traitait avec le roi pour être chargé des affaires de finances. C'est une dénomination odieuse qu'on donnait au traitant qui se chargeait d'une levée vexatoire. — En t. de guerre, celui qui est accoutumé à aller en parti, à amener des partis à la guerre.

PARTITIF, IVE, adj., t. de grammaire, qui désigne une partie d'un tout : *Moitié, dizaine*, etc., sont des substantifs partitifs : *Plusieurs, quelques*, sont des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend souvent dans un sens partitif : *Donnez-moi de la viande, un morceau de pain.*

PARTITION, s. f. (*par-ti-cion*) Il se dit d'une composition de musique, lorsque toutes les parties sont ensemble l'une au-dessous de autre. — En t. de blason, division.

PARTOUT, adv. En tous lieux.

PARURE, s. f. Ornement, ajustement. — Dans plusieurs arts, *parure* signifie ce qui a été retranché : *La parure du pied d'un cheval*, la corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer.

PARVENIR, v. n., NU, UE, p. [Il prend *être* aux temps composés.] Arriver avec difficulté à un terme qu'on s'est proposé : *Parvenir au haut d'une montagne*, et fig. *à une dignité, à un emploi.* — Il se dit aussi des choses : *Votre lettre m'est parvenue. Son nom est parvenu aux oreilles du ministre.* — S'élever en dignité, faire fortune.

PARVENU, s. m. Homme qui a fait une fortune subite. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part.

PARVIS, s. m. Place devant la grande porte d'une église cathédrale. — Chez les Juifs, l'espace qui était autour du tabernacle.

PAS, s. masc. (*pa*, et devant une voyelle *paz*) Le mouvement que fait un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. — Le vestige, la marque que laisse le pied d'un homme, d'un animal en marchant. — L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. — Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. — Le seuil de la porte. — La marche d'un degré. — En tactique, diverses manières de marcher des troupes : *Pas ordinaire, pas redoublé*, etc. — Allées et venues que l'on fait pour quelque affaire : *Il a bien fait des pas pour ce mariage.* — Mesure précise de terrain : *Le pas géométrique est de trois pieds.* — *Mauvais pas*, endroit par où il est difficile et dangereux de passer. — Fig. *Faire un faux pas*, faire quelque faute dans sa conduite, dans une affaire. — *Avoir le pas*, avoir la préséance. — *Suivre les pas de quelqu'un*, l'imiter. — *Franchir le pas*, faire une chose qu'on ne pouvait se résoudre à faire. — *De ce pas, tout de ce pas*, adv. A l'heure même, à l'heure même que je vous parle. — *Pas à pas*, doucement.

PAS, particule négative, qui est toujours précédée ou censée précédée par les négatives *ne* ou *non*. Point. — *Pas*, joint avec le mot *un*, signifie *nul : Pas un ne le dit.*

PASCAL, ALE, adj. Qui appartient à la fête de Pâques.

PAS-D'ÂNE ou TUSSILAGE, s. m. Plante qui croît aux lieux humides. Son principal usage est contre la toux. — Sorte de mors de cheval. — Instrument de maréchal.

PASIGRAPHIE, s. f. Écriture universelle proposée comme moyen d'être entendu dans toutes les langues.

PASQUIN, s. m. (*pas-kin*) Personnage comique, dont on fait communément un méchant diseur de bons mots, un bouffon.

PASQUINADE, s. f. (*pas-ki-na-de*) Raillerie satirique, ainsi nommée à cause d'une vieille statue mutilée qui est à Rome, appelée *Pasquin*, et à laquelle on attache des placards satiriques.

PASSABLE, adject. des deux g. (*pa-ça-ble*) Qui peut être admis comme n'étant pas mauvais dans son espèce.

PASSABLEMENT, adv. (*pa-ça-ble-man*) D'une manière supportable.

PASSACAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de musique, emprunté de l'espagnol. Air à danser d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. — Danse sur l'air d'une passacaille.

PASSADE, s. f. (*pa-ça-de*) Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour.

— Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain.

PASSAGE, s. m. (*pa-ça-je*) Action de passer : *Passage de la rivière, d'une armée.* — Il se dit au figuré, d'une chose qui n'est pas de longue durée : *La vie n'est qu'un passage.* — Lieu par où l'on passe. — Droit qu'on paie pour passer une rivière, un pont. — Endroit d'un auteur qu'on cite. — En t. de musique, certain roulement de voix qui se fait en passant d'une note à une autre. — En t. de manége, action mesurée et cadencée du cheval dans son allure. — *Oiseaux de passage*, qui, en certaines saisons, passent d'un pays en un autre.

PASSAGER, v. act. É, ÉE, p. (*pa-ça-jé*) — *Passager un cheval*, t. de manége, le conduire et le tenir dans l'action du passage. — v. n. Être dans cette action : *Ce cheval passage.*

PASSAGER, subst. Celui qui s'embarque sur un vaisseau, pour ne faire que passer en quelque lieu. — Qui n'a point de demeure fixe dans un lieu.

PASSAGER, ÈRE, adject. Qui ne s'arrête point dans un lieu, qui ne fait que passer. — Fig. Qui est de peu de durée.

PASSAGÈREMENT, adv. (*pa-ça-jè-reman*) En passant, pour peu de temps.

PASSANT, ANTE, adj. *Chemin passant, rue passante*, chemin public où tout le monde a droit de passer, rue où il passe beaucoup de monde. — En t. d'armoiries, tout animal représenté comme marchant : *Renard, lion passant.*

PASSANT, s. m. (*pa-çan*) Qui passe par un chemin.

PASSATION, s. f. (*pa-ça-cion*) t. de prat. Action de passer un contrat.

PASSAVANT, s. masc. (*pa-ça-van*) Billet portant ordre de laisser passer librement les denrées qui ont déjà payé le droit, ou celles qui en sont exemptes.

PASSE, s. fém. (*pa-ce*) Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie, pour achever de faire une certaine somme. — T. d'escrime. L'action par laquelle on avance sur celui contre qui on fait des armes. — T. des jeux de billard et de mail. Petite verge de fer en arc, par laquelle il faut faire passer sa bille ou sa boule. — En t. de marine, sorte de canal de mer entre deux bancs, par où les vaisseaux peuvent passer sans échouer.

PASSÉ, s. m. Temps écoulé. — Chose qui s'est passée. — t. de gram. Temps du verbe qui exprime l'action comme ayant étant faite.

PASSE-DEBOUT, s. m. Permission de passer des marchandises au travers d'une ville sans payer de droit.

PASSE-DIX, s. masc. Jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix.

PASSE-DROIT, s. m. Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire. — Plus ordinairement, espèce de tort ou d'injustice qu'on fait à quelqu'un, en ne suivant pas l'usage ordinaire.

PASSÉE, s. f. (*pa-cé-e*) Action de passer des bécasses, lorsque le soir elles se lèvent du bois pour aller dans la campagne.

PASSE-FLEUR, s. f. Sorte de plante et fleur, qu'ordinairement on appelle *anémone.*

PASSEMENT, s. masc. (*pâ-ce-man*) Tissu plat et un peu large de fil d'or, de soie, de laine, etc.

PASSEMENTER, v. act. É, ÉE, p. (*pâ-ce-man-té*) Chamarrer de passemens.

PASSEMENTERIE, s. f. Art du passementier.

PASSEMENTIER, IÈRE, s. (*pâ-ce-man-tié*) L'artisan qui fait des passemens.

PASSE-MÉTEIL, s. m. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE, s. m., t. militaire. Il se dit d'un commandement donné à la tête d'une armée, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue.

PASSE-PARTOUT, s. m., sans pl. Clef qui sert à ouvrir plusieurs portes. — Clef commune à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte.

PASSE-PASSE, s. m. (*pâ-ce-pâ-ce*) *Tours de passe-passe*, tours d'adresse, de subtilité que font les joueurs de gobelets, les charlatans.

PASSE-PIED, s. m. (*pâ-ce-pié*) Espèce de danse. — L'air sur lequel on exécute cette sorte de danse.

PASSE-PIERRE, s. f. (*pâ-ce-piè-re*) Plante qu'on nomme aussi *perce-pierre* ou *fenouil marin.*

PASSE-POIL, s. masc. (*pâ-ce-poal*) Petit bordé d'or, d'argent, de satin, de taffetas, etc., qui sort un peu des coutures au dedans desquelles il est appliqué.

PASSE-PORT, s. m. (*pâ-ce-por*) Ordre par écrit donné par le souverain, ou en son nom, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes : *Délivrer un passe-port, des passe-ports.*

PASSER, v. n. (*pa-cé*) Aller d'un endroit à un autre. En parlant des dignités, charges, possessions, etc., changer de main. — Il se dit aussi des transitions qui se font dans les discours, d'un point ou d'une matière à l'autre : *Passons au second point. Passons à d'autres choses.* — S'écouler, aller vers sa fin : *Le temps, la beauté passe.* — Cesser, finir : *Sa faim lui a passé. Sa colère lui passera.* — Être admis, être reçu : *Il ne passera pas à l'examen*,

il est trop ignorant. — Au jeu de billard et de mail, faire passer la bille ou la boule par la passe. — Au jeu de l'hombre, etc., ne point faire jouer. — *Passer pour*, être réputé. — *En passer par...*, se réduire, se soumettre à... — Fig. *Passer par-dessus toutes considérations*, n'avoir égard à aucune chose. — *Passer par-dessus toutes les difficultés*, n'être point arrêté par les difficultés. — *Passer par les charges, les emplois*, s'élever par degrés aux plus grandes charges. — *Passer par de rudes épreuves*, avoir beaucoup à souffrir en diverses occasions.

PASSER, v. a. É, ÉE, p. Traverser : *Passer le pont, la rivière.* — Transporter d'un lieu à un autre. — Aller au-delà, excéder. — Devancer. — Figur. Surmonter en mérite. — Être au-dessus de la portée et de l'intelligence. — En parlant du temps, consumer, employer. — Faire couler des choses liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. — Préparer, apprêter : *Passer un cuir, une étoffe en couleur.* — Omettre quelque chose, n'en point parler : *Passez cela sous silence.* — Approuver, allouer : *Passer en compte.* — Il se dit aussi en parlant des actes que l'on fait par-devant notaire : *Passer un contrat, une procuration.* — *Passer au fil de l'épée*, égorger.

SE PASSER, v. pr. S'écouler. — Perdre de son éclat, de sa force, etc. — Se contenter : *Il se passe de peu.* — Savoir se priver, s'abstenir : *Il ne saurait se passer de vin.* — Au part. Qui a été autrefois, et qui n'est plus : *Le temps passé.*

* *Passer* prend *avoir*, quand il est suivi d'un régime : *Les troupes ont passé les Alpes ; Charles-Quint a passé par la France ; partout où l'armée a passé, elle a fait de grands dégâts. Passer*, sans régime, prend *être* : *La procession est passée. Le roi est passé.* Néanmoins, *passer*, quoique sans régime, prend *avoir*, quand il signifie *être reçu* : *Ce mot a passé*, pour dire *ce mot a été reçu ;* car il y a bien de la différence entre *ce mot est passé* et *ce mot a passé. Ce mot est passé*, signifie qu'un mot est vieux, et qu'il n'est plus du tout en usage. *Ce mot a passé*, signifie qu'un mot a été introduit, et qu'il a cours dans la langue.

PASSE-RAGE, s. f. Plante.

PASSEREAU, s. m. (*pâ-ce-rô*) Moineau.

PASSE-TEMPS, s. m. (*pâ-ce-tan*) Divertissement.

PASSEUR, s. m. (*pa-ceur*) Celui qui mène un bac, un bateau pour passer l'eau.

PASSE-VELOURS, s. masc. ou AMARANTHE. Fleur.

PASSE-VOGUE, s. f. (*pâ-ce-vo-ghe*) Redoublement d'efforts que l'on fait faire à des galériens pour voguer.

PASSE-VOLANT, s. m. (*pâ-ce-vo-lan*) Homme qui, sans être enrôlé, se présente dans une revue : *Il y a des peines établies contre les passe-volans.* — Fig. et fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres.

PASSIBILITÉ, s. f. (*pa-ci-bi-li-té*) Qualité des corps passibles.

PASSIBLE, adj. des deux g. (*pa-ci-ble*) Capable de souffrir.

PASSIF, IVE, adj. (*pa-cif*) Il est opposé à *actif.* — *Dette passive*, à laquelle on est obligé envers quelqu'un. — *Voix passive*, droit d'être élu, sans pouvoir élire. — C'est aussi un terme de grammaire.

PASSION, s. f. (*pa-cion*) Souffrance. Il ne se dit que de Jésus-Christ : *La passion de Notre-Seigneur.* — C'est aussi le nom de certaines maladies : *Passion hystérique, iliaque*, etc.

PASSION, s. f. Mouvement de l'ame excité par quelque objet. — Affection violente qu'on a pour quelque chose que ce soit : *Il a une grande passion pour les tableaux.* — Il se dit aussi de l'objet de la passion : *Sa plus forte passion, c'est la chasse, c'est le jeu.* — Dans la poésie, la musique et la peinture, représentation vive des passions. — En t. de philosophie, impression reçue dans un sujet. Il est opposé à *action.*

PASSIONNÉMENT, adv. (*pa-cio-né-man*) Avec beaucoup de passion.

PASSIONNER, v. a. (*pa-cio-né*) Donner un caractère qui marque de la passion : *Ce musicien passionne extrêmement tout ce qu'il chante.*

SE PASSIONNER, v. pr. Se préoccuper de passion, s'intéresser avec chaleur pour quelque chose. — Au part. Rempli de passion. — Prévenu.

PASSIVEMENT, adv. (*pa-ci-ve-man*) D'une manière passive.

PASSOIRE, s. f. (*pa-çoa-re*) Ustensile de cuisine ou d'apothicaire.

PASTEL, s. m. Crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées et incorporées avec une eau de gomme. — Ce qui est peint avec le pastel.

PASTEL, s. m. ou GUÈDE. Plante.

PASTENADE, s. f. ou PANAIS. Plante et racine.

PASTÈQUE, s. f. (*pas-tè-ke*) Plante qu'on appelle aussi *Melon d'eau.*

PASTEUR, s. m. Celui qui garde des troupeaux de moutons, en parlant des histoires anciennes. — Fig. en langage de religion, celui qui est chargé du soin des ames ; évêque, curé.

PASTICHE, s. m. Tableau où l'on a imité la manière, le goût, le coloris, etc., d'un peintre.

PASTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Composition de pâte d'odeur.

PASTORAL, ALE, adj. Appartenant au pasteur : *Champ, habit pastoral.* — Fig., *le soin pastoral des ames.*

PASTORALE, s. f. Pièce de théâtre dont les personnages représentent des bergers et des bergères.

PASTORALEMENT, adv. (*pas-to-ra-le-man*) En bon pasteur. Il n'est d'usage qu'au figuré.

PASTOUREAU, ELLE, s. (*pas-tou-rô*) Petit pasteur, petite bergère. Il n'est d'usage que dans les chansonnettes.

PAT, s. m. (On prononce le *t*) t. du jeu des échecs. Il se dit lorsqu'un des deux joueurs ne peut plus jouer sans mettre en échec son roi.

PATACHE, s. f. Vaisseau léger, dont on se sert ordinairement pour le service des navires, ou pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. — Bâtiment pour la garde des rivières, des passages où on lève quelques droits. — Certaines voitures dans lesquelles on voyage avec célérité et à peu de frais.

PATAGON, s. m. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près un écu.

PATARAFFE, s. fém. (*pa-ta-ra-fe*) Traits informes, lettres confuses et mal formées.

PATARD, s. m. (*pa-târ*) Petite monnaie qui se disait autrefois d'un sou : *Cela ne vaut pas un patard.* Fam.

PATATE. Voyez Batate.

PATAUD, s. m. (*pa-tô*) Jeune chien qui a de grosses pattes. — Fig. et fam. Gros enfant potelé, ou personne grossièrement faite.

PATAUGER, v. neut. (*pa-tô-jé*) Marcher dans une eau bourbeuse.

PATE, s. f. (*pâ-te*) Farine détrempée et pétrie. — Il se dit aussi de plusieurs autres choses qui sont mises en une masse, et comme pétries ensemble. — Fig. et fam. Constitution, complexion : *C'est un homme de bonne pâte.* — On dit aussi familièrement, *c'est une bonne pâte d'homme*, pour dire un bon homme, un bon cœur d'homme.

PATE ou PATTE, s. f. (*pa-te*) Il se dit du pied des animaux à quatre pieds, qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, et de tous les oiseaux, excepté les oiseaux de proie. — Il se dit aussi des écrevisses, des araignées, des mouches, etc. — Il se dit encore fig. et fam. de la main des hommes. Ainsi l'on dit qu'*une personne a de grosses pates*, pour dire qu'elle a de grosses mains ; qu'*un enfant marche à quatre pates*, pour dire qu'il marche sur les pieds et sur les mains. — *Tomber sous la pate de quelqu'un*, tomber à son pouvoir. — En t. de botanique, les racines qui ont quelque ressemblance avec la pate d'un animal : *Une pate d'anémone, de renoncule.* — En t. de marine, triangles recourbés d'une ancre qui la font mordre dans la terre. — Pied d'un verre, d'une coupe, etc. — Morceau de fer pointu par un bout et plat par l'autre.

PATE-D'OIE, s. f. Sorte de plante. — T. de jardinage. Point de réunion de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil.

PATÉ, ÉE, adj., t. de blason. *Croix patée*, celle qui a les extrémités en forme de pate.

PÂTÉ, s. m. (*pâ-té*) Mets de chair ou de poisson enfermé dans de la pâte. — Goutte d'encre tombée sur un papier.

PÂTÉE, s. f. (*pâ-té-e*) Pâte faite avec de la farine et des herbes, ou de petits morceaux de viande. — Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques.

PATELIN, s. m. Homme souple et artificieux, qui, par ses manières flatteuses et insinuantes, fait venir les autres à ses fins. — On dit aussi adject., *ton, air, visage patelin ; voix, manière pateline.* — Petit creuset d'essai.

PATELINAGE, s. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin.

PATELINER, v. n. É, ÉE, p. (*pa-te-li-né*) Agir en patelin. — v. a. Ménager adroitement l'esprit d'un homme, dans la vue de quelque intérêt. — Manier une affaire avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite. Il se prend en mauvaise part.

PATELINEUR, EUSE, s. Qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses.

PATÈNE, s. f. Vase sacré fait en forme de petite assiette, et qui sert à couvrir le calice.

PATENÔTRE, s. fém. Oraison dominicale, et les autres premières prières qu'on apprend aux enfans : *Dire ses patenôtres.* — Toutes sortes d'autres prières chrétiennes. — Au plur. les grains d'un chapelet ou tout le chapelet. Il est pop. — En t. d'architecture, petits grains en forme de perles rondes que l'on taille sur les baguettes.

PATENÔTRIER, s m. (*pa-te-nô-trié*) Ouvrier qui fait des chapelets, des boutons, etc.

PATENT, ENTE, adjectif. (*pa-tan*) t. de chancellerie et de finance, qui n'a d'usage qu'en certaines phrases : *Acquit patent, lettres patentes.*

PATENTE, s. f. (*pa-tan-te*) Espèce de brevet que toute personne qui veut faire un commerce ou exercer une industrie quelconque, est tenue d'acheter du Gouvernement. — *Patente nationale.* Voyez Brevet d'invention.

PATER, s. m. (*pa-tèr*) t. latin. Il ne prend pas d'*s* au plur. Oraison dominicale. — Gros grain d'un chapelet.

PATÈRE, s. f., t. d'antiquité. Vase très-ouvert, dont on se servait dans les anciens sacrifices.

PATERNEL, ELLE, adj. Qui est tel qu'il convient à un père. — Du côté du père : *Parens, biens paternels.*

PATERNELLEMENT, adv. (*pa-tèr-nè-le-man*) Comme un père doit faire.

PATERNITÉ, s. f. État, qualité de père. Il n'est guère d'usage que dans le style dogmatique.

PÂTEUX, EUSE, adj. (*pâ-teu*) Il se dit du pain qui n'est pas assez cuit, et des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la pâte.

PATHÉTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*pa-té-ti-ke*) Qui émeut les passions.

PATHÉTIQUEMENT, adv. (*pa-té-ti-ke-man*) D'une manière pathétique.

PATHOGNOMONIQUE, adj. des deux g. (*pa-tog-no-mo-ni-ke*) t. de médecine, qui se dit des signes qui sont propres et particuliers à chaque maladie.

PATHOLOGIE, s. f. (*pa-to-lo-ji-e*) Terme didactique. Partie de la médecine qui apprend à connaître et à distinguer les maladies.

PATHOLOGIQUE, adj. des deux g. (*pa-to-lo-gi-ke*) t. didactique. Qui appartient à la pathologie.

PATHOS, s. m. (*pa-toce*) Mot grec, qui signifie *passion*, et qui ne s'emploie qu'en mauvaise part, pour signifier une chaleur affectée et déplacée dans un discours ou dans un uvrage.

PATIBULAIRE, adj. des deux g. (*pa-ti-bu-lè-re*) Qui appartient au gibet : *Fourches patibulaires. Mine, physionomie patibulaire.*

PATIEMMENT, adv. (*pa-cia-man*) Avec patience.

PATIENCE, s. f. (*pa-cian-ce*) Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, etc., avec un esprit de modération et sans murmures. — *Prendre patience*, attendre sans agitation, sans déplaisir, sans dépit. — Il s'emploie quelquefois comme adverbe : *Si on lui laissait quelque chose, patience ; mais on lui ôte tout.* — Il s'emploie encore par menace : *Patience, j'aurai mon tour*, ou pour dire, ne m'interrompez point : *Patience, patience, s'il vous plaît.*

PATIENCE ou PARELLE, s. f. Plante tonique, apéritive, fort commune.

PATIENT, ENTE, adject. (*pa-cian*) Qui souffre les adversités, les injures, les mauvais traitemens, etc., avec modération. — Qui supporte, qui tolère avec douceur les défauts, les importunités de ses inférieurs. — Qui attend et qui persévère avec tranquillité. — Dans le didactique, qui reçoit l'impression d'un agent physique. En ce sens, il est aussi subst.

PATIENT, s. m. Criminel condamné par la justice, et livré entre les mains de l'exécuteur. — Fig. et fam. celui qui est entre les mains des chirurgiens, qui font sur lui quelque opération douloureuse.

PATIENTER, v. n. (*pa-cian-té*) Prendre patience, attendre avec patience.

PATIN, s. masc. Sorte de soulier fort haut que les femmes portaient autrefois. — Chaussure garnie de fer pour glisser sur la glace, etc.

PATINER, v. n. (*pa-ti-né*) Glisser sur la glace avec des patins.

PATINER, v. a. É, ÉE, p. Manier indiscrètement : *Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés*, fam.

PATINEUR, s. m. Celui qui glisse sur la glace avec des patins.

PÂTIR, v. n. (*pâ-tir*) Souffrir, avoir du mal, de la misère.

PÂTIS, s. m. (l'*s* ne se prononce que devant une voyelle) Pâturage médiocre.

PÂTISSER, v. neut. É, ÉE, p. (*pâ-ti-cé*) Faire de la pâtisserie.

PÂTISSERIE, s. f. (*pa-ti-ce-ri-e*) Pâte préparée et assaisonnée d'une certaine manière, et qu'on fait cuire ordinairement dans le four. — L'art de faire de la pâtisserie.

PÂTISSIER, IÈRE, s. (*pâ-ti-cié*) Celui ou celle qui fait des pâtés et autres pièces de four.

PATISSOIE, s. f. (*pa-ti-çoa*) Étoffe de soie de la Chine.

PATOIS, s. m. (*pa-toa*) Langage rustique et grossier.

PATON, s. m. (*pâ-ton*) Morceau de pâte dont on engraisse les chapons. — Morceau de cuir dont on renforce le bout d'un soulier en dedans.

PATRAQUE, s. fém. (*pa-tra-ke*) Machine usée et de peu de valeur. Il est fam. — Personne faible et usée.

PATRE, s. masc. Celui qui garde des troupeaux de bœufs, de vaches, etc.

PATRIARCAL, ALE, adj. (*pa-tri-ar-kal*) Qui appartient à la dignité de patriarche.

PATRIARCAT, s. m. (*pa-tri-ar-ka*) Dignité de patriarche.

PATRIARCHE, s. m. Nom qu'on donne à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. — Dignité dans l'Église, qui se donne aux évêques des premiers siéges épiscopaux : *Patriarche de Constantinople, de Jérusalem.*

PATRICE, s. masc. Dignité instituée dans l'empire romain par Constantin.

PATRICIAT, s. m. (*pa-tri-cia*) Dignité de patrice.

PATRICIEN, IENNE, s. et adj. Parmi les Romains, ceux qui étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus.

PATRIE, s. f. Le pays de nos pères, l'État où l'on est né. — *La céleste patrie*, le Ciel.

PATRIMOINE, s. m. (*pa-tri-moa-ne*) Le bien qui vient du père et de la mère.

PATRIMONIAL, ALE, adject. Qui est de patrimoine.

PATRIOTE, s. m. Celui qui aime sa patrie, et qui cherche à lui être utile.

PATRIOTIQUE, adj. des deux g. (*pa-tri-o-ti-ke*) Qui appartient au patriote : *Sentiment patriotique.*

PATRIOTIQUEMENT, adv. En patriote.

PATRIOTISME, s. masc. Caractère du patriote.

PATROCINER, v. n. (*pa-tro-ci-né*) Parler longuement et jusqu'à l'importunité pour persuader. Il est vieux.

PATRON, ONNE, s. Saint dont on porte le nom. — Prince, grand seigneur, sous la protection duquel on se met pour faire sa fortune. — Maître de la maison. En ce sens, il est fam. — Celui qui commande aux matelots d'un vaisseau. — Prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice.

PATRON, s. m. Modèle sur lequel certains artisans travaillent.

PATRONAGE, s. m. Droit qu'un prélat ou un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. — Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

PATRONAL, ALE, adj. Qui appartient au patron : *Fête patronale.*

PATRONIMIQUE, adj. des deux g. (*pa-tro-ni-mi-ke*) Nom commun à tous les descendans d'une race, et tiré de celui qui en est le père : *Héraclides, Séleucides sont des noms patroniniques.*

PATRONNER, v. n. (*pa-tro-né*) t. de cartier. Enduire de couleur, au moyen d'un patron évidé aux endroits où la couleur qu'on emploie doit paraître.

PATROUILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. Il est pop.

PATROUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Marche qu'une escouade de soldats ou le guet fait dans la ville, pendant la nuit, pour la sûreté des habitans. — L'escouade du guet ou des soldats qui fait la patrouille.

PATROUILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse. — verbe act. Manier malproprement.

PATROUILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Patrouillage. — Bourbier. Il est pop.

PATTE. Voyez PATE.

PATU, UE, adject. Il ne se dit guère que des pigeons qui ont de la plume jusque sur les pates.

PÂTURAGE, s. masc. (*pâ-tu-ra-je*) Lieu où les bestiaux pâturent. — L'usage du pâturage.

PÂTURE, s. f. (*pâ-tu-re*) Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. — Au figuré, ce qui nourrit l'esprit ou l'ame.

PÂTURER, v. n. (*pâ-tu-ré*) Prendre la pâture.

PÂTUREUR, s. m. (*pâ-tu-reur*) Il se dit, à la guerre, des cavaliers et des valets qui mènent les chevaux à l'herbe.

PATURON, s. masc. La partie du bas de la jambe du cheval, entre le boulet et la couronne.

PAUCIFLORE, adj. Qui a peu de fleurs.

PAUCIRADIÉ, ÉE, adj. *Fleur pauciradiée*, qui a peu de rayons : *Ombelle pauciradiée*, composée d'un petit nombre de pédoncules.

PAULETTE, s. f. (*pô-lè-te*) Droit que le plupart des officiers de justice et de financs payaient tous les ans au roi.

PAUME, s. fém. (*pô-me*) Le dedans de la main entre le poignet et les doigts. — Mesure de trois pouces environ. — Sorte de jeu.

PAUMELLE, s. fém. (*pô-mè-lé*) Espèce d'orge très-commune dans quelques provinces.

PAUMER, v. act. (*pô-mé*) — *Paumer la gueule*, donner un coup de poing sur le visage. Il est pop.

PAUMIER, s. m. (*pô-mié*) Maître d'un jeu de paume.

PAUMURE, s. fém. (*pô-mu-re*) t. de vénerie. Extrémité de la perche du bois d'un cerf, où elle se partage en cinq; ce qui représente la paume de la main.

PAUPIÈRE, s. fém. (*po-piè-re*) Peau qui couvre l'œil, et qui est bordée de petits poils qu'on appelle *cils*. — Le poil de la paupière. — Fig. *Fermer la paupière*, dormir ou mourir.

PAUSE, s. f. (*pô-ze*) Cessation d'une action, d'un mouvement pour quelque temps. — Dans le plain-chant et la musique, intervalle pendant lequel une ou plusieurs voix demeurent sans chanter.

PAUSER, v. neut. (*pô-zé*) t. de musique. Appuyer sur une syllabe en chantant.

PAUVRE, adj. des deux g. (*pô-vre*) Qui est dans le besoin. — Par extension, personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. — Il se dit quelquefois par mépris, pour chétif, mauvais dans son genre. Il se dit encore par sentiment de compassion : *Le pauvre homme! il a bien souffert.* — Il se dit aussi par tendresse et par familiarité : *Mon pauvre enfant.* — s. m. Mendiant.

* Cet adjectif est du nombre de ceux qui prennent un sens différent, suivant qu'ils sont placés avant ou après le subst. : *Un pauvre*

homme, *un pauvre auteur*, signifient un homme et un auteur qui ont peu de mérite : *Un homme*, *un auteur pauvre*, signifient un homme et un auteur sans fortune.

PAUVREMENT, adv. (*pô-vre-man*) Dans l'indigence, dans la pauvreté.

PAUVRESSE, subst. f. Femme pauvre qui mendie. Il est fam.

PAUVRET, ETTE, s. diminutif de pauvre. (*pô-vrè*) t. de commisération. Il est fam.

PAUVRETÉ, s. f. (*pô-vre-té*) Indigence, manque des choses nécessaires à la vie. — Chose basse et méprisable qu'on dit ou qu'on fait : *Il ne dit que des pauvretés.* Il n'a de pluriel qu'en ce sens.

PAVAGE, s. m. Ouvrage du paveur.

PAVANE, s. fém. Ancienne danse grave et sérieuse. — Chant à deux temps.

SE PAVANER, v. pr. (*se pa-va-né*) Marcher d'une manière fière, superbe.

PAVÉ, s. masc. Pierre dure, carreau, etc., dont on se sert pour paver. — Le chemin, le terrain, le lieu qui est pavé. — Fig. *Être sur le pavé*, sans place, ou dépossédé d'un emploi qui faisait subsister. — *Batteur de pavé*, fainéant qui n'a d'autre occupation que de courir les rues. — *Tenir le haut du pavé*, occuper le premier rang.

PAVEMENT, s. m. (*pa-ve-man*) Action de paver, et matériaux qu'on y emploie.

PAVER, v. a. et n. É, ÉE, p. et adj. (*pa-vé*) Couvrir le terrain avec de la pierre dure, pour y marcher plus commodément.

PAVESADE, s. f. Toile ou étoffe tendue en dehors autour des bords d'une galère le jour d'un combat, pour empêcher que les ennemis ne découvrent dans la galère et ne voient les mouvemens qui s'y font.

PAVEUR, s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins.

PAVIE, s. m. (*pa-vi*) Sorte de pêche qui ne quitte pas le noyau.

PAVILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Espèce de logement portatif servant au campement des gens de guerre. — Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. — Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle dans quelques églises, ou qu'on met sur le Saint-Ciboire. — Espèce de bannière ou d'étendard que l'on met au mât d'un vaisseau. — Corps de bâtiment carré qui a quelque ressemblance avec les pavillons d'armée : *Sa maison ne consiste qu'en un pavillon.* — Corps de bâtiment qui accompagne la maison principale. — L'extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix. — En t. de blason, ce qui enveloppe les armoiries des souverains, et qu'eux seuls ont droit de porter.

PAVOIS ou PAVIER, s. m. (*pa-voa*) Sorte de grand bouclier. — En t. de marine, tenture qu'on met autour du plat-bord d'un vaisseau, soit dans un jour de réjouissance, soit dans un jour de combat.

PAVOISER, v. a. É, ÉE, p. (*pa-voa-zé*) t. de marine. Garnir un vaisseau de pavois.

PAVOT, s. masc. (*pa-vô*) Plante dont la graine a la vertu d'assoupir. — *Pavot cornu* ou *Glacium*, s. m. Plante.

PAYABLE, adj. des deux g. (*pé-ia-ble*) Qui doit être payé en certain temps.

PAYANT, ANTE, adj. (*pé-ian*) Qui paie.

PAYE, ou PAIE, s. f. (*pé-ie*) Ce qu'on donne aux gens de guerre pour leur solde. — *Haute paye*, solde plus forte que la paye ordinaire. — Celui qui la reçoit. En ce sens, il se dit principalement au pluriel. — *Morte-paye*, soldat entretenu dans une garnison en paix comme en guerre ; vieux domestique sans fonction. — Débiteur : *Bonne*, *mauvaise paye*.

PAYEMENT, s. m. (*pé-ie-man*) Ce qui se donne pour acquitter une dette. — Action de payer.

PAYER, v. a. É, ÉE, p. (*pé-ié*) *Je paie, tu paies, il paie ; nous payons, vous payez, ils paient. Je payais ; nous payions, vous payiez. Je paierai. Je paierais. Paie ; payons, payez. Que je paie ; que nous payions, que vous payiez. Que je payasse.* S'acquitter d'une dette. Il régit les choses et les personnes : *Payer une dette, payer ses créanciers.* On dit aussi, *payer avec* ou *payer en : Il m'a payé avec des marchandises, avec des mines, avec des paroles ; payer en espèces.* On dit encore, *payer à vue* ou *à lettre vue, à fur et mesure, à compte, à la minute.* — Fig. *Payer le tribut à la nature*, mourir. — *Payer les violons*, faire les frais d'une affaire dont un autre tire tout le profit. — *Payer de belles paroles*, ne donner satisfaction qu'en paroles. — *Payer d'effronterie*, se tirer d'un mauvais pas par effronterie. — *Payer de sa personne*, s'exposer dans une occasion dangereuse, et y bien faire son devoir. — On dit par menace : *Il me le paiera*, pour dire, je m'en vengerai. — *Payer* se construit encore avec la préposition *par : L'amitié ne se paie que par l'amitié.* — v. pr. *Se payer par ses mains*, soi-même, et des fonds qu'on a entre ses mains. — *Se payer de raisons*, se rendre aux bonnes raisons qu'on allègue.

PAYEUR, s. m. (*pé-ieur*) Celui qui p ou qui est préposé pour payer.

PAYS, s. m. (*pé-i*) Région, contrée, province. On appelle la campagne, *plat pays*, par opposition aux lieux fortifiés ; et l'on dit *pays plat*, par opposition à pays montueux. — Patrie, lieu de la naissance : *La France est mon pays.* On dit aussi : *Quitter le pays, retourner au pays ;* mais ce sont des expressions populaires. Les gens du peuple appellent encore

pays, *payse*, un homme, une femme qui est de leur pays.

PAYSAGE, s. m. (*pé-i-za-je*) Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. — Genre de peinture qui représente les campagnes : *Il étudie le paysage.* — Tableau qui représente un paysage : *Un paysage du Poussin, de Rubens.*

PAYSAGISTE, s. m. (*pé-i-za-jis-te*) Peintre qui fait des paysages.

PAYSAN, ANNE, s. (*pé-i-zan*) Homme, femme de village, de campagne. — *A la paysanne*, adv. A la manière des paysans.

PÉAGE, s. masc. Droit qui se lève pour un passage. — Lieu où l'on paie ce droit.

PÉAGER, s. m. (*pé-a-jé*) Celui qui reçoit le péage.

PEAU, s. f. (*pô*) Partie extérieure de l'animal, qui enveloppe et couvre toutes les autres parties. — Cette même partie séparée du corps de l'animal. — Enveloppe qui couvre les fruits, les ognons de fleurs, etc.

PEAUSSERIE, s. f. (*pô-ce-rî-e*) Commerce, marchandise de peaux.

PEAUSSIER, s. m. (*pô-cié*) Artisan qui prépare les peaux. — adj., *muscle peaussier*, muscle qui sert à quelques animaux pour remuer leur peau.

PEAUTRE, s. m. (*pô-tre*) Vieux mot qui n'est plus en usage qu'en cette phrase populaire : *Envoyer au peautre*, chasser.

PEAUTRÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des poissons dont la queue est d'un émail différent de celui du corps.

PEC, adj. m. (*pèk*) *Hareng pec*, en caque, fraîchement salé.

PECCABLE, adj. des deux g. (*pé-ka-ble*) Qui est capable de pécher.

PECCADILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Ce mot ne se dit guère qu'en plaisanterie, pour signifier un péché léger.

PECCANT, ANTE, adj. (*pé-kan*) t. de médecine. Qui pèche : *Humeur peccante.*

PECCAVI, s. m. (*pé-ka-vi*) t. latin, dont on se sert pour signifier l'aveu qu'un pécheur fait de sa faute devant Dieu, et le regret qu'il en a : *Un bon peccavi.*

PÉCHÉ, subst. m. Transgression de la loi divine.

PÊCHE, s. f. Fruit à noyau. — Art, exercice, action de pêcher. — Le droit de pêcher. — Poisson qu'on a pêché.

PÉCHER, v. n. (*pé-ché*) Transgresser la loi divine. — Faillir contre quelque règle.

PÊCHER, v. a. É, ÉE, p. Prendre du poisson. — Il se dit aussi de tout ce qu'on tire de l'eau : *Pêcher des perles.*

PÊCHER, s. m. Arbre qui porte la pêche.

PÊCHERIE, s. f. Lieu où l'on a coutume de pêcher, ou préparé pour une pêche.

PÉCHEUR, PÉCHERESSE, s. Qui commet des péchés.

PÊCHEUR, s. m. Celui qui fait métier et profession de pêcher.

PÉCORE, s. f., t. injurieux, qui signifie une personne stupide.

PECQUE, s. f. (*pè-ke*) t. injurieux, qui ne se dit que d'une femme sotte et impertinente, qui fait l'entendue. Fam.

PECTORAL, ALE, adj. Qui est bon pour la poitrine : *Sirop pectoral.* — *Croix pectorale*, celle que les évêques portent sur leur poitrine.

PÉCULAT, s. m. (*pé-ku-la*) Vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration.

PÉCULE, s. masc. Ce que celui qui est en puissance d'autrui a acquis par son industrie.

PÉCUNE, s. f. Argent. Il est inusité.

PÉCUNIAIRE, adj. des deux g. (*pé-ku-ni-è-re*) *Amende*, *peine pécuniaire*, qui se paie en argent. — On dit aussi, *ils se sont brouillés pour un intérêt pécuniaire*, c'est-à-dire, pour un intérêt d'argent.

PÉCUNIEUX, EUSE, adj. (*pé-ku-ni-eu*) Qui a beaucoup d'argent comptant. Il est fam.

PÉDAGOGIE, s. f., t. didactique. Instruction, éducation des enfans.

PÉDAGOGIQUE, adj. des deux g. (*pé-da-go-ji-ke*) Qui a rapport à l'éducation des enfans.

PÉDAGOGUE, s. m. (*pé-da-go-ghe*) Celui qui enseigne des enfans, et qui a soin de leur éducation. Il ne se prend d'ordinaire qu'en mauvaise part, et il ne se dit guère que par dérision.

PÉDALE, s. f. Gros tuyau d'orgue qu'on fait jouer avec le pied.

PÉDANÉ, adj. *Juges pédanés*, juges d'une petite justice subalterne, qui jugent debout, n'ayant point de siége pour tenir la justice.

PÉDANT, s. m. (*pé-dan*) t. injurieux, dont on se sert pour parler avec mépris ceux qui enseignent les enfans. — Celui qui affecte, hors de propos, de paraître savant. — Pédante, s. f. Femme qui fait la savante, la capable.

PÉDANT, ANTE, adject. Qui tient du pédant, qui sent le pédant : *Air*, *esprit*, *ton pédant. Manières pédantes.*

PÉDANTER, v. neut. (*pé-dan-té*) t. injurieux. Enseigner dans les colléges.

PÉDANTERIE, s. fém., t. injurieux. Profession de pédant. — Air pédant; manière, érudition pédante.

PÉDANTESQUE, adj. des deux g. (*pé-dan-tès-ke*) Qui sent le pédant : *Savoir*, *air*, *discours pédantesque.*

PÉDANTESQUEMENT, adv. (*pé-dan-tès-*

ke-man) D'un air, d'une manière qui sent le pédant.

PÉDANTISER, v. n. (*pé-dan-ti-zé*) Faire le pédant. Il est fam.

PÉDANTISME, s. m. Air, caractère, manière de pédant.

PÉDESTRE, adj. des deux g. Sur ses pieds. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, *statue pédestre.*

PÉDESTREMENT, adv. (*pé-des-tre-man*) *Aller pédestrement*, à pied. Il est fam.

PÉDICELLE, s. m., t. de botaniq. Petit pédoncule propre de chaque fleur.

PÉDICULAIRE, adj. des deux g. (*pé-di-ku-lè-re*) *Maladie pédiculaire*, dans laquelle il s'engendre une grande quantité de poux.

PÉDICULAIRE ou CRÊTE DE COQ, s. f. Plante qui croît dans les lieux humides. Elle est bonne contre les hémorragies.

PÉDICULE, s. m., t. de botanique. Espèce de queue propre à certaines parties des plantes, comme aux aigrettes, aux glandes, aux nectaires, etc.

PÉDOMÈTRE. Voyez ODOMÈTRE.

PÉDON, s. m. Courrier à pied.

PÉDONCULAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. Appartenant ou tenant au édoncule.

PÉDONCULE, s. m. Support commun des fleurs. C'est ce qu'on nomme ordinairement la queue d'une fleur ou d'un fruit. — Voyez PÉDICULE.

PÉDONCULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Porté par un pédoncule.

PÉGASE, s. m. (*pé-ga-ze*) Cheval fabuleux, auquel les anciens poètes ont donné des ailes. — Constellation de l'hémisphère boréal.

PEIGNE, s. m. (*pè-gne*, mouillez le *gn*) Instrument taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête. — Instrument de fer dont se servent les cardeurs et les tisserands.

PEIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*pè-gné*, mouillez le *gn*) Démêler, arranger les cheveux avec un peigne.

PEIGNIER, s. m. (*pè-gnié*, mouillez le *gn*) Celui qui fait et qui vend des peignes.

PEIGNOIR, s. m. (*pè-gnoar*, mouillez le *gn*) Linge que l'on met sur les épaules quand on se peigne.

PEIGNURES, s. f. pl. (*pè-gnu-re*, mouillez le *gn*) Cheveux qui tombent de la tête en se peignant.

PEINDRE, v. a. et n. PEINT, EINTE, p. et adj. Représenter, tirer la ressemblance de quelque objet par les traits, les couleurs, etc. — Couvrir simplement avec des couleurs : *Peindre en rouge*, *en noir.* — Décrire et représenter vivement quelque chose par le discours. — Former bien les lettres, les caractères : *Il peint bien*, *il peint mal.* — v. pron. Être représenté : *Les objets se peignent sur une glace ;* et figur., *la joie se peint sur son front.*

PEINE, s. f. (*pè-ne*) Douleur, affliction, souffrance. — Châtiment, punition d'un crime. — Travail, fatigue. — Salaire du travail d'un artisan. — Obstacle, difficulté. — Répugnance qu'on a à dire ou à faire quelque chose. — Inquiétude d'esprit.

A PEINE, adv. qui marque le peu de temps qu'il y a qu'une chose dont on parle est arrivée : *A peine est-il hors du lit.* — Presque pas : *A peine voit-on à se conduire.* — *A grand peine*, malaisément, difficilement.

PEINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pè-né*) Faire de la peine, causer du chagrin, de l'inquiétude. — Travailler difficilement. — v. n. Répugner à.... — Avoir de la fatigue, en parlant d'hommes et d'animaux qui travaillent, etc. — *Se peiner*, v. pr. Se donner de la peine. — Au part., *ouvrage peiné*, trop travaillé.

PEINTRE, s. m. Celui qui fait profession de peindre. On dit également d'une femme, qu'*elle est peintre en miniature*, etc. — Qui représente vivement ce dont il parle : *Ce poète est un grand peintre.*

PEINTURAGE, s. m. Action de peinturer, ou l'effet qui en résulte.

PEINTURE, s. f. Art de peindre : *Il excelle dans la peinture.* — Ouvrage de peinture : *Il y a de belles peintures dans ce palais.* — Fig. Description vive et naturelle de quelque chose. — *En peinture*, en apparence.

PEINTURER, v. a. (*pain-tu-ré*) Barbouiller, peindre une chose d'une seule couleur : *Peinturer un treillage.* Il est peu usité.

PEINTUREUR, s. m. Celui qui peinture et qu'on appelle communément *barbouilleur.*

PELADE, s. f. Maladie qui fait tomber le poil et les cheveux.

PELAGE, s. m. La couleur du poil de certains animaux, comme des chevaux, des vaches, des cerfs.

PÉLAMIDE, s. f. Poisson de mer, dont la figure approche de celle du maquereau.

PELARD, adj. m. (*pe-lar*) *Bois pelard*, bois dont on ôte l'écorce pour faire du tan.

PÈLE-MÊLE, adv. Confusément.

PELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pe-lé*) Ôter le poil. — Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre. — *Peler la terre*, en enlever le gazon. — v. n. *Le corps me pèle*, la superficie de la peau s'en détache.

PÉLERIN, INE, s. Celui ou celle qui, par piété, fait un voyage à un lieu de dévotion. — Fig. et fam. Homme fin, adroit, dissimulé.

PÉLERINAGE, s. m. Voyage que fait un pélerin. — Lieu où il va en dévotion.

PÉLICAN, s. m. Oiseau aquatique. —

seau distillatoire. — Instrument de chirurgie qui sert à arracher les dents.

PELISSE, s. f. (*pe-li-ce*) Robe, manteau doublé d'une fourrure.

PELLE, s. f. (*pè-le*) Instrument de fer ou de bois, large et plat, qui a un long manche.

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE, subst. fém. Autant qu'il en peut tenir sur une pelle.

PELLETERIE, subst. f. (*pè-le-te-ri-e*) Art d'accommoder les peaux et d'en faire des fourrures. — Peaux dont on fait les fourrures.

PELLETIER, IÈRE, s. (*pè-le-tié*) Celui, celle qui accommode et qui prépare des peaux pour en faire des fourrures.

PELLICULE, s. f., dimin. (*pèl-li-ku-le*) Petite peau extrêmement mince et déliée.

PELOIR, s. m. Instrument de mégissier, qui sert à détacher la laine de dessus les peaux.

PELOTE, s. fém. Espèce de boule que l'on forme en dévidant du fil ou de la laine. — Petit coussinet dont les femmes se servent à ficher des épingles ou des aiguilles. — Corps pétri, pressé en boule : *Pelote de neige.* — Marque blanche placée sur le front du plus grand nombre des chevaux.

PELOTER, v. neut. É, ÉE, p. (*pe-lo-té*) Jouer à la paume par amusement, sans que ce soit une partie réglée. — v. a. Battre, maltraiter. Il est fam.

PELOTON, s. m. Espèce de boule que l'on forme en dévidant du fil, de la laine, de la soie, etc. — Petite pelote où l'on fiche des épingles. — Fig. Petit nombre de personnes ramassées et jointes ensemble. — En t. de guerre, petit corps de troupes. — Grande quantité d'insectes qui sont tous ensemble en tas.

PELOTONNER, v. a. É, ÉE, p. (*pe-lo-to-né*) Mettre en peloton.

PELOUSE, s. f. (*pe-lou-ze*) Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

PELU, UE, adjectif. Garni de poils. Peu usité.

PELUCHE, s. f. Sorte de panne à grands poils.

PELUCHÉ, ÉE, adj. Il se dit des étoffes et de quelques plantes qui sont velues : *Bas peluchés. Anémone peluchée.*

PELUCHER, v. n. (*pe-lu-ché*) Se couvrir de poils, en parlant d'une étoffe.

PELURE, s. fém. La peau qu'on a ôtée de dessus des choses qui se pèlent.

PENAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Haillon. Il est fam.

PÉNAL, ALE, adj. Qui assujettit à quelque peine : *Les lois pénales.*

PENARD. s. m. (*pe-nar*) t. de raillerie et de mépris : *Vieux penard*, vieillard rusé ou vieux libertin. Fam.

PÉNATES, s. et adj. m. pl. Les dieux domestiques chez les païens. — Fig. Habitation *Il a visité mes pénates.*

PENAUD, AUDE, adj. (*pe-nô*) Qui est embarrassé, honteux, interdit. Fam.

PENCHANT, ANTE, adj. (*pan-chan*) Qui est incliné : *Muraille penchante.* — Fig. Qui est dans le déclin : *Fortune penchante.*

PENCHANT, s. m. Terrain qui va en baissant. — Fig. Propension, inclination naturelle de l'ame. — *Le penchant de l'âge*, le déclin de l'âge. — *Être sur le penchant de sa ruine*, être sur le point d'être ruiné.

PENCHEMENT, s. masc. (*pan-che-man*) L'action d'une personne qui se penche. — État d'un corps penché.

PENCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*panché*) Incliner, mettre quelque chose hors de son aplomb. — v. n. Être hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. — Fig. Incliner, être porté à quelque chose. — v. pron. S'incliner. — Au part. *Airs penchés*, mouvemens affectés de la tête et du corps pour tâcher de plaire.

PENDABLE, adj. des deux g. (*pan-da-ble*) Qui mérite la potence : *Homme*, *cas pendable.*

PENDAISON, s. f. (*pan-dè-zon*) Action de pendre au gibet. Il est pop.

PENDANT, ANTE, adj. (*pan-dan*) Qui pend. — Il est subst. dans ces phrases : *Pendant de baudrier*, *d'oreilles.* — Figur. et fam. Pareil. : *Cet homme est le pendant de l'autre*, etc.

PENDANT, prép. Durant un certain espace de temps.

Pendant que, loc. conj. Tandis que.

PENDARD, ARDE, s. (*pan-dar*) Vaurien, fripon, scélérat. Il est fam.

PENDELOQUE, s. fém. (*pan-de-lo-ke*) Parure de pierreries ajoutées à des boucles d'oreilles. — Pendans d'oreille d'une seule pièce. — Morceaux de cristal taillés en poire, qu'on attache aux lustres.

PENDENTIF, s. m. (*pan-dan-tif*) Terme d'architecture, qui se dit du corps d'une voûte qui est suspendue hors le perpendicule des murs.

PENDILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Être suspendu en l'air et agité par les vents. Il est fam. et ne se dit qu'en parlant des choses viles et de peu de conséquence.

PENDRE, v. a. DU, DUE, p. (*pan-dre*) Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas. — Attacher un criminel à une potence pour l'étrangler. — v. n. Être attaché. — Fig. Descendre, tomber trop : *Les joues lui pendent.*

PENDU, s. m. Qui a été attaché à la potence.

PENDULE, s. m. (*pan-du-le*) Poids attaché à une verge, à un fil de fer ou de soie, qui, par ses vibrations, règle les mouvemens d'une horloge, et qui a divers autres usages.

Pendule, s. fém. Horloge mue par un pendule.

PÊNE, s. m. Morceau de fer long et carré qui entre dans la gâche quand on ferme une porte.

PÉNÉTRABILITÉ, s. fém., t. didactique. Qualité de ce qui est pénétrable.

PÉNÉTRABLE, adject. des deux g. Où l'on peut pénétrer.

PÉNÉTRANT, ANTE, adj. (*pé-né-tran*) Qui pénètre: *Odeur, liqueur pénétrante.* — — Fig. *Esprit pénétrant*, qui a une prompte et vive intelligence.

PÉNÉTRATIF, IVE, adj. Qui pénètre aisément. Il est peu usité.

PÉNÉTRATION, s. f. (*pé-né-tra-cion*) La vertu et l'action de pénétrer. — Figur. Sagacité de l'esprit, subtilité de l'intelligence.

PÉNÉTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pé-né-tré*) Percer, passer à travers. — Entrer bien avant: *Le coup pénètre les chairs.* — Fig. Avoir une profonde connaissance de... *Pénétrer les secrets de la nature.* — Toucher vivement: *Sa douleur me pénètre le cœur.* — Il est aussi neutre: *Le coup pénètre dans les chairs.* Parvenir, entrer dans un lieu: *Alexandre pénétra dans la Perse.*

PÉNIBLE, adj. des deux g. Qui donne de la peine: *C'est un travail pénible.* — Il se dit d'une situation de l'esprit ou du corps: *Situation, sentiment pénible.*

PÉNIBLEMENT, adv. Avec peine.

PÉNINSULE, s. f. Presqu'île.

PÉNITENCE, s. f. (*pé-ni-tan-ce*) Repentir, regret d'avoir offensé Dieu. — Sacrement institué par Jésus-Christ, pour remettre les péchés commis après le baptême. — Peine ou satisfaction imposée par le confesseur, ou qu'on s'impose soi-même en expiation de ses péchés. — Fig. Punition imposée pour quelque faute. — *Pour pénitence, en pénitence*, en punition, pour peine.

PÉNITENCERIE, s. f. (*pé-ni-ten-ce-ri-e*) Charge, dignité de pénitencier.

PÉNITENCIER, s. m. (*pé-ni-tan-cié*) Prêtre commis par l'évêque pour connaître des cas réservés.

PÉNITENT, ENTE, adj. (*pé-ni-tan*) Qui a regret d'avoir offensé Dieu. — s. Celui ou celle qui confesse ses péchés au prêtre.

PÉNITENTIAUX, adj. m. pl. (*pé-ni-tan-ció*) Il ne se dit guère qu'en parlant des *Psaumes pénitentiaux*, que l'on nomme aussi *les psaumes de la pénitence.* — *Canons pénitentiaux*, ceux qui concernent les pénitences publiques.

PÉNITENTIEL, s. m. (*pé-ni-tan-cièl*) Rituel de la pénitence.

PENNAGE, s. m. (*pé-na-je*) t. de fauconnerie, qui se dit du plumage des oiseaux de proie.

PENNE, s. f. (*pé-ne*) Grosse plume des oiseaux de proie.

PENNON, s. m. (*pè-non*) Bannière ou étendard à longue queue, qu'un chevalier qui avait vingt hommes d'armes sous lui, était en droit de porter.

PÉNOMBRE, s. fém. (*pé-non-bre*) Terme d'astronomie. La partie de l'ombre qui est éclairée par une partie du corps lumineux.

PENSANT, ANTE, adj. (*pan-çan*) Qui pense: *Un être pensant.*

PENSÉE, s. f. (*pan-cé-e*) Opération de la substance intelligente. — Acte particulier de l'esprit; ce que l'esprit a pensé ou pense actuellement. — Opinion. — Dessein, projet. — En t. de peinture, d'architecture, de sculpture, la première idée, l'esquisse. — Petite fleur.

PENSER, v. n. (*pan-çé*) Former dans son esprit l'idée, l'image de quelque chose. — Réfléchir, raisonner. — Prendre garde. — Former quelque dessein. — Être sur le point de... — Avoir l'habitude de réfléchir.

Penser, v. a. é, ée, part. et adj. Avoir dans l'esprit. — Imaginer. — Croire, juger.

PENSER, s. m. Pensée. Il est vieux.

PENSEUR, s. m. (*pan-ceur*) Celui qui est accoutumé à penser, à réfléchir.

PENSIF, IVE, adj. (*pan-cif*) Occupé d'une pensée qui chagrine, qui embarrasse.

PENSION, s. f. (*pan-cion*) Somme d'argent que l'on donne pour être logé et nourri. — Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. — Maison où de jeunes enfans sont logés, nourris et instruits moyennant une certaine somme. — Revenu annuel qu'on donne à quelqu'un.

PENSIONNAIRE, s. m. et f. (*pan-cio-nè-re*) Celui ou celle qui paie pension. — Celui qui reçoit pension d'un prince, d'un État, etc.

PENSIONNAT, s. m. Lieu où logent les pensionnaires, dans un collége ou dans quelque autre maison.

PENSIONNER, v. a. É, ÉE, part. (*pan-cio-né*) Donner, faire une pension à quelqu'un.

PENSUM, s. m. (*pain-çon*) Surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir. Il ne prend pas d'*s* au plur.

PENTACORDE, subst. masc. Lyre à cinq cordes.

PENTAGONE, adj. des deux g., t. de géométrie. Qui a cinq angles et cinq côtés. — s. m. Figure pentagone.

PENTAMÈTRE, adj. m. *Vers pentamètre*, sorte de vers parmi les Grecs et les Latins, composé de cinq pieds ou mesures.

PENTAPARTE ou PENTAPASTE, s m., t. de mécanique. Machine a cinq poulies pour enlever les fardeaux.

PENTAPÉTALÉ, ÉE, adject., t. de botan. Qui a cinq pétales.

PENTAPHYLLE, adject. des deux g. Qui a cinq feuilles ou folioles.

PENTAPTÈRE, adj. des deux g., t. de botan. qui a cinq ailes.

PENTASPERME, adj. des deux g., t. de botan. Qui a cinq graines.

PENTASTYLE, s. masc., t. d'architecture. Édifice qui a cinq rangs de colonnes à la face de devant.

PENTATEUQUE, s. m. Nom collectif qu'on donne aux cinq premiers livres de la Bible : *Moïse est l'auteur du Pentateuque.*

PENTATHLE, s. m. Réunion des cinq espèces de jeux ou combats, auxquels les athlètes s'exerçaient dans les gymnases.

PENTE, s. f. (*pan-te*) Endroit d'un lieu élevé qui va en descendant. — Il se dit aussi des eaux : *La pente de la rivière.* — Figur. Inclination à quelque chose. — Bande qui pend autour du ciel d'un lit. — Bande qu'on attache aux tablettes d'une bibliothèque. — *Pente d'un fusil*, la courbure que l'on donne à la crosse d'un fusil.

PENTECÔTE, s. f. (*pan-te-ko-te*) Fête que l'Église célèbre en mémoire de la descente du Saint-Esprit, le cinquantième jour après Pâques.

PENTURE, s. fém. (*pan-tu-re*) Bande de fer qui sert à soutenir les portes ou les fenêtres.

PÉNULTIÈME, subst. et adj. des deux g. Avant-dernier ; qui précède immédiatement le dernier.

PÉNURIE, s. f. Grande disette des choses les plus nécessaires.

PÉOTTE, s. f. (*pé-o-te*) Bâtiment rond fait en forme de chaloupe, fort en usage sur la mer Adriatique.

PÉPASTIQUE. Voyez PEPTIQUE.

PEPIE, s. f. Petite peau blanche qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire.

PEPIER, v. n. (*pe-pi-é*) Il se dit du cri naturel des moineaux.

PÉPIN, s. m. Semence couverte d'une enveloppe coriacée, qui se trouve au centre de certains fruits.

PÉPINIÈRE, s. fém. Plants de petits arbres pour les lever au besoin.

PÉPINIÉRISTE, s. m. Jardinier qui élève des pépinières.

PEPTIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*pèp-tique*) Il se dit des remèdes qui aident à la digestion, et de ceux qui disposent les humeurs à une bonne suppuration.

PÉQUET, s. m. (*pé-kè*) En anatomie, *réservoir de péquet*, réservoir où le chyle est conduit par les veines lactées.

PERCALE, s. f. (*pèr-ka-le*) Toile de coton, blanche, fine et serrée, qui vient des Indes. On en fait maintenant beaucoup en France.

PERÇANT, ANTE, adject. (*pèr-çan*) Qui perce, qui pénètre. — *Cris perçans*, aigus. — *Yeux perçans*, vifs et brillans.

PERCE, (en) adv. *Mettre un muid de vin en perce*, y faire une ouverture pour en tirer la liqueur.

PERCÉ s. m. ou PERCÉE, s. f. Ouverture faite dans un bois pour se procurer un chemin ou un point de vue : *Il faudrait là une percée* ou *un percé*. Le masc. est peu usité.

PERCE-FEUILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Plante ombellifère. Elle croît dans les lieux sablonneux ; elle est chaude, dessicative, astringente et vulnéraire.

PERCE-FORÊT, s. m. (*pèr-ce-fo-ré*) Chasseur déterminé. Il est fam.

PERCE-LETTRE, s. m. Petit instrument d'acier, pour percer les lettres et y passer un petit cordon de soie, sur l'extrémité duquel on met la cire et le cachet.

PERCEMENT, s. m. (*pèr-ce-man*) Action de percer. — Ouverture faite en perçant.

PERCE-NEIGE, s. f. (*pèr-ce-nè-je*) Petite plante qui porte des fleurs en hiver.

PERCE-OREILLE, s. m. Petit insecte long et menu.

PERCE-PIERRE. Voyez PASSE-PIERRE.

PERCEPTEUR, s. m. Préposé à la recette des impositions, etc.

PERCEPTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est perceptible.

PERCEPTIBLE, adj. des deux g. Qui peut être aperçu. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative : *Cela n'est point perceptible. Imperceptible* est plus usité.

PERCEPTION, s. f. (*pèr-cèp-cion*) Recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, etc. — En matière de philosophie, le sentiment produit dans l'ame par l'impression d'un objet.

PERCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pèr-cé*) Pratiquer une ouverture. — En parlant d'un muid de vin, faire une ouverture au muid pour en tirer le vin : *Percer un muid de vin.* On dit aussi absolument, *percer du vin*, pour dire, *percer une pièce de vin.* — Pénétrer : *La pluie a percé tous ses habits.* — *Percer une croisée, une porte dans un mur*, en faire l'ou-

verture. — *Percer une forêt, un bois*, y ouvrir des routes. — *Percer les buissons, les halliers*, etc., passer au travers des buissons, des halliers, etc. — *Percer la foule, un bataillon*, se faire un passage à travers. — Se déceler, se manifester : *Son intention perce à travers son silence.* — Fig. *Percer l'avenir* ou *dans l'avenir*, prévoir l'avenir. — Fig. *Cela me perce le cœur*, m'afflige extrêmement.

Percer, v. n. (*pèr-cé*) Se faire ouverture : *Cet abcès a percé de lui-même.* — Avoir issue : *Cette maison perce dans deux rues.* — Figur. Avancer dans les honneurs, se faire un chemin à la fortune : *Ce jeune homme percera.* — En t. de vénerie, *ce cerf perce*, tire de long.

PERCEVOIR, v. a. ÇU, UE, p. et adject. (*pèr-ce-voar*) [Il se conjugue comme *recevoir*] Recevoir, recueillir des revenus, des droits, des impôts. — Recevoir par les sens l'impression des objets.

PERCHE, s. f. Poisson d'eau douce. — Mesure de dix-huit, de vingt ou vingt-deux pieds de roi, selon les différens pays : *Il y a cent perches carrées à un arpent.* — La chose mesurée : *Une perche de vigne.* — Brin de bois long de dix à douze pieds, et de la grosseur du bras ou environ : *Étendre du linge sur une perche.* — En vénerie, le bois du cerf qui porte plusieurs andouillers.

PERCHER, v. n. et pr. É, ÉE, p. (*pèr-ché*) Se mettre sur une perche, sur une branche d'arbre, en parlant des oiseaux. — En parlant des personnes, se mettre sur un endroit élevé pour mieux voir ou mieux entendre. En ce sens, il est familier.

PERCHOIR, s. masc. (*pèr-choar*) Lieu où l'on met percher les volailles.

PERCLUS, USE, adj. (*per-klu*) Impotent de tout le corps ou d'une partie.

PERÇOIR, s. m. (*pèr-çoar*) Foret pour percer des pièces de vin.

PERCUSSION, s. f. (*pèr-ku-cion*) t. de physique. Action par laquelle un corps en frappe un autre.

PERDABLE, adj. des deux g. Qui peut se perdre : *Ce procès n'est pas perdable.*

PERDANT, s. m. (*pèr-dan*) Celui qui perd au jeu. Il se dit plus ordinairement au plur. : *Il est du nombre des perdans.*

PERDITION, s. f. (*pèr-di-cion*) Mauvais emploi qu'on fait de son bien. En ce sens, il est peu usité. — État d'un homme, ou qui est dans une croyance contraire à celle de l'Eglise, ou qui est dans l'habitude des vices.

PERDRE, v. a. DU, UE, part. et adj. *Je perds, tu perds, il perd; nous perdons, vous perdez, ils perdent. Je perdais. Je perdis. J'ai perdu. Je perdrai. Perds. Que je perde. Que je perdisse.* Être privé de quelque chose qu'on avait, dont on était en possession : *Perdre son bien.* — Être privé de quelque avantage naturel ou moral : *Perdre la vie, la santé, la raison.* — Cesser d'avoir, n'avoir plus : *Les arbres ont perdu leurs feuilles.* — Mal employer, manquer à profiter : *Perdre le temps, l'occasion.* — Être vaincu en quelque chose par un autre : *Perdre une gageure.* — Déshonorer, discréditer : *C'est un homme qui vous perdra.* — Corrompre, débaucher : *Les mauvaises compagnies l'ont perdu.* — Gâter, endommager : *La grêle a perdu la campagne.* — *Perdre une chose de vue*, cesser de la voir. — Fig. *Perdre de vue un dessein, une affaire*, cesser de les suivre. — *Perdre le fil d'un discours*, ne pouvoir plus suivre le sens d'un discours commencé. — *Perdre pied, terre*, ne trouver plus le fond de l'eau avec les pieds. — *Perdre la tête*, avoir la tête coupée; et figur. Devenir fou. — *Perdre*, v. n. Éprouver quelque perte : *Cet effet perd sur la place.* — On dit figur. *cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu*, on n'en fait plus le même cas. — *Se perdre*, v. pron. S'égarer. — S'évaporer, se dissiper. — Se ruiner. — Faire naufrage, disparaître. — Se débaucher. — Au part. *Puits perdu*, dont le fond est de sable, et où les eaux se perdent. — *Tirer à coup perdu*, au hasard. — *Se jeter à corps perdu sur quelqu'un*, se jeter sur lui avec impétuosité. — *Mettre de l'argent à fonds perdus*, à rente viagère. — *A vos heures perdues*, à vos heures de loisir. — *C'est un homme perdu*, sans espoir, sans ressource.

PERDREAU, s. m. (*pèr-drô*) Perdrix de l'année qui n'a pas encore sa juste grosseur.

PERDRIGON, s. m. Sorte de prune.

PERDRIX, s. fém. (*pèr-dri*) Oiseau de grosseur d'un pigeon.

PÈRE, s. m. Qui a un ou plusieurs enfans. — *Nos pères*, nos ancêtres. — *Père de la patrie*, celui qui lui a rendu de grands services. — *Père des pauvres*, celui qui fait ordinairement de grandes charités aux pauvres. — *Le saint Père*, le pape. — *Pères de l'Eglise*, docteurs dont l'Eglise a reçu et approuvé la doctrine et les décisions. — *Pères du désert*, les anciens anachorètes. — *Pères conscrits*, sénateurs de Rome. — Chez les Romains, le nom de *père* se donnait aussi à celui qui avait adopté quelqu'un. — Fig. Homme bienfaisant, à qui nous avons de grandes obligations : *Vous êtes mon bienfaiteur et mon père.* — Auteur qui a en quelque sorte créé son art : *Démosthène et Cicéron sont les pères de l'éloquence; Hérodote, de l'histoire.* — Protecteur : *François Ier est le père des lettres.* — Poétiq., *le père du jour*, le soleil.

PÉRÉGRINATION, s. fém. (*pé-ré-gri-nacion*) Voyage lointain. Il est vieux.

PÉRÉGRINITÉ, s. f. État de celui qui est étranger dans un pays. — On appelle *vice de pérégrinité*, l'incapacité résultante de la qualité d'étranger.

PÉREMPTION, s. f. (*pé-ranp-cion*) t. de pratique, qui ne se dit qu'en parlant d'une procédure qui est regardée comme non avenue.

PÉREMPTOIRE, adjectif des deux g. (*pé-ranp-toa-re*) Décisif.

PÉREMPTOIREMENT, adv. (*pé-ranp-toa-re-man*) D'une manière péremptoire.

PERFECTIBILITÉ, s. f. Qualité constitutive de ce qui est perfectible.

PERFECTIBLE, adj. des deux g. Qui est susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner.

PERFECTION, s. f. (*pèr-fèk-cion*) Qualité de ce qui est parfait dans son genre. — Achèvement : *Il faut encore six mois pour porter ce bâtiment à sa perfection.* — Qualité excellente, soit de l'ame, soit du corps. Il n'a de plur. qu'en ce sens. — *En perfection*, parfaitement.

PERFECTIONNEMENT, s. m. (*pèr-fèk-cio-ne-man*) Action de perfectionner, ou l'effet de cette action.

PERFECTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*pèr-fèk-cio-né*) Rendre plus parfait. — *Se perfectionner*, devenir plus parfait.

PERFIDE, s. et adj. des deux g. Traître, déloyal, qui manque à sa foi. Il se dit aussi des choses : *Tour, action perfide.*

PERFIDEMENT, adv. (*pèr-fi-de-man*) Avec perfidie.

PERFIDIE, s. f. Déloyauté, manquement de foi.

PERFOLIÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des feuilles dont le disque entoure la tige par sa base non fendue.

PERFORATION, s. fém. (*pèr-fo-ra-cion*) Action de percer quelque chose. Il ne se dit guère que parmi les savans.

PERFORER, v. a. (*pèr-fo-ré*) Percer. Il n'est d'usage que dans les arts.

PERGONTE, subst. f. Fleur blanche qui a quelque chose de la marguerite.

PÉRICARDE, s. m., t. d'anatomie. Capsule membraneuse qui sert d'enveloppe au cœur.

PÉRICARPE, s. m., t. de botan. La membrane qui renferme le fruit d'une plante.

PÉRICARPE, s. m. Voyez ÉPICARPE.

PÉRICLITER, v. n. (*pé-ri-kli-té*) Être en péril. Il ne se dit que des choses.

PÉRICONDRE, s. m., t. d'anat. Membrane qui recouvre certains cartilages.

PÉRICRÂNE, s. m., t. d'anatomie. Membrane épaisse qui couvre le crâne.

PÉRIDOT, s. m. (*pé-ri-do*) Sorte de pierre précieuse peu recherchée.

PÉRIGÉE, s. m., t. d'astronomie. L'endroit du ciel où une planète se trouve quand elle est le plus proche de la terre. Il est opposé à *Apogée.*

PÉRIGUEUX, s. m. (*pé-ri-gheu*) Pierre noire fort dure des environs de Périgueux.

PÉRIHÉLIE, s. m. (*pé-ri-hé-li-e*) t. d'astronomie. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil. — Il est aussi adj. : *Cette planète est périhélie.*

PÉRIL, s. m. (mouillez l'*l*) Danger, risque.

PÉRILLEUSEMENT, adv. (mouillez les *ll*) Dangereusement, avec péril.

PÉRILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Dangereux, où il y a du péril.

PÉRIMER, v. n. É, ÉE, p. (*pé-ri-mé*) t. de pratique. Périr, en parlant d'une instance qui n'a pas été poursuivie dans le délai déterminé. Il prend l'auxiliaire *être* : *L'instance est périmée*, et non pas *a périmé.*

PÉRIMÈTRE, s. m., t. de géométrie. Contour, circonférence.

PÉRIODE, s. f. Révolution ou cours que fait un astre pour revenir au même point d'où il était parti. — Mesure de temps, époque : *La période julienne.* — Portion d'un discours, arrangée dans un certain ordre, et composée de plusieurs membres qui, pris ensemble, renferment un sens complet. — Révolution d'une fièvre réglée. — s. m. Espace de temps vague : *Dans un court période.* — Fig. Le plus haut point où une chose puisse arriver : *Il est au plus haut période de la gloire.* — *Dans les derniers périodes de sa vie*, dans les derniers temps de sa vie.

PÉRIODIQUE, adj. des deux g. (*pé-ri-o-di-ke*) Qui revient à des temps marqués. — *Ouvrage périodique*, qui paraît à époque fixe. — *Style, discours périodique*, composé de périodes nombreuses.

PÉRIODIQUEMENT, adv. (*pé-rio-di-ke man*) D'une manière périodique.

PÉRIOECIENS, s. m. pl. (*pé-ri-é-cien*) t. de géographie. On donne ce nom aux peuples qui habitent sous le même parallèle.

PÉRIOSTE, s. m., t. d'anatomie. Membrane fine qui couvre presque tous les os.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE, adj. Qui suit la doctrine d'Aristote. Il est plus ordinairement subst. : *Un péripatéticien.*

PÉRIPATÉTISME, s. m. Philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE, s. f. (*pé-ri-pé-ci-e*) Changement subit et imprévu d'une fortune, bonne ou mauvaise, en une autre toute contraire. Il se dit principalement du dénoûment d'une pièce.

PÉRIPHÉRIE, s. f. (*pé-ri-fé-ri-e*) t. de géométrie. Circonférence, contour d'une figure.

PÉRIPHRASE, s. f. (*pé-ri-fra-ze*) Circonlocution, tour de paroles dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres.

PÉRIPHRASER, v. n. Parler par périphrases. Il se prend en mauvaise part.

PÉRIPLE, s. m., t. de géographie ancienne, pris du grec. Navigation autour d'une mer ou autour des côtes d'un pays, d'une partie du monde, etc.

PÉRIPNEUMONIE, s. f. Inflammation du poumon avec fièvre aiguë, etc.

PÉRIPTÈRE, s. m., t. d'architecture. Édifice qui a des colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur.

PÉRIR, v. n. I, IE, part. Prendre fin. — Faire une fin malheureuse, violente. — Faire naufrage. — Tomber en ruine, en décadence. — Fig. *Périr d'ennui*, être excédé d'ennui. — En t. de palais, il se dit d'une instance qu'on a négligé de poursuivre pendant un certain temps : *Il a laissé périr son appel.*

* Ce verbe se conjugue indifféremment avec *être* ou *avoir* : *Le reste est péri* ou *a péri de nécessité, de faim et de misère.*

PÉRISCIENS, s. m. pl. (*pé-ri-cien*) t. de géographie. On donne ce nom aux habitans des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année.

PÉRISSABLE, adj. des deux g. (*pé-ri-ça-ble*) Qui est sujet à périr.

PÉRISTALTIQUE, adj. des deux g. (*pé-ris-tal-ti-ke*) Il ne se dit qu'en parlant du mouvement par lequel les intestins se contractent et se retirent, comme les vers qui rampent, pour favoriser l'absorption du chyle et l'excrétion des matières fécales.

PÉRISTYLE, s. m., t. d'archit. Sorte de galerie couverte, soutenue par des colonnes.

PÉRISYSTOLE, s. f. (*pé-ri-cis-to-le*) Intervalle qui est entre la systole et la diastole du cœur et des artères.

PÉRITOINE, s. m. (*pé-ri-toa-ne*) Terme d'anat. Membrane qui revêt intérieurement toute la capacité du bas-ventre.

PERLE, s. f. Substance dure, blanche, qui se forme dans quelques coquillages. — T. d'imprimerie, le plus petit de tous les caractères.

PERLÉ, ÉE, adj. En t. de blason, orné de perles : *Croix perlée.*

PERLURE, s. f. Inégalité qui se trouve sur la croûte de la perche de la tête du cerf, en forme de grumeaux.

PERMANENCE, s. fém. (*pèr-ma-nan-ce*) Durée constante de quelque chose. — T. dogmatique. Il se dit proprement du corps de Notre-Seigneur, qui continue de demeurer réellement dans l'Eucharistie après la consécration.

PERMANENT, ENTE, adj. (*pèr-ma-nan*) Stable, immuable, qui dure toujours.

PERMÉABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est perméable.

PERMÉABLE, adj. des deux g., t. de physique. Il se dit principalement des corps à travers lesquels la lumière, l'air ou d'autres fluides peuvent passer.

PERMESSE, s. masc. Fleuve consacré aux muses.

PERMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. et adj. (*pèr-mè-tre*) [Il se conjugue comme *mettre*] Donner liberté, pouvoir de faire, de dire. — Tolérer. — Donner le moyen, la commodité, le loisir de... *Ma santé, le temps ne me le permet pas.* — Il s'emploie aussi neutralement : *Permettez que je vous dise.*

PERMIS, s. m. Permission.

PERMISSION, s. fém. (*pèr-mi-cion*) Pouvoir, liberté de faire, de dire, etc.

PERMUTANT, s. m. (*pèr-mu-tan*) Celui qui permute. Il ne se dit qu'en parlant de celui qui change de bénéfice avec un autre.

PERMUTATION, s. fém. (*pèr-mu-ta-cion*) Échange d'un bénéfice contre un autre. — En t. de mathématiques, changement d'ordre.

PERMUTER, v. a. É, ÉE, p. (*pèr-mu-tè*) Échanger. Il ne se dit qu'en matière ecclésiastique, et en parlant de bénéfices.

PERNICIEUSEMENT, adv. (*pèr-ni-cieu-ze-man*) D'une manière pernicieuse.

PERNICIEUX, EUSE, adj. (*per-ni-cieu*) Mauvais, dangereux, ou qui peut nuire : *Remède pernicieux.* Il se dit plus ordinairement dans un sens moral : *Conseil pernicieux.*

PER OBITUM. Expression latine, qui signifie *par mort. Bénéfice vacant per obitum.*

PÉRONÉ, s. m., t. d'anatomie. L'os extérieur de la jambe.

PÉRONNELLE, s. f. (*pé-ro-nè-le*) t. de mépris. Femme sotte et babillarde. fam. et peu usité.

PÉRORAISON, s. f. (*pé-ro-rè-zon*) t. de rhét. Conclusion d'un discours.

PÉROT, s. m. (*pé-ro*) t. d'eaux et forêts. Arbre ou baliveau qui a deux âges de coupe.

PERPENDICULAIRE, s. f. et adj. des deux g. (*pèr-pen-di-ku-lè-re*) Qui rencontre une ligne, un plan, sans pencher plus d'un côté que de l'autre. — s. f. Ligne perpendiculaire.

PERPENDICULAIREMENT, adv. (*pèr-pan-di-ku-lè-re-man*) D'une manière perpendiculaire.

PERPENDICULARITÉ, s. f. (*per-pan-di-ku-la-ri-té*) État de ce qui est perpendiculaire.

PERPENDICULE, s. m. (*pèr-pan-di-ku-le*) Ce qui tombe à plomb : *Le perpendicule d'une horloge, d'un niveau*, le filet qui tend en bas, par le moyen du plomb qui y est attaché.

PERPÉTRER, v. a. (*pèr-pé-tré*) t. de pratique. Faire, commettre : *Perpétrer un crime.*

PERPÉTUATION, s. f. (*pèr-pé-tu-a-cion*) t. didactique. Action qui perpétue, ou l'effet de cette action.

PERPÉTUEL, ELLE, adj. Continuel, qui ne cesse point. — Ce qui revient souvent.

PERPÉTUELLEMENT, adv. (*pèr-pé-tu-è-le-man*) Sans cesse, sans discontinuation, habituellement.

PERPÉTUER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*per-pé-tu-é*) Rendre perpétuel, faire durer toujours. On dit aussi, *se perpétuer.*

PERPÉTUITÉ, s. f. Durée sans interruption, sans discontinuation. — *À perpétuité*, adv. Toujours.

PERPLEXE, adj. des deux g. (*pèr-plèk-ce*) Qui est dans le doute, dans l'irrésolution de ce qu'il doit faire. — Ce qui cause de la perplexité.

PERPLEXITÉ, s. f. (*pèr-plèk-ci-té*) Irrésolution fâcheuse.

PERQUISITION, s. f. (*pèr-ki zi-cion*) Recherche exacte que l'on fait de quelque chose. — Il se dit aussi des personnes, en t. de pratique : *On a fait perquisition d'un tel et de sa demeure.*

PERRIÈRE, s. f. (*pé-riè-re*) En quelques provinces, carrière.

PERRON, s. m. (*pê-ron*) Ouvrage de maçonnerie attaché par dehors au-devant d'un corps-de-logis, et servant d'escalier à l'appartement d'en bas.

PERROQUET, s. masc. (*pé-ro-kè*) Oiseau d'Amérique qui apprend facilement à parler, et qui imite la voix humaine.

PERRUCHE, s. fém. (*pé-ru-che*) Femelle du perroquet. — Espèce de petit perroquet.

PERRUQUE, s. f. (*pê-ru-ke*) Coiffure de faux cheveux.

PERRUQUIER, IÈRE, subst. (*pê-ru-kié*) Faiseur de perruques. — Coiffeur d'hommes, barbier.

PERS, PERSE, adj. (*pér*) De couleur entre le vert et le bleu. Il est vieux.

PER SALTUM. Expression latine, qui signifie *par saut.* On s'en sert en droit canonique, en parlant de ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'intermédiaire.

PERSE, s. f. (*pèr-ce*) Toile peinte qu'on nous apporte de la Perse, royaume d'Asie.

PERSÉCUTANT, ANTE, adj. (*pèr-cé-ku-tan*) Qui se rend incommode par ses importunités.

PERSÉCUTER, v. a. É, ÉE, p. (*pèr-cé-ku-té*) Vexer, inquiéter, tourmenter par des voies injustes. — Importuner, presser avec importunité.

PERSÉCUTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui persécute. — Importun et incommode.

PERSÉCUTION, s. fém. (*pèr-cé-ku-cion*) Vexation, poursuite injuste et violente. — Importunité continuelle.

PERSÉE, s. m. (*per-cé-e*) Constellation de l'hémisphère boréal.

PERSÉVÉRAMMENT, adv. (*per-cé-vè-ra-man*) Avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE, s. f. Qualité de celui qui persévère. — Fermeté et constance dans le bien.

PERSÉVÉRANT, ANTE, adj. (*pèr-cé-vé-ran*) Qui persévère.

PERSÉVÉRER, v. n. (*pèr-cé-vè-ré*) Continuer à faire toujours une même chose. — Demeurer ferme et constant dans un sentiment. — Persister dans le bien.

PERSICAIRE, s. f. (*per-ci-kè-re*) Plante qui croît dans les lieux humides.

PERSICOT, s. m. (*per-ci-ko*) Liqueur spiritueuse.

PERSIENNE, s. fém. (*pèr-ciè-ne*) Sorte de jalousie montée sur un châssis.

PERSIFLAGE, s. masc. Action, discours d'un persifleur.

PERSIFLER, v. a. É, ÉE, p. (*pèr-ci-flé*) Rendre quelqu'un instrument et victime de la plaisanterie par les choses qu'on lui fait dire ingénument. — v. n. Tenir de dessein formé des discours sans idées liées.

PERSIFLEUR, s. m. (*pèr-ci fleur*) Celui qui persifle.

PERSIL, s. m. (*pèr-ci*) Plante potagère. — *Persil de bouc*, plante. — *Persil de Macédoine*, plante. — *Persil de marais* ou *Ache*, plante.

PERSILLADE, subst. fém. (mouillez les *ll*) Ragoût fait de tranches de bœuf avec du persil.

PERSILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) Il se dit de certains fromages qui ont en dedans de petites marques verdâtres, comme si on y avait haché du persil.

PERSIQUE, adj. m. (*pèr-ci-ke*) Il se dit d'un ordre d'architecture.

PERSISTER, v. n. (*pèr-cis-té*) Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment.

PERSONNAGE, s. m. (*pèr-ço-na-je*) Personne. Il ne se dit que des hommes remarquables : *Les plus grands personnages de l'antiquité*, ou par iron. : *C'est un fort sot personnage.* — Rôle que joue un comédien ou une comédienne.

PERSONNALISER, v. a. (*pèr-ço-na-li-zé*) Appliquer des généralités à un individu. — Lancer des traits piquans, injurieux contre quelqu'un.

PERSONNALITÉ, s. f. (*pèr-ço-na-li-té*) Caractère, qualité de ce qui est personnel. — Trait piquant, injurieux et personnel contre quelqu'un.

PERSONNAT, s. m. (*pèr-ço-na*) Bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale, qui donne préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE, s. f. (*per-ço-ne*) Homme ou femme. — *Payer de sa personne*, s'exposer au péril avec courage, s'acquitter parfaitement de

son devoir. — *En personne*, expression dont on se sert pour donner plus d'énergie à ce qu'on dit : *Je m'y trouverai en personne.* — Il se dit aussi en parlant des conjugaisons des verbes : *La première, la seconde, la troisième personne.*

* Quoique ce mot soit féminin, il prend le genre masculin, quand il est joint à un adject. des deux genres, comme *considérable*, *aimable*, *célèbre*, etc., et que la suite du discours annonce que cette expression se rapporte à des hommes, comme dans cet exemple : *Des personnes considérables par leur rang, ont bien voulu me témoigner la part qu'ils prennent aux ennuis que j'ai éprouvés.*

PERSONNE, s. m. Nul, qui que ce soit. Il est toujours précédé ou suivi de la négative, et ne se dit qu'au singulier : *Personne ne sera assez hardi.* — Quelquefois il signifie quelqu'un, ou qui que ce soit ; mais ce n'est qu'avec une interrogation ou dans les phrases qui marquent incertitude. — Dans le sens de *qui que ce soit*, il s'emploie en régime composé avec *à : Cette maison lui conviendrait mieux qu'à personne.*

PERSONNEL, ELLE, adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. — En t. de grammaire, *pronom personnel*, qui marque la personne, comme *moi*, *toi*, etc. — *Action personnelle*, par laquelle on poursuit une personne qui est redevable ou obligée en son propre nom. — *Homme personnel*, qui n'est occupé que de lui. — On dit subst. : *Son personnel est très-aimable*, *odieux*, etc.

PERSONNELLEMENT, adv. (*pèr-ço-nè-le-man*) En propre personne.

PERSONNIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*pèr-ço-ni-fi-é*) Attribuer à une chose la figure, les sentimens, le langage d'une personne.

PERSPECTIF, IVE, adj. Qui représente un objet en perspective.

PERSPECTIVE, s. f. Partie d'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent. — Peinture qui représente des jardins, des bâtimens, etc., en éloignement. — Aspect de divers objets vus de loin. — Fig. *Avoir une belle*, *une fâcheuse perspective*, avoir de grands avantages à espérer, ou de grands malheurs à craindre. — *En perspective*, adverbe. Dans l'éloignement : *Il n'est encore riche qu'en perspective.*

PERSPICACITÉ, s. fém. Pénétration d'esprit.

PERSPICUITÉ, s. f. Clarté, netteté.

PERSPIRATION, s. f. (*pèrs-pi-ra-cion*) t. de méd. Transpiration insensible.

PERSUADER, v. a. et n. É ÉE, p. et adj. (*pèr-çu-a-dé*) Porter, déterminer quelqu'un à croire, à faire quelque chose. — *Se persuader*, v. pr. Croire, s'imaginer.

PERSUASIBLE, adj. des deux g. (*pèr-çu-a-zi-ble*) Qui peut être démontré.

PERSUASIF, IVE, adj. (*pèr-çu-a-zif*) Qui a le talent, la qualité de persuader.

PENDENTIF, s. m. (*pan-dan-tif*) Ter-

PERSUASION, s. f. (*pèr-çu-a-zion*) Action de persuader. — Ferme croyance.

PERTE, s. f. Privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode qu'on avait. — Dommage, ruine. — Mauvais succès : *Perte d'un procès*, *d'une bataille*, etc. — *Perte de temps*, mauvais usage ou emploi inutile qu'on en fait. — *A perte*, adv. Avec perte. — *A perte de vue*, adv. Assez loin pour qu'il soit impossible de distinguer les objets. — *En pure perte*, sans motif, sans utilité.

PERTINEMMENT, adv. (*pèr-ti-na-man*) Ainsi qu'il convient, avec jugement, avec discrétion.

PERTINENT, ENTE, adj. (*pèr-ti-nan*) Qui est tel qu'il convient : *Raisons*, *excuses pertinentes ; moyens pertinens.*

PERTUIS, s. masc. (*pèr-tui*) Trou, ouverture. Il ne se dit plus guère qu'en parlant des ouvertures qu'on pratique à une digue dans certaines rivières pour laisser passer les bateaux, ou des passages étroits dans les montagnes. — En géographie, détroit serré entre une île et la terre ferme.

PERTUISANE, s. f. (*pèr-tui-za-ne*) Sorte d'arme d'hast, espèce de hallebarde.

PERTURBATEUR, TRICE, s. Qui cause du trouble. Le fémin. est peu usité.

PERTURBATION, s. f. (*pèr-tur-ba-cion*) t. didact. Trouble, émotion de l'âme.

PERTUSE, adject. fém., t. de botanique. Il se dit des feuilles percées de points transparens.

PERVENCHE, s. f. Plante vivace.

PERVERS, ERSE, adj. et s. m. (*pèr-vèr*) Méchant, dépravé.

PERVERSION, s. f. (*pèr-vèr-cion*) Changement de bien en mal, en matière de religion et de morale.

PERVERSITÉ, s. f. (*pèr-vèr-ci-té*) Méchanceté, dépravation.

PERVERTIR, v. a. I, IE, p. Faire changer de bien en mal dans les choses de la religion et de la morale.

PESADE, s. f. L'un des airs relevés du cheval de manége.

PESAMMENT, adv. (*pe-za-man*) D'une manière pesante.

PESANT, ANTE, adj. (*pe-zan*) Qui pèse, qui est lourd. — Figur. Onéreux et fâcheux. — Figur. *Esprit pesant*, lent. — *Avoir la tête pesante*, y éprouver un sentiment de pesanteur. — *Écu d'or pesant*, qui est du poids réglé et ordonné par la loi. — On dit aussi adv., *une livre pesant d'or.*

PESANTEUR, s. f. Qualité de ce qui est

pesant. — Violence d'un coup que donne un corps pesant, ou un homme fort et robuste. — Certaine indisposition qui survient à quelque partie du corps, et qui fait qu'on y sent comme un poids. — Fig. *Pesanteur d'esprit*, Lenteur et grossièreté d'esprit.

PESÉE, s. f. Action de peser. — Ce qui a été pesé en une fois.

PÈSE-LIQUEUR, s. m. Instrument par le moyen duquel on découvre la pesanteur des liqueurs. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

PESER, v. a. É, ÉE, p. (*pe-zé*) Examiner, juger avec des poids combien une chose est lourde. — Fig. Examiner attentivement une chose, pour en connaître le fort et le faible. — *Peser ses paroles*, parler avec lenteur et circonspection. — v. n. Avoir un certain poids. Demeurer, insister plus long-temps. — *Peser sur une syllabe*, la faire longue; et figur. *sur une circonstance*, la faire remarquer.

PESEUR, s. m. Celui qui pèse.

PESON, s. m. (*pe-zon*) Instrument pour peser, appelé autrement *romaine*.

Peson, s. m., t. de mégissier. Plaque de fer sur le tranchant de laquelle on passe les peaux.

PESSAIRE, s. m. (*pé-cè-re*) Remède solide dont on se sert dans différentes maladies des femmes.

PESSIMISTE, s. m. C'est l'opposé d'*optimiste*.

PESTE, s. f. Maladie épidémique et contagieuse. — Fig. Personne dont la fréquentation est pernicieuse. — Méchant homme: *Cet homme est une peste, une méchante peste.* — Fam. Méchant petit garçon; en ce sens, il est masc.: *C'est un petit peste.* — Il se dit quelquefois, dans le style familier, par une espèce d'imprécation, ou par exclamation et par admiration, *Peste* ou *la peste de l'ignorant! Peste, que cela est beau!*

PESTER, v. n. (*pès-té*) Montrer, par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de quelque chose. Il est fam.

PESTIFÈRE, adj. des deux g. Qui communique la peste: *Vapeur, odeur pestifère.*

PESTIFÉRÉ, ÉE, subst. et adj. Infecté de peste.

PESTILENCE, s. f. (*pès-ti-lan-ce*) Corruption de l'air, peste répandue dans un pays.

PESTILENT, ENTE, adj. (*pès-ti-lan*) Qui tient de la peste: *Un cadavre pestilent.*

PESTILENTIEL, ELLE, adj. (*pès-ti-lan-si-èl*) Infecté de peste, contagieux: *Air pestilentiel. Vapeurs pestilentielles.*

PESTILENTIEUX, EUSE, adj. (*pès ti-lan-cieu*) Pestilentiel. Il ne se prend qu'au figuré, où même il est de peu d'usage: *Discours, sentimens pestilentieux.*

PET, s. masc. (*pè*) Vent qui sort du corps par-derrière avec bruit. — Au plur. Sorte de beignets fort enflés.

PÉTALE, s. m., t. de botan. Feuilles des fleurs qui servent d'enveloppe au pistil et aux étamines.

PÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botan. Pourvu d'une corolle.

PÉTALISME, s. m., t. d'antiquité. Forme de jugement établi à Syracuse, et qui était à peu près la même chose que l'*Ostracisme* chez les Athéniens.

PÉTALOÏDE, adj. des deux g., t. de bot. En forme de corolle ou de pétale.

PÉTARADE, s. f. Plusieurs pets de suite que fait un cheval en ruant. — Fam. Bruit qu'on fait de la bouche par mépris pour quelqu'un.

PÉTARD, s. m. (*pé-tar*) Machine de fer ou de fonte qu'on charge de poudre à canon pour rompre les portes d'une ville, etc. — Pièce d'artifice.

PÉTARDER, v. a. É, ÉE, p. Faire jouer un pétard contre une porte.

PÉTARDIER, s. m. (*pé-tar-dié*) Celui qui fait les pétards, ou qui les applique.

PÉTASITE, s. m. Plante aquatique.

PÉTAUD, s. m. (*pé-tô*) Il n'est d'usage qu'en cette phrase: *La cour du roi Pétaud*, lieu de confusion où tout le monde est maître. Il est fam.

PÉTAUDIÈRE, s. f. (*pé-tô-diè-re*) t. de raillerie et de plaisanterie, qui se dit d'une assemblée sans ordre.

PÉTÉCHIAL, ALE, adj. Il se dit des fièvres accompagnées de pétéchies.

PÉTÉCHIES, s. f. pl. Taches qui s'élèvent sur la peau dans les fièvres malignes et pestilentielles.

PÉTER, v. n. (*pé-té*) Faire un pet.

PÉTEUR, EUSE, subst. Qui pète. — On dit proverbialement et bassement d'un homme qu'on a chassé honteusement de quelque endroit, qu'*on l'a chassé comme un péteur, comme un péteux.*

PÉTILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui pétille, qui brille avec éclat: *Vin pétillant, yeux pétillans, sang pétillant.*

PÉTILLEMENT, s. masc. (mouillez les *ll*) Action de pétiller.

PÉTILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Éclater avec bruit et à plusieurs petites reprises. — Fig. *Pétiller d'ardeur, d'impatience.* — Briller, jeter un grand éclat: *Ses yeux pétillent.* — *Pétiller d'esprit*, parler, écrire avec beaucoup d'esprit.

PÉTIOLAIRE, adj. des deux g. (*pé-cio-lè-re*) t. de botanique. Qui appartient au pétiole.

PÉTIOLE, s. m. (*pé-ci-o-le*) t. de botan.

Partie de la plante qui sert de support aux feuilles seulement.

PÉTIOLÉ, ÉE, adj. (*pé-ci-o-lé*) Porté par un pétiole.

PETIT, PETITE, adj. (*pe-ti*) Qui a peu d'étendue, peu de volume dans son genre. — Généralement toutes les choses physiques ou morales qui sont moindres que d'autres du même genre.

Petit, s. m., t. qui se dit de certains animaux nouvellement nés, par rapport au père et à la mère : *Cette chienne a fait des petits.* — Au plur. et en parlant des personnes, il se dit par opposition à gens puissans, riches : *Les petits pâtissent pour la faute des grands.* — On dit aussi, *du petit au grand*, par comparaison des petites choses aux grandes. — *En petit*, adv. En raccourci. — *Petit à petit*, adv. Peu à peu.

PETIT-FILS, s. m., t. relatif. Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. On dit *petite-fille* au féminin, dans la même signification.

PETIT-GRIS, s. m. Sorte de fourrure.

PETIT-LAIT, s. m. Sérosité du lait.

PETIT-MAÎTRE, s. m. Voyez Maître.

PETIT-MÉTIER, s. m. Sorte de pâtisserie.

PETIT-NEVEU, s. m., t. relatif. Le fils du neveu ou de la nièce, par rapport au frère ou à la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. On dit *petite-nièce* au féminin, dans la même signification.

PETIT-PIED, s. m. Os d'une forme presque ovale et d'une substance spongieuse, renfermé dans le sabot du cheval.

PETITEMENT, adv. (*pe-ti-te-man*) En petite quantité.

PETITESSE, s. f. (*pe-ti-tè-ce*) Peu d'étendue, peu de volume. — Modicité. — On dit fig., *petitesse d'ame*, *d'esprit*, incapacité de s'élever aux grandes choses.

PÉTITION, s. f. (*pé-ti-cion*) t. didact. *Pétition de principe*, se dit lorsqu'on allègue pour preuve la chose même qui est en question. — Demande adressée à une autorité publique.

PÉTITIONNAIRE, s. m. et f. (*pé-ti-cio-nè-re*) Celui, celle qui fait une pétition.

PÉTITOIRE, s. m. et adj. f. (*pé-ti-toa-re*) t. de jurisprudence. Action par laquelle on demande la propriété d'une chose.

PETON, s. m. Mot diminutif, pour dire un petit pied.

PÉTONCLE, s. fém. Nom de plusieurs espèces de coquillages bivalves.

PÉTRÉE, adj. f. Pleine de pierres. Il n'a d'usage que dans cette phrase : *L'Arabie-Pétrée.*

PÉTREUX, EUSE, adj., t. d'anat. Qui tient de la pierre par sa dureté. Il se dit de l'os de la plante du pied.

PÉTRIFIANT, ANTE, adj. Qui pétrifie.

PÉTRIFICATION, s. f. (*pé-tri-fi-ka-cion*) Changement d'une substance animale ou végétale en pierre, en conservant toujours sa première figure. — La chose même pétrifiée.

PÉTRIFIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pé-tri-fi-é*) Changer en pierre. — Fig. Étonner, interdire.

PÉTRIN, s. m. Coffre dans lequel on pétrit. On l'appelle aussi *Huche.*

PÉTRIR, v. a. I, IE, p. et adj. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. — Au part. on dit fig., *pétri de bonté*, *d'orgueil ; elle est pétrie de grâces.*

PÉTROLE, s. m. Bitume liquide et noir.

in PETTO. Expression empruntée de l'italien. Dans l'intérieur du cœur.

PÉTULAMMENT, adv. (*pé-tu-la-man*) D'une manière pétulante.

PÉTULANCE, s. f. Vivacité impétueuse.

PÉTULANT, ANTE, adj. (*pé-tu-lan*) Vif, impétueux et brusque.

PÉTUN, s. m. C'est le tabac.

PÉTUNER, v. n. (*pe-tu-né*) Prendre du tabac en fumée. Il ne se dit guère qu'en dénigrement.

PETUNSÉ, s. masc. Pierre que les Chinois emploient pour faire la porcelaine.

PEU, adv. de quantité. Il est opposé à *beaucoup.* — Il s'emploie quelquefois comme substantif : *Le peu que j'ai fait pour vous. Le peu qui me reste à vivre.* — *Peu à peu*, adv. Lentement, par un progrès imperceptible. — *Dans peu*, adv. Dans peu de temps. — *Pour peu que*, conjonction qui se construit avec le subjonctif : *Pour peu que vous lui en parliez*, si vous lui en parliez. — *Un peu*, *tant soit peu*, peu, très-peu. — *A peu près*, *à peu de chose près*, adv. Presque, environ.

PEUPLADE, s. f. collectif. Multitude d'habitans qui passent d'un pays dans un autre pour le peupler.

PEUPLE, s. m. collectif. Multitude d'hommes d'un même pays, d'une même religion, etc. — La partie la moins distinguée d'entre les habitans d'une même ville, d'un même pays : *Il n'y avait que du peuple à la promenade.* En ce même sens, on dit, *le menu peuple.* — Petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler. — Rejetons ou talles qui viennent aux pieds des arbres ou des plantes bulbeuses. — Il devient adjectif dans quelques acceptions : *Cette femme a l'air peuple*, c'est-à-dire, vulgaire.

PEUPLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*peu-plé*) Établir une multitude d'habitans en quelque pays. — Remplir d'habitans : *Adam et Eve ont peuplé toute la terre.* En ce sens, il est quelquefois neutre, et l'on dit qu'*un pays se peuple*, quand la population y augmente.

— On dit aussi, *peupler un étang*, *une garenne*, etc. — On dit encore, *peupler un bois*, *une vigne*, pour dire, y mettre du nouveau plant. — *Pays fort peuplé*, qui a beaucoup d'habitans.

PEUPLIER, s. masc. (*peu-plié*) Arbre fort haut qui croît dans les lieux humides et marécageux.

PEUR, s. f. Crainte, frayeur. — *De peur de* ou *de peur que*, conjonction.

PEUREUX, EUSE, adj. (*peu-reu*) Craintif, timide.

PEUT-ÊTRE, adv. dubitatif. (*peu-té-tre*) Il se prend quelquefois subst. : *Il ne faut pas se fonder sur un peut-être.*

PHAÉTON, s. masc. (*fa-é-ton*) Petite calèche à deux roues, fort légère et découverte.

PHAGÉDÉNIQUE, adj. des deux g. (*fa-jé-dé-ni-ke*) t. de méd. Rongeant : *Ulcère phagédénique. Eau phagédénique.*

PHALANGE, s. f. (*fa-lan-je*) t. d'antiquité. Corps de piquiers pesamment armés qui combattaient sur quatre, huit, douze et même seize de hauteur. — Poétiq. Corps d'infanterie. — En t. d'anat., les os qui composent les doigts de la main et du pied.

PHALANGITE, s. m. (*fa-lan-ji-te*) Soldat de la phalange.

PHALARIS, s. m. (*fa-la-ri-ce*) Plante dont la graine apaise les douleurs de la vessie. On l'appelle aussi *graine de canarie.*

PHALÈNE, s. m. (*fa-lè-ne*) Papillon de nuit.

PHALEUQUE ou PHALEUCE, adj. masc. (*fa-leu-ke*) t. de poésie latine, qui se dit d'un vers de cinq pieds.

PHARAON, subst. m. (*fa-ra-on*) Jeu de cartes, à peu près semblable à la bassette.

PHARE, s. m. (*fa-re*) Grand fanal pour éclairer les vaisseaux qui sont en mer. — Tour sur laquelle est le fanal.

PHARISAÏQUE, adj. des deux g. (*fa-ri-za-i-ke*) Qui tient du caractère des pharisiens : *Orgueil pharisaïque.*

PHARISAÏSME, s. masc. (*fa-ri-za-is-me*) Caractère des pharisiens. — Fam. Hypocrisie.

PHARISIEN, s. m. (*fa-ri-zien*) Nom d'une secte chez les Juifs. — Ce mot s'applique à titre d'injure à ceux qui n'ont que l'ostentation de la piété.

PHARMACEUTIQUE, adject. des deux g. (*far-ma-ceu-ti-ke*) Qui appartient à la pharmacie.

PHARMACEUTIQUE, s. f. Partie de la médecine, qui traite de la composition des médicamens et de leur emploi.

PHARMACIE, s. f. (*far-ma-cí-e*) Art de préparer et de composer les remèdes. — Lieu où on les prépare.

PHARMACIEN, s. m. (*far-ma-ciein*) Celui qui exerce la pharmacie.

PHARMACOPÉE, s. f. (*far-ma-ko-pé-e*) Traité qui enseigne de quelle manière les remèdes doivent être préparés.

PHARYNGOTOME, s. masc. (*fa-rin-go-to-me*) Instrument de chirurgie.

PHARYNX, s. m. (*fa-rinkce*) Orifice du gosier qui touche à la bouche.

PHASE, s. f. (*fa-ze*) t. d'astronomie, qui se dit des diverses apparences de quelques planètes.

PHASÉOLE. Voyez FASÉOLE.

PHÉBUS, s. m. (*fé-buce*) t. pris du latin, pour signifier le soleil et Apollon. — Fig. Style obscur et ampoulé.

PHÉNICOPTÈRE. ou BÉCHARU, s. m. Oiseau aquatique de passage.

PHÉNIGME, s. m., t. de méd. Remède qui excite de la rougeur sur les parties du corps où il est appliqué.

PHÉNIX, s. m. (*fé-nikce*) Oiseau fabuleux que quelques anciens ont cru être unique en son espèce, et renaître de sa cendre. — Constellation de l'hémisphère austral.

PHÉNOMÈNE, s. m. (*fé-no-mè-ne*) t. didactique. Tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel. — Fig. et par extension, tous les différens effets qu'on remarque dans la nature. — Fig. et fam. Ce qui surprend par sa nouveauté ou sa rareté : *C'est un phénomène que de vous voir ici.*

PHÉRÉCRATIEN, adj. m. (*fé-ré-kra-tiein*) Vers de la poésie grecque ou latine, composé d'un dactyle entre deux spondées.

PHILANTHROPE, s. masc. (*fi-lan-tro-pe*) Celui qui est porté à aimer tous les hommes.

PHILANTHROPIE, s. f. (*fi-lan-tro-pí-e*) Caractère du philanthrope.

PHILIPPIQUE, s. f. Discours violent et satirique. Fam.

PHILLYRÉE, s. f. (*fi-li-ré-e*) Arbuste.

PHILOLOGIE, s. fém. (*fi-lo-lo-gí-e*) t. didactique. Érudition qui embrasse diverses parties des belles-lettres, et principalement la critique.

PHILOLOGIQUE, adj. des deux g. (*fi-lo-lo-ji-ke*) Qui concerne la philologie.

PHILOLOGUE, s. m. (*fi-lo-lo-ghe*) t. didactique. Homme de lettres qui s'attache à diverses parties de la littérature, et surtout à la critique.

PHILOSOPHALE, adject. f. (*fi-lo-zo-fa-le*) *Pierre philosophale*, la prétendue transmutation des métaux en or. — Fig. Chose difficile à trouver.

PHILOSOPHE, s. m. (*fi-lo-so-fe*) Celui qui s'applique à l'étude des sciences, et qui cher-

he à connaître les effets par leurs causes et par leurs principes. — Écolier qui étudie en philosophie. — Il est aussi adj. : *Un roi philosophe*, *une femme philosophe*.

PHILOSOPHER, v. n. (*fi-lo-zo-fé*) Traiter des matières de philosophie. — Raisonner trop subtilement sur quelque chose.

PHILOSOPHIE, s. f. (*fi-lo-zo-fi-e*) Science qui consiste à connaître les choses par leurs causes et par leurs effets. — Fermeté et élévation d'esprit, par laquelle on se met au-dessus des accidens de la vie et des fausses opinions du monde. — En t. d'imprim., caractère qui est entre le cicéro et le petit-romain.

PHILOSOPHIQUE, adj. des deux g. (*fi-lo-zo-fi-ke*) Qui appartient à la philosophie.

PHILOSOPHIQUEMENT, adv. (*fi-lo-zo-fi-ke-man*) D'une manière philosophique.

PHILOSOPHISME, s. m. Secte, doctrine des faux philosophes.

PHILOSOPHISTE, subst. m. Faux philosophe.

PHILTRE, s. m. (*fil-tre*) Breuvage.

PHLÉBOTOMIE, s. f. (*flé-bo-to-mi-e*) t. de chirurgie. Saignée ou l'art de saigner.

PHLÉBOTOMISER, v. a. É, ÉE, p. (*flé-bo-to-mi-zé*) t. didactique. Saigner.

PHLEGMAGOGUE. Voyez Flegmagogue.

PHLEGMATIQUE. Voy. Flegmatique.

PHLEGME. Voyez Flegme.

PHLEGMON. Voyez Flegmon.

PHLEGMONEUX. Voy. Flegmoneux.

PHLOGISTIQUE, s. m. (*flo-jis-ti-ke*) t. de l'ancienne chimie. Il est remplacé aujourd'hui par celui de *calorique*, ou principe de la chaleur.

PHLOGOSE, s. f. (*flo-go-ze*) t. de méd. Inflammation sans tumeur.

PHOENICURE, s. m. Rossignol de muraille à queue rouge.

PHOLADE, s. fém. (*fo-la-de*) Coquillage multivave où qui loge dans les pierres.

PHOSPHATE, s. m. (*fos-fa-te*) terme de chimie. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide phosphorique avec différentes bases.

PHOSPHITE, s. masc. (*fos-fi-te*) Sel que forme l'acide phosphoreux uni à diverses bases.

PHOSPHORE, s. masc. (*fos-fo-re*) Corps combustible, brûlant avec flamme au contact de l'air.

PHOSPHOREUX, adj. (*fos-fo-reu*) t. de chimie, qui se dit d'un acide formé par la combustion lente du phosphore.

PHOSPHORIQUE, adj. des deux g. (*fos-fo-ri-ke*) Qui tient du phosphore.

PHOSPHURE, s. m., t. de chimie nouvelle. Combinaison du phosphore avec différentes bases.

PHRASE, s. f. (*fra-ze*) Assemblage de mots présentant un sens complet.

* Il faut éviter les phrases trop longues : elles fatiguent l'attention des lecteurs ou des auditeurs, et rendent le discours embarrassé, obscur, équivoque. Ces défauts se trouvent surtout dans les phrases où les expressions incidentes sont mal placées, et forment de longues parenthèses qui suspendent tout le sens.

PHRASIER, s. m. Faiseur de phrases.

PHTHISIE, s. f. (*fti-zi-e*) Consomption du corps, de quelque cause qu'elle vienne.

PHTHISIQUE, adj. des deux g. (*fti-si-ke*) Étique, qui est malade de phthisie.

PHU, s. m. (*fu*) C'est une espèce de valériane.

PHYLACTÈRE, s. m. (*fi-lac-tè-re*) Bandes de parchemin que les Juifs attachaient à leurs bras ou à leur front, et sur lesquelles étaient écrits différens passages de l'Écriture. — Chez les païens, toute espèce de préservatif ou de talisman qu'on portait superstitieusement sur soi.

PHYLARQUE, s. m. (*fi-lar ke*) t. d'antiquité. Magistrat de l'ancienne Athènes.

PHYLLITIS, s. f. (*fi-li-tice*) Plante. C'est la *langue de cerf*.

PHYSICIEN, s. m. (*fi-zi-ciein*) qui sait la physique. Celui qui étudie la physique.

PHYSIOLOGIE, s. f. (*fi-zi-o-lo-ji-e*) Partie de la médecine qui traite des parties du corps humain dans l'état de santé.

PHYSIOLOGIQUE, adjectif des deux g. (*fi-zio-lo-ji-ke*) Qui appartient à la physiologie.

PHYSIOLOGISTE, s. m. (*fi-zi-o-lo-jis-te*) Qui est versé dans la physiologie.

PHYSIONOMIE, s. f. (*fi-zi-o-no-mi-e*) Air, ensemble des traits du visage. — Art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne.

PHYSIONOMISTE, s. m. (*fi-zi-o-no-mis-te*) Qui prétend savoir l'art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne.

PHYSIQUE, s. f. (*fi-zi-ke*) Science qui a pour objet les choses naturelles. — Traité de physique. — Classe qui enseigne la physique. — s. m. *Le physique d'un homme*, sa constitution naturelle, son apparence.

PHYSIQUE, adj. des deux g. Naturel : *Impossibilité*, *certitude physique*, fondée sur les lois de la nature; par opposition à *impossibilité*, *certitude morale*.

PHYSIQUEMENT, adverbe. (*fi-zi-ke-man*) D'une manière réelle et physique.

PHYTOLITHE, s. f. Pierre qui porte l'empreinte d'une plante.

PIACULAIRE, adj. des deux g. (*pi-a-ku-lère*) Qui a rapport à l'expiation : *Sacrifice piaculaire.*

PIAFFE, s. f. (*pia-fe*) Faste, ostentation, vaine somptuosité. Il est fam.

PIAFFER, v. n. (*pia-fé*) Faire piaffe, se montrer avec une vaine somptuosité. Fam. — En t. de manége, passager dans une seule et même place, sans avancer, sans reculer, sans se traverser.

PIAFFEUR, adject. (*pia-feur*) Cheval qui piaffe.

PIAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Il se dit proprement des enfans qui, par dépit et par malice, crient continuellement. Il est fam. — Il se dit aussi fam. des grandes personnes qui criaillent continuellement d'un ton aigre et par mauvaise humeur.

PIAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Criaillerie, crierie. Il est fam.

PIAILLEUR, EUSE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Criard. Il est fam.

PIAN, s. m. Maladie en Amérique dont les symptômes sont des excroissances fongueuses qui ressemblent à des fraises.

PIANO, adv. emprunté de l'italien. Doucement.

PIANO-FORTE ou FORTE-PIANO, s. m. (On prononce *forté*) Espèce de clavecin. On dit, par abréviation, *piano*, *jouer*, *toucher du iano.*

PIASTE, s. m., t. d'histoire moderne, qui se dit des descendans des anciennes maisons de Pologne.

PIASTRE, s. f. Monnaie espagnole qui vaut un écu. — *Piastre forte*, valant cent et quelques sous de notre monnaie.

PIAULER, v. n. (*pio-lé*) Il se dit du cri des petits poulets. Il se dit aussi figur. et pop. des enfans et des gens faibles qui se plaignent en pleurant.

PIC, s. m. (*pik*) Instrument de fer dont on se sert pour casser des morceaux de rocher et pour ouvrir la terre. — T. du jeu de piquet. C'est lorsqu'un des deux joueurs compte jusqu'à trente en jouant les cartes, avant que l'autre puisse rien compter ; alors, au lieu de trente, il compte soixante. — En t. de géographie, il se dit de certaines montagnes très-hautes : *Le pic d'Adam.* — *A pic*, locution adverbiale. Perpendiculairement.

PICA, s. m. Appétit dépravé.

PICHOLINE, s. f. Olive de la plus petite espèce.

PICOLETS, s. m. pl. (*pi-ko-lè*) Crampons qui embrassent et assujettissent le pène dans une serrure.

PICORÉE, s. f. Action de butiner. — Fig. en parlant des abeilles qui vont sur les fleurs, on dit qu'*elles vont à la picorée.*

PICORER, v. n. (*pi-ko-ré*) Aller en maraude pour enlever des choses comestibles. Fam. — Il se dit figurément des abeilles.

PICOREUR, s. m. Soldat qui va picorer. Il est vieux.

PICOT, s. m. (*pi-ko*) Petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé nettement. — Petite engrêlure au bas des dentelles et des points de fil d'or, de soie, etc.

PICOTEMENT, s. m. (*pi-ko-te-man*) Impression incommode et un peu douloureuse qu'on éprouve sur la peau.

PICOTER, v. a. É, ÉE, p. (*pi-ko-té*) Causer des picotemens. — Il se dit aussi des petites piqûres que les oiseaux font aux fruits en becquetant. — Fig. Attaquer souvent quelqu'un par des paroles dites avec malignité, l'agacer.

PICOTERIE, s. f. Paroles dites malignement pour fâcher quelqu'un.

PICOTIN, s. m. (*pi-ko-tin*) Mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine que l'on donne aux chevaux. — Avoine que contient le picotin.

PIE, s. f. Oiseau de la grosseur d'un pigeon et qui imite le langage des hommes. — *Fromage à la pie*, blanc, écrémé. — *Pie-grièche*, pie plus petite que les autres, qui est fort criarde ; et fig. Femme d'humeur aigre et querelleuse. — *Cheval pie*, blanc et noir. — Grillade d'un reste d'épaule de mouton.

Pie, adj. f. Pieux : *Œuvre pie.*

PIE-DE-MER, s. f. Oiseau de la grandeur de la corneille, qui vit ordinairement sur les bords de la mer.

PIE-MÈRE, s. f. Membrane qui enveloppe immédiatement tout le cerveau.

PIÈCE, s. f. Partie, portion, morceau d'un tout. — Il se dit aussi de certaines choses qui font un tout complet : *Pièce de drap, de ruban*, etc. — Chacun, chacune : *Ces chevaux coûtent cent écus pièce.* — Canon : *Pièce d'artillerie.* — Ouvrage d'esprit en vers ou en prose : *Pièce d'éloquence, de théâtre.* — Certaines compositions en musique, faites pour être jouées sur des instrumens : *Pièce de violon, de clavecin*, etc. — En t. de pratique, écritures qu'on produit dans un procès. — Monnaie : *Pièce d'or, d'argent*, etc. — Aux échecs, tout ce qui n'est pas pion. — Les différentes parties d'un logement : *Son appartement est composé de six pièces.* — *Pièce de vin*, un muid de vin. — *Pièce d'eau*, quantité d'eau retenue dans un certain espace, pour l'embellissement d'un jardin. — *Pièce de terre*, certaine étendue de terre toute en un morceau. — Fig. et fam., *jouer*, *faire une pièce* ou *faire pièce à quelqu'un*, lui faire une malice, lui jouer un tour. — On dit qu'*une armée a été taillée en pièces*, pour dire qu'elle a été entièrement défaite. — *Emporter la pièce*, railler ou médire amèrement. — *Être tout d'une pièce*, se tenir droit avec trop de raideur.

PIED, s. m. (*pié*) La partie du corps de l'homme qui est jointe à l'extrémité de la jambe, et qui lui sert à se soutenir et à marcher. — Il se dit aussi de quelques animaux, comme du cheval, du bœuf, du cerf, du chameau, de l'éléphant, du mouton, du veau, de la chèvre et des autres animaux qui ont cette partie de corne. — En t. de cuisine, on appelle *petits pieds*, les perdrix, cailles, ortolans et autres petits oiseaux exquis et délicats. — Trace de la bête qu'on chasse. — Bas d'un arbre, d'une montagne, d'un mur, d'une tour, etc. — On le dit aussi de tout un arbre, d'une plante entière : *Il y a cent pieds d'arbres dans cette avenue. Un pied d'œillet.* — En parlant de meubles, d'ustensiles, la partie qui sert à les soutenir. — Dans les vers grecs ou latins, certain nombre de syllabes qui entrent dans la composition des vers, et qui en font la mesure. — Mesure géométrique, contenant douze pouces de long. — *Attendre de pied ferme*, sans sortir d'une place. — *Combattre de pied ferme*, avec courage. — *Lâcher le pied*, reculer. — *Gagner au pied*, s'enfuir. — *Mettre pied à terre*, descendre de cheval, de voiture. — *Avoir le pied à l'étrier*, être prêt à partir, et figur. être en passe de s'avancer. — *Être sur un bon pied avec quelqu'un*, vivre en bonne intelligence avec lui. — *Mettre une chose sous les pieds*, la mépriser. — *Lutter pied à pied*, toujours en faisant quelques progrès. — *Sur le pied*, adv. A raison, à proportion. — *Au pied de la lettre*, adv. Littéralement, sans exagération. — *D'arrache-pied*, adv. Sans interruption.

PIED-A-TERRE, s. m. (*pié-ta-tè-re*) Petit logement qu'on occupe passagèrement.

PIED-D'ALOUETTE ou DELPHINIUM, s. m. Plante qu'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur.

PIED-DE-BOEUF, s. m. Jeu d'enfans.

PIED-DE-CHAT, s. m. Plante vulnéraire et astringente.

PIED-DE-CHÈVRE, s. m. Levier de fer, dont une des extrémités est faite en pied de chèvre.

PIED-DE-LIÈVRE, s. masc. Plante astringente et dessicative.

PIED-DE-LION, s. m. Plante qui se plaît aux lieux humides.

PIED-DE-MOUCHE, s. m. Au pl. traits d'écriture petits et mal formés.

PIED-DE-PIGEON, s. m. Plante. C'est une espèce de *Géranium*.

PIED-DE-VEAU, s. m. ou COLOCASIE, s. f. Plante.

PIED-DROIT, s. m., t. d'archit. Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

PIÉDESTAL, s. m., t. d'archit. Partie qui soutient la colonne.

PIED-FORT, s. m., t. de monnaie. Pièce d'or, d'argent, etc., qui est beaucoup plus épaisse que les pièces de monnaie communes, et que l'on frappe ordinairement pour servir de modèle.

PIÉDOUCHE, s. m. Petite base longue ou carrée en adoucissement avec moulures, qui sert à porter un buste, ou quelque petite figure en ronde bosse.

PIED-PLAT, s. m. Homme méprisable. fam.

PIÉGE, s. m. Instrument dont on se sert pour attraper des animaux. — Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un.

PIERRAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Amas de petites pierres.

PIERRE, s. f. (*piê-re*) Corps dur et solide qui se forme dans la terre. — *Pierres précieuses*, les diamans, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. On les appelle aussi absolument *pierres*. — *Pierre d'aigle*, sorte de pierre rougeâtre. — *Pierre d'aimant*, qui attire le fer. — *Pierre de bezoard*, qui se trouve dans le corps d'un animal des Indes-Orientales. — *Pierre de mine*, dont on se sert dans les forges pour faire le fer. — *Pierre ponce*, extrêmement sèche, poreuse et légère, calcinée par le feu des volcans. — *Pierre de touche*, dont on se sert pour éprouver l'or et l'argent en les y frottant. — *Pierre philosophale*, l'art de transmuer les métaux en or. — *Pierre infernale*, à cautère, qu'on applique pour brûler les chairs. — Amas de sable et de gravier qui se forme en pierre, ou dans les reins, ou dans la vessie. — Dans quelques fruits, dureté, ou espèce de gravier qui s'y trouve.

PIERRÉE, s. f. (*piê-ré-e*) Conduit fait en terre, à pierre sèche, pour l'écoulement et la conduite des eaux.

PIERRERIES, s. f. pl. (*piê-re-ri-e*) Il ne se dit que de plusieurs pierres précieuses.

PIERRETTE, s. fém. diminut. (*piê-rè-te*) Petite pierre. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase, *jouer à la pierrette*, qui est un jeu d'enfans.

PIERREUX, EUSE, adj. (*piê-reu*) Qui est plein de pierres : *Un champ pierreux.* Il se dit aussi de certaines poires qui sont pleines d'un petit gravier : *Les poires de bon-chrétien sont ordinairement pierreuses.*

PIERRIER, s. m. (*piê-rié*) Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux.

PIERRURES, s. f. plur. (*piê-ru-re*) t. de vénerie. Ce qui entoure la meule d'une bête fauve en forme de petites pierres, et qui forme la fraise.

PIÉTÉ, s. f. Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion. — L'amour qu'on doit avoir pour ses parens. — En t. de blas. il se dit d'un pélican s'ouvrant le sein pour nourrir ses petits de son sang.

PIÉTER, v. n. (*pié-té*) t. de jeu de boule ou de quilles. Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué pour cela.

PIÉTINER, v. n. (*pié-ti-né*) Remuer fréquemment les pieds par vivacité, par inquiétude.

PIÉTON, s. m. Homme qui va à pied; et au féminin *piétonne*.

PIÈTRE, adj. des deux g. Vil, méprisable et de nulle valeur. Il est fam.

PIÈTREMENT, adv. (*piè-tre-man*) D'une manière piètre. Il est familier.

PIÈTRERIE, s. f. Chose vile et méprisable dans son genre. Il est pop.

PIETTE, s. f. (*piè-te*) Oiseau aquatique.

PIEU, s. m. Pièce de bois qui est pointue par un des bouts.

PIEUSEMENT, adv. (*pi-eu-ze-man*) D'une manière pieuse.

PIEUX, **EUSE**, adj. (*pi-eu*) Qui a de la piété.

PIFFRE, **PIFFRESSE**, s. (*pi-fre*) t. bas et injurieux, qui se dit des personnes excessivement grosses et replètes.

PIGEON, s. m. (*pi-jon*) Oiseau domestique qu'on élève dans un colombier. — On dit, *une paire de pigeons*, en parlant de pigeons vivans et appariés, et *une couple de pigeons*, lorsqu'on parle de pigeons pour manger.

PIGEONNEAU, s. m. (*pi-jo-nô*) Petit pigeon.

PIGEONNIER, s. m. (*pi-jo-nié*) Lieu où l'on élève des pigeons.

PIGNE, s. f. (*pi-gne*, mouillez le *gn*) Nom que l'on donne, au Pérou et au Potosi, à l'argent qui reste après que l'on a fait évaporer le mercure qui a servi à amalgamer la mine.

PIGNON, s. m. (*pi-gnon*, mouillez le *gn*) Mur d'une maison qui est terminé en pointe, et qui porte le bout du faîtage de la couverture. — Amande de la pomme de pin : *Le pignon est adoucissant et pectoral.* — T. de mécanique. Petite roue dentée, dont les ailes ou dents engrènent dans celles d'une plus grande roue. — En t. de serrurier, pièce qui sert à faire mouvoir les verroux des serrures, quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pênes des coffres-forts.

PIGNONÉ, **ÉE**, adj., t. de blason. Il se dit de ce qui s'élève en forme d'escalier de part et d'autre pyramidalement.

PIGNORATIF, **IVE**, adj. (*pig-no-ra-tif*) t. de jurisprud. Il se dit en parlant d'un contrat par lequel on vend un héritage à faculté de rachat à perpétuité, etc.

PILASTRE, s. m. Pilier carré, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornemens qu'aux colonnes, et qui ordinairement entre dans le mur, et est placé derrière les colonnes.

PILAU, s. masc. (*pi-lô*) Riz cuit avec du beurre ou de la graisse et de la viande.

PILE, s. f. Amas de plusieurs choses entassées avec quelque ordre. — Maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. — Côté d'une pièce de monnaie, où sont les armes du prince. — *Jouer à croix et à pile*, sorte de jeu de hasard, où l'on jette une pièce de monnaie en l'air, et où l'on perd ou gagne, suivant que la pièce tombe ou ne tombe pas sur le côté qu'on a pris, qu'on a nommé.

PILER, v. a. É, ÉE, part. (*pi-lé*) Broyer, écraser quelque chose dans un mortier. — Fig. et pop. Manger : *Cet homme ne fait que piler.*

PILIER, s. masc. (*pi-lié*) Ouvrage de maçonnerie servant à soutenir un édifice. — Poteau de justice. — Poteau d'écurie et de manége.

PILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Action de piller, ou le dégat qui en est la suite.

PILLARD, s. masc. (mouillez les *ll*) Soldat qui pille.

PILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Saccager, emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison. — Faire des extorsions, des concussions. — En parlant des chiens, se jeter sur les animaux, sur les personnes.

PILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Volerie extorsion, action de piller.

PILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui pille, qui aime à piller : *C'est un grand pilleur.*

PILON, s. m. Instrument pour piler quelque chose dans un mortier. — *Mettre des livres au pilon*, les déchirer par morceaux pour qu'ils ne puissent plus servir qu'aux cartonniers.

PILORI, s. m. Poteau où l'on attache les criminels que la justice expose à la vue du public.

PILORIER, v. a. É, ÉE, part. (*pi-lo-ri-é*) Mettre au pilori.

PILORIS, s. m. Rat musqué des Antilles, beaucoup plus gros que nos rats.

PILOSELLE, s. f. (*pi-lo-zè-le*) Plante.

PILOTAGE, subst. m. Ouvrage de pilotis. — En terme de marine, art de conduire un vaisseau.

PILOTE, s. masc. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau.

PILOTER, v. a. É, ÉE, p. (*pi-lo-té*) Enfoncer des pilotis pour bâtir dessus. — On le fait aussi quelquefois actif : *Piloter un terrain*, y enfoncer des pilotis.

PILOTIS, s. m. (*pi-lo-ti*) Gros pieu de bois qu'on fait entrer avec force pour asseoir les fondemens d'un édifice lorsqu'on veut bâtir dans l'eau. Il ne s'emploie guère qu'au plur. : *Bâtir sur pilotis.*

PILULE, s. f. Composition médicinale qu'on met en petites boules.

PIMBÈCHE, s. fém. (*pin-bê-che*) t. de mépris, dont on se sert en parlant d'une femme impertinente qui fait la précieuse. Il est familier.

PIMENT, subst. m. (*pi-man*) ou MILLE-GRAINE, s. f. Plante.

PIMPANT, ANTE, adject. (*pin-pan*) t. de badinerie et de raillerie. Superbe et magnifique en habits.

PIMPESOUÉE, s. f. (*pin-pe-zou-é-e*) Il se dit, dans le style fam., d'une femme qui fait la délicate et la précieuse.

PIMPRENELLE, s. f. (*pin-pre-nè-le*) Herbe potagère.

PIN, subst. m. (*pin*) Grand arbre toujours vert, dont on tire la résine.

PINACLE, s. masc. (*pi-na-kle*) La partie la plus élevée d'un édifice.

PINASSE, s. f. (*pi-na-ce*) Vaisseau, sorte de bâtiment de charge qui va à voiles et à rames.

PINASTRE, s. m. Pin sauvage.

PINCE, s. f. (*pin-ce*) Bout du pied de certains animaux: *La pince d'un cheval, d'un cerf.* — Le devant d'un fer de cheval. — On appelle *les pinces*, les deux dents supérieures et inférieures de devant du cheval. — Pli fait à du linge, à une étoffe. — Barre de fer aplatie par un bout, et dont on se sert comme d'un levier. — Sorte de grosses tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée. — Sorte de tenailles dont se servent ivers ouvriers pour tenir différentes pièces en travaillant. — Partie inférieure d'une cloche sur laquelle frappe le battant.

PINCEAU, s. m. (*pin-cô*) Plume garnie par un bout d'un poil délié, et dont les peintres se servent pour appliquer et pour étendre les couleurs. — Fig. Manière de colorier d'un peintre. — Il se dit encore fig. en parlant des poètes et des orateurs.

PINCÉE, s. f. La quantité de certaines choses qu'on peut prendre avec deux ou trois doigts : *Une pincée de sel.*

PINCELIER, s. m. (*pin-ce-lié*) Vase séparé en deux parties, dans lequel les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, etc.

PINCE-MAILLE, s. m. (mouillez les *ll*) Homme fort attaché à ses intérêts, et qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses. Il est fam.

PINCER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pin-cé*) Serrer la superficie de la peau avec les doigts ou autrement. — En t. d'agriculture, arrêter quelques petits bourgeons d'un arbre, en les pressant, en les coupant avec le bout des doigts. — En t. de musique tirer le son d'un instrument à cordes, en les touchant du bout des doigts : *Pincer la guitare, le luth, la harpe.* — En t. de marine, *Pincer le vent*, aller au plus près du vent. — En t. de manége, *pincer des deux*, attaquer fortement un cheval avec les éperons. — Figur. et fam. Reprendre, blâmer quelqu'un. — Au part. Affecté : *Air, style pincé.*

PINCER, s. masc. (*pin-cé*) t. de manége. L'action d'approcher l'éperon du poil, mais sans piquer.

PINCETTES, s. f. pl. (*pin-cè-te*) Ustensile de fer dont on se sert pour raccommoder le feu, pour arracher le poil, pour prendre ou pour placer certaines choses. On l'emploie quelquefois au singulier : *Donnez-moi la pincette.*

PINCHINA, s. m. Espèce de gros drap.

PINÇON, s. m. La marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé.

PINDARIQUE, adj. des deux g. (*pin-da-ri-ke*) Qui est dans le goût de Pindare : *Ode pindarique.*

PINDARISER, v. n. (*pin-da-ri-zé*) Parler avec affectation. Fam. et peu usité.

PINDARISEUR, s. masc. (*pin-da-ri-zeur*) Celui qui pindarise : *Sot pindariseur.* Fam. et peu usité.

PINDE, s. m. Montagne consacrée aux muses. — Poét. *Les nourrissons* ou *les habitans du Pinde*, les poètes.

PINÉALE, adj. f. *Glande pinéale*, qui se trouve au milieu du cerveau.

PINGOIN ou PINGUIN, s. m. Oiseau de mer.

PINNATIFIDE, adj. des deux g., t. de bot. Il se dit des feuilles oblongues dont les côtés sont divisés en plusieurs lanières ou lobes.

PINNÉE, adject., t. de botan. Il se dit des feuilles composées de folioles placées sur les deux côtés d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume ou les nageoires d'un poisson.

PINNE-MARINE, s. f. Coquillage bivalve.

PINNULE, s. f., t. de physique. Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou.

PINQUE, subst. f. (*pin-ke*) t. de marine. Bâtiment de charge.

PINSON, s. m. Petit oiseau qui a le bec gros et dur, et dont le plumage est de diverses couleurs.

PINTADE, s. fém. Espèce de poule dont le plumage est tacheté.

PINTE, s. fém. Mesure pour les liqueurs. — La quantité de liqueur contenue dans une pinte.

PINTER, v. n. (*pin-té*) Boire en débauche. Il est pop.

PIOCHE, s. fém. Instrument pour fouir la terre.

PIOCHER, v. a. É, ÉE, p. (*pio-ché*) Travailler à fouir la terre avec une pioche.

PIOLER, v. n. (*pio-lé*) Il se dit du cri des petits poulets. Voyez PIAULER.

PION, s. m. Une des petites pièces du jeu des échecs.

PIONNIER, s. m. (*pio-nié*) Travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins, et pour remuer la terre dans différentes occasions.

PIPE, s. f. Grande futaille pour mettre du vin. — Petit tuyau de terre cuite avec un godet, dont on se sert pour fumer du tabac.

PIPEAU, s. m. (*pi-pô*) Flûte champêtre, chalumeau. Il ne s'emploie plus guère qu'en poésie. — Au plur. Petites branches qu'on enduit de glu pour prendre les petits oiseaux.

PIPÉE, s. fém. Sorte de chasse aux oiseaux avec des gluaux. — On dit, *faire une pipée*, pour dire préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse dont il s'agit.

PIPER, v. act. É, ÉE, p. (*pi-pé*) Contrefaire la voix des oiseaux, pour les prendre au filet ou aux gluaux. — Figur. et fam. Tromper au jeu.

PIPERIE, s. fém. Tromperie au jeu. Il est popul.

PIPEUR, s. m. Celui qui trompe au jeu. Il est popul.

PIQUANT, ANTE, adj. (*pi-kan*) Qui pique. — Fig. Offensant : *Paroles piquantes.* — Agréable, intéressante, en parlant de la physionomie d'une jeune personne : *Elle n'est pas belle, mais elle a un air piquant, une figure piquante.* — En parlant des ouvrages d'esprit, fin et vif : *Il n'y a rien de piquant dans ce qu'il écrit.*

PIQUANT, s. masc. Ce qui pique. — Pointe, aiguillon.

PIQUE, s. f. (*pi-ke*) Sorte d'arme à long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu. — Brouillerie. Fam.

PIQUE, s. m., t. du jeu de cartes. Une des quatre couleurs.

PIQUE-NIQUE, s. m. (*pi-ke-ni-ke*) Repas où chacun paie son écot. Au plur. on dit, *piques-nique.*

PIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*pi-ké*) Percer, entamer légèrement avec quelque chose de pointu. — Mordre, en parlant des serpens. — Larder de la viande. — Affecter le goût d'une manière désagréable : *Ce vin, ce fromage pique.* — Fig. Offenser. — *Se piquer*, v. pron. Se blesser à quelque chose de piquant. — Fig. Se fâcher. — Se glorifier de quelque chose, en faire vanité : *Il se pique de bien parler.* — *Se piquer au jeu*, s'opiniâtrer à jouer malgré la perte ; et figur. Vouloir venir à bout d'une chose malgré les obstacles. — *Les bois, les étoffes se piquent*, les vers s'y mettent. — *Se piquer d'honneur*, montrer plus de courage, de générosité qu'on n'a coutume d'en faire paraître.

PIQUET, s. m. (*pi-kè*) Pieu qu'on fiche en terre pour tenir une tente. — Longs bâtons ou perches qu'on plante en terre d'espace en espace pour prendre un alignement. — En t. de guerre, certain nombre de cavaliers ou de fantassins commandés par compagnie pour être prêts à monter à cheval, ou à marcher au premier ordre. — Jeu de cartes.

PIQUETTE, s. f. (*pi-kè-te*) Boisson faite avec de l'eau, du marc de raisin et des prunelles. — Fam. Méchant vin.

PIQUEUR, s. m. (*pi-keur*) t. de vénerie. Homme, dont la fonction est de suivre à cheval une meute de chiens et de les faire bien chasser. — Celui qui, dans les manéges, monte les chevaux pour les dresser ou les exercer. — Dans les bâtisses, celui qui tient le rôle des ouvriers et veille sur l'ouvrage.

PIQUIER, s. m. (*pi-kié*) Soldat armé d'une pique.

PIQÛRE, s. f. (*pi-kû-re*) Petite blessure que fait une chose qui pique. — Ouvrages de fil, de soie, etc., qui se font sur de la toile, sur des étoffes, etc. — Trous que font les insectes, sur les fruits, le bois, etc.

PIRATE, s. m. Écumeur de mer, celui qui, sans commission d'aucun prince, court les mers pour piller.

PIRATER, v. n. (*pi-ra-té*) Faire le métier de pirate.

PIRATERIE, s. f. Métier de pirate.

PIRE, adject. comparatif des deux g. Plus mauvais, plus nuisible. — Il est aussi subst. et signifie ce qu'il y a de plus mauvais : *Souvent qui choisit prend le pire.*

PIRIFORME, adj. des deux g., t. d'anat. et de botan. Qui a la forme d'une poire.

PIROGUE, s. fém. (*pi-ro-ghe*) Bateau fait d'un seul arbre creusé, dont se servent les sauvages.

PIROLE, s. f. Plante vulnéraire.

PIROUETTE, subst. f. (*pi-rouè-te*) Jouet d'enfant. — Il se dit aussi d'un tour entier qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur un pied.

PIROUETTER, v. n. (*pi-rouè-té*) Faire un tour entier de tout le corps, en se tenant sur un pied.

PIRRHONIEN, IENNE, adj. Voyez PYRRHONIEN.

PIRRHONISME, s. masc. Voyez PYRRHONISME.

PIS, comparatif de l'adv. *mal.* (*pi*, et devant une voyelle *piz*) Plus désavantageusement,

d'une manière plus fâcheuse. — Il se prend aussi subst. et signifie ce qu'il y a de pire : *Le pis qu'il puisse arriver.* — *Au pis aller*, en parlant des choses, au pire état où elles puissent être. — *Qui pis est*, façon de parler, pour dire, ce qu'il y a de pire, de plus fâcheux. — *De mal en pis, de pis en pis*, de plus mal en plus mal.

Pis, s. m. Vieux mot qui signifiait autrefois la poitrine. — Il se dit de la tetine d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

PISCINE, s. f. (*pi-ci-ne*) Vivier, réservoir d'eau, en parlant du lieu où l'Evangile dit que l'ange descendait une fois tous les ans pour troubler l'eau, et des réservoirs où les anciens nourrissaient des poissons. — Lieu, dans les sacristies, où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges servant à l'autel.

PISÉ, s. m. (*pi-zé*) *Bâtir en pisé*, construire les murs d'une maison avec une qualité de terre que l'on rend dure et compacte.

PISSASPHALTE, s. m. Mélange de poix et de bitume.

PISSAT, s. m. (*pi-ça*) Urine des animaux. On ne le dit à l'égard de l'homme que par mépris : *Cela sent le pissat.*

PISSEMENT, s. m. (*pi-ce-man*) *Pissement de sang*, évacuation de sang par la voie des urines.

PISSENLIT, s. m. ou DENT-DE-LION, s. f. (*pi-çan-li*) Plante. — Fam. Enfant qui pisse au lit.

PISSER, v. act. et n. (*pi-cé*) Uriner.

PISSEUR, EUSE, s. (*pi-ceur*) Qui pisse souvent.

PISSOIR, s. masc. (*pi-çoar*) Lieu destiné dans quelques endroits publics pour y aller pisser.

PISSOTER, v. n. (*pi-ço-té*) Uriner fort fréquemment et en petite quantité.

PISSOTIÈRE, s. f., t. de mépris. Jet-d'eau ou fontaine qui jette peu d'eau.

PISTACHE, s. fém. Espèce de noisette dont l'enveloppe est rousse et la moelle verte.

PISTACHIER, s. m. (*pis-ta-chié*) Arbre qui porte les pistaches.

PISTE, s. f. Vestige, trace que laisse l'animal aux endroits où il a marché.

PISTIL, s. m., t. de botan. Organe femelle de la fructification.

PISTOLE, s. f. Monnaie d'or étrangère. — La valeur de dix francs : *Un sac de cent pistoles*, de mille francs.

PISTOLET, s. m. (*pis-to-lè*) Arme à feu.

PISTON, s. m. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, qui entre dans le corps d'une pompe pour élever l'eau.

PITANCE, s. f. Portion qu'on donne à chaque repas dans les communautés. Il est fam. — Ce qu'on mange avec le pain : *Doubler la pitance, retrancher la pitance.*

PITE, s. fém. Autrefois, petite monnaie de cuivre, valant la moitié d'une obole, ou le quart d'un denier. — Plante des îles de l'Amérique, où elle tient lieu de chanvre et de lin. Elle fournit un fil blanc, fort et fin comme la soie.

PITEUSEMENT, adv. (*pi-teu-ze-man*) D'une manière à faire pitié. Il est du style familier et même badin.

PITEUX, EUSE, adj. (*pi-teu*) Digne de pitié, de compassion. Il est fam.

PITIÉ, s. f. Compassion, sentiment de douleur pour les maux d'autrui. — On se sert quelquefois de ce mot dans un sens qui marque plutôt le mépris qu'une vraie compassion : *Vous raisonnez à faire pitié.*

PITON, s. m. Clou dont la tête est percée en anneau.

PITOYABLE, adj. des deux g. (*pi-toa-iable*) Qui est naturellement enclin à la pitié. Il vieillit en ce sens. — Qui excite la pitié : *État pitoyable.* — Méprisable, mauvais dans son genre : *Style, discours, raisonnement pitoyable.*

PITOYABLEMENT, adv. (*pi-toa-ia-bleman*) D'une manière qui excite la compassion. — Sans aucun goût, d'une manière à exciter le mépris.

PITREPITE, s. m. Liqueur très-forte, faite avec de l'esprit de vin.

PITTORESQUE, adj. des deux g. (*pi-to-rès-ke*) Susceptible d'un grand effet en peinture : *Site pittoresque.* — Fig. Qui peint vivement à l'esprit : *Description pittoresque.*

PITTORESQUEMENT, adv. (*pi-to-rès-keman*) D'une manière pittoresque.

PITUITAIRE, adj. des deux g. (*pi-tui-tè-re*) t. d'anatomie. Qui a rapport à la pituite.

PITUITE, s. f. Flegme, l'une des humeurs du corps humain.

PITUITEUX, EUSE, adject. (*pi-tui-teû*) Flegmatique, qui abonde en pituite.

PIVERT, s. masc. (*pi-vér*) Oiseau dont le plumage est jaunâtre et vert, et qui a un bec pointu avec lequel il creuse les arbres.

PIVOINE, s. fém. (*pi-voa-ne*) Plante que l'on cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. La racine et la semence sont céphaliques.

Pivoine, s. m. Petit oiseau qui a la gorge rougeâtre, et le chant fort agréable.

PIVOT, s. m. (*pi-vo*) Morceau de métal arrondi par le bout, sur lequel tourne un corps solide. — Grosse racine d'arbre qui s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIVOTANTE, adj. f. Il se dit d'une racine dont le tronc principal est enfoncé perpendiculairement dans la terre.

PIVOTER, v. n. Il se dit des arbres qui jettent leur principale racine perpendiculairement en terre : *Le chêne pivote.*

PLACAGE, s. masc. Ouvrage de menuiserie fait de bois scié en feuilles, qui sont appliquées sur d'autres bois de moindre prix.

PLACARD, s. m. (*pla-kar*) Assemblage de menuiserie, qui fait les principales parties et les ornemens d'une porte. — Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, afin d'informer le public de quelque chose. — Écrit injurieux, qu'on rend public en l'appliquant aux coins des rues, ou en le semant parmi le peuple.

PLACARDER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*pla-kar-dé*) Mettre, afficher un placard. — Quand on le dit des personnes, il se prend en mauvaise part : *Placarder quelqu'un*, afficher contre lui un placard injurieux.

PLACE, s. f. Lieu, endroit, espace qu'occupe ou peut occuper une personne, une chose. — Lieu public découvert et environné de bâtimens. — Lieu du change, de la banque : *Avoir crédit sur la place.* — Ville de guerre. — Figur. Dignité, charge, emploi. — *Place d'armes*, lieu destiné pour y ranger des troupes en bataille ; ville frontière où est le dépôt des munitions de l'armée. — *Faire place à quelqu'un*, se ranger afin qu'il passe, ou lui donner une place auprès de soi. — *Place ! place !* façon de parler dont on se sert pour faire ranger ceux qui empêchent de passer, ou pour faire retirer ceux qui occupent des places.

PLACEMENT, s. m. (*pla-ce-man*) Action de placer de l'argent. — Argent placé.

PLACENTA, s. m., t. d'anat. Masse charnue composée de membranes qui servent d'enveloppe au fœtus.

PLACER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pla-cé*) Situer, mettre dans un lieu. — *Placer de l'argent*, le mettre à intérêt, l'employer à l'achat d'une terre, d'une charge, etc. — *Placer une personne*, lui procurer un emploi. — *Placer bien ce qu'on dit*, le dire fort à propos. — Fig. *Placer son amitié, sa confiance.* — *Se placer*, prendre une place, se procurer une place.

PLACET, s. m. (*pla-cè*) Siége qui n'a ni dos ni bras. — Demande succincte par écrit pour obtenir justice, grâce, etc. Ce mot n'est plus guère usité. On dit aujourd'hui, *requête*, *supplique.*

PLAFOND, s. m. (*pla-fon*) Le dessous d'un plancher garni de plâtre ou de toile.

PLAFONNER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*pla-fo-né*) Couvrir le dessous d'un plancher de plâtre ou de toile.

PLAGE, s. fém. Rivage de mer, plat et découvert. — Poétiq. Contrée, climat.

PLAGIAIRE, s. et adj. (*pla-ji-è-re*) Qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui.

PLAGIAT, s. m. (*pla-ji-a*) Action du plagiaire.

PLAID, s. m. (*plè*) Ce que dit un avocat pour la défense d'une cause. — On dit, dans les justices inférieures : *Tenir les plaids*, pour dire tenir l'audience.

PLAIDABLE, adj. des deux g. *Cette cause n'est pas plaidable*, elle est si mauvaise qu'on ne saurait la plaider.

PLAIDANT, ANTE, adj. (*plè-dan*) Qui plaide : *Avocat plaidant*, par opposition à *consultant.*

PLAIDER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*plè-dé*) Contester quelque chose en justice : *Il y a dix ans qu'ils plaident l'un contre l'autre.* — Défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant les juges : *Votre avocat a fort bien plaidé.* — Il est aussi actif : *Plaider une cause, un moyen, un fait.*

PLAIDEUR, EUSE, s. (*plè-deur*) Celui, celle qui plaide, qui est en procès. — Qui aime à plaider, à chicaner.

PLAIDOIRIE, s. f. (*plè-doa-ri-e*) L'art de plaider une cause.

PLAIDOYABLE, adj. m. *Jour plaidoyable*, jour où l'on peut plaider.

PLAIDOYER, s. m. (*plè-doa-ié*) Discours prononcé à l'audience par un avocat, pour défendre le droit d'une partie.

PLAIE, s. f. (*plè*) Solution de continuité faite aux parties molles du corps. — Fig. Malheur, affliction.

PLAIGNANT, ANTE, subst. et adj. (*plè-gnan*, mouillez le *gn*) t. de pratique. Celui qui se plaint en justice de quelque tort qu'on lui a fait.

PLAIN, PLAINE, adj. (*plin*) Qui est uni, plat, sans inégalités. — *Plaine campagne*, rase campagne. — *Chambres de plain pied*, qui sont dans le même étage et de niveau. — *Etoffe plaine*, unie, sans figures, sans façons.

PLAIN-CHANT, s. m. Chant ordinaire de l'Eglise.

PLAINDRE, v. a. PLAINT, AINTE, part. (*plin-dre*) Avoir compassion des maux d'autrui. Le participe n'est pas usité au féminin avec le verbe *avoir.* — *Se plaindre*, v. pron. Se lamenter. — Témoigner du mécontentement, du chagrin contre quelqu'un.

* On dit, *se plaindre de ce que* et *se plaindre que.* Le premier suppose un sujet de plainte ; le second n'en suppose point. Ainsi vous direz à une personne que vous n'avez point trompée : *Vous avez tort de vous* plaindre que *je vous ai trompée.* Si vous disiez : *Vous avez tort de vous* plaindre de ce que *je vous ai trompée*, ce serait avouer que vous l'avez trompée.

PLAINE, s. f. (*plè-ne*) Plate campagne. — Poét. *La plaine liquide*, la mer.

PLAINTE, s. f. (*plin-te*) Gémissement, lamentation. — Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour marquer le sujet qu'on a de se plaindre de quelqu'un.

PLAINTIF, IVE, adj. Gémissant, qui se plaint : *Voix plaintive*, *ton plaintif*.

PLAINTIVEMENT, adv. (*plin-ti-ve-man*) D'un ton plaintif.

PLAIRE, v. n. (*plè-re*) Agréer, être au gré de quelqu'un. — v. impers. Vouloir, avoir pour agréable, trouver bon. — *S'il vous plaît*, t. de civilité : *Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de croire ;* ou façon de parler qui ajoute quelque énergie à ce qu'on dit : *Croyez, s'il vous plaît, que je dis la vérité.* — *Plaît-il ?* que vous plaît-il ? que demandez-vous de moi ? — *Se plaire*, v. pr. Prendre plaisir à... : *Il se plaît à la campagne, à l'étude*, etc. — Il se dit aussi des animaux et des plantes : *Le gibier se plaît dans les taillis. La vigne se plaît dans les terres pierreuses.* — Quelquefois *se plaire* est pris impersonnellement : *Vous plaît-il que je vous dise mon sentiment ? Vous plaît-il de venir avec nous ?*

PLAISAMMENT, adv. (*plè-za-man*) D'une manière plaisante, agréable. — Ridiculement.

PLAISANCE, s. f. (*plè-zan-ce*) *Lieu, maison de plaisance*, campagne où l'on va prendre l'air quelquefois, et qui d'ailleurs n'est d'aucun revenu.

PLAISANT, ANTE, adj. (*plè-zan*) Agréable, qui plaît, qui fait rire : *Conte, récit plaisant ;* et en parlant des personnes : *C'est l'homme du monde le plus plaisant.* — Mis devant les noms, il se prend en mauvaise part, et signifie impertinent, ridicule : *C'est un plaisant homme, un plaisant personnage. Il a un plaisant habit.* — s. m. Celui qui fait métier de dire et de faire des choses dans l'intention de faire rire. — *Le plaisant*, le genre plaisant. — On dit aussi fam., *le plaisant*, pour dire, la chose plaisante : *Le plaisant de l'aventure fut que....*

PLAISANTER, v. act. et n. (*plè-zan-té*) Railler, badiner.

PLAISANTERIE, s. fém. (*plè-zan-te-ri-e*) Raillerie, badinerie. — *Plaisanterie à part*, sérieusement.

PLAISIR, s. m. (*plè-zir*) Sentiment, sensation agréable. — Divertissement. — Volonté, consentement : *Si c'est votre plaisir, j'irai là.* — Grâce, faveur : *Il m'a fait un grand plaisir.* — *A plaisir*, adv. Avec plaisir, avec soin. — *Conte fait à plaisir*, exprès pour divertir. — *Par plaisir*, par divertissement.

* On dit, *il y a plaisir à*, quand il doit suivre une consonne : *Il y a plaisir à s'acquitter de ses devoirs ;* et, *il y a plaisir de*, quand il doit suivre une voyelle : *Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point.*

PLAMÉE, s. f. Espèce de chaux dont les tanneurs se servent pour enlever le poil des cuirs.

PLAMER, v. a. — *Plamer un cuir*, en faire tomber le poil.

PLAN, ANE, adj., t. de mathém. *Angle plan*, angle tracé sur une superficie plate. — *Figure, surface plane*, figure, surface plate et unie.

PLAN, s. m. Surface plane : *Plan horizontal, vertical, incliné.* — Dessin d'un bâtiment tracé sur le papier. — Fig. Dessein, projet d'un ouvrage d'esprit.

PLANCHE, s. f. Ais, morceau de bois scié en long. — Morceau de bois plat, ou plaque de cuivre où l'on a gravé quelques figures pour en tirer des estampes. — Estampe tirée sur la planche. — En t. de jardinage, petit espace de terre plus long que large.

PLANCHÉIER, v. a. IÉ, IÉE, p. (*plan-ché-ié*) Garnir de planches le plancher d'en bas d'un appartement, d'une chambre.

PLANCHER, s. m. (*plan-ché*) Partie basse ou haute d'une chambre, d'une salle : *Plancher parqueté, carrelé ; plancher plafonné.*

PLANCHETTE, s. f., dimin. (*plan-chè-te*) Petite planche. — Instrument de mathématiques pour lever des plans.

PLANÇON, s. masc. Plantard. Branche de saule, d'aune, et des autres arbres qui viennent de bouture, lorsqu'on l'a coupée pour la planter.

PLANE, s. m. Arbre appelé autrement *Platane.*

Plane, s. f. Outil tranchant et qui a deux poignées, dont se servent les charrons, les tonneliers, etc.

PLANER, v. n. (*pla-né*) Il se dit d'un oiseau lorsqu'il se soutient en l'air sur ses ailes étendues, sans qu'il paraisse les remuer. — Fig. Considérer de haut : *De cette hauteur, on plane au loin sur la campagne.* — v. a. Unir, polir, égaler.

PLANÉTAIRE, adj. des d. g. (*pla-né-tè-re*) t. d'astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes. — s. masc. Instrument qui représente le mouvement des planètes.

PLANÈTE, s. f. Astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil, et qui a son mouvement propre et périodique.

PLANEUR, s. m. Ouvrier qui plane.

PLANIMÉTRIE, s. f., t. de géom. Science ou art de mesurer les surfaces planes.

PLANISPHÈRE, s. m. (*pla-nis-fè-re*) Carte sur laquelle les deux moitiés du globe céleste ou terrestre sont représentées sur une surface plane.

PLANT, s. m. (*plan*) Le scion qu'on tire de certains arbres pour planter.

PLANTAGE, s. m. Dans l'Amérique, plantes de cannes de sucre, de tabac, etc.

PLANTAIN, s. m. Plante médicinale.

PLANTARD, s. m. (*plan-tar*) Plançon.

PLANTATION, s. f. (*plan-ta-cion*) Terme d'agricult. Action de planter : *Ce n'est pas le temps de la plantation.* — Le plant même : *Il a fait de belles plantations dans sa terre.* — Dans l'Amérique, établissemens que les colonies envoyées d'Europe font dans les terres qu'elles défrichent.

PLANTE, s. f. Nom général sous lequel on comprend les arbres, les arbrisseaux et les herbes. — Dans une signification plus étroite, on n'entend par le mot de *plantes*, que celles qui ne poussent point de bois. — Plante médicinale : *La connaissance des plantes est nécessaire à un médecin.* — En parlant d'une jeune vigne, on dit, *du vin d'une jeune plante.* — Figur. *Jeune plante*, jeune garçon ou jeune fille. — *Plante des pieds*, le dessous des pieds de l'homme.

PLANTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*planté*) Mettre une plante en terre pour faire qu'elle prenne racine et qu'elle croisse. — Il se dit aussi de certaines choses qu'on enfonce en terre pour y demeurer : *Planter des bornes, un poteau.* — *Planter des échelles à une muraille*, y appliquer des échelles pour aller à l'assaut. — Fig. *Planter l'étendard de la croix, la religion dans un pays*, y introduire la religion chrétienne.

PLANTEUR, s. m. Qui plante des arbres, etc.

PLANTOIR, s. m. (*plan-toar*) Outil pour faire des trous en terre dans les endroits où l'on veut planter des buis, des fraisiers, etc.

PLANTUREUSEMENT, adv. (*plan-tu-reu-ze-man*) Copieusement, abondamment. Il est vieux.

PLANTUREUX, EUSE, adject. (*plan-tu-reu*) Copieux, abondant. Il est vieux.

PLANURE, s. f. Bois qu'on retranche des pièces que l'on plane.

PLAQUE, s. f. (*pla-ke*) Table de métal. — *Plaque de feu* ou *de cheminée*, plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond des cheminées.

PLAQUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pla-ké*) Appliquer une chose plate sur une autre.

PLAQUETTE, s. f. (*pla-kè-te*) Monnaie de billon dans plusieurs pays.

PLASME, s. f. Émeraude broyée pour entrer dans certains médicamens.

PLASTIQUE, adj. des deux g. (*plas-ti-ke*) Il se dit, en philosophie, de ce qui a la puissance de former.

PLASTRON, s. masc. Pièce de devant de la cuirasse. — Espèce de cuirasse rembourrée et matelassée par dedans, dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac lorsqu'ils donnent leçon à leurs écoliers.

SE **PLASTRONNER**, v. a. É, ÉE, p. (*se plas-tro-né*) Se garnir d'un plastron.

PLAT, **PLATE**, adj. (*pla*) Qui a la surface unie : *Terrein plat*, sans inégalité : *Pays plat*, sans montagnes : *Le plat pays*, la campagne, les places non fortifiées. — Figur. en parlant des productions de l'esprit, qui n'a point d'agrément, point de grâce. — *Vaisseau* ou *bâtiment plat*, de bas-bord. — *Cheveux plats*, cheveux qui ne sont ni frisés ni bouclés. — *Vaisselle plate*, d'une seule pièce, sans soudure, par opposition à *vaisselle montée.* — *Physionomie plate*, basse et qui ne signifie rien. — *Vers à rimes plates*, dont les rimes se suivent deux à deux sans être entremêlées. — *Calme plat*, état de la mer lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface. — Il est quelquefois subst. et se dit de la partie plate de certaitaines choses : *Des coups de plat d'épée. Un coup du plat de la main.* — *A plate terre*, adv. A terre, sur le pavé, sur le plancher. — *A plat, tout à plat*, entièrement, tout-à-fait. — *Plat* se dit aussi des objets de la sensation du goût, et signifie dénué de saveur et de force : *Un vin plat.*

PLAT, s. m. Vaisselle creuse servant à l'usage de la table. — Ce qui est contenu dans le plat.

PLATANE ou **PLANE**, s. m. Arbre.

PLAT-BORD, s. m. (*pla-bor*) t. de marine. Appui ou garde-fou qui règne à l'entour d'un pont. — Il se dit aussi en général, des pièces qui font le dessus des bordages.

PLATEAU, s. m. (*pla-tô*) Le fond de bois des grosses balances. — Petit plat de la Chine, de bois vernissé, sur lequel on sert le thé, le café, le chocolat. — Sorte de petite table à pieds fort bas, que l'on met au dessert sur une grande table, et sur laquelle on place divers ornemens. — En t. de guerre, terrain élevé, mais plat et uni, sur lequel on met du canon en batterie.

PLATE-BANDE, s. f. Espace de terre qui règne autour d'un parterre, et qui est garni de fleurs, d'arbustes, etc. — En t. d'architecture, ornement simple, plat et uni, et qui a peu de largeur.

PLATÉE, s. f., t. d'architecture. Massif de fondation, qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

PLATE-FORME, s. f. Ce qui sert de couverture au haut des maisons, et qui est uni, plat, découvert. — Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met du canon en batterie.

PLATE-LONGE, s. f. Longe que l'on ajoute aux harnais des chevaux de carrosse, pour les empêcher de ruer.

PLATEMENT, adv. (*pla-te-man*) D'une manière plate. Il ne se dit qu'au fig. : *Cela est platement écrit.* Il est fam.

PLATEURE, s. f. Dans les mines, couche

ou filon qui, après s'être enfoncé en terre perpendiculairement ou obliquement, continue à marcher horizontalement.

PLATINE, s. f. Grand rond de cuivre jaune un peu convexe, dont on se sert pour sécher et pour repasser du linge. — Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. — Plaque qui soutient les mouvemens d'une montre. — Plaque de fer qui est attachée ou à une porte ou au-devant de la serrure pour y passer la clef. — En terme d'imprimerie, partie de la presse qui foule sur le tympan.

Platine, s. masc. ou OR BLANC. Substance métallique blanche, qui a à peu près le poids de l'or, et plusieurs des propriétés de ce métal.

PLATITUDE, s. fém. Qualité de ce qui est plat, soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans la conversation. — Chose qui a ce défaut.

PLATONICIEN, IENNE, s. et adject. Qui suit la philosophie de Platon, qui a rapport à la philosophie de Platon.

PLATONIQUE, adj. des deux g. (*pla-to-ni-ke*) Qui a rapport au système de Platon.

PLATONISME, s. m. Système philosophique de Platon.

PLÂTRAGE, s. m. (*plâ-tra-je*) Ouvrage fait de plâtre.

PLÂTRAS, s. m. (*plâ-tra*) Morceau de plâtre qui a déjà été mis en œuvre.

PLATRE, s. m. Pierre cuite au fourneau, que l'on met en poudre pour servir à divers usages dans les bâtimens.

PLATRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*plâ-tré*) Couvrir de plâtre, enduire de plâtre. — Fig. Couvrir, cacher quelque chose de mauvais sous des apparences peu solides.

PLÂTREUX, EUSE, adj. (*plâ-treu*) Mêlé d'une espèce de craie rouge : *Terrain plâtreux. Terre plâtreuse.*

PLÂTRIER, s. m. (*plâ-trier*) Ouvrier qui fait le plâtre, ou marchand qui le vend.

PLÂTRIÈRE, s. fém. Lieu d'où l'on tire la pierre dont on fait le plâtre.

PLAUSIBLE, adj. des deux g. (*plô-zi-ble*) Qui a une apparence spécieuse.

PLAUSIBLEMENT, adv. (*plô-zi-ble-man*) D'une manière plausible.

PLÉBÉIEN, IENNE, s. et adj. Chez les Romains, ceux qui étaient de l'ordre du peuple.

PLÉBISCITE, s. m. Décret émané du peuple romain convoqué par tribus.

PLÉÏADES, s. fém. pl. Six étoiles qui sont dans le signe du taureau.

PLEIGE, s. m. (*plè-je*) t. de pratique. Celui qui sert de caution. Il vieillit.

PLEIGER, v. a. (*plè-jé*) Cautionner en justice. Il est vieux.

PLEIN, PLEINE, adj. Qui contient tout ce qu'il est capable de contenir : *Bouteille pleine. Verre plein.* — Qui abonde en quelque chose que ce soit : *Un jardin plein de fruits.* — Entier et absolu : *Pleine autorité, plein pouvoir.* — Il se dit fig. des ouvrages d'esprit, des choses morales : *Un livre plein d'érudition. Un homme plein d'esprit.* — On dit d'une bête qui porte des petits : *Elle est pleine.* — *En plein, en pleine*, au milieu, dans : *En pleine rue, en plein jour.* — *A pur et à plein*, adv. Tout-à-fait, entièrement. — *A pleines mains*, adv. Fig. En grande quantité, abondamment.

PLEIN, s. m. L'opposé du vide : *Le plein et le vide.* — En t. d'écriture, certaine largeur dans le trait de la plume : *Le plein est opposé au délié.* — En terme d'architecture, *le plein d'un mur*, le massif d'un mur. — On dit, au jeu de trictrac, *faire, conserver, tenir, rompre son plein.* — *Plein*, adv. *Avoir du vin plein sa cave.*

PLEINEMENT, adv. (*plè-ne-man*) Entièrement, absolument.

PLÉNIÈRE, adj. f. *Cour plénière.* Autrefois, assemblées solennelles que les grands princes tenaient, etc. — *Indulgence plénière*, rémission pleine et entière de toutes les peines dues aux péchés.

PLÉNIPOTENTIAIRE, s. m. (*plé-ni-po-tan-cie-re*) Ministre d'un prince souverain, qui a plein pouvoir de traiter de quelque affaire d'importance. — Il se prend aussi adject. : *Ministre plénipotentiaire.*

PLÉNITUDE, s. f. Abondance excessive : *Plénitude d'humeurs.* — Il se dit fig. en parlant de la puissance des papes et des rois : *Plénitude de puissance.* — On dit encore dans le langage de l'Écriture-Sainte : *La plénitude de la divinité, de la grâce. Dans la plénitude des temps.*

PLÉONASME, s. m. Abondance de paroles qui ne signifient que la même chose : *Tempête orageuse, s'entr'égorger les uns les autres*, sont des pléonasmes. Le *pléonasme* n'est plus un défaut quand il étend l'idée déjà exprimée, quand il y donne plus de force, ou qu'il y joint quelque autre idée accessoire.

PLÉROSE, s. f., t. de médecine. Replétion ou rétablissement d'un corps épuisé par la maladie.

PLÉTHORE, s. f., t. de médec. Surabondance de sang et d'humeurs.

PLEURANT, ANTE, adj. Qui pleure.

PLEURER, v. n. É, ÉE, p. (*pleu-ré*) Répandre des larmes. — *La vigne pleure*, il en dégoutte de l'eau. — Il est aussi actif : *Pleurer les malheurs de la condition humaine, la mort de son père.*

PLEURÉSIE, s. fém. (*pleu-ré-zi-e*) Inflammation de la plèvre, maladie.

PLEUREUR, EUSE, subst. Celui, celle qui pleure.

Pleureuses, s. f. plur. Chez les Grecs et chez les Romains, femmes qu'on louait pour pleurer aux funérailles. Les Mahométans et les Indiens idolâtres pratiquent encore la même chose dans leurs obsèques. — Larges manchettes qu'on porte au temps de deuil.

PLEUREUX, EUSE, adj. (*pleu-reu*) Qui pleure facilement de peu de chose : *Avoir l'air pleureux, la mine pleureuse*, avoir l'air et la mine d'une personne triste et affligée. — On dit dans le même sens, *un ton pleureux*.

PLEURNICHER, v. n. Répandre des larmes feintes, faire semblant de pleurer. Il est fam.

PLEURO-PNEUMONIE, s. f., t. de médecine. Pleurésie dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLEURS, s. masc. pl. Larmes. — *Pleurs de terre*, eaux de pluie qui coulent, qui distillent entre les terres. — *Pleurs de la vigne*, eau qui s'échappe des jeunes bourgeons, et que l'on recueille pour guérir les maladies des yeux. — Les poètes appellent la rosée, *les pleurs de l'aurore*.

PLEUTRE, s. m., t. de mépris. Homme de rien, sans capacité. fam.

PLEUVOIR, v. n. (*pleu-voar*) *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût.* Se dit de la pluie qui tombe. — Il se dit fig. de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité : *Il pleut des mousquetades.* — On dit aussi figur. d'un homme à qui il arrive de grands biens, de grands avantages, que *les biens, les honneurs, les dignités pleuvent chez lui.*

PLÈVRE, s. f., t. d'anatom. Membrane qui garnit intérieurement les côtes.

PLEXUS, s. m. (*plèk-çuce*) t. d'anat. Lacis de plusieurs filets de nerfs les uns avec les autres.

PLEYON, s. m. (*plé-ion*) Petit brin d'osier qui sert à plier la vigne.

PLI, s. m. Un ou plusieurs doubles que l'on fait à une étoffe, à du linge, etc. — Marque qui reste à une étoffe pour avoir été pliée. — Fig. Habitude : *Il a pris son pli.* — *Donner un bon pli à une affaire*, y donner un bon tour. — *Cette affaire ne fera pas un pli*, n'éprouvera pas le moindre obstacle. — En parlant de lettres et de paquets, on dit, *sous le même pli*, pour dire, sous la même enveloppe.

PLIABLE, adj. des deux g. Pliant, flexible. — Il se dit fig. de l'esprit, de l'humeur : *Esprit pliable. Humeur pliable et docile.*

PLIAGE, s. m. Action de plier, ou l'effet de cette action.

PLIANT, ANTE, adj. (*pli-an*) Qui est facile à plier : *Osier pliant.* — Au figur. Docile : *Esprit pliant. Humeur pliante.* — *Siége pliant*, siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier. — On dit aussi subst., *un pliant.*

PLIE, s. f. Poisson de mer qui resse la limande.

PLIER, v. a. É, ÉE, p. (*pli-é*) Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec quelque arrangement : *Plier du linge, des habits*, etc. — Courber, fléchir : *Plier les genoux, les bras.* — Assujettir, accoutumer : *Il faudra plier ce jeune homme à la règle.* On dit de même, *plier son esprit, son humeur*, pour dire, captiver son esprit, assujettir son humeur selon le besoin, selon les occasions. — *Plier sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un*, se soumettre à l'autorité, aux ordres de quelqu'un. — v. n. Devenir courbe : *Un roseau, un bâton qui plie.* — Fig. et en t. de guerre, reculer : *Les ennemis plièrent.* — On dit aussi, *se plier à la volonté, aux caprices de quelqu'un. Se plier aux circonstances.*

PLIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui plie.

PLINTHE, s. f. (*plin-te*) Membre d'architecture, ayant la forme d'une petite table carrée, qui se nomme aussi *socle* dans les bases, et *tailloir* dans les chapiteaux des colonnes. Quelques-uns font ce mot masculin. — Plate-bande qui règne dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. En ce sens, il est toujours féminin.

PLIOIR, s. m. Petit instrument d'ivoire ou de bois, pour plier et pour couper du papier.

PLIQUE, s. f. ou PLICA, s. m. (*pli-ke*) t. de médecine. Maladie dans laquelle les cheveux sont si mêlés les uns avec les autres, qu'on ne peut les démêler ; et lorsqu'on les coupe, il en sort du sang.

PLISSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pli-cé*) Faire des plis à des habits, à du linge. — v. n. *Cette étoffe plisse*, il s'y fait des plis. — On dit aussi, *se plisser.*

PLISSURE, s. fém. (*pli-çu-re*) Manière de faire des plis. — Assemblage de plusieurs plis.

PLOC, s. m., t. de marine. Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage du vaisseau pour le préserver des vers.

PLOMB, s. m. (*plon*) Métal d'un blanc bleuâtre, très-mou et le plus pesant après l'or. — Balles de plomb dont on charge les armes à feu. — Instrument dont les maçons et les charpentiers se servent pour élever perpendiculairement leurs ouvrages. — Nom d'une maladie dont les vidangeurs sont quelquefois attaqués. — *A plomb*, adv. Perpendiculairement. — *Ce mur est à plomb*, est perpendiculaire. — *Le soleil donne à plomb en cet endroit*, directement.

PLOMBAGINE, s. fém. (*plon-ba-ji-ne*) ou MINE DE PLOMB. Substance minérale de la nature du talc.

PLOMBER, v. a. É, ÉE, part. (*plon-bé*) Vernir de la vaisselle de terre avec de la mine de plomb. — Dans les douanes, appliquer un

petit sceau de plomb sur des ballots, coffres, etc., pour marquer qu'ils ont payé les droits. — Marcher, trépigner, battre des terres, afin qu'elles s'affaissent moins. — En t. de dentiste, remplir de plomb en feuilles une dent creuse.

PLOMBERIE, s. f. (*plon-be-rî-e*) Art de fondre et de travailler le plomb.

PLOMBIER, s. m. (*plon-bié*) Ouvrier qui travaille en plomb.

PLOMBIÈRE, adj. f. Qui est de la nature du plomb, qui en a les propriétés : *Pierre plombière.*

PLOMÉE, s. f. En t. de tailleur de pierres, *faire les plomées*, tailler les paremens de la pierre jusqu'au milieu.

PLONGEANT, ANTE, adj. (*plon-jan*) Dont la direction est de haut en bas.

PLONGÉE, s. f., t. de fortification. La partie du parapet qui va en glacis du côté de la campagne.

PLONGEON, s. masc. (*plon-jon*) Oiseau aquatique qui plonge souvent dans l'eau. — Sorte d'artifice qui se plonge dans l'eau, et en sort encore tout allumé.

PLONGER, v. a. É, ÉE, p. (*plon-jé*) Enfoncer quelque chose dans l'eau pour l'en retirer. — On dit fig., *plonger un poignard dans le sein de quelqu'un ; plonger les peuples dans un abîme de maux.* — v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. — *Se plonger dans la douleur, dans le vice, dans les plaisirs*, etc. S'abandonner entièrement à la douleur, au vice, aux plaisirs, etc.

PLONGEUR, s. m. Celui qui a coutume de plonger dans la mer pour pêcher des perles, ou pour retirer ce qui est tombé dans l'eau.

PLOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*plo-ké*) t. de marine. Garnir un vaisseau de ploc.

PLOYER, v. a. (*ploa-ié*) Fléchir, courber. Il n'a plus guère d'usage que dans la poésie et dans le haut style ; hors de là, on dit *plier.*

PLUIE, s. f. Eau qui tombe du ciel.

PLUMAGE, s. m. collectif. Toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau.

PLUMASSEAU, s. m. (*plu-ma-çô*) Petit bout de plume dont on se sert pour emplumer des clavecins et des flèches. — Balai de plumes. — Tampon de charpie aplati qu'on met sur les plaies et les ulcères quand on les panse.

PLUMASSIER, s. m. (*plu-ma-cié*) Marchand qui prépare et qui vend des plumes d'autruche, des aigrettes, etc.

PLUME, s. f. Ce qui couvre les oiseaux, et sert à les soutenir en l'air. — Plumes d'autruche préparées. — Gros tuyau de plume de l'aile des oies ou des cygnes, dont on se sert pour écrire. — Style et manière d'écrire d'un auteur. En ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier : *C'est un homme qui a une excellente plume.* — L'auteur lui-même : *C'est une des meilleures plumes de son siècle.*

PLUMÉE, s. f. *Plumée d'encre*, ce qu'il entre d'encre dans une plume pour écrire.

PLUMER, v. a. É, ÉE, p. (*plu-mé*) Arracher les plumes d'un oiseau. — Fig. et fam., *plumer quelqu'un*, en tirer de l'argent, soit en le faisant jouer à des jeux qu'il ne sait pas bien, soit en le portant à de folles dépenses.

PLUMET, s. m. (*plu-mè*) Plume d'autruche préparée et mise autour du chapeau. — Par raillerie ou par mépris, jeune homme qui porte un plumet.

PLUMETÉ, adj. m., t. de blason. Il se dit d'un écu chargé d'une menue broderie.

PLUMEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Barbu comme une plume.

PLUMITIF, s. m. Papier original et primitif, sur lequel on écrit les sommaires des arrêts, etc., et des délibérations d'une compagnie.

LA PLUPART. Voyez PLUS.

PLURALITÉ, s. f. Plus grande quantité, plus grand nombre. — Multiplicité : *Le système de la pluralité des mondes.* — *Pluralité des bénéfices*, possession de plusieurs bénéfices par une même personne.

PLURIEL, ELLE, adj., t. de gramm. qui se dit de plusieurs choses ou de plusieurs personnes : *Substantif pluriel. Terminaison plurielle.* — Il est aussi subst., et alors il signifie nombre pluriel : *Le pluriel d'un nom ; pluriel masculin, féminin.*

PLUS, adv. de comparaison. (*plu*, et devant une voyelle *pluz*) Davantage. — Il est quelquefois subst. : *Le plus que je puis faire.* — *De plus en plus*, adv. qui marque du progrès en bien ou en mal. — *Au plus, tout au plus*, adv. qui marque le plus grand excès dans quelque chose : *Cela vous coûtera dix pistoles au plus.* — *Plus, de plus, qui plus est*, outre cela. — *Plus ou moins*, à peu près. — *Ni plus ni moins*, adv. Tout de même. Il est fam.

* Deux *plus* corrélatifs ne peuvent souffrir entre eux de conjonction ; ainsi l'on doit dire : *Plus on est aimable, plus on est aimé ; plus on lit Racine, plus on l'admire ;* et non pas : Plus on est aimable *et* plus on est aimé ; plus on lit Racine *et* plus on l'admire. Il en est de même des autres adverbes comparatifs *moins, mieux.*

LA PLUPART, s. le plus grand nombre, la plus grande partie : *La plupart des hommes ne réfléchissent pas. La plupart du temps.* * Quand il précède *de* et un nom singulier, il régit le verbe au singulier : *La plupart du monde sait peu s'occuper.* Lorsque *la plupart* est pris dans un sens absolu, il demande après lui le pluriel, soit que le substantif auquel il se rapporte soit pluriel ou non : *Le sénat fut partagé, la plu-*

part demandainet, voulaient que.... La plupart prétendent, sont d'avis.

PLUS TÔT, PLUS TARD, PLUS LOIN, PLUS PRÈS, phrases adverbiales de temps et de lieu, qui se construisent sans l'article, et tantôt avec l'article : *Arriver plus tôt, plus tard.*

PLUSIEURS, adj. pl. des deux g. Nombre indéfini, sans rapport à un autre nombre. — Il se met quelquefois subst. : *Plusieurs s'imaginent.*

PLUS-PÉTITION, s. fém., t. de pratique. Demande trop forte.

PLUTÔT, adv. (*plu-tô*) Il marque le choix qu'on fait d'une chose par préférence à une autre : *Plutôt mourir que de faire une lâcheté.*

PLUVIAL, s. masc. Autrefois, espèce de manteau que les évêques et les prêtres portaient pour se garantir de la pluie. — Aujourd'hui, chape qu'ils portent à certaines fonctions de cérémonie.

PLUVIALE, adj. fém. Il se dit de l'eau de pluie : *Eaux pluviales.*

PLUVIER, s. m. (*plu-vié*) Oiseau bon à manger, et de la grosseur du pigeon.

PLUVIEUX, EUSE, adj. (*plu-vi-eu*) Abondant en pluie : *Jours pluvieux. Saison pluvieuse.* — Qui amène la pluie : *Vent pluvieux. Constellation pluvieuse.*

PNEUMATIQUE, s. f. Science qui a pour objet les propriétés de l'air, et les lois que suit ce fluide dans sa gravitation, sa condensation, sa raréfaction, son élasticité, etc.

PNEUMATIQUE, adj. des deux g. (*pneu-ma-ti-ke*) t. de physique : *Machine pneumatique*, qui sert à pomper l'air d'un récipient.

PNEUMATOCÈLE, subst. f. (*pneu-ma-to-cè-le*) Fausse hernie du scrotum, causée par un amas d'air.

PNEUMATOLOGIE, s. f., t. didactique. Traité des substances spirituelles.

PNEUMATOMPHALE, s. fém. (*pneu-ma-ton-fa-le*) Fausse hernie du nombril, causée par un amas d'air qui gonfle cette partie.

PNEUMATOSE, s. f. (*pneu-ma-to-ze*) Enflure de l'estomac, causée par des vents ou flatuosités.

PNEUMONIE. Voyez PÉRIPNEUMONIE.

PNEUMONIQUE, adj. des deux g. (*pneu-mo-ni-ke*) Il se dit en général des remèdes propres aux maladies du poumon.

POCHE, s. f. Espèce de sachet attaché par-dedans à une culotte, à un justaucorps, à une jupe, etc., pour y mettre ce qu'on veut ordinairement porter sur soi. — Grand sac de toile dont on se sert pour mettre du blé, de l'avoine. — Sorte de filet pour prendre des lapins au furet. — Petit violon que les maîtres à danser portent sur eux quand ils vont donner leçon à leurs écoliers. — Sac, sinus qui se fait à un abcès, dans une plaie. — En t. d'écriture, arrondissement fait au bout de certaines lettres.

POCHER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*po-ché*) Faire une meurtrissure avec enflure : *Pocher les yeux à quelqu'un.* — Faire un arrondissement avec la plume au bout d'une lettre. — Au part., *écriture pochée*, où les lettres sont mal formées et pleines de taches d'encre. — *OEufs pochés*, cuits sans être mêlés.

POCHETER, v. a. É, ÉE, p. Serrer, porter pour quelque temps dans sa poche : *Pocheter des olives, des truffes*, etc.

POCHETTE, s. f. (*po-chè-te*) Petite poche. Il vieillit. — Petit filet.

PODAGRE, s. m. et adj. Qui a la goutte, surtout aux pieds.

PODESTAT, s. m. Officier de justice et de police dans plusieurs villes d'Italie.

PODOMÈTRE. Voyez ODOMÈTRE.

POÊLE, s. m. (*poa-le*) Drap mortuaire qu'on met à l'église sur le cercueil. — Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. — Autrefois, dais.

POÊLE ou POILE, s. m. Fourneau de terre ou de fonte, par le moyen duquel on échauffe un appartement. — En Allemagne, chambre où est le poêle.

POÊLE, s. f. Ustensile de cuisine pour frire, pour fricasser, etc.

POÊLIER, s. m. (*poa-lié*) Artisan qui fait les poêles.

POÊLON, s. m. (*poa-lon*) Petite poêle.

POÊLONNÉE, s. f. (*poa-lo-né-e*) Autant qu'un poêlon peut tenir.

POÈME, s. m. (*po-è-me*) Ouvrage en vers d'une certaine étendue.

POÉSIE, s. f. (*po-é-zi-e*) Art de faire des ouvrages en vers. — Versification. — Manière d'écrire pleine de figures et de fictions : *Il y a de la poésie dans cet ouvrage.* — Au plur. Ouvrages en vers : *Les poésies de Malherbe, de Racan.*

POÈTE, s. m. (*po-è-te*) Celui qui s'adonne à la poésie. En parlant d'une femme, on dit adj. qu'*elle est poète.*

POÈTEREAU, s. masc. (*po-é-te-rô*) t. de mépris. Fort mauvais poète. Il est fam.

POÉTIQUE, adj. des deux g. (*po-é-ti-ke*) Qui concerne la poésie, qui est propre et particulier à la poésie.

POÉTIQUE, subst. fém. Traité de l'art de la poésie.

POÉTIQUEMENT, adv. (*po-é-ti-ke-man*) D'une manière poétique.

POÉTISER, v. n. (*po-é-ti-zé*) Versifier : *Il s'amuse à poétiser.* Il est fam., et ne se dit que par dénigrement.

POGE, s. masc., t. de marine du Levant. Le côté droit, ce qu'on appelle *stribord* sur l'O-

céan. On appelle *Orse*, la gauche, qu'on appelle *bâbord* sur l'Océan.

POIDS, s. m. (*poâ*) Pesanteur. — Morceau de cuivre, de fer ou de plomb, dont on se sert pour connaître combien une chose pèse, et pour donner du mouvement à une horloge, à un tourne-broche. — Fig. Importance, considération, force, solidité. — Ce qui est pénible à supporter : *Porter tout le poids de la chaleur.*

POIGNANT, ANTE, adject. (*poa-gnan*, mouillez le *gn*) Piquant. Il vieillit : *Douleur poignante.*

POIGNARD, s. m. (*poa-gnar*, mouillez le *gn*) Dague, baïonnette, sorte d'arme pour frapper de la pointe. — Fig. *La nouvelle de la mort de sa femme fut un coup de poignard pour lui.*

POIGNARDER, v. a. É, ÉE, part. (*poa-gnar-dé*, mouillez le *gn*) Frapper, blesser, tuer avec un poignard. — Fig. Causer une extrême douleur.

POIGNÉE, s. f. (*poa-gné-e*, mouillez le *gn*) Autant que la main fermée peut contenir de certaines choses : *Une poignée de dragées.* — Partie d'une chose où on la prend pour la tenir à la main : *La poignée d'une épée.* — Fig. Petit nombre : *Une poignée de monde.* — *Une poignée de morue*, deux morues salées jointes ensemble. — *A poignée*, adv. En abondance, en grande quantité.

POIGNET, s. m. (*poa-gnè*, mouillez le *gn*) Endroit où le bras se joint à la main. — Bord de la manche d'une chemise.

POIL, s. m. (*poal*) Ce qui croît sur la peau de l'animal en forme de filets déliés. — *Poil follet*, espèce de petit coton qui vient avant la barbe. — Barbe de l'homme. — Il se dit aussi fam. de la chevelure : *Le poil commence à lui blanchir.* Mais quand on loue la qualité ou la couleur des cheveux, on ne se sert jamais du mot *poil*. — En parlant de certains animaux, et surtout des chevaux, couleur : *De quel poil est ce cheval ?* — *Monter un cheval à poil*, sans selle. — Nom d'une maladie assez ordinaire aux nourrices, qui vient d'un lait grumelé. — En t. de botan., on appelle *poils* des filamens très-déliés, cylindracés et le plus souvent flexibles, qui naissent de l'écorce de diverses parties des végétaux.

POILOUX, s. masc. (*poa-lou*) Misérable, homme de néant. Il est pop.

POILU, UE, adj. Couvert de poil. Il se dit aussi en botan. Voyez POIL.

POINÇON, s. m. Instrument de métal pour percer. — Instrument pour marquer de la vaisselle d'argent. — Morceau d'acier gravé en relief. — Aiguille de tête au haut de laquelle il y a quelque pierrerie enchâssée, et qui sert à la coiffure des femmes. — Tonneau servant à mettre du vin ou autres liqueurs, qui tient à peu près les deux tiers d'un muid.

POINDRE, v. a. Piquer. Il est de peu d'usage. — v. n. Il n'a guère d'usage qu'à l'infinitif, et ne se dit proprement que du jour qui commence à paraître et des herbes qui commencent à pousser : *Le jour ne fait que poindre. Les herbes commencent à poindre.*

POING, s. m. (*poin*) Main fermée.

POINT, s. m. (*poin*) Piqûre qui se fait dans de l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. — Ouvrage de tapisserie fait à l'aiguille. — Manière dont cet ouvrage est fait. — Ouvrage de fil fait à l'aiguille : *Point de Gênes, de Venise*, etc. — En géométrie, ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue. — Petite marque ronde qui se fait sur le papier avec la plume et l'encre, pour les différens usages de l'écriture. — Au jeu de cartes, le nombre qu'on attribue à chaque carte, selon les différens jeux où l'on joue. Nombre que l'on marque à chaque coup de jeu. — Petits trous qu'on fait à des étrivières, à des courroies, etc., pour y passer l'ardillon. — Division du compas des cordonniers. — Douleur piquante qui se fait sentir en divers endroits du corps, et particulièrement au côté. — Endroit fixe et déterminé : *Point d'appui, point d'équilibre*, etc. — Question, difficulté particulière en quelque genre de connaissance que ce soit : *Éclaircir un point de chronologie.* — Ce qu'il y a de principal dans une affaire, dans une question. — Une des parties qui font la division d'un discours, etc. — État, situation, disposition, soit dans la santé, soit dans la fortune. — Dans les choses morales, degré, période : *Il est au plus haut point de la gloire.* — Instant, moment, temps précis dans lequel on fait quelque chose. — *Point de vue*, lieu où il faut se placer pour bien voir un objet, où l'objet doit être mis pour être bien vu. — En t. de peinture, point que l'artiste a choisi pour mettre les objets en perspective. — *Point d'honneur*, ce en quoi on fait principalement consister l'honneur. — *Point du jour*, le moment où le jour commence à poindre.

De point en point, adv. Exactement, sans rien omettre. — *De tout point*, adv. Totalement, entièrement, parfaitement.

POINT, adv. de nég. servant de complément à *ne*. Pas, nullement.

POINTAGE, s. m., t. de marine. Désignation qu'un pilote fait sur une carte du lieu où se trouve le vaisseau.

POINTE, s. f. Bout piquant et aigu de quelque chose que ce soit. — Extrémité des choses qui vont en diminuant : *La pointe d'un clocher.* — En parlant du vin, saveur piquante et agréable : *Ce vin n'a pas de pointe.* — Petit clou sans tête ou avec une fort petite tête. — Instrument pour graver à l'eau forte. — Figur. *Pointe d'esprit*, ou simplement *pointe*, pensée qui sur-

prend par quelque subtilité d'imagination, par quelque jeu de mots. — *En pointe*, adv. En forme de pointe.

POINTER, v. a. É, ÉE, p. (*poin-té*) Porter des coups de la pointe d'une épée. — Diriger vers un point : *Pointer le canon*, *une lunette.* — v. n. Il se dit des oiseaux qui s'élèvent vers le ciel.

POINTEUR, s. m. Officier d'artillerie qui pointe le canon.

POINTILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature.

POINTILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon, etc. — Fig. Disputer, contrarier, contester sur les moindres choses. — v. a. Piquer, dire des choses désobligeantes.

POINTILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Picoterie, contestation sur des bagatelles.

POINTILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Qui pointille, qui aime à pointiller.

POINTU, UE, adj. Qui a une pointe aiguë.

POINTURE, s. f., t. d'imprimerie. Lame de fer qui a une pointe à l'une de ses extrémités.

POIRE, s. f. (*poa-re*) Sorte de fruit à pépin, dont il y a plusieurs espèces. — Petite bouteille de cuir bouilli, où l'on met de la poudre à tirer.

POIRÉ, s. m. (*poa-ré*) Boisson faite de poires.

POIREAU ou PORREAU, s. m. (*poa-rô*) Plante potagère. — Excroissance de chair qui vient sur la peau, et plus ordinairement aux mains. — Espèce de verrue qui vient aux chevaux.

POIRÉE, s. f. ou BETTE BLANCHE. (*poa-ré-e*) Plante potagère.

POIRIER, s. m. (*poa-rié*) Arbre qui porte des poires.

POIS, s. masc. Légume qui vient dans une gousse.

POIS DE MERVEILLE ou CORINDUM, s. m. Plante des Indes.

POISON, s. m. (*poa-zon*) Venin, suc vénéneux, drogue, composition vénéneuse. — Figur. Maxime pernicieuse, dogme dangereux.

POISSARD, ARDE, adj. (*poa-çar*) Il se dit de certains ouvrages modernes, dans lesquels on imite le langage et les mœurs du plus bas peuple : *Le genre poissard.*

POISSARDE, s. f. (*poa-çar-de*) Femme de la lie du peuple et de la halle.

POISSER, v. a. É, ÉE, part. (*poa-cé*) Enduire, frotter de poix. — Salir, gâter avec quelque chose de gluant, quoique ce ne soit pas de la poix.

POISSON, s. m. Petite mesure contenant la moitié d'un demi-setier.

POISSON, s. m. Animal qui naît et qui vit dans l'eau. — Au pl. Nom d'un des signes du zodiaque.

POISSONNAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petit poisson, fretin. Il est fam.

POISSONNERIE, s. f. (*poa-ço-ne-ri-e*) Lieu où l'on vend le poisson.

POISSONNEUX, EUSE, adj. (*poa-ço-neu*) Qui abonde en poisson.

POISSONNIER, IÈRE, s. (*poa-ço-nié*) Celui, celle qui vend du poisson.

POISSONNIÈRE, s. f. (*poa-ço-niè-re*) Ustensile de cuisine qui est de figure ovale, et qui sert à faire cuire du poisson.

POITRAIL, s. m. (mouillez l'*l*) La partie de devant du corps du cheval. — Partie du harnais, qui se met sur le poitrail du cheval. — Poutre qui se met sur les deux piliers d'une porte cochère, d'une boutique de marchand, etc., pour les fermer par en haut.

POITRINAIRE, s. et adj. des deux g. (*poa-tri-nè-re*) Qui a la poitrine attaquée.

POITRINE, s. f. (*poa-tri-ne*) Partie de l'animal depuis le bas du cou jusqu'au diaphragme, contenant les poumons et le cœur. — Parties contenues dans la poitrine, et principalement les poumons.

POIVRADE, s. f. (*poa-vra-de*) Sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre.

POIVRE, s. m. (*poa-vre*) Sorte d'épicerie des Indes-Orientales.

POIVRE-D'INDE. Voyez PIMENT.

POIVRER, v. a. É, ÉE, p. (*poa-vré*) Assaisonner de poivre.

POIVRIER, s. masc. (*poa-vrié*) Arbrisseau qui porte le poivre. — Petite boîte où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE, s. f. (*poa-vriè-re*) Petite boîte à divers compartimens, où l'on met du poivre, de la muscade, etc.

POIX, s. f. (*poa*) Matière gluante et noire, faite de résine brûlée, et mêlée avec la suie du bois dont la résine est tirée. — *Poix résine*, gomme jaunâtre qui sort des arbres résineux après qu'on les a incisés. — *Poix de Bourgogne*, sorte de poix d'un blanc jaunâtre, qu'on emploie principalement à faire des emplâtres.

POLACRE ou POLAQUE, s. f. Bâtiment en usage sur la Méditerranée, et qui va à voiles et à rames. — subst. m. Cavalier polonais.

POLAIRE, adj. des deux g. (*po-lè-re*) Qui est auprès des pôles, qui appartient aux pôles du monde : *Cercle, étoile polaire.*

POLARITÉ, s. f., t. de physique. Propriété qu'a l'aimant de se diriger vers les pôles du monde.

PÔLE, s. m. L'une des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel, suivant le système de Ptolomée, le globe entier du monde tourne en vingt-quatre heures.

POLÉMARQUE, s. masc. (*po-lé-mar-ke*) t. d'antiquité. Chef à la guerre ou de la guerre. C'était, à Athènes, le nom distinctif du troisième archonte.

POLÉMIQUE, adj. des deux g. (*po-lé-mi-ke*) Qui appartient à la dispute. Il se dit des disputes par écrit, soit en matière de religion, soit en d'autres matières: *Ouvrage*, *traité*, *style polémique.*

POLI, subst. m. Lustre, éclat des choses qui ont été polies: *Donner le poli à des armes.*

POLI, IE, adj. Voyez Polir.

POLICE, s. f. Ordre, règlement établi dans une ville pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitans. — Juridiction établie pour la police. — Ordre et règlement établi dans quelque assemblée, dans quelque société que ce soit. — Contrat d'un négociant pour garantir des marchandises qui sont transportées par mer. — T. d'imprimerie. État qui règle la quantité de chaque caractère dont une fonte est composée.

POLICER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*po-li-cé*) Mettre, établir la police dans un pays.

POLICHINEL, s. m. Nom d'un acteur de farce, bossu par-devant et par-derrière, qui a passé du théâtre italien au théâtre des marionnettes.

POLIMENT, s. m. (*po-li-man*) L'action de polir, ou l'état de ce qui est poli.

Poliment, adv. D'une manière polie. Il ne se dit qu'au fig., en parlant de la manière de vivre, d'écrire, de parler.

POLIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre clair, luisant, à force de frotter. — Fig. Cultiver, orner, adoucir l'esprit et les mœurs. — Figur. *Polir un discours*, *un ouvrage d'esprit*, y mettre la dernière main, y réformer tout ce qui peut être contraire à l'exactitude, à la pureté et à l'élégance du style. — Poli, ie, part. adj. Qui a la superficie unie et luisante: *Acier*, *marbre poli.* — Figur. Doux, civil, honnête, complaisant.

POLISSEUR, EUSE, s. (*po-li-ceur.*) Celui, celle qui polit certains ouvrages.

POLISSOIR, subst. masc. (*po-li-çoar*) Instrument dont on se sert pour polir certaines choses.

POLISSOIRE, s. f. (*po-li-çoa-re*) Sorte de décrottoire douce.

POLISSON, ONNE, adj. Libre, libertin. — s. m. Petit garçon malpropre et libertin, qui s'amuse à jouer dans les rues, dans les places publiques — Homme qui a l'habitude de faire ou de dire des plaisanteries basses. — Homme sans considération.

POLISSONNER, v. n. (*po-li-ço-né*) Dire ou faire des polissonneries.

POLISSONNERIE, s. f. (*po-li-ço-ne-rî-e*) Action, parole, tour de polisson, bouffonnerie, plaisanterie basse.

POLISSURE, subst. f. (*po-li-çu-re*) Action de polir quelque chose, ou l'effet de cette action.

POLITESSE, s. f. (*po-li-tè-ce*) Certaine manière de vivre, d'agir, de parler, civile, honnête et polie.

POLITIQUE, adj. des deux g. (*po-li-ti-ke*) Qui concerne le gouvernement d'un État, d'une république. — s. m. Celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États. — Il se dit aussi d'un homme fin, adroit, et d'un homme prudent et réservé.

Politique, s. fém. Art de gouverner un État, une république. — Connaissance du droit public, des divers intérêts des princes, et de tout ce qui a rapport à l'art de gouverner un État, une république. — Manière adroite dont on se conduit pour parvenir à ses fins.

POLITIQUEMENT, adv. (*po-li-ti-ke-man*) Selon les règles de la politique. — D'une manière fine, adroite, cachée, réservée.

POLITIQUER, v. n. (*po-li-ti-ké*) Raisonner sur les affaires publiques. Fam.

POLIUM, s. m. (*po-liome*) Plante céphalique et vulnéraire.

POLLEN, subst. m. Voyez Poussière séminale.

POLLICITATION, s. f. (*po-li-ci-ta-cion*) t. de droit. Engagement contracté par quelqu'un, sans qu'il soit accepté par un autre; en quoi il diffère de *pacte*, qui est une convention entre deux personnes.

POLLUER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*pol-lué*) Profaner les temples, les églises.

POLLUTION, s. f. (*pol-lu-cion*) Profanation.

POLTRON, ONNE, s. et adj. Lâche, pusillanime, qui manque de courage. — T. de fauconnerie: *Oiseau poltron*, auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière.

POLTRONNERIE, s. f. Lâcheté, manque de courage.

POLYANTHÉA, s. m. (*po-li-an-té-a*) Recueil alphabétique de lieux communs, à l'usage de certains auteurs.

POLYANTHÉE, adject. des deux g., t. de botan. Qui a plusieurs fleurs.

POLYCHRESTE, adj. des deux g. (*po-li-krès-te*) t. de pharmacie, qui signifie servant à plusieurs usages, et qui se dit particulièrement d'un sel purgatif.

POLYCOTYLÉDONE, adj., t. de botaniq. Qui a plusieurs cotylédons.

POLYÈDRE, subst. m. (*po-li-è-dre*) t. de géom. Corps solide à plusieurs faces.

POLYGAME, s. m. et f. Celui qui est marié à plusieurs femmes, ou celle qui est mariée à plusieurs maris en même temps.

POLYGAMIE, s. f. (*po-li-ga-mi-e*) État d'un homme qui est marié à plusieurs femmes en même temps, ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes.

POLYGARCHIE, subst. f. (*po-li-gar-chi-e*) Gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes.

POLYGLOTTE, adj. des deux g. (*po-li-glo-te*) Qui est écrit en plusieurs langues : *Bible polyglotte, dictionnaire polyglotte.* — subst. fém. Se dit que de la Bible : *La Polyglotte de Paris, d'Angleterre.*

POLYGONE, subst. m. et adj. des deux g. (*po-li-go-ne*) Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. — s. m. Endroit destiné aux exercices de l'artillerie.

POLYGRAPHE, s. m. (*po-li-gra-fe*) Auteur qui a écrit sur plusieurs matières.

POLYNÔME, s. m. (*po-li-no-me*) t. d'algèbre. Toute quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes *plus* et *moins*.

POLYPE, s. m. (*po-li-pe*) Sorte de ver aquatique. — En t. de médecine, excroissance de chair qui vient en certaines parties du corps, et plus ordinairement dans les narines.

Polype d'eau douce, s. m. Sorte d'insecte qui a plusieurs pieds ou bras en forme de cornes, et qui étant coupé en plusieurs parties, se reproduit tout entier dans chacune.

POLYPÉTALE, adj. des deux g. (*po-li-pé-ta-le*) t. de botanique. Il se dit des fleurs qui ont plusieurs pétales ou feuilles.

POLYPEUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature du polype.

POLYPHYLLE, adj. des deux g., t. de bot. Composé de plusieurs folioles.

POLYPODE, s. m. Plante assez semblable à la fougère. On l'emploie en médecine, pour purger la bile recuite et la pituite visqueuse.

POLYSCOPE, adj. et s. m., t. d'optique. Verre à facettes qui multiplie les objets.

POLYSPERME, adject. des deux g., t. de botan. Renfermant plusieurs graines.

POLYSYLLABE, s. m. et adj. des deux g. (*po-li-ci-la-be*) t. de grammaire. Qui est de plusieurs syllabes.

POLYSYNODIE, s. f. (*po-li-ci-no-di-e*) Multiplicité de conseils.

POLYTECHNIQUE, adj. (*po-li-tèk-ni-ke*) Qui embrasse plusieurs arts ou sciences.

POLYTHÉISME, s. masc. (*po-li-té-is-me*) Système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, s. m. et f. (*po-li-té-is-te*) Celui, celle qui professe le polythéisme.

POLYTRIC, s. m. Plante capillaire.

POLYTYPAGE, s. m. Action et art de polytyper, son effet.

POLYTYPER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*po-li-ti-pé*) Multiplier les planches d'imprimerie, en coulant des formes sur leur empreinte.

POMMADE, s. f. (*po-ma-de*) Composition molle et onctueuse, préparée avec différens ingrédiens, suivant les divers usages qu'on veut en faire.

POMMADER, v. a. É, ÉE, p. (*po-ma-dé*) Enduire de pommade.

POMME, s. f. Fruit à pépin, de forme ronde et bon à manger. — Il se dit aussi des choux et des laitues dont le dedans est fort compacte et ramassé : *Une pomme de chou, de laitue.* — Ornement de bois ou de métal fait en forme de pomme ou de boule : *Des pommes de lit, la pomme d'une canne.*

POMME DORÉE ou **POMME D'AMOUR**, s. f. ou **LYCOPERSICUM**, s. m. Plante.

POMME DE MERVEILLE ou **MOMORDICA**, s. f. Plante.

POMME ÉPINEUSE. Voyez Stramonium.

POMMÉ, s. m. (*po-mé*) Cidre fait avec des pommes.

POMMEAU, s. masc. (*po-mô*) Espèce de petite boule qui est au bout de la poignée d'une épée. — Espèce de petite pomme qui est au haut de l'arçon de devant d'une selle.

se **POMMELER**, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se po-me-lé*) Il ne se dit guère qu'en parlant de certains petits nuages blancs et grisâtres qui paraissent quelquefois au ciel en forme de petites boucles. — Il se dit aussi des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux.

POMMELLE, s. f. (*po-mè-le*) Table de plomb battue en rond, et pleine de petits trous, qu'on met à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures de passer.

POMMER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*po-mé*) Se former en pomme. — Au part. *Chou pommé, laitue pommée.*

POMMERAIE, s. f. (*po-me-rê*) Lieu planté de pommiers.

POMMETÉ, ÉE, adj. (*po-me-té*) t. de blason. Orné de pommettes.

POMMETTE, s. f. (*po-mè-te*) Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petites pommes ou boules. — En anatomie, *os de la pommette*, qui forme la partie la plus éminente de la joue au-dessous de l'œil.

POMMIER, s. m. (*po-mié*) Arbre qui porte les pommes. — Ustensile de terre ou de métal dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

POMPE, s. f. (*pon-pe*) Appareil magnifique, somptuosité. — Fig. Vanité.

POMPE, s. f. Machine pour élever l'eau.

POMPER, v. a. É, ÉE, p. (*pon-pé*) Puiser avec une pompe. — v. neut. Faire agir la pompe.

POMPEUSEMENT, adv. (*pon-peu-ze-man*) Avec pompe.

POMPEUX, EUSE, adj. (*pon-peu*) Qui a de la pompe, où il y a de la pompe : *Appareil pompeux, cour pompeuse.* — On dit fig., *style, discours pompeux.*

POMPIER, s. m. (*pon-pié*) Celui qui fait des pompes ou qui les fait agir.

POMPON, s. m. (*pon-pon*) t. générique que les femmes emploient pour signifier les ornemens de peu de valeur qu'elles ajoutent à leurs coiffures.

POMPONNER, v. a. É, ÉE, p. Orner de pompons. — On dit aussi, *se pomponner.*

PONANT, s. m. (*po-nan*) Occident. On le dit en parlant de la mer Océane, par opposition à la Méditerranée, qu'on appelle *la mer du Levant.* — *Négocier dans le Ponant*, c'est négocier chez les habitans des côtes de l'Océan.

PONCE (PIERRE), s. f. Pierre extrêmement sèche, poreuse et légère. — Petit sac rempli de charbon noir, et servant aux dessinateurs pour copier des dessins.

PONCEAU, s. m. (*pon-çô*) Pavot sauvage, d'un rouge fort vif, qui croît parmi les blés, et qu'on appelle aussi *coquelicot.* —Rouge très-vif et très-foncé. On dit adj. en ce dernier sens : *Un ruban ponceau.*

PONCER, v. a. É, ÉE, p. (*pon-cé*) Passer sur un dessin piqué du charbon en poudre, et renfermé dans un petit linge pour contre-tirer le dessin sur du papier, sur de la toile, etc. — *Poncer de la vaisselle*, la rendre mate avec de la pierre ponce.

PONCHE, s. m. ou PUNCH. Mot emprunté de l'anglais. Liqueur qui est un mélange de jus de citron, d'eau-de-vie, de thé et de sucre.

PONCIRE, s. m. Citron ou limon fort gros fort odorant.

PONCIS, s. m. (*pon-ci*) Dessin qui a été piqué, et sur lequel on passe du charbon.

PONCTION, s. f. (*ponk-cion*) Opération de chirurgie, par laquelle on tire les eaux épanchées dans le ventre d'un hydropique, en y faisant une ouverture.

PONCTUALITÉ, s. f. Exactitude à faire précisément certaines choses dans de certains temps.

PONCTUATION, s. f. (*ponk-tu-a-cion*) L'art de ponctuer. — Dans les langues orientales, points qui suppléent les voyelles.

PONCTUÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui est parsemé de points remarquables.

PONCTUEL, ELLE, adj. Exact, régulier, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire.

PONCTUELLEMENT, adv. (*ponk-tu-è-le-man*) Avec ponctualité.

PONCTUER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ponk-tu-é*) Mettre les points et les virgules dans un discours écrit. — En t. de musique, marquer les repos.

PONDAG, s. m. Dans les mines de charbon, l'inclinaison de la veine.

PONDÉRATION, s. f. (*pon-dé-ra-cion*) t. de peinture. Science qui détermine l'équilibre des corps et leurs justes mouvemens, conformément aux lois de la physique.

PONDEUSE, s. fém. Femelle d'oiseau qui donne des œufs : *Cette poule est bonne pondeuse*, donne beaucoup d'œufs.

PONDRE, v. act. et n. DU, UE, part. *Je ponds, tu ponds, il pond; nous pondons, etc. Je pondais. Je pondis. Je pondrai. Ponds; pondez. Que je ponde. Que je pondisse*, etc. En parlant d'un oiseau, d'une tortue, d'une couleuvre, faire des œufs.

PONT, s. m. (*pon*) Bâtiment de pierre ou de bois élevé au-dessus d'une rivière, d'un ruisseau, d'un fossé, etc., pour la facilité du passage. — *Pont de bateaux*, pont fait de plusieurs bateaux attachés ensemble et recouverts de grosses planches. — *Pont tournant*, qu'on peut attirer à l'un des bords en le tournant. — *Pont levis*, qui se lève et qui s'abaisse sur un fossé. — Tillac et différens étages d'un vaisseau. — *Ponts et chaussées*, tout ce qui regarde les grands chemins et les voiries.

PONTE, s. f. Action de pondre. — Temps où les oiseaux pondent.

PONTE, s. m. C'est, au jeu de l'hombre, l'as de cœur ou l'as de carreau, quand on fait jouer en cœur ou en carreau. — Aux jeux de la bassette et du pharaon, celui ou celle qui met de l'argent sur des cartes contre le banquier.

PONTÉ, ÉE, adj. Il se dit d'un vaisseau qui a un pont : *Bâtiment ponté.*

PONTER, v. neut. (*pon-té*) A la bassette ou au pharaon, jouer contre le banquier.

PONTIFE, s. m. Personne sacrée qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion. — Parmi les chrétiens, évêque. — *Le souverain pontife*, le pape.

PONTIFICAL, ALE, adj. Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque. Il se dit plus ordinairement de la dignité du souverain pontife.

PONTIFICAL, s. m. Livre qui contient les cérémonies qui regardent le ministère de l'évêque.

PONTIFICALEMENT, adv. (*pon-ti-fi-ka-le-man*) Avec les habits pontificaux.

PONTIFICAT, s. masc. (*pon-ti-fi-ka*) Dignité de grand pontife. — Parmi les chrétiens,

dignité du pape. — Temps qu'un pape est sur le siége de Saint-Pierre.

PONTON, s. m. Pont flottant, composé de deux bateaux joints ensemble par des poutres et recouverts de planches. — En t. de marine, barque plate qui sert au radoub des vaisseaux, à élever de l'artillerie, et à nettoyer des ports.

PONTONAGE, s. m. Droit qui se perçoit en quelques endroits sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière.

PONTONIER, s. masc. (*pon-to-nié*) Celui qui reçoit le droit de pontonage.

POPLITÉ, ÉE, adj., t. d'anatomie. Qui a rapport au jarret.

POPULACE, s. f. collectif. Le bas peuple, le menu peuple.

POPULAIRE, adj. des deux g. (*po-pu-lè-re*) Qui est du peuple, qui concerne le peuple. — *Gouvernement, État populaire*, où l'autorité est entre les mains du peuple. — *Maladies populaires*, celles qui courent parmi le peuple. — *Homme populaire*, qui, par des manières affables et honnêtes, se fait aimer du peuple.

POPULAIREMENT, adv. (*po-pu-lè-re-man*) À la manière du peuple.

SE POPULARISER, v. pr. Se concilier l'affection du peuple.

POPULARITÉ, s. fém. Conduite propre à gagner la faveur du peuple. — Crédit parmi le peuple.

POPULATION, s. f. Nombre des habitans d'un pays, relativement à son étendue.

POPULEUX, EUSE, adj. Très-peuplé, où il y a beaucoup d'habitans.

POPULO, s. m. Petit enfant gras et potelé. Il est pop.

PORC, s. m. (*por*) Cochon, animal domestique. — *Porc frais*, chair de cochon qui n'est pas salée.

PORC-ÉPIC, s. masc. (*por-ké-pi*) Animal dont le corps est couvert de piquans.

PORC-MARIN, s. m. Gros poisson, appelé autrement *Marsouin* ou *Dauphin*.

PORCELAINE, s. f. (*por-ce-lè-ne*) Terre très-fine, préparée et cuite sous toutes sortes de figures, d'abord à la Chine et au Japon, et ensuite en Europe, avec beaucoup de succès. — Vases faits de porcelaine. — *Cheval porcelaine*, dont la robe est grise et tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORCHAISON, s. f. (*por-chè-zon*) t. de chasse. État du sanglier dans la saison où il est le plus gras et le meilleur à manger.

PORCHE, s. masc. Portique, lieu couvert à l'entrée d'une église. Il est fam. et se dit d'un portique simple et sans ornemens : *Portique* est plus noble, et s'emploie quand il est régulier et orné.

PORCHER, s. m. (*por-ché*) Celui qui garde les pourceaux. — Figur. et fam. Homme grossier, malpropre et mal appris.

PORE, s. m. Ouverture presque imperceptible dans la peau de l'animal, par où se fait la transpiration. Il n'a guère d'usage qu'au plur. — Petites ouvertures de toutes sortes de corps : *Pores de bois, de métaux.*

POREUX, EUSE, adj. Qui a des pores.

POROSITÉ, s. fém. (*po-ro-zi-té*) Qualité, caractère d'un corps poreux : *La porosité du verre.* On ne le dit point des animaux.

POROTIQUE, adject. des deux g. Il se dit des remèdes qui procurent la formation du calus.

PORPHYRE, s. m. (*por-fi-re*) Marbre extrêmement dur, d'un rouge pourpré et tacheté de blanc.

PORPHYRISER, v. a. É, ÉE, p. (*por-fi-ri-zé*) t. de chimie. Broyer une substance sur du porphyre pour la réduire en une poudre très-fine.

PORRACÉ, ÉE, adj., t. de médec. Verdâtre comme le poireau.

PORREAU. Voyez POIREAU.

PORRECTION, s. fém. (*por-rèk-cion*) Manière dont se confèrent les ordres mineurs, en mettant en main les choses relatives aux fonctions respectives de ces ordres.

PORT, s. m. (*por*) Lieu propre à recevoir les vaisseaux, et à les tenir à couvert des tempêtes. — Fig. Tout lieu de repos, d'assurance, de tranquillité.

PORT, s. m. Se dit de différentes choses par rapport à diverses significations du verbe *porter* : *Un vaisseau du port de six cents tonneaux.* — Droit qu'on paie pour la voiture des hardes ou marchandises que portent les rouliers, et pour les lettres qu'on reçoit par la voie de la poste. — *Port d'armes*, action ou droit de porter les armes. — Maintien d'une personne : *Port noble et majestueux.* — *Port de voix*, t. de musique. Passage insensible de la voix, d'un ton inférieur à un ton supérieur.

PORTABLE, adj. m., t. de coutume. Qui doit être porté au manoir du seigneur, à peine d'amende : *Cens portable.* — Qui peut être porté : *Cet habit n'est plus portable.* En ce sens, c'est un gasconisme.

PORTAGE, s. m. Action de porter. — Droit que chaque officier de marine et chaque matelot ont de pouvoir embarquer pour leur compte jusqu'à tant pesant.

PORTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) [Au pl. *portails*] La principale porte d'une église, avec les ornemens qui l'accompagnent. — La façade entière d'une église.

PORTANT, ANTE, adj. *Tirer à bout portant*, en appuyant le bout de l'arme sur le corps de son ennemi. — Figur. et fam. : *Dire quelque chose à bout portant*, dire en face à quelqu'un quelque chose de fâcheux.

PORTATIF, IVE, adj. Qu'on peut aisément porter.

PORTE, s. f. Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé et pour en sortir. — Assemblage de bois ou de fer, qui tourne sur des gonds, et qui sert à fermer l'ouverture de la porte. — Figur. Moyen d'arriver, de parvenir à quelque chose. — Fig. *Porte de derrière*, faux-fuyant, défaite, échappatoire. — *De porte en porte*, de maison en maison. — *A porte close*, en secret, sans témoin. — *La Porte*, la cour de l'empereur des Turcs : *Il a été ambassadeur à la Porte.*

PORTE-AIGUILLE, s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour donner plus de longueur aux aiguilles. Ce mot et les suivans ne prennent pas d'*s* au pl.

PORTE-ARQUEBUSE, subst. m. Officier qui portait le fusil du roi quand il allait à la chasse.

PORTE-BAGUETTE, s. m. Anneau placé le long du fût d'un fusil, d'un pistolet, pour recevoir et porter la baguette.

PORTE-BALLE, s. masc. Petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises.

PORTE-BARRES, s. m. plur. Anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux que l'on mène accouplés.

PORTE-BOUGIE, s. m. Canule ou instrument à la faveur duquel on dirige et on conduit des bougies dans l'urètre, à l'effet de le dilater.

PORTE-CHAPE, s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église.

PORTE-COLLET, s. m. Pièce de carton ou de baleine couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat.

PORTE-CRAYON, s. m. Instrument d'or, d'argent, de cuivre, etc., dans lequel on met un crayon.

PORTE-CROIX, s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque ou aux processions.

PORTE-CROSSE, s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque.

PORTE-DIEU, s. m. Prêtre qui est destiné à porter le Viatique aux malades.

PORTE-DRAPEAU, subst. m. Celui qui porte le drapeau dans une compagnie d'infanterie.

PORTÉE, s. fém. Ventrée, tous les petits que les femelles des animaux portent et font en une fois. — Distance où peuvent porter les armes à feu ou les armes de trait. — Il se dit aussi de la voix et de la vue : *Être à la portée de la voix de quelqu'un. Cela n'est pas à la portée de ma vue.* — Étendue, capacité de l'esprit : *Cela est au-dessus de la portée de l'esprit humain.* — Ce que peut faire une personne par rapport à ses talens ou à sa fortune : *Il aspire à une charge qui est au-dessus de sa portée.* — Étendue d'une pièce de bois mise en place : *Cette poutre a trop de portée.* En musique, les cinq lignes sur lesquelles on pose les notes.

PORTE-ENSEIGNE, s. m. Autrefois, celui qui portait l'enseigne dans une compagnie d'infanterie.

PORTE-ÉPÉE, s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée.

PORTE-ÉTENDARD, s. m. Cavalier qui, dans les marches ordinaires, porte l'étendard que le cornette doit porter les jours d'action. — Pièce de cuir attachée à la selle pour supporter l'étendard.

PORTE-ÉTRIVIÈRES, s. m. pl. Anneaux de fer carrés, placés aux deux côtés de la selle, le plus près de la pointe de l'arçon qu'il est possible.

PORTE-FAIX, s. m. Crocheteur, celui dont le métier est de porter des fardeaux.

PORTE-FEUILLE, s. masc. Carton plié en deux, couvert de peau ou de quelque étoffe, et servant à renfermer des papiers.

PORTE-MANTEAU, s. m. Sorte de valise qui est ordinairement de cuir ou d'étoffe. — Morceau de bois attaché à la muraille, où l'on suspend les habits. — Autrefois, officier chez le roi.

PORTE-MORS, s. m. Cuirs qui soutiennent le mors de bride.

PORTE-MOUCHETTES, s. m. Instrument de métal, destiné à recevoir les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON, s. m. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, et qui l'aide à porter son mousqueton. — Petites agrafes qui sont aux chaînes et aux cordons de montre.

PORTE-PIERRE, s. m. Instrument fait en forme de porte-crayon, qui sert à porter la pierre infernale.

PORTER, v. a. **É**, **ÉE**, p. (*por-té*) Soutenir quelque chose de lourd, de pesant. — Transporter une chose d'un lieu et aller la mettre dans un autre. — Avoir sur soi, tenir à la main. — Avoir sur soi, comme servant à l'habillement, à la parure : *Porter des habits brodés, un habit tout uni.* — Tenir : *Porter la tête haute, les pieds en dehors.* — Pousser, étendre, faire aller, conduire : *Un arbre qui porte la tête jusque dans les nues. Alexandre porta ses armes jusque dans les Indes.* — On dit fig. dans le même sens : *Porter son ambition, ses espérances, ses désirs jusqu'aux plus grandes choses. Porter la terreur, la confusion partout.* — Être étendu en longueur : *Cette poutre porte trente pieds.* — Produire, et il se dit de la terre, des arbres, etc. : *Un arbre qui porte*

porte de beaux fruits. — On dit aussi, qu'*une somme porte intérêt.* — Il se dit encore des femmes et des femelles des animaux : *Les femmes portent leurs enfans neuf mois.* — Souffrir, endurer : *Il en portera la peine.* — Induire, exciter à quelque chose. — v. neut. Poser, être soutenu : *Tout l'édifice porte sur ces colonnes.* Atteindre, en parlant des pièces d'artillerie et des armes à feu. — v. pr. *Se porter bien* ou *mal*, être en bonne ou en mauvaise santé. — Avoir de l'inclination, de la pente à quelque chose. — S'appliquer à quelque chose : *Il se porte avec ardeur à tout ce qu'il fait.*

PORTE-TAPISSERIE, s. masc. Châssis de bois qu'on élève au haut d'une porte, et sur lequel la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière.

PORTEUR, EUSE, s. Celui ou celle dont le métier ordinaire est de porter quelque fardeau : *Porteur d'une lettre de change*, qui est chargé d'en recevoir le montant.

PORTE-VENT, s. masc. Tuyau de bois qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue.

PORTE-VERGE, s. masc. Bedeau qui porte une verge devant le curé dans une église.

PORTE-VOIX, s. m. Sorte d'instrument en forme de trompette, pour porter la voix au loin.

PORTIER, ÈRE, s. (*por-tié*) Celui ou celle qui a soin d'ouvrir, de fermer et de garder la principale porte d'une maison.

PORTIÈRE, s. f. Dans les monastères de filles, la religieuse qui a soin de la porte. — Ouverture du carrosse par où l'on monte et l'on descend. — Ce qui sert à fermer cette ouverture. — Espèce de rideau qu'on met devant une porte, ou pour empêcher le vent, ou par ornement.

PORTION, s. f. (*por-cion*) Partie d'un héritage, d'une maison, etc. — Certaine quantité de viande, de pain, etc., qu'on donne au repas, dans une communauté, à chacun en particulier. — *Portion congrue*, somme que les gros décimateurs étaient obligés de fournir aux curés pour leur subsistance.

PORTIQUE, s. m. (*por-ti-ke*) t. d'architecture. Galerie, ouverture, dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades. — *Le Portique*, la secte, la doctrine, les disciples de Zénon.

PORTOR, s. masc. Marbre noir, ayant des veines qui imitent l'or.

PORTRAIRE, v. act. (*por-trè-re*) Faire le portrait de quelqu'un. Il vieillit.

PORTRAIT, s. m. (*por-trè*) Image, ressemblance d'une personne tirée par le moyen du pinceau, du burin, du crayon, etc. — Ressemblance : *Ce fils est le portrait de son père.* — Description qu'on fait d'une personne, tant pour le corps que pour l'esprit.

Rolland Dict.

PORTRAITURE, s. fém. (*por-trè-tu-re* qui est vieux. En t. de peinture, *livre de portraiture*, qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

PORTUGAISE, s. f. Monnaie d'or de Hambourg.

PORTULAN, s. m. Livre qui contient le gisement et la description des ports de mer, des côtes et de ce qui y est relatif.

POSAGE, s. m. (*po-za-je*) Travail et dépense qu'il faut faire pour poser ou pour mettre en place certains ouvrages.

POSE, s. f. (*po-ze*) t. d'architecture. Travail qu'il y a à poser une pierre. — En t. de guerre, sentinelle qu'on pose après la retraite battue.

POSÉ, ÉE, adj. Modeste, rassis, grave, *Esprit posé. Personne, humeur posée.*

POSÉMENT, adverbe. (*po-zé-man*) Doncement, lentement, sans se presser : *Parler, marcher, lire posément.*

POSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*po-zé*) Placer sur quelque chose. — Mettre dans le lieu, dans la situation convenable. — En matière de doctrine, établir pour véritable, pour constant. — En matière de dispute, supposer. — v. n. Être posé sur quelque chose, porter sur quelque chose : *La poutre ne pose pas assez sur le mur.*

POSEUR, subst. m. (*po-zeur*) Celui qui, dans un bâtiment, pose ou dirige la pose des pierres.

POSITIF, IVE, adject. (*po-zi-tif*) Certain, constant, assuré. — Il se dit aussi quelquefois dans le style didactique, par opposition à relatif, à arbitraire, à négatif. — En algèbre, *quantités positives*, celles qui sont précédées du signe de l'addition.

POSITIF, s. m., t. de gramm. Le premier degré dans les adj. qui admettent comparaison. — Petit buffet d'orgue qui est au-devant du grand orgue.

POSITION, s. f. (*po-zi-cion*) Point où un lieu est placé, situation : *La position de cette ville est riante.* — Au moral, situation, pour exprimer les circonstances où l'on se trouve *Sa position est critique.* — Point de doctrine contenu dans les thèses que l'on soutient. — — En t. de manège, assiette du cavalier, manière dont il est placé à cheval. — En t. de danse, manière de poser un pied, l'un par rapport à l'autre. — En t. de guerre, se dit d'un terrain choisi pour y placer un corps de troupes, dans l'intention de remplir quelque objet important.

POSITIVEMENT, adv. (*po-zi-ti-ve-man*) Assurément, certainement. — Précisément.

POSPOLITE, s. f. La noblesse de Pologne assemblée en corps d'armée.

POSSÉDER v. a. É, ÉE, p. (*po-cé-dé*

Avoir à soi, avoir en son pouvoir. — *Posséder les bonnes grâces d'un prince*, en être aimé, en être favorisé. — Figur. *Posséder les sciences, la musique, les langues étrangères, Homère, Virgile*, etc., en avoir une parfaite connaissance. — *L'ambition, l'avarice, la colère*, etc., *possèdent un homme ;* il est sujet à ces passions, ou il en est actuellement agité. — Au part. qu'on prend quelquefois subst. Démoniaque, énergumène.

SE POSSÉDER, v. pron. Être extrêmement maître de son esprit, de ses passions, de ses mouvemens, etc. — Fam. *Ne se posséder pas de joie*, être transporté de joie.

POSSESSEUR, s. masc. (*po-cè-ceur*) Celui qui possède quelque bien quelque héritage, etc.

POSSESSIF, adj. m., t. de gramm. *Pronom possessif*, qui sert à marquer la possession de la chose dont on parle.

POSSESSION, s. f. (*po-cè-cion*) Jouissance d'un héritage, d'un bénéfice, d'une charge. — Il se dit aussi de toutes les choses que les hommes recherchent avec ardeur : *La possession diminue ordinairement le prix des choses qu'on a le plus désirées.* — État d'un homme possédé par le démon. — Au pl. Fonds de terre.

POSSESSOIRE, s. m. (*po-cè-çoa-re*) t. de prat. Le droit de posséder : *Plaider, juger le possessoire.* En matière de bénéfice, on dit plutôt *récréance.*

POSSET, s. masc. (*po-cè*) Liqueur anglaise faite avec du lait, de la bière ou du vin, et de l'eau.

POSSIBILITÉ, s. f. (*po-ci-bi-li-té*) Qualité de ce qui est possible.

POSSIBLE, adj. des deux g. (*po-ci-ble*) Qui peut être ou qui peut se faire. — On dit subst. et fam., *je ferai tout mon possible.*

POSTCOMMUNION, s. f. Oraison que le prêtre dit à la messe immédiatement après la prière appelée *communion.*

POST-DATE, s. fém. Date postérieure à la vraie date.

POST-DATER, v. a. Dater une lettre d'un temps postérieur à celui auquel elle est écrite.

POSTE, s. f. Relais établis pour voyager diligemment. — Maison où sont ces relais. — Mesure de chemin fixée en France à deux lieues. — Exercice qu'on fait en courant la poste à cheval. — Courrier qui porte les lettres. — Bureau où on les envoie et où elles sont distribuées. — Petite balle de plomb dont on charge un fusil, un pistolet. — *A poste*, à certains termes différens dont on est convenu : *Acheter, prendre un bijou à poste.* — *A sa poste*, à sa disposition : *Mettre des gens à sa poste en quelque endroit.*

POSTE, s. m., t. de guerre. Lieu où un soldat, un officier est placé par son commandant. — Terrain fortifié où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en placer. — Soldats que l'on a mis dans un poste : *Retirer un poste.* — Charge, emploi : *Être dans un poste élevé, dans un joli poste.* — On dit : *Être à poste fixe dans un endroit*, pour dire, y être à demeure.

POSTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pos-té*) Placer en quelque endroit. — En t. de guerre, placer quelqu'un en quelque lieu, afin qu'il garde le poste où on l'a mis, ou qu'il observe ce qui se passe, etc. — *Se poster*, se mettre, se placer en un lieu pour observer, pour attendre, pour défendre.

POSTÉRIEUR, EURE, adj. Qui est après dans l'ordre des temps. — Qui est derrière : *La partie postérieure de la tête.* — On dit subst. *le postérieur*, en parlant du derrière. Il est fam. et badin.

POSTÉRIEUREMENT, adv. de temps. (*pos-té-rieu-re-man*) Après.

POSTÉRIORITÉ, s. f. Ce qui rend une chose postérieure à une autre : *Postériorité de date, de temps, d'hypothèque.* Il ne se dit guère que dans ces phrases.

POSTÉRITÉ, s. f. collectif. Suite de ceux qui descendent d'une même origine. — Tous ceux qui viendront après ceux qui vivent *Transmettre son nom à la postérité.*

POSTHUME, adj. des deux g. (*pos-tu-me*) Qui est né après la mort de son père. En ce sens, on dit subst, *un posthume.* — *Ouvrage posthume*, qui paraît après la mort de l'auteur.

POSTICHE, adj. des deux g. Fait et ajouté après coup. — Ce qui ne convient point au lieu où il est placé. — Faux : *Cheveux, dents postiches.*

POSTILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Valet de poste qui conduit ceux qui courent la poste. — Valet qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage, ou qui mène une chaise de poste. — En t. de marine, petite patache.

POST-SCRIPTUM, s. m. Mot pris du latin. Il se dit de ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, et qu'on marque en abrégé par ces deux lettres : *P. S.*

POSTULANT, ANTE, s. et adj. (*pos-tu-lan*) Qui demande, qui recherche avec beaucoup d'instance. En ce sens, il ne se dit guère qu'au pl. : *Il y avait plusieurs postulans pour cette place.* — Qui demande à être reçu dans une maison religieuse. — *Avocat postulant*, qui suivait le barreau et qui ne plaidait pas encore.

POSTULATION, s. f. (*pos-tu-la-cion*) En matière ecclésiastique, supplication faite au pape, afin qu'il lève un empêchement qui s'oppose à une élection. — Fonctions d'un procureur postulant.

POSTULER, v. a. É, ÉE, p. (*pos-tu-lé*) Demander avec instance pour obtenir quelque

chose. — v. n. En t. de palais, occuper, plaider pour les parties.

POSTURE, s. f. État, situation où se tient le corps; manière dont on tient son corps, sa tête, ses bras, ses jambes, etc. — Fig. État où est quelqu'un par rapport à sa fortune.

POT, s. m. (*po*) Vase de terre ou de métal, servant à divers usages. — Mesure qui contient deux pintes. — Marmite où l'on met bouillir la viande. — Casque, vieux mot. — *Pot de vin*, ce qui se donne, par manière de présent, au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché. — *Pot à feu*, pièce de feu d'artifice faite en forme de vase. — *Pot au feu* viande et bouillon dans la marmite. — *Pot aux roses*, intrigue.

Pot-pourri, s. m. Mélange de viande, de légumes. — Sachet de fleurs et d'herbes aromatiques. — fig. Production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre ni choix.

POTABLE, adj. des deux g. Qui peut se boire sans répugnance.

POTAGE, s. m. Mets, aliment fait de bouillon et de tranches de pain trempées dedans.

POTAGER, s. m. (*po-ta-jé*) Foyer élevé qui est pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages, etc. — Jardin où l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. — Il est aussi adject. : *Jardin potager, herbes potagères.* — Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à dîner à certains ouvriers.

POTASSE, s. f. (*po-ta-ce*) Alcali retiré, surtout des cendres des végétaux, oxyde de potassium.

POTASSÉ, ÉE, adj. t. de chim. Légèrement combiné avec la potasse.

POTASSIUM, s. m. (*po-ta-ciòm*) Substance métallique, découverte en 1809, base de la potasse.

POTE, adj. f. *Main pote*, grosse ou enflée, et dont on ne saurait s'aider que malaisément. Il est familier.

POTEAU, s. m. (*po-tô*) Grosse et longue pièce de bois fixée en terre, et servant à divers usages : *Attacher un criminel à un poteau.* — Pièce de bois qui sert à faire une cloison.

POTÉE, s. f. Ce qui est contenu dans un pot. — Étain calciné qui sert à polir.

POTELÉ, ÉE, adj. Gras et plein : *Bras potelés ; joues, mains potelées.*

POTENCE, s. fém. (*po-tan-ce*) Étai pour soutenir une poutre, un plancher. — Mesure dont on se sert pour juger de la hauteur, de la taille des hommes et des chevaux. — Béquille. — Gibet, instrument servant au supplice des criminels que l'on pend. — Le supplice même.

POTENCÉ, ÉE, adj. (*po-tan-cé*) t. de blason : *Croix potencée*, qui a une traverse à chaque bout.

POTENTAT, s. m. (*po-tan-ta*) Celui qui a la puissance souveraine dans un grand État. On ne l'emploie guère que dans le style soutenu.

POTENTIEL, ELLE, adj. (*po-tan-ciel*) Se dit des remèdes qui sans agir actuellement produisent leur effet par une vertu caustique : *Cautère potentiel.*

POTERIE, s. f. Toute sorte de vaisselle de terre ou de grès. On dit aussi, *poterie d'étain*

POTERNE, s. f., t. de fortification. Petite porte dans le flanc du bastion ou dans l'angle de la courtine, pour faire des sorties, etc.

POTIER, s. m. (*po-tié*) Qui fait ou vend des pots de terre. — *Potier d'étain*, qui fait ou qui vend toute sorte de vaisselle d'étain.

POTIN, s. m. Cuivre jaune.

POTION, s. f. (*po-cion*) t. de médecine. Boisson, breuvage : *Potion cordiale.*

POTIRON, s. m. Gros champignon. — Espèce de citrouille toute ronde.

POU, s. m. (Au plur. *poux*) Vermine.

POUCE, s. m. Le plus gros des doigts de la main et du pied. — Mesure qui fait la douzième partie d'un pied.

POUDING, s. m. (*pou-dinghe*) Ragoût anglais composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisins de Corinthe, et autres ingrédiens.

POUDINGUE, s. m. Assemblage de petits cailloux roulés, agglutinés ensemble par une matière lapidifique.

POUDRE, s. f. Poussière. — Composition médicinale desséchée et broyée. — Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. — Amidon pulvérisé, dont on se sert pour dégraisser les cheveux. — Composition de soufre et de salpêtre mêlés avec du charbon, dont on charge les armes à feu.

POUDRER, v. a. É, ÉE, p. (*pou-dré*) Couvrir les cheveux de poudre.

POUDRETTE, s. f. Excrémens désséchés et réduits en poudre.

POUDREUX, EUSE, adj. (*pou-dreu*) Couvert de poussière.

POUDRIER, s. m. (*pou-drié*) Celui qui fait de la poudre à canon.

Poudrier, s. m. Petite boîte percée de plusieurs petits trous par-dessus, où se met la poudre à sécher l'écriture fraîche.

POUDRIÈRE, s. f. Lieu où l'on fait de la poudre à canon.

POUF. Mot dont on se sert pour exprimer le bruit sourd que fait un corps en tombant. — On dit adj. en parlant d'un marbre qui s'égraine sous l'outil : *Du marbre pouf.*

POUFFER, v. n. (*pou-fé*) — *Pouffer de rire*, éclater de rire involontairement. Fam.

POUGER, v. n., t. de marine usité sur la Méditerranée. Faire vent en arrière.

POUILLÉ, s. m. (mouillez les *ll*) État et dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans l'étendue d'un diocèse.

POUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Dire des pouilles à quelqu'un. Il est pop.

POUILLES, s. f. plur. (mouillez les *ll*) Injures grossières : *Chanter pouilles.* Fam.

POUILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Qui a des poux, qui est sujet aux poux.

POUILLIER ou POUILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) t. de mépris, qui se dit d'une mauvaise hôtellerie.

POULAILLER, s. m. (mouillez les *ll*) Lieu où les poules se retirent pendant la nuit. Celui qui fait métier de vendre de la volaille.

POULAIN, s. m. Cheval nouveau-né. Il se dit ordinairement des chevaux jusqu'à trois ans.

POULAINE, s. f. (*pou-lè-ne*) t. de marine. Pièce de bois faisant partie de l'avant d'un vaisseau.

POULAN, s. m., t. des jeux de l'hombre, quadrille, tri, etc. Ce que met de plus que les autres celui qui donne les cartes. — Tours où l'on paie double.

POULARDE, s. f. Jeune poule engraissée.

POULE, s. fém. Oiseau domestique, la femelle du coq. — *Poule d'Inde*, femelle d'un coq d'Inde. — *Poule d'eau*, espèce d'oiseau aquatique qui a quelque ressemblance avec la poule ordinaire. — *Poule faisane*, femelle du faisan. — *Cuir de poule*, extrêmement délié et de très-mauvais service. — *Peau de poule*, peau qui n'est pas lisse, et qui a des élevures semblables à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. — A certains jeux, la quantité d'argent dont chacun des joueurs contribue à son tour, et qui demeure à celui qui gagne le coup.

POULET, s. m. (*pou-lè*) Petit d'une poule.

POULETTE, s. f. (*pou-lè-te*) Jeune poule.

POULEVRIN, s. m. Poudre fine pour amorcer le canon.

POULICHE, s. f. Cavale nouvellement née. se dit des cavales jusqu'à trois ans.

POULIE, s. f. Roue dont la circonférence est creusée en demi-cercle, et sur laquelle on passe une corde pour élever ou pour descendre des fardeaux.

POULINER, v. n. (*pou-li-né*) Il se dit de la cavale qui met bas.

POULINIÈRE, adj. f. Il se dit d'une cavale qui sert à produire des poulains.

POULIOT, s. m. (*pou-lio*) Plante aromatique. — En t. de marine, petite poulie.

POULPE, s. f., t. didactique. Ce qu'il y a de plus solide dans les parties charnues de l'animal. — Chair de certains fruits. En ce sens, on dit plutôt *pulpe.*

POULS, s. m. (*pou*) Mouvement des artères qui se fait sentir en plusieurs endroits du corps, et particulièrement vers le poignet. — Fig. *Le pouls lui bat*, il a peur. — *Tâter le pouls à quelqu'un*, le sonder sur quelque affaire.

POUMON, s. m. Partie interne de l'animal, et le principal organe de la respiration. — *Avoir de bons poumons*, la voix forte.

POUPARD, s. m. (*pou-par*) Enfant au maillot. Il n'est d'usage que parmi les enfans et les nourrices.

POUPART, s. m. Poisson crustacé, sorte de crabe le plus estimé de tous.

POUPE, s. f. Partie de derrière d'un vaisseau, d'une galère.

POUPÉE, s. f. Petite figure humaine faite de bois, de carton, de cire, etc., pour servir de jouet aux enfans. — En t. d'agriculture, certaine manière d'enter différente de celle de l'écusson.

POUPELIN, s. m. Sorte de pâtisserie.

POUPIN, INE, s. et adj. Qui est d'une propreté affectée. — Il est aussi subst. : *Faire le poupin.* Il est familier.

POUPON, ONNE, s. m. Jeune garçon, jeune fille, qui a le visage plein et potelé.

POUR, préposition qui sert à marquer le motif, ou la cause finale, ou la destination. — A cause de, en considération de.... — Envers. — Moyennant un certain prix, en échange de... — En la place de, au lieu de... — Eu égard à, par rapport à... — Afin de, etc. — On dit subst., *soutenir le pour et le contre.*

POUR-BOIRE, s. m. Petite libéralité en signe de satisfaction : *Il a eu tant, sans compter le pour-boire.* Il est fam.

POURCEAU, s. m. (*pour-çô*) Porc, cochon. — *Pourceau de mer*, s. m. Poisson de mer, qu'on appelle autrement *Marsouin.*

POURCHASSER, v. a. É, ÉE, p. (*pour-cha-cé*) Rechercher avec obstination. Il est familier.

POURFENDRE, v. a. DU, UE, p. (*pour-fan-dre*) t. de vieux romans. Fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre, de cimeterre.

POURPARLER, s. m. (*pour-par-lè*) Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes pour parler d'affaires.

POURPIER, s. m. (*pour-pié*) Plante potagère.

POURPOINT, s. m. (*pour-poin*) Partie de l'ancien habillement français, qui couvrait le corps depuis le cou jusque vers la ceinture. — *Tirer un coup à brûle-pourpoint*, à bout portant.

POURPRE, s. m. Couleur, sorte de rouge

foncé qui tire sur le violet. — Une des couleurs du blason. — Maladie maligne, qui paraît au-dehors par de petites taches rouges qui viennent sur la peau.

POURPRE, s. f. Teinture précieuse qui se tirait autrefois d'un certain petit poisson à coquille, nommé *pourpre*. — Étoffe teinte en pourpre, qui était en usage parmi les anciens. — Dignité royale, dont elle était autrefois la marque. — Il se dit aussi de la dignité des cardinaux.

POURPRÉ, ÉE, adj. De couleur de pourpre.

POURPRIS, s. m. (*pour-pri*) Enceinte, enclos : *Le pourpris d'un temple*. Il est vieux.

POURQUOI, (*pour-koa*) conjonction causative. Pour quelle chose. — s. m. *Le pourquoi*, la cause, la raison. Fam.

POURRIR, v. n. I, IE, p. et adj. (*poûrir*) S'altérer, se gâter, se corrompre. — v. a. Altérer, gâter, corrompre : *L'eau pourrit le bois*. — On dit subst., *cela sent le pourri*.

POURRITURE, s. f. (*poû-ri-tu-re*) Corruption, état de ce qui est pourri. — Vaisseau dans lequel on met l'indigo pour y macérer et fermenter.

POURSUITE, s. fém. Action de poursuivre. — Diligence qu'on fait pour obtenir quelque chose. — Au plur. en t. de pratique. Procédures qu'on fait dans un procès.

POURSUIVANT, s. masc. (*pour-çui-van*) Celui qui brigue pour obtenir quelque chose. — En t. de pratique, celui qui poursuit un décret, un ordre, une contribution de deniers.

POURSUIVRE, v. a. VI, IE, part. Courir après quelqu'un dans le dessein de l'atteindre, de le prendre. — En matière de procès, agir contre quelqu'un par les voies de la justice. — Employer ses soins, faire ses diligences pour obtenir quelque chose. — Continuer ce qu'on a commencé.

POURTANT, conjonct. (*pour-tan*) Néanmoins, cependant.

POURTOUR, s. masc., t. d'archit. Tour, circuit d'un corps.

POURVOIR, v. neut. VU, UE, p. (*pour-voar*) [Il se conjugue comme *voir*, excepté qu'au prétérit défini de l'indicatif il fait, *je pourvus*, au futur de ce mode, *je pourvoirai*; au conditionnel, *je pourvoirais*; à l'imparfait du subjonctif, *que je pourvusse*] Mettre ordre à quelque chose. — *Pourvoir à un bénéfice*, *à un office*, le conférer. — v. act. Conférer un bénéfice, un office : *Le roi l'a pourvu de cette charge*. — Munir, garnir. — Figur. Établir par un mariage ou par quelque emploi, par quelque charge. — *Se pourvoir*, v. pr. Se fournir de quelque chose. — En t. de prat., intenter action devant un juge.

POURVOYEUR, s. m. (*pour-voa-ieur*) Celui qui fournit la viande, la voiaille, le gibier et le poisson à un certain prix.

POURVU QUE, conjonction conditionnelle. En cas que, à condition que.

POUSSE, s. f. (*pou-ce*) Les jets, les petites branches que les arbres poussent au printemps. — Maladie qui vient aux chevaux. — Exhalaison qui se fait sentir dans les souterrains des mines.

POUSSE-CUL, s. m., t. pop. Qui aide les sergens à mener des gens en prison. On dit au pl. des *pousse-culs*.

POUSSÉE, s. f. (*pou-cé-e*) t. d'archit. Action de pousser, effet de ce qui pousse : *Cette voûte a beaucoup de poussée*.

POUSSE-PIED, s. m. Sorte de bateau qu'on nomme autrement *Accon*.

POUSSE-PIEDS, s. m. pl. Espèce de coquille.

POUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*pou-cé*) Faire effort contre quelqu'un ou contre quelque chose pour l'ôter de sa place. — Imprimer quelque mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant. — Faire entrer quelque chose par force. — *Pousser un clou dans une muraille*. — Porter, avancer, étendre : *Pousser un mur de clôture plus loin; pousser un parterre, une allée, une tranchée*. — Figur. Attaquer, offenser : *Si vous le poussez trop il sera obligé de se défendre*. — Presser, importuner, excéder : *Il l'a poussé vivement dans la dispute*. — Avancer, favoriser quelqu'un. — Conseiller, inciter : *On l'a poussé à cette démarche*. — *Pousser la raillerie trop loin*, railler trop fortement. — On dit aussi *Pousser l'impudence, l'effronterie, la fourberie, la patience jusqu'au bout*. — *Pousser des cris*, crier. — *Pousser un cheval*, le faire galoper à toute bride. — *Pousser quelqu'un à bout*, le choquer au dernier point, ne le ménager en aucune manière.

POUSSER, v. n. Il se dit du mouvement qui se fait dans les arbres et dans les plantes au printemps : *Les arbres commencent à pousser*. — En parlant des chevaux, battre des flancs : *Un cheval qui pousse*. — *Ce mur pousse en dehors*, il se jette en dehors, il fait ventre. — Aller, se porter vers... : *Pousser à l'ennemi; pousser jusqu'à lui*. — Fig. et fam. *Pousser à la roue*, aider.

POUSSIER, s. masc. (*pou-cié*) La menue poudre qui demeure au fond d'un sac de charbon.

POUSSIÈRE, s. f. (*pou-ciè-re*) Terre réduite en poudre fort menue. — *Poussière séminale*, t. de botan. Poudre qui forme les sommets des étamines, et qui est le principe de la fructification. — Poétiq. *Faire mordre la poussière à son ennemi*, lui ôter la vie.

POUSSIF, IVE, adject. (*pou-cif*) Qui a la pousse : *Cheval poussif*.

POUSSIN, s. masc. (*pou-cin*) Petit poulet nouvellement éclos.

POUSSINIÈRE, s. f. Les pléiades, constellation dans le signe du taureau.

POUTRE, s. f. Grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher.

POUTRELLE, s. f. Petite poutre.

POUVOIR, v. n. (*pou-voar*) *Je peux*, et mieux *je puis*, *tu peux*, *il peut ; nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent. Je pouvais. Je pus*, *tu pus*, *il put ; nous pûmes*, *vous pûtes*, *ils purent. J'ai pu. Je pourrai. Je pourrais. Que je puisse. Que je pusse. Que j'eusse pu.* Avoir la faculté de... Être en état de... — *N'en pouvoir plus*, être accablé de fatigue, de chaleur, etc. — Il marque aussi la possibilité de quelque événement, de quelque dessein : *Cela pourra arriver*, *cela se peut faire.* — v. a. Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, la faculté, etc., de faire.

* C'est une négligence d'employer le verbe *pouvoir* avec *peut-être*, *possible*, *impossible*. Peut-être, *avec le secours de ses amis*, pourra-t-il *réussir ;* dites : *Peut-être réussira-t-il avec le secours de ses amis. Il est* impossible *qu'on* puisse *s'imaginer quelle douleur lui causa cette mort ;* dites : *On ne peut s'imaginer quelle douleur*, etc.

POUVOIR, s. m. Autorité, crédit, faculté de faire. — Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre et du mandement qu'on en a reçu. — Acte, écrit par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. — Puissance.

POUZZOLANE, s. fém. Poudre rougeâtre venant des volcans qu'on trouve aux environs de Pouzzol en Italie, et dont on se sert pour faire des enduits, des cimens.

PRAGMATIQUE, s. et adj. f. (*prag-ma-ti-ke*) *Pragmatique-sanction*, règlement fait en matière ecclésiastique.

PRAIRIAL, **ALE**, adj., t. de botan. Qui croît dans les prairies.

PRAIRIE, s. f. (*prè-rî-e*) Étendue de terre où l'on recueille du foin.

PRALINE, s. f. Amande qu'on fait rissoler dans du sucre.

PRAME, s. f. Navire qui n'est propre que pour les canaux, et où l'on emploie des rames et des voiles.

PRATICABLE, adj. des deux g. Qui se peut pratiquer, qui peut être employé, dont on peut se servir.

PRATICIEN, s. m. Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice, et qui suit le barreau. — Médecin qui a beaucoup d'expérience dans son art.

PRATIQUE, s. f. (*pra-ti-ke*) t. didact. Il se dit de ce qui se réduit en acte, dans un art, dans une science. Il est opposé à *théorie*. — Usage, coutume, manière, façon d'agir reçue dans quelque pays. — Expérience des choses du monde, etc. — Chaland : *Ce marchand a bien des pratiques.* On le dit dans le même sens d'un procureur, d'un médecin. — Tous les papiers de l'étude d'un procureur, d'un notaire. — La procédure et le style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès. — Au pl. Menées et intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire.

PRATIQUE, adj. des deux g. Qui ne s'arrête pas à la simple spéculation qui agit, qui fait agir : *Instruction*, *morale*, *vertu pratique*, etc.

PRATIQUEMENT, adv. Dans la pratique. Peu usité.

PRATIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*pra-ti-ké*) Mettre en pratique. — Exercer, faire les fonctions de certaines professions. — Fréquenter, hanter. — Solliciter, suborner. — *Pratiquer des intelligences*, se les ménager. — En t. d'architecture, ménager le terrain, la place, avoir l'adresse de trouver de petites commodités dans un bâtiment : *On a pratiqué un petit escalier dans l'épaisseur du mur.* — *Se pratiquer*, v. pron. Se faire souvent, être en usage, en pratique.

PRÉ, subst. m. Terre où l'on recueille du foin.

PRÉALABLE, adject. des deux g. Qui doit être dit, être fait, être examiné avant de passer outre : *Point*, *question préalable.* — s. m. *C'est un préalable que de...* — *Au préalable*, adv. Auparavant, avant toutes choses.

PRÉALABLEMENT, adv. (*pré-a-la-ble-man*) Au préalable.

PRÉAMBULE, s. m. (*pré-an-bu-le*) Espèce d'exorde, d'avant-propos.

PRÉAU, s. m. (*pré-ô*) Autrefois, petit pré. — Espace découvert qui est au milieu du cloître des maisons religieuses. — Cour d'une prison.

PRÉBENDE, s. f. (*pré-ban-de*) Revenu ecclésiastique, attaché, annexé ordinairement à une chanoinie. — Le canonicat même.

PRÉBENDÉ, **ÉE**, adj. (*pré-ban-dé*) Qui jouit d'une prébende.

PRÉBENDIER, s. m. (*pré-ban-dié*) Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur au-dessous des chanoines.

PRÉCAIRE, adj. des deux g. (*pré-kè-re*) Qui ne s'exerce que par tolérance, par permission, par emprunt : *Autorité*, *pouvoir*, *possession*, *existence précaire.* — Il est aussi subst. en t. de prat. : *Il ne jouit de cette terre que par précaire*, *qu'à titre de précaire.*

PRÉCAIREMENT, adv. (*pré-kè-re-man*) D'une manière précaire.

PRÉCAUTION, subst. f. (*pré-kô-cion*) Ce

qu'on fait par prévoyance pour éviter quelque mal. — Circonspection, ménagement, prudence.

PRÉCAUTIONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pré-kô-cio-né*) Donner à quelqu'un des conseils ou des moyens pour se garantir de quelque mal : *Précautionner les fidèles contre l'erreur.* — *Se précautionner*, v. pr. Prendre ses précautions. — Au part. Prudent, avisé.

PRÉCÉDEMMENT, adv. (*pré-cé-da-man*) Auparavant, ci-devant.

PRÉCÉDENT, ENTE, adj. (*pré-cé-dan*) Qui précède, qui est immédiatement avant.

PRÉCÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-cé-dé*) Aller devant, marcher devant. — Être auparavant, par rapport au temps : *La musique précéda le souper.* — Tenir le premier rang, avoir le pas sur un autre.

PRÉCEINTE, s. f. Voyez LISSE.

PRÉCEPTE, subst. masc. Règle, enseignement. — Commandement de Dieu ou de l'Église.

PRÉCEPTEUR, s. m. Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant.

PRÉCEPTORAL, ALE, adj. Qui appartient au précepteur.

PRÉCEPTORAT, s. m. Qualité de précepteur.

PRÉCEPTORIALE, s. et adj. f. Qui se dit d'une prébende affectée à un maître de gramm. qui doit enseigner les jeunes clercs : *Prébende préceptoriale.*

PRÉCESSION, s. f. (*pré-cè-cion*) t. d'astronomie. *Précession des équinoxes*, mouvement rétrograde des points équinoxiaux.

PRÊCHE, s. m. Sermon que les ministres de la religion prétendue réformée font dans leurs temples. Il se disait autrefois de toutes sortes de sermons. — Lieu où les protestans s'assemblent pour l'exercice de leur religion.

PRÊCHER, v. act. et n. É, ÉE, p. et adj. (*pré-ché*) Annoncer la parole de Dieu, instruire le public par des sermons. — Fig. et fam. Remontrer. — Louer, vanter quelque action : *Il prêche toujours la grandeur de ses ancêtres.* Fam.

PRÊCHEUR, s. masc. Il ne se dit sérieusement qu'en parlant des dominicains : *Les frères prêcheurs.* — Par ironie, mauvais prédicateur : *Pauvre, mauvais prêcheur.* — Homme qui se mêle de faire toujours des réprimandes sur les moindres choses : *Prêcheur éternel.*

PRÉCIEUSE, s. fém. (*pré-ci-eu-ze*) Femme qui est affectée dans son air, dans ses manières, et principalement dans son langage.

PRÉCIEUSEMENT, adv. (*pré-ci-eu-ze-man*) Avec grand soin. Il ne s'emploie guère qu'avec les verbes *garder* et *conserver.*

PRÉCIEUX, EUSE, adject. (*pré-ci-eu*) Qui est de grand prix : *Pierre précieuse.* — Fig. *Il n'y a rien de si précieux que le temps.* — Qui nous est cher : *Gage précieux de l'amitié*, etc. — Affecté : *Manières précieuses ; air, langage, style précieux.* — On dit subst., *le précieux de son style.*

PRÉCIPICE, subst. m. Gouffre profond et escarpé. — Fig. Grand malheur, grande disgrâce.

PRÉCIPITAMMENT, adv. (*pré-ci-pi-ta-man*) Avec précipitation, à la hâte.

PRÉCIPITANT, s. m. (*pré-ci-pi-tan*) t. de chimie. Ce qui opère la précipitation.

PRÉCIPITATION, s. f. Extrême vitesse, trop grande hâte. — Fig. Trop grande vivacité, soit à former quelque dessein, soit à dire ou à faire quelque chose : *Faire les choses avec précipitation.* — En t. de chimie, chute des parties les plus grossières d'un métal, d'une liqueur, etc., au fond du vaisseau.

PRÉCIPITÉ, s. m. Matière dissoute, séparée de son dissolvant par le moyen de quelque précipitant, et tombée au fond du vaisseau : *Précipité rouge, blanc.*

PRÉCIPITER, v. a. É, ÉE, p. et adject. (*pré-ci-pi-té*) Jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas, jeter dans un lieu profond. — Fig. Presser les choses avant le temps, les entreprendre trop tôt : *Cet homme est impatient, il précipite toutes les affaires.* — On dit, dans le style soutenu, qu'*un homme précipite ses pas*, qu'*une rivière précipite son cours*, pour dire qu'un homme marche fort vite, qu'une rivière coule fort rapidement. — En t. de chimie, faire en sorte que les parties les plus grossières d'une substance tombent au fond du vaisseau. — *Se précipiter*, v. pr. *Il se précipita d'une fenêtre dans la rue*, et figur. *dans le danger.*

PRÉCIPUT, s. masc. (*pré-ci-pu*) Avantage que le testateur ou la coutume donne à un des cohéritiers par-dessus les autres, avec lesquels néanmoins il partage le reste de l'hérédité. — Ce que le mari ou la femme ont droit de prendre avant le partage.

PRÉCIS, ISE, adj. (*pré-ci*) Fixe, déterminé, arrêté. — *Faire des demandes précises*, expresses et formelles. — *Prendre des mesures précises*, prendre des mesures justes. — On dit qu'*un homme est fort précis dans ses discours*, pour dire qu'il est concis, net et exact dans ce qu'il dit.

PRÉCIS, s. m. Sommaire, abrégé de ce qu'il y a de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans une science, dans un livre, etc.

PRÉCISÉMENT, adv. (*pré-ci-zé-man*) Exactement, au juste.

PRÉCISER, v. a. (*pré-ci-zé*) Fixer, déterminer : *Préciser aux autorités les bornes de leurs attributions.*

PRÉCISION, s. f. (*pré-ci-zion*) Exactitude dans le discours, telle qu'on ne dit rien de superflu. — T. didactique. Distinction exacte et subtile par laquelle on fait abstraction d'une chose d'avec une autre.

PRÉCOCE, adj. des deux g. Mûr avant la saison : *Fruit précoce.* — Fig. Chose dont il n'est pas encore temps de parler : *Ce que vous dites là est précoce.* — *Enfant précoce,* qui a l'esprit plus avancé que son âge ne comporte.

PRÉCOCES, s. f. pl. Certaine espèce de cerises qui viennent avant toutes les autres.

PRÉCOCITÉ, s. f. Qualité d'un fruit qui vient en maturité avant les autres.

PRÉCOMPTER, v. a. É, ÉE, part. (*pré-kon-té*) Compter par avance les sommes qui sont à déduire.

PRÉCONISATION, s. f. (*pré-ko-ni-za-cion*) Action de préconiser un évêque.

PRÉCONISER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-ko-ni-zé*) Déclarer en plein consistoire qu'un tel sujet a été nommé à un évêché, et qu'il a toutes les qualités requises. — Fig. Louer extraordinairement. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

PRÉCORDIAL, ALE, adj., t. de médecine. Qui a rapport au diaphragme.

PRÉCURSEUR, s. m. Celui qui vient devant quelqu'un pour en annoncer la venue. Il se dit principalement de saint Jean-Baptiste, que l'on appelle *le précurseur de Jésus-Christ.* — Fig. Choses qui ont coutume d'en précéder d'autres.

PRÉDÉCÉDER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*pré-dé-cé-dé*) Mourir avant un autre. Il n'est guère d'usage qu'en style de pratique. — On dit subst., *le prédécédé.*

PRÉDÉCÈS, s. m. (*pré-dé-cè*) Mort de quelqu'un avant celle d'un autre. Il n'est d'usage qu'en style de pratique.

PRÉDÉCESSEUR, s. m. (*pré-dé-cè-ceur*) Celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une charge, dans une dignité, etc. — Au plur. Ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays.

PRÉDESTINATION, s. f. (*pré-dès-ti-na-cion*) Décret de Dieu, par lequel les élus sont prédestinés à la gloire éternelle. — Arrangement immuable d'événemens que l'on suppose arriver nécessairement : *Les musulmans croient à la prédestination.*

PRÉDESTINÉ, ÉE, s. Celui ou celle que Dieu a destiné à la gloire éternelle. — Il est aussi adjectif.

PRÉDESTINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pré-dès-ti-né*) Destiner de toute éternité au salut, à faire de grandes choses.

PRÉDÉTERMINATION, s. f. (*pré-dé-tèr-mi-na-cion*) t. de théologie et de métaphysique. Action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine.

PRÉDÉTERMINER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-dé-ter-mi-né*) t. de théologie et de métaphysique. Il se dit de l'action, du décret par lequel Dieu meut et détermine la volonté humaine.

PRÉDIAL, ALE, adj., t. de palais. Qui concerne les fonds et les héritages.

PRÉDICABLE, adj. des deux g., t. de logique, qui se dit d'une qualité que l'on donne à un sujet : *Le terme* animal *est prédicable aussi bien de l'homme que de la bête.*

PRÉDICAMENT, s. m. (*pré-di-ka-man*) t. de logique. Catégorie, ordre, rang, classe où les philosophes ont accoutumé de ranger tous les êtres, selon leur genre et leur espèce.

PRÉDICANT, s. m. (*pré-di-kan*) Nom que l'on donnait autrefois par mépris aux ministres de la religion prétendue réformée.

PRÉDICATEUR, s. m. Celui qui annonce en chaire la parole de Dieu et les vérités de l'Évangile.

PRÉDICATION, s. f. (*pré-di-ka-cion*) Action de prêcher. — Sermon.

PRÉDICTION, s. f. (*pré-dik-cion*) Action par laquelle on prédit. — Chose qui est prédite.

PRÉDILECTION, s. fém. (*pré-di-lèk-cion*) Préférence d'amitié, d'affection.

PRÉDIRE, v. a. DIT, ITE, p. *Je prédis, tu prédis, il prédit; nous prédisons, vous prédisez.* Aux autres temps, il se conjugue comme *dire.* Prophétiser, annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. — Annoncer par des règles certaines, par une prétendue divination, par raisonnement ou par conjecture, une chose qui doit arriver.

PRÉDOMINANT, ANTE, adj. (*pré-do-mi-nan*) Qui prédomine : *Vice prédominant, humeur prédominante.*

PRÉDOMINER, v. n. (*pré-do-mi-né*) Prévaloir, exceller, éclater par-dessus. Il se dit des qualités morales, et des passions qui prévalent sur les autres. En médecine, il se dit des humeurs du corps humain qui prévalent sur les autres.

PRÉÉMINENCE, s. f. (*pré-é-mi-nan-ce*) Avantage, prérogative qu'on a sur les autres, en ce qui regarde la dignité et le rang.

PRÉÉMINENT, ENTE, adj. (*pré-é-mi nan*) Qui excelle au-dessus : *La charité est la vertu prééminente.* — *Dignité prééminente,* au-dessus des autres.

PRÉÉTABLIR, v. a. I, IE, part. et adj., t. didactique. Etablir d'abord.

PRÉEXISTANT, ANTE, adj. (*pré-èg-zis tant*) Qui existe avant.

PRÉEXISTENCE, s. f. (*pré-èg-zis-tan-ce*) Existence d'un être, antérieure à celle d'un autre.

PRÉEXISTER, v. n. (*pré-èg-zis-té*) Exister avant un autre.

PRÉFACE, s. fém. Avant-propos, discours préliminaire que l'on met ordinairement à la tête d'un livre. — Préambule, petit discours que l'on fait avant d'entrer en matière : *Laissons là toutes ces préfaces.* En ce sens, il est fam. — Partie de la messe qui précède immédiatement le canon.

PRÉFECTURE, s. f. C'était le nom de plusieurs charges principales dans l'empire romain. — Actuellement, arrondissement d'un département, de l'administration duquel est chargé un préfet. — Endroit où se trouvent les bureaux du préfet. — Dignité, fonction de préfet.

PRÉFÉRABLE, adj. des deux g. Qui mérite d'être préféré.

PRÉFÉRABLEMENT, adv. (*pré-fé-ra-ble-man*) Par préférence.

PRÉFÉRENCE, s. f. (*pré-fé-ran-ce*) Choix que l'on fait d'une personne, d'une chose plutôt que d'une autre. — Droit d'être préféré. — Au plur. Certaines marques d'affection ou d'honneur plus particulières que l'on accorde à quelqu'un.

PRÉFÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-fé-ré*) Donner l'avantage à une personne, à une chose au-dessus d'une autre.

PRÉFET, s. m. (*pré-fè*) Celui qui possédait une préfecture dans l'empire romain. — Dans les colléges, celui qui avait l'inspection particulière sur l'étude des écoliers. — Aujourd'hui, magistrat préposé pour administrer un département. Les préfets sont, dans les départemens, à peu près ce qu'étaient les intendans dans les provinces. — On appelle *sous-préfet*, un magistrat chargé de l'administration d'un arrondissement communal, sous les ordres et la surveillance d'un préfet.

PRÉFINIR, v. act. I, IE, p., t. de palais. Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite.

PRÉFIX, IXE, adject. (*pré-fikce*) Qui est déterminé : *Jour, terme, temps préfix.* — *Douaire préfix*, qui consiste en certaine somme marquée et déterminée par le contrat de mariage.

PRÉFIXION, s. f. (*pré-fik-cion*) t. de palais. Détermination d'un temps, d'un délai qu'on accorde.

PRÉFLEURAISON, s. f., t. de botan. Les différentes manières d'être des parties d'une fleur, avant son épanouissement.

PRÉJUDICE, s. m. Tort, dommage. — *Au préjudice de sa parole, de son honneur*, etc., contre sa parole, son honneur, etc. — *Sans préjudice*, etc., sans faire tort à....

PRÉJUDICIABLE, adj. des deux g. Nuisible, qui porte ou qui cause du préjudice, qui fait tort.

PRÉJUDICIAUX, adj. m. plur. (*pré-ju-di-ci-ô*) t. de pratique. *Frais préjudiciaux*, frais des défauts qu'on est obligé de rembourser avant d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIEL, ELLE, adj., t. de palais. *Question préjudicielle*, celle qui doit être jugée avant la contestation principale.

PRÉJUDICIER, v. neut. (*pré-ju-di-ci-é* Nuire, porter préjudice, faire tort.

PRÉJUGÉ, s. m. Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable ou approchant. — Marque, signe de ce qui arrivera. — Prévention, préoccupation. Opinion adoptée sans examen.

PRÉJUGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pré-ju-jé*) t. de palais. Rendre un jugement interlocutoire, qui tire à conséquence pour la décision d'une question qui se juge après. — Prévoir par conjecture.

PRÉLAT, s. m. (*pré-la*) Qui a une dignité considérable dans l'Église, avec juridiction spirituelle, comme les évêques, etc. — Ecclésiastique qui, à la cour du pape, a droit de porter le violet.

PRÉLATION, s. fém. (*pré-la-cion*) Droit qu'ont les enfans d'avoir, par préférence, les charges que leurs pères ont possédées.

PRÉLATURE, s. f. Dignité de prélat.

PRÈLE, s. f. Plante dont quelques ouvriers se servent pour polir leurs ouvrages.

PRÉLEGS, s. m. (*pré-lè*) t. de droit. Legs particulier qui doit être pris sur la masse avant le partage.

PRÉLÉGUER, v. act. É, ÉE, p. (*pré-lé-ghé*) Faire un ou plusieurs prélegs.

PRÉLÈVEMENT, s. m. Action de prélever.

PRÉLEVER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-le-vé* Lever préalablement une certaine portion su le total.

PRÉLIMINAIRE, adj. des deux g. (*pré-mi-nè-re*) Qui précède la matière principale qui sert à l'éclaircir : *Discours préliminaire.* En matière de négociation, il se dit des arti cles généraux qui doivent être réglés avan d'entrer dans les discussions particulières. — On dit subst., *les préliminaires de la paix.*

PRÉLIMINAIREMENT, adv. Avant d'entrer en matière.

PRÉLIRE, v. a., t. d'imprimerie. Lire une première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur.

PRÉLUDE, s. masc. Ce qu'on chante, ce qu'on joue sur un instrument pour se mettre dans le ton. — Pièce de musique composée dans le goût des préludes qui se font sur-le-champ. — Fig. Ce qui précède quelque chose.

PRÉLUDER, v. n. (*pré-lu-dé*) Jouer des préludes, faire des préludes sur un instrument. — Essayer sa voix par une suite de tons différens avant de chanter un air. — Faire une chose pour en venir à une autre plus impor-

tante : *Il préludait aux batailles par des escarmouches.*

PRÉMATURÉ, ÉE, adj. Qui mûrit avant le temps ordinaire : *Fruits prématurés.* — Fig. *Esprit prématuré ; affaire, entreprise prématurée.*

PRÉMATURÉMENT, adv. (*pré-ma-tu-ré-man*) Avant le temps convenable.

PRÉMATURITÉ, s. f. Maturité avant le temps ordinaire. Il ne s'emploie qu'au figur. : *Prématurité d'esprit, de jugement.*

PRÉMÉDITATION, s. fém. (*pré-mé-di-ta-cion*) Action de préméditer.

PRÉMÉDITER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*pré-mé-di-té*) Méditer quelque temps sur une chose avant de l'exécuter.

PRÉMICES, s. f. pl. Les premiers fruits de la terre ou du bétail. — Fig. Les premières productions de l'esprit.

PREMIER, IÈRE, adj. (*pre-mié*) Qui précède par rapport au temps, à l'ordre, au lieu, à la dignité, à la situation, etc. — Le plus excellent : *Cicéron était le premier orateur de son temps.* — Qui avait été auparavant : *Recouvrer sa première santé.*

PREMIER-NÉ. Voy. NAÎTRE.

PREMIÈREMENT, adv. (*pre-miè-re-man*) En premier lieu.

PRÉMISSES, s. fém. pl. (*pré-mi-ce*) t. de logique. Les deux premières propositions d'un syllogisme.

PRÉMOTION, s. f. (*pré-mo-cion*) t. didactique. Action de Dieu agissant avec la créature, en la déterminant à agir.

PRÉMUNIR, v. a. I, IE, p. Munir par précaution, précautionner. — On dit aussi *se prémunir contre les accidens de la fortune, contre le froid, contre les erreurs et les mauvaises doctrines.*

PRENABLE, adj. des deux g. Qui peut être pris : *Place, ville prenable.* — A l'égard des personnes, qui peut être gagné, séduit.

PRENANT, ANTE, adj. (*pre-nan*) Qui prend : *Partie prenante*, celle qui reçoit des deniers. — Les naturalistes disent *queue prenante*, en parlant de la queue de certains animaux qui s'en servent pour s'attacher, pour se suspendre.

PRENDRE, v. a. PRIS, ISE, part. et adj. (*pren-dre*) *Je prends, tu prends, il prend ; nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je prenais. Je pris. J'ai pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends ; prenez. Que je prenne. Que je prisse*, etc. Saisir avec la main. — Dérober, emporter en cachette. — Saisir, empoigner une chose ou une personne par force. — Arrêter quelqu'un dans le dessein de le conduire en prison. — Se rendre maître de.... : *Prendre une ville, un château.* — Fig. Entendre, comprendre, concevoir : *Prendre bien le sens d'un auteur ; prendre les choses de travers*, dans un mauvais sens. — Recevoir, accepter. — Avaler, humer, etc. — *Prendre les armes*, s'armer. — *Prendre le parti de quelqu'un*, embrasser sa défense. — *Prendre parti contre quelqu'un*, se déclarer contre lui. — *Prendre parti*, s'enrôler ou s'attacher au service de quelqu'un. — *Prendre son parti*, se décider, choisir un moyen ; se résigner à ce qui doit arriver. — *Prendre son habit, son manteau*, les mettre sur soi. — *Prendre le voile*, se faire religieuse. — *Prendre son temps*, faire une chose à loisir. — T. de marine, *prendre le vent*, tendre les voiles. — Il se dit aussi en parlant de l'état qu'on choisit : *Il a pris le parti des armes.* — Il se dit encore des maladies qui se gagnent, dont on est atteint par la communication, par le mauvais air : *Il a pris la fièvre d'un tel.* — v. n. Prendre racine : *La vigne ne prend pas en Normandie.* — Faire impression à la gorge, au nez : *Ce ragoût prend à la gorge.* — Se geler, se glacer, en parlant de l'eau. — Se cailler, en parlant du lait. — v. pr. S'attacher à... : *Un homme qui se noie, se prend à tout ce qu'il peut.* — S'accrocher à... : *Son habit s'est pris à un clou.* — Commencer à... : *Il se prit à rire.* — Se figer : *L'huile d'olive se prend facilement.* — *Se prendre de vin*, s'enivrer. — *Se prendre d'amitié pour quelqu'un*, concevoir de l'amitié pour lui. — *Se prendre de paroles avec quelqu'un*, se quereller. — *S'en prendre à quelqu'un*, lui attribuer quelque faute. — *Se bien prendre à une chose*, la faire adroitement, s'y conduire avec esprit. — *A tout prendre*, adverbe. Tout bien considéré.

PRENEUR, EUSE, subst. Celui, celle qui prend. — En t. de pratique, celui qui prend à loyer, à ferme. — Il est aussi adj. — *Vaisseau preneur*, qui a fait une prise.

PRÉNOM, s. masc. Nom qui, chez les Romains, précédait le nom de famille. — Il se dit aussi aujourd'hui des noms de baptême : *Joseph est mon prénom.*

PRÉNOTION, s. fém. (*pré-no-cion*) t. didactique. Connaissance obscure et superficielle qu'on a d'une chose avant de l'avoir examinée.

PRÉOCCUPATION, s. fém. (*pré-o-ku-pa-cion*) Prévention d'esprit. — Disposition d'un esprit tellement occupé d'un objet, qu'il ne peut faire attention à un autre.

PRÉOCCUPER, v. a. É, ÉE, part et adj. (*pré-o-ku-pé*) Prévenir l'esprit de quelqu'un, en lui donnant quelque impression qu'il est difficile de lui ôter. Il se prend toujours en mauvaise part. — On dit aussi *se préoccuper.* — *Avoir l'esprit préoccupé d'un objet*, en avoir l'esprit uniquement occupé.

PRÉOPINANT, s. m. (*pré-o-pi-nan*) Celui qui opine avant un autre

PRÉOPINER, v. n. (*pré-o-pi-né*) Opiner avant quelqu'un.

PRÉPARANT, adject. masc. (*pré-pa-ran*) t. d'anat. Qui sert à la préparation : *Les vaisseaux préparans.*

PRÉPARATIF, s. m. Apprêt.

PRÉPARATION, s. fém. (*pré-pa-ra-cion*) Apprêt, disposition, action par laquelle on prépare. — Composition de remèdes.

PRÉPARATOIRE, adj. des deux g. Qui prépare : *Procédures préparatoires.*

PRÉPARER, v. a. É, ÉE, p. Apprêter, disposer, mettre quelque chose en état de... — En parlant des personnes, mettre dans la disposition nécessaire. — *Se préparer*, v. pr. Se disposer.

PRÉPONDÉRANCE, s. f. Supériorité d'autorité, de crédit, de considération, etc.

PRÉPONDÉRANT, ANTE, adj. (*pré-pon-dé-ran*) Qui a plus de poids qu'un autre. — *Voix prépondérante*, qui l'emporte en cas de partage.

PRÉPOSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pré-po-zé*) Commettre, établir quelqu'un avec autorité, avec pouvoir de faire quelque chose. Ce verbe régit *à*, *sur* ou *pour*. On dit subst., *un préposé.*

PRÉPOSITION, subst. f. (*pré-po-zi-cion*) Une des parties du discours. Particule indéclinable, qui se met devant le mot qu'elle régit.

* On doit répéter les prépositions avant les mots qui expriment des objets différens : *Cet homme agit avec prudence et avec délicatesse.* Mais les prépositions servant à exprimer les rapports des objets entre eux, ne doivent pas être répétées avant les mots qui ont une sorte de synonymie : *M. de Turenne ne perdit point ses jeunes années dans la mollesse et la volupté.* L'usage permet de ne point répéter les prépositions lorsqu'elles ôtent au discours sa rapidité, son énergie, quoiqu'elles précèdent des substantifs de signification différente : *L'expérience et l'histoire apprennent que, dans toutes les sectes, tous les pays et tous les rangs, les femmes ont, plus que les hommes, les vertus religieuses.*

PRÉPUCE, s. m. t. d'anatomie.

PRÉROGATIVE, s. f. Privilége, avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités, etc.

PRÈS, (*prè*) préposition qui marque proximité de lieu ou de temps : *Être logé près de l'église.* Dans le langage familier, on peut quelquefois supprimer la préposition *de* : *Il loge près la porte St-Antoine.* — Presque, environ : *Il y a près de cinq ans que cela est arrivé.* — Sur le point : *Il est près de mourir.* — On dit qu'*une chose touche de près*, pour dire qu'on y a un grand intérêt ; et, *tenir un homme de près*, pour dire, ne le point quitter, ne lui point donner de relâche. — *A cela près*, excepté cela, ou sans s'arrêter à cela. — *A peu près*, adv. Presque.

PRÉSAGE, s. m. (*pré-za-je*) Augure, signe par lequel on juge de l'avenir. — Conjecture qu'on tire de ce signe.

PRÉSAGER, v. a. É, ÉE, p. Indiquer, marquer une chose à venir. — Conjecturer ce qui doit arriver dans l'avenir.

PRESBYOPIE, s. fém. (*près-bi-o-pí-e*) État du presbyte.

PRESBYTE, s. (*près-bi-te*) t. d'optique. Celui ou celle qui ne voit que de loin, parce que le cristallin est aplati.

PRESBYTÉRAL, ALE, adj. (*près-bi-té-ral*) Qui appartient à l'ordre de la prêtrise.

PRESBYTÈRE, s. m. (*près-bi-tè-re*) Maison destinée au logement du curé.

PRESBYTÉRIANISME, s. m. Système ou secte des presbytériens.

PRESBYTÉRIEN, IENNE, s. et adj. En Angleterre, les protestans qui ne reconnaissent point l'autorité épiscopale.

PRESCIENCE, s. fém. (*pré-cian-ce*) Terme dogmat. Connaissance de ce qui doit arriver. Il ne se dit que de Dieu.

PRESCRIPTIBLE, adj. des deux g., t. de jurispr. Qui peut être prescrit.

PRESCRIPTION, s. fém. (*près-krip-cion*) Manière d'acquérir la propriété d'une chose, par la possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi.

PRESCRIRE, v. a. CRIT, ITE, p. Ordonner, marquer précisément ce qu'on veut qui soit fait. — v. a. et n. Acquérir par une longue possession. — v. pr. Se perdre par prescription.

PRÉSÉANCE, s. f. (*pré-cê-an-ce*) Droit de prendre place au-dessus de quelqu'un, ou de le précéder.

PRÉSENCE, s. fém. (*pré-zan-ce*) Existence d'une personne dans un lieu. — *Les deux armées sont en présence*, en vue l'une de l'autre. — Figur. *Avoir de la présence d'esprit, une grande présence d'esprit*, avoir l'esprit vif et prompt, et faire sur-le-champ ce qu'il y a de plus à propos.

PRÉSENT, ENTE, adj. (*pré-zan*) Opposé à absent, qui est dans le lieu dont on parle, qui est dans le temps où nous sommes. — *Avoir la mémoire présente*, se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a lu ou vu.

PRÉSENT, s. m. Le temps présent. — T. de gramm. Le premier temps de chaque mode d'un verbe, et qui marque le temps présent. — *A présent*, adv. Maintenant.

PRÉSENT, s. m. Don, tout ce qu'on donne par pure libéralité.

PRÉSENTABLE, adj. des deux g. (*pré-zan-ta-ble*) Qui peut se présenter.

PRÉSENTATEUR, TRICE, s. (*pré-zan-*

sa-teur) Celui, celle qui a le droit de présenter à un bénéfice.

PRÉSENTATION, s. f. (*pré-zan-ta-cion*) Action de présenter.

PRÉSENTEMENT, adv. (*pré-zan-te-man*) A présent, maintenant.

PRÉSENTER, v. a. É, ÉE, p. (*prè-zan-é*) Offrir quelque chose à quelqu'un. — Introduire. — *Se présenter*, v. pr. Paraître devant quelqu'un : *Se présenter bien*, de bonne grâce, et sans paraître embarrassé de sa personne. — Il se dit aussi en parlant de certaines choses dont on juge avantageusement au premier coup d'œil : *Ce palais, ce jardin se présente bien.* — Il se dit encore en parlant des occasions, des affaires, etc., qui surviennent : *dès que l'occasion s'en présentera.*

PRÉSERVATIF, IVE, s. m. et adj. Qui a la vertu, la faculté de préserver : *Remède préservatif.*

PRÉSERVER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-zèr-vé*) Garantir de quelque mal, détourner un mal qui pourrait arriver.

PRÉSIDENCE, s. f. (*pré-zi-dan-ce*) Fonction de président, droit de présider.

PRÉSIDENT, s. m. (*pré-zi-dan*) Celui qui préside à une compagnie, à une assemblée.

PRÉSIDENTE, s. fém. (*pré-zi-dan-te*) Celle qui préside. — La femme d'un président.

PRÉSIDER, v. n. É, ÉE, p. (*pré-zi-dé*) Occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix, et de prononcer la décision. En ce sens, il est quelquefois actif : *Celui qui présidait la compagnie répondit.* — Avoir le soin, la direction : *La Providence préside à la conduite de l'univers.*

PRÉSIDIAL, s. m. Juridiction qui jugeait en dernier ressort jusqu'à certaine somme. — Il est aussi adj. : *Siége présidial, juges présidiaux.*

PRÉSIDIALEMENT, adv. Il se disait dans le cas où un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSOMPTIF, IVE, adj. (*pré-zonp-tif*) *Héritier présomptif*, celui qui est regardé comme le plus proche héritier, mais qui peut être exclu par des enfans qui surviendraient.

PRÉSOMPTION, s. fém. (*pré-zonp-cion*) Conjecture, jugement fondé sur des apparences, sur des indices. — Opinion trop avantageuse de soi-même.

PRÉSOMPTUEUSEMENT, adverbe. (*pré-zonp-tu-eu-ze-man*) D'une manière présomptueuse.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE, s. et adj. (*pré-zonp-tu-eu*) Vain, arrogant, qui a une trop grande opinion de lui-même. — Il se dit aussi des choses : *Pensée présomptueuse.*

PRESQUE, adv. (*près-ke*) A peu près.

PRESQU'ILE, s. f. (*près-ki-le*) Péninsule, terre presque entourée d'eau, et qui tient au continent par un endroit.

PRESSANT, ANTE, adject. (*prè-çan*) Qui presse, qui insiste sans relâche. — Urgent qui ne laisse pas le temps de différer.

PRESSE, s. f. (*prè-ce*) Foule, multitude de personnes qui se pressent. — Machine pour presser, pour imprimer. — Sorte de pêche qui ne quitte pas le noyau. — En Angleterre, enrôlement forcé des matelots. — On dit d'une marchandise qui se débite bien : *La presse y est.*

PRESSENTIMENT, s. m. (*pré-çan-ti-man*) Sentiment secret de ce qui doit arriver. — *Pressentiment de fièvre, de goutte*, émotion qui fait appréhender la fièvre, etc.

PRESSENTIR, v. a. I, IE, p. (*pré-çan-tir*) Avoir un pressentiment. — Sonder les dispositions de quelqu'un.

PRESSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*prè-cé*) Etreindre avec force. — Approcher une chose ou une personne contre une autre. — Figur. Poursuivre sans relâche. Pousser vivement dans une dispute. — Hâter, obliger à se diligenter. — v. n. *La douleur presse*, est vive et aiguë. — *La maladie presse*, demande un prompt secours. — *L'occasion presse*, il faut agir promptement. — Au part. Qui a hâte. — Empressé, désireux.

PRESSIER, s. m. (*prè-cié*) Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse.

PRESSION, s. f. (*prè-cion*) t. de physique. Action de presser : *La pression de l'air.*

PRESSIS, s. masc. (*prè-ci*) Viande ou suc d'herbes pressées.

PRESSOIR, s. m. Grande machine servant à presser du raisin, des pommes, etc., pour faire du vin, du cidre, etc.

PRESSURAGE, s. m. (*prè-çu-ra-je*) Action de pressurer au pressoir. — Vin qu'on fait sortir du pressoir à force de pressurer.

PRESSURER, v. a. É, ÉE, p. (*prè-çu-ré*) Presser des raisins et autres fruits, et en tirer la liqueur par le moyen du pressoir. — Figur. et fam. Épuiser par des impôts, par des taxes.

PRESSUREUR, s. m. Ouvrier qui travaille à faire mouvoir un pressoir.

PRESTANCE, s. f. Bonne mine accompagnée de gravité et de dignité.

PRESTANT, s. m. (*prè-stan*) Nom d'un des principaux jeux de l'orgue.

PRESTATION, s. fém. (*prè-sta-cion*) *Prestation de serment*, action de prêter serment.

PRESTE, adject. des deux g. (*prè-ste*) Prompt, adroit, agile. — Interj. d'exhortation. Vite, promptement. Fam.

PRESTEMENT, adv. (*prè-ste-man*) Habilement, brusquement, à la hâte.

PRESTESSE, s. f. Agilité, subtilité.

PRESTIGE, s. m. Illusion par sortilége. — *Prestige de l'imagination*, illusions qui agissent sur l'imagination.

PRESTIMONIE, s. f. Fonds ou revenu affecté par un fondateur à l'entretien et à la subsistance d'un prêtre, sans aucune érection en titre de bénéfice, etc.

PRESTO, adv. emprunté de l'italien. Vite, promptement.

PRESTOLET, s. m. (*près-to-lè*) t. de mépris, qui se dit d'un ecclésiastique sans établissement et sans naissance.

PRÉSUMABLE, adject. des deux g. Probable.

PRÉSUMER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-zu-mé*) Conjecturer, juger par induction. — Avoir trop bonne opinion.

PRÉSUPPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-çu-po-zé*) Supposer préalablement.

PRÉSUPPOSITION, s. fém. (*pré-çu-po-zi-cion*) Supposition préalable.

PRÉSURE, s. f. (*pré-zu-re*) Ce qui sert à faire cailler le lait.

PRÊT, PRÊTE, adj. (*prè*) Qui est en état de... Qui est disposé à, préparé à...

* *Prêt à, près de.* On confond souvent ces deux expressions. *Prêt à* est un adj., et signifie *disposé à : Il est* prêt à *partir. Près de*, au contraire, est une préposition, et signifie *sur le point de : Les libertins ont beau faire les esprits forts, ils tremblent quand ils sont près de mourir.*

PRÊT, s. m. Action de prêter de l'argent. — La chose prêtée. — Ce qui est payé aux soldats pour leur solde ordinaire.

PRETANTAINE, s. f. *Courir la pretantaine.* Courir çà et là, sans dessein. Fam.

PRÊTE-JEAN. Voyez Négus.

PRÉTENDANT, ANTE, s. (*pré-tan-dan*) Qui prétend, qui aspire à une chose.

PRÉTENDRE, v. a. et n. DU, UE, part. (*pré-tan-dre*) Croire avoir droit sur quelque chose, à quelque chose. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition : *Il prétend marcher avant lui* : Ce serait une faute de dire, *il prétend de marcher avant lui.* — Aspirer à... — Soutenir affirmativement, être persuadé que... — Avoir attention, dessein. — Au part. Faux, supposé : *Un prétendu bel-esprit.*

PRÉTENDU, UE, s. Celui et celle qui doivent s'épouser.

PRÊTE-NOM, s. m. Qui prête son nom à un autre pour un bail, un emploi.

PRÉTENTION, s. f. (*pré-tan-cion*) Droit que l'on a ou que l'on croit avoir de prétendre à une chose. — Espérance, dessein, vue. — *Homme à prétentions*, qui prétend à l'esprit, aux talens, à la considération; et dans le sens contraire, *homme sans prétentions.*

PRÊTER, v. a. É, ÉE, p. (*prê-té*) Donner, à condition qu'on rendra : *Prêter de l'argent*, et neut., *à intérêt*, *à usure.* — *Prêter secours*, secourir, aider. — *Prêter la main*, aider. — *Prêter l'oreille*, écouter, etc. — *Prêter serment*, faire serment. — *Prêter sa voix, son ministère à quelqu'un*, parler pour lui, s'employer pour lui. — *Prêter à quelqu'un des discours, une action, un outrage*, les lui attribuer faussement. — On dit aussi, *prêter des torts, un ridicule*, etc. — *Se prêter à quelque chose*, y consentir par complaisance. — v. n. Il se dit du cuir, des étoffes qui s'étendent aisément quand on les tire.

PRÉTÉRIT, s. m., t. de gramm., qui se dit de l'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé.

PRÉTÉRITION ou **PRÉTERMISSION**, s. f. (*prê-té-ri-cion*) Figure de rhétorique, par laquelle on fait semblant de ne pas vouloir parler d'une chose dont cependant on parle — Omission que fait un père de parler dan son testament d'un de ses fils, ou autre héritier nécessaire.

PRÉTEUR, s. masc. Magistrat chez les Romains, qui rendait la justice dans Rome, ou qui allait gouverner certaines provinces.

PRÊTEUR, EUSE, s. et adj. Qui prête.

PRÉTEXTE, s. m. (*pré-tèks-te*) Cause simulée, supposée.

Prétexte, s. f. et adj. Robe bordée par le bas d'une large bande de pourpre. C'était à Rome une des marques de la dignité consulaire.

PRÉTEXTER, v. a. É, ÉE, p. (*pré-tèks-té*) Couvrir d'un prétexte. — Prendre pour prétexte.

PRETINTAILLE, s. fém. (mouillez les *ll* Ornement en découpure qui se met sur le robes des femmes.

PRETINTAILLER, v. act. É, ÉE, par (mouillez les *ll*) Mettre des pretintailles.

PRÉTOIRE, s. m. (*pré-toa-re*) Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice. — *Préfet du prétoire*, celui qui commandait la garde de l'empereur; et dans le Bas Empire, les premiers magistrats des quatre grands départemens de l'empire.

PRÉTORIEN, IENNE, adj. Appartenant à la charge de préteur, qui dépend du préteur. — *Provinces prétoriennes*, où l'on envoyait des préteurs.

PRÊTRE, s. masc. Celui qui a l'ordre et le caractère du sacerdoce. — Il se dit aussi des ministres qui étaient destinés au service des dieux parmi les païens.

PRÊTRESSE, s. f. (*prê-trè-ce*) Chez les païens, femme attachée au service d'une fausse divinité.

PRÊTRISE, s. f. (*prê-tri-ze*) Sacerdoce ordre sacré par lequel un homme est prêtre. ne se dit que des prêtres de la religion catholique.

PRÉTURE, s. f. Charge de préteur.

PREUVE, s. f. Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait. — Marque, témoignage : *Donner des preuves de son savoir, de sa valeur*, etc. — En t. d'arithmétique et d'algèbre, il se dit de la vérification d'une opération de calcul.

PREUX, s. et adj. m. (*preu*) Brave, vaillant, généreux. Il est vieux.

PRÉVALOIR, v. n. (*pré-va-loar*) [Il se conjugue comme *valoir*, excepté au subj. : *Que je prévale, qu'il prévale*, etc.] Avoir l'avantage, remporter l'avantage.

SE PRÉVALOIR, v. pr. Tirer avantage.

PRÉVARICATEUR, adj. et s. masc. Celui qui prévarique.

PRÉVARICATION, s. fém. (*pré-va-ri-ka-cion*) Manquement par mauvaise foi contre le devoir de sa charge, contre les obligations de son ministère.

PRÉVARIQUER, v. n. (*pré-va-ri-ké*) Agir contre le devoir de sa charge, contre les obligations de son ministère.

PRÉVENANCE, s. f. Manière obligeante de prévenir.

PRÉVENANT, ANTE, adj. Qui prévient. — Qui dispose en sa faveur : *Air prévenant.* — Obligeant, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir.

PRÉVENIR, v. a. NU, UE, part. et adj. Devancer, venir le premier. — Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire. — Rendre de bons offices sans en être prié. — En parlant du temps, anticiper. — En parlant des maux, des dangers, les détourner, empêcher par ses précautions qu'ils n'arrivent. — *Prévenir les objections*, y répondre d'avance. — Instruire quelqu'un d'une chose qui le concerne ou qu'il a intérêt de savoir. — Préoccuper l'esprit de quelqu'un : *Il a prévenu ses juges.* On dit aussi en ce sens, *se prévenir.* — Au part. on dit au palais : *Un homme prévenu de crime*, pour dire, accusé de crime. — On le fait aussi subst. en parlant de procès : *Cette circonstance est favorable au prévenu.*

PRÉVENTION, s. f. (*pré-van-cion*) Préoccupation d'esprit pour ou contre.... — En matière de droit, action par laquelle on devance l'exercice du droit d'un autre.

PRÉVISION, s. f. (*pré-vi-zion*) t. dogmatique. Vue des choses futures.

PRÉVOIR, v. a. VU, UE, p. [Il se conjugue comme *voir*, excepté au futur et au conditionnel, où il fait, *je prévoirai, je prévoirais.*] Juger par avance qu'une chose doit arriver.

PRÉVÔT, s. m. (*pré-vô*) Personne qui était préposée pour avoir soin de quelque chose, pour avoir direction, autorité sur quelque chose : *Prévôt royal, des marchands*, etc. — *Prévôt de salle*, celui qui est sous un maître en fait d'armes, et qui donne leçon à ses écoliers.

PRÉVÔTAL, ALE, adj. *Cas prévôtal*, crime de la compétence, de la juridiction du prévôt des maréchaux.

PRÉVÔTALEMENT, adv. (*pré-vô-ta-le-man*) Il n'était d'usage qu'en parlant des crimes qui étaient de la compétence du prévôt des maréchaux.

PRÉVÔTÉ, s. f. Dignité, fonction, juridiction de prévôt.

PRÉVOYANCE, s. f. (*pré-voa-ian-ce*) Faculté ou action de prévoir, et de prendre des précautions pour l'avenir.

PRÉVOYANT, ANTE, adj. Qui prévoit.

PRIE-DIEU, s. m. Au plur. des *prie-Dieu.* Sorte de pupitre avec un marche-pied, où l'on s'agenouille pour prier Dieu.

PRIER, v. a. É, ÉE, p. (*pri-é*) S'adresser à Dieu pour lui demander des grâces, et à la sainte Vierge et aux saints, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de lui. — Demander par grâce : *Prier quelqu'un de quelque chose.* — Avec *que* et le subj. il s'emploie par forme de menace : *Je vous prie, que je n'entende plus parler de cela.* — *Prier pour quelqu'un*, intercéder pour lui. — Inviter, convier. — Au part. pris subst., celui qu'on a convié. Il ne se dit qu'au plur. : *Il est du nombre des priés.*

* *Prier de dîner, prier à dîner, inviter à dîner. Prier*, en général, suppose moins d'appareil qu'*inviter*, et *prier de dîner* en suppose moins que *prier à dîner. Prier* marque plus de familiarité ; *inviter*, plus de considération ; *Prier de dîner* est un terme de rencontre ou d'occasion ; *prier à dîner* marque un dessein prémédité.

PRIÈRE, s. f. L'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou aux saints. — Demande à titre de grâce.

PRIEUR, s. m. Celui qui a la supériorité dans certains monastères.

PRIEURE, s. f. Religieuse qui a la supériorité dans un monastère de filles.

PRIEURÉ, s. masc. Communauté religieuse sous la conduite d'un prieur, d'une prieure. — Maison du prieur.

PRIMAT, s. m. (*pri-ma*) Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques.

PRIMATIAL, ALE, adject. (*pri-ma-ci-al*) Qui appartient à un primat.

PRIMATIE, s. f. (*pri-ma-cí-e*) Dignité de primat. — Étendue de sa juridiction.

PRIMAUTÉ, s. f. (*pri-mô-té*) Prééminence, premier rang.

PRIME, s. f. La première des heures cano-

niales. Il ne prend point d'article, et n'a pas de pluriel : *Chanter prime.*

PRIME, s. f. Sorte de jeu où l'on ne donne que quatre cartes. — En t. de commerce maritime, somme qu'un marchand paie pour faire assurer sa marchandise. — Somme accordée pour encourager une opération de finance ou de commerce. — T. de joaillier. Pierre demi-transparente qui sert de base aux cristaux. — T. d'escrime. La première et la principale des gardes. — *Prime de Ségovie*, laine d'Espagne de première qualité. — *De prime abord*, adv. Au premier abord.

PRIMER, v. n. (*pri-mé*) Tenir la première place. — Fig. Surpasser : *Il prime en tout. Il prime sur tous les autres.* — v. a. Devancer : *Ce courrier a primé celui qui était parti avant lui.*

PRIMEUR, s. f. Première saison des fruits et des légumes. — s. pl. Fruits et légumes précoces.

PRIMEVÈRE, s. f. Plante dont la fleur est une des premières qui viennent avant le printemps.

PRIMICIER, s. m. (*pri-mi-cié*) Qui a la première dignité dans certains chapîtres.

PRIMIPILE, s. m. Celui qui commandait la première compagnie dans chaque cohorte chez les Romains.

PRIMITIF, IVE, adj. Qui est le premier, le plus ancien. — En t. de grammaire, mot original dont se forment les noms qu'on appelle dérivés ou composés. Juste *est le mot primitif de justicier.*

PRIMITIVEMENT, adv. Originairement, d'une manière primitive.

PRIMO, adv. Premièrement.

PRIMOGÉNITURE, s. f. Droit d'aînesse.

PRIMORDIAL, ALE, adj. Primitif, qui est le premier : *Titre primordial.*

PRIMORDIALEMENT, adv. Primitivement.

PRINCE, s. m. Celui qui possède une souveraineté en titre, ou qui est d'une maison souveraine. — Le premier, le plus excellent : *Le prince des orateurs.*

PRINCESSE, s. fém. (*prin-cè-ce*) Nom de dignité qui se donne à une fille ou femme de prince. — Souveraine de quelque État.

PRINCIPAL, ALE, adj. Le premier, le plus considérable en son genre.

PRINCIPAL, s. m. Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. — Somme capitale, sort principal d'une dette. — En t. de palais, la première demande, le fond d'une affaire. — Celui qui a la direction d'un collége.

PRINCIPALEMENT, adv. Particulièrement, sur toutes choses.

PRINCIPALITÉ, s. f. Emploi de celui qui est principal d'un collége.

PRINCIPAUTÉ, s. f. (*prin-ci-pô-té*) Dignité de prince. — Étendue de la terre qui porte ce titre. — Au plur. Un des neuf chœurs des anges.

PRINCIPE, s. m. Première cause ; en ce sens, il ne convient qu'à Dieu seul. — En chimie, les corps simples qui entrent dans la composition de tous les mixtes. — En physique, causes naturelles par lesquelles les corps agissent et se meuvent. — Dans les arts, les premiers préceptes, les premières regles. — Maxime, motif, etc.

PRINCIPION, s. m. Terme de mépris. Petit prince. Peu usité.

PRINTANIER, IÈRE, adj. (*prin-ta-nié*) Qui est du printemps. — En t. de botan., qui naît, qui produit au printemps.

PRINTEMPS, s. masc. (*prin-tan*) La premiere des quatre saisons de l'année. — Fig. La jeunesse.

PRIORITÉ, s. f. Antériorité, primauté en ordre de temps.

PRISE, s. f. (*pri-ze*) Action de prendre. — La chose qu'on a prise. — Endroit par où l'on prend et l'on tient certaines choses : *Ce vase n'a pas de prise.* — Dose qu'on prend en une fois : *Une prise de thériaque.* — Querelle : *Ils ont eu prise ensemble.* — *Prise d'habit* ou *vêture*, cérémonie qui se pratique quand on donne l'habit de religieux ou de religieuse. — *Prise de corps*, arrêt que l'on fait d'une personne par ordre du magistrat.

PRISÉE, s. fém. Prix qu'on met aux choses qui doivent être vendues à l'enchère.

PRISER, v. a. É, ÉE, p. (*pri-zé*) Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. — Estimer.

PRISEUR, s. m. (*pri-zeur*) Huissier qui fait les prisées.

PRISMATIQUE, adj. des deux g. (*pris-ma-ti-ke*) Qui a la figure d'un prisme.

PRISME, s. m. Corps solide, terminé par deux bases, égales et parallèles, et par autant de parallélogrammes que chaque base a de côtés. — En physique, prisme triangulaire de verre ou de cristal.

PRISON, s. f. (*pri-zon*) Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, etc.

PRISONNIER, IÈRE, s. (*pri-zo-nié*) Celui ou celle qui est arrêté pour être mis en prison, ou qui est détenu.

PRIVATIF, IVE, adj. Il se dit des particules qui, étant mises devant certains mots, leur donnent une signification contraire à celle qu'ils avaient auparavant. *In* est privat. dans *indigne.*

PRIVATION, s. fém. (*pri-va-cion*) Perte d'un bien, d'un avantage qu'on avait ou qu'on devait avoir. — Action de se priver volontairement, de s'abstenir de quelque chose dont on pourrait jouir. — Manque de choses né-

cessaires : *Être dans la privation de toutes choses.*

PRIVATIVEMENT, adv. (*pri-va-ti-ve-man*) Exclusivement, à l'exclusion.

PRIVAUTÉ, s. f. (*pri-vô-té*) Familiarité extrême entre des personnes de sexe différent.

PRIVÉ, ÉE, adj. Qui a perdu, à qui on a ôté, qui manque de quelque chose : *Privé de ses biens. Privé de la vue.* — Qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique. — Qui est apprivoisé : *Un oiseau privé.*

PRIVÉ, s. m. Lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités.

PRIVÉMENT, adv. (*pri-vé-man*) Familièrement. Il vieillit.

PRIVER, v. a. É, ÉE, p. (*pri-vé*) Ôter à quelqu'un ce qu'il possède. — Apprivoiser. — *Se priver*, v. pr. S'abstenir.

PRIVILÉGE, s. m. Faculté accordée à un particulier ou à une communauté de faire quelque chose à l'exclusion des autres. — Acte qui contient cette concession. — Droit, prérogative. — En t. de droit, hypothèque préférable aux autres. — Don naturel : *La raison est un privilége qui distingue l'homme de la bête.* — Liberté qu'on a, ou qu'on se donne de faire des choses que d'autres n'oseraient faire.

PRIVILÉGIÉ, ÉE, adj. Qui a un privilége. — *Créancier privilégié*, celui qui a droit d'être payé avant les autres.

PRIVILÉGIÉS, s. m. pl. Ceux qui jouissent de quelque privilége.

PRIX, s. m. (*pri*, et devant une voyelle *priz*) Valeur, estimation d'une chose. — Ce qu'une chose se vend, ce qu'on l'achète. — Fig. Mérite d'une personne, excellence d'une chose. — Ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage. — Ce qui est proposé pour être donné à celui qui réussira le mieux dans quelque exercice, dans quelque ouvrage. — Récompense : *Mettre la tête d'un homme à prix*, promettre une récompense à celui qui le tuera. — *Au prix*, adv. En comparaison.

PROBABILISME, s. m., t. de théologie. Doctrine suivant laquelle on peut, en matière de morale, suivre une opinion, pourvu qu'elle soit probable, quoiqu'il y en ait d'autres plus probables.

PROBABILITÉ, s. f. Vraisemblance, apparence de vérité.

PROBABLE, adj. des deux g. Vraisemblable, qui paraît fondé en raison.

PROBABLEMENT, adv. (*pro-ba-ble-man*) Vraisemblablement.

PROBANTE, adj. f., t. de palais. *En forme probante*, en forme authentique.

PROBATION, s. f. (*pro-ba-cion*) Épreuve. C'est, dans quelques ordres religieux, le temps du noviciat.

PROBATIQUE, adj. des deux g. (*pro-ba-ti-ke*) Il ne se dit que de la piscine près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique, et où on lavait les victimes qu'on immolait dans le temple.

PROBATOIRE, adj. des deux g. (*pro-ba-toa-re*) Propre à constater la capacité des étudians : *Acte probatoire.*

PROBE, adj. Qui a de la probité.

PROBITÉ, s. f. Droiture de cœur et d'esprit.

PROBLÉMATIQUE, adj. des deux g. (*pro-blè-ma-ti-ke*) Ce qui se peut soutenir, se défendre dans l'affirmative et dans la négative : *Proposition problématique.* — Ce qui est douteux : *Ce fait est fort problématique.*

PROBLÉMATIQUEMENT, adv. D'une manière problématique.

PROBLÈME, s. masc. Question à résoudre. Proposition dont le *pour* et le *contre* se peuvent également soutenir.

PROBOSCIDE, s. f., t. de blason et d'histoire naturelle. Trompe d'un éléphant.

PROCATHARTIQUE, adj. des deux genr. (*pro-ka-tar-ti-ke*) t. de médecine, qui se dit des causes manifestes des maladies.

PROCÉDÉ, s. m. Conduite ou manière d'agir. — En t. d'arts, la méthode qu'il faut suivre pour faire quelque opération.

PROCÉDER, v. n. É, ÉE, p. (*pro-cé-dé*) Provenir, tirer son origine. — Agir en quelque affaire. — En t. de prat. Agir en justice. — Dans l'usage du monde, manière de se comporter envers les autres.

PROCÉDURE, subst. f. Ordre judiciaire, forme de procéder en justice. — Actes faits dans l'instruction d'un procès.

PROCÈS, s. m. (*pro-cè*) Instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. — Toutes les pièces produites pour servir à l'instruction et au jugement d'un procès : *Mettre un procès au greffe.* — *Procès-verbal*, narré par écrit, dans lequel un officier de justice rend compte de ce qu'il a vu ou entendu.

PROCESSIF, IVE, adj. Qui aime à intenter, à prolonger des procès.

PROCESSION, s. f. (*pro-cè-cion*) Cérémonie religieuse, où l'on marche en ordre, en récitant des prières. — Fig. et fam. Multitude de peuple qui marche dans une rue ou dans un chemin.

PROCESSIONNAL ou PROCESSIONNEL, s. m. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions.

PROCESSIONNELLEMENT, adv. (*pro-cè-cio-nè-le-man*) En procession.

PROCHAIN, AINE, adj. Qui est proche. — En t. de dévotion, *occasions prochaines*, occasions qui peuvent porter facilement au péché.

PROCHAIN, s. m. Chaque homme en particulier,

ticulier, et tous les hommes ensemble. Il n'est d'usage qu'au singulier et dans la morale chrétienne.

PROCHAINEMENT, adv. de temps. (*pro-chè-ne-man*) Très-proche.

PROCHE, adj. des deux g. Voisin, qui est près de quelqu'un, de quelque chose. Il se dit du lieu, du temps et des parens. En ce dernier sens, il est aussi subst. et ne se dit qu'au pluriel : *C'est un de mes proches.* — Il est encore prép. et adv., et signifie près, auprès. — *De proche en proche*, adv. En allant d'un lieu au lieu voisin. — Figur. Peu à peu et par degrés.

PROCHRONISME, s. m. (*pro-kro-nis-me*) Erreur de chronologie, qui consiste à éloigner un fait plus loin de nous qu'il ne faut.

PROCLAMATION, s. f. (*pro-kla-ma-cion*) Publication solennelle, action par laquelle on proclame. — Écrit qui contient ce qu'on proclame.

PROCLAMER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-kla-mé*) Publier à haute voix et avec solennité. Il se dit figur. dans le sens de publier, divulguer : *La renommée a proclamé les grandes actions de ce général. Il proclama sa honte.*

PROCOMBANTE, adj. f., t. de botan. Il se dit des tiges qui tombent sur la terre, de manière à ne la toucher qu'en partie.

PROCONSUL, s. masc. Celui qui, chez les Romains, gouvernait certaines grandes provinces avec l'autorité de consul.

PROCONSULAIRE, adj. des deux g. Qui a rapport au proconsul.

PROCONSULAT, s. m. (*pro-kon-çu-la*) Dignité de proconsul.

PROCRÉATION, s. fém. (*pro-kré-a-cion*) Génération.

PROCRÉER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*pro-kré-é*) Engendrer.

PROCURATEUR, s. masc. Autrefois, titre d'une des principales dignités de la république de Venise et de celle de Gênes.

PROCURATION, s. fém. (*pro-ku-ra-cion*) Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom, comme il pourrait faire lui-même.

PROCURER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-ku-ré*) Faire obtenir. — On dit aussi, *se procurer.*

PROCUREUR, PROCURATRICE, s. Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. — s. m. Officier qui agit en justice au nom des parties. Aujourd'hui on dit *Avoué.*

PRODIGALEMENT, adv. (*pro-di-ga-le-man*) Avec prodigalité.

PRODIGALITÉ, s. f. Profusion, vice par lequel on prodigue. — Il se prend quelquefois en bonne part, et alors il signifie extrême libéralité : *De louables, de saintes prodigalités.*

PRODIGE, s. m. Effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire de la nature. — Il se dit par exagération, des personnes et des choses qui excellent dans leur genre. — Il se dit quelquefois de l'excès dans le mal : *Ce prince fut un prodige de cruauté.*

PRODIGIEUSEMENT, adv. (*pro-di-ji-eu-ze-man*) D'une manière prodigieuse.

PRODIGIEUX, EUSE, adj. (*pro-di-jieu*) Qui tient du prodige, en bien ou en mal. Il ne se dit que des choses : *Mémoire, grandeur, dépense prodigieuse; excès prodigieux de débauche.*

PRODIGUE, subst. et adj. (*pro-di-ghe*) Qui dissipe son bien en folles et excessives dépenses. Il se prend quelquefois en bonne part : *Cet homme prodigue son bien aux malheureux*, et *prodigue sa vie pour l'Etat.*

PRODIGUER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-di-ghé*) Donner avec profusion.

PRODITOIREMENT, adv. (*pro-di-toa-re-man*) T. de palais. En trahison.

PRODROME, s. m., t. de médecine. Avant-coureur. — Avant propos.

PRODUCTIF, IVE, adj. D'un bon rapport : *Terre productive, entreprise productive.*

PRODUCTION, s. f. (*pro-duk-cion*) Ouvrage, ce qui est produit. Il se dit également des ouvrages de la nature, et de ceux de l'art et de l'esprit. — Titres et écritures que l'on produit dans un procès. — En anatomie, prolongement.

PRODUIRE, v. a. DUIT, UITE, p. Engendrer, donner naissance. — Faire naître, en parlant des fruits de la terre : *Ces arbres produisent de beaux fruits.* — Procurer de l'avantage, du revenu : *Sa charge lui produit tant par an.* — Il se dit aussi en parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art : *Cet homme a produit quantité de bons ouvrages. L'art n'a jamais rien produit de plus beau.* — Causer, être cause : *La guerre produit de grands maux.* — Exposer à la vue, à la connaissance, à l'examen : *Produire des titres*, etc. — *Produire des témoins*, les faire entendre. — Introduire faire connaître : *Produire un homme dans le monde.* On dit aussi dans ce sens, *se produire.*

PRODUIT, s. m. (*pro-dui*) Ce que rapporte une terre, une charge. — Nombre qui résulte de deux nombres multipliés l'un par l'autre. — En chimie, ce qui résulte d'une opération.

PROÉMINENCE, s. f. (*pro-é-mi-nan-ce*) État de ce qui est proéminent.

PROÉMINENT, ENTE, adj. (*pro-é-mi-nan*) Qui est plus en relief que ce qui l'environne.

PROFANATEUR, s. m. Celui qui profane les choses saintes.

PROFANATION, s. f. (*pro-fa-na-cion*) Action de profaner les choses saintes.

PROFANE, adj. des deux g. Qui est contre le respect et la révérence qu'on doit aux cho-

ses sacrées. — Il se dit aussi des choses purement séculières, par opposition à celles qui concernent la religion : *Les auteurs profanes, les histoires profanes.* — Il est aussi subst., et signifie celui qui manque de respect pour les choses de la religion. — Fig. et fam. Ignorant; personne qu'on ne veut pas admettre dans une société.

PROFANER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-fa-né*) Abuser des choses de la religion. — Faire un mauvais usage d'une chose rare et précieuse.

PROFECTIF, IVE, adj., t. de jurisprudence : *Biens profectifs*, qui viennent de nos parens ascendans.

PROFÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-fé-ré*) Prononcer, articuler, dire.

PROFÈS, PROFESSE, s. et adj. (*pro-fè*) Qui a fait des vœux par lesquels il s'engage dans un ordre religieux.

PROFESSER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-fé-cé*) Avouer publiquement, reconnaître hautement quelque chose. — Exercer : *Professer un art, un métier.* — Enseigner publiquement : *Il professe la rhétorique.*

PROFESSEUR, s. m. (*pro-fè-ceur*) Celui qui enseigne quelque science, quelque art dans une université, dans un collége.

PROFESSION, s. f. (*pro-fè-cion*) Déclaration publique. — Condition, état, métier. — *Joueur de profession*, d'habitude. — *Athée de profession*, homme qui se dit athée. — Acte solennel par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion.

PROFIL, s. m., t. de peinture. Trait, délinéation du visage d'une personne, vu de côté — Aspect, représentation d'une ville ou de quelque autre objet, vu d'un de ses côtés seulement. — Délinéation d'un ouvrage d'architecture représenté dans son élévation comme coupé par un plan perpendiculaire.

PROFILER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-fi-lé*) t. de dessin. Représenter en profil. Il ne s'emploie guère en peinture. On dit plus ordinairement *dessiner* ou *peindre de profil.*

PROFIT, s. m. (*pro-fi*) Gain, émolument, avantage, utilité. — Progrès dans les études, dans les sciences.

PROFITABLE, adj. des deux genr. Utile, avantageux.

PROFITER, v. neut. (*pro-fi-té*) Tirer un émolument, faire un gain. — Tirer de l'utilité de quelque chose que ce soit. — Être utile, servir. — Faire du progrès en quelque chose. — Croître, se fortifier : *Cet arbre, cet enfant profite à vue d'œil.*

PROFOND, ONDE, adj. (*pro-fon*) Dont le fond est éloigné de la superficie : *Puits profond, précipice profond.* — Qui pénètre fort avant : *Des racines profondes.* — Fig. Dont la connaissance est très-difficile : *Ces sciences sont trop profondes pour lui.* — Grand, extrême dans son genre, soit dans le physique, soit dans le moral : *Profond sommeil, profond respect.* — *Esprit profond*, d'une grande pénétration.

PROFONDÉMENT, adv. (*pro-fon-dé-man*) Bien avant, d'une manière profonde.

PROFONDEUR, s. f. Étendue d'une chose considérée depuis la superficie jusqu'au fond. — Étendue en longueur : *Cette cour a tant de profondeur.* — Figur. Grandeur de savoir, pénétration d'esprit. — *Profondeur des jugemens de Dieu*, leur impénétrabilité. — *Profondeur des mystères*, leur incompréhensibilité.

PROFONTIÉ, adj. m., t. de marine. Profond. — *Vaisseau profontié*, qui tire beaucoup d'eau, ou à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

PROFUSÉMENT, adv. (*pro-fu-zé-man*) Avec profusion.

PROFUSION, s. f. (*pro-fu-zion*) Excès de libéralité ou de dépense. — On dit fig., *donner des louanges avec profusion.*

PROGÉNITURE, s. f. Enfans, fam. Petits en parlant des animaux.

PROGRAMME, s. m. (*pro-gra-me*) Placard qu'on affiche ou qu'on distribue pour inviter à quelque exercice public.

PROGRÈS, s. m. (*pro-grè*) Avancement, mouvement en avant : *Le progrès du soleil dans l'écliptique. Arrêter le progrès du feu, de l'incendie.* — Suite d'avantages remportés à la guerre. — Accroissement, augmentation en bien ou en mal.

PROGRESSIF, IVE, adject. (*pro-grè-cif*) Qui avance sans interruption : *Le mouvement progressif des animaux*, et fig. *des planètes.*

PROGRESSION, s. f. (*pro-grè-cion*) *Mouvement de progression*, en avant. — *Progression des effets*, la suite non interrompue des causes, des effets. — En t. de mathém., suite de quantités qui gardent entre elles le même rapport.

PROGRESSIVEMENT, adv. (*pro-grè-cive-man*) D'une manière progressive.

PROHIBER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*pro-i-bé*) Défendre, faire défense. — *Degré prohibé*, où la loi défend de se marier.

PROHIBITIF, IVE, adj., t. didact. Qui défend : *Lois prohibitives.*

PROHIBITION, s. f. (*pro-i-bi-cion*) t. des anciennes ordonnances. Inhibition, défense, etc.

PROIE, s. fém. (*proa*) Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le dévorer. — *Oiseaux de proie*, qui donnent la chasse au gibier, et qui s'en nourrissent. — Fig. Butin qu'on fait à la guerre ou autrement. — Fig. *Être en proie à la médisance, à la calomnie*, être déchiré par la médisance, par la calomnie. —

Être en proie à ses passions, y être livré. — *Être en proie à ses valets*, en être pillé.

PROJECTILE, s. m. et adj., t. de mécan. Tout corps pesant jeté en l'air, et abandonné ensuite à l'action de la pesanteur. Telle qu'une pierre qu'on lance; une flèche qui part d'un arc.

PROJECTION, s. f. (*pro-jèk-cion*) Action de jeter en avant un projectile. — Opération de chimie, qui consiste à jeter par cuillerée, dans un creuset mis entre des charbons ardens, quelque matière en poudre qu'on veut calciner. — *Poudre de projection*, poudre avec laquelle les alchimistes prétendent changer les métaux en or. — *Mouvement de projection*, mouvement de ce qui est jeté en l'air, comme une pierre, une bombe. — *Projection de la sphère*, représentation de la sphère sur un plan ou sur toute autre surface.

PROJET, subst. masc. (*pro-jè*) Dessein. — Première pensée de quelque chose mise par écrit.

PROJETER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-je-té*) Former un projet. — Tracer sur un plan ou sur une surface quelconque la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles. — *Se projeter*, v. pr. Paraître en avant : *Cette figure se projette dans le tableau.*

PROLATION, s. fém. (*pro-la-cion*) t. de musique. Roulade.

PROLÉGOMÈNES, s. masc. pl. Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre. Il n'a d'usage qu'en parlant de la Bible, des traités de philosophie, etc.

PROLEPSE, subst. fém. Figure de rhétorique, par laquelle on prévient et on réfute d'avance les objections que l'on pourrait essuyer.

PROLEPTIQUE, adject. des deux g. (*pro-lèp-ti-ke*) t. de médecine. Il se dit d'une fièvre dont chaque accès anticipe sur les précédens.

PROLÉTAIRE, s. masc. (*pro-lé-tè-re*) Citoyen pauvre qui ne peut être utile à l'État que par les enfans qu'il lui donne. — Au plur. La classe indigente.

PROLIFÈRE, adj. f., t. de botanique. Il se dit d'une fleur du disque de laquelle il en sort d'autres.

PROLIFIQUE, adject. des deux g. (*pro-li-fi-que*) Qui a la vertu d'engendrer : *Vertu prolifique.*

PROLIXE, adj. des deux g. (*pro-lik-ce*) Trop étendu, trop long : *Discours prolixe.*

PROLIXEMENT, adv. (*pro-lik-ce-man*) D'une manière prolixe, trop étendue.

PROLIXITÉ, s. fém. (*pro-lik-ci-té*) Trop grande étendue dans le discours.

PROLOGUE, s. m. (*pro-lo-ghe*) Préface, avant-propos. — Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique.

PROLONGATION, s. f. (*pro-lon-ga-cion*) Le temps qu'on ajoute à la durée fixe de quelque chose.

PROLONGEMENT, s. m. Continuation de quelque portion d'étendue.

PROLONGER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-lon-jé*) Faire durer plus long-temps. — Étendre, continuer. — En t. de marine, *prolonger un vaisseau*, le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc. — *Se prolonger*, v. pr. : *L'île se prolonge du midi au nord.*

PROMENADE, s. f. Action de se promener. — Lieu où l'on se promène : *La promenade est belle.*

PROMENER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-me-né*) Mener çà et là pour divertir. — *Promener un cheval*, le faire marcher doucement. — Figur. *Promener son esprit, ses regards sur...* — *Se promener*, v. pr. Marcher, aller soit à pied, soit à cheval, soit en carrosse, etc., pour faire de l'exercice ou pour se divertir.

* C'est mal parler que de dire : *Allons promener, il est allé promener.* Il faut mettre le pronom réfléchi dans ces sortes de phrases, et dire : *Allons nous promener. Il est allé se promener.*

PROMENOIR, s. m. (*pro-me-noar*) Lieu où l'on se promène.

PROMESSE, s. f. (*pro-mè-ce*) Assurance qu'on donne de bouche ou par écrit de faire ou de dire quelque chose. — Billet sous seing-privé par lequel on s'engage à payer une somme.

PROMETTEUR, EUSE, s. (*pro-mè-teur*) Qui promet légèrement, ou sans intention de tenir ce qu'il promet. Fam.

PROMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. (*pro-mè-tre*) [Il se conjugue comme *mettre*] S'engager par parole ou par écrit à faire, à dire... — Fig. *Promettre beaucoup*, donner de soi de grandes espérances. — *Le temps promet du chaud, du froid, de la pluie*, etc., donne lieu de croire qu'il fera chaud, qu'il fera froid, qu'il pleuvra, etc. — *Se promettre*, v. pr. Espérer.

PROMINENCE, s. fém. (*pro-mi-nan-ce*) État de ce qui est prominent.

PROMINENT, ENTE, adj. Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne.

PROMINER, v. n. S'élever au-dessus de quelque chose : *Ce rocher promine sur les autres.*

PROMISSION, s. fém. (*pro-mi-cion*) *La terre de promission*, la terre promise.

PROMONTOIRE, s. m. (*pro-mon-toa-re*) Pointe de terre élevée et avancée dans la mer. Il n'est guère d'usage qu'en parlant de la géographie ancienne : dans la géographie moderne, on dit *cap*.

PROMOTEUR, s. m. Celui qui prend le soin principal d'une affaire. — Celui qui fait la fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique.

PROMOTION, s. f. (*pro-mo-cion*) Action par laquelle un prince élève, ou bien un particulier est élevé à une dignité. Dans le sens actif, on ne le dit que de plusieurs : *Le pape a fait une promotion de quatre cardinaux.*

PROMOUVOIR, v. a. MU, UE, p. (*pro-mou-voar*) Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et dans les temps formés du participe. Elever à une dignité ecclésiastique.

PROMPT, PROMPTE, adj. (*pron*) Soudain, qui ne tarde pas long-temps. — Actif, diligent. — Colère. — *Avoir l'esprit prompt, la conception vive et prompte*, avoir un esprit qui conçoit et qui comprend aisément.

PROMPTEMENT, adverbe. (*pron-te-man*) Avec diligence.

PROMPTITUDE, s. f. (*pron-ti-tu-de*) Diligence. — Qualité d'un homme brusque et prompt. — Action de brusquerie.

PROMULGATION, s. f. (*pro-mul-ga-cion*) Publication des lois faites avec les formalités requises.

PROMULGUER, v. act. É, ÉE, p. (*pro-mul-ghé*) Publier une loi avec les formalités requises.

PRONATEUR, subst. masc. Nom de deux muscles.

PRONATION, s. f. (*pro-na-cion*) Il se dit d'un mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre.

PRÔNE, s. m. Instruction chrétienne que le curé ou le vicaire fait tous les dimanche à la messe paroissiale.

PRÔNER, v. a. É, ÉE, p. Vanter, louer avec exagération. — v. n. Faire de longs discours, d'ennuyeux récits. Fam.

PRÔNEUR, EUSE, adject. Celui, celle qui loue avec excès. — Grand parleur qui aime à faire des remontrances.

PRONOM, s. m. (*pro-non*) t. de gram. Partie du discours qui se met à la place du nom substantif, pour épargner la répétition.

PRONOMINAL, ALE, adj. Qui appartient au pronom : *Verbe pronominal* ou *réciproque*, qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet.

PRONONCER, v. a. É, ÉE, p. Proférer, articuler les lettres, les syllabes, les mots. — Réciter. — Déclarer avec autorité juridique. — Déclarer son sentiment sur quelque chose, décider, ordonner. — En t. de peinture et de sculpture, marquer fortement les parties saillantes du corps. — Fig. *Se prononcer dans une occasion, dans une affaire*, y faire voir, y développer son intention, son caractère. — Au part. *Traits prononcés*, fortement marqués. — *Caractère prononcé*, qui n'a rien d'indécis. — On dit subst., *le prononcé d'un arrêt*, ce qui a été prononcé par le juge.

PRONONCIATION, s. fém. (*pro-non-ci-a-cion*) Articulation, expression des lettres, des syllabes, des mots. — Manière de prononcer, de réciter. — Il se dit aussi d'un jugement qu'on prononce.

PRONOSTIC, s. masc. (*pro-nos-tik*) Jugement et conjecture de ce qui doit arriver. — Signes, marques d'après lesquelles on forme ces conjectures. — En astrologie, jugement que les astrologues tirent des signes célestes.

PRONOSTIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-nos-ti-ké*) Faire un pronostic.

PRONOSTIQUEUR, s. m. (*pro-nos-ti-keur*) Celui qui pronostique.

PROPAGANDE, s. f. Congrégation établie à Rome, pour les affaires qui regardent la propagation de la foi. — En France, on a donné ce nom à une espèce d'association ayant pour but de propager les principes et les mouvemens révolutionnaires. On appelait *propagandistes*, les membres de cette association.

PROPAGATEUR, s. m. Qui opère la propagation de quelque chose, de quelque être.

PROPAGATION, s. fém. (*pro-pa-ga-cion*) Multiplication par voie de génération. — Fig. Extension, accroissement, progrès : *La propagation de la foi.* On dit en physique, dans le même sens, *la propagation de la lumière, du son.*

PROPAGER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-pa-jé*) Étendre, augmenter, répandre : *Propager la foi, l'erreur, la vérité, les connaissances*, etc. — *Se propager*, v. pron., t. de physique. Il se dit principalement de la manière dont le son et la lumière se répandent.

PROPENSION, s. f. (*pro-pan-cion*) Pente naturelle des corps pesans vers le centre de la terre. — Figur. Penchant, inclination de l'ame.

PROPHÈTE, s. masc. (*pro-fè-te*) Celui qui prédit l'avenir par inspiration divine.

PROPHÉTESSE, subst. fém. (*pro-fé-tè-ce*) Celle qui prédit l'avenir par une inspiration divine.

PROPHÉTIE, s. f. (*pro-fé-ci-e*) Prédiction des choses futures par inspiration divine. — Chose prophétisée. — Recueil des prophéties faites par les prophètes. — On appelle, par extension, *prophétie*, toute prédiction bonne ou mauvaise.

PROPHÉTIQUE, adj. des deux g. (*pro-fé-ti-ke*) Qui est de prophète, qui tient du prophète : *Discours, esprit, style prophétique.*

PROPHÉTIQUEMENT, adv. En prophète.

PROPHÉTISER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-fé-tisé*) Prédire l'avenir par inspiration divine. — Fam. Prévoir et prédire quelque chose.

PROPHYLACTIQUE, s. f. (*pro-fi-lak-ti-ke*) Partie de la médec. qui traite de la manière de conserver la santé. — Il est aussi adj. : *Remèdes prophylactiques.*

PROPICE, adj. des deux g. Favorable.

PROPITIATION, s. f. (*pro-pi-ci-a-cion*) *Sacrifice de propitiation*, offert à Dieu pour le rendre propice et pour apaiser sa colère.

PROPITIATOIRE, adj. des deux g. (*pro-pi-ci-a-toa-re*) Qui a la vertu de rendre propice : *Sacrifice*, *offrande propitiatoire.* — s. m. Table d'or très-pur qui était posée au-dessus de l'arche.

PROPLASTIQUE, adject. Art de faire des moules pour les statues, etc. : *Art proplastique.*

PROPOLIS, s. f. Cire rouge dont les mouches à miel se servent pour boucher les fentes et les trous de leurs ruches.

PROPORTION, s. f. (*pro-por-cion*) Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout. — En mathématiques, rapport des grandeurs entre elles. — Convenance que toutes sortes de choses ont les unes avec les autres. — *A proportion*, adv. Par rapport, eu égard à.. : *On le paiera à proportion de ce qu'il aura fait.* — On dit aussi, *en proportion. Il sera récompensé en proportion de ses services.*

PROPORTIONNALITÉ, s. fém. Ce que les choses proportionnelles ont entre elles.

PROPORTIONNEL, ELLE, adj. (*pro-por-cio-nèl*) t. de mathémat., qui se dit de toute quantité qui est en proportion avec d'autres quantités de même genre. — On dit subst., *une proportionnelle.*

PROPORTIONNELLEMENT, adv., t. de mathématiques. Avec proportion.

PROPORTIONNÉMENT, adv. (*pro-por-cio-né-man*) A proportion, en proportion.

PROPORTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-por-cio-né*) Garder la proportion et la convenance nécessaire.

PROPOS, s. m. (*pro-po*) Discours, entretien. — Proposition faite sur quelque matière : *Jeter des propos d'accommodement.* — Résolution formée : *Ferme propos de s'amender.* — Vain discours : *Propos hasardé.* — *A propos*, adv. Convenablement au sujet, au lieu, au temps, aux personnes. On dit dans un sens contraire, *mal à propos.* — *A propos* se prend aussi subst. : *L'à-propos fait le mérite de tout.* On dit aussi, *on n'a pas jugé à propos* ou *qu'il fût à propos de faire telle chose.* — *A propos*, sorte de transition dont on se sert dans le discours familier, lorsqu'on passe d'un sujet à un autre, ou lorsqu'à l'occasion de quelque chose dont il a été parlé, on vient à dire quelque chose qui y a rapport. — *A tout propos*, adv. En toute occasion, à chaque instant. — *De propos délibéré*, adv. Avec dessein, de dessein formé. — *Hors de propos*, adv. Sans raison, sans sujet, sans convenance.

PROPOSABLE, adj. des deux g. (*pro-posable*) Qui peut être proposé.

PROPOSANT, s. m. (*pro-po-zan*) Jeune théologien de la religion prétendue réformée, qui étudie pour être pasteur.

PROPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-po-zé*) Mettre quelque chose en avant, de vive voix ou par écrit, soit pour l'examiner, soit pour en délibérer. — Offrir, promettre : *Proposer un prix*, *une récompense.* — *Proposer une personne pour une place*, la nommer comme capable de la remplir. — *Proposer un sujet*, le donner à traiter. — *Se proposer de faire quelque chose*, former le dessein de faire quelque chose.

PROPOSITION, s. fém. (*pro-po-zi-cion*) Énonciation, discours qui affirme ou qui nie quelque chose sur quelque sujet que ce soit. — Chose proposée, afin qu'on en délibère. — En mathématiques, théorème et problème.

PROPRE, adj. des deux g. Qui appartient à quelqu'un à l'exclusion de tout autre. — Même : *Ce sont ses propres paroles.* — En grammaire, qui appartient et qui convient particulièrement à chaque mot. — *Nom propre*, nom de famille. — Convenable à quelqu'un ou à quelque c ose. — Qui peut servir, qui est d'usage à certaines choses. — Qui a de la disposition, de l'aptitude à... — Net, qui n'est pas sale. — Bienséant, bien arrangé.

PROPRE, s. m. Qualité particulière qui désigne un sujet, qui le distingue de tous les autres : *Le propre des oiseaux est de voler.* — Il se dit aussi de ce qui convient particulièrement à chaque profession : *Le propre du courtisan est d'être souple et complaisant.* — Au pl. Les biens immeubles qui appartiennent à une personne par succession. — Les biens du mari ou de la femme qui n'entrent point en communauté. — Ce qui ne se dit qu'en certains temps, qu'en certaines fêtes, qu'en certains lieux : *Le propre du temps*, *des saints de certaines églises.*

PROPREMENT, adv. (*pro-pre-man*) Précisément, exactement, selon l'exacte vérité. — En t. de grammaire, dans le sens propre. — Avec propreté. — Avec adresse, d'une manière convenable, avec grâce. — *A proprement parler*, pour parler en termes précis et exacts.

PROPRET, ETTE, adject. et s. (*pro-prè*) Qui se met proprement et avec une sorte de recherche. Il n'est que du style fam.

PROPRETÉ, s. f. Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure. — Manière honnête, convenable et bienséante d'être vêtu et meublé.

PROPRÉTEUR, s. m. Magistrat chez les anciens Romains.

PROPRIÉTAIRE, s. m. et f. (*pro-pri-é-tè-re*) Celui ou celle qui possède quelque chose en propriété.

PROPRIÉTÉ, s. fém. Droit par lequel une

chose appartient en propre à quelqu'un. — Qualité et vertu particulière des plantes, des minéraux, et des autres choses naturelles. — Ce qui appartient essentiellement à une chose. — En grammaire, propre signification, propre sens : *Il entend bien la propriété de chaque mot.*

PRORATA. Terme pris du latin. *Au prorata*, à proportion.

PROROGATION, s. f. Délai, remise.

PROROGER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-ro-jé*) Prolonger le temps qui avait été pris, qui avait été donné pour quelque chose. — En parlant des affaires d'Angleterre, *proroger le parlement*, en remettre la séance, la tenue à un certain jour.

PROSAÏQUE, adj. des deux g. (*pro-za-ï-ke*) Qui tient trop de la prose : *Terme, style prosaïque.*

PROSATEUR, s. m. (*pro-za-teur*) Auteur qui écrit principalement en prose.

PROSCÉNIUM, s. m. (*pro-cé-ni-ome*) t. d'antiquité. La partie du théâtre des anciens, où les acteurs venaient jouer la pièce. C'est ce que nous appelons aujourd'hui *avant-scène.*

PROSCRIPTION, s. fém. (*pros-krip-cion*) Condamnation à mort sans forme judiciaire. — Fig. Abolition, destruction : *La proscription d'un mot, d'un usage.*

PROSCRIRE, v. a. CRIT, ITE, p. et adj. Condamner à mort sans forme judiciaire. — Éloigner, chasser. — Fig. Détruire, abolir. — On dit subst., *un proscrit.*

PROSE, s. f. (*pro-ze*) Discours qui n'est point assujetti à une certaine mesure. — Ouvrage latin en rimes, où, sans observer la quantité, on observe le nombre de syllabes : *La prose se chante à la messe avant l'Évangile.*

PROSÉLYTE, s. (*pro-zé-li-te*) Celui, celle qui a passé du paganisme à la religion judaïque. — Celui, celle qui est nouvellement converti à la foi catholique. — Par extension, celui qu'on détache d'une religion, d'une opinion, d'un parti, pour l'attirer dans un autre.

PROSÉLYTISME, s. m. Zèle de faire des prosélytes. Il se dit ordinairement en mauvaise part.

PROSODIE, s. f. (*pro-zo-di-e*) t. de grammaire. Prononciation régulière des mots, conformément à l'accent et à la quantité.

PROSODIQUE, adj. des deux g. (*pro-zo-ke*) Qui appartient à la prosodie.

PROSOPOPÉE, s. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur introduit dans son discours une personne feinte, ou une chose inanimée qu'il fait parler ou agir.

PROSPECTUS, s. m. Mot emprunté du latin. Programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on en donne une idée.

PROSPÈRE, adj. des deux g. Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise. Il n'est plus guère d'usage que dans le style soutenu.

PROSPÉRER, v. n. (*pros-pé-ré*) Être heureux, avoir la fortune favorable. — Réussir, avoir un heureux succès.

PROSPÉRITÉ, s. f. Heureux état, heureuse situation. — Au plur. Événemens heureux.

PROSTAPHÉRÈSE, s. f. (*pros-ta-fé-rè-ze*) t. d'astronomie ancienne. C'est la différence entre le lieu moyen d'une planète et son lieu vrai.

PROSTASE, s. f., t. de médecine. Supériorité d'une humeur sur l'autre.

PROSTATES, s. m. plur., t. d'anatomie. Corps glanduleux.

PROSTERNATION, s. fém. (*pros-tèr-na-cion*) État de celui qui est prosterné.

PROSTERNEMENT, s. masc. (*pros-tèr-ne-man*) Action de se prosterner.

SE PROSTERNER, v. pr. É, ÉE, p. S'abaisser en posture de suppliant, se jeter à genoux aux pieds de quelqu'un.

PROSTITUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*pros-ti-tu-é*) Livrer à l'impudicité. — Fig., *prostituer son honneur, sa dignité, sa magistrature*, se déshonorer par des actions indignes d'un homme d'honneur, abuser des lois pour les faire servir à ses intérêts. — On dit fig., *se prostituer à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui.*

PROSTITUTION, s. fém. (*pro-sti-tu-cion*) Abandonnement à l'impudicité. Il ne se dit que des femmes et des filles.

PROSTRATION, s. f. t. de méd. Abaissement, extrême faiblesse.

PROTASE, s. f. (*pro-ta-ze*) La partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition du sujet de la pièce. On dit ordinairement *exposition.*

PROTE, s. m., t. d'imprimerie. Celui qui, sous les ordres du maître, dirige les ouvrages et corrige les épreuves.

PROTECTEUR, TRICE, s. et adj. Qui défend, qui protége.

PROTECTION, s. f. (*pro-tèk-cion*) Action de protéger. — Appui, secours.

PROTÉE, s. m., t. pris de la mythologie. Qui change continuellement de forme.

PROTÉGER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-té-jé*) Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose. — On dit subst., *un protégé.*

PROTESTANT, s. m. (*pro-tès-tan*) Nom donné d'abord aux luthériens, ensuite aux calvinistes, et à ceux de la religion anglicane. — Il est aussi adj. : *Religion protestante ; princes, États protestans.*

PROTESTANTISME, s. m. Croyance des protestans.

PROTESTATION, s. f. (*pro-tès-ta-cion*) Déclaration publique de sa volonté. — Pro-

messe, assurance positive. — Acte par lequel on proteste contre quelque chose.

PROTESTER, v. act. É, ÉE, p. Assurer, promettre positivement. — En matière de lettres de change, faire un protêt. — v. n. Déclarer en forme juridique.

PROTÊT, subst. m. (*pro-té*) t. de banque. Acte par lequel, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change, on déclare que celui sur qui elle est tirée et son correspondant, seront tenus de tous les préjudices qu'on en recevra.

PROTOCANONIQUE, adj. des deux genr. (*pro-to-ka-no-ni-ke*) Il se dit des Livres sacrés, qui étaient reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTOCOLE, s. m. Formulaire pour dresser les actes publics.

PROTONOTAIRE, s. masc. Officier de la cour de Rome, qui reçoit et expédie les actes des consistoires publics.

PROTOSYNCELLE, s. m. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque grec.

PROTOTYPE, s. m. (*pro-to-ti-pe*) Original, modèle. — On dit figur. et fam., *prototype de sagesse*, *d'éloquence.*

PROTUBÉRANCE, s. fém., t. d'anatomie. Avance, éminence.

PROTUTEUR, s. m. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, a néanmoins géré les affaires d'un mineur.

PROU, adv. Assez, beaucoup. Il est vieux et fam.

PROUE, s. fém. La partie de l'avant d'un vaisseau, d'une galère, etc.

PROUESSE, s. f. Action de preux, de valeur. Il ne se dit que par plaisanterie. — Fig. et fam. Excès de débauche.

PROUVER, v. a. É, ÉE, p. Établir la vérité d'une chose par des raisonnemens, des témoignages.

PROVÉDITEUR, s. m. Magistrat de la république de Venise.

PROVENANT, ANTE, adj. Qui provient.

PROVENDE, s. f. (*pro-van-de*) Provision de vivres. Il est vieux.

PROVENIR, v. n. NU, UE, p. [Il se conjugue avec *être* et comme *venir*] Procéder, dériver. — Émaner. — Revenir au profit, à l'utilité de quelqu'un.

PROVENU, s. m. Profit qui provient d'une affaire. Peu usité.

PROVERBE, s. m. Espèce de sentence exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire.

PROVERBIAL, ALE, adject. Qui tient du proverbe.

PROVERBIALEMENT, adv. (*pro-vêr-bia-le-man*) D'une manière proverbiale.

PROVIDENCE, s. f. (*pro-vi-dan-ce*) La suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses.

PROVIGNEMENT, s. m. (mouillez le *gn*) Action de provigner.

PROVIGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Coucher en terre les brins d'un cep de vigne après y avoir fait une entaille, afin qu'ils prennent racine. — v. n. Multiplier.

PROVIN, s. m. Rejeton d'un cep de vigne provigné.

PROVINCE, s. fém. Grande division d'un État : *La France autrefois divisée en provinces, est aujourd'hui divisée en départemens.* — On dit par opposition à la capitale : *Air, accent de province ; les gens de la province.*

PROVINCIAL, ALE, adject. Qui est de la province. — On dit subst. et par mépris, *c'est un provincial.* — Religieux qui a inspection sur toutes les maisons d'une province de son ordre.

PROVINCIALAT, s. m. (*pro-vin-cia-la*) Charge de provincial chez les religieux. — Temps qu'on l'exerce.

PROVISEUR, s. masc. (*pro-vi-zeur*) Chef d'un collége royal.

PROVISION, s. f. (*pro-vi-zion*) Amas et fourniture des choses nécessaires et utiles. — En t. de palais, ce qu'on adjuge préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif. — Droit de pourvoir à un bénéfice. — Au plur. Lettres par lesquelles on confère un bénéfice. — *Par provision*, préalablement.

PROVISIONNEL, ELLE, adj. (*pro-vi-zio-nèl*) Qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement.

PROVISIONNELLEMENT, adv. (*pro-vi-zio-nè-le-man*) Par provision.

PROVISOIRE, adj. des deux g. (*pro-vi-zoa-re*) t. de palais, qui se dit d'un jugement rendu par provision.

PROVISOIREMENT, adv., t. de pratique. Par provision.

PROVISORERIE, s. fém. Dignité de celui qui est proviseur.

PROVOCATION, s. fém. (*pro-vo-ka-cion* Action de provoquer.

PROVOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*pro-vo-ké*) Inciter, exciter : *Provoquer au combat.* — *Provoquer le sommeil* ou *au sommeil*, causer le sommeil.

PROXÉNÈTE, s. m. (*prok-cé-nè-te*) Celui qui négocie un marché honteux.

PROXIMITÉ, s. f. (*prok-ci-mi-té*) Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. — Parenté.

PRUDE, adj. des deux g. Qui affecte un air sage. — On dit subst., *c'est une prude.*

PRUDEMMENT, adv. (*pru-da-man*) Avec prudence.

PRUDENCE, s. f. (*pru-dan-ce*) Vertu qui fait connaître et pratiquer ce qui convient dans la conduite de la vie.

PRUDENT, ENTE, adj. (*pru-dan*) Qui a de la prudence; conforme à la prudence.

PRUDERIE, s. f. Affectation de paraître sage. Il ne se dit que des femmes.

PRUD'HOMME, s. m. (*pru-do-me*) Probe et vaillant. En ce sens, il est vieux. — T. de pratique. Expert.

PRUD'HOMMIE, s. f. (*pru-do-mi-e*) Probité. Il vieillit.

PRUNE, s. f. Fruit à noyau et à peau lisse et fleurie.

PRUNEAU, s. m. (*pru-nô*) Prune séchée, au four ou au soleil.

PRUNELAIE, s. f. (*pru-ne-lé*) Lieu planté de pruniers.

PRUNELLE, s. f. (*pru-nè-le*) Petite prune sauvage qui vient parmi les ronces et les haies. — Ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil.

PRUNELLIER, s. m. (*pru-nè-lié*) Arbrisseau qui porte les prunelles.

PRUNIER, subst. m. (*pru-nié*) Arbre qui porte les prunes.

PRURIT, s. masc. (*pru-ri*) Démangeaison vive, causée sur la superficie de la peau par les sérosités âcres.

PRUSSIATE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide prussique avec différentes bases.

PRUSSIENNE ou CHEMINÉE A LA PRUSSIENNE, s. f. Petite cheminée de tôle, dont le devant est fort bas et le tuyau rétréci.

PRUSSIQUE, adj. m., t. de chimie Il se dit d'un acide particulier obtenu par la distillation du sang, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse.

PRYTANÉE, s. m. (*pri-ta-né-e*) Édifice public chez les Grecs, dans lequel s'assemblaient les prytanes.

PRYTANES, s. m. pl. (*pri-ta-ne*) Magistrats établis à Athènes pour les matières criminelles.

PSALLETTE, s. f. *pça-lè-te*) Lieu où l'on élève et exerce des enfans de chœur.

PSALMISTE, s. m. Nom qui se donne par excellence à David, comme auteur des psaumes.

PSALMODIE, s. f. Manière de réciter à l'église les psaumes et le reste de l'office.

PSALMODIER, v. n. (*pçal-mo-di-é*) Réciter des psaumes dans l'église sans inflexion de voix, et toujours sur une même note.

PSALTÉRION, s. m. Instrument de musique à plusieurs cordes.

PSAUME, s. masc. Il se dit des cantiques sacrés.

PSAUTIER, s. m. (*pçô-tié*) Recueil des psaumes composés par David.

PSEUDONYME, adj. m. (*pçeu-do-ni-me*) Il se dit des auteurs qui publient des livres sous un faux nom. — On le dit aussi de l'ouvrage.

PSORA, s. m., t. de médecine. Synonyme de *gale*.

PSORIQUE, adj. des deux g. (*pço-ri-ke*) Qui est de la nature de la gale : *Virus psorique*.

PSYCOLOGIE, s. f. (*pci-ko-lo-ji-e*) Traité sur l'ame.

PSYCHROMÈTRE. Voyez HYGROMÈTRE.

PTARMIQUE, adj. des deux g. (*ptar-mi-ke*) t. de médecine. Synonyme de *Sternutatoire*.

PTÉRYGION, s. m. Sorte de maladie de l'œil.

PTYALAGOGUE, adj. des deux g. (*pti-a-la-go-ghe*) t. de médecine. Il se dit des médicamens qui provoquent la salivation.

PTYALISME, s. m. (*pti-a-lis-me*) Synonyme de *Salivation*.

PUAMMENT, adv. (*pu-a-man*) Avec puanteur.

PUANT, ANTE, adj. (*pu-an*) Qui sent mauvais. — On dit substant., *c'est un puant*. Familier.

PUANTEUR, s. f. Mauvaise odeur.

PUBÈRE, adj. des deux g., t. de droit. Qui a atteint l'âge de puberté.

PUBERTÉ, s. f., t. de jurisprudence. L'âge auquel la loi permet de se marier.

PUBESCENT, ENTE, adj., t. de botan. Garni de poils très-fins et courts.

PUBIS (*l'os*), s. m., t. d'anatomie. Un des os du bassin.

PUBLIC, IQUE, adj. (*pu-blik*) Commun, qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple. — Qui est manifeste, qui est connu de tout le monde. — *Personne publique*, qui exerce quelque emploi, quelque magistrature. — *Charges publiques*, impositions que tout le monde est obligé de payer pour subvenir aux dépenses et aux besoins de l'État.

PUBLIC, s. m. Tout le peuple en général. — *En public*, adv. En présence de tout le monde.

PUBLICAIN, s. masc. Parmi les Romains, fermier des deniers publics.

PUBLICATION, s. f. (*pu-bli-ka-cion*) Action par laquelle on rend une chose publique et notoire.

PUBLICISTE, s. m. Celui qui écrit sur le droit public.

PUBLICITÉ, s. f. Notoriété.

PUBLIER, v. act. É, ÉE, p. (*pu-bli-é*) Rendre public et notoire.

PUBLIQUEMENT, adv. (*pu-bli-ke-man*) En public, devant tout le monde.

PUCE, s. f. Insecte. Il est aussi adj. *Couleur puce*, d'un brun semblable à celui de la puce.

PUCEAU, s. m. (*pu-çô*) Jeune garçon. v. m. Il ne se dit guère qu'en plaisanterie.

PUCELLE, s. fém. (*pu-cè-le*) Vierge. Il est fam. — Poisson qui ressemble à l'alose.

PUCERON, s. m. Vermine qui s'engendre sur les plantes.

PUCHOT, s. masc. (*pu-cho*) t. de marine. Voyez Trombe.

PUDEUR, s. f. Honte honnête, excitée par l'appréhension de ce qui peut blesser la modestie ou l'honneur. — Timidité qu'on remarque en quelques personnes lorsqu'elles paraissent en public.

PUDIBOND, ONDE, adj. (*pu-di-bon*) Qui a une certaine pudeur naturelle. Il est fam. et ne se dit guère que par plaisanterie.

PUDICITÉ, s. f. Chasteté.

PUDIQUE, adject. des deux g. (*pu-di-ke*) Chaste et modeste dans les mœurs, dans les actions et dans les discours. Il n'est guère d'usage que dans la poésie et dans le style soutenu.

PUDIQUEMENT, adverbe. (*pu-di-ke-man*) D'une manière pudique.

PUER, v. n. (*pu-é*) On écrivait : *Je pus, tu pus, il put.* L'usage a réformé cet abus. On écrit maintenant : *Je pue, tu pues, il pue.* Sentir mauvais. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, au présent, à l'imparfait et au futur de l'indicatif, et au conditionnel présent.

PUÉRIL, ILE, adj. Qui appartient à l'enfance. — Frivole : *Discours, raisonnement puéril.*

PUÉRILEMENT, adv. (*pu-é-ri-le-man*) D'une manière puérile.

PUÉRILITÉ, s. f. Ce qui tient de l'enfant, soit dans le raisonnement, soit dans les actions. Il ne se dit qu'en parlant d'un homme fait.

PUGILAT, s. m. (*pu-ji-la*) Combat à coups de poings, qui était en usage dans les anciens gymnases.

PUINE, s. masc. Arbrisseau qui est censé mort-bois.

PUÎNÉ, PUÎNÉE, s. et adj. Cadet, qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs.

PUIS, adv. de temps. (*pui*) Ensuite.

PUISARD, s. m. (*pui-zar*) Puits pratiqué pour faire écouler les eaux.

PUISER, v. act. et n. É, ÉE, p. (*pui-zé*) Prendre de l'eau avec un vase dans une rivière, dans une fontaine, etc.

PUISQUE (*puis-ke*) Conjonction servant à marquer la cause, le motif, la raison pour laquelle on agit.

PUISSAMMENT, adv. (*pui-ça-man*) Avec pouvoir, avec force. — Beaucoup, extrêmement : *Puissamment riche.*

PUISSANCE, s. fém. Pouvoir, autorité. — Domination, empire. — État souverain, etc. — Faculté de l'ame. — En t. de physique, force capable de soutenir ou de vaincre un effort quelconque. — En t. de mathémat., chaque degré auquel on élève une grandeur en la multipliant toujours par elle-même. — Au pl. fam. Ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. — L'un des chœurs des anges. — *Toute-puissance*, puissance sans bornes. Il ne se dit que de Dieu.

PUISSANT, ANTE, adj. (*pui-çan*) Qui a beaucoup de pouvoir. — Qui est capable de produire un effet considérable. — Riche, extrêmement riche. — Robuste, et de taille grande, grosse, avantageuse. — On dit subst., *les puissans du siècle.*

PUITS, s. m. (*pui*, et devant une voyelle *puiz*) Trou profond, creusé de main d'homme, et fait exprès pour en tirer de l'eau. — Creux très-profond en terre, qu'on fait dans un siége pour découvrir et éventer les mines des assiégeans. — Fig. et fam., *puits de science*, homme très-savant.

PULLULER, v. n. (*pul-lu-lé*) Multiplier en abondance, en peu de temps. Il se dit particulièrement des plantes, des insectes; et fig. des erreurs, des opinions dangereuses.

PULMONAIRE, adj. des deux g. (*pul-mo-nè-re*) Qui appartient au poumon : *Artère, veine pulmonaire.*

Pulmonaire, s. fém. Espèce de mousse qui s'attache sur le tronc des chênes ou des hêtres. — s. f. Plante qu'on nomme aussi *consoude.*

PULMONIE, s. f. Maladie du poumon.

PULMONIQUE, s. et adj. (*pul-mo-ni-ke*) Qui est malade du poumon, qui a les poumons affectés.

PULPE, s. f., t. de botan. Substance médullaire ou charnue des fruits.

PULPEUX, EUSE, adj., t. de botan. Qui a certaine épaisseur.

PULSATIF, IVE, adj., t. de médec., qui se dit d'un battement douloureux qui accompagne ordinairement les inflammations : *Douleur pulsative.*

PULSATION, s. f. (*pul-ça-cion*) t. didact. Le battement du pouls.

PULVÉRIN, s. masc. Poudre à canon très-fine, et plus menue que la poudre ordinaire. — Espèce de poire où l'on met cette sorte de poudre. — Il se dit aussi des gouttes d'eau fort menues qui s'écartent dans les chutes d'un jet-d'eau.

PULVÉRISATION, s. f. (*pul-vé-ri-za-cion*) Action de pulvériser, ou l'effet de cette action.

PULVÉRISER, v. a. É, ÉE, p. (*pul-vé-ri-zé*) Réduire en poudre. — Fig. Détruire entièrement.

PUMICIN, s. m. Huile de palme.

PUNAIS, AISE, adj. (*pu-nè*) Qui rend par

le nez une odeur infecte. — On dit aussi subst.. *un punais.*

PUNAISE, s. f. (*pu-nè-ze*) Insecte dont l'odeur est très-désagréable.

PUNAISIE, s. f. Maladie du punais.

PUNCH. Voyez PONCHE.

PUNIR, v. a. I, IE, p. Châtier. — v. pr. S'imposer une punition.

PUNISSABLE, adj. des deux g. (*pu-ni-çable*) Qui mérite punition.

PUNITION, s. f. (*pu-ni-cion*) Châtiment.

PUPILLAIRE, adj. des deux g. (*pu-pil-lère*) t. de prat. Qui appartient au pupille.

PUPILLARITÉ, s. f. (*pu-pil-la-ri-té*) t. de droit. Le temps qu'un enfant est pupille et sous la conduite d'un tuteur.

PUPILLE, s. m. et f. (*pu-pi-le*) Enfant en bas âge, qui est sous la conduite d'un tuteur. — s. f. Prunelle de l'œil.

PUPITRE, s. m. Machine ou meuble dont on se sert pour écrire plus commodément, ou pour poser des livres d'une certaine grandeur, dans une situation commode pour la lecture.

PUR, PURE, adj. Qui est sans mélange : *Or, vin, air pur.* — Il se dit aussi des choses morales : *C'est la pure vérité, pure malice ; vertu, intention pure.* — Sans tache, sans souillure : *Victime pure.* — Chaste : *Vierge pure.* — En t. de pratique, *obligation pure et simple*, sans aucune condition. — *Style pur*, exact et correct. — *En pure perte*, adv. Inutilement. — *A pur et à plein*, adv. Sans aucune réserve.

PURÉE, s. f. Suc tiré des pois et autres légumes de cette espèce.

PUREMENT, adv. (*pu-re-man*) D'une manière pure et innocente : *Vivre purement.* — *Écrire purement*, avec une grande pureté de style. On dit aussi *Dessiner purement.* — *Purement et simplement*, uniquement, sans réserve et sans condition.

PURETÉ, s. fém. Qualité par laquelle une chose est pure et sans mélange. — Innocence, droiture, intégrité. — Quand ce terme est employé absolument, il signifie plus particulièrement chasteté : *Les péchés contre la pureté.* — En parlant du style, d'un dessin, exactitude, correction.

PURGATIF, IVE, s. m. et adj. Qui purge.

PURGATION, s. f. (*pur-ga-cion*) Évacuation procurée par un remède qui purge. — Remède que l'on prend pour se purger. — Au pl. Menstrues.

PURGATOIRE, s. m. (*pur-ga-toa-re*) Lieu où les ames de ceux qui meurent en grâce, vont expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde.

PURGER, v. a. É, ÉE, p. (*pur-jé*) Ôter ce qu'il y a dans le corps d'impur, de malfaisant, avec des remèdes pris ordinairement par la bouche. — *Purger l'État de voleurs, de vagabonds*, etc., les en chasser. — *Purger son bien de dettes*, les acquitter. — *Purger la mémoire d'un mort*, le déclarer juridiquement innocent. — *Purger son esprit d'erreurs, de préjugés*, s'en défaire. — *Purger la contumace*, se constituer prisonnier pour se justifier après avoir été condamné par contumace. — *Se purger*, v. pron. Prendre médecine. — *Se purger d'un crime*, montrer son innocence.

PURIFICATION, s. fém. (*pu-ri-fi-ka-cion*) Action de purifier. — Fête que l'Église célèbre en l'honneur de la sainte Vierge.

PURIFICATOIRE, s. m. (*pu-ri-fi-ka-toa-re*) Linge dont le prêtre essuie le calice après la communion.

PURIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*pu-ri-fi-é*) Rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier et d'étranger. — Fig. *Purifier le cœur, les intentions*, en retrancher tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à l'innocence et à la droiture. — *Se purifier*, v. pr. Devenir pur : *L'air se purifie par le feu.* — Figur. *Les mœurs se purifient*, deviennent plus pures, meilleures.

PURIFORME, adj. des deux g., t. de méd. Qui ressemble à du pus.

PURISME, s. m. Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage.

PURISTE, s. m. Celui qui affecte la pureté du langage.

PURITAIN, s. m. Presbytérien rigide d'Angleterre.

PURITANISME, s. m. Doctrine des puritains.

PURPURIN, INE, adj. Qui approche de la couleur du pourpre.

PURULENCE, s. f. (*pu-ru-len-ce*) Qualité de ce qui est purulent. — Suppuration.

PURULENT, ENTE, adject. (*pu-ru-lan* t. de médec. Qui est mêlé de pus.

PUS, s. m. (*pu*, et devant une voyelle *puz* Matière corrompue qui se forme dans les parties où il y a eu inflammation.

PUSILLANIME, adj. des deux g. (*pu-zil-la-ni-me*) Qui manque de cœur, qui a l'ame faible et timide.

PUSILLANIMITÉ, s. f. (*pu-zil-la-nimité*) Lâcheté, manque de courage, bassesse de cœur.

PUSTULE, s. fém. Petite tumeur qui s'élève sur la peau, et qui est pleine d'une matière âcre et corrompue.

PUSTULEUX, EUSE, adj. Qui a la forme d'une pustule.

PUTATIF, IVE, adj. Qui est réputé être ce qu'il n'est pas. Il n'est guère en usage qu'en parlant de S. Joseph, que l'on appelle *le père putatif de Jésus-Christ*, parce qu'il était réputé en être le père.

PUTOIS, s. m. (*pu-toa*) Animal sauvage.

PUTRÉFACTION, s. f. (*pu-tré-fak-cion*) Action par laquelle un corps se pourrit, état de ce qui est putréfié.

PUTRÉFAIT, AITE, adj. (*pu-tré-fè*) Corrompu, infect. Il n'est plus guère d'usage.

PUTRÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*pu-tré-fi-é*) Corrompre, faire pourrir. On dit aussi *Se putréfier.*

PUTRIDE, adject. des deux g. Accompagné de pourriture : *Fièvre putride*, *humeurs putrides.*

PUTRIDITÉ, s. f. t. de méd. Corruption, dissolution.

PYCNOTIQUE, adj. des deux g. (*pik-noti-ke*) t. de médec. Propre à condenser les humeurs, et à les rafraîchir en les épaississant.

PYGMÉE, s. m. (*pig-mé-e*) Petit homme qui, suivant la fable, n'avait qu'une coudée de hauteur. — Fam. Nain, fort petit homme.

PYLORE, s. m. (*pi-lo-re*) t. d'anat. Orifice inférieur de l'estomac.

PYLORIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport au pylore.

PYRACANTHE ou BUISSON ARDENT. (*pi-ra-kan-te*) Plante.

PYRAMIDAL, ALE, adj. Qui est en forme de pyramide.

Pyramidale, s. f. Plante qui s'élève très-haut.

PYRAMIDE, s. f. Corps solide à plusieurs faces, qui s'élève en diminuant toujours, et qui se termine en pointe.

PYRAMIDER, v. n. (*pi-ra-mi-dé*) t. d'art. Être disposé en pyramide, former la pyramide.

PYRÈTHRE, s. fém. (*pi-rè-tre*) Plante qui croît sur les côtes de Barbarie. Sa racine mâchée soulage le mal de dents qui vient de cause froide.

PYRITE, s. fém. Minéral qui est ou blanc, ou d'un jaune vif, ou d'un jaune pâle.

PYROLE, s. f. Plante astringente, propre consolider les plaies.

PYROPHORE, s. m. (*pi-ro-fo-re*) Poudre faite avec de l'alun et de la farine, qui a la propriété de s'allumer à l'air.

PYROTECHNIE, s. f. (*pi-ro-tèk-ni-e*) Art de se servir du feu. Il se dit plus communément en parlant des feux d'artifice.

PYROTECHNIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à la pyrotchenie.

PYROTIQUE, adj. des deux g. (*pi-ro-ti-ke*) t. de méd. et de chir. Qui cautérise. C'est un synonyme de *caustique.*

PYRRHIQUE, adject. pris subst. (*pi-ri-ke*) Danse militaire inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille.

PYRRHONIEN. Voyez Pirrhonien.

PYRRHONISME. Voyez Pirrhonisme.

PYTHIE, s. f. (*pi-ti-e*) t. d'antiquité. Prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes.

PYTHIQUES, adj. pl. des deux g. (*pi-ti-ke*) t. d'antiq. Nom des jeux qui se célébraient, tous les quatre ans, à Delphes, en l'honneur d'Apollon, surnommé *Pythien.*

PYTHONISSE, s. f. (*pi-to-ni-ce*) t. d'antiquité. Devineresse.

Q

Q, s. m. Lettre consonne, la dix-septième de l'alphabet. On ne l'écrit jamais qu'on ne mette un *u* immédiatement après, si ce n'est dans quelques mots où il est final, comme dans le mot *coq*; et il se prononce alors comme un *k*.

QUADERNES, s. m. pl. (*ka-dèr-ne*) t. du jeu de trictrac. On dit plus ordinairement *carmes.*

QUADRAGÉNAIRE, adj. des deux genr. (*koua-dra-jé-nè-re*) Qui est âgé de quarante ans. Il est aussi substantif.

QUADRAGÉSIMAL, ALE, adj. (*koua-dra-jé-zi-mal*) Appartenant au carême.

QUADRAGÉSIME, s. f. (*koua-dra-jé-zi-me*) Le premier dimanche de carême.

QUADRAIN. Voyez Quatrain.

QUADRAN. Voyez Cadran.

QUADRANGULAIRE, adject. des deux g. (*koua-dran-gu-lè-re*) Qui a quatre angles.

QUADRANGULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a quatre angles.

QUADRAT, s. m. (*ka-dra*) t. d'imprimerie. Petit morceau de fonte, qui sert à faire un blanc en imprimant.

QUADRATIN, s. m. Petit cadrat.

QUADRATRICE, s. f. (*koua-dra-tri-ce*) t. de géométrie. Courbe inventée par les anciens, pour parvenir à la quadrature approchée du cercle.

QUADRATURE, s. fém. (*koua-dra-tu-re*) Réduction géométrique de quelque figure curviligne à un carré. — En t. d'astronomie, aspect de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle.

Quadrature, s. f. (*ka-dra-tu-re*) t. d'horlogerie. Voyez Cadrature.

QUADRER, v. neut. (*ka-dré*) Voyez Cadrer.

QUADRIFOLIUM, s. masc. (*koua-dri-fo-liome*) Plante qui porte quatre feuilles sur une même queue. Elle est excellente pour les fièvres malignes et pourprées.

QUADRIGE, s. m. (*koua-dri-je*) t. d'antiquité. Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.

QUADRIJUGUÉE, adj. f., t. de botaniq. Il se dit d'une feuille qui porte quatre paire de folioles.

QUADRILATÈRE, s. m. (*koua-dri-la-tè-re*) t. de géométrie. Figure de quatre côtés.

QUADRILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel. — s. m. Espèce de jeu d'hombre, qui se joue à quatre. — Divison de danseurs.

QUADRINÔME, s. m. (*koua-dri-nô-me*) t. d'algèbre. Grandeur composée de quatre termes.

QUADRIVALVE, adj. des deux g. (*koua-dri-val-ve*) t. de botan. Qui a quatre valves ou panneaux.

QUADRUPÈDE, s. m. et adj. des deux g. (*koua-dru-pè-de*) Il se dit de tous les animaux qui ont quatre pieds.

QUADRUPLE, s. m. et adj. (*koua-dru-ple*) Quatre fois autant. — Pièce d'or d'Espagne valant environ quatre-vingts francs.

QUADRUPLER, v. a. É, ÉE, p. (*koua-dru-plé*) Ajouter trois fois autant à un premier nombre. — v. n. Être augmenté au quadruple.

QUAI, s. m. (*kè*) Levée ordinairement revêtue de pierres de taille, et faite le long d'une rivière pour empêcher le débordement de l'eau. — Le rivage d'un port de mer qui sert pour la charge et la décharge des marchandises.

QUAICHE, s. f. (*kè-che*) Petit vaisseau à un pont.

QUAKER ou QUACRE, s. m. (*koua-kre*) Trembleur, secte qui a commencé, en Angleterre, en 1650.

QUALIFICATEUR, s. m. (*ka-li-fi-ka-teur*) En Espagne et en Italie, titre des membres de l'inquisition.

QUALIFICATION, s. f. (*ka-li-fi-ka-cion*) Attribution d'une qualité, d'un titre.

QUALIFIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ka-li-fi-é*) Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une personne : *Qualifier de duel une rencontre ; une proposition, d'erronée, d'impie; un homme, de fourbe, d'imposteur.* — Attribuer un titre, une qualité à une personne.

QUALITÉ, s. fém. (*ka-li-té*) Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, etc. — Inclination, habitude, talent : *Cet homme a des qualités précieuses*, de grandes qualités. — Noblesse distinguée. — Titre qu'on prend : *Il prend la qualité de prince.*

QUAND, adv. de temps. (*kan*) Lorsque, dans le temps que. — Conjonction. Encore que, quoique, bien que. Dans ce sens, il ne s'emploie que devant le futur du subjonctif. — Il se met aussi quelquefois pour *si*.

* Lorsqu'il y a dans la phrasedeux membres régis par *quand*, on met *que* devant le deuxième, au lieu de répéter *quand : On fait bien des sottises* quand *on est jeune, et* qu'*on ne prend conseil que de soi-même.*

* Il ne faut pas confondre *quand* écrit avec un *d* et *quant* écrit avec un *t*. *Quand* signifiant *lorsque*, s'écrit toujours avec un *d;* mais *quant*, signifiant, *pour ce qui est de*, s'écrit toujours avec un *t*, à la suite duquel on ajoute *à*, *au* ou *aux*.

QUANQUAM, s. m. (*kouan-kouam*) Harangue latine faite en public, par un jeune écolier, à l'ouverture de certaines thèses de théologie.

QUANQUAN, s. masc. (*kan-kan*) t. corrompu du latin *quanquam*. On dit prov., *faire un grand quanquan de quelque chose*, pour dire faire beaucoup de bruit pour une chose qui n'en vaut pas la peine.

QUANT A.... adv. Pour ce qui est de....

QUANTES, adj. f. pl. (*kan-te*) *Toutes et quantes fois*, toutes les fois que.... Autant de fois que.... Il est familier.

QUANTIÈME, adj. des deux g. (*kan-tiè-me*) Il désigne le rang, l'ordre d'une personne, d'une chose, par rapport au nombre : *Le quantième êtes-vous dans votre compagnie ?* — s. m. La date du jour. Fam.

QUANTITÉ, s. f. (*kan-ti-té*) Il se dit de tout ce qui peut être mesuré ou nombré. — Multitude ; abondance. — En t. de grammaire, mesure des syllabes longues et brèves, qu'il faut observer dans la prononciation.

QUAPAGTOL, s. m. Coucou du Mexique.

QUARANTAINE, s. fém. (*ka-ran-tè-ne*) Nombre de quarante. — Séjour que ceux qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion, sont obligés de faire dans un lieu séparé de la ville où ils arrivent.

QUARANTE, adj. num. (*ka-ran-te*) Quatre fois dix.

QUARANTIE, s. f. Tribunal des quarante à Venise.

QUARANTIÈME, adj. des deux g. (*ka-ran-tiè-me*) Nombre d'ordre. — Il est aussi s. m. : *Il a un quarantième dans cette affaire.*

QUARRÉ. Voyez CARRÉ.

QUART, s. m. (*kar*) La quatrième partie d'un tout : *Un quart-d'heure, une aune trois quarts*, etc. — *Quart de cercle*, instrument de mathématiques. — *Quart de vent, de rumb*, t. de marine. La quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. — *Quart de rond*, t. d'archit. Moulure qui a le quart d'un rond. — *Quart du méridien*, arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, dont la longueur (5,130,470 toises) a servi de base au système métrique des mesures. Le mètre est la dix-millionième partie de cet arc. — Temps qu'une partie de l'équipage est à faire

une certaine fonction que tous doivent faire tour-à-tour : *Ce matelot a fait son quart.* — *Demi-quart*, la moitié d'un quart.

QUART, ARTE, adj., t. de finances. *Le quart denier*, la quatrième partie d'un denier. — En t. de chasse, *ce sanglier est à son quart an*, à quatre ans. — En t. de médecine, *fièvre quarte*, qui laisse au malade deux jours d'intervalle.

QUARTAINE, adj. fém. (*kar-tè-ne*) *Fièvre quartaine*, fièvre quarte. Il est pop.

QUARTANIER, s. m. (*kar-ta-nié*) En t. de chasse, un sanglier de quatre ans.

QUARTATION, s. f. (*kar-ta-cion*) Opération de métallurgie, qui se nomme aussi *Inquart*.

QUARTAUT, s. masc. (*kar-to*) Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid : *Un quartaut de vin.*

QUARTE, s. f. (*kar-te*) Mesure contenant deux pintes. — En t. de musique, intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. — C'est aussi un t. d'escrime et de jeu de piquet. — En t. de droit romain, *quarte falcidie* ou *falcidienne*, le quart des biens qui doit demeurer à l'héritier surchargé de legs. — *Quarte trébellienne* ou *trébellianique*, le quart qui doit demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre. *Quarte* adj. voyez *quart.*

QUARTERON, s. m. (*kar-te-ron*) Poids qui est la quatrième partie d'une livre. — La quatrième partie d'une livre, dans les choses qui se vendent au poids ; et la quatrième partie d'un cent, dans les choses qui se vendent par compte. — *Demi-quarteron*, la moitié d'un quarteron.

QUARTERON, ONNE, s. Qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIER, s. m. (*kar-tié*) La quatrième partie de certaines choses. — Par extension, partie d'un tout, quoiqu'elle ne soit pas le quart de ce tout : *Un quartier de pain, d'orange*, etc. — *Un quartier de lard*, une grande pièce de lard tirée de dessus un cochon. — *Quartier de soulier*, pièce de cuir qui environne le talon. — En parlant d'une ville, endroit dans lequel on comprend une certaine quantité de maisons. — Il se dit aussi d'une certaine étendue de voisinage : *Il y a bonne compagnie dans mon quartier ;* et aussi de tous ceux qui demeurent dans un quartier : *Tout le quartier était en rumeur.* — Il se dit quelquefois en parlant des provinces et de la campagne, et alors il se met toujours au pluriel : *Mandez-nous ce qui se passe dans vos quartiers.* — En t. de guerre, le campement d'un corps de troupes, et le corps de troupes lui-même. — Traitement favorable que l'on accorde aux vaincus. — Espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année. — Ce qui se paie de trois mois en trois mois, pour les loyers, rentes, gages, etc. — En t. de blason, quatrième portion d'un écusson chargé d'armes entières. — On appelle *quartiers*, en t. de généalogie, les différens chefs desquels on descend : *Les chevaliers de Malte faisaient preuve de tant de quartiers de noblesse.*

A QUARTIER, façon de parler adverbiale. A part, à l'écart.

QUARTIER-MAÎTRE, s. m. Bas-officier de vaisseau qui est l'aide du maître et du contre-maître. — s. m. Maréchal des logis d'un régiment de cavalerie.

QUARTILE, adj. (*kouar-ti-le*) t. d'astronomie. *Quartile aspect*, aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque. Le mot de *Quadrature* est plus usité.

QUARTINIER, s. m. (*kar-ti-nié*) Officier de ville qui est préposé pour avoir soin d'un certain quartier.

IN-QUARTO, adj. (*in-kouar-to*) t. de libr. Se dit des livres dont la feuille contient quatre feuillets : *Volume in-quarto, brochures in-quarto.* — On dit aussi s. m. : *Les in-quarto sont plus grands que les in-octavo.*

QUARTZ, s. m. (*kouartz*) t. d'histoire naturelle. Roche de la nature du caillou ou du cristal.

QUARTZEUX, EUSE, adj. De la nature du quartz.

QUASI, adv. (*ka-zi*) Presque, peu s'en faut.

QUASI-CONTRAT, s. m., t. de palais. Un fait par lequel deux ou plusieurs personnes se trouvent obligées les unes envers les autres, sans qu'il y ait eu de convention ni de consentement.

QUASI-DÉLIT, s. m., t. de palais. Dommage que l'on cause à quelqu'un, sans avoir eu dessein de lui en faire.

QUASIMODO, s. f. (*ka-zi-mo-do*) t. pris du latin, et qui n'a d'usage qu'en parlant du dimanche d'après Pâques.

QUATERNAIRE, adj. des deux g. (*koua-têr-nè-re*) Qui vaut quatre.

QUATERNE, s. m. (*koua-têr-ne*) Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie.

QUATERNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Disposé quatre par quatre sur un même point ou plan d'insertion.

QUATORZAINE, s. f. (*ka-tor-zè-ne*) t. de palais. L'espace de quatorze jours, qui s'observe entre chacune des quatre criées des biens saisis réellement.

QUATORZE, adj. num. des deux g. (*ka-tor-ze*) Dix et quatre : *Quatorze hommes.* — Il se prend quelquefois pour *quatorzième : Nous sommes au quatorze du mois.* — s. m. Au jeu de piquet, les quatre as, les quatre rois, etc.

QUATORZIÈME, adj. des deux g. (*ka-tor-*

zième) Nombre ordinal : *Dans sa quatorzième année.* — s. m. La quatorzième partie : *Le quatorzième de la lune. Il a un quatorzième dans cette affaire.*

QUATRAIN, s. m. (*ka-trin*) Petite pièce de poésie qui contient quatre vers.

QUATRE, adj. num. des deux g. (*ka-tre*) Nombre qui contient deux fois deux. — Il se met aussi pour quatrième : *Henri quatre.* — Il est aussi quelquefois subst. : *Un quatre de chiffre.* — *Les quatre-temps*, les trois jours où l'Eglise ordonne de jeûner en chacune des saisons de l'année. — Quoique *quatre* ne prenne pas la marque du pluriel, on dit cependant, pour la douceur de la prononciation, *entre quatres yeux.*

QUATRIÈME, adj. des deux g. Nombre d'ordre. — s. m. La quatrième partie : *Il a un quatrième dans cette affaire.* — *Il loge au quatrième*, au quatrième étage. — Écolier qui étudie dans la quatrième classe. — s. fém. Quatrième classe dans les colléges. — Au jeu de piquet, suite de quatre cartes de même couleur.

QUATRIÈMEMENT, adv. (*ka-tri-è-me-man*) En quatrième lieu.

QUATRIENNAL, ALE, adj. (*ka-tri-èn-nal*) Qui s'exerce de quatre années l'une.

QUATUOR, s. m. (*koua-tuor*) Nom que l'on donne aux morceaux de musique vocale ou instrumentale qui sont à quatre parties récitantes.

QUAYAGE, s. masc. (*kê-ia-je*) t. de commerce de mer. Droit que paient les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port, et y placer leurs marchandises.

QUE. Pronom relatif, servant de régime au verbe qui le suit. — *Que* est aussi particule, et sert à divers usages.

QUEL, QUELLE, adj. dont on se sert pour demander ce que c'est qu'une chose, qu'une personne, ou pour marquer de l'incertitude et du doute. — Il se dit quelquefois par exclamation : *Quelle pitié ! quel malheur !*

QUELCONQUE, adj. des deux g. (*kèl-conke*) Nul, aucun, quel que ce soit. Il ne se met qu'avec la négative, et toujours après le subst. — Dans le style didactique, il se dit sans négative, et alors il a un plur., et signifie quel qu'il soit, quelle qu'elle soit : *Deux points quelconques.*

QUELLEMENT, adv. (*kè-le-man*) *Tellement quellement*, ni fort bien ni fort mal, mais plutôt mal que bien. Il est fam.

QUELQUE, adj. des deux g. (*kèl-ke*) Un ou une entre plusieurs. — Quel que soit le... quelle que soit la... — Il s'emploie aussi comme adv. : *Quelque sage, quelque riche qu'il soit.* — Environ, à peu près : *Il y a quelque soixante ans.*

* *Quelque*, suivi de *que*, signifie à peu près la même chose que *quoique.* Quand il y a un substantif entre *quelque* et *que*, on écrit *quelques*, si le substantif est au pluriel : *Quelques richesses que vous ayez*, etc. Quand il n'y a qu'un adjectif entre *quelque* et *que*, alors *quelque*, quoique joint à des pluriels, ne prend point d'*s* : *Quelque habiles, quelque éclairés que nous soyons*, etc. *Quelque* ne reçoit jamais d'apostrophe : *Quelque aimable, quelque odieux*, etc.

QUELQUEFOIS, adv. De fois à autre.

QUELQU'UN, UNE, s. et adj. (*kèl-kun*) Un, une, plusieurs. — *Quelques-uns*, plusieurs dans un plus grand nombre.

QUÉMANDER, QUÉMANDEUR. Voy. CAIMANDER, CAIMANDEUR.

QU'EN DIRA-T-ON, s. m. Les propos que pourra tenir le public : *Se moquer du qu'en dira-t-on.*

QUENOTTE, s. fém. (*ke-no-te*) Dent de petit enfant. Il est fam.

QUENOUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Bâton que l'on entoure vers le haut de soie, de chanvre, etc., pour filer. — *Quenouille de lit*, les piliers d'un lit.

QUÉRAÏBA, s. m. Arbre du Brésil.

QUERELLE, s. f. (*ke-rè-le*) Contestation, démêlé.

QUERELLER, v. a. et n. É, ÉE, part. Faire querelle à quelqu'un. — Dire des paroles aigres et fâcheuses, gronder, réprimander. — On dit aussi *se quereller.*

QUERELLEUR, EUSE, s. et adj. (*ke-rè-leur*) Qui fait souvent querelle.

QUÉRIMONIE, s. fém. (*kê-ri-mo-ni-e*) Requête au juge d'église, pour qu'il permette de publier un monitoire.

QUÉRIR, v. a. (*kê-rir*) Chercher. Il n'a d'usage qu'à l'infinitif, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer.*

QUESTEUR, s. m. (*kuès-teur*) Magistrat de l'ancienne Rome. — Officier de l'université, qui recevait les deniers communs.

QUESTION, s. f. (*kès-tion*) Interrogation. — Proposition sur laquelle on dispute. — Torture, gêne qu'on donnait aux criminels pour leur faire confesser la vérité.

QUESTIONNAIRE, s. masc. (*kès-tio-nère*) Celui qui donnait la question aux criminels.

QUESTIONNER, v. act. É, ÉE, p. (*kès-tio-né*) Faire des questions le plus souvent importunes.

QUESTIONNEUR, EUSE, s. (*kès-tio-neur*) Qui fait sans cesse des questions.

QUESTURE, s. f. (*kuès-tu-re*) La charge de questeur.

QUÊTE, s. f. (*kê-te*) Action de chercher. — Cueillette pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. — Saillie de l'étrave ou de l'étambord hors de la quille.

QUÊTER, v. act. et n. É, ÉE, p. (*kê-té*) t. de chasse. Chercher. — Demander et recueillir des aumônes. — *Quêter des louanges*, chercher à s'en faire donner.

QUÊTEUR, EUSE, subst. Celui, celle, qui quête.

QUEUE, s. f. (*keue*) Chez les quadrupèdes, prolongement de la colonne vertébrale. — En parlant des oiseaux, plumes qui leur sortent du croupion. — En parlant des poissons, des serpens et de quelques insectes, la partie qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête. — En parlant des fleurs, des feuilles, des fruits, cette partie par laquelle ils tiennent aux arbres, aux plantes. — Il se dit encore de plusieurs autres choses qui ressemblent en quelque façon à une queue. — Le bout, la fin de quelque chose. — L'extrémité d'un manteau, d'une robe. — La dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie : *La queue d'une armée.* — En t. de jeu, somme convenue que l'on paie à celui qui gagne le plus. — Sorte de pierre à aiguiser. — Sorte de futaille contenant environ un muid et demi. — *Demi-queue*, futaille qui contient la moitié d'une queue. — *Queue d'aronde*, t. de menuiserie. Pièce de liaison taillée en queue d'hirondelle. — *A la queue*, *en queue*, à l'extrémité, à la suite, immédiatement après. — *Queue à queue*, adv. A la file, immédiatement l'un après l'autre. — *Queue-de-lion*, *de-cheval*, *de-pourceau*, *de-souris*, plantes.

QUEUX, s. m. Autrefois cuisinier.

QUI, (*ki*) pronom relatif des deux genres et des deux nombres. Lequel, laquelle. — *Un je ne sais qui*, un homme du néant. — On dit, *qui que ce soit*, pour dire, quelque personne que ce soit.

QUIA, t. emprunté du latin : *Il est à quia*, *mettre à quia*, être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre. Il est familier.

QUICONQUE, pr. masc. sing. (*ki-kon-ke*) Qui que ce soit. Il est fém. quand il a un rapport bien précis à une femme : *Quiconque de vous sera assez hardie de médire de moi, je l'en ferai repentir.*

QUIDAM, s. m. QUIDANE, s. f. (*ki-dan*) t. emprunté du latin. Personne dont on ignore, ou dont on n'exprime point le nom. On se sert du mot de *Quidam* dans la conversation ; mais celui de *Quidane* n'est en usage qu'en style de palais.

QUIET, ÈTE, adj. (*kiè*) Vieux mot, qui signifiait tranquille, calme.

QUIÉTISME, s. masc. (*kié-tis-me*) Hérésie de prétendus mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction entière de l'ame, et négligent entièrement les œuvres extérieures.

QUIÉTISTE, s. et adject. des deux g. (*kié-tis-te*) Qui suit les erreurs du quiétisme.

QUIÉTUDE, s. f. (*kié-tu-de*) t. mystique. Tranquillité, repos.

QUIGNON, s. m. (*ki-gnon*, mouillez le *gn*) Gros morceau de pain. Il est pop.

QUILLAGE, s. m. (*ki-lla-je*, mouillez les *ll*) *Droit de quillage*, droit que paie un vaisseau marchand, la première fois qu'il entre dans les ports de France.

QUILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Morceau de bois arrondi, et plus menu par le haut que par le bas, servant à un jeu. — Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un vaisseau, et qui lui sert comme de fondement.

QUILLER, v. neut. (mouillez les *ll*) Jeter chacun une quille pour savoir celui qui jouera le premier.

QUILLETTE, s. f. (mouillez les *ll*) t. d'agric. Brin d'osier que l'on plante.

QUILLIER, s. m. (mouillez les *ll*) Espace carré dans lequel on range les neuf quilles pour jouer.

QUINAIRE, s. m. (*ki-nè-re*) t. d'antiquité. Pièce de monnaie d'or ou d'argent de la troisième grandeur.

QUINAUD, AUDE, adj. (*ki-no*) Confus de n'avoir pas réussi. Il est vieux.

QUINCAILLE, s. fém. collect. (*kin-ka-lle*, mouillez les *ll*) Toutes sortes d'ustensiles d'instrumens de fer ou de cuivre.

QUINCAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Marchandises de quincaille.

QUINCAILLIER, s. masc. (mouillez les *ll*) Marchand, vendeur de quincaille.

QUINCONCE, s. m. (*kin-kon-ce*) Disposition de plants faite par distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs rangées d'arbres en différens sens. — Lieu ainsi planté.

QUINDÉCAGONE, s. m. (*kuin-dé-ka-go-ne*) t. de géom. Figure de quinze côtés.

QUINDÉCEMVIRS, s. masc. pl. (*kuin-dè-cème-vir*) t. d'antiquité. Officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires.

QUINE, s. m. (*ki-ne*) t. de trictrac. Deux cinq. — Combinaison de cinq numéros pris ensemble à la loterie.

QUINÉ, ÉE, adj., t. de botan. Disposé par cinq sur un même point.

QUINOLA, s. masc. (*ki-no-la*) Le valet de cœur, quand on joue au reversi.

QUINQUAGÉNAIRE, s. m. et adject. des deux g. (*kuin-koua-jé-nè-re*) Qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUAGÉSIME, s. f. (*kuin-koua-jé-zi-me*) Il ne se dit que du dimanche qui est avant le premier dimanche de carême.

QUINQUENNAL, ALE, adj. (*kuin-kuèn-nal*) Qui dure cinq ans, ou qui se fait de cinq

en cinq ans. Il n'est d'usage qu'en parlant des anciens Romains.

QUINQUENNIUM, s. m. (*kuin-k[illegible]ome*) Mot emprunté du latin. Cours d'étude de cinq ans, dont deux en philosophie, et trois en théologie.

QUINQUENOVE, s. m. (*kin-ke-nó-ve*) Jeu qui se joue avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de cinq et de neuf.

QUINQUERCE, subst. m. (*kuin-kuèr-ce*) t. d'antiq. Prix disputé dans un même jour par le même athlète, à cinq sortes de combats différens.

QUINQUÉRÈME, s. f. (*kuin-kué-rè-me*) t. d'antiq. Galère à cinq rangs de rames.

QUINQUET, s. m. (*kin-kè*) Mot nouveau. Lampe à courant d'air.

QUINQUINA, s. masc. (*kin-ki-na*) Écorce d'un arbre qui croît dans le Pérou, et dont on se sert pour guérir la fièvre.

QUINT, s. masc. (*kin*) La cinquième partie dans quelque chose. — Droit qu'on payait au seigneur féodal pour l'acquisition d'un fief. — Il est aussi adjectif : *Charles-Quint. Sixte-Quint.*

QUINTAINE, s. f. (*kin-tè-ne*) Ancien t. de manége. Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerçait autrefois à courir avec la lance, à jeter des dards.

QUINTAL, s. m. (*kin-tal*) Poids de cent livres. Au pl. *Quintaux.*

QUINTE, s. f. (*kin-te*) t. de musique. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. — Espèce de violon plus grand que les autres. — Au jeu de piquet, suite de cinq cartes de la même couleur. En t. d'escrime, la cinquième garde. — En t. de médec., toux âcre et violente qui prend par doublement. — Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup. Fam.

QUINTEFEUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Plante qui a cinq feuilles sur une même queue.

QUINTESSENCE, s. f. (*kin-tè-çan-ce*) Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre. — Profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'un parti, d'une terre à ferme.

QUINTESSENCIER, v. a. É, ÉE, p. (*kin-tè-çan-ci-é*) Raffiner, subtiliser.

QUINTEUX, EUSE, adj. (*kin-teu*) Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices.

QUINTIL, adj. (*kuin-til*) t. d'astron. *Quintil aspect*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque.

QUINTIN, s. masc. (*kin-tin*) Toile fine et claire qui se fait dans la ville de Quintin en Bretagne : *Du quintin.*

QUINTUPLE, s. m. et adj. des deux genres. (*kuin-tu-ple*) Cinq fois autant.

QUINTUPLER, v. a. (*kuin-tu-plé*) Répéter cinq fois. — Multiplier par cinq.

QUINZAIN, (*kin-zin*) t. dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun quinze.

QUINZAINE, s. fém. (*kin-zè-ne*) Nombre collectif qui renferme quinze unités.

QUINZE, adj. num. (*kin-ze*) Trois fois cinq : *Quinze homme Louis quinze : Louis quinzième* — s. m. *Le quinze du mois.*

QUINZIÈME, adj. des deux g. (*kin-ziè-me*) Nombre d'ordre qui suit immédiatement le quatorzième. — s. m. La quinzième portion.

QUIPROQUO, s. m. (*ki-pro-ko*) Méprise. Il ne prend point d'*s* au pl. Fam.

QUIS, s. m. Marcassite de cuivre, dont on fait du vitriol.

QUITTANCE, s. fém. (*ki-tan-ce*) Acte par lequel un créancier confesse avoir reçu.

QUITTANCER, v. act. É, ÉE, p. (*ki-tan-cé*) Donner quittance.

QUITTE, adj. des deux g. (*ki-te*) Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. — Qui est délivré, débarrassé de quelque chose.

QUITTEMENT, adv. (*ki-te-man*) t. de pratique. Il se joint toujours avec *franchement* : *Franchement et quittement*, exempt de toute dette.

QUITTER, v. a. É, ÉE, p. (*ki-té*) Se séparer de quelqu'un, se retirer de quelque lieu. — Se dépouiller, se défaire : *Quitter ses gants, sa robe, son épée.* — Lâcher, laisser aller : *Faire quitter prise.* — Céder, délaisser : *Quitter tous ses droits.* — Se désister de quelque chose, cesser de s'y appliquer, y renoncer : *Quitter une entreprise.* — Exempter, affranchir, décharger, tenir quitte : *Je vous quitte des intérêts.* — Fig. Renoncer à... : *Quitter ses mauvaises habitudes.* — Abandonner son dessein : *Le moindre obstacle lui fait quitter prise.* — *Quitter la partie*, c'est convenir que celui contre qui on joue a gagné.

QUITUS, s. m. (*ki-tuce*) t. de négoce. Arrêté définitif d'un compte.

QUI VA LA, QUI VIVE, t. de guerre. Cri d'une sentinelle qui entend du bruit.

QUOAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Il ne se dit que du cheval qui remue perpétuellement la queue quand on le monte.

QUOI, (*koi*) Pronom qui, quelquefois tient lieu du pronom relatif *lequel*, *laquelle*, dans les cas obliques, tant au singulier qu'au pluriel : *Ce sont des choses à quoi vous ne prenez pas garde.* — On dit subst., *un je ne sais quoi*, certaine chose qu'on ne peut exprimer. — On dit aussi, *quoi qu'il en arrive*, *quoi que vous disiez*, pour dire, quelque chose

qui

qui arrive, quelque chose que vous disiez. — Il est aussi particule admirative, et sert à marquer l'étonnement, l'indignation : *Quoi, vous n'êtes pas encore parti !*

QUOIQUE (*koa-ke*). Conjonction qui régit toujours le subjonctif. Encore que, bien que. — Quelquefois on supprime le substantif par ellipse : *Quoique peu riche, il est généreux.*

* Il ne faut pas confondre *quoique*, conjonction, avec *quoi que*, pronom. Exemple : Quoique *vous l'ayez offensé, il vous aime ; je n'écouterai pas vos raisons*, quoi que *vous puissiez dire*, c'est-à-dire, quelque chose que vous puissiez dire. *Quoique*, conjonction, s'écrit en un seul mot ; *quoi que*, pronom, doit s'écrire en deux mots.

QUOLIBET, s. m. (*ko-li-bè*) Plaisanterie basse et triviale.

QUOTE, adj. f. (*ko-te*) *Quote-part*, part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme totale.

QUOTIDIEN, IENNE, adj. (*ko-ti-dien*) De chaque jour.

QUOTIENT, s. m. (*ko-cian*) t. d'arithmétique. Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre.

QUOTITÉ, s. fém. (*ko-ti-té*) Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part.

R

R, s. f., suivant l'ancienne appellation, qui prononçait *erre* ; et masculin, suivant l'appellation moderne, qui prononce *re*, comme dans la dernière syllabe du mot *gare*. Lettre consonne, et la dix-huitième de l'alphabet français.

Dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, il faut prononcer le *r* qui termine un infinitif de la première conjugaison, lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet.

RABÂCHAGE, s. masc. (*ra-bâ-cha-je*) Débat ou discours de celui qui rabâche. Il est familier.

RABÂCHER, v. neut. Revenir souvent et sans nécessité sur ce qu'on a dit. Fam.

RABÂCHEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui rabâche. Fam.

RABAIS, s. m. (*ra-bê*) Diminution de prix et de valeur.

RABAISSEMENT, s. masc. (*ra-bè-ce-man*) Diminution. Il n'est guère d'usage qu'en parlant de la diminution du prix des monnaies et des impôts.

RABAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-bè-cé*) Mettre plus bas. — Diminuer. — Déprécier. — *Rabaisser sa voix*, parler plus bas. — Fig. *Rabaisser son vol*, vivre dans un moindre éclat qu'à l'ordinaire, modérer ses prétentions. — *Rabaisser l'orgueil de quelqu'un*, réprimer son orgueil, sa vanité. — v. pr. *Se rabaisser*, s'humilier.

RABANER, v. a., t. de marine : *Rabaner une vergue*, c'est y passer des rabans afin de l'amarrer à la vergue.

RABANS, s. m. pl., t. de marine. Petites cordes faites de vieux câbles.

RABAT, s. m. (*raba*) Ornement de toile que les ecclésiastiques et les gens de robe portent autour du cou. On dit plus souvent *collet* ou *petit collet*. — Bout du toit d'un jeu de longue paume, qui sert à rejeter la balle. — Au jeu de quilles, le coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. — En t. de chasse, l'action de rabattre le gibier.

RABAT-JOIE, s. m. (*ra-ba-joa*) Ce qui survient de fâcheux, lorsqu'on est en disposition de se réjouir. Il est fam.

RABATTRE, v. a. TU, UE, part. et adj. (*ra-ba-tre*) [Il se conjugue comme *Battre*] Rabaisser, faire descendre. — Diminuer. — En parlant des coutures, les aplatir. — Figur. Abaisser : *Rabattre l'orgueil.* — *Rabattre un coup*, le détourner, le rompre en le parant. — *Rabattre le gibier*, t. de chasse, battre la campagne pour réunir et rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs. — v. neut. Quitter un chemin, et se détourner tout d'un coup pour un autre : *Quand vous serez en tel lieu, vous rabattrez à main droite.* — On dit à peu près dans le même sens, *se rabattre : Les perdrix se sont rabattues dans le blé*, s'y sont remises. — Fig. Changer tout d'un coup de propos : *Il se rabattit sur la politique.*

RABBIN, subst. m. (*ra-bin*) Docteur des Juifs : *C'est le sentiment des rabbins.*

* On supprime l'*n* dans ce mot, lorsqu'il précède immédiatement le nom d'un ancien docteur juif ; et, dans ce cas, on supprime aussi l'article. Ainsi l'on dit : *Rabbi Maimonides*, pour dire, le rabbin Maimonides. On dit toujours *rabbi* à la seconde personne : *Que dites-vous, rabbi, de cette interprétation ?*

RABBINAGE, s. m. (*ra-bi-na-je*) Étude qu'on fait des livres des rabbins. Il ne se dit guère que par mépris.

RABBINIQUE, adj. des deux g. (*ra-bi-ni-ke*) Qui est des rabbins, qui est particulier aux rabbins.

RABBINISME, s. m. (*ra-bi-nis-me*) Doctrine des rabbins.

RABBINISTE, s. m. (*ra-bi-nis-te*) Qui suit la doctrine des rabbins, ou qui étudie leurs livres.

RABDOLOGIE, s. fém. Espèce d'arithmé-

tique, qui consiste à faire des calculs par le moyen de baguettes sur lesquelles on écrit des nombres.

RABDOMANCE ou RABDOMANCIE, s. Prétendue divination par la baguette.

RABÊTIR, v. a. I, IE, p. Rendre bête. Il est popul. — On dit aussi neut., *il rabêtit de jour en jour*, pour dire, il devient plus bête de jour en jour.

RÂBLE, s. m. (*râ-ble*) C'est, dans quelques animaux, la partie qui est depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. — On dit aussi par plaisanterie, en parlant d'un homme fort et robuste, *il a les épaules larges et le râble épais.* — En t. de chimie, barre de fer en crochet, dont on se sert pour remuer des substances que l'on calcine. — Instrument pour remuer les tisons dans le feu.

RÂBLU, UE, adj. (*râ-blu*) Qui a le râble épais : *Un lièvre bien râblu.* — Il se dit aussi par plaisanterie, en parlant d'un homme fort et robuste ; mais on dit plus ordinairement *râblé.*

RABONNIR, v. a. I, IE, p. Rendre meilleur : *Les bonnes caves rabonnissent le vin.* — v. n. Devenir meilleur : *Le vin rabonnit en bouteille.*

RABOT, subst. m. (*ra-bo*) Instrument de menuisier, pour aplanir et polir le bois. — Instrument pour remuer et détremper de la chaux.

RABOTER, v. a. É, ÉE, p. Rendre uni et poli avec le rabot. — *Raboter un ouvrage*, fig. le polir. — On dit, dans le même sens, d'un jeune homme qui n'est pas encore formé, qu'*il y a bien encore à raboter.*

RABOTEUX, EUSE, adject. (*ra-bo-teu*) Noueux, inégal. — Fig. Grossier, mal poli : *Style, vers raboteux.*

RABOUGRIR, v. n. I, IE, p. et adj. Empêcher de profiter : *Les grandes gelées font rabougrir le jeune bois.* — On dit aussi, *se rabougrir.* — Au part. figur. et fam., *un petit homme rabougri*, de mauvaise conformation et de mauvaise mine. — Il se dit aussi des arbres et des plantes, que la mauvaise plantation ou que la nature de la terre empêche de profiter.

RABOUILLÈRE, s. fém. (mouillez les *ll*) Trou peu profond, que les lapines creusent pour y faire leurs petits.

RABOUTIR, v. a. I, IE, p. Mettre bout à bout des morceaux d'étoffes. Il est pop.

RABROUER, v. a. É, ÉE, p. Rebuter avec rudesse et avec mépris. Fam.

RACAGES, s. m. pl. (*ra-ka-je*) t. de marine. Assemblage de petites boules enfilées sur un petit cordage.

RACAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) La lie et le rebut du peuple. Fam. Il est plus fort et plus méprisant que *canaille.* — Il se dit fig. et fam. de toutes les choses de rebut.

RACCOMMODAGE, s. m. (*ra-ko-mo-da-je*) Travail d'un ouvrier qui a raccommodé et refait quelque chose, quelque meuble.

RACCOMMODEMENT, s. m. (*ra-ko-mo-de-man*) Réconciliation.

RACCOMMODER, v. a. É, ÉE, p. Refaire, remettre en bon état. — Réparer : *Il a fait une sottise, il cherche à la raccommoder.* — Mettre d'accord des personnes qui étaient brouillées. En ce sens, on dit aussi, *se raccommoder.*

RACCOMMODEUR, EUSE, s. (*ra-ko-mo-deur*) Celui, celle qui raccommode.

RACCORDEMENT, s. m. (*ra-kor-de-man*) t. d'architecture. Réunion de deux corps à un même niveau, ou d'un vieil ouvrage à un neuf.

RACCORDER, v. a. É, ÉE, p., t. d'architecture. Faire un raccordement.

RACCOURCI, s. m. (*ra-kour-ci*) Abrégé de ce qui est ailleurs en grand. — En t. de peinture, effet de la perspective, par lequel les objets vus de face paraissent plus courts qu'ils ne sont en effet.

RACCOURCIR, v. a. I, IE, part. et adj. Rendre plus court. — *En raccourci*, adv. En abrégé.

RACCOURCISSEMENT, s. m. (*ra-kour-ci-ce-man*) Action de raccourcir, ou l'effet de cette action.

RACCOUTREMENT, s. m. (*ra-kou-tre-man*) Action de raccoutrer, ou l'effet de cette action. Il est vieux.

RACCOUTRER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-kou-tré*) Raccommoder, recoudre. Il est vieux.

RACCROCHER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-kro-ché*) Accrocher de nouveau. — v. pr. Regagner les avantages qu'on avait perdus. Fam.

RACE, s. f. collectif. Lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille. — Il se dit aussi des animaux domestiques, comme chiens, chevaux, etc. — Poét. *La race future, les races futures, les races à venir*, tous les hommes à venir. — *Chasser de race*, tenir de ses pères, se dit des hommes en bonne et en mauvaise part ; mais il ne se prend qu'en mauvaise part, en parlant d'une femme.

RACHAT, s. m. (*ra-cha*) Recouvrement d'une chose vendue, de laquelle on rend le prix à l'acheteur. — Délivrance, rédemption.

RACHETABLE, adj. des deux g. Qu'on a droit de racheter.

RACHETER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-che-té*) Acheter ce qu'on a vendu. — Acheter une chose en la place d'une autre de même espèce : *Il avait vendu ses tableaux, il en a racheté d'autres.* — Délivrer, retirer des mains d'autrui une personne moyennant certain prix. — Fig. Compenser : *Racheter ses défauts par ses agrémens.* — En t. d'architecture, corriger : *Racheter un biais par une figure régulière.* —

Racheter une rente, s'en décharger moyennant une certaine somme une fois payée. — v. pr. Payer une somme pour s'exempter d'une sujétion. — Être compensé par....

RACHITIQUE, adj. des deux g. Qui est attaqué du rachitis.

RACHITIS, s. m. Mot emprunté du grec. Maladie des enfans, qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs.

RACHITISME, s. m. Maladie du blé.

RACINAGE, s. m. Décoction d'écorce de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture.

RACINAL, subst. m., t. de charpenterie. Grosse pièce de bois, qui sert au soutien ou à l'affermissement des autres.

RACINE, s. f. Partie rameuse et chevelue par laquelle un végétal tient à la terre et en tire sa nourriture. — Raves, carottes et autres plantes où ce qu'il y a de bon à manger est ce qui vient en terre. — Il se dit encore en parlant des ongles, des dents, des cheveux; et par extension, des cancers, polypes, loupes, etc. — En t. de pratique, on appelle *fruits pendans par racines*, les fruits qui ne sont pas encore coupés et cueillis. — Fig. Principe, commencement de certaines choses ou morales ou physiques. — En t. de grammaire, tous les mots primitifs de chaque langue, d'où les autres ont dérivés. — C'est aussi un t. d'arithmétique. — *Racine de la peste*, s. f. On nomme ainsi la racine du pétasite, parce qu'elle est antipestilentielle. — *Racine sentant les roses* ou *rhodia*, s. f. Plante qui croît sur les rochers, aux lieux ombrageux. — *Racine vierge* ou *sceau Notre-Dame*, s. f. Plante.

RACLER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-klé*) Ratisser, enlever, emporter, avec quelque chose de rude ou de tranchant, quelques petites parties de la superficie d'un corps. — On dit fig. et fam. d'un mauvais joueur de violon, qu'*il ne fait que racler* ou *qu'il racle du violon.*

RACLEUR, s. m., t. de dénigrement, qui se dit d'un mauvais joueur de violon.

RACLOIR, s. m. (*ra-kloar*) Instrument avec lequel on racle.

RACLOIRE, s. f. (*ra-kloa-re*) Planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure, tel qu'un boisseau de blé, pour donner une mesure juste de grains.

RACLURE, s. f. Les petites parties qu'on a emportées de la superficie de quelque corps en le raclant.

RACOLAGE, s. m. (*ra-ko-la-je*) Métier de racoleur.

RACOLER, v. a. É, ÉE, part. (*ra-ko-lé*) Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

RACOLEUR, s. m. Celui qui fait profession de racoler.

RACONTER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-kon-té*) Conter, narrer quelque chose.

RACONTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a la manie de raconter : *Ennuyeux raconteur.* Familier.

RACORNIR, v. a. I, IE, p. Rendre dur et coriace.

SE RACORNIR, v. pr. Devenir dur et coriace.

RACORNISSEMENT, s. m. État de ce qui est racorni.

SE RACQUITTER, v. pr. É, ÉE, p. (*se ra-ki-té*) t. de jeu. Regagner ce qu'on avait perdu. — On dit aussi activement, *j'ai pris son jeu et je l'ai racquitté.* — Fig. Dédommager de quelque perte.

RADE, s. f. Espace de mer, proche des côtes, qui n'est point enfermé, mais qui est à l'abri de certains vents, et où les vaisseaux peuvent tenir à l'ancre.

RADEAU, s. m. (*ra-dô*) Assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, et qui forment une espèce de plancher sur l'eau.

RADER, v. act. É, ÉE, p., t. de marine. Mettre en rade. — Passer la racloire par-dessus la mesure de grains ou de sel.

RADEUR, s. m. Mesureur de grains.

RADIAL, ALE, adj. Où il y a des rayons. — En t. d'anatomie, qui appartient, qui a rapport au *radius : Muscle radial, artère radiale.*

RADIANT, ANTE, adj. Qui renvoie à l'œil des rayons de lumière.

RADIATION, s. f. (*ra-dia-cion*) Action de rayer un article d'un compte, le nom de quelqu'un d'une liste. — En t. de physique, effet des rayons de la lumière envoyée par un corps lumineux.

RADICAL, ALE, adj., t. de botan. Qui naît de la racine, qui appartient à la racine. t. didact. *Humide radical*, humeur qu'on a cr être un des principes de la vie du corps hu main. — Figur. *Vice radical*, qui en produit d'autres. — *Guérison radicale*, qui a détruit le mal dans sa racine. — En grammaire, *lettres radicales*, qui sont dans le mot primitif et qui se conservent dans les mots dérivés. — En algèbre, *signe radical*, qu'on met devant les quantités dont on veut extraire la racine. — *Quantité radicale*, celle qui est précédée du signe radical.

RADICALEMENT, adv. (*ra-di-ka-le-man*) Dans le principe, entièrement. — *Guérir radicalement une maladie.*

RADICANT, ANTE, adj., t. de botan. Qui jette des racines, qui appartient aux racines.

RADICULE, s. f., t. de bot. Extrémité des racines d'une plante, d'un arbre.

RADIÉ, ÉE, adj., t. de botaniq. Il se dit des fleurs dont le disque est composé de fleu-

rons, et la circonférence de demi-fleurons qui forment des rayons : *La marguerite est une fleur radiée.* — En t. de médailles et de blason, on appelle *couronnes radiées*, les couronnes antiques.

RADIER, s. m. (*ra-dié*) t. d'architecture. Grille propre à porter les planchers sur lesquels on commence dans l'eau les fondations des écluses, des bâtardeaux.

RADIEUX, EUSE, adj. (*ra-di-eu*) Rayonnant, brillant. On s'en sert surtout en poésie : *Éclat, front radieux.* — *Visage radieux*, qui a un air de santé et de satisfaction. — En t. de physique, d'où il part des rayons de lumière : *Corps radieux.*

RADIOMÈTRE, s. masc. Instrument pour prendre des hauteurs sur mer.

RADIS, s. m. Sorte de raifort cultivé.

RADIUS, s. m. (*ra-diuce*) t. d'anatomie emprunté du latin. Un des deux os dont l'avant-bras est composé.

RADOTAGE, s. masc. Radoterie, discours sans suite, et dénué de sens. — État de celui qui radote. Il est fam.

RADOTER, v. n. (*ra-do-té*) Dire des extravagances par un affaiblissement d'esprit causé par l'âge. — Fig. et fam. Dire des choses sans raison, sans fondement.

RADOTERIE, s. f. Extravagance qu'on dit en radotant. Il est fam.

RADOTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui radote.

RADOUB, s. m. (*ra-doube*) t. de marine. Réparation d'un vaisseau endommagé.

RADOUBER, v. act. É, ÉE, p., t. de marine. Raccommoder, rajuster un vaisseau.

RADOUCIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre plus doux. — Fig. Apaiser. On dit aussi, *se radoucir*, au propre et au figuré.

RADOUCISSEMENT, s. m. (*ra-dou-ci-ce-man*) Diminution de la violence du froid ou du chaud par rapport à l'air. — Au figur., diminution dans les maux, changement en mieux dans les affaires.

RAFALE, s. f., t. de marine. Coup de vent de terre à l'approche des montagnes.

RAFFERMIR, v. a. I, IE, p. Rendre plus ferme. — Fig. Remettre dans un état plus assuré. — v. pr. Devenir plus ferme, plus stable.

RAFFERMISSEMENT, s. m. (*ra-fer-mi-ce-man*) Affermissement qui remet une chose dans l'état de fermeté, de sûreté où elle était.

RAFFINAGE, s. m. (*ra-fi-na-je*) Action de raffiner le sucre, etc.

RAFFINEMENT, s. masc. (*ra-fi-ne-man*) Trop grande subtilité.

RAFFINER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-fi-né*) Rendre plus fin, plus pur. — v. n. Faire de nouvelles découvertes. — Subtiliser : *Raffiner sur une science, sur le langage.* — *Se raffiner*, v. pr. Devenir plus fin : *Le monde se raffine tous les jours.*

RAFFINERIE, s. f. (*ra-fi-ne-ri-e*) Lieu où l'on raffine le sucre.

RAFFINEUR, s. m. Celui qui raffine. — En t. de papeterie, cylindre qui sert à raffiner la pâte du papier.

RAFFOLER, v. n. (*ra-fo-lé*) Se passionner follement pour quelqu'un ou pour quelque chose. Il est fam.

RAFFOLIR, v. n. Devenir fou. Peu usité.

RAFLE, s. f. (Quelques-uns disent *raffe*, et d'autres *rape*) Grappe de raisin qui n'a plus de grains. — En botanique, axe ou support commun de plusieurs fleurs disposées en longueur et particulièrement en épi. — Il se dit, au jeu de dés, quand les trois dés dont on joue, amènent le même point. — Sorte de filet.

RAFLER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-flé*) Emporter tout avec violence et promptement. Il est familier.

RAFRAÎCHIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*ra-frê-chir*) Rendre frais, donner de la fraîcheur. — Réparer, remettre en meilleur état : *Rafraîchir un tableau, une tapisserie.* — Rogner, couper : *Rafraîchir les cheveux.* — Renouveler : *Rafraîchir la mémoire.* — *Rafraîchir le sang* le rendre plus calme par des remèdes, etc. — *Rafraîchir des troupes*, rétablir leurs forces épuisées en les mettant dans de bons quartiers. — v. n. Devenir frais : *Le vin rafraîchit.* — *Se rafraîchir*, v. pr. Devenir frais : *Le temps se rafraîchit.* — Boire un coup, faire collation etc.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE, adj. (*ra-frê-chi-çan*) Qui rafraîchit, qui éteint la trop grande chaleur du corps. — On dit subst., *des rafraîchissans.*

RAFRAÎCHISSEMENT, s. m. (*ra-frê-chi-ce-man*) Ce qui rafraîchit. — Fig. Recouvrement de forces par le repos et par les bons traitemens. — Au plur. Liqueurs, fruits dont on régale une compagnie.

RAGAILLARDIR, v. a. I, IE, p. (mouillez les *ll*) Redonner de la gaieté. Fam.

RAGE, s. f. Délire furieux, qui revient ordinairement par accès. C'est la même chose que *l'hydrophobie.* — Fig. Violent et furieux transport de dépit, de colère. — Manie.

RAGOT, OTE, s. et adj. (*ra-go*) Court et gros. Fam. En t. de chasse, sanglier de deux ans. — En t. de charretier, crampon de fer attaché au timon.

RAGOÛT, s. masc. (*ra-goû*) Mets apprêté pour exciter l'appétit. — Fig. Ce qui excite, ce qui irrite le désir.

RAGOÛTANT, ANTE, adj. Qui ragoûte, qui excite l'appétit. — Fig. Qui flatte.

RAGOÛTER, v. a. É, ÉE, p. Remettre en

appétit. En ce sens, on dit aussi, *se ragoûter.* — Fig. Réveiller le désir.

RAGRANDIR, v. a. I, IE, p. Agrandir de nouveau.

RAGRÉER, v. a. É, ÉE, p. Repasser le marteau et le fer aux paremens des murs d'un bâtiment après qu'il est fait, pour les rendre unis et polis. — *Ragréer un ouvrage de menuiserie, de serrurerie*, y mettre la dernière main. — Rajuster, réparer. — En t. de marine, *se ragréer*, se réparer, se pourvoir de ce qui manque.

RAGRÉMENT, s. m. (*ra-gré-man*) Action de ragréer, ou l'effet de cette action.

SE RAGUER, v. pr. S'écorcher en parlant des cordages. — Au part. *Câble ragué*, écorché et coupé en partie.

RAIE, s. fém. (*rè*) Trait tiré de long avec une plume. — Entre-deux des sillons. — Poisson de mer plat et cartilagineux. — *A la raie*, façon de parler adverbiale, qui signifie, l'un portant l'autre.

RAIFORT, s. m. (*rè-for*) Sorte de rave d'un goût piquant.

RAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule. — v. n. Badiner, ne parler pas sérieusement. — On dit aussi, *se railler*, dans l'un et l'autre sens.

RAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Plaisanterie, action de railler. — *Raillerie à part*, *sans raillerie*, sérieusement, tout de bon.

RAILLEUR, EUSE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Porté à la raillerie.

RAINCEAU. Voyez RINCEAU.

RAINE, subst. f. (*rè-ne*) Vieux mot. Grenouille.

RAINETTE, ou REINETTE, subst. f. (*rè-nè-te*) Sorte de pomme.

RAINURE, s. f. (*rè-nu-re*) t. de menuiserie. Petite entaillure faite en long dans un morceau de bois.

RAIPONCE, s. fém. (*rè-pon-ce*) Plante qui croît le long des haies et des buissons, et dont la racine se mange en salade.

RAIRE ou RÉER, verbe n. (*rè-re*) t. de vénerie. Crier : *Les cerfs raient quand ils sont en rut.* — verbe act. Raser. Il est vieux.

RAIS, s. m. pl. (*rè*) Rayons traits de lumière ; dans ce sens il est vieux. — Pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes. — En t. de blason, pointes qui sortent d'une étoile comme des rayons.

RAISIN, s. m. (*rè-zin*) Fruit de la vigne. — *Raisin de mer*, plante du midi de la France. — *Raisin d'ours*, plante du sud de l'Europe. — *Raisin de renard* ou *Herbe de Paris*, plante qui croît dans les bois.

RAISINÉ, s. m. (*rè-zi-né*) Confiture liquide faite de raisin doux.

RAISON, s. f. (*rè-zon*) Faculté intellectuelle qui distingue l'homme de la bête. — Le bon sens, le bon usage de la raison : *Sa conduite est pleine de raison.* — Devoir, droit, équité, justice : *Se rendre*, *se mettre à la raison.* — Satisfaction, contentement sur quelque chose qu'on demande. — Preuve par discours, par argument. — Sujet, cause, motif. — En t. de mathématiques, rapport d'une quantité à une autre. — *Rendre raison de quelque chose*, en rendre compte. — *Parler raison*, parler sagement, raisonnablement : *Pour raison de quoi*, à cause de quoi. — *Raison sociale*, *raison de commerce*, noms des associés, rangés et énoncés conformément à leur signature collective. — *A raison*, adv. A proportion, sur le pied.

RAISONNABLE, adj. des deux g. (*rè-zo-na-ble*) Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. — Equitable, qui agit, qui se gouverne selon la raison, l'équité convenable. — Qui est au-dessus du médiocre : *Jouir d'un revenu raisonnable.*

RAISONNABLEMENT, adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. — Convenablement. — Passablement.

RAISONNÉ, ÉE, adj. (*rè-zo-né*) Appuyé de raisons et de preuves.

RAISONNEMENT, s. m. (*rè-zo-ne-man*) La faculté ou l'action de raisonner. — Argument, syllogisme.

RAISONNER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*rè-zo-né*) Discourir, se servir de sa raison pour connaître, pour juger. — Chercher et alléguer des raisons, pour appuyer une opinion. — En t. de marine, montrer ses passeports et rendre compte de sa route.

RAISONNEUR, EUSE, subst. (*rè-zo-neur*) Celui, celle qui raisonne. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

RAJEUNIR, v. n. I, IE, part. Redevenir jeune. — Rendre la jeunesse.

RAJEUNISSEMENT, s. m. (*ra-jeu-ni-ce-man*) Action de rajeunir, état de celui qui paraît rajeuni.

RAJUSTER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-jus-té*) Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état. — Fig. et fam. Apaiser un mécontentement. — *Se rajuster*, v. pr. Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé.

RÂLE, s. m. Oiseau bon à manger. — *Râle* ou *râlement*, action de râler, et le bruit qu'on fait en râlant : *Le râle de la mort.*

RALENTIR, v. a. et pr. I, IE, p. (*ra-lan-tir*) Rendre ou devenir plus lent. Il se dit au propre et au figuré.

RALENTISSEMENT, s. m. (*ra-lan-ti-ce-man*) Relâchement, diminution de mouvement, d'activité.

RÂLER, v. n. (*râ-lé*) Rendre en respirant

un son enroué, causé par la difficulté de la respiration.

RALINGUES, s. m. pl. (*ra-lin-ghe*) Cordes que l'on coud autour des voiles pour en renforcer les bords.

RALLIEMENT, s. masc. (*ra-li-man*) t. de guerre, qui se dit de l'action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent.

RALLIER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-li-é*) t. de guerre. Rassembler des troupes en déroute : *Rallier un escadron.* — v. pr. Se réunir : *Se rallier aux gens de bien.* — En t. de marine, *rallier le navire au vent*, mettre le navire au vent. — *Se rallier à terre*, se rapprocher de terre.

RALLONGER, v. act. É, ÉE, p. Rendre plus long, en ajoutant quelque pièce.

RALLUMER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-lu-mé*) Allumer de nouveau : *Rallumer une bougie ;* et fig. *la guerre.* — On dit aussi *se rallumer*, au propre et au figuré.

RAMADAN. Voyez Ramazan.

RAMAGE, subst. masc. Chant des petits oiseaux. — Représentation de branchages, fleurs, etc., sur une étoffe : *Damas à ramage.*

RAMAGER, v. n. (*ra-ma-jé*) Il se dit des oiseaux qui font entendre leur ramage.

RAMAIGRIR, v. a. I, IE, p. (*ra-mé-grir*) Rendre maigre de nouveau. — v. n. Redevenir maigre.

RAMAIRE, adj. des deux g., t. de bot. Attaché ou appartenant aux rameaux.

RAMAS, s. m. (*ra-ma*) Assemblage de diverses choses de peu de valeur. Pour les choses considérables, on dit *amas.* — Il se dit aussi des personnes : *Un ramas de bandits, de vagabonds.*

RAMASSE, s. f. (*ra-ma-ce*) Traîneau pour descendre des montagnes couvertes de neiges.

RAMASSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ra-ma-cé*) Faire un assemblage, un ramas de plusieurs choses. — Rejoindre, assembler ce qui est épars. — Prendre ce qui est à terre. — Traîner dans une ramasse. — *Ramasser ses forces*, les recueillir. — *Se ramasser*, v. pr. Se rassembler. — Se replier : *Le hérisson se ramasse en un peloton.* — Au part. *Homme ramassé*, trapu et vigoureux.

RAMASSEUR, s. m. Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS, subst. m. (*ra-ma-ci*) Assemblage de choses ramassées sans choix. Familier.

RAMAZAN ou RAMADAN, s. m. Mois que les Turcs consacrent à un jeûne, qui est une espèce de carême.

RAMBERGE, s. f. Vaisseau long dont les Anglais se servaient autrefois.

RAMBOUR, s. m. (*ran-bour*) Espèce de pomme qui grossit beaucoup.

RAME, s. f. Petit branchage que l'on plante en terre pour soutenir des plantes grimpantes.

Rame, s. fém. Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer un bateau, une galère. — Figur. *Être à la rame, tirer à la rame*, être dans un emploi très-pénible. — Rame, s. f. Vingt mains de papier mises ensemble. *Mettre un livre à la rame*, le vendre, faute de débit, à vil prix.

RAMEAU, s. masc. (*ra-mô*) Petite branche d'arbre. — Fig. Petites veines qui répondent à une grosse. — Différentes branches qu'on trouve dans une mine d'or, d'argent, etc. — En général, les différentes sous-divisions d'une même branche d'une famille.

RAMÉE, s. fém. Assemblage de branchages entrelacés naturellement ou par artifice.

RAMENDER, v. n. et a. É, ÉE, p. (*ra-man-dé*) Baisser, diminuer de prix. Il est pop. et peu usité. — En t. de doreur, corriger les fautes de quelque ouvrage, recouvrir les endroits cassés ou gercés.

RAMENER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-me-né*) Amener une seconde fois. — Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie. — Faire revenir avec soi. — Amener, en parlant des choses qu'on amène chez soi au retour d'un voyage. — A la longue paume, rechasser un coup de volée. — En t. de manége, faire baisser le nez d'un cheval qui porte au vent. — Fig. et fam. Faire revenir : *Ramener quelqu'un à la raison, à son devoir.*

RAMENTEVOIR, v. a et pr. Faire souvenir et se souvenir. Il est vieux.

RAMEQUIN, s. m. (*ra-me-kin*) Espèce de pâtisserie faite avec du fromage.

RAMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ra-mé*) Soutenir des plantes grimpantes avec de petites rames qu'on plante en terre. — v. n. Tirer à la rame. — Fig. et fam. Prendre bien de la peine.

RAMEREAU, s. m. (*ra-me-rô*) Jeune ramier.

RAMETTE, s. fém. (*ra-mè-te*) t. d'imprimerie. Châssis de fer qui n'a point de barre au milieu.

RAMEUR, subst. m. Celui qui tire à la rame.

RAMEUX, EUSE, adject. (*ra-meu*) t. de botan. Qui jette beaucoup de branches.

RAMIER, s. m. (*ra-mié*) Pigeon sauvage qui perche sur les arbres.

RAMIFICATION, s. f. (*ra-mi-fi-ka-cion*) t. d'anat. Division, distribution d'une grosse veine ou artère en plusieurs moindres qui en sont comme les rameaux.

se RAMIFIER, v. pron. É, ÉE, p. et adj. (*se ra-mi-fi-é*) Se partager, se diviser en plusieurs rameaux.

RAMILLES, s. f. t. de bot. Division de rameau. — plur., t. d'eaux et forêts. Branches d'arbres qui ne sont bonnes qu'à mettre dans les fagots.

RAMINGUE, adj. et s. (*ra-min-ghe*) Il se dit du cheval qui résiste à l'éperon, et qui refuse de se porter en avant.

RAMOITIR, v. a. I, IE, p. (*ra-moa-tir*) Rendre moite.

RAMOLLIR, v. act. I, IE, p. (*ra-mo-lir*) Amollir, rendre mou et maniable. — v. pr. Devenir mou, plus mou.

RAMOLLISSANT, ANTE, adj., t. de méd. Remède qui ramollit.

RAMONER, v. act. É, ÉE, p. Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie.

RAMONEUR, s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées.

RAMPANT, ANTE, adject. (*ran-pan*) Qui rampe. — Fig. Qui a l'ame basse, vile et méprisable.

RAMPE, s. f. (*ran-pe*) La partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. — Balustrade à hauteur d'appui, que l'on met le long de l'escalier pour empêcher de tomber. — Plan incliné qui tient lieu d'escalier dans les jardins. — Cascade en pente douce. — En t. de chirurgie, partie de l'oreille, moitié de la cavité du conduit osseux.

RAMPEMENT, s. m. (*ran-pe-man*) Action de ramper.

RAMPER, v. n. (*ran-pé*) Se traîner sur le ventre comme les serpens, les couleuvres, les vers, etc. — Il se dit figur. des personnes qui sont dans un état abject et humiliant, et de celles qui s'abaissent excessivement, qui ont de basses complaisances.

RAMPIN, adj. (*ran-pin*) t. de manége. Il se dit d'un cheval qui repose en une seule et même place, ou en cheminant sur la pince des pieds de derrière.

RAMURE, s. fém. Le bois d'un cerf, d'un daim. — Il se dit aussi de toutes les branches d'un arbre.

RANCE, adj. des deux g. Qui commence à se gâter. Il se dit des viandes salées, et principalement du lard. — Il est aussi s. m. : *Ce lard sent le rance.*

RANCHER, s. m. (*ran-chê*) Sorte d'échelle; pièce de bois garnie de chevilles qui servent d'échelons.

RANCHIER, s. m. (*ran-chié*) t. de blason. Le fer d'une faux.

RANCIR, v. n. I, IE, p. et adj. Devenir rance.

RANCISSURE ou **RANCIDITÉ**, s. f. (*ran-ci-çu-re*) Qualité de ce qui est rance.

RANÇON, s. f. Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre.

RANÇONNEMENT, s. m. (*ran-ço-ne-man*) Action par laquelle on exige des choses un prix plus haut qu'elles ne valent.

RANÇONNER, v. act. É, ÉE, p. (*ran-ço-né*) Mettre à rançon. Il se dit d'un vaisseau de guerre qui relâche un vaisseau marchand, moyennant une somme. — Fig. Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut pour quelque chose, en se prévalant du besoin où il est ou du pouvoir qu'on a.

RANÇONNEUR, EUSE, s. (*ran-ço-neur*) Celui ou celle qui rançonne : *Cet hôtelier est un rançonneur.* Il est peu usité.

RANCUNE, s. f. Haine invétérée.

RANCUNIER, IÈRE, s. et adj. (*ran-ku-nié*) Qui a de la rancune, qui garde sa rancune. Il est fam.

RANDONNÉE, s. f., t. de chasse. Circuit que fait à l'entour d'un même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte avant de l'abandonner.

RANG, s. m. (*rang*) Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. — L'ordre de la séance ou de la marche dans une compagnie, dans une cérémonie. — Figur. La dignité, le degré d'honneur que chacun tient selon sa qualité, sa charge, son emploi. — Place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'estime, dans l'opinion des hommes. — *Mettre au rang*, mettre au nombre. — Fig. *Être sur les rangs*, *se mettre sur les rangs*, pour dire, se mettre, se produire au nombre de ceux qui prétendent à quelque chose.

RANGÉE, s. fém. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne.

RANGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ran-jé*) Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. — Mettre au nombre, au rang de... — Mettre de côté, détourner pour rendre le passage libre. — *Ranger la côte*, naviguer terre à terre. — Fig. *Ranger sous sa domination une ville, une province*, la soumettre à son pouvoir. — *Ranger quelqu'un à la raison*, *à son devoir*, l'obliger à faire ce qu'il doit. — Au part. on appelle *homme rangé*, un homme qui a de l'ordre dans ses affaires, qui vit d'une manière régulière. — *Bataille rangée*, combat entre deux armées rangées en ordre de bataille.

SE RANGER, v. pr. S'écarter pour faire place. — *Se ranger autour du feu*, *d'une table*, s'y placer pour se chauffer, pour manger, pour jouer. — *Se ranger du parti de quelqu'un*, embrasser son parti.

RANGER ou **RANGIER**, s. masc. (*ran-jé*) t. de blason. Renne.

RANIMER, v. a. (*ra-ni-mé*) Rendre la vie, redonner la vie. — Redonner de la vigueur. — Fig. Réveiller les sens assoupis. — Redonner du courage.

RANULAIRE, adj. des deux g. (*ra-nu-lè-*

re) t. d'anat. Il se dit des veines et artères qui sont sous la langue.

RANULE, s. f. Tumeur œdémateuse située sous la langue, auprès du frein ou du filet de cette partie.

RAPACE, adj. des deux g. Avide et ardent à la proie. Il se dit principalement des oiseaux : *Le vautour est fort rapace.* — Figur. et fam. : *Homme rapace*, avide et enclin à la rapine.

RAPACÉ, ÉE, adj. f., t. de botan. Qui tient de la rave : *Racine rapacée.*

RAPACITÉ, s. f. Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. — Il se dit aussi de l'avidité d'un homme qui enlève avec violence le bien d'autrui.

RAPATELLE, s. f. (*ra-pa-tè-le*) Espèce de toile claire faite de crin de cheval, qui sert à faire des tamis.

RAPATRIAGE ou RAPATRIEMENT, s. m. Réconciliation. Fam.

RAPATRIER, v. a. É, ÉE, part. (*ra-pa-tri-é*) Réconcilier, raccommoder des personnes brouillées. Il est fam.

RAPE, s. f. (*râ-pe*) Ustensile de ménage, qui sert à mettre en poudre au sucre, de la muscade, de la croûte de pain, etc. — Espèce de lime des sculpteurs, des menuisiers, etc. — Grappe de raisin, de laquelle tous les grains sont ôtés. Voyez Rafle. — Au plur. Crevasses ou fentes qui arrivent au pli du genou d'un cheval, comme les malandres.

RÂPÉ, s. m. (*râ-pé*) toutes les grappes de raisin avec leurs grains, qu'on met dans un tonneau de vin pour le raccommoder quand il est gâté. — Vin qui a passé par le râpé.

RAPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*râ-pé*) Mettre en poudre avec la râpe. — Au part. on dit figur. et fam., *un habit râpé*, pour dire, un habit dont le poil usé laisse voir la trame.

RAPETASSER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-pe-ta-cé*) Raccommoder grossièrement de vieilles hardes.

RAPETISSER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-pe-ti-eé*) Rendre plus petit. — v. n. et pr. Devenir plus petit.

RAPIDE, adj. des deux g. Il se dit tant d'un mouvement extrêmement vite, que de tout ce qui se meut avec vitesse. — Fig. *Conquête rapide*, faite avec une grande célérité. — *Style rapide*, qui entraîne les lecteurs, les auditeurs. — On dit aussi : *Des succès rapides*, *des progrès rapides*, *un coup d'œil rapide.*

RAPIDEMENT, adv. (*ra-pi-de-man*) Avec rapidité, d'une maniere rapide.

RAPIDITÉ, s. f. Célérité, vitesse : *La rapidité du mouvement*, *du vol d'un oiseau ;* et fig. *La rapidité des conquêtes*, *du style.*

RAPIÉCER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-pié-cé*) Mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles. On dit mieux *rapiéceter.*

RAPIÉCETAGE, s. m. L'action de rapiéceter, et les hardes rapiécetées.

RAPIÉCETER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-pié-cé-té*) Il signifie la même chose que *rapiécer ;* et même l'on dit plutôt, *rapiéceter des meubles*, que *rapiécer des meubles.*

RAPIÈRE, s. f. Vieille et longue épée.

RAPINE, subst. f. Action de ravir quelque chose par violence : *Animal né pour la rapine.* — Il se dit aussi de ce qui est ravi par violence. *Oiseau qui vit de rapine.* — Pillage, volerie, larcin, concussion.

RAPINER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ra-pi-né*) Prendre injustement, et en abusant de l'emploi dont on est chargé. Fam.

RAPPAREILLER, v. a. É, ÉE, p. Remettre avec son pareil.

RAPPEL, s. m. (*ra-pèl*) Action par laquelle on rappelle. Il se dit principalement de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. — T. milit. Manière de battre le tambour pour faire revenir les soldats au drapeau. — En t. de droit, disposition d'un testateur, par laquelle il appelle à sa succession, ceux qui en étaient naturellemeut exclus.

RAPPELER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-pe-lé*) Appeler de nouveau. — Faire revenir une personne qui s'en va, encore qu'on ne l'ait point déjà appelée : *Je m'en allais, et il m'a rappelé.* — Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer de certaines fonctions, pour y remplir un certain emploi. — Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés, exilés. — Se représenter les idées des choses passées. — En t. de guerre, battre le rappel. — En t. de droit, appeler à la succession. — *Rappeler à la vie*, faire revenir à la vie. — *Rappeler un homme à son devoir*, fig. le faire rentrer dans son devoir. — *Rappeler ses esprits*, *ses sens*, les reprendre. — *Se rappeler*, v. pr. Se ressouvenir. Il régit *que* ou *de* devant les verbes : *Je me rappelle fort bien que vous me l'avez dit. Je ne me rappelle pas de vous en avoir donné la commission.* — On dit aussi, *se rappeler quelque chose dans la mémoire*, ou simplement, *se rappeler ce qu'on a dit*, *ce qu'on a fait.* — *Je me rappelle de cela*, *je m'en rappelle*, sont des locutions vicieuses ; on doit dire, *je me rappelle cela*, *je me le rappelle ;* ou *je me rappelle d'avoir vu*, *d'avoir fait cette chose.*

RAPPORT, s. masc. (*ra-port*) Revenu, ce que produit une chose. — Récit, témoignage. — Relation qu'on fait par indiscrétion ou par malignité, des choses qu'on a vu faire ou entendu dire. — Exposition qu'un juge fait d'un procès devant les autres juges du même tribunal. — Témoignage que rendent, par ordre de justice ou autrement, les médecins, chirurgiens, ou les experts, en quelque sorte d'art

que ce soit. — Convenance, conformité. — Espèce de liaison et de relation que certaines choses ont ensemble. — Relation des choses à leur fin. En t. de palais, action de rapporter à la masse d'une succession les sommes qu'on a reçues. — T. de mathémat. Relation que deux grandeurs ont l'une avec l'autre. — Vapeur incommode, désagréable, qui monte de l'estomac à la bouche. — *Par rapport à*, prépos. Pour ce qui est de.... Par comparaison. — *Par rapport que*, *par rapport à ce que*, pour dire, par la raison que, sont des expressions vicieuses et populaires.

RAPPORTABLE, adj. des deux g. (*ra-por-ta-ble*) Il se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendans.

RAPPORTER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ra-por-té*) Apporter une chose du lieu où elle est, au lieu où elle était auparavant. — Apporter au retour d'un voyage. — Faire le récit de ce qu'on a vu ou entendu. — Alléguer, citer. — Diriger, référer. — Produire. — Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. — Dire, raconter. — En t. de palais, déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. — *Se rapporter*, v. pr. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance. — En t. de grammaire, avoir relation : *On ne doit pas séparer le relatif* qui, *du substantif auquel il se rapporte.* — *Se rapporter à quelqu'un de quelque chose*, et plus communément, *s'en rapporter à quelqu'un*, s'en remettre à sa décision sur quelque chose.

RAPPORTEUR, s. m. (*ra-por-teur*) Celui qui fait le rapport d'un procès.

Rapporteur, euse, s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a accoutumé de rapporter ce qu'il a vu ou entendu.

RAPPRENDRE, v. a. (*ra-pran-dre*) Apprendre de nouveau.

RAPPROCHEMENT, s. m. (*ra-pro-che-man*) Action de rapprocher, ou l'effet de cette action. — Il se dit aussi figur. des personnes qui étaient brouillées et qu'on rapproche.

RAPPROCHER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-pro-ché*) Approcher de nouveau ou de plus près. — *Rapprocher deux personnes*, les mettre en état de se réconcilier. — On dit aussi en ce sens, *se rapprocher de quelqu'un.* — *Rapprocher un cerf*, en t. de vénerie, c'est faire tenir doucement aux chiens la voie d'une bête qui est passée deux ou trois heures auparavant.

RAPSODE, s. m., t. d'antiquité. Celui qui allait de ville en ville chanter des morceaux détachés des poésies d'Homère.

RAPSODIE, s. fém. (*rap-ço-di-e*) Chez les anciens, morceaux détachés des poésies d'Homère, que les rapsodes chantaient à ceux qui voulaient les entendre. — Aujourd'hui, mauvais ramas, soit de vers, soit de prose.

RAPSODISTE, s. m. Celui qui ne fait que des rapsodies.

RAPT, s. masc. (*rapte*) Enlèvement par violence ou par séduction d'une fille, d'une femme, d'un fils de famille.

RAPURE, s. f. (*râ-pu-re*) Ce que l'on enlève avec la râpe ou en grattant.

RAQUETIER, s. m. (*ra-ke-tié*) Ouvrier qui fait des raquettes.

RAQUETTE, s. f. (*ra-kè-te*) Instrument dont on se sert pour jouer à la paume et au volant. — Machine que les sauvages du Canada attachent à leurs pieds, pour marcher plus commodément sur la neige. — Espèce de scie. — Piége pour prendre des oiseaux. — *Raquette* ou *Cardasse*, s. f. Plante.

RARE, adj. des deux g. Qui n'est pas commun, qui se trouve difficilement. — Excellent, singulier, extraordinaire. — En t. de physique, il se dit d'un corps dont les parties sont lâches et peu serrées. En ce sens, il est opposé à *compacte* ou *dense.* — Terme de médecine. *Pouls rare*, dont les battemens se font de loin en loin.

RARÉFACTIF, IVE, adj., t. didactique. Qui a la propriété de raréfier.

RARÉFACTION, s. f. (*ra-ré-fak-cion*) t. didactique. Action de raréfier, état de ce qui est raréfié.

RARÉFIANT, ANTE, adj. Qui dilate.

RARÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-ré-fi-é*) Dilater un corps, lui faire occuper plus de place. Il est opposé à *condenser.*

RAREMENT, adv. (*ra-re-man*) Peu souvent, peu fréquemment.

RARETÉ, s. f. Disette. — Singularité. — Au pl. Choses rares, singulières, curieuses.

RARIFEUILLÉ, ÉE, adj., t. de botaniq. Portant peu de feuilles, éparses et éloignées les unes des autres.

RARIFLORE, adj. des deux g., t. de bot. Qui a peu de fleurs.

RARISSIME, adj. Très-rare. Fam.

RAS, RASE, adj. et part. du verbe *Raire*, qui n'est plus usité. (*ra*) Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. — Qui a le poil fort court. — *Rase campagne*, campagne fort plate. — En t. de marine, *bâtiment ras*, qui n'est pas ponté. — *Mesure rase*, pleine, mais sans que hauteur en soit excédée.

Ras, s. m. Nom que l'on donne à plusieurs sortes d'étoffes croisées dont le poil ne paraît point. — Sorte d'écueil.

RASADE, s. f. (*ra-za-de*) Verre de vin ou d'autre liqueur plein jusqu'aux bords.

RASANT, ANTE, adj. (*ra-zan*) Qui rase. — En t. de fortification, *ligne rasante*, ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve être dans la direction de la face du bastion voisin.

RASE, s. f., t. de marine. La poix qu'on met avec du brai pour calfater les vaisseaux.

RASEMENT, s. m. (*ra-ze-man*) Action de raser une fortification, une place, etc.

RASER, v. a. et neut. É, ÉE, p. (*ra-zé*) Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. — En parlant d'un édifice, d'un bâtiment, abattre rez pied, rez terre. — Figur. Passer tout auprès avec rapidité.

RASIBUS, prép. Tout contre, tout près: *Rasibus du nez.* Il est pop.

RASOIR, s. m. (*ra-zoar*) Instrument tranchant d'acier fin pour raser.

RASSASIANT, ANTE, adj. (*ra-ça-zian*) Qui rassasie.

RASSASIEMENT, s. masc. (*ra-ça-zi-man*) État d'une personne rassasiée, causé pour avoir beaucoup mangé. — On dit figur., *le rassasiement des plaisirs.*

RASSASIER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-ça-zi-é*) Donner suffisamment à manger pour apaiser la faim. — On dit aussi figur., *rassasier quelqu'un de dégoût, d'injures, d'opprobres*, et *se rassasier de plaisirs, de gloire.*

RASSEMBLEMENT, s. masc. (*ra-çan-ble-man*) Action de rassembler. Il s'applique principalement aux troupes. — Concours d'hommes : *Cela causa un rassemblement.*

RASSEMBLER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-çan-blé*) Mettre ensemble, faire amas. — Réunir, mettre en ordre. — *Se rassembler*, v. pr. Se réunir : *Tous les soldats dispersés se rassemblèrent autour du drapeau.*

RASSEOIR, v. a. SIS, ISE, p. et adj. (*ra-çoar*) Asseoir de nouveau, replacer : *Rasseoir une pierre.* — On dit figur., *donnez-lui le temps de rasseoir ses esprits.* — v. n. S'épurer en se reposant : *Il faut laisser rasseoir ce vin*, et fig., *ses esprits.* — *Se rasseoir*, v. pr. S'asseoir une seconde fois.

RASSÉRÉNER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-cé-ré-né*) Rendre serein. — Fig. : *Cette nouvelle lui a rasséréné le visage.* — *Se rasséréner*, v. pr. Devenir serein. Il vieillit.

RASSOTÉ, ÉE, part. du verbe *rassoter*, qui n'est plus en usage. (*ra-ço-té*) Infatué, entêté. Il est fam. et pop.

RASSURER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-çu-ré*) Mettre en état de sûreté ce qui n'y est pas. — Rendre la confiance, la tranquillité. — Figur. Raffermir. — *Se rassurer*, v. pr. Se remettre de quelque trouble. — *Le temps se rassure*, se remet au beau.

RAT, subst. m. (*ra*) Petit quadrupède rongeur. — *Rat d'eau*, rat qui se retire au bord des rivières, et qui nage. — Fig. Caprice, bizarrerie : *Cette femme a souvent des rats dans la tête*, on dit aussi : *son fusil a pris un rat*, quand l'amorce n'a pas brûlé. — *Rat de cave*, commis des contributions pour l'inspection des caves; Bougie à grosse mèche.

RATAFIA, s. masc. Liqueur faite avec les noyaux de différens fruits, ou avec les fruits mêmes, et particulièrement avec des cerises.

SE RATATINER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se ra-ta-ti-né*) Se raccourcir, se resserrer.

RATE, s. f., t. d'anatomie. Partie mollasse située entre l'estomac et les fausses côtes.

RATEAU, s. m. (*ra-tô*) Instrument d'agriculture et de jardinage.

RATELÉE, s. f. (*râ-te-lé-e*) Ce que l'on peut ramasser en un coup de râteau.

RATELER, v. a. É, ÉE, part. (*râ-te-lé*) Amasser avec le râteau.

RATELEUR, s. m. (*râ-te-leur*) Homme de journée qu'on a loué pour râteler des foins, des orges, des avoines, etc.

RATELEUX, EUSE, adj. (*ra-te-leu*) Qui est sujet au mal de rate. Il est vieux.

RATELIER, s. m. (*râ-te-lié*) Espèce d'échelle couchée, inclinée dans sa largeur, suspendue au-dessus de la mangeoire, pour y mettre le foin et la paille qu'on donne à manger aux chevaux, aux bœufs, etc. — Pièces de bois attachées droites contre la muraille, et garnies de plusieurs chevilles sur lesquelles on pose des fusils, des mousquets, etc. — Fig. et fam. Les deux rangées de dents.

RATER, v. n. É, ÉE, p. (*ra-té*) Il se dit d'une arme à feu qui manque à tirer. — v. a. Fig. Manquer d'obtenir : *Rater une charge.*

RATIER, IÈRE, s. (*ra-tié*) t. popul. Bizarre, capricieux.

RATIÈRE, s. f. Petite machine à prendre les rats.

RATIFICATION, s. fém. (*ra-ti-fi-ka-cion*) Confirmation authentique de ce qui a été fait ou promis. — Acte public dans lequel la ratification est contenue.

RATIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-ti-fi-é*) Confirmer authentiquement ce qui a été fait ou promis.

RATINE, s. f. Sorte d'étoffe de laine.

RATION, s. f. (*ra-cion*) La portion, soit de pain, soit d'autres vivres, qui se distribue aux troupes.

RATIONAL, s. m. (*ra-cio-nal*) Morceau d'étoffe carré, que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine. — En t. d'histoire ancienne, c'est la même chose que *procureur.*

RATIONNEL, ELLE, adj. (*ra-cio-nèl*) t. didactique. *Horizon rationnel*, grand cercle qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères. — En t. de mathématiques, on appelle *racine rationnelle*, toute quantité commensurable qui est la racine d'un plus grand nombre.

RATISSAGE, s. m., t. de jardinage. Action de ratisser; travail de celui qui ratisse.

RATISSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ra-ti-cé*) Ôter, emporter en raclant la superficie.

RATISSOIRE, s. f. (*ra-ti-çoa-re*) Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour, etc.

RATISSURE, s. f. (*ra-ti-çu-re*) Ce qu'on ôte en ratissant.

RATON, s. m. Petit rat. — Pièce de pâtisserie.

RATTACHER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-ta-ché*) Attacher de nouveau, ou simplement attacher.

RATTEINDRE, v. a. TEINT, EINTE, p. (*ra-tin-dre*) Atteindre quelqu'un qui avait gagné les devants ou qui s'était enfui.

RATTRAPER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-tra-pé*) Fam. Ratteindre. — Attraper de nouveau à un piége. — Recouvrer par ses soins ce qu'on avait perdu. Il est fam.

RATURE, s. fém. Effaçure faite en passant quelques traits de plume sur ce qu'on a écrit.

RATURER, v. act. É, ÉE, p. (*ra-tu-ré*) Effacer par des traits une chose écrite ou imprimée : *Il faut raturer ce mot, cette ligne.*

RAUCITÉ, s. fém. (*rô-ci-té*) Enrouement, rudesse de la voix. Il est peu usité.

RAUQUE, adj. des deux g. (*rô-ke*) Rude, âpre et comme enroué, en parlant du son de la voix.

RAVAGE, s. m. Dommage et dégât causés par les ennemis, les tempêtes, les inondations, les maladies, etc. — Fig. Désordre que les passions causent : *Les passions font de grands ravages dans le cœur des jeunes gens.*

RAVAGER, v. a. É, ÉE, p. (*ra-va-jé*) Faire du ravage.

RAVALEMENT, s. masc. (*ra-va-le-man*) Travail qu'on fait à un mur, lorsqu'étant élevé à hauteur, on le crépit de haut en bas. — Fig. Abaissement. Peu usité.

RAVALER, v. a. É, ÉE, part. (*ra-va-lé*) Retirer en dedans de la gorge, en dedans du gosier : *Ravaler sa salive.* — Rabattre, rabaisser, remettre plus bas. — En t. de maçonnerie, crépir un mur de haut en bas. — Fig. Avilir, déprimer.

RAVAUDAGE, s. m. (*ra-vô-da-ge*) Raccommodage de méchantes hardes à l'aiguille. — Au figuré, besogne mal faite, faite grossièrement.

RAVAUDER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ra-vô-dé*) Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille. — Fig. et fam. Tracasser dans une maison. — Importuner, incommoder par des discours impertinens et hors de propos. Il est familier.

RAVAUDERIE, s. f. (*ra-vô-de-ri-e*) Discours de niaiseries, de bagatelles. Fam.

RAVAUDEUR, EUSE, s. (*ra-vô-deur*) Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, de vieux habits, etc. En ce sens, il est principalement d'usage au féminin. — Fig. et fam. Importun, qui ne dit que des balivernes.

RAVE, s. f. Plante potagère, dont la racine est une sorte de gros navet.

RAVELIN, s. m. (*ra-ve-lin*) t. de fortification. Nom qu'on donnait autrefois à la demi-lune.

RAVIGOTE, s. f. Sauce verte faite avec de l'échalote et divers ingrédiens.

RAVIGOTER, v. a. É, ÉE, p. Remettre en force une personne, un animal qui semblait faible et atténué. Il est pop.

RAVILIR, v. a. I, IE, p. Rabaisser, rendre vil et méprisable.

RAVIN, s. m. Lieu que la ravine a cavé. — On appelle aussi quelquefois *ravins*, des chemins creux, quoique ce ne soit pas des ravines qui les aient creusés.

RAVINE, s. fém. Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes, après quelque grande pluie. — Le lieu que la ravine a cavé.

RAVIR, v. a. I, IE, p. et adj. Enlever de force, emporter avec violence. — Fig. Charmer l'esprit ou le cœur de quelqu'un par un transport d'admiration, de joie, etc. — *A ravir*, adv. Admirablement bien.

SE **RAVISER**, v. pr. (*se ra-vi-zé*) Changer d'avis.

RAVISSANT, ANTE, adj. (*ra-vi-çan*) Qui ravit par force : *Loup ravissant.* — Fig. Merveilleux, qui charme l'esprit et les sens.

RAVISSEMENT, s. m. (*ra-vi-ce-man*) Enlèvement qu'on fait avec violence. — Fig. État, mouvement de l'esprit, lorsqu'il est transporté de joie, d'admiration, etc.

RAVISSEUR, s. m. (*ra-vi-ceur*) Qui enlève avec violence le bien d'autrui.

RAVITAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de ravitailler.

RAVITAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Remettre des vivres et des munitions dans une place.

RAVIVER, v. a. É, ÉE, part. (*ra-vi-vé*) Rendre plus vif.

RAVOIR, v. a. (*ra-voar*) Il n'a d'usage qu'à l'infinitif, et ne s'emploie que dans le discours familier. Avoir de nouveau. — Recouvrer.

RAYAUX, s. m. pl. (*ré-iô*) Moules dans lesquels on jette l'or et l'argent pour en faire des lingots.

RAYER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-ié*) Faire des raies. — Effacer, raturer.

RAYON, s. m. (*ré-ion*) Trait de lumière. Il se dit particulièrement du soleil : *Le soleil darde ses rayons.* — On appelle *rayons visuels*, ceux qui partent des objets, et par le moyen desquels les objets sont vus. — En géométrie, le demi-diamètre d'un cercle. — Rais ou bâtons qui vont du moyeu de la roue jusqu'aux jantes. — Sillon qu'on trace en labou-

nt. — Tablettes de bibliothèque. — Séparations sur lesquelles les marchands placent leurs marchandises. — Fig. *Un rayon d'espérance*, un peu d'espérance. On dit dans le même sens : *Un rayon de joie, de faveur, de gloire.* — *Rayon de miel*, morceau de gâteau de cire que font les abeilles, et qui est divisé par de petites cellules dans lesquelles elles se retirent et font le miel.

RAYONNANT, ANTE, adj. (*ré-io-nan*) Qui rayonne : *Rayonnant de lumière.* — On dit figur., *rayonnant de gloire, de joie.*

RAYONNEMENT, s. m. (*ré-io-ne-man*) Action de rayonner : *Le rayonnement des astres.* Il est peu usité.

RAYONNER, v. n. (*ré-io-né*) Jeter des rayons : *Le soleil commençait à rayonner.*

RAYURE, s. f. (*ré-iu-re*) Manière, façon dont une étoffe est rayée.

RÉ, sorte de particule qui entre dans la composition de quelques mots, et qui sert d'ordinaire à indiquer un sens itératif ou un sens augmentatif.

Ré, s. masc. En t. de musique, la seconde note de la gamme.

RÉACTION, s. f. (*ré-ak-cion*) t. de physique. Résistance du corps frappé à l'action du corps qui le frappe. — Il se dit fig. d'un parti opprimé qui se venge et agit à son tour lorsqu'il est le plus fort.

RÉAGGRAVE, s. m., t. de droit canoniq. Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions, et après l'aggrave.

RÉAGGRAVER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-a-gra-vé*) Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave.

RÉAGIR, v. n. Il se dit d'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. — Il se dit aussi au figuré.

RÉAJOURNEMENT, s. m. (*ré-a-jour-ne-man*) t. de pratique. Ajournement réitéré.

RÉAJOURNER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-a-jour-né*) t. de pratique. Ajourner une seconde fois.

RÉAL, ALE, s. et adj. Il se dit en parlant de la principale des galères de France.

Réal, s. m. et Réale, s. f. Pièce de monnaie qui a cours en Espagne.

RÉALGAL ou RÉALGAR, s. m. Arsenic rouge.

RÉALISATION, s. f. (*ré-a-li-za-cion*) Action de réaliser.

RÉALISER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-a-li-zé*) Rendre réel et effectif. — *Réaliser des offres*, t. de palais. Faire des offres à deniers découverts.

RÉALISTES, s. m. pl. Secte de philosophes qui regardent les êtres abstraits comme des êtres réels.

RÉALITÉ, subst. f. Existence effective. — Chose réelle.

RÉASSIGNATION, s. f. (*ré-a-ci-gna-cion*, mouillez le *gn*) Seconde assignation devant un juge.

RÉASSIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-a-ci-gné*, mouillez le *gn*) Assigner une seconde fois. — Assigner sur un autre fonds.

REATU (in). Expression latine. *Être in reatu*, t. de jurisprudence. Être accusé et prévenu d'un crime.

RÉBAPTISANS, s. m. pl. (*ré-ba-ti-zan*) Hérétiques des premiers siècles qui rebaptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés.

RÉBARBATIF, IVE, adj. Rude et rebutant : *Visage rébarbatif. Mine rébarbative.* Il est familier.

REBATIR, v. a. Bâtir de nouveau.

REBATTRE, v. a. TU, UE, part. et adj. (*re-ba-tre*) [Il se conjugue comme *battre*] Raccommoder certaines choses, les mettre en meilleur état en les rebattant : *Rebattre un matelas.* — Fig. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *Vous rebattez trop souvent la même chose.* Il est surtout usité au participe : *Discours, conte rebattu ; phrase, pensée rebattue.*

REBAUDIR, v. a. (*re-bô-dir*) t. de chasse. Caresser les chiens.

REBEC, s. m. Violon. Il est vieux.

REBELLE, s. et adj. des deux g. (*re-bè-le*) Qui désobéit à son souverain, à son supérieur, qui se révolte, se soulève contre lui. — Figur. *Fièvre, humeur, maladie rebelle aux remèdes*, qui ne cède point aux remèdes.

se REBELLER, v. pr. Devenir rebelle, se révolter contre son souverain.

REBELLION, s. f. (*re-bè-lion*) Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de son souverain.

se REBÉQUER, v. pr. (*se ré-bé-ké*) Répondre avec fierté à une personne à qui l'on doit du respect. Il est fam.

REBLANCHIR, v. a. Blanchir une seconde fois.

REBONDI, IE, adject. Arrondi par embonpoint : *Joues rebondies.* Il est fam.

REBONDIR, v. n. Faire un ou plusieurs bonds.

REBONDISSEMENT, s. m. (*re-bon-di-ce-man*) Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds.

REBORD, subst. m. (*re-bor*) Bord élevé et ajouté. — Bord replié, renversé.

REBORDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-bor-dé*) Mettre un nouveau bord.

REBOUCHER, v. a. É, ÉE, p. Boucher de nouveau. — *Se reboucher*, v. pr. Se fausser, se replier.

REBOURS, s. m. (*re-bour*) Le contre-poil

— Le contre-pied, le contre-sens, tout le contraire de ce qu'il faut. — *A rebours, au rebours*, adv. A contre-poil ; et figur. A contre-pied, à contre-sens.

Rebours, ourse, adject. Revêche, peu traitable. Il est fam. et peu usité au fém.

REBRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-bra-cé*) Retrousser. Il est vieux. — Au part. en t. de blason, bordé.

REBRODER, v. a. É, ÉE, p. (*re-bro-dé*) Broder sur ce qui est brodé.

REBROUSSE, s. fém. (*re-brou-ce*) Lame dentée dont les tondeurs se servent pour relever le poil du drap. — *A rebrousse-poil*, adv. A contre-poil.

REBROUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-brou-cé*) Relever en sens contraire, en parlant des cheveux, du poil. — Retourner subitement en arrière.

REBUFFADE, s. f. (*re-bu-fa-de*) Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris. Fam.

RÉBUS, s. m. (*ré-buce*) Jeu d'esprit. Explication d'une chose par des mots et par des figures prises en un autre sens que celui qui leur est naturel. — Fig. Mauvais jeu de mots.

REBUT, s. m. (*re-bu*) Action par laquelle on rebute. — Ce qui a été rebuté.

REBUTANT, ANTE, adj. Qui rebute, qui décourage. — Choquant, déplaisant.

REBUTER, v. a. É, ÉE, p. (*re-bu-té*) Rejeter avec dureté, avec rudesse. — Refuser. — Décourager, dégoûter par des obstacles, par des difficultés, etc. — Choquer, déplaire. — *Se rebuter*, v. pron. Se décourager, se dégoûter.

RÉCALCITRANT, ANTE, adj. Qui résiste avec humeur et opiniâtreté. Il est fam.

RÉCAPITULATION, s. f. (*ré-ka-pi-tu-la-cion*) Répétition sommaire de ce qui a déjà été dit ou écrit.

RÉCAPITULER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-ka-pi-tu-lé*) Résumer, redire sommairement.

RECELÉ, s. m., t. de prat. Recèlement des effets d'une succession, etc.

RECÈLEMENT, s. m. (*re-cè-le-man*) Action de receler.

RECÉLER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-ce-lé*) Garder et cacher le vol de quelqu'un. — Détourner, cacher les effets d'une succession. — Donner retraite chez soi à des personnes qui ont intérêt de se cacher.

RECELEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui recèle un vol.

RÉCEMMENT, adv. (*ré-ça-man*) Nouvellement, depuis peu de temps.

RECENSEMENT, s. m. (*re-çan-ce-man*) Vérification des individus existans dans un pays, pour en connaître la population. — Nouvelle vérification de marchandises.

RECENSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-çan-cé*) Faire un recensement.

RÉCENT, ENTE, adj. (*ré-çan*) Nouveau nouvellement fait ou arrivé.

RECEPAGE, s. m. Action de receper, ou l'effet de cette action.

RECEPER, v. a. Tailler une vigne jusqu'au pied, en coupant tous les sarmens. — Couper un bois taillis par le pied.

RÉCÉPISSÉ, s. m. (*ré-cé-pi-cé*) Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, pièces, etc. : *Je lui ai donné un récépissé, des récépissés.*

RÉCEPTACLE, s. masc. Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. Il se prend plus ordinairement en mauvaise part. — En t. de botan., fond du calice où est formé l'ovaire.

RÉCEPTION, s. f. (*ré-cèp-cion*) Action par laquelle on reçoit. — Accueil, en parlant des personnes. — Action par laquelle quelqu'un est reçu à une charge.

RECERCLÉ, ÉE, adj. ou RECERCELÉ, t. de blason. Il se dit des croix ancrées, tournées en cerceaux, et des queues de cochons et de lévriers.

RECETTE, s. f. (*re-cè-te*) Ce qui est reçu en argent ou autrement. — Action et fonction de recouvrer ce qui est dû. — Bureau où l'on reçoit les deniers. — Composition de certaines drogues ou ingrédiens pour guérir un mal. — Écrit qui enseigne cette composition.

RECEVABLE, adject. des deux g. Qui peut être admis, qui doit être reçu.

RECEVEUR, EUSE, s. Qui a charge de faire une recette.

RECEVOIR, v. a. ÇU, UE, p. et adj. (*re-ce-voar*) *Je reçois, tu reçois, il reçoit ; nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. Je recevais. Je reçus. J'ai reçu. Je recevrai. Je recevrais. Reçois, recevez. Que je reçoive. Que je reçusse, etc.* Prendre, accepter ce qui est donné, ce qui est présenté. — Toucher ce qui est dû, en être payé : *Recevoir de l'argent* — Il se dit de ce qu'on envoie et qui nous est remis entre les mains : *Recevoir des lettre , un paquet, une requête.* — Il se dit aussi des biens et des maux qui arrivent, des impressions de joie et de chagrin que l'on ressent, etc. — Il se dit encore des grâces de Dieu : *Recevoir la foi, le don de la persévérance.* — En parlant des personnes, accueillir. — En parlant des choses, agréer, accepter. — Tirer de..., faire venir. — Donner retraite chez soi. — Admettre. — Installer dans une charge, dans une dignité. — Être susceptible de...

RECEZ, s. masc. (*re-cè*) t. de droit public. Cahier des délibérations d'une diète de l'empire.

RECHAMPIR, v. act. (*re-chan-pir*) t. de

peinture. En parlant d'ornemens et de moulures, peindre d'une couleur le fond qui se trouve d'un côté de l'ornement ou des moulures, tandis que le fond qui est de l'autre côté est peint d'une autre couleur.

RECHANGE, s. m. *Armes, cordage de rechange*, qu'on a en réserve pour s'en servir au besoin. En ce sens, il ne s'emploie qu'avec la prép. *de*. — T. de banque, droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée.

RÉCHAPPER, v. n. É, ÉE, p. (*ré-cha-pé*) Être délivré, se tirer d'un grand péril. Il est familier, et ne se dit guère que d'une maladie.

RECHARGE, s. f. Nouvelle charge d'une arme à feu. — adv. *Venir à la recharge, en recharge*, faire de nouvelles instances.

RECHARGER, v. a. É, ÉE, p. (*re-char-jé*) Imposer de nouveau quelque charge. — Charger de nouveau une arme à feu. — En t. de guerre, faire une nouvelle attaque, retourner au combat. — Donner un ordre encore plus pressant.

RECHASSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-cha-cé*) Repousser d'un lieu en un autre.

RÉCHAUD, s. m. (*ré-chô*) Ustensile dans lequel on met du charbon pour chauffer les viandes.

RÊCHAUF, s. masc., t. de jardin. Fumier chaud qu'on met autour d'une couche.

RÉCHAUFFÉ, s. m. Il s'emploie au propre et au figuré : *Ce dîner est du réchauffé. Cet ouvrage n'est qu'un réchauffé de tel autre* ou *du réchauffé*. Fam.

RÉCHAUFFEMENT, s. m. (*ré-chô-fe-man*) t. de jardinage. Il se dit du fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER, v. a. É, ÉE, (*ré-chô-fé*) Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. — Fig. Exciter de nouveau, ranimer. — On dit aussi *se réchauffer*, au propre et au figuré.

RÉCHAUFFOIR, s. m. (*ré-chô-foar*) Fourneau qui sert à réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-chô-cé*) Chausser de nouveau. — En t. de jardinage, amasser la terre autour du pied d'un arbre.

RÊCHE, adj. Apre, rude. — Qui manque d'aménité : *Humeur, ton rêche.*

RECHERCHE, s. f. Action de rechercher, perquisition. — Chose recherchée avec soin : *Ce livre est plein de belles recherches.* — Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un. — Poursuite que l'on fait pour avoir une fille en mariage. — Soin avec lequel un artiste finit son ouvrage. — Affectation.

RECHERCHER, v. a. É, ÉE, p. et adject. *re-chêr-ché*) Chercher de nouveau. — Chercher avec soin. — Faire enquête des actions ou de la vie de quelqu'un pour le faire punir. — Tâcher d'obtenir : *Rechercher la faveur, l'amitié de quelqu'un ; une fille en mariage.* — En parlant des ouvrages de sculpture, peinture ou gravure, réparer avec soin les moindres défauts, polir, perfectionner. — Au part., en t de peinture, sculpture, etc. : *Figure bien recherchée*, bien travaillée, bien finie. — On le dit, par extension, des ouvrages d'esprit : *On trouve dans ce livre des choses bien recherchées, des passages bien recherchés*, des questions curieuses, des situations peu communes. — Il se dit le plus souvent en mauvaise part, par opposition à *naturel*. *Pensée, expression recherchée, trop recherchée.* — *Parure, ornemens trop recherchés*, où le travail et l'art se font trop sentir.

RECHIGNER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*re-chi-gné*, mouillez le *gn*) Témoigner, par l'air de son visage, la mauvaise humeur où l'on est. Il est fam.

RECHOIR, v. n. CHU, UE, p. (*re-choar*) Tomber de nouveau. — Fig. Retomber dans une même maladie, dans une même faute. Il est vieux au propre et au figuré.

RECHUTE, s. fém. Nouvelle chute. Il ne se dit qu'au figuré, en parlant du retour d'une maladie dont il n'y avait pas long-temps qu'on était guéri, et du retour dans le même péché.

RÉCIDIVE, s. f. Rechute dans une faute.

RÉCIDIVER, v. n. (*ré-ci-di-vé*) Retomber dans la même faute.

RÉCIF, RESCIF ou RESSIF, s. m. Chaîne de rochers à fleur d'eau.

RÉCIPÉ, s. m. Ordonnance d'un médecin pour quelque maladie.

RÉCIPIANGLE, s. m., t. de géom. Instrument servant à mesurer les angles saillans et rentrans des corps.

RÉCIPIENDAIRE, s. m. (*ré-ci-pi-an-dère*) Celui qui se présente pour être reçu dans une compagnie, etc.

RÉCIPIENT, s. m. (*ré-ci-pi-an*) Vase dont les chimistes se servent pour recevoir les substances produites par la distillation. — Vaisseau qui sert dans la machine pneumatique, à renfermer les corps que l'on veut mettre dans le vide.

RÉCIPROCATION, s. f. (*ré-ci-pro-ka-cion*) t. de physique : *réciprocation du pendule*, mouvement que certains philosophes ont cru être imprimé aux pendules par le mouvement de la terre.

RÉCIPROCITÉ, s. f. État et caractère de ce qui est réciproque.

RÉCIPROQUE, adj. des deux g. (*ré-ci-proke*) Mutuel. — En t. de gramm., on appelle *verbes réciproques*, les verbes pronominaux qui expriment l'action réciproque de plusieurs su-

jets les uns sur les autres : *Ces hommes se battaient.* — s. m. *Je vous rendrai le réciproque*, je ferai autant pour vous que vous en ferez pour moi.

RÉCIPROQUEMENT, adv. (*ré-ci-pro-ke-man*) Mutuellement.

RÉCIT, s. m. (*ré-ci*) Relation, narration d'une chose qui s'est passée. — En musique, ce qui est chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul.

RÉCITANT, ANTE, adj., t. de musique : *Partie récitante*, chantée par une seule voix ou exécutée par un seul instrument.

RÉCITATEUR, s. m. Celui qui récite quelque chose par cœur. Peu usité.

RÉCITATIF, s. m. Sorte de chant qui n'est point assujetti à la mesure, et qui doit être débité.

RÉCITATION, s. f. (*ré-ci-ta-cion*) Action de réciter, de prononcer un discours qu'on sait par cœur.

RÉCITER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-ci-té*) Prononcer quelque discours qu'on sait par cœur.— Raconter, faire un récit. — En musique, chanter ou exécuter un récit.

RÉCLAMATION, s. fém. (*ré-kla-ma-cion*) Action de réclamer.

RÉCLAME, s. m., t. de fauconnerie. Cri et signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing. — Appeaux avec lesquels on attire les oiseaux dans le piége.

Réclame, s. f. En t. d'imprimerie, mot mis au-dessous de la dernière ligne d'une feuille, et qui commence la suivante.

RÉCLAMER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-kla-mé*) Implorer, demander avec instance. — Revendiquer. — v. n. Contredire, s'opposer de paroles. — Revenir contre quelque acte. — *Se réclamer de quelqu'un*, déclarer qu'on est à lui, ou qu'on en est particulièrement connu.

RÉCLAMPER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-klan-p*) t. de marine. Raccommoder un mât rompu, une vergue brisée.

RÉCLINAISON, s. f. (*ré-kli-nè-zon*) t. de gnomonique. Situation, plan incliné sur l'horizon.

RÉCLINANT, ANTE, adj., t. de gnomonique. Qui récline.

RÉCLINÉ, ÉE, adj., t. de botan. Rabattu. Il se dit des feuilles dont le sommet est plus bas que la base.

RÉCLINER, v. n. É, ÉE, p. (*ré-kli-né*) t. de gnomonique. Il se dit des cadrans inclinés à l'horizon, qui ne sont pas directement tournés vers un des points cardinaux.

RECLURE, v. a. CLUS, USE, p. Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse. — On dit aussi, *se reclure.*

RECLUS, s. m. Qui ne sort point, qui ne voit personne.

RECLUSION, s. f. Vieux mot qui signifiait demeure, cellule d'un reclus. — Action de reclure, détention. En ce sens, il est nouveau.

RECOGNER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ko-gné*, mouillez le *gn*) Repousser. Il est pop.

RECOIN, s. m. (*re-koin*) Coin plus caché et moins en vue. — Figur. et fam. *Les recoins du cœur*, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur.

RÉCOLEMENT, s. m. (*ré-ko-le-man*) Action par laquelle on récole des témoins. — *Faire le récolement d'un inventaire*, en vérifier les meubles, titres et papiers, pour voir s'il n'en manque aucun.

RÉCOLER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-ko-lé*) t. de pratique. Lire aux témoins leur déposition pour voir s'ils y persévèrent.

RÉCOLLECTION, s. f. (*ré-ko-lèk-cion*) t. de dévotion. Action par laquelle on se recueille en soi-même.

se RÉCOLLIGER, v. pr. É, ÉE, p. (*se ré-ko-li-jé*) Se recueillir en soi-même. Il est vieux.

RÉCOLTE, s. f. Dépouille des biens de la terre ; ce qu'on recueille des fruits de la terre : *Bonne récolte.* — Action de recueillir : *Dans le temps de la récolte.*

RÉCOLTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-kol-té*) Faire une récolte.

RECOMMANDABLE, adj. des deux g. (*re-ko-man-da-ble*) Estimable, qui mérite d'être considéré.

RECOMMANDARESSE, s. f. (*re-ko-man-da-rè-ce*) Femme qui tenait autrefois à Paris des bureaux où l'on procurait des nourrices.

RECOMMANDATION, s. f. (*re-ko-man-da-cion*) Action de recommander. — Estime qu'on a pour le mérite. — En style de pratique, opposition qu'on fait à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un.

RECOMMANDER, v. act. É, ÉE, p. (*re-ko-man-dé*) Charger de faire une chose : *Je lui ai recommandé de vous écrire.* — Exhorter à faire quelque chose : *Je vous recommande l'union.* On dit aussi, *je vous recommande beaucoup de douceur, de patience.* — Enjoindre expressément : *On m'a recommandé le secret.* — Prier d'être favorable : *Je vous recommande mon ami.* — Recharger un prisonnier par un nouvel écrou. — Rendre recommandable. — On dit aussi, *se recommander à Dieu, à quelqu'un, à sa protection, à ses bontés.*

RECOMMENCER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ko-man-cé*) Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait.

RÉCOMPENSE, s. f. (*ré-kon-pan-ce*) Prix d'un service ou de quelque bonne action. —

Compensation ou dédommagement. — Figur. Châtiment, peine due à une mauvaise action.

RÉCOMPENSER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-kon-pan-cé*) Faire du bien à quelqu'un, en reconnaissance de quelque service ou de quelque bonne action. — Punir. — Dédommager. — *Récompenser le temps perdu*, réparer la perte du temps. — *Se récompenser*, v. pr. Se dédommager.

RECOMPOSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-kon-po-zé*) Composer une seconde fois. — En t. de chimie, réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération.

RECOMPOSITION, s. f. (*re-kon-po-zi-cion*) t. de chimie. Action de recomposer un corps, ou l'effet qui résulte de cette action.

RECOMPTER, v. a. (*re-kon-té*) Compter une seconde fois.

RÉCONCILIABLE, adj. des deux g. Qui peut être réconcilié. Il est peu usité, et il ne s'emploie guère qu'avec la négative.

RÉCONCILIATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble.

RÉCONCILIATION, s. f. (*ré-kon-ci-li-a-cion*) Raccommodement de deux personnes qui étaient mal ensemble. — Acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Eglise. — Cérémonie de rebénir une église profanée.

RÉCONCILIER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-kon-ci-li-é*) Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées l'une avec l'autre. — Donner l'absolution à un hérétique après qu'il a abjuré son hérésie. — Rebénir une église quand elle a été profanée. — On dit aussi, *se réconcilier.*

RÉCONDUCTION, s. f. (*ré-kon-duk-cion*) t. de prat. *Tacite réconduction*, continuation de la jouissance d'une ferme ou d'une maison, au même prix et aux mêmes conditions, après l'expiration d'un bail, et sans qu'il ait été renouvelé.

RECONDUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. Accompagner, par civilité, quelqu'un dont on a reçu une visite.

RECONDUITE, s. f. Action de reconduire quelqu'un. Il s'emploie surtout ironiquement : *La reconduite qu'on lui fit ne fut pas agréable.*

RÉCONFORT, s. m. (*ré-kon-for*) Consolation, secours dans l'affliction. Il commence à vieillir.

RÉCONFORTATION, s. f. (*ré-kon-for-ta-cion*) Action de réconforter.

RÉCONFORTER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-on-for-té*) Conforter, fortifier. — Consoler ans l'affliction. En ce sens, il vieillit.

RECONFRONTER, v. act. Confronter de uveau.

RECONNAISSABLE, adj. des deux g (*re-ko-nè-ça-ble*) Facile à reconnaître.

RECONNAISSANCE, s. f. (*re-ko-nè-çan-ce*) Action de reconnaître une personne ou une chose. — Gratitude, ressentiment des bienfaits reçus. — Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office. — Aveu, confession d'une faute. — Examen détaillé. — Acte par écrit, pour reconnaître qu'on a reçu quelque chose.

RECONNAISSANT, ANTE, adj. (*re-ko-nè-çan*) Qui a de la gratitude pour les bienfaits qu'il a reçus.

RECONNAÎTRE, v. a. NU, UE, p. et adj. (*re-ko-nè-tre*) Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne, quand on vient à les revoir. — Parvenir à découvrir la vérité de quelque chose. — Distinguer à certains caractères. — Considérer, observer, remarquer. — Avouer, confesser : *Reconnaître sa faute.* — Avouer pour.... : *Il a reconnu un tel pour son fils.* — Avoir de la gratitude. — *Se reconnaître*, v. pr. Rentrer en soi-même, se repentir. — S'avouer : *Il se reconnaît coupable.* — Reprendre ses sens ; penser à ce qu'on doit faire, y faire réflexion. — *Se reconnaître en quelque endroit*, se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays.

RECONQUÉRIR, v. a. QUIS, ISE, part. (*re-kon-ké-rir*) Remettre sous sa domination par voie de conquête.

RÉCONSTITUTION, s. f. (*ré-kons-ti-tu-cion*) t. de prat. qui se dit d'une constitution de rente à prix d'argent, etc.

RECONSTRUCTION, s. f. (*re-kons-truk-cion*) Action de reconstruire.

RECONSTRUIRE, v. a. TRUIT, ITE, p. Rebâtir, relever, rétablir un édifice.

RÉCONVENTION, s. f. (*ré-kon-van-cion*) t. de palais. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier, et devant le même juge.

RECOPIER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ko-pi-é*) Transcrire de nouveau.

RECOQUILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) État de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Retrousser en forme de coquille. On le dit des feuillets d'un livre. — On dit aussi, *les feuilles de cet arbre se sont recoquillées. Les serpens se recoquillent.*

RECORDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-kor-dé*) Répéter quelque chose afin de l'apprendre par cœur. Il ne se dit guère qu'en cette phrase : *Recorder sa leçon.* Fam. — *Se recorder*, v. pr. Se rappeler ce qu'on a à dire ou à faire. Fam. —*Se recorder avec quelqu'un*, se concerter ensemble. — Au part., en t. de pratique, *exploits recordés*, ceux dans lesquels l'huissier doit être assisté de deux témoins.

RECORRIGER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*re-ko-ri-jé*) Corriger une seconde fois.

RECORS

RECORS, s. m. (*re-kor*) Celui qu'un sergent mène avec lui, pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte en cas de besoin.

RECOUCHER, v. a. Coucher une seconde fois.

RECOUDRE, v. a. COUSU, UE, p. [Il se conjugue comme *coudre.*] Coudre une chose qui est décousue ou déchirée.

RECOUPE, s. f. Ce qui s'emporte des pierres en les taillant. — La farine qu'on tire du son remis au moulin.

RECOUPÉ, adj., t. de blason. Il se dit des écus mi-coupés et recoupés un peu plus bas.

RECOUPEMENT, s. m. (*re-kou-pe-man*) t. d'architect. Retraite faite à chaque assise de pierre, pour donner plus d'empatement et de solidité à un bâtiment.

RECOUPETTE, s. f. (*re-kou-pè-te*) Troisième farine qu'on tire du son des recoupes.

RECOURBER, v. a. É, ÉE, p. (*re-kour-bé*) Courber en rond par le bout.

RECOURIR, v. n. [Il se conjugue comme *courir*] Courir de nouveau. — Demander du secours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose. — En parlant des choses, y avoir recours : *Recourir à la justice, aux tribunaux.*

RECOURRE, v. a. RECOUS, OUSSE, p. peu usité. (*re-kou-re*) Reprendre, retirer, sauver quelqu'un d'entre les mains de ceux qui l'emmènent par force. Il est vieux.

RECOURS, s. m. (*re-kour*) Action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours : *Avoir recours à Dieu. Avoir recours à la justice, à la clémence du prince.* — Refuge. Dans cette acception, il ne se construit qu'avec le verbe *être : Dieu seul est mon recours.* — Droit de reprise, action qu'on peut avoir pour dédommagement contre quelqu'un.

RECOUSSE, s. f. (*re-kou-ce*) Délivrance, reprise des personnes, du butin et autres choses enlevées, emmenées par force.

RECOUVRABLE, adj. des deux g., t. de finance. Qui peut se recouvrer.

RECOUVREMENT, s. masc. (*re-kou-vre-man*) Action de recouvrer ce qui est perdu. — Perception des deniers qui sont dus, et les diligences qui se font pour les recouvrer.

RECOUVRER, v. a. É, ÉE, p. (*re-kou-vré*) *Je recouvre, je recouvrai, recouvrant.* Retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. — Faire la levée, la perception des deniers imposés.

RECOUVRIR, v. a. VERT, ERTE, part. Couvrir de nouveau : *Recouvrir un toit.* — Fig. Masquer, cacher avec soin quelque chose de vicieux sous des apparences louables.

RÉCRÉANCE, s. f. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice qui est en litige. — *Lettre de récréance*, lettres qu'un prince donne à un ambassadeur.

RÉCRÉATIF, IVE, adj. Qui récrée. Fam.

RÉCRÉATION, s. f. (*ré-kré-a-cion*) Divertissement pour se délasser de quelque travail.

RECRÉER, v. a. É, ÉE, p. Créer de nouveau, donner une nouvelle existence.

RÉCRÉER, v. a. É, ÉE, p. Réjouir, divertir. — On dit aussi, *se récréer.*

RÉCRÉMENT, s. m. (*ré-kré-man*) t. de médecine. Il se dit des humeurs, telles que la salive, la bile, etc. On les appelle aussi *humeurs récrémenteuses* et *humeurs récrémentielles.*

RECRÉPIR, v. a. I, IE, p. et adj. Crépir de nouveau.

se **RÉCRIER**, v. pr. (*se ré-kri-é*) Faire une exclamation sur quelque chose qui surprend ou qui choque : *Se récrier d'admiration. Se récrier contre la dissolution des mœurs.*

RÉCRIMINATION, s. fém. (*ré-kri-mi-na-cion*) Action de récriminer.

RÉCRIMINATOIRE, adj. des deux g. (*ré-kri-mi-na-toa-re*) t. de palais. Qui tend à récriminer.

RÉCRIMINER, v. n. (*ré-kri-mi-né*) Répondre à des accusations, à des reproches par d'autres accusations, d'autres reproches.

RÉCRIRE, v. a. CRIT, ITE, p. Écrire de nouveau. — Faire réponse par lettres.

RECROISETÉ, ÉE, adj. (*re-kroa-ze-té*) t. de blason. Il se dit des croix dont les branches sont terminées par d'autres croix.

RECROÎTRE, v. n. CRU, UE, part. (*re-kroa-tre*) Prendre une nouvelle croissance : *Ce bois recroît à vue d'œil.*

se **RECROQUEVILLER**, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Il se dit du parchemin qui se retire et se replie près du feu, et des feuilles desséchées par le soleil.

RECRU, s. m. Bois qui a cru après avoir été coupé.

Recru, ue, adj. Las, harassé.

RECRUE, s. f. Nouvelle levée de gens de guerre.

RECRUTEMENT, s. m. Action de recruter : *Aller en recrutement.*

RECRUTER, v. a. É, ÉE, p. (*re-kru-té*) Faire des recrues pour remplacer les soldats qui manquent dans une compagnie, dans un régiment.

RECRUTEUR, s. m. Qui fait des recrues.

RECTA, adv. Mot pris du latin. Ponctuellement. Il est familier.

RECTANGLE, s. m. et adj. des deux g., t. de géométrie. Dont les angles sont droits.

RECTANGULAIRE, adj. des deux g. (*rèk-*

an-gu-lè-re) t. de géométrie. Qui a des angles droits : *Figure rectangulaire.*

RECTEUR, s. m. Celui qui est le chef d'une université. — En certaines provinces, curé. — adj., t. de chimie. Voyez AROME.

RECTIFICATION, s. f. (*rèk-ti-fi-ka-cion*) Action de rectifier en ses divers sens.

RECTIFIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*rèk-ti-fi-é*) Corriger ce qu'il y a de défectueux dans une chose : *Rectifier un discours, une procédure, un compte.* — En t. de chimie, distiller une seconde fois des liqueurs, pour les purifier. — *Rectifier une courbe*, en géométrie, trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur. — Il se dit aussi en parlant des mœurs : *Rectifier sa conduite, ses intentions.*

RECTILIGNE, adj. des deux g. (*rèk-ti-li-gne*) t. de géométrie. Terminé par des lignes droites : *Triangle rectiligne.*

RECTITUDE, s. f. Conformité à la droite règle, à la saine raison : *Rectitude d'esprit, d'intention. Rectitude du jugement, des mœurs.*

RECTIUSCULE, adj. des deux g., t. de botan. Presque droit.

RECTO, s. m., t. emprunté du latin. La première page d'un feuillet, par opposition à *verso.*

RECTORAL, ALE, adj. Qui appartient au rectorat.

RECTORAT, s. m. (*rèk-to-ra*) Charge de recteur. — Temps qu'on l'exerce.

RECTUM, s. m. (*rèk-tome*) t. d'anatomie. Un des trois gros intestins.

REÇU, s. m. Quittance sous seing-privé.

RECUEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Amas de divers actes, écrits, etc. : *Recueil de poésies, de pièces d'éloquence, de musique, d'estampes,* etc. *Recueil* dit moins que *collection.*

RECUEILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) L'action par laquelle on se recueille.

RECUEILLIR, v. a. I, IE, p. (mouillez les *ll*) [Il se conjugue comme *cueillir.*] Amasser, serrer les fruits d'une terre. — On dit g., *recueillir une succession.* — Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées. — Compiler, réunir en un corps plusieurs choses de même nature éparses dans plusieurs auteurs. Inférer, tirer quelque induction. — Recevoir humainement et charitablement chez soi les passans, ceux qui sont dans le besoin. — *Recueillir ses esprits, ses forces*, les rappeler. On dit aussi dans le même sens, *se recueillir.*

RECUIRE, v. a. CUIT, ITE, part. et adj. Cuire de nouveau. — *Humeur, bile recuite*, épaissie, échauffée.

RECUIT, s. masc. (*re-kui*) L'opération de recuire quelque ouvrage. En ce sens, on dit au fém. *recuite. La recuite de la porcelaine, du verre, des métaux.*

RECUL, s. m. (*re-kule*) Mouvement d'une chose qui recule. Il se dit principalement du canon. — *Recul* est aussi un t. de d'horlogerie. On appelle *échappement à recul*, celui qui fait reculer la roue de rencontre.

RECULADE, s. fém. Action d'une ou plusieurs voitures qui reculent. — Fig. En parlant d'affaires, ce qui en éloigne la conclusion. Il est fam.

RECULEMENT, s. m. (*re-ku-le-man*) Action de reculer. — Pièce de harnais d'un cheval, qui sert à reculer ou à retenir la voiture à la descente.

RECULER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-ku-lé*) Tirer en arrière. — Fig. Etendre, porter plus loin. — Eloigner, retarder. — v. n. Aller en arrière. — Différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous. On dit aussi *se reculer.* — Au part. Eloigné, lointain.

A RECULONS, adv. En reculant, allant en arrière. — Fig. et fam. En empirant.

SE RÉCUPÉRER, v. pr. (*se ré-ku-pé-ré*) Se récompenser des pertes qu'on a faites. Il est familier.

RÉCUSABLE, adj. des deux g. (*ré-ku-za-ble*) Qui de droit peut être récusé. — A qui on ne peut ajouter foi. — Il se dit aussi des choses : *Témoignage récusable.*

RÉCUSATION, s. f. (*ré-ku-za-cion*) Action par laquelle on récuse.

RÉCUSER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-ku-zé*) Refuser de se soumettre à l'avis d'un juge pour certaines raisons. — On dit aussi *récuser des témoins.*

RÉDACTEUR, s. m. Celui qui rédige.

RÉDACTION, s. f. (*ré-dak-cion*) Action par laquelle on rédige.

REDAN, s. m. Pièce de fortification à angles saillans et rentrans, dont les faces se flanquent réciproquement.

RÉDARGUER, v. a. (*ré-dar-ghé*) Reprendre, réprimander, blâmer. Il est peu usité.

REDDITION, s. f. (*ré-di-cion*) Action de rendre une place aux assiégeans. — *Reddition de compte*, action de rendre un compte, de le présenter pour être arrêté.

REDEMANDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-de-man-dé*) Demander une seconde fois. — Demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné, ce qu'on lui a prêté.

RÉDEMPTEUR, s. m. Celui qui rachète. Il ne se dit que de Jésus-Christ : *Le rédempteur du genre humain.*

RÉDEMPTION, s. f. (*ré-dan-pcion*) Rachat du genre humain par Jésus-Christ. — *La rédemption des captifs*, le rachat qu'on fait des captifs chrétiens qui sont au pouvoir des infidèles.

REDEVABLE, adj. des deux g. Qui est re-

liquataire et débiteur après un compte rendu. — Il se dit aussi de tout débiteur à quelque titre que ce puisse être. — Fig. Qui a obligation à quelqu'un : *Il lui est redevable de sa fortune, de la vie.* — On dit aussi subst. : *Je suis votre redevable.*

REDEVANCE, s. f. Rente foncière ou autre charge que l'on devait annuellement au seigneur d'une terre, d'un fief, etc.

REDEVANCIER, IÈRE, s. (*re-de-van-cié*) Qui était obligé à des redevances.

REDEVENIR, v. n. NU, UE, p. Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant.

REDEVOIR, v. a. REDU, UE, p. (*re-de-voar*) Être en reste, devoir après un compte fait.

RÉDHIBITION, s. f. (*ré-di-bi-cion*) Action qui est attribuée à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse pour faire casser la vente.

RÉDHIBITOIRE, adj. des deux g. (*ré-di-bi-toa-re*) Ce qui peut opérer la rédhibition.

RÉDIGER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-di-jé*) Mettre par écrit et réduire en ordre. — Réduire en peu de paroles un discours, un écrit fort étendu : *On peut rédiger en une page tout ce qu'il a dit.*

SE RÉDIMER, v. pr. É, ÉE, p. (*se ré-di-mé*) Se racheter, se délivrer.

REDINGOTE, subst. f. (*re-din-go-te*) Mot tiré de l'anglais. Espèce de casaque longue et large.

REDIRE, v. a. DIT, ITE, part. Répéter, dire une même chose plusieurs fois. — Révéler ce qu'on avait appris de quelqu'un en confidence. — Reprendre, blâmer, censurer.

REDISEUR, s. m. Qui répète ce qu'il a dit.

REDISTRIBUTION, s. f. Nouvelle distribution : *La redistribution d'un procès.*

REDITE, s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite.

REDONDANCE, s. f., t. didactique. Superfluité de paroles dans un discours.

REDONDANT, ANTE, adj. (*re-don-dan*) Superflu, qui est de trop dans un discours : *Cette clause est redondante.* — Il se dit aussi de ce qui pèche par trop d'abondance : *Un style redondant, redondant d'épithètes.*

REDONDER, v. n. (*re-don-dé*(Être superflu, surabonder dans le discours.

REDONNER, v. a. É, ÉE, p. (*re-do-né*) Donner une seconde fois la même chose. — Rendre : *Il m'a redonné l'espérance.* — v. n. En t. de guerre, revenir à la charge.

REDORER, v. a. (*re-do-ré*) Dorer de nouveau.

REDOUBLEMENT, s. m. (*re-dou-ble-man*) Accroissement, augmentation.

REDOUBLER, v. act. É, ÉE, p. (*re-dou-blé*) Réitérer, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. — Augmenter. — Remettre une doublure.

REDOUTABLE, adj. des deux g. Qui est fort à craindre.

REDOUTE, s. f. Pièce de fortification détachée.

REDOUTER, v. a. É, ÉE, p. (*re-dou-té*) Craindre fort.

REDRESSEMENT, s. m. (*re-drè-ce-man*) Action de redresser, ou l'effet de cette action. — Figur. *Le redressement des torts, des griefs.*

REDRESSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-drè-cé*) Rendre droite une chose qui l'avait été auparavant, ou qui devait l'être. — Remettre dans le droit chemin : *Je m'étais égaré, j'ai rencontré un paysan qui m'a redressé ;* et fig. *Je me trompais dans mon raisonnement, vous m'avez redressé.* — Fam. *Redresser quelqu'un*, le châtier, le mortifier. — *Redresser les torts*, t. de vieux romans. Secourir les opprimés, réparer les torts qu'on leur avait faits.

REDRESSEUR, s. m. (*re-drè-ceur*) Vieux mot qui se trouve dans les romans de chevalerie : *Grand redresseur de torts.*

RÉDUCTIBLE, adj. des deux g. t. didact. Qui peut être réduit. — En t. de droit, qui doit être réduit.

RÉDUCTIF, IVE, adj. Qui réduit.

RÉDUCTION, s. f. (*ré-duk-cion*) Action de réduire. — Evaluation des monnaies, des mesures, les unes par rapport aux autres. — Opération de géométrie par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite, etc. Il s'emploie dans le même sens en peinture. — En chirurgie, opération par laquelle on remet les os à leur place. — En chimie, opération par laquelle on fait reprendre sa forme à un métal qui l'avait perdue. — *Réduction d'une rente*, diminution d'une rente à un degré plus bas.

RÉDUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. *Je réduis. Je réduisais. Je réduisis. J'ai réduit. Je réduirai*, etc. Contraindre, nécessiter, obliger, soumettre, subjuguer, dompter. — En t. de chimie, résoudre une chose en une autre, changer un corps d'une figure en une autre. — Rédiger dans un certain ordre. — Evaluer les monnaies, les différentes mesures les unes par rapport aux autres. — Restreindre. — *Réduire un plan, un tableau*, les copier en petit avec les mêmes proportions. — *Réduire sa dépense*, la diminuer. — *Se réduire*, v. pr. Aboutir, se terminer : *Tout ce discours se réduit à prouver que....* — Se ranger à son devoir : *La jeunesse ne se réduit pas aisément.* — Se consumer : *Ce sirop se réduit à la moitié.*

RÉDUIT, s. m. (*ré-dui*) Retraite. — En

t. de fortification, petite demi-lune ménagée dans une grande.

RÉDUPLICATIF, IVE, adj. Qui marque redoublement, et qui n'a d'usage qu'en style de gramm. : *Particule réduplicative.*

RÉDUPLICATION, s. f. (*ré-du-pli-ka-cion*) t. de gramm. grecque. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

RÉÉDIFICATION, s. f. (*ré-é-di-fi-ka-cion*) Action de réédifier.

RÉÉDIFIER, v. a. E, ÉE, p. (*ré-é-di-fi-é*) Rebâtir.

RÉEL, ELLE, adj. qui est véritablement, effectivement, sans fiction ni figure. — En t. de droit, *actions réelles*, qui s'exercent sur les immeubles, à la différence des *actions personnelles*, qui s'exercent contre les personnes et contre les biens meubles. — *Saisies réelles*, celles qu'on fait par justice, d'un fonds, d'un héritage, d'une maison ou d'autres immeubles. — *Offres réelles*, qui se font en argent comptant et à deniers découverts.

RÉELLEMENT, adv. (*ré-è-le-man*) En effet, effectivement, véritablement.

REFAIRE, v. a. FAIT, AITE, p. (*re-fè-re*) [Il se conjugue comme *faire*] Faire encore une fois ce qu'on a déjà fait. — Réparer, raccommoder une chose ruinée ou gâtée. — Recommencer : *Si c'était à refaire, je ne le ferais pas.* — Remettre en vigueur et en bon état : *Le bon air refait bien un malade.* — On dit aussi dans le même sens, *se refaire.*

REFAIT, s. masc. (*re-fè*) t. de jeu. Coup, partie qu'il faut recommencer. — En t. de chasse, le nouveau bois du cerf.

RÉFECTION, s. f. (*ré-fèk-cion*) t. de prat. Réparation, rétablissement d'un bâtiment. — Dans les couvens, repas.

RÉFECTOIRE, s. m. (*ré-fèk-toa-re*) Lieu où les gens qui vivent en communauté prennent leurs repas.

REFEND, s. m. (*re-fan*) *Mur de refend*, mur qui est dans œuvre, et qui sépare les pièces du dedans du bâtiment. — *Bois de refend*, scié de long.

REFENDRE, v. act. DU, UE, p. (*re-fan-dre*) Fendre de nouveau. — En t. d'arts, scier en long, fendre, diviser.

RÉFÉRÉ, s. masc. Rapport que fait un des juges, chargé de l'examen de quelque incident d'un procès.

RÉFÉRENDAIRE, s. m. (*ré-fè-ran-dè-re*) Officier qui rapportait les lettres dans les chancelleries pour savoir si elles devaient être signées et scellées, aujourd'hui Rapporteur à la chambre des comptes. — A Rome, prélat qui rapporte les causes.

RÉFÉRER, v. acc. É, ÉE, p. (*ré-fè-ré*) Rapporter une chose à une autre. — Attribuer. — *Référer le serment à quelqu'un*, t. de prat., s'en rapporter au serment de quelqu'un qui voulait s'en rapporter au nôtre. — *Référer le choix à quelqu'un*, le lui laisser. — v. n., t. de palais. Faire rapport : *Il en sera référé.* — *Se référer*, v. pr. Avoir rapport à... *Cet article se réfère à celui qui est ci-dessus.* — *Se référer à l'avis de quelqu'un*, s'en rapporter à son avis.

REFERMER, v. act. É, ÉE, part. (*re-fèr-mé*) Fermer de nouveau. — En t. de chirurgie, *refermer une plaie*, c'est reprendre et réunir de telle sorte les chairs, qu'il n'y ait plus d'ouverture.

RÉFLÉCHI, IE, adj. Qui est fait avec réflexion : *Action réfléchie.* — En parlant des personnes, qui pense, qui agit avec réflexion : *C'est un homme réfléchi.*

RÉFLÉCHIR, v. neut. Penser mûrement et plus d'une fois à une chose.

RÉFLÉCHIR, v. a. I, IE, p. et adject. Renvoyer, repousser : *Réfléchir la lumière ; l'écho réfléchit la voix.* — Il est aussi n. et signifie rejaillir, être renvoyé : *La lumière qui réfléchit de la muraille.*

RÉFLÉCHISSANT, ANTE, adj., t. de physique. Il se dit des surfaces qui occasionent une réflexion.

RÉFLÉCHISSEMENT, s. m. (*ré-flé-chi-ce-man*) Rejaillissement, réverbération.

RÉFLECTEUR, s. m. Corps qui réfléchit.

REFLET, s. m. (*re-flè*) t. de peinture. La réverbération de lumière, de couleur que fait un corps sur un autre. — On dit aussi : *Les reflets de l'eau.*

REFLÉTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-flé-té*) t. de peinture. Renvoyer la lumière et la couleur sur l'objet et le corps voisin.

REFLEURIR, v. n. I, IE, p. Fleurir de nouveau. — Fig. Rentrer de nouveau en estime, en vogue.

RÉFLEXE, adject. des deux g. (*ré-flèk-ce*) Qui se fait par réverbération : *Vision réflexe.*

RÉFLEXIBILITÉ, s. f. (*ré-flek-ci-bi-li-té*) t. de physique. Propriété d'un corps susceptible de réflexion.

RÉFLEXIBLE, adj. des deux g., t. de physique. Qui est propre à être réfléchi.

RÉFLEXION, s. f. (*ré-flèk-cion*) Action de l'esprit qui réfléchit, méditation. — Pensées qui en résultent. — Rejaillissement, réverbération.

REFLUER, v. n. (*re-flu-é*) Il se dit du mouvement des eaux qui retournent vers le lieu d'où elles ont coulé.

REFLUX, s. m. (*re-flu*) Mouvement réglé de la mer qui se retire et s'éloigne du rivage après le flux. — Figur. Vicissitude des choses humaines : *La fortune a son flux et reflux.*

REFONDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-fon-dé*) t. de palais, rembourser les frais d'un défaut

faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

REFONDRE, v. a. DU, UE, p. Mettre à la fonte une seconde fois. — Fig. *Refondre un ouvrage d'esprit*, le mettre dans un meilleur ordre.

REFONTE, s. fém. Action de refondre les monnaies pour en faire de nouvelles espèces.

RÉFORMABLE, adj. des deux g. Qui peut ou qui doit être réformé.

RÉFORMATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui réforme.

RÉFORMATION, s. fém. (*ré-for-ma-cion*) Action de réformer : *La réformation des abus, des désordres.* — *Réformation des monnaies*, changement qu'on fait des empreintes des espèces, sans faire de refonte.

RÉFORME, s. f. Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme. — *Prétendue réforme*, changement que les hérétiques du seizième siècle ont voulu introduire dans la doctrine et dans la discipline de l'Église. — T. de guerre. Réduction des troupes à un moindre nombre par l'autorité du prince. — Régularité dans les mœurs, dans la conduite, par rapport aux choses de la religion. — Diminution de dépense, d'état, de maison : *Il a fait une grande réforme dans sa maison.* — *Réforme des abus*, retranchement des abus qui se sont introduits

RÉFORMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-for-mé*) Rétablir dans l'ancienne forme, donner une meilleure forme à une chose, soit en ajoutant, soit en retranchant. — Retrancher ce qui est nuisible ou de trop : *Réformer les abus.* — *Réformer des troupes*, les réduire à un moindre nombre. — *Réformer les monnaies*, en changer l'empreinte, sans faire de refonte. — Au part. *La religion prétendue réformée*, le calvinisme. — *Les prétendus réformés*, les calvinistes.

REFORMER, v. a. Former de nouveau. — v. pr. *Se reformer*, se réunir de nouveau en corps en parlant de troupes dispersées.

REFOULER, v. a. É, ÉE, p. (*re-fou-lé*) Fouler de nouveau. — *Refouler la marée*, en t. de marine, aller contre le cours de la marée ; et neut. : *La marée refoule*, descend. — En t. d'art., bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

REFOULOIR, s. m. (*re-fou-loar*) t. d'artillerie. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE, adj. des deux g. (*ré-frak-tè-re*) Rebelle, désobéissant. — En chimie, substance minérale qui ne peut point se fondre, ou qui ne se fond que très-difficilement.

RÉFRACTER, v. a. É, ÉE, p., t. de physique. Produire la réfraction.

RÉFRACTIF, IVE, adj. Qui produit la réfraction.

RÉFRACTION, s. f. (*ré-frak-cion*) Changement de direction qui se fait dans un rayon de lumière, lorsqu'il passe obliquement par des milieux différens.

REFRAIN, s. m. Un ou plusieurs mots qui se répètent à chaque couplet d'une chanson. — Fig. Chose qu'une personne ramène toujours dans le discours. — En t. de marine, retour des houles ou grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers.

se REFRANCHIR, v. pr., t. de marine. On dit qu'*un vaisseau se refranchit*, lorsque l'eau de la pluie ou des vagues qui y était entrée commence à s'épuiser et à diminuer.

RÉFRANGIBILITÉ, s. f., t. de physique. Propriété des rayons de lumière, en tant qu'ils sont susceptibles de réfraction.

RÉFRANGIBLE, adj. des deux g., t. de physique. Qui est susceptible de réfraction.

REFRAPPER, v. a. É, ÉE, p. Frapper de nouveau : *Refrapper des monnaies.*

REFRÉNER, v. a. É, ÉE, p. (*re-fré-né* Réprimer. Il n'est d'usage que dans la morale *Refréner ses passions.*

RÉFRIGÉRANT, ANTE, adj. (*ré-fri-jé-ran*) t. de médecine. Qui a la propriété de rafraîchir. — s. m., t. de chimie, vaisseau rempli d'eau pour refroidir les vapeurs que le feu élève de l'alambic.

RÉFRIGÉRATIF, IVE, s. m. et adj., t. de médecine. Qui rafraîchit.

RÉFRIGÉRATION, s. fém. (*ré-fri-jé-racion*) t. de chimie. Refroidissement.

RÉFRINGENT, ENTE, adj. (*ré-frin-jan*) t. de physique. Qui cause une réfraction.

REFROGNEMENT ou RENFROGNEMENT, s. m. (*re-fro-gne-man*, mouillez le *gn*) Action de se refrogner.

se REFROGNER, se RENFROGNER, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se re-fro-gné, se ranfro-gné*, mouillez le *gn*) Se faire des plis au front, qui marquent du mécontentement, du chagrin.

REFROIDIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*re-froa-dir*) Rendre froid : *La pluie a refroidi l'air.* — Fig. Ralentir : *Les difficultés l'ont refroidi.* — v. n. et pr. Devenir froid.

REFROIDISSEMENT, s. m. (*re-froa-di-ceman*) Diminution de chaleur. — Fig. Diminution dans l'amitié, dans les passions. — Maladie du cheval.

REFUGE, s. m. Asile, retraite. — Il se dit fig. des personnes : *Vous êtes mon refuge.* On le dit quelquefois des choses : *Les lois sont le refuge du faible.* — Fig. et fam. Prétexte pour s'excuser.

se RÉFUGIER, v. pr. É, ÉE, p. (*se ré-fuji-é*) Se retirer en quelque lieu ou auprès de

quelqu'un pour être en sûreté. — On dit subst., *un réfugié*, *un pauvre réfugié*. — *Les réfugiés*, les calvinistes qui sont sortis de France lors de la révocation de l'édit de Nantes.

REFUITE, s. f., t. de vénerie. Endroit où une bête a accoutumé de passer lorsqu'on la chasse. — Ruses d'un cerf qu'on chasse. — Fig. et fam. Retardemens affectés d'un homme qui ne veut pas conclure une affaire.

REFUS, s. m. (*re-fu*) Action de refuser. — Ce qu'un autre a refusé. — En t. de chasse, *cerf de refus*, de trois ans.

REFUSER, v. a. É, ÉE, part. (*re-fu-zé*) Rejeter une offre, une demande. — Il s'emploie aussi neutralement : *Il refuse si poliment, qu'on ne peut en être offensé.* — Il se joint encore avec l'infinitif des verbes, précédé de la préposition *de* : *Refuser de faire quelque chose.* — *Le vent refuse*, t. de marine, est contraire. — *Se refuser quelque chose*, s'en priver. — *Se refuser aux plaisirs, à la joie*, les fuir. — *On ne peut se refuser à l'évidence de ses preuves, à la force de ses raisons*, on ne peut y résister.

RÉFUSION, s. f. (*ré-fu-zion*) t. de palais. — *Réfusion de dépens*, frais d'un jugement par défaut, qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre.

RÉFUTATION, s. f. (*ré-fu-ta-cion*) Discours par lequel on réfute. — En t. de rhétorique, partie du discours par laquelle on répond aux objections.

RÉFUTER, v. a. É, ÉE, part. (*ré-fu-té*) Détruire, par des raisons solides, ce qu'un autre a avancé : *Réfuter un argument, une proposition, une critique, un livre.*

REGAGNER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ga-gné*, mouillez le *gn*) Gagner ce qu'on avait perdu. — En t. de guerre, reprendre sur l'ennemi les ouvrages, le terrain qu'on avait perdu. — Atteindre avec peine : *Regagner le port, le rivage.* — *Regagner le logis*, y retourner. — *Regagner le temps perdu*, le réparer. — *Regagner quelqu'un*, se remettre bien avec lui. — En t. de marine, *regagner le vent sur l'ennemi*, reprendre l'avantage du vent.

REGAIN, s. m. L'herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés.

RÉGAL, s. m. Festin, grand repas qu'on donne à quelqu'un. — Figur. et fam. Grand plaisir.

RÉGALADE, s. f. Manière de boire la tête renversée, et en versant la boisson dans la bouche : *Boire à la régalade.*

RÉGALE, s. masc. Un des jeux de l'orgue dont les tuyaux ont des anches.

Régale, s. f. Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacans, des abbayes vacantes, et de pourvoir, pendant ce temps, aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque.

Régale, adj. f. *Eau régale*, liqueur composée d'esprit de nitre et d'esprit de sel, dont les chimistes se servent pour dissoudre l'or.

RÉGALEMENT, s. m. (*ré-ga-le-man*) Répartition proportionnelle d'une taxe sur plusieurs contribuables. — T. d'architecture. Travail qui se fait pour mettre un terrain de niveau.

RÉGALER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-ga-lé*) Faire un régal, donner un régal. — Par extension, réjouir, divertir : *Il les régala d'un beau concert.* — Pop. Maltraiter : *On le régala de vingt coups de bâton.* — Répartir une taxe avec proportion. — En t. d'archit. Mettre un terrain de niveau.

RÉGALEUR, s. m. Celui qui étend la terre avec une pelle, ou qui la foule avec des battes.

RÉGALIEN, adj. m. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *Droits régaliens*, attachés à la souveraineté.

RÉGALISTE, s. m. Celui qui était pourvu, par le roi, d'un bénéfice vacant en régale.

REGARD, s. m. (*re-gar*) Action de la vue action par laquelle on regarde. — Endroit pratiqué pour visiter un aqueduc.

REGARDANT, s. masc. (*re-gar-dan*) Qui regarde. Il ne se dit qu'au pluriel : *Voilà bien des regardans.* Familier.

Regardant, ante, adj. Qui regarde de trop près, trop ménager. Fam. — En t. de blason, il se dit des animaux qui ont la tête tournée comme s'ils regardaient leur queue.

REGARDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-gar-dé*) Jeter la vue sur quelque chose. — Fig. Prendre garde, songer mûrement à quelque chose. En ce sens, il est neutre : *Regardez bien à ce que vous allez dire.* — Considérer, examiner avec attention : *Regardez bien la bonté de cette étoffe. Il faut regarder le mérite de la personne.* — Concerner : *Cela me regarde.* — Être vis-à-vis, à l'opposite : *Cette maison regarde l'orient.*

RÉGENCE, s. f. (*ré-jan-ce*) Dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. — Temps que la régence dure : *Au commencement de la régence.* — En quelques États de l'Europe, il se dit des personnes qui en composent le gouvernement. — Temps pendant lequel un homme enseignait publiquement dans un collége.

RÉGÉNÉRATEUR, subst. masc. Celui qui régénère.

RÉGÉNÉRATION, s. f. (*ré-jé-né-ra-cion*) Reproduction. — Fig. et en parlant du baptême, renaissance.

RÉGÉNÉRER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-jé-né-ré*) Faire renaître en Jésus-Christ en parlant du baptême. — Fig. Corriger, réformer : *Régénérer les mœurs.* — *Se régénérer*, se reproduire, en parlant des chairs : *Ce caustique empêche les chairs de se régénérer.*

RÉGENT, **ENTE**, s. et adj. Qui régit, qui gouverne l'État pendant une minorité ou une absence du souverain. — s. m. Celui qui enseigne dans un collége : *Le régent de rhétorique.* On dit plus souvent, *professeur.*

RÉGENTER, v. n. É, ÉE, p. (*ré-jan-té*) Enseigner en qualité de régent. — Figur. Aimer à dominer.

RÉGICIDE, s. masc. Assassinat d'un roi. — Celui qui commet ce crime.

RÉGIE, s. f. Administration de biens, à la charge d'en rendre compte.

REGIMBER, v. n. (*re-jin-bé*) Ruer des pieds de derrière, en parlant des bêtes de monture, comme chevaux, mulets, etc. — Figur. Résister à son supérieur.

RÉGIME, s. m. Règle qu'on observe dans la manière de vivre, par rapport à la santé. — Gouvernement, administration. — Manière de gouverner les États : *Régime dur, arbitraire,* etc. — Il se dit aussi des rameaux du palmier, du bananier, du figuier, etc., qui sont chargés de fruits : *Un régime de dattes, de figues.*

* *Régime*, en t. de grammaire, signifie l'action d'un mot sur un autre, et la manière régulière de les joindre ensemble.

RÉGIMENT, s. m. (*ré-ji-man*) Corps de gens de guerre composé de plusieurs compagnies. — Fig. et fam. Grande multitude : *Il a chez lui un régiment de valets.*

RÉGION, s. f. Grande étendue, soit sur la terre, soit dans l'air, soit dans le ciel. Il se dit plus ordinairement dans le premier sens pour une grande étendue de pays. — En t. d'anat. Différentes parties du corps humain.

RÉGIR, v. a. I, IE, p. Gouverner. — Diriger, conduire. — En t. de palais, administrer sous l'autorité de la justice. — En t. de grammaire, avoir un régime.

RÉGISSEUR, s. m. (*ré-ji-ceur*) Celui qui régit par commission, et à la charge de rendre compte.

REGISTRATEUR, subst. m. Officier de la chancellerie romaine, qui enregistre les bulles et les suppliques.

REGISTRE, s. m. (*re-jis-tre ;* plusieurs écrivent et prononcent *regître*) Livre où l'on écrit les actes et les affaires de chaque jour, pour y avoir recours. — Dans l'orgue, bâton qu'on tire pour faire jouer les différens jeux. — En t. de chimie, ouvertures qui sont au fourneau, qu'on bouche et qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner. — En t. d'imprimerie, correspondance que les lignes des deux pages d'un feuillet ont les unes avec les autres.

REGISTRER, v. a. É, ÉE, p. (*re-jis-tré ;* plusieurs prononcent et écrivent *regîtrer*) Enregistrer, insérer dans un registre.

RÈGLE, s. fém. Instrument long, droit et plat, qui sert à tirer des lignes droites. — Fig. Principe, maxime, loi, enseignement et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur. — Ordre, bon ordre : *Il n'y a point de règle dans cette maison.* — Exemple, modèle. — Loi, ordonnance, coutume, usage : *Les règles de la justice, de la politesse.* — Principes, méthodes des arts et des sciences. Il s'emploie ordinairement au pl. — Statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. — Au plur. Purgations ordinaires et naturelles des femmes.

RÈGLEMENT, s. masc. (*rè-gle-man*) Ordonnance, statut qui apprend et prescrit ce que l'on doit faire. — Action de régler.

RÉGLÉMENT, adv. Avec règle, d'une manière réglée.

RÉGLÉMENTAIRE, adj. des deux g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement : *Lois réglémentaires.*

RÉGLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-glé*) Tirer des lignes sur du papier, du parchemin. — Fig. Conduire, diriger suivant certaines règles. — Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable. — *Régler ses affaires*, les mettre dans un bon ordre. — *Régler sa dépense, sa table*, y mettre un certain ordre, quelquefois la diminuer. — *Régler une pendule*, la mettre en état d'aller bien. — *Régler un différend, une affaire, un compte*, les terminer. — *Régler le mémoire d'un ouvrier*, en mettre tous les articles à leur juste valeur. — *Se régler sur quelqu'un*, se conduire sur son exemple. — Au part. *Homme réglé*, sage. — *Fièvre réglée*, dont les accès sont réguliers. — *Troupes réglées*, entretenues sur pied, pour les distinguer des milices ou de la garde nationale.

RÉGLET, s. masc., t. d'imprimerie. Petite règle de fonte qui sert aux imprimeurs pour marquer des lignes droites : *Il y a des réglets simples, doubles et triples.*

RÉGLETTE, s. f., t. d'imprimerie. Petite règle de bois qui sert aux compositeurs à tirer leurs lignes du composteur, et à les placer sur la galée.

RÉGLISSE, s. f. (*ré-gli-ce*) Plante dont la racine est d'un grand usage en médecine.

RÉGNANT, **ANTE**, adj. (*ré-gnan*, mouillez le *gn*) Qui règne : *Le roi régnant* — Fig. Qui domine : *Le goût régnant.*

RÈGNE, s. m. (mouillez le *gn*) Gouvernement, administration d'un royaume par un roi : *Sous le règne de Louis XIV.* — Il se dit par extension, des princes qui exercent la souveraineté sans avoir le titre de roi. — Tiare du pape : on l'appelle aussi *trirègne.* — Couronne suspendue sur le maître-autel d'une église. — Fig. Pouvoir, empire : *Le règne de la grâce, du péché.* — Fig. *Être en règne*, en vogue. —

En physique. *Le règne animal*, *le règne végétal*, *le règne minéral*, les animaux, les végétaux, les minéraux.

RÉGNER, v. n. (*ré-gné*, mouillez le *gn*) Régir, gouverner un État avec titre de roi. — Fig. Dominer : *Le sage règne sur ses passions.* — Fig. Être en crédit, en vogue, à la mode. — En t. d'architecture, s'étendre le long de... *Cette corniche, ce balcon règne tout le long de la façade.*

REGNICOLE, s. m. et adj. (*règ-ni-ko-le*) Il se dit de tous les habitans naturels d'un royaume.

REGONFLEMENT, s. m. (*re-gon-fle-man*) Élévation des eaux, dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER, v. n. (*re-gon-flé*) Il se dit des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par quelque obstacle.

REGORGEMENT, s. m. (*re-gor-je-man*) Action de ce qui regorge.

REGORGER, v. n. (*re-gor-jé*) Déborder s'épancher hors de ses bornes. — Fig. Avoir en grande abondance.

REGOULER, v. a. É, ÉE, p. (*re-gou-lé*) Repousser avec des paroles dures et fâcheuses. — Fig. et fam. Rassasier jusqu'au dégoût.

REGRAT, s. m. (*re-gra*) Vente de sel à petite mesure, à petit poids.

REGRATTER, v. a. É, ÉE, p. (*re-gra-té*) Gratter de nouveau. — Racler.

REGRATTIER, IÈRE, s. (*re-gra-tié*) Celui ou celle qui vend du sel à petite mesure, à petit poids. — Petit marchand qui vend en détail et de la seconde main. — Fig. et fam. Celui qui, sur un compte, sur une dépense d'une grosse somme, fait des réductions aux plus petits objets.

REGRÈS, s. m. (*re-grè*) t. de jurisprudence. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on a résigné.

REGRET, s. m. (*re-grè*) Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait, ou d'avoir manqué celui que l'on aurait pu acquérir. — Léger déplaisir : *J'ai regret que vous n'ayez point entendu ce sermon. J'ai regret de ne pouvoir vous rendre ce service.* — Repentir, déplaisir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose : *Avoir un regret sensible de quelque chose. Avoir regret de ses péchés.* — Au plur. Lamentations, plaintes, doléances. — *A regret*, adv. Avec répugnance.

REGRETTABLE, adj. des deux g. (*re-grè-ta-ble*) Qui mérite d'être regretté.

REGRETTER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*re-grè-té*) Être fâché, être affligé d'une perte qu'on a faite, ou d'avoir manqué un bien qu'on pouvait acquérir.

RÉGULARISER, v. a. (*ré-gu-la-ri-zé*) Rendre régulier, donner de la régularité. Il ne s'emploie qu'au fig. : *Régulariser la perception des impôts.*

RÉGULARITÉ, s. fém. Conformité aux règles. — En physique, ordre invariable de la nature. — En morale, observation exacte des devoirs et des bienséances. — A l'égard de la religion, observation des commandemens de Dieu et de l'Église. — Dans les arts, observation des règles. — Exacte observation des règles d'un ordre religieux. — *Régularité des traits du visage*, leur juste proportion.

RÉGULE, s. masc., t. de chimie. La partie métallique pure d'un demi-métal.

RÉGULIER, IÈRE, adj. (*ré-gu-lié*) Qui a de la régularité : *Un bâtiment régulier.* — Proportionné, symétrique : *Des traits réguliers.* — Exact, ponctuel. — Il se dit encore dans la morale et par rapport à la religion : *Une femme très-pieuse et très-régulière.* — *Le clergé régulier*, les ordres religieux. — On dit subst., *un régulier*, un religieux.

RÉGULIÈREMENT, adv. (*ré-gu-liè-re-man*) D'une manière régulière, avec régularité.

RÉGULINE, adj. f., t. de chimie : *La partie réguline*, la partie purement métallique d'un demi-métal.

RÉHABILITATION, s. fém. (*ré-a-bi-li-ta-cion*) Rétablissement dans le premier état.

RÉHABILITER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-a-bi-li-té*) Rétablir, remettre en état, dans le premier état. Il n'a d'usage qu'en parlant de ceux qui sont rétablis dans un droit, dans un emploi dont ils étaient déchus.

SE RÉHABILITER, v. pron. Rentrer dans les droits dont on était déchu.

REHAUSSEMENT, s. masc. (*re-ô-ce-man*) Action de rehausser. — *Rehaussement des monnaies*, l'augmentation de la valeur numéraire des monnaies. — *Rehaussement des tailles*, l'augmentation de l'imposition des tailles.

REHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-ô-cé*) Hausser davantage. — Augmenter. — Fig. Faire paraître davantage.

REHAUTS, s. m. pl. (*re-ô*) t. de peinture. Les endroits des lumières d'un objet peint qu'on a rendus plus éclatans.

REICHSTHALER, s. m. Nom d'une monnaie d'argent, en Allemagne, qui vaut environ cinquante sous.

RÉIMPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-in-po-zé*) Faire une nouvelle imposition pour achever le paiement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée.

RÉIMPOSITION, s. f. (*ré-in-po-zi-cion*) Nouvelle imposition faite pour achever le paiement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée.

RÉIMPRESSION, s. fém. (*ré-in-prè-cion*) Nouvelle impression.

RÉIMPRIMER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-in-pri-mé*) Imprimer de nouveau.

REIN, s. masc. Rognon, viscère dans l'animal. — Au pl. Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine. — En t. d'architecture, les côtés d'une voûte où la courbure commence.

REINE, s. fém. Femme du roi, ou princesse qui de son chef possède un royaume. — Fig. Chose excellente ou supérieure dans son genre.

REINE-CLAUDE, s. f. Sorte de prune.

REINE-DES-PRÉS, ou **ULMAIRE**, s. fém. Plante.

REINETTE, s. f. Voyez RAINETTE.

REINTÉ, ÉE, adj., t. de vénerie, qui se dit d'un chien dont les reins sont larges et élevés en arc.

RÉINTÉGRANDE, s. f. Rétablissement de la jouissance d'un bénéfice ou d'un bien dont on avait été dépossédé.

RÉINTÉGRATION, s. f. (*ré-in-té-gra-cion*) Action de réintégrer.

RÉINTÉGRER, v. a. É, É, p. (*ré-in-té-gré*) t. de palais. Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose. — On dit aussi *réintégrer des meubles*.

RÉITÉRATION, s. f. (*ré-i-té-ra-cion*) Action de réitérer.

RÉITÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-i-té-ré*) Faire de nouveau une chose qui a déjà été faite.

REÎTRE, s. m. (*rè-tre*) Dans le 16.ᵉ siècle, cavalier allemand. — *Vieux reître*, homme qui a vu beaucoup de pays, qui s'est mêlé de beaucoup d'affaires. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

REJAILLIR, v. n. (mouillez les *ll*) En parlant des corps liquides, jaillir. — En parlant des choses solides, être repoussé, réfléchi. — Figur. Retomber sur... : *La gloire des ancêtres rejaillit jusque sur les descendans.*

REJAILLISSEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action, mouvement de ce qui rejaillit.

REJET, s. m. (*re-jè*) t. d'agricult. Nouvelle pousse d'une plante. — En t. de finance, répartition de l'impôt d'une personne insolvable sur les autres. — En t. de prat., pièce qui est rejetée d'un procès. — Piége qu'on tend ordinairement aux bécasses.

REJETABLE, adj. Qui doit être rejeté.

REJETER, v. a. É, ÉE, p. (*re-je-té*) Jeter une seconde fois. — Repousser. — Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. — Jeter dehors, vomir : *La mer rejète toutes les impuretés. Il a rejeté sa médecine.* — En parlant des arbres, repousser après avoir été coupés. — Dans un compte, renvoyer à un autre article. — Fig. Rebuter, n'agréer pas. — Chasser, éloigner. — Désapprouver, repousser. — *Rejeter la faute sur quelqu'un*, en accuser un autre pour se disculper.

REJETON, s. m. Nouveau jet d'un arbre. — Il se dit aussi de quelques plantes. — Fig. et dans le style soutenu, descendant : *Illustres, nobles rejetons.*

REJOINDRE, v. act. JOINT, OINTE, p. (*re-join-dre*) *Je rejoins. Je rejoignais. Je rejoignis. Je rejoindrai*, etc. Réunir des parties qui avaient été séparées. — Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé.

REJOINTOYER, v. a. É, ÉE, p. Remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment.

RÉJOUIR, v. a. I, IE, part. Donner de la joie, du divertissement. — *Se réjouir*, v. pr. Passer le temps agréablement, se divertir. — Féliciter. — Se moquer. *On s'est réjoui à ses dépens.* — Au part. Il se prend subst. : *Un gros réjoui, une grosse réjouie*, une personne d'une physionomie gaie et de bonne humeur. Fam.

RÉJOUISSANCE, s. fém. Démonstration de joie.

RÉJOUISSANT, ANTE, adj. (*ré-jou-i-çan*) Qui réjouit.

RELÂCHANT, s. et adj. m. Il se dit des remèdes propres à relâcher.

RELACHE, s. m. (*re-lâ-che*) Interruption, discontinuation de quelque travail. — Repos, intermission dans quelque état douloureux.

RELACHE, s. fém. (*re-lâ-che*) t. de marine. Lieu propre pour y relâcher.

RELÂCHEMENT, s. m. (*re-lâ-chè-man*) État d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était. — Disposition du temps à s'adoucir. — Fig. Ralentissement d'ardeur dans le travail, dans les mœurs, dans la piété. — Délassement.

RELÂCHER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-lâ-ché*) Faire qu'une chose soit moins tendue. — Laisser aller, remettre en liberté. — Céder, quitter quelque chose de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts. — Diminuer de sa première ferveur. — v. n. En t. de marine, discontinuer sa route et se retirer à l'abri. — v. pr. Se détendre. — Céder de ses droits. — N'avoir plus la même ferveur, se ralentir. — *Se relâcher l'esprit*, se délasser l'esprit, se reposer. — Au part. il se dit principalement du relâchement dans les mœurs et dans les choses de la religion : *Homme relâché*, *morale relâchée*.

RELAIS, s. m. (*re-lè*) Chevaux frais que l'on poste en quelque endroit, pour s'en servir à la place de ceux que l'on quitte. — Lieu où l'on met les relais. — Chien de chasse qu'on poste, soit à la chasse du cerf, soit à celle du sanglier. — T. de fortification. Espace de quelques pieds de largeur que l'on réserve entre le

pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

RELAISSÉ, adj. m. (*relè-cé*) Il se dit d'un lièvre qui, après avoir été long-temps couru, s'arrête de lassitude.

RELANCER, v. a. É, ÉÉ, p. (*re-lan-cé*) t. de chasse. Lancer une seconde fois. — *Relancer quelqu'un*, fig. et fam. l'aller chercher pour l'engager à faire quelque chose, ou lui répondre durement.

RELAPS, APSE, s. et adj. (*re-lapce*) Qui est tombé dans l'hérésie.

RELATER, v. a. É, ÉE, p. (*re-la-té*) Faire un récit, rapporter. Il est vieux, et ne se dit qu'au palais.

RELATIF, IVE, adject. Qui a relation ou rapport à...

RELATION, s. fém. (*re-la-cion*) Rapport d'une chose à une autre. — Commerce, liaison, correspondance. — Récit, narration.

RELATIVEMENT, adv. (*re-la-ti-ve-man*) Par rapport, d'une manière relative.

RELAVER, v. a. Laver de nouveau.

RELAXATION, s. f. (*re-lak-ça-cion*) t. de physique. Relâchement. — En t. de droit canon, diminution ou entière rémission.

RELAXER, v. a. É, ÉE, p. (*re-lak-cé*) t. de prat. Remettre en liberté.

RELAYER, v. a. É, ÉE, p. (*re-lè-ié*) Il se dit en parlant des ouvriers, des travailleurs qu'on occupe à quelque travail les uns après les autres. — v. n. Prendre des relais de chevaux frais.

RELÉGATION, s. f. (*re-lé-ga-cion*) t. de jurisprud. Exil, bannissement dans un certain lieu désigné par l'ordre du prince.

RELÉGUER, v. a. É, ÉE, p. (*re-lé-ghé*) Envoyer en exil en certain endroit. — Figur. Mettre des choses à l'écart, parce qu'on n'en fait plus de cas.

SE RELÉGUER, v. pr. Se retirer : *Il s'est relégué à la campagne.*

RELENT, s. m. (*re-lan*) Mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide.

RELEVAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme y va après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre.

RELEVÉE, s. fém., t. de prat. Le temps de l'après-dînée.

RELÈVEMENT, s. m. (*re-lè-ve-man*) Action par laquelle on relève une chose : *Le relèvement d'un mur.* — Énumération exacte : *On travaille au relèvement de toute la dépense.* — T. de marine, les parties d'un vaisseau qui sont plus exhaussées que les autres.

RELEVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-le-vé*) Remettre debout ce qui était tombé. — Rétablir ce qui était tombé en ruine : *Relever des murailles, des fortifications.* — Fig. *Relever une maison, une famille*, la remettre dans l'opulence, dans l'état où elle a été. — On dit aussi fig. : *Relever le courage, les espérances de quelqu'un*, les ranimer. — Hausser, rendre plus haut : *Relever un terrain.* — Fig. *Relever sa condition, sa dignité, ses richesses*, augmenter sa dignité, ses richesses. — Fig. Faire valoir, louer, exalter : *La parure relève la bonne mine. Relever une belle action.* — *Relever un mot, les fautes de quelqu'un*, les remarquer, les critiquer. — En t. de guerre, mettre un nouveau corps de troupes en la place d'un autre. — En t. de pratique, remettre en pouvoir de faire quelque chose, nonobstant tout ce qu'on aurait fait au contraire : *Relever quelqu'un d'un acte.* — *Relever un appel*, poursuivre l'appel d'une sentence à une juridiction supérieure. — En t. de marine, *relever un vaisseau*, le mettre à flot. — En t. de vénerie, *relever* ou *relever un défaut*, c'est retrouver la voie qu'on avait perdue. — En t. de manége, *relever un cheval*, l'obliger à lever la tête et à la bien placer. Il se dit aussi neutral. des chevaux qui ont le galop élevé, c'est-à-dire, qui lèvent les pieds très-haut en galopant : *Les chevaux anglais ne relèvent point.* — v. n. Être dans la mouvance d'une seigneurie. — *Relever de maladie*, commencer à se porter mieux. — *Se relever*, v. pron. Sortir du lit où l'on vient d'entrer; et fig. Se remettre de quelque perte. — Au part. fig. : *Mine relevée*, noble. — *Sentimens relevés*, nobles. — *Pensées relevées*, sublimes.

RELEVEUR, s. m. et adject. Nom que l'on donne à différens muscles.

RELIAGE, s. m. Action de relier des cuves, des tonneaux, etc.

RELIEF, s. m. Ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. — En peinture, saillie apparente. — Figur. Eclat qu'une chose reçoit d'une autre.

RELIER, v. a. É, ÉE, p. (*re-li-é*) Lier de nouveau. — Coudre ensemble les feuilles d'un livre, et y mettre une couverture. — Mettre des cercles, des cerceaux à un tonneau.

RELIEUR, s. m. Celui dont le métier est de relier des livres.

RELIGIEUSEMENT, adv. (*re-li-ji-eu-ze-man*) D'une manière religieuse. — Exactement, scrupuleusement.

RELIGIEUX, EUSE, adj. (*re-li-ji-eu*) Qui appartient à la religion. — Pieux. — Exact, ponctuel.

RELIGIEUX, EUSE, s. Qui est obligé, par des vœux, à suivre une certaine règle autorisée par l'Église.

RELIGION, s. f. Culte qu'on rend à la divinité. — Foi, croyance. — Il se dit absolu-

ment de l'ordre de Malte. — *Violer la religion du serment*, se parjurer. — *Surprendre la religion des juges*, les tromper par de faux exposés.

RELIGIONNAIRE, s. m. (*re-li-jio-nè-re*) Celui qui fait profession de la religion prétendue réformée.

RELIQUAIRE, s. masc. (*re-li-kè-re*) Sorte de boîte, de coffret, où l'on enchâsse des reliques.

RELIQUAT, s. m. (*re-li-ka*) t. de prat. et de négoce. Reste de compte.

RELIQUATAIRE, s. m. (*re-li-ka-tè-re*) Celui qui, après son compte rendu, redoit quelque chose.

RELIQUE, s. f. (*re-li-ke*) Ce qui reste d'un saint après sa mort.

RELIRE, v. a. LU, UE, p. [Il se conjugue comme *lire*] Lire de nouveau.

RELIURE, s. f. L'ouvrage d'un relieur, et la manière dont un livre est relié.

RELOUER, v. a. É, ÉE, part. (*re-lou-é*) Louer à d'autres une partie de ce qu'on avait loué.

RELUIRE, v. n. Luire par réflexion. — Fig. Paraître avec éclat.

RELUISANT, ANTE, adject. (*re-lui-zan*) Qui reluit.

RELUQUER, v. a. É, ÉE, p. (*re-lu-ké*) Regarder d'une manière affectée, du coin de l'œil. Il est fam.

REMÂCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-mâ-ché*) Mâcher une seconde fois. — Figur. Repasser plusieurs fois dans son esprit.

REMANIEMENT ou REMANÎMENT, s. masc. Action de remanier, ou l'effet de cette action.

REMANIER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ma-ni-é*) Manier de nouveau. — En parlant de certains ouvrages, les raccommoder, les changer, les refaire.

REMARIER, v. a. et pr. É, ÉE, p. (*re-ma-ri-é*) Faire passer, passer à de secondes noces.

REMARQUABLE, adject. des deux g. (*re-mar-ka-ble*) Qui se fait remarquer.

REMARQUE, s. fém. (*re-mar-ke*) Observation. — Note.

REMARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*re-mar-ké*) Marquer une seconde fois. — Observer quelque chose. — Distinguer.

REMBALLER, v. a. Emballer de nouveau.

REMBARQUEMENT, s. m. (*ran-bar-ke-man*) Action de rembarquer.

REMBARQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-bar-qué*) Embarquer de nouveau.

se Rembarquer, v. pr. Se remettre sur mer; et figur. S'engager de nouveau dans une affaire.

REMBARRER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-ba-ré*) Repousser vigoureusement. Il est peu usité au propre. — Fig. et fam. *Rembarrer quelqu'un*, rejeter avec fermeté, avec indignation, ses discours, ses propositions.

REMBLAI, s. m. (*ran-blai*) Terres rapportées pour faire une levée ou aplanir un terrain. — L'effet de ce travail.

REMBLAVER, v. a. Ensemencer de nouveau une terre.

REMBLAYER, v. a. Faire une levée, ou aplanir un terrain avec des gravois, des terres rapportées, etc.

REMBOÎTEMENT, s. m. (*ran-boa-te-man*) Action de remboîter, ou l'effet de cette action.

REMBOÎTER, v. a. É, ÉE, p. Remettre en sa place ce qui était désemboîté.

REMBOUGER, v. a. Remettre de la liqueur dans un vase.

REMBOURREMENT, s. m. (*ran-bou-re-man*) Action de rembourrer, ou l'effet de cette action.

REMBOURRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ran-boû-ré*) Garnir de bourre, de laine, de crin, etc.

REMBOURSABLE, adj. des deux g. (*ran-bour-ça-ble*) Qui peut, qui doit être remboursé.

REMBOURSEMENT, s. m. (*ran-bour-ce-man*) Paiement que l'on fait pour rendre une somme que l'on doit.

REMBOURSER, v. act. É, ÉE, p. (*ran-bour-cé*) Rendre l'argent qui a été déboursé: *Rembourser une somme*. — On dit aussi *rembourser de....: On l'a remboursé de ses frais*, pour, on lui a remboursé ses frais. — *Rembourser une rente*, en acquittter le principal. — Fig. et fam. *Rembourser un soufflet*, *un coup d'épée*, les recevoir.

REMBRUNIR, v. act. I, IE, part. et adj. (*ran-bru-nir*) Rendre brun, rendre plus brun.

REMBRUNISSEMENT, s. m. (*ran-bru-ni-ce-man*) Qualité de ce qui est rembruni.

REMBUCHEMENT, s. masc. (*ran-bu-che-man*) t. de vénerie. Rentrée du cerf dans son fort.

se REMBUCHER, v pr. É, ÉE, p. (*se ran-bû-ché*) Il se dit des bêtes sauvages, lorsqu'elles rentrent dans les bois.

REMÈDE, s. m. Ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie. — Lavement. — Fig. Ce qui sert à guérir les maladies de l'ame. — Figur. Ce qui sert à prévoir, à surmonter, à faire cesser un malheur. — En t. de monnaie, *Remède de loi*, ce que l'on peut employer d'alliage dans la fabrication des espèces d'or et d'argent, au delà de ce que la loi a réglé. — *Remède de poids*, ce dont on peut faire les espèces plus légères que la loi ne l'a prescrit.

REMÉDIER, v. n. (*re-mé-di-é*) Apporter du remède, au propre et au figuré.

REMEMBRANCE, s. f. (*re-man-bran-ce*) Souvenir. Il est vieux.

REMÉMORATIF, IVE, adj. Qui sert à rappeler la mémoire.

REMÉMORER, v. a. et pr. (*re-mé-mo-ré*) Remettre en mémoire. Il est vieux.

REMENER, v. a. É, ÉE, p. (*re-me-né*) Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant.

REMERCIER, v. a. É, ÉE, part. (*re-mèr-ci-é*) Rendre grâces. — Refuser d'accepter. — Destituer.

REMERCÎMENT, s. m. (*re-mèr-ci-man*) Action de grâces, discours par lequel on remercie.

RÉMÉRÉ, s. m.; t. de palais. Rachat. — *Faculté de réméré*, droit de racheter dans certain temps la chose que l'on vend : *Il est entré dans sa terre en vertu du réméré.*

REMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. (*re-mètre*) [Il se conjugue comme *mettre*] Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. — Figur. Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient. — Raccommoder un membre, un os démis. — Rétablir la santé, redonner des forces. — Faire revenir du trouble, de l'inquiétude, de la frayeur où l'on était. — Rendre une chose à quelqu'un à qui elle était adressée. — Différer, renvoyer à un autre temps. — Faire grâce à quelqu'un de quelque chose qu'on était en droit d'exiger de lui. — Pardonner. — Mettre en dépôt, confier au soin de quelqu'un. — *Remettre devant les yeux*, représenter. — *Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées*, les réconcilier. — *Remettre une charge*, s'en dessaisir. — *Remettre un criminel entre les mains de la justice*, le livrer à la justice. — *Remettre une question sur le tapis*, l'agiter de nouveau. — *Se remettre*, v. pr. Se replacer. — Recouvrer la santé, les forces : *Il commence à se remettre.* — On dit aussi, *se remettre d'une perte*, *d'un accident.* — Revenir du trouble, de l'inquiétude où l'on était. — *Se remettre une chose*, s'en rappeler la mémoire. — *S'en remettre à quelqu'un*, s'en rapporter à ce qu'il dira, à ce qu'il fera. — *Se remettre entre les mains de quelqu'un*, se mettre à sa disposition. — *Se remettre bien avec quelqu'un*, se réconcilier avec lui.

RÉMINISCENCE, s. f. (*ré-mi-ni-çan-ce*) Ressouvenir, renouvellement d'une idée.

REMISE, s. fém. (*re-mi-ze*) Lieu pratiqué dans une maison pour y mettre un carrosse à couvert. — *Carrosse de remise*, qui se loue par jour ou par mois. On dit aussi absolument et au masculin, *un remise.* — Taillis planté dans une campagne, pour servir de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc. — Délai, retardement. — Argent qu'un négociant fait remettre à ses correspondans. — Grâce qu'on fait à un débiteur en lui remettant une partie de ce qu'il doit. — Somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement.

REMISER, v. act. (*re-mi-zé*) Placer sous une remise.

RÉMISSIBLE, adj. des deux g. (*ré-mi-ci-ble*) Qui est pardonnable, qui est digne de rémission.

RÉMISSION, s. fém. (*ré-mi-cion*) Pardon. — Grâce accordée à un criminel. — *Lettres de rémission*, lettres patentes par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime. — Miséricorde, indulgence : *N'attendez aucune rémission de lui.* — En t. de médecine, et dans la fièvre, diminution, relâchement.

RÉMISSIONNAIRE, s. m. (*ré-mi-cio-nère*) t. de jurisprudence. Celui qui a obtenu des lettres de rémission.

REMMENER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-me-né*) Tirer quelqu'un du lieu où il est, et l'emmener avec soi.

RÉMOLADE ou RÉMOULADE, s. f. Sorte de sauce piquante.

RÉMOLE, s. fém., t. de marine. Tournant d'eau dangereux pour les vaisseaux.

REMONTE, s. f. Chevaux qu'on donne à des cavaliers pour les remonter.

REMONTER, v. n. É, ÉE, p. (*re-monté*) Monter une seconde fois. — Retourner vers le lieu d'où l'on est descendu. — Fig. dans un discours, dans une narration, reprendre les choses de plus loin. — *Remonter à la source d'une chose*, en chercher l'origine. — v. act. Monter de nouveau : *Remonter l'escalier.* — *Remonter la rivière*, naviguer contre son cours. — *Remonter une compagnie de cavalerie*, lui redonner des chevaux. — *Remonter une ferme*, *une métairie*, y remettre tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. — *Remonter un fusil*, *un pistolet*, y mettre un bois neuf. — — *Remonter une montre*, *une pendule*, *un tournebroche*, les remettre en état d'aller.

REMONTRANCE, s. f. Action de remontrer. — Avis d'un supérieur.

REMONTRER, v. a. É, ÉE, p. (*re-montré*) Représenter à quelqu'un les inconvéniens d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. — Donner à quelqu'un des avis relatifs à son devoir, à une faute qu'il a commise. — En t. de vénerie, donner connaissance de la bête qui est passée.

RÉMORA, s. m. Obstacle, retardement. Fam. et peu usité. Ce mot vient du latin *remora*, espèce de petit poisson auquel les anciens attribuaient la force d'arrêter les vaisseaux dans leur course. — On dit aussi *rémore ;* alors il est féminin.

REMORDRE, v. a. DU, UE, p. Mordre une seconde fois. — v. n. Attaquer de nouveau. — Figur. Reprocher quelque faute, en parlant des reproches que fait la conscience. En ce sens, il est vieux.

REMORDS, s. m. (*re-mor*) Reproche que fait la conscience.

REMORQUE, s. f. (*re-mor-ke*) Action par laquelle un ou plusieurs bâtimens à rames tirent un navire.

REMORQUER, v. a. É, ÉE, p. (*re-mor-ké*) Tirer un grand vaisseau par le moyen d'un ou plusieurs navires, ou de quelques bâtimens à rames.

REMORS ou **MORS DU DIABLE**, s. m. Plante, espèce de scabieuse.

A REMOTIS, adv. (*ré-mo-ti-ce*) t. pris du latin, à l'écart. Il est familier.

REMOUDRE, v. a. Moudre une seconde fois.

REMOULAGE, s. m., t. de boulanger. Le son du gruau.

REMOULEUR, s. m. Voyez GAGNE-PETIT.

REMOUS, s. m. (*re-mou*) t. de marine. Tournoiement d'eau occasioné par le mouvement d'un navire.

REMPAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Garnir de paille.

REMPAILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Celui, celle qui rempaille.

SE REMPARER, v. pr. É, ÉE, p. Se faire une défense contre quelque attaque.

REMPART, subst. m. (*ran-par*) Levée de terre qui défend et environne une place. — Fig. Ce qui sert de défense.

REMPLACEMENT, s. masc. (*ran-pla-ce-man*) Emploi utile des deniers qui proviennent d'une terre vendue, et qu'on est obligé de placer ailleurs.

REMPLACER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-pla-cé*) Faire un emploi utile des deniers provenans d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc. — Succéder à la place de quelqu'un.

REMPLAGE, s. m. (*ran-pla-je*) Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout-à fait pleine. — En maçonnerie, *remplage de muraille*, blocage ou petites pierres dont on remplit une muraille.

REMPLI, s. m. (*ran-pli*) t. de tailleur, de tapissier et de couturière. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, pour les rétrécir ou pour les accourcir.

REMPLIER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-pli-é*) Faire un rempli.

REMPLIR, v. act. I, IE, p. et adj. (*ran-plir*) Emplir de nouveau; et plus ordinairement emplir, rendre plein : *On remplit un sac, un magasin.* — Achever de remplir : *Remplir une bouteille qui n'est qu'à moitié pleine.* — Fig. *Remplir une place*, l'occuper. — *Remplir son devoir*, s'en acquitter. — *Remplir l'attente, les espérances du public*, y répondre. — On dit aussi fig., *remplir de crainte, d'étonnement, de joie*, etc. — Employer : *Il remplit bien son temps.* — Acquitter; en ce sens, il régit *de* : *Il faudrait d'abord me remplir de mes frais.* — *Remplir de la dentelle*, refaire à l'aiguille les fleurs qui sont rompues à de la dentelle, ou y en ajouter de nouvelles.

REMPLISSAGE, s. m. (*ran-pli-ça-je*) Il signifie la même chose que *remplage*, en matière de vin et de maçonnerie. — Ouvrage que fait une ouvrière en fil, en remplissant du point, de la dentelle. — En musique, les parties qui sont entre la basse et le dessus. — Dans les ouvrages d'esprit, choses inutiles et étrangères au sujet.

REMPLISSEUSE, s. fém. (*ran-pli-ceu-ze*) Ouvrière qui gagne sa vie à raccommoder des points, des dentelles.

REMPLOI, s. masc. (*ran-ploa*) Remplacement, nouvel emploi.

REMPLOYER, v. act. (*ran-ploa-ié*) Employer de nouveau.

REMPLUMER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-plu-mé*) Regarnir de plumes. — *Se remplumer*, v. pr. Il se dit des oiseaux à qui les plumes reviennent. — Fig. et fam. Rétablir ses affaires, regagner au jeu ce qu'on avait perdu.

REMPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-por-té*) Reprendre et rapporter de quelque lieu ce qu'on y avait apporté. — Emporter : *On le remporta tout percé de coups.* — Gagner, obtenir.

REMUAGE, s. m. Action de remuer une chose.

REMUANT, ANTE, adj. (*re-mu-an*) Qui se remue à toute heure. — Il se dit figur. d'un esprit brouillon et propre à exciter des troubles dans un État.

REMUE-MÉNAGE, s. m. Dérangement de plusieurs meubles. Il est fam. — Fig. et fam. Troubles et désordres qui arrivent dans les familles, dans les villes, dans les États, par des changemens subits.

REMUEMENT, s. m. (*re-mu-man*) Action de ce qui remue. — *Remuement des terres*, leur transport d'un lieu à un autre. — Fig. Mouvement, brouillerie excitée dans un État.

REMUER, v. a. É, ÉE, part. (*re-mu-é*) Mouvoir quelque chose. — Figur. Émouvoir, causer quelque sentiment dans les puissances de l'ame. — *Remuer un enfant*, le nettoyer, le changer de linge. — v. n. Faire quelque mouvement, changer soi-même de place. — Fig. Exciter des troubles et des mouvemens dans un État. — *Se remuer*, v. pr. Se mouvoir. — Fig. Se donner du mouvement pour réussir.

REMUEUSE, s. f. (*re-mu-eu-ze*) Femme

qui a soin de remuer un enfant qu'une mère allaite elle-même.

REMUGLE, s. m. Odeur qu'exhale ce qui a été long-temps enfermé ou dans un mauvais air.

RÉMUNÉRATEUR, s. m. Celui qui récompense. Il ne se dit proprement que de Dieu.

RÉMUNÉRATION, s. fém. (*ré-mu-né-racion*) t. de dévotion. Récompense : *Il attend de Dieu la rémunération de ses bonnes œuvres.*

RÉMUNÉRATOIRE, adj. des deux genr. (*ré-mu-né-ra-toa-re*) t. de palais. Qui tient lieu de récompense : *Contrat, donation, legs rémunératoire.*

RÉMUNÉRER, v. act. Récompenser. Peu usité.

RENÂCLER, v. n. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez lorsqu'on est en colère. Il est pop.

RENAISSANCE, s. f. (*re-nè-çan-ce*) Seconde naissance, renouvellement. Il n'est d'usage qu'au fig., *la renaissance des lettres.*

RENAISSANT, ANTE, adj. (*re-nè-çan*) Qui renaît.

RENAÎTRE, v. n. (*re-nê-tre*) Naître de nouveau. Il se dit aussi des insectes qui multiplient avec excès, quelque quantité que l'on en tue. On l'emploie aussi dans les choses morales : *Cet événement fit renaître l'espérance, la jalousie*, etc.

RÉNAL, ALE, adj., t. d'anat. Qui a rapport aux reins.

RENARD, s. m. (*re-nar*) Animal sauvage. — Fig. et fam. Homme fin et rusé.

RENARDE, s. f. La femelle du renard.

RENARDEAU, s. m. (*re-nar-dô*) Petit renard.

RENARDIER, s. m. (*re-nar-dié*) Celui qui, dans une terre, a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE, s. f. Tanière du renard.

RENASQUER, v. n. Expression populaire qui se dit pour *renâcler.*

RENCHÉRIR, v. a. et n. I, IE, p. (*ran-ché-rir*) Enchérir. — On dit subst. *Faire le renchéri*, pour *faire le difficile.*

RENCHÉRISSEMENT, s. m. (*ran-ché-rice-man*) Enchérissement.

RENCOGNER, v. a. Pousser, serrer quelqu'un dans un coin.

RENCONTRE, s. fém. (*ran-kon-tre*) Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose. — Concours, conjonction des corps par art et par nature. — Fig. Trait d'esprit : *Il a d'heureuses rencontres.* — Choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard. — Combat singulier non prémédité. — Occasion. — Conjoncture.

RENCONTRE, s. m., t. de blason. Il se dit d'un animal qui se présente de front, et dont on voit les deux yeux.

RENCONTRER, v. a. É, ÉE, part. (*ran-kon-tré*) Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. — Deviner. — v. n. Dire un bon mot qui ait du sel et qui soit à propos. — En t. de chasse, il se dit des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier.

SE RENCONTRER, v. pr. Se trouver : *Se rencontrer dans la rue.* — Avoir les mêmes pensées. — On dit fam. : *Les beaux esprits se rencontrent.*

RENCORSER, v. act. (*ran-kor-cé*) Mettre un corps neuf à une robe.

RENDANT, ANTE, s. (*ran-dan*) Celui, celle qui rend un compte.

RENDETTER, v. a. et pron. Endetter ou s'endetter de nouveau.

RENDEZ-VOUS, s. masc. Assignation que deux ou plusieurs personnes se donnent pour se trouver en un certain temps, à certaine heure, en un lieu dont elles conviennent : *Assigner, marquer un rendez-vous.* — Le lieu où l'on doit se rendre.

RENDONNÉE, s. f. Voyez RANDONNÉE.

RENDORMIR, v. a. (*ran-dor-mir*) Faire dormir de nouveau quelqu'un qui était réveillé. On dit aussi *se rendormir.*

RENDOUBLER, v. a. É, ÉE, part. (*ran-dou-blé*) Remplier une étoffe pour la raccourcir.

RENDRE, v. a. DU, UE, p. (*ran-dre*) *Je rends, tu rends, il rend; nous rendons, vous rendez, ils rendent. Je rendais. Je rendis. J'ai rendu. Je rendrai. Je rendrais. Rends, rendez. Que je rende. Que je rendisse*, etc. Redonner, restituer. — *Rendre un paquet, une lettre*, les remettre à leur adresse. — *Rendre des marchandises, des personnes en quelque endroit*, les y faire voiturer, les y conduire. — S'acquitter de certains devoirs : *Rendre gloire à Dieu, rendre hommage, compte, réponse.* — Faire recouvrer : *Rendre la santé, la vue.* — Faire devenir : *Rendre sourd. Sa vertu l'a rendu illustre.* — Produire, rapporter : *Un grain de blé en rend quelquefois plus de soixante.* — Livrer : *Rendre une place.* — Traduire : *Rendre un passage mot à mot.* — Répéter : *L'écho rend les sons, les paroles.* — Représenter : *Cette copie ne rend pas l'original.* — Rejeter par les conduits naturels. — *Rendre l'ame, les derniers soupirs*, mourir, expirer. — *Rendre raison d'une chose*, expliquer pourquoi on la fait. — *Rendre témoignage*, témoigner. — *Rendre à quelqu'un sa parole*, le dégager de la promesse qu'il avait faite. — *Rendre justice à quelqu'un*, reconnaître son mérite, le récompenser. — v. n. Aboutir : *Ce chemin rend à un*

village. — On dit d'un homme, d'un cheval, qu'*il est rendu*, pour dire qu'il est las, harassé, qu'il ne peut plus marcher.

se **RENDRE**, v. pr. Aboutir : *Les fleuves se rendent à la mer.* — Se transporter. — *Se rendre à son devoir*, au lieu où il nous appelle. — Céder, se mettre au pouvoir, se soumettre : *Se rendre aux ennemis, à la raison.* — N'en pouvoir plus : *Il ne peut plus marcher, il se rend.*

RENDUIRE, v. a. (*ran-dui-re*) Enduire de nouveau.

RENDURCIR, v. act. I, IE, p. (*ran-dur-cir*) Rendre plus dur ce qui l'était déjà.

RÊNE, s. f. Courroie de la bride d'un cheval. On dit fig. : *Les rênes de l'État.*

RENÉGAT, **ATE**, s. (*re-né-ga*) Celui, celle qui a renié la religion chrétienne.

RÉNETTE, s. f. (*ré-nè-te*) Instrument dont les maréchaux se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons.

RÉNETTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-nè-té*) Couper le sabot avec la rénette.

RENFAÎTER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-fê-té*) Raccommoder le faîte d'un toit.

RENFERMER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ran-fèr-mé*) Enfermer une seconde fois. — Comprendre, contenir. — Fig. Restreindre, réduire dans de certaines bornes. — *Se renfermer*, v. pr. Se tenir enfermé. — Se restreindre.

RENFLEMENT, subst. m. (*ran-fle-man*) t. d'archit. Augmentation insensible du diamètre du fût d'une colonne depuis sa base jusqu'au tiers de sa hauteur, après quoi il va toujours en diminuant.

RENFLER, v. n. É, ÉE, p. et et adj. (*ran-flé*) Augmenter de grosseur en cuisant.

RENFONCEMENT, s. m. (*ran-fon-ce-man*) Profondeur, partie reculée. — t. d'art. Effet de la perspective.

RENFONCER, v. a. É, ÉE, part et adj. (*ran-fon-cé*) Enfoncer de nouveau ou plus avant.

RENFORCEMENT, s. masc. (*ran-for-ce-man*) Action de renforcer, ou l'effet de cette action.

RENFORCER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ran-for-cé*) Fortifier, rendre plus fort.

RENFORMIS, s. m. (*ran-for-mi*) t. de maçonnerie. Enduit ou crépi qu'on fait sur une vieille muraille.

RENFORT, s. m. (*ran-for*) Augmentation de force.

se **RENFROGNER**. Voyez **Refrogner**.

RENGAGEMENT, s. m. (*ran-ga-je-man*) Action de se rengager.

RENGAGER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-ga-jé*) Engager de nouveau. On dit aussi, *se rengager.*

RENGAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-ghè-né*) Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. — Fig. et fam. *Rengaîner un compliment*, supprimer un compliment qu'on avait envie de dire.

se **RENGORGER**, v. pr. É, ÉE, p. et adj. (*se ran-gor-jé*) Il se dit des femmes, lorsque, pour avoir meilleure grâce, elles avancent la gorge, et retirent la tête un peu en arrière. — Il se dit aussi des hommes, lorsque, par un mouvement semblable de la tête, ils affectent un air de beauté ou de fierté.

RENGRAISSER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-grè-cé*) Faire devenir gras, engraisser de nouveau.

RENGRÉGEMENT, s. m. (*rangré-je-man*) Augmentation, accroissement. Il ne se dit que des maux, et il est vieux.

RENGRÉGER, v. a. et pr. É, ÉE, part. (*ran-gré-jé*) Augmenter, accroître : *Rengréger son mal, sa douleur.* Il est vieux.

RENGRÉNEMENT, s. masc. (*ran-gré-ne-man*) Action de rengréner.

RENGRÉNER, v. a. É, ÉE, part. (*ran-gré-né*) t. de monnaie. Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte.

RENIABLE, adj. des deux g. Il n'est guère en usage qu'en cette phrase proverbiale : *Tous vilains cas sont reniables ;* on nie presque toujours ses fautes, ses crimes.

RENIEMENT, ou **RENÎMENT**, s. m. (*re-nî-man*) Action de renier.

RENIER, v. a. É, ÉE, p. (*re-ni-é*) Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose. — Désavouer une chose de fait. — La nier. — Renoncer entièrement à une chose.

RENIEUR, s. m. Celui qui renie, qui blasphème. Il est vieux.

RENIFLEMENT, s. m. (*re-ni-fle-man*) Action de renifler.

RENIFLER, v. n. (*re-ni-flé*) Retirer, en respirant un peu fort, l'humeur qui remplit les narines.

RENIFLEUR, **EUSE**, s. Qui renifle.

RENIFORME, adj. des deux g., t. de botan. Qui a la forme d'un rein.

RENNE, s. m. (*rè-ne*) Animal de Laponie qui ressemble au cerf.

RENOM, s. m. (*re-nom*) Réputation : *Bon renom, mauvais renom.* Sans épithète, il se prend en bonne part.

RENOMMÉE, s. f. (*re-no-mé-e*) Renom, réputation. — Bruit public. — Chez les poètes, personnage allégorique : *La renommée publie vos victoires.*

RENOMMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-no-mé*) Nommer une seconde fois, il n'a d'usage qu'étant précédé du verbe *faire.* Nommer avec éloge. — *Se renommer de quelqu'un*, se servir de son nom auprès d'un autre.

RENONCE, s. f. Terme dont on se sert à certains jeux de cartes, pour marquer qu'on n'a point d'une couleur.

RENONCEMENT, s. m. (*re-non-ce-man*) Action de renoncer. Il ne se dit que dans les choses de morale, et particulièrement de morale chrétienne : *Le renoncement aux honneurs, aux plaisirs, à la vanité. Le renoncement à soi-même.*

RENONCER, v. n. É, ÉE, p. (*re-non-cé*) Se désister, se déporter de quelque chose. — Abandonner la possession, la prétention, le désir, l'affection de... : *Renoncer aux dignités, au monde, aux plaisirs*, etc. — A certains jeux de cartes, mettre une carte d'une autre couleur que celle qu'on joue, quoique l'on en ait. — v. a. Renier, désavouer.

RENONCIATION, s. f. (*re-non-ci-a-cion*) Acte par lequel on renonce à quelque chose.

RENONCULE, s. fém. Plante dont il y a un grand nombre d'espèces.

RENOUÉE ou CENTINODE, s. f. Plante dont les tiges sont pleines de nœuds.

RENOUEMENT, s. m. (*re-noû-man*) Rétablissement, renouvellement. Il n'est guère d'usage que dans ces phrases : *Renouement d'amitié, renouement d'une négociation.*

RENOUER, v. a. É, ÉE, p. (*re-nou-é*) Nouer une chose dénouée. — Nouer pour l'ornement. — Fig. Renouveler : *Renouer un traité, une alliance.* — Fig. *Renouer amitié ;* ou neutral. *renouer*, se réconcilier.

RENOUEUR, EUSE, s. Qui fait le métier, la profession de remettre les membres disloqués.

RENOUVEAU, s. m. (*re-nou-vô*) Le printemps, la saison nouvelle. Il est vieux.

RENOUVELER, v. a. É, ÉE, p. (*re-nou-ve-lé*) Rendre nouveau, en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce : *Renouveler une vigne, un troupeau*, etc. — Recommencer de nouveau : *Renouveler un procès, une querelle.* — *Renouveler un traité, un bail*, faire un nouveau traité, un nouveau bail avec les mêmes personnes, et à-peu-près aux mêmes conditions. — *Renouveler les anciennes ordonnances*, les remettre en vigueur. — *Renouveler un usage, une mode*, les faire revivre. — *Renouveler le souvenir d'une chose*, en rappeler le souvenir. — On dit aussi *se renouveler. Le froid se renouvelle. Sa douleur se renouvelle tous les jours.*

RENOUVELLEMENT, s. m. (*re-nou-vè-le-man*) Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un meilleur. — Réitération.

RÉNOVATION, s. f. (*ré-no-va-cion*) Renouvellement : *La rénovation d'un titre, des vœux.*

RENSEIGNEMENT, s. masc. (*ran-cè-gne-man*, mouillez le *gn*) Indice qui sert à faire reconnaître une chose.

RENSEIGNER, v. a. (*ran-cè-gné*, mouillez le *gn*) Enseigner de nouveau.

RENTE, s. f. (*ran-te*) Revenu annuel. — Ce qui est dû tous les ans à cause d'un fonds ou d'une somme d'argent aliénée.

RENTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Donner, assigner certain revenu. — Au part. Celui ou celle qui a des rentes, du revenu.

RENTIER, IÈRE, s. (*ran-tié*) Celui, celle qui a des rentes. — On le disait aussi de celui qui devait des rentes seigneuriales.

RENTOILAGE, s. m. Action de rentoiler.

RENTOILER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-toa-lé*) Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. Il ne se dit que des choses qui étaient garnies de dentelles ou autres ornemens. — En t. de peinture, coller un vieux tableau sur une toile neuve.

RENTRAIRE, v. a. TRAIT, AITE, part. (*ran-trè-re*) [Il se conjugue comme *traire*] Coudre, rejoindre deux morceaux de drap en sorte que la couture ne paraisse pas. Il ne s'emploie qu'au présent et au futur de l'indicatif, et dans les temps composés.

RENTRAITURE, s. f. (*ran-trè-tu-re*) Couture de ce qui est rentrait.

RENTRANT, adj. m. (*ran-tran*) t. de fortification, qui se dit des angles dont l'ouverture est en dehors, par opposition aux angles saillans.

RENTRAYEUR, EUSE, s. (*ran-tré-ieur*) Celui, celle qui sait rentraire.

RENTRÉE, s. f. (*ren-tré-e*) Action de rentrer. Il se dit des tribunaux lorsqu'ils recommencent leurs fonctions après les vacations. — T. de chasse. Retour des animaux dans les bois au point du jour. — A certains jeux, cartes que l'on prend dans le talon, à la place de celles qu'on a écartées.

RENTRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ran-tré*) Entrer de nouveau. — Fig. *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un*, obtenir de nouveau son amitié. — *Rentrer en soi-même*, faire réflexion sur soi-même. — En t. de gravure, repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites pour les approfondir. — A certains jeux de cartes, il se dit pour marquer les cartes qui viennent à la place de celles qu'on a écartées.

* Suivant quelques auteurs, *rentrer* prend *avoir* et *être ;* mais il y a une différence entre ces deux manières de parler. Par ces mots, *il a rentré*, on exprime l'action de celui qui est rentré un moment, mais qui est ressorti ; au lieu que par ces mots, *il est rentré*, on exprime l'état de celui qui est de retour.

A LA RENVERSE, adv. Sur le dos, le visage en haut.

RENVERSEMENT

RENVERSEMENT, s. m. (*ren-vêr-ce-man*) Action de renverser, état d'une chose renversée. — Dérangement. — Fig. Désordre, bouleversement, destruction : *Le renversement d'un État.* — En t. de marine, transport de la charge d'un vaisseau dans un autre.

RENVERSER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-vêr-cé*) Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose, de manière qu'elle ne soit plus dans la situation où elle doit être. — Troubler, confondre l'arrangement des choses, mettre tout sens dessus dessous. — Figur. Détruire l'état, troubler l'ordre des choses politiques et morales.

RENVI, s. m. (*ran-vi*) A certains jeux, ce que l'on met par-dessus la vade.

RENVIER, v. neut. (*ran-vi-é*) Mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade.

RENVOI, s. masc. (*ran-voa*) Envoi d'une chose déjà envoyée à la même personne, au même lieu. — Dans un livre, dans un acte, marque qui renvoie le lecteur à une pareille marque hors du texte. — En t. de palais, jugement par lequel les parties sont renvoyées devant les juges qui doivent connaître de leur différend.

RENVOYER, v. a. É, ÉE, p. (*ran-voa-ié*) Envoyer une seconde fois. — Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée, ou qui lui appartient. — Adresser à quelqu'un pour avoir des éclaircissemens. — Congédier. — Remettre à un autre temps. — Repousser, réfléchir, répercuter. — En t. de palais, ordonner qu'une partie se pourvoira devant un autre juge.

RÉORDINATION, s. f. (*ré-or-di-na-cion*) Action par laquelle quelqu'un est réordonné.

RÉORDONNER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-or-do-né*) Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés à quelqu'un dont la première ordination a été nulle.

REPAIRE, s. m. Retraite, lieu où se retirent des bêtes malfaisantes et féroces, comme les tigres, les ours, les serpens, etc. — On dit fig. *Un repaire de voleurs, de brigands.* — En t. de chasse, la fiente des loups, des lièvres, etc.

REPAÎTRE, v. n. REPU, UE, p. (*re-pê-tre*) [Il se conjugue comme *paître*, et a de plus un aoriste et un prétérit : *Je repus, j'ai repu*] Manger, prendre sa réfection. Il se dit des hommes et des chevaux. — v. a. Fig. *Repaître quelqu'un d'espérances, de chimères*, etc., l'amuser par des choses fausses, frivoles. — *Se repaître*, ne se dit qu'au figuré : *Se repaître de sang et de carnage, d'espérance.*

RÉPANDRE, v. a. DU, UE, p. Épancher, verser. — Départir, distribuer à plusieurs personnes. — Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits : *Le soleil répand la lumière*; et fig. : *Cette doctrine s'est fort répandue.*

Rolland Dict.

* Il y a cette différence entre *verser* et *répandre*, que *verser* se dit d'une liqueur que l'on épanche à dessein dans un vase, et *répandre* se dit d'une liqueur qu'on laisse tomber sans le vouloir. Néanmoins, en parlant du sang et des larmes, on emploie indifféremment *verser* et *répandre.*

RÉPARABLE, adj. des deux g. Qu'on peut réparer.

REPARAÎTRE, v. n. (*re-pa-rê-tre*) paraître de nouveau.

RÉPARATEUR, s. m. Qui répare : *Jésus-Christ est le réparateur du genre humain.*

RÉPARATION, s. fém. (*ré-pa-ra-cion*) Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer. — Satisfaction d'une injure, d'une offense faite à quelqu'un.

RÉPARER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-pa-ré*) Refaire, rétablir quelque chose à un bâtiment, à un ouvrage, le raccommoder. — Dans le sens moral, effacer : *Réparer ses fautes.* — Faire des satisfactions : *Réparer une injure, une offense, l'honneur, la réputation de quelqu'un.* — *Réparer le temps perdu*, profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé. — *Réparer ses forces*, les rétablir. — On dit aussi, *se réparer.*

REPARTIE, s. f. Réplique prompte et vive.

REPARTIR, v. a. I, IE, p. [Il se conjugue comme *partir*, et prend *avoir* aux temps composés] Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement : *Il ne lui a reparti que des impertinences.*

Repartir, v. n. [Il se conjugue comme le verbe ci-dessus, et prend aux temps composés le verbe *être*] Retourner ou partir de nouveau : *A peine était-il arrivé, qu'il fut obligé de repartir.*

RÉPARTIR, v. act. I, IE, p. *Je répartis, tu répartis, il répartit; nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent. Je répartissais. Je répartis. Je répartirai. Je répartirais. Répartis, répartissez. Que je répartisse*, etc. Partager, distribuer.

RÉPARTITION, s. f. (*ré-par-ti-cion*) Division, distribution.

REPAS, s. m. (*re-pa*) Réfection, nourriture que l'on prend à des heures réglées.

REPASSAGE, s. masc. Action de repasser avec un fer.

REPASSER, v. act. É, ÉE, p. (*re-pa-cé*) Passer une autre fois : *Je repasserai demain.* — v. a. Passer de nouveau : *L'armée repassa les Alpes.* — Aiguiser, donner du lustre, du poli, etc. : *Repasser un couteau, des étoffes, du linge*, etc. — *Repasser un sermon, un discours*, le répéter afin d'être plus sûr de sa mémoire. — Fig. *Repasser quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire*, se remettre quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire.

REPÊCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-pê-ché*) Retirer de l'eau ce qui y était tombé.

REPEINDRE, v. a. PEINT, EINTE, p. et adj. Peindre de nouveau. — Fig. Se représenter dans l'esprit.

REPENTANCE, s. f. (*re-pan-tan-ce*) Regret, douleur qu'on a de ses péchés. On ne s'en sert guère qu'en t. de dévotion.

REPENTANT, ANTE, adj. (*re-pan-tan*) Qui se repent d'avoir péché.

SE REPENTIR, v. pr. I, IE, p. (*se re-pan-tir*) Avoir une véritable douleur, un véritable regret.

REPENTIR, s. masc. Regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. — En t. de dessin et de peinture, la trace d'une première idée qu'on a voulu corriger.

RÉPERCUSSIF, IVE, adj. et s. m., t. de médecine. Qui a la propriété de répercuter.

RÉPERCUSSION, s. fém. (*ré-pêr-ku-cion*) *Répercussion des humeurs*, action par laquelle les humeurs étant en mouvement pour sortir, viennent à être repoussées en dedans. — Réflexion des sons, des rayons du soleil.

RÉPERCUTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-pêr-ku-té*) En parlant des humeurs, les faire rentrer. — En parlant des sons, des rayons du soleil, les réfléchir, les renvoyer.

REPÈRE, s. masc., t. commun à beaucoup d'arts et de métiers. Trait ou marque que l'on fait à différentes pièces d'assemblage pour les reconnaître.

RÉPERTOIRE, s. m. (*ré-pêr-toa-re*) Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre, qui fait qu'on les trouve facilement.

RÉPÉTAILLER, v. act. (mouillez les *ll*) Répéter les mêmes choses, jusqu'à l'ennui. Il est familier.

RÉPÉTER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-pé-té*) Redire, dire ce qu'on a déjà dit. — Dire plusieurs fois une même chose pour la pouvoir répéter en public : *Répéter un sermon.* — Expliquer plus amplement à des écoliers les leçons qu'on leur donne en classe : *Il répète ses écoliers;* et neutralement, *sa profession est de répéter.* — Redemander ce qu'on prétend qui a été pris contre les règles ordinaires.

RÉPÉTITEUR, s. m. Celui qui fait profession de répéter les écoliers.

RÉPÉTITION, s. f. (*ré-pé-ti-cion*) Redite. — Figure de rhétorique où l'on emploie plusieurs fois les mêmes mots, les mêmes tours. — Exercice des écoliers qu'on répète. — Il se dit aussi de toutes les choses qu'on répète en particulier, pour les bien exécuter en public. — L'action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop.

REPEUPLEMENT, s. m. (*re-peu-ple-man*) Action de repeupler un pays, un étang.

REPEUPLER, v. a. É, ÉE, p. (*re-peu-plé*) Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. — *Repeupler un étang, une terre*, y remettre du poisson, du gibier.

REPIC, s. m., t. du jeu de piquet. Il se dit lorsqu'avant de jouer aucune carte, l'un des joueurs compte 30, sans que l'autre ait rien pu compter; alors il compte 90.

RÉPIT, s. m. (*ré-pi*) Relâche, délai, surséance. — *Lettres de répit*, qui accordent à un débiteur un délai pour payer ce qu'il doit.

REPLACER, v. a. É, ÉE, part. Remettre une chose dans la place d'où on l'avait ôtée.

REPLÂTRAGE, s. m. (*re-plâ-tra-je*) Réparation mauvaise et superficielle, faite avec du plâtre. — Figur. et fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute.

REPLÂTRER, v. a. É, ÉE, p. (*re-plâ-tré*) Remettre du plâtre. — Fig. Chercher à réparer, à couvrir une sottise. Fam.

REPLET, ÈTE, adjectif. (*re-plè*) Qui a beaucoup ou même trop d'embonpoint. Il ne se dit point des animaux.

RÉPLÉTION, s. fém. (*ré-plé-cion*) Plénitude, grande abondance d'humeurs dont une personne est remplie. — En matière bénéficiale, état d'un gradué dont le droit a été rempli par un bénéfice.

REPLI, s. m. Pli rendoublé. — Au pl. Manière dont les reptiles se meuvent. — Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'ame.

REPLIER, v. a. É, ÉE, p. (*re-pli-é*) Plier une chose qui avait été dépliée. — *Se replier*, v. pr. Faire plusieurs plis, en parlant des reptiles. — Il se dit encore de certains mouvemens que fait un corps de troupes, pour se rapprocher d'un autre en bon ordre. — Fig. et fam. Prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet. — *Se replier sur soi-même*, se recueillir, réfléchir sur soi-même.

RÉPLIQUE, s. f. (*ré-pli-ke*) t. de palais. Réponse sur ce qui a été répondu. — Réponse à ce qui a été dit ou écrit. — En musique, répétition des octaves.

RÉPLIQUER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ré-pli-ké*) Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle.

REPLONGER, v. a. Plonger de nouveau. Il se dit au propre et au figuré.

REPOLON, s. m., t. de manége. Volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT, s. m. (*ré-pon-dan*) Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. — Celui qui se rend caution, garant pour quelqu'un.

RÉPONDRE, v. a. et n. DU, UE, part. et adj. *Je réponds, tu réponds, il répond; nous répondons*, etc. *Je répondais. Je répondis. Je répondrai. Je répondrais. Que je réponde. Que*

je répondisse, etc. Repartir à quelqu'un sur ce qu'il a dit ou demandé. — Écrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre. — Réfuter. — Avoir rapport, avoir de la proportion, de la conformité. — Aboutir à quelque endroit. — Faire réciproquement de son côté ce qu'on doit : *Il n'a pas répondu aux avances que je lui avais faites.* — *Tout répond à nos vœux, à nos désirs, à nos espérances*, tout réussit selon nos souhaits. — Être caution, être garant. — On dit fam., *je vous en réponds*, pour dire, je vous en assure.

RÉPONS, s. m. (*ré-pon*) Paroles qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Eglise après les leçons.

RÉPONSE, s. f. (*ré-pon-ce*) Ce qu'on répond. — Réfutation. — Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre.

REPORTER, v. a. É, ÉE, part. Porter au lieu où la chose était auparavant. — Redire ce qu'on a vu ou entendu ailleurs : *Il a reporté tout ce qu'on avait dit ici.*

REPOS, s. m. (*re-po*, et devant une voyelle *repoz*) Privation, cessation de mouvement. — Cessation de travail. — Quiétude, tranquillité, exemption de toute sorte de peine d'esprit. — Sommeil. — Etat où est une arme à feu, dont le chien n'est ni abattu, ni bandé. En tous les sens ci-dessus, le mot de *repos* n'a point de pluriel. — En poésie, césure. — En peinture, masses dans lesquelles les détails sont assez peu exprimés, pour que l'œil du spectateur ne s'y arrête pas. — Palier d'escalier.

REPOSÉE, s. f. (*re-po-zé-e*) t. de chasse. Lieu où une bête fauve se repose.

REPOSER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*re-po-zé*) Mettre dans une situation tranquille. — v. n. Dormir. — Il se dit aussi des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, ce qu'il y a d'impuretés tombe au fond. — v. pr. Cesser de travailler, d'agir. — Fig. *Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire*, s'en rapporter à lui. — *A tête reposée*, adv. Mûrement et avec réflexion.

REPOSOIR, subst. m. (*re-po-zoar*) Sorte d'autel qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le Saint-Sacrement.

REPOUSSANT, ANTE, adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût.

REPOUSSEMENT, s. m. (*re-pou-ce-man*) Action de repousser, en parlant d'une arme à feu.

REPOUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*re-pou-cé*) Rejeter, renvoyer. — Pousser quelqu'un en le faisant reculer avec effort. — Fig. *Repousser une injure*, s'en venger. — *Repousser la calomnie*, la réfuter. — *Repousser une tentation, une mauvaise pensée*, la rejeter de son esprit. — v. n. Pousser, croître de nouveau. — On dit qu'*un fusil repousse*, quand la crosse donne rudement contre l'épaule de celui qui le tire.

REPOUSSOIR, s. m. (*re-pou-çoar*) Cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville de fer ou de bois.

RÉPRÉHENSIBLE, adj. des deux g. (*ré-pré-an-ci-ble*) Qui mérite répréhension, qui est digne de blâme.

RÉPRÉHENSION, s. f. (*ré-pré-an-cion*) Réprimande, blâme, correction.

REPRENDRE, v. a. PRIS, ISE, p. (*re-pran-dre*) [Il se conjugue comme *prendre*] Prendre de nouveau ce qu'on avait vendu, donné, engagé, abandonné, perdu, renvoyé, etc. — Saisir de nouveau ce qui s'est échappé. — Continuer quelque chose qui avait été interrompu. — Réprimander, blâmer. — Recouvrer : *Reprendre ses forces, ses esprits.* — *Reprendre un mur sous œuvre*, en rebâtir les fondemens. — v. n. Trouver à redire à quelque ouvrage, critiquer. — Il se dit encore des arbres, des plantes qui, étant transplantés, prennent racine de nouveau. — *La fièvre lui a repris*, est revenue. — v. pr. *Se reprendre*, se refermer, se rejoindre, en parlant des chairs qui ont été coupées, ouvertes, séparées.

REPRÉSAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Il n'a guère d'usage qu'au plur. Mauvais traitement que l'on fait à un ennemi pour s'indemniser du dommage qu'il a causé.

REPRÉSENTANT, s. m. (*re-pré-zan-tan*) Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, qui a reçu de lui les pouvoirs pour agir en son nom. — Celui qui est appelé à une succession du chef d'une personne prédécédée, et dont il exerce les droits. — Celui qui a le droit des héritiers, par vente, échange ou autrement.

REPRÉSENTATIF, IVE, adj. (*re-pré-zan-ta-tif*) Qui représente.

REPRÉSENTATION, s. f. (*re-pré-zan-ta-cion*) Exhibition, exposition devant les yeux. — Ce qu'on représente, soit par la peinture, la sculpture, la gravure, soit par le discours. — Action par laquelle les comédiens représentent des pièces de théâtre. — Remontrance respectueuse. — En t. de jurisprudence, droit à une succession du chef d'une personne prédécédée et qu'on représente. — Forme de cercueil sur laquelle on étend un drap mortuaire. — Etat que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité. — *Homme d'une belle représentation*, grand, bien fait, qui a bonne mine.

REPRÉSENTER, v. a. É, ÉE, p. (*re-pré-zan-té*) Présenter de nouveau. — Exhiber, exposer devant les yeux. — Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose. En ce sens, on dit

aussi, *se représenter.* — Être le type, la figure de quelque chose. — Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin, etc. — Exprimer par le récit, par le discours. — Tenir la place d'un autre, agir en son nom, recevoir de lui des pouvoirs pour agir en son nom. — Remontrer. — v. n. En parlant d'une personne en dignité, se faire respecter et faire respecter sa place. — Tenir table ouverte, faire noblement les honneurs de sa place. — En parlant d'un particulier, avoir un grand train, faire une grande dépense.

RÉPRESSIF, IVE, adj. (*ré-prê-cif*) Qui réprime : *Lois répressives.*

RÉPRESSION, s. f. Action de réprimer.

RÉPRIMABLE, adj. des deux g. Qui doit ou qui peut être réprimé.

RÉPRIMANDE, s. f. Répréhension, correction faite avec autorité.

RÉPRIMANDER, v. act. É, ÉE, p. Reprendre quelqu'un avec autorité.

RÉPRIMER, v. act. É, ÉE, part. et adj. Rabaisser, rabattre, empêcher de faire du progrès. Il se dit plus ordinairement en morale : *Réprimer le vice, ses passions*, etc.

REPRISE, s. f. (*re-pri-ze*) Continuation de ce qui a été interrompu. — Seconde partie d'un couplet, d'un air, d'une chanson. — Raccommodage d'une étoffe, d'une dentelle. — En terme de finance, ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de son compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'eût pas reçu. — Réparation qu'on fait à un mur dont on rebâtit les fondemens par-dessous œuvre. — En t. de marine, vaisseau qui avait été pris par les ennemis, et qui a été repris par la nation sur laquelle il avait été pris. — En t. de manége, chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval. — Au plur., en t. de pratique, ce que les veuves, les enfans doivent prélever sur une succession avant toutes choses. — En t. de boulangerie, les gruaux et sons qui restent après la première farine.

Reprise, s. f. ou Téléphium, s. m. Plante dont les tiges et les feuilles approchent de celles du pourpier.

RÉPROBATION, s. f. (*ré-pro-ba-cion*) Il ne se dit qu'en parlant de ceux que Dieu a réprouvés.

REPROCHABLE, adj. des deux g. Digne d'être reproché. — Qui peut être récusé.

REPROCHE, s. m. Ce qu'on objecte à une personne en la blâmant.

REPROCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-pro-ché*) Objecter à quelqu'un une chose qu'on croit devoir lui faire honte. — Récuser. — On dit aussi, *se reprocher.*

REPRODUCTIBILITÉ, s. f., t. de physique. Faculté d'être reproduit.

REPRODUCTIBLE, adj. des deux g. Susceptible d'être reproduit.

REPRODUCTION, s. f. (*re-pro-duk-cion*) t. de bot. Naissance de nouvelles tiges.

REPRODUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. Produire de nouveau. — *Se reproduire dans le monde*, le fréquenter de nouveau.

RÉPROUVÉ, ÉE, adj. et part. de Réprouver.

RÉPROUVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-prou-vé*) Rejeter une chose, la condamner. — Au part. il se prend subst. en parlant de ceux que Dieu a rejetés et maudits.

REPTILE, s. masc. et adj. des deux g. Qui rampe, qui se traîne sur le ventre : *Animal reptile. C'est un reptile.*

RÉPUBLICAIN, AINE, adj. Qui appartient à la république. — Subst. Celui qui est partisan de ce gouvernement.

RÉPUBLICANISME, s. m. Qualité, opinion du républicain.

RÉPUBLIQUE, s. f. (*ré-pu-bli-ke*) État gouverné par plusieurs.

RÉPUDIATION, s. fém. (*ré-pu-di-a-cion*) Action de répudier.

RÉPUDIER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-pu-di-é*) Renvoyer sa femme avec les formalités légales. — *Répudier une succession*, y renoncer.

RÉPUGNANCE, s. fém. (mouillez le *gn*) Opposition, sorte d'aversion pour quelqu'un pour quelque chose.

RÉPUGNANT, ANTE, adj. (mouillez le *gn*) Contraire, opposé.

RÉPUGNER, v. n. (mouillez le *gn*) Être en quelque façon contraire. — Avoir de la répugnance.

RÉPULSIF, IVE, adj. (*ré-pul-cif*) t. de physique. Qui repousse : *Vertu répulsive.*

RÉPULSION, s. fém. (*ré-pul-cion*) t. de physique. Action de ce qui repousse.

RÉPUTATION, s. f. (*ré-pu-ta-cion*) Renom, estime, opinion publique : *Bonne, mauvaise réputation.* Sans épithète, il se prend toujours en bonne part : *Sa réputation lui attira des distinctions flatteuses.*

RÉPUTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-pu-té*) Estimer, présumer, croire, tenir pour.

REQUÉRABLE, adj. (*re-ké-ra-ble*) t. de coutume. Qui doit être demandé.

REQUÉRANT, ANTE, adj. (*re-ké-ran*) t. de palais. Qui requiert, qui demande en justice.

REQUÉRIR, v. a. QUIS, ISE, p. et adj. (*re-ké-rir*) *Je requiers, tu requiers, il requiert; nous requérons, vous requérez, ils requièrent. Je requérais. Je requis. J'ai requis. Je requerrai. Je requerrais. Requiers. Requérez. Que je requière. Que je requisse*, etc. Prier de quelque chose. — En t. de palais, demander en justice. — Exiger : *Cela requiert célérité.* — Au part.

L'âge requis, les qualités requises, l'âge convenable, les qualités nécessaires.

REQUÊTE, s. f. (*re-ké-te*) Demande par écrit. — Demande de vive voix, simple prière.

REQUIEM, s. masc. (*re-kui-ème*) Mot emprunté du latin. Prière que l'Eglise fait pour les morts. Il ne prend point d'*s* au plur. — *Messe de requiem*, messe pour le repos des ames des morts.

REQUIN, s. m. (*re-kin*) Gros poisson de mer très-vorace, qu'on appelle autrement *chien de mer.*

SE REQUINQUER, v. pr. É, ÉE, part. et adj. (*se re-kin-ké*) Se parer plus qu'il ne convient à l'âge. Il est familier.

REQUINT, s. m. (*re-kin*) La cinquième partie du quint que l'on payait au seigneur outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie.

REQUISE, s. f. (*re-ki-ze*) *Une chose sera de requise*, elle sera rare, ou on en aura besoin. Peu usité.

RÉQUISITION, s. fém. (*ré-ki-zi-cion*) Requête, action de requérir. — Demande faite par autorité publique, qui met une certaine chose à la disposition de l'État.

RÉQUISITOIRE, s. m. (*ré-ki-zi-toa-re*) t. de palais. Acte de réquisition que fait par écrit un officier public.

RÉSARCELÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des croix qui en renferment une autre conduite en filet, et d'un autre émail.

RESCINDANT, s. m. (*ré-cin-dan*) t. de pratique. Demande tendante à faire annuler un acte.

RESCINDER, v. act. (*ré-cin-dé*) Casser, annuler un acte.

RESCISION, s. f. (*ré-ci-zion*) t. de prat. Cassation d'un acte, d'un contrat.

RESCISOIRE, s. masc. (*ré-ci-zoa-re*) t. de prat. L'objet principal pour lequel on s'est pourvu par lettres, soit contre un acte, soit contre un arrêt.

RESCRIPTION, s. f. (*rès-krip-cion*) Mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme.

RESCRIT, s. masc. (*rès-kri*) Réponse des empereurs sur les matières sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces. — Réponse du pape sur quelque question de théologie.

RÉSEAU, s. m. (*ré-zô*) Petit rets. — Ouvrage de soie, de fil, etc., fait par petites mailles. — En t. d'anatomie, entrelacement de vaisseaux sanguins. — En t. de botanique, tissu de fibres entrelacées comme les mailles d'un filet.

RÉSÉDA, s. m. (*ré-zé-da*) Plante qui a une odeur très-agréable.

RÉSERVATION, s. f. Action par laquelle on réserve. Il ne se dit que dans le droit canon, des bénéfices dont le pape se réserve la nomination.

RÉSERVE, s. f. Action de réserver. — Choses réservées. — *Corps de réserve*, troupes qu'un général d'armée réserve un jour de bataille pour les faire combattre au besoin. — En t. de marine, certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui en ont besoin. — Discrétion, circonspection. — *A la réserve*, adv. A l'exception. — *Sans réserve*, adv. Sans exception. — *En réserve*, adv. A part, à quartier.

RÉSERVÉ, ÉE, s. et adject. Circonspect, discret.

RÉSERVER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-zèr-vé*) Garder, retenir quelque chose du total. — Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage.

RÉSERVOIR, s. m. (*ré-zèr-voar*) Lieu où l'on amasse des eaux, où l'on conserve du poisson. — On appelle la vésicule du fiel, *le réservoir de la bile.*

RÉSIDANT, ANTE, adj. (*ré-zi-dan*) Qui réside, qui demeure.

RÉSIDENCE, s. f. (*ré-zi-dan-ce*) Demeure ordinaire en quelque ville, en quelque lieu. — Séjour actuel et continuel d'un officier dans le lieu de sa charge. — Emploi d'un résident auprès d'un prince. — En t. de chimie, les parties les plus grossières qui s'amassent au fond d'un vase, après que la liqueur qu'il contient s'est reposée.

RÉSIDENT, s. m. (*ré-zi-dan*) Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, et plus qu'un envoyé.

RÉSIDER, v. n. (*ré-zi-dé*) Faire sa demeure en quelque endroit. — Fig. *Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel*, il a toute l'autorité.

RÉSIDU, s. m. (*ré-zi-du*) t. de commerce. Le restant. — Il se dit aussi du nombre qui reste d'une division d'arithmétique. — En chimie, ce qui reste d'une substance qui a passé par quelque opération.

RÉSIGNANT, s. m. (*ré-zi-gnan*) mouillez le *gn*) Celui qui résigne un office ou un bénéfice à quelqu'un.

RÉSIGNATAIRE, s. m. (*ré-zi-gna-tè-re*, mouillez le *gn*) Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice.

RÉSIGNATION, s. fém. (*ré-zi-gna-cion*, mouillez le *gn*) Abandon en faveur de quelqu'un d'un office, d'un bénéfice. — Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu.

RÉSIGNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-zi-gné*, mouillez le *gn*) Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. — *Se résigner à la volonté de Dieu, à la Provi-*

dence, s'y soumettre. — *Résigné*, *ée*, part. Soumis : *Il est mort bien résigné.*

RÉSILIATION, s. f. (*ré-zi-li-a-cion*) t. de prat. Résolution d'un acte.

RÉSILIER, v. act. É, ÉE, p. (*ré-zi-li-é*) Casser, annuler un acte.

RÉSINE, s. f. (*ré-zi-ne*) Matière inflammable, grasse et onctueuse, qui coule du pin, du sapin, etc.

RÉSINEUX, EUSE, adject. (*ré-zi-neu*) Qui produit la résine, ou qui en a quelque qualité.

RÉSIPISCENCE, subst. f. (*ré-zi-pi-çan-ce*) Reconnaissance de sa faute avec amendement.

RÉSISTANCE, s. f. Qualité par laquelle un corps, une chose résiste, et ne saurait être pénétrée que difficilement. — Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. — Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentimens d'un autre.

RÉSISTER, v. n. (*ré-zis-té*) Ne pas céder au choc, à l'effort, à l'impression d'un corps. — Se défendre, opposer la force à la force.— S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un. — Supporter facilement la peine, le travail.

RÉSOLUBLE, adj. des deux g. (*ré-zo-lu-ble*) t. didact. Qui peut être résolu.

RÉSOLÛMENT, adv. (*ré-zo-lu-man*) Avec une résolution fixe et déterminée. — Hardiment, avec courage, intrépidité.

RÉSOLUTIF, IVE, s. et adj. (*ré-zo-lu-tif*) t. de méd. Qui résout et dissipe l'humeur peccante.

RÉSOLUTION, s. f. (*ré-zo-lu-cion*) Décision d'une question, d'une difficulté. — Dessein que l'on forme, que l'on prend. — Fermeté, courage. — En t. de chim. la réduction d'un corps en ses premiers principes.

RÉSOLUTOIRE, adj. des deux g. (*ré-zo-lu-toa-re*) t. de palais, qui se dit des actes, des conventions, par lesquels les parties consentent qu'une précédente convention n'aura point d'exécution.

RÉSOLVANT, ANTE, adj. (*ré-zol-van*) Qui résout.

RÉSOLVANT, s. m. Ce qui résout.

RÉSONNANCE, s. f. Battement et prolongement graduel du son.

RÉSONNANT, ANTE, adj. (*ré-zo-nan*) Retentissant, qui renvoie le son.

RÉSONNEMENT, s. masc. (*ré-zo-ne-man*) Retentissement, son renvoyé.

RÉSONNER, v. n. (*ré-zo-né*) Retentir, renvoyer le son.

RÉSOUDRE, v. a. RÉSOLU, UE, part. et adj. *Je résous*, *tu résous*, *il résout*; *nous résolvons*, *vous résolvez*, *ils résolvent. Je résolvais. Je résolus. Je résoudrai. Résous-toi*, *résolvez-vous*, etc. Décider une difficulté, une question. — Rendre nul, annuler. — Amollir, dissiper, réduire. — Déterminer quelqu'un à quelque chose. — v. n. Arrêter de faire.

SE RÉSOUDRE, v. pron. Se déterminer à... — Être dissous, réduit, changé en... — Au part. Décidé, arrêté. — En parlant des personnes, déterminé, hardi. — En ce sens, on dit substantivement et fam. : *C'est un gros résolu. Il fait le résolu.*

RÉSOUS, autre part. du verbe *résoudre*. *Brouillard résous en pluie.*

RESPECT, s. m. (*rès-pèk*) Autrefois rapport. — Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un. — *Tenir en respect*, contenir, en imposer. — *Respect humain*, les égards qu'on a pour le jugement des hommes.

RESPECTABLE, adj. des deux g. (*rès-pèk-ta-ble*) Qui mérite du respect.

RESPECTER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*rès-pèk-té*) Honorer, révérer, porter respect. — Fig. Épargner, ne point endommager. — *Se respecter*, garder avec soin la décence et la bienséance convenable à son sexe, à son état, à son âge.

RESPECTIF, IVE, adject. Réciproque, relatif.

RESPECTIVEMENT, adv. (*rès-pèk-ti-ve-man*) D'une manière réciproque, d'une manière respective.

RESPECTUEUSEMENT, adv. (*rès-pèk-tu-eu-ze-man*) Avec respect.

RESPECTUEUX, EUSE, adj. (*rès-pèk-tu-eu*) Qui porte respect, qui a du respect. — Qui marque du respect.

RESPIRATION, s. f. (*rès-pi-ra-cion*) Action de respirer.

RESPIRER, v. n. É, ÉE, p. (*rès-pi-ré*) Attirer l'air dans sa poitrine, et le pousser dehors par le mouvement des poumons. — On dit activ. : *Respirer un bon air*, *un air corrompu.* — *Tout ce qui respire*, tout ce qui vit. — Fig. Prendre quelque relâche après un travail pénible. — *Respirer après quelque chose*, la souhaiter avec passion, avec ardeur. — v. a. Fig. Marquer, témoigner : *Dans cette maison tout respire la piété et la joie.* — Désirer ardemment; en ce sens, il s'emploie avec la négative : *Il ne respire que la vengeance*, *que la joie*, *que les plaisirs.*

RESPLENDIR, v. n. (*rés-plan-dir*) Briller avec grand éclat. Il n'est que du style soutenu.

RESPLENDISSANT, ANTE, adject. (*rès-plan-di-çan*) Qui resplendit.

RESPLENDISSEMENT, s. m. (*rès-plan-di-ce-man*) Grand éclat formé par le rejaillissement, par la réflexion de la lumière.

RESPONSABILITÉ, s. f. Obligation d'être responsable, d'être garant de quelque chose. Il se dit surtout des hommes publics.

RESPONSABLE, adj. des deux g. Qui doit répondre et être garant de quelque chose, de ce que fait quelqu'un.

RESPONSIF, IVE, adj., t. de palais. Qui contient une réponse.

RESSAC, s. m., t. de marine. Choc des vagues qui frappent avec impétuosité une terre et s'en retournent de même.

RESSAISIR, v. act. I, IE, p. (*re-cè-zir*) Reprendre, se remettre en possession de quelque chose. — On dit aussi *se ressaisir.*

RESSASSER, v. act. É, ÉE, p. (*re-ça-cé*) Sasser de nouveau. — Fig. et fam. Examiner, discuter de nouveau.

RESSAUT, subst. m. (*re-çô*) t. d'archit. Avance ou saillie d'une corniche, ou d'une autre partie qui sort de la ligne droite.

RESSEMBLANCE, s. fém. (*re-çan-blan-ce*) Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses.

RESSEMBLANT, ANTE, adject. (*re-çamblan*) Qui ressemble.

RESSEMBLER, v. n. (*re-çan-blé*) Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque chose : *Ce fils ressemble à son père.* — On dit aussi, *se ressembler de visage, de caractère*, etc.

RESSEMELER, v. act. É, ÉE, p. (*re-ceme-lé*) Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure.

RESSENTIMENT, s. m. (*re-çan-ti-man*) Faible attaque, faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a eue. — Souvenir qu'on garde des injures, et désir de vengeance. — Autrefois il se disait aussi du souvenir d'un bienfait.

RESSENTIR, v. a. I, IE, p. et adject. (*re-çan-tir*) Sentir vivement. — Éprouver. — *Se ressentir*, v. pr. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu. — Avoir part à quelque chose de bien ou de mal. Il se prend plus ordinairement en mauvaise part. — Au part. *Muscles bien ressentis*, bien marqués.

RESSERREMENT, s. m. (*re-cê-re-man*) Action par laquelle une chose est resserrée.

RESSERRER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*re-cê-ré*) Serrer davantage ce qui s'est lâché. — En parlant d'un ouvrage d'esprit, abréger. — Rendre le ventre moins libre. — *Le froid resserre les pores*, les rend moins ouverts. — *Se resserrer*, devenir moins étendu, en parlant d'un pays, d'un terrain. — Figur. et fam. Retrancher de sa dépense.

RESSIF, RÉCIF ou **RESCIF**, s. m., t. de marine. Chaîne de rochers cachés sous l'eau.

RESSORT, s. m. (*re-çor*) t. de physique. Propriété par laquelle les corps se rétablissent dans leur premier état, après en avoir été tirés par force. — Morceau de fer, de cuivre, d'acier ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation quand il cesse d'être contraint. — Fig. Moyen dont on se sert pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. — Etendue de juridiction. — Fig. *Cela n'est pas de mon ressort*, il ne m'appartient pas d'en juger.

RESSORTIR, v. n. (*re-çor-tir*) *Je ressors, tu ressors, il ressort; nous ressortons, vous ressortez, ils ressortent.* [Il prend *être* aux temps composés] Sortir après être rentré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti.

Ressortir, v. n. *Je ressortis, tu ressortis, il ressortit; nous ressortissons, vous ressortissez, ils ressortissent. Je ressortissais*, etc. Être de la dépendance de quelque juridiction.

RESSORTISSANT, ANTE, adj. (*re-çorti-çan*) Qui est dépendant de quelque juridiction.

RESSOURCE, s. f. (*re-çour-ce*) Ce qu'on emploie, et à quoi on a recours pour se tirer de quelque affaire. — *Homme de ressource*, fertile en expédiens.

se RESSOUVENIR, v. pr. Conserver, ou se rappeler la mémoire d'une chose. — Considérer, faire attention, faire réflexion.

RESSOUVENIR, s. m. (*re-çou-ve-nir*) Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. — Ressentiment.

RESSUAGE, s. m. (*re-çu-a-je*) Action, état d'un corps qui ressue. — Opération de métallurgie, qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre à l'aide du plomb.

RESSUER, v. neut. (*re-çu-é*) Il se dit des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure; tels sont les murs nouvellement faits.

RESSUI, s. m. (*re-çui*) Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou la rosée du matin.

RESSUSCITER, v. a. É, ÉE, p. (*re-çu-cité*) [Il prend *avoir* aux temps composés] Ramener de la mort à la vie. — Fig. Guérir d'une maladie désespérée : *Ce remède l'a ressuscité.* — Renouveler, faire revivre. — v. n. Il prend *être* aux temps composés. Revenir de la mort à la vie.

RESSUYER, v. n. (*ré-çui-ié*) Sécher.

RESTANT, ANTE, adject. (*rès-tan*) Qui reste. — s. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. — On dit plus ordinairement *le reste.*

RESTAUR, s. m., t. de commerce marit. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait.

RESTAURANT, ANTE, adj (*rès-to-ran*) Qui restaure. — s. m. Aliment qui restaure, qui répare les forces. — Établissement de restaurateur.

RESTAURATEUR, s. m. (*rès-to-ra-teur*) Qui répare, qui rétablit. Il ne se dit guère que des villes et des monumens publics : *Cette ville avait été ruinée, ce prince l'a rebâtie, il en a été le restaurateur.* — Son plus grand usage est dans le moral : *Restaurateur des belles-lettres, des lois, de la navigation*, etc. — Sorte de traiteur qui donne à manger à toutes les heures du jour, et par plats détachés.

RESTAURATION, s. f. (*rès-to-ra-cion*) Réparation, rétablissement. Son plus grand usage est au moral : *La restauration des belles-lettres, de l'État*, etc.

RESTAURER, v. a. É, ÉE, p. (*rès-to-ré*) Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur.

RESTE, s. m. Ce qui demeure d'un tout, d'une plus grande quantité. — Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. — Poét. *Les restes d'un homme illustre*, ses cendres. — *Le reste des hommes*, les autres hommes, les hommes d'une autre nation, d'un autre caractère, par opposition à ceux dont on parle. — *De reste*, adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit. — *Au reste, du reste*, adv. Au surplus, d'ailleurs, cependant.

RESTER, v. n. É, ÉE, part. (*rès-té*) [Il prend *être* aux temps composés] Être de reste. — Demeurer après le départ de ceux avec qui l'on était. — Se tenir, être arrêté dans un lieu au delà du temps que l'on s'était proposé. — Se fixer. — En t. de marine, être situé. — *Rester sur le champ de bataille* ou *sur la place*, être tué sur le champ de bataille.

RESTITUABLE, adj. des deux g., t. de palais. Qui peut être restitué, remis en son premier état.

RESTITUER, v. a. É, ÉE, p. (*rès-ti-tu-é*) Rendre ce qui a été pris ou possédé indûment, injustement. — Réparer : *Restituer l'honneur.* — Rétablir : *Restituer un texte, un passage.* — En t. de palais, *restituer une personne en son entier*, la remettre dans l'état où elle était auparavant. — On dit aussi dans le même sens, *se faire restituer contre son obligation.*

RESTITUTION, s. f. (*rès-ti-tu-cion*) Action par laquelle on restitue. — Action de restituer, de rétablir un texte, un passage. — En t. de palais, il se dit de l'entérinement des lettres qui relèvent quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté.

RESTREINDRE, v. a. TREINT, EINTE, p. et adject. (*rès-trin-dre*) Resserrer : *Médicament qui restreint.* En ce sens, il est peu usité. — Fig. Diminuer, réduire, retrancher. — *Se restreindre*, se borner, se réduire à...

RESTRICTIF, IVE, adj. Qui restreint.

RESTRICTION, s. f. (*rès-trik-cion*) Condition qui restreint, modification.

RESTRINGENT, ENTE, s. m. et adj. (*rès-trin-jan*) Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée.

RÉSULTANT, ANTE, adj. (*ré-zul-tan*) Qui résulte. Il ne se dit guère qu'en t. de pratique.

RÉSULTAT, s. m. (*ré-zul-ta*) Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une assemblée, etc.

RÉSULTER, v. n. (*ré-zul-té*) S'ensuivre. Il s'emploie pour marquer les inductions, les conséquences qu'on tire d'un discours, d'un raisonnement, etc. Il se conjugue avec le verbe *avoir* et avec le verbe *être*, et il ne se dit qu'à l'infinitif et à la troisième personne : *De ce raisonnement il peut résulter que... Qu'a-t-il résulté de là ? Qu'en est-il résulté ?*

RÉSUMÉ, s. m. (*ré-zu-mé*) Précis.

RÉSUMER, v. act. É, ÉE, p. Recueillir, reprendre en peu de paroles un raisonnement. — On dit aussi *se résumer.*

RÉSUMPTE, s. fém. (*ré-zonp-te*) Dernière thèse que soutenait un docteur en théologie, pour avoir le droit de présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ, adj. m. (*ré-zonp-té*) Se dit du docteur qui a soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTION, s. fém. (*ré-zonp-cion*) Action de résumer.

RÉSURRECTION, s. f. (*ré-zu-rek-cion* Retour de la mort à la vie. — Par extension guérison surprenante et inopinée.

RÉTABLE, s. m. Ornement d'architecture contre lequel est appuyé l'autel, et qui renferme ordinairement un tableau.

RÉTABLIR, v. act. I, IE, p. et adj. Remettre dans son premier état, en bon état. — *Rétablir un passage d'un auteur*, le restituer, le remettre dans l'état où il était avant qu'il eût été corrompu dans les copies. — *Se rétablir*, recouvrer la santé. — On dit figur. : *Se rétablir dans les bonnes grâces de quelqu'un. Les affaires se sont un peu rétablies.*

RÉTABLISSEMENT, s. m. (*ré-ta-bli-ce-man*) Action de rétablir, état d'une personne, d'une chose rétablie.

RETAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant.

RETAPER, v. act. É, ÉE, part. et adj. Retrousser les bords d'un chapeau contre la forme.

RETARD, s. m. (*re-tar*) Retardement.

RETARDATION, s. fém. (*re-tar-da-cion*) Ralentissement du mouvement d'un corps.

RETARDATRICE, adj. f., t. de physique : *Force retardatrice*, qui retarde le mouvement d'un corps.

RETARDEMENT, s. m. (*re-tar-de-man*) Délai, remise.

RETARDER, v. a. É, ÉE, p. (*re-tar-dé*) Différer. — Empêcher d'aller, de partir, d'avancer. — v. n. Il se dit d'une horloge, d'une montre qui va trop lentement.

RETENIR, v. act. NU, UE, p. et adj. Ravoir, tenir encore une fois. — Garder par-devers soi ce qui est à un autre. — Conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire. — Réserver. — S'assurer par précaution d'une chose qu'un autre aurait pu prendre. — Arrêter, faire demeurer, ne pas laisser aller. — Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. — Mettre, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire. — v. n. *Ce cheval retient bien*, empêche la voiture d'aller trop vite dans la descente. — v. pr. S'empêcher de tomber. — Se modérer. — Au part. Circonspect, sage, modéré.

RETENTIF, IVE, adj., t. d'anat. Qui retient.

RÉTENTION, s. f. (*ré-tan-cion*) Réservation, réserve. — En t. de médecine, c'est le contraire d'*excrétion*.

RETENTIR, v. n. (*re-tan-tir*) Rendre, renvoyer un son éclatant. — Faire un bruit éclatant qui remplit un lieu : *Cette trompette retentit dans les airs ;* et figur., *toute l'Europe retentit du bruit de ses exploits*, on le loue dans toute l'Europe.

RETENTISSANT, ANTE, adj. (*re-tan-ti-çan*) Qui retentit.

RETENTISSEMENT, s. m. (*re-tan-ti-ce-man*) Bruit, son rendu, renvoyé avec éclat.

RÉTENTUM, s. m. (*ré-tin-tôme*) t. pris du latin. Article que les juges n'expriment pas dans un arrêt, mais qui ne laisse pas d'avoir son exécution. — Il se dit aussi de ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un. Il est fam.

RETENUE, s. f. Modération, discrétion, modestie. — Ce qu'on retient, en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un paiement de gage ou sur une rente.

RÉTIAIRES, s. m. pl. (*ré-ci-è-re*) t. d'antiquité. Espèce de gladiateur dont l'arme principale était un filet qu'ils jetaient sur leur adversaire, pour l'envelopper et lui ôter les moyens de se défendre.

RÉTICENCE, s. f. (*ré-ti-çan-ce*) Omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire. — La chose même qu'on n'a pas dite. — Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur fait entendre une chose sans la dire.

RÉTICULAIRE ou **RÉTIFORME**, adj. des deux g. (*ré-ti-ku-lè-re*) t. d'anat. Qui ressemble à un réseau : *Tissu, membrane réticulaire.*

RÉTIF, IVE, adj. Qui s'arrête, ou qui recule au lieu d'avancer. — Figur. *Esprit rétif*, difficile à conduire.

RÉTINE, s. f. Sorte de lacis formé dans le fond de l'œil par les filets du nerf optique.

RETIRADE, s. f., t. de fortification. Retranchement fait derrière un ouvrage.

RETIRATION, s. f. (*re-ti-ra-cion*) t. d'imprimerie. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier, autrement dit le *verso.*

RETIREMENT, s. m. (*re-ti-re-man*) t. de chirurgie. Contraction, raccourcissement : *Retirement des nerfs.*

RETIRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*re-ti-ré*) Tirer en arrière. — Tirer à soi une chose que l'on avait poussée dehors. — Tirer une chose d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. — On dit fig., *retirer quelqu'un du vice*, etc. — Percevoir, recueillir : *Il retire tant de sa charge*, etc. — On dit fig., *retirer de la gloire, de la honte, du mépris.* — Donner asile, retraite. — En t. de palais, racheter. — *Se retirer*, v. pr. S'en aller, s'éloigner. — Se raccourcir. — En parlant d'une rivière débordée, rentrer dans son lit. — *Se retirer du service*, le quitter. — On dit fig., *se retirer du désordre*, etc. — *Se retirer à, dans*, etc. Aller en quelque lieu, y fixer sa demeure : *Se retirer à la campagne, dans ses terres, en province.* — *Se retirer dans, sur, sous*, etc. Se mettre en sûreté, se réfugier. — Au part. Solitaire, peu fréquenté : *Lieu retiré.* — *Homme retiré*, qui vit dans une grande retraite.

RETOMBÉE, s. f. (*re-ton-bé-e*) t. d'architecture. La naissance d'une voûte, la partie qui, par sa pose, peut subsister sans cintre.

RETOMBER, v. n. É, ÉE, p. (*re-ton-bé*) Tomber encore. — On dit fig., *retomber dans la même faute. Retomber dans la barbarie.* — Tomber après avoir été élevé : *Les vapeurs retombent en pluie.* — Fig. Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri.

RETORDEMENT, s. m. (*re-tor-de-man*) t. de manufacture. Action de retordre, ou l'effet de cette action. Il ne se dit guère que des soies.

RETORDRE, v. a. DU, UE, p. et adj. [Il se conjugue comme *tordre*] Tordre une seconde fois. — Tordre des fils ou des ficelles ensemble.

RÉTORQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-tor-ké*) Employer contre son adversaire les raisons, les argumens, les preuves dont il s'est servi.

RETORS, TORSE, adj. (*re-tor*) Qui a été retordu plus d'une fois. — Fig. et fam. Fin, rusé et artificieux. En ce sens, on ne le dit guère au féminin.

RÉTORSION, s. f. (*ré-tor-cion*) t. de dialectique. Emploi que l'on fait contre son adversaire des raisons, des argumens, des preuves dont il s'est servi.

RETORTE, s. f., t. de chimie. Vaisseau de

terre ou de verre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient.

RETOUCHE, s. f., t. de peinture. Endroits d'un tableau auxquels on a changé, corrigé quelque chose, ou qu'on a repeint parce qu'ils étaient effacés.

RETOUCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-tou-ché*) Corriger, réformer, perfectionner.

RETOUR, s. m. Action de revenir. — Arrivée au lieu d'où l'on est parti. — Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. — Fig. Vicissitude des affaires. — Reconnaissance, sorte d'équivalent d'un bienfait reçu. — En t. de vénerie, on appelle *retour* l'action du cerf qui revient sur lui-même, c'est-à-dire, sur es mêmes voies, pour les confondre et détourner les chiens. — On dit fig. en ce sens, qu'*un homme a des retours*, pour dire qu'il emploie des ruses. — *Retour de chasse*, repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper. — *Être sur le retour*, *sur son retour*, commencer à vieillir, à décliner. — *Faire un retour à Dieu*, *vers Dieu*, se convertir. — *Faire un retour sur soi-même*, réfléchir sérieusement sur sa conduite. — Au pl. Tours contraires et multipliés : *Les tours et retours que fait une rivière.* — On dit d'un homme qu'*il a de fâcheux retours*, pour dire qu'il est bizarre.

RETOURNE, s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux.

RETOURNER, v. n. É, ÉE, p. (*re-tour-né*) Aller une autre fois en un lieu où l'on a déjà été. — Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. — v. a. Tourner d'un autre sens. — *Se retourner*, regarder derrière soi. — *S'en retourner*, s'en aller.

RETRACER, v. a. É, ÉE, p. (*re-tra-cé*) Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle. — Fig. Raconter les choses passées et connues. — *Se retracer une chose*, se la rappeler.

RÉTRACTATION, s. f. (*rè-trak-ta-cion*) Action de se rétracter.

RÉTRACTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-trak-té*) Déclarer qu'on n'a plus l'opinion que l'on avait avancée, y renoncer. — v. pr. Se dédire.

RÉTRACTION, s. f. (*ré-trak-cion*) t. de médecine. Raccourcissement, contraction d'une partie.

RETRAIRE, v. act. TRAIT, AITE, p. et adj. (*re-trè-re*) [Il se conjugue comme *traire*] T. de pratique. Retirer par droit de parenté ou par droit seigneurial un héritage qui a été vendu. — Au part. *Blé retrait*, qui mûrit sans se remplir.

RETRAIT, s. m. (*re-trè*) Action en justice, par laquelle on retire un héritage qui avait été vendu. — *Retrait lignager*, l'action de retirer un héritage vendu par quelqu'un de sa famille. — Lieu où l'on va aux nécessités naturelles. Peu usité.

RETRAITE, s. f. Action de se retirer. — Il se dit particulièrement de la marche que font des troupes pour se retirer : *Belle retraite ; sage, heureuse retraite.* — État que l'on embrasse en se retirant du monde, de la cour, des affaires. — Lieu où l'on se retire. — Lieu de refuge. — Emploi ou pension qu'on donne à un officier qui se retire. — Exercices spirituels pendant quelques jours : *Être en retraite, faire une retraite.* — En t. d'architecture, diminution d'épaisseur qu'on donne à un mur d'étage en étage.

RETRANCHEMENT, s. m. (*re-tran-che-man*) Suppression ou diminution de quelque chose. — Espace retranché d'un plus grand. — Travaux qu'on fait à la guerre, pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis.

RETRANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-tran-ché*) Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout. — Diminuer. — Supprimer. — Faire des retranchemens.

se Retrancher, v. pr. Se restreindre, se réduire. — En t. de guerre, se fortifier, faire des lignes de défense, des tranchées.

RETRAYANT, ANTE, s. (*re-trè-ian*) Qui exerce l'action de retrait.

RÊTRE. Voyez Reître.

RÉTRÉCIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rendre plus étroit, moins large : *Rétrécir un chemin, une rue.* — Fig. *La servitude rétrécit l'ame.* — v. n. et pr. Devenir plus étroit.

RÉTRÉCISSEMENT, s. m. (*ré-tré-ci-ce-man*) Action par laquelle une chose est rétrécie. — On dit fig., *le rétrécissement de l'esprit.*

RÉTRIBUTION, s. f. (*ré-tri-bu-cion*) Salaire, récompense du travail qu'on a fait.

RÉTROACTIF, IVE, adj. Qui agit sur le passé. Il ne se dit qu'avec *effet : Les lois n'ont point ordinairement d'effets rétroactifs.*

RÉTROACTION, s. fém. (*ré-tro-ak-cion*) Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROCÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-tro-cé-dé*) t. de prat. Remettre à quelqu'un le droit qu'il nous avait cédé auparavant.

RÉTROCESSION, s. f. (*ré-tro-cè-cion*) t. de pratique. Acte par lequel on rétrocède.

RÉTROGRADATION, s. f. (*ré-tro-gra-da-cion*) t. d'astronomie. Mouvement par lequel les planètes paraissent aller contre l'ordre des signes célestes.

RÉTROGRADE, adj. des deux g. Il se dit des planètes, lorsqu'elles paraissent aller contre l'ordre des signes célestes.

RÉTROGRADER, v. n. (*ré-tro-gra-dé*) Retourner en arrière.

RETROUSSEMENT, s. masc. (*re-trou-ce-man*) Action de retrousser.

RETROUSSER, v. a. É, ÉE, part. et adj.

(*re-trou-ci*) Replier, relever en haut ce qu'on avait détroussé : *Retroussez votre robe, votre jupe.* — On dit aussi, *retrousser ses cheveux, sa moustache.* — Au part. — *Nez retroussé*, dont le bout est un peu relevé en haut.

RETROUSSIS, s. m. (*re-trou-ci*) Partie du bord d'un chapeau qui est retroussée.

RETROUVER, v. a. É, ÉE, p. (*re-trou-vé*) Trouver une seconde fois. — Trouver ce qu'on avait perdu, oublié. — Fig. Reconnaître : *Je ne le retrouve pas dans cette occasion.*

RETS, s. m. (*ré*) Filet, ouvrage de corde, de fil, etc., pour prendre du poisson, des oiseaux. — Fig. *Prendre quelqu'un dans ses rets*, le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

RÉTUS, USE, adj., t. de botanique. Très-obtus avec sinus.

RÉUNION, s. f. Action de réunir, et l'effet qui en résulte. — Assemblée. — Fig. Réconciliation.

RÉUNIR, v. a. I, IE, p. et adj. Rassembler, rejoindre ce qui était épars, désuni, séparé. — Fig. Réconcilier.

Avec le verbe *réunir*, on emploie la conjonction *et*; avec *unir*, on emploie la préposition *à*; ainsi dites : *Turenne réunissait la prudence et la hardiesse; cette jeune personne unit le mérite à la modestie.*

SE RÉUNIR, v. pr. Se joindre, en parlant des chairs. — Se rassembler. — Fig. Se réconcilier, embrasser la même opinion, le même parti.

RÉUSSIR, v. n. Avoir un succès heureux. Il se dit des personnes et des choses.

RÉUSSITE, s. fém. Bon succès. Il ne se dit que des choses. — Issue : *Il faut voir quelle en sera la réussite.*

REVALOIR, v. a. (*re-va-loar*) [Il se conjugue comme *valoir*] Rendre la pareille : *Il m'a fait du mal, je le lui revaudrai.* Fam.

REVANCHE, s. f. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. — Il se dit quelquefois en bonne part : *Vous m'avez rendu quantité de bons offices, je tâcherai d'en avoir ma revanche.* Fam. — Seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première. — *En revanche*, adv. En compensation.

REVANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*re-van-ché*) Défendre quelqu'un qui est attaqué. — Fam. *Se revancher*, v. pr. Rendre la pareille d'une injure, d'un mal, même d'un bienfait qu'on a reçu. Familier.

RÊVASSER, v. neut. (*rê-va-cé*) Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. Il est fam.

RÊVE, s. m. Songe qu'on fait en dormant. — Fig. Projets sans fondement, idées chimériques.

REVÊCHE, adj. des deux g. Rude, âpre au goût. — Fig. Peu traitable, rébarbatif : *Homme, femme revêche.*

REVÊCHE, s. f. Étoffe de laine frisée.

RÉVEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Cessation de sommeil. — *Réveil* ou *Réveille-matin*, s. masc. Horloge destinée pour réveiller à une certaine heure.

RÉVEILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Éveiller. — Fig. Exciter de nouveau, renouveler. — *Se réveiller*, v. pr. S'éveiller, — Fig. Se renouveler.

RÉVEILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit repas extraordinaire qui se fait entre le souper et le coucher.

RÉVÉLATION, s. f. (*ré-vé-la-cion*) Action de révéler. — Inspiration par laquelle Dieu fait connaître ses mystères, sa volonté, sa venue, etc.

RÉVÉLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-vé-lé*) Découvrir, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète.

REVENANT, ANTE, adj. (*re-ve-nan*) Qui plaît, qui revient : *Air revenant, physionomie revenante.*

REVENANT, s. m. Esprit que le peuple croit qui revient de l'autre monde.

REVENANT-BON, s. m. Deniers qui restent entre les mains du comptable. — Profit, émolument. Au pl. on écrit des *revenant-bons.*

REVENDEUR, EUSE, s. (*re-ven-deur*) Qui revend, qui achète pour revendre.

REVENDICATION, s. fém. (*re-van-di-ka-cion*) t. de prat. Action de revendiquer.

REVENDIQUER, v. act. É, ÉE, p. (*re-van-di-ké*) Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est entre les mains d'un autre.

REVENDRE, v. a. VENDU, UE, p. (*re-van-dre*) Vendre ce qu'on a acheté.

REVENIR, v. n. VENU, UE, p. [Il prend *être* aux temps composés] Venir une autre fois. — Retourner au lieu d'où l'on était parti. En ce sens on dit fam., *s'en revenir*, pour dire simplement revenir : *Il s'en est revenu tout courant.* — Se rétablir, se remettre, être rétabli, être remis dans le même état où l'on était auparavant. — En parlant des alimens, causer des rapports. — Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses que l'on a faites ou dites précédemment. — *Revenir à soi*, prendre de meilleurs sentimens. — *Revenir sur une matière*, en reparler. — *Revenir sur une promesse*, s'en dégager. — *Revenir sur le compte de quelqu'un*, changer d'opinion en sa faveur. — *Cette étoffe revient à tant*, coûte tant. — *Il me revient* (on m'informe) *de toutes parts que...* En t. de palais, *revenir sur quelqu'un*, exercer contre lui une action en garantie. — *Revenir*

contre une sentence, se pourvoir contre une sentence. — Fig. Abandonner l'opinion dont on était, pour se ranger à l'avis d'un autre. — Résulter à l'avantage, à l'utilité de quelqu'un. — Plaire. — Coûter : *Cette maison revient à cent mille francs.* — Se corriger, se désabuser : *Il est revenu de ses égaremens.*

REVENTE, subst. f. (*re-van-te*) Seconde vente.

REVENU, s. m. Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'une charge, d'une pension, etc.

REVENUE, s. f. Il ne se dit que du jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

RÊVER, v. n. (*rê-vé*) Faire des songes : *J'ai rêvé toute la nuit.* — On dit aussi act. : *Rêver des combats, des naufrages*, etc. — Être en délire. — Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vaines et vagues, sans aucun objet fixe et certain. — Penser, méditer profondément sur quelque chose.

RÉVERBÉRATION, s. f. (*ré-vèr-bé-ra-cion*) Réfléchissement de la lumière ou de la chaleur.

RÉVERBÈRE, s. m. *Feu de réverbère*, feu appliqué de manière que la flamme est obligée de rouler par-dessus les matières que l'on expose à l'action du feu. — Miroir de métal qu'on ajoute à une lampe pour en augmenter la lumière.

RÉVERBÉRER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*ré-vèr-bé-ré*) Réfléchir, repousser, renvoyer la lumière, la chaleur.

REVERDIR, v. a. I, IE, part. Peindre en vert une seconde fois. — v. n. Redevenir vert, — On le dit fig. d'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble se rajeunir. — En parlant des dartres, de la gale, recommencer à paraître.

RÉVÉRENCE, s. f. (*ré-ve-ran-ce*) Respect, vénération. En ce sens il est vieux, et ne s'emploie qu'en parlant des choses saintes. — Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. — Mouvement du corps pour saluer.

RÉVÉRENCIELLE, adj. f. (*ré-vé-ran-ciè-le*) t. de palais : *Crainte révérencielle*, sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfans doivent avoir pour leurs pères et mères.

RÉVÉRENCIEUX, EUSE, adject. (*ré-vé-ran-cieu*) Qui affecte de faire quantité de révérences. Il est famil. et ne se dit que par moquerie.

RÉVÉREND, ENDE, adj. (*ré-vé-ran*) Digne d'être révéré. — Titre d'honneur que l'on donnait aux religieux et religieuses.

RÉVÉRENDISSIME, adj. des deux g. (*ré-vé-ran-di-ci-me*) Titre d'honneur que l'on donnait aux évêques, aux archevêques et aux généraux d'ordres.

RÉVÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ré-vé-ré*) Honorer, respecter.

RÊVERIE, s. fém. Pensée où se laisse aller l'imagination. — Idée extravagante. — Délire causé par une maladie ou autrement.

REVERQUIER, s. m. (*re-vèr-kié*) Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac. Plusieurs disent *revertier.*

REVERS, s. masc. (*re-vèr*) Coup d'arrière main. — En parlant de monnaies ou de médailles, côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête. — La seconde page d'un feuillet. — Fig. Disgrâce, accident qui change une bonne fortune en une mauvaise.

RÉVERSAL, ALE, adj. Il se dit d'un acte, d'une réponse qui se rapporte à un autre acte, à une autre proposition : *Diplôme réversal.*

REVERSI, s. m. (*re-vêr-ci*) Sorte de jeu de cartes. — On dit à ce jeu, *faire le reversi*, pour dire faire toutes les mains.

RÉVERSIBLE, adj. des deux g. (*ré-vèr-ci-ble*) t. de pratique et de jurisprudence, qui se dit des biens, des terres qui doivent, en certains cas, retourner au propriétaire qui en a disposé.

RÉVERSION, s. f. (*ré-vèr-cion*) t. de prat. et de jurispr. Retour, réunion d'un fief mouvant au fief dominant dont il avait été détaché.

REVESTIAIRE, s. m. (*re-vès-ti-è-re*) Lieu séparé dans une église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin.

REVÊTEMENT, s. m. (*re-vê-te-man*) Ouvrage de pierre, de brique, etc., dont on revêt un fossé, un bastion.

REVÊTIR, v. a. VÊTU, UE, p. [Il se conjugue comme *vêtir*] Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin : *Revêtir les pauvres.* — On dit également, *se revêtir d'un habit*, ou *revêtir un habit.* — Il se dit aussi des habits de dignité et de cérémonie, ou des autres marques de dignité : *Le roi était revêtu des habits royaux.* — *Revêtir un fossé, un bastion*, le couvrir de pierre, de brique, etc. — Fig. *Être revêtu d'une charge, du pouvoir d'un autre*, avoir une charge, le pouvoir d'un autre. — On dit aussi, *se revêtir de l'autorité.*

RÊVEUR, EUSE, s. et adj. Qui rêve, qui s'entretient de rêveries mélancoliques.

REVIRADE, s. f., t. du jeu de trictrac. Action d'un joueur qui, pour faire une case avancée, emploie une dame d'une case déjà faite.

REVIREMENT, s. m. (*re-vi-re-man*) t. de marine. Action de revirer. — On dit en t. de banque, *revirement de parties.*

REVIRER, v. n. (*re-vi-ré*) t. de marine. Tourner le vaisseau pour lui faire changer de route.

REVIRER, t. de trictrac. Voyez REVIRADE.

RÉVISEUR, s. m. (*ré-vi-seur*) Celui qui revoit après un autre.

RÉVISION, s. f. (*ré-vi-zion*) Action de revoir un compte, un procès.

REVIVIFICATION, s. fém. (*ré-vi-vi-fi-ka-cion*) Opération par laquelle on fait reparaître, sous sa forme naturelle un métal qui était masqué sous une forme différente.

REVIVIFIER, v. act. É, ÉE, p. (*re-vi-vi-fi-é*) Vivifier de nouveau. — En t. de chimie, *revivifier le mercure*, le séparer des minéraux avec lesquels il avait été mêlé, et le remettre dans son état naturel.

REVIVRE, v. n. [Il se conjugue comme *vivre*] Ressusciter, revenir de la mort à la vie. — Figur. Vivre de nouveau en quelque façon : *Les pères revivent dans leurs enfans.* — Fig. Ranimer : *Faire revivre les couleurs*, leur donner un nouvel éclat : *Faire revivre un procès*, le renouveler. — Rétablir : *Faire revivre une charge.* — Remettre de nouveau en crédit : *Faire revivre une erreur, une opinion.* — Rallumer : *Faire revivre la haine.*

RÉVOCABLE, adj. des deux g. (*ré-vo-ka-ble*) Qui peut être révoqué, qui peut être destitué.

RÉVOCATION, s. f. (*ré-vo-ka-cion*) Action de révoquer.

RÉVOCATOIRE, adj. des deux g. (*ré-vo-ka-toa-re*) Qui révoque.

REVOIR, v. act. VU, UE, p. et adj. (*re-voar*) [Il se conjugue comme *voir*] Voir de nouveau. — Examiner de nouveau. — On dit subst., *adieu jusqu'au revoir*, jusqu'à la première rencontre. Fam.

REVOLIN, s. m. (*re-vo-lin*) t. de marine. Vent qui n'est pas direct, mais qui est renvoyé par quelque chose, et dont les vaisseaux à l'ancre sont quelquefois fort tourmentés.

RÉVOLTANT, ANTE, adj. (*ré-vol-tan*) Qui révolte, qui choque excessivement, qui indigne.

RÉVOLTE, s. f. Rebellion. Il se dit au propre et au fig. : *La révolte d'une armée, la révolte des passions.*

RÉVOLTER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-vol-té*) Soulever, émouvoir à sédition, porter à la révolte. — Fig. Choquer, indigner. — *Se révolter*, v. pr. Se soulever contre une autorité légitime. — On dit subst. *Les révoltés.*

RÉVOLU, UE, adj. Achevé, fini.

RÉVOLUTÉ, ÉE, adj., t. de botan. Roulé ou replié en dehors.

RÉVOLUTION, s. f. (*ré-vo-lu-cion*) Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti. — On le dit aussi du temps : *La révolution des saisons, des siècles.* — Changement qui arrive dans les affaires publiques, dans les choses du monde : *Prompte, étrange révolution.* — Il se dit principalement d'un changement subit et violent dans le gouvernement d'un peuple.

RÉVOLUTIONNAIRE, adj. Conforme aux principes de la révolution. — Partisan de la révolution.

RÉVOLUTIONNER, v. a. Mettre en état de révolution.

REVOMIR, v. a. I, IE, p. Vomir ce qu'on a avalé.

RÉVOQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ré-vo-ké*) Rappeler, ôter les pouvoirs et l'emploi qu'on avait donnés. — En parlant des choses, annuler.

REVUE, s. f. Recherche, examen fait en détail. — Inspection des troupes.

RÉVULSIF, IVE, adject., t. de médec. Qui détourne les humeurs vers les parties opposées à celles où elles se portaient en trop grande abondance.

RÉVULSION, s. fém. (*ré-vul-cion*) Retour des humeurs du corps humain, lorsque le cours vient à en être changé.

REZ, prépos. (*ré*) Tout contre, joignant : *Rez pied, rez terre, rez mur.*

REZ-DE-CHAUSSÉE, s. m. Niveau du terrain : *Le mur n'était encore qu'au rez-de-chaussée. Être logé au rez-de-chaussée.* — On dit aussi, *l'appartement du rez-de-chaussée* et *un appartement à* ou *au rez-de-chaussée.*

RHABILLAGE, subst. m. (mouillez les *ll*) Raccommodage. Il est fam.

RHABILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Habiller une seconde fois. — Fournir de nouveaux habits. — Fig. et fam. Rectifier ce qu'il y a eu de défectueux dans une affaire ; tâcher de diminuer, de justifier une faute. — *Se rhabiller*, reprendre ses habits.

RHAGADES, s. fém. pl., t. de méd. Fente sur les lèvres ; ulcères, crevasses à la bouche et ailleurs.

RHAPONTIC, s. m. Autrement *rhubarbe des moines.* Plante et racine.

RHEINGRAF ou **RHINGRAVE**, s. masc. Comte du Rhin. Il se disait des juges, des gouverneurs des villes situées le long du Rhin.

RHÉTEUR, s. masc. (*ré-teur*) Chez les anciens, ceux qui enseignaient l'éloquence et qui en ont laissé des préceptes ; aujourd'hui il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un homme dont toute l'éloquence consiste dans une sèche pratique de l'art.

RHÉTORICIEN, s. masc. Celui qui sait la rhétorique. — Plus ordinairement, celui qui l'étudie.

RHÉTORIQUE, s. f. (*ré-to-ri-ke*) L'art de bien dire. — Classe où l'on enseigne la rhétorique. — Traité de rhétorique : *La rhétorique d'Aristote.* — *Figure de rhétorique*, toute façon de parler que l'orateur emploie pour donner de la force ou de la grâce au discours. — Il

se dit quelquefois en mauvaise part : *Tout cela n'est que de la rhétorique.*

RHINGRAVE, s. m. Voyez Rheingraf.

RHINOCÉROS, s. masc. Animal sauvage et féroce qui a une corne sur le nez.

RHOMBE, s. m. (*ron-be*) Losange.

RHOMBITE, s. f., t. d'histoire naturelle. Il se dit de l'empreinte ou de la pétrification d'un turbot, et d'une famille de coquilles appelées *rouleaux.*

RHOMBOÏDE, s. m. (*ron-bo-i-de*) Figure rectiligne qui a deux angles aigus et deux obtus, et quatre côtés, dont il n'y a que ceux qui sont parallèles qui soient égaux.

RHUBARBE, s. f. (*ru-bar-be*) Plante dont la racine est un excellent purgatif. On la tire de la Chine. — *Rhubarbe des moines*, plante des Alpes.

RHUMATISMAL, ALE, adj. Qui appartient au rhumatisme.

RHUMATISME, s. m. (*ru-ma-tis-me*) Douleur dans les muscles, accompagnée de difficulté dans les mouvemens

RHUME, s. m. (*ru-me*) Fluxion causée par une humeur âcre, qui ordinairement excite la toux et rend la voix enrouée.

RHUS. Voyez Sumac.

RHYTHME, s. m. (*rit-me*) Nombre, cadence, mesure.

RHYTHMIQUE, adj. des deux g. (*rit-mike*) Qui appartient au rhythme.

RIANT, ANTE, adject. (*ri-an*) Gracieux, qui marque de la gaîté, de la joie. — Agréable à la vue, qui plaît aux yeux.

RIBAMBELLE, s. fém. Il se dit fam. et en mauvaise part, pour signifier kyrielle, longue suite.

RIBORDAGE, s. m., t. de marine. Dommage que le choc d'un vaisseau cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place.

RICANEMENT, s. m. (*ri-ka-ne-man*) Action de ricaner.

RICANER, v. n. (*ri-ca-né*) Rire à demi, soit par sottise, soit par malice.

RICANEUR, EUSE, s. (*ri-ka-neur*) Qui ricane.

RIC-A-RIC, adv. (*ri-ka-rik*) Avec une exactitude entière, à la rigueur. Fam.

RICH, s. m. (*ri-che*) Espèce de loup-cervier assez commun en Suède et en Pologne, et dont la peau fournit une très-belle fourrure.

RICHARD, s. m. (*ri-chard*) Qui a beaucoup de bien. Il est fam.

RICHE, adject. des deux g. Opulent, qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens. — On dit fig. *Riche en mérite, en vertus.* — En parlant des choses, abondant, fertile : *Riche moisson, pays riche.* — Magnifique, orné, paré : *Meubles, étoffes riches.* — Fécond en idées, en images, en parlant des ouvrages d'esprit. — *Riche parti*, jeune homme ou jeune fille à marier, et très-riche. — *Riche taille*, au-dessus de la médiocre. — *Langue riche*, abondante en mots et en tours.

Riche, s. m. Homme riche. — *Riche malaisé*, homme qui a de grands biens et beaucoup de dettes.

RICHEMENT, adv. (*ri-che-man*) D'une manière riche, magnifiquement. — On dit en plaisantant, qu'*une femme est richement laide*, pour dire qu'elle est fort laide.

RICHESSE, s. fém. (*ri-chè-ce*) Opulence, abondance de biens. — *Richesse d'une mine*, l'abondance du métal. — *Richesse d'une étoffe*, sa grande magnificence. — *Richesse des rimes*, leur exactitude. — *Richesse d'une langue*, son abondance en mots et en tours. — Au plur., grands biens.

RICHISSIME, adj. Très-riche. Fam.

RICIN, s. masc. ou PALME DE CHRIST. (*ri-cin*) Plante d'Espagne et de Candie, dont le fruit est un purgatif violent.

RICOCHET, s. masc. (*ri-ko-chè*) Bond que fait une pierre plate, jetée obliquement sur la surface de l'eau.

RIDE, s. f. Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui vient ordinairement par l'âge. — Par extension, il se dit de l'eau, lorsque sa surface cesse d'être unie. — T. de marine. Corde qui sert à en roidir une plus grosse.

RIDEAU, s. m. (*ri-do*) Morceau d'étoffe, de toile, etc., qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer ou conserver quelque chose. — Fig. *Tirer le rideau sur quelque chose*, n'en plus parler, ne plus s'en occuper. — Petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, et derrière laquelle on peut se cacher.

RIDELLE, s. f. (*ri-dè-le*) Un des côtés d'une charrette, fait en forme de râtelier.

RIDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ri-dé*) Faire des rides, causer des rides : *Le chagrin ride le front.* — Fig. *Le vent ride la surface de l'eau.* — En t. de marine, accourcir une voile avec des ris.

se Rider, v. pr. Devenir ridé.

RIDICULE, adj. des deux g. Digne de risée, de moquerie. — Il est quelquefois subst. : *Donner des ridicules. Le ridicule est une arme terrible.* — Petit sac que les femmes portent à la main pour mettre leur mouchoir, leur argent, etc. En ce sens, il est nouveau.

RIDICULEMENT, adv. (*ri-di-ku-leman*) D'une manière ridicule.

RIDICULISER, v. a. É, ÉE, p. (*ri-di-ku-li-zé*) Rendre ridicule, tourner en ridicule. Fam.

RIDICULITÉ, s. f. Action ou parole ridicule. Il est fam.

RIÈBLE. Voyez Grateron.

RIEN, s. masc. Néant, nulle chose : *Dieu a créé le monde de rien.* — Peu de chose : *Il a eu cette maison pour rien.* — Quelque chose : *Y a-t-il rien de si beau que ?...* — Au pl. Bagatelles, choses de nulle importance. — *Rien moins.* Voyez MOINS.

RIEUR, EUSE, s. Celui, celle qui rit. — Qui aime à rire. — Qui raille, qui se moque.

RIFLARD, s. m. (*ri-flar*) t. de serrurier. C'est la même chose que *brunissoir.*

RIGIDE, adj. des deux g. Sévère, exact, austère. — En parlant des sectes de religion ou de philosophie, qui en soutient les dogmes sans la moindre altération : *Calviniste, cartésien rigide.*

RIGIDEMENT, adv. (*ri-ji-de-man*) Avec rigidité.

RIGIDITÉ, s. f. Grande sévérité, exactitude, austérité.

RIGODON, s. m. Air à deux temps, très animé. — Danse sur cet air-là.

RIGOLE, s. f. Petite tranchée, petit fossé, petit canal creusé pour faire couler de l'eau dans un jardin, dans un pré. — Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures de buis, de lavande, etc.

RIGORISME, s. m. Morale trop sévère.

RIGORISTE, subst. m. et adj. des deux g. Qui pousse trop loin la sévérité dans la morale.

RIGOUREUSEMENT, adv. (*ri-gou-reu-ze-man*) Avec rigueur, d'une manière dure et sévère.

RIGOUREUX, EUSE, adj. (*ri-gou-reu*) Sévère dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres : *Créancier, juge rigoureux.* — Il se dit aussi des choses : *Jugement rigoureux, conduite rigoureuse.* — *Hiver rigoureux*, rude, âpre, fâcheux. — *Démonstration rigoureuse*, sans réplique. — Rude, insupportable.

RIGUEUR, s. f. (*ri-gheur*) Sévérité, dureté, austérité. — Grande exactitude, sévérité dans la justice. — *A la rigueur*, adv. Trop à la lettre, sans modification. — *A toute rigueur, en rigueur*, adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité.

RIMAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Faire beaucoup de méchans vers.

RIMAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Qui fait beaucoup de méchans vers.

RIME, s. f. Uniformité de son dans la terminaison de deux mots.

* La rime est vicieuse en prose. Les eaux *jaillissantes* sont plus *réjouissantes* que les eaux tranquilles et *dormantes* ; dites : *Les eaux qui jaillissent sont plus agréables que celles qui sont tranquilles et dormantes.*

RIMER, v. n. É, ÉE, p. (*ri-mé*) Il se dit des mots dont les dernières syllabes ont la même terminaison, et forment le même son. — Faire des vers. Il se dit avec quelque sorte de mépris. — v. a. Faire rimer : *On ne doit pas rimer* perdu *avec* vertu. — Mettre en vers : *Il a rimé ce conte.*

RIMEUR, s. m. Sans épithète, mauvais poète. Avec une épithète, il se prend quelquefois en bonne part : *C'est un excellent rimeur*, se dit d'un homme qui emploie dans ses vers des rimes très-riches.

RINCEAU, s. m. (*rin-çô*) Feuillage que l'on emploie dans les ornemens de peinture et d'architecture.

RINCER, v. a. É, ÉE, p. (*rin-cé*) Nettoyer en lavant et en frottant.

RINÇURE, s. fém. (*rin-çu-re*) L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille.

RINGARD, s. masc. (*rin-gar*) Barreau de fer qu'on soude au bout d'une pièce qu'on veut chauffer et forger, pour la manier plus commodément.

RINGRAVE, s. f. Culotte fort ample garnie d'aigrettes et de rubans.

RIOTER, v. n. Rire à demi. Il est pop.

RIOTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ne fait que rioter.

RIPAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) *Faire ripaille.* Faire grande chère. Il est pop.

RIPOPÉE, s. f., t. populaire. Mélange que font les cabaretiers de différens restes de vin.

RIPOSTE, s. f. Réponse vive faite sur-le-champ. — En t. d'escrime, botte que l'on porte en parant.

RIPOSTER, v. n. (*ri-pos-té*) Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser quelque raillerie. — Fig. Repousser vivement quelque injure, un coup. — En t. d'escrime, parer et porter la botte du même mouvement.

RIPUAIRE, adj. (*ri-pu-è-re*) Il se disait des anciens peuples des bords du Rhin et de la Meuse, et se dit encore du code de leurs lois : *La loi ripuaire.*

RIRE, v. neut. *Je ris, tu ris, il rit ; nous rions, etc. Je riais. Je ris. J'ai ri. Je rirai. Je rirais. Ris* ou *ri, riez. Que je rie. Que je risse.* Faire un certain mouvement de la bouche, causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de plaisant. — Fig. Plaire aux yeux, être agréable : *Tout rit dans cette maison de campagne.* — On dit aussi figur. d'un homme à qui tout réussit, *la fortune lui rit.* — Fam. Se divertir, se réjouir. — Railler, badiner, ne parler pas tout de bon. — Ne se point soucier, se moquer : *Il rit de toutes les remontrances qu'on lui fait.*

SE RIRE, v. pr. Se moquer de....

RIRE, s. m. Action de rire.

RIS, s. m. (*ri*) Action de rire. — On dit fig. et poétiq. en parlant d'une belle personne, que *les grâces et les ris la suivent partout.* — Glandule qui est sous la gorge du veau, et qui

est un manger assez délicat. — En t. de marine, œillets qui sont à une voile.

RISBAN, s. m., t. de fortification. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port.

RISDALE. Voyez **Reichsthaler.**

RISÉE, s. f. (*ri-zé-e*) Grand éclat de rire de plusieurs personnes. — Moquerie. — Objet de la risée : *Il est la risée du public.*

RISIBILITÉ, s. f. (*ri-zi-bi-li-té*) t. de l'école. Faculté de rire.

RISIBLE, adj. des deux g. (*ri-zi-ble*) Qui a la faculté de rire. — Qui est propre à faire rire : *Conte risible.* — Digne de moquerie : *C'est un homme risible.*

RISQUABLE, adj. des deux g. (*ris-ka-ble*) Qui a du risque : *Affaire, projet risquable.* Il est peu usité.

RISQUE, s. m. (*ris-ke*) Péril, danger.

RISQUER, v. a. É, ÉE, p. (*ris-ké*) Hasarder, mettre en danger.

RISSOLE, s. f. (*ri-ço-le*) Menue pâtisserie qui est faite de viande hachée, enveloppée dans de la pâte, et frite dans du sain-doux ou du beurre.

RISSOLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*ri-ço-lé*) Cuire de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur rousse et appétissante. — On dit aussi, *se rissoler.*

RIT ou **RITE**, s. m. Au pl. **RITES.** (*rite*) Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion, et surtout dans la religion catholique.

RITOURNELLE, s. f. (*ri-tour-nè-le*) Petite symphonie qui précède un chant, et qui quelquefois le suit.

RITUALISTE, s. m. Auteur qui traite des divers rites.

RITUEL, s. masc. Livre contenant les cérémonies, les prières, les instructions, etc., qui regardent l'administration des sacremens.

RIVAGE, s. m. Bords de la mer; et poét. des rivières.

RIVAL, ALE, s. et adj. Concurrent qui aspire à la même chose qu'un autre.

RIVALISER, v. n. É, ÉE, p. (*ri-va-li-zé*) Disputer de mérite, de talent avec quelqu'un.

RIVALITÉ, s. f. Concurrence.

RIVE, s. f. Le bord d'un fleuve, d'un étang, d'un lac, de la mer.

RIVER, v. a. É, ÉE, p. (*ri-vé*) Abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de la chose qu'il perce, et l'aplatir en sorte que ce soit comme une autre tête.

RIVERAIN, s. m. et adj. (*ri-ve-rin*) Qui habite le long d'une rivière. — Qui possède des héritages le long d'une forêt.

RIVET, s. m. (*ri-vè*) Pointe rivée du clou broché dans le pied d'un cheval.

RIVIÈRE, s. f. Assemblage d'eau qui coule dans un lit d'une étendue considérable.

RIVULAIRE, adj., t. de botan. Qui croît le long des ruisseaux.

RIVURE, s. f., t. de serrurier. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes.

RIXDALE. Voyez **Reichsthaler.**

RIXE, s. fém. (*rik-ce*) Querelles accompagnées d'injures, de menaces, et quelquefois de coups. — Débat, querelle, discussion orageuse.

RIZ, s. m. (*ri*) Plante que l'on cultive en Italie et dans quelques provinces de France. — Grain qu'elle produit, et que l'on mange en substance ou en farine sous différens apprêts.

RIZE, s. m., t. de compte dans les États du grand-seigneur.

RIZIÈRE, s. f. Campagne semée de riz.

ROB, s. m. Suc dépuré de fruits cuits en consistance de miel ou de sirop épais.

ROBE, s. f. Sorte de vêtement long. — Profession des gens de judicature. — *Chevaux de même robe*, de même poil.

ROBIN, s. m. (*ro-bin*) t. de mépris dont on se sert en parlant des gens de robe. Il est fam. — On dit, en parlant d'un homme méprisable, et du témoignage de qui l'on fait peu de cas, *c'est un plaisant robin.*

ROBINET, s. masc. (*ro-bi-nè*) Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à donner de l'eau et à la retenir.

ROBORATIF, IVE, adj. Qui fortifie.

ROBUSTE, adj. des deux g. Qui est fort de corps et de complexion : *Homme robuste, santé robuste.*

ROBUSTEMENT, adv. (*ro-bus-te-man*) D'une manière robuste. Il est peu usité.

ROC, s. m. (*rok*) Il ne s'emploie pas au plur. Masse de pierre très-dure, qui a sa racine en terre. — Pièce du jeu des échecs, qu'on appelle plus ordinairement *tour.*

ROCAILLE, s. f. collectif. (mouillez les *ll*) Petits cailloux, coquillages qui servent à orner une grotte.

ROCAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, EUSE, adj. Plein de cailloux. — fig. Dur : *Style rocailleux.*

ROCAMBOLE, s. f. (*ro-kan-bo-le*) Espèce d'ail moins fort que l'ail ordinaire. On l'appelle aussi *échalotte d'Espagne.* — Fig. et fam. Ce qu'il y a de meilleur, de plus piquant dans quelque chose.

ROCHE, s. f. Roc. — Fig. *Cœur de roche*, difficile à émouvoir. — Fig. et prov., *homme de la vieille roche*, d'une probité reconnue. On dit aussi, *amis de la vieille roche.*

ROCHER, s. m. (*ro-ché*) Roc et roche. — Figur. *Parler aux rochers*, à des gens insensibles.

ROCHET, s. m. (*ro-chè*) Sorte de surplis à manches étroites, que portent les évêques, les abbés et plusieurs autres ecclésiastiques.

ROCOU. Voyez Roucou.

RÔDER, v. n. (*rô-dé*) Tournoyer, courir, errer çà et là. Il se dit plutôt en mauvaise part qu'en bonne.

RÔDEUR, s. m. Qui rôde.

RODOMONT, s. m. (*ro-do-mon*) Fanfaron.

RODOMONTADE, s. f. Fanfaronnade.

ROGATIONS, s. fém. plur. (*ro-ga-cion*) Prières publiques accompagnées de processions, que l'Eglise fait pour les biens de la terre, etc.

ROGATOIRE, adj. des deux g. (*ro-ga-toa-re*) t. de palais. *Commission rogatoire*, qu'un juge adresse à un autre juge pour faire une procédure dans l'étendue de son ressort.

ROGATONS, s. m. plur. Restes de viandes ramassées. — Mets communs et réchauffés. — En littérature, plusieurs petits ouvrages de rebut.

ROGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Gale invétérée.

ROGNE-PIED, s. masc. Espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne la corne du cheval.

ROGNER, v. act. É, ÉE, part. (*ro-gné*, mouillez le *gn*) Retrancher, ôter quelque chose des extrémités de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, etc. — Figur. Oter, retrancher à quelqu'un une partie de ses profits ou de son pouvoir.

ROGNEUR, EUSE, s. (*ro-gneur*, mouillez le *gn*) Celui, celle qui rogne.

ROGNEUX, EUSE, adj. (*ro-gneu*, mouillez le *gn*) Qui a la rogne.

ROGNON, s. m. (*ro-gnon*, mouillez le *gn*) Le rein de certains animaux : *Rognons de veau, de bœuf, de mouton.*

ROGNONER, v. n. (*ro-gno-né*, mouillez le *gn*) Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. Il est pop.

ROGNURE, s. f. Ce qu'on a ôté et rogné de quelque chose.

ROGUE, adj. des deux g. (*ro-ghe*) Fier, arrogant, superbe. Il est fam. — On appelle quelquefois *rogues*, les œufs de morue.

ROI, s. m. Monarque, prince souverain du premier ordre. Quand on dit absolument *le roi*, on entend le roi qui règne dans le pays où l'on est; et c'est dans ce sens qu'on dit : *Les ordres du roi, le service du roi.* — Principale figure d'un jeu de cartes. — Principale pièce du jeu des échecs. — *Le Roi des rois*, Dieu. — *Le roi des animaux*, le lion. — *Le roi des oiseaux*, l'aigle.

ROIDE, mieux RAIDE, adj. des deux g. (*rè-de*) Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier. — Fig. Inflexible, opiniâtre, dur. — adv. Vite : *La flèche va fort raide.*

ROIDEUR, mieux RAIDEUR, s. f. (*rè-deur*) Tension, qualité de ce qui est raide. — Rapidité, impétuosité de mouvement. — Il se dit aussi d'une montagne, quand la pente en est si droite, qu'elle est difficile à monter et à descendre. — On dit aussi dans le même sens, *la raideur d'un degré, d'un escalier.* — Figur. Fermeté excessive, sévérité inflexible.

ROIDIR, mieux RAIDIR, v. a. I, IE, p. (*rè-dir*) Tendre ou étendre avec force, rendre raide. — v. n. Devenir raide. — *Se raidir*, devenir raide. — Fig. Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher.

ROITELET, s. m. (*roa-te-lè*) Fort petit oiseau qui niche dans les murailles, dans les buissons. — Fam. et par mépris, petit roi : *Ce n'est qu'un roitelet.*

RÔLE, s. m. En t. de pratique, feuillet ou deux pages d'écriture. — Liste, catalogue. — Liste des causes qui se doivent plaider à un tribunal. — Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre. — Personnage représenté par l'acteur : *Le rôle de Cinna, d'Andromaque.* — Il se dit fig. du personnage que chacun joue dans le monde : *Il a joué un grand rôle. C'est un hypocrite qui sait bien jouer son rôle.*

RÔLER, v. n. (*rô-lé*) t. de pratique. Faire des rôles d'écriture. Il est fam. et se dit en mauvaise part.

RÔLET, s. m. (*rô-lè*) Petit rôle.

ROMAIN, AINE, adj. (*ro-min*) De Rome, des Romains. — *L'Eglise romaine*, catholique. — *Chiffres romains*, composés des lettres numérales I. V. X. L. C. D. M. — *Beauté romaine*, qui a de grands traits bien marqués, et un air, un port majestueux. — *Laitue romaine*, laitue longue, qu'on fait blanchir en la liant.

ROMAIN, s. m. *Gros-romain*, *petit-romain*, caractères d'imprimerie.

ROMAINE, s. f. (*ro-mè-ne*) Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids.

ROMAN, s. m. Ouvrage ordinairement en prose, contenant des aventures fabuleuses, d'amour ou de guerre.

ROMANCE, s. f. Chanson dont le sujet est triste et élégiaque. — Chanson tendre.

ROMANCIER, s. m. (*ro-man-cié*) Auteur des anciens romans écrits en vieux langage.

ROMANE, adj. f. Il se dit d'une des langues qui se parlait en France dans les premiers temps de la monarchie : *La langue romane.*

ROMANESQUE, adj. des deux g. (*ro-ma-nès-ke*) Qui tient du roman, qui est à la manière des romans.

ROMANESQUEMENT, adv. (*ro-ma-nès-ke-man*) D'une manière romanesque.

ROMANTIQUE, adj. des deux g. (*ro-man-ti-ke*) Il se dit des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans : *Situation romantique*, *aspect romantique*.

ROMARIN, s. masc. (*ro-ma-rin*) Arbuste aromatique toujours vert.

ROMESCOT, s. m. (*ro-mès-ko*) Mot pris de l'anglais. Le denier de saint Pierre.

ROMPEMENT, s. m. (*ron-pe-man*) *Rompement de tête*, fatigue que cause le grand bruit, etc.

ROMPRE, v. a. PU, UE, part. et adj. *Je romps, tu romps, il rompt; nous rompons, etc. Je rompais. Je rompis. J'ai rompu. Je romprai. Je romprais. Romps. Que je rompe. Que je rompisse.* Briser, mettre en pièces. — Arrêter, détourner le mouvement droit de quelque corps. — Fig. Détruire : *Rompre l'amitié, un traité, une alliance.* — Styler, dresser, exercer : *Rompre un homme aux affaires.* — *Rompre ses chaînes*, se mettre en liberté; et figur. Se délivrer d'une passion, d'un attachement. — v. n. Cesser d'être ami : *Ils ont rompu ensemble.* — Se briser : *Cet arbre est si chargé de fruits qu'il en rompt. Cette poutre rompra.* — v. pr. Se briser : *Les soupentes du carrosse se rompirent. Les flots se rompent contre le rivage.* — Au part. Cassé, brisé. — En t. de blason, il se dit des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée. — *A bâtons rompus*, avec de fréquentes interruptions, à diverses reprises. — *A tout rompre*, adv. Tout au plus : *Cette terre, à tout rompre, ne vaut pas dix mille livres de rente.* — Avec transport : *Cette action a été applaudie à tout rompre.*

RONCE, s. f. Arbuste épineux et rampant. — Au plur. et au fig. Grandes difficultés : *Il trouve partout des ronces et des épines.*

ROND, RONDE, adject. (*ron*) Taillé en forme de cercle. — Fig. et fam. Qui agit sans façon, sans artifice, avec sincérité : *C'est un homme tout rond.* — *Compte rond*, sans fraction.

Rond, s. m. Figure circulaire, cercle.

RONDACHE, s. m. Grand bouclier rond dont on se servait autrefois.

RONDE, s. f. Visite qui se fait la nuit autour d'une place ou dans un camp. — Troupe qui fait la ronde. — Sorte d'écriture. — Chanson à refrain, où chacun chante tour-à-tour. — En musique, la plus longue de toutes les notes. — *A la ronde*, adv. A l'entour.

RONDEAU, s. m. (*ron-dô*) Petite pièce de poésie particulière aux Français. — Pièce de musique instrumentale.

RONDELET, ETTE, adj. (*ron-de-lè*) Qui a un peu trop d'embonpoint. Fam.

RONDELETTES, s. f. plur. Toiles de voile fabriquées en Bretagne.

RONDELLE, s. f. (*ron-dè-le*) Espèce de petit bouclier rond.

RONDEMENT, adv. (*ron-de-man*) Uniment, également. — Fig. Sincèrement, franchement.

RONDEUR, subst. fém. Figure de ce qui est rond.

RONDIN, s. m. Morceau de bois de chauffage qui est rond. — Gros bâton.

RONDON, s. masc., t. de fauconnerie. *Cet oiseau fond en rondon*, avec impétuosité sur sa proie.

RONFLANT, ANTE, adj. (*ron-flan*) Sonore et bruyant : *Style ronflant, mots ronflans*, et fig., *promesses ronflantes*, spécieuses et sonores, mais vaines.

RONFLEMENT, subst. m. (*ron-fle-man*) Bruit sourd qu'on fait en ronflant.

RONFLER, v. n. (*ron-flé*) Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. — Fig. *Le canon ronfle.*

RONFLEUR, EUSE, s. Celui, celle qui ronfle.

RONGE, s. fém., t. de vénerie. On dit que *le cerf fait ronge*, quand il rumine.

RONGER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ron-jé*) Couper avec les dents à fréquentes reprises. — En parlant de certaines maladies, miner et détruire insensiblement : *Un homme rongé d'ulcères, de dartres.* — *La rouille ronge le fer*, le mine peu à peu. — Figur. Agiter, tourmenter, en parlant des soucis, des remords.

RONGEUR, adj. Figur. *Le ver rongeur*, le remords qui tourmente le coupable. Il n'est d'usage que dans cette phrase.

ROQUEFORT, s. m. (*ro-ke-for*) Fromage très-estimé qui tire son nom d'un lieu du Languedoc où il se fait.

ROQUER, v. neut. (*ro-ké*) t. du jeu des échecs. Mettre son roc ou sa tour auprès du roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour.

ROQUET, s. masc. (*ro-kè*) Petit chien très-commun.

ROQUETTE, s. f. (*ro-kè-te*) Plante potagère.

ROQUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite mesure, contenant la moitié du demi-setier.

ROSACE, s. f. ou ROSON, s. m. (*ro-za-ce*, *ro-zon*) Ornement d'architecture en forme de rose, dont on remplit les compartimens des voûtes.

ROSACÉE, adj. et s. f., t. de botan. *Fleur rosacée*, dont les pétales sont disposés comme ceux de la rose.

ROSAIRE, s. masc. (*re-zè-re*) Chapelet à quinze dizaines. — En chimie, vaisseau dont on se servait autrefois pour distiller.

ROSAT, adject. des deux g. (*ro-za*) Où il entre des roses : *Vinaigre, huile rosat.*

ROSBIF, s. m. Mot anglais. Bœuf rôti. Les cuisiniers le disent aussi de la partie de derrière d'un agneau, d'un mouton, d'un chevreuil, etc.

ROSE, s. f. (*ro-ze*) Fleur odoriférante. — Dans les églises d'architecture gothique, grande fenêtre de figure ronde par compartimens en manière de rose. — Poisson de rivière. — Diamant de peu d'épaisseur.

ROSÉ, ÉE, adj. (*ro-zé*) Qui est de couleur rouge et vermeille : *Du vin rosé.*

ROSEAU, s. m. (*ro-zô*) Plante aquatique. — Fig. Homme mou et faible, qui cède facilement, qui n'a point de fermeté dans ses résolutions.

ROSE-CROIX, s. masc. (*ro-ze-kroa*) Secte d'empiriques qui prétendaient posséder toutes les sciences. — Dignitaire franc-maçon.

ROSÉE, s. f. (*ro-zé-e*) Pluie fraîche et très-fine qui tombe le matin sur la terre. — Humeur qui se montre sur la sole du cheval, quand le pied a été paré à une certaine profondeur.

ROSÉE DU SOLEIL ou RORELLE, s. fém. Plante.

ROSERAIE, s. f. (*ro-ze-rê*) Terrain qui n'est planté que de rosiers.

ROSETTE, s. fém. (*ro-zè-te*) Ornement en forme de petite rose, et que l'on emploie dans la broderie et dans la sculpture. — Ruban noué en forme de rose. — Sorte d'encre rouge, faite avec du bois de Brésil. — Cuivre pur et dégagé de toute substance étrangère. — Sorte de craie teinte en rouge, qui sert à peindre.

ROSIER, s. m. (*ro-zié*) Arbuste qui porte des roses.

ROSIER SAUVAGE. Voyez EGLANTIER.

ROSIÈRE, s. f. (*ro-ziè-re*) Petit poisson de rivière.

ROSSE, s. fém. (*ro-ce*) Cheval sans force, sans vigueur.

ROSSER, v. a. É, ÉE, p. (*ro-cé*) Battre violemment quelqu'un. Il est pop.

ROSSIGNOL, s. m. (*ro-ci-gnol*, mouillez le *gn*) Petit oiseau de passage dont le chant est fort agréable. — Crochet dont se servent les serruriers pour ouvrir les serrures.

ROSSIGNOLER, v. neut. (*ro-ci-gno-lé*, mouillez le *gn*) Imiter le chant du rossignol. Il est fam.

ROSSINANTE, s. m. et f. Mauvais cheval. Familier.

ROSSOLIS, s. m. (*ro-ço-li*) Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de quelques parfums.

ROSTRALE, adj. f. Qui est orné de proues de navires : *Couronne, colonne rostrale.*

ROT, s. m. (*ro*) Vent qui sort de l'estomac par la bouche avec bruit. Ce mot est bas, et l'on évite de s'en servir.

RÔT, s. m. (*rô*) Du rôti, viande rôtie à la broche.

ROTACÉ, ÉE, adj., t. de botan. Étalé en rond, sans tube et sur un même plan.

ROTATION, s. f. (*ro-ta-cion*) t. de physique. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même.

RÔTE, s. f. Juridiction de Rome, composée de douze docteurs nommés *auditeurs de rote.*

ROTER, v. neut. (*ro-té*) Faire un rot. On évite de se servir de ce terme.

RÔTI, s. m. Viande rôtie.

RÔTIE, s. fém. (*rô-ti-e*) Tranche de pain grillée.

ROTIN ou RATAN, s. m. Roseau des Indes, que l'on fend pour en faire des meubles de canne.

RÔTIR, v. act. I, IE, p. Faire cuire de la viande à la broche, en la tournant devant le feu. — Griller, faire cuire sur le gril. — Il se dit aussi de l'effet que cause la trop grande ardeur du soleil. En ce sens on dit aussi, *se rôtir.*

RÔTISSERIE, s. f. (*rô-ti-ce-ri-e*) Lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISSEUR, EUSE, s. (*rô-ti-ceur*) Qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir.

ROTONDE, s. f. Bâtiment rond par dedans et par dehors.

ROTONDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est rond. Il ne s'emploie guère qu'en plaisanterie, en parlant d'une personne fort grosse : *Il remplit un grand fauteuil de sa rotondité.*

ROTULE, s. f., t. d'anatomie. Os placé antérieurement sur l'articulation du fémur avec les os de la jambe.

ROTURE, s. f. (*ro-tu-re*) État d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. — Les roturiers.

ROTURIER, IÈRE, s. et adject. Qui n'est pas noble. — Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier.

ROTURIÈREMENT, adv. (*ro-tu-riè-re-man*) A la manière des roturiers, selon l'état de la roture.

ROUAGE, s. m. collectif. (*rou-a-je*) Toutes les roues d'une machine.

ROUAN, adj. *Cheval rouan*, dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

ROUANNE, s. f. Instrument dont les commis des aides marquent les tonneaux.

ROUANNER, v. a. É, ÉE, p. (*rou-a-né*) Marquer avec la rouanne.

ROUANNETTE, s. f. (*rou-a-nè-te*) Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

ROUANT, adj. (*rou-an*) t. de blason. Il se dit du paon qui étend sa queue.

ROUBLE, s. m. Monnaie d'argent de Russie, qui vaut environ 4 fr. 60 cent. — C'est aussi une monnaie de compte.

ROUCHE, s. f., t. de marine. Carcasse d'un vaisseau sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

ROUCOU, s. m. Pâte d'une odeur d'iris ou de violette, qu'on nous apporte de Caïenne.

ROUCOUER, v. a. Peindre en rouge : *Les sauvages se roucouent.*

ROUCOULEMENT, s. m. Gémissement des pigeons et des tourterelles.

ROUCOULER, v. n. (*rou-kou-lé*) Il ne se dit qu'en parlant du son que les pigeons font avec le gosier.

ROUE, s. f. Machine ronde et plate qui, tournant sur un essieu, sert à mouvoir quelque chose. — Il se disait aussi d'un supplice qu'on faisait souffrir aux assassins, aux voleurs de grands chemins, etc. — Fig. *La roue de la fortune*, les vicissitudes dans les événemens humains, etc. — On dit qu'*un paon fait la roue*, quand il déploie sa queue en rond.

ROUELLE, s. f. (*rou-è-le*) Tranche de certaines choses coupées en rond : *Rouelle de citron, de pomme, de veau.*

ROUENNERIE, s. fém. (*rou-a-ne-rî-e*) Les toiles et autres marchandises qu'on tire des fabriques de Rouen et des environs.

ROUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*roué*) Punir du supplice de la roue. — Fig. *Rouer un homme de coups*, le battre excessivement. — *Être roué de fatigue*, ou simplement *être roué*, être tellement fatigué, qu'on est presque à demi-rompu, et qu'on a peine à se remuer. — En t. de marine, *rouer un câble*, plier un câble en cerceau.

ROUET, s. m. (*rou-é*) Machine à roue qui sert à filer. — Cercle de bois qui se met au fond d'un puits, et sur lequel s'élève la maçonnerie. — C'est aussi une partie de la garniture d'une serrure.

ROUETTE, s. fém. Longue et menue branche de bois pliant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus flexible.

ROUGE, adj. des deux g. Qui est de couleur semblable à celle du feu, du sang, etc.

Rouge, s. m. Couleur rouge. — Espèce de fard que les femmes se mettent sur le visage, pour avoir plus de couleur. — Oiseau de rivière qui ressemble au canard et qui a les pieds rouges.

ROUGEÂTRE, adject. des deux g. (*rou-já-tre*) qui tire sur le rouge.

ROUGEAUD, AUDE, s. et adj. (*rou-jô*) Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. Il est fam.

ROUGE-GORGE, s. m. Petit oiseau qui a la gorge rouge, et qui est très-bon à manger. Au pl. on écrit des *rouge-gorges.*

ROUGEOLE, s. fém. (*rou-jo-le*) Maladie commune aux enfans.

ROUGET, subst. m. (*rou-jé*) Petit poisson de mer dont la tête et les nageoires sont rouges.

ROUGEUR, s. f. Couleur rouge. — Taches rouges qui viennent au visage. Il ne prend de plur. qu'en ce sens.

ROUGIR, v. act. I, IE, p. et adj. Rendre rouge. — v. n. Devenir rouge. — Figur. Avoir honte, confusion.

ROUILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Espèce de crasse rougeâtre qui se forme sur la partie du fer la plus exposée à l'air. — En t. de botan., maladie qui attaque les tiges et les feuilles de plusieurs plantes.

ROUILLER, v. a. É, ÉE, part. et adject. (mouillez les *ll*) Faire venir de la rouille. — Fig. *L'oisiveté rouille l'esprit.* — On dit aussi, *se rouiller*, au propre et au figuré.

ROUILLEUX, EUSE, adj., t. de bot. Couleur de rouille : *Feuille rouilleuse.*

ROUILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Effet de la rouille.

ROUIR, v. a. I, IE, p. et adj. Faire tremper dans l'eau le chanvre et le lin, afin que les filets se puissent facilement séparer de la partie ligneuse.

ROUISSAGE, s. m. Action de faire rouir le chanvre, le lin.

ROULADE, s. f. Action de rouler de haut en bas. Fam. — En t. de musique, agrément que la voix fait en roulant.

ROULAGE, s. masc. Facilité de rouler. — Transport de marchandises sur des voitures à roues.

ROULANT, ANTE, adject. (*rou-lan*) Qui roule aisément : *Carrosse bien roulant.* — *Chemin roulant*, commode pour le charroi. — *Chaise roulante*, voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard. — En t. de chir., *veine roulante*, qui vacille, qui change de place quand on met le doigt dessus. — En t. de guerre : *Feu roulant*, qui continue.

ROULEAU, s. m. (*rou-lô*) Paquet de quelque chose qui est roulé. — Cylindre de bois, de pierre, servant à divers usages : *Rouleau de pâtissier et de corroyeur, de lingère, de jardinier.* — Au pl. Pièces de bois rondes sur lesquelles on fait rouler les fardeaux.

ROULEMENT, s. m. (*rou-le-man*) Mouvement de ce qui roule. — En musique, il se dit des tons différens poussés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant. — Bruit formé par un ou plusieurs tambours que l'on bat de manière que le bruit est fort et continu.

ROULER, v. a. É, ÉE, p. (*rou-lé*) Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en la faisant tourner. — Plier en rouleau. — Figur. *Rouler de grands desseins dans sa tête*, méditer de grands desseins. — v. n. Avancer en tournant. — En t. de marine, être agité par les vagues et pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. — Fig. Errer sans s'arrêter en un lieu : *Il y a long-temps qu'il roule par le monde.* — Fig. et fam. Être l'objet de... *La conversation, ce livre roule sur une telle matière.* — v. pr. *Se rouler dans la poussière, dans la boue.*

ROULETTE, s. f. (*rou-lè-te*) Petite roue. — Petite chaise à deux roues, tirée par un homme. — Petite boule de buis, de fer ou de cuivre, servant à faire rouler le lit ou le fauteuil auquel on l'attache. — Petit lit fort bas qui se peut mettre sous un grand lit. — Sorte de jeu de hasard.

ROULETTE. Voyez CYCLOÏDE.

ROULEUR, s. m. Charançon de la vigne.

ROULIER, s. m. (*roulié*) Charretier public, qui voiture des marchandises, des ballots.

ROULIS, s. m. (*rou-lí*) t. de marine. Il se dit de l'agitation d'un vaisseau qui penche alternativement à droite et à gauche.

ROUPIE, subst. f. (*rou-pí-e*) Goutte d'eau qui pend au nez. — Monnaie des Indes Orientales.

ROUPIEUX, EUSE, adj. (*rou-pi-eu*) Qui a souvent la roupie au nez. Il est bas et peu usité.

ROUPILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Sommeiller à demi. Il est fam.

ROUPILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Celui, celle qui roupille toujours. Fam.

ROUSSÂTRE, adj. des deux g. (*rou-çâ-tre*) Qui tire sur le roux.

ROUSSEAU, s. m. (*rou-çô*) Homme qui a le poil roux. Il est fam.

ROUSSELET, s. m. (*rou-ce-lè*) Petite poire d'été d'un parfum agréable.

ROUSSETTE, s. fém. (*rou-cè-te*) Chien de mer, dont la peau sert aux gaîniers à couvrir des étuis, boîtes, etc. — *Roussette* ou *Fauvette des bois*, oiseau. — *Roussette* ou *rougette*, espèce de chauve-souris.

ROUSSEUR, s. f. (*rou-ceur*) Qualité de ce qui est roux. — Au pl. Taches rousses qui viennent principalement au visage et sur les mains. On dit aussi *taches de rousseur.*

ROUSSI, s. m. (*rou-ci*) Terme dont on se sert par corruption au lieu de *Russie.* — Cuir teint en rouge qui vient de Russie, et qui a une odeur forte. — Odeur d'une étoffe brûlée.

ROUSSIN, s. m. (*rou-cin*) Cheval entier, un peu épais et entre deux tailles. — *Roussin d'Arcadie*, un âne. Fam.

ROUSSIR, v. a. I, IE, p. (*rou-cir*) Faire devenir roux. — v. n. Devenir roux.

ROUTAILLER, v. a. (mouillez les *il*) t. de chasse. Suivre une bête avec le limier.

ROUTE, s. f. Voie, chemin. — Chemin et logement qu'on marque aux gens de guerre qu'on fait marcher par étape. — En t. de marine, *Faire fausse route*, s'écarter de son droit chemin. — Figur. Conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à quelque fin : *La route des dignités, de la gloire, du salut*, etc. — *A vau de route*, adv. Précipitamment et en désordre : *Les ennemis s'enfuirent à vau de route.* Il est vieux.

ROUTIER, s. m. (*rou-tié*) Livre qui marque, qui enseigne les chemins, les routes de mer, etc. — *Vieux routier*, fam. Homme qui a beaucoup d'expérience, beaucoup de pratique.

ROUTINE, s. f. Capacité, faculté acquise plutôt par une longue expérience, que par le secours de l'étude et des règles.

ROUTINIER, s. m. (*rou-ti-nié*) Qui agit par routine.

ROUTOIR, s. m. (*rou-toar*) Lieu où l'on fait rouir le chanvre.

ROUVERIN, adj. m. (*rou-ve-rin*) t. de métallurgie : *Fer rouverain*, fer rempli de gerçures, et qui est cassant lorsqu'on le fait rougir au feu.

ROUVIEUX ou ROUXVIEUX, s. m. et adject. Gale qui fait tomber la crinière du cheval.

ROUVRIR, v. act. Ouvrir de nouveau. — Fig. *Rouvrir la plaie de quelqu'un*, lui renouveler un chagrin.

ROUX, ROUSSE, adject. (*rou*) Qui est de couleur entre le jaune et le rouge.

ROUX, s. m. Couleur rousse. — Sauce faite avec du beurre roussi.

ROYAL, ALE, adj. (*roa-ial*) Qui appartient à un roi, tel qu'il convient à un roi. — Autrefois on l'employait figur. pour juste, généreux, libéral, honnête : *C'est un royal homme.*

ROYALEMENT, adverbe. (*roa-ia-le-man*) D'une manière royale, noblement.

ROYALISME, s. m. Parti du roi.

ROYALISTE, s. et adj. des deux g. (*roa-ia-lis-te*) Qui tient, qui suit le parti du roi.

ROYAUME, s. m. (*roa-iô-me*) État régi, gouverné par un roi.

ROYAUTÉ, s. f. (*roa-iô-té*) Etat, dignité du roi.

RU, s. m. Canal d'un petit ruisseau.

RUADE, s. f. Action du cheval qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air.

RUBACELLE ou RUBASSE, s. f. Espèce de rubis d'une couleur claire.

RUBAN, s. masc. Tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince.

RUBANÉ, ÉE, adj., t. de bot. Marqué de bandes longitudinales de diverses couleurs.

RUBANERIE, s. f. Profession de rubanier. — Marchandise de rubans.

RUBANIER, IÈRE, s. (*ru-ba-nié*) Celui ou celle qui fait du ruban.

RUBANTÉ, ÉE, adj. Garni de rubans.

RUBÉFIANT, ANTE, adj. et s. m. Il se dit des remèdes qui, appliqués sur la peau, l'enflamment et la rendent rouge.

RUBÉOLE, s. fém. Plante qui croît sur les montagnes et dans les lieux exposés au soleil.

RUBIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui fournissent une teinture rougeâtre, telle que la garance, le caille-lait, etc.

RUBICAN, adj. m. Il se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, sur la robe et surtout sur les flancs duquel il y a des poils blancs semés çà et là. — On dit subst. : *Le rubican n'est point un poil, ce n'est qu'un accident.*

RUBICOND, ONDE, adject. (*ru-bi-kon*) Rouge : *Visage rubicond, face rubiconde.* Il n'est d'usage qu'en ces phrases et dans le style fam., en parlant de personnes accoutumées à vivre dans l'abondance et dans les plaisirs.

RUBIS, s. masc. (*ru-bi*) Pierre précieuse, d'un rouge plus ou moins foncé. — En chimie, préparations rouges : *Rubis de soufre, d'arsenic.*

RUBRICAIRE, s. m. (*ru-bri-kè-re*) Celui qui sait bien les rubriques.

RUBRIQUE, s. f. (*ru-bri-ke*) Espèce de terre et de craie rouge. — Titre des livres de droit civil et de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge. — Au pl. Règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, pour enseigner la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. — Fig. et fam. Ruse, détour, adresse, finesse.

RUCHE, s. f. Sorte de panier en forme de cloche, où l'on met les mouches à miel. — Le panier et les mouches qui sont dedans.

RUDE, adj. des deux g. Apre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure. — Apre au goût. — Raboteux. — Pénible, fatigant. — Violent, impétueux. — Difficile à supporter. — Fâcheux. — Austère, sévère. — Redoutable.

RUDEMENT, adv. (*ru-de-man*) D'une manière rude.

RUDENTÉ, ÉE, adj. (*ru-dan-té*) Il se dit des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies par le bas, jusqu'au tiers, d'une espèce de bâton.

RUDENTURE, s. f. (*ru-dan-ture*) t. d'archit. Qui se dit de l'espèce de bâton dont la cannelure d'une colonne ou pilastre est remplie par sa partie inférieure.

RUDESSE, s. f. (*ru-dè-ce*) Qualité de ce qui est rude : *Rudesse du poil, de la peau;* et fig. *de la voix, du style, de l'esprit.*

RUDIMENT, s. m. (*ru-di-man*) Livre qui contient les premiers principes de la langue latine. — Au plur., les principes de quelque connaissance que ce soit. En ce sens, il vieillit. On dit plutôt *élemens.*

RUDOYER, v. act. É, ÉE, p. (*ru-doa-ié*) Traiter durement de paroles. Il est fam.

RUE, s. f. Chemin dans une ville, dans un bourg, entre des maisons. — Sorte de plante amère.

RUELLE, s. f. (*ruè-le*) Petite rue. — Espace qu'on laisse entre un des côtés du lit et la muraille.

RUELLER, v. a. t. d'agriculture. — *Rueller la vigne*, y faire un petit chemin entre deux perchées.

RUER, v. a. É, ÉE, p. (*ru-é*) Jeter avec impétuosité : *Ruer des pierres.* — *Ruer de grands coups*, frapper de grands coups. Fam. — v. neut. Jeter les pieds de derrière en l'air avec force, en parlant des chevaux, des ânes, des mulets.

SE RUER, v. pron. Se jeter avec impétuosité sur quelqu'un, sur quelque chose.

RUGINE, s. f. Instrument dont les chirurgiens se servent pour racler les os.

RUGINER, v. actif. (*ru-ji-né*) *Ruginer un os*, en ôter la carie avec une rugine.

RUGIR, v. n. (*ru-jir*) Crier, en parlant du lion. — On dit fig. d'un homme en colère qui fait beaucoup de bruit : *Il rugit comme un lion.*

RUGISSANT, ANTE, adj. Qui rugit.

RUGISSEMENT, s. m. (*ru-ji-ce-man*) Cri du lion.

RUGOSITÉ, s. f., t. de physique. Espèce de ride qu'on voit sur une surface raboteuse.

RUINE, s. f. Dépérissement, destruction d'un bâtiment. — Fig. Perte de la fortune, de l'honneur, du crédit, etc. — Ce qui est cause de la ruine de quelque chose : *Les excès de la débauche sont la ruine de la santé.* — Au plur. Débris d'un bâtiment abattu.

RUINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*rui-né*) Abattre, démolir, détruire. — Ravager les biens de la terre, en parlant de la tempête, de la grêle, etc. — Causer la perte de la fortune, de l'honneur, du crédit, de la santé, etc. : *Ce procès a ruiné cet homme.* — On dit aussi, *se ruiner au jeu, en folles dépenses. La santé se ruine par les débauches.* — Il se dit encore en parlant des chevaux, et des incommodités que certaines choses leur causent : *La chasse a ruiné ce cheval.*

RUINEUX, EUSE, adject. (*rui-neu*) Qui menace ruine. — Qui cause de la perte, du dommage.

RUISSEAU, s. m. (*rui-çô*) Courant d'eau. — Canal par où passe le courant d'eau. — Eau qui coule au milieu des rues. — Figur. Ce qui

coule en abondance : *Des ruisseaux de vin, de sang, de larmes.*

RUISSELANT, ANTE, adj. (*rui-ce-lan*) Qui coule comme un ruisseau.

RUISSELER, v. n. (*rui-ce-lé*) Couler en manière de ruisseau.

RUM ou RHUM, s. m. (*rome* ou *roume*) Eau-de-vie de sucre.

RUMB, s. m. (*ronbe*) Il se dit de chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents.

RUMEUR, s. f. Bruit tendant à émotion, à querelle. — Bruit qui vient à s'élever tout-à-coup, et qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident imprévu.

RUMINANT, ANTE, adject. (*ru-mi-nan*) Qui rumine.

RUMINATION, s. f. (*ru-mi-na-cion*) Action de ruminer.

RUMINER, v. a. et n. É, ÉE, part. (*ru-mi-né*) Remâcher, en parlant des bœufs, des brebis, etc. — Fig. et fam. Penser et repenser à une chose.

RUNIQUE, adj. des deux g. (*ru-ni-ke*) Il se dit des caractères, de la langue, de la poésie, des monumens des anciens peuples de la Germanie et du Nord.

RUPTOIRE, s. masc. (*rup-toa-re*) Cautère potentiel, dont on se sert pour remédier aux morsures des bêtes venimeuses. — Il est aussi adj. : *Médicamens ruptoires.*

RUPTURE, s. f. Fracture. — Hernie, descente de boyaux. — Figur. Division entre des personnes unies par traité, par amitié, etc. — Cassation des traités et des actes publics ou particuliers. — En t. de peinture, mélange des teintes.

RURAL, ALE, adj. Qui est des champs, qui est situé à la campagne.

RUSE, s. fém. (*ru-ze*) Finesse, artifice. — Détours dont le lièvre, le cerf, le renard, etc., se servent quand on les chasse.

RUSÉ, ÉE, s. et adj. (*ru-zé*) Fin, adroit.

RUSER, v. n. Se servir de ruses.

RUSTAUD, AUDE, s. et adj. (*rus-tô*) Qui est grossier, qui tient du paysan.

RUSTICITÉ, s. f. Grossièreté, rudesse.

RUSTIQUE, adj. des deux g. (*rus-ti-ke*) Champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. — Inculte, sauvage, sans art. — Fig. Grossier, peu poli, rude. — En t. d'archit. *Ouvrage rustique*, composé de pierres brutes naturelles ou imitées : *Ordre rustique*, le plus simple et le plus dénué d'ornemens.

RUSTIQUEMENT, adv. (*rus-ti-ke-man*) D'une manière grossière.

RUSTIQUER, v. a. É, ÉE, p. (*rus-ti-ké*) t. d'archit. Il se dit en parlant d'une muraille, de la façade d'une maison, qu'on crépit, qu'on enduit en façon d'ordre rustique.

RUSTRE, s. masc. et adj. des deux g. Fort rustique, fort grossier.

RUSTRE, s. m. En blason, losange percé en rond. — Autrefois, sorte de lance.

RUT, s. m. (*rute*) Il se dit des cerfs et de quelques autres bêtes fauves, quand elles sont en chaleur.

RUTOIR. Voyez ROUTOIR.

RYE, t. de géographie, qui signifie dans son origine, le rivage de la mer.

RYTHME, s. m. Voyez RHYTHME.

RYTHMIQUE. Voyez RHYTHMIQUE.

S

S, s. f. suivant l'ancienne appellation qui prononçait *esse ;* et masc. suivant l'appellation moderne qui prononce *se*, comme dans la dernière syllabe du mot *masse.* Lettre consonne, et la dix-neuvième de l'alphabet.

On ne fait guère sonner la lettre *s* à la fin d'un mot, excepté dans *as*, *aloès*, *vis*, et quelques mots latins adoptés dans notre langue, ou lorsque le mot qui suit commence par une voyelle.

Si dans un mot elle se trouve seule entre deux voyelles, elle a la prononciation d'un *z.*

Il y a quelque exception à cette règle, comme *vraisemblance*, *préséance.*

SA, adj. pron. f. Le masculin est *son.*

SABBAT, s. m. Chez les Juifs, le dernier jour de la semaine. — Assemblée nocturne que le peuple croît que les sorciers tiennent pour adorer le diable. — Figur. et fam. Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion.

SABBATINE, s. f. (*sa-ba-ti-ne*) Thèse de philosophie que les écoliers soutenaient le samedi.

SABBATIQUE, adj. f. (*sa-ba-ti-ke*) *Année sabbatique*, qui se disait chez les Juifs de chaque septième année.

SABECH, s. m. (*sa-bèk*) Autour d'une des cinq espèces principales.

SABÉISME, s. masc. La religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres. On dit aussi, *sabisme.*

SABINE, s. f. Plante vermifuge.

SABLE, s. m. Sorte de terre légère, menue et mêlée de petits grains de gravier. — Gravier qui s'engendre dans les reins, et forme la gravelle. — Sorte d'horloge de verre, composé de deux fioles, où le sable, en tombant de l'une dans l'autre, mesure un certain espace de temps. — En t. de fondeur, composition faite avec du sable ou de la poussière d'os desséchés,

etc. où l'on jette en moule des monnaies, des médailles, etc. — En t. de blason, la couleur noire. — Figur. *Bâtir sur le sable*, fonder des projets, des entreprises sur quelque chose de peu solide.

SABLER, v. act. É, ÉE, p. (*sa-blé*) Couvrir de sable : *Sabler les allées d'un jardin.* — On dit fam., *sabler un verre de vin*, pour dire l'avaler tout d'un trait.

SABLEUX, EUSE, adj. (*sa-bleu*) On appelle *farine sableuse* celle dans laquelle se trouve mêlé du sable.

SABLIER ou SABLE, s. m. (*sa-blié*) Horloge de verre qui mesure le temps par le sable qu'on y renferme. — Petit vaisseau contenant du sable propre à mettre sur l'écriture.

SABLIÈRE, s. f. Lieu creusé dans la terre, duquel on tire du sable pour bâtir. — Longue pièce de bois entaillée par endroits, pour y mettre des soliveaux, ou creusée tout du long pour y faire tenir des planches et en former une cloison.

SABLON, s. m. Sable très-menu.

SABLONNER, v. act. É, ÉE, p. (*sa-blo-né*) Écurer avec du sablon.

SABLONNEUX, EUSE, adj. (*sa-blo-neû*) Où il y a beaucoup de sable.

SABLONNIER, s. masc. (*sa-blo-nié*) Celui qui vend du sablon.

SABLONNIÈRE, s. fém. Lieu d'où l'on tire du sablon.

SABORD, s. masc. (*sa-bor*) t. de marine. Sorte d'embrasure et d'ouverture à un vaisseau, par où le canon tire.

SABOT, s. m. (*sa-bo*) Chaussure de bois faite tout d'une pièce. — Corne du pied du cheval. — Certains jouets d'enfans. — Espèce de coquille. — Demi-baignoire faite en forme de sabot.

SABOTER, v. n. (*sa-bo-té*) Jouer au sabot, faire aller un sabot.

SABOTIER, s. m. (*sa-bo-tiè*) Ouvrier qui fait des sabots. — Celui qui porte des sabots.

SABOULER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-bou-lé*) Tourmenter, tirailler, renverser : *Sabouler quelqu'un.* Il est pop.

SABRE, s. m. Cimeterre, espèce de coutelas recourbé et qui ne tranche que d'un côté. — Toute sorte d'épée extrêmement large.

SABRENAS, s. masc. (*sa-bre-nace*) Terme populaire. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement.

SABRENAUDER, v. a. É, ÉE, part. (*sa-bre-nau-dé*) Travailler mal quelque ouvrage que ce soit. Pop.

SABRER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-bré*) Donner des coups de sabre. — Fig. et fam. *Sabrer une affaire*, la juger avec précipitation.

SAC, s. m. Sorte de poche faite d'une pièce de toile, de cuir etc., cousue par le bas et par les côtés, n'ayant que le haut ouvert pour mettre ce qu'on veut. — Habit de toile grossière qu'on portait par pénitence. — Dépôt d'humeurs, de matière, qui se forme en quelque partie du corps, auprès d'une plaie ou d'un abcès. — Pillage entier d'une ville, accompagné du meurtre des habitans. — *Cul-de-sac*, petite rue qui n'a point d'issue. On dit aujourd'hui plus communément *impasse*.

SACCADE, s. fém. (*sa-ka-de*) Prompte et rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride. — Fig. Secousse violente qu'on donne à quelqu'un en le tirant. — Fig. et fam. Rude réprimande, correction rude.

SACCAGE, s. m. Bouleversement, confusion. — Amas confus. Il est pop.

SACCAGEMENT, s. masc. (*sa-ka-je-man*) Sac, pillage.

SACCAGER, v. act. É, ÉE, p. (*sa-ka-jé*) Mettre à sac, mettre au pillage. — Fam. Bouleverser.

SACCHOLACTE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide saccholactique avec différentes bases.

SACCHOLACTIQUE, adj. m., t. de chimie. Il se dit de l'acide formé avec le sucre du lait nommé maintenant *acide muqueux*.

SACERDOCE, s. m. Caractère des prêtres de l'ancienne loi et de la loi nouvelle. — Il se dit aussi de ceux qui, chez les anciens, offraient des sacrifices aux dieux.

SACERDOTAL, ALE, adj. Appartenant au sacerdoce.

SACHÉE, subst. f. Ce qu'un sac peut contenir.

SACHET, s. m. diminutif. (*sa-chè*) Petit sac. — Petit coussin où l'on met des senteurs pour parfumer quelque chose.

SACOCHE, s. f. Deux bourses de cuir jointes ensemble.

SACRAMENTAIRES, s. m. plur. (*sa-kra-man-tè-re*) Hérétiques qui ont publié des erreurs touchant l'Eucharistie.

SACRAMENTAL, ALE, ou SACRAMENTEL, ELLE, adj. (*sa-kra-man-tal*) Qui appartient à un sacrement.

SACRAMENTALEMENT, SACRAMENTELLEMENT, adv. (*sa-kra-man-ta-le-man*) D'une manière sacramentelle.

SACRE, s. m. Action par laquelle on sacre un roi, un évêque.

SACRE, s. m. Faucon d'une des dix espèces principales.

SACREMENT, s. m. (*sa-kre-man*) Signe visible d'une chose invisible, institué de Dieu pour la sanctification des hommes. — *S'approcher des sacremens*, se confesser et communier. — *Fréquenter les sacremens*, se confesser et communier souvent. — *Le Saint Sacrement de*

l'autel, ou absolument, *le Saint Sacrement*, l'Eucharistie.

SACRÉ, ÉE, adj. Il se dit par opposition à *profane*, des choses auxquelles on doit une vénération particulière. — Il se dit aussi quelquefois des choses qu'on met en réserve pour les besoins qui peuvent survenir. — Il est quelquefois subst. : *Le sacré et le profane.*

SACRER, v. act. É, ÉE, p. (*sa-kré*) Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies de religion.

SACRET, s. m., t. de fauconnerie. Tiercelet, femelle du sacre.

SACRIFICATEUR, s. m. Ministre qui offrait les sacrifices, chez les juifs et les païens.

SACRIFICATURE, s. fém. Dignité, office, fonction de sacrificateur.

SACRIFICE, s. m. Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraine puissance : *Sacrifice solennel, les sacrifices de l'ancienne loi.* — On dit, *le sacrifice de la messe, le saint sacrifice ;* et en ce sens, il s'emploie toujours au singulier. — Culte que l'on rendait aux divinités du paganisme. — Fig. *Faire un sacrifice à quelqu'un*, renoncer pour l'amour de lui à quelque chose de considérable, d'agréable, etc.

SACRIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-kri-fi-é*) Offrir en sacrifice, immoler. — Fig. *Sacrifier quelque chose à quelqu'un*, se priver de quelque chose de considérable, d'agréable, y renoncer en considération de quelqu'un. — Acquérir ou conserver une chose par la perte d'une autre : *Sacrifier sa fortune à son honneur.* — Employer : *Sacrifier tout son temps à quelque chose.* — *Sacrifier quelqu'un*, le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt politique. — *Se sacrifier*, v. pr. Se dévouer, s'immoler.

SACRILÉGE, s. m. Action impie, par laquelle on profane les choses sacrées. — Toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée. — Celui qui commet un sacrilége : *C'est un sacrilége.* — Il est aussi adj. : *Homme, pensée, dessein, action sacrilége.*

SACRILÉGEMENT, adv. (*sa-kri-lé-je-man*) D'une manière sacrilége.

SACRISTAIN, s. m. (*sa-kris-tin*) Celui qui a soin de la sacristie d'une église.

SACRISTIE, s. f. Lieu destiné pour serrer les vases sacrés, les ornemens d'église, etc. Ce qui est contenu dans la sacristie.

SACRISTINE, s. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie.

SACRUM (os) s. m. (*sa-krome*) mot latin. Os placé à la base de la colonne vertébrale.

SADUCÉENS, s. m. plur., t. d'histoire et d'antiquité. Nom d'une secte juive qui niait l'immortalité de l'ame.

SAFRAN ou CROCUS, s. masc. Plante bulbeuse. — Filets qui viennent dans chaque fleur de safran, et qui jaunissent la liqueur où on les met. — Il se dit, en chimie, de quelques préparations brunes, jaunes ou rouges, faites avec du fer.

SAFRAND-BATARD. Voyez CARTHAME.

SAFRANER, v. a. E, ÉE, p. (*sa-fra-né*) Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran.

SAFRANIER, IÈRE, s. (*sa-fra-nié*) t. injurieux, qui se dit d'une personne misérable, ruinée. Il est pop.

SAFRE, adj. des deux g. Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger. Il est populaire, et se dit particulièrement des animaux domestiques.

SAFRE, s. m., t. de chimie. Couleur bleue tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

SAGACE, adj. des deux g. Plein de sagacité. Il est peu usité.

SAGACITÉ, s. f. Pénétration d'esprit.

SAGE, adj. des deux g. Prudent, circonspect. — Modéré, retenu. — En parlant d'un enfant, posé, qui n'est point turbulent. — En parlant d'une fille ou d'une femme, modeste, chaste. — Il se dit encore des actions, des paroles, etc. : *Conduite, réponse, conseil sage.* — Il est aussi s. m. *Le sage est maître de ses passions.*

SAGE-FEMME, s. f. Celle dont le métier et la profession est d'accoucher les femmes.

SAGEMENT, adv. (*sa-je-man*) D'une manière sage, correcte, avisée, prudente.

SAGESSE, s. fém. (*sa-jè-ce*) Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie. — Modération, retenue. — Modestie, pudeur, chasteté. — Philosophie : *L'étude de la sagesse.*

SAGETTE, s. f. (*sa-jè-te*) Plante aquatique, qu'on nomme aussi *flèche d'eau.*

SAGITTAIRE, s. m. (*sa-ji-tè-re*) Archer. — Un des douze signes du zodiaque.

SAGITTALE, adj. f., t. d'anatomie, qui se dit d'une des sutures du crâne.

SAGITTÉ, ÉE, adj., t. de botanique. En forme de fer de flèche.

SAGOU, s. m. Gomme-farine, espèce de gruau que produisent des palmiers dans les Indes Orientales.

SAGOUIN, s. m. Sorte de petit singe. — Figur. et fam. Homme malpropre. En parlant d'une femme, on dit *sagouine.*

SAIE, s. f. Vêtement dont les Perses, les Romains et les anciens Français se servaient en temps de guerre. — Petite brosse forte dont l'orfévre se sert pour nettoyer ses ouvrages.

SAIGNANT, ANTE, adj. (*ce-gnan*, mouillez le *gn*) Qui dégoutte de sang.

SAIGNÉE, s. f. (*cé-gné-e*, mouillez le *gn*) Ouverture de la veine pour tirer du sang. — Sang qu'on tire par l'ouverture de la veine. — Rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelque endroit.

SAIGNEMENT, s. m. (*cè-gne-man*, mouillez le *gn*) Écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez.

SAIGNER, v. act. É, ÉE, part. (*cè-gné*, mouillez le *gn*) Tirer du sang en ouvrant la veine : *Saigner un malade*, *saigner au bras.* — Faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un fossé, d'un marais. — Faire prendre un autre cours à une partie de l'eau d'une rivière. — v. n. Jeter du sang naturellement ou par une blessure : *Saigner du nez. Son front saigne.* — On dit figur., *le cœur me saigne quand je le vois souffrir.* — Fig. et fam. Exiger, tirer de l'argent par taxe ou par contribution. — On dit aussi, *se saigner*, pour dire, donner jusqu'à s'incommoder : *Il faut que chacun se saigne dans les nécessités de l'État.* Fam.

SAIGNEUR, s. m. (*cè-gneur*, mouillez le *gn*) Il ne se dit guère que d'un médecin qui aime à ordonner la saignée. Fam.

SAIGNEUX, EUSE, adj. (*cè-gneu*, mouillez le *gn*) Sanglant, taché de sang.

SAILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Qui avance, qui sort en dehors. — Fig. *Cet ouvrage n'a rien de saillant*, rien de vif ni de brillant.

SAILLIE, s. f. (mouillez les *ll*) Sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec irruption. — Fig. Emportement, boutade. — Il se dit aussi de certains traits d'esprit brillans et surprenans, qui semblent échapper dans un ouvrage d'éloquence ou de poésie, et dans la conversation. — En t. d'architecture, avance d'une pièce hors du corps du bâtiment.

SAILLIR, v. a. (mouillez les *ll*) *Je saillis, tu saillis, il saillit ; nous saillissons, etc. Je saillissais. J'ai sailli. Je saillis. Je saillirai. Je saillirais*, etc. — Couvrir la femelle, en parlant du taureau, du cheval. — v. neut. Jaillir avec impétuosité et par secousses. Il ne se dit que des liquides. — T. d'architecture. Il se dit d'un balcon, d'une corniche, etc., qui débordent le nu du mur. En ce sens, on le conjugue ainsi : *Je saille, tu sailles*, etc. Mais il n'est d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne de quelques temps.

SAIN, AINE, adj. (*cein*) De bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade. — Il se dit de même des fruits, des plantes, etc. — Fig. *Jugement sain*, droit et sûr. — *Esprit sain*, bon et judicieux. — *La saine raison*, la droite raison. — *Saine doctrine*, doctrine orthodoxe. — Salubre, qui sert à la santé : *Air sain. L'exercice est sain.*

SAIN-DOUX, s. m. Graisse de porc.

SAINEMENT, adv. (*cè-ne-man*) D'une manière saine.

SAINFOIN, s. m. Sorte d'herbe qui se fauche. On le nomme autrement, *foin de Bourgogne.*

SAINFOIN D'ESPAGNE. Voy. HÉDYSARUM.

SAINT, SAINTE, adj. Essentiellement pur, souverainement parfait. Il ne se dit en ce sens que de Dieu. — Il se dit aussi des créatures les plus parfaites, et des choses qui sont conformes à la loi de Dieu. — Qui appartient à la religion. — Il est aussi subst., *c'est un saint.*

SAINTEMENT, adv. D'une manière sainte.

SAINTETÉ, subst. f. Qualité de ce qui est saint. Il se dit par excellence, en parlant de Dieu. — Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape ou du pape.

SAÏQUE, s. f. Vaisseau de charge dont on se sert sur la mer Méditerranée.

SAISIE, s. fém. (*cè-zi-e*) t. de palais. Acte par lequel on saisit les biens meubles et immeubles d'un débiteur.

SAISINE, s. f. (*cè-zi-ne*) t. de pratique. Prise de possession d'un fonds, d'un héritage, en vertu de l'acte qui en était donné par le seigneur dont l'héritage relevait.

SAISIR, v. a. I, IE, p. (*cè-zir*) Prendre tout d'un coup et avec effort. — Figur. Comprendre aisément : *Il saisit tout d'un coup les choses.* — Il se dit aussi fig. des maux du corps, des maladies, des passions, des sentimens de l'ame : *Le froid, la fièvre, la douleur, le désespoir l'a saisi.* — Arrêter juridiquement les biens de son débiteur pour sûreté de son paiement. — *Saisir l'occasion, le moment*, en profiter. — *Se saisir de quelqu'un*, l'arrêter. — *Se saisir d'une chose*, la prendre, s'en rendre maître. — Au part. *Être saisi*, être frappé subitement, touché de déplaisir, pénétré de douleur. On dit aussi, *saisi de joie, de frayeur, d'étonnement.* — En t. de jurisprudence, on dit subst., *le saisi et le saisissant.*

SAISISSANT, ANTE, adject. (*cè-zi-can*) Qui saisit, qui surprend tout d'un coup : *Froid saisissant.* — En t. de palais, celui qui saisit par justice : *Le premier saisissant.* En ce sens, il s'emploie aussi subst. : *Le saisissant, la saisissante.*

SAISISSEMENT, s. m. (*cè-zi-ce-man*) Il n'est point en usage au propre. — Figur. Impression subite et violente que cause un grand déplaisir.

SAISON, s. f. (*cè-zon*) L'une des quatre parties de l'année. — Temps où l'on a coutume de semer ou de recueillir. — Temps propre pour faire quelque chose : *Faire ses provisions dans la saison.* — Il se dit aussi dans les choses morales : *Ce que vous dites est hors de saison*, pour dire, n'est pas à propos. — Il se

dit, par extension, des âges de la vie. On appelle la jeunesse, *la première saison de la vie ;* et la vieillesse, *la dernière saison.*

SALADE, subst. f. Ancien casque pour la guerre.

SALADE, s. f. Herbes, légumes assaisonnées avec du sel, du vinaigre et de l'huile. — Les herbes mêmes avant qu'elles soient assaisonnées. — On dit aussi, *salade de câpres, d'anchois, de viandes froides.*

SALADIER, s. m. (*sa-la-dié*) Plat où l'on sert la salade.

SALAGE, s. m. Action de saler, ou effet de cette action.

SALAIRE, s. m. (*sa-lè-re*) Récompense, paiement pour travail ou pour service. — Fig. Châtiment, punition que mérite une mauvaise action.

SALAISON, s. fém. (*sa-lè-zon*) Action de saler. — Viande salée, poisson salé.

SALAMALEC, s. m., t. arabe, qui signifie : *La paix avec vous.* Révérence profonde. Il est familier.

SALAMANDRE, s. f. Animal amphibie du genre des lézards.

SALANT, adj. m. (*sa-lan*) *Marais, puits salans*, d'où l'on tire du sel.

SALARIER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-la-ri-é*) Récompenser, donner le salaire qui est dû. On dit subst., *les salariés.*

SALAUD, AUDE, adj. Qui est sale et malpropre, en parlant d'un enfant. Il est pop.

SALE, adj. des deux g. Qui est malpropre, qui n'est pas net, qui est plein d'ordures. Il se dit des personnes et des choses. — Fig. Déshonnête, obscène. — Bas, vil, honteux.

SALÉ, s. m. Chair de porc salé. — *Petit salé*, chair d'un jeune cochon nouvellement salée.

SALEMENT, adv. (*sa-le-man*) D'une manière sale : *Il mange salement.*

SALEP, s. m. Racine bulbeuse et mucilagineuse : *Le salep est restaurant et adoucissant.*

SALER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*sa-lé*) Assaisonner avec du sel. — Mettre du sel sur les viandes crues, pour les conserver longtemps.

SALERON, subst. m. La partie supérieure d'une salière, celle où l'on met le sel.

SALETÉ, s. f. Qualité de ce qui est sale, malpropre. — Les ordures, les choses qui sont sales par elles-mêmes. — Au plur. fig. Paroles sales et obscènes.

SALEUR, s. m. Celui qui sale.

SALICAIRE, s. f. (*sa-li-kè-re*) Plante qui croît parmi les saules et aux lieux humides.

SALICITE, s. f. Pierre figurée, qui imite les feuilles du saule.

SALICOQUE, s. fém. (*sa-li-ko-ke*) Espèce d'écrevisse de mer.

SALICOT, s. m. Voyez CHRISTE MARINE.

SALIENS, adj. m. plur. Chez les Romains, les poèmes chantés en l'honneur de Mars par les prêtres consacrés particulièrement à son culte, et qu'on distinguait aussi par le même nom.

SALIÈRE, s. f. Pièce de vaisselle pour mettre le sel qu'on sert sur la table. — Ustensile de ménage où l'on met le sel. — Au pl. Certains creux qui paraissent au-dessus des yeux des chevaux quand ils sont vieux. — Creux que les femmes maigres ont au haut de la poitrine. Il est pop.

SALIGAUD, AUDE, s. (*sa-li-go*) Celui celle qui est sale, malpropre. Il est pop.

SALIGNON, s. m. (mouillez le *gn*) Pain de sel fait d'eau de fontaine salée.

SALIN, INE, adj. (*sa-lin*) Qui contient des parties de sel.

SALINE, s. f. Chair salée, poisson salé. — Lieu où se fait le sel. — Rochers, mines d'où l'on tire du sel.

SALIQUE, adj. f. (*sa-li-ke*) *Loi salique*, qui exclut du trône de France les filles et leurs descendans.

SALIR, v. a. I, IE, p. Rendre sale. — On dit fig. qu'*une chose salit l'imagination*, lorsqu'elle présente à l'imagination des idées sales et obscènes. — On dit aussi, *se salir.*

SALISSANT, ANTE, adj. (*sa-li-çan*) Qui salit, qui se salit aisément.

SALISSON, s. f. (*sa-li-çon*) t. populaire. Petite fille malpropre.

SALISSURE, s. fém. (*sa-li-çu-re*) Ordure, souillure qui demeure sur une chose salie.

SALIVAIRE, adj. des deux g. (*sa-li-vè-re*) t. d'anat. *Glandes salivaires*, qui contiennent la salive. — *Conduits salivaires*, les canaux par où elle passe.

SALIVATION, s. fém. (*sa-li-va-cion*) t. de chirurgie. L'écoulement de la salive, provoqué par quelque remède.

SALIVE, s. fém. Humeur aqueuse et un peu visqueuse qui coule dans la bouche.

SALIVER, v. n. (*sa-li-vé*) Rendre beaucoup de salive.

SALLE, s. f. (*sa-le*) Salon, pièce principale d'un appartement complet : *Salle à manger*, pièce où l'on prend les repas. — Certains grands lieux couverts, destinés pour l'usage et pour le service ou le plaisir du public : *La salle du palais. La salle de la comédie, de l'opéra.* — Dans les hôpitaux, galerie pour les malades. — Lieu planté d'arbres, formant une espèce de salle dans un jardin.

SALMIGONDIS, s. masc. (*sal-mi-gon-di*) Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées.

SALMIS, s. m. Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche.

SALOIR, s. masc. (*sa-loar*) Sorte de vaisseau de bois dans lequel on met le sel. — Vaisseau destiné à saler les viandes.

SALON, s. m. Pièce d'un appartement plus grande et plus ornée que les autres, qui ne sert ni de cabinet, ni de chambre à coucher, où l'on peut se réunir.

SALOPERIE, s. f. Saleté, grande malpropreté. Il est populaire.

SALORGE, s. m., t. de gabelle. Amas de sel.

SALPÊTRE, s. m. Sel qui se tire ordinairement des plâtres, des vieilles murailles, des étables, des écuries, des vieilles démolitions, etc.

SALPÊTRIER, s. m. (*sal-pé-trié*) Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre.

SALPÊTRIÈRE, s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. — A Paris : *La salpêtrière*, hôpital, qui est en même temps maison de correction.

SALSEPAREILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Racine du Pérou qui est d'usage en médecine.

SALSIFIS, s. m. (*sal-ci-fi*) Racine bonne à manger.

SALTIMBANQUE, s. m. (*sal-tin-ban-ke*) Bateleur, charlatan qui vend ses drogues sur un théâtre, dans une place publique. — Fig. Méchant orateur qui débite, avec des gestes outrés, des plaisanteries déplacées. — Bouffon.

SALUADE, s. f. Action de saluer en faisant la révérence. Il vieillit.

SALUBRE, adj. des deux g., t. didactique. Qui contribue à la santé : *Air salubre.*

SALUBRITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est salubre.

SALUER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-lu-é*) Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect en l'abordant, en le rencontrant. — Faire ses complimens par lettres. — Proclamer : *Vespasien fut salué empereur par toute l'armée.* — On dit en t. de marine, que *la mer salue la terre*, pour dire que les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse, doivent la saluer en tirant le canon. — On dit aussi *se saluer.*

SALURE, s. fém. Qualité que le sel communique.

SALUT, s. m. (*sa-lu*) Conservation, rétablissement dans un état heureux et convenable. — Félicité éternelle. — Action de saluer ceux qu'on rencontre. — On appelle *saluts de mer*, les coups de canon que tire un vaisseau pour rendre honneur à un autre vaisseau. Ce mot n'a de pluriel qu'en ce sens. — Prière qu'on chante le soir en de certains jours, dans quelques églises, après que tout l'office est fait. — *Salut* est aussi un terme qu'on emploie dans quelques lettres patentes, dans les bulles des papes, dans les mandemens, etc.

SALUTAIRE, adj. des deux g. (*sa-lu-tè-re*) Utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'ame.

SALUTAIREMENT, adv. (*sa-lu-tè-re-man*) Utilement, avantageusement.

SALUTATION, s. f. (*sa-lu-ta-cion*) Action de saluer. Il est fam.

SALVAGE, s. m. *Droit de salvage*, droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un vaisseau naufragé.

SALVATIONS, s. f. pl. (*sal-va-cion*) t. de pratique. Écritures par lesquelles on répond aux réponses à griefs.

SALVE, s. f. Décharge d'un grand nombre de canons et de mousquets tirés en même temps, soit pour saluer quelqu'un, soit dans des occasions de réjouissance.

SALVÉ, s. m. Prière que l'Église chante en l'honneur de la sainte Vierge.

SAMEDI, s. m. Le dernier jour de la semaine.

SANCIR, v. n., t. de marine. Couler bas.

SANCTIFIANT, ANTE, adj. (*sank-ti-fi-an*) Qui sanctifie : *La grâce sanctifiante.*

SANCTIFICATION, s. f. (*sank-ti-fi-ka-cion*) L'action et l'effet de la grâce qui sanctifie. — *Sanctification des dimanches et des fêtes*, leur célébration, suivant la loi et l'intention de l'Église.

SANCTIFIER, v. n. É, ÉE, p. (*sank-ti-fi-é*) Rendre saint. — *Sanctifier le jour du dimanche*, le célébrer suivant la loi, suivant l'intention de l'Église.

SANCTION, s. f. (*sank-cion*) Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. Il ne se dit guère qu'avec le mot de *pragmatique. Pragmatique sanction de saint Louis.*

SANCTIONNER, v. a. É, ÉE, p. (*sank-cio-né*) Donner la sanction : *Sanctionner une loi, un règlement.*

SANCTUAIRE, s. m. (*sank-tu-è-re*) Chez les juifs, le lieu le plus saint du temple où reposait l'arche. — Parmi les chrétiens, l'endroit de l'église où est le maître autel, et qui est ordinairement enfermé d'une balustrade.

SANDAL ou plutôt **SANTAL**, s. m. Bois des Indes dont on se sert pour faire une teinture rougeâtre.

SANDALE, s. f. Chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied, et dont se servaient les religieux qui allaient pieds nuds. — Sorte de bâtiment du Levant, qui sert d'allége aux gros navires.

SANDALIER, s. m. (*san-da-lié*) Celui qui fait des sandales.

SANDARAQUE, subst. f. (*san-da-ra-ke*) Gomme qui coule du grand genevrier, par les incisions que l'on y fait en eté.

SANG, s. m. (*san*, et devant une voyelle *sank*) Il n'a pas de pluriel. Liqueur rouge qui coule dans les veines et dans les artères de l'animal. — Figur. Race, extraction : *Être d'illustre sang*, *de sang royal*. — *Droit du sang*, le droit que la naissance donne. — En parlant d'un pays dont les habitans sont ordinairement beaux et bien faits, on dit que *le sang y est beau*. — En parlant des enfans, relativement au père, on dit, *c'est mon sang*, *votre sang*, c'est mon fils, votre fils. — *La force du sang*, les sentimens secrets qu'on prétend que la nature donne quelquefois pour une personne de même sang, quoiqu'on ne la connaisse pas. — Figur. *Homme de sang*, sanguinaire. — *Épargner le sang*, la vie des hommes. — On appelle *sang-froid*, l'état de l'ame qui n'est agitée d'aucune passion violente. — *De sang-froid*, adverbe. Sans emportement, de dessein prémédité.

SANG DE DRAGON, s. m. Plante en usage en médecine. — Liqueur qui sort en larmes d'un arbre des Indes.

SANGIAC, s. m. Titre de dignité en Turquie. — Gouverneur subordonné au Béglierbeg.

SANGLADE, s. f. Grand coup de fouet, de sangle.

SANGLANT, **ANTE**, adj. (*san-glan*) Qui est taché de sang. — *Combat sanglant*, où il y a beaucoup de sang répandu. — Fig. Outrageux, offensant : *Sanglant affront. Injure sanglante.*

SANGLE, s. f. Bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer, etc.

SANGLER, v. act. É, ÉE, p. (*san-glé*) Ceindre, serrer avec des sangles.

SANGLIER, s. m. Porc sauvage.

SANGLOT, s. m. (*san-glô*) Soupir redoublé, poussé avec une voix entre-coupée.

SANGLOTER, v. n. (*san-glo-té*) Pousser des sanglots.

SANGSUE, s. f. (*san-çu-e*) Insecte aquatique qui suce le sang des parties de l'animal auxquelles on l'applique. — Fig. Ceux qui tirent de l'argent du peuple par de mauvaises voies, par des exactions : et ceux qui, dans leur profession, exigent une plus grande rétribution que celle qui leur appartient légitimement.

SANGUIFICATION, s. f. (*san-gui-fi-ka-cion*) t. de médec. Changement de la nourriture ou du chyle en sang.

SANGUIN, **INE**, adj. (*san-ghin*) Celui en qui le sang prédomine. — Qui est de couleur de sang.

SANGUINAIRE, adj. des deux g. (*san-ghi-nè-re*) Qui se plaît à répandre le sang humain.

SANGUINE, s. f. (*san-ghi-ne*) Mine de fer d'une couleur rouge. La *sanguine* dont on fait les crayons est artificielle. — Pierre précieuse de couleur de sang.

SANGUINOLENT, **ENTE**, adj. (*san-ghi-no-lan*) Teint de sang.

SANHÉDRIN, s. m. (*sa-né-drin*) Le principal tribunal des juifs.

SANICLE, s. f. Plante vulnéraire.

SANIE, s. f. Matière séreuse qui sort des ulcères.

SANIEUX, **EUSE**, adj. (*sa-ni-eu*) Chargé de sanie : *Ulcère sanieux.*

SANITAIRE, adj. des deux g. Qui a rapport à la santé : *Lois sanitaires.*

SANNES. Voyez Sonnez.

SANS, (*san*) préposition exclusive : *Sans honneur*, *sans jugement*, etc.

SANS-FLEUR, s. fém. (*san-fleur*) Sorte de pomme, ou pomme-figue.

SANS-PEAU, s. f. (*san-pô*) Sorte de poire d'été. — s. m. Arbre qui la porte.

SANS-PRENDRE, s. m. (*san-pran-dre*) Ce mot se dit au jeu d'hombre et à quelques autres quand on joue sans écarter.

SANSONNET, s. m. (*san-ço-nè*) Oiseau du genre des étourneaux. — Poisson de mer.

SANTÉ, s. f. État de celui qui est sain, qui se porte bien : *Être en santé*, *en bonne santé. Une santé délicate. Une mauvaise santé.* — Salutation qu'on se fait en buvant : *A votre santé. Boire à la santé de quelqu'un. Nous avons bu tant de santés.* Il n'a de pluriel qu'en ce sens.

SANTOLINE ou **GARDEROBE**, subst. f. Plante.

SANTON, s. masc. Sorte de moine chez les Turcs.

SANVE, s. fém. Plante à fleurs jaunes qui croît parmi les blés. On l'appelle vulgairement *moutarde sauvage.*

SAPA, s. m. Moût, suc de raisins cuits à la consomption des deux tiers.

SAPAJOU, s. masc. Espèce de singe qui est fort petit.

SAPAN, s. m. Bois propre à la teinture, et qui vient du Japon.

SAPE, s. f. Action de saper. — L'ouvrage même qu'on fait en sapant.

SAPER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-pé*) Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondemens d'un édifice, d'un bastion, d'un chemin couvert. En morale et en politique, détruire, renverser.

SAPEUR, s. m. Celui qui est employé à la sape.

SAPHÈNE, s. f. Veine du pied.

SAPHIQUE, adj. (*sa-fi-ke*) *Vers saphique*, vers de onze syllabes, qui était fort en usage chez les Grecs et les Latins.

SAPHIR, s. m. (*sa-fir*) Pierre précieuse, rdinairement bleue.

SAPIENCE, s. f. (*sa-pian-ce*) Sagesse. Il est vieux.

SAPIENTIAUX, adj. m. pl. (*sa-pian-ci-o*) On ne le dit qu'en parlant de certains livres de l'Écriture-Sainte : *Les Proverbes, l'Ecclésiaste, sont du nombre des livres sapientiaux.*

SAPIN, s. m. (*sa-pin*) Grand arbre résineux et vert en tout temps.

SAPINE, s. f. Solive de bois de sapin.

SAPINIÈRE, s. f. Lieu planté de sapins.

SAPONACÉ, ÉE, adj. Qui est de la nature du savon.

SAPONAIRE ou SAVONNIÈRE, subst. f. (*sa-po-nère*) Plante qui nettoie la peau et emporte les taches, comme fait le savon. On l'emploie en décoction contre les rhumatismes, la gale, les dartres, etc.

SAPORIFIQUE, adj. des deux g. (*sa-po-ri-fi-ke*) t. didact. Qui produit la saveur.

SARABANDE, s. f. Espèce de danse grave. — Air sur lequel on la danse.

SARBACANE, s. f. Long tuyau par lequel on peut jeter quelque chose en soufflant. — Figur. et fam. : *Parler par sarbacane*, par des personnes interposées.

SARBOTIÈRE, s. f. Vase de fer-blanc pour faire prendre les glaces, les sorbets.

SARCASME, s. m. Raillerie amère et insultante.

SARCELLE ou CERCELLE s. f. (*sar-cè-le*) Oiseau de rivière.

SARCLER, v. a. É, ÉE, p. (*sar-klé*) Arracher les mauvaises herbes qui nuisent aux bonnes plantes.

SARCLEUR, EUSE, s. Qui sarcle.

SARCLOIR, s. m. (*sar-kloar*) Instrument propre à sarcler.

SARCLURE, s. fém. Ce qu'on arrache d'un jardin en le sarclant.

SARCOCÈLE, s. m. Tumeur charnue, dure et ordinairement indolente.

SARCOCOLLE, s. m. Gomme d'un arbre de Perse, propre à consolider les plaies.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE, s. m. Hernie complète, causée par la chute de l'épiploon dans le scrotum, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE, s. m. (*sar-ko-é-pi-plon-fa-le*) C'est, au nombril, la même hernie que le *sarco-épiplocèle* au scrotum.

SARCO-HYDROCÈLE, s. m. Sarcocèle accompagné d'hydrocèle.

SARCOLOGIE, s. f. Partie de l'anatomie qui traite des chairs et des parties molles.

SARCOME, s. masc. Tumeur volumineuse, dure, indolente.

SARCOMPHALE, s. masc. (*sar-kon-fa-le*) Excroissance charnue qui se forme au nombril.

SARCOPHAGE, s. m. (*sar-ko-fa-je*) Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. — Aujourd'hui cercueil, ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

SARCOPHAGE, adj. et s. m. En t. de méd. qui brûle les chairs.

SARCOTIQUE, adj. des deux g. (*sar-ko-ti-ke*) Qui accélère la régénération des chairs.

SARDE ou SARDOINE, s. m. (*sar-doa-ne*) Pierre précieuse et non transparente, et qui est de deux ou trois couleurs.

SARDINE, s. f. Poisson de mer qui ressemble au hareng, et qui est plus petit.

SARDOINE. Voyez Sarde.

SARDONIEN ou SARDONIQUE, adj. *Ris sardonien*, espèce de ris convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage. — Fig. Ris forcé.

SARIGUE, s. m. Sorte d'animal quadrupède du Nouveau-monde.

SARMENT, s. m. (*sar-man*) Le bois que pousse le cep de vigne.

SARMENTEUX, EUSE, adj. (*sar-man-teu*) Qui produit beaucoup de sarment.

SARONIDES, s. m. pl. Nom d'une classe de prêtres gaulois.

SARRASIN, s. masc. (*sa-ra-zin*) Sorte de blé noir. — Il est aussi adj. : *Blé sarrasin.*

SARRASINE. Voyez Herse.

SARRAU, s. m. (*sa-rô*) Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers et les soldats.

SARRETTE ou SERRETTE, s. f. (*sa-rè-te*) Plante qui croît dans les prés, et donne une teinture jaune; la décoction de cette plante faite avec du vin, est propre à nettoyer et fermer les ulcères.

SARRIETTE, s. f. (*sa-riè-te*) Plante odoriférante en usage dans la cuisine, où on la substitue au serpolet. Elle passe pour stomachique, atténuante.

SART, s. m. (*sar*) Nom qu'on donne au goëmon ou varech sur quelques côtes de France.

SAS, s. m. (*sâ*) Tissu de crin attaché à un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, etc.

SASSAFRAS, s. m. (*sa-ça-fra*) Arbre du Brésil.

SASSE, s. f. (*sa-ce*) Pelle creuse pour tirer l'eau d'un navire.

SASSENAGE, s. masc. (*sa-ce-na-je*) Fromage qui tire son nom d'un lieu du Dauphiné où il se fait. — *Pierre de Sassenage*, bonne contre les maux d'yeux.

SASSER, v. a. É, ÉE, p. (*sa cé*) Passer au sas : *Sasser de la farine.* — Figur. et fam. Discuter, examiner avec soin. En ce sens, il se dit plus communément avec le réduplicati. *ressasser : Ce procès, cette question, ont été sassés et ressassés.*

SASSET, s. m. (*sa-cè*) Petit sas.

SATAN, s. m. Nom donné au démon dans l'Écriture.

SATANIQUE, adj. des deux g. De satan.

SATELLITE, s. m. (*sa-tèl-li-te*) Homme armé, qui est à la suite d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. — En astronomie, petite planète qui tourne autour d'une plus grande.

SATIÉTÉ, s. f. (*sa-ci-é-té*) Réplétion d'aliment qui va jusqu'au dégoût. — On dit élégamment au figur., *la satiété des plaisirs, des honneurs, des richesses.*

SATIN, s. m. Étoffe de soie lustrée.

SATINADE, s. f. Petite étoffe de soie très-mince qui imite le satin.

SATINER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*sa-ti-né*) Donner à une étoffe, à un ruban, l'œil du satin.

SATIRE, s. f. Ouvrage en prose ou en vers, qui censure les vices, les sottises des hommes, ou les tourne en ridicule. — Tout écrit ou discours piquant, médisant contre les personnes.

SATIRIQUE, adj. des deux g. (*sa-ti-ri-ke*) Qui appartient à la satire. — Enclin, porté à la médisance : *Esprit, langue satirique.*

SATIRIQUEMENT, adv. (*sa-ti-ri-ke-man*) D'une manière satirique.

SATIRISER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-ti-ri-zé*) Railler quelqu'un d'une manière piquante et satirique.

SATISFACTION, s. fém. (*sa-tis-fak-cion*) Contentement. — Action par laquelle on satisfait quelqu'un, en réparant l'offense qu'on lui a faite. — Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu, pour réparation des péchés qu'on a commis : *La satisfaction fait partie du sacrement de pénitence.*

SATISFACTOIRE, adj. des deux g. (*sa-tis-fak-toa-re*) t. dogmatique. Qui est propre à réparer, à expier les fautes commises.

SATISFAIRE, v. a. FAIT, AITE, part. et adject. (*sa-tis-fè-re*) [Il se conjugue comme *faire*] Contenter, donner sujet de contentement. — *Satisfaire ses créanciers*, les payer. — *Satisfaire un homme qu'on a offensé*, lui faire réparation. — *Satisfaire l'attente de quelqu'un*, la remplir. — *Cela satisfait l'esprit, les sens, le goût*, etc. Cela plaît aux sens, à l'esprit, au goût, etc. — *Satisfaire à....*, v. n. Faire ce qu'on doit par rapport à quelque chose : *Satisfaire à son devoir, à un paiement.* — *Se satisfaire*, v. pr. Contenter le désir qu'on a de quelque chose.

SATISFAISANT, ANTE, adj. (*sa-tis-fè-zan*) Qui contente, qui satisfait.

SATRAPE, s. m. Titre de dignité chez les anciens Perses. C'était des gouverneurs de provinces. — On dit d'un grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote : *C'est un satrape, un vrai satrape.*

SATRAPIE, s. fém. Gouvernement d'un satrape.

SATRON, subst. m. Petit poisson qui sert d'appât.

SATURATION, s. f. (*sa-tu-ra-cion*) État d'un liquide qui est saturé.

SATURER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-tu-ré*) t. de chimie. Mettre dans une liqueur une substance en dissolution et en telle quantité que cette liqueur n'en puisse dissoudre davantage.

SATURNALES, s. fém. pl. Fêtes en l'honneur de Saturne.

SATURNE, s. m. Planète. — Les chimistes donnaient ce nom au plomb, et ils appelaient *sel de Saturne*, le sel qu'on en tire ; aujourd'hui c'est l'*acétite* ou l'*acétate de plomb.*

SATURNIEN, IENNE, adj. Mélancolique, sombre, taciturne. Il est opposé à *jovial*, et peu usité.

SATYRE, s. m. (*sa-ti-re*) Demi-dieu qui, selon la fable, habitait les bois, et qui était moitié homme et moitié bouc. — Fig. *Vieux satyre*, vieillard adonné aux femmes.

SATYRE, s. f., t. d'antiquité. Chez les Grecs, certains poèmes mordans ; espèce de pastorales, ainsi nommées, parce que les satyres en étaient les principaux personnages.

SATYRION ou ORCHIS, s. m. Plante.

SAUCE, s. fém. (*sô-ce*) Assaisonnement liquide où il entre du sel, et ordinairement quelques épices pour y donner du goût.

SAUCER, v. a. É, ÉE, p. (*sô-cé*) Tremper du pain, de la viande, etc., dans la sauce.

SAUCIÈRE, s. fém. (*sô-ciè-re*) Espèce de plat creux dans lequel on sert des sauces sur la table.

SAUCISSE, s. f. (*sô-ci-ce*) Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée.

SAUCISSON, s. masc. (*sô-ci-çon*) Saucisse qui est fort grosse et de très-haut goût. — En t. de feu d'artifice, sorte de grosse fusée.

SAUF, SAUVE, adj. (*sof*) Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. Il se dit ordinairement avec *sain* : *Il en est revenu sain et sauf.*

SAUF, préposition. Sans blesser, sans donner atteinte : *Sauf votre honneur.* — Sans préjudice : *Sauf son recours sur un tel.* — En t. de finance, *sauf erreur de calcul*, pour dire, sans préjudice du droit de revenir à compte, s'il y a erreur dans le calcul. — Excepté, à la réserve de.... — *Sauf* s'emploie aussi avec *à* et un infinitif : *Sauf à changer, sauf à recommencer.*

SAUF-CONDUIT, s. masc. Lettres données par autorité publique, par lesquelles on permet à quelqu'un d'aller en quelque endroit, d'y

demeurer un certain temps, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté. — Écrit que des créanciers donnent à leur débiteur, pour la sûreté de sa personne durant un certain temps. Il ne prend pas d'*s* au pluriel.

SAUGE, s. f. (*sô-je*) Plante odorante.

SAUGRENU, NUE, adj. (*sô-gre-nu*) Impertinent, absurde, ridicule. Fam.

SAULE, s. m. (*sô-le*) Arbre qui croît dans les lieux humides.

SAUMÂTRE, adj. (*sô-mâ-tre*) Il ne se dit que de l'eau qui a un goût approchant de celui de l'eau de la mer.

SAUMON, s. masc. Poisson de mer qui remonte les rivières, et dont la chair est rouge.

SAUMONEAU, s. m. diminutif. (*sô-mo-nô*) Petit saumon.

SAUMONÉ, ÉE, adj. (*sô-mo-né*) Il se dit de certains poissons, particulièrement des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons.

SAUMURE, s. f. (*sô-mu-re*) Liqueur qui se fait du sel fondu et du suc de la chose salée.

SAUNAGE, s. m. (*sô-na-je*) Débit, trafic de sel. — ***Faux-saunage***, vente, débit du sel en fraude.

SAUNER, v. n. (*sô-né*) Faire du sel.

SAUNERIE, s. f. (*sô-ne-ri-e*) Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtimens, puits, fontaines et instrumens propres à la fabrication du sel.

SAUNIER, s. m. (*sô-nié*) Ouvrier qui travaille à faire le sel. — Celui qui débite, qui vend le sel. — ***Faux-saunier***, qui vend du sel en fraude.

SAUNIÈRE, s. fém. (*sô-niè-re*) Vaisseau, espèce de coffre où l'on conserve le sel.

SAUPIQUET, s. m. (*sô-pi-kè*) Sauce piquante, ragoût qui excite l'appétit.

SAUPOUDRER, v. a. É, ÉE, p. (*sô-poudré*) Poudrer de sel, de farine, de poivre, etc.

SAURAGE, s. m. Première année d'un oiseau qui n'a pas encore mué.

SAURE, adj. des deux g. (*sô-re*) De couleur jaune, qui tire sur le brun. Il ne se dit guère que des chevaux. — *Hareng saur*, par contraction de *saure*, ou *hareng sauret*, hareng salé, demi-séché à la fumée. On écrit plus ordinairement, *hareng saur*.

SAURER, v. a. É, ÉE, p. (*sô-ré*) Faire sécher à la fumée : *Saurer des harengs.*

SAUSSAIE, s. f. (*sô-cé*) Lieu planté de saules

SAUT, s. m. (*sô*) Action de sauter, mouvement par lequel on saute. — Chute : *Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible saut.* Fam. — Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. — *Saut de loup*, fossé que l'on fait au bout d'une allée pour en défendre l'entrée sans en ôter la vue.

SAUTANT, ANTE, adj. (*so-tan*) t. de blason, qui se dit de la chèvre et du bouc qu'on représente dans l'attitude des lions rampans.

SAUTELLE, s. f., t. d'agriculture. Sarment que l'on transplante avec sa racine.

SAUTER, v. n. É, ÉE, p. (*sô-té*) S'élever de terre avec effort, ou s'élancer d'un lieu à un autre : *Sauter par-dessus une muraille, à pieds joints, de bas en haut, de haut en bas, en avant, en arrière.* — Figur. Parvenir d'une place inférieure à une autre plus élevée, sans passer par celle du milieu. — Fig. *Sauter au collet, à la gorge, aux yeux de quelqu'un*, le prendre au collet, à la gorge, vouloir lui arracher les yeux. — *La chose saute aux yeux*, est évidente. — *Sauter aux nues*, se mettre en grande colère, s'impatienter. — *Faire sauter un bastion*, le renverser par une mine; *son vaisseau*, mettre le feu aux poudres de son vaisseau. — *Faire sauter la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet. — v. a. Franchir : *Sauter un fossé, les murailles, la barrière.* — Fig. Omettre quelque chose, soit en lisant, soit en transcrivant.

SAUTEREAU, s. m. (*sô-te-rô*) Petit garçon qui roule du haut d'une montagne en bas, en faisant des culbutes. — Petite pièce de bois garnie d'une languette de plume qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette.

SAUTERELLE, s. f. (*sô-te-rè-le*) Insecte qui ne s'avance qu'en sautant.

SAUTEUR, EUSE, s. (*sô-teur*) Celui, celle qui fait des sauts, qui aime à sauter.

SAUTILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de marcher en faisant de petits sauts.

SAUTILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Sauter à petits sauts. — Fig. et fam. Changer brusquement de matière en parlant ou en écrivant.

SAUTOIR, s. masc. (*so-toar*) Pièce d'armoiries qui ressemble à une croix de Saint-André. — Il se dit aussi de deux choses mises l'une sur l'autre en forme de croix de Saint-André : *Deux pièces de bois mises en sautoir.*

SAUVAGE, adj. des deux g. Féroce, farouche, en parlant des animaux. — Qui n'est point apprivoisé : *Canard, chat sauvage.* — Désert, inculte : *Pays sauvage.* — Qui vit dans les bois, sans habitation fixe : *Les peuples sauvages de l'Amérique.* En ce sens, on dit subst., *un sauvage, les sauvages.* — Fig. Qui aime à vivre seul, et qui évite la fréquentation du monde : *C'est un homme fort sauvage. Air, regard, manière sauvage.* — Qui a quelque chose de rude, d'extraordinaire, et qui choque l'usage : *Phrase, construction sauvage.* — Qui vient sans être greffé ni cultivé : *Olivier, figuier, laitue sauvage.* — On dit de certains fruits, qu'*ils ont un goût sauvage*, pour dire

qu'ils ont un goût âpre et désagréable. — *Feu sauvage*, sorte de gale qui vient quelquefois au visage des enfans.

SAUVAGE ou SAUVETAGE, s. m., t. de marine. Action de sauver des marchandises naufragées : *Faire le sauvage.*

SAUVAGEON, s. masc. (*sô-va-jon*) Jeune arbre venu sans culture.

SAUVAGIN, INE, adj. (*sô-va-jin*) Il se dit du goût, de l'odeur qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang et de marais. — On dit subst., *cela sent la sauvagine. C'est un pays plein de sauvagine.*

SAUVEGARDE, s. f. Protection accordée par le prince. — Garde qu'un général envoie dans une maison, dans un château, pour les garantir de pillage et d'insulte. En ce sens, il est masc. — Fig. Ce qui sert de garantie, de défense. — Au pl. on écrit des *sauvegardes.*

SAUVER, v. a. É, ÉE, p. (*sô-vé*) Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. — Rendre éternellement heureux dans le Ciel. — Éviter, parer. — Excuser, justifier. — *Se sauver*, v. pr. S'échapper. — Se retirer dans un lieu pour y chercher un asile. — Se dédommager : *Ce marchand vend ses étoffes à bon marché, mais il se sauve sur la quantité.* — Faire son salut. — *Sauve qui peut*, manière de parler elliptique, pour dire, *se sauve qui pourra*, se tire du péril qui pourra.

SAUVETAGE. Voyez SAUVAGE, s. m.

SAUVETÉ, s. f. (*sô-ve-té*) Vieux mot qui signifie l'état d'une personne, d'une chose mise hors de péril : *Il est en lieu de sauveté.*

SAUVE-VIE ou RUE DE MURAILLE, s. f. Plante capillaire qui croît dans les fentes des murailles et des rochers.

SAUVEUR, s. m. (*sô-veur*) Libérateur, celui qui sauve. Jésus-Christ est appelé par excellence, *le Sauveur*, *le Sauveur du monde.*

SAVAMMENT, adv. (*sa-va-man*) D'une manière savante.

SAVANT, ANTE, s. et adj. (*sa-van*) Qui sait beaucoup en matière d'érudition, de littérature. — Qui est bien instruit, bien informé de quelque chose, de quelque affaire.

SAVANTASSE, s. masc. (*sa-van-ta-ce*) t. d'injure, qui se dit d'un homme qui affecte de paraître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus.

SAVATE, s. fém. Vieux soulier fort usé. — On dit fam., *traîner la savate*, pour dire être dans l'indigence. — En t. de poste, celui qui va à pied, d'une ville à une autre, porter les lettres dans un lieu écarté des routes.

SAVATERIE, s. fém. Lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVETER, verb. act. É, ÉE, part. (*sa-ve-té*) Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Il est populaire.

SAVETIER, s. m. (*sa-ve-tié*) Ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers. — Popul. Méchant ouvrier, en quelque métier que ce soit.

SAVEUR, s. fém. Qualité qui est l'objet du goût, qui se fait sentir par le goût : *Bonne, agréable saveur.*

SAVOIR, v. a. SU, SUE, part. (*sa-voar*) *Je sais, tu sais, il sait; nous savons, vous savez, ils savent. Je savais. J'ai su. Je sus. Je saurai. Je saurais. Sache, sachons, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant*, etc. Connaître : *Il sait le chemin, son devoir.* — Être instruit dans quelque science, dans quelque art, etc. : *Il sait la grammaire, les mathématiques.* — Avoir dans la mémoire : *Il sait sa leçon son sermon.* — Avoir le pouvoir, l'adresse, le moyen de.... : *Je saurai bien le réduire, me défendre.* — Apprendre, être instruit, être informé de quelque chose : *Vous saurez que....* — *Faire savoir*, instruire, informer quelqu'un par lettre, par message. — On dit aussi, *faire à savoir*, pour faire savoir, mais seulement dans les proclamations et les affiches. — v. n. Avoir l'esprit orné : *Cet homme-là sait; c'est un homme qui sait.* — On dit fam., *je ne sache personne*, pour dire je ne connais personne; et à la fin d'une phrase : *Il n'y a personne que je sache.* — On dit aussi fam., *un je ne sais qui*, pour dire un homme obscur, et *un je ne sais quoi*, pour une chose que l'on sait sans pouvoir l'exprimer. — *C'est à savoir, à savoir*, et plus communément *savoir*, façons de parler dont on se sert pour spécifier, pour marquer les choses dont il s'agit, ou pour marquer qu'on doute de quelque chose.

SAVOIR, s. m. Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience.

SAVOIR-FAIRE, s. m. sans pl. Habileté, industrie, pour faire réussir ce qu'on entreprend.

SAVOIR-VIVRE, s. m. sans pl. Connaissance des usages du monde, et des égards de politesse que les hommes se doivent dans la société.

SAVON, s. masc. Composition faite avec de l'huile et un sel alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser.

SAVONNAGE, s. m. Nettoiement, blanchissage par le savon.

SAVONNER, v. act. É, ÉE, p. (*sa-vo-né*) Nettoyer, dégraisser et blanchir avec du savon. On dit aussi : *Cette toile se savonne.* — Fig. et pop. Faire une réprimande à quelqu'un.

SAVONNERIE, s. f. (*sa-vo-ne-ri-e*) Lieu où l'on fait le savon. — Manufacture de tapis à Passy, près Paris.

SAVONNETTE, s. fém. (*sa-vo-nè-te*) Petite

boule de savon purifié, préparé dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir.

SAVONNEUX, EUSE, adj. (*sa-vo-neu*) Qui tient de la qualité du savon.

SAVONNIER, s. m. (*sa-vo-nié*) Arbre d'Amérique dont le fruit rend l'eau blanche et écumeuse; on s'en sert pour blanchir le linge et pour endormir le poisson afin de le prendre plus facilement.

SAVONNIÈRE. Voyez Lychnis.

SAVOURER, v. a. É, ÉE, p. (*sa-vou-ré*) Goûter avec attention et avec plaisir : *Savourez ce vin.* — On dit fig. : *Savourer les plaisirs, les honneurs, les louanges.*

SAVOURET, s. m. (*sa-vou-rè*) Gros os de trumeau de bœuf. Il est pop.

SAVOUREUSEMENT, adv. (*sa-vou-reu-ze-man*) En savourant.

SAVOUREUX, EUSE, adj. (*sa-vou-reu*) Qui a beaucoup de saveur, un très-bon goût.

SAXATILE, adj. des deux g. (*sak-ça-ti-le*) Qui se trouve, qui croît parmi les pierres : *Plante saxatile.*

SAXIFRAGE, adj. des deux g. (*sak-ci-fra-je*) t. de médecine, synonyme de *lithontriptique.*

Saxifrage, s. f. Plante propre à dissoudre la pierre de la vessie.

SAYETTE, s. f. (*sé-iè-te*) Petite étoffe de laine d'Amiens.

SBIRE, s. m. En divers pays, et surtout à Rome, archer.

SCABELLON, s. m. (*ska-bèl-lon*) Sorte de piédestal sur lequel on met des bustes, des girandoles, etc.

SCABIEUSE, s. f. (*ska-bi-eu-ze*) Plante qui croît presque partout dans les blés. On l'emploie à la guérison de la gale.

SCABIEUX, EUSE, adj. (*ska-bi-eu*) Qui ressemble à la gale : *Eruption scabieuse.*

SCABREUX EUSE, adj. (*ska-breu*) Rude, raboteux. — Figur. Dangereux, périlleux, difficile.

SCALÈNE, adj., t. de géomét. Il ne se dit que d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux. — En anatomie, *muscles scalènes*, deux muscles qui servent au mouvement du cou.

SCALPEL, s. m. Instrument d'anatomie et de chirurgie, dont on se sert pour disséquer, etc.

SCAMMONÉE, s. f. Plante médicinale.

SCANDALE, s. m. Ce qui est une occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché. — Occasion de chute, que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque méchant discours. — Indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple. — Eclat que fait une chose honteuse.

SCANDALEUSEMENT, adv. (*skan-da-leu-ze-man*) d'une manière scandaleuse.

SCANDALEUX, EUSE, adj. (*skan-da-leu*) Qui cause du scandale.

SCANDALISER, v. a. É, ÉE, p. (*skan-da-li-zé*) Donner du scandale. — *Se scandaliser*, prendre du scandale, s'offenser.

SCANDER, v. a. É, ÉE, (*skan-dé*) Marquer la mesure, la quantité d'un vers.

SCAPHANDRE, s. m. (*ska-fan-dre*) Espèce de corset garni de liége qui soutient sur l'eau.

SCAPULAIRE, s. m. (*ska-pu-lè-re*) Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par-devant que par-derrière, et que portaient plusieurs religieux sur leurs habits. — Deux petits morceaux d'étoffe bénite, qui sont joints par des rubans pour les pouvoir porter sur le corps.

SCARABÉE, s. m. Nom générique des insectes à ailes membraneuses, minces et transparentes, recouvertes par deux lames mobiles.

SCARAMOUCHE, s. m. Nom d'un acteur italien, devenu celui d'un rôle bouffon.

SCARE, s. m. Poisson de mer.

SCARIEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Sec, membraneux, qui fait du bruit au contact.

SCARIFICATEUR, s. m. Instrument dont on se servait autrefois pour faire, en un seul et même instant, nombre de scarifications à la peau.

SCARIFICATION, s. f. (*ska-ri-fi-ka-cion*) Opération de chirurgie, par laquelle on fait des incisions sur la chair.

SCARIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*ska-ri-fi-é*) t. de chirurgie. Découper, déchiqueter, faire plusieurs incisions sur la peau en quelque partie du corps.

SCARLATINE, adj. f. *Fièvre scarlatine* accompagnée de rougeurs à la peau.

SCASON ou SCAZON, s. m. (*ska-zon* Nom d'un vers de la poésie latine.

SCEAU, s. m. (*çô*) Grand cachet dont on fait des empreintes avec de la cire sur des lettres en papier ou en parchemin, pour les rendre authentiques. — L'empreinte même faite sur la cire par le sceau. — *S'opposer au sceau*, s'opposer à ce que des lettres soient scellées. — Fig. *Mettre le sceau à une chose*, la consommer. — *Le sceau de la confession*, secret inviolable que doit garder le confesseur : *Confier une chose sous le sceau de la confession.*

SCEAU DE SALOMON ou GRENOUILLET, s. m. Plante.

SCEAU NOTRE-DAME, s. m. ou RACINE VIERGE, s. f. Plante.

SCEL, s. m. (*cèl*) Sceau. Il n'est plus d'usage qu'en t. de pratique et de chancellerie.

SCÉLÉRAT, ATE, adj. (*cé-lé-ra*) Méchant, pervers, qui n'a ni foi, ni probité, ni honneur. On dit subst. : *C'est un scélérat*, *un franc scélérat*.

SCÉLÉRATESSE, s. f. (*cé-lé-ra-tè-ce*) Méchanceté noire, énorme, perfide.

SCÉLITE, s. f. Pierre figurée qui représente la jambe humaine.

SCELLÉ, s. masc. (*cé-lé*) La cire empreinte d'un cachet qu'on a posé à des serrures, à un cabinet, etc., par autorité de justice.

SCELLEMENT, s. m. (*cè-le-man*) t. de maçonnerie. Action de sceller.

SCELLER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-lé*) Mettre, appliquer le sceau à une lettre de chancellerie, etc. — En t. de bâtimens, arrêter, attacher une pièce de bois ou de fer dans une muraille, avec du plâtre ou du plomb. — Fermer, boucher avec une espèce de mastic. — Figur. Confirmer, affermir.

SCELLEUR, s. m. (*cé-leur*) Officier qui scelle.

SCÈNE, s. f. (*cè-ne*) Partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public. — Les décorations : *La scène représente le palais d'Auguste.* — Lieu où s'est passée l'action que l'on représente sur le théâtre : *La scène est à Rome.* — Division d'une pièce de théâtre, déterminée par l'entrée ou la sortie d'un acteur. — Fig. *Paraître sur la scène*, être dans un poste qui attire les yeux du monde. — *Faire une scène à quelqu'un*, l'attaquer violemment de paroles. Fam.

SCÉNIQUE, adject. des deux g. (*cé-ni-ke*) Qui a rapport à la scène, au théâtre : *Les jeux scéniques des anciens.*

SCÉNITE, s. m. et f. (*cé-ni-te*) Qui habite sous les tentes, comme les Arabes, les Tartares.

SCÉNOGRAPHIE, s. fém. (*cé-no-gra-fi-e*) t. de mathémat. Perspective, représentation d'un objet en projection sur un plan horizontal.

SCÉNOGRAPHIQUE, adject. des deux g. (*cé-no-gra-fi-ke*) t. de mathém. Qui a rapport à la scénographie.

SCÉNOPÉGIES, s. f. pl. Nom que les Grecs donnaient à la fête des tabernacles chez les Juifs.

SCEPTICISME, s. m. (*cèp-ti-cis-me*) t. didactique. Il se dit tant de la secte, que du sentiment des sceptiques.

SCEPTIQUE, s. masc. et adj. des deux g. (*cèp-ti-ke*) Qui doute de tout. Il n'est guère usité qu'en parlant des anciens pyrroniens et de leur doctrine.

SCEPTRE, s. m. (*cèp-tre*) Espèce de bâton de commandement, qui est une des marques de la royauté. — Figur. Le pouvoir souverain, la royauté même.

SCHALL, s. m. (*cha-le*) Longue pièce d'étoffe dont les habitans de l'Égypte s'entourent la tête. — Grand mouchoir en soie ou en laine que les femmes portent sur leurs épaules. Les plus beaux sont ceux qui viennent de Cachemire, ville des États du Grand-Mogol.

SCHELLING, s. m. (*che-lin*) Monnaie d'argent en usage en Angleterre. Il vaut environ vingt-trois sous de France.

SCHÈNE, s. m. (*chè-ne*) t. d'antiquité. Mesure itinéraire en usage chez les anciens et surtout en Egypte.

SCHISMATIQUE, s. et adject. des deux g. (*chis-ma-ti-ke*) Qui est dans le schisme.

SCHISME, subst. m. (*chisme*) Division, séparation du corps et de la communion d'une religion.

SCHISTE, s. m. (*chi-te*) t. d'histoire naturelle. Pierre qui se sépare par lames et par feuilles comme l'ardoise.

SCHLICH, s. m. (*chlik*) Mot emprunté de l'allemand, pour désigner le minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCIAGE, s. m. (*ci-a-je*) Ouvrage, travail de celui qui scie du bois ou de la pierre. — *Bois de sciage*, propre à être scié en long.

SCIATÉRIQUE, s. fém. et adj. des deux g. (*ci-a-té-ri-ke*) t. de gnomonique. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style.

SCIATIQUE, s. f. (*ci-a-ti-ke*) Espèce de goutte qui s'attache principalement à la hanche, à l'emboîture des cuisses. — Il est aussi adj. : *Goutte sciatique.*

SCIE, subst. f. (*cie*) Lame de fer longue et étroite, taillée d'un des côtés en petites dents. — Lame de fer, montée en forme de scie, mais sans aucune dent, et dont on se sert pour scier le marbre, etc.

SCIEMMENT, adv. (*ci-a-man*) Sachant bien ce que l'on fait, avec connaissance, avec réflexion.

SCIENCE, s. fém. (*ci-an-ce*) Connaissance qu'on a de quelque chose : *Cela passe ma science.* — Connaissance certaine et évidente des choses : *La géométrie est une véritable science.* — Connaissance de toutes les choses dans lesquelles on est bien instruit : *La science du monde.* — *Science infuse*, qui est surnaturelle, qui vient de Dieu par inspiration.

SCIENTIFIQUE, adj. des deux g. (*ci-an-ti-fi-ke*) Qui concerne les sciences abstraites et sublimes.

SCIENTIFIQUEMENT, adv. (*ci-an-ti-fi-ke-man*) D'une manière scientifique.

SCIER, v. act. É, ÉE, p. (*ci-é*) Couper avec une scie. — *Scier les blés*, les couper avec la faucille. — En t. de marine, ramer à rebours, revenir sur son sillage.

SCIEUR, s. m. Celui dont le métier est de

scier. — *Scieurs de long*, ceux qui coupent le bois en long pour faire des planches.

SCILLE, s. f. (*ci-le*) Plante bulbeuse.

SCILLITIQUE, adj. des deux g. (*cil-li-ti-ke*) Qui est fait ou modifié avec la scille : *Vin, vinaigre scillitique.*

SCINQUE, s. m. (*cin-ke*) Petit animal qui a beaucoup de rapport avec le lézard et le crocodile par la figure.

SCINTILLATION, s. fém. (*cin-til-la-cion*) t. d'astron. Étincellement.

SCINTILLER, v. n. (*cin-til-lé*) t. d'astron. Étinceler : *Les étoiles fixes scintillent.*

SCIOGRAPHIE, s. f. (*ci-o-gra-fi-e*) t. d'architecture. Représentation de l'intérieur d'un bâtiment.

SCION, s. m. (*ci-on*) Petit brin, petit rejeton, tendre et pliable d'un arbre, d'un arbrisseau.

SCISSILLE, adj. des deux g. (*ci-ci-le*) Qui peut être fendu.

SCISSION, s. f. (*ci-cion*) Séparation, division dans un état, dans une assemblée politique. — Partage des voix dans une compagnie.

SCIURE, s. f. (*ci-u-re*) Ce qui tombe du bois quand on le scie.

SCLÉROPHTHALMIE, s. f. (*sklè-rof-tal-mi-e*) Ophthalmie avec rougeur, douleur, dureté et difficulté de mouvement dans le globe de l'œil.

SCLÉROTIQUE, subst. f. (*sklé-ro-ti-ke*) t. d'anat. Nom d'une membrane dure qui enveloppe l'œil.

SCOLARITÉ, s. f. *Droit de scolarité*, droit que les écoliers des universités ont d'en réclamer les priviléges.

SCOLASTIQUE, adj. des deux g. (*sko-las-ti-ke*) Appartenant à l'école. — s. f. Théologie scolastique. — s. m. Celui qui traite de la théologie scolastique.

SCOLASTIQUEMENT, adv. (*sko-las-ti-ke-man*) D'une manière scolastique.

SCOLIASTE, s. m. Qui a fait des scolies sur quelque ancien auteur grec.

SCOLIE, s. f., t. didactique. Note de grammaire ou de critique pour servir à l'intelligence, à l'explication des auteurs classiques. — En t. de géométrie, remarque qui a rapport à une proposition précédente. En ce sens, il est masc.

SCOLOPENDRE ou LANGUE DE CERF, s. fém. (*sko-lo-pan-dre*) Plante médicinale. — Petit insecte à plusieurs pieds.

SCORBUT, s. masc. (*skor-bu*) Maladie qui corrompt la masse du sang.

SCORBUTIQUE, adj. des deux g. (*skor-bu-ti-ke*) Qui tient de la nature du scorbut. — Il est aussi subst. Celui, celle qui est malade du scorbut.

SCORIE, s. f. Substance terreuse ou pierreuse vitrifiée, qui nage comme une écume à la surface des métaux fondus.

SCORIFICATION, s. f. (*sko-ri-fi-ka-cion*) Action de réduire en scories.

SCORIFICATOIRE, s. m. (*sko-ri-fi-ka-toa-re*) Têt ou écuelle à scorifier, dont on se sert dans l'opération de la coupelle en grand.

SCORIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*sko-ri-fi-é*) Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites.

SCORPIOJELLE, s. f. Huile de scorpion.

SCORPION, s. masc. Insecte venimeux, et dont le venin se communique par la blessure qu'il fait avec sa queue. — Un des douze signes du zodiaque.

SCORSONÈRE, s. f. Plante potagère. On la nomme aussi *salsifis.*

SCRIBE, s. m. Parmi les Juifs, docteur qui enseignait la loi de Moïse, et qui l'interprétait au peuple. — Parmi nous, copiste, homme qui gagne sa vie à écrire, à copier.

SCRIPTEUR, s. m., t. de chancellerie romaine. Officier qui écrit les bulles.

SCROBICULEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Dont la surface est parsemée de trous concaves.

SCROFULAIRE, subst. f. (*skro-fu-lè-re*) Plante bonne contre les écrouelles et les hémorroïdes.

SCROFULES, s. f. pl. (*skro-fu-le*) Synonyme d'*écrouelles.*

SCROFULEUX, EUSE, adj. (*skro-fu-leu*) t. de méd. Qui cause ou accompagne la maladie nommée *écrouelles.*

SCROTUM, s. m., t. d'anatomie.

SCRUPULE, s. m. Peine, inquiétude de conscience. — Grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs. — Grande sévérité d'un auteur dans la correction d'un ouvrage. — Sorte de délicatesse en matière de procédés, de mœurs. — Poids de vingt-quatre grains.

SCRUPULEUSEMENT, adv. (*skru-pu-leu-ze-man*) D'une manière scrupuleuse.

SCRUPULEUX, EUSE, s. et adj. (*skru-pu-leu*) Qui est sujet à avoir des scrupules. — Exact, minutieux.

SCRUTATEUR, s. masc., t. de l'Ecriture-Sainte : *Dieu est le scrutateur des cœurs*, Dieu sonde et examine les cœurs.

SCRUTER, v. a. (*skru-té*) Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées : *Scruter les merveilles de la nature.* — En parlant des choses morales : *Scruter la pensée, la conduite, la conscience de quelqu'un. Dieu scrute les cœurs.*

SCRUTIN, s. m. (*skru-tin*) Élection par suffrage secret.

SCUBAC, s. m. Liqueur safranée.

SCULPTER, v. a. É, ÉE, part. (*skul-té*) Tailler quelque figure de pierre, de marbre, de bois, de métal, etc.

SCULPTEUR, s. m. (*skul-teur*) Celui qui fait des figures de ronde-bosse ou en bas-relief.

SCULPTURE, s. fém. (*skul-tu-re*) Art de sculpter. — Ouvrage du sculpteur.

SCURRILITÉ, s. f. (*sku-ri-li-té*) Plaisanterie basse, bouffonnerie.

SCYTALE, s. f. (*ci-ta-le*) Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses.

SE, pronom de la troisième personne des deux genres et des deux nombres. Il précède toujours le verbe.

SÉANCE, s. f. Droit de prendre place dans une compagnie réglée. — Temps que dure une assemblée. — Tout le temps pendant lequel plusieurs personnes sont assises pour faire quelque chose : *Faire une longue séance à table*, *au jeu*.

SÉANT, (*cé-an*) participe du verbe *seoir*, qui n'est plus en usage. Qui tient séance, qui réside actuellement.

Séant, subst. masc. Situation, posture d'un homme qui est assis dans son lit. Il ne se met qu'avec le pronom possessif : *Se mettre en son séant*, *sur son séant*.

Séant, ante, adj. Décent, qui sied bien, qui est convenable.

SEAU, s. m. (*sô*) Vaisseau propre à puiser, tirer, porter de l'eau, à y mettre une bouteille de vin pour le faire rafraîchir dans l'eau ou la glace. — Ce que le seau contient. — On dit fam. quand il pleut bien fort, qu'*il pleut à seaux*.

SÉBACÉE, adj. f., t. d'anat. Il se dit des glandes dans lesquelles l'humeur qu'elles filtrent acquiert une consistance à peu près semblable à celle du suif.

SÉBACIQUE, adj. (*cé-ba-ci-ke*) t. de chimie, qui se dit d'un acide particulier qu'on retire de la graisse.

SÉBATE, s. m., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sébacique avec diverses bases.

SÉBESTE, s. m. Fruit d'Egypte qui ressemble à une petite prune.

SÉBILE, subst. f. Vaisseau de bois rond et creux, dans lequel les boulangers mettent la pâte quand elle est pétrie.

SEC, SÈCHE, adject. Aride, qui a peu ou point d'humidité : *Du bois sec*, *un terrain sec*. — Qu'on a fait sécher : *Des fruits secs*. — Il se dit par opposition à *mouillé*, *onctueux* : *J'ai la bouche sèche*. — Décharné : *Bras secs*. — Fig. Qui n'a point d'ornemens, d'accompagnemens, d'agrémens : *Style sec*. — Qui n'est point affable, gracieux : *Mine*, *réponse sèche*. — *Toux sèche*, qui n'est point accompagnée de crachemens. — Il est aussi subst., *le sec et l'humide*. — Sec, adv. : *Boire sec*, bien boire, boire sans eau. — *Répondre*, *parler sec*, rudement. — *A sec*, adv. Sans eau : *Mettre un étang à sec*.

SÉCABLE, adj. des deux g., t. didactique. Qui peut être coupé.

SÉCANTE, s. f., t. de géométrie. Ligne qui coupe la circonférence.

SÈCHE, s. f. Poisson de mer.

SÈCHEMENT, adv. (*cè-che-man*) D'une manière sèche, en lieu sec. — Fig. D'une manière rude, incivile et rebutante.

SÉCHER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-ché*) Rendre sec. — Mettre à sec. — Figur. *Sécher les larmes*, consoler, faire cesser les pleurs. — v. n. Devenir sec. — *Sécher sur pied*, se dit au propre d'un arbre ; et fig. d'une personne qui se consume d'ennui, de tristesse.

SÉCHERESSE, s. f. (*cé-che-rè-ce*) État, qualité de ce qui est sec. — Il se dit absolument de la disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec : *Il fit une grande sécheresse cette année-là*. — Figur. Manière de répondre avec dureté à quelqu'un. — Stérilité de pensées, d'idées. Il est opposé à *abondance*. — Défaut d'ornemens, d'agrémens. — *Sécheresse du cœur*, défaut de sentimens. — En t. de dévotion, il se dit de l'état de l'ame qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété.

SECOND, ONDE, adj. num. ordinal. (*ce-gon*) Deuxième. — *Eau seconde*, eau forte affaiblie.

Second, s. m. Au jeu de paume, celui qui tient le second lieu d'un côté. — Le second étage. — Celui qui en soutient un autre dans un duel. — Celui qui sert sous un autre. — Fig. Celui qui aide quelqu'un dans une affaire, dans un emploi.

SECONDAIRE, adj. des deux g. (*ce-gon-dè-re*) Accessoire, qui ne vient qu'en second. — *Planète secondaire*, qui tourne autour d'une autre.

SECONDE, s. f. (*ce-gon-de*) Soixantième partie d'une minute d'heure ou de degré. — Classe d'un collége, qui précède la rhétorique. — En musique, intervalle d'un ton ou de deux demi-tons. — En t. d'escrime, coup d'épée que l'on allonge à l'ennemi dehors et sous les armes.

SECONDEMENT, adv. (*ce-gon-de-man*) En second lieu.

SECONDER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ce-gon-dé*) Aider, favoriser, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire.

SECOUER, v. act. É, ÉE, p. (*ce-kou-é*) Remuer quelque chose fortement, ébranler, exciter. — *Secouer le joug*, fig. s'affranchir de la domination, se mettre en liberté. — *Secoue*

le joug des passions, dompter les passions. On dit aussi, *se secouer*.

SECOÛMENT, s. m. (*ce-koû-man*) Action de secouer : *Il répondit par un secoûment de tête*. Il est peu usité.

SECOURABLE, adj. des deux g. Qui aime à secourir les autres, à les soulager dans leurs besoins; et passivement, qui peut être secouru. En ce dernier sens, il se dit plus ordinairement avec la négative.

SECOURIR, v. a. COURU, UE, p. [Il se conjugue comme *courir*] Aider, assister, donner aide, prêter assistance à qui en a besoin.

SECOURS, s. m. (*ce-kour*) Aide, assistance dans le besoin. — Troupe qu'on envoie au secours d'une place, d'une armée. — Succursale.

SECOUSSE, s. fém. (*ce-kou-ce*) Agitation, ébranlement de ce qui est secoué.

SECRET, ÈTE, adj. (*ce-krè*) [Plusieurs prononcent *ce-grè*, du moins dans la conversation] Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes. — Qui sait se taire, et tenir une chose secrète. — *Escalier secret*, dérobé.

Secret, s. m. Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne. — Dans les sciences, dans les arts, moyen connu de peu de personnes pour faire certaines choses. — En mécanique, ressort caché. — Cache qui est pratiquée dans un coffre-fort, dans un cabinet. — Dans une prison, lieu séparé où on laisse le prisonnier sans aucune communication qu'avec le geôlier. — *En secret*, adv. En particulier, sans témoin.

SECRÉTAIRE, s. m. (*ce-kré-tè-re*) Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour son maître. — Celui qui rédige par écrit les actes d'une assemblée. — Bureau où l'on écrit, où l'on renferme des papiers.

SECRÉTAIRERIE, s. f. (*ce-kré-tè-re-ri-e*) Lieu où les secrétaires d'un ambassadeur, d'un gouverneur, etc. font et délivrent leurs expéditions, et où ils en gardent les minutes.

SECRÉTARIAT, s. m. Emploi, fonction du secrétaire. — Bureau où les secrétaires font et délivrent leurs expéditions.

SECRÈTE, s. f. (*ce-krè-te*) Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface.

SECRÈTEMENT, adv. (*ce-krè-te-man*) En particulier, en secret.

SÉCRÉTION, s. fém. (*cé-kré-cion*) t. de médecine. Filtration et séparation qui se fait des humeurs. — Au plur. Urines et autres matières qui sortent du corps.

SÉCRÉTOIRE, adj. des deux g. (*cé-kré-toa-re*) Il se dit des glandes qui séparent quelque humeur de la masse du sang.

SECTAIRE, subst. m. (*cèk-tè-re*) Qui est d'une secte quelconque condamnée par l'Église.

SECTATEUR, s. m. Qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur.

SECTE, s. f. Nom collectif, qui se dit de plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. — En matière de religion, ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée. — *Faire secte à part*, se distinguer des autres par des opinions singulières.

SECTEUR, s. m. La partie d'un cercle qui est comprise entre deux rayons quelconques et l'arc qu'ils renferment.

SECTION, s. f. (*cèk-cion*) Espèce de division ou de subdivision d'un ouvrage, d'un livre, d'un traité.

SÉCULAIRE, adj. des deux g. (*cé-ku-lè-re*) Qui se fait de siècle en siècle, qui termine un siècle : *Jeux séculaires*, *année séculaire*.

SÉCULARISATION, s. f. (*cé-ku-la-ri-za-cion*) Action par laquelle on sécularise.

SÉCULARISER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-ku-la-ri-zé*) Rendre séculier.

SÉCULARITÉ, s. f. Juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre pour le temporel qui en dépend.

SÉCULIER, IÈRE, adj. (*cé-ku- é*) Qui vit dans le siècle. — Qui sent l'esprit du siècle, mondain.

Séculier, s. m. Laïque.

SÉCULIÈREMENT, adv. (*cé-ku-liè-re-man*) D'une manière séculière.

SÉCURITÉ, s. f. Confiance, tranquillité d'esprit dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre.

SÉDANOISE, s. f. Voyez Parisienne.

SÉDATIF, IVE, adj., t. de médecine. Qui calme les douleurs.

SÉDENTAIRE, adj. des deux g. (*cé-dan-tè-re*) Qui demeure ordinairement assis. — Qui se tient presque toujours chez soi. — Fixe, attaché à un lieu.

SÉDIMENT, s. m. (*cé-di-man*) Ce qu'il y avait de plus grossier dans une liqueur, et qui se précipite au fond du vaisseau.

SÉDITIEUSEMENT, adv. (*cé-di-ci-eu-ze-man*) D'une manière séditieuse.

SÉDITIEUX, EUSE, adject. (*cé-di-ci-eu*) Qui est du nombre de ceux qui font une sédition. — Mutin, enclin à faire sédition. — Qui tend à la sédition : *Discours séditieux*. — On dit subst., *les séditieux*.

SÉDITION, s. f. (*cé-di-cion*) Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance légitime.

SÉDUCTEUR, TRICE, s. et adj. Qui séduit, qui corrompt.

SÉDUCTION, s. f. (*cé-duk-cion*) Action par laquelle on séduit.

SÉDUIRE, v. a. DUIT, ITE, part. et adj. Tromper, faire tomber dans l'erreur, par ses insinuations, par ses écrits, par ses discours. — Faire tomber en faute, abuser, corrompre, débaucher. — Toucher, plaire, persuader.

SÉDUISANT, ANTE, adject. (*cé-dui-zan*) Qui séduit.

SÉGÉTAL, ALE, adj., t. de botan. Qui croît dans les champs, parmi les plantes cultivées pour la moisson.

SEGMENT, s. m. (*cèg-man*) t. de géomét. Partie d'un cercle comprise entre un arc quelconque et sa corde.

SÉGRAIRIE, s. f. (*cé-grè-ri-e*) Bois possédés par indivis ou en commun.

SÉGRAIS, s. m. (*cé-grè*) Bois séparé des grands bois et qu'on exploite à part.

SÉGRÉGATION, s. fém. (*cé-gré-ga-cion*) Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part.

SEIGLE, s. m. (*cè-gle*) Sorte de blé plus menu, plus long et plus brun que le froment.

SEIGNEUR, s. m. (*cè-gneur*, mouillez le *gn*) Maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre : *Dieu l'en avait fait le seigneur et le maître.* — Celui de qui relevait une terre, un fief qu'on possédait. — Titre d'honneur qui se donnait à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang. — *Vivre en seigneur*, magnifiquement. — Dans le langage de l'Ecriture : *Le Seigneur*, Dieu ; *Notre-Seigneur*, Jésus-Christ. — *Le grand-seigneur*, l'empereur des Turcs.

SEIGNEURIAGE, s. m. (*cé-gneu-ria-je*, mouillez le *gn*) Droit du seigneur.

SEIGNEURIAL, ALE, adj. (mouillez le *gn*) Qui appartient au seigneur. — Qui donne des droits de seigneur.

SEIGNEURIE, s. f. (*cé-gneu-ri-e*, mouillez le *gn*) Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur. — Terre seigneuriale. — C'est aussi un terme d'honneur et de civilité.

SEIME, s. f. (*cé-me*) Fente ou division de l'ongle du cheval à sa naissance, c'est-à-dire, dès la couronne.

SEIN, s. m. Partie du corps humain, qui est depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac; plus particulièrement, les mamelles des femmes. — L'intérieur du corps de l'homme : *Lorsqu'elle sentit la mort dans son sein, quelles furent sa ferveur et son zèle !* — Fig. L'esprit ou le cœur de l'homme. — Figur. Le milieu : *Vivre au sein de sa famille. Le sein de la terre, de la mer.* — *Le sein de l'Eglise*, la communion de l'Eglise catholique. — Golfe : *Le sein Persique.*

SEINE, s. f. (*cè-ne*) Filet qui se traîne sur les grèves.

SEING, s. m. (*cein*) Le nom de quelqu'un écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat. — *Seing-privé*, signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public. — *Blanc-seing*, papier signé que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à sa volonté.

SEIZE, adj. num. des deux g. (*cè-ze*) Nombre contenant dix et six. — Il s'emploie quelquefois subst. comme nombre ordinal : *Le seize du mois.*

SEIZIÈME, adject. des deux g. (*cè-ziè-me*) Qui suit immédiatement le quinzième. — s. m. Seizième partie.

SEIZIÈMEMENT, adv. En seizième lieu.

SÉJOUR, s. m. Le temps pendant lequel on demeure dans un même lieu ou dans un même pays : *Il a fait un long séjour dans ce pays-là.* — Lieu considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y peut faire : *Cette maison est un beau séjour.*

SÉJOURNER, v. n. (*cé-jour-né*) Demeurer pour quelque temps en quelque lieu.

SEL, s. m. (*cèl*) Substance dure, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui pénètrent aisément l'organe du goût. — Ce qu'on croit qui rend la terre fertile. — Fig. Ce qu'il y a de piquant, de vif. — En chimie, combinaison d'un acide avec un alcali, une terre ou un métal.

SÉLÉNITE, s. f. Sel formé par l'union d'une terre calcaire et de l'acide vitriolique. *Sulfate de chaux.*

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj. (*cé-lé-ni-teu*) Qui a rapport à la sélénite.

SÉLÉNOGRAPHIE, s. f. (*cé-lé-no-gra-fi-e*) t. d'astron. Description de la lune.

SÉLÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux g. (*cé-lé-no-gra-fi-ke*) Qui a rapport à la description de la lune.

SELLE, s. f. (*cè-le*) Petit siége de bois où une seule personne peut s'asseoir. Il est peu usité. — Sorte de siége qu'on met sur le dos d'un cheval pour la commodité de la personne qui monte dessus. — *Etre bien en selle*, être bien à cheval; et fig. et fam. être bien affermi dans son poste, dans sa place. — *Selle à tous chevaux*, qui peut servir à toutes sortes de chevaux ; et figur. et fam. citation, maxime, lieu commun qu'une personne fait entrer en toutes sortes de discours. — Evacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. — *Aller à la selle*, à la garde-robe.

SELLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*cè-lé*) Mettre et accommoder une selle sur un cheval, sur une mule, etc.

SE SELLER, v. pr., t. d'agricult. Se serrer, s'endurcir

SELLERIE, s. fém. (*cè-le-ri-e*) Lieu où l'on serre les selles et harnais des chevaux.

SELLETTE, s. fém. (*cé-lè-te*) Petit siége de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger.

SELLIER, s. m. (*cé-lié*) Ouvrier qui fait des selles, des carrosses, etc.

SELON, prép. Suivant, eu égard à.... Conformément à..., à proportion de...

SEMAILLES, s. f. pl. (mouillez les *ll*) Action de semer les grains. — Les grains semés. — Temps où l'on sème.

SEMAINE, s. f. (*ce-mè-ne*) Suite de sept jours, à commencer par le dimanche jusqu'au samedi inclusivement. — Travail d'un ouvrier pendant une semaine. — Paiement qu'il reçoit de ce travail.

SEMAINIER, IÈRE, s. (*ce-mè-nié*) Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse.

SEMBLABLE, adj. des deux g. (*san-bla-ble*) Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. — Il est aussi subst. et il se joint toujours avec le pronom possessif: *Nous devons aimer nos semblables.*

SEMBLABLEMENT, adv. (*san-bla-ble-man*) Pareillement, aussi. Il est vieux.

SEMBLANT, s. m. (*san-blan*) Apparence. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

SEMBLER, v. n. (*san-blé*) Paraître avoir une certaine qualité, ou être d'une certaine manière. — v. imp. *Il me semble*, *il vous semble que...* Je crois, vous croyez que... — *Ce me semble*, selon moi, à mon avis. — *Si bon lui semble*, s'il lui plaît.

SÉMÉIOLOGIE ou SÉMÉIOTIQUE, s. f. Partie de la médecine, qui traite des signes et des indications des maladies, et de la santé.

SEMELLE, subst. fém. (*ce-mè-le*) Pièce de cuir qui fait le dessous du soulier, de la botte, etc.

SEMENCE, s. f. (*ce-man-ce*) Grains que l'on sème. Il se prend aussi généralement pour tout ce qui se sème, soit grains, soit graines, noyaux, pepins, etc. — Matière dont les animaux sont engendrés. — Fig. Causes éloignées, d'où il doit naître de certains effets dans leur temps: *Semence de procès*, *de guerre*, etc. — *Semence de perles*, très-petites perles dont quatre ou cinq ne pèsent qu'un grain.

SEMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ce-mé*) Épandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier. — Fig. Répandre: *Semer la discorde*, *des erreurs*, *de faux bruits*, etc. — Fig. *Semer en terre ingrate*, instruire des personnes qui n'en profitent pas, ou faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance. — Au part. Plein, rempli: *Terre semée de blé ;* et fig. *Un chemin semé de fleurs, d'épines.*

SEMESTRE, adj. des deux g. (*ce-mès-tre*) Qui dure six mois.

SEMESTRE, s. m. Espace de six mois consécutifs, en parlant de certains emplois qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. — Congé de six mois accordé aux militaires. — Celui qui a obtenu ce congé.

SEMESTRIER, s. m. (*ce-mès-trié*) Officier ou soldat absent de son corps par un congé de six mois.

SEMEUR, s. m. Celui qui sème du grain. — Fig. *Semeur de discorde*, *de faux bruits*, qui sème la discorde, de faux bruits.

SEMI, mot pris du latin. Demi. Il ne se dit que lorsqu'il est joint à un autre mot, et n'est guère d'usage que dans les mots suivans: *Les semi-pélagiens ; semi-ariens ; semi-ton ; semi-double ; semi-prébende ; semi-prébendier ; semi-pite ; semi-preuve.*

SÉMILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Remuant, extrêmement vif. Il est fam.

SÉMINAIRE, s. m. (*cé-mi-nè-re*) Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques.

SÉMINAL, ALE, adject., t. d'anat. Qui a rapport à la semence.

SÉMINARISTE, s. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire.

SÉMINATION, s. f., t. de botan. Dispersion des graines, des plantes.

SEMIS, s. m., t. d'agricult. Art de faire venir les semences des arbres et des arbrisseaux. — Espace de terre où l'on a répandu ces semences.

SEMOIR, s. m. Espèce de sac où le semeur met le grain qu'il répand sur la terre. — Machine pour semer.

SEMONCE, s. fém. Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie. — Avertissement fait par quelqu'un qui a autorité.

SEMONCER, v. a. Faire une semonce.

SEMONDRE, v. a. Inviter, convier à quelque cérémonie. Il vieillit.

SEMOULE, s. f. Pâte faite avec la farine la plus fine, réduite en petits grains.

SEMPER-VIRENS. Expression latine. Sorte de chèvre-feuille qui orte des feuilles et des fleurs toute l'année.

SEMPITERNEL, ELLE, adj. (*cin-pi-tèr-nèl*) *Vieille sempiternelle*, femme très-vieille. Il est fam.

SEMPLE, s. masc. (*çan-ple*) Instrument du métier d'étoffe de soie.

SÉNAT, s. m. (*cé-na*) En certains États, assemblée où réside la principale autorité. — En quelques endroits, cour souveraine de justice.

SÉNATEUR, s. m. Celui qui est membre d'un sénat.

SÉNATORIAL, ALE, adj. Qui appartient au sénateur.

SÉNATRICE, s. f. Femme de sénateur. Il ne se dit que des femmes des sénateurs de Suède et autrefois de Pologne.

SÉNATUS-CONSULTE, s. m., t. de droit romain. Décision du sénat.

SENAU, s. m. (*ce-nô*) Petit bâtiment de mer en usage pour la course.

SÉNÉ, s. m. Arbrisseau du Levant dont les feuilles sont un grand purgatif. On appelle *follicules de séné*, l'enveloppe de la semence du séné.

SÉNÉ-BATARD ou ÉMERUS, s. m. Arbrisseau que l'on cultive dans les jardins.

SÉNÉCHAL, s. m. Officier qui, dans certains ressorts, était chef de la justice, et qui était aussi chef de la noblesse, quand elle était convoquée pour l'arrière-ban. — Il se disait aussi d'un officier royal qui était chef d'une justice subalterne.

SÉNÉCHAUSSÉE, s. f. (*cé-né-cho-cé-e*) Il se disait de l'étendue de la juridiction d'un sénéchal. — Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était chef.

SENEÇON, s. m. Plante qu'on donne ordinairement à certains oiseaux, et qu'on emploie aussi en médecine.

SÉNESTRE, adj. des deux g., t. de blason. Gauche : *Le côté sénestre.* — On dit *à sénestre*, pour dire à gauche.

SÉNESTRÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des pièces qui en ont d'autres à leur gauche.

SÉNESTROCHÈRE, s. m., t. de blason, qui se dit du bras gauche représenté dans un écu, par opposition à *dextrochère*.

SENEVÉ, s. m. Plante. — Graine de cette plante dont on fait la moutarde.

SÉNIEUR, s. m. Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien.

SENS, s. masc. (*çan*, et devant une voyelle *çanz*) Faculté de l'animal, par laquelle il reçoit l'impression des objets extérieurs et corporels. — Faculté de comprendre les choses, et d'en juger selon la droite raison : *C'est un homme de bon sens, de grand sens, de peu de sens.* — Signification qu'a un discours, un écrit. — Avis, opinion, sentiment. — Côté d'une chose, d'un corps. — *Sens commun*, faculté par laquelle on juge sainement des choses. — *Sens dessus dessous*, adverbe. Tellement bouleversé qu'on ne reconnaît plus ni le dessus ni le dessous. Fam.

SENSATION, s. f. (*san-sa-cion*) Impression que l'ame reçoit des objets par les sens. — Fig. *Faire sensation*, produire une impression marquée dans le public, dans une assemblée, etc.

SENSÉ, ÉE, adj. (*san-cé*) Qui a du bon sens, qui a de la raison, du jugement. — Qui est fait conformément à la raison, au bon sens.

SENSÉMENT, adv. (*san-cé-man*) D'une manière sensée.

SENSIBILITÉ, s. f. (*san-ci-bi-li-té*) Qualité par laquelle on est sensible, au physique et au moral. — Sentimens d'humanité qui font qu'on est touché des misères d'autrui.

SENSIBLE, adj. des deux g. (*san-ci-ble*) Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. — Qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets au physique et au moral. — Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément. — En musique, *note sensible*, note qui fait un demi-ton au-dessous de la tonique.

SENSIBLEMENT, adv. (*san-ci-ble-man*) D'une manière sensible et perceptible. — D'une manière qui affecte le cœur.

SENSITIF, IVE, adj. (*san-ci-tif*) t. didactique. Qui a la faculté de sentir.

SENSITIVE, subst. f. (*san-ci-ti-ve*) Plante qui, dès qu'on la touche, replie ses feuilles.

SENSORIUM, s. m. (*sen-so-ri-ome*) t. didactique. Partie du cerveau qui passe pour être le siége de l'ame.

SENSUALITÉ, s. f. (*san-su-a-li-té*) Attachement aux plaisirs des sens.

SENSUEL, ELLE, s. et adject. (*san-su-èl*) Voluptueux, trop attaché aux plaisirs des sens. — Qui flatte les sens.

SENSUELLEMENT, adv. (*san-suè-le-man*) D'une manière sensuelle.

SENTENCE, s. f. (*san-tan-ce*) Maxime qui renferme en peu de mots un grand sens, une belle moralité. — Jugement rendu par des juges inférieurs et subalternes.

SENTENCIER, v. a. É, ÉE, p. (*san-tan-cié*) Condamner quelqu'un par une sentence. Il ne se dit qu'en matière criminelle.

SENTENCIEUSEMENT, adv. (*san-tan-ci-eu-ze-man*) D'une manière sentencieuse.

SENTENCIEUX, EUSE, adj. (*san-tan-ci-eu*) Qui contient des maximes, des mots remarquables. — *Homme sentencieux*, qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes.

SENTÈNE, s. f. (*san-tè-ne*) Endroit par où l'on commence à dévider un écheveau.

SENTEUR, s. f. (*san-teur*) Odeur. Il est vieux en ce sens. — Parfum. Il ne se dit guère que dans ces phrases : *Des eaux de senteur, de la poudre de senteur, des sachets de senteur.*

SENTIER, s. m. (*san-tié*) Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc. — On

dit fig., *suivre les sentiers de la vertu*, *marcher dans le sentier épineux de la gloire.*

SENTIMENT, s. m. (*san-ti-man*) Perception que l'ame a des objets, par le moyen des organes des sens. — Faculté qu'a l'ame de recevoir l'impression des objets par les sens. — *Avoir des sentimens*, de l'honneur, de la générosité, de la probité. — Opinion qu'on a de quelque chose. — Connaissance que nous avons de ce qui se passe dans notre ame sans aucun secours des sens. — Odorat du chien.

SENTIMENTAL, ALE, adj. Où il entre beaucoup de sentiment. C'est un néologisme fort usité dans le jargon moderne : *Air, ton sentimental, expression sentimentale.*

SENTINE, s. f. (*san-ti-ne*) La partie la plus basse du navire, dans laquelle s'écoulent toutes les ordures. — En parlant d'une ville où l'on donne retraite à toutes sortes de gens, on dit fig. que *c'est la sentine de tous les vices.*

SENTINELLE, s. f. (*san-ti-nè-le*) Fantassin qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, etc. — Sa fonction : *Faire sentinelle.* — On dit fig., *mettre quelqu'un en sentinelle*, pour dire, le mettre en un endroit où il puisse observer ce qui se passe. Plusieurs font *sentinelle* masculin, surtout en vers.

SENTIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*san-tir*) *Je sens, tu sens, il sent; nous sentons; etc. Je sentais. Je sentis. Je sentirai. Que je sente, etc.* Recevoir quelque impression par le moyen des sens. — Fig. Avoir le cœur touché, l'ame émue de quelque chose d'extérieur. — Flairer. — Exhaler, répandre une certaine odeur. En ce sens on l'emploie souvent comme impersonnel : *Il sent bon, il sent mauvais.* — Avoir du goût, de la saveur. — S'apercevoir, connaître. — Avoir les qualités, les manières, l'air l'apparence de.... — Éprouver : *Je lui ferai sentir ma colère.* — Répandre une odeur bonne ou mauvaise : *Se sentir*, v. pr. Connaître, sentir en quel état on est. — Avoir part au bien ou au mal. — Connaître bien les qualités, les forces, les ressources que l'on a.

SEOIR, v. neut. (*soar*) Être assis. Il n'est plus en usage qu'en ses participes *séant* et *sis.* — Être convenable. En ce sens il ne s'emploie qu'au gérondif, *seyant*, et aux troisièmes personnes, *il sied, ils siéent; il seyait; il siéra; il siérait.* Il n'a point de temps composés. — Il est aussi impersonnel : *Il vous sied bien de réformer les autres.*

SÉPARABLE, adj. des deux g. Qui peut être séparé.

SÉPARATION, s. f. (*cé-pa-ra-cion*) Action de séparer. — Chose qui sépare. — Fig. Brouillerie, cessation d'amitié.

SÉPARÉMENT, adv. (*cé-pa-ré-man*) A part l'un de l'autre.

SÉPARER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*cé-pa-ré*) Désunir les parties d'un même tout : *Un seul coup lui sépara la tête du corps, d'avec le corps.* — Distinguer : *Séparer le bon grain d'avec le mauvais.* — Faire que deux personnes, deux animaux, deux choses ne soient plus ensemble. — Diviser, partager. — Former une séparation : *Les Pyrénées séparent la France de l'Espagne.* — *Se séparer*, v. pr. Se diviser en plusieurs parties. — Se quitter.

SEPS, s. m. Espèce de lézard.

SEPT, adject. numéral des deux g. (*cè*, et *cète*, devant une voyelle, à la fin de la phrase lorsqu'il est seul; enfin quand il signifie septième ou qu'il est s. m.) Nombre impair qui suit immédiatement le nombre six. — Septième : *Charles sept.* — Il est aussi subst. : *Un sept de chiffre.*

SEPTANTE, adj. numéral. (*cèp-tan-te*) Soixante et dix. Il n'est d'usage qu'en cette phrase : *La version des septante.* Hors de là on dit soixante et dix.

SEPTEMBRE, s. m. (*cèp-tan-bre*) Le neuvième mois de l'année.

SEPTÉNAIRE, adj. des deux g. (*cèp-té-nè-re*) *Nombre septénaire*, nombre de sept. — s. m. Celui qui, pendant sept années consécutives, avait professé dans une université. — Espace de sept ans de la vie de l'homme.

SEPTENNAL, ALE, adj. (*cèp-tè-nal*) Qui arrive tous les sept ans.

SEPTENTRION, s. masc. (*cèp-tan-trion*) Nord, un des pôles du monde.

SEPTENTRIONAL, ALE, adj. (*cèp-tan-tri-o-nal*) Qui est du côté du septentrion.

SEPTIÈME, adj. des deux g. (*cè-tiè-me*) Nombre ordinal qui suit immédiatement le sixième. — s. m. La septième partie d'un tout.

SEPTIÈMEMENT, adv. (*cè-tiè-me-man*) En septième lieu.

SEPTIFÈRE, adj. des deux g., t. de botan. Portant cloison.

SEPTIFORME, adj. des deux g., t. de bot. Qui est en forme de cloison.

SEPTIQUE, adj. des deux g. (*cèp-ti-ke*) t. de médecine. Qui fait pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleur.

SEPTUAGÉNAIRE, s. et adj. des deux g. (*cèp-tu-a-jé-nè-re*) Agé de soixante et dix ans.

SEPTUAGÉSIME, s. f. (*cèp-tu-a-jé-zi-me*) t. de calendrier ecclésiastique. Le dimanche qui est le troisième avant le premier dimanche de carême.

SEPTUPLE, s. m. et adj. des deux g. (*cèp-tu-ple*) Sept fois autant.

SEPTUPLER, v. a. (*cèp-tu-plé*) Répéter sept fois.

SÉPULCRAL, ALE, adj. (*cé-pul-kral*) Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. — *Voix sépulcrale*, rauque et sourde.

SÉPULCRE, subst. m. (*cé-pul-kre*) Tombeau.

SÉPULTURE, s. f. Lieu où l'on enterre un corps mort. — L'inhumation même.

SÉQUELLE, s. f. (*cé-kè-le*) Nom collectif. Il se dit par mépris d'un nombre de gens qui sont attachés au parti de quelqu'un. Il est fam.

SÉQUENCE, s. fém. (*cé-kan-ce*) Suite de plusieurs cartes de même couleur.

SÉQUESTRATION, s. f. (*cé-kès-tra-cion*) Action par laquelle on met quelque chose en séquestre.

SÉQUESTRE, s. masc. (*cé-kès-tre*) État d'une chose litigieuse remise en main tierce.

SÉQUESTRER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-kès-trè*) Mettre en séquestre. — Figur. Écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres. — *Se séquestrer*, v. pr. Se retirer du commerce du monde.

SEQUIN, s. masc. (*ce-kin*) Monnaie d'or, qui a cours à Venise et dans le Levant.

SÉRAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Nom particulièrement affecté aux palais qu'habitent les empereurs des Turcs. Se dit improprement du lieu où les princes mahométans renferment leurs femmes; le terme propre est *harem*.

SÉRANCOLIN, s. m. (*cé-ran-ko-lin*) Sorte de marbre de couleur d'agate.

SÉRAPHIN, s. m. (*cé-ra-fin*) Esprit céleste de la première hiérarchie des anges.

SÉRAPHIQUE, adj. des deux g. (*cé-ra-fi-ke*) Qui appartient aux séraphins.

SÉRASQUIER, s. m. (*cé-ras-kié*) Général d'armée chez les Turcs.

SERDEAU, s. m. (*cèr-dô*) Officier qui recevait les plats que l'on desservait de la table du roi. — Lieu où l'on portait les plats de cette desserte.

SEREIN, EINE, adj. (*ce-rin*) Qui est clair, doux et calme : *Jour*, *ciel serein ;* et fig., *visage*, *front serein.* — Poétiq. *Jours sereins*, jours heureux.

SEREIN, s. m. Vapeur froide qui tombe au coucher du soleil.

SÉRÉNADE, s. f. Concert de voix ou d'instrumens, que l'on donne le soir, la nuit, dans la rue, sous des fenêtres.

SÉRÉNISSIME, adj. des deux genr. Titre qu'on donne à quelques souverains, à quelques princes.

SÉRÉNITÉ, s. f. État de ce qui est serein, au propre et au fig. — Titre d'honneur qu'on donnait à quelques souverains.

SÉREUX, EUSE, adj. (*cé-reu*) Aqueux.

SERF, SERVE, adj. et subst. (*cerfe*) Qui n'est pas libre, qui est entièrement dépendant d'un maître. Il ne se dit que dans l'histoire moderne. En parlant des anciens, on dit *esclave*.

SERGE, s. f. Étoffe légère faite de laine.

SERGENT, subst. m. (*cér-jan*) Officier de justice, dont la fonction est de donner des exploits, etc. — Sous-officier dans une compagnie d'infanterie.

SERGENTER, v. a. (*cér-jan-té*) Presser par le moyen des sergens. Il est fam.

SERGENTERIE, s. fém. (*cér-jan-te-rí-e*) Office de sergent.

SERGER ou SERGIER, s. masc. (*cér-jé*) Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges.

SÉRIE, s. f., t. de mathématiques. Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi. — Division d'objets classés : *Pour faciliter l'étude des plantes, on les a divisées en différentes familles ou séries.* — On dit *une série d'idées*, pour dire une succession d'idées qui naissent les unes des autres.

SÉRIEUSEMENT, adv. (*cé-rieu-ze-man*) D'une manière grave et sérieuse. — Froidement. — Sans plaisanterie. — Tout de bon, avec suite, avec ardeur.

SÉRIEUX, EUSE, adj. (*cé-rieu*) Grave. Il est opposé à *enjoué*, à *gai : Visage*, *air*, *maintien sérieux.* — Solide, important : *Proposition*, *matière*, *affaire sérieuse.* — Sincère, vrai : *Ce que je vous dis là est sérieux.* — Qui peut avoir des suites fâcheuses : *Combat sérieux.*

SÉRIEUX, s. m. Gravité dans l'air, dans les manières.

SERIN, INE, s. (*ce-rin*) Petit oiseau dont le chant est fort agréable.

SERINETTE, s. fém. (*ce-ri-nè-te*) Instrument pour apprendre aux serins à chanter.

SERINGAT, s. m. (*ce-rin-ga*) Fleur blanche qui vient au printemps, dont l'odeur est très-forte.

SERINGUE, subst. f. (*ce-rin-ghe*) Petite pompe qui sert à attirer et à repousser l'air ou les liqueurs. On s'en sert à donner des lavemens et à d'autres usages.

SERINGUER, v. a. (*ce-rin-ghé*) Pousser une liqueur avec une seringue.

SERMENT, s. m. (*cèr-man*) Affirmation d'une chose en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin. — Jurement. — Promesse solennelle de remplir un engagement.

SERMON, s. masc. Prédication, discours chrétien pour instruire le peuple. — Fam. Remontrance ennuyeuse et importune.

SERMONNAIRE, s. masc. (*cér-mo-nè-re*) Recueil de sermons. Il est quelquefois adj. et signifie qui convient au sermon : *Le genre sermonnaire.*

SERMONNER, v. a. É, ÉE, p. (*cér-mo-né*) Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos. Il est fam.

SERMONNEUR, s. m. Qui fait des remontrances hors de propos. Il est fam. et se prend toujours en mauvaise part.

SÉROSITÉ, s. fém. (*cé-ro-zi-té*) Humeur aqueuse qui se mêle dans le sang et dans les autres humeurs.

SERPE, s. f. Instrument de fer recourbé, pour couper du bois, tailler des arbres, etc.

SERPENT, s. masc. (*cêr-pan*) Reptile. On comprend sous ce nom les vipères, les couleuvres, les aspics, etc. — Instrument de musique à vent, du genre des cors. — Celui qui joue de cet instrument.

SERPENTAIRE, s. fém. (*cêr-pan-tè-re*) Plante vulnéraire.

Serpentaire, s. m. Constellation de l'hémisphère boréal.

SERPENTE, s. f. et adj. Papier mince et transparent dont la marque était originairement un serpent.

SERPENTEAU, s. m. (*cêr-pan-tô*) Le petit d'un serpent. — Sorte de fusée qui va en serpentant dans l'air.

SERPENTER, v. n. (*cêr-pan-té*) Il se dit des ruisseaux et des rivières qui ont le cours tortueux. — On dit aussi qu'*un chemin va en serpentant.*

SERPENTIN, adj. m. (*cêr-pan-tin*) *Marbre serpentin*, dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

Serpentin, s. m. Pièce de la platine d'un mousquet, à laquelle on attachait autrefois la mèche. — En chimie, tuyau d'étain ou de cuivre étamé, qui va en serpentant depuis le chapiteau d'un alambic jusqu'au bas.

SERPENTINE, s. fém. Pierre fine tachetée comme la peau d'un serpent. — Plante rampante.

Serpentine, adj. fém. (*cêr-pan-ti-ne*) Il se dit de la langue du cheval quand elle remue sans cesse.

SERPER, v. n. (*cèr-pé*) t. de marine. Lever l'ancre. Il ne se dit que des galères et des bâtimens de bas-bord.

SERPETTE, s. f. (*cêr-pè-te*) Petite serpe qui sert à tailler la vigne, etc. — Outil de bourrelier qui sert à couper le cuir.

SERPILLIÈRE, s. f. (mouillez les *ll*) Toile grosse et claire qui sert pour les emballages.

SERPOLET, s. m. (*cêr-po-lè*) Herbe odoriférante. Espèce de thym.

SERRE, s. f. (*cê-re*) Lieu couvert où pendant l'hiver on serre les orangers et autres plantes. — Action de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir, et qu'on serre à diverses reprises : *La première serre*, *la seconde serre.* — Au plur. Pieds des oiseaux de proie.

Serre-file, s. m. Le soldat qui est le dernier de sa file.

SERREMENT, s. m. Action par laquelle on serre. — *Serrement de cœur*, état où se trouve le cœur quand il est saisi de tristesse.

SERRE-PAPIERS, s. m. Arrière-cabinet où l'on serre des papiers. — Tablette divisée en plusieurs compartimens.

SERRER, v. a. É, ÉE, p. (*cé-ré*) Étreindre, presser : *Serrer la main à quelqu'un.* — Joindre, mettre près à près : *Serrez les rangs. Serrer l'écriture, les lignes.* — On dit aussi, *se serrer les uns contre les autres.* — Mettre quelque chose en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer, ni à se gâter : *Serrer des hardes. Serrer les foins, les blés.* — *Serrer les nœuds de l'amitié*, rendre l'amitié plus étroite. — *Serrer quelqu'un de près*, le poursuivre vivement. — *Serrer son style*, écrire d'une manière très-concise. — Au part., *étoffe serrée*, bien battue. — *Style serré*, concis. — *Avoir le cœur serré*, saisi de douleur. — *Homme serré*, avare. — *Serré*, adv. Bien fort.

SERRETÉ, ÉE, adj., t. de botaniq. Denté en scie.

SERRETTE, s. f. Plant.

SERRON, s. m. (*cé-ron*) Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers.

SERRULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Diminutif de *serreté.*

SERRURE, s. f. (*cé-ru-re*) Machine de fer qu'on applique à une porte, pour servir à la fermer et à l'ouvrir.

SERRURERIE, s. f. (*cé-ru-re-ri-e*) L'art du serrurier. — Les ouvrages mêmes des serruriers.

SERRURIER, s. masc. (*cé-ru-rié*) Ouvrier qui travaille à faire des serrures, et quelques autres ouvrages de fer.

SERTIR, v. act. I, IE, p., t. de lapidaire. Enchâsser une pierre dans un chaton.

SERTISSURE, s. f. Manière dont une pierre est sertie.

SERTULE, s. m., t. de botan. Assemblage de pédicelles uniflores, naissant d'un même point.

SERUM, s. m. (*ce-rome*) Partie aqueuse qui se sépare du lait caillé et du caillot du sang : *Serum du lait. Serum du sang.*

SERVAGE, s. m. État de celui qui est serf, esclave. Il est vieux.

SERVANT, adj. masc. (*cêr-van*) Qui sert. *Gentilhomme servant*, qui servait à table chez le roi. — Dans l'ordre de Malte, *frère servant*, qui entrait dans l'ordre sans faire preuve de noblesse, et qui était d'un rang inférieur aux autres chevaliers. — En t. de jurisprudence, *fief servant*, celui qui relevait d'un autre.

SERVANTE, s. f. Femme ou fille qui est employée aux plus bas offices d'une maison, et qui sert à gages. — T. de civilité dont se servent les femmes, soit en parlant, soit en écrivant : *Je suis votre servante.* — Petite table qu'on met dans les repas tout près de la

grande table, et sur laquelle on place des assiettes, des bouteilles, etc.

SERVIABLE, adj. des deux genr. Qui est prompt et zélé à rendre service. Fam.

SERVICE, s. m. Fonction d'une personne qui sert en qualité de domestique. — Usage qu'on tire de certains animaux et de certaines choses. — Assistance qu'on donne, bon office qu'on rend à quelqu'un. — Absolument, service que les gens de guerre rendent à l'État dans les armées : *Il a trente ans de service.* — Usage, utilité : *Étoffe de bon service.* On dit que *les jambes*, *que l'estomac refusent le service*, pour dire qu'ils ne font plus leurs fonctions qu'avec peine. — En t. de religion, célébration de l'office divin. — Messe haute, prières publiques qu'on dit pour un mort. — Nombre de plats qu'on sert à la fois sur une table. — Certaine quantité de vaisselle ou de linge qui sert à table. — Au jeu de paume, côté où est celui à qui on sert la balle.

SERVIETTE, s. f. Linge de table.

SERVILE, adj. des deux g. Qui appartient à l'état d'esclave, de valet : *Emploi, condition servile.* — Figur. Bas, rampant : *Ame, esprit servile.*

SERVILEMENT, adverbe. (*cér-vi-le-man*) D'une manière servile.

SERVILITÉ, s. fém. (*cér-vi-li-té*) Esprit de servitude, bassesse d'ame.

SERVIR, v. a. VI, IE, p. *Je sers, tu sers, il sert ; nous servons, vous servez, ils servent. Je servais. Je servis. Je servirai*, etc. Être à un maître comme son domestique. — Donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un de ceux avec qui on est à table. — Rendre de bons offices à quelqu'un, l'aider, l'assister. — *Servir Dieu*, lui rendre le culte qui lui est dû, et s'acquitter de tous les devoirs d'un chrétien. — *Servir une table*, la couvrir de mets. — v. n. Être dans quelque emploi du service militaire. — Jeter la balle, le volant à celui contre qui l'on joue. — *Servir de...*, tenir la place, faire l'office de... — *Servir à...* Être utile, propre, bon à quelque chose.

SE SERVIR, v. pr. User de..., employer.

SERVITEUR, s. m. Celui qui sert en qualité de domestique. Il ne se dit guère qu'avec une épithète : *Bon, fidèle serviteur.* — En t. de civilité, attaché à, disposé à rendre service : *J'ai toujours été serviteur de votre maison, de votre famille.* — *Votre serviteur, votre très-humble serviteur*, termes de compliment dont on se sert dans le discours ordinaire, et quelquefois pour finir les lettres.

SERVITUDE, s. fém. Esclavage, captivité, état de celui qui est serf. — Contrainte, assujettissement. — En t. de droit, assujettissement imposé sur un fonds, un champ, une maison, etc.

SÉSAME, s. m. (*cé-za-me*) Plante dont la graine fournit une huile bonne à brûler.

SÉSAMOÏDE, adj. (*cé-za-mo-i-de*) t. d'anat. Petits os qui se trouvent dans quelques articulations.

SÉSÉLI, s. masc. (*cé-zé-li*) Plante, espèce de fenouil fort commun aux environs de Marseille.

SESQUIALTÈRE, adj. des deux g. (*cès-kui-al-tè-re*) t. de mathém. : *Raison sesquialtère*, rapport de nombres qui sont entre eux comme trois est à deux.

SESQUIDOUBLE, adj. *Raison sesquidouble*, qui contient deux fois et demie. Telle est la raison de quinze à six.

SESSILE, adj. des deux g., t. de botanique. Privé de support propre, immédiatement assis ou fixé sur la partie donnant naissance.

SESSION, s. f. (*cè-cion*) Séance d'un concile, temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé.

SESTERCE, s. m., t. d'antiquité. Monnaie d'argent chez les Romains.

SÉTACÉ, ÉE, adj., t. de botan. Menu et raide comme une soie de cochon.

SÉTEUX, EUSE, adj., t. de botan. Garni de paillettes sèches et sétacées.

SETIER, s. m. (*ce-tié*) Ancienne mesure de grains ou de liqueurs. — Mesure de terrain.

SETON, s. m. Petit cordon dont on se sert dans plusieurs opérations de chirurgie, en le passant au travers des chairs.

SEUIL, s. m. (mouillez l'*l*) Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture de la porte, et qui la traverse.

SEUL, SEULE, adj. Qui est sans compagnie. — Unique.

SEULEMENT, adv. (*ceu-le-man*) Rien de plus, pas davantage. — Du moins.

SEULET, ETTE, adj., diminutif de *seul.* (*ceu-le*) Il n'est guère en usage que dans les chansons pastorales.

SÈVE, s. fém. L'humeur qui se répand par tout l'arbre, par toute la plante, et qui lui fait pousser des fleurs, des feuilles, de nouveau bois.

SÉVÈRE, adject. des deux g. Rigide, qui exige une extrême régularité. — En parlant des choses, austère, rigoureux.

SÉVÈREMENT, adv. (*cé-vè-re-man*) D'une manière sévère, avec sévérité.

SÉVÉRITÉ, s. f. Rigidité, rigueur.

SÉVICES, s. m. plur. Rude traitement que fait un mari à sa femme, et qui va jusqu'aux coups. Il n'est en usage qu'au palais.

SÉVIR, v. neut., t. de palais. Agir avec rigueur, en parlant d'un mauvais traitement d'un supérieur à l'égard d'un inférieur, comme d'un père à l'égard de son fils. — Il se

dit aussi en parlant de la punition que les juges ordonnent contre des coupables.

SEVRAGE, s. m. Action de sevrer un enfant. — Temps où l'on sèvre.

SEVRER, v. a. É, ÉE, p. (*ce-vré*) Ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à une nourriture plus solide. — On le dit aussi des animaux. — Figur. Priver, frustrer quelqu'un de quelque chose.

SEXAGÉNAIRE, adj. des deux g. (*cèk-za-jé-nè-re*) Qui a soixante ans. — On dit subst.: *Un sexagénaire.*

SEXAGÉSIME, s. f. (*cèk-za-jé-zi-me*) Le dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de carême.

SEXE, s. m. (*cèk-ce*) différence physique du mâle et de la femelle : *Sexe masculin, féminin.* Quand on dit *le beau sexe*, et absolument *le sexe*, cela s'entend toujours des femmes. — On distingue aussi les sexes dans les plantes.

SEXTANT, s. masc. (*cèks-tan*) t. d'astron. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle.

SEXTE, s. f. (*cèks-te*) Une des heures canoniales. — s. m. Le sixième livre des Décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIL, ILE, adj. (*cèks-ti-le*) t. d'astron. Il se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés.

SEXTULE, s. m. (*cèks-tu-le*) Poids de droguiste, qui pèse un drachme et un scrupule, ou quatre scrupules.

SEXTUPLE, s. m. et adj. des deux g. (*cèks-tu-ple*) Six fois autant.

SEXTUPLER, v. a. (*cèks-tu-plé*) Répéter six fois.

SEXUEL, ELLE, adj. (*cèk-çu-èl*) Qui caractérise le sexe dans les animaux et dans les plantes.

SHÉRIF, s. m. (*ché-rife*) Officier, en Angleterre, qui est chargé de faire exécuter les lois, nommer les jurés, et faire expédier les affaires.

SI, conjonction conditionnelle. En cas que, pourvu que, à moins que. — Quelque : *Si petit qu'il soit.* — Il est quelquefois particule affirmative, et s'oppose à *non. Vous dites que non, et je dis que si.* Fam. — Il est aussi particule dubitative : *Je ne sais si cela est vrai.* — Tellement, à tel point : *Le vent est si grand, qu'il rompt tous les arbres.* — Autant, aussi : *Il n'est pas si riche que vous.* — *Si bien que*, tellement que, de sorte que.

SI, s. m. La septième note de musique.

SIAMOISE, s. f. (*ci-a-moa-ze*) Étoffe de coton fort commune.

SIBARITE, s. m. Homme qui mène une vie extrêmement molle et voluptueuse.

SIBYLLE, s. f. (*ci-bi-le*) Fille à laquelle les anciens attribuaient la connaissance de l'avenir, et le don de prédire.

SIBYLLINS, adj. m. pl. (*ci-bi-lin*) *Oracles, livres, vers sibyllins*, des sibylles.

SICAIRE, s. m. (*ci-kè-re*) Assassin.

SICAMOR, s. m., t. de blason. Berceau.

SICCITÉ, s. f. (*cik-ci-té*) t. didact. Qualité de ce qui est sec.

SICILIQUE, s. masc. (*ci-ci-li-ke*) Poids de droguiste, qui pèse un sextule et deux scrupules.

SICLE, s. masc. Poids et monnaie en usage parmi les Hébreux.

SIDÉRAL, ALE, adj., t. d'astronomie : *Année sidérale*, le temps de la révolution de la terre d'un point de son orbite au même point.

SIDÉRITIS ou CRAPAUDINE, subst. fém. Plante.

SIÈCLE, s. m. Espace de temps composé de cent années. — Les quatre âges du monde supposés par les poètes : *Le siècle d'or, d'argent, d'airain, de fer.* — Espace de temps indéterminé : *Les mœurs de notre siècle.* — Temps célèbre par le règne de quelque grand prince, par les actions et les ouvrages de quelque grand homme : *Le siècle d'Auguste.* — Il se dit aussi par rapport aux bonnes et aux mauvaises qualités des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le siècle dont on parle : *Siècle ignorant, barbare, corrompu.* — L'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à l'état d'une vie chrétienne, de la vie religieuse : *Les gens du siècle.* — Famil. Temps qu'on trouve trop long : *Il y a un siècle qu'on ne vous a vu.* — *Les siècles les plus éloignés, les plus reculés*, les temps qui ont précédé de beaucoup le nôtre, ceux qui viendront long-temps après. — *Les siècles futurs*, la vie future.

SIÉGE, s. m. Meuble fait pour s'asseoir. — Banc de pierre ou de marbre, ou élévation de gazon qu'on pratique quelquefois dans les jardins. — Place où le juge s'assied pour rendre justice. — Corps des juges. — Évêché et sa juridiction. — *Le Saint-Siége*, le siége de Rome. — Ville capitale d'un État : *Rome était le siége de l'empire romain.* Dans une acception à-peu-près pareille, on dit : *Athènes était le siége des sciences.* — Le fondement, l'anus. Il est vieux. — Établissement d'un armée autour d'une place, pour l'attaquer, la prendre.

SIÉGER, v. neut. (*cié-jé*) Tenir le siége pontifical. Il se dit aussi des juges des tribunaux.

SIEN, SIENNE, adject. possessif et relatif. (*cien*) Il est quelquefois subst. masc. et signifie son bien. — Au plur. Les parens, les héritiers, les descendans, les domestiques, etc. — Fam. *Faire des siennes*, des folies, des fredaines.

SIESTE, s. f. Mot emprunté de l'espagnol.

Le temps qu'on donne au sommeil pendant la chaleur du jour : *Faire la sieste.*

SIEUR, s. m. (*cieur*) Titre d'honneur usité autrefois dans les plaidoyers, dans les actes publics. — Titre qui se donne dans les lettres missives et autres écritures particulières, par un supérieur à un inférieur.

SIFFLANT, ANTE, adject. (*ci-flant*) Qui fle. J., CH, S, Z, sont des consonnes *sifflantes.*

SIFFLEMENT, s. m. (*ci-fle-man*) Bruit que fait en sifflant un homme, un animal, le vent, une flèche, une balle de mousquet. — Bruit que l'homme et quelques animaux malades du poumon font en respirant.

SIFFLER, v. n. É, ÉE, p. (*ci-flé*) Former un son aigu en serrant les lèvres en rond, et en poussant son haleine. — Il se dit aussi des serpens, des cygnes, du vent, d'une flèche, d'une balle de mousquet, etc. — v. a. Chanter un air en sifflant. — *Siffler un oiseau*, lui apprendre à siffler des airs. — Fig. et fam. *Siffler quelqu'un*, l'instruire de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions. — *Siffler une pièce, un acteur*, etc., les désapprouver avec dérision.

SIFFLET, s. m. (*ci-flè*) Petit instrument avec lequel on siffle. — Fig. Improbation, censure accompagnée de mépris.

SIFFLEUR, EUSE, s. Qui siffle.

SIGILLÉ, ÉE, adj. *Terre sigillée*, sorte de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, et qui ordinairement est marquée d'un sceau.

SIGMOÏDE, adject. des deux g., t. d'anat. Qui a la forme de la lettre grecque appelée *Sigma. Les cartilages sigmoïdes.*

SIGNAL, s. m. (*ci-gnal*, mouillez le *gn*) Signe que l'on donne pour servir d'avertissement. Il se dit aussi au figuré : *Le signal de la révolte.*

SIGNALEMENT, s. masc. (*ci-gna-le-man*, mouillez le *gn*) Description que l'on fait de tout l'extérieur d'une personne que l'on veut faire reconnaître.

SIGNALER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*ci-gna-lé*, mouillez le *gn*) Faire, par écrit, une espèce de description de la figure d'un soldat qu'on enrôle, marquant son âge, sa taille, son poil, etc. — Donner par écrit le signalement d'une personne qu'on veut faire reconnaître. — Donner avis, par des signaux, qu'on aperçoit un vaisseau, une flotte. — Rendre remarquable : *Signaler son courage.* — *Se signaler*, v. pr. Se distinguer, se rendre célèbre. — Au part. Remarquable.

SIGNATURE, s. f. (*ci-gna-tu-re*, mouillez le *gn*) Le seing, le nom de quelqu'un écrit de sa main. — Action de signer.

SIGNE, s. m. (*ci-gne*, mouillez le *gn*) Indice. — Marque ou tache naturelle qu'on a sur la peau. — Démonstration extérieure que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. — Constellation.

SIGNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez le *gn*) Mettre son seing à une lettre, à un acte pour l'autoriser.

SIGNET, s. m. (*ci-nè*) Ruban qu'on met dans les livres pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément.

SIGNIFIANT, ANTE, adj. qui signifie. — On dit : *Cela est très-signifiant*, pour dire, cela veut dire beaucoup. — *Cette expression n'est pas assez signifiante*, n'exprime pas assez ce qu'on veut dire. — *Plaisanterie peu signifiante*, insipide. Fam.

SIGNIFICATIF, IVE, adj. (*ci-gni-fi-ka-tif*, mouillez le *gn*) Qui signifie, qui exprime bien, qui contient un grand sens.

SIGNIFICATION, s. f. (*ci-gni-fi-ka-cion*, mouillez le *gn*) Ce que signifie une chose. — En t. de palais, la notification d'un arrêt, d'une sentence.

SIGNIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*ci-gni-fi-é*, mouillez le *gn*) Dénoter, marquer quelque chose. — Déclarer quelque chose par paroles. — Notifier par procédure de justice.

SIGUETTE, s. fém. (*ci-ghè-te*) t. de maréchallerie. Sorte d'embouchure.

SIL, s. m. Terre minérale, dont les anciens faisaient des couleurs rouges et jaunes.

SILENCE, s. m. (*ci-lan-ce*) État d'une personne qui s'abstient de parler. — Fig. Calme, cessation de toute sorte de bruit. — En t. de musique, marque qui désigne un repos dans le chant.

SILENCIEUX, EUSE, adj. (*ci-lan-cieu*) Taciturne, qui ne parle guère.

SILHOUETTE, s. f. (*ci-lou-ette*) Portrait tiré de profil sur un papier blanc, d'après l'ombre de la chandelle.

SILIQUASTRE. Voyez Piment.

SILIQUE, s. f. (*ci-li-ke*) t. de botanique. C'est l'enveloppe d'un fruit, formée de deux panneaux.

SILLAGE, s. masc. (mouillez les *ll*) t. de marine. Trace que fait le vaisseau en naviguant.

SILLE, s. m. (*ci-le*) Poème mordant en usage chez les Grecs.

SILLER, v. neut. (mouillez lez *ll*) t. de marine. Il se dit d'un vaisseau qui fend les flots en avançant sur sa route.

SILLET, s. m. (mouillez les *ll*) Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'un luth, et sur lequel portent les cordes.

SILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) Longue trace que fait le soc de la charrue dans la terre qu'on laboure.

SILLONNÉ, ÉE, adj., t. de botan. Creusé en gouttière.

SILLONNER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Faire des sillons. — Figur. et poétiq. : *Sillonner les mers, les plaines humides*, naviguer.

SILVES, s. fém. pl. Recueil de pièces détachées, et qui n'ont aucun rapport entre elles. On ne le dit que des poésies latines : *Les Silves de Stace*. En parlant des poésies françaises, on dit *Mélanges*.

SIMAGRÉE, s. f., t. familier, qui se dit de certaines façons de faire affectées, de certaines minauderies.

SIMAROUBA, s. m. Arbre qui croît à la Jamaïque et à la Caroline. Son écorce est d'un grand usage dans la dyssenterie.

SIMARRE, s. f. (*ci-ma-re*) Habillement long et traînant dont les femmes se servaient autrefois, et depuis, les prélats, les présidens aux parlemens, etc.

SIMILAIRE, adj. des deux g. (*ci-mi-lè-re*) Il se dit d'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties.

SIMILITUDE, s. fém. Figure de rhétorique. Comparaison par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différentes espèces.

SIMILOR, s. m. Composition métallique, qui est un mélange de cuivre et de zinc.

SIMONIAQUE, adj. des deux g. (*ci-mo-ni-a-ke*) En parlant des choses, où il entre, où il y a de la simonie. — En parlant des personnes, qui commet simonie. En ce sens, il est aussi substantif.

SIMONIE, s. f. Convention illicite, par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle pour quelque chose de saint et de spirituel.

SIMPLE, adj. des deux g. (*cin-ple*) Qui n'est point composé. — Seul, unique. — En parlant d'une chose, qui est aisée à comprendre. — Qui est sans ornement. — Qui est sans déguisement, sans malice. En ce sens, il est aussi subst. : *Dieu aime les humbles et les simples*. — Niais, qui se laisse facilement tromper. — *Simple soldat*, qui n'a point de grade. — *Donation pure et simple*, qui est sans condition. — On dit subst., *le simple et le composé*. *Parier le double contre le simple*.

Simple, s. masc. Nom général des herbes et plantes médicinales. Il est plus usité au plur.

SIMPLEMENT, adv. (*cin-ple-man*) D'une manière simple.

SIMPLESSE, s. f. (*cin-plè-ce*) Simplicité naturelle. Il est vieux.

SIMPLICITÉ, s. f. (*cin-pli-ci-té*) Qualité de ce qui est simple : *Simplicité chrétienne*, *simplicité de mœurs, d'habit, de style*. — Niaiserie.

SIMPLIFICATION, s. fém. (*cin-pli-fi-ka-cion*) Action de simplifier, ou état de la chose simplifiée.

SIMPLIFIER, v. a. É, ÉE, part. (*cin-pli-fi-é*) Rendre simple, moins composé.

SIMULACRE, s. m. Image, statue, idole représentation d'une fausse divinité : *Les simulacres des dieux*. Il ne se dit guère qu'au plur. On dit l'*image*, l'*idole*, la *statue*, quand on parle de la représentation d'une divinité en particulier. — Spectre, fantôme. Il se met ordinairement avec l'épithète de *vains* : *De vains simulacres*. — Vaine représentation de quelque chose : *Il n'y avait qu'un simulacre de royauté, de république*.

SIMULATION, s. f. (*ci-mu-la-cion*) t. de palais. Déguisement frauduleux.

SIMULER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ci-mu-lé*) t. de pratique. Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui ne l'est point.

SIMULTANÉ, ÉE, adject. Il se dit de plusieurs actions qui se font dans un même instant : *Mouvement simultané*.

SIMULTANÉITÉ, s. fém. Existence de plusieurs choses dans le même instant.

SIMULTANÉMENT, adv. (*ci-mul-ta-né-man*) En même temps, au même instant.

SINAPISME, s. m. Médicament topique, dont la graine de moutarde fait la base.

SINCÈRE, adj. des deux g. (*cin-cè-re*) Véritable, franc, qui est sans artifice.

SINCÈREMENT, adverbe. (*cin-cè-re-man*) D'une manière sincère.

SINCÉRITÉ, s. fém. Candeur, franchise. Il n'a pas de pluriel.

SINCIPUT, s. m., t. d'anatomie, emprunté du latin. La partie supérieure de la tête, qu'on appelle aussi *le sommet*.

SINDON, s. m. (*cin-don*) En chirurgie, petit plumasseau de charpie rond et aplati, qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. — Le linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

SINÉCURE, s. fém. Mot emprunté de l'anglais. Charge salariée sans fonction.

SINGE, s. masc. (*cin-je*) Animal à quatre pieds, fort souple et fort agile, et celui de tous les animaux qui, à l'extérieur, ressemble le plus à l'homme. — Figur. Qui contrefait, qui imite les gestes, les actions de quelque autre. — Instrument qui sert à copier mécaniquement des dessins, des estampes. On l'appelle aussi *pantographe*.

SINGER, v. act. (*cin-jé*) Imiter, contrefaire : *Singer les manières de quelqu'un*.

SINGERIE, s. f. (*cin-je-ri-e*) Grimaces, gestes, tours de malice. — Imitation gauche ou ridicule.

se SINGULARISER, v. pr. (*se cin-gu-la-ri-zé*) Se faire remarquer par quelque singularité. Il ne s'emploie guère qu'en mauvaise part : *Il faut éviter de se singulariser*.

SINGULARITÉ, s. f. (*cin-gu-la-ri-té*) Ce qui rend une chose singulière. — Manière extraordinaire

traordinaire d'agir, de penser, de parler. En ce sens seulement, il s'emploie quelquefois au plur. : *Ces singularités le rendent ridicule.*

SINGULIER, IÈRE, adj. (*cin-gu-lié*) Unique, particulier, qui n'a point son semblable. — Rare, excellent. — Bizarre, capricieux. — Extraordinaire : *Voilà un fait bien singulier.* — *Combat singulier*, d'homme à homme. — T. de gramm. *Nombre singulier*, ou substantivement, *le singulier*, nombre qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose. * On met le singulier, malgré les pluriels qui précèdent, quand il y a une expression qui réunit en un les pluriels, comme *ce*, *chacun*, *personne*, *nul*, *tout*, *rien*, etc. *Perfidies*, *noirceurs*, *rapines*, *brigandages*, ce *n'est là qu'une faible esquisse de ce qui se passa en France sous le malheureux Charles VI. Biens*, *dignités*, *honneurs*, tout disparaît *à la mort la vertu seule reste.*

SINGULIÈREMENT, adv. (*cin-gu-liè-re-man*) Particulièrement, spécialement. — D'une manière affectée, d'une manière bizarre.

SINISTRE, adj. des deux g. Malheureux, funeste, qui cause ou présage des malheurs. — Méchant, pernicieux. — s. m. Accident contre lequel on se fait assurer.

SINISTREMENT, adv. (*ci-nis-tre-man*) D'une manière sinistre.

SINON, adv. Autrement, à faute de quoi, sans quoi. — *Sinon que*, si ce n'est que.

SINOPLE, s. m., t. de blason. La couleur verte.

SINUÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Qui a des échancrures arrondies.

SINUEUX, EUSE, adj. (*ci-nu-eu*) Qui est tortueux, qui fait plusieurs tours et détours. — En t. de botanique, dont le bord a des échancrures. — Les chirurgiens nomment *sinueux*, les ulcères qui sont étroits, profonds et tortueux.

SINUOSITÉ, s. f. (*ci-nu-o-zi-té*) Qualité d'une chose sinueuse.

SINUS, s. m. (*ci-nuce*) t. de mathématiq. Ligne droite, menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. — T. de chirurgie. Cavité qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère, et où il s'amasse du pus. — C'est aussi un terme d'anatomie.

SIPHON, s. m. (*ci-fon*) Tuyau recourbé dont on se sert pour faire passer une liqueur d'un vase dans un autre. — En t. de marine, tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne. On l'appelle aussi *trombe.*

SIRE, s. m. Autrefois, seigneur. — Titre qu'on donne aux rois seuls, en leur parlant ou en leur écrivant.

SIRÈNE, s. f. Monstre fabuleux.

SIRERIE, s. fém. Titre ancien de certaines terres.

SIRIUS, s. m. (*ci-ri-uce*) t. d'astronomie. Étoile de la constellation du Grand Chien.

SIROC, s. masc. Sur la Méditerranée, vent du sud-est.

SIROP, s. m. (*ci-ro*) Liqueur composée du suc cuit des fruits, des herbes ou des fleurs avec du sucre ou du miel.

SIROTER, v. n. (*ci-ro-té*) Boire à petits coups et long-temps. Il est pop.

SIRTES, s. f. plur., t. de marine. Sables mouvans, tantôt amoncelés, tantôt dissipés, et très-dangereux pour les vaisseaux.

SIRVENTE, s. masc. (*cir-van-te*) Poésie ancienne en langue française ou provençale, ordinairement consacrée à la satire.

SIS, ISE, (*ci*) part. du verbe *seoir*, qui n'est plus en usage qu'en style de pratique. Situé, située.

SISON, s. m. Plante qui croît dans les terres humides et marécageuses.

SISTRE, s. m. Instrument dont les anciens se servaient pour battre la mesure dans les concerts.

SITE, s. masc. Partie de paysage considérée relativement à la vue : *Un site agréable*, *riant*, *sauvage.*

SITUATION, s. f. (*ci-tu-a-cion*) Assiette, position d'une ville, d'une maison, etc. — Position, posture des hommes et des animaux. — Fig. Disposition de l'ame, des affaires.

SITUER, v. a. É, ÉE, part. et adj. Placer, poser en certain endroit par rapport aux environs ou aux parties du ciel.

SIX, s. m. et adj. num. des deux g. (*ci*, devant une consonne; devant une voyelle, *ciz*; à la fin d'une phrase, *cice*) Nombre composé de deux fois trois : *Un six de chiffre*, *de carreau.* — Sixième : *Charles six*, *le six du mois.*

SIXAIN, s. masc. (*ci-zin*) Petite pièce de poésie, composée de six vers. — Un paquet de six jeux de cartes.

SIXIÈME, adj. des deux genr. (*ci-ziè-me*) Nombre d'ordre. — s. m. Sixième partie d'un tout. — Au jeu de cartes, suite de six cartes de même couleur; et alors il est subst. f., *une sixième major.*

SIXIÈMEMENT, adv. (*ci-ziè-me-man*) En sixième lieu.

SIXTE, s. f., t. de musique. Intervalle de six sons de la gamme.

SLOOP ou SLOUPE, s. m., t. pris de l'anglais. Il se dit des chaloupes, corvettes, etc., au-dessous de vingt canons.

SMALT, s. m. Verre provenant du cobalt fondu avec le sable.

SOBRE, adj. des deux g. Tempérant dans le boire et le manger.

SOBREMENT, adv. (*so-bre-man*) D'une manière sobre. — *Parler sobrement*, parler peu.

SOBRIÉTÉ, s. f. Tempérance dans le boire et le manger.

SOBRIQUET, s. m. (*so-bri-kè*) Sorte de surnom qui, le plus souvent, se donne à une personne par dérision.

SOC, s. m. Instrument de fer, qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre.

SOCIABILITÉ, s. f. Aptitude à vivre en société.

SOCIABLE, adj. des deux g. Qui est naturellement porté à chercher la société. — Avec qui il est aisé de vivre.

SOCIABLEMENT, adv. D'une manière sociable. Il est peu usité.

SOCIAL, ALE, adject. Qui concerne la société : *Les vertus, les qualités sociales.*

SOCIÉTÉ, s. f. Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois. — Union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt ou pour quelque affaire. — Compagnie de savans, de gens de lettres. — Réunion de gens qui s'assemblent pour des parties de plaisir. — Liaison particulière : *Lier société avec quelqu'un. Il ne faut pas faire société avec les méchans.*

SOCINIANISME, s. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejètent tous les mystères de la religion, et singulièrement celui de la divinité de Jésus-Christ. On les appelle *sociniens.*

SOCLE, s. m., t. d'architecture. Membre carré, plus large que haut, qui sert de base à toutes les décorations d'architecture. — Petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases.

SOCQUE, s. m. (*so-ke*) Chaussure de bois sans côtés et à semelle brisée. — Chaussure basse, dont les anciens comédiens se servaient dans les pièces comiques.

SODOMIE, s. f. Péché contre nature.

SODOMITE, s. m. Celui qui est coupable de sodomie.

SOEUR, s. fém. Celle qui est née de même père et de même mère que la personne de qui elle est sœur, ou de l'un des deux seulement. — Nom que l'on donne aux religieuses et à certaines filles qui vivent en communauté sans être pourtant religieuses. — *Les neuf Sœurs*, poétiquement, les Muses. — On dit fig., que *la poésie et la peinture sont sœurs.*

SOFA, s. m. Mot turc qui signifie estrade fort élevée et couverte d'un tapis. — Chez nous, espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme de siége.

SOFFITE, s. f. (*so-fi-te*) t. d'architecture. qui se dit d'un plafond ou lambris de menuiserie, formé de poutres croisées, de corniches volantes, avec des compartimens et des renfoncemens enrichis de peintures et de sculptures.

SOFI ou SOPHI, s. m. Nom que les Occidentaux donnent au roi de Perse.

SOI, (*soa*) pronom de la troisième personne, et seulement du nombre singulier. — *Être à soi*, ne dépendre de personne, de rien être maître de son loisir. — *N'être plus à soi*, avoir perdu le sens. — *De soi*, de sa nature : *De soi le vice est odieux.* — *En soi*, dans sa nature : *La vertu est aimable en soi.* — *Sur soi*, sur sa personne. — *Chez soi*, dans sa maison. — *A part soi*, en son particulier. Il est familier.

SOI-DISANT, t. de palais, qu'on emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend quelqu'un : *Un tel soi-disant héritier, soi-disant docteur.*

SOIE, s. f. (*soa*) Certaine matière propre à filer, et qui est la production d'une espèce de ver. — Poil long et rude de certains animaux : *Des soies de cochon.* — Au plur. Poil doux et long de quelques chiens : *Cet épagneul a de belles soies.* — Partie du fer d'une épée, et d'un couteau qui entre dans la poignée, dans le manche. — Filament rude des plantes.

SOIE D'ORIENT, s. f. Plante qui produit des gousses où il y a une espèce de soie.

SOIERIE, s. f. collectif. (*soa-ri-e*) Toute sorte de marchandise de soie. — Fabrique de soie.

SOIF, s. f. (*soaf*) Altération ; désir, envie, besoin de boire. — Figur. Désir immodéré *Soif de biens, d'honneurs.*

SOIGNER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*soa-gné*, mouillez le *gn*) Traiter avec beaucoup de soins. — v. n. Avoir soin, veiller à quelque chose. Il est vieux en ce sens.

SOIGNEUSEMENT, adv. (*soa-gneu-ze-man*, mouillez le *gn*) Avec soin, avec attention, avec exactitude.

SOIGNEUX, EUSE, adj. (*soa-gneu*, mouillez le *gn*) Qui agit avec soin, avec vigilance.

SOIN, s. m. (*soin*) Application d'esprit à faire quelque chose. — *Avoir soin de quelqu'un*, pourvoir à ses besoins. — *Rendre des soins à quelqu'un*, le voir avec assiduité et lui faire la cour. — Au plur. Inquiétude, peine d'esprit, souci : *La vie des grands est pleine de soins.*

SOIR, s. m. (*soar*) La dernière partie du jour, les dernières heures du jour.

* Quoique l'on dise *hier matin, demain matin*, on ne peut pas dire *hier soir* ; il faut dire *hier au soir, demain au soir.*

SOIRÉE, s. f. (*soa-ré-e*) L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce que l'on se couche.

SOIT, (*soa*) Conjonction alternative.

Soit. Façon de parler elliptique, pour dire que cela soit, je le veux bien : *Vous le voulez, soit.*

SOIXANTAINE, subst. f. (*soa-çan-tè-ne*) Nombre de soixante ou environ.

SOIXANTE, adj. numéral des deux genres. (*soa-çan-te*) Nombre composé de six dizaines. On dit : *Soixante et un*, *soixante-deux*, *soixante-dix.*

SOIXANTER, v. n. (*soa-çan-té*) t. du jeu de piquet. Compter soixante avant que l'adversaire ait rien compté.

SOIXANTIÈME, adj. des deux g. (*soa-çan-tiè-me*) Nombre d'ordre. — Il est quelquefois subst. et signifie la soixantième partie d'un tout.

SOL, s. masc. Terroir considéré suivant sa qualité. — Fonds sur lequel on bâtit. — Note de musique, qui est la cinquième de la gamme.

SOLAIRE, adj. des deux g. (*so-lè-re*) Appartenant au soleil : *Les rayons solaires*, *année*, *cadrans solaires.*

SOLANDRE, s. f. Maladie qui survient au pli du genou du cheval.

SOLANUM, s. m. (*so-la-nome*) ou DULCAMARA, DOUCE-AMÈRE, s. f. Plante fébrifuge et propre aux maladies de poitrine.

SOLBATU, UE, adj. Qui se dit d'un cheval dont la sole a été foulée.

SOLBATURE, subst. f. Meurtrissure de la chair sous la sole d'un cheval.

SOLDANELLE, s. f. Plante médicinale qui croît sur les bords de la Méditerranée.

SOLDAT, s. m. (*sol-da*) Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un État, etc. — Il se dit des simples soldats, à la différence des officiers, et plus particulièrement de ceux qui servent dans l'infanterie. — On dit qu'*un homme est soldat*, pour dire qu'il est brave, vaillant, déterminé. On dit aussi adj., *il a l'air soldat*, martial.

SOLDATESQUE, s. fém. collectif. (*sol-da-tès-ke*) t. de mépris dont on se sert pour signifier une troupe de soldats féroces et indisciplinés. — adj. des deux g. Qui sent le soldat : *Des mœurs soldatesques.*

SOLDE, subst. f. Paie donnée aux gens de guerre. — Complément d'un paiement. En ce sens, il est masculin.

SOLDER, v. a. É, ÉE, p. (*sol-dé*) Payer le reliquat d'un compte.

SOLE, s. fém. Certaine étendue de champ, sur laquelle on sème successivement par année, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année. — Dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf, etc. — Poisson de mer.

SOLÉCISME, s. m. Faute grossière contre la syntaxe.

SOLEIL, s. m. (mouillez l'*l*) L'astre qui produit le jour. — Sorte de grande fleur jaune à haute tige, autrement dite *tournesol* ou *héliotrope.* — Cercle d'or ou d'argent, garni de rayons, destiné à renfermer l'hostie consacrée. — En t. d'alchimie, l'or.

SOLEN, s. masc. Coquillage qui a la forme d'un étui. — En chirurgie, boîte ronde, qui sert à maintenir dans sa situation un membre que l'on a remis à sa place.

SOLENNEL, ELLE, adj. (*so-la-nèl*) Accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. — Célèbre, pompeux. — Authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises. Anciennement on écrivait *solemnel.*

SOLENNELLEMENT, adv. (*so-la-nè-le-man*) D'une manière solennelle.

SOLENNISATION, s. f. (*so-la-ni-za-cion*) Action par laquelle on solennise.

SOLENNISER, v. a. É, ÉE, part. (*so-la-ni-zé*) Célébrer avec cérémonie.

SOLENNITÉ, s. f. (*so-la-ni-té*) Célébrité, cérémonies publiques qui rendent une chose solennelle. — Il se dit aussi des formalités qui rendent un acte solennel, authentique.

SOLFÉGE, s. m. Assemblage de notes de musique ; étude de cet assemblage ; composition musicale pour y exercer.

SOLFIER, v. act. É, ÉE, part. (*sol-fi-é*) Chanter un air, en appelant, en prononçant les notes.

SOLIDAIRE, adj. des deux g. (*so-li-dè-re*) t. de pratique, qui rend plusieurs coobligés cautions les uns des autres.

SOLIDAIREMENT, adv. (*so-li-dè-re-man*) t. de pratique. D'une manière solidaire, tous ensemble, et un seul pour tous.

SOLIDARITÉ, s. f., t. de pratique. Qualité de solidaire.

SOLIDE, adj. des deux g. Qui a de la consistance, qui n'est pas fluide. — Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps. — Figur. Réel, effectif, durable. — s. m. Corps ferme et qui a de la consistance. — En t. de mathématiques, corps considéré comme ayant les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur.

SOLIDEMENT, adv. (*so-li-de-man*) D'une manière solide.

SOLIDIFIER, v. a., t. de chimie. Rendre solide.

SOLIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est solide : *Solidité d'un édifice.* — Fig. *Solidité de jugement.* — En t. de géom. Volume.

SOLILOQUE, s. m. (*so-li-lo-ke*) Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même.

SOLINS, s. m. pl. (*so-lin*) Intervalles entre les solives.

SOLIPÈDE, adj. des deux g. Il se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied.

SOLITAIRE, adj. des deux g. (*so-li-tè-re*) Qui est seul, qui aime à vivre dans la solitude.

— En parlant des lieux, désert, écarté du bruit, du commerce du monde. — *Ver solitaire*, ver plat, fort long, qui s'engendre seul de son espèce dans les intestins.

Solitaire, s. m. Celui qui vit dans la solitude, dans le désert. — Jeu qui se joue par le moyen d'une petite table percée de trente-sept trous et avec trente-six chevilles. — Diamant monté seul, sans entourage.

SOLITAIREMENT, adv. (*so-li-tè-re-man*) D'une manière solitaire.

SOLITUDE, s. f. État d'un homme qui est seul, qui est retiré du commerce du monde. — Lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes.

SOLIVE, s. f. Pièce de charpente qui porte sur les murs ou sur des poutres pour soutenir un plancher.

SOLIVEAU, s. m. (*so-li-vô*) Petite solive.

SOLLICITATION, s. f. (*sol-li-ci-ta-cion*) Instigation, instance. — Soin qu'on prend dans la poursuite d'une affaire. — Recommandation qu'on fait à des juges.

SOLLICITER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*sol-'i-ci-té*) Inciter, exciter à faire quelque chose fortement, avec instance. — *Solliciter un procès, une affaire*, faire les démarches nécessaires pour réussir.

SOLLICITEUR, s. m. Celui qui sollicite un procès, une affaire pour lui ou pour un autre. On dit au féminin, *solliciteuse*.

SOLLICITUDE, subst. f. (*sol-li-ci-tu-de*) Souci, soin affectueux.

SOLO, s. m., t. de musique. Il ne prend pas d'*s* au pluriel, et se dit des endroits d'une pièce de musique qu'un instrument doit jouer seul. — Voiture à une seule place.

SOLSTICE, s. m., t. d'astron. Temps auquel le soleil est dans son plus grand éloignement de l'équateur.

SOLSTICIAL, ALE, adj., t. d'astron. Qui rapport aux solstices.

SOLUBLE, adj. des deux g. Qui peut être résolu. — Il se dit aussi des substances qui peuvent se dissoudre dans un liquide.

SOLUTION, s. f. (*so-lu-cion*) Dénoûment d'une difficulté. — En chirurgie, séparation des parties : *Solution de continuité*. — En t. de pratique, paiement. — En chimie, action de se joindre à un liquide.

SOLVABILITÉ, subst. f. Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer.

SOLVABLE, adj. des deux g. Qui a de quoi payer.

SOMATOLOGIE, s. f., t. d'anat. Traité des parties solides du corps humain.

SOMBRE, adj. des deux g. (*son-bre*) Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. — Obscur, ténébreux. — Figur. Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin.

SOMBRER, v. n. (*son-bré*) t. de marine. Il se dit d'un vaisseau, lorsqu'étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait périr ou couler bas.

SOMMAIRE, adj. des deux g. (*so-mère*) Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. — s. m. Extrait, abrégé.

SOMMAIREMENT, adv. (*so-mè-re-man*) D'une manière sommaire, en abrégé.

SOMMATION, s. f. (*so-ma-cion*) Action de sommer. — Acte par écrit contenant la sommation faite en justice. — t. de mathém. Action de trouver la somme de plusieurs quantités.

SOMME, s. f. (*so-me*) Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, etc. — Quantité d'argent. — *Somme totale*, résultat de plusieurs sommes jointes ensemble. — Abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc. : *La Somme de S. Thomas*. — *Somme toute*, *en somme*, adv. Enfin, par conclusion.

Somme, s. m. Sommeil. Il est fam.

SOMMEIL, s. m. (mouillez l'*l*) Repos de l'animal causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. — Grande envie de dormir.

SOMMEILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Dormir d'un sommeil léger. — Fig. Tomber dans quelque négligence.

SOMMELIER, IÈRE, s. (*so-me-lié*) Celui, celle qui, dans une communauté, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs.

SOMMELLERIE, subst. f. (*so-mè-le-ri-e*) Charge, fonction de sommelier. — Lieu où le sommelier garde le linge, la vaisselle qu'il a en sa charge.

SOMMER, v. act. É, ÉE, part. (*so-mé*) Déclarer à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. — *Sommer quelqu'un de sa parole*, lui demander qu'il tienne sa parole. — — *Sommer une place*, sommer le commandant de la rendre. — En t. de mathémat., trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques.

SOMMET, subst. m. (*so-mè*) Le haut, la partie la plus élevée d'une montagne, d'un rocher, d'une tour, de la tête, etc. — *Sommet d'un angle*, sa pointe. — Poét. *La montagne au double sommet*, le Parnasse. — Fig. *Le sommet des grandeurs, de la gloire*, le comble des grandeurs, de la gloire.

SOMMIER, s. masc. (*so-mié*) Cheval de somme. — Matelas de crin servant de paillasse. — Coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent qui, de là, se distribue dans les différens tuyaux. — En t. de fi-

nance, gros registre où les commis, les receveurs, etc., écrivent le montant des sommes qu'ils reçoivent journellement.

SOMMITÉ, s. fém. (*so-mi-té*) La pointe, le haut des plantes et des branches. Le point le plus élevé d'une tour, d une montagne. — Fig. *Les sommités sociales*, les personnes qui occupent le premier rang dans la société.

SOMNAMBULE, s. m. et fém. (*some-nanbu-le*) Qui parle, marche et agit en dormant.

SOMNIFÈRE, s. m. et adject. des deux g. (*some-ni-fè-re*) Qui cause le sommeil, qui fait dormir.

SOMPTUAIRE, adj. des deux g. (*sonp-tu-è-re*) *Lois somptuaires*, qui réforment le luxe, qui règlent la dépense.

SOMPTUEUSEMENT, adv. (*sonp-tu-eu-ze-man*) D'une manière somptueuse.

SOMPTUEUX, EUSE, adj. (*sonp-tu-eu*) Magnifique, splendide.

SOMPTUOSITÉ, subst. f. (*sonp-tuo-zi-té*) Grande et magnifique dépense.

SON, SA, SES, adj. possessifs, qui répondent aux pronoms de la troisième personne *soi, se, il.* Ils se mettent toujours devant le substantif.

* Il faut remarquer qu'encore que *son* soit de sa nature masculin, néanmoins il tient lieu de féminin, lorsque le nom qui suit commence par une voyelle, ou par une *h* sans aspiration, comme *son amitié*, *son habitude.*

SON, s. m. Bruit, ce qui frappe l'ouïe. — La partie la plus grossière du blé moulu.

SONATE, s. f., t. de musique. Pièce de violon, de flûte, de forté-piano.

SONDE, s. fém. Instrument dont on se sert pour sonder.

SONDER, v. act. É, ÉE, p. (*son-dé*) Reconnaître, par le moyen d'une sonde, la profondeur d'un lieu, la qualité du fond, l'état d'une place. — Figur. Tâcher de découvrir la pensée, l'intention, le secret de quelqu'un, etc.

SONDEUR, s. m. Celui qui sonde.

SONGE, s. m. Rêve, idée, pensée, imagination d'une personne qui dort. — Figur. *La vie n'est qu'un songe*, passe vite. — *En songe*, façon de parler adverbiale dont on se sert en parlant des illusions d'un rêve.

SONGE-CREUX, s. masc. Homme qui est dans l'habitude de rêver profondément à quelque projet chimérique ou à quelque malice noire. Il est fam.

SONGER, v. n. et a. É, ÉE, p. (*son-jé*) Faire un songe. — Penser, considérer. — Avoir quelque vue, quelque dessein.

SONGEUR, s. m. Celui qui a raconté ses songes. — Homme accoutumé à rêver profondément. Il est fam.

SONICA, t. du jeu de la bassette, qui se dit d'une carte qui vient ou en gain ou en perte, le plutôt qu'elle puisse venir. — adv. A point nommé, justement, précisément.

SONNAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Cloche attachée au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent.

SONNAILLER, v. a. (mouillez les *ll*) Sonner souvent et sans besoin. Il est fam.

SONNANT, ANTE, adject. (*so-nan*) Qui rend un son clair : *Espèces sonnantes*, monnaies d'or, d'argent, etc. — *A l'heure sonnante*, à l'heure précise. — *Proposition mal sonnante*, qui peut être prise dans un sens peu orthodoxe.

SONNER, v. n. É, ÉE, p. (*soné*) Rendre un son. — Être indiqué, marqué, annoncé par quelque son : *Vêpres sonnent à la paroisse.* — v. a. Tirer du son, faire rendre du son. — Indiquer, marquer, annoncer quelque chose par un certain son. — Fig. et fam. *Ne sonner mot*, ne dire mot.

SONNERIE, s. f. Collectif. (*so-ne-rî-e*) Son de plusieurs cloches ensemble. — Totalité des cloches d'une église. — Les ressorts, le timbre, et tout ce qui sert à faire sonner une montre, une pendule.

SONNET, s. m. (*so-nè*) Poésie composée de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux tercets.

SONNETTE, s. f. (*so-nè-te*) Clochette fort petite. — Grelot. — Machine pour enfoncer les pilotis.

SONNEUR, subst. m. Celui qui sonne les cloches.

SONNEZ, s. m. (*so-né*) Terme dont on se sert au jeu de trictrac, lorsque le dé amène deux six.

SONORE, adj. des deux g. Qui a un beau son, un son agréable et éclatant. — Qui rend bien la voix : *Cette église est sonore.*

SOPEUR, s. f. Engourdissement voisin du sommeil : *État de sopeur*, *dissiper la sopeur.*

SOPHISME, s. masc. (*so-fis-me*) Argument captieux qui ne conclut pas juste.

SOPHISTE, s. m. (*so-fis-te*) Chez les anciens, philosophe ou rhéteur. — Aujourd'hui, celui qui fait des argumens captieux.

SOPHISTIQUE, adj. des deux g. (*so-fis-ti-ke*) Captieux, trompeur.

SOPHISTIQUER, v. n. É, ÉE, p. (*so-fis-ti-ké*) Subtiliser avec excès. — v. a. Frelater, falsifier une liqueur, une drogue.

SOPHISTIQUERIE, s. f. (*so-fis-ti-ke-rî-e*) Fausse subtilité dans le discours, dans le raisonnement. Il est famil. — Frelaterie, altération dans les drogues, etc. En ce dernier sens, on dit aussi *sophistication.*

SOPHISTIQUEUR, s. masc. (*so-fis-ti-keur*) Celui qui falsifie, altère les drogues. — Il se dit fam. de celui qui subtilise avec excès.

SOPHRONISTES, s. m. pl. (*so-fro-nis-te*) Magistrats d'Athènes, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome.

SOPORATIF, IVE, s. et adj. Qui a la force, la vertu d'endormir. — Figur. et fam. Ennuyeux.

SOPOREUX, EUSE, adj. (*so-po-reu*) t. de médec. Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux.

SOPORIFÈRE ou SOPORIFIQUE, s. m. et adj. Qui fait dormir.

SORBE, s. f. Fruit du sorbier.

SORBET, s. m. (*sor-bè*) Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. — Breuvage qu'on fait de cette composition battue avec de l'eau.

SORBIER. Voyez CORMIER.

SORBONIQUE, s. f. (*sor-bo-ni-ke*) Thèse qui devait être soutenue dans la maison de Sorbonne.

SORBONISTE, s. m. Docteur de la maison de Sorbonne.

SORBONNE, s. f. (*sor-bo-ne*) La plus célèbre école de théologie qui fût dans l'université de Paris.

SORCELLERIE, s. f. (*sor-cè-le-rî-e*) Opération du sorcier.

SORCIER, IÈRE, s. (*sor-cié*) Celui, celle qui, selon l'opinion du peuple, a un pacte exprès avec le diable pour faire des maléfices.

SORDIDE, adj. des deux g. Sale, vilain, en parlant des avares : *Avarice, gain, intérêt sordide.*

SORDIDEMENT, adverbe. (*sor-di-de-man*) D'une manière sordide.

SORDIDITÉ, s. f. Mesquinerie, avarice. Il est peu usité.

SORI ou SORY, s. masc. Minéral grossier, poreux, noir.

SORNETTE, s. f. (*sor-nè-te*) Discours frivole, bagatelle.

SORORIAL, ALE, adject., t. de jurisprudence. Qui concerne la sœur.

SORT, s. masc. (*sor*) Chez les anciens, la destinée. — Effet de la destinée, rencontre fortuite des événemens bons ou mauvais : *Sort heureux ou malheureux. Le sort des armes.* — Manière de décider quelque chose par le hasard : *Tirer au sort.* — *Sort principal*, t. de prat. Capital d'une rente qui produit des intérêts. — Paroles, caractères, drogues, etc., par lesquels le peuple croit qu'on peut produire des effets extraordinaires.

SORTABLE, adj. des deux g. Qui est convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes.

SORTE, s. f. Espèce, genre. — Manière, façon. — On dit, en bien comme en mal : *Un homme de sa sorte. Un homme de votre sorte.* — *De sorte que, en sorte que*, adv. Tellement que, si bien que.

* *Toute sorte.* On peut mettre indifféremment *toute sorte* ou *toutes sortes* avec un génitif pluriel, comme : *toute sorte de malheurs ; toutes sortes d'étoffes ; toute sorte de livres ne sont pas également bons.* En ce dernier exemple, *toute sorte* au singulier vaut mieux.

SORTIE, s. f. Action de sortir. — Transport : *L'entrée et la sortie des marchandises.* — Attaque que font des gens assiégés lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeans, et pour ruiner les travaux. — Issue, endroit par où l'on sort. — *A la sortie*, adv. Au moment où l'on sort.

SORTILÉGE, s. masc. Maléfice dont se servent les prétendus sorciers.

SORTIR, v. n. I, IE, part. [Il prend *être* aux temps composés] *Je sors, tu sors, il sort ; nous sortons, vous sortez, ils sortent. Je sortais. Je sortis. Je sortirai*, etc. Passer du dedans au dehors. — Pousser au dehors, commencer à paraître : *Les fleurs commencent à sortir.* — Être issu : *Il sort de parens illustres.* — Exhaler : *Il sort une agréable odeur de ces fleurs.* — On dit aussi activ. dans le langage familier : *Sortir quelqu'un d'une affaire désagréable*, l'en tirer. — *Sortir un cheval de l'écurie*, le faire passer dehors. — *Au sortir*, au temps, au moment où l'on sort.

* Suivant quelques auteurs, *sortir* prend *avoir* et *être*. Il prend *avoir* quand on veut faire entendre qu'on est rentré ensuite. *M. a sorti ce matin*, signifie que *M. est de retour*. Au contraire, *M. est sorti ce matin*, signifie que *M. n'est pas encore de retour.*

SORTIR, v. a. [Il se conjugue comme *Finir*] Obtenir, avoir. Il n'a d'usage qu'en t. de palais, et seulement à la troisième personne.

SOT, SOTTE, s. et adj. (*so*) Stupide, grossier, sans esprit et sans jugement. Il se dit aussi des choses faites sans esprit et sans jugement : *Une sotte entreprise.* — *Une sotte affaire*, une affaire fâcheuse.

SOTIE, s. f. (*so-tî-e*) Nom des anciennes farces du théâtre français dans sa naissance.

SOTTEMENT, adverbe. (*so-te-man*) D'une sotte façon.

SOTTISE, s. f. (*so-ti-ze*) Qualité de celui qui est sot. — Action sotte et impertinente. — Discours impertinent. — Paroles et actions obscènes.

SOTTISIER, s. m. (*so-ti-zié*) Recueil de sottises. — Celui qui débite des sottises. Il est fam.

SOU, s. m. Ancienne monnaie de compte, la vingtième partie de la livre, valant douze deniers. Autrefois on écrivait *sol.*

SOUBASSEMENT, s. m. (*sou-ba-ce-man*) Espèce de pente que l'on met au bas du lit,

et qui descend jusqu'à terre. — En t. d'architecture, espèce de piédestal continu qui sert de base à un édifice.

SOUBRESAUT, s. masc. (*sou-bre-ço*) Saut subit, inopiné et à contre-temps.

SOUBRETTE, s. fém. (*sou-brè-te*) Par mépris, femme-de-chambre intrigante. — Dans les comédies, *rôle de soubrette*, de femme-de-chambre, de suivante.

SOUBREVESTE, s. f. Sorte de vêtement sans manches, à l'usage des mousquetaires du roi.

SOUCHE, s. f. La partie d'en bas du tronc d'un arbre, accompagnée de ses racines, et séparée du reste de l'arbre. — Grosse bûche de bois propre à brûler. — Figur. et fam. Sot, stupide. — Fig. En t. de généalogie, celui d'où sort une génération, une suite de descendans; celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie. — *Souche d'une cheminée*, assemblage de plusieurs tuyaux joints ensemble, et qui s'élèvent au-dessus du comble.

SOUCHET, s. m (*sou-chè*) t. de maçonnerie. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. — Plante qui croît dans les marais.

SOUCI, s. m. Plante dont la fleur est jaune. — Soin accompagné d'inquiétude. — Fam. *Un sans-souci*, un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir.

SE SOUCIER, v. pr. (*se sou-cié*) S'inquiéter, se mettre en peine de quelque chose, prendre intérêt à quelque chose, faire cas de quelque chose. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative.

SOUCIEUX, EUSE, adj. (*sou-cieu*) Inquiet, pensif, chagrin, qui marque du souci: *Air soucieux, mine soucieuse.* — Il signifie aussi qui a du souci: *Cet homme paraît soucieux.*

SOUCOUPE, s. f. Espèce d'assiette sur laquelle on sert ordinairement les verres et les carafes.

SOUDAIN, AINE, adj. (*sou-din*) Subit, prompt.

SOUDAIN, adv. Dans le même instant, aussitôt après.

SOUDAINEMENT, adv. (*sou-dè-ne-man*) Subitement.

SOUDAN, s. masc. Autrefois, général des armées du calife. Dans la suite, Saladin, ayant tué le calife, s'éleva au trône sous le nom de *Soudan*, que ses successeurs ont conservé.

SOUDARD ou SOUDART, s. masc. (*soudar*) Homme qui a long-temps servi à la guerre: *C'est un vieux soudard.* Fam.

SOUDE, s. fém. Plante marine. — Alcali qu'on retire de sa cendre, qui sert à blanchir le linge dans les lessives et qui entre dans la composition du savon.

SOUDER, v. a. É, ÉE, p. (*sou-dé*) Joindre des pièces de métal ensemble.

SOUDOYER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*sou-doa-ié*) Entretenir des gens de guerre, leur payer la solde.

SOUDRE, v. a. Donner la solution de quelque difficulté. Il est vieux. On dit aujourd'hui *résoudre*.

SOUDRILLE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de mépris, pour signifier un soldat libertin, fripon. Fam.

SOUDURE, s. f. Composition ou mélange de divers métaux et minéraux, qui sert à souder des pièces de métal. — Travail de celui qui soude. — Endroit par où les deux pièces de métal sont soudées.

SOUFFLAGE, s. masc. L'art et l'action de souffler le verre.

SOUFFLE, s. m. (*sou-fle*) Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche avec force. — Simple respiration. — Médiocre agitation de l'air causée par le vent.

SOUFFLER, v. n. É, ÉE, part. (*sou-flé*) Faire du vent en poussant de l'air avec la bouche. Il se dit de même de tout ce qui pousse l'air: *Le vent souffle.* — Respirer avec effort. — Chercher la pierre philosophale. — Figur. *Souffler aux oreilles de quelqu'un*, lui inspirer, lui vouloir persuader de méchantes choses. — v. a. *Souffler le feu*, souffler sur le feu pour l'allumer. — *Souffler une chandelle*, l'éteindre en soufflant dessus. — Fig. *Souffler le feu de la discorde, de la division*, etc. Exciter la discorde, la division, etc. — *Souffler quelqu'un*, lire bas à quelqu'un les endroits de son discours, où la mémoire lui manque. — *Souffler à quelqu'un un emploi, une charge*, etc., les lui enlever.

SOUFFLET, s. masc. (*sou-flè*) Instrument servant à souffler. — Coup du plat de la main, ou du revers de la main sur la joue. — Figur. et fam. Échec, revers, dommage. — Sorte de calèche dont le dessus se replie en forme de soufflet.

SOUFFLETADE, s. fém. Plusieurs soufflets donnés coup sur coup. Fam.

SOUFFLETER, v. a. É, ÉE, p. (*sou-fle-té*) Donner des soufflets à quelqu'un.

SOUFFLEUR, EUSE, s. (*sou-fleur*) Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. — Celui qui souffle une personne qui parle en public. — Celui qui, par l'alchimie, cherche la pierre philosophale. — s. m. Sorte de poisson à-peu-près semblable à une baleine.

SOUFFLURE, s. f. (*sou-flu-re*) t. de fonderie. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte.

SOUFFRANCE, s. f. (*sou-fran-ce*) Douleur, peine, état de celui qui souffre. — En t. de pratique, tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher. — Délai qu'on accorde aux comptables pour fournir

leurs pièces justificatives : *Cet article est en souffrance.*

SOUFFRANT, ANTE, adject. (*sou-fran*) Qui souffre. — Patient, endurant : *Il n'est pas d'une humeur souffrante.* Fam.

SOUFFRE-DOULEUR, s. m., t. qui se dit d'une personne qu'on n'épargne point, et qu'on expose à toutes sortes de fatigues. Il se dit aussi des chevaux. Fam. On écrit au pluriel, *souffre-douleur.*

SOUFFRETEUX, EUSE, adj. (*sou-fre-teu*) Qui souffre de la misère, de la pauvreté. Il est vieux.

SOUFFRIR, v. a. FERT, ERTE, p. (*souffrir*) *Je souffre, tu souffres, il souffre ; nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai,* etc. Endurer : *Souffrir la douleur, les tourmens,* etc. — Supporter : *Souffrir la fatigue, le froid,* etc. — Tolérer : *Pourquoi souffrez-vous cela ?* — Permettre. — Admettre, être susceptible.... : *Cela ne souffre pas de retardement, de délai,* etc. — v. n. Pâtir, sentir de la douleur : *Il souffre beaucoup.* — *La vigne, les blés ont souffert,* ont été maltraités par le mauvais temps.

SOUFRE, s. masc. Minéral qui s'enflamme facilement, et qui a une odeur forte et piquante en brûlant.

SOUFRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*soufré*) Enduire de soufre.

SOUGARDE, s. f. Morceau de fer en forme de demi-cercle, qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu.

SOUGORGE, s. f. Morceau de cuir qui est attaché à la tête d'un cheval, et qui passe sous sa gorge.

SOUHAIT, s. m. (*sou-è*) Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. — *A souhait,* adv. Selon ses désirs.

SOUHAITABLE, adj. des deux g. (*sou-èta-ble*) Désirable.

SOUHAITER, v. a. É, ÉE, p. Désirer. — *Souhaiter le bonjour à quelqu'un,* le saluer, en faisant des vœux pour lui.

SOUILLE, subst. f. (mouillez les *ll*) Lieux bourbeux où se vautre le sanglier.

SOUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Gâter, salir.

SOUILLON, subst. (mouillez les *ll*) Celui, celle qui tache ses habits. — Servante qui est employée à laver la vaisselle, et à d'autres bas services. Il est fam.

SOUILLURE, s. f. (mouillez les *ll*) Tache. Il n'est guère d'usage au propre. — Fig. *Souillure du péché, de l'ame. Souillure à la réputation.*

SOUL, OULE, adj, (*soû*) pleinement repu, extrêmement rassasié, ivre, plein de vin. —Il est aussi s. m. et s'emploie ordinairement avec les pronoms possessifs *mon, ton, son. J'en ai tout mon soûl. Il a bu et mangé tout son soûl.* Fam. On écrivait autrefois *saoul.*

SOULAGEMENT, s. m. (*sou-la-je-man* Diminution de mal, de douleur.

SOULAGER, v. a. É, ÉE, p. (*sou-la-jé*) Ôter une partie d'un fardeau. — Figur. Diminuer et adoucir le travail, la peine de quelqu'un. — On dit aussi, *se soulager par des plaintes et des pleurs.*

SOÛLANT, ANTE, adject. (*soû-lan*) Qui soûle, qui rassasie. Il est bas.

SOÛLER, v. n. É, ÉE, p. (*soû-lé*) Rassasier avec excès, gorger de vin, de viande. — Absolument, enivrer. — On dit aussi, *se soûler.* On écrivait autrefois *saouler.*

SOULEUR, s. f. Frayeur subite, saisissement. Il est familier.

SOULÈVEMENT, s. m. (*sou-lè-ve-man*) *Soulèvement de cœur,* mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose. — *Soulèvement des flots,* l'agitation des flots. — Fig. Révolte, émeute. — Mouvement d'indignation.

SOULEVER, v. a. É, ÉE, p. (*sou-le-vé*) Élever quelque chose de lourd, et ne le lever guère haut. — Fig. Révolter, exciter à la rébellion. — Exciter l'indignation. — v. n. *Le cœur me soulève,* j'ai mal au cœur. — v. pr. Se révolter.

SOULIER, s. m. (*sou-lié*) Chaussure qui est ordinairement de cuir, etc.

SOULIGNER, v. a. É, ÉE, p. (*sou-li-gné*) mouillez le *gn*) Tirer une ligne sous un mot.

SOULOIR, v. n. (*sou-loar*) Avoir coutume. Il est vieux.

SOUMETTRE, v. a. MIS, ISE, p. et adj. (*sou-mè-tre*) [Il se conjugue comme *mettre*] Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité. — *Soumettre une chose au jugement, à la censure, à la critique de quelqu'un,* s'engager à déférer au jugement qu'il en portera. — *Se soumettre,* v. pr. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité de.... — S'en rapporter, consentir à ce qu'on exige, à ce qu'on ordonne. — Au part. Dépendant, respectueux.

SOUMISSION, s. f. (*sou-mi-cion*) Disposition à obéir. — Obéissance. — En t. de finance, *faire soumission,* offrir de payer certaine somme. — Au plur. Respects.

SOUMISSIONNAIRE, s. m. Celui qui fait sa soumission pour quelque paiement ou quelque ouvrage.

SOUPAPE, s. f., t. de mécanique. Sorte de languette, qui, dans une pompe, dans un tuyau d'orgue, etc., se lève et se referme pour donner ou fermer passage à l'eau ou au vent.

SOUPÇON, subst. m. (*soup-çon*) Opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute. — Simple conjecture.

SOUPÇONNER, v. a. É, ÉE, p. (*soup-ço-*

né) Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose. — v. n. Conjecturer.

SOUPÇONNEUX, EUSE, adject. (*soup-ço-neu*) Défiant, qui est enclin à soupçonner.

SOUPE, s. fém. Potage, mets fait de bouillon, et de tranches de pain coupées fort mince. — La tranche de pain qu'on met dans le potage.

SOUPENTE, s. f. (*sou-pan-te*) Assemblage de plusieurs larges courroies servant à soutenir le corps d'un carrosse. — Retranchement d'ais soutenu en l'air et pratiqué dans une cuisine ou dans un autre lieu pour loger les domestiques.

SOUPER, v. n. (*sou-pé*) Prendre le repas ordinaire du soir.

SOUPER ou SOUPÉ, s. masc. Le repas du soir.

SOUPESER, v. a. É, ÉE, p. Lever un fardeau avec la main et le soutenir, pour juger à-peu-près combien il pèse.

SOUPEUR, s. masc. Celui dont le principal repas est le souper.

SOUPIÈRE, s. f. Plat pour la soupe.

SOUPIR, s. masc. Respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par quelque passion, comme l'amour, la tristesse, etc. — En musique, pause du tiers ou du quart d'une mesure. — *Le dernier soupir*, le dernier moment de la vie.

SOUPIRAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Ouver- qu'on fait pour donner de l'air ou du our a une cave ou quelque autre lieu souterrain.

SOUPIRANT, s. m. (*sou-pi-ran*) Amant. Il est fam.

SOUPIRER, v. neut. (*sou-pi-ré*) Pousser, faire des soupirs. — *Soupirer après*, désirer ardemment, rechercher avec passion. — v. a. Figur. et poétiq. : *Soupirer ses peines, et ses douleurs.*

SOUPLE, adj. des deux g. Flexible, maniable, qui se plie aisément. — Fig. Docile, complaisant.

SOUPLEMENT, adv. (*sou-ple-man*) D'une manière souple, avec souplesse.

SOUPLESSE, s. f. (*sou-plè-ce*) Flexibilité du corps, facilité à mouvoir son corps. — Fig. Docilité, complaisance. — Fig. *Tours de souplesse*, moyens subtils, adroits, cachés, dont on se sert pour arriver à ses fins.

SOUQUENILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Sorte de surtout de grosse toile.

SOURCE, s. f. Eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour continuer son cours. — Endroit d'où elle sort. — Fig. Principe, cause, origine.

SOURCIL, s. m. (*sour-ci*) Le poil qui est en manière d'arc au-dessus de l'œil. — Figur. *Froncer le sourcil*, se fâcher, montrer qu'on n'est pas content.

SOURCILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Remuer les sourcils. Il ne s'emploie ordinairement qu'avec la négative.

SOURCILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Fig. et poétiq. Haut, élevé : *Monts sourcilleux.*

SOURD, SOURDE, adject. (*sour*) Qui ne peut ouïr, par le vice de l'organe de l'ouïe. En ce sens, il est aussi subst. — Fig. Inexorable, insensible aux prières, aux cris. — Qui ne rend pas un son aussi fort qu'il devrait le rendre : *Luth sourd.* — *Voix sourde, bruit sourd*, qui n'est pas éclatant ; et figur. Nouvelle qui n'est encore ni publique ni certaine. — *Douleur sourde*, interne, qui n'est pas aiguë. — *Lime sourde*, qui fait peu de bruit. — *Lanterne sourde*, avec laquelle on voit sans être vu. — En mathémat. : *Quantités sourdes*, incommensurables.

SOURD. Reptile. Voyez SALAMANDRE.

SOURDAUD, AUDE, subst. (*sour-dô*) Qui n'entend qu'avec peine. Il est fam.

SOURDEMENT, adv. (*sour-de-man*) D'une manière sourde. — Fig. D'une manière secrète et cachée.

SOURDINE, s. f. Ce qui se met dans une trompette et à certains instrumens de musique, pour en affaiblir le son. — *A la sourdine*, adv. Avec peu de bruit, secrètement. Familier.

SOURDRE, v. n. Sortir de terre. Il ne se dit que des eaux. Il n'est guère en usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne du présent de l'indicatif.

SOURICEAU, s. m. (*sou-ri-çô*) Le petit d'une souris.

SOURICIÈRE, s. f. Piége pour prendre des souris.

SOURIRE, v. neut. [Il se conjugue comme *rire*] Rire sans éclater et, seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. — Présenter un aspect agréable, des idées riantes. — *Sourire à quelqu'un*, marquer de l'intelligence avec quelqu'un, de l'estime, de l'affection, etc.

SOURIRE ou SOURIS, s. masc. Action de sourire.

SOURIS, s. f. (*sou-ri*) Petit animal à quatre pieds, plus petit que le rat. — Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'une éclanche. — En t. de maréchallerie, cartilage des naseaux du cheval.

SOURNOIS, OISE, s. et adj. (*sour-noa*) Morne, pensif, caché. Il se prend en mauvaise part.

SOUS, (*sou*) préposition qui sert à marquer la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessus : *Sous le ciel, sous la*

terre. — Elle sert figur. à marquer la subordination et la dépendance : *Il a tant d'hommes sous lui.* — Elle marque encore le temps : *Il vivait sous un tel roi.* — Moyennant : *sous telle et telle condition.*

SOUS-AFFERMER ou SOUS-FERMER, v. a. É, ÉE, p. Donner à sous-ferme, ou prendre à sous-ferme.

SOUS-BAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été donné à ferme.

SOUS-BARBE, s. fém. Partie du cheval qui porte la gourmette.

SOUSCRIPTEUR, s. m. Celui qui souscrit ou qui a souscrit pour l'entreprise de quelque chose.

SOUSCRIPTION, s. fém. (*sous-krip-cion*) Signature qu'on fait au-dessous d'un acte, d'une lettre pour l'approuver. — Soumission, par écrit, que font des associés de fournir une certaine somme pour quelque entreprise.

SOUSCRIRE, v. act. CRIT, CRITE, part. Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. — v. neut. Figur. Consentir, approuver ce qu'un autre dit. — En t. de librairie, donner de l'argent d'avance pour l'édition d'un livre.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj., t. d'anat. Qui est sous la peau.

SOUS-DIACONAT, s. m. (*sou-di-a-ko-na*) Le troisième des ordres sacrés qui est au-dessous du diaconat.

SOUS-DIACRE, s. m. (*sou-di-a-kre*) Celui qui est promu au sous-diaconat.

SOUS-DOUBLE, adj. des deux g. Qui est la moitié : *Deux est sous-double de quatre.*

SOUS-DOUBLÉ, ÉE, adj., t. de mathém. : *En raison sous-doublée*, en raison de racines carrées.

SOUS-ENTENDRE, v. a. DU, UE, part. (*sou-zan-tan-dre*) il se dit lorsqu'en parlant on veut faire entendre une chose qu'on n'exprime point. — On dit au réciproque, *cette chose se sous-entend*, est réputée exprimée.

SOUS-ENTENDU, s. m. Ce qu'on sous-entend pour abréger.

SOUS-ENTENTE, s. f. (*sou-zan-tan-te*) Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle.

SOUS-FERME, s. f. Sous-bail.

SOUS-FERMER, v. a. Voyez SOUS-AFFERMER.

SOUS-FERMIER, IÈRE, subst. (*sou-fer-mié*) Celui, celle qui prend des héritages ou des droits à sous-ferme.

SOUS-LIEUTENANT, s. m. Officier d'un grade inférieur au lieutenant.

SOUS-LOCATAIRE, subst. (*sou-lo-ka-tè-re*) Celui, celle qui loue une portion d'une maison du principal locataire.

SOUS-LOUER, v. a. (*sou-loué*) Louer une partie de maison dont on est locataire. — Louer une portion de maison d'un autre que du propriétaire.

SOUS-MAÎTRESSE, s. f. Celle qui commande ou instruit sous la maîtresse.

SOUS-MULTIPLE, s. m., t. d'arithmétique. Nombre qui se trouve compris un certain nombre de fois exactement dans un plus grand nombre : *Trois est un des sous-multiples de douze.*

SOUS-NORMALE, s. f., t. de géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe.

SOUS-ORDRE, s. m. Celui qui est soumis aux ordres d'un autre, qui travaille sous lui à une affaire quelconque. On écrit au pl., *sous-ordres.* — *En sous-ordre*, subordonnément.

SOUS-PERPENDICULAIRE, s. f. C'est la même chose que *sous-normale.*

SOUS-PRÉFET, s. m. Officier civil qui administre sous le préfet. Au pl. *Sous-Préfets.*

SOUS-SCAPULAIRE, adj. Qui est situé sous l'épaule : *Muscle sous-scapulaire.*

SOUSSIGNER, v. n. (*sou-ci-gné*, mouillez le *gn*) Mettre son nom au bas d'un acte. Il n'est guère en usage qu'à l'infinitif et au part. : *Il faut avoir soin de soussigner pour que l'acte soit valable.* — On dit aussi activ. : *Soussigner un procès-verbal.* — *Je soussigné, je soussignée reconnais. Nous soussignés sommes convenus. Par-devant les notaires soussignés. Le conseil soussigné pense...*

SOUS-TANGENTE, s. f. (*sou-tanjan-te*) t. de géométrie. La partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente correspondante.

SOUS-TENDANTE, s. f. (*sou-tan-dan-te*) t. de géom. — *Sous-tendante d'un arc*, la ligne droite menée d'une des extrémités de l'arc à l'autre extrémité.

SOUSTRACTION, s. f. (*sous-trak-cion*) Action de soustraire. — Opération d'arithm., par laquelle on ôte un nombre d'un autre nombre.

SOUSTRAIRE, v. act. TRAIT, AITE, p. (*sous-trè-re*) [Il se conjugue comme *traire*] Ôter quelque chose à quelqu'un par adresse ou par fraude. — En t. d'arithmétique, ôter un nombre d'un autre nombre. — *Se soustraire à la tyrannie*, s'en délivrer.

SOUS-TRAITANT, s. masc. (*sou-trè-tan* Sous-fermier.

SOUSTYLAIRE, s. f. (*sou-sti-lè-re*) t. de gnomonique. Ligne qui est la commune section du plan du cadran, et du méridien perpendiculaire à ce cadran.

SOUS-VENTRIÈRE, s. f. (*sou-van-tri-è-re*) Courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette, et qui passe sous le ventre du limonier.

SOUTANE, s. fém. Habit long à l'usage des gens d'église.

SOUTANELLE, s. f. (*sou-ta-nè-le*) Petite soutane, habit court des ecclésiastiques.

SOUTE, s. fém., t. de pratique. Somme qui se doit payer par l'un des co-partageans, pour rendre les lots du partage égaux en valeur. — Paiement fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. — En t. de marine, retranchemens faits dans le plus bas étage d'un vaisseau. — Petit esquif ou canot.

SOUTENABLE, adject. des deux g. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. — Qui se peut endurer, supporter.

SOUTENANT, s. m. (*sou-te-nan*) Celui qui soutient une thèse.

SOUTÈNEMENT, s. m. (*sou-tè-ne-man*) t. de maçon. Appui, soutien. — En t. de prat. Raisons que l'on donne par écrit, pour soutenir les articles d'un compte.

SOUTENEUR, s. m. Celui qui soutient de mauvais lieux.

SOUTENIR, v. act. NU, NUE, p. et adj. [Il se conjugue comme *tenir*] Porter, appuyer, supporter une chose. — Assurer qu'une chose est vraie. — Défendre une opinion, une doctrine, etc. — Supporter, résister à quelque attaque. — Fig. Favoriser. — Sustenter, donner de la force, en parlant des alimens. — *Se soutenir*, v. pr. Se tenir debout, se tenir sur ses jambes. — Figur. *Cette personne se soutient bien*, conserve sa santé, sa vigueur, sa fraîcheur. — *Cette étoffe se soutient*, est ferme, ne s'amollit point. — Fig. *Ce discours se soutient bien*, est égal partout. — Au part. *Discours soutenu*, noble et soigné.

SOUTERRAIN, AINE, adj. (*sou-tè-rin*) Qui est sous terre. — s. m. Lieu voûté. — Fig. Voies, pratiques secrètes pour parvenir à quelque fin.

SOUTERRÉ, ÉE, adject. t. de botan. Il se dit des fruits cachés sous terre.

SOUTIEN, subst. masc. (*sou-tiein*) Ce qui soutient, ce qui appuie. — Fig. Défense, protection.

SOUTIRAGE, s. m. Action de soutirer.

SOUTIRER, v. act. É, ÉE, p. (*sou-ti-ré*) Transvaser du vin ou quelque autre boisson d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier.

SOUVENANCE, s. f. Souvenir, mémoire. Il vieillit.

se SOUVENIR, v. pron. [Il se conjugue comme *venir*] Avoir mémoire de quelque chose, garder la mémoire d'un bienfait ou d'une injure. — S'occuper de quelque chose : *Je me souviendrai de votre affaire.* — Il est souvent impersonnel : *Il me souvient d'avoir lu.*

SOUVENIR, s. m. Impression que la mémoire conserve d'une chose. — Faculté même de la mémoire. — Ce qui rappelle le souvenir de quelque chose.

SOUVENT, adv. de temps. (*sou-van*) Fréquemment.

SOUVERAIN, AINE, adj. (*sou-ve-rin*) Suprême, très-excellent en son genre : *L'Être souverain. Le souverain bien. Un remède souverain.* — Absolu, indépendant : *Un prince souverain.*

SOUVERAIN, subst. m. Prince indépendant, et qui ne relève d'aucune autre puissance.

SOUVERAINEMENT, adv. (*sou-ve-rè-ne-man*) Excellemment, parfaitement. — D'une manière souveraine et indépendante. — Il se dit quelquefois en mal dans le style familier : *Cet ouvrage est souverainement mauvais.*

SOUVERAINETÉ, s. f. Autorité suprême. — Étendue d'un état souverain.

SOYEUX, EUSE, adject. (*soa-ieu*) Fin et doux au toucher comme de la soie. — Epais de soie, bien garni de soie. — En t. de botan. Couvert de poils mous, serrés, couchés et luisans comme de la soie.

SPACIEUSEMENT, adv. (*spa-ci-eu-se-man*) Au large, en grand espace.

SPACIEUX, EUSE, adj. (*spa-ci-eu*) Qui est de grande étendue : *Un jardin spacieux.*

SPADASSIN, s. m. (*spa-da-cin*) Bretteur, ferrailleur.

SPADILLE, s. m. (mouillez les *ll*) Au jeu de l'hombre, l'as de pique.

SPAGYRIQUE ou SPAGIRIQUE, adj. f. (*spa-gi-ri-ke*) Il se dit de la chimie qui s'occupe de l'analyse des métaux et de la recherche de la pierre philosophale.

SPAHI, s. m. Soldat turc qui sert à cheval.

SPALT, s. masc. Pierre luisante, qui sert à mettre en fusion les métaux.

SPARADRAP, s. m. Toile trempée dans un emplâtre fondu.

SPARSILE, adj. f., t. d'astron. Qui se dit des étoiles répandues dans le ciel hors des constellations.

SPARTE, s. masc. Plante graminée dont on fait des cordages et des nattes. On l'appelle aussi *genêt d'Espagne.*

SPARTERIE, s. f. Manufacture de tissu de Sparte.

SPASME, s. m., t. de médecine. Mouvement convulsif dans les nerfs.

SPASMODIQUE, adject. des deux g. (*spas-mo-di-ke*) t. de médecine. Convulsif. — Il se dit aussi des remèdes propres aux convulsions. Quelques-uns les nomment *anti-spasmodiques.*

SPASMOLOGIE, s. f. Traité des spasmes.

SPATH, s. m. Pierre feuilletée qui accompagne très-souvent les mines.

SPATHACÉ, ÉE, adject., t. de botanique. Pourvu d'une spathe.

SPATHE, s. f., t. de botan. Enveloppe qui contient les boutons des fleurs.

SPATHILLE, subst. f., t. de botan. Petite spathe partielle de chacune des fleurs enveloppées d'une spathe commune.

SPATULE, s. f. Instrument de chirurgie, d'apothicairerie et de peintre, rond par un bout et plat par l'autre.

SPATULÉ, ÉE, adj., t. de botanique. En forme de spatule.

SPÉ, s. masc. Le plus ancien des enfans de chœur de la cathédrale de Paris.

SPÉCIAL, ALE, adj. Déterminé à quelque chose de particulier.

SPÉCIALEMENT, adv. (*spé-ci-a-le-man*) D'une manière spéciale.

SPÉCIALITÉ, s. fém., t. de prat. Expression, détermination d'une chose spéciale.

SPÉCIEUSEMENT, adv. (*spé-cieu-ze-man*) D'une manière spécieuse.

SPÉCIEUX, EUSE, adj. (*spé-ci-eu*) Qui a apparence de vérité et de justice.

SPÉCIFICATION, s. f. (*spé-ci-fi-ka-cion*) Détermination des choses particulières, en les spécifiant.

SPÉCIFIER, v. a. É, ÉE, p. Exprimer, déterminer en particulier, en détail.

SPÉCIFIQUE, adj. des deux g. (*spé-ci-fi-ke*) Propre spécialement à quelque chose. — s. m. Remède spécifique.

SPÉCIFIQUEMENT, adv. (*spé-ci-fi-ke-man*) D'une manière spécifique.

SPECTACLE, s. m. Représentation théâtrale que l'on donne au public. — Il se dit aussi de certaines grandes cérémonies ou réjouissances publiques, et de tout objet qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue. — *Être en spectacle*, être exposé à l'attention publique. — *Se donner en spectacle*, s'exposer aux regards et au jugement du public. — *Servir de spectacle*, être exposé à la risée du public.

SPECTATEUR, TRICE, s. Témoin oculaire d'un événement. — Qui assiste à un spectacle.

SPECTRE, s. m. Fantôme, figure effrayante que l'on croit voir. — Fam. et par exagération, personne grande, hâve et maigre.

SPÉCULAIRE, adj. f. (*spé-ku-lè-re*) Il se dit d'une pierre composée de feuillets brillans et transparens.

SPÉCULATEUR, s. m. Qui observe les astres et les phénomènes du ciel. On dit plus communément *observateur*. — Il se dit aussi de ceux qui font des spéculations en matière de banque, de finance, de commerce, etc.

SPÉCULATIF, IVE, adj. Qui a coutume de spéculer attentivement. — Qui est l'objet de la spéculation : *Science spéculative*. — s. m. plur. Ceux qui raisonnent profondément sur les matières politiques.

SPÉCULATION, s. fém. (*spé-ku-la-cion*) Observation. — Théorie. Il se dit par opposition à *pratique* : *Cela n'est bon que dans la spéculation*. — Pr[illegible] calcul que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce, etc.

SPÉCULER, v. n. É, ÉE, p. Méditer attentivement sur quelque matière. — Faire des projets, des raisonnemens sur des matières de finance, de commerce, de politique.

SPECULUM OCULI, UTERI, ANI, ORIS, s. m. Mots empruntés du latin. Instrumens dont les chirurgiens se servent pour tenir l'œil ouvert, pour forcer un malade à ouvrir la bouche, etc.

SPÉE ou CÉPÉE, s. fém. Bois d'un an ou deux.

SPERGULE, s. f. Plante.

SPERMATIQUE, adj. des deux g. (*spèr-ma-ti-ke*) t. de physique. Qui a rapport au sperme.

SPERMATOCÈLE, s. f. (*spèr-ma-to-cè-le*) t. de chirurgie. Fausse hernie causée par le gonflement des vaisseaux spermatiques.

SPERMATOLOGIE, s. f. Traité ou dissertation sur la semence.

SPERME, s. m. Semence animale.

SPHACÈLE, s. m. (*sfa-cè-le*) Mortification entière de quelque partie du corps.

SPHACELÉ, ÉE, adj. Qui est attaqué du sphacèle.

SPHÉNOÏDE, s. m. (*sfé-no-i-de*) t. d'anatomie. Un des os du crâne.

SPHÈRE, s. fém. (*sfè-re*) t. de géométrie. Globe où toutes les lignes tirées du centre à la circonférence sont égales. — Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel. — Disposition du ciel suivant ces cercles. — Espace où les astronomes conçoivent qu'une planète fait son cours. — En t. de physique, *sphère d'activité*, espace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre, et hors duquel il n'a point d'action. — Figur. Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissance, de talent, de génie : *Cela est hors de sa sphère*. — *Sortir de sa sphère*, sortir des bornes de son état, de sa condition.

SPHÉRICITÉ, s. f. (*sfé-ri-ci-té*) Qualité de ce qui est sphérique.

SPHÉRIQUE, adj. des deux g. (*sfé-ri-ke*) Qui est rond comme un globe. — Qui appartient à la sphère.

SPHÉRIQUEMENT, adv. (*sfé-ri-ke-man*) En forme sphérique.

SPHÉRISTÈRE, s. m. (*sfé-ris-tè-re*) Lieu destiné aux différens exercices où les balles s'employaient.

SPHÉRISTIQUE, adj. des deux g. (*sfé-ris-ti-ke*) Nom générique qui comprenait, chez les anciens, tous les exercices où l'on se servait de balles. — s. f. Partie de la gymnastique ancienne.

SPHÉROÏDE s. masc. (*sfé-ro-i-de*) t. de

géométrie. Corps solide dont la figure approche de celle de la sphère.

SPHINCTER, s. m. (*sfink-ter*) t. d'anat. Qui se dit de certains muscles qui servent à fermer, à resserrer des parties.

SPHINX, s. m. (*sfink-ce*) Monstre imaginaire. — T. de sculpture. Figure qui a le visage et les mamelles d'une femme, et le reste du corps d'un lion.

SPICA, s. m. Sorte de bandage disposé en forme d'épi.

SPICILÉGE, s. m., t. didact. Recueil, collection de pièces, d'actes, etc.

SPINAL, ALE, adj. Qui appartient à l'épine du dos : *Le nerf spinal.*

SPINA-VENTOSA, s. m. pris du latin. Carie interne des os.

SPINELLE, adj. et s. m. Il se dit d'un rubis d'un rouge pâle : *Rubis spinelle.*

SPIRAL, ALE, adj. Qui a la figure d'une spirale : *Ressort spiral, ligne spirale.*

SPIRALE, s. f., t. de géométrie. Courbe décrite sur un plan, et qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence, et dont elle s'écarte toujours de plus en plus.

SPIRATION, s. f. (*spi-ra-cion*) t. de théologie, qui n'est d'usage que pour exprimer comment le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

SPIRE, s. f., t. de géométrie. Il se dit quelquefois de la ligne spirale en général, et plus exactement d'un seul de ses tours. — En architecture, base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

SPIRITUALISATION, s. f. (*spi-ri-tu-a-li-za-cion*) t. de chimie. Réduction des corps solides ou liquides en esprit.

SPIRITUALISER, v. a. É, ÉE, p. (*spi-ri-tu-a-li-zé*) Réduire en esprit les corps mixtes.

SPIRITUALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est esprit : *La spiritualité de l'ame.* — Théologie mystique, qui regarde la nature de l'ame, la vie intérieure.

SPIRITUEL, ELLE, adj. Incorporel, qui est esprit. — Qui a de l'esprit. — Ingénieux, où il y a de l'esprit. — En matière de dévotion, ce qui regarde la conduite de l'ame, l'intérieur de la conscience. Il est opposé à *charnel, sensuel, mondain.* — Allégorique, par opposition à *littéral : Le sens spirituel de l'Écriture.*

SPIRITUELLEMENT, adv. (*spi-ri-tu-èl-le-man*) D'une manière pleine d'esprit. — En esprit.

SPIRITUEUX, EUSE, adj. (*spi-ri-tu-eu*) Qui a beaucoup d'esprit, qui est volatil.

SPLANCHNOLOGIE, s. f. (*splank-no-lo-ji-e*) Partie de l'anatomie qui traite des viscères.

SPLÉEN, s. m. (*spli-ne*) Mot emprunté de l'anglais. État de consomption.

SPLENDEUR, s. f. (*splan-deur*) Grand éclat de lumière. — Figur. Grand éclat d'honneur et de gloire. — Magnificence, pompe.

SPLENDIDE, adj. des deux g. (*splan-di-de*) Magnifique, somptueux.

SPLENDIDEMENT, adv. (*splan-di-de-man*) D'une manière splendide.

SPLÉNIQUE, adj. des deux g. (*splé-ni-ke*) Qui appartient à la rate.

SPODE, s. f., t. de chimie. Le zinc calciné par le feu.

SPOLIATEUR, s. m. Celui qui vole, qui dépouille.

SPOLIATION, s. f. (*spo-li-a-cion*) t. de palais. Action de spolier.

SPOLIER, v. act. É, ÉE, p., t. de palais. Déposséder par force ou par violence.

SPONDAÏQUE, adj. des deux g. (*spon-da-i-k*) t. de poésie latine ou grecque : *Vers spondaïke.*

SPONDÉE, s. m. Mesure dans les vers grecs et dans les vers latins, composée de deux syllabes longues.

SPONDYLE, s. masc., t. d'anatomie. Vertèbre.

SPONGIEUX, EUSE, adj. (*spon-ji-eu*) Poreux, de la nature de l'éponge.

SPONGITE, s. fém. Pierre remplie de plusieurs trous, et qui imite l'éponge.

SPONTANÉ, ÉE, adj., t. didactique. Il n'est d'usage qu'en parlant des choses que l'on fait volontairement : *Mouvement spontané, action spontanée.*

SPONTANÉITÉ, s. fém., t. didactique. Le consentement de la volonté.

SPONTANÉMENT, adv. (*spon-ta-né-man*) t. didactique. D'une manière spontanée.

SPORADIQUE, adj. des deux g. (*spo-ra-di-ke*) t. de médecine. Il se dit des maladies qui ne sont point particulières à un pays, mais qui règnent indifféremment en tout temps et en tout lieu.

SPUTATION, s. fém. (*spu-ta-cion*) t. de médecine. Action de crachoter.

SQUAMMEUSE, adj. fém. (*skoua-meu-ze*) Qui représente une espèce d'écaille : *Suture squammeuse de l'os temporal.*

SQUELETTE, s. masc. (*ske-lè-te*) Tous les ossemens d'un corps mort et décharné joints ensemble. — Fig. Extrêmement maigre et décharné.

SQUINANCIE. Voyez Esquinancie.

SQUINE, ESQUINE ou CHINA, s. f. (*ski-ne*) Plante qui croît à la Chine et aux Indes-Orientales.

SQUIRRHE, s. m. (*ski-re*) Tumeur dure et non douloureuse.

SQUIRRHEUX, EUSE, adj. (*ski-reu*) Qui tient de la nature du squirrhe.

STABILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est stable : *Stabilité d'un édifice*, et figur., *d'un État, des lois.* — État de permanence dans un lieu : *Faire vœu de stabilité dans un couvent.*

STABLE, adj. des deux g. Qui est dans un état, dans une situation ferme. — Fig. Assuré, durable, permanent.

STACHIS, s. f. Plante médicinale qui croît dans les lieux incultes.

STADE, s. m. Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était de 125 pas géométriques de longueur. — Longueur de chemin pareille à celle de cette carrière.

STAGE, s. m. Résidence que devait faire chaque nouveau chanoine, afin de pouvoir jouir des honneurs et des revenus attachés à la prébende dont il avait pris possession. — Espace de temps pendant lequel les jeunes avocats sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits sur le tableau.

STAGIAIRE, s. m. Avocat qui fait son stage.

STAGNANT, ANTE, adj. (*stag-nan*) Qui ne coule point : *Eau, humeur stagnante.*

STAGNATION, s. f. (*stag-na-cion*) État des eaux, des humeurs qui ne coulent point.

STALACTITE, s. f. Concrétion pierreuse.

STALAGMITE, s. f. Espèce de stalactite ou d'incrustation en mamelons.

STALLE, s. f. (*sta-le*) Siéges de bois qui sont autour du chœur dans les églises, dont le fond se lève et se baisse.

STAMINAL, ALE, adj., t. de bot. Qui a rapport à l'étamine.

STAMINÉE, adj. f. Il se dit des plantes qui ont des étamines et point de pétales.

STAMINEUX, EUSE, adj., t. de botaniq. Dont les étamines sont très-longues.

STAMINIFÈRE, adj. des deux g., t. de bot. Portant une ou plusieurs étamines.

STANCES, s. f. pl. Sorte d'ouvrage de poésie, composé de plusieurs couplets. — Au singulier, il se dit de chaque strophe des stances.

STANGUE, s. f. (*stan-ghe*) t. de blason. Qui se dit de la tige d'une ancre.

STAPHISAIGRE ou HERBE AUX POUX, s. f. (*sta-fi-zè-gre*) Plante qui vient dans les pays chauds.

STAPHYLIN, s. m. (*sta-fi-lin*) Espèce d'insecte qui vit sur les fromens.

STAPHYLÔME, s. m. (*sta-fi-lô-me*) Maladie de l'œil. Tumeur qui s'élève sur la cornée, en manière de grain de raisin.

STAROSTE, s. m. Seigneur polonais qui jouissait d'une starostie.

STAROSTIE, s. fém. Fief faisant partie des anciens domaines de Pologne.

STASE, s. f. (*sta-ze*) t. de médecine. Séjour du sang ou des humeurs dans les vaisseaux les plus ténus.

STATHOUDER, s. m. (*sta-tou-dèr*) Ancien chef de la république de Hollande.

STATHOUDÉRAT, s. m. (*sta-tou-dé-ra*) Dignité du stathouder.

STATION, s. f. (*sta-cion*) Pause, demeure de peu de durée qu'on fait en un lieu. — Visite des églises ou chapelles marquées pour gagner les indulgences. — En parlant de nivellement, les différens lieux où l'instrument a été posé, où il y a eu observation faite. — En t. d'astronomie, état d'une planète lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque.

STATIONNAIRE, adj. des deux g. (*sta-cio-nè-re*) *Planète stationnaire*, qui semble n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. — *Fièvres stationnaires*, continues, qui règnent plus constamment que les autres pendant une ou plusieurs années.

STATIONNALE, adj. f. (*sta-cio-na-le*) Se dit des églises dans lesquelles on fait des stations dans les temps de jubilé.

STATIQUE, s. f. (*sta-ti-ke*) Science qui a pour objet l'équilibre des corps solides.

STATISTIQUE, s. f. (*sta-tis-ti-ke*) Science qui apprend à connaître un état dans toutes ses parties et dans son ensemble. — Description de toutes les parties d'un État, et le tableau de leurs rapports : *La statistique de la France.* — Il est aussi adj. *Description statistique.*

STATMEISTRE, s. m. Nom qu'on donnait à Strasbourg, à un gentilhomme qui était admis au gouvernement municipal avec les ammeistres qui étaient les échevins.

STATUAIRE, s. m. (*sta-tu-è-re*) Sculpteur qui fait des statues.

STATUE, subst. f. Figure d'homme ou de femme en plein relief.

STATUER, v. a. É, ÉE, p. (*sta-tu-é*) t. de pratique. Ordonner, régler.

STATURE, s. f. Hauteur de la taille d'une personne.

STATUT, s. masc. (*sta-tu*) Règle établie pour la conduite d'une compagnie. Il s'emploie le plus souvent au plur. : *Faire des statuts.*

STÉATITE, s. f. Marne très-fine et feuilletée qui se dissout à l'eau, et y fait de l'écume comme le savon.

STÉATOCÈLE, s. masc. Fausse hernie. — Tumeur du scrotum.

STÉATÔME, s. m. Tumeur enkistée, qui contient une matière grasse pareille à du suif.

STÉGANOGRAPHIE, s. f. (*sté-ga-no-gra-fi-e*) Art d'écrire en chiffre et d'expliquer cette écriture.

STELLIONAT, s. m. (*stèl-li-o-na*) t. de droit. Crime que commet un homme en vendant un héritage qui n'est pas à lui, ou en déclarant par un contrat que le bien qu'il vend est franc et quitte de toute hypothèque, quoiqu'il ne le soit pas.

STELLIONATAIRE, s. m. Celui qui commet le crime de stellionat.

STÉNOGRAPHE, s. m. Celui qui possède la sténographie.

STÉNOGRAPHIE, s. f. (*sté-no-gra-fi-e*) Art d'écrire par abréviation.

STÉNOGRAPHIQUE, adj. (*sté-no-gra-fi-ke*) Qui appartient à la sténographie.

STENTÉ, adj. m., t. de peinture. Peiné, où le travail se fait trop sentir.

STENTOR (VOIX DE). Voix extrêmement forte et sonore, par allusion à un capitaine grec, cité dans l'Iliade, pour la force extraordinaire de sa voix.

STÈRE, s. m. Unité de mesure des bois de chauffage ; elle est égale au mètre cube.

STÉRÉOGRAPHIE, s. f. (*sté-ré-o-gra-fi-e*) t. de perspective. Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à la stéréographie.

STÉRÉOMÉTRIE, s. f. Science qui traite de la mesure des solides.

STÉRÉOTOMIE, s. fém., t. de géométrie. Science de la coupe des solides.

STÉRÉOTYPAGE, s. masc. Action de stéréotyper.

STÉRÉOTYPE, adj. des deux g. Il se dit des livres stéréotypés.

STÉRÉOTYPER, v. a. É, ÉE, p., t. d'imprimerie. Convertir en formes ou planches solides des pages composées d'abord en caractères mobiles, pour les conserver et s'en servir à volonté.

STÉRÉOTYPIE, s. f. L'art de convertir en planches solides des pages composées d'abord en caractères mobiles.

STÉRILE, adj. des deux g. Qui ne porte point de fruit. — *Femme stérile*, qui n'a point d'enfans après plusieurs années de mariage. — *Esprit stérile*, qui ne produit rien de lui-même. — *Sujet stérile*, qui fournit peu de matière à l'auteur.

STÉRILITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est stérile.

STERLING, s. m. (*stèr-lin*) Monnaie de compte en usage en Angleterre. Il ne se dit pas seul : *Livre, sou, denier sterling*, environ 24 francs.

STERNUM, s. m. (*stèr-nôme*) Partie osseuse qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine.

STERNUTATOIRE, s. m. et adj. des deux g. Qui excite l'éternument.

STIBIÉ, ÉE, adject. Qui est tiré de l'antimoine : *Tartre stibié*.

STIGMATES, s. m. pl. Marques des plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

STIGMATISÉ, ÉE, adj. (*stig-ma-ti-zé*) Qui porte des stigmates.

STIL DE GRAIN, s. masc. Couleur jaune, employée par les peintres.

STILLATION, s. f., t. de physique. Filtration de l'eau à travers des terres.

STIMULANT, ANTE, s. masc. et adj. (*sti-mu-lan*) t. de médecine. Qui est propre à exciter.

STIMULER, v. a. (*sti-mu-lé*) Aiguillonner, exciter : *Il a de bonnes intentions, mais il faut le stimuler*.

STIMULEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Garni de poils raides dont la piqûre est brûlante.

STIPENDIAIRE, adj. des deux g. (*sti-pan-di-è-re*) qui est à la solde de quelqu'un.

STIPENDIER, v. act. É, ÉE, p. (*sti-pan-di-é*) Avoir quelqu'un à sa solde. Il ne se dit guère que des soldats.

STIPITÉ, ÉE, adject., t. de botan. Subitement rétréci par la base.

STIPULANT, ANTE, adject. (*sti-pu-lan*) t. de prat. Qui stipule.

STIPULATION, s. f. (*sti-pu-la-cion*) t. de prat., qui se dit de toutes sortes de clauses, conditions et conventions qui entrent dans un contrat. — En t. de botan. tout ce qui concerne les stipules.

STIPULE, s. fém., t. de botan. Appendice accompagnant de chaque côté la base du pétiole d'une feuille, ou faisant le plus souvent corps avec lui.

STIPULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Pourvu de stipules.

STIPULER, v. a. É, ÉE, part. (*sti-pu-lé*) t. de prat. Faire une stipulation.

STIPULEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Qui a des stipules plus longues que les feuilles.

STOÏCIEN, IENNE, adj. et s. m. (*sto-i-cien*) Qui suit la doctrine de Zénon : *Philosophe stoïcien*. — Il se dit aussi des choses : *Maxime stoïcienne*. — Homme ferme, sévère, inébranlable.

STOÏCISME, s. m. (*sto-i-cis-me*) Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens.

STOÏQUE, adj. des deux g. (*sto-i-ke*) Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoïciens : *Vertu stoïque, mœurs stoïques*.

STOÏQUEMENT, adv. (*sto-i-ke-man*) Avec le courage et la vertu d'un stoïcien.

STOÏSME, subst. m. Qualité de ce qui est stoïque.

STOKFICHE, s. m. En général, toute sorte de poisson salé et séché ; plus particulièrement, espèce de morue sèche.

STOMACAL, ALE, adj. Qui fortifie l'estomac.

STOMACHIQUE, s. m. et adj. des deux g. (*sto-ma-chi-ke*) Qui appartient à l'estomac. — Bon à l'estomac.

STORAX ou **STYRAX**, s. m. (*sto-rakce*) Résine odoriférante.

STORE, s. m. Espèce de rideau de coutil ou de taffetas qui se lève et se baisse par un ressort

STRABISME, s. m., t. de médecine. Situation vicieuse du globe de l'œil qui rend louche.

STRAMONIUM, s. m. (*stra-mo-ni-ome*) Plante dont le fruit se nomme *Pomme épineuse*. Son suc est aussi dangereux que celui de la ciguë.

STRANGULATION, s. fém. (*stran-gu-la-cion*) t. didactique. Étranglement.

STRANGURIE, s. f., t. de médecine. Maladie dans laquelle on ne peut rendre l'urine qu'en petite quantité, goutte à goutte, avec douleur.

STRAPASSER ou **STRAPASSONNER**, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*stra-pa-cé*) En t. de peinture, dessiner à la hâte et sans correction.

STRAPONTIN, s. m. (*stra-pon-tin*) Siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés. — En t. de marine, hamac.

STRAS, s. masc. (*strace*) Composition qui imite le diamant et qui tire son nom de celui qui en est l'inventeur.

STRASSE, s. f. Bourre, rebut de la soie.

STRATAGÈME, s. m. Ruse de guerre. — Fig. Finesse, tour d'adresse, subtilité.

STRATIFICATION, subst. f. (*stra-ti-fi-ka-cion*) t. de chimie. Arrangement de diverses substances qu'on place par couches dans un vaisseau.

STRATIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*stra-ti-fié*) t. de chimie. Arranger par couches.

STRATOCRATIE, s. f. (*stra-to-kra-ci-e*) Gouvernement militaire. Peu usité.

STRATOGRAPHIE, s. f. (*stra-to-gra-fi-e*) Description d'une armée et de tout ce qui la compose, des différentes armes, de la manière de camper, etc.

STRÉLITZ, s. m. pl. Ancien corps d'infanterie moscovite.

STRIBORD, s. m. (*stri-bor*) t. de marine. Le côté droit du vaisseau. Il est opposé à *babord*.

STRICT, **ITE**, adj. (*strik-te*) Qui est étroit, resserré. — Figur. *Obligation stricte*, *devoir strict*.

STRICTEMENT, adv. (*strik-te-man*) D'une manière stricte.

STRIES, s. f. pl. Filets semblables à des aiguilles, tels qu'on en voit sur certaines coquilles. — Fils que l'on aperçoit sur le verre. — En architecture, cannelure des colonnes.

STRIÉ, **ÉE**, adj., t. de botan. Formé d'un assemblage de corps semblables à des aiguilles. Il se dit en architecture, des colonnes et des pilastres qui sont cannelées dans toute leur hauteur.

STRIGILE, s. m. Instrument dont les anciens se servaient dans le bain pour racler la peau.

STRIURES, s. f. pl. Cannelures des colonnes. — Rayure des coquillages.

STRONGLE, s. masc. Ver long et rond qui s'engendre dans les intestins.

STROPHE, s. f. (*stro-fe*) Couplet ou stance d'une ode.

STRUCTURE, s. f. Manière dont un édifice est bâti. — On le dit par extension du corps humain et de celui des animaux. — Fig. Ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poëme.

STRYGES, s. m. Synonyme de vampire.

STUC, s. m. Espèce de mortier qui est fait de marbre blanc, pulvérisé et mêlé avec de la chaux.

STUCATEUR, s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT, adverbe. (*stu-di-eu-ze-man*) Avec soin.

STUDIEUX, **EUSE**, adj. (*stu-di-eu*) Qui aime l'étude.

STUPÉFACTIF, **IVE**, ou **STUPÉFIANT**, **ANTE**, adj. Il se dit des remèdes qui produisent la stupeur.

STUPÉFACTION, s. f. (*stu-pé-fak-cion*) Engourdissement d'une partie du corps. — Fig. Etonnement extraordinaire et extatique.

STUPÉFAIT, **AITE**, adj. (*stu-pé-fè*) Interdit, immobile de surprise. Il est fam.

STUPÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*stu-pé-fi-é*) Engourdir. — Figur. et fam. Étonner, rendre immobile.

STUPEUR, s. f., t. de médec. Engourdissement. — Fig. Grand étonnement.

STUPIDE, adj. des deux g. Hébété, d'un esprit lourd et pesant. Il se dit quelquefois des choses : *Insensibilité stupide*. — Il est aussi subst. : *Un franc stupide*.

STUPIDEMENT, adverbe. (*stu-pi-de-man* D'une manière stupide.

STUPIDITÉ, s. f. Pesanteur d'esprit.

STYLE, s. masc. (*sti-le*) Chez les anciens, poinçon avec lequel on écrivait sur des tablettes enduites de cire. — Aiguille d'un cadran solaire. — Figur. Manière de composer, d'écrire.

STYLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*sti-lé*) Former, dresser, habituer. Fam.

STYLET, s. m. (*sti-lè*) Poignard dont la lame est ordinairement triangulaire et si menue, que la blessure qu'il fait est presque imperceptible.

STYLOBATE, s. m. (*sti-lo-ba-te*) t. d'architecture. Piédestal d'une colonne, ou soubassement de l'avant-corps d'un édifice.

STYPTIQUE, subst. m. et adj. des deux g (*stip-ti-ke*) t. de médec. Qui a la vertu de resserrer.

STYRAX (*sti-rakce*) Voyez STORAX.

SUAIRE, s. m. (*su-è-re*) Mouchoir ou linge propre à essuyer la sueur du visage. — Espèce de voile dont on couvrait la tête des morts. — *Saint-Suaire*, linge que l'on croit avoir servi à ensevelir Notre-Seigneur. — Petite représentation en peinture du Saint-Suaire.

SUANT, ANTE, adj. (*su-an*) Qui sue.

SUAVE, adject. des deux g. Qui est doux et agréable: *Odeur*, *parfum suave*.

SUAVITÉ, s. f. Douceur, agrément. — Au pl. Consolation dans l'oraison.

SUBALTERNE, s. m. et adjec. des deux g. Qui est subordonné à quelqu'un, qui est sous quelqu'un.

SUBDÉLÉGATION, s. fém. (*sub-dé-lé-ga-cion*) Commission par laquelle un officier supérieur commet un particulier pour agir sous ses ordres et en son absence.

SUBDÉLÉGUER, v. a. É, ÉE, p. (*sub-dé-lé-ghé*) Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. — On dit subst.: *Un subdélégué*.

SUBDIVISER, v. a. É, ÉE, p. Diviser en plusieurs parties la partie d'un tout déjà divisé. On dit aussi *se subdiviser*.

SUBDIVISION, s. f. (*sub-di-vi-zion*) Division d'une des parties d'un tout déjà divisé.

SUBHASTATION, s. fém. (*su-bas-ta-cion*) Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur.

SUBINTRANTE, adj. f. (*su-bin-tran-te*) Il se dit des fièvres dont un accès commence avant la fin du précédent.

SUBIR, v. a. I, IE, p. Être assujetti à ce qui est ordonné, imposé.

SUBIT, ITE, adj. (*su-bi*) Prompt, soudain, qui arrive tout-à-coup.

SUBITEMENT, adv. (*su-bi-te-man*) Soudainement, d'une manière soudaine.

SUBJECTION, s. f. (*sub-jèk-cion*) Figure de rhétorique, qui consiste à se faire des interrogations et des objections, pour y répondre soi-même.

SUBJONCTIF, s. masc., t. de gram. Un des modes dans la conjugaison des verbes: *Que j'aimasse*, *que j'aie aimé*, sont au subjonctif du verbe *aimer*.

SUBJUGUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*sub-iu-ghé*) réduire en sujétion par la force des armes. — Prendre de l'ascendant sur quelqu'un.

SUBLIMATION, s. fém. (*su-bli-ma-cion*) Opération de chimie, par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau.

SUBLIMATOIRE, s. m. (*su-bli-ma-toa-re*) t. de chimie. Vaisseau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME, adj. des deux g. Haut relevé. Il n'est d'usage que dans les choses morales ou qui regardent l'esprit: *Mérite*, *génie*, *esprit*, *pensée*, *style sublime*. — s. m. Ce qu'il y a de grand et d'excellent dans les sentimens, dans les actions vertueuses, dans le style: *Il y a du sublime dans ces sentimens*, *dans cette action*.

SUBLIMÉ, s. masc. Les parties volatiles du mercure élevées par le moyen du feu.

SUBLIMEMENT, adverbe. (*su-bli-me-man*) D'une manière sublime.

SUBLIMER, v. a. É, ÉE, p. (*su-bli-mé*) t. de chimie. Élever les parties volatiles d'un corps par le moyen du feu.

SUBLIMITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est sublime.

SUBLINGUAL, ALE, adj. (*sub-lin-goual*) t. d'anat. Qui est sous la langue.

SUBLUNAIRE, adj. des deux g. Qui est entre la terre et l'orbite de la lune.

SUBMERGER, v. a. É, ÉE, p. (*sub-mèr-jé*) Inonder, couvrir d'eau.

SUBMERSIBLE, adj., t. de botan. Il se dit des plantes aquatiques dont les fleurs rentrent dans l'eau après la fécondation.

SUBMERSION, s. f. (*sub-mèr-cion*) Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé.

SUBORDINATION, s. fém. (*su-bor-di-na-cion*) Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres. — Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre.

SUBORDINÉMENT, adv., t. de prat. En conséquence, par une suite et dépendance nécessaire.

SUBORDONNÉMENT, adv., (*su-bor-do-né-man*) En sous-ordre.

SUBORDONNER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*su-bor-do-né*) Établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur.

SUBORNATION, s. fém. (*su-bor-na-cion*) Action de suborner.

SUBORNER, v. a. É, ÉE, p. Séduire, porter à faire une mauvaise action.

SUBORNEUR, EUSE, subst. Celui, celle qui suborne.

SUBRÉCARGUE, s. masc. (*su-bré-kar-ghe*) Nom que l'on donne à des officiers de la compagnie des Indes, etc.

SUBRÉCOT, s. m. (*su-bré-ko*) Le surplus de l'écot, ce qui reste à payer au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. Il est familier.

SUBREPTICE, adj. des deux g., t. qui se dit des grâces obtenues par surprise.

SUBREPTICEMENT, adv. (*su-brèp-ti-ce-man*) D'une manière subreptice.

SUBREPTION, s. f. (*su-brèp-cion*) Ce qui fait que des lettres sont subreptices.

SUBROGATION, s. fém. (*su-bro-ga-cion*) t. de prat. Acte par lequel on subroge.

SUBROGER, v. a. É, ÉE, p. (*su-bro-jé*) t. de prat. Substituer, mettre en la place de quelqu'un.

SUBSÉQUEMMENT, adv. (*sub-cé-ka-man*) t. de prat. Ensuite, après.

SUBSÉQUENT, **ENTE**, adj. (*sub-cé-kan*) Qui suit, qui vient après : *Acte, testament subséquent.*

SUBSIDE, s. m. (*sub-ci-de*) Impôt, levée de deniers. — Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié.

SUBSIDIAIRE, adj. des deux g. (*sub-ci-diè-e*) t. de prat. Ce qui n'a lieu que comme une dernière ressource ; qui vient à l'appui.

SUBSIDIAIREMENT, adv. (*sub-ci-di-è-re-man*) t. de prat. D'une manière subsidiaire, en second lieu.

SUBSISTANCE, s. f. Nourriture et entretien. — Imposition jointe à la taille, et affectée à la subsistance des troupes. — Au pl. Vivres, munitions.

SUBSISTER, v. n. É, ÉE, p. (*sub-cis-té*) Exister, continuer d'être. — En parlant des lois, des coutumes, demeurer en force et en vigueur. — Vivre et s'entretenir.

SUBSTANCE, s. f., t. de philosophie. Être qui subsiste par lui-même. — Toute sorte de matière : *Substance aqueuse, pierreuse.* — Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose. — Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. — Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. — *En substance*, adverbe. Sommairement, en abrégé, en gros.

SUBSTANTIEL, **ELLE**, adj. (*subs-tan-cièl*) Ce qu'il y a de plus succulent, de plus nourrissant dans un aliment. — Il se dit fig. en parlant des ouvrages d'esprit : *On a extrait de ce discours ce qu'il y avait de plus substantiel.*

SUBSTANTIELLEMENT, adv. (*subs-tan-cié-le-man*) Quant à la substance, t. dog

SUBSTANTIF, s. et adj. m., t. de gramm. Il se dit de tout nom qui signifie quelque substance, quelque être que ce soit, et qui peut s'employer dans le discours sans le secours d'aucun autre nom : *Homme, oiseau, arbre, chaleur, beauté*, sont des noms substantifs.

SUBSTANTIVEMENT, adv. (*subs-tan-ti-ve-man*) En manière de substantif.

SUBSTITUER, v. a. É, ÉE, p. Mettre une chose, une personne à la place d'une autre.— En t. de droit, appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier ou à son défaut.

SUBSTITUT, s. m. (*subs-ti-tu*) Officier de judicature chargé de remplacer l'officier principal dans ses fonctions. — Celui qui exerce une charge, qui s'acquitte d'une fonction pour un autre.

SUBSTITUTION, s. fém. (*subs-ti-tu-cion*) Action de substituer. — Disposition par laquelle on substitue ses biens ou une partie de ses biens.

SUBTERFUGE, s. m. Fuite et échappatoire en matière d'affaires, de dispute.

SUBTIL, **ILE**, adj. Délié, fin, menu : *Matière subtile. Air subtil.* — Qui s'insinue, qui pénètre promptement. *Venin subtil.* — Figur. Qui est adroit à faire des tours de main. — Il se dit encore en parlant de l'adresse de l'esprit en certaines choses.

SUBTILEMENT, adv. (*sub-ti-le-man*) D'une manière subtile et adroite.

SUBTILISATION, s. f. (*sub-ti-li-za-cion*) t. de chimie. Action de subtiliser certaines liqueurs par la chaleur du feu.

SUBTILISER, v. a. É, ÉE, p. Rendre subtil, délié, pénétrant. — Fam. Attraper, tromper subtilement. — v. n. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire.

SUBTILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est subtil ou de celui qui est subtil. — Finesse, tromperie.

SUBULÉ, **ÉE**, adj., t. de botanique, Fait en forme d'alène.

SUBURBICAIRE, adject. des deux g. (*su-bur-bi-kè-re*) Il se dit de dix provinces qui composent le territoire de Rome.

SUBVENIR, v. n. [Il se conjugue comme *venir*, excepté dans les temps composés, où il prend l'auxiliaire *avoir*] Secourir, soulager. — Pourvoir, suffire.

SUBVENTION, s. f. (*sub-van-cion*) Secours d'argent, espèce de subside.

SUBVERSIF, **IVE**, adj. Qui renverse, qui détruit. Mot nouveau.

SUBVERSION, s. f. (*sub-vér-cion*) Renversement. Son plus grand usage est au figur. : *Subversion d'un État.*

SUBVERTIR, v. a. TI, IE, p. Renverser. Son plus grand usage est au figuré : *Subvertir les lois, l'État*, etc.

SUC, s. masc. Liqueur qui s'exprime de la viande, des plantes, des fruits, etc. et qui contient ce qu'elles ont de plus substantiel.

SUCCÉDER, v. n. (*suk-cé-dé*) Il s'emploie avec la préposition *à*. Venir après, prendre la place de.... — Hériter de quelqu'un par droit de parenté. — Réussir, en parlant des choses. En ce sens, il est peu usité. — *Se succéder* se suivre.

SUCCÈS, s. masc. (*suk-cè*) Issue bonne ou mauvaise dans une affaire, dans une entreprise : *Heureux, malheureux succès.*

SUCCESSEUR, s. m. (*suk-cè-ceur*) Celui qui succède et entre à la place d'un autre, dans ses biens, dans un emploi.

SUCCESSIF, **IVE**, adj. (*suk-cè-cif*) Qui

se succède sans interruption : *Mouvement successif.* — *Droit successif*, droit qu'on a à une succession.

SUCCESSION, s. fém. (*suk-cè-cion*) Les biens, les effets qu'un homme laisse en mourant. — Suite de plusieurs personnes d'une même maison, qui ont succédé les unes aux autres. — Cours, suite de temps.

SUCCESSIVEMENT, adv. L'un après l'autre.

SUCCIN, s. m. (*suk-cin*) Ambre jaune.

SUCCINATE, s. masc., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide succinique avec différentes bases.

SUCCINCT, INCTE, adj. (*suk-cink*) Court, bref. Il est opposé à *prolixe.* — Figur. et fam. *Repas succinct*, fort léger.

SUCCINCTEMENT, adverbe. (*suk-cink-te-man*) D'une manière succincte, en peu de mots. — Fam. Légèrement : *Dîner succinctement.*

SUCCINIQUE, adj., t. de chimie. Il se dit de l'acide que l'on tire du succin.

SUCCION, s. f. (*suk-cion*) t. de physique. Action de sucer.

SUCCOMBER, v. n. (*su-kon-bé*) Être accablé sous un fardeau que l'on porte : *Succomber sous le poids ;* et figur. : *Succomber sous le faix des affaires, sous le travail.* — Fig. *Succomber à la douleur, à la tentation, à la fatigue*, se laisser vaincre par la douleur, se laisser aller à la tentation, être accablé de fatigue. — Fig. Avoir du désavantage en quelque chose.

SUCCUBE, s. m. Espèce de cauchemar.

SUCCULENT, ENTE, adject. (*su-ku-lan*) Qui a bien du suc, et qui est fort nourrissant.

SUCCURSALE, s. et adj. f. (*su-kur-ça-le*) Il se dit d'une église qui sert d'aide à une paroisse trop étendue.

SUCEMENT, s. m. L'action de sucer.

SUCER, v. act. É, ÉE, p. (*su-cé*) Tirer quelque liqueur ou quelque suc avec les lèvres; et figur. : *Sucer, avec le lait, une bonne, une mauvaise doctrine, une haine de famille*, etc. — Fig. et fam. Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne.

SUCEUR, s. masc. Celui qui suce les plaies pour les guérir.

SUÇOIR, s. m. Ce qui sert à sucer.

SUÇON, s. m. Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la suçant violemment.

SUÇOTER, v. a. (*su-ço-té*) Sucer peu à peu et à diverses reprises. Fam.

SUCRE, s. m. Suc extrêmement doux, qui se tire d'une sorte de canne qui vient dans les pays chauds, et surtout aux Indes-Occidentales, et qui s'épaissit, se durcit, se blanchit par le moyen du feu.

SUCRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*su-kré*) Mettre du sucre en masse ou en poudre sur quelque chose.

SUCRERIE, s. f. Lieu destiné pour faire le sucre. — Au pl. Il se dit encore de certaines choses où il entre beaucoup de sucre, comme dragées, confitures, etc.

SUCRIER, s. m. (*su-krié*) Pièce de vaisselle dans laquelle on met du sucre en poudre ou en morceaux.

SUCRIN, adj. m. (*su-krin*) Qui a le goût de sucre : *Melon sucrin.*

SUD, s. m. (*sude*) Le midi, la partie du monde opposée au nord.

SUD-EST, s. m. Vent qui est entre le sud et l'est. — Il se dit, en géographie, pour marquer la partie du monde qui est entre le sud et l'est.

SUDORIFÈRE, et plus communément SUDORIFIQUE, s. masc. et adj. des deux g. Qui provoque la sueur.

SUD-OUEST, s. m. Vent qui est entre le sud et l'ouest. — Il se dit, en géographie, pour marquer la partie du monde qui est entre le sud et l'ouest.

SUÉE, s. f., t. très-bas. Inquiétude subite et mêlée de crainte.

SUER, v. n. (*su-é*) Rendre par les pores quelques humeurs : *Suer à grosses gouttes ; suer de la tête, du visage, de tout le corps ; suer de faiblesse.* — On dit figur. et par exagération, *suer sang et eau.* — Par extension, on le dit de l'humidité qui paraît sur les murailles : *Dans le dégel, les murailles suent.* — Figur. et fam. Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout de quelque chose : *J'ai bien sué pour cette affaire.*

SUETTE, s. f. (*su-è-te*) Espèce de maladie contagieuse, qui consiste dans une sueur abondante, avec fièvre, etc.

SUEUR, s. fém. Humeur, eau, sérosité qui sort par les pores quand on sue. — Fig. au pl. Peines qu'on s'est données pour réussir à quelque chose.

SUFFÈTES, s. m. pl., t. d'antiquité. Nom que portaient, à Carthage, les premiers magistrats de la république.

SUFFIRE, v. n. *Je suffis, tu suffis, il suffit ; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. Je suffisais. J'ai suffi. Je suffirai. Je suffirais. Suffis ; suffisez. Que je suffise*, etc. Pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à quelque chose : *Peu de bien suffit au sage.* — Fam. *Suffit* ou *cela suffit*, c'est assez, n'en parlons plus. — On dit impersonnellement, *il suffit de...* C'est assez de....

SUFFISAMMENT, adv. (*su-fi-za-man*) Assez.

SUFFISANCE, s. f. (*su-fi-zan-ce*) Ce qui suffit, ce qui est assez. Il est fam. — Autrefois, capacité, aptitude pour quelque emploi. Il n'est plus usité que dans le style de chancellerie. — Vanité, présomption. — *A suffisance*, adv. Suffisamment, assez. Fam.

SUFFISANT, ANTE, adj. (*su-fi-zan*) Qui suffit. — Orgueilleux, présomptueux. En ce sens, il est aussi substantif.

SUFFOCANT, ANTE, adj. (*su-fo-kan*) Qui suffoque.

SUFFOCATION, subst. f. (*su-fo-ka-cion*) Étouffement, perte de respiration, ou grande difficulté de respirer.

SUFFOQUER, v. a. et n. É, ÉE, part. et adj. (*su-fo-ké*) Étouffer, faire perdre la respiration.

SUFFRAGANT, s. et adj. m. (*su-fra-gan*) Il se dit d'un évêque à l'égard de son métropolitain.

SUFFRAGE, s. m. (*su-frâ-je*) Déclaration qu'on fait de son sentiment, et qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit à l'occasion d'une délibération. — Approbation. — *Suffrages de l'Eglise*, prières que l'Eglise universelle fait pour les fidèles.

SUFFUMIGATION, s. f. (*su-fu-mi-ga-cion*) Fumigation.

SUFFUSION, s. f. (*su-fu-zion*) t. de médecine. Épanchement. — Cataracte.

SUGGÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*sug-jé-ré*) Insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un quelque dessein.

SUGGESTION, s. f. (*sug-jès-tion*) Il ne se dit qu'en mauvaise part. Instigation, persuasion.

SUICIDE, s. m. Action de celui qui se tue lui-même. — Celui qui commet ce crime.

SUIE, s. f. Matière noire et épaisse que la fumée laisse, et qui s'attache au tuyau de la cheminée.

SUIF, subst. m. (On prononce l'*f* finale) Graisse de mouton, de bœuf, dont on se sert pour faire de la chandelle.

SUINT, s. m. (*suin*) Humeur épaissie qui suinte du corps des animaux.

SUINTEMENT, s. m. (*suin-te-man*) Action de suinter.

SUINTER, v. n. (*suin-té*) Il se dit d'une liqueur, d'une humeur qui sort, qui s'écoule presque imperceptiblement.

SUISSE, s. m. (*sui-ce*) Portier d'origine suisse.

SUITE, s. fém. collectif. Ceux qui suivent, ceux qui vont après. — Ce qui suit. — Continuation d'un ouvrage. — Enchaînement de plusieurs choses qui sont arrivées les unes après les autres. — Choses de même espèce, rangées selon l'ordre des temps et des matières : *Suite de médailles, d'estampes*, etc. — Effet d'un événement : *Cette affaire a déjà eu de fâcheuses suites.* — Ordre, liaison : *Il n'y a point de suite dans ce discours.* — *Être à la suite d'un ambassadeur*, l'accompagner. — *Être à la suite d'une affaire*, la poursuivre. — *Marcher, entrer à la suite de quelqu'un*, marcher, entrer après lui. — *De suite*, adv. L'un après l'autre, sans interruption. — *Tout de suite*, adv. Sur le champ, aussitôt.

SUIVANT, ANTE, adj. (*sui-van*) Qui est après, qui va après. — SUIVANTE, subst. fém. Femme de chambre.

SUIVANT, prép. Selon.

SUIVANT QUE, conj. Selon que.

SUIVER, v. a. É, ÉE, p. (*sui-vé*) t. de marine. Enduire de suif un navire.

SUIVRE, v. a. I, IE, p. et adj. *Je suis, tu suis, il suit ; nous suivons, vous suivez, ils suivent. Je suivais. Je suivis. J'ai suivi. Je suivrai. Suis ; suivez*, etc. Aller après. — Accompagner, escorter. — Être après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, etc. — Observer, épier : *Il faut suivre cet homme-là.* — S'abandonner à.... : *Suivre sa passion, son caprice*, etc. — Se conformer à... : *Suivre la mode, l'usage*, etc. — Au part. *Discours, raisonnement suivi*, dont toutes les parties ont l'ordre et la liaison qu'elles doivent avoir les unes avec les autres.

SUJET, ETTE, adj. (*su-jè*) Soumis, astreint, qui est dans la dépendance. — Qui a accoutumé de faire quelque chose par inclination ou par habitude : *Il est sujet à boire, à s'enivrer.* — Qui est exposé à éprouver fréquemment certains accidens : *Ce pays est sujet aux inondations.* — Qui est sous la domination d'un roi, d'un souverain. En ce sens, il est souvent substantif.

SUJET, s. m. Cause, raison, motif. — Matière sur laquelle on compose, on écrit, on parle. — Objet d'une science. — Il se dit aussi d'une personne, par rapport à sa capacité et à ses talens : *C'est un bon, un mauvais, un pauvre sujet.* — En musique, l'air sur lequel on fait les parties. Il se dit aussi du texte et des paroles sur lesquels on a composé de la musique. — En gramm. le pronom ou le nom qui désigne la personne ou la chose dont on parle, autrement le nominatif.

SUJÉTION, s. f. (*su-jé-cion*) Dépendance, assujettissement. — Assiduité gênante.

SULFATE, subst. masc., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique avec différentes bases.

SULFITE, s. masc., t. de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec différentes bases.

SULFURE, s. masc., t. de chimie. Nom générique des combinaisons du soufre avec les alcalis, les terres et les métaux.

SULFURÉ, ÉE, ou SULFUREUX, EUSE, adj. Où il entre du soufre ; qui tient de la nature du soufre.

SULFURIQUE, adj. des deux g., t. de chimie. Il se dit d'un acide formé par la combustion rapide et complète du soufre.

SULTAN, s. m. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs. — On donne le même titre à plusieurs princes mahométans, et en particulier aux princes tartares. — Figur. et fam. Homme absolu et tyrannique.

SULTANE, s. fém. Titre qu'on donne aux femmes du grand-seigneur. — Sorte de vaisseau de guerre dont les Turcs se servent en diverses occasions.

SUMAC ou **VINAIGRIER**, s. m. Arbrisseau du midi de la France.

SUPER, v. neut. (*su-pé*) t. de marine. Se boucher.

SUPERBE, s. f. Orgueil, présomption, arrogance. Il n'est guère d'usage que dans les matières de dévotion, et il commence à vieillir.

Superbe, adj. des deux g. Orgueilleux, arrogant. En ce sens, il est aussi subst. — Somptueux, magnifique : *Festin, habit, meubles superbes.*

SUPERBEMENT, adv. (*su-pêr-be-man*) Orgueilleusement, magnifiquement.

SUPERCHERIE, s. fém. Tromperie, fraude avec finesse.

SUPÈRE, adj., t. de botan. Il se dit de l'ovaire qui est au fond de la fleur, séparé de toutes ses autres parties.

SUPERFÉTATION, s. fém. (*su-pêr-fé-ta-cion*) Conception d'un fœtus, lorsqu'il y en a déjà un dans le ventre de la mère.

SUPERFICIE, s. f. En géométrie, longueur et largeur sans profondeur. — Dans l'usage ordinaire, simple surface. — Fig. Légère connaissance de quelque art, de quelque science.

SUPERFICIEL, ELLE, adj. Qui n'est qu'à la superficie : *Plaie superficielle.* — Fig. *Connaissance superficielle*, légère, peu approfondie. — *Homme superficiel*, qui ne sait rien à fond.

SUPERFICIELLEMENT, adv. (*su-pèr-fi-ciè-le-man*) D'une manière superficielle. — Il se dit plus souvent au fig. : *Il ne sait les choses que superficiellement.*

SUPERFIN, INE, s. m. et adj. Très-fin.

SUPERFLU, UE, adj. Qui est de trop. — Inutile. — Il est quelquefois s. m. sans plur., et signifie ce qui est de trop, ce qui est au delà du nécessaire.

SUPERFLUITÉ, s. f. Abondance vicieuse, ce qui est superflu.

SUPÉRIEUR, EURE, adj. Qui est au-dessus et fort élevé. Il est opposé à *inférieur.* — Qui a autorité, pouvoir sur les autres. — Qui est au-dessus d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en force. — *Être supérieur aux événemens, aux revers*, etc., avoir un courage à l'épreuve des événemens, des revers, etc.

SUPÉRIEUR, EURE, s. Qui a commandement, autorité sur un autre. — Celui, celle qui dirige un monastère.

SUPÉRIEUREMENT, adv. (*su-pé-ri-eu-re-man*) D'une manière supérieure.

SUPÉRIORITÉ, s. fém. Autorité, prééminence. — Élévation, excellence au-dessus des autres. — Emploi, dignité de supérieur.

SUPERLATIF, IVE, adj., t. de gramm. Qui est au-dessus du comparatif, et qui exprime le degré de comparaison le plus élevé. — On dit subst., *un superlatif.*

SUPERLATIVEMENT, adv. (*su-pêr-la-ti-ve-man*) Au superlatif. Il n'est d'usage que dans le style burlesque.

SUPERPOSER, v. a. Poser une ligne, une surface sur une autre.

SUPERPOSITION, s. f. (*su-pêr-po-zi-cion*) t. didactique. Action de poser une ligne, une surface, un corps sur un autre.

SUPERPURGATION, s. f. (*su-pêr-pur-ga-cion*) Purgation outrée.

SUPERCÉDER, v. a. É, ÉE, p. (*su-pêr-cé-dé*) t. de pratique. Surseoir. Il est vieux.

SUPERSTITIEUSEMENT, adv. (*su-pêrs-ti-cieu-ze-man*) D'une manière superstitieuse. — Fig. Avec trop d'exactitude.

SUPERSTITIEUX, EUSE, adj. (*su-pêrs-ti-ci-eu*) Qui a de la superstition. — Il se dit aussi des choses où il y a de la superstition : *Culte superstitieux, cérémonies superstitieuses.* — Fig. Exact jusqu'à l'excès.

SUPERSTITION, s. fém. (*su-pêrs-ti-cion*) Fausses idées que l'on a de certaines pratiques de la religion, et auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance. — Vain présage qu'on tire de certains accidens qui sont purement fortuits. — Pratiques superstitieuses. — Fig. Excès d'exactitude, de soin.

SUPIN, s. masc., t. de grammaire. Un des temps primitifs d'un verbe latin.

SUPINATION, s. f. (*su-pi-na-cion*) t. didactique. *Mouvement de supination*, par lequel on tourne la paume de la main vers le ciel et le dos vers la terre.

SUPPLANTER, v. a. É, ÉE, p. (*su-plan-té*) Faire perdre à un homme le crédit, la faveur, l'établissement qu'il avait auprès de quelqu'un, le ruiner dans son esprit, et se mettre à sa place.

SUPPLÉANT, s. m. (*su-plé-an*) Qui est nommé pour remplacer un fonctionnaire public en cas de mort ou de démission.

SUPPLÉER, v. act. É, ÉE, p. (*su-plé-é*) Ajouter ce qui manque. — *Suppléer quelqu'un*, le représenter, faire ses fonctions. — v. neut. Réparer le défaut de quelque chose : *La valeur supplée au nombre.*

SUPPLÉMENT, s. masc. (*su-plé-man*) Ce qu'on donne pour suppléer : *Supplément de dot, de partage.* — En parlant d'un livre, ce qu'on y a ajouté pour suppléer à ce qui manquait.

SUPPLIANT, ANTE, s. et adj. (*su-pli-an*) Qui supplie.

SUPPLICATION, s. fém. (*su-pli-ka-cion*) Prière avec soumission.

SUPPLICE, s. m. (*su-pli-ce*) Punition corporelle ordonnée par la justice. — Il se dit par extension de tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps. — Fig. Peine, affliction, inquiétude violente. — *Le dernier supplice*, la mort. — *Mener au supplice*, à un supplice suivi de la mort. — *Supplices éternels*, les peines des damnés.

SUPPLICIER, v. act. É, ÉE, p. (*su-pli-ci-é*) Faire souffrir le supplice de la mort. Il est familier.

SUPPLIER, v. a. É, ÉE, part. (*su-pli-é*) Prier avec soumission.

SUPPLIQUE, s. fém. (*su-pli-ke*) Requête qu'on présente au pape et aux universités.

SUPPORT, s. m. (*su-por*) Ce qui soutient quelque chose. — Figur. Aide, appui, protection. — Au plur., en t. de blason, figures qui soutiennent un écusson.

SUPPORTABLE, adj. des deux g. (*su-por-ta-ble*) Tolérable, qu'on peut supporter. — Excusable, ce qu'on peut tolérer, excuser. En ce sens, il se dit toujours avec la négative : *Cette conduite n'est pas supportable.*

SUPPORTABLEMENT, adv. D'une manière supportable, tolérable.

SUPPORTANT, ANTE, adj. (*su-por-tan*) t. de blason. Il se dit des pièces au-dessus desquelles il se trouve quelque chose qui ne porte pas absolument dessus.

SUPPORTER, v. act. É, ÉE, p. (*su-por-té*) Porter, soutenir. — Figur. Endurer. — Souffrir avec patience.

SUPPOSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*su-po-zé*) Poser une chose pour établie, afin d'en tirer ensuite quelque induction. En ce sens, on dit absolument, *cela supposé*, et absolument *supposé que*, pour dire, cela étant supposé. — Alléguer comme vrai quelque chose de faux. — Produire pour vraie en justice une pièce fausse.

SUPPOSITION, s. f. (*su-po-zi-cion*) Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer ensuite quelque induction. — Chose controuvée et alléguée faussement. — Production en justice d'une pièce fausse. — *Supposition de part*, t. de palais, crime de celui qui suppose un enfant.

SUPPOSITOIRE, s. m. (*su-po-zi-toa-re*) Médicament en forme de cône long, que l'on met dans le fondement pour lâcher le ventre.

SUPPÔT, subst. m. (*su-pô*) Membre d'un corps, et qui y remplit certaines fonctions pour le service du même corps. — Fauteur et partisan. En ce sens, il se dit en mauvaise part.

SUPPRESSION, s. f. (*su-pré-cion*) Action de supprimer : *Suppression d'un livre*, *d'un libelle*, *d'un contrat*, *d'une loi*, etc. — En t. de médecine, défaut d'évacuation de quelque humeur.

SUPPRIMER, v. a. É, ÉE, p. (*su-pri-mé*) Empêcher de paraître, ou faire cesser de paraître. — Taire, passer sous silence. — Abolir, annuler. — Retrancher.

SUPPURATIF, IVE, s. m. et adj. (*su-pu-ra-tif*) Qui facilite la suppuration.

SUPPURATION, s. fém. (*su-pu-ra-cion*) Formation, écoulement du pus qui s'est formé dans une plaie.

SUPPURER, v. n. (*su-pu-ré*) Rendre, jeter du pus.

SUPPUTATION, subst. f. (*su-pu-ta-cion*) Calcul.

SUPPUTER, v. a. É, ÉE, p. (*su-pu-té*) Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres.

SUPRÉMATIE, s. f. (*su-pré-ma-ci-e*) Il se dit du droit que les rois d'Angleterre, et même les reines qui le sont de leur chef, se sont attribué d'être chefs de la religion anglicane.

SUPRÊME, adj. des deux g. Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce : *Pouvoir*, *dignité*, *vertu suprême.*

SUR, préposition de lieu, qui sert à marquer la situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient ou qui est simplement au-dessus. — Joignant, tout proche. — Dans : *Écrivez cela sur votre livre.* — Durant, environ, vers : *Il vint sur l'heure du dîner.* — Elle a encore divers autres sens : *Cet hôtel ouvre sur deux rues. Les impositions sur le vin. Je me décharge de cette affaire sur vous*, etc. — *Sur et tant moins*, en déduction. — *Sur le tout*, t. de blason. Il se dit d'un écusson qui se met au milieu d'une écartelure.

SUR, SURE, adj. Qui a un goût acide et aigre.

SÛR, SÛRE, adj. (*sûr*) Certain, indubitable, vrai. — Qui doit arriver infailliblement. — Qui produit ordinairement son effet. — En qui on se peut fier. — *Ce chirurgien a la main sûre*, ferme dans ses opérations. — *Cet homme a le goût sûr*, ne se trompe pas dans ses jugemens. — *Être sûr*, savoir certainement. — *Être sûr d'un homme*, être certain de sa fidélité. — *Chemin sûr*, où il n'y a rien à craindre des voleurs. — *Port sûr*, où les vaisseaux sont en sûreté. — *Mettre un homme en lieu sûr*, le mettre en un lieu de sûreté, où il n'y a rien à craindre, ou bien le mettre en quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne. — On dit subst., *le plus sûr*, pour dire, le parti le plus sûr. — *A coup sûr*, adv. Immanquablement, infailliblement.

SURABONDAMMENT, adv. (*su-ra-bon-da-man*) Plus que suffisamment.

SURABONDANCE, s. f. Très-grande abondance.

SURABONDANT, ANTE, adj. et s. masc. (*su-ra-bon-dan*) Qui surabonde. — Superflu.

SURABONDER, v. neutre. (*su-ra-bon-dé*) Abonder excessivement. Peu usité.

SURACHETER, v. act. É, ÉE, p. (*su-ra-che-té*) Acheter une chose plus qu'elle ne vaut.

SUR-AIGU, UE, adj., t. de musique. Qui est fort aigu.

SURAL, ALE, adject. Il se dit d'une veine qui va se terminer à la veine crurale.

SUR-ALLER, v. n. (*su-ra-lé*) t. de vénerie. Il se dit d'un limier ou chien courant qui passe sur la voie sans se rabattre et sans rien dire.

SUR-ANDOUILLER, s. m. (mouillez les *ll*) t. de vénerie. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION, s. f. (*su-ra-na-cion*) En style de chancellerie, *lettres de surannation*, lettres qu'on obtient du prince, pour rendre la force et la validité à celles qui sont surannées.

SURANNER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (*su-ra-né*) Avoir plus d'un an de date. Il se dit principalement des lettres de chancellerie. — Au part. Vieux, qui n'est plus d'usage : *Habit suranné ; mode, beauté surannée.*

SUR-ARBITRE, s. m. Celui qu'on choisit pour décider une affaire, quand les arbitres sont partagés.

SURARD, adj. m. (*su-rar*) Il ne se dit qu'en parlant du vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

SURBAISSÉ, ÉE, adj. (*sur-bê-cé*) t. d'architecture. Il se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu.

SURBAISSEMENT, s. m. (*sur-bè-ce-man*) t. d'architect. Quantité dont une arcade est surbaissée.

SURCENS, s. m. (*sur-sance*) t. de jurisprudence féodale. Première rente seigneuriale dont un héritage est chargé par-dessus le cens.

SURCHARGE, s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre.

SURCHARGER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*sur-char-jé*) Imposer une charge excessive. — Fig. *Etre surchargé d'affaires*, en avoir trop. — On dit aussi *se surcharger d'alimens, de nourriture.*

SURCOMPOSÉ, ÉE, adj. (*sur-kon-po-zé*) t. de gramm. Il se dit des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *avoir*. *J'aurais eu fait*, *vous auriez eu dit*, sont des temps surcomposés. — En t. de botan., qui est composé ou divisé plus de deux fois.

SURCOMPOSÉ, s. m., t. de chimie. Corps qui résulte de la combinaison des corps que l'on appelle *composés.*

SURCROISSANCE, s. f. (*sur-kroa-çan-ce*) Ce qui croît au corps par-dessus la nature.

SURCROÎT, s. m. (*sur-kroa*) Augmentation, ce qui est ajouté à quelque chose. On dit adv. : *Par surcroît*, sans régime, et *par un surcroît* ou *par surcroît*, avec la prép. *de*

SURCROÎTRE, v. n. (*sur-croa-tre*) Il ne se dit guère que de la chair qui vient dans les plaies, et en plus grande abondance qu'il ne faudrait.

SURDENT, s. f. (*sur-dan*) Dent qui vient hors du rang.

SURDITÉ, s. f. Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe.

SURDORER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-do-ré*) Dorer doublement, à fond, solidement.

SURDOS, s. m. (*sur-dô*) Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse, et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, s. m. (*su-rô*) Arbre plein d'une substance moelleuse.

SÛREMENT, adv. (*sû-re-man*) Avec sûreté, en assurance. — Certainement.

SURENCHÈRE, s. fém. (*su-ran-chè-re*) Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère.

SURENCHÉRIR, v. a. I, IE, p. (*su-ran-ché-rir*) Faire une surenchère.

SURÉROGATION, s. f. (*su-ré-ro-ga-cion*) Ce qui est au delà des obligations du christianisme. — Par extension, ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE, adj. des deux g. (*su-ré-ro-ga-toa-re*) Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire.

SURET, ETE, adj. (*su-rè*) Diminutif de SUR. Un peu acide.

SÛRETÉ, s. fém. (*sû-re-té*) Éloignement de tout péril. — Caution, garantie.

SURFACE, s. f. Superficie, l'extérieur, le dehors d'un corps.

SURFAIRE, v. act. et n. FAIT, AITE, p. (*sur-fè-re*) [Il se conjugue comme *faire*] Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre.

SURFAIX, s. m. (*sur-fè*) Sangle de cheval qui se met sur les autres sangles et qui, passant sur la selle, embrasse le dos et le ventre du cheval.

SURGEON, s. masc. (*sur-jon*) Rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre.

SURGIR, v. n. Arriver, aborder. Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et il vieillit.

SURHAUSSEMENT, s. m. (*sur-ô-ce-man*) Action de surhausser.

SURHAUSSER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-ô-cé*) Mettre à plus haut prix ce qui était déjà assez cher. — En t. d'architecture, élever une voûte au delà de son plein cintre.

SURHUMAIN, AINE, adj. (*su-ru-min*) Qui est au-dessus de l'humain : *Taille surhumaine, courage surhumain.*

SURINTENDANCE, s. f. (*su-rin-tan-dan-*

ce) Inspection et direction générale au-dessus des autres. — Charge de surintendant.

SURINTENDANT, s. m. (*su-rin-tan-dan*) Qui a l'intendance de quelque chose au-dessus des autres.

SURINTENDANTE, s. f. (*su-rin-tan-dante*) La femme d'un surintendant. — Dame qui avait la première charge de la maison de la reine.

SURJET, s. masc. (*sur-jè*) Espèce de couture où chaque point d'aiguille traverse deux étoffes appliquées bord à bord.

SURJETER, v. act. É, ÉE, p. (*sur-je-té*) Coudre en surjet.

SURLENDEMAIN, s. m. (*sur-lan-de-min*) Le jour qui suit le lendemain.

SURLONGE, s. f. La partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse.

SURMENER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-me-né*) Excéder de fatigue les chevaux et autres bêtes de somme, en les faisant aller ou trop vite ou trop long-temps.

SURMONTER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-monté*) Monter au-dessus. — Fig. Vaincre, dompter. — Surpasser. On dit aussi, *se surmonter soi-même.*

SURMOÛT, subst. m. (*sur-moû*) Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé ni être pressuré.

SURMULET, s. m. (*sur-mu-lè*) Poisson de mer.

SURNAGER, v. n. (*sur-na-jé*) se soutenir sur la surface d'un fluide : *L'huile surnage sur l'eau.*

SURNATUREL, ELLE, adj. Qui est au-dessus des forces de la nature. — Extraordinaire.

SURNATURELLEMENT, adv. (*sur-na-tu-rè-le-man*) D'une manière surnaturelle.

SURNOM, s. m. (*sur-non*) Le nom de la maison, de la famille dont on est. — L'épithète qu'on ajoute au nom ou au surnom.

SURNOMMER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-nomé*) Ajouter une épithète au nom ou au surnom d'une personne.

SURNUMÉRAIRE, adj. des deux g. (*sur-nu-mé-rè-re*) Qui est au-dessus du nombre déterminé.

SUROS, s. m. (*su-rô*) Tumeur dure située sur la jambe du cheval, et qui dépend de l'os même.

SURPARTIENT, ENTE, adj. (*sur-par-cian*) t. d'arithm. et de géom. Il se dit de la partie dont il s'en faut qu'un nombre ou une grandeur quelconque ne soit contenue juste dans une autre.

SURPASSER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-pa-cé*) Excéder, être plus élevé. — Fig. Être au-dessus de quelqu'un. — *Cet homme s'est surpassé*, a beaucoup mieux fait qu'à son ordinaire.

SURPAYER, v. act. É, ÉE, p. (*sur-pé-ié*) Payer au delà de la juste valeur. — En parlant des personnes, leur payer au delà de ce qui est dû.

SURPEAU, s. f. (*sur-pô*) L'épiderme.

SURPLIS, s. masc. (*sur-pli*) Vêtement d'église, de toile, et à manches longues et larges.

SURPLOMB, s. m. (*sur-plon*) Défaut de ce qui n'est pas à plomb.

SURPLOMBER, v. n. (*sur-plon-bé*) N'être pas à plomb.

SURPLUS, s. m. (*sur-plu*) Ce qui reste, l'excédant. — *Au surplus*, au reste. Fam.

SURPOSÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit des graines posées l'une sur l'autre longitudinalement.

SURPRENANT, ANTE, adject. (*sur-prenan*) Étonnant, qui cause de la surprise.

SURPRENDRE, v. a. PRIS, ISE, p. (*sur-pran-dre*) [Il se conjugue comme *prendre*] Prendre quelqu'un sur le fait. — Prendre à l'imprévu, au dépourvu. — Tromper, abuser, induire en erreur. — Obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues. — Étonner. — Arriver, attaquer subitement, inopinément, en parlant d'une maladie : *Il a été surpris d'une apoplexie.* — *Surprendre des lettres*, les intercepter. — *Surprendre la confiance de quelqu'un*, se l'attirer par artifice. — *Surprendre le secret de quelqu'un*, découvrir son secret par adresse ou par hasard.

SURPRISE, s. f. (*sur-pri-ze*) Action par laquelle on surprend. — Étonnement, trouble.

SURSAUT, s. m. (*sur-çô*) Surprise : *S'éveiller en sursaut* : être éveillé subitement par quelque grand bruit.

SURSÉANCE, subst. f. Délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est sursise.

SURSEMER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-ce-mé*) Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSEOIR, v. a. SIS, ISE, p. (*sur-çoar*) *Je sursois, tu sursois, il sursoit ; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. Je sursoyais. Je sursis. Je surseoirai. Je surseoirais. Que je sursisse.* Les autres temps ne sont d'aucun usage. Suspendre, remettre, différer, en parlant des affaires, des procédures.

SURSIS, s. m., t. de palais. Délai.

SURSOLIDE, s. masc. et adj. des deux g., t. d'algèbre. Quatrième puissance d'une grandeur.

SURTAUX, s. m. (*sur-tô*) Taux excessif pour les contributions.

SURTAXE, s. f. (*sur-tak-cé*) Taxe ajoutée à d'autres.

SURTAXER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-tak-cé*) Taxer trop haut.

SURTOUT, adv. (*sur-tou*) Principalement, plus que toute autre chose.

SURTOUT, s. m. Sorte de justaucorps fort large que l'on met sur tous les autres habits. — Espèce de petite charrette fort légère. — Grande pièce de vaisselle d'argent ou de cuivre doré, etc. qu'on met sur une grande table, et sur laquelle on place un sucrier, un poivrier, des salières, etc., ou des vases de fleurs, des fruits.

SURVEILLANCE, s. f. Action de surveiller.

SURVEILLANT, ANTE, s. et adj. (mouillez les *ll*) Qui surveille.

SURVEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille.

SURVEILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Prendre garde à quelque chose, l'observer avec attention et diligence. — On dit aussi act. : *Surveiller quelqu'un*, être attentif à sa conduite.

SURVENANCE, s. f., t. de jurisprudence. Arrivée que l'on n'a point prévue.

SURVENANT, ANTE, s. et adj. (*sur-ve-nan*) Qui survient. Son plus grand usage est au subst., et il ne se dit guère qu'au pluriel.

SURVENDRE, v. act. DU, UE, p. (*sur-van-dre*) [Il se conjugue comme *vendre*] Vendre les choses plus cher qu'elles ne valent.

SURVENIR, v. n. NU, UE, p. [Il se conjugue comme *venir*, et prend *être* aux temps composés] Arriver inopinément. — Arriver de surcroît.

SURVENTE, s. f. (*sur-van-te*) Vente à un prix excessif.

SURVIDER, v. a. É, ÉE, p. (*sur-vi-dé*) Ôter une partie de ce qui est dans un vaisseau, dans un sac trop plein.

SURVIE, s. f., t. de pratique. État de celui qui survit à un autre.

SURVIVANCE, s. f. Droit, faculté de succéder à un homme dans sa charge après sa mort.

SURVIVANCIER, s. m. (*sur-vi-van-cié*) Qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT, ANTE, s. (*sur-vi-van*) Qui survit à un autre.

SURVIVRE, v. n. [Il se conjugue comme *vivre*] Demeurer en vie après une autre personne. — Figur. *Survivre à son honneur, à sa réputation*, etc.; vivre encore après la perte de son honneur, de sa réputation. On dit aussi *survivre à soi-même, se survivre à soi-même;* et *il a survécu à sa femme, à son fils.*

SUS, prép. Sur. — t. d'ordonnance. *Courir sus à quelqu'un.* — Dans l'usage ordinaire, *la moitié, le tiers, le quart en sus*, est l'addition de la moitié, du tiers, du quart d'une somme. *Quatre francs et le quart en sus font cinq francs.* — En t. de finance, *le tiers, le quart en sus*, veut dire la moitié, le tiers d'une première somme : *Le quart en sus de douze mille francs, est quatre mille francs.*

SUS, interject. dont on se sert pour exhorter, pour exciter : *Sus, mes amis ; sus donc, levez-vous.* Fam.

SUSCEPTIBILITÉ, s. f. Disposition à se choquer trop aisément.

SUSCEPTIBLE, adject. des deux g. Capable de recevoir certaine qualité, certaine modification : *L'esprit de l'homme est susceptible de bonnes ou mauvaises impressions.* — On dit absolument d'une personne, qu'*elle est trop susceptible*, pour dire qu'elle est trop sensible, qu'elle s'offense facilement.

SUSCEPTION, s. fém. (*su-cèp-cion*) Il ne se dit qu'en parlant de l'action de prendre les ordres sacrés.

SUSCITATION, s. f. (*su-ci-ta-cion*) Suggestion, instigation.

SUSCITER, v. a. É, ÉE, part. (*su-ci-té*) Dans le langage de l'Écriture, faire naître, faire paraître dans un certain temps : *Dieu a suscité des prophètes.* — Plus ordinairement, attirer des ennemis à quelqu'un, lui faire naître des embarras, de mauvaises affaires.

SUSCRIPTION, s. fém. (*sus-krip-cion*) Le dessus qu'on met à une lettre.

SUSDIT, ITE, adj., t. de palais. Nommé ci-dessus : *La susdite maison.*

SUSIN, s. m. (*su-zin*) t. de marine. Pont brisé, ou partie du tillac depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSPECT, ECTE, adj. (*sus-pèk*) Ce qui est soupçonné ou qui mérite de l'être.

SUSPECTER, v. a. É, ÉE, p. (*sus-pèk-té*) Soupçonner.

SUSPENDRE, v. act. DU, UE, p. et adj. (*sus-pan-dre*) Élever quelque corps en l'air, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il ne porte sur rien. — Fig. Surseoir, différer. — Interdire à quelqu'un, pour un temps, les fonctions de sa place.

SUSPENS, adj. m. (*sus-pan*) Interdit, en parlant d'un prêtre qu'on a suspendu des fonctions de son état. — *En suspens*, adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer.

SUSPENSE, s. f. (*sus-pan-ce*) Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens. — État où un ecclésiastique est mis par cette censure.

SUSPENSIF, IVE, adj. (*sus-pan-cif*) Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant.

SUSPENSION, s. f. (*sus-pan-cion*) Surséance, cessation d'opération pour quelque temps. — Interdiction pour un temps. — Figure de rhétorique, qui consiste à tenir les auditeurs en suspens, pour leur dire ensuite des choses inattendues.

SUSPENSOIRE, s. masc. (*sus-pan-çoa-re* t. de chirurgie. Sorte de bandage.

SUSPICION, s. fém., t. de pratique. Soupçon, défiance.

SUSTENTATION, s. f. Nourriture suffisante à l'entretien de la vie.

SUSTENTER, v. a. É, ÉE, p. (*sus-tan-té*) Nourrir, entretenir la vie par le moyen des alimens. Il ne se dit que des hommes.

SUTURAL, ALE, adject., t. de botanique. Qui naît ou dépend d'une suture.

SUTURE, s. f., t. d'anatomie. Jointure de deux os du crâne qui entrent l'un dans l'autre. — En t. de chirurgie, couture que l'on fait pour rejoindre et réunir les lèvres d'une plaie. — En t. de botanique, raie indiquant comme la soudure ou la commissure de deux parties.

SUZERAIN, AINE, adj. Qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent.

SUZERAINETÉ, s. f. (*su-ze-rè-ne-té*) Qualité de suzerain.

SVELTE, adj. des deux g., t. de peinture et de sculpture. Léger, délié. — On dit aussi d'une personne, qu'*elle a la taille svelte.*

SYCOMORE, s. m. (*ci-ko-mo-re*) Arbre à larges feuilles, semblables à celles de la vigne.

SYCOPHANTE, s. m. (*ci-ko-fan-te*) Mot emprunté du grec. Fripon, délateur, coquin.

SYLLABAIRE, s. masc. (*ci-la-bè-re*) Petit livre pour apprendre à lire.

SYLLABE, s. f. (*ci-la-be*) Voyelle ou seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix.

SYLLABIQUE, adj. des deux g. (*ci-la-bi-ke*) Qui a rapport aux syllabes.

SYLLEPSE, s. fém. (*ci-lèp-ce*) Figure de grammaire, par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux règles grammaticales : *Il est six heures*, au lieu de dire, *il est la sixième heure*, est une syllepse.

SYLLOGISME, s. m. (*ci-lo-jis-me*) t. de logique. Argument composé de trois propositions.

SYLLOGISTIQUE, adj. des deux g. (*ci-lo-jis-ti-ke*) Qui appartient au syllogisme.

SYLPHE, IDE, s. (*cil-fe*) Nom que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires de l'air.

SYLVAIN, s. m. (*cil-vin*) Dieu des forêts, suivant la fable.

SYLVATIQUE, adj. des deux g. (*cil-va-ti-ke*) t. de botan. Qui croît dans les forêts.

SYLVESTRE, adj. des deux g. Qui vient sans culture.

SYMBOLE, s. masc. (*cin-bo-le*) Figure ou image qui sert à désigner quelque chose. — Formulaire qui contient les principaux articles de la foi.

SYMBOLIQUE, adj. des deux g. (*cin-bo-li-ke*) Qui sert de symbole.

SYMBOLISER, v. n. (*cin-bo-li-zé*) t. didactique. Avoir du rapport, de la conformité

SYMÉTRIE, s. f. (*ci-mé-tri-e*) Proportion et rapport d'égalité ou de ressemblance que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec leur tout.

SYMÉTRIQUE, adject. des deux g. (*ci-mé-tri-ke*) Qui a de la symétrie.

SYMÉTRIQUEMENT, adv. (*ci-mé-tri-ke-man*) Avec symétrie.

SYMÉTRISER, v. n. (*ci-mé-tri-zé*) Faire symétrie.

SYMPATHIE, s. fém. (*cin-pa-ti-e*) Correspondance des qualités que les anciens imaginaient entre certains corps. — Convenance, rapport d'humeurs et d'inclinations.

SYMPATHIQUE, adj. des deux g. (*cin-pa-ti-ke*) Il se dit de ce qui appartient à la cause ou aux effets de la sympathie.

SYMPATHISER, v. n. (*cin-pa-ti-zé*) Avoir de la sympathie.

SYMPHONIE, s. f. (*cin-fo-ni-e*) Concert d'instrumens de musique.

SYMPHONISTE, s. masc. (*cin-fo-nis-te*) Qui joue ou qui compose des symphonies.

SYMPHYSE, s. f. (*cin-fi-ze*) t. d'anatomie. Connexion de deux os ensemble.

SYMPTOMATIQUE, adj. des deux genr. (*cinp-to-ma-ti-ke*) t. didactique. Qui appartient au symptôme, qui en dépend.

SYMPTÔME, s. m. (*cinp-tô-me*) Signe qui indique la nature d'une maladie. Il se dit fig. des États, des gouvernemens.

SYNAGOGUE, s. f. (*ci-na-go-ghe*) Assemblée des fidèles sous l'ancienne loi. — Lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple pour faire des lectures, des prières publiques.

SYNALÈPHE, s. fém. (*ci-na-lè-fe*) t. de grammaire. Elision ou réunion de deux syllabes en une seule dans deux mots : *Quelqu'un* pour *quelque un.*

SYNALLAGMATIQUE, adj. des deux g. (*ci-na-lag-ma-ti-ke*) t. de droit. Il se dit des actes passés entre deux personnes qui contractent des engagemens mutuels.

SYNARTHROSE, s. f. (*ci-nar-tro-ze*) t. d'anatomie. Articulation de l'os, qui se fait sans mouvement.

SYNCHONDROSE, s. f. (*cin-kon-dro-ze*) t. d'anatomie. Symphyse cartilagineuse.

SYNCHRONE, adj. des deux g. (*cin-kro-ne*) t. didact. Il se dit des mouvemens qui se font dans le même temps.

SYNCHRONISME, s. m. (*cin-kro-nis-me*) t. didact. Rapport de deux choses qui se font ou qui sont arrivées dans le même temps.

SYNCOPE, s. fém. (*cin-ko-pe*) Défaillance, pamoison. — En t. de grammaire, retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot. — En t. de musique, note qui appartient à la fin d'un temps et au commencement d'un autre.

SYNCOPER, v. n. (*cin-ko-pé*) t. de musique. Faire une syncope.

SYNCRÉTISME, s. masc. (*cin-krè-tis-me*) t. didactique. Conciliation, rapprochement de diverses sectes.

SYNDÉRÈSE, s. fém. (*cin-dé-rè-ze*) t. de dévotion. Remords de conscience. Il vieillit.

SYNDIC, s. masc. (*cin-dik*) Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps.

SYNDICAL, ALE, adj. (*cin-di-kal*) Qui appartient au syndicat.

SYNDICAT, s. masc. (*cin-di-ka*) Charge, fonction de syndic.

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE, s. f. (*ci-nèk-do-che*) Figure de rhétorique, par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus : *Cent voiles*, pour cent navires.

SYNÉRÈSE, s. f. (*ci-né-rè-ze*) t. de grammaire grecque ou latine. Réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot.

SYNÉVROSE, s. f. (*ci-né-vro-ze*) t. d'anatomie. Symphyse ligamenteuse.

SYNODAL, ALE, adj. (*ci-no-dal*) Qui appartient au synode.

SYNODALEMENT, adv. (*ci-no-da-le-man*) En synode.

SYNODE, s. m. Assemblée des curés et autres ecclésiastiques, qui se fait dans chaque diocèse par le mandement de l'évêque.

SYNODIQUE, adj. des deux g. (*ci-no-di-ke*) *Lettres synodiques*, écrites au nom des conciles, aux évêques absens. — En astronomie, *mouvement synodique de la lune*, son mouvement depuis une nouvelle lune jusqu'à l'autre. — *Mois synodique*, temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives.

SYNONYME, s. masc. et adj. des deux g. (*ci-no-ni-me*) Mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable.

* L'emploi des synonymes est souvent nécessaire, parce qu'il contribue à la force et à la clarté de l'expression; mais il n'en faut pas abuser : il faut les ménager et les dispenser avec jugement, pour ne point gâter le style en le chargeant de synonymes superflus.

SYNONYMIE, s. f. (*ci-no-ni-mi-e*) Qualité des mots synonymes.

SYNOPTIQUE, adj. des deux g. (*ci-nop-ti-ke*) t. didactique. Ce qui s'offre d'une vue générale, d'un même coup d'œil : *Tableau synoptique d'une science.*

SYNOQUE, s. et adj. f. (*ci-no-ke*) Il se dit d'une fièvre qui continue sans redoublement.

SYNOVIALES (glandes), adj. f. plur., t. d'anatomie. Elles servent à séparer une humeur d'une consistance médiocre qu'on appelle *synovie.*

SYNOVIE, s. f., t. de médecine. Liqueur visqueuse et mucilagineuse qui se trouve dans toutes les articulations mobiles.

SYNTAXE, s. fém. (*cin-tak-ce*) Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. — Règles de la construction des mots et des phrases. — Livre qui contient ces règles.

SYNTHÈSE, s. fém. (*cin-tè-ze*) t. didact. Méthode de composition : *La synthèse est opposée à l'analyse.* — En chirurgie, opération par laquelle on réunit les parties divisées.

SYNTHÉTIQUE, adj. des deux g. (*cin-té-ti-ke*) Qui appartient à la synthèse.

SYNTHÉTIQUEMENT, adv. (*cin-té-ti-ke-man*) D'une manière synthétique.

SYRINGOTOME, s. m. (*ci-rin-go-to-me*) Instrument dont le chirurgien se sert pour couper les sinus fistuleux à l'anus.

SYROP. Voyez SIROP.

SYSSARCOSE, s. f. (*ci-çar-ko-ze*) t. d'anat. Symphyse charnue.

SYSTALTIQUE, adj. des deux g. (*cis-tal-ti-ke*) t. d'anat. Qui a la vertu de contracter, de resserrer.

SYSTÉMATIQUE, adj. des deux g. (*cis-té-ma-ti-ke*) Qui appartient au système : *Ordre systématique.* — Qui fait des systèmes : *Esprit systématique.*

SYSTÉMATIQUEMENT, adv. (*cis-té-ma-ti-ke-man*) D'une manière systématique.

SYSTÈME, s. m. (*cis-tè-me*) Assemblage de plusieurs principes vrais ou faux liés ensemble, et des conséquences qu'on en tire, et sur lesquelles on établit une opinion, une doctrine, etc. — Réunion des principes d'après lesquels une chose s'exécute : *Un système de conduite.* — Assemblage de corps : *Le système planétaire.*

SYSTOLE, s. f. (*cis-to-le*, t. d'anat. Mouvement naturel et ordinaire du cœur lorsqu'il se resserre.

SYZYGIE, s. f. (*ci-zi-ji-e*) t. d'astronomie. On appelle ainsi également le temps de la nouvelle lune, et celui de la pleine lune.

T

T, s. m. Lettre consonne, la vingtième de l'alphabet français : *Un grand* T, *un petit* t. On prononce *té* suivant l'appellation ancienne, et *te* suivant la moderne.

Lorsque le temps d'un verbe, terminé par une voyelle, est suivi immédiatement des pronoms *il*, *elle*, *on*, on met un *t* entre le verbe et le pronom, uniquement pour évi-

ter l'hiatus : *Dira-t-on! Fera-t-elle? Joue-t-elle?*

TA. Pronom possessif fém. Voyez Ton.

TABAC, s. m. (On ne fait pas sonner le *c* dans le langage familier) On l'appelait autrefois *nicotiane*, s. f. Plante originaire d'Amérique. Les naturels du pays l'appellent *petun*.

TABAGIE, s. f. Lieu destiné pour fumer du tabac.

TABARIN, s. m. (*ta-ba-rin*) Farceur qui représente dans les places publiques, monté sur des tréteaux.

TABARINAGE, s. m. Action de tabarin. — Bouffonnerie.

TABATIÈRE, s. f. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre.

TABELLION, s. m. (*ta-bèl-lion*) Notaire. Ce mot n'était en usage que dans certaines provinces, surtout dans les campagnes.

TABELLIONAGE, s. m. (*ta-bèl-lio-na-je*) Office, exercice, fonction de tabellion.

TABERNACLE, s. m. Tente, pavillon, en parlant des tentes, des pavillons des Israélites. — Tente où reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert. — Parmi nous, ouvrage de menuiserie, de marbre, etc., fait en forme de petit temple, et mis au-dessus de la table de l'autel pour y renfermer le Saint-Ciboire.

TABÈS, s. m. Voyez Atrophie.

TABIDE, adject. des deux g., t. de médec. Qui est d'une maigreur excessive par phthisie. Il est inusité.

TABIFIQUE, adject. (*ta-bi-fi-ke*) Qui fait mourir de langueur et de consomption.

TABIS, s. m. (*ta-bi*) Sorte de gros taffetas ondé.

TABISER, v. a. É, ÉE, part. et adj. (*ta-bi-zé*) Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis.

TABLATURE, s. fém. Arrangement de plusieurs lettres ou marques sur des lignes, pour marquer le chant à ceux qui chantent ou qui jouent des instrumens. — Fig. et fam. : *Donner de la tablature*, de l'embarras.

TABLE, s. f. Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur des pieds : *Table à manger, à jouer.* — Pris absolument, table à manger : *Aimer la table.* — *Réformer sa table*, faire moins de dépense pour la table. — *Tenir table ouverte*, recevoir à sa table ceux qui se présentent. — Fig. Bonne ou mauvaise chère que l'on fait à la table de quelqu'un. — Index fait ordinairement par ordre alphabétique, pour trouver les matières ou les mots qui sont dans un livre. — Feuille sur laquelle les matières dogmatiques, historiques, etc., sont digérées et réduites méthodiquement et en raccourci, afin qu'on les puisse voir plus facilement d'un même coup d'œil : *Table généalogique, chronologique.* — *Diamant en table*, tailler de manière que la surface en est plate.

TABLEAU, subst. m. (*ta-blô*) Ouvrage de peinture sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. — Fig. Représentation naturelle et vive d'une chose, soit de vive voix, soit par écrit. — Liste, catalogue des membres d'une société. — Figur. *C'est une ombre au tableau*, se dit d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage.

TABLER, v. n. (*ta-blé*) t. dont on se servait autrefois au jeu de trictrac, pour dire poser, arranger les tables du trictrac suivant les points qu'on a amenés. On dit aujourd'hui *Caser.* — Figur. Compter, faire fond sur quelque chose.

TABLETIER, IÈRE, s. (*ta-ble-tié*) Qui fait des échiquiers, des trictracs, des dames, et autres ouvrages d'ivoire.

TABLETTE, s. f. (*ta-blè-te*) Planche posée pour mettre quelque chose dessus. — Pierre ordinairement plate, qui termine les murs d'appui ou autres pièces de maçonnerie. — Planche de bois ou pièce de marbre qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée ou sur l'appui d'une fenêtre. — Chez les apothicaires, certaines compositions de sucre et de drogues purgatives ou confortatives, réduites en forme plate. — Au pl. Feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., qui servent à écrire les choses dont on veut se souvenir.

TABLETTERIE, s. f. (*ta-blè-te-rî-e*) Métier du tabletier et les ouvrages qu'il fait.

TABLIER, s. m. (*ta-blié*) Échiquier ou damier. Il est vieux. — Pièce de toile, de cuir, etc., que les femmes, les artisans mettent devant eux. — Ornement sculpté sur la surface d'un piédestal.

TABLOIN, s. masc. (*ta-bloin*) Plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons.

TABOURET, s. m. (*ta-bou-rè*) Petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dos. — *Avoir le tabouret*, avoir droit de s'asseoir sur un tabouret ou sur un siége pliant en présence du roi et de la reine. — *Tabouret* ou *Bourse à pasteur*, plante.

TAC, s. m. Maladie contagieuse, qui attaque les brebis et les moutons.

TAC-TAC. Mot dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACET, s. masc. (*ta-cè-te*) t. de musique, pris du latin : *Tenir le tacet*, se taire pendant que les autres chantent. — Figur. et famil. : *Garder le tacet*, ne dire mot dans la conversation.

TACHE, s. f. Souillure sur quelque chose.

— Marque naturelle qui paraît sur la peau. — Figur. Tout ce qui blesse l'honneur et la réputation.

TÂCHE, s. f. (*tâche*) Le travail qu'on donne à faire à une personne, à certaines conditions, dans un certain espace de temps.

TACHÉ, adject., t. de botan. Marqué d'une ou plusieurs taches dont on détermine le nombre.

TACHÉOGRAPHIE ou TACHYGRAPHIE, s. f. (*ta-ché-o-gra-fi-e*) Art d'écrire par abréviations.

TACHER, v. act. É, ÉE, part. (*ta-ché*) Souiller, salir, faire une tache, au propre et au figuré.

TÂCHER, v. n. (*tâ-ché*) faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose : *Je tâcherai de vous satisfaire.* — Viser à... En ce sens, il doit être suivi de la particule *à*. *Il tâche à me nuire.*

TACHETÉ, ÉE, adj., t. de botan. Marqué de plusieurs taches dont on ne détermine pas le nombre.

TACHETER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-che-té*) Marquer de diverses taches.

TACHYGRAPHE, s. m. (*ta-chi-gra-fe*) Celui qui s'occupe de tachygraphie.

TACHYGRAPHIE. Voyez TACHÉOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE, adj. des deux g. (*ta-chi-gra-fi-ke*) Qui appartient à la tachygraphie.

TACITE, adj. des deux g. Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu ou qui se peut sous-entendre : *Condition, convention, consentement, approbation, aveu tacite.*

TACITEMENT, adv. (*ta-ci-te-man*) D'une manière tacite, sans être formellement exprimé.

TACITURNE, adj. des deux g. Qui est de tempérament et d'humeur à parler peu.

TACITURNITÉ, s. f. Humeur ou état d'une personne taciturne.

TACT, s. m. (*tak-te*) Le toucher, l'attouchement. — Figur. *Avoir le tact fin, sûr*, juger finement, sûrement, en matière de goût.

TACTICIEN, s. m. Habile dans la tactique.

TACTILE, adject. des deux g. Qui se peut toucher. Il n'est d'usage que dans le didact. : *Les esprits ne sont point tactiles.*

TACTION, s. f. (*tak-cion*) t. didact. Action de toucher. Il est peu usité.

TACTIQUE, s. f. (*tak-ti-ke*) Art de ranger les troupes en bataille, et de faire des évolutions militaires.

TAEL, subst. m. Monnaie de compte de la Chine.

TAFIA, s. m. Eau-de-vie de sucre.

TAFFETAS, s. m. (*ta-fe-ta*) Étoffe de soie fort mince, et tissue comme de la toile.

TAÏAUT (*ta-io*) Cri du chasseur qui voit le cerf, le daim ou le chevreuil.

TAIE, s. f. (*tè*) Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller. — Pellicule blanche qui se forme quelquefois sur l'œil. — En t. d'anat., enveloppe du fœtus.

TAILLABLE, adject. des deux g. (mouillez les *ll*) Qui est sujet à la taille.

TAILLADE, s. f. (mouillez les *ll*) Coupure, balafre dans la chair. — Coupure en long dans une étoffe.

TAILLADER, v. act. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Faire des taillades.

TAILLANDERIE, s. fém. (mouillez les *ll*) Métier, art du taillandier.

TAILLANDIER, s. m. (mouillez les *ll*) Ouvrier qui fait toutes sortes d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc.

TAILLANT, s. masc. (mouillez les *ll*) Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc.

TAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) La coupe, la manière dont on coupe certaine chose : *La taille des arbres, d'un habit.* — Coupe des pierres dures. — *Pierres de taille*, propres à être taillées pour un bâtiment. — Manière dont on travaille les pierres précieuses. — Manière dont on coupe une plume pour écrire. — En t. de chirurgie, opération par laquelle on tire la pierre de la vessie. — Stature du corps : *Belle, grande taille.* — Il se dit particulièrement de la conformation du corps, depuis les épaules jusqu'à la ceinture : *Avoir la taille vilaine.* — Bois qui commence à revenir après avoir été coupé : *Une jeune taille, une taille de deux ans.* — Certaine imposition de deniers qui se levait sur le peuple. — Petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches, pour marquer la quantité de pain, vin, viande, etc., que l'un fournit à l'autre. — En t. de jeu, chaque fois que le banquier achève de retourner toutes les cartes. — En t. de musique, celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre. — Musicien qui a une voix de taille : *Une belle voix de taille.* On appelle *Haute-taille*, une voix qui approche de la haute-contre, et *Basse-taille*, une voix qui approche de la basse. — Tranchant d'une épée. Il ne se dit qu'en cette phrase : *Frapper d'estoc et de taille*, de la pointe et du tranchant.

TAILLE-DOUCE, s. fém. Gravure faite au burin seul, sur une planche de cuivre.

TAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) *Je taille, tu tailles, il taille, nous taillons, vous taillez, ils taillent. Je taillais. Je taillai. J'ai taillé. J'avais taillé. Je taillerai. Je taillerais. Que je taille. Que je taillasse. Taillant.*

Couper, retrancher, avec un instrument. — Inciser, faire une incision pour tirer la pierre de la vessie. — v. n. A certains jeux, tenir les cartes et jouer contre plusieurs. — Fig. *Tailler une armée en pièces*, la défaire entièrement. — Fig. et fam. : *Tailler de la besogne à quelqu'un*, lui susciter des affaires, des embarras. — Au part. : *Homme bien taillé*, bien fait, qui a le corps bien proportionné.

TAILLERESSE, s. f. (mouillez les *ll*) t. de monnaie. Ouvrière qui réduit les pièces au poids de l'ordonnance.

TAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui taille : *Tailleur de pierre*, *de diamans*. — Absolument, *tailleur d'habits*. Au fém. on dit *tailleuse*.

TAILLIS, subst. et adj. m. (mouillez les *ll*) *Bois taillis*, celui que l'on coupe de temps en temps.

TAILLOIR, s. m. (mouillez les *ll*) Plateau de bois sur lequel on coupe de la viande. — En t. d'archit., la partie supérieure du chapiteau des colonnes.

TAILLON, subst. m. (mouillez les *ll*) Imposition de deniers qui se levait comme la taille.

TAIN, s. m. (*tin*) Feuille d'étain fort mince que l'on met derrière des glaces pour en faire des miroirs.

TAIRE, v. a. TU, UE, p. (*tè-re*) *Je tais*, *tu tais*, *il tait ; nous taisons*, *vous taisez*, *ils taisent. Je taisais. Je tus. J'ai tu. Je tairai. Je tairais. Tais*, *qu'il taise*, *taisez. Que je taise. Que je tusse. Taisant.* Ne dire pas.

se Taire, v. pr. Garder le silence, s'abstenir de parler. — Ne point faire de bruit. En ce sens, il se dit des animaux, des vents, de la mer, etc.

TAISSON : s. m. (*tè-çon*) Blaireau, animal à quatre pieds qui se terre.

TALAPOIN, s. m. (*ta-la-poin*) Prêtre idolâtre du royaume de Siam et du Pégu.

TALC, s. m. (*talke*) Pierre transparente qui se trouve dans les carrières de plâtre.

TALED, s. m. Voile dont les Juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

TALENT, s. masc. (*ta-lan*) Certain poids d'or ou d'argent, qui était différent suivant les différens pays où l'on s'en servait anciennement. — Fig. Don de la nature pour certaines choses, capacité, habileté.

TALER. Voyez Thaler.

TALION, subst. m. Punition pareille à l'offense.

TALISMAN, s. m. Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planètes, à laquelle la crédulité attribuait des vertus extraordinaires.

TALISMANIQUE, adj. des deux g. (*ta-lis-ma-ni-ke*) Qui appartient au talisman.

TALLE, s. f. Branche qu'un arbre pousse à son pied.

TALLER, v. neut. (*ta-lé*) Pousser une ou plusieurs talles.

TALLIPOT, s. m. (*ta-li-po*) Arbre de l'île de Ceylan.

TALMOUSE, s. fém. (*tal-mou ze*) Pièce de pâtisserie, faite avec du fromage, des œufs, du beurre.

TALMUD, s. m. Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des Juifs.

TALMUDISTE, s. m. Celui qui est attaché aux opinions du talmud.

TALOCHE, s. f. Coup donné sur la tête à quelqu'un avec la main. Il est pop.

TALON, s. masc. La partie postérieure du pied. — La partie d'un soulier ou d'une botte sur laquelle pose le derrière du pied. — Fig. et fam. : *Montrer les talons*, s'enfuir.

TALONNER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-lo-né*) Poursuivre de près. — Importuner, presser vivement, jusqu'à l'importunité. Fam.

TALONNIÈRES, s. f. pl. (*ta-lo-niè-re*) Les ailes que Mercure, suivant la fable, portait aux talons.

TALUS, s. m. (*ta-lu*) Inclinaison que l'on donne à la surface latérale et extérieure d'un mur, de telle sorte que du haut en bas, il aille toujours en s'épaississant.

TALUTER, v. act. É, ÉE, p. (*ta-lu-té*) Mettre en talus.

TAMARIN, s. m. (*ta-ma-rin*) Arbre d'Afrique que les naturalistes nomment *tamarinier*. — Fruit de cet arbre.

TAMARIS ou TAMARISC, s. m. Arbrisseau dont le fruit, le bois, l'écorce, sont employés en médecine comme atténuans et propres à dissiper les obstructions.

TAMBOUR, s. m. (*tan-bour*) Caisse de forme cylindrique, dont les deux fonds sont faits de peaux tendues, au son de laquelle on assemble ou fait marcher l'infanterie. On dit également bien : *Battre du tambour*, et *battre le tambour*, mais dans des sens différens. *Battre du tambour*, signifie tirer des sons du tambour, jouer du tambour : *Il a appris à battre du tambour. Battre le tambour*, signifie donner une annonce, un signal sur le tambour : *On battit le tambour pour assembler la troupe.* — Celui qui bat le tambour. — *Tambour de basque*, petit tambour qui n'a qu'un fond, autour duquel il y a des plaques de cuivre et des grelots, dont on joue avec le bout des doigts. — Avance de menuiserie avec une porte, au-devant de l'entrée d'une chambre. — Dans une montre, petite boîte ronde où est enfermé le grand ressort. — Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne. — En t. d'anatomie, *membrane du tam-*

bour, pellicule mince, étendue, qui fait partie de l'organe de l'ouïe. On l'appelle aussi *tympan*.

TAMBOURIN, s. m. (*tan-bou-rin*) Long tambour. — Celui qui en joue.

TAMBOURINER, v. n. (*tan-bou-ri-né*) Battre le tambour ou le tambourin. Il ne se dit proprement que des petits enfans, lorsqu'ils battent de petits tambours qui leur servent de jouet.

TAMBOURINEUR, s. masc., t. de mépris. Celui qui tambourine.

TAMIS, s. m. (*ta-mi*) Sas qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses.

TAMISER, v. a. É, ÉE, part. (*ta-mi-zé*) Passer par le tamis.

TAMPON, s. m. Bouchon de bois, de linge, de papier.

TAMPONNER, v. a. É, ÉE, p. (*tan-po-né*) Boucher avec un tampon.

TAN, s. m. Écorce de chêne moulue, avec laquelle on prépare les gros cuirs.

TANAISIE, s. f. (*ta-nè-zi-e*) Plante dont la fleur est un bouquet arrondi. Elle a une odeur forte et désagréable. Sa semence est un excellent vermifuge.

TANCER, v. a. É, ÉE, p. (*tan-cé*) Réprimander. Il est familier.

TANCHE, s. f. Poisson d'eau douce.

TANDIS QUE, conjonction. Durant que, pendant que. Voyez PENDANT QUE.

TANGAGE, s. m., t. de marine. Balancement d'un vaisseau de l'avant à l'arrière, et de l'arrière à l'avant, alternativement.

TANGENTE, s. f. (*tan-jan-te*) t. de géométrie. Ligne droite qui touche une courbe dans un de ses points.

TANGUER, v. n. (*tan-ghé*) t. de marine. Il se dit d'un vaisseau qui éprouve le balancement du tangage, ou qui enfonce trop dans l'eau par son avant.

TANIÈRE, s. f. Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent.

TANNE, s. f. (*ta-ne*) Petite bulle durcie qui s'engendre dans les pores de la peau.

TANNER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-né*) Préparer les cuirs avec du tan. — Fam. Fatiguer, ennuyer, molester. — Au part. Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan : *Drap, velours, chien tanné.*

TANNERIE, s. fém. (*ta-ne-ri-e*) Lieu où l'on tanne les cuirs.

TANNEUR, s. m. (*ta-neur*) Ouvrier qui tanne les cuirs.

TANT, adv. de quantité indéfinie. (*tan*) Tellement, en si grand nombre, à tel point. — Autant. — Il se dit aussi de toute sorte de nombre qu'on n'exprime point : *Il y aura tant pour vous et tant pour moi.* — Il marque encore une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on parle : *Tant plein que vide, tant bon que mauvais.* — *Tant que*, aussi loin que.... Aussi long-temps que. — *Tant plus que moins*, à peu près. Familier. — *Tant mieux, tant pis*, adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est ou non avantageuse. — *Tant s'en faut que*, bien loin que. — *Tant il y a que*, quoi qu'il en soit. Il vieillit. — *Si tant est*, si la chose est, supposé que la chose soit. Fam. — *Sur et tant moins*, façon de parler dont on se sert lorsqu'on donne quelque chose à compte : *Il m'a donné cent francs sur et tant moins de ce qu'il me doit.*

TANTE, s. fém. relatif. La sœur du père ou de la mère. — *Grand'tante*, la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule.

TANTÔT, adv. de temps. (*tan-tô*) Dans peu de temps. — Il y a peu de temps. — Alternativement : *Il est tantôt gai, tantôt triste.* — *A tantôt*, façon de parler pour dire qu'on se reverra : *Je vous quitte pour ce moment ; à tantôt.* Fam.

TAON, s. masc. (*ton*) Grosse mouche qui s'attache ordinairement aux bœufs, aux vaches et aux autres gros animaux.

TAPABOR, s. masc. Bonnet de campagne, dont les bords se rabattent pour garantir des mauvais temps.

TAPAGE, s. m. Désordre accompagné d'un grand bruit. Il est familier.

TAPAGEUR, s. m. Celui qui fait du tapage. Familier.

TAPE, s. f. Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. Il est populaire.

TAPECU, s. m. Bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. — Sorte de cabriolet qui n'est point couvert.

TAPER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*ta-pé*) Frapper, donner un coup. Il est pop. — *Taper les cheveux*, les arranger et les relever avec le peigne pour les faire paraître davantage. — On dit fam., *taper du pied*, pour dire frapper la terre, le plancher avec le pied ; et alors il est neutre.

EN TAPINOIS, adv. (*ta-pi-noa*) Sourdement, en cachette.

SE TAPIR, v. pron. I, IE, p. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie et resserrée.

TAPIS, s. m. (*ta-pi*) Pièce d'étoffe ou de tissu de laine, de soie, etc. dont on couvre une table, une estrade, etc. — Fig. et fam. *Mettre une affaire, une question sur le tapis*, la proposer pour l'examiner, pour la juger. — *Amuser le tapis*, entretenir la compagnie de choses vaines et vagues. — Figur., *tapis vert*, endroit gazonné dans un jardin.

TAPISSER, v. a. É, ÉE, part. (*ta-pi-cé*) Revêtir, orner de tapisseries les murailles d'une

salle, d'une chambre, etc. — Fig. et poétiq. : *Cette vigne tapisse l'intérieur de ce berceau.*

TAPISSERIE, s. f. (*ta-pi-ce-ri-e*) Ouvrage fait à l'aiguille ou au métier sur du canevas.

TAPISSIER, s. m. (*ta-pi-cié*) Ouvrier qui travaille en toute sorte de meubles de tapisserie et d'étoffe.

TAPISSIÈRE, s. f. (*ta-pi-ciè-re*) La femme d'un tapissier. — Ouvrière qui travaille en tapisserie à l'aiguille.

TAPON, s. m. Étoffe, soie, linge, etc. mis en tas.

TAPOTER, v. act. É, ÉE, p. (*ta-po-té*) Donner de petits coups à plusieurs reprises. Il est familier.

TAQUER, v. act. É, ÉE, part. (*ta-ké*) t. d'imprimerie. Passer le taquoir sur une forme.

TAQUIN, INE, s. et adj. (*ta-kin*) Vilain, avare. — Mutin, opiniâtre. Fam.

TAQUINEMENT, adv. (*ta-ki-ne-man*) D'une manière taquine.

TAQUINER, v. n. (*ta-ki-né*) Avoir l'habitude de contrarier sur de petits objets. Il est aussi actif.

TAQUINERIE, s. f. (*ta-ki-ne-ri-e*) Avarice sordide. — Caractère mutin, opiniâtre. Il est familier.

TAQUOIR, s. m. (*ta-koar*) t. d'imprimerie. Petite planche de bois tendre, dont on se sert pour faire entrer également dans le châssis tous les caractères dont une forme est composée.

TARABUSTER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-ra-bus-té*) Importuner par des interruptions, par du bruit, par des discours à contre-temps. Il est fam.

TARARE. Espèce d'interjection familière dont on se sert pour marquer qu'on se moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas.

TARAUD, s. m. (*ta-rô*) Cylindre d'acier, dans lequel on a creusé des pas de vis, pour faire ou tarauder des écrous.

TARAUDER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-rô-dé*) Percer une pièce de bois ou de métal en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis.

TARD, adv. de temps. (*tar*) Au delà du temps prescrit. — Vers la fin de la journée. — On dit aussi subst., *il est arrivé sur le tard.*

TARDER, v. n. (*tar-dé*) Différer à faire quelque chose : *On a trop tardé à envoyer ce secours.* — S'arrêter ou aller lentement, en sorte qu'on vienne tard : *Vous avez bien tardé à venir.* — Il s'emploie aussi impersonnellement, et alors il marque que l'on a impatience de quelque chose : *Il me tarde que ma maison soit bâtie. Il lui tarde de partir.*

TARDIF, IVE, adj. Qui vient tard : *Repentir tardif.* — Lent : *Mouvement tardif.* — Qui n'est en sa perfection que bien tard : *Esprit tardif.* — *Fruits tardifs*, qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce.

TARDIVEMENT, adverbe. (*tar-di-ve-man*) D'une manière tardive.

TARDIVETÉ, s. f., t. de jardinage. Croissance tardive.

TARE, s. f. (*ta-re*) Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité. — Figur. Vice, défectuosité. — Poids des barils, pots, emballages, etc., qui contiennent des marchandises.

TARÉ, ÉE, adj. Vicieux, gâté, corrompu : *Marchandises tarées.* Il se dit aussi des personnes : *Homme taré*, qui a mauvaise réputation. Famil. — En t. de blason, position du heaume ou timbre de l'écu : *Taré de front, de côté ou de profil.*

TARENTISME, subst. m. (*ta-ran-tis-me*) Maladie occasionée par la piqûre de la tarentule.

TARENTULE, s. fém. (*ta-ran-tu-le*) Araignée venimeuse, qui se trouve aux environs de Tarente. — Espèce de petit lézard.

TARER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ta-ré*) Causer du déchet. — Peser un vase avant d'y mettre quelque chose.

TARGE, s. f. Sorte de bouclier dont on se servait autrefois.

TARGETTE, s. f. (*tar-jè-te*) Petite plaque de fer avec un petit verrou, qu'on met aux portes et aux fenêtres pour les fermer.

SE TARGUER, v. pr. (*se tar-ghé*) Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation. Il est familier.

TARGUM, s. m. Nom des commentaires chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Testament.

TARI, s. masc. Liqueur qui se tire des palmiers et des cocotiers.

TARIÈRE, s. f. Outil de fer dont les charpentiers, les charrons, les menuisiers se servent pour faire des trous ronds dans une pièce de bois.

TARIF, s. m. Rôle qui marque le prix de certaines denrées, ou les droits d'entrée, de sortie, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer.

TARIFER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-ri-fé*) Réduire à un tarif.

TARIN, s. m. (*ta-rin*) Petit oiseau de passage qu'on apprivoise aisément.

TARIR, v. act. I, IE, p. Mettre à sec. — v. n. Être mis à sec, cesser de couler. — Fig. Tant à l'actif qu'au neutre, faire cesser, ou arrêter, ou s'arrêter : *Les bienfaits du prince ont tari la source de nos maux. Ses larmes ne tarissent point.* — *Il ne tarit point sur ce sujet*, il en parle sans cesse.

TARISSABLE, adject. des deux g. (*ta-ri-ça-ble*) Qui peut être tari. Il n'est guère d'usage qu'avec

qu'avec la négative : *Cette source n'est pas tarissable.* On dit plus souvent *intarissable.*

TARISSEMENT, s. m. (*ta-ri-ce-man*) Desséchement, état de ce qui est tari.

TAROT, s. m. Voyez BASSON.

TAROTÉ, ÉE, adj. *Cartes tarotées*, marquées et imprimées, sur le dos, de grisaille en compartimens.

TAROTS, s. m. pl. (*ta-ro*) Sorte de cartes à jouer, dont le dos est imprimé de grisaille en compartimens.

TAROUPE, s. fém. Poil qui croît entre les deux sourcils.

TARSE, s. m. (*tar-ce*) t. d'anat. La partie du pied qui est en avant des doigts, qu'on appelle communément *coude-pied.*

TARTANE, s. f. Petit bâtiment dont on se sert sur la mer Méditerranée, et qui porte une voile triangulaire.

TARTARE, s. m. Nom que les poètes donnent au lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers. — Nom des valets qui servaient les troupes de la maison du roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE, adject. (*tar-ta-reu*) Qui a la qualité du tartre.

TARTE, s. f. Pièce de pâtisserie.

TARTELETTE, s. f. Petite tarte.

TARTRE, s. m. Dépôt terreux et salin produit dans les tonneaux par la fermentation du vin, et qui s'attache aux douves du tonneau, s'y durcit et se forme en croûte. — *Tartre émétique* ou *stibié*, sorte de remède qui purge par haut et par bas.

TARTRITE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartareux avec différentes bases.

TARTUFE, s. m. Faux dévot, hypocrite.

TARTUFERIE, s. f. Action, maintien de tartufe. Il est fam.

TAS, s. m. (*ta*) Monceau, amas de quelque chose. — En parlant des personnes, multitude. Il ne se dit qu'en mauvaise part et par mépris : *Un tas de coquins, de fainéans*, etc.

TASSE, s. f. (*ta-ce*) Vase qui sert à boire du thé, du café, etc. — Liqueur contenue dans la tasse.

TASSEAU, s. m. (*ta-çô*) t. de menuiserie. Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette.

TASSER, v. a. É, ÉE, part. (*ta-cé*) Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. — v. neut. Croître, multiplier, s'élargir : *Cette giroflée a bien tassé.*

TASSETTE, s. f. (*ta-cè-te*) Pièce d'une armure au défaut de la cuirasse.

TÂTER, v. a. É, ÉE, p. (*tâ-té*) Toucher, manier doucement une chose. — Fig. Essayer, éprouver. — v. neut. Goûter à quelque chose, goûter de quelque chose : *Tâter aux sauces, au vin ; tâtez de ce vin-là ; tâter d'un pâté.* — *Se tâter*, v. pr. S'examiner, se sonder sur quelque chose. Fam.

TATE-VIN, s. m. Instrument pour tirer le vin par un bondon.

TATEUR, EUSE, subst. Irrésolu.

TATILLON, ONE, s. (mouillez les *ll*) Qui tâtillone. Il est pop.

TATILLONAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Action de tâtilloner. Il est pop.

TATILLONER, v. n. (Mouillez les *ll*) Entrer mal-à-propos, inutilement dans toute sorte de petits détails. Il est fam.

TATONNEMENT, s. m. (*tâ-to-ne-màn*) Action de tâtonner.

TATONNER, v. neut. (*tâ-to-né*) Chercher dans l'obscurité en tâtant. — Figur. Procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières nécessaires.

TATONNEUR, EUSE, s. Qui tâtonne.

A TATONS, adv. (*à tâ-ton*) En tâtonnant dans l'obscurité. — Figur. Sans les lumières et les connaissances nécessaires.

TATOUAGE, s. m. Action de tatouer.

TATOUER, v. a. É, ÉE, p. (*ta-tou-é*) Il se dit des sauvages de l'Amérique, qui bariolent leur corps de différentes figures et de diverses couleurs.

TAU, s. m. (*tô*) t. de blason. Croix dont on a retranché la partie qui est au-dessus de la traverse, et qui se trouve dans plusieurs armoiries.

TAUDIS, s. m. (*tô-di*) Petite maisonnette, petit logement en mauvais état.

TAUPE, s. f. (*tô-pe*) Petit animal qui fouille sous terre, et y habite — Tumeur qui se form à la tête des hommes et de quelques animaux.

TAUPE-GRILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Insecte qui habite sous terre.

TAUPIER, s. m. (*to-pié*) Preneur de taupes.

TAUPIÈRE, s. f. (*to-piè-re*) Morceau de bois creusé, avec une soupape, et qui sert à prendre des taupes.

TAUPINÉE ou TAPINIÈRE, s. f. (*tô-pi-né-e*) Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant.

TAUPINS, s. masc. pl. (*tô-pin*) *Les francs taupins*, nom qu'on donnait à un corps de milice française sous Charles VII.

TAURE, s. f. (*tô-re*) Jeune vache qui n'a point encore porté.

TAUREAU, s. m. (*to-rô*) Bête à cornes, qui est le mâle de la vache.

TAUTOGRAMME, s. masc. (*tô-to-gra-me*) Il se dit des poèmes où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre.

TAUTOLOGIE, s. f. (*tô-to-lo-jî-e*) t. didact. Répétition inutile d'une même idée en différens termes.

TAUTOLOGIQUE, adj. des deux g. (*tô-to-lo-gi-ke*) Qui a rapport à la tautologie.

TAUTOMÉTRIE, s. f., t. didact. Répétition exacte et servile des mêmes mesures.

TAUX, subst. m. (*tô*) Prix établi pour la vente des denrées. — Denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés par l'ordonnance. — Somme à laquelle un homme est taxé pour la taille.

TAVAÏOLLE, s. f. (*ta-va-io-le*) sorte de linge garni de dentelles, et uelquefois tout entier de dentelle.

TAVELER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ta-ve-lé*) t. de peinture. Moucheter, tacheter.

TAVELURE, s. fém. Bigarrure d'une peau tavelée.

TAVERNE, subst. f. Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. Il ne se dit guère que par mépris.

TAVERNIER, IÈRE, s. (*ta-vèr-nié*) Qui tient taverne. Il vieillit.

TAXATEUR, s. m. Commis qui taxe à la poste les lettres et les paquets.

TAXATION, s. fém. (*tak-ça-cion*) Action de taxer. — Droit attribué aux gens de finance. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel.

TAXE, s. f. (*tak-ce*) Réglement fait par autorité publique pour le prix des denrées. — Prix établi par ce règlement. — Imposition en deniers sur des personnes en certains cas. — *Taxe de dépens*, règlement fait en justice de certains frais qui ont été faits à la poursuite d'un procès.

TAXER, v. a. É, ÉE, p. (*tak-cé*) Régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, etc. — Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. — Accuser : *On le taxe d'avarice.*

SE TAXER, v. pr. Se cotiser.

TE, pronom personnel. Voyez TU.

TÉ, s. m., t. de mineur. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TE DEUM, s. m. Cantique de l'Église, que on chante en action de grâces d'un événement heureux. — Cérémonie qui accompagne cette action de grâces. Il ne prend pas d'*s* au pl.

TECHNIQUE, adj. des deux g. (*tèk-ni-ke*) Artificiel. Il se dit principalement des mots affectés aux arts. — *Vers techniques*, qui rappellent en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc.

TÉGUMENT, s. m. (*té-gu-man*) t. d'anat. Ce qui sert à couvrir. Il se dit aussi en botanique.

TEIGNASSE. Voyez TIGNASSE.

TEIGNE, s. fém. (*tè-gne*, mouillez le *gn*) Gale plate et sèche qui vient à la tête, et qui s'y attache. — Espèce de gale qui vient à l'écorce des arbres. — Insecte qui ronge les étoffes, les livres, etc. Au plur. Pourriture de la fourchette du pied du cheval.

TEIGNERIE, s. f. (*té-gne-rî-e*, mouillez le *gn*) Hôpital où l'on ne panse que des teigneux.

TEIGNEUX, EUSE, adj. (*té-gneu*, mouillez le *gn*) Qui a la teigne. — En t. d'imprimerie, *balles teigneuses*, dont le cuir est trop humecté, et sur lesquelles l'encre ne peut prendre.

TEILLER ou TILLER, v. a. É, ÉE, part. (mouillez les *ll*) Rompre les brins de chanvre, et séparer les chenevottes de l'écorce qui se doit filer.

TEILLE ou TILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Écorce déliée d'un brin de chanvre ou de lin.

TEINDRE, v. act. TEINT, EINTE, p. et adj. *Je teins, tu teins, il teint; nous teignons, vous teignez, ils teignent. Je teignais. Je teignis. J'ai teint. Je teindrai. Je teindrais. Teins; teignez. Que je teignisse.* Faire prendre à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur préparée dont elle s'imbibe.

TEINT, s. m. (*tin*) Manière de teindre. — Le coloris du visage.

TEINTE, s. fém., t. de peinture. Degré de force que les peintres donnent aux couleurs.— *Demi-teinte*, teinte extrêmement faible et diminuée.

TEINTURE, s. f. Liqueur préparée pour teindre. — Impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes et sur les autres choses que l'on teint. — En t. de chimie, couleur d'un minéral ou d'un végétal, tirée par le moyen de quelque liqueur que ce soit. — Fig. Connaissance superficielle dans quelque science, dans quelque art. — Impression que la bonne ou mauvaise éducation laisse dans l'ame.

TEINTURIER, IÈRE, s. (*tin-tu-rié*) Celui, celle qui exerce l'art de teindre.

TEL, TELLE, adj. Pareil, semblable. — Il marque quelqu'un indirectement : *L'orage tombera sur tel qui n'y pense pas.* — Il s'emploie encore par rapport aux choses qu'on a déjà dites : *Tel fut le discours qu'il tint.* — Si grand : *Son crédit est tel que...* — *Tel quel*, de peu de valeur, de peu de considération. Fam.

TÉLÉGRAPHE, s. m. Machine de nouvelle invention, qui, par le moyen de différens signaux, transmet au loin, et en très-peu de temps, tout ce qui peut intéresser le gouvernement.

TÉLÉGRAPHIQUE, adj. des deux g. Qui appartient au télégraphe.

TÉLESCOPE, s. masc. Nom générique de tous les instrumens d'astron., soit à réflexion, soit par réfraction, qui servent à observer les objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel.

TELLEMENT, adv. (*tè-le-man*) De telle sorte. — *Tellement que*, de sorte que. — *Tellement quellement*, d'une manière telle quelle. Il est fam.

TELLURE, s. m. Métal d'un blanc d'étain lamelleux et très-fusible.

TÉMÉRAIRE, adj. des deux g. (*té-mé-rè-re*) Hardi avec imprudence : *Il est plutôt téméraire que vaillant.* — Il est aussi subst. : *C'est un téméraire.* — Il se dit aussi des choses : *Jugement téméraire*, qui n'est pas fondé.

TÉMÉRAIREMENT, adv. (*té-mé-rè-re-man*) Avec une hardiesse imprudente; inconsidérément. — Contre droit et raison.

TÉMÉRITÉ, s. f. Hardiesse imprudente et inconsidérée. — Il se prend aussi pour courage; mais alors on y joint une épithète d'éloge : *Une noble témérité.*

TÉMOIGNAGE, s. masc. (*té-moa-gna-je*, mouillez le *gn*) Rapport d'un ou de plusieurs témoins sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit. — Preuve, marque : *Témoignage d'amitié.* — *Témoignage de la conscience*, le sentiment et la connaissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, et de la bonté ou de la méchanceté d'une action.

TÉMOIGNER, v. a. et neut. É, ÉE, part. (mouillez le *gn*) Porter témoignage, servir de témoin. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'absolument : *Il ne peut pas témoigner en justice.* — Marquer, faire connaître ce qu'on fait, ce qu'on sent : *Témoigner du chagrin, de la joie.*

TÉMOIN, s. m. (*té-moin*) Celui qui a vu ou entendu quelque fait, et qui en peut faire rapport. Il se dit aussi en parlant d'une femme, et s'emploie cependant au masculin : *Elle est témoin de ce qui s'est passé; elle en est un bon témoin.* — Marque, monument, ce qui sert à faire connaître : *Ses blessures sont les témoins de sa gloire.* — On dit aussi adv. *Témoin une telle chose; témoin les victoires qu'il a remportées.* — Au plur., petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connaître dans la suite si ces bornes n'ont point été déplacées. — En t. de librairie, bords irréguliers des feuilles de papier qu'on aperçoit en quelques endroits d'un volume, et qui, n'ayant pas été atteints par le couteau à rogner, prouvent que le livre a toute la marge qu'il était possible de lui conserver.

TEMPE, s. f. (*tan-pe*) La partie de la tête qui est depuis l'oreille jusqu'au front.

TEMPÉRAMENT, s. m. (*tan-pé-ra-man*) Complexion, constitution du corps de l'homme : *Cela altère, fortifie le tempérament.* — Il se dit quelquefois du caractère en y joignant une épithète : *Un tempérament violent.* — En musique, altération légère qu'on fait aux intervalles, pour les rendre moins dissonans. — Figur. En matière de négociation, expédient, adoucissement qu'on propose pour concilier les esprits, et pour accommoder les affaires.

TEMPÉRANCE, subst. f. (*tan-pé-ran-ce*) Vertu morale qui règle, qui modère les passions et les désirs déréglés, et particulièrement les désirs sensuels.

TEMPÉRANT, ANTE, s. m. et adj. (*tan-pé-ran*) Qui a la vertu de tempérance. — En t. de méd. Qui a la vertu de tempérer.

TEMPÉRATURE, s. fém. (*tan-pé-ra-tu-re*) Constitution, disposition de l'air, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide.

TEMPÉRER, v. act. É, ÉE, p. et adject. (*tan-pé-ré*) Modérer, diminuer l'excès d'une qualité. — *Tempérer sa bile*, modérer sa colère. — Au part. *Climat, air tempéré*, ni trop chaud ni trop froid. — Fig. Modéré, posé, sage : *Esprit tempéré.* — *Style tempéré*, qui tient le milieu entre le sublime et le simple.

TEMPÊTE, s. fém. (*tan-pê-te*) Orage, violente agitation de l'air causée par l'impétuosité des vents, et souvent mêlée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc. Il se dit plus ordinairement des orages qui arrivent sur mer. — Fig. Grande persécution qui s'élève contre quelqu'un pour le perdre, pour l'accabler.

TEMPÊTER, v. n. (*tan-pê-té*) Faire bien du bruit. Il est fam.

TEMPLE, s. m. (*tan-ple*) Édifice public consacré au culte de la Divinité.

TEMPLIER, s. m. (*tan-plié*) Chevalier d'un ancien ordre militaire.

TEMPORAIRE, adj. (*tan-po-rè-re*) Qui n'est que pour un temps.

TEMPORAL, ALE, adj. (*tan-po-ral*) t. d'anat. Qui a rapport aux tempes.

TEMPORALITÉ, s. f. (*tam-po-ra-li-té*) Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre.

TEMPOREL, ELLE, adj. (*tan-po-rèl*) Qui passe avec le temps, périssable. — Séculier : *Puissance temporelle.* — s. m. Revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

TEMPORELLEMENT, adv. (*tan-po-rè-le-man*) Durant un temps.

TEMPORISATION, s. fém. (*tan-po-ri-za-cion*) Action de temporiser.

TEMPORISEMENT, s. m. (*tan-po-ri-ze-man*) Retardement dans l'attente d'un temps plus favorable. Il est peu usité.

TEMPORISER, v. n. (*tan-po-ri-zé*) Retar-

der, différer, dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps propre.

TEMPORISEUR, s. masc. (*tan-po-ri-zeur*) Qui temporise.

TEMPS, s. m. (*tan*, et devant une voyelle *tanz*) Mesure de la durée des choses : *Temps présent, passé, futur.* — Terme préfix : *Payer dan le temps porté par l'obligation.* — Délai : *Demander, prendre du temps.* — Loisir : *Je n'ai pas le temps de vous parler.* — Conjoncture, occasion propre : *Le temps est favorable.* — Saison propre à chaque chose : *Le temps de la vendange, de la moisson.* — Les différens âges par rapport à la chronologie : *Du temps du déluge, d'Homère ; les temps fabuleux, héroïques.* — Il se dit par rapport à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, pour les manières de vivre, pour les modes, etc. : *S'accommoder, céder au temps.* — Dans la danse, l'escrime, les exercices militaires, etc., momens précis pendant lesquels il faut faire certains mouvemens. — En t. de musique, le mouvement et la mesure qu'il faut observer. — En t. de grammaire, les différentes inflexions qui marquent, dans les verbes, le temps où se passe l'action dont on parle. — *Avant tous les temps*, avant la création du monde. — *Perdre son temps*, ne rien faire, ou faire des choses inutiles. — *Passer bien son temps*, se divertir. — *Passer mal son temps*, s'ennuyer beaucoup ou souffrir. — *A temps*, adv. Assez tôt. — *Au même temps, en même temps*, adverbe. Dans le même instant, à la même heure. — *De tout temps*, adv. Toujours. — *De temps en temps, de temps à autre*, adv. Successivement, à plusieurs reprises. — *En temps et lieu*, adv. Dans le temps et le lieu convenable. — *Suivant le temps, suivant les temps*, conformément à la circonstance.

TENABLE, adj. des deux g. En t. de guerre, il se dit d'un lieu, d'un endroit, d'une place où l'on peut se défendre. Il ne se dit guère qu'avec la négative : *Cette place, ce château n'est pas tenable.*

TENACE, adj. des deux g. Visqueux : *Humeurs tenaces et gluantes.* — Fig. Avare, qui ne donne rien qu'avec peine. — Homme attaché opiniâtrément à ses idées, à ses projets.

TÉNACITÉ, s. f. Viscosité, qualité de ce qui est tenace. — Fig. Avarice ; attachement invariable à une idée, à un projet.

TENAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Instrument de fer pour tenir ou pour arracher quelque chose. — En t. de fortification, ouvrage construit sur les lignes de défense, vis-à-vis et tout proche de la courtine.

TENAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes.

TENAILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Ouvrage construit vis-à-vis l'une des faces de la demi-lune.

TENANCIER, IÈRE, s. (*te-nan-cié*) t. de droit, celui, celle qui tient des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il est dû des cens ou autres droits. — Propriétaire.

TENANT, s. m. (*te-nan*) Celui qui, dans un tournois, entreprenait de tenir contre toute sorte d'assaillans. — Fig. Celui qui, dans une dispute, soutient une opinion contre ceux qui la combattent. — Celui qui va souvent dans une maison, et y est comme le maître. — *Les tenans et les aboutissans d'un héritage, d'une affaire*, les héritages adjacens à un héritage, les circonstances et dépendances d'une affaire. — En t. de blason, *les tenans*, les supports qui ont des mains, comme les anges, les sirènes, etc. — *Tout en un tenant, tout d'un tenant*, façons de parler adv. Sans interruption, d'une même continuité : *Il a tant d'arpens de terre, de vigne*, etc., *tout en un tenant.*

TÉNARE, s. m. L'enfer, en style poét. : *Il fut précipité dans le Ténare.*

TENDANCE, s. f. (*tan-dan-ce*) t. de statique et de dynamique. L'action, la force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté, ou à pousser un autre corps qui l'en empêche : *La tendance d'un corps vers un centre.* — Il se prend aussi quelquefois pour la simple direction du mouvement. — Il se dit au moral, pour désigner une disposition de l'ame qui la dirige vers un certain objet : *L'homme a une tendance naturelle au bonheur.*

TENDANT, ANTE, adject. (*tan-dan*) Qui tend à... : *Un raisonnement tendant à prouver.*

TENDINEUX, EUSE, adj. (*tan-di-neu*) t. d'anat. Qui a du rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons.

TENDON, s. m. (*tan-don*) l'extrémité du muscle.

TENDRE, adj. des deux g. (*tan-dre*) Qui peut être aisément coupé, divisé. — Il se dit aussi du pain nouvellement cuit. — Sensible, délicat, qui est aisément pénétré par les impressions de l'air. — En t. de peint., il se dit de certains coups de pinceau extrêmement délicats. — Fig. Sensible à l'amitié, à la compassion, et plus particulièrement à l'amour. — *Son de voix tendre*, touchant et gracieux. — *Avoir la vue tendre, les yeux tendres*, avoir la vue délicate et faible.

Tendre, s. m. Tendresse. Fam.

TENDRE, v. a. DU, UE, p. et adj. (*tandre*) *Je tends, tu tends, il tend ; nous tendons*, etc. *Je tendais. J'ai tendu. Je tendis. Je tendrai*, etc. Tirer et bander quelque chose, comme une corde, un arc, etc. — Présenter en avançant : *Tendre la main pour demander l'aumône.* — *Tendre une chambre*, la tapisser. — Fig. *Tendre les bras à quelqu'un*, lui donner du secours dans son besoin. — *Tendre les*

mains à quelqu'un, implorer son secours. — v. n. Aller à un certain terme, aboutir. — Au part. figur. *Avoir l'esprit tendu*, fortement appliqué à quelque chose.

TENDREMENT, adv. (*tan-dre-man*) Avec tendresse. — En t. de peinture, *peindre tendrement*, avoir le pinceau délicat et léger.

TENDRESSE, s. f. (*tan-drè-ce*) Sensibilité à l'amitié ou à l'amour. — La passion même de l'amour : *Il a beaucoup de tendresse pour elle.*

TENDRETÉ, s. f. (*tan-dre-té*) Qualité de ce qui est tendre. Il ne se dit que des viandes, des fruits, des légumes.

TENDRON, s. m. (*tan-dron*) Bourgeon, rejeton tendre de quelques arbres, de quelques plantes : *Les tendrons des cardes, des choux*, etc. — Jeune fille. — Au pl. Cartilages qui sont à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux : *Une fricassée de tendrons de veau* et non pas *de tendons de veau*, comme le disent quelques personnes.

TÉNÈBRES, s. f. pl. Privation de lumière, obscurité. — On dit aussi fig. : *Les ténèbres de l'ignorance, de l'idolâtrie.* — Les matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine-sainte.

TÉNÉBREUX, EUSE, adj. (*té-né-breu*) Sombre, obscur, au propre et au fig.

TÉNEMENT, s. m. (*té-ne-man*) t. de pratique. Métairie dépendante d'une seigneurie. — Sorte de prescription admise dans quelques coutumes.

TÉNESME, s. m. Épreintes douloureuses qu'on sent au fondement, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle.

TENETTE, s. f. (*te-nè-te*) Instrument de chirurgie, qui sert à saisir et à tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille.

TENEUR, s. f., t. de prat. Ce qui est contenu mot à mot dans un écrit.

TENEUR DE LIVRES, s. m. Celui qui, chez un négociant, a soin de mettre par écrit ce qui s'y vend et s'y achète, etc.

TÉNIA, s. m. Mot emprunté du latin, dont on se sert en français pour signifier *le ver solitaire.*

TÉNIE, s. fém., t. d'architecture. Moulure plate, bande ou listel qui appartient à l'épistyle dorique.

TENIR, v. a. NU, UE, p. et adj. *Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. Je tenais. Je tins. J'ai tenu. Je tiendrai. Je tiendrais. Tiens; tenez. Que je tienne. Que je tinsse.* Avoir à la main, avoir entre les mains. — Posséder. — Occuper, en parlant de l'espace. — Mettre et garder en quelque lieu. — Maintenir, entretenir. — Contenir, enfermer. — Arrêter, fixer. — Réprimer, empêcher de faire, de dire. — Occuper durant quelque temps. — Réputer, estimer, croire. — *Tenir un chemin, une route*, suivre un chemin, une route. — *Tenir tête à quelqu'un*, lui résister. — *Tenir quelque chose de quelqu'un*, l'avoir appris de quelqu'un. On dit aussi, *tenir quelque chose de son père, de sa mère*, pour dire, leur ressembler. — *Tenir une chose de race, de naissance*, l'avoir apportée en naissant. — Être redevable de.... : *Il tient tout de ma libéralité.* — *Tenir lieu d'une chose*, en faire l'office, la remplacer. — *Faire tenir quelque chose à quelqu'un*, le lui faire parvenir. — v. n. Être attaché à quelque chose, être difficile à arracher ou à déplacer. — Être contigu. — Résister. — Subsister sans aucun changement, sans aucune altération. — Demeurer en un certain état. — Être compris dans un certain espace, dans une certaine mesure. — Durer, être pendant un certain temps. — Il se dit aussi impersonnellement des obstacles, des considérations qui empêchent de faire quelque chose : *A quoi tient-il que nous partions? Il ne tiendra qu'à vous d'avoir la paix.* — *Qu'à cela ne tienne*, peu importe. — *Se tenir*, v. pr. S'arrêter, s'attacher à quelque chose : *Il se tint à une branche.* — Être, demeurer dans un certain lieu : *Tenez-vous là.* — Être, demeurer dans une certaine situation, dans un certain état : *Se tenir propre, caché, à genoux.* — En parlant d'assemblée publique, avoir lieu.

TENON, s. m. Le bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortaise.

TÉNOR, s. m., t. de musique, emprunté de l'Italien. Voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. — Chanteur qui a ce genre de voix.

TENSION, s. f. (*tan-cion*) État de ce qui est tendu. — Fig. Grande application d'esprit.

TENSON, s. m. (*tan-çon*) t. d'ancienne poésie, qui se disait d'une dispute galante entre deux poètes.

TENTANT, ANTE, adj. (*tan-tan*) Q , tente, qui cause une envie, un désir.

TENTATEUR, TRICE, s. (*tan-ta-teur* -) Celui ou celle qui tente. — Pris absolument il s'entend du démon. — Il est aussi adj. : *L'e prit tentateur.*

TENTATION, s. f. (*tan-ta-cion*) Mouvement intérieur qui porte au mal. — Envie, désir de....

TENTATIVE, s. f. (*tan-ta-ti-ve*) Action par laquelle on tente, on essaie de faire réussir quelque chose. — Le premier acte qu'on fait en théologie.

TENTE, s. f. (*tan-te*) Espèce de pavillon dont on se sert à la guerre, à la campagne, pour se mettre à couvert. — En t. de chirurgie, petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies.

TENTER, v. act. É, ÉE, p. (*tan-té*) Es-

sayer, mettre quelque moyen en usage pour faire réussir quelque chose. — Solliciter au péché, au mal. — Donner envie, faire naître le désir, l'envie de faire quelque chose.

TENTURE, s. f. (*tan-tu-re*) Certain nombre de pièces de tapisserie, ordinairement de même dessin, de même ouvrage, de même suite d'histoire.

TÉNU, UE, adj. Qui est fort délié, qui est peu compacte. Il n'est d'usage que dans le didactique : *Substance ténue. Les parties ténues.*

TENUE, s. f. Il se dit du temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent. — Assiette ferme d'un homme à cheval. — On dit en t. militaire, *la tenue d'un régiment*, *d'un soldat*, pour la manière d'être vêtu, entretenu; et l'on dit, par extension, d'un homme qui est propre et soigné dans ses habits, qu'*il a une bonne tenue.* On dit aussi d'un homme léger, qui change souvent d'avis, qu'*il n'a pas de tenue.* — *Tout d'une tenue*, tout d'un tenant. — En t. de musique, continuation d'un même ton pendant quelques mesures.

TÉNUITÉ, s. fém. Qualité d'une chose ténue. Il n'est d'usage que dans le didactique : *La ténuité de cette substance*, *des parties.*

TÉNURE, s. f., t. de matière féod. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief.

TÉORBE, s. m. Voyez Tuorbe.

TERCER ou TERSER, v. a. É, ÉE, part. (*têr-cé*) t. de vigneron. Donner un troisième labour, une troisième façon à des vignes.

TERCET, s. m. (*têr-cè*) Espèce de couplet composé de trois vers.

TÉRÉBENTHINE, s. f. (*té-ré-ban-ti-ne*) Résine qui coule du térébinthe.

TÉRÉBINTHE, s. m. (*té-ré-bin-te*) Arbre résineux et toujours vert.

TÉRÉBRATION, s. f. (*té-ré-bra-cion*) Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc.

TÉRÉNIABIN, s. m. Espèce de manne liquide qui vient de Perse.

TÉRÈS ou LOMBRIC, s. m. Espèce de ver long et rond qui s'engendre dans le corps humain.

TÉRET, ÈTE, adj., t. de botanique. Sans angle.

TÉRÉTIUSCULE, adj. des deux g., t. de botanique. Presque téret.

TERGÉMINÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit d'une feuille dont le pétiole commun se fourche au sommet en deux pétioles secondaires, dont chacun est muni de trois folioles.

TERGIVERSATION, s. f. (*têr-ji-vêr-ça-cion*) Action de tergiverser.

TERGIVERSER, v. neut. (*têr-ji-vêr-cé*) Chercher des détours, biaiser.

TERME, s. m. Fin, borne des actions et des choses qui ont quelque étendue de temps ou de lieu. — Temps préfix de paiement. — Temps au bout duquel une femme doit accoucher. — Sorte de statue qui n'a que la tête seule ou le haut du corps, et qui finit en forme de pilastre ou de scabellon. Elle servait anciennement de borne ou de limite. — Mot, diction. — Façon de parler particulière à quelque art, à quelque science : *Terme de logique*, *d'architecture*, *de pratique*, etc. — Au plur. État où est une affaire ou une personne par rapport à une affaire : *En quels termes est cette affaire ? elle est en bons termes.*

TERMINAISON, s. f. (*têr-mi-nè-zon*) La désinence d'un mot.

TERMINAL, ALE, adj., t. de botanique. Qui forme le sommet.

TERMINER, v. a. É, ÉE, p. (*têr-mi-né*) Mettre des bornes, borner. — Achever, finir. — *Se terminer*, v. pr. Se passer, s'achever, se finir. — Avoir une certaine terminaison, en parlant des mots.

TERMINTHE, s. masc. (*têr-min-te*) t. de chirurgie. Tubercule inflammatoire.

TERNAIRE, adj. (*têr-nè-re*) *Le nombre ternaire*, le nombre de trois.

TERNE, adj. des deux g. Qui n'a point l'éclat qu'il doit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose.

TERNE, s. masc. Réunion de trois numéros pris ou sortis ensemble à la loterie.

Ternes, s. m. pl., t. du jeu de trictrac, et qui se dit lorsqu'on amène deux trois.

TERNÉS, ÉES, adj. pl., t. de botanique. Il se dit des parties qui sont au nombre de trois sur un support commun.

TERNIR, v. a. I, IE, part. Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de quelque chose. — On dit fig., *ternir sa réputation*, *sa gloire*, *sa mémoire*, etc.

se Ternir, v. pr. Perdre son lustre, son éclat, sa couleur.

TERNISSURE, subst. f. État de ce qui est terni.

TERRAGE, s. m. (*tê-ra-je*) t. de coutume. Droit qu'avaient certains seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits des terres de leur censive.

TERRAIN ou TERREIN, s. m. (*tê-rin*) Espace de terre. — *Ménager le terrain*, employer utilement le peu d'espace de terre qu'on a; et figur. se servir avec prudence de ce que l'on a de moyens pour réussir dans une affaire. — *Gagner du terrain*, avancer peu à peu dans une affaire.

TERRAL, s. masc. (*tê-ral*) t. de marine. Vent de terre.

TERRASSE, s. f. (*té-ra-ce*) Levée de terre dans un jardin, dans un parc, faite de main d'homme. — Ouvrage de maçonnerie en forme

de balcon et de galerie découverte. — Toit d'une maison lorsqu'il est en plate-forme et à découvert.

TERRASSER, v. a. É, ÉE, p. (*té-ra-cé*) Mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier et pour divers autres usages. — Jeter de force par terre. — Fig. Consterner, faire perdre courage.

TERRASSIER, s. m. (*té-ra-cié*) Ouvrier qui travaille à des terrasses, qui travaille à remuer, à transporter des terres.

TERRE, s. f. (*tè-re*) Un des quatre élémens des anciens, proprement le limon qui produit les plantes : *Terre grasse, stérile, sablonneuse.* —Le globe terrestre. Il se dit aussi des diverses parties ou portions du globe terrestre : *Terres inhabitées, australes.*— Étendue d'un pays : *Les terres de France.* — Domaine, fonds d'héritages. — Les bords de la mer : *Gagner la terre.* — Fig. Les habitans de la terre. — Grand nombre de personnes, par rapport au lieu et aux circonstances où l'on se trouve. *Toute la terre le sait, en parle.* — En t. de morale chrétienne, il se dit des biens et des plaisirs de la vie présente.

TERREAU, s. m. (*tê-rô*) Fumier pourri et réduit en terre.

TERRE-NEUVIER, s. m. (*tè-re-neu-vié*) Pêcheur qui va à la pêche des morues sur les bancs de Terre-Neuve. — Il est aussi adject. : *Vaisseau terre-neuvier.*

TERRE-NOIX, s. fém. (*tê-re-noa*) Plante ombellifère et bulbeuse qui croît dans les bois et les lieux humides, et dont on fait usage en médecine.

TERRE-PLEIN, s. m., t. de fortification. Surface plate et unie d'un amas de terre élevé.

TERRER, v. a. É, ÉE, p. (*té-ré*) t. d'agriculture. Mettre de la terre au pied d'une plante : *Terrer un arbre.* — *Se terrer*, v. pr. En parlant de certains animaux, se cacher sous terre. — En parlant des gens de guerre, se mettre à couvert du feu des ennemis par des travaux de terre.

TERRESTRE, adj. des deux g. (*tê-rès-tre*) Qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui tient de la nature de la terre. — En t. de morale chrétienne, il s'oppose à *spirituel : Vues, sentimens terrestres.*

TERRESTRÉITÉS, s. f. pl. (*tê-rès-tré-i-té*) t. de chimie. Les parties les plus grossières des substances.

TERREUR, s. f. (*tê-reur*) Émotion causée dans l'ame par l'image d'un mal ou d'un péril prochain ; épouvante, grande crainte.

TERREUX, EUSE, adj. (*tê-reu*) Mêlé de terre. — Sali de terre. — En t. de joailliers, ténébreux.

TERRIBLE, adj. des deux g. (*tê-ri-ble*) Qui donne de la terreur. Qui est propre à donner de la terreur. — Fig. et fam. Étonnant, étrange, extraordinaire dans son genre. — Il se dit quelquefois par dérision et par mépris : *C'est un terrible faiseur de vers.*

TERRIBLEMENT, adv. (*tê-ri-ble-man*) D'une manière à inspirer de la terreur. — Fam. Extrêmement, excessivement.

TERRIEN, IENNE, s. (*tê-rien*) Celui, celle qui possède beaucoup de terres.

TERRIER, s. et adj. m. Registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus.

TERRIER, s. m. (*tê-rié*) Trou, cavité dans la terre, où certains animaux se retirent.

TERRINE, s. fém. (*tê-ri-ne*) Vase de terre.

TERRINÉE, s. f. Plein une terrine.

TERRIR, v. n. (*tê-rir*) Il se dit proprement des tortues, qui viennent à terre pondre leurs œufs. — En t. de marine, prendre terre après un long voyage.

TERRITOIRE, s. m. (*tê-ri-toa-re*) L'espace de terre qui dépend d'une juridiction.

TERROIR, s. m. (*tê-roar*) Terre considérée par rapport à l'agriculture. — *Ce vin sent le terroir*, a un goût désagréable qui vient de la qualité du terroir.

TERTRE, s. m. Petite montagne, colline, éminence de terre dans une plaine.

TESSON. Voyez TÊT.

TEST, s. m., t. d'histoire moderne. En Angleterre, on appelle *le serment du test*, le serment par lequel on nie la transsubstantiation, et l'on renonce au culte de la sainte Vierge et des Saints.

TESTACÉ, ÉE, adject., t. d'histoire naturelle, qui se dit des animaux, tels que les coquillages : *Les animaux testacés.* — Il est quelquefois subst. : *La tortue est du genre des testacées.*

TESTAMENT, s. masc. (*tès-ta-man*) Acte authentique, par lequel on déclare ses dernières volontés. — On appelle *l'Ancien Testament*, les livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ ; et le *Nouveau Testament*, les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ.

TESTAMENTAIRE, adj. des deux g. (*tès-ta-man-tè-re*) Qui concerne le testament.

TESTATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui fait un testament.

TESTER, v. n. (*tès-té*) Déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort.

TESTICULE, s. masc. Corps glanduleux de l'animal.

TESTIMONIAL, ALE, adj. Qui rend témoignage. Il ne s'emploie guère qu'au féminin et dans ces phrases : *Lettres, preuves testimoniales.*

TESTON, s. masc. Ancienne monnaie d'argent.

TÊT, s. m. (*tê*) Morceau d'un pot de terre cassé. On dit quelquefois *tesson.*

Têt, s. m. Ecuelle ou vaisseau dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. On l'appelle aussi *scorificatoire*, ou *têt à vitrifier*, ou *têt à rôtir.*

Têt, s. m. Crâne, os qui couvrent le cerveau. Il est vieux.

TÉTANOS, s. m. Mot emprunté du grec. Sorte de convulsion dans laquelle la raideur du corps est telle, qu'il ne peut se pencher ni d'un côté ni de l'autre.

TÊTARD, s. masc. (*tê-tar*) Insecte noir qui vit dans l'eau.

TÊTE, s. fém. Chef, la partie de l'animal, qui, dans la plupart des animaux, tient au reste du corps par le cou, et qui est le siége des organes des sens. En parlant du sanglier, on dit : *Une hure de sanglier.* On dit aussi : *La hure d'un saumon, d'un brochet.* — Esprit, imagination : *Se remplir la tête de sottises.* — Individu : *On paye tant par tête.* — Fig. En parlant des corps politiques et des assemblées, la première place, le premier rang. — Chevelure : *Avoir la tête belle.* — Représentation, imitation d'une tête humaine par un peintre, sculpteur, etc. — En vénerie, le bois du cerf. — Sommet des arbres. — Extrémités d'en haut de certaines plantes : *Tête de pavot, d'artichaut*, etc. Extrémité d'en bas de quelques autres : *Tête d'un oignon, d'un poireau.* — Extrémité opposée à la pointe : *Tête d'un clou, d'une épingle.* — *Faire un coup de tête*, faire étourdiment et sans réflexion une chose hardie. — *Faire un coup de sa tête*, sans avoir pris conseil de personne. Il se prend quelquefois en mauvaise part, et signifie faire une fausse démarche faute d'avoir pris conseil. — *Avoir de la tête*, du sens, du jugement. On dit aussi qu'*une personne a de la tête*, pour dire qu'elle est opiniâtre, capricieuse. — *Perdre la tête*, perdre le jugement. — *Tenir tête à quelqu'un, faire tête à quelqu'un*, s'opposer à lui, lui résister, ne lui point céder en quelque chose. — *Tête morte*, en t. de chimie, se prend pour les parties terrestres et insipides d'un corps qui a été distillé. — *Tête de more*, vaisseau de cuivre étamé en dedans, qui sert dans quelques distillations. — *Tête à tête*, adv. Seul à seul. Il est aussi subst. et se dit d'une conversation, d'une entrevue de seul à seul : *ils ont eu un long tête à tête.*

TÊTE-CORNUE, s. f. Plante.

TÉTER, v. act. É, ÉE, p. (*te-té*) Sucer le lait de la mamelle d'une femme ou de la femelle de quelque animal.

TÉTIÈRE, s. f. Petite coiffe de toile qu'on met aux enfans nouveau-nés. — Partie de la bride qu'on met autour de la tête d'un cheval, et qui soutient le mors.

TÉTIN, s. m. Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes.

TÉTINE, s. f. Il ne se dit proprement que du pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger. — Enfoncement qu'un coup de mousquet, de pistolet ou d'une autre arme offensive fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la perce pas d'outre en outre.

TÉTON, s. m. Mamelle. Il ne se dit proprement que des femmes.

TÉTRACORDE, s. m. Lyre à quatre cordes.

TÉTRADRACHME, s. f. Monnaie grecque d'argent, qui valait quatre drachmes.

TÉTRAÈDRE, s. masc., t. de géom. Corps régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux.

TÉTRAGONE, adj. des deux g. Qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTRAPÉTALÉ, ÉE, adj., t. de botan. Il se dit d'une corolle composée de quatre pétales.

TÉTRAPTÈRE, adject. des deux g., t. de botan. Qui a quatre ailes.

TÉTRARCHIE, s. f. Quatrième partie d'un État démembré.

TÉTRARQUE, s. m. (*té-trar-ke*) t. d'histoire et d'antiquité. Titre par lequel on désignait des princes du second ordre, subordonnés à une puissance supérieure.

TÉTRASPERME, adject. des deux g., t. de botan. Portant quatre graines.

TETTE, s. f. (*tè-te*) Le bout de la mamelle. Il ne se dit guère que des bêtes.

TÊTU, UE, adject. Opiniâtre, qui est trop attaché à son sens, à ses opinions.

TEXTE, s. m. (*tèks-te*) Les propres paroles d'un auteur. — Passage de l'Écriture-Sainte qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. — *Gros texte, petit texte*, caractères d'imprimerie.

TEXTILE, adject. des deux g. (*tèks-ti-le*) Qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu.

TEXTUAIRE, s. m. (*teks-tu-è-re*) On appelle *textuaire*, un livre où il n'y a que le texte sans commentaire.

TEXTUEL, ELLE, adject. Qui est dans le texte d'une loi, d'un acte.

TEXTUELLEMENT, adv. Sans s'écarter du texte.

TEXTURE, s. f. (*tèks-tu-re*) Tissu, liaison des différentes parties qui constituent un ouvrage.

THALER, s. m. Monnaie d'Allemagne et de Pologne, à peu près de la valeur d'un écu.

THALICTRON, s. m. (*ta-lik-tron*) Plante qui croît dans les lieux humides.

THAUMATURGE, s. m. et adject. (*tô-ma-tur-je*) Qui fait des miracles.

THÉ, s. m. (*té*) Arbrisseau qui croît à la Chine et au Japon. — Ses feuilles. On en fait des infusions que l'on nomme aussi *thé.* — Espèce de collation dans laquelle on sert du thé, et où l'on réunit une société nombreuse : *Donner un thé.*

THÉÂTRAL, ALE, adject. (*té-â-tral*) Qui appartient au théâtre.

THÉÂTRE, s. m. (*té-â-tre*) Lieu où l'on représente des spectacles dramatiques. — En particulier, le lieu de la scène. — *Monter sur le théâtre*, faire la profession de comédien. — On dit fig. que *le monde est un grand théâtre.* — On dit aussi qu'*une province est le théâtre de la guerre*, pour dire que c'est le lieu où la guerre se fait actuellement. — Il se prend encore pour les règles de la poésie dramatique ou pour la poésie dramatique même. — Recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. — *Une pièce de théâtre*, une comédie ou une tragédie. — *Coup de théâtre*, événement imprévu.

THÉIÈRE, s. f. (*té-iè-re*) Vase d'argent, de porcelaine, etc., pour faire infuser le thé.

THÉIFORME, adj. En forme de thé.

THÉISME, s. m. Croyance de l'existence de Dieu. C'est l'opposé d'*athéisme.*

THÉISTE, s. m. (*té-is-te*) Celui qui reconnaît l'existence de Dieu. Il est opposé à *athée.*

THÈME, s. masc. (*tè-me*) Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. Il n'est guère d'usage que dans le didactique. — Ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celle qu'on veut leur apprendre. — En t. d'astrologie, la position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un, et au lieu où il est né, et sur laquelle les astrologues tirent des conjectures qu'ils appellent *horoscope.*

THÉMIS, s. f. (*té-mi-ce*) Déesse de la justice. — Poét. La justice.

THÉNAR, s. m. Muscle de la main et du pied

THÉOCRATIE, s. fém. (*té-o-kra-cî-e*) Espèce de gouvernement où les chefs de la nation ne sont regardés que comme des ministres de Dieu.

THÉOCRATIQUE, adj. des deux g. (*té-o-kra-ti-ke*) Qui a rapport à la théocratie.

THÉOGONIE, s. f. (*té-o-go-ni-e*) Naissance des dieux. — Dans l'acception commune, système religieux des païens. — Ouvrage sur cette matière : *La Théogonie d'Hésiode*, etc.

THÉOLOGAL, s. masc. (*té-o-lo-gal*) Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale pour enseigner la théologie, et pour prêcher en certaines occasions.

THÉOLOGALE, s. f. Qualité, dignité de théologal.

THÉOLOGALE, adj. f., t. dogmat., qui ne se dit que des vertus qui ont Dieu principalement pour objet.

THÉOLOGIE, s. fém. (*té-o-lo-gî-e*) Science qui a pour objet Dieu, et les vérités que Dieu a révélées. — Dans les colléges, classe où l'on enseigne cette science. — Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur.

THÉOLOGIEN, s. m. (*té-o-lo-jien*) Celui qui sait la théologie. — On dit en parlant d'une femme qui prétend savoir la théologie : *Elle fait la théologienne.*

THÉOLOGIQUE, adj. des deux g. (*té-o-lo-ji-ke*) Qui concerne la théologie.

THÉOLOGIQUEMENT, adv. (*té-o-lo-ji-ke-man*) D'une manière théologique.

THÉOPHILANTHROPE, s. m. (*téo-fi-lan-tro-pe*) Sectateur de la Théophilanthropie.

THÉOPHILANTHROPIE, s. f. Espèce de de religion purement morale qu'on a voulu établir en 1796.

THÉORÈME, s. m. (*té-o-rè-me*) Proposition d'une vérité spéculative qu'on peut démontrer.

THÉORICIEN, s. m. (*té-o-ri-cien*) Celui qui connaît les principes d'un art, sans le pratiquer. On dit aussi *théoriste*, surtout en parlant d'un auteur qui a publié une théorie.

THÉORIE, s. f. (*té-o-ri-e*) Spéculation, connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique.

THÉORIQUE, adj. des deux g. (*té-o-ri-ke*) Qui appartient à la théorie.

THÉORIQUEMENT, adv. (*té-o-ri-ke-man*) D'une manière théorique.

THÉRAPEUTES, s. m. pl. (*té-ra-peu-te*) Moines du judaïsme, qui se livraient à la vie contemplative et mortifiée.

THÉRAPEUTIQUE, adj. des deux g. (*té-ra-peu-ti-ke*) Qui a rapport aux thérapeutes : *La vie thérapeutique.*

THÉRAPEUTIQUE, s. f. Partie de la médecine qui enseigne la manière de traiter et de guérir les maladies.

THÉRIACAL, ALE, adj. Qui a la vertu de la thériaque : *Essence, eau thériacale.*

THÉRIAQUE, s. f. (*té-ri-a-ke*) Composition médicinale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère.

THERMAL, ALE, adj. (*tèr-mal*) Il se dit particulièrement des eaux minérales chaudes : *Eaux thermales.*

THERMANTIQUE, s. m. et adj. des d. g. (*tér-man-ti-ke*) t. de méd. Il se dit des remèdes qui réchauffent, augmentent et raniment la chaleur naturelle.

THERMES, s. m. plur. (*tér-me*) Bâtimens qui, chez les anciens, étaient destinés pour les bains, et qui faisaient originairement partie des gymnases.

THERMOMÈTRE, s. m. (*tér-mo-mè-tre*) Instrument destiné à indiquer les différens degrés de la chaleur ou du froid actuel, par le moyen de la condensation ou de la raréfaction de la liqueur qui est enfermée dedans.

THERMOSCOPE, s. m. Instrument destiné à faire connaître les changemens qui arrivent dans l'air par rapport au froid et au chaud.

THÉSAURISER, v. n. (*té-zo-ri-zé*) Amasser des trésors.

THÉSAURISEUR, s. masc. (*té-zo-ri-zeur*) Celui qui thésaurise. Fam.

THÈSE, s. fém. (*tè-ze*) En général, toute sorte de propositions, de questions dans le discours ordinaire. — Plus particulièrement, toute proposition, soit de philosophie, soit de théologie, soit de droit, soit de médecine, qu'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. — La dispute des thèses: *Soutenir une thèse.* — Feuille de papier imprimée, qui contient ces propositions.

THESMOTHÈTE, s. masc. (*tès-mo-tè-te*) t. d'antiquité. C'est le titre qu'on donnait à Athènes, aux magistrats gardiens des lois.

THÉURGIE, s. fém. (*tè-ur-ji-e*) Espèce de magie, par laquelle on croyait entretenir commerce avec les divinités bienfaisantes.

THLASPI, s. m. (*tlas-pi*) Plante qui croît dans les terres humides et sablonneuses.

THOMISTE, s. m. Partisan de la doctrine de saint Thomas.

THON, s. masc. (*ton*) Gros poisson qui se pêche sur les côtes de la Méditerranée.

THORACHIQUE, adj. des deux g. (*to-ra-chi-ke*) Qui est relatif à la poitrine, bon pour la poitriue.

THORAX, s. m. (*to-rakce*) t. d'anat., emprunté du grec. Nom qu'on donne à la poitrine.

THRUMBUS, s. m. (*tron-buce*) Tumeur qui arrive souvent après la saignée, à l'endroit où le vaisseau a été ouvert.

THURIFÉRAIRE, s. masc. (*tu-ri-fé-rè-re*) Clerc dont la fonction est de porter l'encensoir et la navette où est l'encens.

THYM, s. m. (*tin*) Plante odoriférante que l'on cultive dans les jardins.

THYMBRE, s. m. (*tin-bre*) Plante odoriférante qui ressemble au thym.

THYRSE, s. m. (*tir-ce*) Javelot environné de pampre et de lierre, dont les bacchantes étaient armées.

TIARE, s. fém. Ornement de tête qui était autrefois en usage chez les Perses. — Présentement, bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte quelquefois dans les grandes cérémonies.

TIBIA, s. m., t. d'anatomie, emprunté du latin. L'os interne de la jambe.

TIBIAL, adj. m. Il se dit d'un des muscles extenseurs de la jambe.

TIC, s. m. Maladie, mouvement convulsi des chevaux. — Sorte de mouvement convulsif auquel quelques personnes sont sujettes. — Fig. Certaine habitude plus ou moins ridicule.

TIÈDE, adj. des deux g. Qui est entre le chaud et le froid. — Figur. Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur.

TIÈDEMENT, adv. (*tiè-de-man*) Avec nonchalance.

TIÉDEUR, s. f. Qualité de ce qui est tiède. — Fig. Nonchalance, manque d'activité et de ferveur.

TIÉDIR, v. n. I, IE, p. Devenir tiède.

TIEN, TIENNE, adj. pron. possessif. Qui t'appartient, qui est à toi. Il est aussi subst. et signifie le bien qui t'appartient: *Tu veux le tien, cela est juste.* — *Les tiens*, tes proches, tes alliés, ceux qui te sont attachés.

TIERCE, s. f. En t. de musique, intervalle composé de deux sons de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un, selon l'ordre des notes de la gamme. — Au jeu de piquet, trois cartes d'une même couleur qui se suivent. — En t. d'escrime, botte qu'on porte ayant le poignet tourné en dedans. — Une des heures canoniales. — En t. de mathématiques et d'astron., la soixantième partie d'une seconde. — En t. d'imprimerie, dernière épreuve que le prote confère avec la précédente, pour être sûr que toutes les corrections sont exécutées.

TIERCÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit de l'écu divisé en trois parties, en long, en large, diagonalement ou en mantel.

TIERCE-FEUILLE, s. m., t. de blason. Qui se dit d'un trèfle avec une queue.

TIERCELET, s. m. (*tièr-ce-lè*) Le mâle de quelques oiseaux de proie.

TIERCEMENT, s. m. (*tièr-ce-man*) Augmentation du tiers du prix d'une chose après l'adjudication faite.

TIERCER, v. neut. (*tièr-cé*) Hausser d'un tiers le prix d'une chose après que l'adjudication en a été faite. — Au jeu de la paume, servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde. — v. a. Donner un troisième labour.

TIERÇON, s. masc. Mesure de liquide qui contient le tiers d'une mesure entière.

TIERS, TIERCE, adj. (*tièr*) Troisième. — *Fièvre tierce*, qui revient de deux jours l'un. — *Tiers-état*, on appelait ainsi, en France, la partie des habitans qui n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse.

TIERS, s. m. Une troisième personne: *Il survint un tiers.* — En parlant des choses, une troisième partie: *Il a un tiers dans cette suc-*

cession. — *Le tiers et le quart*, toute sorte de personnes. Fam.

TIGE, s. f. Partie de l'arbre qui sort de la terre, et qui pousse des branches. — Il se dit aussi des plantes. — En t. de généalogie, la branche principale à l'égard des branches cadettes qui en sont sorties. — Partie de la botte depuis le pied jusqu'au haut

TIGÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des arbres et plantes dont la tige est d'un émail différent.

TIGNASSE, s. f. Mauvaise perruque. Il est populaire.

TIGNON, s. masc. (*ti-gnon*) Il se dit, en parlant des femmes, de la partie des cheveux qui est derrière la tête. Il est populaire. Le mot est *chignon*.

TIGNONER, v. a. É, ÉE, p. (*ti-gno-né*) Mettre en boucles les cheveux du chignon. Il est fam. — *Se tignoner*, v. pr. Se prendre par e tignon. Il est pop.

TIGRE, TIGRESSE, subst. Bête féroce. — Sorte d'insecte moucheté qui vient au-dessous des feuilles des arbres, et principalement des poiriers en espalier. — Fig. Homme cruel et impitoyable.

TIGRÉ, ÉE, adj. Moucheté comme un tigre : *Cheval tigré*.

TILLAC, s. masc. (mouillez les *ll*) Le plus haut pont d'un vaisseau.

TILLE, s. f. (mouillez les *ll*) La petite peau fine et déliée qui est entre l'écorce et le bois du tilleul. — Instrument qui sert de hache et de marteau.

TILLER. Voyez TEILLER.

TILLEUL, s. m. (mouillez les *ll*) Arbre fort commun dans nos climats.

TIMARIOT, s. m. (*ti-ma-rio*) Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, nommé *timar*, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir lui et quelques autres miliciens qu'il fournit.

TIMBALE, s. f. (*tin-ba-le*) Espèce de tambour à l'usage de la cavalerie. — Sorte de gobelet qui a la forme de timbale.

TIMBALIER, s. m. (*tin-ba-lié*) Celui qui bat des timbales.

TIMBRE, s. masc. Sorte de cloche qui n'a point de battant en dedans, et qui est frappée en dehors par un marteau. — Marque imprimée et apposée au papier, dont on se sert pour les actes judiciaires, les affiches, etc. — Droit perçu sur le papier timbré. — Figur. Le son même de la voix ; et dans ce sens, on dit d'une belle voix : *Voilà un beau timbre*. — En t. d'armoiries, casque qui est au-dessus de l'écu. — Cordes de boyau qui sont sous un tambour.

TIMBRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*tin-bré*) t. de blason. Accompagner d'un timbre ou de quelque autre marque d'honneur, de dignité. — En t. de pratique, écrire au haut d'un acte la nature de cet acte, la date et le sommaire de ce qu'il contient. — Imprimer sur du papier, sur du parchemin, la marque ordonnée par la loi.

TIMBREUR, s. m. Celui qui timbre.

TIMIDE, adj. des deux g. Craintif, peureux. — Il se dit aussi de toutes personnes qui, par une crainte modeste, ont quelque peine à se produire dans le grand monde, et qui n'osent presque parler. On dit à peu près dans le même sens : *Avoir l'air timide*.

TIMIDEMENT, adv. (*ti-mi-de-man*) Avec timidité.

TIMIDITÉ, s. fém. Qualité de ce qui est timide.

TIMON, s. masc. Pièce de bois du train de devant d'un carrosse ou d'un charriot, qui est longue et droite, et à laquelle on attèle les chevaux. — Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir par la force du levier. C'est ce que les marins appellent plus ordinairement la barre du gouvernail. — Figur. *Prendre le timon des affaires*, prendre le gouvernement des affaires en main.

TIMONIER, s. masc. (*ti-mo-nié*) Celui qui gouverne le timon d'un vaisseau, d'une galère sous les ordres du pilote.

TIMORÉ, ÉE, adj. Qui craint Dieu, qui est pénétré de la crainte de l'offenser : *Conscience*, *ame timorée*.

TINE, s. fém. Espèce de tonneau qui sert à transporter de l'eau. On dit plus souvent *tinette*.

TINETTE, s. f. (*ti-nè-te*) Petite cuve.

TINTAMARRE, subst. m. (*tin-ta-ma-re*) Toute sorte de bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre. Fam.

TINTEMENT, s. m. (*tin-te-man*) Le bruit, le son d'une cloche qui va toujours en diminuant dans l'air après que le coup a frappé. — Sensation dans l'oreille, pareille au son d'une cloche.

TINTENAGUE. Voyez TOUTENAGUE.

TINTER, v. a. É, ÉE, p. (*tin-té*) Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté. — v. n. Sonner lentement : *La cloche tinte. Le sermon*, *la messe tinte*. — Il se dit aussi des oreilles : *Les oreilles me tintent*.

TINTOIN, s. m. (*tin-toin*) Autrefois, bourdonnement, bruit dans les oreilles. — Fig. et fam. Inquiétude qu'on a du succès de quelque chose.

TIQUE, s. f. (*ti-ke*) Insecte noirâtre qui s'attache aux oreilles des chiens, des bœufs.

TIQUER, v. n. (*ti-ké*) Avoir le tic. Il ne se dit que des chevaux.

TIQUETÉ, ÉE, adject. (*ti-ke-té*) Qui est marqué de petites taches.

TIR, s. m. Explosion de toute arme à feu, pointée dans une direction quelconque. Ce mot vieillit.

TIRADE, s. fém. Morceau d'un ouvrage en prose ou en vers, d'une certaine étendue. — En musique, le passage que fait la voix ou l'instrument dans l'intervalle d'une note à une autre. — *Tout d'une tirade*, sans s'arrêter. Fam.

TIRAGE, s. m. Action de tirer. — En imprimerie, l'action de mettre les feuilles sous la presse et d'y imprimer les caractères. — *Tirage des métaux*, action de les faire passer par a filière. — *Tirage d'une loterie*, l'action d'en tirer des billets. — Sur le bord des rivières, : espace qu'on laisse libre pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de tirailler. — Sorte de malaise ou de sensation importune : *Tiraillement d'estomac*, *d'entrailles*. — *Tiraillement d'esprit*, incertitude.

TIRAILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Tirer une personne à diverses reprises, avec importunité ou avec violence. — v. neut. Tirer d'une arme à feu, mal et souvent. Fam.

TIRAILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Action de tirer sans ordre et sans but.

TIRAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui tiraille. — Chasseur détaché en avant pour faire le coup de feu avec l'ennemi.

TIRANT, s. m. (*ti-ran*) Cordon servant à ouvrir ou à fermer une bourse. — En t. de marine, la quantité d'eau que tire un navire, la hauteur d'eau dont il a besoin pour être à flot.

TIRASSE, s. f. (*ti-ra-ce*) Sorte de filet ou de rets pour prendre des cailles, des alouettes, des perdrix, etc.

TIRASSER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*ti-ra-cé*) Chasser à la tirasse, prendre à la tirasse.

TIRE, s. fém. Il n'est d'usage que dans ces phrases : *Voler tout d'une tire*, sans discontinuation, tout de suite. En ce sens, il n'est que du style familier ; et *voler à tire d'aile*, aussi rapidement qu'il est possible.

TIRE-BALLE, s. m. Instrument pour retirer une balle d'une blessure.

TIRE-BOTTE, s. m. Tissu de fil ou de soie qu'on attache aux deux côtés d'une botte pour la chausser plus aisément. — Gros galon de fil pour border les étoffes qu'on emploie en meubles. — Morceau de bois qui emboîte le talon de la botte et qui sert à l'ôter.

TIRE-BOUCHON, s. m. Sorte de vis de fer ou d'acier, dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles.

TIRE-BOURRE, s. m. Crochet pour tirer la bourre d'un fusil.

TIRE-FOND, s. m. Instrument avec lequel le chirurgien enlève la pièce d'os qu'il a sciée avec son trépan. — Outil du tonnelier.

TIRE-LAISSE, s. masc. Appât, fausse espérance donnée à quelqu'un. Fam.

TIRE-LARIGOT, adv. *Boire à tire-larigot*, excessivement. Il est populaire.

TIRE-LIGNE, s. m. Instrument de géométrie. — Celui qui ne sait que tracer des plans sans invention, sans génie. Il est bas.

TIRE-LIRE, s. fém. Petit vaisseau de terre, ayant une fente en haut par où l'on met des pièces de monnaie pour faire un petit amas d'argent.

TIRE-MOELLE, s. masc. Petit instrument dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os.

TIRE-PIED, s. m. Courroie ou grande lanière de cuir, dont les cordonniers se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur leurs genoux.

TIRER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*ti-ré*) Mouvoir vers soi, amener à soi ou après soi. — Ôter : *Tirer les bottes*, *les bas à quelqu'un*. — Délivrer, dégager : *Tirer un homme de prison*. — Fig. Recueillir, percevoir, recevoir : *Tirer du profit*, *de l'utilité*. *Il tire dix mille francs de rente de sa terre*. — Extraire par voie de distillation ou autrement : *Tirer le suc des herbes*, *le suc des viandes*. — Figur. *Il a tiré une infinité de belles sentences des anciens*. — Étendre : *Tirer du linge*, *une courroie*. — Tracer : *Tirer une ligne sur du papier*. — Faire le portrait de quelqu'un : *Tirer un homme au naturel*. — Imprimer : *Tirer des feuilles de papier*. — Décharger des armes à feu. — *Tirer de l'eau*, prendre de l'eau au puits. — *Tirer du vin*, prendre du vin au tonneau. — *Tirer du sang*, saigner. — *Tirer une vache*, la traire. — *Tirer au clair*, fig. Eclaircir un fait, une difficulté. — *Tirer parti de quelqu'un*, *de quelque chose*, en tirer des services, de l'avantage. — *Tirer raison*, *satisfaction d'une injure*, la faire réparer. — *Tirer vengeance*, se venger. — *Tirer son origine*, *sa source de....*, être issu, tirer son origine de... — *Tirer une conséquence*, *une conclusion*, inférer, conclure. — *Tirer le rideau sur quelque chose*, fig. passer sous silence quelque chose qu'il n'est pas à propos de dire. — *Tirer une affaire en longueur*, en éloigner la conclusion. — *Tirer des armes*, faire des armes.

Tirer, v. n. S'en remettre à la décision du sort. — Aller, s'acheminer. Fam. — *Tirer sur...* en parlant des couleurs, avoir quelque rapport, quelque ressemblance. — Figur. et fam. *Tirer sur quelqu'un*, en dire du mal.

se Tirer, v. pr. Se débarrasser, se dégager : *Se tirer d'une affaire fâcheuse*, *d'un mauvais pas*, *d'embarras*. — *Se tirer de pair*, s'élever au-dessus de ses égaux. — *Se tirer une épine du pied*, fig. et fam. Se délivrer d'une chose qui inquiétait.

TIRET, s. m. (*ti-rè*) Petit morceau de parchemin coupé en long et tortillé, servant à enfiler et à attacher des papiers ensemble. — Trait de plume qui sert à joindre ou à diviser les mots.

TIRETAINE, s. f. (*ti-re-tè-ne*) Sorte de droguet, drap tissu grossièrement, moitié laine, moitié fil.

TIRE-TÊTE, s. m. Instrument de chirurgie.

TIREUR, s. m. Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. — En t. de commerce et de banque, celui qui tire une lettre de change sur quelqu'un. — *Tireur d'or*, ouvrier qui tire, bat et file l'or.

TIROIR, s. m. (*ti-roar*) Espèce de petite caisse emboîtée dans une armoire, dans une table, et qui se tire par le moyen d'un bouton. — *Pièce à tiroir*, pièce de théâtre dont les scènes sont détachées les unes des autres, et n'ont nulle relation entre elles.

TIRONIEN, NIENNE, adj. (*ti-ro-niên*) Il se dit des caractères, des lettres d'abréviation, dont Tiron, affranchi de Cicéron, est l'inventeur.

TISANE, s. f. (*ti-za-ne*) Breuvage d'eau où l'on fait bouillir de l'orge, de la réglisse ou autre chose.

TISON, s. m. (*ti-zon*) Reste d'une bûche dont une partie a été brûlée.

TISONNÉ, adj. m. (*ti-zo-né*) *Cheval gris tisonné* ou *charbonné*, dont le poil a des taches noires, irrégulières.

TISONNER, v. n. (*ti-zo-né*) Remuer les tisons sans besoin.

TISONNEUR, EUSE, s. (*ti-zo-neur*) Celui, celle qui aime à tisonner.

TISONNIER, s. m. (*ti-zo-nié*) Espèce de fourgon qui sert à attiser le feu d'une forge.

TISSAGE, s. m. Action de tisser.

TISSER, v. a. SU, UE, p. (*ti-cé*) Faire un tissu : *Tisser du lin, de la laine.*

TISSERAND, s. masc. (*ti-ce-ran*) Ouvrier qui fait de la toile.

TISSERANDERIE, s. f. Profession de tisserand.

TISSU, s. m. Liaison de plusieurs choses entrelacées qui font un corps, comme des fils de chanvre, de soie, de laine, et dont on fait des toiles, des étoffes. — Fig. Ordre, suite : *Le tissu d'un discours. Un tissu de merveilles.*

TISSURE, s. f. (*ti-çu-re*) Liaison de ce qui est tissu. — Figur. *La tissure d'un discours, d'un poëme*, etc. la disposition, l'ordre, l'économie des parties d'un discours, d'un poëme.

TISSUTIER, s. m. (*ti-çu-tié*) Rubanier, ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses, etc.

TISTRE, v. a. Faire de la toile ou des étoffes en entrelaçant les fils dont on les doit composer. Il n'est plus en usage hors des temps formés de *tissu*, qui est son participe.

TITANE, s. m. Métal d'un jaune rougeâtre.

TITHYMALE, s. m. Plante à fleur en forme de cloche, et dont la tige a un suc laiteux et corrosif.

TITILLANT, ANTE, adj. (*ti-til-lan*) Qui éprouve un mouvement de titillation. — Qui chatouille : *Remède titillant.*

TITILLATION, s. f. (*ti-til-la-cion*) Mouvement sautillant et doux qui se remarque dans certains corps : *La titillation du vin de Champagne.* — En t. de médecine, chatouillement.

TITILLER, v. n. et v. a. (*ti-til-lé*) Éprouver un mouvement de titillation. — Chatouiller : *Ce vin titille le palais.* — Les médecins disent de certains remèdes, qu'*ils titillent les nerfs.*

TITRE, s. m. Inscription qui fait connaître la matière d'un livre ou d'un chapitre. — Qualité honorable, nom de dignité. — Acte ou pièce authentique, qui sert à établir un droit, une qualité. — En fait de monnaie, le degré de fin de l'or ou de l'argent monnayé. — *A titre de*, en qualité de.... sous prétexte de....

TITRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ti-tré*) Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre. — Au part. Qui a un titre.

TITRIER, s. masc. (*ti-trié*) t. odieux. Nom qu'on donne à ceux qu'on taxe de faire de faux titres.

TITUBATION, s. f. (*ti-tu-ba-cion*) Action de chanceler. Il se dit en parlant du mouvement de la terre autour des pôles de l'écliptique.

TITULAIRE, adject. (*ti-tu-lè-re*) Qui a le titre et le droit d'une dignité sans en avoir la possession, sans en faire la fonction. — s. m. Qui est revêtu d'un titre de bénéfice d'une charge.

TOCANE, s. f. Vin nouveau fait de la mère-goutte.

TOCSIN, s. m. (*tok-cin*) Bruit d'une cloche qu'on sonne à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme.

TOGE, s. f. Robe longue que les Romains portaient en temps de paix.

TOI, pron. personnel. (*toa*) Voyez Tu.

TOILE, s. f. (*toa-le*) Tissu de fils de lin ou de chanvre. — *Toile d'araignée*, sorte de tissu que font les araignées, et qu'elles tendent pour prendre des mouches. — Le rideau qui cache le théâtre. — Au plur., en t. de chasse, grands filets que l'on tend pour prendre des sangliers, des cerfs, des biches, chevreuils, etc.

TOILERIE, s. f. (*toa-le-rî-e*) Marchandise de toile.

TOILETTE, s. fém. (*toa-lè-te*

étend sur une table pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. — La table même chargée de ce qui sert à la parure d'une femme. — Les détails de l'ajustement, l'habillement soigné : *Faire sa toilette, n'être occupé que de sa toilette.*

TOILIER, IÈRE, s. (*toa-lié*) Ouvrier qui fabrique la toile. — *Marchand toilier*, celui qui vend de la toile.

TOISE, s. fém. (*toa-ze*) Mesure longue de six pieds. — La longueur de six pieds. — *Toise courante*, où l'on ne considère que la longueur. — *Toise carrée*, surface qui a six pieds de longueur et six de largeur. — *Toise cube*, corps solide qui a six pieds en longueur, autant en largeur et autant en profondeur.

TOISÉ, subst. m. (*toa-zé*) Mesurage à la toise. — Art de mesurer les surfaces et les solides.

TOISER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*toa-zé*) Mesurer à la toise.— Fig. *Toiser quelqu'un*, le considérer attentivement.

TOISEUR, s. masc. (*toa-zeur*) Celui qui toise.

TOISON, s. f. (*toa-zon*) Laine que l'on a tondue sur une brebis, sur un mouton. — *Toison d'or*, ordre de chevalerie institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

TOIT, s. m. (*toa*) Couverture d'un bâtiment, d'une maison. — Dans les mines, la partie de la roche qui couvre le filon.

TOITURE, s. f. (*toa-tu-re*) Confection des toits. — Le toit même.

TÔLE, s. fém. Plaque de fer battu, dont on fait des poêles et autres ouvrages.

TOLÉRABLE, adj. des deux g. Qu'on peut tolérer.

TOLÉRANCE, s. f. Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne pas devoir empêcher. — *Tolérance civile*, condescendance politique qui fait quelquefois que les souverains souffrent dans leurs États l'exercice d'une autre religion que celle qui est établie par les lois de l'État.

TOLÉRANT, ANTE, adj. (*to-lé-ran*) Qui tolère, il ne se dit guère qu'en matière de religion : *Un prince tolérant.*

TOLÉRANTISME, s. m. Caractère ou système de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions.

TOLÉRER, v. act. É, ÉE, p. (*to-lé-ré*) Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus.

TOLLÉ. Mot latin pris de l'Évangile : *Crier tollé sur quelqu'un*, crier afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un. Il est fam.

TOMAN, s. m. Somme de compte en usage en Perse. Le toman vaut 46 francs de notre monnaie.

TOMATE, s. f. Variété de la pomme d'amour. Son fruit est employé dans les cuisines pour assaisonnement.

TOMBAC, s. m. (*ton-bak*) Sorte de métal factice, composé de cuivre et de zinc.

TOMBE, s. fém. (*ton-be*) Grande table de pierre, de cuivre, etc, dont on couvre un sépulcre. — Sépulcre.

TOMBEAU, s. m. (*ton-bô*) Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort, dans l'endroit où il est inhumé. — Tout lieu où un homme est enterré.

TOMBELIER, s. m. (*ton-be-lié*) Charretier qui conduit un tombereau.

TOMBER, v. n. É, ÉE, p. (*ton-bé*) [Il prend *être* aux temps composés.] Être emporté de haut en bas par son propre poids. — Echoir : *Le sort est tombé sur lui.* — Aboutir : *Ce chemin tombe dans un autre.* — Cesser, discontinuer : *Le vent est tombé.* — Être pendant : *Ses cheveux lui tombent sur les épaules.* — Figur. Déchoir de réputation, de crédit. — Ne pas réussir : *La pièce nouvelle est tombée.* — *Tomber en ruines*, dépérir. — *Tomber malade*, devenir malade. — *Tomber du haut mal*, avoir le mal caduc. — *Tomber en chartre*, devenir étique. — *Tomber sur les bras de quelqu'un*, se trouver inopinément à sa charge. — *Faire tomber les armes des mains*, fléchir quelqu'un, l'apaiser. — *Tomber d'accord avec quelqu'un*, convenir avec lui. — *Tomber dans le sens, dans le sentiment de quelqu'un*, être de même avis que lui, se rendre à son avis.

* *Tomber à terre*, *tomber par terre. Tomber à terre*, se dit de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe de haut. Un couvreur, à qui le pied manque sur un toit, *tombe à terre. Tomber par terre*, se dit de celui qui, étant déjà par terre, tombe de sa hauteur. Cet homme en passant dans la rue est *tombé par terre.* Cette manière de parler est de la conversation familière : *Par terre* est inutile.

Tomber, v. impers. : *Il tombe de la pluie, de la neige*, etc.

TOMBEREAU, s. m. (*ton-be-rô*) Charrette entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc. — Ce qui y est contenu : *Un tombereau de sable.*

TOME, s. m. (*tô-me*) Grande division d'un ouvrage imprimé, en plusieurs volumes. — Fig. On dit en mauvaise part, *Pierre est le second tome de Jean*, pour dire que Pierre ressemble à Jean.

TOMENTEUX, EUSE, adject., t. d'anat. Cotonneux. — En t. de botan. Drupacé.

TON, adject. possessif masc. qui répond au pronom personnel *tu*, *toi*, *te*. Il fait au fém. *ta* et au pl. *tes*.

TON, s. m. Certaine inflexion, certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix. — Un des modes sur lesquels on chante les psau-

mes dans l'Église. — Intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté l'intervalle du *mi* au *fa*, et celui du *si* à l'*ut*, qui ne fait qu'un demi ton. — Mode dans lequel une pièce de musique est composée. — *Demi-ton* ou *semi-ton*, t. de musique, la moitié d'un ton. — *Ton de couleur*, en peinture, degré de force, de vigueur, d'intensité du coloris. — *Parler à quelqu'un du bon ton, d'un bon ton*, lui parler d'une manière propre à le persuader et à lui en imposer. — Figur. *Le prendre sur un ton, un certain ton*, prendre de certaines manières, avoir une certaine conduite, un certain procédé. — *Prendre le ton sur quelqu'un*, affecter une sorte de supériorité. — *Changer de ton*, de conduite, de manière. — *Le bon ton*, le langage, les manières du monde cultivé, poli.

TONALCHILÈ, s. m. Une des quatre espèces de poivre qu'on tire de Guinée.

TONDAILLE, subst. fém. (mouillez les *ll*) La laine qu'on a tondue de dessus les moutons.

TONDEUR, s. m. Qui tond.

TONDIN, s. m. (*ton-din*) t. d'archit. Petite baguette au bas des colonnes.

TONDRE, v. a. DU, UE, p. et adj. *Je tonds, tu tonds, il tond; nous tondons, etc. Je tondais. J'ai tondu. Je tondis. Je tondrai. Tonds; tondez*, etc. Couper la laine ou le poil aux bêtes. — Raser, couper les cheveux, faire le poil; en ce sens, il est fam. et ne se dit qu'en plaisantant.

TONIQUE, adj. des deux g. (*to-ni-ke*) t. de médecine qui se dit du mouvement des muscles, qui sont dans une tension, une contraction permanente. — *Remède tonique*, propre à rendre l'action aux muscles, aux fibres relâchées. En ce sens, on dit subst. *des toniques.* — En musique, *note touique*, la note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode. Il s'emploie plus ordinairement au subst. : *La tonique d'un mode.*

TONLIEU, s. m. Droit seigneurial qui se payait pour les places où l'on était dans un marché.

TONNANT, ANTE, adject. (*to-nan*) Qui tonne : *Jupiter tonnant.* — Fig. *Voix tonnante*, forte et éclatante.

TONNE, s. f. (*to-ne*) Grand vaisseau de bois à deux fonds en forme de muid : *Tonne de vin de cinquante muids. Tonne reliée de fer.* — En t. de conchyliologie, genre de coquillage univalve.

TONNEAU, s. m. (*to-nô*) Petite tonne. — Mesure de deux, trois ou quatre muids de liquides, plus ou moins grande, suivant la différence des lieux. — En t. de marine, le poids de deux mille livres : *Vaisseau de deux cents, de trois cents tonneaux.*

TONNELER v. act. É, É, part. (*to-ne-lé*) Prendre du gibier à la tonnelle. — Figur. et fam. Faire donner, faire tomber dans quelques piéges.

TONNELET, s. m. (*to-ne-lè*) Espèce de petit panier qui relève la partie basse d'un habit à la romaine.

TONNELEUR, s. m. (*to-ne-leur*) Chasseur qui prend les perdrix à la tonnelle.

TONNELIER, s. m. (*to-ne-lié*) Artisan qui fait et qui raccommode des tonneaux.

TONNELLE, s. f. (*to-nè-le*) Sorte de berceau de treillage couvert de verdure. — Espèce de filet à prendre des perdrix.

TONNELLERIE, s. f. (*to-nè-le-rí-e*) Profession de tonnelier. — Lieu où il travaille.

TONNER, v. n. (*to-né*) Il se dit du bruit causé par le tonnerre, et par extension du canon : *L'artillerie commençait à tonner.* — Fig. Parler avec beaucoup de force et de véhémence : *Ce prédicateur a tonné contre l'ambition.*

TONNERRE, s. m. (*to-nè-re*) Bruit éclatant et terrible, causé par l'irruption du fluide électrique lorsqu'il s'échappe d'un nuage qui en est surchargé. — La foudre : *Le tonnerre est tombé sur cette tour.* — Endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge. — Fig. *Voix de tonnerre*, très-éclatante et très-forte.

TONNES, s. f. pl. Espèce de coquilles.

TONSURE, s. f. (*ton-çu-re*) Cérémonie de l'Église, par laquelle celui à qui l'évêque coupe les cheveux entre dans la cléricature. — Couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., en leur rasant les cheveux en rond.

TONSURER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ton-çu-ré*) Donner la tonsure.

TONTE, s. f. L'action de tondre, et la laine qu'on retire en tondant un troupeau. — Temps où l'on a coutume de tondre les troupeaux.

TONTINE, s. f. Sorte de rente viagère sur un certain nombre de têtes, avec droit d'accroissement pour les survivans.

TONTINIER, IÈRE, s. (*ton-ti-nié*) Celui, celle qui a des rentes de tontine.

TONTISSE, subst. f. (*ton-ti-ce*) Sorte de tapisserie exécutée avec des tontures de drap.

TONTURE, s. f. Poil que l'on tond sur les draps. — Branches et feuilles que l'on coupe aux palissades, aux bordures de buis, etc.

TOPAZE, s. f. Pierre précieuse de couleur jaune, transparente et très-dure.

TOPE, sorte d'interjection. *Tope, j'y consens.* Fam.

TOPER, v. neut. (*to-pé*) t. de jeu de dés. Demeurer d'accord d'aller d'autant que met au jeu celui contre lequel on joue. — Fig. et fam. Consentir à une offre, à une proposition qui se fait.

TOPINAMBOUR, s. m. (*to-pi-nan-bour*

Plante dont les racines sont garnies d'une multitude de tubercules, qu'on nomme aussi *topinambours* ou *pommes de terre.*

TOPIQUE, adj. des deux g. (*to-pi-ke*) *Remède topique*, qui s'applique sur la partie malade. — On dit subst. : *Un topique.*

TOPIQUES, s. m. pl. *Les topiques d'Aristote, de Cicéron*, le traité qu'Aristote, que Cicéron a fait des lieux communs d'où l'on tire des argumens.

TOPOGRAPHIE, s. f. (*to-po-gra-fi-e*) Description exacte et en détail d'un lieu, d'un canton particulier.

TOPOGRAPHIQUE, adj. des deux g. (*to-po-gra-fi-ke*) qui appartient à la topographie.

TOQUE, s. f. (*to-ke*) Sorte de chapeau à petits bords, couvert de velours, de satin, etc., plat par-dessus, et plissé tout autour.

TOQUER, v. a. (*to-ké*) Toucher, frapper. Vieux mot.

TOQUET, s. m. (*to-kè*) Bonnet à l'usage des femmes du menu peuple ou des paysannes. — Bonnet que portent les enfans.

TORCHE, s. f. Sorte de flambeau qui est fait de cire et de mèche, appliquée autour d'un bâton de sapin.

TORCHE-CUL, s. m. Linge, papier dont on s'essuie le derrière après que l'on a été à la garde-robe. — Fig. et pop. Chose fort méprisable.

TORCHE-NEZ, s. m. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure du cheval, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois.

TORCHER, v. act. É, ÉE, part. (*tor-ché*) Essuyer, frotter pour ôter l'ordure.

TORCHÈRE, s. f. Espèce de guéridon fort élevé, sur lequel on met un flambeau, une girandole, des bougies, etc.

TORCHIS, s. m. (*tor-chi*) Mortier de terre grasse mêlée avec de la paille ou du foin, pour faire des murs.

TORCHON, s. m. Sorte de petite serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, etc.

TORDAGE, s. m. Façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur le moulin.

TORDRE, v. a. DU, UE, p. *Je tords, tu tords, il tord; nous tordons, etc. Je tordais. J'ai tordu. Je tordis. Je tordrai. Tords; tordez*, etc. Tourner en long et de biais en serrant. — *Tordre le cou*, faire mourir en tournant le cou. — *Tordre la bouche*, tourner la bouche de travers. — Fig. et fam. *Tordre une loi, un passage*, les détourner de leur sens naturel.

TORE, s. m., t. d'archit. qui se dit des gros anneaux des bases des colonnes.

TORMENTILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Plante qui croît dans les bois et dans les lieux ombragés.

TORON, s. m. Assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde, d'un câble.

TORPEUR, s. f. Engourdissement profond, au propre et au figuré.

TORPILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Poisson qui a la propriété d'engourdir la main de celui qui le touche, même avec un bâton.

TORQUE, s. f. (*tor-ke*) t. de blason. Bourlet qui se pose sur le heaume, et qui est des deux principaux émaux du corps des armoiries. — Botte de fil de laiton pliée en cercle comme un collier.

TORQUET, s. m. (*tor-kè*) *Donner un torquet*, tromper quelqu'un. Il est populaire.

TORQUETTE, s. f. (*tor-kè-te*) Certaine quantité de marée entortillée dans de la paille.

TORRÉFACTION, s. f. (*to-ré-fak-cion*) Opération par laquelle on applique une chaleur violente à un corps.

TORRÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*to-ré-fi-é*) Griller, rôtir, appliquer une chaleur violente à un corps.

TORRENT, s. m. (*to-ran*) Courant d'eau rapide, qui vient ordinairement des orages ou de la fonte des neiges, et qui ne dure que quelque temps. — Il se dit fig. de certaines choses par rapport à leur abondance ou à leur impétuosité : *Un torrent de paroles, d'injures, de larmes. Le torrent du monde, de la coutume, des passions*, etc.

TORRIDE, adj. (*to-ri-de*) Brûlant, excessivement chaud : *Zône torride.*

TORS, TORSE, adj. (*tor*) Qui est tordu, ou qui en a la figure. — En botan., il se dit d'une plante ou d'une partie de plante, dont les bords ou les côtés correspondans tournent ou tendent manifestement à tourner obliquement autour de leur axe.

TORSE, s. masc. (*tor-ce*) t. de sculpture. Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes.

TORSER, v. a. (*tor-cé*) Contourner le fût d'une colonne en spirale ou en vis, pour la rendre torse.

TORT, s. m. (*tor*) Ce qui est opposé à la justice et à la raison. — Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir, soit avec injustice, soit sans injustice. — *A tort*, adv. Sans raison, injustement. — *A tort et à travers*, sans considération, sans discernement.

TORTELLE. (*tor-tè-le*) Voyez Vélar.

TORTICOLIS, s. m. (*tor-ti-ko-li*) Mal qui fait qu'on ne peut tourner le cou sans douleur. — Il est aussi adj. et signifie qui porte le cou de travers, le cou penché d'un côté : *De cette attaque d'apoplexie, il est demeuré torticolis.*

TORTIL, s. m., t. de blason. Sorte de diadème dont est ceinte une tête de More représentée sur un écu.

TORTILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Façon de s'exprimer, confuse et embarrassée.

TORTILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) t. de blason, qui se dit du serpent et de la givre.

TORTILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Action de tortiller, et l'état d'une chose tortillée. — Fig. et fam. Petits détours, petites finesses qu'on cherche dans les affaires.

TORTILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Tordre à plusieurs tours, en parlant du papier, de la filasse, d'un ruban, etc. — Fig. Chercher des détours, des subterfuges.

TORTILLIÈRE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite allée qui serpente dans un massif d'arbres.

TORTILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Coiffure d'une fille du bas peuple. — Petite servante prise au village.

TORTIONNAIRE, adj. des deux g. (*tor-cio-nè-re*) Inique, contre raison.

TORTIS, subst. m. Espèce de couronne de fleurs, de guirlande. Il est vieux. — Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble. — En t. de blason, le fil des perles qui entourent la couronne des barons.

TORTU, UE, adj. Qui n'est pas droit, qui est de travers. — On dit fig. et fam., *avoir l'esprit tortu, faire des raisonnemens tortus.*

TORTUE, s. f. Animal amphibie qui marche fort lentement, et dont le corps est couvert d'une grande écaille dure. — Figur. et famil. *Marcher à pas de tortue*, lentement. — Sorte de toit que les Romains formaient en mettant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes.

TORTUER, v. act. É, ÉE, p. (*tor-tu-é*) Rendre tortu. — On dit aussi, *se tortuer : Cet arbre commence à se tortuer.*

TORTUEUSEMENT, adv. (*tor-tu-eu-ze-man*) D'une manière tortueuse.

TORTUEUX, EUSE, adj. (*tor-tu-eu*) Qui fait plusieurs tours et retours. Il ne se dit guère que des rivières, des chemins et des serpens. — En t. de botan., courbé en divers sens.

TORTUOSITÉ, s. f. (*tor-tu-o-zi-té*) État de ce qui est tortueux.

TORTURE, s. f. Gêne, tourment qu'on fait souffrir. — Autrefois, tourment qu'on faisait souffrir à quelqu'un par ordre de justice, pour lui faire confesser la vérité. — Fig. *Mettre son esprit à la torture*, travailler avec une grande contention d'esprit à la recherche, à la discussion de quelque chose.

TORTURER, v. a. É, ÉE, p. (*tor-tu-ré*) Faire éprouver la torture. Il ne s'emploie guère qu'au fig. et dans ces phrases : *Torturer le sens d'un mot, le sens d'un texte*, pour dire, lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas.

TORULEUX, EUSE, adj., t. de botaniq. Oblong, solide, renflé et contracté sans articulation.

TORY, s. m. (*to-ri*) Nom qu'on donnait, en Angleterre, aux partisans de Charles II, et qui depuis s'est donné aux partisans de la cour. Il est opposé à *Wigh.*

TOSCAN, ANE, adject., t. d'architecture. *Ordre toscan*, un des cinq ordres d'architecture.

TOSTE, s. masc. (On écrit plus ordinairement *toast ;* mais on ne prononce pas l'*a*) Mot adopté de l'anglais. Proposition de boire à la santé de quelqu'un, au souvenir d'un événement.

TOSTER, v. act. et n. É, ÉE, p. (*tos-té* t. pris de l'anglais. Porter son toste.

TÔT, adv. de temps (le *t* ne se prononce pas devant une consonne ni à la fin de la phrase.) Promptement, vite, dans peu de temps. Il est opposé à *tard.* — *Sitôt que*, dès que.

TOTAL, ALE, adject. Complet, entier. — *Somme totale*, en comptant tout.

TOTAL, s. m. (Au pl. *totaux.*) Le tout, assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. — *Au total, en total*, tout compensé. Fam.

TOTALEMENT, adv. (*to-ta-le-man*) Entièrement, tout-à-fait.

TOTALITÉ, s. f. Le total.

TOTON, s. m. Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces.

TOUAGE, s. m., t. de marine. Action de touer, ou l'effet de cette action.

TOUAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Linge qu'on pend sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer.

TOUCAN, s. m. Oie d'Amérique. — Constellation de l'hémisphère austral.

TOUCHANT, ANTE, adj. (*tou-chan*) Qui touche le cœur, qui émeut les passions.

Touchant, prép. Concernant, sur le sujet de....

TOUCHE, s. f. Dans l'orgue, dans l'épinette et dans le clavecin, chacune des petites pièces d'ébène, d'ivoire, etc., qui en composent le clavier. — Epreuve qu'on fait de l'or ou de l'argent par le moyen de la pierre de touche. — On dit fig. que *l'adversité est la pierre de touche des vrais amis*, pour dire que c'est dans l'adversité qu'on les reconnaît. — Fig. et fam. Disgrâce, revers, maladie. — En t. de peinture, manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets qu'il représente, par certains coups de pinceau, dans les ombres et dans les lumières.

TOUCHER, v. a. É, ÉE, part. (*tou-ché*) Mettre la main sur quelque chose, à quelque chose. — En parlant de l'argent, recevoir : *Il*

a touché ses appointemens. — Être joint, contigu : *Cela touche la terre.* — Frapper pour faire aller, chasser devant soi : *Toucher des bœufs, des chevaux, un troupeau*, etc. — Exprimer : *Ce poète, cet orateur touche bien les passions.* — Concerner, regarder : *Je prends beaucoup d'intérêt à ce qui vous touche.* — En t. de marine, heurter contre la terre faute d'eau : *Le vaisseau touche.* — *Toucher à une côte, à un port,* y aborder. — Jouer de certains instrumens de musique. — Éprouver l'or avec la pierre de touche. — Appartenir par le sang. — En t. d'imprimerie, mettre l'encre sur les caractères par le moyen des balles. — *Toucher une chose, une matière*, en parler incidemment. — Fig. Émouvoir : *Cette nouvelle, cette mort l'a fort touché.* — Concerner, regarder : *Cela ne me touche point.* — v. n. Atteindre à quelque chose : *Il est si grand qu'il touche au plancher.* — Fig. *Toucher à un certain temps*, en être proche : *Nous touchons au terme. Ce malade touche à sa fin.* — *Toucher à quelque chose*, en prendre, en ôter. — Apporter quelque changement : *Il n'a pas voulu toucher à cet article.* — *Se toucher*, être contigu.

Toucher, s. m. Le tact. — Manière de toucher l'orgue, le clavecin, etc.

TOUE, s. f. Bateau commun sur les rivières, et principalement sur la Loire. — Action de touer un vaisseau. En ce sens, on dit aussi *touage*.

TOUER, v. a. É, ÉE, p. (*tou-é*) t. de marine. Faire avancer un navire, au moyen du cabestan.

TOUFFE, s. f. (*tou-fe*) Assemblage de certaines choses nombreuses et très-rapprochées, comme arbres, herbes, fleurs, cheveux, rubans, plumes, etc.

TOUFFEUR, s. f. Exhalaison qui saisit en entrant dans un lieu très-chaud.

TOUFFU, UE, adj. (*tou-fu*) Qui est en touffe, épais, bien garni.

TOUG ou TOUC, s. m. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte devant les visirs, les pachas, etc.

TOUJOURS, adv. de temps. (*tou-jour*) Continuellement, sans interruption, sans cesse, sans relâche, sans fin. — Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. — Le plus souvent, ordinairement. — En attendant, cependant, néanmoins. — Au moins.

TOUPET, s. m. (*tou-pè*) Petite touffe de diverses choses, comme de poils, de cheveux, d'arbres, etc.

TOUPIE, s. f. Jouet de bois que font tourner les enfans.

TOUPILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Petit toupet. — Branches inutiles et confuses d'un oranger.

TOUR, s. f. Bâtiment élevé, rond, carré, etc., dont on fortifiait anciennement les murailles des villes, des châteaux, etc. — Clocher bâti en forme de tour. — Pièce du jeu des échecs, qu'on appelait autrefois *roc*.

Tour, s. masc. Mouvement en rond. — Par extension, toutes sortes de mouvemens : *Faire un tour*, aller et venir : *Faire un tour de jardin* ou *dans le jardin.* — Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps. — Partie de l'habillement mise en rond : *Tour de cou, de gorge*, etc. — Trait de subtilité et d'adresse de main : *Tour de bateleur, de gibecière.* — Fig. et fam. Trait d'habileté, ruse, finesse : *Il lui a joué un tour, d'un tour.* — Procédé, manière d'agir : *Tour d'habile homme, de fripon*, etc. *Vilain tour.* — En parlant d'éloquence, de poésie, de style, de période, la manière dont on exprime ses pensées. — Rang successif, alternatif : *Je parlerai à mon tour.* — Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, la corne, et même les métaux. — Espèce d'armoire ronde tournant sur un pivot, qui sert aux religieuses à recevoir ce qui vient du dehors, etc. — *Tour de lit*, étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut. — *Tour du bâton*, profit secret et illicite qu'on tire d'un emploi. — *Donner un tour à une affaire*, la faire paraître d'une certaine façon. — *A tour de bras*, adv. De toute sa force. — *Tour-à-tour*, adv. Successivement, l'un après l'autre.

Tour de reins, s. m. Rupture ou foulure de reins, causée par quelque effort.

TOURBE, s. f. Motte faite de terre bitumineuse, propre à brûler. — Multitude confuse de peuple. Il est vieux.

TOURBEUX, EUSE, adj. Il se dit d'un terrain propre à faire de la tourbe.

TOURBIÈRE, s. f. Endroit d'où l'on tire la tourbe.

TOURBILLON, s. masc. (mouillez les *ll*) Vent impétueux qui va en tournoyant. — Fig. Tout ce qui emporte les hommes.

TOURDILLE, adj. (mouillez les *ll*) *Gris tourdille*, le poil d'un cheval qui est d'un gris sale.

TOURELLE, s. f. (*tou-rè-le*) Petite tour.

TOURIÈRE, s. f. Dans les monastères de filles, domestique qui fait passer au tour ce qu'on y apporte.

TOURILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, un pont-levis.

TOURMENT, s. m. (*tour-man*) Violente douleur corporelle. — Fig. Peine d'esprit.

TOURMENTANT, ANTE, adj. (*tour-man-tan*) Qui tourmente.

TOURMENTE, s. f. (*tour-man-te*) Orage, bourrasque sur la mer.

TOURMENTER, v. a. É, ÉE, p. (*tour-man-té*) Faire souffrir quelque tourment de corps. — Donner de la peine, faire souffrir quelque peine d'esprit. — Importuner, harceler. — Agiter violemment : *Le vent tourmenta long-temps notre vaisseau.* — *Se tourmenter*, v. pr. S'agiter, se remuer. — S'inquiéter.

TOURMENTEUX, EUSE, adj. (*tour-man-teu*) Il ne se dit qu'en marine, en parlant de certains parages qui sont plus sujets aux tempêtes.

TOURMENTIN, s. m. (*tour-man-tin*) t. de marine. Perroquet du mât de beaupré.

TOURNAILLER, v. n. (mouillez les *ll*) Faire beaucoup de tours et de détours, sans s'éloigner d'un point : *Le cerf ne fait que tournailler.* — Rôder autour. Fam.

TOURNANT, s. m. (*tour-nan*) Coin des rues, des chemins. — Endroit où le cours d'une rivière fait un coude. — Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tourne continuellement, et qui est dangereux pour les vaisseaux.

TOURNANT, ANTE, adj. Qui tourne.

TOURNEBRIDE, s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château.

TOURNEBROCHE, s. m. Machine à faire tourner la broche.

TOURNÉE, s. f. Voyage qu'on fait en divers endroits. — Cours que certains magistrats ou officiers font avec autorité dans leurs ressorts. — Fam. Petite course qu'on fait dans une ville d'une rue à une autre. — Pioche pour arracher les arbres.

TOURNELLE, s. f. (*tour-nè-le*) Autrefois, petite tour. — Chambre de parlement qui connaissait des matières criminelles.

TOURNEMAIN, s. masc. Tour de main. Il est vieux. On dit aujourd'hui, *tour de main.*

TOURNER, v. act. É, ÉE, p. (*tour-né*) Mouvoir en rond. *Tourner une roue, une broche.* — Il se dit de plusieurs autres mouvemens, pour peu qu'ils se fassent en rond : *Tourner la tête, les yeux. Se tourner dans son lit.* — Mettre dans un autre sens. *Tourner les feuillets d'un livre.* — Façonner au tour des ouvrages de bois, d'ivoire et même de métal. — Arranger de certaine manière les paroles, les pensées dans un ouvrage de prose ou de vers. — Fig. *Tourner le dos à quelqu'un*, le laisser là par mépris. — *Tourner le dos aux ennemis*, fuir. — *Tourner toutes ses pensées à* ou *vers quelque chose*, s'y adonner entièrement. — *Tourner une personne à son gré*, manier son esprit comme on veut. — *Tourner tout en bien, tout en mal*, interpréter tout en bonne ou en mauvaise part. — *Tourner quelqu'un en ridicule*, le rendre ridicule. — v. n. Se mouvoir en rond, et même à droite ou à gauche, quoique le mouvement ne se fasse pas tout-à-fait en rond. — En parlant du vin, du lait, d'une sauce, s'altérer, être changé. — Travailler au tour : *Il tourne bien.* — Contribuer à, ou produire : *Cela tournera à sa honte, à sa gloire, à son honneur, à son déshonneur, à bien, à mal*, etc. — Fig. *Cette maladie, cette affaire tournera mal*, aura une issue fâcheuse. — On dit de même qu'*un jeune homme tourne mal*, pour dire qu'il ne soutient pas les espérances qu'on avait conçues de lui; et en sens contraire, qu'*il tourne bien.* — Fig. *Tourner du côté de quelqu'un*, se ranger de son parti. — *Se tourner*, v. pr. Se placer dans un sens contraire. — Se changer, passer d'un état à un autre : *La verdeur de ce vin tournera en force.* — Au part. fig. et fam. : *Homme bien tourné*, bien fait. — *Esprit mal tourné*, qui prend ordinairement toutes les choses de travers.

TOURNESOL ou SOLEIL, s. masc. Plante dont la fleur paraît suivre le cours du soleil. Sa graine est la base d'une teinture bleue.

TOURNEUR, s. m. Artisan qui fait des ouvrages au tour.

TOURNEVIS, s. m. (*tour-ne-vice*) Petit instrument de fer, avec lequel on serre ou on desserre des vis.

TOURNIQUET, s. m. (*tour-ni-kè*) Croix de bois ou de fer mobile, et posée horizontalement sur un pivot, pour laisser passer un à un des gens de pied. — Instrument de chirurgie, qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations.

TOURNOI, s. m. (*tour-noa*) Autrefois, fête publique et militaire.

TOURNOIEMENT, s. m. (*tour-noa-man*) Action de ce qui tournoie. — *Tournoiement de tête*, certaine indisposition du cerveau, qui fait qu'il semble à celui qui en est atteint, que toutes choses tournent.

TOURNOIS, adj. (*tour-noa*) Nom que l'on donnait à la monnaie qui se battait autrefois à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris : *La livre tournois* était de vingt sous. *La livre parisis*, (fabriquée à Paris), était de vingt-cinq sous.

TOURNOYER, v. n. (*tour-noa-ié*) Tourner en faisant plusieurs tours. — Fig. et fam. N'aller pas droit à la conclusion d'une affaire, mais chercher des détours.

TOURNURE, s. f. Conformation, habitude du corps : *Bonne, mauvaise, jolie tournure.* — On dit aussi : *La tournure de son esprit, de son imagination ; la tournure d'une pensée, d'une phrase.* — Tour : *Le succès de votre affaire dépend de la tournure qu'on y donnera.*

TOURTE, s. f. Espèce de pâtisserie.

TOURTEAU, s. m. (*tour-tô*) Sorte de gâteau. Il est vieux. — En t. de blason, pièce d'armoirie ronde, pleine et de couleur.

TOURTEREAU, s. m. (*tour-te-rô*) Jeune tourterelle : *Elever des tourtereaux.*

TOURTERELLE, s. f. (*tour-te-rè-le*) Oiseau qui ressemble beaucoup au pigeon, mais qui est plus petit.

TOURTIÈRE, s. fém. Ustensile de cuisine, qui sert à faire cuire des tourtes.

TOURTRE, s. fém. Tourterelle, considérée comme bonne à manger.

TOUSELLE, s. f. (*tou-zè-le*) Sorte de froment dont l'épi est sans barbe.

TOUSSAINT, s. f. (*tou-cin*) La fête de tous les Saints.

TOUSSER, v. n. (*tou-cé*) Faire l'effort et le bruit que cause la toux. — Faire ce même bruit exprès et à dessein : *Il tousse pour avertir un de ses amis.*

TOUSSEUR, EUSE, subst. Celui, celle qui tousse souvent.

TOUT, TOUTE, adj. (*tou*) Qui comprend l'universalité d'une chose considérable en son entier. — Chaque : *toute peine mérite salaire.* — Encore que, quelque : *Tout faible qu'il est.*

TOUT, s. m. Une chose qui a des parties, considérée en son entier : *Diviser un tout en plusieurs parties.* — Toutes choses : *C'est un homme qui se met à tout.* — *Le tout*, façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses pour les joindre toutes ensemble. — *C'est le tout*, le plus important. — *Le tout*, au jeu, la troisième partie après qu'un des joueurs a perdu partie et revanche.

Tout, adv. Entièrement, sans exception, sans réserve : *Tout dévoué à....* — *En tout*, adv. Sans rien omettre, tout étant compris. — *En tout et partout*, entièrement. Fam. — *Partout*, adv. En tous lieux. — *Après tout*, adv. Dans le fond, tout bien considéré. — *A tout hasard*, adv. En tous cas.

TOUTEFOIS, adv. Néanmoins.

TOUTE-PUISSANCE. Voyez Puissance.

TOUT-PUISSANT, ANTE, adj. Qui a une puissance sans bornes.

TOUTENAGUE, s. m. Alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth.

TOUTE-SAINE, s. fém. (*tou-te-cè-ne*) Arbrisseau ainsi nommé, parce que ses feuilles, sa racine, sa semence, sont fort utiles en médecine.

TOU-TOU, s. m. Nom que les enfans donnent aux chiens.

TOUX, s. f. (*tou*) Maladie qui fait faire des efforts à la poitrine avec bruit, pour pousser dehors une humeur âcre et piquante. On appelle *toux sèche*, une toux qui ne fait point cracher.

TOXIQUE, s. m. (*tok-ci-ke*) Nom générique de toutes sortes de poisons.

TRABAN, s. m. Soldat de la garde impériale en Allemagne.

TRABÉE, s. f. Robe que les généraux romains portaient dans leurs triomphes.

TRAC, s. m. Allure du cheval, du mulet, etc. Il est vieux.

TRACAS, s. masc. (*tra-ka*) Mouvement accompagné de trouble, de désordre, d'embarras. Il est fam.

TRACASSER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*tra-ka-cé*) Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. — Inquiéter, tourmenter, pour des bagatelles. Il est fam.

TRACASSERIE, s. f. (*tra-ka-ce-rî-e*) Méchant procédé, chicane. — Discours, rapport qui va à brouiller les gens les uns avec les autres.

TRACASSIER, IÈRE, s. (*tra-ka-cié*) Celui, celle qui tracasse, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle. — Brouillon, indiscret. Il est familier.

TRACE, s. f. Vestige d'un homme ou d'un animal. — Impression que laisse un chariot, un carrosse. — Fig. Impression des objets sur l'esprit. — Toute marque ou impression que laisse une chose quelle qu'elle soit : *Il ne lui est resté aucune trace de la bonne éducation qu'il a reçue.* — Ligne sur le terrain, sur un papier, etc. — Figur. *Marcher sur les traces de quelqu'un*, suivre son exemple, l'imiter.

TRACÉ, s. m. Trait d'un plan, d'un profil, d'un ouvrage.

TRACEMENT, s. m. (*tra-ce-man*) Action de tracer, ou l'effet de cette action.

TRACER, v. a. É, ÉE, p. (*tra-cé*) Tirer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, etc. — Figur. *Tracer le chemin à quelqu'un*, lui donner l'exemple. — v. n. Il se dit des arbres dont les racines s'étendent en rampant à fleur de terre.

TRACHÉE-ARTÈRE, s. f. Canal qui porte l'air aux poumons.

TRACTION, s. fém. Action d'une puissance qui tire un mobile.

TRADITION, s. f. (*tra-di-cion*) t. de prat. et de jurisprudence. Action par laquelle on livre une chose à une personne. — En parlant de religion et d'histoire, voie par laquelle des dogmes et des faits se transmettent d'âge en âge.

TRADITIONNAIRE, s. m. (*tra-di-cio-nè-re*) Il se dit des Juifs qui expliquent l'Écriture par les traditions du talmud.

TRADITIONNEL, ELLE, adj. (*tra-di-cio-nèl*) Qui a rapport à la tradition.

TRADUCTEUR, s. masc. Celui qui traduit d'une langue en une autre.

TRADUCTION, s. f. (*tra-duk-cion*) Action de celui qui traduit. — Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit.

TRADUIRE, v. a. DUIT, ITE, p. Transférer d'un lieu à un autre. Il ne se dit que des personnes. — Faire passer un ouvrage d'une langue en une autre. — Citer en justice.

TRADUISIBLE, adj. des deux g. Qui peut se traduire. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative.

TRAFIC, s. m. Négoce. — Figur. Convention, pratique indue qu'on fait sur certaines choses.

TRAFICANT, s. m. (*tra-fi-kan*) Commerçant, négociant.

TRAFIQUER, v. act. et n. É, ÉE, part. (*tra-fi-ké*) Faire trafic.

TRAGACANTHE, s. fém. ou ADRAGANT, s. m. Plante d'où découle la *gomme adragant.*

TRAGÉDIE, s. f. Poème dramat., représentant une action héroïque qui doit exciter la terreur ou la pitié, et qui finit par un événement funeste. — Il se dit fig. d'un événement funeste.

TRAGÉDIEN, s. m. Acteur tragique.

TRAGI-COMÉDIE, s. fém. Tragédie mêlée d'incidens comiques et dont la fin n'est pas tragique.

TRAGI-COMIQUE, adj. des deux g. (*tra-ji-ko-mi-ke*) Il n'est d'usage qu'en parlant de quelque accident fâcheux qui tient du comique. Fam.

TRAGIQUE, adj. des deux g. (*tra-ji-ke*) Qui appartient à la tragédie. — Il se prend aussi subst. pour le genre tragique. — Fig. funeste.

TRAGIQUEMENT, adv. (*tra-ji-ke-man*) D'une manière tragique.

TRAHIR, v. a. I, IE, part. (*tra-ir*) Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi. — Figur. Ne pas seconder, découvrir, faire connaître; ne pas répondre à une attente. — v. pr. Se déceler par imprudence, par indiscrétion.

TRAHISON, s. fém. (*tra-i-zon*) Perfidie, action de celui qui trahit.

TRAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Bateau qui sert à passer les grandes rivières.

TRAIMOIS ou **TREMOIS**, s. m. (*trè-moa*) Mélange de froment, de seigle, d'avoine, etc., qu'on sème pour être coupé au printemps et donné en vert aux bestiaux.

TRAIN, s. m. (*trin*) Allure. Il se dit principalement des chevaux et des autres bêtes de voiture : *Le train de ce cheval est doux, rude. Ce cheval va grand train.* — On dit aussi d'un homme qui va fort vite, qu'*il va bon train.* — Partie de devant et de derrière des chevaux, des mulets, des bœufs, etc. — Tout le charronnage qui porte le corps d'un carrosse ou d'un chariot. — Suite de valets, de chevaux, etc. : *Marcher avec un grand train. Augmenter, diminuer son train.* — Long assemblage de bois, assujetti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière. — Figur. Courant des affaires : *L'affaire est en bon train.* — Manière de vivre : *Cet homme mène un train de vie réglé.* — Fam. Bruit, tapage. — *Train d'artillerie*, tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siége, pour une campagne.

TRAÎNANT, ANTE, adj. (*trê-nan*) Qui traîne à terre. — Fig. *Style traînant*, languissant. — *Voix traînante*, faible et lente.

TRAÎNASSE ou **RENOUÉE**, s. f. Plante.

TRAÎNE, s. f. *Perdreaux en traîne*, qui ne peuvent pas encore voler. — *Bateau en traîne*, traîné par un autre.

TRAÎNEAU, s. m. (*trê-nô*) Sorte de voiture sans roues, pour transporter des marchandises. — Voiture élégante destinée pour aller sur la neige ou sur la glace. — Grand filet.

TRAÎNÉE, s. f. (*trê-né-e*) Petite quantité de certaines choses épanchées en long, comme blé, farine, etc. — Longue suite de poudre à canon, dont on se sert pour porter le feu à l'amorce.

TRAÎNER, v. a. É, ÉE, p. (*trê-né*) Tirer après soi. — Fig. Attirer, être la cause de.... — Allonger, différer, en parlant de celui qui ne veut pas terminer une affaire dont il est le maître. — v. n. Pendre jusqu'à terre. — Demeurer exposé, au lieu d'être à sa place : *Ces clefs, ces papiers traînent.* — Être en langueur, sans pouvoir se rétablir : *Cet homme ne fait que traîner.* — *Cette affaire traîne*, n'avance point. — *Ce discours traîne*, est froid, languissant. — *Se traîner*, v. pr. Se glisser en rampant : *Ce chasseur se traîne pour approcher le gibier.* — Marcher avec grande peine.

TRAÎNEUR, s. m. (*trê-neur*) Chasseur au traîneau. — Soldat qui reste derrière son corps par infirmité ou pour avoir occasion de piller. — En t. de chasse, chien qui ne suit pas le gros de la meute.

TRAIRE, v. a. TRAIT, AITE, p. et adj. (*trê-re*) Tirer : *Je trais, tu trais, il trait; nous trayons, vous trayez, ils traient. Je trayais. J'ai trait. Je trairai. Je trairais. Trais; trayez. Que je traie. Que j'eusse trait. Trayant.* Il n'est guère d'usage qu'en parlant de certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. — *Or, argent, trait*, tiré par la filière : On dit aussi subst., *des boutons de trait, une broderie de trait.*

TRAIT, s. m. (*trè*) Flèche, dard, javelot. — On dit fig., *les traits de l'amour.* — Longe de corde avec laquelle les chevaux tirent. — En t. de chasse, longe où est attaché le limier qu'on mène au bois. — Ce qui emporte l'équilibre de la balance et la fait trébucher. — Ce qu'on avale d'une liqueur sans reprendre haleine. —

Ligne qu'on trace avec la plume. — En peinture, ligne au moyen de laquelle on imite la forme d'un objet. — *Copier trait pour trait*, exactement, fidèlement. — Linéamens du visage. — Action remarquable en bien ou en mal. — Beaux endroits d'un discours, ce qu'il y a de plus vif et de plus brillant. — Dans l'histoire, fait, événement remarquable. — Rapport d'une chose à une autre : *Cette affaire n'a point de trait à l'autre.* — Verset qui se chante à la messe entre le graduel et l'évangile. — En t. d'architecture, coupe des pierres employées à la construction de quelque morceau de bâtiment. — Aux échecs et aux dames, l'avantage de jouer le premier : *Donner le trait.* — *Cheval de trait*, qui sert au tirage.

TRAITABLE, adj. des deux g. (*trè-ta-ble*) Doux, avec qui on peut facilement traiter. — Ductile, en parlant des métaux.

TRAITANT, s. m. (*trè-tan*) Qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un traité.

TRAITE, s. f. (*trè-te*) Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter. — Transport de marchandises d'une province à une autre, ou d'un État à un autre. — Lettre de change. — Certain droit qu'on lève sur les marchandises qui sortent de France ou qui y entrent. — En t. de monnaie, ce qui fait la diminution de la valeur intrinsèque des espèces monnayées.

TRAITÉ, s. m. (*tré-té*) Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière. — Convention, accommodement sur quelque affaire d'importance.

TRAITEMENT, s. m. (*trè-te-man*) Accueil, réception. — Honneurs qu'on rend dans les cours à des personnes de distinction. — Manière de conduire une maladie. — Les soins et remèdes qu'un chirurgien emploie pour traiter un malade. — Appointemens, honoraires.

TRAITER, v. a. É, ÉE, p. (*trè-té*) Discuter, agiter, discourir sur...., raisonner sur... : *Traiter un sujet, une matière.* En ce sens, il est aussi neutre : *Traiter d'une matière.* — Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire : *Traiter la paix.* On dit aussi neutral. *traiter de la paix, d'une affaire.* Quand il s'agit de vendre, d'acheter, d'acquérir, de contracter, il est toujours neutre. — Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou telle manière. — Régaler, faire bonne chère : *Traiter quelqu'un magnifiquement.* — Il s'emploie quelquefois absolument, *traiter en viande, en poisson.* — Panser, médicamenter.

TRAITEUR, s. masc. (*tré-teur*) Celui qui donne à manger pour de l'argent.

TRAÎTRE, ESSE, adj. (*tré-tre*) Perfide. — Subst. Celui, celle qui fait une trahison. — *En traître*, adv. En trahison.

TRAÎTREUSEMENT, adv. (*tré-treu-ze-man*) En trahison.

TRAJECTOIRE, s. f. (*tra-jèk-toa-re*) t. de géométrie. Courbe que décrit un corps détourné de sa première direction par des forces quelconques.

TRAJET, s. m. (*tra-jè*) Espace à traverser d'un lieu à un autre par eau et même par terre. — Action de traverser cet espace.

TRAMAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Au plur., *tramaux*. Filet qu'on tend en travers dans les rivières pour prendre du poisson.

TRAME, s. fém. Fil conduit par la navette entre les fils qu'on nomme *chaîne.* — Figur. Complot.

TRAMER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*tra-mé*) Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur un métier. — Fig. Machiner, faire un complot.

TRAMONTANE, s. f. Dans la Méditerranée, ce qu'on appelle le vent du nord dans l'Océan. — Le côté du nord, l'étoile du nord. — Fig. et fam. *Perdre la tramontane*, se troubler.

TRANCHANT, ANTE, adj. (*tran-chan*) Qui tranche. — *Écuyer tranchant*, officier qui coupe les viandes à la table des princes. — *Couleurs tranchantes*, fort vives et sans nuances entre elles. — Fig. Décisif, péremptoire. — En parlant des personnes, qui décide hardiment.

TRANCHANT, s. m. Le fil d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc.

TRANCHE, s. fém. Morceau coupé un peu mince. — En t. de librairie, côté par lequel ont été coupés les feuillets d'un livre.

TRANCHÉE, s. f. Fossé pour l'écoulement des eaux, ou pour se mettre à couvert du feu, en approchant d'une place. — Au plur. Douleurs violentes, aiguës, qu'on souffre dans les entrailles.

TRANCHEFIL, s. m. Outil pour faire le velouté des tapis.

TRANCHEFILE, s. f. Petit rouleau de papier recouvert de soie ou de fil, mis aux deux extrémités du dos d'un livre pour en tenir les cahiers assemblés.

TRANCHELARD, s. masc. (*tran-che-lar*) Couteau de cuisine qui a la lame fort mince.

TRANCHER, v. a. É, ÉE, p. (*tran-ché*) Couper, séparer en coupant. — Fig. *Trancher la difficulté, le nœud d'une difficulté*, lever tout d'un coup un obstacle, une difficulté. — v. n. Fig. Décider, déclarer hardiment. — *Trancher du grand seigneur*, faire le grand seigneur. — *Des couleurs tranchent*, les nuances en sont fort vives, et fort différentes les unes des autres.

TRANCHET, s. masc. (*tran-chè*) Outil de cordonnier, de bourrelier, etc.

TRANCHOIR, s. m. (*tran-choar*) Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande.

TRANGLES, s. f. pl. (*tran-gle*) t. de blason. Il se dit des fasces rétrécies qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire, et qui sont en nombre impair.

TRANQUILLE, adj. des deux g. (*tran-ki-le*) Paisible, calme.

TRANQUILLEMENT, adv. (*tran-ki-le-man*) D'une manière tranquille.

TRANQUILLISER, v. a. É, ÉE, p. (*tran-ki-li-zé*) Calmer, rendre tranquille.

SE TRANQUILLISER, v. pr. Se reposer, se tenir dans un état tranquille.

TRANQUILLITÉ, s. f. (*tran-ki-li-té*) État de ce qui est tranquille.

TRANS, préposition empruntée du latin, et qui entre dans la composition de plusieurs mots. Au delà, à travers, entre.

TRANSACTION, s. f. (*tran-zak-cion*) Acte par lequel on transige sur un différend.

TRANSCENDANCE, s. f. (*tran-çan-dan-ce*) Supériorité marquée.

TRANSCENDANT, ANTE, adject. (*tran-çan-dan*) Élevé, sublime, qui excelle en son genre : *Esprit, génie, mérite transcendant.* — *Géométrie transcendante*, celle qui emploie l'infini dans ses calculs.

TRANSCRIPTION, s. f. (*trans-krip-cion*) Action de celui qui transcrit.

TRANSCRIRE, v. act. CRIT, ITE, part. (*trans-kri-re*) Copier un écrit.

TRANSE, s. f. (*tran-ce*) Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain. Il ne s'emploie guère qu'au plur.

TRANSFÉRER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-fé-ré*) Transporter, faire passer d'un lieu à un autre.

TRANSFERT, s. m. (*tran-ce-fer*) Transport de la propriété d'une rente.

TRANSFIGURATION, s. f. (*trans-fi-gu-ra-cion*) Changement d'une figure en une autre. Il ne se dit que dans cette phrase : *La transfiguration de Notre-Seigneur.*

SE TRANSFIGURER, v. pron. É, ÉE, p. Changer d'une figure en une autre. Il n'est d'usage qu'en parlant de Jésus-Christ.

TRANSFORMATION, s. f. (*trans-for-ma-cion*) Changement d'une forme en une autre.

TRANSFORMER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-for-mé*) Métamorphoser, donner une autre forme. — *Transformer une équation*, la changer en une autre équation dont la forme soit différente. — Fig. *Se transformer*, se déguiser, prendre plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts.

TRANSFUGE, s. m. Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est, pour passer dans celui des ennemis. — Fig. Celui qui change de parti.

TRANSFUSER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-fu-zé*) Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. — Faire la transfusion du sang.

TRANSFUSION, s. f. (*trans-fu-zion*) Opération de chirurgie, par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans le corps d'un autre : *L'expérience de la transfusion n'a pas réussi.*

TRANSGRESSER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-grè-cé*) Contrevenir à un ordre, à une loi. Il se dit plus particulièrement en parlant des commandemens de Dieu.

TRANSGRESSEUR, s. m. (*trans-grè-ceur*) Celui qui transgresse.

TRANSGRESSION, s. f. (*trans-grè-cion*) Action par laquelle on transgresse une loi.

TRANSIGER, v. n. (*tran-zi-jé*) Passer un acte pour accommoder un procès.

TRANSIR, v. a. I, IE, p. et adj. (*tran-cir*) Pénétrer et engourdir de froid. — Il se dit aussi de l'effet que la peur et l'affliction font quelquefois. — On dit neutralement : *Il transit de froid, il transit de peur.*

TRANSISSEMENT, s. m. (*tran-ci-ce-man*) L'état où est un homme transi.

TRANSIT. Voyez PASSAVANT.

TRANSITIF, adj. masc. (*tran-zi-tif*) t. de grammaire, qui se dit des verbes qui marquent l'action d'un sujet sur un autre.

TRANSITION, s. fém. (*tran-zi-cion*) Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier un sujet à un autre.

TRANSITOIRE, adj. des deux g. (*tran-zi-toa-re*) t. didactique. Passager. Il se dit des choses de ce monde, eu égard à celles de l'éternité.

TRANSLATER, v. a. É, ÉE, p. Traduire d'une langue en une autre. Il est vieux.

TRANSLATEUR, s. m. Traducteur. Vieux mot.

TRANSLATION, s. fém. (*trans-la-cion*) Transport : *La translation d'un corps saint ou des reliques. La translation de l'empire, d'un tribunal, d'un prisonnier.* — *Translation d'une fête*, fête qui a été remise à un autre jour.

TRANSMETTRE, v. a. MIS, ISE, part. (*trans-mè-tre*) [Il se conjugue comme *mettre*] Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. — Fig. Dans les choses morales, faire passer.

TRANSMIGRATION, s. f. (*trans-mi-gra-cion*) Passage d'un peuple, d'une nation, qui quitte un pays pour aller en habiter un autre.

TRANSMISSIBLE, adj. des deux g. (*trans-mi-ci-ble*) Qui peut être transmis.

TRANSMISSION, s. f. (*trans-mi-cion*) Action de transmettre. — Effet de cette action.

TRANSMUABLE, adj. des deux g., t. didactique. Qui peut être transmué.

TRANSMUER, v. a. É, ÉE, p. Changer, transformer, en parlant des métaux.

TRANSMUTABILITÉ, s. f. Propriété de ce qui est transmuable.

TRANSMUTATION, s. fém. (*trans-mu-ta-cion*) Changement d'une chose en une autre.

TRANSPARENCE, s. f. (*trans-pa-ran-ce*) Qualité de ce qui est transparent.

TRANSPARENT, ENTE, adj. (*trans-pa-ran*) Diaphane, au travers de quoi l'on voit les objets.

TRANSPARENT, s. m. (*trans-pa-ran*) Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit. — Papier huilé, derrière lequel on place des lumières dans les décorations.

TRANSPERCER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-pèr-cé*) Percer de part en part.

TRANSPIRABLE, adj. des deux g., t. didactique. Qui peut sortir par la transpiration.

TRANSPIRATION, s. f. (*trans-pi-ra-cion*) Sortie imperceptible des humeurs par les pores de la peau.

TRANSPIRER, v. n. S'exhaler, sortir par les pores. — Suer. — Figur. *Il transpire quelque chose d'une affaire*, on commence à en pénétrer quelque chose.

TRANSPLANTATION, s. f. (*trans-plan-ta-cion*) Action de transplanter.

TRANSPLANTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*trans-plan-té*) Planter un végétal dans un lieu différent de celui où il était. — Transporter, transférer, en parlant d'une colonie que l'on fait passer d'un pays dans un autre. — *Se transplanter*, v. pr. Passer d'une province ou d'une ville dans une autre.

TRANSPORT, s. m. (*trans-por*) Action par laquelle on transporte une chose d'un lieu en un autre. — Cession juridique d'un droit. — Fig. Passion violente qui nous met en quelque sorte hors de nous-mêmes. — *Transport au cerveau*, ou simplement *transport*, délire passager, causé par une fièvre violente.

TRANSPORTER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-por-té*) Porter d'un lieu à un autre. — *Transporter un droit, une créance à quelqu'un*, les lui céder juridiquement. — Fig. *La colère, la joie le transporte*, le met hors de lui-même. — *Se transporter*, v. pr., t. de palais. Se rendre sur les lieux.

TRANSPOSER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-po-zé*) Mettre une chose hors de l'ordre où elle devait être. — En t. de musique, chanter ou jouer sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté.

TRANSPOSITION, s. f. (*trans-po-zi-cion*) Action de transposer.

TRANSSUBSTANTIATION, s. f. (*trans-çubs-tan-ci-a-cion*) Changement miraculeux de la substance du pain et du vin, en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

TRANSSUBSTANTIER, v. a. É, ÉE, part. (*trans-çubs-tan-ci-é*) Changer une substance en une autre. Voyez TRANSSUBSTANTIATION.

TRANSSUDATION, s. fém. (*trans-çu-da-cion*) Action de transsuder.

TRANSSUDER, v. n. (*trans-çu-dé*) Passer au travers des pores des corps par une espèce de sueur.

TRANSVASER, v. a. É, ÉE, p. (*trans-va-zé*) Verser d'un vase dans un autre. Il ne se dit que des liqueurs.

TRANSVERSAL, ALE, adj., t. de géométrie. Qui coupe obliquement.

TRANSVERSALEMENT, adv. (*trans-vèr-ça-le-man*) D'une manière transversale.

TRANSVERSE, adj. des deux g. Oblique. Il ne se dit guère qu'en anatomie : *Muscle transverse.*

TRANTRAN, s. m. Le cours de certaines affaires, la manière la plus ordinaire de les conduire. Il est populaire.

TRAPAN, s. masc. Le haut de l'escalier où finit la rampe. Il est peu usité.

TRAPÈZE, s. m. Figure de quatre côtés, dans laquelle il y a au moins deux côtés opposés, qui ne sont point parallèles. — Un des os du carpe. — Grand muscle de l'omoplate.

TRAPÉZIFORME, adj., t. de botanique. Qui a la forme d'un trapèze.

TRAPÉZOÏDE, s. m. (*tra-pé-zo-i-de*) Figure de quatre côtés, dont deux sont parallèles, et les deux autres ne le sont pas.

TRAPPE, s. fém. (*tra-pe*) Espèce de porte couchée sur une ouverture ; il se dit de l'ouverture et de la porte même. — Espèce de porte, de fenêtre, qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse. — Piége pour prendre des bêtes.

TRAPPE (la) s. f. Ordre religieux très-austère.

TRAPPISTE, s. m. Religieux de la Trappe.

TRAPU, UE, adject. Gros et court, en parlant des hommes et des animaux.

TRAQUE, s. f. Action de traquer.

TRAQUENARD, s. masc. (*tra-ke-nar*) Espèce d'amble ou d'entre-pas. — Piége que l'on tend aux bêtes puantes.

TRAQUER, v. a. É, ÉE, p. (*tra-ké*) t. de chasse. Faire une enceinte dans un bois pour envelopper le gibier, et par extension, les voleurs.

TRAQUET, s. masc. (*tra-kè*) Piége qu'on tend aux bêtes puantes. — Bois attaché à une corde, dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule du moulin.

TRAQUEUR, s. m. (*tra-keur*) un de ceux qu'on emploie pour traquer.

TRAVADE, s. fém., t. de marine. Vent accompagné d'orage, qui, en moins d'une heure, fait le tour du compas.

TRAVAIL, s. m. (mouillez l'*l*) Au pl. *Travaux*. Peine qu'on prend pour quelque chose. Il se dit de l'esprit comme du corps. — L'ouvrage, le fruit du travail. — L'ouvrage qui est à faire. — État où est une femme, lorsqu'elle commence à sentir des douleurs pour accoucher : *Elle était en travail d'enfant* ou *en travail*. — Compte qu'un ministre rend à un roi. — Espèce de machine de bois à laquelle on attache un cheval vicieux, pour le ferrer ou pour le panser. Dans ces deux derniers sens, le pluriel est *travails*. — *Homme de travail*, qui gagne sa vie par le travail de ses mains, sans être attaché à aucun métier. — *Homme de grand travail*, très-laborieux. — Au plur. Ouvrages que l'on fait pour l'attaque et pour la défense des places. — Certaines entreprises remarquables, glorieuses, etc.

TRAVAILLER, v. n. É, ÉE, p. et adj. (mouillez les *ll*) Faire un ouvrage de corps ou d'esprit. — Fermenter, en parlant des liqueurs. — Se déjeter : *Ce bois*, *ce mur travaille*. — v. a. Soigner, exécuter avec soin. — Façonner ; *Travailler le fer*, *le marbre*, etc. — Tourmenter, causer de la peine. — *Travailler un cheval*, l'exercer, le manier. — *Se travailler*, v. pr. Se tourmenter, s'inquiéter.

TRAVAILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Celui qui travaille à un ouvrage de corps ou d'esprit.

TRAVÉE, s. f. Espace entre deux poutres ou entre une poutre et la muraille. — Rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux.

TRAVERS, s. m. (*tra-vér*) Étendue d'un corps considéré selon sa largeur. — Biais, irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre, etc. — Figur. Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. — *En travers*, adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. — *De travers*, adv. Obliquement ; et fig. à contre-sens. — Figur. *Regarder quelqu'un de travers*, d'une manière qui marque de l'aversion. — *A travers*, *au travers*, au milieu, par le milieu. *A travers les bois*, *au travers du corps*. *A travers champs*. — *Parler à tort et à travers*, inconsidérément. — *Par le travers*, t. de mar. Vis-à-vis, à l'opposite. — *Se mettre en travers*, c'est se mettre en panne.

TRAVERSE, s. f. Pièce de bois qu'on met de travers, pour en assembler ou pour en affermir d'autres. — En t. de fortification, tranchée qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée. — *Chemin de traverse*, qui coupe d'un lieu à un autre par une route différente du chemin ordinaire. — Au pl. fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction. — *A la traverse*, adv. Il se dit de ce qui survient inopinément, et apporte quelque obstacle.

TRAVERSÉE, s. f. (*tra-vêr-cée*) Trajet qui se fait par mer d'une terre à une autre terre opposée. Il ne se dit pas d'un voyage de long cours, ni de celui où l'on ne ferait que suivre une côte.

TRAVERSER, v. act. É, ÉE, p. (*tra-vêr-cé*) Passer à travers, d'un côté à l'autre. — Être au travers de quelque chose : *L'allée qui traverse le jardin*. — Percer de part en part : *La pluie a traversé ses habits*. — Fig. Susciter des obstacles pour empêcher le succès de quelque entreprise. — On dit, en t. de manége, qu'*un cheval se traverse*, lorsque ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire.

TRAVERSIER, IÈRE, adj. (*tra-vêr-cié*) *Vent traversier*, qui souffle droit à l'embouchure d'un port, et qui empêche qu'on n'en sorte. — *Barque traversière*, qui sert à traverser d'un endroit à un autre. — *Flûte traversière*, dont on joue en la mettant de travers sur les lèvres.

TRAVERSIN, s. m. (*tra-vêr-cin*) Oreiller long.

TRAVESTIR, v. a. I, IE, p. et adj. Déguiser, en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. — *Travestir un auteur*, le traduire burlesquement. — *Se travestir*, se déguiser ; et fig. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère.

TRAVESTISSEMENT, s. m. Déguisement.

TRAYON, s. masc. (*tré-ion*) Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc.

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIENNE**, adj. f., t. de droit écrit : *Quarte trébellianique*, droit qu'a l'héritier institué de retenir sur le fidéicommis jusqu'à concurrence du quart de la succession.

TRÉBUCHANT, ANTE, adj. Qui est de poids, en parlant des monnaies.

TRÉBUCHEMENT, s. m. (*tré-bu-che-man*) Chute. Il est vieux.

TRÉBUCHER, v. n. Faire un faux pas. — En matière de poids, il se dit d'une chose qui emporte, par sa pesanteur, celle contre laquelle elle est pesée.

TRÉBUCHET, s. masc. (*tré-bu-chè*) Petite machine pour attraper les oiseaux. — Petite balance pour peser des monnaies.

TRÉCHEUR ou **TRESCHEUR**, subst. m. (*tré-keur*) t. de blason. Espèce d'orle qui n'a que la moitié de sa largeur.

TRÈFLE, s. masc. Herbe à trois feuilles. — *Trèfle d'eau*, plante aquatique. — Une des quatre couleurs d'un jeu de cartes.

TRÉFLÉ, ÉE, adj., t. de blason, qui se dit des croix dont les extrémités sont terminées en trèfle. — En t. de botan., *feuille tréflée*

composée de trois folioles disposées comme celles du trèfle.

TRÉFONCIER, s. m. (*tré-fon-cié*) t. de coutume. Seigneur qui possédait des bois sujets à certains droits.

TRÉFONDS, s. masc. Propriété des mines qui peuvent exister sous un terrain. — Fig. et fam. : *Savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire*, la posséder parfaitement.

TREILLAGE, s. m. (mouillez les *ll*) Assemblage de perches ou d'échalas posés et liés l'un sur l'autre par petits carrés, pour faire des berceaux, des espaliers.

TREILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Berceau de ceps de vigne entrelacés.

TREILLIS, s. m. (mouillez les *ll*) Barreaux de bois ou de fer qui se croisent. — Sorte de toile gommée. — Grosse toile dont on fait des sacs, etc.

TREILLISSER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Garnir de treillis.

TREIZE, adj. numéral des deux g. (*trê-ze*) Qui contient dix et trois. — Treizième. *Louis treize.*

TREIZIÈME, adj. des deux g. (*trê-ziè-me*) Nombre d'ordre qui suit le douzième.

TRÉLINGAGE, s. m., t. de marine. Cordage terminé par plusieurs branches.

TRÉLINGUER, v. act. (*tré-lin-ghé*) t. de marine. Faire usage d'un cordage à plusieurs branches.

TRÉMA, adj. des deux g. et des deux nombres. Il se dit d'une voyelle accentuée de deux points, qui avertissent que cette voyelle forme seule une syllabe; et ne doit pas s'unir avec une autre. Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles *ë*, *ï*, *ü* : *Noël*, *naïf*, *Saül.* — On le fait quelquefois subst. : *Il faut mettre un tréma sur cette voyelle.*

TREMBLAIE, s. f. (*tran-blè*) Lieu planté de trembles.

TREMBLANT, ANTE, adj. Qui tremble.

TREMBLE, s. masc. (*tran-ble*) Espèce de peuplier.

TREMBLEMENT, s. masc. (*tran-ble-man*) Agitation de ce qui tremble. — *Tremblement de terre*, secousse qui ébranle violemment la terre. — En t. de musique, sorte de cadence précipitée. — Fig. Grande crainte : *Il faut opérer son salut avec crainte et tremblement.*

TREMBLER, v. n. (*tran-blé*) Etre agité par de fréquentes secousses. — Fig. Craindre, appréhender.

TREMBLEUR, EUSE, s. (*tran-bleur*) Qui tremble. Il n'est guère usité au propre. — Fig. Timide, craintif. — Au plur. Secte en Angleterre.

TREMBLOTANT, ANTE, adj. (*tran-blo-tan*) Qui tremblote.

TREMBLOTER, v. n. (*tran-blo-té*) Diminutif de *trembler*. Il est fam.

TRÉMIE, s. f. Auge carrée, dans laquelle on met le blé qui tombe de là entre les meules, pour être réduit en farine. — Mesure pour le sel.

TRÉMOUSSEMENT, s. m. (*tré-mou-ce-man*) Action de se trémousser.

SE TRÉMOUSSER, v. pr. (*se tré-mou-cé*) Se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. — Fig. et fam. Faire des démarches, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire. — Il est aussi neutre, en parlant de quelques mouvemens des oiseaux : *Ces oiseaux trémoussent de l'aile.*

TRÉMOUSSOIR, s. masc. (*tré-mou-çoar*) Machine propre à se donner de l'exercice sans sortir de la chambre.

TREMPE, s. f. (*tran-pe*) Action de tremper le fer. — Qualité que le fer contracte quand on le trempe. — Fig. *Esprit de bonne trempe*, *d'une bonne trempe*, ferme et solide.

TREMPER, v. a. É, ÉE, part. (*tran-pé*) Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur. — v. n. Demeurer quelque temps dans une liqueur. — *Tremper dans un crime*, fig. en être complice.

TREMPLIN, s. masc. (*tran-plin*) Planche qui s'élève par une de ses extrémités, et sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux.

TRENTAIN, s. m. (*tran-tin*) t. dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente.

TRENTAINE, s. f. collectif. (*tran-tè-ne*) Nombre de trente.

TRENTE, adj. num. (*tran-te*) Trois fois dix. — Trentième : *Le trente du mois.* — Au jeu de la paume, la moitié d'un jeu. — *Trente et quarante*, jeu de cartes purement de hasard.

TRENTIÈME, s. m. et adj. de tout genre. (*tran-tiè-me*) Nombre d'ordre.

TRÉPAN, s. masc. Instrument de chirurgie avec lequel on cerne en rond et on enlève un morceau du crâne. — L'opération qui se fait avec cet instrument. — Tarière très-forte, dont on se sert pour percer les pierres, les murs, les planchers.

TRÉPANER, v. a. É, ÉE, p. (*tré-pa-né*) Faire l'opération du trépan.

TRÉPAS, s. m. (*tré-pa*) t. de poésie. Décès, la mort de l'homme.

TRÉPASSEMENT, s. m. (*tré-pa-ce-man*) Trépas. Vieux mot.

TRÉPASSER, v. n. É, ÉE, p. (*tré-pa-cé*) mourir de mort naturelle. Peu usité. — On dit subst. : *Prier pour les trépassés.*

TRÉPIDATION, s. f. (*tré-pi-da-cion*) Balancement que d'anciens astronomes attribuaient au firmament, du nord au sud et du

sud au nord. — En t. de médecine, tremblement des membres, des nerfs, etc.

TRÉPIED, s. m. (*tré-pié*) Ustensile de cuisine, qui a trois pieds. — Chez les païens, siége à trois pieds, sur lequel la prêtresse de Delphe rendait ses oracles.

TRÉPIGNEMENT, s. m. (*tré-pi-gne-man*, mouillez le *gn*) Action de trépigner.

TRÉPIGNER, v. n. (*tré-pi-gné*, mouillez le *gn*) Battre des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. Il se dit proprement des chevaux, et par extension, des hommes.

TRÈS, (*trè*) particule qui marque un haut degré dans la qualité énoncée par l'adj. ou l'adv. auquel elle est jointe: *Très-bon*, *très-sagement.*

TRÉSOR, s. m. (*tré-zor*) Amas d'or, d'argent, de choses précieuses. — Dans les églises, lieu où l'on garde les reliques et les ornemens. — Au plur. Grandes richesses. — Fig. Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière: *Un véritable ami est un grand trésor.*

TRÉSORERIE, s. f. (*tré-zo-re-ri-e*) Lieu où l'on garde les finances d'un État.

TRÉSORIER, s. masc. (*tré-zo-rié*) Officier établi pour recevoir et distribuer les deniers d'un prince, d'une compagnie.

TRESSAILLEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) Agitation, émotion subite.

TRESSAILLIR, v. neut. I, IE, p. et adject. (mouillez les *ll*) *Je tressaille*, *tu tressailles*, *il tressaille*; *nous tressaillons*, *vous tressaillez*, *ils tressaillent. Je tressaillais. Je tressaillis. Je tressaillirai. Je tressaillirais. Que je tressaille*, etc. Être subitement ému par une agitation vive et passagère. — Au participe, on appelle *nerf tressailli*, un nerf déplacé, sorti de sa place par un effort violent.

TRESSE, s. f. (*trè-ce*) Tissu plat fait de petits cordons, fils, cheveux, etc.

TRESSER, v. a. É, ÉE, p. (*trè-cé*) Cordonner en tresse.

TRESSEUR, EUSE, subst. Qui tresse des cheveux pour en composer une perruque.

TRÉTEAU, s. masc. (*tré-tô*) Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, etc.

TREUIL, s. m. (mouillez l'*l*) Machine pour élever des fardeaux.

TRÊVE, s. f. Cessation de tous actes d'hostilité pour un certain temps. — Fig. Relâche: *Son mal ne lui donne point de trêve.* — Fig. et fam. *Trêve de cérémonie*, *de raillerie*, ne faisons plus de cérémonies, cessons de railler.

TRI, s. m. Jeu de cartes.

TRIAGE, s. m. Choix. — Chose choisie.

TRIAIRES, s. m. pl. (*tri-è-re*) t. d'antiquité. Soldats du troisième corps de la légion romaine.

TRIANGLE, s. m. Figure à trois côtés et trois angles. — Constellation.

TRIANGULAIRE, adj. des deux g. (*tri-an-gu-lè-re*) Qui a trois angles.

TRIANGULÉ, ÉE, adj., t. de botan. Qui a trois angles.

TRIBALE, s. f. Chair de porc frais cuite dans la graisse.

TRIBORD, s. m. (*tri-bor*) Côté droit du vaisseau, quand on le regarde de dessus la poupe. On dit plus souvent et mieux *stribord.*

TRIBU, s. f. Chez quelques nations anciennes, une des parties dont un peuple était composé: *Le peuple de la ville d'Athènes était divisé en tribus.*

TRIBULATION, s. f. (*tri-bu-la-cion*) Affliction, adversité, en parlant des adversités regardées comme venant de la part de Dieu.

TRIBULE, s. m. Plante qui croît aux pays chauds parmi les blés.

TRIBUN, s. masc., t. d'hist. et d'antiquité. Magistrat de l'ancienne Rome, chargé de défendre les droits et les intérêts du peuple. — Officier qui commandait en chef un corps de gens de guerre: *Tribun d'une légion.* — *Tribuns militaires*, magistrats qui eurent quelque temps, à Rome, toute l'autorité des consuls.

TRIBUNAL, s. m. Siége du juge. — La juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble. — On dit fig., *le tribunal de Dieu.* — *Tribunal de la conscience*, figur. la conscience même. — *Tribunal de la pénitence*, lieu où l'on administre le sacrement de pénitence.

TRIBUNAT, s. m. (*tri-bu-na*) Charge de tribun; le temps de l'exercice de cette charge.

TRIBUNE, s. f. Lieu élevé, d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. — Lieu élevé dans une église, où l'on place ordinairement les musiciens. — *La tribune sacrée*, la chaire. Il n'est que du style soutenu.

TRIBUNITIEN, IENNE, adj. (*tri-bu-ni-cien*) t. d'antiquité. Qui appartient au tribun: *Puissance tribunitienne.*

TRIBUT, s. masc. (*tri-bu*) Ce qu'un État paie à un autre pour marque de dépendance. — Impôt que les princes lèvent dans leurs États. — Fig. Dette, devoir: *L'estime est un tribut dû au mérite.* — *Payer le tribut à la nature*, mourir.

TRIBUTAIRE, s. masc. et adj. des deux g. (*tri-bu-tè-re*) Qui paie tribut.

TRICHER, v. act. É, ÉE, part. (*tri-ché*) Tromper au jeu, et fig. dans de petites choses. Il est fam. dans les deux sens.

TRICHERIE, s. f. Tromperie au jeu ou en de petites choses. Il est familier.

TRICHEUR, EUSE, s. Qui triche.

TRICOISES, s. f. pl. (*tri-koa-ze*) Tenailles dont se servent les maréchaux.

TRICOLOR, s. m. Plante.

TRICOLORE, adj. De trois couleurs, bleu, blanc, rouge.

TRICOT, s. masc. (*tri-ko*) Bâton gros et court. — Sorte de tissu fait en mailles, soit au métier, soit à la main.

TRICOTAGE, s. m. Le travail d'une personne qui tricote, et l'ouvrage qu'elle fait.

TRICOTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*tri-ko-té*) Passer des fils les uns dans les autres, et en former des mailles avec des aiguilles longues et émoussées.

TRICOTETS, s. m. pl. (*tri-ko-tè*) Sorte de danse inusitée.

TRICOTEUR, EUSE, s. Qui tricote.

TRICTRAC, s. m. Sorte de jeu. — Le tablier même dans lequel on joue.

TRIDE, adject. des deux g., t. de manége. Vif, prompt, serré.

TRIDENT, s. m. (*tri-dan*) Fourche à trois dents ou pointes.

TRIDENTÉ, ÉE, adj., t. de botanique. A trois dents.

TRIENNAL, ALE, adj. (*tri-èn-nal*) Qui dure trois ans, qui revient tous les trois ans.

TRIENNALITÉ, s. f. (*tri-èn-na-li-té*) Dignité qui ne dure que trois ans. — Durée de trois ans.

TRIENNAT, s. m. (*tri-èn-na*) Espace de trois ans.

TRIER, v. a. É, ÉE, p. (*tri-é*) Choisir.

TRIÉRARQUE, s. masc. (*tri-é-rar-ke*) t. d'antiquité. Citoyen d'Athènes qui était obligé d'équiper une galère.

TRIGAUD, AUDE, s. et adj. (*tri-gô*) Qui n'agit pas franchement. Il est fam.

TRIGAUDER, v. n. (*tri-gô-dé*) N'agir pas franchement. Fam.

TRIGAUDERIE, s. f. (*tri-gô-de-ri-e*) Action de trigaud. Fam.

TRIGLYPHE, s. m. (*tri-gli-fe*) Ornement d'architecture dans la frise dorique.

TRIGONOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les triangles.

TRIGONOMÉTRIQUE, adj. des deux g. Qui appartient à la trigonométrie.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT, adv. Suivant les règles de la trigonométrie.

TRIJUGUÉ, ÉE, adj., t. de botan. *Feuille trijuguée*, qui a trois paires de folioles.

TRILATÉRAL, ALE, adj. Qui a trois côtés.

TRILLION, s. m. (*tri-lion*) Mille billions ou mille fois mille millions.

TRILOCULAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. Qui a trois loges.

TRIMESTRE, s. m. Espace de trois mois.

TRIN ou TRINE, adj. *Trine aspect;* il se dit de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

TRINERVÉ, ÉE, adject., t. de botanique. Qui a trois nervures longitudinales.

TRINGLE, s. f. (*trin-gle*) Verge de fer, menue, ronde et longue.

TRINITÉ, s. f. Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

TRINÔME, s. m. (*tri-nô-me*) t. d'algèbre. Quantité composée de trois termes.

TRINQUER, v. n. (*trin-ké*) Boire en choquant le verre. Fam.

TRINQUET, s. m. (*trin-kè*) t. de marine. Sur la Méditerranée, second arbre enté sur le maître mât d'une galère.

TRINQUETTE, s. fém. (*trin-kè-te*) t. de marine. Voile de figure triangulaire; espèce de voile latine.

TRIO, s. masc. Composition de musique à trois parties. — Fam. Trois personnes réunies ou liées d'intérêt.

TRIOLET, s. m. (*tri-o-lè*) Petite poésie de huit vers, etc.

TRIOMPHAL, ALE, adj. (*tri-on-fal*) Appartenant au triomphe. Il fait *triomphaux* au masc. plur., et *triomphales* au féminin pluriel.

TRIOMPHALEMENT, adv. (*tri-on-fa-le-man*) En triomphe.

TRIOMPHANT, ANTE, adj. (*tri-on-fan*) Qui triomphe. — Pompeux, superbe.

TRIOMPHATEUR, s. m. (*tri-on-fa-teur*) Général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome après une grande victoire.

TRIOMPHE, s. m. (*tri-on-fe*) Cérémonie pompeuse et solennelle qu'on faisait chez les Romains à l'entrée dans Rome d'un général d'armée, lorsqu'il avait remporté quelque grande victoire. — Victoire, grand succès à la guerre. — On dit fig., *le triomphe de la vertu, de la vérité*, etc.

TRIOMPHE, s. f. Sorte de jeu de cartes. — Carte qu'on retourne.

TRIOMPHER, v. n. (*tri-on-fé*) En parlant des anciens Romains, recevoir les honneurs du triomphe. — Vaincre par la voie des armes. — Fig. Remporter un avantage sur.... — Exceller. — Être ravi de joie. — Tirer vanité de choses blâmables.

TRIPAILLE, s. f. collect. (mouillez les *ll*) Entrailles des animaux. Il ne se dit guère que par mépris.

TRIPARTITE, adj. f. Qui est divisé en trois parties, en parlant de l'histoire abrégée de celles d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène.

TRIPE, s. f. collectif. Boyaux d'un animal. Son plus grand usage est au plur. — *Tripe de velours*, étoffe de laine ou de fil, qui est travaillée comme le velours.

TRIPE-MADAME, s. fém. Herbe bonne à manger, et qu'on met dans la salade.

TRIPERIE, subst. f. Lieu où l'on vend les tripes.

TRIPÉTALE, adj. f., t. de botanique. Il se dit d'une fleur à trois feuilles.

TRIPHTHONGUE, s. fém. (*trif-ton-ghe*) Triple voix, triple son. Il se dit improprement de trois voyelles formant un seul son, comme dans *eau*.

TRIPHYLLE, adj. des deux g., t. de botan. Composé de trois feuilles.

TRIPIER, adj. m. (*tri-pié*) Il se dit d'un oiseau de proie qui ne peut être dressé.

TRIPIÈRE, s. f. Femme qui vend des tripes.

TRIPLE, s. m. et adj. des deux g. Qui contient trois fois une chose.

TRIPLEMENT, s. m. (*tri-ple-man*) Augmentation jusqu'au triple. Il n'est en usage qu'en t. de finance.

Triplement, adv. En trois façons.

TRIPLER, v. act. É, ÉE, p. et adj. (*tri-plé*) Rendre triple, ajouter deux fois autant. — v. n. Devenir triple.

TRIPLINERVÉE, adj. f., t. de botanique. Il se dit des feuilles dont les nervures sont trois fois triplées.

TRIPOLI, s. m. Sorte de craie ou de pierre blanche et tendre, dont on se sert pour polir les ustensiles de métal.

TRIPOT, s. m. (*tri-pô*) Autrefois, jeu de paume. — Maison de jeu. — Maison où s'assemble mauvaise compagnie.

TRIPOTAGE, s. m. Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. — Fig. et fam. Assemblage de choses qui ne s'accordent point ensemble. — Brouillerie causée par des rapports.

TRIPOTER, v. a. et v. n. É, ÉE, p. (*tri-po-té*) Brouiller, mélanger différentes choses ensemble. — Fig. et fam. *Tripoter une affaire*, la gâter.

TRIPTÈRE, adj. des deux g., t. de botan. A trois ailes.

TRIQUE, s. f. Gros bâton. Il est pop.

TRIQUEBALLE, s. fém. Machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUET, s. m. (*tri-kè*) Battoir fort étroit pour jouer à la paume.

TRIQUÈTRE, adj. des deux g., t. de bot. A trois faces.

TRIRÈGNE, s. m. (mouillez le *gn*) Tiare du pape.

TRIRÈME, s. fém., t. d'antiquité. Galère à trois rangs de rames.

TRISAÏEUL, EULE, s. (*tri-za-ieul*) Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule.

TRISANNUEL, ELLE, adj., t. de botan. Qui dure trois ans.

TRISECTION, s. f. (*tri-cèk-cion*) t. de géométrie. Action de diviser une chose en trois parties égales.

TRISMÉGISTE, s. m. Caractère d'imprimerie entre le gros et le petit-canon.

Trismégiste, adj. Trois fois grand. — Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou à Hermès.

TRISPERME, adj. des deux g., t. de botan. Portant trois graines.

TRISSYLLABE, s. m. et adj. des deux g. (*tri-ci-la-be*) Qui est de trois syllabes.

TRISTE, adj. des deux g. Mélancolique, qui n'a point de gaieté. — Affligé. — En parlant des choses, qui inspire de la tristesse, chagrinant, ennuyeux, pénible, difficile à supporter. — Obscur, sombre : *Chambre triste.* — Qui offre peu de ressources à l'imagination, à l'espérance.

TRISTEMENT, adv. (*tris-te-man*) D'une manière triste.

TRISTESSE, s. f. (*tris-tè-ce*) Affliction, déplaisir, abattement de l'ame. — Mélancolie de tempérament.

TRITERNÉ, ÉE, adj., t. de botanique. Trois fois terné.

TRITON, s. m. Suivant la fable, dieu marin de figure humaine depuis la tête jusqu'à la ceinture, et terminé en poisson. — T. de musique. Accord dissonant, composé de trois tons entiers.

TRITURABLE, adj. des deux g. Qui peut être trituré : *Matière triturable.*

TRITURATION, s. fém. (*tri-tu-ra-cion*) t. didactique. Réduction d'un corps en poudre. — Action de l'estomac qui broie les alimens pour en faciliter la digestion.

TRITURER, v. a. É, ÉE, p. (*tri-tu-ré*) t. de chimie et de médecine. Réduire en poudre.

TRIUMVIR, s. m. (*tri-ome-vir*) A Rome, magistrat chargé, avec deux collègues, d'une partie de l'administration.

TRIUMVIRAL, ALE, adj., t. d'antiquité. Qui appartient aux triumvirs.

TRIUMVIRAT, s. m. (*tri-ome-vi-ra*) Gouvernement des triumvirs.

TRIVIAIRE, adj. m. (*tri-viè-re*) Il se dit d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues.

TRIVIAL, ALE, adj. Qui est extrêmement commun, usé, rebattu, en parlant des pensées et des expressions.

TRIVIALEMENT, adv. (*tri-vi-a-le-man*) D'une manière triviale.

TRIVIALITÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial. Chose triviale.

TROC, s. m. Échange de nippes, de meubles, etc.

TROCAR, s. masc. Instrument de chirurgie pour faire des ponctions. Quelques-uns disent, *trois-quarts*.

TROCHAÏQUE, adj. m. (*tro-ka-i-ke*) Composé de trochées : *Vers trochaïque.*

TROCHANTER, s. m. (*tro-kan-ter*) t. d'anatomie, qui se dit de deux apophyses du fémur où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse.

TROCHÉE, s. masc. (*tro-chée*) t. de poésie grecque ou latine. Pied de deux syllabes, une longue et une brève.

TROCHES, s. m. pl., t. de chasse. Fumées d'hiver.

TROCHET, s. m. (*tro-chè*) t. de jardinage. Fleurs ou fruits qui croissent ensemble comme par bouquets.

TROCHILE, s. m. Ornement d'architecture rond, creux.

TROCHISQUES, s. masc. pl. (*tro-chis-ke*) Médicamens secs et solides.

TROÈNE, s. m. Arbrisseau dont on fait de jolies palissades.

TROGLODYTES, s. m. pl. Nom d'un ancien peuple d'Afrique, qu'on donne fig. à ceux qui habitent sous terre, tels que les mineurs de Suède, de Pologne, etc.

TROGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Il se dit par plaisanterie d'un visage plein, qui a quelque chose de facétieux. — *Rouge trogne*, le visage d'un ivrogne.

TROGNON, s. m. (*tro-gnon*, mouillez le *gn*) Le milieu d'un fruit dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. Il se dit principalement des poires et des pommes. — On dit aussi, *le trognon d'un chou.*

TROIS, adj. num. (*troa*) Nombre impair contenant deux et un. — s. m. Le chiffre qui marque trois. — Troisième : *Folio trois.*

Trois, deux, un, t. de blason. Il se dit de six pièces disposées, trois en chef sur une ligne, deux au milieu, et une en pointe de l'écu.

TROISIÈME, s. et adj. (*troa-ziè-me*) Qui est après le deuxième.

TROISIÈMEMENT, adv. (*troa-ziè-me-man*) En troisième lieu.

TRÔLER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*trô-lé*) Mener, promener de tous côtés indiscrètement et hors de propos. Il est pop.

TROLLE, s. f. (*trô-le*) t. de vénerie. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois.

TROMBE, s. fém. (*tron-be*) t. de marine. Colonne d'eau ou d'air en forme de cylindre ou de cône renversé, vomissant la pluie ou la grêle, capable d'engloutir les vaisseaux, de déraciner les arbres et de renverser des édifices.

TROMBONE, s. m. Grande trompette à quatre branches.

TROMPE, s. fém. (*tron-pe*) Espèce de cor dont on se sert à la chasse. — Trompette. — Partie du museau de l'éléphant, qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. — Partie avec laquelle les mouches et autres insectes sucent et tirent ce qui est propre pour leur nourriture. — En architecture, coupe de pierres destinées à porter un cabinet en saillie ou quelque édifice. — Au pl. Certaines coquilles de mer qui sont en forme spirale.

TROMPER, v. a. É, ÉE, part. (*tron-pé*) User d'artifice pour induire en erreur. — Fig. En parlant des choses, donner lieu à une méprise : *L'horloge nous a trompés.* — Fig. Faire ou dire quelque chose contre l'attente de quelqu'un : *Il a trompé nos espérances.* — Fig. et poétiq., *tromper son ennui*, *ses peines*, se distraire du sujet de son ennui, de ses peines. — *Se tromper*, v. pr. Errer, s'abuser.

TROMPERIE, s. f. (*tron-pe-rí-e*) Fraude.

TROMPETER, v. a. É, ÉE, p. Publier à son de trompe. — Fig. et fam. Divulguer une chose qu'on voulait tenir cachée. — v. n. Il se dit du cri de l'aigle.

TROMPETEUR, s. m., t. d'anat. Muscle de la bouche.

TROMPETTE, s. f. (*tron-pè-te*) Instrument dont on sonne dans les réjouissances publiques, et principalement à la guerre. — On dit fig., *la trompette de la renommée.* On dit aussi fig., *emboucher la trompette*, pour dire, prendre le ton sublime. — Fig. et fam. Homme qui a coutume de publier tout ce qu'il sait. — En t. de conchyliologie, buccin.

Trompette, s. m. Celui dont la fonction est de sonner de la trompette.

TROMPEUR, EUSE, s. et adj. (*tron-peur*) Qui trompe.

TRONC, s. m. (*tron*, et devant une voyelle *tronk*) Le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. — Fig. en t. de généalogie, la ligne directe des ascendans et des descendans, d'où partent les branches ou lignes collatérales. — Seconde partie du squelette, composée de l'épine, du thorax et du bassin. — Boîte, dans les églises, pour recueillir les aumônes.

TRONCHET, s. m. (*tron-chè*) Gros billot de bois, qui porte sur trois pieds.

TRONÇON, s. m. Morceau coupé ou rompu d'une plus grande pièce.

TRONÇONNER, v. a. É, ÉE, p. Couper quelque chose par tronçon.

TRÔNE, s. m. (*trô-ne*) Siége élevé où les rois sont assis dans les fonctions solennelles de la royauté. — La puissance souveraine des rois. — Au pl. Un des neuf chœurs des anges.

TRONQUÉ, ÉE, adj., t. de botaniq. Terminé brusquement, comme si on l'avait coupé transversalement.

TRONQUER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*tron-ké*) Retrancher une partie de quelque chose. Il ne se dit que des statues, et figur. des livres, et ordinairement en mauvaise part.

TROP, adv. de quantité. (*tro*, et devant une voyelle *trope*) Plus qu'il ne faut, avec ex-

cès. — Avec la négative, il signifie guère : *Je ne me fie pas trop à lui.* — Dans le langage familier, on dit quelquefois *par trop*, au lieu de *trop : Il est par trop ennuyeux.* — Il est aussi subst. : *Otez le trop.*

TROPE, s. m., t. de rhétorique. Emploi d'une expression dans un sens figuré : *Cent voiles* pour *cent vaisseaux*, *cent chevaux* pour *cent cavaliers*, sont des tropes.

TROPHÉE, s. masc. (*tro-fé-e*) La dépouille d'un ennemi vaincu, que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. — Assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour servir de monument d'une victoire, d'une conquête. — Poét. Victoire. — Fig. *Faire trophée*, faire vanité, faire gloire. Il ne se prend qu'en mauvaise part : *Faire trophée du vice.* — En t. de peinture et de sculpture, assemblage de diverses choses qui servent aux sciences, aux arts : *Trophée d'astronomie*, *de musique*, *de jardinage*, etc.

TROPIQUE, s. m. (*tro-pi-ke*) Petit cercle de la sphère, parallèle à l'équateur, et qui marque jusqu'à quel point le soleil s'en éloigne. — Adj. *Année tropique*, espace de temps qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe, et celui où le soleil revient au même équinoxe.

TROPOLOGIQUE, adj. des deux g., t. de rhétorique, qui signifie figuré.

TROQUER, v. act. É, ÉE, part. (*tro-ké*) Échanger. Il est fam.

TROQUEUR, EUSE, s. (*tro-keur*) Celui, celle qui aime à troquer.

TROT, s. m. (*tro*) Sorte d'allure des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop.

TROTTE, s. f. (*tro-te*) Espace de chemin. Il est pop.

TROTTER, v. n. (*tro-té*) Aller le trot. — Fam. Marcher beaucoup.

TROTTEUR, s. m. (*tro-teur*) Cheval dressé à n'aller que le trot dans le manége.

TROTTIN, s. m. (*tro-tin*) t. pop. et bas, qui se dit par mépris d'un petit laquais.

TROTTOIR, s. m. (*tro-toar*) Chemin élevé pratiqué le long des quais et des ponts, pour les gens à pied.

TROU, s. masc. Ouverture ordinairement ronde ou approchant. — Au jeu de tric-trac, avantage de douze points. — Fig. et fam. *Boucher un trou*, payer une dette. — Fig. et par mépris, lieu fort petit, méchante petite maison.

TROUBADOUR, s. m. Nom qu'on donnait aux anciens poètes provençaux.

TROUBLE, adj. des deux g. Qui est brouillé, qui n'est pas clair. Il se dit ordinairement des liqueurs : *Vin, eau trouble.*

TROUBLE, s. m. Brouillerie, désordre. — Inquiétude, agitation de l'esprit. — Au plur. Soulèvement, émotions populaires, guerres civiles.

TROUBLE-FÊTE, s. m. Importun, indiscret qui vient interrompre la joie d'une assemblée publique ou particulière. Fam. — il se dit aussi d'une chose, d'un événement qui dérange un divertissement.

TROUBLER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*trou-blé*) Rendre trouble. — Fig. Apporter du trouble, du désordre. — Faire perdre la mémoire, le jugement, intimider. — Inquiéter quelqu'un dans la possession, dans la jouissance de quelque bien. — Interrompre. — v. pron. Devenir trouble. — S'embarrasser.

TROUÉE, s. f. Un espace vide ou un abatis fait à dessein, et qui perce tout au travers d'un bois.

TROUER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*trou-é*) Percer, faire un trou. Fam.

TROU-MADAME, s. m. Espèce de jeu.

TROUPE, s. f. Coll. Multitude de gens ou d'animaux assemblés. — On appelle absolument *troupes* au pl. les régimens, les compagnies, les corps militaires. — Il se dit aussi au singulier d'un petit corps de cavalerie ou d'infanterie : *Cet officier conduit bien sa troupe.* — *En troupe*, *par troupe*, plusieurs ensemble.

TROUPEAU, s. m. (*trou-pô*) Troupe d'animaux de même espèce qui sont dans un même lieu : *Troupeau de moutons*, *de vaches*, *de cochons*, *de dindons*, etc. Quand on dit absolument *troupeau*, on entend ordinairement *un troupeau de moutons* ou *de brebis.* — On appelle fig. l'Église, *le troupeau de Jésus-Christ ;* et le peuple d'un diocèse, d'une paroisse, *le troupeau de l'évêque*, *du curé*, qui en sont appelés *les pasteurs.*

TROUSSE, s. f. (*trou-ce*) Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. — Carquois, ce dernier est plus noble. — Sorte d'étui de barbier. — *Aux trousses*, adv. A la poursuite. — Fig. et fam. : *Être aux trousses de quelqu'un*, toujours à sa suite. — *En trousse*, adv. En croupe.

TROUSSEAU, subst. m. (*trou-ço*) Petite trousse : *Trousseau de clefs.* — Hardes, habits, linge, etc., qu'on donne à une fille que l'on marie.

TROUSSE-GALANT, s. m. Il est familier. Voyez Coléra-morbus.

TROUSSE-QUEUE, s. masc. (*trou-ce-keu*) Morceau de cuir qui enveloppe et retrousse la queue d'un cheval.

TROUSSEQUIN, s. m. (*trou-ce-kin*) Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle.

TROUSSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*trou-cé*) Replier, relever ce qui pend. — Fig et fam. Expédier précipitamment.

TROUSSIS, s. m. (*trou-ci*) Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir.

TROUVAILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Chose trouvée heureusement. Fam.

TROUVER, v. act. É, ÉE, part. et adj. (*trouvé*) Rencontrer quelqu'un ou quelque chose. — Inventer, découvrir par le moyen de l'étude et de la méditation. — Estimer, juger. — *Aller trouver quelqu'un*, aller le voir, aller lui parler. — *Je trouve bon que vous fassiez cela*, je consens, j'approuve que vous le fassiez. — *Se trouver mal*, tomber en faiblesse, s'évanouir. — *Se mal trouver*, signifie avoir un mauvais succès dans une affaire, ou ne pas avoir ses commodités, être gêné par quelqu'un ou quelque chose. — *Se trouver en quelque lieu*, y être, s'y rendre. — *Il se trouva que*, il arriva que. — *Enfant trouvé*, qui a été exposé.

TROUVERRE ou **TROUVEUR**. Voyez TROUBADOUR.

TRUAND, ANDE, s. (*tru-an*) Vagabond. Il est vieux et pop.

TRUANDER, v. n. (*tru-an-dé*) Gueuser, mendier. Il est vieux et pop.

TRUANDERIE, subst. f. La profession de truand, de mendiant, de vagabond.

TRUBLE, s. f. Petit filet de pêcheur.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT**, s. m. Interprète. Il est fam.

TRUELLE, s. f. (*tru-è-le*) Instrument de maçon, pour remuer, pour employer le plâtre ou le mortier.

TRUELLÉE, s. f. (*tru-è-lé-e*) La quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUFFE, s. f. (*tru-fe*) Plante savoureuse, qui n'est en apparence qu'une masse charnue qui se trouve dans la terre, et qui ne pousse ni tige, ni feuilles, ni fleurs, ni racines.

TRUIE, s. f. La femelle du porc.

TRUITE, s. f. Poisson fort délicat, qui se trouve ordinairement dans les eaux vives.

TRUITÉ, ÉE, adj. Marqueté de petites taches rousses comme une truite.

TRUMEAU, s. m. (*tru-mô*) Le jarret d'un bœuf, quand il est coupé pour être mangé. — en t. d'archit., espace d'un mur entre deux fenêtres. — Glace qui se met ordinairement entre deux fenêtres.

TU, TOI, TE, pron. subst. de la seconde personne du singulier.

TUABLE, adj. des deux g. Qu'on peut tuer. Il est peu usité.

TUANT, ANTE, adj. (*tu-an*) Fatigant. Il est fam.

TU AUTEM, s. m. (*tu-ô-tè-me*) Façon de parler fam. empruntée du latin. Le point essentiel, la difficulté d'une affaire.

TUBE, s. m., t. de mécanique. Tuyau, conduit par où l'air et les choses liquides peuvent passer et avoir une issue libre.

TUBERCULE, s. m., t. de jardinage. Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante. — Élevure qui survient à la peau. — Petit abcès au poumon.

TUBERCULEUX, EUSE, adj., t. de botanique. Garni de tubercules.

TUBÉREUSE, s. f. (*tu-bé-reu-ze*) Fleur odoriférante, de couleur blanche, venant d'un ognon, et qui a la tige fort haute.

TUBÉROSITÉ, s. f. (*tu-bé-ro-zi-té*) t. de médec. Petite tumeur qui survient dans quelque partie du corps. — En anatomie, éminence, inégalité qui se trouve sur un os, et où s'attachent les muscles.

TUBULÉ, ÉE, adj. qui est garni d'un tube ou tuyau : *Cornue tubulée*. On dit aussi *tubulure* dans le même sens. — En botan. qui a un tube, ou qui est fait en tube.

TUDESQUE, s. m. et adj. (*tu-dès-ke*) La langue des Germains.

TUE-CHIEN. Voyez COLCHIQUE.

A TUE-TÊTE, adverbe. De toute sa force. Familier.

TUER, v. a. É, ÉE, p. (*tu-é*) Ôter la vie d'une manière violente : *Tuer d'un coup d'épée*. — Il se dit aussi de toute mort arrivée par accident, et des morts naturelles causées par maladie. On ne le dit point des morts violentes par exécution de justice, ni en parlant de ceux qui ont été noyés, étouffés ou empoisonnés. — Il se dit pareillement de tout ce qui cause la mort : *La tristesse l'a tué. Ses débauches le tueront.* — Par exagération, fatiguer excessivement, altérer la santé : *Le chagrin, le travail le tue.* — Il se dit aussi en parlant des animaux que les bouchers assomment ou égorgent : *Tuer des bœufs*. On dit aussi *tuer des poulets*, etc. — Figur. Faire mourir, détruire : *Le grand froid a tué la plupart des plantes.* — Figur. et fam. *Tuer le temps*, s'amuser à quelque chose, afin de passer le temps et de ne pas s'ennuyer.

SE TUER, v. pr. S'ôter la vie. — Fig. Se fatiguer, se tourmenter. — *Se tuer le corps et l'ame*, ou absolument *se tuer*, se donner beaucoup de peine. Fam.

TUERIE, s. f. Carnage, massacre. — Lieu où l'on tue les animaux pour en vendre la chair à la boucherie.

TUEUR, s. m. Bretteur, assassin. — *Tueur de gens*, homme qui fait le brave. Fam.

TUF, s. m. Terre blanchâtre et sèche qu'on trouve assez ordinairement au-dessous de la terre franche, de la bonne terre. — Pierre blanche fort tendre, et qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée.

TUFIER, IÈRE, adj. (*tu-fié*) Qui est de la nature du tuf.

TUILE, s. fém. Terre cuite pour couvrir les bâtimens.

TUILEAU, s. m. (*tui-lô*) Morceau de tuile rompue.

TUILERIE, subst. f. Lieu où l'on fait de la tuile.

TUILIER, s. m. (*tui-lié*) Ouvrier qui fait des tuiles.

TULIPE, s. f. Fleur printanière, à tige haute, qui vient d'oguon, et dont le calice est fait en vase.

TULIPIER, s. m. (*tu-li-pié*) Arbre du Canada, qui devient assez gros pour que l'on en fasse des canots d'une seule pièce.

TULLE, s. m. Sorte de gaze qui ressemble à de la dentelle sans fleurs.

TUMÉFACTION, s. fém. (*tu-mé-fak-cion*) t. de médec. et de chir. Tumeur, enflure causée extraordinairement en quelque partie du corps.

TUMÉFIER, v. a. É, ÉE, p. (*tu-mé-fi-é*) t. de médec. et de chir. Causer une tumeur en quelque partie du corps.

TUMEUR, s. f. Enflure en quelque partie du corps de l'animal.

TUMULTE, s. m. Grand bruit accompagné de confusion et de désordre. — Fig. *Le tumulte des passions*, le trouble qu'elles excitent dans l'ame. — *En tumulte*, adv. En confusion, en désordre.

TUMULTUAIRE, adj. des deux g. (*tu-mul-tu-è-re*) Qui se fait avec tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois.

TUMULTUAIREMENT, adv. (*tu-mul-tu-è-re-man*) D'une manière tumultuaire.

TUMULTUEUSEMENT, adv. (*tu-mul-tu-eu-ze-man*) En tumulte.

TUMULTUEUX, EUSE, adject. (*tu-mul-tu-eu*) Qui se fait avec tumulte. — *Esprit tumultueux*, brouillon, séditieux.

TUNGSTATE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tungstique avec différentes bases.

TUNGSTÈNE, s. m. Métal d'un gris blanc, presque infusible.

TUNGSTIQUE, adj., t. de chimie: *Acide tungstique*, dont le tungstène est la base.

TUNIQUE, s. f. (*tu-ni-ke*) Vêtement de dessous que portaient les anciens. — Habillement que les évêques portent sous leur chasuble, quand ils officient pontificalement. — Habillement des diacres et des sous-diacres, qu'on nomme autrement *dalmatique*. — Pellicule ou membrane qui enveloppe certaines parties du corps de l'animal ou des plantes.

TUNIQUÉ, ÉE, adjec., t. de botan. Couvert de plusieurs pellicules.

Rolland Dict.

TUORBE, s. masc. Espèce de luth à long manche, dont les cordes sont simples.

TURBAN, s. m. Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux.

TURBE, s. f., t. de pratique, qui signifie troupe: *Enquête par turbe*, qui se faisait autrefois pour constater les usages, les coutumes des lieux.

TURBINÉ, ÉE, adj. En cône renversé.

TURBINITE, s. f. Coquille en spirale, qui se trouve dans le sein de la terre.

TURBITH, s. m. Plante qui croît en l'île de Ceylan, et dont la racine est purgative. — *Turbith minéral*, sulfate de mercure.

TURBOT, s. m. (*tur-bô*) Poisson de mer.

TURBOTIN, subst. m. Turbot de la petite espèce.

TURBULEMMENT, adv. (*tur-bu-la-man*) D'une manière turbulente.

TURBULENCE, s. fém. (*tur-bu-lan-ce*) Caractère de celui qui est turbulent.

TURBULENT, ENTE, adj. (*tur-bu-lan* Impétueux, qui est porté à faire du bruit, exciter du trouble.

TURC, TURQUE, adject. et s. m. (*turk*) Qui est de Turquie. — *Être fort comme un Turc*, extrêmement fort. — Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, et qui en suce la sève. — *Chien turc*, espèce de chien sans poil. — *A la turque*, adv. *Traiter quelqu'un à la turque*, sans ménagement.

TURCIE, s. f. Levée pour empêcher l'inondation des rivières.

TURELURE, s. f. Refrain de chanson. — *C'est toujours la même turelure*, la même chose, la même façon. Fam.

TURGESCENCE, s. m. Voyez ORGASME.

TURLUPIN, s. m. Mauvais plaisant.

TURLUPINADE, s. f. Mauvaise plaisanterie, fondée ordinairement sur quelque mauvais jeu de mots.

TURLUPINER, v. n. É, ÉE, p. (*tur-lu-pi-né*) Faire des turlupinades. — verbe act. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule. Fam.

TURPITUDE, s. f. Ignominie procédant de quelque action honteuse.

TURQUETTE. Voyez HERNIOLE.

TURQUIN, adj. m. (*tur-kin*) *Bleu turquin*, bleu foncé.

TURQUOISE, s. fém. (*tur-koa-ze*) Pierre précieuse de couleur bleue, et qui n'est point transparente.

TUSSILAGE ou PAS D'ÂNE, s. m. (*tu-ci-la-je*) Plante bonne contre la toux.

TUTÉLAIRE, adject. des deux g. (*tu-té-lè-re*) Qui garde, qui protége: *Ange tutélaire*.

TUTELLE, s. f. (*tu-tè-le*) Autorité donnée

Eee

par le magistrat, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur.

TUTEUR, TRICE, s. Qui a la tutelle de quelqu'un.

TUTIE, s. f. Oxide de zinc dont on fait un onguent pour les yeux.

TUTOIEMENT ou TUTOÎMENT, s. m., t. dont on se sert pour marquer l'action de tutoyer : *En France le tutoiement n'est guère en usage que de maître à valet, ou entre des amis intimes.*

TUTOYER, v. act. É, ÉE, p. (*tu-toa-ié*) User du mot de *tu* et de *toi*, en parlant à quelqu'un.

TUYAU, s. m. (*tui-ió*) Tube ou canal. — Ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. — Bout creux de la plume des oiseaux. — Tige du blé et des autres plantes qui ont la tige creuse.

TUYÈRE, s. f. (*tui-iè-re*) Ouverture d'un fourneau, où l'on place les tuyaux ou becs des soufflets.

TYMPAN, s. m. (*tin-pan*) t. d'anatomie. Partie de l'oreille. Membrane lisse, mince et transparente. — Dans l'imprimerie, espèce de châssis sur lequel est collée une peau de parchemin. — En t. d'archit., espace du fronton qui est compris entre les trois corniches qui l'environnent. — L'anneau de menuiserie renfermé entre des moulures. — En mécanique et en horlogerie, pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

TYMPANISER, v. act. É, ÉE, p. (*tin-pa-ni-zé*) Décrier hautement et publiquement quelqu'un.

TYMPANITE, s. f. (*tin-pa-ni-te*) Enflure du bas-ventre causée par des vents.

TYMPANON, s. m. (*tin-pa-non*) Instrument de musique monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

TYPE, s. masc. (*ti-pe*) t. didact. Modèle, figure originale. — En parlant de l'ancien Testament par rapport au nouveau, *type* se dit de ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. — *Le type d'une médaille*, l'emblème, le symbole empreint sur le champ d'une médaille. — En astronomie, description graphique.

TYPIQUE, adj. des deux g. (*ti-pi-ke*) t. didact. Symbolique, allégorique.

TYPOGRAPHE, s. m. Qui sait la typographie : *Bon typographe.*

TYPOGRAPHIE, s. f. (*ti-po-gra-fi-e*) L'art de l'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUE, adj. des deux g. Qui a rapport à la typographie.

TYRAN, s. m. (*ti-ran*) Celui qui a usurpé la puissance souveraine dans un État. — Il se dit aussi des princes légitimes, lorsqu'ils gouvernent avec cruauté, avec injustice. — Tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison.

TYRANNIE, s. f. (*ti-ra-ni-e*) Gouvernement d'un tyran, d'un prince injuste, cruel et violent. — Il se dit aussi de toute sorte d'oppression et de violence. — Figur. Pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes : *La tyrannie des passions, de l'usage*, etc.

TYRANNIQUE, adj. des deux g. (*ti-ra-ni-ke*) Qui tient de la tyrannie.

TYRANNIQUEMENT, adv. (*ti-ra-ni-ke-man*) D'une manière tyrannique.

TYRANNISER, v. a. É, ÉE, p. (*ti-ra-ni-zé*) Traiter tyranniquement. — Il se dit aussi des choses morales : *Les passions tyrannisent l'ame.*

U

U, s. m. La vingt-unième lettre de l'alphabet français, et la cinquième voyelle.

UBIQUISTE, s. m. (*u-bi-kuis-te*) Dans l'université de Paris, docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison.

UBIQUITAIRE, s. m. (*u-bi-kui-tè-re*) Secte de protestans.

UKASE, s. m. (*u-ka-ze*) Édit du czar.

ULCÉRATION, s. f. (*ul-cé-ra-cion*) t. de chirurgie. Formation d'ulcère.

ULCÈRE, s. m. Ouverture dans les chairs ou dans quelques autres parties du corps.

ULCÉRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Causer un ulcère. — Fig. Causer de la haine dans le cœur par quelque action qui offense. — *Conscience ulcérée*, pressée de remords depuis long-temps.

ULIGINEUX, EUSE, adj. Marécageux.

ULTÉRIEUR, EURE, adj. Ce qui est au delà.

ULTÉRIEUREMENT, adv. (*ul-té-ri-eu-re-man*) Par delà, outre ce qui a été dit ou fait.

ULTIMATUM, s. m. (*ul-ti-ma-tome*) t. de négociation. Dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement.

ULTRAMONTAIN, AINE, adj. Qui est situé, qui habite au delà des Alpes. — Qui est reçu, défendu au delà des Alpes. — s. m. Partisan de la souveraineté absolue du Pape.

UMBLE, s. m. (*on-ble*) Poisson du genre du saumon et de la truite.

UN, s. m. Le premier de tous les nombres — Le chiffre qui marque *un*. — *C'est tout un*

il n'importe, cela est égal. — *L'un et l'autre*, tous les deux : *L'un et l'autre sont bons.* — *Les uns et les autres*, tout le monde sans distinction. — *Un à un*, l'un après l'autre.

* On emploie toujours le pluriel après *l'un et l'autre* et *ni l'un ni l'autre* : *L'un et l'autre font un très-mauvais usage du don de la parole. Ni l'un ni l'autre ne sont venus.* On n'emploie pas indifféremment *l'un et l'autre* pour *l'un l'autre. L'un et l'autre* marque seulement le nombre deux : *Ils se sont trompés l'un et l'autre*, c'est-à-dire, ils ont fait tous les deux une erreur. *L'un l'autre* exprime non-seulement le nombre deux, mais encore une idée de réciprocité : *Pierre et Paul se sont trompés l'un l'autre*, c'est-à-dire, ils se sont trompés réciproquement.

Un, une, adj. num. Seul, qui n'admet point de pluralité : *Dieu est un. La religion est une.* — Il se prend quelquefois indéfiniment, pour marquer quelqu'un indéterminément : *J'ai vu un homme qui disait....* — Il se met quelquefois pour tout et pour quiconque. Ainsi on dit : *Un chrétien doit faire cela*, pour dire, tout chrétien.

* *Un* est quelquefois suivi de la particule *des* ; alors il demande après lui un pluriel : *Antonin est regardé comme un des plus grands princes qui aient régné.*

UNANIME, adj. des deux g. Qui est d'une commune voix, d'un commun accord : *Consentement, résolution unanime.*

UNANIMEMENT, adv. D'une commune voix, d'un commun sentiment.

UNANIMITÉ, s. fém. Conformité de sentiment.

UNGUIS, s. m. (*on-guice*) Mot emprunté du latin. *Os unguis*, le plus petit des os de la face. On le nomme aussi *os lacrymal.*

UNI, IE, adj. Simple, égal.

Uni, adv. Uniment. — *A l'uni*, adv. De niveau.

UNIÈME, adj. num. des deux g. Nombre d'ordre. Il ne s'emploie qu'avec les nombres vingt, trente, quarante, soixante, quatre-vingt, cent et mille : *Le vingt-unième du mois.*

UNIÈMEMENT, adv. (*u-niè-mè-man*) Il s'emploie comme le mot *unième* avec les nombres vingt, trente, etc.

UNIFLORE, adj. des deux g., t. de botan. Qui ne porte qu'une fleur.

UNIFORME, adj. des deux g. Semblable, égal, qui a la même forme, où l'on n'aperçoit aucune variation, aucune variété. — *Mouvement uniforme*, qui ne s'accélère ni se ralentit. — *Vie uniforme*, dont tous les jours se passent également. — *Conduite uniforme*, toujours égale. — *Style uniforme*, trop peu varié. — *Habit uniforme* ou subst. *l'uniforme*, l'habit militaire.

UNIFORMÉMENT, adv. (*u-ni-for-mé-man*) D'une manière uniforme.

UNIFORMITÉ, s. fém. Rapport, ressemblance entre plusieurs choses.

UNILABIÉE, adj. f., t. de botan. Il se dit d'une corolle qui ne s'ouvre que d'un côté.

UNILATÉRAL, ALE, adj., t. de botaniq. Qui vient d'un seul et même côté.

UNILOCULAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. A une seule loge.

UNIMENT, adv. (*u-ni-man*) Également — Simplement, sans façon.

UNION, s. f. Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. — Il signifie aussi le mariage : *Le Ciel a béni leur union. Union bien assortie, mal assortie.* — *Esprit d'union*, de paix et de concorde. — En t. de peinture, *union de couleurs*, l'accord des couleurs. — En t. de manége, on appelle *union* l'ensemble d'un cheval.

UNIPÉTALÉ, ÉE, adj. Il se dit d'une corolle qui n'a qu'un pétale.

UNIQUE, adj. des deux g. (*u-ni-ke*) Seul. — Fig. Qui est infiniment au-dessus des autres.

UNIQUEMENT, adv. (*u-ni-ke-man*) Exclusivement à toute autre chose. — Préférablement à tout.

UNIR, v. a. I, IE, p. et adj. Joindre deux ou plusieurs choses en une. — Rendre égal, ôter les inégalités, polir, aplanir. — Fig. Joindre d'affection, d'amitié, etc.

UNISEXÉ, ÉE, adj. (*u-ni-cèk-cé*) t. de botanique. Qui n'a qu'un seul sexe.

UNISSON, s. m. (*u-ni-çon*) t. de musique. Accord de deux voix, de deux cordes, de deux instrumens, qui ne font entendre qu'un même ton.

UNITÉ, s. f. Principe des nombres, et qui est opposé à pluralité : *Le nombre est composé d'unités.* — Quelquefois il n'exprime qu'opposition à pluralité : *L'unité de l'Eglise.* — Identité, uniformité : *L'unité de la foi.*

UNITIF, IVE, adj., t. de dévotion mystique, et qui n'est guère en usage qu'au féminin : *Vie unitive.*

UNIVALVE, s. m. et adj. des deux g. Il se dit des testacées, dont la coquille n'est composée que d'une pièce.

UNIVERS, s. m. (*u-ni-vêr*, et devant une voyelle *u-ni-vêrz*) Le monde entier. Il se prend, dans un sens particulier, pour la terre.

UNIVERSALITÉ, s. f. (*u-ni-vêr-ça-li-té*) Généralité, ce qui renferme les différentes espèces. — En t. de droit, totalité. — En t. de logique, la qualité d'une proposition universelle.

UNIVERSEL, ELLE, adj. Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. — *Homme universel*, qui a une grande étendue de connaissances.

Universel, s. masc. (Au plur. *universaux*) En t. de logique, ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce.

UNIVERSELLEMENT, adv. (*u-ni-vêr-cè-le-man*) Généralement.

UNIVERSITÉ, s. f. (*u-ni-vêr-ci-té*) Corps de professeurs et d'écoliers, établi par autorité publique, pour enseigner et pour apprendre les langues, les belles-lettres et les sciences.

UNIVOCATION, s. fém. (*u-ni-vo-ka-cion*) Caractère de ce qui est univoque.

UNIVOQUE, adj. des deux g. (*u-ni-vo-ke*) t. de logique. Nom qui s'applique dans le même sens à plusieurs choses.

URANOGRAPHIE, s. f. (*u-ra-no-gra-fi-e*) description du ciel.

URANOSCOPE, s. m. Poisson de mer qui a les yeux tournés vers le ciel.

URBANITÉ, s. f. Politesse que donne l'usage du monde. Il se dit surtout des anciens Romains : *L'urbanité romaine.*

URCÉOLÉ, ÉE, adj., t. de botan. Renflé en forme de petite outre, et rétréci vers l'orifice.

URE, s. m. Espèce de buffle, taureau sauvage assez commun en Prusse.

URETÈRE, s. m., t. d'anat. Les deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie.

URÈTRE, s. m. Canal par où sort l'urine.

URGENCE, s. f. (*ur-jan-ce*) Qualité de ce qui est urgent.

URGENT, ENTE, adj. (*ur-jan*) Pressant, qui ne souffre point de délai.

URINAL, s. m. Vase à col recourbé pour uriner.

URINE, s. f. Sérosité séparée de la masse du sang dans les reins, conduite dans la vessie, et de là poussée au dehors de temps en temps.

URINER, v. n. (*u-ri-né*) Évacuer l'urine. Il ne se dit guère que des malades.

URINEUX, EUSE, adj. (*u-ri-neu*) De la nature de l'urine, qui en a l'odeur.

URNE, s. f. Vase antique qui servait à divers usages, comme à mettre les cendres des morts, à tirer au sort, etc. : *Urne sépulcrale.*

US, s. m. pl. Usage, t. de pratique, qui se joint toujours avec coutume : *Garder les us et coutumes.*

USAGE, s. m. (*u-za-je*) Coutume, pratique reçue : *L'usage le veut ainsi.* — Emploi à quoi on fait servir une chose. — Droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. — Expérience, habitude : *Il a l'usage de ces matières, de ces termes.* — Il se dit aussi pour expérience de la société : *L'usage du monde, de la vie*, ou simplement *usage. C'est un homme qui a beaucoup d'usage, peu d'usage. Manquer d'usage.* — Au plur. les livres dont on se sert pour le service divin.

USAGER, s. m. (*u-za-jé*) Celui qui a droit d'usage dans certains bois ou dans certains pacages.

USANCE, s. f. (*u-zan-ce*) Usage reçu. Il est vieux. — En matière de lettres de change, terme de trente jours.

USANTE, adj. fém. (*u-zan-te*) t. de prat. *Fille majeure, usante et jouissante de ses droits*, qui n'a ni père ni mère, et n'est sous l'autorité de personne.

USER, v. n. [É, ÉE, part. et adj. (*u-zé*) Faire usage de quelque chose, s'en servir : *User de remèdes*; et fig. *de prières, de finesse, d'artifice*, etc. — *User bien* ou *mal de quelque chose*, en faire un bon ou mauvais usage. — *En user bien* ou *mal avec quelqu'un*, agir bien ou mal avec lui. — v. a. Consommer les choses dont on se sert. — Détériorer imperceptiblement : *Le pavé use les fers des chevaux*; et fig. *les longues veilles usent le corps.* — Diminuer en frottant : *Les miroitiers usent les glaces.* — Au part. Détruit, détérioré à force de servir : *Habits usés, meubles usés.* — *Goût usé*, émoussé par le trop fréquent usage des ragoûts forts et piquans, ou des liqueurs violentes. — *Pensée usée*, employée souvent. — *Passion usée*, refroidie, diminuée par le temps.

s'User, v. pr. Se détériorer, se détruire par l'usage.

User, s. m. *Cette étoffe est d'un bon user*, d'un bon service.

USINE, s. fém. Établissement fait pour une forge, une verrerie, un moulin.

USITÉ, ÉE, adj. (*u-zi-té*) Qui est en usage, qui est pratiqué communément.

USQUEBAC, s. m. Liqueur dont le safran est la base. On dit communément *escubac* ou *scubac*.

USTENSILE, s. masc. (*us-tan-ci-le*) Toute sorte de petits meubles servant au ménage. — Tout ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui par étape. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier : *Droit d'ustensile.*

USTION, s. f. Action de brûler.

USUCAPION, s. f. Voyez Prescription.

USUEL, ELLE, adj. Dont on se sert ordinairement.

USUELLEMENT, adv. (*u-zu-è-le-man*) Communément, à l'ordinaire.

USUFRUCTUAIRE, adj. des deux g. (*u-zu-fruk-tu-è-re*) t. de jurisprudence. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits : *Droit usufructuaire.*

USUFRUIT, s. m. (*u-zu-frui*) Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage dont la propriété appartient à un autre.

USUFRUITIER, IÈRE, s. (*u-zu-frui-tié*) Qui a l'usufruit.

USURAIRE, adj. des deux g. (*u-zu-rè-re*) Où il y a de l'usure.

USURAIREMENT, adv. (*u-zu-rè-re-man*) D'une manière usuraire.

USURE, s. f. (*u-zu-re*) Intérêt, profit illégitime qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise qu'on a prêtée. — Figur. *Rendre, payer avec usure*, rendre au double le bien ou le mal qu'on a reçu. — Dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par le long usage qu'on en fait.

USURIER, IÈRE, subst. (*u-zu-rié*) Celui, celle qui prête à usure.

USURPATEUR, TRICE, s. Celui ou celle qui usurpe. Il ne se dit guère qu'en parlant de choses importantes.

USURPATION, s. f. (*u-zur-pa-cion*) Action d'usurper.

USURPER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*u-zur-pé*) S'emparer, par violence ou par ruse, d'une dignité, d'un bien qui appartient à un autre.

UT, subst. m. La première des notes de a gamme.

UTÉRIN, INE, adj. Il se dit des frères ou sœurs nés de même mère, mais non pas de même père.

UTILE, adj. des deux g. Avantageux. — s. m. Ce qui est utile.

UTILEMENT, adv. (*u-ti-le-man*) D'une manière utile.

UTILITÉ, s. f. Profit, avantage. Ce mot ne s'emploie guère qu'au singulier.

UTINET, s. masc. (*u-ti-nè*) Instrument de tonnelier. Petit maillet à long manche.

UTOPIE, s. f. Plan d'un gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur commun : *L'utopie de Thomas Morus*.

UVÉE, s. f. Une des tuniques de l'œil.

UZIFURE, s. m., t. de chimie. C'est la même chose que le cinabre.

V

V, s. m. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet français qu'on appelait abusivement *u* consonne, et que, dans l'appellation moderne, on nomme *vé* ou *ve*.

VA. Façon de parler adverbiale. Soit, j'y consens.

VACANCE, s. fém. (*va-kan-ce*) Le temps pendant lequel un bénéfice, une dignité, une place n'est pas remplie. En ce sens, il n'est d'usage qu'au singulier. — Au plur. Le temps auquel les études cessent dans les écoles, dans les colléges.

VACANT, ANTE, adj. (*va-kan*) Qui n'est pas occupé, qui est à remplir. — *Succession vacante*, qui n'est pas réclamée.

VACARME, s. m. Tumulte, grand bruit de gens qui se querellent ou qui se battent. Il est familier.

VACATION, s. fém. (*va-ka-cion*) Métier, profession. — Temps que des personnes publiques emploient à travailler à quelque affaire. — Au plur. Les salaires, les honoraires qu'on paie à ceux qui ont travaillé. — La cessation des séances des gens de justice.

VACCIN, s. m. et adj. (*vak-cin*) Matière tirée des boutons causés par la vaccine.

VACCINATION, s. fém. (*vak-ci-na-cion*) L'action de vacciner.

VACCINE, s. f. (*vak-ci-ne*) Espèce de petite vérole à laquelle sont sujettes les vaches dans certains pays, et qui, inoculée aux enfans, les préserve de la petite vérole.

VACCINER, v. a. É, ÉE, p. (*vak-ci-né*) Inoculer avec le virus de la vaccine.

VACHE, s. m. Femelle du taureau. — La peau de vache corroyée. — Panier revêtu de cuir qu'on met sur l'impériale des voitures.

VACHER, ÈRE, substant. (*va-ché*) Qui garde les vaches.

VACHERIE, s. f. Le lieu destiné à retirer les vaches.

VACILLANT, ANTE, adject. (*va-cil-lan*) Qui vacille : *Démarche vacillante ; pied vacillant*. — Fig. Incertain, irrésolu, chancelant : *Esprit vacillant*.

VACILLATION, s. f. (*va-cil-la-cion*) Mouvement de ce qui vacille. — Figur. Variation, irrésolution.

VACILLER, v. neut. (*va-cil-lé*) Branler, chanceler, n'être pas bien ferme.

VACUITÉ, s. fém., t. de phys. et de méd. L'état d'une chose vide.

VADE, s. f. La somme dont un des joueurs ouvre le jeu.

VADEMANQUE, s. f., t. de banque. Diminution du fonds d'une caisse.

VADÉMÉCUM, s. masc. (*va-dé-mé-kome* t. composé de deux mots latins. Chose qu'on porte ordinairement avec soi. Fam.

VAGABOND, ONDE, adj. et s. m. (*va-ga-bon*) Qui erre çà et là. — Fig. Fainéant, libertin.

VAGABONDAGE, subst. m. État de vagabond.

VAGABONDER, v. n. (*va-ga-bon-dé*) Être vagabond, faire le vagabond. Pop.

VAGIN, s. m., t. d'anatomie.

VAGINAL, ALE, adject. Qui a rapport au vagin.

VAGINANT, ANTE, adject., t. de botan. Faisant la gaîne.

VAGISSEMENT, s. m. (*va-ji-ce-man*) Mot qni exprime le cri des enfans.

VAGUE, s. f. (*va-ghe*) Eau agitée et élevée au-dessus de la superficie par les vents, par la tempête.

VAGUE, s. masc. Le milieu de l'air. Il ne s'emploie guère qu'en poésie.

VAGUE, adj. des deux g. Indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées : *Lieux, espaces vagues.* — Fig. Qui n'a rien de fixe et de déterminé : *Pensées, discours, propositions vagues.* — *Terres vagues*, incultes.

VAGUEMENT, adv. (*va-ghe-man*) D'une manière vague.

VAGUEMESTRE, s. masc. Officier qui est chargé de la conduite des équipages d'une armée.

VAGUER, v. n. (*va-ghé*) Errer çà et là, aller de côté et d'autre à l'aventure. Il est peu usité.

VAILLAMMENT, adv. (mouillez les *ll*) Avec valeur.

VAILLANCE, s. f. (mouillez les *ll*) Valeur, courage. Il n'est plus guère d'usage que dans la poésie et dans le style oratoire.

VAILLANT, ANTE, adj. (mouillez les *ll*) Valeureux, courageux.

VAILLANT, s. m. Le fonds du bien d'un homme. Il est fam.

VAILLANTISE, s. f. (mouillez les *ll*) Action de valeur. Il est vieux.

VAIN, VAINE, adj. (*vin*) Inutile, qui ne produit rien. — Frivole, chimérique. — En parlant des personnes, orgueilleux, superbe. — *Vaine gloire*, orgueil, sotte gloire. — *En vain*, adv. Inutilement.

VAINCRE, v. a. CU, UE, p. et adj. (*vinkre*) *Je vaincs, tu vaincs, il vainc.* (Ce singulier est peu en usage) : *nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. Je vainquais. Je vainquis. Je vaincrai. Que je vainque. Que je vainquisse, etc.* Remporter quelque grand avantage dans la guerre sur les ennemis : et fig. sur ses concurrens. — Surpasser, lorsqu'il y a une sorte d'émulation entre les personnes : *Vaincre les autres en générosité, en libéralité.* — Surmonter : *Vaincre les passions, les obstacles.* — *Se vaincre soi-même*, dompter ses passions. — Le participe se prend quelquefois subst. : *Le vaincu doit obéir.*

VAINEMENT, adv. (*vè-ne-man*) En vain, inutilement.

VAINQUEUR, s. m. (*vin-keur*) Celui qui a vaincu les ennemis ; et fig. ses concurrens, ses passions, etc. — On dit adject. en poésie : *Yeux, charmes vainqueurs.*

VAIR, s. m. (*vèr*) t. de blason. Fourrure d'argent et d'azur.

VAIRÉ, adject. (*vè-ré*) t. de blason. Qui imite le vair par la figure, et qui a d'autres couleurs.

VAIRON, adj. m. (*vè-ron*) Il se dit de l'œil d'un cheval, dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou de celui qui a un œil d'une façon et un d'une autre. — On le dit aussi des hommes.

VAIRON, s. m. Petit poisson.

VAISSEAU, s. m. (*vè-çô*) Vase, ustensile de quelque matière que ce soit, destiné à contenir des liqueurs. — Grand bâtiment de bois pour transporter, par mer, et sur les grands fleuves, des hommes et des marchandises. — Intérieur d'une église, d'une galerie d'une bibliothèque, et autres grandes pièces d'un bâtiment. — Veines, artères.

VAISSELLE, s. fém. (*vè-cè-le*) Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, etc.

VAL, s. masc. Vallée. Il n'est plus en usage que dans les noms propres : *Le Val-de-Grâce*, etc. — Le plur. est *vaux. Par monts et par vaux.*

VALABLE, adj. des deux g. Qui doit être reçu en justice. — Recevable.

VALABLEMENT, adv. (*va-la-ble-man*) D'une manière valable.

VALÉRIANE, s. fém. Plante dont la racine est d'un grand usage en médecine.

VALET, s. m. (*va-lè*) Domestique, serviteur. — Poids qui pend avec une corde derrière une porte, pour la fermer sans qu'on y touche. — Instrument de fer qui sert à tenir le bois sur l'établi d'un menuisier. — Dans un jeu de cartes, la figure qui va après la dame. — Familièrement : *Faire le bon valet*, faire le complaisant, l'empressé. — *Ame de valet*, ame basse.

VALETAGE, s. m. Service de valet. Il est bas.

VALETAILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Multitude de valets. Il se dit toujours par mépris.

VALET-A-PATIN, s. masc. Instrument de chirurgie. Sorte de pincette.

VALETER, v. n. Avoir une assiduité servile auprès de quelqu'un par intérêt.

VALÉTUDINAIRE, adj. des deux g. (*va-lè-tu-di-nè-re*) Habituellement malade.

VALEUR, s. fém. Ce que vaut une chose, d'après sa plus juste estimation. — En musique, la durée que doit avoir chaque note, relativement à sa figure. — *Valeur des termes*, juste signification des mots, suivant l'usage reçu. — *Les blés sont en valeur*, se vendent bien. — *Ferme en valeur*, bien cultivée. — *La valeur de... :* l'espace de, la quantité de... : *Nous avons fait la valeur de deux lieues. Il n'a pas bu la valeur d'un verre de vin.* Fam. — Bravoure, vaillance.

VALEUREUSEMENT, adv. (*va-leu-reuze-man*) Avec valeur. Il n'est guère d'usage que dans le style soutenu.

VALEUREUX, EUSE, adj. Brave.

VALIDATION, s. f. (*va-li-da-cion*) Action de valider.

VALIDE, adj. des deux g. Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. — *Mendiant valide*, sain, vigoureux.

VALIDEMENT, adv. Valablement.

VALIDER, v. n. É, ÉE, p. Rendre valide.

VALIDITÉ, subst. f. Qualité de ce qui est valide.

VALISE, s. fém. (*va-li-ze*) Long sac de cuir propre à être porté sur la croupe d'un cheval, et qui s'ouvre dans sa longueur.

VALLAIRE, adj. fém. (*va-lè-re*) *Couronne vallaire*, que l'on donnait chez les Romains, à celui qui avait le premier franchi les retranchemens de l'ennemi.

VALLÉE, s. f. (*va-lé-e*) Espace entre deux ou plusieurs montagnes. — Espace de terre ou de pays situé au pied de quelque montagne ou côte.

VALLON, s. m. (*va-lon*) Petite vallée.

VALOIR, v. n. (*va-loar*) *Je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent. Je valais. Je valus. J'ai valu. Je vaudrai. Je vaudrais. Vaux; valez. Que je vaille; que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse. Valant.* Être d'un certain prix. — Rapporter, donner du profit: *Cette terre, cet emploi vaut tant.* — Tenir lieu, avoir la force, la signification de... M, *en chiffre romain, vaut mille.* — Procurer, faire obtenir, produire: *Cette bataille lui a valu le grade de général.* — *Faire valoir une terre*, la mettre en état de rapporter; et *la faire valoir par ses mains*, la régir par soi-même, sans avoir de fermier. — *Se faire valoir*, soutenir sa dignité, ses droits, ou s'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. — *A valoir*, t. de négoce et de finance, à compte de, à imputer sur...

VALSE, s. f. Espèce de danse qui nous est venue des Allemands.

VALSER, v. n. Danser la valse.

VALUE, s. f., t. de pratique: *Plus value*, la somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée.

VALVE, s. f., t. de conchyliologie, qui se dit pour écaille. — En t. de botan., segment d'un péricarpe ouvert spontanément.

VALVULE, s. f. Membrane qui fait le même effet dans les vaisseaux du corps de l'animal, que les soupapes dans les machines hydrauliques.

VAMPIRE, s. m. (*van-pi-re*) Être chimérique, qui, suivant la superstition populaire, suce le sang des personnes qu'on voit tomber en phthisie. — Fig. Ceux que l'on accuse de profiter des malheurs publics, de s'engraisser de la substance du peuple.

VAN, s. m. Instrument d'osier, dont on se sert pour nettoyer le grain.

VANDALISME, s. m. Système, régime destructif des arts et des sciences, par allusion aux Vandales.

VANDOISE ou **DARD**, s. f. (*van-doa-ze*) Poisson d'eau douce.

VANILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Plante qui croît en Amérique.

VANITÉ, s. fém. Inutilité, peu de solidité *Tout n'est que vanité dans le monde.* Il ne se dit au pl. que du luxe, de la mondanité: *Il est revenu des vanités du monde.* — Amour-propre qui vient des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut: *La vanité est une marque de petitesse d'esprit. Il tire vanité de sa naissance, de tout ce qu'il a.* — *Sans vanité*, adv. Sans me vanter. Fam.

VANITEUX, EUSE, adj. (*va-ni-teu*) Qui a une vanité puérile et ridicule. Fam. — On le fait aussi subst.: *C'est un vaniteux insupportable.*

VANNE, s. f. Espèce de porte de bois qui se hausse et se baisse pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse, d'un étang, d'un canal.

VANNEAU, s. m. (*va-nô*) Oiseau.

VANNER, v. a. É, ÉE, p. (*va-né*) Nettoyer le grain par le moyen du van.

VANNERIE, s. f. (*va-ne-ri-e*) Le métier du vannier ou sa marchandise.

VANNET, s. m. (*va-nè*) t. de blason. Coquille dont on voit le fond.

VANNETTE, s. f. (*va-nè-te*) Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR, subst. m. (*va-neur*) Celui qui vanne les grains.

VANNIER, s. masc. (*va-nié*) Ouvrier qui travaille en osier, et qui fait des vans, etc.

VANTAIL, s. m. Au pl. *vantaux.* (mouillez l'*l*) Battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés.

VANTARD, ARDE, s. et adj. (*van-tar*) Celui qui se vante. Il est fam.

VANTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. Louer, priser extrêmement. — *Se vanter*, v. pr. Se glorifier, se faire honneur de... — Se faire fort de...: *Il se vante de le faire consentir à cette affaire.*

VANTERIE, s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même. Il est fam.

VANTILLER, v. a. (mouillez les *ll*) t. de charp. Mettre de fortes planches pour retenir l'eau.

VAPEUR, s. f. Espèce de fumée qui s'élève des choses humides. — Au pl. Affections hypocondriaques et histériques. — En chimie, *bains de vapeurs*, distillation où le vaisseau qui renferme la matière à distiller est échauffé par les vapeurs de l'eau bouillante.

VAPOREUX, EUSE, adj. (*va-po-reu*) Qui

cause des vapeurs : *Le lait est vaporeux.* — Qui est sujet aux vapeurs : *C'est un homme vaporeux ;* ou subst. *Un vaporeux.*

VAPORISATION, s. m. Action par laquelle une substance se vaporise.

VAPORISER, v. a. et pr. Réduire, se réduire en vapeur.

VAQUER, v. n. (*va-ké*) Être vide, être à remplir, en parlant des emplois, des charges, etc. — Cesser pendant quelque temps les fonctions ordinaires, en parlant des tribunaux. — *Vaquer à...*, s'appliquer, s'adonner à quelque chose : *Vaquer à ses affaires, à l'étude.*

VARANGUE, s. f. (*va-ran-ghe*) t. de mar. Membre d'un navire, qui se pose le premier sur la quille.

VARE, s. f. Mesure qui contient une aune et demie.

VARECH, s. masc. (*va-rèk*) Plante marine, qu'on a crue propre à faire du papier. — Ce que la mer jette sur la côte, soit herbe du fond, soit débris. — Vaisseau submergé, coulé à fond.

VARENNE, s. f. (*va-rè-ne*) Terres incultes. — Certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse.

VARIABILITÉ, s. f. Disposition habituelle à varier.

VARIABLE, adj. des deux g. Sujet à varier, qui change souvent.

VARIANT, ANTE, adj. Qui change souvent : *Esprit variant, humeur variante.* Il est peu en usage hors de ces phrases.

VARIANTES, s. f. pl. Diverses leçons d'un même texte.

VARIATION, s. f. (*va-ri-a-cion*) Changement : *Variation du temps, de la boussole.* — Au plur., il se dit, en t. de mus., des différentes manières de jouer ou de chanter un même air.

VARICE, s. f. Veine excessivement dilatée par quelque effort.

VARICOCELLE, s. f. Tumeur du scrotum.

VARIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*va-ri-é*) Diversifier. — v. n. Changer.

VARIÉTÉ, s. f. Diversité. — Au plur. Mélanges.

NE VARIETUR. Expression empruntée du latin, et qui se dit au palais des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changemens qu'on pourrait y faire dans la suite.

VARIQUEUX, EUSE, adj. (*va-ri-keu*) Il se dit des tumeurs causées par des varices.

VARLET, s. m. Autrefois page.

VARLOPE, s. f. Grand rabot.

VASCULAIRE, adj. des deux g. ou VASCULEUX, EUSE, (*vas-ku-lè-re*) t. d'anat. qui est rempli de vaisseaux.

VASE, s. f. (*va-ze*) Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs.

VASE, s. m. Ustensile fait pour contenir des liqueurs, des fleurs tc.

VASEUX, EUSE, adj. (*va-zeu*) Qui a de la vase.

VASISTAS, s. m. (*va-zis-tâce*) Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, qui s'ouvre ou se ferme à volonté.

VASSAL, ALE, s. Qui relève d'un seigneur à cause d'un fief.

VASSELAGE, s. masc. (*va-ce-la-je*) État, condition de vassal. — Ce que le seigneur a droit d'exiger du vassal.

VASTE, adj. des deux g. Qui est d'une fort grande étendue : *Vastes campagnes ;* et figur. *vastes projets, esprit vaste.*

VATICAN, s. m. Palais du pape à Rome. — *Les foudres du Vatican*, les excommunications.

VA-TOUT, s. m. Terme de brelan et autres jeux de renvi.

A VAU-DE-ROUTE, adv. Précipitamment : *Fuir à vau-de-route.* Il est vieux.

VAUDEVILLE, s. m. (*vô-de-vi-le*) Chanson sur un air connu, qui renferme ordinairement un trait mordant et malin.

A VAU-L'EAU, adv. (*a-vô-lô*) Au courant de l'eau. — Fig. et fam. *Son affaire est à vau-l'eau*, perdue sans ressource.

VAURIEN, s. m. (*vô-rien*) Fainéant, fripon, vicieux, libertin. Fam.

VAUTOUR, s. m. Oiseau de proie.

VAUTRAIT, s. m. (*vau-trè*) Équipage de chasse pour le sanglier. Il ne se dit qu'en parlant de l'équipage du roi.

SE VAUTRER, v. pr. (*se vô-tré*) S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue. — On dit par extension : *Se vautrer sur un lit, sur l'herbe.* — Fig. *Se vautrer dans le vice, dans la débauche*, s'y abandonner tout-à-fait.

VAYVODE, s. m. (*vè-vo-de*) Souverains ou gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie, etc.

VEAU, s. masc. (*vô*) Petit de la vache. — Cuir de veau. — *Veau marin*, gros poisson de mer.

VECTEUR, adj. m., t. d'astronom. *Rayon vecteur*, tiré du soleil, et qui se termine à une planète.

VÉDASSE ou VAIDASSE, s. f. (*vé-da-ce*) Sel alcali fixe qui se tire des cendres d'une plante marine, appelée *guède* ou *vaide.*

VEDETTE, s. f. (*ve-dè-te*) Cavalier détaché pour faire le guet, pour la garde d'un camp, d'une place. — Tourillon placé sur un rempart, et dans lequel les sentinelles peuvent se retirer. — Dans une lettre, place du titre de la personne à qui on écrit.

VÉGÉTABLE, adj. et subst. Qui peut végéter.

VÉGÉTAL, s. m. Au plur. *végétaux.* Ce

qui végète : *Tout arbre est un végétal.* Il ne s'emploie guère qu'au plur. : *Les arbres, les plantes sont des végétaux. Se nourrir de végétaux*, de fruits, d'herbages, etc.

VÉGÉTAL, ALE, adj. Qui appartient à ce qui végète : *Règne végétal.* — *Sel végétal*, extrait des plantes.

VÉGÉTANT, ANTE, adj. (*vé-jé-tan*) Qui prend sa nourriture des sucs de la terre.

VÉNÉTATIF, IVE, adj. Qui fait végéter. — Qui est dans l'état de végétation.

VÉGÉTATION, s. f. (*vé-gé-ta-cion*) Action de végéter.

VÉGÉTER, v. n. (*vé-jé-té*) Croître, pousser par un principe intérieur et par le moyen des racines. — Fig. *Cet homme ne fait plus que végéter*, n'a presque plus de raisonnement et de sentiment.

VÉHÉMENCE, s. f. (*vé-é-man-ce*) Impétuosité, emportement : *Parler, agir avec trop de véhémence. La véhémence des passions.* — *Cet orateur a de la véhémence*, une éloquence mâle et vigoureuse.

VÉHÉMENT, ENTE, adj. (*vé-é-man*) Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait. — *Discours véhément*, plein de force et de vigueur.

VÉHÉMENTEMENT, adv. Très-fort.

VÉHICULE, s. m. (*vé-i-ku-le*) t. de physique. Ce qui sert à conduire, à faire passer plus facilement. — Fig. Ce qui prépare l'esprit à quelque chose.

VEILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Privation du sommeil de la nuit. Il se dit plus ordinairement au plur. : *Les veilles continuelles l'ont abattu.* — Espace de temps pendant la nuit : *Les anciens distribuaient la nuit en quatre veilles.* — Le jour précédent. — *Être à la veille de....* sur le point de.... — Figur. et au plur. Grande et longue application qu'on donne à l'étude, aux productions de l'esprit, ou aux grandes affaires.

VEILLÉE, s. f. (mouillez les *ll*) Veille que plusieurs personnes font ensemble, en parlant des gens de village qui se réunissent le soir pour travailler ensemble en causant. — L'action de garder un malade pendant la nuit.

VEILLER, v. n. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. — Absolument, ne point dormir. — Fig. Prendre garde : *On ne peut pas veiller à tout. Veiller sur soi-même.* — On dit activ., *veiller un malade*, passer la nuit auprès de lui, et figur. *veiller quelqu'un*, prendre garde à ses déportemens.

VEILLEUR, s. m. (mouillez les *ll*) Ecclésiastique qui veille auprès d'un mort.

VEILLEUSE, s. f. (mouillez les *ll*) Petite lampe pour passer la nuit.

VEINE, s. f. (*vè-ne*) Petit canal qui contient le sang de l'animal, et qui le porte des extrémités du corps au cœur. — *Ouvrir la veine*, saigner. — *Veine poétique*, fig. Talent pour la poésie. — Endroit long et étroit où la terre est d'une autre qualité que celle qui est auprès. — Dans les mines, endroit entre les terres où se trouve le métal. — *Veine d'eau*, petite source d'eau qui coule sous terre.

VEINÉ, ÉE, adj. (*vè-né*) Qui est plein de veines, en parlant du bois, du marbre et de quelques pierres.

VEINEUX, EUSE, adj. (*vè-neu*) Plein de veines.

VÉLAR ou **ÉRYSIME**, subst. m. ou **TORTELLE**, s. f. (*vé-lar*) Plante qui croît contre les murailles et autres lieux incultes.

VELAUT, (*ve-lo*) t. de chasse. Cri dont on se sert pour exciter les chiens à la chasse du lièvre.

VÊLER, v. n. (*vé-lé*) Il se dit d'une vache qui met bas.

VÉLIN, s. m. (*vé-lin*) Peau de veau préparée, qui est plus délicate et plus unie que le parchemin.

VÉLITES, s. m. pl. Chez les anciens Romains, soldats armés légèrement.

VELLÉITÉ, s. f. (*vèl-lé-i-té*) Volonté faible et imparfaite qui n'a point d'effet.

VÉLOCE, adj. des deux g. *Planète véloce* celle dont le mouvement est le plus rapide.

VÉLOCIFÈRE, s. m. Voiture légère et rapide.

VÉLOCITÉ, s. f. Vitesse, rapidité. Il n'est guère que du style soutenu.

VELOURS, s. m. (*ve-lour*) Étoffe de soie à poil court et serré.

VELOUTÉ, ÉE, adj. Il se dit des étoffes dont le fond n'est point de velours, et qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. — *Fleurs veloutées*, dont les feuilles ont quelque chose qui approche du velours. — *Vin velouté*, bon vin qui est d'un beau rouge un peu foncé, et qui n'a nulle âcreté.

Velouté, s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou plein, ou figuré. — *Le velouté de l'estomac, des intestins*, etc. La surface intérieure de ces parties, qui est comme hérissée d'un nombre infini de petits filets, situés perpendiculairement, etc.

VELTAGE, s. masc. Mesurage fait avec la velte.

VELTE, s. f. Mesure des liquides, qui contient six pintes. — Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

VELTER, v. a. Mesurer à la velte.

VELTEUR, s. m. Celui qui jauge, qui mesure à la velte.

VELU, UE, adj. Couvert de poil. Il ne se dit ni des cheveux ni de la barbe : *Il a l'estomac velu, les mains velues, les jambes velues.* — Il s'emploie aussi en botanique, et il diffère de *poilu*, en ce qu'il ne se dit que lorsque les poils sont très-rapprochés ou serrés.

VELVOTE ou **ÉLATINE**, s. f. Plante qui croît parmi les blés.

VENAISON, s. fém. (*ve-nè-zon*) Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, sanglier, etc. — Odeur qu'exhalent certains gibiers.

VÉNAL, ALE, adj. Qui se vend, qui se peut vendre : *Office vénal, charge vénale.* — Fig. *Homme vénal*, qui a l'ame basse, qui ne fait rien que dans un intérêt sordide, que pour de l'argent. — *Plume vénale*, auteur qui écrit pour de l'argent, suivant la passion de ceux qui le paient.

VÉNALEMENT, adverbe. (*vé-na-le-man*) D'une manière vénale. Il est peu usité.

VÉNALITÉ, subst. f. Qualité de ce qui est vénal.

VENANT, adj. m. (*ve-nan*) Qui vient. On ne le dit guère que dans cette phrase : *Allant et venant.* — Il est aussi subst. : *Les rues sont pleines d'allans et de venans.*

VENDABLE, adj. des deux g. Qui peut être vendu.

VENDANGE, s. fém. (*van-dan-je*) Récolte de raisins pour faire du vin. — Au pl. Le temps où se fait cette récolte.

VENDANGER, v. a. É, ÉE, p. (*van-dan-jé*) Faire la récolte des raisins. — Il s'emploie aussi neutralement : *On a vendangé de bonne heure cette année.*

VENDANGEUR, EUSE, s. (*van-dan-jeur*) Celui, celle qui fait la récolte des raisins.

VENDEUR, DERESSE, s., t. de pratique. Celui, celle qui vend, qui a vendu.

VENDEUR, EUSE, s. Celui, celle dont la profession est de vendre.

VENDICATION. Voyez REVENDICATION.

VENDIQUER. Voyez REVENDIQUER.

VENDITION, s. f. (*van-di-cion*) t. de palais. Vente.

VENDRE, v. act. DU, UE, p. (*van-dre*) *Je vends, tu vends, il vend ; nous vendons, etc. Je vendais. Je vendis. Je vendrai. Vends ; vendez. Que je vende. Que je vendisse*, etc. Aliéner pour un certain prix une chose qu'on possède. — Révéler un secret par quelque raison d'intérêt. — *Vendre bien cher* ou *chèrement sa vie*, la bien défendre. — *Vendre son honneur.* Il se dit fig. d'un homme qui reçoit de l'argent pour faire une action lâche, et d'une femme qui s'abandonne par intérêt. — *Se vendre à un parti*, s'y livrer par des vues intéressées.

VENDREDI, s. m. (*van-dre-di*) Le cinquième jour de la semaine.

VÉNÉFICE, s. m. Empoisonnement, crime d'empoisonnement. Il n'est guère usité que dans les procédures criminelles.

VENELLE, s. f. (*ve-nè-le*) Petite rue. Il est vieux.

VÉNÉNEUX, EUSE, adj. (*vé-né-neu*) Qui du venin. Il ne se dit que des plantes.

VENER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*ve-né*) Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair. Il ne se dit guère que des animaux domestiques. — *Viande venée*, qui commence à se gâter. — *Faire vener de la viande*, la faire mortifier.

VÉNÉRABLE, adj. des deux g. Digne de vénération : *Vieillard, assemblée vénérable* — Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux docteurs en théologie.

VÉNÉRATION, s. f. (*vé-né-ra-cion*) Respect qu'on a pour les choses saintes. — Estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes.

VÉNÉRER, v. act. É, ÉE, p. Révérer les choses saintes. Son plus grand usage est à l'infinitif.

VÉNERIE, s. f. L'art de chasser avec des chiens courans à toutes sortes de bêtes, et principalement aux bêtes fauves. — Corps des officiers qui servent chez les rois à la vénerie. — Lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie.

VENETTE, s. f. Peur, alarme. Fam.

VENEUR, s. m. Celui qui a soin de faire chasser les chiens courans.

VENGEANCE, s. f. (*van-jan-ce*) Action de se venger. — Désir de se venger.

VENGER, v. a. É, ÉE, p. (*van-jé*) Tirer satisfaction de quelque injure, de quelque outrage. Il régit les personnes et les choses : *Venger une injure, venger son père.* — On dit aussi, *se venger.*

VENGEUR, VENGERESSE, subst. et adj. (*van-jeur*) Qui punit, qui venge. Il ne se dit au féminin que dans le style soutenu.

VENIAT, mot latin. Ordre donné par le juge supérieur, à un juge inférieur, de venir rendre compte de sa conduite.

VÉNIEL, ELLE, adj. Il ne se dit que des péchés légers, et qui ne font point perdre la grâce, par opposition aux péchés *mortels.*

VÉNIELLEMENT, adv. *Pécher véniellement*, faire une faute légère.

VENIMEUX, EUSE, adj. (*ve-ni-meu*) Qui a du venin, en parlant des animaux. — *Langue venimeuse*, médisante.

VENIN, s. m. (*ve-nin*) Poison, en parlant de certains sucs ou de certaines liqueurs qui sortent du corps de quelques animaux. — Fig. Rancune, haine cachée, maligne. — Il se dit aussi fig. de tout ce qui est contraire à la doctrine de l'Eglise : *Il y a du venin dans cette proposition. Le venin de l'hérésie.*

VENIR, v. n. NU, UE, p. [Il prend *être* aux temps composés] *Je viens, tu viens, il vient ; nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais. Je vins. Je suis venu. Je viendrai. Je viendrais. Viens ; venez. Que je vienne. Que je vinsse*, etc. Se transporter d'un lieu à un autre. — Arriver au lieu où est celui qui parle.

— En parlant des choses, arriver fortuitement : *Un malheur ne vient jamais tout seul ;* et impersonnellement, *il lui vint une grosse fièvre.* — On dit figur., *cela vint à ma connaissance. Cette nouvelle est venue jusqu'à moi. Il me vint une pensée* ou *il me vint en pensée, en tête, dans l'esprit*, j'eus la pensée, etc. — Arriver par succession, échoir. — Être issu, être sorti. — Dériver. — Naître, croître, être produit : *Il ne vient point de blé en ce pays ;* et figur., *la raison lui viendra avec l'âge.* — En parlant des choses liquides, sortir : *Cela ne vient que goutte à goutte.* — Procéder, émaner : *Cela vient de bonne main.* — Monter, s'élever : *Les eaux viennent jusqu'au premier étage.* — Profiter, s'accroître, réussir : *Cet arbre vient bien.* — Parvenir : *Venir à....* se construit avec toutes sortes de verbes à l'infinitif : *Venir à faire, à dire*, etc. Il y ajoute une idée d'incertitude ou d'événement imprévu : *S'il venait à mourir*, s'il mourait. — *Venir à compte, à partage, à composition*, compter, partager, composer. — *Venir à rien*, diminuer beaucoup. — *Faire venir à la raison*, réduire à la raison. — *En venir aux mains, aux injures, à la violence*, etc., se battre, se dire des injures, employer la violence. — *S'en venir*, se dit quelquefois pour *venir : Nous nous en vînmes ensemble.* — *Être bienvenu*, bien reçu partout.

A Venir. Qui doit venir, qui doit arriver : *Le temps à venir.*

VENT, s. m. (*van*) Air poussé d'un lieu à un autre avec plus ou moins de violence : *Le vent du nord, du sud*, etc. — L'air agité par artifice : *Faire du vent avec un éventail.* — L'air contenu dans le corps de l'animal : *Cela cause des vents. Lâcher un vent.* — Pop. Respiration, souffle, haleine. — En t. de vénerie, l'odeur, le sentiment qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. — Fig. Vanité : *Il y a bien du vent dans cette tête.* Dans ces trois dernières acceptions, il n'a point de plur. — *Vent coulis*, qui vient par quelque petite fente. — Fig. *Le vent du bureau*, dispositions connues ou présumées, où sont ceux de qui dépend la décision d'une affaire.

VENTAIL, s. m. (mouillez l'*l*) t. de blason. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume, qui se joint au nasal quand on la veut fermer.

VENTE, s. f. (*van-te*) Aliénation à prix d'argent. — *Cette marchandise est de vente* ou *de bonne vente*, elle est de nature à être bien vendue. — Au pl. Ce qu'on devait au seigneur du fief, pour la vente d'un héritage qui était dans sa censive : *Payer les lods et ventes.*

VENTEAU, s. m. Assemblage de charpente qui sert à fermer une écluse.

VENTER v. n. (*van-té*) Faire du vent. — Souffler.

VENTEUX, EUSE, adj. (*van-teu*) Qui est sujet aux vents. — Qui cause des vents dans le corps : *Légume venteux.* — *Colique venteuse*, causée par des vents.

VENTILATEUR, s. masc. (*van-ti-la-teur*) Machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé.

VENTILATION, s. f. (*van-ti-la-cion*) Action de ventiler.

VENTILER, v. a. É, ÉE, p. (*van-ti-lé*) t. de prat. Évaluer séparément les meubles et immeubles d'un bien. — Discuter une question avant d'en délibérer en forme. — Mettre dans un bateau des planches pour retenir l'eau.

VENTOLIER, s. m. (*van-to-lié*) t. de fauconnerie : *Oiseau beau ventolier*, qui résiste au vent.

VENTOSITÉ, s. f. (*van-to-zi-té*) Amas de vents dans le corps de l'animal. Il se dit plus souvent au plur.

VENTOUSE, s. f. (*van-tou-ze*) Instrument de chirurgie, vaisseau de verre, de cuivre, d'argent, etc., qu'on applique sur la peau avec des bougies ou de la filasse allumée, pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors. — Ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau.

VENTOUSER, v. a. É, ÉE, p. (*van-tou-zé*) Appliquer des ventouses à un malade.

VENTRE, s. m. (*van-tre*) Capacité du corps de l'animal, où sont enfermés les boyaux. — En parlant des femmes et des animaux, le lieu où se forment et se nourrissent les enfans, les petits de l'animal.

VENTRÉE, s. f. (*van-tré-e*) Portée, tous les petits que les femelles des animaux font en une fois.

VENTRICULE, s. m. (*van-tri-ku-le*) Il se dit de certaines capacités qui sont dans le corps de l'animal, et principalement de celles du cerveau et de celles du cœur. — Estomac de quelques animaux ruminans.

VENTRIÈRE, s. f. Sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse, pour empêcher le harnais de tourner.

VENTRILOQUE, s. m. et adj. des deux g. (*van-tri-lo-ke*) Il se dit d'une personne qui a la voix sourde et caverneuse, ce que le peuple appelle *parler du ventre.*

se VENTROUILLER, v. pr. Se vautrer dans la boue. Fam.

VENTRU, UE, s. et adject. Qui a un gros ventre. Fam.

VENUE, s. f. Arrivée. En ce sens, il vieillit : *Allées et venues*, les pas et les démarches qu'on fait pour une affaire. — *Arbre d'une belle venue*, grand et droit. — *Homme tout d'une venue*, grand et mal fait.

VÉNUS, s. f. (*vé-nuce*) Une des sept pla-

nètes, la plus proche du soleil après Mercure. — En t. de chimie, le cuivre. — Nom d'une divinité des païens, et qu'on supposait être la mère de l'amour et la déesse de la beauté.

VÊPRE, s. m. (*vè-pre*) Le soir, la fin du jour. Il est vieux.

VÊPRES, s. f. pl. Partie de l'office divin, qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant, pour l'ordinaire, à deux ou trois heures après midi.

VER, s. m. Petit insecte long et rampant, qui n'a ni vertèbres ni os. — *Ver à soie*, ver assez semblable à une chenille, et qui fait la soie. — *Ver luisant*, sorte d'insecte qui jette une lueur la nuit. — Fig. *Ver rongeur*, le remords qui tourmente continuellement le coupable, ou chagrin dont la cause est cachée.

VER-COQUIN, s. m. (*vèr-ko-kein*) Sorte de ver, de chenille qui ronge les ceps. — Sorte de ver qui s'engendre dans la tête de l'homme et des animaux.

VÉRACITÉ, s. f., t. dogmatique. Attribut de Dieu, qui signifie qu'il ne peut jamais tromper. — En parlant des hommes, attachement constant à la vérité.

VERBAL, ALE, adject., t. de gramm. Qui vient du verbe. — Qui n'est que de vive voix et non par écrit. — *Procès-verbal*, rapport par écrit que fait un juge ou quelque autre officier de justice, de ce qu'il a vu, de ce qui a été dit et fait entre les parties.

VERBALEMENT, adv. (*vêr-ba-le-man*) De vive voix et non par écrit.

VERBALISER, v. n. (*ver-ba-li-zé*) Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès-verbal. — Fam. Faire de grands discours inutiles qui n'aboutissent à rien.

VERBE, s. m., t. de gramm. Partie d'oraison, dont le principal usage est de signifier l'affirmation, et qui se conjugue par personnes, par modes et par temps. — Fam. Parole, ton : *Avoir le verbe haut*, parler avec hauteur, décider avec présomption. — En t. de théologie, la seconde personne de la Sainte-Trinité.

VERBÉRATION, s. fém. (*vêr-bé-ra-cion*) t. de physique, qui se dit de l'air frappé qui produit le son.

VERBEUX, EUSE, adject. (*vêr-beu*) Qui abonde en paroles inutiles.

VERBIAGE, s. m. Abondance de paroles qui ne disent presque rien, qui contiennent peu de sens. Il est fam.

VERBIAGER, v. n. (*vêr-bi-a-jé*) Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Il est fam.

VERBIAGEUR, EUSE, s. (*vêr-bi-a-jeur*) Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam.

VERBOSITÉ, s. f. (*vêr-bo-zi-té*) Caractère, vice de ce qui est verbeux.

VERDÂTRE, adj. des deux g. (*vêr-dâ-tre*) Qui tire sur le vert.

VERDÉE, s. f. Petit vin blanc de Toscane dont la couleur tire sur le vert.

VERDELET, ETTE, adj. (*vêr-de-lè*) Diminutif de vert.

VERDERIE, s. f. Étendue de bois soumise à la juridiction d'un verdier. — La juridiction même.

VERDET ou VERT-DE-GRIS, s. m. (*vêr-dè*) Couleur verte tirée du cuivre par le moyen du marc de raisin. C'est un poison.

VERDEUR, s. fém. La sève qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort. — Acidité du vin. — Jeunesse et vigueur des hommes.

VERDIER, s. masc. (*vêr-dié*) Officier qui commandait aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises. — Oiseau vert de la grosseur d'un moineau.

VERDIR, v. a. DI, IE, p. Peindre en vert. — v. n. Devenir vert.

VERDOYANT, ANTE, adj. (*vêr-doa-ian*) Qui verdoie : *Arbre verdoyant*. Il est plus de la poésie que de la prose.

VERDOYER, v. n. (*vèr-doa-ié*) [Se conjugue sur *employer*] Devenir vert.

VERDURE, s. f. Herbes, feuilles d'arbres lorsqu'elles sont vertes.

VÉREUX, EUSE, adj. (*vé-reu*) Il se dit des fruits dans lesquels s'engendrent des vers. — Fig. et fam. Défectueux, qui n'a pas les bonnes qualités qu'il devrait avoir : *Votre cause est véreuse*.

VERGE, s. f. Sorte de petite baguette longue et flexible. — Baguette d'huissier, etc. — *Verge de fer*, *de cuivre*, longue tringle de fer, de cuivre. — En certains pays, mesure pour les terres. — Anneau sans chaton. — Au plur. Plusieurs menus brins de bouleau, de genêt etc., avec lesquels on fouette les enfans.

VERGE-D'OR, s. f. Plante vulnéraire.

VERGÉ, ÉE, adj. Il se dit d'une étoffe qui n'est pas bien unie du côté de la soie ou de celui de la teinture.

VERGER, s. m. (*vêr-gé*) Lieu clos et planté d'arbres fruitiers.

VERGETER, v. act. (*vêr-je-té*) Nettoyer avec des vergettes. — Au part. *Peau vergetée*, où il paraît de petites raies rouges.

VERGETIER, s. masc. (*vêr-je-tié*) Ouvrier qui fait et vend des vergettes.

VERGETTE, s. f. (*vêr-jè-te*) t. de blason, qui se dit du pal diminué. — Au plur. Brosse faite de soie de cochon, de sanglier, etc., qui sert à nettoyer les habits, les étoffes, etc.

VERGEURE, s. fém. (*vêr-jû-re*) t. de papetier. Fils de laiton attachés sur la forme. — Les raies que font ces fils sur la feuille de papier.

VERGLAS, s. masc. (*vêr-gla*) Petite pluie

qui se glace en tombant, ou aussitôt qu'elle est tombée.

VERGOGNE, s. f. (*vêr-go-gne*, mouillez le *gn*) Honte. Il vieillit.

VERGUE, s. f. (*ver-ghe*) Antenne. Pièce de bois longue et ronde, qui est attachée au mât d'un vaisseau pour en soutenir la voile.

VÉRICLE, s. fém., t. de joaillier, qui se dit des pierres fausses.

VÉRIDICITÉ, s. f. Caractère de vérité dans le discours.

VÉRIDIQUE, adj. des deux g. (*vé-ri-di-ke*) Qui aime à dire la vérité.

VÉRIFICATEUR, s. masc. Celui qui est nommé en justice pour vérifier un compte, pour examiner si une écriture est vraie ou fausse.

VÉRIFICATION, s. fém. (*vé-ri-fi-ka-cion*) Action de vérifier. — *Vérification d'un édit*, son enregistrement.

VÉRIFIER, v. a. É, ÉE, p. Faire voir la vérité d'une chose, d'une proposition. — *Vérifier des écritures*, les comparer ensemble, pour connaître si elles sont de la même main. — *Vérifier des édits*, les enregistrer.

VÉRIN, s. m. (*vé-rin*) Machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on élève de très-grands fardeaux.

VÉRINE, s. f. La meilleure espèce de tabac que l'on cultive dans l'Amérique.

VÉRITABLE, adj. des deux g. Conforme à la vérité. — Qui n'est pas falsifié. — Bon, excellent dans son genre.

VÉRITABLEMENT, adv. Conformément à la vérité. — Réellement, de fait.

VÉRITÉ, s. f. Conformité de l'idée avec son objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce que l'on dit avec ce que l'on pense. — Il se dit encore par opposition à fausse opinion, erreur. — Principe, axiome, maxime. — Sincérité, bonne foi. — En t. de peinture, l'imitation, l'expression parfaite de la nature. — *Dire à quelqu'un ses vérités*, ses défauts, ses fautes. — *En vérité*, adv. Certainement, sincèrement. Famil. — *A la vérité*, façon de parler adv. par laquelle on avoue quelque chose, qu'aussitôt on explique ou on restreint : *A la vérité je l'ai frappé, mais il m'avait offensé.*

VERJUS, s. m. (*vêr-ju*) Suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs. — Le raisin qu'on cueille encore vert. — Raisin qui n'est pas bon à faire du vin, dont les grains sont gros et longs, et ont la peau fort dure.

VERJUTÉ, ÉE, adj. Qui a une pointe d'acide comme le verjus.

VERMEIL, EILLE, adj. (mouillez l'*l*) Qui est de la couleur d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat : *Rose vermeille. Teint vermeil. Lèvres vermeilles.*

VERMEIL, s. m. Argent doré.

VERMICELLE, s. m. (*vêr-mi-chè-le*) Mot emprunté de l'italien. Espèce de pâte dont on fait des potages.

VERMICULAIRE, adj. des deux g. (*vêr-mi-ku-lè-re*) Qui a quelque rapport aux vers, qui leur ressemble : *Mouvement vermiculaire des intestins.*

VERMICULÉ, ÉE, adj., t. d'archit. qui se dit des ouvrages travaillés de manière qu'ils représentent des traces de vers.

VERMIFUGE, s. masc. et adj. des deux g. t. de méd. Il se dit des remèdes propres à faire mourir les vers engendrés dans le corps humain, ou à les chasser.

VERMILLER, v. n. (mouillez les *ll*) t. de vénerie. Il se dit des sangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir. On le dit aussi du blaireau.

VERMILLON, s. m. (mouillez les *ll*) Minéral d'une couleur fort rouge, fort vive, fort éclatante. — La couleur même qu'on en tire. — Couleur vermeille des joues et des lèvres.

VERMINE, s. fém. Toutes sortes d'insectes nuisibles et incommodes, tels que les poux, les puces, les punaises, etc. — Figur. et fam. Toutes sortes de gens de mauvaise vie.

VERMINEUX, EUSE, adject. Qui contient des vers.

VERMISSEAU, s. m. (*vêr-mi-çô*) Petit ver de terre.

VERMOULER, v. pr. MOULU, UE, p. et adj. (*vèr-mou-lé*) Être piqué des vers.

VERMOULURE, s. fém. Trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. — Poudre qui en sort.

VERNAL, ALE, adject. Qui appartient au printemps.

VERNE. Voyez AUNE.

VERNIR, v. a. NI, IE, p. Enduire avec du vernis.

VERNIS, s. m. (*vêr-ni*) Gomme qui sort du bois de genièvre. — Sorte de composition un peu gluante, dont on se sert pour enduire du fer, du bois, des carrosses, etc. — Enduit composé de substances vitrifiables, dont on couvre des vases de terre. — Il y a encore un arbrisseau auquel on a donné le nom de *vernis.* — Fig. Connaissance superficielle : *Avoir un vernis des sciences.*

VERNISSER, v. a. É, ÉE, p. (*vêr-ni-cé*) Vernir. Il ne se dit guère que de la poterie.

VERNISSEUR, s. m. (*vêr-ni-ceur*) Artisan qui fait, qui emploie des vernis.

VERNISSURE, s. f. Application du vernis.

VÉROLE, s. f. Maladie vénérienne. — *Petite vérole*, maladie qui fait pousser des boutons au visage et par tout le corps.

VÉROLIQUE, adj. des deux g. (*vé-ro-li-ke*) Appartenant à la vérole.

VÉRON, s. m. Petit poisson de rivière.

VÉRONIQUE, s. f. (*vé-ro-ni-ke*) Plante.

VERRAT, s. m. (*vé-ra*) Pourceau mâle.

VERRE, s. m. (*vé-re*) Corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et de sel alcali. — Plus particulièrement sorte de vase à boire fait de verre. — Liqueur que contient ou peut contenir un verre. — Métal ou minéral que le feu change en verre. *Verre de plomb*, *d'antimoine*.

VERREE, s. f. (*vé-ré-e*) Plein un verre. Il est peu usité.

VERRERIE, s. f. (*vé-re-rí-e*) Lieu où l'on fait le verre. — Art de faire du verre. — Toute sorte d'ouvrages de verre.

VERRIER, s. m. (*vé-rié*) Ouvrier qui fait du verre. — Celui qui vend des ouvrages de verre, et celui qui est chargé de les porter. — Sorte de panier à compartimens, dans lequel on met les verres à boire.

VERRIÈRE ou VERRINE, s. f. (*vé-riè-re*) Morceau de verre qu'on met au-devant des reliquaires, des tableaux, etc., pour les conserver. Il est vieux. — Petite serre couverte de châssis de verre.

VERROTERIE, s. f. (*vé-ro-te-rí-e*) Menue marchandise de verre.

VERROU, s. m. (*vê-rou*) Autrefois *verrouil*. Pièce de fer qui va et vient entre deux crampons, qu'on applique à une porte pour la fermer.

VERROUILLER, v. a. É, ÉE, p. (mouillez les *ll*) Fermer au verrou. — *Se verrouiller*, s'enfermer au verrou.

VERRUE, s. f. (*vé-rû-e*) Sorte de durillon et d'excroissance de chair, qui vient d'ordinaire au visage et aux mains.

VERS, s. m. (*vêr*, et devant une voyelle *vêrz*) Paroles mesurées et cadencées, selon certaines règles fixes et déterminées.

VERS, préposition de lieu, servant à désigner à peu près un certain côté, un certain endroit, une certaine situation. — Préposition de temps, environ.

VERSANT, ANTE, adj. (*vêr-çan*) Sujet à verser, en parlant des voitures.

VERSATILE, adj. des deux g. Qui est sujet à tourner, à changer. Il ne se dit qu'au moral: *Un esprit versatile.*

A VERSE, adv. *Il pleut à verse*, abondamment. — On dit aussi en géomét., *sinus verse d'un angle*, la différence du sinus total au sinus du complément.

VERSEAU, s. m. (*vêr-çô*) L'un des douze signes du zodiaque, que les astronomes appellent autrement *aquarius.*

VERSEMENT, s. masc. (*vêr-ce-man*) t. de finance. Action de verser de l'argent dans une caisse: *Faire des versemens.*

VERSER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*vêr-cé*) Épancher, répandre, transvaser. — Il se dit aussi des grains qu'on répand d'un sac dans un autre. — Faire tomber sur le côté, en parlant des voitures et des personnes qui sont dedans. — Coucher, en parlant des blés sur pied: *L'orage a versé les blés.* — Il s'emploie aussi neut.: *Verser à boire. Nous avons versé. S'il pleut long-temps, les blés verseront.* — *Verser des larmes*, pleurer. — *Verser le sang innocent*, faire mourir un innocent. — *Verser des fonds dans une affaire*, y employer de l'argent. — Fig. *Verser le mépris, le ridicule sur quelqu'un*, en parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule. — Au part. Répandu, épanché. — Fig. Exercé, expérimenté.

VERSET, s. m. (*vêr-cé*) Passage de l'Écriture-Sainte.

VERSIFICATEUR, s. m. (*vêr-ci-fi-ka-teur*) Qui fait des vers. Il se dit particulièrement de celui qui a plus de facilité pour la construction du vers, qu'il n'a de génie et d'invention.

VERSIFICATION, s. f. (*vêr-ci-fi-ka-cion*) Manière de tourner les vers.

VERSIFIER, v. n. É, ÉE, p. (*vêr-ci-fi-é*) Faire des vers.

VERSION, s. f. (*vêr-cion*) Interprétation, traduction d'une langue en une autre. — Fam. Manière de raconter un fait.

VERSO, s. masc., t. emprunté du latin. La seconde page d'un feuillet, par opposition à *recto.*

VERT, VERTE, adj. (*vêr*) Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres: *Drap vert, satin vert.* — Il se dit aussi des arbres, pour dire qu'ils ont encore quelque sève. — On dit fig. et fam. d'un homme âgé qui a de la vigueur, qu'*il est encore vert.* — Qui n'est pas encore dans la maturité requise: *Des raisins encore tout verts.* — Ferme, résolu: *C'est un homme vert, il faut marcher droit avec lui.* — *Cet homme a la tête verte*, il est étourdi, évaporé.

* Plusieurs écrivent *verd* avec un *d*, quand ce mot vient de *verdure;* et *vert* avec un *t*, quand ce mot vient de *verdeur*, du mot latin *virtus*, qui signifie *vigueur: Cet arbre est encore* verd. *Ce vieillard est encore* vert. L'académie écrit toujours *vert;* et cette orthographe paraît plus raisonnable, puisqu'on dit au féminin *verte*, et non pas *verde.*

VERT, s. m. La couleur verte. — Il se dit aussi des herbes qu'on fait manger vertes aux chevaux dans le printemps, et de l'acidité du vin qui n'est pas encore bien mûr. — *Vert-de-gris.* Voyez VERDET.

VERTÉBRAL, ALE, adj. Qui a rapport aux vertèbres.

VERTÈBRE, s. f. Os emboîtés les uns dans les autres, qui composent l'épine du dos de l'animal.

VERTE-LONGUE, s. fém. Sorte de poire, plus connue sous le nom de *mouille-bouche.*

VERTEMENT, adv. (*vêr-te man*) Avec fermeté, avec vigueur.

VERTEX, s. m. Mot latin. Le sommet de la tête.

VERTICAL, ALE, adj., t. de mathématiq. Perpendiculaire à l'horizon.

VERTICALEMENT, adv. (*vér-ti-ka-le-man*) Perpendiculairement à l'horizon.

VERTICAUX, s. m. pl. Grands cercles de la sphère, qui tombent perpendiculairement sur l'horizon.

VERTICILLE, s. m. (mouillez les *ll*) t. de botanique. Assemblage de feuilles ou de fleurs autour d'une tige.

VERTICILLÉ, ÉE, adj. (mouillez les *ll*) t. de botanique. Qui est disposé en verticilles.

VERTICITÉ, s. f., t. de physique. Faculté qu'a un corps de tendre vers un côté plutôt que vers un autre.

VERTIGE, s. masc. Tournoiement de tête causé par des vapeurs ou par quelque accident. — Fig. Égarement de sens, folie. — On dit particulièrement, dans le style de l'Écriture, *esprit de vertige*, pour dire esprit d'erreur, de folie, d'égarement.

VERTIGINEUX, EUSE, adj. (*vêr-ti-ji-neu*) Qui a des vertiges.

VERTIGO, s. m. Au pl. *vertigos*. Caprice, fantaisie. Fam. — Maladie des chevaux.

VERTU, s. f. Habitude, disposition habituelle de l'ame, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. — Qualité qui rend propre à produire un certain effet : *Les vertus des plantes. Ce remède n'a point de vertu.* — *Les Vertus*, ordre dans la hiérarchie céleste. — *En vertu*, adv. En conséquence, à cause du droit, du pouvoir.

VERTUEUSEMENT, adv. (*vêr-tu-eu-ze-man*) D'une manière vertueuse.

VERTUEUX, EUSE, adj. (*vêr-tu-eu*) Qui a de la vertu.

VERTUGADIN, s. m. Gros et large bourrelet que les dames portaient au-dessous de eur corps de robe.

VERVE, s. f. Chaleur d'esprit qui excite, qui porte, qui aide à faire quelque ouvrage d'imagination, principalement dans la poésie et dans la musique. — Fam. Caprice, bizarrerie, fantaisie.

VERVÉINE, s. f. Plante médicinale.

VERVELLE, s. f. (*vêr-vè-le*) Espèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiseau de fauconnerie, et sur lequel on grave le nom et les armes de son maître.

VERVEUX, s. m. (*vêr-veu*) Sorte de filet à prendre du poisson.

VESCE, s. f. (*vè-ce*) Grain rond et noirâtre dont on nourrit les pigeons. — Plante qui porte ce grain.

VESCE NOIRE, s. f. ou ERS.

VÉSICATOIRE, s. m. et adj. des deux g. (*vé-zi-ka-toa-re*) Il se dit des médicamens externes qui font venir des vessies sur la peau. — La plaie qui résulte de l'action du vésicatoire.

VÉSICULAIRE, adj. des deux g., t. de botanique. Qui est en forme de petite vessie.

VÉSICULE, s. f. (*vé-zi-ku-le*) Petite vessie.

VESPÉRIE, s. f. Le dernier acte qu'on soutenait avant que de prendre le bonnet de docteur. — Autrefois, réprimande.

VESPÉRISER, v. a. É, ÉE, p. Réprimander quelqu'un. Il est vieux.

VESSE, s. f. (*vè-ce*) Ventosité qui sort sans bruit par le derrière de l'animal.

VESSE-DE-LOUP, s. f. Faux champignon qui n'est plein que de vent et de poussière.

VESSER, v. n. Lâcher une vesse.

VESSIE, s. f. (*vè-ci-e*) Sac membraneux qui reçoit et contient l'urine. — Petite ampoule sur la peau.

VESSIGON, s. m. (*vè-ci-gon*) Tumeur molle au jarret du cheval.

VESTALE, s. f. Chez les anciens Romains, vierge consacrée à la déesse Vesta. — Figur. Fille très-chaste.

VESTE, subst. f. Habillement long que les Orientaux portent sous leurs robes. — Habit à courtes basques ou sans basques.

VESTIAIRE, s. m. (*vès-ti-è-re*) En certains couvens, lieu où l'on serrait les habits. — Dépense pour l'habillement.

VESTIBULE, s. masc. Pièce à l'entrée d'un bâtiment, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. — En t. d'anatomie. Première partie de la seconde cavité de l'oreille.

VESTIGE, s. masc. Empreinte que laisse le pied d'un homme ou d'un animal. En ce sens, il n'est usité qu'au pluriel. — Figur. *Suivre les vestiges de quelqu'un*, l'imiter. — En t. d'anatomie, espèce de fracture des os plats. — Reste, monument, trace d'anciens édifices, etc.

VÊTEMENT, s. m. (*vê-te-man*) Tout ce qui sert à couvrir le corps : *Le chapeau, les bas, l'habit, sont autant de parties du vêtement.*

VÉTÉRAN, s. masc. Ce mot signifie vieux, ancien ; c'est pourquoi on appelle *vétérans* les soldats les plus anciens. — En France, militaire qui a vingt-quatre ans de service. — Magistrat qui, après avoir servi un certain temps, jouit encore d'une partie des prérogatives de sa charge, quoiqu'il ne la possède plus. — *Écolier vétéran*, qui double la même classe.

VÉTÉRANCE, s. f. Qualité de vétéran.

VÉTÉRINAIRE, adj. des deux g. Il se dit en parlant de la médecine des chevaux et des bestiaux.

VÉTILLARD, ARDE. Voyez VÉTILLEUR.

VÉTILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Bagatelle, chose de peu de conséquence.

VÉTILLER, v. n. (mouillez les *ll*) S'amuser à des vétilles. — Faire des difficultés sur de petites choses.

VÉTILLEUR, EUSE, s. (mouillez les *ll*) Qui s'amuse à des vétilles.

VÉTILLEUX, EUSE, adj. (mouillez les *ll*) Plein de petites difficultés : *Ouvrages vétilleux.* — En parlant des personnes, vétilleur.

VÊTIR, v. a. VÊTU, UE, part. et adj. *Je vêts, tu vêts, il vêt; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais. Je vêtis. J'ai vêtu. Je vêtirai. Vêtant. Vêtu.* Le singulier du présent de l'indicatif et l'impératif ne sont guère usités. Habiller, donner des habits à quelqu'un. — *Se vêtir*, s'habiller.

VETO, s. masc. Mot latin, qui signifie je m'oppose, j'empêche.

VÊTURE, s. f. Cérémonie qui se fait dans les couvens, en donnant l'habit à un religieux, à une religieuse. On dit aussi, *prise d'habit.*

VÉTUSTÉ, s. f. Ancienneté. Il ne se dit qu'en parlant des édifices que le laps de temps a fait dépérir.

VEUF, VEUVE, adj. (L'*f* se prononce, et même au pl.) Celui dont la femme est morte; celle dont le mari est mort. Au féminin, il est plus ordinairement subst., *riche veuve.*

VEULE, adj. des deux g. Mou, faible. Il est fam. — En t. de jardinage, il se dit d'une terre trop légère, et des branches longues et faibles.

VEUVAGE, s. m. État d'un homme veuf ou d'une femme veuve.

VEXATION, s. f. (*vèk-ça-cion*) Action de vexer.

VEXATOIRE, adj. (*vèk-ça-toa-re*) Qui a le caractère de la vexation.

VEXER, v. a. É, ÉE, p. (*vèk-cé*) Tourmenter, faire de la peine injustement à quelqu'un.

VIABILITÉ, s. f., t. de médecine. Possibilité de vivre.

VIABLE, adj. des deux g., t. de médecine et de droit. Qui est assez fort, assez formé pour faire espérer qu'il vivra.

VIAGER, ÈRE, adj. (*vi-a-jé*) Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. — s. m. Revenu viager.

VIANDE, s. f. La chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit. — Quelquefois il se dit du poisson : *Le saumon n'est pas une viande de malade.* — On dit fig., *viande creuse*, par opposition à nourriture véritable et solide : *La crême fouettée et la musique sont des viandes creuses pour celui qui a bien faim.* — Figur. et fam. *Se repaître de viandes creuses*, d'imaginations chimériques.

VIANDER, v. n. Pâturer, t. de vénerie. Il ne se dit que des cerfs et autres bêtes fauves.

VIANDIS, s. m. (*vian-di*) Pâture du cerf et autres bêtes fauves.

VIATIQUE, s. m. (*vi-a-ti-ke*) Provision ou argent qu'on donne à un religieux pour un voyage. — Le sacrement de la sainte Eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort.

VIBORD, s. m. (*vi-bor*) Grosse planche qui borde le dernier pont d'un vaisseau, et qui lui sert de parapet.

VIBRANT, ANTE, adj. Qui vibre, qui fait des vibrations : *Une corde vibrante.*

VIBRATION, s. f. (*vi-bra-cion*) t. de physique. Mouvement d'un poids suspendu librement, et qui étant en branle décrit une portion de cercle. — Tremblement des cordes d'un instrument de musique, de la corde d'un arc, etc.

VIBRER, v. n. (*vi-bré*) t. de mécanique. Faire des vibrations.

VICAIRE, s. masc. (*vi-kè-re*) Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. Il se dit surtout des ecclésiastiques. — On appelle le pape *vicaire de Jésus-Christ.*

VICAIRIE, s. f. Il signifie la même chose que *vicariat;* mais il est moins usité.

VICARIAL, ALE, adj. (*vi-ka-ri-al*) Qui a rapport au vicariat.

VICARIAT, s. m. (*vi-ka-ri-a*) Fonction, emploi du vicaire.

VICARIER, v. neut. (*vi-ka-ri-é*) Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse.

VICE, s. m. Défaut, imperfection. — Disposition habituelle au mal : *Se plonger dans le vice.*

VICE-AMIRAL, s. m. Qui commande sous l'amiral. — Second vaisseau d'une flotte.

VICE-AMIRAUTÉ, s. fém. Charge de vice-amiral.

VICE-BAILLI, s. masc. Au pl. *vice-baillis.* Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux.

VICE-CHANCELIER, s. m. Au plur. *vice-chanceliers.* Officier qui faisait la fonction de chancelier en l'absence de ce magistrat.

VICE-CONSUL, s. m. Au plur. *vice-consuls.* Celui qui tient la place de consul dans les échelles du Levant, où il n'y a pas de consul.

VICE-CONSULAT, s. m. Au plur. *vice-consulats.* Emploi du vice-consul.

VICE-GÉRENT, s. m. Au pl. *vice-gérens.* Celui qui tient la place de l'official en son absence.

VICE-LÉGAT, s. m. Au plur. *vice-légats.* Prélat établi par le pape, pour exercer les fonctions du légat en son absence.

VICE-LÉGATION, s. f. Au plur. *vice-légations.* Emploi du vice-légat.

VICENNAL, ALE, adj. Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans.

VICE-PRÉSIDENT, s. masc. Au plur. *vice-*

présidens. Celui qui exerce la fonction du président en son absence.

VICE-REINE, s. fém. Au plur. *vice-reines.* Femme du vice-roi. — Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi.

VICE-ROI, s. m. Au plur. *vice-rois.* Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume : on le dit même de quelques provinces, quoiqu'elles n'aient point eu le titre de royaume.

VICE-ROYAUTÉ, s. f. Dignité du vice-roi. — Pays gouverné par un vice-roi.

VICE-SÉNÉCHAL, s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux.

VICIER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*vi-ci-é*) En t. de prat. Rendre nul, rendre défectueux. — Au part. en t. de médecine, gâté, corrompu.

VICIEUSEMENT, adv. (*vi-ci-eu-ze-man*) D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE, adj. (*vi-ci-eu*) Qui a quelque vice. — En grammaire, *façon de parler vicieuse*, qui est contre les règles de la grammaire. — Qui est adonné à quelque vice, et particulièrement à l'impureté : *Homme vicieux.* En ce sens, il est aussi subst. : *Il faut fuir les vicieux.*

VICISSITUDE, s. f. (*vi-ci-ci-tu-de*) Révolution réglée, changement de choses qui se succèdent régulièrement les unes aux autres. — Instabilité, mutabilité des choses humaines.

VICOMTE, s. masc. (*vi-kon-te*) Seigneur d'une terre qui a le titre de vicomté.

VICOMTESSE, s. fém. La femme d'un vicomte, ou celle qui, de son chef, possède une vicomté.

VICOMTÉ, s. f. (*vi-kon-té*) Autrefois, titre attaché à une terre. Il n'y a plus en France de terre qui porte le titre de *vicomté.*

VICTIMAIRE, s. m. (*vik-ti-mè-re*) t. d'antiquité. Celui qui fournissait les victimes, ou qui faisait les apprêts du sacrifice.

VICTIME, s. f. Dans l'ancienne loi, les animaux qu'on immolait et que l'on offrait en sacrifice. — Fig. *Il a été la victime de cet accommodement*, on l'a fait à ses dépens. — *Il a été la victime de sa bonne foi, de sa générosité ;* sa bonne foi, sa générosité, ont été la cause de sa disgrâce, de sa perte.

VICTOIRE, s. fém. (*vik-toa-re*) Avantage qu'on remporte en guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat. — Avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, etc.

VICTORIEUSEMENT, adv. (*vik-to-ri-eu-ze-man*) D'une manière victorieuse. On ne l'emploie guère qu'au figuré.

VICTORIEUX, EUSE, adj. (*vik-to-ri-eu*) Qui a remporté la victoire. — On dit figur. *moyen, air victorieux. Grâce, preuve victorieuse.*

VICTUAILLE, s. f. collectif. (mouillez les *ll*) Vivres servant à la nourriture des hommes. Il ne se dit guère qu'au pluriel.

VIDAME, s. m. Celui qui tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque, et de commander ses troupes.

VIDAMÉ, s. m. ou VIDAMIE, s. fém. Dignité de vidame.

VIDANGE, s. f. Action de vider. — État d'une chose qui se vide. — Au pl. Immondices, ordures qu'on ôte d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. Voyez Lochies.

VIDANGEUR, s. m. Celui qui vide les fosses d'aisance.

VIDE, adj. des deux g. Qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être, ou qui ne contient pas ce qu'il a accoutumé de contenir : *Cet homme a la tête vide*, il a peu d'idées, peu de sens.

Vide, s. m. Espace vide. — Dans le didactique, espace tellement vide, qu'il n'y ait aucun corps, pas même de l'air. — Il se dit fig. dans les choses morales, par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient à être privé : *La mort de cette princesse fait un grand vide à la cour.* — *A vide*, adv. Sans rien contenir : *La diligence est partie à vide.* Autrefois on écrivait *vuide.*

VIDE-BOUTEILLE, s. masc. Petite maison avec un jardin près de la ville. Fam.

VIDER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-dé*) Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, et de quelque lieu que ce soit, ce qui y était contenu. — Il se dit fig. des affaires, et signifie, les terminer, les finir par jugement, par accommodement, ou d'une autre manière. — *Se vider*, v. pr. Se désemplir.

VIDIMER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-di-mé*) t. de pratique. Collationner une copie et la certifier conforme à l'original.

VIDIMUS, s. m., t. de prat. pris du latin, qui signifie qu'un acte a été collationné sur l'original.

VIDRECOME, s. masc. Mot emprunté de l'allemand. Grand verre à boire.

VIDUITÉ, s. f. Veuvage. Il se dit plus ordinairement en parlant des femmes que des hommes.

VIE, s. f. L'état où est l'homme quand son ame est unie à son corps. — Espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. — État de l'ame séparée du corps : *La vie future.* — Manière de vivre, quant à la nourriture et aux commodités de la vie : *Chercher, gagner sa vie. Mener une vie douce, aisée.* — Il se dit aussi de tout ce qui regarde la conduite et les mœurs : *Mener une vie irréprocha-*

ble. Vie déréglée, *dissipée.* — Il se dit encore par rapport aux occupations et aux professions différentes de la vie : *Choisir un genre de vie.* — Histoire, récit des choses remarquables de la vie d'un homme : *Les vies de Plutarque.* — Il se dit aussi des plantes pendant qu'elles ont un principe de végétation : *Cet arbre est encore en vie.* — Populairement, crierie, querelle : *Votre femme vous fera une belle vie.* — *Eau-de-vie*, liqueur forte tirée du vin par distillation.

VIEIL ou VIEUX, VIEILLE, adj. (mouillez l'*l* du premier et les *ll* du troisième) Qui est fort avancé en âge. Quand cet adj. est employé au masc. et ne précède pas le subst., on dit toujours *vieux.* On dit de même toujours *vieux*, quand il précède le substantif, si le substantif commence par une consonne ; mais s'il commence par une voyelle, on dit plus ordinairement *vieil.* — Il se dit aussi sans aucun rapport à l'âge : *Un vieux ami.* — Ancien, antique, qui est depuis long-temps. — Qui est usé, en parlant principalement des habits, hardes et meubles : *Vieil habit, vieux chapeau.* On le dit encore par opposition à *nouveau* : *Du vin vieux.* — *Vieux*, *vieille*, sont aussi substantifs.

VIEILLARD, s. m. (mouillez les *ll*) Homme qui est dans le dernier âge de la vie.

VIEILLERIE, s. f. (mouillez les *ll*) Vieilles hardes, vieux meubles. — Au pl. fig. et fam. Idées usées.

VIEILLESSE, s. f. (mouillez les *ll*) Le dernier âge de la vie.

VIEILLIR, v. n. I, IE, p. (mouillez les *ll*) Devenir vieux. — Paraître vieux. Il se dit aussi des choses : *Cette expression vieillit.* — v. a. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps : *Les chagrins l'ont vieilli.*

VIEILLISSEMENT, s. m. (mouillez les *ll*) État de ce qui vieillit. Peu usité.

VIEILLOT, OTTE, s. (mouillez les *ll*) Qui commence à avoir l'air vieux, à paraître vieux. Il ne se dit qu'en plaisanterie, et plus ordinairement des gens de petite taille. Fam.

VIELLE, subst. f. (*viè-le*) Instrument de musique.

VIELLER, v. n. Jouer de la vielle.

VIELLEUR, EUSE, subst. (*viè-leur*) Celui, celle qui joue de la vielle.

VIERGE, s. fém. (*vier-je*) Fille qui a vécu dans une continence parfaite. — *La Sainte Vierge*, la mère de Dieu. — Un des signes du zodiaque. — Il est aussi adj. et se dit des hommes qui ont vécu dans une continence parfaite : *Ce garçon est encore vierge.* — *Métaux vierges*, ceux qui se trouvent purs et sans mélange dans le sein de la terre. — *Argent*, *or*, *mercure vierge*, qui n'est point passé par le feu. — *Cire vierge*, qui n'a été employée à aucun ouvrage. — *Huile vierge*, celle qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées. — *Vigne vierge*, qui ne porte qu'une petite graine inutile.

VIEUX, (*vieu*) Voyez VIEIL.

VIF, VIVE, adj. Qui est en vie. — Qui a beaucoup de vigueur et d'activité. — Qui fait une impression violente : *Froid vif, douleur vive.* — *Foi vive*, la foi qui est accompagnée des œuvres. — *Eau vive*, qui coule de source, et quelquefois qui est trop crue. — *Roche vive*, qui a ses racines fort profondes en terre, qui n'est point mêlée de terre, et qui n'est point par couches comme les carrières. — *Dartre vive*, qui revient toujours, et qui paraît extrêmement enflammée. — *Yeux vifs*, brillans et pleins de feu. — *Couleur vive*, éclatante. — *Teint vif*, animé. — *Air vif*, pur, mais souvent agité, et qui fait impression sur la poitrine. — *Haie vive*, plantée d'arbres vivans, ordinairement d'épines. — *Chaux vive*, qu'on n'a pas encore mise dans l'eau pour l'éteindre.

VIF, s. m. Chair vive. — Fig. *Couper dans le vif*, se priver d'une chose qui fait beaucoup de plaisir. — *Être piqué au vif*, avoir reçu un déplaisir ou une offense très-sensible.

VIF-ARGENT, s. m. (*vif-ar-jan*) Sorte de métal liquide, que l'on nomme autrement *Mercure.*

VIGIE, s. f. En t. de marine, *Être en vigie*, en sentinelle.

VIGILAMMENT, adv. Avec vigilance.

VIGILANCE, s. f. Attention soigneuse et active sur quelqu'un ou sur quelque chose.

VIGILANT, ANTE, adj. (*vi-gi-lan*) Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire.

VIGILE, s. f. Veille de certaines fêtes.

VIGNE, s. fém. (mouillez le *gn*) La plante qui porte le raisin. — Grande étendue de terre, plantée de ceps de vigne.

VIGNERON, s. m. (mouillez le *gn*) Paysan qui cultive la vigne.

VIGNETTE, s. fém. (*vi-gnè-te*, mouillez le *gn*) Petite estampe qui a plus de largeur que de hauteur.

VIGNOBLE, s. m. (mouillez le *gn*) Lieu planté de vignes.

VIGOGNE, s. f. (mouillez le *gn*) Animal qui tient du mouton et de la chèvre, dont la laine est très-fine, et sert à faire des chapeaux. — La laine même de cet animal. — s. m. Chapeau de vigogne.

VIGOUREUSEMENT, adv. Avec vigueur.

VIGOUREUX, EUSE, adj. Qui a de la vigueur. Il se dit aussi des choses qui se font avec vigueur : *Attaque, résistance vigoureuse.* — *Discours vigoureux*, plein de force, de fermeté, de vigueur.

VIGUERIE, s. f. (*vi-ghe-rî-e*) Charge, juridiction du viguier.

VIGUEUR, s. f. (*vi-gheur*) Force, énergie : *La vigueur de la jeunesse.* Il se dit aussi des animaux et des plantes. — Figur. Ardeur jointe à la fermeté qu'on apporte dans les affaires.

VIGUIER, s. m. (*vi-ghié*) Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les fonctions des prévôts royaux.

VIL, VILE, adj. Bas, abject, méprisable. — *Marchandise à vil prix*, à meilleur marché qu'à l'ordinaire.

VILAIN, s. m. (*vi-lin*) Autrefois, paysan, roturier, homme de néant.

VILAIN, AINE, adj. Qui n'est pas beau, qui déplaît à la vue. — Incommode, fâcheux, désagréable. — Sale, déshonnête, impur, méchant, infâme. — Dangereux. — Avare, qui vit mesquinement. En ce sens, il est aussi substantif : *C'est un vilain.*

VILAINEMENT, adverbe. (*vi-lè-ne-man*) D'une vilaine manière. — Honteusement, lâchement : *Il s'enfuit vilainement.*

VILEBREQUIN, s. m. (*vi-le-bre-kin*) Outil qui sert à percer du bois, de la pierre, du métal.

VILEMENT, adv. (*vi-le-man*) D'une manière vile. Il est peu usité.

VILENÉ, adject., t. de blason. Il se dit du lion dont on voit le sexe.

VILENIE, s. f. Ordure, saleté. — Paroles injurieuses. — Obscénité. — Avarice sordide. — Action basse et vile. — Nourriture malsaine.

VILETÉ, s. f. Bas prix d'une chose. — Le peu d'importance d'une chose.

VILIPENDER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-li-pan-dé*) Déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Il est fam.

VILLACE, s. f. (*vi-la-ce*) Grande ville mal peuplée et mal bâtie.

VILLAGE, s. m. (*vi-la-je*) Lieu non fermé de murailles, composé de maisons de paysans.

VILLAGEOIS, OISE, s. (*vi-la-joa*) Habitant de village. Il est moins dénigrant que *paysan.* — Il est aussi adject. : *Air villageois. Manières villageoises.*

VILLANELLE, s. f. (*vi-la-nè-le*) Sorte de poésie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain.

VILLE, s. fém. (*vi-le*) Assemblage de plusieurs maisons disposées par rues, et fermées d'une clôture commune. — Le corps des officiers de ville. — Les habitans de la ville.

* *A la ville, en ville.* On dit *Monsieur est à la ville*, pour marquer qu'il n'est pas à la campagne ; et l'on dit *Monsieur est en ville*, pour marquer qu'il n'est pas au logis.

VILLETTE, s. f., diminutif. (*vi-lè-te*) Très-petite ville.

VIMAIRE, s. f. Dégats causés dans les forêts par les ouragans.

VIN, s. m. Liqueur propre à boire, que l'on tire du raisin. — *Vin doux*, qui n'a point encore cuvé. — *Vin bourru*, qui n'a guère cuvé. — *Vin de goutte et mère-goutte*, le vin exprimé naturellement des grappes, avant de donner aucune serre au pressoir.

VINAIGRE, s. m. (*vi-nè-gre*) Vin rendu aigre par artifice.

VINAIGRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*vi-nè-gré*) Assaisonner avec du vinaigre.

VINAIGRETTE, s. f. (*vi-nè-grè-te*) Sauce faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil, etc. — Petite chaise à deux roues traînée par un homme.

VINAIGRIER, s. m. (*vi-nè-grié*) Artisan qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde. — Petit vase à mettre du vinaigre.

VINAIGRIER. Voyez SUMAC.

VINAIRE, adj. Il se dit des vases propres à contenir du vin.

VINDAS, s. m. (*vin-dace*) Voyez CABESTAN.

VINDICATIF, IVE, adj. (*vin-di-ka-t*) Qui est porté à la vengeance.

VINDICTE, s. f. (*vin-dik-te*) t. de jurisprudence : *La vindicte publique*, la poursuite d'un crime.

VINÉE, s. f. Récolte de vin.

VINEUX, EUSE, adj. (*vi-neu*) Il se dit du vin qui a beaucoup de force. — Qui a un goût une odeur de vin : *Pêche vineuse. Melon vineux.* — Qui est de couleur rouge, comme le vin rosé.

VINGT, adj. num. des deux g. (*vin*) deux fois dix. — Il prend une *s* quand il est multiplié par un autre nombre, et immédiatement suivi d'un subst. : *Cent quatre-vingts pistoles.* Mais on ne l'ajoute point quand il précède un autre nombre auquel il est joint. Ainsi on dit, *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, etc. — Il se dit quelquefois pour vingtième : *Le vingt du mois.*

* *Vingt*, suivi de *un*, demande quelquefois un sing. et quelquefois un plur. On dit : *Vingt et un chevaux*, *vingt et un an ;* mais s'il y avait un adjectif après le substantif, il faudrait dire : *Vingt et un ans accomplis.*

VINGTAINE, s. f. (*vin-tè-ne*) Nom collectif qui comprend vingt unités.

VINGTIÈME, s. m. et adject. des deux g. (*vin-tiè-me*) Nombre d'ordre : *Le vingtième jour du mois.* — On dit *le vingt et unième du mois*, *le vingt-deuxième*, *le vingt-troisième*, etc.

VIOL, s. m. (*vi-ol*) Violence qu'on fait à une fille, à une femme, que l'on prend de force.

VIOLAT, adj. m. (*vi-o-la*) *Sirop violat*, fait avec des violettes. — *Miel violat*, où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui viole les droits, les lois, etc. Le féminin est peu usité.

VIOLATION, s. f. (*vi-o-la-cion*) Action de violer, d'enfreindre un engagement.

VIOLE, s. fém. Instrument de musique à sept cordes de boyau, dont on joue avec un archet.

VIOLEMENT, s. m. (*vi-o-le-man*) infraction, contravention à ce qu'on doit observer. — T. de prat. Viol.

VIOLEMMENT, adv. (*vi-o-la-man*) Avec violence, avec force, avec impétuosité.

VIOLENCE, s. f. (*vi-o-lan-ce*) Qualité de ce qui est violent. — La force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique.

VIOLENT, ENTE, adj. (*vi-o-lan*) impétueux, qui agit avec force, avec impétuosité. — Grand et aigu : *Fièvre violente, mal violent.* — *Mort violente*, causée par quelque accident, et non par une cause naturelle et ordinaire.

VIOLENTER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-o-lan-té*) Contraindre, faire faire par force.

VIOLER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-o-lé*) Enfreindre, agir contre. — Faire violence à une fille, à une femme.

VIOLET, s. m. De couleur violette.

VIOLET, ETTE, adj. (*vio-lè*) De couleur de la fleur qu'on nomme *violette.*

VIOLETTE, s. f. Fleur printanière.

VIOLIER, s. m. (*vio-lié*) Plante qui vient sur les murs sans être cultivée, et qui porte des fleurs.

VIOLON, s. m. Instrument de musique. — Celui qui joue du violon.

VIOLONCELLE, s. m. (*vio-lon-cè-le*) Très-grand violon.

VIORNE, s. f. Plante boiseuse, très-flexible, et qui s'entortille aux arbres.

VIPÈRE, s. fém. Espèce de serpent dont les œufs éclosent dans le corps même de l'animal. — Figur. *Langue de vipère*, personne très-médisante.

VIPEREAU, s. m. Le petit d'une vipère.

VIPÉRINE ou LANGUE DE BOUC, s. f. ou ECHIUM, s. masc. Plante que les reptiles venimeux abhorrent.

VIRAGO, s. fém. Fille ou femme de grande taille, qui a l'air d'un homme. Il est fam. et ne se dit que par dérision.

VIRELAI, s. m. (*vi-re-lè*) Ancienne petite poésie française sur deux rimes, et avec des refrains.

VIREMENT, s. m. (*vi-re-man*) t. de banque. — *Virement de parties*, transport d'une dette à un créancier.

VIRER, v. a. et n. É, ÉE, p. (*vi-ré*) Aller en tournant. Il est pop. — En t. de marine, tourner d'un côté sur l'autre. — *Virer de bord* fig. Changer de parti.

VIRES, s. m. pl., t. de blason qui se dit de plusieurs anneaux concentriques.

VIREUX, EUSE, adj., t. de méd. Malfaisant, fétide : *Plante vireuse.*

VIREVEAU, s. m., t. de marine. Machine pour lever l'ancre ou les fardeaux.

VIREVOLTE, s. f. Tour et retour fait avec vitesse.

VIREVOUSTE, s. fém. Il se dit fig. et fam. par corruption de virevolte.

VIRGINAL, ALE, adject. Appartenant à une personne vierge : *Pudeur, modestie virginale.*

VIRGINITÉ, subst. f. État d'une personne vierge.

VIRGOULEUSE, subst. f. (*vir-gou-leu-ze*) Sorte de poire fondante.

VIRGULE, s. f. Petite marque dont on se sert pour séparer les mots ou les membres d'une période.

VIRIL, ILE, adj. Qui convient à l'homme en tant que mâle. — Fig. *Age viril*, âge d'un homme fait. — *Ame virile, action virile*, ame ferme, action vigoureuse. — *Courage viril*, digne d'un homme.

VIRILEMENT, adv. (*vi-ri-le-man*) D'une manière virile, avec vigueur.

VIRILITÉ, s. f. Age viril.

VIROLE, s. f. Petit cercle de fer ou d'autre métal, qu'on met au bout du manche d'un couteau, d'une canne, etc.

VIROLÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des cornes, huchets, trompes, etc., qui portent des boucles ou anneaux d'un autre émail.

VIRTUALITÉ, s. f., t. didactique. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE, adj., t. didactique. Qui a la force, la vertu d'agir, sans agir en effet. On l'oppose à *actuelle : Chaleur virtuelle. Intention virtuelle.*

VIRTUELLEMENT, adv. (*vir-tu-è-le-man*) Il s'oppose à *formellement* et *actuellement.*

VIRTUOSE, s. m. et f. (*vir-tu-o-ze*) Mot emprunté de l'italien. Homme ou femme qui a des talens pour les beaux-arts, comme la musique, la peinture, etc.

VIRULENCE, s. f. (*vi-ru-lan-ce*) Qualité de ce qui est virulent.

VIRULENT, ENTE, adj. (*vi-ru-lan*) t. de chirurgie. Qui a du virus, du venin. — Figur. *Satire virulente.*

VIRUS, s. m. (*vi-ruce*) t. de médecine et de chirurgie emprunté du latin. Venin.

VIS, s. f. (*vice*) Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre dans un écrou cannelé de même.

VIS-A-VIS DE. Prép. (*vi-za-vi*) En face, à l'opposite.

Vis-a-Vis, s. m. Voiture où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond.

VISA, s. m. (*vi-za*) t. pris du latin. Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique.

VISAGE, s. m. (*vi-za-je*) La face de l'homme, la partie antérieure de la tête. — L'air du visage : *Avoir un visage riant.* — On dit par mépris : *Voilà un plaisant visage.*

VISCÉRAL, ALE, adj. Qui appartient aux viscères.

VISCÈRE, s. m. (*vi-cè-re*) t. d'anatomie. Partie intérieure du corps de l'animal, qui sert à l'élaboration des substances destinées à l'entretien de la vie.

VISCOSITÉ, s. f. (*vis-ko-zi-té*) Qualité de ce qui est visqueux.

VISÉE, s. f. (*vi-zé-e*) Direction de la vue vers un point déterminé.

VISER, v. n. (*vi-zé*) Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, etc. : *Il visait à ce but-là.* Il se prend aussi activement : *Viser un homme au cœur.* — Fig. Avoir en vue une certaine fin dans une affaire : *Il ne vise pas à cette charge-là.*

Viser, v. a. é, ée, p. Examiner une expédition et y mettre le visa.

VISIBILITÉ, s. f. (*vi-zi-bi-li-té*) Qualité de ce qui rend une chose visible.

VISIBLE, adj. des deux g. Qui se voit, qui peut être vu. — Évident, manifeste.

VISIBLEMENT, adv. D'une manière visible. — Manifestement, évidemment.

VISIÈRE, s. f. (*vi-ziè-re*) Pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et à travers laquelle le gendarme voyait et respirait. — Petit bouton de métal qu'on met au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil. — *Rompre en visière*, rompre sa lance dans la visière de son adversaire ; et fig. dire en face à quelqu'un quelque chose de fâcheux.

VISION, s. fém. (*vi-zion*) t. de physique. Action de voir. — Les choses que Dieu ou quelque intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit ou par les yeux du corps. — Fig. Idée folle, extravagante.

VISIONNAIRE, s. et adj. des deux g. (*vi-zio-nè-re*) Qui croit faussement avoir des visions. — Fig. Qui a des idées folles, des desseins chimériques.

VISIR. Voyez Vizir.

VISITATION, s. fém. (*vi-zi-ta-cion*) Fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Elizabeth, sa cousine. — Ordre de religieuses.

VISITE, s. f. (*vi-zi-te*) Action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir. — Il se dit aussi d'un médecin qui va voir ses malades. — Recherche, perquisition : *Le commissaire de police a fait la visite dans cette maison.* — *Visite d'un bois, d'un bâtiment*, examen d'un bois, d'un bâtiment, fait ordinairement par des experts nommés par la justice. — Au plur. Personnes en visites : *J'ai eu hier plusieurs visites.*

VISITER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-zi-té*) Aller voir quelqu'un chez lui. Il n'est guère en usage qu'en parlant de visites de cérémonie. — Aller voir par charité ou par dévotion : *Visiter les pauvres, les malades*, etc. — Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être : *Visiter les arsenaux.* — Faire un examen, une perquisition. — Examiner quelque chose avec soin, pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture : *Le chirurgien a visité sa plaie.* — En t. de l'Ecriture, *Dieu visite ses élus*, les éprouve par des afflictions.

VISITEUR, s. masc. (*vi-zi-teur*) Celui qui visite ou qui est commis pour visiter : *Visiteur des douanes, des postes.*

VISORIUM, s. m. (*vi-zo-ri-ome*) t. d'imprimerie. Petite planchette qui se place sur la casse, et sur laquelle le compositeur attache sa copie avec le mordant.

VISQUEUX, EUSE, adj. (*vis-keu*) Gluant.

VISSER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-cé*) Attacher avec des vis.

VISUEL, ELLE, adj. (*vi-zu-èl*) t. de physique. Qui appartient à la vue : *Le rayon visuel.*

VITAL, ALE, adj. Qui sert à la conservation de la vie : *Esprits vitaux.*

VITALITÉ, s. f. Mouvement vital.

VITCHOURA, s. masc. Vêtement garni de fourrure, qu'on met par-dessus ses habits quand on sort.

VITE, adj. des deux g. Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude : *Cheval vite, pouls fort vite.*

Vite, adv. Avec vitesse.

VITEMENT, adv. (*vi-te-man*) Vite. Fam.

VITESSE, s. fém. Célérité, grande promptitude.

VITEX. Voyez Agnus castus.

VITRAGE, s. m. collectif. Toutes les vitres d'un bâtiment, d'une église.

VITRAUX, s. m. pl. (*vi-trô*) Les grandes vitres des églises.

VITRE, s. f. Carreau de verre qu'on met aux fenêtres. — Fig. et fam. *Casser les vitres*, ne rien ménager dans ses propos.

VITRER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*vi-tré*) Garnir de vitres. — Au part. *Humeur vitrée*, une des trois humeurs de l'œil.

VITRERIE, s. f. Art et commerce du vitrier.

VITRESCIBLE. Voyez Vitrifiable.

VITREUX, EUSE, adject. (*vi-treu*) t. de chimie. Ressemblant au verre.

VITRIER, s. m. (*vi-trié*) Ouvrier qui travaille en vitres.

VITRIFIABLE, adj. des deux g. Propre à être changé en verre : *Terre vitrifiable.* — On dit aussi *vitrescible.*

VITRIFICATION, s. f. (*vi-tri-fi-ka-cion*) t. de physique. Action de vitrifier.

VITRIFIER, v. a. É, ÉE, p. (*vi-tri-fi-é*) t. de physique. Fondre une matière en sorte qu'elle devienne verre.

VITRIOL, s. m. Sel austère et astringent, formé par l'union d'un métal et d'un acide qu'on nomme *vitriolique.*

VITRIOLÉ, ÉE, adj. Où il y a du vitriol.

VITRIOLIQUE, adj. des deux g. (*vi-trio-li-ke*) Qui tient de la nature du vitriol.

VITUPÈRE, s. m. Blâme. Il est vieux.

VITUPÉRER, v. a. Blâmer. Il est vieux.

VIVACE, adj. des deux g. Qui a en lui des principes d'une longue vie. — *Plantes vivaces*, qui portent des fleurs plusieurs années de suite sur les mêmes tiges, et sans être transplantées.

VIVACITÉ, s. f. Promptitude à agir, à se mouvoir. — *Vivacité des couleurs*, leur éclat. — *Vivacité de l'esprit*, sa pénétration. — Au plur. Emportemens légers et passagers.

VIVANDIER, IÈRE, s. Celui, celle qui suit les troupes, et leur vend des vivres.

VIVANT, ANTE, adj. et s. m. (*vi-van*) Qui vit. — On dit, *du vivant de....* pour dire, pendant la vie de....

VIVAT. (*vi-vate*) Mot latin, dont on se sert pour applaudir. Fam.

VIVE, s. f. Espèce de poisson de mer.

VIVEMENT, adv. (*vi-ve-man*) Avec ardeur, sans relâche. — Fortement.

VIVIER, s. m. (*vi-vié*) Pièce d'eau où l'on nourrit et conserve du poisson.

VIVIFIANT, ANTE, adj. (*vi-vi-fi-an*) Qui vivifie, qui ranime.

VIVIFICATION, s. fém. (*vi-vi-fi-ka-cion*) Action par laquelle on ranime, on vivifie.

VIVIFIER, v. a. É, ÉE, part. (*vi-vi-fi-é*) Donner la vie et la conserver.

VIVIFIQUE, adj. des deux g. (*vi-vi-fi-ke*) Qui a la propriété de vivifier.

VIVIPARE, adj. des deux g. On appelle ainsi les animaux qui mettent au monde leurs petits tout vivans.

VIVOTER, v. n. (*vi-vo-té*) Vivre petitement, et subsister avec peine, faute d'avoir de quoi se mieux nourrir et se mieux entretenir. Il est familier.

VIVRE, v. n. *Je vis, tu vis, il vit ; nous vivons, vous vivez, ils vivent. Je vivais. Je vécus. J'ai vécu. Je vivrai. Je vivrais. Vis ; vivez. Que je vive. Que je vécusse*, etc. Être en vie. — Fig. Jouir de la vie : *Être toujours malade, ce n'est pas vivre.* — Figur. Durer, subsister : *Son nom, sa gloire, vivront éternellement.* — Se nourrir, conserver sa vie par le moyen des alimens. — Subsister : *Vivre de son bien, de son travail.* — Il se dit aussi par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train, etc. : *Vivre splendidement, mesquinement.* — Passer sa vie : *Vivre dans le célibat, dans le mariage, dans le grand monde.* — Se conduire, se comporter : *Vivre saintement. Vivre en libertin. Vivre bien* ou *mal avec sa femme.* — Il se dit encore par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure : *Vivre sous les lois, sous le gouvernement de....* — *Le savoir-vivre*, la connaissance et la pratique des bienséances et des usages reçus parmi les gens du monde. — *Vive Dieu !* sorte d'affirmation tirée de l'Ecriture-Sainte. — *Vive le roi !* acclamation pour témoigner qu'on souhaite une longue vie et prospérité au roi. — *Vive* est aussi un terme dont on se sert pour marquer qu'on estime quelqu'un, qu'on fait grand cas de quelque chose : *Vive un tel, c'est un galant homme.* Il est fam. — *Qui vive ?* t. de guerre. De quel parti êtes-vous ? — *Être sur le qui vive*, dans un état d'alarme et de défiance.

Vivre, s. m. Nourriture. — Au pl. Toutes les choses dont un homme peut se nourrir.

VIVRÉ, ÉE, adj., t. de blason. Il se dit des bandes, fasces, peaux, etc., à replis carrés.

VIZIR, s. m. Les vizirs sont les principaux officiers du conseil du grand-seigneur ; et le *grand-vizir*, son premier ministre.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT**, s. m. (*vi-zi-ra*) Office de vizir. — Temps qu'un vizir est en place.

VOCABULAIRE, s. m. (*vo-ka-bu-lè-re*) Dictionnaire, recueil alphabétique et explicatif des mots d'une langue.

VOCABULISTE, s. m. Auteur d'un vocabulaire. Il est de peu d'usage.

VOCAL, ALE, adj. Qui s'énonce, qui s'exprime par la voix : *Prière, oraison vocale*, par opposition à *oraison mentale : Musique vocale*, par opposition à *musique instrumentale.*

VOCATIF, s. masc., t. de grammaire. Cas dont on se sert pour adresser la parole à quelqu'un. Dans notre langue, où il n'y a point de cas, on y supplée par l'interjection *ô !*

VOCATION, s. fém. (*vo-ka-cion*) Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. — Ordre extérieur de l'Eglise, par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes. — Inclination que l'on se sent pour un état. — Fig. Disposition, talent marqué.

VOCIFÉRATIONS, s. f. pl. Paroles accompagnées de clameurs.

VOEU, s. m. (*veu*) Promesse faite à Dieu,

par laquelle on s'engage à quelque œuvre que l'on croit lui être agréable, et qui n'est point de précepte. — Offrande promise par un vœu. — Suffrage. — Au plur. Souhaits, désirs. — Profession solennelle de l'état religieux : *Prononcer ses vœux.*

VOGLIE. (*voille*, l'*i* ne se prononce pas, mouillez les *ll*) *Bonne voglie*, t. pris de l'italien, qui veut dire, *bonne volonté.* — Il se dit aussi de celui qui se loue pour ramer sur une galère.

VOGUE, s. f. (*vo-ghe*) t. de marine. Mouvement d'une galère ou autre bâtiment, causé par la force des rames. — Fig. Crédit, estime où est une personne. — Il se dit aussi des choses qui ont grand cours, qui sont fort à la mode.

VOGUE-AVANT, s. m. (*vo-ga-van*) t. de marine. Rameur qui tient la queue de la rame, et lui donne le branle.

VOGUER, v. n. (*vo-ghé*) Être poussé sur l'eau à force de rames. — Il se dit quelquefois des vaisseaux qui sont à la voile. — Ramer.

VOGUEUR, s. m. (*vo-gheur*) Rameur.

VOICI. (*voa-ci*) Préposition qui sert à montrer, à désigner une chose qui est proche de celui qui parle.

VOIE, s. fém. (*voa*) Route par où l'on va d'un lieu à un autre. — Espace entre les deux roues d'une voiture. — Trace qu'elle laisse en roulant. — Fig. La loi de Dieu, sa conduite envers les hommes. — Moyen dont on se sert, conduite que l'on tient pour arriver à quelque fin. — En t. de chasse, le chemin par où la bête a passé.

VOILA. (*voa-là*) Préposition qui a à peu près la même signification que *voici ;* mais elle sert à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle.

VOILE, s. m. (*voa-le*) Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. — Couverture de tête que portent les religieuses. — Sorte d'étoffe. — Figur. Apparence, prétexte.

VOILE, s. f. Plusieurs lés de toile forte cousus ensemble, et que l'on attache aux vergues pour recevoir le vent. — Au plur. Vaisseaux : *Flotte de cinquante voiles.*

VOILER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*voa-lé*) Couvrir d'un voile. — Figur. Couvrir, cacher. — Au part. *Voix voilée*, qui semble n'avoir qu'une partie de son timbre et de son éclat.

VOILERIE, s. f. (*voa-le-ri-e*) Lieu où l'on fait, où l'on raccommode les voiles des vaisseaux.

VOILIER, s. m. (*voa-lié*) *Vaisseau bon* ou *mauvais voilier*, qui va plus ou moins vite. — Celui qui travaille aux voiles.

VOILURE, s. fém. (*voa-lu-re*) Toutes les voiles d'un vaisseau. — Quantité de voiles que porte un vaisseau, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire.

VOIR, v. a. (*voar*) *Je vois, tu vois, il voit ; nous voyons, vous voyez, ils voient. Je voyais. Je vis. J'ai vu. Je verrai. Je verrais. Vois ; voyez. Que je voie. Que je visse. Que j'eusse vu. Voyant*, etc. Apercevoir, en recevant les images des objets dans les yeux, connaître par les yeux : *Voir un objet, un homme*, etc. Et neut., *voir trouble, distinctement : Il ne voit pas à se conduire. Il ne voit goutte.* — Examiner, prévoir. — Regarder, considérer avec attention. — Observer en voyageant, en fréquentant le monde. — Fréquenter. — Fig. S'apercevoir, connaître. — Connaître par le sens du goût, de l'odorat, du toucher, de l'ouïe. — Juger : *Chacun a sa manière de voir.* — S'informer.

VOIRE, adv. Même, vraiment. Il est vieux

VOIRIE, s. fém. (*voa-ri-e*) La charge de voyer. — Autrefois, grand chemin. — Aujourd'hui, lieu où l'on porte les boues, charognes et autres immondices.

VOISIN, INE, s. et adj. (*voa-zin*) Qui est proche, qui demeure auprès.

VOISINAGE, s. m. collectif. (*voa-zi-na-je*) Les voisins : *Tout son voisinage l'aime.* — Proximité d'un lieu : *Le voisinage de la forêt, des montagnes.*

VOISINER, v. n. (*voa-zi-né*) Visiter familièrement ses voisins. Il est fam.

VOITURE, s. f. (*voa-tu-re*) Ce qui sert au transport des marchandises, des personnes. — Les choses ou les personnes que l'on transporte. — Le port, le transport des marchandises, des hardes, des personnes. — Carrosse.

VOITURER, v. a. É, ÉE, p. (*voa-tu-ré*) Transporter par voiture.

VOITURIER, s. m. (*voa-tu-rié*) Celui qui fait le métier de voiturer.

VOITURIN, s. m. Celui qui loue des voitures à des voyageurs et qui les conduit.

VOIX, subst. f. (*voa*) Son qui sort de la bouche de l'homme. Il se dit aussi des oiseaux, des perroquets, des chats-huans, etc. — Chanteur, chanteuse. — Suffrage, opinion. — Droit de suffrage. — Sentiment, jugement. — *Voix intérieure*, les inspirations de Dieu. — Fig. *La voix de la renommée*, le bruit public. — Poét. *La déesse aux cent voix*, la renommée.

VOL, s. m. Mouvement de l'oiseau, lorsqu'il se meut et se soutient en l'air par le moyen de ses ailes. — En t. de blason, deux ailes d'oiseau étendues et jointes ensemble. On appelle *demi-vol*, une aile seule. — Fig. Elévation de pensée, sublimité de style. — *Prendre un vol trop haut*, s'élever plus qu'on ne doit.

VOL, s. m. Action de celui qui prend, qui dérobe. — La chose volée.

VOLABLE, adj. des deux g. Qui peut être volé.

VOLAGE, adj. des deux g. Qui est d'humeur changeante et légère.

VOLAILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Nom collectif qui comprend les oiseaux de basse-cour, et particulièrement les poules, poulets et chapons.

VOLANT, ANTE, adj. (*vo-lan*) Qui a la faculté de voler : *Poisson volant.* — *Petite-vérole volante*, qui n'a rien de dangereux. — *Fusée volante*, qui s'élève d'elle-même en l'air quand on y a mis le feu. — *Feuille volante*, simple feuille d'écriture ou d'impression, qui n'est attachée à aucune autre. — *Assiettes volantes*, qui ne font point partie du service, et sur lesquelles on apporte quelques mets légers. — *Pistole volante*, qu'on suppose toujours revenir à son maître. — En t. de peinture. *Draperie volante*, draperie légère, et qui paraît agitée par le vent. — *Camp volant*, petite armée composée surtout de cavalerie, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis, ou pour les observer. — *Artillerie volante*, dont le service se fait à cheval, et qui se transporte avec une grande célérité.

VOLANT, s.m. Petit morceau de liége garni de plumes, et qu'on pousse avec des raquettes. — Aile de moulin à vent. — Sorte de surtout sans doublure.

VOLATIL, ILE, adj., t. de chimie. Il se dit des substances que l'action du feu fait élever et dissiper. Il est opposé à *fixe*.

VOLATILE, s. m. et adj. Animal qui vole. Son usage le plus ordinaire est au pluriel.

VOLATILISATION, s. fém. (*vo-la-ti-li-za-cion*) Opération chimique, par laquelle on rend volatil un corps qui était fixe.

VOLATILISER, v. a. É, ÉE, p. (*vo-la-ti-li-zé*) Rendre volatil. On dit aussi, *se volatiliser.*

VOLATILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est volatil. — Fig. Inconstance.

VOLATILLE, s. f. (mouillez les *ll*) Il se dit de tous les oiseaux qui sont bons à manger. Il est fam.

VOLCAN, s. m. Gouffre qui s'ouvre dans la terre, et plus ordinairement sur les montagnes, et dont il sort de temps en temps des tourbillons de feu et des matières embrasées. — Fig. Il se dit d'une imagination vive.

VOLE-AU-VENT, s. m. Sorte de pâtisserie garnie.

VOLE, s. fém. Il se dit, à quelques jeux de cartes, quand l'un des joueurs fait toutes les mains.

VOLÉE, s. f. Le vol d'un oiseau : *Il a pris sa volée.* Il est aussi collectif, et se dit d'une bande d'oiseaux qui volent tous ensemble : *Une volée de pigeons.* — Fig. et fam. Rang, qualité, élévation, force. — Pièce de bois de traverse, qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un charriot, et à laquelle les chevaux du second rang sont attelés. — En parlant des cloches, on dit, *sonner à haute volée*, pour dire, mettre les cloches tout-à-fait en branle. — *A la volée*, adv. Inconsidérément. Familier.

VOLER, v. n. É, ÉE, p. (*vo-lé*) Se soutenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes. — Figur. Courir avec grande vitesse. — Il se dit fig. du bruit et de la renommée. — v. act. Chasser, en parlant des oiseaux de fauconnerie : *Cet oiseau vole le héron, la perdrix.*

VOLER, v. a. Prendre furtivement ou par force ce qui appartient à un autre. — Fig. S'approprier les pensées et les expressions des autres, et s'en servir sans les citer.

VOLERIE, subst. f., t. de fauconnerie. La chasse pour laquelle l'oiseau est dressé à voler d'autres oiseaux, ou quelque autre sorte de gibier.

VOLERIE, s. f. Larcin, pillerie. Fam.

VOLET, s. m. (*vo-lè*) Pigeonnier. — L'ais qui est à l'entrée de la volière. — Ouvrage de menuiserie, qui sert à couvrir des panneaux de vitre d'une croisée, et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin. — Tablette où l'on trie des graines. — Plante aquatique. — En t. de marine, petite boussole qui n'a point de balancier.

VOLETER, v. n. (*vo-le-té*) Voler à plusieurs reprises, comme les petits oiseaux, les papillons.

VOLETTES, s. fém. pl. Plusieurs rangs de petites cordes qui tiennent à un réseau dont on couvre un cheval pour le garantir de la piqûre des mouches.

VOLEUR, EUSE, s. Celui ou celle qui vole, qui dérobe. — Par exagération, celui qui exige plus qu'on ne lui doit.

VOLIÈRE, s. f. Lieu fermé de fil d'archal, où l'on nourrit des oiseaux. — Réduit où l'on nourrit des pigeons.

VOLIGE, s. fém. Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc.

VOLITION, s. f. (*vo-li-cion*) t. de métaphysique. Acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose.

VOLONTAIRE, adj. des deux g. (*vo-lon-tè-re*) Qui se fait sans contrainte, de franche volonté. — En parlant des personnes, qui ne veut faire que sa volonté. En ce sens, il est aussi subst. : *Cet enfant est un petit volontaire.* — s. m. Homme de guerre qui sert dans une armée sans y être obligé, et sans tirer aucune paie.

VOLONTAIREMENT, adv. (*vo-lon-tè-re-man*) De bonne et franche volonté, sans contrainte.

VOLONTÉ, s. fém. Faculté de l'ame, puissance par laquelle on veut. — Les actes de cette faculté. — Ce qu'on veut qui soit fait. — Disposition à l'égard de quelqu'un : *Bonne* ou *mauvaise volonté.* — *Dernières volontés*, le testament d'un homme. — *A volonté*, adv. Quand on veut.

VOLONTIERS, adv. (*vo-lon-tié*) De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur.

VOLTE, s. f., t. de manége. Certain mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. — En t. d'escrime, mouvement pour éviter un coup. — *Faire volte-face*, tourner visage à l'ennemi qui poursuit.

VOLTER, v. n. (*vol-té*) t. d'escrime, changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGEMENT, s. m. (*vol-ti-je-man*) Action ou effet de ce qui voltige.

VOLTIGER, v. n. (*vol-ti-jé*) Voler à petites et fréquentes reprises, comme font les abeilles, les papillons, et quelquefois les oiseaux. — Faire des tours de souplesse et de force sur une corde élevée et attachée par les deux bouts, mais qui est tendue fort lâche. — Courir à cheval çà et là, avec légèreté et vitesse.

VOLTIGEUR, s. masc. Qui voltige sur un cheval ou sur une corde. — Chasseur à pied.

VOLUBILITÉ, s. fém. Facilité de se mouvoir, ou d'être mu en rond. — Articulation nette et rapide. — *Volubilité de langue*, grande habitude de parler trop et trop vite.

VOLUME, s. masc. Étendue d'une masse, d'un corps, etc., par rapport à l'espace qu'il tient. — Livre relié ou broché.

VOLUMINEUX, EUSE, adj. (*vo-lu-mi-neu*) Qui est fort étendu, qui contient beaucoup de volumes.

VOLUPTÉ, s. fém. Plaisir corporel, plaisir des sens, et fig. Plaisir de l'ame.

VOLUPTUEUSEMENT, adverbe. (*vo-lup-tu-eu-ze-man*) Avec volupté.

VOLUPTUEUX, EUSE, s. et adj. (*vo-lup-tu-eu*) Qui aime et qui cherche la volupté. — Qui cause de la volupté, du plaisir.

VOLUTE, s. f., t. d'architecture. Ornement de chapiteau, fait en forme de spirale. — Coquille univalve, tournée en cône pyramidal.

VOLUTER, v. n. (*vo-lu-té*) Faire des volutes. — Dévider du fil sur des fusées.

VOLVE, s. f., t. de botanique. Enveloppe radicale des champignons.

VOLVÉ, adj. m., t. de botanique. Pourvu d'une volve. Il se dit des champignons.

VOLVULUS, s. masc., t. de médecine emprunté du latin. Passion iliaque.

VOMER, s. m. (*vo-mêr*) t. d'anatomie emprunté du latin. L'os qui sépare le nez, dans sa partie postérieure, en deux narines.

VOMIQUE, s. fém. (*vo-mi-ke*) Abcès au poumon. — adject. *Noix vomique*, espèce de noix qui est un poison pour les chiens.

VOMIR, v. a. I, IE, part. Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, quelque chose qui était dans l'estomac. Il se dit des animaux aussi-bien que des hommes. — On dit fig., *vomir des injures des blasphèmes*, etc. — *Ce volcan vomit des flammes*, jette des flammes.

VOMISSEMENT, s. masc. (*vo-mi-ce-man*) Action de vomir. En style de l'Ecriture, *retourner à son vomissement*, retomber dans ses erreurs, dans son péché.

VOMITIF, IVE, adj. Qui fait vomir. On dit subst., *un vomitif.*

VOMITOIRE, s. m. (*vo-mi-toa-re*) Vomitif. Il est vieux.

VORACE, adj. des deux g. Carnassier, qui dévore, qui mange avec avidité.

VORACITÉ, s. f. Avidité à manger.

VOTANT, s. m. Celui qui vote.

VOTATION, s. f. (*vo-ta-cion*) Action de voter.

VOTE, s. m. Vœu émis, suffrage donné.

VOTER, v. n. (*vo-té*) Donner sa voix, son suffrage.

VOTIF, IVE, adj. Qui appartient au vœu: *Tableau votif*, qui a été offert pour acquitter un vœu.

VOTRE, adj. possessif des deux g. qui répond au pronom personnel *vous.* Il se dit en parlant à une personne ou à plusieurs. Dans cette acception, il se met toujours devant le substantif. Il ne reçoit jamais d'article, et il fait *vos* au pluriel: *Votre père*, *vos biens.* — Il est aussi possessif relatif; alors il reçoit l'article, l'*ô* est long, et il ne fait jamais que *vôtres* au pl. — *Les vôtres*, vos parens et amis, ceux de votre parti ou de votre compagnie.

VOUER, v. a. É, ÉE, p. (*vou-é*) Consacrer à Dieu. — Promettre par vœu: *Vouer un temple à Dieu.* — Fig. Promettre d'une manière particulière. — On dit aussi, *se vouer à Dieu*, *aux saints.*

VOULOIR, v. a. et n. LU, UE, p. (*vou-loar*) *Je veux*, *tu veux*, *il veut*; *nous voulons*, *etc. Je voulais. Je voulus. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Que je veuille*, *que tu veuilles*, *qu'il veuille*; *que nous voulions*, *etc. Que je voulusse*, etc. Avoir intention de faire quelque chose, s'y déterminer. — Commander, exiger avec autorité. — Désirer, souhaiter. — Consentir. — Être d'une nature à demander, à exiger: *Cette affaire veut être conduite avec ménagement.* — Pouvoir, en parlant des choses inanimées. *Cette machine ne veut pas aller.* — *En vouloir à quelqu'un*, le haïr, être porté à lui nuire. — *A qui en voulez-vous?* qui demandez-vous? — *A qui en veut-il?* de quoi se plaint-il?

Vouloir, s. m. Acte de la volonté. — Intention, dessein.

VOUS, pronom personnel, pluriel de *tu.* On s'en sert aussi au singulier par civilité: *Vous êtes le maître.*

VOUSSOIRS ou **VOUSSEAUX**, s. m. plur. (*vou-çoar*, *vou-çô*) t. d'archit. Pierres taillées de manière à former une voûte.

VOUSSURE, s. f. (*vou-çu-re*) t. d'archi-

tecture. Courbure, élévation d'une voûte. Il se dit aussi des portes et des fenêtres en arc.

VOÛTE, s. f. (*voû-te*) Ouvrage de maçonnerie fait en arc, et dont les pièces se soutiennent les unes les autres. — On dit fig. et poét, *la voûte du ciel*, *la voûte azurée*, *la voûte étoilée*, *la voûte céleste*, pour dire le ciel.

VOÛTER, v. a. É, ÉE, p. et adj. (*voû-té*) Faire voûte. — *Se voûter*, se courber : *Les personnes de grande taille se voûtent plus promptement que les autres.*

VOYAGE, s. m. (*voa-ia-je*) Chemin que l'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. — Relation d'un voyage. — Allée et venue d'un lieu à un autre.

VOYAGER, v. n. (*voa-ia-jé*) Faire voyage, aller en pays éloigné.

VOYAGEUR, EUSE, s. (*voa-ia-jeur*) Celui ou celle qui voyage.

VOYANT, ANTE, adj. (*voa-ian*) Il ne se dit que des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. Fam.

VOYANT, ANTE, adj. Qui voit. — En t. de l'Ecriture-Sainte, il est aussi s. m. et signifie prophète.

VOYELLE, s. f. (*voa-iè-le*) t. de gramm. Lettre qui a un son parfait d'elle-même, et sans être jointe à une autre, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

VOYER, s. m. (*voa-ié*) Officier préposé à la police des chemins.

VRAI, VRAIE, adj. (*vrè*) Véritable, qui est conforme à la vérité : *Cette proposition est vraie.* — *Homme vrai*, sincère, véridique. — Qui est tel qu'il doit être. En ce sens, il se place avant le subst. : *Le vrai Dieu.* — Dans les choses morales, *vrai* se met aussi quelquefois avant le substantif : *La vraie cause*, *le vrai sujet*, pour dire simplement l'unique, et quelquefois la principale cause, l'unique ou le principal sujet. — Il est quelquefois subst. : *Le vrai.* — *Au vrai*, adv. Conformément à la vérité.

VRAIMENT, adv. (*vrè-man*) Véritablement.

VRAISEMBLABLE, s. m. et adj. des deux g. (*vrè-çan-bla-ble*) Qui paraît vrai.

VRAISEMBLABLEMENT, adv. (*vrè-çan-bla-ble-man*) Apparemment, selon la vraisemblance.

VRAISEMBLANCE, s. f. (*vrè-çan-blan-ce*) Apparence de vérité.

VRÉDER, v. n. (*vré-dé*) Aller et venir sans objet. Il est pop.

VRILLE, s. fém. (mouillez les *ll*) Outil de fer propre à percer. — Au pl. Liens avec lesquels la vigne et autres plantes s'attachent au corps dont elles sont voisines.

VU, s. masc. *Le vu d'un arrêt*, *d'une sentence*, ce qui est exposé dans un arrêt, dans une sentence. — *Au vu et au su de tout le monde*, tout le monde l'a vu, l'a su. — *Vu*, particule indéclinable ; attendu, eu égard : *Vu ses longs services*, *vu son mérite.* — *Vu que*, attendu que, puisque.

VUE, s. f. Celui des cinq sens par lequel on aperçoit les objets : *Avoir la vue bonne.* — Les yeux, les regards : *Baisser la vue.* — Inspection des choses qu'on voit. — Manière dont on regarde un objet. — Étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est. — Tableau, estampe qui représente un lieu regardé de loin. — Fenêtre, ouverture d'une maison, par laquelle on voit sur les lieux voisins. — Fig. Dessein qu'on a, but qu'on se propose dans une affaire. — Pénétration : *Rien n'échappe à sa vue.* — En t. de banque, *lettre payable à vue*, dès qu'on la présente. — *A perte de vue*, autant que la vue se peut étendre. — *A vue de pays*, au hasard, sans prendre de mesure, à peu près. — *A vue d'œil*, autant qu'on en peut juger par la vue seule. — *Avoir une chose en vue*, se la proposer pour objet.

VULGAIRE, adj. des deux g. (*vul-ghè-re*) Qui est commun, qui est reçu communément : *Croyance vulgaire.* — Trivial : *Pensées vulgaires.* — On appelle par mépris, *homme vulgaire*, *ame vulgaire*, *esprit vulgaire*, un homme qui ne se distingue en rien du commun. — *Langues vulgaires*, que les peuples parlent aujourd'hui, par opposition à *langues savantes.* — s. m. Le peuple.

VULGAIREMENT, adv. (*vul-ghè-re-man*) Communément.

VULGATE, s. f. Version latine de l'Ecriture sainte, qui est en usage dans l'Eglise catholique.

VULNÉRABLE, adj. des deux g. Qui peut être blessé.

VULNÉRAIRE, s. m. et adj. des deux g. Qui est propre à guérir les plaies.

VULVE, s. f., t. d'anatomie.

WIGH, s. masc. Nom d'un parti célèbre en Angleterre. Les *wighs* étaient originairement ce qu'on appelle aujourd'hui le parti de l'opposition : ils étaient opposés aux *torys.*

WISK, s. m. (*ouisk*) Jeu de cartes qui se joue à quatre personnes.

WISKI, s. masc. (*ouis-ki*) Sorte de voiture légère et très-élevée, dont la mode est venue d'Angleterre.

X

X, s. m. (*ikce*, et suivant l'appellation moderne *kce*) Lettre consonne, et la vingt-troisième de l'alphabet français.

XANTHIUM, s. m. Plante marécageuse.

XÉNÉLASIE, s. fém. (*kcé-né-la-zi-e*) t. d'antiquité. Interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville.

XÉROPHAGE, s. m. (*kcé-ro-fa-ge*) Qui vit de fruits secs.

XÉROPHAGIE, s. f. (*kcé-ro-fa-ji-e*) L'abstinence des premiers chrétiens qui, pendant le carême, ne mangeaient que du pain et des fruits secs.

XÉROPHTHALMIE, s. fém. (*kcé-rof-tal-mi-e*) Ophthalmie sèche, maladie de l'œil.

XIPHIAS, s. m. (*kci-fi-âce*) Constellation de l'hémisphère austral.

XIPHOÏDE, adj. des deux g. (*kci-fo-ide*) t. d'anat. *Cartilage xiphoïde*, qui est au bas du sternum, vulgairement la fourchette.

XILON, s. m. (*kci-lon*) Plante qui porte le coton.

XYLOSTÉUM, s. m. (*kci-los-té-ome*) Arbrisseau des Pyrénées.

Y

Y, s. m. (*i-grèk*) C'est la vingt-quatrième lettre de l'alphabet français, qui vaut un ou deux *i*.

L'*y* entre deux consonnes n'a point d'autre son que l'*i*, et il ne sert ordinairement que pour marquer l'étymologie des mots venus du grec : *Hymen*, *style*, etc. On le conserve aussi dans quelques noms propres, et dans quelques mots empruntés des langues étrangères : *Yorck*, *Yacht*. L'*y*, entre deux voyelles, tient la place de deux *i* : *Payer*, *rayon*, *employer*, qu'on prononce comme si l'on écrivait *pai-ier*, *rai-ion*, *emploi-ier*.

Y, adv. relatif. En cet endroit-là : *Voulez-vous y aller ?* — Il signifie aussi, à cela : *J'y répondrai.*

YACHT, s. masc. (*iak*) Sorte de bâtimen qui va à voiles et à rames.

YEUSE, s. f. (*i-eu-ze*) Sorte de chêne.

YEUX, le pluriel d'*œil.*

YPRÉAU, s. m. (*i-pré-ô*) Espèce d'orme à larges feuilles, qui est venu premièrement des environs de la ville d'Ypres.

Z

Z, s. m. (*zède*, et suivant l'appellation moderne, *ze.*) Lettre consonne, la vingt-cinquième et dernière de l'alphabet français.

ZAGAIE, s. f. (*za-ghé*) Sorte de javelot dont les Mores se servent en combattant à cheval.

ZAÏM, s. m. (*za-ime*) Soldat turc.

ZAIN, adj. m. (*zin*) Il se dit d'un cheval tout noir ou tout bai, sans aucune marque de blanc.

ZANI, s. masc. Personnage bouffon dans les comédies en Italie.

ZÈBRE, s. m. Animal quadrupède du cap de Bonne-Espérance, dont la peau est traversée de bandes noires.

ZÉDOAIRE, s. f. (*zé-do-è-re*) Espèce de gingembre.

ZÉLATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui agit avec zèle pour la religion, pour la patrie. Il ne se dit point absolument et sans régime : *Grand zélateur de la gloire de Dieu*, *de la religion.*

ZÈLE, s. m. Affection ardente pour quelque chose. — *Zèle indiscret*, *inconsidéré*, qui n'est pas réglé par la prudence.

ZÉLÉ, ÉE, s. et adj. Qui a du zèle.

ZÉNITH, s. m. (*zé-nite*) Le point du ciel qui est élevé perpendiculairement sur chaque coin du globe terrestre. Il est opposé à *nadir.*

ZÉNONIQUE, adj. des deux g. Conforme à la doctrine de Zénon.

ZÉNONISME, s. m. Philosophie de Zénon.

ZÉPHIR, s. masc. (*zé-fir*) Toute sorte de vents doux et agréables. — En poésie, et en parlant de ce vent comme d'une divinité de la fable, on écrit et on prononce *Zéphire ;* et alors on le met sans article.

ZÉRO, s. m. On appelle ainsi en arithmétique un o, qui, de lui-même, ne fait aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres nombres, sert à les multiplier par dix : *Un suivi de zéro fait dix.*

ZEST, subst. m. (*zeste*) *Entre le zist et le zest*, pop. et fam. Tant bien que mal. — Espèce d'interjection dont on se sert dans le langage familier, quand on veut rejeter ce qu'un homme dit.

ZESTE, s. m. Ce qui est au dedans de la noix, et qui la sépare en quatre. — Partie mince qu'on coupe sur le dessus de l'écorce d'une orange, d'un citron, etc. — On dit fam. d'une chose qui a peu de valeur, *cela ne vaut pas un zeste.*

ZÉTÉTIQUE, adj. des deux g. (*zé-té-ti-ke*) t. didact. Il ne se dit guère que de la méthode dont on se sert pour résoudre un problème, en recherchant la raison et la nature d'une chose.

ZIBELINE, s. f. et adj. Quadrupède carnassier du genre des martes.

ZIG-ZAG, s. masc. Suite de lignes l'une au-dessus de l'autre, formant entre elles des angles très-aigus. — Ouvrage de fortification. — *Marcher en zig-zag*, aller tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme les gens pris de vin. — *Chemin en zig-zag*, qui va en serpentant. — Machine composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, et que l'on allonge ou que l'on rétrécit comme on veut.

ZINC, s. m. (*zinke*) Demi-métal qui a la propriété de rendre le cuivre jaune. — *Fleurs de zinc*, du zinc sublimé par le feu.

ZINZOLIN, s. masc. (*zin-zo-lin*) Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre.

ZIST. Voyez Zest.

ZIZANIE, s. f. Ivraie, mauvaise graine qui vient parmi le bon grain. Il n'est plus en usage au propre. — Fig. Discorde, division.

ZODIACAL, ALE, adj. Qui appartient au zodiaque.

ZODIAQUE, s. m. (*zo-di-a-ke*) L'un des plus grands cercles de la sphère où les planètes se meuvent, et qui est divisé en douze signes.

ZOÏLE, s. m. (*zo-i-le*) Nom d'un ancien critique d'Homère, qu'on donne aux envieux et aux mauvais critiques.

ZONE, s. fém. Chacune des cinq parties du globe qui sont entre les deux pôles.

ZOOGRAPHIE, s. f. (*zo-o-gra-fi-e*) Description des animaux.

ZOOLATRIE, subst. f. Adoration des animaux.

ZOOLITHE, s. m. (*zo-o-li-te*) Partie des animaux qui s'est changée en pierre.

ZOOLOGIE, s. f. Partie de l'histoire naturelle, qui a pour objet les animaux.

ZOOPHORE, s. m. (*zo-o-fo-re*) t. d'architecture. Frise d'un bâtiment qu'on chargeait autrefois de figures d'animaux.

ZOOPHORIQUE, adj. On appelle *colonne zoophorique*, une espèce de colonne statuaire qui porte la figure d'un animal.

ZOOPHYTE, s. m. (*zo-o-fi-te*) Corps naturel qui tient quelque chose de l'animal et de la plante.

ZOOPHYTOLOGIE, s. fém. (*zo-o-fi-to-lo-ji-e*) La partie de l'histoire naturelle qui traite des zoophytes.

ZOOTOMIE, s. f. Anatomie des animaux.

ZOPISSA, s. m. Goudron que l'on racle des vieux navires.

ZYMOSIMÈTRE, s. m. (*zi-mo-zi-mè-tre*) Mot formé du grec, qui signifie mesure de la fermentation. — Instrument de physique expérimentale, pour mesurer le degré de fermentation.

ZYMOTECHNIE, s. fém. (*zi-mo-tèk-ni-e*) Partie de la chimie qui s'occupe de la fermentation.

FIN.

